CUNLIFFE.

20,451/C

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME VINGT-NEUVIEME.

ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

Mis en ordre & publié par M. *DIDEROT* ; & quant à la PARTIE MATHÉMATIQUE, par M. *D'ALEMBERT*.

Tantùm series juncturaque pollet,
Tantùm de medio sumptis accedit honoris ! HORAT.

NOUVELLE ÉDITION.

TOME VINGT-NEUVIEME.

A GENEVE,
Chez PELLET, Imprimeur-Libraire, rue des Belles Filles.

M. DCC. LXXVIII.

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

ENCYCLOPÉDIE,
OU
DICTIONNAIRE RAISONNÉ
DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES MÉTIERS.

RETFORD, (*Géog. mod.*) petite ville à marché d'Angleterre, dans la province de Nottingham, à 140 milles de Londres; elle envoie deux députés au parlement. *Long.* 16. 36. *latit.* 53. 15. (*D. J.*)

RÉTHEL, (*Géog. mod.*) ville de France, en Champagne, capitale du Réthelois, sur une montagne près de l'Aisne, à 10 lieues au nord-est de Rheims, à 14 au sud-ouest de Sedan, & à 45 au nord-est de Paris. *Long.* 22. 6. *lat.* 49. 37.

Rethel est fort ancienne; c'étoit un fort du tems de Jules-César, qu'on nommoit *castrum retectum.* On appelloit anciennement le château de *Rethel*, *Reteste*, qui eut plusieurs seigneurs de ce nom dès le xiij. siecle. Le comté de *Rethel* est aussi de très-ancienne érection; car dès le tems de Clovis, saint Arnould est qualifié comte de *Rethel*.

La ville de *Rethel* a été souvent prise & reprise dans le dernier siecle; elle fut érigée en duché par Henri III. en 1581, en faveur de Charles de Gonzague. Ensuite le cardinal Mazarin acheta le duché de *Rethel*, & la confirmation lui en fut accordée en 1661 en faveur d'Armand-Charles de la Porte de la Meilleraye, qui avoit épousé en 1661 Hortense Mancini, la plus jeune des niéces du Cardinal. Il y a des forges à *Rethel*, & le principal commerce des habitans est en fer. C'est un des plus beaux duchés du royaume, dont le revenu va au-delà de soixante

mille livres; l'élection de *Rethel* est composée de 296 paroisses, presque toutes du diocese de Rheims. (*D. J.*)

RETHELOIS LE, (*Géog. mod.*) pays de la Champagne, borné au septentrion par les Pays-bas, à l'orient par le pays d'Argonne & le Clermontois, au midi par le Rhémois, & à l'occident par le Laonnois. Une partie de ce pays est couverte de bois, où il y a beaucoup de forges de fer & de charbon: le reste est très-abondant en pâturages; il y a plusieurs rivieres, dont la plus considérable est l'Aîne. La ville capitale est Rethel; les autres villes sont Rocroy, Mauber-Fontaine, Château-Porcien, Mezieres & Charle-ville. (*D. J.*)

RETHEM, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Lunebourg; elle est presque entiérement ruinée, quoiqu'elle soit située sur les bords de la riviere d'Aller, qui étant navigable & poissonneuse, pourroit servir à la rétablir. (*D. J.*)

RETIAIRE, s. m. gladiateur ainsi nommé, parce qu'en combattant contre le myrmillon, il portoit sous son bouclier un filet (*rete*) dans lequel il tâchoit d'envelopper la tête de son adversaire, afin de le renverser & de le tuer. Outre ce filet d'où le *retiaire* avoit tiré son nom, il étoit encore armé d'un javelot à trois pointes, ou d'une espece de trident. Juste Lipse, & d'autres auteurs, disent qu'il combattoit vêtu & portoit plusieurs éponges, soit pour essuyer la sueur qu'il contractoit en poursuivant le myrmillon, soit pour étancher le sang qui couloit des blessures qu'il pouvoit en recevoir; car ces sortes de gladiateurs se faisoient rarement quartier. On attribue l'invention de ce genre de combat à Pittacus, l'un des sept sages de la Grece, qui dans un combat singulier contre Phrynon, pour terminer une contestation mûe entre les Argiens & les Mytiléniens, apporta un filet caché sous sa cuirasse, dont il embrassa la tête de son ennemi. Cette supercherie fut depuis réduite en art, & figura aux jeux publics. *Voyez* MYRMILLON *&* GLADIATEUR.

RÉTICENCE, s. f. (*Belles-Lettres.*) figure de rhétorique, par laquelle l'orateur s'interrompt lui-même au milieu de son discours, & ne poursuivant point le propos qu'il a commencé, passe à d'autres choses; de sorte néanmoins que ce qu'il a dit fasse suffisamment entendre ce qu'il vouloit dire, & que l'auditeur le supplée aisément. Dans l'Athalie de Racine, cette princesse parle ainsi à Joad, lorsqu'il l'a attirée dans le temple, sous prétexte de lui livrer Eliacin & des trésors.

En l'appui de ton Dieu tu t'étois reposé;
De ton espoir frivole es-tu désabusé?
Il laisse en mon pouvoir & son temple & ta vie;
Je devrois sur l'autel où ta main sacrifie;
Je... mais du prix qu'on m'offre il faut me contenter;
Ce que tu m'as promis songe à l'exécuter.

Ces interruptions brusques peignent assez bien le langage entrecoupé de la colere: la *réticence* est quelquefois plus expressive que ne le feroit le discours même: mais on ne doit l'employer que dans des occasions importantes: on nomme encore cette figure *aposiopese*. *Voyez* APOSIOPESE.

D'autres appellent aussi *réticence*, une figure par laquelle on fait mention d'une chose indirectement, en même tems que l'on assure qu'on s'abstiendra d'en parler. Par exemple: « sans parler de la noblesse de ses ancêtres ni de la grandeur de son courage, je me bornerai à vous entretenir de la pureté de ses mœurs ». Mais cette notion n'est pas exacte, & ce tour oratoire s'appelle proprement *prétérition* ou *prétermission*. *Voyez* PRÉTÉRITION *&* PRÉTERMISSION.

RETICULAIRE, *en Anatomie*, nom d'un corps qui s'observe entre la peau & l'épiderme; il a été ainsi nommé par Malpighi, parce qu'il ressemble à un réseau.

Ce corps fut d'abord découvert dans la langue des animaux & dans les piés des oiseaux où on l'observe très-distinctement. Ce fut-là la source des fausses descriptions qu'on nous en a données. Quoique Malpighi ait aussi par la suite découvert dans le bras de l'homme ce corps dont les trous sont très-visibles; dans la langue de bœuf, quoique plusieurs prétendent

qu'il n'eſt point percé, mais ſimplement couvert de petites foſſettes qui reçoivent les papilles, c'eſt, ſuivant Albinus, la partie interne la plus molle de l'épiderme ou le corps muqueux; ce corps a différentes couleurs dans les negres. *Voyez* PAPILLE, MUQUEUX & NEGRE.

RÉTICULE, ſ. m. *en Aſtronomie*, eſt une machine qui ſert à meſurer exactement la quantité des éclipſes. Cette machine a été inventée, il y a près de 80 ans, dans l'académie royale des Sciences. *Voyez* ÉCLIPSE.

Ce qui n'eſt dans l'Aſtronomie que de pratique & de détail, & d'une extrême importance, ſouvent même il en coûte autant d'efforts d'eſprit, pour trouver les moyens de faire certaines obſervations, que pour remonter de ces obſervations aux plus ſublimes théories qui en dépendent. En un mot, la maniere d'obſerver, qui n'eſt que le fondement de la ſcience, eſt elle-même une grande ſcience. Qu'une éclipſe de ſoleil ou de lune ait été d'une certaine grandeur, on ſera étonné de la quantité & de la fineſſe des conſéquences qu'un Aſtronome ſaura en tirer; mais on ne ſongera pas combien il aura eu de peine à s'aſſurer de la grandeur préciſe de cette éclipſe & que peut-être ce point-là a été le plus difficile.

Le *réticule* eſt ordinairement compoſé de treize fils de ſoie fort fins paralléles, également éloignés les uns des autres, & placés au foyer du verre objectif du téleſcope, c'eſt-à-dire, dans l'endroit où l'image de l'aſtre eſt repréſentée dans ſa pleine extenſion. C'eſt pourquoi on voit par ce moyen le diametre du ſoleil ou de la lune diviſé en douze parties égales ou doigts; de ſorte que pour trouver la quantité d'une éclipſe, il ne faut que compter le nombre des parties lumineuſes & des parties obſcures. *Voyez* DOIGT.

Comme un *réticule* quarré ne peut ſervir que pour le diametre, & non pour la circonférence de l'aſtre, on le fait quelquefois circulaire, en traçant ſix cercles concentriques également diſtans, qui repréſentent les phaſes de l'éclipſe parfaitement.

Mais il eſt clair que le *réticule*, ſoit quarré ou circulaire, doit être parfaitement égal au diametre, ou à la circonférence de la planette, telle qu'elle paroît dans le foyer du verre, autrement la diviſion ne ſauroit être juſte. Or c'eſt une choſe qui n'eſt pas aiſée à faire, à cauſe que le diametre apparent du ſoleil ou de la lune differe dans chaque éclipſe, & que même celui de la lune differe de lui-même dans le cours de la même éclipſe.

Une autre imperfection du *réticule*, eſt que ſa grandeur eſt déterminée par celle de l'image qui paroît dans le foyer; & par conſéquent il ne peut ſervir que pour une certaine grandeur.

Mais M. de la Hire a trouvé le ſecret de remédier à tous ces inconvéniens, & a trouvé le moyen de faire ſervir le même *réticule* pour tous les téleſcopes & toutes les grandeurs de la planette dans la même éclipſe.

Le principe ſur lequel il appuie ſon invention, eſt que deux verres objectifs appliqués l'un contre l'autre, ayant un foyer commun, & y formant une image d'une certaine grandeur, cette image croît à proportion que la diſtance des deux verres objectifs augmente, du moins juſqu'à un certain point.

Si donc on prend un *réticule* de telle grandeur qu'il puiſſe égaler préciſement le plus grand diametre que le ſoleil ou la lune peuvent jamais avoir dans le foyer commun des deux verres objectifs placés l'un contre l'autre, il ne faudra que les éloigner l'un de l'autre à meſure que l'aſtre viendra à avoir un plus petit diametre, pour en avoir toujours l'image exactement repréſentée, & compriſe dans le même *réticule*.

M. de la Hire propoſa en même tems de ſubſtituer aux fils de ſoie un *réticule* fait de glace de miroir mince, en traçant des lignes ou des cercles deſſus avec la pointe d'un diamant; prétendant par ce moyen éviter l'inconvénient des fils de ſoie qui ſont ſujets à s'éloigner du parallélisme par les différentes températures de l'air; mais cela ne peut abſolument s'exécuter.

En effet, il eſt impoſſible, même avec le diamant le plus dur & le mieux taillé, de faire ou de tracer un trait net ſur une

glace; car si le trait est assez marqué, la glace sera coupée & se cassera facilement dans l'endroit marqué; que si au-contraire il n'est pas assez marqué pour que la glace soit coupée, il ne sera pas visible, même au microscope; on ne verra qu'une espece de rainure toute raboteuse. Ainsi, on doit regarder toute machine ou instrument où l'on parle de tracer des lignes bien distinctes sur une glace, comme absolument impraticable.

Nous ajoûterons à cette description du réticule *celle de M. de la Lande, & le lecteur nous saura bon gré de la lui avoir mise sous les yeux.*

RÉTICULE, (*Astronom.*) instrument composé de plusieurs fils, & qui se place au foyer d'une lunette pour mesurer les diametres des astres ou pour observer les différences de leurs passages. Il y en a de deux sortes principales; savoir, le *réticule* de 45^d & le *réticule* rhomboïde. Le champ d'une lunette simple, tel que le cercle *ACBE fig 47. des pl. d'Astron. Suppl. des Planches.* est ordinairement garni d'un chassis dans lequel il y a quatre cheveux ou quatre fils tendus. Un des fils, comme *AB*, est destiné à représenter le parallele à l'équateur ou la direction du mouvement diurne des astres. Le fil horaire *CE* qui lui est perpendiculaire, représente un méridien ou cercle de déclinaison; & les fils obliques *NO*, *LM* font des angles de 45^d avec les deux premiers.

Lorsqu'on veut mesurer la différence d'ascension droite & de déclinaison entre deux astres pour connoître la position d'une planete par le moyen de celle d'une étoile, on incline le fil *AB*, de maniere que le premier des deux astres le suive & le parcoure exactement, & l'on observe l'heure, la minute & la seconde où cet astre passe au centre *P* ou à l'intersection des fils. Quand le second astre vient à traverser la lunette à son tour, il décrit une autre ligne *VFDGR* parallele à *APB*. On compte l'instant où il arrive en *D*, c'est-à-dire, sur le même cercle horaire de déclinaison *CDPE*, où l'on a observé le premier astre en *P*, & la différence des tems donne la différence d'ascension droite des deux astres.

Pour trouver la différence de déclinaison ou la perpendiculaire *PD* comprise entre les paralleles *AB* & *VR* des deux astres, on compte le moment où le second astre passe en *F* & en *G*. L'intervalle de tems, converti en degrés & multiplié par le cosinus de la déclinaison de l'astre, donne l'arc *FDG*, dont la moitié *FD* est égale à *DP*, à cause de l'angle *EPD*. Supposé de 45^d, c'est la différence de déclinaison cherchée.

M. Bradley & M. de la Caille ont substitué le *réticule* rhomboïde au *réticule* de 45^d. C'est aujourd'hui le plus usité parmi les astronomes. Le *réticule* de 45^d. a deux inconvéniens que M. Bradley a voulu éviter dans celui-ci; c'est, 1°. de rendre inutile une partie du champ de la lunette; savoir, les deux segmens *MCL*, *MEo*, qui se trouvent en haut & en bas; 2°. d'embarrasser considérablement le centre *P* de la lunette par l'intersection de plusieurs fils, en sorte que l'astre peut y passer souvent sans être apperçu.

Le *réticule* de M. Bradley est formé d'un rhomboïde *BEDF* (*fig.* 48), dans lequel une des diagonales *BD* est double de l'autre *EF*. Pour le tracer on suppose un quarré *AGHC*, dont les côtés *AC* & *GH* soient divisés chacun en deux parties égales en *D* & en *B* du point *B*; l'on tire aux angles *A* & *C* les lignes *BA*, *BC*, & du point *D* aux angles *G* & *H* les lignes *DG*, *DH*; ces quatre lignes forment, par leurs intersections, le rhomboïde *BE*, *DF*: *EF* est la moitié de *AC*, & par conséquent la moitié de *BD*, si en quelque endroit de ce *réticule* on tire une ligne *edf* parallele à la base *EF*, la perpendiculaire *Bd* sera égale à la base *ef*, comme *BD* est égal à *AC*, c'est-à-dire, que la largeur d'une partie de ce rhomboïde est toujours égale à la hauteur; au lieu que dans le *réticule* de 45^d. la base étoit double de la distance au centre.

Lorsqu'on veut comparer avec ce *réticule* une planette à une étoile, on fait en sorte que le premier des deux astres

parcoure

parcoure dans ſon mouvement diurne le fil qui eſt tendu de E en F; & comme l'on connoît la valeur du *réticule* en degrés & en minutes, par le tems qu'un aſtre ſitué dans l'équateur met à le parcourir, on ſait combien le point B eſt éloigné du milieu du fil $E F$, ou du centre de la lunette.

Le ſecond aſtre venant à traverſer auſſi la lunette en f, on compte exactement le tems qu'il a employé à paſſer de e en f; on convertit le tems en degrés, minutes & ſecondes; on diminue ces degrés, en les multipliant par le coſinus de la déclinaiſon de cet aſtre, & l'on a la grandeur de $e f$, laquelle eſt égale à $B d$. Cette grandeur étant ôtée de $B M$, il reſte $M d$ qui eſt la différence en déclinaiſon des deux aſtres, ou la diſtance du parallele de l'un des deux aſtres, au parellele de l'autre.

Pour pouvoir diſtinguer dans l'obſcurité ſi l'étoile a paſſé au-deſſus ou au-deſſous de la ligne $E F$ du milieu, on a l'attention de conſerver une largeur conſidérable à la partie $E B$ du *réticule*, c'eſt-à-dire, une partie pleine $L E B$, tandis que les trois autres côtés ſont les plus minces & les plus évuidés qu'il ſoit poſſible. Ces micrometres différent des *réticules*, en ce qu'ils ont un fil mobile ou curſeur qui peut s'approcher ou s'éloigner du fil fixe. *Voyez* MICROMETRE, (*M.* DE LA LANDE.)

RÉTICULE, conſtellation auſtrale introduite par M. de la Caille. Elle eſt ſituée entre l'hydre & la dorade, au-deſſous des deux nuages. La principale étoile eſt de troiſieme grandeur. Elle avoit en 1750 $62^{d}. 49' 13''$ d'aſcenſion droite, & $63^{d}. 6' 13''$ de déclinaiſon auſtrale. (*M.* DE LA LANDE.)

RETICULUM; (*Littérat.*) ce mot ſignifie un petit *rets* ou *filet*, une *raquette* à jouer à la paume, parce qu'elle eſt faite en réſeau, & finalement un ſac à réſeaux, une coëffe claire à réſeaux. *Reticulum* étoit encore un *ſac à réſeau*, dans lequel on portoit le pain en voyage: Varron dit *panarium*; c'eſt pourquoi ſaint Auguſtin appelle la proviſion du pain *annonam reticam*, parce qu'on la portoit dans des filets, mais le panier des proviſions générales d'uſage chez les pauvres, étoit fait avec des feuilles de palmier, de jonc ou d'oſier, & ſe nommoit *cumera*. Revenons aux *reticula* ou ſacs à réſeaux.

Leur uſage étoit fort ordinaire auſſi-bien en Grece qu'à Rome. Dans les acharnenſes d'Ariſtophane, on voit des oignons dans des ſacs à réſeaux, κρόμμυα ἐν δικτύοις; on ſe ſervoit auſſi de petits paniers en réſeaux, *réticula*, pour y mettre des fleurs. Cicéron peint à ravir de cette maniere Verrès dans un feſtin. *Ipſe coronam habebat unam in capite, alteram in collo*, reticulum *quæ ad nares ſibi apponebat, tenuiſſimo lino, minutis maculis, plenum roſæ*. Il avoit une couronne ſur ſa tête, une autre autour du cou; & dans cette attitude, il reſpiroit de tems en tems l'odeur d'un aſſemblage de roſes, qu'il avoit fait mettre dans un ſac de fin lin, tiſſu à petites mailles.

Tel étoit le ſac à réſeaux de Verrès; mais tous les *reticula* n'étoient pas de fin lin & à petits carreaux; on les faiſoit ſouvent de jonc, & ſans beaucoup de façon. Cependant il y en avoit de magnifiques, ſoit à fils d'ivoire ou d'argent. Dans la deſcription qu'Hippolochus fit du feſtin de noces de Carunus, & qu'Athénée nous a conſervée, on y voit ἀρτοφόρα διὰ ἱμαντῶν ἐλεφαντίνων πεπλεγμένα, des ſacs à réſeaux pour le pain, faits de lames d'ivoire; & enſuite ἀρτοφόρον ἀργυροῦν, des ſacs pour le pain à lames d'argent. (*D. J.*)

RETIERCEMENT *ou* RÉTIERS, ſ. m. (*Juriſprudence.*) eſt un terme qui ſe trouve dans l'ancienne coutume de Montreuil, pour exprimer le tiers du tiers, c'eſt-à-dire, la troiſieme partie du troiſieme denier du prix de l'héritage: il eſt dit que ce *retiercement* eſt dû au ſeigneur, quand le prix de l'héritage cottier ou roturier, vendu ou chargé de quelque vente, eſt vendu francs deniers au vendeur; autrement il n'eſt dû au ſeigneur que le tiers, & non le *retiercement*. *Voyez* le *gloſſ.* de M. de Lauriere, au mot *réſixieme*. (*A*)

RÉTIF, adj. (*Maréchal.*) épithete qu'on donne à un cheval mutin, qui s'ar-

rête ou recule au lieu d'avancer. Au manége, on appelle *rétif* un cheval rebelle, capricieux & indocile, qui ne va qu'où il lui plaît & quand il lui plaît. Ce mot vient du latin *rectivus*, qui signifie la même chose.

RÉTIFORME, adj. (*Gram.*) qui a forme de rets. On dit en Anatomie, lacet *rétiforme*. *Voyez* RETS ADMIRABLE.

RETIMO, (*Géog. mod.*) Ῥιθύμνα dans Ptolomée, & Rithymna dans Pline, *liv. IV. ch. xij.* ville de l'île de Candie sur la côte septentrionale, à 18 lieues au couchant de la capitale. Elle a une citadelle bâtie sur un roc escarpé, & qui commande un fort ruiné; son port qui a été très-bon, est aujourd'hui tout-à-fait négligé. *Retimo* est la troisieme place du pays; les Turcs la prirent en 1647, & depuis ce tems-là elle est gouvernée par un pacha, soumis au viceroi de Candie. *Long.* 42. 18. *lat.* 35. 24. (*D. J.*)

RETINA, (*Géog. anc.*) lieu d'Italie dans la Campanie, sur le bord de la mer, selon Pline, *l. VI. epist.* 16. Hermolaüs croit que ce lieu étoit au pié du promontoire de Misène, & que c'est encore aujourd'hui un petit village appellé *Retina* ou *Resina*.

RETINE, *terme d'Anatomie & d'Optique*, qui signifie une des tuniques de l'œil; on l'appelle aussi *amphiblestroïde tunique*, *rétiforme* & *réticulaire*, comme étant tissue en forme de rets. *Voyez* TUNIQUE, ŒIL. La *rétine* est la derniere, ou la plus intérieure des tuniques de l'œil, situées immédiatement sous la choroïde. *Voyez* CHOROÏDE. Elle est formée de la dilatation de la partie médulaire du nerf optique; c'est pourquoi elle est mince, douce, blanche, & ressemblante à la substance du cerveau; elle est transparente comme la corne d'une lanterne. *Voyez* NERF OPTIQUE. Quand elle se sépare de la choroïde, elle est en forme de mucus.

On croit communément que la *rétine* est le grand organe de la vue, qui se fait par le moyen des rayons de lumiere qui sont refléchis de chaque point des objets qui passent à travers les humeurs aqueuses, vitrées & crystallines, & vont peindre sur la *rétine* l'image de l'objet, sur laquelle ils laissent une impression qui est portée de-là, par les capillaires du nerf optique, jusqu'à l'organe du sens. *Voyez* VISION. Mais plusieurs membres de l'académie royale des Sciences, particuliérement MM. Mariotte, Pecquet, Perrault, Mery, de la Hire, ont été partagés sur l'opinion que ce fut la *rétine* ou la choroïde qui fût le principal organe de la vision, & sur laquelle des deux les objets étoient représentés. M. Mariotte & M. Mery ont cru que c'étoit la choroïde, & les autres que c'étoit la *rétine*. On a toujours pensé que la *rétine* avoit tous les caracteres de l'organe principal. Elle est située dans le foyer de réfraction des humeurs de l'œil, & conséquemment elle reçoit les sommets des cônes des rayons, qui viennent de différens points des objets.

Elle est très-mince, & conséquemment très-sensible. Elle tire son origine du nerf optique, & elle est même entiérement nerveuse; & c'est l'opinion commune que les nerfs sont les véhicules de toutes les sensations. Enfin elle communique avec la substance du cerveau où toutes les sensations se terminent. *Voy.* CERVEAU, SENSATION.

On suppose que l'usage de la choroïde est d'arrêter les rayons que l'extrême ténuité de la *rétine* laisse passer, & agit à l'égard de la *rétine*, comme le vif-argent à l'égard d'une glace, sur-tout dans les animaux, où elle est noire. *Voyez* CHOROÏDE. Mais, M. Mery est d'une opinion différente par l'expérience d'un chat plongé dans l'eau. Il observe que dans cette occasion sa *rétine* disparoît absolument aussi-bien que toutes les autres humeurs de l'œil, tandis que la choroïde paroît distinctement, & avec toutes les couleurs qu'elle a dans cet animal; il conclut de-là que la *rétine* est transparente comme les humeurs, mais que la choroïde est opaque; & conséquemment que la *rétine* ne peut pas terminer & arrêter les cônes des rayons, ni recevoir les images des objets, mais que la lumiere passe à travers, & ne s'arrête que sur la choroïde, qui par-là devient le principal organe de la vision.

La couleur noire de la choroïde dans l'homme est très-favorable à ce sentiment : le principal organe semble demander que l'action de la lumiere se termine sur lui aussi-tôt qu'elle y arrive ; or, il est certain que la couleur noire absorbe tous les rayons, & n'en réflechit aucun, & il semble aussi qu'il est nécessaire que l'action de la lumiere soit plus forte sur l'organe de la vue que par-tout ailleurs : or il est certain que la lumiere étant reçue & absorbée dans un corps noir, doit exciter une plus grande vibration que dans tout autre corps ; & de-là il s'ensuit que les corps noirs sont plutôt allumés par les verres ardens que les corps blancs. *Voyez* NOIRCEUR.

La situation de la choroïde derriere la *rétine* est une autre circonstance à considérer. M. Mery ayant observé la même position d'un organe principal derriere un organe médiat dans les autres sens, en trouva une heureuse analogie. Ainsi, l'épiderme sur la peau est l'organe moyen du toucher ; mais la peau qui est dessous est le principal organe. La même chose est observée pour le nez, les oreilles, *&c.*

La *rétine* semble néanmoins être une sorte de second organe médiat, qui sert à briser l'impression trop vive de la lumiere sur la choroïde, ou à la conserver. Il faut ajoûter à cela que la *rétine* est insensible, comme tirant son origine de la substance médullaire du cerveau qui l'est aussi ; & la choroïde au-contraire est très-sensible, comme tirant son origine de la pie-mere, qui est certainement sensible à un degré éminent. *Voyez* NERF *&* PIE-MERE. Ce dernier argument paroissant douteux, M. Mery s'engagea de le prouver ; ce qu'il fit devant l'académie royale, où il montra que le nerf optique n'est pas composé de fibres comme le sont les autres nerfs ; mais que c'est seulement une suite de moëlle renfermée dans un canal duquel il est aisé de la séparer Cette structure du nerf optique, inconnue jusqu'ici, fait voir que la *rétine* peut n'être pas une membrane, mais seulement une dilatation de moëlle enfermée entre deux membranes, & une moëlle, qui paroît n'être pas une substance propre au siege de la sensation. Peut-être la *rétine* ne sert-elle qu'à filtrer les esprits nécessaires pour l'action de la vue ; car la vibration par laquelle la sensation est effectuée, doit se faire sur une partie plus solide, plus ferme, & plus susceptible d'une forte & vive impression.

Ruysch assure à la page 10 de son second *trésor*, qu'il a quelquefois remarqué sur la *rétine* des ondes contre les loix de la nature ; il les représente dans la figure 19 de la 16^e. table, qui est la suite de la 13^e. lettre problématique. Mais si ce savant homme, dit M. Petit le médecin, eût coupé quantité d'yeux en deux hémispheres, il auroit presque toujours trouvé la même disposition à la *rétine* dans ceux qui ont été gardés deux ou trois jours ; car cette membrane suit les mouvemens que l'on fait faire à l'humeur vitrée. Et comme il n'est presque pas possible de diviser un œil en deux hémispheres sans déranger l'humeur vitrée, la *rétine* se dérange aussi, & il s'y forme des plis & des ondes que l'on peut effacer, en remettant la *rétine* dans son extension naturelle. Il faut prendre beaucoup de précautions en coupant l'œil ; si l'on veut éviter ce dérangement, l'œil doit être frais, sans quoi on doit trouver ces ondes presque toutes les fois qu'on coupe un œil transversalement, à moins que l'œil n'ait trempé dans quelque liqueur. *Hist. de l'académie des Sciences, année* 1726. (*D. J.*)

Dissertation sur l'irritabilité de l'iris, dans laquelle on démontre par des expériences curieuses, que la seule partie de lumiere qui frappe la rétine, *met l'iris en mouvement.*

On observe dans les yeux un singulier phénomene. La lumiere fait souffrir beaucoup de changement à l'iris, qui cependant reste toujours immobile, par tel autre corps qu'il soit piqué. On ne croiroit pas un pareil phénomene, s'il n'étoit avéré par l'expérience. Toutes les parties musculaires de la machine animale se retirent ou trémoussent, quel que soit le corps qui les frappe. La singularité d'une telle observation m'a fait naître l'envie de l'examiner. Mais auparavant il faut éclaircir la nature du fait.

L'illuſtre baron de Haller a démontré le premier, par des expériences qui ne laiſſent pas de doute, que l'ouverture de la prunelle ne change jamais, quelle que ſoit l'irritation qu'on fait ſouffrir à l'iris, ſoit avec des aiguilles, ſoit avec tel autre corps pointu, ou liqueur âcre & piquante que ce ſoit, c'eſt-à-dire, l'iris ne s'allonge ni ne ſe contracte. Il a annoncé cette vérité dans une diſſertation ſur les parties ſenſibles & irritables, pleine de découvertes très-utiles. (*Diſſertat. ſur la ſenſibil.*) J'ai auſſi voulu eſſayer les mêmes expériences ſur pluſieurs différens animaux, & je ſuis parvenu, non-ſeulement à toucher l'iris avec l'aiguille, comme il avoit fait, après avoir percé la cornée, mais j'ai de plus ôté entiérement la cornée, de façon que l'iris eſt reſté à découvert. Je n'ai apperçu aucun mouvement dans la prunelle, après avoir piqué l'iris dans toute ſa largeur avec une pointe fer, & même après y avoir amené des étincelles électriques avec une épingle qui le touchoit, ſoit immédiatement, ſoit à travers de la cornée. Il ne faut pas croire que l'iris perde tout mouvement quand la cornée eſt ôtée, & que l'humeur aqueuſe eſt écoulée, quoiqu'il ſoit vrai qu'elle ne ſe meut pas alors avec ſa vivacité ordinaire, & que même alors la prunelle ſe contracte; & l'iris élargi, plus flaſque & moins régulier de contour, s'appuie ſur la lentille cryſtalline; mais, malgré tout cela, elle ne perd pas pour long-tems ſa mobilité, & elle eſt ſujette à s'élargir & ſe rétrecir par l'impreſſion de la lumiere.

Le ſavant Haller conclut, d'après ſes expériences, que l'iris n'eſt pas irritable par l'effet de la lumiere; & pour appuyer ſon opinion, il obſerve que quand le nerf optique a perdu toute ſenſation, le mouvement ceſſe dans la prunelle, même à l'action de la lumiere. Mais des expériences même d'Haller, Zimmerman avoit tiré une toute autre conſéquence; il dit que de ce que l'iris eſt inſenſible à la piquûre d'une aiguille, on ne peut pas déduire à la rigueur qu'elle ne puiſſe être irritée par la lumiere, & que peut-être pour la contracter il faut ce corps-là, & pas d'autre. *Diſſertat. de irritabil.* 1715.

Les raiſons de M. Zimmerman ſont réellement ſi fortes, qu'elles laiſſent indéciſe la queſtion, ſi l'iris eſt irritable ou non par l'action même de la lumiere.

Mais d'ailleurs il ne paroît pas que l'argument de l'iris, immobile par la paralyſie du nerf optique, ou par quelque maladie de la *rétine*, ſoit bien convaincant, puiſque le ſavant anatomiſte Meckel ſuppoſoit que dans le glaucome & dans les maladies de la *rétine*, l'iris étoit incapable de mouvement, à cauſe du dérangement ou maladie des nerfs ciliaires. Qui oſeroit aſſurer que la maladie de la *rétine* ou de l'humeur vitrée, ne peut auſſi changer l'état de l'iris? Ces parties ſont très-délicates & très-voiſines entre elles, & de pareils accidens arrivent auſſi dans d'autres maladies. Peut-être que la ſenſibilité de la *rétine* eſt néceſſaire, pour que l'iris ſe meuve quand elle eſt frappée par la lumiere, comme le ſang des arteres eſt néceſſaire dans les muſcles, pour remuer leurs fibres dans le mouvement volontaire, ſans que cependant ce ſang en ſoit la cauſe, puiſqu'il ne fait que mettre le muſcle en état de ſe contracter ſelon la volonté de l'homme; de même la ſenſibilité pourroit être neceſſaire dans la *rétine* & dans le nerf optique, pour mettre l'iris en état d'être remué par la lumiere, de façon que la ſenſibilité ceſſant dans les deux premiers, l'iris auſſi n'en ſoit plus ſuſceptible.

Les mêmes raiſons qui font douter ſi l'iris ſaine & dans ſon état naturel, eſt irritable par l'attouchement immédiat de la lumiere, peuvent auſſi ſervir contre M. Mariotte & contre les partiſans de ſon opinion (*Voyez les Ouvrages de Mariotte, édit. d'Hol. le Cat*). Il croit que l'iris eſt une production ou allongement de la choroïde; que celle-ci eſt un tiſſu de filamens nerveux; que ces filamens ſont à l'iris, & qu'elle en eſt compoſée. Il ſuppoſe même que la membrane choroïde eſt l'organe de la vue, que l'amauroſis ou goutte ſereine, & les maladies de la *rétine* & du nerf optique, ſont vraiment des maladies de la choroïde; que l'iris ſe meut, parce que la choroïde

eſt ſenſible, & que quand celle-ci ne l'eſt plus, l'iris auſſi demeure immobile, malgré qu'elle ſoit directement frappée par la lumiere. D'abord il n'eſt pas ſûr que l'iris naiſſe de la choroïde, & il n'eſt pas vrai que celle-ci ſoit tiſſue de nerfs, parce que les ciliaires qui vont s'entrelacer dans l'iris, n'entrent pas dans la compoſition de la choroïde; mais la touchent ſeulement en paſſant entr'elle & la ſclérotique, & enfin le vrai organe de la vue n'eſt pas dans la choroïde, mais dans la *rétine*. Mais quand même on ſeroit d'accord que la vue réſide dans la choroïde, il ne s'enſuivroit pourtant pas que l'iris ſain n'eſt pas affecté par la lumiere, parce que, quand la choroïde eſt dérangée, il faut que l'iris, que l'on ſuppoſe ſa production le ſoit auſſi, ou entiérement, ou dans ſes parties nerveuſes.

Après tout cela, & beaucoup d'autres réflexions, il me paroît encore indécis ſi l'iris, dans ſon état naturel, eſt irritable ou non par l'effet de la lumiere (*De ſenſib. & irritabil. epiſt. Bon.* 1757). J'étois confirmé dans mon doute par l'autorité du ſavant M. Laghi, qui même, après les expériences contraires de M. de Haller, a ſoutenu, auſſi-bien que Zimmerman, Witt & Mekel, & tous les anatomiſtes, qu'elle eſt irritable. J'en voulus donc rechercher la vérité par les expériences ſuivantes, dont je ne ferai qu'un récit abrégé, en laiſſant aux autres le ſoin d'en tirer les conſéquences qui cependant me paroiſſent déciſives.

Je fis un cône ou cartouche de papier, dont l'ouverture du côté de la pointe n'excédoit pas une demi-ligne de Paris; je le teignis de noir au-dehors & au-dedans, pour qu'il abſorbât la lumiere, & qu'il ne fût pas tranſparent; ce qui auroit pu gâter l'expérience. Au plus large orifice, ou à la baſe de ce cône, je collai un papier en travers qui débordoit de tous côtés, teint auſſi en noir, avec une ouverture de même largeur que la barre du cône, par laquelle la lumiere pouvoit entrer librement. A l'orifice plus large j'approchai une bougie, de façon que les rayons pouvoient directement paſſer par le petit trou, & parvenir juſqu'à l'œil, ſans que la lumiere éparſe à l'entour, interceptée par le papier tranſverſal, pût y parvenir de même: ainſi, non-ſeulement l'œil, mais toute la tête de l'animal, reſtoit dans l'obſcurité, & ne pouvoit recevoir d'autres rayons que ceux qui ſortoient par le petit trou de la pointe. J'avois exprès apprivoiſé un chat, ſur l'iris duquel je fis tomber les vifs rayons qui s'échappoient à travers la petite ouverture. Tout en bon état qu'étoit l'iris, & parfaitement ſuſceptible de ſes mouvemens ordinaires, il ne ſe remua aucunement dans toutes les repriſes innombrables que je répétai cet eſſai: il parut toujours également immobile, dans telle de ſes parties que je fiſſe tomber les rayons, & même en leur faiſant parcourir, avec grande célérité, ſon contour. Mais lorſque la lumiere tomboit ſur la prunelle, l'iris ſe contractoit ſoudain, & toujours il en arrivoit de même. Quand je dirigeois la lumiere à la prunelle, je prenois garde qu'il n'en tombât aucun rayon ſur l'iris. La prunelle étoit ordinairement large de deux lignes, & le faiſceau de rayons pas plus d'une demi-ligne. Cette expérience, pluſieurs fois répétée & toujours conſtante, prouve évidemment, ſelon moi, que l'iris eſt mis en mouvement par cette ſeule partie de lumiere qui paſſe à travers la prunelle, & va au fond de l'œil, & non par la lumiere extérieure qui frappe l'iris, quelque ſain & en bon état qu'il ſoit.

Mais comme le premier cône étoit grand, & en conſéquence mal-aiſé à manier, j'en ſubſtituai un autre d'un uſage plus facile & plus ſûr: c'étoit un cône plus court, plus large de baſe, de carton léger, avec une bande à ſa baſe du même carton, ſur laquelle étoit poſée la bougie, dont la meche répondoit juſte au grand orifice. Le trou d'en haut n'étoit pas plus large que de trois quarts de ligne. Avec cette petite machine, très-aiſée à manier, j'ai répété pluſieurs fois les mêmes expériences, & j'ai fait tomber les rayons ſur toute la largeur de l'iris, ſans toucher à la prunelle. Elle ne ſe contractoit jamais, ſi ce n'eſt quand les rayons ſortoient par haſard des bornes de l'iris, & paſſoient

dans le fond de l'œil. Dans ce cas, la prunelle se contractoit immédiatement, & plus encore, quand on y dirigeoit tout le faisceau de lumiere, en prenant toujours soin de n'éclairer pas même l'extrêmité mobile de l'iris. La lumiere étoit si vive, que quand je la faisois passer soudain à la *rétine*, l'animal faisoit des efforts pour l'éviter, & au contraire il ne donnoit aucune marque de souffrance, quand la lumiere ne frappoit que l'iris. Il est vrai que dans ces expériences il peut se mêler quelque équivoque; car les rayons, au sortir de la petite ouverture du cône, se détournent de la ligne droite, tout teint en noir qu'est le cartouche; mais cela ne fait pas que les faits rapportés soient moins vrais. Il faut pourtant que l'observateur soit bien attentif, & regarde l'œil de bien près, parce que le cône étant noir & la chambre obscure (pour exclure toute autre lumiere), on n'y voit pas clair. Ainsi, pour pouvoir observer mieux à mon aise, & m'assurer de plus en plus d'un fait si décisif, je fis un troisieme cartouche.

C'étoit un cône de papier subtil & noir, pas plus long que de trois pouces, avec un trou qui n'avoit qu'une ligne de largeur, mais très-large à sa base à laquelle j'approchai la lumiere comme, à l'ordinaire; ainsi je voyois clairement dans la chambre, d'ailleurs obscure, toute la tête du chat, & combien étoit large la prunelle. Je dirigeai alors sur l'iris tous les rayons qui sortoient du cône, tantôt sur une partie, tantôt sur une autre, & leur fis parcourir toute sa surface. Je répétai mille fois cette expérience, & la prunelle ne changea jamais en aucune maniere, en sorte que je pus m'assurer que l'iris n'est pas irritable par le choc immédiat de la lumiere. Je m'attachai donc à l'autre recherche, & je fis passer dans la prunelle les rayons, de façon qu'ils ne tombassent point du tout sur l'iris; & tout sûr que j'étois que l'iris n'est pas mobile par l'atteinte extérieure de la lumiere, cependant pour surcroît de diligence & de précaution, je couvris d'un côté tout l'iris avec un papier blanc appliqué sur l'œil du chat, sur lequel papier je faisois glisser tout le faisceau de lumiere, de façon qu'il entroit tout dans la prunelle sans toucher à l'iris: j'ai pu faire cela encore plus aisément quand le chat couvre l'iris jusqu'à la prunelle, avec cette troisieme paupiere commune aux quadrupedes, que les anatomistes appellent *nictitans*, la prunelle étoit souvent du double plus large que le faisceau des rayons; ainsi je peux être sûr qu'ils ne touchoient aucunement le bord ovale de l'iris. Dans ces expériences, l'iris s'est toujours élargi, & la prunelle s'est rétrecie souvent jusqu'à la moitié, & même jusqu'au quart de sa grandeur naturelle. J'ai aussi fait usage de plusieurs autres cônes plus petits ou plus grands, plus ou moins larges à la pointe & à la base, & toujours il en est arrivé de même.

On pourroit cependant opposer, & non sans raison, que peut-être les rayons du faisceau étoient en trop petite quantité pour produire un changement sensible, puisque par leur moyen on ne pouvoit éclairer à la fois qu'une petite partie de l'iris. Je fis à ce sujet un autre cône de carton non transparent, dont la base avoit cinq pouces de diametre. Je coupai ce cône vers sa pointe par une section parallele à sa base. Cette section circulaire qui avoit un demi-pouce de diametre, fut couverte d'un disque de carton que je découpai tout autour de sa circonférence, en y faisant une ouverture annulaire, de façon qu'il restoit au milieu un petit cercle de carton soutenu des deux côtés par deux petits brins que j'avois exprès laissés en découpant; ainsi la lumiere devoit sortir du cône sous la figure d'un anneau lumineux, avec lequel j'éclairai exactement tout le contour de l'iris du chat pendant que la prunelle restoit dans l'ombre du petit disque central. De cette façon je réitérai souvent l'expérience, augmentant la lumiere, & me servant de cartouches plus ou moins grands, & jamais la prunelle ne se contracta, quelque parfaitement que l'iris fût éclairé.

Je voulus aussi essayer si je ne produirois rien en augmentant de beaucoup la force de la lumiere. J'introduisis dans un cône de papier une lentille plane d'un côté & convexe de l'autre, & après celle-ci

une autre convexe des deux côtés, de façon que le foyer ou la réunion des rayons sortoit tout juste hors de la pointe du cône. La lumiere y étoit si vive, qu'on ne pouvoit pas l'endurer sans douleur, de façon que le chat entroit en fureur & essayoit de m'échapper toutes les fois que je faisois tomber cette lumiere sur sa prunelle. Je fis avec cette machine les mêmes expériences que ci-dessus, & je vis constamment que la lumiere qui atteint le fond de l'œil, est la seule qui fait rétrecir la prunelle, & que quand la lumiere frappoit l'iris, la prunelle étoit immobile, & l'animal ne donnoit aucune marque de sensation douloureuse. La même chose arriva, quand je fis usage d'une petite lentille de microscope adaptée à la pointe d'un cône, laquelle donnoit un petit foyer, mais d'une lumiere très-vive & perçante.

J'ai répété toute cette longue suite d'expériences en me servant de la lumiere du soleil, introduite dans une chambre par un seul petit trou. Les effets sont les mêmes, si ce n'est que les mouvemens de la prunelle sont plus grands qu'à la lumiere de la bougie.

Ce que j'ai essayé sur le chat, l'a été aussi sur un chien & sur les yeux de quelques-uns de mes amis, & les observations & les résultats ont toujours été les mêmes.

Je crois être en droit de conclure sans exception que l'iris n'est pas irritable par la plus vive lumiere extérieure, mais qu'il se meut uniquement, quand la lumiere par la prunelle va jusqu'au fond de l'œil: & puisque le crystallin, l'humeur vitrée, & tout ce que la lumiere rencontre sur sa route jusqu'à la *rétine* est incapable de sensibilité & d'irritabilité, on doit aussi convenir que tous les mouvemens de l'iris qui se remarquent en conséquence de la lumiere, naissent de son action sur l'intime organe de la vue.

Ces vérités que j'ai établies par des preuves directes & décisives, concourent admirablement à expliquer plusieurs maladies singulieres de l'œil, maladies qu'on n'a pas su connoître à fond jusqu'à présent, & qui sont même inexplicables dans l'ancienne hypothese sur les mouvemens de l'iris; aussi ces mêmes maladies peuvent servir à confirmer de plus en plus les vérités que je viens d'établir. C'est un fait assez connu, que dans les amauroses ou gouttes sereines, quand le principe du mal réside dans le nerf optique, l'iris perd toute sorte de mouvement, de façon que les chirurgiens admettent son immobilité pour indice certain du dérangement de l'organe de la vue. Dans les cataractes aussi quand le mal réside dans le crystallin, la prunelle perd un peu de son mouvement, & elle se perd en proportion de la plus grande dilatation de l'opacité sur le crystallin; aussi quand l'humeur vitrée se trouble par le glaucome (maladie très-grave de l'œil), l'iris reste en partie & fort souvent entiérement immobile. Si donc la prunelle n'est pas mise en mouvement par cette lumiere qui frappe l'iris, mais se rétrecit ou s'élargit par le moyen des rayons qui parviennent jusqu'à l'organe de la vue, qui est capable d'irritabilité, il en faut nécessairement conclure que dans l'amaurose, quand la *rétine* ou le nerf optique sont affectés, elle doit rester immobile. De même dans les cataractes, moindre est la lumiere qui peut parvenir au fond de l'œil, moindre doit être son mouvement; mais plus le crystallin devient opaque, moins de lumiere peut trouver passage, ainsi l'iris doit en conséquence être moins mobile. Dans le glaucome, si toute l'humeur vitrée devient opaque, l'iris devient immobile; car tout passage est bouché aux rayons de la lumiere, ou s'il en passe encore quelques-uns, elle se meut aussi en proportion: ainsi les mouvemens des prunelles doivent être proportionnés, & à la sensibilité qui reste dans l'organe, & à la quantité de lumiere qui peut parvenir jusqu'au fond de l'œil.

De l'état naturel de l'iris, & de la production des mouvemens dans l'iris, par la lumiere qui frappe la rétine.

Lorsque la *rétine* est frappée par la lumiere, on voit l'iris se mouvoir, & la prunelle se rétrecir à la lumiere trop vive, & s'élargir si elle est moindre. Il y a donc une cause de ce mouvement & de cette

concorde entre la sensation de la *rétine* & les mouvemens de l'iris. Si l'on eût remarqué quelque connexion des parties, elle auroit éclairci une question si difficile ; mais ici l'anatomie nous abandonne. On ne discerne aucun filament du nerf optique ou de la *rétine*, qui aboutisse à l'iris ; c'est de-là que naît l'incertitude & le silence des anatomistes sur ce point. L'hypothese de M. Mariotte qui, supposant que la choroïde est l'organe de la vue, & que l'iris fait partie de la choroïde, feroit soudain disparoître toute difficulté, ne doit être comptée pour rien, car la choroïde n'étant pas l'organe de la vue, son systême tombe tout-à-la-fois.

Le seul Morgagni, très-savant anatomiste, essaya le premier ce que personne n'auroit pu mieux faire que lui. Il imagina que la nature n'avoit pas en vain prolongé la *rétine* jusqu'au corps ciliaire ; & recherchant quel usage pouvoit avoir le bord de la *rétine* près de l'iris, proposa la conjecture très-subtile qui suit. « *Neque tamen retinæ ulteriorem progressum inutilem censeo : imo nisi me conjectura fallit, inde fortasse repetenda causa est, cur pro variâ retinæ ab immisso lumine agitatione, continuo ciliare corpus, & annexâ iris variâ agitatione se disponant, videlicet ut conjunctæ retinæ tensiones, aut ejus spirituum motus alio alius modo, graduve, cum ciliari corpore communicantur. Quod si conjecturam non improbes, etiamsi non ponas cum Mariotto ; choroïdem esse præcipuum visûs instrumentum, habebis tamen unde intelligas, cur ultrò pupilla in obscuriori loco dilatetur, in lumine contrahatur : quod ille explicatu difficillimum, si retina visûs statueretur organum, censebat* ». *Epist. Anat.* 17. § 18, *pag.* 304. Dans cette conjecture, on suppose, si je ne me trompe, que la *rétine* frappée par la lumiere, souffre des trémoussemens & des oscillations, en un mot qu'elle est irritable ; que ces oscillations parvenues jusqu'à son bord, se communiquent au corps ciliaire, & de celui-ci à l'iris, & qu'ainsi se fait la contraction de la prunelle par la trop vive lumiere. Mais l'illustre Haller a déja démontré par des faits, que le nerf n'est pas irritable, & qu'il ne trémousse ni n'oscille, quel que soit le corps dont il est frappé ; on ne peut donc suivre la conjecture de Morgagni, puisque la *rétine* est une moëlle nerveuse comme le nerf optique. Et en effet, comment peut-on imaginer des vibrations & des trémoussemens dans un corps mou & muqueux comme la *rétine*, & d'ailleurs environné de parties molles ? moins encore peut-on concevoir que ces vibrations puissent se communiquer à ses parties les plus éloignées, par le seul léger attouchement de quelques foibles rayons de lumiere, sur le fond d'une membrane très-subtile & très-flasque. Mais quand même quelque légere oscillation pourroit parvenir jusqu'aux bords de la *rétine*, comment peut-elle être communiquée au corps ciliaire ? Ses plis sont durs, forts, & étroitement attachés à la membrane du corps vitré, & moins en état de transmettre à l'iris les vibrations réçues par le moyen du corps ciliaire. Quand on accorderoit même qu'elles y passent, l'iris n'en seroit pourtant pas remué, puisqu'il est immobile aux piqûres d'une aiguille, à l'action d'une très-vive lumiere, & aux étincelles du feu électrique. Mais si cela est, les esprits animaux même ne pourront la remuer ; car je n'entends pas comment peuvent être transmises au corps ciliaire les vibrations des esprits animaux, quelque insensibles & légeres qu'elles soient. Cependant on ne trouve aucune connexion ou filament de la *rétine* au corps ciliaire & à l'iris ; jamais l'iris ne fait aucun mouvement, lorsqu'on pique ses nerfs, ou le nerf optique même & la *rétine*, dans les animaux encore vivans ou morts depuis peu, & lorsqu'on va jusqu'à percer avec des épingles ces parties, comme je l'ai plusieurs fois essayé.

Ainsi, ce point de physique animale est jusqu'à présent entiérement inconnu, & il faut, d'après les expériences, examiner comment cette connexion & cette analogie dans les mouvemens peuvent exister, & quelle est l'origine de leurs différences : mais on ne peut connoître le vrai changement de l'iris, si on ne connoît son état naturel ou de repos ; c'est donc à cette recherche qu'il faut, avant tout, s'attacher.

s'attacher. Les anatomistes ont cru assez communément que l'état naturel de l'iris est son rétrecissement, c'est-à-dire, quand la prunelle est plus large ; mais n'ayant pas trouvé d'assez fortes raisons pour me persuader, je commençai à douter, & de ce doute naquit l'envie de faire une longue suite d'observations. J'avois toujours vu l'iris convexe dans mon chat, & tel il est aussi dans les hommes. Je ne concevois pas comment il pouvoit garder sa figure dans son expansion, quand la prunelle se rétrecit, si cela n'étoit pas son état naturel ; car il paroît qu'il devroit plutôt s'applatir dans ce mouvement, par la contraction des fibres circulaires supposées, comme l'avoit cru Winslow (*Mém. de l'acad.* 1721.), qui ne s'étonne aucunement de ce phénomene, tout contraire qu'il est aux théories déja reçues ; je cherchai donc l'état de l'iris dans le sommeil : sûr de le trouver dans son état naturel, j'eus recours à mon chat devenu, par l'habitude, docile & patient.

Après lui avoir fait essuyer une longue diete de plusieurs jours, je lui apprêtai de quoi manger largement, de façon que demi-heure après je le trouvai étendu par terre, abbatu par le sommeil. Je me couchai doucement sur le lit, le tenant toujours dans mes bras, avec une paupiere que j'eus soin de tenir ouverte pendant deux heures avec mes doigts. Quand je commençois enfin à désesperer de le voir endormi, je vis sa prunelle se rétrecir à mesure que l'animal approchoit de l'état de sommeil. Deux minutes n'étoient pas écoulées, qu'il commença à trembler, comme s'il eût été en convulsion. J'ai observé plusieurs fois la même chose dans les animaux ensevelis dans un profond sommeil, particuliérement dans les chiens. Dans mon chat endormi, la prunelle étoit réduite à une ellipse très-applatie, & pas plus large au milieu qu'un quart de ligne ; elle alla toujours décroissant jusqu'à ce qu'elle fut réduite en très-peu de tems à moins d'un tiers de ligne de longueur & à moins de largeur en proportion. La prunelle n'est jamais si fort rétrecie, quand elle est frappée par la plus vive lumiere, réunie par des lentilles sur la *rétine*. Je répétai cinq fois en différens tems l'observation énoncée. Toujours quand le chat s'endort, la prunelle se rétrecit par degrés. Dans le sommeil le plus profond, elle est plus étroite encore, mais jamais entiérement fermée, comme je l'ai vue depuis. En m'y prenant de la sorte, il falloit beaucoup de tems, & le chat s'endormoit difficilement les yeux ouverts ; j'imaginai donc de le tenir couché avec moi, gardant une petite bougie allumée à quelque distance, le chat tourné de telle façon, que ses yeux étoient à l'abri de la lumiere. A peine fut-il endormi, que je lui ouvris doucement les paupieres, mais avec grande difficulté ; car du moment que je lui touchois l'œil, de la main, il se réveilloit. Je me mis donc à lui tenir toujours une main sur la tête, & à attendre dans cette posture qu'il fût endormi, de façon qu'avec un seul doigt je lui ouvrois aisément les yeux, sans discontinuer la pression de toute la main sur la tête. La prunelle, toujours plus petite dans le plus fort sommeil, n'étoit pourtant pas toujours égale, ni de la même configuration, mais paroissoit toujours sous des figures différentes, le plus souvent elliptique, fermée en haut & en bas, & si rétrecie, qu'il n'y restoit qu'un petit trou ovale au milieu, prolongé en deux petites découpures capillaires. En général, la prunelle étoit trois ou quatre fois plus longue que large, & toujours beaucoup moindre que quand le chat étoit éveillé, même exposé à la plus vive lumiere. J'ai eu enfin deux fois le plaisir de la voir entiérement fermée, sans qu'il y en eût d'autre vestige de prunelle, qu'une espece d'incision longue d'une ligne, & pas plus large qu'un cheveu. Ayant réitéré l'observation avec une lumiere forte & vive, je vis que la prunelle n'étoit pas susceptible d'ultérieur rétrecissement, & toutes les fois que le chat couvroit l'iris avec sa troisieme paupiere, en regardant de côté à travers la cornée, on voyoit la prunelle très-étroite à l'ordinaire dans l'ombre de cette membrane.

N'étant pas encore content d'avoir vu la prunelle des chats entiérement fermée dans le sommeil, je voulus voir celle de

l'homme. Il y avoit un petit enfant de dix-huit mois ou environ, qui à une certaine heure du soir dormoit très-profondement. Un jour au coucher du soleil, je le trouvai endormi dans une chambre, où à peine y avoit-il assez de jour pour démêler les objets les plus voisins. Je lui ouvris doucement les paupieres de l'œil droit; il parut se réveiller, mais aussi-tôt il retomba endormi : sa prunelle très-rétrecie étoit réduite à un petit cercle pas plus large qu'un sixieme de ligne, & les bords de l'iris paroissoient flotter dans l'humeur aqueuse; il m'étoit arrivé d'observer la même chose dans le chat. Pour m'assurer que la prunelle demeuroit ainsi rétrecie, j'éveillai l'enfant, & soudain elle se dilata beaucoup, mais pour peu de tems, car elle se rétrecit par degrés jusqu'au diametre d'une ligne, & se maintint dans cet état pendant une heure & demie. Ainsi dans le sommeil, elle étoit, autant qu'on peut juger par la simple inspection, trente-six fois plus petite. Ayant examiné plusieurs autres fois cet enfant dans le sommeil, j'ai constamment trouvé la prunelle sans comparaison plus étroite, & jamais plus large, comme dans le chat, y restant toujours un petit cercle jamais moindre qu'un point visible. J'ai enfin essayé plusieurs fois d'approcher une lumiere de son œil, sans l'éveiller, & alors la prunelle ne se rétrecissoit pas pour cela. J'ai toujours observé la prunelle très-étroite dans les personnes adultes, quand elles étoient endormies. A un homme qui dormoit les yeux ouverts, elle étoit si petite, qu'à peine pouvoit-on la discerner à la foible lumiere d'une petite bougie, au fond de la chambre.

Il est donc clair, malgré ce que l'on a cru jusqu'à présent, que l'état naturel de l'iris, est sa dilatation, puisque l'état naturel de la prunelle est d'être fermée; ainsi, au contraire, l'état violent de l'iris est le rétrecissement, quand la prunelle se dilate. Et en effet, cette vérité n'est-elle pas suffisamment démontrée, si la prunelle est plus étroite dans le sommeil que dans la veille, quand la lumiere n'agit pas sur les yeux, & que les animaux endormis ne souhaitent pas de voir? Oui : c'est un fait. Si les corps sortent de leur état naturel uniquement quand ils sont mis en mouvement par quelqu'autre corps, ou par leur volonté, on est forcé de conclure nécessairement que la prunelle est dans un état violent, quand l'animal veut démêler les objets, & que la lumiere frappe la *rétine*; & dans un état naturel, quand l'œil est dans un repos parfait, & insensible à l'effort de la lumiere.

On pourroit nous objecter une seule difficulté; c'est que la lumiere requise pour observer les animaux & les hommes endormis, est par son action la cause du rétrecissement de la prunelle; mais cela est si faux, qu'au contraire la prunelle s'élargit à mesure que l'animal s'éveille, nonobstant que la lumiere doive plus fortement agir dans ce moment du réveil, car nous savons tous par expérience, combien nous sommes sensibles à cette même lumiere, qui un moment après est si foible, qu'on a de la peine à distinguer les objets. Ainsi il faut dire que ce n'est pas la lumiere qui retient les prunelles pendant le sommeil, ou il faudroit admettre qu'une petite lumiere est plus active & plus efficace qu'une grande. Si la *rétine* dans l'animal endormi étoit sensible à la lumiere, elle en devroit ressentir les changemens & les dégradations, & la prunelle s'élargir plus ou moins comme quand il est éveillé; mais que la lumiere soit forte ou foible, on n'observe jamais de tels changemens. La prunelle d'ailleurs ne peut pas se mouvoir pendant le sommeil, si tous les changemens & tous les mouvemens de l'iris dépendent de la volonté de l'animal; & il a été déja démontré qu'il n'y a d'autre lumiere capable de rétrecir la prunelle que celle qui parvient au fond de l'œil, & trouve la *rétine* susceptible de sensation. On ne voit pas pendant le sommeil, & l'animal ne se soucie pas des objets extérieurs. Que peut-on dire enfin après l'observation décisive de la prunelle entiérement immobile dans le sommeil, même à la plus forte lumiere d'un flambeau? Dans ce cas-là, pourquoi la cause si fort accrue n'a-t-elle pas agi? Ou les effets ne seront

plus proportionnés aux causes, ou ce n'étoit pas la foible lumiere que l'on nous opposoit, qui avoit rétreci la prunelle.

Après avoir éclairci & fixé l'état naturel de l'iris, on peut aisément entendre comment il se maintient convexe, même dans son plus grand élargissement; phénomene que l'on ne peut expliquer dans aucune hypothese, de façon que Winslow même parvint jusqu'à imaginer un nouveau corps, qui placé derriere l'iris, en empêchât l'applatissement qui lui paroissoit, par la contraction de ses fibres circulaires, absolument nécessaire (*Win. Mém. en droit.*) Si la dilatation est l'état naturel de l'iris, il est donc convexe par nature; & plus il se dilate en rétrecissant la prunelle, plus il doit devenir convexe, parce qu'il approche d'autant plus de son état naturel. S'il y avoit quelqu'un assez simple pour s'en étonner ou en demander la raison, il n'auroit qu'à chercher aussi pourquoi les yeux sont ronds, la poitrine convexe, & enfin pourquoi toutes les parties sont conformées comme elles le sont par la nature.

Je voulus cependant m'assurer de ce phénomene, qui avoit donné matiere à beaucoup de recherches, & qui même avoit été mis en doute; & je trouvai par l'examen le plus exact, non-seulement l'iris toujours convexe dans les animaux, mais une particularité encore, qui n'avoit été remarquée par personne. Sa convexité s'accroît à proportion que la prunelle se rétrecit; & on voit cela très-évidemment dans les chats, les chiens & plusieurs autres animaux. La même chose arrive aussi dans les hommes, malgré le sentiment contraire de M. Petit, qui a fait plusieurs expériences trompeuses, en ouvrant des yeux glacés; car la mort & la glace peuvent changer trop de choses dans un œil; & si l'on pouvoit en inférer quelque chose, ce seroit plutôt le contraire de ce qu'il avance; je m'en suis assuré moi-même, en répétant les mêmes expériences sur des yeux plus ou moins frais, & pleins de leurs propres humeurs, que j'ai fait glacer en différentes situations. Il faut donc observer les animaux vivans. Les yeux de mes amis & les miens examinés aussi attentivement qu'il est possible, au miroir, & avec une loupe à prunelle large, aussi bien qu'étroite, m'ont toujours paru avoir aussi l'iris convexe, bien qu'à dire vrai il soit mal aisé de découvrir cette convexité, quand on regarde de face. Il faut pour la voir clairement, regarder de très-près de côté dans la cornée, de façon qu'on voie s'avancer en-dehors la convexité de cette membrane extérieure, & toute la distance de la cornée à l'iris, à travers la cornée & enfin l'iris, & la prunelle de profil; on voit par ce moyen cet emplacement convexe, dont la prunelle occupe la partie la plus avancée.

Pendant que j'examinois la convexité de l'iris sur mon chat, je vis sa forme particuliere; elle est si différente de ce qu'elle est dans l'homme, qu'elle vaut la peine d'être décrite. L'iris des chats est de telle figure, que pour la mieux comprendre, il faut la supposer distinguée en deux parties ou anneaux concentriques, presque également larges, quand elle est rétrecie & que la prunelle est plus large, parce qu'alors tout l'iris s'approche plus de la figure d'un anneau circulaire. Le plus grand de ces anneaux, c'est-à-dire, le bord extérieur de l'iris, le plus près du ligament ciliaire, paroît presque immobile dans les médiocres mouvemens de la prunelle, & cela non-seulement dans les chats, mais dans les agneaux, chevrotins, & plusieurs autres animaux que j'ai examinés. L'autre partie au contraire, ou l'anneau intérieur qui fait le contour de la prunelle, est très-mobile, & plus convexe que l'autre, de façon que ces deux parties réunies ensemble, pourroient être comparées à la cornée réunie à la sclérotique. Quand la prunelle est très-dilatée, l'iris paroît par-tout également large, & la prunelle circulaire, mais qui redevient ovale en se rétrecissant. Mais ce qui me paroît plus à remarquer, ce sont certains tours de petites rides ou plis qui naissent & se forment dans l'iris, dans sa contraction. Ces rides dans les animaux dont la prunelle est ovale, se forment particuliérement au milieu de la largeur de l'iris & sur les confins des deux anneaux, & entourant toujours le trou de

la prunelle : elles font rondes fi elle eft circulaire, & ovales fi elle eft ovale ; dans ce dernier cas cependant, elles font prefque abolies & infenfibles près des deux pointes de l'ovale, & très-fortes aux côtés, près du milieu, où l'ovale eft plus large ; ainfi, j'ai remarqué que les bords de l'iris font toujours moins mobiles près des pointes. On pourroit déduire de cette obfervation que la caufe, telle qu'elle foit, qui met l'iris en mouvement, n'agit pas également dans ces animaux fur tous les points de l'iris. Cela n'arrive pas dans les yeux des hommes, où la prunelle étant toujours circulaire, il faut que la caufe agiffe par-tout également ; au contraire de l'iris des chats & de tous les autres animaux, dont le trou de la prunelle n'eft pas rond.

Mais pour revenir à la convexité de l'iris, avant que j'euffe fixé par mes expériences fon état naturel, cette propriété de l'iris détruifoit toutes les hypothefes qu'on avoit imaginées fur fes mouvemens. L'iris eft fortement attaché dans toute fon origine au ligament ciliaire, & celui-ci à la fclérotique ; ainfi, dans cette partie, il doit être immobile comme dans le point fixe de tous fes mouvemens. Si l'on pofe le centre de la prunelle pour centre de forces, puifque tout le bord mobile de l'iris y a fa tendence, elle ne pourra pas fe dilater fans s'applatir ; car l'iris étant également flexible & mobile dans tous fes points, il doit par-tout également céder à cette force qui l'entraîne vers le centre. Winflow, dans cette difficulté, recourut à une hypothefe qui, toute fubtile qu'elle eft, n'eft pas plus vraie ; il imagina que l'iris étoit convexe, parce qu'il étoit appliqué contre le cryftallin, dont il prenoit la figure en fe mouvant deffus lui. Lieutaud auffi, fuivant cette opinion, nia l'exiftence de la feconde chambre de l'œil ; fuppofant que l'iris auroit dû s'applatir dans fes mouvemens, s'il eût été librement flottant dans un fluide. Il n'y refteroit dans aucun efpace entre l'iris & le cryftallin, pour placer la chambre poftérieure de l'œil, malgré ce que les plus favans anatomiftes ont démontré. On fait ce qui a été dit par Pifter, Morgagni, & fur-tout par M. Petit (*loco citato*). Celui-ci, après de longues obfervations, fit enfin voir fans aucun doute, que la chambre poftérieure eft toujours large au moins un huitieme de ligne, & même un fixieme, un quatrieme, & vis-à-vis la prunelle un tiers & trois quarts tout jufte, où elle devroit être plus étroite, felon le fentiment de Winflow. Mais le même M. Petit croit que l'erreur eft venue de ce qu'on s'étoit fervi d'yeux qui n'étoient pas bien pleins de leurs humeurs, & par la plus forte preffion faite contre la chambre poftérieure de l'œil, par le corps vitré & par l'humeur aqueufe de la premiere chambre, quand on fait glacer ces humeurs. J'ai vu moi-même, en répétant ces expériences, que dans les yeux humains, quelque tems après la mort, l'efpace de la chambre poftérieure ou eft entiérement effacé, ou eft très-étroit, & Winflow même à la fin a été convaincu de la vérité de l'autre opinion ; cependant je vais démontrer jufqu'à l'évidence, que ce n'eft pas du cryftallin que l'iris tire fa convexité : ayant ôté la cornée à deux chats, l'iris tomba fur le cryftallin, s'y étendit, & prit fa forme convexe. J'obfervai attentivement l'animal à prunelle rétrecie, & toujours, malgré le cryftallin, l'iris parut beaucoup moins convexe que dans les yeux intacts & pleins d'humeur, & je ne vis jamais la feconde zone ou anneau s'élever fur le premier. On remarque la même chofe, même fans ôter la cornée, en pratiquant un trou par lequel s'écoule l'humeur aqueufe des deux chambres. On voit aifément dans plufieurs animaux, que l'iris ne fe prête pas, & ne prend pas fa convexité felon la forme du cryftallin placé derriere lui.

La volonté eft la caufe des mouvemens de la prunelle.

Après avoir fixé l'état naturel de la prunelle, il nous refte à examiner pourquoi l'iris fe met en mouvement quand la lumiere parvient au fond de l'œil. Les théories propofées jufqu'à préfent font incertaines & imparfaites, parce qu'elles renferment des fuppofitions toutes nues, & n'expliquent pas tous les phénomenes, & même il en refte qui les détruifent. Il ne faut pas

ſuppoſer avoir tout entendu, quand on connoît l'état naturel de l'iris, & que quand la lumiere frappe la *rétine*, la prunelle ſe rétrecit; il eſt vrai que cette choſe s'enſuit mais elle n'en eſt pas l'effet. Les phyſiciens ſont ſujets à prendre pour effet néceſſaire d'une choſe, ce qui n'en eſt que la ſuite; il eſt ſûr cependant qu'entre la *rétine* & l'iris, il n'y a aucune communication organique, aucun viſible filament, aucun vaiſſeau. Rien ne paſſe de l'une à l'autre, & les microſcopes les plus forts, les injections les plus pénétrantes, non-ſeulement ne laiſſent point voir, mais ne font pas même ſoupçonner de connexion entre ces parties.

Ainſi les impreſſions de la lumiere ſur la *rétine*, ne peuvent, par le moyen d'aucun organe, rétrecir la prunelle; mais il y a quelqu'autre cauſe qui la contracte & la dilate dans cette occaſion; ces raiſons me déterminerent à croire que les mouvemens de l'iris ne ſont rien moins que méchaniques & involontaires, comme on a cru juſqu'à préſent, d'autant plus qu'à l'occaſion de tant d'obſervations faites ſur les yeux de mon chat, avec une patience inexprimable, j'eus tout le loiſir d'examiner tous les différens mouvemens de l'iris, parmi leſquels j'en démêlai pluſieurs qui, ſans aucun doute, étoient indépendans de l'action de la lumiere ſur la *rétine*, & évidemment volontaires dans l'animal. Mais pourquoi donc ne l'étoient-ils pas tous? Pour ſortir de ce doute, je fis les expériences ſuivantes.

Quand le chat, frappé par trop de lumiere ſe remuoit avec violence, & faiſoit toute ſorte d'efforts pour l'éviter, ſa prunelle ſe rétreciſſoit beaucoup, mais jamais ne ſe fermoit entiérement. On ne peut pas nier qu'il ne reſſentît de la douleur, & qu'il ne reſſerât la prunelle pour s'en garantir; car peu de tems après, expoſé toujours à la même lumiere, il ſe tranquilliſoit, ne donnant plus aucune marque de douleur, & la prunelle s'élargiſſoit même à une plus forte lumiere, pourvu qu'on ne la renforçât pas ſubitement: c'étoit donc la douleur, non la ſeule illumination de la *rétine*, non la néceſſité méchanique d'un reſſort inconnu qui faiſoit rétrecir la prunelle; car la lumiere étant toujours au même dégré, la prunelle auroit dû ſe maintenir également reſſerrée & ſe rétrecir davantage en proportion de l'augmentation de la lumiere. Mais voilà quelque choſe encore de plus convainquant; lorſque j'effrayois mon chat, par le moyen d'un bruit ſoudain, il élargiſſoit la prunelle, malgré la lumiere qui lui frappoit les yeux, & même cette dilatation augmentoit en proportion de ſon épouvante, ſi l'on augmentoit en même tems, & la lumiere, & le bruit; ainſi la douleur occaſionnée par la lumiere cédoit à la crainte, & cela arrive conſtamment de nuit & de jour à toute ſorte de lumiere. Elle eſt donc volontaire cette dilatation de la prunelle, & dans le chat, & dans les autres animaux, & même dans l'homme, qui tous en font autant quand ils ſont ſaiſis par la peur.

Je fis pendant la nuit une autre obſervation qui prouve encore plus; je plaçai par terre pluſieurs lumieres très-près l'une de l'autre, je me mis directement au-deſſus, tenant mon chat de façon qu'il ne pût les voir; je le retournai ſoudain ſuſpendu par ſa queue, comme ſi j'euſſe voulu le jetter ſur ces flammes. La prunelle, au lieu de ſe rétrecir par tant de lumiere, ſe dilata beaucoup, & ſe maintint dans cet état, tant que dura la peur de tomber ſur le feu. La même choſe arriva, quoique je tinſſe mon chat de différentes façons, & toujours ſa prunelle s'élargiſſoit tant que duroit la crainte; mais après avoir calmé ces mouvemens de frayeur, ſi on le contraignoit de regarder ces mêmes lumieres, ſa prunelle ſe rétreciſſoit.

Il falloit pourtant trouver quelqu'autre preuve des mouvemens volontaires, qui ne fût pas produite par l'épouvante, & heureuſement je la trouvai en regardant mes propres yeux au miroir. Toutes les fois que j'approchois de mes yeux une aiguille ou tel autre petit objet que ce fût, la prunelle ſe rétreciſſoit, & toujours de plus en plus, à proportion que je l'approchois. La même choſe arrive toujours, quel que ſoit l'objet, lumineux ou non, pourvu qu'on l'approche beaucoup; cet objet que l'on voit confuſément au com-

mencement, avant que la prunelle se rétrecisse, devient clair & très-distinct quand elle est contractée. On voit donc que ces mouvemens sont volontaires & indépendans du peu ou beaucoup de lumiere transmise à l'œil par ces petits objets; on fait toujours les même mouvemens, de façon qu'à peine la lumiere la plus vive en peut faire autant; dans ces cas-là, la prunelle se rétrecit par la nécessité de mieux voir le le petit objet; c'est une chose très-connue qu'il faut alors la contracter pour exclure les rayons divergens & superflus.

Les vérités jusqu'à présent établies nous prêtent deux autres argumens, pour nous convaincre que tous ces mouvemens sont volontaires. Premiérement la prunelle se meut en conséquence de ce que l'animal est sensible à la lumiere & voit les objets extérieurs; il faut donc que la cause de ces mouvemens réside dans ce qu'on appelle *le principe sensitif*, & que la lumiere ne soit qu'une condition, puisque ces mouvemens dépendent entiérement de la sensation de la vue; ainsi l'iris ne sera remué par aucun ressort méchanique de cet organe. Le second raisonnement que l'on en peut inférer est que si les mouvemens de l'iris étoient méchaniques, & non pas animaux, si la lumiere en étoit la cause immédiate, l'iris ne se dilateroit pas, mais se rétreciroit plutôt à l'approche de la lumiere, en proportion de la vivacité de cette même lumiere; car l'état naturel ou le repos de l'iris consistant dans sa dilatation, plus il est large, plus il en approche; & au contraire, plus il se rétrecira en dilatant la prunelle, plus seront violens les changemens faits & occasionnés par la lumiere, parce que je ne vois pas comment on pourroit appliquer à l'action de la lumiere le rétrecissement de la prunelle qui arrive dans le sommeil, quand cesse toute autre action violente qui puisse la faire mouvoir; ainsi on auroit tous les effets de la lumiere sans la présence de la lumiere; & il faudroit dire que le rétrecissement de la prunelle n'est pas l'état naturel de l'iris, parce que dans cette hypothese il est produit par la lumiere, & il faudroit dire aussi que c'est son état naturel, puisqu'elle se rétrecit dans le sommeil.

Pour ôter entiérement toute ombre de doute, je voulus examiner si les mouvemens des deux prunelles s'accordoient entr'eux dans les yeux sains, pour en tirer la légitime conséquence qu'ils ont un principe mouvant qui leur est commun: je plaçai entre les yeux de mon chat, un carton perpendiculaire à son front & à ses narines, en forme de cloison, de façon qu'on pouvoit éclairer un des yeux, & laisser l'autre dans les ténébres; ainsi je remarquai en approchant la lumiere de l'un, que la prunelle de l'autre se rétrecissoit également, & qu'en diminuant la lumiere, les deux prunelles se dilatoient aussi en même tems. Ce qui arrive dans le chat, arrive de même, & dans l'homme, & dans les autres animaux: & j'en ai fait l'expérience sur moi-même au miroir. En fermant un seul œil, la prunelle de l'autre se dilate, & en le rouvrant soudain, on voit sa prunelle aussi dilatée que l'autre, & un moment après elles se rétrecissent également; donc les mouvemens des prunelles sont analogues & égaux, même quand la lumiere frappe sur un seul œil; il faut donc que la cause en soit unique & commune; mais cette cause n'est certainement pas la lumiere ni autre chose externe, car elle ne pourroit pas agir sur l'œil fermé ou couvert par l'ombre du carton; elle ne pourroit pas agir non plus par le moyen de quelque connexion d'organes entre l'œil ouvert & l'œil fermé, parce que les yeux sont deux machines entiérement séparées l'une de l'autre, & parce qu'on voit par la précédente expérience, que les mouvemens de la prunelle dans l'œil fermé ne secondent pas ceux de l'œil ouvert; mais au contraire ceux de l'œil ouvert suivent les altérations de celui qui est fermé. Il y a donc une force intérieure qui influe sur ces mouvemens & gouverne les deux yeux; & c'est la pure volonté.

Boerhaave, en soufflant dans les poumons d'un chien, auquel il avoit ouvert la poitrine, observa que les prunelles se mouvoient, mais redevenoient immobiles dès qu'il cessoit de souffler (*impetum faciens*), la *rétine* incapable de sentiment dans l'animal à demi-mort, recouvroit

ses facultés par le moyen de ce souffle ; comme tout le reste du corps qui paroissoit revivre ; & c'est pour cela que dans ce moment l'iris se remuoit. Il ne faut pas non plus omettre de remarquer que dans les évanouissemens, les apoplexies, & les maladies extatiques, ou après une forte dose d'opium, la prunelle reste immobile à tout effort de lumiere.

C'est la regle générale dans tous les mouvemens de l'iris, que quand on resserre la prunelle à une trop forte lumiere, on tâche d'en diminuer la douleur ; & à peine ce sentiment douloureux est-il cessé, la prunelle s'élargit derechef ; en ce cas, la lumiere n'est que l'occasion du mouvement de la prunelle, comme la frayeur & la pointe d'une aiguille proche de l'œil. La volonté rétrecit la prunelle, ou pour en exclure le trop de lumiere qui l'affecte, ou pour mieux distinguer les petits objets. La volonté la dilate pour recevoir plus de rayons, quand la lumiere est foible ; & dans la frayeur elle se dilate aussi, pour mieux démêler la cause de notre épouvante, & la meilleure façon de l'éviter. La même chose arrive quand on veut regarder quelque chose attentivement ; & la prunelle se dilate alors, même avec une lumiere, qui en tout autre cas la feroit rétrecir ; ainsi elle s'élargit beaucoup au moment du réveil, parce qu'on veut tout voir ; mais elle se rétrecit aussi-tôt par la douleur causée par le premier choc de la lumiere qui se calme en peu de tems, & la prunelle s'élargit derechef : à la chûte du jour elle se dilate tant qu'elle peut pour recevoir le plus de rayons qu'elle peut de la lumiere déja foible. Le sommeil survient enfin, la volonté abandonne l'organe de la vue, l'iris se dilate & s'arrange lui-même dans son état naturel, c'est-à-dire, à prunelle rétrecie.

Tous les faits nombreux recueillis jusqu'à présent, ont fixé trois principales vérités ; que l'iris est mis en mouvement par la seule lumiere qui frappe la *rétine* ; que la prunelle est rétrecie dans son état naturel, & que les mouvemens de l'iris sont volontaires. Je pourrois aisément expliquer ces mêmes faits, comme dépendans nécessairement des principes établis, si je ne les avois auparavant examinés comme moyens pour découvrir ces mêmes principes, en suivant la méthode analytique, à laquelle je me suis attaché, de préférence à la méthode synthétique, dans cet article.

Il ne faut pourtant pas négliger de se servir de ces vérités pour l'intelligence de quelques questions qu'elles peuvent aisément résoudre. M. Mariotte soutint que la choroïde, non la *rétine*, étoit le vrai organe de la vue, & il fut entraîné à cette hypothese par un phénomene qu'il crut inexplicable, si la *rétine* en eût été l'organe. La prunelle exposée à une petite lumiere se dilate, à une grande se rétrécit, & l'iris n'a aucune communication avec la *rétine*. Cette opinion, dont la France a été le berceau, eut beaucoup d'illustres sectateurs (le Cat, Nollet, *&c.*), & fut soutenue par le moyen de l'argument suivant, qui fut embelli de façon à paroître une démonstration. On fait remarquer que les mouvemens de l'iris diminuent à mesure que l'on perd la vue par maladie ; & dès qu'on l'a perdue, il n'y a plus de mouvement, quelle que soit la lumiere dont l'œil soit frappé ; il faut donc que l'organe de la vue réside dans la choroïde, puisque l'iris en est une partie, & est entiérement séparée de la *rétine*. Je ne peux pas nier que cette difficulté ne soit insoluble dans le systême ancien ; nous sommes assurés par l'inspection anatomique, que la *rétine* & l'iris sont deux parties qui n'ont entr'elles aucune connexion ; & réellement si ces mouvemens de l'iris étoient seulement méchaniques, nous serions réduits au silence; car ou personne n'a osé y répondre, ou la réponse n'a été ni sûre, ni catégorique, tant l'objection étoit forte. Cependant il est sûr qu'on peut diminuer les mouvemens des prunelles sans qu'il y ait aucune communication entre la *rétine* & l'iris, de la même façon que sont remuées tant d'autres parties de notre machine, & cependant la lumiere est l'occasion d'un tel mouvement ; car l'animal rétrecira la prunelle pour mieux voir, ou pour éviter le trop de lumiere qui frappe la *rétine* ; & quand celle-ci par maladie aura moins de sensibilité, la volonté remuera moins l'iris,

ou enfin la *rétine* ayant perdu toute sensibilité à la lumiere, ne donnera aucune raison à la volonté de rétrecir ou de dilater la prunelle. Le seul empire de la volonté suffit à toute sorte de mouvement dans la troisieme & la cinquieme paire de nerfs.

La concorde des mouvemens des prunelles explique admirablement plusieurs maladies des yeux. Les chirurgiens examinant les cataractes d'un œil, observent auparavant si la prunelle est mobile par l'effet de la lumiere, & le plus petit mouvement leur suffit pour en tirer de bonnes espérances, & s'attendre à une heureuse issue. Quand au contraire la prunelle a perdu entiérement le mouvement, on déclare la cataracte incurable. Mais on peut souvent se tromper, de la façon dont on s'y prend pour examiner ces choses-là, & on risque souvent de promettre en vain une heureuse issue, en exposant le patient à de nouveaux maux. Si la cataracte a attaqué un seul œil, les mouvemens de l'iris ne cesseroient pas, quand même il s'y seroit réuni une maladie du nerf optique ou de la *rétine*; car la lumiere qui frapperoit l'œil sain suffiroit pour réveiller le mouvement dans l'iris affecté, par l'anciennne habitude de mouvoir également les deux prunellles. On peut ajoûter que la précaution ordinaire que l'on prend de faire fermer l'œil sain, n'est pas sûre, parce que lorsqu'on le ferme, on a déja vu que la prunelle de l'autre doit aussi se mouvoir. Ce n'est donc pas un argument bien sûr, celui qu'on tire des mouvemens que l'on voit faire à l'iris pendant que l'on ferme l'œil sain. On devroit plutôt attendre quelque tems, pour s'assurer si ces mouvemens subséquens naissent de la lumiere qui frappe l'œil infirme, ou si ce n'est que le premier mouvement qui s'ensuit habituellement après qu'on a fermé l'œil sain. Tout soupçon de cause extérieure étant ainsi détruit, les mouvemens de l'iris feront une marque sûre que ni l'organe de la vue, ni l'humeur vitrée ne sont altérés, & qu'il reste quelque espérance de guérison. Cette observation est utile encore en d'autres maladies des yeux, comme le glaucome & la goutte sereine, que la chirurgie ne peut pas guérir. On pourra ainsi raisonnablement juger de l'avancement & des progrès de la maladie, & distinguer la vraie goutte sereine. Ces précautions enfin feront connoître quand la prunelle est réellement immobile par maladie; & frayant une route plus sûre, étendront le jugement qu'on doit porter dans ces occasions.

L'exacte analogie des mouvemens des deux prunelles paroît résoudre une question fameuse qui est encore indécise parmi les philosophes modernes; savoir, si l'on voit les objets par un seul œil ou par les deux yeux à-la-fois. Les mouvemens concordans des prunelles sont volontaires. Celui donc qui regarde s'est fait une habitude de se servir des deux yeux ensemble, parce qu'il a eu une raison de les mettre en œuvre tous les deux, autrement il ne se seroit pas donné la peine d'employer sans besoin un de ses organes, & de faire en pure perte tous les mouvemens qu'il fait avec l'autre, comme on n'emploie pas les deux bras quand on voit qu'un seul suffit pour ce qu'on veut faire. Cependant, de ce que les prunelles se meuvent d'accord par ancienne habitude, il faut inférer qu'on s'en est servi dans les mêmes tems & dans les mêmes occasions; & il faut qu'elles aient servi l'une & l'autre au même usage, car elles ne peuvent plus se mouvoir différemment, comme les yeux, qui ne peuvent pas se tourner en deux différens endroits dans le même tems.

On lit dans les *Transactions philosophiques* un fait singulier d'un certain Anglois qui voyoit très-bien pendant le jour, mais aux approches de la nuit tout pour lui se couvroit d'un brouillard épais; & dès que la nuit étoit close, il devenoit entiérement aveugle, sans qu'il fût frappé par la lumiere des flambeaux, de la lune ou des étoiles. Il rétrecissoit pendant le jour ses prunelles à l'ordinaire quand il étoit frappé par trop de lumiere, mais pendant la nuit elles restoient entiérement immobiles. Une maladie si étrange parut avec raison obscure & difficile. Mais, pour ce qui regarde l'immobilité de l'iris pendant la nuit, on voit que ce n'étoit qu'une conséquence nécessaire des trois loix que nous venons de fixer. La prunelle n'est pas rétrecie par la lumiere qui frappe l'iris, mais par celle

qui atteint à la *rétine*. Dans ce cas-là donc, si la *rétine* étoit insensible à tous autres rayons qu'à ceux du soleil, l'iris en conséquence devoit être immobile à toute autre lumiere, & la prunelle devoit toujours se maintenir dans l'état où elle est lorsqu'elle se trouve entourée d'une parfaite obscurité, comme il arrive dans les gouttes sereines ou dans le glaucome, & dans tous les cas où la *rétine* est insensible; & de même que dans ces cas l'ancienne habitude de tenir la prunelle ouverte, l'empêche de se fermer, elle ne se fermoit pas non plus dans cet homme. M. Briggio a dit quelque chose sur cette cécité nocturne, mais cela ne mérite pas d'examen. Boerhaave essaya d'en rendre raison; il trouve je ne sais quelle harmonie entre les parties internes de la *rétine* & du cerveau, & les seuls rayons du soleil; harmonie qui exclut toute autre lumiere. Mais est-il possible qu'un physicien se paie d'un mot? Cette harmonie n'est qu'un mot trop hypothétique & trop vague. D'ailleurs, on n'a qu'à se rappeller que la lumiere de la lune n'est autre chose que la lumiere du soleil réfléchie; que ses rayons sont de la même nature que ceux du jour, & que les étoiles fixes sont autant de soleils qui brillent de leur propre lumiere. N'y ayant donc aucune différence de lumiere à lumiere, si ce n'est du plus ou du moins qu'il en parvient à l'œil, on ne peut entendre ce phénomene qu'en considerant la grande différence des divers degrés de lumiere. Bouguer (*sur les gradat. de la lune*), à la suite de plusieurs expériences très-subtiles, a trouvé que la lumiere du soleil est trois cent mille fois plus forte que celle de la lune, quand elle est dans son plein; & le grand Euler fait monter encore plus haut la différence. C'est en Angleterre qu'on essaya, pour la premiere fois, de recueillir les rayons de la lumiere de la lune, & après, Philippe de la Hire le fit en France, avec le fameux miroir ardent de Tschirnausen, & il plaça, un soir de pleine lune, au foyer des rayons un des plus délicats thermometres d'Amontons; mais l'esprit-de-vin ne se mut aucunement dans cet instrument: la différence rapportée devoit réellement être calculée de cette maniere; car le foyer des rayons lunaires se réduisoit dans un espace trois cent six fois plus petit, de façon qu'il équivaloit à peine à un millieme de la lumiere du soleil. Les autres lumieres sont encore plus foibles. Une chandelle à la distance d'un pied & un tiers de Paris, renvoie une lumiere onze mille six cent soixante-quatre fois moindre; & celle-ci, toute mêlée des effluves, fumeuse & impure, n'est pas capable d'altérer le thermometre: au contraire, la plus petite lumiere du soleil suffit pour éclairer un très-grand salon, & colore les corps beaucoup mieux que ne pourroient faire mille flambeaux allumés à-la-fois. En éclairant tant qu'on peut dans la nuit, on voit toujours peu & mal, les objets qui ne sont pas très-près de l'œil, & même ceux-ci se voient toujours confusément. Il est cependant vrai que les prunelles sont plus élargies pendant la nuit, & on peut inférer de-là combien la sensation, occasionnée par les lumieres nocturnes, est plus foible. Ainsi il peut très-bien se trouver une *rétine* sensible aux effets du soleil & non à d'autres. Telle il faut supposer la *rétine* de l'Anglois qui n'étoit pas bien sensible, puiqu'elle ne voyoit goutte pendant la nuit. D'ailleurs cette diversité n'est pas hors de l'ordre naturel, puisqu'il arrive naturellement qu'un homme y voit mieux qu'un autre, & que les oiseaux nocturnes voient très-bien la nuit ce que les hommes ont de la peine à démêler confusément.

On ne peut pas fixer combien plus efficacement on peut ressentir la lumiere du soleil. On a de fortes raisons pour soupçonner que la différence du jour à la nuit est beaucoup plus grande qu'il ne paroît par les calculs. Les mathématiciens ont approuvé, il est vrai, les expériences de Bouguer: elles démontrent uniquement que la lumiere du soleil est plus dense que celle de la lune; mais il n'en résulte pas que cette lumiere doive faire une impression d'autant plus forte; & de ce qu'elle éclaire trois millions de fois plus, il ne s'ensuit pas que la vue en soit d'autant plus claire. Cet illustre philosophe a trouvé le moyen, en faisant usage de plusieurs verres, d'éparpiller si fort un rayon du soleil, que la lumiere, raréfiée & affoiblie, ne paroît plus que lu-

miere de lune. Il compare ensuite l'espace éclairé par le rayon primitif, & le large champ qu'il occupe quand il est éparpillé & raréfié, & il mesure ainsi l'une & l'autre lumiere. Mais qui est-ce qui peut dire que la lumiere agit sur les corps avec une force proportionnée à sa quantité ; qu'en raison égale elle éclaire les objets? On peut encore moins mesurer la sensation réveillée dans l'œil par ses rayons, n'y ayant aucune relation entre la lumiere & l'action d'un nerf qui sent dans le cerveau. On doit observer qu'à peu de distance du foyer du miroir ardent, on ressent à peine la chaleur de la lumiere en plaçant la main sur les rayons, & le thermometre fait à peine le plus petit mouvement, pendant que dans le foyer tout se fond, se brûle & se vitrifie dans un moment. Si la proportion supposée existoit, la force devroit s'accroître en raison de l'approche du foyer, & pourtant elle s'accroît sans mesure. Si donc la lumiere du soleil accroît sa force beaucoup plus qu'en proportion de ses rayons, je ne saurois déterminer combien elle est plus forte que la lumiere de la lune ; mais elle l'est toujours beaucoup plus que ce qui a été fixé par le calcul énoncé. Eh ! que pourroit-on dire de la sensation sur la *rétine*, & des objets plus ou moins clairs pendant le jour ou pendant la nuit ? Il ne faut pas confondre ici quatre choses absolument séparées, les rayons en petite ou grande quantité, forts ou foibles, les objets clairs ou obscurs, la vue bonne ou mauvaise.

Réponse aux objections. On démontre aussi que la respiration & l'éternument sont tous des mouvemens volontaires.

Il ne suffit pas d'avoir démontré les vérités établies, il faut résoudre les difficultés qui pourroient être faites avec quelque apparence de raison. On pourroit opposer que la prunelle rétrecie à une grande lumiere, & dilatée à une petite, donne à croire que le rétrecissement est son état violent, puisque, pour qu'il s'ensuive, il faut une force violente & extérieure, pendant que la dilatation, qui arrive par la privation de la lumiere, doit être son état naturel : mais on prend ici pour cause ce qui n'est que simple occasion. Il arrive que la prunelle se dilate quand la lumiere est foible, parce que l'animal veut voir, & il a éprouvé par l'expérience, qu'il lui faut élargir la prunelle. Il le fait & il l'a fait un nombre infini de fois depuis son enfance, de façon que cela lui est devenu un mouvement d'habitude auquel il s'est accoûtumé, par un long exercice, dans le besoin continuel de voir. Si la lumiere est trop foible pour bien voir, il faut dilater la prunelle & en recevoir une plus grande quantité. Il est vrai que l'animal en ignore la raison physique, mais il voit plus clair en faisant ainsi, & cela lui suffit. Trop de lumiere occasionne au contraire deux maux ; un sentiment de douleur dans la *rétine*, & la vue confuse : ainsi la prunelle se rétrecit pour éviter la douleur ou pour mieux voir.

Une autre difficulté naît de ce que nous voyons la prunelle très-dilatée dans les morts & dans les animaux tués depuis peu : elle est alors si large, qu'à peine apperçoit-on l'iris. Cela pourroit faire croire que l'état naturel de la prunelle est sa dilatation & non son étrécissement ; car la mort, entraînant le dernier repos de tous les mouvemens, paroît par-là dissoudre toute contraction violente, en sorte que tout retombe dans son état naturel de repos. Premiérement ce fait n'est pas toujours aussi vrai qu'on le raconte. J'ai déja vu le contraire sur plusieurs animaux ; & Winslow avoit déja remarqué, dans les cadavres humains, la prunelle médiocrement rétrecie, quelquefois beaucoup, mais jamais dilatée. Ces observations ont été déja citées par Morgagni pour les opposer à M. Mery. J'ai moi-même observé que les prunelles des morts de maladie étoient pour la plûpart rétrecies, dilatées dans un petit nombre, & dans les autres ni dilatées ni rétrecies. Mais quand même les prunelles de tous les cadavres feroient dilatées, je répondrois avec Morgagni, que la prunelle élargie des morts, ne prouve pas la dilatation naturelle, comme les paupieres qui restent ouvertes après le décès, ne prouvent pas qu'une force animale les tienne ouvertes pendant la vie, & on n'en conclut jamais que ce soit leur état naturel, car on sait d'ailleurs

qu'il y a des muſcles élévateurs qui ſont gouvernés par la volonté. Une choſe auſſi que j'ai obſervée réſout en grande partie la difficulté. Les chats, les chiens, & autres animaux dans leſquels le ſang eſt chaud, quand ils ſe noient & périſſent de mort violente, ont la prunelle ſi dilatée, qu'à peine apperçoit-on l'iris, & elle ne devient étroite que quelque tems après. Donc la prunelle ſe dilate dans les grands efforts de l'animal qui meurt; & on peut croire qu'il le fait pour chercher à voir les objets qui diſparoiſſent pour lui, & à recevoir encore cette lumiere à laquelle il commence à ne plus être ſenſible. L'iris ne ſe détache pas tout de ſuite après la mort, comme il arrive ſouvent à pluſieurs muſcles & autres parties qui reſtent convulſes, dures & contractées comme elles étoient peu avant la mort, ſi l'animal a expiré dans les convulſions & les douleurs.

Avant de réſoudre tout-à-fait cette difficulté, il faut en rapporter une autre encore plus forte, parce qu'il y a des réponſes qui peuvent ſervir à toutes les deux. Dans toutes les maladies du nerf optique & dans le glaucome, la prunelle eſt dilatée: cependant il paroît qu'elle devroit être rétrecie, ſi c'étoit ſon état naturel. L'obſervation eſt généralement vraie; mais premiérement les preuves de l'état naturel de la prunelle dans ſon rétréciſſement ſont déciſives, de façon que ces objections indirectes & ambiguës ne valent rien. Qui peut aſſurer que dans les cadavres & par les maladies il n'arrive quelque changement dans l'iris? Qu'il ne lui manque par-là le moyen, quel qu'il ſoit, de ſe dilater? Un peu d'humeur qui manque dans ſes canaux très-ſubtils, les nerfs qui n'ont plus aucune influence, & tout petit dérangement enfin peut ſuffire pour mettre l'iris hors d'état de ſe mouvoir. Il y a d'ailleurs trop d'exemples de muſcles & de membres qui, au lieu de retomber dans leur état naturel, reſtent tels qu'ils furent laiſſés par une contraction violente ou tel autre mouvement accidentel. Les cadavres reſtent auſſi roides dans leurs membres, & pluſieurs fois dans les mêmes attitudes dans leſquelles ils furent ſurpris par la mort, ſans répeter l'exemple des paupieres ouvertes. On ne peut donc inférer aucune preuve, ni des maladies, ni des cadavres, pour décider de leur état naturel pendant la vie & la ſanté. Mais pour s'en tenir aux preuves directes, il eſt vrai que les aveugles tiennent la prunelle ouverte; mais ceux qui ont eu le malheur de perdre la vue, ne ceſſent pas pour cela de la ſouhaiter, & de mouvoir les yeux comme s'ils vouloient voir, & l'aveugle eſt dans le même état qu'un homme qui ſe trouve dans une parfaite obſcurité ſans avoir perdu la vue. Celui-ci tient la prunelle ouverte par le beſoin qu'il a de lumiere; l'aveugle auſſi la dilatera, non par l'effet de la lumiere, mais par une volonté qui n'eſt plus libre, puiſque l'ancienne coutume, & le deſir perpétuel de voir lui a rendu habituel ce mouvement; & réellement il tient les paupieres ouvertes comme quand il jouiſſoit de la vue.

On ne réfléchit pas en faiſant ces mouvemens, parce qu'ils ſont devenus habituels: mais en ſont-ils moins volontaires comme tous les autres, qui par un long uſage deviennent néceſſaires La volonté enfanta ces mouvemens jadis, mais ils lui devinrent enſuite habituels? L'animal ne peut plus ſe contraindre, & les organes même ſe réduiſent à ne pouvoir plus faire d'autres mouvemens, que ceux qu'ils font ſans ceſſe, & de-là vient l'habitude. On pourroit faire à cela une objection. La voici: on a pris l'habitude de rétrecir, auſſi-bien que de dilater la prunelle, & malgré cela on n'en fait pas uſage dans ces maladies; or, il n'y a aucune raiſon, pour préférer la premiere habitude; ainſi la dilatation dans les aveugles n'eſt pas une habitude, mais il faut dire plutôt que c'eſt l'état naturel de la prunelle. Je réponds qu'à la rigueur il ne faut aucune habitude pour rétrecir la prunelle, qui ne fait que revenir à cet état dans lequel elle ſeroit toujours; mais l'habitude eſt de la tenir dilatée, juſqu'à ce que la lumiere n'offenſe & ne trouble pas la vue. Dans ce cas-là, on tend toujours à la dilater, on en contracte bientôt l'habitude, & cette volonté permanente ne ſe change ni ne ſe

suspend, que quand ou le choc de trop de lumiere, ou le besoin de déméler les objets trop voisins ou trop éclairés, nous y contraint. Et quand même il seroit vrai que la prunelle se rétrecit par habitude, comme par habitude elle se dilate, pour cela même les aveugles devront la tenir toujours dilatée, par le continuel besoin de voir, & seront en conséquence dans le cas de faire prévaloir l'habitude de la dilatation, & jamais celle du rétrecissement, parce qu'ils ne sont jamais affectés par le trop de lumiere, & jamais dans le cas d'en exclure le superflu par le rétrecissement de la prunelle.

Pourquoi donc ne peut-on pas dilater ou rétrecir la prunelle quand on veut? Comment sont-ce des mouvemens volontaires, si notre volonté ne les dirige pas? Il n'y auroit pas de réponse si cela étoit vrai, mais on sait déja que les organes, accoûtumés dès long-tems à se mouvoir dans un sens, ne peuvent plus se mouvoir dans un autre. Il faut expliquer & démontrer ce que je dis par la raison & par le fait: mais auparavant faut-il relever la foiblesse de l'objection. On n'a qu'à ordonner à qui que ce soit de ne pas mouvoir les paupieres, ou l'œil pendant l'espace d'une heure, on essaie l'expérience, mais on n'y réussit pas, & enfin tôt ou tard il arrive qu'on remue les paupieres: pourra-t-on inférer de-là que le mouvement des yeux soit organique? Si l'envie nous prend de remuer les oreilles, c'est en vain; ainsi les muscles des oreilles ne sont pas des instrumens d'un mouvement animal, & on peut dire que le peu de personnes qui les remuoient, le faisoient par une nécessité organique. Le pas & la course sont volontaires, mais si malgré cela on tenoit un homme toujours emmaillotté depuis son enfance, & que l'ayant mis enfin en liberté on lui ordonnât soudain de marcher, que feroit-il avec toute sa volonté déterminée? Les yeux se meuvent selon la volonté, mais si l'on veut les tourner en directions opposées, on ne peut pas y réussir. Les mouvemens de leurs muscles n'en sont pas moins volontaires. Il y a des personnes qu'un chat, une araignée mettent en fuite, malgré qu'elles sachent que ces animaux ne sont pas nuisibles; mais elles fuient & ne peuvent pas faire autrement, par une horreur inconnue qui naquit en elles des premieres idées mal combinées de l'enfance; elles fuient enfin parce qu'elles veulent fuir &, fuient sans le vouloir, parce que la raison est vaincue par l'horreur. Il y a donc deux genres de mouvemens animaux qu'il ne faut pas confondre, les irrésistibles & les délibérés; & deux sortes aussi de vouloirs, par habitude & par raison.

Quand j'ai résolu de me promener, & que je commence, je ne poursuivrois pas si je ne voulois à chaque pas lever le pied; mais malgré cela je ne délibere point à chaque pas. Un musicien ne tireroit pas d'harmonie de son instrument, si un conseil devoit chaque fois précéder les mouvemens rapides de chacun de ses doigts, qu'il remue en tems déterminés, & place sans y prendre garde sur certains endroits de son violon. On sait, d'ailleurs, qu'il y a certains mouvemens que l'on ne sait pas faire au premier coup, & que tout volontaires qu'ils sont, il faut apprendre à les faire par habitude; autrement la volonté & l'intention suffiroient pour faire dans un moment un chanteur ou un danseur excellent.

Un exemple de ces mouvemens que l'on ne sait faire qu'exactement dans les mêmes circonstances qu'on les a toujours faits, nous est présenté par les petits muscles intérieurs de l'oreille: on croit que la membrane du tympan est étendue par l'action du petit muscle de la trompe d'Eustache, quand on veut bien entendre de foibles sons languissans, de même qu'on étend & on relâche la peau d'un tambour, pour le battre plus doucement ou plus fort. Il y a eu même quelqu'un qui a imaginé que cette membrane s'accordoit aux différens sons en se mettant à l'unisson, & oscillant de même que les corps sonores, pour transmettre par ce moyen les sons, de l'air extérieur jusqu'aux nerfs de cet organe, dans les plus internes cavités de l'os. Et il paroît réellement que quelque chose de semblable doit arriver, parce que l'on peut, si l'on veut, entendre des sons, que l'on n'entendoit pas

auparavant, & quand la membrane eſt relâchée on ne ſent que peu ou rien. On examina à la ſuite de cela l'office des petits muſcles qui entourent cette membrane, & on crut enfin que ſes mouvemens étoient réellement animaux & ſpontanés. Mais le long & conſtant uſage ne les laiſſant pas mettre en œuvre en d'autres cas, ils ſe rendent inutiles à de nouveaux mouvemens. Il eſt vrai que l'on peut régler la reſpiration comme l'on veut, la rendre plus vîte, plus lente, & même la ſupprimer; mais il faut ſe ſouvenir que l'on apprit des premiers jours de la vie à reſpirer différemment en différentes circonſtances, & non pas toujours dans le ſeul cas de l'oppreſſion de la poitrine. On chante, on parle, on ſouffle, on ſuce, on ſonne, & mille autres choſes en modulant, & modifiant la reſpiration. De-là vient auſſi que l'on ne ſait pas faire ſéparément certains mouvemens des doigts en ſens contraire; mais on ſe ſert comme l'on veut des bras & des jambes. Les mouvemens uſités deviennent ſi néceſſaires, qu'on ne peut plus les changer quand on le voudroit. Peu de gens ſavent tourner en haut les prunelles ſans élever les paupieres, ou mouvoir les ſourcils différemment: on ne ſait pas mouvoir non plus les muſcles intercoſtaux d'un ſeul côté de la poitrine, & le diaphragme même ne peut être abaiſſé d'un ſeul côté, malgré qu'un ſeul nerf frénique, quand il eſt ſtimulé, n'irrite que de ſon côte ce muſcle, qui par-là peut être conſidéré comme double.

On peut à préſent accommoder toutes ces raiſons à notre matiere. Nous nous ſommes accoûtumés à dilater nos prunelles, quand la lumiere étoit foible, ou pour bien démêler de petit objets, & à la rétrecir quand la lumiere étoit trop forte. A force de répéter ces mouvemens de l'enfance, on les fait dans un inſtant, mais toujours par volonté, & nous pouvons les faire mille fois de ſuite, quand il nous plaît, pourvu que ce ſoit dans les circonſtances même par leſquelles nous en avons pris l'habitude. On peut dilater, ſi l'on veut, la prunelle, pouvu que l'on s'éloigne de la lumiere; & on peut la rétrecir en s'approchant & regardant de près. Mais quiconque voudroit dilater ou reſſerrer ſes prunelles à ſa fantaiſie, hors de ces circonſtances, ne pourroit pas y réuſſir. On ne l'a jamais fait dans tout le cours de la vie, ainſi on n'en a pas pris l'habitude; on ne doit donc pas s'étonner ſi cela ne réuſſit pas, comme on ne réuſſiroit pas non plus à marcher la premiere fois, ou à mouvoir les oreilles. On tourne ainſi les yeux toujours également par l'uſage contracté pour mieux voir à ſon aiſe; que ſi l'uſage le permettoit, on pourroit librement tourner les yeux ſéparément, comme il arrive aux enfans; mais de ce que nous ſommes habitués à mouvoir les yeux enſemble, il ne s'enſuit pas que la liberté & le pouvoir nous ſoient ôtés de les tourner librement. De ce que donc la prunelle eſt déterminée à ſe mouvoir par des circonſtances uniformes & conſtantes, il ne s'enſuit pas que la dilatation & ſon reſſerrement ſoient moins libres & ſpontanés. On le fait très-aiſément par coutume quand on veut, mais c'eſt une volonté habituelle, ou pour ainſi dire, une volonté qui fut libre; mais pour l'avoir exercée tant de fois, nous en avons fait une comparaiſon neceſſaire & indiviſible dans nos beſoins.

De même nous ne pouvons pas nous paſſer d'être heureux; mais c'eſt toujours nous qui voulons le bonheur. Le ſage veut la béatitude, mais il eſt contraint à la vouloir. Il y a donc une volonté contrainte à ſervir aux beſoins qui naiſſent en nous des objets externes, & qui ne ſuit pas notre choix; on doit prendre garde à ne pas confondre cette volonté forcée, avec les mouvemens qui ne ſont aucunement volontaires. De cette ſorte ſont donc les actes habituels; mais il ne nous eſt pas défendu de faire toute ſorte d'efforts pour les réprimer. Il eſt cependant vrai que l'effort ſera inutile; & ſi l'on y parvient une fois, il y faut un travail obſtiné, & il faut s'eſſayer mille & mille fois, & voilà ce qui s'appelle vertu, & comment on devient héros. Dans notre cas des prunelles, il n'eſt venu en idée à perſonne de les dilater ou rétrecir, ſi ce n'eſt pour mieux voir, & peut-être ne ſeroient-elles

pas susceptibles d'un nouveau mouvement, & il n'y auroit pas à s'étonner si l'on ne réussissoit pas. Mais on ne peut pas assurer par-là qu'il soit absolument impossible de les mouvoir à notre fantaisie, & de vaincre ainsi cette habitude invétérée.

Ainsi pour forcer les Stahliens au silence, il ne suffit pas de dire que nous ne savons ou nous ne pouvons faire certains mouvemens malgré tous nos efforts, & qu'ainsi les organes ne dépendent pas de la volonté. On répondra toujours qu'on n'a pas pris l'habitude d'exercer ces organes à d'autres mouvemens, qu'à ceux auxquels ils ont été dressés par un usage continuel, & qu'il n'y a pas à s'étonner; en conséquence si l'on ne réussit pas à réprimer les mouvemens ordinaires, ou à en faire de nouveaux, on pourroit, je crois, établir une regle nouvelle pour distinguer les mouvemens involontaires, & de pure nécessité de la vie, de ceux qui sont spontanés & de l'ame. On sait généralement que tous les muscles qui font les mouvemens volontaires, se retirent lorsqu'on pique ou qu'on presse leurs nerfs. Le cœur, au contraire, les intestins & la vessie ne se meuvent aucunement si on pique leurs nerfs, ou si l'on irrite & si l'on perce avec des aiguilles le cerveau & la moëlle de l'épine, comme je l'ai souvent essayé. L'ame pour mouvoir les organes met en œuvre les nerfs, & le fluide très-subtil qui les remplit; elle s'en serviroit ainsi, & dans le cœur & dans les visceres, si c'étoit elle qui les mît en mouvement, & leurs nerfs étant stimulés, ils devroient se remuer; ils ne le font pas, donc leur mouvement est purement méchanique, n'est pas arbitraire & moins encore habituel. Il est aussi très-sûr que les visceres ne sont pas mus par le fluide nerveux, comme les autres muscles, puisqu'ils ne sont remués ni par la volonté ni par la piqûre du nerf; ainsi donc les parties en général qui sont entiérement indépendantes de l'ame, ou n'ont pas de nerfs, ou sont organisées de façon que les nerfs qui s'y trouvent sont incapables d'y produire aucun mouvement. Ces visceres étant fournis de fibres irritables devront se mouvoir par leur forme & par les choses externes qui les touchent & les piquent, quelque différentes qu'elles soient du fluide nerveux; ainsi l'urine fait rétrecir la vessie; l'estomac & les intestins sont mus par les alimens, & le sang des ventricules fait battre le cœur.

Je crois donc que les animaux en bon état de santé n'ont aucun organe remué par mouvement méchanique, & qui puisse dans le même tems servir à la volonté. Il ne faut oublier les savans physiciens (*Stroemio*, *Boerhaave*, *Amberger*, *Martin Ludwig*, *Zinn.*) & leurs différentes opinions sur la respiration; les uns ont imaginé qu'après l'expiration, les esprits animaux forçoient les muscles à faire l'inspiration; les autres ont attribué cet effet à d'autres causes. Mais de toute façon, si la respiration étoit involontaire, après l'expiration on devroit reprendre haleine malgré soi-même; car l'ame ne peut pas empêcher le cours des mouvemens nécessairement produits par un choc méchanique, comme ils le seroient, selon l'hypothese de ces savans. On peut voir, quand on voudra, la vérité de ce que j'avance; on n'a qu'à piquer quelque muscle volontaire ou le nerf qui y aboutit, nous avons alors beau vouloir le contenir, il faut que le muscle s'y retire même malgré nous. Le muscle enfin ne peut ne se pas mouvoir toutes les fois que le fluide nerveux se met dans un état tel que la contraction doive s'ensuivre; on voit cela dans les convulsions qu'on ne peut pas supprimer; & quand il arrive qu'on les retient, cela provient de ce qu'elles sont si foibles & si languissantes, que les muscles qui s'opposent par des mouvemens contraires, prévalent, forcés par la volonté d'agir plus efficacement où il y a plus de besoin de résistance La convulsion alors ne cesse pas, parce que le fluide qui la réveille est retenu, mais parce qu'ailleurs les forces qui suffisent à supprimer la convulsion se sont accrues. C'est un fait sûr qu'après l'expiration, tous les muscles qui doivent dilater la poitrine restent relâchés, mous & cédans, & on ne découvre en eux aucun effort de se con-

tracter derechef, parce qu'ils ne sont aucunement roides au toucher, comme doit l'être tout muscle quand il commence à se contracter. J'en ai souvent fait l'essai sur moi-même, en tâtant les muscles de ma poitrine mille fois pour en être sûr; on peut aussi l'essayer sur des animaux, & sur des chiens levriers en particuliers qui sont les plus maigres. Si les muscles devoient nécessairement se retirer & se contracter, il s'ensuivroit le contraire; donc, quand ils le font, ce n'est pas par nécessité machinale, ni par l'affluence du fluide nerveux.

On ne peut dire non plus que la poitrine ne se dilate pas, parce qu'elle en est empêchée par l'ame qui se sert de la force des muscles antagonistes. Chacun s'apperçoit qu'après l'expiration, on peut, si l'on veut, se retenir de prendre haleine; ce qui même arrive souvent dans les plus légeres distractions de l'ame occupée à d'autres objets; on peut de plus le faire sans mouvoir les muscles; on n'a qu'à laisser la caisse de la poitrine aller elle-même sans faire l'effort, ni se retenir. On peut voir pendant quelque tems comme le tout est dans un repos parfait, & on n'essuie aucune angoisse, ni l'envie stimulante de respirer. Si l'inspiration devoit nécessairement succéder à l'expiration, cette tranquillité qui dure quelque tems n'auroit pas lieu. Les muscles qui abaissent la poitrine, ne pourroient pas s'opposer à cette dilatation organique, car réellement ils ne se contractent pas, comme on voit, par l'attouchement extérieur. On les trouve de même mous & relâchés dans le tems qu'on ne fait aucune inspiration. On pourroit même dire de ces muscles dépresseurs de la poitrine, qu'on ne les met jamais en œuvre dans la tranquille respiration ordinaire; & si on s'en servoit pour retenir l'inspiration, on devroit ressentir les efforts des muscles inspirateurs contraires roidis; ce qui ne s'observe absolument point.

De ce que quelqu'un a pu éternuer à sa volonté, on pourroit inférer que l'éternument est un mouvement volontaire & organique dans le même tems. La plûpart des médecins le croyent un mouvement machinal. Willis crut appercevoir une ramification du nerf ophtalmique, qui en descendant devenoit intercostale, & delà il voulut rendre raison de l'éternument, ayant imaginé un accord par lequel l'irritation des narines, propagée par le moyen des nerf communicans, faisoit trémousser tous les muscles qui se meuvent quand on éternue. Plusieurs anatomistes suivirent son opinion. Mais lorsqu'on eut découvert dans la suite que les choses n'étoient pas dans l'état où il les supposoit, l'hypothese tomba d'elle-même, jusqu'à ce que Meckel, illustre anatomiste, trouva enfin la vraie origine du nerf intercostal (*de nervo quinti paris.*) Le nerf maxillaire supérieur, qui n'est autre chose que la seconde ramification de la cinquieme paire des nerfs du cerveau, à peine sorti du crâne, envoie un rameau replié en arriere, qui retourne vers le crâne, & va jusqu'aux organes de l'ouïe; & s'appelle le *nerf vidien.* De celui-ci partent plusieurs autres petits nerfs qui vont aux narines. Un peu plus en arriere s'en détache la branche, qui va former le nerf intercostal (réunie avec une autre ramification de la sixieme paire). Il dit, que si quelque chose irrite les nerfs des narines, l'irritation doit se communiquer à tout le nerf intercostal, & par la connexion de l'intercostal avec le frénique, & par ses autres ramifications, devront être sécoués le diaphragme, & les muscles du cou, du dos & des reins. Mais toutes ces imaginations-là, si je ne me trompe, ne prouvent rien. On voit seulement que l'éternument vient après la vellication des narines; mais on ne voit pas que cette vellication en soit la cause efficace, & on ne démontre pas qu'il soit un simple mouvement organique. Il y a beaucoup d'autres muscles qui se remuent seulement à l'occasion d'autres mouvemens, sans que pourtant ils en dépendent. Et pourquoi l'éternument ne peut-il pas être un effet de la volonté qui veut se délivrer de ce picotement, comme elle fait dans la respiration? Si l'éternument étoit purement méchanique, il paroît qu'on pourroit le faire naître à notre bon plaisir, en irritant les nerfs

des narines ; mais l'expérience fait voir le contraire, car dans les chats ou chiens mourans, ou morts depuis peu, j'ai irrité les nerfs de la tête, en particulier la premiere & la cinquieme paire, & après les avoir bien piqués & blessés, jamais l'éternument ne s'est ensuivi ; ce peu d'expériences suffisent pour prouver que l'éternument n'est pas un mouvement machinal, parce que les muscles se retirent généralement toutes les fois qu'on irrite les nerfs qui y aboutissent. On ne peut en douter, & il est sûr que dans les animaux mourans, ou même mort, les muscles conservent long-tems leur mobilité, si l'on irrite long-tems leurs nerfs.

Toutes les suppositions fondées sur le consentement nerveux, sont fausses & démenties par l'expérience. On a toujours supposé que, quand on irrite un nerf, le mouvement peut également se communiquer par toutes ses ramifications au-dessous & au-dessus de l'endroit de l'irritation. Mais j'ai vu mille fois & avant moi Heller & Oder, qu'on ne peut jamais faire retirer d'autres muscles que ceux qui sont au-dessous de l'endroit où l'on irrire le nerf, & jamais ceux auxquels aboutissent les ramifications du même tronc au-dessus de l'endroit de l'irritation. Si l'on coupe la tête aux grenouilles, & qu'on les pique légérement à l'épine du dos, pénétrant avec une aiguille bien fine le long de cette partie, les jambes restent immobiles ; mais les muscles des bras se remuent à droite ou à gauche, selon quelle partie on a piquée de la moëlle. Au contraire, si l'on coupe l'épine au-dessous des bras, & qu'on la perce en haut, les bras ne remuent pas jusqu'à ce que la pointe soit parvenue aux épaules, & à l'endroit de la ramification des nerfs brachiaux. Par ces expériences, & par beaucoup d'autres faites sur des animaux à sang chaud, il est prouvé que tous les filamens nerveux séparés entr'eux, n'ont d'autre commune origine que dans le cerveau, & qu'il n'y a en conséquence aucune communication, par laquelle l'irritation puisse passer d'un filament à l'autre, sans recourir au commun principe dans le cerveau. Et si l'on admettoit cette communication imaginaire de mouvemens, il s'en devroit faire beaucoup d'autres. On ne tourne, par exemple, pas les yeux vers les tempes quand on éternue, malgré que le nerf de la sixieme paire, qui devient en partie intercostal aille aussi aux muscles droits externes des yeux, qui tournent l'œil en dehors ; & ayant même irrité le nerf intercostal, je n'ai jamais vu les yeux se tourner en dehors, comme pareillement ils ne s'y tournent pas quand on éternue. Enfin, si l'éternument étoit simplement machinal, il conserveroit un accord exact avec l'aiguillon qui l'irrite, autrement il seroit un effet disproportionné à sa cause. Il y a des gens qui éternuent à la simple odeur de la rose ; il y en a qui résistent aux odeurs les plus fortes, malgré que l'irritation en soit d'autant plus grande ; l'esprit de sel ammoniac en liqueur ou en poudre, ne fait jamais éternuer, quand même on le tient long-tems près des narines, bien qu'il cause dans le nez une brûlure insoûtenable ; il n'en faut cependant pas inspirer par les narines, car alors il fait tout de suite éternuer, quand même on ne le tient pas de si près, & qu'il n'occasionne aucune brûlure. Qui est-ce qui peut douter qu'une irritation si vive ne soit pas plus forte qu'une odeur languissante ? J'ai piqué & frotté avec une aiguille de fer les narines des chats, des chiens, des agneaux, & fait après tomber sur les plaies les plus fortes liqueurs ardentes & corrosives, comme l'esprit-de-nître fumant, l'huile de vitriol, & jamais ces animaux n'ont éternué ; de façon qu'il est clair que l'éternument n'est pas proportionné à l'irritation des narines. Le tabac fait éternuer la premiere fois qu'on en prend, mais après il ne le fait plus, quand même on en prend du plus fort & en plus grande quantité. Qu'on ne nous oppose pas que cette poudre rend obtus les nerfs des narines, parce que même après cette habitude on éternue par des odeurs beaucoup moins fortes.

Quelle sera donc la cause de l'éternument, si ce n'est pas un mouvement machinal ? Il y a des expériences qui le font cependant dépendre du sentiment. Ceux qui

qui ſont frappés d'une vive lumiere, en ſortant des ténébres, éternuent quelquefois, & au tems même d'Ariſtote, on avoit remarqué que quand on regardoit le ſoleil ou autre corps lumineux, on éternuoit aiſément. On ne voudra pas, j'eſpere, avoir recours avec Willis aux nerfs ciliaires de l'iris, dérivés du même tronc que ceux qui vont aux narines; car quand la lumiere ne parvient ou ne ſe ſent pas ſur la *rétine*, on n'éternue plus, comme il arrive aux aveugles par glaucome, goutte ſereine, ou opacité de l'humeur cryſtalline, malgré que la lumiere frappe l'iris. M. Slop de Trente, mon reſpectable ami, eſt un de ces hommes qui éternuent, frappés par la lumiere, même quelquefois il ſe tourne exprès vers le ſoleil pour le faire plus aiſément, quand il a les narines irritées par quelque choſe: à ma priere il s'appliqua ſur les yeux une machine qui couvroit ſeulement la prunelle, laiſſant l'iris expoſé à la lumiere du ſoleil, & alors il n'éternuoit plus (*a*); & ſi l'éternument provenoit de l'irritation de l'iris, il auroit dû s'être reveillé toutes les fois que je l'ai irrité ſur les animaux avec des piquûres d'aiguille, & même avec les étincelles électriques; ainſi donc, de ce qu'on n'éternue jamais ſi la *rétine* ne ſent pas, & de ce qu'il n'y a aucune communication de la *rétine* à l'iris, il faut en conclure que l'éternument eſt volontaire. Si c'eſt donc le ſentiment qui fait éternuer, car on n'éternue plus, quand on ne ſent plus, il faut que ce ſoit la volonté qui nous détermine à éternuer; & quand on le fait par l'occaſion de la lumiere, il ſe fait peut-être ſur la *rétine* une impreſſion analogue en quelque ſorte à celle que font les odeurs ſur les narines; & Meckel même, tout perſuadé qu'il eſt de l'hypotheſe contraire, en doute dans ce cas.

Il eſt d'ailleurs prouvé que la *rétine* n'a aucune communication avec l'iris; ainſi la lumiere ne peut être cauſe, mais ſeulement occaſion de l'éternument; donc la vraie cauſe eſt la volonté. On éternue, ſi on reſſent de l'irritation dans les narines; à peine cette ſenſation importune eſt-elle ceſſée, qu'on perd auſſi l'envie d'éternuer. On ſait par expérience le moyen de chaſſer des narines ce qui nous inquiete par un ſouffle impétueux; ainſi on dilate la poitrine pour recevoir beaucoup d'air; on abaiſſe le diaphragme, on éternue enſuite tant que dure le chatouillement dans le nez: on peut même ſupprimer l'éternument quand il eſt commencé, en réveillant un nouveau ſentiment qui ſurmonte la premiere irritation, on n'a qu'à comprimer les deux angles des yeux vers les narines, ou les frotter rudement, l'inſpiration commencée s'arrête, les côtes s'abaiſſent peu-à-peu, & le diaphragme remonte à ſa place ſans aucune violente expulſion d'air & ſans la contraction des muſcles de la poitrine & du bas-ventre; que ſi l'éternument n'étoit qu'un *conſenſus* méchanique de ces nerfs, toute la preſſion des doigts ne feroit jamais que les muſcles de la poitrine ne ſe retiraſſent, parce que en comprimant le nez quand le choc des nerfs eſt déja arrivé, on n'arrête pas le fluide nerveux de façon qu'il n'accoure pas aux muſcles ordinaires.

L'éternument reſſemble aux autres mouvemens volontaires, & eſt différent des chocs méchaniques qui ſe font immédiatement ſur le nerf ou ſur la fibre, parce que les muſcles ſe contractent & ſe relâchent ſoudain; mais dans le cas de l'éternument on voit au contraire la poitrine élevée peu-à-peu par les muſcles ſe ſoutenir ainſi quelque tems; & l'homme reprenant nouvelle haleine, on voit la poitrine s'élever encore juſqu'à la plus forte inſpiration; & les muſcles ne ſe relâchent pas plutôt, que la poitrine ſoudain retombe, & la même choſe arrive au diaphragme; & voilà préciſément le moyen de

(*a*) Il paroît étrange que Martin Schook ait ſoutenu dans ſon ouvrage *De ſternutatione*, *Amſt. 1664*, *p. 53*, que ceux qui éternuent par la lumiere, le font parce qu'elle va directement frapper la membrane des narines. L'illuſtre auteur *des maladies des femmes* paroît ſuppoſer auſſi qu'on éternue ſouvent au ſoleil, parce que la lumiere frappe la membrane interne des narines. (*Traité des maladies des femmes*, *tom. II*, *p. 229.*)

mouvoir les mufcles volontaires : on peut les retirer peu-à-peu, plus ou moins, les foûtenir, & les laiffer après retomber.

Il eft d'ailleurs très-fûr qu'on n'éternue pas tout de fuite après l'irritation, mais au bout de quelque tems, & même quelquefois quand l'odeur forte ou autre chofe piquante eft déja affoiblie, & au contraire le choc d'un nerf ou d'une fibre fait tout de fuite fon effet, ou ne le fait jamais; & il faut que cela foit ainfi, car le *ftimulus* mouvant languit d'autant plus qu'il s'éloigne du premier choc.

Si l'éternument ne fe fait pas par une irritation fur les nerfs intercoftaux, il pourra moins encore être réveillé par l'irritation du frénique; le diaphragme auquel ce nerf aboutit dans les éternumens légers, trop preffés ou imparfaits, ne s'abaiffe aucunement ou très-tard quand la poitrine eft dilatée, & que les mufcles font contractés entre les côtes; donc ce mufcle ne concourt que peu ou point, & certainement moins que tous les autres à cette convulfion, malgré qu'on ait cru jufqu'à préfent qu'il en étoit l'inftrument principal, & que cette idée ait entraîné les anatomiftes à rechercher la communication entre les narines & le diaphragme. On ne voudra pas enfin recourir à une communication trop éloignée & imaginaire entre les mufcles de la poitrine, & tous ceux de la tête & du col qui fe remuent également avec les premiers dans l'éternument; & cependant il paroît que les derniers fe meuvent volontairement.

Je crois que les convulfions de l'éternument font entiérement femblables à celles qui font réveillées par le chatouillement; fi l'on frotte légérement les narines, les plantes des pieds ou ailleurs, toute la machine fait des contorfions, de la tête aux pieds, & peut-être tous les mufcles font en mouvement. Dans ce cas-là, on ne dira pas que les nerfs irrités par le chatouillement font le tout *per confenfum*, & par une impulfion machinale, imaginaire, quand il n'y a aucune proportion entre le chatouillement & les débats de la machine : ces mouvemens ceffent au lieu de devenir plus forts, quand on appuie la main en frottant rudement, & même on peut fouffrir quelquefois le chatouillement fans fe mouvoir, en faifant des efforts fur foi-même, ou on n'y eft pas du tout fenfible quand l'ame eft enfévelie dans des penfées profondes, dans le fommeil, & dans les apoplexies; quoique dans tous ces cas-là les mufcles foient frappés par une caufe méchanique. Nous nous remuons donc quand on nous chatouille pour en éviter la douleur, & parce que réellement on le veut; mais c'eft l'ame qui veut ces mouvemens, quoiqu'elle ne puiffe pas toujours les fupprimer, quand elle auroit envie de le faire.

Il y a encore des caufes rares & extraordinaires de l'éternument, par lefquelles on comprend aifément que l'ame dans certaines circonftances, qu'il eft plus aifé de fentir que d'exprimer, veut éternuer pour fe délivrer de quelque incommodité inconnue; par exemple il y a des perfonnes qui éternuent en plongeant les pieds dans l'eau; & cela ne vient certainement pas de ce que l'eau parvient jufqu'aux narines, ou de ce qu'elle remue les mufcles éloignés de la poitrine.

Il eft vrai qu'on dira que l'éternument n'eft pas volontaire, parce que le plus fouvent on ne peut pas le réprimer; mais peut-on auffi s'empêcher quelquefois de rire, malgré que cela fe faffe par le moyen des mufcles volontaires & mis en mouvement par l'ame? On raconte d'un homme, qui ayant pris dès fa jeuneffe l'infurmontable habitude de contrefaire tous les mouvemens & les grimaces qu'il voyoit faire aux autres enfans, fut enfin réduit à marcher dans les rues les yeux fermés, parce qu'il ne pouvoit plus fe retenir (*Tranf. philof.*); pourra-t-on dire que tous ces mouvemens étoient organiques, & que ce n'étoit qu'un pantomime qui, fans ame & fans volonté, faifoit tant de libres mouvemens par le moyen de tant de mufcles volontaires?

On n'a fait toute cette longue difgreffion que pour faire voir combien il y a de circonftances dans lefquelles notre argument n'a pas moins de force, puifque tout ce que l'on a dit d'une liberté bornée par l'habitude, fuffit pour nous

satisfaire sur toutes les ambiguités de l'éternument. Ainsi, de même que les hommes ne sont pas capables d'éternuer quand il leur plaît, ils ne peuvent non plus remuer la prunelle que quand les circonstances l'exigent. Nous nous sommes accoûtumés à éternuer en certains cas seulement, hors desquels cela ne réussit pas; ainsi nous avons pris l'habitude de dilater & de rétrecir la prunelle au peu & au trop de lumiere, & nous ne pouvons le faire hors de ces circonstances.

Je me sers de ces mots: *mouvemens libres*, *mouvemens volontaires*, *principe sentant*, pour m'accommoder à l'usage, & je n'entends par ces mots autre chose qu'une sensation réveillée dans le cerveau avant le mouvement des muscles; je laisse à d'autres le soin de déterminer par de sublimes recherches la valeur exacte de ces mots, me souciant fort peu de l'explication qu'on voudra leur donner, pourvu qu'il soit toujours vrai que les prunelles se meuvent par les loix indiquées, & que ce phénomene naturel est incontestable.

Il nous reste encore une autre objection qui paroît très-forte; le fait n'est pas bien sûr, mais quand même il le seroit, cela ne prouveroit rien. On dit qu'il y a eu des aveugles par maladie du nerf, qui pourtant remuoient les prunelles à la lumiere; mais en ce cas-là il suffit que l'aveugle s'apperçoive qu'il est exposé à la lumiere pour qu'il remue les prunelles, par l'ancienne habitude qui n'est pas encore éteinte en lui, & mille choses peuvent le lui faire deviner. La chaleur sur le visage, le mouvement de l'air, & le plus petit sentiment de toucher lui suffit, pendant que toutes ces choses ne suffiroient pas pour les autres qui voyent, & en voyant ont l'ame occupée ailleurs; mais je veux supposer que ce mouvement soit arrivé sans aucun indice, peut-on assurer que le nerf optique, en perdant la faculté de voir, perd aussi tout autre sentiment? Pourquoi ne pourroit-il pas être dérangé au point seulement de ne plus renvoyer les images au cerveau, mais de pouvoir y transmettre les secousses d'un choc ordinaire? il est vrai que tous les sentimens dépendent du toucher; mais peut-on assurer que leurs différences ne dépendent pas aussi de la différente disposition des nerfs, de façon que si la maladie a détruit cette organisation qui produisoit le tact visuel, il n'y puisse pourtant rester quelqu'ordre des parties moins exact & moins parfait, mais suffisant néanmoins pour produire le simple tact ordinaire, même très-délicat, comme cela arriveroit ici par le léger choc de la lumiere? Dans les rhumes du cerveau, ceux qui en sont affectés, ne démêlent pas les odeurs, mais ils s'apperçoivent qu'ils sont touchés par quoi que ce soit que l'on introduise dans les narines; mais sans avoir recours aux rhumes, il suffit du cas raconté plus haut, d'un effluve qui, placé sous les narines, parvient jusqu'à les brûler sans qu'on en démêlat l'odeur. L'esprit de sel ammoniac ou de corne de cerf, ou telle autre odeur la plus pénétrante & la plus volatile, si on ne l'inspire avec les narines, ne produit d'autre sensation que celle d'une exhalation incommode, qui bouche & qui pénétrant dans les narines, jusqu'à y produire une brûlure insupportable, ne se fait cependant jamais sentir comme odeur, tant que l'on contient la respiration. Voilà donc une circonstance dans laquelle la même matiere réveille sur le même organe le sentiment du tact, mais non le sentiment propre de l'organe qui est excité, quand les particules & les effluves sont portés par le courant de l'air qu'on inspire, & qu'elles parviennenr en glissant sur les membranes internes des narines; ainsi la langue brûlée ou écorchée par hazard, se sent touchée par les mets, mais n'en démêle pas le goût. Il est donc vrai que tout organe d'un sens particulier, éprouve la sensation qui lui est propre, outre le simple tact commun; ainsi la même chose peut arriver dans le nerf optique: il ne verra plus, mais il sentira la lumiere, non pas de telle façon qu'elle réveille l'idée de l'objet, mais il la sentira comme un simple corps qu'il touche, & cela suffit pour causer le mouvement des prunelles. Que le fait soit vrai ou faux, cet éclaircissement suffit & me

paroît très-raisonnable, une fois que nous sommes convaincus que l'iris est remué par volonté.

Voilà le systême que je me suis fait, après plusieurs expériences & observations que je viens de rapporter; & comme je les fis il y a neuf ans à Bologne, j'y eus pour témoins plusieurs des savans de ce pays, & entr'autres l'illustre & rare femme D. Laure Bassi, dont pour tout éloge il suffit de rapporter le nom. Si quelqu'un vouloit les répéter, il faut auparavant qu'il s'exerce long-tems sur les prunelles des animaux vivans, & qu'il apprenne à distinguer les mouvemens que fait la prunelle, quand elle est frappée par la lumiere, de ceux auxquels l'iris est sujet par bien d'autres causes, qui sont en grand nombre & si fréquentes, qu'elles peuvent quelquefois confondre & embarrasser l'observateur, au point de lui faire croire que la prunelle s'élargit quand elle est frappée par la lumiere.

Comment se font les mouvemens de l'iris.

Après avoir fixé & démontré ces vérités, il nous reste toujours l'envie de savoir par quels ressorts l'iris se dilate & se rétrecit, suivant les loix que nous venons d'établir. Voilà le point difficile que toute la science des Physiciens n'a pu surmonter, de façon que toute espérance paroît perdue, de bien entendre ce phénomene. Ignorance fatale, car si l'on parvenoit à savoir cela, il n'y auroit plus rien à desirer sur l'iris.

L'incertitude & l'obscurité qu'il y a sur cet article, sont suffisamment démontrées par les étranges & différentes idées qui ont partagé tous ceux qui ont entrepris de déchiffrer cette énigme. Les premiers furent ceux qui eurent recours au moyen facile de supposer dans l'iris, un muscle en forme d'anneau avec des fibres circulaires: par le rétrecissement de ce muscle, on expliquoit le tout fort aisément, ainsi ils commencerent tout de suite à l'y appercevoir. Il en survint d'autres plus subtils qui publierent alors des choses plus vraisemblables. Ils supposerent avant tout que la lumiere irritoit l'iris en la frappant immédiatement, que les nerfs mis en mouvement, resserroient comme autant de nœuds ses canaux, qui en conséquence remplis d'humeur retenue, se gonfloient & élargissoient l'iris qui n'est qu'un tissu de ces canaux, & qu'alors l'iris s'étendant tout naturellement, son ouverture venoit à être conséquemment resserrée. Quelqu'un aussi supposa que les fibres de l'uvée disposées en forme de rayons par un mouvement musculaire, mais contraire à tous ceux des muscles connus, élargissoient l'iris en s'allongeant dans leur action. L'illustre Haller enfin, après avoir soutenu que l'iris se meut quand la *rétine* est frappée par la lumiere, suppose un soudain concours d'humeurs, produit comme celui que l'on imagine en certain endroit du corps des mâles.

Le muscle circulaire vu par Ruisch, & supposé par Winslow, ne se trouve pas malgré les exactes observations des anatomistes; ainsi il paroît qu'on a imaginé son existence, ne sachant expliquer autrement le mouvement de l'iris. Ruisch même n'assure pas toujours de l'avoir vu, & quelquefois il ne le suppose que par nécessité: *Fibras illas orbiculares, non luculenter conspici posse, quin oculi mentis in auxilium sint vocati*, & ailleurs, *se tantùm circulum eum minorem præditum esse existimare fibris orbicularibus.* (*Epist. Thes.*) Mais réellement ni Morgagni ni Zinn, avec toute leur exactitude & de bons microscopes, n'ont pu rien trouver, & Haller, après avoir plusieurs fois essayé, le nie formellement. Si l'on ne trouve donc pas ces fibres circulaires, elles ne seront qu'une hypothese destituée de raison. Le fait détruit l'autre opinion des nerfs qui resserrent les canaux, parce que l'iris n'est pas irritable par le choc de la lumiere, & les nerfs ne le sont par aucune chose. On ne parlera pas de l'opinion de Mery, car elle est absurde. Mais quand même elles seroient toutes vraisemblables, elles tombent toutes également après ce que nous venons de dire, même celle de la plus grande affluence d'humeur; car quand la prunelle est rétrecie, l'iris est dans son état naturel, dans lequel elle est forcée de rester, car sa structure & son organisation l'exigent.

L'iris s'efforce de retourner à son état naturel, & y revient tout de suite dès que la volonté cesse de le tenir resserré. Toutes les parties des animaux en font autant quand elles s'allongent & s'étendent par force. Ainsi donc se trouve résolue la difficulté du resserrement de la prunelle, sans avoir eu besoin de tout ce que l'on a jusqu'ici imaginé pour l'expliquer.

Tout le nœud enfin se réduit à savoir comment l'iris se rétrecit; nœud peut-être indissoluble, car l'anatomie ne peut percer si avant, & les sens sont si bornés à cet égard, qu'à peine y a-t-il lieu d'enfanter des hypotheses raisonnables. On ne doit pas passer sous silence les imaginations des grands anatomistes, qui crurent appercevoir dans l'iris un muscle tissu de fibres en forme de rayons, car leurs théories paroissoient exiger une pareille explication; mais il est aussi vrai que ce muscle en forme d'étoile a été en vain cherché par Morgagni, par Haller, tous les deux fameux anatomistes du siecle, & que Zinn & Ferrein n'ont pas mieux réussi dans cette recherche; & s'il m'est permis de le dire moi-même après ces grands hommes, je l'ai cherché en vain dans les yeux des hommes, des quadrupedes, des oiseaux & des poissons. il ne m'a servi de rien de couper & rompre en mille sens différens cette membrane, & de l'examiner avec des loupes très-fines, je n'y ai jamais rien trouvé qui parût un muscle, ni aucune de ces marques qui distinguent de tout le reste cette sorte de fibre. L'iris m'a toujours paru un tissu de canaux de nerfs, & de très-subtils filamens cellulaires qui les lient & composent cet anneau mobile; il est vrai que tout cela ne suffit pas pour les nier absolument; mais par-tout où il n'y a pas de preuves contraires, ne pas voir une chose est une raison très-solide pour ne la pas croire, & on ne peut pas supposer & imaginer tout ce qui nous accommode, arrangeant la nature à notre fantaisie. Mais il y a encore plus: ce que nous venons de dire est un très-fort indice pour croire qu'il n'y a dans cette partie aucune sorte de muscle. Il est dans la nature de chaque fibre de se raccourcir quand elle est irritée; propriété très-générale, étendue jusqu'aux polypes. L'iris se maintient immobile à toute sorte de picotement, à la lumiere la plus vive, & jusqu'aux étincelles électriques; elle ne remue pas même losqu'on irrite les yeux des animaux vivans ou prêts à mourir. Mais quand même on accorderoit l'existence de ce muscle, il seroit composé de telles fibres, qui dans le rétrecissement deviendroient trente fois plus courtes, parce que j'ai vu l'iris rétreci d'autant dans les chats tués depuis peu, & dans d'autres animaux; quand au premier coup-d'œil il ne paroît pas même qu'il y ait d'iris. Merveille improbable & inouie; car il n'y a pas de muscle qui se raccourcisse même de la moitié, dans les animaux qui ont le sang chaud, & les polypes même, si tendres & si gélatineux, on les a vus se raccourcir quelquefois douze fois, mais jamais plus.

On ne peut croire non plus que l'iris s'étende par un plus grand concours d'humeurs, qui le fassent gonfler après l'impression faite sur la *rétine*. On a déja prouvé que cet état de l'iris est son état naturel, & n'est pas un changement occasionné par cette altération du moment; il est enfin alors comme il seroit toujours, s'il n'étoit jamais besoin de le remuer; même si la chose étoit ainsi, il ne seroit pas immobile, étant piqué & percé, comme j'ai plusieurs fois essayé. Toutes les fois qu'on irrite quelque partie, on rappelle une plus grande quantité d'humeurs à la partie irritée; la même chose devroit arriver sur l'iris. Les injections les plus fines & les plus pénétrantes, faites même tout de suite après la mort de l'animal, ne parviennent jamais à étendre l'iris autant qu'il l'est quand il se dilate à la lumiere, ou autant qu'il s'épanouit dans le sommeil. L'exemple donc du gonflement qui arrive sur certaines parties des mâles, est en quelque façon contraire à cette hypothese du plus grand concours d'humeurs à l'iris, & toutes ces choses font voir que cette hypothese n'est ni prouvée, ni plausible.

Après avoir exclu toutes les suppositions rapportées jusqu'à présent, il me paroît qu'il ne reste à soupçonner qu'une seule chose avec quelque apparence de raison. Il paroît donc que le changement par lequel l'iris se rétrecit, doit plutôt être une diminution & un écoulement d'humeurs. Dans l'iris naturellement étendu, l'anatomie trouve des nerfs du tissu cellulaire, & des canaux qui sûrement sont remplis de quelque humeur. Il y a donc une quantité déterminée de ces humeurs dans les canaux, quand l'iris est étendu & qu'il occupe un espace plus grand, & tant que l'iris se maintient étendu, toutes ses parties doivent rester dans le même état; une de ses circonstances est l'humeur dans ses canaux : or donc, si cette humeur diminuoit, il viendroit à manquer une des circonstances de l'état naturel de l'iris, & la raison de s'y maintenir plus long-tems ; de la diminution de cette humeur, il pourroit donc s'ensuivre le rétrecissement de l'iris, & en conséquence la dilatation de la prunelle. Cependant on ne trouve dans l'iris que nerfs du tissu cellulaire & canaux remplis d'humeurs; & comme des choses invisibles on n'en peut rien dire, il n'y a aucune raison pour y imaginer autre chose. Le changement méchanique doit se faire de quelque façon, mais il ne se fait ni par concours d'humeurs, car cette cause le rétreciroit plutôt que de l'élargir, ni par les fibres musculaires, puisqu'il n'y en a pas; & d'un autre côté, les nerfs, le tissu cellulaire & les canaux sont des parties solides, immuables; il n'y reste donc que le fluide qui puisse s'augmenter, se diminuer, ou subir quelque altération.

Quoi qu'il en soit, il y a toujours un fait constant qui confirme mon soupçon : quand les animaux meurent égorgés, l'iris se resserre beaucoup. C'est un fait duquel si l'on peut déduire quelque chose, c'est de supposer que l'humeur se diminue dans l'iris, en proportion de la diminution qui s'en fait par-tout ailleurs. Qu'on ne nous oppose pas un argument équivoque, que la chose seroit tout-à-fait à rebours, parce que y ayant plus grand concours quand l'iris est déployé, ce seroit son vrai changement, & l'autre état devroit être censé comme naturel & ordinaire. La difficulté se réduit à ce seul point, de savoir de quels noms on doit appeller ces deux états différens de l'iris. Mais quand même on voudroit assigner les vrais noms de ces deux états, je ne sais pas par quelle raison on devroit appeller violent l'état d'une membrane, quand ses canaux sont pleins d'hmeurs, comme qui diroit qu'un animal est dans son état naturel quand il est épuisé de sang, parce qu'alors ses vaisseaux sanguins ne sont plus gonflés par le sang. Enfin l'état naturel d'une partie me paroît être tel quand la partie est immobile, de quelque maniere que ce soit, n'importe; cela peut arriver en mille manieres différentes, mais toujours naturelles. Il est donc probable que quand l'iris se rétrecit, l'humeur qui remplissoit auparavant ses canaux s'écoule & diminue. Il ne faut pas dire que cette hypothese soit la même que celle du concours, en changeant seulement la façon de l'exprimer; car l'hypothese du concours suppose une nouvelle humeur qui concoure & s'introduise : celle-ci au contraire ne suppose que cette quantité d'humeur qui doit nécessairement y être par la nature de la partie.

Il suffit que ce que je viens de dire soit probable, & qu'il n'y ait aucune preuve, aucun fait, qui le détruise. Comment cela arrive exactement, je ne saurois le dire; & on ne peut exiger autre chose de moi. On sait beaucoup de faits, sûrement, dans la nature, sans que l'on sache ni le pourquoi ni le comment, & malgré cela ils n'en sont pas moins vrais. On ne doute plus à présent que l'air ne soit un corps grave, & que les corps n'aient une mutuelle attraction, par laquelle le ciel & la terre se soûtiennent, malgré qu'on ne sache donner aucune raison de la façon que les vents soufflent, & que la lune agit sur l'Océan. Qui est-ce qui peut dire tant de choses, si notre vue est si foible & si courte? Que l'on trouve quelqu'un qui puisse calculer quand & comment la pensée remue les filamens nerveux, quelle est l'élasticité de l'iris; qu sache exactement dire comment l'iris

est construit ; & que l'on demande à cet homme comment se vuident les canaux de l'iris, il pourra satisfaire tout de suite à la question, ou pour mieux dire, il n'y aura plus aucune hypothese. (*Cet article est de M. l'abbé* FONTANA, *physicien de S. A. R. l'Archiduc Grand Duc de Toscane, & directeur du cabinet royal d'histoire naturelle à Florence.*)

RÉTINE, *maladies de la* (*Médec.*) La *rétine* est sujette à deux maladies. La premiere est une séparation de quelques parties de cette membrane d'avec la choroïde. Il se fait dans l'endroit de cette séparation un pli qui arrête les rayons de lumiere, & qui les empêche de parvenir à la partie de la choroïde qui est couverte par ce pli : cela forme une espece d'ombre que le malade rapporte à l'air. La seconde maladie est une atrophie, ou consomption de la *rétine*.

On peut regarder avec assez de vraisemblance l'altération des vaisseaux sanguins de la *rétine*, comme la cause de la premiere de ces maladies ; car on conçoit aisément que la dilatation de ces vaisseaux séparera la *rétine* de la choroïde, dans l'endroit qui correspond à ces vaisseaux dilatés. Les symptomes de ce mal sont de certaines apparences dans l'air plus ou moins éloignées de l'œil du malade, comme des ombres de figure différente, de la grandeur & de la forme de la partie de la *rétine* qui est séparée. Comme ces signes sont les memes que ceux de la cataracte, il est aisé de prendre l'une pour l'autre. Il y a cependant cette différence, que dans la cataracte, la vue se raccourcit, & s'affoiblit tous les jours ; au lieu que dans l'accident dont il s'agit ici, la vue conserve son étendue, avec l'apparition des ombres à laquelle il n'y a point de remede.

Dans l'atrophie de la *rétine*, comme les rayons de lumiere ne sont plus alors modifiés par cette membrane, ils produisent sur la choroïde une impression trop vive & qui lui nuit. Alors la vision se fait confusément, & se trouble, pour peu qu'on continue de fixer les yeux sur quelqu'objet.

Les brodeurs, les tapissiers, les faiseurs de bas & les cordonniers sont sujets à cette maladie : les uns, parce que l'éclat de l'or, de l'argent & des autres couleurs fait une impression trop vive sur la *rétine* ; & les autres, parce qu'ils se fatiguent beaucoup par l'attention continuelle où ils sont pour passer la soie dans les trous de leur alène. (*D. J.*)

RETIRADE, s. f. *ancien terme de Fortific.* signifie une espece de retranchement qu'on fait sur un bastion ou en un autre endroit, pour disputer le terrein pié à pié à l'ennemi, quand les défenses qui sont plus en-dehors sont démantelées. *Voyez* RETRANCHEMENT, *&c.*

Il consiste ordinairement en deux faces qui font un angle rentrant. Quant les assiégeans ont fait breche à un bastion, les ennemis peuvent faire une *retirade*, une nouvelle fortification par-derriere. *Voyez* BASTION, *Chambers.*

RETIRATION, s. f. (*Imprimerie.*) Les Imprimeurs disent qu'ils sont en *retiration*, quand ils impriment le second côté d'une feuille, c'est-à-dire, le côté opposé à celui qui vient d'être imprimé. (*D. J.*)

RETIRER, v. act. (*Gram.*) c'est tirer une seconde fois, comme dans cet exemple : il a *retiré* un second coup de fusil. C'est écarter, éloigner ; *retirez* cet objet de devant moi ; *retirez*-vous ; la riviere se *retire* ; les ennemis se sont *retirés*. Vivre dans la retraite ; il s'est *retiré* de la société. Donner l'hospitalité ; la veuve qui *retira* le prophete Elizée en fut bien récompensée. Dégager une chose ; si vous avez de l'argent, hâtez-vous de *retirer* vos nippes des mains de cette sang-sue. Déplacer avec peine ; *retirez* ce clou de cet endroit. Percevoir un revenu ; combien *retirez*-vous de votre maison ? Prendre moins de volume ou d'étendue ; cette toile s'est bien *retirée* sur le pré ; ce drap s'est bien *retiré* à la foule. Priver ; craignez que cet homme impatienté de votre humeur, ne vous *retire* ses bontés. Sortir ; il s'est *retiré* de cette entreprise, *&c.*

RETIRER, (*Jurisprud.*) ou RETRAIRE, signifie exercer l'action de *retrait*, pour avoir un bien que l'on a droit de revendiquer par cette voie. *Voy. ci-après* RETRAIT.

RETIRER, se dit aussi en parlant de

deniers ou de pieces, c'eſt-à-dire, les reprendre des mains dans leſquelles ces deniers ou pieces étoient. (*A*)

RETIRER, (*Imprimerie.*) c'eſt achever d'imprimer une feuille, la tirer de l'autre côté. Pour bien *retirer* un ouvrage, il faut exactement obſerver le regiſtre; c'eſt-à-dire, remettre les pointes du grand tympan préciſément dans les trous qu'elles ont fait au papier, en imprimant la premiere forme des deux qui ſont néceſſaires pour chaque feuille. On appelle auſſi *retirer* une lettre, un caractere, les ôter de la forme avec un petit poinçon de fer, pour y en remettre d'autres, ſuivant les corrections des premieres épreuves. (*D. J.*)

RETOISER, v. act. (*Gram.*) toiſer de nouveau. *Voyez* TOISE & TOISER.

RETOMBÉE, ſ. f. (*Architect.*) On appelle ainſi chaque aſſiſe de pierre qu'on érige ſur le couſſinet d'une voûte ou d'une arcade, pour en former la naiſſance, & qui, par leur poſe, peuvent ſubſiſter ſans ceintre. *Daviler.* (*D. J.*).

RETOMBER, v. act. (*Gram.*) tomber derechef. *Voyez* TOMBER & CHUTE. Il étoit ſi enyvré, qu'à-peine étoit-il à moitié relevé qu'il *retomboit*; il eſt *retombé* malade; il eſt *retombé* dans ſa mauvaiſe habitude; le châtiment en eſt *retombé* ſur moi.

RETONDRE, v. act. (*Architect.*) c'eſt couper du haut d'un mur ou d'une ſouche de cheminée, ce qui eſt ruiné pour le refaire. C'eſt auſſi retrancher les ſaillies ou ornemens inutiles ou de mauvais goût, lorſqu'on regratte la façade d'un bâtiment. Enfin, on entend encore par ce mot *réparer l'architecture* avec divers outils appellés *fers à retondre*, pour la mieux terminer, & en rendre les arrêtes plus vives. *Daviler.* (*D. J.*)

RETONDRE, v. act. (*Manufacture.*) c'eſt tondre de nouveau. On *retond* une piece de drap, quand le poil en eſt encore trop long, & qu'il n'a pas été tondu d'abord d'aſſez près. On *retond* auſſi toutes ſortes de draperies & étoffes de laine, tirées à poil avec le chardon. *Dictionn. de Commerce.* (*D. J.*)

RETONDRE, *fers à* (*Sculpture.*) Les Sculpteurs appellent *fers à retondre*, certains outils qui leur ſervent pour finir, pour polir leurs ouvrages, & repaſſer dans leurs moulures. (*D. J.*)

RETORBIO, (*Géogr. mod.*) *ou* RITORBIO, en latin, *Ritovium*, ou *Ritobium*, bourgade d'Italie dans le duché de Milan, au territoire de Pavie, environ à ſix lieues au midi de cette ville, & preſqu'à égale diſtance de celle de Tortone, du côté du Levant. Ce lieu eſt renommé par ſes bains chauds. C'eſt le *Litubium* de Tite-Live, *l. XXXII.* Pline, *l. XIX*, *c. j*, fait l'éloge du lin, *retovina lina*, qui croiſſoit dans ſon voiſinage. (*D. J.*)

RETORDEMENT, ſ. m. (*Soierie.*) Les ſoies fines doivent avoir ſix points de *retordement* qui eſt vingt ſur quatorze; & les communes de point ſur point, qui eſt de ſeize ſur ſeize, & de quatoze ſur quatorze.

RETORDRE, v. act. (*Gramm.*) C'eſt tordre derechef. *Voyez* TORS & TORDRE.

RETORDRE, (*Sayetterie.*) Aſſembler pluſieurs filets de ſoie, de laine, de poil ou de fil, pour les doubler & les rendre plus forts, & en faire une eſpece de petite ficelle. Les guipures, qui ſont une ſorte de dentelle, ſe font de fil *retors* ou de ſoie *retorſe*. *Savary.* (*D. J.*)

RETORQUER, v. act. (*Logiq. dialectiq.*) c'eſt l'action de tourner contre notre adverſaire le raiſonnement qu'il nous oppoſoit.

RETORSOIR, *terme de Corderie.* *Voyez* ROUET.

RETORTE, ſ. f. (*Chymie.*) ſorte de vaſe ſervant à des opérations chymiques, dont le fond ou le bas eſt ſphérique; mais il ſe termine par une pointe courbée plus ou moins, dont la direction qu'on nomme *le col de la retorte*, ſeroit la tangente du point de la ſphere où elle commence. La partie intérieure du col ſuit la direction du diametre parallele à cette tangente. Un vaſe de cette figure détermine naturellement les parties volatiles que le feu éleve, à entrer dans le col cylindrique de la machine, où elles ſont un peu arrêtées par la courbure du tuyau, qui change la direction de leur mouvement. Cette

espece de *retorte* est propre à séparer les parties fixes de la matiere sur laquelle on travaille, de celles qui le sont plus, comme on le voit dans la distillation de l'huile de vitriol, de l'esprit de nître, de l'esprit de sel, *&c.* Les ouvriers en verre courbent ordinairement le col des *retortes* qu'ils font d'une figure conique, afin que les vapeurs qui s'élevent & s'amassent dans la partie la plus large, puissent tomber d'elles-mêmes, après s'être un peu condensées dans le récipient.

Mais dans les distillations lentes qui demandent un feu très-violent, & longtems entretenu pour élever des particules pesantes, Boerhaave recommande l'usage de vases cylindriques, dont le sommet horizontal s'ouvre par un col horizontal aussi : il prétend qu'ils sont plus commodes pour la distillation des phosphores & autres matieres qui ne s'élevent que difficilement. Après avoir préparé une quantité considérable d'huile de vitriol ou d'autres acides fossiles, au lieu de *retortes*, il employoit des vases de terre à longs cols avec des becs cylindriques à larges ouvertures, dans lesquels il inseroit des tuyaux, cylindriques aussi, bien lutés aux jointures, qui se vuidoient dans des récipiens de verre; & il trouvoit que cette maniere de distiller étoit plus aisée & plus commode qu'aucune autre. (+)

RETOUCHER, v. act. (*Gram. embellissement en peinture, en sculpture, en gravure*); on dit *retoucher* un tableau gâté, son style, son ouvrage, en général; tel maître n'a fait que *retoucher* un tableau exécuté sur ses desseins, par ses éleves; on dit encore une copie *retouchée* par celui qui a fait l'original, ou par tel autre maître.

RETOUCHER, s. f. c'est l'opération la plus difficile de la gravure en bois, parce qu'elle exige du graveur autant de goût que d'attention & de dessein; c'est précisément affoiblir & diminuer des traits & des tailles, les rendre plus déliés en ôtant du bois, suivant ce qu'exigent les portées les plus éclairées & le côté du jour de chacune. *Voyez* GRAVURE EN BOIS. La différence de la retouche entre la gravure en bois & celle en cuivre, c'est que dans cette derniere, *retoucher* une planche, c'est lorsqu'elle est usée repasser le burin dans tous les traits, au lieu que dans l'autre, c'est après la premiere épreuve d'une planche, donner plus de clair par la retouche, & la perfectionner.

RETOUPER, v. act. (*Poterie.*) c'est en terme de potiers de terre, reprendre un ouvrage qui a été manqué.

RETOUR, s. m. (*Gram.*) mouvement d'un corps vers le lieu d'où il est parti : on dit j'attens le *retour* du courier; il est de *retour* de ses voyages; le *retour* de la marée a été plus prompt qu'on ne l'esperoit; ce labyrinte forme un grand nombre de tours & de *retours*; il faut pratiquer là un *retour* d'équerre; les *retours* d'une tranchée éloignent quelquefois beaucoup sa tête de sa queue; cette femme est sur le *retour*; la jeunesse s'enfuit sans *retour*; le bon goût, l'esprit national, les mœurs simples, se sont éclipsés sans *retour*; vous avez perdu son amitié sans *retour*; faites sur vous quelques *retours*, & vous vous en trouverez bien; tous les êtres sentent plus ou moins le *retour* du printems; il y a de tems en tems, à la mauvaise conduite, à la fourberie, des *retours* fâcheux; que me donnerez-vous de *retour*? ce bien lui a été donné à charge de *retour*; il n'y a guere de femme sage qui ne croie qu'on lui en doit beaucoup de *retour*; on fait au trictrac jan-de-*retour*; à l'hombre & à d'autres jeux, un *retour*; il a des *retours* de partage. *Voyez les articles suivans* pour quelques autres acceptions du même mot, & pour une plus grande intelligence des précédens.

RETOUR DES SUITES, *terme en usage dans l'Analyse sublime*; voici en quoi le *retour des suites* consiste. On a l'expression d'une quantité, comme x, par une suite composée de constantes & d'une autre quantité y; il s'agit de tirer de cette premiere suite, une autre suite qui exprime la valeur de y en x & en constantes; par exemple, on a $x = a + by + cy^2 + fy^3 +$, &c. Il s'agit de trouver une valeur de y, exprimée par une suite qui ne renferme que x; la mé-

thode pour resoudre ce problême est expliquée dans le septieme livre de l'analyse démontrée du P. Reyneau, *tom. I.* dans l'exemple proposé, on supposera $y = A + Bx + Cx^2 + Fx^3$ &c. A, B, C, F, &c. étant des coefficiens inconnus, & substituant cette valeur dans l'équation $x = a + by + cy^2 + fy^3$ &c. ou $x - a - by - cy^2 - fy^3$ &c. $= o$, on déterminera en faisant évanouir chaque terme les coefficiens A, B, C, F, &c. *Voyez* cette méthode expliquée plus au long dans l'ouvrage cité. (*O*)

RETOUR, (*Jurisprud.*) ou droit de *retour*, ou *reversion*, est un droit en vertu duquel les immeubles donnés retournent au donateur, quand le donataire meurt sans enfans.

Ce droit est conventionnel ou légal.

Le *retour* conventionnel est celui qui est stipulé par la donation; il peut avoir lieu au profit de toutes sortes de donateurs, parens ou étrangers, selon ce qui a été stipulé, l'étendue de ce droit dépendant en tout des termes de la convention.

Le *retour* légal est celui qui est établi par la loi; il a lieu dans les pays de droit & dans les pays coutumiers; mais il s'y pratique diversement.

Dans les pays de droit écrit, il est fondé sur les loix romaines. Il fut d'abord accordé au pere, pour la dot profectice, suivant la loi 6. *ff. de jure dotium*, & la loi 4. *cod. soluto matrim.* &c.

On l'accorda aussi ensuite au pere pour la donation faite à son fils en faveur de mariage, *l. II. cod. de bonis quæ liberis.*

Enfin il fut accordé à la mere & à tous les ascendans paternels & maternels, par la loi derniere, *cod. comm. utriusq. jud.*

Il a été accordé aux ascendans donateurs, par deux motifs également justes.

L'un est afin que l'ascendant ne souffre pas en même tems la perte de ses enfans & de ses biens.

L'autre est la crainte de refroidir les libéralités des parens envers leurs enfans.

Le parlement de Toulouse a étendu le droit de *retour* aux parens collatéraux jusqu'aux freres & sœurs, oncles & tantes, sur le fondement de ces termes de la loi, 2. *cod. de bonis quæ lib. ne hac injectâ formidine parentum circa à liberos munificentia retardetur.*

Le *retour* a lieu au profit du donateur, soit que l'enfant doté soit mort pendant le mariage, ou qu'il soit mort étant en viduité; mais il n'a lieu que quand le donataire meurt sans enfans.

Dans le cas où les enfans du donataire décedent après lui, pendant la vie de l'ayeul, la question se juge diversement dans les différens tribunaux: on peut voir, à ce sujet, le *recueil des questions* de Bretonnier.

Dans les pays coutumiers on suit pour le *retour* légal, la disposition de l'article 313 de la coutume de Paris, qui porte que les pere, mere, ayeul ou ayeule, succedent des choses par eux données à leurs enfans décédans sans enfans & descendans d'eux.

Il y a néanmoins quelques coutumes qui ont sur cette matiere des dispositions différentes, mais celle de Paris forme le droit commun & le plus général.

Le droit de *retour* des dots, donations & institutions contractuelles, donne lieu à une infinité de questions très-épineuses, qu'il seroit trop long d'agiter ici; on peut voir le traité du droit de *retour* de M. de la Bouviere, *voyez* aussi les *mots* DONATION & DOT. (*A*)

RETOUR, (*Com.*) se dit *en terme de commerce*, des marchandises qui sont apportées d'un pays où l'on en avoit envoyé d'autres. Ce marchand d'Anvers avoit envoyé des toiles en Espagne, & pour son *retour* il a eu des laines.

Retour, se dit aussi des vaisseaux marchands, envoyés pour commercer dans les pays éloignés, qui reviennent chargés des marchandises de ces climats. On attend toujours avec impatience, en Espagne, le *retour* des galions & de la flotte.

Retour, signifie encore un supplément de prix quand on troque ou qu'on échange les unes contre les autres des marchandises qui ne sont pas d'égale valeur. Je vous donnerai ma pendule pour la vôtre, moyennant six louis de *retour*. *Diction. de Commerce.*

RETOUR *de la tranchée*, (*Fortific.*)

ce font les coudes & les obliquités qui forment les lignes de la tranchée, qui font en quelque façon tirées paralleles aux côtés de la place qu'on attaque, pour en éviter l'enfilade. Ces différens *retours* mettent un grand intervale entre la tête & la queue de la tranchée, qui en droite ligne ne font féparées que par une petite diftance; auffi quand la tête eft attaquée par quelque fortie de la garnifon, les plus hardis des affiégeans, pour abréger le chemin des *rétours*, fortent de la ligne, & vont à découvert repouffer la fortie, & couper l'ennemi en le prenant à dos. *Dict. milit.* (*D. J.*)

RETOUR D'ÉQUERRE, (*Coupe des pierres.*) c'eft un angle droit; on dit *retourner d'équerre*, pour faire une ligne ou une furface perpendiculaire à une autre; pour y parvenir, les ouvriers fe fervent d'une équerre de fer, repréfentée *fig.* 23. qu'ils pofent en forte que l'une des branches *B C fig.* 24. foit comme appliquée àplat fur la face où il faut faire le *retour d'équerre*; & l'autre branche *B A* foit appliquée de champ fur la face conique & parallelement autant qu'il eft poffible à l'arrête *B M*; l'ouvrier trace enfuite avec un cifeau une ligne *B D* le long du côté *B C* de l'équerre; cette ligne *B D* en eft le *retour*.

Préfentement pour faire le *retour* fur l'autre face *M N O B*, (*fig.* 24. *n°.* 2.) il prend l'équerre & en applique le côté *B* de champ près de l'arrête *M B* de la face *M D*, & l'autre côté *B C* à plat fur la face *M O N*, en forte que l'arrête extérieure de l'équerre paffe par le point *B*; il tire enfuite la ligne *B O*, alors le *retour d'équerre* folide fe trouve fait.

RETOUR DE MARÉE, (*Marine.*) c'eft le *retour* du reflux. On fe fert auffi de cette expreffion pour défigner un endroit de terre qui forme des courans caufés par une terre voifine.

RETOURS LES, f. m. pl. (*Tiffutier-Rubannier.*) c'eft ici ce qu'il y a de plus difficile à faire comprendre par écrit, puifque même en le voyant fur le métier, à peine y comprend-t-on; on va cependant en donner la defcription la plus claire qu'il fera poffible. Avant l'invention des *retours*, on ne pouvoit faire fur les ouvrages que de très-petits deffeins, comme un pois, une petite lézarde, un petit carreau, *&c.* parce qu'ayant fini le cours de marches, le deffein étoit achevé; fi l'on eût pu multiplier ces marches en très-grande quantité, les deffeins auroient été plus confidérables; mais l'ouvrier n'auroit pu écarter affez les jambes pour les marcher; on imagina donc, il y a environ cent ans, de pouvoir répeter ce cours de marches pour pouvoir faire un ouvrage dont le deffein fût plus étendu; & c'eft à quoi le *retour* eft deftiné: par la fuite on en a ajoûté plufieurs autres, & ainfi en allant toujours en augmentant, on en met aujourd'hui jufqu'à 22: ce qui fait le même effet que fi le métier étoit à 528 marches, en multipliant feulement 24 marches par 22 *retours*; c'eft ainfi qu'on eft venu à bout de faire les beaux ouvrages que nous voyons aujourd'hui. Le *retour* ainfi entendu, il faut en donner la defcription; ce font des bâtons quarrés applatis, attachés au derriere du métier; ils font percés uniformément au tiers de leur longueur, pour pouvoir être enfilés dans une broche de fer qui traverfe le chaffis des *retours*; ce bâton porte à l'extrémité qui eft à la main gauche de l'ouvrier, une quille pour le faire lever par fon poids, lorfqu'il ne faut pas qu'il travaille; l'autre extrémité doit être affez longue pour pouvoir venir s'arrêter fous la planchette, lorfque l'ouvrier le tirera pour le faire travailler; cette extrémité eft terminée un peu anguleufement: ce qui fert à lui donner plus de facilité pour fe loger fous la planchette, lorfqu'il travaillera. Venons à l'ufage des *retours*; après que l'ouvrier a fini fon cours de 24 marches, il a fait une partie de fon deffein, mais il n'eft pas achevé; s'il le recommençoit encore, il feroit encore la même chofe qu'il vient de faire, puifque les mêmes rames levant comme elles viennent de lever, on auroit la même partie du deffein qui vient d'être faite; c'eft pour pouvoir faire une partie de ce même deffein, que l'ouvrier tire un autre *retour* par le moyen du tirant, qui va aboutir auprès de fa main droite; ce *re-*

tour ainſi tiré & venant à ſon tour ſe loger ſous la planchette mobile, ainſi qu'il a été dit ailleurs, roidit à ſon tour les rames qu'il contient, pour les mettre en état de lever les liſſettes qu'elles portent, pendant que toutes les autres rames des autres *retours* étant lâches, ſont par conſéquent hors d'état de lever les mêmes liſſettes, ne pouvant y avoir que les rames de ce *retour* actuellement travaillant qui puiſſent les lever; après que ce *retour* a fait ſa fonction, qui ſe trouve achevée par le cours de marches, l'ouvrier tire à lui encore un autre *retour*, & ainſi des autres alternativement juſqu'au dernier; ce dernier *retour* employé, il recommence par le premier, & continue toujours de même; on comprend aiſément que lorſque l'ouvrier tire à lui un nouveau *retour*, le bout de ce *retour* coupé obliquement venant à toucher la face de la planchette ſous laquelle il doit ſe loger, & la faiſant mouvoir en reculant, ce mouvement de la planchette eſt cauſe que le *retour* qu'elle tenoit en état de travailler, s'échappe, & fait place à celui que l'ouvrier tire, pour occuper la place qu'il quitte. *Voyez* PLANCHETTE.

RETOURNEMENT, (*Aſtron.*) opération par laquelle on vérifie un quart de cercle ou un ſecteur, en obſervant une étoile près du zénith, le limbe tourné vers l'orient, & vers l'occident alternativement. (*M. DE LA LANDE.*)

RETOURNER, v. act. & neut. (*Gram.*) c'eſt revenir au lieu d'où l'on étoit parti; il s'en eſt *retourné* comme il étoit venu: faire pluſieurs fois le même voyage; Tavernier eſt *retourné* pluſieurs fois aux Indes: interroger avec fineſſe; je le *retournerai* de tant de façons que j'en arracherai la vérité: après avoir donné au brelan & à d'autres jeux, montrer la derniere carte, & la placer ſur le talon; de quelle couleur *retourne-t-il*? Se retirer d'une queſtion, d'un pas embarraſſant; il ſait ſe *retourner*: retomber dans ſes anciennes habitudes; il eſt *retourné* à ſon vomiſſement: mettre le deſſus d'une étoffe deſſous, & ſon envers deſſus; il a fait *retourner* ſon habit; ſi vous le chaſſez avec mal-adreſſe, il *retournera* ſur vous avec plus d'acharnement: on *retourne* ſur ſoi-même: on *retourne* une pierre: on *retourne* une roue: on *retourne* une piece d'argent, une tabatiere pour la voir en-deſſous: on *retourne* la terre.

RETOURNER *une pierre*, c'eſt la jauger ou lui faire une ſurface parallele, ou à-peu-près, à un lit ou à un parement donné.

RETOURNER, (*Jardinage.*) on ſe *retourne* d'équerre en traçant, lorſque l'on change l'alidale d'un inſtrument, & qu'on le met ſur 90 degrés.

On dit *retourner* une planche, un gazon, une terre, quand on lui donne un nouveau labour un peu profond, ou que l'on la renverſe ſens-deſſus-deſſous. *V.* AMÉLIORER.

RETOURNER, *en terme de Blanchiſſerie*, c'eſt l'action de mettre la cire ſuffiſamment blanchie par-deſſus en-deſſous, & ce qui étoit deſſous où le ſoleil n'a pu pénétrer, en-deſſus pour l'expoſer à ſon tour. Cette opération ſe fait avec une main de bois. *Voyez* MAIN.

RÉTRACTATION, (*Gram.*) action par laquelle une perſonne ſe dédit, ou déſavoue ce qu'elle a écrit ou dit auparavant. *Voyez* PALINODIE.

Galilée fut obligé de rétracter ſon ſyſtéme du monde, après qu'il eut été cenſuré & condamné par les inquiſiteurs. On oblige ſouvent les hérétiques de *rétracter* publiquement les erreurs qu'ils ont avancées, ſoit dans leurs diſcours, ſoit dans leurs écrits. C'eſt ainſi qu'on en uſa à l'égard de Molinos.

Il y a parmi les ouvrages de S. Auguſtin un livre des *rétractations*, *liber retractationum*; mais il paroît qu'il ne faut pas entendre par ce titre, que ce ſaint docteur déſavoue dans cet ouvrage, ce qu'il avoit enſeigné dans les autres, mais ſeulement qu'il y retouche, & qu'il y approfondit des matieres qu'il avoit déja traitées; & en effet c'eſt une des ſignifications du mot latin *retractare*.

RÉTRACTION, ſ. f. *en Médecine*, eſt la contraction ou le raccourciſſement d'une partie.

Ce mot vient du latin *retrahere*, tirer en arriere.

La *rétraction* des nerfs ôte l'uſage des membres. *Voyez* NERF.

RETRADIEN, (*Musiq. des anc.*) nome inventé par Terpandre au rapport de Bartholin d'après Suidas : c'étoit probablement un nome de cithare. (*F. D. C.*)

§ RETRAIT, TE, adj. (*terme de Blason.*) se dit des pals, bandes, *&c.* qui mouvant du haut de l'écu ne s'étendent point jusqu'en bas, & se trouvent raccourcis.

Retrait se dit aussi du chef qui n'a que la moitié de sa largeur ordinaire, quoiqu'il ne soit point abaissé sous un autre chef.

De la Porte de Lissac, en Limosin; *d'argent à trois pals retraits de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or, soutenu d'une devise du second émail.*

Des Rollans de Rhellanette en Provence, *d'azur à trois pals retraits en chef d'or, au cor de chasse lié de même en pointe.*

D'Esteing de Saillans, du Terrail, en Rouergue; *d'azur à trois fleurs de lys d'or, au chef retrait de même.* (*G. D. L. T.*)

RETRAIT *de barre* ou *de cour*, dans la coutume de Bretagne signifie la révendication qu'un juge fait d'une cause ou procès. *Voyez les articles* 10 *&* 32.

RETRAIT *de bienséance* ou *de convenance* est le droit qu'un de plusieurs co-propriétaires qui possédoient un héritage par indivis, a de retirer la portion qui est vendue par son co-détenteur.

Ce *retrait* n'a lieu que dans un petit nombre de coutumes qui l'admettent expressément, telles que celle d'Acqs, *tit.* 10, *art.* 17 *&* 18, Lille, *art.* 19; & la Marche, *art.* 271 : c'est une imitation du droit usité en Allemagne, appellé *jus congrui*, suivant lequel il est permis de retirer l'héritage contigu au sien, lorsqu'il est vendu. *Voyez* Math. *de afflicti decis neapolit.* 338 *&* 339, Mynting. *cent.* 3 *observ.* 5.

RETRAIT DE BOURGEOISIE ou *à titre de bourgeoisie*, est le droit accordé aux bourgeois de certains lieux de se faire subroger en l'achat qu'un autre, qu'un bourgeois du lieu a fait d'un fonds, situé sous la bourgeoisie. Ce *retrait* a lieu en Artois & dans les coutumes de Berg, Bruge, Bourbourg. *Voyez* Maillard *sur Artois*, *tit.* 3, *n.* 53.

RETRAIT *en censive* est la même chose que *retrait* censuel. *Voyez ci-après* RETRAIT CENSUEL.

RETRAIT *de co-heritier* ou *de compersonnier* est le droit qu'un des co-héritiers a de demander que l'acquisition de quelque chose concernant la succession non encore partagée, faite par un des co-héritiers, soit mise en la masse de la succession, à la charge que l'acquéreur touchera comptant ou prélevera ce qu'il a déboursé à l'occasion de cet achat. Ce *retrait* a lieu en Artois. *Voyez* Maillard *sur le titre* 3 de cette coutume, *n.* 41.

Il a pareillement lieu en Bretagne. *Voyez* Sauvageau *sur Dufail*, *liv. III. ch. clix.*

Le *retrait de co-héritier*, est aussi la faculté qu'a un héritier de se faire subroger au lieu & place d'un étranger qui a acquis la part d'un co-héritier du retrayant.

RETRAIT *de communion* ou *à titre de communion de fraresche* ou *frareuseté*, est la faculté que ceux qui possedent quelque chose en commun, ont de se faire subroger en la portion de cette chose commune vendue par un de leurs consorts. Ce *retrait* a lieu en Artois & dans plusieurs autres coutumes. *Voyez* Acqs, Berg, Bourbourg, Bruge.

RETRAIT *par consolidation*, est le droit accordé à un co-partageant de se faire subroger en l'achat fait par un non co-partageant de la portion de l'immeuble partagé, laquelle est échue au vendeur. Coutume de la ville de Lille, *art.* 79. Ce *retrait* a aussi lieu en Artois. *Voyez* Maillard *sur le titre* 3 de cette coutume, *n.* 51.

RETRAIT *de convenance* ou *à droit de bienséance*, ces termes sont synonymes. *Voyez ci-devant* RETRAIT *de bienséance.*

RETRAIT CONVENTIONNEL, est la même chose que la faculté de rachat ou réméré, qui a été stipulée par le contrat en faveur du vendeur, pour pouvoir rentrer dans le bien par lui vendu dans le tems & aux conditions portées par le contrat. *Voyez* RACHAT *&* RÉMÉRÉ.

RETRAIT COUTUMIER, dans la cou-

tume de Lodunois, eſt le *retrait* lignager.

RETRAIT COUTUMIER *ou* LOCAL, eſt auſſi une eſpece de *retrait* de bourgeoiſie qui étoit uſité en Alſace. *Voyez ci-devant* RETRAIT DE BOURGEOISIE, & *ci-après* RETRAIT LOCAL.

RETRAIT DÉBITAL *ou* DE DÉBITEUR, on appelle ainſi en Flandres la faculté que le débiteur a de ſe libérer, en rambourſant au ceſſionnaire le véritable prix de la ceſſion, ſuivant les loix *per diverſas* & *ab Anaſtaſio. Voyez* Maillart *ſur Artois, tit.* 3, *n.* 45 *& ſuiv.* & les *inſtit. au droit belgique* de Ghewiet, *p.* 419.

RETRAIT DUCAL eſt la faculté que l'édit du mois de Mai 1711, portant réglement pour les duchés-pairies, donne à l'aîné des mâles deſcendans en ligne directe de celui en faveur duquel l'érection des duchés-pairies aura été faite, ou à ſon défaut ou refus, à celui qui le ſuivra immédiatement, & enſuite à toute autre mâle de degré en degré, de retirer les duchés-pairies des filles qui ſe trouveront en être propriétaires, en leur en rembourſant le prix dans ſix mois, ſur le pié du denier 25 du revenu actuel, & ſans qu'ils puiſſent être reçus en ladite dignité, qu'après en avoir fait le payement réel & effectif, & en avoir rapporté la quittance. *Voyez l'article* 7 dudit édit, *& les mots* DUCHÉ *&* PAIR.

RETRAIT ECCLÉSIASTIQUE, on appelle quelquefois ainſi le rachat que les eccléſiaſtiques font de leurs biens aliénés, en vertu des édits & déclarations qui leur donnent cette faculté. La derniere déclaration qui leur a permis d'uſer de cette faculté, eſt celle du mois de Juillet 1702. *Voyez les mots* EGLISE, RACHAT, & le *dictionn. des arrêts* de M. Brillon *aux mots* ALIÉNATION, GARANTIE *&* RETRAIT.

RETRAIT D'ÉCLECHE ou *d'éclipſement*, eſt la même choſe que le *retrait* à titre de conſolidation. *Voyez ci-devant* RETRAIT PAR CONSOLIDATION.

RETRAIT EMPHITÉOTIQUE ſe prend quelquefois pour le *retrait* conventionnel ou faculté de réméré, qui s'exerce en matiere d'emphitéoſe; quelquefois il ſe prend pour le *retrait* cenſuel en général, ſur-tout dans les pays de droit écrit, où l'on confond volontiers le bail à cens avec l'emphitéoſe. *Voy.* RETRAIT CENSUEL, EMPHITÉOSE, RÉMÉRÉ.

RETRAIT FÉODAL, eſt le droit que la coutume donne au ſeigneur de retirer & retenir par puiſſance de fief, le fief mouvant de lui, lorſqu'il a été vendu par ſon vaſſal, en rembourſant à l'acquéreur le prix de ſon acquiſition, & les loyaux-coûts.

On l'appelle auſſi *retenue féodale* dans quelques-uns des pays de droit écrit; il eſt compris ſous le terme de *prélation.*

Ce droit a été introduit lorſque les fiefs commencerent à devenir héréditaires, & qu'il fut permis au vaſſal d'en diſpoſer par aliénation ſans le conſentement du ſeigneur, & ſans peine de commiſe. Il en eſt parlé dans les aſſiſes de Jéruſalem, qui ſont les loix que les François donnerent au peuple de Syrie & de Jéruſalem l'an 1099; ainſi cet uſage étoit déja plus ancien en France; il en eſt fait mention dans la charte de Thibaut, comte de Champagne, de l'an 1198, & dans les établiſſemens de S. Louis en 1270, & autres loix poſtérieures.

Il a lieu dans tout le royaume, tant en pays de droit écrit, que dans les pays coutumiers; la coutume de la Salle, bailliage & châtellenie de Lille en Flandres, eſt la ſeule qui le rejette.

L'objet du *retrait féodal* eſt de donner au ſeigneur la faculté de réunir le fief errant au fief dominant, de profiter du bon marché de la vente, & empêcher que le fief ne ſoit vendu à vil prix en fraude du ſeigneur, enfin que le ſeigneur ne ſoit point expoſé à avoir malgré lui un vaſſal qui ne lui ſeroit pas agréable.

Le ſeigneur peut céder à un autre ſon droit de *retrait féodal.*

Ce droit n'a lieu qu'en cas de vente ou autre contrat équipollent à vente; tels que le bail à rente rachetable, la dation en payement, l'adjudication par decret.

Il n'a point lieu dans les mutations par échange ou par ſucceſſion, ſoit directe ou collatérale, par donation ou legs.

Le ſeigneur ne peut pas non plus uſer

de *retrait* en cas de partage ou licitation, pourvu que celui qui demeure propriétaire du tout ou de partie de l'héritage fût l'un des copropriétaires à titre commun; mais il en feroit autrement s'il n'étoit devenu copropriétaire que par un titre fingulier.

Au refte, le *retrait* lignager eft préféré au *féodal*, & le conventionnel eft préféré à tous deux.

Le feigneur a quarante jours, à compter de l'exhibition du contrat, pour opter s'il exercera le *retrait*, ou s'il recevra les droits dûs pour la vente. Quand une fois il a fait fon option, il ne peut plus varier.

Tout ce qui eft tenu en fief eft fujet au *retrait féodal* en cas de vente.

S'il y a plufieurs héritages relevans de différens feigneurs, chaque feigneur peut retirer ce qui eft dans fa mouvance, & n'eft pas obligé de retirer le furplus.

Si ce font plufieurs fiefs, le feigneur en peut retirer un, & laiffer l'autre; mais il ne peut pas retirer feulement une partie d'un fief.

Si la mouvance eft vendue, elle peut être retirée.

Le feigneur fuferain peut auffi retirer les arriere-fiefs pendant la faifie qu'il a faite du fief de fon vaffal, pourvu que ce foit faute de foi & hommage, parce que cette faifie emporte perte de fruits.

Le *retrait féodal* ne peut être exercé que par le propriétaire du fief dominant, ainfi les apanagiftes peuvent ufer de ce droit; mais les ufufruitiers ne peuvent retirer, fi ce n'eft au nom du propriétaire: & à l'égard des engagiftes, ils n'ont ce droit que quand il leur a été cédé nommément par le contrat d'engagement.

Lorfqu'il y a plufieurs propriétaires du fief dominant, chacun peut retirer fa part, ou recevoir les droits; mais il dépend de l'acquéreur d'obliger celui qui retire de garder le tout.

Le mari peut retirer le fief mouvant de fa femme, & même fans fon confentement; la femme peut auffi retirer malgré fon mari, en fe faifant autorifer par juftice.

Les gens d'églife & de main-morte peuvent retirer les fiefs mouvans d'eux, à la charge d'en vuider leurs mains dans l'an & jour, ou de payer au roi le droit d'amortiffement, & au feigneur le droit d'indemnité.

Le tuteur peut retirer pour fon mineur; & s'il ne le fait pas dans le tems prefcrit, le mineur n'y eft plus recevable.

Le fermier du fief dominant peut auffi ufer du *retrait féodal*, fi ce droit eft compris nommément dans fon bail.

Le tems pour exercer le *retrait féodal* eft différent, fuivant les coutumes; celle de Paris & beaucoup d'autres ne donnent que quarante jours, à compter du jour de l'exhibition du contrat, d'autres donnent trois mois, d'autres un an & jour.

S'il y a fraude dans le contrat, le délai ne court que du jour qu'elle eft découverte.

Le feigneur peut exercer le *retrait* fans attendre l'exhibition du contrat, ni les quarante jours.

Quand le contrat ne lui eft pas notifié, il peut intenter le *retrait féodal* pendant trente ans.

Il n'eft plus recevable à l'exercer, foit lorfqu'il a reçu les droits, ou qu'il en a compofé ou donné terme pour les payer, ou lorfqu'il a reçu le vaffal en foi, ou baillé fouffrance volontaire.

Il en eft de même lorfque le vaffal a été reçu en foi par main fouveraine, & qu'il a configné les droits.

Le feigneur n'eft pas exclu du *retrait* lorfque fon receveur, ou fermier, ou ufufruitier ont reçu les droits; il doit feulement les rendre à l'acquéreur.

Si c'eft fon fondé de procuration fpéciale qui a reçu les droits, il ne peut plus retirer. Il en feroit autrement fi c'étoit feulement un fondé de procuration générale, qui eût fait quelques démarches contraires au *retrait*.

Le tuteur qui a reçu les droits en ladite qualité, ne peut plus ufer du *retrait* pour fon mineur.

La femme ne peut pas non plus retirer quand fon mari a reçu les droits.

Le fait d'un des co-feigneurs ne peut pas empêcher les autres de retirer pour leur part.

L'affignation au *retrait* peut être donnée après les quarante jours, pourvu que

le seigneur ait fait dans les 40 jours sa déclaration qu'il entend user du *retrait*.

Les formalités de ce *retrait* étant différentes, suivant les coutumes, il faut suivre celle du lieu où est situé le fief que l'on veut retirer.

La demande en *retrait* doit être formée au bailliage ou sénéchaussée royale du domicile du défendeur.

Il faut faire offrir réellement par un huissier ou sergent le prix du contrat, & une somme pour les loyaux-coûts, sauf à parfaire. Ces offres doivent être faites à personne ou domicile de l'acquéreur; si elles ne sont pas acceptées, il faut les réaliser à l'audience.

Le *retrait* étant adjugé, il faut payer; ou si l'acquéreur refuse de recevoir, consigner.

Le *retrait féodal* est cessible.

En concurrence de deux *retraits*, l'un lignager & l'autre féodal, le lignager est préféré.

Le fief retiré féodalement n'est pas réuni de plein droit au fief dominant, à-moins que le seigneur ne le déclare expressément.

Sur le *retrait féodal*, voyez *les dispositions des coutumes* au titre *des Fiefs*, Salvaing, la Rocheflavin, Bouchel, Dunot, Louet & Brodeau, & ce dernier *sur la coutume de Paris.* (*A*)

RETRAIT FEUDAL, *voyez ci-devant* RETRAIT FÉODAL.

RETRAIT *de fraresche*, ou *de frareuseté*, est la même chose que *retrait* de communion, *voyez ci-devant* RETRAIT DE COMMUNION.

RETRAIT LÉGAL *ou coutumier*, est celui qui est fondé sur la loi ou la coutume, à la différence de celui qui dérive de la convention. *Voyez ci-devant* RETRAIT COUTUMIER.

RETRAIT LIGNAGER, est un droit accordé aux parens de ceux qui ont vendu quelque héritage propre, de le retirer sur l'acquéreur, en lui remboursant le prix & les loyaux-coûts.

On l'appelle en Bretagne *presme* ou *prémesse*, & dans le pays de droit écrit *droit de prélation.*

Les auteurs sont partagés sur son origine; les uns, amateurs de la plus haute antiquité, la font remonter jusqu'à la loi de Moïse, suivant laquelle il y avoit deux sortes de *retrait*, dont l'objet étoit de conserver les biens dans la famille.

L'un étoit le droit général que chacun avoit au bout de cinquante ans de rentrer dans les biens de sa famille qui avoient été aliénés; c'est ce qu'on appelle *le jubilé des Juifs.*

L'autre espece de *retrait* étoit celui par lequel le parent le plus proche étoit préféré à l'acquéreur qui étoit parent plus éloigné, ou étranger à la famille. Avant de vendre sa terre à un étranger, il falloit l'offrir à un parent. Le vendeur lui-même pouvoit la retirer en rendant le prix.

D'autres croient trouver la source du *retrait lignager* dans les loix des Locriens & des Lacédémoniens, lesquelles notoient d'une d'infamie perpétuelle celui qui souffroit que les héritages de ses ancêtres fussent vendus & passassent en une main étrangere, & ne les retiroit point.

Quelques-uns prétendent que notre *retrait lignager* est imité des mœurs des Lombards.

D'autres encore prétendent qu'il dérive du droit de prélation des Romains, appellé dans les constitutions greques *jus πρωτιμήσεως.*

Suivant ce droit qui étoit fort ancien, il étoit permis aux parens, & même aux co-propriétaires, de retirer les héritages qui étoient vendus à des étrangers, soit en offrant & payant le prix au vendeur, & en le rendant à l'acheteur dans l'an & jour.

Ce droit fut abrogé en 395 par les empereurs Gratien, Valentinien, Théodose & Arcade.

Il fut pourtant rétabli, du moins en partie par les empereurs Léon & Anthémius; en effet, il est parlé du droit de prélation dans une de leurs constitutions insérée au code qui défend aux habitans du principal village de chaque canton, de transférer leurs héritages à des étrangers; mais cette constitution est particuliere pour ceux qui étoient habitans du même lieu, appellés *convicani.*

Mais

Mais le droit qui s'obſervoit anciennement par rapport au *retrait lignager*, fut rétabli dans ſon entier par des novelles des empereurs romains Michel & Nicéphore, ſurnommé Lecapene, & par le droit des baſiliques. Ces loix portent qu'avant de vendre un immeuble, on devoit en avertir les parens dans l'ordre auquel ils auroient ſuccédé; enſuite ceux avec leſquels l'héritage étoit commun, quoique du reſte ils fuſſent étrangers au vendeur; enfin, les voiſins dont l'héritage tenoit de quelque côté à celui que l'on vouloit vendre, afin que dans l'eſpace de trente jours ils puſſent retenir l'héritage en donnant au vendeur le même prix que l'acheteur lui en offroit.

L'empereur Frédéric établit la même choſe en occident l'an 1153.

Ce droit fut auſſi adopté dans la loi des Saxons.

Ainſi l'on peut dire que c'eſt une loi du droit des gens, commune à preſque tous les peuples, & qu'elle a pour objet la conſervation des héritages dans les familles, & l'affection que l'on a ordinairement pour les biens patrimoniaux.

Pithou, *ſur l'article* 144. de la coutume de Troyes, tient que le *retrait lignager* uſité en France, étoit une ancienne coutume des Gaulois, qui s'y eſt toujours conſervée.

Cependant il n'eſt point fait mention du *retrait lignager* dans les anciennes loix des Francs, telles que la loi ſalique & la loi ripuaire; il n'en eſt pas non plus parlé dans les capitulaires de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, & de Charles le Chauve, ni dans les anciennes formules, ſoit de Marculphe ou autres, ni dans les aſſiſes de Jéruſalem, loix faites par les François en 1099, ni dans les plus anciennes coutumes de France, telles que la loi de Vervin ou de la Baſſée, faite ſous Henri I. les anciennes coutumes de Lorris en 1170, les loix données en 1212 par Simon, comte de Montfort, aux peuples d'Alby, Beziers, Carcaſſonne & autres, ni dans la charte appellée *la paix de la Fere*, faite par Enguerand de Coucy.

Balde prétend néanmoins que le *retrait lignager* fut introduit en France du tems de Charlemagne; il ſe fonde ſur ce que la loi des Saxons ordonnoit qu'avant de vendre à un étranger ſon patrimoine ou propre heritage échu par ſucceſſion, on l'offrît à ſon proche parent; mais ce droit ſe raporte au droit de prélation qui avoit lieu chez les Romains, plutôt qu'au *retrait lignager*, tel que nous le pratiquons en pays coutumier.

Le *retrait lignager* tire plutôt ſon origine de ce qu'anciennement en France il étoit défendu de vendre à d'autres qu'à ſes proches parens ſon aleu, ou bien patrimonial; il n'étoit permis de diſpoſer librement que de ſes acquêts; pour diſpoſer de ſon aleu, il falloit le conſentement de ſes héritiers préſomptifs.

Cette prohibition de diſpoſer autrement de ſon aleu avoit lieu dès le commencement de la monarchie, ainſi qu'il paroît par la loi ſalique; & c'eſt de-là probablement que s'eſt formé peu-à-peu le *retrait lignager.*

On en trouve des veſtiges dès le xj. ſiecle, du moins dans quelques provinces de France dès le commencement du x. ſiecle. C'eſt ainſi que Guichard de Beaujeu, qui poſſédoit héréditairement le quart des dîmes du territoire de l'égliſe de Mâcon, les donnant à cette égliſe, ordonna qu'aucun de ſes parens ne pût l'inquiéter ſur cette dîme, parce qu'avant de la donner, il avoit invité & fait inviter par ſes amis ſon frere Ponce, qui jouiſſoit d'un autre quart, d'acheter le ſien; ce qu'il n'avoit pas voulu faire. Ces ſommations, ou invitations d'acquérir, ces défenſes aux parens d'inquiéter le nouveau poſſeſſeur, les confirmations que l'on faiſoit quelquefois faire par les parens, annoncent bien que le *retrait lignager* avoit déja lieu du moins dans ce pays. On y trouve encore un exemple de pareilles défenſes en 1116.

De tout cela l'on peut conclure que le *retrait lignager*, tel que nous le pratiquons, a été introduit, non par aucune ordonnance de nos rois, mais par les mœurs & uſages de quelques provinces, & qu'il a été enſuite adopté par les coutumes à meſure qu'elles ont été rédigées par

écrit ; ce qui commença à se faire dans le xj. siecle.

Les établissemens de S. Louis, rédigés en 1270, font mention du *retrait lignager*; & depuis ce tems il est devenu un droit commun & presque général pour tous les pays coutumiers.

Henri III. ordonna en 1681, que le *retrait lignager* auroit lieu dans tout le royaume, mais cette ordonnance ne fut vérifiée qu'au parlement de Paris, & elle n'a été reçue pour les provinces de droit écrit de son ressort, que dans le Mâconnois & dans l'Auvergne.

Le *retrait lignager* n'a pas lieu dans le Lyonnois, ni dans le Forez, ni dans le parlement de Toulouse, si ce n'est dans le Quercy & le Rouergue; dans le parlement de Dauphiné, il n'a lieu que dans les bailliages de Romans & de Briançon; dans les parlemens de Bordeaux & de Dijon, il n'a lieu que dans les pays de coutume seulement; il a aussi lieu dans le comté de Bourgogne, excepté dans la ville de Besançon & dans son ancien territoire.

Pour ce qui est du pays coutumier, le *retrait* a lieu dans toutes les coutumes; mais il s'y pratique fort diversement.

Pour exercer le *retrait lignager* dans les coutumes qu'on appelle *du côté & ligne*, comme Paris & autres qui forment le plus grand nombre, il faut être parent du vendeur du côté & ligne d'où l'héritage lui étoit échu.

Il faut même dans quelques-unes, qu'on appelle *soucheres*, être descendu de celui qui a mis l'héritage dans la famille.

Mais dans quelques autres coutumes qu'on appelle *de simple côté*, au défaut de parens de la ligne, on admet au *retrait* les autres parens du vendeur.

Le *retrait lignager* peut être exercé par les enfans même du vendeur, quoiqu'il soit encore vivant. Et la qualité d'héritier n'empêche pas non plus l'exercice du *retrait*, parce que c'est un droit que l'héritier tire de la loi, & non de sa qualité d'héritier.

Le *retrait lignager* n'a pas lieu quand l'acquéreur est lui-même lignager, ou qu'il a des enfans qui sont en ligne; mais si dans la suite il mettoit l'héritage hors la ligne, il y auroit lieu au *retrait*, & en ce cas, le premier vendeur peut venir lui-même au *retrait*.

Celui qui a vendu son propre peut lui-même le retirer, comme tuteur de son fils; & l'on peut intenter le *retrait* au nom d'un enfant quoiqu'il ne fut ni vu ni connu au tems de la vente.

Le mari peut exercer le *retrait* du côté de sa femme sans être fondé de sa procuration.

En concurrence de plusieurs retrayans, la coutume de Paris & plusieurs autres préferent le plus diligent; d'autres préferent le plus prochain.

Si deux lignagers ont formé la demande en même tems, ou bien dans les coutumes qui admettent le plus prochain, si deux retrayans sont en égal degré, en ce cas ils viennent au *retrait* par concurrence & par moitié; mais si l'un des deux manque à remplir quelque formalité qui le fasse déchoir du *retrait*, si l'autre veut suivre le sien, il est obligé de retirer le tout.

Le *retrait* n'a lieu que pour la propriété des héritages, maisons, rentes foncieres & autres droits réels; il n'a pas lieu en cas de vente de l'usufruit de ces mêmes biens, ni pour les offices & les rentes constituées, ni pour les meubles tels qu'ils soient.

Les mutations qui donnent ouverture au *retrait lignager* sont la vente à prix d'argent, ou autre contrat équipollent à vente, le bail à rente rachetable, le bail à longues années. La plûpart des coutumes admettent aussi le *retrait* en cas d'échange, quand il y a soute qui excede la moitié de la valeur de l'héritage.

Suivant le droit commun, les propres sont seuls sujets au *retrait*, excepté en Normandie & dans quelques autres coutumes qui étendent le *retrait* aux acquêts.

L'héritage donné en contre-échange d'un propre, tient lieu de propre, & est sujet à *retrait*.

La plûpart des coutumes admettent le *retrait* en cas de vente par decret ou licitation; mais il n'a pas lieu quand la vente est faite par une transaction, & qu'elle en est une des conditions.

La vente faite sur l'héritier bénéficiaire,

ou ſur un curateur aux biens vacans, eſt ſujette au *retrait*; il en eſt autrement de celle qui eſt faite ſur un curateur aux biens vacans, parce qu'en ce cas il n'y a plus de propre.

Lorſque l'héritage vendu eſt partie propre & partie acquêt, il eſt au choix de l'acquéreur de laiſſer le tout au retrayant, ou ſeulement la portion qui eſt propre; il en eſt de même lorſqu'on a vendu par le même contrat pluſieurs héritages les uns propres, les autres acquêts, & qu'il n'y a qu'un ſeul prix.

Le *retrait lignager* n'eſt point ceſſible, & ſi le retrayant qui eſt préféré, prêtoit ſon nom à un tiers, les autres lignagers qui auroient intenté leur action dans l'an & jour, pourroient revenir au *retrait* dans l'an & jour depuis que la colluſion auroit été découverte.

Le *retrait lignager* eſt préféré au féodal, tellement que le lignager peut retirer ſur le ſeigneur auquel l'héritage auroit été tranſmis à titre de *retrait* féodal.

Mais le *retrait* conventionnel ou reméré eſt préféré au *retrait lignager*, auſſi-bien qu'au *retrait* féodal.

L'héritage retiré par un lignager eſt tellement affecté à la famille, que ſi ce retrayant meurt, laiſſant un héritier des propres de cette ligne, & un héritier des acquêts, l'héritage retiré appartient à l'héritier des propres, en rendant néanmoins dans l'an du décès de l'héritier des acquêts le prix de l'héritage.

Les formalités du *retrait* étant différentes preſque dans chaque coutume, on doit ſuivre celles de la coutume dans laquelle les héritages ſujets à *retrait* ſont ſitués, & non pas celles du lieu où la demande ſe pourſuit.

Pour en donner une idée, on ſe contentera de rappeller ici briévement celles que préſentent la coutume de Paris.

Suivant cette coutume, l'action en *retrait* doit être intentée, & le terme de l'aſſignation doit échoir dans l'an & jour que le contrat de vente a été enſaiſiné, à l'égard des rotures; & pour les héritages tenus en fiefs, du jour de la reception en foi: ſi c'eſt un franc-aleu, ou un héritage acquis par le ſeigneur dans ſa propre mouvance ou cenſive, le tems du *rétrait* ne court que du jour que l'acquiſition a été publiée en jugement au plus prochain ſiege royal.

L'an du *retrait* court contre toutes ſortes de perſonnes, mineurs, abſens & autres, ſans eſpérance de reſtitution.

L'aſſignation doit contenir *offre de bourſe, deniers loyaux-coûts & à parfaire*; il faut que l'huiſſier ou ſergent ait une bourſe à la main; mais il n'eſt pas néceſſaire que le prix y ſoit en entier; il ſuffit qu'il y ait quelque piece d'argent.

Ces offres doivent être réitérées à toutes les journées de la cauſe, c'eſt-à-dire dans toutes les procédures faites ou réputées faites en jugement; ſavoir, en cauſe principale juſqu'à la conteſtation en cauſe incluſivement, & en cauſe d'appel juſqu'à la concluſion auſſi incluſivement.

Si la cauſe eſt portée à l'audience, ne fût-ce que par défaut, l'avocat doit avoir en main une bourſe avec de l'argent, en réitérer les offres dans les mêmes termes.

Quand l'acquéreur tend le giron, c'eſt-à-dire reçoit les offres, ou que le *retrait* eſt adjugé, le retrayant doit payer à l'acquéreur, ou à ſon refus, conſigner dans les 24 heures, après que l'acquéreur aura mis ſon contrat au greffe, partie préſente, ou duement appellée, & qu'il aura affirmé le prix, s'il en eſt requis par l'acquéreur.

Pour que la conſignation ſoit valable, il faut qu'elle ſoit précédée d'offres réelles, & qu'elle contienne tous les prix en bonnes eſpeces ayant cours. Il faut auſſi appeller l'acquéreur pour être préſent, ſi bon lui ſemble, à la conſignation, & que le tout ſoit fait dans les 24 heures.

Toutes ces formalités ſont tellement de rigueur, que celui qui manque à la moindre choſe eſt déchu du *retrait*: *qui cadit à ſyllabâ, cadit à toto*; ce qui a fait croire à quelques auteurs que le *retrait lignager* étoit odieux, comme gênant la liberté du commerce; mais s'il étoit odieux, ces coutumes ne l'auroient pas admis; elles ont ſeulement voulu empêcher les parens d'en abuſer pour vexer l'acquéreur.

Le rembourſement des loyaux-coûts doit ſe faire après qu'ils ſont liquidés: ils

confiftent dans les frais du contrat, les droits feigneuriaux, les labours & femences, les réparations néceffaires.

Le retrayant doit rembourfer les droits feigneuriaux en entier, quoique le feigneur ait fait remife d'une partie à l'acquéreur.

Un acquéreur qui eft exempt de droits feigneuriaux dans la mouvance du roi, ne laiffe pas de les répéter du retrayant, comme s'il les avoit payés, à moins que l'acquéreur & le retrayant ne fuffent tous deux privilégiés.

Sur le *retrait lignager*, voyez *les difpofitions* des coutumes *au tit. du Retrait*, & les commentateurs Tiraqueau, Louet, Coquille, Dunod, *& ci-devant le mot* PROPRE. (*A*)

RETRAIT LOCAL *ou* COUTUMIER : on appelloit ainfi en Alface le droit que les bourgeois prétendoient avoir de fe faire fubroger en l'achat des effets mobiliers qui étoient vendus dans leur ville ; mais ce prétendu droit y a été profcrit par divers arrêts. *Voyez* Maillart *fur Artois*, *tit. III. n°.* 56. *& ci-devant* RETRAIT DE BOURGEOISIE.

RETRAIT DE MI-DENIER eft une efpece particuliere de *retrait* lignager, établi par la coutume de Paris & par la plûpart de autres coutumes. Quand des conjoints durant leur mariage acquierent leur héritage propre d'un vendeur, dont l'un d'eux eft parent de la ligne, il n'y a pas lieu au *retrait* tant que le mariage fubfifte ; mais après fa diffolution, la moitié de cet héritage eft fujet à *retrait* au profit du conjoint lignager, ou de fes héritiers à l'encontre de l'autre, ou de fes héritiers qui ne le font pas.

On appelle ce *retrait de mi-denier*, parce qu'on n'y rembourfe que la moitié du prix principal & des loyaux-coûts.

Ce *retrait* n'a lieu qu'en cas d'acquifition faite à prix d'argent ou à rente rachetable, & non en cas que les conjoints ayent eu le propre par *retrait* ; car en ce cas l'héritage eft fait propre pour le tout au feul conjoint lignager, qui eft feulement tenu de rembourfer le prix, fuivant l'*article* 139.

Un des héritiers du conjoint lignager ne voulant pas ufer de ce *retrait*, l'autre peut l'exercer pour le tout.

L'an & jour pour l'exercer ne court que du jour de l'enfaifinement ou inféodation ; les formalités font les mêmes que pour le *retrait* ordinaire.

Il n'a point lieu quand les deux conjoints font lignagers, ou que le conjoint non-lignager a des enfans en ligne.

Ce *retrait* n'eft ouvert qu'au décès de l'un des conjoints.

Quand le conjoint lignager ou fes héritiers négligent d'exercer le *retrait*, en ce cas les autres lignagers non-copartageans font admis au *retrait*, de la moitié du propre, pourvu qu'ils intentent leur action dans l'an du décès du conjoint lignager. *Voyez* les *articles* 155, 156 *&* 157, de la coutume de Paris, & ce que les commentateurs ont dit fur ces articles. (*A*)

RETRAIT PARTIAIRE, ufité en Flandres, a lieu quand un de plufieurs copropriétaires vend à un étranger fa part de l'effet commun, un autre copropriétaire peut retirer la portion vendue pour la réunir à fon tout. *Voyez* RETRAIT *de communion*, *de confolidation*, *d'éclecbe* ou *éclipfement*, *de frarefche* ou *fraceufeté.*

RETRAIT DE PRÉFÉRENCE, eft la faculté qu'une perfonne appellée au *retrait* a de fe faire fubroger au lieu & place de quelqu'un qui a déja ufé du *retrait* fur la chofe vendue, comme quand le *retrait* lignager eft préféré au féodal, ou celui-ci au lignager, felon l'ufage des différens pays. *V.* Maillart *fur Artois*, *tit. III.* n°. 43.

RETRAIT DE PREMESSE, eft le nom que l'on donne au *retrait* lignager dans les coutumes où c'eft le plus prochain lignager qui eft préféré, car *premeffe* fignifie *plus prochain. Voyez* PREMESSE.

RETRAIT PUBLIC ou *pour l'utilité publique*, eft la faculté que le roi, l'églife ou les villes ont de fe faire fubroger dans l'achat même, d'acquérir la propriété d'un héritage limitrophe, ou qui fe trouve néceffaire pour les fortifications d'une ville, la conftruction ou l'aggrandiffement d'une églife, la décoration d'une place, d'une ville, d'une maifon royale ou d'un college. *Voyez la coutume de Bordeaux*, *article* 10.

RETRAIT *par puiffance de fief*, dans les coutumes d'Anjou & Maine, c'eft le *retrait* féodal.

RETRAIT DE RECONSOLIDATION, *voyez ci-devant* RETRAIT PAR CONSOLIDATION.

RETRAIT DE RECOUSSE ou *à titre de recousse*, est la faculté accordée au saisi de rembourser dans un certain tems celui qui a acheté les meubles du saisi, vendus en justice; ce *retrait* a lieu en quelques endroits de la province d'Artois. *Voyez* Monstreuil 1507, *style du bailliage, article* 51. Verdun *titre XIV. article* 5.

RETRAIT SEIGNEURIAL ou *féodal*, voyez *ci-devant* RETRAIT FÉODAL.

RETRAIT DE SOCIÉTÉ ET DE CONVENANCE, dans la coutume de Hainault, *chap. xcv. art.* 25. est le droit qu'un de plusieurs associés ou propriétaires a de retirer la portion que son copropriétaire ou coassocié, a vendue.

RETRAIT VOLONTAIRE, c'est lorsque l'acquéreur tend le giron au retrayant qui n'a commencé son action qu'après l'année de la saisine, & par conséquent hors le tems accordé par la coutume, pour lors le *retrait* est volontaire, c'est-à dire que l'acquéreur s'y est soumis sans y être obligé, & c'est une véritable vente déguisée sous le nom de *retrait*, laquelle ne résoud pas les hypotheques des créanciers de l'acheteur, & est sujette aux droits seigneuriaux. *Voyez* Maillart *sur Artois*, *article* 123. *n°.* 35 (*A*)

RETRAITS, *blés*, (*Agricult.*) on appelle *blés retraits*, des blés qui étant bien conditionnés au sortir de la fleur, mûrissent sans se remplir de farine. Les grains sont alors menus, ou, pour revêtir le langage de fermiers, sont *retraits*. Comme ces sortes de blés germent très-bien, ils servent à ensemencer les terres; ils font de belle farine & de bon pain, mais ils ne rendent presque que du son, de sorte que deux sacs de *blés retraits* ne fournissent pas plus de pain qu'un sac de bon blé.

Ce défaut, selon M. Duhamel, peut être produit par différentes causes; par exemple, 1°. quand le blé est versé, comme la nourriture ne peut être portée à l'épi par le tuyau qui est rompu ou simplement ployé, le grain qui ne reçoit plus de subsistance mûrit sans se remplir de farine, & il reste vuide. 2°. Quand les blés ont pris leur accroissement par l'humidité, & qu'il survient de grandes chaleurs qui dessèchent la paille & le grain, le blé mûrit sans se remplir de farine. Il n'est pas possible de prévenir les effets des orages, ceux de la gelée, ni de détourner les causes qui empêchent que le *blé* ne soit fécondé. Il n'est pas non plus possible d'affoiblir l'action du soleil qui précipite la maturité du grain; mais, suivant les principes de M. Tull, on peut, par sa nouvelle culture, prévenir en partie les autres causes qui rendent les *blés retraits*. (*D. J.*)

RETRAITE, s. f. (*Morale.*) ce mot se dit en morale de la séparation du tumulte du monde pour mener chez soi une vie tranquille & privée; on demande quand cette *retraite* doit se faire. Ce n'est pas dans la force de l'âge où l'on peut servir la société & remplir un poste qu'on occupe avec fruit, mais quand la vieillesse vient graver ses rides sur notre front, c'est-là le vrai tems de la *retraite*; il n'y a plus qu'à perdre à se montrer dans le monde, à rechercher des emplois & à faire voir sa décadence. Le public ne se transporte point à ce que vous avez été, c'est un travail & une justice qu'il ne rend guere; il ne s'arrête qu'au moment présent & juge de votre incapacité. Ayons donc alors le courage de nous rendre heureux par des goûts paisibles & convenables à notre état. Il faut savoir se retirer à propos; il conviendroit même que notre *retraite* fût un choix du cœur plutôt qu'une nécessité. (*D. J.*)

RETRAITE, s. f. c'est dans *l'art militaire* un mouvement retrograde ou en arriere que fait une armée pour s'éloigner de l'ennemi, après un combat désavantageux, ou pour abandonner un pays où elle ne peut plus se soutenir.

A parler exactement, une *retraite* n'est qu'une espece de fuite; car *se retirer*, dit M. le chevalier de Folard, *c'est fuir*; *mais c'est fuir avec art & un très-grand art.*

Comme les *retraites* ne sont que des marches, elles supposent les principes & les regles qn'on doit y observer; ce qui

concerne le paſſage des rivieres, des défilés, & une grande connoiſſance de la tactique. Il faut de plus avoir le jugement & le coup d'œil excellens pour changer ou varier les diſpoſitions des troupes, ſuivant les circonſtances des tems & des lieux.

Lorſqu'une armée, après avoir combattu long-tems ne peut plus ſoutenir les efforts de l'ennemi, & qu'elle eſt forcée de lui abandonner le champ de bataille, elle ſe retire. Si elle le fait en bon ordre, ſans rien perdre de ſon artillerie ni de ſes bagages, elle fait une *belle retraite*; telle fut celle de l'armée françoiſe après la bataille de Malplaquet. Il eſt difficile d'en faire de cette eſpece devant un ennemi vif & intelligent; car s'il pourſuit à toute outrance, la *retraite*, dit M. le maréchal de Saxe, ſe convertira bientôt en déroute. *Voyez ce mot.*

Une armée que les forces ſupérieures de l'ennemi obligent de quitter un pays, fait auſſi une belle *retraite*, lorſqu'elle la fait ſans confuſion & ſans perte d'artillerie & de bagage.

La *retraite* des dix milles de Xénophon eſt la plus célebre que l'on puiſſe citer; elle a fait l'admiration de toute l'antiquité, & juſqu'à préſent il n'en eſt aucune qui puiſſe lui être comparée, au moins avec juſtice.

Qu'on faſſe attention que les dix milles Grecs qui avoient ſuivi le jeune Cyrus en Perſe, ſe trouvoient après la perte de la bataille & la mort de ce prince, abandonnés à eux-mêmes & entourés d'ennemis de tout côté. Que néanmoins leur *retraite* fut conduite & dirigée avec tant d'ordre & d'intelligence, que malgré les efforts des Perſes pour les détruire, & les dangers infinis auxquels ils furent expoſés dans les différens pays qu'ils eurent à traverſer pour ſe retirer, ils ſurmonterent tous ces obſtacles & regagnerent enfin la Grece. Cette belle *retraite* ſe fit ſous les ordres de Xénophon, qui après la mort de Cléarque & des autres chefs, que les Perſes firent aſſaſſiner, fut choiſi pour général : elle ſe fit dans l'eſpace de huit mois, pendant leſquels les troupes firent environ 620 lieues en cent vingt-deux jours de marche.

M. le maréchal de Puyſegur prétend, dans ſon livre de l'*Art de la Guerre*, que tout ce qui concerne les *retraites*, peut s'enſeigner par regles & par principes. Il y donne en effet bien des obſervations qui peuvent être regardées comme la baſe de leurs principales diſpoſitions; mais il auroit été fort avantageux de trouver ces principes réunis en un ſeul article; on auroit pû s'en former des idées plus parfaites, & acquérir bien plus aiſément les connoiſſances que ſes lumieres & ſa grande expérience le mettoient en état de donner ſur cette importante matiere.

Comme le ſuccès des batailles n'eſt jamais certain; les *retraites* doivent être toujours prévues & arrangées dans l'eſprit du général avant le combat; il ne doit plus être queſtion que de prendre les meſures néceſſaires pour les exécuter ſans déſordre & ſans confuſion, lorſqu'il en eſt beſoin.

L'objet qui mérite le plus d'attention dans les *retraites*, eſt la marche des troupes enſemble & toujours en ordre de bataille. Il faut éviter avec ſoin tout ce qui pourroit leur donner occaſion de ſe rompre ou de fuir en déſordre. Dans ces momens critiques, le général a beſoin d'un grand ſang-froid & d'une grande préſence d'eſprit pour veiller au mouvement de toute l'armée, pour la raſſurer, lui donner de la confiance, & même la tromper, s'il eſt poſſible, ſur le danger auquel elle ſe trouve expoſée; enfin, faire enſorte qu'elle ne ſe perſuade point que tout eſt perdu, & que la fuite ſeule peut la mettre en ſûreté. C'eſt un art qui n'appartient qu'aux grands capitaines; les médiocres ont peu de reſſources dans ces occaſions; *ils ne ſavent que dire*, ſuivant l'expreſſion de M. le maréchal de Puyſegur, *& tout eſt à l'abandon.* Sous des chefs de cette eſpece, les *retraites* ſe font avec beaucoup de perte & de confuſion, à moins qu'il ne ſe trouve des officiers généraux aſſez habiles & aſſez citoyens, pour ſavoir ſuppléer à l'incapacité du général.

L'armée eſt partagée dans les *retraites* ſur autant de colonnes, que les chemins & les circonſtances le permettent. Les

bagages & la grosse artillerie en forment quelquefois de particulieres auxquelles on donne des escortes assez nombreuses pour repousser les détachemens ennemis qui voudroient s'en emparer. On insere l'artillerie légere dans les colonnes d'infanterie, & à la queue, pour assurer la *retraite*, en cas que l'ennemi veuille les attaquer.

L'arriere - garde est composée d'infanterie ou de cavalerie, suivant les lieux qu'on doit traverser. En pays de plaine, c'est la cavalerie qui veille à la sûreté de l'armée ou qui couvre sa marche ; & dans les pays couverts, montueux, ou fourrés, c'est l'infanterie. Cette arriere-garde doit être commandée par des officiers braves & intelligens, dont la bonne contenance soit capable d'inspirer de la fermeté aux troupes, pour les mettre en état de résister courageusement aux détachemens que l'ennemi envoie à la poursuite de l'armée.

Si ces détachemens s'approchent de l'arriere-garde pour la combattre, on la fait arrêter, & on les charge avec vigueur lorsqu'ils sont à portée. Après les avoir repoussés, on continue de marcher, mais toujours en bon ordre & sans précipitation. On observe aussi de couvrir les flancs des colonnes, par des détachemens capables d'en imposer aux différens partis que l'ennemi pourroit envoyer pour essayer de les couper.

Lorsque l'armée qui se retire est obligée de passer des défilés, on prend toutes les précautions convenables pour que les troupes n'y soient point attaquées, & que l'ennemi n'y puisse point pénétrer. On détruit les ponts après les avoir passés ; on gâte les gués, & l'on rompt les chemins autant que le tems peut le permettre, pour arrêter l'ennemi dans sa poursuite.

Lorsque l'armée se retire en bon ordre, elle cherche à occuper des postes avantageux à quelques marches de l'ennemi, où elle ne puisse être forcée de combattre malgré elle ; ou bien elle se retranche, ou elle se met derriere une riviere dont elle est en état de disputer le passage à l'ennemi.

Si l'armée est fort en désordre & qu'elle ne puisse pas tenir la campagne, on la disperse dans les places les plus à portée, en attendant qu'on ait fait venir les secours dont elle a besoin pour reparoître devant l'ennemi. On lui fait aussi quelquefois occuper des camps retranchés sous de bonnes places, où l'ennemi ne peut l'attaquer.

Lorsqu'on veille avec attention sur tout ce qui peut contribuer à la sûreté de l'armée, & qu'en la faisant, on marche toujours en bon ordre, une *retraite* peut se faire sans grande perte ; mais le succès en dépend entiérement des bonnes dispositions, & sur-tout de la fermeté du général. Il doit agir & commander avec la même tranquillité, qu'il le feroit dans un camp de paix ; c'est ce courage d'esprit, supérieur aux événemens, qui caractérise les grands capitaines, & qui fait les grands généraux.

Ce qui peut donner de la confiance à un général dans les *retraites*, c'est l'opinion avantageuse qu'il fait que l'armée a de ses talens & de son courage. En le voyant manœuvrer paisiblement & sans crainte, elle se croit sans danger. Comme la peur alors ne trouble point le soldat, il exécute tout ce qui lui est ordonné, & la *retraite* se fait avec ordre & pour ainsi dire sans perte ; il ne s'agit pour cela que de la tête & du sang-froid du général.

En effet, quelqu'avantage que l'ennemi ait eu dans le combat, il ne peut rompre son armée pour la mettre toute entiere à la poursuite de celle qui se retire. Une démarche aussi imprudente pourroit l'exposer à voir changer l'événement de la bataille, pour peu que l'armée opposée ne soit pas entiérement en désordre, & qu'on puisse en rallier une partie ; car c'est une maxime, dit un grand capitaine, *que toute troupe, quelque grosse qu'elle soit, si elle a combattu, est en tel désordre, que la moindre qui survient est capable de la défaire absolument.* Le général ennemi ne peut donc faire poursuivre l'armée qui se retire, que par différens détachemens plus ou moins nombreux, suivant les circonstances, pour la harceler, tâcher d'y mettre le désordre, & de faire des pri-

sonniers ; mais à ces corps détachés, une arriere-garde formée de bonnes troupes & bien commandées, suffit pour leur en imposer. L'armée victorieuse ne peut s'avancer que lentement ; elle est toujours elle-même un peu en désordre après le combat : le général doit s'appliquer à la reformer & à la mettre en état de combattre de nouveau, si l'armée adversaire se rallioit, si elle revenoit sur lui, ou si sa fuite n'étoit que simulée, comme il y en a plusieurs exemples. Pendant ces momens précieux, (*a*) on a le tems de s'éloigner sans être fort incommodé des corps détachés, pourvû qu'on ait fait les dispositions nécessaires pour les repousser. C'est ce qui fait penser, qu'une armée bien conduite, qui a combattu & qui se retire, ne devroit perdre autre chose que le champ de bataille (*b*) ; c'est beaucoup à la vérité, mais l'espérance d'avoir bientôt sa revanche ne s'évanouit pas pour cela. Cette perte doit au contraire piquer & aiguillonner le soldat, particuliérement lorsqu'il n'a aucune faute à imputer au général.

En effet, quoiqu'une belle *retraite* soit capable d'illustrer un général, M. le chevalier de Folard prétend, que ce n'est pas la seule ressource qui reste à un grand cacapitaine après la perte d'une bataille. » Se retirer bravement & fiérement, » c'est quelque chose, dit ce célebre » auteur ; c'est même beaucoup, mais ce » n'est pas le plus qu'on puisse faire ; la bataille n'est pas moins perdue, si l'on ne » va pas plus loin ; c'est ce que fera un » général du premier ordre. Il ne se contentera pas de rallier les débris de son » armée, & de se retirer en bon ordre en » présence du victorieux ; il méditera sa » revanche, retournera sur ses pas & » conclura de son reste, avec d'autant plus » d'espérance de réussir, que le coup sera » moins attendu, & d'un tour nouveau ; » car qui peut s'imaginer qu'une armée » battue & terrassée soit capable de prendre une telle résolution.

» S'il n'y avoit pas d'exemples, continue le savant commentateur de Polybe, de ce que je viens de dire, je ne » trouverois pas étrange de rencontrer » ici des oppositions ; mais ces exemples » sont en foule, non-seulement dans les anciens, mais encore chez nos modernes. » Quand même je ne serois pas muni de » ces autorités, ma proposition ne seroit » pas moins fondée sur la raison, & sur ce » que peut la honte d'une défaite sur le » cœur des hommes véritablement courageux ?

On peut voir dans le commentaire sur Polybe 2. 1. *page* 106. *& suivantes*, des exemples sur ce sujet. M. de Folard observe très-bien que ces sortes de desseins ne sont pas du ressort de la routine ordinaire qui ne les conduit, ni ne les apprend, ni des généraux qui la prennent pour guide dans leurs actions. Il est aisé de s'appercevoir que les grandes parties de la guerre y entrent. Le détail, les précautions & les mesures qu'il faut prendre pour reussir sont infinies ; & ces soins, dit l'auteur que nous venons de citer, ne sont pas toujours à la portée des esprits & des courages communs. « Il faut toute l'expérience d'un » grand capitaine, une présence d'esprit » & une activité surprenante à penser & à » agir, un profond secret & gardé avec » art. Cela ne suffit pas encore, si la » marche n'est tellement concertée que » l'ennemi n'en puisse avoir la moindre » connoissance, quand il auroit pris toutes les mesures imaginables. Avec ces

(*a*) C'est une chose longue & difficile, dit M. le duc de Rohan, dans son *parfait capitaine*, de vouloir remettre en bon ordre une armée qui a combattu, pour combattre de nouveau, les uns s'amusant au pillage, les autres se fâchant de retourner au péril, & tous ensemble étant tellement émus, qu'ils n'entendent ou ne veulent entendre nul commandement.

(*b*) Aussi voit-on dans l'histoire que les généraux habiles en perdant une bataille n'abandonnent guere à l'ennemi, que le terrein sur lequel ils ont combattu. On en trouve un grand nombre d'exemples chez les Romains ; on pourroit en citer de plus modernes ; mais on se contentera de remarquer que le prince d'Orange, Guillaume III. roi d'Angleterre, se retira toujours en bon ordre apres ses défaites, quoiqu'il eût en tête des généraux du premier ordre, tels que les Condé & les Luxembourg.

» précautions ces desseins manquent rarement de réussir, mais il faut qu'un habile homme s'en mêle.

Les *retraites* qui se font pour abandonner un pays où l'on se trouve trop inférieur pour résister à l'ennemi, ou que la disette, les maladies, ou quelqu'autre accident obligent de quitter, demandent aussi bien des réflexions & des observations pour les exécuter sévérement. On ne sauroit avoir une connoissance trop particuliere du pays, de la nature des chemins, des défilés, des rivieres & de tous les différens endroits par où l'on doit passer. On doit diriger la marche de maniere que l'ennemi n'ait pas le tems de tomber sur l'armée dans le passage des rivieres & des défilés. Quand on a tout combiné & tout examiné, on peut juger du succès de la *retraite*, parce qu'on est en état d'apprécier le tems dont on a besoin pour se mettre hors de danger.

La marche doit être vive & légere.

Les équipages doivent partir avant l'armée; mais il faut faire en sorte que l'ennemi ignore pour quel sujet. Il y a plusieurs manieres de cacher le dessein qu'on a de se retirer. *Voyez* MARCHE *&* PASSAGE DE RIVIERE.

La grosse artillerie doit partir immédiatement après les équipages. On garde seulement avec les troupes plusieurs brigades légeres, du canon pour s'en servir, comme dans les *retraites* qu'on fait après la perte d'une bataille.

Avant que de mettre l'armée en marche, il faut avoir bien prévu les accidens & les inconvéniens qui peuvent arriver, pour n'être surpris par aucun événement inattendu.

Quand les *retraites* se font avec art, qu'on a l'habileté d'en cacher le dessein à l'ennemi, elles se font avec sûreté, même en sa présence. « C'est une opinion vulgaire, dit M. le maréchal de Puysegur, de croire que toute armée qui se retire étant campée trop proche d'une autre, soit toujours en risque d'être attaquée dans sa *retraite* avec désavantage pour elle. Il y a fort peu d'occasions où l'on se trouve en pareil danger, quand on a étudié cette matiere, & qu'on s'y est formé en exerçant sur le terrein.

En effet, la *retraite* de M. de Turenne de Marlen à Deltveiller, en 1674, se fit par plusieurs marches toujours à portée de l'ennemi, sans néanmoins en recevoir aucun dommage. « Ce général, dit M. le marquis de Feuquiere, étoit infiniment inférieur à M. l'électeur de Brandebourg, qui vouloit le forcer d'abandonner l'Alsace, ou à combattre avec désavantage. M. le maréchal de Turenne ne vouloit ni l'un, ni l'autre de ces deux partis.

» Sa grande capacité lui suggera le moyen de chicaner l'Alsace par des démonstrations hardies, qui ne le commettoient pourtant pas, parce quil se plaça toujours de maniere qu'ayant sa *retraite* assurée pour reprendre un nouveau poste, sans craindre d'être attaqué dans sa marche, il se tenoit avec tant de hardiesse à portée apparente de combattre ce jour-là, que M. de Brandebourg remettoit au lendemain à entrer en action lorsqu'il se trouvoit à portée de notre armée.

» C'étoit ce tems-là que M. de Turenne vouloit lui faire perdre, & dont il se servoit pour se retirer dès qu'il étoit nuit pour aller prendre un poste plus avantageux. » *Mém. de Feuquiere, II. xj. page* 332. *Voyez* sur ce même sujet les *mémoires des deux dernieres campagnes de M. de Turenne.*

Outre les *retraites* dont on vient de parler, il y en a d'une autre espece qui ne demandent ni moins de courage, ni moins d'habileté. Ce sont celles que peuvent faire des troupes en garnison dans une ville, ou renfermées dans un camp retranché, assiegées ou investies de tous côtés.

Une garnison peut s'évader ou se retirer secrettement, dit M. de Beausobre dans son *commentaire sur Enée le tacticien*, par quelque galerie souterreine, par des marais, par une inondation qui a un gué secret, par la riviere même en la remontant ou descendant avec des bateaux, des radeaux, ou en la passant à gué. Elle le peut encore par une inondation enflée par

des écluses qu'on ouvre pendant quelques heures pour la rendre guéable.

Pour réussir dans cette entreprise ; il ne faut pas que la ville soit exactement investie, & que les troupes aient beaucoup de chemin à faire pour se mettre en sûreté. Comme il est important de rendre la marche légere pour la faire plus lestement ou plus promptement, on doit, s'il y a trop de difficultés à se charger du bagage, l'abandonner, & tout sacrifier à la conservation & au salut des troupes.

Une *retraite* de cette nature bien concertée, ne peut guere manquer de réussir heureusement. En tout cas, le pis qui en puisse arriver, c'est, comme le dit M. Belidor, de tomber dans un gros d'ennemis, & de supporter le sort qu'on vouloit éviter, c'est-à-dire, d'être prisonniers de guerre. Car ce n'est guere que dans ce cas qu'il faut tout risquer pour ne point subir cette fâcheuse condition.

Quel que soit l'événement d'une action de cette espece, elle ne peut que faire honneur au courage de celui qui ose le tenter. C'est ainsi que M. Peri sauva la garnison d'Haguenau, que les ennemis vouloient faire prisonniere de guerre. M. de Folard raconte ce fait fort au long dans son premier volume de son commentaire sur Polybe. Nous allons le rapporter d'après M. le marquis de Feuquiere, qui le donne plus en abregé dans le quatrieme volume de ses mémoires.

« En l'année 1705, les ennemis avoient » assiégé Haguenau, fort mauvaise place, » dans laquelle M. le maréchal de Villars » avoit laissé M. Peri avec quelques ba- » taillons. Comme les ennemis faisoient » ce siege derriere leur armée, ils ne » crurent pas qu'il leur fût nécessaire d'in- » vestir la place régulierement. M. Peri » la défendit autant qu'il lui fut possible ; » mais se sentant hors d'état d'y faire une » plus longue résistance, il fit battre la » chamade un peu avant la nuit, & pro- » poser des articles si avantageux pour la » garnison, qu'ils ne furent point accor- » dés. On recommença donc à tirer.

» Il avoit besoin de tout ce tems-là » pour évacuer les équipages de sa garni- » son avec escorte, par le côté qui n'é- » toit point investi. Après quoi la garni- » son se retira, ne laissant que quelques » hommes dans les angles du chemin » couvert, pour en entretenir le feu, » lesquels même ignoroient ce qui se » passoit dans la place, afin qu'un déser- » teur ne pût avertir l'ennemi de la sortie » de la garnison. Quand M. Peri se crut » assez éloigné de la place, il envoya » retirer les hommes qu'il avoit laissés » dans les dehors, & ils le joignirent » tranquillement. Ainsi, il retira toute » la garnison de Haguenau, & il rejoi- » gnit l'armée sans avoir perdu un seul » homme dans sa *retraite*, qui ne fut » connue de l'ennemi qu'au jour, lors- » qu'il étoit déja hors de portée d'être » joint par la cavalerie que l'ennemi avoit » pu envoyer à sa suite ».

On peut à cet exemple en ajoûter un autre plus moderne, mais d'une bien plus grande importance ; c'est la *retraite* de Prague par M. le maréchal de Bellisle. Quoique cette place fût bloquée de tous côtés, les troupes de France, au nombre d'environ quatorze mille hommes, tant de cavalerie que d'Infanterie, en sortirent la nuit du 16 au 17 Décembre 1742. « M. le maréchal de Bellisle déroba » 24 heures de marche pleines au prince » Lobkowitz, qui n'étoit qu'à cinq » lieues de lui. Il perça ses quartiers, » & traversa dix lieues de plaines, ayant » à traîner un haras de 5 ou 6000 che- » vaux d'équipages, des caissons, du » pain ; trente pieces de canon, tout » l'attirail, toute la poudre, les balles, » les outils, *&c.*

Il arriva à Egra sans échec, en dix jours de marche, pendant lesquels l'armée fit trente-huit lieues au milieu des glaces & des neiges, ayant été continuellement harcelée de hussards en tête, en queue & sur les flancs. « On ne per- » dit que ce qui n'avoit pu supporter » la fatigue & la rigueur inexprimable du » froid, qui avoient été l'un & l'autre » au-delà de toute expression ». Cette belle *retraite* coûta 7 à 800 hommes morts de froid dans les neiges, ou restés sans force de pouvoir suivre. M. le maréchal de Bellisle avoit la fievre depuis

six jours lorsqu'il sortit de Prague ; cependant malgré cette maladie & ses autres incommodités, il soutint avec courage les fatigues extraordinaires de cette pénible, mais célébre *retraite*, que les fastes militaires ne laisseront pas de faire passer à la postérité, avec les éloges dûs à la conduite & à la fermeté du général par lequel elle fut entreprise & exécutée.

L'antiquité fournit plusieurs exemples de troupes qui, par une *retraite* habilement conçue & exécutée, échaperent aux ennemis qui les bloquoient. Nous terminerons cet article par celui d'Annibal fils de Giscon, à Agrigente.

Les Romains avoient formé le blocus de cette ville de Sicile, qui servoit d'entrepôt aux Carthaginois. Il y avoit cinq mois qu'Annibal le soutenoit, lorsque le sénat de Carthage envoya Hannon à son secours. Ce général ayant été battu par les Romains, Annibal qui n'avoit plus d'espérance d'être secouru, & qui manquoit de tout, fit des dispositions pour sauver sa garnison. Il sortit de la place avec ses troupes, la nuit même qui suivit le jour du combat. Il arriva sans bruit & sans obstacles aux lignes de circonvallation & de contrevallation des ennemis; il en combla le fossé, & il fit sa *retraite* sans que les Romains s'en apperçussent que le lendemain. Ils détacherent des troupes après lui ; mais elles ne purent atteindre que son arriere-garde, à laquelle elles firent peu de mal. *Voyez* sur ce sujet l'histoire de Polybe, *liv. I. ch. iij.* (*Q*)

RETRAITE, *battre la retraite* ; c'est battre le tambour à une certaine heure du soir, pour avertir les soldats de se retirer à leur quartiers dans les garnisons, ou à leurs tentes dans un camp. *Voyez* TAMBOUR. *Chambers.*

RETRAITE, (*Marine.*) lieu où les pyrates se mettent en sûreté.

RETRAITE *des hunes*, ou *cargues de hunes*, (*Marine.*) ce sont des cordes qui servent à trousser le hunier.

RETRAITE, *terme de commerce de lettres-de-change* ; c'est une somme tirée sur quelqu'un, & par lui retirée sur un autre. Les traites & les *retraites* ruinent les négocians. *Voyez* TRAITE. *Dictionn. de comm. & de Trévoux.*

RETRAITE, (*Maréchal.*) les Maréchaux ferrans appellent ainsi une portion de clou qui a resté daus le pié d'un cheval.

C'est aussi une espece de longe de cuir attachée à la bride du cheval de devant d'une charrette, & liée à un cordeau, dont on se sert pour manier le cheval.

RETRAITE, *en fait d'escrime* ; on dit faire *retraite* lorsqu'on se met tout-à-fait hors d'atteinte & des estocades de l'ennemi.

Ordinairement on fait *retraite* après une attaque vive, & après avoir détaché quelques bottes de reprises. La meilleure méthode de faire *retraite*, est de reculer simplement deux pas en arriere, en commençant par le pié droit, le faisant passer derriere le gauche, & ensuite le gauche devant le droit.

Il y en a qui font deux sauts en arriere ; ils sont bien les maîtres, mais je ne conseille à personne de les imiter.

RETRAITE, (*Architect.*) est un petit espace qu'on laisse sur l'épaisseur d'un mur ou d'un rempart à mesure qu'on l'éleve. *Voyez* MURAILLE, REMPART.

C'est proprement la diminution d'un mur en-dehors, au-dessus de son empatement & de ses assises de pierre dure. On fait deux ou trois *retraites* en élévant de gros fondemens, les parapets sont toujours bâtis en *retraite.*

RETRAITE, s. f. *terme de Bourrelier* ; espece de longe de cuir attachée à la bride du cheval de devant, liée à un cordeau dont on se sert pour manier un cheval. *Trévoux.* (*D. J.*)

RETRAITE, *mettre les cuirs en* ; *terme de Hongroïeur* qui signifie les arranger dans une cuve, où on les laisse tremper dans de l'eau d'alun pour leur faire prendre nourriture.

RETRAITE, (*Chasse.*) on dit sonner la *retraite* pour faire retirer les chiens.

RETRAITER, v. act. (*Gram.*) traiter derechef. *Voyez l'article* TRAITER.

RETRANCHEMENT, s. m. (*Gram.*) c'est la diminution d'un tout par la séparation de quelqu'une de ses parties : en

ce sens il est synonyme à *soustraction* & *diminution*.

En retranchant toujours peu-à-peu quelque chose sur la nourriture, on peut parvenir à supporter une abstinence très-rigoureuse. *Voy.* ABSTINENCE, JEUNE, ALIMENT, *&c.*

La réformation du calendrier qui s'est faite en 1582, a consisté dans le *retranchement* de dix jours qu'on avoit compté de trop jusqu'alors. *Voyez* CALENDRIER.

La frugalité tant vantée des anciens Romains, dit M. de Saint-Evremont, étoit moins un *retranchement* & une abstinence volontaire des choses superflues; qu'un usage grossier de ce qu'ils avoient.

RETRANCHEMENT, (*Gramm. françoise.*) Il y a des *retranchemens* vicieux, & des *retranchemens* élégans. La matiere qu'on traite demande quelquefois un style vif & concis; mais il ne faut pas pour cela supprimer ce qui est absolument nécessaire. Exemple : ce desir ardent avec lequel les hommes cherchent un objet qu'*ils puissent aimer & en être aimé*, vient de la corruption du cœur; il falloit dire *qu'ils puissent aimer, & dont ils puissent être aimés.* Je ne puis assurer quand je partirai d'ici, si dans un mois, dans deux, ou dans trois; il falloit dire, *si ce sera dans un mois*, &c.

Mais s'il y a des *retranchemens* vicieux, il y en a d'autres qui sont fort élégans, & qui contribuent beaucoup à la force & à la beauté du discours. En voici quelques exemples : *Citoyens, étrangers, ennemis, peuples, rois, empereurs, le plaignent & le réverent*; cet endroit deviendroit foible si l'on disoit, *les citoyens, les étrangers, les ennemis, les peuples, les rois, les empereurs le plaignent & le réverent.* Voici un exemple du discours de Racine à sa réception à l'académie françoise. « Vous savez, Messieurs, en quel » état se trouvoit la scene françoise lors- » que M. Corneille commença à travail- » ler; quel désordre, quelle irrégularité! » nul goût, nulle connoissance des véri- » tables beautés du théâtre; les auteurs » aussi ignorans que les spectateurs : la » plûpart des sujets extravagans, & dé- » nués de vraisemblance : point de mœurs, » point de caractere : la diction en- » core plus vicieuse que l'action; en » un mot toutes les regles de l'art, cel- » les de l'honnêteté & de la bienséance » par-tout violées ». L'auteur a *retranché* de cette période plusieurs mots qu'un autre auteur moins éloquent n'auroit pas manqué d'y mettre. « Sa latinité, dit » M. de Saint-Evremont en parlant de » Séneque, n'a rien de celle du tems » d'Auguste; rien de facile, rien de na- » turel; toutes pointes, toutes imagina- » tions qui sentent plus la chaleur d'A- » frique ou d'Espagne, que la lumiere » de Grece ou d'Italie ». Ce seroit gâter cet exemple que de dire, *n'a rien de facile, n'a rien de naturel; ce ne sont que des pointes, ce ne sont que des imaginations*, &c.

Il est souvent à propos de retrancher les *&*; en voici un exemple de Marascon, dans son *oraison funebre* de M. de Turenne. « Comme on voit la foudre » conçue presqu'en un moment dans le » sein de la nue, briller, éclater, frap- » per, abattre; ces premiers feux d'une » ardeur militaire sont a peine allumés » dans le cœur du roi, qu'ils brillent, » éclatent, frappent par-tout ». Lorsque le sujet qu'on traite demande du feu & du mouvement, les périodes coupées ont bonne grace, & il est élégant de *retrancher* des mots & des liaisons inutiles, pour donner de la force & du brillant au discours. (*D. J.*)

RETRANCHEMENT, *en terme de Guerre*, est un obstacle qu'on oppose à l'ennemi, pour lui disputer plus aisément & plus avantageusement le terrein qu'on veut défendre. Il y a des *retranchemens* de plusieurs especes; les plus ordinaires ne consistent que dans un fossé dont la terre étant jettée du côté des troupes qu'on veut couvrir, leur sert de parapet. On en fait aussi avec des arbres abattus & jettés confusement les uns sur les autres. *Voyez* ABATTIS. On donne aussi le nom de *retranchement* aux coupures qu'on fait dans les dehors de la fortification, & dans les bastions, pour les défendre pié-à-pié. Ces

sortes de *retranchemens* sont composés d'un petit rempart & d'un parapet ; ils forment le plus souvent un angle rentrant, pour en défendre l'approche plus avantageusement ; on les fait de sacs à terre, de gabions, fascines, *&c.* On donne encore quelquefois le nom de *retranchement* aux lignes de circonvallation. *Voyez* CIRCONVALLATION. (*Q*)

RETRANCHEMENT, (*Marine.*) c'est, outre les chambres ordinaires, une espece de chambre prise sur un emplacement du vaisseau.

RETRANCHEMENT *de l'édit des secondes noces*, (*Jurispr.*) est la réduction que l'on fait *ad legitimum modum*, des avantages faits par une personne remariée à son second conjoint, lorsque ces avantages excedent ce que la loi lui permettoit de donner. On les réduit à la part de l'enfant le moins prenant, & l'excédent que l'on en retranche est ce que l'on appelle le *retranchement de l'édit.*

Dans les pays de droit écrit, ce *retranchement* appartient aux seuls enfans du premier lit, *nov.* 22, *ch. xxvij.*

Dans les pays de coutume, il se partage également entre les enfans du premier & du second lit. *Voyez* Lebrun, Ricard. *Voyez aussi les mots* EDITS *de secondes noces*, PART D'ENFANT, SECONDES NOCES. (*A*)

RETRANCHEMENT, (*Architecture.*) partie d'une grande piece qu'on a retranchée pour la proportionner, ou pour quelque commodité.

On appelle encore *retranchement* ce qu'on ôte des rues & voies publiques, pour les rendre plus praticables & d'alignement, comme des avances, des saillies, *&c. Daviler.* (*D. J.*)

RETRANCHER, v. act. (*Gramm.*) diminuer, ôter. Il faut *retrancher* aux arbres leurs branches superflues ; on a *retranché* les gages ; il a *retranché* de son train ; *retranchez* le vin & les femmes à cet homme, & il se portera bien. De toute la société qu'il avoit, il s'est *retranché* à deux ou trois amis. Toutes les religions ont droit de *retrancher* de leur communion ceux qui ne pensent pas orthodoxement, & qui ont de mauvaises mœurs ; mais les excommuniés n'en sont pas de moins bons citoyens, auxquels le souverain doit toute sa protection. On dit une armée bien *retranchée. Voyez* RETRANCHEMENT, *Art milit.*

RETRANCHER, (*Jardinage.*) est ôter aux arbres les branches inutiles, soit en les taillant, en les élaguant, soit en arrondissant leurs têtes.

C'est encore ôter une partie des racines en l'habillant pour le planter. On *retranche* des yeux à une branche à fruit trop longue.

RETRAYANT, participe, (*Jurispr.*) est celui qui exerce quelque retrait pour revendiquer un bien auquel il a droit par cette voie. *Voyez* RETRAIT. (*A*)

RÉTRECIR, v. act. (*Gramm.*) c'est rendre plus étroit. *Voyez l'article* ÉTROIT. On *rétrecit* un habit, une chemise, un bas ; on *rétrecit* la riviere par des quais, par des digues, *&c.*

RÉTRECISSEMENT DES GABARITS, (*Marine.*) ce sont des endroits où les allonges qui sont dans les gabarits rentrent & tombent en-dedans, & *rétrecissent* ainsi la largeur du vaisseau.

RÉTRECISSEUSE, s. f. On lit dans le *Dictionnaire de Trévoux*, derniere édition, à ce mot . . . . . « Bruscanbille dit » qu'à Paris un bon métier est celui de » *rétrecisseuse* ; mais il faut se donner de » garde d'imiter la dame Caracosa, *quæ* » *ut placeret marito suo, tantùm se res-* » *trinxit, quod nec ipse nec alius potuit* » *eam ampliùs cognoscere.*

» Rochefort conte dans ses mémoires » que se promenant un jour dans les ap- » partemens des filles de la reine, il ap- » perçut sur une toilette une petite boîte » de pommade d'une autre couleur que » celle de l'ordinaire ; & qu'en ayant » mis imprudemment sur ses levres, où » il avoit un peu de mal, elles lui firent » un mal enragé ; que sa bouche se ré- » trecit, que ses gencives se riderent ; » & que voulant parler, il ne put pres- » que articuler aucune parole : ce qui ap- » prêta bien à rire à toute la cour ». *Voyez* RESTRINCTIFS.

RETREINDRE, v. act. *en terme d'Orfevre en grosserie*, se dit proprement de

l'action d'élever une piece emboutie à telle hauteur qu'on veut, ou de la resserrer en frappant à l'extérieur au défaut du point d'appui, du côté des bords de la piece, avec un marteau ou un maillet, tandis que la piece est appuyée sur une bigorne propre à cet usage. Cette opération n'est pas une des moins difficiles de l'Orfévrerie, & les meilleurs orfevres sont quelquefois contraints d'avoir recours aux Chauderonniers, qui passent pour fort habiles dans cette partie, quand ils ont quelques grandes pieces à retreindre.

RETREMPER, v. act. (*Gramm.*) *Voyez* TREMPE & TREMPER.

RETRESSER, v. act. (*Gramm.*) *Voy.* TRESSE & TRESSER.

RÉTRIBUTION, (*Gramm. & Jurisprud.*) signifie ce que l'on donne à quelqu'un pour le profit que l'on tire d'une chose que l'on a reçue de lui, comme une rente fonciere, ou une part de certains profits.

Ce terme signifie aussi le droit que l'on paie à quelqu'un pour son salaire.

RÉTRIBUTION, *en terme de mer*, est la contribution qui se fait des frais & des avaries entre les assureurs & les assurés. (*A*)

RETRICES, (*Littérat. Géog.*) nom que les Latins donnoient à certains ruisseaux dont on détournoit l'eau pour arroser les jardins & les prairies aux environs de la ville de Rome. C'est Festus qui le dit. On donne différentes origines à ce mot *retrices*; la plus vraisemblable est celle qui dérive du grec ρεῖθρον, qui veut dire un *ruisseau* (*D. J.*)

RÉTROACTIF, *effet*, (*Jurisprud.*) *Voyez au mot* EFFET, *l'article* EFFET RÉTROACTIF.

RÉTROCESSION, s. f. (*Jurisprud.*) est l'acte par lequel le cessionnaire transporte à son cédant ce que celui-ci lui avoit cédé & transporté. *Voyez* CÉDANT, CESSION, CESSIONNAIRE, TRANSPORT, DROITS LITIGIEUX. (*A*)

RÉTROGRADATION, s. f. (*Méchanique.*) action par laquelle un corps se meut en arriere. *Voyez* RÉTROGRADER.

RÉTROGRADATION, *en terme d'Astronomie*, est un mouvement apparent des planetes par lequel elles semblent reculer dans l'écliptique, & se mouvoir dans un sens opposé à l'ordre ou succession des signes.

On appelle les planetes *directes*, quand elles vont selon l'ordre, la suite & la succession des signes, comme d'*Aries* en *Taurus*, de *Taurus* en *Gemini*, &c. c'est-à-dire d'occident en orient. *Voyez* DIRECT.

Quand une planete paroît pendant quelques jours dans le même point du ciel, on dit qu'elle est stationnaire. *Voyez* STATIONNAIRE.

Quand elle se meut contre l'ordre des signes, savoir d'orient en occident, on dit qu'elle est rétrograde.

Le Soleil & la Lune paroissent toujours directs; Saturne, Jupiter, Mars, Vénus & Mercure, sont quelquefois directs, quelquefois stationnaires, & quelquefois rétrogrades. *Voyez* SATURNE, JUPITER, VÉNUS, *&c.*

L'intervalle de tems entre les deux *rétrogradations* des différentes planetes, est différent; il est d'un an & 13 jours dans Saturne; d'un an & de 43 jours dans Jupiter; de deux ans & 50 jours dans Mars; d'un an & 220 jours dans Vénus, de 115 jours dans Mercure: Saturne demeure rétrograde pendant environ 140 jours; Jupiter pendant 120; Mars pendant 73; Vénus pendant 42; Mercure pendant 22.

Ces changemens de cours & de mouvemens des planetes, ne sont qu'apparens; si les planetes étoient vues du centre du systême, c'est-à-dire du soleil, leurs mouvemens paroîtroient toujours uniformes & réguliers, c'est-à-dire dirigés d'occident en orient. Les inégalités qu'on y observe en les voyant de la terre, naissent du mouvement & de la position de la terre d'où on les voit; & voici la maniere dont on peut les expliquer.

Supposons que *P N O*, *Pl. Astronom. fig.* 58, soit une portion du zodiaque; *A B C D*, l'orbite de la terre, & *E M G H Z* celui d'une planete supérieure, par exemple, de Saturne: supposons la terre en *A*, & Saturne en *E*, dans ce cas cette planete paroîtra au point *O* du zodiaque.

Maintenant si Saturne demeure immobile lorsque la terre sera parvenue au point *B*, il paroîtra au point *L* du zodiaque, & avoir décrit l'arc *O L*, & s'être mû suivant l'ordre des signes d'occident en orient. Mais comme pendant que la terre passe de *A* en *B*, Saturne se meut pareillement d'*E* en *M*, où il est en conjonction avec le soleil, il paroîtra avoir décrit l'arc *O Q*, qui est plus grand que *O L*. Dans cet état la planete est directe, & se meut d'occident en orient, ou suivant l'ordre des signes.

La terre étant arrivée en *C* dans le tems que Saturne a mis à décrire l'arc *M G*, cette planete paroîtra au point *R* du zodiaque; mais la terre étant parvenue en *K* & Saturne en *H*, en sorte que la ligne *K H* qui joint la terre & Saturne, soit pendant quelque tems parallele à elle-même ou approchant de l'être, Saturne paroîtra pendant tout ce tems-là au même point *P* du zodiaque, & proche des mêmes étoiles fixes, & sera pour lors stationnaire. *Voyez* STATION.

Mais la terre étant arrivée au point *D*, & Saturne au point *Z* où il est en opposition avec le soleil, il paroîtra au point *V* du zodiaque, & avoir *rétrogradé* suivant l'arc *P V*. C'est ainsi que les planetes supérieures sont toujours *rétrogrades* quand elles sont opposées au soleil.

L'arc que la planete décrit, lorsqu'elle est *rétrogarde*, s'appelle *l'arc des rétrogradations*.

Les arcs de rétrogradation des différentes planetes, ne sont point égaux; celui de Saturne est plus grand que celui de Jupiter; celui de Jupiter plus grand que celui de Mars.

RÉTROGRADATION *des nœuds de la lune*, est un mouvement de la ligne des nœuds de l'orbite lunaire, par lequel cette ligne change sans cesse de situation en se mouvant d'orient en occident contre l'ordre des signes; elle acheve son cours rétrograde dans l'espace d'environ 19 ans; après quoi chacun des nœuds revient au même point qu'il avoit quitté. M. Newton a démontré dans ses principes que la *rétrogradation des nœuds de la lune* venoit de l'action du soleil, qui détournant continuellement cette planete de son orbite, fait que cette orbite n'est pas plane, & que son intersection avec l'écliptique varie continuellement, & ce philosophe a déterminé par la théorie la *rétrogradation des nœuds*, telle que les observations la donnent. *Voyez* NŒUD & LUNE.

RÉTROGRADATION *du soleil*, lorsque le soleil est dans la zone torride, & que sa déclinaison *A M* (*Pl. Astronom. fig.* 59.) est plus grande que la latitude du lieu *A Z*, soit que l'une ou l'autre soit septentrionale ou méridionale, le soleil paroît se mouvoir en arriere, ou rétrograder avant ou après midi. *Voyez* SOLEIL, ZONE.

Car menez le cercle vertical *Z G N*, tangent au cercle direct du soleil en *G*, & un autre *Z O N* par le point *O* où le soleil se leve; il est évident que tous les cercles verticaux intermédiaires, coupent le cercle direct du soleil en deux endroits, savoir dans l'arc *G O*, & dans l'arc *G I*; c'est pourquoi à mesure que le soleil s'éleve suivant l'arc *G O*, il s'approche sans cesse du vertical *Z G N* le plus éloigné; mais comme il continue de s'élever sur l'arc *G I*, il revient à ses premiers verticaux, & paroît rétrograder pendant quelque tems avant midi; on peut démontrer pareillement qu'il fait la même chose après midi; donc comme l'ombre tombe toujours du côté opposé au soleil, elle doit être rétrograde deux fois par jour dans tous les lieux de la zone torride, où la déclinaison du soleil excede la latitude du lieu. *Voyez* OMBRE. *Chambers.* (*O*)

RÉTROGRADE, adj. (*Physiq.*) se dit de ce qui va en arriere ou en un sens contraire à sa direction naturelle; telle est la marche des écrevisses. Ce mot est formé du latin *retro* en arriere, & *gradior*, marcher.

Si l'œil & l'objet se meuvent tous deux du même sens, mais que l'œil parcoure plus d'espace que l'objet, il semblera que l'objet soit *rétrograde*, c'est-à-dire, qu'il aille en arriere, ou dans un sens contraire à la direction qu'il suit en effet; la raison de cela est que quand l'œil se meut sans s'appercevoir de son mouvement, comme on le suppose ici, il trans-

porte son mouvement aux objets ; mais en sens contraire ; car comme il s'éloigne des objets sans s'en appercevoir, il juge que ce sont les objets qui s'éloignent de lui ; ainsi quand un objet se meut dans le même sens que l'œil, le mouvement apparent de cet objet est composé de son mouvement réel dans le même sens que l'œil, & d'un mouvement en sens contraire égal à celui de l'œil ; si donc, comme on le suppose ici, ce dernier mouvement est plus grand que l'autre, il doit l'emporter & l'objet doit paroître rétrograder. *Voyez* VISIBLE.

C'est pour cela que les planetes en quelques endroits de leurs orbites, paroissent *rétrogrades*. *Voyez* PLANETE & RÉTROGRADATION.

Ordre rétrograde dans les chiffres, c'est lorsqu'au lieu de compter 1, 2, 3, 4, on compte 4, 3, 2, 1. *Voyez* PROGRESSION, SUITE, NOMBRE, *&c.* (*O*)

Les vers rétrogrades, sont ceux où l'on trouve les mêmes mots & arrangés de même, soit qu'on les lise par un bout, soit qu'on les lise par l'autre. On les appelle aussi *réciproques*. En voici un exemple :

Signa te signa temere me tangis & angis.

RETROUSSER, v. act. (*Gramm.*) c'est trousser une seconde fois ; mais il n'est pas toujours réduplicatif ; on dit dans le même sens, troussez & *retroussez* cette manche.

RETROUVER, v. act. (*Gramm.*) c'est trouver de nouveau, recouvrer ce qu'on a perdu ; le nombre des secrets perdus n'est pas aussi grand que l'on pense.

RETS, s. m. (*Pêche.*) filet ou lacis de plusieurs ficelles qui forment des mailles quarrées, dont on se sert pour la chasse & pour la pêche.

Les *rets* que les pêcheurs nomment *rets secrets tramaillés*, sont quelquefois les vieux verqueux de toutes sortes, que les pêcheurs amarrent par un bout sur une perche qui saisit la terre. On tend le filet le long des îles, sur-tout dans les lieux où il y a des herbages que le poisson recherche pour frayer. Quand le filet est tendu, les pêcheurs battent l'eau avec un bâton garni de cuir, c'est-à-dire qu'ils la brouillent entre le filet & la terre ; par ce moyen ils pêchent tout le poisson qui se trouve dans l'enceinte du filet. Les mailles de ces filets, quand on les fait exprès, sont 9 lignes pour la banne ou nappe ; & pour les tramaux ou hamaux 5 pouces. Au reste il ne faut qu'un seul homme pour faire cette pêche.

On se sert encore d'une autre maniere de ces *rets* tramaillés qui sont plombés par le bas & garnis de flotes de liege par le haut. Les pêcheurs tendent le filet en travers de la riviere pendant les molles eaux, ou lorsque l'eau est étalée par la marée, c'est-à-dire pendant qu'elle n'est pas fort agitée ; ce qui arrive ordinairement pendant la morte eau. On tend quand la marée commence à se faire sentir, & on releve au premier instant du reflux. Un bateau équipé d'un homme ou d'un petit garçon suffit pour cette pêche.

Le pêcheur jette le bout forain de son filet, où est amarrée une grosse pierre. Il tend son tramail en traversant ou coupant la marée, & frappe à l'autre bout une semblable pierre. Le filet ne reste tendu qu'environ une heure ou une heure & demie, parce qu'il faut relever aussitôt que l'ébe se fait sentir. Le pêcheur hale dans son bateau le filet par le bout où il a fini de le tendre. On y prend tout ce qui a monté avec la marée.

Cette pêche dans les rivieres ne differe pas des folles en pleine mer ; c'est une espece de filet sédentaire.

Rets à colins ; espece de cibaudiere que l'on établit sur des fonds pierreux. Ils ont pris leur nom des *petits merlus*, que les pêcheurs bas-Normands appellent *colins*. On y prend aussi des barbeaux de mer, des surmulets ou rougets, des barbets, des bars & des bremes.

Les *rets de basse eau*, qu'on appelle aussi *rets à crocs*, *traversins*, *muletiers* ; ils se tendent de trois différentes manieres. Pour faire la pêche du poisson rond, des maquereaux, des surmulets & autres poissons qui viennent en troupe ranger la côte en certaines saisons de l'année, on les tend de basse mer, flottés & pierrés

pierrés entre des roches, d'où on les nomme *traversins*. La seconde maniere est de les tendre en haussiere ou à crocs. Pour cet effet il faut un fond de sable; & quand on s'en sert pour faire la pêche des mulets, qui pendant les chaleurs viennent ranger la côte, on les appelle alors *muletiers*; ces filets forment entre les roches une espece de tournée ou bas-parc dans lequel le poisson peut être retenu.

Les *rets* de cette espece ont 17 lignes en quarré.

Il y a une autre sorte de *rets*, qu'on appelle *rets travissans*, dont certains pêcheurs se servent furtivement pour la pêche du saumon, & qu'ils tendent d'une maniere particuliere. Ils choisissent les nuits noires & obscures. Les uns se mettent sur une rive, & ceux qui sont sur la rive opposée jettent à l'eau une perche sur laquelle est amarrée une petite corde; & lorsque ceux qui sont de l'autre côté l'ont accrochée ou arrêtée, les premiers filent leurs tramaux, qui ont environ une brasse & demie de hauteur; les autres en arrêtent le bout; & ainsi traversant la riviere, ils y prennent tous les saumons qui remontent; quelquefois aussi ils les tendent en poussant le filet avec des perches qu'ils allongent le plus qu'ils peuvent pour le faire passer à l'autre bord.

Il y a encore des *rets travissans* qui sont soutenus d'une ou plusieurs perches, suivant la longueur du trajet que les pêcheurs veulent faire.

Ces *rets* se tendent à-peu-près de la même maniere que les filets que l'on connoît le long des côtes du canal sous le nom d'*étentes*, *états* & *palis*; les pêcheurs viennent de basse-mer planter leurs perches, qui ont environ huit à dix piés de haut, suivant les fonds sur lesquels ils pêchent; quelquefois ils se servent de leurs bateaux pour tendre les filets qui sont soutenus d'espace en espace sur ces perches: si la piece est trop longue, ils les tendent à fond, suivant la disposition du terrein, & alors les perches sont bien moins hautes; le filet reste au pié des perches, tandis que la marée monte; & lorsque les pêcheurs jugent que les poissons qui ont monté à la côte s'en retournent à la mer avec le reflux, ils relevent leurs filets de la même maniere que le font les pêcheurs gascons qui font la pêche des salins. Ces *rets* traversans ne different des autres qu'en ce qu'ils se tendent au milieu des baies, comme aux gorges, & à l'ouverture des estiers & achenaux des marais salans.

On y prend le poisson de deux manieres: si les mailles sont larges & fort ouvertes, les poissons s'y trouvent maillés & arrêtés par les oreilles ou les ouïes; les petits échappent au travers des mailles, & les plus gros qui sont restés, & qui ne peuvent passer ni se mailler, se pêchent de basse eau à la main.

Les mailles de ces *rets* sont de deux especes; les premieres ont dix-huit lignes en quarré, & les autres seulement quinze.

On fait encore la pêche des maquereaux & des éguillettes avec des *rets* sédentaires, dont les mailles ont 16, 14 ou 13 lignes en quarré. Les pêcheurs qui se livrent à cette pêche, plantent des perches entre les roches en forme de parcs, l'ouverture du côté de terre; sur ces perches le *rets* est amarré; on n'y prend que des poissons qui se maillent, & aucuns autres, parce que le filet a la tête à fleur d'eau; & ne pouvant ainsi caler que de sa hauteur, il n'arrête rien par le pié qui ne tombe pas jusqu'au fond.

Les trameaux ont les mailles de l'amail ou de tramaux, qui sont des deux côtés, de trois sortes de grandeurs; les plus larges ont sept pouces sept lignes en quarré; les secondes sept pouces six lignes, & les plus serrées sept pouces quatre lignes aussi en quarré. La menue toile, ou *rets* du milieu, est aussi de trois sortes; les plus grandes ont dix-neuf lignes en quarré, les suivantes dix-huit lignes, & les plus serrées dix-sept lignes.

Les *rets* de gros fonds ou folles, sont de deux sortes de calibre; les plus grandes mailles ont sept pouces en quarré, & les autres six pouces six lignes aussi en quarré.

Une autre sorte de *rets* dont les pêcheurs de la baie de Vannes en Bretagne se servent à l'ouverture des gorges ou ca-

naux dont toute la baie eſt entrecoupée, ſe tend de même que les filets que les pêcheurs gaſcons nomment *ſalins*; ils ſont amarrés à une perche de bord & d'autre ſur les fonds où l'on ſe propoſe de pêcher. Quand la marée eſt pleine, & que le poiſſon a monté avec elle, on releve les filets, ſoit à pié ou avec bateau, ſuivant les lieux où ſe fait la pêche; l'on attend que la marée ſoit retirée pour prendre le poiſſon qui s'eſt avancé de flot, & qui ſe trouve arrêté par le filet qui barre le paſſage, & empêche de retourner avec le juſſant ou reflux à la pleine mer. Les pêcheurs prennent de baſſe-eau dans ces filets des mulets, des barres, des loubines, des congres, & rarement des poiſſons plats, qui ne ſont pas eſtimés à cauſe des fonds bourbeux & vaſeux où ils ſéjournent le long de toute la côte de Morbian.

Les *rets* traverſans du paſſage de Saint-Armel ſont du grand échantillon, ayant vingt lignes en quarré; ainſi ils ne peuvent arrêter aucuns moyens poiſſons, encore moins le frai.

Voici une deſcription de la pêche avec filet en mer, nommé par les pêcheurs improprement ſeines. Outre la pêche du maquereau dans la ſaiſon & les cordes ou lignes de toutes ſortes, les pêcheurs du reſſort de l'amirauté de Morlaix ont encore des *rets* qu'ils nomment improprement *ſeines pierrées*, qu'ils tendent en pleine mer un peu au large de la côte, & qu'ils y relevent auſſi; dans ce cas ces *rets* ſédentaires ſont de véritables picots; on les garnit de flottes de liege pour les faire tenir de leur hauteur ſur les fonds, où les pierres du pié les font caler; on les releve, comme les pêcheurs normands font leurs picots lorſqu'ils s'en ſervent, conformément à ce qui leur eſt preſcrit par l'ordonnance.

Ceux qui font la pêche à pié, tendent entre les rochers des paniers, caziers ou berres, des ſechées, tréſures ou *rets* de pié flottés, pierrés, de bonnes mailles, & font la pêche de la ligne à la perche ſur les roches, comme la plûpart des riverains de cette côte, pour peu qu'ils ſoient déſœuvrés.

Ces côtes étant toutes bordées & hériſſées de roches, la pêche à pié s'y fait avec ſuccès, ſur-tout lors des baſſes mers, des grandes vives eaux, principalement de celles des équinoxes; on y trouve alors grand nombre de coquillages, de rocailles & diverſes eſpeces de poiſſons de roches, qu'ils y prennent à la main avec crochets, digons & mauvaiſes faucilles.

RETS *à meuilles*; ſorte de filet tramaillé, dont les pêcheurs ſe ſervent toute l'année, & pour la pêche des mulets dans la ſaiſon; en ce cas ils ne different point des manets à maquereau.

Les mailles des hamaux ou de l'armail de ces *rets* ſont de deux différentes grandeurs; les plus larges ont 4 pouces 6 lignes en quarré; les autres n'ont que 4 pouces 4 lignes, & les mailles de la carte, toile, nappe ou *rets* du milieu, ſont auſſi de deux grandeurs différentes; les plus larges ont 14 lignes en quarré, & les autres n'ont ſeulement que 12 lignes auſſi en quarré. Ces pêcheurs font leur pêche autrement que ceux qui ſe ſervent de la même eſpece de filets; ces tramaux doivent être regardés comme des filets flottans, parce qu'ils ne les tendent pas à l'aventure & ſur des fonds fixés, comme les folles & les tramaux ſédentaires; ceux-ci ſe mettent à l'eau, quand le pêcheur eſpere trouver du poiſſon; il fait une enceinte compoſée de trois à quatre piles de tramaux, qui ont 50 braſſes de long chacune, & environ 5 pieds de chûte, ſur des bas-fonds qui n'ont ſouvent que 5 à 6 pieds d'eau au plus autour de l'île Madame, de l'île d'Aix & autres lieux de la côte, & à l'entrée des pertuis; & comme ces filets ne traînent point, on les tend également ſur les fonds ferrés & de roche, & ſur les vaſes & le ſable. *Voyez l'article* PÊCHE.

RETS *de grands macles*, (*terme de Pêche.*) ſorte de filets en uſage dans le reſſort de l'amirauté d'Abbeville; les pêcheurs de Cuek, lieu dans ladite amirauté, ſe ſervent de grands rieux qu'ils nomment *grands macles*, *demi-folles*, ou *rets à macreuſe*; ils ont leurs pieces de vingt braſſes de longueur; ce ſont des

filets flottés qui se tendent différemment, comme nous l'avons ci-devant expliqué, pour prendre les raies & autres grands poissons, & pour la pêche des macreuses; à cette derniere pêche le *rets* est tendu de plat sans être flotté; il est arrêté seulement de toute sa longueur par les côtés sur les fonds couverts de coquillages, avec de petits piquets, hauts au plus de 15 à 18 pouces; lorsqu'on se sert de ces mêmes filets pour la pêche des raies dans le tems de leur passage le long de la côte, on leur flotte la tête, & on les tend, comme les autres filets flottés, bout à terre, & l'autre à la mer, de même que les hauts-parcs.

RETS *noircis simples*. Les *rets* des courtines des pêcheurs de S. Michel sont aussi connus sous le nom de *filets noircis*; mais ils sont simples; ainsi ce sont les véritables bas-parcs de l'ordonnance. Les pêcheurs qui se servent de ces sortes de filets, les tendent en angle arrondi par la pointe. Pour faire cette pêche, chaque tente de courtine a quatre acons ou petits bateaux plats pour couler & glisser sur les vases; deux des acons avec chacun un homme dedans promenent les piquets, petits pieux ou paulets, c'est-à-dire, les arrangent & les plantent, & deux autres acons promenent les *rets*, que l'on arrête sur les piquets par un tour mort haut & bas, comme on l'a observé des mêmes *rets* sédentaires de basse-eau; les pannes, bras ou côtés de la pêcherie sont de différentes longueurs; la plus longue peut avoir ordinairement jusqu'à soixante brasses, & est exposée au flot; l'autre a seulement environ cinquante brasses; les pêcheurs pêchent toutes les marées le poisson qui s'est pris dans la courtine, & on ne laisse guere les filets tendus & les paulets dans la même place que durant deux marées au plus.

Les paulets sont éloignés les uns des autres d'environ une brasse, & sortent quatre piés au plus au-dessus du terrein; le fond de la pêcherie est exposé à la mer; il y a ordinairement cinq pêcheurs avec quatre acons pour former la tente, & chaque pêcheur fournit pour sa part cinq pieces de filets de huit à neuf brasses de long & d'une brasse de chûte dans le fond pour le milieu de la pêcherie; les premieres pieces des pannes n'ayant que vingt-cinq mailles de hauteur, qui donnent environ une grande demi-brasse, les suivantes ont vingt-huit à trente mailles, & les pieces du milieu qui ont une brasse de haut, ont trente-cinq mailles de chûte.

Les pêcheurs de S. Michel commencent la pêche des courtines dès le milieu de Février, & la continuent jusques vers la fin d'Octobre; de ces pêcheurs les uns changent & remuent leurs paulets, comme nous venons de l'observer; d'autres ne les changent point, & les laissent sédentaires, suivant l'établissement des côtes où l'on place ces sortes de tentes de basse-eau.

RETS *de gros fonds* ou *filet noirci*, *terme de pêche*, monté en courtines ou bas-parcs. Ce filet est tramaillé, non flotté, mais monté sur piquets; les pêcheurs les nomment *rets de gros fonds*; ils sont connus aussi sous le nom de *filets noircis*, à cause de leur couleur; on pourroit les regarder comme des ravoirs tramaillés, avec cette différence que les pêcheurs ne pêchent le poisson qui s'y trouve pris, que de basse-mer, & losqu'il est à sec, parce qu'ils ne retroussent point le bas du filet, comme c'est l'usage des pêcheurs flamands & picards qui font le pêche des ravoirs; ces *rets* n'ont que trois à quatre piés au plus de hauteur; quand le pêcheur a tendu son filet, il entre dans l'enceinte avec son acon, & bat l'eau, comme font les picoteurs, pour y faire donner le poisson.

Il y a d'autres *rets de gros fonds*, que les pêcheurs du ressort de l'amirauté de Poitou ou des Sables-d'Olonne connoissent sous le nom de *filets noircis*, qui sont de véritables tramaux sédentaires qu'on peut comparer à des ravoirs tramaillés, étant de la même force, & opérant de la même maniere; ils sont tendus le long de terre sur les bourbes ou vases de la côte, & élevés avec des petits piquets ou paulets de cinq à six piés de haut, enfoncés de la moitié sur les vases; le *rets* peut avoir environ une brasse de hauteur; mais il n'y a sur les paulets que la

hauteur au plus de deux piés & demi ; on les tend en droite ligne, comme les ravoirs, en faisant un demi-tour au haut & au bas du filet ; ces sortes de *rets* ne peuvent causer aucun préjudice à la pêche.

Elle se fait depuis la S. Michel jusqu'à la fin de l'année ; toutes les semaines les pêcheurs rapportent à terre leurs filets, d'où ils vont avec leurs acons ôter toutes les marées, le poisson qui s'y trouve pris, & qui ne peut être petit à cause de la grandeur des mailles ; & après les avoir lavés & remis au sec, ils les repassent au tan chaque fois avant de les retendre ; ce qui leur donne peu-à-peu la noirceur qu'on leur remarque, & d'où les pêcheurs les ont ainsi appellés ; on prend communément dans ces sortes de tentes de toutes sortes d'especes de poissons plats.

Les mailles des hameaux des tramaux que les pêcheurs nomment la *grande maille*, ont sept pouces huit lignes en quarré, & la nappe, toile ou flue, qu'ils nomment *menue*, a les mailles de vingt-sept pouces aussi en quarré.

Description de la pêche des bas-parcs ou venets & rets de grandes mailles à pieux ou doubles piquets, amirauté de Carentan & Isigny. RETS *de grandes mailles, terme de pêche*, sorte de *rets* dont les pêcheurs riverains de Varreville dans le ressort de l'amirauté de Carentan & Isigny se servent, pour faire la pêche.

Ces pêcheurs de pié ont des *rets* de tentes ou venets & bas-parcs qu'ils nomment communément *rets de grandes mailles* par rapport à leur grandeur, des *havenguieres*, *rets à sansonnets* ou *hauts-parcs*, de même calibre que les mêmes filets des pêcheurs des dunes de S. Germain ; ils les nomment auss *rets de petites mailles*, eu égard à leur petitesse ; ils font encore à pié la pêehe du poisson plat en foulant le sable.

RETS A CROCS, *en usage dans le ressort de l'amirauté de Barfleur par les pêcheurs de Mont-Forville.* Les pêcheurs de ce lieu ont des *rets* entre roches qu'ils nomment indistinctement *rets à crocs*, *haussieres flottées* & *rets traversis*, ou *traversiers* ; la différence de ces noms vient de la diverse maniere dont les pêcheurs les tendent.

Les *rets à crocs* se tendent également avec bateau, lors de la pleine mer, ou à pié de basse-mer. C'est un filet simple, flotté & pierré que les pêcheurs amarrent par un bout à quelques roches, ou même qu'ils arrêtent à une grosse pierre ; ensuite ils les filent en demi-cercle, environ jusqu'aux deux tiers ; après quoi ils forment avec le reste du *rets* une espece de croc ou de spirale ; quelques pêcheurs, pour mieux réussir, tramaillent cette partie de fil, autour duquel tourne en dedans le poisson qui range la côte, & qui suit le *rets* jusques dans le fond du crochet d'où il retourne vers la roche, faisant toujours le même circuit jusqu'à ce que la marée venant à perdre, il reste à sec dans le filet, ou maillé, quand il a voulu le traverser.

Comme les côtes de cette contrée sont garnies de roches, les pêcheurs tendent les mêmes *rets* ~~qui sont simples~~, d'une roche à l'autre, ou ils les amarrent, ou même les placent aussi en demi-cercle, au moyen des pierres dont le bas du *rets* est garni ; de cette maniere ils les nomment des *traversiers* ou *rets traversis* ; cette sorte de pêche est quelquefois avantageuse pour prendre les poissons qui viennent en troupe à la côte, tels que les harengs, maquereaux, colins, surmulets, barres & mulets.

On nomme les mêmes filets des *haussieres flottées*, *flies*, *lesques* & *cibaudieres*, quandon les tend sur les sables, en les y arrêtant par le pié avec des pierres ou de petites torques de paille, lorsque la côte est sablonneuse ; ces dernieres manieres sont usitées le long des côtes de Flandres, de Picardie & de Normandie.

Les mêmes pêcheurs ont des *rets* de basse-eau qui sont les mêmes filets qui servent aux tentes ou pêcheries, nommés *bas-parcs*, mais que les pêcheurs tendent un peu différemment à cause des roches dont toute leur côte est bordée, n'y ayant que peu de sable.

Les pêcheurs qui se servent de ces *rets*, les placent en fausses équerres ; le côté

le plus long & le plus ouvert ſe prolonge ſur les ſables, & le plus court ſe place ſur une eſpece de banc, afin qu'au reflux de la marée elle s'en puiſſe retirer avec plus de promptitude, & entraîne avec elle dans la pointe de la pêcherie tout le poiſſon qui y ſera entré avec le flot, & qui s'en pourroit évader aiſément, ſi la marée s'en retiroit doucement; les pêcheurs des autres côtes qui ſe ſervent de ces ſortes de filets, que l'on nomme auſſi *rets à banc*, les tendent avec la même précaution.

Deſcription de la pêche des rets entre roches ou traverſis, amirauté de Breſt. RETS *entre roches* ou TRAVERSIS, *terme de pêche*, ſorte de filets en uſage dans le reſſort de l'amirauté de Breſt.

Les pêcheurs de pié tendent le long de l'île ſur les plains de ſable qui s'y trouvent, des cordes en trajets, ou cordés, des ſechées, ſeinées ou ſeines ſeches, des *rets* entre roches ou traverſis, de la même maniere que font les pêcheurs de baſſe-Normandie; ces filets ſe tendent à la baſſe-eau; on amarre un bout du cordage à une roche dans les petites anſes étroites que le *rets* peut fermer; le filet eſt pierré flotté, & s'éleve au moyen des flottes, à meſure que la marée monte; l'autre bout eſt pareillement amarré à un autre rocher; comme l'intervalle des pierres eſt grand, le poiſſon plat ſe coule aiſément par-deſſous; cette pêche n'eſt avantageuſe que pour les poiſſons ronds, qui viennent en troupe avec la marée chercher à la côte une pâture plus aiſée; ceux qui ſe tiennent entre la côte & le filet de marée baiſſante, y reſtent pris & arrêtés.

Quelques-uns de ces pêcheurs les tendent encore d'une autre maniere, les plaçant bout à terre, & l'autre à la mer.

RETS TRAVERSIER, CHALUT *ou* DREIGE, *terme de pêche*, uſité dans le reſſort de l'amirauté de S. Malo, eſt le nom que les pêcheurs donnent au filet connu dans d'autres lieux ſous le nom de *chalut*, & qui eſt monté d'une barre de bois au lieu d'une lame de fer.

Les pêcheurs du reſſort, outre la pêche des huitres qu'ils font dans toute l'étendue de la baie, à commencer du travers de la pointe du Maingard du Nez ou Gronné de Cancale juſqu'aux îles de Chauſey, & même juſques par le travers de Regneuille, dans lequel eſpace ſont répandues toutes les huitrieres dont la baie eſt remplie, font encore après la ſaiſon de la pêche de ces coquillages frais, celle du *chalut* ou *rets traverſier* qu'ils nomment improprement *dreige* pour le poiſſon plat, & ſur-tout des ſoles qui ſe plaiſent dans ces eſpeces de fonds, & qui y ſeroient infiniment plus abondantes, ſi la quantité des parcs de bois ou bouchets de clayonnage, malgré la défenſe de pêcher durant le mois de Mai, Juin, Juillet & Août, ne détruiſoient généralement tout le frai & les poiſſons du premier âge qui montent dans la baie toutes les marées durant le tems des chaleurs; n'ayant jamais été poſſible de faire ouvrir ces pêcheries, ſoit par défaut des gardes-jurés qui n'y étoient pas ci-devant établis, ſoit par le peu de ſoin des officiers du reſſort, cette police ſi néceſſaire n'y eſt point obſervée; & c'eſt à cette négligence ſeule qu'il faut imputer la ſtérilité du poiſſon dans une baie que de mémoire d'homme on a reconnue comme la plus poiſſonneuſe du royaume.

Il n'a pas été moins difficile de mettre en regle les pêcheurs qui s'y ſervent du *chalut*; leur armure de fer fut défendue par la déclaration du roi du 26 Avril 1726; cependant ils continuoient la même pêche; on leur propoſa enfin de ſubſtituer une barre de bois à la place de la lame de fer; & ils y conſentirent, reconnoiſſant par propre expérience qu'ils n'en faiſoient pas moins la pêche.

Leur *chalut* eſt armé à l'ordinaire. La barre de bois eſt attachée ſur les échallons de la même maniere qu'y étoit ci-devant placée la lame de fer; ainſi la manœuvre de cette pêche n'ayant point changé, les pêcheurs voiſins de Grandville & de la côte oppoſée à Cancale s'étoient mal-à-propos imaginé les années précédentes que ces pêcheurs continuoient toujours la pêche avec le même inſtrument; il eſt vrai que la barre de bois s'uſe bien plus promptement; mais auſſi la dépenſe de cet entretien eſt peu de

chose, eu égard à ce que coûte une lame de fer, lorsqu'elle se trouve faussée ou cassée, comme il leur arrive quelquefois lorsqu'ils pêchent entre des rochers où les courans & la marée les peuvent rejetter facilement. Les pêcheurs ayant mis au fond de leur sac de plus petites mailles, & les filets ayant été saisis, sur la visite que l'inspecteur en fit en 1731, il a depuis été autorisé à les faire rendre en coupant les mailles trop serrées, & en achevant de terminer le sac avec un *rets* de seize à dix-huit lignes dans toute sa longueur.

Les *rets* qui composent les sacs des *chaluts* de ces pêcheurs, sont présentement en regle, ayant, suivant la déclaration du roi, dix-huit lignes en quarré.

Les mêmes pêcheurs, lorsqu'ils étoient en mer, substituoient, au lieu de leurs sacs à *rets* permis, un autre composé de petites mailles : ce qui s'est vérifié par la quantité des petites soles longues au plus de deux à trois pouces, qu'ils vendoient ; ils mettoient en-dedans du sac des mailles permis, celui qui est abusif. *Voyez* CHALUT.

RETS A MULETS, *ou* FILETS D'ENCEINTE, *terme de Pêche*, usités dans le ressort de l'amirauté de Coutance, & sortes de filets dont les pêcheurs se servent uniquement pour faire la pêche des mulets & autres especes de poissons qui vont en troupe, & qui s'assemblent souvent en grand nombre aux embouchures des rivieres.

Le filet dont les pêcheurs se servent, est formé de la même maniere que celui que l'on nomme *dramet* ou *petit coleret* ; mais il en differe en ce que le bas du filet n'est chargé ni de pierres, ni de plomb. La tête est garnie de flottes de liege; ainsi on n'y peut prendre que des poissonds ronds, tels que sont les mulets, les colins & les bars, qui se rassemblent volontiers dans les eaux dormantes & tranquilles, qui se forment toujours dans les coudes ou retours qui font aux embouchures des rivieres qui ont une grande ouverture, & où il se trouve ordinairement des brasses ou bas-fonds. On ne peut avec ce filet prendre aucun poisson plat, parce qu'établi comme il l'est, il traîneroit inutilement ; & d'ailleurs il se trouve toujours élevé au-dessus du fond d'un pié ou dix-huit pouces au moins. Le *rets* a quatre à cinq piés de hauteur, & la maille est semblable à celle des manets à maquereaux, est de 17 lignes en quarré.

Lorsque les pêcheurs ont remarqué dans les eaux des naux, troupes, tourbillons, bouillons ou flottes de poissons, ce qu'ils connoissent aisément à la couleur de l'eau, ils enceignent la place de leurs filets ou muletieres, tous ces poissons nageant vers la surface de l'eau, se trouvent pris en resserrant leurs filets. De cette maniere on voit que ces pêcheurs ne traînent point à l'ouverture, comme font ceux qui se servent du coleret, & ils ne mettent leurs muletieres à l'eau, que quand ils ont observé des poissons attroupés de la maniere qu'on vient de le dire.

RETS ADMIRABLE, *terme d'Anatomie*, *rete mirabile*, est un petit plexus ou lacis de vaisseaux qui entoure la glande pituitaire. *Voyez* PLEXUS *&* CERVEAU.

Le *rets admirable* est très-apparent dans les brutes; mais il n'existe point dans l'homme, ou il est si petit, qu'on doute de son existence.

Willis dit que ce lacis est composé d'arteres, de veines & de fibres nerveuses.

Vieussens assure qu'il n'est fait que d'arteres ; & d'autres, d'arteres & de petites veines. Il avance avec plusieurs autres anatomistes, qu'il n'y a point de *rets admirable* dans l'homme, dans le cheval, dans le chien ; mais qu'on le trouve dans le veau, dans la brebis, dans la chevre.

Il a été décrit par Galien, qui l'ayant trouvé dans plusieurs animaux qu'il a disséqués, a cru qu'il existoit aussi dans l'homme ; mais celui-ci n'en a point. Il est vrai seulement qu'aux côtés de la glande pituitaire, où ils disent qu'il est, on observe que les arteres carotides y font une double flexion en forme de ∽, avant que de percer la dure-mere.

Galien a cru que le *rets admirable* sert à cuire & à perfectionner les esprits ani-

maux, comme les épidymes servent à perfectionner la semence. *Voyez* ESPRIT & SEMENCE.

Willis croit, avec plus de raison, qu'il sert à arrêter l'impétuosité du sang qui est porté du cœur au cerveau dans les animaux qui ont la tête pendante; à séparer quelques-unes des parties séreuses & superflues du sang; à les verser dans les glandes salivaires à mesure que le sang entre dans le cerveau, & à prévenir les obstructions qui pourroient se former dans les arteres.

RETS, s. m. pl. (*Charronage.*) ce sont deux longs morceaux de bois d'orme, qui composent en partie la charrue des laboureurs, & qui servent à la remuer & à la diriger. *Trévoux.* (*D. J.*)

RETZ, s. f. (*Com.*) mesure de contenance dont on se sert pour mesurer les grains à Philippeville & à Givet. Le *retz* de froment pese à Philippeville 55 livres poids de marc, celui de méteil 54, celui de seigle 52½, & celui d'avoine 30 livres. A Givet, le *retz* de froment pese 47 livres, de metéil 46, & de seigle 45 livres. *Diction. de Comm. & de Trévoux.*

RETZ *ou* RAIS, (*Géogr. mod.*) en latin *Ratiacensis pagus*; pays de France, dans la Bretagne. Il occupe la partie du diocese de Nantes, qui est au midi de la Loire; ce pays tiroit son nom d'une ville nommée *Ratiacum*, & faisoit autrefois partie du Poitou, & du diocese de Poitiers. Charles le Chauve donna en 851 à Hérispée prince des Bretons, tout le pays de *Retz* (*Ratiacensis*), qu'il réunit à la Bretagne & au Nantois. Ce pays eut ensuite ses seigneurs, ou barons particuliers; enfin il fut possédé en qualité de comté par la maison de Gondi, & érigé en duché-pairie en 1581 (*a*) en faveur d'Albert de Gondi; ce duché est à présent dans la maison de Villeroi. La ville de *Retz* qui en étoit la capitale, ne subsiste plus; c'est aujourd'hui Machecou dont on peut voir l'article.

REVALIDER, v. act. (*Gram.*) rendre valide derechef. *Voyez les articles* VALIDE & VALIDER.

REVALOIR, v. n. (*Gram.*) rendre la pareille, soit en bien soit en mal.

REVANCHE, s. f. (*Gram.*) réparation qu'on se fait à soi-même du tort qu'on a reçu; j'aurai *revanche*, ou je ne pourrai. Il se prend aussi en bonne part; il m'a donné une belle tabatiere, en *revanche* je lui ai fait présent d'un assez beau tableau. Donner la *revanche* au jeu, c'est jouer une seconde partie après avoir gagné la premiere; c'est offrir à celui qui a perdu le moyen de réparer sa perte; on gagne à un jeu, & l'on accorde la *revanche* à un autre; on se *revanche*; on en *revanche* un autre; on néglige un mets, on se *revanche* sur un autre.

REUDIGNI, (*Géogr. anc.*) peuple de la Germanie. Tacite les nomme entre ceux qui habitoient le nord de la Germanie, & qui adoroient la terre. (*D. J.*)

RÊVE, s. m. (*Com.*) ancien droit ou imposition qui se leve sur les marchandises qui entrent en France, ou qui en sortent. On dit ordinairement *rêve* & *haut passage*; ces deux droits autrefois séparés, ont été depuis réunis; on appelloit anciennement ce droit *jus regni*, droit de *regne* ou de *souveraineté*, d'où par corruption on a fait droit de *resve*. *Voyez* TRAITE FORAINE. *Diction. de Comm.*

RÊVE, s. m. (*Métaphysique.*) songe qu'on fait en dormant. *Voyez* SONGE.

L'histoire des *rêves* est encore assez peu connue; elle est cependant importante, non-seulement en médecine, mais en métaphysique, à cause des objections des idéalistes; nous avons en rêvant un sentiment interne de nous-mêmes, & en même tems un assez grand délire pour

---

(*a*) Cette Pairie s'éteignit par la mort de Pierre de Gondi en 1670. Du tems du roi Théodoric ou Thierri II, on battoit monnoie à *Ratiacum*: Pornic & Berniere sont deux ports du pays de *Retz*. C'est dans le pays de *Retz*, à la terre de la Noue, Paroisse de Fresnay, qu'est né le célebre François de la Noue, surnommé *Bras-de-fer*, tué au siege de Lamballe en 1591, & honoré des larmes de Henri IV, & des regrets de tous les Officiers François.

voir plusieurs choses hors de nous ; nous agissons nous-mêmes voulant ou ne voulant pas ; & enfin tous les objets des *rêves* sont visiblement des jeux de l'imagination. Les choses qui nous ont le plus frappé durant le jour, apparoissent à notre ame lorsqu'elle est en repos ; cela est assez communément vrai, même dans les brutes, car les chiens rêvent comme l'homme ; la cause des *rêves* est donc toute impression quelconque, forte, fréquente & dominante.

RÊVE, (*Médecine.*) Voici le sentiment de Lommius à ce sujet.

Les *rêves* sont des affections de l'ame qui surviennent dans le sommeil, & qui dénotent l'état du corps & de l'ame, sur-tout s'ils n'ont rien de commun avec les occupations du jour ; alors ils peuvent servir de diagnostic & de pronostic dans les maladies. Ceux qui *rêvent* du feu ont trop de bile jaune ; ceux qui *rêvent* de fumée ou de brouillards épais, abondent en bile noire ; ceux qui *rêvent* de pluie, de neige, de grêle, de glace, de vent, ont les parties intérieures surchargées de phlegme ; ceux qui se sentent en *rêve* dans de mauvaises odeurs, peuvent compter qu'ils logent dans leur corps quelque humeur putride ; si l'on voit en *rêve* du rouge, ou qu'on s'imagine avoir une crête comme un coq, c'est une marque qu'il y a surabondance de sang ; si l'on *rêve* de la lune, on aura les cavités du corps affectées ; du soleil, ce seront les parties moyennes ; & des étoiles, ce sera le contour, ou la surface extérieure du corps. Si la lumiere de ces objets s'affoiblit, s'obscurcit ou s'éteint, on en conjecturera que l'affection est légere, si c'est de l'air ou du brouillard qui cause de l'altération dans l'objet vu en *rêve* ; plus considérable si c'est de l'eau ; & si l'éclipse provient de l'interposition & de l'obscurcissement des élémens, en sorte qu'elle soit entiere, on sera menacé de maladie ; mais si les obstacles qui déroboient la lumiere viennent à se dissiper, & que le corps lumineux reparoisse dans tout son éclat, l'état ne sera pas dangereux ; si les objets lumineux passent avec une vîtesse surprenante, c'est signe de délire ; s'ils vont à l'occident, qu'ils se précipitent dans la mer, ou qu'ils se cachent sous terre, ils indiquent quelque indisposition. La mer agitée pronostique l'affection du ventre ; la terre couverte d'eau n'est pas un meilleur *rêve*, c'est une marque qu'il y a intempérie humide ; & si l'on s'imagine être submergé dans un étang, ou dans une riviere, la même intempérie sera plus considérable. Voir la terre séchée & brûlée par le soleil, c'est pis encore ; car il faut que l'habitude du corps soit alors extrêmement seche. Si l'on a besoin de manger ou de boire, on *rêvera* mets & liqueurs ; si l'on croit boire de l'eau pure, c'est bon signe ; si l'on croit en boire d'autre, c'est mauvais signe. Les monstres, les personnes armées, & tous les objets qui causent de l'effroi, sont de mauvais augure ; car ils annoncent le délire. Si l'on se sent précipité de quelque lieu élevé, on sera menacé de vertige, d'épilepsie ou d'apoplexie, sur-tout si la tête est en même tems chargée d'humeurs. Lommius, *Méd. obs.*

Nous avons tiré de Lommius ces observations ; elles sont toutes d'Hippocrate, & méritent une attention singuliere de la part des Médecins ; car on ne peut nier que les affections de l'ame n'influent sur le corps, & n'y produisent de grands changemens. En effet, bien que ces observations paroissent de peu d'importance, & devoir être négligées d'abord, on sera détourné de penser de cette façon, pour peu que l'on réfléchisse sur les loix qui concernent l'étroite union de l'ame avec le corps. (*m*)

REVÊCHE, s. f. (*Lainage.*) étoffe de laine grossiere, non croisée & peu serrée, dont le poil est fort long, quelquefois frisé d'un côté, & d'autres fois sans frisure, suivant l'usage à quoi elle peut être destinée. Cette étoffe se fabrique sur un métier à deux marches, de même que la bayettte ou la flanelle, à quoi elle a quelque rapport, sur-tout quand elle est de bonne laine, & qu'elle n'est point frisée. Les *revêches* se fabriquent ordinairement en blanc, & sont ensuite teintes en rouge, bleu, jaune, verd,

verd, noir, *&c.* On s'en sert à doubler des habits; les femmes en doublent des juppons pour l'hiver; les Miroitiers en mettent derriere leurs glaces pour en conserver l'étain; les Coffretiers-maletiers en garnissent le dedans des coffres propres pour la vaisselle d'argent, & les Gaîniers s'en servent à doubler certains étuis. *Savary.* (*D. J.*)

REVEIL, s. m. (*Physiol.*) action par laquelle on cesse de dormir. L'action du *reveil* arrive ou naturellement & de soi-même, lorsque quelque objet fait une fois impression sur les sens externes; ou quand l'irritation des excrémens fait une forte impression sur les sens externes; ou quand l'irritation des excrémens produit un sentiment incommode; ou quand on est gêné par la trop grande pression de la partie sur laquelle on est couché. En s'éveillant après avoir pris le repos nécessaire, on ouvre les paupieres, on bâille quelquefois, on devient bientôt en état de se mouvoir, parce que les forces sont rétablies, & que les esprits réparés portent le mouvement & le sentiment dans toutes les parties du corps. Voilà les phénomenes ordinaires du *reveil*; mais il n'est pas aisé de les entendre & de les expliquer. (*D. J.*)

REVEIL, battement de tambour qui se fait dès le matin, pour faire savoir que le jour commence à paroître; pour avertir les soldats de se lever, & les sentinelles de ne plus faire l'appel. *Chambers.*

C'est le tambour de la garde du camp qui fait cette batterie, à laquelle on donne le nom de *diane.* Ainsi *battre la diane*, c'est battre le tambour au point du jour, pour faire lever les soldats. (*Q*)

REVEIL-MATIN, s. m. Horloge avec une sonnerie qui ne bat qu'à l'heure qu'on veut. *Voyez* SONNERIE (*Horlogerie.*)

REVEILLER, v. act. (*Gram.*) c'est interrompre le sommeil. A quelqu'heure qu'il vienne, *reveillez*-moi. Il se prend au figuré; il s'est *reveillé* de son assoupissement, il s'occupe de ses devoirs: le bruit de cette aventure s'est *reveillé*: qui est-ce qui a *reveillé* cette affaire? vous avez *reveillé* sa tendresse, son amour-propre, son amitié, sa haine: les prétentions qu'il *reveille* sont bien réelles: à quoi bon reveiller une querelle assoupie?

RÉVEILLON, s. m. (*Peint.*) c'est dans un tableau une partie piquée d'une lumiere vive, pour faire sortir les tons sourds, les masses d'ombres, les passages & les demi-teintes; enfin pour reveiller la vue du spectateur. (*D. J.*)

REVEL, (*Géogr. mod.*) grande ville de l'empire russien, dans la haute-Livonie, & capitale de l'Estonie, sur la côte de la mer Baltique, partie dans une plaine, & partie sur une montagne, avec une forteresse, à 56 lieues au nord de Riga, à 38 au couchant de Narva, & à 60 au couchant de S. Pétersbourg. *Long.* 42. 40. *lat.* 52. 24.

Waldemar II. roi de Danemark, jetta les fondemens de cette ville au commencement du xij siecle. Elle a été anséatique jusqu'en 1550. Les Suédois la possédérent ensuite, & aujourd'hui les Moscovites à qui elle appartient, y entretiennent un beau commerce de grains. On l'échange sur-tout contre le sel que les Hollandois amenent dans ce port, & dont il se consomme une grande quantité en Russie, où tout le pain est avec du sel.

La partie de *Revel* qui est sur la montagne, est occupée par des maisons neuves; la partie d'en-bas est habitée par les petites gens. Le château domine la ville, & la Russie y entretient toujours une nombreuse garnison.

Revel étoit deja très-forte dans le xvj. siecle, car elle soûtint alors deux sieges mémorables; un en 1470, & l'autre en 1577, contre les Moscovites qui se retirerent avec perte. L'évêque qui est du rit grec, est suffragant de Riga.

Cette ville jouit encore des mêmes privileges dont elle jouissoit sous Charles XII. Elle ne paie presque aucun impôt; elle conserve ses anciennes loix; elle entretient une compagnie de soldats à elle, qui fait le service conjointement avec la garnison russe; mais les paysans sont comme en Pologne & en Russie, les esclaves

de leurs feigneurs, qui les vendent comme les beftiaux.

Revel eft gouvernée par trois confeils; celui du czar, qui a la puiffance exécutrice; celui des nobles, dont l'emploi eft de veiller aux intérêts de la province; & celui des magiftrats de la ville, qui regle la police & les affaires civiles. (*D. J.*)

REVEL,) *Géog. mod.*) petite ville de France, dans le haut-Languedoc, au diocefe de Lavaur, près de la riviere de Sor, à 2 lieues de S. Papoul: on l'appelloit anciennement *la bastide de Lavaur.* Philippe-le-Bel l'érigeat en ville, & la fit clorre de murailles. Les Calviniftes la fortifierent pendant les guerres de religion; mais fes fortifications furent démolies en 1629. Cependant elle a continué de fleurir jufqu'à la révocation de l'édit de Nantes. *Long.* 19. 40. *lat.* 43. 28.

Martin (David), favant théologien, naquit à *Revel* en 1639; fe refugia à Utrecht en 1685, lors de la révocation de l'édit de Nantes, & y mourut en qualité de miniftre de l'églife françoife en 1721, âgé de 82 ans. Il a donné plufieurs ouvrages. On eftime fur-tout fon *Hiftoire du vieux & du nouveau Teftament*, imprimée à Amfterdam en 1700, en 2 volumes *in-fol.* & enrichies de 424 figures fort proprement gravées. On a réimprimé à Amfterdam le même ouvrage *in*-4°. mais avec de plus petites figures. On a du même théologien la Ste. Bible, avec une préface générale, des notes, des préfaces particulieres, & des lieux paralleles. Elle parut d'abord à Amfterdam en 1707, en 2 volumes *in-fol.* & la même année avec de plus petites notes *in*-4°. On réimprima la même Bible fans notes, à Amfterdam en 1710 *in*-8°. à Hambourg en 1726 *in*-8°. & à la Haye en 1748 *in*-4°. Tous les journaux du tems ont parlé de ces différentes éditions, ainfi que le P. le Long dans fa *Bibliotheca facra*, *pag.* 360 & 838. Enfin M. Martin étoit en commerce de lettres avec divers favans de grande réputation, tels que meffieurs de Sacy, Dacier, Grœvius, Ketnerus, Cuper & Mylord Wack, archevêque de Cantorbery, *&c.* (*D. J.*)

RÉVÉLATION, f. f. (*Théolog.*) En général, c'eft l'acte de révéler, ou de rendre publique une chofe qui auparavant étoit fecrette & inconnue.

Ce mot vient du latin *revelo*, formé de *re* & de *velum*, voile, comme qui diroit tirer le voile ou le rideau qui cachoit une chofe, pour la manifefter & l'expofer aux yeux.

On fe fert particuliérement de ce mot *révélation*, pour exprimer les chofes que Dieu a découvertes à fes envoyés & à fes prophetes, & que ceux-ci ont révélées au monde. *Voyez* PROPHÉTIE.

On l'emploie encore dans un fens plus particulier, pour fignifier les chofes que Dieu a manifeftées au monde par la bouche de fes prophetes, fur certains points de fpéculation & de Morale, que la raifon naturelle n'enfeigne pas, ou qu'elle n'auroit pu découvrir par fes propres forces; & c'eft en ce fens que la *révélation* eft l'objet & le fondement de la foi. *Voyez* FOI.

La religion fe divife en religion naturelle, & religion révélée. *Voyez* RELIGION.

La *révélation*, confidérée par rapport à la véritable religion, fe divife en *révélation* juive, & *révélation* chrétienne. La *révélation juive* a été faite à Moïfe, aux prophetes, & aux autres écrivains facrés dans l'ancien Teftament. La *révélation chrétienne* a été faite par J. C. & à fes apôtres dans le nouveau. *Voyez* TESTAMENT.

Un auteur moderne a cru propofer une difficulté folide, en remarquant que les *révélations* font toujours fondées fur des *révélations* antérieures. Ainfi, dit-il, la miffion de Moïfe fuppofe une premiere *révélation* faite à Abraham; la miffion de J. C. fuppofe celle de Moïfe; la prétendue miffion de Mahomet fuppofe celle de J. C. la miffion de Zoroaftre aux Perfes, fuppofe la religion des mages, *&c.* Mais outre que cette derniere allégation eft une pure ignorance, puifque Zoroaftre paffe conftamment pour l'inftituteur de la religion des mages, & qu'on ne peut fans impiété, faire un parallele de deux

impoſteurs tels que Zoroaſtre & Mahomet, avec deux légiſlateurs auſſi divins que Moïſe & J. C. on ne voit pas pourquoi la miſſion de J. C. ne ſuppoſeroit pas celle de Moïſe, ou pourquoi celle-ci ne ſuppoſeroit pas une *révélation* faite à Abraham. Y a-t-il de l'abſurdité à ce que Dieu manifeſte par dégrés aux hommes les vérités qu'il leur juge néceſſaires ? Eſt-il indigne de ſa ſageſſe & de ſa bonté qu'il leur faſſe des promeſſes dans un tems, & qu'il ſe réſerve d'autres momens pour les accomplir ?

Toute *révélation* généralement eſt fondée ſur ce que Dieu veut que l'homme connoiſſe ce qui le concerne plus particuliérement, comme la nature de Dieu & ſes myſteres, la diſpenſation de ſes graces, *&c.* objets auxquels les facultés naturelles qu'il a plu à Dieu de donner à l'homme, ne peuvent atteindre par leurs propres forces ; elle a auſſi pour but d'exiger de la part de l'homme, un culte plus particulier que celui qu'il rend à Dieu à titre de créateur & de conſervateur, & de lui preſcrire les loix & les cérémonies de ce culte, afin qu'il ſoit agréable aux yeux de la divinité.

Les *révélations* particulieres ont leur deſſein & leur but caractériſtique. Ainſi celles de Moïſe & des prophetes de l'ancienne loi, regardoient particuliérement les Iſraélites, conſidérés comme deſcendans d'Abraham. Le deſſein de ces *révélations* ſemble avoir été de retirer ce peuple de ſon eſclavage ; de lui donner un nouveau pays, de nouvelles loix, de nouvelles coutumes ; de fixer ſon culte ; de lui faire affronter hardiment toutes ſortes de dangers, & braver tous ſes ennemis, en lui imprimant fortement dans l'eſprit qu'il étoit protégé & gouverné directement par la divinité même ; de l'empêcher de ſe mêler par des alliances avec les peuples voiſins, ſur l'opinion qu'il étoit un peuple ſaint, privilégié, chéri de Dieu, & que le Meſſie devoit naître au milieu de lui ; enfin, de lui laiſſer une idée de rétabliſſement, au cas qu'il vint à être opprimé, par l'attente d'un libérateur. C'eſt à quelques-unes de ces fins que toutes les prophéties de l'ancien Teſtament ſemblent tendre. Mais ajoûtons qu'elles euſſent été inſuffiſantes pour captiver un peuple auſſi opiniâtre que les Hébreux, ſi ces *révélations* n'euſſent été ſoutenues par des caracteres véritablement divins, le miracle & la prophétie.

La *révélation chrétienne* eſt fondée ſur une partie de celle de Juifs. Le Meſſie eſt prédit & promis chez ces derniers ; il eſt manifeſté & accordé chez les Chrétiens. Tout le reſte des *révélations* qui regardent directement le peuple juif n'a plus lieu dans la loi nouvelle, à l'exception de ce qui concerne la Morale. Nous ne nous ſervons d'ailleurs que de la partie de cette ancienne *révélation* qui regarde le monde en général, & dans laquelle il eſt parlé de la venue du Meſſie.

Les Juifs s'attribuoient directement l'accompliſſement de cette partie de la *révélation*, penſant en être plus particuliérement les objets que le reſte du monde ; que c'étoit à eux excluſivement que le Meſſie étoit promis ; qu'il devoit être leur libérateur & le reſtaurateur de leur nation. Mais une nouvelle *révélation* eſt ſubſtituée à l'ancienne, tout change de face ; cette partie de l'ancienne étoit, comme il eſt démontré, toute allégorique & toute ſymbolique ; les prophéties qui y avoient rapport, ne devoient point être priſes à la lettre. Elles préſentoient un ſens charnel & groſſier ; elles en cachoient un autre ſpirituel & ſublime. Le Meſſie ne devoit pas être le reſtaurateur de la liberté & de la puiſſance temporelle des Juifs, qui étoient alors ſous la domination des Romains ; mais il devoit rétablir & délivrer le monde qui avoit perdu toute juſtice, & s'étoit rendu l'eſclave du péché. Il devoit prêcher la pénitence & la remiſſion des crimes ; & à la fin ſouffrir la mort, afin que tous ceux qui croiroient en lui fuſſent délivrés de l'eſclavage de la mort & du péché, & qu'ils obtinſſent la vie éternelle qu'il étoit venu leur acquérir par ſon ſang.

Telle a été la teneur & le deſſein de la *révélation* chrétienne, dont l'événement a été ſi différent & ſi éloigné de celui que ſe figuroit le peuple auquel le Meſſie avoit été promis en premier lieu ; en ſorte

qu'au lieu de rétablir & de confirmer les autres branches de leur *révélation*, elle les a au contraire détruites & renverfées. L'avantage d'être enfant d'Abraham a ceffé d'en être un particulier & propre aux Juifs; tous les peuples de l'univers, fans diftinction de juif ni de gentil, de grec ni de barbare, ayant été invités à jouir du même privilege. Et les Juifs refufant de reconnoître le Meffie qui leur avoit été promis, comme incapables de voir que toutes les prophéties fe trouvoient accomplies en lui, & que ces prophéties n'avoient qu'un fens allégorique & repréfentatif, ont été exclus des avantages de cette miffion qui les regardoit particuliérement; & leur deftruction totale eft venue de la même caufe d'où ils attendoient leur rédemption. Mais ce qu'ils ne fauroient fe diffimuler, c'eft que cette opiniâtreté même à rejetter le Meffie, & cet aveuglement de leur part à n'interpréter les prophéties qui le concernent, que dans un fens littéral & charnel, & enfin leur ruine & leur difperfion, ont été prédites. L'accompliffement de ces trois points devroit leur ouvrir les yeux fur le refte. C'eft une preuve fubfiftante de la religion, & de la vérité de la *révélation*, atteftée d'ailleurs fuffifamment dans la loi nouvelle, comme dans l'ancienne, par les miracles & les prophéties de J. C. & de fes apôtres.

Ce double tableau fuffit pour fentir l'utilité & la néceffité de la *révélation*, & pour voir d'un même coup-d'œil l'enchaînement qui regne entre la *révélation* qui fait le fondement de la loi de Moïfe, & celle qui fert de bafe à la religion de J. C.

Un auteur moderne qui a écrit fur la religion, définit la *révélation*, la connoiffance de quelque doctrine que Dieu donne immédiatement, & par lui-même, à quelques-unes de fes créatures, pour la communiquer aux autres de fa part, & pour les en inftruire.

Il ajoûte que le terme de *révélation* pris à la rigueur, fuppofe dans celui qui la reçoit une ignorance abfolue de ce qui en eft l'objet. Mais que dans un fens moins reftreint & plus étendu, il fignifie la manifeftation d'un point de doctrine, foit qu'on l'ignore, foit qu'on le connoiffe parfaitement, foit qu'il foit fimplement obfcurci par les paffions des hommes. Si la *révélation* a pour objet un point entiérement inconnu, elle retient le nom de *révélation*; fi au contraire elle a pour objet un point connu ou obfcurci, elle prend celui *d'infpiration*. *Voyez* INSPIRATION.

Après avoir démontré la néceffité de la *révélation*, par des raifons que nous avons rapportées en fubftance, & que le lecteur peut voir fous le *mot* RELIGION, il trace ainfi les caracteres que doit avoir la *révélation*, pour qu'on puiffe en reconnoître la divinité. Nous ne donnerons ici que le précis de ce qu'il traite & prouve d'une maniere fort étendue.

Toute *révélation*, dit-il, peut être confidérée fous trois différens rapports; ou en elle-même & dans fon objet, ou dans fa promulgation, ou dans ceux qui la publient & qui en inftruifent les autres.

1°. Pour qu'une *révélation*, confidérée en elle-même & dans fon objet, foit marquée au fceau de la divinité, il faut, 1°. que ce qu'elle enfeigne ne foit point oppofé aux notions claires & évidentes de la lumiere naturelle. Dieu eft la fource de la raifon auffi-bien que de la *révélation*. Il eft par conféquent impoffible que la *révélation* propofe comme vrai, ce que la raifon démontre être faux. 2°. Une *révélation* vraiment divine, ne peut être contraire à elle-même. Il eft abfolument impoffible qu'elle enfeigne comme vérité dans un endroit, ce qu'elle produit comme un menfonge dans un autre. Dieu qu'on en fuppofe être l'auteur & le principe, ne peut jamais fe démentir. 3°. Une vraie *révélation* doit perfectionner les connoiffances de la lumiere naturelle, fur tout ce qui regarde les vérités de la religion, & leur donner une confiftance inébranlable; parce que la *révélation* fuppofe un obfcurciffement, ou des erreurs dans l'efprit humain, qu'elle doit diffiper. 4°. Elle ne doit être reçue comme émanée de Dieu, qu'autant qu'elle prefcrit des pratiques capables de rendre l'homme meilleur, & de le rendre maître de fes

passions. Le créateur étant par sa nature incapable d'autoriser une doctrine licentieuse. 5°. Toute *révélation*, pour prouver la doctrine qu'elle propose à croire, doit être claire & précise. C'est par bonté & par miséricorde que Dieu se détermine à instruire, par [illegible], les créatures [illegible] qu'elles doivent croire, ou des obligations qu'elles ont à remplir. Il est donc nécessaire qu'il leur parle clairement.

2°. La *révélation*, envisagée dans sa promulgation, pour être reçue comme divine, doit être accompagnée de trois caracteres. 1°. Il est nécessaire que la promulgation en soit publique & solemnelle, parce que personne n'est tenu de se soumettre à des instructions qu'il ne connoît pas. 2°. Cette promulgation doit être revêtue de marques extérieures qui fassent connoître que c'est Dieu qui parle par la bouche de celui qui se dit inspiré ; sans cela on prendroit pour des oracles divins, les discours du premier fanatique. 3°. La prophétie & les miracles faits en confirmation d'une doctrine, annoncée de la part de Dieu, sont ces marques extérieures qui doivent accompagner la promulgation de la *révélation*, & conséquemment en démontrer la divinité ; parce que Dieu ne confiera jamais ces marques éclatantes de sa science de l'avenir, & de son pouvoir sur toute la nature, à un imposteur pour entraîner les hommes dans le faux.

3°. Les caracteres de la *révélation*, considérée dans ceux qui la publient & qui en instruisent les autres, peuvent être envisagés sous deux faces, comme les signes auxquels un homme peut connoître s'il est inspiré de Dieu, ou les marques auxquelles les autres peuvent reconnoître si un homme qui se dit envoyé de Dieu, est réellement revêtu de cette qualité.

Quant au premier moyen, 1°. Les merveilles opérées en confirmation de la divinité de la mission qu'on croit recevoir : 2°. des prédictions faites pour en constater la vérité, & qu'il voit s'accomplir : 3°. le pouvoir qu'il reçoit lui-même de faire des miracles, ou de prédire l'avenir ; pouvoir confirmé par des effets dans l'un ou l'autre genre : 4°. l'humilité, le désintéressement, la profession de la saine doctrine ; toutes ces choses réunies sont des motifs suffisans à un homme qui les éprouve, pour se croire inspiré de Dieu.

Quant au second moyen, si le prophete a des mœurs saintes & réglées ; s'il annonce une doctrine [illegible] confirmer, il prédit l'avenir, & que ses prédictions soient vérifiées par l'événement ; s'il joint à cela le don des miracles, les autres hommes à ces traits doivent le reconnoître pour l'envoyé de Dieu, & ses paroles pour autant de *révélations*. *Traité de la véritable religion*, par M. de la Chambre, docteur de Sorbonne, *tom. II. part. III. dissert. j. ch. j. ij. & iij. p.* 202. *& suiv.*

Le mot de *révélation* se prend en divers sens dans l'Ecriture. 1°. Pour la manifestation des choses que Dieu découvre aux hommes d'une maniere surnaturelle, soit en songe, en vision ou en extase. C'est ainsi que S. Paul appelle les choses qui lui furent manifestées dans son ravissement au troisieme ciel. *II. Cor. xij.* 1. 7. 2°. Pour la manifestation de J. C. aux Gentils & aux Juifs. *Luc, ij.* 32. 3°. Pour la manifestation de la gloire dont Dieu comblera ses élus au jugement dernier. *Rom. viij.* 9. 4°. Pour la déclaration de ses justes jugemens, dans la conduite qu'il tient tant envers les élus, qu'envers les réprouvés. *Rom. xj.* 5.

RÉVÉLATION, en grec, αποκαλυψις, est le nom qu'on donne quelquefois à l'Apocalypse de S. Jean l'évangeliste. *Voyez* APOCALYPSE.

RÉVÉLATION, (*Jurisprud.*) est une déclaration qui se fait par-devant un curé ou vicaire, en conséquence d'un monitoire qui a été publié, sur des faits dont on cherchoit à acquérir la preuve par la voie de ce monitoire.

Ces *révélations* n'étant point précédées de la prestation du serment, elles ne forment point une preuve juridique, jusqu'à ce que les témoins aient été répétés devant le juge dans la forme ordinaire de l'information ; jusqu'à ce moment elles ne sont regardées que comme de simples mémoires, auxquels les témoins peuvent augmenter ou retrancher.

Tous ceux qui ont connoiffance du fait pour lequel le monitoire eft obtenu, ne peuvent fe difpenfer de venir à *révélation* fans encourir la peine de l'excommunication ; les impuberes même, les eccléfiaftiques, les religieux, & toutes perfonnes en général y font obligés.

Il faut cependant excepter celui contre lequel le monitoire eft publié, fes confeils ; tels que les avocats, confeffeurs, médiateurs, fes parens ou alliés jufqu'au quatrieme degré inclufivement. *Voyez l'ordonnance de* 1670, *tit.* 7. *& le mot* MONITOIRE. (*A*)

REVENANT, adj. (*Gram.*) qui revient ; c'eft ainfi qu'on appelle les perfonnes qu'on dit reparoître après leur mort : on fent toute la petiteffe de ce préjugé. Marcher, voir, entendre, parler, fe mouvoir, quand on n'a plus ni piés, ni mains, ni yeux, ni oreilles, ni organes actifs ! Ceux qui font morts le font bien, & pour long-tems.

REVENDEUR, REVENDEUSE, (*Commerce.*) celui ou celle qui fait métier de revendre. *Voyez* REVENDRE.

REVENDEUSE A LA TOILETTE, (*Comm. fecret.*) on appelle à Paris *revendeufes à la toilette*, certaines femmes dont le métier eft d'aller dans les maifons revendre les hardes, nipes, & bijoux dont on fe veut défaire ; elles fe mêlent auffi de vendre & débiter en cachette, foit pour leur compte, foit pour celui d'autrui, certaines marchandifes de contrebande ou entrées en fraude, comme étoffes des Indes, toiles peintes, dentelles de Flandre. Ce dernier négoce que font les *revendeufes à la toilette*, a été trouvé fi pernicieux pour les droits du roi, & pour le bien des manufactures du royaume, qu'il y a plufieurs arrêts & réglemens qui prononcent des peines confidérables contre celles qui le font. On nomme ces fortes de femmes *revendeufes à la toilette*, parce qu'elle fe trouvent pour l'ordinaire le matin à la toilette des dames pour leur faire voir les marchandifes & chofes qu'elles ont à vendre, & encore parce qu'elles portent ordinairement les marchandifes enveloppées dans des toilettes. *Savary.* (*D. J.*)

REVENDICATION, f. f. (*Jurifp.*) eft l'action par laquelle on reclame une chofe à laquelle on prétend avoir droit.

Chez les Romains la *revendication*, appellée *revindicatio*, ou fimplement *vindicatio*, étoit une action réelle que l'on pouvoit exercer pour trois caufes différentes, favoir pour réclamer la propriété de fa chofe, ou pour réclamer une fervitude fur la chofe d'autrui, ou pour réclamer la chofe d'autrui à titre de gage.

La *revendication* de propriété étoit univerfelle ou particuliere, la premiere étoit celle par laquelle on réclamoit une univerfalité de biens comme une hérédité ; la feconde étoit celle par laquelle on réclamoit fpécialement une chofe.

On pouvoit revendiquer toutes les chofes qui font dans le commerce, foit meubles ou immeubles, les animaux, les efclaves, les enfans.

Toute la procédure que l'on obfervoit dans l'exercice de cette action eft expliquée au digefte, *liv. VI. titre j.*

Parmi nous la *revendication* eft auffi une action par laquelle on réclame une perfonne ou une chofe.

La *revendication* des perfonnes a lieu lorfque le fouverain réclame fon fujet qui a paffé fans permiffion en pays étranger. Le juge ou fon procureur d'office peuvent revendiquer leur jufticiable, qui s'eft fouftrait à la jurifdiction. Le juge revendique la caufe, c'eft-à-dire demande à un juge fupérieur que celui-ci la lui renvoie. L'official peut auffi revendiquer un clerc qui plaide en cour laye, dans une matiere qui eft de la compétence de l'official. Un fuperieur régulier peut auffi revendiquer un de fes religieux qui s'eft évadé. *Voyez* ASYLE, SOUVERAIN, SUJET, JURISDICTION, RESSORT, DISTRACTION, OFFICIAL, OFFICIALITÉ, CLERC, COUR LAYE, MOINE, RELIGIEUX, CLOITRE, APOSTAT.

La *revendication* d'une chofe eft lorfqu'on réclame une chofe à laquelle on a droit de propriété, ou qui fait le gage & la fûreté de celui qui la réclame.

Ainfi le propriétaire d'un effet mobilier qui a été enlevé, volé, ou autrement fouftrait, le revendique entre les mains

du possesseur actuel, encore qu'il eut passé par plusieurs mains.

Lorsque sous les scellés ou dans un inventaire il se trouve quelque chose qui n'appartenoit point au défunt, celui auquel la chose appartient peut la réclamer; c'est encore une espece de *revendication*.

Enfin le propriétaire d'une maison qui apprend que son locataire a enlevé ses meubles sans payer les loyers, peut saisir & revendiquer les meubles, afin qu'ils soient réintégrés chez lui pour la sûreté des loyers échus, & même de ceux à échoir.

Toutes ces *revendications* ne sont que des actions qui ne donnent pas droit à celui qui les exerce de reprendre la chose de son autorité privée; il faut toujours que la justice l'ordonne, ou que la partie intéressée y consente. *Voyez* LOCATAIRE, LOYERS, MEUBLES, PROPRIÉTAIRE, SAISIE, SCELLÉ, INVENTAIRE. (*A*)

REVENDRE, v. act. (*Gram. & Com.*) vendre ce qu'on a auparavant acheté. Les marchands détailleurs *revendent* en détail les marchandises qu'ils ont achetées en gros des marchands magasiniers. La profession des Fripiers n'est autre chose que de *revendre*, souvent fort cher, ce qu'ils ont acheté à bon marché. *Diction. de Commerce.*

REVENIR, v. n. (*Gram.*) c'est venir une seconde ou plusieurs fois. Allez; non, *revenez*. Il faut *revenir* au gîte. Le printems est *revenu* pour les plantes, mais l'hiver dure pour moi. Ces mets me *reviennent*, je n'en veux point manger. Il se porte à merveille, le voilà *revenu*. Je crois que cette plante voudroit *revenir*. *Revenez* à vous, vous n'êtes pas dans votre bon sens. Elle *revient* de sa défaillance. On dit qu'il est *revenu* de l'autre monde pour l'avertir de songer à lui, mais il a mal pris son tems, car son homme n'y étoit pas. Il me *revient* un bruit que vous parlez mal de moi. *Revenons* au fait, qu'en est-il? avez-vous dit cela ou non? J'en *reviens* à votre avis. C'est une mule, qui ne *reviendra* pas de son entêtement. Il est bien *revenu* de ces folies-là. Croyez-vous qu'il *revienne* à Dieu? Il faudroit qu'une offense fût bien grave, si je repoussois un ami qui me l'auroit faite & qui *reviendroit* à moi. C'est la bisarrerie de votre esprit, & non l'estime de son cœur qui vous fait *revenir* à elle. Eh bien, que vous en *reviendra*-t-il, pauvre poëte, après un triomphe passager? encore quel triomphe! une ignominie éternelle. Il me *revient* de cette terre quatre mille francs, bon an mal an. Il *revient* toujours sur la même corde. Je ne sais comment il a échappé; je le croyois noyé, & le voilà *revenu* sur l'eau.

REVENIR, se dit, *en terme de Commerce*, du profit que l'on fait, ou que l'on espere tirer d'une société, d'une entreprise, de la cargaison d'un vaisseau, ou autre affaire de négoce. Il me *reviendra* mille écus, tous frais faits, de la vente de mes laines.

REVENIR, *en terme de Teneurs de livres*, se dit du total que plusieurs sommes additionnées ensemble produisent. Le premier chapitre de dépense *revient* à quinze mille livres.

REVENIR, se dit encore de ce qu'il en coûte pour l'achat ou la façon d'une chose. Ce velours me *revient* à dix écus, *&c.*

REVENIR, se dit aussi proverbialement dans le commerce. A tout bon compte *revenir*, c'est-à-dire qu'on peut recompter de peur d'erreur, ou que quand il y en auroit quelqu'une, il n'y a rien à perdre. *Diction. de Commerce.*

REVENIR, v. act. (*Fromagerie.*) lorsque les fromages qui ont été affinés, se sont dans la suite sechés & durcis, les fromagers les font porter dans des caves profondes & des lieux humides, pour les faire ramollir; c'est ce qu'ils appellent faire *revenir* les fromages. (*D. J.*)

REVENIR, v. act. *terme de Rôtisseurs*, c'est faire renfler la viande en la mettant sur des charbons allumés, ou sur un gril, sous lequel il y a de la braise, avant que de piquer ou de larder la viande; on dit faire *revenir* une volaille, *&c.*

REVENOIR, s. m. outil sur lequel les Horlogers mettent les pieces d'acier pour leur donner différens recuits, ou leur faire prendre la couleur bleue. Cet outil

est ordinairement fait d'une lame d'acier ou de cuivre très-mince, dont les bords sont pliés, pour empêcher les pieces qu'on met dessus de tomber dans le feu, ou sur la chandelle ; il a une queue par laquelle on le tient.

REVENTE, s. f. (*Comm.*) vente réitérée ; on nomme ordinairement marchandise de *revente* celles qui ne sont pas neuves & qui ne s'achetent pas de la premiere main, comme celles qui se trouvent chez les marchands fripiers, ou qui sont entre les mains des revendeuses.

REVENU, (*Gram.*) participe du verbe *revenir*. *Voyez* REVENIR.

REVENU, (*Jurisprudence.*) est le profit annuel que l'on tire d'une chose, comme des fruits que l'on recueille en nature, une rente en argent, ou en grains, ou autre chose. *Voyez* RENTE. (*A*)

REVENUS DE L'ÉTAT, (*Gouvernement politique.*) Les *revenus de l'état*, dit M. de Montesquieu, sont une portion que chaque citoyen donne de son bien pour avoir la sûreté de l'autre, ou pour en jouir agréablement.

Pour bien fixer ces *revenus*, il faut avoir égard & aux nécessités de l'état, & aux nécessités des citoyens ; il ne faut point prendre au peuple sur ses besoins réels, pour des besoins de l'état imaginaires.

Les besoins imaginaires, sont ce que demandent les passions & les foiblesses de ceux qui gouvernent, le charme d'un projet extraordinaire, l'envie malade d'une vaine gloire, & une certaine impuissance d'esprit contre les fantaisies. Souvent ceux qui, avec un esprit inquiet, étoient sous le prince à la tête des affaires, ont pensé que les besoins de l'état étoient les besoins de leurs petites ames.

Il n'y a rien que la sagesse & la prudence doivent plus regler que cette portion qu'on ôte, & cette portion qu'on laisse aux sujets. Ce n'est point à ce que le peuple peut donner, qu'il faut mesurer les *revenus* publics, mais à ce qu'il doit donner ; & si on les mesure à ce qu'il peut donner, il faut que ce soit du-moins à ce qu'il peut toujours donner.

La connoissance exacte des *revenus d'un état*, conduit naturellement à distinguer ceux dont la ressource est la plus étendue & la plus assurée ; ceux qui sont le moins utiles à l'état ; ceux qui soulagent davantage le peuple ; ceux qui payent le plus également, & dès-lors le plus facilement ; ceux en conséquence qui lui sont à charge ; ceux enfin dont la perception nuit aux autres : observations importantes, & sur lesquelles on ne sauroit trop souvent jetter les yeux.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter quelle est la meilleure méthode de la ferme ou de la régie, pour la perception des *revenus d'un état* ; nous nous contenterons seulement d'observer que la derniere de ces deux opérations a pour elle le suffrage des plus beaux génies & des meilleurs citoyens. On leur objecte que des régisseurs seroient avares de soins & prodigues de frais ; mais ils répondent, 1°. qu'il seroit aisé d'exciter leur zele & de diminuer leurs dépenses ; ils ajoûtent en second lieu, que dès qu'une fois la levée des *revenus de l'état* a été faite par les fermiers, il est aisé d'en établir la régie avec un succès assuré ; ils citent pour preuve l'Angleterre, où l'administration de l'accise, & du revenu des postes, telle qu'elle est aujourd'hui, a été empruntée des fermiers. Cependant si quelqu'un croyoit encore nécessaire de préférer les fermes à la régie, on devroit alors nécessairement resserrer dans les bornes de la justice le gain immense des fermiers, en convenant avec eux d'une somme fixée pour le prix du bail, & en même tems d'une somme pour la régie dont ils rendroient compte. Comme par ce moyen une partie des fermiers résideroit dans les provinces, le trésor public grossiroit de tout le montant de ce que gagnent les sous-fermiers, qui ne sont utiles que dans le cas où l'on n'admet point la concurrence à l'enchere des fermes, de peur qu'un seul corps de finance existant, ne donne la loi au gouvernement ; enfin le nombre de mains onéreuses & inutiles qui perçoivent les *revenus de l'état*, diminueroit considérablement ; la régie seroit douce, exacte, éclairée, & les profits des fermes seroient

feroient toujours assez grands pour en soutenir le crédit. *Esprit des loix*. (*D. J.*)

REVENU, *donner*, *terme d'Aiguiller*, donner le *revenu* aux aiguilles, ou les faire revenir, c'est les mettre dans une poële sur un feu plus ou moins vif, suivant la grosseur des aiguilles, après qu'elles ont reçu la trempe, afin de leur donner du corps. *Savary*. (*D. J.*)

REVENU *de cerf*, *de daim*, & *de chevreuil*, c'est la nouvelle tête que ces animaux poussent après avoir mis bas la derniere.

RÊVER, v. n. (*Gram.*) c'est avoir l'esprit occupé pendant le sommeil. Il est certain qu'on *rêve*, mais il n'est rien moins que certain qu'on *rêve* toujours, & que l'ame n'ait pas son repos comme le corps. On appelle *rêverie* toute idée vague, toute conjecture bisarre qui n'a pas un fondement suffisant; toute idée qui nous vient de jour & en veillant, comme nous imaginons que les *rêves* nous viennent pendant le sommeil, en laissant aller notre entendement comme il lui plaît, sans prendre la peine de le conduire; qu'écrivez-vous là? je ne sais; une *rêverie* qui m'a passé par la tête, & qui deviendra quelque chose ou rien. *Rêver* est aussi synonyme à *distrait*. Vous *rêvez* en si bonne compagnie, cela est impoli. Il marque en d'autres occasions un examen profond; croyez que j'y ai bien *rêvé*. *Voyez les articles* RÊVE & SONGE.

RÉVERBÉRATION, *terme de Physique*, qui signifie en général l'action d'un corps qui en repousse ou en réfléchit un autre après en avoir été frappé. *Voyez* RÉFLEXION.

Ce mot est formé des mots latins *re* & *verbero*, c'est-à-dire *frapper une seconde fois*.

Dans les fournaises des faiseurs de verre, la flamme est réverbérée, ou se réfléchit sur elle-même, de façon qu'elle mine toute la matiere d'alentour. Les échos viennent de la *réverbération* du son produite par des obstacles qui le renvoient. *Voyez* ÉCHO.

Dans l'usage ordinaire, le mot *réverbération* s'applique principalement à la réflexion de la lumiere & de la chaleur. Ainsi on dit d'une cheminée qui renvoie beaucoup de chaleur, que la *réverbération* s'applique principalement à la réflexion de la lumiere & de la chaleur. Ainsi on dit d'une cheminée qui renvoie beaucoup de chaleur, que la *réverbération* y est très-grande; d'un corps qui ne reçoit pas directement les rayons du soleil, qu'il les reçoit par *réverbération*, &c. *Voyez* RÉFLEXION. (*O*)

RÉVERBERE, FOURNEAU DE, (*Chimie.*) *voyez l'article* FOURNEAU & nos *Planches de Chimie*.

RÉVERBERER, v. act. c'est exposer au feu de réverbere, ou calciner par la flamme réfléchie.

REVERCHER *l'étain*, c'est boucher les trous qui viennent aux pieces dans les moules ou d'autres manques sur les extrémités des pieces, ou des soufflures dont on s'apperçoit, ou même quelques gromelures à des pieces qu'on ne paillonne point. Pour cela on a du sable de mouleur qu'on mouille avec de l'eau; on le paîtrit, en sorte qu'il ait la consistance propre à retenir une forme; qu'il ne soit ni trop ni assez peu mouillé; on met de ce sable dans un linge fin, qu'on nomme *drapeau à sable*, à-peu-près de la grandeur des trous qu'on veut *revercher*; on empreint ce sable dans ce linge à un endroit uni de la piece de la forme de l'endroit où le trou ou *goutte*, comme on le nomme, & on pose le drapeau à sable à l'endroit du trou; on enleve une goutte d'étain d'un lingot qui est devant soi avec le fer chaud qu'on a frotté auparavant sur la résine, & ensuite essuyé sur le torche-fer; on apporte sa goute sur le trou sous lequel on tient son drapeau à sable, le tenant avec la piece de sa main gauche, & appuyant le fer en tournoyant; on fait fondre la goutte & les extrémités d'autour du tronc, & retirant le fer en l'air, il y reste attaché un filet ou reste de goutte d'étain, & aussitôt on voit que la goutte *reverchée* se prend; & avant qu'elle soit totalement prise, on y rapporte au milieu ce reste de goutte qui tient au fer; cela s'appelle *abreuver la goutte*, & empêche qu'elle ne fasse un creux en-dedans, qu'on nomme

retiruré: si les gouttes ou trous sont grands, on apporte avec le fer autant de gouttes qu'il en faut pour les boucher, en reverchant d'abord les extrémités des trous, & enfin le milieu qu'il faut toujours avoir soin d'abreuver; & lorsque les trous sont à differens endroits, on change la forme du sable, suivant la place où ils se trouvent.

Observez que les gouttes se *réverchent* toujours par le dessus des pieces en poterie, & par le dessous en vaisselle; & le drapeau à sable se met en-dedans.

REVERDIE, s. f. (*Marine.*) on appelle ainsi sur certaines côtes de Bretagne les grandes marées. *Voyez* MARÉE.

REVERDIR, v. neut. (*Jardinage.*) c'est redevenir verd; on fait *reverdir* des palissades vifs, en jettant à leur pié du jus du fumier de pourceau. Un jeune plant par les arrosemens & les labours *reverdit* aussi-tôt.

RÉVÉRENCE, s. f. (*Gram.*) terme qui exprime le respect qu'on porte aux choses sacrées, aux prêtres, aux temples, aux images, aux sacremens. N'oubliez jamais la *révérence* des lieux saints. Portez aux magistrats la *révérence* qu'on doit à ceux qui sont chargés du dépôt des loix & du soin de rendre la justice. Il est rare de parler des devoirs que la *révérence* du mariage exige d'une femme sans y manquer.

RÉVÉREND, adj. (*Gram.*) titre que l'on donne par respect aux ecclésiastiques. *Voyez* TITRE & QUALITÉ.

On appelle les religieux *révérends peres*, les abbesses, prieures, &c. *révérendes meres*. *Voyez* ABBÉ, RELIGIEUX, &c.

Les évêques, archevêques, abbés, &c. ont tous en France le titre de *révérendissime*. *Voyez* ÉVÊQUE.

RÉVERENTIELLE, CRAINTE, (*Jurisprudence.*) *Voyez le mot* CRAINTE.

RÉVÉRER, v. act. (*Gram.*) honorer, respecter, vénérer. *Voyez l'article* RÉVÉRENCE.

RÊVERIE, s. f. (*Gram.*) *Voyez les articles* RÊVE & RÊVER.

REVERNIR, v. act. (*Gram.*) c'est vernir derechef. *Voyez les articles* VERNIS & VERNIR.

REVERS, s. m. (*Gram.*) c'est le côté qu'on ne voit qu'en retournant la chose; on dit *revers* d'un feuillet; le *revers* d'une image; le *revers* de la main; frapper de *revers*, c'est frapper de gauche à droite avec un bâton, un sabre qu'on tient de la droite.

Revers se prend aussi pour vicissitude fâcheuse; la fortune d'un commerçant est sujette à d'étranges *revers*; la vie est pleine de *revers*. La vertu la plus essentielle à un être condamné à vivre, est donc la fermeté qui nous apprend à les soutenir. Le *revers* d'une manche en est le dessous. *Voyez les articles suivans.*

REVERS, (*Art numismatiq.*) c'est la face de la médaille qui est opposée à la tête; mais comme c'est le côté de la médaille qu'il importe le plus de considérer, je me propose de le faire avec quelque étendue d'après les instructions du P. Jobert, embellies des notes de M. le baron de la Bastie.

Il est bon avant toutes choses de se rappeller que les médailles, ou plutôt les monnoies romaines, ont été assez long-tems non-seulement sans *revers*, mais encore sans aucune espece de marque. Le roi Servius Tullius fut le premier qui frappa de la monnoie de bronze, sur laquelle il fit graver la figure d'un bœuf, d'un bélier ou d'un porc; & pour-lors on nomma cette monnoie *pecunia*, *pecude*. Quand les Romains furent devenus maîtres de l'Italie, ils battirent de la monnoie d'argent sous le consulat de C. Fabius Pictor & de Q. Ogulnius Gallus, cinq ans devant la premiere punique; la monnoie d'or ne se battit que 62 ans après.

La république étant florissante dans ces heureux tems, on se mit à décorer les médailles & à les perfectionner.

La tête de Rome & des divinités succéda à celle de Janus, & les premiers *revers* furent tantôt Castor & Pollux à cheval, tantôt une Victoire poussant un char à deux ou à quatre chevaux; ce qui fit appeller les deniers romains, *victoriati*, *bigati*, *quadrigati*, selon leurs différens *revers*.

Bientôt après les maîtres de la monnoie

commencerent à la marquer de leurs noms, à y mettre leurs qualités, & à y faire graver les monumens de leurs familles; de sorte qu'on vit les médailles porter les marques des magistratures, des sacerdoces, des triomphes des grands, & même de quelques-unes de leurs actions les plus glorieuses. Telle est dans la famille Æmillia, *M. Lepidus Pont. Max. Tutor Regis.* Lépidus en habit de consul met la couronne sur la tête au jeune Ptolomée, que le roi son pere avoit laissé sous la tutelle du peuple romain; & de l'autre côté, on voit la tête couronnée de tours de la ville d'Alexandrie, capitale du royaume, où se fit la cérémonie, *Alexandrea.* Telle, dans la même famille, est la médaille où le jeune Lépidus est représenté à cheval, portant un trophée avec cette inscription: *M. Lepidus annorum XV. prætextatus, hostem occidit, civem servavit.* Telle dans la famille Julia, celle de Jules-César, qui n'étant encore que particulier & n'osant faire graver sa tête, se contenta de mettre d'un côté un éléphant avec le mot *Cæsar*: mot équivoque, qui marquoit également & le nom de cet animal en langue punique, & le surnom que Jules portoit sur le *revers*; en qualité d'*augure* & de *pontife*, il fit graver les symboles de ces dignités; savoir le sympule, le goupillon, la hache des victimes & le bonnet pontifical: ainsi sur celle où l'on voit la tête de Cérès, il y a le bâton augural & le vase. Telle enfin dans la famille Aquilia, la médaille, où par les soins d'un III. Vir monnétaire de ses descendans, M. Aquilius qui défit en Sicile les esclaves révoltés, est réprésenté revêtu de ses armes, le bouclier au bras foulant aux piés un esclave, avec ce mot *Sicilia.*

Voilà comme les médailles devinrent non-seulement considérables pour leur valeur en qualité de monnoies, mais curieuses pour les monumens dont elles étoient les dépositaires, jusqu'à ce que Jules-César s'étant rendu maître absolu de la république sous le nom de *dictateur perpétuel*, on lui donna toutes les marques de grandeur & de pouvoir, & entre autres le privilege de marquer la monnoie de sa tête & de son nom, & de tel *revers* que bon lui sembleroit. Ainsi les médailles furent dans la suite chargées de tout ce que l'ambition d'une part & la flatterie de l'autre furent capables d'inventer, pour immortaliser les princes bons & méchans. C'est ce qui les rend aujourd'hui précieuses, parce que l'on y trouve mille évenemens dont l'histoire souvent n'a point conservé la mémoire, & qu'elle est obligée d'emprunter de ces témoins, auxquels elle rend témoignage à son tour sur les faits que l'on ne peut démêler que par les lumieres qu'elle fournit. Ainsi nous n'aurions jamais su que le fils qu'Antonin avoit eu de Faustine eût été nommé *Marcus Annius Galerius Antoninus*, si nous n'avions une médaille greque de cette princesse Θεα φαυϲ τεινα, & au *revers* la tête d'un enfant de dix à douze ans. M. ΑΝΝΙΟϹ ΓΑΛΕΡΙΟϹ ΑΝΤΟΝΙΝΟϹ ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡΟϹ ΑΝΤΩΝΙΝΟΥ ΥΙΟϹ. Qui sauroit qu'il y a eu un tyran nommé. *Pacatianus*, sans la belle médaille d'argent du cabinet du P. Chamillard, qui est peut-être le seul *Pacatianus*? Qui sauroit que Barbia a été femme d'Alexandre Sévere, & Etruscille femme de Décius, & non pas de Volusien, & cent autres choses semblables, dont on est redevable à la curiosité des antiquaires?

Pour faire connoître aux curieux qui commencent à goûter les médailles, la beauté & le prix de ces *revers*, il faut savoir qu'il y en a de plusieurs sortes. Les uns sont chargés de figures ou de personnages; les autres de monumens publics ou de simples inscriptions; je parle du champ de la médaille, pour ne pas confondre ces inscriptions avec celles qui sont autour, que nous distinguerons par le nom de *légende*. *Voyez* LÉGENDE & INSCRIPTION.

Les noms des monnétaires, dont nous avons un fort grand nombre, se trouvent sur plusieurs médailles; on peut y joindre tous les duumvirs des colonies. Les autres magistratures se rencontrent plus souvent dans les consulaires que dans les impériales.

Qnelquefois il n'y a que le nom des

villes ou des peuples, *Segobriga*, *Cæsar-Augusta*, *Obuleo*, Κοινον Κυπριων, *&c.*

Quelquefois le seul nom de l'empereur, comme *Constantinus Aug. Constantinus Cæsar*, *Constantinus Nob. Cæsar*, &c. ou même le seul mot *Augustus*.

Quant aux *revers* chargés de figures ou de personnages, le nombre, l'action, le sujet les rendent plus ou moins précieux; car pour les médailles dont le *revers* ne porte qu'une seule figure qui représente ou quelque vertu, par laquelle la personne s'est rendue recommandable, ou quelque déité qu'elle a plus particuliérement honorée: si d'ailleurs la tête n'est pas rare, elles doivent être mises au nombre des médailles communes, parce qu'elles n'ont rien d'historique qui mérite d'être recherché.

Il faut bien distinguer ici la simple figure dont nous parlons, d'avec les têtes ou des enfans, ou des femmes, ou des collegues de l'empire, ou des rois alliés: c'est une regle générale chez tous les connoisseurs que les médailles à deux têtes sont presque toujours rares, comme Auguste au *revers* de Jules, Vespasien au *revers* de Tite, Antonin au *revers* de Faustine, M. Aurele au *revers* de Verus, *&c.* d'où il est aisé d'inférer que quand il y a plus de deux têtes, la médaille en est encore plus rare. Tel est Sévere au *revers* de ses deux fils Jéta & Caracalla, Philippe au *revers* de son fils & de sa femme, Adrien au *revers* de Trajan, de Plautine. Le P. Jobert ajoûte la médaille de Néron au *revers* d'Octavie; mais cette médaille ne doit pas être mise au nombre des plus rares; c'est uniquement la tête de cette princesse qui rend la médaille curieuse.

Les médailles qui ont la même tête & la même légende des deux côtés, ne sont pas aussi de la premiere rareté. M. Vaillant en rapporte une d'argent d'Otacille. Elles sont plus communes en moyen-bronze, sur-tout dans Trajan & dans Adrien.

Il est donc vrai généralement que plus les *revers* ont des figures, & plus ils sont à estimer, particuliérement quand ils marquent quelque action mémorable. Par exemple, la médaille de trajan, *Regna Adsignata*, où il paroît trois rois au pié d'un théatre, sur lequel ou voit l'empereur qui leur donne le diadême. Le congiaire de Nerva à cinq figures, *Congiar.* P. R. S. C. une allocution de Trajan, où il y a sept figures; une d'Adrien au peuple, où il y en a huit sans légende; une autre aux soldats, où il y en a dix; une médaille de Faustine, *Puellæ Faustinianæ*, qui se trouve en or & en argent, mais qui est également rare en ces deux métaux. Dans la médaille d'argent, il y a seulement six figures; & dans celle d'or, il y en a douze ou treize.

Les monumens publics donnent assurément au *revers* des médailles une beauté particuliere, sur-tout quand ils marquent quelques événemens historiques. Telle est la médaille de Néron, qui présente le temple de Janus fermé, & pour légende, *Pace* P. R. *Terrâ Marique Partâ*, *Janum clusit*. Telle est encore une médaille très-rare, citée par M. Vaillant, dans laquelle, avec la légende *Pace* P. R. *&c.* on trouve au lieu du temple de Janus Rome assise sur un tas de dépouilles des ennemis, tenant une couronne de la main droite, & le parazonium de la gauche. Mettons au nombre de ces beaux monumens l'amphithéatre de Tite, la colonne navale, le temple qui fut bâti, *Romæ & Augusto*, les trophées de M. Aurele & de Commode, qui sont les premiers connus par les curieux.

Les animaux différens qui se rencontrent sur les *revers*, en augmentent aussi le mérite, sur-tout quand ce sont des animaux extraordinaires. Tels sont ceux que l'on faisoit venir à Rome des pays étrangers pour le divertissement du peuple dans les jeux publics, & particuliérement aux jeux séculaires, ou ceux qui représentent les enseignes des légions qu'on distinguoit par des animaux différens. Ainsi voyons-nous les légions de Gallien, les unes avec un porc-épic, les autres avec un Ibis, avec le pégase, *&c.* & dans les médailles de Philippe, d'Otacille, de leur fils, *Sæculares Augg.* les *revers* portent la figure des animaux qu'ils firent paroître aux jeux séculaires, dont la célébration tomba sous le regne de Phi-

lippe, & dans lesquels ce prince voulut étaler toute sa magnificence, afin de regagner l'esprit du peuple que la mort de Gordien avoit extrêmement aigri. Jamais l'on n'en vit de tant de sortes: un rhinoceros, trente deux éléphans, dix tigres, dix élans, soixante lions apprivoisés, trente léopards; vingt hyenes, un hipopotame, quarante chevaux sauvages, vingt archoléons, & dix camélopardales. On voit la figure de quelques-uns sur les médailles du pere, de la mere & du fils, & entr'autres de l'hipopotame & du strepsikéros envoyé d'Afrique.

Il est bon de savoir que quand les spectacles devoient durer plusieurs jours, on n'exposoit chaque jour aux yeux du public, qu'un certain nombre de ces animaux, pour rendre toujours la fête nouvelle; & qu'on avoit soin de marquer sur les médailles la date du jour où ces animaux paroissoient. Cela sert à expliquer les chiffres I. II. III. IV. V. VI. qui se trouvent sur les médailles de Philippe, de sa femme & de son fils. Ils nous apprennent que tels animaux parurent le premier, le second, le troisieme ou le quatrieme jour.

On voit des éléphans bardés dans Tite, dans Antonin Pie, dans Sévere, & dans quelques autres empereurs, qui en avoient fait venir pour embellir les spectacles qu'ils donnoient au peuple. Au reste, tout ce qu'on peut dire sur les éléphans représentés au *revers* des médailles, se trouve réuni dans l'ouvrage posthume du célebre M. Cuper, intitulé *Gisberti Cuperi. . . . de elephantis in nummis obviis exercitationes duæ*, & publié dans le troisieme volume des antiquités romaines de Sallengre. *Hag. Com.* 1719.

On rencontre aussi quelques autres animaux plus rares, témoin le phénix dans les médailles de Constantin & de ses enfans, à l'exemple des princes & des princesses du haut empire, pour marquer par cet oiseau immortel, ou l'éternité de l'empire, ou l'éternité du bonheur des princes mis au nombre des dieux immortels. Mademoiselle Patin a donné sur ce sujet une belle dissertation latine, qui fait honneur au pere & à la fille. Il y a dans le cabinet du roi de France une médaille greque apportée d'Egypte, où l'on voit d'un côté la tête d'Antonin Pie, & au *revers* un phénix avec la légende Αἰών, *Æternitas*, pour apprendre que la mémoire d'un si bon prince ne mourroit jamais.

Mais parmi les médailles qui ont des oiseaux à leurs *revers*, il n'y en a guere de plus curieuses que celles en petit bronze du même Antonin & d'Adrien. La médaille d'Adrien représente un aigle, un paon, & un hibou sur la même ligne, avec la simple légende *Cos.* III. pour Adrien, & *Cos.* IV. pour Antonin Pie. Ces médailles s'expliquent aisément par le moyen d'un médaillon assez commun d'Antonin Pie, dont le *revers* représente Jupiter, Junon & Minerve. C'est à ces trois divinités que se rapporte le type des trois oiseaux, dont l'aigle étoit consacré à Jupiter, le paon à Junon, & le hibou a Minerve.

On trouve encore sur les médailles d'autres oiseaux & d'autres animaux, soit poissons, soit monstres fabuleux, & même certaines plantes extraordinaires, qui ne se rencontrent que dans des pays particuliers, comme on peut l'apprendre en détail de l'illustre Spanheim, dans sa troisieme dissertation *de præstantiâ & usu numismatum*.

Nous devons observer aussi que souvent l'empereur ou l'impératrice, dont la médaille porte la tête en grand volume, se voit encore placé sur le *revers*, ou débout ou assis, sous la figure d'une déité ou d'un génie, & sa figure est quelquefois gravée avec tant d'art & de délicatesse, que quoique le volume en soit très-petit & très-fin, on y reconnoît néanmoins parfaitement le même visage, qui est en relief de l'autre côté. Ainsi paroît Néron dans sa médaille *Decursia*. Ainsi l'on voit Adrien, M. Aurele, Sévere, Dece, *&c.* avec les attributs de certaines déités, sous la forme desquelles on aimoit à les représenter pour honorer leurs vertus civiles ou militaires.

Considérons à présent la maniere dont on peut ranger les différens *revers* des médailles, pour rendre les cabinets plus utiles; cet arrangement se peut faire de deux façons; l'une sans donner au *revers*

d'autre liaifon que d'appartenir à un même empereur ; l'autre en les liant par une fuite hiftorique, felon l'ordre des tems & des années, que nous marquent les confulats & les différentes puiffances de tribun. Rien ne feroit plus inftructif que cette liaifon, cet ordre chronologique par les confulats & par les années différentes des puiffances tribuniciennes ; rien de plus naturel & de plus commode en même tems, que de ranger les médailles fuivant ce plan. C'eft-là fans doute ce qui a déterminé Occo & Mezzabarba à le fuivre. Mais malheureufement le plus grand nombre des médailles n'a aucune de ces marques chronologiques ; & il y en a affez peu dont les rapports à des événemens connus, puiffent nous fervir à fixer l'epoque de l'année où elles ont été frappées. Auffi l'arrangement que les deux antiquaires dont je viens de parler ont donné aux médailles impériales, eft-il fouvent purement arbitraire. Outre cela, comme dans le bas empire on trouve très-rarement les confulats & les puiffances tribunitiennes des empereurs, marqués fur leurs médailles, qu'on n'y lit même jamais ces fortes d'époques après Conftantin le jeune, il eft abfolument impraticable d'arranger chronologiquement une fuite impériale complette.

Il y a un autre ordre plus favant qu'a fuivi Oifelius : fans s'arrêter à ranger à part ce qui regarde chaque empereur, il n'a fongé qu'à réunir chaque *revers* à certaines efpeces de curiofité, & par ce moyen on apprend avec méthode, tout ce qui fe peut tirer de la fcience des médailles. Voici la maniere dont il a exécuté fon plan, qu'il a peut-être emprunté de Golztius, & qui paroît venir originairement des dialogues du favant archevêque de Tarracone, Antonio Auguftino.

D'abord il s'eft contenté de placer une fuite de têtes impériales, la plus complette qu'il a pû ; enfuite il a raffemblé tous les *revers* qui portoient quelque chofe de géographique, c'eft-à-dire qui marquoient des peuples, ou des provinces, ou des villes, ou des fleuves, ou des montagnes. De ces *revers* il en a fait huit planches ; foit qu'il ait voulu fimplement fournir un modele aux curieux, foit qu'en effet il ne connût que les médailles dont il nous donne la defcription, & fur lefquelles il dit tout ce qu'il fait.

Il a mis enfuite ce qui regarde les déités des deux fexes, y joignant les vertus, qui font comme des divinités du fecond ordre. Telles font la Conftance, la Clémence, la Modération ; ce qui compofe une fuite affez nombreufe.

On trouve après cela en quatre planches tous les monumens de la paix, les jeux, les théatres, les cirques, les libéralités, les congiaires, les magiftrats, les adoptions, les mariages, les arrivées dans les provinces ou dans les villes, *&c.*

Dans les planches fuivantes on voit tout ce qui concerne la guerre, les légions, les armées, les victoires, les trophées, les allocutions, les camps, les armes, enfeignes, *&c.*

Dans une feule planche eft réuni tout ce qui appartient à la religion ; les temples, les autels, les facerdoces, les facrifices, les inftrumens, les ornemens des augures & des pontifes. Il auroit pû fort bien y rapporter les apothéofes ou les confécrations qu'il a mifes à part, & qui font marquées par des aigles, par des paons, par des autels, par des temples, par des bûchers, par des chars tirés à deux ou à quatre éléphans, ou à deux mules ou à quatre chevaux.

Enfin il raffemble tous les monumens publics & les édifices qui fervent à immortalifer la mémoire des princes ; comme les arcs-de-triomphe, les colonnes, les ftatues équeftres, les ports, les grands chemins, les ponts, les palais.

Mais le R. P. dom Anfelme Banduri s'eft déterminé à ne donner aux médailles de fon grand recueil d'autre arrangement que l'ordre alphabétique des légendes des *revers*. Cependant comme dans le haut empire, les confulats, les puiffances tribunitiennes, & le renouvellement du titre d'*imperator* fe rencontrent plus fréquemment, les perfonnes qui ont des cabinets nombreux pourroient d'abord commencer par ranger fuivant l'ordre des années, les médailles de chaque empereur, qui portent ces caracteres chrono-

logiques, & y joindre même les autres médailles dont on peut déterminer la date par celle des événemens auxquels elles font allusion ; & quant aux médailles qui n'ont aucune marque par où l'on puisse sûrement juger du tems où elles ont été frappées, on les mettroit à la suite des autres, en suivant comme a fait le P. Banduri, l'ordre alphabétique des *revers*.

Les curieux peuvent opter entre la méthode d'Oiselius & celle du P. Banduri ; elles n'ont l'une & l'autre qu'un seul desagrément, c'est qu'il faut mêler ensemble les têtes, les métaux & les grandeurs ; mais on ne peut pas réunir tous les avantages.

Les *revers* se trouvent donc souvent chargés des époques des tems ; ils le sont aussi des marques de l'autorité du sénat, du peuple & du prince, du nom des villes où les monnoies ont été frappées, des marques différentes des monnétaires ; enfin de celles de la valeur de la monnoie.

Comme les époques marquées sur les médailles servent beaucoup à éclaircir l'histoire par la chronologie, nous en avons fait un article à part. *Voyez* MÉDAILLES, (*époques marquées sur les*).

Les marques de l'autorité publique sur les *revers* des médailles, quand elles ne sont point en légende ou en inscription, sont ordinairement ou S. C. ou Δ. E. par abréviation ; d'autres fois on lit tout au long *Populi jussu* : *Permissu D. Augusti* : *Indulgentiâ Augusti* ; ou semblables mots.

Quant au nom des villes où les médailles ont été frappées, rien n'est plus ordinaire que de le trouver dans le haut & dans le bas empire, avec cette différence que dans le haut empire, il est souvent en légende ou en inscription ; & dans le bas empire, principalement depuis Constantin, il se trouve toujours dans l'exergue. Ainsi le P. T. *Percussa Treveris* ; S. M. A. *Signata Moneta Antiochiæ*. Con. *Constantinopoli*, *&c.* au lieu que dans le haut empire, les noms s'y trouvant tout au long ; *Lugduni* dans celle de M. Antoine, Αντιοχέων dans les greques & dans toutes les colonies.

Les *revers* sont chargés des marques différentes & particulieres des monétaires, qu'ils mettoient de leur chef pour distinguer leur fabrique, & le lieu même où ils travailloient. C'est par-là qu'on explique une infinité de caracteres, ou de petites figures qui se rencontrent, non-seulement dans le bas empire, depuis Gallus & Volusien, mais aussi dans les consulaires.

Il nous reste à dire un mot de certaines marques, qui évidemment n'ont rapport qu'à la valeur des monnoies, & qu'on ne trouve que dans les consulaires, encore ne les y voit-on pas toujours. Ces marques sont X. V. Q. S. L. L. S. l'X signifie *Denarius*, qui valoit *Denos Aeris*, dix as de cuivre ; l'V marquoit le *Quinaire*, cinq as ; le L. L. S. un *sesterce*, ou deux as & demi ; le Q est encore la marque du *Quinaire*.

Aucune de ces marques ne se trouve sur le bronze, si ce n'est l'S qui se trouve dans quelques consulaires. Il est plus ordinaire d'y voir un certain nombre de points, qui se mettoit des deux côtés. *Voyez* POINTS, (*Art numismatique*).

Finissons par observer qu'on a certaines médailles dont il est évident que le *revers* ne convient point à la tête. La plûpart de ces sortes de médailles ont été frappées vers le tems de Gallus & de Volusien, & sur-tout pendant le regne de Gallien, lorsque l'empire étoit partagé entre une infinité de tyrans. Quel que soit ce défaut, on ne doit pas rebuter ces sortes de médailles ; car tout alors étoit dans une si grande confusion, que sans se donner la peine de fabriquer de nouveaux coins, aussi-tôt qu'on apprenoit qu'on avoit changé de maître, on battoit une nouvelle tête sur d'anciens *revers* : c'est sans doute par cette raison que l'on trouve au *revers* d'un Æmilien, *Concordia Augg.* *revers* qui avoit servi à Hostilien, à Gallus, ou à Volusien : si cependant ce n'est point un des Philippes transformés en Emilien.

Mais d'un autre côté nous ne devons faire aucun cas des médailles dont les revers ont été contrefaits, insérés ou appliqués. C'est une fourberie moderne imaginée pour tromper les curieux. Nous en avons parlé au *mot* MÉDAILLE, &

nous avons indiqué en même tems les moyens de découvrir cette fripponnerie.

Pour ce qui regarde les divers symboles qu'on voit sur les *revers* des médailles antiques, on en trouvera l'énumération & l'explication au *mot* SYMBOLE, *Art numismatique*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

REVERS, voir un ouvrage de *revers*; c'est *dans la Fortification*, découvrir le dos de ceux qui le défendent, & qui font face au parapet. *Voyez* COMMANDEMENT.

REVERS DE L'ORILLON, c'est la partie de l'orillon vers la courtine, qui lui est à-peu-près parallele. *Voy.* ORILLON. (*Q*)

REVERS DE LA TRANCHÉE, c'est *dans l'attaque des places*, le côté opposé à son parapet. *Voyez* TRANCHÉE. (*Q*)

REVERS, (*Marine.*) on caractérise par ce terme, tous les membres qui se jettent en-dehors du vaisseau, comme certaines alonges & certains genoux. *Voyez* ALONGES DE REVERS & GENOUX DE REVERS.

On appelle aussi *manœuvres de revers* les écoutes, les boulines & les bras qui font sous le vent, qu'on a larguées, & qui ne sont plus d'usage jusqu'à ce que le vaisseau revire de bord. On s'en sert alors à la place des autres, qui en cessant d'être du côté du vent, deviennent manœuvres de *revers*.

Revers d'arcasse est une portion de voûte de bois faite à la poupe d'un vaisseau, soit pour soutenir un balcon, soit pour un simple ornement, ou pour gagner de l'espace. *Voyez Pl. I. fig.* 1. *le* revers *d'arcasse ou voûte marquée D.*

Revers de l'éperon; c'est la partie de l'éperon comprise depuis le dos du cabestan, jusqu'au bout de la cagonille.

REVERS DE PAVÉ, (*Pavement.*) c'est l'un des côtés en pente du pavé d'une rue, depuis le ruisseau jusqu'au pié du mur.

REVERSALES, (*Hist. mod. politique.*) *reversalia.* C'est ainsi que l'on nomme en Allemagne une déclaration par laquelle l'empereur, ou quelqu'autre souverain de l'empire, fait savoir que par quelque acte qu'il a fait, il n'a point entendu porter préjudice aux droits d'un tiers. Ainsi, comme par la bulle d'or le couronnement de l'empereur doit se faire à Aix-la-Chapelle, lorsque cette cérémonie se fait ailleurs, l'empereur donne des *réversales* à la ville d'Aix-la-Chapelle, par lesquelles il déclare que cela s'est fait sans préjudice de ses droits, & sans tirer à conséquence.

REVERSEAU, s. masc. (*Archit.*) Piece de bois attachée au bas du chassis d'une porte croisée, qui en recouvrement sur son seuil ou tablette, empêche que l'eau n'entre dans la feuilleure. Quand elle est sur l'appui d'une fenêtre, on la nomme *piece d'appui. Daviller.* (*D. J.*)

REVERSER, v. act. (*Gram.*) verser de nouveau; *reversez* cette liqueur dans la bouteille. *Voyez* VERSER.

REVERSIBLE, adj. (*Jurisprud.*) signifie *qui doit retourner à quelqu'un.* Un bien, une somme peut être *reversible* à quelqu'un, après le décès d'un autre, ou après l'événement de quelque condition; ce qui dépend des termes de la disposition. *Voyez* PROPRE, RETOUR & RÉVERSION, SUCCESSION, SUBSTITUTION, FIDEI-COMMIS. (*A*)

REVERSION, s. f. (*Jurisprud.*) est la même chose que retour ou droit de retour, que le donateur a aux biens par lui donnés, quand le donateur meurt sans enfans. *Voyez ci-devant* RETOUR. (*A*)

REVERSIS LE JEU DU, le jeu du *reversis* est un jeu que nous tenons des Espagnols, & qui demande une grande attention de la part des joueurs.

On l'appelle *reversis* de la maniere de le jouer qui est toute opposée à celle des autres jeux de cartes, dans lesquels celui qui fait le plus de levées, gagne; au lieu que dans celui-ci, c'est celui qui en fait le moins.

Pour jouer le *reversis*, on peut être quatre ou cinq personnes. Il y a quarante-huit cartes dans le jeu, les dix n'y étant pas ordinairement. Il y a cependant des endroits où l'on les laisse, pour rendre le *reversis* plus difficile à jouer.

Après avoir tiré à qui mêlera, comme dans les autres, celui que la carte a décidé,

décidé, présente les cartes battues à sa gauche pour être coupées, & les partage toutes aux joueurs, trois à trois, excepté trois, lorsque l'on joue quatre, & deux ou sept; si l'on est cinq, qui restent au talon. On peut écarter une carte de son jeu que l'on met dessous le talon, pour remplacer celle qu'on en ôte, ou si l'on ne veut point écarter, il est libre de voir au talon celle qu'on auroit prise en cas d'écart; mais ceci doit se faire chacun selon son rang; le premier en cartes ayant droit de commencer, le second ensuite, & ainsi des autres. Celui qui mêle les cartes, doit toujours s'en donner une de plus qu'aux autres joueurs, & n'en prend jamais au talon. Mais il est obligé d'y mettre, après l'examen de son jeu, celle de ses cartes qu'il juge à propos: ce qui fait que le talon qui n'étoit, avant que les joueurs eussent écarté & pris, que de trois cartes, en a quatre, quand on commence à jouer. Les cartes ne changent point de valeur; ce jeu n'a point de triomphe, & on est obligé de donner une carte de la couleur qu'on joue. Lorsque le valet de cœur ou le quinola est jetté en renonce, celui qui s'en défait, gagne le jeu. Celui qui est forcé de donner le quinola sur du cœur, ou qui le joue lui-même, n'ayant pu le jetter en renonce, fait la bête de ce qu'il y a sur le jeu. Celui qui fait partir le quinola, gagne à celui qui le lâche, quatre jettons ou plus, & un à chaque joueur, selon la convention faite avant de jouer. Celui qui prend la levée ou le quinola, se trouve en renonce, paye deux marques ou plus, à celui qui l'a jetté sur trefle, pique ou quatreau.

Si celui qui a fait, leve moins de cartes que les autres, & si dans ces cartes il n'y a ni as, ni roi, ni dame, ni valet, ou même s'il y en a moins qu'ailleurs, il gagne le talon qui vaut selon que l'on est convenu.

Lorsque deux joueurs sont égaux, le plus près de celui qui a fait à gauche, gagne le talon; mais celui qui n'a point de levée, l'emporte sur lui, quoiqu'il n'ait point de cartes qui marquent.

Le talon se paye sur la valeur des cartes qu'il contient, & cette valeur en ce cas, est de cinq pour les as, quatre pour les rois, trois pour les dames & deux pour les valets.

Le talon se paye à celui qui a moins de points dans son jeu; & s'il y a égalité de point, c'est au premier à le payer.

Celui qui renonce, fait la bête, ou paye une autre amende, si l'on en est convenu. On ne doit point jouer avant son tour, sous peine de payer un jetton à tous les joueurs. Le premier en cartes doit toujours commencer par jouer du cœur s'il en a; mais personne n'en peut écarter. Quand on jette un as en renonce sur une autre couleur, on gagne de celui qui leve, ce que l'on est convenu. Mais le joueur qui doit commencer à jetter, ne gagne ni ne perd rien, s'il joue un as. On gagne le double pour l'as de cœur jetté en renonce. Un joueur qui est forcé de lâcher l'as de la couleur jouée, paye à celui qui l'y force, ce qu'il en auroit reçu, s'il se fût défait de son as en renonce. L'as de cœur gagne encore le double dans ce cas. Si le jeu n'est pas complet, ou que les cartes soient mal mêlées, l'on doit refaire. Voilà les regles d'un usage général & ordinaire dans le jeu de *reversis*. Cependant elles ne laissent pas d'avoir quelques exceptions, comme dans ce cas: quoique nous ayons dit qu'il ne falloit point écarter de cœur, selon les bonnes regles, on ne laisse pas de le faire, quand un joueur n'en porte que le roi ou la dame, n'ayant plus dans son jeu de cœur, & ne pouvant faire une redouble pour forcer le quinola. Si l'on joue au quinola forcé, celui qui l'a, manquant de cœur pour le defendre, a droit de le jetter, à moins que son jeu ne soit de le garder. Quoiqu'on ne joue point au quinola forcé, il l'est toujours dans les deux premiers tours, après lesquels il est libre de le garder ou de le jetter, fût-il seul, selon qu'on le juge le plus avantageux pour son jeu. Dans les cas où le quinola est écarté ou forcé, & que personne ne gagne la poule, chacun remet deux jettons pour la rafraîchir, & on ne paye les bêtes qui sont sur le jeu, qu'après les avoir levées, & encore l'une après l'autre, faisant mettre la plus grosse la premiere. Il n'y a que les bêtes de re-

nonce qui se payent avec une autre ou avec la poule. Quand celui qui a dans son jeu une haute & une basse carte, fait la main, il doit prendre de sa haute, pour ne lever que peu de cartes, & jouer ensuite la basse pour mettre son compagnon en jeu, & lui faire prendre les autres cartes qui restent à jouer, s'il se peut; par cette adresse on ne perd point le talon. Le *reversis* est exempt de payer le talon. Celui qui a plusieurs cartes de la couleur de celle qu'on a jouée, peut la prendre ou la gagner à son gré. *Voyez* GAGNER *une carte*. Tout bon joueur doit s'appliquer à gagner le talon, ou du moins à ne le pas perdre. Il faut toujours fournir, si l'on peut, des cartes au-dessous de celle qu'on a jouée, puisque pour gagner le talon, il faut ne point faire de main, ou en faire moins que les autres.

Reversis signifie encore non-seulement la *poule*, & le payement de deux jettons fait par chaque joueur, mais encore une *remise* de tous les jettons que celui qui fait le *reversis*, a pu payer dans le coup. Voyez ci-après *faire le reversis*.

Faire le reversis, en terme du jeu de ce nom, c'est gagner, en faisant toutes les levées, la poule, deux jetttons de chaque joueur & ceux qu'on a pu payer dans le coup, & priver le quinola jetté en renonce, de ses droits ordinaires.

REVERTIER LE JEU DU, le jeu du *revertier* se joue dans un trictrac où chacun empile ses dames; en sorte que celles avec lesquelles on doit jouer, soient dans le coin, à la gauche de celui contre lequel on joue, de même les siennes dans le coin de votre côté, & à votre gauche.

Il est nécessaire que le trictrac soit garni de 15 dames de chaque couleur, de deux cornets & de dés. On ne joue qu'avec deux, chacun se servant; on ne peut jouer que deux ensemble; l'on présente le dé à celui contre lequel on joue pour voir à qui amenera le plus gros point pour commencer.

Il faut toujours nommer le plus gros nombre, comme six-quatre, quatre & as, trois & deux. Les différentes combinaisons des dés retiennent dans le jeu du *revertier* le même nom qu'elles ont dans le trictrac. Les deux as, par exemple, se nomment *ambezas*; les deux quatre, *carmes*, &c.

Les dés doivent être joués de maniere qu'ils touchent la bande de l'adversaire. Le dé est bon par-tout dans le trictrac, excepté lorsque les deux dés sont l'un sur l'autre ou sur le bord du trictrac, ou quand ils sont dressés l'un contre l'autre, en sorte que tous deux ne soient point sur leurs cubes. Le dé est bon sur le tas ou la pile des dames, sur une ou deux dames, pourvu qu'il soit sur son cube, en sorte qu'il puisse porter l'autre dé. Le dé qui est en l'air, ou qui pose un peu sur une dame, étant soutenu par la bande du trictrac contre laquelle il appuie, ou contre la pile de bois, ne vaut rien. On peut voir s'il est en l'air ou non, en tirant doucement la table ou la dame sous laquelle il est. S'il tombe, c'est une preuve qu'il étoit en l'air, par conséquent le coup n'est pas bon.

On peut rompre le dé de son homme, quand on appréhende quelque coup, à moins qu'on ne soit convenu autrement; alors on encoure la peine marquée, & outre cette amende, celui à qui on a rompu les dés, peut jouer tel nombre qu'il veut.

Quand on commence la partie, on ne peut faire aucune case, c'est-à-dire, mettre deux ou plusieurs dames accouplées l'une sur l'autre dans les deux tables du trictrac qui sont du côté du tas des dames de celui qui joue.

Il y a deux choses à remarquer: la premiere qu'il faut faire aller ses dames qui sont empilées & à la gauche de celui contre qui l'on joue, jusqu'au coin qui est à sa droite. Ensuite vous les passez sur les lames qui sont de votre côté à votre gauche, & les faites aller jusqu'à votre droite. La seconde chose qu'il est besoin de savoir, c'est que les doublets se jouent doublement, c'est-à-dire, que l'on joue deux fois le nombre que l'on a fait, soit avec une seule dame, soit avec plusieurs.

Il arrive souvent que l'on ne peut pas jouer tous les nombres que l'on a amenés. Par exemple, lorsque du premier coup

l'on fait sonnez, on n'en peut jouer qu'un, par la raison que l'on ne peut mettre sur les lames du côté de son tas de bois qu'une seule dame, & que l'on ne peut jouer tout d'une dame, à cause que le passage se trouve fermé par le tas de bois de celui contre qui l'on joue ; l'on est quelquefois aussi obligé de passer ses dames de son côté, lorsqu'après avoir joué un ou deux coups, on fait un gros doublet que l'on ne sauroit jouer du côté où est son bois & pile de dames : c'est ce qu'il faut éviter avec soin, & donner, autant qu'on pourra, tous les grands doublets, comme terne, carme, quine ou sonnez, afin de pouvoir, sans gâter son jeu, les jouer, s'ils viennent. Quoiqu'on ait dit qu'on ne peut mettre qu'une seule dame sur les lames ou fleches du côté de son tas, il y a cependant une fleche sur laquelle on en peut mettre tant que l'on veut. *Voyez* TÊTE.

Quand on a mené de la gauche de son homme à sa droite une partie de ses dames, & que votre tête est bien garnie, il faut alors caser du côté de la pile de bois de celui contre qui l'on joue, ou surcaser, quand on ne peut point caser, ou bien passer toujours des dames de votre tas à votre tête. *Voyez* SURCASER.

Quand un joueur a plus de dames à rentrer qu'il n'en a de rentrées par les passages, il perd la partie double ; & quand on joue le double, celui qui est double, perd le double de ce qu'on a joué.

REVESTIAIRE, s. m. (*terme d'église.*) c'est le lieu où les ecclésiastiques vont prendre leurs habits sacerdotaux, leurs chappes, & les autres ornemens avec lesquels ils célébrent l'office divin. Le mot *revestiaire* se dit aussi d'une certaine somme que chaque religieux prend dans certaines communautés pour son entretien d'habits, de linges, *&c.* On estime généralement le *revestiaire* à cent, ou cent vingt livres par an. (*D. J.*)

REVÊTEMENT LE, (*Fortific.*) est une espece de mur de mâçonnerie ou de gazon, qui soutient les terres du rempart du côté de la campagne. *Voyez* REMPART. On dit que le rempart d'une place est revêtu de mâçonnerie, lorsque le *revêtement* est de mâçonnerie ; & l'on dit qu'il est *gazonné*, lorsque le *revêtement* est de gazon. *Voyez* GAZON. Pour que le *revêtement* soutienne plus aisément la *poussée* des terres du rempart vers le fossé, on le fait en talud. *Voyez* TALUD. Le talud forme une espece d'escarpement, qui fait donner au côté extérieur du *revêtement*, le nom d'*escarpe*. *Voyez* ESCARPE. L'épaisseur du *revêtement* de maçonnerie au cordon est ordinairement de cinq piés. On lui donne pour talud la cinquieme ou la sixieme partie de sa hauteur, à compter depuis le cordon jusqu'au fond du fossé. Lorsque le *revêtement* est de gazon, le talud est les deux tiers de sa hauteur. M. le maréchal de Vauban a donné une table qu'on trouve dans la *science des Ingénieurs* de M. Bélidor, dans laquelle il détermine l'épaisseur du *revêtement* & ses différens taluds, depuis la hauteur de 10 piés jusqu'à celle de 80. Mais quoiqu'elle ait été éprouvée sur plus de 500000 *toises cubes de mâçonnerie, bâties à 150 places fortifiées par les ordres de Louis le Grand* ; comme les mesures qu'elle contient ne sont établies sur aucun principe de théorie, elles ont depuis été examinées par messieurs *Couplet* & *Bélidor*. Le premier a traité cette matiere dans les *mémoires de l'académie royale des Sciences, années* 1726, 1727, *&* 1728, & il y a joint des tables dans lesquelles ces mesures se trouvent exactement déterminées, suivant les différens taluds que les terres peuvent prendre ; & le second (*M. Belidor*) a donné dans le livre de la *science des Ingénieurs*, des tables que ceux qui sont chargés de la construction effective des fortifications, doivent consulter : toutes ces tables fixent aussi les différentes dimensions des contreforts. *Voyez* CONTREFORT. Le rempart n'est quelquefois revêtu de mâçonnerie que depuis le fond du fossé jusqu'au niveau de la campagne ; alors on dit qu'*il est à demi-revêtement*. *Voyez* DEMI-REVÊTEMENT.

On fait quelquefois des especes de *revêtemens* de saucisses & de fascines ; lorsqu'ils sont bien faits, ils peuvent durer

trois ou quatre ans. On s'en sert ordinairement pour réparer les breches d'une place après un siége ; en attendant qu'on ait le tems ou la commodité de rétablir les parties détruites dans leur premier état. (*Q*)

REVÊTEMENT DES TERRES, (*Archit.*) appui de mâçonnerie qu'on donne à des terres pour les empêcher de s'ébouler.

Si l'on éleve des terres, comme pour faire une chaussée, une digue, un rempart, ces terres que je suppose qui auront la figure d'un parallélepipede, ne se soutiendront point en cet état, mais s'ébouleront ; de sorte que leur quatre côtés verticaux posés sur le plan horisontal, & qui étoient des parallélogrammes, deviendront de figure triangulaire, ou à-peu-près, parce que la pesanteur des terres, jointe à la facilité qu'avoient leurs parties à rouler les unes sur les autres, les a obligées à se faire une base plus large que celle du parallélepipede primitif ; pour empêcher cet effet, on les soutient par des *revêtemens* qui sont ordinairement de mâçonnerie.

Comme c'est par une certaine force que les terres élevées en parallélepipede élargissent leur base, il faut que cette force qu'on appelle *leur poussée*, soit combattue & réprimée par celle du *revêtement*, qui par conséquent, doit être du-moins égale. Pour procéder par regle à la construction d'un *revêtement*, il faudroit avoir terminé cette égalité, ou cet équilibre ; mais jusqu'ici, on n'a point eu cette connoissance dans la pratique de l'Architecture, & l'on s'est conduit assez au hasard.

Nous avons trois auteurs françois qui ont écrit sur cette matiere ; M. Bullet, membre de l'académie d'Architecture ; M. Gautier architecte, & finalement M. Couplet. Ce dernier a démontré par la Géométrie les regles qu'il faut observer dans les épaisseurs & les taluds qu'on doit donner aux *revêtemens*, pour qu'ils puissent résister à la poussée des terres qu'ils ont à soutenir. *Voyez* les savans mémoires qu'il a donnés à ce sujet dans le recueil de l'académie des Sciences, *années* 1726, 1727 & 1728 ; ils ne sont pas susceptibles d'être extraits dans cet ouvrage.

Aux démonstrations géométriques de ce savant académicien, M. de Réaumur a joint dans le même recueil de l'académie des Sciences, *année* 1730, une considération physique sur la nature des terres qui tendent à s'ébouler malgré les *revêtemens* les plus ingénieux.

Des terres coupées à plomb s'éboulent si peu, qu'à peine s'en détache-t-il quelques hottées en tout un an ; & même cette petite quantité seroit encore plus petite, si les premieres parcelles avoient été soutenues, & ne fussent pas tombées ; car ce n'est ordinairement que leur chûte qui a entraîné celle des secondes. Un mur n'a donc pas beaucoup de peine à soutenir ces terres, si on n'y considere que l'effort qu'elles font pour s'ébouler ; mais elles en ont un beaucoup plus grand, & très-violent ; c'est celui qu'elles font pour s'étendre, lorsqu'elles sont bien imbibées d'eau, & c'est à quoi le mur de *revêtement* doit s'opposer.

Il est vrai que cette tendance des terres à s'étendre, doit agir en tous sens, verticalement aussi-bien qu'horisontalement, & que le mur ne s'oppose qu'à l'action horisontale ; mais il faut observer que la tendance verticale n'ayant pas la liberté d'agir, du moins dans toutes les couches inférieures de terres pressées par le poids des supérieures, toute la tendance verticale se tourne en horisontale, tant que la difficulté de soulever les couches supérieures est plus grande que celle de forcer le mur, & cela peut aller, & va effectivement fort loin.

On a observé qu'une terre qui a très-peu de hauteur, ne laisse pas de s'étendre beaucoup davantage dans le sens horisontal, & que la force qu'elle a pour s'étendre en ce sens-là, est beaucoup plus grande que tout son poids, & par conséquent que la force dont elle auroit besoin pour s'étendre autant dans le sens vertical.

Plus les terres auront de facilité de s'imbiber d'eau, plus elles auront de poussée contre un mur de *revêtement* ; des sables n'en auroient aucune à cet égard ; & par

cette raison, M. de Réaumur propose pour remede à l'inconvénient dont il s'agit, de mêler exprès des gravois dans les terres qui ne seroient pas naturellement assez sablonneuses. Non-seulement les gravois ou les sables ne s'imbiberont pas d'eau, mais ils laisseront des interstices qui seront des especes de retraites ménagées à la terre qui se renflera ; moyennant quoi elle n'agira pas contre le mur. (*D. J.*)

REVÊTIR, v. act. (*Gram.*) donner un vêtement ; c'est un gueux que j'ai *revêtu*. Il se prend au figuré ; il s'est montré *revêtu* de toute sa gloire ; on *revêtit* tous les jours les actions les plus atroces, des beaux noms de *zele* pour la religion & d'amour de la vérité ; je l'ai *revêtu* de toute mon autorité ; il l'a *revêtu* de la plus grande partie de ses biens par une donation unique qui dépouille ses vrais héritiers ; cet acte est-il *revêtu* de toutes ses formes ? Il faut *revêtir* cet endroit d'un mur ; il faut *revêtir* ce mur de plâtre ; il faut *revêtir* ce modele de cire, *&c.* *Voyez* VÊTIR *&* VÊTEMENT.

REVÊTIR, (*Architect.*) c'est en maçonnerie fortifier l'escarpe & la contrescarpe d'un fossé, avec un mur de pierre ou de moilon. C'est aussi faire un mur à une terrasse, pour en soutenir les terres ; ce qui s'appelle aussi *faire un revêtement.*

En charpenterie, *revêtir* signifie peupler de poteaux une cloison ou un pan de bois ; en menuiserie, couvrir un mur d'un lambris qu'on appelle *lambris de revêtement. Dictionnaire d'Architecture.* (*D. J.*)

REVÊTIR, (*Jardin.*) c'est garnir de gazon un glacis droit ou circulaire, ou palisser de charmille, de filarin, d'ifs, *&c.* un mur de clôture ou de terrasse pour le couvrir. (*D. J.*)

REVÊTISSEMENT, s. m. (*Jurisprudence.*) en matiere féodale, est lorsque le seigneur reçoit le vassal en foi & hommage ; & par ce moyen lui donne l'investiture du fief.

Revêtissement, dans quelques coutumes, est le don mutuel & égal qui se fait entre deux conjoints par mariage, par le moyen duquel ils se revêtissent mutuellement de leurs biens.

Revêtissement de lignes, dans la coutume de Lorraine, est la transmission qui se fait par succession des propres aux plus proches parens du côté & ligne d'où ils sont venus. *Voyez* le *glossaire* de M. de Lauriere, au mot *revêtissement.* (*A*)

REUILLY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le Berri, sur l'Arnon, à 6 lieues de Bourges, à 3 d'Issoudun, & à 4 de Vatan. Il y a un hôtel-Dieu nouvellement établi ; la taille y est personnelle, mais les habitans sont fort pauvres. (*D. J.*)

REVIN, (*Géog. mod.*) petite ville de France, aux frontieres du Hainaut & de la Champagne, sur la Meuse, au-dessous de Charleville ; elle appartient à la France depuis 1679. *Long.* 22. 19. 30. *lat.* 46. 57. (*D. J.*)

REVIQUER, v. act. (*Foulerie.*) c'est faire passer les étoffes de laine par la foulerie, ou simplement les laver à la riviere pour les nettoyer & dégorger de ce qu'elles ou trop pris de teinture, afin qu'elles ne puissent barbouiller : les ouvriers employés à *reviquer* s'appellent *reviqueurs*. Savary. (*D. J.*)

REVIREMENT, s. m. (*Marine.*) c'est le changement de route ou de bordée, lorsque le gouvernail est poussé à bas-bord ou à stribord, afin de courir sur un autre air de vent que celui sur lequel le vaisseau a déja couru quelque tems.

Revirement par la tête, revirement par la queue, est le mouvement d'une armée ou d'une escadre qui est sous voiles, lorsqu'elle veut changer de bord, en commençant par la tête ou par la queue de l'armée. *Voyez* ÉVOLUTIONS.

REVIREMENT, s'emploie aussi en finance & commerce ; on dit *revirement de parties* ; c'est une maniere d'acquitter une chose par une autre, de s'acquitter vers une personne par une seconde.

REVIRER, v. n. (*Marine.*) c'est tourner le vaisseau pour lui faire changer de route. *Voyez* MANEGE DU NAVIRE.

Revirer dans les eaux d'un vaisseau, c'est changer de bord derriere un vaisseau, en sorte qu'on court le même rumb de vent en le suivant.

Revirer de bord dans les eaux d'un vaisseau, c'est changer de bord dans l'endroit où un autre vaisseau doit passer.

REVISER, v. act. (*Gram.*) voir, examiner de nouveau.

REVISEUR, s. m. (*Chanc. rom.*) officier de la chancellerie romaine pour les matieres bénéficiales ou matrimoniales. Il y a dans la chancellerie de la cour de Rome plusieurs officiers appellés *reviseurs*. Ils mettent au bas des supliques *expediantur litteræ*, lorsqu'il faut prendre des bulles; & un grand C, quand la matiere est sujette à componende. Après avoir revu & corrigé la supplique, ils y mettent la premiere lettre de leur nom, tout au bas de la marge du côté gauche.

Entre ces *reviseurs*, l'un est appellé *reviseur per obitum*; il dépend du dataire, il a la charge de toutes les vacances *per obitum in patriâ obedientiæ*; il est aussi chargé du soin des suppliques par démission, par privation & autres, en pays d'obédience, & des pensions imposées sur les bénéfices vacans en faveur des ministres & autres prélats courtisans du palais apostolique. L'autre s'appelle *reviseur des matrimoniales*; il dépend aussi de la daterie, & ne se mêle que des matieres matrimoniales. (*D. J.*)

REVISION, (*Jurisprud.*) est un nouvel examen que l'on fait de quelque affaire pour connoître s'il n'y a point eu erreur, & pour la réformer.

Revision d'un compte, est une nouvelle vérification que l'on en fait; la *revision* finale est lorsqu'après des débats fournis lors du premier examen que l'on a fait du compte, on en réforme les articles suivant les jugemens qui sont intervenus, sur les débats, pour procéder ensuite à un calcul juste, & à la clôture du compte. (*A*)

REVISION, *en matiere civile*, est une voie de droit usitée en certain pays, au lieu de la requête civile; les *revisions* ont été en usage au parlement de Besançon, jusqu'à l'édit du mois d'Août 1692, qui les a abolies. Elles sont encore en usage en Hollande & autre pays qui est sous la domination des ducs de Bourgogne. (*A*)

REVISION *en matiere criminelle*, est un nouvel examen d'un procès qui avoit été jugé en dernier ressort; c'est à-peu-près la même chose que la requête civile, ou plutôt que la voie de cassation en matiere civile; il y a néanmoins cette différence entre la *revision* & la requête civile, que dans celle-ci les juges ne peuvent d'abord juger que le rescindant, c'est-à-dire la forme & non le rescisoire qui est le fond, & par la voie de cassation les arrêts ne sont point retractés, à moins qu'il n'y ait des moyens de forme, au lieu que dans la *revision* les juges peuvent revoir le procès au fond, & absoudre l'accusé en entérinant les lettres de rescision par le seul mérite du fond, quand il n'y auroit pas de moyen en la forme.

On ne peut procéder à la *revision* d'un procès sans lettres du prince expédiées en la grande chancellerie; celui qui veut obtenir de telles lettres, doit présenter sa requête au conseil où elle est rapportée; & ensuite, si le conseil le juge à propos, elle est renvoyée aux requêtes de l'hôtel pour avoir l'avis des maîtres des requêtes, dont le rapport se fait aussi au conseil, & sur le tout on décide si les lettres doivent être expédiées; en général on en accorde rarement. L'amiral Chabot, qui avoit été condamné par des commissaires, obtint des lettres de *revision*, & par un arrêt de *revision* rendu au parlement, en 1541, en présence de François I, il fut absous. *Voyez ordonnance de* 1670. *tit.* 16. & les mots CASSATION, REQUÊTE CIVILE. (*A*)

REVISION, est aussi un droit que les procureurs ont pour revoir & lire les écritures des avocats; ce droit qui leur a été accordé moyennant finance, a été établi sous prétexte que le procureur devant conduire toute l'affaire, doit lire les écriture, des avocats pour se mettre au fait de ce qu'elles contiennent, & voir ce qu'il peut y avoir à faire en conséquence. (*A*)

REVISION, (*Fabrique des armes.*) dans les manufactures d'armes établies pour le service du roi, est le lieu où des ouvriers de choix & de confiance examinent les canons des armes des troupes, vérifient leurs proportions, & s'assurent

qu'ils n'ont point de défaut intérieur ni extérieur. Après l'examen le plus ſcrupuleux, on polit & adoucit les canons à la lime douce & à l'huile, & on les dépoſe dans une ſalle baſſe & humide après les avoir bien eſſuyés. Ils y reſtent nn mois: s'il y a quelque partie mal ſoudée, quelque fente même ſuperficielle, la rouille manifeſte ces défauts. On les viſite de nouveau après un mois de ſéjour, dans cette ſalle, en préſence des officiers prépoſés par le roi, pour veiller à cette importante partie du ſervice: c'eſt un contrôleur des armes qui fait cette viſite. Les canons défectueux y ſont rebutés, & ceux qui paroiſſent d'un ſervice ſûr, ſont reçus définitivement pour le compte du roi. La *reviſion* ſuit l'épreuve des canons, & eſt elle-même une nouvelle épreuve. *Voyez* ÉPREUVE (*Fabrique des armes.*)

REVISITER, v. act. (*Gram.*) c'eſt viſiter de nouveau. On *reviſite* des marchandiſes; on *reviſite* des magaſins; on *reviſite* un malade. *Voyez* VISITE & VISITER.

REVIVIFICATION, (*Chimie.*) le changement déſigné par ce mot, eſt propre au mercure. On dit que cette ſubſtance métallique eſt *revivifiée*, lorſqu'on la dégage d'une combinaiſon dans laquelle elle avoit perdu ſa fluidité naturelle ou ordinaire. Du mercure *revivifié* du cinnabre, eſt du mercure ſéparé du ſoufre commun avec lequel il étoit combiné pour conſtituer le cinnabre qui eſt un corps conſiſtant, à l'aide d'un précipitant & d'un degré de feu convenable; le mercure *revivifié* du ſublimé corroſif, eſt le mercure ſéparé de l'acide marin par les mêmes moyens. *Voyez* MERCURE. Comme les choſes très-utiles ne ſont jamais déplacées, j'obſerverai ici, quoique cette réflexion appartienne proprement à l'*article* MERCURE, que celui qu'on *revivifie* du ſublimé corroſif, ne peut qu'être, & eſt en effet très-pur; cette aſſertion poſitive (ſi cependant un paradoxe auſſi étrange peut entrer dans la tête d'un médecin peu inſtruit) pourra prémunir contre l'idée du poiſon, que j'ai vu plus d'une fois avec pitié, mais ſans étonnement, attacher à ce mercure. (*b*)

REVIVRE, v. n. (*Gram.*) retourner à la vie; ſi les hommes pouvoient *revivre* avec l'expérience qu'ils ont en mourant, il y en a peu qui ne ſe conduiſiſſent autrement; cette odeur me ranime & me fait *revivre*; les peres ſe voyent *revivre* dans leurs enfans; on ne fait que renouveller & faire *revivre* d'anciennes folies; je ſens *revivre* mon amitié pour lui.

REVIVRE, (*Juriſprud.*) eſt le nom que l'on donne dans quelques coutumes à ce que l'on appelle communément *regain*, c'eſt-à-dire la ſeconde herbe qu'un pré pouſſe dans la même année. (*A*)

REVIVRE *au jeu de la tontine*, c'eſt revenir au jeu par le moyen des jettons que les voiſins du joueur lui donnent pour les as qu'on leur tourne; ceux qui *revivent* de cette ſorte, rentrent au jeu, mêlent, & jouent de nouveau.

RÉUNION, (*Gram. & Juriſprud.*) eſt l'action de rejoindre deux choſes enſemble, comme quand on réunit au domaine du roi quelque héritage ou droit qui en avoit été démembré. *Voyez* DOMAINE, DÉMEMBREMENT & UNION. (*A*)

RÉUNION, ſ. f. *terme de Chirurgie*; action par laquelle on unit & maintient les levres d'une plaie rapprochées l'une de l'autre, afin que la nature puiſſe les conſolider. *Voyez* CONSOLIDATION.

La *réunion* s'obtient par la ſituation de la partie, par le bandage & appareil méthodiques, & par la ſuture au moyen du fil & des aiguilles; les premiers moyens ſont préférables aux ſutures, lorſqu'ils ſuffiſent, & l'expérience a prouvé qu'ils ſuffiſoient preſque toujours, comme M. Pibrac, directeur de l'académie royale de Chirurgie, l'a prouvé, dans une excellente diſſertation ſur l'abus de ſutures, publiée dans le *III. tome* des mémoires de cette compagnie.

Les plaies en long ſe réuniſſent fort aiſément par le bandage uniſſant. *Voyez* INCARNATIF. La ſituation de la partie, avec l'aide d'un bandage, ſuffit aux plaies tranſverſales de la partie antérieure du col; on a des exemples de plaies qui intéreſſoient la trachée artere preſque entiérement coupée, & qui ont été guéries

par la ſeule attention de tenir la tête panchée en devant, le menton appuyé ſur la partie ſupérieure de la poitrine. On réunira de même les plaies tranſverſales de la partie poſtérieure du col, en tenant la tête ſuffiſamment renverſée en arriere par un bandage convenable qui ſera le diviſif de la partie antérieure. *Voyez* DIVISIF.

Les plaies tranſverſales du tendon d'Achille ſeront réunies par le bandage & la ſituation de la partie. *Voyez* RUPTURE *&* PANTOUFLE.

Les plaies tranſverſales de la partie extérieure du poignet, avec ou ſans léſion des tendons extenſeurs, peuvent être réunies en ayant ſoin de tenir la main renverſée; il y a une machine fort utile pour ce cas. *Voyez* MACHINE *pour tenir la main étendue.*

Mais ce qui fait voir les grandes reſſources de l'art, entre les mains de ceux qui ſont nés avec le génie propre à l'exercer, c'eſt le bandage imaginé depuis peu par M. Pibrac, pour la *réunion* des plaies tranſverſales de langue; cette partie eſt ſujette à être coupée entre les dents, dans des chûtes, ou dans des attaques de convulſions épileptiques ou autres. Les anciens recommandoient la ſuture; on ſent de quelle difficulté il eſt de coudre la langue; l'eſpece de bride que M. Pibrac a inventée, porte un petit ſac dans lequel on contient facilement la langue de façon à obtenir ſans inconvénient, la *réunion* de la plaie qui y a été faite. *Voyez la Planche* 36. *fig.* 1, 2 & 3. Le détail des cures operées par l'aide de ce bandage ingénieux, eſt dans le *III tome* des mémoires de l'Académie royale de Chirurgie.

Les plaies obliques & tranſverſes dont on ne peut eſpérer la *réunion* par la ſeule ſituation de la partie, admettent l'application des emplâtres agglutinatifs grillés, connus ſous le nom de *ſuture ſeche*. Voyez *Pl.* 30. *fig.* 8. ou avec des languettes des mêmes emplâtres, *fig.* 5, 6, 7; on les avoit d'abord adoptées pour les plaies du viſage, mais le bon effet dont elles y ſont, a déterminé à les appliquer à la *réunion* de toutes ſortes de plaies.

Pour ſe ſervir de la ſuture ſeche; on fait raſer les environs de la plaie, s'ils ſont couverts de poils; on lave la plaie pour la nettoyer des ordures, ou des ſimples caillots de ſang qui s'oppoſeroient à la conſolidation, comme des corps étrangers; de l'eau tiede, ou du vin chaud ſuffiſent pour cette lotion; on rapproche enſuite les levres de la plaie, on les fait contenir par un aide, tandis qu'on applique les languettes enduites d'emplâtres de bétoine, ou d'André de la Croix.

Dans les cas où l'on croiroit les points de ſuture indiſpenſables, on en diminueroit le nombre, en interpoſant alternativement avec un point, une languette agglutinative; cette ſuture mixte épargnera de la douleur au malade dans l'opération, & une partie des accidens qu'attirent preſque toujours les points de ſuture.

Si un gonflement, une éréſipelle, ou quelques éruptions cutanées obligeoient de lever l'emplâtre agglutinatif avant la conſolidation parfaite de la plaie, ou lorſque la cicatrice eſt encore récente, il faudroit avoir la précaution de le lever par l'une de ſes extrémités, juſqu'auprès de la diviſion, en appuyant un doigt ſur la peau qui couvroit l'emplâtre, à meſure qu'il ſe détache, pour favoriſer ſa ſéparation, & empêcher les dilacérations, qu'il pourroit occaſionner par ſon adhérence; on reprend enſuite l'autre extrémité pour la conduire à pareille diſtance de l'autre levre de la diviſion; on détache le reſte par de petits mouvemens oppoſés & alternatifs; faute de prendre les meſures preſcrites, on riſqueroit de déchirer une cicatrice tendre, en tirant l'emplâtre d'un bout à l'autre ſuivant la même direction.

Le reſte du panſement d'une plaie, réunie par la ſituation de la partie, le bandage & la ſuture ſeche, ne différe point du traitement ordinaire des plaies. *Voyez* PLAIE *&* SUTURE. (*Y*)

RÉUNIR, v. act. (*Gramm.*) rejoindre, rapprocher, remettre enſemble ce qui étoit auparavant ſéparé. *Réuniſſez-*vous par un même repas; les égliſes qui s'étoient ſéparées de la communion romaine, s'y ſont *réunies*; que de vertus

réunies

réunies dans la même femme ! *Voy.* RÉUNION.

RÉVOCABLE, adj. (*Jurisprud.*) signifie qui peut être *révoqué* ; une donation est *révocable* par survenance d'enfans. *Voy.* DONATION & RÉVOCATION. (*A*)

RÉVOCATION, s. f. (*Jurisprud.*) est l'acte par lequel on en *révoque* un précédent ; le prince *révoque* une loi, lorsqu'il y reconnoît quelqu'inconvénient ; on *révoque* une donation, un testament, un legs, un procureur, des offres, une déclaration, un consentement. *Voy.* ÉDIT, LOI, ORDONNANCE, DONATION, TESTAMENT, LEGS, PROCUREUR, OFFRES, DÉCLARATION, CONSENTEMENT. (*A*)

RÉVOCATOIRE, adj. (*Jurisprud.*) signifie *qui a l'effet de révoquer.* Ainsi une clause *révocatoire*, est celle qui a pour objet de révoquer quelqu'acte. *Voy.* RÉVOCABLE, RÉVOCATION. (*A*)

REVOIR, v. act. (*Gram.*) voir de nouveau. Que j'aurois de plaisir à *revoir* cette femme, cet homme qui m'étoient si chers ! ne vous lassez point de *revoir* votre ouvrage ; c'est un procès à *revoir* ; il faut que l'étalon *revoye* cette jument. *Voyez les articles* VUE & VOIR.

REVOIR *d'un cerf*, (*Vénerie.*) On en *revoit* par le pié, par les fumées, par les abattures, par les portées, par les foulées, par le frayoir & par les rougeurs.

REVOLER, v. n. (*Gramm.*) c'est voler de nouveau. *Voyez les articles* VOL & VOLER.

REVOLIN, s. m. (*Marine.*) c'est un vent qui choque un vaisseau par réflexion ; ce qui cause de fâcheux tourbillons dont les vaisseaux sont tourmentés, soit qu'ils fassent voile ou qu'ils soient à l'ancre.

RÉVOLTE, s. f. (*Gouvern. polit.*) Soulevement du peuple contre le souverain. L'auteur du Télémaque, *liv. XIII*, vous en dira les causes mieux que moi.

» Ce qui produit les *révoltes*, dit-» il, c'est l'ambition & l'inquiétude des » grands d'un état, quand on leur a » donné trop de licence, & qu'on a » laissé leurs passions s'étendre sans bor-» nes. C'est la multitude des grands & » des petits qui vivent dans le luxe & » dans l'oisiveté. C'est la trop grande » abondance d'hommes adonnés à la » guerre, qui ont négligé toutes les oc-» cupations utiles dans le tems de la paix. » Enfin, c'est le désespoir des peuples » maltraités ; c'est la dureté, la hau-» teur des rois, & leur mollesse qui les » rend incapables de veiller sur tous les » membres de l'état, pour prévenir les » troubles. Voilà ce qui cause les *révol-» tes*, & non pas le pain qu'on laisse » manger en paix au laboureur, après » qu'il l'a gagné à la sueur de son vi-» sage.

» Le monarque contient ses sujets dans » leur devoir, en se faisant aimer d'eux, » en ne relâchant rien de son autorité, » en punissant les coupables, mais en » soulageant les malheureux ; enfin, en » procurant aux enfans une bonne édu-» cation, & à tous une exacte discipline » au milieu d'une vie simple, sobre, & » laborieuse ; les peuples ainsi traités, » seront toujours très-fideles à leurs » princes. (*D. J.*)

RÉVOLUTION, s. f. signifie *en terme de politique*, un changement considérable arrivé dans le gouvernement d'un état.

Ce *mot* vient du latin *revolvere*, rouler. Il n'y a point d'états qui n'aient été sujets à plus ou moins de *révolutions.* L'abbé de Vertot nous a donné deux ou trois histoires excellentes des *révolutions* de différens pays ; savoir, les *révolutions* de Suede, celles de la république romaine, *&c.*

RÉVOLUTION, (*Hist. mod. d'Angl.*) Quoique la Grande-Bretagne ait éprouvé de tous tems beaucoup de *révolutions*, les Anglois ont particuliérement consacré ce nom à celle de 1688, où le prince d'Orange Guillaume de Nassau, monta sur le trône à la place de son beau-pere Jacques Steward. La mauvaise administration du roi Jacques, dit milord Bolinbroke, fit paroître la *révolution* nécessaire, & la rendit praticable ; mais cette mauvaise administration, aussi-bien que toute sa conduite précédente, provenoit de son attachement aveugle au pape & aux

principes du despotisme, dont aucun avertissement n'avoit pu le ramener. Cet attachement tiroit son origine de l'exil de la famille royale; cet exil avoit son principe dans l'usurpation de Cromwel; & l'usurpation de Cromwel avoit été occasionnée par une rebellion précédente, commencée non sans fondement par rapport à la liberté, mais sans aucun prétexte valable par rapport à la religion. (*D. J.*)

RÉVOLUTION, s. f. (*Belles-Lettres. Poésie.*) Dans le poëme épique & dramatique, lorsque la fable est implexe, il arrive sur la fin de l'action un événement qui change la face des choses, & qui fait passer le personnage intéressant du malheur à la prospérité ou de la prospérité au malheur; c'est ce qu'on appelle *révolution*.

L'événement s'annonce quelquefois comme le terme du malheur, & il en devient le comble; quelquefois il semble en être le comble & il en devient le terme. Dans *Inès*, au moment qu'Alphonse se laisse fléchir, & que Pedre se croit le le plus heureux des hommes, Inès se trouve empoisonnée. Dans *Alzire*, la mort de Gusman, qui semble mener Alzire & Zamore au supplice, les unit & les rend heureux; c'est comme un coup de vent qui annonçoit le naufrage & qui conduit au port.

Le dénouement le plus parfait est celui où l'action se décide par une *révolution* soudaine, qui porte le personnage intéressant d'une extrêmité de fortune à l'autre: tel est celui de Rodogune.

Que la *révolution* décisive soit heureuse ou malheureuse, elle ne doit jamais être prévue par l'acteur intéressé; & lors même qu'il touche à sa perte, sa situation n'est jamais si touchante que lorsqu'il a le bandeau sur les yeux.

Mais faut-il que la *révolution* soit inattendue pour le spectateur? Non pas si elle est funeste; car en la prévoyant on frémit d'avance, & la terreur mene à la pitié. On voit dès l'exposition d'Œdipe, que ce malheureux prince va se convaincre d'inceste & de parricide, éclairer l'abîme où il est tombé, & finir par être en horreur à la nature & à lui-même; & à chaque nouvelle clarté qui lui vient, la terreur & la pitié redoublent. Il n'est donc pas toujours vrai, comme le croyoit Aristote, que la terreur & la pitié naissent de la surprise que nous cause l'événement.

C'est lorsque le dénouement est heureux, qu'il ne doit être pour le spectateur que dans l'ordre des possibles, & des possibles éloignés, dont les moyens sont inconnus; car le personnage en péril cesse d'être à plaindre dès qu'on prévoit sa délivrance. Mais ne la prévoit-on pas, direz-vous, quand on a lu la tragédie, ou qu'on l'a vu jouer une fois? Le soin qu'a pris le poëte de cacher un dénouement heureux est donc alors inutile. Non, si son intrigue est bien tissue. Quelque prévenu qu'on soit de la maniere dont tout va se résoudre, la marche de l'action en écarte la réminiscence: l'impression de ce que l'on voit empêche de réfléchir à ce que l'on sait; & c'est par ce prestige que les spectateurs qui se laissent toucher, pleurent vingt fois au même spectacle; plaisir que ne goûtent jamais les vains raisonneurs & les froids critiques.

Ceux-ci portent à nos spectacles deux principes opposés; le sentiment qui veut être ému, & l'esprit qui ne veut pas qu'on le trompe. La prétention à juger de tout fait qu'on ne jouit de rien: on veut en même tems prévoir les situations & en être surpris, combiner avec l'auteur, & s'attendrir avec le peuple, être dans l'illusion & n'y être pas. Les nouveautés sur-tout ont ce désavantage, qu'on y va moins en spectateur qu'en critique: là chacun des connoisseurs est comme double, & son cœur a dans son esprit un incommode & fâcheux voisin. Ainsi le poëte qui ne devroit avoir que l'imagination à séduire, a de plus la réflexion à combattre & à repousser. C'est un malheur pour le public lui-même; mais de son côté il est sans remede: ce n'est que du côté du poëte qu'il est possible d'y remédier, & en voici les moyens.

Le premier & le plus facile est de rendre, par un dénouement funeste, le pathétique de l'événement indépendant

de la surprise : le second de faire naître le dénouement, s'il est heureux, du fond des caracteres passionnés, & par-là susceptibles des mouvemens contraires.

Dans le premier cas, ce qui doit arriver étant en évidence, & l'intérêt n'ayant plus l'inquiétude pour aliment, le poëte n'a plus à craindre la prévoyance du spectateur. Mais comme le pathétique dépend absolument de l'impression réfléchie qui, de l'ame de l'acteur intéressant, se communique à la nôtre, si l'impression n'étoit pas violente, le contre-coup seroit foible & léger. Pourquoi la mort de Zopire, celle de Sémiramis, celle de Zaïre, celle d'Inès, est-elle pour nous si douloureuse ? Parce qu'elle est douloureuse à l'excès pour les acteurs dont nous prenons la place. Pourquoi le dénouement de Britannicus est-il si froid, tout funeste qu'il est ? Parce qu'il n'excite ni dans l'ame de Néron, ni dans celle de Burrhus, ni dans celle d'Agrippine, une assez forte émotion. Junie demande vengeance au peuple, & se retire parmi les vestales : sa douleur n'a rien de touchant. Mais Sémiramis égorgée tend les bras à son meurtrier, & son meurtrier est son fils ; mais Zopire se traîne vers ses enfans qui viennent de l'assassiner, & leur apprend qu'ils ont plongé le poignard dans le sein de leur pere ; mais Orosmane, en retirant sa main sanglante du sein de Zaïre, apprend qu'elle étoit innocente & qu'elle n'a jamais aimé que lui ; mais Inès, entourée de ses enfans, sent les atteintes du poison mortel, & Pedre, au moment qu'il se croit le plus heureux des époux & des peres, trouve sa femme qu'il adore empoisonnée & rendant les derniers soupirs. Voilà de ces événemens qui, pour déchirer l'ame des spectateurs, n'ont pas besoin de la surprise, & qui sont même d'autant plus pathétiques, qu'ils sont annoncés & prévus : aussi les anciens, lorsqu'ils préparoient une catastrophe funeste ne prenoient-ils aucun soin de la cacher au spectateur ; & c'est pour ce genre de tragédie un avantage que je n'ai pas voulu dissimuler.

Si au contraire le poëte médite un dénouement heureux, il faut absolument qu'il le cache, & le plus sûr moyen est de le faire naître du tumulte & du choc des passions : leurs mouvemens orageux & divers trompent à chaque instant la prévoyance du spectateur, & le laissent jusqu'à la fin dans le doute & dans l'inquiétude. Le sort des personnages intéressans est alors comme un vaisseau battu par la tempête : fera-t-il naufrage ou gagnera-t-il le port ? C'est cette incertitude qui nous attache & nous agite jusqu'au dénouement.

» Par les mœurs, dit Aristote, on » prévoit les résolutions » ; oui, par les mœur habituelles d'une ame qui se possede & se maîtrise ; & voilà celles qu'on doit éviter, si l'on veut cacher un dénouement qui naisse du fond des caracteres. Ne faut-il donc employer alors que des personnages sans mœurs, ou dont les mœurs soient indécises ? Non ; mais il faut que l'événement dépende de la résolution d'une ame agitée par des forces qui se combattent, comme le devoir & le penchant, ou deux passions opposées. Quoi de plus décidé que le caractere de Cléopatre, & quoi de moins décidé que le parti qu'elle prendra, quand Rodogune propose l'essai de la coupe ? Quoi de plus surprenant, & quoi de plus vraisemblable que de la voir se résoudre à boire la premiere, pour y engager, par son exemple, Rodogune & Antiochus ? Voilà ce qui s'appelle un coup de génie. Il seroit injuste, je le sais, d'en exiger de pareils ; mais toutes les fois qu'on aura pour moyen le contraste des passions, il sera facile de tromper l'attente des spectateurs sans s'éloigner de la vraisemblance, & de rendre l'événement à-la-fois douteux & possible.

Pour cacher un dénouement heureux, les anciens, au défaut des passions, n'avoient guere que la reconnoissance, & tout l'intérêt portoit alors sur l'incertitude où l'on étoit si les acteurs intéressans se reconnoîtroient à propos : tel est l'intérêt de l'*Iphigénie en Tauride*. C'est un excellent moyen pour produire la *révolution* ; mais, comme l'observe Corneille, il n'a point la chaleur féconde des mouvemens passionnés.

Quelquefois on emploie à produire la *revolution*, un caractere équivoque & dissimulé qui se presente tour-à-tour sous deux faces, & laisse le spectateur incertain de la résolution qu'il prendra. Le chef-d'œuvre de l'art en ce genre est le complot d'Exupere, moyen visiblement caché du dénouement d'*Héraclius*.

La ressource la plus commune & la plus facile est celle d'un incident nouveau; mais cet incident ne produit son effet qu'autant que ce qui le précede le prépare sans l'annoncer.

J'en ai assez dit pour faire voir que le choix que nous laisse Aristote d'amener la *révolution* ou nécessairement, ou vraisemblablement, n'est rien moins qu'indifférent & libre. Un dénouement qui n'est que vraisemblable, n'en exclut aucun de possible; il laisse tout craindre & tout espérer. Un dénouement nécessaire n'en peut laisser attendre aucun autre; & l'on ne doit pas supposer que, lorsque l'effet tient de si près à la cause, le lien qui les unit échappe aux yeux des spectateurs. Si donc le dénouement est malheureux, comme il est bon qu'il soit prévu, rien n'empêche qu'il soit nécessaire; mais s'il doit être heureux il doit être caché, & par conséquent n'être que vraisemblable.

La même raison permet de prolonger un dénouement funeste, & oblige à presser un dénouement heureux. L'un peut très-bien occuper un acte sans que l'action languisse. Il y a même dans le théâtre Grec telle tragédie dont tout le nœud est dans l'avant-scene, & dont toute l'action n'est qu'un dénouement prolongé: telle est cet *Œdipe* qu'on nous donne pour un chef-d'œuvre de l'art. Mais si l'autre, j'entends le dénouement heureux, est pris de plus loin que d'une ou deux scenes rapides, l'action dénouée lentement & fil à fil, s'affoiblit & tombe en langueur. *Voyez* CATASTROPHE, DÉNOUEMENT, INTRIGUE, RECONNOISSANCE, (*M. MARMONTEL.*)

On a écrit les *révolutions* des empires; comment n'a-t-on jamais pensé à écrire les *révolutions* des arts, à rechercher dans la nature les causes physiques & morales de leur naissance, de leur accroissement, de leur splendeur & de leur décadence? Nous en allons faire l'essai sur la partie la plus brillante de la littérature; considérer la poésie comme une plante; examiner pourquoi, indigene dans certains climats, on l'y a vu naître & fleurir d'elle-même; pourquoi, étrangere partout ailleurs, elle n'a prospéré qu'à force de culture; ou pourquoi, sauvage & rébelle, elle s'est refusée aux soins qu'on a pris de la cultiver; enfin pourquoi, dans le même climat, tantôt elle a été florissante & féconde, tantôt elle a dégénéré.

En recherchant les causes de ces *révolutions*, on a trop accordé, ce semble, aux caprices de la nature & à ses inégalités. On croit avoir tout expliqué, lorsqu'on a dit que la nature, tour-à-tour avare & prodigue, tantôt s'épuise à former des génies, tantôt se repose & languit dans une longue stérilité. Mais la nature n'est point avare, la nature n'est point prodigue, la nature ne s'épuise point; ce sont des mots vuides de sens. Imaginer qu'elle s'est accordée avec Périclès, Alexandre, Auguste, Léon X, Louis le Grand, pour faire de leur siecle celui des muses & des arts, c'est donner, comme on fait souvent, une métaphore pour une raison. Il est plus que probable, que sous le même ciel, dans le même espace de tems, la nature produit la même quantité de talens de la même espece. Rien n'est fortuit; tout a sa cause; & d'une cause réguliere, tous les effets doivent être constans.

La différence des climats a quelque chose de plus réel. On sait qu'en général les hommes, dans certains pays, naissent avec des organes plus délicats & plus sensibles, une imagination plus vive & plus féconde, un génie plus inventif. Mais pourquoi tout l'Orient n'auroit-il pas reçu la même influence du ciel & les mêmes dons que la Grece? Pourquoi dans la Grece, des climats différens, comme la Thrace, la Béotie & Lesbos, auroient-ils produit, l'un des Amphions & des Orphées, l'autre des Pindares & des Corines, l'autre des Alcées & des Saphos? Et s'il est vrai qu'Achille avoit

pris à Thebes la lyre sur laquelle il chantoit les héros, si la lyre Thébaine dans les mains de Pindare fut couronnée de lauriers, est-ce au naturel du pays qu'en est la gloire ? Ne savons-nous pas quelle idée on avoit du génie des Béotiens ? Tout donner & tout refuser à l'influence du climat, sont deux excès de l'esprit de systême.

Cependant si les Grecs n'ont pas été le seul peuple de l'univers ingénieux & sensible, pourquoi dans l'art d'imiter & de feindre, n'a-t-on jamais pu l'égaler qu'en suivant ses traces, & qu'en adoptant ses idées, ses images, ses fictions ?

Voyez dans l'Europe moderne, quand la paix, l'abondance, le luxe, la faveur des rois & le goût des peuples, ont attiré les muses ; voyez-les, dis-je, arriver en étrangeres fugitives, chargées de leurs propres richesses, & portant avec elles les dieux de leur pays. Quoi de plus marqué que ce penchant pour les lieux qui les ont vu naître ? Que les Romains aient imité les Grecs, dont ils étoient les disciples, cela est simple & naturel ; mais que, dans aucun de nos climats, la poésie n'ait été florissante, qu'autant qu'on lui a laissé le caractere & les mœurs antiques ; qu'elle soit depuis trois mille ans fidelle au culte de sa patrie ; que des mœurs nouvelles & des sujets récens, elle n'aime que ce qui ressemble à ce qu'elle a vu dans la Grece ; voilà ce qui prouve qu'elle tient par essence aux qualités de son pays natal. Pourquoi cela ? C'est ce que nous cherchons.

Horace donne au succès des arts & de la poésie dans la Grece, la même cause qu'il eut à Rome :

Ut primum positis *nugari Græcia* bellis
Cœpit, *& in vitium* fortuna *labier* æqua.

Mais si ce goût fut pour les Romains le présage ou l'effet de la corruption qui suivit la prospérité, il n'en est pas de même des Grecs. Les muses, pour fleurir chez eux, n'attendirent ni le loisir de la paix, ni les délices de l'abondance. Le tems le plus orageux de la Grece & le plus fécond en héros, fut aussi le plus fécond en hommes de génie. Depuis la naissance d'Eschyle jusqu'à la mort de Platon, l'espace d'un siecle présente ce que la Grece a produit de plus célébre dans les armes & dans les lettres. On couronnoit sur le théâtre d'Athenes l'un des héros de Marathon ; Cratinus & Cratès amusoient les vainqueurs de Platée & de Salamine ; Cherillus les chantoit ; les Miltiades, les Thémistocles, les Aristides, les Périclès, applaudissoient les chefs-d'œuvre des Sophocles, des Euripides ; & au milieu même des discordes nationales, des guerres de Corinthe & du Péloponese, de Thebes contre Lacédémone, & de celle-ci contre Athenes, ou plutôt d'Athenes contre la Grece entiere, la poésie prospéroit encore, & s'élevoit comme à travers les ruines de sa patrie.

Il y avoit donc, pour rendre la poésie florissante dans ces climats, des causes indépendantes de la bonne & de la mauvaise fortune ; & la premiere de ces causes fut le naturel d'un peuple vif, sensible, passionné pour les plaisirs de l'esprit & de l'ame, autant que pour les voluptés des sens. Je dis le naturel ; & en cela les Grecs différoient des Romains. Ceux-ci ne se polirent qu'après s'être amollis ; au lieu que ceux-là furent tels dans toute la vigueur de leur génie & de leur vertu. La gloire des talens & la gloire des armes, l'amour des plaisirs de la paix, & le courage & la constance dans les travaux de la guerre, ne sont incompatibles, que lorsque ceux-ci tiennent plus à la rudesse & à l'austérité des mœurs qu'à la vigueur & à l'activité de l'ame. Rien n'est plus dans la nature, témoins César, Alcibiade & mille autres guerriers, qu'un homme vaillant & sensible, voluptueux & infatigable, également passionné pour la gloire & pour les plaisirs. C'est à quoi se trompoient les Lacédémoniens, en méprisant les mœurs d'Athenes ; c'est à quoi sont aussi semblant de se méprendre des peuples jaloux des François.

Caton avoit raison de reprocher à Rome d'être devenue une ville Greque. Mais si Athenes eût voulu prendre les mœurs de l'antique Rome, elle y eût perdu de vrais plaisirs & acquis de fausses vertus ; ainsi que Rome, en deve-

nant Greque, avoit perdu ses vertus naturelles, pour acquérir des plaisirs factices qu'elle ne goûta jamais bien.

De cela seul que les Grecs étoient doués d'une imagination vive & d'une oreille sensible & juste, il s'ensuivit d'abord qu'ils eurent une langue naturellement poétique. La poésie demande une langue figurée, mélodieuse, riche, abondante, variée, & habile à tout exprimer, dont les articulations douces, les sons harmonieux, les élémens dociles à se combiner en tout sens, donnent au poëte la facilité de mélanger ses couleurs primitives, & de tirer de ce mélange une infinité de nuances nouvelles. Telle fut la langue des Grecs. Mais, sans parler des mots composés, dont cette langue poétique abonde, & dont un seul fait souvent une image, de l'inversion qui lui est commune avec la langue des Latins, ni de la liberté du choix de ses dialectes, privilege qui la distingue, & dont elle seule a joui, ne parlons que de sa prosodie, & du bonheur qu'elle eut d'abord d'être soumise par la musique aux loix de la mesure & du mouvement.

Le goût du chant est un de ces plaisirs que la nature a ménagés à l'homme pour le consoler de ses peines, le soulager dans ses travaux, & le sauver de l'ennui de lui-même. Dans tous les tems & dans tous les climats, l'homme, sensible au nombre & à la mélodie, a donc pris plaisir à chanter.

Or, par un instinct naturel, tous les peuples, & les sauvages même, chantent & dansent en mesure & sur des mouvemens réglés. Il a donc fallu que la parole appliquée au chant ait observé la cadence, soit par un nombre de syllabes égal au nombre des sons de l'air, & dont l'air décidoit lui-même ou la vitesse, ou la lenteur; (ce fut la poésie rhytmique) soit par un nombre de tems égaux, résultans de la durée relative & correspondante des sons de l'air & des sons de la langue; (c'est ce qu'on appelle la poésie métrique.) Dans la premiere, nul égard à la longueur naturelle & absolue des syllabes; on les suppose toutes égales en durée, ou plutôt susceptibles d'une égale vitesse ou d'une égale lenteur. Telle est la poésie des sauvages, celle des Orientaux, celle de tous les peuples de l'Europe moderne. Dans l'autre, nul égard au nombre des syllabes: on les mesure au lieu de les compter; & les tems donnés par leur durée, décident de l'espace qu'elles peuvent remplir. Telle fut la poésie des Grecs & celle des Latins, dont les Grecs furent les modeles.

Les Grecs, doués d'une oreille juste, sensible & délicate, s'étoient apperçus que parmi les sons & les articulations de leur langue, il y en avoit qui, naturellement plus lents ou plus rapides, suivoient aussi plus facilement l'impression de lenteur ou de rapidité que la musique leur donnoit. Ils en firent le choix; ils trouverent des mots qui formoient eux-mêmes des nombres analogues à ceux du chant; ils les diviserent par classes; & en les combinant les uns avec les autres, ce fut à qui donneroit au vers la forme la plus agréable. La poésie épique, la poésie élégiaque, la poésie dramatique eut le sien; & chaque poëte lyrique se distingua par une mesure analogue au chant qu'il s'étoit fait lui-même, & sur lequel il composoit. Le vers d'Anacréon, celui de Sapho, celui d'Alcée, portent le nom de ces poëtes. Ainsi leur langue ayant acquis les mêmes nombres, que la musique, il leur fut aisé dans la suite de modeler le metre sur la phrase du chant, & dès-lors l'art des vers & l'art du chant, réglés, mesurés l'un sur l'autre, furent parfaitement d'accord.

Que ce soit ainsi que s'est formé le systême prosodique de la langue d'Orphée & de Linus, c'est de quoi l'on ne peut douter: & qui jamais se fût avisé de mesurer les sons de la parole, sans le plaisir qu'on éprouva en essayant de la chanter? Ce plaisir une fois senti, on fit un art de le produire; l'oreille s'habitua insensiblement à donner une valeur fixe & relative aux sons articulés; la langue retint les mouvemens que la musique lui imprimoit; & l'usage ayant confirmé les décisions de l'oreille, leurs loix formerent un systême de prosodie régulier & constant.

Il eſt donc bien certain que chez les Grecs la poéſie, conſidérée comme un langage harmonieux, dût la naiſſance à la muſique, & reçut d'elle ſes premieres loix, la meſure & le mouvement.

Qu'on prenne la marche oppoſée, comme on a fait chez les modernes, c'eſt-à-dire, que l'on commence par la poéſie, & que la muſique ne vienne que long-tems après la plier aux regles du chant, elle n'y trouvera que des nombres épars, ſans préciſion, ſans ſymmétrie, & tels que le haſard aura pu les former.

La proſodie donnée par la muſique, fut donc, je le répete, le premier avantage de la poéſie chez les Grecs; & qui ſait le tems qu'il fallut à l'uſage pour la fixer? Les Latins, par imitation, ſe firent une proſodie; & quoiqu'elle leur fût tranſmiſe, encore ne fût-ce pas ſans peine que leur oreille s'y forma :

Græcia capta ferum victorem cepit, & artes
Intulit agreſti Latio. Sic horridus ille
Defluxit numerus Saturnius.

Ce vers brute & groſſier du ſiecle de Saturne n'eſt autre choſe que le vers rhytmique, & tel qu'on l'a renouvellé dans la baſſe latinité.

Mais que l'on s'imagine avec quelle lenteur les Grecs, ſans modele & ſans guide, eſſayant les ſons de leur langue, & en appréciant la valeur, durent combiner ce ſyſtême qui preſcrivoit à la parole des tems fixes & réguliers. Quelle longue habitude, quelle ancienne alliance entre la poéſie & la muſique, un tel accord ne ſuppoſe-t-il pas! & combien ces deux arts avoient dû s'exercer pour former la langue d'Homere!

Homere eſt ſur les bornes les plus reculées de l'antiquité, comme eſt ſur l'horizon une tour élevée au-delà de laquelle on ne voit plus rien, & qui ſemble toucher au ciel. On eſt tenté de croire qu'il a tout inventé; mais quand il n'avoueroit pas lui-même que la poéſie lyrique fleuriſſoit avant lui, la ſeule proſodie de ſa langue en ſeroit la preuve évidente.

Le chant fut le modele des vers. La poéſie lyrique fut donc la premiere inventée; & l'on ſait combien dans les fêtes, dans les jeux ſolemnels, à la table des rois, de beaux vers chantés ſur la lyre étoient applaudis & vantés.

Le caractere diſtinctif des Grecs, entre tous les peuples du monde, fut l'importance & le ſérieux qu'ils attachoient à leurs plaiſirs. Idolâtres de la beauté, de la volupté en tout genre, tout ce qui avoit le don de charmer leur ſens étoit divin pour eux : un ſculpteur, un peintre, un poëte les raviſſoit d'admiration; Homere avoit des temples. Une courtiſanne célébre par la beauté de ſa taille, eſt enceinte; voilà un beau modele perdu; le peuple eſt dans la déſolation; on appelle Hippocrate pour la faire avorter; il la fait tomber, elle avorte : Athenes eſt dans la joie. Le modele de Vénus eſt ſauvé. Phriné accuſée d'impiété devant l'aréopage, l'orateur la voit convaincue; il arrache ſon voile, & dit aux vieillards : *hé bien, faites donc périr tant de beautés*. Phriné eſt renvoyée.

Voilà le peuple chez qui les arts & la poéſie ont dû naître.

Mais de ſes organes, le plus ſenſible, le plus délicat, c'étoit l'oreille. Périclès demandoit aux dieux tous les matins, non pas les lumieres de la ſageſſe, mais l'élégance du langage, & qu'il ne lui échappât aucune parole qui bleſſât les oreilles du peuple Athénien.

Or, ſi telle fut la ſenſibilité des Grecs pour la ſimple mélodie de la parole, qu'elle faiſoit preſque tout le charme, toute la force de l'éloquence, & que la philoſophie elle-même employoit plus de ſoins à bien dire qu'à bien penſer, ſûre de gagner les eſprits, ſi elle captivoit les oreilles, quel devoit être l'aſcendant d'une poéſie éloquente ſecondée par la muſique, & d'une belle voix chantant des vers ſublimes ſur des accords harmonieux? Nous croyons entendre des fables, lorſqu'on nous dit que, chez les Grecs, une corde ajoûtée à la lyre étoit une innovation politique, que les ſages même en auguroient un changement dans les mœurs, une révolution dans l'état, que dans un plan de gouvernement ou dans un ſyſtême de loix, on examinoit ſérieuſement ſi tel ou tel mode de muſique y ſeroit admis, ou en

feroit exclu ; & cependant rien n'eſt plus vrai ni plus naturel, chez un peuple qui étoit dominé par les ſens.

Un poëte lyrique fut donc chez les Grecs un perſonnage recommandable : ces peuples révéroient en lui le pouvoir qu'il avoit ſur eux ; & de la haute idée qu'ils en avoient conçue, réſultent naturellement les progrès que fit ce bel art. *Voyez* LYRIQUE.

C'eſt donc bien chez les Grecs que la poéſie lyrique a dû naître, fleurir & ſervir de prélude à la poéſie épique & dramatique, dont elle avoit formé la langue, &, ſi j'oſe le dire, accordé l'inſtrument.

La poéſie enfin put ſe paſſer du chant, & ſon langage harmonieux lui ſuffit pour charmer l'oreille. Mais en quittant la lyre elle prit le pinceau : ce fut alors qu'elle dût ſentir tous les avantages du climat qui l'avoit vu naître. Quel amas de beautés pour elle !

Dans le phyſique, une variété, une richeſſe inépuiſables ; les plus beaux ſites, les plus grands phénomenes, les plus magnifiques tableaux ; des fleuves, des mers, des montagnes, d'antiques forêts, des vallons fertiles & délicieux ; des villes, des ports floriſſans ; des états dont les arts les plus dignes de l'homme, l'agriculture & le commerce, faiſoient la force & l'opulence ; tout cela, dis-je, raſſemblé comme ſous les yeux du poëte.

Non loin de-là, & comme en perſpective, le contraſte des fertiles champs de l'Egypte & de la Lybie, avec de vaſtes & brûlans déſerts, peuplés de tigres & de lions ; plus près, le magnifique ſpectacle de vingt royaumes répandus ſur les côtes de l'Aſie mineure ; d'un côté, ce riant & ſuperbe tableau des îles de la mer Egée ; de l'autre, les monts enflammés & l'affreux détroit de Sicile ; enfin tous les aſpects de la nature, & l'abrégé de l'univers, dans l'eſpace qu'un voyageur peut parcourir en moins d'un an : quel théâtre pour la poéſie épique !

Dans le moral, tout ce qu'un nombreux aſſemblage de colonies de diverſe origine, tranſplantées ſous un même ciel, ayant chacune ſes dieux tutélaires, ſes coutumes, ſes loix, ſes fondateurs & ſes héros, pouvoit offrir de curieux à peindre ; à chaque pas, des mœurs nouvelles & ſouvent oppoſées ; mais par-tout un caractere décidé, voiſin de la nature par ſon ingénuité, par la franchiſe & le relief des paſſions, des vertus & des vices ; ici plus doux & plus ſenſible ; là, plus rigoureux, plus auſtere ; ailleurs ſauvage & même un peu féroce, mais naturel, ſimple, énergique, & facile à peindre à grands traits ; l'influence des peuples dans l'adminiſtration, ſource de troubles pour un état & d'incidens pour un poëme ; le mélange des eſclaves & des hommes libres, uſage barbare, mais fécond en aventures pathétiques ; l'exil volontaire après le crime, ſorte d'expiation qui, de tant de héros, faiſoit d'illuſtres vagabonds ; l'hoſpitalité, ce devoir ſi précieux à l'humanité & ſi favorable à la poéſie ; la piété envers les étrangers, le reſpect pour les ſupplians, le caractere inviolable qu'imprimoit la mort aux volontés dernieres ; la foi que l'on donnoit aux ſonges, aux préſages, aux prédictions des mourans ; la force des ſermens, l'horreur attachée au parjure ; la religieuſe terreur qu'inſpiroit aux enfans la malédiction des peres, & l'imprécation des malheureux à ceux qui les faiſoient ſouffrir, dernieres armes de la foibleſſe, dernier frein de la violence, derniere reſſource de l'innocence, qui dans ſon abattement même étoit par-là redoutable aux méchans ; d'un autre côté, les récompenſes attachées à la gloire & à la vertu ; les éloges de la patrie, des ſtatues ou des tombeaux ; enfin la vie modéſte & retirée des femmes, cette décence auſtere, cette ſimplicité, cette piété domeſtique, ces devoirs d'épouſe & de mere ſi religieuſement remplis, & parmi ces mœurs dominantes des ſingularités locales : dans la Thrace, une ardeur, une audace guerriere qui relevoit encore l'éclat de la beauté ; à Lacédémone, une fierté qui ne rougiſſoit que de la foibleſſe, une vertu ſévere & mâle, une honnêteté ſans pudeur ; la chaſteté Miléſienne, & la volupté de Leſbos ; tous extrêmes que la poéſie eſt ſi heureuſe d'avoir à peindre, parce qu'elle y emploie ſes plus vives couleurs.

Dans

Dans le génie, la liberté, qui éleve l'ame des poëtes comme celle des citoyens; l'esprit patriotique, sans cesse aiguillonné par la jalousie & la rivalité de vingt républiques voisines; l'ivresse de la prospérité qui, en même tems qu'elle ôte la sagesse du conseil, donne l'audace de la pensée; la vanité des Grecs, qui avoit prodigué l'héroïque & le merveilleux pour illustrer leur origine; leur imagination qui animoit tout dans la nature, qui ennoblissoit jusqu'aux détails les plus familiers de la vie; leur sensibilité qui leur faisoit préférer à tout le plaisir d'être émus, & qui sembloit aller sans cesse au-devant de l'illusion, en admettant sans répugnance tout ce qui la favorisoit, en écartant toute réflexion qui en auroit détruit le charme; un peuple enfin dominé par ses sens, livré a leur séduction & passionnément amoureux de ses songes.

Dans les connoissances humaines, ce mélange d'ombre & de lumiere si favorable à la poésie, lorsqu'il se combine avec un génie inquiet & audacieux, parce qu'il met en activité les forces de l'ame & la curiosité de l'esprit; la physique & l'astronomie couvertes d'un voile mystérieux, & laissant imaginer aux hommes tout ce qu'ils vouloient, pour suppléer aux loix de la nature, & à ses ressorts qu'ils ne connoissoient pas; une curiosité impuissante d'en pénétrer les phénomenes, source intarissable d'erreurs ingénieuses & poétiques; car l'ignorance fut toujours mere & nourrice de la fiction.

Dans les arts, la maniere de s'armer & de combattre de ces tems-là, où l'homme livré à lui-même se développoit aux yeux du poëte avec tant de noblesse, de grace & de fierté; la navigation plus périlleuse, & par-là plus intéressante, où le courage, au défaut de l'art, étoit sans cesse mis à l'épreuve des dangers les plus effrayans; où ce qui nous est devenu si familier par l'habitude, étoit merveilleux par la nouveauté; où la mer que l'industrie humaine semble avoir applanie & domptée, ne présentoit aux yeux des matelots que des abîmes & des écueils; le peu de progrès des méchaniques; car l'homme n'est jamais plus intéressant & plus beau que lorsqu'il agit par lui-même; & ce que disoit un Spartiate en voyant paroître à Samos la premiere machine de guerre, *c'est fait de la valeur*, on put le dire aussi de la poésie épique, quand l'homme apprit à se passer d'être robuste & vigoureux.

Dans l'histoire, une tradition mêlée de toutes les fables qu'elle avoit pu recueillir en passant par l'imagination des peuples, & susceptible de tout le merveilleux que les poëtes y vouloient répandre; (le peu de connoissance qu'on avoit alors du passé, leur laissant la liberté de feindre, sans jamais être démentis.) enfin une religion qui parloit aux yeux, & qui animoit tout dans la nature, dont les mysteres étoient eux-mêmes des peintures délicieuses, dont les cérémonies étoient des fêtes riantes ou des spectacles majestueux; un dogme, où ce qu'il y a de plus terrible, la mort & l'avenir, étoient embellis par les plus brillantes peintures; en un mot, une religion poétique, puisque les poëtes en étoient les oracles, & peut-être les inventeurs; voilà ce qui environnoit la poésie épique dans son berceau.

Mais ce qui intéresse plus particuliérement la tragédie que le poëme épique, une foule de dieux, comme je l'ai dit ailleurs, passionnés, injustes, violens, divisés entr'eux, & soumis à la destinée; des héros issus de ces dieux, servant leur haine & leur fureur, ou les intéressant eux-mêmes dans leurs querelles & leurs vengeances; les hommes esclaves de la fatalité, misérables jouets des passions des dieux & de leur volonté bizarre; des oracles obscurs, captieux & terribles; des expiations sanguinaires, des sacrifices de sang humain; des crimes avoués, commandés par le ciel; un contraste éternel entre les loix de la nature & celles de la destinée, entre la morale & la religion; des malheureux placés, comme dans un détroit, sur le bord de deux précipices, & n'ayant bien souvent que le choix des remords: voilà sans doute le systême religieux le plus épouvantable, mais, par-là même, le plus poétique, le plus tragique qui fût jamais. L'histoire ne l'étoit pas moins.

La Grece avoit été peuplée par une foule de colonies, dont chacune avoit eu pour chef un aventurier courageux. La rivalité de ces fondateurs, dans des tems de férocité, avoit produit des difcordes fanglantes. La jaloufie des peuples & leur vanité avoient groffi tous les traits de l'hiftoire de leur pays, foit en exagérant les crimes des ancêtres de leurs voifins, foit en rehauffant les vertus & les faits héroïques de leurs propres ancêtres. De-là ce mélange d'horreurs & de vertus dans les mêmes héros. Chaque famille avoit fes forfaits & fes malheurs héréditaires. Le rapt, le viol, l'adultere, l'incefte, le parricide, formoient l'hiftoire de ces premiers brigands : hiftoire abominable, & d'autant plus tragique. Les Danaïdes, les Pélopides, les Atrides, les fables de Méléagre, de Minos & de Jafon, les guerres de Thebes & de Troye, font l'effroi de l'humanité & les tréfors du théâtre : tréfors d'autant plus précieux que ces horreurs étoient ennoblies par le mélange du merveilleux. Pas un de ces illuftres fcélérats qui n'eût un dieu pour pere ou pour complice : c'étoit la réponfe & l'excufe que ces peuples donnoient fans doute au reproche qu'on leur faifoit fur les crimes de leurs aïeux : la volonté des dieux, les décrets de la deftinée, un afcendant irréfiftible, une erreur fatale avoit tout fait ; & ce fut-là comme la bafe de tout le fyftême tragique : car la fatalité qui laiffe la bonté morale au coupable, qui attache le crime à la vertu, & le remords à l'innocence, eft le moyen le plus puiffant qu'on ait imaginé pour effrayer & attendrir l'homme fur le deftin de fon femblable. Auffi l'hiftoire fabuleufe des Grecs eft-elle la feule vraiment tragique dans les annales du monde entier ; & ce mélange en eft la caufe.

Mais ce qui tenoit de plus près encore aux événemens politiques, c'eft cette ivreffe de la gloire & des profpérités, que les Athéniens avoient rapportée de Marathon, de Salamine & de Platée : fentiment qui exaltoit les ames, & furtout celle des poëtes ; c'eft ce même orgueil, ennemi de toute domination, & charmé de voir dans les rois les jouets de la deftinée ; cet orgueil fans ceffe irrité par la menace des monarques de l'Orient, & par le danger de tomber fous les griffes de ces vautours ; c'eft-là, dis-je, ce qui donna une impulfion fi rapide & fi forte au génie tragique, & lui fit faire en un demi-fiecle de fi incroyables progrès.

Du côté de la comédie, les mœurs greques avoient auffi des avantages qui leur font propres, & qu'on ne trouve point ailleurs. Chez un peuple vif, enjoué, naturellement fatyrique, & dont le goût exquis pour la plaifanterie a fait paffer en proverbe le fel piquant & fin dont il l'affaifonnoit ; chez ce peuple républicain, & libre cenfeur de lui-même, que l'on s'imagine un théâtre où il étoit permis de livrer à la rifée de la Grece entiere, non-feulement un citoyen ridicule ou vicieux, mais un juge inique & vénal, un dépofitaire du bien public, négligent, avare, infidele, un magiftrat fans talens ou fans mœurs, un général d'armée fans capacité, un riche ambitieux qui briguoit la faveur du peuple, ou un frippon qui le trompoit ; en un mot le peuple lui-même, qui fe laiffoit traduire en plein théâtre comme un vieillard chagrin, bizarre, crédule, imbécille, efclave & dupe de ces brigands publics qui le flattoient & l'opprimoient. Qu'on s'imagine ces perfonnages d'abord expofés fur la fcene & nommés par leur nom ; enfuite (lorfqu'il fut défendu de nommer) fi bien défignés par leurs traits & par toute efpece de reffemblance, qu'on les reconnoiffoit en les voyant paroître ; & qu'on juge de-là combien le génie comique, animé par la jaloufie & la malignité républicaine, devoit avoir à s'exercer.

Ainfi la poéfie trouva tout difpofé comme pour elle dans la Grece ; & la nature, la fortune, l'opinion, les loix, les mœurs, tout s'étoit accordé pour la favorifer.

Il fera bien aifé de voir à préfent dans quel autre pays du monde elle a trouvé plus ou moins de ces avantages.

J'ai déja dit que chez les Romains elle s'étoit fait une profodie modélée fur celle des Grecs ; mais n'ayant ni la lyre dans

la main des poëtes pour soûtenir & animer les vers, ni les mêmes objets d'éloquence & d'enthousiasme, ni ce ministere public qui la consacroit chez les Grecs; la poésie lyrique ne fut à Rome qu'une stérile imitation, souvent froide & frivole, presque jamais sublime. *Voyez* LYRIQUE.

La gravité des mœurs romaines s'étoit communiquée au culte: une majesté sérieuse y régnoit; la sévere décence en avoit banni les graces, les plaisirs, la volupté, la joie. Les jeux à Rome n'étoient que des exercices militaires, ou que des spectacles sanglans; ce n'étoient plus ces solemnités où vingt peuples venoient en foule voir disputer la couronne olympique. Un poëte qui dans le cirque seroit venu sérieusement célébrer le vainqueur au jeu du disque ou de la lutte, auroit excité la risée des vainqueurs du monde. Rome étoit trop occupée de grandes choses, pour attacher de l'importance à de frivoles jeux; elle les aimoit comme on aime quelquefois une maîtresse, passionnément & sans l'estimer.

Si quelquefois la poésie lyrique célébroit dans Rome des triomphes ou des vertus, ce n'étoit point le ministere d'un homme inspiré par les dieux, ou avoué par la patrie; c'étoit le tribut personnel d'un poëte qui faisoit sa cour, & quelquefois l'hommage d'un complaisant ou d'un flatteur.

On voit donc bien qu'en supposant Rome peuplée de génies faits pour exceller dans cet art, les causes morales, qui auroient dû les faire éclorre & se développer, n'étant pas les mêmes que dans la Grece, ils n'auroient jamais pris le même accroissement.

La poésie épique trouva dans l'Italie une partie des avantages qu'elle avoit eus dans la Grece; moins de variété pourtant, moins d'abondance & de richesses, soit dans les descriptions physiques, soit dans la peinture des mœurs; mais ce qu'elle eut à regretter sur-tout, ce fut l'obscurité des tems, appellés *héroïques*. Les événemens passés demandent pour être aggrandis aux yeux de l'imagination, non-seulement une grande distance, mais une certaine vapeur répandue dans l'intervalle. Quand tout est bien connu, il n'y a plus rien à feindre. Depuis Numa jusqu'à Auguste l'enchaînement des faits & leur détail étoit écrit & consigné; le petit nombre de fables répandues dans les annales étoient sans suite comme sans importance; si le poëte eût voulu exagérer les faits & leur donner des causes étonnantes & merveilleuses, non-seulement la sincérité de l'histoire, mais la vue familiere des lieux où ces faits étoient arrivés, les eût réduits à leur juste valeur. Comment exagérer aux yeux de Rome la défaite des Volsques ou celle des Sabins? Le seul sujet vraiment épique qu'il fût possible de tirer des premiers tems de Rome, est celui que Virgile a pris, parce qu'il est un des derniers rameaux de l'histoire fabuleuse des Grecs.

Les événemens, dans la suite, eurent plus de grandeur, mais de cette grandeur réelle que la vérité historique présente toute entiere, & met au-dessus de la fiction. Les guerres puniques, celles d'Asie, celles d'Epire, d'Espagne & des Gaules, la guerre civile elle-même, ne laissoient à la poésie sur l'histoire que l'avantage de décrire les mêmes faits & de peindre les mêmes hommes d'un style plus élevé, plus harmonieux, plus animé peut-être & plus haut en couleur; mais ni les causes, ni les moyens, ni les détails intéressans, rien ne pouvoit se déguiser.

Les auspices & les présages pouvoient entrer pour quelque chose dans les résolutions & les événemens; mais si l'on eût vu Neptune se déclarer en faveur des Carthaginois, & Mars en faveur des Romains, Vénus en faveur de César, Minerve en faveur de Pompée, la gravité romaine auroit trouvé puériles ces vains ornemens de la fable, dans des récits dont la vérité simple avoit par elle-même tant d'importance & de grandeur.

Ainsi, Varius & Pollion n'étoient guere plus libres dans leurs compositions que Tite-Live & que Tacite. On voit même que le jeune Lucain avec tout le feu de son génie, & quoiqu'il eût pris pour su-

jet de son poëme, un événement dont l'importance sembloit justifier l'entremise des dieux, ne les y a montrés que de loin, en philosophe plus qu'en poëte, comme spectateurs, comme juges, mais sans les engager & sans les faire agir dans la querelle de ses héros.

Les événemens & les mœurs que nous présente l'histoire Romaine, semblent avoir été plus favorables à la tragédie; mais si l'on considere que les mœurs romaines n'étoient rien moins que passionnées, que le courage & la grandeur d'ame, l'amour de la gloire & de la liberté en étoient les vertus; que l'orgueil, la cupidité, l'ambition en étoient les vices; que les exemples de constance, de générosité, de dévouement qui nous frappent dans l'héroïsme des Romains, étant des actes volontaires, ne pouvoient en faire un objet ni pitoyable ni terrible; que les deux causes de malheur qui dominent l'homme & qui le rendent véritablement misérable, l'ascendant de la destinée, ou celui de la passion, n'entroient pour rien dans les scenes tragiques dont l'histoire Romaine abonde; qu'il étoit même de l'essence du courage romain, d'opposer au malheur une froideur stoïque qui dédaignoit la plainte & qui séchoit les larmes; on reconnoîtra que les Régulus, les Catons, les Porcies étoient propres à élever l'ame, mais nullement à l'émouvoir ni de terreur ni de pitié.

Qu'on examine les sujets romains les plus forts, les plus pathétiques: on peut tirer de ceux de Coriolan, de Scévole, de Manlius, de Lucrece, de César une ou deux situations dignes d'un grand théâtre; mais cette continuité d'action véhémente & pathétique des sujets Grecs, où la trouver? Les sujets Romains ne sont grands, ou plutôt leur grandeur ne se soûtient que par les mœurs, & les sentimens qu'en a tirés Corneille; & ce n'étoient pas des mœurs, des sentimens, mais des tableaux peints à grands traits qu'il falloit sur de grands théâtres comme ceux de Rome & d'Athenes. *Voyez* TRAGÉDIE.

Une seule époque dans Rome fut favorable à la tragédie: ce fut celle de la tyrannie & de la servitude, des délateurs & des proscrits. Alors, sans doute le tableau de ses calamités auroit attendri Rome; & la foiblesse & l'innocence fugitive dans les déserts, refugiée dans les tombeaux, poursuivie, arrachée de ces derniers asyles, traînée aux pieds d'un monstre couronné, & livrée au fer des licteurs, ou réduite au choix du supplice, ce contraste d'une férocité & d'une obéissance également stupides; cet abattement inconcevable d'un peuple qui avoit tant de fois bravé la mort, qui la bravoit encore, & qui trembloit devant des maîtres aussi lâches qu'impérieux; ce mêlange d'un reste d'héroïsme avec une bassesse d'esclaves abrutis; cette chûte épouvantable de Rome, libre & maîtresse du monde, sous le joug des plus vils des hommes, des plus indignes de régner & de vivre, d'un Claude, d'un Caligula, qui auroient été le rebut des esclaves, s'ils étoient nés parmi les esclaves; ces deux extrémités des choses humaines, rapprochées sur un théâtre, auroient été sans doute le tableau le plus pitoyable & le plus effrayant de nos misérables destinées. Mais en faisant verser des larmes, elles auroient peut-être fait songer à verser du sang; Rome, en se voyant elle-même dans ce tableau épouvantable, auroit frémi de l'excès de ses maux; la honte & l'indignation pouvoient ranimer son courage, & ses oppresseurs n'avoient garde de lui présenter le miroir. On voit que sous Tibere, Emilius Scaurus, pour avoir fait dire, peut-être innocemment, dans la tragédie d'Atrée, ces paroles d'Euripide : *Il faut supporter la folie de celui qui commande*, (*Stultitiam imperantis*) fut condamné à se donner la mort.

Ainsi, dans les tems de la liberté, les mœurs romaines n'avoient rien de tragique, & dans les tems de calamité, la tragédie n'étoit plus libre. De-là vient que sous Auguste même, le seul tems où la tragédie fleurit à Rome, la plûpart des poëtes ne faisoient qu'imiter les Grecs & transporter sur le théâtre Romain les sujets de celui d'Athenes, en observant sans doute avec un soin timide d'éviter les allusions.

Les mœurs Romaines étoient encore moins propres à la comédie : dans les premiers tems elles étoient simples & austeres ; & quand la corruption s'y mit, elles furent encore trop sérieusement vicieuses, pour être ridicules. Des parasites, des flatteurs, des fâcheux désœuvrés, curieux, babillards, étoient quelque chose pour une satyre, peu pour une intrigue comique. Il n'y eut de comique sur le théâtre de Rome, que ce qu'on avoit pris des Grecs, des valets fourbes, des jeunes gens crédules, inconstans, prodigues, libertins, des vieillards soupçonneux, avares, chagrins, difficiles, grondeurs, des courtisannes artificieuses qui ruinoient les peres & trompoient les enfans ; voilà Plaute & Térence, d'après Menandre & Cratinus.

L'impudence d'Aristophane & ses satyres diffamantes contre les femmes n'eurent point d'imitateurs à Rome ; on observe même qu'Horace, dans son épître sur l'art poëtique, en indiquant les mœurs & les caracteres à peindre, ne dit des femmes que ces deux mots à propos de la tragédie, *aut matrona potens aut sedula nutrix*, & pas un mot à propos du comique.

Ce n'est pas que du tems d'Horace les mœurs des dames Romaines ne fussent déja bien dignes de censure : on peut voir comme il les a peintes ; & sous les empereurs la licence n'eut plus de frein. Mais cette licence donnoit prise à la satyre plus qu'à la comédie ; car celle-ci veut se jouer des caracteres qu'elle imite : la frivolité, la folie, la vanité, les travers de l'esprit, les séductions & les méprises de l'amour-propre, les vices les plus méprisables & les moins dangereux, ceux dont l'homme est plutôt la dupe que la victime, voilà ses objets favoris ; or, les dames Romaines ne s'amusoient pas à être ridicules ; & des mœurs frivoles ne sont pas celles que nous a peintes Juvenal. Le vice étoit trop impudent, trop hardi, pour être risible.

Ainsi, la tragédie & la comédie furent également étrangeres dans Rome ; & par la même raison que le génie en étoit emprunté, le goût n'en fut jamais sincere. Horace qui accorde aux Romains assez d'amour & de talens pour la tragédie,

Et placuit sibi natura sublimis & acer ;
Nam spirat tragicum satis, & feliciter audet. Hor.

Horace ne laisse pas de se plaindre que la jeunesse Romaine n'étoit sensible qu'au vain plaisir de la décoration théâtrale. L'ame des chevaliers, dit-il, avoit passé de leurs oreilles dans les yeux :

Verum equitis quoque jam migravit ab aure voluptas
Omnis ad incertos oculos, & gaudia vana. Id.

Encore avoit-on beau donner à la pompe du spectacle toute la magnificence possible, l'attention des Romains ne pouvoit être captivée par des fables qui leur étoient étrangeres. Le bruit des cabales du peuple & des chevaliers pour & contre la piece, l'interrompoient à chaque instant. Les acteurs élevoient la voix, & supplioient les spectateurs de vouloir bien entendre encore quelque chose, mais ils n'étoient point écoutés. Souvent au milieu de la scene la plus pathétique, on demandoit un combat d'animaux ou d'athletes.

. . . . *Nam quæ pervincere voces*
Evaluere sonum, referunt quem nostra theatra ?
Garganum mugire putes nemus, aut mare Tuscum :
Tanto cum strepitu ludi spectantur, & artes,
Divitiæque peregrinæ, quibus oblitus actor
Cum stetit in scenâ, concurrit dextera lævæ,
Dixit, adhuc aliquid. Nil sane, Quid placet ergo ?
. . . . *Media inter carmina poscunt*
Aut ursum, aut pugiles. . . . . Id.

La comédie ne les attachoit guere davantage pour peu qu'elle fût sérieuse. On sait que l'*Hécyre* de Térence fut abandonnée pour des danseurs de corde & pour des gladiateurs. Enfin l'on vit les pantomimes chasser les comédiens de Rome : tant il est vrai que chez les Romains le goût de la poésie dramatique ne fut qu'un goût de fantaisie, de vanité, d'ostentation, un goût léger, capricieux, comme sont tous les goûts factices, un plaisir aussi peu sensible qu'il leur étoit peu naturel.

Les seuls genres de poésie qui pouvoient naître & fleurir dans Rome, comme analogues à son génie, étoient la poésie morale ou philosophique, la poésie pastorale, l'élégie amoureuse & la satyre ; tout le reste y fut transplanté.

Vers la fin du onzieme fiecle, on vit la poéfie commencer en Provence en langage *roman*, ou romain corrompu, comme elle avoit fait dans la Grece par des chants héroïques & fatyriques; enfuite effayer le dialogue, & vouloir même imiter l'action. Plufieurs de ces poëtes, appellés *troubadours*, étoient bons gentilhommes, quelques-uns princes couronnés; le plus grand nombre ambulans comme Homere, vivoient à-peu-près comme lui; ils étoient accueillis dans les petites cours des ducs & des comtes de ce tems-là, quelquefois même favorifés des dames. Mais c'en étoit affez pour donner lieu à des gentilleffes naïves, non pour exciter le génie à s'élever fans modele & fans guide, & à créer un art qui lui étoit inconnu. Ainfi la poéfie, après avoir été vagabonde & accueillie çà & là durant l'efpace de deux cens cinquante ans, fans aucun établiffement fixe, fans aucun point de ralliment, aucun objet public d'émulation & d'enthoufiafme, aucun théâtre élevé à fa gloire, aucune fête, aucun fpectacle où elle pût fe fignaler, abandonna fa nouvelle patrie à la fin du treizieme fiecle; & èn paffant en Italie, où commençoient à renaître les arts, elle y porta l'ufage de la rime & les écrits des troubadours, premiers modeles des Italiens.

Des univerfités fans nombre fondées dans toute l'Europe, l'étude des langues Greque & Latine mife en vigueur, les récompenfes des fouverains & les dignités de l'églife accordées aux hommes célébres par leur favoir & par leurs talens, plus que tout cela l'invention de l'imprimerie, annonçoient la renaiffance des lettres en Europe; & quoique les premiers rayons de cette aurore euffent éclairé la France, ce fut vraiment en Italie que la lumiere fe répandit; foit à la faveur du commerce de l'Orient & du voifinage de la Grece, d'où les arts & les lettres pafferent à Venife, & de Venife à Rome & à Florence; foit à caufe de la confidération plus finguliere que l'Italie accordoit aux mufes, & du triomphe poétique rétabli dans Rome, où, depuis Théodofe, il étoit aboli; foit par l'eftimable facilité qu'eurent bientôt les talens de puifer dans les fources de l'antiquité, dont les precieux reftes avoient été recueillis & dépofés dans les bibliothéques de Florence & de Rome; foit enfin, grace à l'amour éclairé, fincere & généreux dont Léon X & les ducs de Florence, les Médicis, honoroient les lettres.

Mais, quoique l'Italie moderne fût, à quelques égards, plus favorable à la poéfie que l'ancienne Rome, par la jaloufie & la rivalité des petits états qui la compofoient, par la diverfité & la fingularité des mœurs de fes peuples, par l'importance qu'ils attachoient aux arts, & la gloire qu'ils avoient mife à s'effacer l'un l'autre en les faifant fleurir; les deux grandes fources de la poéfie ancienne, l'hiftoire & la réligion n'étant plus les mêmes, le génie fe reffentit de la féchereffe de l'un & de l'autre; & le laurier de la poéfie, après avoir pouffé quelques rameaux, périt fur ce terroir ingrat.

Dans l'Italie moderne, la poéfie, dès fa naiffance, s'étoit confacrée à la réligion; mais, par un zele mal entendu, on lui fit donner des fpectacles pieufement ridicules, au lieu de l'initier aux cérémonies religieufes & de l'appeller dans les temples, où elle auroit produit des hymnes & des chœurs fublimes.

L'erreur de toute l'Europe, fut que les myfteres de la religion pouvoient prendre la place des fpectacles profanes. Nous avons fait voir que le merveilleux de ces myfteres ineffables n'étoit rien moins que dramatique. C'étoit à la poéfie lyrique à les célébrer; ils étoient réfervés pour elles: car l'éloquence & l'harmonie peuvent donner aux idées un caractere impofant, augufte & fublime, auquel l'imitation ne fauroit s'élever. Comment peindre aux yeux fur la fcene l'*in fole pofuit tabernaculum fuum*, ou le *volavit fuper pennas ventorum*?

Il eft donc bien étonnant que l'Italie ayant mis tant de magnificence à décorer fes temples, ayant porté fi loin la pompe de fes fêtes, ayant employé les peintres, les fculpteurs, les muficiens les plus célébres à donner plus d'éclat à fes folemnités, ayant toléré même le facrifice le

plus cruel de la nature pour conferver de belles voix, n'ait pas daigné propofer des prix & le triomphe poétique à qui célébreroit dans le plus beau cantique, ou les myfteres de la foi, ou les vertus de fes héros.

La langue vulgaire étoit bannie des folemnités de l'églife; & la naïve fimplicité des hymnes déja confacrées, ne laiffa rien défirer de plus beau; peut-être auffi que dans les rites on craignit les innovations. Quoi qu'il en foit, les arts qui ne parloient qu'aux fens, furent tous appellés à décorer le culte; & le feul qui parloit à l'ame fut dédaigné comme inutile, ou négligé comme fuperflu.

Dans le profane, la poéfie lyrique n'eut pas plus d'émulation. Les guerres civiles dont l'Italie avoit été déchirée, les fchifmes, les féditions, les révolutions fanglantes dont elle venoit d'être le théâtre, l'afcendant & la domination du faint Siege fur tous les trônes de l'Europe, & les fecouffes que les deux puiffances fe donnoient réciproquement & fi fréquemment l'un à l'autre, auroient offert à de nouveaux Tyrtées des circonftances favorables pour naître & pour fe fignaler; mais ce que j'ai dit de l'ancienne Rome, je le dis de l'Italie moderne & de tout le refte de l'Europe: pour donner de la dignité & de l'importance au talent du poëte, & faire de lui, comme dans la Grece, un homme public révéré, il eût fallu des peuples auffi férieufement paffionnés que les Grecs pour les charmes de la poéfie. Or, foit que la nature n'eût pas donné aux Italiens une oreille auffi délicate & une imagination auffi vive, foit que la mufique ne fût pas encore en état d'ajoûter au charme des vers, foit que les circonftances qui décident le goût, la mode, l'opinion publique, ne fuffent pas affez favorables, il eft certain qu'un poëte lyrique qui, dans l'Italie, à la renaiffance des lettres, & dans les tems même où elles y ont fleuri, fe feroit érigé en orateur public, auroit été reçu comme un hiftrion, d'autant plus ridicule, que l'objet de fes chants auroit été plus férieux.

La poéfie épique fut plus heureufe dans l'Italie moderne. Elle avoit fait fes premiers effais en Provence, vers le onzieme fiecle; elle trouva dans l'Italie une langue plus riche & plus mélodieufe, efpece de latin altéré, affoibli, mais qui, dans fa corruption, avoit retenu du latin pur un grand nombre de mots, quelques inverfions & des traces de profodie. Aux avantages de cette langue, déja cultivée par Dante, Boccace & Pétrarque, fe joignoient, en faveur de la poéfie épique, l'efprit de fuperftition dont l'Italie étoit le centre, les mœurs de la chevalerie qui avoit été l'héroïfme Gaulois, & qui reftoit encore à peindre, & l'intérêt vif & récent de l'expédition des croifades, fujet héroïque & facré, & d'un intérêt à la fois religieux & profane, fujet par-là peut-être unique dans toute l'hiftoire moderne.

L'Ariofte, dans un poëme héroï-comique; le Taffe, dans un poëme férieux & vraiment épique, profiterent de ces avantages, tous deux en hommes de génie. L'un fe jouant de l'héroïfme & de la galanterie chevalerefque, & fur-tout du merveilleux de la magie, employa l'imagination la plus brillante & la plus féconde à renchérir fur la folie des romans; & par le brillant coloris de fa poéfie, la gaieté qu'il mêle au récit des aventures de fes héros, la grace, la facilité, la variété de fon ftyle, il a fait d'une compofition infenfée un modele de poéfie, d'agrément & de goût: l'autre, plus fage & plus févere, au lieu de fe jouer de l'art, en a fubi les loix & vaincu les difficultés par la force de fon génie. Plus animé que l'*Enéide*, plus varié que l'*Iliade*, & d'un intérêt plus touchant, fi fon poëme n'a pas des beautés auffi fublimes que fes modeles, il en a de plus attrayantes, & fe foutient à côté d'eux. L'Ariofte & le Taffe firent donc oublier le Boyardo & le Pulci qui leur avoient ouvert la route; mais en puifant dans les nouvelles fources, il les tarirent pour jamais.

L'héroïfme chevalerefque n'a qu'un feul caractere; c'eft de confacrer la valeur au fervice de la foibleffe, de l'innocence & de la beauté, & de mettre la gloire

des hommes à défendre celle des femmes Il suit de-là que lorsque dans un poëme sérieux ou comique on a fait rompre vingt fois des lances pour les intérêts de l'amour, les aventures romanesques sont épuisées, & qu'on ne peut plus revenir sur cette espece d'héroïsme, sans repasser sur les mêmes traces; & c'est ce qui est arrivé.

Le merveilleux de la magie, celui de la religion même, considérés poétiquement, ne sont pas des sources plus abondantes; & la mythologie a sur l'une & l'autre des avantages infinis. (*Voyez* MERVEILLEUX.)

Si l'Italie n'eut que deux poëmes épiques, ce n'est donc point parce qu'elle n'eut que deux génies propres à réussir dans ce genre élevé, mais parce qu'un troisieme après eux auroit trouvé la carriere épuisée; & qu'il en est de l'histoire & de la théurgie moderne, comme de ces terreins superficiellement fertiles que ruinent une ou deux moissons.

Comme l'action du poëme dramatique ne demande ni la même importance du côté de l'événement historique, ni les mêmes ressources du côté du merveilleux, & que les deux grands intérêts de la tragédie, la compassion & la terreur, naissent des grandes calamités, il semble que l'Italie, dans les tems désastreux qui avoient précédé la renaissance des lettres, ayant été presque sans relâche un théâtre sanglant de discorde, de guerres politiques & religieuses, étrangeres & domestiques, de haines & de factions, de séditions, de complots & de crimes; la tragédie, dans aucun pays, ni dans aucun siecle, n'a dû trouver un champ plus vaste & plus fécond. De tous les pays de l'Europe, l'Italie est pourtant celui où elle a eu le moins de succès, jusqu'au tems où elle y a paru secondée par la musique; & alors même, ce n'a pas été dans l'histoire moderne qu'elle a pris ses sujets. Une singularité si frappante doit avoir ses causes dans la nature, & les voici.

Point d'effort de génie sans émulation, point de progrès dans un art sans un concours d'artistes animés à s'effacer les uns les autres. Or, le concours des poëtes dramatiques & leur émulation supposent des théâtres élevés à leur gloire, & un peuple nombreux, passionné pour leur art, assemblé pour les applaudir. Ce n'est pas assez qu'un sénat comme celui de Venise, ou qu'un souverain comme un duc de Florence, de Mantoue, de Ferrare, favorise un art tel que la tragédie, pour en obtenir des succès: combien de pays en Europe où les rois font les frais d'un superbe spectacle, où cependant il ne peut naître un poëte pour l'occuper? C'est l'enthousiasme d'une nation entiere qui sert d'aliment au génie, & qui fait faire aux talens mille efforts dont quelques-uns, par intervalle & de loin à loin, sont heureux. Si l'Italie avoit marqué pour la tragédie, la même passion qu'elle a pour la musique, si, sans avoir, comme la Grece, une ville, un théâtre, & des jours solemnels où elle se fût assemblée, elle eût fait au moins pour la tragédie, ce qu'elle a fait depuis pour l'opera; si Rome, Naples, Milan, Venise & Florence à l'envi, l'avoient tour-à-tour appellée & s'étoient disputé la gloire de faire naître, d'honorer, de récompenser les talens qui auroient excellé dans ce grand art, l'Italie auroit eu des poëtes tragiques comme elle a eu des musiciens; mais encore n'auroient-ils pas pris leurs sujets dans l'Histoire de leur patrie.

La tragédie ne veut pas seulement des crimes & des malheurs, elle veut des crimes ennoblis & des malheurs illustres. Or, les personnages bons ou méchans, ne sont ennoblis que par leurs mœurs; & le malheur ne nous étonne que dans des hommes destinés à des grandes prospérités, soit par une haute naissance, soit par d'héroïques vertus.

Et dans l'histoire de l'Italie moderne, combien peu de ces hommes dont l'ame, le génie ou la fortune annonce de hautes destinees? De tant de guerres intestines, de tant de brigandages, de fureurs, de forfaits, que reste-t-il qu'une impression d'horreur? Deux siecles de calamités & de révolutions ont-ils laissé le souvenir d'un illustre coupable, ou d'un fait héroïque? Des trahisons, des atrocités lâches, des haines sourdes & cruelles, assouvies

assouvies par des noirceurs, des empoisonnemens ou des assassinats, tout cela fait une impression de douleur pénible & révoltante, sans aucun mélange de plaisir. L'ame est flétrie & n'est point élevée; on compatit comme à une boucherie de victimes humaines que l'on voit massacrer; mais ce pathétique n'est pas celui qui doit régner dans la tragédie. *Voyez* INTÉRÊT.

Ajoûtons que, dans la peinture des mœurs tragiques, il se méle souvent des traits d'une philosophie politique ou morale, qui contribue grandement à élever les sentimens par la noblesse des maximes; & que cette partie de l'art suppose une liberté de penser que les poëtes n'ont jamais eue dans les tems & dans les pays où la superstition & l'intolérance ont dominé. Car, tel est l'effet de la crainte sur les esprits, que non-seulement elle leur ôte la hardiesse de passer les bornes prescrites, mais qu'au-dedans même de ces bornes, elle leur interdit la faculté d'agir avec force & franchise, pareils au voyageur timide, qui, en voyant à ses côtés deux précipices effrayans, ne va qu'à pas tremblans dans le même sentier où il marcheroit d'un pas ferme s'il ne voyoit pas le péril.

Ainsi, quoique les mœurs de l'Italie moderne, comme du reste de l'Europe, permissent à la tragédie une imitation plus vraie que ne l'étoit celle des Grecs; quoique sur les nouveaux théâtres, les acteurs de l'un & de l'autre sexe, sans masque ni cothurne, ni porte-voix, ni aucune des monstrueuses exagérations de la scene antique, pûssent représenter l'action théâtrale au naturel, la tragédie ayant fait d'inutiles efforts pour s'élever sur les théâtres d'Italie, a été obligée de les abandonner, & la comédie elle-même n'y a pas eu un plus heureux sort.

La vanité est la mere des ridicules, comme l'oisiveté est la mere des vices; & c'est le commerce habituel d'une société nombreuse qui met en action & en évidence les vices de l'oisiveté & les ridicules de la vanité. Voilà l'école de la comédie: il est donc bien aisé de voir dans quel pays elle a dû fleurir.

En Italie, ce ne fut ni manque d'oisiveté, ni manque de vanité, mais ce fut manque de société que la comédie ne trouva point des mœurs favorables à peindre. Tous les débats de l'amour-propre s'y réduisirent presque aux rivalités amoureuses; & les seuls objets du comique furent les artifices & les folies des amans, l'adresse des femmes à se jouer des hommes, la fourberie des valets, l'inquiétude, la jalousie & la vigilance trompée des peres, des meres, des tuteurs & des maris. Le comique Italien n'a donc été qu'un comique d'intrigue; mais par la constitution politique de l'Italie, divisée en petits états malignement envieux l'un de l'autre, il s'est joint au comique d'intrigue un comique de caractere national, en sorte que ce n'est pas le ridicule de telle espece d'hommes, mais le ridicule ou plutôt le caractere exagéré de tel peuple, du Vénitien, du Napolitain, du Florentin qu'on a joué. Il s'ensuit de-là que du côté des mœurs, toutes les comédies italiennes se ressemblent, & ne different que par l'intrigue ou plutôt par les incidens.

Les Italiens n'ayant donc ni tragédie, ni comédie réguliere & décente, inventerent un genre de spectacle qui leur tînt lieu de l'un & de l'autre, & qui par un nouveau plaisir pût suppléer à ce qui manqueroit à leur poésie dramatique. Nous aurons lieu de voir par quelles causes ce nouveau genre, favorisé en Italie, y dut prospérer & fleurir; par quelles causes les progrès en ont été bornés ou ralentis, & pourquoi, s'il n'est transplanté, il y touche à sa décadence. *Voyez* OPÉRA.

Ce que nous avons dit de l'ode ou du poëme lyrique des Grecs, à l'égard de l'ancienne Rome & de l'Italie moderne, doit à plus forte raison s'entendre de tout le reste de l'Europe; & si dans un pays où la musique a pris naissance, où les peuples sembloient organisés pour elle, où la langue naturellement flexible & sonore a été si docile au nombre & aux modulations du chant, il ne s'est pas élevé un seul poëte qui, à l'exemple des anciens, ait réuni les deux talens, chanté ses vers, & soutenu sa voix par des ac-

cords harmonieux, bien moins encore chez des peuples où la musique est étrangere, & la langue moins douce & moins mélodieuse, un pareil phénomene devoit-il arriver.

La galanterie espagnole en a cependant fait l'essai : l'ingénieuse nécessité, l'amour non moins ingénieux qu'elle, a fait imaginer aux Espagnols ces sérénades où un amnat, autour de la prison d'une beauté captive, vient, aux accords d'une guitarre, soupirer des vers amoureux ; mais on sent bien que par cette voie l'art ne peut guere s'élever ; & quand par miracle il trouveroit un Anacréon ou une Sapho, il seroit encore loin de trouver un Alcée.

Le climat de l'Espagne sembloit plus favorable à la poésie épique & dramatique : cette contrée a été le théâtre des plus grandes révolutions, & son histoire présente plus de faits héroïques que tout le reste de l'Europe ensemble. Les invasions des Vandales, des Goths, des Arabes, des Maures, dans ce pays tant de fois désolé ; ses divisions intérieures en divers états ennemis ; les incursions, les conquêtes des Espagnols, soit en-deçà des monts, soit au-delà des mers ; leur domination en Afrique, en Italie, en Flandres & dans le nouveau monde ; la superstition même & l'intolérance, qui en Espagne ont allumé tant de bûchers & fait couler tant de sang, sont autant de sources fécondes d'événemens tragiques ; & si dans quelques pays de l'Europe moderne la poésie héroïque a pu se passer des secours de l'antiquité, c'est en Espagne. La langue même lui étoit favorable, car elle est nombreuse, sonore, abondante, majestueuse, figurée & riche en couleurs.

Ce n'est donc pas sans raison que l'on s'étonne qu'un pays qui a produit un Pélage, un comte Julien, un Gonzalve, un Cortès, un Pizarre, n'ait pas eu un beau poëme épique ; car je compte pour peu de chose celui de la Araucana, & dans la Lusiade même, le poëte portugais n'a que très-peu de beautés locales.

Mais les arts, je l'ai déja dit, ne fleurissent & ne prosperent que chez un peuple qui les chérit ; ce n'est qu'au milieu d'une foule de tentatives malheureuses que s'élevent les grands succès. Il faut donc pour cela des encouragemens ; il en faut surtout au génie. C'est l'émulation qui l'anime ; c'est, si j'ose le dire, le vent de la faveur publique qui enfle ses voiles & qui les fait voguer. Or l'Espagne plongée dans l'ignorance & dans la superstition, ne s'est jamais assez passionnée en faveur de la poésie pour faire prendre à l'imagination des poëtes le grand essor de l'épopée.

Ajoûtons que dans leur histoire, le merveilleux des faits étoit presque le seul que la poésie pût employer. Le Camoens a imaginé une belle & grande allégorie pour le cap de Bonne-Espérance ; mais l'allégorie n'a qu'un moment, & l'on sait dans quelles fictions ridicules ce même poëte s'est perdu, lorsqu'il a voulu employer la fable.

Le goût des Espagnols pour le spectacle donna plus d'émulation à la poésie dramatique ; & la tragédie pouvoit encore trouver des sujets dignes d'elle dans l'histoire de leur pays.

Cet esprit de chevalerie, qui a fait parmi nous de l'amour une passion morale, sérieuse, héroïque, en attachant à la beauté une espece de culte, en mêlant au penchant physique un sentiment plus épuré, qui de l'ame s'adresse à l'ame, & l'éleve au-dessus des sens ; ce roman de l'amour enfin, que l'opinion, l'habitude, l'illusion de la jeunesse, l'imagination exaltée & séduite par les désirs, ont rendu comme naturel, sembloit offrir à la tragédie espagnole des peintures plus fortes, des scenes plus terribles : l'amour étant lui-même en Espagne plus fier, plus fougueux, plus jaloux, plus sombre dans sa jalousie, & plus cruel dans ses vengeances que dans aucun autre pays du monde.

Mais l'héroïsme espagnol est froid ; la fierté, la hauteur, l'arrogance tranquille en est le caractere ; dans les peintures qu'on en a faites, il ne sort de sa gravité que pour donner dans l'extravagance : l'orgueil alors devient de l'enflure ; le sublime, de l'empoulé ; l'héroïsme, de la folie. Du côté des mœurs ce fut donc la vérité,

lé naturel qui manquerent à la tragédie espagnole ; du côté de l'action, la simplicité & la vraisemblance. Le défaut du génie espagnol est de n'avoir su donner des bornes, ni à l'imagination, ni au sentiment. Avec le goût barbare des Vandales & des Goths, pour des spectacles tumultueux & bruyans où il entrât du merveilleux, s'est combiné l'esprit romanesque & hyperbolique des Arabes & des Maures : de-là le goût des Espagnols. C'est dans la complication de l'intrigue, dans l'embarras des incidens, dans la singularité imprévue de l'événement, qui rompt plutôt qu'il ne dénoue les fils embrouillés de l'action ; c'est dans un mélange bizarre de bouffonnerie & d'héroïsme, de galanterie & de dévotion, dans des caracteres outrés, dans des sentimens romanesques, dans des expressions emphatiques, dans un merveilleux absurde & puérile, qu'ils font consister l'intérêt & la pompe de la tragédie. Et lorsqu'un peuple est accoutumé à ce désordre, à ce fracas d'aventures & d'incidens, le mal est presque sans remede : tout ce qui est naturel lui paroît foible, tout ce qui est simple lui paroît vuide, tout ce qui est sage lui paroît froid.

Quand à ce mélange superstitieux & absurde du sacré avec le profane, que le peuple espagnol aime à voir sur la scene, nous le trouvons majestueux & terrible chez les Grecs, & chez les Espagnols absurde & ridicule ; soit parce que le merveilleux de la fable est plus poétique, soit parce qu'il est mieux employé, soit parce qu'il est vu de plus loin, & que nous sommes plus familiarisés avec les démons qu'avec les furies.

Major è longinquo reverentia.

La même façon de compliquer l'intrigue & de la charger d'incidens romanesques & merveilleux, fait le succès de la comédie espagnole : les diables en sont les bouffons.

Lopez de Vega & Calderon étoient nés pour tenir leur place auprès de Moliere & de Corneille ; mais dominés par la superstition, par l'ignorance & le faux goût des Orientaux & des Barbares ; que l'Espagne avoit contracté, ils ont été forcés de s'y soumettre ; c'est ce que Lopez de Vega lui-même avouoit dans ces vers, qu'a daigné traduire une plume qui embellit tout :

Les Vandales, les Goths, dans leurs écrits bizarres,
Dédaignerent le goût des Grecs & des Romains :
Nos aïeux ont marché dans ces nouveaux chemins.
Nos aïeux étoient des barbares.
L'abus regne, l'art tombe & la raison s'enfuit ;
Qui veut écrire avec décence,
Avec art, avec goût, n'en recueille aucun fruit ;
Il vit dans le mépris & meurt dans l'indigence.
Je me vois obligé de servir l'ignorance,
D'enfermer sous quatre verroux
Sophocle, Euripide & Térence.
J'écris en insensé, mais j'écris pour des foux.
. . . .
Le public est mon maître, il faut bien le servir ;
Il faut, pour son argent, lui donner ce qu'il aime ;
J'écris pour lui, non pour moi-même,
Et cherche des succès dont je n'ai qu'à rougir.

Un peuple sérieux, réfléchi, peu sensible aux plaisirs de l'imagination, peu délicat sur les plaisirs des sens, & chez qui une raison mélancolique domine toutes les facultés de l'ame ; un peuple dès long-tems occupé de ses intérêts politiques, tantôt à secouer les chaînes de la tyrannie, tantôt à s'affermir dans les droits de la liberté ; ce peuple chez qui la législation, l'administration de l'état, sa défense, sa sûreté, son élévation, sa puissance, les grands objets de l'agriculture, de la navigation, de l'industrie & du commerce, ont occupé tous les esprits, semble avoir dû laisser aux arts d'agrément peu de moyens de prospérer chez lui.

Cependant ce même pays, qui n'a jamais produit un grand peintre, un grand statuaire, un bon musicien, l'Angleterre a produit d'excellens poëtes, soit parce que l'Anglois aime la gloire, & qu'il a vu que la poésie donnoit réellement un nouveau lustre au génie des nations, soit parce que, naturellement porté à la méditation & à la tristesse, il a senti le besoin d'être ému & dissipé par les illusions que ce bel art produit, soit enfin parce que son génie, à certains égards, étoit propre à la poésie, dont le succès ne tient pas absolument aux mêmes facultés que celui des autres talens.

En effet, supposez un peuple à qui la

nature ait refusé une certaine délicatesse dans les organes, ce sens exquis, dont la finesse apperçoit & saisit, dans les arts d'agrément, toutes les nuances du beau; un peuple dont la langue ait encore trop de rudesse & d'âpreté pour imiter les inflexions d'un chant mélodieux, ou pour donner aux vers une douce harmonie; un peuple dont l'oreille ne soit pas encore assez exercée, dont le goût même ne soit pas assez épuré pour sentir le besoin d'une élocution facile, nombreuse, élégante; un peuple enfin pour qui la vérité brute, le naturel sans choix, la plus grossiere ébauche de l'imitation poétique, seroient le sublime de l'art; chez lui la poésie auroit encore pour elle la force au défaut de la grace, la hardiesse & la vigueur en échange de l'élégance & de la régularité, l'élévation & la profondeur des sentimens & des idées, l'énergie de l'expression, la chaleur de l'éloquence, la véhémence des passions, la franchise des caracteres, la ressemblance des peintures, l'intérêt des situations, l'ame & la vie répandue dans les images & les tableaux, enfin cette vérité naïve dans les mœurs & dans l'action, qui, toute inculte & sauvage qu'elle est, peut avoir encore sa beauté. Telle fut la poésie chez les Anglois, tant qu'elle ne fut que conforme au génie national; & ce caractere fut encore plus librement & plus fortement prononcé dans leur ancienne tragédie.

Mais, lorsque le goût des peuples voisins eut commencé à se former, & qu'un petit nombre d'excellens écrivains eurent appris à l'Europe à sentir les véritables beautés de l'art, il se trouva parmi les Anglois comme ailleurs, des hommes doués d'un esprit assez juste, & d'une sensibilité assez délicate, pour discerner dans la nature les traits qu'il falloit peindre & ceux qu'il falloit rejetter, & pour juger que de ce choix dépendoit la décence, la grace, la noblesse, la beauté de l'imitation. Ce goût de la belle nature, les Anglois le prirent en France à la cour de Louis le Grand, & le porterent dans leur patrie. Ce fut à Moliere, à Racine, à Despréaux, qu'ils durent Dryden, Pope, Adisson.

Mais, au lieu que par-tout ailleurs c'est le goût d'un petit nombre d'hommes éclairés qui l'emporte à la longue sur le goût de la multitude, en Angleterre c'est le goût du peuple qui domine & qui fait la loi. Dans un état où le peuple regne, c'est au peuple que l'on cherche à plaire, & c'est sur-tout dans ses spectacles qu'il veut qu'on l'amuse à son gré. Ainsi, tandis qu'à la lecture les poëtes du second âge charmoient la cour de Charles II, & que la partie la plus cultivée de la nation, d'accord avec toute l'Europe, admiroit la majestueuse simplicité du Caton d'Adisson, l'élégance & la grace des contes de Prior, & tous les trésors de la poésie de style répandus dans les épîtres de Pope, l'ancien goût, le goût populaire, n'applaudissoit sur les théâtres, où il regne impérieusement, que ce qui pouvoit égayer ou émouvoir la multitude, un comique grossier, obscene, outré dans toutes ses peintures, un tragique aussi peu décent, où toute vraisemblance étoit sacrifiée à l'effet de quelques scenes terribles, & qui, ne tendant qu'à remuer fortement des esprits flegmatiques, y employoit indifféremment tous les moyens les plus violens: car le peuple dans un spectacle veut qu'on l'émeuve, n'importe par quelles peintures, comme dans une fête il veut qu'on l'enivre, n'importe avec quelle liqueur.

Il est donc de l'essence, & peut-être de l'intérêt de la constitution politique de l'Angleterre, que le mauvais goût subsiste sur ses théâtres; qu'à côté d'une scene d'un pathétique noble & d'une beauté pure, il y ait pour la multitude au moins quelques traits plus grossiers; & que les hommes éclairés qui sont partout le petit nombre, n'ayent jamais droit de prescrire au peuple le choix de ses amusemens.

Mais hors du théâtre, & quand chacun est libre de juger d'après soi, ce petit nombre de vrais juges rentre dans ses droits naturels, & la multitude qui ne lit point, laisse les gens de lettres, comme devant leurs pairs, recevoir d'eux le tribut de louange que leurs écrits ont mérité. C'est alors que l'opinion du petit nombre

commande à l'opinion publique : voilà pourquoi l'on voit deux especes de goût, incompatibles en apparence, se concilier en Angleterre, & les beautés & les défauts contraires presque également applaudis.

Le génie de Shakespear ne fut pas éclairé ; mais son instinct lui fit saisir la vérité & l'exprimer par des traits énergiques : il fut inculte & déréglé dans ses compositions, mais il ne fut point romanesque. Il n'évita ni la bassesse, ni la grossiéreté qu'autorisoient les mœurs & le goût de son tems ; mais il connut le cœur humain & les ressorts du pathétique. Il sut répandre une terreur profonde ; il sut enfoncer dans les ames les traits déchirans de la pitié ; il ne fut ni noble, ni décent ; il fut véhément & sublime : chez lui, nulle espece de régularité ni de vraisemblance dans le tissu de l'action, quoique dans les détails il soit regardé comme le plus vrai de tous les poëtes : vérité sans doute admirable, lorsqu'elle est le trait simple, énergique & profond qu'il a pris dans le cœur humain ; mais vérité souvent commune & triviale qu'une populace grossiere aime seule à voir imiter.

Shakespear a un mérite réel & transcendant qui frappe tout le monde. Il est tragique, il touche, il émeut fortement : ce n'est pas cette pitié douce qui pénetre insensiblement, qui se saisit des cœurs, & qui les pressant par dégrés, leur fait goûter ce plaisir si doux de se soulager par des larmes ; c'est une terreur sombre, une douleur profonde, & des secousses violentes qu'il donne à l'ame des spectateurs, en cela peut-être plus cher à une nation qui a besoin de ces émotions violentes. C'est ce qui l'a fait préférer à tous les tragiques qui l'ont suivi. Mais tout l'enthousiasme de ses admirateurs n'imposera jamais aux gens de bon sens & de goût sur ses grossiéretés barbares.

A voir la liberté avec laquelle les Anglois se permettent de parler, de penser & d'écrire sur les intérêts publics, & les avantages que la nation retire de cette liberté, on ne peut s'étonner assez que la comédie ne soit pas devenue à Londres une satyre politique, comme elle l'étoit dans Athenes, & que chacun des deux partis n'ait pas eu son théâtre où le parti contraire auroit été joué. Seroit-ce qu'ayant l'un & l'autre des mysteres trop dangereux à révéler en plein théâtre, ils auroient voulu se ménager ? Ou que l'impression du spectacle sur les esprits étant trop vive & trop contagieuse, ils en auroient craint les effets ? Quoi qu'il en soit, la comédie sur le théâtre de Londres s'est bornée à être morale ; & comme dans un pays où il y a peu de société, il y a aussi peu de ridicules, & qu'au contraire, dans un pays où tous les hommes se piquent de liberté & d'indépendance, chacun fait gloire d'être original dans ses mœurs & dans ses manieres, c'est à cette singularité souvent grotesque en elle-même & plus souvent exagérée sur le théâtre, que le comique anglois s'est attaché, sans pourtant négliger la censure des vices qu'il a peints des traits les plus forts.

Mais si le parterre de Londres s'est rendu l'arbitre du goût dans le spectacle le plus noble ; si, pour plaire au peuple, il a fallu que le tragique se soit lui-même dégradé, à plus forte raison a-t-il fallu que le comique se soit abaissé jusqu'au ton de la plaisanterie la plus grossiere & la plus obscene. Du reste, comme elle s'est conformée au génie de la nation, & qu'au lieu des ridicules de société, c'est l'originalité bizarre qu'elle s'est proposée de peindre, il s'ensuit que le comique anglois est absolument local, & ne sauroit se transplanter ni se traduire dans aucune langue. *Voyez* COMÉDIE.

L'orgueil patriotique de la nation angloise ne voulant laisser à ses voisins aucune gloire qu'elle ne partage, lui a fait, comme on dit, forcer nature pour exceller dans les beaux-arts : par exemple, quoique sa langue ne soit rien moins que favorable aux vers lyriques, elle est la seule dans l'Europe qui ait proposé à l'ode chantée une fête solemnelle, dans laquelle, comme chez les Grecs, le génie des vers & celui du chant sont réunis & couronnés. On connoît l'ode de Dryden pour la fête de sainte Cécile ; mais cette ode, la plus approchante du poëme lyrique des Grecs, n'en est elle-même qu'une ombre,

Dryden, pour exprimer le charme & le pouvoir de l'harmonie, raconte comment le poëte Timothée touchant la lyre & chantant devant le jeune Alexandre (quoique Timothée fût mort avant qu'Alexandre fût né), comment dis-je, en parcourant les tons & les modes de la musique, il maîtrisoit l'ame du héros, l'agitoit, l'enflammoit, l'appaisoit à son gré, lui inspiroit l'ardeur des combats & la passion de la gloire, le ramenoit à la clémence, l'attendrissoit & le plongeoit dans une douce langueur. Or, à la place du récit, qu'on suppose l'action même, Timothée au lieu de Dryden, Alexandre présent, le poëte animé par la présence du héros, observant dans les yeux, dans les traits du visage, dans les mouvemens d'Alexandre, les révolutions rapides qu'il causoit dans son ame, fier de la dominer cette ame impérieuse, & de la changer à son gré, on sentira combien l'ode du poëte anglois doit être loin encore, toute belle qu'elle est, du poëme lyrique des anciens.

Le poëme épique de Milton est étranger à l'Angleterre. Il ne tient à l'esprit de la nation que par la croyance commune à tous les peuples de l'Europe. Nulle autre circonstance, ni du lieu ni du tems, n'a influé sur cette production sublime & bizarre. Le fanatisme dominoit alors, mais il avoit un autre objet: on ne contestoit point la chûte de nos premiers peres.

Plein des idées répandues dans les livres de Moïse & dans les écrits des prophetes, plein de la lecture d'Homere & des poëmes Italiens, aidé de ces farces pieuses, qui sur les théâtres de l'Europe, avoient si sérieusement & si ridiculement travesti les mysteres de la religion, enfin, poussé par son génie, il vit dans la révolte des enfers conjurés pour la perte du genre humain, un sujet digne de l'épopée; & emporté par son imagination, il s'y abandonna. L'enfer de Milton est imité de celui du Tasse, avec des traits plus hardis & plus forts; mais il est gâté par l'idée ridicule du Pandemonium, & plus encore par le sale épisode de l'accouplement incestueux du péché & de la mort. La description des délices d'Eden & de l'innocente volupté des amours de nos premiers peres, n'est imitée de personne: elle fait la gloire de Milton. La guerre des anges contre les démons fait sa honte.

Le péché de nos premiers peres est un événement si éloigné de nous, qu'il ne nous touche que foiblement, le merveilleux en est si familier qu'il n'a plus rien qui nous étonne; & à force d'intéresser toutes les nations du monde, il n'en intéresse plus aucune: aussi le poëme du *Paradis perdu* fut-il méprisé en naissant, & ses beautés étant au-dessus de la multitude, il seroit resté dans l'oubli, si des hommes dignes de le juger & faits pour entraîner l'opinion publique, Pope & Adisson, n'avoient appris à l'Angleterre à l'admirer.

La poésie galante & légere a saisi pour naître & fleurir en Angleterre le seul moment qui lui ait été favorable, le regne de Charles II. La poésie philosophique, morale & satyrique y fleurira toujours, parce qu'elle est conforme au génie de la nation: c'est en Angleterre qu'on l'a vu renaître, & Pope & Rochester l'y ont portée au plus haut dégré où elle se soit élevée en Europe depuis Lucrece, Horace & Juvénal.

Si l'Allemand eût été une langue mélodieuse, c'est en Allemagne qu'on auroit eu quelque espérance de voir renaître la poésie lyrique des anciens. Les Italiens peuvent avoir un goût plus fin, plus délicat, plus exquis de la bonne musique, mais ils n'ont pas l'oreille plus sûre & plus sévere que les Allemands, pour la précision du nombre & la justesse des accords. Ceux-ci ont même cet avantage que la musique fait partie de leur éducation commune, & qu'en Allemagne le peuple même est musicien dès le berceau. C'est donc là qu'il étoit facile & naturel de voir les deux talens se réunir dans le même homme, & un poëte, sur le luth ou la harpe, composer & chanter ses vers.

Mais à la rudesse de la langue, premier obstacle & peut-être invincible, s'est joint, comme part-tout ailleurs, le manque d'émulation & de circonstances heureuses, comme celles qui dans la Grece avoient favorisé & fait honorer ce bel art.

La poésie allemande a cependant eu ses succès dans le genre de l'ode. Celle du célebre Haller sur la mort de sa femme, a le mérite rare d'exprimer un sentiment réel & profond, émané du cœur du poëte.

On a vu pendant les campagnes du roi de Prusse en Allemagne, des essais de poésie lyrique plus approchants de celle des Grecs : ce sont des chants militaires, non pas dans le goût soldatesque, mais du plus haut style de l'ode, sur les exploits de ce héros. La poésie moderne n'a point d'exemple d'un enthousiasme plus vrai; & de pareils chants répétés de bouche en bouche dans une armée, avant une bataille, après une victoire, même à la suite d'un revers, seroient plus éloquens & plus utiles que des harangues. *Voyez* LYRIQUE.

Mais ce n'est point un moment d'enthousiasme ; ce sont les mœurs & le génie d'une nation qui assurent à la poésie un regne constant & durable.

L'Allemagne, à qui les sciences & les arts sont redevables de tant de découvertes, & qui du côté des savantes études & des recherches laborieuses, l'a emporté sur tout le reste de l'Europe, semble y avoir mis toute sa gloire. Une vie laborieuse, une condition pénible, un gouvernement qui n'a eu, ni l'avantage de flatter l'orgueil par des prospérités brillantes, ni celui d'élever les ames par le sentiment de la liberté qui est la véritable dignité de l'homme, ni celui de polir les esprits & les mœurs par le raffinement du luxe, & par le commerce d'une société voluptueusement oisive ; enfin la destinée de l'Allemagne, qui depuis si long-tems est le théâtre des sanglans débats de l'Europe, & la tristesse que répand chez les peuples l'incertitude continuelle de leur fortune & de leur repos ; peut-être aussi un caractere naturellement plus porté à des méditations profondes, à de sublimes spéculations, qu'à des fictions ingénieuses, sont les causes multipliées qui ont rendu l'Allemagne plus stérile en poëtes que tous les autres pays que nous venons de parcourir. Le climat, l'histoire, les mœurs, rien n'étoit poétique en Allemagne; aucune cour n'y a été disposée à élever aux muses des théâtres assez brillans; à présenter assez d'attraits & d'encouragement au génie, pour exciter dans les esprits cette émulation d'où naissent les grands efforts & les grands succès.

Les Allemands n'ont pas laissé, à l'exemple de leurs voisins, de s'essayer en divers genres de poésie. Klopstochk a osé chanter l'avénement du Messie, & son poëme a eu le succès qu'il méritoit. On a plaint l'homme de talent d'avoir pris un sujet dont la majesté froide, la sublimité ineffable, & l'inviolable vérité, ne permettoient à la poésie que des peintures inanimées & des scenes sans passions. Gesner a été plus habile & plus heureux dans le choix du sujet de son poëme d'Abel. Le moment, l'action, le caractere principal, & les contrastes qui le relevent étoient sans contredit ce que l'histoire sainte avoit de plus poétique ; ce sujet même étoit susceptible d'un intérêt vif & touchant. N'importe sur qui la pitié tombe ; & Caïn même, tout criminel qu'il est, mérite assez les pleurs qu'il fait répandre. Aussi ce poëme, dénué des graces naïves du style original, ne laisse pas de nous attendrir dans la traduction françoise; mais je répéterai, à l'égard de ce poëme, ce que j'ai dit de celui de Milton ; il ne tient pas plus au climat, aux mœurs, au génie de l'Allemagne que de tel autre pays de l'Europe : c'est un poëme oriental ; ce n'est pas un poëme allemand.

Les églogues du même poëte sont des plantes plus analogues au climat qui les a vu naître : leur grace, leur naïveté, leur coloris, leur morale philosophique, font desirer d'habiter les lieux où le poëte a vu, ou semble avoir vu la nature. Il en est de même du poëme des Alpes dans un genre supérieur. La poésie descriptive est de tous les pays ; mais la Suisse lui est favorable plus qu'aucun autre climat du Nord, si ce n'est peut-être la Suede.

Je ne parle point des essais que la poésie dramatique a fait en Allemagne : le parti qu'ont pris les souverains d'avoir dans leur cour des spectacles italiens ou françois, est à la fois l'effet & la cause du peu de progrès que le génie national a fait dans ce genre de poésie.

Rien n'étoit poétique en France: la langue de Marot & de Rabelais étoit naïve; celle d'Amiot & de Montagne étoit hardie, figurée, énergique; celle de Malherbe & de Balzac avoit du nombre & de la noblesse; elle acquit de la majesté sous la plume du grand Corneille, de la pureté, de la grace, de l'élégance, & toutes les couleurs les plus délicates & les plus vives de la poésie & de l'éloquence dans les écrits de Racine & de Fénélon. Mais deux avantages prodigieux des langues anciennes lui furent refusés, la liberté de l'inversion & la précision de la prosodie; or sans l'une point de période; & sans l'autre, il faut l'avouer, point de mesure dans les vers. Balzac le premier avoit essayé d'introduire le rythme & la période dans la prose françoise; mais quoiqu'alors on se permît plus d'inversions qu'à présent, la langue étant assujettie à observer presque fidélement l'ordre naturel des idées, la faculté de combiner les mots au gré de l'oreille se réduisoit à peu de chose. Il fallut donc, pour donner du nombre & de la rondeur au discours, s'occuper des mots plus que des choses; encore ne parvint-on jamais à imiter le rythme & la période des anciens. La période sur-tout, sans l'inversion libre, étoit impossible à construire: car son artifice consiste à suspendre le sens, & à laisser l'esprit dans l'attente du mot qui doit le décider, en sorte que dans l'entendement les deux extrémités de l'expression se joignent quand la période est finie; c'est ce qui l'a fait comparer à un serpent qui mord sa queue. Or, dans une langue où les mots suivent à la file la progression des idées, comment les arranger de façon qu'une partie de la pensée attende l'autre, & que l'esprit, égaré dans ce labyrinthe, ne se retrouve qu'à la fin?

Mais si la période françoise ne fut pas circulaire comme celle des anciens, au moins fut-elle prolongée & soutenue jusqu'à son repos absolu; & le tour, le balancement, la symmétrie de ses membres lui donnerent de l'élégance, du poids & de la majesté. Ainsi, à force de travail & de soins, notre langue acquit dans la prose une élégance, une souplesse, un tour harmonieux qui ne lui étoit pas naturel.

Le plus difficile étoit de donner à nos vers du nombre & de la mélodie. Comment observer la mesure dans une langue qui n'a point de prosodie décidée? Aussi nos vers n'eurent-ils d'abord, comme les vers Provençaux & Italiens, d'autre regle que la rime & que la quantité numérique des syllabes: on ne les chantoit point, ils ne pouvoient donc pas être mesurés par le chant. L'ode même fut parmi nous ce qu'elle a été dans tout le reste de l'Europe moderne, un poëme divisé en stances, & d'un style plus élevé, plus véhément, plus figuré que les autres poëmes, mais nullement propre à être chanté. *Voyez* LYRIQUE.

Cependant, comme de leur naturel les élémens des langues ont une prosodie indiquée par les sons, plus lents ou plus rapides, & par les articulations plus faciles ou plus pénibles qu'elles présentent, la prosodie de la langue françoise se fit sentir d'elle-même à l'oreille délicate des bons poëtes. Malherbe y fut trouver du nombre, & le fit sentir dans ses vers, comme Balzac dans sa prose. Il donna sur-tout aux vers de huit syllabes, & aux vers héroïques, une cadence majestueuse, que nos plus grands poëtes n'ont pas dédaigné de prendre pour modele, heureux d'avoir pu l'égaler!

Plus le vers françois étoit libre & affranchi de toutes les regles de la prosodie ancienne, plus il étoit difficile à bien faire; & depuis Malherbe jusqu'à Corneille, rien de plus déplorable que ce déluge de vers lâches, traînans ou durs, sans mélodie & sans couleur, dont la France fut inondée: le malheureux Hardi en faisoit deux mille en vingt-quatre heures.

Si la poésie françoise a eu tant de peine, du côté du style & des vers, à vaincre les difficultés que lui opposoit une langue inculte & barbare, elle n'a pas eu moins de peine à vaincre les obstacles que lui opposoit la nature du côté des mœurs & du climat, dans un pays qui sembloit devoir être à jamais étranger pour elle.

Ce que nous avons dit de l'Italie moderne, au sujet de l'histoire, peut s'appliquer à tout le reste de l'Europe, & particuliérement

particuliérement à la France. Si la poésie héroïque ne demandoit que des faits atroces, des complots, des assassinats, des brigandages, des massacres, notre histoire lui en offriroit abondamment & des plus horribles. Qu'on se rappelle, par exemple, les premiers tems de notre monarchie, le regne de Clovis, le massacre de sa famille, le regne des fils de Clotaire, leurs guerres sanglantes, les crimes de Frédegonde & de Landri: c'est le comble de l'atrocité; mais ce n'est-là, ni le poëme épique, ni la tragédie.

Il faut à l'épopée, comme je l'ai dit, des caracteres & des mœurs susceptibles d'élévation, des événemens importans & dignes de nous étonner, soit par leur grandeur naturelle, soit par le mélange du merveillleux; & rien de plus rare dans notre histoire.

Lorsqu'on ne savoit pas faire encore une églogue, une élégie, un madrigal; lorsqu'on n'avoit pas même l'idée de la beauté de l'imitation dans la poésie descriptive, dans la poésie dramatique, on eut en France la fureur de faire des poëmes épiques. Le Clovis, le Saint-Louis, le Moïse, l'Alaric, la Pucelle, parurent presqu'en même tems; & qu'on juge de la célébrité qu'ils eurent par la vénération avec laquelle Chapelain parle de ses rivaux. « Qu'est-ce, dit-il, que la Pucelle peut opposer, dans la peinture » parlante, au Moïse de M. de Saint-» Amand? dans la hardiesse & dans la » vivacité, au Saint-Louis du révérend » pere le Moine? dans la pureté, dans » la facilité, & dans la majesté au Saint-» Paul de M. l'évêque de Vence? dans » l'abondance & la pompe, à l'Alaric » de M. de Scudery? enfin dans la di-» versité & dans les agrémens, au Clovis » de M. Desmarets »? (*Préface de la Pucelle.*)

La vérité est que tous ces poëmes sont la honte du siecle qui les a produits. Le ridicule justement répandu depuis sur le *Clovis*, le *Moïse*, l'*Alaric*, la *Pucelle*, est la seule trace qu'ils ont laissée. Le *Saint-Louis* est moins méprisable; mais de foibles imitations de la poésie ancienne & des fictions extravagantes, n'ont pu le sauver de l'oubli. Le *Saint-Paul* n'est pas même connu de nom.

Les causes générales de ces chûtes rapides, après un succès éphémere, furent d'abord sans doute le manque de génie, & la fausse idée qu'on avoit de l'art, mais aussi le malheureux choix des sujets, soit du côté des caracteres & des mœurs, soit du côté des peintures physiques & des accidens naturels, soit du côté du merveilleux. Quand il faut tout créer, les hommes & les choses, tout ennoblir, tout embellir; quand la vérité vient sans cesse flétrir l'imagination, la démentir, la rebuter, le génie se lasse bientôt de lutter contre la nature. Or, que l'on se rappelle ce que nous avons dit des circonstances physiques & morales qui, dans la Grece, favorisoient la poésie épique, & qu'on jette les yeux sur ces poëmes modernes; le contraire dans presque tous les points sera le tableau de la stérilité du champ couvert d'épines & de ronces où elle se vit transplantée.

Ne parlons point du *Saint-Louis*, sujet dont toutes les beautés enlevées par le génie du Tasse, ne laissoient plus aux poëtes François que le foible & dangereux honneur d'imiter l'Homere Italien; ne parlons point du *Moïse*, sujet qui demandoit peut-être l'auteur d'*Esther*, d'*Athalie*, & qui d'ailleurs n'a rien que de très-éloigné de nous. Quelles mœurs à peindre en poésie dans le *Clovis* & l'*Alaric* que celles des Romains dégénérés, des Gaulois asservis, des Goths & des Francs belliqueux, mais barbares, & dont tout le code se réduisoit à la loi, *malheur aux vaincus*? Que pouvoit être dans ces poëmes la partie morale de la poésie, celle qui lui donne de la noblesse, de l'élévation, du pathétique, celle qui en fait l'intérêt & le charme? Voyez dans les poésies qu'on attribue aux Islandois, aux Scandinaves & aux anciens Ecossois, combien ce naturel sauvage, qui d'abord intéresse par sa franchise & sa candeur, est peu varié dans ses formes; combien cet héroïsme naturel, cette vigueur d'ame, de courage & de mœurs a peu de nuances distinctes; combien ces descriptions, ces images hardies se ressemblent & se répe-

tent; à plus forte raiſon dans un climat plus tempéré, où les ſites, les accidens, les phénomenes de la nature, ſont moins bizarrement divers, les tableaux poétiques doivent-ils être plus monotones. On a bientôt décrit des forêts vaſtes & profondes, des précipices, & des torrens.

Si la Gaule eſt devenue plus poétique, c'eſt par les arts, & par les accidens moraux qui en ont varié la ſurface; encore n'a-t-elle jamais eu, ſoit au phyſique, ſoit au moral, de ces aſpects dont la grandeur étonne & tient du merveilleux.

Qu'ont fait les hommes de génie qui, dans l'épopée, ont voulu donner à la poéſie Françoiſe un plus heureux eſſor? L'un a ſaiſi dans notre hiſtoire le moment où les mœurs Françoiſes, animées par le fanatiſme & par l'enthouſiaſme des partis, donnoient aux vices & aux vertus le plus de force & le plus d'énergie. Il a choiſi pour ſon héros un roi brillant par ſon courage, intéreſſant par ſes malheurs, adorable par ſa bonté, & à l'action de ce héros,

Qui fut de ſes ſujets le vainqueur & le pere

il a entremêlé avec ménagement des fictions épiſodiques, les unes priſes dans la croyance, & les autres dans le ſyſtême univerſel de l'allégorie, mais toutes élevées par ſon génie à la hauteur de l'épopée & décorées par l'harmonie & le coloris des beaux vers.

L'autre a ramené la poéſie dans ſon berceau & aux pieds du tombeau d'Homere. Il a pris ſon ſujet dans Homere lui-même; a fait d'une épiſode de l'Odiſſée, l'action générale de ſon poëme; & au milieu de tous les tréſors que nous avons vus étalés dans la Grece ſous les mains de la poéſie, il en a pris en liberté, mais avec le diſcernement du goût le plus exquis, tout ce qui pouvoit rendre aimable, intéreſſante & perſuaſive la plus courageuſe leçon qu'on ait jamais donnée aux enfans de nos rois.

Si l'aventure de la *Pucelle* avoit été célébrée ſérieuſement par un homme de génie, perſonne, après lui, n'auroit oſé en faire un poëme comique; peut-être auſſi y auroit-il eu quelqu'avantage, du côté des mœurs, à chanter l'incurſion des Sarazins en-deçà des Pyrénées; & Martel, vainqueur d'Abderame, eſt un héros digne de l'épopée. A cela près, on ne voit guere dans notre hiſtoire des ſujets vraiment héroïques, & l'on peut dire que le génie y ſera toujours à l'étroit.

Il n'y avoit guere plus d'apparence que la tragédie pût réuſſir ſur nos théâtres; cependant elle s'y eſt élevée à un dégré de gloire dont le théâtre d'Athenes auroit été jaloux, 1°. parce qu'elle y obtint, dès ſa naiſſance, beaucoup de faveur, d'encouragement & d'émulation; 2°. parce qu'elle ne s'aſtreignit point à être Françoiſe, & qu'elle tira ſes ſujets de l'hiſtoire de tous les ſiecles, & des mœurs de tous les pays; 3°. parce qu'elle ſe fit un nouveau ſyſtême, & qu'elle ſut prendre ſes avantages ſur le nouveau théâtre qu'on lui avoit élevé.

Ce fut ſous le regne de Henri II qu'elle fit ſes premiers eſſais; rien de plus pitoyable à nos yeux que cette *Cléopatre* & cette *Didon* qui firent la gloire de Jodelle; mais Jodelle étoit un génie en comparaiſon de tout ce qui l'avoit précédé. « Le roi lui » donna (dit Paſquier), cinq cens écus » de ſon épargne, & lui fit tout plein » d'autres graces, d'autant que c'étoit » choſe nouvelle, & très-belle, & très- » rare ».

Il n'en fallut pas davantage pour exciter cette émulation, dont les efforts, malheureux à la vérité durant l'eſpace de près d'un ſiecle, furent à la fin couronnés.

La premiere cauſe de la faveur & des ſuccès qu'eut la poéſie dans un climat qui n'étoit pas le ſien, fut le caractere d'un peuple curieux, léger & ſenſible, paſſionné pour l'amuſement, &, après les Grecs, le plus ſuſceptible qui fût jamais d'agréables illuſions. Mais ce n'eût été rien, ſans l'avantage prodigieux pour les muſes de trouver une ville opulente & peuplée, qui fût le centre des richeſſes, du luxe & de l'oiſiveté, le rendez-vous de la partie la plus brillante de la nation, attirée par l'eſpérance de la faveur & de la fortune, & par l'attrait des jouiſſances. Il eſt plus que vraiſemblable, que s'il n'y avoit pas eu un Paris, la nature auroit inutilement produit un Corneille, un Racine, *&c.*

Parmi les causes des succès de la poésie dramatique, se présentent naturellement la protection éclatante dont l'honora le cardinal de Richelieu, &, après lui, Louis XIV; mais celle de Louis XIV fut éclairée, celle du cardinal ne le fut pas assez : aussi vit-on sous son ministere le triomphe du mauvais goût, sur lequel enfin prévalut le génie.

Les poëtes François avoient senti, comme par instinct, que l'histoire de leur pays seroit un champ stérile pour la tragédie. Ils avoient commencé, comme les Romains, par copier les Grecs. Ils couroient comme des aveugles, tantôt dans les routes anciennes, tantôt dans des sentiers nouveaux qu'ils vouloient se frayer eux-mêmes. De l'histoire fabuleuse des Grecs, ils se jettoient dans l'histoire Romaine, quelquefois dans l'histoire sainte; ils copioient servilement & froidement les poëtes Italiens; ils entassoient sur leur théâtre les aventures des romans; ils empruntoient des poëtes Espagnols leurs rodomontades & leurs extravagances; & ce qu'il y a d'étonnant, c'est que de toutes ces tentatives malheureuses devoit résulter le triomphe de la tragédie, par la liberté sans bornes qu'elle se donnoit de puiser dans toutes les sources, & de réunir sur un seul théâtre les événemens & les mœurs de tous les pays & de tous les tems : c'est-là ce qui a rendu le génie tragique si fécond sur la scene françoise, & multiplié en même tems ses richesses & nos plaisirs.

La tragédie chez les Grecs ne fut que le tableau vivant de leur histoire. C'étoit sans doute un avantage du côté de l'intérêt : car d'un événement national l'action est comme personnelle aux spectateurs, & nous en avons des exemples. Mais à l'intérêt patriotique, il est possible de suppléer par l'intérêt de la nature qui lie ensemble tous les peuples du monde, & qui fait que l'homme vertueux & souffrant, l'homme foible & persécuté, l'homme innocent & malheureux n'est étranger nulle part. Voilà la base du systême tragique que nos poëtes ont élevé, & ce systême vaste leur ouvroit deux carrieres, celle de la fatalité & celle des passions humaines. Dans la premiere, ils ont suivi les Grecs, & en les imitant ils les ont surpassés; dans la seconde, ils ont marché à la lumiere de leur propre génie, & il y a peu d'apparence qu'on aille jamais plus loin qu'eux. Leur génie a tiré avantage de tout, & même du peu d'étendue de nos théâtres modernes, en donnant plus de correction à des tableaux vus de plus près. *Voy.* TRAGÉDIE.

Ainsi, à la faveur des lieux, des hommes & des tems, la tragédie s'éleva sur la scene françoise jusqu'à son apogée, & durant plus d'un siecle, le génie & l'émulation l'y ont soutenue dans toute sa splendeur; mais par le seul tarissement des sources où elle s'est enrichie, par les limites naturelles du vaste champ qu'elle a parcouru, par l'épuisement des combinaisons, soit d'intérêts, soit de caracteres, soit de passions théatrales, il seroit possible d'annoncer son déclin & sa décadence.

Paris devoit être natullement le grand théâtre de la comédie moderne, par la raison, comme nous l'avons dit, que la vanité est la mere des ridicules, comme l'oisiveté est la mere des vices. Le comédie y commença, comme dans la Grece, par être une satyre, moins la satyre des personnes que la satyre des états. Cette espece de drame s'appelloit *sotties*; le clergé même n'y étoit pas épargné, & Louis XII, pour réprimer la licence des mœurs de son tems, avoit permis que la liberté de cette censure publique allât jusques à sa personne. François Premier la réprima : il défendit à la comédie d'attaquer les hommes en place; c'étoit donner le droit à tous les citoyens d'être également épargnés.

La comédie, jusqu'à Moliere, ignora ses vrais avantages; & sous le cardinal de Richelieu on étoit si loin de soupçonner encore ce qu'elle devoit être, que les *Visionnaires* de Desmarets, dont tout le mérite consiste dans un amas d'extravagances qui ne sont dans les mœurs d'aucun pays ni d'aucun siecle, étoient appellés l'*incomparable comédie*; & dans cette comédie, nulle vérité, nulles mœurs, nulle intrigue : ce sont les petites maisons où l'on se promene de loge en loge.

La premiere piece vraiment comique qui parut sur le théâtre françois, depuis l'*Avocat Patelin*, ce fut le *Menteur* de Corneille, piece imitée de l'Espagnol, de Lopes de Vega ou de Roxas: M. de Voltaire le met en doute; & il observe, à propos du *Menteur*, que le premier modele du vrai comique, ainsi que du vrai tragique (*le Cid*), nous est venu des Espagnols, & que l'un & l'autre nous a été donné par Corneille.

Indépendamment du caractere & des mœurs nationales, si propres à la comédie, deux circonstances favorisoient Moliere: il venoit dans un tems où les mœurs de Paris n'étoient, ni trop, ni trop peu façonnées. Des mœurs grossieres peuvent être comiques; mais c'est un comique local, dont la peinture ne peut amuser que le peuple à qui elle ressemble, & qui rebutera un siecle plus poli, une nation plus cultivée. On voit que dans Aristophane, malgré cette politesse vantée sous le nom d'*atticisme*, bien des détails des mœurs du peuple Athénien, blesseroient aujourd'hui notre délicatesse: le corroyeur & le chaircuitier seroient mal reçus des François. Les femmes à qui l'on reproche tout cruement, dans *les Harangueuses*, de se souler, de ferrer la mule, & bien d'autres fripponneries; les femmes qui, pour tenir conseil, prennent les culottes de leurs maris; & les maris qui sortent la nuit en chemise, cherchant leurs femmes dans les rues, nous paroîtroient des plaisanteries plus dignes des halles que du théâtre. Que seroit-ce si, comme Aristophane, on nous faisoit voir l'un de ces maris sortant la nuit de sa maison pour un besoin qu'il satisfait en présence des spectateurs? étoit-ce-là du sel attique?

Un des avantages de Moliere fut donc de trouver Paris assez civilisé pour pouvoir peindre même les mœurs bourgeoises, & faire parler ses personnages les plus comiques, d'un ton que la décence & la délicatesse pût avouer dans tous les tems: j'en excepte comme on le sent bien, quelques licences qu'il s'est données, sans doute, pour complaire au bas peuple, mais dont il pouvoit se passer.

Un autre avantage pour lui, ce fut que les mœurs de son tems ne fussent pas encore assez polies pour se dérober au ridicule, & qu'il y eût dans les caracteres assez de naturel encore & de relief pour donner prise à la comédie.

L'effet inévitable d'une société mêlée & continue, où successivement & de proche en proche, tous les états se confondent, est d'arriver enfin à cette égalité de surface qu'on nomme *politesse*; & dès-lors plus de vices ni de ridicules saillans: l'avare est avare, mais dans son cabinet; le jaloux est jaloux, mais au fond de son ame. Le mépris attaché au ridicule fait que tout le monde l'évite; &, sous les dehors de la décence, l'unique loi des mœurs publiques, tous les vices sont déguisés: au lieu que dans un tems où la malignité n'étant pas encore raffinée, l'amour-propre n'a pas encore pris toutes ses précautions, chacun se tient moins sur ses gardes, & le poëte comique trouve par-tout le ridicule à découvert.

Or, du tems de Moliere les mœurs avoient encore cette naïveté imprudente: les états n'étoient pas confondus, mais ils tendoient à l'être; c'étoit le moment des prétentions mal-adroites, des imitations gauches, des méprises de la vanité, des duperies de la sottise, des affectations ridicules, de toutes les bévues enfin où l'amour-propre peut donner.

Une éducation plus cultivée, le savoir-vivre qui est devenu notre plus sérieuse étude, l'attention si recommandée à ne blesser, ni l'opinion, ni les usages, la bienséance des déhors, qui du grand monde a passé jusqu'au peuple, les leçons même que Moliere a données, soit pour saisir & relever les ridicules d'autrui, soit pour mieux déguiser les siens, ont mis la comédie comme en défaut; & presque tout ce qui lui resteroit à peindre lui est sévérement interdit.

On permet de donner au théâtre à chaque état les vices, les travers, les ridicules qui ne sont pas les siens; mais ceux qui lui sont propres, on lui en épargne la peinture, parce qu'ils forment l'esprit du corps, & qu'un corps est trop respectable pour être peint au naturel. Il n'y a que les courtisans & les procureurs qui se soient livrés de

bonne grace & qu'on n'ait point ménagés. Les médecins eux-mêmes seroient peut-être moins patiens aujourd'hui que du tems de Moliere ; mais sur leur compte il a tout dit.

Si l'on demande pourquoi nous n'avons plus de comédie, on peut donc répondre à tous les états, c'est que vous ne voulez plus être peints. Si on nous présente les mœurs du bas peuple, qui est le seul qui se laisse peindre, le tableau est de mauvais goût ; & si l'on prend ses modeles dans une classe plus élevée, cela ressemble trop, l'allusion s'en mêle ; & il n'est point d'état un peu considérable qui n'ait le crédit d'empêcher qu'on se moque de lui : chacun veut pouvoir être tranquillement ridicule & impunément vicieux. Cela est commode pour la société, mais très-incommode pour le théâtre.

La décence est une autre gêne pour les poëtes comiques. Une mere veut pouvoir mener sa fille au spectacle sans avoir à rougir pour elle si elle est innocente, & sans la voir rougir si elle ne l'est pas. Or, comment exposer à leurs yeux sur la scene les vices les plus à la mode, & qui donneroient le plus de jeu à l'intrigue & au ridicule ?

Des vices condamnés par les loix sont censés réprimés par elles ; les citer au théâtre comme impunis & les peindre comme plaisans, c'est en même tems accuser les loix & insulter aux mœurs publiques. L'adultere ne seroit pas assez châtié par le mépris, ni le libertinage & ses honteux effets assez puni par le ridicule. Voilà pourquoi on défend à la comédie d'instruire inutilement l'innocence & d'effaroucher la pudeur.

En général, le caractere du François, actif, souple, adroit, susceptible de vanité & d'émulation, que la concurrence aiguillonne dans une ville comme Paris, ce génie peu inventif, mais qui s'applique sans relâche à tout perfectionner, a été la cause constante des progrès de la poésie dans un climat qui ne sembloit pas fait pour elle ; & plus elle a eu de difficultés à vaincre, plus elle mérite de gloire à ceux qui à travers tant d'obstacles, l'ont élevée à un si haut point de splendeur.

D'après l'esquisse que je viens de donner de l'histoire naturelle de la poésie, on doit sentir combien on a été injuste en comparant les siecles & leurs productions, & en jugeant ainsi les hommes. Voulez-vous apprécier l'industrie de deux cultivateurs ? ne comparez pas seulement les moissons, mais pensez au terrein qui les a produites & au climat dont l'influence l'a rendu plus ou moins fécond. (*M. MARMONTEL.*)

RÉVOLUTION, est aussi un *terme de Géométrie*. Le mouvement d'une figure plane qui tourne autour d'un axe immobile, est appellé *révolution* de cette figure. *Voyez* AXE.

Un triangle rectangle tournant autour d'un de ses côtés, engendre un cône par sa *révolution* ; un demi-cercle engendre une sphere, *&c.* *Voyez* CÔNE, SPHERE, *&c.*

Révolution se dit aussi *en Astronomie*, de la période d'une planete, comete, *&c.* c'est-à-dire, du chemin qu'elle fait depuis qu'elle part d'un point, jusqu'à ce qu'elle revienne au même point. *Voyez* PLANETE, PÉRIODE, *&c.*

Les planetes ont deux especes de *révolution* ; l'une autour de leur axe qu'on appelle *rotation diurne*, ou simplement *rotation*, & qui dans la terre, par exemple, constitue ce que nous appellons les *jours* & les *nuits*. *Voyez* JOUR & NUIT. L'autre *révolution* des planetes se fait autour du soleil : on l'appelle *révolution annuelle* ou *période* ; c'est la *révolution* annuelle de la terre qui constitue nos années. *Voyez* AN.

Saturne, selon Kepler, fait sa *révolution* annuelle en 29 ans 174 j. 4 h. 58′ 25″ 30‴ ; Jupiter en 11 ans 317 j. 14 h. 49′ 31″ 56‴ ; Mars en un an 321 j. 23 h. 31′ 56″ 49‴ ; Vénus en 224 j. 17 h. 44′ 55″ 14‴ ; Mercure en 87 j. 23 h. 14′ 24″. *Voyez* SATURNE, JUPITER, MARS, *&c.* *Chambers.* (*O*)

RÉVOLUTIONS DE LA TERRE, (*Hist. nat. Phys. & Minéralogie.*) c'est ainsi que les naturalistes nomment les événemens naturels, par lesquelles la face de notre globe a été & est encore continuellement altérée dans ses différentes parties par le feu, l'air & l'eau. *Voyez* TERRE,

FOSSILES, DELUGE, TREMBLEMENS DE TERRE, *&c.*

RÉVOLUTION, (*Horlogerie.*) c'eſt l'action des roues les unes ſur les autres, par le moyen des engrenages. On ſait que leur objet eſt de tranſmettre le mouvement d'une roue ſur une autre par le moyen de ſes dents qui atteignent les ailes du pignon ſur leſquelles elles agiſſent, comme le pourroient faire des leviers les uns ſur les autres. Sous ce point de vue il y auroit de l'avantage à faire de petites roues & de grands pignons: la force ſeroit plus grande du côté de la roue, & la réſiſtance ſeroit moindre du côté du pignon pour recevoir le mouvement. Mais les engrenages ne ſervent pas ſeulement à communiquer le mouvement; ils ſervent encore à multiplier les *révolutions*, ou à les fixer ſur telle roue qu'on voudra, ou à les diminuer; enfin ils ſervent à changer le plan des *révolutions.*

1°. L'on obtient des *révolutions*, en faiſant que la roue continue pluſieurs fois le nombre des ailes du pignon, ou bien en multipliant les roues.

Queſtion. La premiere roue étant donnée, quelle que ſoit la force qui la meut, trouver la derniere roue qui faſſe tel nombre de *révolutions* qu'on voudra pour une de la premiere. Cette queſtion ſeroit bientôt réſolue, ſi le rayon de la premiere roue à l'égard de la ſeconde pouvoit être dans le rapport demandé; mais ſi ce rapport eſt tel qu'il ne ſoit pas poſſible de faire l'une aſſez grande, ni l'autre aſſez petite, pour y ſuppléer, l'on aura recours à pluſieurs roues intermédiaires dont les différens rapports multipliés les uns par les autres, donneront le rapport demandé. Or c'eſt ce nombre de roues intermédiaires qu'il s'agit de trouver. Mais, comme différens nombres peuvent y ſatisfaire, il faut faire voir qu'ils ne ſont pas arbitraires; il faut au contraire prouver que le plus petit nombre de roues qui pourra ſatisfaire à la queſtion, eſt celui qu'il faudra employer.

Ma méthode eſt de conſidérer le nombre de *révolutions* demandées, comme une puiſſance dont je tire les différentes racines. La conſidérant d'abord comme un quarré, j'en tire la racine, & cela me montre que deux roues ſatisferont à la queſtion; comme un cube j'en tire la racine, & cela me donne trois roues; comme un quarré quarré, j'en tire la racine, & c'eſt pour quatre roues; ainſi de ſuite juſqu'à ce que j'en ſois venu à une racine telle qu'étant multipliée par le plus petit nombre d'ailes qu'il ſoit poſſible d'appliquer au pignon, le nombre qui en proviendra, & qui repréſente le nombre des deux, ne ſoit pas trop grand pour pouvoir être employé à la roue dont la grandeur ſe trouve bornée par la grandeur de la machine. J'en conclus alors que c'eſt-là le plus petit nombre de roues qui puiſſe ſatisfaire à la queſtion; car dans ce cas, j'ai le plus grand rapport, c'eſt-à-dire, les roues les plus nombrées de dents, relativement aux ailes du pignon, qu'il ſoit poſſible d'avoir: ce qui fournit trois avantages eſſentiels.

1°. Celui de ne point multiplier inutilement les *révolutions intermédiaires* entre le premier & dernier mobile.

2°. D'avoir des engrenages qui ſont d'autant plus parfaits & plus faciles à faire, que les dents étant nombreuſes rapprochent plus d'être paralleles entr'elles: ce qui diminue la courbe des dents, & procure au pignon un mouvement plus uniforme. De plus, les pignons peuvent être d'autant plus gros relativement à leur roue, qu'il y a plus de différence entre le nombre des ailes & celui des dents de la roue; toutes choſes dont l'expérience démontreroit mieux les avantages que les raiſonnemens que je pourrois faire, du moins quant à ce qui regarde plus immédiatement les inégalités plus ou moins grandes des dentures & des pignons qui ſe trouvent dans tous les engrenages.

3°. Celui enfin d'avoir moins de pivots, puiſqu'on a moins de roues; d'où je conclus que la vîteſſe étant diminuée par la diminution des *révolutions* intermédiaires, elle l'eſt auſſi dans les engrenages, dans les pivots: elle exige donc moins de force; il y a donc de l'avantage à réduire les *révolutions*, autant qu'il eſt poſſible.

Exemple par lequel on obtient des révolutions, *en employant le moins de*

roues, pour servir de preuve à ce qui précede. Soient 19440 *révolutions*, compris la roue de rencontre, qui a 30 dents propres à faire battre les secondes au balancier. Il faut donc commencer par retirer cette roue, en divisant 19440 par 60; il viendra au quotient 324; & comme ce nombre est trop grand pour être employé sur une roue, & qu'il le faudroit encore multiplier par celui des ailes de pignon dans lequel elle doit engrener, il suit qu'il faut tirer la racine quarrée de 324, qui est 18, & ce sera pour deux roues; mais comme elles doivent engrener dans des pignons de six ailes, l'on aura des roues de 108, & l'on posera sa regle en cette sorte :

6. 6. ½ pignons ou diviseurs.

// // //

108. 108. 30. roues dentées ou dividendes.

$1 \times 18 \times 18 \times 60 = 19440$. produit du quotient, exposant ou facteur.

$1 + 18 + 324 = 342$. total des *révolutions* intermédiaires.

Exemple par lequel je multiplie les roues & les révolutions *intermédiaires, sans augmenter celles du dernier mobile.* Soit de même 19440 *révolutions.* Retirons de même la roue de rencontre, comme dans l'exemple ci-dessus, reste 324 *révolutions*, qui doivent servir à multiplier les *révolutions* intermédiaires. Pour cela il faut considérer ce nombre 324 comme une puissance qui a deux pour racine; car je ne supposerois pas l'unité & encore moins une fraction, parce qu'il me viendroit des nombres embarrassans qui ne doivent pas entrer dans cet article. Il suffira donc de donner un exemple sensible de ce que je veux prouver. La puissance qui approche le plus de 324 est 256, qui se trouve être la huitieme puissance de 2, lesquels 256 étant multipliés par $1 + \frac{17}{64}$, quotient de 324 divisé par 256, l'on aura le plus grand nombre de *révolutions* intermédiaires demandé, lesquelles multipliées par la roue de rencontre de 30×2 égalera 19440: je dis *par* 2, parce que chaque dent fait deux opérations.

L'on posera aussi les roues & les pignons en cette sorte :

6. 6. 6. 6. 6. 6. 6. 6. 64. ½ pignons ou diviseurs.

// // // // // // // // // //

12.12.12.12.12.12.12.12.81.30. roues dentées ou dividendes.

$1 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 1\frac{17}{64} = 19940$. produit des quotiens, facteurs ou exposans.

$1 + 2 + 4 + 8 + 16 + 32 + 64 + 128 + 256 + 324 = 835$. somme des *révolutions* intermédiaires.

L'on voit par cet exemple que l'on a 835 *révolutions* intermédiaires, & que dans l'exemple précédent l'on n'en avoit que 343; ce qui fait 492 *révolutions* intermédiaires de plus, pour avoir augmenté le nombre des roues, en gardant cependant le même nombre de *révolutions* 19440 pour le dernier mobile.

Si l'on vouloit des pignons plus nombrés, cela seroit très-facile; car si l'on doubloit le nombre des ailes de pignon, il faudroit aussi doubler celui des dents des roues.

Question. Le nombre de *révolutions* de la derniere roue étant donné, trouver une roue intermédiaire qui fasse un nombre fixe de *révolutions* pour une de la premiere.

La question seroit bientôt résolue, si le nombre demandé se trouvoit être un des facteurs du produit des *révolutions* totales; mais si cela n'est pas, on ne pourra résoudre la question qu'en multipliant les *révolutions* intermédiaires, & en donnant de l'inégalité au facteur.

Soient de même 19400 *révolutions* du dernier mobile avec les facteurs 18, comme dans le premier exemple. L'on propose de faire l'un des facteurs 9, & de mettre sur l'un ce qu'on aura ôté de l'autre, l'on aura $27 + 9 = 243$ moindre de 81 pour 324 qu'il faut avoir, quoique leur somme n'ait pas changé, le nombre de 243 étant plus petit, les *révolutions* du dernier mobile seroient diminuées; ce qu'on ne veut pas faire. Il faut donc augmenter l'un des produisans en plus grande raison que l'on a diminué l'autre.

Ayant donc un des produiſans de 324, ſavoir 9 ; ſi l'on diviſe les 324 par 9, le quotient 36 ſera néceſſairemet l'autre produiſant cherché. Alors l'on aura 9 + 36 = 324. D'où il ſuit un plus grand nombre de *révolutions* intermédiaires, ſans avoir plus de roues ; de plus un nombre fixe de *révolutions* ſur une des roues, ſans avoir rien changé aux *révolutions* du dernier mobile

Ainſi les roues feront en gardant les pignons.

6. 6. $\frac{1}{2}$. pignons ou diviſeurs,

// // //

216. 54. 30. roues ou dividendes.

$1 \times 36 \times 9 \times 60 = 19440$. produit de tous les quotiens, expoſans, ou facteurs les uns par les autres.

$1 + 36 + 324 = 361$. ſomme des *révolutions* intermédiaires plus grande de 37, à cauſe de l'inégalité donnée au facteur, pour fixer un nombre de *révolutions*.

Voyez le théorême que j'ai donné ſur la théorie de l'inégalité des facteurs, à l'article FROTTEMENT (*Horlogerie*), *pag.* 491.

Pour diminuer les révolutions. *Queſtion. Trouver une roue qui faſſe une telle partie de* révolutions *qu'on voudra pour une de la premiere.* Cettte queſtion ſeroit bientôt réſolue, s'il étoit poſſible de faire le rayon de la premiere à l'égard de la ſeconde dans la proportion demandée. Mais ſi ce rapport eſt trop grand, qu'il faille employer pluſieurs roues pour ſatisfaire à la queſtion, il faut faire voir que la même méthode qui a ſervi pour multiplier les *révolutions*, peut être employée pour les diminuer. Par exemple, je ſuppoſe qu'on demande de trouver une roue qui faſſe la $\frac{1}{19440}$ de *révolutions* pour une de la premiere, l'on fera la même opération que dans le premier exemple, avec cette différence que dans l'application l'on aura des fractions pour facteurs ou produiſans, & que l'ordre des pignons & des roues ſera renverſé, c'eſt-à-dire que les pignons ſeront les dividendes, & les roues les diviſeurs.

On appelle *pignon* une roue qui eſt peu nombrée, & réciproquement ; en ſorte que les roues qui conduiſent les pignons augmentent les *révolutions* ; au contraire elles les diminuent quand ce ſont des pignons qui conduiſent des roues.

Il faut donc poſer ſa regle en cette ſorte :

108. 108. 30. roues ou dividendes.

// // //

6. 6. $\frac{1}{2}$. pignons ou dividendes.

$1 \times \frac{1}{18} \times \frac{1}{18} \times \frac{1}{60} = 19440$. produit des quotiens, facteurs ou expoſans les uns par les autres.

$1 + \frac{1}{1} + \frac{1}{324} + \frac{1}{19440}$. ſomme de toutes les parties des *révolutions*.

L'on peut faire les mêmes applications ſur ces fractions de *révolutions* intermédiaires, comme on l'a fait ſur les entiers dans les exemples précédens.

Par exemple, diminuer, augmenter, fixer des parties de *révolutions* ſur telle roue qu'on voudra.

Queſtion. Le plan des révolutions *d'une roue étant donné, trouver telle inclinaiſon qu'on voudra, relativement à la premiere roue.* L'on fait que les roues qui font leurs *révolutions* dans le même plan, ont leur axe parallele. Ainſi pour incliner les plans des *révolutions*, il ſuffit d'incliner les axes & former les roues & les pignons propres à engrener ſur des axes inclinés, lorſque les axes ſont perpendiculaires ; c'eſt ce qui forme les engrenages des roues de champ & de rencontre.

La méthode que je viens de donner eſt, je crois, la plus générale qu'il y ait ſur le calcul des *révolutions* : néanmoins je n'exclus pas le génie & l'occaſion de manifeſter des coups de force, en faiſiſſant des certaines méthodes, qui n'étant ni générales ni directes, ne laiſſent pas quelquefois d'avoir des propriétés plus ou moins aiſées, pour arriver plutôt à ce

ce que l'on cherche. *Article de M. ROMILLY.*

REVOMIR, v. act. (*Gram.*) vomir à plusieurs reprises. *Voyez* VOMIR & VOMISSEMENT. Il n'est pas réduplicatif.

REVOQUER, v. act. (*Gram.*) annuller ce qu'on a fait. *Voyez* REVOCATION, REVOCATOIRE.

REVOQUER, v. act. casser, rendre nul, rappeller, déplacer; on *revoque* un testament, une procuration, un employé, un édit, *&c.* On dit aussi *revoquer en doute*, pour *mettre en doute*.

REUS, LA, *ou* REUSS, (*Géogr. mod.*) en latin *Ursa;* riviere de la Suisse qui prend son origine dans le mont S. Gothard, d'un petit lac très-profond, nommé *lago di Luzendro*. La *Reuss* a dès sa source un cours fort impétueux. Elle se jette dans le lac de Lucerne, en sort ensuite, & finit par se perdre dans l'Aare, au-dessous de Windisch. (*D. J.*)

REUSSIR, v. act. (*Gram.*) avoir du succès. *Voyez l'article suivant.*

RÉUSSITE, SUCCÈS, (*Synonym.*) ces deux substantifs mis seuls sans épithetes, signifient un *événement heureux*; on les emploie indifféremment en fait d'ouvrages d'esprit; mais on ne dit pas d'ordinaire la *réussite* des armes du roi, la *réussite* d'une négociation; en ces rencontres, on se sert plus volontiers du mot *succès*, ainsi que pour les grandes affaires.

En fait de pieces de théâtre, on n'applique guere le mot *succès* qu'aux pieces graves & sérieuses; Tancrede a eu un grand succès. Ce ne seroit pas si bien parler, de dire, *les plaideurs ont eu grand succès*; il faut dire, *les plaideurs ont bien réussi*, ou *ont eu une bonne réussite*. (*D. J.*)

REUTLINGEN, (*Geog. mod.*) ville d'Allemagne, libre & impériale, au cercle de Suabe, dans le duché de Wurtemberg, à un mille au levant de Tubingen, sur l'Eschez, à 8 lieues au midi de Autgard. Elle fut entourée de murailles en 1215 par l'empereur Fréderic. Les homicides involontaires y ont eu un sûr asyle. *Long.* 26. 43. *lat.* 48. 30.

Gryphius (Sébastien) nâquit à *Reutlingen*. Il se rendit célebre dans le xvj. siecle par la beauté de l'exactitude de ses impressions. Son fils Antoine Gryphius marcha sur ses traces, & se distingua par la belle bible *in-folio* qu'il mit au jour en 1550. (*D. J.*)

REVUE, s. f. (*Gramm.*) examen de plusieurs choses, les unes après les autres. J'ai fait la *revue* de mes livres. On a fait la *revue* de toute la maison. N'oubliez pas de faire la *revue* de vos actions.

REVUE, (*Art milit.*) c'est l'examen que l'on fait d'un corps de troupes, que l'on range en ordre de bataille, & qu'on fait ensuite défiler, pour voir si les compagnies sont complettes, si elles sont en bon état, ou pour donner la paie, ou pour quelqu'autre sujet semblable.

Un général d'armée fait toujours la *revue* de ses troupes avant de les mettre en quartier d'hiver. *Voyez* QUARTIER. *Chambers.*

Le colonel d'un régiment doit faire toutes les années la *revue* de son régiment, & les inspecteurs de cavalerie & d'infanterie doivent faire leur *revue* de tous les différens régimens de ces deux corps.

Les commissaires des guerres doivent faire, une fois le mois, la *revue* des troupes dont ils ont la police, & ils ne doivent y passer que les officiers, gendarmes, cavaliers, dragons ou soldats qui sont effectivement sous les armes, ou dans l'hôpital du lieu où se fait la *revue*. Ils doivent, dans l'extrait qu'ils font de chaque *revue*, marquer le nombre, la qualité des hommes & des chevaux, de même que ce qui concerne les armes & les habillemens des troupes. Ces extraits doivent être signés par les gouverneurs ou commandans des places; ou dans le lieu où il n'y a point de gouverneur, commandant ou major, par les maire, échevins, ou autres magistrats desdits lieux. Ces extraits doivent être envoyés au secrétaire d'état de la guerre, & aux intendans dans les départemens desquels se font les *revues*, *&c.* (*Q*)

REVUIDER, *en terme de Metteur-en-œuvre*; c'est proprement aggrandir de

telle forme qu'il est besoin, les trous qu'on a commencés en drille. *Voyez* DRILLE.

RÉVULSION, s. f. *en Médecine*, c'est le cours ou le flux des humeurs d'une partie du corps à une partie proche ou opposée. *Voyez* HUMEUR, DÉRIVATION. Dans les blessures dangereuses, où le sang se perd abondamment, & où il est presque impossible de l'arrêter, on ouvre ordinairement une veine dans quelque partie éloignée pour causer une *révulsion*, c'est-à-dire, pour obliger le sang de retourner de la plaie à l'endroit où la veine est ouverte. *Voyez* SAIGNÉE.

Les *révulsions* sont aussi occasionnées par l'amputation, la friction, *&c. Voyez ces articles.*

La *révulsion* est aussi quelquefois un retour volontaire, ou un reflux d'humeurs dans les corps. Les maladies subites sont occasionnées par de grandes *révulsions* d'humeurs qui se portent tout à la fois sur certaines parties.

REX, *PRINCEPS*, (*Littérat.*) il est très-important de bien distinguer le seul des mots latins *rex*, *princeps*, ou *regnum* & *principatus*; car il ne faut pas s'en laisser imposer par la synonymie de ces mots dans notre langue.

Chez les Latins, les termes de *principatus*, *regnum*, principauté, royaume, sont ordinairement opposés; c'est ainsi que Jules-César dit que le pere de Vercingetorix avoit la *principauté* de la Gaule, mais qu'il fut tué, parce qu'il aspiroit à la *royauté*: c'est ainsi que Tacite fait dire à Pison, que Germanicus étoit fils du *prince* des Romains, & non pas du *roi* des Parthes: ou quand Suétone raconte, que peu s'en fallut que Caligula ne changeât les ornemens d'un *prince* en ceux d'un *roi*; ou quand Velleius Paterculus dit, que Maroboduus, chef d'une nation des Germains, se mit dans l'esprit de s'élever jusqu'à l'autorité *royale*, ne se contentant pas de la *principauté* dont il étoit en possession, avec le consentement de ceux qui dépendoient de lui.

Cependant ces deux mots se confondent souvent: car les chefs des Lacédémoniens, de la postérité d'Hercule, depuis même qu'ils furent mis sous la dépendance des Ephores, ne laissoient pas d'être toujours appellés *rois*.

Dans l'ancienne Germanie, il y avoit des *rois* qui, au rapport de Tacite, gouvernoient par la déférence qu'on avoit pour leurs conseils, plutôt que par un pouvoir qu'ils eussent de commander. Tite-Live dit, qu'Evandre Arcadien régnoit dans quelques endroits du pays latin, par la considération qu'on avoit pour lui, plutôt que par son autorité.

Aristote, Polybe & Diodore de Sicile, donnent le titre de *rois* aux suffetes ou juges des Carthaginois, & Hannon est ainsi qualifié par Solin. Il y avoit dans la Troade une ville nommée Scepse, au sujet de laquelle Strabon raconte, qu'ayant reçu dans l'état les Miléfiens, elle s'érigea en démocratie, de telle sorte pourtant, que les descendans des anciens *rois* conserverent & le titre de *roi* & quelques marques d'honneur. Les empereurs romains au contraire, depuis qu'ils exerçoient tout ouvertement & sans aucun déguisement une puissance monarchique très-absolue, ne laissoient pas d'être appellés *princes* ou *chefs de l'état*. Il y a aussi des républiques où les principaux magistrats sont honorés des marques extérieures de la dignite *royale*. (*D. J.*)

REY, (*Géogr. mod.*) on écrit aussi *Reï*, *Rhei* & *Raï*, ville de Perse. & la plus septentrionale de l'Irak-Agemi, autrement Irak persienne; ce qui est proprement le pays des anciens Parthes, environ à cinq journées de Nischabourg. Les tables arabiques lui donnent 86. degrés 20. min. de *longitude*, & 35. 35. de *latitude*. Tavernier la marque à 76. 20. de *longitude* sous les 35. 35. de *latitude*.

La ville de *Rey*, qui ne subsiste plus aujourd'hui, & dont on ne voit que les ruines, a été autrefois la capitale des Selgincides, à qui Tekesch, sultan des Khovarezmiens, l'enleva. La géographie persane dit qu'elle étoit la plus grande ville de l'Asie dans le ix. siecle. Les auteurs arabes assurent aussi qu'elle étoit alors la ville d'Asie la plus peuplée, & qu'aucune, après Babylone, n'avoit ja-

mais été si considérable, soit en richesses, soit en nombre d'habitans. Elle subsista en sa splendeur jusqu'aux conquêtes des Mahométans, qui la détruisirent trois siecles après. Entre les grands personnages que cette ville a produit, on compte *Rhazès*, médecin célebre, qui vivoit dans le x. siecle, & dont j'ai parlé au *mot* MÉDECINE. (*D. J.*)

REYNA, (*Géog. mod.*) en latin *Regina*; ville d'Espagne, dans l'Estramadure de Léon, sur les frontieres de l'Andalousie. Elle est située dans une plaine, avec un château sur une hauteur. Elle fut fondée par les Romains sous le nom de *Regina*, qu'on a changé en celui de *Reyna*. On y trouve encore quelques restes d'antiquité. Elle fut prise sur les Maures en 1185 par le roi dom Alphonse IX, & elle appartient aujourd'hui à l'ordre de S. Jacques. *Long.* 11. 45. *latit.* 38. 15. (*D. J.*)

REZ, (*Géog. mod.*) nom commun à deux petites villes d'Allemagne, l'une en Autriche, sur les frontieres de la Moravie, & dont le terroir produit d'excellent vin. L'autre petite ville nommée *Rez* ou *Reez*, est dans la Marche de Brandebourg sur les confins de la Poméranie, entre Arnsheim & Falckenburg. (*D. J.*)

REZ, s. m. (*Architect.*) niveau du terrein de la campagne, qui n'est ni creuse, ni élevée. On fait les fondemens soit de moilon, soit de libage jusqu'au *rez*-de-chaussée. (*D. J.*)

REZ-DE-CHAUSSÉE, s. m. (*Archit.*) c'est la superficie de tout lieu considérée au niveau d'une chaussée, d'une rue, d'un jardin, *&c.* On dit *rez-de-chaussée* des caves, ou du premier étage d'une maison, mais c'est improprement. (*D. J.*)

REZ-MUR, s. m. (*Archit.*) nud d'un mur dans œuvre. Ainsi, on dit qu'un poutre, qu'un solive de brin, *&c.* a tant de portée de *rez-mur*, pour dire depuis un mur jusqu'à l'autre. *Daviler.* (*D. J.*)

REZ-TERRE, s. m. (*Archit.*) c'est une superficie de terre, sans ressauts ni degrés

REZAL, s. m. (*Mesure seche.*) c'est une mesure de continence pour les grains, dont on se sert en Alsace & en quelques lieux des provinces voisines. A Strasbourg, le *rezal* de froment pese 160 livres poids de marc; & dans d'autres endroits d'Alsace, plus ou moins. *Savary.* (*D. J.*)

R H

RHA (*Géog. anc.*) fleuve de la Sarmatie asiatique. Ptolomée, *liv. V. ch. ix.* qui dit que c'étoit un grand fleuve, ajoute qu'il se jettoit dans la mer Caspienne. On l'appelle aujourd'hui le *Volga*. (*D. J.*)

RHAA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) c'est le nom que les habitans de l'île de Madagascar donnent à l'arbre qui produit le sang-dragon.

RHABDOIDE, adj. *en Anatomie*; c'est le nom que l'on donne à la seconde suture vraie du crâne, qui est aussi appellée *suture sagittale*. *Voyez* SUTURE & SAGITTALE. Ce mot vient du grec ῥαβδος, & de εἶδος, *forme*.

RHABDOLOGIE, s. f. (*Géom.*) est le nom qu'on donne quelquefois dans l'*Arithmétique* à la méthode de faire les deux regles les plus difficiles; savoir, la multiplication & la division, par le moyen des deux plus faciles; savoir, l'addition & la soustraction, en employant pour cela de petits bâton ou lames, sur lesquelles certains nombres sont écrits, & dont l'on change la disposition, suivant certaines regles.

Ces petites lames sont ce qu'on appelle ordinairement *ossa Neperi*, bâtons de Neper, du nom de leur inventeur Neper, baron écossois, qui est aussi l'auteur des logarithmes. *Voyez* BATONS DE NEPER, *au mot* NEPER. *Voyez aussi* LOGARITHME. (*E*)

RHABDOMANTIE, s. f. (*Divination.*) Ce mot est composé de ῥάβδον, *verge*, & de μαντεία, *divination*. C'est l'art futile de prétendre deviner les événemens passés ou avenir par des baguettes. Cet art ridicule prit autrefois beaucoup de faveur chez les Hébreux, les Alains & les Scythes. Il paroît bien qu'il s'agit de *rhabdomantie* dans Osée, ch *jv. vers.* 12, mais il est question de bélo-

mantie, c'est-à-dire de divination par les fleches, *ch. xxj. xxij.* d'Ezéchiel, car les termes sont différens ; cependant saint Jerôme y a été trompé le premier. *Voyez* BÉLOMANTIE. (*D. J.*)

RHABDONALEPSIS, (*Antiq. greq.*) ῥαϐδῶν ἀναλήψις, fête qu'on célébroit toutes les années dans l'île de Cos, & où les prêtres portoient en procession un cyprès. Potter, *archaeol. graec. ch. xx. tom. I. pag.* 429. (*D. J.*)

RHABDOPHORES, (*Antiq. greq.*) ῥαϐδοφόροι, officiers établis dans les jeux publics de la Grece, pour y maintenir le bon ordre, avec le pouvoir de punir suivant l'exigence des cas, tous ceux qui y contrevenoient. Potter, *archaeol. graec. tom. I. page* 448. (*D. J.*)

RHABILLAGE, s. m. (*Gramm. & Art méch.*) c'est le raccommodage d'un ouvrage gâté ou dérangé ; il est d'usage chez les Couteliers, les Horlogers, les Taillandiers, *&c.* On dit le *rhabillage* des couteaux, ciseaux, rasoirs, *&c.* le *rhabillage* des faulx, faucilles, serpes, haches, *&c.* le *rhabillage* d'une montre, *&c.*

RHABILLER, v. act. (*Gram.*) habiller une seconde fois. *Voyez* HABILLER & HABIT. Se *rhabiller*, c'est reprendre ses vêtemens : c'est aussi se remettre en habits neufs ; il faut *rhabiller* mes gens.

Il se prend au figuré. Vous aurez bien de la peine à *rhabiller* cette affaire.

RHACHIA, (*Géog. anc.*) Polybe, *liv. III.* nomme ainsi une branche des monts Pyrénées, qui formoit un promontoire sur la mer Méditerranée. (*D. J.*)

RHACHISAGRE, s. f. (*Chirurgie.*) nom par lequel on peut désigner la douleur arthritique qui attaque l'épine du dos. C'est la maladie qu'on connoît aussi sous le nom de *lombago* ou *rhumatisme goutteux de l'épine.* Le terme de *rhachisagre* a été employé par le célebre chirurgien Ambroise Paré, & d'après lui, dans le lexicon *Castello - Brunonianum. Voyez* ARTHRISTIE, GOUTTE. (*Y*)

RHACHITIS, s. m. *terme de Chirurgie*, qui signifie une maladie qui attaque les os des enfans, & les rend enflés, courbés & tortus. *Voyez* ENFANS, OS.

Cette maladie leur vient souvent d'être mal emmaillotés, d'être trop serrés dans des endroits, & pas assez dans d'autres ; d'être placés de travers, ou d'être trop long-tems dans la même posture, ou de les laisser trop long-tems humides. Elle vient aussi du défaut de mouvement qui se trouve chez eux, & de l'usage de les porter sur les bras ; ce qui fait que leurs genoux & leurs jambes sont trop long-tems dans une situation courbée, ou par le manque de digestion ; ce qui occasionne les alimens à être inégalement distribués dans le corps ; ce qui fait qu'une partie des os prend de l'accroissement au défaut de l'autre.

Les enfans se nouent ordinairement entre les premiers 8 mois & l'âge de 6 ans. La partie qui se noue est lâche, flaccide & foible ; & si ce sont les jambes, elles ne peuvent plus porter le reste de leur corps. Toutes les parties qui servent au mouvement volontaire du corps sont pareillement affoiblies & débilitées, & l'enfant devient pâle, malingre, incapable de tout, & ne peut se tenir droit ; sa tête devient trop forte pour le tronc, & les muscles du cou ne peuvent plus la faire mouvoir, parce qu'ils perdent insensiblement leur force ; leurs poignets, la cheville du pié & les extrémités de leurs côtes se gonflent, & se chargent d'excrescences noueuses, & les os de leurs jambes & de leurs cuisses viennent de travers & crochus ; le pareil désordre saisit aussi leurs bras.

Si cette maladie continue long-tems, le thorax se rétrecit, d'où s'ensuit la difficulté de respirer, la toux & la fievre étique ; l'abdomen s'enfle, le pouls devient foible & languissant, & si les symptomes s'augmentent, la mort s'ensuit. Quand un enfant est capable de parler avant que de pouvoir faire usage de ses jambes, c'est une marque qu'il est noué ; quand cette maladie leur commence de bonne heure, on peut y remédier par des appuis & des bandages que l'on applique aux parties attaquées ; mais quand les os sont parvenus à un état de rigidité & d'inflexibilité, il faut se servir d'autres inventions méchaniques, de dif-

férentes sortes de machines faites de carton, de baleine, d'étain, *&c.* Pour remettre les os tortués dans leur direction naturelle, on se sert de botines de fer blanc pour redresser les jambes; on met aussi en usage une croix de fer pour comprimer les épaules, lorsque les enfans deviennent bossus. *Voyez fig.* 2. *Pl. VI.*

Les bains froids servent aussi dans cette maladie; ce qu'il faut faire éprouver aux enfans avant que les nœuds soient absolument formés, & pendant les mois de Mai & de Juin, en les tenant deux ou trois secondes dans l'eau à chaque immersion.

Quelques-uns se servent de liniment de rum, eau-de-vie tirée du sucre, & d'huile de palme; & d'autres d'emplâtres de minium & d'oxicroceum que l'on applique sur le dos, de sorte que l'on en couvre l'épine entiere. On se sert aussi de frictions sur tout le corps, que l'on fait avec un linge chaud devant le feu, sur-tout à la partie affligée; l'huile de limaçon est encore fort bonne pour cette maladie. On tire l'huile de ces animaux en les pilant & les suspendant dans un sac de flanelle, & on enduit les membres & l'épine du dos du malade avec cette huile. Tout ce qui vient d'être dit est traduit de *Chambers.* On a cru devoir conserver ce qu'on pense en Angleterre d'une maladie qui y est très-commune, & qui paroît y avoir pris son origine il y a une centaine d'années.

Le *rhachitis* est une maladie particuliere aux enfans, qui consiste dans un amaigrissement de toutes les parties du corps au-dessous de la tête, dans une courbure de l'épine & de la plûpart des os longs, dans un gonflement des épiphyses & des os spongieux, dans les nœuds qui se forment à leurs articulations, dans une dépression des côtes dont les extrémités paroissent nouées, dans un rétrecissement de la poitrine, & dans un épuisement & une espece de rétrecissement des os des îles & des omoplates, pendant que la tête est fort grosse, & que le visage est plein & vermeil. Le ventre est gonflé & tendu, parce que le foie & la rate sont d'un volume considérable. On remarque que les enfans qui en sont attaqués, mangent beaucoup, & qu'ils ont l'esprit plus vif & plus pénétrant que les autres; & enfin, quand on ouvre ceux qui en meurent, on trouve que les poumons adhérens à la plevre sont livides, skirrheux, remplis d'abscès, & presque toutes les glandes conglobées, gonflées d'une lymphe épaisse.

Glisson, fameux médecin anglois, prétend que la courbure des os arrive par la même raison qu'un épi de blé se courbe du côté du soleil, ou qu'une planche, du papier, un livre & autres choses semblables se courbent du côté du feu, parce que le soleil ou le feu enleve quelques-unes des parties humides qui se rencontrent dans les pores de la surface opposée; ce qui fait à l'égard de ces surfaces ce que feroient plusieurs coins de bois que l'on mettroit dans les séparations des pierres qui composent une colonne; car si tous les coins étoient du même côté, le pilier ou la colonne se courberoit du côté opposé.

Voulant faire l'application de cet exemple à la courbure des os, il dit qu'ils se courbent lorsque la nourriture se porte en plus grande abondance d'un côté que d'autre; parce qu'un côté venant à s'enfler, & à croître considérablement, oblige la surface opposée à se courber : c'est pour cette raison que le même auteur ordonne de frotter le côté courbé d'huile pénétrante & de linges chauds, pour rappeller la nourriture dans cette partie, & faire entrer dans ces pores des particules nourricieres pour allonger ces fibres; & pour favoriser cet effet, il veut qu'on applique des bandages & des attelles aux côtés opposés à la courbure.

Ce systême de Glisson a été réfuté par plusieurs auteurs. On ne connoît aucune cause qui puisse produire une distribution inégale de la nourriture dans quelque os; & l'on voit que, contre cette opinion, les os se courbent du côté où ils devroient recevoir le plus de nourriture.

Mayow propose un systême tout différent, où il dit que dans le *rhachitis*, les cordes tendineuses & les muscles sont desséchés & raccourcis faute de nourriture,

à cause de la compression des nerfs de la moëlle de l'épine qui se distribuent à ces organes ; que par conséquent dans leurs différentes contractions, ils font courber les os ; de même qu'une corde attachée à l'extrémité du tronc d'un jeune arbre l'obligeroit de se courber à mesure qu'il croîtroit.

On a fait quelques objections à ce systême que M. Petit adopte dans son traité des maladies des os ; mais à la réfutation de ces objections, par laquelle il prouve que la courbure des os dépend de la contraction des muscles, il ajoute que sans leur mollesse ils ne pourroient se courber. M. Petit explique la courbure de chaque os en particulier par la contraction des muscles qui s'y attachent, la pesanteur du corps & leur courbure naturelle, trois causes qui ne peuvent agir qu'autant que les os seront mous.

La mollesse des os étant la cause occasionnelle de leur courbure, il faut rechercher la cause de cette mollesse dans l'altération des humeurs nourricieres, qui ne peut être produite que par le mauvais usage des choses non-naturelles. *Voyez* CHOSES NON-NATURELLES.

Les causes primitives qui paroissent pouvoir agir sur les enfans en altérant leurs humeurs, peuvent se réduire à cinq ; savoir, les régions & les climats différens, les dents qui doivent sortir ou qui sortent, les vers auxquels ils sont sujets, le vice du lait & des autres alimens, & le changement de nourriture quand on les sevre. M. Petit explique fort au long comment ces différentes causes contribuent au vice des humeurs, qui détruisant la consistance naturelle des sucs nourriciers, produit la mollesse des os. L'action des muscles & la pesanteur naturelle du corps agissent principalement sur l'épine à cause de sa courbure naturelle ; les nerfs de la moëlle de l'épine sont comprimés, & c'est à cette compression qu'on peut attribuer tous les phénomenes qu'on remarque dans cette maladie. M. Petit répond à toutes les objections qu'on peut faire contre sa théorie ; & cet auteur finit l'article de *rhachitis*, en disant que s'il s'est étendu beaucoup plus sur les causes & sur l'explication des symptomes que sur les formules, c'est qu'il est persuadé que les maladies qui sont bien connues indiquent elles-mêmes le remede qui leur convient. On voit par ce qui a été dit, qu'on peut prévenir cette maladie en prenant autant qu'il est possible des précautions contre les causes qui la produisent, & qu'on peut la pallier & la guérir même entiérement, en s'attachant à bien discerner la cause pour la combattre par les moyens que le régime & les remedes fournissent contre elle. (*Y*)

RHACOLE, s. f. (*Médec.*) relâchement de la peau du scrotum, sans qu'il y ait des corps contenus ; indisposition qui défigure la partie.

RHADAMANTHE, (*Mythol.*) *Rhadamanthus* ; un des trois juges des enfers, frere de Minos, fils de Jupiter & d'Europe. Il s'acquit la réputation d'un prince d'une grande vertu. Après s'être établi dans quelqu'une des îles de l'Archipel sur les côtes d'Asie, il y gagna tous les cœurs par la sagesse de son gouvernement. Son équité & son amour pour la justice lui valurent l'honneur d'être un des juges des enfers, où on lui donna pour son partage les Asiatiques & les Afriquains. C'est lui, dit Virgile, qui préside au tartare, où il exerce un pouvoir formidable ; c'est lui qui informe des fautes, & qui les punit ; il force les coupables de révéler eux-mêmes les horreurs de leur vie, d'avouer les crimes dont ils ont vainement joui, & dont ils ont différé l'expiation jusqu'à l'heure du trépas :

Gnossius hæc Rhadamanthus *habet durissima regna*
Castigatque auditque dolos, subigitque fateri,
Quæ quis apud superos, furto lætatus inani
Distulit in serum commissa piacula mortem.
Æneid. *lib. VI.*

Cependant le poëte n'offre *Rhadamanthe* que comme un juge éclairé qui inflige des peines ; & au hasard de déplaire à Auguste, il ne s'est pas contenté de jetter des fleurs sur la tombe de Caton, il le peint à la place de *Rhadamanthe*, donnant seul des loix aux heureux habitans des champs élysées :

Secretosque pios his dantem jura Catonem.

C'est-là un trait de républicain qui fait honneur à Virgile. (*D. J.*)

RHADAMISTE, (*Hist. anc.*) fils de Pharasmane, roi d'Ibérie, fut comblé par la nature de tous les dons extérieurs & séduisans qui ont plus de force sur les esprits que les qualités du cœur. L'éducation ni l'âge ne purent jamais adoucir la férocité de son caractere. Son ambition criminelle murmuroit de la trop longue vieillesse de son pere qui le retenoit au pied d'un trône où il étoit impatient de monter, & où même il étoit appellé par les vœux secrets de la nation. Pharasmane, qui n'ignoroit ni ses intrigues, ni les dispositions du peuple, lui conseilla de s'emparer de l'Arménie dont il avoit chassé les Parthes, pour placer sur le trône son frere Mitridate. *Rhadamiste* se retira en fugitif à la cour de son oncle, sous prétexte d'être tombé dans la disgrace de son pere. Il en fut reçu avec autant d'affection que s'il eût été son fils; il lui donna même sa fille en mariage. Ces témoignages de bonté donnerent à *Rhadamiste* une considération dont il se servit contre son bienfaiteur. Les grands furent corrompus par ses largesses; le peuple, séduit par ses graces extérieures, souhaita de l'avoir pour maître. Dès qu'il eut préparé les moyens d'une révolution, son pere lui fournit une armée qui entra dans l'Arménie où elle ne trouva que des traîtres préparés à vendre leur roi. Mitridate, abandonné de ses sujets & soutenu de quelques Romains, se retira dans une citadelle où il fut bientôt assiégé & contraint de se rendre à la discrétion du vainqueur qui le reçut avec les témoignages les plus affectueux, l'appellant son pere, & l'assurant qu'il n'avoit à craindre ni le fer ni le poison. Il le mena dans un bocage sacré pour offrir un sacrifice, & pour rendre les dieux garans de leurs promesses réciproques. Ils se toucherent dans la main, selon l'usage des barbares; ils lierent leurs pouces ensemble & en tirerent du sang qu'ils sucerent. Ces cérémonies furent à peine achevées, que celui qui présidoit à cette solemnité renversa par terre Mitridate. On le chargea de fers à la vue de sa femme qu'on traînoit sur un char après lui. *Rhadamiste*, parjure & dénaturé, ordonna de les étouffer dans des couvertures. Il choisit ce genre de supplice, pour ne pas violer la foi du serment qu'il avoit fait de ne jamais employer le fer & le poison: leurs enfans furent égorgés, quelques jours après, pour les punir d'avoir pleuré leur mort. Il ne resta pas long-tems possesseur d'un empire usurpé. Vologeses, roi des Parthes, profitant des troubles de l'Arménie, mit son frere Tiridate sur un trône autrefois occupé par ses ancêtres. *Rhadamiste*, trop foible pour leur résister, se réfugia dans l'Ibérie. La contagion le servit mieux que ses armes. La peste détruisit plus de la moitié de l'armée des Parthes, & ceux qui survécurent à ce fléau, abandonnerent l'Arménie où *Rhadamiste* ne rentra que pour exercer de nouvelles cruautés. Ces peuples, quoique familiarisés avec l'esclavage, secouerent le joug dont ils étoient accablés. Ils l'assiégerent dans son palais d'où il se sauva avec sa femme Zénobie. Cette princesse étant enceinte, ne put supporter les fatigues de la route: alors, prévoyant qu'elle alloit se voir abandonnée aux vengeances des barbares, elle pria son mari de lui donner la mort. *Rhadamiste*, dont l'amour étoit une fureur, refusa, pendant quelque tems, de lui rendre ce service inhumain. Mais enfin, transporté de jalousie, il craignit qu'un autre ne devînt possesseur de tant d'appas. Ce fut pour prévenir cet outrage qu'il la frappa de son épée, & la croyant morte, il traîna son corps dans l'Araxe, d'où elle fut retirée par des bergers qui la rappellerent à la vie. *Rhadamiste*, couvert d'un sang si précieux, s'enfuit dans l'Ibérie où il passa le reste d'une vie troublée par ses remords. Il vivoit sous les regnes de Claudius & de Néron. (*T-N.*)

RHÆAS, s. m. *terme de Médecine*, qui signifie la diminution ou la consomption de la caroncule lacrymale qui est située dans le grand angle de l'œil. *Voyez* CARONCULE. Ce mot vient du grec ῥεῖν, *couler*. Le *rhæas* est opposé à l'*encanthis*, qui est l'augmentation excessive

de la même caroncule. *Voyez* ENCANTHIS. Il est causé par une humeur corrosive qui tombe sur cette partie, & qui la ronge & la consomme par degrés, & souvent par le trop grand usage des cauteres dont on se sert dans la fistule lacrymale. On le guérit par les incarnatifs.

RHÆBA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Hibernie. Ptolomée, *liv. II. ch. ij.* la place dans la partie orientale de l'île, mais dans les terres, entre Regia & Laberus. Cambden croit que c'est présentement Rhéban, bourgade du comté de Dueen's. (*D. J.*)

RHÆCI ou *RŒCI*, (*Géog. anc.*) anciens peuples d'Italie. Strabon, *liv. V. p.* 231. les met au nombre de ceux dont le pays fut appellé *Latium*, après qu'ils eurent été subjugués. (*D. J.*)

RHAGADES, s. m. *terme de Chirurgie*, dérivé du grec, dont on se sert pour signifier les fentes, crevasses, ou gerçures qui surviennent aux levres, aux mains, à l'anus & ailleurs. L'humeur saline & âcre qui coule du nez dans la coryza cause des gerçures aux orifices des narines & à la peau de la levre supérieure. Le froid qui cause un resserrement violent à la peau délicate des levres, la ride comme un parchemin mouillé qu'on expose à l'action du feu pour le sécher. Les gerçures des levres occasionnées par le froid, se guérissent facilement, de même que toutes les autres scissures ou crevasses de la peau, avec la premiere pommade, pourvu qu'il n'y ait point de cause intérieure acrimonieuse ou virulente. Les *rhagades* qui sont des symptomes de lepre ou de gale, ne cedent qu'aux remedes convenables à la destruction de ces maladies. *Voyez* LEPRE & GALE.

Les *rhagades* du fondement sont souvent des symptomes de la maladie vénérienne; ils sont ordinairement accompagnés de callosités & souvent d'ulcération. Lorsqu'on a détruit le principe de la maladie par les remedes qui y sont propres, on voit les *rhagades* disparoître d'eux-mêmes. Ceux qui viennent à la suite d'une diarrhée ou de la dyssenterie, sont l'effet de l'irritation causée par des matieres âcres, & se guérissent comme toutes les crevasses bénignes, avec l'onguent rosat, le cerat de Galien, ou l'onguent populeum, & autres remedes semblables. (*Y*)

RHAGADIOLUS, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante ainsi nommé par Tournefort, & qu'on appelle en françois *herbe aux rhagades*; c'est le *hieracium stellatum* de J. B. & de Ray. Son calice est composé de feuilles étroitement crénelées; & lorsque sa fleur est tombée, il dégénere en gaînes membraneuses disposées en étoiles, velues, & qui contiennent chacune une semence. Tournefort ne connoît qu'une seule espece d'herbe aux *rhagades*. Elle pousse des tiges à la hauteur d'un ou deux piés, grêles, rameuses, couvertes d'un peu de duvet. Ses feuilles sont sinueuses & velues. Sa fleur est un bouquet à demi-fleurons jaunes, soutenus par un calice composé de quelques feuilles étroites & pliées en gouttiere. Sa semence est longuette, & le plus souvent pointue. Cette plante croît dans les pays chauds; elle passe pour être apéritive & déterfive. (*D. J.*)

RHAGOIDE, adj. *terme d'Anatomie*, qui signifie la seconde tunique de l'œil; on l'appelle plus ordinairement l'*uvée* & *choroïde*. *Voyez* UVÉE & CHOROÏDE. On l'appelle *rhagoïde* parce qu'elle ressemble à un grain de raisin sans queue. Dans la tunique *rhagoïde* est l'ouverture appellée *pupille*. *Voyez* PRUNELLE.

§ RHAMNOIDE, (*Bot. Jard.*) en latin *rhamnoïdes*, *hippophae*; en anglois, *sea-buckthorn*; en allemand, *seekreutzdorn*.

caractere générique.

Les fleurs mâles & les fleurs femelles sont portées par des individus différens; les fleurs mâles ont un calice d'une seule feuille découpée en deux parties, & quatre étamines courtes; les fleurs femelles ont un calice d'une seule feuille ovale & partagée en deux segmens par le bord; au centre est situé un petit embryon arrondi, qui devient une baie globuleuse à une seule cellule, contenant une seule semence oblong-arrondie. (*a*)

(*a*) RHAMNOIDES, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante dont la fleur n'a point de pétales;

Especes.

Especes.

1. *Rhamnoïde* à feuilles figurées en fer de lance.

Hippophae foliis lanceolatis. Linn. *Sp. pl.*
Sea buckthorn with a willow leaf.

2. *Rhamnoïde* à feuilles ovales.

Hippophae foliis ovatis. Linn. *Sp. pl.*
Canada sea buckthorn.

La premiere espece croît d'elle-même sur les bords de la mer dans les sables des dunes ; je l'ai aussi rencontrée le long de quelques torrens en Suisse ; elle s'éleve dans les bonnes terres à dix ou douze piés . les individus mâles parviennent même à quinze, & peuvent s'élever en arbre sur une tige unique & nue ; les feuilles sont étroites , épaisses , rabattues par les bords , d'un verd de mer par-dessus , & de couleur de rouille par-dessous ; les fruits sont d'un jaune-orangé ; il s'en trouve une variété dans les sables de Hollande qui porte des baies rouges. La seconde espece est naturelle de l'Amérique septentrionale ; ses feuilles sont plus larges & plus courtes : ces arbrisseaux se multiplient aisément par les surgeons qu'ils poussent abondamment de leurs pieds. Jusqu'à ce que le *n°*. 2 soit plus commun , on peut le multiplier de marcottes & même de boutures , ou le greffer sur le commun. Les *rhamnoïdes* méritent une place dans les bosquets d'été & d'automne , par le ton singulier de leur verd & l'éclat de leurs baies ; ils ne perdent leurs feuilles que bien avant dans le mois de décembre. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

RHAMNUS, (*Géog. anc.*) bourg de l'Attique , sur le bord de l'Euripe, dans la tribu æantide , selon Strabon, *liv. IX.* Pausanias , *attic. c. xxxiij.* dit que ce bourg étoit à 60 stades de Marathon , du côté du septentrion. M. Spon , *voy. tom. II. pag.* 184. dit que le nom moderne est *Tauro-Castro* , ou *Ebræo Castro.* Cent pas au-dessus , ajoute-t-il , sont les débris du temple de la déesse Némésis. Ce temple étoit quarré , & avoit quantité de colonnes de marbre , dont il ne reste que les pieces. Il étoit fameux dans toute la Grece, & Phidias l'avoit rendu encore plus recommandable par la statue de Némésis qu'il y fit. Strabon dit que c'étoit Agoracritus parien , mais que cet ouvrage ne cédoit point à ceux de Phidias. Pour ce qui est de la montagne & de la grotte de Pan , dont les anciens disoient tant de merveilles, on ne les distingue point aujourd'hui.

Antiphon , orateur athénien , étoit du bourg de *Rhamnus* , d'où on le surnomma *le rhamnusien.* Personne avant lui ne s'étoit avisé de composer des plaidoyers. Après avoir cultivé la poésie , il se donna tout entier à l'éloquence , la réduisit en art , en publia des préceptes , & l'enseigna à Thucydide , qui par reconnoissance fit l'éloge de ce maître dans le huitieme livre de son histoire. Plutarque dit qu'il étoit exact dans sa maniere, énergique & persuasif, fécond en moyens , heureux à prendre le bon parti dans les conjectures douteuses, adroit à s'insinuer dans l'esprit de ses auditeurs , & rigoureux observateur des bienséances. Il y a eu plusieurs autres Antiphons , avec lesquels celui-ci ne doit pas être confondu. (*D. J.*)

RHAMNUSIA , s. f. (*Mythol.*) surnom de Némésis , à cause d'une statue qu'elle avoit à Rhamnus , bourg d'Attique. Cette statue de dix coudées de haut , étoit d'une seule pierre , & d'une si grande beauté , qu'elle ne cédoit point aux ouvrages de Phidias : elle avoit été faite pour une Vénus ; mais le nom de l'artiste n'a point passé à la postérité. (*D. J.*)

RHAPHANÉDON , s. f. on sous-entend *fracture* ; espece de fracture qui a la forme de rave. Dans cette fracture , un os long s'est cassé en travers , selon son épaisseur. *Rhaphanédon* vient de ῥαφάνος , *rave* ou *raifort.*

RHAPHIUS ou RHAPRUS , s. m. nom ancien d'un quadrupede , ayant figure du loup & la peau mouchetée du léopard ; c'est le loup-cervier de France. *Rha-*

---

elle est sterile, & composée de quelques étamines soutenues par un calice formé de deux feuilles. Il y a des especes de ce genre qui ne rapportent point de fleurs, & sur lesquelles naissent des embryons qui deviennent dans la suite un fruit ou une baie dans laquelle il ne se trouve qu'une semence arrondie. Tournefort , *I. R. H. corol. Voyez* PLANTE. Linnæus l'appelle *hyppophae.*

phius vient de l'hébreu *rhaam*, affamé.

RHAPONTIC, s. masc. (*Hist. nat. Botan. exot.*) en latin *rhaponticum*, off. ῥᾶ & ῥῆον Diosc. est une racine oblongue, ample, branchue, brune en-dehors, jaune en-dedans, coupée transversalement, montrant des cannelures disposées en rayons, tirées de la circonférence au centre; mollasse, spongieuse, d'une odeur qui n'est pas désagréable; d'un goût amer, un peu astringent & âcre; visqueuse & gluante lorsqu'on la tient un peu dans la bouche.

Cette racine est différente de la rhubarbe des boutiques; & c'est ce qui est évident par la description du *rhapontic* tirée de Dioscoride. « Le *rha*, que quelques-uns » appellent *rheum*, dit-il, vient dans les » pays qui sont situés le long du Bosphore, d'où on l'apporte. C'est une » racine noire semblable à la grande centaurée, mais plus petite & plus rousse, » fongueuse, un peu unie, sans odeur. » Le meilleur est celui qui n'est point » carié, qui devient gluant dans la bouche, & un peu astringent, qui a une » couleur pâle & tirant un peu sur le jaune » lorsqu'on l'a mâché ». Cette description convient fort bien au *rhapontic* de Prosper Alpin, ou des boutiques. On le place mal-à-propos, comme a fait Morisson, parmi les especes de *lapathum*. M. Tournefort en fait un genre particulier, & il l'appelle *rhabarbatum forte Dioscoridis & antiquorum*.

Sa racine qui est ample, branchue, pousse des feuilles aussi larges que celles de la bardane, mais plus rondes, & munies de nerf épais comme le plantain. Du milieu des feuilles, s'éleve une tige qui a plus d'une coudée de haut, & plus d'un pouce de grosseur: elle est creuse, cannelée; & aux endroits de ses nœuds, il vient des feuilles alternatives rondelettes, de neuf pouces de long, & qui vont se terminer en pointe. Les fleurs y sont à tas, disposées en de grosses grappes rameuses; elles sont d'une seule piece formée en cloche, blanches, & ordinairement divisées en cinq ou six parties obtuses: du centre de chaque fleur sortent plusieurs étamines courtes qui environnent un pistil triangulaire, lequel se change en une semence de pareille forme, longue de deux lignes; chacun de ces trois angles se prolonge en s'atténuant dans une aile feuillée d'une façon élégante.

Le *rhapontic* naît non-seulement sur le mont Rhodope dans la Thrace, mais encore dans plusieurs endroits de la Scythie. On le cultive communément dans les jardins d'Europe. Sa racine purge modérément en poudre, & est plus astringente que la vraie rhubarbe: c'est pourquoi on ne doit pas mépriser ce remede dans la diarrhée & la dyssenterie, quand il convient d'en arrêter le cours. (*D. J.*)

RHAPSODES, s. masc. pl. (*Belles-Lettres.*) nom que donnoient les anciens à ceux dont l'occupation ordinaire étoit de chanter en public des morceaux des poëmes d'Homere, ou simplement de les réciter.

M. Cuper nous apprend que les *rhapsodes* étoient habillés de rouge quand ils chantoient l'Iliade, & de bleu quand ils chantoient l'Odyssée. Ils chantoient sur des théâtres, & disputoient quelquefois pour des prix.

Lorsque deux antagonistes avoient fini leurs parties, les deux pieces ou papiers sur lesquels elles étoient écrites, étoient joints & réunis ensemble, d'où est venu le nom de *rhapsodes*, formé du grec ῥάπτω, *je cous*, & ᾠδὴ, *ode* ou *chant*.

Mais il y a eu d'autres *rhapsodes* plus anciens que ceux-ci; c'étoient des gens qui composoient des chants héroïques ou des poëmes en l'honneur des hommes illustres, & qui alloient chanter leurs ouvrages de ville en ville pour gagner leur vie. C'étoit-là, dit-on, le métier qu'Homere faisoit lui-même.

C'est apparemment pour cette raison que quelques critiques ont fait venir le mot *rhapsodes*, non de ῥάπτω & ᾠδὴ, mais de ῥάβδω & ᾄδειν, *chanter avec une branche de laurier à la main*, parce qu'il paroît en effet que les premiers *rhapsodes* portoient cette marque distinctive.

Philocorus fait aussi venir le nom de *rhapsodes* de ῥάπτειν τὰς ᾠδὰς, *composer des chants* ou *poëmes*, supposant que les poëmes étoient chantés par leurs auteurs mêmes. Suivant cette opinion dont Sca-

liger ne s'éloigne pas, les *rhapsodes* auroient été réduits à ceux de la seconde espece dont nous venons de parler.

Cependant il est plus vraisemblable que tous les *rhapsodes* étoient de la même classe, quelque différence que les auteurs aient imaginée entr'eux, & que leur occupation étoit de chanter ou de réciter des poëmes, soit de leur composition, soit de celle des autres, selon qu'ils y trouvoient mieux leur compte & plus de gain à faire. Aussi ne pouvons-nous mieux les comparer qu'à nos anciens *trouveurs* & *jongleurs*, ou encore à nos chanteurs de chansons, parmi lesquels quelques-uns sont auteurs des pieces avec lesquelles ils amusent la populace dans les carrefours.

Depuis Homere il n'est pas surprenant que les *rhapsodes* de l'antiquité se soient bornés à chanter les vers de ce poëte, pour qui le peuple avoit la plus grande vénération, ni qu'ils aient élevé des théâtres dans les foires, & les places publiques, pour disputer à qui réciteroit mieux ces vers, beaucoup plus parfaits & plus intéressans pour les Grecs, que tout ce qui avoit paru jusqu'alors.

On prétend, dit madame Dacier, dans la vie d'Homere, que ces *rhapsodes* étoient ainsi appellés pour les raisons qu'on a vues ci-dessus, & encore parce qu'après avoir chanté, par exemple, la partie appellée *la colere d'Achille*, dont on a fait le premier livre de l'Iliade, ils chantoient celle qu'on appelloit *le combat de Pâris & de Ménélas*, dont on a fait le troisieme livre, ou tel autre qu'on leur demandoit, ῥαψῳδοι, ῥαπτοντες τας ωδας. Cette derniere opinion est la plus vraisemblable, ou plutôt la seule vraie. C'est ainsi que Sophocle, dans son Œdipe, appelle le sphinx, ῥαψῳδον, parce qu'il rendoit différens oracles, selon qu'on l'interrogeoit. Au reste, il y avoit deux sortes de *rhapsodes*; les uns récitoient sans chanter, & les autres récitoient en chantant. *Vie d'Homere*, *pag.* 24 *&* 25. *dans une note.*

RHAPSODIE, s. f. (*Belles-Lettres.*) nom qu'on donnoit dans l'antiquité aux ouvrages en vers qui étoient chantés ou récités par les rhapsodes. *Voyez* RHAPSODES.

Quelques auteurs pensent que *rhapsodie* signifioit proprement un recueil de vers, principalement de ceux d'Homere, qui ayant été long tems dispersés en différens morceaux, furent enfin mis en ordre, & réunis en un seul corps par Pisistrate, ou par son fils Hipparque, & divisés en livres, qu'on appella *rhapsodies*, terme dérivé des mots grecs ῥαπτω, *coudre*, & ωδη, *chant*, *poëme*, &c.

Le mot *rhapsodie* est devenu odieux, comme le remarque M. Despréaux dans sa troisieme réflexion critique sur Longin, & l'on ne s'en sert plus que pour signifier une collection de passages, de pensées, d'autorités rassemblées de divers auteurs, & unies en un seul corps. Ainsi le *traité de Politique* de Juste-Lipse est une *rhapsodie*, dans laquelle il n'y a rien qui appartienne à l'auteur, que les particules & les conjonctions. C'est pour avoir pris ce mot dans ce dernier sens, & à dessein de faire passer les poëmes d'Homere pour une collection ainsi faite des ouvrages de différens auteurs, que M. Perrault a fait une bevue en disant, dans ses paralleles : « Le » nom de *rhapsodies*, qui signifie un amas » de plusieurs chansons cousues ensemble, » n'a pu être raisonnablement donné à » l'Iliade & à l'Odyssée, que sur ce fondement que c'étoit une collection de » plusieurs petits poëmes de divers auteurs, sur différens événemens de la » guerre de Troie. Jamais poëte, ajoute-t-il, ne s'est avisé, malgré l'exemple » & l'autorité d'Homere, de donner le » nom de *rhapsodie* à un seul de ses ouvrages ».

A cela M. Despréaux répond, après avoir rapporté les diverses étymologies dont nous avons parlé au *mot* RHAPSODES, « que la plus commune opinion » est que ce mot vient de ῥαπτειν ωδας, » & que *rhapsodie* veut dire *un amas de* » *vers* d'Homere qu'on chantoit y ayant » des gens qui gagnoient leur vie à les » chanter, & non pas à les composer, » comme M. Perrault se le veut bisarrement persuader. Il n'est donc pas surprenant qu'aucun autre poëte qu'Homere n'ait intitulé ses vers *rhapsodies*, » parce qu'il n'y a jamais eu proprement

» que les vers d'Homere qu'on ait chantés » de la sorte. Il paroît néanmoins que » ceux qui dans la suite ont fait de ces » parodies, qu'on appelloit *centons d'Homere*, ont aussi nommé ces centons » *rhapsodies*; & c'est peut-être ce qui a » rendu le mot de *rhapsodie* odieux en » françois, où il veut dire un amas de » méchantes pieces recousues ».

RHAPSODOMANTIE, s. f. divination qui se faisoit en tirant au sort dans un poëte, & prenant l'endroit sur lequel on tomboit pour une prédiction de ce qu'on vouloit savoir. C'est ordinairement Homere ou Virgile qu'on prenoit pour cet effet, d'où l'on a donné à ces sortes de divinations le nom de *sortes Virgilianæ*. Tantôt on écrivoit des sentences ou quelques vers détachés du poëte qu'on mettoit sur de petits morceaux de bois; & après les avoir balottés dans une urne, le premier qu'on en tiroit donnoit pour prédiction la sentence qu'il portoit. Tantôt on jettoit des dés sur une planche où l'on avoit écrit plusieurs vers, & ceux sur lesquels s'arrêtoient les dès, passoient pour contenir la prédiction que l'on cherchoit.

RHARIUM, (*Géog. anc.*) champ de l'Attique dans l'Eléusine, selon Etienne le géographe; ce champ est nommé *Raria terra* & *Rarius campus*, par Pausanias, *l. I. c. xxxviij.* & par Plutarque. Il étoit consacré à la déesse Cérès, & les Athéniens en regardoient la culture comme un point de religion. (*D. J.*)

RHASUT, s. m. (*Botan. exotiq.*) c'est une espece d'aristoloche étrangere, qui croît principalement chez les Maures & aux environs d'Alep. Sa racine peut être employée dans la Médecine à la place des autres aristoloches: elle contient beaucoup d'huile & de sel, elle est déterfive, dessicative & résolutive étant appliquée extérieurement. (*D. J.*)

RHATOSTATYBUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la grande Bretagne. Son embouchure est placée par Ptolomée, *l. II. c. iij.* entre celle du fleuve *Tobius* & le golfe *Sabriana*. Cambden croit que c'est présentement le *Tave* ou *Taf.* (*D. J.*)

RHAVIUM (*Géog. anc.*) fleuve de l'Hibernie. Son embouchure est placée par Ptolomée, *l. II. c. ij.* entre le promontoire Boreum & la ville Nagnata. Cambden croit qu'il faut lire *Banium*, au lieu de *Rhavium*, & que le nom moderne est *Banny*. (*D. J.*)

RHAZUNDA, (*Géog. anc.*) ville de Médie. Ptolomée, *l. VI. c. ij.* la place dans les terres entre Sanaïs & Vénéca. Lazius dit qu'elle se nomme présentement *Rhemen*. (*D. J.*)

RHEA s. f. (*Mythol.*) femme & sœur de Saturne, divinité célebre du paganisme, sur l'origine de laquelle les poëtes ne sont point d'accord; il y a même des contradictions à son sujet dans les hymnes d'Orphée, car dans l'une il la fait mere du ciel, & dans l'autre le ciel est son pere. On croit que *Rhéa* étoit dans son principe la reine d'Egypte Isis, qu'on a revêtue dans la suite de plusieurs noms en divers tems & en divers pays, en sorte qu'elle a été transformée en autant de divinités. Strabon fait mention de cette multiplication de noms donnés à la déesse: *Et Berecynthes, & omnes Phryges, & qui Idam accolunt Troes*, Rheam *colunt, eique orgia celebrant. Vocatur ab eis mater deorum, & magna dea; à locis autem Idæa, Dyndimene, Pessinuntia, Cybele.* Mais quelque ancienne que fût *Rhéa* dans la Phrygie, elle l'étoit encore davantage en Egypte, où Diodore de Sicile fait descendre d'elle & de Saturne Jupiter & Junon. La théologie phénicienne de Sanchoniathon qui étoit plus ancienne, établit que Saturne ayant épousé ses deux sœurs, Astarté & *Rhéa*, il eut sept filles de la premiere, & sept fils de la derniere. Voilà donc la source dont les Grecs ont tirés toute la fable de *Rhéa* ou de Cybele. D'un autre côté Tite-Live vous racontera fort-au-long la tradition du transport de la déesse *Rhéa* de Pessinunte à Rome. Depuis lors les Romains lui rendirent les mêmes honneurs qu'elle avoit en Phrygie, & célébrérent tous les ans une fête à sa gloire. (*D. J.*)

RHEBAS, (*Géog. anc.*) riviere de la Bythinie. Elle a sa source au mont Olympe, & son embouchure dans le Pont-Euxin, près de celle du fleuve Psillis. Le scholiaste d'Apollonius écrit qu'on donne à ce

petit fleuve le nom de *Salmy deſſus*, parce qu'il joint ſes eaux avec celles d'un fleuve de ce nom. Gilles prétend qu'on appelle encore aujourd'hui cette riviere *Ribas*, mais M. de Tournefort dit *Riva* ; & voici comme il en parle.

Riva n'eſt qu'un ruiſſeau, large à-peu-près comme celui des Gobelins, tout bourbeux, & dont l'embouchure peut à peine ſervir de retraite à des bateaux ; cependant les anciens en ont fait ſonner le nom bien haut ſous celui de *Rhébas*. Denys le géographe qui a fait trois vers en ſa faveur, l'appelle une *aimable riviere*. Apollonius le Rhodien au contraire en parle comme d'un torrent rapide : il n'eſt pourtant ni aimable, ni rapide aujourd'hui, &, ſuivant toutes les apparences, il n'a jamais été ni l'un ni l'autre.

Ses ſources ſont vers le Boſphore du côté de Sultan Soliman Kioſc, dans un pays aſſez plat, d'où il coule dans des prairies marécageuſes parmi des roſeaux. Il n'eſt pas ſurprenant que Phinée eut donné une idée ſi affreuſe de ce ruiſſeau aux Argonautes, lui qui regardoit les îles Cyanées comme les écueils les plus dangereux de la mer. Arrien compte 11 milles & 350 pas depuis le temple de Jupiter juſqu'à la riviere *Rhébas*, c'eſt-à-dire depuis le nouveau château d'Aſie juſqu'à Riva : cet auteur eſt d'une exactitude admirable, & perſonne n'a connu ſi bien que lui la mer Noire, dont il a décrit toutes les côtes après les avoir reconnues en qualité de général de l'empereur Adrien, à qui il en dédia la deſcription ſous le nom du *Périple* du Pont-Euxin. (*D. J.*)

RHEDONES, (*Géog. anc.*) peuples de la Gaule dans l'Armorique. Céſar, *l. VII. c. lxxv.* & Ptolomée, *le II. c. viij.* en font mention. Sanſon, dans ſes *remarques ſur la carte de l'ancienne Gaule*, obſerve que les *Rhedones* habitoient les terres que renferment aujourd'hui les diocèſes de Rennes, de S. Malo & de Dol ; ces deux derniers ayant été tirés du premier. Leur capitale étoit *Condate*. (*D. J.*)

RHEEDIA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante ainſi nommée en l'honneur de M. Van-Rheed, curieux botaniſte hollandois. En voici les caracteres. La fleur n'a point de calice, mais elle eſt compoſée de quatre pétales qui ſont de forme ovoïde, creux & étendus au long & au large ; les étamines ſont cinq filets courts ; le germe du piſtil eſt rond ; le fruit eſt petit, ovale, ſucculent, formant une ſeule loge, contenant trois groſſes ſemences de forme ovoïde ; alongées & ſillonnées de raies irrégulieres qui imitent des caracteres. Linn. *gen. plant. p.* 523. Plum. 18. (*D. J.*)

RHEGIUM ou RHEGIUM JULIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie chez les Brutiens, ſelon Strabon, *l. VI. p.* 258. & Ptolomée. Le premier dit que le roi Denys la raſa, que Denys le jeune la rétablit en partie, & l'appella *Phœbia*, & qu'Auguſte en fit une colonie romaine ; Gabriel Barri dit d'après Joſephe, *l. I. c. vij.* qu'on la nomma anciennement *Aſchenaz*, & ajoute, d'après Denys d'Halycarnaſſe, qu'Antiochus donna à cette même ville les noms de *Neptunia* & de *Poſidonia*. S. Paul aborda dans cette ville en allant à Rome l'an 61 de Jeſus-Chriſt, *Act. xxviij.* 12, 14. S. Luc qui étoit dans ſa compagnie n'ayant point parlé des miracles qu'on prétend que S. Paul fit en ce lieu, ſon ſilence ſuffit pour rendre de tels miracles ſupects. Au reſte le nom moderne de *Rhegium Julium* eſt *Reggio* en Calabre.

Cette ville a produit dans l'antiquité des hommes célebres ; Agatoclès tyran de Sicile, fils d'un potier de terre ; le poëte Ibycus, Hippias & Lycus, tous deux hiſtoriens.

Agatoclès devint par ſa valeur général de l'armée de Syracuſe, & par ſon ambition tyran de cette ville, & enſuite de toute la Sicile. Il mourut de poiſon en la troiſieme année de la cxxij. olympiade, l'an 464 de Rome, étant alors âgé de 72 ans, dont il en avoit regné 28. Plutarque rapporte qu'il ſe faiſoit ſervir à table partie en vaiſſelle de terre, partie en vaiſſelle d'or, pour conſerver la mémoire de ſa naiſſance, & pour apprendre aux ſiens que les talens ſeuls peuvent élever à une haute fortune.

Le poëte Ibycus floriſſoit du tems de

Créſus, environ 600 ans avant l'ere chrétienne. Il fut aſſaſſiné par des voleurs, & il leur prédit que des grues qui paſſoient par haſard vengeroient ſa mort. Ce préſage fut vérifié, car l'un d'eux, peu de tems après, appercevant une bande de grues, dit en plein marché à ſon camarade : « Vois-tu ces vengereſſes d'Ibycus»? Ce mot fut incontinent rapporté au magiſtrat ; on arrêta les deux brigands, on les mit en priſon où ils confeſſerent leur crime, & en payerent la peine. Les poéſies d'Ibycus étoient auſſi licencieuſes que ſes mœurs, comme nous l'apprennent ces paroles de Cicéron : *Maximè verò omnium flagraſſe amore puerorum, Rhegium Ibycum apparet ex ſcriptis.*

Hippias vivoit ſous le regne de Darius & de Xerxès, 425 ans avant Jeſus-Chriſt. C'eſt lui qui le premier a écrit l'hiſtoire de Sicile : il avoit auſſi fait des chroniques & les origines d'Italie.

Lycus, pere du poëte Lycophron, floriſſoit du tems de Ptolomée Lagus ſous la cxv. olympiade, vers l'an 320 avant Jeſus-Chriſt. Il eſt auteur d'une hiſtoire de Lybie & de Sicile. (*D. J.*)

RHEGMA, (*Géog. anc.*) 1°. ville de l'Arabie heureuſe. Ptolomée, *l. VI. c. vij.* la marque ſur la côte du golfe perſique & dans le pays des Anarites. 2°. Lieu de la Cilicie, que Strabon, *l. XIV. p.* 672. place à l'embouchure du fleuve Cydnus. (*D. J.*)

RHEGMA, ſ. m. (*Léxic. médic.*) ce mot grec veut dire, ſelon Galien, une eſpece de *ſolution* de *continuité* dans les parties molles, & cette rupture eſt l'effet d'une violente diſtenſion ; mais Hippocrate donne le nom de *rhegma*, tantôt aux ſpaſmes qui affligent les parties muſculeuſes, & tantôt aux abſcès qui s'ouvrent intérieurement. (*D. J.*)

RHEIDE, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne en Weſtphalie, dans l'évêché de Munſter ſur la riviere d'Ems, près de Ritberg. (*D. J.*)

RHEIMS *ou* REIMS, (*Géog. mod.*) ville de France en Champagne, capitale du Rémois, ſur la riviere de Vêle (en latin *Vidula*), dans une plaine entourée de collines qui produiſent d'excellens vins, à 12 lieues au nord-oueſt de Châlons, à 38 au nord-oueſt de Nancy, à 26 au nord de Troyes, & à 36 nord-eſt de Paris. *Long.* 21. 43. *latit.* 49. 15.

Cette ville eſt très-ancienne, & conſerve encore pluſieurs reſtes d'antiquités. Elle a pris ſon nom des peuples *Rhemi* ou *Rémois*, mais elle s'appelloit *Duroncourt* en langue gauloiſe ; c'eſt ce mot que les Grecs & les Latins ont tourné ſelon l'inflexion de leur langue ; Jules-Céſar l'a nommé *Durocortum*, Strabon, Δυρίκορτορα ; Ptolomée, Δυροκόρτορον ; & Etienne, Δυροκορτορος. L'itinéraire d'Antonin & la carte de Peutinger l'appellent *Durocortorum*.

Cette ville étoit la capitale des peuples rémois du tems de Jules-Céſar, leſquels peuples avoient beaucoup de pouvoir dans la Gaule belgique, étoient alliés des Chartrains ou Carnutes, & jouiſſoient de leur propre & naturelle liberté. De plus cette ville tenoit à Rome par un des grands chemins de l'empire, & par ſept chemins qui en ſortoient. Elle étoit des plus fideles alliés du peuple romain. Sous les empereurs, il y avoit à *Rheims* un magaſin d'armes & une manufacture où l'on doroit les armes impériales. Il reſte encore des veſtiges près de *Rheims* (*a*) des chemins publics qui conduiſoient de

(*a*) L'arc-de-triomphe trouvé ſous les remparts de la ville de *Rheims*, eſt compoſé de trois arcades d'ordre corinthien, avec des colonnes cannelées, dont il y en a encore quelques-unes d'aſſez entieres, mais qui le ſont pourtant moins que les bas-reliefs qui ſe voient dans les voûtes de chaque arcade dont il n'y a rien d'effacé.

Il y a long-tems que l'on ſavoit à *Rheims* cet illuſtre monument de l'antiquité ; mais on ne ſauroit dire par quelle fatalité il fut enterré ſous les remparts de cette ville en 1544, après avoir ſervi long-tems de porte ſous le nom de *porte de Mars*. Il y en reſte encore tout auprès une autre que l'on bâtit à côté, en meme tems que celle-ci fut comblée, qui retient encore aujourd'hui le même nom. Les autres portes de cette ville gardent de même celui de quelques dieux du paganiſme, comme la *porte Cérès*, &c.

L'arcade que l'on nomme de *Romulus & de Remus*, fut déterrée en 1595 : on en voit la figure

cette ville dans plusieurs autres de l'empire, & qui prouvent la grandeur des maîtres du monde qui les ont fait faire. Enfin lorsque Constantin créa une nouvelle belgique, il lui donna la ville de *Rheims* pour métropole.

Elle fut célebre sous les premiers rois de France, puisque Clovis y fut baptisé avec les principaux de sa cour par l'évêque S. Remi, qui l'avoit instruit dans la religion chrétienne. Les rois mérovingiens donnerent dans la suite de grands biens à

avec celle des deux autres, dans le livre des *Antiquités de Rheims* de M. Bergier ; mais comme elles avoient été murées, & le tout derechef caché, elles furent de nouveau découvertes l'an 1611, par les soins de l'illustre M. d'Allier, lieutenant des habitans, & de MM. les gens du conseil & échevins de la ville ; & M. Rainssant, fameux médecin, qui est de ce nombre, a fait graver ce monument entier, à la priere que la ville lui en a faite : il a ajouté au bas des estampes des remarques fort belles qui font voir qu'il n'est pas moins habile en fait de monumens antiques, qu'il l'est dans sa profession & dans la connoissance des médailles.

On croit que J. César a fait bâtir l'arc-de-triomphe. L'arcade des *saisons*, où les douze mois sont désignés, semble marquer la réformation du calendrier par César. Il appelle les Rémois *Remi Romanorum amicissimi*, & il leur avoit laissé cette marque de sa valeur & de sa magnificence.

C'est sur cette opinion que Santeuil a fait l'inscription suivante :

Cæsareos arcus ingentis, fornice portus
Tot decora alta, tot & victoris vestigia Romæ
Hîc agnosce : suis ubi magnis Cæsaris umbra
Gaudet adhuc circùm volutans errare trophæis.
Hoc quondam ad Remos positis jam pacifer armis
Fæderis æterni posuit memorabile pignus.

Quelques-uns veulent que cet édifice ait été seulement érigé en l'honneur de J. César, lorsque sous l'empire d'Auguste on fit les grands chemins des Gaules. Il y en avoit un qui aboutissoit à cette porte, dont il reste quelques vestiges. Un autre semblable aboutissoit à un autre arc-de-triomphe de même architecture, mais d'un dessein différent, dont on voit encore une arcade au midi de la ville ; ce qui s'appelle la *porte Rasée*.

D'autres attribuent ce monument à Julien, qui l'auroit pu faire construire lorsqu'il passa par *Rheims* pour venir à Paris au retour de ses conquêtes de Germanie.

M. Rainssant médecin de *Rheims*, qui nous a donné là-dessus un bon mémoire, est de ce sentiment : il croit que cette maniere d'architecture est plutôt du bas empire que du haut.

On ne distingue plus dans les voûtes que sept figures des mois ; les autres étant ruinées avec toute la face qui regardoit le dedans de la ville. Une femme assise, portant dans ses mains deux cornes d'abondance, semble marquer celle de la cité Rémoise, & les quatre enfants marquent les quatre saisons.

La deuxieme arcade représente Remus & Romulus tettant la louve, aux deux côtés de laquelle on voit le berger Faustulus & Acca Laurentia.

Dans la clef de la voûte de la derniere arcade on voit Leda qui embrasse le cygne, avec un amour qui les éclaire de son flambeau. *Journ. des savans mai 1678. Choix de mercure, tom. XXI, p. 129, 1759.*

S'il nous étoit permis d'ajouter quelques auteurs vivans aux savans Rémois célébrés dans l'article ci-dessus, nous parlerions de M. l'abbé Batteux, de l'académie françoise ; de M. de Burigny, des académies françoise & des inscriptions & belles-lettres ; de M. l'abbé de Saulx, chanoine & chancelier de l'université ; & de M. d'Origni, auteur d'un ouvrage curieux & savant, intitulé l'*Egypte ancienne & moderne*.

M. l'abbé Godinot, chanoine de la métropole, a dépensé plus de 400000 liv. pour l'embellissement de *Rheims*. Les fontaines publiques, l'église métropolitaine, l'hôpital *&c.* éterniseront la mémoire de ce citoyen généreux.

Philippe-Auguste demanda un jour de l'argent au clergé de *Rheims*, pour subvenir aux frais d'une guerre qu'il avoit à soutenir : le clergé répondit qu'il étoit obligé d'assister le roi de ses prieres, mais non pas de son argent. A quelque tems de-là les biens de l'église de *Rheims* furent pillés. Le clergé implora l'assistance du roi qui le secourut aussi de ses prieres auprès de ceux qui avoient causé le dommage, de sorte que ce clergé, n'ayant pu être délivré de la vexation dont il se plaignoit, apprit, dit un historien, l'intérêt que l'église a de rechercher l'amour & les bonnes graces de son prince. Il demanda pardon au roi & le satisfit.

Le cardinal de Lorraine & M. le Tellier sont les archevêques que l'église de *Rheims* reconnoît pour ses bienfaiteurs après S. Remi. M. le Tellier a fondé le séminaire, des bourses au college, & des lits à l'hôpital. Il a bâti le palais où l'on voit son portrait & celui de vingt de ses prédécesseurs, parmi lesquels on remarque le fameux Hincmar, mort en 885 ; Guillaume aux blanches mains, & le cardinal de Lenoncour.

l'église de *Rheims*, en sorte que les archevêques devinrent seigneurs temporels de la plus grande partie de leur diocèse. Sous les enfans de Louis le Débonnaire, cette ville échut à Charles le Chauve, & fit partie du royaume de Neustrie, sans que depuis elle en ait été séparée jusqu'à présent.

Les rois Louis le Jeune & Philippe-Auguste son fils donnerent le titre de *duc* à l'archevêque Guillaume de Champagne, cardinal & frere de la reine Adelle, & ils lui confirmerent les droits de sacrer & couronner les rois de France, qui leur avoient été fortement contestés dans ce siecle-là. Aussi tous les successeurs de Philippe-Auguste ont été sacrés à *Rheims*, excepté Henri IV. qui fit faire cette cérémonie à Chartres, parce que *Rheims* étoit attachée au parti de la ligue, & que l'archevêché étoit possédé par le cardinal Pellevé, l'un des plus envenimés ennemis de la maison royale. Le sacre de Philippe-Auguste passe pour avoir été le plus célebre de tous ceux qui l'ont précédé & qui l'ont suivi. Tous les pairs de France y assisterent en personne; ce qui est sans exemple.

Rheims est le siege d'un présidial, d'une élection, d'un hôtel des monnoies, & ce qui la distingue encore, le siege d'un archevêché qui porte le titre de *premier duc & pair de France*, légat né du Saint Siege, & primat de la Gaule belgique.

Son église métropolitaine, dédiée à la Vierge, tient un des premiers rangs dans les églises de France. Elle a été bâtie avant l'an 406, & son portail, quoique gothique, est très-estimé. La plus célebre des cinq abbayes qui sont à *Rheims* est celle de S. Remi, de l'ordre de S. Benoît. On y voit le tombeau du Saint, & l'on y conserve la sainte ampoule qui contient l'huile de laquelle on sacre nos rois.

On vient d'y construire une place royale; l'architecture est de M. le Gendre, ingénieur de la province; & la statue pédestre est de M. Pigalle. C'est un Louis XV. protecteur du commerce & des loix.

Les Rhémois commercent en étoffes de laine & en vin. Citons-en les savans.

Lange (François), avocat, s'est acquis de la réputation par son livre intitulé le *praticien françois*, qui a été imprimé nombre de fois. L'auteur est mort en 1684 à 74 ans.

Lalement (Pierre), chanoine régulier de Ste. Genevieve, y nâquit en 1592, & devint chancelier de l'université de Paris, où il mourut en 1673, âgé de 81 ans. Quoiqu'il ne manquât pas d'érudition sacrée & profane, il n'a publié que des livres de dévotion en françois; on estime les trois petits traités qu'il a fait sur la mort, intitulés, *la mort des justes*, le *testament spirituel*, & *les saints desirs de la mort*.

Bergier (Nicolas), né à *Rheims* en 1557, s'attacha à M. de Bellievre, & mourut dans son château en 1623. Il avoit fait l'histoire de sa patrie en seize livres, dont on n'a publié que les deux premiers; mais il est fort connu par l'histoire des grands chemins de l'empire romain, ouvrage utile & plein d'érudition que son fils mit au jour à Paris en deux volumes *in*-4°. Il a été réimprimé dans la même ville en 1681, & depuis à Bruxelles en 1728.

Coquillart, poëte françois, né à *Rheims*, & official de cette ville. Il a vécu sous

---

On conserve au trésor le livre des évangiles, écrit en langue Esclavone ou Russe, garni de diamans, sur lequel le roi fait le serment à son sacre; une croix avec tous les instrumens de la passion, en or, de cinq pieds de haut, large de deux, don du cardinal de Lorraine.

Le Portail est digne de sa renommée; c'est un ouvrage du XIII^e^. siecle, mais trop chargé de figures & d'ornemens, & auquel il manque une place. Il n'y en avoit point à *Rheims* avant l'érection de la statue pédestre de Louis XV, ouvrage de M. Pigalle.

M. Anquetil, chanoine régulier de sainte Genevieve, qui nous a donné l'excellent *Esprit de la ligue*, a publié en 3 vol. *in*-12, en 1756, l'*Histoire de la ville de Rheims*, & nous promettoit un quatrieme volume sur les antiquités, le commerce & les savans de cette ville, qui n'a pas paru.

Nous finirons cet article en déplorant la perte de plus de neuf cent manuscrits précieux consumés pas les flammes, dans l'incendie qui embrasa la superbe abbaye de S. Remi & la bibliotheque, le 10 février 1774.

le regne de Louis XI. ses poésies ont été mises au jour en 1532, & réimprimées à Paris chez Coutelier en 1714, *in-12*.

Monipot (dom Simon), bénédictin, né à *Rheims* en 1685, travailla avec dom Pierre Constant à la collection des lettres des papes, dont le premier volume parut à Paris en 1721, *in-fol.* Il mourut en en 1724 dans la trente-neuvieme année de son âge.

Monantheuil (Henri de), né à *Rheims* vers l'an 1536, cultiva les Mathématiques & la Médecine. On trouvera son article & la liste de ses écrits dans le P. Nicéron, *tome XV*.

Ressant (Pierre), garde du cabinet des médailles de Louis XIV. étoit de *Rheims*, ainsi que Pierre-Antoine Oudinet son parent, qu'il appella à Paris, & qui devint de l'académie des Inscriptions en 1701. M. Oudinet a donné quelques dissertations curieuses sur les médailles. Il mourut en 1712, âgé de 69 ans. Le P. Nicéron a fait son article dans ses *Mémoires des hommes illustres*, *tomes IX. & X.*

Ruinart (dom Thierry) bénédictin & savant critique, nâquit à *Rheims* en 1657, & mourut en 1709. On lui doit la vie du P. Mabillon son maître, & avec lequel il avoit composé le vj. siecle des actes des Sts. de l'ordre de S. Benoît. On doit beaucoup d'autres recherches aux seuls bénédictins de ce royaume ; ce sont ceux qui ont dévoilé les anciens rits de l'Eglise, & qui ont achevé de tirer de dessous terre les décombres du moyen âge. Dom Ruinart publia à Paris en 1689, *in-4°.* son recueil latin des actes des premiers martyrs ; ouvrage qu'on a depuis traduit en françois & publié à Paris en 1708 en deux volumes *in-8°.* Cet ouvrage est accompagné d'une préface, dans laquelle dom Ruinart soutient contre Dodwelle, que l'Eglise eut dans les premiers siecles une foule prodigieuse de martyrs. Je n'entrerai point dans cette dispute littéraire, mais peut-être que le savant bénédictin n'a pas assez distingué les martyrs chrétiens de ceux qui sont morts naturellement, & les persécutions politiques de celles qui eurent lieu pour simple cause de religion. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RHEIMS, *concile de l'an* 1148. *tenu à*, (*Hist. eccl.*) ce fameux concile fut tenu par le pape Eugene III, en l'absence de Louis le Jeune ; voici ce qu'en dit l'auteur de l'*abrégé chronol. de l'hist. de France*.

Si le grand concours de prélats rendoit un concile œcumenique, celui-là l'auroit été, car on y en comptoit onze cens, parmi lesquels étoient les primats d'Espagne & d'Angleterre, ayant le pape à leur tête ; mais Eugene III lui-même, dans sa lettre à l'évêque de Ravennes, ne le qualifie que d'assemblée de toutes les Gaules cisalpines ; ce qui prouve qu'il y avoit peu de prélats italiens, & ce qui fut apparemment une des raisons qui empêcherent que le concile ne fût œcumenique. Ce fut dans ce concile, qu'un certain fou nommé *Eon*, abusé lui-même par ces mots, *per eum qui venturus est*, fut condamné à être enfermé. On ne croiroit pas qu'une telle extravagance eût trouvé des sectateurs, mais la persécution en fit éclore ; ce concile contient dix-sept canons, appellés communément le *canons d'Eugene III*, & dont la plûpart sont insérés dans le droit.

On peut remarquer entr'autres canons le sixieme, qui défend aux avoués des Eglises de rien prendre sur elle, ni par eux, ni par leurs inférieurs, au-delà de leurs anciens droits, sous peine d'être privés, après leur mort, de la sépulture ecclésiastique ; le septieme défend aux évêques, diacres, sous-diacres, moines & religieuses, de se marier ; le douzieme défend les joûtes, tournois, *&c.* (qui étoient nés en France, & qui avoient été imités dans toute l'Europe) sous peine pour ceux qui y perdront la vie, d'être privés de la sépulture ecclésiastique, *&c.* Ce fut aussi dans ce concile que fut jugée l'affaire de Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, sur certaine question métaphysique au sujet de la Trinité.

Ce qui est principalement à remarquer, c'est que ce concile étant séparé, le pape forma une congrégation sur cette affaire, dans laquelle les cardinaux prétendirent que les évêques de France n'étoient pas en droit de juger des dogmes, & que ce droit étoit réservé au pape seul, assisté des cardinaux. En effet, la profession de foi

des évêques de France ne fut pas insérée dans les actes du concile qui se conservent dans la bibliotheque dn Vatican ; mais les évêques de France ne manquerent pas de l'insérer dans les copies qu'ils tirerent pour eux de ce même concile. S. Bernard y joue un grand rôle. *Pontificat d'Eugene III. par* Dom Delannes, *pag.* 161. (*D. J.*)

RHEIN, LE, (*Géog. mod.*) en latin *Rhenus*, grand fleuve d'Europe, qui sembleroit devoir être la borne naturelle entre l'Allemagne & la France.

Ce fleuve tire sa source, ou plutôt ses sources, du pays des Grisons, dans la partie qu'on nomme la *Ligue-haute*. Le mont Adula qui occupa tout le pays nommé *Reinwald*, & qui s'étend fort avant dans tous les pays d'alentour, sous divers noms, forme trois petites rivieres, dont l'une qui est à l'occident & qui sort du mont Crispalt, est appellée par les Allemands *Vorder-Rhin*, c'est-à-dire le *Rhein de devant*; & par les François, le *bas-Rhein*. La seconde qui sort du mont Saint-Barnabé, *Luckmanierberg*, s'appelle le *Rhein du milieu*, & la troisieme qui sort du saint Bernardin, *Volgelberg*, est nommée par les Allemands *Hinder-Rhein*, c'est-à-dire le *Rhein de derriere*; & par les François le *haut-Rhein*.

Tout près de-là, un peu à côté à l'ouest, on trouve les sources de quatre rivieres considérables ; savoir, celle du Rhône, dans le mont de la Fourche, qui court droit à l'ouest ; celle du Tésin, qui court au sud, celle du Reuss, qui prend son cours vers le nord ; & celle de l'Aare, qui coule au nord-ouest.

Despréaux a peint poétiquement le fleuve du *Rhein* & son origine, dans les vers suivans :

Au pié du mont Adule entre mille roseaux,
Le Rhein, *tranquille & fier du progrès de ses eaux,*
Appuyé d'une main sur son urne penchante,
Dormoit au bruit flatteur de son onde naissante....
Epit. 4. vers. 39.

Ce fleuve est profond, rapide, & a son fond d'un gros gravier, mêlé de cailloux. Il est fort bisarre dans ses débordemens, & sa navigation est difficile, tant à cause de sa rapidité, que des coupures qu'il fait dans son cours, où on voit un grand nombre d'îles, couvertes de broussailles, très-pénibles à pénétrer.

Il roule quelques paillettes d'or dans son sable, que les habitans des îles du *Rhein* vont chercher après ses débordemens. Les seigneurs limitrophes afferment ce droit, ainsi que celui de la pêche du poisson, qui est abondant dans ce fleuve.

Il donne son nom à deux cercles de l'empire, qui sont le cercle du *haut-Rhein* & le cercle du *bas-Rhein*. On appelle aussi simplement le *haut-Rhein*, & le *bas-Rhein*, les endroits de ce fleuve qui répondent à ces deux cercles.

Le cours du *Rhein* est aujourd'hui beaucoup mieux connu qu'il ne l'étoit du tems de César ; mais comme il seroit trop long d'en faire ici la description, attendu les différens territoires qu'il baigne, je me contenterai de dire qu'il sépare la Suabe de l'Alsace, arrose le cercle du *haut-Rhein*, & celui de Westphalie. Il se partage ensuite en deux branches, dont la gauche s'appelle le *Vahal*, & la droite conserve le nom de *Rhein*. A huit lieues au-dessous d'Arnheim, il se sépare encore en deux branches : la principale prend le nom de *Leck*, & se joint à la Meuse ; l'autre qui conserve son nom, mais qui n'est plus qu'un ruisseau, se perd dans l'Océan, au-dessous de Leyde ; ainsi finit l'empire romain, réduit aux fauxbourgs de Constantinople !

Furius avoit décrit les sources du *Rhein* dans quelques-uns de ses poëmes, mais il en avoit donné une si laide peinture, qu'Horace dit que ce poëte avoit fait au dieu de ce fleuve, une tête de boue, *diffingit Rheni luteum caput*, comme un potier qui s'aviseroit de former grossiérement une tête d'homme avec de l'argile. *Diffingere* est la même chose que *fingere*, & convient fort bien avec *luteum caput*.

Le nom de ce fleuve dans la langue celtique, signifioit *pur*, & lui fut donné, à cause que les Celtes superstitieux employoient ses eaux pour faire des épreuves de la chasteté, comme il paroît par une ancienne épigramme greque, & par un distique de S. Grégoire de Nazianze.

La figure de ce fleuve se trouve souvent sur les médailles, comme dans celles

de Julien, des deux Posthumes, tyrans des Gaules, avec l'inscription *palus provinciarum*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RHEINAW ou RHINAW, (*Géog. mod.*) en latin *Augia Rheni*, petite ville de Suisse, dans le Turgaw, sur la gauche du Rhein, à 2 lieues au-dessous de Schaffouze. C'étoit du tems des Romains une place importante, dont ils se servoient pour arrêter les courses des Germains. Il y a aujourd'hui une abbaye de bénédictins, fondée environ l'an 800, dont l'abbé est seigneur de la ville, sous la souveraineté des cantons; une partie des habitans sont réformés, & les autres sont catholiques. *Long.* 26. 16. *latit.* 47. 47. (*D. J.*)

RHEINBERG, (*Géog. mod.*) ville fortifiée d'Allemagne, dans l'électorat de Cologne, à 8 milles au nord-ouest de cette ville, sur le Rhein, & près du comté de Mœurs. Le roi de Prusse s'en rendit maître en 1703, mais elle est revenue à l'électeur de Cologne, par le traité de paix de Rastad en 1714. *Long.* 24. 16. *lat.* 51. 28. (*D. J.*)

RHEINECK, (*Géog. mod.*) 1°. *ou* RHEINEGG; ville de Suisse, capitale du Rheinthal, sur le Rhein, à l'endroit où ce fleuve entre dans le lac de Constance. Elle est munie d'un bon château, où réside le bailli que les Cantons y envoyent. *Longit.* 27. 30. *lat.* 47. 35.

2°. *Rheineck* ou *Rhineck*, est une petite ville d'Allemagne, dans l'archevêché de Cologne, entre Bisach & Andernach, sur le bord du Rhein. *Long.* 25. 15. *lat.* 49. 6. (*D. J.*)

RHEINFELDEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Suabe, & la plus importante des quatre villes forestieres, sur la gauche du Rhein, qu'on y passe sur un pont, à 9 lieues au sud-ouest de Fribourg, & à 3 au levant de Basle. En 1638, il y eut près de cette ville deux actions, dans une desquelles le duc de Rohan fut blessé à mort. En 1744 les François prirent *Rochefelden*, & ruinerent le fort qui la défendoit. *Long.* 25. 26. *lat.* 47. 43.

Eygs (Richard) jésuite, né à *Rheinfelden* en 1621, a donné quelques poésies latines, sacrées & profanes, dont les principales sont ses *comica varii generis*. Il mourut en 1659, à trente-huit ans. (*D. J.*)

RHEINFELS, (*Geog. mod.*) château d'Allemagne, dans le cercle du haut-Rhein, au comté de même nom, sur la droite du Rhein, entre Bingen au midi, & Coblentz au nord; c'est la résidence ordinaire du landgrave de ce nom. Ce château fut bâti en 1245, & sert de citadelle à S. Gower, qui est à son voisinage. *Long.* 25. 20. *lat.* 50. 5. (*D. J.*)

RHEINGRAVE, s. masc. (*Hist. German.*) ce mot signifie *comte du Rhein*; c'est le nom qu'ont pris autrefois les gouverneurs que l'empereur envoyoit avec ce titre dans les villes ou les provinces, & qui par succession de tems, s'en sont rendus seigneurs & propriétaires. *Voyez* BURGRAVE, LANDGRAVE, *&c.* (*D. J.*)

RHEINGRAVE, s. f. (*Hist. des modes.*) on nommoit *rheingrave* dans le dernier siecle, une culotte ou haut-de-chausse fort ample, attachée au bas avec des rubans, & ayant à la ceinture des aiguillettes qui surpassoient dans des œillets. (*D. J.*)

RHEINLAND, (*Géog. mod.*) en latin *Rhenolandia*. On nomme ainsi cette partie de la sud-Hollande qui se porte assez loin des deux côtés du Rhein, surtout du côté du nord, & dont Leyde est la ville capitale. On y trouve encore une autre ville considérable qui est Harlem. Ce pays s'étend en longueur du nord au sud, depuis le Kennemerland & l'Ye jusqu'au Delfeland & au Schieland; & sa largeur se prend depuis l'Océan germanique, ou la mer du nord qui le baigne à l'occident, jusqu'à l'Amsteland, & jusqu'aux terres de la seigneurie d'Utrecht, qui le bornent à l'orient. Wisher a donné la meilleure carte que l'on ait du *Rheinland*. (*D. J.*)

RHEINTHAL LE, (*Géog. mod.*) c'est-à-dire, *le val du Rhein*, vallée de la Suisse, longue d'environ six lieues, le long du Rhein, mais étroite, & qui s'étend depuis la baronnie d'Alt-Sax jusqu'au lac de Constance, étant bornée à l'ouest par le canton d'Appenzel. On divise cette

vallée en haute & basse ; elle contient plusieurs villages & les deux petites villes d'Altstetten & de Rheineck. On y recueille de bons vins, & on y commerce encore en toiles & en lins. Le *Rheintal* dépend des huit anciens cantons, & de celui d'Appenzel. Les droits seigneuriaux se partagent entre ces cantons & l'abbé de S. Gal. Les neuf cantons y envoyent tour-à-tour un bailli qui réside à Rheineck, & qui n'est en office que pendant deux ans. Quoique le *Rheintal* soit, pour la plus grande partie, de la religion réformée, l'abbé en a cependant le patronat, c'est-à-dire, que les églises élisent deux pasteurs qu'elles présentent à l'abbé, & il choisit celui des deux qu'il lui plaît. (*D. J.*)

RHEINWALD, (*Géog. mod.*) en latin *rhenana vallis*, grande vallée au pays des Grisons, dans la ligne haute. Cette vallée s'étend depuis celle de Schams au nord, jusqu'à la source du haut-Rhein. C'est-là que le mont de l'Oiseau, Vogelberg, en italien *Coline dell' Ucello*, autrement dit *S. Bernardin*, est couverte de glaces éternelles, ou glaciers de 2 lieues de longueur ; d'où sortent divers ruisseaux qui se jettent dans un lit profond.

Les montagnes qui s'élevent au-dessus du *Rheinwald*, sont si rudes qu'elles ne servent qu'au pâturage de quantité de troupeaux dans les Grisons, & des brebis qu'on y mene d'Italie, à la fin des grandes chaleurs de l'été ; ce qui vaut aux peuples de la ligne haute environ deux cens mille écus par an.

Les bergers bergamasques qui paissent ces brebis, menent une vie dure & fort grossiere. Leur nourriture est de la farine de mil, cuite à l'eau sans sel & sans beurre. Leurs cabanes sont quelques rochers unis, couverts d'un toit transparent. Leur matelas est du vieux foin, leur oreiller un morceau de bois, & leur couverture une mauvaise housse de cheval. Mais vous qui êtes rongés de foucis dans vos palais dorés, vous, qui faites consister le bonheur dans la mollesse, vous,

Qui confondez avec la brute
Ce berger couché dans sa hute ;
Au seul instinct presque réduit ;
Parlez : quel est le moins barbare
D'une raison qui vous égare,
Ou de l'instinct qui le conduit ?

(*D. J.*)

RHEMI, (*Géog. anc.*) peuple de la Gaule belgique, sous Auguste. Ce peuple renfermoit les diocèses de Rheims, de Châlons & de Laon. Leurs villes principales étoient 1°. *Durocortorum* ou *Durocortum* ou *Duricortora*, aujourd'hui *Rheims* ; 2°. la Bibrax de César, sur lequel il y a tant de différens sentimens ; car les uns prétendent que c'est *Bresne* ou *Braisne* en Réthelois ; & d'autres, comme Samson, *Fismes* ; 3°. *Duronum*, Doren en Thiérache, village ; 4°. *Laudunum*, surnommé *Clavatum*, aujourd'hui *Laon*. L'évêché de Châlons avoit pour villes, *Catalaunum*, Châlons-sur-Marne & *Victoriacum*, Vitri-le-brûlé. (*D. J.*)

RHEMIENS, (*Hist. ancienne.*) *Rhemi*, peuple de la Gaule qui du tems de César habitoient la partie de la Champagne où est la ville de Rheims.

RHEMOBOTE, s. m. (*Hist. ecclés.*) espece de faux religieux qui parurent au quatrieme siecle. Ils habitoient deux ou trois ensemble, vivoient à leur fantaisie, couroient les villes & les campagnes, affectoient de porter de grandes manches, de larges souliers & un habit grossier, disputoient sur l'observance de leurs jeûnes, médisoient des ecclésiastiques, & s'enivroient les jours de fêtes. S. Jérôme les appelle *rhémobotes*, & Cassien *sarabastes*. *Voyez* SARABASTES.

RHÉNÉ, (*Géog. anc.*) île de la mer Égée, au voisinage de celle de Délos ; elle se trouve aussi nommée *Rhenia*, *Rhenea*, *Rhenis*, *Rhenius* & *Rhenaca*. C'étoit le cimetiere des habitans de l'île de Délos ; car il n'étoit pas permis d'enterrer les morts dans une île sacrée. Elle étoit déserte, & si proche de Délos, que selon Thucydide, *l. III. p.* 242, Polycrate, tyran de Samos, s'étant emparé de cette île, la joignit à celle de Délos par le moyen d'une chaîne, & la consacra à Apollon Délien.

Plutarque, *in Niciâ*, en racontant la magnificence & la dévotion de Nicias,

dit : « avant lui, les chœurs de musique » que les villes envoyoient à Délos pour » chanter des hymnes & des cantiques à » Apollon, arrivoient d'ordinaire avec » beaucoup de désordre, parce que les » habitans de l'île accourant sur le rivage » au-devant du vaisseau, n'attendoient » pas qu'il fussent descendus à terre, mais » poussés par leur impatience, ils les pres- » soient de chanter en débarquant. Ainsi » ces pauvres musiciens étoient forcés de » chanter dans le tems même qu'ils se cou- » ronnoient de leurs chapeaux de fleurs, » & qu'ils prenoient leurs habits de céré- » monie ; ce qui ne pouvoit se faire » qu'avec beaucoup d'indécence & de » confusion.

» Quand Nicias eut l'honneur de condui- » re cette pompe sacrée appellée *Théorie*, » il se garda bien d'aller aborder à Délos ; » mais pour éviter cet inconvénient, il » alla descendre dans l'île de *Rhéné*, ayant » avec son chœur de musiciens, les victi- » mes pour le sacrifice, & tous les autres » préparatifs pour la fête ; il avoit amené » un pont qu'il avoit eu la précaution de » faire construire à Athenes, à la mesure » de la largeur du canal qui sépare l'île de » *Rhéné* de celle de Délos. Ce pont étoit » d'une magnificence extraordinaire, orné » de dorures, de beaux tableaux & de » riches tapisseries. Nicias le fit jetter la » nuit sur le canal, & le lendemain au » point du jour, il fit passer toute sa » procession & ses musiciens superbement » parés, qui en marchant en bel ordre » & avec décence, remplissoient l'air de » leurs cantiques. Dans cette belle ordon- » nance, il arriva au temple d'Apollon. » (*D. J.*)

RHENEN, (*Géog. mod.*) ville ancienne des Pays-bas, dans la province d'Utrecht, à 4 milles de cette ville, sur le Rhein. *Long.* 22. 58. *lat.* 52. (*D. J.*)

RHENONES, s. m. (*Antiq. german.*) espece de manteau des Germains qui leur couvroit les épaules & la poitrine jusqu'au milieu du corps. Ce manteau ou cette fourrure étoit de peaux d'animaux dont on mettoit le long poil en-dehors pour se garantir davantage contre la pluie. (*D. J.*)

RHENUS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Flaminie, chez les Boïens, selon Pline, *l. III. c. xvj.* qui dans un autre endroit le nomme *Rhenus bononiensis*. Silius Italicus, *l. XVI. c. xxxv.* pour le distinguer du Rhein, qui a sa source chez les Grisons, lui donne l'épithete de *petit*.

. . . . . . parvique Bononia Rheni.

Le nom moderne de ce fleuve est *Reno*. (*D. J.*)

RHERIGONIUS SINUS, (*Géog. anc.*) golphe de la Grande-Bretagne, sur la côte septentrionale de l'île. Ptolomée, *l. VIII.* le marque entre les promontoires *Novantum* & *Epidium* ; mais la partie septentrionale de sa carte de l'île d'Albion, est si mal dirigée, qu'on ne sait quel golfe ce doit être aujourd'hui.

RHESAN, (*Géog. mod.*) ville de l'empire russien, au duché du même nom, sur la riviere d'Occa, à 60 lieues au sud-est de Moscow, & à 8 au levant de Pereslaw-Resanskoy. Les Tartares de la Crimée ruinerent presque entiérement cette ville en 1568, & elle ne s'est pas rétablie depuis ce tems-là. *Long.* 60. 10. *latit.* 54. 58. (*D. J.*)

RHÉSAN, (*Géog. mod.*) ou *Rhézati*, province & duché de l'empire russien, qui a 300 werstes du midi au nord, & autant du levant au couchant. La riviere d'Occa la separe au nord, du duché de Moscow, Ni-si-Novogrod est à son midi. On la divise en partie méridionale & septentrionale. Celle-ci dépend de Moscow, & l'autre du gouvernement de Woronetz. C'est un pays peuplé & très-fertile en grains, miel & cire. Peterlaw-Resanskoy est aujourd'hui la capitale. (*D. J.*)

RHESCYNTHIUS MONS, (*Geog. anc.*) montagne de la Thrace, qui avoit fait donner à Junon le surnom de *rhescynthienne*. (*D. J.*)

RHÉTEUR, s. m. (*Belles-lettres.*) nom que l'on donnoit autrefois à ceux qui faisoient profession d'enseigner l'éloquence, & qui en ont laissé des préceptes. Quintilien, dans le iij. livre de ses institutions oratoires, a fait un assez long dénombrement des anciens *rhéteurs* tant grecs que latins. Les plus connus sont, parmi les Grecs, Empedocle, Corax, Tisias, Platon, qui dans ses dialogues,

& fur-tout dans le Phedre & dans le Gorgias, a femé tant de réflexions folides fur l'éloquence; Ariftote, à qui l'on eft redevable de cette belle rhétorique divifée en trois livres où l'on ne fait ce qu'on doit admirer le plus de l'ordre & de la jufteffe des préceptes, ou de la profonde connoiffance du cœur humain qui paroît dans ce que l'auteur dit des mœurs & des paffions. Denys d'Halycarnaffe, Hermogene, Aphtonius, Longin, & parmi les latins, Photius, Gallus, Ciceron, Seneque le pere, & Quintilien fe font le plus diftinguer. Parmi les peres de l'Eglife, nous en avons plufieurs qui ont enfeigné la rhétorique, tels que S. Cyprien, S. Grégoire de Nazianze, S. Auguftin. Les PP. Jouvenci & de Colonia, & MM. Rollin & Gibert ont brillé parmi les *rhéteurs* modernes.

RHETICO, (*Géog. anc.*) Pomponius Mela, *l. III. c. iij.* dit que le *Rhetico* & le *Torus* ou *Taurus* font les plus hautes montagnes que l'on connoiffe. Ortelius prétend que le *Rhetico* eft une montagne de la Suiffe, & qu'on la nomme *Pretti-gouwerberg.* (*D. J.*)

RHÉTIE, (*Géog. anc.*) *Rhœtia*, contrée d'Europe, dans les Alpes; elle s'étendoit en-deçà & au-delà de ces montagnes, felon Strabon & Pline. Les habitans de cette contrée font connus fous le nom de *Rhæti*. Ils étoient originaires de la Tofcane; ils allerent s'établir dans les Alpes fous la conduite de *Rhætus*, & ils s'appellerent *Rhæti* du nom de leur chef.

La *Rhétie* peut être confidérée comme diftincte & féparée de la Vindélicie, ou comme une province compofée de la *Rhétie* propre & de la Vindélicie. Lorfqu'on établit une nouvelle divifion des provinces, la *Rhétie* propre fut appellée *premiere Rhétie*, & on nomma la Vindélicie *feconde Rhétie*. Coire, felon Velfer, fut capitale de la premiere, & Ausbourg, la capitale de la derniere. Les courfes que les Rhetes firent en Italie, les cruautés qu'ils y exercerent, obligerent Augufte d'envoyer contre les barbares, Drufus, fils de Livie; ce jeune prince, aidé de fon frere Tibere, vainquit ces montagnards, força leurs châteaux, & foumit la Rhétie. Horace, en célébrant ces exploits, en rapporte la principale gloire à Augufte.

La vigne rhétique, tranfplantée dans le territoire de Vérone, donnoit un vin très-eftimé, que l'empereur Augufte mettoit au-deffus de tous les autres. Virgile ne lui préfere que les vins de Falerne. (*C*)

Les bornes de la *Rhétie* propre prenoient depuis le Rhein jufqu'aux Alpes noriques. C'étoit la longueur de cette contrée; fa largeur étoit depuis l'Italie jufqu'à la Vindélicie. Pline met plufieurs peuples dans la *Rhétie*, mais dont les noms nous font inconnus.

RHÉTIENNES ALPES *les*, (*Géog. anc.*) les *alpes rhétiennes* font proprement les alpes du Tirol. La Rhétie & la Vindélicie occupoient fous le nom de *Rhætia prima* & *fecunda*, une partie de l'ancienne Illyrie occidentale. La premiere s'étendoit entre le lac de Conftance & le Leck, & la feconde, entre le Leck & l'Inn. Les Rhétiens étoient originairement des Tofcans, qui ayant été chaffés de leur pays par les Gaulois, furent conduits par leur général Rhétus au-delà des Alpes où ils s'établirent. (*D. J.*)

RHÉTIENS *ou* RHŒTIENS, f. m. pl. (*Hift. anc.*) ancien peuple de Germanie qui habitoit le pays qu'occupent aujourd'hui les Grifons. Il s'étendoit du tems des Romains, jufqu'à la Souabe, la Baviere & l'Autriche, c'eft-à-dire, jufqu'au pays des Noriciens.

RHÉTORICIEN, f. m. *Gram.*) *terme de l'école*; Il fe dit du profeffeur qui montre la rhétorique, & de l'écolier qui l'apprend; mais plus communément de ce dernier. *Voyez* RHÉTORIQUE.

RHÉTORIENS, f. m. (*Hift. eccléf.*) fecte d'hérétiques qui s'éleverent en Egypte dans le iv. fiecle, & prirent ce nom de Rhétorius leur chef; leur doctrine, felon Philaftre, étoit compofée de toutes les héréfies qui les avoient précédés, & ils enfeignoient qu'elles étoient toutes également foutenables; mais on penfe communément que Philaftre leur a attribué cette tolérance univerfelle, & qu'ils avoient quelques dogmes particuliers & diftinctifs, quoiqu'on ne les connoiffe pas. (*H*)

RHÉTORIQUE, s. f. (*Belles-lettres.*) art de parler sur quelque sujet que ce soit avec éloquence & avec force. D'autres la définissent l'art de bien parler, *ars bene dicendi*; mais comme le remarque le P. Lami dans la préface de sa *rhétorique*, il suffit de la définir *l'art de parler*; car le mot *rhétorique* n'a point d'autre idée dans la langue greque d'où il est emprunté, sinon que c'est *l'art de dire* ou *de parler*. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que c'est *l'art de bien parler pour persuader*; il est vrai que nous ne parlons que pour faire entrer dans nos sentimens ceux qui nous écoutent; mais puisqu'il ne faut point d'art pour mal faire, & que c'est toujours pour aller à ses fins qu'on l'emploie, le mot d'*art* dit suffisamment tout ce qu'on vouloit dire de plus.

Ce mot vient du grec ῥητορικὴ, qui est formé de ῥέω, *dico*, je parle, d'où l'on a fait ῥήτωρ, orateur.

Si l'on en croit le même auteur, la *rhétorique* est d'un usage fort étendu; elle renferme tout ce qu'on appelle en françois *belles-lettres*, en latin & en grec *philologie*; savoir les belles-lettres, ajoute-t-il, c'est savoir parler, écrire, ou juger de ceux qui écrivent; or cela est fort étendu; car l'histoire n'est belle & agréable que lorsqu'elle est bien écrite; il n'y a point de livre qu'on ne lise avec plaisir quand le style en est beau. Dans la philosophie même, quelque austere qu'elle soit, on veut de la politesse, & ce n'est pas sans raison; car l'éloquence est dans les sciences ce que le soleil est au monde; les sciences ne sont que ténébres, si ceux qui les traitent ne savent pas écrire. L'art de parler est également utile aux philosophes & aux mathématiciens; la théologie en a besoin, puisqu'elle ne peut expliquer les vérités spirituelles, qui sont son objet, qu'en les revêtant de paroles sensibles. En un mot, ce même art peut donner de grandes ouvertures pour l'étude de toutes les langues, pour les parler purement & poliment, pour en découvrir le génie & la beauté; car quand on a bien connu ce qu'il faut faire pour exprimer ses pensées, & les différens moyens que la nature donne pour le faire, on a une connoissance générale de toutes les langues qu'il est facile d'appliquer en particulier à celle qu'on voudra apprendre. *Préface de la réthorique du P. Lami, pag. 12, 13 & 14.*

Le chancelier Bacon définit très-philosophiquement la *rhétorique*, l'art d'appliquer & d'adresser les préceptes de la raison à l'imagination, & de les rendre si frappans pour elle, que la volonté & les desirs en soient affectés. La fin ou le but de la *rhétorique*, selon la remarque du même auteur, est de remplir l'imagination d'idées & d'images vives qui puissent aider la nature sans l'accabler. *V.* IMAGE & IMAGINATION.

Aristote définit la *rhétorique*, un art ou une faculté qui considere en chaque sujet ce qui est capable de persuader. *Arist. rhétoriq. liv. I. ch. 2.* & Vossius la définit de même après ce philosophe, l'art de découvrir dans chaque sujet ce qu'il peut fournir pour la persuasion. Or chaque auteur doit chercher & trouver des argumens qui fassent valoir le plus qu'il est possible la matiere qu'il traite; il doit ensuite disposer ces argumens entr'eux dans la place qui leur convient à chacun, les embellir de tous les ornemens du langage dont ils sont susceptibles, & enfin si le discours doit être débité en public, le prononcer avec toute la décence & la force la plus capable de frapper l'auditeur. De-là on a divisé la *rhétorique* en quatre parties, savoir l'invention, la disposition, l'élocution, & la prononciation. *Voyez* INVENTION, DISPOSITION, *&c.*

La *rhétorique* est à l'éloquence ce que la théorie est à la pratique, ou comme la poétique est à la poésie. Le rhéteur prescrit des regles d'éloquence, l'orateur ou l'homme éloquent fait usage de ces regles pour bien parler, aussi la *rhétorique* est-elle appellée *l'art de parler*, & ses regles, *regles d'éloquence.*

Il est vrai, dit Quintilien, que sans les secours de la nature, ces préceptes ou regles ne sont d'aucun usage; mais il est vrai aussi qu'ils l'aident & la fortifient beaucoup, en lui servant de guides; ces préceptes ne sont autre chose que des observations qu'on a faites sur ce qu'il y avoit de beau ou de défectueux dans les

discours qu'on entendoit ; car, comme le dit fort bien Cicéron, l'éloquence n'est point née de l'art, mais l'art est né de l'éloquence, ces réflexions mises par ordre, ont formé ce qu'on appelle *rhétorique*. Quintil. *in Proem. l. I. Cicer.* I. *de orat. n°.* 146.

RHÉTORIQUE, s. f. *terme d'école*, c'est la classe où l'on enseigne aux jeunes gens les préceptes de l'art oratoire. On fait la *rhétorique* avant la philosophie, c'est-à-dire qu'on apprend à être éloquent, avant que d'avoir appris aucune chose ; & à bien dire, avant que de savoir raisonner. Si jamais l'éloquence devient de quelque importance dans la société, par le changement de la forme du gouvernement, on renversera l'ordre des deux classes appellées *rhétorique* & *philosophie*.

RHETRA, s. f. (*Littérat.*) le mot *rhetra* signifie *dits*, & c'est ainsi qu'on nommoit par excellence les oracles d'Apollon. Les Latins les appelloient aussi *dicta*. Lycurgue donna la même dénomination à ses propres ordonnances, pour rendre ses loix plus vénérables & parce que d'ailleurs elles n'étoient point écrites. (*D. J.*)

RHETRA, (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Allemagne, dans le Mecklenbourg, sur le Tollendersée, occupoit le terrein où est aujourd'hui le village de Prilwitz : on y trouva, à la fin du siecle dernier, un grand nombre d'idoles & d'ustensiles destinés aux sacrifices, dont l'antiquité est inconteſtable, & qui répandent un nouveau jour sur la religion des Vendes ; ces différentes pieces sont toutes de métal & paroissent avoir été fabriquées entre le dixieme & le douzieme siecle, dans l'intervalle des deux pillages auxquels la ville de *Rhetra* fut livrée. M. Pan-Wogen, peintre de la cour de Berlin, a publié en 1762, *les antiquités religieuses des Obotrites*, trouvées dans le temple de *Rhetra*, dessinées & gravées en taille-douce. *Voy. Journal Encycl.* 2 juillet 1773, *p.* 95.

Radegast étoit le premier dieu de *Rhetra*, il fut adoré dans presque toute l'Allemagne : on l'appelloit aussi *Lucciasici* : ces noms signifient le conseil suprême de dieu unique ; il est nud, avec une tête de chien, au-dessus de laquelle est un oiseau. Par la lettre d'un Brandebourgeois à un Mecklenbourgeois, imprimée à Butzow 1773, on conteste la situation de *Rhetra* aux environs de Prilwitz, & on est porté à croire que cette ville antique fut fondée sur la Muritz, dans la principauté de Gustrow ; on y soutient aussi, contre l'ouvrage de M. Masch, sur les anciens monumens, que les idoles dont il s'agit ne sont pas les mêmes qui ont été conservées dans le temple de *Rhetra*.

Non nostrum inter vos tantas componere lites. (*C.*)

RHEXIA, s. f. (*Botan.*) genre de plante, dont voici les caracteres. Le calice de la fleur est monopétale, de forme oblongue, tubulaire, large dans le fond, & divisée en quatre segmens par le haut ; il subsiste après la chûte de la fleur ; elle est formée de quatre pétales arrondis qui demeurent épanouis & attachés au calice ; les étamines sont huit filets capillaires plus longs que le calice, auquel ils sont fixés, & se terminent par des bossettes longues & pendantes ; le germe du pistil est arrondi, le stile est simple & a la longueur des étamines ; le stile du pistil est obtus, la capsule contenue dans le centre du calice, est composée de quatre valvules, & contient quatre loges pleines de semences arrondies ; dans quelques especes de ce genre de plante, le calice est lisse & uni ; dans d'autres il a quelques filets chevelus rangés en maniere d'etoile. Linnœus, *gen. plant. p.* 161. Plukenet. Gronovius. (*D. J.*)

RHEXIS *ou* RHEGMA, s. f. *terme de Chirurgie*, dérivé du grec, qui signifie *rupture*, & que les occulistes ont employé pour désigner l'œil crevé ou rompu ; cet accident est l'effet d'une plaie ou d'un coup violent qui en déchirant le globe de l'œil, cause l'écoulement des humeurs qui y sont contenues. La chirurgie, dans un cas si triste, ne peut que remédier aux désordres qui accompagnent ou qui suivent cette blessure ; calmer l'inflammation, appaiser la douleur, resoudre le sang extravasé, procurer la suppuration des membranes coupées, déchirées, ou contuses, modifier ensuite & cicatriser l'ulcere ;

l'ulcere; voilà à quoi le chirurgien doit s'occuper, & tels sont les objets de ses soins.

Les saignées, le régime, & les lotions émollientes résolutives, préviendront l'inflammation, calmeront celle qui seroit survenue, & appaiseront la douleur. Les auteurs recommandent le sang de pigeon coulé dans l'œil, comme un excellent remede; je n'en ai jamais vu que de mauvais effets; le lait dans lequel on a fait infuser du safran, donne un remede très-adoucissant & calmant; pour faire suppurer la cornée; on en touche la plaie avec la frange d'une plume trempée dans du lait de femme, dans lequel on a délayé un jaune d'œuf frais avec un peu de safran; lorsque l'inflammation est diminuée, on met en usage pour resoudre le sang extravasé, des compresses appliquées chaudement sur tout l'œil & les parties voisines, & trempées dans une décoction d'absynthe, d'hyssope, de camomille & de melilot, faite dans le vin; si la quantité du sang extravasé faisoit craindre sa corruption, on employeroit l'esprit-de-vin camphré; lorsque la suppuration diminue & qu'il est question de passer des remedes dont nous avons parlé plus haut pour la favoriser, aux cicatrisans, on se sert des collyres secs dont nous avons parlé pour les ulceres de l'œil. *Voyez* ARGEMON. (*Y*)

RHIGIA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Hibernie; elle est placée par Ptolomée *liv. II. c. ij.* dans la partie orientale de l'île, mais dans les terres près de Rhœba. Le même auteur place dans le même quartier, une autre ville qu'il nomme *Rhygia altera*, & il la marque entre *Macolicum* & *Dunum*. Mercator donne présentement à cette derniere le nom de *Limburg*; & Cambden veut que ce lieu soit appellé *Reglis* dans la vie de S. Patrice, & que ce soit ce qu'on appelle communément *le purgatoire de S. Patrice* (*D. J.*)

RHIGODUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande Bretagne. Ptolomée *l. II. c. iij.* la donne aux Brigantes, & la place entre Isurium & Olicana. On croit que c'est présentement *Rippon*. (*D. J.*)

RHIN, s. m. (*Mythol.*) Les anciens Gaulois honoroient ce fleuve comme une divinité. On dit que lorsqu'ils soupçonnoient la fidélité de leurs femmes, ils les obligeoient d'exposer sur le *Rhin* les enfans dont ils ne se croyoient pas les peres, & si l'enfant alloit au fond de l'eau, la mere étoit censée adultere; si au contraire il surnageoit, le mari persuadé de la chasteté de son épouse, lui rendoit sa confiance & son amour. L'empereur Julien de qui nous apprenons ce fait, ajoute que ce fleuve vengeoit souvent par son discernement l'injure qu'on faisoit à la pureté du lit conjugal. (*D. J.*)

RHIN, *le* (*Géog. mod.*) le grand fleuve qui prend ses sources dans la Suisse, aux monts S. Gothard, S. Barnabé & S. Bernardin, doit s'écrire *Rhein*. *Voyez* RHEIN.

Mais on connoît une petite riviere d'Allemagne, qui s'appelle & s'écrit le *Rhin*; cette riviere a sa source aux confins du Mecklenbourg; elle traverse le comté de Ruppin, & finit par se perdre dans Havel.

RHINANTUS, s. m. (*Botan.*) genre de plante ainsi nommé par Linnæus, & dont voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur est arrondi, un peu comprimé, & composé d'une seule feuille divisée en quatre quartiers à l'extrémité. Ce calice subsiste & ne tombe qu'avec la fleur. La fleur est du genre des labiées, & monopétale; son tube est de la longueur du calice, ouvert dans les bords, & comprimé à la base; la levre supérieure est découpée & étroite; la levre inférieure est large, applatie, obtuse, légérement découpée en trois segmens, dont celui du milieu est un peu plus large que les autres. Les étamines sont quatre filets de la longueur de la levre supérieure de la fleur sous laquelle ils sont cachés. Les bossettes des étamines sont chevelues, & fendues en deux. Le germe du pistil est ovale & comprimé; le stile est fort délié, & a au moins la longueur des étamines; le stygmat est obtus & pendant. Le fruit est une capsule droite, orbiculaire, un peu applatie, composée de deux battans, & partagée en deux loges. Les semences sont nombreuses, plates, & sortent à l'ouverture de la capsule dans les côtés. Linnæi, *gen. plant. p.* 282. (*D. J.*)

RHINOCEROS, s. m. (*Hist. nat. Ornith.*) *corvus indicus cornutus*; oiseau des Indes auquel on a donné le nom de *rhinoceros*, parce qu'il a le bec conformé de façon qu'il semble être composé de deux becs, dont l'un est rélevé en haut en maniere de corne. Il y a plusieurs especes de *rhinoceros* à en juger par les becs. Willughbi a donné la figure de trois becs de *rhinoceros*, qui sont très-différens les uns des autres par leur forme. On ne connoît de cet oiseau que le bec; c'est la seule partie que les voyageurs ayent apportée.

RHINOCEROS, (*Hist. nat. Zoolog.*) animal quadrupede qui a environ six piés de hauteur depuis terre jusqu'au-dessus du dos, douze piés de longueur depuis le bout du museau jusqu'à la queue, & douze piés de circonférence à l'endroit le plus gros du corps. Sa peau est d'un gris tirant sur le noir, comme celle des éléphans, mais plus rude & plus épaisse; elle est très-raboteuse, & couverte de petites éminences par-tout, excepté au col & à la tête; elle forme de grands plis au col, sur le dos, aux côtés & aux jambes; il n'y a de poils qu'aux oreilles & à la queue. Les yeux sont très-petits; les oreilles ressemblent à celles d'un cochon; la levre supérieure est plus longue que l'inférieure, & pointue; l'animal l'alonge & la raccourcit à son gré; il s'en sert comme d'un doigt pour tirer le foin du ratelier, & pour brouter l'herbe; le nez forme avec cette levre une forte de groin. Aussi a-t-on dit que le *rhinoceros* ressembloit à l'extérieur en partie au sanglier, & en partie au taureau; il a une corne sur le nez, & quelquefois deux, selon plusieurs auteurs; la corne est placée entre les narines & les yeux; l'animal s'en sert comme le sanglier de ses défenses. La queue n'a que deux piés de longueur; les piés du *rhinoceros* ont chacun trois doigts ongulés; c'est-à-dire terminés par des sabots & non par des ongles. Le *rhinoceros* devient furieux lorsqu'il est irrité; il a assez de force pour se battre contre l'éléphant. Il court très-vîte, mais toujours en droite ligne comme le sanglier; on l'évite aisément en s'écartant à droite ou à gauche. On trouve des *rhinoceros* dans les déserts de l'Afrique & dans les royaumes de Bengale & de Patane en Asie. On dit qu'il a deux langues, ou plutôt une langue double, dont une partie lui sert à manger, & l'autre, à la déglutition. *Voyez* QUADRUPEDE.

RHINOCEROS, (*Hist. nat. Insectolog.*) insecte du genre des scarabés, auquel on a donné ce nom, parce qu'il a une corne sur la tête. Linnœus en distingue trois especes. *Voyez* INSECTE.

RHINOCOLURA, (*géogr. anc.*) ce terme signifie les *narines coupées*, parce que les anciens habitans de cette ville furent ainsi mutilés. Diodore de Sicile, *l. I. c. lx.* raconte la chose de cette sorte. Actisarus, roi d'Ethiopie, voulant purger son royaume des voleurs qui le désoloient, & ne voulant pas toutefois les faire mourir, en amassa tant qu'il put, leur fit couper le nez, & les relégua dans un lieu désert & stérile, où ils bâtirent une ville, qui à cause de leurs nez coupés, fut nommée *Rhinocolure*. Il y a près de *Rhinocolure* une riviere que plusieurs ont prise pour le fleuve d'Egypte. Mais nous croyons que le fleuve d'Egypte n'est autre que le Nil, & que le torrent qui coule près de *Rhinocolure* est attribué quelquefois à la Syrie & à la Palestine, dont en effet elle faisoit partie anciennement; & quelquefois à l'Egypte, dont elle dépendit dans la suite. Son évêque étoit suffragant de Péruse. (*D. J.*)

RHINOCOLUSTES, adj. (*Littérat.*) c'est-à-dire *coupeur de nez*, de ῥὶς, ῥινὸς, *nez*, & de κολύω, *je coupe*. Ce surnom fut donné à Hercule, lorsqu'il fit couper le nez aux héraults des Orchoméniens, qui oserent en sa présence demander le tribut aux Thébains. Il avoit une statue sous ce nom en pleine campagne près de Thebes. (*D. J.*)

RHINOW, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans la moyenne Marche de Brandebourg, sur la rive méridionale de la riviere du Rhein, un peu au-dessus de l'embouchure de cette riviere dans le Havel.

RHIPHÉES, LES MONTS (*Géog. anc.*) *Rhipæi*, ou *Rhiphæi montes*, mon-

tagnes de la Sarmatie. La premiere orthographe est suivie par les Grecs, & la seconde par les Latins. Il y en a qui confondent les *monts Rhiphées* avec les monts Hyperboréens. Virgile les distingue, *Géorg. l. III. v.* 381.

Talis Hyperboreo septem subjecta Trioni
Gens effrena virûm Riphæo *tunditur Euro.*

Cellarius juge que l'on doit placer les *monts Rhiphées* dans la Russie, & les monts Hyperboréens au-delà du cercle Arctique.

Il faut convenir que les anciens n'ont jamais connu les *monts Rhiphées* dont ils parloient tant, & derriere lesquels ils se figuroient le pays des Hyperboréens; car les uns confondoient ces monts avec les Alpes, les autres les faisoient partie du mont Caucase, d'autres les croyoient près du Boristhene, d'autres à la source du Tanaïs, & quelques-uns, comme Strabon, les traitoient de chimere.

Je ne sais pas si nous les connoissons beaucoup mieux; d'un côté le P. Hardouin sur cet endroit de Pline, où il place les Hyperboréens, *ponè* Rhiphæos montes *ultraque aquilonem*; dit que les *monts Rhiphées* sont presque au centre de la Russie vers les sources de Tanaïs, entre le Volga & le Tanaïs même, ou le Don, comme on l'appelle aujourdhui. D'un autre côté, si j'en crois quelques géographes, il n'y a point de montagnes à la source du Tanaïs. D'autres placent les *monts Rhiphées* vers l'Obi & dans la Sibérie, considérant qu'on n'en trouve point de remarquables dans le reste de la Russie. Enfin d'autres croyent que les *monts Rhiphées* & les monts Hyperboréens étoient une chaîne du mont Taurus, qui commence dans les extrémités méridionales de l'Asie mineure qu'il traverse, s'étend jusqu'aux extrémités de notre continent, en tirant vers le nord & le nord-est, en changeant souvent de nom, & prenant successivement ceux d'*Imaüs*, d'*Emodus*, de *Paropamise*, de *Caucase*, *&c.* La sauvage Russie nomme ces montagnes *Wolitzi Camenypois*, c'est-à-dire *ceintures de pierres*; parce qu'elle les regarde comme la zone pierreuse qui ceint l'univers. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

RHISOPHAGE, s. m. (*Gramm.*) mangeur de racines. C'est le nom d'un peuple ancien de l'Ethiopie qui habitoit dans l'île de Méroé, entre les rivieres d'Abanwi & de Tacase.

RHISOPHAGES, (*Géogr. anc.*) *Rhisophagi*, peuple de l'Ethiopie, selon Diodore de Sicile, *l. III. c. xxvij.* & Strabon, *l. XVI. p.* 171, qui dit qu'on les nomme aussi *Elii.* Ils habitoient aux environs de l'île de Méroé, sur le bord des fleuves Astaboras & Astapas. Ces peuples, comme les autres Ethiopiens, ont été nommés *Indiens* par quelques anciens auteurs. (*D. J.*)

RHISOTOMES, s. m. pl. (*Gramm.*) marchands de simples, ou d'herbes, de graines & de racines médicinales; c'étoient ce que nous appellons aujourd'hui un *herboriste.*

RHISPIA, (*Géogr. anc.*) ville de la haute Pannonie. Ptolomée, *l. II. c. xv.* la place loin du Danube, entre Savaria & Vinundria. Lazius croit que c'est présentement le lieu nommé *Féring* (*D. J.*)

RHISUS, (*Géogr. anc.*) ville de la Magnésie, selon Pline, *l. VI. c. ix.* (*D. J.*)

RHITI, ou *RHETI*, (*Géog. anc.*) Pausanias, *l. I. c. xxxviij.* donne ce nom à des eaux qui sortirent de la terre dans le Péloponnese, qu'on croyoit venir de l'Euripe, qui passoient à Eleusine, & qui se rendoient dans la mer. Il ajoute que ces eaux ne ressembloient aux rivieres que par leurs courses; car elles avoient presque la salure de la mer. Elles étoient consacrées à Cérès & à Proserpine, & par cette raison il n'étoit permis qu'aux prêtres de manger des poissons qui se trouvoient dans ces eaux. Ce privilége exclusif & religieux fait rire. (*D. J.*)

RHITTIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la basse Pannonie, selon Ptolomée, *l. II. c. xvj.* qui la marque sur le bord du Danube, entre *Acumincum legio*, & *Taururum.* Marius Niger & Simler, veulent que ce soit présentement *Salankemen* dans l'Esclavonie; selon Lazius, c'est *Ratza*, petit bourg de la même province. *Rhittium* pourroit bien être la ville de *Ritti* de l'itinéraire d'Antonin, & la ville *Ricti* de la notice des dignités de l'empire. (*D. J.*)

RHIUM, (*Géogr. anc.*) ville du Pé-

loponnese dans la Messénie, sur le golfe Thuriates, à l'opposite du promontoire Tænarus, selon Strabon *l. VIII. pag.* 360. Etienne le géographe met aussi dans la Messénie une ville nommée *Rhium*; mais il balance à la placer dans la Messénie ou dans l'Achaïe.

Rhium étoit encore le nom d'un des deux promontoires qui ferment le golfe de Corinthe du côté de l'occident, & qui étoit sur la côte de l'Achaïe propre. *Antirrhium* étoit l'autre promontoire situé dans le pays des Locres.

Il y avoit aussi dans l'île de Corse, un promontoire qui portoit le nom de *Rhium*. Ptolomée, *l. III. c. ij.* le marque sur la côte orientale, entre le mont *Rhæsus* & & la ville *Urcinium*. (*D. J.*)

RHIUSIAVA, (*Géogr. anc.*) ville de la Germanie. Elle étoit sur le Danube, entre *Aræ-Flaviæ* & *Alcimœnis*, selon Ptolomée, *l. II. c. xj.* On croit que c'est aujourd'hui *Gengen*. (*D. J.*)

RHIZAGRE, s. m. (*Chirurgie*) instrument ancien dont le nom indique la propriété; on s'en servoit pour arracher les racines des dents.

RHIZALA, (*Géogr. anc.*) port de l'île de Taprobane. Ptolomée, *l. VII. c. iv.* le marque sur le grand rivage, entre la ville *Procuri* & le promontoire *Oxia*.

RHIZANA, (*Géogr. anc.*) nom d'une ville de la Dalmatie, d'une ville de la Gédrozie, & d'une ville de l'Arachosie, selon Ptolomée. (*D. J.*)

RHIZINIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Dalmatie, sur la côte du golfe auquel elle donnoit son nom, & que l'on appelloit *Rhizonicus sinus*. Strabon, *l. VII. p.* 314. Etienne le géographe, & d'autres auteurs, nomment cette ville *Rhiron*; c'est à ce que croit Simler, la même ville qui est appellée *Birziminium* dans l'itinéraire d'Antonin. Le nom moderne est *Rizano*, *Rizine*, ou *Rezina*. (*D. J.*)

RHIZON, (*Géog. anc.*) fleuve de l'Illyrie, dont Polybe & Etienne le géographe font mention. (*D. J.*)

RHIZOPHORA, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) nom donné par Linnœus au genre de plante qui est décrit par le pere Plumier sous le nom de *mangles*: en voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur est droit, composé d'une seule feuille divisée en quatre segmens oblongs. La fleur est pareillement droite, composée d'un pétale divisé en quatre segmens, & est plus courte que le calice. Les étamines sont douze filamens droits, & graduellement plus courts les uns que les autres; les bossettes des étamines sont fort petites. Le germe du pistil est en pointe aiguë; le stile paroit à peine. Le stigmat est pointu; le receptacle est ovale, devient charnu, & contient la base de la graine; la semence est unique, longue, faite en massue, mais pointue au bout. Il y a des variétés dans le nombre des étamines; cependant elles sont toujours entre huit & douze. Linnæi, *gen. plant. pag.* 207. Plum. *gen.* 15. *hort. malab. vol. VI. pag.* 31. & 32. (*D. J.*)

RHIZUS, (*Géogr. anc.*) ville de Thessalie, sur la côte, selon Strabon, *liv. IX. pag.* 443. & Etienne le géographe. *Rhizus* est encore le nom d'un port de la Cappadoce, au-dessus de Thébizonde, selon Ptolomée, *liv. V. ch. vj.* qui le place entre la ville Pitiusa & le promontoire d'Athenes. Procope, au *troisieme livre des édifices*, *ch. vij* dit que l'empereur Justinien fit bâtir, dans le pays de *Risée*, qui est au-delà des limites de Trébizonde, un fort si considérable, qu'il n'y avoit point de fortifications semblables dans les villes voisines des Perses. Le port de *Rhizus* s'appelle aujourd'hui *Erisse*, selon Lunclavius. (*D. J.*)

RHOBOGDIUM, (*Géogr. anc.*) promontoire de l'Hibernie, dans sa partie septentrionale, selon Ptolomée, *liv. II. ch. ij.* Cambden croit que c'est présentement le cap *Fair-Forland*. Ptolomée place dans le même quartier des peuples qu'il nomme *Robogdii*. (*D. J.*)

RHODA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Espagne tarragonoise, chez les Idigetes, selon Etienne le géographe. Cette ville bâtie par les Rhodiens, est sur le bord d'un fleuve qui tombe des Pyrénées, & qui est appellé *Ticer* par Pomponius Mela, & *Tichis* par Pline. Caton campa dans cet endroit avec son armée, selon

Tite-Live, *liv. XXXIV. ch. viij.* c'eſt aujourd'hui la ville de *Roſes*, & le nom latin de ſes habitans eſt *Rhodenſes*. Grutter en cite l'inſcription ſuivante :

Q. Egnatulo. Q. Fr. Equo. Pub. Don. Ab. Ælio, Hadriano. Cæſ. Nervæ Trajani Fr. Rhodenſes Ob. Plurim. Liberal. & Multa in Remp. S. Benefac. Equeſt. & Marmore Statuam, pro Æde Minervæ Conſtituer.

Il y avoit encore une ville du nom de *Rhoda* dans la Gaule narbonnoiſe ; Pline, *liv. III. ch. iv.* qui en parle, fait entendre qu'elle ne ſubſiſtoit plus de ſon tems : elle avoit été bâtie par les Rhodiens, ſur le bord du Rhône, fleuve auquel elle a donné ſon nom, ſelon S. Jerôme, *in prolog. epiſt. ad Galat.* Marcien d'Héraclée appelle cette ville *Rhodanuſia*. (*D. J.*)

RHODE, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Sarmatie européenne, que Pline, *l. IV. ch. xij.* met au voiſinage de l'Axiaces. Le pere Hardouin croit que c'eſt le fleuve Agarot de Ptolomée ; mais il eſt plus vraiſemblable que c'eſt le Sagaris d'Ovide, aujourd'hui le Sagre. (*D. J.*)

RHODES, *bois de*, (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) on trouve ſous ce nom, chez les droguiſtes curieux, un bois jaunâtre, pâle, qui devient roux avec le tems, qui eſt gros, dur, ſolide, tortueux, parſemé de nœuds, gras, réſineux, & ayant une odeur de roſe ; c'eſt par cette raiſon qu'on le nomme encore *bois de roſe*, on l'appelle auſſi *bois de Cypre*, parce qu'on penſoit qu'il venoit de l'île de Cypre ; mais on ne le reçoit aujourd'hui d'aucune de ces deux îles.

Anguillara, ſuivi par Mathiole, prétend que c'eſt le bois du cytiſe de Marantha, c'eſt-à-dire du cytiſe appellé *cytiſa iminus*, *ſiliquâ falcatâ*, *C. B.* mais ce qui s'oppoſe a cette conjecture, c'eſt qu'il n'a pas la moindre odeur de cytiſe.

Enfin comme le *bois de Rhodes* nous vient de la Jamaïque & des îles Antilles, nous ſommes à préſent au fait de ſon origine & de ſa connoiſſance ; ou plutôt nous recevons d'Amérique deux bois différens ſous la même dénomination de *bois de Rhodes*.

Le fameux chevalier Hans-Sloane a décrit exactement le *bois de Rhodes* de la Jamaïque. Il le nomme *lauro affinis, terebenthi folio alato, ligno odorato candido flore albo, catal. plant. jamaïc.*

Le tronc de cet arbre eſt de la groſſeur de la cuiſſe, couvert d'une écorce brune, tantôt plus claire, tantôt plus obſcure, garni quelquefois de pluſieurs épines courtes ; il s'éleve à la hauteur de vingt piés, & eſt chargé de rameaux vers la terre. Le bois de ce tronc eſt blanc en-dedans, ſolide, d'une odeur très-agréable & pénétrante, & il a beaucoup de moëlle.

Les feuilles qui naiſſent ſur les rameaux ſont aîlées, compoſées de trois, de quatre, ou de cinq paires de petites feuilles, écartées les unes des autres d'un demi-pouce, & rangées ſur une côte terminée par une paire de mêmes petites feuilles ; chaque petite feuille eſt liſſe, d'un verd obſcur, arrondie, longue d'environ un pouce, & de trois quarts de pouce dans la partie la plus large.

Les fleurs naiſſent à l'extrémité des rameaux ; elles ſont blanches, par bouquets, ſemblables à celles du ſureau, compoſées de trois pétales épais, & de quelques étamines placées dans le centre ; chacune de ces fleurs donne un fruit de la groſſeur d'un grain de poivre, dont la peau eſt mince, ſeche & brune ; ce fruit s'ouvre en deux parties, & renferme une graine ronde, noire, dont l'odeur approche de celle des baies de laurier : on trouve cet arbre dans les forêts remplies de cailloux, & dans celles qui ſont ſur les montagnes de la Jamaïque.

Le pere Dutertre & M. de Rochefort, ont décrit l'un & l'autre ſur les lieux le *bois de Rhodes* des îles Antilles. Cet arbre s'éleve fort haut & fort droit ; ſes feuilles longues comme celles du châtaigner ou du noyer, ſont blanchâtres, ſouples, molles, & velues d'un côté. Ses fleurs qui ſont auſſi blanches, & d'une odeur agréable, croiſſent par bouquets, & ſont ſuivies d'une petite graine noirâtre & liſſe ; le bois au-dedans eſt de couleur de feuille morte, & différemment marbré, ſelon la différence des territoires où l'arbre a

pris naiſſance. Ce bois reçoit un poli admirable, & l'odeur qu'il exhale quand on le met en œuvre ou qu'on le manie, eſt douce & agréable.

On emploie ce *bois de Rhodes* des Antilles dans les ouvrages de marqueterie, de tour, & à faire des chapelets. Réduit en poudre, on le mêle parmi les paſtilles; les barbiers en parfumoient autrefois l'eau dont ils faiſoient la barbe, & la Médecine même le faiſoit entrer dans des remedes.

Les Hollandois en tirent par la diſtillation une huile blanche, pénétrante, & fort odorante, que l'on vend ſous le nom d'*oleum rhodium*, & que l'on emploie ſouvent dans ces beaumes que l'on nomme apoplectiques, céphaliques, & qui ne ſont autre choſe que des beaumes échauffans. Les parfumeurs ſe ſervent auſſi de cette huile de *Rhodes*. Cette huile nouvelle eſt aſſez ſemblable à l'huile d'olive; mais avec le tems elle s'épaiſſit & devient d'un rouge obſcur comme de l'huile de cade: on tire auſſi du *bois de Rhodes* par la cornue un eſprit rouge, & une huile noire & puante, qui n'eſt d'aucun uſage. (*D. J.*)

RHODES, *marbre de*, (*Hiſt. nat. Litholog.*) c'étoit un marbre blanc, d'une grande beauté, dont les Romains ſe ſervoient dans leurs édifices, mais il étoit inférieur à celui de Paros; ſon nom lui venoit de l'île de Rhodes.

RHODES, (*Géog. anc. & mod.*) île d'Aſie, ſur la côte méridionale de l'Anatolie, & de la province d'Aïden-Elli, dont elle n'eſt ſéparée que par un canal de huit à dix lieues de large. Cette partie de la mer Méditerranée s'appelloit autrefois la *mer Carpathienne*, & ſe nomme aujourd'hui la *mer de Scarpanto.*

L'île de *Rhodes* peut avoir environ 130 milles de tour. Elle a changé pluſieurs fois de nom, ſuivant les différentes colonies qui s'y ſont établies. Pline dit qu'elle a été appellée *Ophieuſe*, *Aſtérie*, *Oethrée*, *Trinacrie*, *Corymbie*, *Atabaris*, & *Oleoeſſa*. Ses trois principales villes étoient d'abord Lynde au ſud-eſt de l'île, Camire à l'occident, & Jaliſe au ſeptentrion; mais la ville de *Rhodes*, bâtie à l'orient du tems de la guerre du Péloponneſe, devint bientôt la capitale de toute l'île.

On met au nombre de ſes premiers rois Thleptoleme, Doricus, Damagete. Mauſole roi de Carie, s'en empara par la ruſe, & les Rhodiens, d'alliés qu'ils étoient de ce prince, devinrent ſes ſujets. Après ſa mort ils voulurent rétablir la démocratie, & choiſirent le tems qu'Artémiſe jettoit les fondemens du mauſolée; mais cette reine, habile & courageuſe, ſurprit la flotte des Rhodiens, & porta chez eux le fer & le feu.

Rhodes tomba dans la ſuite ſous la domination des Grecs & des Romains. Elle a été très-célebre par les beaux arts qui ont fleuri, par ſa marine, par ſon commerce, par l'équité de ſes loix, & par ſa puiſſance. Il faut voir comme Pindare en parle, & comme il étale ce que la Poéſie a de plus riche & de plus ſublime pour relever la gloire de cette île. » C'eſt » ſur elle, dit-il, que Jupiter verſa une » pluie d'or. Minerve l'enrichit du don » des arts, quoique ſes peuples euſſent » offenſé la déeſſe, en lui offrant des » ſacrifices ſans feu. *Rhodes* ne ſe mon- » troit point encore au milieu des flots, » lorſque les dieux ſe partagerent le mon- » de. Apollon la demande pour ſa part » & l'obtient; trois de ſes fils y regne- » rent; c'étoit là qu'étoit marqué comme » à un dieu, le terme des malheurs de » Thleptoleme dans la pompe des jeux » & des ſacrifices ».

La ville de *Rhodes* ayant effacé, par la commodité de ſon port, la ſplendeur des autres villes de l'île, devint de plus en plus floriſſante par les arts & par les ſciences. Ses académies, & ſur-tout celles de Sculpture, y attiroient toutes ſortes d'étrangers, & il en ſortoit tant de beaux morceaux, qu'on diſoit que Minerve y faiſoit ſon ſéjour. On comptoit dans cette ville juſqu'à trois mille ſtatues de différentes grandeurs, toutes d'excellens artiſtes. Je ne parle point des peintures & des tableaux dont ſes temples étoient remplis, chefs-d'œuvre de l'art, de la main des Parhaſius, des Protogène, des Zeuxis, & des Apelles: Meurcius en a publié un traité. Pour ce qui regarde ce coloſſe

furprenant, qu'on avoit confacré au foleil, la divinité tutelaire de l'île, on en trouvera l'article à part dans ce Dictionnaire.

Vers le déclin de l'empire des Grecs, l'île de *Rhodes* eut le fort des autres îles de l'Archipel. Elle tomba fous la domination des Génois, des Sarafins, des chevaliers de S. Jean de Jérufalem qui s'en emparerent en 1310, & qui furent alors appellés *chevaliers de Rhodes*. Enfin Soliman la leur enleva en 1522, & depuis lors elle eft reftée fous la domination des Turcs, qui ont bâti deux tours pour défendre l'entrée du port; mais ils laiffent l'île inculte. Sa *long.* fuivant Street, 45d. 56'. 15". *lat.* 36. 46. & felon Greaves, 37. 50.

Cette île, dans fon état floriffant, n'a pas feulement produit d'excellens artiftes, mais elle a été la patrie de grands capitaines, de poëtes, de philofophes, d'aftronomes, & d'hiftoriens illuftres.

Timocréon de *Rhodes*, poëte de l'ancienne comédie, vivoit 474 ans avant Jefus-Chrift; fes écrits n'ont pas paffé jufqu'à nous. Il nous refte de Simmias de *Rhodes*, poëte lyrique, qui floriffoit 320 ans avant l'ere chrétienne, quelques fragmens imprimés avec les œuvres de Théocrite. Pitholéon, Rhodien, n'étoit pas un poëte fans talens, quoiqu'il ait été tourné en ridicule par Horace, *Sat.* 10. *liv. I.* parce que dans fes épigrammes il mêloit emfemble du grec & du latin. Pitholéon eft felon toute apparence, le même que M. Otacilius Pitholaüs, dont il eft parlé dans Suétone & dans Macrobe. Il compofa de vers fatyriques contre Jules-Céfar qui le fouffrit, comme Suétone, *ch. lxxv.* nous l'apprend: *Pitholaï carminibus maledicentiffimis laceratam exiftimationem fuam, civili animo tulit.* Macrobe rapporte un jeu de mots fort plaifant de ce Pitholaüs, & dont la grace ne peut fe rendre en françois: le voici en latin. *Cùm Caninius Reblius uno tantùm die conful fuiffet dixit Pitholaus; antè flamines, nunc confules diales fiunt.*

Je pourrois nommer Poffidonius au nombre des philofophes de *Rhodes*, parce qu'il y paffa fa vie; mais Strabon fon contemporain nous affure qu'il étoit originaire d'Apamée en Syrie. Apollonius, difciple de Panœtius, étoit auffi natif de Naucratis; il fut furnommé *le rhodien*, parce qu'il féjourna long-tems à *Rhodes*.

Pour Panœtius, on fait que *Rhodes* étoit la patrie de ce célébre philofophe ftoïcien, & qu'il fortoit d'une famille très-diftinguée par les armes & par les lettres, comme le marque Strabon. Scipion l'Afriquain, fecond du nom, ainfi que Lelius, furent de fes difciples & de fes amis. Ce philofophe avoit écrit un traité de la patience dans les douleurs, & trois livres des devoirs de la vie civile, que Cicéron a fuivi dans l'excellent ouvrage qu'il nous a laiffé fur le même fujet. Horace, *Od.* 29. *liv. I.* fait un bel éloge de Panœtius. Il dit à Iccius:

Quùm tu coemptos undique nobiles
Libros Panœti. focraticam & domum,
Mutare loricis Iberis
Pollicitus meliora tendis?

« Quand je vous vois, Iccius, changer » pour les armes les charmans écrits de » Panœtius, que vous aviez amaffés de » tout côté avec tant de foins & de » frais, & quitter l'école de Socrate pour » celle de Mars; étoit-ce donc là que » devoient aboutir vos promeffes & nos » efpérances »?

Caftor le rhodien, qui floriffoit vers l'an 150 avant l'ere chrétienne, eft au rang des chronologues célébres; il avoit publié plufieurs ouvrages très-eftimés, fur l'ancienne hiftoire & fur l'ancienne chronologie greque; mais il avoit fait mention dans fes écrits d'un phénomene célefte, dont l'explication exercera long-tems nos aftronomes. Il s'agit d'un changement fingulier qui fut obfervé fous le regne d'Ogygès, dans la couleur, dans la groffeur, dans la figure, & dans le cours de la planete de Vénus. Le fragment de cette obfervation, tiré de Varron, le plus favant des Romains de fon tems, nous a été confervé par faint Auguftin, *de civitate Dei, liv. XXI. ch. viij. N.* 2. en voici les termes. *Eft in Marci Varronis libris, quorum infcriptio de gente populi romani, caftor fcribit in ftella Veneris. . . . . . tantum portentum extitiffe, ut mutaret colorem, magnitudinem, figuram,*

cursum: quod factum ità, neque anteà, neque posteà sit. Hoc factum Ogyge rege dicebant, Adrastus, Cyzicenus, & Dion neapolites mathematici nobiles. L'époque d'Ogygès est connue; le déluge de son nom arriva l'an 1796 avant l'ere chrétienne.

Hévélius, astronome du siecle passé, propose, *Cométographe, liv. VII. pag.* 373, deux explications différentes qu'il paroît goûter davantage du phénomene rapporté par Castor. La premiere de regarder ces changemens observés dans la grosseur, la couleur, & la figure de Vénus, comme une simple apparence, produite par quelque réfraction extraordinaire de notre atmosphere, & semblable à ces halons ou couronnes que l'on apperçoit au tour des astres. La seconde explication qu'Hévélius adopte, rapporte ce phénomene à un changement arrivé dans l'atmosphere même de Vénus. On peut objecter qu'aucune de ces explications ne rend raison de la plus singuliere circonstance du phénomene, c'est-à-dire, du changement observé dans le cours de la planete de Vénus. De plus, on demandera quelle raison a obligé cette planete de changer son cours, & de quitter son ancienne route pour en prendre une nouvelle.

M. Freret, dans les mém. de Littérat. *tom. X. in*-4°. a imaginé un moyen ingénieux d'expliquer toutes les circonstances du phénomene observé par Castor; c'est par l'apparition d'une comete, que l'on auroit confondu avec la planete de Vénus. Il ne s'agira plus que de prouver qu'il parut une comete du tems d'Ogygès; car alors tout sera facile à comprendre. Une comete dont la tête se montra le soir & le matin auprès du soleil, quelques jours après que Vénus s'étoit plongée dans les rayons de cet astre, fut prise d'abord pour Vénus elle-même; & cette comete ayant pris une chevelure ou une queue les jours suivans, on attribua ce changement de grosseur, de couleur, & de figure à la planete de Vénus. Le mouvement propre de la comete l'éloignant tous les jours de plus en plus du soleil, & lui faisant traverser le ciel par une route très-différente de celle de Vénus, on ne douta point que cette planete qui demeure quelquefois cachée dans les rayons du soleil pendant plusieurs jours, n'eût abandonné son ancien cours, pour en suivre un nouveau.

Un illustre philosophe péripatéticien, natif de l'île de *Rhodes*, est Andronicus. Il vint à Rome au tems de Pompée & de Cicéron, & y travailla puissamment à la gloire d'Aristote, dont il fit connoître les écrits dans cette capitale du monde. Il les tira de la confusion où ils étoient, & leur donna un ordre plus méthodique: c'est Plutarque qui nous l'apprend dans la vie de Sylla. On ne sauroit bien représenter le grand service que rendit alors Andronicus à la secte des Péripatéticiens: peut-être ne seroit-elle jamais devenue fort célebre, s'il n'eût pris un soin si particulier des œuvres du fondateur?

Le plus fameux athlete du monde, Diagoras, nâquit dans l'île de *Rhodes*; il descendoit d'une fille d'Aristomene, le plus grand héros qui eût été parmi les Messéniens. On connoît l'ode que Pindare fit en l'honneur de Diagoras; c'est la VII^e^. des olympiques, & elle fut mise en lettres d'or dans le temple de Minerve. On voit par cet ode, que Diagoras avoit remporté deux fois la victoire aux jeux de *Rhodes*, quatre fois aux jeux Isthmiques, deux fois aux jeux Néméens; & qu'il avoit été victorieux aux jeux d'Athenes, à ceux d'Argos, à ceux d'Arcadie, à ceux de Thèbes, à ceux de la Béotie, à ceux de l'île d'Ægine, à ceux de Pellene & à ceux de Mégare. L'ode de Pindare fut faite sur la couronne du pugilat que remporta Diagoras aux jeux olympiques de la soixante-dix-neuvieme olympiade; les éloges de Damagete, pere de Diagoras, de Tleptoleme, le fondateur des *Rhodiens* & la souche de la famille, ne sont pas oubliés; en sorte qu'il en résulte que Diagoras descendoit de Jupiter.

Pausanias observe que la gloire que remporta Diagoras par ses victoires à tous les jeux publics de la Grece devint encore plus remarquable par celle que ses fils, & les fils de ses filles y obtinrent. Il y mena lui-même une fois deux de ses fils

qui y furent couronnés ; ils chargerent leur pere sur leurs épaules, & le porterent au travers d'une multitude incroyable de spectateurs, qui leur jettoient des fleurs à pleines mains, & qui applaudissoient à sa gloire, & à sa bonne fortune.

Aulugelle ajoute, que ce pere fut transporté de tant joie, qu'il en mourut sur la place : *eosque*, dit-il, en parlant de ses filles, *vidit vincere, coronarique eodem olympiæ die : & cùm ibi eum adolescentes amplexi, coronis suis in caput patris positis, suaviarentur; cùmque populus gratulabundus, flores undique in eum jaceret; ibi in stadio inspectante populo, in osculis atque in manibus filiorum, animam efflavit.* Noct. Atticar. *l. III. c. xv.* Je voudrois bien que cette mort de Diagoras fût vraie ; mais j'ai le regret de voir que Pausanias ne confirme point ce fait singulier. Cicéron même me dit qu'un Lacédémonien aborda Diagoras dans ce moment, pour l'exhorter à ne point perdre une si belle occasion de finir sa carriere : « Mourez, Diagoras, lui dit-il » en le saluant, car vous ne pouvez » monter plus haut ». Voilà bien le discours d'un Lacédémonien ; un Athénien n'eût dit qu'une gentillesse plaisante ou ingénieuse.

Memnon, général d'armée de Darius, dernier roi de Perse, étoit aussi de l'île de *Rhodes* ; homme consommé dans le métier de la guerre, il donna à son maître les meilleurs conseils qui lui pouvoient être donnés dans la conjoncture de l'expédition d'Alexandre. S'il avoit encore vécu quelques années, la fortune de ce grand conquérant auroit été moins rapide ; & peut-être même que les choses eussent changé de face. Son dessein étoit de porter la guerre dans la Macédoine, pendant que les Macédoniens la faisoient au roi de Perse dans l'Asie. C'est ainsi que les Romains en userent, pour contraindre le rédoutable Annibal d'abandonner l'Italie. Lors donc qu'on délibéra sur le parti qu'il falloit prendre contre le roi de Macédoine, qui ayant passé l'Hellespont, s'avançoit vers les provinces de Perse ; son avis fut qu'on ruinât les frontieres, & qu'on transportât une grande partie des troupes dans la Macédoine. Par ce moyen, dit-il, on établira dans l'Europe le théâtre de la guerre : l'Asie jouira de la paix, & l'ennemi faute de subsistance sera contraint de reculer, & de repasser en Europe pour secourir son royaume. C'étoit sans doute le plus sûr parti que les Perses pussent choisir, dit Diodore de Sicile, *l. XVII. c. vij.* Mais les autres généraux ne trouvant pas ce conseil digne de la grandeur de leur monarque, ils conclurent qu'il falloit livrer bataille, & la perdirent.

Cependant Memnon ayant été nommé généralissime, fit des préparatifs extraordinaires par mer & par terre ; il subjugua l'île de Chio & celle de Lesbos ; il menaça celle d'Eubée ; il noua des intelligences avec les Grecs ; il en corrompit plusieurs par ses présens ; en un mot, il se préparoit à tailler beaucoup de besogne aux ennemis de son roi dans leur propre pays, lorsqu'une maladie le vint saisir & le tira de ce monde en peu de jours.

Il eut l'avantage de connoître par la conduite d'Alexandre à son égard, qu'il en étoit estimé ou redouté. Ce jeune prince voulant ou le rendre suspect aux Perses, ou l'attirer dans son parti, défendit sévérement à ses troupes de commettre le moindre désordre dans les terres de Memnon ; mais le général de Darius fit l'action d'un honnête homme, & d'une belle ame, en châtiant un de ses soldats qui médisoit d'Alexandre. « Je ne t'ai pas » pris à ma solde, lui-il en le frappant » de sa javeline, pour parler mal de ce » prince, mais pour combattre contre » lui ». Voilà une belle maxime : elle n'étoit guere pratiquée du tems de François I. & de Louis XIV. & je ne sai si on la pratique mieux au tems présent.

Freinshemius observe qu'au siege d'Halicarnasse, Memnon s'opposa vigoureusement à quelques Grecs fugitifs remplis de haine pour le nom *macédonien*, qui ne vouloient pas qu'on permît à Alexandre d'enterrer ses morts ; quoi qu'en le lui permettant, on se pût glorifier de la victoire. Memnon n'écouta point la passion de ces fugitifs ; il accorda la suspension

d'armes, & les cadavres que demandoit le roi de Macédoine.

La veuve de Memnon fut la premiere femme qu'aima ce jeune prince après ses victoires. Elle s'appelloit *Barsene*, & étoit petite fille d'un roi de Perse : elle fut prise en même tems que la mere, la femme & les filles de Darius. Elle savoit & parloit à ravir le grec ; sa douceur, son caractere, ses graces & sa beauté, triompherent d'Alexandre. Il en eut un fils, combla la mere de biens, & maria très-avantageusement ses deux sœurs, l'une à Eumenes, & l'autre à Ptolomée : Alexandre étoit fait pour conquérir tout le monde.

On peut joindre à Memnon, *Timosthène* le *rhodien* ; il florissoit vers la cent vingt-sixieme olympiade, sous le regne de Ptolomée Philadelphe, qui le fit général de ses armées de mer. C'étoit de plus un homme curieux, & qui joignoit aux lumieres de sa profession, toutes celles de la Géographie. Il avoit écrit un livre intitulé *les ports de mer*, & un autre sous le titre de *stadiasme*, qui marquoit les distances des lieux dans une très-grande étendue de pays. Ces ouvrages n'éxistent plus ; mais on sait qu'Eratosthène & Pline en ont beaucoup profité.

Clitophon né à *Rhodes*, décrivit aussi la Géographie de plusieurs pays ; entre autres celle d'Italie & des Gaules ; ouvrages qui se sont perdus, & qui seroient pour nous fort intéressans. Il avoit aussi mis au jour la *description des Indes*, dont Plutarque & Stobée ont fait mention.

Diognete de *Rhodes*, rendit par son génie de si grands services à sa patrie, qu'il obligea Démétrius Poliorcetès d'en lever le siege, la premiere année de la cent dix-neuvieme olympiade, & 304 ans avant Jesus-Christ. Les Rhodiens comblerent d'honneurs Diognete, & lui assignerent comme à leur libérateur une pension très-considérable.

Hipparque mathématicien, & grand astronome, étoit encore de *Rhodes*, selon Ptolomée, & florissoit sous les regnes de Philométor & d'Evergete rois d'Egypte, depuis la cent quarante-troisieme olympiade, jusqu'à la cent cinquante-troisieme, c'est-à-dire, depuis l'an 168 avant Jesus-Christ, jusques à l'an 129. Pline parle d'Hipparque avec de grands éloges. Il laissa plusieurs observations sur les astres, & un commentaire sur Aratus, que nous avons encore.

Antagoras, poëte de *Rhodes*, vivoit sous la cent vingt-sixieme olympiade ; Antigonus Gonatas, roi de Macédoine, le combla de faveurs, & se l'attacha par ses bienfaits. Il ne nous reste de ses ouvrages qu'une épigramme contre Crantor ; le tems nous a ravi son grand poëme, intitulé *la Thébaïde*

Enfin *Sosicrate*, dont les écrits cités par les anciens, ont péri par l'outrage des tems, étoit aussi natif de *Rhodes* ; tout prouve en un mot, que cette ville a fourmillé d'hommes illustres en tout genre. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

RHODES *colosse de*, (*Art. statuaire anc.*) ouvrage admirable de l'art, que l'on a placé au rang des merveilles du monde. Je ne puis rien faire de mieux pour en parler sciemment, que de transcrire ici la description de Pline, *c. vij. p.* 105. & d'y joindre le commentaire de M. le comte de Caylus, inséré dans les *mémoires de Littérature, tome XXV. in-*4°. Voici le texte de Pline.

« Le plus admirable de tous les colosses, est celui du soleil, que l'on » voit à *Rhodes*, & qui fut l'ouvrage » de Charès de Linde, éleve de Lysippe. » Ce colosse avoit soixante-dix coudées » (environ 105 piés) de hauteur. Un » tremblement de terre le renversa après » qu'il eut été cinquante-six ans en place ; » & quoique renversé, c'est une chose » prodigieuse à voir. Il y a très-peu » d'hommes qui puissent embrasser son » pouce ; ses doigts sont plus grands que » la plûpart des statues ; ses membres » épars paroissent de vastes cavernes, » dans lesquelles on voit les pierres pro- » digieuses que l'on avoit placées dans » l'intérieur du colosse, pour le rendre » plus ferme dans sa position. Charès » avoit été douze ans à le faire, & il » coûta trois cens talens (un million qua- » tre cens dix mille livres) que les Rho- » diens avoient retirés de tous les équi-

» pages de guerre, que le roi Démétrius » avoit laissé devant leur ville, ennuyé » d'en continuer le siege ».

Solis colossus Rhodi. Rhodes étoit avec raison adonnée au culte du soleil: après avoir été inondée par un déluge, elle croyoit devoir le desséchement de sa terre aux rayons du soleil.

Quem fecerat Chares, Lindius. Linde étoit une des principales villes de l'île de *Rhodes*; elle fut la patrie de Charès, que quelques auteurs ont nommé *Lachès*. Meursius concilie cette différence, en disant que Charès étant mort avant que d'avoir achevé le colosse, Lachès l'acheva. Suivant Sextus Empiricus, Charès s'étoit trompé, & n'avoit demandé que la moitié de la somme nécessaire; & quand l'argent qu'il avoit reçu se trouva employé au milieu de l'ouvrage, il s'étoit donné la mort.

Septuaginta cubitorum altitudinis fuit. La plûpart des auteurs donnent avec Pline, soixante-dix coudées de hauteur à ce colosse; quelques autres lui ont donné jusqu'à quatre-vingt coudées; Hygin veut qu'il n'ait eû que quatre-vingt-dix piés. Nous avons, dit M. de Caylus, un moyen bien simple de vérifier ce calcul, par la mesure d'une partie qui nous est indiquée par le texte; ce moyen est toujours plus certain que les chiffres, dont l'incorrection n'est que trop connue dans les manuscrits: de plus, l'exemple de Pythagore, pour retrouver les proportions d'Hercule, est si bon, qu'on ne sauroit trop le suivre.

Les proportions des figures sont variées selon les âges & les occupations de l'homme: la seule comparaison d'un Hercule à un Apollon, suffira pour convaincre de cette variété. Ainsi l'on conviendra sans peine, que les membres d'un homme de trente-cinq à quarante ans qui a fatigué, different en grosseur de ceux d'un jeune homme de vingt-quatre à vingt-cinq ans, délicat & reposé. On pourroit donc s'égarer dans les différentes proportions, ou du moins laisser du soupçon sur la précision du calcul qu'on va présenter, mais on marche ici avec sûreté.

Nous savons que ce colosse représentoit le soleil, & nous connoissons les Grecs pour avoir été fort exacts à conserver les proportions convenables aux âges & aux états; nous voyons qu'ils les ont toujours tirées du plus beau choix de la nature. Ce sera donc sur l'Apollon du Vatican, une des plus belles figures de l'antiquité, qu'on va comparer toutes les mesures données par la grosseur du pouce. Pline nous en parle comme pouvant à peine être embrassé par un homme: ce qu'il ajoute immédiatement après, que ses doigts sont plus grands que la plûpart des statues, prouve qu'il entend le pouce de la main, dont les doigts plus alongés ont plus de rapport à l'idée générale des statues. C'est donc sur le pouce de la main qu'il faut établir toutes les mesures.

Le pouce a deux diametres principaux & différens entre eux: l'Apollon ayant sept têtes, trois parties, neuf minutes, & de notre pié de roi six piés cinq pouces; il résulte que le plus petit de ces deux diametres nous donne quatre-vingt dix-sept piés cinq pouces $\frac{1}{2}|7$, & le plus grand, cent douze piés dix pouces.

Nous voyons par-là que Pline nous a conservé la mesure du plus grand diametre, & que son calcul de cent cinq piés ou environ est juste, d'autant que s'il y avoit peu d'hommes qui pussent embrasser ce pouce, il y en a peu aussi de la grandeur de l'Apollon, qui sert ici de regle, pour donner des mesures dont on ne présente ici que le résultat, sans même vouloir entrer dans le détail du pié romain, que l'on sait être d'un peu plus d'un pouce plus court que le nôtre.

Post 56. annum terræ motu prostratum; c'est le sentiment commun. Scaliger prétend prouver, contre Pline, par un calcul chronologique, qu'il faut compter 66 ans. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que le tremblement de terre qui le renversa est arrivé dans la 139e. olympiade, selon la chronique d'Eusebe; celle d'Alexandrie le place cependant dans la 138.

Sed jacens quoque miraculo est. Selon Strabon, il s'étoit rompu vers les genoux. Eustathe a fait mention de cette circonstance, & quelques auteurs modernes l'ont copié. Lucien dans son histoire fabuleuse,

qu'il appelle *véritable*, suppose des hommes grands comme la moitié supérieure du colosse. Cette moitié étoit donc à terre; il étoit donc aisé de la mesurer aussi-bien que le pouce qu'on ne pouvoit embrasser. Delà il est naturel de conclure, que si ce colosse avoit été placé à l'entrée du port & les jambes écartées, cette moitié rompue seroit tombée dans la mer.

Spectantur intùs magnæ molis saxa. Philon & Plutarque disent la même chose; ce dernier en fait une belle application aux princes qui ressemblent au colosse, spécieux par le dehors, plein de terre, de pierre & de plomb au-dedans.

Duodecim annis effectum 300 talentis, quæ contulerant ex apparatu regis Demetrii. Tout le monde est d'accord sur ces trois articles; on differe sur le tems où l'on commença à y travailler: la plus commune opinion est, qu'il fut fini l'an 278 avant J. C. après 12 ans de travail, & qu'il fut renversé 56 ans après, l'an 222.

M. de Caylus examine ici ce qu'il a pu rassembler sur la vérité & l'erreur de cette position. Par ce qui a été dit à l'occasion de la chûte du colosse, on voit qu'il n'étoit point placé sur la mer, & que les jambes écartées qu'on lui donne, sont une suite de l'opinion qu'il étoit placé à l'entrée du port. Plutarque dans l'endroit cité plus haut, dit que les plus mauvais sculpteurs, pour en imposer davantage, représentoient les colosses avec les jambes les plus écartées qu'ils pouvoient; argument indirect contre l'écartement des jambes de celui de *Rhodes*, dont assurément il faisoit autant d'estime que les anciens Grecs. La traduction du prétendu manuscrit grec sur le *colosse de Rhodes*, cité par M. de Choul, fait poser le colosse sur une base triangulaire, sans doute par rapport à la figure de l'île, que Pline, à cause de cette prétendue figure, appelle *Trinacria*, dans la liste de ses autres noms.

Quoique ce prétendu manuscrit grec ne mérite guere de croyance, parce qu'il ajoute aux narrations connues, mettant une épée & une lance dans les mains du colosse, avec un miroir pendu à son cou, (outre d'autres circonstances fabuleuses): cependant cette base triangulaire pour les deux piés du colosse, est digne de remarque.

Colomiés, qui cite cette traduction comme un fragment de Philon, ne prend pas garde qu'elle finit par l'enlevement des débris; ce qui démontre que si l'auteur a existé, ce ne peut être qu'à la fin du vij. siecle. Philon de Byzance écrivoit à-peu-près du tems que le colosse étoit encore sur pié, puisqu'il ne parle point de sa chûte; on le croit un peu postérieur à Archimede. On ne sait si c'est lui dont parle Vitruve, ou celui dont l'ouvrage grec a été imprimé au Louvre; car il y a un très-grand nombre de Philons, poëtes, historiens & mathématiciens, *&c.* Celui qui nous a laissé un petit traité sur les sept merveilles, ne parle que d'une base, & la dit de marbre blanc; la grande idée qu'il en donne, convient au monument qu'elle portoit; mais ce qui nous importe, c'est qu'il ne fait mention que d'une; & dans la supposition moderne, il en auroit fallu deux pour laisser le passage aux vaisseaux.

Il est assez étonnant que dans ces derniers tems on ait imaginé le colosse placé à l'entrée du port, avec les jambes écartées; on ne le trouve décrit dans cette position dans aucun auteur, ni représenté dans aucun monument ancien: ce ne peut être que quelque vieille peinture sur verre, ou quelque dessein d'imagination, qui ait été la premiere source de cette erreur. Vigenere est peut-être le premier qui se soit avisé de l'écrire: il a été suivi de Bergier de Chevreau, qui, tout homme de lettres qu'il est, ajoute pourtant que ce colosse tenoit un fanal à la main; de M. Rollin, & de la plûpart de nos dictionnaires, *&c.* Daper ne dit pas un mot de cette position. De quelque façon que ce colosse ait été placé, voici les réflexions de M. le comte de Caylus sur les moyens dont il a pu être exécuté.

J'avois toujours imaginé, dit-il, que des corps d'une étendue pareille à ces colosses, ne pouvoient être jettés d'un seul jet. Tout a des bornes dans la nature, & la chaleur ne peut se conserver à une aussi grande distance du fourneau dont elle part, pour porter la matiere

à un degré convenable de chaleur, à des parties aussi éloignées : il ne faut pas douter que les anciens qui ont apporté une si grande sagacité dans la pratique, n'aient connu le moyen de réunir la fonte chaude à la froide, ainsi qu'on l'a vu pratiquer par Varin; ce fut ainsi qu'il répara la statue équestre du roi, exécutée par Lemoine pour la ville de Bordeaux. Toute la moitié supérieure du cheval avoit manqué horisontalement à la premiere fonte, & elle fut reparée à la seconde.

Sans entrer dans le détail d'une opération, qui ne convient point ici, il est possible que ce moyen, qui ôtoit l'apparence de toutes les soudures & de toutes les liaisons, ait été pratiqué anciennement. A la vérité cette pratique ne peut avoir été suivie que pour les figures plus petites, & plus sous l'œil que celle dont il s'agit; il est d'autant plus probable que les anciens ont connu les pratiques les plus délicates & les mieux étendues de cet art, qu'on a vu plus d'un bronze antique si bien jetté, qu'il n'avoit jamais eu besoin d'être réparé; Bouchardon confirme cette opinion.

Quoiqu'il en soit, on n'avoit certainement pas employé pour le *colosse de Rhodes* des recherches & des soins, que sa prodigieuse étendue rendoit inutiles. Il est donc à présumer qu'il a été jetté en tonnes, c'est-à-dire, par parties qui se raccordoient, & se plaçoient les unes sur les autres. Pline ne le dit pas, mais il en fournit une preuve convaincante en parlant du colosse renversé; il compare le creux des membres épars à de vastes cavernes, dans lesquelles on voyoit des pierres prodigieuses, *&c.* Il est constant que ces pierres n'ont pu être placées qu'après coup; donc les morceaux de la fonte ont été rapportés, & rejoints en place; car ces pierres nécessaires à la solidité du colosse, placées & élevées dans l'intérieur, à mesure qu'il se formoit, ont suivi les parties quand elles ont été renversées; d'ailleurs ce plomb dont parle Plutarque dans l'endroit cité plus haut, ne peut être que la soudure nécessaire à la réunion des parties.

Pour suivre la destinée du colosse, depuis ce que Pline nous en a conservé, on convient à-peu-près du tems où les Arabes en enleverent les débris après avoir pris *Rhodes*. Ce fut Mabias (Moavias) leur général qui fit cette expédition, l'année du califat d'Othman, quatrieme calife, & la seconde de l'empereur Constans, l'an de J. C. 672; ce qui fait près de neuf cens ans, depuis que le tremblement de terre l'avoit renversé; ceux qui comptent mille trois cens & tant, se trompent grossiérement. Tous les auteurs conviennent qu'il fallut neuf cens chameaux pour transporter ces débris. Scaliger estime la charge d'un chameau à huit cens livres; le poids du tout se montoit à sept cens vingt mille livres.

On vient de prouver que le colosse n'étoit point placé sur le port, les jambes écartées, & que cette erreur ne peut être imputée qu'aux modernes; mais d'autres anciens en assez grand nombre, sont tombés dans une autre. Ils ont cru que les Rhodiens, depuis l'érection du colosse, avoient été appellés *colossiens*; c'est ce que disent Cédrenus, Glycas, Maléla, Eustate, Suidas, suivis de quelques modernes, Marius, Niger, Porcacci, Pinedo, Daper même, qui nous a donné une assez bonne description de *Rhodes*, où, entr'autres choses, il remarque que le colosse avoit été placé dans l'ancienne ville de *Rhodes*, de même que les autres colosses dont Pline fait mention, & non pas dans le port de la nouvelle ville, qui a été bâtie long-tems après. Au reste, Erasme est le premier qui ait réfuté les Colossiens de *Rhodes*; il fait voir qu'on les a ridiculement confondus (ce qu'avoit fait Pline) avec les Colossiens à qui saint Paul écrit.

Après avoir rapporté des erreurs sur le fait, il y en auroit bien d'autres à remarquer. Festus dit : *Colossus à Caleto à quo formatus est, dictus.* Caletus est manifestement la corruption de Charès. Sur quoi l'on pourroit observer que le P. Hardouin, pour confirmer la leçon de Charès, rapporte ailleurs le nom du même Charès, quoique ce soit celui d'un général Athénien. Un autre auteur appelle l'artiste Colossus, donnant à l'ouvrage le nom de l'artiste.

Caſſiodore dit, que ſous le ſeptieme conſulat de Veſpaſien, fut élevé le coloſſe de cent ſept piés. Brodeau a copié cette erreur; & l'a même approuvée, en ajoutant le mot de *Rhodus. Veſpaſiani principatu*, dit-il, *factus eſt Rhodi coloſſus habens altitudine pedes* 107

Caſſiodore & Brodeau ont confondu groſſiérement avec le *coloſſe de Rhodes*, le coloſſe de Néron, fait par Zénodore, ſur lequel Veſpaſien ſubſtitua la tête du Soleil à celle de Néron; ainſi que Commode ſubſtitua enſuite la ſienne à celle du Soleil. (*D. J.*)

RHODIA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Capitanate, ſur la côte du golfe de Veniſe, à l'orient ſeptentrional du lac de Varano. On croit que c'eſt la ville Hyrium ou Hyria des anciens. (*D. J.*)

RHODIEN, LE DROIT, (*Juriſp. rom.*) *jus rhodium*, c'eſt ainſi qu'on appelle le code des loix de l'île de Rhodes par rapport aux naufrages, & aux autres événemens fortuits de la navigation. Les loix des Rhodiens en ce genre, étant fondées ſur l'équité naturelle, furent généralement obſervées dans la Méditerranée. Rome en reconnut l'autorité; car on voit que du tems de Jules-Céſar & d'Auguſte, les juriſconſultus Servius, Ofilius, Labeo & Sabinus, les adopterent dans les mêmes cas, ſur-tout par rapport à l'article du jet des marchandiſes ſur les côtes, *de jactu mercium.* On ſait auſſi que les empereurs Claude, Veſpaſien, Trajan, Hadrien & Antonin, confirmerent les mêmes loix des Rhodiens, & qu'ils ordonnerent qu'on décidât tous les cas du commerce maritime ſelon ces loix. Il nous reſte un fragment grec, *narrationes de legum Rhodiarum confirmatione*, qui ſe trouve à la tête des *leges nauticæ.* Simon Schardius le fit imprimer *in*-8°. à Bâle, en 1561, & Marquard Freher le publia dans le ſecond tome de ſon *jus græco romanum*, imprimé à Heidelberg, en 1599, *in-fol. Voyez* Jacques Godefroy, *Diſſert. de imperio maris*; & Grotius, *in Floribus ad jus Juſtinianum.* (*D. J.*)

RHODIOLA, ſ. f. (*Botan.*) nom donné par Linnœus au genre de plante que les autres botaniſtes appellent communément *rhodia*; en voici les caracteres. Les fleurs ſont, les unes hermaphrodites, ſervant de fleurs mâles, & les autres ſimplement femelles. Dans la fleur mâle le calice eſt concave, droit, partagé en quatre ſegmens obtus, & ſubſiſte après que les pétales ſont tombées. Cette fleur eſt compoſée de quatre pétales oblongs, obtus, droits, ouverts, & deux fois auſſi longs que les ſegmens du calice: ils tombent en s'épanouiſſant. Ils ont quatre *nectaria* pour couronne, leſquelles ſont un peu plus courts que le calice. Les étamines ſont à huit filets pointus plus longs que les pétales de la fleur; leurs boſſettes ſont ſimples. Le piſtil a quatre germes oblongs & pointus, les ſtiles & ſtigmates ſont très-imparfaits; le fruit qui leur ſuccede eſt ſtérile.

Dans la fleur femelle, le calice eſt le même que dans la fleur mâle. Cette fleur eſt compoſée de quatre pétales rudes, droits, obtus, grands comme les ſegmens du calice, & ils ſubſiſtent. Les *nectaria* ou les parties de la couronne de la fleur femelle, ne different point de ceux de la fleur mâle. Le piſtil a quatre germes oblongs & pointus qui forment autant de ſtiles couronnés par des ſtigmates obtus. Le fruit conſiſte en quatre capſules tournées, corniculaires, univalves, applaties intérieurement, & s'ouvrant dans cette partie. Ces capſules contiennent pluſieurs ſemences de forme ronde. Linnæi, *gen. plant. p.* 498. (*D. J.*)

RHODIORUM COLONIA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Aſie mineure, dans la Lycie, ſelon Niger, qui dit qu'on la nomme préſentement *Machri.* Ortelius croit que par *Rhodiorum colonia*, Niger entend la ville appellée *Rhodia* par Strabon, & par Ptolomée; *Rhodopolis* par Pline, & *Rhodiorum caſtellum* par Appien, *l. IV. Civil.* (*D. J.*)

RHODITES ou ROSOITES, ſ. f. (*Hiſt. naturelle Litholog.*) nom donné à une pierre à cauſe de ſa forme, qui reſſemble à celle de la roſe. Il y a lieu de croire qu'on a voulu déſigner par-là une aſtroïte, ou une empreinte d'aſtroïte.

RHODIUM NUMISMA, (*Art. nu-*

mis.) nom donné par quelques antiquaires à deux médailles d'argent, dont l'une se conserve dans le trésor de l'église Sainte Croix, à Rome, & l'autre dans celui de Saint Jean de Latran, à Paris. Cette monnoie porte pour inscription *Rhodion*, avec une rose d'un côté, & de l'autre la tête du Soleil; mais ces deux médailles ne sont pas uniques, car Goltzius en a fait graver de semblables qu'il a eues entre les mains. (*D. J.*)

RHODIUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Troade. Il avoit sa source au mont Ida, selon Homere, *Iliad. v.* 20. Pline, *l. V. ch. xxx.* dit qu'on ne voyoit aucune trace de ce fleuve de son tems; cependant Hesychius le connoît, & lui donne le nom de *Dardanus.*

RHODIX, RHADIX, plante. *Voyez* ORPIN-ROSE.

RHODOMELON, s. m. (*Mat. méd. anc.*) ῥοδομέλον, confection de roses, de coins & de miel, dont les anciens faisoient usage en plusieurs cas, comme d'un astringent, & détergent agréable. (*D. J.*)

RHODON, s. m. *en Pharmacie*; médicamens composés, dont les roses ou quelque chose appartenant au rosier font partie; ainsi l'on appelle *diarrhodon* une conserve & une confection où les roses entrent. Le diarrhodon abbatis est une poudre cordiale. *Voyez* DIARRHODON. Le rhodosaccharum est le sucre de roses. *Voyez* ROSES.

RHODOPE, (*Géog. anc.*) 1°. Montagne de la Thrace, selon Ptolomée, *l. III. c. xj.* Elle commence près du fleuve Nestus, & s'étend bien loin au-delà de l'Hébrus. Elle est presque parallele au mont Hæmus. Le mont *Rhodope* se nomme aujourd'hui le mont *Dervent.* Il commence entre la Servie & la Macédoine, d'où il s'avance dans la Romanie jusqu'à Andrinople.

2°. *Rhodope* est une province de Thrace, sous le bas-empire. Elle étoit bornée au nord par la province particuliere de Thrace; à l'orient par la province de Mimodt; au midi, partie par la mer Egée, partie par la Macédoine, & à l'occident encore par la Macédoine. Le mont *Rhodope*, dont on vient de parler, & qui la traversoit, lui donnoit son nom.

3°. *Rhodope* est encore le nom d'une ville de l'Asie mineure dans l'Ionie. (*D. J.*)

RHODOS, (*Géog. anc.*) petite contrée du Péloponnese, dans la Laconie. Pausanias, *l. III. c. xvj.* dit qu'elle étoit consacrée à Machaon, fils d'Esculape. (*D. J.*)

RHODOSTAGMA, s. m. (*Pharmac. anc.*) ce mot vient de ῥόδος, *rose*, & στάζω, *je distille.* Le docteur Freind remarque qu'Actuarius est le premier médecin grec qui fasse mention de liqueurs distillées, telles que le *rhodostagma* & l'*intybostagma*, que le traducteur appelle *stillatitius liquor rosarum & intibi*, & que l'auteur emploie comme un ingrédient des juleps. Gesner pense que ces liqueurs ne sont autre chose que les syrops de ces plantes, semblables au *rhodostacton* que décrit P. Eginete; mais M. le Clerc prouve évidemment que l'eau distillée d'Actuarius, est fort différente du *rhodostacton* du P. Eginete, qui n'est fait que de suc de roses & de miel bouillis ensemble. (*D. J.*)

RHODUNTIA, (*Géogr. anc.*) contrée de la Macédoine, proche du mont Oeta, selon Etienne le géographe. Tite-Live, *l. XXXVI. c. xvj.* donne ce nom au sommet du mont Ooeta, & Strabon, *l. IX.* le donne à un lieu fortifié des Thermopyles. (*D. J.*)

RHOÉ, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Bithynie. Il a son embouchure dans le Pont-Euxin. Arrien dans son périple, *pag.* 13. compte vingt stades du port Calpe à l'embouchure du fleuve *Rhoé*, & également de l'embouchure de ce fleuve à l'île Apollonie. (*D. J.*)

RHŒDIAS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Macédoine, selon Pline, *l. IV. c. x.* Il dit que le fleuve *Rhœdias* passe par la ville Europus. (*D. J.*)

RHŒTEUM, (*Géogr. anc.*) 1°. ville de l'Asie mineure, dans la Troade, sur la côte de l'Hélespont. Strabon, *l. XIII. p.* 595. dit que cette ville étoit située sur une hauteur près du tombeau d'Ajax,

L'adjectif de ce nom est *Rhœteus*. Virgile s'en est servi dans plus d'un endroit; il dit au troisieme livre de l'Enéide, *v.* 108.

Teucrus Rhœteas *primum est advectus in auras.*

Et au sixieme livre, *v.* 505.

Tunc egomet tumulum Rhœteo *in littore inanem Constitui.* . . . .

2°. *Rhœteum* est aussi un promontoire de l'Asie mineure, sur la côte de l'Hélespont, selon la remarque de Leunclavius sur Xénophon, *l. I. Hist. græc. p.* 422. Il place ce promontoire près de celui de Sigée, qui n'en est qu'à quatre milles; il ajoute que présentement ce promontoire *Rhœteum* est appellé *Retkia* par les Turcs, & *capo Jenitzari* par les Italiens. (*D. J.*)

RHŒXUS, (*Géogr. anc.*) port de la Cilicie. Etienne le géographe le met à l'embouchure du fleuve Sarus. (*D. J.*)

RHOGME, s. m. (*Chirurgie.*) fracture du crâne, superficielle ou profonde, mais dans laquelle les pieces d'os n'étoient point séparées; le *rhogme* étoit superficiel, droit, étroit & long; ce mot vient de ῥῶγμα, *fêlure.*

RHOGOMANIS, (*Géog. anc.*) fleuve de la Perside. Ptolomée, *l. VI. c. iv.* marque l'embouchure de ce fleuve au midi de la Perside, sur le golfe Persique entre l'embouchure de l'Oroate, & *Tarce extrema.* Arrien, *rer. indicar.* appelle ce fleuve *Rhogonis*, mais il differe un peu de Ptolomée sur sa position. (*D. J.*)

RHOITES, s. m. (*Mat. méd. anc.*) ῥοΐτης; sorte de rob, fort en usage chez les anciens; il étoit fait, selon Dioscoride, *l. V. c. xxxiv.* de suc de grenade évaporé sur le feu à la consistance d'un extrait; mais selon Paul Eginete, c'étoit un rob fait de trois septiers de suc de grenade, sur un septier de miel, cuits ensemble jusqu'à la consomption d'un tiers. (*D. J.*)

RHOMB, nom que l'on donne à Marseille au turbot. *Voyez* TURBOT.

RHOMBE, s. m (*Hist. nat.*) *rhombi*, nom générique que l'on a donné à plusieurs différentes especes de coquilles. *Voyez* COQUILLES.

RHOMBE, (*Hist. nat. Botan.*) plante de l'île de Madagascar, qui est une espece de menthe sauvage; elle s'éleve de deux coudées, & a l'odeur de la cannelle & du girofle.

RHOMBE *ou* LOZANGE, s. m. *terme de Géométrie*; c'est un parallélogramme dont les côtés sont égaux, mais dont les angles sont inégaux, deux des angles opposés étant obtus, & les deux autres aigus; telle est la *fig. ABCD*, *Pl. Géom. fig.* 83.

Pour trouver l'aire d'un *rhombe* ou d'un *rhomboïde*, (*Voyez* RHOMBOÏDE) sur la ligne *CD*, prise pour base, laissez tomber la perpendiculaire *Ae*, qui sera la hauteur du parallélogramme; multipliez la base par la hauteur, le produit sera l'aire cherchée; ainsi, supposons que *CD* soit de 456 piés, & *Ae* de 234, l'aire sera de 102704 piés quarrés.

En effet, il est démontré qu'un parallélogramme obliquangle est égal en surface à un parallélogramme rectangle de même base *CD* & de même hauteur *AE. fig.* 25. *Voyez* PARALLÉLOGRAMME. Or l'aire d'un parallélogramme rectangle est le produit de sa base par sa hauteur; donc le produit d'un parallélogramme obliquangle est aussi égal au produit de sa base par sa hauteur. (*E*)

RHOMBE *solide*; on appelle ainsi deux cones égaux & droits, joints ensemble par leurs bases. *Voyez* CONE. (*E*)

RHOMBITES, s. m. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs au crystal d'Islande, à cause de la propriété qu'il a de se partager en rhomboïdes. *Voyez* CRYSTAL D'ISLANDE.

RHOMBITES, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Sarmatie asiatique, selon Ptolomée, *l. V. c. ix.* & Ammien Marcellin, cité par Ortelius. Ptolomée distingue le grand & le petit *rhombites*, qu'il marque assez loin l'un de l'autre. (*D. J.*)

RHOMBOIDE, RHOMBOIDES, s. m. (*Hist. nat. Litholog.*) poisson de mer qui ressemble beaucoup au turbot. *Voyez* TURBOT. Il est petit & court, il n'a qu'un empan de longueur; il est couvert de petites écailles; les yeux sont fort éloignés l'un de l'autre; il y a sur les

côtés

côtés du corps une ligne qui s'étend depuis la tête jusqu'à la queue; cette ligne est courbe près de la tête, & ensuite droite jusqu'à la queue. Rondelet, *hist. nat. des poissons, prem. part. liv. XI. chap. iij.* Voyez POISSON.

RHOMBOÏDE, s. m. *terme de Géométrie*; c'est un parallélogramme dont les côtés & les angles sont inégaux, mais dont les côtés opposés sont égaux, ainsi que les angles opposés.

Autrement, le *rhomboïde* est une figure de quatre côtés, dont les côtés opposés & les angles opposés sont égaux, mais qui n'est ni équilatéral, ni équiangle; telle est la *fig. NOPQ*, *Pl. géom. fig.* 24.

Pour la maniere de trouver l'aire du *rhomboïde*, *Voyez* RHOMBE. (*E*)

RHOMBOÏDE, s. m. *terme d'Anatomie*, c'est le nom d'un muscle ainsi appellé à cause de sa figure. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explic. Voyez aussi* MUSCLE. Ce muscle est sous la partie moyenne du trapeze, & vient des deux épines inférieures du col, & des quatre supérieures du dos, & s'insere à toute la base de l'omoplate.

RHOMBUS, s. m. (*Littérat.*) instrument magique des Grecs, dont parlent Properce, Ovide & Martial. Le premier, *lib. II. éleg.* 21; le second, *amor. lib. I. éleg.* 8. & le troisieme, *lib. IX. epig.* 30. Théocrite & Lucien disent qu'il étoit d'airain; & Ovide donne à entendre qu'on le faisoit pirouetter avec des lanieres tressées dont on l'entouroit; c'étoit le même instrument qu'Horace, *ode* 12. *liv. V.* désigne par le mot *turbo*. Il prie qu'on le fasse tourner à contre-sens, comme pour corriger le mauvais effet qu'il avoit produit en tournant dans son sens naturel; *citumque retrò solve turbinem.*

Il faut savoir que c'étoit une espece de toupie de métal ou de bois, dont les prétendus sorciers se servoient dans leurs sortileges; ils l'entouroient de bandelettes, & la faisoient tourner, disant que le mouvement de cette toupie magique avoit la vertu de donner aux hommes les passions & les mouvemens qu'ils vouloient leur inspirer.

Théocrite dit dans sa 2. *idylle*, « Comme je fais tourner cette toupie, ῥόμβος, » au nom de Vénus, qu'ainsi mon amant » puisse venir à ma porte ». Quand on avoit fait tourner cette toupie d'un certain sens, si on vouloit corriger l'effet qu'elle avoit produit, & lui en faire produire un contraire, le magicien en avoit la puissance, il la reprenoit, l'entouroit en un autre sens de sa bandelette, & lui faisoit décrire un cercle opposé à celui qu'elle avoit déja parcouru. Les poëtes ont embelli leurs écrits, tantôt par des comparaisons, tantôt par des métaphores, de toutes les choses auxquelles le peuple crédule ajoutoit foi. (*D. J.*)

RHOMBUS, s. m. *terme de Chirurgie*, qui signifie une sorte de bandage de figure rhomboïdale.

Pour faire ce bandage on prend une bande roulée à un chef: on applique son extrémité à l'endroit où l'on juge à propos; cela fait, on descend par des rampans jusqu'à l'extrémité, & on remonte de même, en évitant les premiers tours de bande, tant en devant qu'en derriere; les espaces qui se rencontrent entre ces tours de bandes sont de figure *rhomboïde*; ce qui a fait donner ce nom à ce bandage.

Il n'est d'usage que pour les extrémités, & est purement contentif; c'est un double rampant. *Voyez* RAMPANT, BANDAGE, BANDE. (*Y*)

RHONE, LE *ou* RHOSNE, (*Géogr. mod.*) en latin *Rhodanus*. Un des quatre principaux fleuves de la France, & dont le nom est purement gaulois.

Il a sa source dans la montagne de la Fourche, qui est à l'extrémité orientale du pays de Vallais, & le sépare du canton d'Uri. Il coule d'abord dans un pays étroit parmi des rochers, & partage le pays de Vallais en long. Il passe par Sion, capitale du pays, & par S. Maurice; après quoi, courant au nord-ouest, entre la Suisse & le reste du Vallais, il entre dans le lac de Geneve, qu'il traverse de toute sa longueur d'orient en occident, l'espace de douze lieues, en se mêlant avec les eaux de ce lac.

A quatre lieues au-dessous de Gene-

ve, ce fleuve se perd, en tombant dans la fente d'une roche qui a un quart de lieue de long sur deux ou trois toises de large, dans les endroits les plus étroits, & sur vingt ou vingt-cinq toises de profondeur. Au lieu des eaux du *Rhône*, on voit sur cette fondriere un brouillard épais, formé par leur brisement contre le fond & les côtés de cette fente, dans laquelle ce fleuve coule avec beaucoup de rapidité & de bruit.

Le lit du *Rhône* s'élargit ensuite après qu'il est sorti de ce goufre, au pont d'Arlou, en sorte qu'à Seissel il est presque aussi large que la Seine l'est à Paris; c'est ici où il commence à porter des bateaux.

Il reçoit diverses rivieres considérables, entr'autres, la Saône à Lyon; l'Isere, la Sorgue, la Durance, & se jette dans la mer de Provence ou golfe de Lyon, à 10 lieues au midi d'Arles, par deux principales embouchures, l'une à l'ouest, & l'autre à l'est, & qui ne sont séparées que par une petite île appellée Bauduf.

Ainsi le *Rhône* mouille plusieurs pays dans son cours, savoir, Geneve, le fort de la Cluse dit de Seissel dans le Bugey, Lyon dans le Lyonnois, Venne dans le Viennois, Tournon en Vivarais, Montelimar dans le Valentinois, Mondragon en Provence, Avignon dans le comtat Venaissin, Beaucaire dans le Languedoc; Tarascon dans la viguerie de ce nom, & Arles dans le diocese d'Arles; (*a*) le poisson qu'il produit est très-estimé, & on recueille de l'excellent vin sur ses bords.

Les savans bénédictins du Languedoc semblent avoir voulu enlever entiérement le *Rhône* à la Provence; mais M. de Nicolaï a tâché de prouver par de grandes recherches, que la province du Languedoc, loin de posséder en propre la portion du fleuve qui coule entre elle & la Provence, n'en peut prétendre la propriété, qui, selon lui, doit appartenir exclusivement à la Provence. Ceux qui voudroient acorder le différend, le partageroient par moitié entre les deux provinces; mais ce n'est pas ainsi qu'on décide des faits. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RHOPALIQUES, s. m. (*Belles-Lettres.*) c'étoit chez les anciens une sorte de vers qui commençoient par un monosyllabe, & qui continuoient par des mots tous plus longs les uns que les autres; en sorte que le second étoit plus long que le premier; & le troisieme plus long que le second, & ainsi de suite jusqu'au dernier.

Ils étoient ainsi nommés du grec ῥοπαλὸν, *masse*, parce que ces vers étoient en quelque façon semblables à une massue,

(*a*) Les anciens ont varié sur le nombre de ces bouches, comme sur celles de plusieurs autres fleuves, qui se partagent en divers bras pour se rendre dans la mer. Polybe, selon Strabon, reprenoit Timée d'en compter cinq, n'en reconnoissant que deux; Artemidor en connoissoit trois; & Pline distingue en effet trois bouches par des noms particuliers. *Lybica appellantur duo Rhodani ora modica: ex his alterum Hispaniense, alterum Metapinum: tertium idemque amplissimum Massalioticum.* Marianus Capella en parle de même; Ptolomée ne distingue que deux embouchures, l'occidentale & l'orientale; mais on peut regarder comme une troisieme bouche du *Rhône*, le canal qu'il prend pour celui de Marius, & qu'il indique avant que d'arriver à la bouche occidentale. Les changemens arrivés dans les embouchures peuvent mettre de la difficulté à reconnoître les anciennes: un bras, sous le nom de *Passon*, considérable il y a un siecle, avoit été abandonné huit ans avant qu'Honoré Bouche composât sa *Chorographie*, qui précede son *Histoire de Provence*, le fleuve s'étoit porté tout entier dans un autre canal, nommé *Bras de fer*; mais le *Rhône* a repris depuis sur la gauche, & forme aujourd'hui le *canal des Losnes*.

On peut retrouver le *metapinum* de Pline, dans la plage & la tour de Tanpan: l'*Ostium Hispaniense*, reculée vers l'Espagne, doit être la décharge du bras du *Rhône*, qui se détache du grand canal, un peu au-dessus d'Arles, près de Fourques, qu'on nomme le *petit Rhône*. Le *Massalioticum Ostium* est la grande embouchure du côté de Marseille; une branche par divers rameaux s'est étendue jusqu'à Aigues-mortes; l'issue de ce canal, qui d'Aigues-Mortes conduit à la mer, se nomme *Gras du Roi*, sans doute à cause de l'embarquement de Saint Louis. L'ouverture qu'on a donnée dans la mer au-dessous de Peccais, se nomme *le Gras-neuf*, *gradus novus*. (*C.*)

qui commence par un bout fort mince, & finit par une groſſe tête.

Tel eſt ce vers d'Homere :

Ὦ μάκαρ Ἀτρείδη μοιρηγενὲς ὀλβιοδαίμων.

ou celui-ci d'Auſone :

Spes Deus æternæ ſtationis conciliator.

RHOPALOSIS, ſ. m. (*Méd. anc.*) Ῥοπάλωσις ; état des cheveux, conſiſtant en ce qu'ils ſe mêlent & ſe collent les uns aux autres. Il ne faut pas confondre ce ſimple entrelacement des cheveux, exprimé par le mot grec *rhopaloſis*, avec la plique, maladie épidémique & ſinguliere en Pologne, où les cheveux collés forment un ſpectacle monſtrueux, répandent du ſang quand ils ſe rompent, ou qu'on les coupe, & où le malade eſt attaqué de grands maux de tête, & court quelquefois riſque de la vie. (*D. J.*)

RHOPOGRAPHE, ſ. m. (*Peint.*) peintre qui ne fait que de petits ſujets, des animaux, des plantes, *&c.* Ce mot vient du grec ῥῶπος, *ramentaria*, raclures, petites branches, & γράφω, *je peins.*

RHOS, (*Géogr. anc.*) peuples de Scythie. Ils habitoient au ſeptentrion du mont Taurus, ſelon Cédrene & Curopalate, cités par Ortélius, qui croit que ce ſont les mêmes que les *Ruſſi*. (*D. J.*)

RHOSCHAC, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Rhoſagûm*, bourg de Suiſſe, dans le domaine de l'abbaye S. Gall, ſur le bord du Lac de Conſtance, vis-à-vis de Lindaw, dans une agréable ſituation & un terroir fertile en vins. Ce bourg eſt ſi grand qu'il peut aller de pair avec pluſieurs bonnes villes. Dans le dixieme ſiecle l'empereur Othon lui donna les privileges de foire, de péage & de monnoie. Il s'y fait beaucoup de commerce en grains, bétail, toiles & vin. (*D. J.*)

RHOSOLOGIA, (*Géog. anc.*) ville de la Galatie. Ptolomée, *lib. V. c. iv.* la donne aux Tectoſages, & la marque entre *Vinzela* & *Sarmalia*. Simler croit que c'eſt la même ville que l'itinéraire d'Antonin appelle *Orſologiacum* dans un endroit, & dans un autre *Roſologiacum*. Cet itinéraire la marque ſur la route de Conſtantinople à Antioche, entre Corbeneunca & Aſpona, à 12 milles de la premiere, & à 31 milles de la ſeconde. (*D. J.*)

RHOSPHODUSA, (*Géog. anc.*) île du golfe Carcinite, ſelon Pline, *lib. IV. c. xiij.* Pinet prétend que le nom moderne eſt Salina. (*D. J.*)

RHOSUS, (*Géog. anc.*) Selon Ptolomée, *lib. V. c. xv.* ville de la Syrie ou de la Cilicie, ſur le golfe Iſſique, entre le fleuve Iſſus & Séleucie. Derriere cette ville étoient les monts Roſii ; entre ces montagnes & le mont Taurus, étoit le col nommé *portæ Syræ*, parce que c'étoit l'entrée de la Syrie. Le mont *Rhoſus* eſt aujourd'hui *Cabo-Gangir*. (*D. J.*)

RHOTANUM, (*Géog. anc.*) fleuve de l'île de Corſe. Ptolomée, lib. *III. c. ij.* place l'embouchure de ce fleuve ſur la côte orientale, entre *Valeria colonia* & le port de Diane. Léander prétend que c'eſt aujourd'hui le *Tavignani*. (*D. J.*)

RHUBARBE, ſ. f. (*Botan. exot.*) La vraie *rhubarbe*, ou celle de la Chine, eſt une racine que l'on nous apporte en morceaux aſſez gros, légers, inégaux, de la longueur de quatre, cinq ou ſix pouces, & de la groſſeur de trois à quatre. Elle eſt jaune où un peu brune en-dehors, de couleur de ſafran en-dedans, jaſpée comme la noix muſcade, un peu fongueuſe, d'un goût tirant ſur l'âcre amer, & un peu aſtringent ; d'une odeur aromatique, & foiblement déſagréable. Elle croît à la Chine. Il faut choiſir ſoigneuſement celle qui eſt nouvelle, qui n'eſt point cariée, pourrie, ni noire, qui donne la couleur de ſafran à l'eau, & qui laiſſe quelque choſe de viſqueux & de gluant ſur la langue.

Muntingius, dans ſon *Hiſtoire des plantes d'Angleterre*, a donné une deſcription de la *rhubarbe*, ſous le nom de *rhabarbarum lanuginoſum, ſive lapatum chinneſe longifolium* ; mais il n'avoit pas vu cette plante, non plus que Matthiol, dont il a emprunté la deſcription & la figure qui l'accompagne, ſur les rélations des marchands qui apportoient cette racine de la Chine.

Il eſt fort étrange parmi le grand nombre d'Européens qui, depuis un ſiecle vont tous les ans dans ce pays-là, que per-

onne n'ait tâché de connoître exactement une plante dont on use tous les jours, & qui est d'un grand revenu. La description du P. Parennin, quoique fort vantée dans *l'histoire de l'académie des Sciences*, *ann.* 1726, laisse beaucoup de choses à désirer, n'est même qu'une copie de ce que le P. Michel Boym en avoit publié dans sa *flora sinensis*, imprimée à Vienne en Autriche en 1656 *in-fol.*

Selon la relation de ces deux peres jésuites, le *thai-hoam*, ou la *rhubarbe*, croît en plusieurs endroits de la Chine; la meilleure est celle de Tie-chouen; celle qui vient dans la province de Xansi & dans le royaume de Thibet, lui est fort inférieure. Il en croît aussi ailleurs, mais dont on ne fait ici nul usage.

La tige de la plante est semblable aux petits bambous, elle est vuide & très-cassante; sa hauteur est de trois ou quatre piés, & sa couleur d'un violet obscur. Dans la seconde lune, c'est-à-dire au mois de Mars, elle pousse des feuilles longues, épaisses, quatre à quatre sur une même queue, & posées en se regardant; ses fleurs sont de couleur jaune, & quelquefois violette. A la cinquieme lune, elles produisent une petite semence noire, de la grosseur d'un grain de millet. A la huitieme lune, on arrache la plante, dont la racine est grosse & longue. Celle qui est la plus pesante, & la plus marbrée en-dedans, est la meilleure.

Cette racine est d'une nature qui la rend très-difficile à sécher. Les Chinois, après l'avoir arrachée & nettoyée, la coupent en morceaux d'un ou de deux pouces, & la font sécher sur de grandes tables de pierre, sous lesquelles ils allument du feu; ils tournent & retournent ces tronçons jusqu'à ce qu'ils soient bien secs. Comme cette opération ne suffit pas pour en chasser toute l'humidité, ils font un trou à chaque morceau de racine, puis ils enfilent tous ces morceaux en forme de chapelet, pour les suspendre à la plus forte ardeur du soleil, jusqu'à ce qu'ils soient en état d'être conservés sans danger de se corrompre.

L'hiver est le meilleur tems pour tirer la *rhubarbe* de la terre, avant que les feuilles vertes commencent à pousser, parce qu'alors le suc & la vertu sont concentrés dans la racine. Si on la tire de la terre pendant l'été, ou dans le tems qu'elle pousse des feuilles vertes, non-seulement elle n'est pas encore mûre, & n'a point de suc jaune, ni des veines rouges, mais elle est très-légere, & par conséquent n'approche point de la perfection de celle que l'on retire en hiver.

On apportoit autrefois la *rhubarbe* de la Chine par la Tartarie à Olmuz & à Alep, de-là à Alexandrie, & enfin à Venise. Les Portugais l'apportoient sur leurs vaisseaux de la ville de Canton, qui est un port célebre où se tient un marché de la Chine. Les Egyptiens l'apportoient aussi à Alexandrie par la Tartarie; présentement on nous l'apporte de Moscovie, car elle croît abondamment dans cette partie de la Chine qui est voisine de la Tartarie. Les petites variétés de couleur qu'on trouve dans la *rhubarbe* qui vient directement de Moscovie, d'avec la *rhubarbe* qui nous arrive par le commerce des Indes orientales, ne procedent que de ce que celle de Moscovie est plus nouvelle; car elle prend, en la gardant, la même couleur, la même consistance & le même goût que celle qu'on reçoit par mer.

On a envoyé de Moscovie en France une plante nommée par M. de Jussieu, *rhabarbarum folio oblongo, crispo, undulato, flabellis sparsis*. Cette même plante avoit déja été envoyée du même pays en Angleterre, pour être la vraie *rhubarbe* de la Chine, & M. Raud la nomma, *lapathum bardanæ folio undulato, glabro*. La maniere dont cette plante fructifie, fait juger que c'est une véritable espece de *rhubarbe* de la Chine; car non-seulement elle a été envoyée pour telle, mais encore les graines de cette plante, semblables à celles de la vraie *rhubarbe* que M. Vandermonde, docteur en Médecine, avoit envoyée de la Chine, ne permettent pas d'en douter: ajoutez que la figure des racines de ces deux plantes, la couleur, l'odeur & le goût, fortifient cette opinion. On a élevé la plante dans

le Jardin du Roi à Paris, où elle réussit, fleurit, & supporte les hivers les plus froids.

C'est une grosse racine vivace, arrondie, d'environ une coudée & plus de longueur, partagée en plusieurs grosses branches, qui donnent naissance à d'autres plus petites, de couleur d'un roux noirâtre en-dehors. Lorsqu'on enleve quelques morceaux de l'écorce, on trouve la substance pulpeuse de la racine, panachée de points de couleur jaune safranée, à-peu-près comme dans la noix muscade, dont le centre est d'une couleur de safran plus vive, & d'une odeur fort approchante de celle de la *rhubarbe* de la Chine, que l'on apperçoit sur-tout vers son collet. Lorsqu'on mâche celle qui est nouvellement tirée de la terre, elle a un goût visqueux, mêlé de quelque amertume qui affecte la langue & le palais; & sur la fin il est gommeux, & un peu astringent.

Du sommet de la racine naissent plusieurs feuilles couchées sur la terre, disposées en rond les unes sur les autres; elles sont très-grandes, entieres, vertes, taillées en forme de cœur, & presque en fer de fleche, garnies de deux oreillettes à leur base, & portées sur de longues queues charnues, convexes en-dessous; elles se partagent vers la base des feuilles, en cinq côtes charnues, saillantes en-dessous, & anguleuses; la côte du milieu s'étend dans toute la longueur de la feuille; les côtes latérales se répandent obliquement, se partagent en plusieurs nervures, & s'étendent de tous côtés, jusqu'au bord de la feuille qui est ondée & fort plissée. L'extrémité de la feuille est obtuse, & légérement échancrée. Du milieu des feuilles s'éleve une tige anguleuse, comprimée, cannelée, haute d'environ une coudée, garnie un peu au-dessus de son milieu de quelques enveloppes particulieres, qui l'entourent par leur base, & qui sont placées à des distances inégales, jusqu'à son extrémité.

Les fleurs, en sortant de ces enveloppes, forment des petites grappes; chaque fleur est portée sur un petit pé-

dicule particulier, blanc & menu; elles sont semblables à celles de notre rhapontic, mais une fois plus petites; elles n'ont point de calice, & sont d'une seule piece en forme de cloche, étroites par la base, découpées en six quartiers obtus, & alternativement inégaux. Des parois de cette fleur s'élevent neuf filets déliés aussi longs que la fleur, & chargés de sommets oblongs, obtus & à deux bouts. Le pistil qui en coupe le centre est un petit embryon triangulaire, couronné de trois stigmates recourbés & aigrettés: cet embryon devient une graine pointue, triangulaire, dont les angles sont bordés d'un feuillet membraneux. Elle pousse dans le printems, fleurit au mois de Juin, & les graines mûrissent au mois de Juillet & d'Août.

Il ne faut pas confondre la *rhubarbe* chinoise avec le rhapontic des anciens Grecs; ce sont des racines bien différentes: le rha ou rheum de Dioscoride est une racine odorante, assez agréable, & qui ne laisse rien de mucilagineux dans la bouche, comme la *rhubarbe* de la Chine; mais la description de Dioscoride convient au rhapontic de Prosper Alpin, que l'on cultive dans les jardins d'Europe, & qui est originaire de la Thrace & d'autres endroits de la Scythie.

Les Chinois emploient communément la *rhubarbe* en décoction: mais quand c'est en substance, ils la préparent auparavant de la maniere suivante.

Ils prennent une certaine quantité de tronçons de *rhubarbe*, & les font tremper un jour & une nuit dans du vin de riz jusqu'à ce qu'ils soient bien amollis, & qu'on les puisse couper en rouelles assez minces; ensuite ils posent sur un fourneau de briques une espece de chaudiere, dont l'ouverture va en se rétrecissant jusqu'au fond en forme de calotte; ils la remplissent d'eau, couvrent la chaudiere d'un tamis renversé, qui est fait de petits filets d'écorce de bambou, & qui s'ajuste avec l'ouverture de la chaudiere. Sur le fond du tamis, ils posent les rouelles de *rhubarbe* & couvrent le tout avec un fond de tamis de bois, sur lequel ils jettent encore un feutre,

afin que la fumée de l'eau chaude ne puisse sortir.

Ils allument ensuite leur fourneau, & font bouillir l'eau. La fumée qui s'éleve par le tamis, pénetre les rouelles de *rhubarbe* & les décharge de leur âcreté. Enfin cette fumée se résolvant, comme dans l'alembic, retombe dans la chaudiere bouillante, & jaunit l'eau. Ces rouelles doivent demeurer sept ou huit heures dans cette circulation de fumée, après quoi on les tire pour les faire sécher au soleil, & s'en servir au besoin.

Ils pilent cette *rhubarbe* & en font de pilules purgatives, dont la dose est de quatre ou cinq drachmes. Ceux qui ont de la répugnance à avaler un grand nombre de pilules, prennent la même quantité de rouelles seches, & les font bouillir dans un petit vase de terre avec neuf onces d'eau, jusqu'à la réduction de trois onces qu'ils avalent tiedes.

L'eau est le meilleur menstrue de la *rhubarbe*; aussi la teinture de cette racine faite avec l'esprit-de-vin ne devient pas laiteuse comme les autres teintures résineuses, lorsqu'on la jette dans l'eau.

La *rhubarbe* a deux vertus, celle de purger & de fortifier par une douce adstriction l'estomac & les intestins; c'est ce qui en fait un excellent remede que l'on peut prescrire en sûreté aux enfans, aux adultes, aux vieillards, aux femmes grosses & aux femmes en couche; cependant on en doit faire usage avec précaution; on la prescrit en substance jusqu'à une drachme & demie, & en infusion jusqu'à trois; on en compose un excellent syrop pour purger les petits enfans. (*D. J.*)

RHUBARBE *bâtarde*, (*Botanique.*) on appelle vulgairement *rhubarbe bâtarde* ou *fausse rhubarbe* le *lapathum folio rotundo, alpinum*, *I. R. H.* 504. Rai, *hist.* 171.

Sa racine est longue, branchue, ridée, fibreuse, fort jaune, d'une saveur amere. Sa tige est haute de deux ou trois coudées, creuse, profondément sillonnée, rougeâtre, garnie de plusieurs rameaux. Ses feuilles sont semblables à celles de la bardane, arrondies, lisses, d'un verd pâle & comme jaunâtre, portées sur une queue rougeâtre & cannelée. Ses fleurs sont nombreuses & composées de plusieurs étamines à sommet jaunâtre & d'un calice verd; il leur succede des graines triangulaires un peu rougeâtres. Cette plante vient dans les montagnes; on la cultive aussi dans les jardins; sa racine est d'usage; elle est panachée de jaune-rouge, d'une saveur amere, styptique & gluante. (*D. J.*)

RHUBARBE *des moines*, (*Botanique.*) c'est le nom vulgaire de l'espece de *lapathum*, nommé *lapathum hortense, latifolium*, par C. B. *p.* 115. & par Tournefort, *I. R. H.* 504.

Sa racine est fibreuse, longue, épaisse, brune en-dehors, jaune en-dedans. Sa tige qui s'éleve quelquefois à la hauteur d'un homme, est cannelée, rougeâtre, partagée vers le haut en plusieurs rameaux. Ses feuilles sont longues d'un pié ou d'un pié & demi, larges, pointues, fermes sans être roides, lisses, d'un verd foncé & portées sur de longues queues rougeâtres. Ses fleurs sont sans pétales, à étamines, semblables à celles de l'oseille, placées sur les rameaux dans toute leur longueur; quand elles sont passées, il leur succede des graines anguleuses telles que celles de l'oseille, enveloppées de follicules membraneuses.

On cultive cette plante dans les jardins; elle a presque les mêmes vertus que la *rhubarbe* bâtarde; l'une & l'autre purgent légérement & resserrent; on les emploie quelquefois utilement dans le flux de ventre. (*D. J.*)

RHUDEN *ou* RUTHEN, (*Géogr.*) ville du duché de Westphalie, dans l'électorat de Cologne, en Allemagne. La riviere de Mon en baigne les murs, & quelques couvens s'y trouvent. C'est le chef-lieu d'un comté particulier qui renferme encore les petites villes de Warsten & de Kaldenhart, avec nombre de villages & de châteaux. (*D. G.*)

RHUM, s. m. *terme de riviere*, se dit de plusieurs courbes des chevaux billiés sur une corde qui tirent les bateaux ou les traits.

Double *rhum*, c'est le double de ce

qui tire ordinairement, & ce que l'on met sur les diligences.

RHUMATISME, f. m. (*Médecine.*) ce terme se prend dans une signification fort étendue, de même que celui de *rhume* & de *fluxion*. Mais dans un sens stricte & propre, le terme de *rhumatisme* signifie une *affection* composée de la goutte & du catarre; & dans ce sens, en voici la vraie définition.

Le *rhumatisme* est une douleur vague, erratique ou fixe des muscles, de leur membrane, des ligamens, des articulations & du périoste, avec une fievre plus ou moins marquée, une pesanteur & un tiraillement dans la partie affligée, & une impuissance ou difficulté de la mouvoir; sa premiere origine est une humeur âcre, saline & épaisse qui picote ou distend les membranes; ses suites sont souvent la perte du mouvement, la maigreur, l'atrophie de la partie, & la consomption générale de tout le corps.

On divise le *rhumatisme* en trois classes. La premiere est celle qui se soudivise en erratique, qui roule dans différentes parties, & fixe qui n'attaque qu'une seule partie & y reste fixé. Le premier est ordinaire, le second se rencontre rarement dans la pratique, quoiqu'il se trouve quelquefois.

La seconde classe se soudivise en *rhumatisme* général ou universel qui attaque toutes les parties du corps, du moins, à l'exception seule d'un petit nombre, cette espece n'est pas rare; & en *rhumatisme* particulier qui n'affecte qu'un membre, comme une cuisse, un bras, une jambe, une épaule, une hanche.

La troisieme classe se soudivise en chaud & en froid, en inflammatoire & en œdémateux, en celui qui est avec fievre, & en celui qui est sans fievre. Le *rhumatisme* chaud est accompagné de chaleur, de prurit, de rougeur, de douleur lancinante & aiguë: le froid est accompagné de froid, de pesanteur, d'une douleur gravative, & la chaleur y est d'un grand soulagement; ce qui n'arrive pas dans le *rhumatisme* chaud.

L'inflammatoire est proprement le chaud, & il a souvent tous les caracteres de l'inflammation. *Voyez* INFLAMMATION.

L'œdemateux est plus approchant de l'œdeme; la partie est pâle, pesante; on y sent une certaine mollesse, quoiqu'il y ait douleur. *Voyez* ŒDEME.

Le *rhumatisme* chaud & inflammatoire, de même que l'universel, n'est pas sans fievre, & cette fievre est des plus aiguës, que l'on ne guérit que comme toutes les maladies aiguës.

Le *rhumatisme* froid est pour l'ordinaire sans fievre bien marquée ou aiguë; cependant le pouls est changé notablement, & on trouve le soir une fievre assez distincte & facile à reconnoître.

Le siege du *rhumatisme* en général est dans la membrane propre & commune des muscles; la peau n'y a point de part; il attaque aussi les ligamens, les aponévroses des articulations. Enfin son siege approche fort de la goutte; l'humeur qui produit l'un & l'autre est assez analogue; car les membranes des muscles & des ligamens des articles sont nourries & lubréfiées par la même lymphe. Aussi les auteurs modernes mettent-ils peu de différence entre la goutte & le *rhumatisme*, quoiqu'on les traite assez différemment, & que l'on respecte plus la goutte que le *rhumatisme*.

Causes. Les causes du *rhumatisme* chaud & inflammatoire, & qui se trouve joint avec une fievre aiguë, ne sont pas différentes de celles qui occasionnent les différentes especes d'inflammation. Il faut seulement remarquer que les exercices violens, les fatigues trop continues, la course, l'action de porter des fardeaux trop pesans, d'autres mouvemens qui déterminent trop de sang sur le siege ci-dessus décrit, propre au *rhumatisme*, le produisent efficacement, sur-tout s'il se trouve dans les solides une disposition prochaine, soit par le relâchement, l'habitude, la délicatesse, ou même le trop de rigidité & de resserrement dans les vaisseaux, ou une disposition vicieuse de la part des fluides, telle que la pléthore vraie ou fausse, la cachexie, l'acrimonie ou l'alkalescence du sang, un levain vérolique, scorbutique ou écrouelleux. *Voyez tous ces articles.*

Toutes ces causes seront déterminées

par une indigestion, par un froid pris subitement lorsqu'on aura trop chaud, par un excès dans la boisson, dans l'usage des plaisirs de l'amour, & autres abus des choses non-naturelles.

Les causes du *rhumatisme* froid seront un épaississement du sang, de la lymphe, quelque virus particulier, le froid habituel appliqué sur certaines parties, l'habitude ou l'accident de coucher dans un lieu froid & humide, sur un matalas mouillé, sur la terre, comme il arrive dans les camps, sur le bord des rivieres, comme il arrive aux pêcheurs.

Diagnostic. Les signes ou symptomes des différentes especes de *rhumatisme* se reconnoissent par tout ce qui a été dit.

La chaleur, la douleur aiguë & lancinante, la fievre aiguë & continue qui redouble le soir, sont les signes du *rhumatisme* chaud & inflammatoire.

Le froid, la pesanteur, la douleur gravative & la difficulté de mouvoir la partie avec un tiraillement sourd, comme si l'on portoit un poids énorme, sont les signes du *rhumatisme* froid ; si, en pinçant la peau légérement, le membre restant dans sa place & sa figure, on y sent douleur & difficulté de le mouvoir, c'est un *rhumatisme* ; l'affection des nerfs est différente & a ses symptomes propres qui servent à la distinguer.

Pronostic. Le *rhumatisme* en général n'est pas dangereux, il peut se guérir, s'il n'est pas mortel ; il est ennuyeux par sa longueur; le chaud est plus cruel, mais moins long, & plus aisé à guérir en brusquant les remedes ; quant au froid & œdémateux, il est long, il attire souvent l'impotence & & la paralysie, l'hydropisie dans les membres. Le *rhumatisme* est une espece de barometre ou hygrometre, & sur-tout celui qui attaque avec froid & pesanteur ; il attaque les vieillards, les gens bouffis, les filles qui ont les pâles couleurs. Les jeunes gens sont plus sujets au *rhumatisme* chaud, parce qu'il ont le sang bouillant ; mais il arrive assez souvent que le *rhumatisme* froid se complique avec la goutte, la paralysie, le scorbut, le rachitis ; & alors la guérison est très-difficile.

Curation. Le *rhumatisme* inflammatoire demande pour les remedes internes les mêmes que la pleurésie & l'inflammation ; ainsi les saignées répétées, les tisanes délayantes, adoucissantes & antiphlogistiques, comme celle de chiendent, de guimauve & de nitre ; le petit-lait adouci, ensuite les purgatifs & l'émétique, seront les remedes généraux ; les narcotiques seront aussi donnés, selon l'occasion & l'exigence des cas, mais après avoir beaucoup saigné & évacué ; les lavemens adoucissans & évacuans conviennent aussi, d'autant qu'ils entraînent par bas les matieres âcres.

Quant aux topiques dans cette espece, ils doivent être émolliens, relâchans & anodins ; ainsi les cataplasmes de mie de pain, les cataplasmes des herbes émollientes, les fomentations émollientes, avec l'eau de fleur de sureau, le lait tiede, l'eau de tripe seront les premiers mis en usage, après quoi on passera aux résolutifs, comme la mie de pain cuite dans le vin, la graisse humaine, le baume tranquille mêlé avec quelques gouttes d'huile d'œuf, l'huile d'œuf, la bouse de vache, la fiente humaine.

Après les résolutifs, les frictions chaudes avec des linges chargés de fumigation, de succin & d'oliban, ou d'autres pareilles, feront des effets merveilleux.

Le *rhumatisme* froid, l'œdémateux, & celui qui est avec infiltration, se guérissent par des remedes plus actifs. Dans le froid simple, on saigne., mais peu ; dans l'œdémateux, on ne saigne point, ou rarement ; on passe tout de suite, après avoir purgé vivement avec les résines, le jalap, le méchoacan, le diagrede, le turbith gommeux ; on passe, dis-je, aux forts résolutifs, tels que l'eau-de-vie chargée de savon, l'eau de boule, l'eau ou la décoction de sarmens, les lessives alkalines, l'huile volatile de corne de cerf, l'esprit-de-vin camphré mêlé avec le baume tranquille, le baume de fioraventi.

Si ces remedes sont indiqués, on en fait des embrocations sur la partie devant un grand feu ; on la frotte long-tems auparavant avec des serviettes chaudes, ensuite on continue, même après l'application ; on recouvre le tout avec le papier gris & des serviettes

ferviettes chaudes ; après quoi on met le malade dans fon lit bien baffiné.

Si cela ne fuffit pas, on emploie les ventoufes fcarifiées fur la partie ; on applique auffi les véficatoires, le cautere actuel & potentiel, *voyez les articles.* Enfin on emploie tous les remedes externes capables de réfoudre, difcuter & fortifier. Et comme ce mal eft long, ennuyeux & fouvent incurable, il faut avoir les égards fuivans. 1°. On doit éviter d'employer des remedes violens dans le premier inftant ; il faut aller par degré, & commencer par les adouciffans & anodins les plus énergiques, & paffer enfuite aux plus doux réfolutifs, & de-là à de plus forts. 2°. Comme le mal eft long, il faut éviter d'ennuyer par le même remede, & favoir changer pour augmenter l'efpoir du malade & ne pas le rebuter. 3°. Il faut employer les remedes internes avec les externes, les purgatifs doivent être fouvent réïtérés ; & enfin on doit humecter, délayer & adoucir les humeurs avec le lait coupé, le petit-lait, les tifanes fudorifiques, antifcorbutiques & céphaliques.

Nota, 1°. que fouvent le *rhumatifme* fe complique avec la goutte, & que quelquefois il difparoît & fe jette fur des parties internes ; ce qui eft un coup de mort : il faut alors traiter la maladie fecondaire. *Voyez* GOUTTE.

Nota, 2°. que le *rhumatifme* demande un régime égal, exact & fuivi, & que fi on ne le guérit pas, c'eft que les malades trop gourmands & le medecin trop complaifant, laiffent empirer le mal, & le rendent incurable.

RHUMB, f. m. (*terme de Navigation.*) c'eft un cercle vertical quelconque d'un lieu donné, ou l'interfection de ce cercle avec l'horifon. *Voyez* VERTICAL.

Par conféquent les différens *rhumbs* répondent aux différens points de l'horifon. *Voyez* HORISON.

C'eft pour cela que les marins donnent aux différens *rhumbs* les mêmes noms qu'aux différens vents & aux différens points de l'horifon. *Voyez* VENT.

On compte ordinairement 32 *rhumbs*, que l'on repréfente par 32 lignes tirées fur la carte & qui partant d'un même centre, occupent à diftances égales, toute l'étendue du compas. *Voyez* COMPAS.

Aubin définit le *rhumb*, une ligne tirée fur le globe terreftre, ou fur une carte marine, pour repréfenter un des 32 vents qui peuvent conduire un vaiffeau. De forte que le *rhumb* que fuit un vaiffeau, eft regardé comme fa route.

Les *rhumbs* fe divifent d'une maniere analogue aux points auxquels ils répondent. Ainfi le *rhumb* répond à un point cardinal, le demi *rhumb* au point collatéral, c'eft-à-dire, qu'il eft éloigné du premier de 45 degré ; le quart de *rhumb* fait avec celui-ci un angle de 22°. 30', & le demi-quart de *rhumb* fait un angle de 11°. 15' avec le quart de *rhumb*. *Voyez* CARDINAL, COLLATÉRAL, *&c.*

Ligne du rhumb ou *loxodromie*, terme de navigation, qui fignifie la courbe que décrit un vaiffeau, en confervant toujours le même *rhumb*, c'eft-à-dire, en faifant toujours le même angle avec le méridien.

Cet angle eft appellé *angle de rhumb* ou *angle loxodromique*. *Voyez* LOXODROMIE & LOXODROMIQUE.

L'angle que fait la ligne du *rhumb* avec une parallele quelconque à l'équateur, eft appellé *complément du rhumb*. *Voyez* COMPLÉMENT.

Si le vaiffeau fait voile nord & fud, il fait alors un angle infiniment petit avec le méridien, c'eft-à-dire, il lui eft parallele, ou plutôt il vogue fur le méridien même. S'il fait voile eft & oueft, il coupe tous les méridiens à angles droits.

Dans le premier cas, il décrit un grand cercle ; dans le fecond, il décrit, ou l'équateur, ou un parallele ; fi le chemin du vaiffeau eft entre les points cardinaux, ce n'eft point un cercle qu'il parcourt, puifqu'un cercle décrit fur la furface du globe ne peut couper à angles égaux tous les méridiens. Par conféquent il décrit une autre courbe dont la propriété eft de couper tous les méridiens fous le même angle. Cette courbe eft celle qu'on nomme *loxodromie*, ou *ligne du rhumb*.

C'eft une efpece de fpirale analogue à la fpirale logarithmique, & qui, comme elle, fait une infinité de tours, avant

d'arriver à un certain point vers lequel elle tend, & dont elle s'approche continuellement. *Voyez* SPIRALE *&* LOGARITHMIQUE.

Le point aſymptotique de la loxodromique eſt le pole, auquel elle ne peut jamais arriver, quoiqu'elle s'en approche auſſi près qu'on veut. *Voyez* POLE.

La ligne que décrit un vaiſſeau pouſſé par un vent qui fait toujours le même angle avec le méridien, eſt une loxodromie, excepté dans les deux cas dont nous avons parlé ci-deſſus. Cette ligne eſt l'hypothenuſe d'un triangle rectangle dont les deux autres côtés ſont le chemin du vaiſſeau en latitude & en longitude. La latitude eſt connue par obſervation. *Voyez* LATITUDE; & l'angle du *rhumb* avec l'un ou l'autre des deux côtés du triangle, eſt connu par le compas qui ſert à cet uſage. *Voyez* COMPAS.

Par conſéquent tout ce qu'il eſt néceſſaire de calculer, eſt la longueur de la ligne du *rhumb*, ou, ce qui eſt la même choſe, le chemin que le vaiſſeau parcourt. *Voyez* NAVIGATION *&* LOCK.

Si *PA*, *PF*, *PG*, *Planch. navig. fig.* 7, ſont ſuppoſés des méridiens, *AI* l'équateur, *BE*, *KL*, *MN* des paralleles, *AO* repréſentera la loxodromique dont les angles avec les méridiens ſont égaux, & différens par conſéquent de ceux d'un grand cercle, puiſqu'un grand cercle coupe les méridiens à angles inégaux; d'où il s'enſuit que cette courbe n'eſt point un grand cercle de la ſphere. Par conſéquent, ſi la premiere direction du vaiſſeau eſt vers *E* (en ſorte que l'on faſſe paſſer par cette premiere direction un grand cercle qui coupe en *E* le méridien *PE*), & que le vaiſſeau continue à courir ſous le même *rhumb*, il n'arrivera jamais en *E*, mais à un point *O*, qui ſera plus éloigné de l'équateur.

Or, comme le plus court chemin d'un point à un autre de la ſurface d'une ſphere eſt un arc de grand cercle qui paſſe par les deux points, il eſt évident que la loxodromie n'eſt pas le plus court chemin entre deux points donnés, ou la plus courte diſtance d'un lieu à un autre.

Uſage de la loxodromie dans la navigation. 1°. Les parties de courbe *AI* & *AG*, *fig.* 8, ſont entr'elles comme les latitudes *AL* & *AN* des lieux *I* & *G*. 2°. Si les arcs *AB*, *IK*, *HF*, ſont égaux en grandeur & par conſéquent d'un nombre inégal de degrés, la ſomme de ces arcs appellée *côté mécodynamique*, ou *milles de longitude*, n'eſt point égale à la différence en longitude des lieux *A* & *G*. *Voyez* MÉCODYNAMIQUE.

3°. La longueur de la courbe *AG* eſt à la différence de latitude *GD*, comme le ſinus total eſt au coſinus de l'angle du *rhumb*.

Donc 1°. le *rhumb* que l'on ſuit étant donné, avec la différence en latitude réduite en milles, ou aura par une ſimple regle de trois, la longueur correſpondante de la loxodromique, c'eſt-à-dire, la diſtance du lieu *A* au lieu *G*, ſous le même *rhumb*.

2°. Le *rhumb* de vent étant donné avec le chemin parcouru par le vaiſſeau, c'eſt-à-dire, la longueur de la loxodromique, on aura par une regle de trois, la différence en latitude, exprimée en milles, qu'on réduira en degrés d'un grand cercle. 3°. La différence en latitude & la longueur de la courbe ou le chemin du vaiſſeau étant donné en milles, on aura par une ſimple regle de trois, l'angle que la courbe fait avec le méridien, & par conſéquent le *rhumb* de vent ſous lequel on court. 4°. Puiſque le coſinus d'un angle eſt au ſinus total, comme le ſinus total à la ſecante du même angle, il s'enſuit que la différence en latitude *GD* eſt à la longueur correſpondante de la loxodromique, comme le ſinus total eſt à la ſecante de l'angle du *rhumb*.

3°. La longueur de la loxodromique, ou le chemin parcouru par le vaiſſeau, en ſuivant le même *rhumb* *AG*, eſt au côté mécodynamique *AB* + *IK* + *HF*, comme le ſinus total eſt au ſinus de l'angle loxodromique *GAP*.

Donc 1°. le *rhumb* ou angle du *rhumb* étant donné, avec le chemin du vaiſſeau ſur la même loxodromie *AG*, on aura par une regle de trois, le côté mécodynamique qu'on réduira en milles, c'eſt-à-dire, à la même meſure que le chemin du vaiſſeau. 2°. De même le côté mécodynamique

AB + *IK* + *HF* étant donné, avec le chemin parcouru par le vaisseau, on trouvera par une regle de trois, l'angle du *rhumb*.

4°. Le changement en latitude est au côté mécodynamique, *AB* + *IK* + *HF*, comme le sinus total est à la tangente de l'angle loxodromique *P A G* ou *A I B*.

Donc la loxodromique *P A G* & le changement en latitude étant donné, on trouvera par une regle de trois, le côté mécodynamique.

5°. Le côté mécodynamique *A B* + *I K* + *H F* est moyen proportionnel entre la somme de la ligne courbe *A G*, & du changement en latitude *G D*, & la différence de ces deux lignes.

Donc si le changement en latitude *G D*, & la loxodromie *A G* sont donnés en milles, le côté mécodynamique pourra aussi être déterminé en milles.

6°. Le côté mécodynamique & la différence en latitude étant donnés, on propose de trouver la longitude *A D*.

Multipliez la différence en latitude *G D* par 6; ce qui réduira le produit en parties de 10 minutes chacune: divisez par ce produit le côté mécodynamique, le quotient donnera les milles de longitude répondans à la différence de latitude de dix en dix minutes: réduisez les milles de longitude répondans à chaque parallele, en différences en longitudes par le moyen de la table loxodromique, la somme de ces milles de longitude ainsi réduits sera la longitude cherchée. *Voyez* LONGITUDE. *Chambers.* (*O*)

RHUME, *ou* CATTARRE *sur la poitrine*, subst. m. (*Médecine.*) c'est une altération contre nature causée par une légere phlogose ou inflammation sur la trachée artere, le larinx ou les poumons; ou une irritation produite par une sérosité qui tombe sur ces parties, qui blesse les fonctions qui en dépendent.

Généralement parlant, les catarres de poitrine ou *rhumes*, sont précédés de pesanteur de tête, engourdissement des sens, d'une grande lassitude; il survient ensuite un sentiment de froid sur toute la surface du corps, & un léger frisson au dos. Souvent une grande difficulté de respirer, des douleurs vagues autour des épaules, & enfin un petit mouvement de fievre. Mais si le catarre est causé par une inflammation, les symptômes sont plus violens; on ressent de l'ardeur, de la douleur, & tout le corps est comme en phlogose. Dans le catarre froid les humeurs sont plus visqueuses & plus grossieres, & le malade est saisi de froid.

Enfin on peut regarder le *rhume* en général comme une légere péripneumonie qui est prête à commencer.

Les causes éloignées du *rhume* sont les mêmes que celles du catarre. *Voyez* CATARRE.

Le traitement doit être différent selon les causes & les symptomes.

1°. Les diurétiques & les sudorifiques avec les atténuans de tout genre, conviennent pour diviser les humeurs visqueuses, & faire couler celles qui sont trop lentes & en congestion.

2°. Les mucilagineux, les incrassans conviennent dans les *rhumes* produits par l'acrimonie & la chaleur de la sérosité.

3° Les relâchans sont indiqués dans la tension, les humectans dans la sécheresse, les adoucissans dans la rigidité & l'aspérité de la gorge & la douleur. Les narcotiques & les anodins sont excellens dans tous les cas de douleurs & de spasmes qui accompagnent le *rhume*; mais ces derniers demandent la saignée.

Si les premieres voies ou les secondes sont remplies de saburre, si le ventre n'est pas libre, les lavemens émolliens, les purgatifs, les émétiques doux sont indiqués.

Mais comme rien n'entretient davantage le *rhume* & les catarres, que l'abord de nouvelles humeurs sur la partie, la saignée qui les diminue, & la diete, sont aussi deux grands remedes dans ce cas. D'ailleurs, le *rhume* demande particuliérement la saignée, parce que l'état naturel du poumon, qui reçoit autant de sang que le reste du corps, étant d'être dans une tension continuelle, il se trouve surchargé dans le *rhume*. Nous sommes d'avis que la saignée doit être souvent réitérée, mais à petite dose dans le *rhume* qui est

accompagné de chaleur & de douleur; dans les *rhume* féreux, nous penfons que la faignée peut auffi y être utile.

On doit donc éviter de fe mettre en les mains de ces mauvais praticiens, de ces timides médecins, qui pour épargner le fang de leur malade, ou dans la crainte d'affoiblir la poitrine, comme ils difent, fe gardent bien de faigner dans les *rhumes*, & laiffent durer des années entieres des *rhumes* qu'une légere faignée fuivie d'un purgatif & de quelques atténuans, eût guéri tout-à-coup.

Il ne faut pas moins redouter la pratique douce & la médecine emmiellée de ces médecins huileux, qui ne connoiffent que les huiles d'amandes douces & de lin, les firops de guimauve & de diacode dans tous les *rhumes*, qui n'ordonnent que des calmans, & qui n'ont jamais fu employer les remedes atténuans dans les *rhumes* qui naiffent cependant pour la plûpart de la vifcofité de l'humeur bronchique. Ces affaffins ne font pas moins coupables que ceux qui emploient des remedes violens à tout propos; les huileux & les remedes adouciffans & incraffans étant de vrais poifons dans le *rhume*, qui a pour caufe le relâchement des bronches, l'épaiffiffement du fang, l'obftruction des tuyaux bronchiques.

Ainfi la pratique doit varier autant dans le *rhume*, que les caufes qui l'ont produit. Il eft bon quelquefois d'employer les béchiques expectorans; d'autres fois les fudorifiques, les alkalis volatils, les fels volatils huileux, & fouvent les véficatoires: les ventoufes appliquées entre les épaules ont guéri des *rhumes* féreux, invétérés & incurables par toute autre voie.

Remarquez ici fur-tout qu'il arrive des *rhumes* par l'épaiffiffement des humeurs, par le defféchement des fibres. C'eft ce qui fe voit dans ceux qui combattent à tout inftant fous les étendards de Vénus, ou qui facrifient très-fouvent à Bacchus. Dans ces cas les remedes doivent être bien ménagés; la diete reftaurante eft le plus grand fecours.

Comme on rencontre par-tout des perfonnes qui cherchent des remedes formulés pour le *rhumes*, nous allons en marquer ici quelques-uns.

Looch commun adouciffant. Prenez du firop de guimauve, de l'huile d'amandes douces, de chaque une once; du blanc de baleine diffout dans l'huile ci-deffus, un gros: mêlez le tout emfemble pour un looch à prendre dans le *rhume* avec toux, par cuillerée; & le laiffant fondre dans la bouche, il atténue, il fait cracher; il convient dans la toux avec chaleur modérée, dans la difficulté de cracher.

Looch anti-afthmatique, bon dans le rhume *avec férofité.* Prenez du firop d'eryfimum, de lierre terreftre, de l'oxymel fcillitique, de chacun une once; du blanc de baleine diffout dans l'huile, un gros; de poudre d'iris de Florence, de feuilles d'hyffope féchées, de chaque un fcrupule: mêlez le tout pour un looch à prendre par cuillerée dans le *rhume* avec trop de férofité, dans l'épaiffiffement de l'humeur bronchique. *Voyez* POTION HUILEUSE, BECHIQUES, ALTERANS, EXPECTORANS, PERIPNEUMONIE.

Opiat reftaurant dans le rhume. Prenez des poudres de feuilles de fcordium, d'hyffope, de fauge, de méliffe & de cataire féchées, de chaque trois gros; de confection alkermes, demi-once; d'extrait de genievre & d'abfinthe, de chacun fix gros; de firop de karabé & de rofes fimples, de chaque une once & demie: faites du tout un opiat dont on donnera au malade trois gros par jour dans les *rhumes* avec expectoration lente, fans ardeur ni fievre aiguë.

On ordonnera par-deffus chaque, un verre de lait coupé avec l'eau d'orge. *Voy.* CATARRE & TOUX.

RHUME DE CERVEAU, (*Médecine.*) la génération trop abondante de la mucofité nafale, & fon changement morbifique ordinairement en une humeur tenue & âcre, quelquefois plus épaiffe, accompagnée d'une légere inflammation des narines, de mal de tête, & de tout le corps, & fouvent d'une légere fievre, s'appelle *rhume de cerveau* dans le langage ordinaire.

La fuppreffion de la matiere de l'infenfible tranfpiration dépofée à la membrane du nez, paroît fournir la plus grande abondance de cette humeur.

De-là 1°. toutes les causes qui dérangent l'insensible transpiration, produisent tout-d'un-coup ce mal, sur-tout si la chaleur ou le mouvement du corps l'ont rendue plus âcre, & qu'ensuite un froid subit empêche cette matiere de s'exhaler; d'où il arrive que dans certains tems de l'année, dans les changemens de vents, & quand on se découvre le corps, autant de fois on est attaqué de *rhumes de cerveau*.

2°. La foiblesse naturelle dans cette membrane produite par l'âge ou par l'inspiration d'un air trop froid, est cause que cette humeur s'y amasse. 3°. L'abus des sternutatoires y attire cette sérosité.

L'humeur qui s'écoule y est d'autant plus mauvaise, qu'elle est plus tenue, plus abondante, plus chaude & d'une plus longue durée. L'épidémique qui arrive sans un changement manifeste de la qualité de l'air, est plus dangereuse. Celle qui est une suite de la foiblesse naturelle annonce la longueur de la maladie.

La secrétion plus abondante qui s'y fait de l'humeur en question, présente d'abord une mucosité & des crachats plus abondans; elle détruit le sentiment de l'odorat, cause une respiration difficile dans le nez, une sensation de gravité à sa racine & aux parties antérieures de la tête, la dureté de l'ouïe, la somnolence & la céphalalgie. 2°. Par son acrimonie, elle produit l'éternuement, la toux, la rougeur des narines, leur excoriation, la phlogose des yeux accompagnée de larmes plus abondantes; quelquefois l'ozene & le polype. 3°. Quand le mal descend jusqu'à l'estomac, il détruit l'appétit & la digestion. Enfin lorsque la matiere se communique à toute l'habitude du corps, elle est suivie de fievre, de cachéxie & de pâleur.

Dans le traitement de cette maladie on doit avoir recours aux diaphorétiques & aux sudorifiques pour attirer à la peau cette humeur & la faire sortir. Dans l'usage des topiques, il faut choisir ceux qui sont humectans, capables de couvrir la partie, de l'échauffer, & de la préserver de la pourriture, suivant la différence & l'âcreté de l'humeur morbifique. Souvent les hypnotiques conviennent pour accélérer la coction de cette matiere. (*D. J.*)

RHUS, s. m. (*Botan.*) genre de plante dont les feuilles sont crénelées ou à trois dents; son calice est petit, dentelé, & fendu en cinq quartiers. Les fleurs sont approchantes de celles de la rose, pentapétales & disposées en bouquets. L'ovaire qui est au fond du calice devient une capsule ronde, remplie d'une graine unique, & à-peu-près sphérique.

Les Botanistes comptent une douzaine d'especes de *rhus*, dont la plûpart sont d'Afrique & d'Amérique; mais les deux especes principales les plus connues sont le *rhus* à feuilles d'ormeau, & le *rhus* de Virginie. La premiere s'appelle en françois *sumac*, & la seconde *sumac de Virginie*. Nous les décrirons l'un & l'autre au *mot* SUMAC. (*D. J.*)

RHUS, (*Géog. anc.*) bourg de l'Attique. Pausanias, *l. I. ch. xij.* rapporte qu'on lui donna ce nom, à cause qu'anciennement l'eau des montagnes voisines tomboit sur ce bourg. M. Spon, *voyages de Grece, c. ij. p.* 170. nous apprend que ce bourg est entiérement abandonné, & tombe en ruine. On voit quelques inscriptions anciennes, & une entre autres d'un certain Nicias, fils d'Hermias, qui fut le premier, à ce que dit Pline, *l. VII. c. lvj.* qui inventa le métier de foulon. (*D. J.*)

RHUSUNCORÆ, (*Géogr. anc.*) ville de la Mauritanie césarienne. Elle étoit, selon Ptolomée, *l. IV. c. ij.* entre *Addyme* & *Jomnyum*. C'est la même que l'itinéraire d'Antonin appelle *Rusucurrum*, & sans doute aussi la même qui est nommée *Rusucurium* par Pline, *l. V. c. ij.* Cette ville a été colonie romaine, & ensuite honorée d'un siége épiscopal. (*D. J.*)

RHYAS, RHÆAS, *terme de Chirurgie*; consomption de la caroncule lacrymale qui est au grand angle de l'œil. *Voyez* CARONCULE LACRYMALE.

Cette maladie est l'effet de l'ulcération de cette partie. L'âcreté des larmes & l'application inconsidérée des remedes mordicans, peuvent être la cause de l'inflammation & de l'ulcération qui produit la destruction de la caroncule lacrymale.

L'usage de cette partie fait voir que le *rhyas* occasionne un écoulement involontaire des larmes, auquel on peut remédier. *Voyez* RHÆAS. (*Y*)

RHYMNUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Scythie, en-deçà de l'Imaüs. Ptolomée, *l. VI. c. xiv.* qui dit que ce fleuve prenoit sa source dans les monts *Rhymnici*, place son embouchure entre celle du fleuve Rha & celle du fleuve Daïs. Mercator l'appelle *Saïck*. C'est le *Rhamnus* d'Ammien Marcellin. (*D. J.*)

RHYNCOLITES, s. f. (*Hist. nat. Icthyolog.*) nom donné par quelques naturalistes aux pointes cylindriques des oursins pétrifiés ou échinites. *Voyez* OURSINS *&* ÉCHINITES.

RHYNDACUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Mysie asiatique, qu'il sépare de la Bithynie, selon Ptolomée, *l. V. c. j.* Pomponius Mela, *l. I. c. xix.* dit qu'il prend sa source au mont Olympe. Pour parler plus exactement, c'est du lac Abouillona que sort le *Rhyndacus*, & ce lac, qui a 25 milles de tour, est le grand égoût du mont Olympe. Pline, *l. V. c. xxxij.* nous apprend que le *Rhyndacus* se nommoit auparavant *Lycus*. Il est appellé *Mégistus* par le scholiaste d'Apollonius, *Lastacho* par Niger, & *Lopadius* par d'autrés. Il se jette dans la Propontide auprès de Cizyque.

La médaille de Marc-Aurele, au revers de laquelle se voit le *Rhyndacus* à longue barbe, couché & appuyé sur une urne, tenant un roseau de la main gauche, & poussant de la droite un bateau, fait entendre que cette riviere étoit navigable dans ce tems-là. Le *Rhyndacus* sort du lac d'Abouillona, environ deux milles audessus de Lopadi; il est profond & porte bateau, quoique depuis long-tems personne ne prenne soin de nettoyer cette riviere; on la passe à Lopadi, sur un pont de bois.

Le *Rhyndacus* est fameux dans l'histoire romaine, par la défaite de Mithridate. Ce prince, qui venoit d'être battu à Cizyque, ayant appris que Lucullus assiégeoit un château en Bithynie, y passa avec sa cavalerie & le reste de son infanterie, dans le dessein de le surprendre; mais Lucullus, averti de sa marche, le surprit lui-même, malgré la neige & la rigueur de la saison. Il le battit à la riviere de *Rhyndacus*, & fit un si grand carnage de ses troupes, que les femmes d'Apollonia sortirent de leur ville pour dépouiller les morts, & pour piller le bagage. Appien qui convient de cette victoire, a oublié la plûpart des circonstances dont Plutarque nous a instruit. L'on reconnoît l'embouchure du *Rhyndacus*, par une île que les anciens ont nommée *Berbicos*. (*D. J.*)

RHYPÆ, (*Géogr. anc.*) ville de l'Achaïe. Strabon, *l. VIII. p.* 487. & Etienne le géographe en parlent. Le premier, qui dit qu'elle étoit ruinée de son tems, lui donne un territoire appellé *Rhypidis*, & il y met un bourg nommé *Leuctrum*, qui dépendoit de la ville *Rhypæ* (*D. J.*)

RHYPAROGRAPHE, (*Peint.*) *rhyparographus* signifie dans Pline un *peintre* qui ne peint que des grotesques, des noces de village, des bambochades. (*D. J.*)

RHYPHIQUES, adj. *terme de Médecine*, qui signifie des *remédes détergens & purifians. Voyez* DÉTERGENS.

RHYTHME, s. m. (*Poésie latine.*) ῥυθμος chez les Grecs, c'est-à-dire *cadence*, & alors il se prend dans le même sens que le mot nombre. *Voyez* NOMBRE.

Il désigne encore en général la mesure des vers; mais pour dire quelque chose de plus particulier, le *rhythme* n'est qu'un espace terminé selon certaines loix. Le metre est aussi un espace terminé, mais dont chaque partie est remplie selon certaines loix.

Pour expliquer nettement cette différence, supposons un *rhythme* de deux tems. De quelque façon qu'on le tourne il en résulte toujours deux tems. Le *rhythme* ne considere que le seul espace: mais si on remplit cet espace de sons, comme ils sont tous plus ou moins longs ou brefs, il en faudra plus ou moins pour le remplir; ce qui produira différens metres sur le même *rhythme*, ou, si l'on veut, différens partages du même espace. Par exemple, si les deux tems

du *rhythme* sont remplis par deux longues, le *rhythme* devient le metre qu'on appelle *spondée*; s'ils sont remplis par une longue & deux breves, le *rhythme*, sans cesser d'être le même, devient dactyle; s'il y a deux breves & une longue, c'est un anapeste; s'il y a une longue entre deux breves, c'est un amphibraque; enfin, quatre breves feront un double pyrrique. Voilà cinq especes de metres ou de piés sur le même *rhythme*. *Cours de Belles-lettres*. (*D. J.*)

RHYTHME, (*Prose*) c'est comme dans la poésie la mesure & le mouvement; l'un & l'autre se trouvent dans la prose, ainsi que dans la poésie. En prose la mesure n'est que la longueur ou la briéveté des phrases, & leur partage en plus ou moins de membres, & le mouvement résulte de la quantité de syllabes dont sont composés les mots. Les effets du *rhythme* sont connus dans la poésie. Sa vertu n'est pas moindre en prose. Il est impossible de prononcer une longue suite de paroles sans prendre haleine: quand celui qui parle pourroit y suffire, ceux qui l'écoutent ne pourroit le supporter: il a donc été nécessaire de diviser le discours en plusieurs parties: on a encore sous-divisé ces parties, & on y a inséré d'autres pauses de plus ou de moins de durée, selon qu'il étoit convenable, & de-là s'est formé ce qu'on peut appeller la *mesure* de la prose: c'est le besoin de respirer; c'est la nécessité de donner de tems-en-tems quelque relâche à ceux qui nous écoutent, qui a fait partager la prose en plusieurs membres, & ce partage perfectionné par l'art, est devenu une des grandes beautés du discours, mais cet embellissemenr ne peut se séparer du nombre, c'est-à-dire, de la quantité des syllabes. Les phrases ne peuvent plaire que lorsqu'elles sont composées de piés convenables; c'est alors que la prose s'accommodant à toutes les variétés du discours, s'insinue dans les esprits, les remue & les échauffe: c'est alors qu'elle devient une espece de musique qui offre par-tout une mesure reglée, un mouvement déterminé & des cadences variées & gracieuses. D'abord l'oreille seule & le goût des écrivains avoient reglé le *rhythme* de la prose: ensuite l'art le perfectionna; & on assigna à chaque style l'espece de pié qui lui convenoit davantage, soit pour le style oratoire, soit pour le style historique, soit pour le dialogue; en un mot pour quelque espece de style que ce fût, la mesure & le mouvement étoient déterminés par des regles, en prose ainsi qu'en poésie; & ces regles étoient regardées comme si essentielles, que Cicéron n'en dispense pas même les orateurs qui avoient à parler sur le champ. (*D. J.*)

RHYTHME, s. m. (*Musique.*) ῥυθμος peut se définir généralement, la proportion que les parties d'un tems, d'un mouvement, & même d'un tout ont les unes avec les autres: c'est, en musique, la différence du mouvement qui résulte de la vîtesse ou de la lenteur, de la longueur ou de la briéveté respective des notes.

Aristide Quintilien divise le *rhythme* en trois especes; savoir, celui des corps immobiles, lequel résulte de la juste proportion de leurs parties, comme dans une statue bien faite. Le *rhythme* du mouvement local, comme dans la danse, la démarche bien composée, les attitudes des pantomimes; ou enfin celui des mouvemens de la voix & de la durée relative des sons dans une telle proportion que, soit qu'on frappe toujours la même corde, comme dans le son du tambour, soit qu'on varie les sons de l'aigu au grave, comme dans la déclamation & le chant, il puisse, de leur succession, résulter des effets agréables par la durée ou la quantité. C'est de cette derniere espece de *rhythme* seulement que j'ai à parler dans cet article; sur les autres *voyez* PANTOMIMES, DANSE, SCULPTURE.

Le *rhythme* appliqué au son ou à la voix, peut encore s'entendre de la parole ou du chant. Dans le premier sens, c'est du *rhythme* que naissent le nombre & l'harmonie dans l'éloquence, la mesure & la cadence dans la poésie. *Voyez* ÉLOQUENCE, POÉSIE, MÉTRIQUE, VERS, *&c.* Dans le second, le *rhythme* s'applique à la valeur des notes, & s'appelle aujourd'hui *mesure*. *Voyez* VALEUR DES NOTES, MESURES, TEMS. Quant

au *rhythme* de la musique des anciens, voici à-peu-près l'idée qu'on en doit avoir.

Comme les syllabes de la langue greque avoient une quantité & des valeurs beaucoup plus sensibles & mieux distinguées que celles de notre langue, & que les vers qu'on chantoit étoient composés d'un certain nombre de piés que formoient ces syllabes longues ou breves différemment combinées, le *rhythme* du chant suivoit réguliérement la marche de ces piés, & n'en étoit proprement que l'expression. Il se divisoit ainsi qu'eux en deux tems, l'un frappé & l'autre levé, & l'on en comptoit trois genres, & même quatre & plus, selon les divers rapports de ces tems. Ces genres étoient l'égal, qu'ils appelloient aussi *dactylique*, où le *rhythme* étoit divisé en deux tems égaux; le *rhythme* double, trochaïque ou ïambique, dans lequel la durée de l'un des deux tems étoit double de celle de l'autre; le sesquialtere, qu'ils appelloient aussi *péonique*, dont la durée de l'un des tems étoit à celle de l'autre en rapport de deux à trois; & enfin l'épitrite moins usité, où le rapport des deux tems étoit de trois à quatre. Les tems de ces *rhythmes* étoient susceptibles de plus ou moins de lenteur par un plus grand ou moindre nombre de syllabes ou de notes longues ou breves, selon le mouvement; & dans ce sens, un tems pouvoit recevoir jusqu'à huit degrés différens de mouvement par le nombre des syllabes qui le composoient; mais les deux tems conservoient toujours entr'eux la proportion déterminée par le genre du *rhythme*.

Outre cela, le mouvement & la marche des syllabes, & par conséquent des tems & du *rhythme* qui en résultoit, étoit susceptible d'accélération ou de ralentissement, selon l'intention du poëte, l'expression des paroles, & le caractere des passions qu'il falloit exciter. Ainsi, de ces deux moyens combinés naissoient une foule de modifications possibles dans le mouvement d'un même *rhythme*, qui n'avoit d'autres bornes que celles au-deçà ou au-delà desquelles l'oreille n'est plus à portée d'appercevoir les proportions.

Le *rhythme*, par rapport aux piés qui entroient dans la poésie qu'on mettoit en musique, se partageoit en trois autres genres; le simple, qui n'admettoit qu'une sorte de piés; le composé, qui résultoit de deux ou plusieurs especes de piés; & le mixte, qui pouvoit se résoudre en deux ou plusieurs *rhythmes* égaux ou inégaux, ou se battre arbitrairement à deux tems égaux ou inégaux, selon les diverses conditions dont il étoit susceptible.

Une autre source de variété dans le *rhythme* des anciens étoit les différentes marches ou successions de ce même *rhythme*, selon l'espece des vers. Le *rhythme* pouvoit être uniforme, c'est-à-dire, se battre toujours en deux tems égaux, comme dans les vers hexametres, pentametres, adoniens, anapestiques, *&c.* ou toujours inégaux, comme dans les vers purs ïambiques, ou diversifiés, c'est-à-dire mêlés de piés égaux & d'inégaux, comme dans les scazons, les coriambiques, *&c.* Mais dans tout ces cas, les *rhythmes*, même semblables aux égaux, pouvoient être fort différens en vîtesse, selon la nature des piés. Ainsi, de deux *rhythmes* égaux en genre, résultans l'un de deux spondées, & l'autre de deux pyrriques, le premier auroit pourtant été double de l'autre en durée.

Les silences se trouvoient encore dans le *rhythme* ancien, non à la vérité comme les nôtres, pour faire taire seulement quelqu'une des parties, ou pour donner quelque caractere au chant; mais uniquement pour remplir la mesure de ces vers appellés *catalectiques*, qui demeuroient courts faute d'une syllabe; ainsi les silences ne pouvoient jamais se trouver qu'à la fin du vers pour suppléer à cette syllabe.

A l'égard des tenues, ils les connoissoient sans doute, puisqu'ils avoient un mot pour les exprimer; la pratique en devoit cependant être fort rare parmi eux, du moins cela peut-il s'inférer de la nature de leurs notes & de celle de leur *rhythme*, qui n'étoit que l'expression de la mesure & de la cadence des vers. Il paroît aussi qu'ils ne connoissoient pas les roulemens, les syncopes, ni les points, à moins que les instrumens ne pratiquassent quelque chose de semblable en accompagnant

accompagnant la voix: de quoi nous n'avons nul indice.

Voſſius dans ſon livre *de poematum cantu & viribus rhythmi*, releve beaucoup le *rhythme* ancien, & il lui attribue toute la force de l'ancienne muſique. Il dit qu'un *rhythme* détaché, comme le nôtre, qui ne repréſente point les formes & les figures des choſes, ne peut avoir aucun effet, & que les anciens nombres poétiques n'avoient été inventés que pour cette fin que nous négligeons; il ajoute que le langage & la poéſie moderne ſont peu propres pour la muſique; & que nous n'aurons jamais de bonne muſique vocale juſqu'à ce que nous faſſions des vers favorables pour le chant, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce que nous réformions notre langage, en y introduiſant, à l'exemple des anciens, la quantité & les piés meſurés, & en proſcrivant pour jamais l'invention barbare de la rime.

Nos vers, dit-il, ſont préciſément comme s'ils n'avoient qu'un ſeul pié: de ſorte que nous n'avons dans notre poéſie aucun *rhythme* véritable; & qu'en fabriquant nos vers, nous ne penſons qu'à y faire entrer un certain nombre de ſyllabes, ſans preſque nous embarraſſer de quelle nature elles ſont. J'ai peur que ceux qui ſe ſont tant moqués de tous ces raiſonnemens de Voſſius, ne fuſſent encore moins bons connoiſſeurs en muſique que Voſſius ne l'étoit lui-même. *Voyez* MUSIQUE (*S*).

Recherches ſur l'origine, la nature & l'effet du rhythme. Nous entendons dans cet article, par le mot *rhythme*, un certain ordre dans la ſucceſſion des tons; & pour donner tout-d'un-coup à notre lecteur une idée juſte & générale du *rhythme* en muſique, nous remarquerons qu'il y fait le même rôle que la meſure des vers en poéſie.

Comme les anciens ont attribué une grande force eſthétique au *rhythme*, & que même aujourd'hui tout le monde avoue que ce qu'on appelle proprement beau dans le chant en dépend, c'eſt ici qu'il appartient d'en rechercher la nature & l'effet. Ces recherches ſeront d'autant plus utiles, qu'aucun artiſte ne les a entrepriſes, au moins que je ſache; ce qui eſt cauſe que les compoſiteurs ont ſouvent eux-mêmes des idées très-confuſes du *rhythme*; ils en ſentent bien la néceſſité, mais ils ne peuvent en rendre raiſon.

Je viens de dire qu'on attribue la beauté proprement dite de la muſique au *rhythme*. Pour déterminer plus exactement le ſujet de mes recherches, il faut néceſſairement que je remarque ici que le chant tire ſa force eſthétique de deux ſources très-différentes.

Les tons de la muſique peuvent avoir une ſignification naturelle, & où le *rhythme* n'entre pour rien. On entend des ſons qui d'eux-mêmes ſon gais, joyeux, tendres, triſtes ou douloureux. Ces ſons ont le pouvoir de nous remuer, ſans que l'air y entre pour rien; & ſouvent on donne auſſi le nom de *beau* à ce pouvoir. La beauté qui réſulte du *rhythme* eſt toute autre; elle gît dans des choſes parfaitement indifférentes en elles-mêmes; dans des choſes qui n'ont aucune ſignification naturelle, qui n'expriment ni la joie ni la douleur.

Pour écarter toute diſcuſſion étrangere à la recherche que nous allons faire de l'origine, de la nature & de l'effet du *rhythme*, nous ne choiſirons d'abord que des élémens indifférens en eux-mêmes, tels que le ſon d'un tambour ou celui d'une ſeule corde; ſons qui n'ont par eux-mêmes d'autre pouvoir que celui que le *rhythme* leur donne: enſuite il nous ſera facile d'appliquer notre théorie à d'autres élémens.

Qu'on ſe repréſente donc les ſimples coups frappés ſur un tambour, ou les ſimples ſons d'une même corde, & qu'on ſe demande: *Comment une ſuite de pareils ſons peut-elle devenir agréable, & obtenir un caractere moral ou paſſionné?* & l'on ſera juſte au point où commencent les recherches ſur le *rhythme*. Venons au fait.

D'abord il eſt clair que des coups qui ſe ſuivent ſans aucun ordre, ou ſans obſerver entr'eux de tems égaux, n'ont rien qui puiſſe réveiller l'attention: on entend ces coups ſans y penſer. Cicéron compare quelque part le nombre oratoire à la chûte variée, mais réguliere, des gouttes de pluie: cette comparaiſon peut auſſi nous être utile. Tant qu'on n'entend que le

bruit confus des gouttes, on ne pense rien autre sinon qu'il pleut. Mais si au milieu de ce bruit on entend la chûte de quelques gouttes particulieres, & qu'on s'apperçoive que ces gouttes reviennent toujours dans le même tems, ou qu'après le même espace de tems il tombe toujours deux, trois ou plus de gouttes qui se suivent dans un certain ordre, & ont par-là même quelque chose de périodique, comme les coups de marteau de trois ou quatre forgerons, alors l'attention est excitée à examiner cet ordre. Voilà donc déja un commencement au *rhythme*; savoir, le retour régulier des mêmes coups.

Si donc pour en revenir aux coups de tambour, nous imaginons une suite de coups égaux, & qui se succédent à égales distances, & que nous les représentions par des points égaux & mis à des distances égales, • • • • •, nous aurons une idée de l'ordre le plus simple dans la suite des choses; ce qui fournit le premier degré, le degré le plus foible du *rhythme*. Ses coups sont égaux entr'eux & se suivent à égales distances; & ce *rhythme*, le plus simple de tous, ne produit rien qu'un degré très-foible d'attention. Car, comme les sons qui frappent continuellement notre oreille, n'ont ordinairement aucune régularité remarquable, on devient attentif aussi-tôt qu'il s'en trouve.

Veut-on augmenter encore l'ordre d'un degré, on le peut en rendant les coups inégaux en force, & en variant ces coups forts & foibles, suivant une regle fixe. La regle fixe la plus simple est de faire constamment succéder un coup fort à un foible: alors, outre la régularité de la succession des coups à distances égales, on remarqueroit celles qui résultent de ce que les coups se succédent toujours par couples, dont le premier coup est fort & l'autre foible, comme ces points • . | • . | • . | Ici commence déja ce que nous appellons *mesure* en musique. Cette succession mesurée de coups a quelque chose de plus pour attirer l'attention. On y trouve une double uniformité, & le premier degré de changement.

Nous pouvons poser ici comme un fait connu, que l'uniformité, alliée au changement & à la variété, réveille un sentiment agréable. Voilà donc d'où résulte le plaisir que nous trouvons à des choses qui, isolées & en elles-mêmes, sont parfaitement indifférentes; & ici nous commençons à comprendre comment le *rhythme* ou le bon ordre, observé dans une suite de choses indifférentes, peut faire naître le beau.

A présent il est facile de s'imaginer combien de changemens on peut faire dans la mesure; ce qui rend non-seulement l'ordre des coups plus varié, mais lui donne aussi un caractere. Comme il feroit fastidieux & inutile de s'étendre là-dessus, je me contenterai de faire quelques remarques à ce sujet.

Tout le monde sent la différence de caractere qu'il y a entre la mesure à quatre tems & celle à trois. La mesure ♩♩♩|♩♩♩| , ou ♩♪|♩♪| ; ou encore 𝅗𝅥♩|𝅗𝅥♩| , nous fait une toute autre impression que la mesure ♩♩♩♩|♩♩♩♩| , ou que celle-ci 𝅗𝅥♩♩|𝅗𝅥♩♩| ; & ces deux sortes de mesures ont un caractere distingué & différent de ♪♪♪|♪♪♪|♪♪♪|♪♪♪| qui est composé de la mesure à deux tems & de celle à trois. Pour sentir cela, on n'a qu'à prononcer, pendant quelque tems, les mots suivans, en observant la ponctuation: *un, deux: un, deux: un, deux*: ou ceux-ci, *un deux trois: un deux trois: un deux trois*: ou enfin: *un deux trois, quatre cinq six: un deux trois, quatre cinq six*. On sent très-distinctement la différence d'ordre qu'il y a dans ces trois sortes de successions, où l'on sent les trois sortes de *rhythme*. Ajoute-t-on encore à cela que la mesure peut avoir différens degrés de mouvemens que le compositeur indique par les mots *allegro*, *andante*, *adagio*, &c. que dans la même mesure les coups peuvent se succéder dans un ordre très-varié, comme lorsque pour ♩♪♪| on met ♩.♪| ou ♩♪♪| ; que quelquefois même on omet quelques coups en les remplaçant par des silences; qu'enfin les coups peuvent aussi différer par un son plus aigu ou plus grave, & qu'on peut les détacher ou les lier ensemble,

& les rendre différens par quantités d'autres modifications que la voix humaine peut sur-tout donner aux sons ; alors on comprendra facilement qu'une seule espece de mesure est susceptible d'une variété inépuisable. En général ce que nous venons de dire fait comprendre comment une suite de sons, indifférens en eux-mêmes, peut devenir agréable, & acquérir un certain caractere, uniquement par l'ordre de leur succession.

A présent nous pouvons déja déterminer ce que c'est proprement que le *rhythme* dans une suite de sons. Ce n'est en général que la division de cette suite de sons en membres d'égale grandeur, en sorte que deux, trois, quatre ou plus de coups fassent un des membres de cette suite ; membre qui ne doit pas être uniquement arbitraire, mais se distinguer des autres par quelque chose qu'on sente réellement. C'est proprement ce qu'on appelle *mesure* en musique, & *pié* en poésie, & c'est la premiere espece de *rhythme* & la plus simple. Mais ce *rhythme* simple est de plusieurs sortes : il est égal ou inégal ; & le *rhythme* égal, aussi-bien que l'inégal, peut encore acquérir différens caracteres par la sous-division qu'on peut y introduire, en y mettant par exemple, tantôt plus de noires, & tantôt plus de croches.

Mais si l'on rassemble aussi plusieurs mesures pour en faire d'autres membres, ensorte que chacun de ces nouveaux membres soit composé de deux, trois ou plus de mesures, on a une nouvelle espece de *rhythme* que nous nommerons *rhythme composé*. Enfin de ces nouveaux membres composés on peut encore composer d'autres membres ou périodes. Si ces périodes se suivent aussi en tems égaux, il en résulte encore un *rhythme* plus composé que le précédent.

Expliquons ceci par le moyen d'une suite de coups telle que celle dont nous avons déja parlé.

Supposons que l'on compte effectivement tout haut une suite de sons, comme *un*, *deux*, *trois*, *quatre*, &c. & que l'on prononce chaque mot aussi haut & avec le même accent que les autres ; dans ce cas on n'a que de l'ordre ou de la régularité sans mesure ni *rhythme* : mais cette régularité est susceptible de plus ou moins de vîtesse. Si tous les sons étoient parfaitement égaux, & qu'on ne voulût pas les compter tout de suite, mais les assembler deux à deux, trois à trois, *&c.* ainsi *un deux*, *un deux*, ou *un deux trois*, *un deux trois*, &c. on auroit une apparence de mesure, mais ce ne seroit qu'une apparence, tant qu'on ne sentiroit pas dans les coups même quelque chose qui occasionnât cette division en membres de deux, trois ou plus de parties.

Mais si cette division en membres a réellement son principe dans le sentiment, & si, par exemple, on donne un accent plus marqué au premier, troisieme, cinquieme, *&c.* son qu'aux autres, alors on fait naître la mesure à deux tems 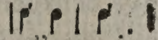 *&c.* où les notes marquées d'un tiret indiquent celles qui ont un accent plus fort. Si, au lieu de mettre l'accent sur la premiere, troisieme, *&c.* on le met sur la premiere, quatrieme, septieme, *&c.* on a la mesure à trois tems 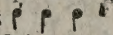 , & ainsi des autres. Ici nous avons de la régularité & du *rhythme*.

Dans la même mesure on a encore différentes especes de *rhythme* ; especes qui résultent de ce que les sons peuvent former un même membre ou un même tout de différentes manieres. Par exemple, cette suite de sons 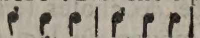 & celle-ci 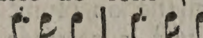 ont la même mesure qu'on appelle *mesure à trois tems* ; mais chacune de ces suites a un *rhythme* différent, quoiqu'elles portent le même nom comme mesure. Quand on compare ainsi les différentes parties d'une mesure, on ne fait absolument attention qu'à la durée des sons & à l'accent qu'on leur donne ; leur plus ou moins d'aigu ou de grave n'y entre pour rien ; car dans les deux mesures, *fig.* 1, *pl. XIV de Musiq.* il n'y a point de différent *rhythme*.

Et voilà pour ce qui regarde le *rhythme* simple.

Lorsqu'on assemble plusieurs mesures pour en faire un membre, comme lorsque deux, trois ou quatre mesures font toujours une période marquée dans la suite

des sons ou des mouvemens, alors on produit le *rhythme* composé.

Tout le monde sait quel nombre infini de changemens on peut faire par le moyen du *rhythme composé*: il faut remarquer qu'en musique on n'est pas obligé de composer ce *rhythme* de mesures entiéres, comme ici ♪ ♪ ♪ | ♪ ♪ ♪ |, mais qu'on peut le former de parties de mesures, comme ♪ ♪ | ♪ ♪ ♪ | ♪ |, ou ♪ | ♪ ♪ ♪ | ; c'est-à-dire, que le *rhythme composé* peut commencer au commencement, au milieu, ou à la fin de la mesure; mais il faut qu'il finisse à la partie de la mesure qui précede celle par où il a commencé, comme on le voit dans les deux exemples précédens.

Enfin on peut former un *rhythme composé* deux fois, trois fois, *&c.* lorsqu'on assemble deux ou trois périodes; ainsi, par exemple, deux ou plus de mesures forment un membre; deux ou plus de membres forment une période ou une partie; & deux de ces périodes ou parties toute la mélodie, qu'on répete tant que l'on veut. Tous les airs de danse sont dans ce goût.

Ce que l'on vient de rapporter peut suffire pour donner à un lecteur attentif une idée juste de ce qu'est le *rhythme* dans la musique; l'on voit qu'il n'est autre chose que la division périodique d'une suite de choses semblables; division par le moyen de laquelle on réunit l'uniformité de cette suite à la variété; en sorte qu'un sentiment continu qui auroit été par-tout homogene, devient varié & changeant par le moyen de la division rhythmique; mais examinons encore de plus près l'origine & les effets du *rhythme*.

Les peuples à demi sauvages observent le *rhythme* dans leurs danses, & tout le monde mêle du *rhythme* dans plusieurs occupations; ce qui prouve qu'il n'est pas l'ouvrage de l'art, qu'il ne résulte pas du raisonnement, mais qu'il est fondé sur un sentiment naturel. Toute personne obligée de compter avec une certaine vitesse, ne comptera pas long-tems d'une maniere uniforme & interrompue, comme *un*, *deux*, *trois*, *quatre*, &c. mais elle formera bientôt des membres de deux ou trois nombres, & comptera *un deux*; *trois quatre*, &c. *un deux trois*, *quatre cinq six*, &c. Si l'on compte assez lentement pour former chaque membre de deux nombres, on cherche à rompre la trop grande uniformité en traînant & alongeant chaque mot, en sorte qu'il se divise en deux parties, & l'on compte *un... n*, *deu...eux*, *troi...ois*, &c.

Aussi-tôt que l'oreille est frappée de sons qui se succedent en tems égaux, on ne peut s'empêcher de les compter intérieurement, & par conséquent de les arranger comme on vient de le dire. Si nous formons nous-mêmes ces sons, en frappant, par exemple, nous les arrangerons de maniere que la variété des coups soulage la fatigue de compter rhythmiquement. Le tonnelier qui cercle un tonneau, le chauderonnier qui frappe un chauderon, cessent bien-tôt de donner des coups égaux & isolés, ainsi, ♪ ♪ ♪ ♪ ♪, *&c.* bien-tôt ils les assemblent ainsi, ♪ ♪ ♪ | ♪ ♪ ♪ | *&c.* ou ainsi ♪ ♪ ♪ ♪ | ♪ ♪ ♪ ♪ |, *&c.* & varient la force de trois ou quatre coups dont ils forment leur mesure, afin que cette division devienne sensible à l'oreille.

Il est tout aussi sûr qu'on rendra les membres semblables entr'eux, & quand bien même quelqu'un s'aviseroit de compter ainsi ♪ ♪ | ♪ ♪ ♪ |; il ne manquera pas après deux ou trois membres inégaux de recommencer une nouvelle période semblable à la premiere, comme ♪ ♪ | ♪ ♪ ♪ | ♪ ♪ | ♪ ♪ ♪ |, *&c.* car sans cette régularité le calcul deviendroit trop fatiguant.

Maintenant qu'une expérience incontestable nous a montré que toute division rhythmique est naturelle & a son principe dans le sentiment, examinons sur quoi se fonde ce sentiment naturel.

Remarquons que nous ne demandons aucun *rhythme* dans une suite d'objets, qui par eux-mêmes ou par leur constitution naturelle, ont de la variété, du changement, & entretiennent par-là notre activité. Nous n'exigeons aucun *rhythme* dans un discours qui nous occupe, soit uniquement par la narration, soit par le développement des idées; nous n'en de-

mandons pas davantage lorſqu'on veut nous émouvoir, & qu'on nous raconte une aventure touchante, de maniere que nous y appercevions continuellement quelque choſe de nouveau, capable d'exciter le ſentiment. Un homme qui veut nous émouvoir de pitié envers lui, n'a qu'à nous détailler la miſere qui l'opprime; & tant que durera ſon diſcours nous l'écouterons avec un attendriſſement continuel, ſans que ſa narration ait beſoin du *rhythme* pour entretenir ce ſentiment; il l'eſt aſſez par chaque nouvelle circonſtance douloureuſe que nous apprenons.

La même choſe nous arrive dans nos occupations; tant que notre ouvrage nous fournit quelque objet nouveau, nos forces n'ont pas beſoin d'être excitées par des cauſes étrangeres. Un peintre ne donnera pas un mouvement cadencé à ſon pinceau, il n'en a pas beſoin; le nouvel objet qui ſe préſente à ſes yeux à chaque trait qu'il forme, a une force ſuffiſante pour l'animer à continuer ſon ouvrage; mais celui qui lime quelque choſe ou fait quelque ouvrage, dont l'uniformité n'eſt interrompue par rien de nouveau, celui-là forme bien-tôt des mouvemens rhythmiques ou cadencés; mouvemens que Voſſius a obſervés même dans la façon de peigner & de frotter des baigneurs, *Voyez* ſon Traité *De poematum cantu & viribus rhythmi*. Donc nous ne deſirons naturellement le *rhythme* que lorſque nous éprouvons des ſentimens continuellement uniformes.

Mais ſi le *rhythme* n'eſt naturel que lorſqu'il faut interrompre l'uniformité, pourquoi tous les peuples de la terre ſe font-ils aviſés de donner un *rhythme* aux poëmes déja aſſez variés par les choſes même qu'ils contiennent? parce qu'outre l'effet qui réſulte de la ſuite des événemens ou de la matiere qu'il contient, & qu'il a de commun avec la proſe, le poëme a encore pour but de produire un ſentiment gai, triſte ou tendre, continu ou homogene, & dont on ne pourroit pas entretenir la durée ſans le *rhythme*; ce qui le prouve, c'eſt que ſouvent la plus belle ode ou la chanſon la plus touchante, traduite très-fidélement, perd le pouvoir de nous entretenir dans un ſentiment uniforme. La traduction nous fournit bien la même ſuite d'objets que l'original; mais faute de *rhythme*, elle n'a pas le pouvoir d'entretenir en nous le ſentiment ſoutenu de gaieté ou de tendreſſe que réveille l'original. On lit toujours avec plaiſir l'Iliade & l'Odiſſée bien traduites en proſe; mais le ſentiment continu de grandeur & d'élévation dans l'action diſparoît.

Nous voilà donc convaincus par une expérience ſûre, que le *rhythme* eſt néceſſaire, lorſqu'il faut produire un effort ou un ſentiment continuel ou homogene.

Cela nous mene à découvrir le vrai fondement ſur lequel repoſe l'effet du *rhythme*. Toute expreſſion agréable ou déſagréable diſparoît bien-tôt, ſi la cauſe qui l'a produite n'eſt pas répétée. Le ſentiment ſuit les loix du mouvement: la toupie qu'un enfant a miſe en mouvement, tourne quelques inſtans & puis tombe; pour que ſon mouvement continue, il faut que l'enfant lui donne de nouvelles forces par des coups de fouet répétés de tems en tems. Si l'on entretient un ſentiment paſſionné en le nourriſſant continuellement de nouvelles impreſſions, il ne reſte pas le même; l'ame reſte conſtamment en mouvement, il eſt vrai, mais ce mouvement eſt tantôt plus fort, tantôt plus foible; l'ame eſt dirigée vers d'autres objets, & ſon mouvement change même de nature. Nous éprouvons toutes ces impreſſions en liſant quelque trait touchant dans un hiſtorien; quoique ce qu'il nous raconte ſoit uniformément triſte, les choſes qu'il nous dit ſont de nature ſi différente, & ont un pouvoir ſi varié, que nous ſommes remués, tantôt doucement, tantôt très-douloureuſement, & que même nous l'écoutons quelquefois avec aſſez de tranquillité.

Par-là nous voyons que la répétition continuelle d'une même impreſſion, a ſeule la force d'entretenir un même ſentiment pendant un certain tems; c'eſt-là d'où vient le pouvoir étonnant du *rhythme* que nous allons à préſent conſidérer plus particuliérement.

Nous avons déja vu que le *rhythme* divise une suite d'impressions simples & successives, comme le font des coups ou des sons en membres égaux, & qui reviennent périodiquement dans des tems égaux; ce qui nous entretient dans une attention continuelle à observer le retour périodique des coups & des membres égaux, & nous oblige par conséquent à compter toujours; or c'est là-dedans qu'est tout le mystere de la force du *rhythme*; mais pour ne pas devenir obscurs par des observations trop générales, appliquons d'abord l'explication de ceci à des cas particuliers.

Le *rhythme* le plus simple est celui qui n'est composé que de membres égaux répétés continuellement; tel est celui du batteur en grange, du maréchal, d'un homme qui marche. Il est connu que ce *rhythme* facilite les différens travaux où il a lieu, & anime les ouvriers à l'application constante de leurs forces; il ne nous reste donc qu'à voir comment il produit cet effet. Chaque batteur en grange a une partie du *rhythme* assignée pour donner son coup, & il répete ce coup exactement dans le même espace de tems, ou toujours après le même nombre d'autres coups: ceci l'entretient dans une attention continuelle à ne pas manquer le moment de donner son coup, c'est-à-dire, qu'il compte toujours, mais son calcul est soulagé, non-seulement parce qu'il entend distinctement les coups des autres se succéder dans des tems égaux, mais encore parce qu'il distingue chaque coup par son accent particulier, si je puis m'exprimer ainsi, & qu'en général les membres son courts, & ne sont composés que d'un petit nombre de coups; il n'a donc pas besoin de compter réellement, son tact sent les nombres sans qu'il parle. Le moment de donner son coup est-il arrivé, il le fait avec plaisir, parce qu'il trouve du plaisir dans l'ordre qui regne dans son travail. L'attention continuelle qu'il fait au nombre des coups, quelque petite qu'elle paroisse, l'empêche de sentir la fatigue. Il en est de cet ouvrage comme de tous les autres ouvrages pénibles qu'on peut faire avec une attention médiocre à l'ouvrage même. Le voyageur est soulagé d'une partie de sa fatigue, parce que la vue continuelle de nouveaux objets, ou l'entretien d'un compagnon, détourne son attention de l'application qu'il est obligé de faire de ses forces.

Or, si le *rhythme*, outre son égale mesure de tems, a encore quelque chose de caractéristique, s'il est gai, tendre, sérieux, l'impression de ce caractere se répétera à chaque retour périodique du même membre: c'est, pour me servir de la comparaison que j'ai déja faite, c'est un nouveau coup de fouet que l'enfant donne à sa toupie. La même impression de gaieté, de tendresse, de gravité, est continuellement entretenue; & l'uniformité du calcul que l'on fait en même tems par le seul sentiment, berce, pour ainsi-dire, l'ame dans cette impression. Voilà d'où résulte le sentiment uniforme & continu avec lequel on écoute un air.

Ce n'est pas tout encore: le chanteur, le musicien & le danseur qui, par le mouvement de ses membres, concourt à produire le *rhythme*, l'auditeur même, qui ne chante que tout bas, ou qui assis danse en idée, éprouvent à chaque mesure, à chaque période, un nouvel encouragement. Car, comme dans l'exemple rapporté ci-dessus, le batteur en grange est continuellement attentif à frapper son coup à tems, de même le chanteur, le musicien, le danseur & le spectateur sont entretenus dans une attention continuelle, en observant exactement les accens afin de rendre le *rhythme* plus sensible. C'est pourquoi à chaque frappé de la mesure, & au commencement de chaque nouvelle période, il naît aussi un nouveau desir de donner l'accent à propos. Avant donc qu'une impression soit entiérement finie, une autre commence déja, & cela cause en quelque façon une augmentation, un entassement de sentimens & d'activité, qui enflamme toujours plus l'ame, & augmente le sentiment qu'elle éprouve. Cela peut aller au point de mettre enfin tout le systême des nerfs en mouvement; mouvement qui devient toujours plus vif, comme le mouvement ordinaire le devient, quand un coup succede à l'autre

avant que la force du premier soit épuisée : en sorte qu'une ame sensible peut à la fin être mise entiérement hors d'elle-même.

Effectivement l'on voit des personnes qui commencent à chanter & à danser sans en avoir une grande envie, & qui peu-à-peu s'échauffent & ne finissent que lorsqu'elles tombent comme en défaillance, parce que leur corps n'est plus capable de supporter la fatigue ; cela arrive sur-tout lorsque les instrumens qui accompagnent le chant ou la danse, rendent le *rhythme* toujours plus sensible. Il n'est pas possible de décrire si bien exactement tout ce qui se passe alors dans l'ame de ces personnes ; mais quelqu'un qui est accoutumé à observer les phénomenes psychologiques avec quelque attention, comprendra, par le moyen de ce que nous venons de remarquer, comment le *rhythme* diminue un ouvrage continuel & uniforme, & comment il entretient & augmente graduellement les sentimens.

Enfin, on comprend, à l'aide de toutes ces considérations sur le *rhythme*, comment on peut, par son moyen, donner à une suite de sons indifférens en eux-mêmes, la nature d'un discours moral ou passionné. Cet objet seul mériteroit d'être examiné dans toute son étendue, parce que par son moyen on mettroit dans tout son jour la véritable essence, la nature la plus cachée de la musique. Cet examen demanderoit un traité étendu, & nous souhaiterions de pouvoir engager un homme versé dans la musique à le faire, parce que tous ceux qui ont écrit jusqu'à présent sur cet art, ont passé presque absolument sous silence ce point si essentiel, & qui découvriroit toute l'essence de l'art. Nous sommes forcés à nous en tenir à quelques remarques fondamentales.

1°. Une suite de sons divisée simplement en mesures homogenes également grandes, comme le sont celles qu'observent les batteurs en granges & les maréchaux, a le pouvoir de soulager le travail des ouvriers : mais cette même suite de sons est plus significative pour le spectateur qui la considere uniquement comme composée de sons, & l'examine comme ayant quelque chose de commun avec le discours : car si l'on se représente qu'on entend un homme parler une langue étrangere en observant cette mesure, aussitôt cette suite de sons divisée en membres égaux, réveille en nous l'idée d'un homme qu'un seul & même objet entretient dans une sensation ou dans une activité déterminée, & l'on peut observer si cette sensation est vive ou si elle est douce ou tranquille. On trouvera même qu'à l'aide de ce *rhythme* simple, il est possible d'exprimer plusieurs mouvemens de l'ame par des mots inintelligibles en eux-mêmes : on sent ce que nous venons de dire, quoiqu'il soit impossible de le décrire en peu de paroles. Celui qui voudroit traiter cette matiere à fond, n'auroit qu'à écrire une suite de sons semblables à ceux d'un maréchal, les diviser successivement en différentes mesures, leur donner différens mouvemens, différens degrés de grave & d'aigu, de *piano* & de *forte*, comme *fig.* 1, *planch. XIV. de Musiq.* & il ne lui seroit pas difficile de former plusieurs suites de cette espece, dont chacune auroit un caractere passablement déterminé. Par ce moyen, on commenceroit à comprendre comment des sons indifférens par eux-mêmes, peuvent, par le moyen du *rhythme* le plus simple, acquérir une signification déterminée, quoique générale.

2°. Fait-on un pas de plus, & forme-t-on de ces membres simples ou mesures des membres plus grands, en sorte que chacun de ces nouveaux membres soit composé de deux, trois ou quatre mesures, alors on obtient par cette nouvelle division rhythmique un nouveau moyen de donner à ce langage inintelligible une signification intelligible. Par ce nouveau moyen, on divise ce langage en phrases plus ou moins courtes, & de ces phrases on forme des périodes déterminées & détachées.

3°. Pour rendre ce langage encore plus intelligible, on peut faire une quantité innombrable de changemens par le moyen des phrases composées de deux, trois ou quatre mesures : chacun de ces changemens exprimera quelque chose de différent,

Ainsi, par exemple, on pourra par ces changemens indiquer facilement si le sentiment est tranquille ou inquiet, s'il est homogene ou continu, ou s'il change; s'il est soumis à de petites ou à de grandes variations; s'il augmente ou diminue en continuant.

Pour sentir tout cela, faites plusieurs de ces changemens rhythmiques dans une même suite de sons. Entre la multitude de ces changemens, choisissons ceux-ci,

& faisons bien attention à l'effet de chacun de ces changemens; on comprendra d'abord comment on peut par ce moyen réveiller dans notre ame des sentimens tranquilles & inquiets, augmentant ou diminuant uniformément, continuant quelque tems, & puis se changeant brusquement, *&c.*

Nous n'irons pas plus loin; car le peu que nous venons de dire suffit pour faire sentir comment le mouvement & le *rhythme* seuls peuvent faire du chant le langage des passions, & rendre ce langage passablement intelligible. Il seroit fort à souhaiter qu'un maître de l'art voulût se donner la peine de distinguer les différentes especes de *rhythme*, de déterminer le caractere de chaque espece, & de montrer ensuite ce que l'on peut exprimer, tant par chaque espece de *rhythme* en particulier, que par le mêlange des différentes especes de *rhythme*.

Par ce moyen, on poseroit les principes nécessaires pour bien traiter une piece de musique eu égard au *rhythme*; principes qui sont de la plus grande conséquence & qui manquent encore absolument à l'art musical. Jusqu'à présent chaque compositeur s'est fié uniquement à son oreille.

Il faudroit terminer cet article par les regles pratiques les plus nécessaires pour bien observer le *rhythme*; mais comme la théorie nous manque encore, nous nous contenterons de quelques principes fondamentaux, dont l'observation est utile en pratique.

1°. Des sentimens doux, tranquilles & continus demandent un *rhythme* léger, facile à saisir, & qui reste toujours le même; c'est le cas de toutes les chansons & de tous les airs de danse. Dans ces pieces, l'ame doit être entretenue dans une situation égale & non agitée; ainsi le changement du *rhythme* n'a point lieu dans ce cas. Voilà encore pourquoi ces mélodies sont courtes, & ne consistent qu'en strophes, qu'on répete tant que la sensation doit durer.

Mais observons cependant que lorsque dans les chansons même les sentimens sont légers, & pour ainsi dire seulement capables d'effleurer la surface de l'ame, ou que lorsqu'ils sont d'une gaieté badine, il faut choisir le *rhythme* le plus court & le plus facile; au lieu que lorsque les sentimens sont plus sérieux & pénétrent plus dans l'ame, il faut choisir un *rhythme* plus long. Si les sentimens étoient entiérement sérieux & même un peu sombres, alors on pourroit employer des membres très-longs & dans lesquels deux *rhythmes*, chacun de deux, trois & même quatre mesures, fussent tellement entrelacés, que l'on ne s'apperçût du repos qu'après six ou huit mesures.

2°. Dans les pieces qui doivent exprimer des sentimens qui changent, augmentent, diminuent, en un mot ne demeurent pas les mêmes, il faut aussi choisir un *rhythme* plus varié. Ici le *rhythme* doit être composé, tantôt de grands membres, tantôt de petits, & les changemens doivent être prompts ou lents, suivant que l'exigent les changemens du sentiment. Ici encore l'on peut insérer un membre d'une seule mesure parmi d'autres membres plus grands; on peut, après une période composée de membres de deux mesures, en faire succéder une composée de membres de trois mesures, *&c.* Les variations du *rhythme* doivent en un mot se regler sur celles du sentiment.

3°. On peut s'écarter davantage de la régularité, lorsque le sentiment a quelque

quelque chose de contradictoire & de particulier. Il n'est pas difficile de comprendre comment on peut exprimer l'irrésolution, l'incertitude, l'embarras, *&c.* par le moyen des variations du *rhythme*. Nous n'en citerons qu'un seul exemple tiré de l'opéra de *Rodelinde*, dont la musique est de M. Graun (*Voyez fig.* 2, *planche XIV de musiq.*) Dans cet exemple, il y a quatre phrases, dont chacune devroit être de quatre mesures, si le *rhythme* étoit régulier. Mais la premiere phrase finit à la troisieme noire de la seconde mesure, & la seconde commence à la quatrieme noire de la même mesure, c'est-à-dire, un tems trop tôt; cependant cette seconde phrase contient juste huit noires ou deux mesures, en comptant le soupir de la quatrieme mesure. La troisieme phrase finit à la septieme noire, c'est-à-dire, à la seconde de la sixieme mesure; ce qui fait que la quatrieme phrase commence tout différemment des autres, savoir au milieu de la mesure, tandis que la premiere phrase commence avec la mesure, & les deux autres avec le levé qui précede la mesure.

Cette maniere tout-à-fait irréguliere d'employer le *rhythme*, est très-bonne ici où regnent l'épouvante & le trouble, & c'est pourquoi nous l'avons citée comme un exemple de l'effet singulier du *rhythme*.

4°. Dans des cas extraordinaires, & lorsqu'on cherche à mettre une énergie particuliere dans un endroit, on peut, en changeant le mouvement, changer aussi le *rhythme* d'une maniere très-expressive. (*Voyez fig.* 3. *n°.* 1. *planch. XIV. de Musiq.*) Suivant l'arrangement rhythmique de l'air d'où ce trait de chant est tiré, cette phrase devroit être de quatre mesures, & si l'on n'avoit pas cherché à donner au mot *ombra* un air de tristesse solemnelle, on n'auroit fait qu'une seule mesure des deux premieres, comme *fig.* 3. *n°.* 2. *pl. XIV. de Musiq.* & le *rhythme* auroit été très-régulier. Le compositeur a voulu être expressif; il a fait d'une mesure deux, afin qu'on pût chanter les deux premieres syllabes une fois plus lentement & avec un accent égal, & il a parfaitement atteint son but. Celui qui accuseroit Graun d'avoir manqué ici au *rhythme*, en faisant une phrase de cinq mesures, au lieu de la faire de quatre, montreroit son peu de jugement.

5°. A cette occasion nous parlerons d'une autre irrégularité apparente du *rhythme*, laquelle fait souvent un effet très-agréable. Cette irrégularité consiste à glisser une mesure qui n'appartient pas au *rhythme*, mesure pendant laquelle, par exemple, la voix se tait, tandis qu'un instrument répete ou imite le dernier trait du chant de la voix, comme *fig.* 4, *planch. XIV. de Musiq.* Ici il se trouve une phrase de quatre mesures, mais qui est coupée par le milieu, tandis que le violon répete la derniere mesure précédente. Cette expression est des plus pittoresques, & indique très-bien l'action d'une personne qui écoute, séduite par une trompeuse espérance. La phrase est néanmoins composée de quatre mesures.

Ceux qui voudront chercher de pareilles irrégularités dans les compositions des grands maîtres, dans celles, par exemple, de Hendel, de Graun, de Hasse, y trouveront quantité d'exemples de la maniere de traiter le *rhythme* extraordinairement, & d'augmenter par ce moyen l'expression de la façon la plus heureuse. On trouveroit, sur-tout dans les œuvres de ces grands musiciens, plusieurs finesses de l'art, par le moyen desquelles un compositeur plein de sentiment fait couvrir les fautes que le poëte a pu commettre eu égard au *rhythme*. (*Cet article est tiré de la Théorie générale des Beaux-Arts, en forme de Dictionnaire, par M. J. J.* SULZER.) *Voyez* la fin de l'*article* RÉCITATIF, (*Musiq.*) (*F. D. C.*)

RHYTHME, (*Médecine.*) ce mot est entiérement grec ῥυθμὸς; il signifie littéralement *cadence*; Hérophile est le premier qui l'ait employé dans le langage de la Médecine, où il l'a transporté de la Musique; il a prétendu exprimer par ce mot une espece de modulation & de *cadence*, semblable à celle que produisent les instrumens de musique, qui résulte des différens rapports de force, de grandeur, de vîtesse, d'égalité & d'inégalité qu'on peut

observer dans plusieurs pulsations; ces rapports pouvant se trouver dans toutes les variations du pouls, on multiplie les *rhythmes* ou *cadences* à l'infini: c'est sur ce fondement que porte l'analogie que cet auteur a établie entre la musique & la doctrine du pouls; analogie qu'il a poussée trop loin, & qui l'a fait tomber dans des détails aussi frivoles & minutieux que difficiles à concevoir.

Il y a un *rhythme* propre à chaque pouls, qu'il appelle *naturel* ou *enrhythme*; lorsque le pouls s'écarte de ce point, il devient *arhythme*, non pas que le *rhythme* disparoisse tout-à-fait, mais seulement qu'il s'altere. Il n'y a & ne peut y avoir qu'un seul pouls *enrhythme*, mais le pouls peut perdre sa *cadence* naturelle, c'est-à-dire être *arhythme* de trois façons principales; 1°. quand le pouls privé du *rhythme* propre aux âges prend le *rhythme* de l'âge voisin, on l'appelle alors *pararhythme*; 2°. lorsque le pouls *arhythme* prend le *rhythme* d'un autre âge quelconque, on lui donne alors l'épithete de *hétérorhythme*; 3°. enfin, il est *enrhythme* lorsque sa *cadence* est différente de celle de tous les âges; ce pouls peut se subdiviser en un grand nombre d'autres. Ce que nous avons dit de l'âge peut s'appliquer aux saisons, aux tempéramens, aux constitutions particulieres; & enfin à toutes les circonstances essentielles; le pouls persistant dans l'état qui leur est analogue est *enrhythme*; il devient *arhythme* lorsqu'il sort de cet état, & prend les autres titres suivant la maniere dont il s'en éloigne.

Le *rhythme* peut avoir lieu avec égale ou inégale proportion; c'est-à-dire lorsque le tems de la dilatation de l'artere est égal à celui de la contraction, ou lorsque ces deux tems sont inégaux; dans ce dernier cas les excès d'inégalité peuvent être fixes, réglés ou indéterminés; ainsi le tems de la distention peut être double, triple, quadruple, *&c.* ou être à ce tems comme 5, 8, 12, 15, ou d'autres nombres quelconques sont à 1, 2, 3, 4, *&c.* ce qui, comme l'on voit, peut donner lieu à une infinité de caracteres; mais ils sont encore plus multipliés, si l'on a égard aux différens excès d'inégalité qui ne suivent aucune proportion constante, aucun ordre déterminé. Dépourvus des ouvrages dans lesquels Hérophile avoit exposé sa doctrine, nous n'avons que des connoissances très-imparfaites que nous devons aux extraits obscurs que Galien en a donné; on peut consulter son grand *traité du pouls*, *de differ. puls. lib. I. cap. ix.* & l'abrégé que nous en avons donné à l'*article* POULS (*doctrine de Galien sur le*).

RHYTHMIQUE, adj. ῥυθμικη, étoit, *dans l'ancienne musique*, la partie qui servoit à régler le rhythme. *Voyez* RHYTHME.

La *rhythmique* avoit pour objet les mouvemens dont elle régloit la mesure, l'ordre & le mélange de la maniere la plus propre pour émouvoir les passions, les entretenir, les augmenter, les diminuer ou les adoucir; elle renfermoit aussi la science des mouvemens muets, & en général de tous les mouvemens réguliers; mais elle se rapportoit principalement à la Poésie. *Voyez* POÉSIE. (*S*)

RHYTHMOPŒIA, s. f. ῥυθμοποιια, *dans l'ancienne musique*, selon l'expression d'Aristide Quintilien, une faculté musicale qui enseignoit les regles des mouvemens ou du rhythme. *Voyez* RHYTHME.

Les anciens ne nous ont laissé que des préceptes fort généraux sur cette partie de leur musique, & ce qu'ils en ont dit se rapporte toujours aux paroles & aux vers destinés pour le chant. (*S*)

R I

RI, RIC, RIX, (*Lang. celtique.*) ces trois vieux mots celtiques ont à-peu-près la même signification; *ri* veut dire *fort*, selon Cambden; *ric* signifie *puissant*, en saxon, & *rix* de même. De-là les mots *atheleric*, *chilperic*, *cingentorix*, *vividorix*, &c. *chilperic* veut dire *adjutor fortis*, selon le poëte Fortunatus. (*D. J.*)

RIADHIAT, s. m. (*Hist. mod. superstition.*) c'est une pratique superstitieuse en usage chez les Mahométans, & sur-tout chez ceux de l'Indostan. Elle consiste à s'enfermer pendant quinze jours dans un lieu où il n'entre aucune lumiere; durant

ce tems le dévot musulman qui s'est reclus, répete sans cesse le mot *hou*, qui est un des attributs de Dieu; il ne prend d'autre nourriture que du pain & de l'eau après le coucher du soleil. Les cris redoublés de *hou*, les contorsions dont le pénitent les accompagne, le jeûne rigoureux qu'il observe, ne tardent pas à le mettre dans un état violent; alors les Mahométans croient que la force de leurs prieres oblige le diable à leur révéler l'avenir, & ils s'imaginent avoir des visions.

RIALEXA *ou* RÉALEJO, (*Géogr. mod.*) ville fort dépeuplée de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, sur une petite riviere à 2 lieues de la mer du Sud, où elle a un grand havre qui porte le même nom, & qui peut contenir deux cens voiles. On y mouille par sept à huit brasses d'eau, fond de sable clair & dur; la ville a trois églises & un hôpital, mais l'air y est très-mal sain, à cause du voisinage des marais. *Latit.* 12. 28. (*D. J.*)

RIBADAVIA, (*Géogr. mod.*) ville d'Espagne, dans la Galice, au confluent du Migno & de l'Avia, à 8 lieues au sud-ouest d'Orenso. Son terroir produit le meilleur vin de toute l'Espagne. Il y a quatre paroisses, deux communautés religieuses, & un hôpital. Cette ville a été formée par D. Garcie, fils de Dom Ferdinand le grand. Les Dominicains occupent son ancien palais; il semble qu'en Espagne les moines aient succédé aux rois. *Long.* 9. 48. *latit.* 42. 15.

RIBADEO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la Galice, sur le bord occidental de la riviere de même nom, à 10 lieues de Luarca; elle est sur la pente d'un rocher, & c'est le dernier port de la province du côté de l'orient; elle a été assez long-tems la résidence de l'évêque de Mondonnedo. *Long.* 10. 45. *latit.* 43. 42. (*D. J.*)

RIBADOQUIN, s. m. (*Art milit.*) ancienne piece d'artillerie, à 36 calibres de long, tirant une livre & trois quarts de plomb, avec autant de poudre.

RIBAGORZA, (*Géog. mod.*) comté d'Espagne, dans l'Aragon, le long des frontieres de la Catalogne. Cette seigneurie qui a eu autrefois titre de royaume, a 15 lieues de long, sur 6 de large; mais c'est un pays tout dépeuplé. Vénasque en est le chef-lieu; c'est une place frontiere avec un château, sur les murs duquel on tient de grosses pierres, au lieu de canon. (*D. J.*)

RIBAR, (*Géogr.*) bourg de la basse-Hongrie, dans le district inférieur du comté de Soli, au voisinage d'eaux minérales très-fameuses, & de bains chauds très-estimés. A 600 pas au midi de ce bourg, dans un petit vallon fort agréable & au milieu d'une prairie très-fertile, s'ouvre une caverne remarquable par la mauvaise qualité de ses exhalaisons; les oiseaux & autres bêtes en meurent. Du fond de cette caverne jaillit avec force une eau très-abondante qui ne sort point de l'enceinte de la caverne, mais s'y perd en s'engouffrant dans une fissure qu'elle rencontre. Le soufre domine sans doute dans cette eau, puisque ses vapeurs sont mortelles sans être empoisonnées; on peut la boire sans dans ger, & manger de même la chair de oiseaux & autres animaux tués par ses vapeurs. (*D. G.*)

RIBAS, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la nouvelle Castille, au bord de la riviere de Xarama, à 3 lieues de Madrid. Elle a été fondée en 1100, par un capitaine nommé *Guillaume de Ribas*, d'où lui vient son nom. (*D. J.*)

RIBAUDEQUER, s. m. (*Art milit.*) arc de quinze piés de long, ou de douze au moins, arrêté sur un arbre large d'un pié, où l'on avoit creusé un canal pour y placer un javelot de cinq à six piés, ferré, empenné, & fait quelquefois de corne. On le dressoit sur une muraille. On le bandoit avec un tour; la chasse en étoit telle que le javelot pouvoit percer quatre hommes de suite. Cette machine étoit semblable au scorpion: on l'appelloit aussi *arbalête de passe*.

RIBAUDON, (*Géogr. mod.*) île de France, sur la côte de Provence, entre cette côte & l'île de Poquerolles; c'est une des îles d'Hyeres. Les anciens l'ont connue sous le nom de *Sturium*. (*D. J.*)

RIBAUDS, s. m. (*Art milit.*) corps de soldats qui étoit dans les armées de Philippe-Auguste. Ces *ribauds* étoient des gens déterminés, qui affrontoient hardiment les plus grands périls, quoiqu'ils ne fussent armés qu'à la légere. Ils avoient beaucoup de rapport à nos grenadiers d'aujourd'hui ; mais ils se décrierent tellement dans la suite par leurs débordemens, que pour signifier un *débauché* qui faisoit gloire de ses débauches, on disoit que c'étoit un *ribaud*; c'étoit une grosse injure dès le tems de S. Louis. *Hist. de la Milice françoise.* (Q)

RIBAUDS, *roi des*, (*Hist. de France.*) emploi que nos auteurs Dutillet, Fauchet, Carondas, Pasquier & autres, ont expliqué fort diversement : car les uns estiment que c'étoit une charge honorable ; & les autres au contraire, une charge basse & ignoble. Tout cela a pu être suivant les tems ; du moins le mot *ribaud* a été pris successivement en bonne & en mauvaise part. Il a signifié d'abord un brave, un homme fort & robuste ; ensuite *ribauds* dans les auteurs de la basse latinité, *ribaldi*, sont des valets d'armée, *servientes exercitûs qui publicâ linguâ dicuntur* ribaldi. Enfin, ce mot a fini par signifier des *filoux*, des *coquins*, & surtout des *débauchés*. C'est dans ce sens qu'il se prend en anglois & en italien. Matthieu Paris appliquoit ce nom dès l'année 1251, à des hommes perdus & excommuniés. Melun dans son *Roman de la Rose*, dit que de son tems on appelloit *ribauds* les crocheteurs. *Ribaudies* est pris dans le même ouvrage pour les choses obscenes :

> *Après garde que tu ne dies*
> *Aucuns mots laids &* ribaudies.

Pour ce qui regarde le *roi des ribauds*, Fauchet dit que c'étoit un officier qui avoit charge de mettre hors de la maison du roi ceux qui n'y devoient ni manger ni coucher ; & que par cette raison il devoit faire sa visite tous les soirs dans tous les recoins de l'hôtel. Carondas pense aussi que c'étoit un sergent commis par le prévôt de l'hôtel pour les visites des choses qui regardoient sa jurisdiction, & lui en faire son rapport.

Dutillet éleve bien davantage le *roi des ribauds*; il prétend que c'étoit le grand prévôt de l'hôtel du roi, qui jugeoit des crimes qui se commettoient à la suite de la cour, & particuliérement par les *ribauds* & *ribaudes*, c'est-à-dire, les garçons débauchés & les filles abandonnées. L'épithete de *roi* lui étoit appliquée, comme supérieur ou juge. Tout ainsi que le grand chambellan étoit nommé le *roi des merciers*; que la bazoche & les arbalétriers avoient leur roi ; ledit *roi des ribauds*, continue Dutillet, avoit pour la force & exécution de son office, varlets ou archers qui ne portoient verges, & étoient de la jurisdiction des maîtres des requêtes de l'hôtel, lesquels anciennement avoient leur siege à la porte dudit hôtel pour ouïr les requêtes & plaintes de ceux du dehors. Enfin, il assistoit à l'exécution des criminels condamnés par le prévôt des maréchaux de France, suivant le même Dutillet.

Le *roi des ribauds* est nommé dans plusieurs arrêts *prévôt* des *ribauds*. Il est dit dans de vieux titres, qu'il avoit jurisdiction sur les jeux de dés, de brelands & les bordeaux qui étoient en l'ost & chevauchée du roi ; & il prétendoit qu'il lui étoit dû cinq sols de chaque femme débauchée.

Mais personne n'est entré dans de plus grands détails que Pasquier sur le *roi des ribauds*. On peut lire ce qu'il en dit dans ses *recherches*, *liv. VIII. ch. xliv*. Je n'en donnerai que le précis.

Selon lui, *ribaud* est un nom qui n'étoit point odieux sous le regne de Philippe-Auguste, & ce nom étoit baillé à des soldats d'élite auxquels ce prince avoit grande créance en ses exploits militaires. Ces soldats avoient un chef ou capitaine qu'on appelloit *roi des ribauds*. Guillaume Lebreton, dans sa *Philippide*, dit que ce roi étant venu pour donner confort & aide à la ville de Mantes, que le roi Henri d'Angleterre tenoit assiégée, soudain après son arrivée, le seigneur de Bar, brave cavalier, avec ceux de sa banniere & les *ribauds*, attaqua chaudement l'escarmouche, & logea l'épouvante au camp des Anglois. Philippe-Auguste, après avoir subjugué le Poitou, voulant

assiéger la ville de Tours, & trouvant la riviere de Loire lui faire obstacle, il choisit le capitaine *ribaud* pour la gayer. Or, tout ainsi que le hérault qui étoit près du roi, fut appellé *roi d'armes*, aussi fut ce capitaine appellé *roi des ribauds*. Ainsi, continue Pasquier, le recueillai du *roman de Rose*, quand le dieu d'amour assemblant son ost pour délivrer Belaccueil de la prison où il étoit détenu, le dessus du chapitre porte:

> *Comment ! le dieu d'amour retient*
> *Faux-semblant qui de siens devient*,
> *Dont les gens sont joyeux & beaux*,
> *Car il le fait* roi des ribauds.

Et d'autant que cette compagnie étoit vouée à la garde du corps du roi, il falloit que son capitaine tînt pié-à-boule à la porte du château.

L'auteur des *Recherches* rapporte ensuite un extrait de la chambre des comptes, où l'on voit les fonctions du *roi des ribauds*, & ses gages qui consistoient en six deniers, une provende, un valet à gages, & soixante sols pour robe par an. Et dans un autre endroit : Jean-Crasse Ire *roi des ribauds* (qui tenoit ledit office en 1317) ne mangera point à cour; mais il aura six deniers de pain, & deux quarts de vin, une piece de chair & une poule, & une provende d'avoine, & treize deniers de gages, & sera monté par l'écuyer.

Peu-à-peu, continue Pasquier, cette compagnie de *ribauds* qui avoit tenu dedans la France lieu de primauté entre les guerriers, s'abâtardit, tomba en l'opprobre de tout le monde, & en je ne sais quelle engeance de putassiers; & c'est une chose émerveillable, qu'avec le tems, l'état de ce *roi des ribauds* alla tellement en raval, que je le vois avoir été pris pour exécuteur de la haute-justice.

On peut lire encore sur le *roi des ribauds* les éclaircissemens donnés par M. Gouye de Longuemure à la suite de sa *dissertation* sur la chronologie des rois Merovingiens, imprimée en 1748. (*D. J.*)

RIBBLE, LA (*Géogr. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle a sa source dans le duché d'York, au nord de Gisborn, & elle court du nord oriental au midi occidental. Après avoir traversé le comté de Lancastre, elle va se jetter dans un petit golfe, & se perd dans la mer d'Irlande. (*D. J.*)

RIBBLECESTER, (*Géogr. mod.*) Cet endroit n'est aujourd'hui qu'un village dans le comté de Lancastre sur la riviere de Ribble, à peu de distance de Preston; mais on a lieu de croire que c'étoit autrefois une ville riche & considérable; car on y a trouvé des médailles, divers débris de bâtimens, des statues, des colonnes, des autels, des figures de divinités payennes, & plusieurs inscriptions. Quelques savans ont pris Bremetonaca pour *Ribblecester*; mais Cambden & M. Gale placent Bremetonaca à Owerburrow, & pensent que *Ribblecester* a succédé à *Coccium*, qui est à vingt-deux milles de Bremetonaca. (*D. J.*)

RIBEMONT ou RIBLEMONT, (*Géog. mod.*) petite ville de France en Picardie, au diocese & élection de Laon, près de la riviere d'Oise, sur une hauteur entre Guise & la Fere, à quatre lieues de Saint-Quentin, avec une abbaye d'hommes, ordre de Saint Benoît, fondée l'an 1083. Il y a dans la ville une prévôté royale; c'est un gouvernement particulier du gouvernement militaire de Picardie, & elle a aussi sa coutume particuliere, qui dépend de celle de Vermandois. *Long.* 21. 8. *lat.* 41. 45. (*D. J.*)

RIBERA-GRANDE, (*Géogr. mod.*) ville de l'île de San-Jago, la plus considérable de celles du cap Verd, dans la partie occidentale de l'île, à 3 lieues au nord-ouest de *Praya*, à l'embouchure de la riviere de San-Jago, qui prend sa source à deux milles de la ville, entre deux montagnes. Son évêché, qui est suffragant de Lisbonne, compte toutes les îles du cap Verd dans son diocese. La maison du gouverneur domine sur toute la ville, qui est presque entiérement peuplée de Portugais. Ce gouverneur étend sa jurisdiction non-seulement sur les îles du cap Verd, mais encore sur tous les domaines du Portugal qui sont dans la haute Guinée. Le port qu'on nomme *Sainte-Marie*, est au nord de la ville, & les vaisseaux y sont en sûreté. *Longit.* 354. *latit.* 15. (*D. J.*)

RIBIS, f. f. (*Gramm. & Pharmac.*) nom que les apothicaires donnent quelquefois aux grofeilles rouges. Ils difent *rob de ribis. Voyez* ROB.

RIBLETTE, f. f. (*Cuifine.*) mets fait d'une tranche de bœuf, de veau ou de porc, déliée, falée, épicée, & cuite fur le gril. Il fe dit auffi d'une omelette au lard.

RIBNICK, *ou* RIBENICK; (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg d'Allemagne, dans la principauté de Ratibor en Siléfie, proche de Sora. (*D. J.*)

RIBNIZ, *ou* RIBBENIS, (*Géog mod.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Mecklenbourg, à 3 milles de Roftock, vis-à-vis de Damgarden. (*D. J.*)

RIBORD, f. m. (*Marine.*) c'eft le fecond rang de planches qu'on met au-deffus de la quille pour faire le bordage du vaiffeau. Ce rang forme avec le gabord, la coulée du bâtiment. *Voyez* GABORD.

RIBORDAGE, f. m. (*Marine & Comm.*) c'eft le prix établi par les marchands, pour le dommage qu'un vaiffeau fait à un autre en changeant de place, foit dans un quai, foit dans une rade. Ce dommage fe paie ordinairement par moitié, lorfque l'action eft intentée.

RIBOT, f. m. (*terme de Fromager.*) pilon d'une baratte pour battre la crême, & faire du beurre. *Dictionnaire des Arts.* (*D. J.*)

RICA, (*Antiq. rom.*) voile dont les dames romaines fe couvroient la tête. On trouve ce mot dans Varron; mais il ne nous dit ni la couleur, ni l'étoffe, ni l'origine de ce voile; peut-être qu'il n'y avoit rien de particulier à nous en dire. (*D. J.*)

RICA, f. f. (*Hift. anc.*) felon les uns un mouchoir, felon d'autres une coëffe bordée de pourpre, ou un bandeau. Quelque partie du vêtement que ce fût, il eft sûr qu'il étoit à l'ufage des femmes dans les facrifices.

RICA, (*Géog. mod.*) contrée des états du Turc en Afie, dans le Diarbekir; c'eft un beglie-berglie qui renferme fept fanguiacats, ou petits gouvernemens. (*D. J.*)

RICATI (*équation de*) *Algebre. Calcul intégral.* On appelle ainfi une équation différentielle du premier ordre à deux variables que le comte *Ricati* propofa aux géometres vers 1720, & dont perfonne n'a encore donné de folution générale. Peut-être n'eft-elle pas fufceptible d'en avoir une en termes finis.

Cette équation eft de la forme

$$dy + y^2 dx + a x^m dx = 0.$$

On a trouvé que toutes les fois $m = \frac{-4h}{2h \pm 1}$, h étant un nombre entier pofitif, la propofée fe réduifoit à $dy' + y'^2 dx' + a' dx' = 0$, d'où l'on tire $a' dx' = -\frac{\int dy'}{1+y'^2}$; pour le prouver, il fuffit de faire y égal à $y' x'^p + c x'^q + e x'^r \ldots$ & $x = a' x'^n$, & on trouvera des valeurs de q, r, &c. telles que la réduction ait lieu, la valeur de y en y' & x' n'étant qu'un d'un nombre fini de termes.

M. de la Grange a trouvé cette même folution par une méthode particuliere, & a donné de plus une férie très-commode pour repréfenter la valeur de y dans tous les cas où l'on n'a point l'intégrale. Voyez l'*art.* LINÉAIRES.

Si l'on vouloit réfoudre cette équation, quelle que fût m, on la rappelleroit d'abord à une équation linéaire du fecond ordre, en faifant, comme M. de la Grange, $x = x'^p$ & $y = \frac{dy' x'^q}{y\, d'x'}$, & déterminant q & p, en forte qu'on ait $y' x' + b \frac{dy'}{dx'} + c x' \frac{d^2 y'}{dx'^2} = 0$, on aura enfuite l'intégrale de cette transformée, en fuppofant que multipliée par A, fonction de x' elle devienne une différentielle exacte, en faifant dans l'équation en A, $dA = ZA$, & $BZ^2 + CZ + D = 0$. $B C$, D étant des fonctions algébriques rationnelles & entieres de x & la forme de $B\ C\ D$ étant donnée, on en déterminera les coëfficiens. Enfin tout cela étant connu, fi on a une valeur de Z, on aura par les quadratures (*voyez* cet article) une intégrale qui contiendra x' y' & $\frac{dy'}{dx}$, on mettra dans cette intégrale pour x' & $\frac{dy'}{dx}$ leurs valeurs en y

& x, & on aura une intégrale en $x\,y'$ & y; on la différenciera en substituant encore pour $\frac{dy'}{dx'}$ & y' leurs valeurs, & pour $\frac{dy}{dx}$ sa valeur tirée de la proposée, on aura une fonction algébrique de $x\,y'$ & y égale à zéro, substituant dans l'intégrale ci-dessus en x, y & y' la valeur de y' tirée de l'équation algébrique, on aura l'intégrale cherchée

Ainsi l'équation de *Ricati* ne sera intégrale en termes finis que toutes les fois que B, C, D, pourront être des fonction finies & rationnelles; & toutes les fois qu'elles pourront l'être, on intégrera par notre méthode. *Voyez* INTÉGRAL *&* SÉRIES. (*o*)

RICCIA, s. f. (*Botanique.*) genre de plante de la classe des algues, selon Linnœus. En voici les caracteres. La fleur mâle n'a ni pédicules, ni calice, ni pétales, ni même d'étamines, mais une simple bossette ou sommet de forme pyramidale tronquée, & qui s'ouvre à l'extrémité quand elle est mûre. La fleur femelle croît quelquefois sur la fleur mâle, quelquefois sur différentes plantes. Elle montre à peine un calice, aucun pétale; mais elle est chargée d'un fruit sphérique, n'ayant qu'une seule loge qui contient un grand nombre de graines. Linnœi *gen. plant. pag.* 507. Micheli *nov. gen. p.* 57. (*D. J.*)

RICERCATA, s. f. (*Musique italienne.*) espece de prélude ou de fantaisie qu'on joue sur l'orgue, le clavecin, le théorbe, *&c.* où il semble que le compositeur recherche les traits d'harmonie qu'il veut employer dans les pieces réglées qu'il doit jouer dans la suite. La *ricercata* demande beaucoup d'habileté, parce qu'elle se fait ordinairement sur-le-champ & sans préparation. *Brossard.* (*D. J.*)

RICH, s. m. (*Fourrure.*) peau d'une espece de loup-cervier qui se trouve en Pologne & en Lithuanie, dont la fourrure est très-riche, très-fine & très-belle. Il se trouve aussi de ces animaux en Perse & en Suede, mais les uns & les autres different par la couleur. Ceux de Perse ont un fond blanc avec des mouchetures ou taches noires; leur poil est long, fin & fourni. Ceux de Suede sont rougeâtres, & ceux de Pologne & de Lithuanie d'un beau gris de fer. Ils se ressemblent tous par la figure & par la férocité, ayant la tête d'un chat & la cruauté d'un tigre. C'est une des plus belles fourrures dont il se fasse commerce dans les pays du nord; aussi se vendent-elles un prix excessif, la seule fourrure d'une robe allant quelquefois à plus de six cens écus. *Dict. de Comm.* (*D. J.*)

RICHARD *de Cornouailles*, (*Hist. d'Allemagne.*) fils du roi d'Angleterre (Jean sans terre) & d'Isabelle d'Angoulême, fut appellé au trône d'Allemagne pendant les troubles qui suivirent la mort de Frédéric II, & fut couronné en 1257, dans un fauxbourg de Francfort, par les archevêques de Mayence & de Cologne, & par le comte Palatin du Rhin & le duc de Baviere. Les historiens d'Allemagne prétendent qu'il ne parut point dans l'empire après son sacre, dont les cérémonies furent répétées à Aix-la-Chapelle. Mais ils sont réfutés par la chronique d'Angleterre de Thomas Wik. Suivant cette chronique, *Richard* fit trois voyages en Allemagne pendant lesquels il y exerça tous les droits de souveraineté: il donna à Oton, roi de Bohême, l'investiture de l'Autriche & de la Stirie, & se maria, en 1269, à la fille d'un baron, nommé *Falkemorit*, qu'il amena à Londres. Les années de ce regne qui n'étoit, à proprement parler, qu'une anarchie, sont comprises dans l'interregne qui suivit la mort de Frédéric II. *Richard* mourut en 1271, dans son château de Merkstat, oublié des Allemands qui ne l'avoient appellé que pour le dépouiller. Il étoit dans la soixante-deuxieme année de son âge, & la quatorzieme de son regne, si cependant on peut appeller regne l'anarchie la plus tumultueuse. (*M—Y.*)

RICHARDIA, s. f. (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres. Le calice est formé d'une seule feuille découpée en six parties; il est droit, pointu, & à-peu-près de la moitié de la longueur de la fleur. La fleur est monopétale,

faite en entonnoir cylindrique, ayant les bords divisés en six segmens. Les étamines sont six filets, si courts qu'ils sont à peine visibles. Les bossettes des étamines sont petites, arrondies & placées sur les nœuds de la fleur. Le germe du pistil est caché sous le calice. Le stile est chevelu, de la longueur des étamines, & divisé en trois parties vers la pointe. Les stigma sont obtus. Les graines sont nues, au nombre de trois, arrondies, angulaires, élargies à la partie supérieure & bosselées. Linnæi *gen. plant. p.* 150. (*D. J.*)

RICHBOROUGH, (*Géogr. mod.*) bourg d'Angleterre, dans la province de Kent. Cambden paroît croire que c'étoit autrefois la ville d'Angleterre appellée *Ritupiæ* par Ptolomée & par Ammien Marcellin. Anciennement les Anglo-Saxons lui donnoient le nom de *Reptimuth*, & Alfred de Beverley l'appelle *Richberg.* (*D. J.*)

RICHE, adj. (*Gram.*) qui a de la richesse, *voyez* RICHESSE. On dit il est *riche.* Il est *riche* en bestiaux, en argent, en terre, en effets mobiliers, en billets. On est *riche* avec peu de chose, quand on ne souffre pas du besoin de ce qu'on n'a pas. Un *riche* mariage. Un *riche* parti. Un pays *riche* en blé, en vins. Une rime *riche.* Voyez l'*article* RIME. *Riche* en vertus, en talens, en beautés, *&c.*

RICHE COMPOSITION, RICHE, *en Peinture*, ne signifie pas toujours de l'or, des bijoux, des étoffes précieuses, *&c.* Les compositions *riches* sont celles où la fécondité du génie enrichit la matiere par la beauté des formes. Une terrasse singuliérement éboulée, des cailloux, des plantes de formes & de couleurs bizarres, un voile, une draperie d'étoffe commune, des armures de fer, une cassolette d'argille, le parfum qui s'exhale en fumée, un tourbillon de poussiere enlevé par un air agité, toutes ces choses judicieusement dispensées, & traitées par une main savante, constituent une richesse de composition qui se communique à toutes les autres parties d'un tableau.

RICHEDALER, s. m. (*Monnoie.*) monnoie d'argent qui se fabrique dans plusieurs états & villes libres d'Allemagne. Il s'en fait aussi en Flandres, en Pologne, en Danemarck, en Suede, en Suisse & à Geneve. Il y a peu de différence entre le *richedaler* & le *daler*, autre espece aussi d'argent qui se frappe pareillement en Allemagne, soit pour le poids, soit pour le titre, valant également soixante sous de France, ou la piece de huit d'Espagne. Il n'y a guere de monnoie qui ait un plus grand cours & plus universel que le *richedaler.* Il sert également dans le commerce du levant, du nord, de Moscovie & des Indes orientales; & l'on ne peut dire combien il s'en embarque sur les vaisseaux de diverses compagnies qui entreprennent le voyage de long cours. Le *richedaler* est aussi une monnoie de compte, dont plusieurs négocians & banquiers se servent pour tenir leurs livres. Cette maniere de compter est particuliérement en usage en Allemagne, en Pologne, en Danemarck, *&c.* *Dict. de Comm.* (*D. J.*)

RICHELIEU, (*Géog. mod.*) ville de France dans le bas-Poitou, au diocese de Poitiers, sur les rivieres d'Amable & de Veude, à 10 lieues au nord de Poitiers, & à 60 au sud-ouest de Paris. Elle fut bâtie par le cardinal de Richelieu en 1637, qui l'embellit d'un magnifique château. Ses rues sont alignées; c'est le lieu d'une élection & d'un grenier à sel. Le duché-pairie de *Richelieu*, dont cette ville est le chef-lieu, fut érigé en 1631. *Long.* 17. 51. *lat.* 47. (*D. J.*)

RICHELIEU, ÎLES DE, (*Géog. mod.*) îles de l'Amérique septentrionale, dans le lac S. Pierre, à l'entrée du fleuve de S. Laurent. C'est un petit archipel plein d'arbres, de rats musqués & de gibier. (*D. J.*)

RICHEMOND, ou plutôt *Richmond*, (*Géogr. mod.*) ville à marché d'Angleterre, dans l'York-Shire, sur la Swale, capitale du territoire qu'on appelle *Richmond-Shire*, où il y a des mines de plomb, de cuivre & de charbon de terre. Alain le Noir, comte de Bretagne, fit bâtir le bourg de *Richmond*, du tems de Guillaume le Conquérant, qui l'érigea en comté en sa faveur. Henri VIII. l'ayant érigé en duché en 1535, le donna à un de ses fils

naturels, qu'il avoit eu d'Elisabeth Blunt. Il est aujourd'hui possédé par les descendans de Charles de Lénox, fils naturel du roi Charles II. à qui ce prince l'avoit donné. Ce duché est très-considérable; le bourg a droit d'envoyer deux députés au parlement. *Long.* 15. 40. *lat.* 54. 25. (*D. J.*)

RICHEMOND, (*Géog. mod.*) grand bourg d'Angleterre dans le Surrey, à 7 milles de Londres. Le roi y jouit d'une petite & charmante maison de plaisance, décorée d'un parc qui est enclos de murs, & de jardins en boulingrins de la plus grande beauté. Qu'il est agréable, quand le cancer commence à rougir des rayons du soleil, de quitter la ville de Londres ensevelie dans la fumée, & de venir respirer l'aimable fraicheur à *Richemond*, monter sur une de ses hauteurs, parcourir d'un coup-d'œil ses plaines émaillées de mille couleurs tranchantes, & passant de plaisirs en plaisirs, se peindre les trésors de l'automne à travers les riches voiles qui semblent vouloir borner nos regards curieux! (*D. J.*)

RICHESSE, s. f. (*Philosoph. morale.*) ce mot s'emploie plus généralement au pluriel; mais les idées qu'il présente à l'esprit varient, relativement à l'application qu'on en fait. Lorsqu'on s'en sert pour désigner les biens des citoyens, soit acquis, soit patrimoniaux, il signifie *opulence*, terme qui exprime non la jouissance, mais la possession d'une infinité de choses superflues, sur un petit nombre de nécessaires. On dit aussi tous les jours les *richesses* d'un royaume, d'une république, *&c.* & alors, l'idée de luxe & de superfluités que nous offroit le mot de *richesses*, appliqué aux biens des citoyens, disparoît: & ce terme ne représente plus que le produit de l'industrie, du commerce, tant intérieur qu'extérieur, des différens corps politiques, de l'administration interne & externe des principaux membres qui le constituent; & enfin de l'action simultanée de plusieurs causes physiques & morales qu'il seroit trop long d'indiquer ici, mais dont on peut dire que l'effet, quoique lent & insensible, n'est pas moins réel.

Il paroît par ce que je viens de dire, qu'on peut envisager les *richesses* sous une infinité de points de vue différens, de l'observation desquels il résultera nécessairement des vérités différentes, mais toujours analogues aux rapports dans lesquels on considérera les *richesses*.

Cette derniere réflexion conduit à une autre; c'est que l'examen, la discussion & la solution des différentes questions de politique & de morale, tant incidentes que fondamentales, que l'on peut proposer sur cette matiere aussi importante que compliquée & mal éclaircie, doivent faire un des principaux objets des méditations de l'homme d'état & du philosophe. Mais cela seul feroit la matiere d'un livre très-étendu; & dans un ouvrage de la nature de l'Encyclopédie, on ne doit trouver sur ce sujet que les principes qui serviroient de base à l'édifice.

Laissant donc au politique le soin d'exposer ici des vues neuves, utiles & profondes, & d'en déduire quelques conséquences applicables à des cas donnés, je me bornerai à envisager ici les *richesses* en moraliste. Pour cet effet, j'examinerai dans cet article une question à laquelle il ne paroît pas que les Philosophes aient fait jusqu'ici beaucoup d'attention, quoiqu'elle les intéresse plus directement que les autres hommes. En effet, il s'agit de savoir 1°. si un des effets nécessaires des *richesses* n'est pas de détourner ceux qui les possedent de la recherche de la vérité.

2°. Si elles n'entraînent pas infailliblement après elles la corruption des mœurs, en inspirant du dégoût ou de l'indifférence pour tout ce qui n'a point pour objet la jouissance des plaisirs des sens, & la satisfaction de mille petites passions qui avilissent l'ame, & la privent de toute son énergie.

3°. Enfin, si un homme riche qui veut vivre bon & vertueux, & s'élever en même tems à la contemplation des choses intellectuelles, & à l'investigation des causes des phénomenes & de leurs effets, peut prendre un parti plus sage & plus sûr, que d'imiter l'exemple de Cratès, de Diogene, de Démocrite & d'Anaxagore.

Ceux qui auront bien médité l'objet de ces différens problêmes moraux, s'appercevront sans peine qu'ils ne sont pas aussi faciles à résoudre qu'ils le paroissent au premier aspect. Plus on les approfondit, plus on les trouve complexes, & plus on sent que l'on erre dans un labyrinthe inextricable où l'on n'est pas toujours sûr de trouver le fil d'Ariane, & dans lequel il est par conséquent permis de s'égarer.

Nec preme, nec summum molire per æthera currum.
altiùs egressus, cœlestia tecta cremabis;
Inferiùs, terras: medio tutissimus ibis.
Neu te dexterior pressam rota ducat ad aram:
Inter utrumque tene.

Ovide, *Métamorph. lib. II. 85. v. 134. & seqq.*

Ainsi pour traiter ces questions avec cette sage impartialité, qui doit être la caractéristique de ceux qui cherchent sincérement la vérité, je ne ferai dans cet article que présenter simplement à mes lecteurs tout ce que la sagesse humaine la plus sublime & la plus réfléchie a pensé dans tous les tems sur cette matiere: me réservant la liberté d'y joindre quelquefois mes propres réflexions dans l'ordre où elles se présenteront a mon esprit.

Je commence par une remarque qui me paroît essentielle: c'est que les anciens philosophes ne croyoient point que les *richesses* considérées en elles-mêmes, & abstraction faite de l'abus & du mauvais usage qu'on en pouvoit faire, fussent nécessairement incompatibles avec la vertu & la sagesse: ils étoient trop éclairés pour ne pas voir qu'envisagées ainsi métaphysiquement, elles sont une chose absolument indifférente; mais ils savoient aussi que, comme on s'écarte infailliblement de la vérité dans les recherches morales, lorsqu'on ne veut voir que l'homme abstrait, on court également risque de s'égarer, lorsqu'on fait les mêmes suppositions à l'égard des êtres physiques & moraux qui l'environnent, & qui ont avec lui des rapports constans, déterminés & établis par la nature des choses. Aussi enseignent-ils constamment que les *richesses* pouvant être & étant en effet dans une infinité de circonstances, & pour la plûpart des hommes, un obstacle puissant à la pratique des vertus morales, à leur progrès dans la recherche de la vérité, & un poids qui les empêche de s'élever au plus haut degré de connoissance & de perfection où l'homme puisse arriver, le plus sûr est de renoncer à ces possessions dangereuses, qui, multipliant sans cesse les occasions de chûte, par la facilité qu'elles donnent de satisfaire une multitude de passions déréglées, détournent enfin ceux qui y sont attachés de la route du bien & du desir de connoître la vérité.

C'est ce que Séneque fait entendre assez clairement, lorsqu'il dit que les *richesses* ont été pour une infinité de personnes un grand obstacle à la philosophie, & que pour jouir de la liberté d'esprit nécessaire à l'étude, il faut être pauvre, ou vivre comme les pauvres. « Tout homme, ajoute-t-il, qui voudra mener » une vie douce, tranquille & assurée, » doit fuir le plus qu'il lui sera possible » ces biens faux & trompeurs, à l'appas » desquels nous nous laissons prendre » comme à un trébuchet, sans pouvoir » ensuite nous en détacher, en cela d'autant plus malheureux, que nous croyons » les posséder, & qu'au contraire ce » sont eux qui nous possédent & qui » nous tyrannisent ». *Multi ad philosophandum obstitere divitiæ: paupertas expedita est, secura est. . . . . si vis vacare animo, aut pauper sis oportet, aut pauperi similis. Non potest studium salutare fieri sine frugalitatis curâ: frugalitas autem, paupertas voluntaria est. . . . . Munera ista fortunæ putatis? Insidiæ sunt. Quisquis nostrûm tutam agere vitam volet, quantum plurimum potest ista viscata beneficia devitet: in quibus hoc quoque miserrimi fallimur, habere nos putamus, habemur.* Séneq. *epist.* 17. *&* *epist.* 8.

On ne peut guere douter de la certitude de ces maximes lorsqu'on voit des philosophes tels que Démocrite & Anaxagore abandonner leurs biens, & résigner tout leur patrimoine à leurs parens, pour s'appliquer tout entiers à la recherche de la vérité & à la pratique de la vertu.

Sprevit Anaxagoras, sprevit Democritus, atque Complures alii (quorum sapientia toti est

Nota orbi) *argentum atque aurum*, CAUSASQUE
MALORUM
DIVITIAS. *Quare? Nisi quod non vera putarunt*
Esse bona hæc, animum quæ curis impediunt, &
In mala præcipitant quam plurima. (*a*)

Il est assez difficile, ce me semble, de ne pas se laisser entraîner par de si grands exemples, & de nier que les *richesses* ne soient infiniment plus nuisibles qu'utiles, quand d'un autre côté on voit Séneque peindre avec des traits de feu les maux affreux qu'elles causent nécessairement à la société, & les crimes que la soif de l'or fait commettre. *Circa pecuniam*, dit-il, *plurimum vociferationis est : hæc, fora defatigat ; patres liberosque committit ; venena miscet ; gladios tam percussoribus quam legionibus tradit. Hæc est sanguine nostro delibuta. Propter hanc uxorum maritorumque noctes strepunt litibus, & tribunalia magistratuum premit turba : reges sæviunt, rapiuntque, & civitates longo sæculorum labore constructas evertunt ; ut aurum argentumque in cinere urbium scrutentur.* Senec. *de irâ*, *lib. III. cap. xxxij. circa fin.*

« Depuis que les *richesses*, dit-il ailleurs, ont commencé à être en honneur parmi les hommes, & à devenir en quelque sorte la mesure de la considération publique, le goût des choses vraiment belles & honnêtes s'est entiérement perdu. Nous sommes tous devenus marchands, & tellement corrompus par l'argent, que nous demandons, non point ce qu'est une chose en elle-même, mais de quel rapport elle est. Se présente-t-il une occasion d'amasser des *richesses*, nous sommes tour-à-tour gens de bien ou fripons, selon que notre intérêt & les circonstances l'exigent. Nous faisons le bien, & nous pratiquons la justice tant que nous espérons trouver quelque profit dans cette conduite, tout prêts à prendre le parti contraire si nous croyons gagner davantage à commettre un crime. Enfin les mœurs se sont détériorées au point que l'on maudit la pauvreté, qu'on la regarde comme un deshonneur & une infamie, en un mot qu'elle est l'objet du mépris des riches & de la haine des pauvres ». (*b*)

Ce ne sont point ici des idées vagues & jettées au hasard, ni de vaines déclamations, où l'imagination agit sans cesse aux dépens de la réalité, mais des faits confirmés par une expérience continuelle, & que chacun peut, pour ainsi dire, toucher par tous ses sens. Aussi le même philosophe ne craint-il pas d'avancer que les *richesses* sont la principale source des malheurs du genre humain, & que tous les maux auxquels les hommes sont sujets, comme la mort, les maladies, la douleur, *&c.* ne sont rien en comparaison de ceux que leur causent les *richesses*. *Transeamus ad patrimonia, maximam humanarum ærumnarum materiam. Nam si omnia alia quibus angimur, compares, mortes, ægrotationes, metus, desideria, dolorum laborumque patientiam, cum iis quæ nobis mala pecunia nostra exhibet ; hæc pars multum prægravabit.* Seneq. *de tranquill. animi*, *cap. viij. init.* Il s'exprime encore avec plus de force dans sa 115. lettre.

« De continuelles inquiétudes, dit-il, rongent & dévorent les riches à proportion des biens qu'ils possédent. La peine qu'il y a à gagner du bien est beaucoup moindre que celle qui vient de la possession même. Tout le monde regarde les riches comme des gens heureux ; tout le monde voudroit être à leur place, je l'avoue ; mais quelle erreur ! Est-il de condition pire que

(*a*) Palingen. *Zodiac. vitæ*, lib. II. vs. 442, & *seqq.* édit. *Rotterd. ann. 1722.* Voyez aussi Platon, *in hipp. major.* pag. 283. A. B. *tom. III.* édit. *Henr. Steph. ann.* 1578 ; &Plutarque vie de Periclès, *pag.* 162 B. C. *tom. I.* édit. *Paris*, *ann.* 1624.

(*b*) *Quæ* (pecunia) *ex quo in honore esse cœpit, verus rerum honor cecidit : mercatoresque & venales invicem facti, quærimus, non quale sit quidque, sed quanti. Ad mercedem pii sumus, ad mercedem impii. Honesta, quamdiu aliqua illis spes inest, sequimur : in contrarium transituri, si plus scelera promittant..... denique eò mores redacti sunt, ut paupertas maledicto probroque sit, contempta divitibus, invisa pauperibus.* Senec. *epist.* 115.

» d'être sans cesse en butte à la misere & » à l'envie ? Plût aux dieux que ceux qui » recherchent les *richesses* avec tant d'em- » pressement interrogeassent les riches » sur leur sort, certainement ils cesse- » roient bientôt de desirer les *richesses* »! *Adjice quotidianas sollicitudines, quæ pro modo habendi quemque discruciant. Majore tormento pecunia possidetur, quam quæritur.... At felicem illum homines, & divitem vocant, & consequi optant, quantum ille possidet. Fateor. Quid ergo ? Tu ullos esse conditionis pejoris existimas, quam qui habent & miseriam & invidiam ? Utinam qui divitias appetituri essent cum divitibus deliberarent !.... Profecto vota mutassent.* (*c*)

Que l'on fasse réflexion que celui qui parle dans ces passages est un philosophe qui possédoit des biens immenses, *innumeram pecuniam*, comme il le dit lui-même dans Tacite, *annal. lib. XIV. cap. liij.* & l'on sentira alors de quel poids un pareil aveu doit être dans sa bouche.

Mais consultons, si l'on veut, d'autres autorités : voyons ce que les auteurs les plus graves & les plus judicieux ont pensé de l'influence des *richesses* sur les mœurs, & des avantages de la pauvreté. « Ce n'est » pas, disoit Diogene, pour avoir de » quoi vivre simplement, avec des her- » bages & des fruits ; qu'on cherche à » s'emparer du gouvernement d'un état, » qu'on saccage des villes, qu'on fait la » guerre aux étrangers, ou même à ses » concitoyens ; mais pour manger des » viandes exquises, & pour couvrir sa » table de mets délicieux ». *Diogenes tyrannos, & subversores urbium bellaque vel ostilia, vel civilia, non pro simplici victu olerum pomorumque, sed pro carnium & epularum deliciis, adserit excitari.* Diogen. *apud Hieronym. adv. Jovíniam. lib. II. pag. 77. A. tom. II.* edit. *Basil.*

Justin faisant la description des mœurs des anciens Scythes, dit qu'ils méprisent l'or & l'argent, autant que les autres hommes en sont passionnés, & que c'est au mépris qu'ils font de ces vils métaux, ainsi qu'à leur maniere de vivre simple & frugale, qu'il faut attribuer l'innocence & la pureté de leurs mœurs, parce que ne connoissant point les *richesses*, ils n'ont que faire de convoiter le bien d'autrui. *Aurum & argentum perinde adspernantur, ac reliqui mortales adpetunt. Lacte & melle vescuntur.... Hæc continentia illis morum quoque justitiam indidit. Nihil alienum concupiscentibus. Quippe ibidem divitiarum cupido est, ubi & usus.* Justin. *hist. lib. II. cap. ij. num.* 8 & *sequent.*

Zenon le stoïcien ne pensoit pas plus favorablement des *richesses* ; car ayant appris que le vaisseau sur lequel étoient tous ses biens, avoit fait naufrage, il ne témoigna aucun regret de cette perte, au contraire. « La fortune veut, dit-il » aussi-tôt, que je puisse philosopher plus » tranquillement ». *Nunciato naufragio, Zeno noster, cùm omnia sua audiret submersa, lubet, inquit, me fortuna expeditiùs philosophari.* Apud Senec. *de tranquill. animi. cap. xvj.*

» Je m'étonne, disoit Lucrece de » Gonsague à Hortensio Laudo, qu'étant » aussi savant que vous l'êtes, & con- » noissant aussi bien les vicissitudes & le » train des choses humaines, vous vous » attristiez aussi excessivement de votre » pauvreté. Ne savez-vous pas que la vie » des pauvres ressemble à ceux qui co- » toyent le rivage avec un doux vent, » sans perdre de vue la terre, & celle des » riches à ceux qui navigent en pleine mer. » Ceux-ci ne peuvent prendre terre, » quelque envie qu'ils en aient : ceux-là » viennent à bord quand ils veulent ». *Essendo voi persona dotta ; e tanto bene esperta ne i mondani casi ; mi maraviglio che di si strana maniera vi attristiate per la povertà ; quasi non sappiate la vita dei poveri esser simile ad una navigatione presso il lito ; e quella de ricchi, non esser differente da coloro che si ritrovano in alto*

(*c*) *Voyez* encore sa xiv. lettre vers la fin, où il rapporte une fort bonne pensée d'Epicure ; & joignez-y deux beaux fragmens de Philemon, qui se trouvent dans le recueil de le Clerc, *num.* 39 & 38, *pag.* 352 édit. *Amstel.* 1709.

mare : à gli uni e facile gittar la fune in terra, e condur la' nave à ficuro luogo ; e à gli altri e fommamente difficile. (*d*)

Anaxagore avoit donc raifon de dire que les conditions qui paroiffent les moins heureufes, font celles qui le font le plus, & qu'il ne falloit pas chercher parmi les gens riches & environnés d'honneurs, les perfonnes qui goûtent la félicité, mais parmi ceux qui cultivent un peu de terre, ou qui s'appliquent aux fciences fans ambition. *Nec parum prudenter, Anaxagoras interroganti cuidam quifnam effet beatus : nemo, inquit, ex his quos tu felices exiftimas : fed eum in illo reperies, qui à te ex miferis conftare creditur. Non erit ille divitiis & honoribus abundans : fed aut exigui ruris, aut non ambitiofæ doctrinæ fidelis ac pertinax cultor, in feceffu quàm in fronte beatior.* Valer. Maxim. *lib. VII. cap. ij. num. 9. in extern. cit. Bœl. ubi infra.*

Finiffons par un beau paffage de Platon : « il eft impoffible, dit expreffément ce philofophe, d'être tout enfemble fort riche & fort honnête homme. Or comme il n'y a point de véritable & folide bonheur fans la vertu, les riches ne peuvent pas être réellement heureux ». *Plato, de legib. lib. V. pag.* 742. E. & 743. A B. *tom. II. edit. Henr. Steph. an.* 1578. *Voyez* auffi fa huitieme lettre écrite aux parens & aux amis de Dion. *tom. III. opp. pag.* 355. C. *edit. cit.*

Telle eft à cet égard la doctrine conftante des poëtes, des philofophes, des hiftoriens & des orateurs, dont le fens a été le plus droit. Tous ont traité de fous & infenfés ceux qui faifant confifter le fouverain bien dans la poffeffion des *richeffes*, mettent le plaifir du gain au-deffus des autres, & méprifent celui qui revient de l'étude des fciences, à moins que ce ne foit un moyen d'amaffer de l'argent : tous ont préféré une honnête pauvreté à ces faux biens par lefquels l'aveugle & folle cupidité des hommes fe laiffe éblouir : tous enfin ont regardé les *richeffes* comme une pierre d'achoppement. Pour moi, je l'avoue, plus j'y réfléchis, & plus je fuis convaincu que ce ne fut point, comme le prétend fauffement Barbeyrac (*e*), par oftentation, ni par un défintéreffement mal entendu, qu'Anaxagore & Démocrite fe dépouillerent de leurs biens, mais qu'au contraire, ils agirent en cela fort fagement, & en philofophes qui favoient qu'à l'égard des chofes par lefquelles il eft auffi facile que dangereux de fe laiffer corrompre, le parti le plus fûr eft toujours de fe mettre dans l'impoffibilité abfolue d'en abufer.

En effet, tant de foins, d'inquiétudes & de chagrins ; tant de petits intérêts (*f*) dans la difcuffion defquels il n'arrive que trop (*g*) fouvent que l'on foit injufte, & que l'on faffe beaucoup de mal, même fans le favoir, & fans être méchant ; tant de circonftances où l'éclat de la fortune & le fafte de l'opulence met-

(*d*) Lettere della fignora Lucretia Gonfagua, *pag.* 215, édition de Venife, *ann.* 1552.

(*e*) Dans fa préface fur le grand ouvrage de Puffendorf, §. 19, *pag.* 66, édit *d'Amft.* 1734. *tom. I. Voyez* ce que je dis contre cet auteur dans la note de la *page* 213.

(*f*) *Qui terre a, guerre a*, dit le proverbe : cet adage trivial eft une vérité fi évidente, qu'il feroit auffi abfurde d'en nier la certitude, qu'inutile d'entreprendre de la prouver. Au refte, ce ne font pas feulement ceux dont les *richeffes* confiftent en fonds de terre, qui font fans ceffe expofés à des querelles & à des procès. C'eft le fort ordinaire & inévitable de tous les riches, de quelque nature que foient leurs biens. Auffi Criton fe plaignoit-il à Socrate qu'il étoit bien mal-aifé à un homme qui veut conferver fon bien de vivre dans Athenes ; « car il y a des gens, difoit-il, qui viennent me faire des procès fans que je leur aye jamais fait aucun tort ; mais feulement parce qu'ils favent que j'aimerois mieux leur donner quelque argent, que de m'embarraffer dans les affaires ». Voyez *les chofes mémorables de Socrate*, liv. II. vers la fin, & conferez ce que dit M. Rouffeau de Geneve dans fon *Emile*, liv. IV. *pag.* 164, 165 ; *édit.* de Hollande.

(*g*) *Quæ tam fefta dies, ut ceffet prodere furem*
Perfidiam, fraudes, atque omni ex crimine lucrum
Quæfitum, & partos gladio, vel pixide nummos?
Rari quippe boni. Numero vix funt totidem, quot
Thebarum portæ, vel divitis oftia Nili. Juvenal, *fat.* 13. *vf.* 23. & *feqq.* Ce poëte fait ici, fans le favoir, l'hiftoire des mœurs de la plûpart des riches.

tant entre les riches & les pauvres une diſtance immenſe, rendent néceſſairement ceux-là durs, & font que leur cœur ſe reſſerre à la vue des malheureux, par l'habitude où ils ſont de les voir dans un point de vue éloigné; habitude qui étouffe (h) en eux toutes les affections qui pourroient les rapprocher de l'humanité, & réveiller dans leur ame ce ſentiment de pitié & de commiſération ſi naturel à l'homme, & qui le convainc ſi intimement de ſa bonté (i) originelle; tant d'occaſions de ſe laiſſer corrompre, & de s'abandonner aux plus grands & aux plus honteux excès; en un mot, tant d'inconvéniens de toute eſpece, ſuivent ſi néceſſairement la poſſeſſion des *richeſſes*, & d'un autre côté, la recherche de la vérité & l'étude de la vertu demandent un ſilence de paſſions ſi profond & ſi continuel, une méditation ſi forte, un eſprit ſi pur, ſi fortement en garde contre les illuſions des ſens, ſi habile à démêler les erreurs, & à en rectifier les jugemens par la réflexion, ſi dégagé des terreſtréïtés, & de tout ce qui eſt l'objet de la cupidité humaine, enfin une ame ſi honnête, ſi ſenſible, ſi compatiſſante, ſi naturellement portée au bien & ſi continuellement occupée à le faire, qu'il eſt impoſſible (k) à l'homme d'allier jamais des choſes auſſi incompatibles par leur nature.

Il y a tout lieu de croire qu'Anaxagore fit à-peu-près les mêmes réflexions, & qu'il ſentit combien il eſt difficile d'être riche, heureux, juſte & bon tout enſemble, puiſque Valere Maxime nous dit, *lib. VIII. cap. vij. num. 6. in extern.* que c'eſt à l'abandon de ſes *richeſſes* que ce philoſophe ſe crut redevable de ſon ſalut: *quali porro ſtudio Anaxagoram flagraſſe credimus? Qui cum è diutinâ peregrinatione repetiiſſet, poſſeſſioneſque deſertas vidiſſet, non eſſem, inquit, ego ſalvus, niſi iſta periiſſent.*

Il me ſemble que ſi Barbeyrac eût réfléchi ſur ce paſſage, il auroit été moins prompt à envenimer les motifs qui déterminerent Anaxagore à réſigner tout ſon patrimoine à ſes parens. Il auroit vu qu'il n'y a point d'oſtentation, mais au contraire beaucoup d'humilité, de ſageſſe & de vertu dans la conduite d'un philoſophe qui, ſachant par un examen réfléchi des actions humaines, combien la pente du vice eſt douce & facile, ou plutôt, connoiſſant (l) ſa propre foibleſſe, & craignant qu'en conſervant ſes *richeſſes*, il n'ait pas aſſez d'empire ſur ſes paſſions, pour en jouir dans l'innocence, & pour réſiſter aux tentations toujours renaiſſantes d'en abuſer, aime mieux s'en dépouiller entiérement, que de ſe voir expoſé ſans ceſſe à un combat dont il ne ſeroit pas toujours ſorti vainqueur. Car ſelon la remarque judicieuſe d'un célebre auteur moderne, *par-tout la ſenſation de mal faire, augmente avec la facilité.* Lettre de M. Rouſſeau de Geneve à M. d'Alembert, *p.* 145, *édit. d'Amſt.* 1758.

Une autre obſervation non moins importante, c'eſt qu'un homme riche, quel-

---

(h) Conferez ici Menandre, *in fragment.* num. 154 *pag.* 242, édit. *Cleric.* Amſtel. 1709.

(i) Pluſieurs anciens philoſophes, entr'autres Séneque, ont apperçu cette vérité ſi lumineuſe, ſi utile, ſi conſolante pour l'humanité, & à laquelle la juſtice & la ſageſſe de Dieu ſervent de baſe; mais la certitude de ce principe, ſi important par lui-même & par les conſéquences qui en découlent immédiatement, n'a été bien démontrée que par un philoſophe moderne, dont les ouvrages ſont entre les mains de tout le monde. A l'égard de Séneque, *voyez* le paſſage qui ſert d'épigraphe à l'*Emile*, & joignez-y ſur-tout ces belles paroles du même philoſophe: *erras.... ſi exiſtimas nobiſcum vitia naſci: ſupervenerunt, ingeſta ſunt, itaque monitionibus crebris, opiniones quæ nos circumſonant compeſcamus. Nulli nos vitio natura conciliat: nos illa integros ac liberos genuit.* Senec. *épiſt.* 94.

(k) Appliquez ici ce paſſage de Salluſte: *neque aliter quiſquam extollere ſeſe, & divina mortalis attingere poteſt, niſi omiſſis pecuniæ & corporis gaudiis, animo indulgens, non aſſentando, neque concupitæ prœbendo, perverſam gratiam gratificans; ſed in labore, patientiâ, boniſque præceptis, & factis fortibus exercitando.* Salluſt. *ad Cæſar. de repub. ordinandâ*, orat. pr.

(l) Il eſt évident par ce qu'il dit lui-même dans le paſſage de Valere Maxime, rapporté ci-devant, que ceci n'eſt ni une aſſertion hardie & téméraire, ni une conjecture vague & incertaine; mais une propoſition qui a tous les degrés de probabilité & de certitude morale, que l'on peut deſirer dans des choſes qui ne ſont pas ſuſceptibles d'une démonſtration métaphyſique.

que penchant naturel qu'il ait à la vertu ; ne peut faire un bon usage de ses biens qu'à quelques égards : il y aura toujours, par l'effet d'un vice inhérent aux *richesses*, une infinité de circonstances où, comme je l'insinue plus haut, il s'éloignera de l'ordre & de la rectitude morale sans s'en appercevoir, & où cette déviation devenant de jour en jour plus sensible, il s'écartera enfin de la sphere étroite de la vertu, emporté successivement malgré lui par mille petites passions, comme par une espece de force centrifuge, déterminée par ce que les anciens appelloient *immutabilis causarum inter se cohærentium series.*

Il seroit inutile de dire avec Epicure, *que ce n'est point la liqueur qui est corrompue, mais le vase* : car on ne peut approuver la pensée de ce philosophe, qu'en considérant les *richesses* en elles-mêmes, & en les séparant intellectuellement des maux qu'elles entraînent après elles, & j'ai déja dit, *pag.* 2. que rien n'étoit plus illusoire que cette méthode de philosopher. En effet, il s'agit de savoir, si l'abus des *richesses*, de quelque nature que soient les effets qu'il produit, est inséparable de leur possession, & si l'on ne peut pas dire en ce sens, que les maux qu'elles causent dans le monde, sont les effets d'un vice qui leur est *inhérent*, puisqu'il est incontestable que ces maux, quels qu'ils soient, n'existeroient pas sans elles, quoiqu'elles n'en soient d'ailleurs que causes occasionnelles, je veux dire, quoiqu'elles aient besoin pour les produire & pour les déterminer, de l'intervention d'une cause physique qui est l'ame, ou pour parler plus philosophiquement, le corps modifié de telle & telle maniere : or c'est ce que je soutiens, & ce qu'on ne peut nier, ce me semble, pour peu qu'on y réfléchisse.

Ajoutez à cela que le sage peut bien, quant à lui, ne regarder l'or & l'argent que comme de simples métaux, dont il se sert comme autant d'instrumens qu'il dirige selon ses vues ; mais dans le systême social, ces métaux, source intarissable de malheurs & de désordres, changent en quelque sorte de maniere d'être. Ce ne sont plus alors aux yeux du philosophe, des substances absolument inactives & inanimées ; il sait que ces signes représentatifs & conventionnels, ont une espece de vie qui leur est propre, & dont le principe précaire se trouve dans les relations qu'ils ont avec nos penchans, notre éducation, nos usages, nos loix, nos vices, nos vertus, & avec la nature des choses en général. Or ces rapports font le point de vue sous lequel j'envisage ici les *richesses* : d'où je conclus que si l'on peut dire dans telle hypothese que le vase corrompt la liqueur, on peut assurer plus généralement encore, & avec autant de vérité pour le moins, que la liqueur corrompt le vase. A l'égard des maux infinis qui résultent nécessairement de tout cela pour la société, ils sont si étroitement liés aux causes d'où ils émanent, par l'action de l'une & la réaction de l'autre, quelquefois même par leur tendance réciproque & co-existence à la production des mêmes effets, qu'il seroit assez difficile de mesurer la sphere d'activité de ces deux forces, & de connoître leur influence proportionnelle.

Il est, ce me semble, évident par ce que je viens de dire, que l'objection d'Epicure rapportée ci-dessus, est un coup perdu, *brutum fulmen*. J'en dis autant d'une autre difficulté qu'on pourroit encore me faire, en m'objectant qu'on a vu plus d'une fois des riches faire un bon usage de leurs biens, & que cela est même très-possible en soi ; car ce c'est point dutout ce dont il s'agit ici. A l'égard des Philosophes, quand on pourroit en citer plusieurs tels que (*m*) Séneque, par exem-

(*m*) Si l'on jugeoit des mœurs de ce philosophe sur la foi de Dion Cassius, & du moine Xiphilin son abréviateur, on en auroit une idée affreuse, & qui ne justifieroit que trop ce que j'ai dit ci-devant de la corruption des riches ; mais les calomnies dont ces deux historiens semblent s'être plu à verser le poison sur la vie de ce sage stoïcien, sont trop noires, trop odieuses, trop visiblement destituées de toute espece de vraisemblance, en un mot, détruites par des preuves trop fortes, pour qu'elles puissent faire encore impression sur l'esprit des lecteurs judicieux & instruits : ce seroit donc trahir la vérité que de renouveller ici ces accusations fausses & injustes, quelque favorables qu'elles

ple, *&c.* que les *richesses* n'ont point détourné de la pratique de la vertu, & de l'étude de la vérité, cela ne prouveroit encore rien contre mon sentiment; car je soutiens que ces Philosophes, quels qu'ils soient, auroient pû faire, je ne dirai pas seulement plus de progrès dans la découverte de la vérité, mais ce qui est d'une toute autre importance, & infiniment préférable aux connoissances les plus vastes & les plus sublimes, que leur vertu auroit été plus pure, plus intacte, & leurs mœurs plus régulieres, s'ils n'eussent pas été riches.

Un passage admirable de Séneque va répandre un beau jour sur ce que je dis: *multùm est*, remarque très-judicieusement ce philosophe, *non corrumpi divitiarum contubernio. Magnus est ille qui in divitiis pauper est: SED SECURIOR, QUI CARET DIVITIIS.* (*n*) Ils n'auroient eu du-moins à combattre que contre les défauts & les foiblesses inséparables de l'humanité dans l'état civil, au lieu qu'ils avoient dans les *richesses* un ennemi de plus, d'autant plus difficile à vaincre, que ses charmes sont plus séduisans, ses attaques plus sourdes, plus subtiles, plus continuelles, & les occasions d'y succomber plus fréquentes. Ainsi l'exemple même de ces Philosophes riches, en supposant qu'il y en ait eu plusieurs, ce que je n'ai pas le tems d'examiner, ne diminue en rien la force de mon raisonnement.

Pour l'affoiblir, il faudroit pouvoir prouver, 1°. que les inconvéniens que j'ai dit accompagner la possession des *richesses*, n'en sont point des suites nécessaires, 2°. qu'en m'accordant que ces inconvéniens en sont inséparables, il ne s'ensuit point, comme je le prétends, que les *richesses*, avec tous les désordres qu'elles entraînent après elles, soient incompatibles avec l'état où je suppose que doit être l'ame d'un philosophe qui veut étudier la vérité & la vertu. Or, je défie qui que ce soit, de prouver jamais ces deux choses: on peut par des subtilités de dialectique obscurcir certaines vérités, & jetter des doutes dans l'esprit de ceux qui les admettent, lorsque les forces de leurs facultés intellectuelles les mettent hors d'état de dissiper les ténébres, qu'un raisonnement fin & adroit s'est plû à répandre sur ces vérités; mais il n'en est pas de même des faits dont nous sommes tous les jours les témoins. Il est impossible à cet égard d'en imposer à personne, & c'est d'après ces sortes de faits que j'ai raisonné.

Cependant pour qu'on ne me soupçonne point de dissimuler dans une matiere de cette importance, rapportons ici l'éloge que Séneque fait des *richesses*, c'est peut-être le plaidoyer le plus éloquent que l'on puisse faire en leur faveur; mais aussi je doute fort qu'il y ait parmi nous un seul riche qui puisse lire sans trouble, sans émotion, & s'il faut tout dire, sans remords, à quelles conditions ce philosophe permet au sage de posséder de grands biens. Voici tout le passage tel que j'ai cru devoir l'exprimer dans notre langue.

« Le sage n'aime point les *richesses* » avec passion, mais il aime mieux en » avoir que de n'en avoir pas; il ne les » reçoit point dans son ame, mais dans » sa maison; en un mot, il ne se dé- » pouille pas de celles qu'il posséde; au » contraire, il les conserve & il s'en sert » pour ouvrir une plus vaste carriere à sa » vertu, & la faire voir dans toute sa » force. En effet, peut-on douter qu'un » homme sage n'ait plus d'occasions & de » moyens de faire connoître l'élévation » & la grandeur de son courage avec les » *richesses*, qu'avec la pauvreté, puisque » dans ce dernier état on ne peut se mon- » trer vertueux que d'une seule façon; je » veux dire, en ne se laissant point abat- » tre & absorber par l'indigence, au lieu » que les *richesses* sont un champ vaste &

---

soient à l'opinion que je défends: il faut laisser ces indignes manœuvres & ces foibles ressources à ces auteurs ignorans & superstitieux dont Bayle parle à la *page* 597 *du tom. IV. de son Dictionnaire*, *édition de* 1740, & auxquels il reproche très-justement de faire fleches de tout bois, *ex omni ligno mercuriove.*

(*n*) Senec. *epist. xx. Voyez* le passage de Platon cité, *p.* 374.

étendu,

» étendu, où l'on peut, pour ainſi dire, » déployer toutes ſes vertus, & faire » paroître dans tout ſon éclat ſa tempé- » rance, ſa liberalité, ſon eſprit d'ordre » & d'économie, & ſi l'on veut ſa ma- » gñificence. Ceſſez donc de vouloir in- » terdire aux philoſophes l'uſage des *ri-* » *cheſſes*; perſonne ne condamna jamais » le ſage à une éternelle pauvreté; le » philoſophe peut avoir de grandes *ri-* » *cheſſes*, pourvu qu'il ne les ait enlevées » par force à qui que ce ſoit, & qu'elles » ne ſoient point ſouillées & teintes du » ſang d'autrui, pourvu qu'il ne les ait » acquiſes au préjudice de perſonne, qu'il » ne les ait pas gagnées par un commerce » deshonnête & illégitime; en un mot, » pourvu que l'uſage qu'il en fait, ſoit » auſſi pur que la ſource d'où il les a ti- » rées, & qu'il n'y ait que l'envieux ſeul » qui puiſſe pleurer de les lui voir poſſé- » der; il ne refuſera pas les faveurs de la » fortune, & n'aura pas plus de honte » que d'orgueil de poſſéder de grands » biens acquis par des moyens honnêtes; » que dis-je? il aura plutôt ſujet de ſe » glorifier, ſi, après avoir fait entrer » chez lui tous les habitans de la ville, & » leur avoir fait voir toutes ſes *richeſſes*, » il peut leur dire: *s'il ſe trouve quelqu'un* » *parmi vous qui reconnoiſſe dans tout cela* » *quelque choſe qui ſoit à lui, qu'il le* » *prenne.* Oh le grand homme! oh com- » bien il mérite d'être riche, ſi les effets » répondent aux paroles, & ſi après » avoir parlé de la ſorte, la ſomme de » ſes biens reſte toujours la même; je » veux dire, ſi après avoir permis au » peuple de fouiller dans ſes coffres & de » viſiter toute ſa maiſon, il ne ſe trouve » perſonne qui réclame quelque choſe » comme lui appartenant; c'eſt alors » qu'on pourra hardiment l'appeller riche » devant tout le monde. Diſons donc que » de même que le ſage ne laiſſera pas en- » trer dans ſa maiſon un ſeul denier qu'il » n'ait pas gagné légitimement, il ne » refuſera pas non plus les grandes *ri-* » *cheſſes* qui ſont des bienfaits de la for- » tune & le fruit de ſa vertu; s'il peut » être riche, il le voudra, & il aura des » *richeſſes*, mais il les regardera comme » des biens dont la poſſeſſion eſt incer- » taine, & dont il peut ſe voir privé d'un » inſtant à l'autre; il ne ſouffrira point » qu'elles puiſſent être à charge ni à lui » ni aux autres; il les donnera aux bons, » ou à ceux qu'il pourra rendre tels, & » il en fera une juſte répartition, ayant » toujours ſoin de les diſtribuer à ceux » qui en feront les plus dignes, & ſe ſou- » venant qu'on doit rendre compte, tant » des biens qu'on a reçus du ciel, que de » l'emploi qu'on en a fait. (*o*)

Il faut avouer que ce paſſage renferme une théorie conforme à la plus ſaine phi-loſophie, & dans laquelle Séneque donne indirectement à tous les riches, & à ceux qui travaillent ardemment à le devenir, des préceptes de morale excellens & eſſen-tiels, dont il ſeroit à ſouhaiter qu'ils ne s'écartaſſent jamais; tel eſt par exemple

(*o*) *Non amat* divitias (ſapiens) *ſed mavult, non in animum illas, ſed in domum recipit: nec reſpuit poſſeſſas, ſed continet, & majorem virtuti ſuæ materiam ſubminiſtrari vult. Quid autem dubii eſt, quin major materia ſapienti viro ſit, animum explicandi ſuum in divitiis, quam in paupertate? cum in hac unum genus virtutis ſit, non inclinari, nec deprimi: in* divitiis, *& temperantia, & liberalitas, & diligentia, & diſpoſitio, & magnificentia, campum habeat patentem . . . . Deſine ergo philoſophis pecuniâ interdicere; nemo ſapientiam paupertate damnavit. Habebit philoſophus amplas* opes *: ſed nulli detractas, nec alieno ſanguine cruentas, ſine cujuſquam injuriâ partas, ſine ſordidis quæſtibus, quarum tam honeſtus ſit exitus quam introitus, quibus nemo ingemiſcat, niſi malignus . . . . Ille vero fortunæ benignitatem à ſe non ſubmovebit, & patrimonio per honeſta quæſito, nec gloriabitur, nec erubeſcet. Habebit tamen etiam quo glorietur, ſi apertâ domo, & admiſſâ in res ſuas civitate, poterit dicere:* quod quiſque ſuum agnoverit, tollat. *O magnum virum, optime divitem, ſi opus ad hanc vocem conſonet! ſi poſt hanc vocem tantumdem habuerit! ita dico, ſi tutus & ſecurus ſcrutationem populo præbuerit: ſi nihil quiſquam apud illum invenerit, quo manus injiciat: audacter & propalam erit dives. Sicut ſapiens nullum denarium intra limen ſuum admittet, male intrantem: ita & magnas opes, munus fortunæ, fructumque virtutis non repudiabit, nec excludet . . . . . Si poterit eſſe dives volet; & habebit utique opes, ſed tanquam leves & avolaturas: nec ulli alii, nec ſibi graves eſſe patietur . . . Donabit aut bonis, aut eis quos facere poterit bonos. Donabit cum ſummo conſilio, digniſſimos eligens: ut qui meminerit, tam expenſorum quàm acceptorum rationem eſſe reddendam.* Senec. *de vitâ beatâ, cap. xxj. xxij & xxiij.*

ce principe : *le sage ne laissera pas entrer dans sa maison un seul denier qu'il n'ait pas gagné légitimement.* Quelle leçon pour cette multitude de riches de patrimoine, dont les grandes villes sont surchargées ; gens oisifs, inutiles, & bons uniquement pour eux-mêmes, qui, parce qu'ils ne cherchent point à augmenter leur revenu, mais à en jouir dans la retraite sans nuire à personne, se croyent pour cela de fort honnêtes gens ! mais ils ignorent apparemment qu'il ne suffit pas qu'un homme ait hérité de ses peres de grands biens, pour qu'il soit censé les posséder légitimement, & en droit d'en faire tel usage qu'il lui plaira ; en effet, on ne peut nier ce me semble, que le premier devoir que la conscience lui impose à cet égard, & celui qu'il est indispensablement obligé de remplir, avant de disposer de la plus petite partie de ce bien, ne soit de faire tous ses efforts pour remonter à la source d'où ses ancêtres ont tiré leurs *richesses*, & si, en suivant les différens canaux par lesquels elles ont passé pour arriver jusqu'à lui, il en découvre la source impure & corrompue, il est incontestable qu'il ne peut s'approprier ces biens sans se charger d'une partie de l'iniquité de ceux qui les lui ont laissés ; cependant on peut dire, sans craindre de passer pour un détracteur des vertus humaines, que sur vingt mille personnes riches de patrimoine, il n'y en a peut-être pas dix qui se soient jamais avisées de faire un pareil examen, & encore moins d'agir en conséquence, après l'avoir fait, quoiqu'ils y soient engagés par tout ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes ; il leur paroît d'autant plus inutile d'entrer dans tous ces détails, que n'ayant pas été les instrumens de leur fortune, ils ne se croyent pas alors responsables des voies obliques & des moyens injustes & criminels dont leurs peres peuvent s'être servis pour acquérir ces biens, & en conséquence, nullement obligés de les restituer à ceux à qui ils appartiennent de droit, ou d'en faire quelqu'autre dispensation également juste & sage. Or sans vouloir prévenir les réflexions du lecteur sur une pareille conduite, il me suffit de dire qu'elle prouve bien la vérité de cette pensée de S. Jérôme ; « Tout homme riche, » dit ce pere, est ou injuste lui-même, » ou héritier de l'injustice d'autrui ». *Omnis dives, aut indignus est, aut hæres iniqui.*

Revenons à Séneque. Ceux qui auront lu avec quelque attention ses ouvrages, dans lesquels on trouve presqu'à chaque page les plus grands éloges de la pauvreté & les passages les plus formels en sa faveur, avec les peintures les plus vives de la corruption des riches, des tourmens cruels auxquels ils sont sans cesse en proie, & enfin des malheurs & des désordres affreux dont les *richesses* sont tous les jours la cause. Ceux, dis-je, qui se rappellent tout ce que cet auteur dit à ce sujet, seront frappés de la contradiction évidente & de l'opposition diamétrale qu'il y a entre ce passage & ceux que j'ai rapportés précédemment ; ils seront surpris avec raison, qu'un philosophe puisse avoir assez peu de fermeté dans l'esprit, & de liaison dans les idées, pour se laisser ainsi emporter à la fougue de son imagination au préjudice de la vérité, & pour souffler le froid & le chaud, sans s'appercevoir de l'incohérence de ses principes.

Mais abandonnons cet auteur à ses écarts & aux saillies de son imagination ardente. Examinons ce passage en lui-même, & voyons ce qu'on en peut raisonnablement conclure en faveur des *richesses*.

Si on l'analyse avec soin, on avouera, je m'assure, qu'il ne prouve au fond que trois choses que je n'ai jamais prétendu nier.

La premiere, qu'il est permis au sage de posséder de grandes *richesses* à telles & telles conditions : & en effet cela n'est peut-être permis qu'à lui.

La seconde, qu'il faut en faire bon usage.

Et la troisieme, que les riches seroient beaucoup plus à portée que les pauvres, de faire du bien, & de pratiquer les vertus les plus utiles, s'ils usoient de leurs *richesses* comme ils le doivent : trois propositions également vraies, mais desquelles, comme il est aisé de le voir, on ne peut

rien conclure contre moi, puiſqu'elles n'ont rien de commun avec la queſtion que j'examine ici.

Je fais cette remarque, parce que Barbeyrac ne paroît pas avoir ſaiſi le ſens de ce paſſage, dont il donne même une toute autre idée, pour l'avoir lu peut-être avec trop de précipitation. C'eſt dans ſon *traité du jeu*, *liv. I. ch. iij.* §. 7. *tom. I.* que ſe trouve cette faute aſſez importante pour devoir être relevée. Après avoir parlé en peu de mots des *richeſſes* dans des principes peu réfléchis, & qui font voir à mon avis que ce ſavant homme enviſageoit quelquefois les choſes ſuperficiellement, il ajoute dans une note (*p.* 63) « voyez ce que dit très-bien le » philoſophe Séneque pour faire voir que » les grandes *richeſſes* ne ſont nullement » incompatibles avec la vertu, & que le » caractere même de philoſophe n'engage » pas à s'en dépouiller, *de vitâ beatâ*, *c. xxiij. xxiv. xxv.*

Je demande ſi, ſur cet expoſé, on ne s'attend pas à trouver dans ces trois chapitres des preuves directes & poſitives des deux propoſitions énoncées dans cette note. Cependant je laiſſe au lecteur à juger ſi Séneque prouve rien de tout cela dans le paſſage qu'on vient de lire, & ſi ce paſſage bien examiné ne ſe réduit pas à l'analyſe que je viens d'en donner.

On pourroit peut-être croire que c'eſt dans les chapitres xxiv & xxv, dont je n'ai rien traduit, que Séneque prouve ce que Barbeyrac lui fait dire. Mais j'avertis ici que des trois chapitres indiqués ici par cet auteur, il n'y a à proprement parler que le premier qui faſſe au ſujet; les deux autres n'y ont que peu de rapport; c'eſt de quoi on pourra ſe convaincre en les liſant. Je ne vois donc pas ce qui a pu faire illuſion à Barbeyrac, à moins que ce ne ſoient les deux dernieres lignes du chap. xxiv. Encore ce qui les précede, auroit-il dû le remettre dans la bonne voie. Voici le paſſage entier: *Divitias nego bonum eſſe; nam ſi eſſent, bonos facerent. Nunc quoniam quod apud malos deprehenditur, dici bonum non poteſt; hoc illis nomen nego. Ceterùm & habendas eſſe, & utiles, & magna commoda vitæ adferentes fateor.* Senec. *de vitâ beatâ*, *cap. xxiv. in fine.* C'eſt-à-dire, « Je nie que les *richeſſes* puiſſent être miſes au rang des » véritables biens: car ſi elles étoient » telles, elles rendroient bons ceux qui » les poſſedent; d'ailleurs on ne peut pas » honorer du nom de bien ce qu'on trouve » entre les mains des méchans. Du reſte, » j'avoue qu'il en faut avoir, qu'elles » ſont utiles, & qu'elles apportent de » grandes commodités à la vie.

Je voudrois pour l'honneur de Séneque, qu'il n'eût pas fait cet aveu, ſi peu digne d'un philoſophe, ſi peu d'accord avec les beaux préceptes de morale qu'il donne dans mille endroits de ſes ouvrages; & qui ſuppoſe d'ailleurs comme démontrées trois choſes, dont la premiere eſt en queſtion, la ſeconde, ſinon abſolument fauſſe, du-moins fort incertaine, & qui ne peut être vraie qu'avec une infinité de limitations, de reſtrictions & de modifications: enfin, dont la troiſieme ne pourroit prouver en faveur des *richeſſes*, qu'après qu'on auroit fait voir démonſtrativement,

1°. Que les commodités qu'elles procurent ſont ſi abſolument néceſſaires au bonheur de l'homme; que ſans elles il eſt continuellement & inévitablement expoſé à des extrémités dures & fâcheuſes qui lui font regarder la vie comme un fardeau peſant qu'on lui a impoſé malgré lui, & dont il ſeroit heureux d'être délivré.

2°. Que cette joie intérieure, cette tranquillité & cette paix qui ſont le caractere diſtinctif de l'ame du ſage, accompagnent toujours ceux qui jouiſſent de ces commodités; tandis que le chagrin, les ſoucis cuiſans & mille peines ſecrettes dévorent & minent ſourdement ceux qui en ſont privés; ſuppoſition abſurde, inſoutenable, & qui mettroit encore Séneque en contradiction avec lui-même, puiſqu'il dit quelque part avec autant de vérité que d'éloquence & d'énergie: *Lætiores videbis, quos numquam fortuna reſpexit, quam quos deſeruit. Vidit hoc Diogenes, vir ingentis animi, & effecit ne quid ſibi eripi poſſet... ſi quis de FELICITATE DIOGENIS DUBITAT, POTEST IDEM DUBITARE ET DE DEORUM*

IMMORTALIUM STATU, an parum beatè degant: quod illis non prædia, nec horti sint, nec alieno colono rura preciosa, nec grande in foro fœnus.... Si vis scire quam nihil in illâ (paupertate) *mali sit, compara inter se pauperum & divitum vultus. SŒPIUS PAUPER ET FIDELIUS RIDET: nulla sollicitudo in alto est: etiam si qua incidit cura, velut nubes levis transit. Horum qui felices vocantur, hilaritas ficta est, aut gravis & suppurata tristitia: & quidem gravior, quia interdum non licet palam esse miseros: sed inter ærumnas cor ipsum exedentes, necesse est agere felicem.* Senec. *de tranquillitate animi, cap. viij. & epist.* 80.

3°. Que ces commodités sont la voie la plus sûre & la plus prompte pour arriver à ce degré de sagesse & de perfection, qui est le centre où tendent toutes les actions de l'homme vertueux.

4°. Enfin qu'une chose peut être dite réellement & absolument utile, quoique les avantages qu'on en retire ne puissent pas à beaucoup près compenser ni par leur importance, ni par leur nombre, les désordres qu'elle cause; toutes propositions également fausses, & qui ne méritent pas d'être réfutées sérieusement.

L'aveu de Séneque n'est donc ici d'aucun poids, & son autorité ne sert de rien à Barbeyrac, qui auroit dû plutôt citer, comme je l'ai fait, les chapitres xxj. & xxij. dans lesquels Séneque fait l'apologie des *richesses* d'une maniere, non pas à la vérité plus solide (car *ogni medaglia ha il suo riverso*), mais du-moins plus propre à séduire des lecteurs vulgaires, & qui ne savent pas qu'avant d'admettre une pensée, une proposition, un principe, ou un systême, il faut si l'on ne veut pas se faire illusion, l'envisager par toutes ses faces, & le mettre à l'épreuve des objections, faute de quoi on s'expose à prendre à tout moment l'erreur pour la vérité.

De tout cela je conclus, qu'à tout prendre, les *richesses* sont pour les bonnes mœurs un écueil très-dangereux, & celui où vont se briser le plus souvent toutes les vertus qui caractérisent l'honnête homme. J'ai indiqué (*voyez les pages précéd.*) en peu de mots les causes de leurs funestes effets, sans prétendre néanmoins en épuiser la série; je n'ai même envisagé les *richesses* que relativement à leur influence sur les mœurs de quelques particuliers; mais si mesurant avec précision la plus grande quantité d'action des *richesses* sur ces mêmes individus, considérés comme constituant un corps politique, je voulois entrer dans de plus grands détails, & fouiller dans l'histoire des peuples qui ont fait le plus de bruit dans le monde, & qui s'y sont le plus distingués à toutes sortes d'égards, je ferois voir que la corruption des mœurs, & tous les désordres qui la suivent, ont toujours été les effets inévitables & immédiats de l'amour des *richesses*, & du desir insatiable d'en acquérir; je n'en donnerai pour exemple que les Lacédémoniens, un des peuples de la terre qui eut sans doute la meilleure police, les plus belles & les plus sages institutions, & celui chez lequel la vertu fut le plus en honneur, & produisit de plus grandes choses, tant qu'il conserva les loix de son sublime législateur; mais laissons parler Plutarque. « Après que l'amour de » l'or & de l'argent se fut glissé dans la » ville de Sparte, qu'avec la possession » des *richesses* se trouverent l'avarice & la » chicheté, & qu'avec la jouissance s'in» troduisirent le luxe, la mollesse, la » dépense & la volupté, Sparte se vit » d'abord déchue de la plûpart des gran» des & belles prééminences qui la distin» guoient, & se trouva indignement ra» valée & reduite dans un état d'humilia» tion & de bassesse, qui dura jusqu'au » tems du regne d'Agis & de Léonidas ». Plutarque, *vie d'Agis & de Cléomene.* Voyez le grec, p. 795. C. & 797. C. *tom. I.* édit. Paris 1624.

Il dit un peu plus bas que la discipline & les affaires des Lacédémoniens avoient commencé à être malades & à se corrompre, depuis le moment qu'après avoir ruiné le gouvernement d'Athènes, ils eurent commencé à se remplir d'or & d'argent.

J'ai suivi au reste la version de Dacier, dont la note mérite d'être citée; elle porte sur ces paroles du premier passage: *Sparte se vit d'abord déchue*, &c. « Cela est iné-

» vitable, dit Dacier, dès qu'un état » devient riche, il déchoit de sa grandeur; c'est une vérité prouvée par mille » exemples; & une des plus grandes » preuves, c'est ce qui est arrivé à l'empire romain: la vertu & la *richesse* sont » la balance; quand l'une baisse, l'autre » hausse». Mais elle est moins d'un littérateur que d'un philosophe, & il seroit à souhaiter qu'on en pût dire autant de toutes celles que cet auteur a jointes à ses traductions.

Finissons par un beau passage de Salluste, qui confirme pleinement le sentiment de Plutarque & de son interprete. *Igitur provideas oportet*, dit-il à César, *uti plebes, largitionibus & publico frumento, corrupta habeat negocia sua, quibus ab malo publico detineatur: juventus probitati & industriæ, non sumptibus, neque* divitiis *studeat. Id eveniet, si PECUNIÆ QUÆ MAXIMA OMNIUM PERNICIES EST, usum atque decus dempseris. Nam sæpe ego cum animo meo reputans quibus quisque rebus clarissimi viri magnitudinem invenissent; quæ res populos, nationesve magnis auctoribus auxissent; ac deinde quibus causis amplissima regna, & imperia corruissent: eadem semper bona atque mala reperiebam omnesque victores, N. B. DIVITIAS CONTEMNISSE, ET VICTOS CUPIVISSE.* Sallust. *ad Cæsar. de repub. ordinandâ, orat. j.*

Doit-on s'étonner après cela qu'Anaxore & Démocrite, qui avoient devant les yeux les terribles révolutions, & la corruption extrême que la soif des *richesses* avoit produite dans les mœurs de leurs concitoyens, & des autres peuples de la Grece, qui d'ailleurs ne pouvoient pas ignorer que le gouvernement des uns & des autres avoit reçu par l'action de cette cause, des secousses si violentes, que la constitution en avoit été plus d'une fois non-seulement altérée, mais changée; doit-on, dis-je, s'étonner que ces philosophes, qui co-existoient, pour ainsi-dire, avec ces tristes événemens, aient pris le sage parti d'abandonner leurs pays & leurs biens, pour se livrer tout entier à l'agrément divin, qui est attaché à la recherche & à la découverte de la vérité? n'a-t-on pas plutôt lieu d'être surpris & indigné que, dans un siecle comme le nôtre, où l'esprit philosophique a fait tant de progrès, il se soit trouvé un auteur, d'ailleurs estimable, assez aveuglé par des préjugés superstitieux, & en même tems assez injuste, pour attribuer sans aucunes preuves, à des motifs vicieux & répréhensibles, un désintéressement aussi louable, aussi rare, & qui a mérité les éloges & l'admiration des Platon, des Plutarque, des Cicéron, en un mot de tous les philosophes qui ont le plus honoré leur siecle & l'humanité? L'illustre Bayle a eu plus d'équité & de bonne foi que le savant moderne dont je parle.

« Avant, dit-il, que l'Evangile eût » appris aux hommes qu'il faut renoncer » au monde & à ses *richesses*, si l'on veut » marcher bien vîte dans le chemin de » la perfection, il y avoit des philosophes » qui avoient compris cela, & qui s'étoient défaits de leurs biens, afin de » vaquer plus librement à l'étude de la » sagesse & à la recherche de la vérité; » ils avoient cru que les soins d'une famille & d'un héritage étoient des entraves qui empêchoient de s'avancer vers » le but qui est le plus digne de notre » amour; Anaxagore & Démocrite furent de ce nombre». Bayle, *Diction. histor. & crit.* voc. *Anaxagore*, *tit.* A.

Voilà le langage de la raison, de la philosophie & de la vérité; mais dans la remarque (*p*) de Barbeyrac sur ce passage, on ne trouve que des sophismes,

(*p*) La voici: « Comme M. Bayle, dit-il, semble ici, selon sa coutume, attribuer à l'Evangile » des idées outrées de morale, il loue aussi un peu trop la conduite de ces anciens philosophes, » où il y avoit plus d'ostentation & de désintéressement mal entendu que de véritable sagesse; puis» qu'on peut faire un bon usage des *richesses*, & qu'il n'est nullement nécessaire de s'en dépouiller » entiérement pour s'attacher à l'étude de la vérité & de la vertu ».

Faisons quelques réflexions sur ce passage. 1. Je n'examine point ici si Bayle attribue quelquefois à l'Evangile des idées outrées de morale, ce n'est pas ce dont il est question maintenant; je dis que

de la superstition, & une envie démésurée & peu réfléchie de chercher une cause chimérique à la perfection de la Morale, & le mérite des œuvres : espece de fanatisme mal entendu, & qui a souvent fait illusion à cet auteur, ainsi qu'à plusieurs autres. Ils n'ont pas vu que la loi & les prophetes se réduisant, comme notre législateur divin en convient lui-même, à la pratique de cette maxime sublime & fondamentale de la religion naturelle, & de la morale payenne, *tout ce que vous voulez que l'on vous fasse, faites-le aussi aux autres.* Il s'ensuit qu'on peut, en suivant cette regle invariable des actions humaines, s'acquitter de ses principaux devoirs (*q*), tant à l'égard de son être considéré individuellement, qu'envisagé dans ses relations externes, sans qu'il soit besoin pour cela, d'un secours étranger à la nature qui, loin d'être éternel & universel (comme beaucoup de gens

---

du-moins ici l'imputation ne pouvoit être plus mal fondée ; car il est évident que le raisonnement de Bayle bien examiné, se réduit à ceci : *avant que l'Evangile eut donné aux hommes certains préceptes hypothétiques & conditionnels sur l'usage quil faut faire des* richesses, *il y avoit eu des philosophes qui étoient entrés dans les vues des Apôtres, & qui avoient pratiqués leurs maximes.* Or il n'y a pas un seul mot dans cette proposition qui puisse donner lieu de soupçonner ce que Barbeyrac insinue malignement, & je ne vois pas ce que cet habile homme a pu y trouver de répréhensible.

A l'égard du second point sur lequel s'arrête sa critique, quoiqu'elle soit en apparence plus solide, & plus capable d'éblouir ceux qui n'approfondissent rien, elle n'est pas au fond moins fausse, ni moins sophistique.

Si l'on en croit cet auteur, « il y avoit dans la conduite de ces anciens philosophes plus d'ostentation & de désintéressement mal entendu que de véritable sagesse ». *Plus d'ostentation* ; qu'en sait-il ? & sur quoi fonde-t-il une assertion aussi téméraire, aussi contraire à la charité évangélique, & aussi injurieuse à la mémoire de ces grands hommes ? A-t-il lu dans leur ame les motifs qui les ont déterminés à agir ? Ne pouvoient-ils pas être bons & honnêtes ? & quelle preuve a-t-il, & peut-il donner qu'ils ne l'étoient pas ? « L'équité, dit très-judicieusement Bayle, veut que l'on juge de » son prochain sur ce qu'il fait & sur ce qu'il dit, & non pas sur les intentions cachées que l'on s'i» magine qu'il a. Il faut laisser à Dieu le jugement de ce qui se passe dans les abîmes du cœur. Dieu » seul est le scrutateur des reins & des cœurs ». *Dict. crit.* art. *Epicure*, rem. *g.*

Il me suffit ici de donner à Barbeyrac cette grande & utile leçon dont il reconnoît ailleurs l'excellence. Si on veut le voir s'enferrer de sa propre épée, & prononcer lui-même sa condamnation en termes clairs & formels, on peut lire un passage de son *traité du jeu, tom. I. p. 76. & suiv.* trop long pour pouvoir être inséré ici. Outre qu'il renferme une morale saine & pure, & qu'on ne sauroit rappeller trop souvent aux hommes à cause de l'importance & de l'utilité dont elle est dans le cours de la vie, il est d'autant plus remarquable que, sans le savoir, ou du-moins sans paroître le faire à dessein, Barbeyrac s'y refute lui-même avec autant de force, d'exactitude & de précision, qu'auroit pû le faire le censeur le plus severe, le plus éclairé, le plus éloquent, & en même tems le plus doué de cette sagacité si rare qui fait découvrir d'un coup-d'œil le fort & le foible d'un systême ou d'une proposition. C'est à ceux qui voudront lire ce passage avec attention à juger si, d'après les principes que cet auteur y établit touchant les jugemens qu'il faut porter des actions du prochain, il étoit en droit d'en conclurre aussi affirmativement, qu'en se dépouillant de leurs biens, Anaxagore & Démocrite n'avoient agi que par *ostentation.*

Mais en voilà assez sur cette matiere : examinons la suite du raisonnement de ce fier censeur, & faisons voir au lecteur impartial, qu'il n'est pas meilleur logicien que juge équitable.

Il assure qu'il y avoit dans la conduite de ces anciens philosophes *plus d'ostentation & de désintéressement mal entendu que de véritable sagesse.* Certes l'accusation est assez grave pour devoir être prouvée avec cette évidence qui ne laisse aucune espece de doute dans l'esprit du lecteur. Voyons donc si la preuve qu'il en donne est de nature à produire ce degré de conviction. C'est, dit-il, *qu'on peut faire un bon usage des richesses* : pour faire sentir tout le ridicule & la fausseté de cette logique, il ne faut que retourner l'argument en cette forme : *puisqu'on peut faire un bon usage des* richesses, *& qu'il n'est nullement nécessaire de s'en dépouiller pour . . .* &c. *donc il y avoit plus d'ostentation & de désintéressement mal entendu que de véritable sagesse dans la conduite d'Anaxagore & de Démocrite.* Or je demande s'il est possible de faire un raisonnement plus absurde & plus diamétralement opposé au bon sens le plus simple. N'est-il pas évident que quoiqu'il soit possible d'user sagement & modérément des biens de la fortune, on peut cependant s'en dépouiller entiérement, sans que pour cela il y ait dans cette conduite plus d'ostentation & de désintéressement mal entendu, que de véritable sagesse ; car on peut avoir de fortes raisons d'en agir ainsi, & ces motifs par lesquels on se détermine à se rendre à ces raisons peuvent être très-louables. C'est ce que j'ai prouvé, ce me semble, invinciblement dans le cours de cet article. *Voyez pages premieres, &c.*

(*q*) Si je ne parle pas ici du premier commandement de la premiere table, ni de celui que notre

prétendent qu'il devroit être, s'il etoit réel), eſt au contraire très-récent, & à peine avoué de la plus petite partie du monde, encore diviſée en une infinité de ſectes différentes qui s'anathématiſent réciproquement.

Je paſſe vîte à une autre obſervation non moins importante; c'eſt que les peres de l'Egliſe, les plus célebres commentateurs de l'Ecriture, & les plus grands critiques ont reconnu comme une vérité conſtante, que l'Evangile n'avoit rien ajouté à la morale des Payens. Le ſavant le Clerc, qui avoit fait toute ſa vie ſa principale occupation de l'étude des Ecritures, & du génie des langues dans leſquelles elles nous ont été tranſmiſes, & qui joignoit à une érudition auſſi immenſe que variée, une profonde connoiſſance des regles de la critique, ce guide ſi utile & ſi néceſſaire dans la recherche de la vérité, le Clerc, dis-je, confirme pleinement ce ſentiment; & ſon autorité ſur un point de cette importance, eſt d'un très-grand poids.

« Dans le fond, dit-il, la morale » chrétienne ne differe principalement de » la morale payenne, que par l'eſpérance » aſſurée d'une (r) autre vie, ſur laquelle » elle eſt fondée. Du reſte, les devoirs » n'en ſont pas fort différens, ET L'ON » NE SAUROIT PRODUIRE AUCUN » DEVOIR DES CHRÉTIENS, QUI N'AIT » ÉTÉ APPROUVÉ PAR QUELQUE PHI- » LOSOPHE ». *Bibliot. choiſie*, *tom. XXII. p.* 457.

Ce qu'il dit dans la page 444 eſt encore plus formel: le voici. « IL N'Y A AU- » CUNE VERTU, QUI NE SE TROUVE » ÉTABLIE DANS LES ÉCRITS DES » DISCIPLES DE SOCRATE, QUI NOUS » ONT CONSERVÉ SA DOCTRINE, » NI AUCUN VICE QUI N'Y SOIT » CONDAMNÉ ».

Un autre auteur non moins illuſtre, & qui étoit auſſi un grand juge dans ces ſortes de matieres, parce qu'il avoit étudié la théologie payenne, non en homme ſimplement curieux & érudit, mais en philoſophe, donne une idée auſſi favorable de la morale payenne.

« Si les payens, dit-il, n'ont point

ſage légiſlateur appelle avec raiſon, *le premier & le plus grand de tous les commandemens*, ce n'eſt pas que je ne les regarde tous deux comme très-eſſentiels. Mais ſi l'on veut y réfléchir mûrement, & les examiner en philoſophe, on avouera, ſi je ne me trompe, que l'admiſſion de l'un, & l'obſervation de l'autre, ne paroiſſent pas être d'une utilité & d'une néceſſité abſolue, ni avoir ſur les mœurs des hommes & ſur leur conduite en général une influence auſſi grande, auſſi immédiate & auſſi continuelle que la pratique habituelle de celui-ci: *vous aimerez votre prochain comme vous-même*; c'eſt-à-dire, vous ne ferez point aux autres ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait ſi vous étiez en leur place. En effet, il n'y a pas un ſeul inſtant dans la vie où ce précepte ne puiſſe être un guide sûr. C'eſt la regle univerſelle ſelon laquelle chacun de nous doit ordonner ſa vie & ſes mœurs; en un mot cette maxime eſt une vérité palpable, & dont tous les hommes peuvent s'aſſurer ſans peine. Mais il n'en eſt pas de même des deux autres commandemens; pour ſe convaincre de la certitude des principes ſur leſquels ils ſont fondés, & en déduire comme conſéquences néceſſaires les préceptes qui en dépendent, & l'obligation de les mettre en pratique, il faut raſſembler plus de faits, comparer plus d'idées, employer une ſuite de raiſonnemens plus ſubtils, plus abſtraits, plus métaphyſiques, moins à la portée de tous les eſprits, & dont les rapports, la connexion & l'évidence ne peuvent s'appercevoir que difficilement, & après un long examen: en un mot il faut des connoiſſances philoſophiques beaucoup plus étendues qu'il n'eſt beſoin d'en avoir pour comprendre combien eſt vraie & utile cette maxime que le Chriſt appelle *la loi & les prophetes*.

Enfin comme le dit très-judicieuſement l'illuſtre Monteſquieu; « Cette loi qui en imprimant dans » nous-mêmes l'idée d'un créateur, nous porte vers lui, eſt la premiere des loix naturelles par ſon » importance, & non pas dans l'ordre de ces loix. L'homme dans l'état de nature, auroit plutôt la » faculté de connoître, qu'il n'auroit des connoiſſances. Il eſt clair que ſes premieres idées ne ſeroient » point des idées ſpéculatives: il ſongeroit à la conſervation de ſon être avant de chercher l'origine » de ſon être ». *De l'eſprit des loix*, *liv. I. ch. ij.*

(r) Les anciens philoſophes grecs & latins donnerent également à leur morale cette ſanction. C'eſt un fait qui n'a pas beſoin de preuves; mais ce qui les différencie à cet égard des Chrétiens, c'eſt qu'ils ne croyoient point intérieurement l'immortalité de l'ame, ni un état futur de récompenſes & de peines. Ils enſeignoient cependant continuellement au peuple dans leurs écrits & dans leurs diſcours, ces dogmes, mais en particulier ils philoſophoient ſur d'autres principes.

» (*s*) pratiqué la véritable vertu, ils » l'ont du-moins bien connue, car ils » ont loué ceux qui en faisant une belle » action, ne se proposent pour récompense ni un intérêt pécuniaire, ni l'approbation publique, & ils ont méprisé » ceux qui ont pour but dans l'exercice » de la vertu, la réputation, la gloire » & l'applaudissement de leur prochain (*t*) ».

A l'égard des PP. de l'Eglise, j'en pourrois citer plusieurs, tels que Justin martyr, S. Clément d'Alexandrie, Lactance & S. Augustin, qui n'ont fait nulle difficulté de mettre en parallele la morale des payens avec celle du Christianisme. Ils soutiennent que celui qui voudroit rassembler en forme de systême, tout ce que les Philosophes ont dit conformément aux lumieres de la nature, pourroit s'assurer de connoître la vérité.

« Il est aisé de faire voir, dit expressément Lactance, que la vérité toute » entiere a été partagée entre les différentes sectes des philosophes, & que s'il » se trouvoit quelqu'un qui ramassât les » vérités répandues parmi toutes ces » sectes, & n'en fît qu'un seul corps de » doctrine, certainement il ne différeroit » en rien des sentimens des Chrétiens ». *Docemus nullam sectam fuisse tam deviam, nec philosophorum quenquam tam inanem, qui non viderit aliquid ex vero..... Quod si extitisset aliquis qui veritatem sparsam per singulos, per sectasque diffusam colligeret in unum, ac redigeret in corpus, IS PROFECTO NON DISSENTIRET À NOBIS.*

Lactant. *Inst. divin. lib. VII. cap. vij. num.* 4. *édit. Cellar.* Conféren. Justin martyr, *Apolog. j. pag.* 34. *édit. Oxon.* Clément d'Alexandrie, *Stromat. lib. I. pag.* 288, 299. *édit. Sylburg. Colon.* 1688. Et S. Augustin, *de verâ relig. cap. iv.* §. 7. *pag.* 559. *tom. I. édit. Antuerp. epist. ad Dioscor.* §. 21. *pag.* 255. *tom. II.* Voyez aussi *epist. lvj.* 202. & *confess. lib. VII. c. ix.* & *lib. VIII. c. ij.*

Il ne faut pas croire, au reste, que le nouveau Testament ait lui-même recueilli tous ces divers rameaux de l'arbre moral. Il suffit de le lire avec attention pour se convaincre du contraire. « En effet, » comme le remarque très-bien Barbeyrac, les écrivains sacrés ne nous ont » pas laissé un systême méthodique de la » science des mœurs : ils ne définissent » pas exactement toutes les vertus : ils » n'entrent presque jamais dans aucun » détail : ils ne font que donner dans les » occasions, des maximes générales, » dont il faut tirer bien des conséquences » pour les appliquer à l'état de chacun, » & aux cas particuliers. En un mot, on » voit clairement qu'ils ont eu plus en vue » de suppléer ce qui (*u*) manquoit aux » idées de morale reçues parmi les hommes, ou d'en retrancher ce que de » mauvaises coutumes avoient introduit » & autorisé contre les lumieres mêmes » de la nature, que de proposer une morale complette ». (*x*)

(*s*) On sent que cela ne peut s'entendre que des payens en général, qui certainement n'étoient pas tous des Aristide, des Socrate, des Regulus, des Caton, des Marc-Aurele & des Julien, non plus que les Chrétiens ne sont pas tous des saints.

(*t*) Bayle, *dictionn. hist. & crit.* rem. *h.* de l'art. *Amphiaraus.* Il faudroit remplir des pages entieres de citations, si l'on vouloit rapporter tous les passages des anciens, où ils ont enseigné cette morale.

(*u*) Ceci ne peut s'entendre que d'un petit nombre de préceptes moraux peu importans, qui supposent la qualité de chrétien considéré précisément comme tel; car d'ailleurs, l'identité absolue qui se trouve entre la morale de l'Evangile & celle des philosophes payens en général, peut se prouver avec autant d'exactitude & d'évidence, qu'il y en a dans les démonstrations les plus rigoureuses des Géometres. Je dis *l'identité* pour me conformer aux idées les plus généralement reçues; mais je n'ignore pas qu'il y a eu de tout tems de très-grands philosophes qui ont fait infiniment plus de cas des œuvres de Platon, d'Aristote, de Xénophon, de Séneque, de Plutarque, des offices de Cicéron, du manuel d'Epictete, & des réflexions morales de l'empereur Marc-Antonin, que de tous les livres rabbiniques qui composent aujourd'hui le canon des Ecritures. Comme c'est ici une affaire de goût & de sentiment, chacun est libre d'en juger comme il lui plaira, sans que qui que ce soit puisse être en droit de le trouver mauvais.

(*x*) Traité du jeu, *liv. I. chap. iij.* §. 2. *pag.* 42, 43, *tom. I.* édit. *Amst.* 1737. On peut conférer

Je finis ici cette digreſſion dans laquelle je ne me ſuis jetté que malgré moi, & dans la crainte que la critique & l'autorité de Barbeyrac n'en impoſaſſent à quelques lecteurs; inconvénient que j'ai voulu parer. Je n'oſe, au reſte, me flatter d'avoir toujours ſaiſi le vrai dans l'examen que j'ai fait des différentes queſtions qui font le ſujet de cet article; ce que je puis aſſûrer, c'eſt que j'ai du-moins cherché la vérité de bonne foi & ſans préjugés: c'eſt au lecteur à décider ſi j'ai réuſſi. Je ne voulois que le mettre en état de choiſir entre les *richeſſes* & la pauvreté, c'eſt-à-dire entre le vice & la vertu; & il me ſemble qu'il a préſentement devant les yeux les pieces inſtructives du procès, & qu'il peut juger. Pour moi qui y ai vraiſemblablement réfléchi plus que lui, je crois, tout bien examiné, devoir m'en tenir à la ſage & judicieuſe déciſion de Séneque. *Auguſtanda certè ſunt patrimonia*, dit ce philoſophe, *ut minus ad injurias fortunæ ſimus expoſiti. Habiliora ſunt corpora in bello, quæ in arma ſua contrahi poſſunt, quam quæ ſuperfunduntur, & undique magnitudo ſua vulneribus objecit. OPTIMUS PECUNIÆ MODUS EST, QUI NEC IN PAUPERTATEM CADIT, NEC PROCUL A PAUPERTATE DISCEDIT. De tranquil. animi, cap. viij. circa fin.*

En un mot, c'eſt le bagage de la vertu. Il peut être néceſſaire juſqu'à un certain point; mais il retarde plus ou moins la marche. Il y a ſans doute des moyens légitimes d'acquérir, mais il y en a peu de bons. L'honnête épargne eſt entre les meilleurs, mais elle a ſes défauts. Quelle ſollicitude n'exige-t-elle pas? Eſt-ce bien là l'emploi du tems d'un homme deſtiné aux grandes choſes? L'agriculture eſt une voie de s'enrichir très-légitime; c'eſt, pour ainſi dire, la bénédiction de notre bonne mere nature: mais qui eſt-ce qui a le courage de marcher ſur la trace du bœuf, & de chercher laborieuſement l'or dans un ſillon? Les profits des métiers ſont honnêtes. Ils découlent principalement de l'induſtrie, de la diligence, & d'une bonne foi reconnue. Mais où ſont les commerçans qui ne doivent la fortune qu'à ces ſeules qualités? Les gains exorbitans de la finance ne ſont que le plus pur ſang des peuples exprimé par la vexation. On ne nie pas que l'opulence qui naît de la magnificence des rois n'apporte avec elle une ſorte de dignité. Mais combien n'eſt-elle pas vile, ſi elle n'a été que la récompenſe de l'artifice & de la flatterie? Qu'on convienne donc qu'il eſt un très-petit nombre d'hommes qui ſachent acquérir la *richeſſe* ſans baſſeſſe & ſans injuſtice, un beaucoup plus petit nombre à qui il ſoit permis d'en jouir ſans remords & ſans crainte, & preſqu'aucun aſſez fort pour la perdre ſans douleur. Elle ne fait donc communément que des méchans & des eſclaves. *Cet article eſt de M.* NAIGEON.

RICHESSE, (*Iconol.*) elle eſt repréſentée magnifiquement vêtue, couverte de pierreries, & tenant en ſa main la corne d'abondance. (*D. J.*)

RICIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *ricinus*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle conſiſte en pluſieurs étamines qui ſortent d'un calice, & elle eſt ſtérile. Les embryons naiſſent ſur la même plante que les fleurs, mais ſéparément; ils deviennent dans la ſuite un fruit à trois angles, compoſé de trois capſules, qui tiennent à un axe, & qui renferment une ſemence couverte d'une enveloppe fort dure. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

RICIN, (*Botan. exot.*) petite amande cathartique, ſoit des Indes orientales, ſoit du Nouveau-monde. On trouve dans les boutiques de droguiſtes & d'apothicaires pluſieurs ſortes d'amandes purgatives ſous le nom de *ricin*; mais il y en a quatre

ce paſſage & ce qui le précede avec ce que dit le Clerc dans la vie de Clément d'Alexandrie (*Biblioth. univ. tom. X. pag.* 212, 213.), & l'on verra que Barbeyrac ne fait ici que copier les penſées du ſavant journaliſte; & qu'il les exprime même le plus ſouvent dans les mêmes termes. Il me ſemble qu'il y auroit eu plus de bonne foi à en avertir.

principales en uſage ; ſavoir, 1°. celle que l'on nomme la graine de *ricin* ; 2°. la noix des Barbades, autrement dite la fêve purgative des Indes occidentales ; 3°. l'aveline purgative du Nouveau-monde ; 4°. les grains de tilly, ou pignons d'Inde.

Je vais parler avec exactitude de tous ces fruits, & des arbres qui les produiſent; 1°, parce qu'il importe de connoître les remedes violens, afin de s'en abſtenir, ou de ne les employer qu'avec beaucoup de lumieres ; 2°. parce qu'il regne une grande confuſion dans les auteurs ſur ce qui concerne ceux-ci ; 3°. parce que les livres de voyages ont encore augmenté la confuſion, les erreurs & les bévues.

De la noix purgative nommée graine de ricin. La premiere noix purgative s'appelle graine de ricin, *ricini vulgaris nuncleus, catapultea major*, χίτι & χροτὸν par Dioſc. c'eſt une graine oblongue, de la figure d'un œuf, convexe d'un côté, applatie de l'autre, avec un chapiteau ſur le ſommet. Elle cache ſous une coque mince, liſſe, rayée de noir & de blanc, une chair médullaire, ferme, ſemblable à une amande blanche, graſſe, douçâtre, âcre, & qui excite des nauſées ; le fruit eſt triangulaire, à trois loges, & contient trois graines.

La plante qui porte ce fruit s'appelle *ricinus vulgaris*, C. B. P. 433. J. B. 3. 642. Raii, *Hiſt. I.* 166. Tourn. *I. R. H.* 532. Boerh. *Ind. A.* 2. 253. *ricinus major*, Hort. Eyſtet. *cataputia major* Park. Th. 182. *Nhambu guacu* Piſ. 180. *Avanacu*, Hort. mal. 2. 57. *mirasole* par les Italiens, en françois le *grand ricin*, ou le *ricin ordinaire*, en anglois *the common palma chriſti.*

Sa tige eſt ferme, genouillée, creuſe, haute de quatre coudées, & même davantage, branchue à ſa partie ſupérieure ; ſes feuilles ſont ſemblables à celles du figuier, mais plus grandes, digitées, dentelées, liſſes, molles, d'un verd foncé, garnies de nervures, & ſoutenues par de longues queues.

Les fleurs ſont en grappes, portées ſur une tige particuliere à l'extrémité des branches, arrangées ſur un long épi ; elles ſont compoſées de pluſieurs étamines courtes, blanchâtres, qui ſortent d'un calice partagé en cinq quartiers, de couleur verte-blanche. Elles ſont ſtériles, car les embryons des fruits naiſſent avec elles ; ils ſont arrondis, verds, ornés de crêtes d'un rouge de vermillon, & ſe changent en des fruits dont les pédicules ont un pouce de longueur.

Ces fruits ſont triangulaires, noirâtres, garnis d'épines molles ; ils ont la groſſeur d'une aveline, & ſont compoſés de trois capſules qui contiennent de petites noix ovalaires, un peu applaties, & ombiliquées à leur ſommet. Elles ſont couvertes d'un coque mince, noire ou brune ; & remplies en-dedans d'un ſubſtance médullaire, blanche, ſolide, ſemblable à celle de l'amande, d'une ſaveur douçâtre, âcre, & qui cauſe des nauſées ; cette plante eſt commune en Egypte, & en différens pays des Indes orientales & occidentales.

Ses fruits abondent en partie d'une huile douce, tempérée, & d'une certaine portion d'huile plus tenue, très-âcre, & ſi cauſtique, qu'elle brûle la gorge ; c'eſt de cette derniere huile que dépend leur vertu purgative.

Si l'on pile, & ſi l'on avale trente grains de *ricin*, dépouillés de leur écorce, ils purgent, ſelon Dioſcoride, la bile, la pituite, les ſéroſités, & ils excitent le vomiſſement ; mais cette ſorte de purgation eſt fort laborieuſe, par le bouleverſement qu'elle cauſe dans l'eſtomac. Meſué déclare qu'il n'en faut donner que dix ou tout au plus quinze grains, dans du petit-lait pour la ſciatique ou l'hydropiſie. Les habitans du Bréſil, ſelon le temoignage de Piſon, croient qu'il y a du danger d'en prendre plus de ſept grains en ſubſtance, mais ils en preſcrivent juſqu'à vingt grains en émulſion dans ſix onces d'eau commune; cependant ils l'emploient très-rarement à cauſe de ſes effets dangereux. Pierre Caſtelli raconte, dans ſes lettres de médecine, qu'un jeune homme attaqué d'une grande douleur de tête, en avala la moitié d'une graine, qui lui cauſa l'inflammation de l'eſtomac, la fievre, la ſyncope, les convulſions & la mort.

On émouſſe la qualité de ce fruit en le

faisant rôtir & griller. Pison propose la teinture de graine de *ricin* tirée avec l'esprit-de-vin; mais on ne peut se fier à tous ces correctifs, & le plus prudent est de regarder cette amande comme un poison.

Les anciens tiroient une huile des graines du *ricin*, soit par expression, soit par décoction, qu'ils appelloient ῥίκινον ἔλαιον, huile de *ricin*; c'est un bon digestif, dit Galien, parce que ses parties sont plus subtiles que celles de l'huile commune. Les habitans du Brésil en font usage extérieurement pour les ulceres, les apostumes, la gale, & autres maladies de la peau. Dioscoride prétend que cette huile prise intérieurement, purge les eaux par les selles, & chasse les vers hors du corps; cependant le docteur Stubbs, dans les *Transact. philosoph. n°.* 36. assure que cette huile n'a point de vertu purgative.

De la seconde noix purgative, dite noix des Barbades. La seconde noix cathartique, est l'amande du grand *ricin* d'Amérique, ou plutôt du ricinoïde; cette amande se nomme *faba purgatrix Indiæ occiduæ*, *nux Barbados Anglorum.* Raii *hist. Pinhones indici*, cod. med. 97. *Quauhay-ohnatli*, *seu avellana cathartica*; Hern. 85. en françois, *noix du ricinoïde* ou noix *des Barbades*; en anglois, *the american physick-nut.*

C'est une graine oblongue, ovoïde, de la grosseur d'une petite fêve, convexe d'un côté, applatie de l'autre, cachant sous une écorce mince, noire, un peu dure, un noyau blanc, oléagineux, d'un goût douçâtre, âcre, & qui cause des nausées.

La plante est un ricinoïde dont voici les caracteres. Les fleurs mâles consistent en plusieurs feuilles, placées circulairement, & arrangées en forme de roses; celles-là sont stériles. A quelque distance des fleurs, sur la même plante, naissent des embryons, enveloppés dans un godet, qui dans la suite deviennent un fruit tricapsulaire, contenant une graine oblongue dans chaque cellule.

Miller compte quatre especes de ricinoïde; la principale est nommée *ricinoïdes americana, folio gossypii.* Tournefort, *I. R. H.* 656. Boerh. Ind. alt. 653. *ricinus americanus major, semine nigro*, C. B. p. 432. *Mauduy-guacu* Brasiliens. marg. 96. Pison 179; en françois le *ricinoïde*, le grand *ricin* d'Amérique, ou le médecinier de l'Amérique.

Cette plante touffue croît à la hauteur d'un arbre médiocre; son bois est plein de moëlle, cassant, rempli d'un suc laiteux & âcre; ses branches sont nombreuses, chargées de feuilles, placées sans ordre, semblables à celles du cotonnier, lisses, luisantes, & d'un verd brun. Près de l'extrémité des branches il s'éleve des tiges inégales, longues quelquefois d'un demi-pié, qui portent un grand nombre de petites fleurs d'un verd-blanchâtre, disposées en parasol, composées de cinq pétales en rose, roulées en-dehors, placées dans un calice de plusieurs petites feuilles, & remplies de courtes étamines blanchâtres.

Ces fleurs sont stériles, car les embryons des fruits naissent entre elles. Ils sont enveloppés dans un calice, & ils se changent en des fruits de la grosseur & de la figure d'une noix encore verte, longs d'un peu plus d'un pouce, en maniere de poire, pointus aux deux bouts, attachés trois ou quatre ensemble; d'un verd foncé lorsqu'ils sont tendres, & ensuite noirs, sans épines, à trois loges qui s'ouvrent d'elles-mêmes; chacune contient une graine ovalaire, convexe d'un côté, applatie de l'autre, couverte d'une coque noire, mince, contenant une substance médullaire, blanche, tendre & douçâtre.

La petite amande de ce ricinoïde a une vertu surprenante de purger par haut & par bas; elle agit plus violemment que le *ricin* ordinaire; de sorte que trois ou quatre grains bouleversent l'estomac avec tant de violence, qu'elles réduisent quelquefois le malade à deux doigts de la mort; cependant Pison propose, dans les vieilles obstructions des visceres, d'en hasarder quelques-unes dépouillées de leurs pellicules, torréfiées légérement, & macérées dans du vin, en y ajoutant des correctifs aromatiques, mais en même tems il conseille de ne donner ce remede qu'avec de grandes précautions: il est plus court de ne le point donner du-tout.

Les Brésiliens & les Américains tirent

des graines une huile fort utile pour les lampes ; on la recommande aussi pour résoudre les tumeurs, dissiper l'hydropisie anasarque, faciliter le mouvement des nerfs, amollir le ventre des enfans, en chasser les vers, guérir les ulceres de la tête, la gratelle, & autres vices de la peau, en en faisant des onctions ; mais nous avons des remedes externes beaucoup plus sûrs à employer dans tous ces divers cas.

Le médecinier d'Amérique vient de bouture plus vîte & mieux que de graine ; on le plante en haie à la Jamaïque & aux Barbades où il est très-commun ; sa grandeur ordinaire est de quinze à vingt piés. Le bois est blanc, spongieux, & assez tendre, quand il est jeune. Il se durcit à mesure qu'il grossit. En vieillissant sa moëlle diminue, & laisse un vuide dans le centre; son écorce qui au commencement étoit tendre, lisse, adhérente, & d'un verd pâle, devient blanchâtre, raboteuse, & crevacée. Il fort de l'écorce & du bois, lorsqu'on le coupe, aussi-bien que des feuilles, quand on les arrache, un suc de mauvaise odeur, âcre, laiteux, qui fait une tache fort vilaine sur le linge & sur les étoffes, & qu'il est difficile d'effacer.

Cet arbre, dans sa médiocre grosseur, ne laisse pas de pousser quantité de branches qui s'entrelacent facilement, & auxquelles il est aisé de donner tel pli que l'on desire ; ce qui convient pour faire des lisieres capables d'arrêter les bestiaux dans les lieux qu'on veut conserver, & propre à diminuer l'impétuosité des vents.

De la troisieme noix purgative, dite aveline purgative du Nouveau-monde. La troisieme noix purgative, est une graine que l'on nous apporte d'Amérique, différente de celle des deux especes de *ricins* dont nous venons de parler ; elle s'appelle *avellana purgatrix novi orbis*, en françois *fruit du médecinier de la nouvelle Espagne*, en anglois *the spanish-physick-nut*. Cette graine est de la grosseur d'une aveline arrondie, couverte d'une coque mince, pâle & brune : sa substance médullaire est ferme, blanche, douçâtre, d'un goût qui n'est pas différent de celui de la noisette.

La plante s'appelle *médecinier de la nouvelle Espagne*, en anglois *the American tree physick-nut, with a multifid leaf*, en botanique *ricinoide arbor americana folio multifido*, *I. R. H.* 656. Boerh. Ind. A. 253. *ricinus americanus, tenuiter diviso folio*, Breyn. *cent.* 1. 116. Raii, *hist.* 1. 167.

Cette plante, dit le pere Plumier, a comme les autres arbres un tronc & des branches, quoiqu'elles ne soient pas fort considérables ; son tronc est environ de la grosseur du bras, & haut tout-au-plus de trois ou quatre piés. Il est tendre, couvert d'une écorce cendrée à réseau, marqué de taches aux endroits d'où les feuilles sont tombées. Vers l'extrémité des branches sont des feuilles au nombre de six, ou de douze, qui se répandent de tous côtés, soutenues sur de longues queues, partagées en plusieurs lanieres, découpées, grandes quelquefois d'un pié, d'un verd blanchâtre en-dessous, & d'un verd plus foncé en-dessus. Près de l'origine des queues sont attachées d'autres petites feuilles dentelées fort menues, qui semblent hérisser l'extrémité des rameaux ; de-là s'éleve une longue tige rouge, qui se partage en d'autres rameaux branchus, lesquels portent chacun une fleur ; il y en a de stériles & de fertiles.

Les fertiles sont plus grandes que les stériles, mais en plus petit nombre. Les unes & les autres sont en rose, composées de cinq pétales, ovalaires, soutenues sur un petit calice, partagé en cinq quartiers. Celles qui sont stériles contiennent des étamines garnies de leurs sommets de couleur d'or ; l'embryon des fleurs fertiles est ovalaire, à trois angles, couronnés de stiles, dont les stigmats en forme de croissant sont de couleur d'or ; cet embryon se change ensuite en un fruit pyriforme presque de la grosseur d'une noix, revêtu d'une écorce tendre, jaune, à trois capsules, qui s'ouvrent d'elles-même, & qui contiennent chacune une graine ronde, de la grosseur d'une aveline ; elle en a le goût, mais il faut s'en donner de garde, car elle purge très-violemment.

Lorsqu'on taille le tronc de cet arbre, ou même lorsqu'on en arrache les feuilles, il en sort une assez grande quantité de suc limpide, jaunâtre, & un peu visqueux.

On cultive cette plante dans les îles de l'Amérique soumises au roi d'Espagne.

L'amande de ce fruit ne purge pas moins que les autres especes; car une seule graine suffit pour produire cet effet. On la prend écrasée dans du bouillon, ou coupée par petites tranches très-minces, ou pilée avec deux amandes douces, & délayée dans de l'eau sous la forme d'émulsion. Nos voyageurs ajoutent, que si l'on fait cuire légérement dix ou douze feuilles de la plante, & qu'on les mange dans du potage, elles purgent sans tranchées & sans dégoût, mais le plus sûr est de ne se point fier à de tels discours, & de n'employer en médecine, ni les feuilles, ni le fruit de cet arbre.

Il faut pourtant convenir que les especes de *ricinoïdes* dont nous avons parlé, sont dignes d'avoir place, par la beauté de leurs fleurs, dans les jardins des botanistes. Les curieux pourront les élever en semant de leurs graine sur une couche préparée. Quand les plantes auront poussé, on les mettra dans un pot séparé, rempli d'une terre fraîche & légere; l'on plongera ces pots dans un lit chaud de tan, qu'on observera de mettre à l'abri des injures de l'air jusqu'à ce que les *ricinoïdes* aient pris racine; après quoi on leur donnera de l'air & de l'arrosement dans la chaleur de la saison.

Dès que les racines auront acquis de la force, on les transportera dans de plus grands pots remplis de même terre fraîche, que l'on plongera derechef dans un lit chaud de tan, gradué à la chaleur des ananas; en les arrosant journellement, elles s'éleveront à trois ou quatre piés de haut, jetteront plusieurs branches, & donneront finalement de très-belles fleurs qui seront suivies de fruit. Ceux qui arrivent aux îles de l'Amérique, soit dans les colonies françoises, soit à la Jamaïque & aux Barbades, sont extrêmement satisfaits de la beauté des fleurs que portent les *ricinoïdes*, & se laisseroient tromper aux fruits qu'ils donnent, & si on ne les avertissoit du danger d'en goûter.

De la quatrieme noix purgative, nommée grains de tilli. Voilà les *pinei nuclei molucani, & grana tiglia* de J. B. I. p. 322. *Quanhayohaulti* III. *seu semina arboris cucurbitinæ, nuclei pini formâ purgante*, de Hernandez 87.

Les grains de tilli sont des grains oblongs, ovoïdes, de la grosseur & de la figure de l'amande du *ricin* ordinaire, convexes d'un côté, un peu applaties de l'autre, marquées légérement de quatre angles, composées d'une coque mince, grise, parsemée de taches brunes, renfermant une amande grasse, solide, blanchâtre, d'un goût âcre, brûlant & qui cause des nausées.

La plante s'appelle *ricinus arbor fructu glabro, grana tiglia dicto*, parad. bat. prodr. *Cadel. avenacu*, Hort. malab. ij. 61. *Lignum molucense, pavana dictum, fructu avellanæ*, J. B. I. 342, *Guayapala, seu ricinus arbor indica, caustica, purgans*, Herm. mus. Zeyl. 15.

L'arbrisseau qui produit les graines de tilli, a des tiges simples qui naissent sans rameaux latéraux. Les fleurs sont ramassées en long épi au sommet de ces tiges. Il pousse de la tige quelques feuilles longues, ovalaires, pointues, lisses, finement dentelées, tendres, molles, avec une côte, & de nervures saillantes. Vers l'origine de chaque épi, il sort chaque année deux rameaux de même hauteur que la tige.

Les fleurs qui sont à la partie inférieure de l'épi, sont femelles & en grand nombre; les fleurs mâles sont à la partie supérieure: elles ont huit pétales, seize étamines, sans calice, sans pistil & sans fruit; les fleurs femelles ont un calice partagé en plusieurs parties, un embryon arrondi, triangulaire, à trois stiles. Cet embryon se change en un fruit qui est une capsule ronde à trois sillons & à trois loges, dont chacune contient une seule graine oblongue, lisse, luisante, cannelée, recourbée d'un côté, applatie de l'autre; sa coque est mince, & renferme une amande blanche, grasse, huileuse, âcre & brûlante. On cultive cette plante dans le Malabar & dans quelques pays des Indes orientales.

Le bois & les graines sont d'usage en Médecine. Le bois qui s'appelle *panava* ou *pavana*, est spongieux, léger, pâle, couvert d'une écorce mince, cendrée,

d'un goût âcre & caustique, d'une odeur qui cause des nausées; lorsqu'il est encore verd, il purge par haut & par bas, causant à l'anus une excoriation par son âcreté; mais lorsqu'il est sec, il perd de sa violence, & si on le donne en petite dose, il excite la sueur. Paul Hermand le recommande dans plusieurs maladies chroniques. Les graines agissent aussi puissamment que la coloquinte. Leur grande vertu paroît consister en deux petites feuilles qui germent les premieres, & qui sont cachées dans le milieu des graines; on donne la substance de ces amandes dépouillées de l'écorce extérieure à la dose de trois grains en pilules, à cause de leur acrimonie brûlante. Aussi tâche-t-on d'en corriger la force avec de la réglisse, des amandes douces, du suc de limon, du bouillon gras, & choses semblables, ou bien en les torréfiant sous les cendres; mais nos droguistes ont rarement des pignons d'Inde, & autres graines de *ricins*. Les Indiens préparent avec l'huile tirée des graines de tilli, une pommade dont la friction sur le bas-ventre purge les enfans délicats.

On trouve aux Indes orientales & occidentales, d'autres especes de petites noix purgatives, outre les quatre dont nous avons parlé; mais elles sont peu connues. Il est inutile d'avertir qu'il ne faut pas confondre à cause du nom, le pignon d'Inde avec le pignon doux. Ce dernier est une espece de petite amande, qui se trouve dans les pommes de pin; elle est agréable à manger, & entroit autrefois dans presque tous les ragoûts. On la nomme en latin *pini nucleus*. *Voyez* PIGNON *doux*. (*Botan.*)

Le rikaion de l'Ecriture paroît être le grand ricin. Les plus habiles critiques pensent que le rikaion du prophete Jonas, est le premier *ricin* que nous avons décrit, le *ricinus vulgaris* nommé par les Arabes *alkerva*, par les Africains *kerva*, & par les Égyptiens *kiki*; c'est le sentiment de plusieurs rabbins modernes, celui de Bochart, de Junius, de Piscator, de Mercerus, de Grotius, de Buxtorf, d'Ursinus, de Bremannus, & pour dire plus encore, de Melchior Guillandin, dont l'autorité est d'un grand poids en ces matieres. S. Jérôme, moins éclairé en botanique que Guillandin, a traduit le terme hébreu *rikaion* par un *lierre*, & les septante par une *courge*. Voici le passage de Jonas, *ch. iv. v.* 6: « l'éternel » Dieu fit monter un *rikaion* au-dessus » de Jonas, afin qu'il fît ombre sur sa » tête, & qu'il le délivrât de son mal; » mais Dieu prépara un ver qui rongea » le *rikaion*; il se sécha, & périt.

S. Augustin, *epist.* 71, raconte à ce sujet qu'un évêque d'Afrique ayant voulu introduire dans son diocese la traduction de S. Jérôme, les assistans la rejetterent avec scandale, lorsqu'à la lecture du passage de Jonas, ils ouirent lire un lierre au lieu d'une courge qu'ils avoient toujours entendu lire. Ils consentirent avec peine de s'en rapporter pour l'interprétation du mot, aux juifs qui étoient dans la ville. Ceux-ci, par malice, par ignorance, ou par d'autres motifs, déciderent que le terme hébreu signifioit une *courge*. Alors l'évêque, pour retenir le peuple dans sa communion, ne se fit point de peine de reconnoître que cet endroit de la traduction de S. Jérôme étoit fautif. Il l'étoit sans doute, aussi bien que celui de la version des septante; mais le sage prélat montra beaucoup de bon sens dans sa conduite; car qu'importe à la religion qu'on traduise *rikaion* par un lierre ou par une courge? Et quant aux théologiens, qui loin de savoir sacrifier le petit au grand, anathématisent pieusement les autres hommes qui pensent différemment d'eux, ils me permettront de leur répéter le discours d'un pere de l'Eglise; *credite mihi, levia sunt propter quæ non leviter excandescitis, qualia quæ pueros in rixam & injuriam concitant. Nihil ex his quæ tam tristes agitis, serium, nihil magnum: indè, inquam, vobis ira est, quod exigua magnò estimetis.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RICINA, (*Géogr. anc.*) 1°. ville d'Italie, dans le Picenum, & qui ne devint colonie romaine que sous l'empereur Severe. Une ancienne carte citée par Cellarius en fait mention. Pline, *p.* 137, connoît cette ville sous le nom du peuple *Ricinenses*. Holsten a trouvé les

ruines de *Ricina*, à deux ou trois milles de Macerata, ſur le bord de la riviere Potenza, à la droite.

Une ancienne inſcription trouvée près de Macerata, & rapportée par Gruter, donne à cette ville le ſurnom d'*Helvia*: *colonia helvia conditori ſuo.* Spon, *p.* 205. *n°.* 5, nous a conſervé une autre inſcription où il eſt auſſi parlé de *Ricina*: *patrono coloniæ ricinniæ helviæ in cujus cur. & of. F. bene merito Ricinnati helviani ſua impenſa in foro cæſar. D. D.*

2°. *Ricina*, ville d'Italie dans la Ligurie, qui, ſelon Cellarius, eſt préſentement le village *Rocco*.

3°. *Ricina* eſt encore une île que Ptolomée, *l. II. c. ij.* place ſur la côte de l'Hibernie, & qu'il range au nombre des îles Ebudes. Cambden dit que c'eſt aujourd'hui *Racline*. (*D. J.*)

RICINIUM, ſ. m. (*Hiſt. rom.*) habillement de femme, eſpece de mantelet qu'elles portoient dans le deuil.

RICINOCARPODODENDRON, ſ. m. (*Botan.*) nom d'un genre de plante exotique établie par le docteur Aman, & dont voici les caracteres. La fleur eſt en roſe, formée de trois pétales diſpoſés circulairement, au centre deſquels s'éleve un tube large, ouvert, dont le piſtil ſort du fond du calice. Ce piſtil devient finalement un fruit triangulaire partagé intérieurement en trois loges qui contiennent chacune une ſemence dans une pellicule rude. Les feuilles de cet arbre reſſemblent un peu à celles du frêne, étant compoſées de trois ou quatre paires de petites feuilles réunies le long d'une côte mitoyenne ſans dentelure, & finiſſant en pointe aiguë. Les fleurs naiſſent aux aîles des feuilles; elles ſont blanches, & diſpoſées en épi lâche. Le fruit qui eſt d'abord verd, devient enſuite d'un rouge jaune, & finalement de couleur écarlate. Il eſt de la groſſeur d'une noiſette, & reſſemble par la forme au fruit du ricin. La couverture des ſemences eſt noire en dehors, rouge en-dedans, & chaque ſemence eſt diviſée en deux lobes. Quand le fruit eſt mûr, il ſe rompt, & les graines tombent. Cet arbre eſt originaire des Indes orientales. *Act. Petropol.* vol. VIII. p. 214. Le nom de cet arbre eſt compoſé de *ricinus*, ricin, καρπος fruit, & δενδρὸν arbre. (*D. J.*)

RICINOIDES, *voyez* PIGNON D'INDE.

RICINOÏDE, (*Mat. Med.*) *voyez* MÉDICINIER.

RICINOÏDES D'AMÉRIQUE, (*Botan. exot.*) on l'appelle vulgairement *médicinier de la nouvelle Eſpagne*, voyez-en *l'article ou mot* RICIN. (*Botan.*) (*D. J.*)

RICINOKARPOS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan. exot.*) genre de plante étrangere dont voici les caracteres. Les fleurs mâles ſont diſpoſées en épi, & produites de la maniere ſuivante. De l'extrémité d'un petit pédicule tendre & velu, ſort un fleuron nud, à trois feuilles, dont les pétales ſont pointus & diſpoſés en étoile. Du centre de ce fleuron conique s'élevent neuf étamines, qui ſoutiennent chacune un ſommet. Preſque dans le même endroit de la plante, partent des ovaires munis de pédicules plus courts, ronds, velus, triangulaires, tricapſulaires & à trois côtes, de même que le ricin. L'endroit d'où la fleur & l'ovaire tirent leur origine, eſt entouré d'une eſpece de calice commun d'où ſortent les pédicules des fleurs. Boerhaave compte deux eſpeces de *Ricinokarpos*, l'une africaine, & l'autre américaine. (*D. J.*)

RICLA, (*Géog. mod.*) bourg, ou pour mieux dire, pauvre village d'Eſpagne, au royaume d'Aragon, entre Calatayud & Saragoſſe, ſur le Xalon. Ce village eſt cependant remarquable, parce qu'il eſt le chef-lieu d'un grand comté érigé par Philippe II. & dont le territoire abonde en blé, vin, huile & fruits. (*D. J.*)

RICOCHET, ſ. m. (*Méch.*) on dit qu'un corps fait des *ricochets*, lorſqu'ayant été jetté obliquement ſur la ſurface de l'eau, il ſe réfléchit au lieu de la pénétrer, & y retombe enſuite pour ſe réfléchir de nouveau.

Pour avoir une idée bien claire de la cauſe du *ricochet*, repréſentons-nous un cercle *CMH*, *fig.* 52. *n°.* 2. *méch.* qui paſſe obliquement d'un fluide moins ré-

sistant, comme l'air, dans un fluide plus résistant, comme l'eau; & supposons d'abord que ce cercle soit sans pesanteur, soit *CA* la direction du centre dans un tems où le cercle est enfoncé de la quantité *Oa*, en sorte que *EM* soit la surface commune qui sépare les deux milieux; & supposons que cet enfoncement *EaM* est encore assez petit pour que le point *E* se trouve sur le quart de cercle *AB*; il est clair, 1°. que les arcs, *AM*, *AH*, aussi-bien que les arcs *BE*, *be*, étant égaux & dans le même fluide, & semblablement posés de part & d'autre de *CA*, l'impression du fluide sur ces arcs ne peut donner d'impulsion au centre *C*, que suivant *GN* directement opposée à *CA*. 2°. Les arcs *EM*, *eH*, étant de même égaux, & semblablement posés de part & d'autre de *CA*, mais dans des fluides différens, il s'ensuit que puisqu'on suppose le fluide où est l'arc *EM* plus résistant que celui où est l'arc *eH*, l'effort suivant *Cb* qui résulte de l'impression du fluide sur l'arc *EM*, l'emportera sur l'effort suivant *CB* qui résulte de l'impression du fluide sur l'arc *eH*. Le centre *C* sera donc poussé suivant *Cb*, & comme sa tendance est en même tems suivant *CA*, l'action conjointe de ces deux forces lui fera décrire l'arc ou la petite ligne *Ci*; d'où l'on voit que la direction *CA* du centre *C* doit s'écarter continuellement de la ligne *Ca*, perpendiculaire à la surface des deux fluides, au moins tant que le point *E* est sur le quart du cercle *AB*.

On voit donc que tant que le point *E* est sur le quart du cercle *AB*, la direction *CA* du centre *C* s'éloigne toujours de la perpendiculaire *Ca*; d'où il s'ensuit qu'à mesure que le cercle s'enfonce, le point *A* monte, aussi-bien que les points *E*, *M*, & le point *B* descend; donc le point *E* & le point *B* doivent se rencontrer. Lorsque le point *E* & le point *B* se sont rencontrés, le centre *C* doit continuer à se mouvoir sur une ligne courbe : car il est aisé de voir que la force suivant *Cb*, continuera de l'emporter sur la force suivant *CB*, (*fig.* 52. *n°.* 3. *méch.*) & il est bon de remarquer en passant, qu'on ne doit plus avoir alors égard à la résistance faite aux arcs *BE*, *be*, qui par leur position sont à couvert de l'impulsion du fluide; donc le point *B* descendant toujours vers *a*, les points *E*, *M*, montent vers *D*, en même tems que le point *b*. Or cela posé, il peut arriver trois cas différens.

1°. Si le point *M* (*fig.* 52. *n°.* 4.) rencontre le point *b* avant que d'arriver en *D*, c'est-à-dire avant que le cercle soit enfoncé tout-à-fait, il est visible qu'à l'instant de cette rencontre, l'effort suivant *Cb* deviendra nul, puisque le cercle présentera au nouveau fluide une moitié entiere *BAb* partagé en deux également par la direction *CA*; le centre *C* ira donc en ligne droite, au-moins pour cet instant; mais dans les instans suivans, le cercle continuera de présenter une moitié entiere au fluide, comme il est aisé de le voir; donc le centre continuera d'aller en ligne droite; donc dans ce cas-ci, le cercle cessera de décrire une courbe avant que d'être enfoncé tout-à-fait; d'où il s'ensuit que la direction *CA*, dans le nouveau fluide, étant donnée, on pourra déterminer aisément quelle étoit la quantité de l'enfoncement du cercle lorsqu'il a cessé de décrire une courbe; il ne faudra pour cela que mener *BCb* perpendiculaire à *CA*, & du point *b* la ligne *bO* perpendiculaire à la verticale *DCa*; l'abscisse *Oa* exprimera la quantité de l'enfoncement qu'on cherche.

2°. Si les points *E*, *M*, arrivent en *D* précisément au même instant que le point *b*, alors il est vrai que le centre *C* décrit une courbe pendant tout le tems que le cercle s'enfonce; mais on voit aussi que le cercle s'enfonce dans le nouveau fluide, que de la quantité précise de son diametre, & qu'il décrit après son immersion, une ligne droite parallele à la surface qui sépare les deux fluides.

3°. Enfin si le point *b* (*fig* 52. *n°.* 5.) arrive en *D* avant les points *E*, *M*, l'arc enfoncé pour lors peut être, ou plus grand que le demi-cercle, *EaM*, ou égal au demi cercle, comme *eam*, ou plus petit comme *Eaμ*, or dans chacun

de

de ces trois cas, on voit aisément que le centre *C* est poussé suivant *Cb*, & comme *CA* est pour lors sa direction; l'action conjointe de ces deux forces lui fera parcourir *Cc*; ce qui est évident, le cercle commencera donc à rentrer dans le fluide d'où il étoit venu, & il ne faut qu'une légere attention pour voir que dans les instans suivans il continuera de remonter; le point *A* montera donc vers *D*, le point *B* de *a* vers *D* suivant *aAD*, & les points *E*, *M*, ou *e*, *m*, ou ϵ, μ, descendront vers *a*. Or si l'arc enfoncé *eam* ou $\epsilon a \mu$ est égal ou moindre que le demi-cercle, lorsque la direction est *CA*, les points *e*, *m*, ou ϵ, μ, rencontreront nécessairement le point *B* en quelqu'endroit de l'arc *ma* ou μa; le cercle présentant alors une moitié entiere au fluide, on voit qu'il cessera de décrire une courbe avant son émersion totale, & sortira par une ligne *QG* qui fera avec la surface du fluide un angle aigu du côté de *G*. Voila le *ricochet* expliqué d'une maniere assez simple. Je suis le premier qui en aye donné cette explication précise dans mon traité des fluides, *Paris*, 1744, auquel je renvoie le lecteur. (*O*)

RICOCHET, *Voyez* BATTERIE A RICOCHET. Nous observerons seulement ici que la meilleure maniere de diriger le *ricochet*, est de pointer les pieces sous l'angle de 6, 7, 8, 9 & 10 degrés. C'est le moyen de multiplier les bonds du boulet, dont le nombre s'étend alors depuis 15 jusqu'à 20 ou 25. Sous ces différens angles, les boulets s'élevent peu, & ils s'étendent en pleine campagne jusqu'à la distance de 4 ou 5 cens toises, en terrein uni. (*Q*)

RICOCHON, s. m. (*terme de Monnoie*) nom que les monnoyeurs donnent à leurs apprentifs, qui sont obligés de les servir un an & un jour sans aucuns salaires. Boissart nous apprend que les ouvriers sont appellés *recuiteur*, pendant la premiere année de leur apprentissage, & les monnoyeurs *ricochons*; mais il dit qu'il ignore l'origine de ces deux mots, & qu'il n'a jamais pu l'apprendre des plus anciens monnoyeurs qu'il a consultés. (*D. J.*)

RICORDANE, s. f. (*Lang. franç.*) vieux mot employé dans le songe de Vergier, & qui paroît désigner quelque nom mémorial de lieu en France; il y a, selon M. le Bœuf, plusieurs élévations de pierres & de terres, qui ne doivent leur existence qu'au travail des hommes. On trouve par exemple un de ces tertres dans un canton de Normandie, près sainte Barbe, en Auge, & qui est appellé *la montagne de la Ricordande*. Ce mot pourroit être dérivé de *ricordando*, se ressouvenir; parce que ces sortes de tertres n'étoient élevés que comme des monumens destinés à rappeller la mémoire de ceux à qui ils servoient de sépulture. On en rencontre un autre au-delà de la Loire, un peu plus loin qu'Amboise. M. Spon a parlé d'une montagne artificielle qui fut détruite dans le dernier siecle, & qui étoit située sur la marche limosine. On trouva, dit-il, sous cette montagne, des pierres creuses à divers étages, couvertes d'autres pierres, & dans les creux de ces pierres en forme de sépulcre, des urnes de terre sigillée, & quelques petits chaînons d'or qu'on croit être des anciens Gaulois. (*D. J.*)

RICOVRATI, s. m. pl. (*Hist. lit.*) recouvrés; nom d'une académie de Padoue, en Italie.

RIDDER, s. f. (*Monnoie.*) c'étoit une espece de monnoie d'or, pesant deux deniers dix-huit grains, & qui avoit cours sous François I. Elle avoit d'un côté un homme armé qui tenoit une épée à la main, & qui étoit monté sur un cheval qui avoit l'air de galoper; & de l'autre côté elle avoit un écusson, au milieu duquel il y avoit de fleurs-de-lys, & de petits lions avec cette légende, *Philippus Dei gratiâ dux Burgundiæ*; & de l'autre côté elle avoit ces paroles, *sit nomen Domini benedictum*. (*D. J.*)

RIDE, s. f. (*Physiolog.*) espece de pli ou de sillon qui se forme sur le visage, sur la peau, & généralement sur presque tout le corps des hommes, dès qu'ils commencent à vieillir.

La peau s'étend, & croît à mesure que la graisse augmente; ce gonflement produit le blanc par la tension de la peau, & le rouge par la plénitude des vaisseaux

sanguins. Voilà les lits & les roses du bel âge ; tous les fards n'en sont qu'une vaine représentation. Dès que le gonflement diminue, la peau qui n'est plus remplie, se plie, & les sillons commencent à se former ; ensuite, à mesure qu'on avance en âge, les cartilages, les membranes, la chair, la peau, & toutes les fibres du corps, deviennent plus solides, plus dures, & plus seches ; alors toutes les parties se retirent, se resserent ; la circulation des fluides se fait avec moins de liberté, la transpiration diminue, les sucs nourriciers sont moins abondans, & ne pouvant être reçus dans la plûpart des fibres devenues trop solides ; ils ne servent plus à leur nutrition ; de-là vient que ces fibres se retirent, & se plissent. Voilà l'accroissement journalier des *rides*.

La peau peut toujours s'étendre, tant que le volume du corps augmente, mais lorsqu'il vient à diminuer, elle n'a point le ressort qu'il faudroit pour se rétablir en entier dans son premier état. Ajoutez à cette raison, les autres causes dont nous venons de parler, & vous verrez sans peine qu'il doit rester alors nécessairement des *rides* & des plis qui ne s'effaceront jamais.

Les *rides* du visage dépendent en partie de toutes ces causes ; mais il se trouve encore dans leur production, un espece d'ordre relatif à la forme, aux traits & aux mouvemens habituels du visage ; c'est une remarque fort ingénieuse de M. de Buffon : si, dit-il, on examine bien le visage d'un homme de vingt-cinq à trente ans, on pourra déja y découvrir l'origine de toutes les *rides* qu'il aura dans sa vieillesse ; il ne faut pour cela que voir le visage dans un état de violente action, comme est celle du ris immoderé, des pleurs, ou seulement d'une forte grimace ; tous les plis qui se formeront dans ces différentes actions, seront un jour des *rides* ineffaçables ; elles suivent la disposition des muscles, & se gravent plus ou moins par l'habitude plus ou moins répétée des mouvemens qui en dépendent.

Non-seulement le tems produit des *rides* au-dehors, mais il en produit de semblables au-dedans ; il *ride* toutes les glandes conglobées, & parmi les conglomerées, le thymus, la glande surrénale ; la glande thyroïde, les glandes mammaires, & tant d'autres qui deviennent très-petites, changent leur couleur rougeâtre en couleur brune & noirâtre, perdent leur suc gras, semblable à une espece de crême, se déssechent, & disparoissent enfin tellement avec l'âge, qu'on n'en voit plus que de légeres traces par l'ouverture des cadavres.

L'art le plus savant n'a point de rémedes contre ce dépérissement du corps. Les ruines d'une maison peuvent se réparer, mais il n'en est pas de même de celles de notre machine. Les femmes, qui trop éprises de leurs charmes, se sentent finir d'avance par la perte de leurs agrémens, désireroient avec passion de reculer vers la jeunesse, & d'en emprunter les couleurs. Comment ne chercheroient-elles pas à tromper les autres, puisqu'elles font tous leurs efforts pour se tromper elles-mêmes, & pour se dérober la plus affligeante de toutes les idées, celle qu'elles vieillissent ? Combien y en a-t-il qui voudroient placer les *rides* de leur visage dans cette partie du corps où les dieux avoient caché l'endroit mortel du fils de Thétis & de Pélée ? Mademoiselle Lenclos, plus éclairée que la plûpart des personnes de son sexe, n'avoit garde de prendre à la lettre les cajoleries de l'abbé de Chaulieu, qui prétendoit que l'amour s'étoit retiré dans les *rides* du front de cette belle personne. Elle nommoit elle-même ses *rides* le départ de l'amour, & les marques de la sagesse. Elles devroient l'être sans doute pour nous fortifier dans la philosophie, & pour nous aguerrir par de bonnes réflexions contre les frayeurs de la mort. (*D. J.*)

RIDES, (*Conchyl.*) en latin *rugæ* ; les *rides* forment des ondes un peu élevées sur la surperficie de la robe d'une coquille ; elles sont différentes des *stries* par leur irrégularité. Elles empêchent les coquillages de sortir de leurs coquilles au premier effort qu'ils font, ou au moindre obstacle qu'ils rencontrent en leur chemin. (*D. J.*)

RIDE, (*Marine.*) corde qui sert à roidir une plus grosse.

RIDES D'ÉTAI, (*Marine.*) *rides* qui servent à joindre l'étai avec son collier.

RIDES DE HAUBANS, (*Marine.*) ce sont des cordes qui servent à bander les haubans, par le moyen des cadenes & des caps de mouton, qui se répondent par ces cordes. Celles qui sont entre les haubans de stribord & de bas-bord, s'appellent *pantocheres.* Elles bandent ces haubans & les soulagent, lorsque le vaisseau tombe de côté, en allant à la bouline; car à mesure que les haubans de stribord se lâchent, ceux de bas-bord se roidissent & les tiennent en état.

On appelle aussi *rides*, les cordes qui amarrent le mât de beaupré à l'éperon.

RIDEAU, s. m. voile ou piece d'étoffe, de toile, de taffetas, *&c.* qu'on étend pour couvrir ou fermer quelque chose.

RIDEAU *de fenêtre*, *terme de Tapissier*; on fait des *rideaux de fenêtre* avec du taffetas, du damas, de la serge, de la toile de coton, de fil, *&c.* dont on coud ensemble une certaine quantité de lez qu'on borde d'un ruban, au haut desquels on coud des anneaux qu'on enfile dans une verge de fer, & qu'on tire avec des cordons pour empêcher la grande ardeur du soleil, ou pour d'autres besoins. (*D. J.*)

RIDEAU, (*Art. milit. des anciens.*) les anciens couvroient leurs tours & les ouvrages qu'ils élevoient, avec des *rideaux* ou ouvertures, pour les garantir des feux des assiégés, & des coups lancés par leurs machines. Ces *rideaux* étoient composés d'un tissu de crin & de peaux crues. On n'avoit garde de les appliquer contre les tours; mais on suspendoit des couvertures en maniere de *rideaux* à certaine distance; car quoiqu'il paroisse dans la plûpart des historiens, que ces couvertures étoient attachées & comme jointes à la charpente, on doit bien se garder de le croire. Ces *rideaux* ainsi disposés, n'auroient jamais pû résister aux traits & aux pieces lancées par les machines; au lieu qu'étant suspendues à deux piés de la charpente, ils rompoient & amortissoient la force & la violence des coups. *Folard.* (*D. J.*)

RIDEAU, *en terme de Fortification*, signifie une petite élévation de terre, qui s'étend en longueur sur une surface de terre unie, laquelle sert à couvrir un camp, ou à donner de l'avantage à un poste. Ce mot signifie proprement une *courtine* ou *couverture*, formé du latin *ridellum*, que Borel dérive de *ridere.* Le *rideau* sert aussi aux assiégeans qui s'en couvrent pour ouvrir la tranchée plus près de la place, ou pour couvrir le parc d'artillerie, *&c. Chambers.* Ainsi dire qu'on a ouvert une tranchée à 400 toises de la place à la faveur d'un *rideau*, c'est dire qu'il s'est trouvé à cette distance une petite élévation de terre qui ne permettoit pas aux assiégés de découvrir plus loin dans la campagne.

On appelle encore quelquefois *rideau*, un fossé, ou plutôt une espece de tranchée destinée à mettre le soldat à couvert des coups de l'ennemi. *Voyez* TRANCHÉE. (*Q*)

RIDEAU, (*Topographie.*) on nomme ainsi la berge élevée au-dessus du sol d'un chemin escarpé, sur le penchant d'une montagne, & qui fait en contre-haut ce que l'épaulement fait en contre-bas. (*D. J.*)

RIDEAUX, (*Jardinage.*) ce sont des pallissades de charmille, qu'on pratique dans les jardins pour arrêter la vûe, afin qu'elle n'en saisisse pas tout-d'un-coup l'étendue: ce qui est une beauté. (*D. J.*)

RIDÉE, s. f. *terme de Vénérie*, les *ridées*, dit Salmore, sont les fientes & fumées des bêtes fauves, sur-tout des vieux cerfs & vieilles biches. (*D. J.*)

RIDELLES, *ou* BRANCART, *terme de Charron*; ce sont deux morceaux de bois ronds par un bout & quarré à l'endroit où ils sont attachés aux côtés de devant du tombereau, de façon que cela forme le *brancart* pour y atteler le limonnier: les deux bouts ronds sont percés de chacun un trou dans lesquels se posent des chevilles, pour arrêter les traits du cheval de cheville.

RIDER, v. act. (*Gram.*) faire des rides. *Voyez l'article* RIDE.

RIDER LA VOILE, (*Marine.*) *voyez* RIS.

Rider, (*Marine.*) c'eſt roidir.

Rider, (*Vénérie.*) ſe dit d'un chien qui ſuit la voie d'une bête ſans crier.

RIDICULE le, ſ. m. (*Morale.*) je demande moi-même ce que c'eſt que le *ridicule*, on ne l'a point encore défini ; c'eſt un terme abſtrait dont le ſens n'eſt point fixe ; il varie perpétuellement, & réleve comme les modes du caprice & de l'arbitraire ; chacun applique l'idée du *ridicule*, la change, l'étend & la reſtraint à ſa fantaiſie. Un homme eſt taxé de *ridicule* dans une ſociété pour avoir quitté de faux airs ; & ces mêmes faux airs dans une autre ſociété, le comblent de *ridicules*.

On confond communément le *ridicule* avec ce qui eſt contre la raiſon ; cependant ce qui eſt contre la raiſon eſt folie : ſi c'eſt contre l'équité, c'eſt un crime.

Le *ridicule* devroit ſe borner aux choſes indifférentes en elles-mêmes, & conſacrées par les uſages reçus, la mode, les habits, le langage, les manieres, le maintien ; voilà ſon reſſort. Voici ſon uſurpation.

Il étend ſon empire ſur le mérite, l'honneur, les talens, la conſidération & les vertus ; ſa cauſtique empreinte eſt ineffaçable ; c'eſt par elle qu'on attaque dans le fond des cœurs le reſpect qu'on doit à la vertu ; il éteint enfin l'amour qu'on lui porte : tel rougit d'être modeſte, qui devient effronté par la crainte du *ridicule* ; & cette mauvaiſe crainte corrompt plus de cœurs honnêtes, que les mauvaiſes inclinations.

Le *ridicule* eſt ſupérieur à la calomnie, qui peut ſe détruire en retombant ſur ſon auteur ; & c'eſt auſſi le moyen que l'envie employe le plus ſûrement pour ternir l'éclat des hommes ſupérieurs aux autres.

Le deshonorant offenſe moins que le *ridicule* ; la raiſon en eſt qu'il n'eſt au pouvoir de perſonne d'en deshonorer un autre. C'eſt notre propre conduite, & non les diſcours d'autrui qui nous deshonorent ; les cauſes du deshonneur ſont connues & certaines ; mais le *ridicule* dépend de la maniere de penſer & de ſentir qu'ont les gens vicieux, pour tâcher de nous dégrader, en mettant la honte & la gloire par-tout où ils jugent à propos, & ſur tous les objets qu'ils enviſagent par les lunettes du *ridicule*.

Le pouvoir de ſon empire eſt ſi fort, que quand l'imagination en eſt une fois frappée, elle ne connoît plus que ſa voix. On ſacrifie ſouvent ſon honneur à ſa fortune, & quelquefois ſa fortune à la crainte du *ridicule*.

Il n'étoit pas beſoin, ce me ſemble, de propoſer pour ſujet du prix de l'académie françoiſe, en 1753, ſi la crainte du *ridicule* étouffe plus de talens & de vertus, qu'elle ne corrige de vices & de defauts ; car il eſt certain que cette crainte corrige peu de vices & de défauts en comparaiſon des talens & des vertus qu'elle étouffe. La honte n'eſt plus pour les vices ; elle ſe garde toute entiere pour cet être fantaſtique qu'on appelle le *ridicule*.

Il a pris le ſavoir & la philoſophie en averſion ; à peine pardonne-t-il l'un & l'autre à un petit nombre d'hommes de lettres ſupérieurs ; mais pour les perſonnes de diſtinction, il faut bien qu'elles ſe gardent d'aſpirer à l'amour des ſciences ; le *ridicule* ne les épargneroit pas.

Il s'attache encore fort ſouvent à la conſidération, parce qu'il en veut aux qualités perſonnelles : il pardonne aux vices, parce qu'ils ſont en commun ; les hommes s'accordent à les laiſſer paſſer ſans opprobre ; ils ont beſoin de leur faire grace. Dans chaque ſiecle il y a dans une nation un vice dominant, & il ſe trouve toujours quelque homme de qualité qu'on appelle *aimable*, ou quelque femme titrée qui donne le ton à ſon pays, qui fixe le *ridicule*, & qui met en crédit les vices de la ſociété.

C'eſt en marchant ſur leurs traces, dit très-bien M. Duclos, qu'on voit des eſſaims de petits donneurs de *ridicules*, qui décident de ceux qui ſont en vogue, comme les marchands de modes fixent celles qui doivent avoir cours. S'ils ne s'étoient pas emparé de l'emploi de diſtribuer en ſecond les *ridicules*, ils en ſeroient accablés ; ils reſſemblent à ces criminels qui ſe font exécuteurs pour ſauver leur

vie. Une grande sottise de ces êtres frivoles, & celle dont ils se doutent le moins, est de s'imaginer que leur empire est universel. Le peuple ne connoît pas même le nom des choses sur lesquelles ils impriment le *ridicule*; & c'est tout ce que la bourgeoisie en fait. Les gens du monde, ceux qui sont occupés, ne sont frappés que par distraction de ces insectes incommodes. Les hommes illustres sont trop élevés pour les appercevoir; s'ils ne daignoient pas quelquefois s'en amuser eux-mêmes. (*D. J.*)

RIDICULE, LE, (*Poëme dramatiq. comiq.*) le *ridicule* dans le poëme comique est, selon Aristote, tout défaut qui cause difformité sans douleur, & qui ne menace personne de destruction, pas même celui en qui se trouve le défaut; car s'il menaçoit de destruction, il ne pourroit faire rire ceux qui ont le cœur bien fait. Un retour secret sur eux-mêmes leur feroit trouver plus de charmes dans la compassion.

Le *ridicule* est essentiellement l'objet de la comédie. Un philosophe disserte contre le vice; un satyrique le reprend aigrement; un orateur le combat avec feu; le comédien l'attaque par des railleries, & il réussit quelquefois mieux qu'on ne feroit avec les plus forts argumens.

La difformité qui constitue le *ridicule*, sera donc une contradiction des pensées de quelque homme, de ses sentimens, de ses mœurs, de son air, de sa façon de faire, avec la nature, avec les loix reçues, avec les usages, avec ce que semble exiger la situation présente de celui en qui est la difformité. Un homme est dans la plus basse fortune, il ne parle que de rois & de tétrarques: il est de Paris; à Paris, il s'habille à la chinoise: il a cinquante ans, & il s'amuse sérieusement à atteler des rats de papier à un petit chariot de carte; il est accablé de dettes, ruiné, & veut apprendre aux autres à se conduire & à s'enrichir: voilà des difformités *ridicules*, qui sont, comme on le voit, autant de contradictions avec une certaine idée d'ordre, on de décence établie.

Il faut observer que tout *ridicule* n'est pas *risible*. Il y a un *ridicule* qui nous ennuie, qui est maussade; c'est le *ridicule grossier*: il y en a un qui nous cause du dépit, parce qu'il tient à un défaut qui prend sur notre amour-propre: tel est le sot orgueil. Celui qui se montre sur la scène comique est toujours agréable, délicat, & ne nous cause aucune inquiétude secrette.

Le comique, ce que les latins appellent *vis comica*, est donc le *ridicule vrai*, mais chargé plus ou moins, selon que le comique est plus ou moins délicat. Il y a un point exquis en-deçà duquel on ne rit point, & au-delà duquel on ne rit plus, au-moins les honnêtes gens. Plus on a le goût fin & exercé sur les bons modeles, plus on le sent: mais c'est de ces choses qu'on ne peut que sentir.

Or la vérité paroît poussée au-delà des limites, 1°. quand les traits sont multipliés & présentés les uns à côté des autres. Il y a des *ridicules* dans la société; mais ils sont moins frappans, parce qu'ils sont moins fréquens. Un avare, par exemple, ne fait ses preuves d'avarice que de loin en loin: les traits qui prouvent sont noyés, perdus dans une infinité d'autres traits qui portent un autre caractere: ce qui leur ôte presque toute leur force. Sur le théâtre un avare ne dit pas un mot, ne fait pas un geste, qui ne représente l'avarice; ce qui fait un spectacle singulier, quoique vrai, & d'un *ridicule* qui nécessairement fait rire.

2°. Elle est au-delà des limites quand elle passe la vraisemblance ordinaire. Un avare voit deux chandelles allumées, il en souffle une; cela est juste: on la rallume encore, il la met dans sa poche: c'est aller loin; mais cela n'est peut-être pas au-delà des bornes du comique. Dom Quichotte est *ridicule* par ses idées de chevalerie, Sancho ne l'est pas moins par ses idées de fortune. Mais il semble que l'auteur se moque de tous deux, & qu'il leur souffle des choses outrées & bisarres, pour les rendre *ridicules* aux autres, & pour se divertir lui-même.

La troisieme maniere de faire sortir le comique, est de faire contraster le décent avec le *ridicule*. On voit sur la même scene un homme sensé, & un joueur de trictrac qui vient lui tenir des propos impertinens: l'un tranche l'autre & le releve. La femme

ménagere figure à côté de la savante, l'homme poli & humain à côté du misanthrope, & un jeune homme prodigue à côté d'un pere avare. La comédie est le choc des travers des *ridicules* entr'eux, ou avec la droite raison & la décence.

Le *ridicule* se trouve par-tout : il n'y a pas une de nos actions, de nos pensées, pas un de nos gestes, de nos mouvemens qui n'en soient susceptibles. On peut les conserver tout entiers, & les faire grimacer par la plus légere addition. D'où il est aisé de conclure, que quiconque est vraiment né pour être poëte comique, a un fond inépuisable de *ridicules* à mettre sur la scène, dans tous les caracteres de gens qui composent la société. *Cours de Belles-lettres.* (*D. J.*)

RIDICULUS, s. m. (*Antiq. rom.*) ou plutôt *ædicula ridiculi*; nous dirions en françois *la chappelle du ris*; elle étoit bâtie à Rome à deux mille pas hors la porte Capene, en mémoire de la fuite d'Annibal de devant cette ville à cause des pluies & des orages qui survinrent lorsqu'il l'assiégeoit. Les Romains tournant sa fuite en ridicule éleverent cette chapelle & la consacrerent. Il est vrai que Pausanias fait mention d'un dieu du rire, θεὸς γελάτος, mais ce n'est pas de lui dont il s'agit ici. (*D. J.*)

RIEBLE, (*Botaniq.*) *Voyez* GRATERON, *Botan.* (*D. J.*)

RIECHEN, (*Géogr.*) seigneurie dans le canton de Bâle : elle fut hypothéquée par les évêques de Bâle aux ducs d'Autriche ; Ceux-ci la vendirent aux nobles de Ramstein. L'évêché de Bâle l'acquit une seconde fois ; & la céda en 1528, au canton de Bâle. C'est une des plus belles contrées du canton, tant par sa situation & sa fertilité que par l'art ; car c'est ici que les Bâlois aiment à déployer leurs richesses, & on y voit des campagnes charmantes & de beaux jardins, égayés par de beaux jets d'eau. On y trouve aussi quelques antiquités romaines. (*H.*)

RIEDENBURG, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le haute-Baviere, sous la régence de Munich, avec titre de comté & un château. (*D. J.*)

RIEDESEL (*Terres de*), *Géogr.* Elles sont situées en Allemagne, dans le cercle du haut-Rhin, & dans celui de Franconie, sous la seigneurie des barons de *Reidesel*, maréchaux héréditaires du landgraviat de Hesse, & membres de la noblesse immédiats du Saint-Empire, au college de Franconie. Elles comprennent deux châteaux, trois bourgs & vingt-quatre villages luthériens : Eisenbach en est le chef-lieu ; & elles forment neuf jurisdictions. (*D. G.*)

RIEDLINGEN, (*Geog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Suabe, sur le Danube, dépendante de la maison d'Autriche. (*D. J.*)

RIENECK, (*Géogr.*) comté d'Allemagne, situé dans le cercle de Franconie, aux confins des états de Mayence, de Wirtzbourg & de Hanau, renfermant les villes de *Rieneck* & de Lohr, avec plusieurs villages. C'est un état immédiat du S. Empire, modiquement taxé pour les mois romains & pour la chambre impériale, & possédé en partie par les électeurs de Mayence, en partie par les comtes de Hanau, & en partie par des comtes de Nostitz. Il avoit autrefois ses comtes particuliers, lesquels étoient fort riches : la race s'en éteignit en 1559, & une partie de leur succession fut saisie & démembrée par la cour palatine & par celle de Wirtzbourg, qui n'en ont rien relâché. (*D. G.*)

RIERE-FIEF, s. m. (*Gram. Jurisprud.*) est la même chose qu'*arriere-fief*. *Voyez* ARRIERE-FIEF & FIEF. (*A*)

RIESENBERG *ou* RISENBERG, (*Géog. mod.*) montagne d'Allemagne, dans la Silésie, entre le duché de Javer & la Bohême ; c'est la plus haute montagne de cette contrée. Elle a des mines de fer, d'étain, de cuivre & de vitriol. Les rivieres de Bober, de Lupawa & de l'Elbe, y ont leurs sources, dont la largeur n'excede pas trois piés. (*D. J.*)

RIESENBOURG, (*Géogr.*) ancienne ville de Prusse, au bord de la Liebe, qui va tomber dans la Vistule à Mariemverder, & au voisinage de trois petits lacs fort poissonneux. Elle est munie d'un vieux château où les évêques de Pomesanie ont résidé jusqu'à l'année 1587, & où l'on tint en 1628 un congrès infructueux pour moyenner la paix entre la Pologne & la Suede. Cette ville est sombre par le peu de largeur de ses

rües : elle a souffert un très-grand nombre d'incendies & de pillages ; mais quoique toujours relevée de ses ruines avec courage & succès, on remarque qu'elle n'a jamais été rebâtie avec goût & commodité. Elle renferme deux églises, dans l'une desquelles on prêche en allemand, & dans l'autre en polonois. Ses habitans sont tous fort laborieux ; ils trafiquent beaucoup en grains qu'ils cultivent, en biere qu'ils préparent, & en bestiaux qu'ils élevent : ils ont à leurs portes de beaux harras, mais qui appartiennent à la couronne, & sont en ce genre un modele d'administration, tant pour l'économie que pour le revenu : pour la selle comme pour le trait, on en tire d'excellens chevaux. (*D. G.*)

RIESHARDE, (*Géogr.*) canton de Danemarck, dans le duché de Schleswick, au bailliage d'Appenrade : il est de quatre paroisses, l'une desquelles appellée *Jordkier* est remarquable, en ce qu'autrefois dans son enceinte, au lieu dit *Urnehævet*, la noblesse du pays, jadis très-libre, étoit dans l'usage d'aller tenir en plein air ses assemblées solemnelles. (*D. G.*)

RIETBERG, RITTBERG, RETBERG, (*Géogr.*), état d'Allemagne à titre de comté, possédé par la maison de Kaunitz : il est situé dans le cercle de Westphalie, aux confins des évêchés de Paderborn & d'Osnabruck, & des comtés de la Lippe & de Ravensberg. Il a quatre milles & demi de longueur à-peu-près, & un mille & demi de largeur. Il est arrosé des rivieres d'Embs & de Hastenberk. Son sol pareil à celui du pays de Paderborn, rapporte des grains & des fourrages. Sa capitale est *Rittberg*, petite ville sur l'Embs, & la seule du comté ; tout le reste n'est que villages. Le prince de Kaunitz, qui tient cet état du chef de sa mere, & en fief des landgraves de Hesse-Cassel, prend place aux dietes, entre Spiegelberg & Pyrmont, & paie 72 florins pour les mois romains, & 70 rixdallers, 49 creutzers pour la chambre impériale. (*D. G.*)

RIETI, (*Géog. mod.*) en latin *Reata* ; ville d'Italie, dans l'état de l'Eglise, au duché de Spolete, près du lac de même nom, sur le Vélino, aux confins de l'Abruzze, à 8 lieues de Spolete, & à 14 de Rome. Son évêché fondé dans le v. siecle, releve immédiatement du pape. *Long.* 30. 40. *latit.* 42. 23. (*D. J.*)

RIEUME, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans le bas-Armagnac, au diocese de Lombes, sur les confins de ceux de Toulouse & de Rieux. Il y a une justice royale de la judicature de Riviere-Verdun, quoiqu'il n'y ait pas cent maisons dans cette place. (*D. J.*)

RIEUR, *en Anatomie*, est le nom d'un muscle décrit par Santorius.

Il vient ordinairement par des tendons très-courts de la partie moyenne du masseter, & se termine en s'unissant avec le peaucier, dont il est quelquefois une portion, à la commissure des deux levres.

RIEUX, s. m. *terme de Pêche* ; *Voyez* FOLLES A LA COSTE, CIBAUDIERE FLOTTÉE, dont ce filet est une espece.

Ces filets se tendent par le travers de la marée & sur le plus bas du terrein dont la marée puisse se retirer.

On ensable le bas du rez avec des torches de paille, & au moyen de 5 petites lignes bandingues ou seines que l'on met sur une espece de rieux de 10 à 12 brasses de long, on empêche que la tête du filet ne s'éleve trop ; l'ouverture est placée du côté de terre ; il faut la vive eau pour faire cette pêche avantageusement. Les mailles de ces filets ont 18 lignes en quarré.

RIEUX, (*Géog. mod.*) en latin moderne *Rivi* ; ville de France, dans le haut-Languedoc, sur la petite riviere de Rise, qui se jette un peu au-dessous dans la Garonne. La rencontre de plusieurs ruisseaux qui se joignent en cet endroit, lui a vraisemblablement donné le nom de *Rieux*. Elle n'a de remarquable que son évêché (*a*) érigé par le pape Jean XXII. en 1317 ; il fit un évêché d'un monastere,

(*a*) Dans ce diocese est l'abbaye des Feuillans, qui a donné le nom à une congrégation de moines blancs, réformés de l'ordre des Cîteaux. C'est le chef-lieu de la reforme.
Le clocher de la cathédrale est un des plus beaux du royaume par sa hauteur & sa structure an-

& le donna au cardinal de Rabastin, qui étoit auparavant évêque de Pamiers.

Cet évêché vaut aujourd'hui 25000 livres de rente, & son diocèse comprend 90 paroisses, 3 abbayes d'hommes, & une de filles. Ce diocèse de *Rieux* contient la partie de l'ancien pays de Volvestre, qui appartenoit au comte de Toulouse. Le chapitre de l'église cathédrale de *Rieux* est composé de quatre dignités & de douze canonicats. Cette ville est à 10 lieues au sud-ouest de Toulouse, & à 35 au couchant de Narbonne. *Long.* 18. 50. *lat.* 43. 15.

Il ne faut pas confondre *Rieux* sur la Rise, avec *Rieux*, petite ville, ou plutôt bourg de France dans le bas-Languedoc, au diocèse de Narbonne.

C'est *Rieux* dans le haut-Languedoc qui est la patrie de Baron (Vincent) dominicain; ce bon moine affligé du relâchement de la morale, composa plusieurs livres pour la rétablir, & entr'autres son *ethica christiana*, imprimée à Paris en 1666, 2. *vol. in*-8°. mais cette morale ne réussit pas à la cour de Rome; malgré l'approbation du maître du sacré palais, qui fut déposé, la congrégation de l'index condamna l'ouvrage. Je le condamnerois aussi, parce qu'il est purement scholastique. Le F. Baron mourut à Paris en 1674, âgé de 70 ans. (*D. J.*)

RIEZ, (*Géog. mod.*) petite ville de France, en Provence, sur la petite riviere d'Auveste, dans une plaine, à 9 lieues au sud-est de Sisteron, à 18 au nord-ouest de Toulon, & à 11 au nord-ouest d'Aix. C'est une ville fort ancienne. Pline la nomme *Albecia*, & il prend *Reii* pour le nom d'un peuple, comme *Vocontii*, *Saluvii*, *&c.* Le nom *Reii* prévalut sur celui d'*Albeci*. Dans le vj. siecle, *Reii* fut corrompu en *Reggii*, comme on le voit dans Grégoire de Tours. Il se tint un concile à *Riez*, en 439, & le député de cette ville entre aux assemblées générales. Son territoire produit les meilleurs vins de Provence. Les évêques de *Riez* sont seigneurs temporels de la ville; leur évêché est suffragant d'Aix, & vaut dix-huit à vingt mille livres de revenu. *Longitude* 23. 36. *latitude* 43. 51.

Abeille (Gaspard), né à *Riez*, vint jeune à Paris, & trouva le moyen de s'y

---

tique: il est orné de beaucoup de sculpture; le carrillon qu'il renferme fait l'admiration des étrangers par son harmonie & par la diversité des airs qu'on y joue. C'est l'ouvrage du sieur Basthe, organiste de la cathédrale, & aveugle de naissance.

Ce n'est pas le seul exemple d'un musicien organiste aveugle. M. Pothost, quoiqu'aveugle depuis l'âge de sept ans, exerce dans la capitale de la Hollande, avec la plus grande distinction, la profession d'organiste & de carrillonneur. Il execute sur les cloches de l'hôtel-de-ville les pieces de musique les moins aisées; mais son jeu, aussi pénible que brillant, est toujours accompagné d'abondantes sueurs qui l'obligent de se mettre au lit dès qu'il a cessé. Voyez *Etat présent de la musique en Allemagne & dans les Pays-Bas, par Charles Burney, en anglois*, 2 *vol. in-8°. A Londres*, 1773.

Sur la porte de l'orangerie du palais épiscopal, sont huit têtes de divinités païennes trouvées dans le siecle dernier en un champ près la ville de Martres, diocese de *Rieux*.

Entre Monjoy & Audinat sont trois sources minérales, dont la découverte est ancienne; on y prend les bains, ou on boit de ces eaux pour les coliques, les maladies de la peau, les rhumatismes.

Dans le territoire de Gailhac-Toubra est une abbaye de bernardins appellés *Cælers*.

A Alren est un pont naturel formé dans le roc, creusé par le ruisseau de l'Airole, dont les eaux forment une cascade perpendiculairement dans un précipice affreux, auprès d'une grotte qui étonne la vue par son étendue & par sa hauteur.

Berat a une fontaine qui a flux & reflux. La communauté de Seix a plusieurs mines de cuivre & de plomb, auxquelles on ne travaille pas depuis long-temps. A Sainte-croix est une mine de jayet.

Le seigneur de Saint-Elix a un château magnifique bâti par ordre de François premier; le parc qui est superbe, a une orangerie de 300 pieds d'orangers M. de Beauveau, archevêque de Narbonne, mort en 1739, a habité long-tems ce lieu de plaisance qu'il avoit affermé.

Montesquiou a donné naissance à Simon de la Loubere en 1642, dont M. de Boze a fait l'éloge à l'académie des inscriptions & belles-lettres; mais il le fait naître mal-à-propos à Toulouse. Sa relation du voyage de Siam est estimée; il étoit de l'académie françoise & de celle des belles-lettres, & il établit à Toulouse les jeux floraux: il est mort à Montesquiou, le 26 mars 1729.

La Garonne arrose une grande partie des villes & villages du diocese de *Rieux*. Blaise Binet, médecin, a fait une description historique de ce diocese, restée manuscrite. (*C.*)

faire

faire connoître. Il embrassa l'état ecclésiastique, & le maréchal de Luxembourg le prit auprès de lui, pour secrétaire du gouvernement de Normandie. M. de Vendôme, & la duchesse de Bouillon (Marie-Anne Mancini) l'honorerent aussi de leur protection. Il fut reçu en 1704 à l'académie françoise. Il avoit donné 30 ans auparavant deux tragédies très-foibles, Argélie & Coriolan, qui furent imprimées.

L'abbé Abeille fit depuis d'autres tragédies, qui parurent sous le nom de la Thuillerie, comédien. On dit qu'une avanture désagréable, fut cause qu'il n'osa plus mettre son nom à ses ouvrages de théâtre. Une tragédie de lui, qu'on ne trouve point, commençoit par une scene entre deux princesses sœurs, dont l'une disoit à l'autre en entrant sur le théâtre:

Ma sœur, vous souvient-il du feu roi notre pere?

La seconde actrice hésitant, & cherchant le premier mot de son rôle, un plaisant qui s'ennuyoit dans le parterre, répondit pour elle:

Ma foi, s'il m'en souvient, il ne m'en souvient guere;

Les éclats de rire suspendirent le commencement du spectacle; & quand à diverses reprises, on tenta de commencer, la plaisanterie fut chaque fois répétée en chœur par tout le parterre, & les comédiens furent obligés de donner une autre piece. C'est à cette avanture, vraie ou fausse, qu'un bel esprit de Provence fait allusion, dans une épitaphe qu'il fit à l'abbé Abeille, mort le 22 Mai 1718, dans un âge très-avancé.

Ci gît cet auteur peu fêté,
Qui crut aller tout droit à l'immortalité:
Mais sa gloire & son corps n'ont qu'une même biere;
*Et lorsqu'*Abeille *on nommera,*
Dame Postérité dira:
Ma foi, s'il m'en souvient, il ne m'en souvient guere.

Dans différens recueils de l'académie, on trouve diverses pieces fugitives de la main de l'abbé Abeille, & qui sont pour la plûpart des épitres morales. Celle qui roule sur l'amitié, est pleine de sentimens, qui sont l'éloge du cœur du poëte. Il a fait une autre épître sur la *constance*, où la justesse n'est pas ce qui y regne le plus, si l'on peut s'en rapporter à une épigramme satyrique de l'abbé de Chaulieu, laquelle ne se trouve point dans les éditions de ses œuvres.

Est-ce Saint-Aulaire, *ou* Toureille,
Ou tous deux, qui vous ont appris
A confondre, mon cher Abeille,
Dans vos très-ennuyeux écrits,
Patience, vertu, constance?
Apprenez cependant comme on parle à Paris:
Votre longue persévérance
A nous donner de méchans vers,
C'est ce qu'on appelle constance;
Et dans ceux qui les ont soufferts,
Cela s'appelle patience.

Œuvres de Despréaux 1747, t. V. (*D. J.*)

RIF, (*Géog. mod.*) c'est le nom de la partie d'Egypte, qui s'étend depuis le Caire jusqu'à la mer. La basse-Egypte, de même que la haute, s'appelle *Saide* ou *Thébaïde*; & celle qui est entre les deux, porte le nom de *Sous.* (*D. J.*)

RIFLARD, s. m. (*Lainage.*) espece de laine la plus longue de toutes celles qui se trouvent sur les peaux de moutons non apprêtées; elle sert aux Imprimeurs à remplir ces sortes d'instrumens qu'ils appellent *balles*, avec lesquelles ils prennent l'encre qu'ils employent à l'impression des Livres. *Savary.* (*D. J.*)

RIFLARD, s. m. *terme de Menuisier*; c'est une espece de rabot à deux poignées dont se servent les Menuisiers & les autres ouvriers en bois. Il sert à dégrossir la besogne, sur-tout quand le bois est gauche ou noueux; le fer du *riflard*, pour qu'il enleve de plus gros copeaux, & qu'il morde davantage, est un peu arrondi. Ce que les Charpentiers appellent une *galere*, dont les Menuisiers se servent aussi pour le bois difficile, est un vrai *riflard*, à la reserve qu'il est plus court; qu'au lieu de poignées, il a deux fortes chevilles qui en traversent le fût par les deux bouts, & qu'il faut deux hommes opposés l'un à l'autre pour le pousser; enfin il y a des *riflards* de différentes largeur & longueur, pour servir aux différens ouvrages des Menuisiers & des Charpentiers. (*D. J.*)

RIFLARD, s. m. *terme de Tailleur de pierres*; c'est un morceau de fer en forme de ciseau, très-large par en-bas, & un peu rabattu en chanfrein; il a des dents; ce qui fait qu'on l'appelle communément

riflard brete ; ſon manche eſt de bois, & il ſe pouſſe à la main ; il y en a de pluſieurs grandeurs. (*D. J.*)

RIFLER, *en terme de Doreur*, c'eſt l'action d'adoucir au rifloir plus ou moins rude, une piece qu'on veut blanchir. *Voyez* RIFLOIR.

RIFLOIR, ſ. m. *Outil d'ouvriers*, eſpece de lime un peu recourbée par le bout ; les Sculpteurs, les Graveurs ſur acier, les Serruriers, les Arquebuſiers, Eperonniers, Couteliers, *&c.* ont des *rifloirs*, mais un peu différens les uns des autres, ſoit pour leur forme, ſoit pour la longueur. *Savary.* (*D. J.*)

RIFLOIR, *en terme d'Argenteur* ; c'eſt une eſpece de lime ronde, taillée & courbée par les deux bouts, dont les Argenteurs ſe ſervent pour apprêter leur ouvrage.

RIFLOIR, *outil d'Arquebuſier* ; c'eſt un morceau d'acier trempé, long d'environ 6 ou 7 pouces, emmanché comme une lime, qui eſt ployé en trois parties, & dont la derniere partie eſt en-deſſous, faite comme une lime un peu arrondie ; les Arquebuſiers s'en ſervent pour dreſſer & limer un trou.

RIFLOIR, les *Fondeurs* appellent ainſi un outil d'acier, garni d'une poignée dans le milieu de ſa longueur, & dont les extrémités ſont un peu courbées, taillées en lime pour les petits ouvrages, & piquées au poinçon, comme les rapes pour les grands. On s'en ſert pour enlever une eſpece de croûte fort dure qui ſe forme ſur la ſurface des ouvrages que l'on jette en fonte. *Voyez* FONDERIE.

RIFLOIR, *chez les Ciſeleurs & Graveurs* en relief & en creux, eſt un outil d'acier courbé par les deux bouts ; la partie du milieu qui ſert de poignée eſt liſſe ou à pans, une des extrémités eſt ronde & taillée en lime, l'autre eſt arrondie par les arêtes, mais un peu applatie, & eſt de même taillée en lime ; elle ſert pour les endroits où l'autre ne peu atteindre. Il y en a de différentes grandeur & forme pour ſervir au beſoin, les uns & les autres plus ou moins chargés de tailles, c'eſt-à-dire taillés les uns gros, & les autres fins, ſelon que l'ouvrage où on les employe l'exige. L'uſage des *rifloirs* eſt d'effacer les coups d'échopes ou de burin, en limant la partie ſur laquelle on a operé avec les autres outils.

RIFLOIR, *à la monnoie*, eſt une lime taillée douce par le bout, dont ceux qui gravent des médailles, coins ou quarrés, ſe ſervent pour dreſſer, atteindre & nettoyer les figures de relief ou en creux.

RIFLOIR, *en terme d'Orfevre en tabatiere* ; c'eſt une petite branche de fer, dont l'extrémité eſt taillée en forme de lime ; il y en a de courbés un peu par le bout qu'on appelle *rifloir à pié de biche*, & d'autres pliés en zigzag comme la poignée d'une broche à main, à-peu-près vers les deux tiers de ſa longueur. On l'appelle *rifloir à charniere* de l'uſage qu'on en fait ; il y a auſſi des *rifloirs* à bâte qui ſont tranchans, creux, ronds, *&c.* ſelon la forme de la bâte. *Voyez* BATE.

RIFLOIR, *en terme d'Orfevre en groſſerie*, ce ſont des eſpeces de limes qui ne ſont taillées que par les deux bouts ; ces deux extrémités ſont fines ou groſſes à proportion du calibre du *rifloir* ; elles ſont auſſi recourbées pour pouvoir s'inſinuer dans tous les coudes où leur uſage eſt néceſſaire.

Il y en a de ronds, demi-ronds, de plats, de triangulaires, & de toutes groſſeurs ; ils ſervent à réparer. *Voyez* RÉPARER.

RIGA, (*Géogr. mod.*) ville de l'empire ruſſien, capitale de la Livonie, ſur la rive ſeptentrionale de la Dwina, à 2 lieues de ſon embouchure dans la mer Baltique, à 10 lieues de Mittau, & à 84 au ſud-oueſt de S. Petersbourg. Cette ville eſt grande, peuplée & fort commerçante. Le château ſert de demeure au gouverneur ; outre cela pluſieurs forts contribuent à ſa défenſe.

Quelques marchands de Brême étant entrés dans la Dwina vers le milieu du xij. ſiecle, y firent commerce avec les habitans du pays ; ce qui donna lieu à l'établiſſement de la religion chrétienne dans ce quartier. Les papes en étant inſtruits, y envoyerent des évêques qui environnerent la ville de muraille, & fonderent quelques évêchés en différentes parties de

cette province. L'évêque Albert en fut nommé archevêque en 1215 par Innocent III. vers l'an 1280 ; les chevaliers teutoniques qui s'étoient établis dans le pays, firent la guerre aux archevêques. D'un autre côté, les bourgeois de *Riga* s'étant enrichis par le trafic, entrerent dans l'alliance des villes anséatiques, & se virent en état de tenir tête aux archevêques & aux chevaliers.

Par la révolution qui arriva dans la religion, le Luthérianisme s'introduisit dans cette ville avec de si grands progrès, que Sigismond, roi de Pologne, auquel les habitans se soumirent en 1561, se vit obligé d'accorder le libre exercice de la religion luthérienne dans le pays. Tous les ecclésiastiques ayant quitté la religion catholique, l'archevêché de *Riga* fut éteint en 1566, & les biens ecclésiastiques sécularisés. Etienne Batori ne rétablit la religion catholique que jusqu'au tems que Gustave-Adolphe s'empara de *Riga* en 1621. Enfin Pierre I. après les défaites de Charles XII. prit cette ville en 1710, & elle est restée depuis ce tems-là sous la domination des Russes. *Long.* 42. *latit.* 56. 50'. (*D. J.*)

RIGAUDON, s. m. sorte de danse dont l'air se bat à deux tems d'un mouvement gai, & est ordinairement divisé en deux reprises. (*S*)

RIGAUDON, *pas de*, c'est un pas de danse qui se fait à la même place, sans avancer, ni reculer, ou aller de côté, encore que les jambes fassent plusieurs mouvemens différens.

On le commence à la premiere position. Ayant les deux piés assemblés, on plie les deux genoux également, & on se releve en sautant, & en levant du même tems la jambe droite qui s'ouvre à côté, le genou est étendu, & du même moment on remet la jambe à la premiere position. Alors la jambe gauche se leve & s'ouvre à côté, sans faire aucun mouvement du genou. Ce n'est que la hanche qui agite la jambe & la baisse aussi-tôt. Les deux piés étant à terre, on se plie, & l'on se releve en sautant & en tombant sur les deux piés, & c'est ce qui termine le pas. On fait après un pas en-avant ou à côté, selon celui que vous voulez faire ensuite ; ce qui ne sert qu'à lier ce pas avec un autre, & faire le mouvement du pas avec plus de facilité.

Tous ces différens mouvemens se doivent faire de suite, ne formant qu'un seul pas qui se fait dans une mesure à deux tems. Ainsi l'attention que l'on doit avoir, c'est que les jambes soient bien étendues lorsqu'on les leve, & lorsque l'on saute de retomber sur les deux pointes & les jambes tendues.

RIGEL, s. m. (*Astron.*) c'est le nom d'une étoile fixe de la premiere grandeur, qui est dans le pié gauche d'orion. *Voyez* ORION. (*O*)

RIGIDE, adj. (*Gram.*) austere, sévere, inflexible, exact. C'est un *rigide* observateur de la regle. Ce mot *rigide* vient du latin *rigidus*, roide : il ne s'emploie qu'au figuré. C'est l'opposé de *mitigé*: un janséniste *rigide*, un janséniste mitigé ; un newtonien, un cartésien *rigide* ; la *rigidité* des mœurs est toujours louable ; la *rigidité* des jugemens est quelquefois déplacée : j'aime les gens d'un goût *rigide* ; je ne hais pas la *rigidité* des raisonneurs.

RIGODULUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Gaule belgique. Tout concourt à nous faire croire que *Rigodulum* étoit dans l'endroit où l'on voit aujourd'hui le village de *Rigol*, sur la rive gauche de la Moselle, environ à un mille germanique au-dessous de Treves. Outre le rapport du mot *Rigol* à celui de *Rigodulum*, le village de *Rigol* est effectivement nommé *Rigodulum* dans une charte du roi Dagobert, qui en fait une donation à l'église de S. Maximin de Treves, de laquelle il dépend encore actuellement. (*D. J.*)

RIGODUNUM, (*Géog. anc.*) ville de la grande-Bretagne. Ptolomée, *l. II. c. iij.* la donne aux Brigantes, & la place entre *Isurium* & *Olicana* : on croit que c'est présentement *Rippon*. (*D. J.*)

RIGOLE, s. f. (*Archit. hydraul.*) ouverture longue & étroite, fouillée en terre pour conduire l'eau ; cela se pratique lorsqu'on veut faire l'essai d'un canal pour juger de son niveau de pente ; ce qu'on nomme *canal de dérivation*.

On appelle *rigoles* les petites fondations

peu profondes, & certains petits fossés qui bordent un cours ou une avenue, pour en conserver les rangs d'arbres. La *rigole* est différente de la tranchée, en ce qu'elle n'est pas ordinairement creusée quarrément.

Le mot *rigole* vient du latin *rigare*, arroser. *Daviler*. (*D. J.*)

RIGOLE de *jardin*, (*Jardin.*) espece de tranchée fouillée le plus souvent quarrément de six piés de large sur deux piés & demi de profondeur, pour planter une platebande de fleurs & des arbrisseaux dans un jardin. (*D. J.*)

RIGOMAGUM, (*Geog. anc.*) 1°. ville d'Italie : l'itinéraire d'Antonin la met sur la route de Milan à Arles, en passant par les Alpes cottiennes. Elle étoit entre Carbautia & Quadratœ, à 12 milles du premier de ces lieux, & à 16 milles du second.

2°. *Rigomagum* est aussi, selon Ortelius, l'ancien nom latin de la ville de Rieux en Languedoc, & *Rigomagus* est le nom latin de la ville de Riom en Auvergne. (*D. J.*)

RIGORISME, s. m. (*Gram.*) profession de la morale chrétienne, ou de la morale en général dans toute sa rigueur. La plûpart des fondateurs de religions, de sociétés, de sectes, de monasteres, ont destiné leurs institutions à un grand nombre d'hommes; quelquefois à toute la terre, tandis qu'elles ne pouvoient convenir qu'au petit nombre de ceux qui leur ressembloient. D'où il est arrivé à la longue qu'elles sont devenues impraticables pour ceux-ci; & il s'en est suivi la division en deux bandes; l'une de rigoristes & l'autre de relâchés. Il n'y a guere qu'une morale ordinaire & commune qui puisse être pratiquée & suivie constamment par la multitude. Il y a & il y aura dans tout établissement, dans toute profession théologique, monastique, politique, philosophique & morale, du jansénisme & du molinisme; cela est nécessaire.

RIGORISTE, s. m. (*Gram.*) homme qui professe la morale chrétienne dans toute sa rigueur.

RIGOUREUX, adj. (*Gram.*) sévere, dur, exact; un juge *rigoureux*, un pere *rigoureux*, un directeur *rigoureux*, un examen *rigoureux*, une courbe *rigoureuse*, où l'on ne considere plus de petits côtés infiniment petits, mais une suite de points successifs, sans aucune distinction d'angles & de côtés; un hiver *rigoureux*; une solution *rigoureuse*; une assistance *rigoureuse*; si durant le stage on manque par sa faute à quelque point, l'assistance *rigoureuse* est rompue, & l'on est obligé de la recommencer.

RIGUEUR, s. f. (*Gram.*) conformité sévere & inflexible à quelque loi donnée. Il ne faut pas toujours juger selon toute la *rigueur* de la justice; le bon goût a sa *rigueur* & son indulgence; le génie ne souffre point de *rigueur*. Il y a des *rigueurs* salutaires, & il y en a de mortelles. Il faut prendre ce texte à la *rigueur*. Les démonstrations du géometre sont *rigoureuses*. On dit la *rigueur* du froid, un hiver *rigoureux*, la *rigueur* du destin, les *rigueurs* d'une maîtresse.

RIGUEUR, *mois de*, (*Jurisprud.*) est un des mois affectés aux gradués, & dans lesquels le collateur ordinaire est obligé de conférer le bénéfice au gradué plus ancien qui l'a requis. *Voy.* EXPECTATIVE, FAVEUR, GRACE, GRADUÉ, MOIS DE FAVEUR & DE RIGUEUR. (*A*)

RHIN, LE, (*Géog. mod.*) petite riviere du Holstein, dans la province du Stormarie. Elle passe par la ville de Gluckstat, & entre dans l'Elbe. (*D. J.*)

RILLE, LA, *ou* RISLE, (*Géog. mod.*) en latin *Risela*, riviere de France, dans la Normandie. Elle a sa source sur les confins du diocèse de Seez; & après un cours d'environ 20 lieues, elle se rend dans la Seine 2 lieues au-dessous de Quillebœuf. (*D. J.*)

RILLOURS, s. m. (*Hist. nat. Zoolog.*) espece de singes de l'île de Ceylan, qui sont très-nuisibles aux habitans par le dégât qu'ils font dans leurs moissons. Ils ont la tête blanche & couverte de long cheveux qui leur flottent sur les épaules; il y en a d'une grosseur prodigieuse.

RIMA, s. m. (*Botan. exot.*) nom que donnent les Indiens à un excellent fruit de l'île de Tinian. Il vient sur un arbre assez

haut (*a*), lequel se divise en plusieurs branches à l'extrémité. Ses feuilles sont larges de 12 à 18 pouces, d'un verd foncé, & dentelées dans les bords; le fruit croît indifféremment sur toutes les branches. Il est d'une figure elliptique de la longueur de 6 à 8 pouces, & couvert d'une écorce rude; il naît séparément, & non en grappe. Son goût approche de celui d'un cul d'artichaud, & sa texture en est peu différente; il s'attendrit & jaunit en mûrissant, acquiert de l'eau, de la saveur, une odeur agréable, qui tient de celle de la pêche; on regarde ce fruit comme très-propre à la guérison du scorbut muriatique. Les Anglois l'appellent *bread-fruit*. Le lord Anson en a donné la description & la figure dans ses voyages. (*D. J.*)

RIMAILLEUR, s. m. (*Littérature.*) auteur médiocre ou mauvais qui rime sans génie & sans goût. Ce terme se prend toujours en mauvaise part. Ainsi Rousseau dit dans une de ses épigrammes :

> *Griphon* rimailleur *subalterne*
> *Vante Siphon le barbouilleur ;*
> *Et Siphon peintre de taverne*
> *Vante Griphon le* rimailleur.

RIME, s. f. (*Poésie franç.*) la *rime*, ainsi que les fiefs & les duels, doit son origine à la barbarie de nos ancêtres. Les peuples dont descendent les nations modernes & qui envahirent l'empire romain, avoient déja leurs poëtes, quoique barbares, lorsqu'ils s'établirent dans les Gaules & dans d'autres provinces de l'empire. Comme les langues dans lesquelles ces poëtes sans étude composoient n'étoient point assez cultivées pour être maniées suivant les regles du metre, comme elles ne donnoient pas lieu à tenter de le faire, ils trouverent qu'il y auroit de la grace à terminer par le même son deux parties du discours qui fussent consécutives ou relatives & d'une égale étendue. Ce même son final, répété au bout d'un certain nombre de syllabes, faisoit une espece d'agrément, & il marquoit quelque cadence dans les vers. C'est apparemment de cette maniere que la *rime* s'est établie.

Dans les contrées envahies par les barbares, il s'est formé un nouveau peuple composé du mélange de ces nouveaux venus & des anciens habitans. Les usages de la nation dominante ont prévalu en plusieurs choses, & principalement dans la langue commune qui s'est formée de celle que parloient les nouveaux venus. Par exemple, la langue qui se forma dans les Gaules, où les anciens habitans parloient communément latin quand les Francs s'y vinrent établir, ne conserva que les mots dérivés du latin. La syntaxe de cette langue se forma très-différente de la syntaxe de la langue latine. En un mot, la langue naissante se vit asservie à *rimer* ses vers, & la *rime* passa même dans la langue latine, dont l'usage s'étoit conservé parmi un certain monde. De-là vient qu'au viij. siecle les vers léonins, qui sont des vers rimés comme nos vers fran-

(*a*) Cet arbre est de la grandeur d'un pommier ou d'un noyer. La figure de sa feuille tient de celle du chêne & plus encore de celle du figuier. Le fruit de cet arbre a la figure d'une citrouille; il est un peu ovale & ordinairement de la grosseur de la tête d'un enfant. On mange ce fruit coupé en tranches; on le fait rôtir sur le gril, ce qui fait des especes de gâteaux. A Sumatra on est dans l'usage de faire sécher ces fruits coupés en morceaux pour les garder; & on les mange avec la viande, comme l'on mange du pain ordinaire.

Communément on fait cuire le *rima* dans un bouillon à la viande, comme on y fait cuire des navets. Souvent aussi l'on mange le *rima* frit avec de l'huile dans la poële.

Le pain de *rima* est la nourriture commune des habitans des isles Mariannes, des Moluques & des Philippines. C'est en général une forte & bonne nourriture qui sustente & rassasie promptement. Elle est particuliérement convenable aux gens de travail. Elle fortifie ceux qui ont le ventre libre, sans les échauffer.

Il est parlé du *rima* dans le voyage autour du monde du lord Anson. Nous le mangions, y est-il dit, au lieu de pain, & généralement tout le monde le préféroit à cette nourriture; de façon que pendant notre séjour dans l'isle de Tinian, on ne distribua point de pain à l'équipage.

Ce fruit doit être mangé lorsqu'il a acquis toute sa grosseur; mais encore un peu verd. On prétend que lorsqu'il est trop mûr, ou qu'il commence à jaunir, il est mal sain, & qu'il cause la dyssenterie (*Art du Boulanger*, par M. MALOUIN.)

çois, prirent faveur, & ne s'éclipserent qu'avec la barbarie au lever de cette lumiere, dont le crépuscule parut dans le xv. siecle.

On a trouvé la *rime* établie dans l'Asie & dans l'Amérique. Il y a dans Montagne une chanson en *rimes* américaines traduite en françois. On lit dans le *spectateur* la traduction angloise d'une ode laponne qui étoit rimée, mais la plûpart de ces peuples rimeurs sont barbares; & les peuples rimeurs qui ne le sont plus, Italiens, François, Anglois, Espagnols, & qui sont des nations polies, étoient des barbares & presque sans lettres lorsque leur poésie s'est formée. Les langues qu'ils parloient n'étoient pas susceptibles d'une poésie plus parfaite, lorsque ces peuples ont posé, pour ainsi dire, les premiers fondemens de leur poétique. Il est vrai que les nations européennes, dont je parle, sont devenues dans la suite savantes & lettrées; mais comme leurs langues avoient déja ses usages établis & fortifiés par le tems, quand ces nations ont cultivé l'étude judicieuse de la langue greque & de la latine, elles ont bien poli & rectifié ces usages, mais elles n'ont pu les changer entiérement.

Les Grecs & les Latins, *quibus dedit ore rotundo musa loqui*, formerent une langue, dont toutes les syllabes pouvoient, par leur longueur ou leur briéveté, exprimer les sentiments lents ou impétueux de l'ame. De cette variété de syllabes & d'intonations résultoit dans leurs vers, & même aussi dans leur prose, une harmonie qu'aucune nation n'a pu saisir après eux. Du mélange de leurs syllabes longues & breves, suivant la proportion prescrite par l'art, résulte toujours une cadence, telle que l'espece dont sont leurs vers la demande.

L'agrément de la *rime* n'est pas à comparer avec l'agrément du nombre & de l'harmonie. Une syllabe terminée par un certain son n'est point une beauté par elle-même; la beauté de la *rime* n'est qu'une beauté de rapport, qui consiste dans une conformité de *désinances* entre le dernier mot d'un vers & le dernier mot du vers réciproque. On n'entrevoit donc cette beauté qui passe si vîte qu'au bout de deux vers, & après avoir entendu le dernier mot du second vers qui *rime* au premier. On ne sent même l'agrément de la rime qu'au bout de trois & de quatre vers, lorsque les *rimes* masculines & féminines sont entrelacées, de maniere que la premiere & la quatrieme soient masculines, & la seconde & la troisieme féminines; mélange fort en usage dans plusieurs especes de poésie.

Le rhythme & l'harmonie sont une lumiere qui luit toujours, & la *rime* n'est qu'un éclair qui disparoît après avoir jetté quelque lueur; aussi la *rime* la plus riche ne fait-elle qu'un effet bien passager: c'est la regle de la poésie dont l'observation coûte le plus, & qui jette le moins de bautés dans les vers; pour une pensée heureuse que l'ardeur de *rimer* richement peut faire rencontrer par hasard, elle en fait certainement employer tous les jours cent autres dont on auroit dédaigné de se servir, sans la richesse ou la nouveauté de la *rime* que ces pensées amenent. A n'estimer le mérite des vers que par les difficultés qu'il faut surmonter pour les faire, il est moins difficile sans comparaison de *rimer* richement, que de composer des vers nombreux & remplis d'harmonie. Rien n'aide un poëte françois à vaincre cette derniere difficulté que son génie, son oreille & sa persévérance. Aucune méthode réduite en art ne vient à son secours. Les difficultés ne se présentent pas si souvent quand on ne veut que *rimer* richement; & l'on s'aide encore pour les surmonter d'un dictionnaire de *rimes*, le livre favori des rimeurs séveres, & qu'ils ont tous, quoi qu'ils en disent, dans leur arriere-cabinet.

Mais enfin tel est l'état des choses, que la *rime* est absolument nécessaire à la poésie françoise; il n'a pas été possible de changer sa premiere conformation, qui avoit son fondement dans la nature & le génie de notre langue. Toutes les tentatives que quelques poëtes savans ont faites pour la bannir, & pour introduire l'usage des vers mesurés à la maniere des Grecs & des Romains, n'ont pas eu le moindre succès. Corneille & Racine ont

employé la *rime* ; & je crains que si nous voulions ouvrir une autre carriere, ce seroit plutôt dans l'impuissance de marcher dans la route de ces beaux génies, que par le desir raisonnable de la nouveauté. Les Italiens & les Anglois pourroient mieux que nous se passer de *rimer*, parce que leurs langues ont des inversions, & leur poésie mille libertés qui nous manquent. Chaque langue a son génie particulier ; celui de la nôtre est la clarté, la précision & la délicatesse. Nous ne permettons nulle licence à notre poésie, qui doit marcher comme notre prose dans l'ordre timide de nos idées. Nous avons donc un besoin essentiel du retour des mêmes sons, pour que notre poésie ne soit pas confondue avec la prose. Tout le monde connoît ces beaux vers de Racine :

Où me cacher? Fuyons dans la nuit infernale!
Mais, que dis-je? Mon pere y tient l'urne fatale:
Le sort, dit-on, l'a mise en ses séveres mains;
Minos juge aux enfers tous les pâles humains.

Mettez à leur place,

Où me cacher? Fuyons dans la nuit infernale!
Mais, que dis-je? Mon pere y tient l'urne funeste:
Le sort, dit-on, l'a mise en ses séveres mains;
Minos juge aux enfers tous les pâles mortels.

Quelque poétique que soit ce morceau, dit M. de Voltaire, fera-t-il le même plaisir dépouillé de l'agrément de la *rime*? Les Anglois & les Italiens diroient également comme les Grecs & les Romains, *les pâles humains*, Minos *aux enfers juge*, & enjamberoient avec grace sur l'autre vers ; la maniere même de réciter en italien & en anglois fait sentir des syllabes longues & breves, qui soutiennent encore l'harmonie sans besoin de *rimes*. Nous qui n'avons aucun de ces avantages, pourquoi voudrions-nous abandonner les seuls que la nature de notre langue nous laisse?

Je sais bien que la *rime* seule ne fait ni le mérite du poëte, ni le plaisir du lecteur. Ce ne sont point seulement les dactyles & les spondées qui plaisent dans Virgile & dans Homere. Ce qui enchante toute la terre, c'est l'harmonie qui naît de cette mesure difficile. Quiconque se borne à vaincre une difficulté pour le mérite seul de la vaincre, est un fou ; mais celui qu tire du fond de ces obstacles même des beautés qui plaisent à tout le monde, est un homme fort sage & presque unique. Il est très-difficile de faire de beaux tableaux, de belles statues, de bonne musique, de bons vers, &c. Aussi les noms des hommes supérieurs qui ont vaincu ces obstacles dureront-ils peut-être beaucoup plus que les royaumes où ils sont nés. M. de la Mothe nioit la nécessité de la *rime* dans notre langue & l'harmonie des vers ; M. de la Faye lui envoyant pour réponse des vers harmonieux, prit un bon parti ; il se conduisit comme le philosophe, qui, pour répondre à un sophiste qui nioit le mouvement se contenta de marcher en sa présence.

Il ne me reste plus que deux choses ; 1°. à donner des principes généraux sur la *rime* ; 2°. à indiquer les noms des *rimes* barbares imaginées par nos yeux.

On n'admet point pour la *rime* une seule lettre, quoiqu'elle fasse une syllabe ; ainsi les mots joués & liés ne riment point ensemble. Il y a des mots qui finissant par différentes lettres, peuvent faire une bonne *rime*, lorsque ces lettres rendent le même son, comme dans les mots *sang* & *flanc*, *nous* & *doux*.

On a proscrit la *rime* du simple avec son composé, lorsque l'un & l'autre sont employés dans leur signification naturelle ; ainsi *ordre* & *désordre* ne riment pas ensemble, mais *front* & *affront* riment bien. Un mot peut rimer avec lui-même lorsqu'il a deux sens différens ; ainsi pas *passus* rime avec *pas*, qui est une particule négative. Dans les pieces régulieres, on ne doit pas mettre de suite plus de deux *rimes* féminines. Les livres les plus communs vous apprendront le reste. Ainsi je passe à l'explication des noms de *rimes* inventées par nos anciens poëtes, la *rime* annexée, bâtelée, brisée, couronnée, empériere, enchaînée, équivoque ; fraternisée, kirielle, rétrograde, sénée, &c. & tout sera dit.

Caracteres & avantages de la Rime.

La *rime* est la consonnance des finales des vers. Cette consonnance doit être sensible à l'oreille : il faut pour cela qu'elle

tombe sur des syllabes sonores ; & si les vers finissent par une muette, la *rime* doit être double ; c'est-à-dire que la pénultieme & la finale doivent être consonnantes. Quoique dans les finales des mots, les consonnes qui suivent la voyelle ne se fassent presque jamais sentir, cependant, pour rimer à l'œil en même tems qu'à l'oreille, on veut que les deux finales présentent les mêmes caracteres, ou des caracteres équivalens : par exemple, *sultan* ne rime point avec *instant* ; *instant* & *attend* riment ensemblent.

On appelle *rime masculine*, celle des mots dont la finale est une syllabe pleine & sonore ; & *féminine*, celle dont la finale est une syllabe muette. Dans la premiere, il suffit que les finales soient consonnantes ; dans la seconde, la consonnance doit commencer à la pénultieme : *revers* & *pervers* riment ensemble ; *source* & *force* ne rimeroient pas, quoique la finale muette soit la même ; mais bien *source* & *course*, *exercé* & *diverse*.

On appelle *rime* pleine, celle où non-seulement le son, mais l'articulation est la même ; comme *vertu* & *abattu*, *étude* & *solitude*. On appelle *rime* suffisante, celle qui n'est que dans le son, & non dans l'articulation, comme *vertu* & *vaincu*, *timide* & *rapide*. Quand la *rime* qu'on emploie est très-abondante, comme celle des mots en *ant*, on regarde comme une négligence la *rime* qui n'est que dans le son & qui n'est pas dans la consonne : aussi voit-on peu d'exemples dans les bons poëtes du tems de Boileau & de Racine, de *rimes* aussi négligées que celle d'*amant* & d'*inconstant*. Si toutefois il y a deux consonnes qui précédent la voyelle comme dans la finale de *surprend*, c'est assez pour l'oreille que la seconde de ces consonnes soit la même : ainsi ce mot *surprend* rimera très-bien avec *grand*. La *rime* est double, lorsque non-seulement la finale sonore, mais la pénultieme a le même son, comme *attirer*, *respirer*. La *rime* est simple, losqu'elle n'est que dans la finale, comme *différer*, *respirer*. Elle est en même tems pleine & double, lorsque l'articulation & le son des deux syllabes sont les mêmes, comme *préférer*, *différer*. Du masculin au féminin, la différence ne consiste que dans l'addition de la finale muette ; & l'articulation de celle-ci doit être la même dans les deux mots : *escorte* & *discorde* ne riment point, parce que l'articulation de la muette est différente.

Deux syllabes ont le même son & la même articulation, quoiqu'elles ne s'écrivent pas de même : c'est ainsi que *rivaux* & *nouveaux*, *essais* & *succès* riment très-bien ensemble. Mais on exige que les dernieres syllabes se terminent par les mêmes lettres ou par leur équivalent, comme je l'ai dit, quoique dans la prononciation on ne les fasse pas entendre. Si l'un des deux mots, par exemple, est terminé par un *t* ou par une *s*, le second mot finira de même ou par l'équivalent : ainsi *prétend* rimera très-bien avec *instant*, *accord* avec *ressort*, *loix* avec *bois*, *glacés* avec *assez*.

A plus forte raison, lorsque la consonne finale se fait entendre, doit-elle être à la fin des deux mots, sinon la même pour les yeux, du moins la même pour les oreilles : *sang* ne rimera point avec *innocent*, mais avec *flanc*, dont le *c* final a le même son que le *g*.

On s'est permis quelquefois des *rimes* que l'œil ou l'oreille désavoue : par exemple, celle d'*encor* avec *fort*, celle de *mer* avec *aimer*, de *remords* avec *mort* ; celle de *toucher* avec *cher*, celle de *fiers* avec *foyers*, &c. Parmi ces licences les plus usitées sont les *rimes* de *guerre* avec *pere*, de *couronne* & de *trône*, de *travaux* & de *repos*. La dissonnance des deux premieres est cependant très-sensible, & quand à la derniere, une oreille un peu délicate s'apperçoit aisément de la différence du son de de l'*o* clair & bref de *repos*, & du son de l'*o* plus grave, plus sourd & plus long de *travaux*. Il n'y a point de voyelle qui ne soit de même, tantôt plus claire & plus breve, tantôt plus grave & plus longue ; mais dans les sons de l'*a*, de l'*i*, de l'*u*, de l'*ou*, &c. cette différence n'est pas aussi frappante que dans les sons de l'*e* & dans les sons de l'*o* : aussi ne fait-on pas de difficulté sur la *rime* d'*âge* & de *sage*, d'*isle*

&

& de *fertile*, de *gîte* & d'*agite*, de *chûte* & d'*exécute*, de *coûte* & de *redoute*, &c. Il n'en eſt pas de même de *trompette* & de *tempête*, de *terre* & de *myſtere*, d'*homme* & d'*atôme*, de *pôle* & de *bouſſole*, dont la *rime* ne ſera jamais qu'une licence.

Peut-on ne pas regarder le travail bizarre de rimer, nous dit l'abbé Dubos, *comme la plus baſſe des fonctions de la méchanique de la poéſie?* Que n'a-t-il dit la même choſe de la meſure & du rhythme des vers d'Homere & de Virgile, & de ces conſtructions ſi ſoigneuſement travaillées qui occupoient Démoſthene, Platon, Thucydide & Xénophon, chez les Grecs; Cicéron, Tite-Live & Saluſte chez les Latins, & qui les occupoient auſſi férieuſement que la recherche & l'enchaînement des penſées? Ce méchaniſme de la parole doit paroître bas & puérile à un obſervateur auſtere qui ne compte pour rien le charme de l'expreſſion. Mais pour l'homme doué d'un organe ſenſible & d'un goût délicat, cette méchanique a ſon prix.

Entre le travail qu'exige la *rime*, & celui qu'exige la conſtruction du vers meſuré ou de la période harmonieuſe, la différence ne peut être que dans le plus ou le moins de plaiſir qui en réſulte. Il falloit donc examiner d'abord ſi la *rime* faiſoit plaiſir, & un plaiſir aſſez ſenſible pour mériter la peine qu'elle donne.

La *rime* peut cauſer trois ſortes de plaiſirs, l'un eſt relatif à l'organe, c'eſt le ſentiment de la conſonnance; & ce plaiſir, je l'avoue, eſt factice: il reſſemble à l'uſage de certaines odeurs qui ne plaiſent pas, qui déplaiſent même à ceux qui n'y ſont pas accoutumés, & qui deviennent une jouiſſance & un beſoin par l'habitude. Il y auroit peu de bon ſens à raiſonner cette eſpece de plaiſir, & à le diſputer à ceux qui en jouiſſent. Il s'agit ſeulement de ſavoir s'il eſt réel & s'il eſt ſenſible; dès-lors naturel ou factice c'eſt un plaiſir de plus, & il ne ſauroit trop y en avoir dans la nature & dans les arts.

La *rime* n'intéreſſe pas ſeulement l'oreille; elle ſoulage, elle aide la mémoire; & ſi c'eſt un plaiſir pour l'eſprit de ſe retracer fidellement & ſans peine les idées qui lui ſont cheres, tout ce qui rend léger & facile ce travail de la reminiſcence, doit être un agrément de plus. Or il eſt certain que la *rime* donne à la mémoire des ſignaux plus marqués pour retrouver la trace des idées. Par ce rapport de conſonnances, un mot en rappelle un autre; & tel vers nous auroit échappé, qui, par cette extrémité que l'on tient encore, ſera rétiré de l'oubli.

La *rime* eſt enfin un plaiſir pour l'eſprit, par la ſurpriſe qu'elle cauſe; & lorſque la difficulté heureuſement vaincue n'a fait que donner plus de ſaillie & de vivacité, plus de grace ou plus d'énergie à l'expreſſion & à la penſée, ſoit par la ſingularité ingénieuſe du mot que la *rime* a fait naître, ſoit par le tour adroit, & pourtant naturel, qu'elle a fait prendre à l'expreſſion, ſoit par l'image nouvelle & juſte qu'elle a préſentée à l'eſprit, la ſurpriſe qui naît de ces haſards réſervés au talent, où la recherche eſt déguiſée ſous l'apparence de la rencontre, cette ſurpriſe mêlée de joie, eſt un plaiſir à chaque inſtant nouveau, pour qui connoît l'indocilité de la langue & les difficultés de l'art.

Ce plaiſir eſt d'autant plus vif, que la *rime* paroît à la fois plus rare & plus heureuſement trouvée. Dans la langue italienne où les conſonnances ne ſont que trop fréquentes, la *rime* doit cauſer peu de ſurpriſe: elle eſt ſi commune, qu'en improviſant on la rencontre à chaque pas; & dans la contexture du vers, comme dans celle de la proſe, les Italiens ont plus de peine à fuir la *rime* qu'à la chercher.

Elle eſt plus clair-ſemée dans la langue Françoiſe, grace à la variété de nos déſinences; auſſi y a-t-il, s'il m'eſt permis de comparer le poëte au chaſſeur, plus de bonheur à la découvrir, & plus d'adreſſe à l'attraper. Ce plaiſir eſt réellement pour le ſpectateur ſemblable à celui de la chaſſe; & en ſuivant la comparaiſon, on verra que dans l'une & l'autre la ſagacité dans la recherche, l'inquiétude dans l'attente, la ſurpriſe dans la rencontre, l'adreſſe & la célérité à

tirer juste & comme à la course, sont une suite continuelle & rapide d'agréables émotions.

Un autre avantage que la même comparaison fera sentir en faveur de la *rime*, c'est de donner à l'esprit, à l'imagination & au sentiment plus d'ardeur & d'activité par l'aiguillon de la difficulté, qui à chaque instant les presse & les anime. L'esprit humain est naturellement porté à l'indolence, & en écrivant en prose, rien de plus difficile que de ne pas se laisser aller à une indulgence paresseuse, & aux négligences qu'elle autorise; au lieu du moins qu'en écrivant en vers, & en vers rimés, la difficulté renaissante réveille à tout moment l'attention prête à se ralentir, & la tient, si j'ose le dire, en haleine. Tout le monde connoît les vers de la Faye où la gêne du vers est comparée à ces canaux qui rendent les eaux jaillissantes; seroit-il permis d'ajouter que la *rime*, à la fin du vers, est comme l'extrémité plus étroite encore du tuyau d'où les eaux jaillissent? C'est une attention curieuse à donner à la lecture des bons poëtes, que de voir combien d'images nouvelles, de tours originaux, d'expressions de génie, de pensées qu'ils n'auroient pas eues sans la contrainte de la *rime*, leur ont été données par elle; & combien d'heureuses rencontres ils ont faites en la cherchant.

Mais comme c'est en même tems à la difficulté de la *rime*, & à l'aisance avec laquelle on a vaincu cette difficulté, que le plaisir de la surprise est attaché, il suit de-là que si la *rime* est trop commune, si les mots consonnans ont trop d'analogie & sont trop voisins l'un de l'autre dans la pensée, comme le simple & le composé, ou comme deux épithetes à-peu-près synonymes, la *rime* n'a plus son effet. De même si elle est trop singuliere, tirée de trop loin, trop péniblement recherchée, l'effort s'y fait sentir; & l'idée de bonheur & d'adresse s'évanouit. Boileau appelloit *rime de bouts rimés* celle de *Sphinx* & de *Sirinx*, & le reprochoit à la Motte. L'esclave qui traîne sa chaîne ne nous cause aucune surprise; mais s'il joue avec ses liens, il nous étonne, & encore plus si, par la grace & la dextérité avec laquelle il en déguise & la gêne & le poids, il s'en fait comme un ornement.

On regarde comme un tour de force d'employer des *rimes* bizarres, & cela est permis dans un poëme badin, comme le conte & l'épigramme; mais dans le vrai, rien n'est plus facile, & rien ne seroit de plus mauvais goût dans un poëme sérieux. De cent personnes qui remplissent passablement des bouts *rimés* hétéroclites, il n'y en a quelquefois pas une en état de faire quatre vers élégans. L'extrême difficulté dans l'emploi de la *rime*, est de la rendre à la fois heureuse & naturelle, imprévue & facile au point qu'elle paroisse avoir obéi au poëte, comme le cheval d'Alexandre, que lui seul avoit pu dompter. On sent que ce mérite exclut également la *rime* triviale & la *rime* forcée: Racine est en cela le premier modele de l'art.

Observons cependant qu'à mesure qu'un poëme a, par son caractere, plus de beautés supérieures, plus de grandeur & d'intérêt, le foible mérite de la *rime* y devient plus frivole & moins digne d'attention. Il est encore de quelque conséquence dans la partie descriptive de l'épopée, où la tranquille majesté du récit laisse appercevoir à loisir tous les agrémens accessoires du style; mais dès que la passion s'empare de la scene, soit dramatique, soit épique, l'harmonie elle-même est à peine sensible; le vers se brise, les nombres se confondent, la *rime* frappe en vain l'oreille; l'esprit n'en est plus occupé. De-là vient que dans plusieurs de nos plus belles tragédies, c'est la partie la plus négligée, & personne encore ne s'est avisé en sanglotant & en versant des larmes, de critiquer deux vers sublimes, pour être rimés foiblement. (*M. MARMONTEL.*)

RIME *annexée*, cette *rime* dont on voit des exemples dans les premiers poëtes françois, consistoit à commencer un vers par la derniere syllabe du vers précédent; exemple:

Dieu gard' ma maîtresse & régente,
Gente de cœur & de façon;

Son cœur tient le mien en sa tente;
Tant & plus d'un ardent frisson.

RIME *bâtelée*, c'est le nom qu'on donnoit autrefois au vers dont la fin rimoit avec le repos du vers suivant ; exemple :

Quand Neptune, puissant Dieu de la mer,
Cessa d'armer Caraques & Galées.

RIME *brisée*, cette *rime* pratiquée autrefois, consistoit à construire des vers de façon que les repos des vers rimassent entr'eux, & qu'en les brisant ils fissent d'autres vers ; exemple :

De cœur parfait, chassez toute douleur ;
Soyez soigneux ; n'usez de nulle feinte ;
Sans vilain fait entretenez douceur ;
Vaillant & preux, abandonnez la feinte.

en brisant ces vers on lit :

De cœur parfait
Soyez soigneux ;
Sans vilain fait
Vaillant & preux ;
Chassez toute douleur,
N'usez de nulle feinte ;
Entretenez douceur,
Abandonnez la feinte.

RIME *couronnée*, la *rime* étoit couronnée, lorsqu'elle se présentoit deux fois à la fin de chaque vers ; exemple :

Ma blanche Colombelle, belle,
Souvent je vais priant, criant ;
Mais dessous la cordelle, d'elle,
Me jette un œil friand, riant.

RIME *emperiere*, c'étoit le nom de celle qui au bout du vers frappoit l'oreille jusqu'à trois fois.

Benins lecteurs, très-diligens, gens, gens,
Prenez en gré mes imparfaits, faits, faits.

RIME *enchaînée*, c'est celle qui consiste à reprendre le dernier mot du vers précédent, pour en former le premier du vers suivant. Ce goût barbare en Poésie passoit pour un art très-ingénieux. On peut juger du mérite de ce genre d'esprit, autrefois si fêté, par l'exemple suivant, tiré des bigarrures du sieur des Accords :

Pour dire au tems qui court,
Cour est un périlleux passage ;
Pas sage n'est qui va en cour ;
Cour est son bien & avantage ;
Rage est sa paix ; pleurs ses soulas ;
Las ! c'est un très-piteux ménage ;
Nage autre part pour tes ébats.

Cetre *rime* est la même que la *rime* annexée ou fraternisée.

RIME *équivoque*. Nos anciens poëtes françois se servoient quelquefois d'une maniere de *rime* qu'on appelle *rime équivoque*, dans laquelle la derniere syllabe de chaque vers est reprise en une autre signification, au commencement ou à la fin du vers qui suit. Richelet en rapporte l'exemple suivant :

En m'ébattant je fais rondeaux en rime,
Et en rimant bien souvent je m'enrime ;
Bref, c'est pitié entre nous rimailleurs,
Car vous trouvez assez de rime ailleurs ;
Et quand vous plaît, mieux que moi rimassez ;
Des biens avez, & de la rime assez, &c.

Marot est l'auteur de ces vers bizarres ; c'étoit-là une gentillesse du goût de son siecle. Nous avons de la peine à concevoir aujourd'hui quel sel on pouvoit trouver dans des productions si plates.

RIME *fraternisée*, cette *rime* qui a bien du rapport avec la *rime* annexée, si elle n'est la même chose, consistoit, suivant nos anciens poëtes, à répéter en entier, ou en partie, le dernier mot d'un vers au commencement du vers suivant ; exemple :

Mets voiles au vent, cingle vers nous, Caron,
Car on t'attend, &c.

RIME *kirielle*, elle consiste à terminer chaque couplet d'un petit poëme par un même vers :

Qui voudra savoir la pratique
De cette rime *juridique,*
Saura que bien mise en effet,
La kirielle *ainsi se fait*
De plates, de syllabes huit ;
Usez-en donc si bien vous duit,
Pour faire le couplet parfait,
La kirielle *ainsi se fait.*

On voit bien que cet exemple se ressent de l'origine barbare de la *kirielle* ; mais nous ne manquons pas de couplets de chansons où elle est mise avec esprit.

RIME *rétrograde*, sous Charles VIII. & Louis XII. les poëtes avoient mis les *rimes rétrogrades* en vogue ; c'étoit le nom qu'on avoit donné aux vers, lorsqu'en les lisant à rebours, on y trouvoit encore la mesure & la *rime*, comme dans ceux-ci ; exemple :

Triomphamment cherchez honneurs & prix,
Désolez, cœurs méchans, infortunés
Terriblement êtes mocquez & pris.

Lisez ces vers en remontant, vous trouverez les mêmes *rimes*.

Prix & honneurs cherchez triomphamment, &c.

RIME *sénée*, on nommoit ainsi les vers où tous les mots commençoient par la même lettre; exemple :

Ardent amour, adorable Angélique.

Un poëme dont tous les vers commençoient par une même lettre, s'appelloit poëme en *rimes sénées*.

RIME *féminine*, les vers qui finissent par un mot dont la derniere syllabe a pour voyelle un *e* muet, excepté dans les imparfaits *charmoient*, *aimoient*; ces vers, dis-je, ont une rime féminine, & on les appelle aussi *vers féminins*; exemple :

Victoire } *Armes*
Gloire } *Charmes*

Dans la *rime féminine*, la ressemblance du son se tire de la pénultieme syllabe, parce que l'*e* muet ne se faisant point sentir, n'est compté pour rien. Dans le dernier hémistiche des vers de *rime féminine*, il y a toujours une syllable de plus que dans les vers masculins, qui est la syllabe formée par cet *e* muet.

RIME *masculine*, c'est lorsque la derniere syllabe du dernier mot du vers ne comprend point un *e* muet, qu'on nomme autrement *e* féminin; exemple :

Fierté } *Soupirs*
Beauté } *Desirs.*

Dans cette sorte de *rime*, on ne considere que la derniere syllabe pour la ressemblance du son, & c'est cette syllabe qui fait la *rime*. Les mots qui ont un *e* ouvert rimeroient très-mal avec ceux qui ont un *e* fermé à la derniere syllabe; ainsi *enfer* & *étouffer* feroient des *rimes* vicieuses : il faut, autant qu'il est possible, que les dernieres syllabes des deux vers qui riment, se ressemblent parfaitement; cependant on use d'indulgence à cet égard quand le son de la derniere syllabe est plein, ou que les *rimes* sont rares.

RIME *normande*, on appelle ainsi des *rimes* qui ne se ressemblent que dans le son ou de la maniere de les écrire. Ces *rimes* quoiqu'autorisées par l'emploi qu'en ont fait des poëtes célebres, paroissent toutefois très-vicieuses; exemple :

Et quand avec transport je pense m'approcher
De tout ce que les dieux m'ont laissé de plus cher.

RIME *redoublée*, *Chapelle*, (Claude l'Huillier) éleve du célebre Gassendi, inspira le goût des *rimes redoublées* à l'abbé de Chaulieu, à ce qu'il nous dit lui-même :

Chapelle au milieu d'eux, ce maître qui m'apprit
Au son harmonieux de rimes redoublées,
L'art de charmer l'oreille & d'amuser l'esprit,
Par la diversité de cent nobles idées.

Ces vers ont fait croire à bien de gens que Chapelle est le premier qui s'est servi des *rimes redoublées* : mais c'est une erreur; d'Assoucy les employa long-tems avant lui, & même avec quelque succès, comme M. de Voltaire l'a remarqué.

Pourquoi donc, sexe au teint de rose,
Quand la charité vous impose
La loi d'aimer votre prochain,
Pouvez-vous me haïr sans cause,
Moi qui ne vous fis jamais rien?
Ah! pour mon bonheur je vois bien,
Qu'il faut vous faire quelque chose.

(*D. J.*)

RIME *riche*, *terme de Poésie* pour marquer le degré de perfection dans cette partie de vers.

La *rime* féminine est riche, lorsqu'immédiatement devant la pénultieme voyelle ou diphtongue, il y a une même lettre dans les deux qui font la *rime*; exemple :

Victoire } *Rebelle*
Histoire } *Isabelle*

La *rime* masculine est riche, lorsqu'immédiatement devant la derniere voyelle ou diphtongue, il se trouve quelque lettre semblable dans les deux mots, comme dans *heureux*, *généreux*.

RIME *suffisante*, la *rime* féminine est suffisante, lorsque la pénultieme voyelle ou diphtongue avec tout ce qui la suit, rendent un même son dans les mots qui font la rime; exemple :

Belle, } *Victoire*,
Infidelle. } *Gloire.*

La *rime* masculine est pareillement suffisante, lorsque la derniere voyelle ou

diphtongue des mots avec tout ce qui suit, rendent un même son; exemple:

Espoir, } *Heureux*,
Devoir. } *Honteux*.

RIMES *croisées*, c'est lorsqu'on entrelace les vers de deux especes, un masculin après un féminin, ou deux masculins de même *rime* entre deux féminins qui riment ensemble. L'ode, le rondeau, le sonnet, la balade, se composent à *rimes croisées*.

RIMES *mêlées*, c'est lorsque dans le mélange des vers, on ne garde d'autres regles que celle de ne pas mettre de suite plus de deux vers masculins, ou plus de deux féminins. Les fables, les madrigaux, les chansons, quelques idilles, certaines pieces de théâtre, les opéra, les cantantes, *&c.* sont composés de *rimes mêlées*. La répétition de la même consonnance, loin d'être vicieuse dans les *rimes mêlées*, y jette pour l'ordinaire de l'agrément.

RIMES *plates*, c'est lorsque les vers de mêmes *rimes* se suivent par couples, deux masculins & deux féminins. La comédie, l'églogue & l'élégie, se composent à *rimes plates*. Pour le poëme épique & la tragédie, ils sont nécessairement assujettis à cette ordonnance de vers. Il faut avoir soin d'éviter la fréquente répétition des mêmes *rimes*, qui feroient une monotonie désagréable.

RIMES *unissonnes*, *rimes* qui ont le même son. L'orthographe différente ne rend point la *rime* défectueuse, quand le son est le même à la fin des mots. Ainsi les *rimes* suivantes & autres semblables, sont régulieres. *Amant*, *moment*; *départ*, *hasard*; *champêtre*, *connoître*; *sang*, *flanc*; *aime*, *extrême*.

Tout conspire à la fois à troubler mon repos,
Et je me plains ici du moindre de mes maux.

Au reste M. l'abbé Massieu prétend que le plus ancien morceau de poésie rimé qu'il y ait dans toute l'Europe, est la traduction ou le poëme de la grace, composé par Afrid, religieux de Vissembourg, qui vivoit vers le milieu du neuvieme siecle; c'est du franc tout pur, auquel nous n'entendons plus rien. (*D. J.*)

RIME, on sous-entend *longue*, (*Marine.*) commandement à l'équipage d'une chaloupe, de prendre beaucoup d'eau avec les pelles de rames, & de tirer longuement dessus ces rames.

RIME BONNE, *ou* BONNE RIME, (*Marine.*) commandement aux matelots du dernier banc d'une chaloupe, de voguer ou de ramer comme il faut.

RIMEUR, s. m. (*Littérat.*) écrivain qui rime ou qui compose des vers rimés. Ce terme n'est guere usité qu'en Poésie, où il est synonyme à poëte, & se prend ordinairement en bonne part, à moins qu'il ne soit restraint & déterminé par quelque épithete de blâme. Ainsi M. Despréaux a dit qu'Apollon

Voulant pousser à bout tous les rimeurs *françois*
Inventa du sonnet les rigoureuses loix.

Et ailleurs,

Gardez-vous d'imiter ce rimeur *furieux*;

où il s'agit de Charles du Perier, un des meilleurs poëtes latins & françois que nous ayons eu.

RIMINI, (*Géogr. mod.*) en latin *Ariminum*, ville d'Italie dans l'état de l'Eglise & dans la Romagne, située à l'embouchure de la Marecchia dans la mer Adriatique, à 25 milles au sud-est de Ravenne, & 20 milles au nord-ouest de Pesaro. *Long.* 30. 15. *lat.* suivant des Places, 43. 59. 28.

Cette ville étoit anciennement dans le pays de Sénonois d'Italie, & devint ensuite colonie romaine. Tite-Live, *liv. XXVII.* la met au nombre des dix-huit colonies qui assisterent la république de Rome dans le tems des prospérités d'Annibal. Il paroît qu'elle étoit chérie des Romains par les beaux restes d'antiquité qui s'y voyent encore. Auguste y fit bâtir le magnifique pont sur lequel on passe la Marecchia. Il joignit à *Rimini* la voie Flaminienne avec la voie Emilienne. Tibere contribua de son côté à la construction de ce pont, c'est-à-dire qu'il le finit. Les autres antiquités de *Rimini* sont les ruines d'un amphithéâtre, celles d'un arc triomphal érigé pour Auguste, & la tour de briques, qui étoit le phare de l'ancien port; mais la mer

s'étant retirée à un demi-mille de cet endroit, le phare est présentement environné de jardins.

Rimini fut sujette aux empereurs romains jusqu'à la fin de leur empire. Elle obéit aux exarques de Ravenne tant qu'ils se maintinrent; ensuite elle subit le joug des Lombards: après que ceux-ci eurent été défaits par les François, elle reconnut les rois d'Italie, & puis les Malatestes, vicaires de ceux-ci. Pandolfe l'un d'eux, vendit la ville aux Vénitiens; mais l'armée de ces derniers ayant été défaite à Rivolta-Secca par les troupes de Louis XII. roi de France, ce prince mit le pape en possession de *Rimini*; possession qu'il a gardée jusqu'à ce jour.

Cette ville est aujourd'hui petite, dépeuplée, pauvre & sans fortifications; elle n'a jamais été féconde en savans, mais en quelques théologiens scholastiques, tel a été Grégoire dit de *Rimini*, surnommé le docteur authentique, & qui étoit général des Augustins en 1357.

Battaglini (Marc) né à *Rimini* en 1645, s'est un peu distingué de ses confreres par quelques ouvrages italiens, & entre autres par son *istoria universa di tutti i concilii generali, particolari di santa Chiesa.* Le pape Clément XI. le nomma à l'évêché de Cesène en 1716; mais il mourut peu de tems après âgé de 71 ans. Le P. Niceron a mis cet évêque au rang des hommes illustres. (*D. J.*)

RIMMAGEN, *ou* RIMAGEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne dans le duché de Juliers, sur le bord du Rhein. On a trouvé auprès de cette ville quelques antiquités romaines, ainsi que d'anciennes monnoies d'or & d'argent; ce qui joint à la ressemblance du nom, a fait regarder *Rimmagen* pour être le *Rigomagum* de Tacite. (*D. J.*)

RIMOCASTRI, (*Géogr. anc.*) village de la Bœtie: Wheler, dans son voyage de Grece, dit *tom. II. l. III. Rimocastri* est situé sur la croupe d'une montagne, qui découvre une grande plaine au sud, & a une vue sans borne vers la Morée, entre Hélicon & Cythæron. Il est partagé en trois petites groupes de maisons, deux sur la montagne & une au-dessous, qui peuvent faire en tout environ cent cabanes de Grecs & d'Albanois, tous chrétiens, excepté un sous-bacha qui les gouverne & qui est turc. La partie du village qui est sur la pointe de la croupe, paroît avoir été autrefois fortifiée d'un fossé du côté du nord; le précipice de la montagne la défend de l'autre côté, quoique sans nécessité à présent, leur pauvreté les mettant à couvert de toute entreprise. Le vin est ici le meilleur & le plus fort de toute la Grece. Il y a au pié de cette même montagne plusieurs grandes ruines que quelques-uns croyent être celles de l'ancienne *Thespia*, & que d'autres prennent pour celles de la ville de *Thispa.* (*D. J.*)

RINCEAU, s. m. (*Archit.*) espece de branche qui prenant ordinairement naissance d'un culot, est formé de grandes feuilles naturelles ou imaginaires, & refendues comme l'acante & le persil, avec fleurons, roses, boutons & graines, & qui sert à décorer les frises, gorges & panneaux d'ornement. Il y a dans la vigne de Médicis à Rome des *rinceaux* antiques de marbre d'une singuliere beauté. (*D. J.*)

RINCEAU, (*Jardinage.*) ornement de parterre formant une espece de ramage ou de grand feuillage, qui prend naissance d'un culot, & se porte vers le milieu du talleau, en rejettant d'espace en espace des palmettes, des fleurs, des graines, & autres ornemens. Les rinceaux ne sont plus si à la mode. On leur préfere les massifs de gazon qui formant des compartimens & des cartouches, rendent la broderie plus légere, & en interrompent le trop de longueur.

RINCEAU, *terme de Blason*; lorsqu'on voit des branches croisées & enlacées sur un écu, on le blasonne aux *rinceaux* passés en sautoir. (*D. J.*)

RINCER, v. act. (*Gramm.*) c'est nettoyer un vaisseau avec de l'eau; on *rince* un verre, un pot, une terrine, sa bouche, *&c.*

RINCER, *terme usité dans les ports de Paris*, pour signifier l'action de changer une marchandise d'un bateau en un autre.

RINGARD, (*Forgerie.*) barre de fer

dont on se sert pour manier de grosses pieces à forger, comme une enclume. On le dit aussi d'un gros bâton ferré. *Dict. des Arts.* (*D. J.*)

RINGCOPING, (*Géog. mod.*) petite ville de Danemarck dans le Nortjutland, au diocese de Rypen, sur la côte occidentale. (*D. J.*)

RINGEAU, *ou* RINJOT, s. m. (*Marine.*) c'est l'endroit où la quille & l'étrave d'un vaisseau se joignent.

RINGSTEDT, *ou* RINGSTAD, (*Géogr. mod.*) ville de Danemarck dans l'île de Sélande, chef-lieu d'un bailliage de même nom; il y avoit autrefois un monastere où Waldemar I. & Erric le Pieux, on eu leur sépulture. *Long.* 29. 44. *lat.* 55. 26. (*D. J.*)

RINTLEN, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne dans la Westphalie, au comté de Schawenbourg sur le Weser, entre Menden & Hambourg. Ernest, prince de Holstein, établit en 1612, une académie en cette ville, à laquelle l'empereur Ferdinand II. accorda des privileges. *Long.* 26. 45. *lat.* 52. 16.

Henichius (Jean) théologien, naquit à *Rintlen* en 1616, & mourut en 1671, à 55 ans. Ses principaux ouvrages sont des institutions théologiques, & une histoire ecclésiastique & civile, en latin. (*D. J.*)

RIO-AQUADO, (*Géogr. mod.*) riviere d'Afrique dans la Nigritie, au royaume de Coja. Elle prend sa source au pays des Houdos, & se jette dans la mer à neuf lieues de Cabo-Monte. Elle est large & profonde, mais elle n'est pas navigable à cause des écueils qui interrompent son cours. (*D. J.*)

RIO-BIANCO, (*Géogr. mod.*) riviere d'Afrique, dans le Bilédulgérid. Elle sort des montagnes près de la Lybie, & se jette dans l'océan par plusieurs embouchures. (*D. J.*)

RIO-BLANCO, (*Géogr. mod.*) riviere de l'Amérique méridionale. Elle a deux sources, une appellée *Parima*, & l'autre *Tacuta*, dans la Guyane. Elle passe sous la ligne, & se rend dans le Rio-Negro, au-dessus du fort des Portugais. (*D. J.*)

RIO-BUS, (*Hist. mod. superstit.*) c'est chez les Japonois le nom d'une secte de la religion du Sintos, qui a adopté les pratiques superstitieuses des religions étrangeres, & sur-tout celles du Budsdoïsme ou de la religion de Siaka. *Voyez* SIAKA.

RIO-CHIARO, (*Géogr. mod.*) petite riviere d'Italie, dans le patrimoine de S. Pierre, qu'elle sépare de l'Orviétan. Elle se jette dans le Tibre, un peu au-dessus de Grafignano. (*D. J.*)

RIO-DA-VOLTA, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique en Guinée, dans le pays appellé la *Côte d'or*. Son embouchure dans la mer est a vingt lieues du village nommé *Sinco*. (*D. J.*)

RIO-DE-JUNEKO, (*Géogr. mod.*) petite riviere d'Afrique, dans la Guinée. Son embouchure est à 9^d $10'$ de *long.* & à 5^d $50'$ de *lat.* nord. (*D. J.*)

RIO-DE-LA-GARTOS, (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique septentrionale, dans l'Yucatan. Son embouchure se trouve presqu'à moitié chemin, entre le cap Catoche & le cap de Condécéno. Cette riviere est petite, mais assez profonde pour les canots; d'ailleurs l'eau en est bonne, & l'on ne connoît point d'autre riviere ni ruisseau d'eau douce sur cette côte, depuis le cap Catoche jusqu'à trois ou quatre lieues de la ville de Campêche. (*D J.*)

RIO-DE-LA-HACHA, (*Géog. mod.*) nom, 1°. d'un gouvernement de l'Amérique méridionale, dans le nouveau royaume de Grenade: 2°. de la capitale (si l'on peut parler ainsi) de ce gouvernement: 3°. de la riviere qui l'arrose.

Le gouvernement est borné au septentrion par la mer du nord; à l'orient, par un grand golfe qui le sépare du gouvernement de Venezuelot; au midi par l'audience de Santa-Fé, & à l'occident par le gouvernement de Sainte-Marthe.

La capitale de ce gouvernement est bâtie dans un terroir fertile sur le bord de la riviere de son nom. Cette capitale ne contient pas cent maisons; cependant on trouve dans son voisinage des veines d'or, & des salines. *Lat.* 11.

La *riviere de la Hacha* mouille ce hameau, & se jette dans la mer du nord au fond d'une grande baie. (*D. J.*)

RIO-DOLCE, (*Géog. mod.*) riviere

de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle Eſpagne, au gouvernement de Vera-Pax. Elle ſe perd dans un petit golfe qui communique au golfe de Honduras. (*D. J.*)

RIO-FORMOSO, (*Géog. mod.*) riviere des Indes dans la preſqu'île de Malacca. C'eſt une riviere profonde, dont la ſource eſt avant dans les terres & dont l'embouchure eſt dans le détroit de Malacca, à l'orient de la ville de ce nom. (*D. J.*)

RIO-GRANDE, (*Géog. mod.*) nom commun à trois rivieres.

C'eſt, 1°. une riviere conſidérable ſur la côte occidentale d'Afrique. Son cours eſt de l'eſt à l'oueſt juſqu'à l'île de Biſſague qu'elle forme, & va ſe rendre dans la mer, entre l'île de Bulam & le cap de Tucublay. Elle eſt navigable juſqu'à cent lieues de ſon embouchure. Ses bords ſont couverts de gros arbres dont on conſtruit des canots.

2°. *Rio-grande* eſt une riviere de l'Amérique méridionale, au nouveau royaume de Grenade. On lui a donné ce nom, à cauſe de la grandeur de ſon canal. Ses ſources ſont dans le Popayan; & après avoir traverſé pluſieurs provinces, elle va ſe jetter dans la mer du nord par deux ou trois embouchures. Elle porte de petites barques juſqu'à cinquante lieues dans les terres.

3°. *Rio-Grande* eſt une riviere de l'Amérique méridionale au Bréſil. Elle arroſe la capitainerie de ce nom, laquelle a le dixieme rang parmi celles du Bréſil. *Voyez l'article* ſuivant. (*D. J.*)

RIO-GRANDE, (*Géogr. mod.*) capitainerie de l'Amérique méridionale au Bréſil, bornée au nord par le pays des Pétaguays, au midi par la capitainerie de Tamaraca, au levant par la mer du nord, & au couchant par la nation des Tapuyes. Elle n'eſt peuplée que d'un petit nombre de Portugais, & il y a fort peu d'Indiens. Cette capitainerie tire ſon nom d'une riviere qui la traverſe, & dont nous avons parlé précédemment. (*D. J.*)

RIOJA, (*Géog. mod.*) ville de l'Amérique méridionale, preſqu'à l'entrée d'une plaine qui s'étend juſqu'au voiſinage de la Cordillere de Chili, & aſſez près de l'endroit où étoit auparavant une autre ville qui n'a pas long-tems ſubſiſté, & qui portoit le nom de tous les Saints. *Rioja* fut fondée vers l'an 1596 par Dom Juan Ramirez, gouverneur de Tucuman. *Latit.* mérid. 30. (*D. J.*)

RIO-LONGO *ou* RIO-MORENO, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique au pays de Benguela. Son embouchure eſt à cinq lieues de la baie de Buenguela-Viella, ſous le 11. 4. de *latit.* méridionale. (*D. J.*)

RIOM, (*Géog. mod.*) en latin *Ricomagum*, ou *Ricomagus*; enſuite par corruption, *Ricomum* & *Riomum*, d'où eſt venu le nom de *Riom*; ville de France dans la baſſe-Auvergne, au dioceſe & à 2 lieues de Clermont, à 20 ſud-eſt de Moulins, & à 90 au midi de Paris.

Philippe-Auguſte s'en rendit maître par capitulation, & elle devint fort peuplée ſous les ducs d'Auvergne, qui y établirent leur cour & leur domicile (*a*). Aujourd'hui *Riom* eſt conſidérable par ſa ſénéchauſſée, par ſon préſidial, dont le reſſort eſt étendu, par ſon bureau de finances, par une chambre des monnoies & par trois chapitres, dont l'un porte le nom de *S. Amable*, patron de la ville. Les PP. de l'oratoire y ont le college. *Long.* 20. 4. *lat.* 45. 50.

(*a*) Le roi Jean ayant érigé en 1361, en faveur de Jean ſon fils, l'Auvergne en duché, les nouveaux ducs établirent leur ſiege & leur domicile à *Riom*; ce qui y attira les ſeigneurs du pays, & fit que d'une petite ville, elle devint bientôt conſidérable. On y vit bientôt l'hôtel de Montboiſſier, celui de Châteauguai, celui de Montmorin; les Marillac, les Arnauld, les Duprat, Robert, Forget, l'Hôpital, Dubourg, Cambrai, d'Arbouze y prirent femmes, maiſons & charges. On voit un Henri Arnauld, écuyer de Pierre, comte de Beaujeu, qui prenoit le titre de commandeur d'Herment; c'eſt le triſayeul de M. de Pompone, le miniſtre.

Ajoutez aux hommes illuſtres Antoine Dubourg, chancelier de France, ſous François I, après la mort de Duprat. Son fils conſeiller-clerc au parlement de Paris eut le ſort le plus funeſte. Jean Soanen, prêtre de l'Oratoire, célebre prédicateur ſous Louis XIV, & depuis évêque de Senez, en Provence.

La ville de *Riom* a été le berceau de quelques personnes illustres par leur savoir ou par leur esprit.

Grégoire de Tours (*Georgius-Florentius Gregorius*), est le premier dont il faut parler, à cause de son ancienneté. On l'a nommé *Grégoire de Tours*, parce qu'il fut évêque de cette ville en 573. On en a fait un saint, parce qu'il a lui-même écrit plusieurs livres de miracles des saints, parce qu'il s'opposa courageusement aux projets de Chilpéric & de Frédégonde : enfin parce qu'il fut lié d'amitié avec S. Grégoire le grand, & qu'il vint à Rome visiter le tombeau des apôtres. Il est mort en 595. Dom Ruinard a donné la meilleure édition de ses ouvrages en 1699 ; mais le seul qui soit utile, est son histoire de France en dix livres, depuis l'établissement du Christianisme dans les Gaules, jusqu'à l'an 595. Cette histoire contient des faits importans, quoique le style en soit dur & grossier, & que l'auteur soit extrêmement simple & crédule. On a remarqué qu'il s'est trompé en plusieurs points, & que plusieurs de ses passages veulent être corrigés. Son silence sur le miracle de la sainte ampoule est une forte objection contre la certitude de ce miracle, parce qu'il n'étoit pas homme à l'oublier. Il est encore bon d'observer qu'on l'obligea de se disculper par serment d'avoir mal parlé de la reine Frédégonde.

Genebrard (*Gilbert*), religieux de Clugny, & qui devint archevêque d'Aix en 1591, étoit un des savans hommes du xvi siecle. Il mourut à Sémur eu 1597, à 60 ans. On a de lui plusieurs ouvrages, & entr'autres une traduction françoise de Josephe. Il a publié en latin une chronologie sacrée, un commentaire sur les pseaumes, plusieurs opuscules des rabins, trois livres sur la Trinité, & un traité pour soutenir les élections des évêques par le clergé & par le peuple, contre la nomination du roi. Ce dernier traité fit un grand bruit par le mauvais esprit qui engagea l'auteur à le mettre au jour. C'étoit un livre injurieux aux droits de l'église gallicane, & le parlement de Provence le condamna à être brûlé. On sait que Genebrard avoit embrassé quelque tems auparavant le parti de la ligue, & qu'il ne cessoit dans ses sermons de déclamer avec fureur contre Henri IV. Il vomissoit, dit le journal de l'Etoile, autant d'injures contre ce prince, qu'une harangere en colere. Enfin, pour le peindre en deux mots, avec M. de Thou, c'étoit un homme plus réglé dans sa vie que dans ses écrits, & plus laborieux que sage. Son style se ressent de son caractere ; il est dur & rempli d'épithetes.

Courtin (*Antoine de*), sécretaire des commandemens de la reine Christine de Suede, naquit à *Riom* en 1622. Charles Gustave le fit son envoyé extraordinaire en France ; & après le décès de ce monarque, Colbert nomma M. Courtin résident de France vers les princes du nord. Il mourut à Paris en 1685. On lui doit la premiere traduction françoise du *traité de la guerre & de la paix* de Grotius ; mais celle de M. Barbeyrac l'a fait tomber dans l'oubli.

Danchet (*Antoine*), poëte françois, naquit à *Riom* en 1671, devint membre de l'académie des inscriptions en 1706, de l'académie Françoise en 1712, & mourut à Paris en 1748, généralement aimé & estimé. Ce qui fait l'éloge de son cœur, c'est qu'étant poëte par goût & comme par état, il ne s'est jamais permis des vers satyriques contre personne, quoiqu'il ait été souvent blessé des traits de la malignité. Cet auteur aimable a fait plusieurs tragédies foibles, & a beaucoup travaillé pour le théâtre de l'opéra ; les pieces qu'il a données en ce genre se sont soutenues à l'aide du musicien. Toutes ses œuvres ont été recueillies & imprimées à Paris en 1751, en *quatre vol. in-12*. Il est l'auteur des vers intitulés *les cinq sens* :

J'entends la voix d'Eglé, quel plaisir souverain !
Je respire son air & son parfum divin :
Je la vois, à mes yeux Venus même s'expose ;
Je cueille le lis de son sein ;
Je goûte le baiser sur ses levres de rose.
Si j'ai bien compté par mes doigts,
(Car pour mon cœur le nombre en est extrême)
Voilà tous les cinq sens ravis tous à la fois ;
Je ne parle pas du sixieme.

Faydit (*Pierre*), connu par la sin-

gularité de ses opinions, naquit à *Riom*, entra dans la congrégation de l'oratoire en 1662, fut obligé d'en sortir en 1671, & mourut en 1709. Il publia en 1696, un *traité sur la Trinité*, dans lequel il déclame contre le systême des théologiens scolastiques, & en établit un qui l'a fait soupçonner de favoriser le trithéisme. Ses autres ouvrages sont 1°. la vie de S. Amable. 2°. des remarques sur Virgile, sur Homere & sur le style poétique de l'Ecriture: 3°. des mémoires contre l'histoire ecclésiastique de Tillemont: 4°. une critique du Télémaque de M. l'Archevêque de Cambrai. Tous ces ouvrages péchent moins par l'érudition, que par la satyre, le manque de goût & de jugement.

Sirmon (*Jacques*), jésuite, né à *Riom* en 1559, mourut à Paris au college de Clermont en 1651, âgé de 92 ans. C'étoit l'un des plus érudits & des plus aimables hommes de son siecle. Il devint confesseur de Louis XIII. & se conduisit à la cour avec tant de prudence dans ce poste délicat, qu'il n'y donna jamais à personne le moindre sujet de plainte. Renfermé dans les bornes de son ministere, il continua ses études, ne se mêla d'aucune affaire temporelle, & ne demanda qu'un petit bénéfice pour M. de Lalande son neveu, sur lequel il fut contesté. Le pape le préféra à tous les savans d'Italie pour faire la préface de la collection des conciles. Ses nombreux ouvrages furent très-estimés, & sont très-peu lus. Il est vrai qu'on a recueilli à Paris en 1696 en 5 *vol. in-fol.* les seuls opuscules du pere Sirmond sur différentes matieres, mais à peine le consulte-t-on aujourdhui dans les bibliotheques publiques qui en ont fait l'acquisition; cependant son style est concis, & il traite ses sujets avec beaucoup de choix, d'exactitude & d'érudition.

Toussée (*Dom Antoine Augustin*), de la congrégation de S. Maur, né à *Riom* en 1677, mourut en 1718 à S. Germain des Prês après avoir achevé une nouvelle édition des œuvres de S. Cyrille de Jérusalem, que dom Prudent Maran a publiée à Paris 1720, *in-fol.* (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

RIO-NEGRO, (*Géog. mod.*) grande riviere de l'Amérique méridionale, qui communique avec l'Orinoque. M. de Lisle la fait courir du nord au sud; mais il se trompe; elle vient de l'ouest, & court à l'est en inclinant un peu vers le sud. *Rio-Negro* entre si parallélement dans l'Amazone, qu'on la prendroit pour un bras de l'Amazone séparé par une île. *Long.* 319. 30. *lat.* 3.

Les Portugais fréquentent cette riviere depuis plus d'un siecle, & ont bâti un fort sur son bord septentrional, à l'endroit le plus étroit qui est de 1203 toises, à 3. 9. de *latit.* Ils y font un grand commerce d'esclaves, & ils doivent le faire dans les limites prescrites par les loix de Portugal, qui ne permettent de priver de la liberté que celui dont on rend la condition meilleure, en le faisant esclave: tels sont ces malheureux captifs destinés à la mort, & à servir de pâture à leurs ennemis parmi les nations qui sont dans ce barbare usage. C'est par cette raison que le camp volant de la riviere Noire porte le nom de *troupe de rachat*; ce camp volant pénetre chaque année plus avant dans les terres, ou remonte plus haut la riviere.

Toute la partie découverte des bords de *Rio-Negro*, est peuplée de missions portugaises sous la direction des mêmes religieux du mont-Carmel. Quand on a remonté pendant quinze jours, trois semaines & plus la riviere Noire, on la trouve encore plus large qu'à son embouchure, à cause du grand nombre d'îles & de lacs qu'elle forme. L'ancienne carte de M. de Lisle est plus exacte à cet égard que la nouvelle. Dans tout cet intervalle le terrein des bords est élevé, & n'est jamais inondé; le bois y est moins fourré, & c'est un pays tout différent de celui des bords de l'Amazone. (*D. J.*)

RIO-RÉAL, (*Géog. mod.*) riviere d'Amérique méridionale, au Brésil. Elle sépare la capitainerie de la baie de celle de Seregippe, & se jette dans la mer, aux confins de ces deux capitaineries. (*D. J.*)

RIO-S.-ANDRÉ, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique dans la Guinée, entre le cap de Palmes & celui de trois pointes. Elle donne son nom à la côte voisine, jusqu'à

une certaine distance. Cette riviere est considérable, même avant que d'avoir reçu les eaux d'une autre riviere qui s'y perd, une lieue avant son embouchure dans la mer. Elle est bordée de prairies naturelles & de vastes campagnes unies, d'un terrein gras, coupé par des ruisseaux qui le refraîchissent. Le riz, le mil, le mahis, les pois, les parates, en un mot toutes sortes de légumes y viennent en perfection. On voit d'espace en espace des bouquets de palmiers, d'orangers, de citronniers, de cotonniers de diverses especes, qui sans culture portent des fruits excellens. On y voit quantité de cannes à sucre qui y sont naturelles, & dont les éléphans profitent; mais les negres de ces quatiers sont féroces, & même antropophages; ils n'ont pour vêtement qu'un très-petit morceau de toile devant eux. Cependant le pere Labat prétend qu'il ne seroit pas difficile de les apprivoiser, & que *Rio-S.-André* est le lieu de toute cette côte le plus propre à placer une forteresse utile pour le commerce de l'or, des dents & des esclaves. (*D. J.*)

RIO-SANGUIN, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, dans la Guinée, & dont l'embouchure est à 12 lieues de celle de Rio-Sextos. Les François ont eu un établissement sur les côtes de cette riviere, dont les Portugais s'emparerent, jusqu'à ce qu'ils en aient été chassés eux-mêmes par les Anglois & les Hollandois en 1604. L'embouchure de *Rio-Sanguin* est à 12 degrés de *longitude* & à 5. 12. de *latitude* septentrionale. (*D. J.*)

RIO-SEXTOS, (*Géog. mod.*) riviere d'Afrique, dans la Guinée. Son embouchure est à 12 lieues de celle de Rio-Sanguin, & à-peu-près à la même distance du petit Dieppe. Ce fut sur les bords de cette riviere que les Portugais virent pour la premiere fois du petit poivre, qu'on appelle en France *graine de paradis*, ou *maniguette*; ce qui a fait donner à la côte le nom de *côte de Maniguette*, & par les Portugais *côte de Sextos*. La riviere de ce nom a un très-long cours, & environ demi-lieue de largeur à son embouchure. Les negres de cette côte font souvent des courses sur leurs voisins, pour enlever des captifs qu'ils vendent aux Européens. Les autres marchandises qu'on peut tirer de cette côte à grand marché, sont la maniguette, le riz, le mahis, les volailles, les bestiaux. On y trouve aussi des cailloux plus beaux que ceux de Medoc, & qu'on taille plus aisément que le diamant. (*D. J.*)

RIO-TINTO, (*Géog. mod.*) riviere d'Espagne, dans l'Andalousie, appellée aussi *Azeche*, & par les anciens *Urius*. Son eau est très-mauvaise, amere, nuisible aux plantes, & à tout ce qui a vie. Elle se jette dans l'Océan tout près de l'embouchure de celle de l'Odiero. (*D.J.*)

RIOUZIC, (*Géog. mod.*) petite île de France, en Bretagne, sur la côte de l'évêché de Tréguier, & une des sept îles que les anciens ont appellées *Siadæ*. (*D. J.*)

RIOXA, (*Géog. mod.*) en latin *Raconia*; petite province d'Espagne, dans la Castille vieille, au voisinage de Miranda, de Ebro. Elle est séparée de l'Alava par l'Ebre, & elle prend son nom de *Rio-Oxa* qui l'arrose. On y jouit d'un air fort pur; son terroir est fertile en blé, en vin & en miel. Elle renferme trois ou quatre villes ou bourgs, comme Navarette, Guardia, Bastida & Belovado.

C'est dans ce dernier lieu qu'est né Spinosa (*Jean.*) Il servit utilement Charles-Quint dans quelques expéditions militaires; mais il est connu des gens de lettres par un ouvrage à la louange des femmes, intitulé *Gynæcepænos*, imprimé à Milan en 1580, & par un autre livre, sous le titre de *Micracanthos*, contenant les actions & les paroles remarquables des grands hommes. (*D. J.*)

RIPA, (*Géog. mod.*) autrement *Ripa trassonia*, ou *Ripa transone*; petite ville d'Italie, dans l'état de l'Eglise, Marche d'Ancône, & dans les terres. Elle est à 5 milles de la côte du golfe de Venise, à égale distance de Monte-Alto, & environ à 6 milles de Fermo. Elle est passablement peuplée, & a quelques fortifications. Son évêché fondé en 1570 est suffragant de Fermo. *Longit.* 31. 36. *latit.* 45. 55. (*D. J.*)

RIPÆI MONTES, (*Géog. anc.*) mon-

agnes de l'Arcadie, selon Servius, *in lib. IX. Æneid. p.* 1340, qui dit que leur nom differe de celui des monts Rhiphées, en ce que l'un s'écrit avec aspiration, & l'autre sans aspiration. *Voyez* RIPHÆI *montes. Géog. anc.* (*D. J.*)

RIPAILLE, (*Géog. mod.*) bourg de Savoie, dans le Chablais, sur le bord du lac de Geneve, environ à une lieue de Thonon. *Long.* 24. 10. *latit.* 46. 23'.

Ripaille que fonda Amédée VIII. pour six hermites & lui, a acquis de la célébrité par la retraite agréable & momentanée qu'y fit ce prince, dans le tems qu'il se crut guéri de toute ambition, & que laissant flotter les rênes de la souveraineté entre les mains de son fils, il ne songeoit pas à briguer la thiare pontificale contre aucun cardinal, & ne s'occupoit que des plaisirs de la vie tranquille. M. de Voltaire a joliment dépeint son caractere dans les vers qui suivent :

O bisarre Amédée !
De quel caprice ambitieux
Ton ame est-elle possédée ?
Ah ! pourquoi t'échapper à ta douce carriere ?
Comment as-tu quitté ces bords délicieux,
Ta cellule, ton vin, ta maîtresse & tes jeux,
Pour aller disputer la barque de S. Pierre ?

(*D. J.*)

RIPE, s. f. (*outil d'ouvriers.*) outil de maçon, de tailleur de pierres & de sculpteur, qui sert à gratter un enduit ou de la pierre, ou une figure. La *ripe* des maçons est une espece de fer en forme de queue d'ironde dentelée, ou une sorte de petite truelle triangulaire, qui a des dents d'un côté, qu'on appelle plus communément *truelle bretée* ou *bretelée* ; celle des tailleurs de pierres est plus large, mais peu différente de celle des maçons. Pour celle des sculpteurs, c'est un ciseau plat, un peu courbé par le bout, & dentelé du côté convexe. Ces trois *ripes* sont à manches de bois. Il y a aussi des *ripes* sans dents qui ne sont que des fers un peu larges, pliés en équerre, tranchans & emmanchés de bois. *Savary.* (*D. J.*)

RIPEN *ou* RYPEN, (*Géog. mod.*) ville de Danemarck, dans le Jutland septentrional, près de la côte occidentale, & capitale du diocese auquel elle donne son nom. Elle est située à 20 lieues au nord-ouest de Sleswick, & est mouillée par la riviere de Nipsaa, qui y cause souvent de grands dommages. Elle a pour sa défense un ancien château, mais elle est sur-tout fortifiée par la nature. Son église cathédrale est bâtie de pierres de taille. L'évêché de cette ville a pris son commencement vers l'an 860, & l'évêque jouissoit autrefois de la jurisdiction temporelle & spirituelle ; mais en 1536, le roi Christian III. ayant introduit la religion luthérienne en Danemarck, réunit le domaine de l'évêché à la couronne. Le diocese de *Ripen* qui est borné au midi par le duché de Sleswick, & au nord par le Wibourg, est composé de 13 bailliages.

La ville de *Ripen* est gouvernée par deux bourguemestres & par un sénat. Les prairies des environs de cette ville donnent un profit considérable aux habitans par la nourriture des bestiaux ; car c'est l'endroit où l'on assemble les bœufs de presque tout le Jutland. On les embarque ensuite sur des vaisseaux pour les transporter en divers pays, & principalement en Hollande. *Long.* 42. 8'. *lat.* 55. 19'.

Borrichius (Olaüs) l'un des plus savans personnages du nord, naquit à *Ripen* en 1626, & devint conseiller de la chancellerie royale en 1689. Il protégea les sciences de son crédit & de sa bourse. Il fonda à Copenhague une espece de college pour l'entretien des pauvres étudians, & donna pour cette fondation vingt six mille rixdallers. Il mourut de la pierre en 1690. Ses ouvrages sur des matieres de médecine & de chymie sont toujours estimés ; & comme ce sont pour la plûpart des dissertations, on a recueilli les principales en 2 vol. *in*-4°.

Cragius (Nicolas) naquit à *Ripen* vers l'an 1549, & s'attacha à la littérature & aux négociations dans lesquelles il fut employé avec succès. Les administrateurs du royaume pendant la minorité de Christiern IV. le nommerent historiographe du roi avec six cens rixdallers d'appointement. Il composa les annales de Danemarck depuis la mort de Frédéric I. jusqu'à l'an 1550. Cet ouvrage a demeuré

ensevelí jusqu'à l'année 1737, que M. Gramm l'a mis au jour à Copenhague, *in-folio*; mais le traité de la république de Lacédémone, *de republicâ Lacedæmon. libri quatuor*, est généralement estimé. Il parut d'abord à Geneve en 1593, *in*-4°. & ensuite à Leyde en 1670 *in*-12. Gronovius l'a inséré dans son trésor d'antiquités greques. Cragius mourut en 1602.

Je supprime les noms de quelques autres hommes de lettres moins illustres nés à *Ripen*; mais je me rappelle que Mons étoit de cette ville, dont il devint bourguemestre. *Mons* est ce magistrat intrépide, qui eut le courage d'oser porter dans Copenhague en 1523, à Christiern. II. roi de Danemarck, sa sentence de déposition prononcée par les états de Jutland. « Mon » nom, dit-il au tyran, devroit être » écrit sur la porte de tous les méchans » princes. » Christiern détesté de tous ses sujets, abhorré de ses propres officiers, n'osant se fier à personne, reçut dans son palais, comme un criminel, cet arrêt singulier, qu'un seul homme désarmé lui signifioit. (*Le chev.* DE JAUCOURT.)

RIPIN, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans la Mazovie, au nord de Dobrzin, dont elle est une des trois châtellenies. (*D. J.*)

RIPOL, (*Géog. mod.*) en latin *Rivipullum*, petite ville d'Espagne dans la Catalogne, au midi de Campredon, avec une abbaye d'hommes, ordre de S. Benoît, qui servoit de sépulture aux comtes de Barcelone. Elle est au confluent du Fréfaro & du Ter. (*D. J.*)

RIPOSTE, s.f. (*estocade de*) est une botte qu'on porte à l'ennemi aussi-tôt qu'on a paré son estocade.

Pour bien exécuter la *riposte*, il faut 1°. que la parade soit extrêmement vive; 2°. détacher l'estocade dans l'instant qu'on a paré, & que l'ennemi termine sa botte; 3°. porter à l'ennemi la même botte que l'on a parée, c'est-à-dire, que si l'on a paré l'estocade de quarte-basse, on riposte quarte-basse, & si l'on a paré l'estocade de tierce, on riposte tierce, *&c.*

RIPPER, v. act. terme usité dans les douanes & sur les ports des rivieres, particuliérement à Paris. Il signifie *faire couler* à force de bras, sur les brancarts d'un haquet, les balles, caisses ou tonnes de marchandises pour les charger plus facilement. *Dictionnaire de Commerce.*

RIPPIENO, s. m. (*Musique.*) mot italien qui se trouve assez fréquemment dans les musiques d'église: & qui équivaut au mot *chœur* ou *tous.* (*S*)

RIPPON, (*Géog. mod.*) le *Rhigodunum* de Ptolomée, *l. I. c. iij.* ville d'Angleterre, dans la province d'Yorck, sur la Youre, à 210 milles au nord-ouest de Londres; Widfrid, Archevêque d'Yorck, y fonda autrefois une abbaye de bénédictins. Aujourd'hui cette ville se distingue par ses manufactures de draps & d'éperons les meilleurs d'Angleterre. *Long.* 15. 56'. *latit.* 54. 5'. (*D. J.*)

RIPUAIRES, (*Géog. mod.*) *Ripuarii*, *Ribuarii*, *Riboarii*, *Ribuerii* & *Riparioli*; tous ces noms sont corrompus du latin *Riparii*, & ont été employés par les écrivains du moyen âge, pour désigner un peuple distingué des Francs, des Burgondions, des Gaulois, des Allemands, des Frisons ou Frisicebons, des Bajouriens & des Saxons, mais dont il est plus aisé de dire qu'ils n'ont pas été, que qui ils étoient.

Quelques-uns croient que les *Riparii* étoient un composé de différentes nations au-delà du Rhein, qui vinrent s'établir en-deçà de ce fleuve, & sur ses bords. M. de Valois, *not. gall. p.* 478, soupçonne qu'ils avoient été appellés *Riparii*, parce qu'ils habitoient d'abord sur la rive droite du Rhein; & il ajoute que ces peuples ayant passé le fleuve, fixerent leur demeure sur la rive gauche, de façon qu'ils s'étendoient jusqu'aux rivieres de Roer & de Meuse, où se trouvent Nuyts, Cologne, Bonn, Zulick ou Zulch, Duren, Juliers & Andernach. Ils donnerent leur nom à ce pays qui fut honoré du titre de duché, & partagé en cinq comtés. Le grand nombre des noms germaniques que l'on trouve dans la loi *ripuaire*, presque semblable à la loi salique, suffit pour faire croire que ces peuples étoient venus de la Germanie.

Jodoce Coccius d'Alsace fait mention d'un peuple nommé *Riparii* ou *Ripuarii*,

voisin de l'Alsace, & qui demeuroit entre la Bliess, la Sare & la Moselle. Cela étant, il y a eu des peuples *ripuaires* sur le haut-Rhein & sur le bas-Rhein; mais comme il n'est parlé que d'un seul duché des peuples *ripuaires*, il ne seroit pas impossible que ce duché se fût étendu le long du Rhein, depuis Nuyts jusqu'à la riviere de Senz, dans un espace de quarante-six milles, & qu'il eût compris Nuyts, Cologne, Bonn, Andernach, Coblents, Wesel ou Ober-Wesel, Bingen, Mayence, Worms, Spire, Rhein-Zabern & Zeltz.

Du tems de l'empereur Louis *le débonnaire*, il y avoit encore au-delà du Rhein dans la Germanie, un pays appellé *Riparia* ou *Ripariæ*, & qui étoit la premiere demeure des *Riparii* qui avoient passé le Rhein, & s'étoient établis dans la France. Louis-Auguste en fait aussi mention dans le partage de son royaume entre ses trois fils; il le nomme par corruption *Ribuariæ*, & le place entre la Thuringe & la Saxe. (*D. J.*)

RIPUAIRE *loi*, (*Jurisprud.*) *Voyez* LOI RIPUAIRE. (*A*)

RIQUERAQUE, s. f. (*Poésie gaul.*) sorte de grande chanson ancienne, composée de vers couplés de six ou sept syllabes chacun, avec divers croisées. *Borel.* (*D. J.*)

RIQUIER SAINT, (*Géogr. mod.*) on écrit aussi *S. Ricquier*, ville de France en Picardie, au diocese d'Amiens, dans le comté de Ponthieu, sur la petite riviere de Cardon, ou plutôt à la source de ce ruisseau, à 2 lieues au nord-est d'Abbeville, & à 7 au nord-est d'Amiens.

Cette ville étoit déja un bourg considérable nommé *Centule*, avant le regne de Charlemagne; & du tems de Louis *le débonnaire*, c'étoit une ville plus considérable qu'elle n'est aujourd'hui; car elle avoit deux mille six cens maisons. S. Riquier y naquit sous le regne de Clotaire II. vers le commencement du vij siecle, & en 640 il y jetta les fondemens du monastere qui subsiste encore, & qui porte aujourd'hui son nom. Il y établit pour abbé S. Oualde. Les moines eurent la seigneurie temporelle de la ville; les comtes de Ponthieu & ceux d'Amiens se l'approprierent ensuite; & elle revint en 1225 à Louis VIII. roi de France. Le roi & l'abbé de *S. Riquier* en sont aujourd'hui co-seigneurs. La taille y est personnelle, & c'est le siege d'une prévôté royale. Son terroir produit du blé, du lin & du chanvre. *Long.* 19. 25'. *latit.* 50. 12'. (*D. J.*)

RIS ou RIRE, s. m. (*Physiolog.*) émotion subite de l'ame qui paroît aussitôt sur le visage, quand on est surpris agréablement par quelque chose qui cause un sentiment de joie. C'est le propre de l'homme, en tant qu'un être pensant, & par un effet de la conformation des muscles de son visage. *Voyez* RISIBILITÉ.

On ne sauroit expliquer comment à l'occasion d'une idée, ce mouvement se produit aux levres & au reste du visage; on ne doit pas même espérer d'y parvenir; il y a beaucoup de phénomenes en ce genre inexplicables, & quelques-uns dont on peut fournir l'explication; mais il faut se ressouvenir que l'imagination influe beaucoup ici, comme dans toutes les sensations.

Le visage seul est le siege du *ris* modéré. Les angles des levres s'écartent par l'action du zigomatique, du buccinateur & du *risorius* de Santorini. Les joues forment, par une espece de duplicature, une petite fosse entre la bouche & les côtés du visage; à cet état se joignent des expirations alternatives qui se suivent vîte, & sont peu ou point sonores; elles le sont beaucoup, quand le *ris* est immodéré; alors les muscles du bas-ventre sont agités; l'action des muscles abdominaux oblige le diaphragme de remonter. Lorsque le *ris* commence à se former, on inspire, on n'expire point; ensuite les expirations viennent; elles sont sonores, fréquentes, petites; elles ne vuident point tout l'air du thorax; par-là l'air est pressé contre la glotte, la glotte resserrée laisse sortir de vrais sons, & en montant & descendant elle comprime les vaisseaux sanguins.

Ainsi 1°. lorsqu'on est frappé de quelque idée plaisante ou ridicule, on rit avec

bruit, parce que la poitrine se resserrant, le larynx en même tems est comprimé, le diaphragme agit par de petites secousses, l'action des muscles abdominaux le force de remonter, & fait sortir l'air à diverses reprises.

2°. Comme il y a une liaison entre le diaphragme, les muscles du visage & du larynx, par le moyen des nerfs, on ne doit pas être surpris, si les mouvemens du *ris* se font sentir au visage & au larynx.

3°. Puisque les poumons sont comprimés dans l'expiration, on voit que dans le tems qu'on rit, le sang ne doit pas passer librement dans les vaisseaux du poumon; ainsi la circulation ne se fait pas alors avec la même facilité qu'auparavant.

4°. Quand on rit, les veines jugulaires se gonflent, de même que la tête; cela vient de ce que le sang ne peut pas entrer librement dans le cœur, en descendant de la tête, le cœur se resserrant, & le poumon n'étant pas libre; pour la tête, c'est une nécessité qu'elle devienne enflée, puisque le sang ne peut alors se décharger dans les veines non plus que la sérosité.

5°. Il arrive souvent qu'en riant on vient à ne pouvoir pas respirer; cela doit arriver ainsi quand les secousses continuent long-tems & avec violence, puisqu'alors le sang ne passe pas librement dans les poumons comprimés par l'expiration.

6°. On pleure un peu à force de rire. Rien de plus voisin du *ris* que son extrémité opposée, les pleurs, quoiqu'elles viennent d'une cause contraire; mais par ces pleurs je n'entends pas de simples larmes, car outre ces larmes, il y a dans l'action de pleurer plusieurs affections de la poitrine avec inspiration; le thorax dilaté est comprimé alternativement & promptement, à-peu-près comme dans le *ris*, avec une grande expiration, aussitôt suivie du retour de l'air dans les poumons. On a donc en pleurant les mêmes anxiétés qu'en riant; on conserve à-peu-près la même figure, si ce n'est que les yeux sont poussés plus en avant, & s'enflent en quelque sorte par les larmes. En effet, qu'on pleure ou qu'on rie, ce sont à-peu-près les mêmes muscles du visage qui jouent; c'est pourquoi on peut à peine distinguer la différence qui se trouve entre les mouvemens de ces deux états dans le visage; le *ris* des mélancoliques ressemble fort aux pleurs.

7°. Le *ris* dégénere quelquefois en convulsion; cela n'est pas surprenant, puisqu'il n'est lui-même qu'une espece de convulsion; le diaphragme étant violemment agité, peut, par le moyen de l'intercostal de la huitieme paire, & des nerfs diaphragmatiques, causer des convulsions dans les muscles, avec lesquels ces nerfs communiquent médiatement ou immédiatement.

8°. Quand on rit long-tems & avec beaucoup de force, il peut se faire que les vaisseaux pulmonaires se rompent; aussi a-t-on vu quelquefois succéder aux violentes secousses que le poumon souffre quand on rit, des crachemens de sang.

9°. L'apoplexie vient souvent d'un arrêt de sang; or nous avons dit que dans le *ris* immodéré le sang ne passe pas librement dans les vaisseaux pulmonaires, ni par le cerveau: il peut donc se faire que l'apoplexie succede aux mouvemens violens qui agitent la machine quand on a long-tems ri immodérément.

10°. Il y a dans les auteurs quelques observations sur les effets du *ris* poussé à l'excès. Chrysippe, au rapport de Laerce, Zeuxis & Philémon, au rapport de Valere-Maxime, rioient jusqu'à l'entiere extinction de leurs forces. Dans le *ris* immodéré, le ventricule droit plein de sang qui ne passe pas au gauche, & qui empêche la décharge de celui des veines jugulaires, nous offre une stagnation à-peu-près aussi considérable que dans les efforts; de-là des ruptures d'ulceres quelquefois salutaires, au rapport de Scheuchzer, mais de-là aussi quelquefois des hémoptysies, & des convulsions nerveuses, funestes dans les plaies des nerfs.

Cependant, sans trop craindre ces tristes effets du *ris* excessif dont parlent les auteurs, & d'un autre côté sans les re-

garder comme des chimeres, il convient de ne se livrer qu'à des *ris* modérés, qui sont les fruits d'une joie douce & toujours bienfaisante. Par tous les mouvemens qui arrivent alors, le sang se divise, les vaisseaux qui n'avoient pas assez de force pour chasser les humeurs, sont pressés; plusieurs parties qui étoient sans vigueur sont agitées, & reçoivent plus de sang; les humeurs sont poussées dans les pores sécrétoires, la transpiration s'augmente, le sang circule plus vîte au ventricule gauche, & de-là au cerveau, où il se filtre conséquemment plus d'esprits; en un mot toute la machine en retire des avantages.

On ne rit ordinairement que parce que l'ame est agréablement affectée; c'est ce que nous éprouvons fréquemment dans nos spectacles. La cause du *rire* à la comédie, dit Voltaire, est une de ces choses plus senties que connues; l'admirable Moliere, ajoute-t-il, & Regnard, quelquefois, excitent en nous ce plaisir, sans nous en rendre raison, & sans nous dire leur secret. Des méprises, des travestissemens qui occasionnent ces méprises, les contrastes qui en sont les suites, produisent un *ris* général, tandis qu'il y a des caracteres ridicules dont la représentation plaît, sans causer ce *ris* immodéré de joie; Trissotin & Vadius, par exemple, semblent être de ce genre. Le Joueur, le Grondeur, qui font un plaisir inexprimable, ne causent guere un *ris* éclatant.

On distingue plusieurs especes de *ris*; il est des *ris* moqueurs & méprisans, où ce ne sont que quelques muscles du visage qui agissent, sans expiration ni inspiration. Il en est de plus corporels, produits par la titillation, par une pure convulsion des nerfs subcutanés, à laquelle se joint la convulsion sympathique du diaphragme; l'inflammation de cette cloison, fait naître un *ris* sardonique.

Il y a des gens qui ont tâché d'expliquer les tempéramens des hommes par leurs diverses manieres de rire. Nous ne donnons plus dans ces fadaises, non plus que dans la superstition des anciens, qui tiroient d'heureux présages du *rire* des enfans au moment de leur naissance; car c'est ainsi qu'il faut entendre la pensée de Séneque dans sa quatrieme éclogue:

Puer qui non risit parenti,
Nec deus unc mensa, dea nec dignata cubile est.

« Tout enfant qui ne rit pas à ses pa» rens, ne mérite pas d'être admis à » la table des dieux, ni au lit d'une » déesse ».

Saint Basile condamne le *rire* dans tous les Chrétiens sans exception, sur ce passage de l'Ecriture, malheur à vous qui riez, parce que vous pleurerez, Luc, *VI. ch. xxv.* mais Jesus-Christ, comme l'a remarqué Grotius, parle seulement de ceux qui ne cherchent que les occasions de se réjouir, & s'abandonnent uniquement aux plaisirs; rien n'est plus commun dans toutes les langues, que d'exprimer la joie par le *rire*, qui en est un effet naturel.

Lycurgue, en législateur éclairé, consacra des statues du *Ris* dans toutes les salles des Spartiates, pour leur donner à entendre qu'ils devoient faire régner dans leurs répas & dans leurs assemblées, la satisfaction & les sentimens de la joie honnête, qui, dit Plutarque, est le plus agréable assaisonnement de la table & des travaux.

Je connois quelques ouvrages sur le *ris* & les pleurs, mais ils ne méritent pas aujourd'hui d'être lus, quoiqu'on les doive tous, lors de la renaissance des lettres, aux savans d'Italie, à l'exception de celui de Joubert (Laurent), intitulé *Traité du ris, de ses causes & de ses effets*, Paris 1579, *in*-8°. Il est bon d'y joindre l'ouvrage de Simon (Léonard), *de naturali & præter naturali risu*; Messanæ 1656, *in*-4°. (*D. J.*)

RIS SARDONIQUE, (*Médecine.*) *ris* involontaire & convulsif, dont le surnom est tiré du *sardea* ou *sardonia herba*, la *sardoine*, qui prise intérieurement, est un poison assez actif, dont le principal effet se porte sur les levres & les joues, & y excite des mouvemens convulsifs, de façon que les malades empoisonnés meurent avec la figure d'un homme qui rit; cette plante n'est autre chose que la

renoncule ſauvage à feuilles d'api, très-commune dans l'île de Sardaigne, qui eſt, ſuivant Dioſcoride, plus veloutée, plus haute, & a les feuilles plus découpées que les autres eſpeces; on l'appelle auſſi communément *l'api ſauvage.* Appulée, à cauſe de ſa qualité vénimeuſe, lui a donné le nom d'*herbe ſcélérate. Voyez* RENONCULE.

Le *ris ſardonique* eſt auſſi connu ſous le nom de *ſpaſme cynique*, & cette dénomination lui vient de ce que les lévres, dans cet état de convulſion, imitent la figure de celles d'un chien lorſqu'il grince des dents; *cynique* eſt dérivé de κυνος, qui veut dire *chien.*

La réfraction convulſive des angles des lévres, qui conſtitue proprement le *ris ſardonique*, peut n'avoir lieu que d'un côté, & alors la bouche ſera de travers, comme il arrive dans quelques attaques de paralyſie & d'épilepſie; plus ſouvent les deux angles retirés laiſſent les dents à découvert & caractériſent mieux la maladie; quelquefois auſſi les muſcles du nez, des paupieres, de la face, le muſcle peaucier, ſont affectés de façon que toute la face eſt en convulſion; il y a des cas où le mal ſe répand dans les yeux, dans la langue, & s'étend même, comme Cœlius Aurelianus l'a obſervé, juſqu'au cou & aux épaules, de façon que le malade eſt dans l'attitude d'un porte-faix qui fait des efforts violens pour ſoulever & tranſporter un fardeau. Cette maladie eſt ſouvent précédée, ſuivant Avicenne, d'une légere douleur dans les os de la face, avec engourdiſſement & palpitation de la peau qui les recouvre. Lorſqu'elle eſt décidée & bien établie, la ſalive, auparavant retenue par les levres appliquées aux dents, ne trouvant plus cet obſtacle, ſe répand au-dehors; la voix eſt altérée, la maſtication eſt preſque impraticable; il n'eſt pas rare alors, ſelon la remarque de Celſe, de voir ſurvenir la fievre & un changement réitéré dans la couleur du viſage.

L'uſage de la renoncule ſauvage n'eſt pas la ſeule cauſe du *ris ſardonique*; des attaques d'épilepſie & de paralyſie peuvent, comme nous avons déja dit, produire dans les muſcles des lévres une altération à-peu-près ſemblable; mais la rétraction de ces muſcles dans la paralyſie n'eſt qu'une fauſſe convulſion occaſionnée par le relâchement des antagoniſtes. Les vices du diaphragme ſont des cauſes aſſez ordinaires du *ris ſardonique*, ſans doute à cauſe de la communication des nerfs qui prennent leur origine de la quatrieme & cinquieme vertebre du cou qui ſe portent à cet organe, & qui fourniſſent quelques ramifications aux lévres; c'eſt un ſymptome très-fréquent dans la paraphrénéſie (*voyez ce mot*), dans les bleſſures du diaphragme, comme l'ont obſervé Pline, Ariſtote, & Hippocrate; ce divin vieillard raconte, que Tichon ayant reçu une bleſſure pénétrante dans la poitrine, en retirant l'inſtrument, on laiſſa une petite ſquille de bois qui piqua le diaphragme, à l'inſtant le malade fut ſaiſi d'un *ris* tumultueux, & mourut peu après dans les convulſions; *Epidem. lib. V. ægr.* 94. Le *ris ſardonique* ſurvient quelquefois le neuvieme jour après l'extirpation des teſticules, & il eſt alors un très-mauvais ſigne. Le dérangement de la mâchoire inférieure après des luxations ou des fractures mal ou trop tard réduites, occaſionne auſſi quelquefois, ſuivant le même auteur, une altération dans la ſituation des lévres qui peut imiter le *ris ſardonique*, *lib. de articul.* Le même effet peut encore dépendre d'un vice des muſcles maſſeters; enfin on pourroit ajouter ici toutes les cauſes des convulſions en général qui peuvent auſſi-bien affecter les lévres que toute autre partie.

On ne ſauroit méconnoître cette maladie; ſes ſymptomes frappent au premier coup-d'œil, & ne ſont nullement équivoques. Il eſt moins aiſé de diſtinguer les cauſes auxquelles elle doit être attribuée, & il y auroit du danger à s'y méprendre; on peut cependant s'en aſſurer par le récit du malade & des aſſiſtans, & par l'examen plus attentif des phénomenes; ce n'eſt que par les autres qu'on peut être inſtruit ſi le *ris ſardonique* eſt la ſuite de l'uſage de cette renoncule vénimeuſe ou d'une bleſſure au diaphragme, ou d'une maladie ou opération pré-

cédente ; on juge soi-même si la retraction des levres est vraiment convulsive, ou l'effet d'un relâchement paralytique ; dans ce dernier cas, les levres ne sont pour l'ordinaire retirées que d'un côté ; elles obéissent au moindre effort, & les paupieres du côté opposé atteintes de la même paralysie, sont abaissées ; le tempérament, le genre de vie du malade, les causes précédentes peuvent fournir encore des éclaircissemens ultérieurs ; dans le *ris sardonique* exactement spasmodique, les deux angles sont le plus souvent retirés, & l'on ne peut, sans beaucoup de peine, les rapprocher ; ils opposent aux efforts qu'on fait une roideur qui en dénote la cause.

C'est sans fondement qu'on assure que le *ris sardonique* est un *symptome toujours très-dangereux* ; cette assertion vague, vraie dans quelques cas particuliers, n'est pas conforme à toutes les observations ; le *ris sardonique*, effet de la paralysie ou de l'épilepsie, n'ajoute rien à la gravité & au danger de ces maladies. Dans la paralysie il n'est pas toujours *suivi d'une mort subite & inattendue* ; on guérit quelques malades qui ont usé de la *sardoine*, & quoique Hippocrate ait prononcé que dans une fievre non intermittente, la distorsion du nez, des yeux, des sourcils & des levres, sont un signe de mort prochaine, *Aphor. 49. lib. V.* il rapporte lui-même un exemple, *Epidem. lib. III*, qui prouve que ce pronostic général souffre quelques exceptions. Pithyon dans qui il observa ce symptome au septieme jour d'une fievre continue, fut très-bien guéri. Lorsqu'il se rencontre avec une extrême foiblesse, on peut assurer avec cet habile médecin, qu'il n'y a plus aucun espoir, *Coacar. prænot. cap. j. n°. 74.* ce qui lui est commun avec toutes les autres convulsions ; *voyez* SPASME, SPASMODIQUE, MOUVEMENT. Dans d'autres cas, comme Menjot l'a remarqué, il peut préparer & annoncer un mouvement critique, un transport subit des humeurs vers les parties inférieures, ou une hémorragie par le nez.

La seule espece de *ris sardonique* produite par la renoncule, mérite ici une attention particuliere pour le traitement ; les autres especes ou n'en sont pas susceptibles, ou n'exigent d'autres remedes que ceux qui sont appropriés aux maladies dont elles sont symptomes. Le secours le plus efficace & le plus prompt pour ces malades empoisonnés, est sans contredit l'émétique. Aétius, Paul d'Egine, Dioscoride, *&c.* s'accordent tous à le prescrire, nullement retenus par la causticité qu'ils attribuent à cette plante ; dès que l'émétique a fini son effet, ils conseillent l'hydromel pris abondamment ; le lait, les huileux, les frictions, les douches, les embrocations avec des remedes chauds & pénétrans, celles qu'on fait avec l'huile, excellentes en général dans les convulsions, ne seroient pas employées sans succès : les bains d'*hydrelæum*, ou d'un mélange d'huile & d'eau, sont aussi très-convenables ; mais il faut avoir soin de frotter & d'oindre le malade au sortir du bain. Du-reste, on peut ici employer les toniques, les nervins, les anti-spasmodiques, les amers, le quinquina, le sel sédatif, & tous les médicamens fétides compris dans la classe des anti-hystériques.

Ris sardonique, se prend aussi souvent dans le figuré pour exprimer un *ris* qu'on est obligé d'affecter sans en avoir le moindre sujet, ou lorsqu'on auroit plutôt lieu d'être triste ou en colere : tel est l'état d'un homme qui entend raconter une histoire plaisante dont il est lui-même l'objet anonyme & inconnu tourné en ridicule, comme dans les fourberies de Scapin le bon homme Géronte est forcé à rire par le récit de la tromperie qu'on vient de lui faire ; tel est aussi le cas d'un homme qui veut faire paroître du courage en riant lui-même le premier, ou feignant de rire du ridicule dont on le couvre, comme il est arrivé à certain histrion, aristarque de profession, qui bafoué justement en plein théâtre, affecta de mêler ses *ris* aux éclats qui partoient de toute part ; mais il avoit mangé de la sardoine, & il ne rioit que du bout des levres. (*m*)

RIS, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *Voyez* RIZ.

RIS, (*Marine.*) rang d'œillets, avec des garcettes qui sont en-travers d'une

voile, à une certaine hauteur. Les garcettes servent à diminuer les voiles par le haut, quand le tems est mauvais; ce qui s'appelle *prendre un ris*. *Voyez* PRENDRE UN RIS.

RIS *de veau*, *terme de boucherie*; glande qui est sous l'ésophage des veaux; elle a deux parties, l'une qu'on appelle autrement *la fagoue*, qui est blanche & ridée, & l'autre *la gorge*. C'est une glande que les médecins appellent dans le corps humain *thymus*. (*D. J.*)

RISANA, (*Géog. mod.*) ville de la Dalmatie, sur la côte du golphe de Venise, au fond du golphe Cataro. Les Turcs l'ont ruinée. (*D. J.*)

RISANO, LE, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, dans l'Istrie. Elle se jette dans le golphe de Trieste, environ à 3 milles de la ville de Capo-d'Istria. Cette riviere est le *Formio* des anciens. (*D. J.*)

RISBAN, f. m. (*Hydraul.*) est un fort de maçonnerie construit dans la mer sur lequel on place de l'artillerie pour la défense d'un port. Tel étoit le fameux risban bâti par Louis XIV. au milieu des jettées qui conduisoient à Dunkerque, & qui a été démoli à la paix de 1712. Ce risban étoit de forme triangulaire, avec de belles cazernes pour 100 hommes de garnison, deux grandes citernes, des magasins pour les munitions de guerre & de bouche, une communication avec la ville, & trois rangs de batterie sur son rempart, où l'on pouvoit mettre 54 pieces de canon. (*K*)

RISBERME, f. f. (*Hydraul.*) est une retraite en talus que l'on donne au-delà & au pié de la jettée d'un port pour en assurer les fondations contre les courans d'eau ou affouillemens de la mer. On remplit cet espace de fascines & de grillages, dont les compartimens sont arrêtés par des plançons, & remplis de pierres dures pour les entretenir plus solidement. (*K*)

RISCUS, f. m. (*Littérat.*) ce mot signifie quelquefois chez les Romains un *coffre*, un *bahut* couvert de peau; d'autres fois il se prend pour un *panier* d'osier ou de jonc pour mettre du linge, & d'autres fois pour une espece d'*armoire* taillée dans le mur d'une maison, & qui servoit pareillement pour y serrer du linge, & autres effets de ménage. (*D. J.*)

RISENBOURG, (*Géog. mod.*) petite ville de Prusse, sur la Liebe, avec un château, près de Freystad; elle étoit autrefois la résidence des évêques de Poméranie. (*D. J.*)

RISIBILITÉ, (*Logiq.*) faculté de rire; tout le monde répete après Aristote, que c'est le propre de l'homme; cependant en soutenant cette proposition, on avance une chose assez obscure, & peut-être très-contestable; car si l'on entend par *risibilité*, le pouvoir de faire l'écartement des angles des lévres, qui a lieu quand on rit, il ne seroit pas, je pense, impossible de dresser des bêtes à y parvenir. Si on comprend dans le mot *risibilité*, non-seulement le changement que le ris fait dans le visage, mais aussi la pensée qui l'accompagne & qui le produit, & que par conséquent l'on entende par *risibilite*, le pouvoir de rire en pensant, toutes les actions des hommes deviendront des propriétés de cette maniere, parce qu'il n'y en a point qui ne soient propres à l'homme seul, si on les joint avec la pensée; telle sera l'action de marcher, de manger, parce que l'homme pense en marchant & en mangeant; cependant encore ces exemples ne seront pas certains dans l'esprit de ceux qui attribuent des pensées aux bêtes. (*D. J.*)

RISIGALLUM, f. m. (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à l'arsenic d'un jaune vif ou rouge. *Voyez* RÉALGAR.

RISQUE, f. m. (*Gram.*) c'est le hazard qu'on court d'une perte, d'un dommage, *&c.* *Voyez* HAZARD.

Il y a un grand risque à prêter son bien à crédit aux grands seigneurs, aux femmes non-autorisées par leurs maris, & aux enfans mineurs.

Skinner fait venir ce mot du terme espagnol *risco*, roide; Covarruvias le dérive de *rigeo*; dans le grec barbare on dit ῥιζικαρῶ pour *periclitor*, je hazarde, & ῥιζικον pour lot ou hazard. Skinner croit que ces mots, aussi-bien que le mot *risque*, peuvent être déduits de ῥίπτω, ἀναῤῥίπτω τὸν κύβον, *je jette le dé*.

Pour prévenir le risque que courent sur mer les marchandises & envois, on a coutume de les faire assurer. *Voyez* POLICE D'ASSURANCE.

Le risque de ces marchandises commence au tems où on les porte à bord. C'est une maxime constante que l'on ne doit jamais risquer tout sur un seul fond, ou sur le même vaisseau ; cette maxime apprend à ceux qui assurent, qu'ils doivent agir en cela avec beaucoup de prudence, & ne pas trop hazarder sur un vaisseau unique, attendu qu'il y a moins de *risque* à courir sur plusieurs ensemble que sur un seul.

RISQUER, v. act. (*Gram. Com. & Jeu.*) exposer son bien, sa marchandise, *&c.* sans craindre de le perdre, dans l'espérance d'un grand profit. Il y a de l'imprudence à *risquer* lorsque le péril est évident.

RISSOLE, s. f. (*Gram.* & *Cuisine.*) sorte de pâtisserie ou de friture faite de viande seche, épicée, enveloppée dans de la pâte, & cuite au beurre ou au sain-doux.

RISSOLER, v. act. (*Cuisine.*) cuire ou rôtir au feu une viande, jusqu'à ce qu'elle ait pris une couleur rousse.

RISSONS, *terme de galere*, (*Marine.*) ce sont des ancres qui ont quatre branches de fer.

RIT, s. m. (*Théolog.*) est une maniere d'observer les cérémonies religieuses qui est propre à telle ou telle église, à tel ou tel diocèse. *Voyez* CÉRÉMONIE.

Les peuples de l'Orient, comme les Arméniens, les Maronites, *&c.* célébrent le service divin suivant le *rit* grec. L'Occident suit le *rit* latin, ou celui de l'Eglise romaine. Les différens diocèses, sur-tout en France, ne s'y attachent pourtant que pour le fond. Car en fait de *rit*, il n'y a point d'uniformité générale, chaque église ayant ses usages propres établis de tems immémorial, dont elle est en possession, & qu'elle est en droit de suivre. Ainsi l'on dit à cet égard le *rit* parisien, le *rit* sénonois, *&c.*

On distingue cependant dans l'occident trois sortes de *rits* principaux. Le *rit* grégorien, ainsi nommé de S. Grégoire le grand, pape, & c'est le même que le *rit* romain proprement dit. Le *rit* ambroisien, qui a pour auteur S. Ambroise, & qui est encore aujourd'hui en usage dans l'église de Milan ; & le *rit* mosarabique, autrefois reçu dans toute l'Espagne, & dont il subsiste encore des vestiges dans les églises de Tolede & de Séville. *Voyez* MOSARABE, AMBROISIEN & GRÉGORIEN.

Les Anglois, qui suivoient autrefois le *rit* romain, l'ont changé du tems de la prétendue réformation, en un *rit* que leurs évêques & quelques théologiens composerent sous le regne d'Edouard VI. & qui est contenu dans le livre qu'ils nomment les *communes prieres*. *Voyez* RITUEL.

RITES, TRIBUNAL DES, (*Hist. mod.*) c'est un tribunal composé de mandarins & de lettrés chinois, dont la destination est de veiller sur les affaires qui regardent la religion, & d'empêcher qu'il ne s'introduise dans le royaume de la Chine, les superstitions & innovations que l'on voudroit y prêcher. Ce tribunal est, dit-on, presqu'aussi ancien que la monarchie ; les mandarins qui le composent sont de la secte des lettrés, c'est-à-dire, ne suivent aucune des superstitions adoptées par les bonzes & par le vulgaire. Cependant on accuse quelques-uns de ces lettrés de se livrer en particulier à des pratiques superstitieuses, qu'ils désavouent & condamnent en public. On croit que c'est à ce tribunal que la Chine est redevable de la durée des principes de la religion des lettrés chinois, qui est exempte d'idolâtrie, vû qu'elle n'admet qu'un seul dieu, créateur & conservateur de l'univers. *Voyez* TYEN-TCHU.

Le *tribunal des rites* a donc le département des affaires religieuses ; il est chargé de faire observer les anciennes cérémonies ; les arts & les sciences sont sous sa direction, & c'est lui qui examine les candidats qui veulent prendre des degrés parmi les lettrés. Il fait les dépenses nécessaires pour les sacrifices & pour l'entretien des temples ; enfin c'est lui qui reçoit les ambassadeurs étrangers, & qui regle le cérémonial que l'on doit observer. Ce tribunal s'appelle *li-pu* ou *li-pou* parmi les Chinois.

RITES (*Congrégation des*), *Hist. mod.* est celle qui fixe les cérémonies ecclésiastiques, dans toute l'étendue de la catholicité, qui forme les rituels, missels, bréviaires, offices particuliers & autres livres employés dans l'église ; qui regle les canonisations, les fêtes, les processions, les bénédictions, les enterremens, les prédications, les rubriques ; qui maintient l'observation des cérémonies, des usages & de la tradition de l'ancienne église ; qui décide des préséances & des prétentions du clergé séculier ou régulier, du culte des images ; qui donne certaines dispenses ou permissions, par exemple, aux prêtres, celle de garder leur calotte en disant la messe, quand il y a lieu de le permettre, & autres choses semblables.

Lorsqu'il s'agit dans cette congrégation de traiter de la canonisation de quelques saints, on tient des assemblées extraordinaires où assistent plusieurs cardinaux, prélats & théologiens, trois auditeurs de rote, & le prompteur de la foi, qui est un avocat consistorial, chargé de proposer des objections, & de contester les preuves de sainteté que l'on produit, pour donner occasion de mettre la chose dans un plus grand jour ; (c'est ce qu'on appelle vulgairement l'*avocat du diable*) plusieurs médecins & chirurgiens, chargés de vérifier ce qu'il peut y avoir de naturel & de physique dans les faits que l'on produit comme miracles, pour établir la sainteté du bienheureux ; plusieurs théologiens appellés *consulteurs*. Il se tient diverses congrégations préparatoires avant celle où préside le pape, pour ordonner la cérémonie de la béatification ou de la canonisation. *Voyez* le traité du pape Benoît XIV. *de servorum beatificatione*. (+)

RITOURNELLE, s. f. *en Musique*, est un morceau de symphonie, assez court, qui se met en maniere de prélude, à la tête d'un air, dont ordinairement elle annonce le chant ; ou à la fin, & alors elle imite la fin du même chant ; ou dans le milieu du chant, pour reposer la voix, pour ajouter à l'expression, ou simplement pour embellir la piece.

Dans les partitions ou recueils de musique italienne, les *ritournelles* sont souvent désignées par les mots *si suona*, qui signifient que l'instrument qui accompagne, doit répéter ce que la voix a chanté. *Voyez* RÉPÉTITION.

Ritournelle vient de l'italien & signifie proprement petit retour, *ritornello*. (S)

RITUEL, s. m. (*Théolog.*) livre d'église qui enseigne l'ordre & la forme des cérémonies qui doivent être observées en célébrant le service divin, dans une église particuliere, dans un diocèse, dans un ordre religieux, *&c.* *Voyez* RIT & CÉRÉMONIE.

Les anciens payens avoient aussi leurs rituels, *rituales libri*. Ceux des Etruriens ou Toscans étoient les plus fameux. Ces livres contenoient les rits & les cérémonies qu'on devoit observer en bâtissant une ville, en consacrant un temple ou un autel, en faisant des sacrifices ou des apothéoses, en divisant les tribus, curies ou centuries, en un mot dans tous les actes publics de religion. On trouve dans le livre de Caton *de re rusticâ*, différens passages par lesquels on peut se former quelque idée des *rituels* des anciens.

On peut regarder le lévitique, comme le *rituel* des anciens Hébreux ; car les Juifs modernes & les rabbins ont imaginé une foule de cérémonies dont il n'y a pas la moindre trace dans les livres de Moïse.

Les chrétiens ont eu aussi leurs *rituels* dès la premiere antiquité, comme il paroît par les anciennes liturgies des Grecs & des Latins, par les sacramentaires des papes Gélase & S. Grégoire le grand. Ces *rituels* sont en grand nombre, tant sur la célébration de l'office divin, que sur la maniere d'administrer les sacremens, & sur les autres cérémonies de l'Eglise. Plusieurs savans du dernier siecle, & entre autres dom Menard & dom Martenne se sont beaucoup appliqués à la recherche des anciens *rituels*, & ont procuré l'édition de quelques-uns.

M. de Vert, qui a beaucoup écrit sur ces matieres, remarque que dans quelques *rituels* on ne s'est pas contenté de rapporter simplement, ou de prescrire les rits & les cérémonies, comme les paroles qu'on doit réciter, les actions & les gestes qu'on doit observer pour rendre les

cérémonies plus augustes, mais encore qu'on en a cherché des raisons mystiques, inventées après coup, & qui ne sont point les vraies raisons de l'institution. De Vert, *explicat. des cérémon. & liturg. de l'Eglise.*

RITUELS, (*Antiq. étrusq.*) *rituales*, espece d'écrits sacrés chez les anciens Etrusques, dans lesquels écrits les loix & la discipline des aruspices étoient contenues; d'où vient qu'on les nommoit aussi *aruspici libri*. *Voyez* Struvius, *Synt. antiq. rom. cap. vj.* (*D. J.*)

RITUMAGUS, (*Géogr. anc.*) mansion intermédiaire de *Rotomagus*, Rouen, & de *Petromantalum*, *Magni*. Dans l'itinéraire d'Antonin & la table Théodosienne, c'est *Radepont*, à quatre lieues de Rouen, où étoit une forteresse qui soutint un siege devant Philippe-Auguste en 1202. *Notic. des Gaul.* d'Anville, *p.* 556. (*C*).

RIVA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie dans le Trentin, à l'embouchure de la riviere du même nom, dans le lac de Guarda, à six lieues au sud-ouest de Trente. Elle fut prise en 1603 par les François qui l'abandonnerent peu de tems après. *Long.* 28. 20. *lat.* 45. 46. (*D. J.*)

RIVAGE, s. m. (*Gram.*) c'est le bord de la mer. On dit les *bords* de la riviere.

RIVAGE, (*Comm.*) On appelle à Paris *droit de rivage* un octroi qui est levé sur tous les bateaux chargés de marchandises, qui y arrivent par la riviere, & qui séjournent dans les ports. *Diction. de Comm. & de Trévoux.*

RIVAGE, (*Comm.*) se dit aussi du chemin que les ordonnances touchant le commerce reservent sur les bords des rivieres pour le tirage & halage des bateaux. Par l'ordonnance de la ville de Paris de 1672, le chemin ou *rivage* doit être de vingt-quatre piés de large ou de *lé*, comme dit cette ordonnance; en d'autres endroits il ne doit être que de dix-huit piés. *Dictionn. de Comm. & de Trév.*

RIVERAGE, s. m. (*Comm.*) droit domanial & quelquefois seulement seigneurial, qui se paye pour chaque courbe de chevaux qui tirent les bateaux, soit en montant soit en descendant la riviere. Ce droit est établi pour entretenir les chemins qui sont reservés le long des rivages pour le tirage de ces bateaux. En 1708, par declaration du roi du 29 Décembre il fut ordonné une levée par doublement au profit de Sa Majesté, de tous les droits de péages, pontenages, *riverages*, &c. dans toute l'étendue du royaume. *Dictionn. de Comm.*

RIVAL, s. m. (*Gram.*) terme de relation qui s'applique à deux personnes qui ont la même prétention.

Le mot *rival* se dit proprement d'un compétiteur en amour. Les intrigues des comédies & des romans sont assez souvent fondées sur la jalousie de deux *rivaux* qui se disputent une maîtresse. On applique aussi ce terme à un antagoniste dans d'autres poursuites.

Les Jurisconsultes font venir ce mot de *rivus*, ruisseau commun à plusieurs personnes qui viennent y puiser de l'eau, *quòd ab eodem rivo aquam hauriant*: & Donas prétend que *rival* a été formé de *rivus*, parce que les animaux prennent souvent querelle, lorsqu'ils viennent boire en même tems au même ruisseau. Mais Cœlius Rhodiginus dit (& cette étymologie est beaucoup plus sensée) qu'anciennement on appelloit rivaux, *rivales*, ceux dont les terres étoient séparées par une fontaine ou un ruisseau, dont le cours étant sujet à être détourné suivant différentes routes, occasionnoit entre les voisins des disputes & des procès fréquens. C'est ce qu'on voit tous les jours à Paris entre les porteurs d'eau qui viennent pour remplir leurs seaux à la même fontaine. Cette coutume de séparer les terres par de petits canaux ou ruisseaux, a lieu dans les prairies voisines d'un gros ruisseau ou d'une riviere dont on fait entrer l'eau dans les prés, en sorte qu'il n'est permis aux particuliers ni d'en retenir ni d'en détourner le cours au détriment de leurs voisins.

Horace dit qu'un auteur trop amoureux de ses ouvrages, court risque d'en être amoureux tout seul & sans avoir de *rival*:

Quin sine rivali *teque & tua solus amares.*
Art. poét.

& la Fontaine a dit d'un homme laid, & cependant épris de lui-même,

Un homme qui s'aimoit sans avoir de rivaux.

RIVALITÉ, s. f. (*Bell. lettr.*) concurrence de deux personnes à une même chose sur laquelle elles ont des prétentions. *Voyez* RIVAL.

RIVALLO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans les terres de Labour, à huit lieues de la capitale. (*D. J.*)

RIVE, s. f. (*Gram.*) bord en général. On dit la *rive* ou les *rives* d'un fleuve. La *rive* d'un bois.

RIVES, (*Com.*) Les mesureurs de grains appellent ainsi les deux bords du côté de la radoire ou racloire dont ils se servent pour rader les grains de dessus les mesures. *Voyez* RADOIRE.

RIVE, (*Soirie.*) bord de la chaîne tendue soit à droite, soit à gauche. On dit aussi *rive de l'étoffe.*

RIVER, v. act. (*terme de Serrur. Coutel. Tailland. & autres Arts méchan.*) c'est rabattre la pointe d'un clou; & y faire une nouvelle tête pour l'affermir.

RIVER, *en terme d'Eventailliste*, c'est rassembler toutes les fleches d'un éventail vers le centre, par le moyen d'un clou qui traverse tous les brins, une des têtes du clou à vis, est taraudée, & se visse sur la tige du clou qui est faite en vis de ce côté; l'autre tête est *rivée.*

RIVER, *en terme de Fourbisseur*, c'est rabattre l'extrémité de la soie sur le bouton du pommeau, en sorte que cette extrémité soit faite en forme de tête de clou qui retient sur la soie le pommeau & toutes les pieces qui y sont enfilées.

RIVER, *en Horlogerie*, c'est rabattre à coups de marteau, & quelquefois par le moyen d'un poinçon, les parties d'une piece de métal sur une autre piece, pour les faire tenir ensemble. *Voyez* RIVURE, POINÇON A RIVER, POINÇON A COUPER.

RIVER; *en terme d'Orfévre en grosserie*; c'est arrêter une piece sur une autre à laquelle on a pratiqué une espece de clou qu'on écrase, & qu'on lime imperceptiblement sur le trou chamfré ou fraisé. *Voyez* CHAMFRER.

RIVERAINS, s. m. pl. (*Jurisprud.*) sont ceux qui ont des héritages ou quelque droit de seigneurie & de justice au bord d'un fleuve, d'une riviere ou ruisseau, ou même sur la rive d'une forêt. *Voyez l'Ordonnance des eaux & forêts.* (*A*)

RIVET, s. m. *terme de Manege*, c'est l'extrémité du clou qui est rivé ou retroussé sur la corne, & qui paroît quand on a ferré les chevaux. *Richelet.* (*D. J.*)

RIVET, (*Serrur. Tailland. Coutel.*) clous rivés pour arrêter quelques pieces avec d'autres. *Voyez* RIVET.

RIVET, (*Cordonn.*) couture intérieure du soulier. *Voy.* TRANCHE-FIL.

RIVETIER, s. m. *terme & outil de Ceinturier*; qui leur sert pour faire des petits yeux d'étain pour river & attacher plusieurs pieces de cuir ensemble.

Cet outil est une espece de petit poinçon rond, de la longueur d'un pouce ou deux, dont un des bouts est tranchant tout-autour & creux en-dedans, au milieu duquel creux est encore une petite pointe pour faire le trou du milieu de l'œil qu'il vient de former.

RJUGAN, *ou* DJUGAN, *vulgairement* DJUGANNUKI, (*Hist. nat. Bot.*) c'est un arbrisseau du Japon, d'origine chinoise, dont les branches sont minces, les feuilles partagées en cinq lobes, la fleur en forme de rose & d'une parfaite blancheur. Son fruit qui est ramassé en grappes, est de la grosseur d'une noix, & contient une pulpe noire, molle, douce, avec un noyau de couleur cendrée, dur & d'un goût fade. La pulpe que les Japonois trouvent délicieuse, a le goût d'une cerise seche, qu'on auroit fait cuire au vin & au sucre.

On distingue deux autres especes du même arbre, qui se nomment *roganna* & *ritsji.*

RIVIERE, s. f. (*Gramm.*) masse d'eau courante dans un lit, la plus grande après le fleuve. Les pluies forment les fontaines; les fontaines forment les ruisseaux; les ruisseaux forment les *rivieres.* Les *rivieres* grossies, & se rendant à la mer sans perdre leur nom, s'appellent *fleuves.*

On dit que la *riviere* est marchande, quand elle n'a ni trop ni trop peu d'eau, en

que les bateaux qu'elle porte, peuvent arriver à leur deſtination.

RIVIERE, (*Géogr. mod.*) ce mot ſynonyme à celui de *fleuve*, ſe dit d'un aſſemblage d'eaux qui partant de quelque ſource, coulent dans un lit ou canal d'une largeur & d'une étendue conſidérable, pour aller ordinairement ſe jetter dans la mer. *Voyez* FLEUVE.

Quant au rapport que les *rivieres* peuvent avoir avec les montagnes, en tant qu'elles en tirent leur origine. *Voyez* MONTAGNES.

L'eau ſi néceſſaire & ſi commode pour la vie, a invité la plûpart des hommes à établir leurs demeures près du courant des eaux; & celles des *rivieres* étant ordinairement douces & fort bonnes à boire, il eſt arrivé de-là, que preſque toutes les villes ont été bâties au bord des *rivieres.*

Les gens de mer donnent quelquefois aux *rivieres* les noms des villes les plus conſidérables qui ſoient près de leurs embouchures; par exemple, ils appellent la Seine, la *riviere de Rouen*, la Loire la *riviere de Nantes*, la Tamiſe la *riviere de Londres*, le Tage la *riviere de Lisbonne*, & ainſi de pluſieurs autres.

Il eſt bon de remarquer que comme les *rivieres* coulent tantôt vers une certaine région du monde, tantôt vers une autre, on s'eſt en quelque maniere accordé à regarder comme la droite d'une *riviere*, le rivage qui eſt à la droite d'un homme qui ſeroit ſuppoſé marcher dans le lit de cette *riviere*, en allant vers ſon embouchure; & le rivage qu'il auroit à gauche eſt conſidéré comme la gauche de la *riviere.*

Nous ne traiterons pas ici de l'origine des *rivieres*; c'eſt une queſtion purement phyſique; mais nous mettrons ſous les yeux du lecteur, les noms, le cours & les branches des principales *rivieres* de l'Europe, de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Amérique; & c'eſt à quoi la table ſuivante eſt deſtinée.

Les rivieres *d'Europe ſont,*

		Appellées anciennement	*Coulent à*
En Suede,	Le Dalcarle,		A l'eſt.
	Le Kimi, Le Torno, L'Elſe.		Au ſud-oueſt.
En Danemarck & en Norvege,	Il n'y en a point de conſidérable.		
En Moſcovie,	Le Volga,	Rha,	De l'eſt au ſud.
	Le Don,	Thanaïs,	De l'eſt à l'oueſt.
	La Dwna.		Au nord-oueſt.
En France,	La Seine,	Sequana	Nord-oueſt.
	La Loire,	Ligeris,	Oueſt.
	Le Rhône,	Rhodanus,	Sud.
	La Garonne.	Garumna,	Nord-oueſt.
En Allemagne,	Le Danube,	Danubius *ou* Iſter	Eſt.
	Le Scheld, La Meuſe, Le Rhein,	Scaldis, Moſa, Rhenus,	Du Nord à l'oueſt.
	L'Elme, Le Weſer, L'Elbe,	Amaſius, Viſurgis, Albis,	Nord-oueſt.
	L'Oder,	Odera *ou* Viadrius	Nord.

En Pologne,

		Appellées anciennement	Coulent à
En Pologne,	Le Nieper,	Boriſtenes,	
	Le Nieſter,	Tyrus,	Sud-eſt.
	Le Bogg,	Hypanis.	
	La Wiſtule,		
	Le Niemen,		De l'oueſt au nord.
	Le Duna.		
En Eſpagne,	L'Ebre,	Lerus,	Sud-eſt.
	Le Xucas,	Sucro,	
	Le Guadalquivir,	Bœtis,	
	La Guadiane,	Anas,	Sud-oueſt.
	Le Tage,	Tagus,	
	Le Douzo.	Durius.	Oueſt.
En Italie,	Le Pô,	Eridanus *ou* Padus,	Eſt.
	L'Adige,	Atheſis,	
	L'Arne,	Arnus,	
	Le Tibre,	Tiberis,	Sud-oueſt.
	Le Volterne.	Vulturnus.	Oueſt.
Dans la Turquie en Europe eſt	Le Danube.	Danubius *ou* Iſter.	Eſt.
En Ecoſſe,	Le Tay,	Tanus,	Eſt.
	Le Clyde,	Glotta,	Nord-oueſt.
	Le Spey,	Speïa,	Nord.
	Le Dée,	Dea, Diva, Occaſa,	Eſt.
	Le Done.	Dona.	
En Angleterre,	La Tamiſe,	Tameſis,	Eſt.
	Le Severn,	Saba,	Sud-oueſt.
	Le Humber,	Albus,	Eſt.
	L'Ouſe,	Urus,	Sud-Eſt.
	Le Trente,	Triginta,	Nord.
	Le Tine,	Tina,	Eſt.
	Le Twede,	Tiveda,	Eſt.
	Le Medway,	Meduacus,	Du nord à l'eſt.
	Le Kay.	Kayus.	Nord.
En Irlande,	Le Shannon,	Senus,	Sud-oueſt.
	Le Lée,	Sauvenum,	Eſt.
	Le Biackwater,		De l'eſt au Sud.
	Le Barrow,	Birgus,	Sud.
	Le Liff,	Libniu,	Nord-eſt.
	La Boyne.	Buvinda, Boina.	

Les rivieres *d'Aſie ſont*,

		Appellées anciennement	Coulent à
En Tartarie,	L'Oby,	Margus,	De l'oueſt au nord.
	L'Oëchard,		Nord.
	Le Tartare,		
	Le Patiſsanga,		Eſt.
	Le Chezel.	Jaxartes.	Oueſt.
Dans la Chine,	Le fleuve Jaune,		Eſt, & fait différens méandres,
	Le Kiang,		
	Le Ta.	Aſpithra.	Eſt.
Dans l'Inde,	Le Gange,	Ganges.	Sud.
	Le Guenga,		Eſt.
	L'Indus.		Sud-oueſt.
En Perſe,	Le Jihun,	Oxus,	Oueſt.
	Le Palimalon,	*peu conſidérable.*	Eſt.
	L'Ilment,	Arabius,	Sud.
	Le Tiſendan,	Bagradas, Agtadatus.	Sud-oueſt.
	Le Tiritiri,	Moſæus,	
	Le Sirt.	Rogomanis	
Dans la Turquie Aſiatique,	Le Tigil,	Tygris,	Sud-oueſt.
	L'Euphrate.	Euphrates,	

Les principales rivieres *d'Afrique ſont*,

		Appellées anciennement	Coulent à
En Egypte,	Le Nil.	Nilus.	Nord.
En Barbarie,	Le Guadilbarbar,	Bagradan,	Nord.
	Le Rio-Major.	Macra.	
Dans le Biledulgerid,	La ſource du Guadilbarbar,	*peu remarquable.*	Nord-oueſt.
	La ſource du Major,		
	Les branches du Gir.	Giras.	Sud-eſt.
Dans le Zaara,	Le corps du Gir.	Giras.	Sud-eſt.
Dans la terre des Negres,	Le Niger.	Niger.	Oueſt.
Dans la Guinée,	Sweria de coſta,		Sud.
	La riviere de Volta.		
Dans la Nubie,	La Riviere Nubia.	*peu conſidérable.*	Nord-eſt.
Dans l'Ethiopie extérieure,	Zaire,		Oueſt.
	Cuama,		Oueſt.
	Riviere de Infanto,		Sud-eſt.
	Zambre.		

Dans l'Ethiopie, intérieure,	Le Nil.	ap. ancien. coulent à	Nord.

Les principales rivieres *d'Amérique, anciennement inconnues, sont*;

Dans la nouvelle Espagne,	Aucune considérable.		
Dans la Nouvelle Grenade,	Rio del norte.		Sud-ouest.
Dans la Floride.	Rio del Spiritu sancto,		Sud.
Dans la terre de Canada,	La grande *riviere* de Canada,		Est.
	Le Connectient, La *riviere* de Hudson, La *riviere* de la Were, La Sequahana, Le Patomeck.		Sud.
Dans la terre Arctique,	Aucune connue.		
En terre ferme,	Paria *ou* Orenoque, Maddalena.	coulent à	Nord.
Au Brézil,	Miary,		Nord-est.
	Saint-François,		Est.
	Paranaiba, qui en reçoit trente autres.		Sud-ouest.
Dans le pays des Amazones,	La *riviere* des Amazones avec ses branches.		Nord-Est.
Dans le Pérou,	Aucune *riviere* considérable.		
Dans le Paraguay,	Rio de la Plata.		Sud-est.
Dans le Chili,	Aucune *riviere* considérable.		
Dans la terre Magellanique, Dans la terre Antarctique,	Aucune connue.		

Les branches remarquables de ces rivieres *sont*;

De la Dwina,	La Vaga,	coulent à	Sud-ouest.
	Le Juga.		Ouest.
Du Wolga,	Le Sosowaia,		Sud.
	L'occarreca.		Nord-est.

		Coulent à
De la Seine,	L'Oyse,	Sud-ouest.
	La Marne,	Sud-ouest.
	L'Yonne.	Nord-ouest.
De la Loire,	La Mayenne,	Sud.
	Le Sarte,	Sud-ouest.
	Le Loir,	Sud-ouest.
	La Vienne,	Nord-ouest.
	L'Indre,	Nord-ouest.
	Le Chere,	Nord-ouest.
	L'Allier.	Nord-ouest.
Du Rhône,	La Durance,	Sud-ouest.
	L'Isere,	Sud-ouest.
	La Saone.	Sud.
De la Garonne,	La Dordonne,	Ouest.
	Le Lot,	Ouest.
	Le Tarne.	Ouest.
Du Danube,	Le Pruth,	Sud.
	Le Misono,	Sud-est.
	L'Alanta,	Sud.
	Le Morawa,	Nord.
	Le Teyssa,	Sud.
	La Drave,	Est.
	La Save,	Est.
	L'Inn,	Nord-est.
	L'Iser,	Nord-est.
	Le Lech,	Nord.
	L'Iler.	Nord.
De la Scheld, *ou* Escaut,	Le Ruppel, qui retourne à l'ouest, augmenté par	
	Le Sonne,	Nord.
	La Dyle,	Nord.
	Le Demer,	Nord.
	Le Dendre,	Ouest.
	Le Lys,	Nord.
	La Scarpe,	Nord-est.
	Le Haisne.	Ouest.
De l'Elne,	Le Soft,	Ouest.
	Le Haisne.	Ouest.
Du Rhin,	La Lippe,	Ouest.
	Le Roer,	Ouest.
	La Moselle,	Nord-est.
	La Nahe,	Sud-ouest.
	Le Meine,	Ouest.
	Le Necker.	Ouest.

		Coulent à
De la Meuse,	Le Dommel,	Nord.
	Le Niers,	Nord-oueſt.
	Le Roer,	
	L'Ourt,	
	La Sambre,	Nord-eſt.
	Le Semoy,	Oueſt.
	Le Chiers.	
Du Wezer,	L'Aller à l'oueſt, augmenté par,	Nord.
	Le Leine,	
	L'Ocker.	
	La Fuld.	
De l'Elbe,	L'Ilbenow,	Nord-oueſt.
	Le Havel,	
	La Saal,	Nord.
	Le Muldaw.	
De l'Oder,	La Warte,	Oueſt.
	Le Bober,	Nord.
	La Neiſs.	Nord-eſt.
Du Nieper,	La Dezna,	Sud-oueſt.
	Le Pripecz.	Nord-eſt.
De la Viſtule,	Le Bugg.	Nord, & tourne à l'oueſt.
Du Niemen,	La Vilna.	Oueſt.
De l'Ebre,	La Segra,	Sud-oueſt.
	La Cinca,	Sud-eſt.
	La Gallega,	Sud-oueſt.
	Le Xalo.	Nord-eſt.
Du Guadalquivir,	Le Xenil,	Oueſt.
	La Guadamena.	Sud-oueſt.
La Guadania n'a point de Branche conſidérable.		
Du Tage,	Le Zatas,	Oueſt.
	Le Zezer,	Sud.
	Le Gundarrau,	
	Le Xaruma,	
Du Douro,	Le Touroes,	Nord-oueſt.
	Le Tormes,	
	La Riaza.	Sud-oueſt.

		Coulent à
Du Pô,	L'Oglio,	Sud-est.
	L'Adda,	Sud-est.
	Le Tesin,	Sud-est.
	Le Tanero, qui coule à l'est, en tournant au nord, est augmenté par	
	La Bomirda,	Nord.
	La Stura,	Nord-est.
	La Sessia,	Sud-est.
	La Doria Baltia.	Sud-est.
De l'Adige,	Le Bachiglione.	Sud.
De l'Arne,	L'Elsa,	Nord-ouest.
	La Sieve.	Est, tourne au sud.
Du Tibre,	Le Quartitio,	Ouest.
	La Nera,	Sud-ouest.
	La Chiane.	Sud-est.
Du Voltorno,	Le Sabato.	Ouest.

Au reste, les avantages sans nombre que procure la jonction des *rivieres* & des mers, ont engagé les grands princes à signaler leur regne par des entreprises de cette nature. S'il est glorieux de les exécuter, c'est assez d'en concevoir le projet, d'en tenter l'exécution, pour avoir quelque droit à la reconnoissance des hommes. La jonction de la mer Baltique & de la mer Caspienne, celle de l'Océan & de la Méditerranée, ont immortalisé le Czar & Louis XIV. La jonction de l'Océan avec la mer Noire, résultoit infailliblement de la communication que Charlemagne entreprit vers l'an 793 entre le Danube & le Rhin; & si cet ouvrage ne fut pas porté à sa perfection, de pareils desseins n'ont pas besoin du succès, pour mériter des éloges à leurs auteurs. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

RIVIERE *du nord*, (*Géog. mod.*) autrement *Rio-del-Norte*, riviere de l'Amérique septentrionale, & qui tire son nom de son cours qui est du nord au sud. Elle a sa source fort avant dans les terres, au pays des Padoucas; elle traverse tout le nouveau Mexique, & baigne le royaume de Léon où elle a son embouchure, sur la côte occidentale du golfe du Mexique. (*D. J.*)

RIVIERE-ROUGE, (*Géog. mod.*) *riviere* d'Afrique dans la Guinée; c'est la *riviere* la plus considérable que reçoive le Sénégal; on l'a appellée *riviere-rouge*, parce que le sablon de son lit est de cette couleur, & que son eau en prend la teinture, au lieu que celle du Sénégal est fort claire. (*D. J.*)

RIVIERE-VERDUN, (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans l'Armagnac, le long de la Garonne; il forme une élection qui est fertile en froment, seigle & avoine. Grenade en est le chef-lieu. (*D. J.*)

RIVIERE (*Jurisprud.*) les *rivieres* navigables appartiennent au roi, avec leur bord, leur lit, & les îles & attérissemens qui s'y forment; les petites *rivieres* appartiennent aux seigneurs haut-justiciers, chacun en droit soi. *Voyez l'ordonnance des eaux & forêts.* Coquille, Loisel. (*A*)

RIVIERES, LES (*Géogr. mod.*) petit canton de France, sur la côte occidentale de la presqu'île du Cotantin, vis-à-vis l'île de Guernesey. Ce canton comprend environ dix paroisses; on y fait beaucoup de sel blanc. (*D. J.*)

RIVIERE, *dans le commerce des bois flottés*, est un courant d'eau suffisant pour amener les bois en trains. Les principales

ſont Beuvron, qui tombe dans l'Yonne à Clamecy ; Cure, anciennement Chore, qui tombe dans l'Yonne à Cravant ; Armenſon, qui tombe dans l'Yonne à Joigny ; Vanne, qui tombe dans l'Yonne à Sens ; l'Aube, qui tombe dans la Seine à Marſilly ; la Seine, dans laquelle l'Yonne elle-même tombe à Montereau ; & la Marne. L'Yonne, elle ſeule, fournit au moins la moitié de la proviſion.

RIVIERE, ſ. f. (*terme de Blaſon.*) piece en forme de champagne au bas de l'écu, ou de faſce au milieu. On la diſtingue par des traits curvilignes qui marquent les flots ou courans d'eau ; les berges ſont ondées.

Tremolet de Montpeſat, en Languedoc ; *d'azur au cygne d'argent ſur une riviere de même, accompagné en chef de trois molettes d'éperons d'or.*

Raitty de Vitté, en Poitou ; *de gueules au cygne d'argent nageant ſur une riviere au naturel, mouvante du bas de l'écu ; en chef à dextre une comete d'or.*

Paluſte de Chambonneau, en la même province ; *d'azur à une riviere d'argent en faſce, un cygne de même nageant ſur les ondes, au chef d'or chargé d'une étoile d'azur.* (*G. D. L. T.*)

RIVIN, (*tympan & conduit de*) *Rivin* entreprit de défendre dans une diſſertation publique qu'il fit dans l'univerſité de Léipſick, le ſentiment de ſon pere ſur le trou du tympan dont il a donné la figure, & qui porte ſon nom ; on le donne auſſi à des conduits des glandes ſublinguales. *Voy.* TYMPAN, GLANDE & SUBLINGUALE.

RIVINE, RIVINA, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante dont la fleur n'a point de pétales ; elle eſt compoſée de pluſieurs étamines ſoutenues par un calice qui a quatre feuilles ; le piſtil devient dans la ſuite un fruit mou, ou une baie ronde pleine de ſuc, qui contient une ſemence arrondie. Plumier, *nova plant. amer. gen.* *Voyez* PLANTE.

RIUKU-TSUTFUSI, (*Hiſt. nat. bot.*) c'eſt une plante du Japon qui vient des îles de Liquejos & des Philippines, porte une fleur d'un jaune pâle, en fleur-de-lis, à pétales droits & marqués de points d'un jaune foncé. Une autre plante du même nom a la fleur d'un rouge purpurin, tacheté de pourpre foncé.

RIVO-DEL-SOLE, (*Geog. mod.*) ruiſſeau, ou torrent d'Italie, dans l'état de l'Egliſe ; il coule dans la ſabine, & ſe jette dans le Teverone. C'eſt la *Digentia* d'Horace, *liv. I. epit. xviij. v.* 104. ſelon Léandre & quelques autres ſavans. (*D. J.*)

RIVO-DI-MOSSO, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au duché de Spolete ; elle paſſe au pié du bourg de Caminate, à 16 milles de Rome, & ſe jette dans le Tibre, proche du port de Monte-Rotondo. Anciennement cette riviere ſéparoit le territoire des Sabins de celui des Cruſtuminiens. (*D. J.*)

RIVOLI, (*Géog. mod.*) en latin *Ripulæ* ; ville d'Italie dans le Piémont, ſur le penchant d'une agréable colline, à 6 milles au couchant de Turin ; on y compte environ ſept mille ames, entre leſquelles ſe trouvent pluſieurs moines de l'ordre des carmes, des capucins & des dominicains. *Longitude* 25. 8. *latit.* 44. 52.

Le roi de Sardaigne y a un beau palais, embelli par Charles Emmanuel I. de ce nom, duc de Savoie, qui y naquit le 12 Janvier 1526. Ce prince étoit un homme de génie, profond politique, magnifique en palais & en égliſes, voluptueux, ſi caché dans ſes deſſeins, qu'on diſoit que ſon cœur étoit plus inacceſſible que ſon pays ; plein de valeur, & l'un des grands capitaines de ſon ſiecle. Son ambition démeſurée lui ſuggéra le projet de devenir comte de Provence en 1590, & le fit aſpirer au royaume de France pendant la ligue, & à la couronne impériale après la mort de l'empereur Matthias. Cette humeur entreprenante excita contre lui la jalouſie des rois de France, d'Eſpagne, des Allemands & des Vénitiens. Sa ville de Saluce fut priſe par les maréchaux de la Force & de Montmorenci ; enfin voyant par ſa fauſſe politique ſon pays également ouvert aux François & à ſes alliés, il tomba malade à Savillan, & mourut de douleur trois jours après, en 1630, âgé de 78 ans.

RIVOLTATO CANTO, (*Muſiq. ital.*) c'eſt un chant renverſé, qui après avoir

servi de dessus, sert de basse; & *rivoltato basso*, est un chant qui après avoir servi de basse, sert de dessus. (*D. J.*)

RIVURE, s. f. les horlogers appellent ainsi la partie d'un piece de métal destinée à être rabattue à coup de marteau sur une autre; pour bien river il est nécessaire de ne réserver ni trop, ni trop peu de *rivure*; si on en laisse trop, les coups de marteau ne font que refouler les parties de la *rivure*, sans les faire entrer dans celles de la piece avec laquelle on la rive; si au contraire on n'en laisse point assez, les parties refoulées ne sont point assez abondantes pour que les pieces rivées puissent bien tenir les unes avec les autres; lorsque la *rivure* & la partie dans laquelle elle doit entrer sont rondes, & que les horlogers craignent que les pieces rivées ne tournent l'une sur l'autre, ils ont soin de faire de petits crans dans la partie sur laquelle on rabat la *rivure*. Les horlogers donnent encore le nom de *rivure* à la partie d'un pignon ou d'une assiette sur laquelle la roue est rivée. *Voyez* ASSIETTE, PIGNON *&c.*

RIVURE, (*terme de Serrurier, de Taillander, de Coutelier.*) c'est la broche de fer qui entre dans les charnieres des fiches pour en joindre les deux aîles.

RIXE, s. f. (*Jurisprud.*) terme de palais qui signifie une querelle, un débat arrivé entre plusieurs personnes lorsqu'il y a eu des coups donnés, ou des menaces, ou des injures dites. *Voyez* ACCUSATION, CRIME, DÉLIT, INJURE, PLAINTE. (*A*)

RIZ, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *oriza*; genre de plante dont la fleur n'a point de pétales. Les semences sont un peu épaisses & ovoïdes; elles naissent en épi, & elles sont renfermées dans une capsule qui est terminée par un filet. Tournefort. *Inst. rei h. Voyez* PLANTE.

Comme c'est dans les lieux où le *riz* croît, que le soin des terres devient pour les hommes une immense manufacture, on doit me permettre d'entrer dans quelques détails sur ce sujet. D'ailleurs le *riz* demande une culture particuliere, & qui doit être d'autant mieux circonstanciée, qu'on veut en transmettre la pratique en des pays où il ne vient pas naturellement.

Cette plante pousse des tiges ou tuyaux de trois à quatre piés de hauteur, plus gros & plus fermes que ceux du blé, noués d'espace en espace; ses feuilles sont longues, charnues, assez semblables à celles de la canne ou du poireau. Ses fleurs naissent à ses sommités, & ressemblent à celles de l'orge; mais les graines qui les suivent, au lieu de former un épi, sont disposées en pannicules ou bouquets, enfermées dans une capsule jaunâtre, ou coque formée de deux balles rudes au toucher, & dont l'une se termine en un long filet: on sait que ses graines sont blanches & oblongues.

En général le *riz* se cultive dans les lieux humides & marécageux, & dans des pays chauds, du moins à en juger par les contrées où il est le plus en usage, & où il fait la principale nourriture des habitans. Tout le Levant, l'Egypte, l'Inde, la Chine, sont dans ce cas. Les états de l'Europe où l'on en recueille davantage, sont l'Espagne & l'Italie, & c'est de-là que nous vient presque tout le *riz* que l'on consomme en France. M. Barrere ayant fait beaucoup d'attention à la culture de cette plante, tant à Valence en Espagne, qu'en Catalogne & dans le Roussillon, a envoyé à l'académie royale des Sciences, en 1741, un mémoire dont voici la partie la plus essentielle.

Pour élever utilement le *riz*, & en multiplier le produit, on choisit un terrein bas, humide, un peu sablonneux, facile à dessécher, & où l'on puisse faire couler aisément l'eau. La terre où l'on le seme, doit être labourée une fois seulement dans le mois de Mars. Ensuite on la partage en plusieurs planches égales, ou carreaux, chacun de 15 à 20 pas de côté. Ces planches de terre sont séparées les unes des autres par des bordures en forme de banquettes, d'environ deux piés d'hauteur, sur environ un pié de largeur, pour y pouvoir marcher à sec en tout tems, pour faciliter l'écoulement de l'eau d'une planche de *riz* à l'autre, & pour l'y retenir à volonté sans qu'elle se répande. On applanit aussi le terrein qui

a été foui, de maniere qu'il ſoit de niveau, & que l'eau puiſſe s'y ſoutenir partout à la même hauteur.

La terre étant ainſi préparée, on y fait couler un pié, ou un demi-pié d'eau pardeſſus, dès le commencement du mois d'Avril; après quoi on y jette le *riz* de la maniere ſuivante. Il faut que les grains en aient été conſervés dans leur balle ou enveloppe, & qu'ils aient trempé auparavant trois ou quatre jours dans l'eau, où on les tient dans un ſac juſqu'à ce qu'ils ſoient gonflés, & qu'ils commencent à germer. Un homme, piés nus, jette ces grains ſur les planches inondées d'eau, en ſuivant des alignemens à-peu-près ſemblables à ceux qu'on obſerve dans les ſillons en ſemant le blé. Le *riz* ainſi gonflé, & toujours plus peſant que l'eau, s'y précipite, s'attache à la terre, & s'y enfonce même plus ou moins, ſelon qu'elle eſt plus ou moins délayée. Dans le royaume de Valence, c'eſt un homme à cheval qui enſemence le *riz*.

On doit toujours entretenir l'eau dans les champs enſemencés juſques vers la mi-mai, où l'on a ſoin de la faire écouler. Cette condition eſt regardée comme indiſpenſable pour donner au *riz* l'accroiſſement néceſſaire, & pour le faire pouſſer avantageuſement.

Au commencement du mois de Juin, on amene une ſeconde fois l'eau dans les rizieres, & l'on a coutume de l'en retirer vers la fin du même mois, pour ſarcler les mauvaiſes herbes, ſur-tout la prêle & une eſpece de ſouchet, qui naiſſent ordinairement parmi le *riz*, & qui l'empêchent de profiter.

Enfin on lui donne l'eau une troiſieme fois, ſavoir vers la mi-Juillet, & il n'en doit plus manquer juſqu'à ce qu'il ſoit en bouquet, c'eſt-à-dire juſqu'au mois de Septembre. On fait alors écouler l'eau pour la derniere fois, & ce deſſéchement ſert à faire agir le ſoleil d'une façon plus immédiate ſur tous les ſucs que l'eau a portés avec elle dans les rizieres; à faire grainer le *riz*, & à le couper enfin commodément, ce qui arrive vers la mi-Octobre tems auquel le grain a acquis tout ſon complément.

On coupe ordinairement le *riz* avec la faucille à ſcier le blé, ou, comme on le pratique en Catalogne, avec une faux dont le tranchant eſt découpé en dents de ſcie fort déliés. On met le *riz* en gerbes; on le fait ſécher, & après qu'il eſt ſec, on le porte au moulin pour le dépouiller de ſa balle. (*a*)

Ces ſortes de moulins reſſemblent aſſez à ceux de poudre à canon, excepté que la

---

(*a*) Le *riz* doit être choiſi nouveau, bien mondé, gras, blanc, bien net, ne ſentant ni la poudre, ni le rance. Il n'y a guere que le *riz* de Piémont qui ait toutes ces qualités, le *riz* d'Eſpagne étant ordinairement rougeâtre & d'un goût ſalé.

Les Chinois font un vin de *riz* tirant ſur la couleur d'ambre, & d'un goût de vin d'Eſpagne, dont ils ſe ſervent pour boiſſon ordinaire. En quelques lieux d'Europe on en tire auſſi une eau-de-vie très-forte; mais elle eſt défendue en France, auſſi-bien que les eaux-de-vie de grains & de mélaſſe.

Le *riz* dans les Indes orientales eſt d'un très-grand commerce; on y en cultive beaucoup, tant parce que la qualité de la terre y eſt propre, & celle de ſon climat, que parce que les rivieres y ſont nombreuſes & abondantes, & par conſéquent commodes pour en tirer de l'eau, avec laquelle on inonde les champs de *riz* appellés *rizieres*, qui en ſont à portée; car le plus ſouvent la plante de *riz* ne peut bien croître que dans l'eau. Le Malabar, l'île de Ceylan & celle de Java, ſont les lieux qui en donnent du meilleur. La preſqu'île de Malacca & le royaume de Siam en donnent auſſi beaucoup de bon. Ce grain fait la principale nourriture de tous les Indiens; on l'y mange au lieu de pain, & il n'y a point de grain au monde qui engraiſſe autant que celui-là. Les femmes Européennes qui habitent depuis long-tems à Batavia, après qu'elles y ont été accoutumées, le préferent au pain, quoique celui-ci y ſoit à auſſi bon marché qu'en aucun endroit de l'Europe.

Enfin le *riz* ſert beaucoup à y nourrir les équipages des vaiſſeaux marchands, tant des compagnies de l'Europe que des autres particuliers, & cette nourriture eſt beaucoup plus ſaine ſur mer, que le pain ou le biſcuit. On ne voit jamais de ſcorbut ſur les flottes qui retournent des Indes, & qui n'ont alors que du *riz*; au lieu que les vaiſſeaux qui y vont ne manquent jamais, plus ou moins, d'en avoir avec le biſcuit dont ils ſont pourvus.

Le *riz* des Indes eſt beaucoup meilleur que celui d'Europe.

boëte ou chauſſure du pilon y eſt différente. Ce ſont pour l'ordinaire ſix grands mortiers, rangés en ligne droite, & dans chacun deſquels tombe un pilon dont la tête qui eſt garnie de fer, a la figure d'une pomme de pin, de demi-pié de long, & de 5 pouces de diametre; elle eſt tailladée tout-au-tour, comme un bâton à faire mouſſer le chocolat.

Nous ne nous arrêterons pas à décrire la force motrice qu'on y emploie, & qui peut différer ſelon la commodité des lieux. En Eſpagne & en Catalogne on ſe ſert d'un cheval attaché à une grande roue, *&c.*

Le *riz* qu'on ſeme dans une terre ſalée, y pullule ordinairement beaucoup plus qu'en toute autre. On en retire juſqu'à 30 ou 40 pour un; par conſéquent, & toutes choſes d'ailleurs égales, les côtes & les plages maritimes y ſeront les plus propres.

Après avoir décrit la maniere dont le *riz* ſe cultive en Europe, il faut indiquer celle des Chinois, qui eſt le peuple le plus induſtrieux à tirer parti du terrein, & celui chez lequel la plus grande ſagacité des laboureurs ſe porte à la culture du *riz*; pour y réuſſir, ils commencent par fumer extraordinairement les terres, & n'en pas laiſſer un ſeul endroit ſans rapport avantageux. Les Chinois ſont bien éloignés d'occuper la terre ſuperflue en objets agréables, comme à former des parterres, à cultiver des fleurs paſſageres, à dreſſer des allées & à planter des avenues d'arbres ſans rapport; ils croient qu'il eſt du bien public, &, ce qui les touche encore plus, de leur intérêt particulier, que la terre produiſe des choſes utiles. Auſſi toutes leurs plaines ſont cultivées, & en pluſieurs endroits elles donnent deux fois l'an. Les provinces

---

On y en a de deux ſortes, dont l'un eſt meilleur que l'autre. Cette différence ne vient peut-être que des lieux où on le cultive. L'une de ces deux eſpeces ſe ſeme ſur les montagnes, au commencement de la mouſſon ſud-oueſt, qui eſt une ſaiſon fort pluvieuſe & qui dure ſix mois. Cette ſaiſon eſt favorable à celui des montagnes, parce qu'il ſe trouve aſſez humecté par la pluie qui eſt alors très-fréquente; au lieu qu'elle ſeroit nuiſible à celui des plaines, à cauſe des grandes inondations, ſi on le ſemoit pour cette même ſaiſon. C'eſt dans la ſaiſon ſeche, appellée *mouſſon nord-eſt*, qui eſt oppoſée à l'autre, & qui dure auſſi ſix mois, qu'on cultive celui-ci dans les lieux bas & unis, fort horizontalement. C'eſt le *riz* des plaines qui eſt d'une qualité meilleure que celui des montagnes.

Dans le Malabar, quand le *riz* eſt devenu cher par la diſette des récoltes, ou par quelqu'autre cauſe, les familles naturelles du pays qui ſont pauvres & chargées d'enfans, vendent une partie de leur jeuneſſe en état de ſervir, c'eſt-à-dire, depuis l'âge de 12 juſqu'à 20 ans, tant pour avoir de l'argent, afin de faire mieux ſubſiſter le reſte, que pour rendre plus heureux les enfans qui les quittent dans cette occaſion; car ils conſiderent qu'ils ſont mieux entretenus, étant eſclaves chez les Européens, que dans leur propre maiſon.

Enfin le *riz* eſt une bonne marchandiſe dans les pays des Indes où l'on y en cultive point à cauſe de l'ingratitude du terrein, comme, par exemple, les Molucques, l'Arabie & le golfe Perſique.

Il y a dans le Japon une eſpece de *riz* dont le grain eſt fort petit, très-blanc, & le plus excellent qu'il y ait au monde, & il eſt auſſi nourriſſant qu'il eſt délicat. Les Japonois n'en laiſſent ſortir que très-peu de leurs îles. Les Hollandois en apportent tous les ans un peu à Batavia. Les naturels de ces îles en font une liqueur vineuſe qu'ils appellent *facki*.

Les Indiens font une eau par décoction, ou une eſpece de tiſanne avec du *riz* ordinaire, laquelle ils nomment *candgi*: elle ſert de boiſſon à pluſieurs malades, mais ſur-tout elle eſt excellente dans toutes les eſpeces de cours de ventre, & en particulier pour la dyſſenterie: elle eſt univerſellement en uſage dans les Indes pour cela. On s'en ſert de même, & ſur-tout dans cette derniere maladie, ſur les vaiſſeaux des Européens qui y voyagent de tous cotés.

Il y en a de pluſieurs eſpeces aux Indes, & peut-être leur nombre eſt d'environ cinq ou ſix.

Les Européens recueillent beaucoup de *riz* en Eſpagne, en Italie & dans leurs colonies d'Amérique. C'eſt principalement dans la Caroline, colonie Angloiſe, que cette ſemence ſe cultive avec ſuccès. Les calculateurs les plus modérés eſtimoient généralement, en 1740, que le *riz* de la Caroline qui ſe débitoit en Europe, faiſoit entrer annuellement dans la grande-Bretagne 80000 liv. ſterlings, ou 1 million 800000 liv. tournois environ. Le prix du frêt & les droits de commiſſion, article d'un grand poids dans la balance du commerce d'Angleterre, étoient compris dans cette ſomme. Ce calcul portoit ſur la ſuppoſition que quand l'année étoit bonne, on recueilloit juſqu'à 80000 bariques de *riz* dans cette province, chaque barique peſant 400 livres; & qu'en prenant une meſure moyenne depuis ſept ans, on pouvoit établir les récoltes ſur le pied de 50000 bariques. Le commerce de cette denrée a encore dû beaucoup augmenter par les encouragemens que les Anglois ont donnés à leurs colonies. C'eſt dans le Portugal, la Hollande, l'Allemagne & les pays du Nord que ſe débite preſque tout ce *riz*. (†)

du midi font celles qui produisent le plus de *riz*, parce que les terres font basses & le pays aquatique.

Les Laboureurs jettent d'abord les grains sans ordre; ensuite quand l'herbe a poussé à la hauteur d'un pié ou d'un pié & demi, ils l'arrachent avec sa racine, & ils en font de petits bouquets ou gerbes qu'ils plantent au cordeau ou en échiquier, afin que les épis appuyés les uns sur les autres, se soutiennent aisément en l'air, & soient plus en état de résister à la violence des vents.

Quoiqu'il y ait dans quelques provinces des montagnes désertes, les vallons qui les séparent en mille endroits, font couverts du plus beau *riz*. L'industrie chinoise a sçu applanir entre ces montagnes tout le terrein inégal qui est capable de culture. Pour cet effet, ils divisent comme en parterres, le terrein qui est de même niveau, & disposent par étages en forme d'amphithéâtre, celui qui, suivant le penchant des vallons, a des hauts & des bas. Comme le *riz* ne peut se passer d'eau, ils pratiquent par-tout de distance en distance, & à différentes élévations, de grands réservoirs pour ramasser l'eau de pluie, & celle qui coule des montagnes, afin de la distribuer également dans tous leurs parterres de *riz*. C'est à quoi ils ne plaignent ni soins, ni fatigues, soit en laissant couler l'eau par sa pente naturelle des réservoirs supérieurs dans les parterres les plus bas, soit en la faisant monter des réservoirs inférieurs & d'étage en étage, jusqu'aux parterres les plus élevés.

Ils inondent les campagnes de *riz*, de l'eau des canaux qui les environnent, en employant certaines machines semblables aux chapelets dont on se sert en Europe pour dessécher les marais & pour vuider les bâtardeaux. Ensuite ils donnent à cette terre trois ou quatre labours consécutifs. Quand le *riz* commence à paroître, ils arrachent les mauvaises herbes qui feroient capables de l'étouffer. C'est ainsi qu'ils font d'abondantes récoltes. Après avoir cueilli leur *riz*, ils le font cuire légérement dans l'eau avec sa peau; ensuite ils le sechent au soleil, & le pilent à plusieurs reprises. Quand on a pilé le *riz* pour la premiere fois, ils se dégage de la grosse peau; & la seconde fois, il quitte la pellicule rouge qui est au-dessous, & le *riz* sort plus ou moins blanc selon l'espece. C'est dans cet état qu'ils l'apprêtent de différentes manieres. Le uns lui donnent un court bouillon avec une sauce; d'autres le mangent avec des herbes, ou de feves; & d'autres plus pauvres, l'apprêtent simplement avec un peu de sel. Comme le *riz* vient dans les Indes à-peu-près de la même maniere qu'à la Chine, nous n'avons rien de particulier à en dire; mais il se présente une observation à faire sur les lieux où le *riz* se cultive pour la nourriture de tant de monde.

Il faut dans cette culture de grands travaux pour ménager les eaux; beaucoup de gens y peuvent être occupés. Il y faut moins de terre pour fournir la subsistance d'une famille, que dans les pays qui produisent d'autres grains; enfin la terre qui est employée ailleurs à la nourriture des animaux, y sert immédiatement à la subsistance des hommes. Le travail que font ailleurs les animaux, est fait là par les hommes; & la culture des terres devient pour eux une immense manufacture. Voilà les avantages de la culture du *riz*, dans le rapport que cette culture peut avoir avec le nombre des habitans, & ce font des vues dignes des législateurs. Je ne discuterai point ici s'il convient de favoriser, de permettre, ou de défendre la culture du *riz* dans ce royaume; je sais bien qu'il y a 25 à 30 ans qu'elle a été défendue en Roussillon, par arrêt du conseil souverain de cette province, sur ce qu'on a cru que les exhalaisons des lieux marécageux où l'on seme le *riz*, y causoient des maladies & des mortalités. Il ne feroit pas difficile de rassurer les esprits là-dessus, & d'indiquer en même tems des moyens pour prévenir tous les inconvéniens que l'on en pourroit craindre; mais ce font les avantages de cette culture qu'il faudroit peser; & comme cette question a tant de branches par elle-même, & relativement au commerce, ce n'est pas ici le lieu de la discuter. Il suffit de bien connoître la maniere dont on peut s'y prendre pour cultiver utilement dans ce pays une plante

d'un si grand usage, lorsqu'on le jugera nécessaire. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

Maniere d'accommoder le riz, *de façon qu'avec dix livres de* riz, *dix livres de pain, dix pintes de lait, & soixante pintes d'eau, soixante-dix personnes se sont trouvées nourries parfaitement pendant vingt-quatre heures.* On lavera la quantité de dix livres de *riz* dans deux eaux différentes: il faut que cette eau soit tiede.

On les jettera ensuite dans soixante pintes d'eau bouillante, où le *riz* crevera; on le fera bouillir à petit feu pendant trois heures ou environ, & on le remuera pour l'empêcher de s'attacher.

Lorsque ledit *riz* sera bien crevé & renflé, l'on jettera dans la marmite ou chauderon, dix livres de pain coupé par petits morceaux fort minces, lequel, par sa cuisson, se mêle & s'incorpore parfaitement avec ledit *riz*, & forme une liaison à l'eau dans laquelle le *riz* a cuit.

On ajoute ensuite par-dessus le tout dix pintes de lait, & l'on remue la totalité sur le feu jusqu'à ce que le *riz* ait pu être pénétré par le lait.

Sur cette quantité de liquide on met huit onces de sel, & huit gros de poivre.

Si le lait est rare, on peut y substituer dix onces d'huile de noix ou d'olive.

Pour donner un goût agréable à cette nourriture, on peut y ajouter une douzaine de feuilles de laurier-cerise.

La distribution ne s'en fait que lorsque le tout est refroidi, & que cette nourriture a acquis la consistance d'une espece de bouillie, dans laquelle le *riz* seul se conserve en grain.

Une demi-livre de cette nourriture soutient plus qu'une livre & demie de pain.

Méthode de faire la soupe au riz *pour cinquante personnes.* Il faut se pourvoir d'un chauderon assez grand pour contenir quarantes pintes d'eau, mesure de Paris: s'il est plus grand, il en sera plus commode.

L'on mettra dans ce chauderon neuf pintes d'eau, à ladite mesure de Paris; quand elle sera chaude, on y mettre six livres de *riz*, qu'on aura soin auparavant de bien laver avec de l'eau chaude.

Le chauderon étant mis sur le feu avec le *riz*, on aura attention de le faire cuire lentement, & de le remuer sans cesse de peur qu'il ne s'attache au fond.

A mesure que le *riz* crevera, & qu'il s'épaissira, on y versera successivement trois autres pintes d'eau chaude.

Pour faire crever & revenir le *riz*, il faut environ une heure: c'est pendant ce tems qu'il faut l'humecter & lui faire boire encore successivement vingt-huit pintes d'eau; ce qui fera en tout environ quarantes pintes d'eau, qu'il faut verser peu à peu & par intervalle, de peur de noyer le *riz*. Cela fait, il faut laisser le *riz* sur le feu pendant deux autres heures, & l'y faire cuire lentement & à petit feu, en le remuant sans cesse, sans quoi il s'attacheroit au poëlon ou chauderon.

Le *riz* étant bien cuit, on y mettra une demi-livre de beurre, ou de bonne graisse si l'on ne peut avoir de beurre, avec trois quarterons de sel, & pour deux liards de poivre noir en poudre; en observant de remuer le tout ensemble pendant une demi-heure.

Au lieu de beurre on peut mettre du lait; la quantité de six pintes de lait suffit pour la chauderonnée; mais il faut prendre garde que le lait ne soit point trop vieux, car il s'aigriroit à la cuisson.

On ôtera ensuite le chauderon de dessus le feu, pour y mettre aussi-tôt, mais peu à peu, six livres de pain bis ou blanc qu'on coupe en soupes très-minces, en observant de mêler le pain avec le *riz*, de maniere qu'il aille jusqu'au fond pour l'imbiber & faire corps ensemble.

Si l'on se sert de lait au lieu de beurre, il faut quelques pintes d'eau de moins dans la préparation du *riz*, autrement le *riz* seroit trop clair. Et aussi si l'on emploie le lait, il faut mettre du pain blanc, parce que le pain bis feroit aigrir le lait.

La distribution doit être faite sur le champ pour trouver les cinquante portions: chaque portion sera de deux cuillerées, qui contiendront chacune la valeur d'un demi-septier ou quart de pinte, mesure de Paris.

Pour les enfans de neuf ans & au-dessous,

la portion d'une de ces cuillerées sera suffisante.

En distribuant les soupes chaudes, on aura soin de remuer le *riz* avec la cuiller à pot, & de prendre au fond du chauderon, pour que la distribution se fasse également, tant en *riz* qu'en pain.

On avertit ceux qui ne mangeront pas sur le champ leur portion, de la faire réchauffer à petit feu, en y mêlant un peu d'eau ou de lait, pour la faire revenir & la rendre plus profitable.

Méthode pour faire la bouillie au riz, *au lieu de farine, pour les petits enfans.* On prend un demi-septier de lait, un demi-septier d'eau, un gros & demi de sel, une once & demie de *riz* mis en farine; il faut délayer cette farine avec le lait, l'eau & le sel, faire bouillir le tout jusqu'à ce qu'il commence à y avoir une croûte légere au fond du poëlon; l'ôter ensuite de dessus la flamme, & le mettre un quart d'heure environ sur la cendre rouge; on remettra ensuite cette bouillie sur la flamme jusqu'à cuisson parfaite, laquelle cuisson se connoît à l'odeur, & lorsque la croûte qui est au fond du poëlon est fort épaisse, sans cependant qu'elle sente le brûlé.

RIZAGRAN, (*Chirurg.*) instrument de dentiste dont le nom signifie *tire-racine*: c'est une espece de tenaille dont les bouts sont presque pointus pour entrer dans l'alvéole, & pincer les restes d'une racine qui y est demeurée. Il est fort nécessaire aux arracheurs de dents. Le poussoir est toutefois souvent plus nécessaire, & sert mieux dans plus d'occasions. (*P*)

RIZIERE, s. f. (*Agricult.*) terre ensemencée de *riz* *Voyez* RIZ.

Les *rizieres* sont ordinairement dans les lieux bas & marécageux, où cette plante se plaît & produit beaucoup par la culture. Il y a quantité de ces *rizieres* en Italie le long du Pô, dont on détourne une partie des eaux pour arroser le riz. Ce qui rend les Indes orientales si fécondes en cette espece de grain, c'est que plusieurs des rivieres qui les arrosent, s'y débordant périodiquement, comme le Nil en Egypte, les riz qui s'y sement en pleine campagne restent des mois entiers sous l'eau, leurs franges ou bouquets surnageant & croissant pour ainsi dire à mesure que l'eau s'éleve. (*D. J.*)

RIZIUM, s. m. (*Botan. anc.*) nom donné par les anciens à une espece particuliere de racine rouge qu'on tiroit de Syrie, & dont les femmes greques se servoient pour se farder le visage; c'étoit leur rouge. Pline qui en parle plus d'une fois, l'appelle en latin *radix lanaria*; ce qui est de sa part une grande erreur, ayant confondu le *rizium* de Syrie, avec le *struthium* des Grecs. Il est assez vraisemblable que le *rizium* étoit une espece d'orcanette, *anchusa radice rubrâ*, qui croissoit en abondance dans toute la Syrie, & qui étoit très-propre à faire la couleur rouge que les dames greques mettoient sur leurs joues. (*D. J.*)

RIZOLITES, (*Hist. nat. Litholog.*) nom générique par lequel quelques naturalistes ont voulu désigner les racines des arbres & des plantes pétrifiées.

R O

ROA, (*Géog. anc.*) petite ville d'Espagne, dans la vieille Castille, sur le Duero, à 28 lieues au nord de Madrid, dans un terroir fertile en vin & en blé. Elle est toute dépeuplée, quoiqu'entourée de doubles murailles, & défendue par une citadelle. *Long.* 14. 18. *lat.* 41. 45. (*D. J.*)

ROB, s. m. (*Pharmac.*) nom qu'on donne aux sucs des fruits dépurés & cuits, jusqu'à la consomption des deux tiers de leur humidité. On fait des *robs* de coings, de mûres, de baies de sureau, d'aloës, d'acacia, de réglisse, de berberis, *&c.* pour diverses maladies. Le suc de groseilles rouges confit, se nomme *rob* de Ribé. A l'égard du suc des raisins dépurés, il s'appelle particuliérement *sapa*, quand il est cuit jusqu'à la consomption des deux tiers; & ce *sapa* est presque en consistance de syrop; mais quand il n'est cuit que jusqu'à la consomption du tiers, on le nomme *defructum*, & c'est ce que le peuple appelle *vin cuit*; quand on le cuit jusqu'à une consistance approchante des électuaires mols,

il prend le nom de *resiné*, & alors on l'emploie à diverses confitures.

Le mot *rob* est aujourd'hui reçu dans les boutiques des Apothicaires, quoiqu'originairement il soit arabe; il signifie dans cette langue un simple suc, desséché au soleil ou sur le feu.

On trouvera dans la chimie de Boerhaave, d'excellentes regles sur la préparation & l'usage des *robs*, des *sapa*, des végétaux. (*D. J.*)

ROBA, *ou* ROBÉ, *terme de commerce de mer*, en usage en Provence & dans le Levant; il signifie *marchandises*, *biens*, *richesses*. Il est aussi d'usage parmi les Catalans dans le même sens. Il paroît être passé d'Italie en Provence, d'où les Provençaux l'ont porté dans les échelles du Levant. *Dict. de Commerce & de Trévoux.*

ROBE, s. f. (*Géog. mod.*) vêtement long & fort ample, que portent par-dessus tous les autres habits les gens de loi ou jurisconsultes, les théologiens & les gradués d'Angleterre. La forme de ces *robes* n'est pas la même pour les ecclésiastiques & pour les laïques, cependant les uns & les autres s'appellent en général *gens de robe*.

Dans quelques universités, les Médecins portent la *robe* d'écarlate; dans celle de Paris, le recteur a une *robe* violette avec le chaperon d'hermine; les doyens des facultés, procureurs, questeurs des nations portent la *robe* rouge fourrée de verd. Les docteurs de la maison de Sorbonne portent toujours la *robe* d'étamine ou de voile noir par-dessus la soutane dans leur maison, & les docteurs en Théologie la portent également aux assemblées, examens, theses, & autres actes de faculté, de même que les professeurs & autres suppôts de la faculté des Arts, dans leurs classes & assemblées, soit de leur nation, soit de l'université. Ces *robes* sont faites comme celles des avocats, à l'exception des manches qui sont plus courtes; quelques-unes sont garnies de petits boutons, & d'autres simplement ouvertes par-devant avec un ruban noir sur les bords. Les *robes* des appariteurs ou bedeaux sont de la même forme & de la même couleur, & quelquefois toutes semblables à celles des avocats. Ceux des paroisses en portent ordinairement de mi-parties ou de deux couleurs.

En France, on distingue les officiers de *robe* longue de ceux de *robe* courte; ces derniers sont ceux qui pour être reçus dans leur charge n'ont point été examinés sur la loi: autrefois il y avoit des Barbiers de *robe* courte, c'est-à-dire ceux qui n'avoient point été sur les bancs & qui avoient été reçus sans examen.

La *robe* se prend pour la magistrature & pour la profession opposée à celle des armes; c'est dans ce sens que Ciceron a dit *cedant arma togæ*; on dit d'un homme qu'il est d'une famille de *robe*, quand ses ancêtres ont possédé des charges distinguées dans la magistrature. La noblesse de *robe* est moins considérée dans certains pays que celle d'épé.

La *robe* est en général le vêtement de dessus de toutes nos femmes, quand elles son habillées.

ROBE DES ROMAINS, (*Hist. Rom.*) *Voyez* TOGE & HABIT *des Romains*.

ROBE CONSULAIRE, (*Hist. Rom.*) c'étoit une *robe* prétexte, bordée en bas d'une large bande de pourpre. D'abord les consuls la prirent le premier jour de leur magistrature devant leurs dieux pénates; dans la suite, ils la prirent dans le temple de Jupiter Capitolin, comme le rapporte Denis d'Halicarnasse, *liv. V. c. xix.* & Tite-Live, *liv. VI. c. xix.* Enfin, sous les empereurs, la puissance des consuls ayant été réduite à rien, leur extérieur en devint plus fastueux; ils porterent alors une *robe* richement peinte, le laurier dans leurs faisceaux, & même on y joignit les haches. Ce n'est pas tout; dès qu'il plaisoit à l'empereur d'illustrer quelqu'un, il lui accordoit le droit de porter la *robe consulaire*, quoiqu'il n'eût point été consul. Il accordoit aussi la *robe* triomphale, les honneurs du triomphe & les privileges attachés au triomphe, à ceux qu'il vouloit favoriser de sa bienveillance, quoiqu'il n'eussent ni triomphé, ni fait aucun exploit remarquable. En un mot, c'étoit des honneurs de cour d'autant plus méprisables, que les gens de mérite n'en étoient pas gratifiés. (*D. J.*)

ROBE DE REPAS, (*Antiq. Rom.*) les convives se rendoient à la sortie du bain avec une *robe* qui ne servoit qu'à cela, & qu'ils appelloient *vestis cænatoria*, *tricliniaria*, *convivalis*. Elle étoit pour le plus souvent blanche, sur-tout dans les jours de quelque solemnité; & c'étoit aussi-bien chez les Romains que chez les Orientaux, une indiscrétion punissable, de se présenter dans la salle du festin, sans cette *robe*. Cicéron fait un crime à Vaticinius d'y être venu en habit noir, quoique le repas se donnât à l'occasion d'une cérémonie funebre. Il compare cet ennemi odieux à une furie qui vient inopinément répandre une idée funeste dans l'esprit de toute l'assistance: *Atque illud etiam scire ex te cupio, quo concilio aut quâ mente feceris, ut in epulo Q. Arrii familiaris mei cum togâ pullâ accumberes? ... cum tot hominum millia, ... cum ipse epuli dominus Q. Arrius albatus esset; tu in templum castoris tecum C. Fidulo atrato, ceterisque tuis furiis funestam intulisti.*

Capitolin raconte aussi que Maximin le fils, encore jeune, ayant été invité à la table de l'empereur Alexandre Sévere, & n'ayant point d'habit de table, on lui en donna un de la garde-*robe* de l'empereur. Pareille chose étoit arrivée autrefois à Septime Sévere encore particulier, suivant le rapport de Spartien.

Cet habillement étoit une espece de draperie qui ne tenoit presque rien, comme il paroît dans les marbres, & qui étoit pourtant différente du *pallium* des Grecs. Martial reproche à Lucus d'en avoir plus d'une fois remporté chez lui deux au lieu d'une, de la maison où il avoit soupé.

Et tectus lanis sæpe duabus abit. (*D. J.*)

ROBE TRIOMPHALE, (*Antiq. Rom.*) *toga triumphalis*; robe particuliere des Romains, reservée pour le triomphe. Tacite dans ses annales nous en fournit une preuve certaine, quand il dit, que dans les jours du cirque, Néron portoit la *robe triomphale*, & Britannicus la simple *robe* des jeunes, pour faire connoître par cette différence d'habits, les emplois & les dignités qu'on leur préparoit. Plutarque raconte de Marius, que ce romain, si fameux par les événemens de sa vie, oubliant sa naissance, parut un jour au public avec la *robe triomphale*; mais s'appercevant que le sénat désapprouvoit sa vanité, il sortit pour quitter sa robe, & revint avec la prétexte.

Dans la suite, Pompée eut le privilege de pouvoir porter la *robe triomphale* aux spectacles, distinction qui n'avoit été accordée qu'au seul Paul Emile avant lui. Dion & Velleïus prétendent même, que Pompée ne se servit qu'une seule fois de cette prérogative.

La *robe triomphale* est appellée dans quelques auteurs, *togula palmata*, parce qu'on y représentoit apparemment des palmes, symbole de la victoire. Ciceron nomme cette robe *togula picta*, robe peinte, *picta vestis considerat aurum*; on représenta depuis sur cette robe, des personnages faits à l'aiguille, comme on le voit dans différens endroits de Claudien, dans Chorippus, *lib. I. mim.* 15. & dans ce passage de Juvenal, *sat. 6.*

Illic barbaricas flexâ cervice phalanges,
Occisos reges subjectasque ordine gentes,
Pictor acu tenui multâ formaverat arte.

Enfin, les empereurs romains avilirent la distinction éclatante de cette robe, en accordant à leurs favoris, soit qu'il eussent triomphé ou non, la permission de la porter. (*D. J.*)

ROBES-NEUVES, (*Hist. de France.*) on nommoit ainsi dans le douzieme & treizieme siecle, les habits que nos rois donnoient suivant l'usage à leurs officiers, au tems des grandes fêtes, comme à la fête de Noël. (*D. J.*)

ROBE D'UNE COQUILLE, (*Conchyl.*) c'est la couverture ou la superficie de la coquille, après qu'on a levé l'épiderme. (*D. J.*)

ROBE, *en terme de Blondier*, c'est une enveloppe de carte ou de parchemin dont on entoure le fuseau pour ne point salir la piece qu'on travaille.

ROBE, (*Jardinage.*) on dit la robe d'un oignon, laquelle est à proprement parler, son enveloppe, sa pellicule.

ROBE, (*Maréchalerie.*) se dit dans certaines occasions pour le poil en général. Par exemple, on dit du poil du cheval

lorsqu'il frappe agréablement les yeux, qu'il a *une belle robe*.

ROBE, (*Mesure de liquides.*) en Espagne la *robe* fait huit sommes, la somme quatre quarteaux. Les vingt-huit *robes* font une pipe; la botte est de trente *robes*, & la *robe* pese vingt-huit livres. *Savary*. (*D. J.*)

ROBE, (*Manuf. de tabac.*) ce sont les plus grandes feuilles de tabac que l'on destine à mettre les dernieres sur le tabac qu'on file, pour le parer & donner plus de consistance à la corde. *Savary*. (*D. J.*)

ROBER, v. act. *terme de Chapelier*; c'est enlever le poil d'un chapeau de castor avec la peau de chien marin. Autrefois on ne se servoit que de la pierre-ponce pour cet usage, ce qu'on appelloit *poncer*; mais depuis que la maniere de *rober* est passée d'Angleterre en France, on ne ponce presque plus les chapeaux. Les habiles fabriquans estiment que les peaux de chiens marins affinent davantage que la ponce. *Dictionn. de Commerce*. (*D. J.*)

ROBER, *le* (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne qui coule dans l'archevêché de Treves, & qui se jette dans la Moselle à Treves mêmes; c'est l'*Erubrus*, ou l'*Erubris* d'Ausone. (*D. J.*)

ROBERT, *dit le Bref*, (*Histoire d'Allemagne.*) électeur Palatin, XXVe. empereur depuis Conrad I, né en 1352 de Robert Tenace & de Béatrice de Sicile, élu empereur en 1401 On peut voir à l'*article* VENCESLAS, par quelles vicissitudes, par quels motifs les papes parvinrent à faire déposer ce prince. *Robert* eut beaucoup de part à cette révolution. On prétend même qu'il n'avoit donné sa voix pour la dégradation du monarque, que parce qu'il s'étoit flatté qu'on l'éliroit à sa place. Les électeurs de sa faction lui préférerent cependant Fréderic de Brunswick; mais celui-ci ayant été assassiné, *Robert* n'eut plus de concurrent. Il fit, lors de son sacre, les plus hautes promesses, & n'en put tenir aucune. Son regne, qui devoit rendre à la couronne impériale son premier lustre, acheva de la ternir. Ses prédécesseurs avoient conservé le droit de haute-justice dans les terres de plusieurs seigneurs; *Robert* le leur céda par des privileges particuliers. On compte au nombre des événemens mémorables de son siecle, une bataille qu'il perdit près du lac de Garde, dans une expédition qu'il avoit entreprise en Italie, sur la priere du pape Boniface IX. *Robert* avoit les talens d'un grand général; mais, outre qu'il fut trahi par les Florentins, ses alliés, il fut très-mal secondé par les princes d'Allemagne qui désapprouvoient cette expédition. Le pape, les rois d'Aragon, de Sicile & d'Angleterre qui lui avoient fourni des secours, reçurent avec peine la nouvelle de ces revers. Ils avoient eu pour objet l'affoiblissement de la maison d'Orléans & de celle des ducs de Milan. *Robert* mourut en 1410, après un regne de vingt-sept ans. Il en avoit soixante-dix. Ses états héréditaires furent partagés entre Matthieu, Jean, Nicolas & Robert, ses fils, qui sont les tiges des différentes branches de la maison Palatine. Il prenoit dans ses titres celui d'*avoué de la cour de Rome*. Les empereurs, autrefois rois d'Italie & juges souverains des papes, étoient obligés pour lors de se contenter de ce titre modeste. (*M—Y.*)

ROBERT, (*Hist. de France.*) fils de Hugues Capet, couronné roi de France du vivant de son pere, ne fut qu'un fantôme de roi tant que Hugues vécut; mais après la mort de ce prince, en 996, il prit les rênes du gouvernement; il avoit épousé Berthe, sa parente; le pape l'excommunia: les foudres du vatican étoient alors l'effroi de l'univers; l'amour même n'osoit les braver; le prince rompit avec son épouse, pour se reconcilier avec le pape; Berthe fut répudiée, & Constance fille de Guillaume, comte de Provence, partagea le trône & la couche de *Robert*. Ce prince, après la mort de Henri, son oncle, réunit le duché de Bourgogne à la couronne de France, malgré les efforts de Landri, comte de Nevers. Pour complaire à la cour de Rome il fit brûler quelques Manichéens, en 1022, oubliant que sa cruauté sembloit donner quelque vraisemblance à l'erreur de ces malheureux qui croyoient à l'existence d'un mauvais principe. Il fit des pélérinages; c'étoit la manie de ce tems, où l'on sembloit

ignoret que Dieu remplissant le monde de sa substance est le même, à Paris & à Rome; *Robert* eut les préjugés de son tems, mais il n'en eut pas les vices. Douze scélérats ayant conspiré contre ses jours, il leur pardonna & les admit à sa table; il poussoit la clémence jusqu'à souffrir que les pauvres vinssent le dépouiller de ses plus riches ornemens: il avoit le cœur droit, l'ame élevée, l'accueil prévenant; cependant lorsqu'il fut excommunié, amis, courtisans, officiers, tout s'enfuit loin de lui: il ne lui resta que quelques domestiques, dont le courage étonna leur siecle; mais ils faisoient passer par le feu tout ce qu'il avoit touché, afin que leurs mains n'en fussent pas souillées. Satisfait de porter la couronne de France, il refusa & celle de l'empire, & celle de l'Italie: ce prince digne de naître dans un siecle moins barbare, mourut à Melun le 20 Juillet 1031, dans la soixantieme année de son âge. (*M. DE SACY.*)

ROBERVALLIENNES, LIGNES, (*Géométrie.*) c'est le nom qu'on a donné à de certaines lignes courbes qui servent à transformer les figures; elles sont ainsi appellées du nom de leur inventeur M. de Roberval. Ces lignes contiennent des espaces infinis en longueur, & néanmoins égaux à d'autres espaces fermés de tous côtés. Les propriétés de ces lignes sont expliquées par M. de Roberval à la fin de son *traité des indivisibles*, imprimé en 1693 dans le recueil intitulé *divers ouvrages de Mathématique & de Physique*, par MM. de l'Académie royale des Sciences.

L'abbé Gallois, dans les mém. de l'académie des Sciences de Paris, pour l'*année* 1693, prétend que la méthode de transformer les figures, expliquée à la fin du *traité des indivisibles* de M. de Roberval, est la même qui a eté publiée depuis par M. Jacques Gregory, dans sa *géométrie universelle*, & après lui par Barrow, dans son livre intitulé *lectiones Geometricæ*, & qu'il paroît par une lettre de Toricelly, que M. de Roberval étoit l'inventeur de cette méthode de transformer les figures, par le moyen de certaines lignes que Toricelly appelle *lignes robervalliennes*.

L'abbé Gallois ajoute qu'il est fort vraisemblable que M. Jacques Gregory, dans le voyage qu'il fit à Padoue en 1668, y apprit cette méthode, qui étoit connue en Italie dès 1646, quoique l'ouvrage de Roberval n'ait été publié qu'en 1692.

M. David Gregory zélé pour l'honneur de son frere, a tâché de réfuter cette imputation; sa réponse à l'écrit de l'abbé Gallois est insérée dans les Transactions philosophiques de l'année 1696; & celui-ci répliqué dans les *mémoires de l'académie des Sciences de Paris* 1703. *Chambers.* (O)

ROBERTINE, s. f. *terme de l'Ecole*; c'est le nom d'une these que soutiennent ceux qui veulent être de la maison de Sorbonne. Elle a pris son nom de Robert Sorbon, instituteur de la Sorbonne.

ROBERVAL, (*Géogr. Hist. Litt.*) village du diocese de Beauvais, en Picardie, a donné son nom à Gilles Personne, qui y naquit en 1602, & qui fut un célebre académicien des sciences.

Il y a une classe de lignes courbes qu'on connoît encore sous le nom de *lignes Robervalliennes*, dont on trouve un article dans ce *Dict.* & c'est Toricelly qui leur donna ce nom, quoiqu'il eût à se plaindre de notre savant. Il mourut en 1679; ses ouvrages recueillis par l'abbé Gallois, son ami, sont imprimés dans les anciens mémoires de l'académie. Pascal, le pere, fut constamment l'ami de *Roberval*, & cela seul prouve qu'il avoit des vertus.

M. le marquis de Condorcet, un de nos savans collaborateurs, a publié son éloge en 1773. (*C*)

ROBIA HERBA, (*Hist. nat. Botan. anc.*) nom donné par Paul Æginete & autres anciens, à une plante qu'on employoit en teinture. La grande ressemblance de ce nom avec le *rubia* que nous appellons *garance*, a fait croire à plusieurs modernes que le *robia* des anciens étoit notre *rubia*; mais on n'a pas pris garde qu'ils l'employoient pour teindre en jaune, & que notre garance ne teint qu'en rouge. Le *robia herba* est vraisemblablement le *lutia herba* des Latins, notre herbe jaune, autrement dite *gaude*, dont les Teinturiers font grand usage pour teindre en jaune. (*D. J.*)

ROBIAS, (*Hist. nat.*) pierre dont parle Pline, & que l'on croit être une pierre composée de particules globuleuses semblables à des œufs de poisson ou à des graines. *Voyez* OOLITE & PISOLITE.

ROBIGALES *ou* RUBIGALES, s. f. pl. (*Antiq. romaines.*) en latin *robigalia* ou *rubigalia*; fête instituée par Numa, la onzieme année de son regne, & que les Romains célébroient en l'honneur du dieu *Robigus*, pour le prier d'empecher la nielle de gâter leurs blés; cette fête se faisoit le septieme jour devant les calendes de Mai, c'est-à-dire le 25 d'Avril parce que dans ce tems-là la constella ion du chien, qui est une constellation malfaisante, se couche, & que de plus c'est vers ce tems-là que la rouille ou la nielle a coutume d'endommager les blés qui sont sur terre (*D. J.*)

ROBIGUS ou RUBIGUS, s. m. (*Mithologie.*) dieu de la campagne & de l'Agriculture chez les anciens Romains. C'étoit ce dieu qu'on invoquoit pour le prier de garantir les blés de la nielle, en latin *robigo* ou *rubigo*, & c'est de-là qu'il avoit pris son nom. On lui sacrifioit les entrailles d'un chien & celles d'une brebis, selon Ovide; & selon Columelle, un petit chien nouvellement né. Numa Pompilius avoit lui-même institué une fête & des sacrifices à ce dieu. Onuphrius Panvinius dit qu'il avoit à Rome un temple & un bois dans la cinquieme région de la ville. Il avoit encore un autre temple sur la voie Nomentane, hors la porte Capene.

Les Rhodiens invoquoient Apollon contre la nielle ou rouille des blés, & ils donnoient à ce dieu le nom de Erythibius, de ἐρυθίϐη qu'ils disoient au lieu de ῥούϐη qui signifie la *nielle des blés.* D. J.)

ROBINET, s. m. (*Hydr.*) est une clé ou canelle de cuivre qui s'emboîte dans un boisseau du même métal, que l'on tourne pour ouvrir ou fermer l'issue de l'eau qui va faire jouer une fontaine.

Il y a de plusieurs sortes de *robinets*; ceux à tête quarrée, à branche ou à potence, & à deux ou trois eaux; en sorte que fermant un jet, ils en ouvrent un autre. Il est essentiel que les ouvertures des *robinets* soient proportionnées au diametre de la conduite; en sorte qu'il passe par le trou ovale de la canelle, presque autant d'eau que par l'ouverture circulaire du tuyau. Lorsque les *robinets* sont placés près du bassin, ils doivent avoir pour ouverture les trois quarts du diametre de la conduite, & ils seroient encore mieux s'ils lui étoient égaux. Lorsque les *robinets* sont éloignés du bassin, ils peuvent avoir un tiers de moins d'ouverture que la conduite. (*K*)

ROBINIA, (*Bot. Jard.*) en françois *faux acacia*, en anglois *false acacia*, en allemand *virginisher shotendorn.*

Caractere générique.

Le calice est petit, il est divisé en quatre segmens, dont les trois inférieurs sont étroits & le supérieur est large; la fleur est papilionacée; l'étendard est large, arrondi, obtus & s'ouvre en s'étendant; les ailes sont ovales & ont de courts appendices obtus; la nacelle ou carene est arrondie, comprimée, obtuse, & est aussi longue que les ailes; au centre se trouvent dix étamines terminées par des sommets arrondis, dont neuf sont jointes & une est séparée; elles environnent un embryon oblong & cylindrique qui supporte un style délié, couronné par un stigmate velu; l'embryon devient une silique oblongue & comprimée qui renferme des semences réniformes. (*a*)

(*a*) *ROBINIA*, s. f. (*Botan.*) nom donné par Linnæus & Rivinus au genre de plante appellé *faux acacia* par Tournefort, & le général des Botanistes. En voici les caracteres selon le systême de Linnæus. Le calice particulier de la fleur est petit, monopétale, divisé en quatre segmens, dont il y en a trois fort étroits, & un autre supérieur quatre fois plus large, mais ils sont tous de la même longueur & légérement dentelés. La fleur est légumineuse. L'étendard est large, rond & obtus; les ailes sont de forme ovoïde, oblongue; le pétale inférieur de la fleur est à demi-orbiculaire, applati, obtus, & de

Especes.

1. Faux acacia à feuilles en grappes, à feuilles conjuguées impaires; acacia commun à fleurs blanches.

Robinia pedunculis racemosis, foliis impari-pinnatis. Hort. Ups.

Common bastard acacia in America. Locust-tree.

2. Faux acacia à siliques hérissées.

Robinia leguminibus echinatis. Mill.

Bastard acacia with prickly pods.

3. Faux acacia à feuilles conjuguées impaires, à folioles ovales, à branches & pédicules hérissées. Acacia rose.

Robinia foliis impari-pinnatis, foliolis subrotundis latioribus, racemis pedunculisque hispidis. Hort. Colomb.

False acacia with a rose coloured flower.

4. Faux acacia à fleurs solitaires, à feuilles à quatre folioles, portées sur des pédicules. Acacia de Sibérie à quatre feuilles.

Robinia pedunculis simplicibus, foliis quaternatis petiolatis. Hort. Ups.

Syberian four leaved bastard acacia.

5. Faux acacia de Sibérie à six ou huit folioles, ordinairement sans impaire.

Pseudo-acacia foliis pari-pinnatis plurimis. Hort. Colomb. Caragana Siberica aspelathus pinnis foliorum crebrioribus oblongis.

Syberian bastard acacia with a greater number if lobes.

Especes tendres.

6. Faux acacia à feuilles conjuguées impaires, à folioles ovales pointues, à branches noueuses, unies, à fleurs en grappes.

Robinia foliis impari-pinnatis, foliolis ovatis acuminatis, ramis nodosis glabris, pedunculis racemosis. Mill.

Robinia with knobbed smooth branches, &c.

7. Faux acacia à feuilles conjuguées impaires, à folioles oblong-ovales, à fleurs en grappes rassemblées.

Robinia foliis impari-pinnatis, foliolis oblongo-ovatis, pedunculis racemosis, confertis. Mill.

Robinia with long bunches of flowers growing in clusters.

8. Faux acacia à feuilles conjugués impaires, à feuilles ovale-renversées, à grappes rassemblées aux côtés des branches, & dont les siliques ont une membrane à quatre ailes.

Robinia foliis impari-pinnatis, foliolis obversè ovatis, racemis aggregatis axillaribus, leguminibus membranaceo-tetragonis. Mill.

Robinia with flowers growing in clusters from the side of the branches and pods having four winged membranes.

9. Faux acacia à feuilles doublement ailées, à folioles ovales, assises, à fleurs en épis terminaux.

Robinia foliis duplicato-pinnatis, foliolis ovatis sessilibus, floribus spicatis terminalibus. Mill.

Robinia with double winged leaves, &c.

10. Faux acacia à feuilles conjuguées, à folioles lancéolées opposées, à grappes axillaires, à longs pédicules.

Robinia foliis pinnatis, foliolis lanceolatis, oppositis racemis axillaribus, pedunculis longioribus. Mill.

Robinia with spear shaped lobes and long bunches of flowers on the side of the branches upon longer foot stalks.

11. Faux acacia à feuilles conjuguées impaires, à folioles oblongues pointues, à grappes axillaires, à siliques oblong-ovales.

Robinia foliis impari-pinnatis, foliolis oblongis, acuminatis, racemis axillaribus, leguminibus oblongo-ovatis. Mill.

Robinia with acute pointed lobes and bunches of flowers proceeding from the side of the branches.

L'acacia, *n°.* 1. est indigene de l'Amérique septentrionale; c'est M. Robin qui le premier transporta ses semences du Canada à Paris; bientôt après elles furent

---

même longueur que les ailes. Les étamines sont des filamens qui se portent en haut; leurs bossettes sont arrondies, le germe du pistil est oblong, & de forme cylindrique. Le stile est chevelu, élevé en haut, le stygma est très-délié, & placé au sommet du stile. Le fruit est une grosse & large gousse, applattie; & néanmoins un peu bossue; il ne renferme que quelques graines taillées en forme de rein. Tournefort *inst. rei herb. pag.* 417. Rivin *iv.* 74. Linnæi, *gen. plant. page* 349. (*D. J.*)

apportées de Virginie en Angleterre: cet arbre, dit Miller, devient très-grand dans son pays natal, & y est fort estimé par sa durée. On l'employe dans la construction de la plûpart des maisons qu'on bâtit à Boston, dans la nouvelle Angleterre; il s'est conservé parfaitement sain. J'ai vu dans une cour à Mets deux acacias qui avoient plus de quarante-cinq piés de haut & dont le diametre étoit d'environ quinze pouces; ils poussoient encore très-vigoureusement lorsqu'on les abattit, & paroissoient être fort loin de ce terme où les arbres ne font presque plus que s'entretenir. Le bois de l'acacia est très-dur, d'un grain fin, & prend le beau poli; sa couleur est un jaune-marbré, & ondé de deux ou trois teintes d'olive; on en fait de fort beaux meubles, il est recherché par les tourneurs; il pourroit servir à des usages plus utiles, si par une culture convenable on lui procuroit toute la grosseur dont il est susceptible: j'ai trouvé que cet arbre aimoit à être placé sur le bas des côteaux, dans des terres légeres, substantielles, profondes & un peu humides: il y a beaucoup de terres & de positions où il végete mal; comme il est très-fragile, il faut le mettre dans des lieux abrités des grands vents: il convient aussi de mettre une grande distance entre ces arbres, dont les racines s'étendent au loin; comme ils aiment d'avoir le pié à l'ombre, on fera bien de les environner d'un taillis d'arbrisseaux de moyenne stature. Lorsqu'on plante les acacias, il faut avoir grande attention de ne pas trop enfoncer les racines; plus ils sont jeunes, mieux ils réussissent, & plus vîte ils forment de grands arbres. La bonne saison pour leur transplantation, c'est la fin de mars & les premiers jours d'avril; j'en ai perdu beaucoup pour l'avoir faite avant l'hiver: une preuve que cette saison leur est contraire, c'est que ceux d'entre ces arbres plantés en automne qui ont rechappé, ne commencent toutefois à végéter, que long-tems après ceux plantés dans les premiers mois du printems. J'ai constamment éprouvé que l'exposition du midi & du couchant étoit mortelle au faux acacia; c'est le nord, & sur-tout le levant qui lui conviennent.

Cet arbre se multiplie par ses semences, par les surgeons qu'il pousse de ses racines latérales supérieures, & par des bouts de ses racines qu'on enfonce jusqu'à fleur de terre. Lorsqu'on a arraché un acacia, qu'on laisse le trou ouvert, il naîtra quantité de drageons tout-au-tour de sa paroi. Les semences se recueillent en novembre par un beau tems; on les tire des siliques au commencement de mars, & on les seme dans une bonne planche de terre où l'on aura mêlé du sable fin & du terreau: il faut arroser de tems à autre, & sur-tout couvrir le semis de filets, les oiseaux pinceroient les feuilles séminales dès qu'elles sortiroient de terre, & détruiroient toutes les espérances du cultivateur. Dès la seconde année, on pourra tirer les jeunes arbres de semis, & les mettre en pépiniere dans des rangées distantes de deux piés & demi & à un pié & demi les uns des autres, dans le sens des rangées. On les y cultivera pendant deux ans; au bout de ce tems ils seront propres à être fixés là où l'on veut les avoir. Ceux dont on voudra faire des taillis & des remises, resteront deux ans dans le semis; on ne les en tirera que pour les planter à demeure à quatre ou cinq piés en tout sens les uns des autres.

Le faux acacia pousse très-vîte les premieres années, jusques-là qu'il lance quelquefois des baguettes de six ou sept piés de long d'un seul jet de seve; mais au bout de quelques années, sa végétation se ralentit prodigieusement; quelquefois même elle languit, & il faut lui rendre du ressort en recoupant les plus hautes branches: comme cet arbre pousse d'abord en hauteur, il ne prend guere de corps dans ces premiers tems, durant lesquels il convient de l'appuyer contre un fort tuteur.

Lorsque c'est par la stérilité du sol que les acacias languissent, il faut les labourer plusieurs fois & enterrer à leur pied du fumier consommé. On sait que la feuille de cet arbre donne un excellent fourrage, ainsi que celles de presque tous les légumineux; il semble que la providence ait spécialement destiné cette classe de plantes à la nourriture des bestiaux.

Lorsque l'acacia se plaît dans une situation, il prend une touffe assez singuliere & assez étendue : ses feuilles élégantes sont étroites & assez éloignées entr'elles ; mais quand l'arbre est fort, le différens étages de branches feuillées qui se trouvent les uns au-dessus des autres, ne laissent pas que de rompre les rayons solaires ; la lumiere se joue mollement à travers ce feuillage léger & diaphane dont le verd-clair est plein d'aménité, à la fin de mai, il est par-tout entrelacé & doucement nuancé d'une quantité prodigieuse de grappes de fleurs d'un blanc citrin qui pendent avec grace ; le bas du pavillon de ces fleurs est teint d'un jaune-verdâtre pâle ; elles exhalent une odeur analogue à celle de la fleur d'orange : alors cet arbre donne aux yeux & à l'odorat les sensations les plus voluptueuses, mais sa fleur ne dure que huit jours : ainsi passent les momens les plus doux de la vie, & encore ne refleurissent-ils pas chaque année. L'acacia doit être prodigué vers les confins des bosquets de mai qui doivent être contigus aux bosquets de juin ; car souvent cet arbre ne fleurit que dans les premiers jours de ce dernier mois.

Si l'acacia *n*°. 2 ne differe du premier que par ses siliques hérissées, il ne peut guere passer que pour une variété : je ne l'ai point vu ; il se peut qu'il ait des particularités qui le rendent intéressant.

L'acacia *n*°. 3 habite la Caroline, quelquefois il s'y éleve à vingt piés ; en France & en Angleterre, il ne paroît pas devoir atteindre à cette hauteur ; il y fleurit trop jeune pour qu'on puisse espérer qu'il s'élance beaucoup. Il n'est pas prudent de lui former une tige nue, à moins qu'on ne le plante dans une situation parfaitement abritée contre les vents : rien n'est si fragile que cet arbre, sur-tout lorsque ses branches sont chargées des épis de ses fleurs, dont le nombre prodigieux les accable.

Le bois ancien de l'acacia rose est revêtu d'une écorce gris-terne ; le bois de deux ans conserve encore des poils rigides qui sont devenus blancs ; les rameaux de l'année précédente ont leur écorce d'un brun-rougeâtre & chargé de poils d'un ton un peu plus rouge ; les bourgeons sont d'un verd-brunâtre, & hérissés de ces épines molles qui y sont purpurines ; il s'en trouve aussi sur les pédicules des grappes, & même sur le calice des fleurs : elles ressemblent à celles de certains rosiers.

Dans leur état hivernal, les boutons sont plats ; vers la fin d'avril, il se gonflent & paroissent comme composés de plusieurs mamelons. Chacun de ces boutons donne naissance à un bourgeon qui porte ordinairement deux grappes de fleurs à sa base, & deux ou trois plus haut, disposés alternativement ainsi que les feuilles ; elles consistent en un maître pédicule arrondi dans sa partie supérieure & plat en-dessous : sur ce pédicule sont attachés par de courts pétioles les lobes tantôt opposés, tantôt alternes, au nombre de neuf à onze ; quelquefois les lobes sont en nombre pair, mais c'est une anomalie : ils sont ovale-ronds, très-entiers & terminés par un filet qui paroît être la prolongation de la côte du milieu ; leur verd-brun est teint de rouge, ils deviennent plus verds à mesure qu'ils s'étendent. Les grappes de fleurs sont pendantes & serrées ; les fleurs qui sont du rose le plus tendre, ont un pavillon large & bien étendu, marqué d'un jaune mourant : ainsi cet arbre chargé & comme succombant sous le poids & le nombre de ses bouquets, offre le coup-d'œil le plus frais & le plus ravissant. L'acacia rose doit former la plus belle décoration des bosquets de la fin de mai ; il fleurit ordinairement vers le 15 ou le 20 : on peut l'y employer sur le devant des allées ou au milieu des massifs, soit en buisson, soit en treillage ou en demi-tige. J'ai entrelacé des acacias rose parmi des trifolium qui donnent en même tems leurs fleurs d'un jaune éclatant : j'ai mêlé quelques pyracanthes qui sont blancs de fleurs dans le même tems ; la rose simple de couleur d'aurore, les roses de Champagne & de Bourgogne de différens tons d'incarnat ajoutent à la variété de cette décoration ; elle est déployée en-devant d'une allée de méleses dont le verd tendre est si délicieux ; en devant j'ai une rangée d'ancholies de tous les tons du bleu & du violet ; derriere s'éleve une palissade

de mélefes taillée au cifeau ; elle fert de fond à toutes ces fleurs, & les fait merveilleufement reffortir.

L'acacia rofe fe multiplie par fes femences, elles procurent les meilleurs fujets ; mais cet arbre ne fructifiant ni en France, ni en Angleterre, il faudroit les tirer de la Caroline. On fupplée à leur défaut par d'autres moyens de multiplication, par les marcottes, les boutures, des éclats de racines & la greffe.

Les marcottes fe font en juillet avec les bourgeons de l'année ; on les couche dans un petit trou où l'on apporte du terreau confommé, mêlé de terre fraîche & onctueufe ; on les plie doucement en faifant une petite coche à leur courbure inférieure ; lorfqu'elles font placées & recouvertes, on plaque de la mouffe fur la terre ; on en releve le bout contre un petit bâton, en les nouant avec du fcirpe, & en les arrofant très-fouvent, elles feront enracinées la feconde automne.

Les boutures fe plantent en avril dans des pots emplis de bonne terre ; on tient ces pots dans un feau où l'on met affez d'eau pour qu'elle baigne le milieu du pot ; on tient ces feaux dans un lieu un peu ombragé. Les bouts de racines fe plantent comme ceux du bonduc. *Voyez l'article* BONDUC.

La greffe fe fait fur le faux acacia commun ou en fente à la fin d'avril, ou en écuffon vers la fin d'août. L'ente doit être bien garnie de poix : on l'emmaillote enfuite avec du papier & on lie avec de l'ofier. La feule attention particuliere que demande l'écuffon, c'eft de choifir les boutons les plus faillans, placés ordinairement vers le bout des bourgeons. L'acacia rofe fe tranfplante en novembre ou en avril. Il faut mettre au printems de la mouffe autour de fon pié, & arrofer de tems à autre : cet arbre aime les terres humides, légeres, fubftantielles & profondes ; il y a apparence qu'il croît en Caroline au bord des eaux ; il peut fubfifter en France dans plufieurs efpeces de fols, mais il en eft peu où il faffe de grands progrès, & il conferve long-tems toute fa vigueur dans les terres médiocres ; il faut le fumer quelquefois, & recouper chaque deux ans les bourgeons de l'année précédente de la moitié de leur longueur : qu'on le foutienne avec de bons tuteurs ; qu'on cultive la terre avec foin à fon pié, c'eft tout le régime que demande cet arbre délicieux ; on ne fauroit trop s'attacher à l'avoir franc du pié, & furtout à le reproduire par la graine.

Les *n*°. 4 & 5 font indigenes de la Sibérie, où ils ne s'élevent guere qu'à douze ou quinze piés de haut ; le *n*°. 4 a quatre folioles ; le *n*°. 5 en a de huit à dix ; ainfi leurs feuilles qui font conjuguées ne font pas terminées comme celles des autres acacias par un feul lobe. Les lobes ou folioles du *n*°. 5 font oblongs, étroits & terminés par une très-petite pointe ; leur verd eft tendre. Les fleurs d'un jaune pâle naiffent folitaires aux côtés des branches, à la fin d'avril ; le pavillon eft étroit & peu étendu ; leur nuance fe confond avec le verd-jaune des jeunes pouffes ; mais cet arbre eft alors d'un afpect doux & gracieux, qui varie la fcene du printems. L'écorce des branches & du tronc eft verte ; lorfqu'elle eft d'un verd-jaune, l'arbre languit. Il lui faut une terre fraîche, un peu forte & un lieu un peu ombragé. On multiplie les acacias de Sibérie par la graine qu'il faut femer en novembre ou en février. Ils reprennent fort bien de marcottes ; les boutures m'ont réuffi quelquefois ; fi on les fait en pots fur une couche tempérée & ombragée, il en réuffira beaucoup. Les graines de ces arbres font une bonne nourriture ; on les mange comme des petits pois.

La fixieme efpece croît naturellement à Campêche, d'où, felon Miller, le docteur Houftoun l'a apportée en Angleterre ; elle s'éleve à trente ou quarante piés. Les lobes font agréablement marqués par-deffous de taches purpurines qui teignent foiblement le deffus ; les fleurs font petites & d'un beau rofe.

L'acacia *n*°. 7 a été auffi trouvé à Campêche ; les lobes font d'une confiftance affez épaiffe ; les jeunes branches font couvertes d'un duvet de couleur de fer ; les fleurs font d'un rouge jaunâtre.

Le *n*°. 8. eft naturel de la Jamaïque, où les colons Anglois l'appellent *dogwood*, il s'éleve à quarante piés ; les fleurs naiffent

en touffes de grappes aux côtés des branches; tandis qu'elles sont dépourvues de feuilles, de sorte que cet acacia paroît alors tout couvert de fleurs. Les bouquets terminaux sont les plus grands, & sont formés en pyramide; les fleurs sont d'un rose pâle.

Le *n*°. 9 a été découvert par le pere Plumier, dans quelque contrée des colonies Françoises, aux Indes occidentales; les fleurs sont écarlate, & par conséquent du plus bel effet; l'arbre s'éleve à trente piés; l'écorce est grise tachée de blanc.

L'acacia *n*°. 10 a été trouvé à Campêche: il s'éleve à vingt piés; les fleurs sont bleues; les folioles du bout des branches sont couvertes d'un duvet d'une teinte légere de couleur de fer.

Enfin la onzieme espece indigene de Campêche s'éleve à trente piés; ses feuilles sont d'un verd brillant par-dessus, & d'un verd pâle par-dessous; son écorce d'un gris brunâtre est marquée de taches blanches; ses fleurs naissent en longues grappes aux côtés des rameaux; elles sont d'un rose pâle.

Ces six dernieres especes se multiplient de graines suivant la méthode propre aux plantes des climats chauds; & demandent la serre chaude en hiver. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

ROBION, (LE) *ou* REBRE, (*Géogr. mod.*) petite riviere de France dans le Dauphiné. Elle a sa source près de Montmorin, forme deux branches qui baignent la ville de Montelimart, & qui toutes deux vont se jetter sur la rive gauche du Rhône. (*D. J.*)

ROBLE, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbre qui croît au Chili, le meilleur pour la construction des vaisseaux; c'est une espece de chêne à écorce de liege, comme l'yeuse; il est dur & se conserve dans l'eau.

ROBOAM, *place du peuple*, (*Hist. sacr.*) fils de Salomon & de Naama, femme Ammonite, avoit quarante & un ans, lorsqu'il succéda à son pere, l'an du monde 3029. Après la mort du prince, il alla à Sichem, où tout Israël s'étoit assemblé pour l'établir roi; & en même tems Jéroboam qui s'étoit sauvé en Egypte pour échapper à la justice de Salomon, en étant revenu, alla avec tout le peuple trouver *Roboam*, pour le prier de les décharger des tributs immenses dont son pere les avoit accablés. Le roi leur demanda trois jours pour faire sa réponse, & employa ce tems à consulter. Il s'adressa d'abord aux vieillards qui avoient été du conseil de Salomon, & qui connoissant la situation des affaires publiques & l'humeur du peuple, lui conseillerent de l'appaiser avec quelques paroles de douceur, suivies de quelques effets bienfaisans. Mais cet avis n'étant pas conforme à ses vues, il s'adressa aux jeunes gens qui avoient été élevés avec lui; & ces téméraires sous prétexte qu'il falloit soutenir son autorité, & qu'il étoit dangereux de plier sous une populace mutinée, lui conseillerent un refus accompagné de paroles dures, & de menaces insupportables, *II. Par. x.* 14. *Roboam* & ceux dont il suivoit le conseil, firent bien voir par une réponse si impérieuse, qu'ils ne connoissoient ni la nature, ni les justes bornes de la puissance souveraine. Ceux qui en sont les dépositaires, ne l'ont reçue de Dieu que pour faire le bonheur de ceux qui leur sont soumis, & pour être leur appui, & non pour les traiter en esclaves. L'exemple de *Roboam* doit leur apprendre que le plus ferme appui des trônes, est l'amour des peuples; qu'un prince doit toujours être prêt à écouter les plaintes de ses sujets, à soulager leur misere; que les conseils violens sont d'une dangereuse conséquence, & qu'on risque tout en poussant à bout la patience des peuples. Le fils de Salomon en fit une triste épreuve. Jéroboam & tout le peuple étant revenus le troisieme jour, il leur donna la réponse que les jeunes gens lui avoient suggerée. Il n'eut aucun égard à leur priere, parce que Dieu qui vouloit accomplir ce qu'il avoit dit par Ahias de Silo, qui ôteroit dix tributs aux fils de Salomon pour les donner à Jéroboam, s'étoit détourné de lui. Pour exécuter son dessein, il permet que ce prince, se livrant à un conseil pernicieux, pousse à bout la patience de ses sujets par sa dureté, & donne lieu à une révolte presque générale, qui facilite à Jéroboam son élévation au trône. Car dix tribus renonçant à la maison de David, & se donnant à

Jéroboam, accomplirent par leur séparation la volonté que Dieu avoit d'humilier les descendans d'un roi qui l'avoit abandonné, & il ne resta à *Roboam* que Juda & Benjamin. Ce prince envoya aussi-tôt Aduram, son intendant des tributs, pour appeller les rébelles, mais ils l'assommerent à coups de pierre; & *Roboam* effrayé, monta sur son char, & s'enfuit à Jérusalem. Quand il fut arrivé dans cette ville, il assembla les deux tribus qui lui étoient demeurées fidelles, & marcha à la tête de 180000 hommes pour combattre Israël, & le remettre sous son obéissance. Mais le prophete Semeias se présenta de la part de Dieu, & défendit aux deux tribus d'aller combatre contre leurs freres, parce que leur séparation & leur réunion en un corps d'état sous Jéroboam, étoient arrivés par ses ordres, & que les hommes eussent entrepris en vain de s'y opposer. Dès que les soldats eurent entendu la parole du Seigneur, ils n'avancerent pas plus loin contre Jéroboam, & ils s'en retournerent chacun dans sa maison. Ainsi, le royaume d'Israël demeura partagé en deux. Jéroboam regna à Sichem sur les dix tribus, & *Roboam* à Jérusalem sur Juda & Benjamin. Ce prince s'appliqua à fortifier son royaume contre son ennemi. Il fit entourer de murs plusieurs villes de son état, y établit des gouverneurs, & y amassa des armes & des provisions. Il vit aussi augmenter le nombre de ses sujets par un grand nombre de prêtres & de lévites, qui ne pouvant exercer leurs fonctions dans le royaume d'Israël à cause de l'idolâtrie de Jéroboam, quitterent tout ce qu'ils possédoient dans ce pays schismatique & idolâtre, se retirerent dans les terres de Juda, afin de servir Dieu dans le temple de Jérusalem, & se réunir à la vraie église où étoit le mystere légitime. Tous ceux aussi qui étoient attachés à la vraie religion, & qui ne prenoient point de part au schisme des dix tribus, prirent la généreuse résolution de sacrifier leurs biens & leurs établissemens au devoir de servir Dieu selon les ordonnances de sa loi. *Roboam* marcha pendant trois ans dans les voies du Seigneur; mais quand il se vit affermi sur le trône, & qu'il crut n'avoir plus rien à craindre, il abandonna sa loi, & ses sujets trop dociles le suivirent dans ses égaremens, ils devinrent idolâtres comme lui, & leurs mœurs se corrompirent à un tel point, qu'en peu de tems le royaume de Juda devint le théâtre des plus affreux désordres qu'on eût vu depuis l'entrée des Israélites dans la terre de Chanaan. Dieu, irrité de leurs excès & voulant les punir comme il avoit puni ceux dont ils faisoient revivre les abominations, appella en Judée Sésac, roi d'Egypte, & le chargea d'exercer ses vengeances sur *Roboam* & sur son peuple. Ce prince, suivi d'une armée innombrable, entra dans le pays, qu'il ravagea, & dont il prit en peu de tems toutes les places de défense. Jérusalem, où le roi s'étoit retiré avec les principaux de sa cour, alloit être assiégée, & pour leur ôter toute espérance, Dieu envoya le prophete Semeias qui leur déclara de sa part que puisqu'ils l'avoient abandonné, il les abandonnoit aussi au pouvoir de Sésac. Cette menace les toucha, ils s'humilierent sous la main de Dieu, & reconnurent la justice de ses jugemens. Le seigneur fléchi par cette humiliation, adoucit la rigueur de l'arrêt porté par sa justice. Il les arracha à la fureur de l'ennemi; mais pour leur apprendre la différence qu'il y a entre le servir & servir les rois de la terre, il voulut qu'ils fussent assujettis à la domination de Sésac, *II. Par. xij*. 8. Sésac se retira donc de Jérusalem, après avoir enlevé les trésors du temple du Seigneur & ceux du palais du roi. *Roboam*, ingrat aux bienfaits de Dieu, continua à faire le mal, & après avoir regné dix-sept ans, il laissa en mourant le royaume à Ahia, un de ses fils qu'il avoit eu de Maacha, fille d'Absalon. (+)

ROBORATIF, adj. (*Gramm.*) qui fortifie. *Voyez* CORROBORATIF, *ou* CORROBORANS.

ROBORETUM, (*Géogr. anc.*) ville d'Espagne selon l'itinéraire d'Antonin, qui la marque sur la route de *Bracara* à *Asturica*, entre *Pinetum* & *Compleutica*, à 36 milles de la premiere de ces places, & à 29 milles de la seconde. On ne connoît point aujourd'hui cette ville. (*D. J.*)

ROBRE, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece

espece de chêne qui croît dans les lieux montagneux. Il est plus bas que le chêne commun, mais gros & tortu; son bois est dur, sa feuille découpée en ondes assez profondes, & couverte d'un duvet mol; sa fleur en chatons & son fruit plus petit qu'aucun chêne ordinaire. Il a des galles & tous les autres caracteres du chêne.

ROBRICA, (*Géogr. anc.*) ce lieu est placé dans la Table Théod. entre *Juliomagus* ou Angers & *Cæsarodunum* ou Tours que Sanson place à Saumur, & M. d'Anville au Pont de Longué sur Loire, *Briga*, *Briva*, désignant un pont. *Not. Gaul.* d'Anville, *pag.* 557. (*C*)

ROBUSTE, adj. (*Gramm.*) qui est fort, vigoureux. On dit une plante *robuste*, un homme *robuste*, une santé *robuste*. Hobbes ayant remarqué que l'homme étoit d'autant plus méchant qu'il avoit plus de force & de passion, & qu'il avoit moins de raison, a défini le méchant, *puer robustus*, un enfant *robuste*; définition courte, laconique & sublime.

ROC., s. m. grande masse ou bloc de pierre dure, enracinée profondement en terre. *Voyez* PIERRE. Ce mot est formé du mot grec ῥὼξ *rima*, fente, crevasse, & ῥὼξ est formé de ῥήγνυμαι *je romps*; d'où vient *saxa*, rivage pierreux.

Il y a différentes manieres de rompre & de briser le *roc*, avec le bois, la poudre à canon, *&c.* *Voyez* CARRIERE, BOIS, *&c.*

Nous avons des chemins, des grottes, des labyrinthes taillés dans le *roc*. *Voyez* ROUTE, GROTTE, LABYRINTHE *&c.*

Alun de roc ou *de roche*, *voyez* ALUN.

Crystal de roche, est une sorte de crystal qu'on suppose formé par la congélation du suc pierreux qui dégoutte des *rocs* & des cavernes. *Voyez* CRYSTAL & STALACTITE.

Sel de roche, *voyez* SEL.

ROC D'ISSAS, *ou* BLOC D'ISSAS, (*Marine.*) *voyez* SEP DE DRISSE.

ROC-D'ÉCHIQUIER, s. m. *latruncularis rupes*, (*terme de Blason*) meuble d'armoiries fait en petit pal alesé, dont la partie supérieure est ancrée & l'inférieure chargée d'une traverse. *Voyez* ROC. (*Blason.*)

ROC, s. f. (*terme de Blason.*) ce mot se dit d'un meuble dont on charge les écus, & qui représente un *roc* ou la tour du jeu d'échecs (*a*), à la reserve que la partie d'en haut est figurée avec deux crocs en forme de crampons; qui ont leurs pointes tendantes vers le bas. Le pere Menestrier dit que le *roc* est de fer morné d'une lance de tournois, ou recourbé à la maniere des extrémités des croix ancrées. La maison de Roquelaure porte d'*azur à trois rocs d'argent*. (*D. J.*)

La Reche de Fontenilles, de Rambure à Toulouse; *d'azur à trois rocs d'échiquier d'or*. (*G. D. L. T.*)

ROCAILLE, s. f. (*Archit. hydraul.*) composition d'architecture rustique qui imite les rochers naturels, & qui se font de pierres trouées, de coquillages, & de pétrifications de diverses couleurs, comme on en voit aux grottes, bassins & fontaines.

On appelle *rocailleur* celui qui travaille aux *rocailles*.

Colonne de *rocaille* est une colonne dont le noyau de tuf, de pierre ou de moilon, est revêtue de pétrification & de coquillages. *Daviler*. (*D. J.*)

ROCAILLE, s. f. (*Peinture sur verre.*) espece de petits grains de diverses matieres, ronds, verds ou jaunes, qui servent à mettre le verre en couleur.

ROCAILLE, s. f. (*Verroterie.*) petits grains de verroterie qui s'enfilent en forme de chapelets, qui servent au commerce de l'Amérique & des côtes d'Afrique. On les appelle ordinairement *rassade*.

ROCAMBOLE, s. f. (*Botan.*) espece d'ail fort cultivé, nommé par Tournefort *alium sativum alterum*, *sive alioprasum caulis summo circumvoluto*, *I. R. H.* 383.

C'est une bulbe composée de plusieurs tubercules, garnie à sa partie inférieure d'un grand nombre de filets blanchâtres, & enveloppée de deux ou trois peaux sem-

(*a*) Les Espagnols appellent *rocs* les tours des échecs, & on prétend que c'est de-là qu'est venu le nom de *roc* d'échiquier. (*G. D. L. T.*)

blables à celles de l'oignon, d'un blanc purpurin. Sa tige eſt unique, de groſſeur du petit doigt, haute d'une à deux coudées. Ses feuilles, qui ſont le plus ſouvent au nombre de cinq, de la figure de celles du porreau, enveloppent la tige juſqu'à une certaine hauteur; elles s'en ſéparent enſuite, penchent vers la terre, & ont une odeur qui tient le milieu entre le porreau & l'ail. La partie ſupérieure de la tige eſt nue, verte, liſſe; elle ſe replie, fait une ou deux ſpirales comme le ſerpent, & eſt terminée par une tête enveloppée dans une gaîne blanchâtre & allongée en maniere de corne finiſſant en bec; cette gaîne venant à s'ouvrir, laiſſe voir de petites bulbes ramaſſées enſemble, d'abord purpurines, enſuite blanchâtres, parmi leſquelles ſe trouvent des fleurs ſemblables à celles de l'ail. Toute la plante reſpire une odeur forte d'ail. On la cultive dans les jardins pour l'uſage de la cuiſine. (*D. J.*)

ROCCA-D'ANFO, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, dans l'état de Veniſe, ſur le bord ſeptentrional du lac Idro, au Breſſan. Elle eſt munie de quelques fortifications. *Long.* 28. 4. *lat.* 45. 48. (*D. J.*)

ROCE, *voyez* VENGERON.

ROCHAN, *voyez* MERLE.

ROCHE, ſ. f. ROC *ou* ROCHER, (*Gramm.*) c'eſt une maſſe de pierre qui s'éleve au-deſſus de la ſurface de la terre ou de la mer, vers les côtes & les îles, & qui cauſe ſouvent les naufrages des vaiſſeaux, ou qui les détourne de leur droite route.

ROCHES MOLLES, *voyez* CAYES.

ROCHE, ſ. f. (*Architect.*) c'eſt la pierre la plus ruſtique & la moins propre à être taillée. Il y a de ces *roches* qui tiennent de la nature du caillou, & d'autres qui ſe délitent par écaille. On appelle *roche vive* la *roche* qui a ſes racines fort profondes, qui n'eſt point mêlée de terre, & qui n'eſt point par couche comme dans les carrieres. (*D. J.*)

ROCHE, ſ. m. (*Hydr.*) eſt un monceau de cailloux, de pétrifications, de coquillages de différentes couleurs, élevé & formant un rocher, au haut duquel eſt un jet qui tombe ſur ce cailloutage. Ce peut être encore une fontaine rocaillée, adoſſée contre un mur, imitant la caverne d'où ſortent des bouillons & nappes d'eau. (*K*)

ROCHE A FEU, (*Artificier.*) les artificiers appellent ainſi un mélange de ſoufre, de ſalpêtre & de poudre qui eſt propre à beaucoup d'artifices. Voici la maniere de le faire.

Prenez du ſoufre fondu lentement une livre, de ſalpêtre quatre onces, de poudre quatre onces; jettez le ſalpêtre dans le ſoufre en le fondant peu-à-peu & le remuant très-bien, & enſuite la poudre de même; remuez le tout; & lorſque le mélange commencera à ſe refroidir, vous y ajouterez trois onces de poudre grenée, & remettrez le tout enſemble.

ROCHE, *la*, (*Geogr. mod.*) en latin du moyen âge, *rupes Ardenuæ*; ville des Pays-Bas, au duché de Luxembourg, dans la forêt d'Ardenne, bâtie ſur une roche, d'où lui vient ſon nom, à 12 lieues au nord-oueſt de Luxembourg, avec un château fortifié. *Long.* 23. 25. *lat.* 50. 7.

2°. La *Roche* eſt le nom d'une autre petite ville de Savoie, dans le Faucigni, aſſez près de la riviere d'Arve, & ſur la gauche (*D. J.*)

* ROCHE, ſ. f. (*terme de Chaufournier.*) maſſif plus ou moins gros de pluſieurs pierres, qui dans le feu ſe ſont unies les unes avec les autres. Ces roches ne ſont point *de la chaux brûlée*, ainſi que les appellent les *Chaufourniers* en Flandre. *Voyez* CHAUX BRULÉE.

ROCHE-BERNARD, LA, (*Géog. mod.*) bourg & baronnie de France, en Bretagne, diocefe de Nantes, ſur la Vilaine, à 4 lieues de ſon embouchure, avec un petit port. Ce bourg fut érigé en duché-pairie, ſous le nom de *Coaſlin* en 1663, & éteint en 1738. Celui qui poſſede la baronnie de la *Roche-Bernard* préſide au corps de la nobleſſe, quand il ſe trouve aux états de la province. *Long.* 15. 15. *lat.* 47. 25. (*D. J.*)

ROCHE-CHOUART, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *rupes Cavardi*, petite ville de France aux confins du Limouſin & du Poitou, ſur la pente d'une montagne, à 24 lieues de Poitiers. Il

n'y a qu'une paroiſſe dans cette ville, qui cependant a titre de duché, & donne ſon nom à une des illuſtres maiſons du royaume. *Long.* 18. 29. *lat.* 45. 29. (*D. J.*)

ROCHE-D'ERRIEN, LA, (*Géogr. mod.*) bourg de France, en Bretagne, à 2 lieues au midi de Tréguier. Il eſt fameux par les ſiéges qu'il a ſoutenus au xiv ſiecle, & par la bataille qui ſe donna ſous ſes murs en 1347, dans laquelle bataille Charles de Blois, qui réclamoit le duché de Bretagne, fut vaincu & fait priſonnier. (*D. J.*)

ROCHEFORT, (*Geog mod.*) en latin du moyen âge *Rupifortium*; mais ce n'étoit qu'un bourg. C'eſt aujourd'hui une nouvelle ville de France, au pays d'Aunis, ſur la Charente, à une lieue & demie de ſon embouchure, à 3 de Brouage, à 6 au ſud-eſt de la Rochelle, & à 100 au ſud-oueſt de Paris, avec un port très-commode.

Louis XIV. a fait bâtir dans cette ville en 1664 un magnifique arſenal, un hôpital & des caſernes; il a fait établir une fonderie de canons, une corderie & un magaſin pour l'équipement des vaiſſeaux; c'eſt un ſiege royal, & le magaſin général des autres ports voiſins. L'entrée de la riviere eſt défendue par pluſieurs forts; ainſi dans l'eſpace d'un demi-ſiecle *Rochefort* eſt devenu un endroit conſidérable, ſur lequel on a fait un ouvrage imprimé à Paris en 1757, *in*-4°. (*a*)

L'arſenal de cette ville eſt le premier qui fut élevé par les ſoins de M. Colbert; mais ſa poſition avantageuſe à bien des égards, ne ſauroit cependant dédommager l'air mal-ſain qui regne à *Rochefort*, de la mauvaiſe qualité des eaux, & des ſommes immenſes qu'a coûté cette entrepriſe. *Long.* 16. 42. *lat.* 46. 3.

Rochefort dans la Beauce, dioceſe de Chartres; *Rochefort* dans le Forez, élection de Rouanne, & *Rochefort* dans l'Auvergne, dioceſe de Clermont, ſont trois bourgs, que Piganiol de la Force qualifie du nom de petites villes. (*D. J.*)

ROCHEFORT *en Ardenne*, (*Géog mod.*) ville des Pays-Bas, dans le Condros, aux confins du duché de Bouillon, & de l'évêché de Liege, dont elle dépend pour le ſpirituel. Elle eſt ſituée à 2 lieues de S. Hubert, à 6 lieues au ſud-eſt de Dinant, & à 18 au nord-oueſt de Luxembourg. Elle eſt environnée de rochers, & a un vieux château rétabli par le comte de Louvenſtein. Ce lieu eſt une ancienne ſeigneurie érigée en comté par l'empereur Ferdinand II. *Long.* 22. 48. *lat.* 50. 10. (*D. J.*)

ROCHE-FOUCAULT, LA, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans l'Angoumois, ſur la Tardouere, à 6 lieues au nord-oueſt d'Angoulême, avec titre de duché-pairie, érigée en 1622, & dont quatre baronnies dépendent. Il y a dans cette petite ville une égliſe collégiale, & un couvent de carmes. *Long.* 18. 3. *lat.* 45. 43.

MM. de Daillon (*Benjamin & Jacques*), iſſus de l'ancienne famille des comtes de Lude, naquirent tous les deux dans la petite ville de la *Roche-foucault*, & le premier fut miniſtre d'une égliſe calviniſte qui y étoit alors; mais après la révocation de l'édit de Nantes, il paſſa, de même que ſon frere, en Angleterre, où ils moururent l'un & l'autre dans un âge fort avancé. M. Benjamin de Daillon étoit un homme de ſavoir & de mérite. Il avoit un ſentiment particulier touchant les diables, ſoutenant qu'il n'y en avoit qu'un ſeul, & que l'Ecriture ne parle jamais du diable, que comme d'un être unique. Il prétendoit en conſéquence que les eſprits impurs que Jeſus-Chriſt chaſſoit, étoient des maladies, & que l'Ecriture leur donne le nom d'*eſprits* ou de *démons*, pour s'accommoder au langage de ce tems-là, ces maladies étant déifiées, ou regar-

(*a*) Cet ouvrage contient l'établiſſement de cette ville, de ſon port & arſenal de marine, & les antiquités de ſon château, *in*-4°.

Cette hiſtoire où l'homme de lettres conduit la plume de l'hiſtorien, eſt écrite agréablement, & ſemée de traits d'érudition. (*C.*)

dées comme des démons ou des divinités parmi les payens.

M. Jacques de Daillon adopta le même sentiment de son frere ; & voulant le défendre par écrit, il publia en 1723, un ouvrage *in*-8°. en anglois, intitulé Δαιμονολογια *or a treatise*, &c. c'est-à-dire, *Démonologie*, ou *traité des esprits*, dans lequel on explique plusieurs passages de l'Ecriture contre les erreurs vulgaires touchant les forciers, les apparitions, &c. avec un appendice contre la possibilité de la magie, de la sorcellerie & du sortilege. (*D. J.*)

§ ROCHE-GUYON (LA), *Géog. Rupes Guidonis*, bourg du Vexin sur la Seine, à 3 lieues au-dessous de Mantes & au-dessus de Vernon ; il y a château, paroisse, foire & marché. Il tire son nom du rocher au pied duquel le château est situé, & d'un seigneur nommé *Guy* ou *Guyon*, frere de Richard de Vernon, à qui le château appartenoit, & qui vivoit sous Louis de Gros.

Il y a un prieuré dépendant de l'abbaye de Fécamp.

C'étoit une ancienne baronnie érigée en duché en faveur de la maison de Silli & de Liancourt, & depuis 1679 pour celle de la Rochefoucault. Le comte d'Anguien, s'y divertissant avec ses favoris, y fut assommé par un coffre qu'on lui jetta sur la tête en 1546. Ce prince, vainqueur de Cérisoles, l'honneur de la maison royale, étoit frere du roi de Navarre & oncle de Henri IV. Il brilla, & passa comme Gaston de Foix, duc de Nemours. Ainsi le tison de Romorentin jetté sur la tête de François I. dont il fut dangereusement blessé en 1520, l'œil percé du comte de Spol par Brion au tournois de l'entrée du roi à Milan en 1515, la lance de Montgomeri qui creva l'œil à Henri II, & lui fit perdre la vie ; tous ces jeux qui approchoient trop du naturel de la guerre, firent dire à un Turc avec raison » si c'est tout de » bon, ce n'est pas assez ; si ce n'est » qu'un jeu, c'est trop ». (*C*)

ROCHELLE, LA, (*Géogr. mod.*) ville maritime de France, capitale du pays d'Aunis, sur l'Océan, à 34 lieues au nord de Bordeaux, & à 100 au sud-ouest de Paris. *Longitude*, suivant Cassini, 16. 28. 30. *latit.* 46. 10. 15.

Cette ville a été nommée par les anciens *Portus santonum*, parce qu'elle étoit autrefois dépendante de la province de Saintonge, & le meilleur port qu'il y eût dans ces quartiers-là sur l'Océan. Depuis on l'a nommée *Ruppella* & *Rochella* pour *Rocella*, noms qui signifioient *un petit roc*, & qu'on lui a donné, soit à cause du fonds pierreux sur lequel elle est bâtie, soit à cause qu'originairement elle n'étoit qu'un château avec quelques maisons habitées par des gens de mer.

Ce château appartenoit en premier lieu aux seigneurs de Mauléon en Poitou. Guillaume, dernier comte de Poitiers, l'usurpa sur les seigneurs de Mauléon : il en fit une petite ville, & lui donna des privileges. Cette ville s'accrut avec le tems, & se forma en une espece de république, ayant appartenu au roi d'Angleterre depuis le mariage d'Eléonore de Guyenne avec Henri II. Ses privileges furent confirmés par Louis VIII. fils de Philippe-Auguste, lorsqu'il s'en rendit maître en 1224.

La *Rochelle* étoit déja dans ce tems-là un port de mer très-florissant par son commerce (*a*), comme il paroît par ces

(*a*) M. de Maurepas ministre, fit travailler au port par ordre du roi, ce qui fit dire au secrétaire de l'académie, qu'un ministre força la nature pour éloigner la mer de ses bords ; un autre les ouvrit pour y faire entrer les richesses & l'abondance.

En reconnoissance de la fidélité & de la bravoure des Rochelois qui se sont défendus si vaillamment dans la derniere guerre contre les Anglois qui tenterent une descente, le roi a fait ôter l'inscription deshonorante que le cardinal de Richelieu avoit fait graver sur une plaque d'airain en 1627.

Des lettres-patentes ont accordé à une société de gens de lettres, le titre d'*académie royale* dont M. le prince de Conti étoit le protecteur, en 1732.

M. Jaillot, prêtre de l'oratoire, a commencé l'histoire de la *Rochelle* que M. d'Arcere son confrere a achevée & publiée en deux vol. *in*-4°.

La relation du fameux siege de 1573, parut dans le recueil des pieces de l'académie *in*-8°. en 1767, par ces deux oratoriens. (*C.*)

vers d'un auteur ancien, *Nicol. de Braia, de gest. Ludov. VIII.*

Declivi littore Ponti
Nobilis, & famâ toto celeberrima mundo
Divitiisque potens priscis, & gente superbâ
Est Rupella.

La *Rochelle* fut cédée aux Anglois par le traité de Brétigni, l'an 1360, & douze ans après elle se donna au roi de France Charles V, à condition qu'elle conserveroit tous ses privileges, & qu'en outre elle auroit droit de battre en son propre nom de la monnoie d'argent; que les échevins seroient réputés nobles; que le maire resteroit gouverneur de la ville; & qu'enfin sa charge seule ennobliroit sa famille.

Le Calvinisme s'y introduisit en 1557, & le prince de Condé eut, pour ainsi dire, la gloire d'y regner. Le brave la Noue la défendit en 1574 contre Henri, duc d'Anjou, frere de Charles IX, & obligea ce prince d'en lever le siege. Les Protestans y tinrent depuis la plûpart de leurs synodes, & son commerce florissant tous les jours davantage, la rendit puissante jusqu'au tems du cardinal de Richelieu, qui résolut de soumettre cette ville à l'autorité royale, de casser ses privileges, & d'y détruire le Calvinisme.

Il engagea Louis XIII. à cette expédition. Ce prince, pour commencer à brider les Rochelois, fit construire le fort Louis. Ensuite il assiégea la ville en 1627, & s'en rendit le maître l'année suivante, après treize mois d'un siege des plus mémorables, pendant lequel les habitans souffrirent avec courage une des plus horribles famines dont l'histoire fasse mention. De quinze mille personnes qui se trouvoient dans cette ville, quatre mille seulement survécurent à cet affreux désastre. Etrange pouvoir de l'esprit de religion sur les hommes!

Enfin, la réduction de cette ville fut due à l'invention d'une digue de 747 toises dont Clément Metezeau de Dreux fut l'inventeur, & que le cardinal de Richelieu fit exécuter, pour empêcher les Anglois de secourir la place. Il est étonnant combien de millions le clergé fournit pour la prise de cette ville, & avec quelle joie il en faisoit les avances.

Louis XIII. étant entré dans la *Rochelle* le jour de la Toussaint 1628, priva les Rochelois de tous leurs privileges, fit abattre leurs belles fortifications, nomma de nouveaux magistrats, & un plus grand nombre de prêtres catholiques.

Louis XIV. fortifia cette ville de nouveaux ouvrages, qu'imagina & qu'exécuta le maréchal de Vauban. Il fit la *Rochelle* chef d'une généralité, & y établit un intendant distingué de celui de Rochefort, qui a la marine. Il y a aussi créé un bureau de finances, une chambre du domaine, un présidial, une élection, & y a laissé subsister l'hôtel des monnoies.

Les Jésuites y obtinrent un college, & ensuite la direction d'un séminaire l'an 1694: le siege épiscopal de Maillezais fut transféré dans cette ville en 1649; & pour former le diocese on y a joint le pays d'Aunis & l'île de Ré, que l'on a démembrés de l'évêché de Saintes.

Les rues de la *Rochelle* sont en général assez droites, & la plûpart des maisons soutenues par des arcades. La ville est percée de cinq portes. Son port qui peut avoir quinze cens pas de circuit, & qui est de forme presque ronde, est un des plus commodes de l'Océan. Deux grosses tours le défendent. La mer y a reflux de plus de quatre toises. Tous les vaisseaux excepté ceux de haut-bord y entrent.

Mais ceux qui desireront de plus grands détails de l'histoire de cette ville, peuvent lire un petit livre de M. Galland (*Auguste*), sur la naissance, l'ancien état, & l'accroissement de la *Rochelle*.

J'ajouterai seulement que son principal commerce actuel est celui des îles de l'Amérique. Ses manufactures consistent en raffinerie du sucre des îles. Les Suédois, les Danois, les Hambourgeois, les Anglois & les Hollandois y envoient chaque année plusieurs vaisseaux pour y charger des vins, des eaux-de-vie, du sel, & quelques autres marchandises. On a aussi érigé dans cette ville en 1734 une académie de belles-lettres.

Imbert (*Jean*), jurisconsulte du xvj. siecle, né à la *Rochelle*, s'est fait con-

noître avec estime par deux ouvrages de droit : 1°. *Enchiridion juris scripti Galliæ*, que Theveneau a traduit en françois : 2°. *Institutiones forenses*, ou *Pratique du barreau*, en latin & françois.

François Tallemant l'aîné, abbé du Val-Chrétien, étoit né dans cette ville. Il fut aumônier du roi pendant vingt-quatre ans, & ensuite premier aumônier de madame. Sachant très-bien la langue italienne, il traduisit avec succès l'histoire de Venise du procurateur Nani; mais il ne consulta pas assez ses forces en mettant au jour la traduction des vies de Plutarque; cette traduction fut promptement méprisée de tous les connoisseurs. Il mourut en 1693, âgé de 73 ans.

On l'appelloit Tallemant l'aîné pour le distinguer de Paul Tallemant son cousin, son compatriote & ecclésiastique comme lui. Ils furent tous deux de l'académie Françoise, mais Paul étoit encore de l'académie des Inscriptions. Il mourut en 1712 à 70 ans.

Colomiés (*Paul*), en latin *Paulus Colomesius*, savant écrivain protestant, naquit à la *Rochelle* dans le dernier siecle; mais il se retira en Angleterre avant d'essuyer les rudes coups de la tempête, qui a englouti l'édit de Nantes. Il témoigna bientôt, étant à Londres, la préférence qu'il donnoit à la communion épiscopale sur le presbytérianisme, comme il paroît par son livre intitulé *Theologorum presbyterianorum Icon*. Il n'a pas cessé depuis de travailler sur différens sujets. Il est mort à Londres en 1692, j'ignore à quel âge.

Tous ses ouvrages sont utiles & agréables aux curieux de l'histoire, parce qu'ils y trouvent beaucoup de choses à apprendre; aussi sont-ils plus recherchés dans les pays étrangers que dans ce royaume. Les principaux sont 1°. *Gallia orientalis*, qui a été réimprimé à Hambourg en 1709, avec d'autres opuscules de l'auteur, qui avoient paru en 1668 : 2°. *Italia & Hispania orientalis* : 3°. *Observationes sacræ* : 4°. *Mélanges historiques* : 5°. *Bibliotheque choisie*, dont la meilleure édition a été faite à Paris en 1731, avec des notes de M. de la Monnoie. Le pere Niceron vous indiquera les autres ouvrages de M. Colomiés, dans ses mémoires des hommes illustres, *tome VII. p. 196*. Bayle a fait aussi l'article de ce savant. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

ROCHE-POSAY, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans la Touraine, sur la Creuse, un peu au-dessous de l'endroit où elle reçoit la Gartempe. *Long.* 18. 30. *lat.* 46. 44. (*D. J.*)

ROCHER, s. m. (*Gramm.*) c'est la même chose que *roc* & *roche*. *Voyez* Roc.

Rocher, Roche, Roc, (*Synon. Géog.*) ces trois noms désignent également en Géographie une, ou de grosses masses de pierres dures qui se trouvent dans les montagnes ou dans la mer, & qui sont coupées en précipice. Ce que nous appellons un *rocher*, une *roche* ou un *roc*, est nommé par les Latins *rupes*; par les Italiens, *rocca*, *rupes* ou *pietra*; par les Espagnols, *roca* ou *pesia*; en allemand, *fels*, & en anglois *a rock*. On a bâti quelquefois des tours & des forts sur ces sortes de rochers, & plusieurs villes même en ont pris leurs noms, comme Rochefort, la Rochelle & autres. Elles sont appellées *roques* dans le Languedoc, aussi-bien que dans les autres pays voisins.

La Palestine étant un pays de montagne, avoit beaucoup de *rochers*, & ces *rochers* faisoient une partie de la force du pays, parce qu'on s'y retiroit dans les allarmes, & qu'on y trouvoit un asyle contre les irruptions subites des ennemis. Aussi l'Ecriture parle-t-elle si souvent des *rochers*; par exemple, des *rochers* d'Arnon, des *rochers* d'Oreb, du *rocher* d'Odolam, du *rocher* d'Etham, &c. De-là viennent aussi ces expressions si communes dans l'Ecriture; soyez mon *rocher*, *Pseaume* 31. Le Seigneur est mon *rocher*; où est le *rocher* autre que le Seigneur, *Pseaume* 18. *vers.* 3. 32. &c.

Les *rochers* qui se trouvent dans la mer, & contre lesquels les vaisseaux sont sujets à se briser quand ils en approchent, se nomment *brisans*. Il y en a qui sont toujours couverts de la mer, & ca-

chés sous l'eau ; d'autres qui ne sont jamais couverts de la mer, & d'autres que la basse-mer découvre. On dit qu'une *roche* est saine, lorsqu'il n'y a point de danger autour d'elle, & que tout ce qu'il y a de dangereux est ce qui paroît.

La chaîne des *rochers* qui sont sous l'eau, s'appelle *ressif* par les Américains, & on appelle *banche* un fonds de *roches* tendres & unies qui se trouvent en certains lieux au fond de la mer. Il y a de certains *rochers* qui se trouvent vers les îles des Açores, & ailleurs ; ils sont cachés sous l'eau, & on les nomme *vigies*.

Les *rochers* sont représentés dans les cartes générales par de petites croix ; mais dans les cartes particulieres, les *rochers* découverts y sont figurés par des pointes de *rochers*, & ceux qui sont cachés sous l'eau, sont représentés par de petites croix. (*D. J.*)

ROCHER, s. m. *rupes, is*, (*terme de Blason.*) meuble de l'écu qui représente une roche, elle est figurée avec des inégalités pointues.

La Roque d'Olès, d'Ornac, diocese de Saint-Pons ; *d'azur au rocher d'argent.*

Roquettes d'Amedes, à Paris ; *de gueules au rocher d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.* (*G. D. L. T.*)

ROCHERS *de Sciron*, (*Géog. anc.*) *Scironides petræ* ; rochers célebres, qui étoient dans l'enceinte de la Mégaride en Acaïe. Strabon leur donne six milles d'étendue. Ils étoient devenus infames par les cruautés de Sciron, dont ils prirent le nom. Cet homme barbare réduisoit ceux qui arrivoient ou qui étoient jettés sur ces côtes, au honteux ministere de lui laver les piés, de le chausser, & ensuite abusant de leur situation, il les précipitoit d'un coup de pié dans la mer. Un monstre que Pausanias croit être une tortue de mer, accoutumée à sa proie, cantonnée dans quelque creux voisin, rendoit inutiles les efforts que ces malheureux faisoient pour se sauver à la nage, & les entraînoit dans son repaire, où il les égorgeoit, s'ils n'étoient pas brisés par les pointes des rochers, sur lesquels ils rouloient en tombant dans la mer. Thésée punit Sciron du même genre de mort, & purgea le monde de ce scélérat, que Jupiter Hospitalier avoit laissé trop long-tems impuni. C'est de ces *rochers* que Stace nous parle, *Theb. l. I.*

Infames Scirone Petras, *scillataque rara*
Purpureo regnata seni.

Voyez SCIRONIDES *petræ*, *Géogr. anc.* (*D. J.*)

ROCHER, *le*, (*Conchyliol.*) coquille autrement nommée *murex*, *voyez ce mot* ; c'est assez de se rappeller ici, que c'est une coquille univalve, garnie de pointes & de tubercules avec un sommet chargé de piquans ; il est quelquefois élevé, quelquefois applati. Sa bouche est toujours allongée, dentée, édentée ; la levre est ailée, garnie de doigts, repliée, déchirée ; le fût est ridé, & quelquefois uni. (*D. J.*)

ROCHER, *en Anatomie* ; nom d'une apophyse des os des tempes, appellée aussi *apophyse pierreuse*, à cause qu'elle est d'une substance extrêmement compacte. *Voyez* TEMPORAUX.

ROCHER *d'eau*, s. m. (*Archit. hydraul.*) espece de fontaine adossée ou isolée, & cavée en maniere d'antres, d'où sortent par plusieurs endroits des bouillons & napes d'eau. Telle est la fontaine de la place Navonne à Rome. C'est un *rocher* fait de tevertin, percé à jour en ses quatre faces, portant à ses encoignures quatre figures de marbre avec leurs attributs, qui représentent les quatre plus grands fleuves de la terre, & sur lequel est élevé un obélisque antique de granit tiré du cirque de Caracalla. Cet ouvrage merveilleux a été fait par le cavalier Bernin, sous le pape Innocent X.

On appelle aussi *rocher d'eau*, une espece d'écueil massif, d'où sort de l'eau par différens endroits. Il y a un de ces *rochers* à la vigne d'Este, à Tivoli, près de Rome. *Daviler.* (*D. J.*)

ROCHERS *dans les bois*, sont de grosses touffes un peu basses & rampantes, qui se trouvent entre les arbres de haute-futaie.

ROCHER *de grenailles*, (*à la Monnoie.*) est la masse de métal, qui dans l'état de bain ou fusion, est versée dans

un baquet d'eau froide, qui se précipitant, s'amasse au fond en forme de grenaille. L'objet de cette manutention est de purifier le métal.

ROCHER, *terme de Brasserie*; il se dit du levain, lorsqu'il commence à former des boutons de mousse qui s'accumulent, s'amassent, & forment des houppes de mousse.

ROCHER, *en terme d'Orfevre en grosserie*; c'est environner les parties qu'on veut souder de poudre de borax, qui sert de fondant à la soudure.

ROCHERAYE *ou* PIGEON DE ROCHE, (*Histoire nat. Ornithol.*) *columba rupicola*, Willugbi. Oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du biset; il a un pié de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement dix pouces jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est de onze lignes depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche; les ailes étant pliées, s'étendent presque jusqu'au bout de la queue. La tête & la face inférieure du cou sont d'un cendré foncé; la face supérieure du cou, la partie antérieure du dos & les petites plumes des ailes qui se trouvent près du corps ont une couleur cendrée brune: les autres petites plumes de l'aile, la partie postérieure du dos & le croupion, sont d'un cendré clair. Il y a sur la partie supérieure du cou une teinte de ces couleurs brillantes qu'ont la plûpart des pigeons. La poitrine est d'une légere couleur vineuse; le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du dessous de la queue sont d'un cendré clair. Les grandes plumes de l'aile, & celles du second rang, qui sont les plus près du corps, ont une couleur brune, les autres sont cendrées à leur origine & noirâtres vers la pointe: il y a de plus sur chaque aile deux taches d'un brun noirâtre. Toutes les plumes de la queue sont cendrées à leur origine, & noirâtres vers leur extrémité. Le bec est gris, les piés sont rouges & les ongles noires. Le *rocheraye* est un oiseau de passage. Brisson, *Ornit. tome I. Voyez* OISEAU.

ROCHERAYE BLANC, *columba alba saxatilis*. On regarde cet oiseau comme une variété du *rocheraye*. *Voyez* ROCHERAYE; il n'en differe qu'en ce qu'il est entiérement blanc, à l'exception de la tête, du croupion & de la queue, qui sont d'un beau roux. *Ornit.* de M. Brisson, *tome I. Voyez* OISEAU.

ROCHERAYE *de la Jamaïque*, PIGEON *à la couronne blanche*, *columba capite albo*. Klein. Cet oiseau est à-peu-près de la grosseur du pigeon domestique; il a un pié un pouce de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement dix pouces six lignes jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est d'un pouce, & celle de la queue de cinq pouces, les ailes étant pliées s'étendent jusqu'aux deux tiers de la longueur de la queue. Le dessus de la tête est blanc, & plus bas il y a une belle couleur pourprée changeante. Le cou est d'un verd changeant, qui paroît à certains aspects bleu ou de couleur de cuivre bronzé. Tout le reste du corps, savoir, le dos, le croupion, les petites plumes des ailes, celles du dessus & du dessous de la queue, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les jambes sont d'un brun tirant sur un gris bleuâtre, les grandes & les moyennes plumes des ailes ont une couleur brune. Les yeux sont entourés d'une peau blanche. Le bec est rouge à sa base, & blanc vers l'extrémité. Les piés sont rouges & les ongles gris. On trouve cet oiseau dans toutes les îles de Bahama, à la Jamaïque & à S. Domingue. Brisson, *Ornit. tome I. Voyez* OISEAU.

ROCHER TREMBLANT *de la Roquette*, (*Hist. naturelle.*) Un phénomene bien curieux est le *rocher tremblant de la Roquette*, montagne à environ une lieue de Castres en Languedoc. C'est le rocher le plus élevé de la montagne, sur le penchant de laquelle il est situé du côté du levant, & sur le bord d'un autre gros rocher qui sort de dessous les terres. Il a une pente de six pouces du côté de ce penchant, vers lequel il est coupé à plomb au-dessous d'un petit arrondissement. Sa forme irréguliere approche beaucoup de celle d'un œuf applati qui porte sur le petit bout. Sa plus grande circonférence qui est les deux tiers de sa hauteur, est de 26 piés,

piés ; la plus petite qui est la base est de 12, & sa hauteur est de 11 piés. La masse fait donc un solide de 360 piés cubes, & peut peser près de 600 quintaux. Il se trouve placé à un des angles du rocher qui lui sert de base. Il est si près du bord, que la circonférence inférieure n'en est éloignée que d'environ un pié & demi, & qu'un à plomb qui passeroit par les endroits du roc les plus avancés, tomberoit au-delà de celui qui lui sert de base. Comme nous avons dit que la figure de ce *roc tremblant* est celle d'un œuf applati, il faut nécessairement que les diametres de la base soient inégaux, & celle-ci est convexe; de sorte qu'aux extrémités du plus grand diametre, il s'en faut près de 8 pouces qu'elle ne touche le rocher sur lequel elle est placée. Mais le rocher appuie sur toute la longueur du petit diametre : cette position d'une masse de roc d'un si grand poids & d'une si grande hauteur dans un penchant où elle n'a presque point d'autre appui qu'une ligne, n'est pas la partie du phénomene qui mérite le moins l'attention d'un naturaliste. La pierre dont le *roc tremblant* est formé, est d'une nature fort dure & fort compacte. Feu M. le régent trouva ce rocher si curieux, qu'il en fit lever le plan en 1718. M. Marcorelle, de l'académie des sciences de Toulouse, a observé que le *rocher* en question se meut visiblement & d'une maniere sensible, lorsqu'une certaine force lui est appliquée du midi au nord. On a plusieurs fois réitéré cette expérience; on a appuyé un bâton ou quelqu'autre corps près de ce *rocher* du côté du midi; on lui donne quelques secousses, il se meut, & il exerce des vibrations qui font que le bâton ne se trouvant pas continuellement appuyé, tombe par degré sur la base du *rocher*. Toute force ne suffit pas cependant pour le mouvoir; celle qui seroit moindre que la force ordinaire d'un homme, ne lui causeroit point un ébranlement réel; mais lorsqu'il est en mouvement, il ne lui faut que la moindre action pour l'y conserver. Il exerce presque toujours ses balancemens du septentrion au midi, dans une direction perpendiculaire à la coupe de la pente du rocher sur lequel il est assis. Ces balancemens sont tels que le bord de la base se souleve de 3 lignes, qu'il se fait sept à huit vibrations sensibles, & que la cime parcourt environ un pouce à chaque balancement; après quoi ce roc perd presque tout le mouvement qui lui a été communiqué, & revient dans sa premiere situation. M. Marcorelle explique pourquoi quatre hommes agissant de concert & en même tems, ne peuvent pas mouvoir le rocher à la premiere impulsion qu'ils lui donnent, quoique la force avec laquelle chacun d'eux peut agir, soit d'environ 100 livres, tandis que la force d'un seul homme suffit pour le faire après plusieurs secousses successivement multipliées, & tandis que quand le roc est en mouvement, il fait quelques vibrations, après quoi il revient dans son premier état.

Dans la paroisse d'Uchon, bailliage de Montcénis en Autunois, on voit aussi un *rocher* mouvant de 7 piés de haut & de 27 de tour; le sommet est plat, & dans la circonférence il présente six faces inégales. La base de forme ovale est posée sur une pierre unie, par un pivot d'une forme si particuliere, que la moindre impulsion suffit pour le mettre en mouvement : un enfant même peut l'agiter de ses mains. (*C.*)

ROCHESTER, (*Géog. mod.*) ville d'Angleterre, dans la province de Kent, sur le Medway, qu'on y passe sur un des beaux ponts d'Angleterre, à 27 milles au sud-est de Londres. Elle est fort ancienne, a titre de comté, & un évêché d'un revenu fort modique. *Longit.* suivant Cassini, 16. 19. *lat.* 51. 20. & suivant Street, *long.* 17. 56. *lat.* 51. 26. (*D. J.*)

ROCHE-SUR-YON, (*Géogr. mod.*) bourg de France, dans le Poitou, sur la petite riviere d'Yon, à 6 lieues au nord-ouest de Luçon, avec titre de principauté, qui appartient à la maison de Conti. *Long.* 16. 10. *lat.* 46. 35. (*D. J.*)

ROCHLIZ, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Saxe, au cercle de Leipsick, sur la Muldaw, qu'on y passe sur un pont; elle est munie d'un château, & a des mines de cuivre dans son voisinage. C'est une ville ancienne, car elle a

déja été brûlée autrefois du tems de l'empereur Henri II. & elle avoit alors pour seigneurs des comtes qui en portoient le nom. Jean Frédéric, électeur de Saxe, l'enleva, en 1547, au duc Albert, margrave de Brandebourg; mais le duc Maurice la reprit sur l'électeur, & elle est restée à sa postérité. (*D. J.*)

ROCKENHAUSEN, (*Géog. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le bas Palatinat. Elle est située entre les châteaux de Reipolzkcirch & de Fralckenstein. (*D. J.*)

ROCKIZAU, (*Géogr. mod.*) ville royale de Bohême, à trois milles au levant de Pilsen, sur les confins du cercle de Podebroc. Le fameux Ziscka la prit, & la brûla en 1421. (*D. J.*)

ROCHART, *voyez* LAMANTIN.

ROCHET, s. m. (*Gram. Hist. mod.*) ornement de lin que portent les évêques & les abbés; il ressemble à un surplis, excepté qu'il a des manches & des poignets, au lieu que le surplis est entiérement ouvert & sans manches.

Ménage fait venir ce mot du mot latin *rochettus*, diminutif de *rocchus*, dont les écrivains de la basse latinité se sont servis au lieu de *tunica*, & qui vient originairement du mot allemand *rok*.

Les chanoines réguliers de S. Augustin portent aussi des *rochets* par-dessous leurs chappes.

Rochets sont aussi des especes de manteaux que portent en Angleterre les pairs du royaume séans au parlement dans les jours de cérémonies. *Voyez* PAIR *&* PARLEMENT.

Ceux des vicomtes ont deux bandes ou bords & demi; ceux des comtes, trois; ceux des marquis, trois & demi, & ceux des ducs, quatre. *Larrey.*

ROCHET, s. m. (*Manufact.*) on appelle ainsi chez les marchands de soie, chez les manufacturiers & ouvriers en étoffes d'or, d'argent & de soie, & chez les teinturiers en soie, laine & fil, des bobines plus grosses & plus courtes que les bobines ordinaires. C'est sur ces *rochets* que tous ces marchands & ouvriers dévident leurs soies ou pour les vendre, ou pour les employer, ou pour leur donner quelque préparation de teinture. *Dict. de Commerce.* (*D. J.*)

ROCHET, (*Horlogerie.*) nom que les Horlogers donnent à une roue dont les dents ont une figure à-peu-près semblable à celle d'une cremaillere de cheminée. Ces sortes de roues sont ordinairement d'usage dans les encliquetages & les échappemens des pendules. *Voyez* ÉCHAPPEMENT, ENCLIQUETAGE, *&c.*

ROCHET *d'Encliquetage.* Le rochet, le cliquet & le ressort forment *l'encliquetage.* Leur maniere d'agir est fort simple. Le cliquet mobile autour de la vis est continuellement poussé dans les dents du *rochet* par le ressort, & par conséquent le *rochet* ne peut tourner de droite à gauche, mais il le peut aisément de gauche à droite, le cliquet ne s'opposant pas à son mouvement dans ce sens. Par ce dernier mouvement le cliquet est élevé par le talus des dents &, à chacune de celles qui échappent, il retombe par la force du ressort au fond de la dent qui lui a succédé; ce qui cause ce bruit que l'on entend, lorsque l'on monte une pendule ou une montre: certaines gens, lorsque ce bruit est fort sensible, disent qu'ils ont un bon ressort à leur montre, tandis que le ressort n'y a aucune part. Pour peu que le cliquet fasse bien son effet, il faut qu'il s'oppose de la maniere la plus aventageuse au mouvement du *rochet*, & par conséquent qu'il soit poussé sur le centre du mouvement dans une ligne de direction de la tangente au *rochet.*

ROCHOIR, s. m. (*Orfev.*) instrument à l'usage de presque tous les ouvriers qui emploient les métaux. C'est une petite boite de cuivre ronde, & élevée à-peu-près comme la moitié d'un étui rond; il y a un couvercle, & au bas un trou auquel est adapté un tuyau sur lequel est une petite bande de métal crenée. Dans le corps de la boîte est renfermé le borax pulvérisé, & on fait tomber cette poudre sur les parties que l'on veut rocher ou saupoudrer de borax, en faisant passer son ongle le long des crans de la petite bande crenée, & en dirigeant le tuyau sur les places où l'on a besoin de borax.

ROCKET, ſ. m. (*Hiſt. d'Angleterre.*) on appelle *rockets* en anglois les mantelets que portent aux jours de cérémonie les pairs ſéans au parlement. Ceux des vicomtes ont deux bordures & demi, ceux des comtes trois, ceux des marquis trois & & demi, & ceux des ducs quatre. Ce mot vient peut-être de *rocchus*, qui eſt employé pour *tunica* chez les écrivains latins du moyen âge, ou, ſi l'on veut, de *rock*, mot teutonique qui ſignifioit une *robe*, une *tunique*. (*D. J.*)

ROCOU *ou* ROCOURT, ſ. m. (*Botaniq.*) arbre exotique cultivé dans toutes les îles de l'Amérique. Il eſt nommé *orleana ſeu orellana foliculis lapaceis*, par Herman; *Cat. Hort. Lugd. Bat.* 464. Pluk. Almag. 292. *Phytog.* 209. *f.* 4. *Orleana ſeu orellana ſive urucu*, *Parad.* Prod. 357. *urucu*; Piſon, *éd.* 1648, 65, *éd.* 1658, 133. Cat. Jam. 150. *hiſt.* 2. 52. *urucu Braſilienſibus*; Marcgr. 61. *Kaiabaka*, *daburi.* Ger. Ema. 1554. *Archiotl*, *ſeu medicina tingendo apta*, Hern. 74. *Arbor mexicana*, *fructu caſtaneæ*, *coccifera*, C. B. Pin. 419. Raii, *hiſt.* 2. 1771 Jonſ. Deudr. 119. *Bixa oviedi*, J. B. 1. 440. *metella Americana maxima tinctoria*; Tourn. *Inſt.* 242. Boerh. *Ind. A.* 208. *arbor finium regundorum*, *Scalig. Arnotto. Dale.*

Cet arbre eſt de moyenne grandeur; il pouſſe de ſon pié pluſieurs tiges droites, rameuſes, couvertes d'une écorce mince, unie, pliante, flexible, brune en-dehors, blanche en-dedans; ſon bois eſt blanc, facile à rompre; ſes feuilles ſont placées alternativement, grandes, larges, pointues, liſſes, d'un beau verd, ayant en-deſſous pluſieurs nervures rouſſâtres; ſes feuilles ſont attachées à des queues longues de deux ou trois doigts.

Ses rameaux portent deux fois l'année en leurs ſommités des bouquets compoſés de pluſieurs petites têtes ou boutons de couleur brune-rouſsâtre; ces boutons s'épanouiſſent en des fleurs à cinq pétales, diſpoſées en roſe, grandes, belles, d'un rouge pâle, tirant ſur l'incarnat, ſans odeur & ſans goût; cette fleur eſt ſoutenue par un calice à cinq feuilles, qui tombent à meſure que la fleur s'épanouit: au milieu de cette fleur il y a une eſpece de houppe compoſée d'un grand nombre d'étamines ou filets jaunes dans leur baſe, & d'un rouge purpurin dans leur partie ſupérieure; chacune de ces étamines eſt terminée par un petit corps oblong, blanchâtre, ſillonné & rempli d'une pouſſiere blanche: le centre de la houppe eſt occupé par un petit embryon qui eſt attaché fortement à un pédicule fait en ſoucoupe, & échancré légérement en cinq parties; ce pédicule ſert de ſecond calice à la fleur, à la place du premier qui eſt tombé: cet embryon eſt couvert de poils fins, jaunâtres, & ſurmonté d'une maniere de petite trompe, fendue en deux levres en ſa partie ſupérieure.

L'embryon en croiſſant devient une gouſſe ou un fruit oblong ou ovale, pointu à ſon extrémité, applati ſur les côtés, ayant a-peu-près la figure d'un mirobolan, long d'un doigt & demi ou de deux doigts, de couleur tannée, compoſé de deux gouſſes, hériſſées de pointes d'un rouge foncé, moins piquantes que celles de la châtaigne, de la groſſeur d'une groſſe amande verte.

Ce fruit en mûriſſant devient rougeâtre, & il s'ouvre à la pointe en deux parties qui renferment environ ſoixante grains ou ſemences partagées en deux rangs; ces grains ſont de la groſſeur d'un petit grain de raiſin, de figure pyramidale, attachés & rangés les uns contre les autres par de petites queues à une pellicule mince, liſſe & luiſante, qui eſt étendue dans toute la cavité de chacune de ces gouſſes; ces mêmes grains ſont couverts d'une matiere humide, très-adhérante aux doigts lorſqu'on y touche avec le plus de précaution; d'un beau rouge, d'une odeur aſſez forte; la ſemence ſéparée de cette matiere rouge eſt dure, de couleur blan-

châtre, tirant sur celle de la corne. Cet arbre croît en abondance dans la nouvelle Espagne & dans le Brésil.

Les sauvages de l'Amérique le cultivent même avec grand soin, à cause des utilités qu'ils en retirent. Il sert à orner leur jardin, & le devant de leurs cases ou habitations. Ils emploient son écorce pour faire des cordages; ils mettent de ses feuilles tendres dans leurs sausses, pour leur donner du goût & leur communiquer une couleur de safran. Ils tirent une couleur rouge des graines qu'ils délayent dans l'huile de carapa, & s'en peignent le corps ou le visage, sur-tout dans les jours de réjouissance.

Les Européens qui habitent le Brésil & les îles Antilles font par art de la même graine une pâte qui est d'usage en teinture, & qu'on nomme pareillement *rocou*. *Voyez* ROCOU, *Teinture*. (*D. J.*)

ROCOU, *ou* ROUCOU, *ou* ROCOURT, (*Teint.*) pâte seche ou extrait qu'on a tiré, soit par infusion, soit par macération des graines contenues dans la gousse de l'arbre, nommé pareillement *rocou*, & qu'on a décrit dans l'article qui précede. La pâte seche dont nous parlons vient d'Amérique, & est une des couleurs que fournit le petit teint.

On connoît que la gousse qui donne la graine est mûre, lorsqu'elle s'ouvre d'elle-même sur l'arbre; alors on la cueille, & l'on en prépare la pâte ou l'extrait en pilant les grains des gousses avec tout ce qui les environne; on les fait dissoudre dans l'eau, & on coule cette liqueur par un crible; ensuite on la verse dans des chaudieres, on la fait bouillir; elle jette une écume qu'on recueille soigneusement, & qu'on met dans une autre chaudiere pour y être réduite sur le feu en consistance & en pâte, dont on fait des pains tels que nous les recevons en Europe. Mais il est à propos d'indiquer en détail toute cette opération; je l'emprunterai du P. Labat qui nous l'a donnée fort exactement dans son voyage d'Amérique.

Mais il est à propos d'indiquer la maniere dont on cultive & dont on fait le *rocou* aux îles Antilles françoises. Je tirerai cette maniere des voyages du P. Labat, imprimée en 1722.

Le *rocou*, dit-il, peut se planter depuis le mois de Janvier jusqu'à la fin de Mai; mais soit que le plantage s'en fasse tard ou de bonne heure, l'arbre n'en produit pas plutôt. Il se plante à la maniere des pois ou du mil, c'est-à-dire qu'après avoir bien nettoyé la terre, on y fait de petits trous avec la houe, dans lesquelles on jette deux ou trois graines au plus. La distance ordinaire qui suffit pour chaque plan est de quatre piés en quarré: à l'égard de la culture, elle se fait comme aux autres arbres, à l'exception que quand il s'éleve trop haut, on le châtre pour l'épaissir, & pour l'entretenir en buisson.

La récolte du *rocou* se fait deux fois l'année, savoir à la S. Jean & à Noël. On le distingue comme en deux especes; l'un qu'on nomme *rocou* verd, & l'autre *rocou* sec. Le premier est le *rocou* qu'on cueille aussi-tôt que quelque cosse d'une grappe commence à sécher & à s'ouvrir; le second est celui où dans chaque grappe il se trouve plus de cosses seches que de vertes. Ce dernier peut se garder six mois; l'autre ne peut guere durer que quinze jours; mais il rend un tiers plus que le *rocou* sec, & le *rocou* qu'il produit est plus beau.

Le *rocou* sec s'écale en le battant, après l'avoir exposé au soleil & l'avoir remué quelque tems; à l'égard du *rocou* verd, il ne faut pour l'écaler que rompre la cosse du côté de la queue, & le tirer en-bas avec la peau qui environne les graines, sans s'embarrasser de cette peau.

Après que les graines sont écalées, on les met successivement dans divers canots de bois faits tout d'une piece, qui ont différens noms, suivant leurs différens usages.

Le premier canot s'appelle *canot de trempe*; le second, *canot de pile*; le troisieme, *canot à ressuer*; le quatrieme, *canot à l'eau*; & enfin le cinquieme, *canot à laver*. Il y en a aussi un sixieme qu'on appelle *canot de garde*, mais qui n'est pas toujours nécessaire; un autre qui se nomme *canot de passe*, & un hui-

tieme qu'on nomme *canot aux écumes*.

La graine se met d'abord à sec dans le canot de trempe, où on la concasse légérement avec un pilon; après quoi on remplit le canot d'eau bien claire & bien vive, à huit ou dix pouces près du bord. Il faut cinq barils d'eau sur trois barils de graine. Le tems qu'elle doit rester dans le canot de trempe est ordinairement de huit à dix jours, pendant lesquels on a soin de remuer deux fois par jour avec un rabot, un demi-quart d'heure environ à chaque fois: on appelle *premiere eau* celle qui reste dans le canot de trempe, après qu'on en a tiré la graine avec des paniers.

Du canot de trempe, la graine passe dans le canot de pile, où elle est pilée à force de bras avec de forts pilons pendant un quart-d'heure ou davantage, en sorte que toute la graine s'en sente. Il faut que le canot de pile ait au moins quatre pouces d'épaisseur par le fonds pour mieux soutenir les coups de pilons. On met de nouvelle eau sur la graine lorsqu'elle est pilée, qui doit y demeurer une ou deux heures, après quoi on la passe au panier en la frottant avec les mains; ensuite on la repile encore pour y remettre l'eau. L'eau qui reste de ces deux façons se nomme la *seconde eau*, & se garde comme la premiere.

Après cette façon, on met la graine dans le canot, qu'on appelle *canot à ressuer*, où elle doit rester jusqu'à ce qu'elle commence à moisir, c'est-à-dire près de huit jours. Pour qu'elle se ressue mieux, on l'enveloppe de feuilles de balisier.

Après qu'elle a ressué, on la pile de nouveau, & on la laisse tremper successivement dans deux eaux, qui s'appellent *les troisiemes eaux*. Quelques-uns tâchent d'en tirer une quatrieme eau; mais cette derniere eau n'a plus de force, & peut tout-au-plus servir à tremper d'autres graines.

Quand toutes les eaux sont tirées, on les passe séparément avec un hébichet, en mêlant un tiers de la premiere avec la seconde, & deux tiers avec la troisieme. Le canot où se passent les eaux s'appelle *canot de passe*; & on appelle *canot à laver* un canot plein d'eau, où ceux qui touchent les graines se lavent les mains, & lavent aussi les paniers, les hébichets, les pilons, & autres instrumens qui servent à faire le *rocou*. L'eau de ce canot, qui prend toujours quelque impression de couleur, est bonne à tremper les graines.

L'eau passée deux fois à l'hébichet se met dans une ou plusieurs chaudieres de fer, suivant la quantité qu'on en a; & en l'y mettant, elle se passe encore à-travers d'une toile claire & souvent lavée.

Quand l'eau commence à écumer, ce qui arrive presque aussi-tôt qu'elle sent la chaleur du feu, on enleve l'écume qu'on met dans le canot aux écumes; ce qu'on réitere jusqu'à ce qu'elle n'écume plus: si elle écume trop vîte, on diminue le feu. L'eau qui reste dans les chaudieres, quand l'écume en est levée, n'est plus propre qu'à tremper les graines.

On appelle *batterie* une seconde chaudiere, dans laquelle on fait cuire les écumes pour les réduire en consistance, & en faire la drogue qu'on nomme *rocou*. Il faut observer de diminuer le feu à mesure que les écumes montent, & qu'il y ait continuellement un negre à la batterie qui ne cesse presque point de les remuer, crainte que le *rocou* ne s'attache au fond ou bords de la chaudiere.

Quand le *rocou* saute & petille, il faut encore diminuer le feu; & quand il ne saute plus, il ne faut laisser que du charbon sous la batterie, & ne lui plus donner qu'un léger mouvement; ce qu'on appelle *vesser*.

A mesure que le *rocou* s'apaissit & se forme en masse, il le faut tourner & retourner souvent dans la chaudiere, diminuant peu-à-peu le feu, afin qu'il ne brûle pas; ce qui est une des principales circonstances de sa bonne fabrique, sa cuisson ne s'achevant guere qu'en dix ou douze heures.

Pour connoître quand le *rocou* est cuit, il faut le toucher avec un doigt qu'on a auparavant mouillé; & quand il n'y prend pas, sa cuisson est finie. En cet état, on le laisse un peu durcir dans la chaudiere avec une chaleur très-modérée en le tour-

nant de tems en tems, pour qu'il cuise & seche de tous côtés; ensuite de quoi on le tire, observant de ne point mêler avec le bon *rocou* une espece de gratin trop sec qui reste à fond, & qui n'est bon qu'à repasser avec de l'eau & des graines.

Le *rocou*, au sortir de la batterie, ne doit pas d'abord être formé en pain, mais il faut le mettre sur une planche en maniere de masse plate, & l'y laisser refroidir huit ou dix heures; après quoi on en fait des pains, prenant soin que le negre qui le manie se frotte auparavant légérement les mains avec du beurre frais, ou du sain-doux ou de l'huile de palma-christi.

Les pains de *rocou* sont ordinairement du poids de deux ou trois livres, qu'on enveloppe dans des feuilles de balisier. Le *rocou* diminue beaucoup, mais il a acquis toute sa diminution en deux mois.

Quand on veut avoir de beau *rocou*, il faut employer du *rocou* verd, qu'on met tremper dans un canot aussi-tôt qu'on l'a cueilli de l'arbre; alors sans le battre ni le piler, mais seulement en le remuant un peu & en frottant les graines entre les mains, on le passe sur un autre canot. Après cette seule façon, on leve de dessus l'eau une espece d'écume qui surnage; on la fait épaissir à force de la battre avec une espece d'espatule, & finalement on le seche à l'ombre. Ce *rocou* est fort bon, mais on n'en fabrique que par curiosité, à cause du peu de profit.

La maniere de faire le *rocou* chez les Caraïbes est encore plus simple; car on se contente d'en prendre les graines au sortir de la gousse, & de les frotter entre les mains qu'on a auparavant trempées dans de l'huile de carapat. Quand on voit que la pellicule incarnate s'est détachée de la graine, & qu'elle est réduite en une pâte très-fine, on la racle de dessus les mains avec un couteau pour la faire sécher un peu à l'ombre; après quoi lorsqu'il y en a suffisamment, on en forme des pelotes grosses comme le poing, qu'on enveloppe dans des feuilles de cachibou. C'est avec cette sorte de *rocou*, mêlé d'huile de carapat, que les Caraïbes se peignent le corps, soit pour l'embellir, soit pour se garantir de l'ardeur du soleil & de la piquûre des mousquiques. Ils s'en servent encore pour colorer leur vaisselle de terre.

La pâte de *rocou* donne une couleur orangée presque semblable à celle du fustet, & aussi peu solide: c'est une des couleurs qu'on emploie dans le petit teint. On fait dissoudre le *rocou* pulvérisé, où on a mis auparavant un poids égal de cendres gravelées, & on y passe ensuite l'étoffe. Mais quoique ces cendres contiennent un tartre vitriolé tout formé, les parties colorantes du *rocou* ne sont pas apparemment propres à s'y unir, & la couleur n'en est pas plus assurée. On tenteroit même inutilement de lui donner de la solidité, en préparant l'étoffe par le bouillon de tartre & d'alun.

On doit choisir le *rocou* le plus sec & le plus haut en couleur qu'il est possible, d'un rouge ponceau, doux au toucher, facile à s'étendre; & quand on le rompt, d'une couleur en-dedans plus vive qu'au-dehors, on l'emploie quelquefois pour donner de la couleur à la cire jaune. (*D. J.*)

ROCOUB ALCACOUSAG, (*Fête orientale.*) ces deux mots *rocoub alcacousag*, signifient la cavalcade du vieillard: c'est le nom d'une fête que les anciens Persans célébroient à la fin de l'hiver. Dans cette fête un vieillard chauve monté sur un âne, & tenant un corbeau d'une main, couroit par la ville & par les places en frappant d'une baguette ceux qu'il rencontroit dans sa route. *D'Herbelot.* (*D. J.*)

ROCOULER, v. n. (*Gramm.*) ce mot exprime le cri du pigeon.

ROCQ, s. m. (*Tisserands.*) autrement *rot*, & *peigne.* C'est une des principales pieces du métier des ouvriers qui travaillent de la navette.

ROCROY, (*Géog. mod.*) ville de France, dans la Champagne, au Rhételois, à deux lieues & demi de la Meuse, sur les confins du Hainaut, à 12 lieues au nord de Rhetel, dans une plaine environnée de forêts. Elle est fortifiée de cinq bastions, & a un état major: ce fut dans cette plaine que le prince de Condé, alors duc d'Enguien, & âgé de 22 ans, gagna le 19 Mars 1643 sur les Espagnols,

une fameuse bataille fort chantée par tous nos poëtes. *Long.* 22. 12. *lat.* 49. 56. (*D. J.*)

RODA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la Catalogne, sur le Tech, à 2 lieues de Vich, du côté du nord. On croit que c'est l'ancienne *Bœcula* de Polybe, *XI. xix. p.* 890. & de Tite-Live, *livre XXVIII. c. xiij.* (*D. J.*)

RODAGE, s. m. *terme de coutume*, *rodaticum*, dans les capitules, *liv. VI. article* 219; c'est le droit que le seigneur péager prenoit pour une charrette vuide ou chargée de marchandises passant par le chemin royal, outre le péage dû pour raison de la marchandise. *De Lauriere.* (*D. J.*)

RODAS, (*Géog mod.*) foteresse des Indes, au royaume de Bengale, sur une montagne: c'est une des fortes places de l'Asie, qui appartient aujourd'hui au grand Mogol. *Lat.* 15. 20. (*D. J.*)

RODE, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples. *Voyez* RODIA. (*D. J.*)

RODE *de pouppe*, & RODE *de proue*, (*Marine.*) c'est dans une galere, ce qu'on appelle l'*étambord* & l'*étrave* dans un vaisseau. *Voyez* GALERE.

RODE-MACHEREN, *ou* RODE-MARCK, (*Géogr. mod.*) ville des Pays-bas, dans le duché de Luxembourg, entre Luxembourg & Thionville, avec un fort château que les François, sous les ordres du duc de Guise, pillerent en 1639: elle dépend de la maison d'Autriche. *Long.* 24. *latit.* 46. 35. (*D. J.*)

RODER. v. act. *terme d'Armurier*; c'est tourner dans un calibre double cette piece de la platine des armes à feu, que l'on appelle la *noix*. *Richelet.* (*D. J.*)

RODEZ, (*Géog mod.*) ville de France, dans le gouvernement de Guyenne, capitale du Rouergue, sur une colline, au pié de laquelle passe l'Aveiron, à 10 lieues d'Albi, à 20 de Toulouse, & à 130 de Paris. *Long.* suivant Cassini, 19. 37'. 30". *latit.* 44. 20'. 40".

Il y a dans cette ville sénéchaussée, présidial & élection; l'évêché étoit établi dès l'an 450, & a été suffragant de l'archevêché de Bourges, jusqu'à l'érection de celui d'Albi, sous lequel il est à présent. Il vaut au moins quarante mille livres de revenus à l'évêque, qui est en partie seigneur de la ville, & prend la qualité de comte de *Rodez*; son diocèse renferme environ 450 paroisses.

La cathédrale est un édifice gothique, mais assez beau; son clocher bâti en pierres de taille, est renommé pour sa hauteur. Le chapitre est considérable, étant composé de quatre archidiaconés, quatre personnats, & vingt-quatre chanoines; les canonicats valent 12 à 1500 livres années communes, & les archidiaconats sont encore meilleurs.

Mais la ville de *Rodez* est vilaine; les rues sont étroites, sales, & la plûpart en pente; les maisons sont aussi fort mal bâties; on compte environ six mille ames. Il s'y tient quatre foires par an, où l'on vend beaucoup de mules & de mulets pour l'Espagne; ce qui fait un commerce assez considérable, outre les toiles grises & les serges qu'on débite en Languedoc.

Rodez se nomme en latin *Segodunum*, *Segodunum Rectenorum*, *Ruteni*, & *urbs Rutena*. Ptolomée connoît le nom de *Segodunum*, qui est aussi marqué dans la carte de Peutinger; & par-là on voit que ce nom étoit encore en usage au commencement du v. siecle; mais Grégoire de Tours, & ceux qui l'ont suivi, ne se servent que du mot *Ruteni*, qui est le nom du peuple.

Deux jésuites, le P. Annat, & le P. Ferrier, tous deux consécutivement confesseurs de Louis XIV. tous deux auteurs de plusieurs livres contre les Jansénistes, sont nés à *Rodez*, ou du moins pour ce qui regarde le P. Annat, dans le diocèse de cette ville: leurs nombreux écrits polémiques sont morts avec eux.

Mais M. Amelot de la Houssaye rapporte un trait honorable à la mémoire du P. Ferrier: un chanoine de Bourges appellé *Perrot*, parent du P. Bourdaloue, lui écrivit une lettre par laquelle il tâchoit de l'engager de demander au roi, que les évêques qui seroient nommés à l'avenir par sa majesté, eussent à recevoir lors de leur sacre, de la main de son confesseur, la croix pectorale & l'anneau

nuptial, & à payer au confeſſeur une certaine ſomme, à proportion du revenu des évêchés.

Le P. Ferrier en donnant cette lettre à lire à M. Amelot, lui dit: « Voilà un » homme qui me propoſe de lever une » nouvelle annate ſur les évêchés fu- » turs; je ſongeois à lui procurer quelque » petite abbaye, mais puiſqu'il a perdu » l'eſprit, il n'aura rien ». (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RODIA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, ſur la côte de la Capitanate, c'eſt la ville *Hyrium* ou *Vreum* des anciens; ſon terroir produit des fruits excellens. Le golfe de *Rodia* qui fait une partie du golfe de Veniſe, eſt ſur la côte de la Pouille. C'eſt de ce golfe que partit le pape Alexandre III. avec treize galeres, pour aller à Veniſe ſe réconcilier avec l'empereur Frédéric Barberouſſe. (*D. J.*)

RODIGAST, ſ. m. (*Mythol.*) divinité des anciens Germains qui portoit une tête de bœuf ſur la poitrine, un aigle ſur la tête, & tenoit une pique de la main gauche. (*D. J.*)

RODIUM, (*Géogr. ancien.*) lieu marqué dans la table Théodoſienne, ſur la route de *Samarobriva* ou d'Amiens à *Auguſta Suſſionum* ou Soiſſons. C'eſt Roie-égliſe ou Roigliſe, plutôt que Roie, ſuivant les diſtances. L'ancienne voie eſt exiſtante & très-directe ſous le nom de *Chauſſée de Brunehaut*, & elle conduit d'Amiens à Roie. *Not. des Gaul.* d'Anv. *pag.* 558. (*C*)

RODOLPHE *de Habsbourg*, premier du nom, dit *le Clément*, (*Hiſtoire d'Allemagne.*) XIXe roi ou empereur d'Allemagne, naît en 1212, d'Albers le Sage, comte de Habsbourg, & d'Hedwige de Kibourg, eſt élu en 1218, meurt en 1291.

L'Allemagne fatiguée de l'anarchie, dans laquelle elle languiſſoit depuis la mort de Fréderic II, conſentit enfin à ſe donner un véritable empereur; elle avoit couronné pluſieurs fantômes qui étoient diſparus ſans avoir pu rien faire pour ſon bonheur. Les électeurs, forcés par le ſouverain pontife (Grégoire X.) qui les menaçoit de nommer de ſon chef à l'empire, s'aſſemblerent à Francfort. Il ſemble que ces électeurs ſe croyoient au-deſſus d'un empereur; en effet, aucun ne concourut pour l'être. Les ſuffrages furent partagés entre trois ſujets, qui ne ſembloient pas faits pour les mériter: c'étoit un comte de Goritz, ſeigneur d'un canton du Frioul, & qui étoit peu connu: un Bernard plus obſcur encore, & qui n'étoit conſidéré que par quelques prétentions ſur le duché de Carinthie. *Rodolphe* le troiſieme n'avoit aucuns fiefs conſidérables, c'étoit à la vérité un grand capitaine; ſa valeur & ſa capacité avoient été utiles à Ottocare, roi de Bohême, dont il étoit le grand-maître d'hôtel & le grand maréchal. Comme il y eut partage dans les voix, on choiſit pour arbitre Louis le Sévere, duc de Baviere & comte Palatin. *Rodolphe* étoit occupé à de petites guerres que ſe faiſoient continuellement les ſeigneurs de fiefs, lorſqu'on lui apporta la nouvelle de ſon élection. Il ſe rendit auſſi-tôt à Aix-la-Chapelle, où ſe faiſoient les cérémonies du couronnement des empereurs. Le ſceptre de Charlemagne, ſur lequel on avoit coutume de prêter ſerment, s'étoit perdu pendant les guerres civiles. Pluſieurs ſeigneurs commençoient à ſe prévaloir de cet accident pour ne point le reconnoître. *Rodolphe* porte auſſi-tôt la main ſur un crucifix, & ſe tournant vers les ſéditieux; voilà, dit-il auſſi-tôt, quel ſera déſormais mon ſceptre. Ce trait de fermeté écarta tous les obſtacles, & fut regardé comme un préſage infaillible d'un regne glorieux. *Rodolphe* ne ſe hâta pas d'aller en Italie. Il comparoit Rome à l'*antre du lion*; *j'ai bien vu des empereurs aller au-delà des Alpes; mais j'apperçois à peine les traces de leur retour*. Il ſe contenta d'envoyer ſon chancelier recevoir le ſerment de fidélité des villes ſujettes; mais conſidérant que la domination des empereurs dans cette contrée n'avoit ſervi qu'à faire le malheur de l'Allemagne, & qu'il faudroit verſer beaucoup de ſang pour l'y maintenir, il conſentit à vendre ſes droits. Florence fut déclarée ville libre, moyennant quarante mille ducats d'or; Luques en

donna douze mille, Genes & Boulogne six mille. Il céda à Nicolas III. les terres que la comtesse Matilde avoit cédées au saint siege, & renonça à exercer aucun droit de suzeraineté sur la ville de Rome. Mais il ne faisoit ces concessions que pour affermir son autorité en Allemagne, & pour y faire succéder l'ordre à la confusion. Il avoit un grand empire à réformer, & il sentoit combien cet ouvrage étoit difficile. L'Alsace étoit partagée entre plusieurs seigneurs qui s'obstinoient à ne point reconnoître de maître. On ne pouvoit se dispenser de faire la guerre; *Rodolphe* obtint des troupes par sa prudence & soumit tout par sa valeur. Ceux qui possédoient des terres dans la Suabe relevoient de la maison impériale de Suabe, après l'extinction de cette illustre famille, par le supplice de l'infortuné Conradin : ils prétendirent ne relever que de l'Empire. *Rodolphe* les força de reconnoître l'autorité d'un gouverneur; il en mit un également en Alsace. Cependant, Ottocare III, roi de Bohême, différoit à rendre hommage ou plutôt le refusoit avec arrogance : ses ambassadeurs protesterent même en pleine assemblée contre l'élection de l'empereur. « Le roi Ottocare, disoient-ils insolemment, ne doit rien à *Rodolphe*, autrefois son domestique; il ne lui a rien retenu de ses gages ». *Rodolphe*, pour réponse, le fait déclarer ennemi de l'empire ainsi que le duc de Baviere, qu'il avoit attiré dans son parti. Le roi de Bohême voulut en vain soutenir sa révolte; attaqué dans le centre de ses états, il est forcé de tomber à genou devant celui qu'il a dédaigné comme son domestique. Le fier Ottocare consentit donc à faire hommage pour son royaume de Bohême & pour le duché de Moravie; il demanda pour grace de rendre cet hommage sous des tentes pour lui épargner une mortification publique. L'empereur passa dans l'isle de Camberg, au milieu du Danube. Ottocare vient l'y trouver couvert d'or & de pierres précieuses. *Rodolphe*, qui n'estime que les qualités de l'ame, le reçoit avec un habit gris, qu'il portoit ordinairement; mais au milieu de la cérémonie, la tente se leve & laisse voir aux deux armées qui bordent le fleuve, le superbe Ottocare à genou, les mains dans celles de son vainqueur. Le roi de Bohême cédoit par le traité tous ses droits sur l'Autriche, la Stirie & la Carniole. Cette paix fut aussi-tôt rompue que signée. La reine de Bohême, princesse ambitieuse, fit rougir son mari de vivre sujet de l'empereur, qu'elle appelloit toujours son maître-d'hôtel. Elle avoit cependant éprouvé plusieurs fois que ce maître-d'hôtel étoit un grand général : Ottocare paya de sa tête la vanité de son épouse; il fut vaincu & tué dans une bataille. *Rodolphe*, modéré dans la victoire, plaignit les vaincus, & donna la couronne de Bohême à Wenceslas, fils du feu roi, auquel il fit épouser quelque tems après une de ses filles. L'empereur fit aussi-tôt son entrée dans Vienne, & y fixa sa cour. Louis de Baviere, qui avoit des droits sur l'Autriche, fit plusieurs tentatives pour l'en éloigner. *Rodolphe* fond sur lui avec ses troupes victorieuses & le met en fuite; alors, dit un moderne, on vit ce prince que les électeurs avoient appellé à l'empire, pour y régner sans pouvoir, devenir en effet le conquérant de l'Allemagne, & leur imposer la loi; mais tandis qu'il affermissoit le trône & lui rendoit quelques rayons de son ancien éclat, il ne négligeoit rien pour tirer sa famille de l'obscurité; il donna l'investiture de l'Autriche, de la Stirie & de la Carniole à ses fils, Albert & Rodolphe. Une vieille chronique que des auteurs accusent d'infidélité, dit que le jeune *Rodolphe* eut le duché de Suabe; mais de ce que ses descendans ne le possédent plus, ce n'est pas une raison de rejetter ce fait : il est probable que l'empereur n'aura rien négligé pour faire passer dans sa famille un fief de cette importance. Il eût bien voulu placer son fils Albert sur le trône d'Hongrie, vacant par la mort de Ladislas III, tué par les Tartares Cumins, mais Nicolas, qui, conformément aux prétentions de son siege, soutenoit que tous les royaumes étoient fiefs de Rome, lui opposoit plusieurs obstacles, & nomma Charles Martel, arriere-fils de Charles d'Anjou. Les

Hongrois ne vouloient pas d'un fils d'empereur pour roi. *Rodolphe* ne crut pas devoir entreprendre une guerre ; d'ailleurs Charles Martel étoit son gendre. Il ne paroît cependant pas qu'il eût été si facile s'il n'avoit pas eu l'espoir d'engager les états à nommer son fils Albert pour lui succéder ; il les convoqua même à ce dessein. Il fut refusé, sous prétexte que l'empire ne pouvoit entretenir deux chefs ; mais en effet, parce qu'on craignoit toujours de le rendre héréditaire. Cet Albert regna après Adolphe de Nassau. *Rodolphe* mourut peu de tems après qu'il eut reçu ce refus déguisé, laissant l'empire aussi paisible qu'il étoit agité lorsqu'il en prit les rênes. Sa famille obscure auparavant figura depuis avec les plus puissantes de l'Europe. Ses funérailles furent celébrées à Spire. Il eut de l'impératrice Anne sa premiere femme, outre Albert & Rodolphe, dont nous avons parlé, Hartman qui devoit épouser une princesse d'Angleterre, & se noya dans le Rhin en 1282 ; & Charles qui mourut enfant. Il en eut encore quatre filles, Catherine, Agnès & Hedvige. La premiere épousa Louis le Sévere, duc de Baviere & comte Palatin ; la seconde, Oton, duc de la basse Baviere ; la troisieme, Albert II. d'Achalt, duc de Saxe ; la quatrieme, Oton Margrave de Brandebourg. Elisabeth, sa seconde femme, donna le jour à Judith, qu'il maria à Winceslas, roi de Bohême, & à Clémence, femme de Charles Martel, roi de Hongrie. On lui attribue la loi, qui ordonne l'usage de la langue allemande dans les actes publics, dans les jugemens & dans les dietes. Quelques écrivains la lui contestent. Mais on convient généralement qu'il ne se servit jamais d'aucune langue étrangere. (*M—Y.*)

Rodolphe d'Autriche, IIe empereur du nom, successeur de Maximilien II, (*Hist. d'Allemagne.*) XXXIe empereur d'Allemagne depuis Conrad I, XXXVIe roi de Hongrie, XXXIIe roi de Bohême, naquit l'an 1552 de l'empereur Maximilien II & de Marie d'Espagne. Il monta sur le trône à l'âge de vingt-quatre ans. Son pere, pour lui assurer la couronne impériale, l'avoit fait élire roi des Romains dans une diete à Ratisbonne (1575), & cette élection étoit son meilleur titre. Six empereurs en ligne directe ; savoir, Albert II, Frédéric III, Maximilien I, Charles V, Ferdinand I & Maximilien II, pris dans la maison d'Autriche, & tous de pere en fils, n'avoient pu rendre le trône héréditaire. Les électeurs ne prenoient des chefs dans cette maison, que parce qu'elle étoit la plus intéressée à s'opposer aux invasions des Turcs, auxquels elle confinoit par ses états de Hongrie. Lorsque, faisant allusion au couronnement de l'arriere-fils d'Albert II, M. de Voltaire a dit qu'une couronne élective devient aisément héréditaire, quand le pere & l'aïeul l'ont possédée, il est clair qu'il a fait une mauvaise application d'une pensée d'ailleurs assez vraie. *Rodolphe* prit pour maxime celle des empereurs de sa maison : il imita leur modération & leur amour pour la paix. Il ne se laissa point éblouir par les noms pompeux de *grand* & d'*invincible*. La lenteur politique qu'il mit dans la plûpart des affaires, donne lieu de dire qu'il tint d'une main foible les rênes de l'état. C'est encore un mot de M. de Voltaire, que d'autres écrivains ont reçu sans examen. Tel est l'ascendant d'un grand nom ; il fait passer les pensées les plus fausses pour des vérités : mais si, au lieu de cette modération qui convient au chef d'une nation indépendante, *Rodolphe* eût usé de cette fermeté qui sied à un monarque absolu, tout l'empire eût été bouleversé, dans un tems où le vestige du fanatisme & de l'intolérance inondoit de sang tous les états voisins. Pour apprécier le mérite de ce prince, il faut porter les yeux sur les incendies qui embraserent la chrétienté après sa mort : d'ailleurs, les exemples des princes qui avoient voulu gouverner l'Allemagne avec autorité, même dans des tems plus favorables, n'étoient pas séduisans. Avec les mêmes talens des Charlemagne & des Oton I, il n'eut pas été sûr de suivre leurs traces. Ce qui prouve que la modération de *Rodolphe* étoit autant dans sa politique que dans son caractere, c'est que dans le tems qu'il

ménageoit les Allemands, il augmentoit la févérité des ordonnances dans fes états héréditaires. Il reftreignit les privileges des Autrichiens, & éloigna des charges les Proteftans : il défendit même de profeffer la nouvelle religion dans les villes, & n'en permit l'exercice qu'aux feigneurs, & feulement dans leurs châteaux. Les Allemands ne jouirent cependant point d'une entiere indépendance : *Rodolphe* fit fcrupuleufement obferver le traité de pacification de Paffau qui défendoit à tout eccléfiaftique d'embraffer la nouvelle religion, fous peine de la privation de fon bénéfice. Cette loi fut rigoureufement obfervée. Gebhart de Truchfer, archevêque & électeur de Cologne, fut dépouillé de fon électorat pour avoir ofé l'enfreindre. Un femblable trait ne pouvoit partir d'une main foible, ou il falloit qu'elle fut fe plier à propos. Le premier événement militaire de fon regne fut une guerre contre Amurat III, empereur des Turcs, & qui fe continua fous Mahomet III. Amurat, au préjudice d'une treve, avoit fait une irruption dans la Hongrie & dans la Croatie, d'où il avoit emmené une infinité de captifs. Les Turcs, defcendus des Scythes, n'avoient point entiérement dépouillé les mœurs de leurs farouches ancêtres. Ils fembloient moins faire la guerre qu'aller à la chaffe des hommes. Cette guerre fut meurtriere, & dura environ dix-neuf ans, pendant lefquels la fortune paffa plus d'une fois de l'un à l'autre parti. Les armées Turques fe fignalerent par la prife de Repitfch, de Wihilsk, de Wefprin, de Fillek, de Thata, de Saint-Martin, de Javarin & de plufieurs autres places confidérables, fous le regne d'Amurat III. Les lieutenans de cet heureux fultan avoient encore forcé les Autrichiens de lever le fiege qu'ils avoient mis devant Belgrade : fous Mahomet III elles forcerent Agria, & remporterent une grande victoire près de Kerefte ; mais les fuccès des Turcs furent balancés par la perte de plufieurs batailles, dont celles de Sifleq, de Belgrade & d'Hatuan, font les plus fameufes. Les impériaux reprirent plufieurs places, & en enleverent d'autres dans la Turquie Ottomane. Ces deux puiffances, fatiguées de verfer du fang fans pouvoir gagner la fupériorité l'une fur l'autre, confentirent à un traité (1605) qui faifoit une loi à l'empereur de donner le titre de *fils* au fultan qui devoit l'appeller fon *pere* dans toutes les occafions où ils s'écriroient & fe parleroient par ambaffadeurs. Les deux monarques s'obligerent encore de s'envoyer réciproquement des préfens qui devoient être renouvellés tous les trois ans. *Rodolphe* commença, & envoya deux cens mille florins. Une autre condition qui ne leur fait pas moins d'honneur, fut de n'établir aucun impôt ni aucune charge nouvelle dans les villes & les villages qu'ils avoient pris l'un fur l'autre pendant la derniere guerre, & dont chacun devoit refter en poffeffion. On voit quel pouvoit être leur amour pour leurs fujets, puifqu'ils s'intéreffoient à ceux qui avoient ceffé de l'être. Ce fut le fultan Achmet, fucceffeur de Mahomet III, qui figna ce traité, qui femble plutôt un accord entre deux freres pour prévenir des troubles domeftiques. Les guerres de religion qui déchiroient l'Efpagne, la France, & menaçoient l'Allemagne, s'étoient fait fentir en Hongrie. Les nouveaux fectaires étoient très-puiffans ; ils avoient même facilité les progrès des Ottomans. *Rodolphe* fit avec eux un traité particulier (1604), & s'engagea à laiffer aux Calviniftes & aux Luthériens le libre exercice de leur religion. Il avoit refufé cette faveur aux Autrichiens fur lefquels fon empire étoit plus affermi. Les états de Hongrie profiterent de ce moment pour faire confirmer leur liberté. Ils avoient perdu une grande prérogative depuis que les princes d'Autriche avoient déclaré la couronne héréditaire dans leur maifon. Ils obtinrent le pouvoir d'élire un gouverneur, pendant l'abfence du roi, pour rendre la juftice dans le royaume fans qu'il fût néceffaire de recourir au confeil aulique pour terminer les procès en dernier reffort. Le gouverneur nommé par fa majefté impériale devoit continuer l'entier exercice de fa charge ; mais pour la fuite il étoit dit que le gouverneur feroit choifi dans une affemblée libre. On devoit dreffer

des articles pour limiter le pouvoir de l'intendant-général des finances commis par l'empereur. La nomination aux grandes prélatures devoit appartenir aux états & au souverain ; mais à cette condition que ceux qui seroient nommés par ce dernier ne pourroient entrer dans le conseil de la nation. Cette capitulation fait connoître l'état de la Hongrie par rapport à ses rois. Cependant l'archiduc Matthias méditoit une révolution. L'empereur son frere l'avoit souvent employé, soit en Flandre où il falloit retenir les états qui, en secouant le joug de l'Espagne, auroient pu se détacher de l'Empire, soit en Hongrie dans les guerres contre les Turcs. Matthias, peu satisfait d'être le second dans l'Empire, aspiroit à supplanter son frere : comme lieutenant-général, il lui avoit été facile de gagner les gens de guerre ; il les avoit flattés par tout ce qui pouvoit les séduire. Battori, vaivode de Transilvanie, qui tantôt prenoit le parti des Turcs, tantôt celui des Allemands, mais dont l'inconstance étoit compensée par des talens supérieurs, embrassa son parti. Fier de ce nouvel allié, assuré de l'inclination des protestans d'Autriche qu'il flattoit d'une entiere liberté de conscience, il fit soulever la Hongrie, mécontente de ce que l'empereur élevoit des Allemands aux principales charges, & s'approcha de la Bohême qu'il prétendoit engager dans sa révolte. Les états de Bohême ne manquerent pas de choisir cet instant de crise pour arracher de nouveaux privileges. Ils parvinrent à exclure le clergé catholique des affaires civiles, & à déclarer nulles toutes les acquisitions que les prêtres de la communion romaine pourroient faire. Les protestans devoient être admis dans toutes les charges. Ces concessions étoient considérables, mais l'empereur ne pouvoit s'y refuser, sans s'exposer à perdre toute son autorité dans ce royaume qui se ressouvenoit encore qu'il avoit été libre sur le choix de ses maîtres. Cependant son frere Matthias s'apprêtoit à soutenir sa révolte. L'empereur, qui craignoit les suites d'une guerre civile, & dont Matthias étoit le plus proche héritier, consentit à partager avec lui un trône sur lequel la nature l'appelleroit bientôt. *Rodolphe* étoit d'une santé délicate, & il approchoit de sa fin. Il céda à Matthias la couronne de Hongrie, l'archiduché d'Autriche & le marquisat de Moravie, & ne se réserva de ses états héréditaires que la Bohême & la Silésie. C'étoit moins se dépouiller d'un bien, que se débarrasser d'un fardeau. L'Autriche étoit en armes, & demandoit une liberté de conscience qu'il ne pouvoit permetre sans s'exposer à l'indignation de la cour de Rome, & il falloit consentir à rappeller les Allemands qui occupoient en Hongrie des places importantes. Il ne lui restoit donc que l'alternative ou de mécontenter les impériaux & le pape, ou de révolter les Hongrois : d'ailleurs les embarras se multiplioient en Allemagne. La succession de Clevet, de Berg & de Juliers, ouverte par la mort de Jean-Guillaume, comte de la Marck & de Ravensbourg, mettoit aux prises deux puissans partis qu'il avoit long-tems pacifiés, & qui, ayant repris les armes, paroissoient prêts à ruiner l'Empire. *Rodolphe* fit un acte d'autorité qu'il crut propre à rétablir le calme, en séquestrant les états qui formoient l'objet de la contestation Il en saisit Léopold son cousin, auquel il donna le titre de commissaire impérial dans ces provinces : mais cette fermeté attira sur lui tout le péril. Les prétendans, dont les principaux étoient les princes de Neubourg & de Brandebourg, soutenus par l'électeur Palatin Frédéric IV, se réunirent ; & oubliant pour l'instant leurs droits à l'égard les uns des autres, ils implorerent le secours d'Henri IV, roi de France, & le héros de son siecle, pour chasser Léopold qui avoit fixé dans Juliers le siege de son gouvernement. Alors l'Allemagne fut partagée en deux grandes factions ; l'une, composée des princes catholiques, suivoit le parti de l'empereur. Les chefs de cette ligue étoient Maximilien, duc de Baviere, les électeurs ecclésiastiques & tous les princes de la communion romaine. Cette faction prit le nom de *ligue catholique* : elle fut fortifiée par deux princes protestans qui étoient l'électeur de Saxe, un des prétendans, & le landgrave de Hesse-Darmstad.

L'autre faction, composée des Calvinistes & des Luthériens, soutenoit les maisons de Brandebourg & de Neubourg, & avoit à sa tête Frédéric IV qui avoit pour adjoints le duc de Wirtemberg, le landgrave de Hesse-Cassel, le margrave d'Anspach, celui de Dourlach, le prince d'Anhalt. Plusieurs villes impériales entrerent dans cette ligue qui, pour mot de ralliement, prit le nom d'*union évangélique*. Cette guerre, purement profane, s'annonçoit comme une guerre sacrée. Les Catholiques mirent dans leur parti le pape Paul V & Philippe III, roi d'Espagne. L'union évangélique mit dans le sien Henri IV, qui probablement l'eût rendu victorieux, s'il n'eût été prévenu par un assassinat. Le pape & le roi d'Espagne, dit un moderne, ne donnoient que leur nom, & Henri IV alloit marcher en Allemagne avec une armée disciplinée & victorieuse avec laquelle il avoit déja détruit une ligue catholique. L'empereur, qui voyoit que les esprits s'aigrissoient contre lui de ce qu'il s'efforçoit de faire passer dans sa maison des biens sur lesquels elle n'avoit aucun droit, crut pouvoir les ramener, en adjugeant Cleves & Juliers à l'électeur de Saxe, à cette condition raisonnable qu'il justifieroit de ses droits. Les esprits étoient trop aigris; il y avoit trop d'intérêts à concilier, pour que cet acte d'équité pût rétablir la paix. La ligue catholique, qui redoutoit les armes françoises, fit des démarches infructueuses pour priver l'union évangélique d'un aussi puissant secours. La Châtre partit avec une armée, & força le duc Léopold de sortir de Juliers. Ce duc se retira en Bohême où ses troupes, mal disciplinées & plus mal payées, commirent de très-grands désordres. L'empereur ayant témoigné beaucoup d'amitié pour Léopold, Matthias en conçut de vives inquiétudes, & sa jalousie fut un surcroît de chagrin pour *Rodolphe*, dont les états étoient en proie aux feux des guerres civiles. Matthias éclata d'abord en murmures. Ayant mis ensuite dans son parti les états de Bohême, il força l'empereur de lui en assurer la couronne: il n'en eut cependant que les droits honorifiques. Les revenus du domaine resterent à *Rodolphe* qui se consola, dans le sein de la philosophie, des peines inséparables du trône, & des procédés violens d'un frere ambitieux. Il mourut l'an 1612, dans la soixantieme année de son âge, la trente-sixieme de son regne comme empereur, la trente-huitieme depuis son couronnement en Hongrie, & la trente-septieme depuis qu'il étoit sur le trône de Bohême. *Rodolphe* eut pour le mariage une espece d'aversion que rien ne fut vaincre. Ses courtisans lui proposerent plusieurs partis considérables, entr'autres, Isabelle, infante d'Espagne, & Marie de Médicis, fille de l'archiduc Charles. Le nom de ce prince ne peut figurer avec celui des héros; mais il sera toujours compté au nombre des bienfaiteurs de l'humanité. Heureux le siecle où ceux-ci obtiendront la préférence, & recevront, sans contradiction, le juste tribut d'éloges que trop souvent on leur refuse! Né avec des passions calmes, *Rodolphe II* étoit généreux & affable; qualités qui se trouvent rarement séparées, parce que l'une est presque toujours le résultat de l'autre. Ami zélé de toutes les vertus, il les accueillit dans tous les rangs. Rémunérateur éclairé des talens & des productions du génie, il veilla sans cesse pour étendre la sphere de nos connoissances, & perfectionner les arts, sur-tout les arts utiles. Il descendoit souvent de son trône pour entrer dans le cabinet des savans, & s'entretenir familiérement avec eux. On ne peut lire sans plaisir sa réponse à son frere Matthias qui lui reprochoit cette grande liberté qu'il accordoit aux savans. « Notre naissance & notre rang,
» lui dit-il, nous élevent au-dessus d'eux;
» mais souvent ils nous prouvent qu'ils
» valent mieux que nous: c'est un bon-
» heur que nos foiblesses nous en rap-
» prochent, & nous fassent sentir que
» nous sommes hommes comme eux ».
(*M—Y.*)

RODOSTO, *ou* RODOSTA, *ou* RODESTO, (*Géog. anc.*) ville de la Turquie européenne, dans la Romaine, sur la côte de la mer de Marmora, au fond d'un petite golfe de même nom, à 6 lieues au sud-ouest d'Héraclée, & à 24 de Const-

tantinople ; les Grecs y ont quelques églises, & les Juifs deux synagogues ; son port lui procure l'avantage d'un commerce assez considérable. *Long.* 45. 10. *lat.* 40 54. (*D. J.*)

RODOUL, s. m. arbrisseau dont la feuille sert aux Teinturiers pour le noir.

RODRIGUE, roi des Visigoths, (*Hist. d'Espagne.*) Le même crime qui jadis anéantit la royauté chez les Romains, fit tomber *Rodrigue* du trône, où sa valeur & les suffrages de la nation l'avoient placé. Ce crime causa même en Espagne des malheurs plus irréparables que n'en avoient causés à Rome l'incontinence de Tarquin ; car la chûte de *Rodrigue* fut suivie de la ruine entiere & de la destruction de la monarchie des Visigoths, du massacre ou de la servitude de tous les habitans des contrées espagnoles, conquises, ravagées & soumises aux Maures. Il regne bien de l'incertitude dans les récits que les historiens contemporains & postérieurs ont faits de cette mémorable révolution. Voici, en peu de mots, ce qu'à travers l'obscurité, les fables & la confusion de leurs diverses narrations, j'ai cru appercevoir de moins invraisemblable. Witiza, détesté par ses crimes, abhorré par ses cruautés, avoit soulevé contre lui la nation presqu'entiere. *Rodrigue*, fils de Théodefrede, jugeant cette disposition générale des Visigoths favorable à ses desirs ambitieux, aigrit, autant qu'il fut en lui, le mécontentement de ses concitoyens contre leur oppresseur, mit dans ses intérêts la plûpart des grands du royaume, se fit un parti redoutable, arma ses adhérans, alluma les feux de la guerre civile, & combattit avec succès contre la faction de Witiza. Trop acharnés l'un contre l'autre, pour songer au danger qui menaçoit la patrie & l'Espagne entiere, les deux partis ne s'apperçurent même pas des tentatives heureuses des Maures d'Afrique, qui profitant de ces divisions, avoient passé en foule sur les côtes d'Espagne, & s'étoient emparés déja de quelques cantons de ce pays riche & fertile, où depuis fort long-tems ils desiroient de s'établir. Vraisemblablement la conquête qu'ils firent lors de cette premiere descente, ne parut pas assez importante aux Visigoths, pour réunir contr'eux toutes leurs forces, & ils continuerent à s'entre-détruire. Après bien des combats qui affoiblirent considérablement la nation, *Rodrigue*, complettement vainqueur de son rival, resta maître du trône ; & Witiza fut tué, selon quelques-uns, ou alla, suivant quelques autres, achever de vivre à Tolede. Le nouveau souverain profita fort mal de l'exemple que lui donnoit la chûte de son prédécesseur, chassé de ses états pour avoir mécontenté le peuple par ses vexations & irrité les grands par l'excès outrageant de son incontinence. Le comte Julien, l'un des plus habiles généraux de *Rodrigue*, étoit en Afrique, & avoit laissé en Espagne Cava, sa fille, jeune personne d'une rare beauté, & attachée à la reine Egilone. Les graces de Cava firent la plus vive impression sur le cœur du monarque ; il tenta de la séduire, & ne put réussir. Entraîné par la violence de sa passion, il arracha par la force & le viol des faveurs que ses offres n'avoient pu lui procurer. Cava, au désespoir, fit avertir son pere de l'outrage qu'elle avoit reçu. Le comte Julien, tout entier à la vengeance, passa en Espagne, & dissimulant son indignation, engagea *Rodrigue* à l'envoyer, en qualité d'ambassadeur, auprès de Muza, gouverneur de la Mauritanie pour le calife, & de permettre à sa fille de l'accompagner. Le roi qui ne se doutoit point des projets de ce seigneur, consentit à tout, & le comte Julien ne fut pas plutôt arrivé en Mauritanie, qu'il engagea Muza à entreprendre la conquête d'Espagne, qu'il promit de lui faciliter. Dans le même tems Evan & Sisebut, fils de Witiza, ne pouvant supporter de se voir dégradés de la qualité de princes, & privés, par la ruine de leur pere, de l'espoir de régner, consulterent leur oncle Oppaz, métropolitain de Séville, le plus fourbe des hommes, le plus corrompu des prêtres de son tems, & le plus mauvais des citoyens ; par ses avis, ces jeunes princes lierent des intelligences avec les Sarrazins, & leur proposerent de faire passer une armée en Espagne. Les

Maures déja diſpoſés à cette expédition par le comte Julien, ſe déterminerent à l'exécution de cette entrepriſe, & Muza fit embarquer douze mille hommes, ſous les ordres de Tarick Abincier, qu'il nomma général en chef de cette petite armée, avec ordre de pouſſer ſes conquêtes en Eſpagne auſſi loin qu'il lui feroit poſſible. *Rodrigue* raſſembla toutes ſes forces, & ne put ſe procurer qu'une petite armée, à la tête de laquelle il couvrit autant qu'il put ſon pays contre les courſes des Sarrazins, qui malgré la réſiſtance du roi des Viſigoths, firent d'horribles ravâges, & exercerent, guidés par le comte Julien, les plus grandes cruautés ſur les habitans, la plupart déſarmés & ſans défenſe. Cependant les hoſtilités de ces étrangers n'aboutiſſant encore à rien de déciſif, Muza envoya de nouveaux ſecours à Tarick qui, comptant ſur la ſupériorité de ſes forces, marcha contre les Viſigoths, raſſemblés ſous les drapeaux de leur ſouverain, leur livra bataille, & remporta ſur eux une victoire ſi complette, qu'ils furent entiérement défaits. Animé par ce grand ſuccès, Muza, ſuivi d'une armée nombreuſe & formidable, vint achever ce que ſon général avoit ſi heureuſement commencé; la fortune le ſeconda d'une maniere encore plus marquée, en ſorte qu'en très-peu de tems, le renverſement de la monarchie des Viſigoths & la conquête de l'Eſpagne, furent le prix de ſa valeur. A l'égard de *Rodrigue*, quelques hiſtoriens aſſurent que, trahi dès le commencement de la bataille que Tarick lui avoit livrée, par Oppaz & les fils de Witiza, qui paſſerent, ſuivis d'une foule de Viſigoths, du côté des Maures, battu & hors d'état de rappeller la fortune qui l'avoit abandonné, il alla ſe cacher dans un monaſtere près de Mérida, d'où il ſe ſauva en Portugal, & alla finir ſes jours dans un hermitage près de Viſcè. Quelques autres écrivains, & Ferreras, ſur-tout, aſſurent, avec plus de vraiſemblance, que, couvert de bleſſures, il ſe retira du côté de Viſcé, où peu de tems après il mourut, ſoit des bleſſures qu'il avoit reçues, ſoit du chagrin que lui cauſa la funeſte révolution qui mit fit à ſon regne & à la monarchie des Viſigoths. On penſe qu'il mourut vers la fin de l'année 710: c'eſt à-peu-près tout ce qu'il y a de moins invraiſemblable dans les relations, la plupart fabuleuſes, & toutes très-défectueuſes, qui nous ont été tranſmiſes, au ſujet du regne de ce ſouverain. (*L. C.*)

RŒMER, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme à Francfort ſur le Mein, l'hôtel-de-ville; il eſt fameux dans toute l'Allemagne, parce qu'on y conſerve la bulle d'or de l'empereur Charles IV. qui eſt la loi fondamentale de l'empire germanique.

ROÉ-NEUG, (*Meſure de longueur*) c'eſt la plus grande des meſures pour les diſtances & les longueurs, qui ſoit d'uſage dans le royaume de Siam; c'eſt proprement la lieue ſiamoiſe, qui eſt d'environ deux mille toiſes de France. *Voyage de Siam*. (*D. J.*)

ROER, *prononcez* ROURE, (*Géog. mod.*) nom de deux rivieres d'Allemagne; l'une au-deçà du Rhin, prend ſa ſource, aux confins du Luxembourg, mouille les villes de Gemund, Duren & Juliers, & va ſe jetter dans la Meuſe, à Ruremonde; l'autre, *Roer*, coule dans le cercle de Weſtphalie; elle a ſa ſource aux confins du comté de Waldeck, parcourt le comté de la Marck, & ſe perd dans le Rhin, à Duisbourg. (*D. J.*)

ROETACES, (*Géog. anc.*) fleuve d'Aſie; il couloit au voiſinage de l'Arménie, & c'étoit, ſelon Stabon, *liv. XI. p.* 500. un des fleuves navigables qui ſe jettoient dans le Cyrus. (*D. J.*)

RŒUX, *ou* LE RŒULX; (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas dans le Hainaut, entre Soignoies au nord, & Binche au midi. Cette petite ville fut érigée en comté par Charles-quint, en faveur de la maiſon de Croy. *Long.* 21. 44. *lat.* 50. 28. (*D. J.*)

ROGA, ſ. f. (*Hiſt.*) étoit autrefois un préſent que les Auguſtes ou empereurs faiſoient aux ſénateurs, aux magiſtrats, & même au peuple; & que les papes ou patriarches faiſoient à leur clergé. *Voyez* DON.

Ce mot vient du latin *errogare*, donner, diſtribuer; ſelon d'autres, il vient

de *rogo*, je demande ; c'eſt pour cela, dit-on, que S. Grégoire le grand appelloit ces diſtributions *precaria*, parce qu'on les demandoit pour les avoir. D'autres le font venir du mot grec ῥόγος, qui ſignifie quelquefois du *blé*, parce que ce préſent conſiſtoit anciennement dans une diſtribution de blé qu'on faiſoit au peuple, aux ſoldats, *&c.*

Les empereurs avoient coutume de diſtribuer ces préſens le premier jour de l'année, ou le jour de leur naiſſance, ou le jour de la fête de la ville où ils étoient ; les papes & les patriarches les diſtribuoient dans la ſemaine de la paſſion. L'uſage de ces préſens ou largeſſes, fut introduit à Rome, par les tribuns du peuple, qui vouloient par ce moyen gagner la populace & la mettre dans leurs intérêts. Les empereurs ſe conformerent à cette coutume, & firent auſſi de pareilles diſtributions au peuple & même aux ſoldats, qui par cette raiſon ſont appellés ῥογάτορες par les auteurs grecs du moyen âge. *Voyez* CONGIAIRE *&* DONATIF. *Roga* ſignifie auſſi la paye qu'on donne aux ſoldats.

ROGALES, ſ. f. pl. (*Littérat.*) nom qu'on donnoit ſous l'empire romain aux jours deſtinés aux diſtributions du prince. On appelloit auſſi *rogale* le régiſtre dans lequel on écrivoit les noms de ceux auxquels la *rogue* ou donatif du prince, ſe diſtribuoit, & où l'on marquoit auſſi l'objet & la quantité de ce qu'on devoit leur donner. (*D. J.*)

ROGAT, ſ. m. *terme de Juriſprud. eccléſ.* qui répond à-peu-près à ce qu'on appelle en cour laïe, *commiſſion rogatoire. Voyez* ROGATOIRE.

C'eſt une priere qu'un official ou autre juge d'égliſe, fait à un autre, pour qu'il lui ſoit permis de faire ajourner un ſujet d'un autre diocèſe, par-devant l'ordinaire du réquérant, pour raiſon d'un mariage commencé avec une perſonne domiciliée dans le diocèſe où il entend le faire ajourner. Celui à qui la lettre ou priere s'adreſſe, n'eſt pas obligé d'y déferer.

ROGATIO legis, (*Hiſt. Rom.*) terme qui ſignifioit dans la juriſprudence romaine, la demande que faiſoient les conſuls ou les tribuns au peuple romain, lorſqu'ils vouloient faire paſſer une loi. *Voyez* LOI.

Voici les termes dans leſquels on faiſoit cette demande ; par exemple : *voulez-vous ordonner qu'on faſſe la guerre à Philippe ?* Le peuple répondoit : *le peuple romain ordonne qu'on faſſe la guerre à Philippe* ; & cette réponſe s'appelloit *decretum*, decret ou réſolution.

Le mot *rogatio* eſt ſouvent en uſage pour exprimer le decret même, & pour le diſtinguer du *ſenatus conſulte*, ou decret du ſénat. *Voyez* *SENATUS CONSULTE*.

Souvent auſſi *rogatio* eſt pris dans le même ſens que *loi*, parce qu'il n'y avoit point de loix établies chez les Romains, qui n'euſſent été précédées de ces ſortes de demandes, autrement elles étoient nulles.

ROGATIONS, ſ. f. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) prieres publiques qui ſe font dans l'égliſe romaine pendant les trois jours qui précédent immédiatement la fête de l'Aſcenſion. On les appelle ainſi à cauſe des prieres & proceſſions qu'on fait ces jours-là, pour demander à Dieu la conſervation des biens de la terre, & on les conſacre auſſi par la pénitence & l'abſtinence des viandes. *Voyez* PROCESSION.

On rapporte l'inſtitution des *rogations* à S. Mamert, évêque de Vienne en Dauphiné, qui, en 474, ſelon quelques-uns, & en 468, ſelon d'autres, aſſembla pluſieurs évêques de la province pour implorer la miſéricorde divine, pendant trois jours, & lui demander la ceſſation des tremblemens de terre, & des ravages cauſés par des bêtes féroces. Les jeûnes & les prieres de trois jours qui avoient fait ceſſer ces fléaux, furent continués depuis comme un préſervatif contre de pareilles calamités. Le concile d'Orléans, en 511, ordonna que les *rogations* s'obſerveroient par toute la France ; cet uſage paſſa en Eſpagne vers le commencement du VII ſiecle ; mais les trois jours des *rogations* dans ce pays, étoient le jeudi, le vendredi & le ſamedi après la Pentecôte. Elles ont été reçues plus tard en Italie ; Charlemagne & Charles-le-Chauve firent des loix pour défendre au peuple de travailler ces jours là, & elles ont été obſervées

observées long-tems dans l'église gallicane. On a appellé les processions des rogations *petites litanies* ou *litanie gallicane*, parce qu'elles avoient été instituées par un évêque des Gaules, pour les distinguer de *la grande litanie* ou *litanie romaine*, qui est la procession qu'on fait le 25 d'Avril, jour de S. Marc, qui a pour auteur le pape S. Grégoire le grand. Les Grecs & les Orientaux ne savent ce que c'est que *rogations*.

Elles avoient lieu en Angleterre avant le schisme, & il y en reste encore quelques vestiges; car c'est encore la coutume dans la plûpart des paroisses, d'en aller faire le tour en se promenant les trois jours qui précédent l'ascension, mais on ne le fait pas processionnellement ni par dévotion.

ROGATOIRE, *Commission, en terme de palais*, est la commission qu'un juge adresse à un autre juge qui lui est subordonné. *Voyez* COMMISSION.

ROGATORES, (*Antiq. rom.*) on nommoit ainsi chez les Romains, ceux qui dans les comices par centuries, redemandoient les tablettes aux citoyens, *tabellas rogabant*; ou ceux qui tenoient le panier dans lequel les citoyens mettoient les billets de leurs suffrages; ceux qu'on appelloit *custodes*, tiroient les tablettes ou billets du panier, & par des points qu'ils marquoient sur une autre tablette, ils comptoient les suffrages; c'est pour cela que les avis de chacun en particulier, étoient appellés *puncta*; alors ce qui étoit décidé à la pluralité des voix, étoit déclaré hautement par un crieur public. (*D. J.*)

ROGIANO, (*Géog. mod.*) bourg d'Italie, dans la Calabre citérieure, sur la rive droite de l'Isauro, à quelques milles de Cosenza. On prétend que c'est la ville *Verga* des Brutiens.

Quoi qu'il en soit, c'est un bourg illustré par la naissance de Jean-Vincent Gravina, célebre jurisconsulte d'Italie mort en 1718, âgé de 54 ans. Il a enrichi le public de ses productions en italien & en latin; mais on estime sur-tout ses *Originum juris civilis libri tres, quibus accessit de romano imperio liber singularis. Lipsiæ* 1717. 2. *tom. in*-4°. On fait aussi beaucoup de cas de son *specimen prisci juris*, c'est-à-dire *image de l'ancien droit.*

L'auteur, après avoir marqué dans ce dernier ouvrage, l'origine de l'autorité souveraine, qui est le consentement des particuliers, & qui doit par conséquent avoir pour but leur bonheur, il décide que lorsque le pouvoir souverain se détourne de ce but, & cherche à établir les avantages d'un seul, ou de plusieurs, aux dépens du bonheur public, comme cela ne se peut faire qu'au préjudice des particuliers, le pouvoir souverain revient à sa source, & chacun rentre dans ses droits, parce que le consentement des particuliers sur lequel ce pouvoir est fondé, est absolument éloigné de la tyrannie; il résulte de-là, selon lui, qu'il est permis d'arracher la république des mains d'un tyran, pour empêcher que les biens des peuples ne soient sacrifiés aux débordemens d'un pouvoir injuste; car, continue-t-il, la liberté est une chose sainte, sacrée, & de droit divin; Dieu l'ayant si intimement unie à l'essence de la nature humaine, qu'on ne peut l'attaquer sans injustice, la forcer sans impiété, s'en rendre maître sans crime; *ut eam tentare scelus sit, impium circumvenire, occupare nefarium*. Il faut que M. Gravina ait été bien hardi pour tenir à Rome un langage aussi fort sur la liberté, que celui qu'on tient dans les pays où elle regne le plus. On trouvera d'autres détails sur cet écrivain dans le *Giornale de litterati*, *tom. XXXIV*. (*D. J.*)

ROGMÉ, s. f. *terme de Chirurgie*; espece de fracture du crâne, qui consiste en une fente superficielle. C'est un mot grec qui signifie *fente*, *félure*. *Voyez* PLAIE DE TÊTE, TRÉPANER. (*Y*)

ROGNE, s. f. (*Charpent.*) c'est dans le langage des ouvriers charpentiers, la mousse qui vient sur le bois, & qui le gâte.

ROGNE, (*Géog. mod.*) bourg de France en Provence, près d'Aix, uniquement remarquable par la naissance d'Antoine Pagi, religieux franciscain, & l'un des habiles critiques du xvij. siecle. Il mourut à Aix en 1699, à 75 ans. Son principal ou-

vrage latin eſt une critique des annales de Baronius, où en ſuivant ce cardinal année par année, il a rectifié une infinité d'erreurs qu'il a commiſes, ſoit dans la chronologie, ſoit dans les faits. L'ouvrage du P. Pagi eſt en 4 vol. *in-fol.* & lui a valu une penſion du clergé de France. (*D. J.*)

ROGNE-PIE, ſ. m. (*Maréchalerie.*) outil de maréchal; c'eſt un morceau d'acier tranchant d'un côté, avec un dos de l'autre, pour couper la corne qui déborde le fer, lorſqu'il eſt broché, ou pour couper, avant que de river les cloux, le peu de corne qu'ils ont fait éclater en la perçant. *Soleyſel.* (*D. J.*)

ROGNER, v. act. (*Gram.*) c'eſt ôter à une choſe, ou de ſa longueur, ou de ſa largeur, ou de ſon poids. On *rogne* les monnoies; on *rogne* des manches trop longues; on *rogne* un bâton, une canne; on *rogne* une branche d'arbre, la vigne. Il ſe prend au figuré, comme dans cette façon de parler proverbiale: taillez, *rognez* comme il vous plaira, je ne m'en mêle pas.

ROGNER *la chandelle*, c'eſt, lorſque la chandelle eſt finie, poſer le bout d'en-bas ſur une plaque de cuivre qui eſt faite en forme d'auge, & eſt un peu en pente, ſous laquelle il y a du feu, pour faire fondre le ſuif qui eſt de trop.

ROGNER, (*Jardinage.*) il faut modérément *rogner* les racines des arbres, ſeulement les rafraîchir.

ROGNER *les livres*, les Relieurs appellent *rogner les livres*, ôter la ſuperficie des marges qui eſt toujours brute & inégale. On *rogne* les livres à trois fois & de trois côtés, à commencer par le haut du volume qu'on appelle la *tête*; avant de *rogner* cette partie, il faut coucher la preſſe à *rogner* ſur le porte-preſſe. *Voyez* PRESSE *à rogner* & PORTE-PRESSE. Puis on a ſoin de rabaiſſer les deux côtés du carton pour en *rogner* les extrémités avec la marge; puis mettant deux bandes d'un carton fort à côté du volume dont celle à gauche excede le bord, & celle à droite eſt juſte à l'endroit où l'on veut *rogner*, on coule ce livre & les cartons entre les deux pieces de la preſſe à *rogner* que l'on ſerre avec les deux vis également; enſuite on paſſe le fuſt dans la rainure de la tringle qui eſt ſur la piece de derriere de la preſſe à *rogner*, & en le conduiſant du long de la preſſe, on coupe avec le couteau, en ſerrant toujours la vis du fuſt, à fur & meſure qu'il avance, juſqu'à ce qu'il ſoit parvenu au carton élevé qui eſt contre la piece de derriere. Cela fait, on frotte avec les rognures la tranche qu'on vient de *rogner*, pour en ôter ce qui auroit pu y reſter; puis on ſort le livre de la preſſe avec les deux bandes de carton, & prenant un compas, on meſure ſur une page du livre l'endroit où l'on doit *rogner* le bas que l'on marque ſur le carton avec la pointe du compas, en laiſſant une hauteur pour les chaſſes du carton; cela fait, on prend le volume du côté où il doit être *rogné*, & abaiſſant les deux côtés du carton, ſuffiſamment pour les chaſſes, on met les deux bandes de carton comme pour la premiere opération, en obſervant que la bande à droite ſoit bien juſte aux trous du carton; puis on ſerre la preſſe, & l'on *rogne* la tranche d'en-bas, avec le même ſoin qu'on a eu pour la tranche du haut. Il faut bien obſerver que l'on donne aux deux côtés du carton la même hauteur, ſans quoi une des chaſſes ſe trouvant plus haute que l'autre, cela feroit un effet très-déſagréable. En troiſieme lieu, on *rogne* le livre ſur le devant; ce qui s'appelle *faire la gouttiere.* On meſure l'endroit où l'on doit *rogner*, avec la même exactitude que le bas, & on la marque avec la pointe du compas; puis au lieu des bandes de carton, on prend deux petites planches de bois d'hêtre, l'une plus large qu'on met derriere le livre, en laiſſant tomber le carton qui ne ſe *rogne* pas à ce moment, l'autre plus étroite qu'on met ſur le devant du livre, juſte aux trous qu'on a faits avec le compas. Enſuite de cela, l'ouvrier tenant ce deux planches fermes dans ſa main, fait baiſſer adroitement les deux côtés du livre, & élever le milieu, en ſorte que mettant le livre dans la preſſe comme auparavant, & ayant rogné, il trouve ſa gouttiere toute faite, en retirant ſon livre où il ne reſte plus que les carton du devant à couper.

Outre le compas, l'ouvrier doit avoir toujours près de sa presse qui est sur le porte-presse, une pierre à éguiser son couteau & une cheville de fer pour serrer & desserrer les vis de sa presse. *Voyez* FUST, PRESSE A ROGNER, COMPAS, TRANCHES.

ROGNEUR, s. m. (*Monnoie.*) celui qui rogne les especes. Les *rogneurs* de pistoles sont punis de mort.

ROGNON, *voyez* REIN.

ROGNONS, (*Hist. nat. Minéralogie.*) on appelle mines en *rognons* celles qui se trouvent sans suite & sans continuité, mais qui sont par fragmens détachés & répandus dans la roche ou dans les couches de la terre. On les appelle plus communément *mines en marrons. Voyez* MARRONS.

ROGNURE, s. f. (*Gram.*) les portions qui ont été retranchées de la chose qu'on a rognée : les *rognures* du parchemin servent à faire de la colle ; celle du papier, à faire du carton.

ROGOSNO, (*Géog. mod.*) petite ville de la grande Pologne, au palatinat de Posnanie, entre Posnanie & Nackel, environ à égale distance de l'une & de l'autre. (*D. J.*)

ROGUE, s. f. (*Hist. du bas-empire.*) *donationum munus*; ce mot s'est dit autrefois des donatifs, présens ou distributions que les empereurs faisoient quelquefois le premier jour de l'année, ou le jour de leur naissance, à des favoris, à des magistrats, à des officiers, & quelquefois au peuple. Quelques auteurs dérivent le mot *rogue* de *ῥογος*; qui signifie du *blé*, parce que les donatifs aux soldats se faisoient anciennement de blé.

ROGUE, RAVE *ou* RESURE, *terme de pêche*, est une sorte d'appât dont les pêcheurs se servent pour attirer le poisson, & le prendre ensuite lorsqu'il a mordu l'appât ; cet appât consiste dans les œufs de maquereaux & de morues, que les pêcheurs qui font la pêche de ces deux sortes de poissons pour être salés, mettent dans des barils, & qu'ils vendent pour cet usage.

ROHACZOW, (*Géog. mod.*) ville de Pologne, dans le duché de Lithuanie, capitale d'un territoire du même nom, au confluent du Nieper & de l'Odrwa. *Long.* 49. 16. *latit.* 53 10. (*D. J.*)

ROHAN, (*Géog. mod.*) bourg de France en Bretagne, au diocèse de Vannes, sur la petite riviere d'Oufte, à 12 lieues au nord de Vannes, avec titre de duché-pairie. *Long.* 14. 55. *latit.* 47. 56. (*D. J.*)

ROHANDRIANS, (*terme de relation.*) Flacourt dit qu'on appelle *rohandrians* à Madagascar, ceux d'entre les blancs qui dans la province d'Anossi sont élevés en dignité. Ils ont la peau rousse & les cheveux peu frisés. On choisit les chefs du pays dans cette race d'hommes, & ils jouissent seuls du privilege de pouvoir égorger les bêtes. On ne manque pas en Europe de bouchers dignes d'être *rohandrians.* (*D. J.*)

ROI, *Voyez* ROITELET.

ROI *ou* MERE DES CAILLES, *Voyez* RASLE DE GENET.

ROI DES VAUTOURS, VAUTOUR DES INDES, (*Hist. nat. Ornitholog.*) *vultur monachus.* Klein. Oiseau qui est à-peu-près de la grosseur d'un dindon femelle ; il a deux piés trois pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ; les ailes étant pliées s'étendent jusqu'au bout de la queue. La tête & le haut du cou sont couverts d'une peau unie, variée de différentes couleurs, telles que l'orangé, le brun, le rouge, le pourpre, *&c.* On voit dans plusieurs endroits de cette peau des poils courts & noirs. Au-dessous de la partie nue du cou, il y a une espece de collier formé par des plumes assez longues d'un cendré-foncé : ce collier entoure le cou, & descend un peu vers la poitrine ; le reste du cou, le dos & les petites plumes des ailes sont d'un blanc mêlé d'une légere teinte de roussâtre. Le croupion & les plumes du dessus de la queue ont une couleur noire. (Le *roi des vautours* qu'Ewards a décrit, avoit le croupion & les plumes du dessus de la queue blancs.) La poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du dessous de la queue & celles de la face inférieure des ailes sont blancs. La couleur des grandes plumes de l'aile est d'un noir changeant en un verd très-

obſcur : les moyennes ſont de la même couleur, & elles ont les bords extérieurs gris ; la queue eſt noire, le bec, les piés & les ongles ſont rouges. On trouve cet oiſeau à Cayenne. Derham l'a décrit ſous le nom de *vautour des Indes*. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. I. Voyez* OISEAU.

ROI, (*Gouvern. polit.*) Voici les vers qu'il faut graver ſur la porte des palais des *rois*.

Hoc reges *habent*
Magnificum & ingens; nulla quòd rapit dies
Prodeſſe miſeris, ſupplices fido lare protegere.

Le plus beau préſent que les Dieux puiſſent faire aux hommes, c'eſt d'un *roi* qui aime ſon peuple & qui en eſt aimé, qui ſe confie en ſes voiſins & qui a leur confiance, enfin qui par ſa juſtice & ſon humanité fait envier aux nations étrangeres le bonheur qu'ont ſes ſujets de vivre ſous ſa puiſſance.

Les oreilles d'un tel *roi* s'ouvrent à la plainte. Il arrête le bras de l'oppreſſeur : il renverſe la tyrannie. Jamais le murmure ne s'éleve contre lui ; & quand les ennemis s'approchent, le danger ne s'approche point. Ses ſujets forment un rempart d'airain autour de ſa perſonne ; & l'armée d'un tyran fuit devant eux comme une plume légere au gré du vent qui l'agite.

» Favori du ciel, dit le bramine inſ-
» piré, toi à qui les fils des hommes tes
» égaux, ont confié le ſouverain pouvoir;
» toi qu'ils ont chargé du ſoin de les con-
» duire, regarde moins l'éclat du rang
» que l'importance du dépôt. La pourpre
» eſt ton habillement, un trône ton ſiege:
» la couronne de majeſté pare ton front :
» le ſceptre de la puiſſance orne ta main ;
» mais tu ne brilles ſous cet appareil qu'au-
» tant qu'il ſert au bien de l'état.

Quant à l'autorité des *rois*, c'eſt à moi de m'y ſoumettre ; & c'eſt à l'auteur de *Télémaque* qu'il appartient d'en établir l'étendue & les bornes.

Un *roi*, dit-il, *liv. V. p.* 168 ; un *roi* peut tout ſur les peuples ; mais les loix peuvent tout ſur lui. Il a une puiſſance abſolue pour faire le bien, & les mains liées s'il vouloit faire le mal. Les loix lui confient les peuples comme le plus précieux de tous les dépôts, à condition qu'il ſera le pere de ſes ſujets : elles veulent qu'un ſeul homme ſerve par ſa ſageſſe & par ſa modération, à la félicité de tant d'hommes ; & non pas que tant d'hommes ſervent par leur miſere & par leur ſervitude, à flatter l'orgueil & la molleſſe d'un ſeul homme.

Un *roi* ne doit rien avoir au-deſſus des autres, excepté ce qui eſt néceſſaire, ou pour le ſoulager dans ſes pénibles fonctions, ou pour imprimer au peuple le reſpect de celui qui eſt né pour ſoutenir les loix. Il doit être au-dehors le défenſeur de la patrie ; & au-dedans le juge des peuples, pour les rendre bons, ſages & heureux.

Il doit les gouverner ſelon les loix de l'état, comme Dieu gouverne le monde ſelon les loix de la nature. Rarement employe-t-il ſa toute-puiſſance pour en interrompre & en changer le cours, c'eſt-à-dire, que les dérogations & les nouveautés ſeront comme des miracles dans l'ordre de la bonne politique.

Quelques lauriers que la guerre lui promette, ils ſont tôt ou tard funeſtes à la main qui les cueille :

En vain aux conquérans
L'erreur parmi les rois *donne les premiers rangs.*
Entre tous les héros ce ſont les plus vulgaires ;
Chaque ſiecle eſt fécond en heureux téméraires.....
Mais un roi, *vraiment* roi, *qui, ſage en ſes projets,*
Sache en un calme heureux maintenir ſes ſujets,
Qui du bonheur public ait cimenté ſa gloire ;
Il faut, pour le trouver, courir toute l'hiſtoire.
La terre compte peu de ces rois *bienfaiſans ;*
Le ciel à les former ſe prépare long-tems !
Tel fut cet empereur, ſous qui Rome adorée,
Vit renaître les jours de Saturne & de Rhée ;
Qui rendit de ſon joug l'univers amoureux,
Qu'on n'alla jamais voir ſans revenir heureux,
Qui ſoupiroit le ſoir, ſi ſa main fortunée
N'avoit par ſes bienfaits ſignalé la journée :
Le cours ne fut pas long d'un empire ſi doux.

Seneque (*vers* 463.) peint encore plus ſimplement, plus laconiquement & plus énergiquement, mais non pas avec ce brillant coloris, la gloire & les devoirs des *rois*. Je finis toutefois par ces maximes :

Pulchrum eminere eſt inter illuſtres viros ;
Conſulere patriæ ; parcere afflictis ; ferâ
Cæde abſtinere, tempus atque iræ dare ;
Orbi quietem ; ſæculo pacem ſuo.
Hæc ſumma virtus : petitur hâc cælum viâ.

Roi, (*Critique sacrée.*) *rex*. Ce titre est donné indifféremment dans l'Ecriture aux souverains, soit que leurs états aient le titre de royaume ou d'empire. Les pontifes répondirent : nous n'avons d'autre *roi* que César. Jean. 19. 15. Ce mot désigne aussi les chefs, les magistrats qui gouvernent un état; *non erat* rex *in Israël*, Juges, *j*. 31. c'est-à-dire, il n'y avoit point de chefs en Israël, aux ordres duquel le peuple obéit. 3°. Il se prend pour *guide*., *conducteur*, soit parmi les hommes, soit parmi les bêtes. La sauterelle n'a point de *roi* (*regem*), Prov. *xxx*. 27. Il se prend, 4°. pour les *grands*, pour toutes les personnes puissantes en crédit ou en autorité : Je parlois de tes témoignages en présence des grands de ce monde, *in conspectu* regum. *Ps*. *cxviij*. 16. 5°. Pour les fideles ; tu nous as faits *rois* à notre Dieu, *fecisti nos Deo nostro* reges. 6°. Enfin, pour ceux qui par leur prééminence l'emportent au-dessus des autres. Il est *roi* sur tous les fils de l'orgueil, *ipse est* rex *super universos filios superbiæ*. Job. *xlj*. 25. *Le* roi *des* rois, *& le seigneur des dominations* est le titre que Saint Paul donne à l'Être suprême. *I*. *Tim*. *vj*. 15. (*D. J.*)

Roi, nom que les anciens donnerent ou à Jupiter ou au principal ministre de la religion dans les républiques.

Après que les Athéniens eurent secoué le joug de leurs *rois*, ils éleverent une statue à Jupiter sous le nom de *Jupiter-roi*, pour faire connoître qu'à l'avenir ils ne vouloient point d'autre maître. A Lébadie on offroit de même des sacrifices à Jupiter-*roi*, & on trouve que ce titre lui est souvent donné chez les anciens.

Mais ils ne le croyoient pas tellement attaché à la suprême puissance de ce dieu, qu'ils ne l'attribuassent quelquefois à certains hommes distingués par leur dignité. Ainsi le second magistrat d'Athenes ou le second archonte s'appelloit *roi*, βασιλευς ; mais il n'avoit d'autres fonctions que celles de présider aux mysteres & aux sacrifices : hors de-là nulle supériorité. Dans le gouvernement politique, sa femme avec le titre de reine partageoit aussi ses fonctions sacrées. L'origine de ce sacerdoce, dit Demosthenes dans l'oraison contre Néera, venoit de ce qu'anciennement dans Athenes le *roi* exerçoit les fonctions de grand-prêtre; & la reine, à cause de sa dignité, entroit dans le plus secret des mysteres. Lorsque Thésée eut rendu la liberté à Athenes en substituant la démocratie à l'état monarchique, le peuple continua d'élire entre les principaux & les meilleurs citoyens un *roi* pour les choses sacrées, & ordonna par une loi, que sa femme seroit toujours athénienne de naissance, & vierge quand il l'épouseroit, afin que les choses sacrées fussent administrées avec la pureté convenable ; & de peur qu'on n'abolît cette loi, elle fut gravée sur une colonne de pierre. Ce *roi* présidoit donc aux mysteres : il jugeoit les affaires qui regardoient le violement des choses sacrées. En cas de meurtre, il rapportoit l'affaire au sénat de l'aréopage ; & déposant sa couronne, il s'asseyoit parmi les autres magistrats pour juger avec eux. Le roi & la reine avoient sous eux plusieurs ministres qui servoient aux cérémonies de la religion ; tels que les épimeletes, les hiérophantes, les gereres, les ceryces, *&c.*

La même chose se pratiqua chez les Romains. Quelques mécontens qu'ils fussent de leur dernier *roi*, ils avoient cependant reçu tant de bienfaits des six premiers, qu'ils ne purent absolument en abolir le nom : mais aussi ne lui attribuerent-ils que des fonctions qui ne pouvoient jamais menacer la liberté, je veux dire le soin des cérémonies religieuses. Il lui étoit d'ailleurs défendu de remplir aucune magistrature ni d'haranguer le peuple. On le choisissoit parmi les plus anciens pontifes & augures, mais il étoit toujours subordonné au souverain pontife : cette dignité subsista jusqu'au regne du grand Théodose.

Roi, *archonte*, (*Antiq. greq.*) C'est ainsi qu'on appelloit le second des neuf archontes d'Athenes. Il avoit pour son département ce qui concernoit la célébration des fêtes, les sacrifices & la religion. Il décidoit sous le grand portique sur les crimes d'impiété & de sacrilege. Il statuoit sur les cérémonies & les mysteres, sur les malheurs causés par la chûte des bâtimens & des autres choses inani-

mées. C'étoit à lui d'introduire les meurtriers dans l'aréopage ; il jugeoit avec cette célebre compagnie, en quittant sa couronne, qui étoit la marque de sa dignité. Pendant qu'il examinoit un procès, les parties ne pouvoient assister aux mysteres ni aux autres cérémonies de la religion. Pollux remarque que l'épouse du *roi-archonte* prenoit le titre de *reine* : elle devoit être Athénienne de naissance : son mari comme inspecteur sur les affaires religieuses & sacrées, étoit honoré du nom d'*archonte-roi*, parce que les premiers *rois d'Athenes* étoient comme les grands sacrificateurs de la nation. Ils immoloient les victimes publiques, & leurs femmes offroient les sacrifices secrets avant le regne de Thésée. Les Romains, en détruisant la royauté, conserverent un *roi* des sacrifices sur le modele d'Athenes (*D. J.*)

Roi-d'armes, (*Hist. de France.*) C'étoit un officier de France qui annonçoit la guerre, les treves, les traités de paix & les tournois. C'est le premier & le chef des héraults-d'armes : nos ancêtres lui ont donne le titre de *roi*, qui signifie seulement *premier chef*. La plûpart des savans assurent que ce fut Louis-le-Gros qui donna à Louis de Roussy le titre de *roi-d'armes*, inconnu jusques-là. Cet établissement fut imité par-tout, honoré de plusieurs privileges, de pensions considérables ; & les souverains à qui les *rois-d'armes* étoient envoyés, affectoient pour faire éclater leur grandeur dans les autres pays, de leur faire de beaux présens.

Philippe de Comines a remarqué que Louis XI quoique fort avare, donna à un *roi-d'armes* que le roi d'Angleterre lui avoit envoyé, trois cens écus d'or de sa propre main, & trente aunes de velours cramoisi, & lui promit encore mille écus. Le rang de leur maître les rendoit respectables, & ils jouissoient des mêmes privileges que le droit des gens accorde aux ambassadeurs, pourvu qu'ils se renfermassent dans les bornes de leur commission ; mais s'ils violoient les loix de ce droit, ils perdoient leurs privileges. Froissart observe, que le *roi-d'armes* du duc Gueldres ayant défié le roi Charles VI. clandestinement dans la ville de Tournai, & sans lui en donner connoissance, « il » fut arrêté, mis en prison, & cuida » être mort, dit cet historien, pour ce » que tel défi étoit contre les formes & » contre l'usage accoutumé, & de plus » dans un lieu mal convenable, Tournai » n'étant qu'une petite ville de Flan- » dre ».

Le respect qu'on avoit pour les *rois-d'armes* suivis de leurs héraults, étoit si grand, qu'ils ont quelquefois, étant revêtus de leur cotte-d'armes, arrêté par leur présence, en criant *hola*, la fureur de deux armées dans le fort du combat. Froissart a observé, que dans un furieux assaut donné à la ville de Villepode en Galice, à la parole des héraults, cesserent les assaillans & se reposerent.

Le *roi-d'armes* avoit un titre particulier qui étoit *mont-joie S. Denys* ; & les autres héraults portoient le titre des seize principales provinces du royaume, comme *Bourgogne*, *Normandie*, *Guienne*, *Champagne*.

Il y a en Angleterre trois *roi-d'armes*, sous le titre de la *jarretiere*, de *Clarence*, & de *Norroy*. En Ecosse, les *roi-d'armes* & les héraults ont été employés dans les tournois, dans les combats à plaisance ou à outrance, à fer émoulu ou à lance mornée, que les seigneurs particuliers faisoient avec la permission du roi. Mais ils sont à présent sans emploi par tout pays ; & on ne les voit plus parcourir les provinces, pour reconnoître les vrais nobles, les armoiries des familles & leurs blasons, en un mot, pour découvrir les abus que l'on commettoit concernant la noblesse & les généalogies. *Voyez Roi d'armes, hist. d'Angl.*

Quant aux cottes qui sont l'habit qui marquoit leur titre & leur pouvoir, celle du *roi-d'armes* est différente de celle des héraults, 1°. en ce que les trois grandes fleurs-de-lis qui sont au-devant & au-derriere de la cotte, sont surmontées d'une couronne royale de fleurs-de-lis fermée. 2°. En ce qu'elle est bordée tout-au-tour d'une broderie d'or, entre les galons & la frange ; & 3°. parce que sur les manches, les mots *mont-joye S. Denys* sont en

broderie avec ces mots *roi-d'armes de France* ſur la manche gauche.

Roi-d'armes, dit Favin, portoit la cotte de velours violet, avec l'écu de France couronné & entouré de deux ordres de France ſur les quatre endroits de ſa cotte-d'armes. Il ajoute qu'il falloit autrefois être noble de trois races, tant de l'eſtoc paternel que du côté maternel, pour être reçu mont-joye. Le même Favin a décrit particuliérement le baptême du *roi-d'armes*; c'étoit ainſi qu'on appelloit l'impoſition du nom qu'on lui donnoit à ſa réception: cette cérémonie ſe faiſoit par le renverſement d'une coupe de vin ſur ſa tête.

M. Ducange a inſeré dans ſon gloſſaire, ſous le mot *Heraldus*, la réception du *roi-d'armes* du titre de *mont-joie*. Les valets de chambre du roi devoient le revêtir d'habits royaux, comme le roi même. Le connétable & les maréchaux de France devoient l'aller prendre pour le mener à la meſſe du roi, accompagné de pluſieurs chevaliers & écuyers; les héraults ordinaires & les pourſuivans marchoient devant lui deux à deux; un chevalier devoit porter l'épée avec laquelle on le faiſoit alors chevalier, tandis qu'un autre portoit ſur une lance ſa cotte-d'armes. (*D. J.*)

ROI D'ARMES *d'Angleterre*, le *roi d'armes* étoit autrefois un officier fort conſidérable dans les armées & dans les grandes cérémonies; il commandoit aux héros & aux pourſuivans d'armes, préſidoit à leur chapitre, & avoit juriſdiction ſur les armoiries. *Voyez* HÉRAUT & ARMES.

Nous avons en Angleterre trois *rois d'armes*, ſçavoir, Gaſter, Clarence, & Norroy.

Gaſter premier *roi d'armes*. *Voy.* GASTER.

Cet officier fut établi par Henri V. il accompagne les chevaliers de la jarretiere aux aſſemblées, le maréchal aux ſolemnités & aux funérailles des perſonnes de la premiere nobleſſe, & il porte l'ordre de la jarretiere aux princes & aux rois étrangers; mais dans ces ſortes d'occaſions, il eſt toujours accompagné de quelqu'un des premiers pairs du royaume.

Clarence *roi d'armes*, il eſt ainſi appellé du duc de Clarence, qui poſſéda le premier cette dignité. Sa fonction eſt d'ordonner des obſeques de la nobleſſe inférieure, des baronets, des chevaliers, des écuyers, & des gentilhommes, au ſud de la riviere du Trent. *Voyez* CLARENCE.

Norroy *roi d'armes*, exerce les mêmes fonctions au nord du Trent. On appelle ces deux derniers, *hérauts provinciaux*, parce qu'ils partagent pour leurs fonctions le royaume en deux provinces. *Voyez* HÉRAUT.

Ils ont pouvoir par une charte, de viſiter les familles nobles, de rechercher leur généalogie, de diſtinguer leurs armoiries, de fixer à chacun les armes qui lui conviennent, & régler avec le Gaſter la conduite des autres hérauts.

Autrefois les *rois d'armes* étoient créés & couronnés ſolemnellement par les rois mêmes; mais aujourd'hui c'eſt le grand maréchal qui eſt chargé de les inſtaller, & qui dans cette fonction repréſente la perſonne du roi.

On peut ajouter aux deux *rois d'armes* précédens, *le Lyon roi d'armes* pour l'Ecoſſe, qui eſt le ſecond en Angleterre, & dont le couronnement ſe fait avec beaucoup de ſolemnité. Il eſt chargé de publier les édits du roi, de régler les funérailles, & de caſſer les armoiries.

ROI *de la bazoche*, (*Juriſp.*) *Voyez* BAZOCHE.

ROI *de la feve*, (*Antiq. rom.*) les enfans tiroient au ſort avec des feves, à qui feroit *roi*; ils faiſoient à la fin de Décembre, pendant les ſaturnales, ce que nous avons tranſporté au commencement de Janvier, à l'occaſion de la fête des *rois*. Cet uſage de ſe ſervir de feve, pouvoit tirer ſon origine de ce que chez les Grecs on en uſoit pour l'élection des magiſtrats; d'où eſt venu ce précepte énigmatique de Pythagore, κυκμ̃ς ἀπέχȣ, *a fabis abſtine*, ne vous mêlez point du gouvernement. Ciceron dit quelque part, *fabam mimum*, la farce de la feve, parce que cette *royauté de la feve* étoit une eſpece de royauté de théâtre. (*D. J.*)

Roi *du festin*, (*Critiq. sacrée.*) la coutume d'occident de *faire les rois*, pour dire *se régaler*, créer un *roi* de la fête, est bien ancienne dans les festins ; ce qui concerne cette coutume chez les Grecs & les Romains, appartient à la littérature prophane. *Voyez en l'article qui suit.*

Pour ce qui regarde l'usage des Juifs, nous en sommes instruits par l'Ecclésiast. *ch. xxxij. v.* 1. *& suiv.* Voici ce qu'en dit ce livre. Si l'on vous nomme le *roi d'un festin* (ἡγεμένον) la vulgate dit *rectorem aut regem*, ne vous élevez pas par cette raison au-dessus des autres ; mais après avoir eu soin de tous les convives, & avoir tout bien réglé, vous vous mettrez à table avec les conviés, vous vous rejouirez avec eux, & même pour l'ornement, vous pouvez recevoir ou prendre la couronne. Ces paroles justifient que dans ces repas mêmes où il n'y avoit point d'excès, on mettoit une couronne de fleurs, ou de quelque feuillage, sur la tête du *roi du festin* ; ainsi l'usage des couronnes dans les festins, régnoit chez les Juifs, comme chez les Grecs & chez les Romains, & n'étoit blâmé de personne, quoiqu'il l'ait été furieusement par Tertullien, dans son livre *de coronâ*.

Le chapitre de l'Ecclésiastique, que nous venons de citer, nous apprend encore que les Juifs aimoient à réunir dans leurs festins, les chants & la musique ; une agréable mélodie, avec un vin délicieux, est comme un sceau d'émeraudes enchâssé dans de l'or. C'est au *verset* 7. qu'on lit ces paroles. *Voyez* les *Commentaires* de Drusius, où vous trouverez beaucoup d'érudition sur cet usage. (*D. J.*)

Roi *du festin*, ou *roi de la table* ; (*Antiq. greq. & rom.*) anciennement, dit Plutarque, on créoit un chef, un législateur, un *roi de la table*, dans les repas les plus sages. Je trouve qu'il se faisoit de deux manieres, ou par le sort du dé, ou par le choix des convives. Horace veut que le dé en décide.

> . . . . . *Quem Venus arbitrum*
> *Dicet bibendi ?* Od. 7. l. II.

Et ailleurs,

> *Nec regna vini sortiere talis.* Od. 4. l. I.

Plaute ne s'en rapporte pas au hasard ; les personnages qu'il introduit se donnent eux-mêmes des maîtres & des maîtresses ; *do hanc tibi florentem florenti, tu sic eris dictatrix nobis*, dit un de ses acteurs, en mettant une couronne de fleurs sur la tête d'une jeune personne. Et dans un autre endroit ; *strategum te facio huic convivio.* Plutarque parle comme Plaute, dans la quatrieme question du *liv. I.* Εμαυτὸν αἱροῦμαι σύμποσιάρχον ὑμῶν.

Ce *roi* donnoit en effet des loix, & prescrivoit sous certaines peines, ce que chacun devoit faire, soit de boire, de chanter, de haranguer, ou de réjouir la compagnie par quelqu'autre talent. Ciceron dit que Verrès, qui avoit foulé aux piés toutes les loix du peuple romain, obéissoit ponctuellement aux loix de la table. *Iste enim prætor severus ac diligens, qui populi romani legibus numquam paruisset, iis diligenter legibus parebat, quæ in poculis ponebantur.*

Cependant on ne faisoit pas un *roi* dans tous les repas, & on ne s'en avisoit guere dans les derniers tems, qu'au milieu du festin ; c'étoit une ressource de gaieté quand on commençoit à craindre la langueur, & pour lors chacun renouvelloit son attention à paroître bon convive. Ce dernier acte s'appelloit chez les Romains *comessatio*, du mot grec κωμος, dit Varron, parce que les anciens Romains qui habitoient plus volontiers la campagne que la ville, se regaloient à tour de rôle, & soupoient ainsi tantôt dans un village & tantôt dans un autre. Horace, Martial, Lucien, Arien, nous parlent aussi beaucoup des *rois de table* dans les saturnales. (*D. J.*)

Roi, *dans le Commerce*, est un titre qui a été donné à plusieurs chefs de différens corps ou communautés. Il y avoit autrefois à Paris un *roi* des barbiers, un *roi* des arpenteurs ; il y a encore un *roi* de la bazoche, qui est à la tête de la petite juridiction que tiennent dans la cour du palais, les clercs des procureurs au parlement, & un *roi* des violons.

Roi *des Merciers*, c'étoit autrefois à Paris, & même par toute la France, le premier, ou pour mieux dire le seul officier

officier qui veillât sur tout ce qui concernoit le commerce.

Quelques-uns attribuent à Charlemagne l'institution de cette espece de magistrature mercantille ; il est du moins certain qu'elle étoit très-ancienne, & l'on donnoit à celui qui l'exerçoit le nom de *roi des merciers*, parce qu'alors il n'y avoit que les merciers qui fissent tout le commerce ; les autres corps des marchands qui en ont été tirés, n'ayant été établis qu'assez tard sous les *rois* de la troisieme race.

Ce *roi des merciers* donnoit les lettres de maîtrise & les brevets d'apprentissage, pour lesquels on lui payoit des droits assez forts ; il en tiroit aussi de considérables des visites qui se faisoient de son ordonnance, & par ses officiers, pour les poids & mesures, & pour l'examen de la bonne ou mauvaise qualité des ouvrages & marchandises. Il avoit dans les principales villes de province, des lieutenans, pour y exercer la même jurisdiction dont il jouissoit dans la capitale.

Les grands abus qui se commettoient dans l'exercice de cette charge, engagerent François I. à la supprimer en 1544 ; elle fut rétablie l'année suivante. Henri III. la supprima de nouveau en 1581, par un édit qui n'eut point d'exécution à cause des troubles de la ligue. Enfin Henri IV, en 1597. supprima le *roi des merciers*, ses lieutenans & officiers, cassant, annullant & revoquant toutes les lettres d'apprentissage ou de maîtrise données par cet officier ou en son nom ; défense à lui d'en expédier à l'avenir, ni d'entreprendre aucune visite à peine d'être puni, lui & ses officiers, comme faussaires, & de dix mille écus d'amende. Depuis ce tems-là, il n'est plus fait mention du *roi des merciers* ; les lettres sont expédiées, & les visites faites par les maîtres & gardes des corps des marchands, & par les jurés des communautés des arts & métiers chacun dans son district, & sur ceux de son métier & de sa profession.

ROI *des violons* ; c'est à Paris le chef perpétuel de la communauté des maîtres à danser & joueurs d'instrumens. Il est pourvu par des lettres de provisions du *roi*, & est un des officiers de sa maison. *Diction. de Com. & de Trév.*

ROI DU NORD, est le titre du troisieme des hérauts d'armes provinciaux d'Angleterre. *Voyez* ROI D'ARMES & HÉRAUT.

Sa jurisdiction s'étend du côté septentrional de la riviere de Trent, comme celle du second héraut d'armes, nommé *Clarencieux*, s'étend du côté méridional, *Voyez* CLARENCIEUX.

ROI DES RIBAUDS, (*Hist. mod.*) *Eclaircissemens sur un officier de la maison des rois de France, appellé le roi des ribauds.* Il est des points d'histoire & de critique, dont l'objet est si peu intéressant, qu'il seroit avantageux, autant pour le public que pour les auteurs, de les laisser dans l'oubli auquel leur néant semble les avoir condamnés. Telle seroit, je l'avoue, la charge dont j'entreprends de renouveller la connoissance, si elle n'avoit pas un rapport essentiel avec une des plus grandes charges de la maison de nos rois, à laquelle elle étoit subordonnée, & avec laquelle l'opinion populaire, adoptée par un auteur très-versé dans nos antiquités, a donné lieu de la confondre. Je ne crains donc pas, en traitant de la charge d'un officier aussi peu relevé que l'étoit le *roi des ribauds*, qu'on me taxe de m'amuser à des recherches inutiles ; lorsqu'on appercevra que la lumiere que je vais répandre sur cette matiere, jette un reflet sur l'origine de la charge de prévôt de l'hôtel, sur laquelle les savans ont été partagés jusqu'à présent.

Du Tillet rapporte que le *roi des ribauds* exerçoit autrefois la charge de grand-prévôt, & qu'il fut intitulé prévôt de l'hôtel, sous le regne de Charles VI ; plusieurs ont adopté son sentiment sans en faire d'examen, ignorant apparemment qu'il étoit contrebalancé par celui du président Fauchet. Deux auteurs aussi respectables que ceux-ci, se trouvant d'avis contradictoirement opposés, mériteroient qu'on fît usage de la critique la plus exacte pour discerner lequel a rencontré juste. Cependant des écrivains postérieurs ne voulant pas prendre la peine d'entrer dans une telle discussion, ont adopté le sen-

timent du premier, fans donner aucune raifon qui les y ait pu déterminer.

L'opinion de du Tillet feroit bien recevable, fi elle étoit appuyée de quelqu'autorité; mais cet auteur, dont les recherches font très-utiles aux perfonnes curieufes de nos antiquités, a quelquefois erré comme plufieurs autres : quoiqu'on faffe beaucoup de cas de tous fes ouvrages en général, les favans diftinguent cependant l'authenticité des regiftres du parlement, qu'il cite de tems en tems, d'avec l'opinion particuliere de l'auteur. Le flambeau de la critique eft toujours néceffaire, lorfqu'on veut faire ufage d'un paffage d'auteur, quelque diftingué qu'il foit : c'eft fur ce fondement que Miraumont a rejetté le fentiment de du Tillet, voyant d'ailleurs qu'il fe trouvoit contredit par celui de Fauchet, qui n'etoit pas moins verfé dans la connoiffance de nos antiquités que le greffier du parlement.

En effet, il eft probable qu'un auteur auffi grave que le préfident Fauchet, ne fe feroit pas avifé de contredire un écrivain auffi exact & auffi inftruit que du Tillet, s'il n'avoit eu de bonnes preuves de fon côté. Il s'explique en termes trop formels pour que je puiffe me difpenfer de raporter fes paroles : « Celui, dit-il, » qui s'appelloit *roi des ribauds*, ne faifoit » pas l'état de prévôt de l'hôtel, com» me aucuns ont cuidé : ains étoit celui » qui avoit la charge de bouter hors de » la maifon du roi, ceux qui n'y doivent » manger ou coucher. Il ajoute que c'eft » trop s'affurer de l'antiquité que de dire » que le *roi des ribauds* faifoit l'état de » prévôt de l'hôtel; car pourfuit-il, dès » le tems même de Charlemagne, il y » avoit un *comes palatii* qui jugeoit les » différens des gens de la fuite de la cour ».

Je ne penfe pas qu'on doive s'imaginer que Fauchet ait prétendu inférer de-là que le prévôt de l'hôtel ait fuccédé aux comtes du palais dans l'adminiftration de la juftice, ainfi que Miraumont s'eft efforcé de le prouver; il fe feroit à fon tour trop affuré de l'antiquité : ce qu'on peut dire à ce fujet de plus certain, c'eft que l'autorité du prévôt de l'hôtel dérive de celle du fénéchal qui exiftoit en même tems que le comte du palais; que du fénéchal elle a paffé au bailli du palais, de celui-ci au grand-maître, du grand-maître aux maîtres-d'hôtel, & de ceux-ci au prévôt de l'hôtel. Du Tillet eft encore relevé, quoiqu'indirectement, par Fauchet & par le favant Jérôme Bignon, fur ce qu'il avance que le grand-maître fut nommé comte du palais, fous les deux premieres races de nos rois, & fénéchal au commencement de la troifieme; je renvoie à leurs ouvrages ceux qui font curieux d'en voir le détail; je me contenterai de remarquer la différence de la jurifdiction des comtes du palais d'avec celle des fénéchaux & du grand-maître : celle-ci n'étoit qu'une jurifdiction de difcipline & de police fur les officiers du roi, & fur les gens de la fuite de la cour, au lieu que celle des comtes du palais embraffoit tous les fujets & le royaume entier. Les fénéchaux & grands-maîtres ne jugeoient qu'en premiere inftance, les comtes du palais au contraire ne connoiffoient pour ainfi dire que des caufes d'appel; les feules bornes que nous fachions avoir été données à l'autorité de ces derniers, c'eft qu'ils ne pouvoient vaquer au jugement des caufes concernant les grands du royaume fans en avoir pris auparavant l'ordre du prince; à l'égard des autres caufes ils les expédioient & les jugeoient quand ils le trouvoient à propos. Tous les jugemens qu'ils rendoient, foit à l'égard des uns, foit à l'égard des autres, étoient fouverains & fans appel. Enfin les fénéchaux étoient aftreints à fuivre étroitement les loix & les capitulaires, les comtes du palais au contraire faifoient leur capital de la réformation des loix lorfqu'ils y remarquoient quelques abus; ils en faifoient leur rapport aux rois, afin de les leur faire interpréter, ou de leur en faire rendre de nouvelles, plus conformes à la religion, aux bonnes mœurs ou à la fûreté de l'état. Enfin, fi j'avois une comparaifon à faire de la charge du comte du palais avec quelques-unes de celles que nous voyons à préfent, je fuivrois l'avis du docte Spelmann, qui prétend que fon pouvoir a paffé au chancelier : on voit par-là que Miraumont

voulant faire defcendre le prévôt de l'hôtel des comtes du palais, péche par un principe tout oppofé à celui des auteurs qui le font fuccéder au *roi des ribauds*; ainfi l'attachement que les hommes ont pour les corps & pour les fociétés dans lefquels ils fe trouvent engagés, ne fait pas moins commettre de bévues aux auteurs, que l'amour de la patrie n'a fait faire de fautes aux plus grands hommes.

Cet écrivain a fait des recherches affez abondantes fur le *roi des ribauds*, dans fon livre intitulé *le prévôt de l'hôtel*; fon état l'engageoit plus que tout autre à faire tous fes efforts pour effacer la tache que du Tillet avoit imprimée fur l'origine de l'officier fupérieur auquel il étoit fubordonné; fon livre, quoique mal digéré & peu exact en plufieurs endroits, renferme cependant des extraits curieux qu'il a tirés de la chambre des comptes & de la chambre aux deniers, mais fans beaucoup de choix; il remarque entr'autres chofes qu'on a vu fucceffivement douze *rois des ribauds* à la cour de nos rois, depuis 1271 jufqu'en 1422; peut-être que s'il eût pouffé un peu plus loin fes recherches, il en auroit trouvé quelques-uns de plus: il ne faut cependant pas s'en rapporter tellement à lui que l'on croie qu'il n'y ait pas eu de *roi des ribauds* avant l'an 1271, ni depuis 1422. Duchefne nous a confervé un monument hiftorique qui nous indique qu'il y en avoit dès l'an 1214; c'eft la lifte des prifonniers qui furent faits à la bataille de Bovines, dans laquelle il eft fait mention d'un *roi des ribauds*, auquel on remit un de ces prifonniers; d'ailleurs Bouteiller qui floriffoit en 1459, parle de cet officier au tems préfent, & comme fi fa charge exiftoit encore lorfqu'il écrivoit. J'aurai occafion de rapporter fes paroles dans la fuite.

Les perfonnes tant foit peu verfées dans la connoiffance de nos antiquités, n'ont pas befoin qu'on leur rappelle l'étymologie du mot *ribaud*. Elles n'ignorent pas qu'il dérive de celui de *baud*, dont on fe fervoit pour dire un homme fort, & qu'il s'eft pris dans la fuite en mauvaife part, à caufe des débauches auxquelles s'adonnoient ceux qui le portoient. Les étymologiftes, & même Fauchet & Miraumont en fourniffent plus d'une preuve. Ces *bauds* ou *ribauds*, car ces deux mots ont été fynonymes pendant fort longtems, étoient employés à des minifteres de force. On leur a vu faire des actions de valeur, & le paffage de Rigord, cité par Miraumont, fait voir, que du tems de Philippe-Augufte, ils fervoient à la guerre dans les actions les plus périlleufes, de même que font à préfent les dragons & les grenadiers.

Nos rois & les princes fouverains, tels que les ducs de Bourgogne & de Normandie, & peut-être d'autres, avoient de ces fortes de gens attachés à leur fuite, qui fembloient avoir été tirés de ces compagnies de *ribauds*. Ils étoient employés à veiller à ce que perfonne n'entrât dans le logis du roi, & faifoient en-dehors les mêmes fonctions que pourroient faire, à proprement parler, des huiffiers. Roder autour du logis du roi, pour en écarter les fainéans, vagabonds, & tous ceux qui n'avoient aucun droit d'y entrer, garder l'extérieur des portes, mettre hors de la maifon du roi, ainfi que Fauchet le rapporte, ceux qui ne devoient pas manger ou coucher, & regarder fi quelques étrangers ne s'y étoient point cachés, ou n'y auroient point emmené de filles de mauvaife vie; aller, pour cet effet, une torche en main, par tous les coins & lieux fecrets de l'hôtel chercher ces étrangers, larrons, & autres gens de la qualité fufdite; c'étoit à quoi fe réduifoient les fonctions de ces *ribauds* ou *bauds* & de leur roi ou chef.

Dans l'origine, ce chef n'avoit à fa fuite qu'un valet pour l'aider, cela fe prouve par une ordonnance du roi & de la reine, de janvier 1285. On y voit ces mots. *Item*. Le *roi des ribauds* a fix deniers de gaiges & une provande & un varlet à gaiges, & foixante fols pour robbe par an. Mais dans la fuite la maifon de nos rois s'étant confidérablement accrue, on lui affocia plufieurs autres *bauds* ou *ribauds*, dont il fut le chef, & qui portoient le nom de *Sergens* ou *Varlets* du *roi des ribauds*, & non celui d'*Archers*, comme le rapporte du Tillet. La preuve

en résulte d'un compte de l'hôtel du roi de l'an 1380, où l'on met en dépense quatre livres de cire pour l'obseque de Coquelet, seigneur du *roi des ribauds*, qui étoit mort au voyage du sacre du roi Charles V, & d'un autre compte d'Hemon Raguier des années 1410 & 1411, où l'on trouve ces mots : Jean Yvernage, *roi des ribauds* de l'hôtel du roi, notre sire, pour lui & ses compagnons sergens de l'hôtel dudit seigneur soixante sols tournois, à lui quatre sols par jour de gaiges. Les sergens de l'hôtel du roi étoient, suivant ce compte, compagnons du *roi des ribauds*, c'est-à-dire, d'autres *bauds* ou *ribauds* comme lui, de sorte qu'il étoit, à proprement parler, le premier entre ses égaux, comme l'on pourroit dire le premier huissier dans une jurisdiction. Car ces sergens exploiterent dans la suite pour la jurisdiction des maîtres-d'hôtel du roi, qui dans son origine étoit la jurisdiction du bailli du palais, & qui après avoir passé du grand maître aux maîtres-d'hôtel, fut transmise au prévôt de l'hôtel. C'est ce qui a induit en erreur le docte Guillaume Marcel, si versé dans nos antiquités. Il a prétendu que la jurisdiction du sénéchal, dont la charge répondoit à celle du grand maître de France, fut supprimée sous la troisieme race, & changée premiérement en celle de bailli du palais, en quoi il a rencontré fort juste ; mais il s'est trompé, en disant, que depuis l'office de bailli du palais fut changé en celui de grand prévôt de l'hôtel ou grand prévôt de France, premier juge de ceux qui sont suivant la cour : car depuis l'an 1302, auquel Philippe le Bel rendit le parlement de Paris sédentaire, & lui donna son palais pour y rendre la justice, le bailli du palais y resta fixe, ainsi que le parlement ; & les maîtres-d'hôtel exercerent à la suite du roi la même jurisdiction qu'avoit eue le bailli du palais, jusqu'à ce que les rois eussent transmis le droit de rendre la justice aux prévôts de leur hôtel, ce qui n'arriva pas plutôt que sous le regne de Charles VII.

On voit, en effet, la jurisdiction des maîtres-d'hôtel fleurir dès l'an 1317. L'ordonnance de Philippe le Long, du 17 novembre de la même année, leur attribue le droit de punir & désigne les fonctions que le *roi des ribauds* faisoit sous leurs ordres. En voici le texte. *Item*, à sçavoir est « que les huissiers de salle, » aussi-tôt qu'on aura crié au queux, » feront vuider la salle de toutes gens, » fors ceux qui doivent manger, & les » doivent livrer à l'huis de la salle, aux » varlets de porte, & les varlets de porte » aux portiers, & les portiers doivent » tenir la cour nette, c'est-à-dire, que » les portiers ne doivent permettre qu'aucun soit & demeure en la cour de » l'hôtel du roi pendant le dîner & souper & que l'on est à table, & les livrer » au *roi des ribauds*, & si le *roi des ribauds* doit garder qu'il n'entre plus à » la porte ».

La jurisdiction des maîtres-d'hôtel, & les fonctions qu'y faisoient le *roi des ribauds* & ses sergens, sont encore mieux exposées dans un compte de l'hôtel du roi de 1396, au chapitre des exploits & amendes de cette jurisdiction. « Pour faire » exécuter Jean Boulart (est-il dit dans » ce compte) qui poursuivoit la cour à » Compiegne, & avoit emblé plusieurs » plats & vaisselle d'argent de l'hôtel du » roi, & baillé par le commandement » de mesdit les maîtres-d'hôtel, à maître » Jean Yvernage, *roi des ribauds*, pour » Payer le boureau & les aller querir de » Compiegne à Noyon par deux fois & » faire venir à deux intervalles, ce qu'il » est convenu faire pour un appel que » ledit Boulart interjetta, dont il fut » destitué, 66 sols parisis.

» *Item*, pour fouir toute vive, Pernelle la Bomette, pour suivante la cour » qui fut prinse à Compiegne, le roi étant » illec, pour vaisselle de court emblée » par elle, payé au boureau par la main » du *roi des ribauds*, 68 sols parisis ».

Ceci n'étant rapporté que pour faire voir quelles étoient les fonctions du *roi des ribauds* dans la jurisdiction des maîtres d'hôtel, on en peut inférer avec beaucoup de vraisemblance, que cette charge de cour fut instituée dans la maison de nos rois long-tems avant cette jurisdiction, c'est-a-dire, dès le tems du bailli du palais. En effet, cet officier étoit aussi

nécessaire pour lors, que les huissiers le font à présent dans tous les sieges, & cette derniere espece d'officiers portoit alors, dans une grande partie des tribunaux, cette dénomination. Enfin, l'on peut dire que le *roi des ribauds* de l'hôtel du roi, celui de l'hôtel du duc de Bourgogne, & celui de l'hôtel du duc de Normandie, n'étoient autre chose que le premier des huissiers de la jurisdiction de l'hôtel de ces princes, de même que le *roi des ribauds* de la ville de Bordeaux, étoit le premier des huissiers de la jurisdiction de cette ville; car on voit dans un ancien livre de la maison-de-ville de Bordeaux, qu'il y avoit autrefois un *roi des ribauds*, dont les fonctions paroissoient avoir été les mêmes que celles que faisoit cet officier dans la jurisdiction des maîtres-d'hôtel du roi. Il est dit dans ce livre: « Que le moindre ne doit être » condamné à mort, mais livré au *roi* » *des ribauds*, pour le faire courir par la » ville avec bonnes verges & bonnes » glebes, depuis la porte Médoque jus- » qu'à la porte saint Julien, sinon que » ledit coupable se trouvast avoir été mis » auparavant en prison ou avoir eu l'o- » reille coupée ».

Pour les dépens de lui & des trois autres, en allant de Corbeil à Sédane, mener Guillet, nagueres, *roi des ribauds* & le Picardian, son prévôt, pour faire mettre iceux au pilori.

On trouve aussi que le duc de Bourgogne donna au *roi des ribauds*, de son hôtel, deux cens francs, le premier décembre 1393. Enfin, dans le compte de Jean Traignot, receveur-général des finances de Bourgogne, en 1423, on remarque un Colin Boule, *roi des ribauds* de l'hôtel de ce duc.

Miraumont rapporte de plus un article de compte de Raguier, de l'an 1409, dans » lequel il fait recette de 60 sols parisis » qu'il avoit reçus de Loys Oger, sergent » du *roi des ribauds*, qui les avoit reçus » de Laurent Jonen, pour un défaut en » quoi il avoit été condamné en la juris- » diction des maîtres-d'hôtel ».

Cet auteur, & Ducange après lui, font aussi mention d'un jugement des maîtres des requêtes de l'hôtel, du 2 juillet 1336, confirmatif de l'arrêt de la chambre des comptes, rendu au mois de décembre de 1335, par lequel il avoit été dit, que Jean Convers, Béatrix sa femme & leurs enfans, n'avoient aucun droit sur douze deniers parisis qu'ils prétendoient sur la recette de Poissi; ce jugement impose silence perpétuel à Jean, Béatrix & leurs enfans, aux peines de l'arrêt, & à peine d'être livrés au *roi des ribauds*, pour les punir comme infames. Cela prouve que la jurisdiction de l'hôtel-de-ville de Bordeaux, ne fut pas la seule dans laquelle il y eût un *roi des ribauds*, & qu'il y en eût non-seulement dans les parlemens, mais encore, selon toute apparence, dans chaque jurisdiction de ce royaume.

Après tant d'autorités, doit-on s'en rapporter au témoignage de quelques auteurs qui se sont copiés les uns les autres, & qui ont prétendu que le *roi des ribauds* avoit une jurisdiction: il est vrai qu'il étoit chef & le premier de ses camarades, que dans la suite même on lui donna un lieutenant, qui porta le nom de prévôt, ainsi qu'on le voit dans l'arrêt du parlement de l'an 1270, rapporté par Miraumont d'après du Tillet, & dans le Testament de Charles le Bel, de l'an 1324, qui contient un legs de vingt sols en faveur du *roi des ribauds*; & un de dix sols en faveur de son prévôt; mais ses fonctions se bornoient à présider à l'exécution des jugemens, à y donner main-forte, & à payer l'exécuteur; il a pu arriver qu'il ait quelquefois passé les bornes de son pouvoir, ainsi que cela n'arrive que trop souvent à toutes sortes d'officiers, soit par la négligence de ses supérieurs, les maîtres-d'hôtel, soit qu'ils s'en soient rapportés à lui sur la punition de certaines fautes légeres, commises par des gens sans aveu, ce qui aura pu faire croire dès ces tems-là qu'il avoit quelqu'autorité par lui-même.

Miraumont n'a pas bien pris non plus le sens des paroles de Bouteiller, dont il a fait usage; il est vrai que cet auteur dit que les hardes du malfaiteur mis à exécution criminelle, par jugement du prévôt des maréchaux, sont au *roi des ribauds* qui en fait l'exécution: il ajoute de plus, » que le *roi des ribauds*, si se faict,

» toutefois que le roi va en oſt, appeller » l'exécuteur des ſentences & commandemens des maréchaux & de leur prévôt, a de ſon droit à cauſe de ſon » office cognoiſſance ſur tous jeux de dés, » de berlans & d'autres qui ſe font en l'oſt » & cheuauchée du roi : *item*, ſur tous » les logis de bordeaux & de femmes bordelieres, doit auoir deux ſols la ſepmaine : *item*, à l'exécution des crimes » de ſon droit les veſtemens des exécutez » par juſtice criminellement ».

Si Miraumont avoit vu les deux articles du compte de 1396 qui ont été déja cités, il auroit remarqué que Jean Yvernage avoit payé le bourreau de ſes deniers; & par conſéquent il n'auroit pas pris à la lettre les paroles de Bouteiller, qui, conférées avec les termes de ces deux articles de compte, nous font voir ſeulement que le *roi des ribauds* préſidoit à l'exécution des jugemens criminels, & qu'il y prêtoit main-forte avec ſes ſergens.

A l'égard de ce que Bouteiller dit de la juriſdiction qu'il avoit ſur les bordeaux & femmes bordelieres; on doit auſſi entendre que ſa fonction ſe réduiſoit à des viſites dans ces endroits-là, pour y faire obſerver une certaine police; que lorſqu'il remarquoit des contraventions, il étoit obligé d'en rendre compte aux maréchaux ou à leur prévôt qui lui donnoient les ordres convenables pour punir les coupables; que ces maiſons de débauche & les perſonnes qui les habitoient lui devoient payer une rétribution de deux ſols par ſemaines; enfin que les filles de joie étoient même obligées de faire ſa chambre pendant tout le mois de mai; ce qui, je penſe, n'a été dit du prévôt de l'hôtel que par une ſuite de l'erreur où l'on eſt tombé en le faiſant deſcendre du *roi des ribauds*.

S'il en faut croire le docte Ducange, ce *roi des ribauds* avoit un droit beaucoup plus étendu que ceux-là, mais qu'il devoit occaſionner bien ſouvent du ſcandale, s'il le percevoit à la rigueur, quelquefois même des calomnies & des vexations; il conſiſtoit en cinq ſols exigibles de chaque femme adultere; cependant je ne puis me perſuader que les lettres de rémiſſion dont ce ſavant antiquaire nous a laiſſé un extrait, parlent d'un droit réel plutôt que de ces droits imaginaires; tels que ceux que quelques ſoldats ou d'autres gens de cette eſpece ſemblent s'arroger dans les lieux de débauche qui ſont à la ſuite des armées ou dans leurs quartiers; en effet, celui qui avoit exigé ce droit, le prétendoit autant en qualité de *ribaud*, que comme baladin & bouffon.

Ces dernieres réflexions ſemblent annoncer que la débauche étoit alors permiſe à la ſuite de nos rois; il eſt cependant à remarquer qu'elle n'étoit que tolerée, de même que l'étoient à Paris les mauvais lieux & les berlans du Heuleu, du champ d'Albia, & du champ Gaillard; il paroît même que cette tolérance n'avoit pour but que d'éviter de plus grands déſordres, mais elle ne garantiſſoit pas du ſcandale. Miraumont rapporte à ce ſujet les termes d'une ordonnance du 13 juillet 1558, qui font voir combien ce déréglement étoit policé : il y eſt « très-expreſſément enjoint & commandé à toutes filles de joie » & autres, non eſtans ſur le roolle de » la dame deſdites filles, vuider la cour » incontinent après la publication de cette » ordonnance, avec défenſes à celles » eſtans ſur le roolle de ladite dame » d'aller par les villages, & aux chartiers, » multiers & autres, les mener, retirer » ni loger; jurer & blaſphêmer le nom » de Dieu, ſur peine du fouet & de la » marque, & injonction par même » moyen auxdites de joye d'obéir & ſuivre ladite dame, ainſi qu'il eſt accouſtumé, avec défenſes de ne l'injurier, » ſur peine du fouet ».

Il faut, ainſi que je l'ai déja rémarqué, néceſſairement conclure des paroles de Bouteiller que j'ai citées, qu'il y avoit encore un *roi des ribauds* en 1459, & que par conſéquent le prévôt de l'hôtel ne lui a point ſuccédé en 1422; d'ailleurs les hiſtoriens nous apprennent que le prévôt de l'hôtel aſſiſta en 1458 au jugement du procès du duc d'Alençon; ainſi cet officier & le *roi des ribauds*, exiſtant en même tems en 1459, l'un ne peut avoir ſuccédé à l'autre; par conſéquent tout le ſyſtême injurieux de du Tillet & des auteurs qui l'ont copié, ſur

l'origine de la charge de prévôt de l'hôtel, tombe de lui-même.

Le *roi des ribauds* n'étoit donc autre chose, dans son origine, que le premier des sergens de la jurisdiction des maîtres-d'hôtel du roi, qui fut établi après que le parlement & le bailli du palais eurent été fixés à Paris; ce nom de *roi* se donnoit indistinctement à ceux qui étoient les plus versés dans leur art, ou qui avoient le plus d'autorité parmi ceux de leur profession; ainsi l'on voit dans un compte des obseques du roi Charles VI, qui mourut en 1422, rendu par Regnault Doriac, un Facien l'aîné, nommé *roi des menestrels*; ainsi l'on a vu dans le palais un roi de la bazoche, aujourd'hui nommé *chancelier de la bazoche*, qui étoit le plus habile parmi les clercs du palais, & qui tenoit le siege de leur jurisdiction; ainsi, disoit-on, le roi d'armes, le roi des arquebusiers, le roi des merciers, *&c.* Ce *roi des ribauds* fit les mêmes fonctions sous les maréchaux & sous leur prévôt à la suite du roi, jusqu'au tems auquel il se trouva un prévôt de l'hôtel en titre; alors cet officier & ses valets ou sergens, resterent encore quelque tems sous sa charge, c'est-à-dire, jusqu'à ce que le roi Louis XI créa des gardes sous la charge de prévôt de son hôtel; il me semble plus facile de le prouver en peu de mots; ce que je vais dire à ce sujet éclaircira de plus en plus l'origine de la charge de prévôt de l'hôtel, & démontrera qu'elle ne dérive point de la charge de prévôt des maréchaux, ainsi que l'a voulu ridiculement démontrer certain envieux, dont l'argument est si peu suivi & si futile, qu'il suffit pour le renverser d'en faire appercevoir le but sans entrer dans le détail ennuyeux qu'il renferme.

Il est certain qu'il n'y avoit autrefois que deux maréchaux de France, suivant ordinairement la cour, & toujours assistés de leur prévôt, qui faisoit toutes exécutions à la cour & suite, & le plus souvent par ordonnance & commandement du roi. Il est aussi vrai que Tristan l'Hermite, que Matthieu, auteur d'une *Histoire de Louis XI*, cité par Miraumont, nommé grand prévôt du roi Louis, a exercé sous ce prince l'office de prévôt des maréchaux; mais aussi l'on ne pourra disconvenir que ce Tristan l'Hermite n'ait été le dernier qui l'ait exercé à la cour de nos rois; on ne peut pas dire non plus que le prévôt de l'hôtel ait succédé, puisque dans le tems même que Tristan exerçoit son office, il y avoit un prévôt de l'hôtel. Que sait-on même s'il n'y en avoit pas eu avant que Tristan fut pourvu de la charge de prévôt des maréchaux? Au reste, pour prouver que le prévôt de l'hôtel n'a point tiré son origine de celui des maréchaux, mais qu'il a tout au plus été créé à son instar, il suffit de remarquer que Tristan l'Hermite vivoit encore en 1472, qu'alors il fit fonction de prévôt des maréchaux, en arrêtant le duc d'Alençon & le conduisant prisonnier vers le roi, & que Jean de la Gardette, chevalier, sieur de Fontenelle, exerçoit la charge de prévôt de l'hôtel dès l'an 1455, & peut-être bien auparavant. Les grandes chroniques de l'abbaye de Saint Denis rapportent qu'en cette même année ce Jean de la Gardette, auquel elles donnent le titre de prévôt de l'hôtel, arrêta sur le pont de Lyon, le roi y étant, Otho Castellan Florentin, argentier de sa majesté.

Voici donc le prévôt de l'hôtel établi dans le tems qu'il y avoit encore un prévôt des maréchaux. Ces deux charges étoient donc distinctes l'une de l'autre dans ce tems-là, & puisque l'histoire ne fait dans la suite aucune mention nommément d'autre prévôt des maréchaux qui ait fait des exécutions à la suite du roi, il est plus que vraisemblable que Tristan l'Hermite étant mort le *roi des ribauds* qui jusqu'alors avoit, selon Bouteiller, exercé son office sous celui de prévôt des maréchaux, passa sous le prévôt de l'hôtel avec ses sergens. C'est de-là que Carondas rapporte avoir vu parmi les livres & papiers de son pere, qui avoit été pendant plus de 40 ans hérault d'armes au titre de Champagne, un petit manuscrit qui traitoit des officiers de la maison du roi, dans lequel il avoit lu que le *roi des ribauds* « étoit sous la charge » du prévôt de l'hôtel & ordinairement » l'un de ses archers; qu'il avoit charge » de chasser les mauvais garçons de la

» cour ; d'empêcher les noises & querelles pour les filles de joie, & d'en » faire un registre pour en rendre compte à son prévôt ». Le *roi des ribauds*, suivant ce manuscrit, « se trouva par » la suite confondu parmi les archers du » prévôt de l'hôtel ». De-là vint l'extinction de son nom, & en même tems de sa charge.

Il n'en fut pas de même de ses sergens, ils subsistoient encore sous la charge de prévôt de l'hôtel en 1494, car il est parlé d'eux dans les provisions que Charles VIII. accorda le 14 décembre de la même année à Antoine de la Tour, dit Turquet, chevalier, sieur de Clervaux. On y voit trente livres assignées par mois au prévôt de l'hôtel pour ses lieutenans, sergens & frais de justice. Il est aussi parlé d'eux dans les lettres-patentes du 25 avril 1497; portant suppression de douze hommes d'armes qui avoient été créés, avec 24 archers au prévôt de l'hôtel Turquet, trois ans auparavant, par ses provisions, pour l'accompagner dans les monts. Ces lettres-patentes réduisent à 30 archers les 12 hommes d'armes & les 30 archers, & pour indemniser le prévôt de l'hôtel de la suppression des hommes d'armes parmi lesquels il prenoit une place pour suppléer à une partie des dépenses qu'il lui convenoit de faire, le roi assigna 700 livres tournois par an pour les frais de justice, c'est-à-dire, aux termes de ces lettres dont Miraumont n'a donné qu'un extrait, & qui sont copiées dans un vieux registre manuscrit, mais informe, qui fait partie des titres de la charge de prévôt de l'hôtel, pour l'entretenement des douze sergens, de l'exécuteur de justice & autres frais qu'il lui convenoit faire à cause de sa charge. Quoi qu'il en soit de ceux-ci, l'on voit par la commission donnée par le roi le 5 février 1475, à Pierre Symart, pour faire le paiement des 30 archers que sa majesté venoit de retenir & de mettre sous la charge du prévôt de l'hôtel, on voit, dis-je, que ces archers ne leur ont pas succédé, puisqu'ils furent créés dès le tems de Guyot de Louzieres, qui est le second prévôt de l'hôtel que nous connoissions : que lors de cette création le *roi des ribauds*, & par conséquent ses sergens, avoient été jusqu'alors sous la charge du prévôt de l'hôtel depuis la mort de Tristan l'Hermite : enfin qu'il y resta encore quelque tems jusqu'à ce que le commandement de ces sergents ayant été donné à l'un des archers, le nom de *roi des ribauds* se trouva éteint & oublié. D'ailleurs la différence considérable qu'il y avoit des gages d'un archer à ceux du *roi des ribauds* fait voir que ceux-ci étoient regardés bien au-dessus de ces sergens & de leur chef.

S'il étoit convenable de faire une comparaison d'un officier aussi vil que l'étoit ce *roi des ribauds*, avec un officier aussi distingué que le prévôt de l'hôtel, on reconnoîtroit encore plus facilement l'illusion de ceux qui font succéder ces charges l'une à l'autre ; en effet, outre la disproportion des gages dans le tems de la jurisdiction des maitres-d'hôtel que (*a*) étoit en vogue, le *roi des ribauds* faisoit presque toutes ses fonctions au-dehors de la maison du roi, & ses plus grandes prérogatives ne s'étendoient qu'au dehors, au lieu que les maîtres-d'hôtel auxquels le prévôt de l'hôtel a succédé avoient toute jurisdiction dans l'intérieur. Le *roi des ribauds* ne pouvoit porter verges, ni faire aucun acte de justice dans le logis du roi, sans permission du grand-maître ou des maîtres-d'hôtel, au lieu que le prévôt de l'hôtel a de tout tems eu le droit de porter le bâton de commandement jusques dans la chambre du roi. Enfin le *roi des ribauds*, ainsi que Miraumont l'a rémarqué, est dénommé le dernier dans les comptes de la dépense de la maison du roi ; & s'y trouve employé dans le chapitre des gens du commun (*b*), au

(*a*) Par les provisions de Guillaume Gua, que Miraumont a insérées dans son *Traité du prévôt de l'hôtel*, *pag. 118 & seq.* on voit que les prévôts de l'hôtel avoient 1200 liv. de gages. La date de ces provisions est du 11 novembre 1481.

(*b*) Le procureur de l'hôtel, foing, & avene pour un cheval ; & pour toutes choses 3 sols par jour ; le *roi des ribauds* 4 sols parisis par jour, quand il sera à la cour pour toutes choses....

lieu

lieu que le prévôt de l'hôtel a toujours eu son rang parmi les premiers & les grands officiers de la maison de nos rois.

Il est facile de conclure de tout ce qui vient d'être rapporté, que le roi Louis XI. après la mort de Tristan l'Hermite, qui arriva vraisemblablement vers l'an 1475, puisque depuis ce tems-là il n'est plus fait mention de lui dans l'histoire, voyant de quelle utilité il étoit pour son service, que le prévôt de l'hôtel eût une force convenable en main, se détermina à faire la création de 30 archers, dont je viens de parler. Long-tems auparavant, le prévôt de l'hôtel avoit réuni en sa personne un pouvoir égal à celui du prévôt des maréchaux, que sa majesté lui avoit donné dès son origine la jurisdiction qui avoit été jusqu'alors exercée par les maîtres-d'hôtel. On ne peut donc le regarder comme prévôt subsidiaire, puisque dès son origine, son office existoit indépendamment de celui du prévôt des maréchaux ; & que d'ailleurs au lieu de prêter le serment devant les maréchaux, comme cela auroit dû se pratiquer, s'il leur eût été subordonné, il le prêtoit au contraire ès mains du chancelier de France, ainsi que le fit sous Louis XI. Guillaume Gua, cinquieme prévôt de l'hôtel, en celles de Pierre Doriolle, chancelier de ce roi. Miraumont en rapporte l'acte tout au long, daté de Chimay du 25 novembre 1481. Guillaume de Bullion & ses autres successeurs, jusqu'au sieur de Richelieu, en userent de même. Celui-ci fut le premier qui prêta serment entre les mains du roi ; prérogative qui a jusqu'à présent été conservée à tous ses successeurs.

Ce seroit ici le lieu de satisfaire à la curiosité de ceux qui desireroient de connoître la charge de grand prévôt de France, qui est jointe depuis si long-tems à celle de prévôt de l'hôtel, qu'elle en est est devenue pour ainsi dire inséparable. Mais l'origine de l'une n'est pas moins incertaine que celle de l'autre ; les provisions de messire François Duplessis, seigneur de Richelieu, vingt-unieme prévôt de l'hôtel, nous apprennent que la charge de grand prévôt fut possédée avant lui par le sieur de Chandiou, qui peut-être fut le premier des grands prévôts, à moins que Louis XI n'eût créé cette charge pour Tristan & pour Monterud.

Ce qui prouve que cette charge n'est pas un vain titre d'honneur, mais que les droits en sont aussi réels que ceux de la charge de prévôt de l'hôtel, c'est que ce Chandiou, premier titulaire que nous connoissions, n'étoit plus prévôt de l'hôtel. Il est même à croire que Monterud posséda la charge de grand prévôt, depuis qu'il se fut démis de celle de prévôt de l'hôtel, jusqu'à sa mort, puisque le baron de Baufremont qui lui succéda dans celle-ci ne fut jamais pourvu de la premiere, ainsi que l'attestent les provisions du sieur de Richelieu. Chandiou exerçoit la charge de grand prévôt dès 1524 ; il y a même apparence qu'il la posséda pendant que Guido de Gueffrey, Marc le Groing, Etienne des Ruaulx, Claude Genton des Brosses, François Patault de la Voulte, & Nicolas Hardi, sieur de la Trousse, furent pourvus de celle de prévôt de l'hôtel. Il est même vraisemblable qu'il en étoit revêtu dans les premieres années du sieur de Monterud ; car Miraumont nous apprend que le sieur de la Trousse se démit en sa faveur de celle de prévôt de l'hôtel, ne pouvant plus l'exercer à cause de son âge. Cet auteur qui avoit sans doute vu les provisions de ce prévôt de l'hôtel, n'auroit pas manqué de nous marquer qu'il étoit grand prévôt de France en décembre 1570, date de ces provisions, si cette qualité y avoit été énoncée, de même que celles de chevalier de l'ordre, & de conseiller au conseil privé, qu'il possédoit auparavant. Si l'office de grand prévôt lui avoit

---

Item, il plaît au roi que sa dépense soit payée premiérement & avant les gages des maîtres de requêtes, que l'aumosne, les dixmes & les gaiges & hostellages des physiciens, chirurgiens, du tailleur, de merlin le barbier, du tapissier, du maréchal, du cordonnier, du *roi des ribauds* & des autres. (Denis Godefroi, *loc. citat.* 715.)

été donné avec celui de prévôt de l'hôtel, comme il le fut depuis au sieur de Richelieu, il en auroit aussi fait mention.

Comme la charge de grand prévôt paroissoit éteinte à cause qu'il n'y avoit pas été pourvu depuis la mort de Monterud; & qu'aux termes des provisions du sieur de Richelieu, elle auroit pu être censée supprimée en vertu de quelques édits, ordonnances, ou déclarations dont il ne nous est resté aucune notice, le roi, par ces mêmes lettres de provision, la rétablit en faveur du sieur de Richelieu, pour la tenir conjointement avec celle de prévôt de l'hôtel. Ce fut en sa considération qu'elle fut attribuée spécialement au prévôt de l'hôtel, de maniere que par la suite les deux charges ont paru n'en faire qu'une seule. Une entreprise que Rapin, prévôt de la connétablie, fit sur les prérogatives & l'autorité de cette charge, donna lieu à l'arrêt du conseil d'état du 3 juin 1589, par lequel entr'autres choses sa majesté déclara n'avoir jamais entendu, & qu'elle n'entendoit pas qu'à l'avenir la qualité de grand prévôt fut attribuée à d'autre qu'au prévôt de son hôtel & grand prévôt de France. Il fut aussi rendu un pareil arrêt le 7 mars 1609, contre Morel, successeur de Rapin, & dans la suite un troisieme contre le prévôt de la maréchaussée de Bretagne. Ces deux premiers arrêts joints aux provisions du sieur de Richelieu suffisent pour donner une juste idée des droits attachés à cette charge, dont depuis long-tems les prévôts de l'hôtel semblent négliger de faire usage. *Voyez* PRÉVOTÉ DE L'HOTEL.

ROI *des Sacrifices*, (*Antiq. Rom.*) *rex sacrorum*, *rex sacrificalis*, *rex sacrificulus*, Tite-Live, *l. XXVI. c. vj.* Sous le consulat de Lucius Junius Brutus, & de Marcus Valerius Publicola, le peuple murmurant de ce que l'abolition du gouvernement monarchique sembloit déroger à la religion, parce qu'il y avoit certains sacrifices qui étant réservés aux *rois* personnellement, ne pouvoient plus se faire, on établit un sacrificateur qui en remplit les fonctions, & on l'appella *roi des sacrifices*; mais afin que le nom de *roi* même ne fît point d'ombrage, ce *roi des sacrifices* fut soumis au grand Pontife, exclu de toutes les magistratures, & privé de la liberté de haranguer le peuple.

Lorsqu'il étoit obligé de se trouver aux assemblées des comices, par rapport aux sacrifices dont il avoit l'intendance, aussitôt que les cérémonies étoient finies, il se rétiroit, pour montrer qu'il n'avoit aucune part aux affaires civiles. C'étoit au grand pontife & aux augures qu'appartenoit le droit de choisir le *roi des sacrifices*, qu'ils tiroient ordinairement d'entre les patrices les plus vénérables par leur âge & par leur probité; son élection se faisoit dans le champ de Mars, où le peuple se trouvoit assemblé par centuries; la maison qu'habitoit le *roi des sacrifices*, s'appelloit *regia*, & sa femme reine, *regina*.

C. M. Papyrius, fut le premier à qui on confia ce ministere; & la coutume de créer un *roi des sacrifices* subsista chez les Romains jusqu'au tems de Théodose, qui l'abolit, de même que les autres cérémonies religieuses du paganisme. (*D. J.*)

ROIS *livre des*, (*Critiq. sacrée.*) Il y a quatre livres de l'ancien testament qui portent ce nom, parce qu'ils comprennent plusieurs actions des *rois* des Juifs, & quelques détails de leur gouvernement. Ces quatre livres n'en faisoient anciennement que deux dans le code hébraïque, dont le premier portoit le nom de *Samuel*, & l'autre celui des *rois* ou des *regnes*.

Le premier livre comprend, dans 31 chapitres, l'espace d'environ cent ans, depuis la naissance de Samuel, en 2849, jusqu'à la mort de Saül, en 2949. Le second livre des *rois* contient, en 24 chapitres, l'histoire du regne de David, pendant l'espace d'environ 40 ans, depuis sa seconde onction à Hébron, l'an du monde 2949, jusqu'à l'an 2988.

On ignore l'auteur de ces deux premiers livres des *rois*; quelques-uns les attribuent à Samuel, dont le nom se lit à la tête dans l'original hébreu; mais en tout cas, il n'est pas l'auteur du total, car sa mort se trouve dans le vingt-cinquieme chapitre du premier livre; quand au second livre, ceux qui le donnent à Gad & à Nathan, ne se sont pas apper-

cus qu'il s'y trouve des faits qui ne peuvent être du tems de Samuel ni de Nathan ; aussi les meilleurs critiques conjecturent qu'ils sont l'ouvrage d'Esdras, sur des originaux de Samuel, & autres écrivains du tems de David.

Le troisieme livre des *rois* comprend, en 22 chapitres, l'histoire de cent vingt-six ans, depuis l'association de Salomon au royaume, l'an du monde 2989, jusqu'à la mort de Josaphat, *roi* de Juda, en 3115. Le quatrieme livre des *rois* renferme, en 25 chapitres, l'histoire de deux cent vingt-sept ans, depuis la mort de Josaphat, en 3115, jusqu'au commencement du regne d'Evilmérodach, *roi* de Babylone, qui tira Jéchonias de prison, en 3442.

On ne connoît pas mieux l'auteur des deux derniers livres des *rois*, que celui des deux premiers. Il est assez vraisemblable que tous ces quatre livres sont de la main d'Esdras qui les a disposés sur les matériaux qu'il possédoit ; il y a du moins bien des traits auxquels on croit reconnoître Esdras ; mais on y trouve en même tems des contrarietés qui ne conviennent point à son tems, & qu'il n'a pas pris la peine de concilier. (*D. J.*)

ROIS PASTEURS, (*Hist. sacrée.*) quelques savans ont ainsi nommé les six chefs des Israëlites, *Ephraïm*, *Beria*, *Rapho*, *Saraph*, *Thalé* & *Thaan*, dont il est parlé dans le *I. liv.* de Paralipomènes, *ch. vij.* ou plutôt, *Salathis*, *Beon*, *Apachnas*, *Apophis*, *Janias* & *Assis*, *rois* égyptiens. Comme il paroît qu'il y a une interruption dans l'écriture, depuis la mort de Joseph, par où finit la genèse, jusqu'à la nativité de Moïse, par où commence l'exode, c'est-là que M. Boivin place l'histoire de ces six *rois pasteurs* ; mais nous nous contenterons de remarquer que le fondement de cette prétendue royauté des Hébreux, ne se trouve que dans un fragment de Manéthon, rapporté par Josephe, dans lequel le même Manéthon fait venir les *rois pasteurs* de M. Boivin, de l'orient, & que Josephe lui-même n'assure point la domination de ses ancêtres en Egypte, avec le titre de *rois*. D'ailleurs les Juifs n'ont jamais été en état de faire une irruption dans l'Egypte, avec une armée de deux cent quarante mille hommes ; comme M. Boivin l'imagine. *Voyez* sur tout cela, les *réflexions* de M. l'abbé Banier, dans l'*hist. de l'acad. des Inscrip. tom. III.* (*D. J.*)

ROIS *de Rome*, (*Hist. Rom.*) Rome commença d'abord à être gouvernée par des *rois* ; elle préféra, selon l'usage de ce tems-là, dit Justin, *l. I. c. j.* le gouvernement monarchique aux autres sortes de gouvernemens ; cependant ce n'étoit point une monarchie absolue, mais mitigée & bornée dans sa puissance. L'élection des *rois de Rome*, se faisoit par le peuple, après avoir pris les augures, & le sénat servoit en quelque sorte de barriere à l'autorité monarchique, qui ne pouvoit rien faire de considérable sans prendre son avis. Denys d'Halicarnasse, *l. II. c. xiv.* & *l. VII. c. xxxviij.* vous détaillera les privileges des *rois de Rome* ; je ne ferai que les indiquer.

Ils avoient droit, 1°. de présider à tout ce qui concernoit la religion, & d'en être l'arbitre souverain. 2°. D'être le conservateur des loix, des usages & du droit de la patrie. 3°. De juger toutes les affaires où il s'agissoit d'injures atroces faites à un citoyen. 4°. D'assembler le sénat & d'y présider ; de faire au peuple le rapport de ses décrets, & par-là, de les rendre authentiques. 5°. D'assembler le peuple pour le haranguer. 6°. De faire exécuter les décrets du sénat. Voilà tout ce qui regardoit les affaires civiles, & les tems de paix.

A l'égard de la guerre, le *roi* avoit un très-grand pouvoir, parce que tout ce qui la concerne demande une prompte exécution, & un grand secret, étant fort dangereux de mettre en délibération dans un conseil public, les projets d'un général d'armée. Malgré cela, le peuple romain étoit le souverain arbitre de la guerre & de la paix.

Les marques de la royauté étoient la couronne d'or, la robe de pourpre mêlée de blanc, la chaire curule d'ivoire, & le sceptre au haut duquel étoit la représentation d'une aigle. Il étoit accompagné

de douze licteurs, portant sur leurs épaules un faisceau de baguettes, liées avec des courroies de cuir, & du milieu de chaque faisceau sortoit une hache. Ces licteurs lui servoient en même tems de gardes, & d'exécuteurs de ses commandemens, & de la justice; soit qu'il fallût trancher la tête, ou fouetter quelque coupable, car c'étoit les deux genres de supplices ordinaires chez les Romains: alors ils délioient leurs faisceaux, & se servoient des courroies pour lier les criminels, des baguettes pour les fouetter, & de la hache pour trancher la tête. Quelques-uns prétendent que ces licteurs étoient de l'institution de Romulus; d'autres, de Tullus Hostilius; & d'autres, en plus grand nombre, à la tête desquels il faut mettre Florus, *l. I. c. v.* l'attribuent à Tarquin l'ancien.

Quoiqu'il en soit, les gardes que prit Romulus, & si l'on veut les licteurs armés d'une hache d'arme, couronnés de faisceaux de verges, désignoient le droit de glaive, symbole de la souveraineté; mais sous cet appareil de la royauté, le pouvoir royal ne laissoit pas, en ce genre, d'être resserré dans des bornes assez étroites, & il n'avoit guere d'autre autorité que celle de convoquer le sénat & les assemblées du peuple, d'y proposer les affaires, de marcher à la tête de l'armée quand la guerre avoit été résolue par un décret public, & d'ordonner de l'emploi des finances qui étoient sous la garde de deux trésoriers, qu'on appella depuis *questeurs*.

Les premiers soins de Romulus furent d'établir différentes loix, par rapport à la religion & au gouvernement civil, mais qui ne furent publiées qu'avec le consentement de tout le peuple romain, qui de tout les peuples du monde, se montra le plus fier dès son origine, & le plus jaloux de sa liberté. C'étoit lui qui, dans ses assemblées, autorisoit les loix qui avoient été dirigées par le *roi* & le sénat. Tout ce qui concernoit la guerre & la paix, la création des magistrats, l'élection même du souverain, dépendoit de ses suffrages. Le sénat s'étoit seulement reservé le pouvoir d'approuver ou de rejetter ses projets, qui, sans ce tempérament & le concours de ses lumieres, eussent été souvent trop précipités & trop tumultueux.

Telle étoit la constitution fondamentale de cet état, qui n'étoit ni purement monarchique, ni aussi entiérement républicain. Le *roi*, le sénat & le peuple, étoient pour ainsi-dire, dans une dépendance réciproque; & il résultoit de cette mutuelle dépendance un équilibre d'autorité qui modéroit celle du prince, & qui assuroit en même-tems le pouvoir du sénat, & la liberté du peuple.

Déjà Rome commençoit à se rendre redoutable à ses voisins; il ne lui manquoit que des femmes pour en assurer la durée. Romulus envoya des députés pour en demander aux Sabins, qui refuserent sa proposition: il résolut de s'en venger; & pour y réussir, il ne trouva point de meilleur expédient que de célébrer à Rome des jeux solemnels en l'honneur de Neptune. Les Sabins ne manquerent pas d'accourir à cette solemnité; mais pendant qu'ils étoient attachés à voir le spectacle, les Romains, par ordre de Romulus, enleverent toutes les filles, & mirent hors de Rome les peres & les meres qui réclamoient en vain l'hospitalité violée. Leurs filles répandirent d'abord beaucoup de larmes; elles souffrirent ensuite qu'on les consolât; le tems à la fin adoucit l'aversion qu'elles avoient pour leurs ravisseurs, dont elles firent depuis leurs époux légitimes. Il est vrai que l'enlevement des Sabines causa une guerre qui dura quelques années; mais les deux peuples firent la paix, & n'en firent qu'un seul pour s'unir encore plus étroitement. Rome commença dès-lors à être regardée comme la plus puissante ville de l'Italie; on y comptoit jusqu'à quarante-sept mille habitans, tous soldats, tous animés du même esprit, & qui n'avoient pour objet que de conserver leur liberté, & de se rendre maîtres de celle de leurs voisins.

Cependant Romulus osa regner trop impérieusement sur ses sujets, & sur un peuple nouveau, qui vouloit bien lui obéir, mais qui prétendoit qu'il dépendît lui-même des loix dont il étoit convenu.

dans l'établiffement de l'état. Ce prince au contraire rappelloit à lui feul toute l'autorité qu'il eut dû partager avec le fénat & l'affemblée du peuple. Il fit la guerre à ceux de Comerin, de Fidene, & ceux de Veïe, petite ville comprife entre les cinquante-trois peuples que Pline dit qui habitoient l'ancien *Latium*, mais qui étoient fi peu confidérables, qu'à peine avoient-ils un nom dans le tems même qu'ils fubfiftoient, fi on en excepte Veïe, ville célebre dans la Tofcane. Romulus vainquit ces peuples les uns après les autres, prit leurs villes, en ruina quelques-unes, s'empara d'une partie du territoire des autres, dont il difpofa depuis de fa feule autorité. Le fénat en fut offenfé, & il fouffroit impatiemment que le gouvernement fe tournât en pure monarchie. Il fe défit d'un prince qui devenoit trop abfolu. Romulus âgé de cinquante-cinq ans, & après trente-fept années de regne, diparut, fans qu'on ait pû découvrir de quelle maniere on l'avoit fait périr. Le fénat, qui ne vouloit pas qu'on crût qu'il y eût contribué, lui dreffa des autels après fa mort, & il fit un dieu de celui qu'il n'avoit pû fouffrir pour fouverain.

Après la mort de Romulus, il s'éleva deux partis dans Rome. Les anciens fénateurs demandoient pour monarque un Romain d'origine; lesSabins qui n'avoient point eu de *rois* depuis Tatius, en vouloient un de leur nation. Enfin après beaucoup de conteftations, ils demeurerent d'accord que les anciens fénateurs nommeroient le *roi* de Rome, mais qu'ils feroient obligés de le choifir parmi les Sabins. Leur choix tomba fur un Sabin de la ville de Cures, mais qui demeuroit à la campagne. Il s'appelloit Numa Pompilius, homme de bien, fage modéré, équitable, & qui ne cherchant point à fe donner de la confidération par des conquêtes, fe diftingua par des vertus pacifiques. Il travailla pendant tout fon regne, à la faveur d'une longue paix, à tourner les efprits du côté de la religion, & à infpirer aux Romains une grande crainte des dieux. Il bâtit de nouveaux temples; il inftitua des fêtes; & comme les réponfes des oracles & les prédictions des augures & des arufpices faifoient toute la religion de ce peuple groffier, il n'eut pas de peine à lui perfuader que des divinités qui préfidoient à ce qui devoit arriver d'heureux & de malheureux, pouvoient bien être la caufe du bonheur ou du malheur qu'elles annonçoient; la vénération pour ces êtres fupérieurs, d'autant plus redoutables qu'ils étoient plus inconnus, fut une fuite de ces préjugés.

Rome fe remplit infenfiblement de fuperftition; la politique les adopta, & s'en fervit utilement pour tenir dans la foumiffion un peuple encore féroce. Il ne fut même plus permis de rien entreprendre qui concernât les affaires d'état, fans confulter ces fauffes divinités; & Numa pour autorifer ces pieufes inftitutions, & s'attirer le refpect du peuple, feignit de les avoir reçues d'une nymphe appellée *Egérie*, qui avoit révélé, difoit-il, la maniere dont les dieux vouloient être fervis.

Sa mort, après un regne de quarante-trois ans, laiffa la couronne à Tullus Hoftilius, que les Romains élurent pour troifieme *roi* de Rome; c'étoit un prince ambitieux, hardi, entreprenant, plus amateur de la guerre que de la paix, & qui fur le plan de Romulus, ne fongea à aggrandir fon état que par de nouvelles conquêtes. Tout le monde fait que le courage & l'adreffe victorieufe du dernier des Horaces, fit reconnoître l'autorité de Rome dans la capitale des Albains, fuivant les conditions du combat, qui avoient adjugé l'empire & la domination au victorieux.

Tullus Hoftilius ruina cette ville, dont il transféra les habitans à Rome; ils y reçurent le droit de citoyens, & même les principaux furent admis dans le fénat; tels furent les Juliens, les Servitiens, les Quintiens, les Curiaces & les Cléliens, dont les defcendans remplirent depuis les principales dignités de l'état, & rendirent de très-grands fervices à la république. Tullus Hoftilius ayant fortifié Rome par cette augmentation d'habitans, tourna fes armes contre les Sabins, l'an de Rome 113.

Le détail de cette guerre n'eft point

de mon sujet, je me contenterai de dire que ce prince, après avoir remporté différens avantages contre les ennemis de Rome, mourut dans la trente-deuxieme année de son regne; qu'Ancus Martius, petit-fils de Numa, fut élu en la place d'Hostilius, par l'assemblée du peuple, & que le sénat confirma ensuite cette nouvelle élection, l'an de Rome 114.

Comme ce prince tiroit toute sa gloire de son ayeul, il s'appliqua à imiter ses vertus paisibles & son attachement à la religion. Il institua des cérémonies sacrées qui devoient précéder les déclarations de guerre; mais ses pieuses institutions, plus propres à faire connoître sa justice que son courage, le rendirent méprisable aux peuples voisins. Rome vit bientôt ses frontieres ravagées par les incursions des Latins, & Ancus reconnut par sa propre expérience, que le trône exige encore d'autres vertus que la piété. Il se détermina donc à prendre les armes, & cette guerre fut aussi heureuse qu'elle étoit juste. il battit les ennemis, ruina leurs villes, en transporta les habitans à Rome, & réunit leur territoire à celui de cette capitale.

Tarquin, premier ou l'ancien, quoiqu'étranger, parvint l'an de Rome 138, à la couronne, après la mort d'Ancus, & il l'acheta par des secours gratuits qu'il avoit donnés auparavant aux principaux du peuple. Ce fut pour conserver leur affection, & récompenser ses créatures, qu'il en fit entrer cent dans le sénat; mais pour ne pas confondre les différens ordres de l'état, il les fit patriciens, au rapport de Denis d'Halicarnasse, avant que de les élever à la dignité de sénateurs, qui se trouverent jusqu'au nombre de trois cens, où il demeura fixé pendant plusieurs siecles. On sera peut-être étonné que dans un état gouverné par un *roi*, & assisté du sénat, les loix, les ordonnances, & le résultat de toutes les délibérations, se fissent toujours au nom du peuple, sans faire mention du prince qui regnoit; mais on doit se souvenir que ce peuple généreux s'étoit réservé la meilleure part dans le gouvernement. Il ne se prenoit aucune résolution, soit pour la guerre ou pour la paix, que dans ses assemblées; on les appelloit dans ce tems-là *assemblées par curies*, parce qu'elles ne devoient être composées que des seuls habitans de Rome divisés en trente curies; c'est-là qu'on créoit les *rois*, qu'on élisoit les magistrats & les prêtres, qu'on faisoit des loix, & qu'on administroit la justice.

Servius Tullius fut nommé le sixieme *roi* de Rome, l'an 175 de la fondation de cette ville. Ce prince tout républicain, malgré sa dignité, mais qui ne pouvoit pourtant souffrir que le gouvernement dépendit souvent de la vile populace, résolut de faire passer toute l'autorité dans le corps de la noblesse & des patriciens, où il espéroit trouver des vues plus justes & moins d'entêtement.

Ce prince pour parvenir à ses fins, divisa d'abord tous les habitans de la ville, sans distinction de naissance ou de rang, en quatre tribus, appellées les *tribus de la ville*. Il rangea sous vingt-six autres tribus, les citoyens qui demeuroient à la campagne, & dans le territoire de Rome. Il institua ensuite le cens, qui n'étoit autre chose qu'un rôle & un dénombrement de tous les citoyens romains, dans lequel on comprit leur âge, leurs facultés, leur profession, le nom de leur tribu & de leur curie, & le nombre de leurs enfans & de leurs esclaves. Il se trouva alors dans Rome, & aux environs, plus de quatre-vingt mille citoyens capables de porter les armes.

Servius partagea ce grand nombre d'hommes en six classes, & composa chaque classe de différentes centuries de gens de pié. Toutes les centuries montoient au nombre de cent quatre-vingt-treize, commandées chacune par un centurion de mérite reconnu. Le prince ayant établi cette distinction entre les citoyens d'une même république, ordonna qu'on assembleroit le peuple par centuries, lorsqu'il seroit question d'élire des magistrats, de faire des loix, de déclarer la guerre, ou d'examiner les crimes commis contre la république, ou contre les privileges de chaque ordre. L'assemblée se devoit tenir hors de la ville, & dans le champ de Mars. C'étoit au souverain, ou au premier magistrat, à convoquer ces assemblées, comme celles des curies; & toutes les délibérations y étoient pareillement précédées

par les auſpices, ce qui donnoit beaucoup d'autorité au prince, & aux patriciens, qui étoient revêtus des principales charges du ſacerdoce.

On convint, outre cela, qu'on recueilleroit les ſuffrages par centuries, au lieu qu'ils ſe comptoient auparavant par tête, & que les quatre-vingt-dix-huit centuries de la premiere claſſe donneroient leurs voix les premiers. Servius, par ce réglement, tranſporta adroitement dans ce corps compoſé des grands de Rome, toute l'autorité du gouvernement; & ſans priver ouvertement les plébéïens du droit de ſuffrage, il ſut par cette diſpoſition le rendre inutile. Car toute la nation n'étant compoſée que de cent quatre-vingt-treize centuries, & s'en trouvant quatre-vingt-dix-huit dans la premiere claſſe, s'il y en avoit ſeulement quatre-vingt-dix-ſept du même avis, c'eſt-à-dire une de plus que la moitié de cent quatre-vingt-treize, l'affaire étoit conclue, & alors la premiere claſſe, compoſée de grands de Rome, formoit ſeule les décrets publics. S'il manquoit quelque voix, & que quelques centuries de la premiere claſſe ne fuſſent pas du même ſentiment que les autres, on appelloit la ſeconde claſſe. Mais quand ces deux claſſes ſe trouvoient d'avis conforme, il étoit inutile de paſſer à la troiſieme. Ainſi le petit peuple ſe trouvoit ſans pouvoir, quand on recueilloit les voix par centuries, au lieu que quand on les prenoit par curies, comme les riches étoient confondus avec les pauvres, le moindre plébéïen avoit autant de crédit que le plus conſidérable des ſénateurs. Depuis ce tems-là les aſſemblées par curies ne ſe firent plus que pour élire les flamines, c'eſt-à-dire les prêtres de Jupiter, de Mars, de Romulus, & pour l'élection du grand curion, & de quelques magiſtrats ſubalternes.

La royauté après cet établiſſement, parut à Servius comme une piece hors d'œuvre & inutile, dans un état preſque républicain. On prétend que pour achever ſon ouvrage, & pour rendre la liberté entiere aux Romains, il avoit réſolu d'abdiquer généreuſement la couronne, & de réduire le gouvernement en république, ſous la régence de deux magiſtrats annuels qui ſeroient élus dans une aſſemblée générale du peuple romain. Mais un deſſein ſi héroïque n'eut point d'effet, par l'ambition de Tarquin le ſuperbe, gendre de Servius, qui dans l'impatience de regner, fit aſſaſſiner ſon *roi* & ſon beau-pere. Il prit en même-tems poſſeſſion du trône, l'an de Rome 218, ſans nulle forme d'élection, & ſans conſulter ni le ſénat ni le peuple, comme ſi cette ſuprême dignité eût été un bien héréditaire, ou une conquête qu'il n'eut dûe qu'à ſon courage.

Une action ſi atroce, que l'aſſaſſinat de ſon *roi*, le fit regarder avec horreur par tous les gens de bien. Tout le monde déteſtoit également ſon ambition & ſa cruauté. Parricide & tyran en même-tems, il venoit d'ôter la vie à ſon beau-pere, & la liberté à ſa patrie; comme il n'étoit monté ſur le trône que par ce double crime, il ne s'y maintint que par de nouvelles violences. Pluſieurs ſénateurs, des premiers de Rome, périrent par des ordres ſecrets, ſans autre faute que celle d'avoir oſé déplorer le malheur de leur patrie. Il n'épargna pas même Marcus Junius, qui avoit épouſé une Tarquinie, fille de Tarquin l'ancien, mais qui lui étoit ſuſpect à cauſe de ſes richeſſes. Il ſe défit en même-tems du fils ainé de cet illuſtre romain, dont il redoutoit le courage & le reſſentiment.

Les autres ſénateurs incertains de leur deſtinée, ſe tenoient cachés dans leurs maiſons. Le tyran n'en conſultoit aucun; le ſénat n'étoit plus convoqué; il ne ſe tenoit plus aucune aſſemblée du peuple. Un pouvoir deſpotique & cruel s'étoit élevé ſur la ruine des loix & de la liberté. Les différens ordres de l'état également opprimés, attendoient tous avec impatience quelque changement ſans l'oſer eſpérer, lorſque l'impudicité de Sextus, fils de Tarquin, & la mort violente de la chaſte Lucrece, firent éclater cette haine générale que tous les Romains avoient contre le *roi*. La pitié pour le ſort de cette infortunée Romaine, & la haine des tyrans, firent prendre les armes au peuple. L'armée touchée des mêmes ſentimens ſe révolta; & par un décret public, les Tarquins furent bannis de Rome. Le ſénat,

pour engager le peuple plus étroitement dans la révolte, & pour le rendre plus irréconciliable avec les Tarquins, souffrit qu'il pillât les meubles du palais. L'abus que ce prince avoit fait de la puissance souveraine, fit proscrire la royauté même; on dévoua aux dieux des enfers, & on condamna aux plus grands supplices, ceux qui entreprendroient de rétablir la monarchie.

L'état républicain succéda au monarchique; *voyez* RÉPUBLIQUE ROMAINE, *Gouv. de Rome.*

Le sénat & la noblesse profiterent des débris de la royauté; ils s'en approprierent tous les droits; Rome devint en partie un état aristocratique, c'est-à-dire que la noblesse s'empara de la plus grande partie de l'autorité souveraine. Au lieu d'un prince perpétuel, on élut pour gouverner l'état deux magistrats annuels tirés du corps du sénat, auxquels on donna le titre modeste de *consuls*, pour leur faire connoître qu'ils étoient moins les souverains de la république, que ses conseillers, & qu'ils ne devoient avoir pour objet que sa conservation & sa gloire. *Voyez* CONSUL. (*D. J.*)

ROI DES ROMAINS, (*Hist. mod.*) dans l'empire d'Allemagne, c'est le prince élu par les électeurs pendant la vie de l'empereur, pour avoir la conduite & le maniement des affaires en son absence, comme vicaire général de l'empire, & pour succéder après sa mort au nom & à la dignité d'*empereur*, sans qu'il soit besoin d'autre élection ou confirmation.

Cette qualité, dans le sens où on la prend aujourd'hui, étoit tout-à-fait inconnue du tems des premiers empereurs de la maison de Charlemagne, qui étoient empereurs & *rois des Romains*, c'est-à-dire, souverains de la ville de Rome tout ensemble. Ils donnoient à leurs héritiers présomptifs la qualité de *roi d'Italie*, comme les anciens empereurs romains faisoient prendre celle de *César* à leurs successeurs désignés à l'empire.

Le nom de *roi des Romains* ne commença à être en usage que sous le regne d'Othon I. & les empereurs le prenoient, quoiqu'en pleine possession de l'empire, & de la dignité impériale, jusqu'à ce qu'ils eussent été couronnés par les papes. C'est en ce dernier sens qu'il faut entendre le texte de la bulle d'or, quand elle fait mention du *roi des Romains*, dont elle n'a jamais parlé dans le sens où l'on emploie aujourd'hui ce terme, que nous avons d'abord défini suivant l'usage présent: car le dessein de Charles IV. en faisant la bulle d'or, étoit de rendre l'empire purement électif, de fonder & d'affermir les prérogatives des électeurs. Or, ce qui s'est passé dans la maison d'Autriche depuis 200 ans, montre assez clairement que rien n'est plus contraire à cette liberté que l'élection d'un *roi des Romains*, du vivant même de l'empereur. Les électeurs prévirent bien ces inconvéniens, lorsque Charles V. voulut faire élire Ferdinand son frere *roi des Romains*, & prétendirent les prévenir par un réglement conclu entre eux & cet empereur à Schwinfurt, en 1532, mais que la maison d'Autriche a bien su rendre inutile.

Le *roi des Romains* est choisi par les électeurs, & confirmé par l'empereur; il est couronné d'une couronne ouverte, qu'on appelle *romaine*, mais on ne lui prête aucun serment de fidélité qu'après la mort de l'empereur; on lui donne le titre d'*auguste*, & non celui de *toujours auguste*, qui est réservé à l'empereur. L'aigle éployée qu'il porte dans ses armes, n'est qu'à une tête. En vertu de son titre, il est sans contestation successeur de l'empereur. Après sa mort, & pendant la vie de l'empereur, vicaire unique & universel, second chef & régent de l'empire. Il est vrai que tant que l'empereur réside dans l'empire, tous ces titres magnifiques sont pour le *roi des Romains* des honneurs sans pouvoir.

Le *roi des Romains* a d'ailleurs des avantages qui lui sont communs avec l'empereur, comme de présider aux dietes, de les convoquer de l'aveu des électeurs, & de les congédier; de faire des comtes & des barons, de donner des lettres de noblesse, d'accorder des priviléges aux universités; de mettre les rebelles au ban de l'empire, en observant toutefois les formalités ordinaires; de rappeller les proscrits

proscrits, de commuer les peines, *&c.* mais il reconnoît l'empereur pour son supérieur. Il doit n'agir qu'au nom & par ordre de l'empereur ; c'est au moins ce qu'il doit promettre, par la capitulation qu'on lui fait signer après son élection. Supposé qu'il n'ait pas l'âge de dix-huit ans, & qu'avant que de l'avoir atteint, il parvienne à l'empire, on lui impose la condition de n'agir en qualité d'empereur, que sous l'autorité des vicaires de l'empire, comme ses tuteurs, jusqu'à ce qu'il ait les années de majorité fixées par la bulle d'or ; les actes néanmoins & les ordonnances doivent être rendus en son nom.

Le *roi des Romains* est traité de *majesté royale* par tous les princes, & dans les cérémonies ; il marche au côté gauche de l'empereur, un pas ou deux derriere. Quand il s'y trouve seul, le maréchal de la cour ne porte l'épée devant lui que dans le fourreau, au lieu qu'on la porte nue devant l'empereur. Le même *roi* traite l'empereur de *majesté*, & l'appelle son *seigneur*, mais l'empereur ne le traite que de *dilection.*

Comme la bulle d'or, quand il s'agit d'élire un empereur, parle seulement d'élire un *roi des Romains futur empereur*, c'est toujours une condition préliminaire, que le sujet à qui on destine l'empire, soit choisi & déclaré *roi des Romains* par les électeurs, ainsi que nous l'avons vu pratiquer dans les deux dernieres élections. Heiss, *hist. de l'empire, t. III.*

Roi, *pié de*, on dit en France *pié de roi*, qui est une certaine mesure, dont la longueur est déterminée par tout le royaume par l'autorité du prince. On lui donne ce nom pour le distinguer du *pié de ville*, qui n'est pas le même dans toutes les villes du royaume : c'est pourquoi les Mathématiciens se servent toujours du *pié de roi.*

Un pendule long de 5 *piés de roi* fait en une heure 1846 vibrations simples : l'on pourroit donc retrouver par le moyen du pendule, la longueur du *pié de roi*, si cette mesure venoit à être perdue ou altérée. *Voyez* Pié, Mesure, Pendule, *&c.* (*E*)

Roi rendu, *jeu du*, c'est un jeu qui suit presque en tout les regles & la maniere de jouer le quadrille, à la réserve qu'il est libre à celui qui a le *roi* appellé, de le rendre à celui qui l'appelle, qui doit en échange lui donner une carte de son jeu.

Ce jeu ne se joue de la sorte, que pour empêcher qu'on ne joue de petits jeux, ce qui ôte beaucoup de l'agrément du quadrille ordinaire, & fait que cette maniere de jouer plus gênante, a trouvé plus de partisans parmi les personnes d'un amusement plus sérieux.

Ce quadrille ne differe absolument de l'autre qu'en ce qu'il est permis à celui qui a le *roi* appellé, de se rendre à l'hombre, ce qui fait qu'il y a quelques regles particulieres. Celui qui a le *roi* appellé à mauvais jeu, peut rendre le *roi* appellé à l'hombre, qui doit lui donner en échange telle carte que bon lui semblera de son jeu, & chaque joueur est en droit de voir la carte échangée.

Celui qui, ayant la carte appellée, auroit beau jeu, & rendroit le *roi* pour faire perdre l'hombre, feroit la bête, sans que l'hombre fût exempt pour cela de la faire aussi, s'il ne gagnoit pas le jeu. Il faut que le *roi* appellé ait trois mains pour être dans ce cas.

Celui à qui l'on a rendu le *roi* est obligé de faire six mains avec ce secours, tous les joueurs étant réunis contre lui.

Il ne partage avec personne s'il gagne, & paye seul s'il perd.

L'on ne peut point rendre le *roi* à celui qui joue avec spadille forcé ; il y a des maisons où l'on rend toujours le *roi* appellé, & où celui qui joue, joue toujours seul, & le dernier est obligé de jouer si tous les autres ont passé, en appellant un *roi* qu'on lui rend, en spadille si l'on en est convenu.

Roi *au jeu des échecs*, est la premiere & la principale piece du jeu. C'est de la perte de la partie ; c'est encore elle qui la fait finir. Le *roi* se place au milieu du damier sur la quatrieme case blanche ou noire, selon sa couleur. Quant à sa marche, elle est fort grave, il ne va jamais que de case en case, en droite

ligne & obliquement, devant, derriere, à côté, lorsqu'il ne trouve point d'obstacles qui l'arrêtent. Il ne fait qu'un pas à la fois, à moins qu'il ne saute; *voyez* SAUT : pour lors il peut sauter deux cases seulement de son côté, ou de celui de la dame; car le saut de trois cases n'est plus usité.

Quand le *roi* saute de son côté, il prend la place de son chevalier, & sa tour se place auprès de lui à la case de son fou.

Si c'est du côté de la dame qu'il saute, il prend la place de son fou, & la tour de ce côte prend la case de la dame.

Il y a cinq choses au jeu des échecs qui empêchent le *roi* de sauter : 1°. s'il se trouve quelque piece entre lui & la tour; 2°. quand cette tour a changé de place; 3°. Si le roi est obligé de sortir de sa place; 4°. s'il est en échec, & 5°. lorsque la case au-dessus de laquelle il veut sauter, est une de quelque piece de son ennemi, qui pourroit le faire échec en passant. Quoiqu'il soit permis aux *rois* de se remuer de tous côtés, ils ne peuvent néanmoins jamais se joindre; il faut qu'il ait au moins une case de distance entre eux : & quand chaque *roi* est en marche, il prend, si bon lui semble, toutes les pieces qui se rencontrent dans son chemin.

ROIDE, adj. (*Gram.*) qu'on ne peut fléchir. On dit un bâton, un bois *roide*; un ressort *roide*; un cadavre *roide*; un membre *roide* de froid; un escalier *roide*, alors *roide* se prend pour *droit* & difficile à monter; une montagne *roide*; un caractere dur & *roide*; un style *roide*; une voix *roide*.

ROIDE, (*Maréchal*) se dit du col & des jambes du cheval; du col quand le cavalier ne peut le faire plier, & des jambes, lorsqu'elles sont si fatiguées, qu'à peine peut-il les plier un peu en marchant.

ROIDEUR, s. f. (*Gram.*) inflexibilité d'une chose dont il est difficile de déranger la direction des parties sur sa longueur. On dit la roideur d'une lame, d'un fléau, d'une branche; & au figuré, la *roideur* de son esprit, de son caractere, de sa voix, *&c.*

ROIDIR, v. act. (*Gram.*) être ou rendre roide. Les muscles se *roidissent* dans les passions violentes. L'air humide *roidit* les cordes tendues; il se *roidit* contre l'évidence. Il faut souvent se *roidir* contre le torrent général, contre les passions. Il est naturel à l'homme, que la nature a créé libre, de se *roidir* contre l'autorité; c'est la raison qui lui en fait connoître les avantages, qui le soumet au poids de la chaîne, & qui l'empêche de la secouer.

ROINE-BLANCHE, (*Hist. de France.*) on appelloit autrefois *roines-blanches* les reines veuves, ou à cause de leur coëffure blanche, ou en mémoire de Blanche de Castille, veuve de Louis VIII. & de Blanche d'Evreux, veuve de Philippe de Valois. (*D. J.*)

ROIOC, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir, profondement découpée, & placée sur de petits embryons réunis de façon qu'ils ont la forme d'une petite tête: l'ombilic de chaque embryon est attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur. L'embryon devient dans la suite un fruit mol & anguleux, qui renferme une semence dure & anguleuse. Les fruits du *roïoc* sont réunis en un corps rond qui ressemble à un péleton. Plumier, *nova plant. amer. genera. Voyez* PLANTE.

ROISÉ, s. f. (*Gram.*) dans la basse latinité, *rothorium rouissoir* en quelques provinces, & *rotheur* en d'autres, est une fosse où l'on met pourrir à demi le chanvre, afin que la filasse puisse s'en détacher. L'action de telle eau que ce soit suffit pour opérer cette pourriture; il est même des pays où l'on se contente d'exposer le chanvre à la rosée; ce qui sans doute étoit autrefois l'usage le plus général, puisque, suivant les étimologistes, *rouis* dérive à *rore*.

Dans le pays où l'impression de la rosée ne suffit pas, on y supplée en y laissant séjourner le chanvre dans des eaux mortes, mais les plus claires qu'il soit possible de les choisir. Ce séjour est de huit jours, plus ou moins, selon que la chaleur plus ou moins grande accélere plus ou moins la pourriture du chanvre.

Le choix des eaux mortes pour cette opération, n'est pas une preuve que les eaux vives ne lui convinssent autant, &

peut-être mieux. Ce choix n'eſt point libre : les plus anciens réglemens ſur le fait des eaux ont pris les plus grandes précautions pour éloigner les chanvres des rivieres & des eaux courantes. *Salubritatem aeris*, portent les anciennes conſtitutions du royaume de Sicile, *divino judicio reſeratam, in quantum poſſumus ſtudio proviſionis noſtræ ſtudemus conſervare : mandantes ut nulli amodo liceat, in aquis currentibus linum aut cannabum ad maturandum ponere, nè ex eo, prout certò didicimus, aeris diſpoſitio corrumpatur : quod ſi fecerit, linum ipſum aut cannabum amittat.*

La vieille charte normande avoit la même diſpoſition, *ch. vij.* en ces termes. *Rothoria in aquis defluentibus fieri non poſſunt, cum illis aquæ frequentius corrumpantur* : ce que l'ancienne coutume de Normandie avoit conſervé en défendant, *premiere part.* §. 1. *ch. xvij. que l'on ne fit roteurs, ne chanvrer roir en eaus courantes, parquoi ne ſoyent ſouventes fois corrompues, ſi que les poiſſons en meurent.* Ce qui a paſſé dans la nouvelle coutume, par laquelle, pour prévenir les entrepriſes des particuliers qui, en détournant l'eau des rivieres, & en l'y faiſant rentrer après qu'elle avoit abreuvé leurs *roiſes*, avoient trouvé le moyen d'éluder la loi, ſtatue, *art.* 209. *rotheurs ne peuvent être faits en eaux courantes, c'eſt aulcun veut détourner eau pour en faire, il doit vuider l'eau dudit rotheur, en ſorte que l'eau d'icelui rotheur ne puiſſe retourner en la riviere.* Sur quoi M. Joſias Berault, conſeiller à la table de marbre du parlement de Rouen, obſerve en ſon commentaire ſur la coutume de Normandie, que les rotheurs font mourir le poiſſon, parce que les ſucs groſſiers que le chanvre a tirés d'une terre très-forte par elle-même & extrêmement chargée de fumier, enivrent le poiſſon, & portent la mortalité dans les rivieres : *pourquoi*, ajoute-t-il, *les officiers des eaux & forêts doivent y veiller comme ſur une des choſes de leur miniſtere les plus intéreſſantes pour le bien public.*

Ces attentions ne ſont point particulieres à la coutume de Normandie : celles de Bourbonnois, *art.* 162. *ch. xiv.* d'Amiens, *tit.* 11. *art.* 243. de Hainault, *ch. x. art.* 16. de Mons, *ch. liij. art.* 6. de Lille, *tit.* 1. *art.* 11. *&c.* portent les mêmes diſpoſitions auxquelles eſt conforme l'*art.* 7. du réglement général de la table de marbre de Paris, du 15 Mai 1585, relatif à un arrêt du même ſiege, du 26 Juillet 1557, portant *défenſes & inhibitions de faire rouir aucuns chanvres & lins, & de mettre aucune chauly, tannerie, ou autres choſes portant poiſon, dans les étangs ou marais publics, ou même dans les eaux particulieres, parce que celæ corrompt l'eau, enſuite l'air, & fait mourir le poiſſon.*

En conformité de tous ces réglemens, auſſi poſitifs dans leurs diſpoſitions, que clairement motivés, ont été rendus pluſieurs arrêts du conſeil, rapportés en la conférence de l'ordonnance de 1669, *édit. in*-4°. contenant les loix foreſtieres de France.

Ainſi, la défenſe de rouir des chanvres dans les rivieres & dans les eaux courantes, même particulieres, fait partie du droit public de la France. Ce droit n'abandonne pour le rouiſſement des chanvres que les eaux mortes, ou celles qui étant tirées d'une riviere ou eau courante ſe perdent dans des terreins plus bas, & ne retournent plus à la riviere, ou s'y rendent par un circuit, dont la longueur leur donne le tems de dépoſer les ſucs dangereux dont elles ſe ſont chargées par leur ſéjour dans la *roiſe*.

La connoiſſance des obſervations qui ont ſervi de baſe à toutes les loix que je viens de rapporter, auroient pu éclairer ſur un phénomene qui a mérité l'attention de l'académie des Sciences de Paris.

Il eſt arrivé récemment que les eaux de la Seine étant très-baſſes, ſe ſont chargées inſenſiblement de principes de corruption qui répandirent à Paris une eſpece d'épidémie. Les médecins ne prirent point le change ſur la cauſe du mal ; ils l'attribuerent unanimement à une eſpece d'infection qu'avoit contracté le peu d'eau qui reſtoit dans la riviere. Mais d'où venoit cette infection ? Etoit-ce du défaut

ou de la lenteur de la circulation de l'eau? Etoit-ce des immondices que la Seine ne pouvoit plus absorber & dépofer, *&c*? les avis étoient incertains & partagés; enfin un des membres de l'académie des Sciences remonta la Seine, l'analysa, l'obferva, crut découvrir la fource du mal dans certaines plantes aquatiques qui s'étoient emparées du lit que la riviere leur avoit abandonné, & conftata cette découverte par un favant mémoire inféré dans *les recueils de l'académie*.

Mais toutes les eaux mortes étoient desféchées par l'ardeur de l'été de cette année. Les eaux courantes roulant à peine dans leur lit, ne pouvoient fournir à l'abreuvement des *roifes*, & la néceffité força de mettre rouir les chanvre dans les rivieres mêmes & dans les ruiffeaux. Que l'on fe repréfente maintenant les ruiffeaux, les fontaines, les rivieres qui portent leurs eaux dans la Seine, le lit même de ce fleuve depuis fa fource, rempli de chanvre pendant les mois du travail, & l'on imaginera aifément pourquoi, & pendant ces deux mois, l'eau de la Seine a été corrompue au point d'imprégner des fucs groffiers & putrides dont elle étoit chargée, les plantes, même les plus infipides de leur nature. Ainfi, l'on peut comparer les recherches de l'académicien fur ce phénomene, aux efforts que faifoit un ancien philofophe pour découvrir la caufe du goût mielleux & des parties mellifiques qu'il avoit découvertes dans une foupe qui avoit été préparée dans un pot où il y avoit eu du miel. De tout ce qui vient d'être dit fur cet article, il réfulte que les raifons & le choix de l'eau pour les abreuver méritent toutes les attentions qu'ont rapportées nos anciennes loix pour les écarter des rivieres & des eaux courantes. *Cet article eft de M.* GROSLEY, *avocat à Troyes.*

ROITELET, ROI, ROITELAT, ROTTOLET, REBETRE, FARFONTE, FOVETTE ROUSSE, BERICHOT, BEURICHON, BŒUF DE DIEU, f. m. *paffer troglodites*, (*Hift. nat. Ornithol.*) oifeau qui pefe trois gros; il a un peu plus de quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec jufqu'à l'extrémité de la queue, & fix pouces d'envergure. Le cou, le dos & les ailes font d'une couleur brune-roufsâtre ou châtain, celle du croupion & de la queue eft encore plus roufsâtre, & il y a fur les ailes & fur la queue des taches tranfverfales noirâtres. La gorge eft d'un blanc-roufsâtre; le milieu de la poitrine a une couleur blanchâtre; les côtés du corps & le ventre ont des lignes tranfverfales noires fur un fond de couleur blanche-roufsâtre; le bas-ventre eft d'un brun-roufsâtre; les plumes du fecond rang de l'aile ont à leur extrémité trois ou quatre petites taches blanches; on en voit auffi de pareilles fur les plumes qui couvrent la queue. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aile, & douze dans la queue; cet oifeau la tient ordinairement relevée. Le bec a un demi-pouce de longueur; il eft mince, jaunâtre pardeffous, & brun par-deffus. L'iris des yeux a une couleur de noifette; le dedans de la bouche eft jaune. Le doigt de derriere & fon ongle font plus gros & plus longs que les autres doigts & les autres ongles. Cet oifeau fe gliffe dans les haies & dans les bordures, ce qui lui a fait donner le nom de *troglodytes*. Il eft de courte volée. Le *roitelet* fait ordinairement fon nid dans les buiffons & dans les haies, ou dans le chaume dont on couvre les maifons. Le dehors eft compofé de mouffe, & le dedans eft garni de plumes & de poils. Ce nid a la forme d'un œuf pofé fur l'un de fes bouts; l'ouverture qui fert de paffage à l'oifeau fe trouve dans le milieu de l'un des côtés. Cet oifeau chante très-agréablement lorfqu'il eft apprivoifé, & fa voix eft plus forte qu'on ne devroit l'attendre d'un fi petit oifeau, fur-tout dans le mois de Mai; c'eft auffi dans ce même tems qu'il niche. La femelle pond à chaque couvée neuf ou dix œufs, & quelquefois plus. Wilughbi, *Ornit.* *Voyez* OISEAU.

ROITELET HUPÉ, ROITELAT, PETIT ROI, POUL, SOURCICLE, SOUCIE, *regulus criftatus.* Aldrovandi. C'eft l'oifeau le plus petit de tous ceux que l'on trouve en France; il ne pefe qu'un gros; il a environ quatre pouces de longueur

depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité des doigts, & trois pouces neuf lignes si l'on prend la longueur jusqu'au bout de la queue. L'envergure est de six pouces. Les plumes du sommet de la tête qui forment la hupe ou la couronne de cet oiseau, sont de couleur de safran ou d'un rouge très-clair, & il peut en plissant sa peau, cacher & découvrir cette hupe. Les bords de cette hupe sont jaunes de toute part; elle est oblongue & entourée par une ligne noire assez large. Cette hupe est placée au milieu de la tête sur une ligne droite qui s'étend depuis le bec vers le cou, dont les côtés sont d'un beau jaune-verd; le tour des yeux est blanc; tout le dos & les faces supérieure & inférieure du cou sont d'un verd obscur mêlé de jaune. La couleur de la poitrine est d'un blanc sale; les aîles sont courbes & assez ressemblantes à celles du pinçon; elles ont chacune dix-huit grandes plumes comme dans presque tous les petits oiseaux; elles sont noirâtres, & elles ont les bords des barbes extérieures jaunes, & ceux des barbes intérieures blancs; la pointe des trois plumes qui sont les plus prochaines du corps est blanche. Ce qu'il y a de plus remarquable sur les ailes de ce petit oiseau, c'est que toutes les grandes plumes, excepté les cinq premieres & les trois dernieres, ne sont noirâtres que sur les barbes extérieures qui se trouvent au-delà du bout des plumes du second rang qui les recouvrent, ce qui fait que quand les ailes sont pliées, on voit une assez grande tache noire à-peu-près sur leur milieu. La premiere des grandes plumes des ailes est courte & mince. Les petites plumes du premier rang, qui couvrent les grandes, ont la pointe blanche, ce qui forme une ligne blanche transversale sur l'aile. Il y a aussi des taches blanches dans les autres rangs des mêmes plumes. La queue n'est pas fourchue; elle est composée de douze plumes longues d'un pouce & demi & pointues à l'extrémité, dont la couleur est brune, à l'exception des bords extérieurs qui sont d'un verd-jaunâtre. Le bec est mince, droit, noir & long d'un demi-pouce. Les piés sont jaunâtres; la langue est longue, pointue & fourchue. L'iris des yeux a une couleur de noisette. La femelle est moins colorée que le mâle. Ce petit oiseau se nourrit d'insectes; il se tient ordinairement perché au-dessus des arbres, & principalement sur les chênes. Aldrovande dit que la femelle fait d'une seule ponte six ou sept œufs qui ne sont pas plus gros que des pois. Willughby, *Ornith.* *Voyez* OISEAU.

ROITELET, *ou* PETIT ROI, *regulus*, (*Hist. mod.*) titre qu'on voit souvent employé dans les conciles des Saxons d'Angleterre, pour synonyme à *comte*. *Voyez* COMTE.

De-là *sub-regulus*, qu'on employoit pareillement pour signifier *vicomte*, quoique ces deux mots semblent en bien des endroits être pris indifféremment l'un pour l'autre. Ainsi voit-on dans les archives de la cathédrale de Worcester, qu'Utredus y prend quelquefois la qualité de *regulus*, & d'autres fois celle de *sub-regulus* de la cité de Worcester.

Mais dans d'autres endroits, nous trouvons ces deux qualités distinguées l'une de l'autre. Offa, roi de Mercie, Uthredus, *regulus*; Alredus, *sub-regulus*, *&c.*

ROKOSZ, s. m. (*Hist. mod. politiq.*) c'est ainsi que l'on nomme en Pologne une espece de confédération, qui a lieu quelquefois dans les dietes ou assemblées de cette nation tumultueuse. Lorsque les nobles craignent quelque chose de la part du roi ou du sénat, ils se lient par serment *in caput & animam*, de soutenir les intérêts de la patrie, & ils sont obligés en vertu de *rokosz*, de s'armer pour venir à son secours, ou plutôt pour la déchirer.

ROLAND, STATUES DE (*Hist. mod.*) dans plusieurs villes de Saxe & d'autres parties d'Allemagne, on voit dans les marchés publics, des colonnes sur lesquelles on a sculpté une épée, ou bien ces colonnes sont surmontées de la statue d'un homme armé d'une épée, ce qui est un symbole de la haute-justice. On a cru que ces monumens représentoient *Roland*, neveu de Charlemagne, si vanté sur-tout dans les romans; mais c'est une erreur, & l'on pense que le nom qu'on leur don-

ne, vient de l'ancien mot ſaxon *rugen*, dénoncer en juſtice, ou bien du mot *ruhe*, tranquillité, & *land*, pays; comme ſi ces monumens étoient des ſymboles de la tranquillité que procure la juſtice.

ROLDUC, (*Geogr. mod.*) en latin *Rhodia ducis*; petite ville des Pays-bas dans le duché de Limbourg, à quatre lieues au nord d'Aix-la-Chapelle, & chef-lieu d'une contrée de même nom, qui appartient en partie à la maiſon d'Autriche, & en partie aux Etats généraux, par le traité réglé à la Haie en 1661. Le territoire de *Rolduc* a d'orient en occident environ ſix lieues de longueur, & deux de largeur du nord au ſud. *Longit.* 23. 52. *lat.* 50. 48. (*D. J.*)

ROLE, ſ. m. (*Gramm.*) état ou liſte de pluſieurs choſes ou perſonnes, portées les unes au-deſſous des autres, ſans ordre ou ſelon quelque ordre. On porte tel homme, tel effet au *rôle*.

RÔLE, (*Littérature.*) au théâtre c'eſt la partie que l'acteur doit ſavoir & débiter. Il faut qu'outre ſon *rôle*, il ſache les mots de chacun des *rôles* des autres acteurs après leſquels il doit répondre. *Voyez* THÉATRE.

On appelle *grands rôles* ou *principaux rôles*, ceux où les acteurs repréſentent le héros ou les perſonnages les plus intéreſſans d'une piece.

RÔLE, dès le tems d'Anaſtaſe, on trouve les empereurs repréſentés ſur des médailles, tenant dans leurs mains un *rôle* long & étroit. Les antiquaires en ont fort long-tems cherché la cauſe; les uns ont cru que c'étoit un *rôle* de papiers, de mémoires, de requêtes, *&c.* que l'on préſentoit aux princes, ou quelque choſe de ſemblable; d'autres ont cru que c'étoit un mouchoir pliſſé que les perſonnes qui préſidoient aux jeux, élevoient en haut pour avertir de commencer; d'autres que c'étoit un petit ſac de poudre ou de cendre que l'on préſentoit à l'empereur dans la cérémonie de ſon couronnement, & que l'on appelloit *akakia*, qui vouloit ſignifier que le moyen de conſerver leur innocence, étoit de penſer qu'ils n'étoient que pouſſiere. *Voyez* AKAKIA. Il eſt bien plus ſimple de penſer que cet inſtrument n'eſt que le rouleau nommé *mappa*, que le principal magiſtrat élevoit en l'air, comme nous l'avons remarqué au mot DIPTIQUE. *Voyez auſſi* MAPPAIRE.

RÔLE, (*Juriſprud.*) du latin *rotulum*, eſt un état de quelque choſe; ces états ou mémoires ont été appellés *rôles*, parce qu'on les écrivoit anciennement ſur de grandes peaux ou parchemins que l'on rouloit enſuite.

En parlement, l'on appelle *grand rôle*, celui où l'on inſcrit les cauſes qui ſe plaident aux grandes audiences; petit *rôle*, celui où l'on met les cauſes des petites audiences. *Rôles* des provinces ſont ceux où l'on met les appels des bailliages de chaque province qui ſe plaident le lundi & mardi; *rôle* des jeudi, celui où l'on met les cauſes des jeudis. *Rôle* d'après la S. Martin; *rôles* de la chandeleur, de pâques, *&c.* ſont les *rôles* des cauſes qui ſe plaident dans ces tems; *rôle* de relevée, eſt celui des cauſes qui ſe plaident le mardi après midi; *rôle* de la tournelle, eſt celui des cauſes de la grande audience de la tournelle. *Voyez l'article* PARLEMENT.

RÔLE DES TAILLES, eſt l'état de répartition de la taille ſur les contribuables de chaque paroiſſe. *Voyez* TAILLES. (*A*)

ROLE, *le grand* (*Sucrerie.*) autrement nommé le *grand tambour*; c'eſt celui des trois tambours qui eſt au milieu du moulin à ſucre, & qui eſt traverſé de l'arbre du moulin. *Savary.* (*D. J.*)

RÔLE *de tabac*, (*Manufacture de tabac.*) *Voyez* ROULEAU *de tabac*.

ROLLE, ſ. m. (*Muſique.*) Le papier ſéparé qui contient la muſique que doit exécuter un concertant, & qui s'appelle *partie* dans un concert, s'appelle *rolle* à l'opéra. Ainſi l'on doit diſtribuer une partie à chaque muſicien, & un rolle à chaque acteur. (*S*)

ROLLE, (*Géogr. mod.*) bourg de Suiſſe dans le pays Romand, à trois lieues de Morges, au bord du lac de Geneve, dans l'endroit où ce lac s'avance dans les terres, & fait un enfoncement

considérable, en sorte que c'est le lieu de sa plus grande largeur. Je parle de ce bourg, parce qu'il est au-dessus de la plûpart des petites villes de France, qu'il est très-beau par sa position, & décoré de plusieurs jolies maisons. Sa situation est au pié d'un côteau riant, qui fait un très-bon vignoble. La baronie du lieu est une des plus belles terres seigneuriales du canton. (*D. J.*)

ROLLIER, ROLLER, GEAI DE STRASBOURG, *garrulus argentoratensib. Aldrovandi*, Wil. oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du geai; il a un pié & six lignes de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement neuf pouces & demi jusqu'au bout des doigts. La longueur du bec est d'un pouce cinq lignes depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche, & la queue a quatre pouces sept lignes; l'envergure est de deux piés; les ailes étant pliées s'étendent jusqu'aux deux tiers de la longueur de la queue: la tête & la face inférieure du cou sont d'un bleu couleur d'aigue-marine qui change à différens aspects en un verd obscur; les plumes du dos & celles des épaules ont une couleur fauve-clair; celles du croupion & du dessous de la queue, sont d'un verd mêlé de bleu-violet. Toute la face inférieure du cou est d'un bleu pareil à celui de la face supérieure, & elle a de petites lignes plus claires & plus brillantes qui s'étendent le long du tuyau de chaque plume. La poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes de la face inférieure des ailes, & celles du dessous de la queue, sont d'un bleu couleur d'aigue-marine claire. Il y a vingt-trois grandes plumes dans chaque aile; la seconde est la plus longue de toutes; les trois premieres ont le côté extérieur de la face inférieure noir, & le côté intérieur est d'un bleu-violet; en-dessus elles sont noires & ont une teinte de verd très-obscur; la quatrieme & celles qui suivent jusqu'à la dix-neuvieme inclusivement, sont à leur origine d'un bleu couleur d'aigue-marine clair; le reste de chaque plume est noir en-dessus, & d'un bleu-violet en-dessous, du côté intérieur seulement, car le côté extérieur est noir; la vingtieme des grandes plumes des ailes a une couleur grise-brune mêlée de fauve clair & d'un peu de verd; enfin les trois dernieres sont d'un fauve clair du côté extérieur, & d'un gris-brun mêlé d'un peu de verd du côté intérieur. La queue est composée de douze plumes; les deux du milieu ont en-dessus une couleur grise-brune mêlée d'une légere teinte de verd, & elles sont en-dessous d'un verd d'aigue-marine; les quatre qui suivent de chaque côté ont en-dessous la même couleur que les précédentes; la face supérieure & l'extrémité tant en-dessus qu'en-dessous, sont d'un bleu couleur d'aigue-marine clair; la plus grande partie des barbes intérieures est d'un gris-brun en-dessus, & d'un bleu-violet en-dessous; la plume extérieure a l'extrémité noire en-dessus, & d'un bleu-violet en-dessous. Le bec est noirâtre, excepté à la base, où il y a une couleur jaunâtre; les narines sont longues & étroites, & dirigées obliquement. Les piés ont une couleur jaunâtre. Le *rollier* est un oiseau de passage; il vient de tems en tems aux environs de Strasbourg; il passe à Malte & quelquefois en France; il se nourrit d'insectes, & principalement de scarabés. *Ornithol.* de M. Brisson, *tome II. Voyez* OISEAU.

ROLLIER D'ANGOLA, *galgulus angolensis*, oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du geai; il a un pié trois pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & seulement neuf pouces trois lignes jusqu'au bout des ongles; la longueur du bec est d'un pouce sept lignes depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche; la plume extérieure de chaque côté de la queue a huit pouces trois lignes de longueur, & les autres n'ont que quatre pouces; l'envergure est de dix pouces; les ailes étant pliées s'étendent à un peu plus de trois pouces au-delà de l'origine de la queue; le dessus de la tête & la face supérieure du cou sont verts; la partie antérieure du dos & les grandes plumes des épaules, ont une couleur fauve mêlée de verd, qui paroît d'un verd d'olive à différens aspects. La partie postérieure du dos, le

croupion & les petites plumes des ailes, sont d'un très-beau bleu ; la gorge, la face inférieure du cou, & la poitrine, ont une couleur violette ; chaque plume de la gorge & de la face inférieure du cou, a une ligne blanche qui s'étend selon la longueur du tuyau ; le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du dessous de la queue, & celles de la face inférieure des ailes, sont d'un bleu couleur d'aigue-marine ; les grandes plumes des ailes ont la même couleur depuis leur origine jusques vers la moitié de leur longueur ; le reste est en-dessus d'un bleu très-foncé du côté extérieur du tuyau, & noir du côté intérieur ; en-dessous, au contraire, les barbes extérieures sont noires, & les intérieures bleues. Le tuyau de toutes ces plumes est noir dans toute sa longueur. Il y a dans la queue douze plumes, qui ont toutes le tuyau noir ; les deux du milieu sont d'un verd obscur ; les autres ont une couleur bleue d'aigue-marine, excepté à la pointe, qui est d'un bleu foncé. La plume extérieure de chaque côté, a la partie qui excede la longueur des autres, de couleur noire. Le bec & les ongles sont noirâtres, & les piés ont une couleur grise. On trouve cet oiseau dans le royaume d'Angola. *Ornit.* de M. Brisson, *tom. II. Voyez* OISEAU.

ROLLIER DES ANTILLES, *pica caudata.* Wil. Oiseau qui est à-peu-près de la grosseur de notre pie : il a la tête bleue ; le cou est de la même couleur, & entouré par une sorte de collier formé de plumes blanches. Il y a sur le sommet de la tête une tache blanche longue de trois pouces, large d'un pouce, & traversée par de petites lignes noires ; cette tache s'étend depuis la racine du bec jusques sur le dos, en passant entre les yeux. Le dos & les grandes plumes des épaules sont jaunes ; la poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes & les plumes du dessous de la queue ont une couleur blanche. Celle des plumes de la face inférieure des ailes est d'un gris tirant sur le bleu ; les petites plumes des ailes sont de couleur de marron, & ont des petites lignes noires longitudinales & assez larges ; les moyennes ont une couleur verte qui est plus foncée sur les bords qu'au milieu ; les grandes sont bleues, à l'exception des bords & du tuyau dont la couleur est blanchâtre. Les plumes de la queue sont bleues & traversées de lignes blanches ; les deux plumes du milieu ont huit ou dix pouces de longueur de plus que les autres, dont la longueur diminue successivement jusqu'à la derniere qui est la plus courte. Le bec & les piés sont rouges. La femelle ne differe du mâle qu'en ce que la tache blanche qu'elle a sur le sommet de la tête, n'est pas traversée de lignes noires, & que les moyennes plumes de ses ailes sont vertes, au lieu d'être bleues comme dans le mâle. On trouve cet oiseau aux îles Antilles ; il est très-fréquent sur les bords des rivieres de la Guadaloupe. *Ornithol.* de M. Brisson, *tom. II. Voyez* OISEAU.

ROLLIER DE LA CHINE, *galgulus sinensis*, oiseau qui est à-peu-près de la grosseur du geai ; il a onze pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & dix pouces six lignes jusqu'au bout des ongles ; le bec a un pouce & demi de longueur depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche ; l'envergure est d'un pié trois pouces : les ailes étant pliées s'étendent un peu au-delà du tiers de la longueur de la queue. La tête, la face supérieure du cou, le dos, le croupion & les plumes du dessus de la queue sont vertes ; il y a de chaque côté de la tête une large bande noire qui s'étend depuis le bec jusqu'à l'occiput en passant sur les yeux. La gorge, la face inférieure du cou, la poitrine, le ventre, les côtés du corps & les plumes du dessous de la queue sont d'un blanc-jaunâtre mêlé d'une teinte de verd ; les jambes ont une couleur grise ; les plumes de la face inférieure des ailes sont d'un gris-brun. Il y a dans chaque aile dix-huit grandes plumes ; la premiere est très-courte, & la cinquieme est la plus longue de toutes ; les cinq extérieures sont d'un brun tirant sur l'olivâtre ; les trois plumes qui suivent, ont la même couleur ; mais elle est mêlée d'un peu de couleur de marron sur les barbes extérieures le long du tuyau de chaque plume ; la neuvieme

&

& la dixieme font de couleur de marron du côté extérieur du tuyau, & d'un brun mêlé de couleur de marron du côté intérieur; la onzieme & la douzieme ont une couleur brune tirant fur l'olivâtre, & mêlée d'un peu de couleur de marron; la couleur des autres plumes eft d'un brun tirant fur l'olivâtre, fans mêlange d'autres couleurs; les trois dernieres plumes ont l'extrémité d'un blanc mêlé d'une légere teinte de verd. La queue eft compofée de douze plumes; les deux du milieu ont la même couleur que le dos; les autres font vertes depuis leur origine jufqu'aux deux tiers de leur longueur du côté extérieur du tuyau, & d'un gris-blanc tirant fur le verd, du côté intérieur; le refte de la plume a une couleur noirâtre, à l'exception de l'extrémité qui eft d'un gris-blanc tirant fur le verd; il y a d'autant plus de noirâtre, & d'autant moins de gris-blanc, que la plume eft plus extérieure; les deux plumes du milieu font les plus longues; les autres diminuent fucceffivement de longueur jufqu'à la premiere qui eft la plus courte. L'iris des yeux & le bec font rouges, les piés & les ongles ont une couleur rouge plus pâle. On trouve cet oifeau à la Chine. *Ornith.* de M. Briffon, *tom. II. Voyez* OISEAU.

ROLLIER DE LA NOUVELLE ESPAGNE, *cornix corvina.* Klein. Oifeau qui eft à-peu-près de la grandeur & de la groffeur de la corneille ordinaire. Le corps eft en entier d'un roux cendré, à l'exception de quelques plumes qui font d'une couleur plus claire. Le plus grand nombre des petites plumes des ailes eft d'un verd foncé; il y en a quelques-unes qui ont une teinte de roux clair; les grandes plumes des ailes & celles de la queue font d'un très-beau verd foncé. Le bec eft de couleur cendrée-jaunâtre. On trouve cet oifeau à la nouvelle Efpagne. Selon Seba, il donne la chaffe aux lievres, aux lapins, *&c. Ornit.* de M. Briffon, *tom. II. Voyez* OISEAU.

ROLLIER DES INDES, *galgulus indicus*, oifeau qui eft à-peu-près de la groffeur du geai; il a dix pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec jufqu'à l'extrémité de la queue, & huit pouces neuf lignes jufqu'au bout des ongles; le bec a un pouce cinq lignes de longueur depuis la pointe jufqu'aux coins de la bouche; l'envergure eft d'un pié dix pouces: les ailes étant pliées s'étendent prefque jufqu'au bout de la queue. La tête & la face fupérieure du cou font brunes; le dos, le croupion, les grandes plumes des épaules, les petites des ailes & celles du deffus de la queue ont une couleur verte mêlée de brun. La gorge eft d'un beau bleu, & il y a fur le milieu de chaque plume une petite ligne d'un bleu plus clair, qui s'étend le long du tuyau. La face inférieure du cou, la poitrine, le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du deffous de la queue, & celles de la face inférieure des ailes font d'un verd tirant fur la couleur de l'aigue-marine. Les grandes plumes de l'aile, excepté les trois intérieures, c'eft-à-dire, celles qui fe trouvent près du corps, ont en-deffus les barbes intérieures & l'extrémité noires, & les barbes extérieures d'un bleu très-foncé; la face inférieure de ces mêmes plumes eft au contraire noire du côté extérieur du tuyau & à l'extrémité, & d'un bleu foncé du côté intérieur; les fix premieres ont vers le milieu de leur longueur une large bande tranfverfale d'un bleu couleur d'aigue-marine, qui s'étend fur toute la largeur de la plume, excepté la premiere, dont la bande tranfverfale ne fe trouve que fur les barbes intérieures. La queue eft compofée de douze plumes d'égale longueur; les deux du milieu font vertes à leur origine, & ont l'extrémité noire. Les autres font auffi vertes à leur origine, & ont de même l'extrémité noire; mais il fe trouve du bleu foncé intermédiaire entre ces deux couleurs. Le bec & les piés font jaunâtres, & les ongles ont une couleur noirâtre. On trouve cet oifeau aux grandes Indes. *Ornith.* de M. Briffon, *tom. II. Voyez* OISEAU.

ROLLIER DU MEXIQUE, *pica, merula mexicana*, Klein. Oifeau beaucoup plus grand & plus gros que la groffe efpece de grive appellée *drenne.* Toute la face fupérieure de fon corps eft d'un gris

obſcur tirant ſur le roux; la face inférieure & les ailes ſont d'un gris clair varié de couleur de feu. On trouve cet oiſeau au Mexique. *Ornit.* de M. Briſſon, *tome II. Voyez* OISEAU.

ROLLIER HUPÉ DU MEXIQUE, *corvus criſtatus*, Klein. Oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur de notre corneille : il a le corps varié de verd, de bleu & d'une belle couleur d'or brillante, à l'exception des côtés qui ſont noirâtres. Les ailes ont une belle couleur de pourpre claire; l'extrémité des grandes plumes & de celles de la queue ſont noirâtres. Cet oiſeau a ſur la tête une grande & belle hupe; les plumes des jambes ſont longues; le bec eſt court, épais & rougeâtre; les paupieres ſont d'un rouge couleur de ſang & entourées de petites excroiſſances charnues; les piés ſont très-courts & épais. On trouve cet oiſeau au Mexique. *Ornith.* de M. Briſſon, *tome II. Voyez* OISEAU.

ROLLIER JAUNE DU MEXIQUE, *cornix flava, alis caudâque cinereis.* Klein. Oiſeau dont la groſſeur ſurpaſſe un peu celle du pigeon commun. Il eſt d'un jaune clair, à l'exception des ailes & des deux plumes du milieu de la queue qui ſont d'un gris foncé. Le bec eſt court, épais, & d'une couleur cendrée-jaunâtre; les yeux ſont grands & l'iris eſt rouge; les piés ont une couleur griſe claire. Les oiſeaux de cette eſpece ſe plaiſent beaucoup ſur les ſaules; ils s'y aſſemblent par troupes, & ils y font leur nid. On les trouve au Mexique. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. II. Voyez* OISEAU.

ROLLIER DE MINDANAO, *gulgulus mindanoenſis*, oiſeau qui eſt à-peu-près de la groſſeur du geai; il a un pié ſix lignes de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extremité de la queue, & ſeulement dix pouces 3 lignes juſqu'au bout des ongles; la longueur du bec eſt d'un pouce 7 lignes, & la queue 4 pouce & demi; l'envergure eſt d'un pié huit pouces; les ailes étant pliées s'étendent au-delà des trois quarts de la longueur de la queue. Le deſſus de la tête eſt verd; la face ſupérieure du cou a une couleur fauve tirant ſur le violet, la partie antérieure du dos & les grandes plumes des épaules ont une couleur fauve mêlée de verd; les plumes de la partie poſtérieure du dos & celles du croupion ſont variées de bleu & de verd. La gorge eſt d'un blanc rouſsâtre; les plumes des joues & de la face inférieure du cou ſont violettes, & ont chacune dans leur milieu une bande longitudinale d'un blanc mêlé d'une teinte de violet qui s'étend le long du tuyau. La poitrine eſt d'un roux tirant ſur le violet; le ventre, les côtés du corps, les jambes, les plumes du deſſous de la queue, & celles de la face inférieure de l'aile ſont d'un bleu d'aigue-marine; les plumes du deſſus de la queue, & les petites des ailes ont une très-belle couleur bleue foncée; les plumes extérieures du premier rang ſont d'un bleu couleur d'aigue-marine; les plus proches du corps ont une couleur verte, & celles du milieu ſont variées de bleu & de verd; les grandes plumes des ailes ont du bleu foncé à leur origine, & le reſte de leur longueur eſt d'un bleu couleur d'aigue-marine plus ou moins foncé; les plus voiſines du corps ſont de la même couleur que les grandes plumes des épaules. La queue eſt compoſée de douze plumes; les deux du milieu ſont d'un verd obſcur, & elles ont un peu de bleu tout du long du tuyau; les autres ſont d'un bleu foncé depuis leur origine juſques vers le milieu de leur longueur, & le reſte de chaque plume eſt d'un bleu couleur d'aigue-marine, à l'exception de l'extremité qui a une couleur bleue foncée. Le bec & les ongles ſont noirâtres, & les piés ont une couleur griſe. On trouve cet oiſeau à Bengale & dans l'île de Mindanao. *Ornit.* de M. Briſſon, *tom. II. Voyez* OISEAU.

ROLIN, ſ. m. (*terme de relation.*) nom que les habitans du Pegu donnent au chef de leur religion, à leur ſouverain pontife. (*D. J.*)

ROLLO, (*Géog. Hiſt. Litt.*) bourg de Picardie à 2 lieues de Montdidier & 6 de Noyon, qui ſe glorifie d'avoir donné naiſſance, en 1646, à Antoine Galland, ſavant dans les langues orientales, antiquaire du roi, académicien des inſcriptions & belles-lettres en 1701, & qui

a enrichi les recueils de cette académie de plusieurs dissertations savantes. Il a fait trois fois le voyage de Turquie & d'Asie, a contribué à l'impression de la *Bibliotheque orientale* d'Herbelot, n'a pas eu moins de part à l'édition du *Menagiana* en 4 vol. a laissé de précieux manuscrits, & est mort professeur royal en langue Arabe, âgé de 69 ans. Ses manuscrits orientaux, suivant ses dernieres dispositions, ont passé à la bibliotheque du roi ; son *Dictionnaire Numismatique* à l'académie, & la traduction de *l'Alcoran* à M. l'Abbé Bignon : c'est avec une fortune si médiocre que M. Galland a eu la gloire de faire les plus illustres héritiers. *Voyez son éloge dans le second vol. de l'Hist. de l'acad. des Inscriptions, pag.* 505, *ed. in-12* (*C.*)

ROM, *ou* ROEM, île de Danemarck, au duché de Slefwick, sur la côte occidentale du Sud-Jutland. Elle est entre les îles de Manoë & de Sylt ; elle a deux lieues de long, sur une de large, & contient environ 1500 habitans. Il y a dans cette île deux ports où peuvent aborder les petits vaisseaux : en 1248, toute une paroisse qui étoit sur la côte occidentale de l'île, fut submergée par la mer, avec ses villages, & maisons séparées. (*D. J.*)

ROMAGNE, *ou* ROMANDIOLE, (*Géog. mod.*) province d'Italie, dans l'état de l'Eglise, bornée au nord par le Ferrarois, au midi par la Toscane, & le duché d'Urbin, au levant par le golfe de Venise, & au couchant par le Boulonois. C'est un pays fertile en blé, vin, huile, & fruits ; il y a beaucoup de gibier, des eaux minérales, des salines abondantes ; l'air y est salubre ; la mer & les rivieres qui sont navigables, donnent aux habitans de cette contrée du poisson, & l'avantage de pouvoir commercer.

Les principales villes de cette province sont, Ravenne, qui en est la capitale, Rimini, Sarsina, Cecene, Forli, Faenza, Castel-Bolognèse, Imola.

Les bornes de la *Romagne* ont beaucoup varié, aussi-bien que le nom : cette province fut anciennement appellée *Felsina*, du nom de la ville *Felsine*, aujourd'hui Bologne. Tout le pays que comprend présentement la *Romagne*, ne porta pas néanmoins le nom de *Frelsina* ; on le donna seulement à cette partie qui se trouve entre Bologne & le Rubicon. Ensuite on l'appella *Flaminie*, du nom de la voie flaminienne, que le consul C. Flaminius y fit faire ; & par ce nom de *Flaminie*, on comprend tout le pays qui se trouve entre les fleuves Rimini & Foglia. Enfin, le nom de *Romandiole* ou de *Romagne*, lui fut donné par le pape, à cause de la fidélité qu'elle garda toujours aux souverains pontifes.

Ses bornes, selon Léander, sont à l'orient la Marche d'Ancone, le long du Foglia ; au midi l'Apennin qui la sépare de la Toscane ; à l'occident la Lombardie, le long du Panaro ; & au nord les marais de Vérone & du Pô, jusqu'au Fornaci, & même une partie du golfe de Venise.

Une partie de la *Romagne* fut encore anciennement appellée *Gaule*, & surnommée *Togata* ; car Pline, les origines de Caton, & Sempronius, étendent cette Gaule depuis Ancone & Rimini, jusqu'au fleuve Rubicon. Enfin, les Gaulois Boïens habiterent encore ce pays, savoir entre le Pisatello & la Leuza, l'Apennin & le Pô. La puissance de ces peuples parvint à un tel point, qu'ils posséderent non-seulement le pays qui leur avoit été cédé, mais tout celui que nous comprenons aujourd'hui sous le nom de *Romagne* ou de *Romandiole*.

La *Romagne* florentine est comprise entre l'Apennin & la *Romagne* propre dont elle fait partie ; on y remarque la ville appellée *Citta del Fole*, & celle de Fiorenzuola. (*D. J.*)

ROMAIN EMPIRE, (*Gouvernement des Romains.*) la *république romaine* avoit englouti toutes les autres républiques, & avoit anéanti tous les rois qui restoient encore, quand elle s'affaissa sous le poids de sa grandeur & de sa puissance. Les Romains en détruisant tous les peuples, se détruisoient eux-mêmes ; sans cesse dans l'action, l'effort & la violence, ils s'useront comme s'use une arme dont on se sert toujours. Enfin, les discordes civiles, les triumvirats, les proscriptions, contribuerent à affoiblir Rome, plus

encore que toutes ses guerres précédentes.

Les réglemens qu'ils firent pour remédier à de tels maux, eurent leur effet pendant que la république dans la force de son institution n'eut à réparer que les pertes qu'elle faisoit par son courage, par son audace, par sa fermeté, & par son amour pour la gloire. Mais dans la suite, toutes les loix ne purent rétablir ce qu'une république mourante, ce qu'une anarchie générale, ce qu'un gouvernement militaire, ce qu'un empire dur, ce qu'un despotisme superbe, ce qu'une monarchie foible, ce qu'une cour stupide, idiote & superstitieuse, abattirent successivement. On eût dit qu'ils n'avoient conquis le monde que pour l'affoiblir, & le livrer sans défense aux Barbares : les nations Gothes, Gothiques, Sarrazines & Tartares, les accablerent tour-à-tour. Bientôt les peuples barbares n'eurent à détruire que des peuples barbares ; ainsi dans le tems des fables, après les inondations & les déluges, il sortit de la terre des hommes armés qui s'exterminerent les uns les autres. Parcourons, d'après M. de Montesquieu, tous ces événemens d'un œil rapide ; l'ame s'éleve, l'esprit s'étend, en s'accoutumant à considérer les grands objets.

Il étoit tellement impossible que la république pût se relever après la tyrannie de César, qu'il arriva à sa mort ce qu'on n'avoit point encore vu, qu'il n'y eut plus de tyrans, & qu'il n'y eût pas de liberté; car les causes qui l'avoient détruite, subsistoient toujours.

Sextus Pompée tenoit la Sicile & la Sardaigne ; il étoit maître de la mer, & il avoit avec lui une infinité de fugitifs & de proscrits, qui combattoient pour leurs dernieres espérances. Octave lui fit deux guerres très-laborieuses ; & après bien des mauvais succès, il le vainquit par l'habileté d'Agrippa. Il gagna les soldats de Lépidus, & le dépouillant de la puissance du triumvirat, il lui envia même la consolation de mener une vie obscure, & le força de se trouver comme homme privé dans les assemblées du peuple. Ensuite la bataille d'Actium se donna, & Cléopatre en fuyant, entraîna Antoine avec elle. Tant de capitaines & tant de rois qu'Antoine avoit faits ou aggrandis, lui manquerent ; & comme si la générosité avoit été liée à l'esclavage, une simple troupe de gladiateurs lui conserva une fidélité héroïque.

Auguste, c'est le nom que la flatterie donna à Octave, établit l'ordre, c'est-à-dire une servitude durable : car dans un état libre où l'on vient d'usurper la souveraineté, on appelle *regle*, tout ce qui peut fonder l'autorité sans bornes d'un seul ; & on nomme *trouble*, *dissension*, *mauvais gouvernement*, tout ce qui peut maintenir l'honnête liberté des sujets.

Tous les gens qui avoient eu des projets ambitieux, avoient travaillé à mettre une espece d'anarchie dans la république. Pompée, Crassus & César, y réussirent à merveille ; ils établirent une impunité de tous les crimes publics ; tout ce qui pouvoit arrêter la corruption des mœurs, tout ce qui pouvoit faire une bonne police, ils l'abolirent ; & comme les bons législateurs cherchent à rendre leurs concitoyens meilleurs, ceux-ci travailloient à les rendre pires : ils introduisirent la coutume de corrompre le peuple à prix d'argent ; & quand on étoit accusé de brigues, on corrompoit aussi les juges ; ils firent troubler les élections par toutes sortes de violences ; & quand on étoit mis en justice, on intimidoit encore les juges : l'autorité même du peuple étoit anéantie ; témoin Gabinius, qui après avoir rétabli, malgré le peuple, Ptolomée à main armée, vint froidement demander le triomphe.

Ces derniers hommes de la république cherchoient à dégoûter le peuple de son devoir, & à devenir nécessaires, en rendant extrêmes les inconvéniens du gouvernemenr républicain : mais lorsqu'Auguste fut une fois le maître, la politique le fit travailler à rétablir l'ordre, pour faire sentir le bonheur du gouvernement d'un seul.

Au lieu que César disoit insolemment que la république n'étoit rien, & les paroles de lui César, étoient des loix ; Auguste ne parla que la dignité du sénat, & de son respect pour la république. Il song-

gea donc à établir le gouvernement le plus capable de plaire qui fût possible, sans choquer ses intérêts, & il en fit un aristocratique par rapport au civil, & monarchique par rapport au militaire : gouvernement ambigu, qui n'étant pas soutenu par ses propres forces, ne pouvoit subsister que tandis qu'il plairoit au monarque, & étoit entiérement monarchique par conséquent. En un mot, toutes les actions d'Auguste, tous ses réglemens tendoient à l'établissement de la monarchie. Sylla se défit de la dictature : mais dans toute la vie de Sylla au milieu de ses violences, on vit un esprit républicain ; tous ses réglemens, quoique tyranniquement exécutés, tendoient toujours à une certaine forme de république. Sylla homme emporté, menoit violemment les Romains à la liberté : Auguste rusé tyran, les conduisit doucement à la servitude. Pendant que sous Sylla, la république reprenoit de forces, tout le monde crioit à la tyrannie ; & pendant que sous Auguste la tyrannie se fortifioit, on ne parloit que de liberté.

La coutume des triomphes qui avoit tant contribué à la grandeur de Rome, se perdit sous ce prince ; ou plutôt cet honneur devint un privilege de la souveraineté. Dans le tems de la république, celui-là seul avoit droit de demander le triomphe sous les auspices duquel la guerre s'étoit faite ; or elle se faisoit toujours sous les auspices du chef, & par conséquent de l'empereur, qui étoit le chef de toutes les armées.

Sous prétexte de quelques tumultes arrivés dans les élections, Auguste mit dans la ville un gouverneur & une garnison ; il rendit les corps des légions éternels, les plaça sur les frontieres, & établit des fonds particuliers pour les payer. Enfin, il ordonna que les vétérans recevroient leur récompense en argent, & non pas en terres.

Dion remarque très-bien, que depuis lors, il fut plus difficile d'écrire l'histoire : tout devint secret : toutes les dépêches des provinces furent portées dans le cabinet des empereurs ; on ne sut plus que ce que la folie & la hardiesse des tyrans ne voulut point cacher, ou ce que les historiens conjecturerent.

Comme on voit un fleuve miner lentement & sans bruit les digues qu'on lui oppose, & enfin les renverser dans un moment, & couvrir les campagnes qu'elles conservoient, ainsi la puissance souveraine, sous Auguste, agit insensiblement, & renversa sous Tibere avec violence.

A peine ce prince fut monté sur le trône, qu'il appliqua la loi de majesté, non pas aux cas pour lesquels elle avoit été faite, mais à tout ce qui put servir sa haine, ou ses défiances. Ce n'étoit pas seulement les actions qui tomboient dans le cas de cette loi ; mais des paroles, des signes, & des pensées mêmes : car ce qui se dit dans ces épanchemens de cœur que la conversation produit entre deux amis, ne peut être regardé que comme des pensées. Il n'y eut donc plus de liberté dans les festins, de confiance dans les parentés, de fidélité dans les esclaves ; la dissimulation & la tristesse du prince se communiquant partout, l'amitié fut regardée comme un écueil, l'ingénuité comme une imprudence, & la vertu comme une affectation qui pouvoit rappeller dans l'esprit des peuples le bonheur des tems précédens.

Il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle qu'on exerce à l'ombre des loix, & avec les couleurs de la justice, lorsqu'on va, pour ainsi dire, noyer des malheureux sur la planche même sur laquelle ils s'étoient sauvés. Et comme il n'est jamais arrivé qu'un tyran ait manqué d'instrumens de sa tyrannie, Tibere trouva toujours des juges prêts à condamner autant de gens qu'il en put soupçonner.

Du tems de la république, le sénat qui ne jugeoit point en corps les affaires des particuliers, connoissoit par une délégation du peuple, des crimes qu'on imputoit aux alliés. Tibere lui renvoya de même le jugement de tout ce qui s'appelloit *crime de lese-majesté* contre lui. Ce corps tomba dans un état de bassesse qui ne peut s'exprimer ; les sénateurs alloient au-devant de la servitude, sous la faveur de Séjan ; les plus illustres d'entr'eux faisoient le métier de délateurs.

Avant que Rome fût gouvernée par un

seul, les richesses des principaux Romains étoient immenses, quelles que fussent les voies qu'ils employoient pour les acquérir : elles furent presque toutes ôtées sous les empereurs ; les sénateurs n'avoient plus ces grands cliens qui les combloient de biens ; on ne pouvoit guere rien prendre dans les provinces que pour César, surtout lorsque ses procurateurs, qui étoient à-peu-près comme sont aujourd'hui nos intendans, y furent établis. Cependant, quoique la source des richesses fût coupée, les dépenses subsistoient toujours ; le train de vie étoit pris, & on ne pouvoit plus le soutenir que par la faveur de l'empereur.

Auguste avoit ôté au peuple la puissance de faire des loix, & celle de juger les crimes publics ; mais il lui avoit laissé, ou du moins avoit paru lui laisser, celle d'élire les magistrats. Tibere, qui craignoit les assemblées d'un peuple si nombreux, lui ôta encore ce privilége, & le donna au sénat, c'est-à-dire à lui-même : or on ne sauroit croire combien cette décadence du pouvoir du peuple avilit l'ame des grands. Lorsque le peuple disposoit des dignités, les magistrats qui les briguoient, faisoient bien des bassesses ; mais elles étoient jointes à une certaine magnificence qui les cachoit, soit qu'ils donnassent de jeux, ou de certains repas au peuple, soit qu'ils lui distribuassent de l'argent ou des grains. Quoique le motif fut bas, le moyen avoit quelque chose de noble, parce qu'il convient toujours à un grand homme d'obtenir par des libéralités, la faveur du peuple. Mais, lorsque le peuple n'eût plus rien à donner, & que le prince, au nom du sénat, disposa de tous les emplois, on les demanda, & on les obtint par des voies indignes ; la flatterie, l'infamie, les crimes, furent des arts nécessaires pour y parvenir.

Caligula succéda à Tibere. On disoit de lui qu'il n'y avoit jamais eu un meilleur esclave, ni un plus méchant maître ; ces deux choses sont assez liées, car la même disposition d'esprit, qui fait qu'on a été vivement frappé de la puissance illimitée de celui qui commande, fait qu'on ne l'est pas moins lorsqu'on vient à commander soi-même.

Ce monstre faisoit mourir militairement tous ceux qui lui déplaisoient, ou dont les biens tentoient son avarice ; plusieurs de ses successeurs l'imiterent : nous ne trouvons rien de semblable dans nos histoires modernes. Attribuons-en la cause à des mœurs plus douces, & à une religion plus réprimante ; de plus, on n'a point à dépouiller les familles de ces sénateurs qui avoient ravagé le monde. Nous tirons cet avantage de la médiocrité de nos fortunes, qu'elles sont plus sûres ; nous ne valons pas la peine qu'on nous ravisse nos biens.

Le petit peuple de Rome, ce que l'on appelloit *plebs*, ne haïssoit pas cependant les plus mauvais empereurs. Depuis qu'il avoit perdu l'empire & qu'il n'étoit plus occupé à la guerre, il étoit devenu le plus vil de tous les peuples ; il regardoit le commerce & les arts comme des choses propres aux seuls esclaves, & les distributions de blé qu'il recevoit lui faisoient négliger les terres ; on l'avoit accoutumé aux jeux & aux spectacles. Quand il n'eut plus de tribuns à écouter, ni de magistrats à élire, ces choses vaines lui devinrent nécessaires, & son oisiveté lui en augmenta le goût. Or, Caligula, Néron, Commode, Caracalla étoient regrettés du peuple, à cause de leur folie même ; car ils aimoient avec fureur ce que le peuple aimoit ; & contribuoient de tout leur pouvoir & même de leur personne à ses plaisirs ; il prodiguoient pour lui toutes les richesses de l'empire ; & quand elles étoient épuisées, le peuple voyant sans peine dépouiller toutes les grandes familles, il jouissoit des fruits de la tyrannie, & il en jouissoit purement ; car il trouvoit sa sureté dans sa bassesse. De tels gens haïssoient naturellement les gens de bien ; ils savoient qu'ils n'en étoient pas approuvés : indignés de la contradiction ou du silence d'un citoyen austere, enivrés des applaudissemens de la populace, ils parvenoient à s'imaginer que leur gouvernement faisoit la félicité publique, & qu'il n'y avoit que des gens mal intentionnés qui pussent le censurer.

Caligula étoit un vrai sophiste dans sa

cruauté : comme il descendoit également d'Antoine & d'Auguste, il disoit qu'il puniroit les consuls s'ils célébroient le jour de réjouissance établi en mémoire de la victoire d'Actium, & qu'il les puniroit s'ils ne le célébroient pas; & Drusille, à qui il accorda les honneurs divins, étant morte, c'étoit un crime de la pleurer, parce qu'elle étoit déesse, & de ne la pas pleurer, parce qu'elle étoit sa sœur.

C'est ici qu'il faut se donner le spectacle des choses humaines. Qu'on voie dans l'histoire de Rome tant de guerres entreprises, tant de sang repandu, tant de peuples détruits, tant de grandes actions, tant de triomphes, tant de politique, de sagesse, de prudence, de constance, de courage ; ce projet d'envahir tout, si bien formé, si bien soutenu, si bien fini, à quoi aboutit-il, qu'à assouvir le bonheur de cinq ou six monstres ? Quoi ! ce sénat n'avoit fait évanouir tant de rois que pour tomber lui-même dans le plus bas esclavage de quelques-uns de ses plus indignes citoyens, & s'exterminer par ses propres arrêts ? On n'éleve donc sa puissance que pour la voir mieux renversée ? Les hommes ne travaillent à augmenter leur pouvoir que pour le voir tomber contre eux-mêmes dans de plus heureuses mains.

Caligula ayant été tué, le sénat s'assembla pour établir une forme de gouvernement. Dans le tems qu'il délibéroit, quelques soldats entrerent dans le palais pour piller, ils trouverent dans un lieu obscur un homme tremblant de peur ; c'étoit Claude : ils le saluerent empereur. Cet empereur acheva de perdre les anciens ordres, en donnant à ses officiers le droit de rendre la justice. Les guerres de Marius & de Sylla ne se faisoient que pour savoir qui auroit ce droit, des sénateurs ou des chevaliers. Une fantaisie d'un imbécille l'ôta aux uns & aux autres ; étrange succès d'une dispute qui avoit mis en combustion tout l'univers !

Les soldats avoient été attachés à la famille de César, qui étoit garante de tous les avantages que leur avoit procuré la révolution. Le tems vint que les grandes familles de Rome furent toutes exterminées par celle de César, & que celle de César, dans la personne de Néron, périt elle-même. La puissance civile qu'on avoit sans cesse abattue, se trouve hors d'état de contre-balancer la militaire ; chaque armée voulut nommer un empereur.

Galba, Othon, Vitellius ne firent que passer, Vespasien fut élu, comme eux, par les soldats : il ne songea, dans tout le cours de son regne, qu'à rétablir l'empire, qui avoit été successivement occupé par six tyrans également cruels, presque tous furieux, souvent imbécilles, & pour comble de malheur, prodigues jusqu'à la folie.

Tite, qui vint à succéder à Vespasien, fut les délices du peuple. Domitien fit voir un nouveau monstre, plus cruel, ou du moins plus implacable que ceux qui l'avoient précédé, parce qu'il étoit plus timide. Ses affranchis les plus chers, &, à ce quelques-uns ont dit, sa femme même, voyant qu'il étoit aussi dangereux dans ses amitiés que dans ses haines, & qu'il ne mettoit aucunes bornes à ses méfiances, ni à ses accusations, s'en défirent. Avant de faire le coup, ils jetterent les yeux sur un successeur, & choisirent Nerva, vénérable vieillard.

Nerva adopta Trajan, prince le plus accompli dont l'histoire ait jamais parlé. Adrien, son successeur, abandonna ses conquêtes & borna l'empire à l'Euphrate.

Dans ces tems-là, la secte des stoïciens s'étendoit & s'accréditoit de plus en plus. Il sembloit que la nature humaine eut fait un effort pour produire d'elle-même cette secte admirable, qui étoit comme ces plantes que la terre fait naître dans des lieux que le ciel n'a jamais vus.

Les *Romains* lui durent leurs meilleurs empereurs. Rien n'est capable de faire oublier le premier Antonin, que Marc-Aurele qu'il adopta. On sent en soi-même un plaisir secret, lorsqu'on parle de cet empereur ; on ne peut lire sa vie sans une espece d'attendrissement : tel est l'effet qu'elle produit, qu'on a meilleure opinion de soi-même, parce qu'on a meilleure opinion des hommes. La sagesse de Nerva, la gloire de Trajan, la valeur d'Adrien, la vertu des deux Antonins se firent respecter des soldats. Mais lorsque de nouveaux monstres prirent leur place, l'abus

du gouvernement militaire parut dans tout son excès ; & les soldats qui avoient vendu l'empire, assassinerent les empereurs pour en avoir un nouveau prix.

Commode succéda à Marc-Aurele son pere. C'étoit un monstre qui suivoit toutes ses passions, & toutes celles de ses ministres & de ses courtisans. Ceux qui en délivrerent le monde, nommerent en sa place Pertinax, vénérable vieillard, que les soldats prétoriens massacrerent d'abord.

Ils mirent l'empire à l'enchere, & Didius Julien l'emportant par ses promesses, souleva tous les *Romains*; car quoique l'empire eut été souvent acheté, il n'avoit pas encore été marchandé. Pescennius Niger, Sévere & Albin furent salués empereurs, & Julien n'ayant pu payer les sommes immenses qu'ils avoit promises fut abandonné par ses troupes.

Sévere avoit de grandes qualités, mais il avoit encore de plus grands défauts ; quoique jaloux de son autorité autant que l'avoit été Tibere, il se laissa gouverner par Plautien d'une maniere misérable. Enfin il étoit cruel & barbare ; il employa les exactions d'un long regne, & les proscriptions de ceux qui avoient suivi le parti de ses concurrens, à amasser des trésors immenses. Mais les trésors amassés par des princes n'ont presque jamais que des effets funestes : ils corrompent le successeur qui en est ébloui ; & s'ils ne gâtent pas son cœur, ils gâtent son esprit. Ils forment d'abord de grandes entreprises avec une puissance qui est d'accident, qui ne peut pas durer, qui n'est pas naturelle & qui est plutôt enflée qu'aggrandie. Les proscriptions de cet empereur furent cause que plusieurs soldats de Niger se retirerent chez les Parthes ; ils leur apprirent ce qui manquoit à leur art militaire, à se servir des armes romaines, & même à en fabriquer, ce qui fit que ces peuples qui s'étoient ordinairement contentés de se défendre, furent dans la suite presque toujours agresseurs.

Il est remarquable que dans cette suite de guerres civiles qui s'éleverent continuellement, ceux qui avoient les légions d'Europe vainquirent presque toujours ceux qui avoient les légions d'Asie ; & l'on trouve dans l'histoire de Sévere qu'il ne put prendre la ville d'Atra en Arabie, parce que les légions d'Europe s'étant mutinées, il fut obligé d'employer celles de Syrie. On sentit cette différence depuis qu'on commença à faire des levées dans les provinces ; & elle fut telle entre les légions qu'elles étoient entre les peuples mêmes qui, par la nature & par l'éducation, sont plus ou moins propres pour la guerre.

Ces levées faites dans les provinces produisirent un autre effet : les empereurs pris ordinairement dans la milice furent presque tous étrangers & quelquefois barbares. Rome ne fut plus la maîtresse du monde, & reçut des loix de tout l'univers. Chaque empereur y porta quelque chose de son pays ou pour les manieres ou pour les mœurs, ou pour la police, ou pour le culte ; & Héliogabale alla jusqu'à vouloir détruire tous let objets de la vénération de Rome, & ôter tous les dieux de leurs temples pour y placer le sien.

On pourroit appeller Caracalla qui vint à succéder à Sévere non pas un *tyran*, mais le *destructeur* des hommes. Caligula, Néron & Domitien bornoient leurs cruautés dans la capitale ; celui-ci alloit promener sa fureur dans tout l'univers. Ayant commencé son regne par tuer de sa propre main Géta son frere, il employa ses richesses à augmenter la paye des soldats, pour leur faire souffrir son crime ; & pour en diminuer encore l'horreur, il mit son frere au rang des dieux. Ce qu'il y a de singulier, c'est que le même honneur lui fut exactement rendu par Macrin, qui, après l'avoir fait poignarder, voulant appaiser les soldats prétoriens affligés de la mort de ce prince qui les avoit comblés de largesses, lui fit bâtir un temple, & y établit des prêtres flamines pour le desservir.

Les profusions de Caracalla envers ses troupes avoient été immenses, & il avoit très-bien suivi le conseil que son pere lui avoit donné en mourant, d'enrichir les gens de guerre, & de ne s'embarrasser pas des autres. Mais cette politique n'étoit guere bonne que pour un regne ; car le successeur ne pouvant plus faire les mêmes

mêmes dépenses, étoit d'abord massacré par l'armée; de façon qu'on voyoit toujours les empereurs sages mis à mort par les soldats, & les méchans par des conspirations ou des arrêts du sénat.

Quand un tyran qui se livroit aux gens de guerre, avoit laissé les citoyens exposés à leurs violences & à leurs rapines, cela ne pouvoit durer qu'un regne; car les soldats, à force de détruire, alloient jusqu'à s'ôter à eux-mêmes leur solde. Il falloit donc songer à rétablir la discipline militaire; entreprise qui coûtoit toujours la vie à celui qui osoit la tenter.

Quand Caracalla eut été tué par les embûches de Macrin, les soldats élurent Héliogabale; & quand ce dernier, qui n'étant occupé que de ses sales voluptés, les laissoit vivre à leur fantaisie, ne put plus être souffert, ils le massacrerent. Ils tuerent de même Alexandre qui vouloit rétablir la discipline, & parloit de les punir. Ainsi un tyran qui ne s'assuroit point la vie, mais le pouvoir de faire des crimes, périssoit avec ce funeste avantage, que celui qui voudroit faire mieux périroit après lui.

Après Alexandre, on élut Maximin qui fut le premier empereur d'une origine barbare. Sa taille gigantesque & la force de son corps l'avoient fait connoître: il fut tué avec son fils par ses soldats. Les deux premiers Gordiens périrent en Afrique; Maxime, Balbin & le troisieme Gordien furent massacrés. Philippe qui avoit fait tuer le jeune Gordien, fut tué lui-même avec son fils; & Decé qui fut élu en sa place, périt à son tour par la trahison de Gallus.

Ce qu'on appelloit *l'empire romain* dans ce siecle-là, étoit une espece de république irréguliere, telle à-peu-près que l'aristocratie d'Alger, où la milice qui a la puissance souveraine, fait & défait un magistrat, qu'on appelle le *Dey*.

Dans ces mêmes tems les Barbares, au commencement inconnus aux *Romains*, ensuite seulement incommodes, leur étoient devenus redoutables. Par l'événement du monde le plus extraordinaire, Rome avoit si bien anéanti tous les peuples, que lorsqu'elle fut vaincue elle-même, il sembla que la terre en eût enfanté de nouveaux pour la détruire.

Sous le regne de Gallus, un grand nombre de nations qui se rendirent ensuite plus célebres, ravagerent l'Europe; & les Perses ayant envahi la Syrie, ne quitterent leurs conquêtes que pour conserver leur butin. Les violences des *Romains* avoient fait retirer les peuples du midi au nord; tandis que la force qui les contenoit subsista, ils y resterent; quand elle fut affoiblie, ils se répandirent de toutes parts. La même chose arriva quelques siecles après. Les conquêtes de Charlemagne & ses tyrannies avoient une seconde fois fait reculer les peuples du midi au nord: si-tôt que cet empire fut affoibli, ils se porterent une seconde fois du nord au midi. Et si aujourd'hui un prince faisoit en Europe les mêmes ravages, les nations repoussées dans le nord, adossées aux limites de l'univers, y tiendroient ferme jusqu'au moment qu'elles inonderoient & conquereroient l'Europe une troisieme fois.

L'affreux désordre qui étoit dans la succession à l'empire étant venu à son comble, on vit paroître, sur la fin du regne de Valerien & pendant celui de Gallien, trente prétendans divers qui s'étant la plûpart entre-détruits, ayant eu un regne très-court, furent nommés *tyrans*. Valerien ayant été pris par les Perses, & Gallien son fils négligeant les affaires, les Barbares pénétrerent par-tout, l'empire se trouvant dans cet état où il fut environ un siecle après en Occident; & il auroit été dès-lors détruit sans un concours heureux de circonstances; quatre grands hommes, Claude, Aurélien, Tacite & Probus qui, par un grand bonheur, se succéderent, rétablirent l'empire prêt à périr.

Cependant pour prévenir les trahisons continuelles des soldats, les empereurs s'associerent des personnes en qui ils avoient confiance; & Dioclétien, sous la grandeur des affaires, régla qu'il y auroit toujours deux empereurs & deux césars; mais ce qui contint encore plus les gens de guerre, c'est que les richesses des particuliers & la fortune publique ayant diminué, les empereurs ne purent

plus leur faire des dons si considérables, de maniere que la récompense fut plus proportionnée au danger de faire une nouvelle élection. D'ailleurs les préfets du prétoire qui faisoient à leur gré massacrer les empereurs pour se mettre en leur place, furent entiérement abaissés par Constantin, qui ne leur laissa que les fonctions civiles, & en fit quatre au lieu de deux.

La vie des empereurs commença donc à être plus assurée; ils purent mourir dans leur lit, & cela sembla avoir un peu adouci leurs mœurs; ils ne verserent plus le sang avec tant de férocité. Mais comme il falloit que ce pouvoir immense débordât quelque part, on vit un autre genre de tyrannie plus sourde. Ce ne furent plus des massacres, mais des jugemens iniques, des formes de justice qui sembloient n'éloigner la mort que pour flétrir la vie: la cour fût gouvernée, & gouverna par plus d'artifices, par des arts plus exquis, avec un plus grand silence: enfin au lieu de cette hardiesse à concevoir une mauvaise action, & de cette impétuosité à la commettre, on ne vit plus régner que les vices des ames foibles & des crimes réfléchis.

Il s'établit encore un nouveau genre de corruption; les premiers empereurs aimoient les plaisirs; ceux-ci la mollesse: ils se montrerent moins aux gens de guerre; ils furent plus oisifs, plus livrés à leurs domestiques, plus attachés à leur palais, & plus séparés de l'empire. Le poison de la cour augmenta sa force, à mesure qu'il fut plus séparé; on ne dit rien, on insinua tout; les grandes réputations furent toutes attaquées; & les ministres & les officiers de guerre furent mis sans cesse à la discrétion de cette sorte de gens qui ne peuvent servir l'état, ni souffrir qu'on le serve avec gloire. Le prince ne fut plus rien que sur le rapport de quelques confidens, qui toujours de concert, souvent même lorsqu'ils sembloient être d'opinion contraire, ne faisoient auprès de lui que l'office d'un seul.

Le séjour de plusieurs empereurs en Asie & leur perpétuelle rivalité avec les rois de Perse firent qu'ils voulurent être adorés comme eux; & Dioclétien, d'autres disent Galere, l'ordonna par un édit. Ce faste & cette pompe asiatique s'établissant, les yeux s'y accoutumerent d'abord: & lorsque Julien voulut mettre de la simplicité & de la modestie dans ses manieres, on appella *oubli de la dignité* ce qui n'étoit que la mémoire des anciennes mœurs.

Quoique depuis Marc-Aurele il y eût eu plusieurs empereurs, il n'y avoit eu qu'un empire; & l'autorité de tous étant reconnue dans la province, c'étoit une puissance unique exercée par plusieurs. Mais Galere & Constance Chlore n'ayant pu s'accorder, ils partagerent réellement l'empire; & cet exemple que Constantin suivit sur le plan de Galere, produisit une étrange révolution. Ce prince qui n'a fait que des fautes en matiere de politique, porta le siege de l'empire en Orient; cette division qu'on en fit le ruina, parce que toutes les parties de ce grand corps, liées depuis long-tems ensemble, s'étoient, pour ainsi dire, ajustées pour y rester & dépendre les unes des autres.

Dès que Constantin eut établi son siege à Constantinople, Rome presque entiere y passa, & l'Italie fut privée de ses habitans & de ses richesses. L'or & l'argent devinrent extrêmement rares en Europe; & comme les empereurs en voulurent toujours tirer les mêmes tributs, ils foulerent tout le monde.

Constantin, après avoir affoibli la capitale, frappa un autre coup sur les frontieres; il ôta les légions qui étoient sur le bord des grands fleuves, & les dispersa dans les provinces: ce qui produisit deux maux; l'un, que la barriere qui contenoit tant de nations fut ôtée; & l'autre, que les soldats vécurent & s'amollirent dans le cirque & dans les théâtres.

Plusieurs autres causes concoururent à la ruine de l'empire. On prenoit un corps de Barbares pour s'opposer aux inondations d'autres Barbares; & ces nouveaux corps de milice étoient toujours prêts à recevoir de l'argent, à piller & à se battre; on étoit servi pour le moment; mais dans la suite, on avoit autant de peine à réduire les auxiliaires que les ennemis.

Les nations qui entouroient l'empire

en Europe & en Asie, absorberent peu à peu les richesses des Romains; & comme ils s'étoient aggrandis, parce que l'or & l'argent de tous les rois étoient portés chez eux, ils s'affoiblirent, parce que leur or & leur argent fut porté chez les autres. « Vous voulez des richesses, disoit Julien à son armée qui murmuroit, voilà » le pays des Perses, allons en chercher. » Croyez-moi, de tant de trésors que » possédoit la république romaine, il ne » reste plus rien; & le mal vient de ceux » qui ont appris aux princes à acheter la » paix des Barbares. Nos finances sont » épuisées, nos villes sont détruites, nos » provinces ruinées. Un empereur qui ne » connoît d'autres biens que ceux de l'ame, » n'a pas honte d'avouer une pauvreté » honnête ».

De plus, les *Romains* perdirent toute leur discipline militaire; ils abandonnerent jusqu'à leurs propres armes. Végece dit que les soldats les trouvant trop pesantes, il obtinrent de l'empereur Gratien de quitter leur cuirasse, & ensuite leur casque; de façon qu'exposés aux coups sans défense, ils ne songerent plus qu'à fuir. Il ajoute qu'ils avoient perdu la coutume de fortifier leur camp, & que, par cette négligence, leurs armées furent enlevées par la cavalerie des Barbares.

C'étoit une regle inviolable des premiers *Romains*, que quiconque avoit abandonné son poste ou laissé ses armes dans le combat, étoit puni de mort; Julien & Valentinien avoient à cet égard rétabli les anciennes peines. Mais les Barbares pris à la solde des *Romains*, accoutumés à faire la guerre, comme la font aujourd'hui les Tartares, à fuir pour combattre encore, à chercher le pillage plus que l'honneur, étoient incapables d'une pareille discipline.

Telle étoit celle des premiers *Romains*, qu'on y avoit vu des généraux condamner leurs enfans à mourir pour avoir, sans leur ordre, gagné la victoire: mais quand ils furent mêlés parmi les Barbares, ils y contracterent un esprit d'indépendance qui faisoit le caractere de ces nations; & si l'on lit les guerres de Bélisaire contre les Goths, on verra un général presque toujours désobéi par ses officiers.

Dans cette position, Attila parut dans le monde pour soumettre tous les peuples du nord. Ce prince dans sa maison de bois, où nous le représente Priscus, se fit connoître pour un des grands monarques dont l'histoire ait jamais parlé. Il étoit maître de toutes les nations barbares, & en quelque façon de presque toutes celles qui étoient policées. Il s'étendit depuis le Danube jusqu'au Rhein, détruisit tous les forts & tous les ouvrages qu'on avoit faits sur ces fleuves, & rendit les deux empires tributaires. On voyoit à sa cour les ambassadeurs des empereurs qui venoient recevoir ses loix, ou implorer sa clémence. Il avoit mis sur l'empire d'orient un tribut de deux mille cent livres d'or. Il envoyoit à Constantinople ceux qu'il vouloit récompenser, afin qu'on les comblât de biens, faisant un trafic continuel de la frayeur des Romains. Il étoit craint de ses sujets; & il ne paroît pas qu'il en fût haï. Fidellement servi des *rois* mêmes qui étoient sous sa dépendance, il garda pour lui seul l'ancienne simplicité des mœurs des Huns.

Après sa mort, toutes les nations barbares se rediviserent; mais les Romains étoient si foibles, qu'il n'y avoit pas de si petit peuple qui ne pût leur nuire. Ce ne fut pas une certaine invasion qui perdit l'empire; ce furent toutes les invasions. Depuis celle qui fut si générale sous Gallus, il sembla rétabli, parce qu'il n'avoit point perdu de terrein; mais il alla de dégrés en dégrés, de la décadence à sa chûte, jusqu'à ce qu'il s'affaissa tout-à-coup sous Arcadius & Honorius.

En vain on auroit rechassé les Barbares dans leur pays, ils y seroient tout de même rentrés, pour mettre en sûreté leur butin. En vain on les extermina, les villes n'étoient pas moins saccagées, les villages brûlés, le familles tuées ou dispersées. Lorsqu'une province avoit été ravagée, les Barbares qui succédoient, n'y trouvant plus rien, devoient passer à une autre. On ne ravagea au commencement que la Thrace, la Mysie, la Pannonie. Quand ces pays furent dévastés, on ruina la Macédoine, la Thessalie, la Grece;

de-là il fallut aller aux Noriques. L'empire, c'est-à-dire le pays habité, se rétrécissoit toujours, & l'Italie devenoit frontiere.

L'empire d'occident fut le premier abattu, & Honorius fut obligé de s'enfuir à Ravennes. Théodoric s'empara de l'Italie, qu'Alaric avoit déjà ravagée. Rome s'étoit aggrandie, parce qu'elle n'avoit eu que des guerres successives, chaque nation, par un bonheur inconcevable, ne l'attaquant que quand l'autre avoit été ruinée. Rome fut détruite, parce que toutes les nations l'attaquerent à la fois, & pénétrerent par-tout.

L'empire d'orient (dont on peut voir l'article au mot ORIENT), après avoir essuyé toutes sortes de tempêtes, fut réduit sous ses derniers empereurs, aux fauxbourgs de Constantinople, & finit comme le Rhin, qui n'est plus qu'un ruisseau lorsqu'il se perd dans l'Océan.

Je n'ajoute qu'une seule, mais admirable réflexion, qu'on doit encore à M. de Montesquieu. Ce n'est pas, dit-il, la fortune qui domine le monde; on peut le demander aux Romains qui eurent une suite continuelle de prospérités, quand ils se gouvernerent sur un certain plan, & une suite non interrompue de revers, lorsqu'ils se conduisirent sur un autre. Il y a des causes générales, soit morales, soit physiques, qui agissent dans chaque monarchie, l'élevent, la maintiennent ou la précipitent; tous les accidens sont soumis à ces causes; & si le hasard d'une bataille, c'est-à-dire une cause particuliere, a ruiné un état, il y avoit une cause générale qui faisoit que cet état devoit périr par une seule bataille. En un mot, l'allure principale entraîne avec elle tous les accidens particuliers. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

ROMAINS, *Discipline des*, (*Art. milit.*) La *discipline militaire* consistoit principalement dans les services, les exercices & les loix. Les services étoient différens devoirs dont il falloit s'acquitter, comme des gardes & des sentinelles pendant la nuit. Dès qu'on étoit campé, les tribuns nommoient deux soldats *principes*, ou *hastati*, pour avoir soin de faire tenir propre la rue appellée *principia*, & ils en tiroient trois autres de chacune des compagnies, pour faire dresser les tentes, fournir de l'eau, du bois, des vivres, & autres choses de cette nature.

Il paroît que les tribuns avoient deux corps-de-garde de quatre hommes chacun, soit pour honorer leur dignité, soit pour leur commodité particuliere. Le questeur & les lieutenans-généraux avoient aussi les leurs. Pendant que les chevaliers étoient de garde, les triariens les servoient, & avoient soin de leurs chevaux. Saluste nous apprend que tous les jours une compagnie d'infanterie, & une de cavalerie, faisoient la garde près de la tente du général; c'étoit la même chose pour les alliés. Il y avoit à chaque porte une cohorte & une compagnie de cavalerie qui faisoit la garde; on la relevoit vers midi selon la regle établie par Paul Emile.

Le second service *militaire* étoit donc de faire la garde durant la nuit. Il y avoit, comme parmi nous, la sentinelle, la ronde & le mot du guet, *tessera*. Sur dix compagnies, on choisissoit tour-à-tour un soldat, appellé pour cet effet *tesserarius*, qui vers le coucher du soleil, se rendoit chez le tribun, qui étoit de jour, & recevoit de lui une petite tablette de bois, où par l'ordre du général étoient écrits un ou plusieurs mots; par exemple, à la bataille de Philippe, César & Antoine donnerent le nom d'Apollon pour mot du guet. On écrivoit encore sur ces mêmes tablettes quelques ordres pour l'armée. Celui qui avoit reçu le mot du guet, après avoir rejoint sa compagnie, le donnoit, en présence de témoins, au capitaine de la compagnie suivante. Celui-ci le donnoit à l'autre, & toujours de même, en sorte qu'avant le coucher du soleil toutes ces tablettes étoient apportées au tribun, lequel par une inscription particuliere qui marquoit tous les corps de l'armée, comme les piquiers, les Princes, *&c.* pouvoit connoître celui qui n'avoit point rapporté sa tablette: sa faute ne pouvoit être niée, parce qu'on entendoit sur cela des témoins.

Toutes les sentinelles étoient de quatre soldats, comme les corps-de-garde;

usage qui paroît avoir été toujors observé. Ceux qui la nuit faisoient la sentinelle auprès du général & des tribuns, étoient en aussi grand nombre que ceux de la garde du jour. On posoit même une sentinelle à chaque compagnie. Il y en avoit trois chez le questeur, & deux chez les lieutenans-généraux. Les *vélites* gardoient les dehors du camp. A chaque porte du camp on plaçoit une décurie, & l'on y joignoit quelques autres soldats. Ils faisoient la garde pendant la nuit, quand l'ennemi étoit campé près de l'armée. On divisoit la nuit en quatre parties qu'on appelloit *veilles*, & cette division se faisoit par le moyen des clepsydres : c'étoient des horloges d'eau qui leur servoient à regler le tems. Il y avoit toujours un soldat qui veilloit pendant que les autres se reposoient à côté de lui ; & ils veilloient tour-à-tour. On leur donnoit à tous une tablette différente, par laquelle on connoissoit à quelle veille tel soldat avoit fait la sentinelle, & de quelle compagnie il étoit.

Enfin il y avoit la ronde, qui se faisoit ordinairemeut par quatre cavaliers, que toutes les compagnies fournissoient chacune à leur tour. Ces cavaliers tiroient leurs veilles au sort. Un centurion faisoit donner le signal avec la trompette, & partageoit le tems également par le moyen d'une clepsydre. Au commencement de chaque veille, lorsqu'on renvoyoit ceux qui veilloient à la tente du général, tous les instrumens donnoient le signal. Celui à qui étoit échu la premiere veille, & qui recevoit la tablette des autres qui étoient en sentinelle, s'il trouvoit quelqu'un dormant, ou qui eut quitté son poste, il prenoit à témoins ceux qui étoient avec lui & s'en alloit. Au point du jour chacun de ceux qui faisoient la ronde reportoit les tablettes au tribun qui commandoit ce jour-là, & quand il en manquoit quelqu'une, on cherchoit le coupable que l'on punissoit de mort si on le découvroit. Tous les centurions, les décurions & les tribuns, alloient environ à la même heure saluer leur général, qui donnoit ses ordres aux tribuns, qui les faisoient savoir aux centurions, & ceux-ci aux soldats. Le même ordre s'observoit parmi les alliés.

Les exercices militaires faisoient une autre partie de la discipline ; aussi c'est du mot *exercitium* exercice, que vient celui d'*exercitus* armée, parce que plus des troupes sont exercées, plus elles sont aguerries. Les exercices regardoient les fardeaux qu'il falloit porter, les ouvrages qu'il falloit faire, & les armes qu'il falloit entretenir. Les fardeaux que les soldats étoient obligés de porter, étoient plus pesans qu'on ne se l'imagine, car ils devoient porter des vivres, des ustensiles, des pieux, & outre cela leurs armes. Ils portoient des vivres pour quinze jours & plus ; ces vivres consistoient seulement en blé, qu'ils écrasoient avec des pierres quand ils en avoient besoin ; mais dans la suite ils porterent du biscuit qui étoit fort léger ; leurs ustensiles étoient une scie, une corbeille, une beche, une hache, une faux, pour aller au fourrage ; une chaîne, une marmite pour faire cuire ce qu'ils mangeoient. Pour des pieux, ils en portoient trois ou quatre, & quelquefois davantage. Du reste, leurs armes n'étoient pas un fardeau pour eux, ils les regardoient en quelque sorte comme leurs propres membres.

Les fardeaux dont ils étoient chargés ne les empêchoient pas de faire un chemin très-long. On lit que dans cinq heures ils faisoient vingt mille pas. On conduisoit aussi quelques bêtes de charge, mais elles étoient en petit nombre. Il y en avoit de publiques, qui portoient les tentes, les meules, & autres ustensiles. Il y en avoit aussi qui appartenoient aux personnes considérables. On ne se servoit presque point de chariots, parce qu'ils étoient trop embarrassans. Il n'y avoit que les personnes d'un rang distingué qui eussent des valets.

Lorsque les troupes décampoient, elles marchoient en ordre au son de la trompette. Quand le premier coup du signal étoit donné, tous abbatoient leurs tentes & faisoit leurs paquets ; au second coup, ils les chargeoient sur des bêtes de somme ; & au troisieme, on faisoit défiler les premiers rangs. Ceux-là étoient suivis des alliés de l'aile droite avec leurs bagages : après eux défiloient la premiere & la deuxieme légion, & ensuite les alliés de l'aile

gauche, tous avec leurs bagages; en ſorte que la forme de la marche & celle du camp, étoient à-peu-près ſemblables. La marche de l'armée étoit une eſpece de camp ambulant: les cavaliers marchoient tantôt ſur les ailes, & tantôt à l'arriere-garde. Lorſqu'il y avoit du danger, toute l'armée ſe ſerroit, & cela s'appelloit *pilatum agmen*; alors on faiſoit marcher ſéparément les bêtes de charge, afin de n'avoir aucun embarras, au cas qu'il fallût combattre : les vélites marchoient à la tête. Le général qui étoit toujours accompagné de ſoldats d'élite, ſe tenoit au milieu, ou dans l'endroit où ſa préſence étoit néceſſaire ; la marche ne ſe faiſoit ainſi que quand on craignoit d'être attaqué.

Quand on étoit prêt d'arriver à l'endroit où l'on devoit camper, on envoyoit devant les tribuns & les centurions avec des arpenteurs, ou ingénieurs, pour choiſir un lieu avantageux, & en tracer les limites; les ſoldats y entroient comme dans une ville connue & policée, parce que les camps étoient preſque toujours uniformes.

Les travaux des ſoldats dans les ſiéges, & dans d'autres occaſions, étoient fort pénibles. Ils étoient obligés, par exemple, de faire des circonvallations, de creuſer des foſſés, *&c.* Durant la paix, on leur faiſoit faire des chemins, conſtruire des édifices, & bâtir même des villes entieres, ſi l'on en croit Dion Caſſius, qui l'aſſure de la ville de Lyon. Il en eſt ainſi de la ville de Doesbourg dans les Pays-Bas, dans la Grande-Bretagne, de cette muraille dont il y a encore des reſtes, & d'un grand nombre de chemins magnifiques.

Le troiſieme exercice, étoit celui des armes qui ſe faiſoit tous les jours dans le tems de paix, comme dans le tems de guerre, par tous les ſoldats, excepté les vétérans ; les capitaines même & les généraux, comme Scipion, Pompée, & d'autres, ſe plaiſoient à faire l'exercice ; c'étoit ſur-tout dans les quartiers d'hiver qu'on établiſſoit des exercices auxquels préſidoit un centurion, ou un vétéran d'une capacité reconnue. La pluie ni le vent ne les interrompoient point, parce qu'ils avoient des endroits couverts deſtinés à cet uſage. Les exercices des armes étoient de pluſieurs eſpeces ; dans la marche on avoit ſur-tout égard à la vîteſſe ; c'eſt pourquoi trois fois par mois on faiſoit faire dix mille pas aux ſoldats armés, & quelquefois chargés de fardeaux fort peſans ; ils en faiſoient même vingt mille ; ſi l'on en croit Végece, ils étoient obligés d'aller & de venir avec beaucoup de célérité.

Le ſecond exercice, étoit la courſe ſur la même ligne; on obligeoit les ſoldats de courir quatre mille pas armés & ſous leurs enſeignes. Le troiſieme conſiſtoit dans le ſaut, afin de ſavoir ſauter les foſſés quand il en étoit beſoin. Un quatrieme exercice, regardé comme important, étoit de nager ; il ſe pratiquoit dans la mer, ou dans quelque fleuve, lorſque l'armée ſe trouvoit campée ſur le rivage, ou dans le Tibre proche le champ de Mars. Le cinquieme exercice étoit appellé *palaria*; il conſiſtoit à apprendre à frapper l'ennemi, & pour cela le ſoldat s'exerçoit à donner pluſieurs coups à un pieu qui étoit planté à quelque diſtance, ce qu'ils faiſoient en préſence d'un vétéran, qui inſtruiſoit les jeunes. Le ſixieme exercice montroit la maniere de lancer des fleches & des javelots ; c'étoit proprement l'exercice de ceux qui étoient armés à la légere. Enfin le ſeptieme étoit pour les cavaliers, qui fondoient l'épée à la main ſur un cheval de bois. Ils s'exerçoient auſſi à courir à cheval, & à faire pluſieurs évolutions différentes : voilà les exercices qui étoient les plus ordinaires chez les Romains ; nous ſupprimons les autres.

La troiſieme partie de la diſcipline militaire conſiſtoit dans les loix de la guerre. Il y en avoit une chez les Romains qui étoit très-ſévere, c'étoit contre les vols. Frontin, *Stratag. liv. I. ch. iv.* nous apprend quelle en étoit la punition. Celui qui étoit convaincu d'avoir volé la plus petite piece d'argent étoit puni de mort. Il n'étoit pas permis à chacun de piller indifféremment le pays ennemi. On y envoyoit des détachemens ; alors le butin étoit commun ; & après que le queſteur l'avoit fait vendre, les tribuns diſtribuoient à chacun ſa part ; ainſi perſonne

ne quittoit son poste ou son rang. C'étoit encore une loi de ne point obliger les soldats à vuider leurs différends hors du camp, ils étoient jugés par leurs camarades.

Jusqu'à l'an 347, les soldats Romains ne reçurent aucune paie, & chacun servoit à ses dépens. Mais depuis ce tems-là jusqu'à Jules-César, on leur donnoit par jour environ deux oboles, qui valoient cinq sols. Jules-César doubla cette paie, & Auguste continua de leur donner dix sols par jour. Dans la suite la paie augmenta à un point, que du tems de Domitien, ils avoient chacun quatre écus d'or par mois, au rapport de Juste-Lipse; mais je crois que Gronovius *de Pecun. vet. liv. II. chap.* 21. pense plus juste, en disant que les soldats avoient douze écus d'or par an. Les centurions recevoient le double de cette somme, & les chevaliers le triple. Quelquefois on donnoit une double ration, ou bien une paie plus forte qu'à l'ordinaire à ceux qui s'étoient distingués par leur courage. Outre cela on accordoit aux soldats quatre boisseaux de blé, mesure romaine, par mois, afin que la disette ne les obligeât pas à piller; mais il leur étoit défendu d'en vendre. Les centurions en avoient le double, & les chevaliers le triple; ce c'est pas qu'ils mangeassent plus que les autres, mais ils avoient des esclaves à nourrir: on leur fournissoit aussi de l'orge pour leurs chevaux.

Les fantassins des alliés avoient autant de blé que ceux des Romains; mais leurs chevaliers n'avoient que huit boisseaux par mois, parce qu'ils n'avoient pas tant de monde à nourrir que les chevaliers romains. Tout cela se donnoit *gratis* aux alliés, parce qu'ils servoient de même. On retranchoit aux Romains une fort petite partie de leur paie, pour le blé & les armes qu'on leur fournissoit. On leur donnoit aussi quelquefois du sel, des légumes, du lard; ce qui arriva sur-tout dans les derniers tems de la république. Il n'étoit permis à personne de manger avant que le signal fût donné, & il se donnoit deux fois par jour; ils dînoient debout, frugalement, & ne mangeoient rien de cuit dans ce repas: leur souper qu'ils apprêtoient eux-mêmes, valoit un peu mieux que leur dîner. La boisson ordinaire des soldats étoit de l'eau pure, ou de l'eau mêlée avec du vinaigre; c'étoit aussi celle des esclaves.

La récompense & les punitions sont les liens de la société & le soutien de l'état militaire: c'est pour cela que les Romains y ont toujours eu beaucoup d'égard. Le premier avantage de l'état militaire étoit que les soldats n'étoient point obligés de plaider hors du camp; ils pouvoient aussi disposer à leur volonté de l'argent qu'ils amassoient à la guerre. Outre cela, le général victorieux récompensoit les soldats qui s'étoient distingués par leur bravoure; & pour distribuer les récompenses, il assembloit l'armée. Après avoir rendu graces aux dieux, il la haranguoit, faisoit approcher ceux qu'il vouloit récompenser, leur donnoit des louanges publiques, & les remercioit.

Les plus petites récompenses qu'il distribuoit, étoient par exemple, une pique sans fer, qu'il donnoit à celui qui avoit blessé son ennemi dans un combat singulier; celui qui l'avoit renversé & dépouillé, recevoit un brasselet, s'il étoit fantassin; & s'il étoit cavalier, une espece de hausse-col d'or ou d'argent. On leur faisoit aussi quelquefois présent de petites chaînes, ou de drapeaux, tantôt unis, tantôt de différentes couleurs, & brodés en or.

Les grandes récompenses étoient des couronnes de différentes especes: la premiere & la plus considérable, étoit la couronne obsidionale que l'on donnoit à celui qui avoit fait lever un siege. Cette couronne étoit regardée comme la plus honorable: on la composoit d'herbes que l'on arrachoit dans le lieu même où étoient campés les assiégeans. Après cette couronne, venoit la couronne civique qui étoit de chêne: on en peut voir la raison dans Plutarque, *vie de Coriolan*. Cette couronne étoit réservée pour un citoyen qui avoit sauvé la vie à un autre citoyen, en tuant son ennemi. Le général ordonnoit que cette couronne fût donnée d'abord à celui à qui on avoit sauvé la vie, afin qu'il la présentât lui-même à son libé-

rateur, qu'il devoit toujours regarder comme son pere. La couronne murale d'or, qui étoit faite en forme de mur, & où il avoit des tours & des mantelets représentés, se donnoit à celui qui avoit monté le premier à la muraille d'une ville assiégée. Il y en avoit deux autres qui lui ressembloient assez; l'une s'appelloit *corona castrensis*, couronne de camp, & l'autre *corona vallaris*, couronne de retranchement. La premiere s'accordoit à celui qui dans un combat, avoit pénétré le premier dans le camp de l'ennemi; & la seconde, à celui qui étoit entré le premier dans le retranchement. La couronne d'or navale, étoit pour celui qui avoit sauté le premier les armes à la main dans le vaisseau ennemi. Il y en avoit une autre qu'on appelloit *classica* ou *rostrata*, dont on faisoit présent au général qui avoit remporté quelque grande victoire sur mer. On en donna une de cette espece à Varron, & dans la suite à M. Agrippa: cette couronne ne le cédoit qu'à la couronne civique.

Il y avoit encore d'autres couronnes d'or, qui n'avoient aucun nom particulier; on les accordoit aux soldats à cause de leur valeur en général. Au reste, on leur donnoit plutôt des louanges, ou des choses dont on ne considéroit point le prix, que de l'argent, pour faire voir que la récompense de la valeur devoit être l'honneur, & non les richesses. Quand ils alloient aux spectacles, ils avoient soin de porter ces glorieuses marques de leur vaillance: les chevaliers s'en paroient aussi quand ils passoient en revue.

Ceux qui avoient remporté quelques dépouilles, les faisoient attacher dans le lieu le plus fréquenté de leur maison, & il n'étoit pas permis de les arracher, même quand on vendoit la maison, ni de les suspendre une seconde fois, si elles tomboient. Les dépouilles opimes étoient celles qu'un officier, quoique subalterne, comme nous le voyons par l'exemple de Cossus, remportoit sur un officier des ennemis. On les suspendoit dans le temple de Jupiter férétrien: ces dépouilles ne furent remportées que trois fois pendant tout le tems de la républiqne romaine. On les appelloit *opimes*, selon quelques-uns, d'Ops, femme de Saturne, qui étoit censée la distributrice des richesses; selon d'autres, ce mot vient d'*opes*, richesses; parce que ces dépouilles étoient précieuses: c'est pour cela qu'Horace dit, *un triomphe opime*, Od. xliv.

Un des honneurs qu'on accordoit au commandant de l'armée, étoit le nom d'*imperator*; il recevoit ce titre des soldats, après qu'il avoit fait quelque belle action, & le sénat le confirmoit. Le commandant gardoit ce nom jusqu'à son triomphe: le dernier des particuliers qui ait eu le nom d'*imperator*, est Junius Blæsus, oncle de Séjan: un autre honneur étoit la supplication ordonnée pour rendre graces aux dieux de la victoire que le général avoit remportée; ces prieres étoient publiques & ordonnées par le sénat. Cicéron est le seul, à qui ces prieres aient été accordées dans une autre occasion que celle de la guerre. Ce fut après la découverte de la conjuration de Catilina; mais le comble des honneurs auxquels un général pouvoit aspirer, étoit le triomphe. *Voyez* TRIOMPHE.

S'il y avoit des récompenses à la guerre pour animer les soldats à s'acquitter de leurs devoirs, il y avoit aussi des punitions pour ceux qui y manquoient. Ces punitions étoient de la compétence des tribuns, des préfets avec leur conseil, & du général même, duquel on ne pouvoit appeller avant la loi Porcia, portée l'an 556. On punissoit les soldats, ou par des peines afflictives, ou par l'ignominie. Les peines afflictives consistoient dans une amende, dans la saisie de leur paie, dans la bastonnade, sous laquelle il arrivoit quelquefois d'expirer; ce châtiment s'appelloit *fustuarium*. Les soldats mettoient à mort à coups de bâton ou de pierre, un de leurs camarades qui avoit commis quelque grand crime, comme le vol, le parjure, pour quelque récompense obtenue sur un faux exposé, pour la désertion, pour la perte des armes, pour la négligence dans les sentinelles pendant la nuit. Si la bastonnade ne devoit pas aller jusqu'à la mort, on se servoit d'un sarment de vigne pour les citoyens, & d'une autre baguette, ou même de verges pour les alliés. S'il y avoit un grand

nombre

nombre de coupables, on les décimoit, ou bien l'on prenoit le vingtieme, ou le centieme, selon la griéveté de la faute.

Comme les punitions qui emportent avec elles plus de honte que de douleur, sont les plus convenables à la guerre, l'ignominie étoit aussi une des plus grandes. Elle consistoit, par exemple, à donner de l'orge aux soldats au lieu de blé, à les priver de toute la paie, ou d'une partie seulement. Cette derniere punition étoit sur-tout pour ceux qui quittoient leurs enseignes; on leur retranchoit la paie pour tout le tems qu'ils avoient servi avant leur faute. La troisieme espece d'ignominie, étoit d'ordonner à un soldat de sauter au-delà d'un retranchement; cette punition étoit faite pour les poltrons. On les punissoit encore en les exposant en public avec leur ceinture détachée, & dans une posture molle & efféminée. Cette exposition se faisoit dans la rue du camp appellée *principia*: c'est-là que s'exécutoient aussi les autres châtimens. Enfin, pour comble d'ignominie, on les faisoit passer d'un ordre supérieur dans un autre fort au-dessous, comme des triariens dans les piquiers, ou dans les vélites. Il y avoit encore quelques autres punitions peu usitées.

La derniere chose dont il nous reste à parler touchant la discipline militaire, est le congé; il étoit honnête, ou diffamant: le congé honnête, étoit celui que l'on obtenoit après avoir servi pendant tout le tems prescrit, ou bien à cause de maladie, ou de quelqu'autre chose. Ceux qui quittoient le service après avoir servi leur tems, étoient mis au nombre de ceux qu'on appelloit *beneficiarii*, qui étoient exempts de servir, & souvent on prenoit parmi eux les gens d'élite, *evocati*. Ce congé honnête pouvoit encore s'obtenir du général par faveur. Le congé diffamant, étoit lorsqu'on étoit chassé & déclaré incapable de servir, & cela pour quelque crime.

Sous Auguste, on mit en usage un congé appellé *exauctoratio*, qui ne dégageoit le soldat que lorsqu'il étoit devenu vétéran. On nommoit ce soldat *vexillaire*, parce qu'il étoit attaché à un drapeau, & que dans cet état il attendoit les récompenses militaires. De plus, quand le tems de son service étoit fini, on lui donnoit douze mille sesterces. Les prétoriens qui furent institués par cet empereur, au bout de seize ans de service, en recevoient vingt mille: quelquefois on donnoit aux soldats des terres en Italie, ou en Sicile.

On peut maintenant se former une idée complette de la discipline militaire des Romains, & du haut point de perfection où ils porterent l'art de la guerre, dont ils firent sans cesse leur étude jusqu'à la chûte de la république: c'est sans doute un dieu, dit Végece, qui leur inspira la légion. Ils jugerent qu'il falloit donner aux soldats qui la composoient, des armes offensives & défensives plus fortes & plus pesantes que celles de quelqu'autre peuple que ce fût. J'en ai dit quelque chose, mais je prie le lecteur d'en voir les détails dans Polybe & dans Josephe. Il y a peu de différence, conclut ce dernier, entre les chevaux chargés & les soldats romains. Ils portent, dit Cicéron, leur nourriture pour plus de quinze jours, tout ce qui est à leur usage, tout ce qu'il faut pour se fortifier; & à l'égard de leurs armes, ils n'en sont pas plus embarrassés que de leurs mains. *Tuscul. livre III.*

Pour qu'ils pussent avoir des armes plus pesantes que celles des autres hommes, il falloit qu'il se rendissent plus qu'hommes: c'est ce qu'ils firent par un travail continuel qui augmentoit leur force, & par des exercices qui leur donnoit de l'adresse, laquelle n'est autre chose qu'une juste dispensation des forces que l'on a.

Il faut bien que j'ajoute un mot à ce que j'ai déja dit de la discipline des soldats romains. On les accoutumoit à aller le pas militaire, c'est-à-dire, à faire en cinq heures vingt milles, & quelquefois vingt-quatre. Pendant ces marches, on leur faisoit porter des poids de soixante livres: on les entretenoit dans l'habitude de courir & de sauter tout armés. Ils prenoient dans leurs exercices des épées, des javelots, des fleches d'une pesanteur double des armes ordinaires; & ces exercices étoient continuels. *Voyez* dans Tite-Live, les

exercices que Scipion l'Afriquain faisoit faire aux soldats après la prise de Carthage la neuve. Marius, malgré sa vieillesse, alloit tous les jours au champ de Mars. Pompée, à l'âge de cinquante-huit ans, alloit combattre tout armé, avec les jeunes gens; il montoit à cheval, couroit à bride abattue, & lançoit ses javelots.

Toutes les fois que les Romains se crurent en danger, ou qu'ils voulurent réparer quelque perte, ce fut une pratique constante chez eux d'affermir la discipline militaires. Ont-ils à faire la guerre aux Latins, peuples aussi aguerris qu'eux-mêmes, Manlius songe à augmenter la force du commandement, & fait mourir son fils qui avoit vaincu sans ordre. Sont-ils battus à Numance, Scipion Emilien les prive d'abord de tout ce qui les avoit amollis. Il vendit toutes les bêtes de somme de l'armée, & fit porter à chaque soldat du blé pour trente jours, & sept pieux.

Comme leurs armées n'étoient pas nombreuses, il étoit aisé de pourvoir à leur subsistance; le chef pouvoit mieux les connoître, & voyoit plus aisément les fautes & les violations de la discipline. La force de leurs exercices, les chemins admirables qu'ils avoient construits, les mettoient en état de faire des marches longues & rapides. Leur présence inopinée glaçoit les esprits; ils se montroient sur-tout après un mauvais succès, dans le tems que leurs ennemis étoient dans cette négligence que donne la victoire.

Leurs troupes étant toujours les mieux disciplinées, il étoit difficile que dans le combat le plus malheureux, ils ne se ralliassent quelque part, ou que le désordre ne se mît quelque part chez les ennemis. Aussi les voit-on continuellement dans les histoires, quoique surmontés dans le commencement par le nombre & par l'ardeur des ennemis, arracher enfin la victoire de leurs mains.

Leur principale attention étoit d'examiner en quoi leur ennemi pouvoit avoir de la supériorité sur eux; & d'abord ils y mettoient ordre. Les épées tranchantes des Gaulois, les éléphans de Pyrrhus, ne les surprennent qu'une fois. Ils suppléerent à la foiblesse de leur cavalerie, d'abord en ôtant les brides des chevaux, pour que l'impétuosité n'en pût être arrêtée, ensuite en y mêlant des vélites. Quand ils eurent connu l'épée espagnole, ils quitterent la leur. Ils éluderent la science des pilotes, par l'invention d'une machine que Polybe nous a décrite. En un mot, comme dit Josephe, la guerre étoit pour eux une méditation, la paix un exercice.

Si quelque nation tint de la nature ou de son institution, quelque avantage particulier, ils en firent d'abord usage: ils n'oublierent rien pour avoir des chevaux numides, des archers crétois, des frondeurs baléares, des vaisseaux rhodiens; enfin jamais nation ne prépara la guerre avec tant de prudence, & ne la fit avec tant d'audace.

Elle parvint à commander à tous les peuples, tant par l'art de la guerre que par sa prudence, sa sagesse, sa constance, son amour pour la gloire & pour la patrie. Lorsque sous les empereurs toutes ces vertus s'évanouirent, l'art militaire commença à décheoir; mais lorsque la corruption se mit dans la milice même, les Romains devinrent la proie de tous les peuples. La milice étoit déja devenue très à charge à l'état. Les soldats avoient alors trois sortes d'avantages, la paie ordinaire, la récompense après le service, & les libéralités d'accident, qui devinrent des droits pour des gens qui avoient le prince & le peuple entre leurs mains. L'impuissance où l'on se trouva de payer ces charges, fit que l'on prit une milice moins chere. On fit des traités avec des nations barbares qui n'avoient ni le luxe des soldats romains, ni le même esprit, ni les mêmes prétentions.

Il y avoit une autre commodité à cela: comme les Barbares tomboient tout-à-coup sur un pays, n'y ayant point chez eux de préparatifs après la résolution de partir, il étoit difficile de faire des levées à tems dans les provinces. On prenoit donc un autre corps de Barbares toujours prêt à recevoir de l'argent, à piller & à se battre. On étoit servi pour le moment;

mais dans la ſuite on avoit autant de peine à réduire les auxiliaires que les ennemis.

Enfin les Romains perdirent entiérement leur diſcipline militaire, & abandonnerent juſqu'à leurs propres armes. Végéce dit que les ſoldats les trouvant trop peſantes, ils obtinrent de l'empereur Gratien de quitter leur cuiraſſe, & enſuite leur caſque; de façon qu'expoſés aux coups ſans défenſe, ils ne ſongerent qu'à fuir. De plus, comme ils avoient perdu la coutume de fortifier leurs camps, leurs armées furent aiſément enlevées par la cavalerie des Barbares. Ce ne fut pas néanmoins une ſeule invaſion qui perdit l'empire, ce furent toutes les invaſions. C'eſt ainſi qu'il alla de degré en degré de l'affoibliſſement à la dégénération, de la dégénération à la décadence, & de la décadence à ſa chûte, juſqu'à ce qu'il s'affaiſſa ſubitement ſous Arcadius & Honorius. L'empire d'occident fut le premier abattu, & Rome fut détruite parce que toutes les nations l'attaquant à la fois, la ſubjuguerent, & pénétrerent par-tout. *Voyez* tout ce tableau dans les conſidérations ſur les cauſes de la grandeur des Romains & de leur décadence. (*D. J.*)

ROMAINS. *Philoſophie des Etruſques & des Romains*, (*Hiſt. de la Philoſophie.*) nous ſavons peu de choſe des opinions des Etruſques ſur le monde, les dieux, l'ame & la nature. Ils ont été les inventeurs de la divination par les augures, ou de cette ſcience frivole qui conſiſte à connoître la volonté des dieux, ou par le vol des oiſeaux, ou par leur chant, ou par l'inſpection des entrailles d'une victime. O combien nos lumieres ſont foibles & trompeuſes! tantôt c'eſt notre imagination, ce ſont les événemens, nos paſſions, notre terreur & notre curioſité qui nous entraînent aux ſuppoſitions les plus ridicules; tantôt c'eſt une autre ſorte d'erreur qui nous joue. Avons-nous découvert à force de raiſon & d'étude quelque principe vraiſemblable ou vrai? Nous nous égarons dès les premieres conſéquences que nous en tirons, & nous flottons incertains. Nous ne ſavons s'il y a vice ou dans le principe, ou dans la conſéquence, & nous ne pouvons nous réſoudre, ni à admettre l'un, ni à rejetter l'autre, ni à les recevoir tous deux. Le ſophiſme conſiſte dans quelque choſe de très-ſubtil qui nous échappe. Que répondrions-nous à un augure qui nous diroit: écoute philoſophe incrédule, & humilie-toi. Ne conviens-tu pas que tout eſt lié dans la nature? .... *J'en conviens* ..... Pourquoi donc oſes-tu nier qu'il y ait entre la conformation de ce foie & cet événement, un rapport qui m'éclaire? .. *Le rapport y eſt ſans doute, mais comment peut-il t'éclairer?* .. comme le mouvement de l'aſtre de la nuit t'inſtruit ſur l'élévation ou l'abaiſſement des eaux de la mer; & combien d'autres circonſtances où tu vois qu'un phénomene étant, un autre phénomene eſt ou ſera, ſans appercevoir entre ces phénomenes aucune liaiſon de cauſe & d'effet? Quel eſt le fondement de ta ſcience en pareil cas? D'où ſais-tu que ſi l'on approche le feu de ce corps, il en ſera conſumé?... *De l'expérience*.... Eh bien l'expérience eſt auſſi le fondement de mon art. Le haſard te conduiſit à une premiere obſervation, & moi auſſi. J'en fis une ſeconde, une troiſieme; & je conclus de ces obſervations réiterées, une concomitance conſtante & peut-être néceſſaire entre des effets très-éloignés & très-diſparates. Mon eſprit n'eut point une autre marche que le tien. Viens donc. Approche-toi de l'autel. Interrogeons enſemble les entrailles des victimes, & ſi la vérité accompagne toujours leurs réponſes, adore mon art & garde le ſilence... Et voilà, mon philoſophe, s'il eſt un peu ſincere, réduit à laiſſer de côté ſa raiſon, & à prendre le couteau du ſacrificateur, ou à abandonner un principe inconteſtable; c'eſt que tout tient dans la nature par un enchaînement néceſſaire; ou à réfuter par l'expérience même, la plus abſurde de toutes les idées; c'eſt qu'il y a une liaiſon ineffable & ſecrette, entre le ſort de l'empire & l'appétit ou le dégoût des poulets ſacrés. S'ils mangent, tout va bien; tout eſt perdu, s'ils ne mangent pas. Qu'on rende le philoſophe ſi ſubtil que l'on voudra, ſi l'augure n'eſt

pas un imbécille, il répondra à tout, & ramenera le philosophe, malgré qu'il en ait, à l'expérience.

Les Etrusques disoient, Jupiter a trois foudres : un foudre qu'il lance au hasard, & qui avertit les hommes qu'il est ; un foudre qu'il n'envoye qu'après en avoir déliberé avec quelques dieux & qui intimide les méchans ; un foudre qu'il ne prend que dans le conseil général des immortels, & qui écrase & qui perd.

Ils pensoient que Dieu avoit employé douze mille ans à créer le monde, & partagé sa durée en douze périodes de mille ans chacune. Il créa dans les premiers mille ans, le ciel & la terre ; dans les seconds mille ans, le firmament ; dans les troisiemes, la mer & toutes les eaux ; dans les quatriemes, le soleil, la lune & les autres astres qui éclairent le ciel ; dans les cinquiemes, les oiseaux, les insectes, les reptiles, les quadrupedes, & tout ce qui vit dans l'air, dans les eaux & sur la terre. Le monde avoit six mille ans, que l'homme n'étoit pas encore. L'espece humaine subsistera jusqu'à la fin de la derniere période ; c'est alors que les tems seront consommés.

Les périodes de la création des Etrusques correspondent exactement aux jours de la création de Moïse.

Il arriva sous Marius un phénomene étonnant. On entendit dans le ciel le son d'une trompette aiguë & lugubre ; & les augures Etrusques consultés en inférerent le passage d'une période du monde à une autre, & quelque changement marqué dans la race des hommes

Les divinités d'Iris & d'Osiris ont-elles été ignorées ou connues des Etrusques ? c'est une question que nous laissons à discuter aux érudits.

Les premiers Romains ont emprunté sans doute, des Sabins, des Etrusques, & des peuples circonvoisins, le peu d'idées raisonnables qu'ils ont eues ; mais qu'étoit-ce que la philosophie d'une poignée de brigands, réfugiés entre des collines, d'où ils ne s'échappoient par intervalles, que pour porter le fer, le feu, la terreur & le ravage chez les peuples malheureux qui les entouroient ? Romulus les renferma dans des murs qui furent arrosés du sang de son frere ; Numa tourna leurs regards vers le ciel, & il en fit descendre les loix. Il éleva des autels ; il institua des danses, des jours de solemnité & des sacrifices. Il connut l'effet des prodiges sur l'esprit des peuples, & il en opéra ; il se retira dans les lieux écartés & déserts ; conféra avec les nymphes ; il eut des révélations ; il alluma le feu sacré ; il en confia le soin à des vestales ; il étudia le cours des astres, & il en tira la mesure des tems. Il tempéra les ames féroces de ses sujets par des exhortations, des institutions politiques & des cérémonies religieuses. Il éleva sa tête entre les dieux pour tenir les hommes prosternés à ses piés ; il se donna un caractere auguste, en alliant le rôle de pontife à celui de roi. Il immola les coupables avec le fer sacré dont il égorgeoit les victimes. Il écrivit, mais il voulut que ses livres fussent déposés avec son corps dans le tombeau, ce qui fut exécuté. Il y avoit cinq cens ans qu'ils y étoient, lorsque dans une longue inondation, la violence des eaux sépara les pierres du tombeau de Numa, & offrit au prêteur Petilius les volumes de ce législateur. On les lut ; on ne crut pas devoir en permettre la connoissance à la multitude, & on les brûla.

Numa disparoît d'entre les Romains ; Tullus Hostilius lui succede. Les brigandages recommencent. Toute idée de police & de religion s'éteint au milieu des armes, & la barbarie renaît. Ceux qui commandent n'échappent à l'indocile férocité des peuples, qu'en la tournant contre les nations voisines ; & les premiers rois cherchent leur sécurité dans la même politique que les derniers consuls. Quelle différence d'une contrée à une autre contrée ! A peine les Athéniens & les Grecs en général ont-ils été arrachés des cavernes & rassemblés en société, qu'on voit fleurir au milieu d'eux les Sciences & les Arts, & les progrès de l'esprit humain s'étendre de tous côtés, comme un grand incendie pendant la nuit, qui embrase & éclaire la nation, & qui attire l'attention des peuples circonvoisins. Les Romains au contraire restent abrutis jusqu'au tems

où l'académicien Carnéade, le ſtoïcien Diogène, & le peripatéticien Critolaüs viennent ſolliciter au ſénat la remiſe de la ſomme d'argent à laquelle leurs compatriotes avoient été condamnés pour le dégât de la ville d'Orope. Publius Scipion, Naſica & Marius Marcellus étoient alors conſuls, & Aulus-Albinus exerçoit la préture.

Ce fut un événement que l'apparition dans Rome des trois philoſophes d'Athenes. On accourut pour les entendre. On diſtingua dans la foule, Lelius, Furius & Scipion, celui qui fut dans la ſuite ſurnommé l'*Africain*. La lumiere alloit prendre, lorſque Caton l'ancien, homme ſuperſtitieuſement attaché à la groſſiéreté des premiers tems, & en qui les infirmités de la vieilleſſe augmentoient encore une mauvaiſe humeur naturelle, preſſa la concluſion de l'affaire d'Orope, & fit congédier les ambaſſadeurs.

On enjoignit peu de tems après au préteur Pomponius, de veiller à ce qu'il n'y eût, ni école, ni philoſophe dans Rome, & l'on publia contre les rhéteurs ce fameux décret qu'Aulugelle nous a conſervé; il eſt conçu en ces termes: Sur la dénonciation qui nous a été faite, qu'il y avoit parmi nous des hommes qui accréditoient un nouveau genre de diſcipline, qu'ils tenoient des écoles où la jeuneſſe Romaine s'aſſembloit, qu'ils ſe donnoient le titre de rhéteurs latins, & que nos enfans perdoient le tems à les entendre, nous avons penſé que nos ancêtres inſtruiſoient eux-mêmes leurs enfans & qu'ils avoient pourvû aux écoles, où ils avoient jugé convenable qu'on les enſeignât; que ces nouveaux établiſſemens étoient contre les mœurs & les uſages des premiers tems; qu'ils étoient mauvais & qu'ils devoient nous déplaire; en conſéquence nous avons conclu à ce qu'il fût déclaré, & à ceux qui tenoient ces écoles nouvelles, & à ceux qui s'y rendent, qu'ils faiſoient une choſe qui nous déplaiſoit.

Ceux qui ſouſcrivirent à ce décret étoient bien éloignés de ſoupçonner qu'un jour les ouvrages de Ciceron, le poëme de Lucrece, les comédies de Plaute & de Térence, les vers d'Horace & de Virgile, les élégies de Tibulle, les madrigaux de Catulle, l'hiſtoire de Saluſte, de Tite-Live & de Tacite, les fables de Phedre, feroient plus d'honneur au nom romain que toutes ſes conquêtes, & que la poſtérité ne pourroit arracher ſes yeux remplis d'admiration de deſſus les pages ſacrées de ſes auteurs, tandis qu'elle les détourneroit avec horreur de l'inſcription de Pompée, *aprés avoir égorgé trois millions d'hommes*. Que reſte-t-il de toute cette énorme grandeur de Rome? La mémoire de quelques actions vertueuſes, & quelques lignes d'une écriture immortelle, pour diſtraire d'une longue ſuite d'atrocités.

L'éloquence pouvoit tout dans Athenes. Les hommes ruſtiques & groſſiers qui commandoient dans Rome, craignirent que bientôt elle n'y exerçât le même deſpotiſme. Il leur étoit bien plus facile de chaſſer les Philoſophes, que de le devenir. Mais la premiere impreſſion étoit faite, & ce fut inutilement que l'on renouvella quelquefois le décret de proſcription. La jeuneſſe ſe porta avec d'autant plus de fureur à l'étude, qu'elle étoit défendue. Les tems montrerent que Caton & les peres conſcripts qui avoient opiné après lui, avoient manqué doublement de jugement. Ils paſſerent; & les jeunes gens qui s'étoient inſtruits ſecrétement, leur ſuccéderent aux premieres fonctions de la république, & furent des protecteurs déclarés de la ſcience. La conquête de la Grece acheva l'ouvrage. Les Romains devinrent les diſciples de ceux dont ils s'étoient rendus les maîtres par la force des armes, & ils rapporterent ſur leurs fronts le laurier de Bellone entrelacé de celui d'Apollon. Alexandre mettoit Homere ſous ſon oreiller; Scipion y mit Xénophon. Ils goûterent particuliérement l'auſtérité ſtoïcienne. Ils connurent ſucceſſivement l'Epicuréiſme, le Platoniſme, le Pythagoriſme, le Cyniſme, l'Ariſtotéliſme, & la Philoſophie eut des ſectateurs parmi les grands, parmi les citoyens, dans la claſſe des affranchis & des eſclaves.

Lucullus s'attacha à l'académie ancienne. Il recueillit un grand nombre de livres; il en forma une bibliotheque très-riche,

& son palais fut l'asyle de tous les hommes instruits qui passerent d'Athenes à Rome.

Sylla fit couper les arbres du lycée & des jardins d'académies, pour en construire des machines de guerre; mais au milieu du tumulte des armes, il veilla à la conservation de la bibliotheque d'Apellicon de Teïos.

Ennius embrassa la doctrine de Pythagore; elle plut aussi à Nigidius Figulus. Celui-ci s'appliqua à l'étude des Mathématiques & de l'Astronomie. Il écrivit des animaux, des augures, des vents.

Marius Brutus préféra le Platonisme & la doctrine de la premiere académie, à toutes les autres manieres de philosopher qui lui étoient également connues; mais il vécut en stoïcien.

Cicéron, qui avoit été proscrit par les triumvirs avec M. Térentius Varron, le plus savant des *Romains*, inscrit celui-ci dans la classe des sectateurs de l'ancienne académie. Il dit de lui: *tu ætatem patriæ, tu descriptiones temporum, tu sacrorum jura, tu sacerdotum, tu domesticam, tu bellicam disciplinam, tu sedem regionum & locorum, tu omnium divinarum humanarumque nomina, genera, officia, causas aperuisti; plurimumque poetis nostris omninoque latinis & litteris luminis attulisti & verbis, atque ipse varium & elegans omni fere numero poema fecisti; Philosophiamque multisque locis inchoasti, ad impellendum satis, ad docendum parum.*

M. Pison se montra plutôt péripatéticien qu'académicien dans son ouvrage, *de finibus bonorum & malorum.*

Cicéron fut alternativement péripatéticien, stoïcien, platonicien & sceptique. Il étudia la Philosophie comme un moyen sans lequel il étoit impossible de se distinguer dans l'art oratoire; & l'art oratoire, comme un moyen sans lequel il n'y avoit point de dignité à obtenir dans la république. Sa vie fut pusillanime, & sa mort héroïque.

Le peuple que son éloquence avoit si souvent rassemblé aux rostres, vit au même endroit ses mains exposées à côté de sa tête. L'existence de ces dieux immortels, qu'il atteste avec tant d'emphase & de véhémence dans ses harangues publiques, lui fut très-suspecte dans son cabinet.

Quintus Lucilius Balbus fit honneur à la secte stoïcienne.

Lucain a dit de Caton d'Utique:

Hi mores, hæc duri immota Catonis
Secta fuit; servare modum, finemque tenere,
Naturamque sequi, patriamque impendere vitam;
Nec sibi, sed toti genitum se credere mundo;
Huic epulæ, vicisse famen, magnique penates
Summovisse hyemen tecto; pretiosaque vestis,
Hirtam membra super Romani *more quiritis*
Induxisse togam, Venerisque huic maximus usus,
Progenies. Urbi pater est, urbique maritus.
Justitiæ cultor, rigidi servator honesti,
In commune bonus, nullosque Catonis in actus
Subrepsit, partemque tulit sibi nata voluptas.

Ce caractere où il y a plus d'idées que de poésie, plus de force que de nombre & d'harmonie, est celui du stoïcien parfait. Il mourut entre Apollonide & Démétrius, en disant à ces philosophes: « Ou détruisez les principes que vous » m'avez inspirés, ou permettez que je » meure ».

Andronicus de Rhodes suivit la philosophie d'Aristote.

Cicéron envoya son fils à Athenes, sous le péripatéticien Cratippus.

Torquatus, Velleius, Atticus, Papirius, Pætus, Verrius, Albutius, Pison, Pansa, Fabius Gallus, & beaucoup d'autres hommes célebres embrasserent l'Epicuréisme.

Lucrece chanta la doctrine d'Epicure. Virgile, Varius, Horace écrivirent & vécurent en épicuriens.

Ovide ne fut attaché à aucun systême. Il les connut presque tous, & ne retint d'aucun que ce qui prêtoit des charmes à la fiction.

Manilius, Lucain & Perse pencherent vers le Stoïcisme.

Séneque inscrit le nom de Tite-Live parmi les Philosophes en général.

Tacite fut stoïcien; Strabon aristotélicien; Mécene épicurien; Cneius Julius & Thraseas stoïciens; Helvidius Priscus prit le même manteau.

Auguste appella auprès de lui les Philosophes.

Tibere n'eut point d'aversion pour eux,

Claude, Néron & Domitien les chasserent.

Trajan, Hadrien & les Antonins les rapellerent.

Ils ne furent pas sans considération sous Septime Sévere.

Héliogabale les maltraita; ils jouirent d'un sort plus supportable sous Alexandre Sévere & sous les Gordiens.

La Philosophie, depuis Auguste jusqu'à Constantin, eut quelques protecteurs; & l'on peut dire à son honneur que ses ennemis, parmi les princes, furent en même tems ceux de la justice, de la liberté, de la vertu, de la raison & de l'humanité. Et s'il est permis de prononcer d'après l'expérience d'un grand nombre de siecles écoulés, on peut avancer que le souverain qui haïra les sciences, les arts & la Philosophie, sera un imbécille ou un méchant, ou tous les deux.

Terminons cet abrégé historique de la *philosophie des Romains*, c'est qu'ils n'ont rien inventé dans ce genre; qu'ils ont passé leur tems à s'instruire de ce que les Grecs avoient découvert, & qu'en Philosophie, les maîtres du monde n'ont été que des écoliers.

ROMAINS, ROI DES, (*Hist. mod. Droit public.*) c'est le nom qu'on donne en Allemagne à un prince, qui, du vivant de l'empereur, est élu par les électeurs, pour être son vicaire & son lieutenant-général, & pour lui succéder dans la dignité impériale, aussi-tôt après sa mort, sans avoir besoin pour cela d'une nouvelle élection.

L'usage d'élire un *roi des Romains* a été établi en Allemagne, pour éviter les inconvéniens des interregnes, & pour assurer le bien être & la tranquillité de l'empire que la concurrence des contendans pouvoit altérer. Pour élire un *roi des Romains*, il faut que tous les électeurs s'assemblent & déliberent si la chose est avantageuse au bien de l'empire. En vertu de la capitulation impériale, le *roi des Romains* peut être choisi par les électeurs, indépendamment du consentement de l'empereur, lorsqu'il n'a point de bonnes raisons pour s'y opposer. Les Jurisconsultes ne sont point d'accord pour savoir si un *roi des Romains* a, en cette qualité, une autorité qui lui est propre, ou si son autorité n'est qu'empruntée (*delegata.*) Il paroît constant que le *roi des Romains* n'est que le successeur désigné de l'empereur, & qu'il ne doit être regardé que comme le premier des sujets de l'empire.

Les empereurs qui en ont eu le crédit, ont eu soin de faire élire leur fils ou leur frere *roi des Romains*, pour assurer dans leur famille la dignité impériale qui n'est point héréditaire, mais qui est élective. *Voyez* EMPEREUR *&* CAPITULATION IMPÉRIALE.

ROMAINS, JEUX, (*Antiq. rom.*) ou les grands jeux, parce que c'étoient les plus solemnels de tous. Ils avoient été institués par le premier Tarquin. On les célébroit à l'honneur de Jupiter, de Junon & de Minerve. Ils commençoient toujours le 4 Septembre, & ils duroient 4 jours du tems de Cicéron. Leur durée fut augmentée dans la suite, aussi-bien que celle de la plûpart des autres jeux publics, quand les empereurs se furent emparés du droit de les faire représenter. Quoique les *jeux romains* fussent ordinairement des jeux circenses, *magni circenses*, selon Plutarque; cependant on les faisoit aussi scéniques; je n'en veux pour preuve que ce passage de Tite-Live, *lib. XXXI. Ludi romani scenici eo anno magnificè, apparatèque facti, ab ædilibus curulibus L. Valerio Flacco & L. Quintio Flaminio biduum instaurati sunt.* « Les *jeux romains* » scéniques furent célébrés cette année- » là magnifiquement, & avec apparat, » par les édiles curules L. Valérius Flac- » cus, & L. Quintius Flaminius, durant » deux jours continuels. (*D. J.*)

ROMAIN ARGYRE, (*Hist. du Bas Empire.*) que Constantin VIII avoit créé César en lui faisant épouser sa fille, monta sur le trône de Constantinople après la mort de son beau-pere, en 1028, quoiqu'il eût des talens & des vertus, son regne fut agité de tempêtes domestiques qui lui firent regretter la vie privée. Théodora, sœur de Zoé, conspira avec le fils du roi des Bulgares pour lui ôter l'empire & la vie; leur complot fut découvert; & Théodora fut condamnée à prendre l'habit mo-

naſtique : cette conſpiration éteinte fut ſuivie d'une autre plus dangereuſe. Conſtantin Diogene, neveu de *Romain*, ſe fit proclamer empereur, mais il fut trahi & livré par ceux même qui l'avoient voulu élever à l'empire : il fut enfermé dans une priſon où il continua d'entretenir des intelligences criminelles avec tous les mécontens, & ſur-tout avec Théodora qui lui promit & ſa main & l'Empire. Un évéque qui étoit leur complice, en eut des remords, & il fut leur dénonciateur. Diogene ſe ſentant indigne de la clémence de ſon oncle, ſe précipita du haut d'une tour, pour prévenir la honte de trahir ſes complices dont on exigeoit qu'il déclarât les noms pour obtenir ſa grace. Les troubles intérieurs étant appaiſés, *Romain* eut des ennemis étrangers à combattre ; les Sarrazins exercerent de nouvelles hoſtilités ſur les terres de l'Empire ; ils égorgerent les garniſons de toutes les villes dont ils ſe rendirent les maîtres. *Romain* ſe mit à la tête d'une armée puiſſante pour réprimer leurs brigandages : il les joignit près d'Antioche. Mais à peine eut-il donné le ſignal du combat, que ſes ſoldats, ſaiſis d'une terreur panique, ſe précipiterent dans leur ſuite. Il ne fut redevable de ſa vie & de ſa liberté qu'à la valeur de ſes gardes qui ſoutenant avec intrépidité les efforts des barbares, le conduiſirent à Antioche. *Romain* ſe dégoûta de Zoé. Cette princeſſe qui fut la plus laſcive de ſon ſiecle, ſe conſola des dédains de ſon mari avec un banquier nommé *Michel*, dont le frere étoit le premier eunuque du palais, où il avoit une grande antorité. Zoé ſatisfaite de ſon amant, le jugea digne du trône comme il l'étoit de ſon cœur. L'eunuque ſe chargea de la débarraſſer de ſon mari par un breuvage empoiſonné, dont le vomiſſement prévint les ravages. *Romain* tomba dans la langueur & le dépériſſement. Zoé impatiente de régner avec ſon amant, le fit étouffer dans le bain, & Michel fut auſſi-tôt proclamé empereur, pour regner conjointement avec elle. *Romain* fut un prince éclairé & bienfaiſant ; il réforma pluſieurs abus, mais il ne put réformer ſa femme qui fut impudique juſqu'à 70 ans. Il mourut en 1034.

Romain Diogene, d'une famille patricienne, dut ſon élévation à l'empire, à l'amour qu'il inſpira à l'impératrice Eudocie. Cette princeſſe nommée par le teſtament de ſon mari Conſtantin Ducas, pour régner conjointement avec ſes trois fils, s'étoit engagée par ſerment & par écrit de renoncer au gouvernement ſi elle contractoit un nouveau mariage. *Romain Diogene*, qui étoit le plus grand capitaine de ſon ſiecle, fut humilié d'obéir à une femme & à des enfans ; il forma le projet de les faire deſcendre du trône pour s'y placer ; ſon complot fut découvert, & on le condamna à la mort. Eudocie eut la curioſité de le voir avant qu'il ſubît ſon arrêt ; il étoit le plus bel homme de l'Empire : l'impératrice frappée de ſa beauté, commua ſa peine en un exil dont il fut bientôt rappellé, ſous prétexte de le mettre à la tête de l'armée qui devoit s'oppoſer aux progrès des Muſulmans. Eudocie, pour mieux s'aſſurer de la fidélité d'un général à qui elle confioit toutes les forces de l'état, lui donna ſon cœur & ſa main. Ce mariage ſouleva tous les eſprits ; le peuple & les grands refuſerent de le reconnoître pour empereur ; la ſédition ne fut appaiſée que par les fils d'Eudocie, qui proteſterent que leur mere ne s'étoit remariée que par condeſcendance pour eux. *Romain* ſignala les premiers jours de ſon regne par des victoires ſur les Turcs ; il fut heureuſement ſecondé dans toutes ſes entrepriſes par un gentilhomme Normand nommé *Crepin* qui, comme tous ceux de ſa nation, alloit chercher la gloire & la fortune chez l'étranger. Cet aventurier qui avoit toutes les qualités qui font les conquérans, fut par-tout triomphant : après avoir été comblé d'honneur par *Romain*, il en eſſuya quelque mépris : ſa fierté humiliée en fit un rébelle. Crepin trop foible, reconnut bientôt l'imprudence de ſon entrepriſe ; il eut tant de confiance dans la généroſité de ſon maître, qu'il ſe préſenta devant lui déſarmé ; ſa faute fut oubliée, & *Romain* ne ſe ſouvint que de ſa valeur & de ſes ſervices ; mais ſon eſprit inquiet & toujours mécontent le rendirent bientôt coupable ou du moins ſuſpect. Il fut

dépouillé

dépouillé de tous ses emplois : sa dégradation excita de nouveaux troubles. Les François & les Normands, accoutumés à vaincre sous ses ordres, vengerent ces outrages en pillant la Mésopotamie. C'est de ce héros aventurier que descendent les barons du Bec-Crepin & les marquis de Vardes, dont les noms sont inscrits dans les plus anciens fastes de la Normandie. *Romain*, après avoir pacifié l'intérieur de l'Empire, marcha contre les Turcs qu'il obligea de se retirer dans leur pays ; il les poursuivit jusques dans la Perse, où ils lui demanderent la paix, qui leur fut refusée avec une hauteur insultante. *Romain*, enivré d'une suite de succès sans mélange de disgraces, crut que pour vaincre il lui suffisoit de combattre. Cette confiance présomptueuse ne lui permit pas d'attendre un corps de troupes qui s'avançoit pour le joindre ; il livra une bataille où il fut vaincu & fait prisonnier. Le sultan, modéré dans sa victoire, le traita avec humanité. Sa détention finit par un traité de paix ; il se soumit à payer un subside annuel aux Turcs, & de rendre tous les musulmans qu'il retenoit captifs dans ses états. Le sultan, de son côté, s'obligea de rendre tous les prisonniers chrétiens, & de ne plus faire des courses sur les terres de l'Empire. La détention de *Romain* donna naissance aux factions qui agiterent Constantinople. Les uns vouloient que Zoé, consommée dans les affaires, régnât sans collegue ; d'autres étoient d'avis de lui associer ses fils. La faction la plus nombreuse se déclara pour Michel ; elle prévalut ; les freres & la mere furent exclus du gouvernement. *Romain* dégradé revendiqua ses droits les armes à la main, mais il fut vaincu par Andronic Ducas, qui l'obligea de chercher une retraite dans la Cilicie. Le timide Michel craignant qu'il ne se relevât de sa chûte, lui offrit de partager l'Empire. *Romain* vaincu rejetta cette offre avec autant de mépris que s'il eût été vainqueur ; il leva une nouvelle armée, mais il fut trahi par ses soldats, qui le forcerent d'abdiquer & de s'ensevelir dans l'obscurité d'un cloître : Michel le fit assurer qu'il ne lui feroit aucun mal, & il étoit bien résolu de tenir sa promesse ; mais son oncle Jean Ducas qui voyoit dans *Romain* désarmé un ennemi toujours redoutable, lui fit crever les yeux ; il ne survécut pas long-tems à son malheur : l'impératrice Eudocie, qui l'avoit accompagné dans son exil, lui rendit les honneurs de la sépulture ; il avoit régné environ quatre ans. Les Turcs, sous prétexte de venger sa mort, ravagerent toute l'Asie. (*T—N.*)

Voyez l'article TACTIQUE DES ROMAINS, *Tome XXXII.*

ROMAIN, adj. (*Arith.*) le chiffre *romain* n'est autre chose que les lettres majuscules de l'alphabet *I*, *V*, *X*, *L*, *C*, *D*, &c. auxquelles on a donné des valeurs déterminées ; soit qu'on les prenne séparément, soit qu'on les considere rélativement à la place qu'elles occupent avec d'autres lettres. *Voyez* CARACTERE.

Le chiffre *romain* est fort en usage dans les inscriptions, sur les cadrans des horloges, *&c. Voyez* CHIFFRE. (*E*)

ROMAIN, *gros*, *fondeurs en caracteres d'Imprimerie*, est le onzieme des corps sur lesquels on fond les caracteres d'imprimerie ; sa proportion est de trois lignes mesure de l'échelle ; il est le corps double de la gaillarde, & le sien est le trimégiste. *Voyez* PROPORTIONS DES CARACTERES, & l'exemple à *l'article* CARACTERE.

ROMAIN *petit*, sixieme corps des Caracteres d'imprimerie ; sa proportion est d'une ligne quatre points mesure de l'échelle ; son corps double est le petit parangon. *Voyez* PROPORTION DES CARACTERES D'IMPRIMERIE, & l'exemple à *l'article* CARACTERE.

ROMAINE, f. f. (*Balancier.*) sorte de balance propre à peser de grands fardeaux. Elle est composée d'un fléau. A la 5 ou 6e partie de la longueur du fléau, est un arbre, dont les deux extrêmités sont en couteaux par la partie inférieure ; les tranchans de ces couteaux portent sur les coussinets de la châsse, qui est faite comme celle du fléau à double crochet, façon d'Allemagne ; à l'extrémité qui est la plus proche du point de suspension,

eſt une jumelle, dont les couſſinets portent ſur les tranchans des couteaux d'un arbre qui traverſe le fléau en cet endroit; à l'entretoiſe inférieure de cette jumelle, eſt un crochet, auquel on attache l'anneau où les quatre cordes du plateau ſe réuniſſent; vers l'extrémité du fléau, eſt un bouton dont l'uſage eſt de retenir l'anneau du poids qui peut couler, dans l'intervalle où ſont les diviſions qui marquent les multiples & les aliquotes du poids.

Uſage de cette balance. On ſuſpend cette machine par le crochet; on met enſuite dans le plateau les choſes que l'on veut peſer; on fait enſuite couler le poids juſqu'à ce qu'il ſoit en équilibre avec le plateau chargé; on regarde quelle diviſion répond à l'anneau qui ſera, par exemple, la 6ᵉ, ce qui fait connoître que la marchandiſe dont le plateau eſt chargé, peſe ſix fois autant que le poids; ainſi ſi le poids eſt de 20, la marchandiſe peſée eſt de 120.

En général, les poids ſont en raiſon réciproque des leviers. *Voyez* LEVIER.

ROMAIN-MOTIER, (*Géog. mod.*) ville de Suiſſe au pays Romand, dans un vallon, & chef-lieu d'un bailliage de même nom. Elle doit ſon origine à une abbaye qui portoit le nom de ſaint Romain, *Romani monaſterium.* Cette abbaye a été changée en un château où réſide le bailli. (*D. J.*)

ROMAINVILLE, *près Paris*; terre à M. de Segur, commandant en Franche-Comté, où des particuliers viennent d'établir une fête pareille à celle de Salancy. Madame de Segur a voulu participer à cette action généreuſe; une fête inſtituée en faveur des mœurs auprès de Paris, ne peut être que très-intéreſſante pour toutes les ames honnêtes.

ROMAN, ſ. m. (*Fictions d'eſprit.*) récit fictif de diverſes avantures merveilleuſes ou vraiſemblables de la vie humaine; le plus beau *roman* du monde, Télémaque, eſt un vrai poëme à la meſure & à la rime près.

Je ne rechercherai point l'origine des *romans*, M. Huet a épuiſé ce ſujet, il faut le conſulter. On connoît les amours de Diniace & de Déocillis par Antoine Diogène; c'eſt le premier des *romans* grecs. Jamblique a peint les amours de Rhodanis & de Simonide. Achillès Tatius a compoſé le *roman* de Leücippe & de Clitophon. Enfin Héliodore, évêque de Trica dans le quatrieme ſiecle, a raconté les amours de Théagene & de Chariclée.

Mais ſi les fictions romaneſques furent chez les Grecs les fruits du goût, de la politeſſe & de l'érudition, ce fut la groſſiéreté qui enfanta dans le onzieme ſiecle nos premiers *romans* de chevalerie. *Voyez* ROMAN *de chevalerie.*

Ils tiroient leur ſource de l'abus des légendes, & de la barbarie qui regnoit alors; cependant ces ſortes de fictions ſe perfectionnerent inſenſiblement, & ne tomberent de mode, que quand la galanterie prit une nouvelle face au commencement du ſiecle dernier.

Honoré d'Urfé, dit M. Deſpréaux, homme de grande naiſſance dans le Lyonnois, & très-enclin à l'amour, voulant faire valoir un grand nombre de vers qu'il avoit compoſés pour ſes maîtreſſes, & raſſembler en un corps pluſieurs avantures amoureuſes qui lui étoient arrivées, s'aviſa d'une invention très-agréable. Il feignit que dans le Forès, petit pays contigu à la Limagne d'Auvergne, il y avoit du tems de nos premiers rois, une troupe de bergers & de bergeres qui habitoient ſur les bords de la riviere du Lignon, & qui aſſez accommodés des biens de la fortune, ne laiſſoient pas néanmoins, par un ſimple amuſement & pour le ſeul plaiſir, de mener paître par eux-mêmes leurs troupeaux. Tous ces bergers & toutes ces bergeres, étant d'un fort grand loiſir, l'amour, comme on le peut penſer, & comme il le raconte lui-même, ne tarda guere à les y venir troubler, & produiſit quantité d'événemens conſidérables.

M. d'Urfé y fit arriver toutes ſes avantures, parmi leſquelles il y en mêla beaucoup d'autres, & enchâſſa les vers dont j'ai parlé, qui tous méchans qu'ils étoient, ne laiſſerent pas d'être goûtés, & de paſſer à la faveur de l'art avec lequel il les mit en œuvre; car il ſoutint tout cela d'une narration également vive & fleurie, de fictions très-ſpirituelles, & de carac-

teres aussi finement imaginés qu'agréablement variés & bien suivis.

Il composa aussi un *roman* qui lui acquit beaucoup de réputation, & qui fut fort estimé, même des gens du goût le plus exquis, bien que la morale en fût vicieuse, puisqu'elle ne prêchoit que l'amour & la molesse. Il en fit quatre volumes qu'il intitula Astrée, du nom de la plus belle de ses bergeres; c'étoit Diane de Chateau-Morand. Le premier volume parut en 1610, le second dix ans après, le troisieme cinq après le second, & le quatrieme en 1625. Après sa mort, Baro son ami, & selon quelques-uns son secrétaire, en composa sur son mémoire un cinquieme tome, qui en formoit la conclusion, & qui ne fut guere moins bien reçu que les quatre autres volumes.

Le grand succès de ce *roman* échauffa si bien les beaux esprits d'alors, qu'ils en firent, à son imitation, quantité de semblables, dont il y en avoit même de dix & de douze volumes; & ce fut pendant quelque tems, comme une espece de débordement sur le parnasse.

On vantoit sur-tout ceux de Gomberville, de la Calprenede, de Desmarais, & de Scuderi. Mais ces imitateurs s'éfforçant mal-à-propos d'enchérir sur leur original, & prétendant annoblir ses caracteres, tomberent dans la puérilité. Au lieu de prendre comme M. d'Urfé pour leurs héros, des bergers occupés du seul soin de gagner le cœur de leurs maîtresses, ils prirent, pour leur donner cette étrange occupation, non-seulement des princes & des rois, mais les plus fameux capitaines de l'antiquité qu'ils peignirent pleins du même esprit que ces bergers; ayant à leur exemple fait comme une espece de vœu de ne parler jamais & de n'entendre jamais parler que d'amour. De cette maniere, au lieu que M. d'Urfé dans son Astrée, avoit fait des bergers très-frivoles, des héros de *roman* considérables, ces auteurs au contraire, des héros les plus considérables de l'histoire, firent des bergers frivoles & quelquefois mêmes des bourgeois encore plus frivoles que ces bergers. Leurs ouvrages néanmoins, ne laisserent pas de trouver un nombre infini d'admirateurs, & eurent long-tems une fort grande vogue.

Mais ceux qui s'attirerent le plus d'applaudissemens, ce furent le Cyrus & la Clélie de mademoiselle de Scuderi, sœur de l'auteur du même nom. Cependant non-seulement elle tomba dans la même puerilité, mais elle la poussa encore à un plus grand excès. Au lieu de représenter, comme elle devoit, dans la personne de Cyrus, un roi tel que le peint Hérodote, ou tel qu'il est figuré dans Xénophon, qui a fait aussi bien qu'elle un *roman* de la vie de ce prince; au lieu, dis-je, d'en faire un modele de perfection, elle composa un Artamene plus fou que tous les Céladons & tous les Sylvandres, qui n'est occupé que du seul soin de sa Mandane, qui ne fait du matin au soir que lamenter, gémir & filer le parfait amour.

Elle a encore fait pis dans son autre *roman*, intitulé Clélie, où elle représente toutes les héroïnes & tous les héros de la république romaine naissante, les Clélies, les Lucreces, les Horatius Coclès, les Mutius Scevola, les Brutus encore plus amoureux qu'Artamene, ne s'occupant qu'à travers des cartes géographiques d'amour; qu'à se proposer les uns aux autres des questions & des énigmes galantes, en un mot qu'à faire tout ce qui paroît le plus opposé au caractere & à la gravité héroïque de ces premiers Romains. Voilà d'excellentes remarques de M. Despréaux.

Madame la comtesse de la Fayette dégouta le public des fadaises ridicules dont nous venons de parler. L'on vit dans sa Zaïde & dans sa Princesse de Cleves des peintures véritables, & des avantures naturelles décrites avec grace. Le comte d'Hamilton eut l'art de les tourner dans le goût agréable & plaisant qui n'est pas le burlesque de Scarron. Mais la plûpart des autres *romans* qui leur ont succédé dans ce siecle, sont ou des productions dénuées d'imagination, ou des ouvrages propres à gâter le goût, ou ce qui est pis encore, des peintures obscenes dont les honnêtes gens sont révoltés. Enfin, les Anglois ont heureusement imaginé

depuis peu de tourner ce genre de fictions à des choses utiles ; & de les employer pour inspirer en amusant l'amour de bonnes mœurs & de la vertu, par des tableaux simples, naturels & ingénieux, des événemens de la vie. C'est ce qu'ont exécuté avec beaucoup de gloire & d'esprit, MM. Richardson & Fielding.

Les *romans* écrits dans ce bon goût, sont peut-être la derniere instruction qu'il reste à donner à une nation assez corrompue pour que toute autre lui soit inutile. Je voudrois qu'alors la composition de ces livres ne tombât qu'à d'honnêtes gens sensibles, & dont le cœur se peignît dans leurs écrits, à des auteurs qui ne fussent pas au-dessous des foiblesses de l'humanité, qui ne démontrassent pas tout d'un coup la vertu dans le ciel hors de la portée des hommes ; mais qui la leur fissent aimer en le peignant d'abord moins austere, & qui ensuite du sein des passions, où l'on peut succomber & s'en repentir, sussent les conduire insensiblement à l'amour du bon & du bien. C'est ce qu'a fait M. J. J. Rousseau dans sa nouvelle Héloïse.

Il semble donc, comme d'autres l'on dit avant moi, que le *roman* & la comédie pourroient être aussi utiles qu'ils sont généralement nuisibles. L'on y voit de si grands exemples de constance, de vertu, de tendresse, & de désintéressement, de si beaux, & de si parfaits caracteres, que quand une jeune personne jette de-là sa vue sur tout ce qui l'entoure, ne trouvant que des sujets indignes ou fort au-dessous de ce qu'elle vient d'admirer, je m'étonne avec la Bruyere qu'elle soit capable pour eux de la moindre foiblesse.

D'ailleurs on aime les *romans* sans s'en douter, à cause des passions qu'ils peignent, & de l'émotion qu'ils excitent. On peut par conséquent tourner avec fruit cette émotion & ces passions. On réussiroit d'autant mieux que les *romans* sont des ouvrages plus recherchés, plus débités, & plus avidemment goûtés, que tout ouvrage de morale, & autres qui demandent une sérieuse application d'esprit. En un mot, tout le monde est capable de lire les *romans*, presque tout le monde les lit, & l'on ne trouve qu'une poignée d'hommes qui s'occupent entiérement des sciences abstraites de Platon, d'Aristote, ou d'Euclide. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROMAN *de chevalerie*, (*Belles-Lettres.*) il paroit que le regne brillant de Charlemagne a été la source de tous les *romans de chevalerie*, & de la chevalerie elle-même ; sans qu'on voie encore dans ce regne, & ainsi que dans les siecles suivans, la valeur des chevaliers décider presque seule du sort des combats ; mais on y remarque déja des faits d'armes particuliers.

Quoi qu'il en soit, le *roman* de Turpin, archevêque de Reims, ce *roman* qu'on peut regarder comme le pere de tous les *romans de chevalerie*, n'a guere été composé, selon l'opinion commune, que sur la fin du xj. siecle, environ 250 ans après la mort de Charlemagne.

Gryphiander prétend qu'un moine nommé *Robert* est auteur de cette chronique, & qu'elle fut écrite pendant le concile de Clermont assemblé par Urbain II. en l'année 1095. Pierre l'Hermite préchoit alors la premiere croisade, & l'objet du *roman* a constamment été d'échauffer les esprits, & de les animer à la guerre contre les infideles. Le nom de Turpin est supposé, & le moine est certainement un fort mauvais historien.

La valeur de Charlemagne, ses hauts faits d'armes égaux à ceux des chevaliers les plus renommés, la force & l'intripidité de son neveu Rolland, sont bien marqués au coin de la chevalerie qui s'introduisit depuis son regne. Durandal est une épée que tous les romanciers ont eu en vue dans la suite ; elle coupe un rocher en deux parts, & fait cette grande opération entre les mains de Rolland affoibli par la perte de son sang. Ce héros mourant sonne de son cors d'ivoire, & son dernier soupir est si terrible, que le cors en est brisé. Ces prodiges de force rapportés sans nécessité, donnent à entendre qu'ils étoient reçus dans le tems que la chronique a été composée, & que l'auteur

a feulement voulu parler la langue de fon tems.

Il paroît par la lecture de Turpin, que les chevaliers n'étoient connus ni de nom ni d'effet, avant le regne de Charlemagne, ni même durant fon regne : ce que prouve encore le filence des hiftoriens contemporains de ce prince, ou qui ont écrit peu après fa mort. Ainfi, c'eft dans l'intervalle de la vie de ce grand roi & de celle du prétendu Turpin, qu'il faut placer les premieres idées de la chevalerie, & de tous les *romans* qu'elle a fait compofer.

La chevalerie paroît encore avoir tiré fon luftre de l'abus des légendes ; le caractere de l'efprit humain avide du merveilleux, en a augmenté la confidération ; & les rois l'ont autorifée, en foumettant à quelques efpeces de formes, d'ufages & de loix, des nobles qui enivrés de leur propre valeur, étoient portés à s'ériger en tyrans de leurs propres vaffaux.

On ne négligea rien dans ces premiers tems, de ce qui pouvoit infpirer à ces hommes féroces, l'honneur, la juftice, la défenfe de la veuve & de l'orphelin, enfin l'amour des dames. La réunion de tous ces points a produit fucceffivement des ufages & des loix qui fervirent de frein à ces hommes qui n'en avoient aucun, & que leur indépendance, jointe à fa plus grande ignorance, rendoit fort à craindre.

Les idées & les ouvrages romanefques pafferent de France en Angleterre. Geoffroi de Monmouth paroît être l'original du *Brut*.

Le *roman* de *Sangreal* compofé par Robert de Broon eft plus chargé d'amour & de galanterie que les précédens ; les idées romanefques gagnerent de plus en plus. C'eft ce *roman* qui donna lieu aux principales aventures de la cour du roi Artus. Ces mêmes ouvrages fe multiplierent, & devinrent en grande vogue fous le regne de Philippe *le bel*, né en 1268, & mort en 1314. Depuis ce tems-là ont paru tous nos autres *romans de chevalerie*, comme Amadis de Gaule, Palmerin d'Olive, Palmerin d'Angleterre, & tant d'autres, jufqu'au tems de Miguel Cervantes Sauvedra, efpagnol.

Il avoit été fecrétaire du duc d'Albe, & s'étant retiré à Madrid, il y fut traité fans confidération par le duc de Lerme, premier miniftre de Philippe III. roi d'Efpagne. Alors Cervantes, pour fe venger de ce miniftre qui méprifoit les gens de lettres, & qui tranchoit du héros chevalier, compofa le *roman* de *dom Quichotte*, ouvrage admirable, & fatyre très-fine de toute la nobleffe efpagnole qui étoit alors entêtée de chevalerie. Il publia la premiere partie de ce *roman* ingénieux en 1605, la feconde en 1615, & mourut fort pauvre vers l'an 1620 ; mais fa réputation ne mourra jamais.

L'aboliffement des tournois, les guerres civiles & étrangeres, la défenfe des combats finguliers, l'extinction de la magie, du fort & des enchantemens, le jufte mépris des légendes, en un mot, une nouvelle face que prit la France & l'Europe fous le regne de Louis XIV. changea la bravoure & la galanterie romanefque dans une galanterie plus fpirituelle & plus tranquille. On vint à ne plus goûter les faits inimitables d'Amadis.

Tant de châteaux forcés, de géans pourfendus,
De chevaliers occis, d'enchanteurs confondus...

On fe livra aux charmes des defcriptions propres à infpirer la volupté de l'amour, à ces mouvemens heureux & paifibles, autrefois dépeints dans les *romans* grecs du moyen âge ; aux douceurs d'aimer ou d'être aimé, en un mot, à tous ces tendres fentimens qui font décrits dans l'aftrée de M. d'Urfé.

où dans un doux repos
L'amour occupe feul de plus charmans héros....

Enfin l'on a vu paroître derniérement dans ce royaume un nouveau genre de galanterie hermaphrodite, qui n'eft certainement pas flatteufe, ou, pour mieux dire, qui n'eft qu'un menfonge peu délicat du plaifir des fens. (*D. J.*)

ROMANCE, f. f. (*Littérat.*) vieille hiftoriette écrite en vers fimples, faciles & naturels. La naïveté eft le caractere principal de la *romance*. Ce poëme fe

chante ; & la musique françoise, lourde & niaise est, à ce qui me semble, très-propre à la *romance* ; la *romance* est divisée par stances. M. de Montgrif en a composé un grand nombre. Elles sont toutes d'un goût exquis, & cette seule portion de ses ouvrages suffiroit pour lui faire une réputation bien méritée. Tout le monde sait par cœur la *romance* d'Alis & d'Alexis. On trouvera dans cette piece des modeles de presque toutes sortes de beautés, par exemple, de récit ;

Conseiller & notaire
Arrivent tous ;
Le curé fait son ministere ;
Ils sont époux.

de description :

En lui toutes fleurs de jeunesse
Apparoissoient ;
Mais longue barbe, air de tristesse
Les ternissoient.
Si de jeunesse on doit attendre
Beau coloris ;
Pâleur qui marque une ame tendre,
A bien son prix.

de délicatesse & de vérité :

Pour chasser de la souvenance
L'ami secret,
On ressent bien de la souffrance
Pour peu d'effet :
Une si douce fantaisie
Toujours revient
En songeant qu'il faut qu'on l'oublie,
On s'en souvient.

de poésie, de peinture, de force, de pathétique & de rythme :

Depuis cet acte de sa rage,
Tout effrayé,
Dès qu'il fait nuit, il voit l'image
De sa moitié ;
Qui du doigt montrant la blessure
De son beau sein,
Appelle avec un long murmure,
Son assassin.

Il n'y a qu'une oreille faite au rythme de la poésie, & capable de sentir son effet, qui puisse apprécier l'énergie de ce petit vers *tout effrayé*, qui vient subitement s'interposer entre deux autres de mesure plus longue.

ROMANCE, s. f. (*Musique.*) air sur lequel on chante un petit poëme du même nom, divisé par couplets, duquel le sujet est pour l'ordinaire quelque histoire amoureuse & souvent tragique. Comme la *romance* doit être écrite d'un style simple, touchant, & d'un goût un peu antique, l'air doit répondre au caractere des paroles ; point d'ornemens, rien de maniéré, une mélodie douce, naturelle, champêtre, & qui produise son effet par elle-même, indépendamment de la maniere de la chanter. Il n'est pas nécessaire que le chant soit piquant, il suffit qu'il soit naïf, qu'il n'offusque point la parole, qu'il la fasse bien entendre, & qu'il n'éxige pas une grande étendue de voix. Une *romance* bien faite, n'ayant rien de saillant, n'affecte pas d'abord ; mais chaque couplet ajoute quelque chose à l'effet des précédens ; l'intérêt augmente insensiblement, & quelquefois on se trouve attendri jusqu'aux larmes, sans pouvoir dire où est le charme qui a produit cet effet. C'est une expérience certaine que tout accompagnement d'instrument affoiblit cette impression. Il ne faut, pour le chant de la *romance*, qu'une voix juste, nette, qui prononce bien, & qui chante simplement. (*S*)

ROMANCHE LA, (*Géog. mod.*) riviere de France, en Dauphiné. Elle a sa source dans les montagnes qui séparent le Briançonnois du Grésivaudan, & elle se jette dans le Drac, un peu au-dessus de Grenoble. (*D. J.*)

ROMANCIER, s. m. (*Gram. & Littérat.*) auteur qui a composé des romans. On donnoit le même nom aux poëtes du dixieme siecle.

ROMAND LE, (*Géog. mod.*) pays de la Suisse, borné par la Savoie, le Valais, le pays de Gex & la Franche-Comté. Il est possédé par les Bernois & les Fribourgeois, ou plutôt presque entiérement par les Bernois. Sa longueur est d'environ 24 lieues, à compter depuis Geneve jusqu'à Morat ; ce qui appartient aux Bernois comprend plus de cent cinquante paroisses, & forme treize bailliages, sans compter ceux d'Orbe & de Grançon, que les Bernois possedent par indivis avec les Fribourgeois. (*D. J.*)

ROMANE LANGUE, (*Hist. des langues.*) ou *romance*, & par quelques-uns

romans ou *romant* ; c'étoit une langue composée de celtique & du latin, mais dans laquelle celle-ci l'emportoit assez pour qu'on lui donnât les noms qu'on vient de dire. Ce fut elle qui fut en usage durant les deux premieres races. Elle étoit nommée *rustique* ou *provinciale* par les Romains & par ceux qui leur succéderent : ce qui semble prouver qu'elle n'étoit parlée que par le peuple & les habitans de la campagne. Les auteurs du roman d'Alexandre disent cependant qu'ils l'ont traduit du latin en *roman*.

Il y avoit dans la Gaule, lorsque les Francs y entrerent, trois langues vivantes, la latine, la celtique & la *romane* ; & c'est de celle-ci sans doute que Sulpice Severe qui écrivoit au commencement du cinquieme siecle, entend parler, lorsqu'il fait dire à Posthumien : *tu verò, vel celticè, vel si mavis, gallicè loquere*. La langue qu'il appelloit *gallicane*, devoit être la même qui dans la suite fut nommée plus communément la *romane* ; autrement il faudroit dire qu'il régnoit dans les Gaules une quatrieme langue, sans qu'il fût possible de la déterminer, à moins que ce ne fût un dialecte du celtique non corrompu par le latin, & tel qu'il pouvoit se parler dans quelque canton de la Gaule avant l'arrivée des Romains. Mais quelque tems après l'établissement des Francs, il n'est plus parlé d'autre langue d'usage que de la *romane* & de la *tudesque*.

Le plus ancien monument que nous ayons de la langue *romane*, est celui de Louis *le germanique*, auquel répondent les seigneurs françois du parti de Charles *le chauve*.

Les deux rois Louis de Germanie & Charles *le chauve* ayant à se défendre contre les entreprises de Lothaire leur frere aîné, font entr'eux à Strasbourg en 842, un traité de paix, dans lequel ils conviennent de se secourir mutuellement, & de défendre leurs états respectifs avec le secours des seigneurs & des vassaux qui avoient embrassé leur parti. Du côté de Charles *le chauve*, étoient les seigneurs françois habitans de la Gaule, & du côté de Louis, étoient les François orientaux ou germains. Les premiers parloient la langue *romane*, & les germains parloient la langue tudesque.

Les François occidentaux, ou les sujets de Charles *le chauve*, ayant donc une langue différente de celle que parloient les François orientaux, ou sujets de Louis de Germanie, il étoit nécessaire que ce dernier prince parlât, en faisant son serment, dans la langue des sujets de Charles, afin d'en être entendu dans les promesses qu'il faisoit, comme Charles se servit de la langue tudesque pour faire connoître ses sentimens aux Germains ; & l'un & l'autre de ces peuples fit aussi son serment dans la langue qui lui étoit particuliere.

Nous ne parlerons point des sermens en langue tudesque ; il ne s'agit ici que des sermens en langue *romane*. On mettra d'abord le texte des sermens, au-dessous l'interprétation latine ; & enfin, dans une troisieme ligne, les mots françois usités dans les xij. & xiij. siecles, qui répondent à chacun des mots des deux sermens ; par-là on verra d'un coup-d'œil la ressemblance des deux langues françoises, & leur rapport commun avec le latin.

Serment de Louis, roi de Germanie. La premiere ligne contient les paroles du serment ; la seconde l'interprétation latine, & la troisieme le françois du xij. siecle.

Pro Deu amur & pro christian poblo
Pro Dei amore & pro Christiano populo
Por Deu amor & por cristian pople

& nostro commun salvament dist di
& nostro communi salvamento de ista die
& nostre commun salvement de ste di

en avant in quant Deus savir &
in abante in quantum Deus sapere &
en avant en quant Deu saveir &

podir me dunat, si salvarai jo
potire mi donat, sic salvaro ego
poir me donne, si salvarai je

cist meon fradre Karlo, & in adiudha
eccistum fratrem Karlum, & in adjutum
cist mon frere Karle, & en adiude

er (*a*) in cadhuna cosa si cum om per
ero in quâqueuna causa sic quomodo homo per
ferai en cas-cune cose si cum om per

dreit son fradre salvar dist in o
directum suum fratrem salvare debet in hoc
dreict son frere salver dist en o

quid il me altresi fazet & ab Ludher
quid ille mî alterumsic faceret & ab Lothario
qui il me altresi fascet & a Lothaire

nul plaid nunquam prindrai qui, meon
nullum placitum nunquam prenderoquod, meo
nul plait nonques prendrai qui, par mon

vol, cist meon fradre Karle in damno sit.
volle, eccisti meo fratri Karlo in damno sit
voil, acist mon frere Karle en dam seit.

C'est-à-dire : « Pour l'amour de Dieu, » & pour le peuple chrétien en notre » commun salut de ce jour en avant autant que Dieu m'en donne le savoir & » le pouvoir, je déclare que je sauverai » mon frere Charles, ci-présent, & lui » ferai en aide dans chaque chose (ainsi » qu'un homme selon la justice doit sauver son frere) en tout ce qu'il feroit » de la même maniere pour moi, & que » je ne ferai avec Lothaire aucun accord » qui par ma volonté porteroit préjudice » à mon frere Charles ci-présent.

Serment des seigneurs françois sujets de Charles le Chauve. La premiere ligne contient les paroles du serment ; la seconde l'interprétation latine, & la troisieme le françois du xij. siecle.

Si Lodhuigs sagrament que son fradre
Si Ludovicus sacramentum quod suus frater
Si Louis le Sagrement que son frere

Karlo jurat, conservat, & Karlus meos
Karlus jurat, conservat, & Karlus meus
Karle jure, conserve, & Karles mon

sendra de suo part non los tanit, si jo
senior de sua parte non illud teneret, si ego
sennor de sue part ne lo tanist, si je

returnar non lint pois, ne jo, ne
retornare non illum inde possum nec ego nec
retourner ne lent pois, ne je, ne

neuls cui jo returnar int pois, in nulla
nullus quem ego retornare inde possum in nullo
nuls cui je retourner ent pois, en nul

aindha contra Loduwig non li (*b*) juer.
adjuto contra Ludovicum non illi fuero.
aïnde contre Louis nun li ferai.

C'est-à-dire : « Si Louis observe le serment que son frere Charles lui jure, » & que Charles, monseigneur de sa part » ne le tint point, si je ne puis détourner Charles de ce violement, ni moi, » ni aucuns de ceux que je ne puis détourner, ne serons en aide à Charles » contre Louis.

On voit par cet exemple que la *langue romane* avoit déja autant de rapport avec le françois auquel il a donné naissance, qu'avec le latin dont il sortoit. Quoique les expressions en soient latines, la syntaxe ne l'est pas ; & l'on sait qu'une langue est aussi distinguée d'une autre par sa syntaxe que par son vocabulaire, *Mém. de l'acad. des Insc. tom. XVII. & XXVI. in-4°.* (*D. J.*)

ROMANESQUE, adj. (*Gram.*) qui tient du roman. Il se dit des choses & des personnes. Une passion *romanesque* ; des idées *romanesques* ; une tête *romanesque* ; un tour *romanesque* ; un ouvrage *romanesque*.

ROMANESQUE, s. f. sorte de danse. *Voyez* GAILLARDE.

ROMANIE, (*Géog. mod.*) ou *Romélie*, ou *Rumélie*, province de la Turquie européenne, bornée au nord par la Bulgarie, au midi par l'Archipel & la mer de Marmora, au levant par la mer Noire, & au couchant par la Macédoine.

Autrefois par la *Romanie* on entendoit généralement, comme l'a remarqué Selden, tout le pays que possédoient les empereurs grecs, soit dans l'Europe, soit dans l'Asie ou dans l'Afrique. Présentement le mot de *Romanie* désigne en général tout ce que les Turcs possedent en Europe, & particuliérement la Thrace, la Bulgarie, la Macédoine, la Thessalie, la Grece & quelques autres contrées.

(*a*) Je lis *er* pour *ero*, au lieu de *&*.
(*b*) M. Ducange lit *fuer* pour *fuero*, au lieu de *juer* ou *iver*.

Le mot *Rumélie* eſt composé de *rum*, & du mot grec ἑλλην, comme qui diroit la *Romanie greque*; mais la *Romanie* eſt ordinairement reſtrainte au gouvernement du Beglerbeg de ce pays; gouvernement qui ne s'étend ni ſur la Hongrie, ni ſur les îles de l'Archipel, ni même ſur la Morée, qui fait une partie du revenu de la valideh, c'eſt-à-dire de la ſultane mere de l'empereur. Ce pays ſeroit fertile en blé & en pâturages, ſi les Turcs ſe donnoient la peine de le cultiver; les Grecs y ſont en grand nombre.

Le bacha de *Rumélie* ou *Romanie*, eſt le dix-huitieme entre les gouvernemens beglerbegs, & le plus conſidérable gouvernement des Turcs en Europe. Il fournit au bacha un million cent mille aſpres de revenu. Ce bacha fait ſa réſidence à Sofie, & a ſous lui vingt-quatre ſangiacs. (*D. J.*)

ROMANO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans la partie orientale du Bergamaſque, ſur une petite riviere qui coule entre le Serio & l'Oglio. Cette ville fait un bon commerce en blé. (*D. J.*)

ROMANOW, (*Géog. mod.*) ville de l'empire ruſſien, dans le duché de Jéroſlaw, ſur la gauche du Volga, au-deſſus de Jéroſlaw. (*D. J.*)

ROMANS, (*Géog. mod.*) petite ville de France, dans une belle plaine du Dauphiné, ſur l'Iſere, à 3 lieues du Rhône, à 10 au ſud-oueſt de Grenoble, & à 112 de Paris. Elle doit ſon origine à un monaſtere fondé dans le ix ſiecle, qui a été ſécularisé, & dont la menſe abbatiale a été unie à l'archevêché de Vienne. Il y a dans cette ville une abbaye de filles, ordre de Cîteaux, fondée en 1532, & pluſieurs couvens de religieux. *Romans* eſt un gouvernement particulier du gouvernement militaire de Dauphiné. *Long.* 22. 43. *lat.* 45. 7. (*D. J.*)

Les guerres civiles de religion ont preſque ruiné cette ville. Elle eſt aſſez marchande; il y a pluſieurs moulins & manufactures pour la ſoie, qui occupent beaucoup de bras. On remarque un calvaire modélé ſur celui de Jéruſalem, par *Roman* & *Boiſſin*, qui avoient fait le voyage de la Terre-Sainte. François I. y mit la premiere pierre en 1520.

L'égliſe collégiale de S. Barnard fut fondée en abbaye au commencement du neuvieme ſiecle, par Barnard, archevêque de Vienne, ſous la dépendance immédiate du ſiege de Rome, d'où la ville prit le nom de *Roman*; elle fut ſéculariſée au dixieme ſiecle. Le ſacriſtain eſt la ſeule dignité: il y a 14 chanoines. D'autres diſent que Barnard acheta, ſur les bords de l'Iſere, un terrein inculte d'une dame appellée *Romana*, d'où ce lieu prit le nom de *Roman*.

Quoi qu'il en ſoit, le fondateur y mourut en 842, & y fut inhumé. Il eſt connu dans notre hiſtoire pour avoir pris part à la révolte des enfans de Louis le Débonnaire, & avoir été dépoſé au concile de Thionville pour ſa prévarication contre ſon roi. Mais après une abſence de quatre ans, il obtint ſa grace de la clémence de l'empereur, rentra dans ſon ſiege, & répara ſa faute par une pénitence éclatante qui l'a fait mettre au nombre des Saints. C'eſt à ſa ſollicitation que le fameux Agobard, de Lyon, ſon ami, compoſa le traité de la *dignité du ſacerdoce.*

On garde dans les archives de cette ville un billet de Louis XI, de 300 livres, qui lui furent prêtées par les habitans, lorſqu'il n'étoit que dauphin, & dans la diſgrace de ſon pere.

Humbert V, général des Dominicains en 1254, mort à Lyon ſimple religieux en 1277, étoit né à *Romans*. C'étoit un ſavant théologien, qui a compoſé pluſieurs ouvrages qu'on ne lit plus.

Le fameux général de Lalli, qui a commandé dans l'Inde, & laiſſé prendre Pondichéri par les Anglois, & qui a été décapité à Paris, étoit né à *Romans*. (*C.*)

ROMARIN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *roſmarinus*; genre de plante à fleur monopétale labiée; la levre ſupérieure eſt fendue en deux parties, & recourbée en arriere; elle a des étamines crochues: la levre inférieure eſt diviſée en trois parties dont celle du milieu eſt concave comme une cuiller. Le calice de cette fleur a deux ou trois pointes. Le piſtil ſort du calice; il eſt attaché comme un clou à

la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies, & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

ROMARIN, (*Jardinage.*) *rosmarinus*, arbrisseau toujours verd & odoriférant, qui vient en Espagne, en Italie, dans les provinces méridionales de ce royaume, & dans quelqu'autres pays chauds de l'Europe. Il fait de lui-même un buisson fort branchu qui s'étend en largeur & s'éleve peu; cependant quand on le dirige par des soins de culture, on peut lui faire prendre huit à dix piés de hauteur. Ses feuilles sont fermes, longues, étroites, d'un verd foncé en-dessus, & blanchâtre en-dessous. Ses fleurs qui sont petites & d'un bleu pâle, paroissent au mois d'Avril. Elles durent long-tems, & se renouvellent encore en automne. Cet arbrisseau porte très-rarement des graines; elles sont à-peu-près de la forme & de la grosseur de celle du meurier : le mois d'Août est le tems de leur maturité dans les pays chauds.

Le *romarin* se multiplie très-aisément de branches couchées & de boutures. Les premieres se font au printems; mais le commencement de Juillet est le tems le plus favorable pour faire les boutures d'arbres toujours verds. Quoiqu'on puisse faire prendre différentes formes à cet arbrisseau, il convient sur-tout à faire des haies qu'on peut tenir à six piés de hauteur, & en les taillant réguliérement dans le commencement des mois de Juillet & de Septembre. Elles se garnissent bien & font un bon abri pour des parties de jardin que l'on veut tenir chaudement. Cet arbrisseau est un peu délicat pour plusieurs provinces de l'intérieur de ce royaume, où les hivers rigoureux le font souvent périr. Mais on attribue quelquefois au froid un dépérissement qui n'est venu que de caducité. Le *romarin* veut être renouvellé au bout de 10 ou 12 ans qui sont à-peu-près le terme de sa durée. On la prolongera considérablement en mettant l'arbrisseau dans un terrein sec & léger, sablonneux & très-pauvre; il s'y plaira, il y sera moins sujet à être mutilé par le froid, & il y fera des progrès plus rapides que s'il étoit dans une meilleure terre. D'ailleurs, plus il est jeune, moins il résiste aux gelées. Il est un moyen de l'en garantir sûrement, c'est de lui faire prendre racine dans un vieux mur où il résistera à toutes les intempéries du plein air. Il n'exige aucuns soins de culture, que d'être arrosé largement si l'on veut accélérer son accroissement.

Cet arbrisseau peut servir à un objet utile. On assure que les abeilles recherchent ses fleurs de préférence, parce qu'elles sont printanieres, abondantes, de longue durée, & très-odorantes.

On fait entrer aussi ces fleurs dans les sachets de senteur, dans les pots-pourris, & elles font la base de l'eau de la reine d'Hongrie. La Médecine en fait usage à quantité d'égards. On prétend que l'eau où l'on a fait infuser pendant douze heures des feuilles & des fleurs de cet arbrisseau, prise intérieurement, fortifie la mémoire & la vue. La fumée de cette plante desséchée est des plus propres à purifier l'air, & à chasser les mauvaises odeurs.

On ne regarde à présent le *romarin* ordinaire que comme un arbrisseau trivial & ignoble. Son odeur, quoique aromatique, n'est supportable qu'aux gens du commun. Cependant il y a des variétés de cet arbrisseau assez belles pour être admises dans les collections les plus riches. Voici les différentes especes de *romarin* que l'on connoît à présent.

1. *Le romarin ordinaire à feuilles étroites*; c'est à cette espece qu'on peut appliquer plus particuliérement ce qui a été dit ci-dessus.

2. *Le romarin ordinaire à feuilles étroites panachées de jaune*; cette variété a une apparence agréable; ses feuilles sont parsemées accidentellement de taches d'un jaune vif, qui font le même aspect que si l'on avoit répandu au hasard quelques paillettes d'or sur l'arbrisseau. Sa feuille est plus étroite que celle du précédent; il fleurit plutôt, & il est un peu plus délicat.

3. *Le romarin à feuilles étroites pana-*

ches de blanc; c'est l'espece qui a le plus d'agrément ; toutes ses feuilles sont si bien tachées, qu'il semble de loin qu'elles ont été argentées. C'est le plus beau, le plus rare & le plus délicat des *romarins*.

4. *Le romarin d'Almérie*; il s'éleve moins que le *romarin* commun. Ses feuilles sont plus petites, plus blanches, & d'une odeur encore moins supportable. Ses fleurs qui viennent en épi au haut des branches, sont d'un violet foncé.

5. *Le romarin à larges feuilles*; cet arbrisseau ne s'éleve qu'à deux ou trois piés. Ses branches sont moins ligneuses que celles du *romarin* commun. Sa feuille est plus épaisse, plus rude & d'un verd plus foncé. Il est extrêmement commun aux environs de Narbonne.

6. *Le romarin panaché à larges feuilles*; il est rare & peu connu. *Article de M.* D'AUBENTON.

Article nouveau sur le Romarin.

§ ROMARIN, (*Bot. Jard.*) en latin, *rosmarinus*; en anglois, *rosmary*; en allemand, *der rosmarin*.

Caractere générique.

La fleur est labiée ; le calice est cylindrique & comprimé au bout ; son ouverture est droite & divisée en deux ; le segment supérieur est entier, l'inférieur est fourchu ; le tube du pétale dépasse le calice ; la levre supérieure est courte & droite, & divisée en deux parties dont les bords sont rabattus ; la levre inférieure est pendante & découpée en trois : on trouve dans la fleur deux étamines formées en alêne, qui se penchent vers la levre supérieure ; elles sont terminées par des sommets simples ; au fond se trouve un embryon à quatre cornes, surmonté d'un style de la même forme & longueur que celle des étamines, & situé de la même maniere : il est couronné d'un stygmate aigu : l'embryon se partage en quatre semences ovales qui mûrissent au fond du calice.

Especes.

1. *Romarin* à feuilles étroites, rabattues par les bords, & blanches par-dessous.

Rosmarinus foliis linearibus, marginibus reflexis subtùs incanis. Mill.

Garden rosmary with a narrow leaf.

2. *Romarin* à feuilles étroites, obtuses, vertes des deux côtés.

Rosmarinus foliis linearibus obtusis, utrimque virentibus. Mill.

Broad leaved wild rosmary.

En Espagne, dans la France méridionale, en Italie & en Hongrie, les *romarins* croissent en foule dans les sables, aux lieux pierreux & sur les rochers qu'ils décorent & d'où ils parfument l'air au loin. C'est cette plante dont les fleurs se succedent si long-tems, qui fournit en Espagne une récolte si abondante aux abeilles ; aussi n'est-il pas rare de trouver jusqu'à deux cens ruches dans un petit presbytere de campagne. Les *romarins* s'élevent à cinq ou six piés de haut sur des tiges boiseuses, rigides & assez robustes ; quoiqu'ils soient naturels de pays assez chauds, ils supportent nos hivers en plein air, lorsqu'on les plante dans des terres très-seches. Ce n'est que dans des terreins semblables qu'ils ont toute l'intensité de leur parfum. On en a vu en Angleterre qui étoient venus d'eux-mêmes sur de vieilles murailles, & qui y bravoient les plus grands froids, par la raison que dans une situation semblable leurs racines demeuroient très-seches ; & nous observerons en passant que la plûpart des plantes aromatiques ne demandent que très-peu d'humidité.

On a une variété au *n°.* 1 dont les feuilles sont bordées de bleu, & une du *n°.* 2 qui est panachée de jaune ; la premiere est délicate & demande la serre ; la seconde peut être plantée en plein air à un excellent aspect.

Les *romarins* se multiplient par les boutures, qu'il faut planter en avril un peu avant la poussée ; il faut transplanter ces arbrisseaux vers la fin de septembre ou au printems, lorsque le tems est chaud & humide. La plantation du mois de septembre est préférable ; je crois qu'on peut aussi la faire avec succès au mois de juillet, lorsque le tems est pluvieux. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

ROMARIN, (*Mat. méd.*) les feuilles

& les fleurs de cet arbrisseau sont d'usage en médecine. Les pharmacologistes ont donné à cette plante & à sa fleur le nom d'*anthos*, c'est-à-dire *fleur par excellence*, & certes fort arbitrairement. Les feuilles de *romarin* sont recommandées dans l'usage intérieur, comme fortifiantes, céphaliques, bonnes contre l'épilepsie & la paralysie, hystériques, apéritives, utiles sur-tout contre la jaunisse, contre la leucophlegmatie & la cachexie, *&c.* Ces feuilles sont presque absolument inusitées dans tous ces cas, & on ne les emploie guere que dans une seule préparation magistrale destinée à l'usage extérieur, savoir le vin aromatique vulgaire, & dans une composition officinale, savoir le miel de *romarin*, *melanthosatum*.

Les fleurs de *romarin*, ou pour mieux dire, les calices de ces fleurs sont de toutes les parties de cette plante aromatique, celles qui contiennent le plus abondamment le principe odorant & une huile essentielle lorsqu'on les cueille dans le tems balsamique, qui est ici celui où la plus grande partie des fleurs est à demi épanouie. On retire de ces fleurs une eau distillée qui est peu usitée, une huile essentielle dans laquelle on ne reconnoît évidemment que les qualités communes des huiles essentielles, un esprit ardent aromatique très-connu, sous le nom d'*eau de la reine d'Hongrie*, auquel on ne peut raisonnablement attribuer aussi que les qualités génériques des esprits ardens aromatiques. *Voyez* ESPRIT, *Chymie*, ODORANT, *principe*, & ESPRIT-DE-VIN, *sous le mot* VIN.

Une conserve qui est regardée comme cordiale, stomachique, anti-spasmodique & emmenagogue; & enfin le miel anthosat, dont nous avons déja parlé, & qui ne s'emploie guere que dans les lavemens carminatifs.

Les fleurs & les somnités du *romarin* entrent dans un grand nombre de remedes officinaux composés, tant internes qu'externes. (*b*)

ROMATIANA civitas, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Carnie, aujourd'hui Cargna. Baronius, qui croit que c'est la ville d'Aquilée, dit qu'elle fut appellée *Romanicia* & *Romana*, ou parce que c'étoit une colonie considérable des Romains, ou parce qu'elle avoit été fidele à ses maîtres. Mais Ortelius veut, avec plus de vraisemblance, que *Romatiana civitas* soit le port *Romatinus* de Pline. Dans ce cas, elle pourroit tirer son nom du fleuve *Romatinum*, qui mouille la ville de Concordia, & qu'on appelle aujourd'hui *Leme* ou *Limene*. (*D. J.*)

ROMATINUM FLUMEN, (*Géog. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Carnie, aujourd'hui Carnia, selon Pline, *liv. III. c. xviij.* qui connoît une ville de même nom vers l'embouchure de ce fleuve. La ville pourroit bien être Concordia. A l'égard du fleuve, on le nomme aujourd'hui *Leme* ou *Limene*. (*D. J.*)

ROMBAILLERE, s. f. (*Marine.*) convention de planches qui couvrent le dehors du corps de la galere, & qui sont attachées avec de grands clous de fer à travers des madriers & des estemeraires.

ROMBAVE, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbrisseau de l'île de Madagascar, qui donne une gomme très-blanche & dont le bois est flexible.

ROMBO, s. m. (*Hist. nat. Ichthiolog.*) nom que l'on donne à Marseille au turbot. *Voyez* TURBOT.

ROME, (*Géog. anc.*) la ville éternelle. Les anciens auteurs latins l'ont nommée *Urbs*, c'est-à-dire *la ville par excellence*, à cause du rang qu'elle tenoit sur toutes les autres villes du monde; le nom de *Rome*, en latin *Roma*, lui a toujours été conservé. En vain l'empereur Commode voulut lui faire porter le nom de *Colonie commodienne*; en vain le roi des Goths l'appella *Gothie*; en vain même l'appella-t-on *la ville d'Auguste*, par flatterie pour ce prince, l'intention de tous les souverains qui prétendirent lui donner leurs noms, n'a point été suivie par leurs successeurs.

Un prince d'une naissance incertaine, dit l'abbé de Vertot, nourri par une femme prostituée, élevé par des bergers, & devenu depuis chef de brigands, jetta les premiers fondemens de cette capitale du monde, dans la quatrieme année de la

sixieme olympiade, & la sept cent cinquante-troisieme avant la naissance de Jesus-Christ. Il la consacra au dieu de la guerre, dont il vouloit qu'on le crût sorti; il admit pour habitans des gens de toutes conditions & venus de différens endroits, Grecs, Latins, Albains & Toscans; la plûpart pâtres & bandits, mais tous d'une valeur déterminée. Un asyle qu'il ouvrit en faveur des esclaves & des fugitifs, y en attira un grand nombre, qu'il augmenta depuis des prisonniers de guerre; & il fut de ses ennemis en faire ses premiers citoyens.

Il choisit le mont Palatin pour y placer sa ville, & il employa toutes les cérémonies superstitieuses que les Etrusques avoient introduites pour de semblables fondations; il fit attacher à une charrue dont le soc étoit d'airain, une vache & un taureau, & leur fit tracer l'enceinte de *Rome* par un profond sillon. Ces deux animaux, symboles des mariages qui devoient peupler les villes, furent ensuite égorgés sur les autels: tout le peuple suivoit la charrue, & poussoit en dedans les mottes de terre que le soc rejettoit quelquefois en dehors; on soulevoit cette charrue, & on la portoit dans les endroits où l'on destinoit de faire des portes.

Comme le mont Palatin étoit isolé, on l'enferma tout entier dans le circuit que l'on traça, & l'on forma une figure à-peu-près quarrée au pié de la montagne; là on creusa en rond une fosse assez profonde, où tous les nouveaux habitans jetterent un peu de terre des différens pays où ils avoient pris naissance, & ce trou resta en forme d'une espece de puits dans la place publique, où se tinrent depuis les comices.

Rome fut ainsi formée par des hommes pauvres & grossiers; on y comptoit environ mille chaumieres; c'étoit, à proprement parler, un village, dont les principaux habitans labouroient la terre ingrate d'un pays stérile qu'ils s'étoient partagés; le palais même de Romulus n'étoit construit que de joncs & n'étoit couvert que de chaume.

Chacun avoit choisi son terrein pour bâtir sa cabane, sans égard à aucun alignement; c'étoit une espece de camp de soldats, qui servoit d'asyle à des avanturiers, la plûpart sans femmes & sans enfans, que le desir de faire du butin avoit réunis. Ce fut d'une retraite de voleurs que sortirent les conquérans de l'univers, dit à ce sujet l'écrivain des *révolutions de la république romaine.*

Il nous faut prendre de la ville de *Rome*, dans ses commencemens, l'idée que nous donnent les villes de la Crimée, faites pour renfermer le butin, les bestiaux & les fruits de la campagne. Les noms anciens des principaux lieux de *Rome*, ont tous du rapport à cet usage; cette ville n'avoit pas même de rues, si l'on n'appelle de ce nom la continuation des chemins qui y aboutissoient. En un mot, jusqu'à la prise de *Rome* par les Gaulois, cette ville n'étoit en partie qu'un amas informe de hutes séparées.

Telle est la peinture que nous font les historiens des commencemens de cette capitale du monde, qui ne fut jamais plus digne de commander à l'univers, que quand la pauvreté y conserva l'amour des vertus civiles & militaires. Ce furent ces illustres laboureurs, qui en moins de cinq cens ans, assujettirent les peuples les plus belliqueux de l'Italie, défirent des armées prodigieuses de Gaulois, de Cimbres & de Teutons, & ruinerent la puissance formidable de Carthage.

A peine cette ville naissante fut-elle élevée au-dessus de ses fondemens, que ses habitans se presserent de donner quelque forme au gouvernement; leur principal objet fut de concilier la liberté avec l'empire, & pour y parvenir ils établirent une espece de monarchie mixte, & partagerent la souveraine puissance entre le chef ou le prince de la nation, un sénat qui lui devoit servir de conseil, & l'assemblée du peuple; Romulus le fondateur de *Rome*, en fut élu le premier roi; il fut reconnu en même-tems pour le chef de la religion, le souverain magistrat de la ville, & le général né de l'état.

Ses successeurs aggrandirent beaucoup la ville de *Rome*; le mont-Celius y fut ajouté par Tullus; le Janicule & l'Aventin, par Ancus; le Viminal, le Quirinal, &

l'Esquilin, par Servius Tullius; ce qui occasionna le nom célebre de *Septicollis*, qu'on donna à cette ville, à cause des sept collines sur lesquelles elle étoit bâtie.

Une des causes de sa prospérité, c'est que ses rois furent tous de grands personnages; on ne trouve point ailleurs, dans les histoires, une suite non-interrompue de tels hommes d'état, & de tels capitaines, comme M. de Montesquieu l'a remarqué le premier. Les ouvrages qui ont donné & qui donnent encore aujourd'hui la plus haute idée de sa puissance, ont été faits sous les rois. On peut voir l'étonnement de Denis d'Halicarnasse, *Ant. rom. l. III.* sur les égoûts faits par Tarquin; & ces égoûts subsistent encore.

On sait que quelques années avant le désastre de *Rome* par les Gaulois, les tribuns du peuple avoient voulu pattager le sénat & le gouvernement de la république entre les deux villes de Véïes & de *Rome*; après le saccagement de cette derniere, les mêmes tribuns penserent à faire abandonner tout-à-fait *Rome* détruite, à transporter à Véïes le siege de l'état, & à en faire la seule capitale. Le peuple sembloit assez disposé à prendre ce parti, mais Camille l'emporta sur la faction des tribuns, & d'un consentement unanime, il fut arrêté qu'on rétabliroit la ville de *Rome*.

On rebâtit les temples sur les mêmes fondemens; ensuite on répara les ruines des maisons particuliéres; le trésor public y contribua du sien, & les édiles furent chargés de régler & de hâter les ouvrages; on fit marché avec des entrepreneurs, qui s'obligerent d'édifier les maisons dans l'année; le trésor public fournit la charpente & le baudeau pour couvrir les toîts; il y eut ordre à tous les propriétaires des campagnes, d'y laisser fouir des carrieres, & de souffrir qu'on en enlevât gratuitement les pierres. Enfin tous les Romains mirent la main à l'œuvre, & nul ne fut exempt des travaux; précédemment les égoûts publics ne passoient que sous les rues; on bâtit alors indifféremment sur leurs voûtes qui servirent de fondemens, & par-là les égoûts eurent leurs cours sous les maisons particulieres.

Cependant la précipitation fit tort à la seconde construction de *Rome*; les rues demeurerent étroites & mal alignées; il est vrai que sur la fin de la république, & sur-tout sous Auguste, *Rome* étant devenue la capitale du monde, la magnificence augmenta dans les temples, dans les palais, & dans les maisons des citoyens; mais cette nouvelle décoration ne réforma pas les défauts du plan sur lequel on avoit rétabli la ville après sa premiere construction: les choses changerent bientôt après.

L'incendie de *Rome*, qui dura sous le regne de Néron six jours & six nuits, la réduisit presque en cendres, & de quatorze quartiers de la ville, quatre seulement furent épargnés; tous les soins, dit Tacite, que se donna l'empereur, pour le soulagement du peuple affligé, furent inutiles à sa réputation; on l'accusa longtems d'avoir été lui-même l'auteur de l'embrasement. Quoi qu'il en soit, Néron se servit des ruines de sa patrie pour faire éclater sa magnificence; il ordonna que sans garder l'ordre ancien, ni laisser la liberté aux particuliers de bâtir à leur fantaisie, comme ils avoient fait jusqu'alors, on tirât au cordeau de grandes rues, on élargît les places, on environnât les quartiers de portiques que l'empereur se chargea de construire à ses dépens, comme aussi de faire enlever les démolitions & les décombres.

Le même Néron voulut que les maisons fussent voûtées jusqu'à une certaine hauteur, & bâties d'une pierre qui résiste au feu; il prescrivit encore que les particuliers ne tireroient point l'eau publique à leurs usages, afin que l'on eût des réservoirs auxquels on pourroit avoir recours en cas d'incendie, & que chaque maison seroit séparée l'une de l'autre sans un mur mitoyen; il bâtit pour lui-même un palais moins superbe par la dorure, que le luxe avoit déja rendue commune, que par les champs, les lacs, les forêts, & les campagnes dont il étoit accompagné. On peut voir une courte description de ce palais, au *mot* MAISON DORÉE.

Les ordonnances de l'empereur, outre l'utilité publique, apporterent un embellissement particulier à la nouvelle ville;

quelques-uns croyoient pourtant que les anciens bâtimens étoient plus sains, ou du moins plus commodes pour le peuple, parce que les rues étant plus étroites, la hauteur des maisons garantissoit des rayons du soleil, qui ne trouvoient plus d'obstacle par la maniere dont on venoit de bâtir.

Il nous reste quelques descriptions de la ville de *Rome*(*a*), telle qu'elle se trouvoit vers le siecle des empereurs Valentiniens & Valens; & dans ce tems-là elle étoit partagée en quatorze régions, dont nous avons une description attribuée à P. Victor. *Voyez* RÉGION DE ROME. C'est un article qui sert de supplément à celui-ci, & qui nous met en état de passer à la description de *Rome* moderne.

Quant aux autres détails qui concernent l'ancienne *Rome*, on les trouvera dans ce Dictionnaire sous leurs divers articles particuliers; il seroit superflu d'en faire ici l'énumération. Je passe à *Rome* moderne, la ville du monde qui intéresse le plus la curiosité. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROME *moderne*, (*Géogr. mod.*) c'est toujours la plus fameuse ville de l'univers, quoique l'empire romain soit détruit. On sait qu'elle est située sur le Tibre, environ à 155 lieues de Turin, à 300 de

(*a*) Montaigne disoit « qu'on ne voyoit rien de *Rome* que le ciel sous lequel elle avoit esté assise, » & le plant de son gîte; que cette science qu'il en avoit, estoit une science abstraite & contemplative, » de laquelle il n'y avoit rien qui tumbat sous les sens; que ceus qui disoient qu'on y voioit au moins » les ruines de *Rome*, en disoient trop: car les ruines d'une si épouvantable machine, rapporteroient » plus d'honneur & de révérence à sa mémoire; ce n'étoit rien que son sépulcre. Le monde, ennemi » de sa longue domination, avoit premiérement brisé & fracassé toutes les pieces de ce corps admi- » rable; & parce qu'encore tout mort, renversé, desfiguré, il lui faisoit horreur, il en avoit ense- » veli la ruine mesmes; que ces petites montres de sa ruine qui paressent encore au-dessus la bierre » c'estoit la fortune qui les avoit conservées pour le tesmoignage de cette grandeur infinie que tant » de siecles, tant de feux, la conjuration du monde réitérée à tant de fois à sa ruine n'avoit peu uni- » versalement esteindre; mais qu'il estoit vraisamblable que ces mambres desvisagés qui en restoient, » c'estoient les moins dignes, & que la furie des ennemis de cette gloire immortelle, les avoit portés » premiérement à ruiner ce qu'il y avoit de plus beau & de plus digne. Que les bastiments de cette » *Rome* bastarde qu'on aloit asture atachant à ces masures antiques, quoiqu'ils eussent de quoy ravir » en admiration nos siecles présents, lui faisoient resouvenir proprement des nids que les moineaux » & les corneilles vont suspendant en France aus voutes & parois des églises que les Huguenots » viennent d'y démolir. Encore creignoit-il à voir l'espace qu'occupe ce tumbeau qu'on ne le recon- » nut pas tout & que la sépulture ne fut elle-mesmes pour la plupart ensevelie; que cela, de voir une » si chetifve descharge comme de morceaus de tuiles & pots cassés estre anciennement arrivée à un » monceau de grandeur si excessive (C'est le *monte Testaceo.*) qu'il égale en hauteur & largeur plu- » sieurs naturelles montaignes (car il le comparoit en hauteur à la Motte de Gurson & l'estimoit dou- « ble en largeur) c'estoit une expresse ordonnance des destinées, pour faire santir au monde leur » conspiration à la gloire & prééminance de cette ville, par un si nouveau & extraordinaire tesmoi- » gnage de sa grandeur. Il disoit ne pouvoir aisément faire convenir, vu le peu d'espace & de lieu » que tiennent aucun de ces sept monts, & notamment le plus fameux, come le *Capitolin* & le *Palatin*, » qu'il y ranjat un si grand nombre d'édifices. A voir seulement ce qui reste du temple de la » Paix, le long du *Forum Romanum*, duquel on voit encores la chute toute vifve, comme d'une » grande montaigne, dissipée en plusieurs horribles rochiers, il ne semble que deux tels bastiments » peussent *tenir* en toute l'espace du mont du capitole, où il y avoit bien 25 ou 30 temples, outre » plusieurs maisons privées.

» Mais à la vérité plusieurs conjectures qu'on prent de la peinture de cette ville ancienne, n'ont » guiere de verisimilitude; son plant mesmes estant infiniment changé de forme, aucuns de ces vallons » estant comblés, voire dans les lieux les plus bas qui y fussent, comme, pour exemple, au lieu » de *Velabrum*, qui, pour sa bassesse, recevoit l'esgout de la ville & avoit un lac, s'estant eslevé » des mons de la hauteur des autres mons naturels qui sont autour de-là; ce qui se faisoit par le tas » & monceaux des ruines de ces grands bastimens. Et le *Monte Savello* n'est autre chose que la ruine » d'un partie du téatre de Marcellus. Il croioit qu'un antien Romain ne sçauroit reconnoistre l'assiette « de sa ville quand il la verroit. Il est souvent avenu qu'après avoir fouillé bien avant en terre, on ne » venoit qu'à rencontrer la teste d'une fort haute colonne, qui estoit encore en pied au-dessous.

» On n'y cherche point d'autres fondemens aus maisons que des vielles masures ou voutes, comme » il s'en voit au-dessous de toutes les caves ni encore l'appui du fondement ancien: ni d'un mur qui » soit en son assiette, mais sur les brisures mesmes des vieux bastimens, comme la fortune les a logés » en se dissipant, ils ont planté le pied de leurs palais nouveaux, comme sus de gros lopins de » rochiers fermes & assurés. Il est aisé à voir que plusieurs rues sont à plus de trente pieds profond » au-dessous de celle d'a cette heure. »

Madrid, à 330 au sud-est de Paris, à 340 d'Amsterdam, à 310 nord-ouest de Constantinople, & à 190 sud-ouest de Vienne. *Long.* suivant Cassini & Bianchini, 30. 10'. 30". *Latit.* 41. 54. selon Gréave, 41. 46. La différence des méridiens entre Paris & *Rome*, est de 10. 19. 30. dont *Rome* est plus orientale que Paris.

Rome est non-seulement aujourd'hui la capitale de l'Italie dans l'état de l'Eglise, mais elle est encore à plus d'un égard, la capitale de tous les royaumes catholiques, puisque chacun d'eux a le droit d'y nommer un ministre, & que leurs causes ecclésiastiques, & même leurs causes temporelles, y sont jugées par le tribunal de la Rote, composé de juges de chaque nation. Dans cette ville,

Près de ce capitole, où regnoient tant d'allarmes,
Sur les pompeux débris de Bellone & de Mars,
Un Pontife est assis au trône des Césars,
Des prêtres fortunés foulent d'un pié tranquille
Les tombeaux des Catons, & la cendre d'Emile;
Le trône est sur l'autel, & l'absolu pouvoir
Met dans les mêmes mains le sceptre & l'encensoir.

Voltaire.

La différence est néanmoins bien grande entre *Rome* ancienne, & *Rome* moderne; je ne dirai pas avec Vopiscus, qui vivoit sous l'empire de Dioclétien, que les murailles de l'ancienne *Rome* avoient un circuit de cinquante milles, parce que je crois que c'est une faute des copistes; je ne suis pas moins éloigné d'adopter les extravagantes éxagérations de Vossius, qui donne à l'ancienne *Rome* plusieurs millions d'habitans; mais en supposant qu'elle fût à-peu-près aussi peuplée que peut l'être Paris, il est certain que *Rome* moderne n'a pas cent quarante mille ames.

On ne comptoit à la fin du dix-septieme siecle, par un dénombrement qui fut imprimé, que cent trente-cinq mille habitans dans cette ville, en y comprenant les Juifs, & ce calcul se trouvoit encore vérifié par les registres des naissances. Il y naissoit, année commune, trois mille six cens enfans; ce nombre de naissances multiplié par 34, donne toujours à-peu-près le total des habitans, savoir environ cent vingt-cinq mille, outre les dix mille Juifs.

Il résulte de cette observation que *Rome* est six fois moins peuplée que Paris, & sept fois moins que Londres; elle n'a pas la moitié d'habitans que contient Amsterdam, & en est encore plus éloignée proportionnellement du côté de l'opulence, & la connoissance des arts qui la produisent; elle n'a ni vaisseaux, ni manufactures, ni trafic. Il est vrai que depuis le pontificat de Jules II. & de Léon X. *Rome* a été le centre des beaux arts, jusqu'au milieu du dernier siecle; mais bientôt, dans quelques-uns, elle fut égalée, & dans d'autres surpassée par notre capitale. Londres a aussi sur elle autant de supériorité par les sciences que par les richesses & la liberté; les palais si vantés de *Rome* sont inégalement beaux, & généralement mal entretenus; la plûpart des maisons des particuliers sont misérables; son pavé est très-mauvais, les pierres petites & sans assiete; ses rues vilaines, sales & étroites, ne sont balayées que par la pluie qui tombe rarement.

Cette ville, qui fourmille d'églises & de couvens, est presque déserte à l'orient & au midi. Qu'on lui donne tant qu'on voudra douze milles de tour, c'est un circuit rempli de terres incultes, de champs & de jardins, qu'on appelle *vignes*. Ceux du Vatican & du derriere de S. Pierre, occuppent plus d'un tiers de la partie nommée le *bourg*, & tout ce qui est à l'occident de la Longara jusqu'au Tibre, ne présente encore que des jardins, & des lieux vuides d'habitans. Ainsi, l'on a eu raison de dire, que les sept collines qui faisoient autrefois sa décoration, ne lui servent plus que de tombeaux.

Hæc, dum viva, sibi septem circumdedit arces
Mortua nunc septem contegitur tumulis.

Cependant cette *Rome* dépeuplée, foible par elle-même, sans fortifications, sans troupes & sans généraux, est toujours la ville du monde la plus digne de curiosité, par une infinité de précieux restes d'antiquités, & des chef-d'œuvres des modernes, en architecture, en peinture & en sculpture.

Entre les restes de l'ancienne *Rome*, la grandeur de la république éclate principalement dans les ouvrages nécessaires, comme les grands chemins, les aqueducs

&

& les ponts de la ville. Au contraire la magnificence de *Rome* sous les empereurs, se manifeste dans les ouvrages qui concernoient plutôt l'ostentation ou le luxe, que l'utilité publique; tels sont les bains, les amphithéâtres, les cirques, les obélisques, les colonnes, les mausolées, les arcs de triomphe, *&c.* car ce qu'ils joignoient aux aqueducs, étoit plutôt pour fournir leurs bains & leur naumachie, & pour embellir la ville par des fontaines, que pour quelque besoin effectif. Ces divers restes ont été si amplement décrits par quantité de voyageurs & d'autres écrivains, dont les meilleurs ouvrages ont été recueillis dans la vaste collection de Gronovius, qu'il est difficile de rien dire de neuf sur un sujet si rebattu. Cependant, il y a tant de choses remarquables dans un champ si spacieux, qu'il est difficile de les considérer sans faire différentes réfléxions, ou selon son génie, ou selon les études que l'on a cultivées.

En général parmi les antiquités de *Rome*, les anciennes statues sont l'objet qui a le plus de partisans, à cause de l'excellence de l'ouvrage. On est enchanté de voir les visages de gens illustres qu'on connoît tant dans l'histoire. On aime à considérer la ressemblance qui se trouve entre les figures des divinités du paganisme, & les descriptions que les poëtes nous en ont données, soit que les poëtes aient été les copistes de la sculpture greque, soit que la sculpture ait pris ses sujets dans les poëtes. *Rome*, maîtresse de l'univers, rassembla dans son sein les plus beaux morceaux de la Grece.

Quoique les statues qui ont été trouvées parmi les débris de l'ancienne *Rome*, surprennent par leur nombre prodigieux, il ne faut point douter qu'il n'y ait encore sous terre de grands trésors en ce genre. Il y a plusieurs endroits qui n'ont jamais été visités. On n'a point touché à une grande partie du mont Palatin; & comme c'étoit autrefois le siége du palais de l'empereur, on peut présumer qu'il n'est pas stérile en richesses de ce genre.

Il y a des entrepreneurs à *Rome* qui achetent volontiers le droit de fouiller des champs, des jardins ou des vignobles. Ils payent l'étendue de la surface qu'ils ont à creuser; & après l'essai, comme on fait en Angleterre pour les mines de charbon, ils remuent les endroits qui promettent davantage, & souvent avec succès. S'ils sont trompés dans leur attente, ils gagnent ordinairement assez de briques & de décombres pour se rembourser des frais de leurs recherches, parce que les Architectes estiment plus ces matériaux anciens, que les nouveaux. Mais on croit, sur-tout à *Rome*, que le lit du Tibre est le grand magasin de toutes ces sortes de trésors; cette opinion est si générale, que les Juifs ont autrefois offert au pape de nettoyer cette riviere, pourvu qu'ils eussent seulement ce qu'ils y trouveroient. Ils proposerent de faire un nouveau canal dans la vallée près de Ponte-Molle, pour recevoir les eaux du Tibre, jusqu'à ce qu'ils eussent vuidé & nettoyé l'ancien. Il falloit accepter une proposition si favorable; le pape la refusa par une vaine terreur; il est certain que la ville de *Rome* recevroit un grand avantage d'une telle entreprise, qui releveroit les bords du Tibre, & remédieroit à ses fréquens débordemens.

Rome offre un autre spectacle curieux, c'est la grande variété des colonnes de marbre dont elle est remplie, & qui ont été tirées d'Egypte ou de la Grece. On conçoit la difficulté qu'on a dû éprouver pour les tailler & leur donner la forme, la proportion & le poli. Je sais que quelques modernes condamnent la proportion & la forme de ces colonnes; mais les anciens sachant que le but de l'architecture est principalement de plaire à l'œil, s'attachoient à remplir ce but; c'étoit un effet de l'art, & de ce que les Italiens appellent *il gusto grande*; ils considéroient toujours l'assiette d'un bâtiment, s'il étoit haut ou bas, dans une place ouverte ou dans une rue étroite, & ils s'écartoient plus ou moins des regles de l'art, pour s'accommoder aux diverses distances & élevations, d'où leurs ouvrages devoient être regardés.

Je mets au rang des colonnes de *Rome*, tous les obélisques qui sont dans cette capitale, & qui y ont été apportés d'E-

gypte. Tel eſt l'obéliſque qui eſt au milieu de la place qui fait face à S. Pierre de *Rome*, & celui qui eſt vis-à-vis de S. Jean de Latran. Sixte-quint a la gloire de les avoir tous deux fait relever. *Voyez* OBÉLISQUE.

Le ponte *Sant' Angelo*, par où quelques voyageurs ont commencé à décrire la ville de *Rome*, eſt celui qu'on appelloit anciennement *Pons-Ælius*, du nom de l'empereur Ælius Adrianus, qui le fit bâtir; & il a pris celui de *ponte Sant' Angelo*, qu'il porte aujourd'hui, à cauſe que S. Grégoire le Grand, étant ſur ce pont, vit, à ce qu'on dit, un ange ſur le *moles Adriani*, qui remettoit ſon épée dans le fourreau, après une grande peſte qui avoit déſolé toute la ville. En jettant les yeux ſur la riviere, on découvre à gauche les ruines du pont triomphal, par-deſſus lequel tous les triomphes paſſoient pour aller au capitole; ce qui fit que ce paſſage en demeura plus libre, & que par un décret du ſénat, il fut défendu aux payſans & aux laboureurs.

Le château S. Ange eſt au bout du ponte Sant-Angelo; c'eſt ce qu'on appelloit *moles Adriani*, parce que l'empereur Adrien y avoit été enterré; c'eſt dans ce château qu'on met les priſonniers d'état; & que Sixte V. dépoſa cinq millions, avec une bulle qui défend de s'en ſervir ſans une preſſante néceſſité; apparemment que quelques-uns de ſes ſucceſſeurs ſe ſont trouvés dans ce cas; car les cinq millions de Sixte V. n'exiſtent plus. On arrive bientôt après à la place de S. Pierre, & à l'égliſe de même nom, qui paſſe pour le plus vaſte & le plus ſuperbe temple du monde. *Voyez* S. PIERRE *de Rome*.

Le palais du Vatican eſt tout joignant l'égliſe de S. Pierre, & c'eſt grand dommage; car ſi l'égliſe étoit iſolée, & qu'on la pût voir de tous côtés en champ libre, l'effet en ſeroit bien plus beau. Le Vatican eſt un édifice auſſi vaſte qu'irrégulier. *Voyez* VATICAN.

Ce palais a une bibliotheque magnifique, groſſie par celle de Heidelberg, & par la bibliotheque du duc d'Urbin. Il y a dans cette bibliotheque un volume de lettres de Henri VIII. à Anne de Boulen; il ſeroit à ſouhaiter que celles de Anne de Boulen à Henri VIII. y fuſſent auſſi; car on en connoît quelques-unes qui ſont admirables. Parmi les manuſcrits des derniers ſiecles, on y trouve quelques lettres que des cardinaux s'écrivoient, & dans leſquelles ils ſe traitoient de Meſſer-Pietro, Meſſer-Julio, ſans autre cérémonie. Leur ſtyle a bien changé depuis; mais comme l'article de la bibliotheque du Vatican ſe trouve déjà fait dans ce Dictionnaire, je ſuis diſpenſé de plus grands détails à cet égard. *Voyez le mot* BIBLIOTHEQUE.

Près de l'égliſe de S. Pierre eſt l'hôpital du S. Eſprit, l'un des plus beaux de l'Europe par ſa grandeur & par ſon revenu. Il y a, dit-on, juſqu'à mille lits pour les malades, & un prélat qui gouverne toute la maiſon. C'eſt une eſpece de mont de piété, où l'on porte ſon argent en dépôt; & comme il y a toujours quelques millions de ſuperflu, l'hôpital en fait profiter le relai à ſes riſques, & ce profit eſt beaucoup plus que ſuffiſant pour les dépenſes dont l'hôpital eſt chargé.

De l'hôpital du S. Eſprit, on paſſe à l'égliſe de S. Onuphre, où l'on voit le tombeau du Taſſe. Un peu plus loin eſt la villa Pamphilla, maiſon de plaiſance ornée de ſtatues & de tableaux, entre leſquels on diſtingue S. Pierre attaché en croix, & la converſion de S. Paul, par Michel-Ange.

En rentrant dans la ville par la porte de S. Pancrace, on voit ſur la route l'égliſe des cordeliers appellée *San-Pietro-Montorio*, dont le grand autel eſt embelli d'un tableau de la transfiguration de Notre Seigneur, par Raphaël. Du haut de la montagne où eſt San-Pietro-Montorio, & qui fut anciennement le janicule, on a la vue de toute la ville; c'eſt ici qu'étoit le tombeau de Numa Pompilius.

L'égliſe de Santa-Maria-Tranſtevere n'eſt pas loin, & c'eſt la premiere qui ait été bâtie à *Rome*, au rapport de Baronius. Elle occupe la place des *Tabernæ Meritoriæ*, où les anciens Romains donnoient tous les jours la pitance aux ſoldats eſtropiés.

On va ensuite vers l'île de S. Barthélemy, nommée anciennement *insula Tiberina*. Elle se forma dans ce lieu-là, lorsque Tarquin le superbe eut été chassé de *Rome*. Comme on arracha les blés qu'il avoit fait semer au-tour de *Rome*, on les jetta dans le Tibre avec les racines, en sorte que la terre qui y étoit attachée, ayant arrêté l'eau dans l'endroit où elle étoit bâtie, la bourbe s'y amassa insensiblement, & il s'en fit peu-à-peu une île.

On sort de cette île par le pont de quatre tentes, nommé anciennement *pons Fabricius*, qui la joint avec la ville, & à main droite est le pont appellé *pons Sublicius*, à l'entrée duquel Horacius Coclès soutint lui seul les efforts de l'ennemi, tandis qu'on rompoit ce pont derrierre lui; après quoi il se jetta dans la riviere, & se sauva à la nage. Ce pont étoit alors de bois, & Æmilius le fit faire de pierre. C'est de ce pont que l'empereur Héliogabale fut précipité dans la riviere avec une pierre au col.

Au sortir du pont, on voit la porte de derriere du quartier des Juifs, qui demeurent dans un coin de la ville, où toutes les nuits on les renferme à la clé. Ils n'éprouvent point cette ignominie en Allemagne, en Angleterre, ni en Hollande. A quelque distance de leurs synagogues, on voit à main gauche le palais du prince Savelli, bâti sur les ruines du théâtre de Marcellus, qu'Auguste fit élever en l'honneur de son neveu. Plus loin est le grand égoût de *Rome*, qui se décharge dans le Tibre, & qu'on appelloit *Cloaca magna*. Tarquinius Priscus le fit bâtir de pierre de taille. Une charrette y peut aisément entrer, & il y a plusieurs canaux voûtés par où s'écoulent les immondices. Cet ouvrage est un de ceux qui marquent le plus quelle a été la grandeur de la vieille *Rome*.

Du mont Aventin on va à la porte de S. Paul, & on voit en chemin la petite montagne ou colline qu'on appelle communément *il Doliolo*, ou le *monte Testàccio*, la montagne des pots cassés, nom qui vient peut-être de la quantité prodigieuse de vases de terre qu'on faisoit à *Rome* pour les gens de médiocre condition pendant tout le tems que dura l'usage de brûler les morts, & l'on jettoit dans cet endroit-là tous les débris de ces vases.

En approchant de la porte de S. Paul, on apperçoit le mausolée de Caïus Cestius; monument fort singulier, soit pour son ancienneté, soit pour les peintures en stuc blanc dont il étoit décoré. *Voyez* PYRAMIDE *de Cestius*.

Après que l'on a passé la porte de S. Paul, anciennement *porta Tergemina*, ou *Ostiensis*, on va à l'église du même nom, & qui a été bâtie par Constantin. Cette église est en forme de croix, & a 477 piés de long sur 258 de large; quatre rangs de piliers ronds qui forment le nombre de cent, la soutiennent; ils sont d'un marbre blanc, & on prétend qu'ils ont été tirés des bains d'Antonius.

A environ deux milles de-là sont les ruines du *prætorium*. C'étoit le lieu où la garde prétorienne de l'empereur logeoit: il étoit hors de la ville, afin que les soldats n'y commissent aucun désordre, & qu'ils pussent souvent faire l'exercice dans le cirque de Caracalla, qui étoit au voisinage. Ce cirque bâti par cet empereur, est le plus entier de ceux qui restent aujourd'hui à *Rome*. On y voit le lieu que les Romains nommoient *carceres*, d'où partoient les chariots qui couroient dans le cirque, & celui où étoit l'aiguille appellée *meta*; au bout de ce cirque délabré est un vieux temple rond, & un autre petit qui lui sert comme d'entrée. Ce dernier étoit le temple de la Vertu, & l'autre celui de l'Honneur. Ils étoient joints ensemble, parce qu'on ne peut acquérir de l'honneur que par la vertu.

En rentrant dans la ville par la porte de S. Sébastien, autrefois *porta Capena*, on voit le couvent de S. Dominique, bâti dans le lieu qui s'appelloit autrefois *Piscina publica*, parce que tout le peuple de *Rome* venoit s'y baigner.

De-là on va à la porte Latine, d'où l'on se rend à l'église S. Jean de Latran, regardée comme la premiere église patriarchale de *Rome*. C'est dans cette église que le pape nouvellement élu, prend possession de son patriarchat. Les pontifes de *Rome* demeuroient autrefois dans le palais voisin; ce n'est que depuis leur

retour d'Avignon qu'ils ont choisi leur demeure au Vatican, & dans les chaleurs de l'été, à Monte-Cavallo. Sixte V. après avoir réparé le palais de Latran, fit une bulle pour obliger ses successeurs à y demeurer d'après son exemple, trois mois de l'année; mais ses successeurs en ont appellé à eux-mêmes, & ont fixé leur demeure au Vatican ou à Monte-Cavallo.

L'église de Latran est sous la protection de l'empereur & du roi de France, qui lui a donné l'abbaye de Clérac, dont elle jouit encore aujourd'hui. Cette église est vaste, & a des niches que l'on dit avoir été construites sur les dessins de Michel-Ange; ces niches renferment des statues, dont les quatre plus belles ont été faites par des sculpteurs françois.

En passant le long de la muraille de l'ancien aqueduc de Clodius, on arrive à la villa du duc Mathéi, maison de plaisance toute remplie d'antiquités curieuses, parmi lesquelles on remarque les statues de Brutus & de sa femme Porcia, d'une seule piece; celle de Cléopâtre, celle d'Hercule, celle de trois petits garçons qui s'embrassent l'un l'autre en dormant; & la tête de Cicéron. Dans un autre corps de logis, sont la belle statue d'Andromede exposée aux monstres marins, une autre statue d'Apollon fuyant Marsias, & la statue d'un satyre qui tire une épine de son pié.

De ce lieu-là on descend vers l'ancien amphithéâtre nommé *Colisée*, à cause d'un colosse qui étoit auprès. C'est une des plus rares pieces de l'antiquité, mais dont il ne reste que des ruines; Vespasien le commença, & Domitien l'acheva. Il est surprenant que l'on ait pu élever des pierres d'une aussi prodigieuse grosseur, que celles dont ce bâtiment étoit composé. Martial en parle en ces termes:

Hic ubi conspicui venerabilis amphiteatri
Erigitur moles, stagna Neronis erant.

Ce prodigieux amphithéâtre étoit de figure ronde en dehors, quoique l'arene fût ovale. Il contenoit quatre-vingt-cinq mille spectateurs, & étoit quatre fois plus grand que l'amphithéâtre de Vérone; les colonnes du troisieme ordre & les pilastres du quatrieme, avoient le chapiteau corinthien.

On voit encore près de cet amphithéâtre, les masures de briques qui composoient autrefois la belle fontaine qu'on appelloit *meta sudans*; elle fournissoit de l'eau à ceux qui se trouvoient à ces spectacles. La façade étoit revêtue de marbre; & sur le haut il y avoit une statue de cuivre qui représentoit Jupiter. L'arc triomphal de Constantin est aux environs du colisée. Il est assez bien conservé, mais il y a quelques statues dont on a enlevé les têtes; & on en accuse Laurent de Médicis, qui à ce qu'on dit, les fit porter à Florence. Les connoisseurs remarquent que les bas-reliefs de ce monument ne sont pas d'égale beauté; ce qui fait soupçonner que les meilleurs morceaux furent empruntés quand on l'érigea.

De-là on se rend aux thermes d'Antonin, qui par leur magnificence, ressemblent plutôt à une ville qu'à des bains. Olympiodore dit qu'ils avoient seize cens sieges de marbre, pour avoir autant de personnes qui auroient voulu s'y baigner. Dans quelques-uns de ces bains, les bancs étoient couverts de lames d'argent, & d'autres avoient des canaux de même métal, par où l'eau couloit. Ils étoient d'ailleurs ornés de statues, de tableaux & de pierres précieuses; aujourd'hui ce n'est plus qu'un endroit de récréation pour un triste séminaire.

Entre le mont Aventin & le mont Palatin, on peut observer le lieu où étoit le grand cirque. Tarquinius Priscus le commença, & Jules-César, aussi-bien qu'Auguste, l'augmenterent beaucoup. Il avoit trois stades de longueur, & quatre arpens de largeur. Trajan & Héliogabale l'embellirent de statues & de colonnes; cent cinquante mille hommes pouvoient tenir aisément dans les trois galeries qui étoient couvertes; l'une étoit pour les sénateurs, l'autre pour les chevaliers, & la troisieme pour le peuple. Les obélisques qui sont aujourd'hui à la porte del Popolo & à S. Jean de Latran, étoient dans le cirque. Il y a plusieurs voûtes sous ce bâtiment; c'étoit là que les cour-

tisannes établissoient leur honteux commerce.

Du grand cirque en allant à l'église de S. George, on voit les ruines du palais des empereurs, appellé *palazzo maggiore*. Il occupoit presque tout le mont Palatin. L'église de S. Anastase qui est sur ce mont, étoit autrefois le temple de Neptune. Près de-là étoit le temple de *Janus-quadrifrons*, parce qu'il y avoit quatre portes, & trois niches dans chaque face de quarré; ce qu'on peut prendre pour les quatre saisons, & pour les douze mois de l'année. L'eau du Tibre couloit jadis près de l'église de saint George, & on appelloit ce bras de riviere *velatum*, à cause que l'on y passoit en bateau avec une petite voile dans un vent favorable; on va de-là à l'église ronde de saint Théodore, qui à ce qu'on croit, étoit anciennement le temple de Rémus & de Romulus. Il faut peu monter pour aller à l'hôpital de Notre-Dame de Consolation, qu'on prétend avoir été dans l'antiquité le temple de Vesta.

L'église de *Sancta-Maria-Liberatrice* est au pié du mont palatin, près de l'endroit nommé *locus curciis*. Ce fut là que s'ouvrit un gouffre d'où sortoit une puanteur insupportable, & qui ne se referma qu'après que Curtius, chevalier romain, s'y fut précipité à cheval pour le bien de sa patrie.

En tournant à droite, on trouve le jardin Farnèse. Il est rempli de jets d'eau & de grottes, & au-dessus sont des lieux de promenade, d'où l'on découvre le grand cirque. En continuant de marcher à droite, on arrive à l'arc triomphal de Titus; il fut érigé pour le triomphe de ce prince, après la prise de Jérusalem. Cet arc est sur-tout remarquable par ses bas-reliefs, qui représentent le candélabre, la table, les trompettes du grand jubilé, & quelques vaisseaux qui furent apportés du temple; cet arc est dans la rue sacrée, au pié du mont Palatin.

Le temple de la *Pace*, c'est-à-dire de la *Paix*, n'est pas loin du *campo Vaccino*, mais on n'en voit plus que des ruines, quoique ce fut un des plus superbes édifices de *Rome*. Vespasien l'avoit élevé, & y avoit mis les dépouilles du temple de Jérusalem. *Voyez* TEMPLE DE LA PAIX.

Plus avant est l'église de saint Laurent *in Miranda*, c'étoit anciennement un temple que l'empereur Antonin dédia à l'impératrice Faustine son épouse, dont il ne put jamais faire une honnête femme pendant sa vie; le vestibule de cette église est magnifique.

Le capitole moderne est bâti sur les ruines de l'ancien capitole; tout y est plein de pieces antiques, dont la description feroit un volume. Il suffira de dire ici qu'on y remarque la louve de bronze qui alaite Rémus & Romulus; les quatre grands reliefs représentant plusieurs traits de l'histoire de Marc-Aurele; la couronne rostrale du consul Duillius, qui eut le premier dans *Rome* l'honneur du triomphe naval; le courier qui s'arracha une épine du pié, après avoir apporté de bonnes nouvelles au sénat, ayant mieux aimé souffrir de grandes douleurs dans son voyage, que de retarder la joie publique; les bustes de Cicéron & de Virgile; les quatre anciennes mesures romaines, une pour l'huile, une autre pour le grain, & deux autres pour le vin; la nourrice de Néron qui le tient par la main; la déesse du silence; le dieu Pan; les trois Furies; une statue de César avec sa cuirasse; une statue d'Auguste; celle de Castor & de Pollux; les débris des colonnes d'Apollon, de Domitien, & de Commode; le lion qui dévore un cheval; les trophées que quelques-uns disent être de Trajan, & les autres de Marius. Les deux chevaux de marbre qui se voient dans la place du capitole, ont été enlevés du théâtre de Pompée; & la statue équestre de bronze que l'on voit dans le même lieu, y fut mise par Paul III. On croit que c'est la statue de Marc-Aurele.

Pour ce qui est du *milliarium*, ou colonne milliaire du capitole. *Voyez* MILLIAIRE.

On monte ensuite au palais de saint Marc, qui appartient à la république de Venise, & où logent les ambassadeurs qu'elle tient à la cour de *Rome*. Du palais de saint Marc on va au mont Quirinal, appellé présentement *Monte-cavallo*,

& en paſſant par le quartier de la ville, nommé autrefois *forum Trajani*, on s'arrête à conſidérer la célebre colonne de Trajan, érigée par le ſénat en l'honneur de cet empereur. *Voyez* TRAJANE, *colonne.*

La place de *Monte-cavallo* eſt remarquable par les ſtatues de deux chevaux en marbre que deux hommes tiennent en main par les rênes, & dont Tiridate, roi d'Arménie, fit préſent à Néron. Sur le piédeſtal de l'une on lit, *opus Phidiæ*; & ſur celui de l'autre, *opus Praxitelis.* Ce ſont ces chevaux qui donnent préſentement le nom à la montagne ſur laquelle étoient les bains de Conſtantin. Le palais que le pape occupe en été eſt vis-à-vis. L'égliſe de ſaint Pierre-aux-liens n'eſt pas éloignée de *Monte-cavallo*; c'eſt dans cette égliſe qu'eſt la ſtatue de marbre de Moïſe par Michel-Ange.

L'égliſe de ſainte Marie majeure eſt la plus grande égliſe de celles de *Rome* qui ſont dédiées à Notre-Dame, & c'eſt de-là qu'eſt venu ſon nom; elle eſt ſur le mont Eſquilin, au bout de la rue des quatre fontaines; on vante beaucoup ſes deux chapelles, qui ont été bâties par Sixte V. & par Paul V.

La porte *del popolo*, du peuple ou des peupliers, s'appelloit anciennement la *porte Flaminienne*, parce qu'elle étoit ſur la voie Flaminienne. Les uns prétendent qu'on la doit nommer la *porte des peupliers*, à cauſe de la quantité d'arbres de cette eſpece qu'il y avoit dans cet endroit; les autres tirent ſon nom d'une égliſe de Notre-Dame, qui eſt à gauche en entrant dans la ville, & qui fut bâtie par le peuple romain, à la fin du onzieme ſiecle, dans l'endroit où étoit le tombeau de Néron, & qu'on appella à cauſe de cela *Notre-Dame du peuple.* La porte que l'on voit aujourd'hui a été bâtie ſous le pontificat de Pie IV. par Vignole, ſur les deſſins de Michel-Ange Buonarota. Elle eſt de pierre traveſtine, ornée de quatre colonnes d'ordre dorique, dont les piédeſtaux ſont d'une hauteur qu'on ne peut s'empêcher de critiquer, malgré le reſpect que l'on a pour ceux qui ont conduit l'ouvrage.

L'entrée de *Rome* par cet endroit, eſt la ſeule qui plaiſe à la vue; on y trouve une place triangulaire, ouverte par trois rues, longues, droites, & larges; celle du milieu eſt la rue du cours, *il corſo*, ainſi nommée parce qu'on s'y promene en carroſſe pour prendre le frais, & qu'elle ſert aux courſes des chevaux, & aux divertiſſemens du carnaval; une de ces rues paſſe par la place d'Eſpagne, qui eſt le lieu le plus fréquenté des étrangers qui viennent à *Rome.*

Après avoir paſſé devant l'égliſe des Grecs, on vient au palais du grand-duc, où l'on remarque entre autres antiquités, les ſtatues de deux lutteurs, & celle d'un payſan, qui en aiguiſant ſa faux, entendit les complices de Catilina s'entretenir de leur conſpiration, qu'il découvrit au ſénat; c'eſt une très-belle piece, mais les ſtatues de Vénus & de Cupidon ſont incomparables.

C'eſt encore ici le palais des Barberins, l'un des plus beaux de *Rome*, tant pour ſa ſituation du côté de la montagne, que pour ſes riches appartemens. Il y a deux eſcaliers qui ſont des chefs-d'œuvre; & Pierre de Cortonne s'eſt épuiſé pour embellir le plafond de la grande ſalle; la galerie eſt ornée de tableaux & de rares ſtatues.

La colonne Antonine qui fut anciennement élevée par Marc-Aurele Antonin & par le ſénat, en l'honneur d'Antonin Pie, eſt dans la même rue del Corſo. *Voyez* COLONNE ANTONINE.

On arrive enſuite à l'égliſe & au couvent des dominicains, appellés *la Minerva*, parce qu'ils ſont élevés ſur les ruines du temple de Minerve, lequel renfermoit un bien plus grand eſpace que celui qu'occupent aujourd'hui l'égliſe & le couvent. On admire dans cette égliſe le Chriſt de Michel-Ange. La figure eſt de marbre blanc, de grandeur naturelle, entiérement nue, ſans la moindre draperie. C'eſt un ouvrage fini, d'un goût exquis, & ſelon les Romains, inimitable. Les dominicains couvrent avec une riche écharpe la nudité de la figure.

Ant. de Saint-Galle fut le premier entrepreneur du palais Farneſe. Il le commença ſeulement, & Michel-Ange en eſt regardé comme le principal archi-

tecte. La façade de ce bâtiment eſt large de cent quatre-vingt piés, & haute de quatre-vingt-dix. Les portes, les croiſées, les encoignures, la corniche & toutes les pierres principales ſont des dépouilles du coliſée. On a ainſi détruit une grande partie de ce merveilleux monument. On en a bâti preſque tout le grand palais de la chancellerie, auſſi-bien que l'égliſe de ſaint-Laurent *in Damaſo*. Au lieu de conſerver ces précieux reſtes de l'antiquité, comme a fait Sixte V, à qui *Rome* moderne eſt redevable de la plus grande partie de ſa beauté, il s'eſt trouvé pluſieurs papes qui ont contribué eux-mêmes à faire le dégât. Innocent VIII ruina l'arc gordien pour bâtir une égliſe: Alexandre VI démolit la belle pyramide de Scipion, pour paver les rues des pierres qu'il en ôta. Les degrés de marbre par où l'on monte à l'égliſe d'*Ara cœli*, ont été pris d'un temple de Romulus; ſaint Blaiſe eſt bâti des débris d'un temple de Neptune; ſaint Nicolas-de-l'Ame a été élevé des débris du Cirque-Agonal, & ainſi de quantité d'autres.

Le palais Farneſe eſt un des plus beaux de *Rome*. On voit dans ſa cour la ſtatue de Flore, celle de deux gladiateurs, & celle d'Hercule qui fut trouvée dans les bains d'Antonius Caracalla. Il y a dans une des galeries, l'admirable figure d'un dauphin portant ſur ſon dos un petit garçon, & à l'entrée de la grande ſalle les ſtatues de deux rois Parthes qui ſont enchaînés. On fait auſſi grand cas des ſtatues de la Charité & de l'Abondance, en poſture de deux perſonnes qui s'embraſſent. Tout-au-tour de l'appartement ſont les figures de pluſieurs gladiateurs, l'épée à la main, dans les différentes attitudes de combat. On aime encore mieux les belles ſtatues des anciens philoſophes & poëtes; celles d'Euripide, de Platon, de Poſſidonius, de Zénon, de Diogene, de Seneque, *&c.* On entre auſſi dans un appartement rempli de tableaux des grands maîtres.

De-là on paſſe dans la galerie dont les plafonds ſont de la main d'Annibal Carrache: ils contiennent les hiſtoires des amours des dieux & des déeſſes. La ſtatue d'Apollon taillée dans un caillou ſe voit dans cette galerie. Dans une cour de derriere eſt le taureau de marbre qui fait l'admiration des connoiſſeurs, & qu'on nomme le *taureau Farneſe*. *Voyez* TAUREAU FARNESE.

A quelque diſtance du palais Farneſe, on trouve la piazza de Paſquino, où eſt la fameuſe ſtatue de Paſquin proche de la place Navone. *Voyez* PASQUIN.

La place Navone s'appelloit autrefois *platea agonalis*, c'eſt-à-dire, la *place des combats*, parce que c'étoit un cirque bâti par Alexandre Severe. Elle eſt cinq ou ſix fois plus longue que large, & une de ſes extrémités eſt un arc de cercle. On y voit le palais du prince Pamphile, ainſi que la belle égliſe qu'il a fait bâtir en l'honneur de ſainte Agnès.

Le milieu de la place Navone eſt moins élevé que les bords; de maniere qu'on en peut faire une eſpece de lac, en fermant les conduits par leſquels s'écoule l'eau des trois grandes fontaines qui ſont ſur cette place. On a mis au pié du rocher, quatre figures coloſſales qui repréſentent les quatre grands fleuves des quatre parties du monde; le Gange pour l'Aſie, le Nil pour l'Égypte, le Danube pour l'Europe, & le Rio de la Plata pour l'Amérique. On peut donner trois piés d'eau au milieu de la place Navone, & c'eſt ce qu'on fait fréquemment dans les grandes chaleurs, une heure avant le coucher du Soleil.

Le college de la Sapienza n'eſt pas éloigné de la place Navone. Eugene IV. fit commencer le bâtiment de ce college. Enſuite Urbain VIII. & Alexandre VII. l'embellirent d'une égliſe & d'une bibliotheque publique. C'eſt le plus ancien college de *Rome* & le ſeul qui ait droit de faire des docteurs; le pape en nomme les profeſſeurs, qui ſont preſque tous des religieux d'une érudition peu brillante, quoiqu'ils ayent beaucoup de privileges & d'honneurs.

Le jardin de botanique eſt placé au janicule dans une expoſition favorable & dans un heureux climat pour la culture des plantes, mais on n'en profite pas davantage.

L'égliſe de ſaint Louis n'eſt pas éloignée de la place Navone, & le palais Juſtiniani

eſt aux environs. On voit dans ce palais de belles ſtatues des dieux du paganiſme, outre quantité de piés & de jambes de marbre. On y voit auſſi divers tableaux de grands maîtres, entr'autres, le tableau de ſaint Jean-l'évangeliſte qui eſt de la main de Raphaël.

La Rotonde, autrefois le Panthéon, eſt la plus hardie piece d'architecture qui ſoit à *Rome*; & c'eſt là que Raphaël eſt enterré. Nous avons déjà parlé du Panthéon, & nous ferons un *article* ſéparé de la ROTONDE.

On traverſe le campo Martio, pour aller à l'égliſe de ſan-Lorenzo-in-lucina qui eſt la plus grande paroiſſe de *Rome*. Elle avoiſine le palais Borgheſe, palais qui renferme bien des choſes rares, ſur-tout en tableaux, dont le plus eſtimé eſt du Titien : c'eſt une Vénus qui bande les yeux de l'Amour, pendant que les Graces lui apportent ſes armes. Le portrait de Paul V de la maiſon Borgheſe eſt un ouvrage très-délicat en moſaïque.

Auguſte avoit ſon mauſolée dans le même quartier, à peu de diſtance de l'égliſe de ſaint Roch. Cet édifice étoit rond, & l'une des plus belles choſes qu'on pût voir dans l'ancienne *Rome*. Il avoit trois rangs de colonnes les unes ſur les autres, dont les étages alloient toujours en retréciſſant; & ſur chaque étage étoit une eſpece de terraſſe où l'on avoit planté des arbres pour répandre de la verdure. La ſtatue d'Auguſte étoit ſur le haut de tout l'ouvrage, élevée de terre de deux cens cinquante coudées : le tems a détruit ce ſuperbe tombeau.

L'égliſe des Auguſtins ſituée dans le voiſinage, a une bibliotheque ouverte le matin; & tout près de cette égliſe eſt le palais du duc d'Altemps. La grande ſalle de ce palais eſt remarquable par le triomphe de Bacchus en bas-relief ſur du marbre, par la répréſentation d'une ville taillée ſur du bois, & par un portrait de la Vierge tenant l'Enfant Jeſus entre ſes bras; c'eſt un tableau de la main de Raphaël, & qui eſt fort eſtimé.

En parcourant *Rome moderne*, je n'ai point parlé de ſes antiquités chrétiennes, parce qu'elles ſont trop embarraſſées de légendes & de fables. J'ai auſſi paſſé ſous ſilence la deſcription des égliſes qui n'ont rien de remarquable, outre que le nombre eſt ſi grand, qu'on en compte près de trois cens, dont plus de quatre-vingt ſervent de paroiſſes, quoique la dixieme partie fut plus que ſuffiſante.

On ſait que *Rome* fut d'abord gouvernée par des rois, enſuite par des conſuls, puis par des empereurs juſqu'à Auguſtule, l'an 475 de J. C. & enfin par des papes.

Cette ville a été ſaccagée ſix fois; premierement, par les Gaulois, l'an 364 de ſa fondation; ſecondement par Alaric, l'an de J. C. 410; troiſiémement par Genſeric roi des Vandales, l'an 455; quatriémement par Odoard roi des Hérules; cinquiemement par Totila, l'an 546; ſixiémement par Charles-Quint, l'an 1527.

» Dans le ſeptime & le huitieme ſiecles, » la ſituation de *Rome*, dit un hiſtorien » philoſophe, étoit celle d'une ville mal- » heureuſe, mal défendue par les exar- » ques, continuellement menacée par les » Lombards, & reconnoiſſant toujours » les empereurs pour ſes maîtres. Les papes » ne pouvoient être conſacrés qu'avec la » permiſſion expreſſe de l'exarque. Le » clergé romain écrivoit au métropolitain » de Ravenne, & demandoit la protec- » tion de *ſa béatitude* auprès du gouver- » neur; enſuite le pape envoyoit à ce » métropolitain ſa profeſſion de foi. Enfin » Charlemagne, maître de l'Italie com- » me de l'Allemagne & de la France, » juge du pape, arbitre de l'Europe, ſe » rendit à *Rome* à la fin de l'année 799.

» Si pour lors il eut fait de cette ville ſa » capitale, ſi ſes ſucceſſeurs y euſſent fixé » leur principal ſéjour, & ſur-tout ſi l'u- » ſage de partager ſes états à ſes enfans » n'eut point prévalu chez les Barbares, » il eſt vraiſemblable qu'on eut vu renaître » l'empire romain. Tout contribua depuis » à dévaſter ce vaſte corps, que la valeur » & la fortune de Charlemagne avoient » formé; & tout concourut à relever la » puiſſance abbatue du ſaint ſiege juſqu'au » tems de la révolution qui lui a fait per- » dre les plus beaux fleurons de ſa cou- » ronne. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROME,

Rome, *déesse*, (*Mythol. Littér. Inscript. Médaill.*) les anciens, non contens de personnifier plusieurs de leurs villes, & de les peindre sous une figure humaine, leur attribuerent encore des honneurs divins; mais entre les villes qu'on a ainsi vénérées, il n'y en a point dont le culte ait été si grand & si étendu que celui de la *déesse Rome*.

On la peignoit ordinairement ressemblante à Pallas, assise sur un roc, ayant des trophées d'armés à ses pieds, la tête couverte d'un casque & une pique à la main. On lui donnoit un air jeune, pour marquer que *Rome* étoit toujours dans la vigueur de la jeunesse; on la représentoit avec un habit long, pour montrer qu'elle étoit également prête à la paix & à la guerre; quelquefois au lieu d'une pique, elle tient une victoire, symbole convenable à celle qui avoit vaincu tous les peuples de la terre connus.

Les figures de la *déesse Rome* sont assez souvent accompagnées d'autres types qui la représentoient; telle étoit l'histoire de Rhéa-Sylvia, la naissance de Remus & de Romulus, leur exposition sur le bord du Tibre, le berger Faustulus qui les nourrit, la louve qui les allaite, le lupercal ou la grotte dans laquelle la louve en prit soin.

On bâtit des temples à la *déesse Rome*, on lui éleva des autels non-seulement dans la capitale, mais dans la plupart des villes de l'empire. Abenda, ville de Carie, montra la premiere l'exemple, selon Tite-Live, *liv. XLIII, ch. vj*, & cet exemple fut imité à Smyrne, à Nicée, à Ephese, à Melasse, à Pola, ville de l'Istrie, & ailleurs, où le culte de cette déesse étoit aussi célebre que celui d'aucune autre divinité. On n'entreprenoit point de long voyage sans brûler de l'encens à sa gloire, & sans lui adresser des veaux; enfin, les moindres titres de la flatterie, dont on cajola cette prétendue déesse, étoient *Roma victrix*, Rome victorieuse; *Roma invicta*, Rome invincible; *Roma sacra*, Rome sacrée; *Roma æterna*, Rome éternelle.

Auguste vit avec plaisir qu'on consacra des temples à lui Auguste; il étoit trop vain pour n'être pas touché de cet honneur; mais en politique adroit, il voulut qu'on le joignît dans la consécration des temples à la *déesse Rome*. On dit qu'on voit encore en France, à l'entrée de la ville de Saintes, au milieu du pont sur la Charente, un monument qui entr'autres inscriptions en a conservé une dans laquelle il est dit que celui qui le dédioit étoit un prêtre attaché au service de la *déesse Rome* & d'Auguste.

On trouve souvent la tête de la *déesse Rome* représentée comme Pallas dans les médailles consulaires, & dans quelques médailles Grecques. On la trouve aussi jointe avec celle du sénat, représenté en vieillard, parce qu'il étoit composé de gens d'un âge mûr. Les titres qui accompagnent les têtes de *Rome* & du sénat, dans les médailles Grecques, sont θεα Ρωμη, *la déesse de Rome*, & θεος συγκλητου, *le dieu du sénat*, ou ιερα συγκλητος, *le sacré sénat*.

Les médailles de Maxence représentent *Rome* éternelle assise sur des enseignes militaires, armée d'un casque, tenant d'une main son sceptre, & de l'autre un globe qu'elle présente à l'empereur couronné de laurier, pour lui dire qu'il étoit le maître & le conservateur de tout le monde, avec cette inscription, *conservatori urbis æternæ*.

Les médailles de Vespasien nous font voir *Rome* ayant le casque en tête, & couchée sur sept montagnes, tenant son sceptre, & ayant à ses pieds le Tibre, sous la figure d'un vieillard.

Enfin, par les médailles d'Adrien, *Rome* tient un rameau de laurier de la main gauche, & de la droite la victoire sur un globe, comme étant victorieuse de tout l'univers. (*D. J.*)

Rome, *au jeu du Romestecq*, ce sont deux valets, deux dix, ou deux neuf, ou deux autres cartes d'une même espece; elle ne vaut qu'un point à celui qui l'a.

Rome, *double Rome, au jeu du Romestecq*, se dit lorsqu'on a deux as, ou deux rois en main, elle vaut deux points; & lorsque les deux as ou les deux rois ne sont pas grugés, elle en vaut quatre.

ROMELLE, la, (*Géogr. mod.*) petite riviere des Pays-Bas, qui court depuis Rumpst jusqu'à Rupelmonde, où elle tombe dans l'Escaut. (*D. J.*)

ROMES, s. m. pl. (*basse Lisserie.*) ce sont les deux principales pieces qui composent le métier où se fabrique la basse-lisse. Ces pieces sont des deux côtés du métier, & portent à leur extrêmité les deux ensuples, sur l'une desquelles se roule la chaîne & sur l'autre l'ouvrage. C'est aussi aux *romes* que tient le camperche, ou barre de bois qui portent les sauteraux, où sont attachées à des mentonnieres les cordes qui servent à serrer le dessein contre la chaîne. *Dict. de Comm.* (*D. J.*)

ROMESTECQ, (*jeu du*) ce jeu qui ne laisse pas d'avoir ses difficultés, est ainsi nommé de *Rome* & de *Stecq*, deux termes usités dans le jeu. *Voyez* ROME & STECQ.

Les cartes avec lesquelles on joue ce jeu sont au nombre de trente-six, c'est-à-dire, depuis le trois jusqu'au six. On y peut jouer deux, quatre ou six personnes. On voit qui sera ensemble; & si l'on est six, le joueur du milieu prend les cartes & les donne à couper à celui du milieu de l'autre côté pour voir à qui fera. Celui qui tire peut faire, ou ordonner à l'autre, selon qu'on est convenu. Il y en a qui prétendent que c'est un avantage de faire à six. Si l'on ne joue que quatre, celui qui coupe la plus belle carte donne. Il y a pour lors beaucoup d'avantage pour celui qui joue le premier: ce qui arrive en ce cas, puisque celui qui est à la droite de celui qui mêle, est son compagnon avec lequel il communique le jeu.

Et celui qui ne fait point marque ordinairement le jeu avec des jetons, une plume ou du crayon.

La partie est ordinairement de trente-six points lorsqu'on joue six; & à deux ou quatre, elle est de vingt-un quoique cela dépende proprement de la volonté de celui qui joue, comme de fixer la partie.

Celui qui doit mêler, après avoir fait couper à sa gauche, donne à chaque joueur cinq cartes, par deux fois deux, ou par tel autre nombre, pourvu qu'il observe de toujours donner de même dans tout le reste de la partie. Il n'y a point de triomphe à ce jeu, & le talon reste sur la table sans qu'on y touche.

Il faut observer que l'as est la meilleure carte du jeu, levant même le roi; le reste des cartes vaut à l'ordinaire. Mais pour qu'une carte supérieure en leve une inférieure, il faut qu'elle soit de la même couleur; car autrement l'inférieure jetée la premiere leve la supérieure en une autre couleur. Quant aux jeux différens, les voici selon leur plus grande valeur. Le vilique, le double ningre, le triche, le village, la double rome, la rome & le stecq.

Il faut remarquer que quelque carte qu'on joue, si elle fait parité d'un jeu quelconque, qui peut arriver au *romestecq*, elle doit être nommée par son nom propre, c'est-à-dire, qu'en la jouant, il faut toujours dire *double ningre*, ou *piece de ningre*, en jouant une de la double rome, *piece de la double rome, de triche*, & *de village*; car autrement celui qui auroit effacé sans l'avoir nommée, perdroit la partie. Ainsi, en jetant les deux dames & les deux valets, qui sont le village, il faut dire *piece de village*. Voici les principales regles de ce jeu.

Celui qui en donnant les cartes en retourne une de celles de sa partie adverse, est marqué de trois jetons de sa partie; mais de rien si la carte est pour lui ou pour son compagnon.

S'il se trouve des cartes retournées dans le jeu, & que le joueur s'en apperçoive, on marquera trois jetons pour celui qui fait

Qui manque à donner de la même maniere qu'il a commencé, est marqué de trois jetons, & le coup se joue.

Celui qui donne six cartes au lieu de cinq, marquera trois jetons, & en ôtera une au hasard, qu'il remettra au talon; puis continuera de donner comme auparavant.

Qui joue devant son tour releve sa carte, & est marqué de trois jetons; celui qui renonce à la couleur qu'on lui jette, en ayant, perd la partie.

Celui qui compteroit des jeux qu'il n'auroit pas, perdroit la partie, si l'on s'en appercevoit.

Qui joue avec six cartes ou plus, perd la partie.

Qui se démarqueroit d'un jeton de plus qu'il ne feroit perd la partie.

Celui qui accuseroit trois marques qu'il

n'auroit pas, n'importe par quel motif, perdroit la partie.

ROMETTA, (*Géogr. mod.*) petite ville de Sicile, dans la vallée de Démona, à 6 milles de Messine, sur une montagne.

ROMNEY, (*Géogr. mod.*) ou *Rumney*, bourg à marché d'Angleterre, dans la province de Kent, sur une élévation assez considérable de gravier & de sable. C'est un des cinq ports du royaume, & qui étoit fort bon & fort fréquenté avant que la mer eût détourné l'embouchure de la Rother. Depuis ce temps-là, *Romney* a beaucoup perdu de son premier lustre; il a cependant encore cinq églises paroissiales, un prieuré & un hôpital; il a aussi conservé l'honneur d'envoyer ses députés au parlement. *Long.* 18, 42; *lat.* 50, 56. (*D. J.*)

ROMONT, (*Géogr. mod.*) ville de Suisse, dans le canton de Fribourg, avec titre de comté, à six lieues de Berne, & à cinq de Fribourg. C'est la plus jolie ville du canton, après la capitale. Elle fut bâtie ou fortifiée par Pierre de Savoie dans le xiij^e. siecle, lorsqu'il se fut rendu maître du pays de Vaud. On la nomma *Rondemont* à cause de sa situation sur une petite montagne ronde, & qui domine de tous côtés. Le duc Charles jouit du pays de Vaud, & de celui de *Romont* jusqu'à l'an 1536, que les Bernois alliés des Genevois, attaqués par le duc, conquirent le pays de Vaud; les Fribourgeois qui n'étoient pas en guerre avec ce prince, prirent le comté de *Romont*, de crainte que les Bernois ne s'en saisissent. Ils en ont toujours joui depuis ce temps-là; & comme la maison de Savoie n'a pas pu en obtenir la restitution, les ducs se sont contentés de prendre le vain titre de *comtes de Romont*, & de seigneurs de Vaud. La ville a aujourd'hui des foires fort fréquentées. *Long.* 25; *lat.* 46, 48. (*D. J.*)

ROMORANTIN, (*Géogr. mod.*) ville de France, au Bléfois, & la principale de la Sologne, au confluent d'un petit ruisseau appellé *Morantin*, & de la riviere de Sandre, à 16 lieues au levant de Tours, & à 42 de Paris, avec un vieux château & une collégiale. On fabrique dans cette ville beaucoup de serges & de draps pour l'habillement des troupes. Deux choses contribuent à cette fabrique, une terre qui se trouve aux environs, & les eaux de la petite riviere de Rere, qui sont ensemble très-propres au dégraissage des laines. Comme le roi François I avoit fait dans sa jeunesse quelque séjour à *Romorantin*, & que la reine Claude sa femme y étoit née, il accorda quelques privileges à cette ville, qui furent annullés par Henri IV. *Long.* 19, 20; *lat.* 47, 18.

La prétendue possédée, nommée (*Marthe.*) Brossier, qui fit tant de bruit en France sur la fin du xvj^e. siecle, étoit fille d'un tisserand de *Romorantin*, & naquit dans cette ville. Elle choisit l'église de Sainte-Genevieve à Paris pour la scene de sa comédie. Les capucins l'exorciserent, & déclarerent qu'elle étoit démoniaque. Les plus célebres médecins de Paris furent commis par l'évêque à l'examen de cette affaire. Marescot, l'un d'eux, saisit la possédée à la gorge dans la chapelle même, & lui commanda de s'arrêter. Elle obéit, en alléguant pour excuse que l'esprit l'avoit alors quittée. Les exorcismes furent répétés une seconde fois, & la Brossier voyant Marescot venir à elle pour la colleter, s'écria que lui, Riolan & Hautin se mêlassent de leur médecine, & se retirassent comme des profanes; ils furent obligés d'obéir, & pour lors elle se jeta à terre, & fit, selon sa coutume, le diable à quatre. Enfin, les médecins se trouverent partagés d'avis, & le plus grand nombre attesta qu'il y avoit une véritable possession dans Marthe. Comme cette affaire partageoit tous les esprits, le parlement s'en mêla, & ordonna, en 1599, au prévôt de mener Marthe Brossier à *Romorantin*, avec défense au pere de la laisser sortir de sa maison. Ainsi le diable fut condamné par arrêt, à ce que dit du Chêne.

Mais *Romorantin* a produit un homme illustre parmi les protestans; c'est Claude Pajon, qui naquit dans cette ville en 1626. Il a mis au jour plusieurs ouvrages, & en particulier celui qui est intitulé, *examen des préjugés légitimes contre les Calvinistes*. Cet ouvrage parut en 1673, en 3 *vol. in-12*, & est fort estimé des protestans. L'auteur mourut près d'Orléans en 1685, âgé d'environ 60 ans. Il possédoit très-bien l'art de

raisonner, ainsi que les langues Grecque & Hébraïque. (*D. J.*)

ROMORANTIN, ÉDIT DE, (*Droit François.*) édit donné en 1560, sous François II. Cet édit, qui attribue aux évêques la connoissance de l'héréfie, & l'interdit aux cours du parlement, ne fut enrégistré qu'avec peine, & avec des modifications par rapport aux laïques, à qui la cour réserve le droit de se pourvoir devant le juge royal. On a prétendu que le chancelier de l'Hôpital n'avoit donné cet édit que pour éviter un bien plus grand mal, qui étoit l'établissement de l'inquisition. *Hénault.* (*D. J.*)

ROMPEIZ, s. m. (*Jurisprud.*) *quasi terræ rumpendæ*, terme de la coutume de Nevers, pour exprimer des terres nouvellement cultivées, dont il n'y avoit ni vestige, ni mémoire de culture. *Nevers, tit. 12, art. 6. Voyez* Coquille *sur cet article.* (*A*)

ROMPRE, BRISER, CASSER, (*Synonymes.*) ces mots sont quelquefois également bons dans le propre. On dit fort bien, par exemple, *briser*, *casser*, *rompre* un pot, un verre, une porte, *&c.*

Briser, signifie proprement, *rompre* en plusieurs pieces; ainsi quand une chose n'est *rompue* qu'en deux, on ne dit point qu'*elle* est *brisée*, mais qu'*elle* est *rompue* ou *cassée*.

Briser se dit aussi pour *froisser*, comme j'ai le corps tout *brisé*. *Rompre* est aussi fort bon dans le même sens. On dit au propre, *casser* la tête à quelqu'un, pour dire, lui *casser* la tête à coups de mousquet, ou de pistolet.

On dit, *rompre* un criminel sur la roue.

On dit, en matiere de tournois, *rompre* une lance, *rompre* la lance; *ils rompirent* deux lances, trois lances.

Ces verbes ne s'emploient presque jamais indifféremment au figuré. On dit J. C. a *brisé* les portes de l'enfer.

Casser se dit pour *annuller*, *invalider*; *casser* un testament, un contrat, une sentence, *&c.* Il se dit aussi poûr *licencier*: *casser* des troupes, *&c.* *Se casser* se dit pour s'affoiblir, il commence bien à *se casser*.

Rompre est beaucoup plus usité au figuré, que *briser* & *casser*; on dit *rompre* un bataillon, un escadron, pour signifier l'enfoncer.

On dit également *rompre* ou *briser* ses fers, ses chaînes, ses liens pour *se mettre en liberté*. On dit *rompre* avec quelqu'un, pour dire *rompre* l'amitié qu'on avoit ensemble. On dit, dans le même sens, *rompre* le dessein, les mesures de quelqu'un.

Rompre signifie encore manquer à l'observation de ce à quoi on est obligé, *rompre* son jeune, ses vœux, son serment. *Rompre* se dit pour *dresser*, *exercer*; comme *rompre* un homme aux affaires, *rompre* la main à l'écriture; je suis *rompu* à cela.

On dit, *rompre* la glace, pour signifier faire les premiers pas dans une affaire, ou fermenter les premieres difficultés.

Rompre les chiens, en terme de chasse, c'est les rappeller, pour les empêcher de continuer la chasse. *Rompre* le fil d'un discours, c'est quitter tout d'un coup la suite d'un discours, & entrer dans une autre matiere.

Rompre les chemins, signifie les *gâter*; le dégel & les pluies *ont rompu* les chemins. (*D. J.*)

ROMPRE *la couche*; les brasseurs entendent par ces mots, remuer les grains dans le germoir, pour empêcher qu'ils ne se pelotent.

ROMPRE *la trempe*, en terme de brasserie, c'est avec le fouquet mêler le grain bruisiné & l'eau qui sont dans la cuve matiere.

ROMPRE, v. a. (*Commerce de vin.*) c'est l'épreuve que font les marchands & cabaretiers pour connoître la bonne ou mauvaise qualité du vin. Cette épreuve est simple, & consiste à mettre du vin dans un verre, & le laisser pendant quelque temps à l'air & découvert; s'il ne *se rompt* pas, c'est-à-dire, s'il ne change point de couleur, il est bon; & au contraire, si sa couleur s'altere, ce qu'ils nomment *se rompre*, il n'est pas de garde, & est sujet à se gâter. *Savary.* (*D. J.*)

ROMPRE *le jet*, (*terme de Fondeur de caracteres.*) c'est séparer du corps d'une lettre nouvellement fondue, la portion de matiere qui a rempli cette espece de petit entonnoir qui est en dedans du moule, & qui porte la fonte jusque sur la matiere du caractere. On appelle *rompure*, & l'endroit par où se *rompt* la lettre, & l'action de l'ouvrier qui la *rompt*. (*D. J.*)

ROMPRE, (*Jardinage.*) on dit un arbre

qui *rompt* de fruits, quand il en eſt trop chargé, une branche que le vent *a rompue*. Cet accident peut ſe prévenir, en réduiſant les fruits à moitié dès qu'ils commencent à nouer, pour qu'ils deviennent plus beaux, & en même temps ſoulagent l'arbre.

ROMPRE *la laine* (*Lainage.*) c'eſt faire le mêlange des laines de différentes couleurs que l'on veut employer à la fabrique des draps mêlangés. Ces laines ſont teintes & non filées; & le filage ne s'en fait qu'après qu'elles ont été bien *rompues*, c'eſt-à-dire, bien mêlées, en ſorte que le fil de laine dont on doit compoſer la chaîne & la trame de cette eſpece de draps, tient également de toutes les couleurs qui ſont entrées dans le mêlange; ce qui s'entend néanmoins à proportion du plus ou du moins qu'on y a mis de chacune. *Savary.* (*D. J.*)

ROMPRE *une planche*, (*Gravure.*) ce mot ſe dit chez les graveurs & imprimeurs en taille-douce, pour ſignifier qu'on ne veut, ou qu'on n'oſe plus s'en ſervir, ou même qu'elle a été effectivement rompue par autorité des magiſtrats de police. Les eſtampes dont les planches ſont rompues, augmentent ordinairement de prix par la difficulté d'en trouver. (*D. J.*)

ROMPRE, *terme de manege. Rompre un cheval à quelque allure*, c'eſt l'y accoutumer. *Rompre le cou à un cheval*, c'eſt l'obliger quand on eſt deſſus, à plier le cou à droite & à gauche, pour le rendre flexible, & qu'il obéiſſe aiſément aux deux mains; c'eſt une aſſez mauvaiſe leçon qu'on donne à un cheval, lorſqu'on ne gagne pas les épaules en même temps. *Rompre l'eau à un cheval*, c'eſt l'empêcher de boire tout d'une haleine lorſqu'il a chaud.

ROMPRE *les chiens*, c'eſt les empêcher de ſuivre.

ROMPRE LES DÉS, *au jeu de trictrac*, ſignifie porter promptement la main ſur les dés après que ſon adverſaire a joué, pour rendre ſon coup nul.

ROMPRE SON PLEIN, *au même jeu*, c'eſt, après l'avoir fait, lever une des deux dames qui faiſoient une des caſes du plein, & être forcé par le dé à la laiſſer découverte. Une des grandes attentions au trictrac, c'eſt d'empêcher ſon adverſaire de tenir long-temps, & par conſéquent de lui faciliter par la diſpoſition de ſon propre jeu, le plus de moyens poſſibles de *rompre. Voyez l'art.* TRICTRAC.

ROMPTURE, ſ. f. (*Juriſp.*) dans quelques coutumes des Pays-bas, telles qu'Artois, Bolenois, &c., ſignifie la même choſe que *déconfiture*. Le cas de *rompture* eſt lorſqu'il s'agit de diſcuter un héritage du débiteur, qui eſt le ſeul bien qui lui reſte. *Voyez* le *gloſſaire* de M. de Lauriere au *mot Rompture.* (*A*)

ROMPU, (*Gram.*) principe du verbe rompre. *Voyez l'article* ROMPRE.

ROMPUS, PIERRE DES, (*Hiſt. nat. Icthyolog.*) *lapis oſſifragus*; c'eſt un des noms que les naturaliſtes ont donnés à la ſubſtance appellée plus communément *oſteocolle*. Voyez *cet article.*

ROMPU, adj. (*Arithm.*) nombre *rompu* eſt la même choſe que *fraction. Voyez* NOMBRE & FRACTION. (*E*)

ROMPU, (*Rayon.*) *en optique*, eſt la même choſe que *rayon réfracté. Voyez* REFRACTÉ.

ROMPU, *en terme de Blaſon*, ſe dit des pieces, ou armes briſées, & des chevrons dont la pointe d'en haut eſt coupée. Ainſi l'on dit: il porte d'argent, au chevron *rompu*, entre trois molettes, &c.

Blanlus en Touraine, d'azur au chevron *rompu* d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.

ROMPUE, *couleur*, (*Peint.*) couleur nuancée d'une autre couleur. On appelle *couleur rompue*, dit M. de Piles, celle qui eſt diminuée & corrompue par le mêlange d'une autre, (excepté du blanc, qui ne peut pas corrompre, mais qui peut être corrompu.) On peut dire, par exemple, qu'un tel azur d'outre-mer eſt *rompu* de laque & d'ocre jaune, quand il y entre un peu de ces deux dernieres couleurs, & ainſi des autres. Les *couleurs rompues*, ajoute-t-il, ſervent à l'union & à l'accord des couleurs, ſoit dans les tourmens des corps & dans leurs ombres, ſoit dans toute leur maſſe. Titien, Paul Véroneſe, le Rimbrant ont employé avec beaucoup d'art les couleurs *rompues*.

Couleur rompue & *couleur compoſée* ſont mots ſynonymes; en parlant d'une draperie d'un jaune clair, qui eſt ombrée d'une

laque obscure, quelques-uns disent que cette draperie est *rompue* de rouge; ce n'est pas parler correctement: il faut dire, cette draperie est ombrée de laque, parce que ces deux couleurs sont séparées. Or, le mot de *rompu* ne se dit au sens propre, que de deux couleurs mêlées l'une dans l'autre. Les Italiens disent *rottura di colori*. (*D. J.*)

ROMPURES, s. f. *terme de Fondeur de caracteres d'imprimerie*: lorsque la lettre est fondue, le jet ou ouverture du moule par laquelle on introduit le métal, la remplit & fait une adhérence au corps de la lettre. Cette partie est de trop, on la supprime en la rompant à un endroit foible; ce jet ainsi cassé s'appellé *rompures*. *Voyez* JET.

ROMSEY, (*Géogr. mod.*) port de mer dans le comté de Hamp.

Petty, (Guillaume) fils d'un marchand drapier, naquit dans cette petite ville, en 1623. Il montra dès sa jeunesse des talens éminens pour percer dans la connoissance des métiers, des arts, des sciences & de l'économie politique; & dans la suite il trouva le secret de faire une brillante fortune. A 20 ans, il servit sur la flotte du roi, où il amassa six cens livres sterling. Avec cette somme il étudia la médecine en France & dans les Pays-Bas, & revint en Angleterre au bout de 3 ans, ayant dix livres sterling de plus qu'il n'avoit emporté avec lui.

Il prit son degré de docteur en médecine à Oxford; donna des leçons de son art; ressuscita Anne Green qui venoit d'être pendue; & l'université le créa professeur. Quelque temps après il se rendit à Londres, où il fut nommé professeur au college de Gresham, & ensuite médecin de l'armée. A son retour il eut la commission de la distribution des terres confisquées en Irlande. En 1658 il fut élu un des députés au parlement qui se tint sous Richard Cromwell. Il se distingua dans la société royale, dès la fondation de ce corps illustre, & mourut en 1687, à 64 ans, riche de quinze mille livres sterling de revenus, c'est-à-dire, d'environ 330 mille livres de rente de notre monnoie.

Il obtint à l'âge de 24 ans une patente du parlement, pour enseigner à écrire d'une façon particuliere; car il avoit imaginé un instrument pour faire à la fois deux copies parfaitement semblables d'un même original, aussi exactes & bien écrites qu'en suivant la maniere ordinaire. Il publia à Londres en 1648 un morceau de génie, sur les moyens de perfectionner certaines parties des sciences. Il inventa en 1663 un vaisseau à double fonds, qui lui mérita de grands éloges. Il a fait plusieurs dissertations sur les arts & les métiers, qu'on a insérées dans les transactions philosophiques. Il a donné divers autres ouvrages, & entr'autres un *traité de la construction des vaisseaux*, que le lord Brouncker, président de la société royale, a toujours gardé comme un secret d'état; mais l'*arithmétique politique* de Guillaume Petty, fut imprimée en 1690 *in-8°.*; & c'est un livre fort curieux ainsi que les autres pieces qu'il a publiées en ce genre, & qui intéressent principalement le royaume de la Grande-Bretagne. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

ROMULA, (*Géogr. anc.*) ville de la Liburnie. L'itinéraire d'Antonin la marque sur la route de Bénevent à Hydrunte, entre *Eclanum* & *Pons Aufidi*, à 31 milles du premier de ces lieux, & à 22 milles du second. (*D. J.*)

ROMULEA, (*Géogr. ancienne.*) ville d'Italie dans le Samnium. Tite-Live, *lib. X*, *c. xvij*, dit que Décius la prit par escalade, la pilla, y fit passer 2300 hommes au fil de l'épée, & emmena 6000 captifs. Etienne le géographe au lieu de *Romulea* écrit *Romylia*. (*D. J.*)

ROMULIANUM, (*Géogr. anc.*) lieu de la Dace Ripense, & où fut enterré l'empereur Galere Maximin qui lui avoit donné ce nom en l'honneur de sa mere Romula, Lazius dit que ce lieu se nomme aujourd'hui *Ramzaret*. (*D. J.*)

ROMULUS, (*Hist. Romaine.*) dont l'origine est fort incertaine, passa pour être le fils de Rhéa-Sylvia ou Ilia, fille de Numitor. Amulius, roi d'Albe & oncle de cette princesse, l'avoit forcée de se consacrer au culte de Vesta, afin qu'elle n'eût point d'enfans qui pussent lui disputer un sceptre enlevé à son frere Numitor. La prêtresse, infidelle à ses vœux & à la sainteté de son état, mit au monde deux jumeaux qui, par l'ordre d'Amulius, furent jetés dans le Tibre, où, après avoir longtemps flotté, ils en furent retirés par des

bergers. Le nom de *Lupa*, qui eſt celui de la femme qui prit-ſoin de les élever, donna naiſſance à la fable qu'ils avoient été allaités par une louve. La belle éducation qu'ils reçurent à Gabie où l'on élevoit la jeune nobleſſe, fait ſoupçonner que leur origine étoit connue de leur grand-pere qui fournit à cette dépenſe. Dès que le ſecret de leur naiſſance leur eut été révélé, ils en juſtifierent la nobleſſe par la fierté de leurs ſentimens. Leurs inclinations belliqueuſes éclaterent contre Amulius qu'ils firent deſcendre du trône pour y placer Numitor. Ils auroient pu y monter eux-mêmes; mais, pleins de reſpect pour leur aïeul, ils aimerent mieux être les fondateurs d'un nouvel empire. Ils bâtirent, ſur les bords du Tibre, une ville qui fut appellée *Rome*, du nom de *Romulus*. On n'eſt pas d'accord s'ils furent les fondateurs ou les conquérans de cette ville, dont les uns attribuent l'origine à des Troyens fugitifs que la tempête jeta ſur les côtes d'Etrurie : d'autres en font honneur à Romanus, fils d'Ulyſſe & de Circé. Cette ville fut peuplée d'aventuriers & de bannis qui la rendirent bientôt redoutable à ſes voiſins. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le mot *Roma* en langue Toſcane ſignifie *force* ou *puiſſance*. Les deux freres, revêtus d'un pouvoir égal, ne furent pas long-temps amis. Leur haine ne fut éteinte que dans le ſang de Rémus qui expira par un fratricide. Une multitude de Toſcans, attirés par l'eſpoir du brigandage, s'établirent dans la ville nouvelle où ils introduiſirent leurs ſuperſtitions & les cérémonies religieuſes dont ils étoient les inventeurs. Ces nouveaux habitans furent partagés en différentes claſſes, & la ſupériorité fut aſſignée aux richeſſes & aux talens militaires. *Romulus*, pour affermir ſon établiſſement, choiſit les jeunes gens les plus vigoureux & les mieux faits dont il forma des régimens de trois mille hommes de pied & de trois cens chevaliers. Il les appella *légions*, parce qu'ils étoient compoſés d'hommes d'élite dont le courage n'étoit pas équivoque. Il forma enſuite un ſénat de cent des plus vertueux citoyens, à qui il donna le nom de *patriciens*, pour marquer que leurs enfans étoient légitimes; ce qui étoit fort rare dans ce ſiecle barbare & licencieux. D'autres prétendent, avec plus de vraiſemblance, que ce nom marquoit le reſpect dont on devoit être pénétré pour eux. Cette ville, devenue la retraite de tous les hommes ſans patrie, manquoit de femmes pour en perpétuer les habitans. Il enleva ſix cens quatre-vingt-trois filles Sabines qu'il avoit attirées à Rome, ſous prétexte d'y aſſiſter à des jeux & des ſpectacles. Il ne réſerva pour lui que Hercilie, & il en eut deux enfans. Les Sabins, ſenſibles à cet affront, envoyerent des ambaſſadeurs pour le ſommer de rendre les filles enlevées, promettant qu'on les renverroit s'ils les demandoient en mariage, comme les regles de la pudeur l'exigeoient. *Romulus* répondit qu'il ne pouvoit conſentir à cette reſtitution, leur proteſtant que bien-loin d'avoir eu l'intention de leur faire un outrage, il ne s'étoit propoſé que de mériter leur amitié, en formant une alliance avec eux. Le pays des Sabins étoit alors diviſé en pluſieurs petits états qui avoient chacun leur chef ou leur roi, & qui tous étoient indépendans les uns des autres. Acron, un de ces petits rois, fut le premier à déclarer la guerre aux Romains. *Romulus*, qu'il défia à un combat particulier, le coucha ſur la pouſſiere. Les Fidenates, les Cruſtuméviens & les Antemnates armerent pour venger ſa mort, & furent entiérement défaits. Les autres Sabins, ſous la conduite de Tatius, ſe préſenterent devant Rome, & ſe rendirent maîtres du capitole, par la trahiſon de Tarpéia, fille du gouverneur de cette fortereſſe. Les deux armées étoient en préſence, lorſque les Sabines enlevées ſe jeterent au milieu des rangs, & conjurerent d'un côté leurs parens & de l'autre leurs époux, de ne point verſer un ſang qui leur étoit également précieux. Elles ménagerent un accommodement qui ne fit plus qu'un ſeul corps des deux nations. Il y eut alors deux chefs de l'état, ſans que la jalouſie du commandement en troublât la tranquillité. Quoiqu'ils euſſent chacun leur palais, ils n'avoient qu'une ame & les mêmes affections. *Romulus* conquérant eut l'ambition d'être légiſlateur, & fit pluſieurs réglemens utiles : il décerna des peines contre les homicides qu'il nomma *parricides*. Il n'en établit aucunes contre ceux qui tuoient

leur pere ou leur mere ; & lorfqu'on lui demanda le motif de cette omiffion, il répondit qu'il n'avoit pas préfumé que le cœur humain fût capable d'une pareille atrocité. Rome, affligée de la pefte, fut menacée d'être le tombeau de fes habitans. Les campagnes & les animaux furent frappés de ftérilité. *Romulus*, pour raffurer les efprits effrayés, employa le fecours de la religion. Toutes les villes furent purifiées, & l'on fit par-tout des facrifices. Les Camerens, enhardis par ces calamités, porterent la défolation dans le territoire des Romains. Leur confiance préfomptueufe fut punie par une fanglante défaite. Ceux qui furvécurent à ce défaftre furent tranfplantés à Rome. Cette continuité de fuccès alarma les peuples de l'Italie qui tous étoient embrafés du fanatifme républicain. Les Véiens lui redemanderent Fidene qu'il avoit ufurpé fur eux ; mais il leur répondit qu'il étoit injufte & honteux de revendiquer l'héritage de ceux qu'on n'avoit point affiftés dans l'infortune. Cette querelle fut décidée par les armes, dont les fuites devinrent funeftes aux Véiens qui, après plufieurs défaites, furent contraints de fe ranger fous l'obéiffance des Romains. Ce fut la derniere guerre que *Romulus* eut à foutenir. Ses profpérités avoient corrompu fon cœur. Il s'étoit concilié l'amour public au commencement de fon regne par fon affabilite ; mais il devint altier & fuperbe : le fénat fut fans autorité, & les Romains eurent un tiran. Il renvoya, de fon propre mouvement, les otages des Véiens, & il ne confulta que fa volonté dans la diftribution qu'il fit aux foldats des terres conquifes fur les ennemis. Les fénateurs, offenfés de fes mépris, s'affranchirent de fa tyrannie. Ils s'élancerent fur lui dans le temple de Vulcain, & mirent fon corps en pieces. Chacun en emporta un morceau dans le pli de fa robe, afin qu'étant tous également coupables, ils fiffent caufe commune contre ceux qui voudroient venger fa mort. Le peuple inquiet fit d'exactes recherches, fans pouvoir découvrir la moindre partie de fon corps. Julius Proculus, qui tenoit un rang diftingué parmi les patriciens, jura que *Romulus* lui étoit apparu fur la route d'Albe, vêtu de blanc, & avec des armes éblouiffantes, pour lui annoncer que les dieux l'avoient appellé dans le féjour de l'immortalité. « Dites aux Romains que je » vais être leur protecteur dans le ciel, & » qu'ils doivent m'invoquer fous le nom » de *Quirinus*. » Ce fut fous ce nom que les Romains lui rendirent les honneurs divins. (*T—N.*)

RONALSA, (*Géogr. mod.*) nom commun à deux ifles comprifes parmi les Orcades. La premiere nommée *North-Ronalfa*, eft de toutes les Orcades celle qui avance le plus du côté du nord ; elle a environ trois milles de long, fur un demi-mille de large. La South-Ronalfa, c'eft-à-dire, la *Ronalfa* du fud, eft au midi de l'ifle de Pomana ; elle a fix milles de long fur cinq de large, & eft fertile en bled & en pâturages : au midi de cette ifle on trouve les Pentland-skeries, qui font des rochers dangereux. (*D. J.*)

RONAS, (*Hift. nat. Bot.*) racine d'un arbriffeau que l'on compare à la racine de la régliffe, & qui ne croît, dit-on, qu'en Arménie fur les frontieres de la Perfe. Cette racine trempée dans l'eau lui donne en peu de temps, une couleur d'un rouge très-vif. On s'en fert pour teindre en rouge la toile de coton dans l'Indoftan, qui en tire une très-grande quantité de la Perfe. Tavernier, dans fes voyages, dit que cette racine colore l'eau avec tant de facilité, qu'une barque Indienne ayant fait naufrage dans la rade d'Ormus, la mer fut teinte en rouge pendant plufieurs jours fur fes bords.

RONCALIÆ, (*Géogr. mod.*) ou *Rhoncaliæ ;* plaine de Lombardie, entre Plaifance & Crémone, fur le Pô. Cette plaine eft fameufe dans l'hiftoire du xj^e^. & du xij^e^. fiecle, parce que toutes les fois que les rois d'Allemagne alloient en Italie pour y être couronnés, ils campoient quelque temps dans cette plaine avec leur fuite.

On trouve dans le *droit féodal des Lombards*, quelques loix données dans ce lieu par des empereurs d'Allemagne. C'eft ici, par exemple, que Fréderic Barberouffe publia en 1157, à la follicitation de Bulgare & de Martin, deux profeffeurs en droit à Boulogne, la fameufe authentique, *Habita C. ne fil. pro patre.* Dans les anciens diplomes, & principalement dans la conftitution de Charles le Gros, *de expeditione Romana*, la

plaine

plaine de *Roncaliæ* est appellée *Rungalle curia*, *sedes Gallorum* ou *Francorum*, parce que les rois d'Allemagne ou de Franconie y reposoient avant de se rendre à Rome. (*D. J.*)

RONCE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *rubus*; genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond, & soutenus par un calice. Le pistil sort du milieu de ce calice; il est entouré d'un grand nombre d'étamines, & il devient dans la suite un fruit presque rond, & composé de plusieurs baies pleines de suc & attachées au placenta; elles renferment une semence le plus souvent oblongue. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez*. PLANTE.

RONCE, (*Jardinage.*) *rubus*, arbrisseau rampant & épineux, qui se trouve très-communément en Europe, dans tous les lieux incultes. Ses feuilles au nombre de trois ou de cinq, sont attachées à l'extrêmité d'une queue commune; elles sont d'un verd-brun en dessus & bleuâtre en dessous. Ses fleurs viennent en longues grappes au bout des nouvelles branches, sont rougeâtres, disposées en rose, & elles fleurissent dans les mois de juin & de juillet. Ses fruits que l'on nomme *mûres de renard*, deviennent noires en mûrissant sur la fin de l'été.

Les *ronces* poussent de longues tiges qui sont garnies de quantité d'épines crochues, ainsi que la queue & la principale nervure des feuilles. Cet arbrisseau se multiplie très-aisément de bouture, & même ses tiges font racine dès qu'elles touchent contre terre.

Les mûres que produisent les *ronces* sont remplies d'un suc douçâtre & fade, mais extrêmement noir; on s'en sert pour colorer le vin, & il y a des pays où on ramasse ce fruit pour le donner aux pourceaux. L'eau distillée des fleurs a une odeur de violette; la poudre à canon, faite avec du charbon de *ronces*, a plus de force & d'activité que quand elle est composée avec tout autre charbon. On fait quelque usage en médecine, des fruits, des graines & des racines de cet arbrisseau.

Quoique la *ronce* ne soit qu'un arbrisseau vil & abject, le vain produit des terres abandonnées, le résultat infortuné de la paresse & du découragement; cependant il y a des especes de *ronces* singulieres, & des variétés qui ont de l'agrément: voici les plus remarquables.

1. *La* ronce *commune à fruit noir.*

2. *La* ronce *commune à fruit blanc.* Il est plus agréable au goût que le noir; sa feuille est d'un verd plus tendre.

3. *La* ronce *commune à feuilles panachées.* Elles sont tachées & très-apparentes.

4. *La* ronce *commune sans épines, ou la* ronce *de S. François.* Elle n'a d'autre différence que cette particularité; on en peut faire usage pour des endroits où d'autres arbrisseaux ne peuvent réussir, d'autant mieux qu'elle conserve ses feuilles pendant presque tout l'hiver.

5. *La* ronce *à fleur blanche double.* Cet arbrisseau est très-épineux; ses feuilles sont d'un verd tendre dessus & blanchâtre en dessous; il donne pendant tout l'été des fleurs très-doubles, qui sont rassemblées en bouquet & d'une très-belle apparence.

6. *La* ronce *à feuilles de persil.* Sa feuille & sa fleur sont si joliment découpées, qu'elles peuvent faire une variété d'agrément.

7. *La* ronce *à fruit bleu.* Elle est très-commune & plus petite que les précédentes; son fruit est de meilleur goût.

8. *La* ronce *de Pologne.* Elle n'a point d'épines, & son fruit est plus gros que celui de la *ronce* commune; cet arbrisseau n'est pas encore bien connu en France.

9. *La petite* ronce *des Alpes.* Elle ne s'éleve qu'à deux ou trois pieds, & elle n'a point d'épines; son fruit est rouge & de bon goût.

10. *La* ronce *fraise.* C'est un joli arbrisseau qui est très-petit; son fruit est rouge, & il a le goût de la fraise.

11. *La* ronce *de Canada.* Ses feuilles sont au nombre de cinq rassemblées à l'extrêmité d'une queue commune, elles sont lisses & brillantes; son fruit est noir & fort gros.

Il y a encore quelques especes de *ronces* dont les tiges sont annuelles.

Les framboisiers sont aussi du genre de la *ronce*. *Voyez le mot* FRAMBOISIER.

RONCE, (*Mat. médec.*) La *ronce* est comptée parmi les plantes vulnéraires,

astringentes, résolutives & déterſives. Les anciens faiſoient beaucoup d'uſage de ſon bois, de ſes racines, de ſes feuilles & de ſes fruits; ils les donnoient intérieurement contre le cours de ventre, les fleurs blanches, le crachement de ſang, & même le calcul; & ils les appliquoient extérieurement ſur les dartres, les hémorroïdes, *&c.*

On ne ſe ſert preſque plus aujourd'hui des racines, des branches & des feuilles de cette plante; & ſi l'on emploie quelquefois ſes fruits qu'on appelle vulgairement *mûres* de *ronces* ou *mûres ſauvages*, c'eſt comme ſuccédanées de la mûre proprement dite ou mûre de mûrier. *Voyez* MURIER, avec lequel les mûres ſauvages ont réellement le plus parfait rapport.

Il eſt rapporté dans les *mém. de l'acad. royale des ſciences de Suéde pour l'année 1750*, que la décoction de la *ronce* (c'eſt-à-dire, apparemment de ſon bois & de ſes racines) augmente beaucoup l'efficacité d'un remede ſpécifique contre les maladies vénériennes, que fournit la décoction des racines de la plante que Linnæus appelle *ceanothus* ou *cenolaſtus*, *inermis*, &c. H. Clifford, 73, & c'eſt-là l'un des ſecrets que M. P. Kalm a appris des ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale, dans un mémoire dont on a donné un extrait. *Journal de Médecine*, *février 1760.*

Les ſommets des tiges des *ronces* entrent dans l'onguent populeum. (*b*)

RONCE *du mont Ida*, (*Botan.*) *rubus idæus. Voyez* FRAMBOISIER. (*D. J.*)

RONCE SANS ÉPINES, (*Botan.*) eſpece de *ronce* nommée par Tournefort *rubus idæus lævis*; c'eſt un petit arbriſſeau qui pouſſe à la hauteur de 2 ou 3 pieds plusieurs tiges, garnies de feuilles ſemblables à celles du framboiſier, blanchâtres & lanugineuſes par deſſous: ſes fleurs ſont à cinq feuilles, diſpoſées en roſe; quand elles ſont tombées, il paroît un fruit gros comme une framboiſe, ovale, rouge, compoſé de pluſieurs baies pleines d'un ſuc acide, entaſſées enſemble comme une pyramide ſur un placenta, & renfermant chacune une ſemence oblongue; cette plante croît aux lieux montagneux. (*D. J.*)

RONCE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichthyolog.*) la raie que l'on nomme *ronce* en Languedoc reſſemble beaucoup à la raie bouclée, par la forme de ſes aiguillons; cependant elle en differe, en ce qu'elle n'a point d'aiguillons à la partie antérieure de la tête, qui eſt auſſi beaucoup moins pointue que celle de la raie bouclée. La *ronce* differe de toutes les autres raies, en ce qu'elle a des aretes ſur la peau. Sa couleur eſt cendrée, ſa chair a une mauvaiſe odeur, & elle eſt dure. Rondelet, *hiſt. nat. des poiſſons de mer*, *liv. XII*, *ch. xiij. Voyez* POISSON.

RONCEVAUX, (*Géogr. mod.*) bourg d'Eſpagne, au royaume de Navarre, dans la vallée du même nom, entre Pampelune & Saint-Jean Pied-de-port.

On ſait que la Navarre s'étend fort avant dans les Pyrénées, & qu'elle comprend l'eſpace de 26 lieues le long de ces montagnes. Elle eſt diviſée en quatre vallées, dont celle de *Roncevaux* eſt la plus commode & la plus courte, n'ayant que 8 lieues de traverſée dans les montagnes. Elle eſt fameuſe dans l'hiſtoire de France, à cauſe d'une bataille donnée entre les François & les Eſpagnols en 778. Charlemagne y fut vaincu par la trahiſon de Ganelon; pluſieurs braves paladins demeurerent ſur la place, entr'autres Roland, neveu de Charlemagne, Renaud, & quelques autres que les romans ont tant chantés. Lorſqu'on traverſe cette vallée, on voit, chemin faiſant, le champ de bataille, où l'on a bâti une égliſe nommée Notre-Dame de *Roncevaux*. Dom Sanche le Fort fonda dans le bourg l'égliſe royale de Sainte Marie pour ſa ſépulture, avec un college de chanoines, & un prieuré. (*D. J.*)

RONCIGLIONE, (*Géogr. mod.*) ville ou bourgade d'Italie, chef-lieu d'un petit état enclavé dans le patrimoine de S. Pierre, ſur la Tereia, à 6 lieues au midi de Viterbe. Cette petite ville eſt aſſez marchande, & a un college occupé par les peres de la doctrine. L'état de *Ronciglione* appartenoit autrefois aux ducs de Parme; mais il dépend aujourd'hui du pape. *Long.* 29, 48; *lat.* 42, 14. (*D. J.*)

ROND, adj. (*Gram.*) il ſe dit de toutes lignes, de tout eſpace, & de tout corps terminé par un cercle ou une portion circulaire. *Voyez* CERCLE, SPHERE, *&c.*

Rond, *voyez* Poisson rond.

Rond, *en anatomie*, eſt un nom qu'on donne à pluſieurs muſcles à cauſe de leur figure *Voyez* Muscle.

Ainſi il y a le grand *rond* & le petit *rond*. Voyez *Pl. anat.*

Le premier des pronateurs du coude ſe nomme auſſi *pronateur rond. Voyez* Pronateur.

Le grand *rond* eſt attaché à toute l'empreinte muſculaire qui ſe remarque à l'angle poſtérieur, inférieur de l'omoplate, & un peu à la côte inférieure de cet os, & va ſe terminer par un tendon plat au rebord de la gouttiere qui répond à la groſſe tubéroſité de l'humerus, de même que le grand dorſal avec le tendon duquel il ſe confond.

Le petit *rond* s'attache depuis l'angle inférieur juſqu'à la partie moyenne de la côte de l'omoplate, & va ſe terminer par un fort tendon qui ſe confond avec celui du ſouſépineux, dont ce muſcle eſt quelquefois une portion, à la facette inférieure de la groſſe tubéroſité de l'humerus.

Rond *d'eau*, ſ. m. (*Achit. hydraul.*) grand baſſin d'eau de figure ronde, pavé de grès, ou revêtu de plomb on de ciment, & bordé d'un cordon de gazon, ou d'une tablette de pierre. Tel eſt le *rond d'eau* du palais royal à Paris. Quelquefois cette ſorte de baſſin ſert de décharge ou de réſervoir dans les jardins. *Davilier.* (*D. J.*)

Rond, *en terme de boutonnier*, c'eſt un enjolivement en bouillon compoſé de deux rangs attachés ſur le roſté en demi-cercle. *Voyez* Rosté & Bouillon. On l'appelle encore *roſette.*

Rond simple, *en terme de boutonnier*, c'eſt une petite piece de vélin découpée en cercle, miſe en ſoie, & bordée de canne-tille. Son uſage eſt d'entrer dans la compoſition d'un enjolivement plus conſidérable en meubles, en équipages, en harnois de chevaux, *&c. Voyez* Mettre en soie.

Rond *de plomb*, (*terme de Chapelier.*) c'eſt une grande plaque de plomb qui a la figure d'un chapeau ſans forme, de laquelle on ſe ſert pour tenir un chapeau en état. *Savary.* (*D. J.*)

Rond, *en terme de manege*, c'eſt la piſte circulaire qu'on appelle autrement la *volte.* Couper le *rond* ou la volte, c'eſt faire un changement de main, lorſqu'un cheval travaille ſur les voltes d'une piſte, en ſorte que diviſant la volte en deux, on change de main, & le cheval part ſur une ligne droite, pour recommencer une autre volte. Dans cette eſpece de manege, les écuyers ont accoutumé de dire, *coupez* ou *coupez le rond. Voyez* Volte.

RONDA, (*Géogr. mod.*) ville d'Eſpagne, au royaume de Grenade, ſur les frontieres de l'Andalouſie, au haut d'un rocher eſcarpé, environné de la riviere de Guadajara, à 8 lieues au nord de Gibraltar. On deſcend de la ville à la riviere par un eſcalier de deux ou trois cens marches, taillé dans le roc; c'eſt un ouvrage des Maures : cette place fut conquiſe ſur eux en 1485 par d. Ferdinand & dona Iſabelle, qui y entrerent par une fauſſe porte. Les environs ſont fertiles en fruits exquis, & on y recueille beaucoup de belle ſoie. *Long. 12, 10; lat. 36, 28.* (*D. J.*)

Ronda, sierras de, (*Géogr. mod.*) on donne ce nom en Eſpagne à toutes ces montagnes qui ſont aux frontieres du royaume de Grenade & de l'Andalouſie. Ces montagnes ſont extrêmement rudes, hautes, & ne ſont preſque par-tout que des rochers qui s'étendent juſqu'à la mer. (*D. J.*)

RONDACHE, ſ. f. eſpece de bouclier rond qu'on appelloit auſſi quelquefois *rondelle.* On s'en ſervoit encore du temps de Henri IV. (*Q*)

RONDE, figure, (*Littérat.*) Euſtathe prouve dans ſes remarques ſur Homere, que la *figure ronde* étoit celle que les anciens eſtimoient le plus. Ils la regardoient comme ſacrée, & par cette raiſon ils faiſoient leurs autels *ronds*, leurs tables *rondes*, & plantoient en *rond* les bois ſacrés. (*D. J.*)

Ronde, ſ. f. *en Muſique*, eſt une note blanche & ronde ſans queue, ainſi figurée O, qui vaut une meſure entiere à quatre temps, c'eſt-à-dire, deux blanches ou quatre noires. La *ronde* eſt de toutes les notes en uſage, celle qui a le plus de valeur; autrefois au contraire elle étoit celle qui en avoit le moins, & elle s'appelloit *ſemi-breve.*

Voy. SEMI-BREVE & VALEUR DES NOTES. (*S*)

RONDE, terme militaire qui signifie le tour ou la marche que fait un officier accompagné de soldats autour des remparts d'une ville de guerre pendant la nuit, pour voir si chacun fait son devoir, si les sentinelles sont éveillées, & si tout est en bon ordre. Dans les garnisons exactes, la *ronde* marche tous les quarts-d'heure, de sorte qu'il y a toujours quelqu'un sur le rempart. L'officier qui fait sa *ronde* porte du feu, ou il en fait porter, pour examiner plus exactement les différens postes qu'il doit visiter.

Ronde-major est celle que fait le major. Lorsque la *ronde-major* arrive à un corps-de-garde, la sentinelle qui est devant les armes, dès qu'elle l'apperçoit, lui demande *qui va là?* On répond *ronde-major*. La sentinelle lui crie *demeure là; caporal hors de la garde*. L'officier qui commande la garde se présente, accompagné de deux fusiliers qu'il place derriere lui, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, présentant leurs armes. Il a aussi avec lui le sergent portant hallebarde, & le caporal de consigne qui porte le fallot. L'officier demande *qui va là?* On lui répond *ronde-major;* il dit, *avance qui va à l'ordre*. Le major avance; & l'officier, après avoir reconnu si c'est lui-même ou l'aide-major de la place, lui donne le mot à l'oreille. Le major peut compter les soldats de garde, & visiter leurs armes. Cette *ronde* se fait pour visiter l'état des corps-de-garde & des sentinelles; savoir, si tous les officiers & soldats sont à leurs postes, & si le mot est bon par-tout. C'est pourquoi il faut que le major visite les armes & compte les soldats, & que l'officier lui donne le mot lui-même; car autrement comment le major peut-il savoir si l'officier a le mot, comme il a été donné au cercle, si l'officier ne le lui donne ainsi? Non-seulement l'officier doit donner le mot au major, mais encore dans la regle le major ne doit le recevoir que de lui. L'officier doit bien reconnoître, avant de donner le mot, si c'est le major ou l'aide-major de la place qui fait la *ronde*, & si, sous ce prétexte, quelqu'un ne vient pas surprendre l'ordre, & savoir l'état de la garde & des sentinelles. C'est pour cette raison qu'il fait porter le fallot, & les fusiliers qu'il prend sont pour sa sûreté & celle de son poste: aussi n'est-il obligé de donner l'ordre au major qu'à la premiere *ronde* qu'il fait, & qu'on appelle *ronde-major;* & s'il en vouloit faire une seconde, il faudroit qu'il donnât lui-même l'ordre au caporal, qui viendroit le recevoir comme une simple *ronde*. Lorsque le major a fait sa *ronde*, il va chez le gouverneur lui rendre compte de l'état où il a trouvé les postes. Il doit ensuite aller porter l'ordre au lieutenant de roi, s'il est dans la place, quoique le gouverneur soit présent.

Lorsqu'on dit que le major fait sa *ronde* dès que l'ordre est donné, on entend seulement qu'il ne la fait qu'après; car il n'y a point pour lui d'heures précises: il est bon même qu'il la fasse à des heures incertaines, afin de tenir toujours le corps-de-garde alerte; mais il faut toujours qu'il fasse la premiere pour vérifier l'ordre dans tous les corps-de-garde.

L'officier doit aussi recevoir de la même maniere la *ronde* du gouverneur & celle du lieutenant de roi, augmentant le nombre des fusiliers avec lesquels il la reçoit, en proportion de la dignité de celui qui la fait; & s'ils la faisoient plusieurs fois dans une même nuit, il doit toujours la recevoir de la même maniere.

L'inspecteur-général qui se trouve dans une place, peut aussi faire sa *ronde;* l'officier doit lui donner le mot, sans que l'inspecteur soit obligé de mettre pied à terre s'il est à cheval. L'inspecteur particulier peut aussi faire la sienne; mais il est reçu par un caporal, comme une simple *ronde*.

A l'égard des simples *rondes*, dès que la sentinelle qui est devant le corps-de-garde, les voit paroître, elle leur demande *qui va là?* On lui répond *ronde*. La sentinelle leur crie *demeure là; caporal hors de la garde, ronde*. Le caporal de poste vient recevoir la *ronde*, & demande *qui va là?* On lui répond *ronde*. Il dit *avance qui a l'ordre*. La *ronde* avance, & donne le mot à l'oreille au caporal qui la reçoit l'épée à la main, la pointe à l'estomac de la *ronde*. Si le mot est bon, le caporal reçoit le numéro, & le fait mettre dans la boîte: il fait signer celui qui fait la *ronde*, suivant l'usage particulier de la garnison, & la laisse passer. Si le mot n'est pas

bon, il doit l'arrêter, & en rendre compte à l'officier qui examine ce que c'eſt.

Lorſque deux *rondes* ſe rencontrent ſur le rempart, celle qui la premiere a découvert l'autre, a droit d'exiger l'ordre, à moins que ce ne fût le gouverneur, le commandant, le lieutenant de roi ou le major qui la fiſſent; car en ce cas on le leur doit donner. On fait faire des *rondes* dans une place, tant pour viſiter les ſentinelles & les empêcher de s'endormir, que pour découvrir ce qui ſe paſſe au dehors : c'eſt pourquoi dans les places où il n'y a pas un chemin au delà du parapet, il faut que celui qui fait la *ronde* marche ſur la banquette, & qu'il entre dans toutes les guérites pour découvrir plus aiſément dans le foſſé, & qu'il interroge les ſentinelles s'il y a quelque choſe de nouveau dans leurs poſtes, & leur faſſe redire la conſigne.

Pluſieurs gouverneurs obſervent une très-bonne maxime, qui eſt de faire une *ronde* un peu avant qu'on ouvre les portes. Comme il eſt déjà grand jour, cette *ronde* eſt très-utile, parce qu'on peut découvrir du rempart, qui eſt très-élevé, ce qui ſe paſſe dans la campagne.

Le tiers des officiers qui ne ſont pas de garde, doivent faire la *ronde* toutes les nuits à des heures marquées par le gouverneur, & doivent tirer tous au ſort, ſans diſtinction du capitaine ou du lieutenant, l'heure à laquelle ils doivent la faire; & le major de la place a ſoin de faire écrire, ſur un regiſtre, le nom de tous les officiers de *ronde*, & l'heure à laquelle ils doivent la faire, afin de pouvoir vérifier ſi quelqu'un y a manqué. Les officiers doivent la faire, à peine, pour ceux qui y manquent, de quinze jours de priſon, & de la perte de leurs appointemens pendant ce temps-là, qui ſont donnés à l'hôpital de la place. (*Hiſt. de la milice Françoiſe.*)

RONDE *des officiers de piquet*, (*Art. milit.*) En campagne le brigadier, le colonel, le lieutenant-colonel de piquet font la *ronde* dans le camp pendant la nuit. Le brigadier regle l'heure à laquelle chacun doit la faire. Celui qui la fait parcourt la tête & la queue du camp, il paſſe entre les deux lignes, afin d'examiner s'il ne s'y commet aucun déſordre. Il viſite de temps en temps quelques piquets à ſon choix, pour ſavoir s'ils ſont alertes. Pour cet effet il demande à voir le piquet d'un bataillon: la ſentinelle du piquet de ce bataillon l'arrête à quinze pas, en lui criant *halte là :* le caporal approche & dit *avance qui a l'ordre*, afin de recevoir le mot de celui qui fait la *ronde*. Le mot reçu & l'officier reconnu, le caporal va rendre compte au capitaine, qui a dû, pendant ce temps, faire aſſembler ſon piquet ſans armes; le capitaine avance, l'eſponton à la main, eſcorté par deux fuſiliers préſentant leurs armes ſix pas en avant de la ſentinelle; il dit *avance à l'ordre :* pour lors le brigadier, ou le colonel, ou le lieutenant-colonel de piquet, avance & reçoit le mot: le capitaine quitte enſuite l'eſponton, & il fait voir ſon piquet en bataille dans l'intervalle, prêt à prendre les armes. (+)

RONDE *chez les Turcs*, (*Art. milit.*) On fait chez les Turcs, comme parmi nous, la *ronde* pour obſerver ſi les ſentinelles font leur devoir: les Turcs l'appellent *kol*. Cette *ronde* part du corps-de-garde, & le chef n'a qu'un ſimple bâton à la main, avec un caporal qui porte le fallot. Il eſt attentif que la ſentinelle, obligée de veiller à tel poſte, crie *jegder Allah*, c'eſt-à-dire, *bon Dieu*. Si les ſentinelles, ſoit par négligence, ſoit qu'elles ſoient endormies, ne crient pas à temps, on les met en priſon, on leur fait donner la baſtonnade. Le conducteur de ces *rondes* retire une aſpre d'augmentation ſa vie durant. Les Turcs n'ont pas l'uſage de donner l'ordre comme nous, ni dans les places, ni dans les gardes autour de leurs camps. (+)

RONDE, (*Ecrit.*) ſe dit commément de nos eſpeces de lettres, dont les pleins ſont au premier degré droit d'obliquité ſur la ligne perpendiculaire. Il y a quatre ſortes de *rondes ;* la titulaire, la moyenne du premier degré, qui s'emploie dans les lettres-patentes de grace, de rémiſſion, dans les états du roi, & généralement dans tous les comptes qui ſe rendent à la chambre; la moyenne du ſecond degré, en uſage dans le notariat; la troiſieme eſt la minute uſitée dans les finances; la quatrieme eſt la groſſe de procureur, employée quelquefois auſſi dans les finances.

RONDEAU, ſ. m. (*Poéſie Françoiſe.*)

le *rondeau* eſt un petit poëme d'un caractere ingénu, badin & naïf; ce qui fait dire à Deſpréaux :

Le rondeau né Gaulois a la naïveté.

Il eſt compoſé de treize vers partagés en trois ſtrophes inégales ſur deux rimes, huit maſculines & cinq féminines, ou ſept maſculines & ſix féminines.

Les deux ou trois premiers mots du premier vers de la premiere ſtrophe ſervent de refrain, & doivent ſe trouver au bout des deux ſtrophes ſuivantes, c'eſt-à-dire, que le refrain doit ſe trouver après le huitieme vers & le treizieme. Outre cela, il y a un repos néceſſaire après le cinquieme vers.

L'art conſiſte de donner aux vers de chaque ſtrophe un air original & naturel, qui empêche qu'ils ne paroiſſent faits exprès pour le refrain, auquel ils doivent ſe rapporter comme par haſard.

La troiſieme ſtrophe doit être égale à la premiere, & pour le nombre des vers, & pour la diſpoſition des rimes.

La ſeconde ſtrophe inégale aux deux autres ne contient jamais que trois vers, & le refrain qui n'eſt point compté pour un vers.

Ce petit poëme a peut-être bien autant de difficultés que le ſonnet; on y eſt plus borné pour les rimes, & on eſt de plus aſſujetti au joug du refrain; d'ailleurs, cette naïveté qu'exige le *rondeau* n'eſt pas plus aiſée à attraper que le ſtyle noble & délicat du ſonnet.

Les vers de huit & dix ſyllabes ſont preſque les ſeuls qui conviennent au *rondeau*. Les uns préferent ceux de huit, & d'autres ceux de dix ſyllabes; mais c'eſt le mérite du *rondeau* qui ſeul en fait le prix. Son vrai tour a été trouvé par Villon, Marot & S. Gélais. Ronſard vint enſuite qui le méconnut; Sarrazin, la Fontaine & madame Deshoulieres ſurent bien l'attraper, mais ils furent les derniers. Les poëtes plus modernes mépriſent ce petit poëme, parce que le naïf en fait le caractere, & que tout le monde aujourd'hui veut avoir de l'eſprit qui brille & qui pétille.

Après avoir donné les regles du *rondeau*, je vais en citer un exemple qui contient ces regles mêmes.

Ma foi c'eſt fait *de moi, car Iſabeau*
M'a conjuré de lui faire un rondeau :
Cela me met en une peine extrême.
Quoi, treize vers, huit en eau, cinq en eme!
Je lui ferois auſſi-tôt un bateau.
En voilà cinq pourtant en un monceau.
Faiſons-en huit en invoquant Brodeau ;
Et puis mettons par quelque ſtratagême,
Ma foi c'eſt fait.

Si je pouvois encor de mon cerveau
Tirer cinq vers, l'ouvrage ſeroit beau.
Mais cependant me voilà dans l'onzieme ;
Et ſi je crois que je fais le douzieme.
En voilà treize ajuſtés au niveau.
Ma foi c'eſt fait.

Pluſieurs lecteurs aimeront ſans doute autant ce *rondeau*-ci de madame Deshoulieres, dont le refrain eſt *entre deux draps.*

Entre deux draps *de toile belle & bonne,*
Que très-ſouvent on rechange, on ſavonne,
La jeune Iris au cœur ſincere & haut,
Aux yeux brillans, à l'eſprit ſans défaut,
Juſqu'à midi volontiers ſe mitonne.
Je ne combats de goût contre perſonne ;
Mais franchement ſa pareſſe m'étonne !
C'eſt demeurer ſeule plus qu'il ne faut
Entre deux draps.

Quand à rêver ainſi l'on s'abandonne,
Le traître amour rarement le pardonne ;
A ſoupirer on s'exerce bientôt,
Et la vertu ſoutient un grand aſſaut,
Quand une fille avec ſon cœur raiſonne
Entre deux draps.

Le refrain doit être toujours lié avec la penſée qui précede, & en terminer le ſens d'une maniere naturelle; & il plaît ſur-tout quand repréſentant les mêmes mots, il préſente des idées un peu différentes, comme dans celui-ci, que Malleville, ſecretaire du

maréchal de Baſſompiere, fit contre Boiſ-robert, dans le temps qu'il étoit en faveur auprès du cardinal Richelieu. Le P. Rapin loue extrêmement *ce rondeau* dans ſes remarques ſur la poéſie; & il mérite en effet d'être ici placé.

Coëffé *d'un froc bien raffiné,*
Et revêtu d'un doyenné
Qui lui rapporte de quoi frire,
Frere René devient meſſire,
Et vit comme un déterminé.
Un prélat riche & fortuné
Sous un bonnet enluminé
En eſt, s'il le faut ainſi dire,
Coëffé.

Ce n'eſt pas que frere René
D'aucun mérite ſoit orné;
Qu'il ſoit docte, qu'il ſache écrire,
Ni qu'il diſe le mot pour rire;
Mais c'eſt ſeulement qu'il eſt né
Coëffé.

Rondeau redoublé, (*Poéſ. Franç.*) cette eſpece de *rondeau* eſt compoſée d'une certaine quantité de ſtrophes égales entr'elles, & qui dépendent du nombre de vers que contient la premiere ſtrophe; ordinairement elle en contient quatre, & alors elle eſt ſuivie de cinq autres ſtrophes, dont les quatre premieres finiſſent chacune par un vers de la premiere ſtrophe; & lorſque par ce moyen cette ſtrophe eſt entiérement répétée, on en ajoute une derniere, au bout de laquelle ſe trouvent par forme de refrain, les deux ou trois premiers mots du premier vers de tout le poëme. Tel eſt le *rondeau* de madame Deshoulieres à M. le duc de Saint-Aignan, ſur la guériſon de ſa fievre quarte. Dans ce *rondeau*, les quatre vers de la premiere ſtrophe vont terminer ſucceſſivement les quatre ſtrophes ſuivantes.

La premiere ſtrophe étant entiérement répétée, ſuit la cinquieme & derniere ſtrophe finiſſant par le refrain: *ſans dédaigner*, qui commence le premier vers de tout le *rondeau*.

Dans le *rondeau redoublé*, ſi la premiere ſtrophe avoit cinq vers, le *rondeau* auroit ſept ſtrophes, parce qu'il en faudroit cinq pour répéter la premiere. On conçoit aiſément que cette eſpece de *rondeau* a beaucoup plus de difficulté que le *rondeau* ordinaire; mais il n'en a pas l'agrément. (*D. J.*)

Rondeau, *en Muſique*, eſt une ſorte d'air à deux ou pluſieurs repriſes, dont la conſtruction eſt telle qu'après avoir fini chaque repriſe, on recommence toujours la premiere avant que de paſſer à celle qui ſuit, & qu'on finit le tout par cette même premiere repriſe par laquelle on a commencé.

Les ariettes Italiennes, & toutes nos ariettes modernes ſont aſſez communément en *rondeau*, de même que la plus grande partie des pieces de clavecin.

Dans cette ſorte d'air, on doit tellement conduire la modulation, que la fin de la premiere repriſe convienne au commencement de toutes les autres; & que la fin de toutes les autres convienne au commencement de la premiere.

Les routines ſont des magaſins de contre-ſens pour ceux qui les ſuivent ſans réflexion. Telle eſt pour les muſiciens celle des *rondeaux*. Il faut bien du diſcernement pour faire un choix de paroles qui leur ſoient propres. Il eſt ridicule de mettre en *rondeau* une penſée complete, diviſée en deux membres, en reprenant la premiere inciſe & finiſſant par là. Il eſt ridicule de mettre en *rondeau* une comparaiſon, dont l'application ne ſe fait que dans le ſecond membre, en reprenant le premier & finiſſant par là. Enfin, il eſt ridicule de mettre en *rondeau* une penſée générale, limitée par une exception relative à l'état de celui qui parle; en ſorte qu'oubliant derechef l'exception qui ſe rapporte à lui, il finiſſe en reprenant la penſée générale.

Mais toutes les fois qu'un ſentiment exprimé dans le premier membre, amene une réflexion qui le renforce & l'appuie dans le ſecond; toutes les fois qu'une deſcription de l'état de celui qui parle, empliſſant le premier membre, éclaircit une comparaiſon dans le ſecond; toutes les fois qu'une affirmation dans le premier membre contient ſa preuve & ſa confirmation

dans le second ; toutes les fois, enfin, que le premier membre contient la proposition de faire une chose, & le second la raison de la proposition; dans ces divers cas, & dans les semblables, le *rondeau* est toujours bien placé. (*S*)

Rondeau, plaque de fer forgé, ou de fonte, dont les miroitiers-lunetiers se servent pour y travailler les verres dont la superficie doit être plane, c'est-à-dire, ni convexe ni concave. Les *rondeaux* servent aussi pour faire des biseaux sur les glaces; le grais, l'émeril, le tripoli, la potée d'étain servent à dégrossir, adoucir, polir & lustrer le verre ou le crystal qu'on travaille sur le *rondeau* *Voyez* Bassin *des lunetiers*, au *mot* Lunetier.

Rondeau, c'est, *parmi les pâtissiers*, une planche en rond, sur laquelle on dresse les pains-bénits.

RONDE-BOSSE, s. m. (*Archit. décorat.*) c'est en sculpture un ouvrage dont les parties ont leur véritable rondeur, & sont isolées comme ses figures. On appelle *demi-bosse* un bas-relief, qui a des parties saillantes & détachées. (*D. J.*)

RONDELETE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *rondeletia ;* genre de plante dont la fleur est monopétale, en forme de soucoupe tubulée, & soutenue par un calice qui devient dans la suite un fruit arrondi, couronné & divisé en deux capsules qui renferment de petites semences. Plumier, *nov. pl. Amer. gen. Voyez* Plante.

C'est le P. Plumier qui a le premier découvert cette plante en Amérique, & qui lui a donné ce nom en l'honneur de Rondelet, naturaliste & médecin de Montpellier. Sa fleur a la figure d'une soucoupe, & consiste en un tuyau d'une seule piece, soutenu par un godet qui devient ensuite un fruit presque rond, couronné & partagé en deux loges remplies d'un grand nombre de semences menues. Cet arbrisseau est fort commun dans les parties septentrionales de la Jamaïque. (*D. J.*)

Rondelettes, s. f. pl. (*Ourdissage.*) toiles à voiles, qui se fabriquent en quelques endroits de l'évêché de Rennes en Bretagne, mais sur-tout à Istré.

RONDELLE, *Voyez* Rouget.

Rondelle, s. f. (*Art. milit.*) espece de bouclier de figure ronde ou ovale. *Voyez* Bouclier & Rondache. (*Q*)

Rondelle, s. f. (*Hydr.*) se dit d'un morceau de plomb coupé en rond, pour mettre entre les brides d'un tuyau de fer. C'est encore un morceau carré de plomb, en table, que l'on soude verticalement sur une conduite, dans l'endroit où elle passe dans le corroi d'un bassin, afin d'arrêter l'eau qui, sans cette plaque, pourroit suivre le tuyau & se perdre. (*K*)

Rondelle, s. f. (*Maçonnerie.*) outil de fer dont se servent les maçons pour gratter & finir les membres & moulures d'architecture. La *rondelle* n'est différente du crochet, que parce qu'elle est arrondie par le bout. *Richelet.* (*D. J.*)

Rondelles, s. f. pl. (*Lainage.*) ce sont des bosses ou têtes de chardons très-petites, que l'on estime peu, & dont on se sert dans les moyennes manufactures de lainage, pour laver ou tirer à poil certaines étoffes de petit prix. *Dictionnaire de Commerce.* (*D. J.*)

Rondelles, s. f. pl. *terme de plombier*, les plombiers nomment de la sorte deux pieces de cuivre rondes, qui ferment par les deux bouts les moules où ils fondent des tuyaux sans soudure ; c'est au milieu de ces *rondelles* que sont placées les deux portées qui tiennent le boulon ou noyeau du tuyau, suspendu au milieu du moule, & qui reglent l'épaisseur du plomb. *Dict. de Comm.* (*D. J.*)

Rondelle, (*Sculpture.*) les *rondelles* sont d'acier ; les unes avec un manche de bois, & les autres sans manche ; ce sont des especes de ciseaux ronds.

RONDEUR, s. f. (*Gramm.*) qualité, forme, ou figure du corps appellé *rond*, *Voyez* Rond.

Rondeur se dit aussi, *dans l'écriture*, des parties supérieures & inférieures des jambages, qu'on appelle ordinairement *déliés*, & qui forment des quarts de cercle très-propres à rendre le caractere plus coulant & plus brillant.

RONDIN, *ou* TONDIN, s. m. (*terme de plombier.*) cylindre de bois, sur lequel les plombiers arrondissent les tables de plomb dont ils veulent faire des tuyaux. Ils ont des *rondins* de plusieurs longueurs,

longueurs, & de différens diametres, suivant les tuyaux qu'ils ont à arrondir. *Savary.* (*D. J.*)

RONDOLE. *Voyez* HIRONDELLE DE MER.

ROND-POINT D'UNE ÉGLISE, LE, (*Architect.*) c'est l'endroit du vaisseau opposé au grand portail. On l'appelle ainsi, parce qu'il est ordinairement terminé en demi-cercle. (*D. J.*)

RONEBY, *ou* RUNEBY, *Géogr. mod.*) ville de Suede, dans la Bleckingie, à quelques lieues au couchant de Carlscroon, à une lieue de la mer, & sur le bord d'une petite riviere, au milieu des rochers; elle est marchande, & fort peuplée. (*D. J.*)

RONFLER, v. neut. c'est respirer en dormant, en faisant du bruit. Il paroît que ce bruit naît dans plusieurs personnes de la disposition de la tête & du cou; car changez la tête de place, & elles ne *ronflent* plus.

RONGER, v. act. (*Gramm.*) c'est détruire ou rogner avec les dents. On dit que le chien *ronge* un os; que les rats *rongent* le pain; que la mer *ronge* ses bords; que le verd-de-gris *ronge* les métaux; que la rouille *ronge* le fer que la pierre à cautere *ronge* les chairs; que l'ennui le *ronge*; qu'il *ronge* son frein. D'où l'on voit qu'il se prend au simple & au figuré.

RONGOS *ou* PONGOS, (*Luth.*) trompettes ou plutôt cors-de-chasse du royaume de Loango. Ces instrumens sont d'ivoire & ressemblent aux anciens cors-de-chasse: leur plus grande ouverture est d'un pouce & demi ou deux pouces; on en fait de plusieurs sortes, & probablement les uns servent de dessus & les autres de basse. On prétend que plusieurs *rongos* réunis produisent un effet assez harmonieux. (*F. D. C.*)

RONSBERG, (*Géogr. mod.*) autrefois petite ville de Bohême, dans le cercle de Pilsen, proche de Herstein; ce n'est aujourd'hui qu'un bourg dépeuplé, & ceint de vieilles murailles. (*D. J.*)

RONSON. *Voyez* OMBRE DE RIVIERE.

RONTEIZ, s. m. (*Jurisprud.*) *quasi terræ ruptæ*, dans la coutume de Nevers sont des terres nouvellement défrichées. On les appelle aussi *rompeiz*. *Voyez ci-dessus* ROMPEIZ. (*A*)

ROOMBURG, (*Géogr. mod.*) bourg des Pays-Bas, dans la province de Hollande, sur le bord du Rhin, un peu au dessus de Leyde. C'est un lieu fort ancien; M. Van-Loon a prouvé que c'étoit l'*Albimanæ* d'Antonin, & l'*Albinianæ* de la carte de Peutinger. On a trouvé dans ce bourg des médailles de cuivre qui portent l'effigie de divers empereurs, de Tibere, de Néron, de Claude, de Domitien, d'Antonin, de Nerva, de Trajan & d'Anastase. (*D. J.*)

ROOT-GANS, s. m. (*Histoire nat. Ornitolog.*) Ce mot signifie une *oie rouge*. Les Hollandois l'ont donné à un oiseau aquatique des côtes de Spitzberg. Il a le bec court, recourbé & épais. Ses pattes sont noires & garnies de trois ongles & d'une peau de la même couleur. Il n'est point rouge comme son nom l'indique, il est noir par tout le corps, excepté sous le ventre qui est tout blanc. Il n'a pas non plus la forme d'une oie; mais il en a le vol. Sa queue est courte, & sa chair bouillie est d'un bon goût.

ROPICUM, (*Géogr. anc.*) ville de l'isle de Corse; Ptolomée, *l. III*, *c. ij*, la marque dans les terres, auprès de Corsicum. Pinet pense que le nom moderne est Rogela. (*D. J.*)

ROPO, (*Géogr. mod.*) grand village de l'Attique. Il est habité par des Grecs, & composé de plus de deux cens feux. Ce lieu est l'ancienne ville *Oropos*, ou *Oropus*, pour laquelle les Athéniens & les Béotiens ont eu de grandes contestations, parce qu'elle étoit sur leurs frontieres. *Ropo* est à deux milles de la mer, & à six du village de Marcopulo, & n'a aujourd'hui aucune marque d'antiquité. On trouve seulement à Sycamino, à quatre milles de *Ropo*, dans l'église *d'Agioi-Saranda*, l'inscription suivante, Αφροδισιος Ζωπυρου Ωρωπιος; c'est-à-dire, *Aphrodisius*, *fils de Zopyrus*. (*D. J.*)

ROPOGRAPHES, s. m. (*Littérat.*) nom qu'on donnoit dans l'antiquité à certains peintres, qui se bornoient à ne représenter que de petits sujets, comme animaux, plantes, paysages. Ce nom est dérivé des

mots ῥωπ☉, *jouet*, *babioles*, ou marchandises de vil prix, de γραφω, *j'écris*, *je peins*.

On appelloit aussi *ropographes*, ceux qui dans les jardins tailloient les buis, les ifs & les autres arbrisseaux touffus en figures d'hommes & d'animaux.

ROPOGRAPHE, (*Peint. antiq.*) peintre de paysages, d'arbres, d'animaux, de ports de mer, & d'autres choses semblables; ῥωπογραφία *ripulæ*, signifie dans Cicéron la variété des objets qui sont sur une côte. Il mande à Atticus, en parlant de Tusculum, *& tamen hæc ῥωπογραφία ripulæ, videtur habitura celerem satietatem.* Je crois cependant que je me lasserai bientôt du paysage de cette côte. (*D. J.*)

ROQUE, LA (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France dans le Languedoc, au diocese de Nîmes.

Il y a une autre petite ville dans le Languedoc, diocese de Castres, qu'on appelle *Roque d'Olmez*.

Il ne faut pas confondre ce dernier lieu, avec *Roque Courbe*, qui est du diocese de Castres, mais sur l'Agoû. (*D. J.*)

ROQUEBRUNE, (*Géogr. Hist.*) terre de France, en Provence, diocese de Fréjus. C'est un lieu considérable & ancien, dont il est fait mention dès l'an 1034, dans les bulles de Grégoire VII. Il est situé près de Muid.

Bernard de Nogaret de la Valette, amiral de France, gouverneur de Provence, travaillant à éteindre les feux de la ligue, fut tué d'un coup d'arquebuse, le 11 fevrier 1592, devant *Roquebrune.* C'étoit un homme comparable à Lesdiguieres, dit M. de Saint-Foix, dans son *Histoire de l'ordre du S. Esprit*, *t. II*, *p. 173*, *imp. en 1771*. (*C.*)

ROQUEFORT DE MARSAN, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans la Gascogne, au diocese d'Aire, sur la Douze, à 4 lieues au nord-est du mont de Marsan. (*D. J.*)

ROQUELAURE, s. f. (*Gram.*) sorte de manteau à manches larges, qu'on se jetoit sur les épaules, & qui se boutonnoit du haut en bas. Les redingotes ont succédé aux *roquelaures*.

ROQUELAURE, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans l'Armagnac, au diocese d'Ausch. Elle a été érigée en duché pairie, en 1652; mais les lettres n'ont point été vérifiées. (*D. J.*)

ROQUEMADOUR, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans le Querci, au diocese de Cahors, élection de Figeac. Elle doit son origine à une abbaye de l'ordre de saint Benoît, qui est aujourd'hui un chapitre, sous le titre de Notre-Dame. La mense abbatiale a été unie à l'évêché de Tulles (*D. J.*)

ROQUEMAURE, (*Géogr. mod.*) ville de France, dans le bas Languedoc, située près les bords du Rhône, au diocese d'Avignon, à 2 lieues au dessus de cette ville, sur un roc escarpé. *Long.* 22, 27′; *latit.* 43, 58′.

C'est dans cette ville que mourut le pape Clément V, en 1314, après neuf ans de pontificat, pendant lesquels les factions Guelphe & Gibeline, nées des querelles du sacerdoce & de l'empire, subsistoient toujours comme un feu qui se nourissoit par de nouveaux embrasemens. Clément V, né en Gascogne, étoit du parti de Boniface VIII, qui l'avoit nommé évêque de Comminge, & puis archevêque de Bordeaux. Le cardinal d'Ostie l'éleva sur la chaire de saint Pierre, & son élection se fit à Pérouse en 1305. On l'appella le pape Gascon. Dès qu'il fut élu, il aima mieux transférer le saint siege hors d'Italie, & jouir en France des contributions payées alors par tous les fideles, que disputer inutilement des châteaux auprès de Rome.

Clément alloit de Lyon à Vienne en Dauphiné, à Avignon, menant publiquement avec lui la comtesse de Périgord, & tirant ce qu'il pouvoit d'argent de la piété des bonnes ames. Ce fut à Vienne qu'il convoqua en 1311 un concile général, dans lequel l'ordre des Templiers fut aboli & la guerre sainte résolue. Il mourut en allant à Bordeaux pour changer d'air.

On sait qu'il fut couronné à Lyon en présence de Philippe le Bel, de Charles de Valois, & de plusieurs autres princes. Cette cérémonie fut troublée par la chûte d'une muraille, laquelle étant trop chargée de peuple, s'écroula, tua Jean II, duc de Bretagne, & Gaillard, frere du pape. Le roi

& Charles de Valois furent blessés légérement. La tiare tomba de dessus la tête du pontife, & une des belles escarboucles de sa couronne se perdit. On conçoit bien que cet accident fut remarqué comme un présage des malheurs qui affligerent la chrétienté & l'Italie, durant ce pontificat. (*D. J.*)

ROQUER, v. act. (*terme de jeu d'échecs.*) c'est approcher le roc, ou, comme nous disons aujourd'hui, la tour auprès du roi, & passer le roi par derriere, pour le placer à l'autre case joignante. On ne roque qu'une fois; mais pour roquer, il faut n'avoir point remué le roi, ni la tour, & ne point passer ou se mettre en échec. (*D. J.*)

ROQUET, s. m. (*Zoologie.*) nom d'une espece de petit lézard d'Amérique, d'un brun rougeâtre, marqueté de taches jaunes & noires; ses yeux sont vifs & étincelans, & ses jambes sont d'une longueur remarquable pour un si petit animal; il porte la tête toujours droite, & la queue communément recourbée en demi-cercle sur le dos. Il n'est point sauvage, sautille légérement comme un oiseau, & est dans un mouvement perpétuel; quand il est fatigué de ses courses, il ouvre la bouche, en tire sa langue, & halete comme les chiens; c'est du moins ce qu'en rapporte Rochefort dans son histoire des isles Antilles. (*D. J.*)

ROQUETAILLADE, (*Géogr. Hist. Litt.*) bourg & château du diocese d'Alet en Languedoc, où naquit en 1654, de parens nobles, D. Bernard de Montfaucon, qui entra dans la congrégation de S. Maur, en 1675. L'étendue de sa mémoire, la supériorité de ses talens, la justesse de sa critique, le nombre de ses ouvrages lui ont fait un nom célebre dans son ordre & dans l'Europe. Il embrassa avec une égale ardeur la philosophie, la théologie, l'histoire sacrée & profane, la littérature ancienne & moderne, les langues mortes & vivantes. Ce savant estimable, à tant d'égards, fut enlevé à la république des lettres en 1741, à 87 ans. Le nombre de ses ouvrages *in-folio* monte à quarante-quatre. L'*antiquité*, expliquée en Latin & en François, avec figures, en 10 volumes *in-folio*, avec un supplément de 5 autres volumes, est celui de ses ouvrages qu'on consulte avec plus de plaisir, quoique souvent les figures soient peu exactes. Le pape Benoît XIII l'honora d'un bref très-flatteur; Clément XI & l'empereur Charles VI le gratifierent de deux médailles. *Voyez* son éloge dans les *mém. de l'acad. des inscriptions*, & la bibliotheque de D. le Cerf, *p.* 363. (*C.*)

ROQUETIN, s. m. (*Soierie.*) espece de petite bobine de bois, au milieu de laquelle on a pratiqué une moulure à deux bords pour recevoir ce qu'on y veut dévider. Il y en a une autre, où se pose la corde du contre-poids qui sert à mouvoir le *roquetin*, à le retirer à mesure qu'il se dévide, & à tenir tendu le fil qui porte dessus; le *roquetin* ainsi que le rochet, est percé dans sa longueur, pour être traversé d'une broche sur laquelle il tourne & qui le tienne suspendu.

ROQUETTE, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) *eruca*, genre de plante à fleur en croix, composée de quatorze pétales; le pistil sort du calice, & devient dans la suite un fruit ou une silique composée de deux panneaux appliqués sur les bords d'une cloison mitoyenne qui la divise en deux loges; cette silique renferme des semences qui sont le plus souvent arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre la saveur qui lui est particuliere. Tournefort, *I. R. H. Voyez* PLANTE.

Entre les huit especes de ce genre de plante établies par Tournefort, nous parlerons de la commune cultivée, & de la sauvage; la cultivée, *eruca latifolia, alba, sativa*, *I. R. H.* 227, se nomme en Anglois, *the broad-laucd, flower'd-garden-rockett.*

Sa racine est blanche, ligneuse, menue, vivace, d'une saveur âcre. Ses tiges sont hautes d'une coudée, ou d'une coudée & demie, un peu velues. Ses feuilles sont semblables à celles de la moutarde, blanches, longues, étroites, découpées profondément des deux côtés, tendres, lisses, de même saveur que la racine. Ses fleurs naissent au sommet des tiges; elles sont en croix, composées de quatre pétales, d'un jaune tirant sur le blanc, marquées de raies noirâtres, renfermées dans un calice velu, d'où sort un pistil qui se change en une

silique semblable à celle de la moutarde ; mais plus longue, portée sur un pédicule court, & partagée en deux loges par une cloison mitoyenne, à laquelle sont attachés des panneaux des deux côtés, remplies de plusieurs graines jaunes, plus grosses que celles de la moutarde, & moins rondes. L'odeur de cette plante est fort désagréable, aussi-bien que sa saveur.

La *roquette* sauvage, *eruca sylvestris, tenuifolia, perennis, flore luteo, I. R. H.* 227, a la racine blanche, épaisse, assez longue. Ses tiges sont nombreuses, creusées, cannelées, un peu velues, divisées en plusieurs rameaux. Ses feuilles sont découpées plus encore que celles de la dent de lion, d'un verd foncé, lisses, d'une saveur brûlante ; ses fleurs sont semblables à celles de la *roquette* cultivée de couleur jaune & odorante. Il leur succede des siliques longues, anguleuses, remplies de graines semblables à celles de la *roquette* cultivée, âcres & un peu ameres. Toute cette plante a une odeur fétide. Elle abonde en Syrie & à Tripoli, où l'on brûle ses cendres qui servent à faire du savon & du verre, comme celles du kali. (*D. J.*)

ROQUETTE, (*Diet. & Mat. méd.*) *roquette* des jardins, & *roquette* sauvage ; l'odeur & la saveur de la *roquette* des jardins est plus douce, & sa vertu est plus foible ; c'est pourquoi on la mêle souvent dans les alimens, & principalement dans ce qu'on appelle à Paris *la fourniture* des salades de laitue.

Les anciens regardoient la nature de ces deux plantes comme directement opposée ; c'est pourquoi ils avoient coutume de les manger mêlées ensemble pour tempérer la froideur de l'une par la chaleur de l'autre. La *roquette* sauvage vaut mieux pour faire des remedes. Ce ne sont que les feuilles qui sont en usage.

La *roquette* porte à l'amour. Cette propriété lui a été dès long-temps attribuée par les médecins, & reconnue par tout le monde. Les anciens poëtes qui ne rapportent guere en ce genre que les notions les plus vulgaires, ont chanté cette propriété de la *roquette*. Ovide appelle les roquettes *salaces*. Martial a dit : *venerem revocans eruca morantem* ; & Columele : *excitat ad venerem tardos* eruca *maritos*.

La *roquette* est de la classe des plantes cruciferes de Tournefort, qui contiennent toutes plus ou moins d'alkali volatil spontanée ou libre, & qui sont appellées *anti-scorbutiques* par excellence. La *roquette* remplit un des genres de cette classe, qu'on peut regarder comme moyens ou tempérés relativement à la quantité de ce principe volatil. Elle vient après le cochlearia, la moutarde, le raifort sauvage, la passe-rage & les cressons. Elle est beaucoup plus vive que l'herbe de rave, de navet, *&c.* Voyez *tous ces articles*. Ce que nous avons observé des propriétés & des usages du cochlearia & du cresson, qui sont les plus usuels des plantes cruciferes, & le rapport de ces plantes avec la *roquette*, quant à leur degré respectif d'activité, que nous venons de noter ; ces choses, dis-je, doivent suffire pour déterminer les usages & les propriétés de la *roquette*.

La semence de *roquette* entre dans l'eau anti-scorbutique de la pharmacopée de Paris, dans l'électuaire de satyrion de Charas, & dans les tablettes de magnanimité du même auteur. (*b*)

ROQUETTE A AVANCEUR, (*Tireur d'or.*) est une sorte de bobine sur laquelle l'avanceur dévide le fil qu'il a tiré.

ROQUEVAIRE, (*Géogr. mod.*) en Latin *rupes Varia*, rocher de Varus ; petite ville de France, en Provence, sur la Veaune, à 3 lieues au nord-est de Marseille, & à 4 d'Aix.

ROQUILLE, s. f. (*mesure des liquides.*) petite mesure des liqueurs, à laquelle on donne aussi le nom de *poisson* ou *posson*. C'est la moitié d'un demi-setier, ou le quart d'une chopine de Paris. *Diction. de Commerce.*

ROQUILLES, *en terme de Confiseur*, c'est une sorte de confiture faite d'écorces d'oranges tournées, fort déliées, observant de leur donner le plus de longueur qu'il se peut. On appelle encore cette espece de confitures *tournures*. *Voyez* TOURNER.

RORIC ou RODERIC, (*Hist. de Suede.*) roi de Suede, qui fit la guerrre aux Vendes, aux Finlandois, aux Russiens, aux Esthoniens, répandit leur sang pour le seul plaisir

de se répandre, & abandonna ses conquêtes, dont il fut rassasié, dès qu'il en fut maître. Il soumit aussi le Danemarck, & c'est probablement pour cette raison que les historiens Danois disputent ce prince aux Suédois, comme si un homme qui fût le fléau de ses semblables, méritoit qu'on recherchât avec tant de chaleur quelle fut sa patrie. Celui-ci régnoit vers le commencement du troisieme siecle. (*M.* DE SACY.)

RORIFERE, CANAL, (*Anat.*) comme qui diroit *canal d'où découle goutte à goutte de la rosée*, est un nom par lequel quelques auteurs désignent le *canal thorachique*; parce que ce n'est en effet que goutte à goutte & par une espece de distillation qu'il porte le chyle dans la masse du sang. *Voyez* THORACHIQUE.

ROS, (*Géogr. mod.*) riviere de Pologne, dans l'Ukranie. Elle a sa source au palatinat de Braclaw, arrose celui de Kiovie, & se jette dans le Borysthene, près de Kaniow. (*D. J.*)

ROSACE, s. f. *ou* ROSON, (*Archit.*) grande rose susceptible de différentes figures, & dont on orne & remplit les caisses des compartimens de voûtes, plafonds, *&c.*

ROSAIRE, s. m. (*Théol.*) chapelet en usage dans l'église Romaine, lequel contient quinze dizaines d'*Ave*, *Maria*, dont chacune commence par un *Pater*, & qu'on récite en l'honneur des différens mysteres de Jesus-Christ où la Sainte Vierge a eu part.

Quelques auteurs attribuent l'origine du *rosaire* à saint Dominique. Mais dom Luc d'Achery prouve qu'il étoit en usage dès l'an 1100, & que saint Dominique ne fit que le mettre en honneur. D'autres l'attribuent à Paul, abbé du mont Phermé en Lybie, contemporain de saint Antoine; d'autres à saint Benoît, quelques-uns au vénérable Bede; & Polydore Virgile raconte que Pierre l'hermite voulant disposer les peuples à la croisade, sous Urbin II, en 1096, leur enseignoit le pseautier laïque composé de plusieurs *Pater* & de 150 *ave*, de même que le pseautier ecclésiastique est composé de cent cinquante pseaumes, & qu'il avoit appris cette pratique des solitaires de la Palestine. On a trouvé dans le tombeau de sainte Gertrude de Nivelle, décédée en 667, & dans celui de saint Norbert, décédé en 1134, des grains enfilés qui paroissent être des restes de chapelets.

Mais tous ces faits, pour la plupart incertains, n'empêchent point de croire qu'on doit à saint Dominique cette maniere de prier, qui, selon les regles qu'il en a prescrites, applique l'esprit aux principaux mysteres de notre religion, & est extrêmement utile à ceux qui ne savent pas lire pour les diriger dans leur dévotion. On n'est pas d'accord sur l'année où saint Dominique institua le *rosaire*; quelques-uns veulent que ç'ait été en 1208, pendant qu'il prêchoit contre les Albigeois; d'autres prétendent qu'il l'institua dans le cours des missions qu'il fit en Espagne, avant que de passer en France.

ROSAIRE, *ordre du*, ou *de Notre-Dame du rosaire*, est un ordre de chevalerie institué par saint Dominique, selon Schoonebek & le pere Bonani, jésuite, qui tous deux se sont trompés en ce point; car jamais saint Dominique n'institua d'ordre de ce nom. Ces auteurs ont apparemment pris pour un ordre militaire l'armée des croisés, qui sous les ordres de Simon, comte de Montfort, combattirent contre les Albigeois. *Voyez* CROISADE & ALBIGEOIS.

L'abbé Justiniani & M. Hermant prétendent que cet ordre fut institué après la mort de saint Dominique, par Fréderic, archevêque de Tolede, & que les chevaliers portoient pour marque une croix blanche & noire sur laquelle étoit représentée la Sainte Vierge tenant son Fils d'une main, & un *rosaire* ou chapelet de l'autre. Le pere Mendo ajoute que ces chevaliers étoient obligés de réciter le *rosaire* certains jours. Cependant le pere Helyot doute fort que cet ordre ait jamais existé. *Voyez* ORDRE.

ROSALIE, (*Musiq.*) C'est la répétition d'un passage dans un ton plus haut ou plus bas d'un degré, bien entendu que ce passage ait d'abord été fait dans un ton différent du ton régnant de la piece.

Un compositeur doit éviter soigneusement les *rosalies*, ou du moins s'en servir bien rarement; elles sont devenues plates à force d'être répétées.

La *rosalie* la plus ordinaire, & qu'il faut

absolument éviter, est celle où le trait de chant se fait d'abord dans le mode de la sous-dominante, & puis dans celui de la dominante; c'est un vrai pont aux ânes, dont tous les écoliers se servent pour sortir du mode régnant, & y rentrer incontinent.

La *rosalie* qui se fait en transposant le chant à un degré plus bas est la plus excusable; elle fait même quelquefois un très-bon effet.

Souvent on voit une *rosalie* dans le dessus, tandis que cependant ce n'en est pas une, parce que la basse est changée & n'est pas simplement transposée; dans ce cas on peut s'en servir sans scrupule. (*F. D. C.*)

ROSANA, (*Géogr. mod.*) ou *Rosanna*, ville de Pologne, au grand duché de Lithuanie, dans la partie méridionale du Palatinat de Novogrodeck, près de la riviere de Zolva.

ROSARBA, s. f. (*Hist. nat. Botan. des Arabes.*) nom d'une plante inconnue, & dont il fait mention dans Avicenne Sérapion, & autres auteurs Arabes; ce qu'on peut imaginer de plus vraisemblable, c'est que la *rosarba* est une espece de caroubier des pays chauds ou d'acacia sauvage. (*D. J.*)

ROSARIA, s. m. (*Littérat.*) nom que donnoient les Romains à un genre de parfums précieux, ainsi nommés ou par leur excellente odeur, ou parce que les roses en faisoient le principal ingrédient.

ROSARIO, (*Géogr. mod.*) riviere de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle Espagne, à 22 degrés, 51 de *latitude* septentrionale. Elle mouille à 9 milles de la mer un petit bourg auquel elle donne son nom. (*D. J.*)

ROSAY, (*Géogr. mod.*) ou *Rosoy*, petite ville de France, dans la Brie, à 6 lieues de Meaux, & à 12 de Paris. *Long.* 20, 30; *latit.* 48, 42.

ROSAT, *huile*, }
ROSAT, *miel*, } *V.* ROSE, (*Mat. méd.*)
ROSAT, *onguent*, }
ROSAT, *sirop*, }

ROSBEC, (*Géogr. mod.*) village des Pays-Bas, dans la Flandre, à 2 lieues de Courtray, entre la Lys & la Mandere. Ce village est célebre par la bataille que Charles VI, roi de France, y gagna sur les Flamands en 1382 (*), comme Rosback, dans le cercle de Léipsick, sera fameux par la victoire que le roi de Prusse y a remportée, le 5 novembre 1757, sur les armées combinées de la France & de l'Empire. (*D. J.*)

ROSCHILD, (*Géogr. mod.*) ville de Danemarck, toute ouverte dans l'isle de Sélande, au fond d'un petit golfe rempli de sable, à 8 lieues au sud-ouest de Copenhague. Son évêché fondé en 1012, est suffragant de Copenhague. La cathédrale renferme les tombeaux de quelques rois de Danemarck. Cette ville n'a point de commerce, & l'université qu'on y a fondée n'est pas florissante. *Long.* 29, 62; *lat.* 55, 38.

ROSCIANUM, (*Géogr. anc.*) lieu d'Italie. L'itinéraire d'Antonin le place sur la route d'Equotuticum à Rhegium, entre *Thurii* & *Paternum*, à 12 milles du premier de ces lieux, & à 27 milles du second. C'est aujourd'hui, à ce qu'on croit, le bourg Rossano. (*D. J.*)

ROSCOMMON, (*Géogr. mod.*) ville d'Irlande, dans la province de Connaught, & chef-lieu d'un comté auquel elle donne son nom, à 13 milles au nord de Tulsk. Elle est si misérable que la plupart des maisons sont couvertes de chaume; cependant

(*) Le succès de cette grande journée où périrent 40000 Flamands, fut dû sur-tout à la sage conduite du connétable de Clisson, du maréchal de Sancerre, & de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, gendre du comte de Flandre.

Le roi Charles VI dit à ce comte, qui le remercioit de l'avoir vengé de ses sujets rebelles : " Beau ,, cousin, je vous ai secouru tellement, que vos ennemis sont déconfits. Combien que du temps de ,, feu monseigneur mon pere, vous fûtes trop chargé d'avoir favorisé nos ennemis les Anglois, si vous ,, vous en gardez dorénavant, je vous aurai en ma grace. ,,

Ce fut le seigneur Pierre de Villiers qui développa l'oriflamme au premier rang dans cette action, passée en 1382. Depuis ce temps, il n'est plus question de l'oriflamme dans notre histoire.

On remarque qu'au combat du pont de Comines, qui précéda la bataille de *Rosebec*, une fille de joie, nommée Marie Jutrud, portoit la banniere des Flamands; elle fut tuée au premier choc. (*C.*)

elle envoie ses députés au parlement d'Irlande, & elle a droit de marché.

Le comté de *Roscommon* a environ 55 milles de longueur, sur 28 de largeur; c'est un pays uni & fertile. On le divise en six baronnies. Ses principaux lieux sont Atthlone, Boyle, Tulsh & *Roscommon*. (*D. J.*)

ROSE, s. f. (*Botan.*) on peut rapporter toutes les *roses* à deux classes; celle des *roses* cultivées, & celle des *roses* sauvages: ces deux classes réunies forment cinquante-trois especes de *roses*, dans le systême de Tournefort; mais il nous suffira de décrire la *rose* cultivée commune, qu'on appelle la *rose pâle* ou incarnate, *rosa rubra, sativa, pallidior*, *I. R. H.* 637.

Sa racine est longue, dure, ligneuse. Elle pousse plusieurs tiges en arbrisseaux qui se divisent en branches fermes, longues, revêtues d'une écorce verte obscure, garnies de quelques épines fortes & piquantes. Ses feuilles naissent par paires ordinairement au nombre de sept, sur une côte terminée par une seule feuille, d'un verd foncé, arrondies, dentelées en leurs bords, rudes au toucher.

Sa fleur est tantôt simple, composée seulement de cinq larges pétales, avec plusieurs sommets jaunes dans le milieu; tantôt double, & alors les feuilles extérieures sont un peu plus grandes que les intérieures, d'une couleur rouge ou incarnate réjouissante, d'une odeur très-suave, quoique foible. Lorsque la fleur est passée, le calice dont elle étoit soutenue, devient un fruit ovale, ou de la figure d'une petite olive, à écorce un peu charnue, qui n'a qu'une seule loge remplie de plusieurs semences anguleuses, velues, blanchâtres. L'arbrisseau fleurit en mai & juin.

On sait que la *rose* sauvage, *rosa sylvestris, vulgaris, flore odorato, incarnato, inst. rei herb.* 638. est la fleur de l'églantier, *voyez* ÉGLANTIER.

Les *roses*, comme d'autres plantes, présentent quelquefois des jeux monstrueux de la nature. On en lit un exemple dans le journal des savans, *année 1679*. M. Marchand en rapporte un autre dans les *mém. de l'académie des sciences, année 1700*. La monstruosité de cette derniere *rose* consistoit, 1°. en ce qu'au lieu de bouton, il y avoit cinq feuilles en côtes qui soutenoient la fleur; 2°. du milieu de cette *rose* s'élevoit un bourgeon qui commençoit à former une branche ligneuse. (*D. J.*)

ROSES, ESSENCE DE, (*Art distillatoire.*) après avoir considéré que les parfumeurs ne tiroient guere qu'une once d'huile essentielle de *rose* sur cent livre de cette fleur, M. Homberg a trouvé l'art d'augmenter de près d'un tiers cette essence précieuse dans la distillation, si l'on a soin, avant que de distiller les *roses*, de les faire macérer pendant quinze jours dans l'eau aigrie par l'esprit de vitriol. Outre ce moyen, que les parfumeurs ont adopté, ils ont encore une adresse particuliere dans cette opération: ils se servent d'une vessie distillatoire, qui contient environ un muid; elle est ouverte par un tuyau en haut, à cause de la grande quantité d'eau qu'il faut souvent remettre dans la vessie sur les *roses* qui distillent; car l'huile ne monte qu'à force d'eau, qui en éleve très-peu à la fois.

Cette vessie est aussi ouverte par un robinet en bas, pour changer aisément les *roses* épuisées; mais la plus grande adresse consiste dans la figure d'un vaisseau qui reçoit cette huile; il est fait comme un matras à l'ordinaire, de la panse duquel sort un tuyau, comme étoient faits dans le dernier siecle les vinaigriers & les huiliers qu'on servoit à table; ce tuyau monte depuis la partie basse de la panse, jusqu'au bas du cou du récipient, où il est recourbé en dehors; l'effet de ce récipient, qui ne contient ordinairement que deux ou trois pintes, est de recevoir commodément plusieurs centaines de pintes d'eau rose sans le changer; ce qui perdroit la petite quantité d'huile qui s'y amasse; cette eau se décharge par ce tuyau dans un second récipient; & comme l'huile est plus légere, elle surnage cette eau, & s'amasse dans le cou du récipient à la hauteur de l'ouverture, pendant que l'eau du fond du premier récipient s'écoule dans le second, à mesure qu'elle distille. Ce récipient, dont les parfumeurs ont autrefois fait mystere, peut servir commodément aux distillations de

toutes les huiles essentielles un peu précieuses. *Mém. de l'acad. des sciences, ann.* 1700. (*D. J.*)

Rose, (*Mat. médic.*) la *rose* étoit déjà regardée par les anciens comme la panacée d'une infinité de maladies; c'est l'éloge que Pline en fait. Les modernes en tirent aussi un grand nombre de préparations; les principales sont l'eau simple de *roses*, la conserve de *roses*, les tablettes de suc rosat, le sirop de suc de *roses*, le suc de *roses* solutif, l'électuaire du suc de *roses*, le miel rosat, l'huile de *roses*, l'onguent rosat, le vinaigre rosat, & la teinture de *roses* rouges. On trouve dans toutes les pharmacopées la maniere & les usages de ces diverses préparations; il seroit seulement à souhaiter qu'elles fussent plus simples & mieux dirigées qu'on ne le voit dans plusieurs dispensaires. L'eau qu'on retire des *roses* par la distillation, est utile pour bassiner les yeux dans leurs inflammations. Le sirop de *roses*, solutif, est fort propre pour purger les enfans. La conserve de *roses* possede une légere vertu cordiale & astringente, salutaire aux phthisiques. Le vinaigre rosat, mêlé avec de l'eau de *roses*, un peu de nitre & de camphre, compose un épithême propre dans les fievres aigües & les hémorragies du nez. (*D. J.*)

Rose, (*Jardin. Fleuriste.*) fleur qui croît sur l'arbrisseau qu'on appelle *rosier*. *Voyez* Rosier.

Pline appelle la *rose* la *reine des fleurs* & l'*ornement des jardins*; elle l'est par sa beauté, par ses variétés, & par son odeur délicieuse. Ses diverses parties ont été décorées de noms particuliers. On appelle l'*ongle* de la *rose* la partie blanche de sa feuille qui est la plus proche de la queue. On appelle *hymen* la petite peau qui enveloppe son bouton, & qui s'ouvre quand elle s'épanouit. Enfin le bouton même qui reste après que les feuilles sont tombées, se nomme *gratecul*. (*D. J.*)

Rose de Jéricho, (*Botan.*) c'est le *myagrum ex Sumatria & Syria, semine spinoso, simili capiti aviculæ* de Zanoni 142, & c'est dans le systême de Tournefort, une espece de thlapsi; ou une petite plante haute d'environ quatre doigts, ligneuse, rameuse, ayant la figure d'une tête d'oiseau, de couleur cendrée; ses feuilles sont petites, longuettes, découpées, velues; ses fleurs sont quatre petites feuilles disposées en croix dans des épis, blanches, ou de couleur de chair. Sa semence est arrondie, rougeâtre, âcre au goût. Sa racine est simple, assez grosse, ligneuse; pendant que cette plante est en vigueur sur la terre, elle paroît un bouquet; mais à mesure qu'elle se seche, les extrêmités de ses branches se courbant en dedans, se reunissent à un centre commun, & composent une espece de petit globe.

Cette plante croît dans l'Arabie déserte; & quoiqu'on l'ait nommée *rose de Jéricho*, elle n'est point *rose*, & l'on n'en trouve point autour de Jéricho. On a dit autrefois, par l'amour du merveilleux, qu'elle ne s'ouvroit qu'au jour de Noël; mais on sait à présent qu'elle s'ouvre en tous temps de sa vie, pourvu qu'on la plonge & qu'on la laisse tremper quelques momens dans l'eau; on voit alors ses rameaux s'écarter peu à peu, s'épanouir, & ses fleurs paroître. (*D. J.*)

Rose d'Inde, (*Jardinage.*) *rosa Indica*. La tige de cette fleur est rameuse, haute de trois pieds, & garnie tout au long de petites feuilles étroites & dentelées. Ses fleurs sont aurores, très-doubles, en forme de rose, avec un calice écailleux qui contient des graines de couleur noire.

On met la *rose d'Inde* dans des pots, & dans les parterres, parmi les plantes de la grande espece. Elle fleurit toujours en automne, & demande une culture générale. On la seme sur couche, & on a soin de la mouiller.

Rose d'outremer, (*Botan.*) par les botanistes, *malva rosea*, espece de mauve, connue sous le nom de *trémier*, *voyez* Mauve & Trémier. (*D. J.*)

Rose treniere, (*Botan.*) autrement dite la *rose d'outremer*, qui est une espece de mauve, *voyez-en l'article au mot* Treniere rose, (*Botan.*) (*D. J.*)

Rose, (*Poésie, Mythol. Littér.*) cette fleur étoit consacrée à Vénus. Tous nos poëtes

poëtes la célebrent à l'imitation des Grecs & des Latins, si nous les en croyons.

C'est la reine des fleurs dans le printemps éclose;
Elle est le plus doux soin de Flore & des zéphyrs:
C'est l'ouvrage de leurs soupirs.

Anacréon s'étoit contenté de dire avec plus de simplicité, qu'elle est tout le soin du printemps, ῥόδον ἔαρος μέλισμα. Nos vieux poëtes emploient toujours la *rose* dans leurs vers. Aujourd'hui les comparaisons tirées de cette fleur ont été si souvent répétées, qu'on n'en sauroit user trop sobrement.

Aphtonius & Tzetzes nous assurent que c'est du sang de Vénus que les *roses* ont pris leur couleur vermeille. Bion prétend au contraire que la *rose* doit sa naissance au sang d'Adonis, & ce poëte a pour lui non-seulement Ovide, mais l'auteur du *pervigilium Veneris*, dans l'hymne charmante qu'il a faite sur ce sujet.

« Avec quelle grace, dit-il, le zéphyr » amoureux vient-il voltiger autour de la » robe verte de cette reine des fleurs, » & chercher à lui plaire par ses plus » douces caresses? Déjà la divine rosée fait » sortir ce bouton vermeil du fourreau qui » l'enveloppe. »

Humor ille quem serenis astra rorant noctibus,
Jam nunc virginis papillas solvit humenti peplo.

« Je le vois, continue-t-il, ce bouton qui » commence à s'épanouir; je le vois glo- » rieux d'étaler ce rouge incarnat dont la » teinture est due au sang d'Adonis, dont » l'éclat est augmenté par les baisers de » l'Amour, & qui semble composé de tout » ce que la jeune Aurore offre de plus bril- » lant, quand elle monte dans son char » pour annoncer de beaux jours à la terre. »

En un mot, les poëtes ne se sont plaints que du peu de durée de cette aimable fleur, *& nimium brevis* rosæ *flores amœnos*, « & » ces *roses*, ces charmantes fleurs, qui » passent, hélas! trop tôt pour nos plaisirs. » Tout le monde connoît cette épigramme Latine:

Quàm longa una dies, ætas tam longa rosarum,
Quas pubescentes juncta senecta premit,
Quàm modo nascentem rutilus conspexit Eous,
Hanc veniens sero vespere vidit anum.

« La durée d'un jour est la mesure de » l'âge de la *rose*; la même étoile qui la » voit naître le matin, la voit mourir le » soir de vieillesse. » Malherbe a bien su tirer parti de cette idée; il dit, en parlant de la mort de la fille de M. Duperrier:

Mais elle étoit du monde où les plus belles choses
Ont le pire destin,
Et rose *elle a vécu ce que vivent les* roses,
L'espace d'un matin.

Ainsi a vécu madame la princesse de Condé.

Les Romains aimoient passionnément les *roses*, & faisoient beaucoup de dépense pour en avoir en hiver. Les plus délicats les recherchoient encore, lorsque la saison en étoit passée. Dans le temps même de la république, ils n'étoient point contens, dit Pacatus, si au milieu de l'hiver, les *roses* ne nageoient sur le vin de Falerne qu'on leur présentoit. *Delicati illi ac fluentes parum se lautos putabant, nisi luxuria vertisset annum, nisi hibernæ poculis* rosæ *innatassent*. Ils appelloient leurs maîtresses du nom de *rose*, *mea rosa*, ma belle amie.

Enfin, les couronnes de *roses* étoient chez les anciens la marque du plaisir & de la galanterie. Horace ne les oublie jamais dans ses descriptions des repas agréables. Aussi *roseus*, *rosea*, signifioit *beau*, *belle*, *éclatant*, *éclatante*, comme le ῥόδεον des Grecs. C'est pourquoi Virgile dit, en parlant de Vénus:

Et avertens roseâ *cervice refulsit.*

« En se détournant, elle fit voir la beauté » de son cou. » Dans notre langue un teint de lis & de *roses* désigne aussi le plus beau teint du monde, tel qu'il se trouve seulement dans la florissante jeunesse. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

ROSE POSTEROL, noms que l'on a donnés à une ortie de mer de couleur rouge, de l'espece de celles que l'on nomme *cul de cheval*. *Voyez* ORTIE DE MER.

ROSE BLANCHE, ROSE ROUGE, (*Hist.*

d'Anglet.) On a donné le nom de *rose blanche* & de *rose rouge*, aux deux maisons d'Yorck & de Lancastre. Ces noms sont fameux par les guerres entre ces deux maisons, la quantité de sang Anglois qu'elles ont fait répandre, & qui aboutit à la ruine entiere de la maison de Lancastre.

Il faut donc se rappeller que sous le regne d'Henri VI, en 1453, il y avoit en Angleterre un descendant d'Edouard III, de qui même la branche étoit plus près d'un degré de la souche connue que la branche régnante. Ce prince étoit un duc d'Yorck. Il portoit sur son écu une *rose blanche*, & le roi Henri VI, de la maison des Lancastre, portoit une *rose rouge*. C'est de là que vinrent ces noms célebres consacrés à la guerre civile. La bataille de Bolsworth donnée en 1485, & dans laquelle périt Richard III, mit fin aux désolations dont la *rose rouge* & la *rose blanche* avoient rempli l'Angleterre. Le trône, toujours ensanglanté & renversé, fut enfin ferme & tranquille; les malheurs qui avoient persécuté la famille d'Edouard III, cesserent; Henri VII, en épousant une fille d'Edouard VI, réunit les droits des Lancastre & des Yorck en sa personne. Ayant su vaincre, il fut gouverner. Son regne, qui fut de 24 ans, & presque toujours paisible, humanisa un peu les mœurs de la nation. Les parlemens qu'il assembla & qu'il ménagea, firent de sages loix. La justice distributive rentra dans tous ses droits; le commerce qui avoit commencé à fleurir sous le grand Edouard, & qui avoit été ruiné pendant les guerres civiles, se rétablit, & se ranima pour prospérer encore davantage sous Henri VIII, & sous la reine Elisabeth. (*D. J.*)

ROSE DE VENT, (*Marine.*) c'est un morceau de carton ou de corne, coupé circulairement, qui représente l'horizon, & qui est divisé en trente-deux parties, pour représenter les trente-deux airs de vent. On suspend sur ce cercle une aiguille aimantée, ou l'on attache une aiguille aimantée à ce cercle, qu'on suspend dans une boîte, & l'on écrit à chaque division, en commençant par le nord, les noms des vents dans l'ordre suivant.

Noms des rumbs de vent. 1. N. c'est-à-dire, nord. 2. N. ¼ N. E. nord quart nord-est. 3. N. N. E. nord-nord-est. 4. N. E. ¼ N. nord-est quart-nord. 5. N. E. nord-est. 6. N. E. ¼ E. nord-est quart d'est. 7. E. N. E. est-nord-est. 8. E. ¼ N. E. est quart nord-est. 9. E. est. 10. E. ¼ S. E. est quart sud-est. 11. E. S. E. est sud-est. 12. S. E. ¼ E. sud-est quart-d'est. 13. S. E. sud-est. 14. S. E. ¼ S. sud-est quart de sud. 15 S. S. E. sud-sud-est. 16. S. ¼ S. E. sud quart sud-est. 17. S. sud. 18. S. ¼ S. O. sud quart sud-ouest. 19. S. S. O. sud-sud-ouest. 20. S. O. ¼ S. sud-ouest quart-sud. 21. S. O. sud-ouest. 22. S. O. ¼ O. sud-ouest quart d'ouest. 23. O. S. O. ouest-sud-ouest. 24. O. ¼ S. O. ouest quart-sud-ouest. 25. O. ouest. 26. O. ¼ N. O. ouest-quart-nord-ouest. 27. O. N. O. ouest-nord-ouest. 28. N. O. ¼ O. nord-ouest quart-ouest. 29. N. O. nord-ouest. 30. N. O. ¼ N. nord-ouest quart-nord. 31. N. N. O. nord-nord ouest. 32. N. ¼ N. O. nord quart nord-ouest.

On donne sur la Méditerranée d'autres noms à ces rumbs de vent. *Voyez dans les planches de marine*, où l'on a dessiné deux roses des vents où sont marqués leurs noms sur l'Océan, & leurs noms sur la mer Méditerranée.

ROSE, (*Architect.*) ornement taillé dans les caisses qui sont entre les modillons, sous les plafonds des corniches, & dans les milieu de chaque face de l'abaque des chapiteaux corinthien & composite.

Rose de compartiment. On appelle ainsi tout compartiment formé en rayons par des plate-bandes, guillochis, entrelacs, étoiles, *&c.* & renfermé dans une figure circulaire. Il sert à décorer un cul de four, un plafond, un pavé de marbre, rond ou ovale, *&c.*

On nomme aussi *rose de compartiment*, certains fleurons ou bouquets ronds, triangulaires ou losanges qui remplissent les renfoncemens de sofite, de voûte, *&c.*

Rose de moderne. C'est dans une église à la Gothique, un grand vitral rond, avec croisillons & nervures de pierre, qui forment un compartiment en maniere de *rose*. Les plus beaux vitraux de cette espece sont à S. Denis en France.

Rose de pavé. Compartiment rond de plusieurs rangées de pavés de grès, de pierre noire de Caën, & de pierre à fusil, mêlées

alternativement, dont on orne les cours, grottes, fontaines, &c. On en fait auſſi de pierre & de marbre de diverſes ſortes. *Daviler*. (*D. J.*)

Rose, *en terme de Boutonnier ;* c'eſt un ornement dont le fond eſt de cartiſane, diviſé en pluſieurs branches formant autant de rayons, compoſés d'un ſeul brin plié en deux, qui s'éloignent les uns des autres, à meſure qu'ils s'éloignent de leur centre commun : les angles en ſont arrondis à peu près comme ceux des feuilles d'une *roſe*. La *roſe* entre comme les pompons dans les différens ornemens que le boutonnier imagine.

Rose, *en terme de Diamantaire*, eſt un diamant plat, qui n'eſt taillé que ſur la table. *Voyez* Table.

Roses, (*Haute-Liſſerie*.) petites étoffes de ſoie, de laine & de fil, dont les façons repréſentent des eſpeces de *roſes*. Elles ont 20 aunes un quart à 20 aunes & demie de longueur, ſur un pied & demi & un pouce de roi de largeur. *Savary*. (*D. J.*)

Rose, *terme de Luthier ;* ce ſont pluſieurs trous qui repréſentent en quelque ſorte la figure d'une *roſe*, & qui ſont au milieu de la table d'un inſtrument de muſique, comme d'un luth, d'un clavecin, d'une épinette, &c. (*D. J.*)

Rose-noble, (*Monnoie*.) monnoie d'or, qui ſe fabrique en Hollande, & qui y a cours pour onze florins.

Rose, (*Serrur*.) ornement rond, ovale ou à pans, qui ſe fait ou de tôle relevée par feuilles, ou de fer contourné par compartiment à jour. Il ſert dans les dormans des portes cintrées, & dans les panneaux de ferrurerie. (*D. J.*)

Rose *ou* Rosette, (*Teinturier*.) c'eſt ainſi que les teinturiers nomment une certaine marque ronde de la grandeur d'un écu blanc, bleue, jaune ou d'autre couleur, que les teinturiers ſont obligés de laiſſer au bout de chaque piece d'étoffe qu'ils teignent, pour faire connoître les couleurs qui leur ont ſervi de pied ou de fond, & faire voir que l'on y a employé les drogues & ingrédiens néceſſaires pour les rendre de bon teint. *Dict. de comm*. (*D. J.*)

Rose *ou* Rosette, *terme de Tourneur ;* c'eſt une ſorte de cheville tournée, qui eſt groſſe par un bout, & que l'on met à un râtelier avec pluſieurs autres pour ſervir à pendre des habits. (*D. J.*)

Rose, ſ. f. *roſa gentilitia*, (*terme de Blaſon*.) meuble de l'écu en forme de *roſe* de jardin ; elle paroît épanouie, avec un bouton au centre, quatre feuilles & cinq plus éloignées, avec cinq pointes qui imitent les épines entre les feuilles extérieures, & font ordinairement ſans tige. La *roſe* s'appelle *ſoutenue* quand elle eſt figurée avec ſa queue.

Les *roſes* ont pour émail particulier le gueules ; il y en a cependant de divers émaux.

Roſes tigées & feuillées, ſont celles qui ont des tiges & des feuilles, quelquefois les pointes de la châſſe ſont d'un autre émail que les feuilles.

Les *roſes* déſignent le printemps.

De Nollant de Limbeuf, en Normandie : *d'argent à une fleur-de-lis de gueules, accompagnée de trois roſes de même.*

De Roſcöet du Mené, en Bretagne : *d'argent à trois roſes de gueules, feuillées & tigées de ſinople*. (*G. D. L. T.*)

Rose-croix, *ſociété des freres de la*, (*Hiſtoire des impoſtures humaines*.) ſociété imaginaire, & néanmoins célebre par les fauſſes conjectures qu'elle a fait naître.

Ce fut en 1610, qu'on commença à entendre parler de cette ſociété chimérique, dont on n'a découvert ni trace, ni veſtige. Ce qu'il y a de plaiſant, c'eſt que dès-lors les paracelſiſtes, les alchymiſtes, & autres gens de cet ordre, prétendirent en être, parce qu'il s'agiſſoit des ſciences occultes & cabaliſtiques, & chacun d'eux attribuoit aux freres de la *roſe-croix* ſes opinions particulieres. Les éloges qu'ils firent des freres de la *roſe-croix* aigrirent quelques hommes pieux, & les porterent à intenter toutes ſortes d'accuſations contre cette ſociété, de l'exiſtence de laquelle ils auroient dû préalablement s'aſſurer.

Cependant on débitoit hautement qu'il paroiſſoit une illuſtre ſociété, juſque-là cachée, & qui devoit ſon origine à Chriſtian Roſencreuz. On ajoutoit que cet homme né en 1387, ayant fait le voyage de la Terre-Sainte, pour viſiter le tombeau de J. C., avoit eu à Damas des conférences avec les ſages

Chaldéens, desquels il avoit appris les sciences occultes, entr'autres la magie & la cabale; qu'il avoit perfectionné ses connoissances, en continuant ses voyages en Egypte & en Lybie; que de retour dans sa patrie, il avoit conçu le généreux dessein de réformer les sciences; que pour réussir dans ce projet, il avoit institué une société secrete, composée d'un petit nombre de membres, auxquels il s'étoit ouvert sur les profonds mysteres qui lui étoient connus, après les avoir engagés sous serment à lui garder le secret, & leur avoir enjoint de transmettre ses mysteres de la même maniere à la postérité.

Pour donner plus de poids à cette fable, on mit au jour deux petits ouvrages, contenant les mysteres de la société. L'un a pour titre, *fama fraternitatis*, id est, *detectio fraternitatis laudabilis ordinis rosæ-crucis*; l'autre, intitulé *confessio fraternitatis*, parut en Allemand & en Latin.

Dans ces deux ouvrages, on attribuoit à cette société, 1°. une révélation particuliere que Dieu avoit accordée à chacun des freres, par le moyen de laquelle ils avoient acquis la connoissance d'un grand nombre de sciences, & qu'en qualité de vrais théosophes, ils étoient en état d'éclairer la raison humaine par le secours de la grace: 2°. on recommandoit, outre la lecture de l'écriture-sainte, celle des écrits de Taulerus, & de la théologie Germanique; 3°. on assuroit que les illustres freres se proposoient de faire une réforme générale des sciences, & en particulier de la médecine & de la philosophie; 4°. on apprenoit au public que lesdits freres possédoient la pierre philosophale, & que par ce moyen ils avoient acquis la médecine universelle, l'art de transmuer les métaux, & de prolonger la vie; enfin, on annonçoit qu'il alloit venir un siecle d'or, qui procureroit toute sorte de bonheur sur la terre.

Sur le bruit que firent ces deux ouvrages, chacun jugea de la société des freres de la *rose-croix*, selon les préjugés, & chacun crut avoir trouvé la clef de l'énigme. Plusieurs théologiens, prévenus déjà contre l'école de Paracelse, penserent qu'on en vouloit à la foi, & qu'une secte fanatique se cachoit sous ce masque. Christophorus Nigrinus prétendit démontrer que les freres étoient des disciples de Calvin. Mais ce qui détruisit l'une & l'autre de ces conjectures, c'étoient quelques endroits des deux livres dont nous avons parlé, qui prouvoient que les freres étoient fortement attachés au luthéranisme. En conséquence, quelques luthériens défendirent avec zele l'orthodoxie de la société.

Les plus éclairés conjecturoient que tout cela n'étoit qu'une fable forgée par des chymistes, comme l'indiquoient assez les connoissances chymiques dont cette société se vantoit. Ils ajoutoient pour nouvelle preuve, que le nom même de *rose-cruz* étoit chymique, & qu'il signifioit un *philosophe* qui fait de l'or. Telle a été l'opinion de M. Mosheim.

Il y eut aussi des gens qui crurent bonnement que Dieu, par une grace spéciale, s'étoit révélé à quelques hommes pieux, pour réformer les sciences, & découvrir au genre humain des mysteres inconnus.

Mais comme on ne découvroit en aucun endroit ni cette société, ni personne qui en fût membre, les gens d'esprit se convainquirent de plus en plus, qu'elle n'existoit point en réalité, qu'elle n'avoit jamais existé, & que tout ce qu'on débitoit de son auteur étoit un conte fait à plaisir, inventé pour se divertir des gens crédules, ou pour mieux connoître ce que le public pensoit de la doctrine de Paracelse & des chymistes.

Le dénouement de la piece fut qu'on n'entendit plus parler de la société, depuis que ceux qui l'avoient mise sur le tapis garderent le silence, & n'écrivirent plus. On a soupçonné fortement Jean-Valentin Andréa, théologien de Wirtemberg, homme savant & de génie, d'avoir été, sinon le premier auteur, du moins un des premiers acteurs de cette comédie.

Quoi qu'il en soit, le nom de freres de la *rose-croix* est resté aux disciples de Paracelse, aux alchymistes, & autres gens de cet ordre, qui ont formé un corps assez nombreux, & dont on appelle le *systême théosophie*. *Voyez*, *article* THÉOSOPHIE, les principaux points de cette doctrine. (*D. J.*)

ROSE D'OR, *Histoire de la cour de Rome.*)

c'eft ainfi qu'on nomme par excellence, une *rofe*, de ce métal, faite par un orfevre Italien, enrichi de carats, & bénie par le pape, le quatrieme dimanche du carême, pour en faire préfent en certaines conjonctures, à quelque églife, prince ou princeffe.

La coutume qu'a le pape de confacrer une *rofe d'or*, le dimanche *lætare*, *Jérufalem*, n'a pris fon origine que dans le xi^e^. ou xij^e^. fiecle; du moins n'en eft-il pas parlé plutôt dans l'hiftoire.

Jacques Picart, chanoine de S. Victor de Paris, dans fes notes fur l'hiftoire d'Angleterre, écrite par Guillaume de Neubourg, fur la fin du xij^e^. fiecle, nous donne l'extrait d'une lettre d'Alexandre III, à Louis le Jeune, roi de France, en lui envoyant la *rofe d'or*; « imitant (dit ce » pape au monarque) la coutume de nos » ancêtres, de porter dans leurs mains une » *rofe d'or*, le dimanche *lætare*, nous » avons cru ne pouvoir la préfenter à per- » fonne qui la méritât mieux que votre » excellence, à caufe de fa dévotion ex- » traordinaire pour l'églife, & pour nous- » mêmes. »

C'eft ainfi qu'Alexandre III paya les grands honneurs que Louis le Jeune lui avoit rendus dans fon voyage en France. Bientôt après, les papes changerent cette galanterie en acte d'autorité, par lequel en donnant la *rofe d'or* aux fouverains, ils témoignoient les reconnoître pour tels; & d'un autre côté, les fouverains accepterent avec plaifir, de la part du faint-fiege, cette efpéce d'hommage. Urbain V donna, en 1368, la *rofe d'or* à Jeanne, reine de Sicile, préférablement au roi de Chypre. En 1418, Martin V confacra folemnellement la *rofe d'or*, & la fit porter fous un dais fuperbe à l'empereur qui étoit alors au lit. Les cardinaux, les archevêques & les évêques, accompagnés d'une foule de peuple, la lui préfenterent en pompe, & l'empereur s'étant fait mettre fur un trône, la reçut avec beaucoup de dévotion aux yeux de tout le public.

Henri VIII reçut auffi la *rofe d'or* de Jules II & de Léon X. Ce dernier pape ne prévoyoit pas qu'un de fes parens & fucceffeurs (Jules de Médicis) qui prit le nom de Clément VII, s'aviferoit bientôt après d'excommunier ce même monarque, & qu'il arriveroit de là, que toutes les *rofes* de la tiare pontificale feroient flétries en Angleterre. (*D. J.*)

ROSEAU, f. m. (*Botan.*) genre de plante qui paroît ne différer du gramen & du chiendent que par la grandeur de fes tiges & de fes feuilles; les Botaniftes en comptent plufieurs efpeces, dont les deux principales ou communes font le *rofeau* de marais, *arundo vulgaris*, *five phragmites Diofcoridis*, *I. R. H. 526*, & la feconde le *rofeau* cultivé, *arundo fativa*, *feu donax Diofcoridis*, *I. R. H. 526*.

Le *rofeau* de marais a des racines groffes, nerveufes, & entrelacées, qui s'étendent fort loin, & ferpentent obliquement dans la terre. Sa tige s'éleve à fept ou huit pieds; elle eft creufe, & a des nœuds d'efpace en efpace, à chacun defquels fortent des feuilles longues, étroites, de la forme de celle des pailles, dures, & rudes au toucher. La tige eft terminée en haut par une efpece d'épi ou de pannicule coffu, d'un brun rougeâtre, plein d'une fubftance molle & cotonneufe, ayant le fommet penchant en en-bas, & ne répandant aucune femence vifible. Cette tige meurt toutes les années.

Le *rofeau* cultivé ne differe point de l'efpece précédente par fes tiges, fes feuilles & fes fleurs; fa racine eft d'un goût doux, & fes rejetons tendres peuvent même fe manger.

Quant au *rofeau*, ou canne à fucre, *arundo faccharifera*, le lecteur en trouvera la defcription au *mot* SUCRE. (*D. J.*)

ROSEAU *ou* CANNE, (*Mat. méd.*) de toutes les vertus que les pharmacologiftes ont attribuées au *rofeau*, celle de pouffer efficacement les urines, & de diffiper le lait, eft la feule qui foit bien établie. La tifane ou décoction pour boiffon ordinaire de la racine du *rofeau*, eft un remede populaire, & prefque généralement employé dans plufieurs pays pour faire perdre le lait des nourrices. (*b*)

ROSEAU A ÉCRIRE, (*Botan.*) c'eft une efpece de canne qui ne croît que de la hauteur d'un homme, & dont les tiges n'ont que trois ou quatre lignes d'épaiffeur, folides d'un nœud à l'autre, c'eft-à-dire,

remplies d'un bois moëlleux & blanchâtre. Les feuilles qui ont un pied & demi de long, sur huit ou neuf lignes de large, enveloppent les nœuds de ces tiges par une gaîne velue; car le reste est lisse, verd-gai, plié en gouttiere, à fond blanc. Le pannicule ou le bouquet des fleurs est blanchâtre, soyeux, semblable à celui des autres *roseaux*. Les gens du pays taillent les tiges de ces *roseaux pour écrire*; mais les traits qu'ils en forment sont très-grossiers, & n'approchent pas de la beauté des caracteres que nous faisons avec nos plumes. (*D. J.*)

ROSEAU, *ou* BAGUETTE D'EZÉCHIEL, (*Théologie.*) Mesure dont il est parlé dans l'écriture, & que les auteurs modernes croient répondre à un pied onze pouces, & un tiers de pouce d'Angleterre. *Voyez* MESURE.

C'est dans le chapitre xl. d'Ezéchiel, où il s'agit de cette mesure: Dieu y montre en vision à ce prophete la réédification future de la ville de Jérusalem, & lui fait d'abord voir un homme qui tenoit en main un *roseau* ou *baguette*, pour mesurer les dimensions que devoit avoir cette nouvelle ville, & *calamus mensuræ in manu ejus.* La longueur de cette mesure semble être déterminée au verset 5, & *in manu viri calamus mensuræ sex cubitorum & palmo.* Or, en donnant à la coudée 18 pouces, & à la palme un peu plus de trois pouces, selon le calcul le plus ordinaire, ce *roseau* auroit été une mesure de neuf pieds trois pouces quelques lignes; ce qui est fort différent de ce qu'avance ici M. Chambers. D'ailleurs, le prophete ajoute que cet homme dont il eut la vision, prit avec son *roseau* les mesures des maisons, des murs, des portes de la ville, &c., & dit qu'il mesura la largeur de chaque maison, *calamo uno*, & la hauteur *calamo uno*. Or, il feroit ridicule de ne donner à une maison qu'un pied onze pouces & un tiers de pouce en tout sens. Il est vrai qu'elles ne seroient pas beaucoup plus exhaussées ni plus spacieuses, en ne donnant à ce *roseau* que neuf à dix pieds; mais encore cela seroit-il plus supportable. Que si on met la coudée à 24 pouces, comme celle de Memphis, & la palme à proportion, on aura près d'onze pieds tant en hauteur qu'en largeur; ce qui suffit au moins pour faire une chambre un peu commode. Nous ne donnons ceci que comme une conjecture, mais beaucoup plus vraisemblable que celle de M. Chambers, sur ce *roseau* ou *baguette d'Ezéchiel.*

ROSEAUX, (*Architecture.*) ornemens en forme de cannes ou bâtons, dont on remplit jusqu'au tiers les cannelures des colonnes rudentées. (*D. J.*)

ROSEAU, *en terme de Bateur d'or*, est une moitié de *roseau* de mer extrêmement aiguisée par le moyen d'un verre, dont on se sert pour couper les feuilles d'or qui sont minces jusqu'à un certain point.

ROSEAU, *en terme de vergetier*; ce sont les franges ou les barbes d'une sorte d'herbe grosse & haute qu'on trouve dans les étangs & autres endroits marécageux, & qu'on appelle *roseau*: elle n'est point propre à être employée quand elle est en fleur.

ROSÉE, s. f. (*Physiq.*) météore aqueux que l'on peut distinguer en trois especes; savoir, la *rosée* qui s'éleve de la terre dans l'air, la *rosée* qui retombe de l'air, & enfin la *rosée* que l'on apperçoit sous la forme de gouttes sur les feuilles des arbres & des plantes. Parcourons ces trois especes. 1°. La *rosée* s'éleve de la terre par l'action du soleil, pendant les mois de l'été; le soleil ne produit pas ces effets du premier coup, mais insensiblement; car aussi-tôt qu'il paroît au dessus de l'horizon, il commence à échauffer la terre & y darde ses rayons, & sa chaleur continue de s'introduire plus profondément, jusqu'à une ou deux heures après son coucher; c'est alors que la chaleur commence à s'arrêter, & qu'elle commence à remonter insensiblement.

On peut rassembler la *rosée*, en mettant le soir sur la terre, ou un peu au dessus, des plaques de métal non polies, ou de grands disques de verre. Si, après qu'il a fait un jour fort chaud, on place ces plaques dans un endroit qui ait été bien éclairé du soleil, la vapeur qui s'éleve de la terre se portera contre la surface inférieure & s'y attachera, & si on les pose un peu obliquement sur la terre, la *rosée* s'écoulera vers le bout inférieur, laissant après elle les traces qui marquent la route qu'elle a prise; si au contraire on place les plaques dans un

endroit qui n'ait pas été éclairé du ſoleil, ou qui ne l'ait été que fort peu, il ne s'y amaſſera qu'une petite quantité de *roſée*.

Lorſqu'on eſt à la campagne, & qu'après un jour chaud, on vient à avoir une ſoirée froide, on voit ſortir des canaux & des foſſés la vapeur de l'eau, qui s'éleve en maniere de fumée; cette vapeur ne ſe trouve pas plutôt à la hauteur d'un pied ou de deux, au deſſus de l'endroit d'où elle part, qu'elle ſe répand également de tous côtés; alors la campagne paroît bientôt couverte d'une *roſée* qui s'éleve inſenſiblement; elle humecte tous les corps ſur leſquels elle tombe, & mouille les habits de ceux qui s'y promenent.

La *roſée* qui s'éleve ne ſauroit être la même dans les différentes contrées de la terre. En effet, la *roſée* ſe trouvera preſque toute compoſée d'eau dans les pays aqueux, proche des lacs & des rivieres, ou dans le voiſinage de la mer; mais ſi la terre eſt graſſe, ſulfureuſe, pleine de bois, d'animaux, de poiſſons, de champs enſemencés, la *roſée* ſera alors compoſée de diverſes ſortes d'huiles, de ſels volatils, & d'eſprits ſubtils des plantes; ſi le terrein contient beaucoup de minéraux, la *roſée* ſera auſſi compoſée de ſemblables parties, comme l'obſerve M. Boërhaave dans ſa *chymie*. Il s'éleve auſſi beaucoup de *roſée* dans les pays humides & aqueux, & moins dans les lieux ſecs & arides, qui ſont éloignés de la mer, des rivieres ou des lacs; ajoutons que la *roſée* ne monte pas toujours à la même hauteur; la plus grande partie s'arrête fort bas, une autre partie s'éleve dans l'atmoſphere, juſqu'à une hauteur moyenne, & la moindre partie à une grande hauteur.

La *roſée* s'étant élevée juſqu'à une certaine hauteur, flotte lentement dans l'air; tantôt elle monte, tantôt elle deſcend, entourant tous les corps qu'elle trouve à ſa rencontre, & quelquefois elle retombe de l'air pour humecter la terre. Les philoſophes ne s'accordent pas là deſſus; mais M. Muſchembroeck a fait diverſes expériences à cet égard, qui ne permettent pas de douter de la chute de la *roſée*; on peut les lire dans ſon *eſſai de phyſique*, §. 1535. Il a fait preſque toutes ces expériences ſur l'obſervatoire de Leyde, au haut duquel on trouve une large plateforme, où il a diſpoſé en tout ſens des morceaux d'étoffe, des tonnes, vaſes, cloches, &c. qui ont tous reçu de la *roſée* de l'air.

La *roſée* ne tombe pas indifféremment ſur toutes ſortes de corps; cette aſſertion paroît ſinguliere, & l'habile phyſicien que nous venons de citer, a remarqué que les différentes couleurs attirent la *roſée* avec une force inégale; l'inégalité de leur force attractive dépend de la ſtructure & de la grandeur des corps colorés.

Il ne tombe point de *roſée* lorſqu'il fait un gros vent, parce que tout ce qui monte de la terre, eſt d'abord emporté par le vent, & que tout ce qui s'eſt élevé dans l'air pendant le jour, eſt auſſi arrêté & emporté par le vent. Voici quelques obſervations de M. Muſchembroeck ſur ce ſujet. « Quels ſont les vents avec leſquels » la *roſée* tombe, ou quels ſont les vents » qui précedent, pendant le jour, la chûte » de la *roſée* du ſoir? J'ai ſouvent été ſur» pris de voir tomber de la *roſée* avec un » vent de nord, parce que ce vent étant » froid dans ce pays, condenſe la terre, » & en ferme les ouvertures; elle ne tombe » cependant pas ſi ſouvent, lorſque ce vent » ſouffle, que lorſqu'il regne d'autres vents » chauds, de ſorte qu'on ne ramaſſe jamais » tant de *roſée*, que lorſque le vent eſt » ſud, ſud-oueſt, & ſud-eſt; c'eſt ce » qu'on remarquoit auſſi autrefois en Gre» ce; car nous apprenons d'Ariſtote, qu'il » y tomboit de la *roſée* avec un vent de » ſud-eſt; il n'eſt pas difficile de rendre » raiſon de ce phénomene; le vent eſt » chaud, il ouvre la terre, il échauffe les » vapeurs qui s'élevent alors en grande » quantité, & peuvent par conſéquent » retomber avec abondance, &c. » *Loc. cit.* §. 1538.

Il tombe beaucoup de *roſée* dans le mois de mai, parce que le ſoleil met alors en mouvement une grande quantité de ſuc de la terre, & fait monter beaucoup de vapeurs. La *roſée* de mai eſt plus aqueuſe que celle de l'été, parce que la grande chaleur volatiliſe non-ſeulement l'eau, mais auſſi les huiles & les ſels.

Ariſtote, Pline, & d'autres, ont cru que la *roſée* tomboit la nuit, parce que les

étoiles & la lune la pressoient en bas; & c'est pour cela que les philosophes qui sont venus ensuite, ont ajouté que la *rosée* tomboit en très-grande abondance, lorsque la lune étoit pleine, & qu'elle luisoit toute la nuit. Ils ont appellé la lune, *la mer de la rosée*, (*Virg. géorg. l. III*) & la *rosée*, la *fille de l'air & de la lune* (*Plut. symp. 3*). Cependant on ramasse tout autant de *rosée*, & avec la même facilité, dans les nuits où la lune ne luit pas, qu'à la clarté de cet astre; & quelle vertu pourroient avoir les rayons de lumiere qui en partent, puisque si on les reçoit sur le plus grand miroir ardent, & qu'en les rassemblant dans le foyer, on les y condense cinq cens fois davantage, ils ne produisent pas le moindre effet sur le thermometre le plus mobile. *Voyez* CHALEUR, LUNE, *&c.*

On peut distinguer la *rosée* d'avec la lune, 1°. parce que la pluie est une eau blanche & claire, au lieu que la *rosée* est jaune & trouble; 2°. en ce que l'eau de pluie pure distillée, n'a ni odeur ni goût, au lieu que la *rosée* distillée a l'une & l'autre.

La troisieme espece de *rosée* dont nous avons à parler, porte ce nom abusivement il s'agit de ces gouttes aqueuses que l'on voit à la pointe du jour sur les feuilles des plantes & des arbres, après une nuit seche. On a cru que cette liqueur tomboit de l'air, sur les plantes & sur l'herbe, où elle se trouve en si grande quantité, qu'on ne sauroit traverser le matin une prairie, sans avoir les pieds tout mouillés. On se trompe fort à cet égard, car la *rosée* des plantes est proprement leur sueur, & par conséquent une humeur qui leur appartient, & qui sort de leurs vaisseaux excrétoires.

Tantôt on voit ces gouttes rassemblées proche de la tige où commence la feuille, comme dans les choux & les pavots: d'autres fois elles se tiennent sur le contour des feuilles & sur toutes les éminences, comme cela se remarque, sur-tout dans le cresson d'Inde; quelquefois on les voit au milieu de la feuille proche de la côte: elles se trouvent aussi assez souvent sur le sommet de la feuille, comme dans l'herbe des prés, *&c.* L'origine de cette *rosée* peut s'expliquer ainsi, selon M. Muschembroeck. Lorsque le soleil échauffe la terre pendant le jour, & qu'il met en mouvement l'humidité qui s'y trouve, elle s'éleve & s'insinue dans les racines des plantes contre lesquelles elle est portée; après que cette humidité s'est une fois introduite dans la racine, elle continue de monter plus haut, passant par la tige dans les feuilles, d'où elle est conduite par les vaisseaux excrétoires, sur la surface où elle se rassemble en grande quantité, tandis que le reste demeure dans la plante; mais cette humidité se desseche d'abord pendant le jour par la chaleur de l'air, de sorte qu'on n'en voit point du tout pendant le jour sur les feuilles, & comme il ne retourne alors que peu de liqueur dans la tige & vers la racine, toutes les plantes paroissent se faner en quelque sorte vers le milieu du jour: les liqueurs qui ont été échauffées continuent de se mouvoir dans la terre pendant la nuit; elles viennent se rendre de même que pendant le jour contre les racines des plantes, elles y entrent tout comme auparavant, & s'élevent ensuite en haut; mais les plantes se trouvent alors toutes entourées d'un air plus froid: lequel desseche moins les humeurs: ainsi les sucs qui s'écoulent des vaisseaux excrétoires, & qui ne se dessechent pas après en être sortis, se rassemblent insensiblement, & prennent la forme de gouttes, qui sont le matin dans toute leur grosseur, à moins qu'elles ne soient dissipées par le vent, ou desséchées par la chaleur du soleil levant.

Comme ce sentiment est nouveau, le même physicien, que nous avons cité dans tout cet article, s'est attaché à le prouver par diverses expériences très-exactes, qu'il rapporte, §. *1533 de son essai de physique.*

La *rosée* est saine ou nuisible aux animaux & aux plantes, selon qu'elle est composée de parties rondes ou tranchantes, douces ou âcres, salines ou acides, spiritueuses ou oléagineuses, corrosives ou terrestres; c'est pour cela que les médecins attribuent à la *rosée* diverses maladies. Vossius, d'après Thomas Cantipratensis, dans son livre sur les abeilles, avertit les bergers de ne pas mener paître leurs troupeaux de grand matin dans les champs qui se trouvent couverts de *rosée*, parce que la *rosée*, qui est extrêmement subtile, s'insinue dans les

viſceres, qu'elle met le ventre en mouvement par ſa chaleur, & qu'elle le purge avec tant de violence, que mort s'enſuit quelquefois. L'avis de Pline, *liv. XVIII*, *c. xxix*, ne paroît pas bien fondé, il veut que pour empêcher la *roſée* d'être nuiſible aux terres enſemencées, on mette le feu au bois, à la paille & aux herbes de la campagne ou des vignes, parce que cette fumée préviendra tout le mal qui pourroit arriver; mais cette fumée ne ſauroit produire aucun bon effet, ſi ce n'eſt dans les endroits où il y a des vapeurs & des exhalaiſons acides, qui ſe trouvent alors tempérées par ce qu'il ſy a d'alkali dans la fumée. On dit que la *roſée* oléagineuſe eſt fort mal-ſaine, ſur-tout pour les beſtiaux, & l'on a obſervé que l'année eſt fort ſtérile, lorſqu'il tombe beaucoup de cette *roſée*. On prétend que dans une certaine année, les noyers en moururent en Dauphiné, & que les feuilles des autres plantes en étoient comme brûlées, de même que le bled & la vigne; mais on doit moins attribuer cette malignité à la *roſée*, qu'à la trop grande chaleur du ſoleil. Cet article eſt de M. Formey, qui l'a tiré des *Eſſais de phyſique* de M. Muſchenbrock, déjà cité plusieurs fois dans cet article.

Rosée, (*Chymie & Médecine.*) Les Chymiſtes ont long-temps ſuppoſé & cherché dans la *roſée* des principes merveilleux, des émanations précieuſes de tous les regnes de la nature, & de la panſpermie de l'atmoſphere, (*voyez* Panspermie) qu'ils ont crues éminemment propres à ouvrir certains corps, à les altérer diverſement, à les imprégner, à les enrichir de qualités nouvelles, *&c.* C'eſt dans ces vues que les Chymiſtes l'ont recueillie avec ſoin, & quelquefois même avec des circonſtances myſtérieuſes; qu'ils l'ont digérée, diſtillée, fermentée, *&c.* & qu'ils l'ont enſuite employée à diverſes extractions, teintures, *&c.* qu'ils ont expoſé divers corps à ſon influence, *&c.* C'eſt de là qu'eſt venue à la chymie pharmaceutique la méthode de préparer le ſafran de Mars à la *roſée*, & même à la *roſée* de mai, ſottiſe exigée encore avec cette derniere circonſtance chez beaucoup de pharmacologiſtes modernes.

L'action de la *roſée* bien évaluée dans ces diverſes opérations & dans ſes uſages pour quelques arts, comme pour le blanchiſſage de la toile & celui de la cire, a prouvé évidemment aux chymiſtes modernes que la *roſée* n'opéroit dans tous ces cas que comme eau; & que toutes les différences qu'on pouvoit obſerver entre les effets de l'eau commune & ceux de la *roſée*, s'expliquoient très-bien par la diverſe forme d'application, ſavoir en ce que l'eau commune s'employoit ordinairement ſous la forme de maſſe ou de volume conſidérable, long-temps ſubſiſtant ſur les corps auxquels on l'appliquoit, & que la *roſée* ne s'appliquoit à ces corps que ſous la forme de gouttes, de molécules diſgrégées, ou tout au plus de couche très-légere, & qui ſe diſſipoit facilement, & donnoit lieu par là à de fréquentes altérations de madéfaction & de deſſication.

La *roſée* & le ſerein qui en eſt une eſpece qu'on a caractériſée par des différences imaginaires, (*voyez* Serein) conſidérés comme choſe non-naturelle, c'eſt-à-dire, comme objet externe, exerçant une influence ſur le corps animal, n'agiſſent encore que comme eau ou comme humidité, tout au plus comme humidité froide.

La *roſée* doit être comptée parmi les objets extérieurs dont les effets ſont le plus nuiſibles aux corps foibles & non accoutumés à ſon action. Ceux qui ſont ſujets aux rhumes, à la toux, aux maladies de poitrine, aux ophtalmies, aux douleurs des membres, & aux coliques, doivent ſur-tout éviter très-ſoigneuſement de s'y expoſer. (*b*)

Rosée, (*Critique ſacrée.*) *ros;* ce mot, outre le ſens propre, ſe prend dans l'écriture pour la *manne;* le matin il tomba une roſée, *ros*, tout autour du camp, Exod. *xvj*, *13*, c'étoit la manne même qu'on recueillit aux environs du camp. *Voy.* Manne.

Comme la Paleſtine étoit un pays fort chaud, & que la *roſée* y étoit abondante, ce mot déſigne auſſi quelquefois *l'abondance*, la quantité de quelque choſe; de là cette comparaiſon; telle que la nue de la *roſée*, tel eſt le jour d'une abondante moiſſon, Iſaïe *xviij*, 4. Et ailleurs, nous l'accablerons par notre nombre, comme quand

la *rosée* tombe sur la terre. *II Rois*, *xvij*, 12. (*D. J.*)

ROSÉE, les *maréchaux ferrans* appellent ainsi le sang qui commence à paroître à la solle, lorsqu'on la pare pour dessoler le cheval. *Voyez* PARER & DESSOLER.

ROSÉE DU SOLEIL, (*Botan.*) Tournefort a établi dans ce genre de plante dix-sept especes, dont il nomme la principale, *ros solis folio oblongo*, en Anglois, *the common round-leav'd sundew.*

Sa racine est fibrée & déliée comme des cheveux. Elle pousse plusieurs queues longues, menues, & velues en dessus, auxquelles sont attachées de petites feuilles presque rondes, concaves en maniere de cure-oreille, d'un verd pâle, garnies d'une frange de poils rougeâtres fistuleux, d'où transudent quelques gouttelettes de liqueur dans les cavités des feuilles; de sorte que ces feuilles & leurs poils sont toujours mouillés d'une espece de *rosée*.

Il s'éleve d'entre ces feuilles deux ou trois tiges presqu'à la hauteur d'un demi-pied, grêles, rondes, rougeâtres, tendres, dénuées de feuilles; elles portent à leur sommet de petites fleurs à plusieurs pétales, disposées en rose, blanchâtres, panchées du même côté, soutenues par des calices formés en cornet, dentelés & attachés à des pédicules forts courts. Lorsque ces fleurs sont passées, il leur succede de petits fruits qui ont à peu près la grosseur & la figure d'un grain de bled, & qui contiennent plusieurs semences oblongues ou rondelettes.

Cette plante fleurit en juin & juillet, & vient en des lieux déserts & sablonneux, rudes, humides, & le plus souvent entre les mousses; elle est visqueuse au tact, de sorte qu'en la touchant sa liqueur gluante se tire comme en petits filamens soyeux & blanchâtres, qui prennent dans le moment une certaine consistance.

Cette plante est estimée pectorale, adoucissante, & bonne dans la toux seche invétérée. (*D. J.*)

ROSELAIN ou ROSCLYN, (*Géogr. mod.*) lieu de la Phénicie, aux environs de Tyr, à 24 milles de Sidon; il est remarquable par des citernes, que l'on nomme les *citernes de Salomon*, mais qui n'ont été bâties que depuis le temps d'Alexandre; puisque l'aquéduc qui transporte les eaux de ces citernes à Tyr (qui en est environ à 2 milles), traverse la langue de terre par laquelle Alexandre joignit cette ville au continent, lorsqu'il en fit le siege. Il n'y a aujourd'hui presqu'aucune de ces citernes qui soit entiere. (*D. J.*)

ROSENBERG, (*Géogr. mod.*) il y a trois petites villes d'Allemagne de ce nom; l'une est dans l'évêché de Magdebourg, sur la Sala, près de son confluent avec l'Elbe. La seconde est dans la Bohême, sur les confins de l'Autriche. La troisieme est en Silésie, dans la principauté d'Oppelen, sur les frontieres de Pologne. (*D. J.*)

ROSENFELD, (*Géog. mod.*) ville d'Allemagne, dans la Suabe, au duché de Wurtemberg, sur la riviere de Tayah, entre Sulz & Balingen. Elle fut entourée de murailles en 1274; ses habitans sont luthériens. *Long.* 26, 22; *lat.* 48, 12. (*D. J.*)

ROSENTHAL, (*Géogr. mod.*) il y a deux petites villes d'Allemagne de ce nom; l'une dans l'évêché de Hildeshein; & l'autre en Bohême, dans le cercle de Frachin. (*D. J.*)

ROSER, v. act. (*Teinture.*) c'est donner un œil cramoisi au rouge, & le rendre plus brun; c'est le contraire d'*aviver*.

ROSEREAUX, m. pl. (*Fourrure.*) fourrures qu'on tire de Moscovie par la voie d'Arcangel, ces peaux sont bonnes pour fourrer des bonnets.

ROSÈS, (*Géogr. mod.*) ville d'Espagne dans la Catalogne, au Lampurdam, sur la Méditerranée, au fond d'un golfe de même nom, à 8 lieues au nord-est de Gironne. Elle est munie d'une bonne citadelle, qui est sur le bord de la mer près du port. Les vaisseaux mouillent au milieu de la baie par quinze ou dix-huit brasses d'eau, fond d'herbe vaseux.

Selon Silva, *Poblæ de Espana*, *p.* 250, la ville de *Rosès* doit sa fondation aux Rhodiens, qui, sortis de leur isle, passerent en Espagne, 910 ans avant la naissance de Jesus-Christ, & y bâtirent cette ville, à laquelle ils donnerent le nom de *Rhodé*, en mémoire de leur patrie. Selon la vérité de l'histoire, *Rosès* n'étoit qu'une abbaye, lorsque Charles-Quint y fit bâtir une ville

& une fortereſſe, à trente-cinq toiſes de la mer, en raſe campagne. Cette ville a la mer Méditerranée à ſon midi, la plaine de Lampurdam à ſon couchant, les Pyré-nées à ſon levant & à ſon ſeptentrion. La fortereſſe qui la défend, eſt à cinq baſtions, revêtus de pierre de taille.

Cette ville ſe glorifie d'avoir été la ſeule de Catalogne qui ait toujours été fidelle au roi Philippe V. Elle a été priſe & repriſe pluſieurs fois dans le dernier ſiecle ; enfin, elle eſt reſtée à l'Eſpagne par le traité de Riſwick, l'an 1697. *Long. 20, 47; lat. 42, 11.* (*D. J.*)

ROSETTE, ſ. f. (*Gram.*) nom qu'on a donné à pluſieurs choſes différentes, parce qu'étant rondes & relevées en boſſe, elles avoient quelque conformité avec la roſe. *Voyez les articles ſuivans.*

Rosette, *terme de Bahutier*, ſorte de petits clous blancs, dont les bahutiers ſe ſervent pour les embelliſſemens des coffres & bahuts. (*D. J.*)

Rosette, (*Ciſelure.*) petits poinçons ou ciſelets d'acier, à un bout deſquels ſont gravés en creux des roſes ou autres fleurs, pour les frapper & en imprimer le relief ſur les métaux où l'on fait des ciſelures. *Trévoux.* (*D. J.*)

Rosette, (*Cordon. Bottier.*) eſt une plaque de cuivre carrée ou ovale, qui ſert à attacher l'éperon, & qui eſt placée ſur le coude-pied du ſoulier de la botte.

Rosette *ou* Cuivre de rosette, (*Métallurg.*) c'eſt ainſi qu'on nomme le cuivre, lorſqu'après avoir paſſé par les différentes opérations de la fonderie dont la derniere eſt le raffinage, il ſe trouve parfaitement dégagé du fer, du ſoufre, de l'arſenic & des autres ſubſtances qui le rendoient impur. Avant d'être ſéparé de ces ſubſtances, on l'appelle *cuivre noir ;* mais lorſqu'il eſt parfaitement pur ; il a la couleur rouge qui lui eſt propre, & pour lors on le nomme *cuivre de roſette.* Ce cuivre a pour lors la ductilité convenable. Pour s'aſſurer ſi ce métal eſt dans cet état, un ouvrier plonge une verge de fer dans le cuivre parfaitement fondu au fourneau de raffinage ; par ce moyen il s'attache une portion de cuivre à la verge, & après l'avoir retiré & laiſſé refroidir, il juge par la couleur & la flexibilité, ſi ce cuivre a été ſuffiſamment purifié. *Voyez l'article* Raffinage.

Rosette, (*Cuivre de*) Le cuivre a la propriété de s'unir très-facilement par la fuſion avec pluſieurs ſubſtances métalliques, il s'unit très-aiſément avec le fer ; il y a même des chymiſtes qui prétendent qu'il n'y a point de fer qui n'en contienne une portion. Si on le fond avec l'antimoine, il fait le régule d'antimoine cuivreux ; avec le zinc il fait le tombac & le métal de prince; avec la calamine, ou la cadmie des fourneaux, il fait ce qu'on appelle le *cuivre jaune* ou *laiton. V. les articles* Calamine, Cadmie *&* Laiton. Si on le mêle avec de l'orpiment & de l'étain, on aura une compoſition propre à faire des miroirs métalliques ; uni avec de l'arſenic détoné, avec le nitre, il devient blanc, fragile & caſſant : c'eſt ce qu'on appelle *cuivre blanc.* Allié avec de l'étain, il fait une compoſition très-ſonnante, propre à faire des cloches, des ſtatues, *&c.* Cette compoſition s'appelle *bronze. Voyez* Bronze. On mêle une petite portion de *cuivre* avec l'or & l'argent pour donner à ces métaux une dureté & une conſiſtance qu'ils n'auroient point ſans cela, & pour les rendre plus faciles à être travaillés ; outre cela il conſerve leur ductilité à ces métaux qui ſont ſujets à la perdre très-aiſément. Lorſque le *cuivre* a été rougi dans le feu, ſi on lui joint du ſoufre, il entre en fuſion avec beaucoup plus de facilité que ſi le *cuivre* étoit tout ſeul.

Le *cuivre*, expoſé pendant long-temps au feu de réverbere, ſe change en une chaux métallique, qu'on nomme *aes uſtum*, ou *ſaffran de Vénus*, ou *écaille* de *cuivre*, qui eſt propre à colorer en vert les verres, les émaux, & à peindre la faïence & la porcelaine. On peut réduire cette chaux en *cuivre* en y joignant du charbon & du verre de plomb. Kunckel nous dit que cette chaux de *cuivre*, calcinée avec partie égale de ſoufre dans un plat découvert, s'allume & fulmine ; ce qui n'arrive plus, ſi on y remet de nouveau ſoufre : mais ſi l'on en dégage tout le ſoufre, & qu'on faſſe réverbérer de nouveau la chaux de *cuivre*, elle s'allumera de nouveau avec le ſoufre. *Voyez* Kunckel, *laboratorium chymicum.*

Nous avons déjà remarqué que tous les dissolvans agissent sur le *cuivre*. Voici les phénomenes qui accompagnent ces différentes dissolutions.

L'acide vitriolique dissout le *cuivre* difficilement, lorsqu'il est entier; il faut pour que la dissolution se fasse promptement, que le *cuivre* soit ou en limaille ou en chaux, c'est-à-dire, dans un état de division. L'union de l'acide vitriolique & du *cuivre* fait le *vitriol de Vénus*. *Voyez l'article* VITRIOL: il est rhomboïde ou losange.

L'acide nitreux dissout le *cuivre* avec une rapidité étonnante, quand il est concentré; il s'éleve beaucoup de vapeurs rougeâtres. La dissolution est d'un bleu qui tire sur le vert: les crystaux qui en résultent sont d'un beau bleu. En distillant la dissolution du *cuivre* dans l'esprit de nitre, passera une liqueur d'un beau vert, & le résidu de la distillation sera un sel inflammable. Si on joint de l'huile de vitriol à la même dissolution, & qu'on distille, il passera des gouttes fort pesantes d'une liqueur verte. Si on fait évaporer jusqu'à moitié la dissolution de *cuivre* dans l'esprit de nitre, & que tandis qu'elle est encore chaude, on y verse une *certaine* quantité d'huile de vitriol, & qu'on y ajoute trois fois autant de mercure que d'huile de vitriol, après qu'on aura distillé à grand feu pour faire passer toute la liqueur, on aura un sublimé d'un très-beau rouge: si on réitere ce travail à plusieurs reprises, en faisant dissoudre de nouveau le résidu dans de l'esprit de nitre, & remettant du mercure pour la sublimation, le *cuivre* sera, dit-on, à la fin entiérement *détruit*, & du résidu on pourra en tirer un vrai sel métallique. *Voyez* l'*alchymia denudata*. En joignant du sel marin à la dissolution de *cuivre* dans de l'esprit de nitre, elle jaunit.

L'esprit de sel marin dissout le *cuivre*; dans cette dissolution l'effervescence est considérable, mais la dissolution est lente: elle produit des crystaux soyeux ou par bouquets, qui sont d'un beau vert, & qui attirent l'humidité de l'air. Ce sel neutre est propre à colorer en vert les feux d'artifice; pour peu qu'on en mette dans un brasier, la flamme conserve long-temps une couleur d'arc-en-ciel très-vive.

Le *cuivre* se dissout dans l'acide du vinaigre; mais il faut pour cela que ce métal soit dans un état de division, comme dans l'*aes ustum*. Cette dissolution donne des crystaux verts, qu'on nomme *crystaux de Verdet*. Pour les faire il ne s'agit que de mettre du vert-de-gris & du vinaigre dans une bassine de cuivre. On fait bouillir ce mêlange. Quand le mouvement d'effervescence est passé, on filtre la liqueur, & on la fait évaporer: par ce moyen on a des crystaux, sans courir les mêmes risques que si on faisoit digérer le vinaigre & le vert-de-gris dans des matras fermés. *Voyez l'art.* vert-de-gris. En mettant en distillation les crystaux de verdet, on obtient le *vinaigre radical*, ou le prétendu *Alkahest de Zwelfer*.

Le *cuivre* qui a été mis en dissolution dans un acide quelconque, peut-être précipité sous sa forme naturelle par le moyen du fer. Il n'est donc question que de tremper du fer dans la dissolution, & pour lors le *cuivre* se met à la place du fer qui se dissout, & le fer paroît induit de particules cuivreuses: c'est ce que quelques gens ont voulu faire passer pour une transmutation, tandis que ce n'est qu'une précipitation, ou plutôt une révivification de *cuivre*.

Les alkalis fixes agissent sur le *cuivre* de même que les acides, & la dissolution en est bleuâtre: les alkalis volatils rendent la dissolution d'un bleu plus foncé. Rien n'est plus propre à indiquer la présence du *cuivre* que l'alkali volatil. En effet, quelque petite que soit la portion de ce métal contenue dans une liqueur, l'alkali volatil en développe sur le champ la couleur. Un phénomene très-digne d'attention, c'est que si on met de la limaille de *cuivre* dans une fiole, qu'on l'emplisse ensuite d'esprit de sel ammoniac; si on bouche ce vaisseau, on ne remarquera aucune couleur dans la liqueur; mais dès qu'on débouchera la fiole, & qu'on ôtera une partie de la liqueur pour donner passage à l'air, on lui verra prendre une couleur bleue très-vive & très-belle. Cela prouve que pour que la dissolution du *cuivre* se fasse dans l'alkali volatil, il faut le contact de l'air. Un autre phénomene, c'est que le *cuivre* qui a été dissous par un acide, peut-être précipité ou non

précipité à volonté par les alkalis fixes & volatils. Si on veut que la précipitation se fasse, il faut n'en mettre qu'un peu; si on veut qu'il ne se fasse point de précipité, il n'y a qu'à y mettre une trop grande quantité d'alkali, pour lors l'alkali redissout le *cuivre* sur le champ, & le précipité disparoît. Cette expérience est de M. Rouëlle.

La dissolution du *cuivre* dans l'alkali volatil, fournit une preuve des plus convaincantes de la grande divisibilité de la matiere. Boyle ayant dissous un grain de *cuivre* dans de l'esprit de sel ammoniac, & ayant ensuite mêlé cette dissolution avec 28534 grains d'eau pure, ce grain de *cuivre* teignit en bleu 10557 pouces cubes; & comme un pouce a, selon lui, 216000000 particules visibles, il s'ensuit qu'un grain de *cuivre* peut être divisé en 227880000 parties visibles.

Le *cuivre* peut s'amalgamer avec le mercure; mais il faut pour cela qu'il soit en limaille, & qu'on le fasse rougir au feu, alors on triture le mêlange. Cet amalgame se fait aussi par la voie humide. Le *cuivre* dissous dans un acide, est précipité par le mercure, qui se trouvant dans un état de division, fait union avec lui. Par exemple, on prend parties égales de vitriol bleu & de mercure; on met ce mêlange à bouillir dans du vinaigre, dans un vaisseau de fer: par là il se fait un amalgame du mercure avec le *cuivre*, qu'on a voulu faire passer pour une *transmutation* du *cuivre* en argent; mais dans cette opération l'acide attaque le vaisseau de fer & lâche le *cuivre*, qui pour lors s'unit au mercure. Borrichius prétend que par l'amalgame le *cuivre* est décomposé, & n'est plus réductible.

ROSETTE, (*Coutellerie.*) petites roses ou fleurons d'argent ou de cuivre, dont les couteliers se servent pour monter leurs rasoirs, lancettes, & autres instrumens de chirurgie & de barberie. Ils font les *rosettes* de cuivre, & prennent chez les orfevres celles d'argent. (*D. J.*)

ROSETTE, (*terme de Couturiere.*) les couturieres appellent *rosette* de petites coutures qu'elles font dans du linge qui est un peu troué, & qu'elles forment en maniere de petites roses. (*D. J.*)

ROSETTE *dans les montres*, (*Horlogerie.*) est un petit cadran numéroté, au moyen de quoi on fait avancer ou retarder par degré la montre.

Pour bien comprendre comment cela se fait, il est bon de savoir sur quel principe cette opération est fondée, & comment elle s'exécute. Les vibrations du balancier étant réglées par celles du ressort spiral (*voyez* RESSORT SPIRAL), il est clair que si ce ressort devient plus fort, ou plus foible, ces vibrations seront accélérées ou retardées, effet qui sera encore le même, si le ressort devient plus court ou plus long. Ainsi, par exemple, pour faire avancer une montre, il ne faut que raccourcir son ressort spiral, & pour la faire retarder, que l'alonger. Mais, comme en l'alongeant ou le raccourcissant, on changeroit la position du balancier, ce qui mettroit la montre mal d'échappement, ce moyen ne peut pas être mis en usage; c'est pourquoi on a recours à un autre expédient qui produit précisément le même effet; voici ce que c'est. Supposez que le ressort spiral du balancier soit fixément attaché au piton & à l'arbre du balancier, on ne pourra alonger ni raccourcir ce ressort; mais supposez qu'il passe dans une espece de fourche dont les fourchons soient si près l'un de l'autre qu'il ne s'en faille que d'une quantité imperceptible que le ressort les touche, il est évident que ses vibrations ne se feront plus du piton, mais de la fourche. Le ressort, en ouvrant, ou en se fermant par le mouvement du balancier, se meut autour de la fourche. Regardant donc la fourche comme un nouveau point fixe, les vibrations du balancier seront accélérées puisque le ressort spiral sera accourci. Si l'on supposoit donc la fourche mobile tantôt s'éloignant, tantôt s'approchant du piton, on auroit par ce mouvement un moyen simple de faire avancer ou retarder la montre, puisqu'il ne seroit question que de faire éloigner ou approcher du piton la fourche. Or, c'est précisément ce que l'on fait lors que l'on tourne l'aiguille de la *rosette* à droite ou à gauche.

Il est clair, que, si l'on trouve l'aiguille d'un point que nous nommerons *A* vers un point que nous nommerons *B*, on fera avancer la queue du rateau, & que par un mouvement contraire on la fera

retarder, c'eſt pourquoi les Horlogers vous diſent, que pour faire avancer votre montre, il faut tourner l'aiguille du côté où les chiffres vont en augmentant, & dans le ſens contraire, quand on veut la faire retarder, parce que ces chiffres ſont ordinairement diſpoſés de façon qu'il en reſulte cet effet. Dans les montres angloiſes, au lieu d'une aiguille, on fait tourner un petit cadran dont on apprécie le chemin par un petit index; mais c'eſt encore le même effet, ce cadran étant adapté comme l'aiguille ſur la roue de *roſette*.

On pourroit faire ici une queſtion, ſavoir, de combien de degrés ou diviſions il faut tourner l'aiguille de la *roſette*, pour faire avancer ou retarder la montre d'un certain nombre de minutes en 24 heures. Mais cela dépendant 1°. du reſſort ſpiral qui eſt tantôt plus court, tantôt plus long, 2°. des rapports qui ſont entre l'aiguille de *roſette* & ſa roue, cette roue, & le rateau, rapports qui ne ſont preſque jamais les mêmes : on voit qu'il eſt impoſſible de preſcrire aucune regle à cet égard. En général une diviſion eſt ſuffiſante pour accélérer le mouvement de la montre d'une minute en 24 heures. Au reſte pour peu qu'on ſoit attentif, on s'apperçoit bientôt du degré de ſenſibilité de ſa montre. Il eſt bon de remarquer cependant que, lorſque l'aiguille eſt du côté des chiffres de haut nombre, il faut un peu moins la tourner que lorſqu'elle eſt de l'autre côté; le reſſort ſpiral étant dans ce cas plus court, & par conſéquent un même eſpace parcouru par la queue du rateau produiſant plus d'effet. *Voyez* RESSORT SPIRAL, RATEAU, COULISSE, *&c.*

ROSETTE, (*Jardinage*) ornement d'où ſortent des nilles, des palmettes & des becs de corbin, quelquefois employé dans les parterres de broderie à la place d'un grand fleuron.

ROSETTE, *en terme de marchand de modes*, eſt un ruban plus ou moins large, formant une boucle à deux ou trois feuilles de chaque côté. Cet ornement ſe met au haut des bourſes à cheveux. *Voyez* BOURSE. On fait de ces *roſettes* avec une double roſe plus petite & placée au milieu, & ſur le nœud de la premiere, on laiſſe pendre un petit bout de ruban, & ces *roſettes* prennent alors le nom de la *comette*.

ROSETTE, (*Peinture.*) ſorte de craie rougeâtre approchant de la couleur amarante, qui n'eſt autre choſe que du blanc de Rouen, à qui l'on a donné cette couleur par le moyen d'une teinture de bois de Bréſil pluſieurs fois réitérée. La *roſette* eſt une eſpece de ſtil de grain dont on ſe ſert dans la peinture. Il y a une autre eſpece de *roſette* ſemblable pour la compoſition à celle ci-deſſus, mais dont la couleur eſt d'un plus beau rouge, qui ſert à faire cette ancre dont les imprimeurs ſe ſervent pour marquer en rouge les titres des livres qu'ils impriment. On s'en ſert auſſi quelquefois pour peindre. *Dictionn. de Comm.* (*D. J.*)

ROSETTE, (*Serrur.*) ornement d'étoffe ciſelé en maniere de roſe, qui ſe met ſous le bouton d'une roſe. (*D. J.*)

ROSETTES, (*Tourneur.*) ſont des diſques de fer ou de cuivre figurés, que l'on monte ſur l'arbre du tour à figurer, par le moyen deſquels on fait des figures qui leur ſont ſemblables. *Voyez* TOUR.

ROSETTE *ou* ROSSETE, (*Géogr. mod.*) ville d'Egypte, près des ruines de l'ancienne Canope, ſur le bord du bras occidental du Nil, à une lieue de la mer, à 8 au levant d'Alexandrie, à 16 au deſſous de Frouah, & à 38 au nord-oueſt du Caire, avec laquelle elle communique par un canal que deux châteaux défendent.

Cette ville doit avoir plus de ſix cens ans d'antiquité, puiſque au temps du géographe Edriſſi elle exiſtoit déjà : elle eſt en partie bâtie ſur une montagne de roche, qui commence au bord du Nil, & s'étend aſſez avant dans les terres vers l'occident.

Roſette eſt grande & commerçante, car on y tranſporte pluſieurs marchandiſes qui viennent de la mer Rouge & de la haute Egypte; il eſt vrai cependant qu'il n'y a que les ſaïques & les caromouſals des Grecs qui puiſſent monter juſqu'à *Roſette*; les navires ne le peuvent pas faute d'eau.

Il réſide ordinairement dans cette ville un vice-conſul de France, qui eſt logé dans

une okelle : c'eſt un bâtiment fait en façon de cloître, avec une grande porte, & une baſſe-court environnée de magaſins ; au deſſus il y a des galeries qui conduiſent dans les chambres qu'on loue aux marchands. *Long.* 47, 28 ; *lat.* 31, 15. (*D. J.*)

ROSETIER, ſ. m. (*Coutellerie.*) outil dont ſe ſervent les Couteliers pour faire ces petites *roſette* de cuivre, avec leſquelles ils montent pluſieurs de leurs ouvrages. C'eſt une eſpece de poinçon en forme d'emporte piece, qu'ils frappent ſur un bloc de plomb, une feuille de laiton entre deux. Les orfevres ſe ſervent auſſi du *roſetier* pour faire les roſettes d'argent. (*D. J.*)

ROSHASÇANA, ſ. m. (*Hiſt. des Juifs.*) mot qui ſe trouve ſouvent dans les livres des Juifs, & qui ſignifie le *commencement de l'année*. C'eſt pour eux un jour de fête. Leurs docteurs diſputent dans le talmud ſur le temps auquel le monde a commencé. Selon les uns ç'a été au printemps dans le mois de *Mian*, qui répond à notre mois de mars ; d'autres veulent que ce ſoit en automne dans le mois de *Tiſri*, qui eſt notre mois de ſeptembre ; & c'eſt maintenant parmi eux l'opinion la plus reçue. Quoique l'année eccléſiaſtique commence chez eux au mois de *Mian*, conformément à ce qui eſt dit dans la loi, que ce mois ſera pour eux le premier des mois ; cependant l'année ordinaire ou civile commence par le mois *Tiſri* ou ſeptembre ; & c'eſt pendant les deux premiers jours de ce mois qu'on célebre le *roshaſçana*, d'abord par une ceſſation générale de tout travail, enſuite par des prieres, des aumônes, des confeſſions, & d'autres œuvres de pénitence.

Selon Leon de Modene, les Juifs tiennent par tradition, que pendant ces deux jours, Dieu juge de tout ce qui s'eſt paſſé l'année précédente, & regle les événemens de celle où l'on va entrer. C'eſt pourquoi ils employent le premier de ces deux jours à expier le paſſé par des jeûnes, des auſtérités, les diſciplines & d'autres mortifications ; quelques-uns, ſur-tout en Allemagne, portent l'habit avec lequel ils veulent être enterrés. On s'aſſemble à la ſynagogue, où l'on fait de longues prieres, & ſur-tout on lit à cinq perſonnes dans le Pentateuque, ce qui y eſt dit du ſacrifice qu'on faiſoit ce jour-là dans le temple ; enfin on fait la bénédiction pour le prince, & on ſonne trente fois du cor ; ſelon qu'il eſt marqué dans les nombres & dans le Lévitique pour intimider, dit-on, les pécheurs, & les porter au repentir en leur rappellant la mémoire du jugement de Dieu. Le reſte du jour & le ſuivant ſe paſſent à entendre des ſermons & à d'autres exercices de dévotion. Leon de Modene, *part. III. c. v.*

ROSHEIM, (*Géogr. mod.*) petite ville de France dans la baſſe Alſace ſur le torrent de Mogol, à quatre lieues de Strasbourg, près de Molsheim, bâtie dans le douzieme ſiecle ; elle fut preſque réduite en cendre en 1385. Elle a été libre & impériale. (*D. J.*)

ROSICLE, ſ. m. (*Minéralogie.*) eſpece de minéral noir que l'on tire des mines du Chily & du Pérou. Son nom lui vient de ce qu'en le mouillant & le frottant contre du fer, il rougit. Ce minéral eſt très-riche, & l'argent qu'on en tire eſt le meilleur de toutes les mines de Lipes, du Potoſi & des autres provinces de l'Amérique. *Voyez* Argent. Il paroît par la propriété de rougir le fer, qu'on attribue à cette mine, qu'elle contient du vitriol cuivreux dont le métal eſt précipité par le fer. Il ne faut point confondre cette mine avec la mine d'argent rouge, qui eſt une mine d'argent en cryſtaux rouges, ſemblables à des grenats ou à des rubis.

ROSIENNE, (*Géogr. mod.*) petite ville de Pologne au grand duché de Lithuanie, dans la Samogitie, à 22 lieues au ſud de Mittau, ſur une petite riviere qui ſe rend dans le Némen. *Long.* 41, 56 ; *latit.* 55, 28. (*D. J.*)

ROSIER, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) *roſa* ; genre de plante à fleur compoſée de pluſieurs pétales diſpoſées en rond. Le calice eſt formé de pluſieurs feuilles, & il devient dans la ſuite un fruit arrondi ou oblong & charnu ; il n'a qu'une capſule, & il renferme des ſemences le plus ſouvent anguleuſes & velues. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* Plante.

Rosier, (*Jardinage.*) *roſa* ; arbriſſeau épineux qui ſe trouve en Europe plus qu'en

nulle autre partie du monde. Il pousse plusieurs tiges du pied, qui sont de peu de durée, mais qui se renouvellent aisément. La hauteur commune des *rosiers* est de quatre à cinq pieds : quelques especes en prennent beaucoup moins, & d'autres un peu plus. Les racines de cet arbrisseau tracent beaucoup, & produisent des rejetons. Sa feuille est composée de cinq ou sept folioles qui sont ovales, dentelées, & attachées par paires à un filet commun qui est terminé par une seule foliole. Ses fleurs sont simples ou doubles, plus ou moins, & de différentes grandeurs & couleurs ; selon les especes. Elles viennent au bout des branches, & donnent un fruit oblong qui contient plusieurs semences.

Le *rosier* doit tenir une des premieres places parmi les arbrisseaux fleurissans. C'est sans contredit l'un des plus beaux, des plus variés, & des plus agréables, tant par la quantité & la durée de ses fleurs, que par leur éclat & la douce odeur qu'elles exhalent. La *rose* embellit tous les lieux qu'elle habite ; elle est la parure la plus brillante de la nature ; c'est le plus riant objet de ses productions, & l'image le plus pur de la douceur, de la beauté & de la candeur.

Rien de plus simple & de plus facile que d'élever, de cultiver de multiplier le *rosier*. Il se plaît dans tous les climats tempérés, il vient à toutes expositions, & il réussit dans tous les terreins. Cependant il vit peu dans les terres seches & légeres, & ses fleurs ont moins d'odeur dans celles qui sont grasses & humides. On évitera ces deux inconvéniens en mettant le *rosier* dans un terrein de moyenne qualité.

On peut multiplier cet arbrisseau de toutes les façons possibles, de rejetons, de branches couchées, de boutures ; par les graines, par la greffe & par ses racines. La semence est le moyen le plus long & le plus incertain: pour l'ordinaire, on n'acquiert de cette façon que des especes bâtardes ou dégénérées. Toutes les autres méthodes ont un succès à peu près égal. Cet arbrisseau peut se transplanter en tout temps avec succès, & même pendant tout l'été, en supprimant tout le fanage, & en réduisant la tige à quatre pouces au dessus de terre. Nulle autre culture que de le tailler souvent & sans ménagement. Plus on le taillera, plus il durera, plus il donnera de fleurs, & plus le temps de leur venue pourra varier. Les différens temps de la transplantation rempliront aussi ce dernier objet.

Tous les *rosiers* peuvent se greffer les uns sur les autres ; mais il faut éviter de prendre pour sujet, ou plutôt on doit exclure des jardins la *rose à odeur de cannelle*, celle *à fleur jaune simple*, celle *à feuille de pimprenelle*, & sur-tout la *rose sauvage de Virginie*. Elles envahissent le terrein par la quantité de rejetons quelles poussent sur leurs racines, qui s'étendent considérablement. Le mois de juin est le temps le plus convenable pour greffer ces arbrisseaux en écusson.

On connoît près de quatre-vingt variétés du *rosier*, dont le tiers environ ne donne que des fleurs simples ; cependant il y en a plusieurs qui ont assez d'agrément ou de singularité pour mériter qu'on les cultive. Tous les *rosiers* à fleurs doubles ont de la beauté. On peut considérer les roses sous quatre couleurs principales ; les jaunes, les blanches, les incarnates & les rouges. Il y en a peu de jaunes, un peu plus de blanches, beaucoup davantage d'incarnates, & les rouges font le plus grand nombre. Dans ces deux dernieres couleurs, il y a une infinité de nuances depuis la couleur de chair la plus tendre, jusqu'à l'incarnat le plus vif, & du rouge pâle au pourpre foncé. Il regne encore une grande variété dans la stature des *rosiers*, dans l'odeur des fleurs, dans les saisons de leurs venues, dans leur grandeur. Il y a aussi des *rosiers* sans épines ; d'autres sont toujours verts ; dans quelques-uns les feuilles ont une odeur agréable ; dans d'autres elles sont joliment tachées. Ils s'en trouve plusieurs dont les roses sont panachées, tiquetées ou mi-partie. On en voit de proliferes, d'autres à fruit épineux ; d'autres qui fleurissent deux fois l'an ; d'autres pendant toute l'année ; d'autres enfin ne s'ouvrent qu'à demi. Nul arbrisseau ne rassemble des différences aussi singulieres, aussi variées & aussi intéressantes. Le *rosier* seul peut former une collection nombreuse, où chaque jour de la belle saison

belle faifon donnera du nouveau & de l'agréable.

Le *rofier* étant donc de la plus grande reffource pour l'embelliffement des jardins, on peut en faire plufieurs ufages. On le met en buiffon dans les plates-bandes ; on le mêle avec d'autres arbriffeaux fleuriffans dans les bofquets ; on en garnit des carrés entiers, où on les retient à trois pieds de hauteur ; mais fi l'on veut tirer grand parti de cet arbriffeau, c'eft de l'entre-mêler de jafmin & de chevre - feuilles pour en former des bordures longues & épaiffes, que l'on taille en ados, & que l'on retient à deux ou trois pieds de hauteur. Les bordures peuvent fe mettre, & réuffiffent fort bien fous de grands arbres taillés en hautes paliffades fur tiges, où elles donneront des fleurs pendant toute la belle faifon.

La médecine tire des fervices du *rofier*. Il y a des rofes aftringentes, & d'autres purgatives. On en tire un miel, une huile, & un fuc électuaire: on en fait des firops, des conferves, & jufqu'à du vinaigre ; les rofes pâles & odorantes font les plus propres à donner l'eau-rofe. On fait auffi quelque ufage des fruits du *rofier*, & d'une forte d'éponge qui vient fur cet arbriffeau, & qui a des propriétés.

Les variétés du *rofier* font fi nombreufes, que la nature de cet ouvrage ne permet pas d'entrer ici dans une defcription détaillée de toutes les efpeces. Je n'en rapporterai qu'une feule, qui eft en quelque façon nouvelle & fort à la mode.

Le rofier *de Bourgogne, ou le* rofier *à pompons*. Ce petit arbriffeau ne s'éleve qu'à un pied, ou un pied & demi. Il pouffe du pied quantité de tiges, qui font fortes & ont du foutien. Ses feuilles font petites, étroites, d'une verdure terne & pâle. Ses fleurs d'environ trois quarts de pouce de diametre, font dans leur milieu de l'incarnat le plus vif, qui fe dégrade infenfiblement vers les bords qui font d'une couleur de chair pâle. L'arbriffeau en produit une grande quantité dès le commencement de mai ; elles font d'une odeur excellente, & de la plus brillante apparence. Ce *rofier* eft extrêmement propre à former de petites bordures, parce qu'il ne s'étend pas beaucoup. Il fe couvre de tant de fleurs, qu'il s'épuife & périt en peu d'années, fur-tout lorfqu'on le tient en pot. On peut y remédier par fa taille en rabattant toutes fes branches à moitié, & en l'arrofant fréquemment durant l'été. L'art & la culture n'ont eu aucune part à la découverte de ce *rofier*. C'eft un jardinier de Dijon qui l'a trouvé en 1735, en cherchant des buis fur les montagnes voifines dans le temps qu'il étoit en fleurs.

ROSIERES, *ou* ROSIERES-AUX-SALINES, (*Géogr. mod.*) ville de Lorraine dans le bailliage de Nancy, fur la Meurte, à deux lieues de Nancy, & à quatre lieues au fud-oueft de Lunéville. Ses falines font d'un bon produit. *Long.* 24, 3; *lat.* 48, 30. (*D. J.*)

ROSITO, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, fur l'Acalandro, aux confins de la Bafilicate, environ à trois milles du golfe de Venife. (*D. J.*)

ROSKOLNIKI, SECTE DES, (*Relig. chrétien.*) fecte qui s'eft établie de bonne heure en Ruffie, mais qui y regne paifiblement, & qui n'a point produit de tumulte. Voici ce qu'en dit l'auteur moderne de l'hiftoire de Ruffie.

La fecte des *Roskolniki*, compofée aujourd'hui d'environ 2000 mâles, eft la plus ancienne des fectes qu'on connoiffe en Ruffie. Elle s'établit dès le douzieme fiecle, par des zélés qui avoient quelque connoiffance du nouveau teftament ; ils eurent, & ont encore, la prétention de tous les fectaires, celle de les fuivre à la lettre, accufant tous les autres chrétiens de relâchement, ne voulant point qu'un prêtre qui a bu de l'eau-de-vie, confere le baptême, affurant avec J. C. qu'il n'y a ni premier, ni dernier parmi les fideles, & fur-tout qu'un fidele peut fe tuer pour l'amour de fon Sauveur. C'eft, felon eux, un très-grand péché de dire *alleluia* trois fois ; il ne f ut le dire que deux ; & ne donner jamais la bénédiction qu'avec trois doigts.

Nulle fociété d'ailleurs, n'eft ni plus réglée, ni plus févere dans fes mœurs. Ils vivent comme les quakers ; mais ils n'admettent point comme eux les autres chrétiens dans leurs affemblées, c'eft ce qui fait que les autres leur ont imputé toutes les

abominations dont les païens accuserent les premiers Galiléens, dont ceux-ci chargerent les gnostiques, dont les catholiques ont chargé les protestans.

On leur a souvent imputé d'égorger un enfant, de boire son sang, & de se mêler ensemble dans leurs cérémonies secrettes, sans distinction de parenté, d'âge, ni même de sexe. Quelquefois on les a persécutés; ils se sont alors enfermés dans leurs bourgades, ont mis le feu à leurs maisons, & se sont jetés dans les flammes. Le czar Pierre I a pris avec eux le seul parti qui puisse les ramener, celui de les laisser vivre en paix. (*D. J.*)

ROSMARE, *voyez* LAMANTIN.

ROSMARINI, (*Géogr. mod.*) riviere de Sicile dans le val Démona. Elle a sa source dans les montagnes Stori, & se jette dans la mer près de l'embouchure du petit fleuve San-Fradello. Cette riviere est le Chydas des anciens. (*D. J.*)

ROSNY, (*Géog. mod.*) bourgade de France dans la Normandie, sur la Seine, entre les villes de Mantes & de Vernon, avec titre de marquisat & un château.

C'est dans ce château que naquit en 1559, Maximilien de Béthune, duc de Sully, l'un des plus grands hommes que la France ait produit, & qui mourut en son château de Villebon en 1641, à 82 ans, après avoir été toujours inséparablement attaché à sa religion & à Henri IV.

Il avoit vu, dit M. de Voltaire, Henri II & Louis XIV. Il fut grand-voyer & grand-maître de l'artillerie, grand-maître des ports de France, sur-intendant des finances, duc & pair, & maréchal de France. C'est le seul homme à qui on ait jamais donné le bâton de maréchal, comme une marque de disgrace. Il ne l'eut qu'en échange de la charge de grand-maître de l'artillerie, que la reine régente lui ôta en 1634. Il étoit très-brave homme de guerre, & encore meilleur ministre; incapable de tromper le roi, & d'être trompé par les financiers. Il fut inflexible pour les courtisans, dont l'avidité est insatiable, & qui trouvoient en lui une rigueur conforme au temps & aux besoins d'Henri IV. Ils l'appelloient le *négatif*, & disoient que le mot de *oui* n'étoit jamais dans sa bouche. Avec cette vertu sévere il ne pouvoit plaire qu'à son maître; & le moment de la mort de Henri IV fut celui de sa disgrace. Il composa dans la solitude de Sully, des *mémoires* dans lesquels regne un air d'honnête homme, avec un style naïf, mais trop diffus. On y trouve quelques vers de sa façon. Voici ceux qu'il fit en se retirant de la cour, sous la régence de Marie de Médicis.

Adieu maisons, châteaux, armes, canons du roi;
Adieu conseils, trésors déposés à ma foi;
Adieu munitions; adieu grands équipages;
Adieu tant de rachats; adieu tant de ménages;
Adieu faveurs, grandeurs; adieu ce temps qui court;
Adieu les amitiés & les amis de cour, &c.

Il ne voulut jamais changer de religion; & comme le cardinal du Perron l'exhortoit à quitter le calvinisme, il lui répondit: « Je me ferai catholique quand vous aurez » supprimé l'évangile; car il est si contraire » à l'église Romaine, que je ne peux pas » croire que l'un & l'autre aient été inspirés » par le même esprit. »

Le pape lui écrivant un jour une lettre remplie de louanges sur la sagesse de son ministere, finissoit sa lettre comme un bon pasteur, par prier Dieu qu'il ramenât sa brebis égarée, & conjuroit le duc de Sully de se servir de ses lumieres pour entrer dans la bonne voie. Le duc lui répondit sur le même ton. Il l'assura qu'il prioit Dieu tous les jours pour la conversion de sa sainteté: cette lettre est dans ses *mémoires. Préface de la Henriade, édit. de 1723.*

Il se signala dans les armes jusqu'à l'âge de 40 ans; il se trouva à la bataille de Coutras, au combat d'Arques, à la bataille d'Ivri, aux sieges de Paris, de Noyon, de Rouen, de Laon, & à toutes les occasions périlleuses. Dans sa place de sur-intendant des finances, il rétablit si bien celles de l'état, qu'il paya deux cent millions de dettes en dix ans, & qu'il remit de grandes sommes dans les trésors de son maître.

Il l'aimoit avec un zele & un attachement inexprimable. Un soir Henri IV lui fit quelques reproches vifs, & mal-à-propos. Ce bon prince y songea pendant la nuit,

& le lendemain de grand matin, il courut à l'arsenal chez Sully, pour réparer sa faute. « Mon ami, lui dit-il, en l'abordant, » j'ai eu tort hier avec vous, je viens vous » prier de me le pardonner. Sire, répondit » Sully, vous voulez que je meure à votre » service, de joie & de reconnoissance. » Voilà le portrait de Henri IV & de Sully.

A la mort funeste de ce grand monarque, arrivée en 1610, le duc de Sully se vit contraint de se rendre dans une de ses terres, & d'y mener une vie privée. Quelques années après, le roi Louis XIII le fit revenir à la cour, pour lui demander son avis sur des affaires importantes. Il y vint quoiqu'avec répugnance. Les jeunes courtisans, qui gouvernoient Louis XIII, voulurent, selon l'usage, donner des ridicules à ce vieux ministre, qui reparoissoit dans une jeune cour, avec des habits & des airs de modes passés depuis long-temps. Le duc de Sully qui s'en apperçut, dit au roi : « Sire, quand le roi votre pere, de glo- » rieuse mémoire, me faisoit l'honneur de » me consulter, nous ne commencions à » parler d'affaires, qu'au préalable on n'eût » fait passer dans l'anti-chambre les bala- » dins & les boufons de la cour. »

M. l'abbé de l'Ecluse a rédigé dans un nouvel ordre les *Œconomies royales* de Sully. C'est un très-bon ouvrage, mais qui n'a point fait tomber le mérite de l'original au jugement des curieux. Il n'a pu insérer dans son abrégé, quantité de choses instructives sur les affaires d'état; & en même temps il a passé sous silence quelques anecdoctes singulieres. Telle est, par exemple, celle qu'on lit dans les *Œconomies*, *p. 219.* « Je me souviendrai toujours, dit M. de » Sully, de l'attitude & de l'attirail bizarre » où je trouvai ce prince (Henri III), dans » son cabinet, en 1586. Il avoit l'épée au » côté, une cape sur les épaules, une petite » toque sur la tête, un panier plein de » petits chiens, pendu à son cou par un » large ruban; & il se tenoit si immobile, » qu'en nous adressant la parole, il ne » remua ni tête, ni pieds, ni mains. » (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

ROSOIR, s. m. (*Luth.*) outil dont les facteurs de clavecins se servent pour percer dans les tables des clavecins & des épinettes, les trous où on met la rose. Cet instrument se rapporte au compas à verge. Il est composé de deux pieces de bois égales, qu'on peut appeller *boëtes*, Au milieu d'une de ces boëtes est fixée une tige carrée de bois, qui y est chevillée & collée. Cette tige traverse l'autre boëte dans laquelle elle peut couler. On fixe cette boëte à l'endroit de la tige, que l'on desserre par le moyen d'une clef, ou d'une visse qui traverse cette même boëte, & qui serre contre la tige. A un des côtés de la boëte est une pointe conique, & vis-à-vis de la boëte est une autre pointe tranchante.

Pour percer une rose avec cet outil, il faut mettre la pointe au centre de la rose, & avec la pointe tranchante (qui doit être éloignée de la pointe du demi-diametre de la rose), tracer un cercle, dans le trait duquel on repassera la pointe autant de fois qu'il sera néceſsaire pour détacher entiérement la piece enfermée dans la circonférence du cercle que la pointe tranchante a tracé. On remplit ensuite le trou avec une découpure, ou grille de carton peint, artistement travaillée, qui est ce qu'on appelle proprement *rose*. *Voyez* CLAVECIN.

ROSPERDEN, (*Géogr. mod.*) petite ville, ou plutôt bourg de France, dans la Bretagne, au diocese & à l'orient de Kimper. (*D. J.*)

ROSPO, *voyez* GLORIEUSE.

ROSS, (*Géogr. mod.*) province d'Ecosse septentrionale, & la plus grande de toutes, car elle s'étend d'une mer à l'autre. Elle est remplie de lacs, de montagnes & de bois; aussi le bétail & les bêtes fauves y abondent. Elle fut annexée à la couronne sous le regne de Jacques III.

Lesley, (Jean) célebre écrivain Ecossois, d'une ancienne famille, naquit à *Ross* en 1527, & devint évêque de sa patrie. Dans les disputes de religion, il prit le parti des catholiques Romains; mais cela ne l'empêcha pas de cultiver les sciences.

Il a publié une histoire Latine, *de origine, moribus & rebus gestis scotorum, à primordio gentis ad annum 1562; simul & regionum ac insularum scotiæ descriptio, Romæ 1578, in-fol.* Il y a du bon dans cet ouvrage; mais l'auteur auroit dû y developper plus de jugement dans la description des provinces,

& s'être abſtenu d'y mêler des contes de vieilles, & des hiſtoires Romaneſques de miracles; cependant il y détaille pluſieurs choſes peu connues ſur les mœurs, les loix & le gouvernement d'Ecoſſe. En parlant des oiſeaux rares du pays, il fait d'aſſez bonnes obſervations ſur le faucon, le coq de bruyeres & autres, & ſur les baleines, les harengs & le ſaumon parmi les poiſſons. Tout l'ouvrage eſt écrit en homme de qualité; il le finit par la réflexion ſuivante, qui eſt d'un galant homme. « Certaines » choſes, dit-il, ſont ſi remplies de per- » fidie, que quoiqu'elles méritaſſent d'être » connues de tout le monde, elles ſont » néanmoins indignes que je prête ma plume » à les écrire, eſtimant devoir dérober à la » connoiſſance des étrangers, des actions » que j'ai ſouvent tâché au péril de ma » vie, d'empêcher mes compatriotes de » commettre. »

Il fit pluſieurs écrits à la gloire & à la défenſe de ſa bonne maîtreſſe, Marie Stuart. Il eſt l'auteur d'un traité qui parut à Liege, en 1571 *in-8°*. dans lequel on prouve que le gouvernement des femmes eſt conforme aux loix divines & humaines. (*D. J.*)

ROSSA *ou* LA ROSA, (*Géogr. mod.*) ville d'Aſie dans l'Anatolie, ſur le golfe de Macri. Quelques-uns croient que c'eſt l'ancienne *Caunus*, ville de Carie, dans la Doride, & célebre pour avoir été la patrie de Protogene. (*D. J.*).

ROSSAL, (*Géogr. mod.*) bourg à marché de la province de Lancaſtre.

Allen ou *Allyn* (Guillaume), qui devint cardinal, naquit ici dans le XV^e^. ſiecle. Il fut fait, en 1558, chanoine d'Yorck, & quand la reine Eliſabeth monta ſur le trône, il quitta ſa patrie & ſe retira dans les Pays-Bas. Quelque temps après il revint en Angleterre, où il demeura trois ans, pendant leſquels il s'érigea en convertiſſeur, & écrivit des ouvrages en faveur de la religion Romaine. Son zele extraordinaire pour l'avancement des intérêts de ſa religion, l'engagea de ſe rendre à Rome où le pape Sixte V le nomma cardinal prêtre, en 1587, & deux ans après archevêque de Malines ſans réſidence. Il mourut à Rome en 1594, âgé de 63 ans.

On l'a dépeint différemment dans les différens partis: mais on convient en général, qu'il étoit ſavant, d'un eſprit actif & courageux, affable & inſinuant dans ſes manieres. Il eſt auteur de pluſieurs ouvrages, tant en Latin qu'en Anglois; & quelques-uns d'eux mériterent dans le temps qu'on y répondît. (*D. J.*)

ROSSANE, ſ. f. (*Botan.*) nom vulgaire qu'on donne à toutes les pêches & pavies qui ſont de couleur jaune; il y en a de différentes groſſeurs, de tardives & de hâtives, dont les unes gardent le noyau, & dont les autres le quittent. *Voyez* PECHER. (*D. J.*)

ROSSANO, (*Géogr. mod.*) en Latin *Ruſcianum* ou *Roſcianum*, ville d'Italie au royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, à 2 ou 3 milles du golfe de Veniſe, au bord d'une petite riviere qui ſe jette dans le Célano, à 10 lieues au nord-eſt de Cozenſa. Cette ville dans le VIIJ^e^. ſiecle, étoit un évêché ſous Reggio: on y transféra enſuite l'évêché de Thurium; & enfin on l'érigea en archevêché vers l'an 1193. *Long.* 34, 26; *lat.* 39, 44.

Cette ville a été la patrie de l'anti-pape Jean XVII, nommé auparavant *Philagathe*, auquel l'empereur Othon III fit couper les mains & les oreilles, & arracher les yeux en 998. C'étoit une barbarie bien odieuſe, vis-à-vis d'un évêque qui étoit homme de mérite, ſavant, & que Creſcentius qui tenoit Rome ſous ſa dépendance avoit fait élire pape, pour l'oppoſer à Grégoire V. (*D. J.*)

ROSSE *ou* ROSS, (*Géogr. mod.*) nom de deux petites villes de la grande Bretagne; l'une eſt dans le comté d'Herefort, ſur la Wye. Elle a droit de marché, & eſt connue par ſes forges. L'autre eſt en Irlande, dans la province de Momonie, au comté de Cork, ſur le bord de la mer; mais depuis que ſon évêché a été réuni à celui de Cork, cette place a dégénéré en ſimple village. (*D. J.*)

ROSSE, ſ. f. (*Maréchal.*) méchant cheval, uſé de vieilleſſe ou de maladie, & qui n'eſt ſenſible ni à l'éperon, ni à la gaule.

ROSSELAER, prononcez ROSSELAR, (*Géogr. mod.*) petite ville du Pays-Bas, dans la Flandre Autrichienne, ſur le chemin

d'Ypres à Bruges, à quatre lieues de la premiere. Elle eſt gouvernée par un bailli, un bourgmeſtre, un penſionnaire, un tréſorier, & des échevins. Il s'y faiſoit autrefois un grand commerce de toiles, mais ce n'eſt plus de même depuis les guerres du dernier ſiecle, & le nombre de ſes habitans diminue tous les jours. *Long.* 20, 32; *latit.* 50, 53. (*D. J.*)

ROSSENA, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, dans le comté de même nom, dont elle eſt le chef-lieu; ce comté eſt enclavé dans le Modenois, qui le borne au nord, à l'orient & au midi; & la Leuza l'arroſe au couchant. (*D. J.*)

ROSSEROLLE, *Voyez* ROUSSEROLLE.

ROSSIGNOL ou ROUSSIGNOL, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ornitholog.*) *roſſignol* franc, *lucinia*, *ſeu philomela*, oiſeau très-connu par ſon chant; il eſt de la groſſeur du chardonneret ou de la gorge-rouge, mais il a le corps un peu plus alongé; toute la face ſupérieure de cet oiſeau eſt d'un roux clair, mêlé d'une teinte de verd; la queue a une couleur rouſſe plus foncée; le ventre eſt blanchâtre. La gorge, la poitrine & la face inférieure des aîles ſont d'un brun obſcur, mêlé d'une teinte de verd, le bec a une couleur noirâtre, & le dedans de la bouche eſt jaune; les pieds ſont d'une couleur de chair obſcur. *Rai ſynop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

Le *roſſignol* avoit toujours été regardé comme un oiſeau de paſſage, cependant l'auteur du *traité du Roſſignol franc* prétend que cet oiſeau ne quitte pas ces climats pour en aller chercher de plus tempérés, il croit qu'il ſe tient caché pendant l'hiver à l'abri du froid. Quoi qu'il en ſoit, cet oiſeau ne paroît en France qu'au commencement d'avril, & on ne le voit plus ſur la fin de ſeptembre; il eſt très-ſolitaire; il ſe plaît dans les lieux où il a un écho; il chante très-agréablement une partie du jour & de la nuit, ſur-tout dans le temps que ſa femelle pond & pendant l'incubation de ſes œufs. Elle fait ordinairement deux pontes chaque année & quelquefois trois; la troiſieme ponte réuſſit rarement, ſur-tout ſi le froid commence trop tôt. Chaque ponte eſt de quatre ou cinq œufs qui ſont d'une couleur bronzée; le nid eſt long, profond, & compoſé de feuilles ſeches de chêne. *Voyez* le *traité du Roſſignol franc.*

Cet oiſeau admirable qui n'eſt que voix, & dont la voix n'eſt qu'harmonie, ſe plaît dans les bois frais, épais & ombrageux, c'eſt-là qu'il conſtruit ſon nid, deux fois l'année, tantôt ſous des buiſſons contre terre, & proche des troncs d'arbres, tantôt dans les arbriſſeaux verts & touffus; il le compoſe de feuilles, de paille & de mouſſe, & le conſtruit un peu en long. Si vous pouvez trouver de ces nids, avec des petits tout jeunes, ne les enlevez point; mais ſi par haſard quelqu'un moins ſage que vous vous en apportoit prenez en le ſoin le plus précieux; mettez ce nid dans un vaiſſeau convenable un peu couvert, juſqu'à ce que les petits puiſſent ſe ſoulever; nourriſſez-les attentivement avec de petits vers de farine, & avec une pâte, dont j'indiquerai dans la ſuite la compoſition; quand les petits *roſſignols* un peu forts, feront prêts à manger ſeuls, vous les mettrez dans une cage que vous placerez auprès d'un bocage, afin qu'ils apprennent leur chant naturel.

Le *roſſignol* mâle a le fondement élevé, l'œil gros, la tête groſſe & rondelette, le bec un peu gros & long, le croupion large avec une rayure au milieu, laquelle ſemble le partager en deux. La femelle a le fondement & la tête plus applatie, le bec court & menu, l'œil petit, le croupion plus étroit, & le pennage plus cendré; donnez-lui la liberté.

Les *roſſignols* aiment extraordinairement les vers qui viennent dans la farine; l'on en trouve quantité chez les pâtiſſiers & chez les boulangers. Les œufs de fourmis font auſſi les délices de ces oiſeaux, & leur ſervent quelquefois de remede quand ils ſont malades.

La cage où l'on met un *roſſignol* qui a été pris au trébuchet ou au petit rêts, doit être d'abord ſans bâtons, & toute environnée de papier appliqué ſur de la mouſſe. Il faut appâteler ce *roſſignol* tous les jours cinq ou ſix fois adroitement, tantôt avec de petits vers en vie, tantôt avec ces mêmes vers mêlés avec de cœur de mouton bien pur, bien battu & haché. Quelque

temps après, on ôtera peu à peu le papier dont la cage est environnée, en y laissant toujours de la mousse ou autre verdure, en sorte que la cage en soit toute couverte; ainsi l'oiseau s'habituera à voir la campagne, & à respirer un air frais; alors les bâtons que vous remettrez dans la cage doivent être garnis de mousse, parce qu'il a coutume de fréquenter les lieux qui en sont tapissés.

La pâte dont on nourrit le *rossignol* se fait ainsi. On prend sur deux livres de farine de pois, demi-livre d'amande douce mondée, quatre onces de beurre, quatre jaunes d'œufs durcis sous la cendre chaude, & bien pilés, ainsi que les amandes; on incorpore le tout après l'avoir mélangé, avec la farine de pois dans une poële à confiture sur un feu de charbon, & l'on remue cette pâte jusqu'à ce qu'elle soit cuite; ensuite on prend une livre de miel & deux onces de beurre, qu'on fait fondre dans un pot de terre neuf, & on en ôte l'écume. Alors il faut que celui qui a la pâte ait une spatule de bois, & qu'une autre personne ait une cueiller, & mettre sur la pâte le miel cueillerée à cueillerée; en même temps celui qui prend soin de la pâte la remuera continuellement jusqu'à ce qu'elle soit bien grenue; on mettra dans cette pâte un peu de safran pour la rendre apéritive. La pâte étant bien grenue & jaune, on la passe dans une passoire, dont les trous sont ronds, & on la fait tomber sur une serviette blanche pour la sécher; quand elle sera seche, on la serrera dans un pot qu'on tient couvert, & où elle se conservera plusieurs mois; c'est là la meilleure nourriture des *rossignols*.

Ils sont fort délicats, sujets à la goutte, à des spasmes, ou trop de graisse ou de maigreur, & à de petits boutons. Si le *rossignol* est trop gras, on le purgera avec une couple de vers de colombier & de l'eau sucrée. Dans la trop grande maigreur, on lui donnera des figues fraîches ou seches émiettées. La goutte lui arrive au bout de deux ou trois ans, & l'on ne peut que la pallier en lui oignant les pates d'un peu de graisse.

Ce n'est pas ici le lieu de parler des différentes especes de *rossignols* connues; je dirai seulement que Pline rapporte qu'un *rossignol* qui étoit un peu blanc fut payé de son temps six grands sesteres, c'est-à-dire, environ sept cens de nos livres. Ce *rossignol* fut donné à cause de sa rareté, à l'impératrice, femme de l'empereur Claudius. (*D. J.*)

ROSSIGNOL DE MURAILLE, *voyez* ROUGE-QUEUE.

ROSSIGNOL DE RIVIERE, *voyez* ROUSSEROLLE.

ROSSIGNOLS, s. m. pl. *terme de Carrier*, les Carriers nomment ainsi les arcs-boutans des fourches qui soutiennent l'arbre de la grande roue des carrieres. (*D. J.*)

ROSSIGNOL, s. m. (*Charpent.*) coin de bois qu'on met dans les mortaises qui sont trop longues, lorsqu'on veut serrer quelque piece de bois, comme jambe de force ou autres. (*D. J.*)

ROSSIGNOL, (*Maréchallerie.*) faire un *rossignol* sous la queue est une opération qu'on fait au cheval poussif outré, pour lui faciliter, à ce qu'on croit, la respiration; voici la maniere de la pratiquer.

On fourre la corne de vache dans le fondement du cheval, puis avec la gouge rouge on perce au dessus à plusieurs fois, jusqu'à ce qu'ayant percé le boyau, elle rencontre la corne, on passe alors une lame de plomb par ce trou; on la fait ressortir par le fondement, & on entortille les deux bouts par dehors, ce qui empêche le boyau de se reprendre à l'endroit du trou.

ROSSIGNOL, *terme de Serrurier*; instrument de Serrurier en forme de crochet, qui leur sert à ouvrir les portes au défaut des clefs, qui sont cassées ou perdues. (*D. J.*)

ROSSIGNOLETTE, s. f. (*Hist. nat. Ornitholog.*) nom que l'on a donné à la femelle du rossignol. *Voyez* ROSSIGNOL.

ROSSOLIS, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond. Le pistil sort du calice, qui est fait en tuyau & devient dans la suite un fruit ovoïde & pointu qui s'ouvre par la pointe & qui renferme des semences arrondies & oblongues. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les

feuilles sont hérissées de poils & percées de trous, d'où on voit sortir de petites gouttes de liqueurs. Tournefort. *inst. rei. herb.* *Voyez* PLANTE.

ROSSOLIS, (*Mat. méd.*) herbe de la rosée ou de la goutte. Toute la plante passe pour pectorale, béchique, incisive, bonne contre l'asthme, la toux invétérée, *&c.* Elle est encore vantée étant prise en infusion, comme un bon céphalique propre contre la migraine, toutes les affections convulsives & les maladies des yeux.

Elle est absolument inusitée dans les prescriptions magistrales; & elle n'est presqu'employée dans les boutiques, qu'à la préparation d'un sirop simple qu'on fait avec l'infusion de ses feuilles, & à celle d'un sirop composé, auquel cette plante donne son nom, & dont voici la description d'après la pharmacopée de Paris: Prenez *rossolis* frais exactement mondé, quatre onces: feuilles fraîches de velar, une once & demie: de pulmonaire, une once: de racine de safran des Indes, en poudre, un scrupule: de réglisse seche, deux gros: raisins secs de damas, mondés, une once: fleurs de tussilage, seches, trois gros: safran oriental, en poudre, vingt grains. Faites infuser toutes ces drogues pendant six heures à la chaleur du bain-marie dans huit livres d'eau commune. Passez & exprimez l'infusion; ajoutez-y quatre livre de sucre; clarifiez & cuisez en consistance de sirop.

La préparation de ce sirop doit être regardée comme peu exacte. C'est encore ici, comme nous l'avons remarqué plusieurs fois ailleurs, *voyez*, par exemple, *Sirop de pomme à l'article* POMME, une infusion dont l'action modérée sur des principes volatils devient absolument infructueuse, puisque ses bons effets sont absolument détruits par la longue décoction à laquelle ces mêmes principes sont ensuite soumis dans la cuite du sirop. Au reste, les divers ingrédiens de cette composition sont d'une nature si diverse, relativement à l'action qu'exercent sur chacun d'eux le menstrue aqueux, & les divers dégrés de chaleur dont ce menstrue est susceptible, qu'il faudroit ou traiter à part quelques-uns de ces ingrédiens, par exemple, la réglisse & le raisin sec qu'il faudroit soumettre à une bonne décoction, tandis qu'on n'exposeroit les autres qu'à une infusion au bain-marie; ou bien il faudroit traiter tous les ingrédiens ensemble par la décoction dans un appareil distillatoire, c'est-à-dire, par la distillation. *Voyez* SIROP. Mais un expédient plus simple & plus commode, c'est d'abandonner ce sirop qui n'a pas de propriétés assez merveilleuses, pour mériter d'être préparé avec tant de soin.

Celui dont nous avons donné la description, n'est presque qu'un sirop blanc, c'est-à-dire, une dissolution de sucre à saturation dans de l'eau: car une infusion de quelques heures ne doit charger que très-légérement cette eau de l'extrait & de la substance muqueuse des ingrédiens demandés pour ce sirop. Cette impregnation, telle quelle, le fait passer cependant pour pectoral ou béchique adoucissant. *Voyez* PECTORAL. (*b*)

ROSSOLIS, s. m. (*Liqueurs.*) liqueur agréable, d'eau-de-vie brûlée, de sucre & de cannelle où l'on ajoute quelquefois du parfum. *Richelet.* (*D. J.*)

ROSSOLIS *de six graines*, (*Pharmacie.*) *ou* clairet de six semences, appellées *carminatives*, savoir, de celles d'anis, de fenouil, d'anet, de coriandre, de carvi & de daucus de Crete. *Voyez* CLAIRET, *Pharmacie.* (*b*)

ROSSUS, (*Géogr. anc.*) ville sur la frontiere de Syrie & de Cilicie, sur le golfe d'Issus. Cette situation est cause que quelques géographes, comme Pline & Ptolomée, la mettent dans la Syrie; & d'autres, comme Strabon, dans la Cilicie. Athénée, *liv. xij, p. 586*, dit, qu'Alexandre donna le gouvernement de Tarse en Syrie à Harpalus. On lit en effet dans le texte ἐν Ταρσῷ τῆς Συρίας; mais c'est véritablement une faute, car Tarse est la capitale de Cilicie, & on ne trouve point de ville du nom de *Tarse* dans la Syrie. Comme Tarse (*Tarsus*) est une ville beaucoup plus fameuse que *Rossus*, il y a toute apparence que les copistes ont changé ce dernier nom qui leur étoit peu ou point connu, en celui de Tarse, qu'ils connoissoient extrêmement. Ajoutons qu'Harpalus n'a jamais eu le gouvernement de Cilicie, puisqu'aucun auteur n'en fait mention, & que ce trésorier d'Alexandre

se sauva à Athènes, selon le rapport d'Arrien, un peu avant la bataille d'Issus, c'est-à-dire, avant qu'Alexandre eût achevé la conquête de la Cilicie. Enfin quelques manuscrits d'Athénée portent avec raison Ροσσῶ, au lieu de Ταρσῶ. (*D. J.*)

ROSTEIN, instrument du métier des étoffes de soie. Le *rostein* est une grosse bobine percée de bout en bout, sur laquelle on devide la grosse soie servant à former la lisiere de l'étoffe, que l'on appelle communément *cordelines* & le *cordon* aussi. *Voyez* Porte-Rostein.

ROSTEN, *ou* REIBEN, (*Hist. nat.*) noms bisarres dont Avicenne s'est servi pour désigner les yeux d'écrevices.

ROSTER, v. act. *en terme de Boutonnier*, c'est l'action de garnir le bas d'un bouton en points de soie, d'or ou d'argent, les uns près des autres, en partageant le bouton en plusieurs parties égales, dont les unes sont couvertes de soie ou d'or cordonnés, & les autres restent en luisant. Pour cet effet, on attache un bout de fil un peu fort au pied du bouton en dessous; on a une aiguille enfilée de soie ou d'or en plusieurs brins; & vis-à-vis de soi une bobine montée sur un rochet, *voyez* Rochet. L'aiguille fichée au commencement & sous la partie qui reste en reluisant, se retire entre cette partie & celle qui sera couverte de cordonnet. Alors en tournant dans les deux doigts majeurs le fil que l'on a mis au pied du bouton, la matiere de la bobine se coule autour de celle de l'aiguille, de la longueur de la partie qu'on en veut couvrir; on repasse l'aiguille sous l'autre, & ainsi du reste. On répete cette opération en faisant cinq ou six tours au bas du bouton: quelquefois aussi on fait plusieurs tours de *rostage* sur le corps du bouton pour le décorer.

Roster, *terme de riviere*, c'est lier quelque chose bien uniment avec une petite corde. Rejoindre un cable de bac, c'est le *roster*.

ROSTIVIE, s. f. (*Marine.*) endroit qui est surlié de plusieurs bouts de corde.

ROSTOCK, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de la Basse-Saxe, au duché de Mecklenbourg sur la Warna, à une lieue de la mer Baltique, à douze au nord-est de Wismar & à trente de Lubeck.

L'origine de cette ville est fort obscure. Quelques savans prétendent qu'elle se nommoit *Lacinium* ou *Laciburgum*, du temps que les *Varni* occupoient le pays avant l'irruption des Vandales. Quoi qu'il en soit, *Rostock* n'étoit qu'un village habité par des pêcheurs en 329. Ce village s'aggrandit insensiblement; & Primislas II, d'autres disent Burevin II, ceignit *Rostock* de murailles en 1262. Cette ville a éprouvé dans la suite différentes révolutions. Le duc de Mecklenbourg en est présentement reconnu le seigneur; mais la ville jouit des mêmes droits & franchises que Lubeck, & elle est gouvernée par divers corps de magistrature. Son université a été fondée en 1490; les évêques de Swerin en sont chanceliers perpétuels. *Long.* suivant Harris, *30, 16, 15; latit. 54, 10.*

Pauli (Simon,) qui devint premier médecin du roi de Danemarck naquit à *Rostock* en 1603, & mourut en 1680, âgé de soixante-dix-sept ans. Il a fait plusieurs ouvrages qui ne sont pas d'un grand mérite; & je mets dans cette classe, sa *Flora Diana* & son *quadripartitum botanicum*. (*D. J.*)

ROSTOF *ou* ROSTOW, (*Géogr. mod.*) ville archiépiscopale de l'empire Russien, capitale du duché de même nom, sur le lac de Kotri, à six lieues de Jaroslaw & à quarante de Moscow. *Long. 58; lat. 57, 6.* (*D. J.*)

Rostof, *le duché de*, (*Géogr. mod.*) duché de l'empire Russien, borné au nord par celui de Jaroslaw, au midi par celui de Moscow, au levant par celui de Susdal, & au couchant par celui de Tuer. *Rostof* ou *Rostow* étoit autrefois le premier duché de la grande Russie après celui de Novogorod, & on le donnoit par appanage aux seconds fils des grands ducs. Mais Jean Basilowitz ne pouvant souffrir de souverains au milieu de ses états, fit massacrer le dernier duc de *Rostow* en 1566, & réunit le duché à son domaine. On ne connoît dans ce duché que la culture de l'ail & des oignons qui font la nourriture des habitans. *Rostof* en est la capitale. (*D. J.*)

ROSTRALE, Colonne, (*Archit.*

colonne

colonne ornée de pouppes & de proues de vaisseaux & de galeres, avec ancres & grapins, ou en mémoire d'une victoire navale, comme la colonne Toscane qui est au capitole; ou pour marquer la dignité d'amiral, comme les colonnes d'ordre dorique qui sont à l'entrée du château de Richelieu, du dessein de Jacques Lemercier. *Daviler.* (*D. J.*)

ROSTRALE, *Couronne* (*Antiquité Romaine.*) *corona rostralis*, couronne relevée de proues & de pouppes de navire, dont on honoroit un capitaine, un soldat qui le premier avoit accroché un vaisseau ennemi, ou sauté dedans. Marcus Vipsanius Agrippa ayant obtenu cette couronne après la défaite de Sextus Pompeius, il fut depuis lors regardé par les Romains avec tant de distinction, qu'on le jugea capable de détrôner Auguste, & de rétablir la république. (*D. J.*)

ROSTRES, s. m. pl. (*Antiq. Rom.*) *rostra*. Les *rostres* étoient un jubé environné de becs de navires. Ce jubé étoit placé devant la cour appellée *hostilia*, où le sénat s'assembloit fort souvent.

On doit se représenter les *rostres* comme une espece de plate-forme dont la base étoit ornée de becs de vaisseaux tout autour. Au dessus de la plate-forme il y avoit un siege ou une espece de tribunal, dit la *tribune aux harangues*, sur lequel montoient les magistrats & ceux qui vouloient parler au peuple. Ce bâtiment régnoit presqu'au milieu de la place Romaine: on en voit encore la figure dans les médailles.

Il y avoit deux *rostres*; *rostra vetera & rostra nova.* Auguste fit élever ces derniers, & les décora des proues de vaisseaux qu'il avoit pris à la bataille d'Actium. Les premiers étoient entourés de becs de navires enlevés sur les Antiates dans le premier combat naval que gagnerent les Romains. (*D. J.*)

ROSTRUM NEMAVIÆ, (*Géogr. anc.*) ville de la Vindélicie. Elle est marquée dans l'itinéraire d'Antonin, sur la route de *Lauriacum* à *Brigantia*, entre Augsbourg & *Campodunum*, à vingt-cinq milles de la premiere de ces places, & à trente-deux milles de la seconde. Simler dit que c'est aujourd'hui Memmingen. (*D. J.*)

ROSWANGEN, (*Géogr. mod.*) ou ROSWEIN ou RUSPEN, petite ville d'Allemagne dans la Saxe, sur la Mulda, près de l'abbaye de Zelle, entre Dobeln & Nossen. (*D. J.*)

ROTS & VENTS, s. m. pl. (*Médecine.*) vapeurs qui s'élevent de l'estomac, & qui se rendent avec bruit par la bouche.

La cause des *rots* est une matiere élastique que la chaleur, l'effervescence, ou la fermentation dilate, qui est retenue un moment, & qui le moment suivant, les obstacles qui s'opposoient à sa sortie venant à cesser, est sortie avec bruit.

L'air, les sels de différente nature, les fruits, les humeurs putrescentes, les végétaux fermentans, fournissent aux *rots* & aux *vents* une matiere dont l'impétuosité & la puanteur varient suivant leur qualité.

Cependant toutes ces choses sortent sans aucun effort, quand elles trouvent les passages libres & ouverts; ainsi l'œsophage & les orifices du ventricule sont, par leur contraction spasmodique & leur relâchement alternatif, les causes de ces symptomes.

C'est cette matiere expulsée qui donne origine aux pets, aux vents, aux borborigmes.

Si ces deux causes, savoir la production des vents & leur resserrement occasioné par les spasmes concourent ensemble, agissent avec force, & durent long-temps, alors la matiere élastique, qui se raréfie par la chaleur, par le mouvement, & par sa propre vertu, venant à être resserrée dans une cavité que la convulsion de ses fibres retrécit, dilate, distend avec douleur les membranes qui la gênent, & comprime les lieux voisins, d'où naissent des anxiétés & des douleurs insupportables, qui disparoissent dès que les vents sont sortis; si la fievre se joint à ces maux, elle cause des douleurs inexprimables.

Le traitement consiste, 1°. à dissiper la matiere par des délayans, les boissons aqueuses, chaudes, un peu aromatiques, par des remedes, qui, en dissipant l'équilibre des sels, font dominer celui qui convient, qui corrige la putréfaction & appaise la fermentation. 2°. A modérer le cours tumul-

tueux des esprits, & appaiser les convulsions par des remedes convenables; tels sont l'opium & les anti-hystériques. 3°. A user de fomentations, d'épithemes chauds, émolliens, anodins & un peu aromatiques, de ventouses appliquées à l'abdomen sans scarification, les lavemens émolliens, purgatifs, légérement irritans.

Le moyen de prévenir ces maladies, c'est de s'abstenir des alimens venteux ou flatueux, tels que les fruits cruds, les légumes, comme les poids, les haricots, les choux & autres alimens qui contiennent une grande quantité d'air.

RÔT, (*Cuisine.*) viande rôtie à la broche; l'on distingue deux sortes de *rôts*, le gros *rôt*, & le petit ou menu *rôt*. Le gros *rôt* est la grosse viande rôtie, comme aloyau, quartiers de veau & de mouton, *&c.* Le menu *rôt* est la volaille, le gibier; enfin, ce qu'on appelle les *petits pieds*.

ROT, s. m. (*Tisseranderie.*) c'est le nom du châssis des tisserans, par les ouvertures duquel passent les fils de la chaîne d'une étoffe; les *rots* s'appellent autrement *peignes*, *lames*, &c. *Savary*. (*D. J.*)

ROT, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Franconie, au margraviat d'Anspach, sur une petite riviere de même nom, & à 5 milles de Nuremberg. (*D. J.*)

ROTATEUR, s. m. *en Anatomie*, est le nom que l'on donne aux muscles obliques de l'œil, nommés ainsi de la direction de leurs fibres circulaires, & de leur action *amateurs*. *Voyez* AMATEUR, OBLIQUE & ŒIL.

ROTATEUR, *le*, (*Sculpt. antiq.*) c'est ainsi qu'on appelle une belle figure déterrée dans les fouilles de Rome, & transportée il y a près d'un siecle dans le palais ducal de Florence.

Cette figure représente l'esclave qui, suivant le récit de Tite-Live, *liv. II*, *ch. iv*, entendit par hasard le projet que faisoient les fils de Brutus, pour rétablir dans Rome les Tarquins, & qui sauva la république naissante, en révélant leur conjuration au consul.

Prodita laxabant portarum claustra tyrannis
Exulibus, juvenes ipsius consulis & quos, &c.
Occulta ad patres produxit crimina servus.
Matronis lugendus. Juvénal, *sat. viij.*

Les personnes les moins attentives remarquent, en voyant cette statue, dit M. l'abbé du Bos, que cet esclave qui se courbe & qui se montre dans la posture convenable pour aiguiser le fer qu'il tient, afin de paroître uniquement occupé de ce travail, est néanmoins distrait, & donne son attention, non pas à ce qu'il semble faire, mais à ce qu'il entend. Cette distraction est sensible dans tout son corps, & principalement dans ses mains & dans sa tête. Ses doigts sont bien placés comme ils doivent l'être, pour peser sur le fer, & pour le presser contre la pierre à aiguiser, mais leur action est suspendue. Par un geste naturel à ceux qui écoutent en craignant qu'on ne s'apperçoive qu'ils prêtent l'oreille à ce qu'on dit, notre esclave tâche de lever assez la prunelle de ses yeux, pour appercevoir son objet sans lever la tête, comme il la leveroit naturellement, s'il n'étoit pas contraint. (*D. J.*)

ROTATION, s. f. terme en usage *dans la méchanique*, pour exprimer le mouvement d'un corps qui roule ou qui tourne. *Voyez* ROUE, *&c.*

ROTATION, *en terme de Géométrie*, signifie la révolution d'une surface autour d'une ligne immobile, qu'on appelle l'*axe de rotation*. *Voyez* AXE.

Les surfaces planes engendrent ou forment des solides par leur *rotation*. *Voyez* SOLIDE & ENGENDRER.

M. de Moivre, dans son *essai sur les usages de la méthode des fluxions*, a donné, ainsi que plusieurs autres auteurs, la méthode pour trouver plusieurs solides engendrés par cette *rotation*. Il remarque que la fluxion de ces solides est le produit de la fluxion de l'abscisse par la base circulaire, dont l'ordonnée est le rayon; & lorsque cette fluxion est intégrable, on trouve la valeur du solide, que l'on peut représenter par un cylindre de même base. Supposant donc que le rapport du carré du rayon ou cercle soit $\frac{\pi}{4}$, & que l'équation qui renferme la nature ou les propriétés d'un cercle dont le diametre est f, soit $yy = fx - xx$;

il s'ensuit que $\frac{4fxdx - 4x^2dx}{n}$ est la fluxion ou la différentielle d'une portion de ſphere ; par conſéquent, cette portion ſera $\frac{4fx^2}{2n} - \frac{4x^3}{3n}$. Or, le cylindre circonſcrit ſera $\left(\frac{4fx - 4xx}{n}\right) xx$. Donc la portion de la ſphere eſt au cylindre circonſcrit, comme $\frac{f}{2} - \frac{x}{3}$ eſt à $f - x$; donc ſi on fait $x = \frac{f}{2}$, on aura la demi-ſphere au cylindre circonſcrit en raiſon de $\frac{2f}{6}$ à $\frac{f}{2}$, c'eſt-à-dire, en raiſon de 2 à 3. *Tranſ. philoſoph.* n. 216.

On peut déterminer, par une méthode à peu près ſemblable, les ſurfaces courbes des ſolides engendrés par cette *rotation ;* car la fluxion de la ſurface eſt le produit de l'arc infiniment petit de la courbe par la circonférence de cercle dont l'ordonnée eſt le rayon. Ainſi dans la ſphere, l'élément ou fluxion du cercle qui l'engendre, eſt $\frac{f\,dx}{2\sqrt{fx - xx}}$, & le rapport du carré du rayon au cercle étant $\frac{n}{2}$, le rapport du rayon à la circonférence ſera $\frac{n}{4}$; donc la circonférence dont l'ordonnée $\sqrt{fx - xx}$ eſt le rayon, ſera $\frac{8\sqrt{fx - xx}}{n}$; donc l'élément de la ſurface eſt $\frac{8f\,dx}{2n}$, dont l'intégrale eſt $\frac{8fx}{2n}$, c'eſt-à-dire, que la ſurface d'une portion de ſphere déterminée par l'ordonnée $\sqrt{fx - xx}$ & par l'abſciſſe x, eſt égale à celle d'un cylindre qui auroit pour hauteur l'abſciſſe x, & pour baſe un cercle décrit du rayon $\frac{f}{2}$ égal au rayon de la ſphere.

Rotation eſt auſſi un terme en uſage dans l'aſtronomie. *Voyez* RÉVOLUTION.

ROTATION DIURNE, *voyez* TERRE & DIURNE.

ROTATION, ſ. f. (*Anatom.*) les anatomiſtes entendent ordinairement par le mot de *rotation*, des mouvemens réciproques d'une partie du corps humain, autour de la longueur ou de l'axe de la même partie, & ils appliquent ſpécialement ce terme aux demi-tours réciproques de la cuiſſe, par leſquels l'homme étant debout, tourne le bout du pied en dehors & en dedans ; mais M. Winſlow étend ce terme à tous les autres demi-tours ſemblables, qui s'obſervent dans les mouvemens du corps humain ; tels ſont ceux de la tête, du cou, du thorax, du baſſin, & même de tout le tronc, par leſquels on tourne ces parties à droite & à gauche.

Columbus, anatomiſte Romain, & contemporain de Véſale, avoit déjà remarqué, dans ſa deſcription des muſcles du bras & des muſcles droits de l'œil, que cette eſpece de mouvement en rond n'eſt que la combinaiſon ſucceſſive de l'action des muſcles releveurs, abaiſſeurs, adducteurs & abducteurs. Ce n'eſt pas ſeulement avec le bras & la cuiſſe que l'on peut faire ce tournoiement, on le peut encore avec l'avant-bras fléchi, la jambe fléchie, la main & le pied ; on le peut auſſi avec la tête & le tronc. La méchanique eſt en effet différente dans les différentes parties. Le mouvement conique du bras & de la cuiſſe ſe fait par une ſeule articulation. Celui de l'avant-bras fléchi & de la jambe fléchie ne ſe peut faire que par le moyen de pluſieurs articulations. Il eſt évident qu'il en faut encore davantage pour la tête & le tronc en pareilles occaſions.

On deſtine communément certains muſcles pour faire la *rotation*, ou les demi-tours réciproques de la cuiſſe, & on les appelle *muſcles rotateurs* de cette partie. Il eſt certain qu'ils y contribuent quand la cuiſſe eſt dans une même ligne droite avec le corps, comme quand on eſt droit debout, ou couché de tout ſon long. Mais la cuiſſe étant fléchie, comme quand on eſt aſſis, ces muſcles ne peuvent point du tout faire cette *rotation*, ni y contribuer en la moindre choſe, car alors ils deviennent abducteurs ou adducteurs, & ceux que l'on borne ordinairement à l'abduction ou l'adduction deviennent rotateurs. Ainſi il faut néceſſairement diſtinguer la *rotation* de la cuiſſe étendue d'avec celle de la cuiſſe fléchie, & non pas attribuer l'une & l'autre aux mêmes muſcles.

On peut encore rapporter à la *rotation* les demi-tours réciproques de la main, que les anatomiſtes appellent *pronation* & *ſupination*, & qui ſe font principalement par

le moyen du rayon ; je dis principalement, parce que M. Winslow a fait voir dans son anatomie, que ce n'est pas toujours le rayon seul qui est mu pour faire la pronation & la supination, comme on le croit & comme on le montre ordinairement. Ces mouvemens de pronation & de supination se font par le moyen de trois os en même temps ; les quatre muscles auxquels seuls on a attribué la pronation & la supination n'y suffisent pas, il en faut encore d'autres, pour les petits mouvemens d'élévation, d'abaissement, d'approche, & d'éloignement de l'extrêmité de l'os du coude. *Voyez les Mémoires de l'acad. des Sciences, année 1729.* (*D. J.*)

ROTATION, (*Astronomie.*) mouvement d'une planete autour de son axe.

La *rotation* des planetes est absolument indépendante de leurs révolutions ; une planete peut suivre son orbite par un mouvement de translation d'occident en orient, sans tourner sur son axe; & elle peut tourner sur un axe quelconque, en sens contraire, & avec une vîtesse quelconque ; une toupie tourne sur une table ou sur son pivot, quoiqu'on l'ait jetée en l'air à une assez grande distance, & quoiqu'on transporte la table d'un côté ou d'un autre ; ainsi le mouvement de *rotation* est absolument indépendant du mouvement de révolution que nous avons considérée, en parlant des loix de Kepler & du systême du monde ; ce n'est que par les observations qu'on peut le déterminer, & c'est ce que nous allons entreprendre.

Jean Bernoulli dans un mémoire de dynamique, où il considere les centres spontanés de *rotation*, fait voir qu'une force de projection appliquée, non pas au centre de la terre, mais un peu plus loin du soleil, & cela de $\frac{1}{160}$ du rayon, donneroit à la terre, supposé ronde & homogene, deux mouvemens assez conformes à ceux que l'on observe ; pour mars il trouve $\frac{1}{318}$; pour jupiter $\frac{2}{479}$ (*Bern. opera, tom. IV, pag. 283*) ; pour la lune on trouve $\frac{1}{150}$. Si l'impulsion primitive eût été appliquée à de plus grandes distances de chaque centre, le mouvement de *rotation* seroit plus rapide.

Nous ne voyons aucune liaison nécessaire entre les durées des *rotations* & celles des révolutions ; cependant M. le Chevalier de Goimpy, dans le (*Journal des Savans, janvier 1769*), a donné des rapports qui pourroient tenir à une loi générale, & M. de Mairan s'en étoit déjà occupé. *Mém. Acad. 1729.*

Pour déterminer l'axe de *rotation* d'une planete & son équateur, on se sert des taches ; prenons pour exemple celles du soleil. On commence par observer la différence de déclinaison, ou bien si l'on se sert d'un quart de cercle, la différence de hauteur & d'azimut entre la tache & le centre : si l'on a observé la différence des passages entre les bords du soleil & la tache *D* (*fig 62 des planches d'Astronom. Supplément des planches*) par le moyen du fil vertical *P B* & du fil horizontal *M G*, on aura la différence de hauteur *C E* & la différence d'azimut *E D* dans la région du soleil, entre la tache & le centre *C* du soleil ; on en conclura facilement la distance *C D* entre la tache & le centre du soleil & l'angle d'azimut *E C D*. Ayant tiré le cercle de latitude *L C I* formant avec le vertical l'angle parallactique *M C I*, l'on abaissera la perpendiculaire *D K* qui sera la différence de longitude, comme *C K* sera la latitude de la tache. Dans le triangle *C D K*, on connoît l'hypotenuse *C D* & l'angle de conjonction *D C K* qui est la somme ou la différence de l'angle parallactique & de l'angle d'azimut, & l'on trouvera la différence de longitude *D K* & la latitude *C K* de la tache observée. La distance *C D* en ligne droite depuis la tache jusqu'au centre, prise sur ce disque apparent du soleil, est la projection ou le sinus d'un arc du globe solaire, dont le centre est au centre même de ce globe ; tout ainsi que nous avons vu dans le calcul des éclipses du soleil que les arcs de la circonférence de la terre projetés sur un plan devenoient égaux à leur sinus. Pour connoître l'arc du globe du soleil qui répond à la ligne droite *C D* ou à la ligne *S M* (*fig. 63.*) ; c'est-à-dire, l'arc de distance, on fera cette proportion : le rayon du soleil réduit en secondes est au cosinus du demi-diametre du soleil, comme la longueur *C D* est au sinus de l'arc qui lui répond, & l'on aura l'arc ou l'angle sous lequel un observateur situé au centre du soleil verroit la tache éloignée de

la terre; car la terre paroît répondre au point *S* ou au pole même du cercle *A R O B D* qui est le limbe du soleil vu de la terre.

La regle que je viens de donner pour cette réduction, est plus exacte que celle qu'avoit donnée Mayer, dans le volume allemand des mémoires de la société cosmographique de Nuremberg en 1748. Pour sentir la vérité de la mienne, il suffit de considérer le rayon *T G* (*fig. 64.*) qui touche le disque solaire en *G*, & forme avec *C A T* l'angle du demi-diametre apparent du soleil *C T G*, d'environ 15′; si cet angle est de 15′, l'angle *T C G* est de 89° 45′, & c'est exactement la perpendiculaire *G H*, ou le sinus de 89° 45′ qui répond à 15′ ou à 900″ que je suppose être le diametre apparent du soleil, ainsi il faudra dire 900″ est au sinus de 89° 45′; comme le nombre de secondes observé pour une autre distance *B E* ou un autre arc *B A*, est au sinus des degrés & minutes de l'arc *A B* qui répond à *B E*.

Nous pouvons actuellement déterminer la longitude héliocentrique de la tache, & sa latitude vue du soleil. Soit *P* & *E* (*fig. 65.*) les poles de l'écliptique sur les globes du soleil, *P R E K* le grand cercle qui sépare l'hémisphere tourné vers la terre, de l'hémisphere opposé; *T* le point du globe solaire où répond la terre, c'est-à-dire, le point qui a la terre à son zénit, ou qui nous paroît répondre au centre même du disque solaire; *M* le point du globe solaire où est la tache; *T M* l'arc de distance déterminé par le calcul précédent, l'angle *M T P* formé par le cercle de latitude *P T* & par le cercle *T M* qui joint le lieu de la terre avec celui de la tache, est composé d'un angle droit *P T L*, & de l'angle sphérique *L T M* qui est le même que l'angle plan *L S M* de la *fig. 63* ou *C D K* de la *fig. 62*, déterminé par observation. Dans le triangle sphérique *M T P* formé sur la convexité du globe solaire, l'on connoît *P T* qui est toujours de 90°, *T M* qui est l'arc de distance, & l'angle *P T M*; on cherchera l'angle *T P M* qui est la différence de longitude entre le lieu de la terre & le lieu de la tache qui répond au point *L* de l'écliptique; l'on trouvera aussi *P M*, qui est la distance de la tache au pole boréal de l'écliptique, d'où l'on déduira facilemeut la latitude héliocentrique *L M* de cette tache. S'il s'agissoit d'une tache de la lune, il y auroit quelques considérations de plus, parce que l'arc *P T* ne seroit plus de 90°.

On ajoutera la différence de longitude trouvée, avec la longitude de la terre (c'est-à-dire, celle du soleil augmenté de 6 signes) si le point *L* est réellement à la droite, ou à l'occident du centre du soleil (*fig. 63 & 65.*); on la retouchera si la tache est dans la partie orientale du soleil, c'est-à-dire, si elle n'a pas encore passé sa conjonction apparente, & l'on aura la longitude de la tache, vue du centre du soleil, c'est-à-dire, le point de l'écliptique, où un observateur situé au centre du soleil, verroit répondre cette tache.

Lorsque par cette méthode on a déterminé trois positions de la tache, vues du soleil, on connoît trois point *X*, *V*, *M*, (*fig. 65.*) d'un petit cercle *R X V M*, par longitudes & latitudes, on peut déterminer le pole de ce petit cercle, & c'est aussi le pole de l'équataur solaire *G H K*, auquel le cercle *M R* est parallele.

Si la longitude héliocentrique d'une tache étoit la même dans les trois observations ce seroit une preuve que le soleil ne tourne point sur son axe; car le centre du soleil ne peut voir une tache répondre toujours au même point du ciel, si cette tache est entraînée par la circonférence du soleil; la longitude héliocentrique d'une tache que nous venons de déterminer, ne change donc que par le mouvement du soleil; mais elle ne change pas uniformément, parce que l'écliptique sur laquelle nous comptons les longitudes, n'est pas l'équateur même du soleil, autour duquel se fait le mouvement du soleil, & sur lequel on a des progrès égaux par la *rotation* uniforme.

Si la latitude d'une tache dans les trois observations étoit constante, tandis que la longitude change, on seroit assuré que la tache tourne parallelement à l'écliptique, c'est-à-dire, autour des pôles même de l'écliptique, qui dans ce cas seroit confondue avec l'équateur du soleil, & cet équateur n'auroit aucune inclinaison.

Si la longitude & la latitude de la tache changent tout-à-la-fois, comme on l'observe réellement, c'est une preuve que la tache décrit un parallele à quelqu'autre cercle que

l'écliptique, d'où il suit que l'équateur du soleil est incliné sur l'écliptique.

Si nous avions une suite d'observations d'une tache pendant une demi-révolution autour du soleil, dans le temps où le soleil est dans les nœuds de son équateur, nous verrions cette tache à sa plus grande & à sa plus petite latitude, la différence de ces deux latitudes donneroit le double de l'inclinaison de l'équateur solaire; car soit *A B* (*fig. 63.*) le diametre de l'équateur solaire, *K E* l'écliptique, *R O* la moitié du parallele de la tache; les latitudes *O E* & *K R* de cette tache (quand elle est sur le cercle *A R O E* de ses plus grandes latitudes), different entr'elles du double de *E B*, c'est-à-dire, du double de l'inclinaison de l'équateur solaire, puisque dans l'une des observations, la latitude *E O* de la tache est plus grande que *B O* de la quantité *B E*, & que dans l'autre observation, la latitude *K R* est au contraire plus petite que *A R* ou *B O* de la même quantité *A K* = *E B*. Si l'une des latitudes observées étoit boréale & l'autre australe, ce seroit la demi-somme des deux latitudes extrêmes, ou de la plus grande & de la plus petite, qui donneroit l'inclinaison de l'équateur solaire. Mais au défaut des deux latitudes extrêmes, on peut conclure l'inclinaison de l'équateur de l'inégalité des trois latitudes observées.

Il a plusieurs manieres de résoudre ce problême, je les ai toutes expliquées dans mon *Astronomie*, celles de M. Cassini & de M. de l'Isle étoient insuffisantes, mais on trouvera la formule ci-après au *mot* TACHE. Quant à présent, je ferai remarquer qu'il seroit aisé par de fausses positions sur l'inclinaison & le nœud de l'équateur de la planete, & sur la distance de la tache à cet équateur, de satisfaire aux trois longitudes & aux trois latitudes observées; je suis étonné qu'on ne s'en soit pas servi plusieurs fois pour constater, mieux qu'on ne l'a fait, la position de l'équateur solaire.

Au moyen de l'inclinaison & du nœud de l'équateur du soleil, il faut réduire à cet équateur toutes les longitudes des taches qui ont été observées par rapport à l'écliptique; car ces longitudes rapportées à l'écliptique ne sont pas suffisantes pour donner la durée de la révolution d'une tache, ou celle de la *rotation* du soleil qui se fait dans le plan de son équation, à moins qu'on n'eût observé le retour d'une même tache à une même latitude: ce mouvement est inégal sur l'écliptique, mais il est uniforme & proportionnel au temps sur l'équateur du soleil; il faut donc y rapporter les mouvemens des taches. Pour cela, on les doit calculer par le moyen de quatre analogies ordinaires, comme l'ascension droite & la déclinaison; supposons que *N L* (*fig. 66*) soit l'équateur d'une planete, *P* le pôle de l'équateur, *N* le nœud, *Y* le point équinoxial, *M L* l'arc perpendiculaire abaissé du lieu *M* de la tache de l'équateur, *M B* la latitude de la tache ou l'axe perpendiculaire sur l'écliptique, *Y B* la longitude observée, *N B* la distance de la tache au nœud comptée sur l'écliptique: dans le triangle *M N B*, on trouvera *M N* & l'angle *M N B*, auquel on ajoutera ou dont on ôtera l'angle *B N L* de 7^d. s'il s'agit du soleil, pour avoir l'angle *M N L*; dans le triangle *M N L*, on cherchera *M L* distance de la tache à l'équateur, & la distance *N L* de la tache au nœud *N*, mesurée le long de l'équateur de la planete.

En faisant la même chose pour une autre observation, l'on aura le mouvement d'une tache sur l'équateur de la planete, pour l'intervalle de temps qu'il y a entre deux observations; il suffira d'une simple analogie pour trouver la durée de la *rotation* entiere, car le moment observé est à 360°, comme l'intervalle de temps observé est au temps de la *rotation* toute entiere par rapport au nœud *N*; or, ce nœud est sensiblement fixe: ainsi l'on aura la durée de la *rotation* absolue par rapport à l'équinoxe, d'où il sera aisé de le trouver par rapport aux étoiles fixes, mais la différence est insensible.

C'est ainsi qu'on a trouvé en observant les taches du soleil, qu'il a un mouvement de *rotation* qui est de 27 jours 12 heures 20 minutes par rapport à nous, mais qui s'acheve réellement par rapport à un point fixe dans l'espace de 25 jours 14 heures 8 minutes, autour d'un axe, qui est incliné de 7 degrés sur l'axe de l'écliptique; c'est ce que l'on a reconnu par le mouvement des taches du soleil. *Voyez* ci-après TACHES;

L'équateur solaire coupe l'écliptique à deux signes & deux degrés de longitude.

La lune a une *rotation* dont la durée est égale à sa révolution; son équateur est incliné d'un degré & demi sur l'écliptique, & coupe toujours l'écliptique au même point que l'orbite de la lune. *Voyez* LIBRATION.

Mercure est toujours trop loin de nous, trop engagé dans les crépuscules ou dans les vapeurs de l'horizon, & trop petit pour qu'on puisse distinguer des taches sur son disque, & examiner la durée de sa *rotation*: elle est donc inconnue.

La *rotation* de Vénus est très-difficile à observer; M. Cassini qui avoit déterminé avec le plus grand succès la *rotation* de Jupiter & celle de Mars, par des observations très délicates, essaya en 1666 d'observer celle de Vénus; ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'il y apperçut une partie claire, située proche de la section de lumiere; elle lui parut achever son mouvement en moins d'un jour (*journal des savans*, décembre 1667.) Quoique M. Cassini eût observé ces taches de Vénus en Italie, il n'a jamais pu les distinguer à Paris, avec les meilleures lunettes.

M. Bianchini, dans les années 1726, 1727 & 1728, observa aussi les taches de Vénus, & il jugea que la révolution de Vénus autour de son axe n'étoit point de 23 heures, comme M. Cassini l'avoit dit, mais de 24 jours & 8 heures du septentrion vers le midi, dans la partie que nous voyons; il jugea que le pôle boréal de cette révolution répondoit à 10 secondes 20 degrés de longitude, & étoit élevé de 15 degrés seulement sur l'écliptique. Il publia sur cette matiere un grand ouvrage intitulé: *Hesperi & phosphori nova phenomena.* Mais M. Cassini soutient que ces observations peuvent se concilier avec une *rotation* de 23 heures 22 minutes (*Mém. acad.* 1732. *Elem. d'Astronomie, page* 519.) On croit assez généralement que M. Cassini a raison.

M. Cassini observa les taches de Mars, en 1766; & elles lui firent connoître que Mars tourne sur son axe en 24 heures 40 minutes; il publia pour lors un mémoire à ce sujet, qui a pour titre: *Martis circa proprium axem revolubilis observationes bononienses. Bononiæ, 1666, in-fol.* dans lequel on voit que l'axe de Mars est à peu près perpendiculaire à son orbite autant qu'on en peut juger par des taches qui sont peu propres à cette détermination. Il observa encore ces taches à Paris en 1670. M. Maraldi les observa en 1704 & 1706, & trouva aussi la durée de sa *rotation* de 24 heures 39 minutes; ces taches de Mars sont fort grandes, mais elles ne sont pas toujours bien terminées, & changent souvent de figure d'un mois à l'autre; cependant elles sont assez apparentes pour qu'on soit assuré de la *rotation* de Mars. *Mém. academ.* 1706, 1719, 1720, *Elémens d'Astronomie, page 457.*

La durée de la *rotation* de Jupiter, indiquée par les taches dont M. Cassini observa le mouvement en 1665, est de 9 heures 55 minutes 50 secondes; & lorsque M. Maraldi revit en 1713 la même tache, qui depuis 50 ans avoit disparu & reparu plusieurs fois, il trouva la durée de cette *rotation* de 9 heures 56 minutes, comme M. Cassini l'avoit trouvée en 1665. On peut voir au sujet des taches de Jupiter & des variations de ses bandes, différens mémoires de M. Cassini & de M. Maraldi, *Mém. acad. 1699, 1708, 1714; anciens mémoires, tome II, page 104, tome X, page 1, 513 & 707.*

M. Cassini écrivoit le 12 octobre 1665 à M. l'abbé Falconiers, que les ombres des satellites avoient cette année-là un mouvement parallele aux bandes de Jupitar; or, Jupiter étoit alors dans les nœuds de ses satellites: donc les orbites des satellites sont paralleles aux cercles des bandes, & l'équateur de Jupiter dans le même plan que les orbites des satellites, c'est-à-dire, incliné d'environ 3 degrés sur l'orbite de Jupiter; cela produit dans Jupiter une espece d'équinoxe perpétuel: mais cette quantité d'inclinaison ne peut s'observer avec précision, à cause de la petitesse de son disque.

L'applatissement de Jupiter est une des conséquences de son mouvement de *rotation*. Il fut observé par M. Cassini avant l'année 1666, comme on le voit dans un ouvrage Latin sur les taches des planetes, dont il n'y a jamais eu que les premieres feuilles d'imprimées. M. Maraldi m'a fait voir ce fragment, *in-folio*, relié avec plusieurs autres

ouvrages de M. Cassini, faits avant son arrivée en France, & lorsqu'il habitoit encore l'Italie. M. Picard observa aussi l'applatissement de Jupiter; depuis ce temps là M. Pound mesura les diametres de Jupiter, & trouva l'applatissement entre $\frac{1}{10}$ & $\frac{1}{14}$; des observations encore plus récentes & plus exactes, que M. Shore m'a communiquées, & qu'il a faites avec une héliometre achromatique, donnent aussi le rapport de 13 à 14 entre le diametre de Jupiter d'un pôle à l'autre, & le diametre de son équateur; ce rapport est conforme à la théorie (*Voyez* Newton *princip. pag. 415, tome III, pag. 91, édit. 1742;* M. Clairaut, *figure de la terre, pag. 195 & 305.*) Je me suis servi de ce rapport pour trouver la figure de l'ombre de Jupiter dans les éclipses des satellites dont le calcul exige la considération de la figure de Jupiter. *Voyez* mon *Astronomie.*

Cet applatissement de Jupiter a paru quelquefois moindre; M. Cassini jugea même que son disque étoit absolument rond en 1690, (*anciens mémoires, tome II, p. 108.*); mais les observations que je viens de rapporter ont été faites plusieurs fois, & rendent le fait incontestable.

Les bandes obscures que l'on voit sur le disque de Jupiter furent remarquées d'abord à Naples par deux jésuites, Zuppi & Bartoli, & en 1633 par Fontana qui en figura trois (*Novæ cœlest. & terrest. observ.* Neupol. 1646); Hévélius (*Selenog. pag. 15*) Le P. de Rheita, le P. Riccioli, le P. Grimaldi, les observerent aussi (*Astron. reform. pag. 370*). Jos. Campani qui fit à Rome d'excellentes lunettes, observa dans Jupiter le premier juillet 1664, quatre bandes obscures & deux blanches au rapport de M. Cassini. Il y a des temps où ces bandes paroissoient très-peu; elles ne sont pas également bien marquées dans toute la circonférence de son globe; il y a des bandes interrompues. (*Elem. d'Astron. p. 407*). En 1691 on vit jusqu'à 7 ou 8 bandes obscures fort près les unes des autres; souvent on n'en distingue qu'une ou deux; en 1773 on en voyoit beaucoup, aussi Jupiter étoit périhélie & périgée, le plus près de nous qu'il fût possible.

M. Cassini ne put appercevoir sur le globe de Saturne aucun point remarquable, dont le mouvement pût faire distinguer sa *rotation;* nous sommes donc à cet égard dans la même incertitude que par rapport à Mercure, & nous ignorons même si Saturne a un mouvement sur son axe; mais il est probable que sa *rotation* se fait dans le plan de son anneau. (*M.* DE LA LANDE.)

ROTE, s. f. (*Hist. mod.*) est le nom d'une cour ou jurisdiction particuliere établie à Rome pour connoître des matieres bénéficiales de toutes les provinces qui n'ont point d'indult pour les agiter devant leurs propres juges. *Voyez* BÉNÉFICE.

Cette cour est composée de 12 conseillers qu'on nomme *auditeurs de rote.* Ils sont tirés des 4 nations: d'Italie, France, Espagne & Allemagne: il y en a 3 Romains, un Florentin, un Milanois, un de Boulogne, un de Ferrare, un Vénitien, un François, deux Espagnols, & un Allemand. Chacun d'eux a sous lui 4 clercs ou notaires, & le plus ancien des auditeurs fait l'office de président. On porte à leur tribunal toutes les causes bénéficiales, tant de l'intérieur de Rome que de l'état ecclésiastique, lorsqu'il y a appel; ils jugent de plus toutes les causes civiles au dessus de 500 écus.

On les appelle aussi *chapelains du pape*, parce qu'ils ont succédé aux anciens juges du sacré palais, qui donnoient leurs audiences dans la chapelle du pape. *Voyez* CHAPELAIN.

A l'égard de la dénomination de *rote*, qui vient de *rota*, roue, quelques auteurs la font venir de ce que les plus importantes affaires de la chrétienté roulent, & pour ainsi dire, tournent sur eux. Ducange fait venir ce mot de *rota porphyretica*, parce que le carreau de la salle où ils s'assembloient d'abord, étoit de porphyre, & fait en forme de *roue;* & d'autres enfin de ce que les auditeurs de *rote*, quand ils jugent, sont rangés en cercle.

Le revenu de ces places peut monter à environ mille écus par an, & c'est le pape qui les paie. Il leur est défendu sous peine de censure, de recevoir aucune autre rétribution pour leurs sentences, même par forme de présent. Pour qu'une affaire soit décidée à la *rote*, il faut trois sentences consécutives dont la derniere contient les raisons, autorités

rités ou motifs sur lesquelles est fondé le jugement, & lorsqu'il est rendu, les parties ont encore la ressource de la requête civile, au moyen de laquelle la cause peut être portée & revue devant le pape à la signature de grace.

Les audiences de la *rote* se tiennent tous les lundis, hors le temps des vacances qui commencent la premiere semaine de juillet, & durent jusqu'au premier octobre. La rentrée est annoncée par une nombreuse cavalcade, où les deux derniers auditeurs de *rote* se rendent au palais, suivis de tous les officiers inférieurs de leur tribunal & de plusieurs gentilshommes que les cardinaux, ambassadeurs, princes & seigneurs Romains envoyent pour leur faire cortege; & l'un des deux prononce une harangue latine sur quelque matiere relative aux fonctions du tribunal de la *rote*, & en présence des autres auditeurs qui se sont rendus au palais apostolique. C'est encore un des privileges des auditeurs de *rote*, que de donner le bonnet de docteur en l'un & l'autre droit aux sujets qu'ils en jugent capables.

ROTE, (*Luth.*) Ducange parle d'un instrument de musique nommé *rote*, & cite quelques auteurs qui le nomment dans leurs écrits; il paroît par quelques passages que ce devoit être une espece de guitare. (*F. D. C.*)

ROTELEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le margraviat de Bade-Dourlach, à une lieue de Bâle, avec un château. (*D. J.*)

ROTENBERG, *ou* RODENBORG, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Westphalie, dans l'évêché & près de Ferden.

Il y a une petite ville du même nom en Franconie, dans l'évêché de Wurtzbourg. (*D. J.*)

ROTENBURG, (*Géogr. mod.*) prononcez *Rotenbourg*. Il y a quatre villes de ce nom en Allemagne.

1°. *Rotenburg*, ville libre & impériale, dans la Franconie, sur la riviere de Tauberg. Elle fut fondée au commencement du vj^e^. siecle, & ses habitans étoient encore payens. L'empereur Frédéric I, l'érigea en ville libre de l'empire. Les troupes Suédoises, Françoises, Impériales & Bavaroises la prirent, & la ruinerent tour-à-tour dans le dernier siecle. Tous les habitans de cette ville & du comté de son nom sont luthériens. *Long* 27, 45; *latit.* 49, 20.

2°. *Rotenburg*, ville de Suabe, au comté d'Hohenberg, sur le Necker, à 5 lieues au couchant de Tubingen, avec un château de même nom & titre de comté. *Long.* 26, 28; *lat.* 48, 24.

3°. *Rotenburg*, petite ville de l'évêché de Spire appartenante à l'évêque de Spire.

4°. *Rotenburg*, ville du pays de Hesse, située entre des montagnes, sur la riviere de fluda, avec un château bâti en 1574 par Guillaume IV, landgrave de Hesse.

Cetre ville est petite; mais elle a été illustrée par la naissance de *Dithmar* (*Juste-Christophe*), auteur de plusieurs ouvrages curieux. Voici les principaux: 1°. *dissertationes academicæ ex jure publico naturali & historiâ*, &c. *Lipsiæ*, 1737, *in-4°*. La plupart de ces pieces roulent sur des matieres intéressantes à l'Allemagne, comme de l'origine des électeurs, du faux Valdemar, prétendu margrave de Brandebourg, *&c.* 2°. *Caii Cornelii Taciti, de situ, moribus & populis Germaniæ, libellus. Francof.* 1725. L'auteur y a joint un commentaire perpetuel & historique sur les noms, la situation, les actions des peuples de l'Allemagne, les sociétés qu'ils ont formées, leurs mœurs, leurs droits, l'origine de leurs coutumes, *&c.* c'est le meilleur ouvrage qu'on ait sur la Germanie de Tacite. L'édition est fort jolie, mais elle a un grand défaut, c'est d'être peu correcte. 3°. Histoire & description de l'ordre de S. Jean, à Francfort sur l'Oder 1728, *in-4°*. en Allemand, avec des planches. 4°. *Commentatio de ordine militari de balneo*. Francfort, 1729, *in-fol.* Le roi George premier, ayant voulu rétablir l'ordre de chevalerie du bain, M. Dithmar fit alors cet ouvrage auquel il a joint les statuts de cet ordre en Anglois, avec une traduction Latine. 5°. Introduction à la connoissance des sciences qui concernent l'administration des domaines, des finances & de la police. Francfort, 1730, *in-8°*. en Allemand. L'auteur est mort en 1737, à 60 ans. *Voyez* sa vie dans la *biblioth. german. tom. XLII. art.* 9. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROTENFELS, (*Géogr. mod.*) nom de

deux petites villes d'Allemagne, dont l'une est sur la Moër, dans l'évêché de Wurtzbourg, & appartient à l'évêque; l'autre dans l'évêché de Spire, appartient pareillement à l'évêque de Spire. Il y a aussi une seigneurie de *Rotenfels*, qui forme dans l'Algow un bailliage assez étendu, dont le bourg de même nom est le chef-lieu. (*D. J.*)

ROTENMANN, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, dans la haute Stirie, dans la vallée de Palten, & à huit milles de Leuben. Lazius prétend que cette ville est le *Castra-montana Antonini;* mais il n'apporte pour preuves que de foibles conjectures. (*D. J.*)

ROTER v. n. (*Gram.*) *voyez* l'article ROTS & VENTS.

ROTER *sur l'avoine*, se dit d'un cheval dégoûté qui ne veut pas manger son avoine, ou de celui à qui on en a trop donné, & qui ne sauroit l'achever. *Roter sur la besogne*, se dit d'un cheval paresseux ou sans force qui ne sauroit fournir son travail.

ROTERDAM, (*Géogr. mod.*) ou plutôt *Rotterdam*, ville des Pays-Bas, dans la Hollande, sur la droite de la Meuse, à 3 lieues de la Haye, à 2 de Delft, & à 5 de la Brille.

Il ne faut point douter que son nom ne vienne de ce qu'elle fut bâtie à l'embouchure de la Rotte; on ne sait point en quel temps, mais on sait qu'environ l'an 1270, elle fut érigée en ville; car on y fit des remparts & on lui donna des privileges. Sa situation sur la Meuse lui est extrêmement favorable pour le commerce; cette riviere qui en cet endroit a près d'une demi-lieue de largeur, lui forme un port assez profond, pour que les plus gros vaisseaux viennent charger jusqu'au milieu de la ville, à la faveur d'un canal, où les eaux de la Meuse entrent par la vieille tête. Cette commodité pour charger & pour décharger, est cause qu'il se fait plus d'embarquemens à *Rotterdam* qu'à Amsterdam. En levant l'ancre à *Rotterdam*, on peut d'abord cingler en pleine mer, qui n'en est éloignée que de six lieues; de sorte que les vaisseaux qui partent, peuvent s'y rendre dans une marée; au lieu qu'à Amsterdam on est obligé d'aller faire le tour des isles du Texel.

Quoique *Rotterdam* ait le dernier rang parmi les villes de la province, elle ne le cede cependant en richesses & en beauté qu'à Amsterdam; elle est le siege de l'amirauté de la Meuse. Elle est arrosée de sept canaux ornés de quais & d'allées d'arbres. Les maisons y sont à la moderne & très-propres. La bourse est un beau bâtiment, ainsi que l'hôtel-de-ville, les arsenaux & les maisons des compagnies des Indes. Le gouvernement est entre les mains de vingt-quatre conseillers, dont quatre sont bourgmestres. *Long.* suivant Cassini, 22, 21′; 30″; *lat.* 51, 55′, 45″.

Rotterdam est la patrie d'*Erasme*, & elle a érigé une statue à la mémoire de cet illustre personnage. Voilà en deux mots l'éloge de cette ville. Si Homere avoit été aussi estimé durant sa vie qu'il l'a été après sa mort, plusieurs villes eussent vainement aspiré à la gloire de l'avoir produit; car celle qui auroit eu véritablement cet avantage, en auroit donné promptement des preuves incontestables; mais aucune dispute sur la patrie d'Erasme, la grande réputation où il a été pendant sa vie, a prévenu ces sortes de litiges. *Rotterdam* a compris de bonne heure ses intérêts, & a tellement affermi les titres de sa possession, qu'on ne sauroit plus la lui disputer. Il a fallu être alerte; car le temps auroit pu jeter mille doutes sur ce point, puisque la mere d'Erasme, dont la condition étoit médiocre, n'avoit cherché à *Rotterdam* que les moyens de cacher cette naissance.

Elle arriva le 28 octobre 1467, & l'enfant dont elle accoucha, devint le plus bel esprit & le plus savant homme de son siecle. Ayant perdu son pere & sa mere, ses tuteurs l'obligerent de prendre l'habit de chanoine régulier dans le monastere de Stein, proche Tergou, où il fit profession malgré lui en 1486, & où il s'amusa quelque temps à la peinture. Ensuite il alla étudier à Paris au college de Montaigu. De Paris il passa en Angleterre, où il s'accommoda merveilleusement de l'érudition & des autres avantages de ce royaume.

Il marque en divers endroits qu'il étoit charmé de ce pays-là, où il avoit rencontré plusieurs illustres Mecènes, & le triomphe des sciences. Il avoue ingénument que le grand éclat des lettres dont il avoit félicité

l'Angleterre, commençoit à l'en rendre un peu jaloux. Il prétend même que les gens doctes dont elle abondoit en toutes sortes de sciences, pouvoient être un objet d'envie pour l'Italie. Il remarque que cette gloire étoit un ancien partage de la nation, & il nous apprend que les grands seigneurs s'y distinguoient en particulier par la culture des sciences: ce qui est encore aujourd'hui un avantage en quoi la noblesse Angloise surpasse celle de toutes les autres nations du monde.

S'il disoit tant de bien de l'Angleterre, lorsqu'il en parloit sérieusement, il n'en faisoit pas une description moins pleine d'attraits, lorsqu'il prenoit son style enjoué. Voyez ce qu'il écrivit à Andrelin, pour l'attirer en ce pays-là. *Si Britanniæ dotes satis pernosces, Fauste, & tu alatis pedibus huc accurreres, etsi podagra tua non fineret, Dædalum te fieri optares. Nam ut è plurimis unum quiddam attingam; sunt hic nymphæ divinis vultibus, blandæ, faciles, & quas tu tuis camœnis facilè anteponas. Est prætereà mos nunquam satis laudatus. Sive quò venias, omnium osculis exciperis; sive discedas aliquò, osculis dimitteris, redis redduntur suavia; venitur ad te, propinantur suavia; disceditur abs te, dividuntur basia; occurritur alicubi, basiatur affatim; denique quocunque te moveas, suaviorum plena sunt omnia. Quæ si tu, Fauste, gustasses semel quàm sint mollicula, quàm fragrantia, profectò cuperes non decennium solum, ut* Solon *fecit, sed ad mortem usque in Angliâ peregrinari. Epist. X, lib. V. p.* 315. Vous voyez que les Angloises ne lui plaisoient pas moins que les Anglois.

Erasme vola d'Angleterre en Italie qu'il n'avoit pas encore vu. Il séjourna à Boulogne, à Venise où il publia ses adages, ensuite à Padoue, & enfin à Rome, où sa réputation étoit grande, & où il fut très-bien reçu du pontife & des cardinaux, particuliérement du cardinal de Médicis, qui fut depuis le pape Léon X.

En 1509, il fit un second voyage à Londres, & demeura chez Thomas Morus, chancelier d'Angleterre. C'est-là qu'il composa en Latin l'éloge de la folie; mais finalement ne trouvant point dans cette isle l'établissement que ses amis lui avoient fait espérer, il se vit obligé de se rendre en Flandres, où Charles d'Autriche, souverain des Pays-Bas, qui fut depuis empereur sous le nom de *Charle-quint*, le fit son conseiller d'état & lui assigna une pension de 200 florins, dont il fut payé jusqu'en 1525.

Il ne tint qu'à lui d'être cardinal. Il le seroit devenu sans doute sous le pape Adrien VI, s'il eût voulu lui aller faire sa cour, comme il en fut instamment sollicité par ce pape même, son compatriote, son ami & son compagnon d'études. Sous Paul III, l'affaire fut encore poussée plus loin: le cardinalat devint un fruit mûr pour Erasme; il ne lui restoit pour le cueillir, qu'à vouloir tendre la main. Il aima mieux se rendre à Bâle, où il publia plusieurs ouvrages, se plut dans cette ville, & y mourut le 12 de juillet 1536. Il y fut enterré honorablement, & l'on y fait encore beaucoup d'honneur à sa mémoire.

Il seroit superflu de remarquer ici qu'Erasme étoit un des plus grands hommes de la république des lettres; on lui doit principalement dans nos pays la renaissance des sciences, la critique, & le goût de l'antiquité. C'est un des premiers qui ait traité les matieres de religion avec la noblesse & la dignité qui conviennent à nos mysteres. Il étoit tolérant, aimoit la paix, & en connoissoit tout le prix. Sa dissertation sur le proverbe *dulce bellum inexpertis*, prouve bien qu'il avoit profondément médité sur ce sujet, les grands principes de la raison, de l'évangile & de la politique. Mais il eut beau vivre & mourir dans la communion Romaine, & essuyer pour cette raison, bien des injures de quelques zélés protestans, il n'en a pas été moins maltraité durant sa vie & après sa mort, par plusieurs écrivains catholiques. C'est en vain qu'il vit avec joie les premieres démarches de Luther, & qu'il s'affligea, lorsqu'il crut le luthéranisme prêt à se perdre, il n'en fut pas moins accablé d'invectives par Luther, & par quelques autres plumes du même parti; enfin ses sentimens modérés lui firent des ennemis dans toutes les sectes.

Il étoit d'une complexion délicate, & de la plus grande sobriété; quant à l'amour, il reconnoît qu'il n'en fut jamais l'esclave; *veneri*, pour me servir de ses termes, *nun-*

quam servitum est, ne vacavit quidem in tantis studiorum laboribus; c'est très-bien dit, car l'oisiveté & la bonne chere sont les nourrices de la luxure.

Holbein, son ami particulier, fit son portrait à demi-corps, que Beze orna d'une épigramme qu'on a fort louée, & qui n'a que du faux brillant; la voici cette épigramme.

Ingens ingentem quem personat orbis Erasmum:
Hic tibi dimidium picta tabella refert.
At cur non totum? Mirari desine, lector,
Integra nam totum terra nec ipsa capit.

La pensée de Beze est une fausse pensée, parce qu'un peintre n'a pas plus de peine à faire un portrait grand comme nature, lorsque c'est le portrait d'un savant ou d'un héros dont la gloire vole par-tout, que quand c'est le portrait d'un paysan qui n'est connu que dans son village.

La bonne édition des œuvres d'Erasme, est celle d'Hollande, en 1703, *onze vol. fol.* Ils contiennent des traités en presque tous les genres; grammaire, rhétorique, philosophie, théologie, épitres, commentaires sur le nouveau testament, paraphrases, traductions, apologies, *&c.* Tous ces traités sont écrits avec une pureté & une élégance admirable.

Au plus bel esprit de son temps, joignons un des premiers hommes de mer du dernier siecle, que *Rotterdam* a vu naître dans son sein; c'est de Corneille Tromp que je veux parler, fils du grand Tromp; il marcha sur ses traces, & fut le digne rival de Ruiter. Brandt a écrit sa vie; elle est intéressante, mais ce n'est pas ici le lieu d'en donner l'extrait; il suffit de dire que Tromp se trouva à plus de vingt batailles navales, & qu'il portoit par tout la terreur & la victoire; c'étoient alors les jours brillans des beaux faits de la Hollande Le comte d'Estrade écrivoit au roi de France, en 1666 « Tromp » a combattu en lion sur six vaisseaux, les » uns après les autres; mais il s'étoit engagé » trop avant, & a obligé Ruiter de tout » hasarder pour le retirer, ce qui a bien » réussi, & ce qui pourroit le faire périr » avec toute la flote une autre fois. »

La réputation qu'il s'étoit acquise dans le monde, étoit si grande, qu'au retour de la paix le roi de la Grande-Bretagne souhaita de le voir, & les comtes d'Arlington & d'Offory furent chargés de cette négociation. Tromp se disposa à répondre à l'honneur que le roi lui faisoit, & le prince d'Orange lui-même l'accompagna jusqu'à la Brille, le 12 janvier 1675.

Il se mit en mer avec trois yachts qui l'attendoient; les ducs d'York, de Monmouth, de Buckingham, & grand nombre d'autres seigneurs, allerent au devant de lui, & le concours du peuple fut extraordinaire; le roi l'honora de la qualité de baron, la rendit héréditaire dans sa famille, & lui fit présent de son portrait enrichi de diamans. Au mois de juin de cette même année, il commanda la flotte de quarante vaisseaux Danois & Hollandois, contre les Suédois, & remporta la victoire; le roi de Danemarck lui donna l'ordre de l'éléphant, & la qualité de comte.

La guerre s'étant allumée avec la France, le roi Guillaume III le nomma en 1691, pour commander la flote des états; mais peu de mois après il mourut âgé d'environ 62 ans. Si quelques bruits chargerent la France d'avoir avancé ses jours, il ne faut admettre des accusations aussi graves & aussi odieuses, que sur des preuves d'une force irrésistible.

Enfin, Jacques duc Monmouth, né à *Rotterdam* en 1649, a fait trop de bruit dans l'histoire pour ne pas parler de lui. Il étoit fils naturel de Charles II, & sa mere se nommoit Lucie Walters; le roi son pere ayant été rétabli dans ses états en 1660, le fit venir à sa cour, & eut pour lui une tendresse extraordinaire; il le créa comte d'Orkney, duc de Monmouth, pair du royaume, chevalier de l'ordre de la jarretiere, capitaine de ses gardes, & lieutenant-général de ses armées, après sa victoire contre les rebelles d'Ecosse.

Il possédoit toutes les qualités qui pouvoient le rendre agréable à la nation; une bravoure distinguée, une figure gracieuse, des manieres douces, une générosité peu réfléchie, ces qualités lui valurent la faveur populaire, qui s'accrut beaucoup par la haine qu'on portoit à la religion du duc d'Yorck; cependant avec tant de part à

l'affection du peuple, il n'auroit jamais été dangereux s'il ne s'étoit aveuglément résigné à la conduite de Shaftshury, politique audacieux, qui le flatta de l'espoir de succéder à la couronne.

Le duc d'Yorck connoissant tout le crédit du duc de Monmouth, le fit exiler du royaume. Il choisit la Hollande pour sa retraite; & comme personne n'ignoroit la part qu'il avoit toujours eue à l'affection d'un pere indulgent, il avoit trouvé toutes sortes de distinctions & d'honneurs, sous la protection du prince d'Orange. Lorsque Jacques étoit monté sur le trône, ce prince avoit pris la résolution de congédier Monmouth & ses partisans; ils s'étoient retirés à Bruxelles, où le jeune fugitif se voyant encore poursuivi par la rigueur du nouveau monarque, fut poussé contre son inclination à former une entreprise téméraire & prématurée sur l'Angleterre. Il ne pouvoit se dissimuler que Jacques avoit succédé au trône sans opposition; le parlement qui se trouvoit assemblé, témoignoit de la bonne volonté à satisfaire la cour, & l'on ne pouvoit douter que son attachement pour la couronne, ne donnât beaucoup de poids à toutes les mesures publiques. Les abus étoient encore éloignés de l'excès, & le peuple n'avoit pas encore marqué de disposition à s'en plaindre amérement. Toutes ces considérations se présenterent sans doute au duc de Monmouth; mais telle fut l'impatience de ses partisans, telle aussi la précipitation du comte d'Argyle, qui étoit parti pour faire soulever l'Ecosse, que la prudence ne fut point écoutée, & le malheureux Monmouth se vit comme entraîné vers son sort.

La bataille de Sedgemoor près de Bridgewater, se donna en 1685; le duc de Monmouth la perdit & s'éloigna par une prompte fuite, mais après avoir fait plus de vingt milles, son cheval tomba sous lui; il changea d'habits avec un paysan, dans l'espérance de se mieux cacher; le paysan fut rencontré avec ceux du fugitif, par quelques royalistes qui le poursuivoient; les recherches en devinrent plus ardentes, & l'infortuné Monmouth fut enfin découvert au fond d'un fossé, couvert de fange, le corps épuisé de fatigue & de faim, l'esprit abattu par l'image présente de ses malheurs, & par celle du sort qui le menaçoit: la nature humaine n'a point de ressource contre une si terrible situation; bien moins dans un homme amolli par une continuelle prospérité, qui s'est cru sur-tout distingué par la valeur militaire. Monmouth ne put retenir ses larmes lorsqu'il se vit entre les mains de ses ennemis; il parut enfin s'abandonner à l'amour, & même à l'espérance de la vie.

Quoique la grandeur de ses offenses, & le caractere de Jacques, dussent lui faire comprendre qu'il ne falloit compter sur aucune grace, il lui écrivit dans les termes les plus humbles, & le conjura d'épargner le sang d'un frere qui n'auroit à l'avenir que du zele pour ses intérêts. Le roi lui voyant tant de foiblesse & d'abattement, se le fit amener, & se flatta de lui arracher l'aveu de tous ses complices; mais quelque passion que Monmouth eût pour la vie, il ne voulut point l'acheter par un infâme oubli de l'honneur. En reconnoissant l'inutilité de ses efforts, il reprit courage de son désespoir, & ne pensa qu'à se disposer à la mort, avec des sentimens plus dignes de son caractere & de son rang.

Ce favori du peuple Anglois fut accompagné sur l'échaffaut d'une abondante & sincere effusion de larmes; il pria l'exécuteur de ne pas le traiter comme Ruissel, pour lequel il avoit eu besoin d'un coup redoublé; mais cette précaution ne servit qu'à l'effrayer; il frappa Monmouth d'un coup foible, qui lui laissa la force de se relever, & de le regarder au visage, comme pour lui reprocher son erreur; il replaça doucement sa tête sur le bloc, & l'exécuteur lui donna deux autres coups qui n'eurent pas plus d'effet; à la fin il jeta sa hache, en criant qu'il étoit incapable d'achever le sanglant office; les schérifs l'obligerent de la reprendre, & deux autres coups séparerent la tête du corps.

Telle fut, en 1685, à l'âge de trente-six ans, la fin d'un seigneur que ses belles qualités, dans un temps moins tumultueux, auroient pu rendre l'ornement de la cour, & capable même de servir sa patrie; je dis sa patrie, car *Rotterdam* n'étoit que son

lieu natal, & même par un pur effet du hasard. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROTEUR, s. m. (*Jurisprud.*) *Rothorium*, c'est le lieu où l'on fait rouir le chanvre; comme le chanvre corrompt l'eau, plusieurs coutumes & ordonnances ont défendu de faire des *roteurs* en eau courante. *Voyez* la *coutume de Normandie*, *article 29*, recueil sur les *statuts de Bresse*, l'*ordonnance de 1669*, & ci-devant le *mot* ROISE. (*A*)

ROTHER, (*Géogr. mod.*) riviere d'Angleterre. Elle a sa source dans le comté de Sussex, & se partage en deux bras qui se perdent dans le Rye-Haven. (*D. J.*)

ROTHESS, (*Géogr. mod.*) ville d'Ecosse, dans la province de Murray, sur une petite riviere qui se rend dans la Spey, à 92 milles au couchant d'Edimbourg. *Long. 11, 26; lat. 56, 10.* (*D. J.*)

ROTI, s. m. *Voyez* RÔT.

RÔTI, participe du verbe *rôtir*. *Voyez* RÔTIR.

ROTIE, s. f. (*Architect.*) exhaussement sur un mur de cloture mitoyen, de la demi-épaisseur de ce mur, c'est-à-dire, d'environ neuf pouces, avec de petits contre-forts d'espace en espace, qui portent sur le reste du mur. Cet exhaussement sert pour se couvrir de la vue d'un voisin, ou pour palisser les branches d'un espalier de belle venue & en belle exposition; il ne doit pas excéder dix pieds sous le chaperon, y compris la hauteur du mur, suivant la coutume de Paris, à moins de payer les charges. *Dict. d'architect.* (*D. J.*)

RÔTIE, s. f. (*Cuisine.*) tranche de pain coupée menue, sur laquelle on étend du beurre, des confitures, *&c.* Si la *rôtie* doit être trempée dans le vin, il faut que le pain soit gratté. On donne encore le nom de *rôtie* à des tranches de pain grillées sur lesquelles on a étendu & fait cuire des viandes seches & assaisonnées d'épices.

ROTIER. s. m. (*Artisan peigner.*) les *rotiers* sont des artisans qui fabriquent les rots ou peignes, pour servir aux métiers des ouvriers qui travaillent avec la navette. *Trévoux.* (*D. J.*)

ROTIN. s. m. (*Commerce.*) sorte de roseau qu'on apporte des Indes orientales, dont on fait, en les fendant par morceaux, ces meubles de cannes qui sont d'un si grand usage & d'un si grand commerce en Angleterre & en Hollande; on en fait aussi des cannes à marcher ou à la main, en les garnissant de poignées. *Savary.* (*D. J.*)

ROTIN, s. m. (*terme de relation.*) on appelle *rotin*, aux isles Antilles, ceux des roseaux ou cannes à sucre qui ne s'élevent pas bien haut, soit à cause de la mauvaise terre où ils sont plantés, soit par trop de sécheresse, soit pour avoir été mal cultivés, ou enfin pour être trop vieux. *Labat.* (*D. J.*)

ROTING, *ou* ROTINGEN, (*Géogr. mod.*) petite ville & seigneurie d'Allemagne, dans la Franconie, sur le Tauber. Elle appartient à l'évêque de Wurtzbourg.

ROTIR, v. act. (*Gram.*) cuire en exposant au feu. On *rôtit* la viande à la broche; on *rôtit* des marrons dans une poêle, ou sous la cendre; on *rôtit* la mine.

RÔTIR, *en terme de Tabletier-Cornetier*; c'est l'action d'échauffer les morceaux de corne sur une espece de gril pour les rendre susceptibles des façons qu'il faut leur donner.

ROTISSEUR, s. m. (*Corporation.*) c'est celui qui fait rôtir la viande. Il ne se dit guere présentement que du marchand qui habille, larde & pique les viandes de lait, le gibier & la volaille, pour les vendre en blanc, c'est-à-dire, crues, ou pour les débiter cuites, après les avoir fait rôtir à leurs âtres ou cheminées.

La communauté des maîtres *Rôtisseurs* de Paris, n'est pas une des moins anciennes de cette ville; & l'on en peut juger au style de leurs premiers statuts. Ces statuts portent pour titre: *ordonnances du métier des oyers & maîtres rôtisseurs*; & cette qualité d'*oyers*, qui signifie *vendeurs d'oies*, sert à appuyer l'opinion que quelques auteurs ont du goût que les anciens habitans de Paris avoient pour cette sorte de viande, qui a donné le nom à la rue aux Houës ou aux Oyes, dans laquelle anciennement demeuroient la plus grande partie des *rôtisseurs* ou oyers, & où il y en a encore quantité de boutiques. *Savary.* (*D. J.*)

ROTISSOIRE, s. f. (*Gramm. & Cuis.*) machine qu'on peut comparer par sa forme à une garde-robe faite de tôle ou de plaques de fer battues devant, derriere, en

haut & en bas, où l'on peut faire rôtir une grande quantité de viandes à la fois. La *rôtissoire* est propre aux communautés, hôpitaux, grandes maisons, & autres endroits où elle devient un meuble d'économie.

ROTOLO, *ou* ROTOLI, s. m. (*Poids.*) poids dont on se sert en Sicile, en quelques lieux d'Italie, à Goa, en Portugal & dans plusieurs échelles du Levant, & particuliérement au Caire, & dans les villes maritimes de l'Egypte. Quoique *rotolo* ait le même nom dans tous ces endroits, il y est néanmoins bien différent par sa pesanteur; par exemple, le *rotolo* de Sicile pese une livre & demie de Paris; le *rotolo* Portugais est égal à treize onces un gros de Paris; au Caire cent dix *rotoli* font cent huit livres de Marseille. *Savary.* (*D. J.*)

ROTONDE, s. f. (*Architect.*) bâtiment rond par dedans & par le dehors, soit une église, un sallon, un vestibule, *&c.* La plus fameuse *rotonde* de l'antiquité est le panthéon de Rome, dont Desgodets, dans ses édifices antiques, Palladio, Serlio & Blondel, dans leur architecture, ont donné la description. *Voyez* ROTONDE, *Architect. Rom.*

La chapelle de l'Escurial, qui est la sépulture des rois d'Espagne, est appellée à l'imitation de ce bâtiment le *panthéon*, parce qu'elle est bâtie en *rotonde*; la chapelle des Valois à Saint-Denis, étoit encore une *rotonde*, de même que l'église de l'Assomption à Paris. (*D. J.*)

ROTONDE, LA, (*Architect. Rom.*) nom moderne de l'ancien panthéon bâti sous Auguste, par Agrippa son gendre, à l'honneur de tous les dieux; Boniface IV en fit une église, qu'il consacra à la sainte Vierge, & à tous les martyrs.

C'est un bâtiment qui a autant de largeur que de profondeur: il porte 158 pieds en tout sens; il est sans fenêtres & sans piliers, & il ne reçoit de jour que par une ouverture pratiquée au milieu de la voûte; cependant il est fort éclairé. On monte au toit par un escalier de 150 marches; & de là jusqu'au faîte, il y a encore 40 marches. Voici la description qu'en fait Palladio, & qu'il a accompagnée de plusieurs plans qu'on trouve dans son quatrieme livre.

De tous les temples qu'on voit à Rome, dit-il, il n'y en a point de plus célebre que le *panthéon*, communément nommé *la rotonde*, ni qui soit resté plus entier, puisqu'il est encore aujourd'hui, au moins quant à la carcasse, presque au même état où il a toujours été; mais on l'a dépouillé de la plupart de ses ornemens, & par conséquent des excellentes statues dont il étoit rempli.

Sa rondeur est tellement compassée, que la hauteur, depuis le pavé jusqu'à l'ouverture qui lui donne le jour, est égale à sa hauteur prise diamétralement d'un côté du mur à l'autre. Quoiqu'à présent on descende par quelques marches dans ce temple, cependant il est vraisemblable qu'on y montoit par quelques degrés.

Tout ce temple est d'ordre corinthien, tant par dehors que par dedans; la base des colonnes est composée de l'attique & de l'ionique; les chapiteaux sont de feuilles d'olive, les architraves, frise & corniches, ont de très-belles moulures, & peu chargées d'ornemens. Dans l'épaisseur du gros mur qui fait l'enceinte du temple, il y a de certains espaces vuides pratiqués exprès tant pour épargner la dépense, que pour diminuer le choc des tremblemens de terre.

Ce temple a en face un très-beau portique, dans la frise duquel on lit les mots suivans:

M. Agrippa L. F. Cos. Tertium fecit.

Au dessus de l'architrave, on lit une autre inscription en plus petits caracteres, qui fait connoître que les empereurs Septime, Severe & Marc-Aurele, réparerent les ruines de ce temple.

Le dedans du temple est divisé en sept chapelles avec des niches pratiquées dans l'épisseur du mur, & qui, selon les apparences, contenoient autant de statues. Plusieurs croient que la chapelle du milieu, qui est vis-à-vis l'entrée du temple, n'est pas antique, parce que son fronton entrecoupe quelques colonnes du second ordre; ils ajoutent pour appuyer leurs sentimens, que sous le pontificat de Boniface, qui dédia ce tem-

ple au culte du vrai Dieu, il fut orné conformément à l'usage des Chrétiens qui ont toujours un autel principal dans l'endroit le plus apparent de leurs églises. Néanmoins considérant la grande maniere de cet autel, l'harmonie que ses parties font avec le reste de l'édifice, l'excellent travail de tous les membres qui le composent, Palladio ne doute point qu'il ne soit aussi ancien que tout le reste. Cette chappelle a deux colonnes, une de chaque côté, qui sont hors d'œuvre, & ont une cannelure toute particuliere; car l'espace qui sépare chaque cannelure, est enrichi de petits tondins fort proprement travaillés.

Les escaliers qui sont aux deux côtés de l'entrée, conduisent sur les chapelles par de petits corridors secrets, qui regnent tout au tour du toît, & montent jusqu'au sommet de l'édifice. *Palladio*. (*D. J.*)

ROTONDE, (*Hist. des Modes.*) c'étoit un collet empesé que les hommes portoient en France dans le dernier siecle, & qui étoit monté sur du carton pour le tenir en état. (*D. J.*)

ROTONDITÉ, s. f. *en Physique*; il se dit quelquefois au lieu de *sphéricité* ou *rondeur*. *Voyez* SPHÉRICITÉ.

ROTTA, (*Géogr. mod.*) *Roja*, selon M. de Lisle, riviere d'Italie, dans le Piémont, au comté de Nice; elle a sa source dans les montagnes du comté de Tende, mouille la ville de ce nom, traverse la partie orientale du comté de Nice, & se jette dans la mer de Gênes, à Vintimiglia: cette riviere est la *Rituba* des anciens. (*D. J.*)

ROTTE, s. f. (*Poids du Levant.*) ce poids d'usage au Levant, est plus ou moins fort, suivant les lieux où l'on s'en sert. Les cent *rottes* de Constantinople & de Smyrne, font cent quatorze livres de Paris, d'Amsterdam, de Strasbourg, & de Besançon, les poids de ces quatre villes étant égaux. *Savary*. (*D. J.*)

ROTULE, s. f. *en Anatomie*, est un os qui couvre la partie antérieure de la jointure du genou.

La *rotule* est arrondie en dehors à peu près de la figure d'un écu, couverte d'un cartilage uni, & d'environ deux pouces de diametre; les tendons des muscles qui servent à étendre la jambe, glissent dessus comme sur une poulie.

Mais son usage le plus immédiat est d'empêcher la jambe de ployer en avant en s'étendant: & c'est un cas qui arriveroit nécessairement dans cette articulation, si cet os comme un appui ne tenoit la jambe en respect quand elle roule en avant; de même que l'olécrane empêche le coude de ployer en arriere. *Voyez* OLÉCRANE.

Dans la posture droite quand un pied est étendu en avant, tout le poids du corps porte sur la *rotule*, qui dans cette situation, empêche le genou de se renverser en arriere, & de trop tendre les muscles qui l'arrêtent derriere. C'est de-là que le lutteur de Galien, qui avoit la *rotule* disloquée, avoit tant de peine à descendre la montagne.

Un célebre anatomiste considere la *rotule* par rapport au tibia, comme l'olécrane par rapport au cubitus; il pense que ces deux éminences ont les mêmes usages à l'égard des muscles extenseurs de l'avant-bras, & de ceux de la jambe, c'est-à-dire, qu'elles en augmentent la force, & les garantissent de la compression à laquelle ils eussent été exposés, sans leurs secours: on doit ajouter que l'olécrane sert encore à affermir l'articulation du cubitus avec l'humerus; car personne n'ignore que ce ne soit cette éminence du cubitus qui empêche l'avant-bras de se plier en arriere; au lieu que la jambe n'est empêchée de se plier en devant, que par la situation particuliere de ses ligamens latéraux; c'est aussi pour ces usages différens que l'olécrane ne fait qu'une seule & même piece avec l'os du coude, & que la *rotule* au contraire se trouve détachée du tibia, ou du moins qu'elle ne lui est jointe que par un ligament flexible, qui n'apporte aucun obstacle aux mouvemens demi-circulaires que la jambe fait étant demi-fléchie, desquels mouvemens elle auroit été incapable si la *rotule* & le tibia n'avoient fait ensemble qu'une seule & même piece. (*D. J.*)

ROTULE, *fracture de la rotule*, maladie de chirurgie assez fréquente, & sur laquelle on n'a que depuis peu de temps des notions précises. Quoique la *rotule* soit exposée, comme tous les autres os du corps, à être fracturée par des causes violentes extérieures, comme coups, chûtes, il est beaucoup plus ordinaire

ordinaire de voir la fracture tranſverſale de la *rotule* cauſée par le ſimple effort des muſcles extenſeurs de la jambe, comme on le remarque dans la rupture du tendon d'Achille. *Voyez* RUPTURE.

Le diagnoſtique de la fracture de la *rotule* n'eſt pas difficile: la partie inférieure retenue par le ligament qui s'attache à la tubéroſité du tibia reſte en place, & l'action des muſcles extenſeurs tire vers le haut la partie ſupérieure de la *rotule* qu'on trouve écartée de l'autre portion de trois à quatre travers de doigt. Souvent une groſſe tumeur du volume du poing, par eſpece de bouffiſſure ſous les tégumens, rend la partie fort difforme au premier coup-d'œil.

Le pronoſtic que les anciens portoient de cette fracture étoit fâcheux. Selon Ambroiſe Paré, perſonne n'en guériſſoit ſans claudication. Cela n'eſt pas étonnant: on prenoit des meſures fort peu juſtes pour obtenir la conſolidation des pieces diviſées; de là il réſultoit que la *rotule* demeuroit en deux pieces, en ſorte que le genou reſtoit foible. Les bleſſés marchent bien en plat chemin; mais pour monter ils ſont contraints de porter la jambe qui fléchit & ſe tend librement la premiere, & de tirer l'autre enſuite: c'eſt le contraire en deſcendant. On en trouve la raiſon dans le défaut de fermeté du genou rompu dans la *rotule*.

Cet os eſt comme enchâſſé dans la capſule tendinoaponévrotique des extenſeurs de la jambe. Il ne ſe fait point de cal; les pieces ſe réuniſſent par une eſpece de coine cartilagineuſe; ſi l'on manque de bien rapprocher les pieces d'os dans le commencement, & de les maintenir bien exactement réunies, la conſolidation eſt lâche, & l'on ſent les pieces vaciller toute la vie. J'en ai vu pluſieurs exemples. Mais avec des ſoins bien ſuivis, on obtient une conſolidation parfaitement ſolide. On a imaginé pluſieurs bandages méchaniques pour contenir cette fracture, & ils m'ont tous paru mériter moins de préférence qu'un bandage méthodiquement fait. J'en parle avec connoiſſance de cauſe, ayant eu un aſſez grand nombre de ces fractures tant à l'hôpital de la Charité qu'en ville. Le point eſſentiel eſt d'empêcher l'action des muſcles qui tendent à retirer la piece ſupérieure. Un bandage roulé qui aſſujettit les muſcles par des circulaires bien faits depuis la partie moyenne ſupérieure de la cuiſſe juſqu'à la *rotule*, ne peut être ſuppléé par aucune autre invention. Les derniers tours de cette bande couvrent une compreſſe échancrée en arc, & poſée au deſſus de la *rotule* qu'on loge dans cette échancrure; un aide tire les chefs en bas le long des parties latérales de la jambe. On recouvre la *rotule* elle-même de tours de bande. Tous les bandages à jour ſont défectueux & donnent lieu au gonflement du tiſſu cellulaire à l'endroit qui n'eſt pas comprimé mollement comme le reſte. Une grande gouttiere de cuir de vache, ou de carton fort, garnie de compreſſes, & qui ſert comme de cuiraſſe à la partie poſtérieure du genou, s'étendant à ſix ou huit travers de doigt ſur la cuiſſe, & à pareille longeur ſur la jambe, permet l'application d'une bande plus ſerrée, dont toute l'action eſt à la partie antérieure & inférieure de la cuiſſe & ſur la *rotule*. Cette gouttiere empêche la flexion de la jambe, & encaiſſe, pour ainſi dire, le genou. Cet appareil très ſimple m'a toujours bien réuſſi, & les malades qui l'ont porté deux mois ou deux mois & demi, ont été mis en liberté avec la *rotule* bien ſolidement remiſe. Je donnerai ſur cet accident un mémoire détaillé dans la ſuite des mémoires de l'académie royale de chirurgie. (*Y*)

ROTULE, ſ. f. (*Pharmacie.*) Les *rotules* ſont des tablettes plates & rondes, compoſées d'une matiere plus fine ou plus ſoluble que celle des tablettes ordinaires, & qui a auſſi le ſucre pour excipient; de ſorte qu'il y a une très petite différence entre la *rotule* & la tablette. *Voyez* TABLETTE, *Pharmacie.*

Les *rotules* ont toujours pour excipient du ſucre très-blanc, ou quelque matiere glutineuſe. On demande en conſéquence que les *rotules* ſoient ſolides & demi-tranſparentes. Par conſéquent tout ce qui ne peut pas ſe délayer aſſez ſubtilement & aſſez également, comme les conſerves, les candits, les poudres groſſieres, les noyaux de fruits & autres ſemblables, ainſi que tout ce qui ſe grumelle, ne trouve guere ici ſa place.

Quelquefois on ne ſe ſert ici ni de ſec ni

d'épais, on incorpore feulement avec le fucre des fucs liquides gracieux, & furtout acides, comme celui de grofeilles, de baies d'épine-vinette, de citron : on a par là des *rotules* très-agréables. Ceux qui veulent en faire avec des eaux diftillées perdent leur peine.

D'autres incorporent des huiles aromatiques feules, ou des effences épaiffes avec le fucre diffous dans l'eau & cuit; cela ne fe fait pas cependant fans que le remede perde de fa vertu.

Pour abréger, on peut, fi le but le permet, ordonner d'enduire les *rotules* officinales d'une huile convenable & d'une effence. On emploie ce même moyen pour les *rotules* magiftrales, quand on craint que les volatils, mêlés avec la maffe encore chaude, ne fe diffipent.

La maffe de la *rotule* eft plus petite que celle de la tablette. Ordinairement elle équivaut à *fcrup. j*, ou demi-dragme; elle ne fe détermine guere non plus ni par les poids, ni par les mefures.

La dofe fe détermine par le nombre j, ij, iij, *&c.* ou par le poids qui varie fuivant l'efficacité de la proportion des ingrédiens.

La proportion des ingrédiens eft la même que dans les tablettes, à peu d'exceptions près; par exemple, on y met une plus grande quantité de fucre à l'égard des excipiendes: ainfi, pour faire des *rotules* avec des fucs acides, qui font très-agréables dans les maladies aigües, on emploie fix ou huit fois autant de fucre : fur dragme j, ou dragme jß d'effences, on met ij onces de fucre; on en met auffi tout autant fur xx gouttes d'huiles aromatiques.

La foufcription eft la même que dans les tablettes, excepté le nom. On fuppofe que l'apothicaire eft parfaitement au fait de la préparation. Il doit faire en forte que par la chaleur il fe faffe la moindre diffipation poffible des parties volatiles. Il ne doit pas mêler les fucs acides, les effences, les huiles avec le fucre, qu'il ne foit bien cuit & prêt à fe geler, ou même quand il eft fondu, mais feulement quand il eft bien chaud, parce que c'eft un obftacle à la concrétion du fucre.

L'ufage des *rotules* eft à peu près le même que celui des tablettes. Il eft donc inutile de nous y arrêter davantage. (*D. J.*)

ROTUNDUS, (*Littérat.*) ce mot au figuré chez les Latins, eft fynonyme à celui de *tornatus*, ou de *perfectus*, parfait. *Rotundus orator*, un excellent orateur. Les Grecs ont dit, parler *rondement*, στρογγύλως λαλεῖν, pour dire parler *agréablement*, *harmonieufement*. Démétrius Phaléréus dit que la période oratoire demande une bouche *ronde*, καὶ δεομένον στρογγύλου στόματος; & Plutarque a dit des mots *ronds*, pour fignifier des termes *choifis*. Ariftophane, en parlant d'Euripide, dit, *ego rotunditate ejus oris fruor*, je jouis de la beauté de fon langage. Enfin, Horace a dit:

> *Graiis dedit* ore rotundo
>
> *Mufa loqui.*

Les Grecs ont reçu en partage les graces du difcours; ces graces & cette perfection de langage appartenoient fur-tout aux Athéniens. (*D. J.*)

ROTURE, f. f. *terme de Droit*, eft l'état ou condition de quiconque n'eft pas compris dans la claffe des nobles. *Voyez* NOBLE & NOBLESSE.

Ce mot vient de *ruptura*, qu'on a dit dans la baffe Latinité pour la culture de la terre. On a appellé de ce nom les perfonnes non nobles, parce que c'étoient les perfonnes feulement qu'on employoit à la culture des campagnes. De là les biens poffédés par ces fortes de gens fe font auffi appellés *rotures*, ou *biens de roture*.

Généralement parlant, tout bien de *roture* eft dans cenfive d'un feigneur, du moins y a-t-il bien peu d'exemples de francs-alleus roturiers.

Toute terre tenue en *roture* paie un cens; c'eft la marque caractériftique de cette forte de tenure : auffi le cens ne fe peut-il pas prefcrire, mais feulement fa quotité; & comme pour les ventes de fiefs il eft dû des quints & requints, il eft dû des lods & ventes pour les ventes de *roture*. *Voyez* CENS & LODS.

Dans la plupart des coutumes, l'ainé n'a point de préciput fur les biens de *roture*. *Voyez* AINÉ & PRÉCIPUT.

ROTURIER, *autre terme de Droit*,

dérivé du précédent, se dit tant des personnes qui vivent dans l'état de roture, que des biens qui sont tenus à titre de roture. *Voyez, ci-dessus*, ROTURE.

ROTURIERE, *rente*, (*Jurisprudence.*) *voyez, ci-dessus*, RENTE *roturiere*.

ROTWEIL, (*Géog. Hist. mod.*) ville libre & impériale d'Allemagne, sur le Necker, dans le comté de Baar en Souabe. Elle est fameuse en Allemagne par le tribunal qui y est établi, & qui décide, au nom de l'empereur, en dernier ressort les procès qui s'élevent dans les cercles de Souabe, d'Autriche, de Franconie & du Rhin. Ce tribunal est composé d'un président ou grand-juge héréditaire, qui est actuellement le prince de Schwartzenberg, & de treize assesseurs.

ROTWYL, (*Géogr. mod.*) c'est la même ville d'Allemagne dont il est question dans l'article précédent. Elle est située dans la forêt Noire, à huit lieues au sud-ouest de Tubingen, & à 10 au nord de Schaffhouse. Elle est libre, impériale, & alliée des cantons Suisses depuis 1463. Ses habitans sont catholiques. Le maréchal de Guesbrian prit cette place en 1643. *Long. 26, 11; latitude 48, 12.*

Deux hommes célebres, l'un par une suite de traverses & d'infortunes, c'est Sébastien Sicler; l'autre par son savoir, c'est Melchior Wolmar, sont nés à *Rotwyl*.

Sicler, après avoir éprouvé toutes les horreurs d'un cachot, au sujet d'un vol dont il n'étoit point coupable, se fit hermite, & mourut dans sa retraite en 1695, âgé de 66 ans. Sa vie, imprimée à Lyon, en 1698, *in-12*, est attendrissante; mais comme elle n'a point de rapport aux sciences, c'est assez de l'indiquer ici.

Wolmar, né en 1497, prit à Bourges le degré de docteur en droit sous Alciat. Il enseigna la langue Grecque à Calvin, qui lui en témoigna sa reconnoissance en lui dédiant son commentaire sur la seconde épître de S. Paul aux Corinthiens. Wolmar fut aussi précepteur de Beze. Il devint, en 1535, professeur en droit à Tubingue, & mourut à Eisenar en 1561, âgé de 64 ans. Il a donné à Paris, en 1523, de savans commentaires *in-4°.* sur les deux premiers livres de l'Iliade d'Homere. La préface qu'il a mise à la tête de sa grammaire Grecque de Démétrius Calcondile, est un chef-d'œuvre en ce genre. (*D. J.*)

ROTZIG, (*Géogr. mod.*) ou *Oroschick*, ville dépendante du Turc, dans la Bulgarie, sur la rive droite du Danube, au levant de Widin. *Long. 43, 27; lat. 44, 11.*

ROUAGE, s. m. (*Méchan.*) ce sont dans une machine toutes les parties qui regardent les roues, les lanternes, les fuseaux, les pignons. *Voyez* ROUE, *&c.* (*K*)

ROUAGE, *terme d'Horlogerie*, assemblage de pignons & de roues disposées en telle sorte qu'elles peuvent agir les unes sur les autres.

Dans les montres & pendules qui sonnent ou répetent, les horlogers distinguent l'assemblage des roues destinées pour la sonnerie d'avec celui qui sert à faire mouvoir les aiguilles; ils appellent le premier *rouage de sonnerie*, & l'autre *rouage du mouvement*.

Ce qu'on exige principalement d'un *rouage*, c'est 1°. que les engrenages se fassent autant qu'il est possible au milieu des tiges des pignons ou roues qui s'engrenent l'une dans l'autre. *Voyez* CALIBRE. 2°. Que ces engrenages se fassent d'une maniere uniforme. *Voyez* DENTS, ENGRENAGE, *&c.* 3°. Que les pignons ne soient trop petits, de peur que les frottemens sur leurs pivots ne deviennent trop considérables. 4°. Que les roues ne soient point trop nombrées pour leur grandeur, afin que leurs dents ne deviennent point trop maigres, & puissent être facilement & bien travaillées. 5°. Que les dents des roues & les ailes des pignons soient bien polies, pour qu'elles puissent facilement glisser les unes sur les autres; enfin, que toutes les roues soient fort mobiles, afin que le *rouage* puisse être mis en mouvement par la plus petite force. A l'égard des nombres convenables pour les roues des différens *rouages*, voyez l'*article* CALCUL *des nombres des roues & des pignons. Article de M.* ROMILLY.

ROUAGE, (*Jurisprud.*) droit qui se paie en quelques lieux au seigneur pour la permission de transporter par charrois le vin ou bled que l'on a vendu. *Voyez les coutumes*

de Mantes & de Senlis; Chopin, *sur le chap. viij de la coutume d'Anjou à la fin*, & *le gloſſaire de* M. de Lauriere.

Rouage, *bois de*, (*Eaux & Forêts.*) on appelle *bois de rouage* tous les bois, & particuliérement les bois d'orme, que les charrons emploient à faire des roues de carroſſe, chariots, charrettes, & autres telles voitures roulantes. *Trévoux.* (*D. J.*)

ROUAN, ſ. m. *terme de Haras; ce* terme de haras & de commerce de chevaux, ſe dit de la couleur du poil des chevaux qui eſt mêlé de gris, de bai, d'alezan & de noir. Il y a pluſieurs ſortes de *rouans*; entr'autres, *rouan* vineux, *rouan* caveſſe, *rouan* de more, &c. *Richelet.* (*D. J.*)

ROUANE, ſ. f. *inſtrument de Charpentier*; inſtrument qu'on pourroit en quelque ſorte appeller *compas*, qui ſert à marquer les bois; il eſt de fer avec un petit manche de buis: la partie, qui eſt de fer, ſe partage en deux pointes, dont l'une, qui eſt un peu plus longue que l'autre, eſt pointue, & la plus courte eſt tranchante; en ſorte que la plus longue appuyant ſur la piece qu'on veut marquer, on peut faire un ou pluſieurs cercles; de l'autre on tire des lignes autant qu'il eſt beſoin pour la marque de l'ouvrier. Les charpentiers ſe ſervent de la *rouane*; les commis des aides & les tonneliers ſe ſervent de la *rouanette*, qui eſt une *rouane* plus petite. *Savary.*

La *rouane* des tonneliers eſt tellement conſtruite qu'on peut tracer avec cet inſtrument des lettres, des chiffres & d'autres figures particulieres, ſoit pour ſervir de marque au maître qui a fait le tonneau, ſoit pour en marquer la jauge.

On appelle *rouaner*, marquer avec la *rouane*.

Rouane, (*Géogr. mod.*) on écrit auſſi *Roane* & *Rohane*; ville de France, dans le bas Forez, ſur la Loire, qui commence ici à porter bateau, à 12 lieues au nord-oueſt de Feurs, & à 84 de Paris. *Rouane* eſt ancienne; car elle eſt marquée dans Ptolomée comme une des principales places des Ségufiens. Il l'appelle *Rodumna*, & on trouve encore ce mot dans la carte de Peutinger. Il y a dans cette ville une élection & un college. Elle eſt capitale d'un pays appellé *Roannois. Longit.* 21, 45; *lat.* 36, 3.

Munier & Vigenere placent les Aulerques dans le Beaujolois ſur les bords de la Loire près de *Rouane*; ce peuple eſt cité une fois dans les commentaires de Céſar ſous le nom d'Aulercs.

ROUANETTE, ſ. f. (*Tonnellerie*) petit outil de fer, avec lequel les charpentiers marquent leur bois. Cet outil eſt rond, d'un pouce de diametre, long de ſept à huit pouces, applati par un bout, qui ſe partage en deux dents fort pointues. On s'en ſert comme d'une rouane pour tirer des lignes, ou pour tracer des ronds, ſuivant la marque dont on veut ſigner les bois. *Diction. de comm.* (*D. J.*)

Rouanette, *inſtrument des commis des aides*; petite rouane dont ſe ſervent les commis des aides pour marquer les pieces de vin pendant les viſites qu'ils font dans les caves & celliers des marchands de vin & cabaretiers. Les tonneliers ont auſſi une *rouanette*, pour marquer leurs ouvrages. *Savary.* (*D. J.*)

ROUANNOIS, le, *ou* ROUANEZ, (*Géogr. mod.*) duché de France, dans le Lyonnois, au bas Forez. Il eſt le ſeul qu'il y ait dans ce gouvernement. Il fut érigé en faveur de Claude Gouffier, en 1566, par lettres-patentes regiſtrées au parlement l'année ſuivante. Il y a eu depuis de nouvelles lettres du duché en faveur de François d'Aubuſſon, & de Louis d'Aubuſſon, appellé *duc de la Feuillade.* (*D. J.*)

ROUANT, adj. (*terme de Blaſon.*) ſe dit du paon qui paroît dans l'écu de front, & ſemble ſe mirer dans ſa queue, qu'il étend en cercle.

Ce terme vient du mot *roue*, parce que la queue de cet oiſeau étalée l'imite par ſa circonférence. De Saint-Paul de Ricault à Paris; *d'azur au paon rouant d'or.* (*G. D. L. T.*)

ROUBLE, ſ. m. (*Monnoie.*) monnoie de compte dont on ſe ſert en Moſcovie pour tenir les livres, & y faire l'évaluation des paiemens dans le commerce. Le *rouble* vaut cent copecs ou deux richedalers. Le czar Pierre a fait frapper de véritables *roubles*, qui valoient autrefois neuf ſchellings d'Angleterre. *Savary.* (*D. J.*)

ROUCHE ou RUCHE, s. f. *terme de Marine*, c'est la carcasse d'un vaisseau tel qu'il est sur le chantier sans mâture.

ROUCHEROLLE, *Voyez* ROUSSEROLLE.

ROUCIN, (*Jurisprud.*) en matiere de fief & de redevance, signifie ordinairement un *cheval de somme*.

ROUCIN DE SERVICE, est un cheval d'armes, c'est-à-dire, propre pour la guerre. *Voyez* les *établissemens de S. Louis*, les *coutumes de Tours & de Lodunois*. (*A*)

ROUCOU, *voyez* ROCOU.

§ ROUCY, (*Géogr. Hist.*) *Rauciacum*, *Rauceium*, *Roceium*, ville de Champagne sur l'Aisne, généralité de Soissons, élection de Laon; c'étoit un ancien domaine de l'église de Rheims, qui lui fut donné au commencement du VIII^e. siecle, par l'évêque S. Rigobert; un fragment de la chronique de Fontenelle marque que Charles le Chauve, revenant des environs de la Meuse, en 851, tint l'assemblée de la nation à *Roucy*, *Rauziaco*, & qu'il reçut les dons annuels, *dona annua*.

Reinold ou Renaud, fils de Herbert, comte de Vermandois, y fit bâtir, en 940, une forteresse: elle fut assiégée par Hugues le Grand, duc de France, qui vouloit se venger sur cette place de l'affront qu'il venoit de recevoir devant Soissons, dont il avoit été obligé de lever le siege; mais ses troupes furent repoussées à *Roucy* par les Soissonnois en 948, & la paix se fit avec Louis d'Outremer, au parlement de Soissons, en 950.

Les descendans de Renaud jouirent du comté de *Roucy* pendant 450 ans; Jeanne, héritiere de cette maison, épousa, sous Charles VII, Robert de Sarrebrech, sire de Commercy; Catherine, leur arriere-petite-fille, porta le comté de *Roucy* à son mari, Antoine de Roye, d'où il a passé dans la maison de la Rochefoucault.

Les anciens comtes de *Roucy* furent vassaux des comtes de Troies, & au nombre de leurs sept pairs. Leur origine est rapportée différemment par M. l'abbé de Longuerue, dans sa description de la France, & par M. Raugier, dans ses mémoires de la Champagne. Cette maison seroit embarrassée de décider auquel des deux généalogistes elle doit la préférence.

ROUDBAR, (*Géogr. mod.*) vulgairement *Roumar*, ville de Perse, dans la province de Guilan. *Long.* selon Tavernier, *75, 37; lat. 37, 21*. (*D. J.*)

ROUDRA, (*Idolât. des Indiens.*) nom que les Indiens donnent à un des génies qu'ils croient chargés de régir le monde: il préside sur la région du feu, cet élément lui est soumis. Sa femme est appellée *parvadi* ou *paratchatti*, nom qui signifie *toute-puissance*, & qui semble indiquer que ce n'est qu'un attribut personnifié & attaché à *Roudra*. (*D. J.*)

ROUE, s. f. (*Méch.*) est une machine simple consistante en une piece ronde de bois, de métal, ou d'autre matiere qui tourne autour d'un aissieu ou axe. *Voyez* AISSIEU & AXE.

La *roue* est une des principales puissances employées dans la méchanique, & est d'usage dans la plupart des machines; en effet, les principales machines dont nous nous servons, comme horloges, moulins, &c., ne sont que des assemblages de *roues*. *Voyez* HORLOGE, MOULIN, &c.

La forme des *roues* est différente, suivant le mouvement qu'on veut leur donner, & l'usage qu'on en veut faire. On les distingue en *roues* simples & *roues* dentées.

La *roue* simple, ou la *roue* proprement dite, est celle dont la circonférence est uniforme, ainsi que celle de son aissieu ou arbre, & qui n'est point combinée avec d'autres *roues*. Telles sont les *roues* des voitures faites pour avoir un mouvement double; l'un circulaire autour de l'axe, l'autre rectiligne pour aller en avant, quoiqu'à la vérité, ces deux mouvemens ne soient qu'apparens, puisqu'il est impossible qu'un corps puisse avoir à la fois deux directions. *Voyez* CHARIOT.

Le seul & unique mouvement qu'ait la *roue*, est un mouvement curviligne, composé du mouvement progressif & du mouvement circulaire; ce qu'on peut voir aisément en fixant un crayon sur la *roue*, de maniere qu'il marque sa trace sur la muraille pendant que la *roue* tourne; car la ligne qui se trouve tracée alors est une vraie courbe; cette courbe s'appelle par les géo-

metres *cicloïde*, & elle eſt d'autant moins courte, que le crayon a été placé plus proche de l'axe. *Voyez* CICLOÏDE.

Dans les *roues* ſimples, la hauteur doit toujours être proportionnée à la hauteur de l'animal qui la fait mouvoir. La regle qu'il faut ſuivre, c'eſt que la charge & l'axe de la *roue* ſoient de même hauteur que la puiſſance; car ſi l'axe étoit plus haut que la puiſſance qui tire, une partie de la charge porteroit ſur elle, & ſi l'axe étoit plus bas, la puiſſance tireroit d'une maniere déſavantageuſe, & auroit beſoin d'une plus grande force. Cependant Stevin, Wallis, *&c.*, prétendent que pour tirer un fardeau ſur un terrein inégal, il eſt plus avantageux de placer les traits des *roues* au deſſous de la poitrine du cheval.

La force des *roues* ſimples réſulte de la différence entre le rayon de l'aiſſieu & celui de la *roue*. Cette force ſe meſure par cette regle. Le rayon de l'axe ou de l'aiſſieu eſt celui de la *roue*, comme la puiſſance au poids à ſoutenir.

Une *roue* qui tourne, doit être regardée le plus ſouvent comme un lévier du ſecond genre, qui ſe répete autant de fois qu'on peut imaginer de points à la circonférence. Car chacun de ces points eſt l'extrêmité d'un rayon appuyé d'une part ſur le terrein, & dont l'autre bout, chargé de l'aiſſieu qui porte la voiture, eſt en même temps tiré par la puiſſance qui le mene; de ſorte que ſi le plan étoit parfaitement uni, & de niveau, ſi la circonférence des *roues* étoit bien ronde, & ſans inégalités, s'il n'y avoit aucun frottement de l'axe au moyeu, & ſi la direction de la puiſſance étoit toujours appliquée parallélement au plan, une petite force méneroit une charge très-peſante. Car la réſiſtance qui vient de ſon poids, repoſe, pour ainſi dire, entiérement ſur le terrein par le rayon vertical de la *roue*, dont l'extrêmité eſt appuyée ſur ce même terrein.

Mais de toutes les conditions que nous venons de ſuppoſer, & dont le concours ſeroit néceſſaire pour produire un tel effet, à peine s'en rencontre-t-il quelqu'un dans l'uſage ordinaire. Les *roues* de charrettes ſont groſſiérement arrondies & garnies de gros clous: les chemins ſont inégaux par eux-mêmes, ou ils le deviennent par le poids de la voiture qui les enfonce; ces inégalités, ſoit des *roues*, ſoit du terrein, font que la *roue* s'appuie ſur le terrein par un rayon oblique à la direction de la puiſſance ou de la réſiſtance; de ſorte que la puiſſance eſt obligée de ſoutenir une partie du poids, comme ſi le poids étoit placé ſur un plan incliné. D'ailleurs, il ſe fait toujours à l'endroit du moyeu un frottement très-conſidérable. Enfin, les creux & les hauteurs qui ſe trouvent ſouvent ſur les chemins, changent auſſi la direction de la puiſſance, & l'obligent à ſoutenir une partie du poids; c'eſt de quoi on peut s'aſſurer journellement. Car une charrette qui ſe meut aſſez facilement ſur un terrein horizontal, a ſouvent beſoin d'un plus grand nombre de chevaux pour être tirée ſur un plan qui va tant ſoit peu en montant.

Mais s'il n'eſt pas poſſible de ſe mettre abſolument au deſſus de toutes ces difficultés, on peut cependant les prévenir en partie en employant de grandes *roues*; car il eſt certain que les petites *roues* s'engagent plus que les grandes dans les inégalités du terrein; de plus, comme la circonférence d'une grande *roue* meſure en roulant plus de chemin que celle d'une petite, elle tourne moins vîte, ou elle fait un moindre nombre de tours pour parcourir un eſpace donné; ce qui épargne une partie des frottemens. On entend par grandes *roues* celles qui ont cinq ou ſix pieds de diametre; dans cette grandeur, elles ont encore l'avantage d'avoir leur centre à peu près à la hauteur d'un trait de cheval; ce qui met ſon effort dans une direction perpendiculaire au rayon qui poſe verticalement ſur le terrein; c'eſt-à-dire, dans la direction la plus favorable, au moins dans les cas les plus ordinaires. *Leçons de phyſique de Monſieur l'abbé Nollet.*

C'eſt la même regle, pour ces ſortes de *roues*, que pour la machine appellée *axis in péritrochio*; c'eſt-à-dire, tour ou treuil; en effet, la *roue* ſimple n'eſt autre choſe qu'une eſpece de treuil, dont l'aiſſieu ou axe eſt repréſenté par l'aiſſieu même de la *roue*, & dont le tambour ou *peritrochium* eſt repréſenté par la circonférence de la *roue*.

Les *roues* dentées ſont celles dont les cir-

conférences ou les aissieux sont partagées en dents, afin qu'elles puissent agir les unes sur les autres & se combiner.

L'usage de ces *roues* est visible dans les horloges, les tournebroches, *&c. Voyez* HORLOGE, MONTRE.

On donne le nom de *pignon* aux petites *roues* qui engrenent dans les grandes. On les appelle aussi quelquefois *lanternes*, & ces petites *roues* servent beaucoup à accélérer le mouvement, comme il n'est personne qui ne l'ait remarqué. Les *roues* dentées ne sont autre chose que des léviers du premier genre multipliés, & qui agissent les uns par les autres; c'est pourquoi la théorie des léviers peut s'appliquer facilement aux *roues*, & l'on trouvera par ce moyen le rapport qui doit être entre la puissance & le poids pour être en équilibre. *Voyez* PIGNON, ENGRENAGE, DENT, CALCUL, *&c.*

La force de la *roue* dentée dépend du même principe que celle de la *roue* simple. Cette *roue* est, par rapport à l'autre, ce qu'un lévier composé est à un lévier simple. *Voyez* LÉVIER, *&c.*

La théorie des *roues* dentées peut être renfermée dans la regle suivante. La raison de la puissance au poids, pour qu'il y ait équilibre, doit être composée de la raison du diametre du pignon de la derniere *roue* au diametre de la premiere *roue*; & de la raison du nombre de révolutions de la derniere *roue*, au nombre des révolutions de la premiere, faites dans le même temps. Mais cette théorie demande cette explication plus particuliere.

Le poids A est à la force appliquée en D, par le principe du lévier, comme OCD à BC; cette force est à la force en G, comme EG est à EF; la force en G est à la force en K, comme HK est à HI. Donc le poids est à la force en K, comme $CD \times EG \times HK$ est à $BC \times EF \times HI$, c'est-à-dire, de la raison du produit des rayons des *roues* au produit des rayons des pignons; ce qui revient à la portion précédente; mais cette derniere proportion est plus simple & plus aisée à saisir.

1°. En multipliant le poids par le produit des rayons des pignons, & en divisant le tout par le produit des rayons des *roues*, on aura la puissance qui doit soutenir ce poids. Supposons, par exemple, que le poids à soutenir A (*Pl. de la Méchanique, fig. 63*) soit de 6000 livres, BC de 6 pouces, CD de 34 pouces, EF de 5 pouces, EG de 35 pouces, HI de 4 pouces, HK de 27 pouces, le produit de BC par EF, par HI sera 120, & celui de CD par EG, par IK, de 32130. Multipliant donc 6000 par 120, & divisant le produit par 32130, on aura 22 $\frac{1}{3}$ pour la puissance capable de soutenir les 6000 livres, & une petite augmentation à cette puissance suffira pour enlever le poids.

2°. En multipliant la puissance par le produit des rayons des *roues*, & en divisant le produit total par le produit des rayons des pignons, le quotient sera le poids que la puissance peut soutenir. Ainsi, si dans l'exemple, c'eût été la puissance de 22 $\frac{1}{3}$ qui eût été donnée, on auroit trouvé pour le poids qu'elle peut soutenir 6000 livres.

3°. Une puissance & un poids étant donnés, trouver le nombre des *roues*, & quel rapport il doit y avoir dans chaque *roue* entre le rayon du pignon & celui de la *roue*, pour que la puissance étant appliquée perpendiculairement à la circonférence de la derniere *roue*, le poids soit soutenu.

Divisez le poids par la puissance, résolvez le quotient dans les facteurs qui le produisent, & le nombre des facteurs sera celui des *roues*; & les rayons des pignons devront être en même proportion à l'égard des rayons des *roues*, que l'unité à l'égard de ces différens facteurs. Supposons, par exemple, qu'on ait un poids de 3000 liv. & une puissance de 60, il vient 500 au quotient, qui se résout dans les facteurs 4, 5, 5, 5. Il faut donc employer quatre *roues*, dans l'une desquelles le rayon du pignon soit à celui de la *roue* comme 1 à 4, & dans les autres comme 1 à 5.

4°. Lorsqu'une puissance meut un poids par le moyen de plusieurs *roues*, l'espace parcouru par le poids est à l'espace parcouru par la puissance, comme la puissance au poids. Et par conséquent plus la puissance sera grande, plus le poids aura de vîtesse, & réciproquement.

5°. Les espaces parcourus par le poids

& par la puiſſance, ſont entr'eux dans la raiſon compoſée du nombre des révolutions de la *roue* la plus lente, au nombre des révolutions de la *roue* la plus prompte, & de la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente à la circonférence de la *roue* la plus prompte. Et comme l'eſpace parcouru par le poids eſt toujours à l'eſpace parcouru par la puiſſance, dans la raiſon de la puiſſance au poids, il s'enſuit que la puiſſance eſt toujours au poids qu'elle peut ſoutenir, dans la même raiſon compoſée du nombre des révolutions de la *roue* la plus lente, au nombre des révolutions de la *roue* la plus prompte, & de la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente, à la circonférence de la *roue* la plus prompte.

6°. La circonférence du pignon de la *roue* la plus lente, & la circonférence de la *roue* la plus prompte, étant données, auſſi-bien que la raiſon qui eſt entre les nombres des révolutions de la premiere de ces *roues* à l'autre, trouver l'eſpace que doit parcourir la puiſſance, afin que le poids parcoure un eſpace donné.

Multipliez la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente par l'antécédent de la raiſon donnée, & la circonférence de la *roue* la plus prompte par le conſéquent de la même raiſon. Trouvez enſuite une quatrieme proportionnelle à ces deux produits & à l'eſpace qu'on veut faire décrire au poids, & vous aurez l'eſpace que doit parcourir la puiſſance. Suppoſons, par exemple, que la raiſon des révolutions de la *roue* la plus lente à celle de la plus prompte, ſoit celle de 2 à 7, que l'eſpace à faire parcourir au poids ſoit de 30 pieds, le rapport de la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente à la circonférence de la *roue* la plus prompte étant ſuppoſé celui de 3 à 8, on aura avec ces conditions 280 pieds pour l'eſpace que doit parcourir la puiſſance.

7°. La raiſon de la circonférence de la *roue* la plus prompte à celle du pignon de la plus lente, la raiſon des révolutions de ces *roues* & le poids étant donnés, trouver la puiſſance.

Multipliez les antécédens de ces deux raiſons l'un par l'autre, & faites de même des conſéquens; trouvez enſuite au produit des antécédens, à celui des conſéquens, & au poids donné une quatrieme proportionnelle, & vous aurez la puiſſance cherchée. Que la raiſon des circonférences ſoit celle de 8 à 3, par exemple, la raiſon des révolutions celle de 7 à 2, & que le poids ſoit de 2000, on aura $214\frac{1}{7}$ pour la puiſſance. On trouveroit de la même maniere le poids, ſi c'étoit la puiſſance qui fût donnée.

8°. Les révolutions que doit faire la *roue* la plus prompte, pendant que la plus lente en fait une, étant données, ainſi que l'eſpace dont il faut élever le poids, & que la circonférence de la *roue* la plus lente, trouver le temps qui ſera employé à l'élévation de ce poids.

Trouvez premiérement une quatrieme proportionnelle à la circonférence du pignon de la *roue* la plus lente, à l'eſpace que le poids doit parcourir, & au nombre des révolutions de la *roue* la plus prompte, & vous aurez le nombre des révolutions que doit faire cette *roue*, pendant que le poids s'éleve de la quantité demandée. Trouvez enſuite par expérience le nombre des révolutions que fait la *roue* la plus prompte dans une heure, & faites ſervir ce nombre de diviſeur au quatrieme terme de la proportion dont on vient de parler, le quotient ſera le temps employé à l'élévation du poids.

Au reſte, il eſt bon de remarquer en finiſſant cet article, que quoique la multiplication des *roues* ſoit ſouvent fort utile dans la méchanique, ſoit pour aider le mouvement, ſoit pour l'accélérer, cependant cette même multiplication entraîne auſſi d'un autre côté, une plus grande quantité de frottemens, & qui peut devenir ſi conſidérable, qu'elle égaleroit, ou même ſurpaſſeroit l'avantage que la multiplication des *roues* pourroit produire. C'eſt à quoi on ne fait pas ſouvent aſſez d'attention lorſqu'on veut conſtruire une machine, & ſur-tout ſi cette machine eſt un peu compoſée. *Voy.* MACHINE & FROTTEMENT. *Voyez auſſi* ENGRENAGE, DENT, *&c. Wolf & Chambers.* (O)

ROUE D'ARISTOTE, eſt le nom d'un fameux problême de méchanique, ſur le mouvement d'une *roue* autour de ſon aiſſieu. On appelle ainſi ce problême, parce qu'on

qu'on croit qu'Ariftote eft le premier qui en ait parlé.

Voici en quoi la difficulté confifte. Un cercle qui tourne fur fon centre, & qui fe meut en même temps en ligne droite fur un plan, décrit fur ce plan une ligne droite, égale à fa circonférence, pendant le temps d'une révolution.

Maintenant ce cercle que l'on peut appeller *déférent*, a au dedans de lui un autre cercle plus petit, qui lui foit concentrique, qui n'ait de mouvement que celui qu'il reçoit du déférent, & qui foit, fi l'on veut, le moyeu d'une *roue* de carroffe, ce petit cercle ou moyeu décrira, pendant le temps d'une révolution, une ligne droite égale, non à fa circonférence, mais à celle de la *roue*; car le centre du moyeu fait autant de chemin en ligne droite, que le centre de la *roue*, puifque ces deux centres ne font qu'un même point.

Le fait eft certain, mais il paroît difficile à expliquer. Il eft évident que tandis que la *roue* fait un tour entier, elle doit décrire fur le plan une ligne égale à fa circonférence. Mais comment peut-il fe faire que le moyeu, qui tourne en même temps que la *roue*, décrive une ligne droite plus grande que fa circonférence?

La folution d'Ariftote ne contient qu'une bonne explication de la difficulté. Galilée qui a cherché à la réfoudre, a eu recours à une infinité de vuides infiniment petits, qu'il fuppofe répandus dans la ligne droite que décrivent les deux cercles; & il prétend que le petit cercle n'applique point fa circonférence à ces vuides, & qu'ainfi il ne décrit réellement qu'une ligne droite égale à fa circonférence, quoiqu'il paroiffe en décrire une droite plus grande.

Mais il faute aux yeux que ces petits vuides font tout-à-fait imaginaires. Et pourquoi le grand cercle y appliqueroit-il fa circonférence? D'ailleurs, la grandeur de ces vuides devroit être plus ou moins confidérable felon le rapport des deux circonférences.

Le P. Taquet prétend que le petit cercle fait fa révolution plus lentement que le grand, & décrit par ce moyen une ligne plus longue que fa circonférence, fans néanmoins appliquer aucun des points de fa circonférence à plus d'un point de la bafe. Mais cette hypothefe n'eft pas plus recevable que la précédente.

M. Dortous de Mairan, aujourd'hui membre de l'académie royale des fciences de Paris, & de plufieurs autres, a auffi cherché une folution du problême dont il s'agit, & l'a envoyé à l'académie des fciences, en 1715. MM. de Louville & Saumon, ayant été nommés pour l'examiner, affurerent dans leur rapport qu'elle fatisfaifoit pleinement à la difficulté : voici en quoi cette folution confifte.

La *roue* d'un carroffe eft fimplement tirée ou pouffée en ligne droite. Son mouvement circulaire ne vient que de la réfiftance du plan fur lequel elle fe meut. Or, cette réfiftance eft égale à la force avec laquelle la *roue* eft tirée en ligne droite, puifqu'elle détruit le mouvement que doit avoir dans cette direction le point de la *roue* qui touche le plan. Les caufes de ces deux mouvemens, l'un droit, l'autre circulaire, font donc égales, & par conféquent auffi leurs effets, ou les mouvemens qu'elles produifent doivent être égaux. C'eft pour cette raifon que la *roue* décrit fur le plan une ligne droite égale à fa circonférence.

A l'égard du moyeu il n'en eft pas de même. Il eft tiré en ligne droite par la même force que la *roue*; mais il ne tourne que parce que la *roue* tourne, il ne peut tourner qu'avec elle & dans le même temps qu'elle. D'où il s'enfuit que le mouvement circulaire du moyeu eft moindre que celui de la *roue*, dans le rapport des deux circonférences, & que par conféquent le mouvement circulaire du moyeu eft moindre que fon mouvement rectiligne.

Puis donc que le moyeu décrit néceffairement une ligne droite, égale à la circonférence de la *roue*, il s'enfuit, felon M. de Mairan, qu'il ne peut la décrire qu'en gliffant, ou par ce qu'on appelle *mouvement de raifon*. En effet, les points du moyeu ne peuvent s'appliquer aux points d'une ligne droite, plus grande que la circonférence du moyeu, fans gliffer en partie fur cette ligne droite; & il eft clair qu'ils doivent gliffer plus ou moins, felon que le moyeu eft plus petit ou plus grand.

Voyez ROULEMENT & GLISSER. *Hist. de l'acad.* 1715.

On concevra aisément comment il se peut faire que les mouvemens circulaires & rectilignes soient inégaux, si au lieu de supposer que le cercle roule tandis qu'il avance, on suppose qu'il ne fasse que se mouvoir simplement en ligne droite sur un plan, & que durant ce temps un point mobile parcoure sa circonférence. Il est certain que ce point mobile est alors dans le même cas que seroit un point de la circonférence, en supposant qu'elle roulât. Or, la vitesse de ce point mobile peut être ou égale, ou plus grande, ou plus petite que celle du cercle pour aller en avant. Si elle est égale, c'est le cas du roulement ordinaire, qui n'a aucune difficulté. Si elle est plus grande, c'est le cas dont nous parlons ici, où la ligne que décrit le centre du cercle par son mouvement progressif, est plus grande que la circonférence décrite durant le même temps par le point mobile. Or, comme on n'a aucune peine à concevoir que la vitesse du point mobile soit moindre que celle du centre du cercle, on peut substituer cette idée à celle du mouvement de rasion, pour n'avoir plus aucune difficulté.

Si la vitesse du point mobile étoit plus grande que celle du cercle, alors la ligne décrite par le cercle seroit moindre que la circonférence ; & c'est ce qui arriveroit, par exemple, à la circonférence d'une *roue*, si on faisoit tourner le moyeu sur un plan.

On peut encore, pour résoudre la difficulté dont il s'agit, se servir d'un autre moyen. Imaginons un cercle qui tourne autour de son centre, tandis que ce centre est emporté en ligne droite, il est évident que le mouvement rectiligne du centre n'a rien de commun avec le mouvement de rotation du cercle, & que par conséquent, deux mouvemens peuvent être dans tel rapport qu'on voudra. Or, une *roue* qui avance sur un plan, peut être imaginée comme un cercle qui tourne sur son centre, tandis que ce centre est emporté parallélement au plan sur lequel la *roue* se meut. Donc le premier de ces deux mouvemens n'est pas plus difficile à concevoir que l'autre. *Voyez* CYCLOÏDE. (*O*)

ROUE PERSANE *ou* PERSIQUE, *dans l'Agriculture*, c'est une machine propre à élever une quantité d'eau suffisante à l'inondation des terres limitrophes des rivieres, & dans les endroits où le courant de l'eau est trop bas, ou n'a pas assez de force pour le faire sans secours étranger. *Voyez* ROUE.

ROUE A FEU, (*Artif.*) c'est une *roue* préparée d'une façon particuliere, qui tourne fort vîte & vomit du feu.

ROUE, s. f. *terme de Carrier.* La *roue* des carriers est un bâti de menu bois de charpente, qui a au moins vingt-deux pieds de circonférence. Le long du cercle qui forme cette *roue* est l'échellier, c'est-à dire, des chevilles ou échelons de bois de huit pouces de longueur, & d'un pouce & demi de grosseur, qui de pied en pied traversent le bord de la *roue*. C'est en montant d'échelon en échelon le long de l'échellier que les manœuvres carriers donnent le mouvement à la *roue*, ou plutôt à l'arbre à l'un des bouts duquel la *roue* est attachée & élevée perpendiculairement sur l'horizon. Les proportions les plus ordinaires de l'arbre sont de quatorze pieds de longueur sur deux pieds de diametre. (*D. J.*)

ROUE, *grande* ou *petite*, *terme de Charron* ; c'est un cercle entier composé de plusieurs gentes, au milieu de ce cercle est un moyeu d'où partent plusieurs raies qui vont se joindre & s'enchâsser dans les gentes ; tout cela se proportionne à la grandeur des *roues*.

ROUES *de carrosse*, *de chariot*, &c. On trouve dans les transactions philosophiques quelques expériences sur l'avantage des grandes *roues* dans toutes sortes de voitures : voici leurs résultats.

1°. Quatre *roues* de 5 ½ pouces de haut, c'est-à-dire, de moitié plus petites que celles qu'on emploie ordinairement dans les chariots, ont tiré un poids de 50 ½ livres avec du poids sur un plan incliné, avec une puissance moindre de six onces que deux des mêmes *roues* employées avec deux plus petites, dont la hauteur n'étoit que de 4 ½ de pouces de haut.

2°. Que toute voiture est tirée avec plus de facilité dans les chemins raboteux, lorsque les *roues* de devant sont aussi hautes que celles de derriere, & que le timon est placé sous l'aissieu.

3°. Qu'il en est de même dans les chemins d'une terre grasse ou dans ceux de sable.

4°. Que les grandes *roues* ne font pas des ornieres si profondes que les petites.

5°. Que les petites *roues* sont meilleures lorsqu'il s'agit de tourner dans un petit espace.

Roue, s. f. (*Machine de Charpenterie.*) grand assemblage de bois de charpente de figure cylindrique, qui est attachée au bout du treuil des grues & de quelques autres machines propres à élever de pesans fardeaux. Il y a de ces *roues* qui sont doubles, & au dedans desquelles les ouvriers peuvent marcher pour leur donner le mouvement, telles sont celles des grues. D'autres sont simples & n'ont que de fortes chevilles qui traversent leur bord extérieur de pied en pied, en forme d'échellier, sur lesquelles un ou deux ouvriers, mis à côté l'un de l'autre, (l'échellier entre deux) montent pour les faire tourner. On se sert ordinairement de celles-ci pour les engins des carrieres de pierre. *Savary.* (*D. J.*)

Roue, s. f. *terme de Coutelier*, la *roue* des couteliers qu'un garçon tourne avec une manivelle de fer sert à donner le mouvement aux meules & aux polissoirs, sur lesquels se remoulent, s'adoucissent & se polissent les ouvrages tranchans & coupans de coutellerie; comme les couteaux, rasoirs, lancettes, ciseaux, bistouris, *&c.* on en a fait ailleurs la description. (*D. J.*)

Roue du milieu, *chez les Fileurs d'or*, est une *roue* de bois, pleine & plus grande que les autres de cette espece; elle est placée à peu près au centre du rouet vis-à-vis la *roue* du moulinet, par qui elle est mue.

Roue du moulinet est une *roue* de bois en plein, la petite des *roues* du rouet des fileurs d'or; elle est placée au dessous de la grande *roue* sur le derriere vis-à-vis la *roue* du milieu, qui n'ayant pas d'autre arbre que le sien, reçoit le mouvement d'elle. On l'appelle *roue du moulinet*, parce que c'est par elle que les moulinets sont mis en jeu. *Voyez* Roue du milieu & Moulinets.

Roue, s. f. (*Manuf. de glaces.*) ce qu'on appelle de la sorte dans les manufactures des glaces, & dont on se sert pour adoucir celles du plus grand volume, ne tourne pas autour d'un aissieu, mais est posé horizontalement & attaché sur ce qu'on nomme la *table*. Elle est de bois, à rayons, forte & légere, environ de six pieds de diametre. *Savary.* (*D. J.*)

Roue dont se servent les *graveurs en pierres fines*, est une *roue* de bois placée sous le tablier, dont l'usage est de faire mouvoir l'arbre du touret. Cette *roue* doit être plombée, pour qu'elle conserve plus long-temps la vitesse imprimée par la marche ou pédale, sur laquelle l'ouvrier appuie le piéd alternativement. *Voyez l'article* Gravure.

Roue *dans l'horlogerie* signifie en général un *cercle* de métal qui a des dents à sa circonférence. Les horlogers emploient différentes sortes de *roues*; mais celles dont l'usage est le plus répété dans les montres & pendules sont composées d'un anneau, (*voyez* Barettes), d'un centre ou petit cercle, & enfin d'un arbre ou pignon sur lequel la *roue* fixée au moyen d'une assiette tourne parfaitement droit & rond, de façon que le tout ensemble se nomme toujours *roue* comme *roue* de rencontre, de champ, *&c.* qui signifie cette *roue* & le pignon sur lequel elle est enarbrée.

Nom des *roues* dont les différentes horloges sont composées.

Roues du mouvement d'une montre. La premiere est la *grande roue* portée sur l'arbre de fusée. *Voyez* Montre, Fusée. Il est une éminence, que les horlogers appellent *goutte*; elle sert à augmenter la longueur du trou de la *roue* ou son canon, & à fortifier cette partie, pour que de l'autre côté on puisse y faire une petite creusure pour noyer une goutte d'acier: dans une creusure sont ajustées les pieces de l'encliquetage, & c'est sur son fond que porte le rochet de la fusée.

La seconde *roue* d'une montre simple est la grande *roue* moyenne, qu'on nomme dans les pendules *roue de longue tige*; elle a une tige du côté de la platine des piliers qui sert à porter la chaussée: comme, par la disposition du calibre, cette *roue* se trouve ordinairement au centre du cadran, on dispose toujours le nombre des *roues*, de façon qu'elle fasse un tour en 60 minutes;

c'eſt ce qui fait qu'on met l'aiguille des minutes ſur la chauſſée. *Voyez* CHAUSSÉE, ROUAGE, CALIBRE, MONTRE, *&c.*

La petite roue moyenne, eſt la troiſieme *roue*, elle eſt plate, & à peu près ſemblable à la précédente, ſi ce n'eſt qu'elle eſt un peu plus petite, & qu'elle eſt enarbrée ſur un pignon de ſix ou de ſept au moyen d'une petite aſſiette. *Voyez* ASSIETTE. Cette *roue* engrene dans le pignon de *roue* de champ.

La roue de champ ſe préſente la premiere quand on ouvre une montre. Ses dents, au lieu d'être perpendiculaires à ſon axe, lui ſont paralleles, s'élevent perpendiculairement ſur le plan de ſon cercle & de ſes barettes. Cette forme eſt requiſe dans cette *roue*, afin qu'elle puiſſe engrener dans le pignon de *roue* de rencontre, dont la tige perpendiculaire à celle du balancier eſt poſée parallélement aux platines.

Roue de rencontre. Les dents de cette *roue*, la derniere d'un mouvement ſimple, ſont toujours en nombre impair. Ce ſont des eſpeces de pointes renverſées; poſées parallélement à l'axe comme celles de la *roue* de champ; elles engrenent dans les palettes, ainſi qu'il eſt expliqué à l'*article* RÉGULATEUR. Le pivot de *roue* de rencontre qui eſt voiſin de cette *roue*, roule dans un trou percé dans le nez de la potence, l'autre dans le bouchon de contre-potence. On étampe quelquefois ces deux dernieres *roues*, afin de rendre leur champ plus dur.

Roues de la cadrature. Ce ſont deux *roues* plates; ſavoir, la *roue de cadran* de 40 dents, & *celle des minutes* de 36. La premiere eſt rivée ſur un canon qui entre librement ſans cependant avoir trop de jeu ſur celui de la chauſſée. Cette *roue* qui eſt retenue avec un jeu convenable entre le cadran & la platine des piliers, porte l'aiguille des heures par l'extrêmité de ſon canon qui paſſe au travers du cadran.

La roue des minutes, autrement appellée *roue de renvoi*, eſt menée par le pignon de chauſſée qui eſt de douze; elle porte un pignon de dix, qu'on nomme *pignon de renvoi*; ce pignon mene la *roue* de cadran: il eſt percé à ſon centre, & tourne avec la *roue* qu'il porte ſur une tige fixée perpendiculairement ſur la platine des piliers ſous le cadran.

Roue de vis ſans fin, eſt une *roue* qui engrene dans les pas de la vis ſans fin, & qui entre à carré ſur l'arbre de barillet; elle ſert à bander le reſſort au moyen de la vis ſans fin.

Roue de roſette eſt la *roue* qui engrene dans le rateau, & qui ſert à faire avancer ou retarder la montre.

Roues d'une répétition. On diſtingue dans une répétition le rouage du mouvement d'avec celui de la ſonnerie; les *roues* du premier & celles de la cadrature ſont ſemblables à celles des montres ſimples, quant aux *roues* de ſonnerie qui ſont au nombre de cinq, ſi l'on en excepte la premiere, qu'on nomme *grande roue de ſonnerie*, qui a un encliquetage, & eſt aſſez ſemblable à la grande *roue* du mouvement; ce ſont des *roues* plates montées ſur des pignons de ſix; elles vont en diminuant juſqu'à la derniere qui engrene dans le délai. *Voyez l'article* SONNERIE, où l'on explique l'uſage de ces *roues*.

Roues du mouvement des pendules. Celles qui ſont à reſſort en ont ordnairement cinq, que l'on diſtingue de la maniere ſuivante; 1°. le barillet; 2°. la ſeconde *roue*; 3°. la *roue* à longue tige; 4°. la *roue* de champ, & enfin la *roue* de rencontre, qu'on appelle auſſi quelquefois *roue à couronne*. Ces deux dernieres ne different qu'en grandeur de celles du même nom d'une montre. On vient de voir ce que c'eſt que *la roue à longue tige*, qui répond à la grande *roue* moyenne; & quant au barillet, c'eſt un barillet ordinaire qui a des dents à ſa circonférence. Dans les pendules à ſecondes où l'on n'emploie preſque plus l'échappement à *roue* de rencontre, la derniere *roue* ou *roue* d'échappement s'appelle le *rochet*; & la *roue* de champ qui par là devient une *roue* ordinaire, s'appelle alors la *troiſieme roue*, parce que ces pendules n'en ont que quatre, & la premiere s'appelle la *grande roue*. *Voyez* ROCHET. En général, dans toutes ſortes de pendules d'horloges, *&c.* la premiere *roue* du mouvement s'appelle la *grande roue*, & la derniere *rochet* ou *roue de rencontre*, ſelon qu'elle eſt plate ou formée en *roue* de rencontre. Il en eſt approchant de

même dans les montres, quoiqu'ordinairement la derniere *roue* conſerve le nom de *roue de rencontre*, quoiqu'elle ne ſoit pas faite de la même façon que celle à qui on donne communément ce nom.

Roues de ſonnerie. Le nombre de ces *roues* n'eſt pas abſolument fixe; il differe ſelon les ſonneries; dans les pendules, il eſt ordinairement de cinq, le barillet, la ſeconde *roue*, la *roue* de chevilles, la *roue* d'étoquiau, la *roue* du volant, il y a de plus le volant: comme nous venons de dire qu'il y a en général dans toutes les horloges une grande *roue*, une *roue* de rencontre ou un équivalent, il y a de même auſſi dans toutes les ſonneries une grande *roue*, une *roue* de chevilles & une *roue* d'étoquiau. Dans les horloges, la grande *roue* eſt en même temps la *roue* de chevilles. On donne ce nom à cette *roue*, parce qu'elle porte des chevilles qui ſervent à lever les queues des marteaux ou des baſcules. La *roue* d'étoquiau prend ſon nom d'un étoquiau qui eſt à ſa circonférence, & qui ſert à arrêter la ſonnerie; cette cheville, quand la ſonnerie eſt en repos, s'appuyant ſur la détente: cette *roue* fait ordinairement un tour par coup de marteau. *Voyez* SONNERIE. Dans pluſieurs ſonneries elle ne fait qu'un demi-tour; elle eſt alors garnie proche de ſa circonférence d'une eſpece d'anneau coupé en deux par ſon milieu, & la détente après que l'heure a ſonné, s'engage dans les entailles de ces deux portions d'anneau. Cette maniere d'arrêter la ſonnerie eſt plus ſûre pour des horloges mal exécutées que par un étoquiau, comme nous l'avons dit plus haut. On appelle cette derniere roue *roue de cercle*. *Voyez* SONNERIE, HORLOGE, PENDULE, *&c.* Il y a encore la *roue* de compte, qui eſt la même choſe que le chaperon. *Voyez* CHAPERON.

Outil à placer les roues *de rencontre*, inſtrument dont ſe ſervent les horlogers. *Voyez* RAPPORTEUR.

Grande ROUE, nom que les horlogers donnent en général à la premiere *roue* du mouvement de la ſonnerie, *&c.* de toutes ſortes d'horloges *Voyez* ROUE.

Grande ROUE MOYENNE, nom que les horlogers donnent à la ſeconde *roue* d'une montre. *Voyez* ROUE.

ROUE A TRAVAILLER *ou* MEULE, *en terme de lapidaire*, eſt un diſque de fer, de cuivre ou de plomb. Il y a quatre trous dans la meule, & l'uſage de ces trous eſt de recevoir les pointes de l'aſſiette de l'arbre, dont la partie ſupérieure entre dans le trou rond, qui eſt au centre de la meule ou roue qui eſt retenue ſur cet arbre au moyen d'une clavette qui le traverſe. *Voyez* MOULIN *du lapidaire*.

ROUE DE CHASSE *I*, *parmi les lapidaires*, eſt la principale *roue* de leur moulin qui donne le branle à celle ſur laquelle ils travaillent les pierres, au moyen d'une corde ſans fin.

ROUE A CHEVER eſt, *parmi les lapidaires*, une *roue* plus petite que la *roue* ordinaire à travailler les pierres; elle eſt le plus ſouvent de fer, de figure tant ſoit peu convexe, & ſe place au deſſus de la *roue* à travailler au même arbre qu'elle, & elle ſert pour chever les pierres concaves. *Voyez* CHEVER.

ROUE, *en terme de potier*, c'eſt un inſtrument ſur lequel on façonne les groſſes pieces qu'on ne peut travailler au tour.

C'eſt une grande *roue* dont les rayons s'élevent de la circonférence juſqu'à une eſpece de moyeu ou billot tournant aiſément ſur ſon pivot, & dont la ſurface eſt fort unie. Cette *roue* eſt miſe en mouvement par le potier avec un bâton.

ROUE, ſ. f. *terme de tourneur.* Les tourneurs & les potiers d'étain ſe ſervent d'une *roue* pour tourner ſur le tour les ouvrages qui ſont ou d'un trop grand volume ou d'un trop grand poids. Cette *roue* qui n'a guere moins de quatre pieds de diametre, a tout autour de ſa circonférence extérieure une cannelure dans laquelle ſe met la corde: ſon axe ou aiſſieu qui eſt de fer, porte de chaque bout dans les trous de deux jambages de bois élevés d'aplomb ſur des ſemelles auſſi de bois; pour fortifier ces jambages, il y a quatre liens à contre-fiches, deux à chacun; chaque extrêmité de l'aiſſieu eſt carrée pour y emboîter des manivelles. Lorſqu'on veut travailler, on paſſe la corde dont les deux bouts ſont joints enſemble avec de la ficelle ſur la cannelure de la *roue*, & on lui fait auſſi faire un tour ſur la piece de bois, de pierre,

d'étain, ou de telle autre matiere que ce soit, qu'on veut tourner, ou bien sur le mandrin auquel la piece est attachée; alors un ou deux hommes, suivant l'ouvrage, tournant la *roue* avec les manivelles, font tourner la piece que le tourneur dégrossit, & à laquelle il donne telle figure sphérique qu'il juge à propos, avec divers outils de fer, qui sont propres aux ouvrages de tour. *Savary*. (*D. J.*)

ROUE, *terme de vitrier*. Les vitriers appellent les *roues* du tire-plomb, deux petits cylindres d'acier posés l'un dessus l'autre, qui servent à refendre les plombs des panneaux & vitrages. *Trévoux*. (*D. J.*)

ROUE-MANŒUVRES, (*Marine*.) commandement de replier les manœuvres.

ROUE, (*Crit. sacr.*) Cette piece de bois tournée en rond, & qui se meut sur un aissieu, se prend au propre & au figuré dans l'écriture. Comme les Hébreux fouloient quelquefois le grain avec la *roue* d'un chariot, Isaïe dit, *xxiij*, 27. « On ne fait » point passer la *roue* du chariot sur le » cumin. » C'est une allégorie pour signifier que Dieu ne traite pas si sévérement les foibles que les forts. Quand le même prophete dit ailleurs, *ch. v.* 28. « Les *roues* » de leurs chars sont rapides comme la » tempête; » il désigne par cette similitude les Chaldéens qui devoient venir fondre sur la Judée. *Roue* est encore pris au figuré pour *cours*, *révolution*: « la langue en- » flamme tout le cours de notre vie, *ro-* » *tam vitæ nostræ*, τὸν τροχὸν τῆς γενέ- » σέως, Jacq. *iij*; c'est-à-dire, la langue » médisante n'est propre qu'à rendre notre » vie malheureuse. Si vous parlez mal des » autres, peut-être entendrez-vous parler » plus mal de vous. » C'est un vers d'Hésiode, auquel revient celui-ci: » Le mal » qu'on dit d'autrui, ne produit que du » mal. » (*D. J.*)

ROUE (*Jurisprud.*) est un supplice pour les criminels, dont l'usage est venu d'Allemagne. La peine de la *roue* s'exécute sur un échafaud dressé en place publique, où après avoir attaché le condamné à deux morceaux de bois disposés en sautoirs en forme de croix de saint André, l'exécuteur de la haute justice lui décharge plusieurs coups de barre de fer sur les bras, les cuisses, les jambes & la poitrine; après quoi il le met sur une petite *roue* de carrosse, soutenue en l'air sur un poteau. Le criminel a les mains & les jambes derriere le dos, & la face tournée vers le ciel pour y expirer dans cet état.

Anciennement, & encore dans quelques pays, le criminel étoit attaché tout d'un coup sur une grande *roue* de charrette, où on lui cassoit les membres.

Quelquefois pour adoucir la peine, les cours par un *retentum* qu'ils mettent au bas de l'arrêt, ordonnent que le condamné sera étranglé dans le temps de l'exécution.

Cette peine n'a lieu que pour des crimes atroces, tels que l'assassinat, le meurtre d'un maître par son domestique, le vol de grand chemin, le parricide, le viol.

Les femmes ne sont point condamnées à cette peine par des raisons de décence & d'honnêteté publique; *voyez* le *gloss.* de M. de Lauriere, & les *institutes au droit criminel* de M. de Vouglans. (*A*)

ROUE, *terme de Blason*. Quand elle est représentée avec des rasoirs & fers tranchans, elle s'appelle *roue de Sainte-Catherine*. *Menestrier*. (*D. J.*)

ROUÉE, adj. (*Vénerie*.) se dit des têtes de cerf, de daim & de chevreuil, dont les poches sont peu ouvertes & serrées. On dit *tête rouée*.

ROUELLE, s. f. (*terme de Tonnelier*.) certaine quantité de rangées de cercles. On vend ordinairement les cercles en *rouelles* dans les forêts.

ROUEN, (*Géogr. mod.*) ville de France, capitale de la Normandie, sur la rive droite de la Seine, à vingt lieues au S. O. d'Amiens, & à 28 au N. O. de Paris. *Long.* suivant Cassini, 18^{d}, 36$'$, 30$''$; *latit.* 49^{d}, 27$'$, 30$''$.

Cette ville fut nommée premiérement *Rothomagus*, & ensuite *Rothomum*, & par corruption *Rodomum*. C'étoit la principale place des peuples Velocasses, desquels elle n'a pas pris le nom, comme plusieurs autres villes ont pris celui de leurs peuples. Quoiqu'on ne puisse nier que cette ville ne soit ancienne, Jules César, dans ses commentaires, & les autres écrivains Romains n'en ont fait aucune mention avant Ptolo-

mée. Il falloit cependant que cette ville fût considérable, puisque quand on divisa en deux la province Lyonnoise sous Constantin, on donna *Rouen* pour capitale à la nouvelle province Lyonnoise.

On ne doute point que l'ancien nom de Rouen, *Rothomagus*, ne soit Gaulois; mais son origine est inconnue: les uns la tirent de l'idole *Rotho* qu'on adoroit dans ce lieu, & de *magus* ou *magum*, qui en langue Celtique signifie *ville*: d'autres aiment mieux adopter l'étymologie du même mot *magus*, & des deux premieres syllabes de *Rotobecum*, qui est le nom Latin de la petite riviere de Robec qui coule à *Rouen*.

Cette ville n'a d'autre enceinte qu'une muraille, avec des tours rondes à l'antique, & des bastions irréguliers. Ses rues y sont petites, étroites, & les maisons en général assez vilaines; mais il y a des fontaines en nombre qui sont d'une grande commodité; les dehors de la ville sont très-beaux, & les promenades, sur-tout celles du quai & du cours, sont agréables.

D'ailleurs, *Rouen* est une des plus grandes villes, des plus riches & des plus peuplées du royaume. Elle renferme dans ses murailles plus de soixante mille ames. C'est le siege d'un illustre parlement, d'une chambre des comptes, d'une cour des aides, d'une intendance, d'un présidial, d'une généralité, d'un bailliage, & d'un hôtel des monnoies.

Le parlement de *Rouen* a été établi en la place de l'échiquier, qui sous les anciens ducs de Normandie, étoit comme un parlement ambulatoire, tant pour l'administration de la justice, que pour toutes les autres affaires qui regardoient le bien du pays. On l'assembloit tantôt à Rouen, tantôt à Caën, quelquefois à Falaise, ou en d'autres villes, selon les ordres du prince, sans qu'il y eût aucun lieu fixe. Louis XII rendit cette cour perpétuelle en 1499, & François I lui donna le nom de *parlement* en 1515.

La réinstitution de la chambre des comptes est due à Henri III, qui l'unit en 1580, à la cour des aides de Normandie. Elle a toute cette province dans son département. Cette chambre des comptes avoit déjà été créée en 1380; mais Henri II l'avoit supprimée en 1553. La cour des aides de Normandie fut établie à *Rouen* par l'édit de 1483. Celle de Caën lui fut unie par l'édit de janvier 1641; & la même cour des aides de *Rouen* fut unie à son tour à la chambre des comptes de la même ville en 1705.

Le bureau des finances de *Rouen* fut établi au mois de janvier 1551. Cette généralité comprend quatorze élections; il y a aussi dans la même ville un siege d'amirauté & un consulat.

Le commerce de *Rouen* est très-considérable, par le grand nombre de manufactures de draperie, & autres étoffes, de tapisseries, de merceries, de toiles, de fils, de tanneries, *&c.* Le commerce est encore facilité par la position de cette ville, où la marée est si haute, que les vaisseaux de 200 tonneaux y peuvent aborder.

Le pont de *Rouen* est d'une structure singuliere, étant de bateaux joints ensemble, pavé par dessus, se haussant & se baissant avec les flots de la mer. Il est cependant incommode par son grand entretien, & de plus, on est presque tous les ans obligé de le démonter, pour empêcher que les glaces n'en emportent une partie. Ce pont fut construit en l'an 1626. Il a deux cens soixante-dix pas de long, & donne passage dans le fauxbourg de Saint-Sévere. Le pont de pierre qu'il y avoit précédemment à *Rouen* n'existe plus; ses arches tomberent en ruine en 1502, en 1533, & en 1564; on pourroit cependant le rebâtir dans les mêmes endroits, en lui donnant moins de hauteur & plus de largeur.

Le 25 de juin de l'an 1633, *Rouen* éprouva la fureur d'un ouragan, accompagné de tonnerre, de grêle & de pluie, qui firent des dégâts terribles en divers endroits. La pyramide revêtue de plomb qui étoit sur la tour de l'église de S. Michel, fut arrachée au dessus des cloches, & transportée par le vent au milieu de la rue où elle se brisa. Plusieurs tours & clochers furent ébranlés & endommagés par cette horrible tempête, qui ne dura pas un quart d'heure sur la ville, mais qui y causa un dommage qui montoit à plus de deux millions. Elle déracina dans la campagne les

plus gros arbres, saccagea les grains, les légumes, les herbages & les fruits.

L'archevêché de *Rouen* est un des plus beaux, des plus anciens & des plus riches qui soient en France. Il vaut au moins soixante & dix mille livres de rente; son diocese comprend 1388 paroisses distribuées sous six archidiaconés, vingt-sept doyennés ruraux, & le sous-doyenné de la ville. Nicaise est regardé pour le premier évêque de *Rouen*. On compte déjà douze archevêques de cette ville qui ont été cardinaux. Il se dit *primat* de Normandie, quoiqu'il n'ait aucun archevêque pour suffragant; mais ce titre lui donne la prérogative de dépendre immédiatement du saint-siege.

Le chapitre de l'église cathédrale est composé de dix dignités, & de cinquante-un chanoines, en comptant l'archevêque, qui en cette qualité préside & a voix en chapitre, outre que les dignités & canonicats, à l'exception du haut doyenné, sont à sa nomination.

Tous les évêques de la province sont obligés de prêter serment à l'église cathédrale de *Rouen*; mais son droit le plus singulier, c'est de pouvoir délivrer un prisonnier le jour de l'Ascension, après que ce prisonnier a levé la fierte, c'est-à-dire, la châsse de saint Romain. *Voyez* FIERTE.

Outre le chapitre de la cathédrale, il y en a encore deux dans la ville, & plusieurs abbayes, dont celle qui porte le nom de Saint-Ouen, & qui est de bénédictins réformés, jouit aujourd'hui de soixante mille livres de revenus; on compte dans cette ville trente-cinq paroisses, & cinquante-six couvents: les jésuites y avoient aussi un college, fondé par le cardinal de Joyeuse.

On a établi depuis peu à *Rouen* une académie de belles-lettres, & c'est avec raison; car je crois qu'après Paris, c'est la ville du royaume qui a produit le plus d'hommes célebres dans les sciences & les beaux arts. La liste en est nombreuse, mais je ne me propose que d'indiquer ici les principaux. Je commencerai, pour suivre l'ordre alphabétique, par Messieurs Basnage.

Basnage (Jacques), calviniste, se retira en Hollande, lors de l'édit de Nantes, devint pasteur à la Haye, & comme dit M. de Voltaire, étoit plus propre à être ministre d'état que d'une paroisse. Les ouvrages qu'il a composés lui ont acquis une grande réputation dans toute l'Europe, surtout son histoire des Juifs, celle de l'église depuis Jesus-Christ jusqu'à présent, & celle des Provinces-Unies, parce que ce sont des ouvrages d'une utilité générale.

Son traité de la conscience parut à Amsterdam en 1696, & fait deux volumes *in-8°*. L'histoire de l'église vit le jour à Rotterdam en 1699, en deux volumes *in-folio*. Un des morceaux le plus curieux de cet ouvrage, est celui où il prouve qu'on a placé sur les autels un grand nombre de saints qui n'ont jamais existé, & qu'on a multiplié les persécutions pour multiplier le nombre des martyrs.

Son histoire des Juifs a été faite pour servir de supplément à celle de Joseph. La premiere édition est à Rotterdam 1706, en cinq volumes *in-12*. Elle a été tellement augmentée depuis, qu'elle contient aujourd'hui quinze volumes *in-12*. Le pere Simon, bon juge en ces matieres, convient que c'est un des meilleurs ouvrages de l'auteur. Il y faut joindre ses antiquités judaïques, ou remarques critiques sur la république des Hébreux, Amsterdam 1713, *in-8°*. deux volumes. Il réfute dans cet ouvrage l'opinion du pere Baltus sur les oracles opérés par les démons.

Ses annales des Provinces-Unies forment deux volumes *in-fol.* le premier parut à la Haye en 1719, & le second en 1726. Le pensionnaire Heinsius trouvoit que cet ouvrage, quoique fautif en quelques endroits, étoit le meilleur qu'on eût publié en ce genre.

M. Basnage avoit aussi beaucoup travaillé au *thesaurus monumentorum ecclesiasticorum & historicorum* de Canisius, grand & bel ouvrage que les Wetsteins ont publié *Antuerpiæ* 1725, *in-fol.* On trouvera dans le dictionnaire de Chaufepié la liste complete des écrits de M. Basnage, avec un abrégé de sa vie. On peut aussi consulter le pere Niceron, *tome IV*, & *tom. X*. Il mourut en 1723, dans sa 71e. année.

Basnage de Beauval (Henri), son frere, avocat en Hollande, mais encore plus philosophe, a écrit de la tolérance des religions. Il a aussi donné l'histoire des ouvrages des savans,

savans, & le dictionnaire de Furetiere augmenté. Il mourut en 1710, à 53 ans.

Un de ses cousins, *Basnage de Flottemanville* (Samuel), qui avoit été ministre à Baïeux, se retira à Zutphen, où il publia en 1706, en trois volumes *in-fol.* une savante critique des annales de Baronius, sous le titre des *annales politico-ecclesiastici*. Enfin, tous les Basnage qui ont vécu depuis le commencement du xvije. siecle jusqu'à ce jour, soit en France, soit dans les pays étrangers, se sont illustrés dans les lettres.

Jean du Bosc, seigneur d'Esmendreville, président en la cour des aides de *Rouen* sa patrie, est auteur de quelques livres savans, entre autres de celui qui est intitulé, *de legitimis nuptiis*; son ouvrage *de Numæ Pompilii sacris*, déplut beaucoup aux catholiques Romains. Il avoit été employé dans des ambassades importantes, & cependant il fut condamné à perdre la tête par la main du bourreau en 1562, comme un des principaux auteurs de la résistance que *Rouen* avoit faite aux armes du roi, dans la premiere guerre civile sous Charles IX. « Digne » d'une meilleure destinée, dit le labou- » reur, il avoit été élevé comme les illustres » de son temps, qui aspiroient à la posses- » sion des belles sciences, & principale- » ment de la jurisprudence, qu'il alla puiser » dans sa source, au voyage qu'il fit exprès » en Italie. »

Bochart (Samuel), ministre de l'évangile à Caën, & l'un des plus savans hommes du monde, naquit l'an 1599, d'une famille noble & féconde en personnes de mérite. Il savoit le Grec, l'Hébreu, l'Arabe, l'Ethiopien, & autres langues orientales. La reine de Suede l'attira en 1652 à Stockolm, où elle lui donna des marques publiques de son estime, tandis qu'il n'éprouva que de la jalousie de M. Bordelot. Il fit le voyage de Suede avec M. Huet, évêque d'Avranches, qui a donné en vers Latins une relation fort gentille de ce voyage. De retour à Caën, il y reprit ses fonctions de ministre, & mourut subitement en parlant, dans l'académie de cette ville, en 1667, à 78 ans.

Il se fit une grande réputation en 1646, par la publication du *Phaleg* & du *Chanaam*, qui sont les titres des deux parties de sa géographie sacrée. Il y traite, 1°. de la dispersion des peuples, causée par la confusion des langues; 2°. des colonies & de la langue des Phéniciens. Il se proposoit de travailler sur les animaux, sur les plantes, & sur les pierres précieuses de la bible; mais il n'a pu achever que ce qui regarde les animaux, ouvrage qu'on imprima à Londres en 1663, *in-fol.* sous le titre d'*Hierozoïcon*. Les deux ouvrages que nous venons de citer, sont remplis d'une érudition immense, & rendront la mémoire de M. Bochart immortelle dans la littérature.

Brumoy (Pierre), savant jésuite, qui se fit aimer par sa probité & les qualités de son cœur, mourut à Paris en 1742, âgé de 54 ans. Il a fait des poésies; mais son théatre des Grecs est le meilleur ouvrage qu'on ait en ce genre. Il n'étoit peut-être pas si mal fondé qu'on le croit, à admirer le mérite & la supériorité du théatre Grec.

Brun Desmarets (Jean-Baptiste de), savant dans les recherches ecclésiastiques, se vit enveloppé dans la disgrace de MM. de Port-Royal, & fut mis à la bastille où il resta cinq ans. Il mourut à Orléans en 1731, dans un âge très-avancé. Il a donné, 1°. les bréviaires d'Orléans & de Nevers; 2°. une édition de saint Paulin; 3°. voyages liturgiques de France, *in-8°.* livre rempli de recherches curieuses: 4°. il avoit achevé une édition des œuvres de Lactance, que M. Langlet du Fresnoy a publiée avec des augmentations, en deux volumes *in-4°.*

Bulteau (Louis) fut secretaire du roi; mais il se démit de cette charge au bout de quatorze ans, & passa le reste de ses jours chez les bénédictins. Il mourut d'apoplexie en 1693, à 68 ans. Il a publié quelques ouvrages anonymes & assez bien écrits. Les principaux sont, 1°. *essai de l'histoire monastique*; 2°. *abrégé de l'histoire de l'ordre de saint Benoît*, deux volumes *in-4°.*; 3°. *traduction des dialogues de saint Grégoire le Grand, avec de savantes notes*, &c.

Charleval (Jean-Louis Faucon de Ris, seigneur de), neveu, frere & oncle de MM. Faucon de Ris, tous trois premiers présidens du parlement de Normandie, étoit d'une complexion si foible, qu'on ne croyoit pas qu'il dût vivre long-temps. Il ne mourut pourtant qu'en 1688, dans

sa 8ce. année ; & malgré la délicatesse de son tempérament, il dut au régime une assez bonne santé. Il étoit ami de Sarrasin & de Scarron, & l'étude des belles-lettres fit son plaisir ; mais il étoit peu communicatif. L'agrément de sa conversation le faisoit pourtant rechercher de tout le monde, & la plupart des écrivains de son temps ont loué la justesse de son style, & la délicatesse de son goût : il portoit quelquefois cette derniere jusqu'au raffinement.

Nous n'avons qu'un petit nombre de ses écrits dispersés en différens recueils. Après sa mort, les originaux de ses lettres & de ses poésies tomberent entre les mains de son neveu, le premier président, qui moins communicatif encore que Charleval lui-même, refusa de les laisser imprimer. Le peu qui nous reste de cet écrivain délicat, le fait juger digne d'occuper une place parmi nos auteurs agréables. La conversation du maréchal d'Hocquincourt & du pere Canaye, imprimée dans les œuvres de St. Evremont, est de Charleval, jusqu'à la petite dissertation sur le jansénisme & sur le molinisme, que St. Evremont y a ajoutée.

Choisi (François Timoléon de), l'un des quarante de l'académie Françoise, naquit en 1644. Il fut envoyé vers le roi de Siam en 1685, avec le chevalier de Chaumont, & fut ordonné prêtre dans les Indes par le vicaire apostolique. Il mourut à Paris en 1724. Il a mis au jour divers ouvrages, dont les principaux sont, 1°. *relation du voyage de Siam*; 2°. plusieurs vies, comme celles de saint Louis, de Philippe de Valois, du roi Jean, de Charles V, de Charles VI, & de madame de Miramion ; 3°. quatre *dialogues sur l'immortalité de l'ame*, qu'il composa avec M. Dangeau ; 4°. une traduction de l'imitation de Jesus-Christ dédiée à madame de Maintenon, avec cette épigraphe, qui ne parut que dans une seule édition, *concupiscet rex decorem tuum ;* 5°. des *mémoires de la comtesse des Barres :* cette comtesse des Barrres étoit lui-même.

« Il s'habilla, dit M. de Voltaire, & » vécut en femme plusieurs années ; il » acheta, sous le nom de la comtesse des » Barres, une terre auprès de Tours. Ces » mémoires racontent, avec naïveté, com» ment il eut impunément des maîtresses » sous ce déguisement. Pendant qu'il me» noit cette vie, il écrivoit l'histoire ecclé» siastique, qu'il publia en *11 vol. in-12.* » Dans ses mémoires sur la cour, on trouve » des choses vraies, quelques-unes de fausses ; » & beaucoup de hasardées ; ils sont écrits » dans un style trop familier. »

Corneille (Pierre) naquit en 1606, & sera toujours le pere du théatre François, car il faut le juger par ses chef-d'œuvres : nous aurons occasion de parler de lui au *mot* TRAGÉDIE, & la même occasion s'est déjà présentée sous d'autres articles ; j'ajouterai seulement qu'il exerça dans sa patrie la charge d'avocat-général à la table de marbre, sans connoître lui-même les talens extraordinaires qu'il avoit pour la poésie dramatique. Une aventure de galanterie lui fit composer sa premiere piece intitulée *Mélite*, qui eut un succès prodigieux. Il mourut doyen de l'académie Françoise, en 1684, à 78 ans.

Corneille (Thomas) auroit eu la plus grande réputation dans le théatre sans ce frere ainé ; mais malgré le peu de cas que M. Despréaux en faisoit, il doit tenir un rang considérable parmi nos poëtes tragiques ; & peut-être est-il supérieur à tous nos auteurs dramatiques dans la constitution de la fable. Il étoit de l'académie Françoise, & de celle des inscriptions ; mais il mourut pauvre en 1709, à 84 ans. C'étoit un homme fort laborieux ; car outre ses pieces de théatre, au nombre de trente-quatre, on a de lui, 1°. un *dictionnaire géographique* en 3 *volumes in-fol.* meilleur pour la Normandie que pour le reste ; 2°. un *dictionnaire des arts & des sciences*, qui ne mérite plus d'être aujourd'hui consulté ; 3°. la *traduction des métamorphoses*, & de quelques *épîtres d'Ovide*, heureusement rendues, &c.

Daniel (Gabriel), célebre jésuite, qui dans son *histoire de France* a rectifié les fautes de Mezerai sur la premiere & la seconde race ; on lui a reproché, dit M. de Voltaire, que sa diction n'est pas toujours assez pure, que son style est trop foible, qu'il n'intéresse pas, qu'il n'est pas peintre, qu'il n'a pas assez fait connoître les usages, les mœurs, les loix ; que son histoire est un long détail d'opérations de guerre, dans lesquelles un historien de son état se trompe presque

toujours; enfin, qu'il parle trop peu des grandes qualités de Henri IV, & trop du P. Cotton.

Cependant, ajoute M. de Voltaire, l'histoire du P. Daniel, avec tous ses défauts, est encore la moins mauvaise qu'on ait, du moins jusqu'au regne de Louis XI. Il dit dans sa préface, que les premiers temps de l'histoire de France sont plus intéressans que ceux de Rome, parce que Clovis & Dagobert avoient plus de territoire que Romulus & Tarquin; il ignoroit, en parlant ainsi, que les foibles commencemens de tout ce qui est grand, intéressent toujours les hommes: on admire la foible origine d'un peuple qui étendit son empire jusqu'à l'Elbe, l'Euphrate & le Niger. D'ailleurs, rien n'intéresse moins que les commencemens de notre histoire, & même depuis le cinquieme siecle jusqu'au quinzieme, ce n'est qu'un chaos d'aventures barbares, sous des noms barbares.

Outre l'histoire de France du P. Daniel, dont il donna aussi un abrégé en 9. *vol. in-12*, il a encore publié, 1°. une *histoire de la milice Françoise*, *in-4°*. en 2 *vol.*; 2°. *voyage du monde de Descartes*, *in-12.*, c'est une jolie critique du systême de ce philosophe: ce livre a été traduit en Anglois & en Italien; 3°. plusieurs opuscules qui ont été recueillis en 3 *vol. in-4°*. Il mourut en 1728, âgé de 79 ans.

Fontaines (Pierre-François Guyot des) mourut à Paris en 1745, à 60 ans. Il est connu par ses observations sur les ouvrages nouveaux, journal périodique, dans lequel il n'a déchiré que trop souvent des hommes célebres, qu'il devoit aimer & estimer; mais il s'est fait honneur par sa traduction des œuvres de Virgile, avec des remarques; elle a été imprimée à Paris en 1754, en 4 *vol. in-12*, & c'est la meilleure que nous ayions dans notre langue.

Fontenelle (Bernard Bouvier de) a vu renaître cent fois le feuillage du printemps, sans avoir éprouvé de passions pendant une si longue vie, & sans infirmités dans sa vieillesse; il a fini sa carriere en 1757, & il vivoit encore quand l'auteur de l'*essai sur l'histoire générale* a fait son éloge, que personne depuis n'a contredit, ni effacé.

On peut, dit-il, regarder M. de Fontenelle comme l'esprit le plus universel que le siecle de Louis XIV ait produit; il a ressemblé à ces terres heureusement situées, qui portent toutes les especes de fruits; il n'avoit pas vingt ans lorsqu'il fit une grande partie de la tragédie-opéra de *Bellérophon*; & depuis il donna l'opéra de *Thétis & Pélée* qui eut un grand succès; il fit beaucoup d'ouvrages légers, dans lesquels on remarquoit déjà cette finesse & cette profondeur qui décele un homme supérieur à ses ouvrages mêmes; c'est ce qu'il a prouvé dans ses *dialogues des morts*, & dans sa *pluralité des mondes*. Il sut faire des *oracles de Van-dale*, un livre agréable.

Il se tourna vers la géométrie & vers la physique, avec autant de facilité qu'il avoit cultivé les arts d'agrément; nommé secretaire perpétuel de l'académie des sciences, il exerça cet emploi pendant plus de quarante ans avec un applaudissement universel. Son *histoire de l'académie* jette très-souvent une clarté lumineuse sur les mémoires les plus obscurs; il fut le premier qui porta cette élégance dans les sciences; si quelquefois il y répandit trop d'ornemens, c'étoit de ces moissons abondantes dans lesquelles les fleurs croissent naturellement avec les épis.

Cette histoire de l'académie des sciences seroit aussi utile qu'elle est bien faite, s'il avoit eu à rendre compte des vérités découvertes; mais il falloit qu'il expliquât des opinions combattues les unes par les autres, & dont la plupart sont détruites. Les éloges qu'il prononça des académiciens morts, ont le singulier mérite de rendre les sciences respectables, & ont rendu tel leur auteur.

S'il a fait imprimer sur la fin de ses jours des comédies peu théatrales, & une apologie des *tourbillons* de Descartes, on a pardonné ces comédies en faveur de sa vieillesse, & son *carthésianisme*, en faveur des anciennes opinions qui, dans sa jeunesse, avoient été celles de l'Europe.

Enfin, on l'a regardé comme le premier des hommes, dans l'art nouveau de répandre de la lumiere & des graces sur les sciences abstraites; & il a eu du mérite dans tous les autres genres qu'il a traités. Tant de talens ont été soutenus par la connoissance de l'histoire, & il a été sans con-

tredit, au dessus de tous les savans François qui n'ont pas eu le don de l'invention.

Gendre (Louis le) obtint quelques bénéfices de M. du Harlay, archevêque de Paris, & mourut dans cette ville en 1733, à 78 ans. Il a mis au jour plusieurs ouvrages, entr'autres, 1°. la *vie de M. du Harlay* son bienfaiteur; 2°. celle *du cardinal d'Amboise*; 3°. une *histoire de France* en 3 *vol. in-fol.* & en 7 *vol. in-12.*; cette histoire n'est pas supérieure à celle de Mezerai & du P. Daniel; mais on y trouve des particularités curieuses sur les coutumes des François, en différens temps de la monarchie. Les écoliers de l'université de Paris sont redevables à l'abbé le Gendre de la fondation des prix qui s'y distribuent solemnellement depuis 1747.

Noël (Alexandre), dominicain & docteur de Sorbonne, mourut à Paris en 1724, âgé de 86 ans; il a publié divers ouvrages théologiques & polémiques, que peu de gens lisent; mais on a réimprimé son *histoire ecclésiastique*, Latine, qui avoit déplu aux inquisiteurs; il y a dans cette histoire des dissertations assez estimées.

Lemery (Nicolas) naquit en 1645, & se dévoua tout entier à la chymie, qu'il étudia à Rouen, à Paris & à Montpellier; ensuite il en donna des leçons lui-même. Cette science, connue depuis long-temps en Allemagne, étoit toute nouvelle en France, où on la regardoit comme une espece de magie: le laboratoire de M. Lemery étoit une cave, & presque un antre magique, éclairé de la seule lueur des fourneaux; cette singularité ne lui valut qu'un plus grand nombre d'auditeurs, & les femmes mêmes osèrent être du nombre. Sa réputation augmenta; les préparations qui sortoient de ses mains eurent un débit prodigieux, & le seul magistere de Bismuth payoit toute la dépense de sa maison; ce magistere n'étoit pourtant autre chose que ce qu'on appelle du *blanc d'Espagne*; mais M. Lemery étoit le seul alors dans Paris, qui possédât ce trésor.

Il fit imprimer en 1675 son *cours de chymie*, qui se vendit aussi rapidement que si c'eût été un ouvrage de galanterie ou de satire; on le traduisit en Latin, en Anglois, en Espagnol, & le président de la société royale de Séville nommoit Lemery, *le grand Lemery*; cependant comme le grand Lemery étoit hugenot, on lui interdit à Paris ses cours de chymie, & la vente de ses préparations. Il se réunit à l'église catholique en 1686, pour éviter de plus grands malheurs.

Il publia en 1697 sa *pharmacopée universelle*, & quelque temps après, son *traité des drogues simples*. On les a réimprimés plusieurs fois; mais on a donné depuis dans les pays étrangers, de beaucoup meilleurs ouvrages en ce genre.

En 1699, M. Lemery fut nommé de l'académie des sciences, & en 1707, il donna son *traité de l'antimoine*; il y considere ce minéral par rapport à la médecine, & par rapport à la physique; mais malheureusement la curiosité physique a beaucoup plus d'étendue que l'usage médicinal.

Après l'impression de ce livre, M. Lemery commença à se ressentir des infirmités de la vieillesse; enfin il fut frappé d'une attaque sérieuse d'apoplexie qui l'enleva en 1715, à l'âge de 70 ans.

Amand (Marc-Antoine-Gerard, sieur de Saint), poëte François, né en 1594, mourut en 1661, âgé de 67 ans. Sa vie n'a presque été qu'une suite continuelle de voyages; ce qui, si nous en croyons Despréaux, *satir. I, vers 97-108*, n'aida guere à sa fortune.

Saint-Amand n'eut du ciel que sa veine en partage:
L'habit qu'il eut sur lui, fut son seul héritage:
Un lit & deux placets composoient tout son bien;
Ou, pour en mieux parler, Saint-Amand n'avoit rien.
Mais quoi! las de traîner une vie importune,
Il engagea ce rien pour chercher la fortune,
Et tout chargé de vers qu'il devoit mettre au jour,
Conduit d'un vain espoir, il parut à la cour.
Qu'arriva-t-il enfin de sa muse abusée?
Il en revint couvert de honte & de risée;
Et la fievre au retour terminant son destin,
Fit par avance en lui, ce qu'auroit fait la faim.

M. l'abbé d'Olivet remarque que cette peinture en beaux vers pourroit bien n'avoir pour fondement que l'imagination de

M. Despréaux, qui sans doute a crû qu'en plaçant ici un nom connu, cela rendroit sa narration plus vive & plus gaie. Les poésies de Saint-Amand font foi qu'il n'avoit pas attendu si tard, ni à mendier les graces de la cour, ni à mettre au jour les vers qu'il avoit faits dans cette vue. Pour ce qui est de sa pauvreté, tout le monde en convient assez; il faut que sa mauvaise conduite & ses débauches y aient beaucoup contribué, puisqu'il avoit assez de ressources pour vivre commodément s'il avoit su le faire d'une maniere rangée.

Il avoit été reçu à l'académie Françoise dès l'origine de cette assemblée, & s'engagea de recueillir les termes grotesques & burlesques pour la partie comique du dictionnaire que l'académie avoit entrepris; cette occupation lui convenoit tout-à-fait, car on voit par ses écrits qu'il étoit fort versé dans ces sortes de termes.

Ses œuvres ont été imprimées à Paris en trois volumes *in*-4°. Le premier en 1627, le second en 1643, & le troisieme en 1645. Son ode, intitulée *la Solitude*, est sa meilleure piece, au jugement de Despréaux; mais un défaut qui s'y trouve, c'est qu'au milieu d'agréables & de belles images, l'auteur y vient offrir à la vue, fort mal-à-propos, les objets les plus dégoûtans, des crapauds, des limaçons qui bavent, le squelette d'un pendu, & autres choses de cette nature.

Son *Moïse sauvé* éblouit d'abord quelques personnes; mais il tomba dans un mépris dont il n'a pu se relever, depuis l'art poétique de Despréaux, qui parlant de cette idylle héroïque, *chant III, vers 264*.

N'imitez pas ce fou, qui décrivant les mers,
Et peignant au milieu de leurs flots entr'ouverts,
L'Hébreu sauvé du joug de ses injustes maîtres,
Met pour les voir passer les poissons aux fenêtres;
Peint le petit enfant, qui va, saute, revient,
Et joyeux à sa mere, offre un caillou qu'il tient.
Sur de trop vains objets, c'est arrêter la vue.

Un défaut inexcusable de Saint-Amand, suivant la remarque du même écrivain, c'est qu'au lieu de s'étendre sur les grands objets, qu'un sujet si majestueux lui présentoit, il s'est amusé à des circonstances petites & basses, & met en quelque sorte les poissons aux fenêtres par ces deux vers:

Et là près des remparts que l'œil peut transpercer,
Les poissons ébahis le regardent passer.

Enfin, ce poëte n'a montré quelque génie que dans des morceaux de débauche, & de satires outrées, & quelquefois dans ses bons mots. On lui attribue celui-ci qui est assez plaisant: se trouvant dans une compagnie, où il se rencontra un homme qui avoit les cheveux noirs & la barbe blanche, on demanda la raison de cette différence bizarre; alors Saint-Amand, sans la chercher, se tourna vers cet homme, & lui dit: « apparemment, Monsieur, que vous avez plus » travaillé de la mâchoire que du cerveau. »

Pradon (Nicolas), autre poëte François, mort en 1698, a eu son nom extrêmement ridiculisé par les satires de Despréaux. Il eut grand tort, après d'heureux succès, de se prêter à une puissante cabale, & d'oser donner sur le théatre sa tragédie de Phedre & d'Hippolyte, en concurrence contre celle de Racine. Le beau triompha, & plongea la piece de Pradon dans un éternel oubli. On alla plus loin; on fit ainsi l'épitaphe de l'auteur:

Ci-gît le poëte Pradon,
Qui, durant quarante ans d'une ardeur sans pareille,
Fit à la barbe d'Apollon
Le même métier que Corneille.

Cependant on a recueilli en un volume ses pieces dramatiques, qui sont Pirame & Tisbé; Tamerlan; la Troade; Phedre & Hippolyte; Satira & Régulus, qui malgré ses défauts, peut-être comptée parmi les bonnes tragédies. Cette piece que Pradon avoit donnée en 1688, étoit entiérement oubliée, lorsque Baron la remit au théatre en 1722, avec un succès éclatant.

Au reste, Pradon n'est point auteur de la tragédie du grand Scipion, quoiqu'elle lui soit attribuée dans cette épigramme que feu M. Rousseau fit à l'occasion d'une

satire remplie d'invectives, contre M. Despréaux :

Au nom de Dieu, Pradon, pourquoi ce grand courroux,
Qui contre Despréaux exhale tant d'injures ?
Il m'a berné, me direz-vous ;
Je veux le diffamer chez les races futures.
Hé, croyez-moi, restez en paix.
En vain, tenteriez-vous de ternir sa mémoire ;
Vous n'avancerez rien pour votre propre gloire ;
Et le grand Scipion sera toujours mauvais.

Le grand Scipion est d'un M. de Prade, auteur de deux autres tragédies encore moins connues, qui sont Annibal & Silanus.

Raguenet (François) embrassa l'état eccléfiastique, & cultiva l'étude des beaux arts & de l'histoire. Il a publié celle de l'ancien testament ; 2°. celle d'Olivier Cromwel ; 3°. celle du vicomte de Turenne ; 4°. le parallele des François & des Italiens, dans la musique & dans les opéra, parallele dans lequel il donne la préférence aux Italiens ; 5°. les monumens de Rome ou description des plus beaux ouvrages de peinture, de sculpture & d'architecture de Rome, avec des observations. Paris 1700 & 1702, *in*-12. Ce petit ouvrage valut à l'auteur des lettres de citoyen Romain ; il est cependant fort au dessous des descriptions Latines en ce genre. On attribue à l'abbé Raguenet, les voyages de Jacques Sadeur, livre très libre, qui a obligé l'auteur à ne pas l'avouer. Il est mort à Paris vers l'an 1720, j'ignore à quel âge.

Sanadon (Noël-Etienne), jésuite, plein de goût & de connoissances dans les belles-lettres. Il lia à Caën une étroite amitié avec M. Huet, & devint bibliothécaire du college des jésuites à Paris, où il mourut en 1733 à cinquante-huit ans. On a de lui, 1°. un excellent traité de la versification Latine ; 2°. une traduction Françoise d'Horace, avec des notes d'une érudition choisie : cette traduction respire l'élégance, & même inspire du dégoût pour celle de M. Dacier, quand on vient à les comparer ensemble.

Tourneux (Nicolas le) mérita par sa vertu l'estime des honnêtes gens, & fut toujours très-attaché à MM. de Port-Royal. L'archevêque de Rouen lui donna le prieuré de Villers sur-Fere ; il mourut subitement à Paris en 1686, à quarante-sept ans. Il a mis au jour plusieurs ouvrages de piété, entre lesquels on estime particuliérement l'*année chrétienne*, qui est dans les mains de tout le monde, & que l'index de Rome a mis au nombre des livres prohibés.

Aux savans qui viennent d'être nommés, je ne dois pas oublier de joindre une dame illustre par son esprit & ses ouvrages, mademoiselle *Bernard* (Catherine) de l'académie des Ricovrati, morte à Paris en 1712 ; elle a donné en prose des brochures sous le nom de *nouvelles*, que le public a goûtées ; mais elle s'est encore distinguée par ses vers, qui lui ont fait remporter en 1691 & 1693, le prix de poésie de l'académie Françoise, & qui lui ont valu une triple couronne dans l'académie des jeux floraux de Toulouse.

Elle composa avec M. de Fontenelle deux tragédies, Brutus & Léodamie, dont à la vérité la derniere n'eut point de succès. Ses pieces fugitives ont été répandues dans différens recueils ; on s'est trompé cependant en donnant sous son nom, la jolie fable allégorique de l'imagination & du bonheur ; cette fable est de M. la Parisiere, évêque de Nîmes, successeur du célebre Fléchier.

Mais le pere Bouhours a inseré dans son recueil de vers choisis, le placet au roi, par lequel mademoiselle Bernard prie Louis XIV de lui faire payer les deux cens écus de pension dont il l'avoit gratifiée. Ce placet est conçu en ces termes :

SIRE, deux cens écus sont-ils si nécessaires
Au bonheur de l'état, au bien de vos affaires,
Que sans ma pension vous ne puissiez dompter
Les foibles alliés & du Rhin & du Tage ?
A vos armes, grand Roi, s'ils peuvent résister ;
Si pour vaincre l'effort de leur injuste rage
Il falloit ces deux cens écus,
Je ne les demanderois plus.
Ne pouvant aux combats, pour vous perdre la vie ;
Je voudrois me creuser un illustre tombeau ;
Et souffrant une mort d'un genre tout nouveau,
Mourir de faim pour la patrie.

SIRE, sans ce secours tout suivra votre loi,
Et vous pouvez en croire Apollon sur sa foi.
Le sort n'a point pour vous démenti ses oracles.
Ah! puisqu'il vous promet miracles sur miracles,
Faites-moi vivre, & voir tout ce que je prévois.

Enfin, la capitale de Normandie a produit des citoyens qui se sont uniquement dévoués à la recherche de son histoire. *Taillepié* (Nicolas) en a publié le premier les antiquités en 1588; mais en 1738 *Farin* (François), prieur du Val, a mis au jour l'histoire complete de cette ville en 2 *vol. in-4°.*; on peut la consulter.

Ainsi tout nous autorise à chanter la gloire de *Rouen*, & à nous persuader que ce ne sera point par cette ville, ni par la province dont elle est la capitale, que la barbarie commencera dans ce royaume. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

Voici encore quelques savans & quelques artistes célebres.

Pierre Bardin, un de ceux qui furent choisis par Richelieu pour composer l'académie Françoise: les premieres *parties du Lycée* sont de lui; c'est le premier dont l'académie ait fait l'éloge: il est dans son histoire, *page 371*.

Jean-Baptiste le Brun des Marettes, fils d'un libraire de *Rouen*.

Adrien Auzout, philosophe, mathématicien, habile dans les langues, & très-instruit dans toutes les parties de l'antiquité, dans lesquelles il se perfectionna par un séjour de huit ans à Rome, ce qui a engagé Raphaël Fabreti d'Urbin, à dire de lui dans la premiere dissertation, *de aquis & aquæ ductibus*, impr. en 1680: *Adrianus Auzout Rhotomagensis, vir emunctæ naris & non minùs rerum naturæ quàm antiquitatis sagacissimus perscrutator.* Il rétablit 120 passages de Vitruve qui étoient désespérés par tous ceux qui avoient travaillé sur cet auteur; il rétablit aussi l'inscription de l'arc de triomphe de Septime Sévere, posé sur la pointe du capitole, par l'inspection des trous, percés pour chaque lettre, dont il en rétablit trente-deux, comme a fait M. Seguier à Nîmes. On lui doit encore l'inscription entiere de la pierre milliaire de Saquenai, sur le grand chemin de Langres, en 1680; M. Mariotte l'a aussi copiée.

Le pere Bence, docteur de Sorbonne, un des premiers peres de l'oratoire, du temps de M. de Berulle, mort à Lyon, plein de mérite, & auteur de plusieurs ouvrages sur l'Ecriture-Sainte.

Jean-Baptiste de Mercastel, prêtre de l'oratoire, académicien de *Rouen*, où il est mort en 1754; il professa dix ans les mathématiques à Angers avec célébrité, publia la *table des nombres composés & de leurs composans*, *l'arithmétique démontrée*, imprimée en 1732; une vivacité franche & droite que modéroit une bonté naturelle, & les plus grands sentimens de religion caractérisoient cet oratorien. M. le Cat a fait son éloge. *Voyez le journal de Verdun, novembre 1754.*

Jean Jouvenet, né en 1644, mort en 1717, fameux peintre d'histoire, dont le dessein est hardi, & les compositions riches & animées. *Voyez* ce qu'on en a dit à *l'article* NORMANDS ILLUSTRES.

Louise Cavelier, fille d'un procureur au parlement de *Rouen*, étoit d'une très-belle figure, avoit un esprit vif & enjoué: elle a composé de jolis ouvrages en prose & en vers, dont deux poëmes, l'un intitulé *Augustin*, l'autre *Minet*, piece comique & caustique, imprimés en 1737, & oubliés maintenant: elle est morte à Paris en 1745, âgée de 43 ans.

Emma, abbesse de Saint-Amand de *Rouen*, au XII^e^ siecle accueillit dans sa retraite tous les arts d'agrément, & la poésie en particulier: la pratique des études religieuses ne put éteindre son génie poétique, on la surnomma la *pieuse muse*. Si l'on en croit ses contemporains, aucune ne mérita mieux qu'Emma ce titre glorieux. Marsille qui lui succéda, s'acquit de la célébrité dans une autre carriere: ce fut à son érudition qu'elle dut toute sa gloire.

Les hommes alors ne s'étoient point arrogé le privilege exclusif de penser & de connoître: les femmes ambitionnoient l'estime des hommes. Quel abus des lumieres que celui qui condamne la moitié du genre humain à s'en passer? *Voyez le tableau des gens de lettres, tome V, page 86, 1770.*

Pendant que nous parlons des femmes savantes de *Rouen*, citons-en deux encore

vivantes qui se sont fait un nom dans la république des lettres.

Marie le Page, épouse de Joseph du Bocage, mort en 1767, est au rang des dames les plus célebres pas la beauté de son esprit & les productions de sa plume, & particuliérement par son talent pour la poésie épique : en lisant ses poëmes, on sent que son astre en naissant l'a formée poëte : on y reconnoît l'enthousiasme qui caractérise les vrais enfans d'Apollon ; ses idées sont sublimes ; la pompe & l'élévation regnent dans ses descriptions, la chaleur dans ses images, la richesse dans l'expression ; sa prose n'a pas moins de mérite.

Ce que cette dame raconte de ses voyages est peint avec une grace charmante : ce n'est par-tout que légéreté, fin badinage, traits d'esprit qu'elle seme comme en voltigeant : tous les objets d'admiration, tous les monumens publics font sur elle des sensations, dont l'image, comme imprimée dans ses lettres, rend en quelque sorte nouveau tout ce qu'on a lu en ce genre dans les voyageurs : c'est dans ses lettres sur l'Angleterre qu'elle se montre toute entiere & sans apprêt ; elle y découvre tout son goût, sa façon de voir, de penser, son discernement, sa justesse. C'est aux femmes d'esprit à voyager & à écrire leurs voyages ; elles voient avec plus de sentimens que nous ; elles font des remarques plus fines, & sont moins distraites sur certains objets que les voyageurs les plus attentifs. *Voyez Esprit des femmes, tome II*, 1767.

Voici un joli madrigal fait en 1763 à madame Bocage à Rome, par M. de la Condamine, que la France & les lettres viennent de perdre (février 1774.) :

D'Apollon, de Vénus, réunissant les armes,
Vous subjuguez l'esprit, vous captivez le cœur ;
Et Scuderi jalouse en verseroit des larmes ;
Mais sous un autre aspect son talent est vainqueur ;
Elle eut celui de faire oublier sa laideur :
Tout votre esprit n'a pu faire oublier vos charmes.

Madame le prince de Beaumont, née à *Rouen* en 1711, a résidé long-temps à Londres, où elle a exercé son talent admirable pour l'éducation des demoiselles : on compte parmi les productions de sa plume ; le *Magasin des enfans*, le *Magasin des adolescens*, l'*Education complete*, *Lettres de madame de Montier*, &c. ; on y reconnoît le sens exquis d'une bonne maîtresse ; une adresse singuliere pour déguiser le sérieux de l'instruction & l'austérité de la morale, sous l'enveloppe de la fable & les agrémens de l'histoire ; un talent particulier pour s'attirer l'attention d'une aimable jeunesse, par l'air simple, naturel, insinuant, dont tous ses petits romans sont tournés ; le tout à la portée des jeunes lecteurs qu'elle veut instruire. Cette dame respectable s'est retirée à Avallon en Bourgogne.

Jean Pommeraye, laborieux bénédictin, qui a publié, 1°. l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Ouen* ; celles de *Saint-Amand* & de *Sainte-Catherine* ; 2°. l'*Histoire des archevêques de Rouen, in-fol.* ; 3°. un *Recueil des conciles de Rouen*, & l'*Histoire de la cathédrale* : ouvrages écrits sans agrément, mais pleins de recherches curieuses & importantes.

Pierre-Thomas Dufossé, d'une famille distinguée, fut élevé à Port-Royal, & sut profiter des leçons de MM. le Maître & de Sacy : nous avons de lui les *vies de saint Thomas de Cantorbéri*, *d'Origene*, *de Tertullien*, assez estimées ; il mourut dans le sein de la piété en 1698, à l'âge de 64 ans.

Jacques-Francois Blondel, né à *Rouen*, mort à Paris le 9 janvier 1774, à l'âge de 70 ans ; également sensible à sa propre gloire & à celle de sa patrie, il se livra dès sa jeunesse au dessein, à la gravure & à tous les arts agréables. Son éloquence naturelle, sa facilité à écrire & à parler le firent connoître avantageusement ; ses premieres productions furent des changemens considérables & beaucoup d'additions à l'architecture de Davillier ; il perfectionna aussi les élémens de Scamozzi & de Vignole. S'élevant ensuite à mesure que son génie, aiguillonné par de nouveaux succès, prenoit plus d'essor, il fit l'*histoire de l'architecture Françoise*, à laquelle il appliqua les principes généraux de l'architecture ancienne & moderne ; il laissa imparfait ce grand ouvrage. Si quelque chose peut l'excuser, c'est le zele & l'assiduité qu'il mit toujours à former des éleves dans son *Ecole des arts*, titre honorable qui fut

fut unanimement donné à la maison qu'il occupoit alors rue de la Harpe, & d'où sont en effet sortis des artistes habiles en plus d'un genre. Il fut admis tard, mais sans sollicitations, à l'académie d'architecture, en 1755, & il en fut élu professeur deux ans après. Le roi, qui le nomma son architecte, lui donna un logement au Louvre, où il tint son école dans la salle de l'académie; il y continua ses leçons publiques, qu'il ne cessa de donner deux fois la semaine jusqu'à sa mort. Voulant rendre utiles les derniers momens d'une vie languissante, il entreprit un *cours complet d'architecture* : cet excellent ouvrage, orné de beaucoup de gravures nécessaires, faites avec soin, n'est imprimé qu'aux deux tiers; mais l'auteur a laissé de quoi l'achever.

Jean-Baptiste Deshays, mort jeune en 1765, dont les talens pour la peinture ont été souvent applaudis aux salons de 1761 & 1763.

Linant, qui a remporté trois prix à l'académie Françoise, sans en être plus grand poëte, auteur malheureux de plusieurs tragédies, étant sur le point de mourir, un ami lui demanda s'il regrettoit la vie: « Hélas! répondit-il, je ne puis être plus malheureux dans l'autre monde que je l'ai été dans celui-ci. »

Nicolas Fourneau, maître charpentier à *Rouen*, ci-devant démonstrateur de trait à Paris, a publié en 1767, chez Tilliard, un volume *in-fol.* de 60 pages, avec 20 figures, sur l'*art du trait, de la charpenterie*; & la deuxieme partie en 1769, avec cette épigraphe *Fabrilia fabris*. Cet utile ouvrage, où l'auteur a employé avec beaucoup de sagacité les sections coniques, tant simples que composées, suppose des connoissances géométriques peu communes, & des talens distingués dans l'art de la charpenterie; tel est l'éloge qu'en a fait l'académie de *Rouen*. M. Fourneau à travaillé à la fleche de la chartreuse de Gaillon.

M. l'abbé Yart, de l'académie de *Rouen*, nous a donné en 8 volumes la traduction des meilleurs morceaux de la *poésie Angloise*.

Les pays éclairés ont toujours eu beaucoup d'historiens; depuis près de deux cens ans *Rouen* en a eu plus de quinze; & nous n'avons pas encore une bonne histoire de cette grande ville, où l'abbé Expilli compte cent mille ames, tandis que par le dénombrement, publié par M. Mézanges, il n'y en a que soixante-quinze mille.

La derniere histoire, par M. Farel, prieur du Val, en 6 vol. *in-12*, 1738, troisieme édition, est mal écrite, & n'a contenté personne. On en a donné un abrégé en 1759, en un gros volume *in-12*.

Le martyrologe de l'église de *Rouen* parut *in-4°*. en 1670; & le pouillé du diocese en 1704.

Sur le portail de la cathédrale de *Rouen* on voit un arc de triomphe, sur lequel le roi Henri IV paroît chasser les lions & les loups de sa bergerie; la ligue enchaînée ronge sa chaîne: le roi d'Espagne regarde ces trophées d'un air pensif & mélancolique. *Voyages hist. en Europe*, par Jordan, *en 8 vol.* 1695. (*C.*)

ROUER, v. act. (*Gram.*) *voyez les articles* ROUE.

ROUER, (*Marine.*) c'est plier une manœuvre en rond.

ROUER A CONTRE, (*Marine.*) c'est plier une manœuvre de droite à gauche.

ROUER A TOUR, (*Marine.*) c'est plier une manœuvre de gauche à droite.

ROVEREDO, (*Géogr. hist. litt.*) en Latin du moyen âge *Roboretum* ou *Rovoretum*; jolie ville du Tirol, d'environ 7000 ames, aux confins de l'état de Venise près de Ladige sur un torrent, pour le passage duquel on a taillé un pont de pierre défendu par deux tours & un fort château, à 12 milles de Trente & à 47 de Bresce. *Long.* 28, 35; *lat.* 46, 10. (*D. J.*)

M. Andrea Soverio-Bredi, secretaire de l'académie des *Agiati*, travaille sur l'histoire de cette ville, qui passa, en 1416, à la république de Venise; elle devint alors une forteresse considérable où l'on plaça un *podestat*; ses habitans industrieux y formerent un commerce considérable, sur-tout en laine. La culture des mûries & la fabrique de soie s'y établirent avant 1600. En 1609 cette ville fut cédée à l'Autriche, qui a possede encore aujourd'hui; l'empereur Maximilien lui accorda le titre de ville, avec divers autres privileges. Le goût des lettres s'y est répandu en même temps que

les autres genres de culture, & on en a banni la vieille maniere de philosopher.

L'académie des *Agiati* tint sa premiere assemblée en 1751, & l'impératrice reine s'en déclara la protectrice. Les deux freres Tartarotti, savans philosophes, le docteur Antoine Chiosole ont fait honneur à cette ville. (*C.*)

ROUERGUE, LE (*Géogr. mod.*) province de France, dans le gouvernement de Guienne; elle est bornée au nord par le Querci; au midi par l'Albigeois; au levant, par les Cévennes & le Gevaudan; & au couchant, par l'Auvergne. Cette province peut avoir environ 30 lieues de longueur, sur 20 de large. On la divise en comté, & en haute & basse Marche: le comté renferme Rodez, capitale de toute la province. Mithau est la capitale de la haute Marche, & Villefranche de la basse.

Le *Rouergue* & sa capitale Rodez ont pris leur nom des peuples *Ruteni*, dont César fait plusieurs fois mention dans ses commentaires. Auguste mit les Ruténiens dans l'Aquitaine, & Pline remarque qu'ils confinoient avec la Gaule Narbonnoise. *Voyez* RUTÉNIENS. (*Géogr. anc.*)

Lorsque sous Valentinien I, l'Aquitaine fut divisée en deux, les Ruténiens furent attribués à la premiere Aquitaine; ils furent soumis aux Visigoths, dans le cinquieme siecle, à Clovis dans le sixieme, & après sa mort, les Goths s'emparerent de *Rouergue*. Dans le septieme siecle, les rois de Neustrie, ou plutôt les maires du palais qui dominoient sous leur nom, furent seuls reconnus en Aquitaine. Ce pays passa dans le huitieme siecle au pouvoir du duc Eudes, & le roi Pepin en dépouilla Gaïfre, petit-fils d'Eudes. Les rois Carlovingiens, successeurs de Pepin, jouirent du *Rouergue* jusqu'à la dissipation de leurs états, où chacun se rendit le maître où il put. Sous le regne de Lothaire, & sous celui de Hugues Capet, quoique le *Rouergue* eût ses seigneurs, comme les autres pays voisins, on ne fait pas néanmoins le nom du premier comte de Rodez, qui se rendit héréditaire.

Dans la suite des temps, Hugues sortit de la maison de Carlat, transigea de ses terres & du comté de Rodez, avec Alphonse, roi d'Aragon, l'an 1167. Par ce traité, le roi d'Aragon se réserva en propre la seigneurie utile des dioceses de Rodez & de Mende; mais son successeur, par un autre traité fait avec saint Louis l'an 1258, renonça à tout ce qui lui appartenoit dans le *Rouergue* & le comté de Rodez; c'est ainsi que cette province a été annexée à la couronne.

C'est un pays montagneux, mais fertile en pâturages, où on nourrit beaucoup de bestiaux, & sur-tout dess mulets. La sénéchaussée de *Rouergue* a deux sieges présidiaux, Villefranche qui est le plus étendu, & Rodez dont le ressort ne va pas au-delà de l'élection de cette ville.

Montjosieu (Louis de), en Latin *Montejosius*, gentilhomme de *Rouergue* au seizieme siecle, a mis au jour cinq livres d'antiquité, où l'on trouve quelques morceaux assez curieux sur la peinture & la sculpture des anciens. (*D. J.*)

ROUET, s. m. (*Architect.*) est une espece de rose de charpenterie sur laquelle on pose la premiere assise de pierre pour fonder un puits; sur-tout dans le cas où l'on rencontre un grand banc de glaise, qu'il est impossible de percer sans occasioner l'éboulement des terres.

ROUET (*Hydr.*) est un assemblage de charpente dispersé circulairement, pratiqué au bout de l'arbre d'une machine, & dont la partie circulaire est garnie de dents qui s'engrenent dans les fuseaux d'une lanterne.

On appelle encore *rouet*, l'assemblage circulaire de charpente sur lequel on cloue à cheville une plateforme de planches pour asseoir la maçonnerie d'un puits, d'une citerne, ou d'un bassin, que l'on nomme encore *racinaux*. *Voyez* RACINAUX. (*K*)

ROUET, *armes à*, (*anciennes armes.*) les arquebuses & les pistolets à *rouet* sont aujourd'hui des armes fort inconnues; l'on n'en trouve guere que dans les arsenaux & les cabinets des armes, où l'on en a conservé quelques-uns par curiosité. Ce *rouet* étoit une espece de petite roue solide d'acier, qu'on appliquoit contre la platine de l'arquebuse ou du pistolet. Elle avoit un aissieu qui la perçoit dans son centre. Au bout

intérieur de l'aissieu qui entroit dans la platine, étoit attachée une chaînette, qui s'entortilloit autour de cet aissieu, quand on le faisoit tourner, & bandoit le ressort quand elle tenoit. Pour bander le ressort, on se servoit d'une clef, où l'on inséroit le bout extérieur de l'aissieu. En tournant cette clef de gauche à droite, on faisoit tourner le *rouet*, & par ce mouvement une petite coulisse de cuivre, qui couvroit le bassinet de l'amorce, se retiroit de dessus le bassinet. Par le même mouvement, le chien armé d'une pierre à fusil étoit en état d'être lâché, dès que l'on tiroit avec le doigt la détente, comme dans les pistolets ordinaires; alors le chien tombant sur le *rouet* d'acier faisoit feu, & le donnoit à l'amorce. (*D. J.*)

Rouet de poulie *de chaloupe*, (*Marine.*) c'est une poulie de fonte ou de fer, qu'on met à l'avant ou à l'arriere de la grande chaloupe, pour lever l'ancre d'affourché, ou une autre ancre qu'on ne veut pas lever avec le vaisseau.

Rouet, *en terme de boutonnier*, est une machine à roue, montée à peu près comme les *rouets* à filer, à l'exception qu'elle est plus grosse. La tête de ce *rouet* est garnie de deux poupées postiches, où sont arrêtés en dedans deux crochets ou têtes de fer, l'une percée au milieu d'un trou rond & profond, & l'autre d'un trou profond, mais vuide pour pouvoir y faire entrer les ouvrages montés sur des broches. Souvent le *rouet* n'a qu'une poupée, comme quand il faut percer une piece. *Voyez* Percer. Le *rouet* fait précisément entre les mains du boutonnier ce que le tour fait entre les mains du tourneur. Les uns & les autres font des culs, des crans, des pauses, des gorges & des têtes; mais le tourneur est vis-à-vis de son morceau, & le boutonnier est toujours à côté. Quant à leurs ouvrages, ils ne peuvent empiéter les uns sur les autres. Ils ont grand nombre d'outils qui leur sont communs; mais le boutonnier ne peut travailler sur le tour sans contrevenir aux ordonnances & aux privileges des tourneurs; & au contraire rien n'empêche ceux-ci de faire les ouvrages des boutonniers, si ce n'est qu'il faut entendre, & le langage, & les travaux des boutonniers, pour bien faire les ouvrages en bois qu'il leur faut; science que les tourneurs n'ont point, & qu'ils ne peuvent acquérir que par un apprentissage chez les boutonniers.

Rouet, *en terme de boutonnier*, est une machine composée de trois roues montées au dessus les unes des autres, dans un châssis de deux montans soutenus sur leurs pieds. L'une de ces roues qui se tourne à la main sans manivelle est moyenne, & a une corde qui répond à la noix d'une plus grande, dont la corde à son tour passe, après s'être croisée sur douze petites molettes montées à distances égales, sur une petite roue pleine, creusée tout autour, comme une poulie; cette roue est sur chacun de ces bords percée de douze fentes, toutes vis-à-vis l'une de l'autre, pour recevoir les petites broches de fer des molettes. Chacune de ces fentes est le plus souvent doublée d'une plaque de cuivre jaune pour conserver la roue, qui ne tarderoit guere à s'user sans cela. Les broches des molettes sont toutes courbées en crochet du même côté; c'est dans ces crochets que l'on arrête le fil de soie ou de poil, alors on le retord de la maniere qu'on veut, en tournant la premiere roue, comme nous avons dit. C'est avec ce *rouet* qu'on fait la milanoise, le cordonnet, le guipé, *&c.* *Voyez ces articles.*

Rouet, instrument dont les boyaudiers se servent pour filer les cordes à boyau.

Le *rouet* des boyaudiers est composé d'une sellette à quatre pieds, qui a environ quatre pieds en carré, & est haute d'un pied. Du milieu de la sellette s'élevent deux montans de bois, au milieu desquels est l'axe de la roue qui traverse les deux montans à la hauteur d'environ trois pieds. Les deux montans sont un peu éloignés l'un de l'autre, & l'espace intermédiaire est occupé par une roue d'environ trois pieds de diametre, qui est traversée par l'axe de fer, terminée par un bout en manivelle. Au haut des deux montans est une broche de fer placée horizontalement, & garnie au milieu d'une espece de bobine, & qui se termine par un bout en un crochet. C'est à ce crochet qu'on attache les boyaux pour les filer. Toute la circonférence de la roue est garnie d'une rainure pour retenir une grosse corde de boyau qui y est placée, &

qui paſſe auſſi par deſſus la bobine de la broche qui eſt au haut des montans. En tournant la manivelle, la roue eſt miſe en mouvement ; & par le moyen de la corde qui eſt autour, elle communique ſon mouvement à la bobine, qui, en tournant, fait faire au crochet autant de tours que la circonférence de la bobine eſt contenue de fois dans celle de la roue.

ROUET, *en terme de cardeur*, eſt un inſtrument dont ils ſe ſervent pour filer la laine. Il eſt compoſé d'une roue qui joue dans un arbre où elle eſt ſuſpendue au deſſus d'un banc, éloigné de la terre d'environ un pied ſous cette roue, & y poſant à la tête du *rouet*, d'où s'élevent deux marionnettes qui ſont garnies par en haut de deux fraſeaux de jonc qui les traverſent, & tiennent la broche ſur laquelle ſe dévide le fil. *Voyez* TETE, ARBRE, BANC, FRASEAUX, BROCHES & MARIONETTES.

ROUET, *terme de cordier*, c'eſt une machine propre à tordre le chanvre pour le filer, ou les fils pour les commettre. Comme les fileries des marchands ne ſont pas ordinairement fermées, les ouvriers ſont obligés d'emporter chez eux preſque tous leurs uſtenſiles ; c'eſt pourquoi ils ont pour but de les rendre portatifs ; ce qui fait que pour l'ordinaire ils emploient les *rouets* légers, qui ſont compoſés d'une roue, de deux montans qui la ſoutiennent, d'une groſſe piece de bois qui forme l'empatement du *rouet*, de deux montans qui ſoutiennent des traverſes à couliſſes, dans leſquelles la planchette eſt reçue, de ſorte qu'elle peut s'approcher ou s'éloigner de la roue pour tendre ou mollir les cordes de boyau : 1°. cette planchette porte les molettes ; 2°. un morceau de bois dur ſert à attacher la molette à la planchette par le moyen de quelques petits coins ; 3°. la broche de fer de la molette eſt terminée à un de ſes bouts par un crochet. L'autre bout traverſe un morceau de bois qui étant rivé ſur une plaque de fer, a la liberté de tourner. 4°. Une petite poulie fortement attachée à la broche dans laquelle paſſe la corde à boyau, paſſant auſſi ſur la roue, fait tourner le crochet de la molette. Les molettes ſont tellement arrangées ſur la planchette qui les porte, tantôt en triangle, tantôt en portion de cercle, qu'une ſeule corde à boyau peut les faire tourner toutes à la fois.

Ces *rouets* ſuffiſent pour les marchands ; mais dans les corderies du roi, où il faut quelquefois employer un grand nombre d'ouvriers, on a des *rouets* plus ſolides, & qui peuvent chacun donner à travailler à onze ouvriers. En voici une deſcription abrégée. Le poteau eſt fortement aſſujetti au plancher de la filerie : ce poteau ſoutient la roue, qui eſt large & peſante. A la partie ſupérieure du même poteau & au deſſus de l'aiſſieu de la roue eſt une grande rainure dans laquelle entre une piece de bois, qui y eſt retenue par des liens.

A cette piece de bois eſt ſolidement attachée la piece qu'on appelle la *tête du rouet* ou la *crochille*, & qui porte les molettes ou curles au nombre de ſept ou de onze ſuivant la grandeur des *rouets*. Au moyen de l'arrangement circulaire de ces molettes, une courroie qui paſſe ſur la circonférence de la roue les touche toutes ; ce qui fait que chacune d'elles ſe reſſent du mouvement qu'on donne à la roue, & qu'un ſeul homme appliqué à la manivelle peut, ſans beaucoup de peine, fournir à onze fileurs.

On connoît bien par la ſeule inſpection de la machine, que la piece eſt aſſemblée à couliſſe dans le poteau, pour qu'on puiſſe avec des coins élever ou baiſſer la tête du *rouet* ; ce qui ſert à roidir ou à mollir la courroie. *Voyez l'article* CORDERIE,

ROUET DE FER, *terme de corderie*, eſt un petit *rouet* dont on ſe ſert dans les corderies pour commettre le bitor & le merlin.

Ce *rouet* eſt compoſé de quatre crochets mobiles, diſpoſés en maniere de croix ; ces crochets tournent en même temps que la roue, & d'un mouvement bien plus rapide, à l'aide d'un pignon ou lanterne, dont chacun d'eux eſt garni, & qui engrene dans les dents de la roue, qu'un homme fait tourner par le moyen d'une manivelle.

ROUET, (*Epicier.*) eſt une roue montée ſur deux pieds, dont les rebords ſont aſſez hauts. On la tourna avec une manivelle pour dévider la bougie filée.

Rouet, *en terme d'épinglier*, est comme un *rouet* à filer, excepté que la tête placée dans le milieu de la planche, peut s'avancer & s'éloigner de la roue, si la corde, plus ou moins longue, le demandoit. Le moule des têtes est attaché autour de la broche; c'est sur ces moules que l'on tourne les têtes à l'aide du *rouet*. *Voyez* Tourner, & *l'article* Goudronner.

Rouet, (*Filerie.*) instrument propre à filer les soies, laines, chanvres, cotons & autres matieres semblables. Le *rouet* commun consiste en quatre pieces principales; savoir, le pied, la roue, la fusée & l'épinglier.

Le pied est une tablette de bois, avec des soutiens aussi de bois. La roue est d'environ 18 à 20 pouces de diametre, & est portée par un axe de fer sur deux soutiens attachés sur la table du pied. La fusée, qui est une espece de bobine, est pareillement traversée par un axe ou verge de fer, qui a aussi ses deux soutiens très-bas, qui tiennent à l'extrêmité de la même table. Enfin, l'épinglier est fait de deux parties de cercle percées d'épingles ou de laiton recourbé, qui environnent la fusée, & qui tournent avec elle. L'épinglier sert à plier le fil sur la bobine ou fusée, à mesure qu'on le file. L'on appelle *fillons*, les rangs différens qui se forment en parcourant toutes les pointes de l'épinglier; une manivelle sert à donner le mouvement au *rouet*.

Les dames & les personnes curieuses se servent de *rouets* faits au tour, dont les principales pieces sont semblables à celles du *rouet* commun qu'on vient de décrire. La principale, ou plutôt l'unique différence essentielle, consiste en ce qu'il y a deux manieres de leur donner le mouvement, l'une en tournant la manivelle à la main comme au premier *rouet*, & l'autre par le moyen d'une marche qui est au dessous du *rouet*, qui, étant attachée à la manivelle par un bâton d'une longueur proportionnée, suffit pour faire tourner la *roue*, en appuyant ou levant le pied qu'on met dessus.

Il y a une troisieme sorte de *rouet* portatif très-commode & très-ingénieusement imaginé, dont toutes les personnes de qualité se servent. Le *rouet* entier n'a guere plus de 6 ou 7 pouces de haut. Deux roues de cuivre, dont la plus grande n'a pas 18 lignes de diametre, & la plus petite à peine 4, sont engrenées l'une dans l'autre, & enfermées entre deux platines de métal, avec lesquelles elles ne font que 4 ou 5 lignes d'épaisseur. La grande roue où est la manivelle, donne le mouvement à la petite qui porte la fusée & l'épinglier. Un petit pied d'ébene attaché à une queue de même bois, qui sert à passer dans la ceinture de celles qui s'en veulent servir en marchant, ou attacher sur une petite tablette appesantie par un plomb, & ordinairement couverte de marroquin ou de velours, quand on veut travailler sur une table, acheve toute l'ingénieuse machine, à laquelle même tient la quenouille d'une longueur proportionnée à la petitesse du *rouet*. L'on ne peut dire combien ce *rouet* est commode, ni combien l'usage en est devenu commun. *Diction. de Comm.* (*D. J.*)

Rouet, *instrument du fileur d'or*, est une machine d'un machinisme assez curieux, dressée sur un châssis ou corps de quatre montans avec leurs traverses, qui soutient tout l'ouvrage. Cette machine qui sert à couvrir le fil & la soie, d'or, d'argent, &c. pour en faire un fil propre à faire du galon, ou autre marchandise de cette nature, a environ trois pieds & demi de haut, sur cinq & demi de long, & deux & demi d'épaisseur. Il y en a à seize caselles qui est plus haute, plus longue, plus profonde à proportion que celle dont nous parlons, qui n'en a que douze. On peut encore avoir huit caselles, mais on n'en fait point au dessous. Elle s'ébranle par une manivelle & quatre roues qui se communiquent le mouvement l'une à l'autre. *Voyez* Caselles.

La fusée s'emboîte par chacune de ses extrêmités dans deux supports attachés en dehors aux deux montans de devant. *Voyez* Fusée.

Au dessus de la fusée tournent les caselles au nombre de huit, douze ou seize, séparées l'une de l'autre par de petits piliers où elles sont retenues.

Au milieu de la piece de bois qui couvre les caselles, passe un boulon de fer qui traverse le sabot, & la grande roue proprement dite. *Voyez* Sabot & Grande roue.

Les piliers du montant de derriere, dont l'assemblage, ainsi que celui des montans de devant s'appelle *châssis*, sont garnis de deux planches saillantes dont l'une soutient l'extrêmité de la roue du moulinet, & l'autre la grande roue qui tourne au dessus. *Voyez* CHASSIS & ROUE DU MOULINET.

Plus haut que cette roue du moulin est une barre de fer qui tient toute la longueur du *rouet*, & qui soutient tous les contre-poids; à chacun desquels sont attachées des cordes qui, par leur autre bout, sont liées à des mouffles, garnies chacune de deux polies. *Voyez* MOUFFLES, POULIES & CONTREPOIDS.

Sur la premiere de ces poulies passe une autre corde qui va s'entortiller dans la fusée d'où elle revient par la seconde poulie sur les caselles, & les fait tourner pour dévider le fil d'or, *&c.*; dessus plus haut & un peu en devant est le sommier appuyé de l'un & de l'autre bouts sur chacune des traverses du corps du métier. Il est percé d'autant de trous qu'il y a de caselles, contenant autant de broches de fer garnies en devant d'un moulinet, sur lequel on monte les petits roquetins pour le battu. *Voyez* SOMMIER, MOULINET, ROQUETINS & BATTU.

Au bas du sommier sur le devant sont cinq petites poulies & deux montans, qui servent à serrer ou desserrer la corde des moulinets qui passe sur ces poulies. *Voyez* POULIES & MONTANS.

C'est la roue du milieu qui donne le mouvement aux moulinets, par le moyen d'une seule corde qui se croise sur chacune des cinq poulies; ce qui rend cette corde fort difficile à monter.

Nous finirons cette description par le dossier, qui n'est autre chose qu'une planche qui s'éleve sur le derriere du métier de toute sa largeur. Elle est percée comme le sommier de douze ou seize trous, selon la grandeur du *rouet*, dans lesquels on passe autant de petites broches qu'on garnit de roquetins, sur lesquels on a tracané la matiere qu'on veut couvrir. Ces roquetins sont retenus sur leur broche par un petit poids qui embrasse un de leurs bouts fait en maniere de poulie. *Voyez* DOSSIER, TRACANNER, *&c.*

ROUET A TRACANNER, est fait à peu près de la même maniere qu'un *rouet* ordinaire, excepté que la broche n'est pas percée comme dans celui-ci pour conduire le fil de la quenouille sur la bobine: ce qui n'est pas néceſsaire au tracanneur, puisqu'on dévide du fil d'une caselle sur un bois. *Voyez* BOIS.

Grand ROUET, *en terme de Friseur de drap*, est une roue garnie de dents placées horizontalement, qui engrenent dans la grande lanterne. *Voyez* LANTERNE. Cette roue est montée dans le manege sur un arbre vertical, & tournée par un ou plusieurs chevaux.

ROUET *de moulin*, (*Charpent.*) on appelle *rouet de moulin* une petite roue attachée sur l'arbre d'un moulin, qui est de 8 à 9 pieds de diametre, & a environ 48 chevilles ou dents de 15 pouces de long, qui entrent dans les fuseaux de la lanterne du moulin, pour faire tourner les meules. *Rouet* se dit généralement de toutes les roues dentées, dont les dents ou alluchons sont posés à plomb. (*D. J.*)

ROUET, (*Serrurerie.*) garniture qui se met aux serrures, pour empêcher qu'on ne les crochete. Elle entre dans le paneton de la clef; elle est posée sur le palatre. La tige de la clef passe au centre; elle en est embrassée; elle est ouverte vis-à-vis de l'entrée, pour laisser passer la clef.

On monte sur le *rouet* d'autres pieces, comme pleinecroix, faucillon, *&c.*; ce qui lui donne différens noms.

Pour faire un *rouet*, on prend un morceau de fer doux; on l'étire très-mince & très-égal d'épaisseur. On a la longueur du *rouet* sur une circonférence tracée au dedans du palatre, & prise en mettant le bout de la tige de la clef dans le trou de l'entrée, & tournant la clef; on la trace avec la pointe à tracer, mise au milieu de la fente du *rouet*. On partage cette circonférence au compas, en trois, quatre ou cinq parties égales; on y ajoute une portion, & l'on porte le tout sur une ligne droite; la portion ajoutée est l'excédant de la courbure de l'arc du cercle sur une ligne droite égale à la corde de l'arc. Un des pieds du *rouet* doit être posé au trou percé

ſur le palatre, & l'on a la diſtance du trou à l'autre trou où doit être poſé l'autre pied. Cela fait, on coupe le *rouet* de longueur & de largeur; on lui fait les deux pieds, un à chaque extrêmité, un peu plus larges que les trous percés, afin que ſi le *rouet* étoit ou trop long ou trop court, on pût les avancer ou reculer. On a laiſſé la bande de fer aſſez large pour pouvoir prendre, ſur la largeur, la hauteur des pieds. On a pourvu auſſi au cas où l'on ſeroit obligé de fendre le *rouet*, & de laiſſer paſſer les barbes du pêne ou de quelque ſecret. Alors on ne coupe point le rivet, ou le pied du *rouet* qui n'eſt autre choſe que la rivure qui le fixe ſur la piece où il eſt poſé.

Si le *rouet* eſt chargé de pleinecroix, de faucillons, *&c.* on fend le *rouet*, & l'on y pratique les trous néceſſaires pour recevoir les pieces. Le *rouet* bien forgé, bien limé, bien dreſſé & tourné, comme il convient, on le met en place, & on le fait paſſer dans la clef. Si la clef tourne bien, on le démonte, & on l'acheve en le chargeant des pieces ſur-ajoutées.

Rouet en pleinecroix fendue dans les pieds. Pour le faire, lorſqu'il eſt coupé de longueur, limé, on y pratique un petit trou par derriere au forêt ou au burin. Ce trou doit avoir une ligne & demie, & être à la hauteur à laquelle ſera fendue le pleinecroix dans la clef. A pareille hauteur, on fend le *rouet* par les deux bouts juſqu'au droit des pieds. On les tournera enſuite & placera; on l'eſſaiera ſur la ſente de la clef; & l'ayant retiré de place, on le piquera ſur une platine de fer doux, & ſi mince qu'elle puiſſe paſſer aiſément par les fentes de la clef, droit comme ſur le palâtre; on le tracera avec une pointe à tracer. On épargnera une rivure; on percera la platine au milieu; on la limera de la largeur que la clef ſera fendue du côté de la tige; on coupera la platine par le milieu du trait juſqu'aux trous des pieds du *rouet*; puis on arrondira la platine à la lime. Limée, on l'ouvrira de l'épaiſſeur du *rouet* dont on courbera les pieds en dedans pour les faire entrer dans la platine; on rivera ces pieds dans leurs trous doucement ſur l'étau ou le taſſeau à petits coups de marteau. Puis on redreſſera les pieds du *rouet*; on coupera la pleinecroix, & on y ſera tourner la clef.

Rouet à faucillon en dedans. Le *rouet* fait, on perce trois ou quatre trous à la hauteur des fentes de la clef; on pique le faucillon ſur une platine, comme pour la pleinecroix, épargnant des rivures. Puis on le coupe, on l'arrondit, & on le fait tourner doucement dans les fentes de la clef.

Rouet renverſé en dehors, ou dont le bord eſt rabattu du côté du muſeau de la clef. Pour le faire, après avoir pris ſa longueur, comme on a dit, & l'avoir laiſſé plus haut pour le rabattre, on le rabat à la hauteur qui convient aux fentes de la clef.

Rouet à crochet renverſé en dedans. Il ſe fait comme le précédent, de rabattre le bout en crochet ſur une petite bigorne, & de le faire paſſer dans la clef.

Rouet avec faucillon en dehors. Après que le *rouet* eſt coupé de longueur & de hauteur, on y fait trois ou quatre trous, un à chaque bout & un ou deux aux côtés; puis on rive le *rouet*; l'on trace le faucillon ſur une petite piece de fer doux; on réſerve du côté de dedans, de petites rivures qui répondent aux trous percés; on rive, & l'on recuit pluſieurs fois les pieces, afin de ne pas les corrompre.

Rouet renverſé en dedans. Il a le bord rabattu du côté de la tige de la clef; & pour le faire, on le ploie ſur un mandrin rond, après avoir été coupé de longueur; on a une virole d'une ligne & demie d'épaiſſeur, qui fait preſque le tour du mandrin. On met cette virole ſur le *rouet* & le mandrin, obſervant de laiſſer excéder le bord du *rouet* au deſſus du mandrin, de la hauteur dont on veut le renverſer. On prend le tour dans l'étau; on rabat & ploie doucement le fer à *rouet* ſur le mandrin, commençant par le milieu, & recuiſant, comme il a été dit. Le renverſement fait, on dreſſe & l'on fait aller la clef.

Rouet en pleinecroix renverſé en dedans. La pleinecroix faite, & de la longueur laiſſée par derriere pour la renverſure, on a deux viroles de l'épaiſſeur de la renverſure. On renverſe ſur ces viroles la pleinecroix qu'on met entre les deux viroles. On commence à renverſer par le milieu, à

petits coups de marteau, on la tourne, on la lime, on l'ajuste dans les fentes de la clef, & elle eſt finie. On obſerve toujours de recuire.

Rouet renverſé en dehors en bâton rompu. Il ſe fait comme le *rouet* renverſé en dehors à crochet, ſi ce n'eſt qu'il faut rabattre ſimplement ſur le carré d'un taſſeau.

Rouet en pleinecroix haſté en dedans. Il ſe fait, comme les précédens, ſur deux viroles, ſinon qu'à la virole de deſſus on épargne & pratique un petit rebord, haſtiere ou feuillure carrée & limée, juſte à la hauteur de la fente de la clef. On place la pleinecroix ſur cette virole, & haſte à petits coups de marteau; puis avec des poinçons ou ciſelets carrés par le bout, on la ſertit tout autour.

Rouet en pleinecroix haſté en dehors. C'eſt la même exécution, ſinon qu'on place les viroles par le dedans du *rouet.*

Rouet avec pleinecroix, haſté en dehors & renverſé en dedans. Il faut avoir quatre viroles: deux pour la hauteur, & deux pour la renverſure; l'une des viroles de dehors ſera haſtée, & celle de dedans ſera toute carrée par deſſus. Après les avoir poſées, comme il convient, on achévera comme à la pleinecroix haſtée, & à la pleinecroix renverſée.

Rouet à pleinecroix, haſté en dedans & renverſé en dehors. C'eſt, comme au précédent, ſinon qu'une des viroles de dedans doit être haſtée.

Rouet foncet. C'eſt celui qui a la forme d'un T. On le fait avec une piece de fer doux qu'on étire mince par le bas, & qu'on met dans l'étau à chaud, & qu'on rabat des deux côtés, pour avoir l'enfonçure de la largeur de la fente de la clef. On lime enſuite, laiſſant un des côtés plus fort que l'autre; puis on frappe avec la panne du marteau, comme au faucillon, ou au *rouet* renverſé en deſſus, ſur le taſſeau, juſqu'à ce qu'il ſoit tourné comme il faut. On peut le compoſer de deux pieces. Pour cet effet on forme un *rouet* ſimple, on réſerve à ſon bord trois ou quatre petites rivures; on a une platine de fer, comme pour une pleinecroix; on y pique le *rouet*, comme ſur le palatre, avec une pointe à tracer, tant en dedans qu'au dehors; on fixe le trait des places des rivures, on perce les trous où ſeront reçus les rivets. On coupe la fonçure de la largeur dont elle eſt fendue dans la clef; on la rive, on ſonde. La fonçure n'eſt qu'une pleinecroix, ſinon qu'elle eſt toujours poſée à l'extrêmité du *rouet* ou d'une planche.

Rouet avec pleinecroix renverſé en dedans. Il ſe fait avec des viroles, comme le renverſé en dehors, ſi ce n'eſt qu'il faut renverſer le côté du dedans par celui de la tige.

Rouet haſté en dedans, & dont le bord eſt coudé en double équerre. Ce *rouet* ſe fait avec un mandrin rond de la groſſeur du *rouet*, par dedans, ayant au bout du mandrin une entaille de la hauteur & profondeur de la fente de la clef. On plie le fer à *rouet* ſur le mandrin; on a une virole d'une ligne d'épaiſſeur qu'on met ſur le *rouet;* on ſerre le tout dans l'étau; on rabat ſur le mandrin, & retrécit à petits coups de ciſelets carrés par le bout, le fer excédant & laiſſé pour faire la haſtiere.

Rouet haſté en dehors. Il ſe fait de la même maniere, ſi ce n'eſt que l'entaille ou haſtiere faite ſur le mandrin doit être pratiquée ſur la virole, & que le mandrin doit être tout carré; on ajoute à ce *rouet* des pleinecroix ou des faucillons.

Rouet en fût de vilebrequin. On coupe ce *rouet* plus long; on le ploie droit, & de la forme qui convient à la fente de la clef. On a une platine de fer doux de l'épaiſſeur de la renverſure, mais plus large que toute la hauteur du *rouet;* on la fend droite par deux endroits, à la lime à fendre, & à la hauteur du coude du *rouet;* on la place dans les fentes de la clef ou platine; on a une petite piece de fer mince, de la largeur de deux lignes. On perce cette piece, le *rouet* & la platine en trois endroits; on rive le tout. On tourne le tout rivé à chaud, ſur un mandrin rond; la petite piece tournée convenablement, comme on s'en aſſurera par un faux *rouet*, on coupera les pieds, on diviſera la petite piece ſuſdite, & l'on achévera.

Il y a des *rouets* en fût de vilebrequin tourné de tous côtés, renverſé en dedans avec pleinecroix, & il y a des *rouets* en queue d'aronde renverſés en deſſus avec pleinecroix; à queue d'aronde renverſé en dehors avec

avec pleinecroix ; à queue d'aronde renversé en dedans avec pleinecroix, en bâton rompu ; des *rouets* fourchus avec pleinecroix ; des *rouets* en *N* avec pleinecroix, hastés en dedans ; des *rouets* en *M* avec pleinecroix ; des *rouets* en fond de cuve, ou à cone tronqué, ou plus ouverts d'un bout que de l'autre.

Pour ces derniers *rouets*, on a une piece de fer battu de l'épaisseur du *rouet* ; on y trace une circonférence depuis le centre de la tige de la clef, jusqu'à l'entrée de la fente du *rouet*, en plaçant la clef dans un trou fait à la plaque de fer qui servira pour le *rouet*, & la tournant comme pour tracer un *rouet* simple. Puis on marque la place des pieds ; la mesure s'en prend comme aux *rouets* droits. On a la hauteur du *rouet* qu'on trace sur la platine ou fer à *rouet*. On coupe la platine de mesure convenable. On y laisse la hauteur des pieds par dehors & par dedans, selon les fentes de la clef ; de quelque côté que les pieds soient, on coupe toujours, & on enleve ces sortes de *rouets* sur une circonférence tracée, & la mesure se prend du côté où il faut faire les pieds.

Il y a des *rouets* foncets, hastés, renversés en dehors & en dedans, des deux côtés, avec pleinecroix hastée en dehors.

Des *rouets* en *S* avec pleinecroix.

Des *rouets* foncets simples.

Des *rouets* en bâton rompu, avec double pleinecroix.

Des *rouets* en trois de chiffre avec pleinecroix.

Des *rouets* à crochet, renversés en dehors, avec pleinecroix hastée du même côté.

Des *rouets* en bâton rompu, avec pleinecroix hastée en dedans.

Des *rouets* renversés en dedans & hastés, en crochet par dehors, avec pleinecroix.

Des *rouets* renversés en dehors, & hastés en crochet en dedans, avec pleinecroix.

Des *rouets* fourchus & hastés par dedans, en bâton rompu, avec pleinecroix renversée par dehors.

Des *rouets* en brin de fougere avec pleinecroix.

Des *rouets* en fût de vilebrequin, renversés par dehors, en crochet, avec pleinecroix.

Des *rouets* fourchus, renversés en dedans, à crochet, hastés en bâton rompu, en dehors, avec un faucillon hasté en dehors, & un autre faucillon hasté en dedans.

Des *rouets* en fond de cuve renversés en dehors en bâton rompu, & renversés en dedans avec pleinecroix.

Des *rouets* hastés en bâton rompu.

Des *rouets* hastés en dehors, avec faucillon, renversés du même côté.

Des *rouets* hastés en dedans, avec faucillon hasté aussi en dedans.

Des *rouets* en quatre de chiffre, avec une pleinecroix & un faucillon en dedans.

Des *rouets* en fleche, avec une pleinecroix au milieu, une pleinecroix en bas, & tournés en fût.

ROUET, (*Soierie.*) il y a le *rouet* à cannettes. Cette machine n'a rien de particulier ; on y remarque deux petites *roues* destinées à faire les cannettes.

Il y a aussi le *rouet* à dévider. Il y en a à quatre guindres avec une tournette.

ROUET A RABATTRE, *en terme de tireur d'or*, est un *rouet* fait comme les *rouets* les plus ordinaires, excepté que la tête est garnie de deux montans placés sur la même ligne, le premier servant à soutenir la bobine, & le second la roquette qui y est montée sur une broche, & sur laquelle le fil d'or se dévide.

ROUET, s. m. *terme de vitrier*, machine dont les vitriers se servent pour applatir & refendre des deux côtés les plombs dont ils se servent aux vitreaux des églises, & aux panneaux des vitres ordinaires ; on l'appelle communément *tire-plomb. Trévoux.* (*D. J.*)

ROUETTE, s. f. (*Comm. de bois.*) c'est une longue & menue branche de bois ployant qu'on fait tremper dans l'eau pour la rendre plus flexible & plus souple ; on s'en sert comme de lien ou de hare, pour joindre ensemble avec des perches les morceaux ou pieces de bois dont on veut former des trains, pour les voiturer plus facilement par les rivieres. Il y a les *rouettes* à couplet, les *rouettes* à flotter, celles à

traversiner, & les *rouettes* de gaffe ou de partance. *Savary*. (*D. J.*)

ROUETTES DE PARTANCE, *parmi les marchands de bois*, sont des *rouettes* qu'on donne aux compagnons de rivieres qui doivent conduire les trains, pour suppléer en route à celles qui pourroient se casser.

ROUGE, adj. (*Physiq.*) est une des couleurs simples dont la lumiere est composée, & la moins réfrangible de toutes. *Voyez* RÉFRANGIBILITÉ & COULEUR.

Les acides changent le noir, le bleu & le violet en *rouge*, le *rouge* en jaune, & le jaune en jaune-pâle. Les alkalis changent le *rouge* en violet ou pourpre, & le jaune en couleur de feuille-morte. *Voyez* ACIDE & ALKALI.

Les matieres terrestres & sulfureuses deviennent *rouges* par l'action du feu, & même à la longue noires, comme la brique, la pierre ponce, la chaux, l'ardoise, qui deviennent noires quand elles sont fondues par le verre ardent.

Les écrevisses deviennent *rouges*, étant exposées à un feu modéré; mais si le feu est violent, elles deviennent noires. Le mercure & le soufre, mêlés & mis sur un feu modéré, deviennent d'un beau *rouge*, que l'on appelle *cinabre artificiel*. *Voyez* CINABRE. Un esprit acide étant versé sur une solution bleue de tournesol, le change en beau *rouge*; un alkali lui restitue sa couleur bleue.

M. de la Hire a observé qu'un corps lumineux vu à travers un corps noir paroît toujours *rouge*, comme quand on regarde le soleil à travers un nuage sombre. Il ajoute que bien des gens qui voient parfaitement les autres couleurs, n'ont, pour ainsi dire, qu'une fausse sensation du *rouge*, & ne l'apperçoivent que comme noir. *Voy.* BLEU. *Chambers*. (*O*)

ROUGE, s. m. (*Cosmétiq.*) espece de fard fort en usage, que les femmes du monde mettent sur leurs joues, par mode ou par nécessité. En d'autres termes, c'est

Cette artificieuse rougeur
Qui supplée au défaut de celle
Que jadis causoit la pudeur.

Le *rouge* dont on faisoit usage anciennement se nommoit *purpurissus*; sorte de vermillon préparé; c'étoit un fard d'un très-beau *rouge* purpurin, dont les dames Grecques & Romaines se coloroient le visage. Il paroît par sa composition qu'il avoit quelque chose d'approchant de ce que nos peintres appellent *rose d'œillet*, *carnation d'œillet*, en Anglois *rose-pink*. Il étoit fait de la plus fine espece de craie blanche, *creta argentaria*, dissoute dans une forte teinture pourpre, tirée de l'écume chaude du poisson *purpura*, du *murex*, ou à leur défaut des racines & des bois qui teignent en rouge; quand la partie la plus crasse étoit tombée au fond du vaisseau, la liqueur, quoiqu'encore épaisse, se versoit dans un autre vaisseau, & ce qui alloit au fond de cette derniere liqueur étoit d'un beau pourpre pâle qu'on mettoit dans des vases précieux & qu'on gardoit pour l'usage.

L'usage du *rouge* a passé en France avec les Italiens sous le regne de Catherine de Médicis. On employoit le *rouge* d'Espagne, dont voici la préparation. On lave plusieurs fois dans l'eau claire les étamines jaunes du carthame ou safran bâtard, jusqu'à ce qu'elles ne donnent plus la couleur jaune; alors on y mêle des cendres gravelées, & on y verse de l'eau chaude. On remue bien le tout, ensuite on laisse reposer pendant très-peu de temps la liqueur *rouge*; les parties les plus grossieres étant déposées au fond du vaisseau, on la verse peu à peu dans un autre vaisseau sans verser la lie, & on la met pendant quelques jours à l'écart. La lie plus fine, d'un *rouge* foncé, & fort brillante, se sépare peu à peu de la liqueur & va au fond du vaisseau : on verse la liqueur dans d'autres vaisseaux; & lorsque la lie qui reste dans ces vaisseaux, après en avoir versé l'eau, est parfaitement seche, on la frotte avec une dent d'or. De cette maniere on la rend plus compacte, afin que le vent ne la dissipe point lorsqu'elle est en fine poussiere. Le gros *rouge* se fait de cinabre minéral bien broyé avec l'eau-de-vie & l'urine, & ensuite séché.

Il n'y a pas long-temps que le beau sexe de ce pays a mis en vogue l'art barbare de se peindre les joues de *rouge* éclatant. Une nation voisine chez qui les regles de cet art ne sont pas de son institution, ne se

ſert encore de *rouge* que pour tromper agréablement, & pour pouvoir ſe flatter de n'en être pas ſoupçonnée; mais qui peut répondre que le beau ſexe de ce peuple ne mette du *rouge* dans la ſuite par mode & par uſage juſqu'à réjouir ou à effrayer, quoiqu'actuellement le peu de *rouge* dont quelques-unes des dames du pays ſe parent en ſecret, ne ſoit parvenu au degré de pouvoir ſupprimer l'apparence de ce *rouge* charmant qui décele les premieres foibleſſes du cœur?

Eſt-ce pour réparer les injures du temps, rétablir ſur le viſage une beauté chancelante, & ſe flatter de redeſcendre juſqu'à la jeuneſſe, que nos dames mettent du *rouge* flamboyant? Eſt-ce dans l'eſpoir de mieux ſéduire qu'elles emploient cet artifice que la nature déſavoue? Il me ſemble que ce n'eſt pas un moyen propre à flatter les yeux que d'arborer un vermillon terrible, parce qu'on ne flatte point un organe en le déchirant. Mais qu'il eſt difficile de s'affranchir de la tyrannie de la mode! La préſence du gros *rouge* jaunit tout ce qui l'environne. On ſe réſout donc à être jaune, & aſſurément ce n'eſt pas la couleur d'une belle peau. Mais d'un autre côté, ſi l'on renonce à ce *rouge* éclatant, il faudra donc paroître pâle. C'eſt une cruelle alternative, car on veut mettre abſolument du *rouge* de quelque eſpece qu'il ſoit, pâle ou flamboyant. On ne ſe contente pas d'en uſer lorſque les roſes du viſage ſont flétries, on le prend même au ſortir de l'enfance. Cependant, malgré l'empire de la coutume, je penſe comme Plaute, & je répondrois comme lui à une jeune & jolie femme qui voudroit mettre du *rouge:* « Je ne vous en » donnerai point, vous êtes à merveille, » & vous iriez barbouiller d'une peinture » groſſiere l'ouvrage le plus beau & le plus » délicat du monde: ne faites point cette » folie, vous ne pouvez employer aucun » fard qui ne gâte & n'altere promptement la beauté de votre teint. » *Non dabo* purpuriſſum, *ſcita tu quidem es; vis novâ picturâ interpolare opus lepidiſſimum. Nullum pigmentum debet attingere faciem, ne deturpetur.*

Après tout, je ne ſerois pas fâché que quelqu'un plus éclairé que je ne le ſuis, nous fît une hiſtoire du *rouge*, nous apprît comment il s'introduiſit chez les Grecs & les Romains, par quelle raiſon il fut l'indice d'une mauvaiſe conduite, par quelle tranſition il vint à paſſer au théatre, & à dominer tellement que chacun juſqu'à Polyphême en mit pour s'embellir; enfin comment il eſt depuis aſſez long-temps parmi nous une des marques du rang ou de la fortune. (*D. J.*)

ROUGE *de carmin* ou CARMIN, (*Chymie & Peint.*) c'eſt ainſi que l'on nomme une couleur ou fécule d'un beau *rouge* très-vif tirant ſur le cramoiſi. On a déjà parlé de cette couleur à l'*article* CARMIN; mais comme elle n'y a été décrite que très-imparfaitement, on a cru devoir y ſuppléer ici.

Voici le procédé ſuivant lequel on peut faire le *carmin* avec ſuccès. On prend 5 gros de cochenille, un demi-gros de graine de chouan, 18 grains d'écorce d'autour, 18 grains d'alun, & 5 livres d'eau de pluie; on commencera par faire bouillir l'eau, alors on y jettera la graine de chouan, on lui laiſſera faire cinq ou ſix bouillons, après quoi on filtrera la liqueur. On la remettra ſur le feu; lorſqu'elle aura bouilli de nouveau, on y mettra la cochenille; après qu'elle aura fait environ quatre ou cinq bouillons, on y joindra l'écorce d'autour & l'alun. On filtrera de nouveau la liqueur; au bout de quelque temps, le *carmin*, ſous la forme d'une fécule *rouge*, ſe précipitera au fond du vaiſſeau où l'on aura mis la liqueur filtrée; les doſes indiquées en donneront environ deux ſcrupules. On décantera la liqueur qui ſurnagera, & on fera ſécher la couleur *rouge* au ſoleil.

Lorſqu'on voudra faire le *rouge* que les femmes emploient pour ſe farder, on pulvériſera l'eſpece de talc, connu en France ſous le nom de *craie de Briançon*. Lorſqu'elle aura été réduite en une poudre très-fine, on y joindra du *rouge de carmin* à proportion de la vivacité que l'on voudra donner à la couleur du *rouge*, & l'on triturera ſoigneuſement ce mêlange qui peut être appliqué ſur la peau ſans aucun danger.

La cherté du *carmin* fait que ſouvent on lui ſubſtitue du cinabre que l'on mêle avec le talc.

Rouge *de corroyeur*, (*Teint.*) il se fait avec du bois de Brésil, dont il faut deux livres sur deux seaux d'eau, à quoi l'on ajoute de la chaux, quand il est raisonnablement ébouilli. (*D. J.*)

Rouge *ou* Rosette, encre d'imprimerie, pour imprimer en *rouge*. *V.* Encre.

Rouge, (*Maréchal.*) un cheval *rouge*, est un cheval bai très-vif. Ce terme n'est plus en usage. *Gris-rouge. Voyez* Gris.

Rouge, (*Peinture.*) très-beau pour le lavis. Réduisez en poudre subtile ce que vous voudrez de cochenille, versez-la dans un vaisseau où vous ayiez mis de l'eau-rose assez pour surpasser de deux doigts cette poudre; jetez ensuite de l'alun brûlé, & pulvérisé encore tout chaud dans de l'eau de plantin, dans laquelle vous mêlerez la liqueur qui aura servi à dissoudre la cochenille, & vous aurez un très-beau *rouge*, qui vaut mieux que le vermillon pour le lavis; parce que le vermillon a trop de corps, & qu'il se ternit à cause du mercure dont il est composé.

Rouge d'Inde, (*Teint.*) ou terre de Perse, qu'on appelle aussi, quoique très-improprement, *rouge d'Angleterre*. C'est une ocre *rouge*, assez friable & très-haute en couleur, qui, bien broyée & réduite en poudre impalpable, fait un assez beau *rouge*. On tire cette ocre de l'isle d'Ormus, dans le golfe Persique. Le *rouge d'Inde* ne s'emploie guere que par les cordonniers, qui s'en servent pour rougir les talons des souliers qu'ils font, en le détrempant avec du blanc d'œuf. (*D. J.*)

Rouge, (*Teint.*) c'est une des cinq couleurs simples & matrices des teinturiers.

Il y a deux especes de *rouge*; l'une dont le jaune est le premier degré, & qui par le rapprochement de ses parties augmentant peu-à-peu de teinte, & passant par l'orangé, devient couleur de feu, qui est l'extrême de la concentration du jaune. Le minium, le précipité *rouge*, le cinabre en sont des exemples que la chymie nous fournit. L'autre *rouge* part de l'incarnat ou couleur de chair, & passe au cramoisi qui est le premier terme de sa concentration; car en rapprochant davantage ses particules colorantes, on le conduit par degrés jusqu'au pourpre. L'encre sympathique bien dépurée prend sur le feu toutes ces nuances. Le *rouge* qui a une origine jaune ne prendra jamais le cramoisi, si l'on n'a pas ôté ce jaune qui le fait de la classe des couleurs de feu; de même le *rouge* dont la premiere teinte est incarnate, ne deviendra jamais couleur de feu, si on n'y ajoute pas le jaune.

Cependant les teinturiers distinguent sept sortes de *rouge* dans le grand teint; savoir, 1°. l'écarlate des Gobelins; 2°. le *rouge* cramoisi; 3°. le *rouge* de garance; 4°. le *rouge* de demi-graine; 5°. le *rouge* demi-cramoisi; 6°. le nacarat de bourre; 7°. l'écarlate façon de Hollande. Le vermillon, la cochenille & la garance sont les drogues principales qui produisent ces diverses especes de *rouge*.

L'écarlate des Gobelins se fait avec de l'agaric, des eaux sûres, du pastel & de la graine d'écarlate ou de vermillon. Quelques teinturiers y ajoutent de la cochenille. Le *rouge* cramoisi se fait avec les eaux sûres, le tartre & la fine cochenille. Le *rouge* de garance se fait avec la garance de Flandre. Le *rouge* de mi-graine se fait avec les eaux sûres, l'agaric, moitié graine d'écarlate & moitié garance. Le demi-cramoisi se fait avec moitié garance & moitié cochenille. Le nacarat de bourre exige que l'étoffe soit auparavant mise en jaune; ensuite le nacarat se fait avec le bain de la bourre qui a été ébrouée sur un bouillon avec des cendres gravelées. L'écarlate façon de Hollande se fait avec la cochenille, le tartre & l'amidon, après avoir bouilli avec de l'alun, du tartre, du sel gemme & de l'eau-forte où l'étain a été dissous; mais cette couleur, quoique des plus éclatantes, se rose & se tache aisément.

Entre ces sortes de *rouges*, il n'y en que trois qui aient de la nuance; savoir, le *rouge* cramoisi, le nacarat de bourre, & l'écarlate de Hollande.

Les nuances du *rouge* de garance sont couleur de chair, peau d'oignon, fiamette, ginjolin. Celles du cramoisi sont fleur de pommier, couleur de chair, fleur de pêcher, couleur de rose incarnadin, incarnat rose, incarnat & *rouge* cramoisi. Les nuances de la bourre sont les mêmes que celles du *rouge* cramoisi. L'écarlate outre celles du cramoisi & de la bourre, a encore pour

nuances particulieres la couleur de cerise ; le nacarat, le ponceau, & la couleur de feu.

Quant au *rouge* de Brésil, c'est une fausse teinture que n'emploient point les teinturiers du bon teint. *Savary. Hellot.* (*D. J.*)

ROUGE D'ANGLETERRE, *chez les vergettiers*, est une espece de peau de couleur *rouge* qu'on tire d'Angleterre, & dont ils se servent pour couvrir le dos ou la poignée des brosses. On n'en emploie presque plus, parce qu'on en fait à Paris de meilleur.

ROUGE, (*Art de la Verrerie.*) Néri a décrit la maniere de donner au verre un *rouge* transparent ; & comme son procédé réussit, je vais le transcrire. Prenez, dit-il, de la magnésie de Piémont réduite en une poudre impalpable ; mêlez-la à quantité égale de nitre purifié ; mettez ce mélange à calciner au feu de réverbere pendant vingt-quatre heures ; ôtez-le ensuite ; édulcorez-le dans de l'eau chaude, & faites-le sécher, après en avoir séparé le sel par les lotions : cette matiere sera d'une couleur *rouge* : ajoutez-y une quantité égale de sel ammoniac ; humectez le tout avec du vinaigre distillé ; broyez-le sur le porphyre, & le faites sécher. Mettez ensuite ce mêlange dans une cornue qui ait un gros ventre & un long cou, & donnez pendant douze heures un feu de sable & de sublimation : rompez alors la cornue ; mêlez ce qui sera sublimé, & ce qui sera resté au fond de la cornue ; pesez la matiere, & ajoutez-y de sel ammoniac, le poids qui en est parti par la sublimation ; broyez le tout comme auparavant : après l'avoir imbibé de vinaigre distillé, remettez-le à sublimer dans une cornue de la même espece ; réitérez la même chose, jusqu'à ce que la magnésie demeure fondue au fond de la cornue. Cette composition donne au cryftal & aux pâtes un *rouge* transparent semblable à celui du rubis ; on en met vingt onces sur une de cryftal ou de verre ; on peut cependant augmentet ou diminuer la dose selon que la couleur semblera l'exiger.

Le même Néri indique les procédés pour donner au verre la couleur d'un *rouge* sanguin, & celle de rubis balais ; mais il seroit trop long d'entrer dans ces détails. (*D. J.*)

ROUGE, (*Gloss. Franç.*) L'usage de l'écarlate affecté aux plus éminens personnages, tant dans la guerre que dans les lettres ; le privilege de porter la couleur *rouge*, réservé aux chevaliers & aux docteurs, introduisit probablement dans notre langue, le mot *rouge*, pour *fier*, *hautin*, *arrogant* ; sur-tout lorsqu'on vit Artérella, chef des Gaulois révoltés & victorieux, se revêtir de sanguines robes & d'*écarlate*. Dans l'ouvrage en vers, intitulé l'*Amant rendu cordelier*, on lit, *les plus rouges y sont pris*, pour dire les plus *glorieux* ; Brantome s'est encore servi de ce *mot* dans le même sens, en parlant de l'affaire des Suisses à Novarre contre M. de la Frainville, qui fut un grand exploit & un grand heur de guerre, dont ils vinrent si *rouges* & si insolens, qu'ils méprisoient toutes nations, & pensoient battre tout le monde. Cette acception du mot *rouge* en a formé une autre par une légere transposition de lettres ; *rogue* au lieu de *rouge*, est mis pour *arrogance*, *vanité*, *insolence*. *Sainte-Palaye*. (*D. J.*)

ROUGE MER, grand golfe de l'Océan qui sépare l'Egypte & une partie de l'Afrique de l'Arabie.

« A l'extrêmité de la *mer Rouge*, est » cette fameuse langue de terre qu'on ap» pelle l'*isthme de Suez*, qui fait une bar» riere aux eaux de la *mer Rouge*, & em» pêche la communication de la Méditer» ranée avec l'Océan. On peut croire que » la *mer Rouge* est plus élevée que la Mé» diterranée ; & que si on coupoit l'isthme » de Suez, il pourroit s'en suivre une inon» dation & une augmentation de la Mé» diterranée. Quand même on ne vou» droit pas convenir qne la *mer Rouge* fût » plus élevée que la Méditerranée, on ne » pourra pas nier qu'il n'y ait aucun flux » & reflux dans cette partie de la Médi» terranée voisine des bouches du Nil ; & » qu'au contraire il y a dans la *mer Rouge* » un flux & reflux très-considérable, & » qui éleve les eaux de plusieurs pieds ; ce » qui seul suffiroit pour faire passer une » grande quantité d'eau dans la Méditer» ranée, si l'isthme étoit rompu. Dailleurs,

» nous avons un exemple cité à ce ſujet par » Varenius, qui prouve que les mers ne ſont » pas également élevées dans toutes leurs parties. Voici ce qu'il en dit, *p. 100* de ſa *géographie: Oceanus Germanicus, qui eſt Atlantici pars, inter Friſiam & Hollandiam ſe effundens, efficit ſinum qui, etſi reſpectu celebrium ſinuum maris, tamen & ipſe dicitur mare, alluitque Hollandiæ emporium celeberrimum, Amſtelodamum. Non procul inde abeſt lacus Harlemenſis, qui etiam* mare Harlemenſe *dicitur. Hujus altitudo non eſt minor altitudine ſinûs illius Belgici, quem diximus, & mittit ramum ad urbem Leidam, ubi in varias foſſas divaricatur. Quoniam itaque nec lacus hic, neque ſinus ille Hollandici maris inundant adjacentes agros (de naturali conſtitutione loquor, non ubi tempeſtatibus urgentur, propter quas aggeres facti ſunt) patet inde quòd non ſint altiores quàm agri Hollandiæ. At verò Oceanum Germanicum eſſe altiorem quàm terras haſce experti ſunt Leidenſes, cùm ſuſcepiſſent foſſam ſeu alveum ex urbe ſua ad Oceani Germanici littora prope Cattorum vicum perducere (diſtantia eſt duorum milliarium) ut, recepto per alveum hunc mari, poſſent navigationem inſtituere in Oceanum Germanicum, & hinc in varias terræ regiones. Verùm enim verò cùm magnam jam alvei partem perfeciſſent, deſiſtere coacti ſunt, quoniam tum demum per obſervationem cognitum eſt Oceani Germanici aquam eſſe altiorem quàm agrum inter Leidam & littus Oceani illius; unde locus ille, ubi fodere deſierunt, dicitur Het malle Gat. Oceanus itaque Germanicus eſt aliquantùm altior quàm ſinus ille Hollandicus*, &c. Ainſi » on peut croire que la *mer Rouge* eſt plus » haute que la Méditerranée, comme la » mer d'Allemagne eſt plus haute que la » mer de Hollande.

» Quelques anciens auteurs comme Hérodote & Diodore de Sicile, parlent d'un » canal de communication du Nil & de » la Méditerranée avec la *mer Rouge* : & » en dernier lieu M. de Liſle a donné une » carte en 1704, dans laquelle il a marqué » un bout de canal qui ſort du bras le plus » oriental du Nil, & qu'il juge devoir être » une partie de celui qui faiſoit autrefois » cette communication du Nil avec la *mer Rouge*. *Voyez* les *mém. de l'acad. des ſc. ann. 1704*. Dans la *troiſieme partie* du » livre qui a pour titre, *Connoiſſance de l'ancien monde*, imprimé en 1707, on » trouve le même ſentiment; & il y eſt » dit d'après Diodore de Sicile, que ce fut » Nécas, roi d'Egypte, qui commença ce » canal; que Darius, roi de Perſe, le continua, & que Ptolomée II l'acheva & le » conduiſit juſqu'à la ville d'Arſioné; qu'il » le faiſoit ouvrir & fermer ſelon qu'il en » avoit beſoin. Sans que je prétende vouloir nier ces faits, je ſuis obligé, dit » M. de Buffon, d'avouer qu'ils me paroiſſent douteux; & je ne ſais pas ſi la violence & la hauteur des marées dans la » *mer Rouge* ne ſe ſeroient pas néceſſairement communiquées aux eaux de ce canal; » il me ſemble qu'au moins il auroit fallu » de grandes précautions pour contenir les » eaux, éviter les inondations, & beaucoup de ſoins pour entretenir ce canal en » bon état; auſſi les hiſtoriens qui nous diſent que ce canal a été entrepris & achevé, » ne nous diſent pas s'il a duré; & les veſtiges qu'on prétend en reconnoître aujourd'hui, ſont peut-être tout ce qui en » a jamais été fait.

» On a donné à ce bras de l'Océan le » nom de *mer Rouge*, parce qu'elle a en » effet cette couleur dans tous les endroits » où il ſe trouve des madrépores ſur ſon » fond. » Voici ce qui eſt rapporté dans l'*hiſtoire générale des voyages, tome I, pag. 198 & 199*. " Avant que de quitter la *mer Rouge*, D. Jean examina quelles peuvent » avoir été les raiſons qui ont fait donner » c nom au fleuve Arabique par les anciens, » & ſi cette mer eſt en effet différente des » autres par la couleur; il obſerva que Pline » rapporte pluſieurs ſentimens ſur l'origine » de ce nom. Les uns le font venir d'un roi » nommé *Erythros* qui régna dans ces cantons, & dont le nom en Grec ſignifie » *Rouge*; d'autres ſe ſont imaginé que la » réflexion du ſoleil produit une couleur » rougeâtre ſur la ſurface de l'eau; & d'autres, que l'eau du golfe a naturellement » cette couleur. Les Portugais qui avoient » déjà fait pluſieurs voyages à l'entrée des » détroits, aſſuroient que toute la côte

» d'Arabie étant fort *rouge*, le ſable & la » pouſſiere qui s'en détachoient & que le » vent pouſſoit dans la mer, teignoient les » eaux de la même couleur.

» Dom Jean, qui pour vérifier cette opi- » nion, ne ceſſa point jour & nuit depuis » ſon départ de Socotora, d'obſerver la » nature de l'eau & les qualités des côtes » juſqu'à Suez, aſſure que loin d'être na- » turellement *rouge*, l'eau eſt de la couleur » des autres mers, & que le ſable ou la » pouſſiere n'ayant rien de *rouge* non plus, » ne donnent point cette teinte à l'eau du » golfe; la terre ſur les deux côtes eſt géné- » ralement brune, & noire même à quel- » ques endroits; dans d'autres lieux elle » eſt blanche: ce n'eſt qu'au delà de Sua- » quen, c'eſt-à-dire, ſur des côtes où les » Portugais n'avoient point encore pénétré, » qu'il vit en effet trois montagnes rayées » de *rouge*, encore étoient-elles d'un roc » fort dur, & le pays voiſin étoit de la cou- » leur ordinaire.

» La vérité donc eſt que cette mer, de- » puis l'entrée juſqu'au fond du golfe, eſt » par-tout de la même couleur; ce qu'il » eſt facile de ſe démontrer à ſoi-même, » en puiſant de l'eau à chaque lieu: mais » il faut avouer auſſi que dans quelques » endroits elle paroît *rouge* par accident, » & dans d'autres, verte & blanche: voici » l'explication de ce phénomene. Depuis » Suaquen juſquà Koſſir, c'eſt-à-dire, » pendant l'eſpace de cent trente-ſix » lieues, la mer eſt remplie de bancs & » de rochers de corail; on leur donne ce » nom, parce que leur forme & leur cou- » leur les rendent ſi ſemblables au corail, » qu'il faut une certaine habileté pour ne » pas s'y tromper; ils croiſſent comme des » arbres, & leurs branches prennent la » forme de celles du corail: on en diſtingue » deux ſortes, l'une blanche & l'autre fort » *rouge*; ils ſont couverts en pluſieurs en- » droits d'une eſpece de gomme ou de » glue verte, & dans d'autres lieux orange » foncé. Or, l'eau de cette mer étant plus » claire & plus tranſparente qu'aucune au- » tre eau du monde, de ſorte qu'à vingt » braſſes de profondeur l'œil pénetre juſ- » qu'au fond, ſur-tout depuis Suaquen juſ- » qu'à l'extrêmité du golfe, il arrive qu'elle » paroît prendre la couleur des choſes qu'elle » couvre; par exemple, lorſque les rocs ſont » comme enduits de glue verte, l'eau qui » paſſe par deſſus paroît d'un verd plus foncé » que les rocs mêmes, & lorſque le fond eſt » uniquement de ſable, l'eau paroît blan- » che; de même lorſque les rocs ſont de » corail, dans le ſens qu'on a donné à ce » terme, & que la glue qui les environne » eſt *rouge* ou rougeâtre, l'eau ſe teint, » ou plutôt ſemble ſe teindre en *rouge*; » ainſi comme les rocs de cette couleur ſont » plus fréquens que les blancs & les verds, » Dom Jean conclut qu'on a dû donner au » golfe Arabique le nom de *mer Rouge*, » plutôt que celui de mer verte ou blan- » che; il s'applaudit de cette découverte, » avec d'autant plus de raiſon, que la mé- » thode par laquelle il s'en étoit aſſuré, ne » pouvoit lui laiſſer aucun doute; il faiſoit » amarrer une flûte contre les rocs dans les » lieux qui n'avoient pas aſſez de profon- » deur pour permettre aux vaiſſeaux d'ap- » procher, & ſouvent les matelots pou- » voient exécuter ſes ordres à leur aiſe, » ſans avoir la mer plus haut que l'eſtomac, » à plus d'une demi-lieue des rocs; la plus » grande partie des pierres ou des cailloux » qu'ils en tiroient dans les lieux où l'eau » paroiſſoit *rouge*, avoient cette couleur; » dans l'eau qui paroiſſoit verte, les pierres » étoient vertes, & ſi l'eau paroiſſoit » blanche, le fond étoit d'un ſable blanc, » où l'on n'appercevoit point d'autre mê- » lange. » *Hiſtoire naturelle gén. & partic. tom. I.*

ROUGE-BOURSE, *Voyez* GORGE ROUGE.

ROUGE-GORGE. *Voyez* GORGE ROUGE.

ROUGEMONT, (*Géogr. mod.*) petite ville de France dans la Champagne, au dioceſe de Langres, ſur la riviere d'Armançon, à deux lieues au deſſus de Ravieres, & à ſix au ſud-oueſt de Châtillon-ſur-Seine. Il y avoit une abbaye de filles, de l'ordre de S. Benoît, fondée l'an 1147, mais elle a été transférée à Dijon, l'an 1677. *Long.* 22, 11; *lat.* 47, 48. (*D. J.*)

ROUGEOLE, ſ. f. *en médecine*, eſt une maladie cutanée, qui conſiſte dans une éruption univerſelle de boutons non

suppurans, & qui est accompagnée de fievre.

Cette maladie paroît avoir beaucoup de ressemblance avec la petite vérole, les symptomes étant les mêmes à plusieurs égards, la cause à peu près la même, le régime & le traitement ne different pas beaucoup. *Voyez* PETITE VÉROLE.

Les boutons ou grains de la *rougeole* paroissent ordinairement le quatrieme jour par tout le corps, & ressemblent à des piquures de mouches; mais ils sont plus épais, plus rouges & plus enflammés que ceux de la petite vérole; ils disparoissent quatre à cinq jours après; dans leurs plus haut point ils ne sont pas plus gros que des têtes d'épingles.

La *rougeole* est plus fâcheuse que dangereuse; néanmoins elle tend souvent à la consomption, par le moyen de la toux qu'elle laisse après elle.

ROUGEOLE, (*Médec.*) Il arrive quelquefois que la *rougeole* devient épidémique dans un pays, & même y cause de très-grands ravages. Cette maladie fit périr à Paris, en 1712, dans moins d'un mois, plus de cinq cens personnes. Elle emporta entr'autres M. le duc de Bourgogne, sa femme & son fils. Cette *rougeole* maligne parcourut toute la France, vint en Lorraine, & coucha dans le tombeau les aînés du duc de Lorraine, François, destiné à être un jour empereur, & à relever la maison d'Autriche. (*D. J.*)

ROUGE-QUEUE DE BENGALE, s. m. (*Hist. nat. Ornithol.*) *lanius Bengalis fuscus*; oiseau qui a le dessus & le derriere de la tête noirs; la face supérieure du cou, le dos, le croupion, les plumes du dessus de la queue, celles de la face supérieure des ailes & les plumes des épaules sont brunes; il y a de chaque côté de la tête, au dessous des yeux, une tache d'un beau rouge vif, terminée par du blanc en dessous; il y a aussi de chaque côté du cou quatre taches noires en arcs de cercle, qui sont plus petites à mesure qu'elles se trouvent plus près du corps; la gorge, la face inférieure du cou, la poitrine, la partie antérieure du ventre, les côtés du corps, & les jambes ont une couleur blanche, les plumes du bas-ventre & celles du dessous de la queue sont rouges; c'est ce qui a fait donner le nom de *rouge-queue* à cet oiseau; les plumes des ailes sont brunes; la queue est composée de douze plumes d'un brun plus clair que les plumes des ailes; le bec est d'une couleur cendrée-foncée; il y a vers les coins de la bouche, & au dessus des narines, de longs poils noirs, dirigés en avant, & roides comme des soies. On trouve cet oiseau dans le royaume de Bengale; on lui a aussi donné le nom de *pie-griesche de Bengale. Ornit.* de M. Brisson, *tome II. Voyez* OISEAU.

ROUGE-QUEUE *de la Chine*, oiseau de la grosseur de la linote rouge; il a le bec épais, court & brun, & l'iris des yeux blanc; la tête & le derriere du cou sont d'un beau pourpre bleuâtre; le dos est verd; les plumes des épaules & les petites des ailes ont une couleur jaune verdâtre; les grandes plumes extérieures des ailes sont d'un rouge sombre & pourpré, les autres ont une couleur rouge mêlée de verd; la gorge, la poitrine, le ventre & les cuisses sont d'un très-beau rouge, couleur d'écarlate; la queue est composée de douze plumes, toutes d'un rouge sombre; les pieds sont jaunes. On trouve cet oiseau à la Chine. *Hist. nat. des oiseaux*, par Derham, *tome III. Voyez* OISEAU.

Grande ROUGE-QUEUE, oiseau de la grandeur de l'étourneau; il a neuf pouces & demi de longueur, depuis la pointe du bec jusqu'au bout des ongles, & un pied deux pouces d'envergure; le bec est noir, il ressemble à celui de l'étourneau, & il a plus d'un pouce de longueur; la piece du dessus est un peu crochue, plus longue & plus pointue que la piece du dessous: le dedans de la bouche a une couleur jaune, & la langue est un peu fendue à son extrêmité; les pieds ont une couleur cendrée, & les ongles sont noirs; la plante des pieds est jaune; les couleurs de cet oiseau sont gris, du noir & du jaune disposés par taches; la queue est courte & n'a guere plus de trois pouces de longueur: elle est composée de douze plumes, toutes également longues, & d'un beau jaune éclatant, excepté les deux du milieu & le bord extérieur des autres dont le jaune est obscur. *Hist. nat. des oiseaux*, par Derham, *tome III. Voyez* OISEAU.

ROUGET, MORRUDE, MOURRE, GALLINE, RONDELLE, ORGANO, COCCHOU,

COCCHOU, s. m. (*Hist. nat. Ichthiol.*) *cuculus*, poisson de mer qui ressemble beaucoup au poisson volant, mais qui en differe par les nageoires, par la bouche & par les écailles; le *rouget* a le ventre blanc & tout le reste du corps rouge; la tête est grosse, & la partie antérieure se termine par deux aiguillons courts; il y a aussi au dessus des yeux deux petites pointes, & les couvertures des ouies ont plusieurs petits aiguillons. Ce poisson a de chaque côté du corps une bande longitudinale formée par des écailles, & sur le dos deux rangs d'écailles pointues qui laissent entr'eux une sorte de gouttiere où sont deux nageoires qui se dressent lorsque le poisson se dispose à nager. Le *rouget* a deux nageoires sur le dos, qui occupent toute sa longueur; la premiere est la moins longue & la plus haute; les premiers aiguillons de cette nageoire sont longs & pointus; la seconde nageoire s'étend jusqu'à la queue, elle a des aiguillons plus petits que ceux de la premiere; ce poisson a encore deux nageoires aux ouies, deux autres au ventre près de celles des ouies, & une derriere l'anus qui s'étend jusqu'à la queue; il y a au devant des nageoires de la partie antérieure du ventre, des barbillons charnus qui sont pendans; la chair de ce poisson est dure, seche & un peu gluante. Les Latins l'ont nommé *cuculus*, parce qu'il imite le chant du coucou. Rondelet, *histoire naturelle des poissons, prem. part. liv. X, chap. ij. Voyez* POISSON.

ROUGEUR, s. f. (*Morale.*) La *rougeur*, selon les physiologistes, est le passage prompt & libre du sang par les arteres, dans les vaisseaux cutanés du visage, où il s'arrête quelques momens avant que son retour se fasse par les veines. Les causes en sont différentes; mais nous ne considérons ici la *rougeur* que comme affection & sentiment.

Pompée ne pouvoit s'empêcher de rougir toutes les fois qu'il paroissoit dans l'assemblée du peuple. Fabianus, célebre orateur, éprouvoit aussi la même chose quand le sénat l'appelloit dans une affaire en qualité de témoin; ce n'étoit pas chez eux une foiblesse d'esprit, c'étoit un effet de surprise qu'ils ne pouvoient vaincre, car ce à quoi l'on n'est pas accoutumé, dit Séneque, frappe vivement les personnes qui ont de la disposition à rougir.

Quoique la *rougeur* soit en général un appanage de la décence & de la modestie, elle n'en est pas toujours une démonstration. Sempronia, cette femme d'une naissance illustre, qui entra dans la conjuration de Catilina, avoit une beauté incomparable, rehaussée par cette apparence de pudeur qui n'auroit jamais fait soupçonner le désordre de sa conduite, & les crimes dont elle étoit coupable.

Nous avons vu une célebre actrice à Londres, dont on ne soupçonnoit pas l'innocence, qui rougissoit quand elle vouloit, & qui avoit le même empire sur sa *rougeur* que sur ses larmes: mais la *rougeur* estimable est ce beau coloris produit par la pudeur, par l'innocence, & qu'un ancien nommoit spirituellement le vermillon de la vertu; il la rend aussi toujours plus belle & plus piquante. Voyez comme Dryden en a fait la peinture, d'après une jeune dame dont il étoit amoureux.

A crimson blush her beauteous face o'erspread,
Varging her cheeks by turns with white aud red;
The driving colours, never at a stay,
Run here and there, and flush and fare away;
Delightful change! thus indian iv'ry shows,
Wich with the bord'ring paint of purple glows,
Or lilly demask'd by the neighbouring rose.

ROUGEUR DU VISAGE, *gutta rosacea*, maladie cutanée. Cette *rougeur* accompagnée de boutons est due à une intempérie du foie, car ces boutons ne sauroient disparoître que le foie ne s'endurcisse & ne jette le malade dans l'hydropisie, & ces maladies du foie diminuent considérablement, lorsque ces maladies paroissent sur le visage: ainsi on ne doit point appliquer à contretemps des topiques sur ces sortes d'éruptions, dans le dessein de les faire disparoître.

On appelle cette rougeur *gutta rosacea*; à cause des petites gouttes ou tubercules rougeâtres qui sont disposées sur tout le visage. Quelques-uns l'appellent *rubedo maculosa*, ou plutôt *ruber cum maculis*, à cause que le visage est tellement couvert

de ces sortes de taches, qu'il en devient hideux.

La cause est un sang épais & visqueux, engendré par le vice du foie, qui passant par les vaisseaux capillaires jusqu'à la surface de la peau du visage, la couvre d'une *rougeur* pareille à celle que cause la honte; comme il est lent & visqueux, & qu'il ne peut retourner par les veines, il s'arrête sur cette partie, y cause une *rougeur* qui ne peut être dissipée à cause de la densité de l'épiderme, & dégénere en des pustules qui s'ulcerent après avoir rongé le tissu des glandes cutanées.

On peut guérir cette maladie lorsqu'elle est bénigne, récente, & que le malade est d'un bon tempérament; mais la cure n'en peut être que palliative, lorsqu'elle est invétérée ou d'une nature maligne; elle n'est pas toujours causée par la débauche du vin & des liqueurs, puisque les personnes sobres n'en sont pas exemptes; cependant ceux qui font un usage immodéré du vin, de biere forte, de liqueurs spiritueuses, en sont plus fréquemment attaqués que ceux qui s'en abstiennent. On ne peut la guérir qu'en remédiant à l'intempérie du foie & des autres viscères, & aux obstructions, & en détournant les humeurs des parties affectées, par la saignée, les vésicatoires, les ventouses, les cauteres, & l'usage réitéré des purgatifs; le régime doit être humectant & rafraîchissant, les alimens faciles à digérer; on doit s'abstenir du vin & des liqueurs fortes, aussi-bien que des viandes en ragoût & épiceries; les eaux de chicorée émulsionnée, le lait coupé, le petit lait clarifié, les plantes tempérantes, telles que la laitue, le pourpier, l'oseille & les épinars, sont fort bonnes; on peut y ajouter la patience, la fumeterre, l'aunée, dans le cas d'épaississement du sang.

On doit prendre garde d'employer imprudemment des topiques répercussifs; car la *rougeur* répercutée deviendroit aussi dangereuse que la gale, les dartres, & autres maladies de cette nature.

Le sucre ou sel de Saturne, avec le blanc-rasis, & autres linimens, sera fort bon.

On peut employer le mêlange suivant, l'alun, le sel de Saturne, le camphre, l'alun brûlé, le crystal minéral humecté avec de l'eau de frai de grenouille, de jonbarbe ou du suc de nénuphar; cela sera bon si les boutons sont invétérés & durcis.

En général on doit abandonner cette cure, si le malade a d'ailleurs toutes les autres parties saines, & si toutes ses fonctions sont dans leur état naturel.

Cette *rougeur* considérée comme symptome de la fievre & des maladies inflammatoires, dénote que le sang se porte avec violence à la tête, & que le cerveau est entrepris. De là vient que le sang ne pouvant revenir du cerveau & des parties voisines, embarrassé d'ailleurs par celui qui engorge les vaisseaux de la face dans l'état ordinaire & naturel, s'arrête dans ces parties, les engorge, les gonfle, se jette sur les petits capillaires; la raison de ce phénomene est sur-tout la structure particuliere du réseau artériel cutané de cette partie, qui fait que le sang y est arrêté par l'engorgement des grands vaisseaux, & l'érétisme des nerfs. Cette *rougeur* est ordinaire dans les fievres tierces & ardentes, dans la péripneumonie, dans l'esquinancie, & dans toutes les maladies aigües & chroniques qui attaquent la poitrine & les organes qu'elle contient.

Souvent ce phénomene est l'effet de la passion hypocondriaque & hystérique dans les personnes en qui l'estomac, la rate, le foie & la matrice se trouvent irrités, soit par le sang trop épais, soit par le spasme & la tension trop grande des nerfs.

La *rougeur* causée par la fievre & les affections, soit chroniques, soit aigües, de la tête ou de la poitrine, demande que l'on emploie les remedes indiqués par ces causes.

La *rougeur* produite par l'affection hystérique, demande à être traitée différemment; elle suit les indications de cette affection. *Voyez* HYSTÉRIQUE.

ROUGIR, v. act. (*Gram.*) *voyez les articles* ROUGE & ROUGEUR.

ROUGIR *les cuirs*, (*Corroyerie.*) façon que les corroyeurs donnent aux cuirs qu'ils corroient, en leur appliquant un rouge composé de bois de Brésil & de chaux mis dans de l'eau à certaine proportion, & bouillis long-temps ensemble. Les cuirs des

corroyeurs ne se rougissent que du côté de la fleur ; ceux des peaussiers se rougissent de chair & de fleur. *Dictionnaire de commerce.* (*D. J.*)

ROUGISSURE, s. f. *terme de chaudronniers ;* les chaudronniers appellent *rougissure*, la couleur de cuivre rouge : ce mot se dit en parlant d'un vase de cuivre qui n'est pas d'un beau rouge. *Richelet.* (*D. J.*)

ROUHAN, s. m. (*Maréchall.*) c'est la couleur ou le poil d'un cheval qui a du poil gris ou blanc semé fort épais, & presque dominant sur un poil bai, alezan, ou noir. Lorsque ce poil domine sur un alezan chargé, on l'appelle *rouhan vineux ; rouhan cap* ou *cavesse* de maure, est un poil mêlé de blanc & de noir communément mal teint : il n'y a pas beaucoup de différence entre *rouhan* & *rubican. Voyez* RUBICAN.

ROVIGNO, (*Géographie mod.*) ville d'Italie, en Istrie, sur sa côte occidentale, dans une presqu'isle, d'où l'on tire de belles pierres pour les édifices de Venise, dont elle dépend depuis l'an 1330, qu'elle se soumit à cette république : les vins qu'on y recueille sont estimés. *Long.* 31, 27 ; *latit.* 45, 15. (*D. J.*)

ROVIGO, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, capitale du Poléfin de Rovigo, sur l'Adigesto, à 10 lieues au sud-ouest de Padoue, & à 16 de Venise : elle est la résidence de l'évêque d'Adria. *Long.* 29, 20 ; *lat.* 45, 6.

Avant que *Rovigo* fût dans son état de dépérissement, elle a été dans le xvj^e. siecle la patrie de quelques gens de lettres, de Frachetta, par exemple, de Ricoboni, & de Rhodiginus.

Frachetta (Jérome) a traduit Lucrece en Italien avec des notes, & a donné sur la politique un ouvrage intitulé, *Seminario di Governi, di stato, e di guerra.*

Ricoboni (Antoine) a mis au jour entre autres ouvrages des commentaires Latins sur l'histoire, avec des fragmens d'anciens historiens. Si Scaliger parle de lui avec beaucoup de mépris, c'est un peu l'effet de la haine qu'il lui portoit ; parce que Ricoboni étoit du nombre de ceux qui lui avoient disputé la noblesse de sa naissance.

Rhodiginus (*Ludovicus Cælius*) s'est fait honneur par son ouvrage Latin des *anciennes leçons.* Il n'en publia que les seize premiers livres ; mais son neveu Camille Ricchieri, y joignit les quatorze autres ; en sorte que l'ouvrage complet forme trente livres, qui sont utiles aux littérateurs. (*D. J.*)

ROUILLE, (*Chymie métall.*) c'est ainsi que l'on nomme un changement que subit le fer lorsqu'il est exposé aux impressions de l'air ou de l'eau ; alors il se couvre peu à peu d'un enduit brun ou rougeâtre, semblable à de la terre ou à de l'ocre ; c'est cet enduit que l'on nomme *rouille.*

Pour comprendre la formation de la *rouille*, on n'a qu'à faire attention aux propriétés de l'air ; de l'aveu de tous les chymistes, il est chargé d'acide vitriolique, qui est de tous les acides celui qui a le plus de disposition à s'unir avec le fer ; de l'union de cet acide avec ce métal, il résulte un sel neutre, connu sous le nom de *vitriol. Voyez* VITRIOL. Ce sel se décompose à l'air, & alors il s'en dégage une terre ferrugineuse brune ou rougeâtre, qui n'est autre chose que de l'ocre ou de la *rouille* ; d'où l'on voit que la *rouille* est la terre qui servoit de base au fer, privée du phlogistique ; ce principe est si foiblement combiné dans le fer, que l'eau suffit pour l'en dégager.

On a tenté différens moyens pour prévenir la *rouille* ; mais il ne paroît pas qu'ils aient eu le succès que l'on desiroit ; ces remedes n'ont été que momentanés, & lorsque les substances dont on avoit couvert le fer sont évaporées, l'air reprend son activité sur ce métal. Les huiles, les peintures, les vernis sont les seuls moyens de garantir le fer de la *rouille*, sur-tout si l'on a soin de les renouveller de temps à autre : du moins ces substaunces empêchent la *rouille* de se montrer ; car dans le vrai elles contiennent de l'eau & de l'acide qui doivent nécessairement agir sur le fer par dessous, & y former de la *rouille.*

L'enduit verd qui se forme sur le cuivre, & qui est connu sous le nom de *vert-de-gris*, peut aussi être regardé comme une espece de *rouille.*

ROUILLE *la*, (*Arts.*) un grand incon-

vénient du fer pour les ufages de la vie, c'eft la *rouille*, qui n'eft pas moins que la diffolution de fes parties par l'humidité des fels acides de lair; l'acier y eft auffi fujet, mais plus lentement. Il feroit très-utile pour les arts d'avoir des moyens qui empêchaffent ce métal d'être fi fufceptible de cet accident. On ne fait jufqu'à ce jour d'autre fecret pour l'en préferver, autant qu'il eft poffible, que celui de le frotter d'huile ou de graiffe: voici la recette d'un onguent propre à cet ufage, imaginé par M. Homberg, & qu'on peut confeiller aux chirurgiens pour la confervation de leurs inftrumens.

Il faut prendre huit livres de graiffe de porc, quatre onces de camphre, les faire fondre enfemble, y mêler du crayon en poudre une affez grande quantité pour donner à ce mélange une couleur noirâtre, faire chauffer les inftrumens de fer ou d'acier qu'on defire préferver de la *rouillure*, enfuite les frotter, & les oindre de cet onguent.

Le fer eft de tous les métaux celui qui s'altere le plus facilement; il fe change tout en *rouille*, à moins qu'on ne le préferve des fels de l'air par la peinture, le vernis, l'étamage. Il donne prife aux diffolvans les plus foibles; puifque l'eau même l'attaque avec fuccès. Quelquefois une humidité légere & de peu de durée, fuffit pour défigurer, & pour transformer en *rouille* les premieres couches des ouvrages les mieux polis. Auffi pour défendre ceux qui, par leur deftination, font trop expofés aux impreffions de l'eau, a-t-on cherché à les revêtir de divers enduits; on peint à l'huile, on dore les plus précieux, on en bronze quelques-uns: on a imaginé de recouvrir les plus communs d'une couche d'étain. Autrefois nos ferruriers étoient dans l'ufage d'étamer les verrous, les targettes, les ferrures, les marteaux de porte; & c'eft ce qu'on pratique encore dans quelques pays étrangers. Journellement les éperonniers étament les branches & les mors des brides. Enfin, on étame des feuilles de fer, & ces feuilles étamées font ce que nous appellons *du fer-blanc*.

M. Ellys rapporte dans fon voyage de la baie d'Hudfon, que les métaux font moins fujets dans certains climats très-froids à fe *rouiller* que dans d'autres. Cette obfervation qui paroît d'abord peu importante, mérite néanmoins l'attention des phyficiens; car s'il eft vrai qu'il y a une grande différence pour la *rouille* des métaux dans différens climats, on pourra alors fe fervir de cette différence, comme d'une indication pour les qualités fimilaires ou diffimilaires de l'air dans ces mêmes pays, & cette connoiffance pourroit être utilement appliquée en plufieurs occafions.

Le fieur Richard Ligon, qui a compilé une relation de l'ifle de Barbade, il y a plus d'un fiecle, rapporte que l'humidité de l'air y étoit de fon temps fi confidérable, qu'elle faifoit *rouiller* dans un inftant les couteaux, les clefs, les aiguilles, les épées, *&c.* Car, dit-il, paffez votre couteau fur une meule, & ôtez-en toute la *rouille*; remettez-le dans fon fourreau, & ainfi dans votre poche; tirez-le un moment après, & vous verrez qu'il aura commencé à fe couvrir de tous côtés de nouvelle *rouille*; que fi vous l'y laiffez pendant quelque temps, elle pénétrera dans l'acier, & rongera la lame. Il ajoute encore que les ferrures qu'on laiffe en repos fe *rouillent* tout-à-fait au point de ne pouvoir plus fervir, & que les horloges & les montres n'y vont jamais bien à caufe de la *rouille* qui les attaque en dedans, & qui eft un effet de l'humidité extraordinaire de l'air de ce pays. Il remarque auffi qu'avant leur arrivée dans cette ifle, ils obferverent déjà ces mêmes effets fur mer pendant quatre ou cinq jours, qu'ils eurent un temps extrêmement humide, dont il donne une defcription très-exacte, en prouvant par cela même, que la caufe de la *rouille* des métaux doit être attribuée entiérement à l'humidité de l'air.

On peut dire que c'eft un fentiment affez univerfellement reçu, que l'humidité fait *rouiller* les métaux; & il eft certain que cette relation de Ligon doit avoir paru à tous ceux qui l'ont lue, une preuve inconteftable de cette opinion reçue: par la raifon contraire dans les pays qui environnent la baie d'Hudfon, les métaux y font moins fufceptibles de *rouille* que partout ailleurs; on obferve la même chofe

en Russie, & sans doute que la sécheresse de l'air de ce pays en est la cause. Cependant, quoique les métaux se *rouillent* dans l'isle de Barbade par l'humidité de l'air, & qu'ils sont préservés de la *rouille* en Russie par la sécheresse de cet élément, on peut douter que l'idée générale de l'humidité soit seule suffisante pour rendre raison de tous les phénomenes qui accompagnent ordinairemenr la *rouille*. Il est très-certain que l'air des pays qui environnent la baie d'Hudson, est plutôt humide que sec; car les brouillards continuels qui y regnent sont plus que suffisans, pour prouver que l'air y doit être humide dans un degré très-considérable; & toutesfois les métaux ne s'y *rouillent* pas comme dans d'autres endroits. Ne pourroit-on pas conclure de là que l'humidité seule n'est pas la cause de la *rouille*, quoiqu'il soit vrai d'un autre côté que celle-ci ne se trouve jamais, ou que rarement, sans humidité ?

En examinant avec attention la *rouille*, on trouve que c'est une solution des particules superficielles du métal, sur lequel elle se forme causée par quelque dissolvant fluide; mais il ne s'ensuit pas de là, que tous les fluides indifféremment puissent causer de la *rouille*, ou ce qui revient au même, ronger & dissoudre les particules superficielles du métal : nous savons, par exemple, que l'huile, loin d'avoir cette propriété, sert plutôt à conserver les métaux contre la *rouille*. Or, en réfléchissant davantage sur ce sujet, & en examinant d'où vient que l'huile, & généralement toute sorte d'onguent & de graisse, fait cet effet sur les métaux; on est porté à penser que l'huile conserve les métaux en les garantissant contre certaines particules contenues dans les fluides aqueux qui causent précisément la *rouille*, que ces particules ne sont autre chose que des sels acides.

Ce sentiment paroît d'autant plus vraisemblable, qu'il est certain que les solutions de tous les métaux se font par les dissolvans acides, comme nous le voyons confirmé tous les jours, par la maniere ordinaire de faire du blanc de plomb, qui n'est autre chose qu'une *rouille*, ou solution de ce métal, causée par le vinaigre. Nous apprenons par là que l'huile conserve les métaux, par la qualité connue qu'elle a d'envelopper les sels acides. Il paroîtroit donc que ce n'est pas proprement l'humidité, mais plutôt un certain dissolvant fluide, répandu dans l'air, qui cause la *rouille*; car quoique l'air soit un fluide, & qu'il agisse souvent sur la surface des métaux, en les faisant *rouiller*, nous ne devons pas croire qu'il agit ainsi simplement comme fluide, puisqu'en ce cas l'air devroit causer par-tout le même effet; & les métaux devroient se *rouiller* en Russie, aussi-bien que par-tout ailleurs proche la ligne équinoxiale. L'air ne peut pas non plus produire cet effet comme étant chargé de particules aqueuses, quoiqu'on le croie communément. Si cela étoit, l'air humide devroit causer le même effet dans la baie d'Hudson, que sur les côtes de l'isle de Barbade. Disons donc plutôt que lorsque les particules aqueuses, qui flottent dans l'air, sont chargées de sels acides, elles causent alors la *rouille*, & non autrement.

Nous voyons par là, que les métaux deviennent, à cet égard, une espece d'essai ou d'épreuve, pour la qualité de l'air, puisque par l'action que l'air fait sur eux, ils font connoître s'il est chargé de certains sels ou non. Il est encore possible que la chaleur de l'air agisse en quelque façon sur les métaux, principalement sur leurs surfaces, en ouvrant leurs pores, & en les disposant par là à admettre une plus grande quantité de cet esprit acide de sel élevé dans l'atmosphere par la force des rayons du soleil. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

ROUILLE *du froment*, (*Agricult.*) la *rouille* est une maladie qui attaque les feuilles & les tiges du froment. Elle se manifeste par une substance de couleur de fer rouillé, ou de gomme-gutte; elle couvre les feuilles & les tiges des fromens dans la plus grande force de leur végétation.

Cette substance est peu adhérente aux feuilles, puisqu'on a souvent vu des épagneuls blancs sortir leurs poils tout chargés de poussiere rouge, quand ils avoient parcouru un champ de froment attaqué de cette maladie.

De plus, il est d'expérience que quand

il ſurvient une pluie abondante, qui lave les fromens qui en ſont attaqués, la *rouille* eſt preſqu'entiérement diſſipée, & les grains en ſouffrent peu. Il n'eſt pas douteux que c'eſt la couleur de cette pouſſiere dont les feuilles ſe trouvent chargées, qui a déterminé les agriculteurs à donner le nom de *rouille* à cette maladie ; & c'eſt peut-être celle que les anciens ont connue ſous le nom de *rubigo*.

On l'attribue ordinairement, & mal-à-propos, aux brouillards ſecs qui ſurviennent quand les fromens ſont dans la plus grande force de leur végétation. Cette erreur vient de ce qu'on a remarqué que quand un ſoleil chaud ſuccédoit à ces brouillards ſecs, il arrivoit quelques jours après, que les fromens étoient devenus *rouillés*. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que cette maladie eſt extrêmement fâcheuſe, puiſque les fromens de la plus grande beauté ſont tout-à-coup réduits preſque à rien par cet accident imprévu.

Si la *rouille* attaque les fromens encore jeunes, & avant qu'ils aient pouſſé leurs tuyaux, le dommage eſt médiocre; pourvu néanmoins qu'il ſurvienne un temps propre à la végétation. Dans ces circonſtances, les pieds ſont ſeulement affoiblis, comme ſi on en avoit coupé, ou fait paître les feuilles. Ces pieds font de nouvelles productions, & ils donnent des épis ; la paille en eſt ſeulement plus courte, & les épis moins gros. Mais ſi la *rouille* attaque & les feuilles & les tuyaux, alors la végétation du froment eſt arrêtée, & le grain ne profite preſque plus ; en ſorte qu'il en réſulte un très-grand dommage pour la moiſſon.

Cette triſte maladie a été décrite par M. du Tillet. Ce laborieux obſervateur en attribue la cauſe à l'âcreté des brouillards, qui briſent le tiſſu des feuilles & des tuyaux, & qui occaſionent par là l'extravaſation d'un ſuc gras & oléagineux, lequel en ſe deſſéchant peu à peu, ſe convertit en une pouſſiere rouge orangée. Il a examiné, dit-il, avec une forte loupe pluſieurs pieds de froment, dont les tiges & les feuilles étoient chargées de *rouille*, & il a vu diſtinctement que dans les endroits où étoit cette pouſſiere rouge, il y avoit de petites crevaſſes, & que l'épiderme de la plante étoit entr'ouverte d'eſpace en eſpace. Il a obſervé que ce ſuc, réduit en pouſſiere rougeâtre, ſortoit d'entre ces petites ouvertures, au deſſus deſquelles on voyoit de légers fragmens d'épiderme, qui recouvroient imparfaitement les petites crevaſſes.

Il appuie ſon ſentiment par l'extravaſation du ſuc nourricier de pluſieurs arbres, par exemple, des noyers, de la manne de Calabre, qui eſt un ſuc extravaſé des feuilles d'une eſpece de frêne ; enfin, par ce que M. de Muſchenbroeck rapporte dans ſes *eſſais de phyſique*, des ſucs épais & oléagineux qui ſortent des vaiſſeaux excrétoires des feuilles, & qui s'arrêtent à leur ſurface avec la même conſiſtance que le miel.

M. du Tillet rapporte pluſieurs obſervations qui tendent à démontrer combien ſe trompent ceux qui croient que les brouillards ſont un agent extérieur qui altere les grains. Il ne doute pas que la *rouille* des bleds ne ſoit la ſuite d'une maladie dont le principe n'eſt pas encore aſſez bien connu.

Ceux-là ſe trompent encore, qui croient que la *rouille* & la pouſſiere farineuſe qu'on apperçoit ſur pluſieurs plantes, ſont des amas d'œufs que des inſectes y ont dépoſés, & dont il ſort une nombreuſe famille funeſte aux végétaux. En adoptant avec l'auteur, pour cauſe de ces maladies l'extravaſation des ſucs nourriciers, on appercevra que la *rouille*, la roſée mielleuſe, la roſée farineuſe, & ces matieres graſſes qu'on apperçoit ſur les plantes graminées, dépendent de la qualité d'un ſuc concentré dans les plantes par l'évaporation, & qui ſe convertit tantôt en une pouſſiere impalpable, & tantôt en cette ſubſtance épaiſſe que l'on voit être de couleur rouge ſur les feves de marais, rougeâtre ſur les plantes graminées, verdâtre ſur le prunier, jaunâtre ſur le frêne, blanche ſur le méleſe, *&c.*

Quoique ces remarques laiſſent bien des choſes à deſirer, elles peuvent néanmoins engager les phyſiciens à s'exercer ſur un objet auſſi utile au public. M. Lullen de Châteauvieux, qui a fait tant de belles expériences ſur la culture des terres, n'a pas dédaigné de communiquer au public d'excellentes obſervations ſur la *rouille*, qui m'ont paru d'ignes d'entrer dans cet ouvrage.

Il soupçonne que cette maladie des bleds provient d'une extravasation de la seve, d'autant que la végétation de la plante se trouve arrrêtée, & que l'agrandissement des feuiles, l'allongement des tuyaux, & la croissance des épis sont suspendus : or, comme la seve existe dans la plante, il faut qu'elle devienne quelqu'autre substance; & peut-être se convertit-elle en cette poudre rouge orangée, qui paroît le produit d'une véritable végétation, qui croît & qui augmente tous les jours en quantité, tant que la maladie dure.

Les bleds ne sont frappés de la *rouille* que dans des temps de sécheresse, & lorsque la rosée leur a manqué pendant plusieurs jours : or, la privation de cette humidité, si favorable à la végétation, peut être capable de causer aux tuyaux & aux feuilles, un desséchement qui en désunit les parties, & qui en entr'ouvre le tissu par où se fait l'extravasation de la seve.

M. de Châteauvieux a proposé un moyen qu'il a expérimenté, pour arrêter le progrès de la *rouille* des bleds. Après avoir remarqué que le corps de la plante dans la terre est sans aucune altération, & que ses racines sont parfaitement saines, il a retranché sur la fin de septembre, toutes les feuilles des plantes *rouillées*. Quelques jours après cette opération de nouvelles feuilles parurent; les plantes firent des progrès considérables, & à l'entrée de l'hiver elles étoient belles & en pleine vigueur. Après l'hiver elles tallerent très-bien, & produisirent de fort grands épis qui parvinrent en maturité. La *rouille* continua ses ravages sur les plantes dont il n'avoit pas retranché les feuilles, & elle les fit périr à tel point, qu'elles ne produisirent pas un seul épi.

Voilà un remede dont on peut faire usage pour détourner cette maladie; à la vérité il ne peut s'appliquer que lorsqu'elle se manifeste en automne & au printemps; car quand elle se manifeste dans le temps que les bleds sont en tuyaux & près d'épier, alors le mal paroît sans remede.

M. de Châteauvieux a de plus observé que les bleds que l'on seme de très-bonne heure sont plus sujets à être *rouillés*, que ceux qu'on seme tard : en évitant de tomber dans le premier cas, on auroit encore en automne une ressource contre cette maladie.

Enfin, il a remarqué que lorsque les bleds ont été *rouillés*, les seconds foins des prés l'ont été également; leurs feuilles ont passé d'un beau verd à cette mauvaise couleur de la *rouille* des bleds; ces feuilles ont eu de la poussiere semblable, & l'herbe diminuoit chaque jour très-sensiblement. Comme tous les champs de bleds n'en sont pas ordinairement infectés de même, aussi on ne l'a remarqué s'étendre qu'à cette partie des prairies. Cette maladie est sans doute opérée par la même cause sur les bleds que sur les foins; mais elle n'y produit pas exactement le même effet. Sur les plantes annuelles, telles que le bled, elle peut les faire périr entiérement, comme cela arrive; mais sur les plantes vivaces, telles que celles des prés, elle ne détruit point les plantes, les feuilles seules sont endommagées. Leur conservation ne pourroit-elle pas être attribuée à la suppression qu'on fait des feuilles quand on fauche les prés?

Quoi qu'il en soit, si l'on avoit une connoissance assez certaine des causes de la *rouille*, on parviendroit vraisemblablement à découvrir plus aisément le remede; mais en attendant cette découverte, il est à propos de recueillir toutes les observations que les amateurs d'agriculture feront sur cette maladie; on en tirera certainement quelque secours. *Traité de la culture des terres*, par M. Duhamel, de l'academ. des scien. *tom. IV.* (*D. J.*)

La *rouille*, broissure ou fouine, que les Italiens appellent *ruggine* du Latin *rubigo*, est une maladie externe qui attaque ordinairement les bleds semés dans les lieux bas & humides, dans les vallons & les endroits abrités; c'est une espece d'humeur tenace & couleur de *rouille* qui recouvre les feuilles & la tige; il y en a de deux especes, l'une qui ne fait que tacher la plante & altérer sa couleur intérieure en la desséchant, & en viciant les sucs nutritifs; elle a souvent été confondue avec la nielle, on l'appelloit aussi *uredo*, *syderatio*, brûlure : mais cette brûlure est différente de la nielle, qui ne s'attache qu'aux parties de la fructification. L'autre espece est dans l'origine une liqueur âcre, visqueuse & gluante, qui s'attache

fur l'épiderme, & qui en fe defféchant fe convertit en pouffiere d'ocre. C'eft, felon Ménage, une efpece de rogne qui ronge les plantes & détruit leur organifation ; cette derniere efpece de *rouille* eft extérieure, elle corrode la plante & y occafione des fiffures ou petites fentes, elle fait détacher l'épiderme ; & fi la plante n'en meurt pas, le peu de fruit qu'elle donne eft avorté, & plus fujet au charbon que les plantes faines ; cette pouffiere engendre des efpeces de petites chenilles qu'on a de la peine à diftinguer d'avec elle à l'œil nu, parce qu'elles font très-petites & de la même couleur, & qu'elles font immobiles pendant la chaleur du jour ; ce font peut-être ces infectes qui occafionent les fiffures & crevaffes qu'on remarque fur les plantes rouillées ; Ginani les a deffinées dans fon grand ouvrage fur les grains. Les animaux rebutent la paille & le foin rouillé, qui leur occafionent des maladies qu'on ne peut guere attribuer qu'à ces infectes, mêlés en fi grand nombre avec la pouffiere de la *rouille.*

L'analyfe chymique retire de la *rouille* une liqueur très-acide, un peu de fel volatil concret & une petite quantité de terre, avec un peu d'efprit urineux ; lorfqu'il y a des infectes mêlés à cette matiere vifqueufe, cette humeur craffe, qui couvre les plantes comme une efpece de vernis, eft très-différente de la rofée ordinaire qu'on ramaffe dans des plats découverts. La *rouille* raffemblée & mife à l'ombre, fe putréfie en peu de temps, & donne une odeur infecte ; fi on l'expofe au foleil, dans un verre, elle fe clarifie & devient comme de l'urine : on la voit, dans ce dernier cas, remplie de petits vers coniques, qui nagent dans la liqueur ; ces petits animaux aquatiques s'élevent enfuite à la fuperficie de la liqueur, changent de forme, prenent des ailes & deviennent des infectes volans, tels qu'on en voit s'élever des lieux marécageux defféchés par la chaleur du foleil. Ginani, d'où je tire ces obfervations, ayant mangé des feuilles attaquées de la *rouille* de la feconde efpece, fentit une foibleffe de nerfs dont il craignoit les fuites. Enfin, cette liqueur ramaffée de la *rouille* humide & vifqueufe, feroit un vrai poifon ; ce qui prouve l'imprudence des agriculteurs qui envoient le bétail aux champs dès le matin dans les lieux bas & humides avant que le foleil n'ait pompé cette humidité pernicieufe qui recouvre les plantes & occafione la *rouille ;* ceux même qui marchent à pieds nuds dans des champs rouillés, s'apperçoivent de l'âcreté de cette liqueur qui corrode la chair & y occafione des ulceres : ces mauvaifes qualités de la *rouille* prouvent qu'elle eft plutôt due aux vapeurs qui s'élevent de la terre, & qui font condenfées fur les plantes par la fraîcheur des nuits, qu'aux pluies & aux rofées qui tombent d'en haut ; au furplus, la pouffiere de la *rouille* peut être employée par les peintres.

Nos anciens confondoient la *rouille* avec la nielle ; *rubico vel ærugo, nifi fallor, eft quam nuillam noftrates agricolæ vocant ;* dit Buder, fur les pandectes, fol. 148. *Gallinellam quafi nebulam vocant*, dit Godefroy ; la *nielle* ou *nouille*, felon M. de la Quintinie, eft une efpece de *rouille* qui s'attache aux feuilles des bleds & du melon ; les Latins la connoiffoient mieux fous le titre de *rubigo frugum*, dont ils avoient fait une déeffe en l'honneur de laquelle ils avoient inftitué *rubigalia.*

Parce, precor, fcabrafque manus à meffibus aufer ;
Ne teneras fegetes, fed durum amplectere ferrum.
Ovid.

Dans le dernier fens que donnent Buder & la Quintinie au mot de *nielle*, en la confondant avec la *rouille*, il faut remarquer que ce n'eft point la même maladie dont je parlerai plus bas fous le nom de *nielle*, & qu'ils ne donnoient à la *rouille* le nom de *nielle* ou *nouille*, *nebula*, *nuilla*, que parce qu'ils ne la croyoient occafionée que par des brouillards ou brouines.

C'eft principalement fur la fin d'avril & en mai que la *rouille* attaque les bleds & qu'elle eft le plus dangereufe, fur-tout fi les bleds font en fleur ; car alors tout eft perdu ; ce qui a été remarqué par Pline & par Varron : *fi in hoc tempore incideris fruges & omnia quæ florebunt lædi neceffe eft.*

Selon l'opinion commune, la *rouille* n'attaque que les lieux bas & humides, & non pas ceux qui font élevés ou expofés aux vents. *Frequentiffima (rubigo) in rofcido*

tractu

tractu convallibusque ac per flatum non habentibus è diverso carent ac ventoso & excelsa. Plin. *XVIII. chap.* 17. Théophaste dit la même chose, mais il se contente d'observer que les lieux élevés & battus des vents y sont moins sujets; mais Ginani a observé qu'elle se trouvoit dans toutes les expositions, & qu'elle devoit sa cause premiere à la grande disposition qui se trouvoit en avril & en mai entre les froids souvent très-vifs de la nuit & la chaleur du jour, & que c'est par ces variations des extrêmes de la température de l'air, que la *rouille* se manifeste d'un jour à l'autre dans les plus belles moissons, & principalement la premiere espece de *rouille*, en arrêtant trop vîte la transpiration insensible des plantes, ce qui occasionne le trop long séjour de la lymphe dans les vaisseaux où elle se corrompt, & y cause des obstructions plus ou moins grandes, suivant la disposition, la force ou la foiblesse de la plante & des parties attaquées. L'impression de cette premiere espece de *rouille* est quelquefois si légere que souvent les taches s'effacent & la plante reprend sa couleur naturelle; la panachure & la jaunisse dont j'ai parlé plus haut, sont des sortes de *rouilles* de la premiere espece.

Dans l'article précédent où il y a des choses excellentes sur la *rouille* transcrites d'après les élémens de M. Duhamel, mais on n'y distingue pas les especes dont je viens de parler; on n'y fait mention que de la *rouille* gramileuse qui se manifeste par une substance de couleur de fer rouillé ou de gomme-gutte, si peu adhérente que quand il survient une pluie abondante qui lave les fromens qui en sont attaqués, la *rouille* est presqu'entiérement dissipée, & les fromens en souffrent peu; on y attribue la cause de cette maladie à l'extravasion de la seve ou d'un suc gras & oléagineux qui se convertit en une poussiere rouge; soit que la végétation ait été suspendue & arrêtée par un défaut de transpiration, soit que l'âcreté des brouillards ait commencé à briser le tissu des feuilles & des tuyaux.

La *rouille* gramileuse de la seconde espece peut devoir son origine à plusieurs causes ou à l'humeur visqueuse du suc propre extravasé qui s'est desséchée, ou aux brouillards gras qui se sont attachés sur la plante, ou aux vapeurs & exhalaisons de la terre que la chaleur fait élever après les brouillards, & qui se condensent avec eux en forme de vernis sur la tige & les feuilles du bled; mais c'est plutôt la réunion de ces causes qui occasionne cette seconde sorte de *rouille:* en effet, le vernis formé par les brouillards & les exhalaisons bouchant les pores de la plante & empêchant sa transpiration excitée par l'ardeur du soleil, alors les vaisseaux gonflés brisent l'épiderme qui les recouvre, le suc propre s'extravase en forme de miel noirâtre, & devient par la dessication cette poussiere pernicieuse qu'on nomme *rouille* & qui donne vraisemblablement naissance à ces petites chenilles de même couleur, observées & décrites par Ginani. On a très-bien comparé cette maladie à la lepre qui attaque les animaux, & aux maladies cutanées dont la vermine qui s'y engendre se nourrit; aussi Pline qui l'attribue aux rosées, lui donne-t-il le nom de *scabies, rores sculpunt scabie;* c'est par une semblable extravasation du suc propre des frênes qu'on recueille la manne de Calabre.

Comme c'est dans les mois de mai & d'avril que les rosées & les vapeurs sont les plus abondantes, c'est aussi dans ces mois que la *rouille* est plus fréquente & en même temps plus dangereuse, sur-tout si les bleds sont en fleur ou en tuyaux. M. de Chateauvieux croit que les bleds ne sont frappés de la *rouille* que dans des temps de sécheresse, & lorsque la rosée leur a manqué plusieurs jours, parce que la privation de cette humidité si favorable à la végétation, peut être capable de causer aux tuyaux & aux feuilles un desséchement qui en désunit les parties, & qui en ouvre le tissu par où se fait l'extravasion de la seve; mais ce sentiment n'est pas fondé, puisque la *rouille* arrive principalement en automne & au printemps dans un temps où les vapeurs & les rosées sont abondantes, & qu'on a d'ailleurs observé de tout temps que la *rouille* attaque principalement les champs bas, humides & abrités, & que les sols élevés, âcres & exposés aux rayons du soleil y sont moins sujets, quoiqu'ils n'en soient pas exempts.

C'est par le mêlange des vapeurs, des

brouillards & de cette ſeve extravaſée que la pouſſiere de la *rouille* acquiert une qualité ſi âcre & ſi corroſive, qu'elle attaque la chair de ceux qui marchent pieds nuds dans les champs rouillés. En effet, dans les vapeurs qui s'élevent du terrein, il y a ſouvent des matieres arſénicales volatiles qui ſont fixées & condenſées avec la roſée ſur les feuilles; c'eſt ce qui rend les vapeurs marécageuſes ſi nuiſibles aux plantes & aux animaux. A meſure que l'eau pénetre dans la terre, elle y diſſout les ſels vitrioliques arſenicaux, les ſoufres & autres ſubſtances hétérogenes que l'eau rend volatiles comme elle. Ce ſont ces vapeurs nuiſibles condenſées par la fraîcheur de la nuit qui s'attachent aux plantes, rendent la *rouille* ſi dangereuſe pour les animaux qui en mangent, au point qu'on les voit ſouvent périr de mort ſubite ou couvert de puſtules contagieuſes, ſur-tout dans les pâturages marécageux. Si les brouillards qui attaquent les bleds ne ſont pas gras, & que la chaleur du jour puiſſe deſſécher les plantes ſans qu'ils y forment une ſorte de vernis qui fixe les vapeurs du ſol, alors la tranſpiration ne ſera pas interrompue, & il n'y aura point de *rouille*, parce qu'il n'y a point d'extravaſion de la ſeve.

Il ne faut pas auſſi confondre avec cette ſeconde eſpece de *rouille* la brûlure, appellée *carbunculatio*, *ſinderatio*, par les Latins, occaſionée par un ſoleil vif, après de fortes ondées de pluie, ce qui arrive fort ſouvent dans les mois de juin & de juillet, & a été très-bien remarqué par le docteur Hales dans ſon excellente *Stat. des végétaux*, parce qu'après la pluie, la forte chaleur du ſoleil rend brûlantes les vapeurs qui s'élevent, & qui font ſouvent l'effet d'un miroir ardent pour échauder les plantes ſuivant leur divers genres; mais ces ſortes de nielle n'occaſionent point la *rouille* ci-devant décrite, à moins qu'on ne veuille la rapporter à la premiere eſpece comme je l'ai dit plus haut; mais ce ſeroit encore improprement, ce ſont ſur-tout les vents brûlans du midi qui deſſechent les plantes & l'épi, en ſoufflant ſur les bleds des vapeurs enflammées qui les brûlent, ce qui n'a aucun trait à la *rouille*.

Pluſieurs auteurs, & entr'autres le docteur Languin, ſemblent attribuer la plupart des autres maladies du grain en herbe à la *rouille*, qui eſt, dit-il, la premiere cauſe du charbon, de la nielle & de l'ergot: *Adurit hæc* (*rubigo*) *plantas & maculis rubicundis vel luteis, vel nigris ſignat oculos arborum fructiferarum corrodit vel acrimoniâ ſuâ, vel mediantibus vermiculis ex ſe excluſis, ſpicas frumentorum corrumpit & in pulverem nigricantem tranſmutat pictoribus in uſum cedentur, quod malum uſtilaginem vocant, fructus non maturos debilitat, ut vel ad maturationem pervenire nequeant vel vermibus ſcateum erucas aliaque inſerta cumulat plantas fructuſque veneno inficit*, &c. *Deſcript. morborum ex uſu clavorum ſecalinorum cum pane à Langio. C. 13.* On ne peut faire une peinture plus affreuſe des effets de la *rouille*; mais ces effets ſi pernicieux ne ſont pas tous confirmés par l'expérience. Il eſt ſeulement certain que l'impreſſion de la *rouille*, en viciant en quelque maniere les ſucs nourriſſiers de la plante, elle ne produit que peu de grain & le donne petit, maigre, & retrait; c'eſt toujours une maladie extrêmement fâcheuſe, puiſque les fromens de la plus grande beauté ſont tout-à-coup réduits preſqu'à rien par cet accident imprévu.

Pluſieurs auteurs anciens & modernes ont parlé des moyens d'empêcher la *rouille* des bleds; mais ces moyens ſont ſi ridicules & ſi peu analogues à l'effet qu'on en attend, qu'un phyſicien rougit de les rapporter. Pline *XVIII. c. 17*, conſeille de planter ſur les bords du champ, des branches de laurier qui attireront tout le mal; d'autres, comme Columelle, Palladius, Charles Etienne, &c. conſeillent de porter de la paille humide près du champ, & d'y mettre le feu du côté du vent, que la fumée répandue ſur le champ diſſipera le brouillard & la *rouille*; d'autres, comme Chambers conſeillent de ſemer du tabac ou d'aſperger les grains avec du ſuc de cette plante. Le docteur Hales, *Stat. des végétaux, p. 223*, donne un autre remede qui ne vaut guere mieux & qui n'eſt pas plus praticable. D'autres preſcrivent d'arroſer fortement, tous les ſoirs les bleds lorſqu'ils ſont en fleurs, ce qui empêchera l'effet des vapeurs graſſes & pernicieuſes: ce remede ne ſeroit pas ſans doute le plus mauvais s'il étoit pra-

tiquable. Dans les expériences de M. Bonnet le bled fortement arrosé paroît moins sujet aux maladies. D'autres enfin conseillent de tendre une corde sur la largeur du champ, & de la faire couler sur les grains pour en faire tomber l'humidité.

Le comte Ginani propose un secret plus sûr & plus facile, c'est de semer moins épais & de sarcler en automne & au printemps, de maniere qu'on arrache toutes les mauvaises herbes exactement, & qu'on amoncele la terre aux pieds des tuyaux; il est certain que lorsqu'il ne restera que le bled seul, les vapeurs malignes s'y attacheront moins facilement, elles auront un plus libre cours au dehors, & les vents qui agitent les guerets auront une plus libre circulation pour agiter & dessécher les tuyaux. Cet excellent auteur assure que l'expérience l'en a convaincu. *In molti luogidelle mie osservazioni ho fatto usare questo remedio e v'ho quindi trovato bensì vermini, filigine, ed altre malattie mala ruggine quasi giammi, edit. in-4°. delle malattie del grano, p. 372.* Cette pratique est conforme aux excellens préceptes des anciens qui s'en servoient pour prévenir la *rouille. Segetes quæ humidè moveri possunt, melius tamen siccè sarriuntur, quoniam sic tractatæ non infestantur rubigine.* Varo. *lib. II, c. 12.*

Palladius le dit aussi, *lib. II, tit 9. si siccas segetes sarculaveris aliquid contra rubiginem præstitisti*, &c. Le sarclage des bleds a d'ailleurs une infinité d'autres avantages, comme je l'ai fait voir ailleurs, soit pour faire taller les bleds, soit pour rendre le chaume & l'épi plus forts & vigoureux, *&c.* Ce n'est qu'en travaillant les bleds comme les vignes & les jardins, qu'on pourra tirer de l'agriculture un produit relatif à la prodigieuse multiplication du grain. Mais cet usage sera impraticable tant que les possessions ne seront pas plus divisées, & qu'un laboureur voudra façonner seul cent journaux de terre.

M. de Chateauvieux a proposé un moyen qu'il a expérimenté pour arrêter les progrès de la *rouille* des bleds. Après avoir remarqué que le corps de la plante dans la terre est sans aucune altération, & que ses racines sont parfaitement saines, il a retranché sur la fin de septembre toutes les feuilles des plantes rouillées. Quelques jours après cette opération, de nouvelles feuilles parurent, les plantes firent des progrès considérables, & à l'entrée de l'hiver elles étoient belles, & en pleine vigueur; après l'hiver, elles tallerent très-bien & produisirent de fort grands épis qui parvinrent en maturité. La *rouille* continua ses ravages sur les plantes dont il n'avoit pas tranché les feuilles, & elle les fit périr à tel point qu'elles ne produisirent pas un seul épi. Voilà encore un remede certain dont on peut faire usage pour détourner cette funeste maladie. A la vérité, il ne peut s'appliquer que lorsqu'elle se manifeste en automne, & au printemps, car lorsqu'elle attaque les bleds en tuyaux & près d'épier, ou lorsque leur végétation est arrêtée, & qu'ils sont en fleur, alors le mal est sans remede. M. de Chateauvieux a encore observé que les bleds qu'on seme de très-bonne heure sont plus sujets à la *rouille* que ceux qu'on seme tard: en évitant de tomber dans le premier cas, on auroit encore une ressource en automne contre cette maladie; mais les semailles hâtives ayant une infinité d'avantages sur les tardives, il seroit plus utile d'user du premier moyen en coupant la fanne des bleds, ce qui les fait multiplier prodigieusement, & les garantit des gelées fortes de l'hiver. (*M. Beguillet.*)

ROUIR, v. act, (*Econom. rustiq.*) préparation que l'on fait au chanvre avant que de le broyer, voici comme on s'y prend. On arrange le chanvre dans le routoir au fond de l'eau; on le couvre d'un peu de paille, & on l'assujettit sous l'eau avec des morceaux de bois & des pierres.

On le laisse dans cet état jusqu'à ce que l'écorce qui doit fournir la filasse, se détache aisément de la chenevotte, ou du bois qui est au milieu de la tige du chanvre; ce qu'on reconnoît en essayant de temps en temps si l'écorce cesse d'être adhérente à la chenevotte. On juge que le chanvre est assez *roui*, quand il s'en détache sans difficulté, & pour lors on le tire du routoir.

Cette opération dispose non-seulement le chanvre à quitter la chenevotte, mais encore elle affine & attendrit la filasse.

On ne peut pas déterminer positivement

combien il faut de temps pour que le chanvre soit assez *roui* ; cela dépend de la qualité de l'eau, de la chaleur de l'air, & même de la qualité du chanvre. *Voyez l'article* CHANVRE & ROUTOIR.

ROULADE, s. f. *ou* ROULEMENT, *en musique*, se dit de plusieurs inflexions de voix sur une même syllabe.

Il faut un choix de sons ou de voyelles, convenable pour les *roulades* ; les *a* sont les plus favorables pour faire sortir la voix, ensuite les *o*, les *e* ouverts, l'*i* & l'*u* sont peu sonores, encore moins les diphtongues. Quant aux voyelles nasales, on n'y doit jamais faire de roulemens. La langue Italienne pleine d'*o* & d'*a*, est beaucoup plus propre pour les *roulades* que n'est la Françoise; aussi les musiciens Italiens ne les épargnent-ils pas. Au contraire, les François obligés de composer presque toute leur musique syllabique, à cause des voyelles peu favorables, sont obligés de donner aux notes une marche lente & posée, ou de faire heurter les consonnes en faisant courir les syllabes ; ce qui rend nécessairement le chant languissant ou dur. Je ne vois pas comment la musique Françoise pourra jamais surmonter cet obstacle. (*S*) (*)

ROULADE *sur un tambour*, (*Physique.*) on nomme *roulade*, ou *roulement*, le bruit continu qui résulte de la rapidité avec laquelle on fait succéder les baguettes sur un tambour, en le battant avec adresse. Ces percussions, répétées lestement sur un corps élastique & tendu, font sur l'organe de l'ouie une impression continue, à cause de la rapidité avec laquelle elles se succedent. C'est ainsi que les roulemens dans le chant, qui ne sont autre chose que les promptes inflexions de voix sur une syllabe, dépendent de la flexibilité des organes dans la personne qui chante, & de la rapidité de la percussion des sons dans la personne qui écoute. Les impressions excitées par l'organe font une trace continue, à cause de la célérité avec laquelle elles se succedent. La corde de viole élargie & multipliée par les vibrations, produit le même effet. Le cercle de feu qu'on fait voir avec un simple charbon ardent tourné en rond, s'explique par le

(*) La *roulade* est une imitation de la mélodie instrumentale dans les occasions où, soit pour les graces du chant, soit pour la vérité de l'image, soit pour la force de l'expression, il est à propos de suspendre le discours & de prolonger la mélodie : mais il faut, de plus, que la syllabe soit longue, que la voix en soit éclatante & propre à laisser au gosier la facilité d'entonner nettement & légérement les notes de la *roulade*, sans fatiguer l'organe du chanteur, ni par conséquent l'oreille des écoutans.

C'est un préjugé populaire de penser qu'une *roulade* soit toujours hors de place dans un chant triste & pathétique. Au contraire, quand le cœur est le plus vivement ému, la voix trouve plus aisément des accens, que l'esprit ne peut trouver des paroles, & de là vient l'usage des interjections dans toutes les langues. *Voyez* NEUME, (*Musique.*) Ce n'est pas une moindre erreur de croire qu'une *roulade* est toujours bien placée sur une syllabe ou dans un mot qui la comporte, sans considérer si la situation du chanteur, si le sentiment qu'il doit éprouver la comporte aussi.

La *roulade* est une invention de la musique moderne : il ne paroît pas que les anciens en aient fait aucun usage, ni jamais battu plus de deux notes sur la même syllabe. Cette différence est un effet de celle des deux musiques, dont l'une étoit asservie à la langue, & dont l'autre lui donne la loi. (*S*)

Les avis sont bien différens sur les *roulades* ; les uns en veulent presque par-tout, en se fondant sur ce que c'est une des parties les plus brillantes de la musique vocale, & qu'une *roulade* peut être tout aussi expressive que le reste de l'air. Les autres, frappés du ridicule d'un acteur qui s'arrête pendant 6 ou 8 mesures sur une seule voyelle, n'en veulent point entendre parler. Quant à moi, je pense que le tout dépend de l'idée que l'on se fait de l'opéra. Entend-on par opéra un spectacle où tout doit être sacrifié à la musique ? Il faut des *roulades*. Entend-on par opéra un spectacle où la musique doit servir à relever la poésie & à remuer plus puissamment les passions ? Il ne faut plus de *roulades*. Je suis du dernier avis, &, si j'en étois le maître, je reléguerois les *roulades* dans les cantates, c'est là leur véritable place. Le chanteur y raconte ce qui s'est passé (car toute cantate en action me paroît un contre-sens) ; & tout comme il est permis à un orateur d'étaler toute son éloquence, tandis que cela est défendu à l'acteur, de même il est permis au musicien d'étaler tout son gosier, tandis que cela est défendu à l'acteur.

Encore une raison pour bannir les *roulades* des opéra, c'est que si l'on en permet une, bientôt on en trouvera par-tout, comme il arrive aujourd'hui ; parce qu'il est plus aisé à un chanteur de faire une *roulade*, que d'être bon acteur ; parce que le compositeur fera dix airs agréables & pleins de *roulades*, plutôt qu'un air agréable, expressif, & qui n'estropie ni le sens, ni la prosodie.

Remarquons encore qu'il ne faut pas regarder comme une *roulade* un passage de 4 à 8 notes sur une même voyelle, sur-tout quand ces notes sont des croches, ou des doubles croches ; en un mot, qu'elles ne font qu'une ou deux mesures. Une *roulade* dans ce goût bien ménagée peut relever l'expression en ranimant l'attention de l'auditeur ; d'ailleurs tout ce qui tranche fait effet. (*F. D. C.*)

même principe. En un mot, tous ces phénomenes de l'ouie & de la vue dépendent de la durée de la sensation que les objets excitent dans les nerfs, & de la promptitude avec laquelle leurs actions se répetent. (*D. J.*)

ROULAGE, s. m. (*Comm.*) profession qu'exercent les rouliers. Il signifie aussi le *prix*, le *salaire* qu'on paye aux rouliers pour leurs peines. *Voyez* ROULIER.

Roulage se dit encore de la fonction de certains petits officiers de villes que l'on entretient sur les ports pour sortir des bateaux les balles, ballots, tonneaux & futailles, les mettre à terre en les roulant sur des planches. Ces officiers ont à Paris, pour le *roulage* des marchandises, des droits particuliers qui leur sont attribués par une ordonnance de la ville de l'année 1641. *Dict. de Comm. & de Trévoux.*

ROULEAU, s. m. (*Conchyliol.*) genre de coquille marine, univalve, dont la bouche est toujours alongée; son sommet est quelquefois détaché du corps par un cercle, & quelquefois il est couronné; le fût est toujours uni.

Les *rouleaux* sont autrement nommés *cylindres*, & plus communément *olives*. *Voyez* OLIVE, (*Conchyliol.*) (*D. J.*)

ROULEAU, s. m. (*Antiq. ecclés.*) feuille de parchemin, au haut de laquelle on inscrivoit anciennement dans les monasteres le nom & l'éloge d'un abbé ou d'une abbesse décédée, avec la date de leur mort. On portoit ensuite cette feuille de monastere en monastere, & chacun y marquoit à son tour qu'il avoit offert des prieres à Dieu pour le repos de l'ame du défunt ou de la défunte. (*D. J.*)

ROULEAU, *ou* VOLUME, (*Littérat.*) ce que nous appellons aujourd'hui *livre*, se nommoit autrefois *rouleau* & *volume*, du Latin *volumen*, dont la racine est *volvere*, rouler. On ne plioit pas les feuilles pour les coudre & les relier ensemble, comme on fait aujourd'hui, mais on faisoit un *rouleau* de chaque feuille qu'on mettoit les unes sur les autres; en sorte que quelquefois une matiere traitée, n'occupant qu'une seule feuille, celle-ci faisoit un *volume*; & c'est ce qu'il faut entendre par ce grand nombre de *volumes* qu'on nous dit que quelques-uns des anciens ont composés, & même par cette multitude prodigieuse de *volumes* dont étoit composée la bibliotheque d'Alexandrie. Car enfin, depuis l'invention de l'imprimerie, si propre à multiplier les livres avec une promptitude infiniment plus expéditive que la diligence des anciens libraires ou copistes, & malgré la fécondité des modernes, on n'est pas encore parvenu à former une bibliotheque de 700000 *volumes*, telle qu'étoit celle d'Alexandrie. Il faut donc convenir que la plupart des *volumes* dont elle étoit composée, étoient de peu de feuilles. Quant à ceux qui en contenoient davantage, afin d'empêcher que ces feuilles roulées les unes sur les autres ne se brouillassent, on prit la précaution de les coudre toutes ensemble & de n'en faire qu'un *rouleau*. Il est souvent parlé dans l'écriture de ces *rouleaux* ou *volumes*, & les Juifs en gardent encore l'usage dans leurs synagogues. Ce sont, dit Léon de Modene, des peaux de vélin cousues ensemble, non avec du fil, mais avec les boyaux d'un animal monde, sur lesquelles la loi est écrite avec une grande exactitude, & qu'on roule sur deux bâtons de bois qui sont aux deux bouts. On roule aussi à mesure une piece d'étoffe de lin ou de soie pour conserver l'écriture, & l'on renferme le tout dans une espece de sac ou d'étui de soie. Les extrêmités des bâtons qui excedent de beaucoup le vélin, sont garnis d'ornemens d'argent, comme pommes de grenade, clochettes, couronnes, *&c.* Le même auteur ajoute qu'il y a dans l'aron ou armoire d'une synagogue quelquefois plus de vingt de ces *rouleaux* nommés *sefer tora*, ou *livre de la loi.* Celle d'Amsterdam en possede plus de cinquante, & un certain jour de l'année on les porte en procession dans la synagogue. Mais aucun de ces *rouleaux* n'est véritablement ancien. Léon de Modene *cérém. des Juifs, part. I. c. x.*

ROULEAU, s. m. (*Ouvrages & Manufactures.*) piece de bois de figure cylindrique, dont on se sert dans la fabrique de plusieurs ouvrages, & dans diverses manufactures, mais souvent sous d'autres noms.

C'est sur des *rouleaux* que se dressent les laines, les soies, les fils, les poils, *&c.*, dont on fait la chaîne des étoffes & des

toiles; chaque métier en a ordinairement deux; celui des gaziers en a trois; on les nomme *ensubles*, & quelquefois *ensubleaux*.

Les tissutiers-rubaniers qui travaillent aux galons & tissus d'or & d'argent, appellent *rouleaux* de la poitrine, un petit cylindre qui est attaché au devant de leur métier. C'est sur ce *rouleau* que passe l'ouvrage à mesure qu'il s'avance, avant de le rouler sur l'ensuble de devant.

Dans les manufactures des glaces de grand volume, on nomme *rouleau à couler*, un gros cylindre de fonte, qui sert à conduire le verre liquide jusqu'au bout de la table sur laquelle on coule les glaces.

Les fondeurs en sable se servent d'un *rouleau* pour corroyer le sable qu'ils emploient à faire leurs moules; on l'appelle plus communément *bâton*.

Les pâtissiers ont un *rouleau* pour applatir & feuilleter leurs pâtes.

Les presses qu'on nomme *calendres*, qui servent à calendrer les étoffes, sont entr'autres parties essentielles, composées de deux *rouleaux*. C'est aussi entre deux *rouleaux* que se font les ondes des étoffes de soie, de poil ou de laine propres à être tabisées; comme les moëres, les tabis, les camelots, *&c.*

Les images, estampes & tailles-douces s'impriment en passant entre deux *rouleaux*, la planche de cuivre gravée, & le papier humide qui en doit prendre l'impression. *Savary*. (*D. J.*)

ROULEAU, s. m. (*Instrum. de méchan.*) espece de cylindre de bois qui sert à mouvoir les plus pesans fardeaux pour les conduire d'un lieu à un autre. Il y a de ces *rouleanx* qu'on nomme *sans fin*, ou *tours terriers*, parce qu'on les fait tourner par le moyen de leviers. Ils sont assemblés sous un poulin avec des entre-toises ou des moises. (*D J.*)

ROULEAU, (*Agricult.*) On peut quelquefois l'employer utilement à briser les mottes, suivant le systême de M. Tull; mais il ne faut s'en servir que quand la terre est seche, autrement le *rouleau* la corroyeroit, & détruiroit en partie les avantages qu'on retire des labours.

ROULEAUX, s. m. pl. (*Architect.*) les ouvriers appellent ainsi les enroulemens des modillons & des consoles, & même ceux des panneaux & ornemens répétés de serrurerie.

ROULEAU *de cartouche*, (*Artifice.*) c'est un *rouleau* qui sert à former un cartouche cylindrique, en roulant tout autour un carton, à mesure qu'on le colle; tels sont ceux de presque tous les artifices. (*D. J.*)

ROULEAUX, (*ustensile de Charpentiers, Marbriers, Tailleurs de pierre.*) les *rouleaux* dont ils se servent pour mener d'un lieu à un autre les poutres, les marbres, les pierres de taille & autres fardeaux qui sont lourds, mais non pas d'une pesanteur extraordinaire, sont de simples cylindres de bois de sept à huit pouces de diametre, & de trois à quatre pieds de longueur, qu'ils mettent successivement par devant sous les pieces qu'ils veulent conduire, tandis qu'on les pousse par derriere avec des pinces ou des léviers.

Quand les blocs de marbre ou les autres fardeaux sont d'un poids excessif, on se sert de *rouleaux* sans fin, qu'on nomme autrement *tours terriers*. Ces *rouleaux*, pour leur donner plus de force, & empêcher qu'ils ne s'écrasent, sont faits de bois assemblés à entre-toises; ils ont près d'un double de longueur & de diametre des simples *rouleaux*, & sont outre cela garnis de larges cercles de fer aux deux extrêmités. A un pieds près de chaque bout, sont quatre mortaises, ou plutôt deux seulement, mais qui sont percées d'outre en outre. Elles servent à y mettre de longs leviers de bois, que des ouvriers tirent avec des cordes qui sont attachées au bout, & l'on change de mortaises à mesure que le *rouleau* a fait un quart de tour; ce travail est long & pénible, mais sûr. *Savary*. (*D. J.*)

ROULEAUX *sans fin*, (*Charpent.*) ce sont des *rouleaux* de bois assemblés avec des entre-toises. On s'en sert très-utilement pour conduire de grands fardeaux & amener de grosses pierres d'un lieu à un autre.

ROULEAU, *en terme de cirier*, c'est une planche de noyer d'environ un demi-pied de long sur quatre pouces d'épaisseur. Ce *rouleau* est garni de deux fiches qui lui servent de poignée. C'est avec cet ustensile

qu'on arrondit une piece, & qu'on lui donne une grosseur proportionnée à sa longueur.

Rouleau, (*Cuisine.*) est un gros cylindre de bois sur lequel on devide la corde des tournebroches, & est garni d'un haut bord pour soutenir la corde, & l'empêcher de tomber entre lui & la grande roue, & d'un ressort qui s'arrête à une des croisées de la grande roue lorsque la corde est assez remontée.

Rouleau, *en terme d'éperonnier*, signifie proprement l'extrêmité inférieure de la sous-barbe d'un mords, qui se replie plusieurs fois sur elle-même, & forme une espece de bouton ou *rouleau* d'où elle tire son nom.

Rouleau, *outil de fondeur en sable*, est un bâton cylindrique de bois dont les fondeurs en sable se servent pour corroyer le sable dont ils forment les moules dans la caisse qui les contient *Voyez l'article* Fondeur en sable.

Rouleau, s. m. (*Comm. de fil.*) ruban de fil de différentes largeurs, qui a pris ce nom de la forme dont il est ordinairement roulé. Il s'en fait d'excellent en Auvergne, d'où les marchands de Paris tirent une partie de celui qu'ils débitent dans leurs boutiques. *Savary*.

Rouleau, s. m. (*Horloger.*) c'est un corps cylindrique dont on se sert dans la méchanique des grosses horloges. Les *rouleaux* sont de bois, autour desquels s'enveloppe la corde qui éleve les poids. *Rouleau* se dit aussi de deux cercles placés excentriquement de l'un à l'autre pour que les deux circonférences forment un angle obtus sur lequel pose le bout d'un arbre pour diminuer le frottement. (*D. J.*)

Rouleau, s. m. (*Jardin.*) on donne le nom de *rouleaux* aux enroulemens de parterre. (*D. J.*)

Rouleau, (*Imprimerie.*) piece d'une presse d'imprimerie, est un morceau de bois rond, de la largeur de 5 à 6 pouces, sur 10 à 11 pouces de diametre, avec un rebord de deux ou trois lignes, qui regnent autour de ces deux extrêmités: il est situé sous la table entre les deux bandes, & percé dans sa longueur pour recevoir la broche: il est aussi percé de deux trous fait de biais, pour arrêter par une des exttêmités la corde appellée *corde de rouleau*. *Voyez* Corde de rouleau.

Rouleau s'entend encore dans l'imprimerie d'un morceau de bois très-rond d'un pied & demi environ de longueur, & de quatre à cinq pouces de diametre que l'on a soin de revêtir d'un blanchet, & dont on se sert dans quelques imprimeries pour faire des épreuves: on tient même que quelques ouvrages prohibés ont été entiérement imprimés au *rouleau*.

Rouleaux, (*Mercerie.*) ce sont de certaines enseignes ou représentations de carton que les merciers & quelques autres marchands mettent en étalage sur le devant de leurs boutiques, pour faire montre des marchandises qu'ils vendent en les couvrant de divers échantillons. *Savary*. (*D. J.*)

Rouleaux, *en terme de metteur en œuvre*, ce sont des especes de consoles en or ou en argent, qui se mettent ordinairement dans le corps des bagues proche la tête, & qui entrent dans la composition de plusieurs ouvrages de cette profession.

Rouleaux, (*Monnoyage.*) ce sont deux instrumens de fer, de figure cylindrique, qui servent à tirer les lames d'or, d'argent ou de cuivre, dont on fait les flaons des pieces que l'on fabrique. (*D. J.*)

Rouleaux, *en terme d'orfevre en grosserie*, sont des especes d'S, qui ornent le commencement de la crosse proprement dite, immédiatement au dessus du fleuron.

Rouleau, (*Peinture.*) on appelle ainsi certains écriteaux que les anciens peintres mettoient dans leurs tableaux, & qu'ils faisoient sortir grossiérement de la bouche de leurs personnages; c'est ce que fit Simon Memmi, qui, représentant le diable chassé par saint Reinier, lui mit cet écriteau dans la bouche, *ohi me! non posso più*.

Ces *rouleaux*, d'une invention barbare, se sont anéantis avec le goût gothique; mais les peintres d'histoire devoient imaginer quelqu'autre idée moins grossiere, pour indiquer le sujet de leurs compositions, qu'un grand nombre des spectateurs cherchent quelquefois inutilement, sur-

tout quand c'eſt un trait d'hiſtoire peu connu : des inſcriptions miſes au bas du tableau, ſeroit alors d'un grand uſage. J'en ai parlé ailleurs ; j'ajoute ici que Raphaël & Annibal Carrache n'ont point héſité d'inférer dans leurs ouvrages trois ou quatre mots, quand ils les ont jugés néceſſaires pour l'intelligence du tableau. Par la même raiſon, on ne grave guere aujourd'hui d'eſtampes, ſans mettre au bas des vers, des paſſages, des paroles, qui en expliquent le ſujet. (*D. J.*)

ROULEAU, *en terme de potier fournaliſtes*, c'eſt de la terre maniée en rond, de longueur ; ce qui la rend différente des ballons qui ſont maniés en motte. *Voyez* BALLONS.

ROULEAUX, (*Sucrerie.*) on nomme quelquefois *rouleaux* dans les moulins à ſucre les tambours de fer qui ſervent à briſer les cannes, & à en exprimer le ſuc. Les tambours & les *rouleaux* ſont cependant bien différens, ces derniers n'étant que des cylindres de bois, dont les tambours ſont remplis, & les autres des cylindres de métal, dont ceux de bois ſont couverts. On affermit les *rouleaux* dans les tambours avec des ſerres ou coins de fer & de bois, & pour leur donner encore plus de fermeté, on remplit les vuides qui reſtent avec du brai bouillant : c'eſt dans les *rouleaux* que les dents des tambours ſont emmortoiſées. *Savary*. (*D. J.*)

ROULEAU *de tabac*, (*Manufacture de tabac.*) c'eſt du tabac en feuille cordé au moulin, & roulé en pluſieurs rangs autour d'un bâton. La plupart du tabac de l'Amérique s'y débite en *rouleaux* de divers poids ; & ce n'eſt guere que lorſqu'il eſt arrivé en France, en Angleterre, en Eſpagne, en Hollande, *&c.* qu'il ſe prépare en poudre. C'eſt du tabac en *rouleau* dont on ſe ſert, ſoit pour raper, ſoit pour mâcher. Les regratiers qui en font le commerce, & qui le prennent au bureau de la ferme, le coupent en morceaux de pluſieurs onces, le ficellent, & l'ornent ordinairement de quelque clinquant de papier marbré. *Dict. de Com.* (*D. J.*)

ROULEAU, (*Tapiſſier.*) *Voyez* ENSUPLE.

ROULEAU, (*Tiſſerand.*) piece de bois de figure cylindrique, dont pluſieurs artiſans ſe ſervent pour la fabrique des ouvrages de leur métier.

C'eſt ſur des *rouleaux* que ſe dreſſent les chaînes des toiles & des étoffes. Chaque métier a deux *rouleaux ;* celui des gaziers en a trois ; on les nomme *enſuble*, & quelquefois *enſubleaux*. *Voyez ces deux articles.*

Les maîtres tiſſutiers rubaniers ont à leur métier un cylindre, qu'ils nomment *rouleau de la poitriniere ;* il eſt poſté ſur le devant de leur métier, & c'eſt ſur ce *rouleau* que gliſſe l'ouvrage à meſure qu'il s'avance, avant qu'on le roule ſur l'enſuble de devant. *Voyez* RUBANIER.

Les plombiers ont auſſi des *rouleaux* dont ils ſe ſervent pour former les tuyaux de plomb. Il les nomment ordinairement *rondins* ou *tondins*. *Voyez l'un & l'autre.*

ROULÉE, COQUILLE, (*Conchyl.*) c'eſt celle que le flot, le roulis de la mer a jetée toute uſée ſur le rivage. (*D. J.*)

ROULEMENT, ſ. m. *en terme de méchanique*, ſignifie une ſorte de *mouvement* circulaire, par lequel un mobile tourne autour de ſon propre axe ou centre, & en même temps applique continuellement de nouvelles parties de la ſurface au corps ſur lequel il ſe meut. *Voyez* MOUVEMENT, RÉVOLUTION, AXE, *&c.*

Tel eſt le mouvement d'une roue, d'une ſphere, *&c.* Tels ſont en particulier les mouvemens de la terre, des planetes, car toutes les planetes tournent ſur leurs axes en même temps qu'elles font leur révolution autour du ſoleil.

M. de Fontenelle dans ſa pluralité des mondes, veut expliquer ces deux mouvemens par la comparaiſon d'une boule qui roule ſur un plan en même temps qu'elle avance. Mais le mouvement progreſſif de la boule produit néceſſairement ſon mouvement de rotation, au lieu qu'il n'eſt pas ſûr que la rotation des planetes ſur leurs axes vienne du même principe que leur révolution annuelle ; & que ces deux mouvemens paroiſſent même entiérement indépendans l'un de l'autre ; c'eſt pourquoi il eſt à croire que Monſieur de Fontenelle n'a pas donné cette explication comme fort exacte. *Voyez* ROUES, PLANETTE, TERRE, *&c.*

Le

Le mouvement d'un corps qui roule, eſt oppoſé au mouvement en gliſſant, dans lequel c'eſt toujours la même partie de la ſurface du mobile qui s'applique au plan, le long duquel le corps ſe meut. *Voyez* GLISSER.

Si les ſurfaces ſur leſquelles les corps ſe meuvent étoient parfaitement polies, auſſi bien que la ſurface des corps qui s'y meuvent, il n'y auroit preſque point de rotation. Par exemple, une roue qu'on tire ſur un plan avec une corde attachée à ſon centre, devroit naturellement gliſſer ſans tourner. Ce ſont les inégalités du plan qui l'obligent d'altérer ſon mouvement progreſſif par un mouvement de rotation; par exemple, ſi on place une roue à dents ſur une ſurface qui ait auſſi des dents, & qu'on tire cette roue par ſon centre, elle ne peut avancer ſans qu'il arrive de deux choſes l'une, ou qu'elle tourne, ou qu'elle briſe les inégalités & les éminences qui ſe rencontrent ſur la ſurface ſur laquelle elle roule. Mais il ſeroit ſouvent fort difficile qu'elle briſât les inégalités dont il s'agit, elle ne peut donc ſe mouvoir qu'en tournant; or toutes les ſurfaces ſur leſquelles un corps peut ſe mouvoir, ſont raboteuſes & inégales, & les ſurfaces de tous les corps ſont auſſi raboteuſes & comme dentées. Voilà pourquoi tous les corps ronds n'ont preſque jamais de mouvement progreſſif ſans rotation. A l'égard des corps dont la ſurface eſt plate, ils ne pourroient avoir de rotation ſans s'élever; & comme leur poids les en empêche, ils ne peuvent que ſe mouvoir progreſſivement; mais la réſiſtance & l'aſpérité de la ſurface ſur laquelle ils ſe meuvent arrête bientôt leur mouvement.

On trouve par l'expérience que le frottement qu'un corps éprouve en roulant, c'eſt-à-dire, la réſiſtance qui vient des inégalités du plan ſur lequel il roule, eſt moindre que le frottement que le même corps éprouveroit en gliſſant. La raiſon en eſt aiſée à appercevoir après ce que nous venons de dire ſur le *roulement* des corps ronds. Car il eſt viſible que ce *roulement*, aidant à deſengrener les parties, diminue beaucoup le frottement. *Voyez* FROTTEMENT.

C'eſt pour cela que les roues ſont ſi fort en uſage dans les machines, & qu'on les charge de la plus grande partie qu'il eſt poſſible de l'action, afin de rendre la réſiſtance moindre. *Voyez* ROUE, MACHINE, *&c. Chambers*. (*O*)

ROULEMENT, ſ. m. (*Muſique.*) *Voyez* ROULADE. (*Muſique.*)

ROULER, v. act. (*Gram.*) c'eſt mouvoir un corps ſur lui-même. *Voyez les art.* ROULEMENS, ROTATIONS.

ROULER, v. n. (*Art milit.*) officiers qui roulent entr'eux, c'eſt-à-dire, qui dans une concurrence pour le commandement obéiſſent les uns aux autres ſelon l'ancienneté de leur réception.

ROULER, (*Marine.*) on ſe ſert de ce verbe pour exprimer le mouvement de la mer, dont les vagues s'élevent & ſe déploient ſur un rivage uni, & le balancement d'un vaiſſeau, tantôt ſur l'un, tantôt ſur l'autre de ſes côtés.

ROULER, (*Com.*) ce terme ſignifie chez les marchands, plier une étoffe en rond, en faire une eſpece de rouleau. On roule les ſatins, papelines, gaſes, crêpes, rubans d'or, de ſoie, de fil de laine, les padous & les galons de toute eſpece. *Diction. de Com.*

ROULER, ſe dit auſſi dans le commerce d'argent, lorſqu'il eſt commun, quand on en trouve aiſément chez les banquiers, & que le comptant va bien chez les marchands. On dit en ce ſens que l'argent *roule* bien.

ROULER, ſe dit encore des marchands & artiſans dont le négoce & le travail ſuffiſent à peine pour ſubſiſter. Ce mercier, ce ſerrurier ont peine à *rouler leur vie. id. ibid.*

ROULER, *en terme de boutonnier*, c'eſt l'action de faire pluſieurs lacets de cordonnets, ou de luiſant or ou ſoie, ſur un moule de bouton à épi, après le premier jetage. Ce moule eſt traverſé d'un fer à *rouler*. *Voyez* FER A ROULER, enſuite on le couvre d'un moule découronné, ſous lequel on tourne le fil & qui empêche que ce fil ne deſcende trop bas, ou ne s'arrange mal. On arrête le fil avec de la ſoie, ou du fil de la même matiere.

ROULER *les cierges*, (*Cirerie.*) C'eſt les arrondir ſur une table arroſée d'eau, avec

l'inſtrument qu'on appelle *rouloir*. Les bougies qui ſe font à la cuiller, ſe roulent deux fois ; l'une, après avoir reçu la moitié de leur jet dans l'attelier de l'apprêt ; & l'autre, quand on leur a donné leur dernier jet dans l'attelier de l'achevement. *Dict. de Com.* (*D. J.*)

Rouler, *en terme de filaſſier*, c'eſt faire de petits paquets de filaſſe qu'on veut battre & écraſer ſous les maillets.

Rouler, *en terme de fondeur de petit plomb*, c'eſt arrondir le plomb dans le moulin, en l'y remuant avec précipitation.

ROULET, ſ. f. inſtrument dont les *chapeliers* ſe ſervent pour fouler les chapeaux. C'eſt une eſpece de grand fuſeau de bois dur, & pour l'ordinaire de buis : il a environ un pouce & demi de diametre par le milieu, & va en diminuant juſqu'aux deux extrêmités, qui ſe terminent en pointe.

ROULETTE, ſ. f. (*Géom.*) eſt le nom d'une courbe, appellée autrement Cycloïde. Ce nom lui fut donné par le P. Merſenne, & c'eſt celui qu'elle porta d'abord, le nom de *cycloïde* a prévalu. *V.* Cycloïde. (*O*)

Roulettes, chez les *canonniers*, ſont des pieces de bois arrondies en forme de roues, & attachées aux aiſſieux des affuts, pour mouvoir le canon ſur mer & quelquefois ſur terre. *Voyez* Affuts. *Chambers.*

Roulette, ſ. f. partie du métier à bas. *Voyez l'article* Bas-au-metier.

Roulette, ſe dit dans *l'écriture* d'un inſtrument de bois ou de buis, dont le manche eſt plat, & la partie ſupérieure d'une *roulette*, dont les rayons extrêmement fins ne ſont point couverts à leur partie ſupérieure comme dans les roues ordinaires. On trempe ces rayons dans l'encre, & on la fait décrire une ligne de points ; mais il me ſemble qu'on auroit tout auſſitôt fait avec la plume.

Roulette, (*Reliure*, *Dorure ſur cuivre.*) la *roulette* pour pouſſer ſur les bords, doit être de cuivre, avec une monture de fer, où il y a deux joues qui embraſſent la *roulette*, avec un clou qui paſſe d'outre en outre, & qui eſt rivé des deux côtés ſur les joues. Elle eſt tournante, & emmanchée dans un manche de bois de tilleul.

Roulette ſimple, autrement dit filet, ſert à pouſſer une ligne d'or, qu'on appelle filet ſur le bord du livre, & ſur les plats.

Roulette à grains ou dent de rat, ſe pouſſe de même, & s'emploie ſur le dos & ſur les plats.

Roulettes à filets ſimples, à deux ou trois lignes, ſert aux mêmes uſages ; toutes ces *roulettes* ſe pouſſent auſſi ſans or, aux mêmes places ſur les livres, après les avoir fait chauffer.

Roulette à *cran de fer*. Elle eſt faite comme la roue à rochet d'une pendule.

La *roulette* à cran de fer, eſt celle qui eſt à un bout de l'enſuple de devant le métier ; les crans ſervent à acrocher le fer qu'on appelle *chien*, au moyen de quoi l'on arrête librement de force l'enſuple, ſur laquelle on roule l'étoffe, à meſure qu'elle ſe fabrique.

Roulette, ſ. f. (*Jeux.*) c'eſt un grand cercle diviſé en portiques de couleur noire ou blanche, & numérotés. La petite boule d'ivoire qu'on jette dans ce cercle, & qui doit décider du ſort des joueurs, eſt pouſſée par une rigole, d'où elle entre dans le jeu, & après avoir heurté contre divers rochers, elle va ſe rendre dans un des portiques noirs ou blancs. On gagne, quand la boule tombe dans les portiques de ſa couleur ; & l'on perd, quand c'eſt le contraire. (*D. J.*)

ROULIER, ſ. m. (*Com.*) voiturier par terre, qui tranſporte les marchandiſes d'un lieu à un autre ſur des charriots, charrettes, fourgons & autres pareilles voitures roulantes.

Les *rouliers*, à moins que ceux pour qui ils ont chargé, ou quelqu'un de leur part ne les accompagne, doivent avoir la lettre de voiture des marchandiſes qu'ils tranſportent ; les congés, ſi ce ſont des vins, eaux-de-vie & autres liqueurs ; les acquits des bureaux où ils paſſent ; des paſſeports, s'il en eſt beſoin, & s'ils paſſent par pays ennemis.

C'eſt à eux auſſi à acquitter tous les menus droits de péages qui ſont dûs ſur la route, ſoit pour les voitures & chevaux, ſoit pour

les marchandises, sauf à se les faire rembourser en cas de besoin.

Enfin les *rouliers* répondent de tous les dommages qui arrivent aux marchandises par leur fait, & à l'égard des autres, dont suivant les ordonnances & réglemens, ils ne peuvent être tenus, ils doivent pour leur décharge en faire dresser des procès-verbaux par les Juges des lieux, ou les plus prochains des lieux où ces accidens sont arrivés. *Dict. de Com. & de Trév.*

ROULIS, s. m. (*Marine.*) c'est le balancement du vaisseau dans le sens de sa largeur. *Voyez* TANGAGE.

ROULOIR, s. m. (*terme d'Epicier-Cirier.*) outil ordinairement de buis, plat & uni par dessous, plus long que large, ayant une poignée par dessus; sa forme quoique plus grande, est à peu près semblable à ces morceaux de marbre taillés, que l'on met sur les papiers dans les cabinets. Le *rouloir* sert à rouler les bougies & les cierges sur une table, après que la cire a été jetée sur une meche avec la cuillier, ou qu'ils ont été tirés à la main. *Savary.* (*D. J.*)

ROULONS, *termes de charron*, ce sont les barreaux de bois qui se mettent dans les trous pratiqués le long & en dessus des limons, & dans les petits limons de traverse, qui représentent une charrette.

ROULONS, s. m. (*Echellier.*) les *roulons* sont les petits morceaux de bois qui joignent les deux branches d'une échelle, sur lesquels on appuie le pied en montant. (*D. J.*)

ROULONS, s. m. pl. (*Ménuis.*) on appelle ainsi les petits barreaux ou échelons d'un ratelier d'écurie, quand ils sont faits au tour, en maniere de balustres ralongés, comme il y en a dans les belles écuries. On nomme encore *roulons*, les petits balustres des bancs d'église. *Daviler.* (*D. J.*)

ROUM, (*Géogr. mod.*) c'est le nom que les Arabes & autres Orientaux, ont donné aux pays & aux peuples, que les Romains, & ensuite les empereurs Grecs & les Turcs ont soumis à leur obéissance, mais outre cette signification générale, les géographes persans ont nommé proprement pays de *Roum*, celui dans lequel regnoient les sultans de la dynastie des Selgincides, dans lesquels les Turcs Ottomans ont pris leur origine, de là vient que les Persans & les Mogols aux Indes, appellent les Turcs encore aujourd'hui *Roumi.* (*D. J.*)

ROUMOIS, LE (*Géogr. mod.*) *Rothomagensis ager*; pays de France, dans la haute-Normandie, entre la Rille & la Seine; il fait partie du diocese de Rouen, & Quillebœuf en est le principal lieu. Ce pays abonde en bleds & en fruits. L'on estime les toiles du *Roumois*, dites *toiles de ménage.* La forêt de Bretonne lui fournit du bois à bâtir & à brûler. (*D. J.*)

ROVOREIT, (*Géogr. mod.*) petite ville du Tirol, sur les frontieres de l'état de Venise, du côté de Vérone, & proche la riviere d'Etsh. (*D. J.*)

ROUP, (*Monn.*) monnoie d'argent, frappée au coin du roi de Pologne, au titre des piastres d'Espagne. C'est aussi une monnoie d'argent qui se fabrique & qui a cours dans quelques provinces de l'empire du grand seigneur, particuliérement à Erzerum en Arménie : le *roup* vaut environ un quart de piastre d'Espagne. (+)

ROUPEAU. *Voyez* BIHOREAU.

ROUPIE. *Voyez* GORGE-ROUGE.

ROUPIES, LACK DE, (*Hist. mod. Com.*) c'est le nom qu'on donne dans l'Indostan à une somme qui vaut environ douze mille cinq cens livres sterlings, ou à peu près deux cens quatre-vingt mille livres monnoie de France.

ROUPIE, (*Monn.*) monnoie qui a cours dans les états du grand Mogol, & en plusieurs autres lieux & royaumes des Indes orientales.

Il y a des *roupies* d'or & des *roupies* d'argent, les unes & les autres avec leurs diminutions en demi-*roupie*, & en quarts de *roupie.*

La *roupie* d'or pese deux gros trois quarts & onze grains, ce qui revient à trente-huit livres un sou un denier, monnoie de France, en comptant l'once à quatre-vingt-trois livres sept sous onze deniers; & le marc à six cens soixante-sept livres trois sous sept deniers, comme les pistoles du Pérou.

La *roupie* d'argent est d'une valeur si inégale, son prix dépendant & de sa qualité & des lieux où elle se fabrique, qu'il est difficile d'en fixer un certain, & par con-

séquent d'en faire une certaine évaluation, soit par rapport à la *roupie* d'or, soit par rapport aux monnoies d'Europe.

Les nouvelles *roupies* d'argent sont rondes, beaucoup des anciennes sont carrées; les nouvelles & les anciennes sont toutes de même poids, mais non pas toutes de même mérite.

En général les *roupies* sont toujours à plus haut prix dans le lieu où elles ont été frappées qu'ailleurs, & les *roupies* nouvelles valent toujours plus que les anciennes.

La raison de cette différence vient de ce que les Indiens aimant beaucoup l'argent, prennent grand soin, pour le conserver, de l'enfouir en terre, aussi-tôt qu'ils ont amassé quelques *roupies*. Les princes & rajas, afin de prévenir ce désordre qui épuise leurs états d'especes & de matieres, font battre tous les ans de nouvelles *roupies*, dont ils augmentent le prix, sans en augmenter le poids; en sorte que nécessairement les nouvelles diminuent à mesure qu'elles vieillissent.

Outre cette différence de vieilles & de nouvelles *roupies*, les Indiens font encore trois classes des unes & des autres; les premieres sont celles qu'ils appellent *roupies siccas*; les secondes sont les *roupies* de Surate; les troisiemes les *roupies* de Madras. Ce qu'on appelle *roupies courantes*, ce ne sont pas celles qui ont plus de cours, mais celles qui sont de vieille marque, & qui diminuent de prix, pour ainsi dire, à force de frayer; celles-là sont les moins estimées, par exemple. Les *roupies* siccas valent au Bengale jusqu'à trente-neuf sous, celles de Surate jusqu'à trente-quatre, & celles de Madras jusqu'à trente-trois sous, ce qui s'entend toujours des *roupies* nouvelles.

A l'égard des *roupies* courantes ou vieilles *roupies*, celles de Madras ne passent pas vingt-cinq sous, celles de Surate vingt-six, ni les siccas vingt-huit ou trente sous, toujours comme il est dit ci-dessus, au Bengale. Ailleurs le rang & le prix est différent: à Surate celles qu'on appelle *roupies* de Surate, & qui y ont été fabriquées sont les premieres, les siccas les secondes & les Madras les troisiemes.

C'est au contraire le long de la côte de Coromandel; les Madras y ont le premier rang, les siccas après & les Surates les dernieres. Au Mogol le commerce se fait principalement en *roupies*, on y compte les richesses par lecks de *roupies*.

Généralement la *roupie* pese deux cens dix-huit de nos grains, au titre de onze deniers quinze grains & demi, & vaut cinquante & un sous environ de France. (+)

ROUPONI, (*Monn.*) monnoie d'or de Toscane fixée à Livourne à quarante livres bonne monnoie, faisant six piastres, dix-neuf sous un dernier de huit réaux, du poids de 213 grains poids de Livourne, & 196 grains ½ poids de marc, au titre de 23 karats $\frac{24}{32}$, & qui vaut trente-trois livres quatorze sous un denier argent de France. (+)

ROURE, s. f. (*Teinture.*) drogues dont les teinturiers se servent pour teindre en verd; on l'employe aussi dans la préparation de certaines peaux, particuliérement pour les marroquins noirs. Son nom le plus commun est *Sumac*. *Voyez* SUMAC. (*D. J.*)

ROUSA, (*Géogr. mod.*) isle de la mer d'Ecosse, au midi de l'isle de Westra. Elle a huit milles de longueur, & six de largeur. Ses côtes sont fertiles, & la mer des environs est poissonneuse. (*D. J.*)

ROUSETTE. *Voyez* ROUSSETTE.

ROUSON. *Voyez* OMBRE DE RIVIERE.

ROUSSE. *Voyez* VANGERON.

ROUSSELET, s. m. (*Gram. & Jard.*) poire fort petite, qui a le goût très-sucré, la peau rougeâtre, le dessous fort rond, & le côté de la queue très-aigu. Elle est des plus hâtives. Il y en a de deux sortes, le gros & le petit *rousselet*.

ROUSSEROLLE, s. m. (*Hist. nat. Ornitholog.*) ROSSEROLLE, ROUCHEROLLE, ROSSIGNOL DE RIVIERE, TIRE-ARRACHE, *passer aquaticus*, Wil. oiseau qui est un peu plus gros qu'une alouette; il a sept pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrêmité de la queue, & six pouces & demi jusqu'au bout des ongles: la longueur du bec est de dix lignes depuis la pointe jusqu'aux coins de la bouche: les aîles étant pliées s'étendent jusqu'à la moitié de la longeur de la queue; l'en-

vergure eſt de près de onze pouces. Toute la face ſupérieure de cet oiſeau a une couleur brune, rouſſâtre, & l'inférieure eſt d'un blanc ſale. Les grandes plumes des ailes ſont brunes en deſſus, à l'exception du bord extérieur, qui eſt d'un brun rouſſâtre : la face inférieure de ces plumes a une couleur griſe. Les pieds & les ongles ſont gris. On trouve cet oiſeau dans les endroits marécageux & plantés de roſeaux, le long deſquels il grimpe comme les pies le long des arbres. Il chante preſque continuellement. *Ornit.* de monſieur Briſſon, *tom. II*, *Voyez* OISEAU.

ROUSSETTE, (*Hiſt. nat. Lithol.*) poiſſon de mer cartilagineux, dont Rai, a décrit trois eſpeces différentes. Il nomme la premiere *catulus major vulgaris.* Cette eſpece de *rouſſette* differe des chiens de mer par le dos qu'elle a plus large, & par la partie antérieure de la tête qui eſt plus courte, moins pointue, & peu avancée au-delà de l'ouverture de la bouche. La peau a une couleur rouſſe ; elle eſt marquée d'un grand nombre de petits points noirs, & elle eſt beaucoup plus rude au toucher que celle des chiens de mer *Voyez* CHIEN DE MER.

La deuxieme eſpece de *rouſſette*, nommée *catulus minor vulgaris*, differe de la précédente en ce qu'elle eſt beaucoup plus petite, qu'elle a le corps plus mince & plus alongé, & que ſa couleur eſt plus pâle & mêlée d'un peu de rouge. La peau a une très grande quantité de petites taches, qui ſont en partie brunes & en partie blanchâtres, & éparſes ſans aucun ordre.

La troiſieme eſpece, appellée *catulus maximus*, differe de la premiere, en ce qu'elle a une couleur cendrée & griſe ; les taches de la peau ſont plus grandes, mais en plus petit nombre ; la partie antérieure de la tête eſt plus alongée & plus épaiſſe ; les narines ſe trouvent beaucoup plus éloignées de la bouche ; les nageoires de l'anus, au lieu d'être réunies enſemble, ſont ſéparées l'une de l'autre ; enfin la nageoire qui eſt ſituée au deſſous de l'anus, eſt beaucoup plus près de cette ouverture. Rai, *Synop. meth. piſcium. Voyez* POISSON.

ROUSSEUR, ſ. f. ou *tache de* ROUSSEUR, *lentigo*, eſt une maladie ou diffor-mité de la peau. Cette *rouſſeur* ſe diſſipe avec le lait virginal, avec l'huile d'amandes douces mêlée avec le cerat ordinaire.

Le docteur Quincy employe auſſi ce terme pour ſignifier une ſorte d'éruption qui vient à la peau, ſur-tout aux femmes groſſes.

ROUSSI, adj. (*Gram.*) odeur de quelque ſubſtance animale, comme la laine ou le cuir, lorſqu'elle eſt attachée par le feu.

ROUSSI, cuir de *Rouſſi*, vache de *Rouſſi* eſt une ſorte de cuir ou peau de vache préparée d'une certaine maniere, qu'on a imaginée d'abord en Ruſſie, & dont la fabrique a paſſé depuis en pluſieurs endroits d'Europe. On dit *Rouſſi* par corruption au lieu de *Ruſſie. Voyez* VACHE DE RUSSIE.

ROUSSILLON, LE, (*Géogr. mod.*) en Latin *Ruſcinonenſis comitatus*, province de France avec le titre de *comté*, dans les Pyrénées ; elle eſt bornée au nord par le bas Languedoc, au midi par la Catalogne, à l'orient par la Méditerranée, & à l'occident par la Cerdagne. Elle a 18 lieues Eſpagnoles du levant au couchant. Le pays eſt fertile en orangers & en oliviers ; les vins qu'il produit ſont excellens ; mais le bois y eſt rare, & comme il n'y a point de rivieres navigables, on eſt obligé de l'y porter à charge de mulets. La Tet, le Tec & l'Agly, ne ſont que des torrens qui coulent dans cette province, où la chaleur eſt très-violente en été, à cauſe des montagnes qui l'entourent de toutes parts.

Les peuples de ce pays qui étoient de la dépendance de la Gaule Narbonnoiſe, ſe nommoient anciennement *Sardones* ; mais il y a long-temps que cette contrée a été appellée *Rouſſillon*, de la ville de *Ruſcino*, colonie Romaine, capitale des *Sardones*. Le mot *Ruſcino* a été dans la ſuite corrompu en *Roſſilio*, ou *Rouſſilio*, Rouſſillon ; cette ville, après avoir été pluſieurs fois ſaccagée par les barbares, & principalement par les Sarraſins, dans le huitieme ſiecle, a été ruinée de maniere qu'il n'en reſte plus aujourd'hui de veſtiges ; on voit ſeulement à deux mille pas de Perpignan, une vieille tour appellée *tor Roſſeillo*, ou la *tour de Rouſſillon*, qui eſt le lieu où

Rufcino doit avoir été fituée ; felon la pofition que nous en donnent Pomponius Mela, Pline, Ptolomée, & l'itinéraire d'Antonin.

Ce fut dans le vij^e. fiecle de la fondation de Rome, que les Romains fe rendirent les maîtres de ce pays, ainfi que du refte de la Gaule Narbonnoife, dont ils ont joui depuis plus de cinq cens ans ; & ce fut fous l'empire d'Honorius & de Valentinien fon fucceffeur, que les Vifigots s'emparerent du pays qui eft à l'occident du Rhône jufqu'aux Pyrénées, & en particulier des villes de *Rouffillon* & d'Elne; ils n'en furent chaffés que l'an 759, par les Sarrafins, après la mort & la défaite du roi Roderic.

En 796, Charlemagne & fon fils Louis le Débonnaire, alors roi d'Aquitaine, conquirent les comtés de *Rouffillon*, de Cerdagne & de Girone, où ils établirent des comtes en qualité de gouverneurs. Ces comtes abuferent de leur autorité & devinrent des fouverains. Après la mort de l'un d'eux, le comté de *Rouffillon* fut réuni à la couronne d'Arragon. Il eft vrai que Louis XI s'empara de ce comté en 1473; mais il revint au roi Ferdinand & à fes fucceffeurs, qui en ont joui durant cent quarante-neuf ans; enfin, Louis XIII s'empara de tout le comté de *Rouffillon* en 1642, & cette conquête fut affurée à la France par le traité des Pyrénées, conclu l'an 1659.

L'évêché de Perpignan, capitale de la province, eft le feul qu'il y ait dans le gouvernement de *Rouffillon*. La juftice y eft rendue en dernier reffort par un confeil fupérieur établi à Perpignan en 1660. Les finances du gouvernement ne confiftent que dans la capitation, qui peut monter à environ quarante mille livres : le principal commerce eft celui des huiles d'olives & des laines (*D. J.*)

Roussillon, (*Géog. Hift.*) château des comtes de Tournon en Dauphiné, près de Valence, où féjourna Charles IX en 1564, & où il donna le fameux édit, appellé de *Rouffillon*, pour fixer le commencement de l'année au premier janvier.

On fait qu'elle commençoit auparavant à Pâques, plus anciennement à Noël, ou à la S. Martin. (*C*)

Rousillon, *ordonnance de* (*Droit François.*) cette fameufe ordonnance donnée par Charles IX à Lyon en 1564, porte que l'année commencera dans la fuite au premier janvier, au lieu qu'elle ne commençoit que le famedi faint après vêpres : le parlement ne confentit à ce changement que vers l'an 1567. Les Romains commençoient auffi l'année au premier janvier, & donnoient les étrennes ce jour là; & M. Ducange obferve qu'en France, dans le temps même où l'année commençoit à Pâques, on ne laiffoit pas de donner les étrennes au premier janvier, parce qu'on le regardoit comme le premier jour de l'an, fans doute parce qu'alors le foleil remonte. Par l'article xxiv de l'*ordonnance de Rouffillon*, les doubles jurifdictions de juftice qui ne font pas royales, font réduites à une feule, grand avantage pour les particuliers : cet article eft conforme à celui de l'ordonnance d'Orléans de 1560, & Philippe de Valois avoit rendu une pareille ordonnance en 1328. *Hénault.* (*D. J.*)

ROUSSIN, f. m. (*Maréchal.*) on appelle ainfi un cheval entier de race commune, & épais comme ceux qui viennent d'Allemagne & de Hollande.

ROUTAILLER, (*Véner.*) c'eft chaffer de gueule.

ROUTE, VOIE, CHEMIN, (*Synonymes.*) le mot de *route* enferme dans fon idée quelque chofe d'ordinaire & de fréquenté; c'eft pourquoi l'on dit la *route* de Lyon, la *route* de Flandre. Le mot de *voie* marque une conduite certaine vers le lieu dont il eft queftion ; ainfi l'on dit que les fouffrances font la *voie* du ciel. Le mot de *chemin* fignifie précifément le terrein qu'on fuit, & dans lequel on marche; & en ce fens on dit que les *chemins* coupés font quelquefois les plus courts, mais que le grand *chemin* eft toujours plus sûr.

Les *routes* different proprement entre elles par la diverfité des places ou des pays par où l'on peut paffer; on va de Paris à Lyon par la *route* de Bourgogne ou par la *route* de Nivernois. La différence qu'il y a entre les *voies* femble venir de la diverfité des manieres dont on peut voyager ; on va à Rouen ou par la *voie* de l'eau, ou par la *voie* de terre. Les *chemins* paroiffent dif-

férer entre eux par la diverſité de leur ſituation, & de leurs contours; on ſuit le *chemin* pavé ou le *chemin* de terre.

Dans le ſens figuré la bonne *route* conduit ſûrement au but; la bonne *voie* y mene avec honneur, le bon *chemin* y mene facilement.

On ſe ſert auſſi des mots de *route* & de *chemin* pour déſigner la marche; avec cette différence, que le premier ne regardant alors que la marche en elle-même, s'emploie dans un ſens abſolu & général, ſans admettre aucune idée de meſure ni de quantité; ainſi l'on dit ſimplement être en *route* & faire *route*; au lieu que le ſecond ayant non-ſeulement rapport à la marche, mais encore à l'arrivée qui en eſt le but, s'emploie dans un ſens relatif à une idée de quantité marquée par un terme exprès, ou indiquée par la valeur de celui qui lui eſt joint, de ſorte que l'on dit, faire peu ou beaucoup de *chemin*, avancer *chemin*. Quant au mot de *voie*, s'il n'eſt en aucune façon d'uſage pour déſigner la marche, il l'eſt en revanche pour déſigner la voiture ou la façon dont on fait cette marche; ainſi l'on dit d'un voyageur; qu'il va par la *voie* de la poſte, par la *voie* du coche, par la *voie* du meſſager; mais cette idée eſt tout-à-fait étrangere aux deux autres, & tire par conſéquent celle-ci hors du rang de leurs ſynonymes à cet égard; enfin, le mot de *voie* eſt conſacré aux grands *chemins* de l'empire Romain; on dit la *voie*appienne, flaminienne, laurentie, ardéatine, triomphale, &c. (*D. J.*)

ROUTE, *via*, (*Hiſtoire.*) eſt un paſſage ouvert, & formé pour la commodité de la communication d'un lieu à un autre. *Voyez* CHEMIN.

Les Romains ſont de tous les peuples celui qui s'eſt donné le plus de ſoins pour faire de belles *routes*. C'eſt une choſe preſque incroyable que les peines qu'ils ont priſes & les dépenſes qu'ils ont faites pour avoir des chemins vaſtes, droits, & commodes, depuis une extrêmité de l'empire juſqu'à l'autre. *Voyez l'hiſtoire des grands chemins de l'Empire*, par Bergier.

Pour y parvenir ils commençoient par durcir le ſol en l'enfonçant, ils y mettoient enſuite une couche de cailloux & de ſable; quelquefois ils le garniſſoient d'une couche de maçonnerie compoſée de blocailles, de briques, de moilons pilés & unis enſemble avec du mortier.

Le pere Meneſtrier remarque, que dans quelques endroits du Lyonnois, il a trouvé de grands amas de cailloux cimentés & unis avec de la chaux, juſqu'à la profondeur de dix ou douze pieds, & formant une maſſe auſſi dure & auſſi compacte que le marbre même; que cette maſſe après avoir réſiſté 1600 ans aux injures du temps, cede à peine encore aujourd'hui aux plus grands efforts du marteau ou du hoyau; & que cependant les cailloux dont elle eſt compoſée ne ſont pas plus gros que des œufs.

Quelquefois les chemins étoient pavés régulièrement avec de grandes pierres de taille carrées; telles étoient les voies Appienne & Flaminienne. *Voyez* PAVER.

Les chemins pavés de pierres très-dures étoient appellés ordinairement *viæ ferreæ*, ſoit parce que les pierres reſſembloient au fer, ſoit parce qu'elles réſiſtoient aux fers des chevaux, au fer des roues & des chariots, &c.

Les *routes* ſont naturelles ou artificielles, par terre ou par eau, publiques ou particulieres.

Route naturelle, eſt celle qui a été fréquentée durant un long eſpace de temps, & que ſa ſeule diſpoſition donne moyen de conſerver avec peu de dépenſe.

Route artificielle, eſt celle qui eſt faite par le travail des hommes, & compoſée ſoit de terre, ſoit de maçonnerie, & pour laquelle il a fallu ſurmonter des difficultés; telles ſont la plupart des *routes* qui ſont ſur le bord des fleuves, ou qui paſſent à travers des lacs, des marais, &c.

Routes par terre ou *routes terreſtres*, ſont celles qui non-ſeulement ſont faites ſur la terre, mais qui ſont formées de terre amaſſée ou hauſſée en forme de levée, ſoutenue par des éperons, des arcs-boutans & des contreforts.

Les *routes par eau* ſont auſſi ou naturelles ou artificielles. Les naturelles ſont les rivieres, les lacs, la mer, qu'on cotoie, qu'on parcourt ou qu'on traverſe pour aller d'un lieu ou d'un pays dans un autre; les artificielles ſont les canaux creuſés de main d'homme,

comme ceux de Hollande, & les navilles en Italie ; en France ceux du Languedoc, de Briare, de Montargis ou de Loire.

Les *routes publiques* sont les grands chemins ; & l'on entend par *routes particulieres*, ou celles qui sont de traverse, ou celles qui aboutissent aux grands chemins, & s'étendent à droite & à gauche dans les campagnes.

Sanson & Ogilby ont fait des cartes des *routes* de France & d'Angleterre.

Quelques personnes se servent du mot de *route*, pour signifier un *sentier* percé à travers un bois, & réservent le mot de *chemin* pour les grandes *routes*. *Voyez* CHEMIN.

ROUTE PUBLIQUE *ou* GRANDE ROUTE, est une *route* commune à tout le monde, soit droite ou courbée, soit militaire ou royale : *route* particuliere est celle qui est destinée pour la commodité de quelque maison particuliere.

Les *routes militaires*, ainsi appellées parmi les Romains, étoient de grandes *routes* destinés aux marches des armées qu'on envoyoit dans les provinces de l'Empire pour secourir les alliés. *Voyez* CHEMIN.

Doubles routes, étoient chez les Romains des *routes* destinées au transport des différentes matieres : elles avoient deux parties ou chemins différens ; l'une pour ceux qui alloient par un chemin, l'autre pour ceux qui revenoient par un autre : les doubles *routes* étoient destinées à empêcher l'embarras, le choc des voitures & la confusion.

Les deux parties de ces *routes* étoient séparées l'une de l'autre par une espece de parapet élevé entre deux ; ce parapet étoit pavé de briques, & servoit aux gens de pied : il avoit des especes de bords, & il étoit garni de degrés d'espace en espace, & de colonnes pour marquer les distances. Telle étoit la *route* de Rome à Ostie, appellée *via portisensis*.

Route souterraine, est une *route* creusée dans le roc, à coup de ciseau, & voûtée. Telle est la *route* de Pouzzoles près de Naples, qui a près d'une demi-lieue de long, environ 15 pieds de large & autant de haut.

Strabon dit que cette *route* fut faite par un certain Cocceius, sous le regne de l'empereur Nerva ; mais elle a depuis été élargie par Alphonse, roi d'Arragon & de Naples, & les vicerois l'ont rendue droite. Il y a une autre *route* semblable dans le même royaume, entre Baies & Cumes, on l'appelle la *grotte* de Virgile, parce que ce poëte en parle dans le sixieme livre de l'Enéide. *Voyez* GROTTE. (*G*)

ROUTE, *en terme de navigation. Voyez* NAVIGATION, RHUMB, LOXODROMIE, CABOTAGE, *&c.*

ROUTE, (*Marine.*) c'est le chemin que tient le vaisseau ; on dit à la *route*, lorsqu'on commande au timonnier de gouverner à l'air de vent qu'on lui a marqué.

On dit encore, porter à *route*, quand on court en droiture à l'endroit où l'on doit aller sans relâcher & sans dérive.

ROUTE FAUSSE *ou* FAUSSE ROUTE, (*Marine.*) on dit faire *fausse route*, lorsqu'on ne porte pas vers l'endroit où l'on veut aller. Il est des cas où l'on est obligé de faire *fausse route ;* par exemple, si un vaisseau plus foible est apperçu par un vaisseau ennemi plus fort qui le chasse pour le joindre ; s'il peut gagner la nuit, alors au lieu de suivre la *route* qu'il faisoit, il porte autant qu'il peut d'un autre côté, & change ainsi de *route*, & souvent par ce moyen évite l'ennemi & s'échappe.

ROUTE, (*Art milit.*) on appelle *route* dans le militaire, une espece d'acte que le roi fait accorder aux régimens qui se transportent d'un lieu dans un autre, & aux officiers qui menent des recrues, pour que l'étape leur soit fournie dans les lieux de leur passage.

Lorsque le roi trouve à propos d'accorder des *routes* pour des recrues ou des remontes, elle veut & entend que les majors des régimens envoient au commencement du quartier d'hiver au secrétaire d'état de la guerre, les mémoires des *routes* dont chaque capitaine aura besoin, soit pour les recrues d'hommes ou les chevaux de remonte de sa compagnie, dans lesquels mémoires ils doivent marquer le nombre qui manque à chaque compagnie pour la rendre complette sur le pied de la derniere revue. Ils doivent désigner aussi le premier lieu d'étape où la *route* devra commencer ; il faut que ce

soit autant qu'il est possible, une ville ou un chef-lieu d'élection.

Il y a beaucoup de réglemens pour prévenir les abus qui peuvent se glisser dans les *routes*. *Voyez le code militaire* de M. Briquet. (*Q*)

Route, espece de brigands qui ont long-temps ravagé la France, & qui formoient un corps de troupes dont les rois se sont servis dans plusieurs occasions, mais qui furent entiérement dissipés sous le regne de Charles V. *Voyez* Compagnies. (*Q*)

Route, s. f. (*Décorat. d'Agricult.*) c'est dans un parc, une allée d'arbres sans aire de recoupes ni sable, où les carrosses peuvent rouler. (*D. J.*)

ROUTIER. s. m. (*Marine.*) c'est ainsi qu'on a intitulé quelques ouvrages du pilotage, qui contiennent des cartes marines, des vues de côtes, des observations sur les diverses qualités des parages, & des instructions pour la route des vaisseaux.

Routier, (*Commerce.*) on appelle en Hollande *maîtres routiers*, ceux qui sont chargés de la conduite des voitures publiques, soit par eau, soit par terre. Ils sont ainsi nommés, à cause qu'ils font toujours la même route, partant à heure marquée & arrivant de même.

C'est ce que nous appellons en France, *maîtres de coches par eau ou par terre, maîtres de messageries & de carrosses*. Les maîtres *routiers* de Hollande sont établis par des lettres des colleges de l'amirauté chacun dans son district, lesquelles doivent être renouvellées tous les deux ans; ils jouissent de grandes franchises & d'une protection marquée des états, à cause de l'utilité publique & de l'exactitude avec laquelle il est nécessaire que ces voitures soient conduites.

On donne aussi le nom de *routiers* aux vaisseaux & barques, établies sur les canaux & autres eaux des Province-Unies, pour transporter d'un lieu à un autre les marchandises & les personnes. *Dictionnaire de Commerce.*

ROUTOIR, s. m. (*Economie rustiq.*) Le lieu qu'on appelle *routoir*, & où l'on donne au *chanvre*, cette préparation qu'on appelle *rouir* ou *naiser*, est une fosse de trois ou quatre toises de longueur, sur deux ou trois toises de largeur, & de trois ou quatre pieds de profondeur remplie d'eau: c'est souvent une source qui remplit ces *routoirs*; & quand ils sont pleins, ils se déchargent de superficie par un écoulement qu'on y a ménagé.

Il y a des *routoirs* qui ne sont qu'un simple fossé, fait sur le bord d'une riviere; quelques-uns même, au mépris des ordonnances, n'ont point d'autres *routoirs*, que le lit même des rivieres: (ce qui est défendu par les ordonnances,) enfin quand on est éloigné des sources & des rivieres, on met rouir le *chanvre*, dans les fossés pleins d'eau & dans les marais. Examinons maintenant ce qu'on se propose en mettant rouir le chanvre.

Pour rouir le *chanvre*, on l'arrange au fond de l'eau, on le couvre d'un peu de paille, & on l'assujettit sous l'eau en le chargeant avec des morceaux de bois & de pierres.

On le laisse en cet état, jusqu'à ce que l'écorce qui doit fournir la filasse se détache aisément de la chenevotte qui est au milieu, ce qu'on reconnoît en essayant de temps en temps si l'écorce cesse d'être adhérente à la chenevotte; & quand elle s'en détache sans aucune difficulté, on juge que le *chanvre*, est assez roui, & on le tire du routoir.

L'opération dont nous parlons fait quelque chose de plus que de disposer la filasse à quitter la chenevotte; elle affine & attendrit la filasse.

Il est dangereux de tenir trop long-temps le *chanvre* dans l'eau; car alors il rouit trop, le *chanvre* est trop pourri, & en ce cas la filasse n'a plus de force: au contraire, quand le *chanvre* n'a pas été assez long-temps dans l'eau, l'écorce reste adhérente à la chenevotte, la filasse est dure, élastique, & on ne la peut jamais bien affiner. Il y a donc un milieu à garder, & ce milieu ne dépend pas seulement du temps qu'on laisse le *chanvre* dans l'eau, mais encore,

1°. De la qualité de l'eau; il est plutôt roui dans l'eau dormante, que dans celle qui coule, dans l'eau qui croupit que dans celle qui est claire.

2°. De la chaleur de l'air; il se rouit

plutôt quand il fait chaud que quand il fait froid.

3°. De la qualité du *chanvre ;* celui qui a été élevé dans une terre douce, qui n'a point manqué d'eau, & qu'on a recuelli un peu verd, eft plutôt roui que celui qui a crû dans une terre forte ou feche, & qu'on a laiffé beaucoup mûrir.

En général on croit que quand le *chanvre* refte peu dans l'eau pour fe rouir, la filaffe en eft meilleure ; c'eft pour cela qu'on prétend qu'il ne faut rouir que par les temps chauds : & quand les automnes font froides, il y en a qui remettent au printemps fuivant à rouir leur *chanvre femelle ;* quelques-uns même préférent de rouir leur *chanvre* dans de l'eau dormante, même dans de l'eau croupiffante, plutôt que dans de l'eau vive.

M. Duhamel, auteur du *traité de corderie*, d'où nous tirons cet article abrégé, mit rouir du *chanvre* dans différentes eaux, & il lui parut que la filaffe du chanvre qui avoit été rouie dans l'eau croupiffante, étoit plus douce que celle du *chanvre* qu'on avoit roui dans l'eau courante ; mais la filaffe contracte dans les eaux qui ne coulent point, une couleur défagréable, qui ne lui caufe à la vérité aucun préjudice ; car elle n'en blanchit que plus aifément : cependant cette couleur déplaît, & la filaffe en eft moins marchande ; c'eft pourquoi on fait paffer, autant qu'on le peut, au travers des *routoirs* un petit courant d'eau qui renouvelle celle du *routoir*, & qui empêche qu'elle ne fe corrompe.

Il eft évident par ce que nous avons dit, qu'on ne peut pas fixer le temps qu'il faut laiffer le *chanvre* dans le routoir, puifque la qualité du *chanvre*, celle de l'eau & la température de l'air, ralentiffent ou précipitent cette opération.

On a coutume de juger que le *chanvre* a été fuffifamment roui, en éprouvant fi l'écorce fe leve aifément & de toute fa longueur de deffus la chenevotte ; outre cela il faut avouer que la grande habitude des payfans qui cultivent le *chanvre*, les aident beaucoup à ne lui donner que le degré de rouir qui lui convient : cependant ils s'y trompent quelquefois, & il m'a paru qu'il y avoit des provinces où l'on étoit dans l'ufage conftant de rouir plus que dans d'autres.

Il eft bon d'être averti qu'il faut éviter de mettre rouir le *chanvre* dans certaines eaux où il y a quantité de petites chevrettes ; car ces animaux le coupent, & la filaffe eft prefque perdue.

En parlant de la récolte du *chanvre mâle*, nous avons dit, qu'on laiffoit encore quelque temps le *chanvre femelle* en terre pour lui donner le temps de mûrir fa femence ; mais ce délai fait que le *chanvre femelle* mûrit trop, fon écorce devient trop ligneufe ; & il s'enfuit que la filaffe qu'il fournit, eft plus groffiere & plus rude que celle du mâle. Néanmoins quand on voit que la femence eft bien formée, on arrache le *chanvre femelle*, comme on a fait le *mâle*, & on l'arrange de même par poignée.

Dans certains pays, pour achever la maturité du chanvre, on fait à différens endroits de la cheneviere des foffes rondes de la profondeur d'un pied, & de trois à quatre pieds de diametre, & on arrange dans le fond de ces foffes les poignées de *chanvre* bien ferrées les unes auprès des autres, de telle forte que la graine foit en bas & la racine en haut ; on les retient enfuite en cette fituation avec des liens de paille, & on releve tout autour de cette groffe gerbe la terre qu'on avoit tirée de la foffe, pour que les têtes du *chanvre* foient bien étouffées.

La tête de ce *chanvre* s'échauffe à l'aide de l'humidité qui y eft continue, comme s'échauffe un tas de foin verd, ou une couche de fumier : cette chaleur acheve de mûrir le chenevis, & le difpofe à fortir plus aifément de fes enveloppes.

Quand le chenevis a acquis cette qualité, on retire le *chanvre* de ces foffes, où il fe moifiroit fi on l'y laiffoit plus longtemps.

Dans d'autres cantons où il y a beaucoup de *chanvre*, on ne l'enterre point, on fe contente de l'arranger par tas tête contre tête ; & quelques jours après on travaille à en retirer le chenevis, comme nous allons l'expliquer.

Ceux qui ne font que de petites récoltes, étendent un drap par terre pour recevoir leur chenevis ; les autres nettoyent, prépa-

rent une place bien unie sur laquelle ils étendent leur *chanvre*, en mettant toutes les têtes du même côté ; ils le battent légérement, ou avec un morceau de bois, ou avec de petits fléaux : cette opération fait tomber la meilleure graine, qu'ils mettent à part pour la semer le printemps suivant ; mais il reste encore beaucoup de chenevis dans les têtes. Pour le retirer, ils peignent la tête de leur *chanvre* sur les dents d'un instrument qu'on appelle un égrugeoir ; & par cette opération l'on fait tomber en même temps, & pêle-mêle, les feuilles, les enveloppes des semences, & les semences elles-mêmes : on conserve tout cela en tas pendant quelques jours ; puis on l'étend pour le faire sécher ; enfin, on le bat & on nettoye le chenevis en le vannant & en le passant par le crible.

C'est cette seconde graine qui sert à faire l'huile de chenevis, & à nourrir les volailles.

A l'égard du *chanvre*, on le porte au routoir, pour y souffrir la même préparation que le *chanvre mâle*.

Quand on a retiré le *chanvre* du routoir, on délie les bottes pour les faire sécher ; on les étend au soleil le long d'un mur, ou sur la berge d'un fossé, ou simplement à plat dans un endroit où il n'y a point d'humidité : on a soin de les retourner de temps en temps, & quand le *chanvre* est bien sec, on le remet en bottes pour le porter à la maison, on le conserve dans un lieu sec jusqu'à ce qu'on veuille le *tiller*, ou le broyer. *Voyez* Tiller.

ROW, (*Géogr. mod.*) petite ville de Pologne, dans la Podolie, sur la riviere du même nom, autrement appellée le *Morawe*. Les savans croyent que *Row* est l'*Eractum* de Ptolomée, ancienne ville des Bastarnes, dans la Sarmatie Européenne. (*D. J.*)

ROUVRE, s. m. (*Botan.*) en Latin *robur*, d'où le mot François a été tiré. C'est une espece de chêne plus bas que le chêne ordinaire, mais gros & tortu ; son bois est dur ; ses feuilles sont découpées à ondes assez profondes, couvertes d'un duvet délicat ; ses fleurs sont des chatons, & ses fruits des glands plus petits que ceux du chêne commun ; cet arbre croît aux lieux montagneux ; c'est le *quercus foliis molli lanugine pubescentibus*, de Tournefort (*D. J.*)

ROUVRE, *ou* Rouvrai, (*Géogr.*) Il y a en France plusieurs bourgs & villages de ce nom. Nous ne parlerons que de deux. *Rouvre*, paroisse du Dijonois, diocese de Châlons, dont l'église étoit desservie autrefois par un curé, un vicaire & sept mépartistes.

Eudes IV & Jeanne de France, sa femme, y fonderent quatre chanoines en 1340.

Le château autrefois considérable, séjour ordinaire des ducs de la premiere race, où naquit Philippe de *Rouvre*, dernier duc de cette race, & où il mourut en 1361 ; où Louis XI fit enfermer la duchesse de Savoie, sa sœur, & fut presque totalement détruit par Galas en 1636. Ce général ennemi mit le feu dans le bourg, dont plus de 600 maisons furent dévorées par les flammes. *Rouvre* n'a pu se relever de cette perte, & n'a plus que 70 feux. Il fut affranchi par le duc Eudes III en 1215.

Après la mort de Charles, dernier duc, Louis X, devenu maître de la Bourgogne, engagea la terre de *Rouvre* à Jacques Coitier ou Cœtier de Poligni, son médecin : c'étoit le seul homme qui avoit su se faire craindre d'un roi si absolu. « Je sais bien, lui disoit-» il, qu'un beau matin vous me renverrez » comme les autres ; mais par la mort-» dieu, vous ne vivrez pas huit jours » après. »

Louis souffroit tout par l'amour de la vie, & doubloit ses bienfaits, jusqu'à lui payer 1000 écus de gage par mois. Cet insolent médecin fut dépouillé de toutes ses terres sous Charles VIII.

On dit que, content de se voir échappé du naufrage, & rendu à sa premiere profession, il fit sculpter sur la porte de sa maison, rue Saint-André-des-Arcs, un abricotier avec cette devise, à l'*Abri-Cotier*. Il fut inhumé en cette paroisse dans la chapelle de saint Nicolas qu'il avoit fondée, & qui vaut 2000 livres de revenu. L'amiral Chabot, le maréchal de Biron, le duc de Bellegarde, les princes de Condé, mademoiselle de Charolois ont successivement joui de cette châtellenie. Le roi l'a retirée des mains du comte de la Marche en 1767,

& en eſt ſeigneur actuel. *Mémoires pris ſur les lieux*. (*C*)

ROUVRE, *ou plutôt* ROUVRAI, en Latin, *Rouretum*, *Rovericienum*, *Roboretum*, (*Géogr. anc.*) bourg de l'Auxois, dioceſe d'Autun; entre Avallon, Semur & Saulieu, ſur la grande route de Lyon à Paris, à 17 lieues de Dijon, 10 d'Autun.

Il y avoit un château fortifié qui a été démoli, & qui a long-temps appartenu à la maiſon de Jaucourt, & aujourd'hui au prince de Robec, grand d'Eſpagne.

Le terroir n'eſt pas fertile étant coupé de ravines, de monticules & couvert de bois. Un chirurgien du pays a dreſſé un catalogue des plantes des environs, où il en marque plus de 300.

La voie Romaine d'Autun à Auxerre paſſoit ſur le finage; on en voit des veſtiges à ſainte Magnenle, annexe de *Rouvrai*. Cette ſainte qui ſuivit le corps de ſaint Germain depuis Ravenne, fut inhumée en ce lieu, *in aggere publico*, eſt-il dit dans ces actes. François Bertheau, né à *Rouvrai* en 1690, avocat à Semur, où il mourut en 1724, a donné au public, *in-8°. Clavis utriuſque juris*, *mémoire pris ſur les lieux*. (*C.*)

ROUVRIR, v. act. (*Gram.*) ouvrir de rechef. *Voyez* OUVRIR. On dit, la plaie veut ſe *rouvrir*.

ROUX, couleur d'un rouge pâle, ſemblable à celle d'une brique à moitié cuite, comme un daim, &c.

ROUX-VENT, (*Jardinage.*) vents froids qui ſoufflent dans le printemps, & font recoquiller les jeunes feuilles des pêchers & de la vigne, leſquelles deviennent rougeâtres.

ROUYON, (*Géogr. mod.*) ville de Perſe, dans la province de Mazandéran. *Long. ſelon Tavernier*; 71, 36; *latit.* 36, 25. (*D. J.*)

ROXANE, (*Hiſt. ancienne.*) eut la gloire de ſubjuguer le cœur du conquérant de ſa nation. Alexandre parcourant la Perſe dont il venoit de faire la conquête, fut magnifiquement reçu par Oxarte qui lui donna un feſtin où l'on vit briller tout le luxe Aſiatique. Trente mille filles, diſtinguées par leur rare beauté & l'élégance de leur parure, furent deſtinées à ſervir le héros & les convives. La fille d'Oxarte, nommée *Roxane*, ſurpaſſoit ſes compagnes en graces & en beauté. Alexandre, ébloui de tant de charmes, ſe détermina à la faire paſſer dans ſon lit. Son union avec la fille d'un barbare pouvoit ſcandandaliſer les Macédoniens. Il fit ceſſer les murmures, en diſant que le mariage des Grecs avec les Perſans étoit le ſeul moyen d'affermir leur empire naiſſant, & de diſſiper les antipathies qui, juſqu'alors, avoient ſéparé les deux nations. Au reſte, ajouta-t-il, Achille dont je deſcends épouſa une captive. Je ne crois point déroger à la nobleſſe de ma naiſſance, ni violer les loix de mon pays, en ſuivant l'exemple de ce demi-dieu. Auſſi-tôt il ordonna d'apporter du pain; &, après l'avoir coupé en deux, il en donna la moitié à ſa nouvelle épouſe. Cette cérémonie étoit, chez les Macédoniens, le ſigne de l'union conjugale. Ce fut parmi la licence du feſtin que le conquérant de l'Aſie épouſa une captive dont le fils, par un caprice du deſtin, devint le maître des conquérans de ſa patrie. A la mort du héros, *Roxane* étoit enceinte, & quelque temps après, elle mit au monde un prince qui fut nommé *Alexandre*. Le barbare Caſſandre le fit maſſacrer dans la ſuite avec ſa mere pour régner dans la Macédoine. (*T*—*N.*)

ROYAL, adj. ſe dit de quelque choſe qui a rapport au roi. *Voyez* ROI.

Ce mot vient du Latin *regalis*, qui eſt dérivé de *rex*, roi.

C'eſt dans ce ſens qu'on dit, la famille *royale*, le ſang *royal*, &c.

En Angleterre on donne le titre d'*alteſſe royale* au prince & à la princeſſe de Galles, au frere du roi, &c. *Voyez* PRINCE & ALTESSE.

On a donné le titre de *royale* à des princeſſes filles ou petites-filles des rois, quoiquelles ne fuſſent pas reines. Ainſi l'on a appellé la ducheſſe de Savoie, *madame royale*, & les ducheſſes d'Orléans & de Lorraine ont eu le titre d'*alteſſe royale*.

Abbaye royale, eſt un abbaye fondée par un roi ou par une reine. *Voyez* ABBAYE.

Académie royale des ſciences. *Voyez* ACADÉMIE.

Armée royale, eſt une armée qui mar-

che avec du gros canon, & qui est en état d'assiéger une place forte & bien défendue. On pendoit ordinairement autrefois le gouverneur d'une petite place, quand il osoit tenir devant une *armée royale.*

Consentement royal (*royal assent.*) se dit en Angleterre du consentement ou de l'approbation que le roi donne à tout acte fait par un ou plusieurs de ses sujets, par exemple, à l'élection d'un évêque par le doyen ou chapitre d'une église, ou à un bill passé dans les deux chambres du parlement, *&c.* Quand le roi a donné son consentement à un bill dans le parlement, le bill est avec ces mots, *le roi le veut.* Si le roi refuse son consentement, on met sur le bill, *le roi s'avisera. Voyez* BILL, PARLEMENT, *&c.*

Bourgs royaux. Voyez BOURG.

Couronne royale, est celle que portent les rois. *Voyez* COURONNE.

La couronne d'Angleterre est fermée par des demi-cercles d'or, qui se réunissent vers un globe ou boule; surmonté d'une croix; ces demi-cercles sont ornés de croix & de fleurs de lis, & toute la couronne est enrichies de pierres précieuses.

Chartre royale, voyez CHARTRE.

Compagnie royale d'Afrique, voyez COMPAGNIE.

Banque royale, c'est le nom qu'on donne à la bourse de Londres, où les marchands s'assemblent. *Voyez* BANQUE.

La bourse de Londres fut construite pour la premiere fois en 1566, par les soins de Thomas Gresham; le nom de *banque royale* (*royal exchange.*) lui fut donné solemnellement à son de trompe par un héraut, en présence de la reine Elizabeth. Jusqu'à cette année les marchands s'étoient assemblés dans le *Lombard street* (rue des Lombards.) La bourse étoit bâtie de brique, & on la regardoit alors comme la plus belle de l'Europe. Cent ans après, elle fut entiérement brûlée dans le grand incendie de Londres; mais elle fut reconstruite aussi-tôt avec encore plus de magnificence qu'auparavant. La dépense pour la rebâtir monta à 50000 liv. sterling. La moitié de cette somme fut donnée par la chambre de Londres, l'autre moitié par la compagnie des merciers, qui pour le remboursement de leurs avances eurent la permission de louer 190 boutiques sur les degrés à 20 liv. chacune, ce qui joint aux autres boutiques qui sont élevées sur le terrain où la bourse est construite, produit un revenu annuel de 4000 livres, quoique ce terrain n'excede pas les ¾ d'un arpent; aussi peut-on dire que c'est le morceau de terre le plus cher qu'il y ait dans le monde.

Ce bâtiment est quadrangulaire, & il est entouré d'une espece de galerie ou portique, sous lequel les marchands se promenent. Au milieu de la cour est une statue du roi Charles II en habit d'empereur Romain. Cette statue a été élevée par la société des marchands. Autour de cette statue sont rangées celles des rois d'Angleterre depuis la conquête des Normands.

Poissons royaux, sont en Angleterre les baleines & esturgeons, (quelques-uns y ajoutent les marsouins), qui appartiennent de droit au roi, en quelque endroit du royaume qu'ils soient jettés sur le rivage, soit par naufrage ou autrement; aucun des sujets du roi ne peut s'en emparer sans une permission expresse de sa majesté. *Voyez* POISSONS.

Fort royal, voyez FORT.

Franchise royale, voyez FRANCHISE.

Hôpital royal, voyez HÔPITAL.

Chêne royal, est un beau & grand arbre, dont on voit encore les restes à Boscobel, dans la prairie de Donnington, province de Staffort, & dont toutes les branches étoient autrefois couvertes de lierre. Le roi Charles II après la défaite entiere de ses troupes à la bataille de Vorcester par celles de Cromwel, se tenoit caché pendant le jour dans l'épaisseur de cet arbre avec le colonel Carelisl, & passoit la nuit dans le château de Boscobel. Ceux qui disent que c'étoit alors un vieux chêne creux, se trompent; c'étoit un très-bel arbre qui s'élevoit au milieu de plusieurs autres. Pour conserver ce qui reste de ce chêne, on a construit aujourd'hui un mur tout autour, & au dessus de la porte du mur on a mis cette inscription en lettres d'or: *felicissimam arborem quam in asylum potentissimi regis Caroli II. Deus optimus maximus per quem reges regnant, hic crescere voluit*, &c. Transact. philos. n°. 310.

Officiers royaux ou *officiers du roi*, *voyez* OFFICIERS.

Parapet royal ou *parapet du rempart*, en terme de fortification, eſt un banc d'environ trois braſſes de large, & de ſix pied de haut, placé ſur le bord du rempart du côté de la campagne, & deſtiné à couvrir ceux qui défendent les remparts. *Voyez* REMPART & PARAPET.

Port royal, *voyez* PORT.

Société royale de Londres, eſt une académie ou ſociété de gens recommandables par leur ſavoir. Elle a été inſtituée par Charles II, pour l'avancement des ſciences naturelles. *Voyez* ACADÉMIE.

Cet illuſtre corps n'étoit dans ſon origine, & avant ſon renouvellement, qu'une ſociété de gens d'eſprit qui s'aſſembloient une fois par ſemaine dans le college de Wad-sham à Oxford, au logis du docteur Wilkins.

Enſuite, vers l'année 1658, leurs aſſemblées ſe tinrent au college de Gres-ham à Londres, parce que la plupart de ces ſavans demeuroient en cette ville. Dès le commencement du rétabliſſement de Charles II, c'eſt-à-dire, en 1660; milord Clarendon les appuya de ſon crédit. Et le roi ayant eu connoiſſance des opérations de cette ſociété, lui accorda une ample chartre datée du 22 avril 1663, par laquelle cette ſociété fut érigée en un corps conſiſtant en préſident, conſeillers & membres, & deſtiné à l'avancement des ſciences naturelles, & à faire des expériences utiles. Les élections pour les officiers s'y font par ballotage. Les conſeillers ſont au nombre de vingt-un, dont il y en a toujours dix nouveaux qu'on élit chaque année le jour de S. André, & onze qu'on continue pour l'année ſuivante.

Le chef du conſeil porte la qualité de *préſident*. Son office eſt de convoquer & de renvoyer l'aſſemblée, de propoſer les matieres qu'on y doit agiter, de demander qu'on produiſe les expériences, & d'admettre les membres qui ſont élus.

Pour être admis, l'aſpirant doit être propoſé dans une aſſemblée par quelqu'un des membres; & après que l'aſſemblée a approuvé la propoſition, elle en renvoie l'examen au conſeil; ſi le conſeil l'approuve, il en fait ſon rapport à la ſociété qui ne manque preſque jamais d'y donner ſon ſuffrage.

Chaque membre, en entrant dans la *ſociété royale*, ſouſcrit un engagement par lequel il promet qu'il tâchera de contribuer de tout ſon poſſible au bien de la ſociété, engagement dont il peut ſe relever au bout d'un certain temps, en ſignifiant au préſident qu'il deſire ſe retirer.

On paie, en entrant, 40 ſous au tréſorier, & 13 ſous par quartier, tout le temps qu'on continue d'être membre de la ſociété.

Le nombre des membres de la ſociété n'eſt point fixe. On voit par la liſte de 1724, qu'elle étoit alors compoſée de deux cens dix-ſept perſonnes des royaumes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, & de ſoixante-quatre étrangers. Parmi les uns & les autres, il y en avoit de la premiere nobleſſe, & beaucoup qui étoient diſtingués dans l'état & dans l'égliſe.

Le but & l'objet de la *ſociété royale* eſt de faire des expoſés fideles de tous les ouvrages de la nature de l'art, qui peuvent être à la portée de l'eſprit humain, de ſorte que dès à préſent, & dans les ſiecles futurs, on puiſſe reconnoître les erreurs qu'une longue preſcription a rendu invétérées, rétablir les vérités qui pouvoient avoir été négligées, appliquer à de nouveaux uſages celles qui ſont déjà connues, enfin applanir le chemin pour arriver à ce qui reſte à découvrir.

Dans cette vue, la ſociété a fait un grand nombre d'expériences & d'obſervations ſur les différens phénomenes de la nature: éclipſes, cometes, météores, mines, plantes, tremblemens de terre, inondations, ſources, humidité, feux ſouterrains, flux & reflux, courans, magnétiſme, &c. Elle a auſſi recueilli pluſieurs faits ſinguliers, ſoit d'hiſtoire naturelle, ſoit d'arts, pluſieurs machines utiles & autres inventions. Le public a retiré de tout cela une grande utilité; l'architecture navale, civile, militaire a été perfectionnée; la navigation eſt devenue plus ſûre & plus parfaite: enfin, l'agriculture s'en eſt ſentie, & les plantations ont été multipliées non-ſeulement dans l'Angleterre, mais auſſi dans l'Irlande.

La *société royale* recueille avec soin dans des regiſtres, toutes les expériences, relations, obſervations, &c. de ſes membres; de temps en temps elle donne au public, ſous le titre de *tranſactions philoſophiques*, ce que ſon recueil contient de plus immédiatement utile. Le reſte demeure dans ſes regiſtres pour être tranſmis à la poſtérité, & pour ſervir de fondement aux ſyſtêmes futurs. *Voyez* TRANSACTIONS.

Elle a une bibliotheque de livres concernant les matieres qu'elle traite. Le dernier comte maréchal a contribué à l'augmentation de cette bibliotheque, en y joignant celle de Norfolk. Elle a de plus un muſée ou cabinet de curioſités naturelles & artificielles, donné par Daniel Colwal, chevalier; ſa deviſe eſt *nullius in verba*. Ses mémoires ſont rédigés par deux ſecretaires; & elle s'aſſemble tous les jeudis dans le Cranecourt, près de Fleeſtrees.

Académie royale Eſpagnole, *voyez* ACADÉMIE.

Sucre royal, *voyez* SUCRE.

ROYAL-COLLEGE *des médecins de Londres*. (*Hiſt. d'Angl.*) le *college royal* des médecins de Londres, dont on a oublié de faire l'article en ſon lieu, a des regles & des ſtatuts peu connus des étrangers. Tout médecin qui s'eſt fait recevoir dans une des deux univerſités, a le droit de pratiquer par toute l'Angleterre, excepté dans l'étendue de ſept milles autour de Londres. Le *college royal* a ſeul le droit de conférer ce prigilege; ceux qui après avoir ſubi l'examen, y ſont admis, & qui ont été reçus dans les pays étrangers, ſont appellés ſeulement *licentiés;* mais ceux qui ont pris leurs degrés à Cambridge ou à Oxford, ſont reçus membres du college, qui exige cependant encore un examen préalable, en préſence du préſident & des cenſeurs; un membre honoraire eſt admis ſans examen, & c'eſt un titre qu'on n'accorde qu'à des perſonnes d'un mérite peu commun. (*D. J.*)

ROYAL, ſ. m. (*Monnoie de France.*) monnoie d'or. On n'a point de preuves qui puiſſe juſtifier que cette monnoie ſoit plus ancienne en France que le regne de Philippe le Bel; il eſt certain que ce prince fit faire de petits *royaux* d'or fin, de 70 au marc, qui valoient onze ſous pariſis, & qui vaudroient aujourd'hui environ onze livres; c'eſt cependant la plus ancienne monnoie d'or mentionnée dans les regiſtres de la cour des monnoies. Philippe le Bel fit auſſi fabriquer de gros *royaux*, qui peſoient le double des petits.

La monnoie des *royaux* eut fort longtemps cours en France; Charles le Bel & Philippe de Valois en fabriquerent qui étoient d'or fin, & de 58 au marc; ceux du roi Jean, qui furent auſſi nommés *deniers d'or au royal*, étoient de 66 & de 69 au marc; ceux de Charles VII de 64 & de 70.

Cette eſpece fut toujours d'or fin, & elle fut appellée *royal*, à cauſe que le roi y eſt repréſenté vêtu de ſes habits royaux; mais leur marque n'a pas toujours été uniforme, comme on peut s'en convaincre par la ſeule inſpection de leurs figures dans les planches de M. le Blanc, *traité des monnoies*. (*D. J.*)

ROYAL-MILAN *ou* MILAN, ſubſt. maſc. *milvus vulgaris*, (*Hiſt. nat.*) oiſeau de proie qui peſe trois livres huit onces; il a environ deux pieds deux pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrêmité de la queue: l'envergure eſt à peu près de cinq pieds; le bec a deux pouces de longueur depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche; il eſt crochu ſur la longueur d'environ un demi pouce; la tête & le menton ſont d'une couleur blanche cendrée avec des bandes noires qui deſcendent le long du tuyau des plumes. Le cou eſt roux, & le milieu de chaque plume eſt noir. Le dos eſt brun comme dans les buſes; les plumes qui ſont contre la queue ſont de même couleur que la queue, & ont leur milieu, ou ſeulement leur tuyau noir. Les petites plumes des ailes ſont rouſſes & noires, avec un peu de blanc; le noir occupe le milieu de la plume en ſuivant la direction du tuyau. Les longues plumes des épaules ont des bandes noires comme les grandes plumes des ailes. Les plumes du deſſous de l'aile ſont rouſſes, & le milieu eſt noir. Les plumes de toute la face inférieure de l'oiſeau ont le milieu noir; celles qui ſont ſous le menton ont les bords cendrés, & les plumes qui ſont au deſſous de

celles-ci les ont roux. A mesure que l'on approche de la queue, l'espace de noir diminue de façon que les plumes du dessous de la queue n'ont que le tuyau noir; la couleur rousse de ces dernieres plumes est aussi moins foncée & plus claire que celle des plumes du ventre. Il y a dans chaque aile vingt-quatre grandes plumes; les cinq extérieures sont noires, les six suivantes ont une couleur cendrée noirâtre, & les autres plumes sont noires, excepté les dernieres qui ont trois couleurs, savoir, du roux, du blanc & du brun. Il y a sur les barbes extérieures de toutes ces plumes, à l'exception des cinq ou six premieres, des lignes transversales noires, & entre ces lignes noires, des bandes blanchâtres, principalement sur les plumes qui se trouvent entre la cinquieme & la douzieme. Les plumes de l'aile quand elle est pliée, sont plus grandes que celles du milieu de la queue, & plus courtes que les extérieures. La queue est fourchue, & composée de douze plumes qui sont toutes de couleur rousse, à l'exception de l'intérieur de chaque côte qui est noirâtre; elles ont toutes des bandes transversales noires sur les barbes extérieures, excepté les deux du milieu qui n'ont que des taches noires auprès du tuyau. La pointe de toutes ces plumes est blanchâtre. Les deux plumes extérieures ont quatorze pouces de longueur, & les deux du milieu n'en ont qu'onze. Le bec est noir, & n'a presque point d'appendices. La langue est large, épaisse, comme dans les autres oiseaux de proie. La membrane des narines & des coins de la bouche est jaune. Les yeux sont grands; l'iris est d'un beau jaune mêlé d'un peu de blanc. Les pattes sont jaunes; le doigt extérieur tient au doigt du milieu par une membrane, presque jusqu'au milieu de sa longueur: les ongles sont noirs; celui du doigt de derriere est le plus petit; celui du doigt du milieu est tranchant seulement par le côté intérieur. On distingue le *milan* de tous les autres oiseaux de proie, par sa queue qui est fourchue; il est le seul qui ait ce caractere.

Les *milans* sont des oiseaux de passage, & changent de lieux dans différentes saisons de l'année; cependant on en voit toute l'année en Angleterre. Pline dit que les *milans* ne se nourrissent que de viande. Bellon assure au contraire, qu'il en a vu en Egypte voler sur des palmiers, & manger des dattes. Le *milan* prend toutes sortes d'oiseaux domestiques, & sur-tout des poules, des canards & des oies. Willughby. *Voyez* OISEAU.

ROYAL-MILAN, (*Matiere médic.*) comme cet oiseau se nourrit d'animaux, ses humeurs sont empreintes de beaucoup de sel volatil & d'huile

Sa chair est propre pour l'épilepsie, pour la goutte; son foie & son fiel sont estimés bons pour les maladies des yeux, étant appliquées dessus.

Sa graisse est propre pour les douleurs des jointures.

Sa fiente est résolutive. Lemeri. *Dict. de drogues.*

ROYALE, s. f. (*terme de Mode.*) on appelloit ainsi une sorte de culotte fort large, que l'on portoit en France vers le milieu du dernier siecle; cette culotte avoit au bas des canons lacés de rubans enjolivés de points de France, & enrichis de broderie de drap découpée à jour, & de plusieurs touffes de rubans. (*D. J.*)

ROYALE GROSSE, *en terme de fondeur de petit plomb au moule*, est une espece de plomb d'un degré plus gros que la bâtarde, & de deux plus gros que la petite *royale*.

ROYALE PETITE, *en terme de fondeur de plomb en moule*, est l'espece de plomb la plus petite qu'on fasse de cette maniere.

ROYALISTE, s. m. (*Gram.*) qui est dans le parti du roi. Les militaires & les magistrats sont toujours *royalistes*; les *royalistes* étoient les adversaires des ligueurs; en Angleterre, sous Jacques premier, il y avoit les *royalistes* & les parlementaires.

ROYAN, (*Géogr. mod.*) ville ruinée dans la Saintonge, sur la Garonne, ou, pour mieux dire, à l'embouchure de la Gironde, où on pêche d'excellentes sardines, & où il y a un acul qui sert de port. Elle est fameuse par le siege qu'en fit, en 1622, Louis XIII qui ne s'en rendit maître qu'après y avoir perdu beaucoup de monde; il n'en reste aujourd'hui qu'un

misérable fauxbourg. *Long.*, suivant Cassini, 26, 22', 45''; *latit.* 45, 36', 50''. (*D. J.*)

ROYANEZ, le (*Géogr. mod.*) petit pays de France, dans le Dauphiné, au diocese de Die; il a six lieues de long sur quatre de large. Pont-de-Royan, dont il prit le nom, en est le chef-lieu; les habitans sont exempts de taille par une concession de Dauphins. (*D. J.*)

ROYAUME, s. m. (*Droit politique.*) « ce mot signifie, (je ne dirai pas ce que » disoient ces républicains outrés, qui firent » anciennement tant de bruit dans le monde » par leurs victoires & leurs vertus) un » tyran & des esclaves; disons mieux qu'eux, » un roi & des sujets. »

Un *royaume* est donc un état où un seul gouverne le corps politique par des loix fixes & fondamentales.

La plupart des auteurs prétendent que parmi les rois, les uns sont les maîtres de leur couronne, comme d'un patrimoine qu'il leur est permis de partager, de transférer, d'aliéner; en un mot, dont ils peuvent disposer comme ils le jugent à propos. D'autres n'ont la souveraineté qu'à titre d'usufruit, ou de *fidei-commis*, & cela, ou pour eux seulement, ou avec pouvoir de la transmettre à leurs descendans suivant les regles établies pour la succession.

C'est sur ce fondement que les mêmes auteurs ont divisé les *royaumes* en patrimoniaux & en usufructuaires, ou non-patrimoniaux; ils ajoutent que ces rois possedent la couronne en pleine propriété, qui ont acquis la souveraineté par droit de conquête, ou ceux à qui un peuple s'est donné sans réserve pour éviter un plus grand mal; mais qu'au contraire les rois qui ont été établis par un libre consentement du peuple, ne possedent la couronne qu'à titre d'usufruit. Telle est la maniere dont Grotius explique cette distinction, en quoi il a été suivi par Puffendorf, & par la foule des écrivains.

Le célebre Coccéius, Thomasius, Bohmer, M. Barbeyrac & autres savans, ont adopté une opinion différente dans leurs ouvrages sur cette matiere, dont voici à peu près le précis.

Ils conviennent d'abord que le pouvoir souverain peut entrer en commerce aussi-bien que tout autre droit, & qu'il n'y a en cela rien de contraire à la nature de la chose; en sorte que si la convention entre le prince & le peuple porte expressément que le prince aura plein droit d'aliéner la couronne, & d'en disposer comme il le trouvera bon; on nommera si l'on veut un tel *royaume*, un *royaume patrimonial*; & les autres *royaumes*, *des royaumes usufructuaires*; mais les exemples de pareilles conventions sont si rares, qu'à peine en trouve-t-on d'autres que celui des Egyptiens avec leur roi, dont il est parlé dans la Genese, *ch. xlvij*, *v. 18 & suiv.*, & les disputes des docteurs sur le pouvoir d'aliéner la couronne, regardent les cas où il n'y a point eu de convention là dessus entre le prince & le peuple.

La distinction qu'on fait ici se réduit à un cercle vicieux, car quand on demande quels sont les princes qui ont pouvoir d'aliéner le *royaume*, on répond que ce sont ceux qui possedent un *royaume patrimonial*; & quand on demande ce que c'est qu'un *royaume patrimonial*, on dit que c'est celui dont le prince a pouvoir d'aliéner la couronne. Il est vrai que les uns prétendent que les *royaumes* successifs sont patrimoniaux; les autres, que ce sont les *royaumes* despotiques; les autres, que ce sont ceux qui ont été conquis ou établis de quelqu'autre maniere, par un consentement forcé du peuple; mais aucune de ces opinions n'établit de fondement solide d'un droit de propriété proprement ainsi nommé, & accompagné du pouvoir d'aliéner.

De ce que l'on s'est soumis par force ou par nécessité à la domination de quelqu'un, il ne s'ensuit pas non plus qu'on lui ait donné par cela même le pouvoir de transférer son droit à tel autre qu'il voudra. En vain objecteroit-on que si le prince eût stipulé qu'on lui donnât le pouvoir d'aliéner, on y auroit consenti: le silence, tout au contraire, fait présumer qu'il n'y a point eu de telle concession tacite, puisque si le roi avoit prétendu acquérir le droit d'aliéner la couronne, c'étoit à lui à s'expliquer, & à faire expliquer là dessus le peuple; mais le peuple n'en ayant point parlé, comme on le suppose, il est &

doit être ſenſé n'avoir nullement penſé à donner au roi un pouvoir qui le mît en état de lui faire changer de maître à ſa fantaiſie.

En un mot, le pouvoir ſouverain, de quelque maniere qu'il ſoit conféré, & quelque abſolu qu'il ſoit, n'emporte point par lui-même un droit de propriété, ni par conſéquent le pouvoir d'aliéner; ce ſont deux idées tout-à-fait diſtinctes, & qui n'ont aucune liaiſon néceſſaire l'une avec l'autre. Le grand-ſeigneur, tout deſpotique qu'il eſt, n'a ni la puiſſance d'aliéner l'empire, ni de changer à ſa fantaiſie l'ordre de la ſucceſſion.

Il eſt vrai qu'on allegue un grand nombre d'exemples d'aliénations faites de tout temps par les ſouverains; mais il faut remarquer ſur ces exemples qu'on allegue, 1°. que la plupart de ces aliénations n'ont eu aucun effet; 2°. que nous ignorons les conditions ſous leſquelles les princes ou les états anciens dont on parle, avoient acquis la ſouveraineté de tel ou tel peuple. Ainſi il pourroit ſe faire qu'il y eût quelque clauſe formelle par laquelle ces peuples avoient donné à leurs ſouverains le pouvoir d'aliéner la ſouveraineté même. 3°. Souvent ces aliénations n'ont eu d'autre titre que la force, & elles ne ſont devenues légitimes qu'en vertu du conſentement donné après coup, lorſque les peuples aliénés ſe ſont ſoumis ſans oppoſition au nouveau ſouverain. 4°. Il a pu y avoir auſſi un conſentement tacite entiérement libre, dans le temps même de l'aliénation, & cela en deux manieres; ou quand le peuple qu'on vouloit aliéner n'y témoignoit aucune répugnance, quoiqu'il ne fût point contraint par une force majeure; ou parce que l'uſage s'étant introduit en orient & ailleurs, d'attacher au droit de ſouveraineté abſolue un plein pouvoir de propriété qui autoriſât le ſouverain à aliéner ſes états comme bon lui ſembloit; ceux qui ſe ſoumettoient à tel ſouverain, étoient cenſés le faire ſur le pied de la coutume établie, à moins qu'ils ne déclaraſſent expreſſément le contraire. Ainſi tous ces exemples ne prouve point que le pouvoir d'aliéner ſuive néceſſairement de la ſouveraineté la plus abſolue, & conſidérée en elle-même, & de quelque maniere qu'on l'acquiere.

Concluons donc, comme un principe inconteſtable, que dans le doute, tout *royaume* doit être cenſé non patrimonial, auſſi long-temps qu'on ne prouvera pas d'une maniere ou d'une autre, qu'un peuple s'eſt ſoumis ſur ce pied là à un ſouverain. *Voyez* Barbeyrac, dans ſes *notes ſur Grotius;* & Bohmer, dans ſon *introduct. ad jus publicum univerſale.* (*D. J.*)

ROYAUME DE DIEU, (*Critique ſacrée.*) ce mot ſe prend dans l'écriture, pour le ſouverain empire de Dieu ſur toutes les créatures; le *royaume des cieux* eſt une expreſſion commune dans le nouveau teſtament, pour ſignifier le *royaume de Jeſus-Chriſt*, c'eſt-à-dire, la vocation des peuples à la foi, & la prédication de l'évangile; il marque encore l'état des bienheureux après cette vie; *heureux ſont les pauvres en eſprit, car le* royaume des cieux *leur appartient.* Matt. *v.* 3. Les pauvres en eſprit ſont ceux qui ne ſont pas poſſédés de l'amour des richeſſes, & qui ne commettent pas d'injuſtice pour en acquérir. *Voyez* PAUVRE, *critiq. ſacrée.* (*D. J.*)

ROYAUME D'ISRAEL ET DE JUDA, (*Hiſt. ſacrée.*) les Iſraélites, après avoir été ſagement gouvernés par des juges éclairés, & choiſis dans chaque tribu, ſe laſſerent de cette forme de gouvernement, & déclarerent à Samuël qu'ils ne vouloient plus, à l'exemple d'autres nations voiſines, obéir qu'à un ſeul, qui fût leur maître & leur roi. Samuël, pour les détourner de prendre ce parti, leur repréſenta fortement, mais vainement, quel ſeroit le droit du roi qui les gouverneroit; il vous ôtera vos fils, leur dit-il, pour en faire ſes ſerviteurs; il prendra vos eſclaves & vos troupeaux; il vous fera payer la dixme de vos grains pour enrichir ſes créatures, & vous ſerez ſes eſclaves. *I. Rois viij*, 11. Les Iſraélites n'écouterent point le prophete, & Saül fut nommé leur roi. Cependant ce que Samuël appelle le droit du roi, *jus regis*, n'eſt pas le droit légitime des rois, mais l'abus qu'ils font de l'autorité qui leur a été confiée par les peuples, lorſqu'au lieu d'en être les peres & les protecteurs, ils en deviennent les oppreſſeurs & les tyrans.

A Saül ſuccéda Iſboſeth pendant quelque temps, ſur une partie de ſon *royaume*,

& à la mort d'Isboseth, David réunit tout Israël. A David succéda Salomon, après la mort duquel le *royaume* fut partagé; dix tribus suivirent Jéroboam, car le fils de Salomon ne régna que sur Benjamin & Juda; alors se formerent deux *royaumes*, celui de Juda & celui d'Israël; le dernier dura 253 ans, sous dix-neuf rois, qui tous moururent dans l'impiété ou dans le crime.

Le *royaume de Juda* eut aussi dix-neuf rois, depuis Roboam jusqu'à Sédécias, sous le regne duquel Jérusalem fut prise par Nabuchodonosor, le temple brûlé, & les habitans emmenés captifs au delà de l'Euphrate. Dans cette longue suite de rois, il ne s'en trouve que trois, David, Ezéchias & Josias, qui n'aient pas été idolâtres, ou du moins fauteurs de l'idolâtrie. *Ecclés. xljx. 5.*

Après le retour de la captivité, qui dura 70 ans, les Juifs rentrerent dans l'aristocratie, & vécurent sous la domination des Perses, jusqu'au regne d'Alexandre le Grand, l'an du monde 3672; après sa mort la Judée passa sous l'autorité des rois d'Egypte, ensuite sous celle des rois de Syrie, jusqu'à ce qu'Antiochus Epiphane, ayant forcé les Juifs de prendre les armes pour leur défense, la famille des Asmonéens s'éleva & remit les Juifs en liberté.

D'abord ceux de cette famille ne prirent que le nom de princes, que porterent cinq d'entr'eux, Mathatias, Juda Machabée, Jonathas, Simon & Hircan; mais Aristobule prit le titre de *roi*, qu'il transmit à cinq de ses successeurs, Alexandre, Jannée, Salomé sa femme, Hircan, Aristobule & Antigone. Ensuite Hérode s'empara du *royaume*, & le conserva sous l'autorité de Rome; après sa mort, la Judée fut gouvernée sous le nom d'*Ethnarchie*, par ses trois fils, Archélaüs, Hérode Antepas & Philippe. Enfin, elle fut réduite en province Romaine. (*D. J.*)

Royaume du monde, (*Hist. anc.*) on compte ordinairement vingt-quatre *royaumes* célebres jusqu'à la naissance de Jesus-Christ. Les voici:

Le premier *royaume* est celui de Babylone, que Nemrod fonda 146 ans après le déluge, l'an 1802 du monde, & 2233 avant Jesus-Christ. Nemrod y joignit l'Assyrie; mais on ne connoît pas ses successeurs, & l'écriture laisse assez voir que tous ces vastes pays qui ont formé l'empire d'Assyrie, appartenoient à différens maîtres au temps d'Abraham.

Le second *royaume* est celui d'Egypte, que Mesraïm fonda l'an 1847 du monde, 2188 ans avant l'ere chrétienne. On apprend de Constantin Manassés, que ce *royaume* a été de 1633 ans; intervalle qu'on trouve depuis Mesraïm jusqu'à la conquête d'Egypte par Cambyses, roi des Perses, l'an du monde 3510, 525 ans avant Jesus-Christ.

Le troisieme *royaume* est celui de Sicyone, ville de Péloponnese. C'est le premier *royaume* de l'Europe dont on connoisse un peu les rois. Jusqu'en Grece même, tout ce qui étoit plus ancien qu'Inachus, premier roi d'Argos, passoit communément pour inconnu. On fixe le commencement de ce *royaume* à l'an 1871 du monde, 2164 ans avant Jesus-Christ. On dit qu'Egialée en fut le premier roi, & Zeuxippe le dernier; que ce *royaume* dura 959 ans; qu'ensuite les prêtres de Jupiter Carnien gouvernerent successivement pendant 33 ans; & que Charideme ayant pris la fuite l'an 2863 du monde, Sicyone resta sous la dépendance des rois de Mycenes. Suivant ce systême de Castor, le *royaume* de Sicyone finit l'an 2830 du monde, 1205 ans avant Jesus-Christ.

Le quatrieme *royaume* est celui d'Argos, ville du Péloponnese, qui fut fondée par Inachus l'an 2177 du monde, 1858 avant Jesus-Christ. Il dura 382 ans sous neuf rois, dont le dernier fut Sthélénus. L'an du monde 2559, & avant Jesus-Christ 1476, Danaüs venu d'Egypte, commença une nouvelle dynastie, qui ne subsista que sous cinq rois pendant 163 ans. Acrisius, le dernier de ces rois, fut tué l'an 2690 du monde, 1345 ans avant Jesus-Christ. Il y eut ensuite divers petits rois à Argos, & dans les villes des environs qui avoient composé le *royaume* d'Argos; mais ce fut le roi de Mycenes qui eut la principale autorité.

Le cinquieme *royaume* est celui d'Athenes, qui fut fondé l'an 2477 du monde, 1558 ans avant Jesus-Christ par Cécrops, qui ne laissa point d'héritier. Les seize rois qui lui

succéderent furent presque tous de différentes familles. Codrus, le dernier de tous, fut tué l'an 2943 du monde, 1092 ans avant Jesus-Christ. Quoiqu'il laissât des enfans, on abolit la monarchie qui avoit subsisté pendant 487 ans, & l'état fut gouverné par des archontes perpétuels ; ce qui eut lieu pendant 316 ans, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 3283 du monde, 752 ans avant Jesus-Christ. Cette année on régla que les archontes seroient renouvellés tous les dix ans. Il y en eut sept qui gouvernerent pendant 68 ans. Enfin, l'an 3351 du monde, 684 ans avant Jesus-Christ, 874 depuis la fondation du *royaume*, on commença à ne faire que des archontes annuels, ce qui a subsisté jusqu'à ce que la ville d'Athenes perdit sa liberté.

Le sixieme *royaume* est celui de Troye, ville de Phrygie en Asie. Il fut fondé l'an 2555 du monde, 1480 avant Jesus Christ, par Dardanus venu de l'isle de Crete, & dura 296 ans sous six rois, dont le dernier fut Priam, si célebre par le nombre de ses enfans, & par le chagrin qu'il eut de les voir tous périr. Le *royaume* de Troye fut détruit par les Grecs l'an 2851 du monde, 1184 avant Jesus-Christ. Astyanax, fils d'Hector & petit-fils de Priam, y régna depuis, mais non avec la gloire & la puissance de ses ancêtres ; & on ne sait rien de ses successeurs.

Le septieme *royaume* est celui de Mycenes, ville du Péloponnese, qui fut fondé par Persée l'an 2722 du monde, 1313 avant Jesus-Christ, & qui fut détruit par les descendans d'Hercule l'an 2906 du monde, 1129 avant Jesus-Christ, après avoir subsisté 186 ans. Atrée & Agamemnon, rois de Mycenes, sont très-célebres ; le dernier commandoit avec une autorité absolue l'armée des Grecs qui fit le siege de Troye, parce qu'il étoit le plus puissant de tous les rois Grecs, & que presque tout le Péloponnese & une partie de la Grece propre lui étoient soumis.

Le huitieme *royaume* est celui des Latins en Italie, fondé l'an 2705 du monde, 1330 avant Jesus-Christ par Picus, fils de Saturne, auquel succéda son fils Faunus, puis Latinus, vaincu par Enée, dont le seizieme successeur fut Numitor que Romulus mit sur le trône peu avant que de bâtir Rome.

Le neuvieme *royaume* est celui de Tyr, qui, à le faire commencer au temps où Josephe prétend que la ville de Tyr fut bâtie, fut fondé l'an 2783 du monde, 1252 avant Jesus-Christ. Il est certain que cet historien se trompe pour le temps de la fondation de cette ville célebre, puisqu'Io, qui fut enlevée par des Tyriens, est bien plus ancienne, & que de son temps Tyr faisoit déjà un grand commerce. Il fait venir le *royaume* de Tyr l'an 3187 du monde, 848 avant Jesus-Christ.

Le dixieme *royaume* fut celui d'Assyrie, fondé l'an 2806 du monde, 1229 avant Jesus-Christ, par Sémiramis. On ne connoît aucun de ses successeurs jusqu'à Phul, après la mort de qui Babylone fut détachée de cet état l'an 3288 du monde, 747 avant Jesus-Christ, pour former un nouveau *royaume*. Celui d'Assyrie subsista avec beaucoup d'éclat jusqu'à l'an 3409 du monde, 626 ans avant Jesus-Christ.

L'onzieme *royaume* est celui de Lydie, au moins à prendre son commencement au temps où il est connu. Il y eut des rois de Lydie, comme le dit Hérodote, avant Argon ; mais celui-ci est le premier de la famille d'Hercule. Il commença à régner l'an 2817 du monde, 1218 avant Jesus-Christ. Après sa famille, qui régna 505 ans, Gygès commença une nouvelle dynastie l'an 3322 du monde, 713 avant Jesus-Christ ; & Crésus, le dernier de ses descendans, fut défait & pris par Cyrus, roi des Perses, l'an 3491 du monde, 544 ans avant Jesus-Christ.

Le douzieme *royaume* est celui des descendans d'Hercule à Corinthe, lorsqu'Aletes se rendit maître de cette ville l'an 2905 du monde, & 1130 avant Jesus-Christ. Ce royaume subsista 323 ans, & fut ensuite gouverné par des magistrats appellés *prytanés* ; mais l'an 3377 du monde, 658 avant Jesus-Christ, Cypsele s'empara de l'autorité souveraine, & après lui son fils Périander, qui ne mourut que l'an 3451 du monde, 584 avant Jesus-Christ.

Le treizieme *royaume* est celui des descendans d'Hercule à Lacédémone ou Sparte. Il fut fondé la même année que celui de

Corinthe par Ariftomede, qui laiffa deux enfans, nommés *Euryfthene* & *Proclès*, entre qui l'autorité royale fut partagée, ce qui eut lieu auffi pour leurs defcendans.

Le *royaume* des Hébreux commença l'an du monde 2940, 1095 avant Jefus-Chrift, par Saül, qui eut pour fucceffeur David, puis Salomon; après lequel ce *royaume* fut partagé en deux fouverainetés; l'une appellée le *royaume de Juda*, qui eut pour premier roi Roboam, & pour dernier roi Sédécias, vaincu par Nabuchodonofor, roi de Babylone, l'an 3447 du monde, & 588 avant Jefus-Chrift; & l'autre le *royaume d'Ifraël*, dont Jéroboam fut le premier roi, & Ofée le dernier qui fut détrôné par Salmanazar, roi d'Affyrie, l'an 3314 du monde, & 721 avant Jefus-Chrift.

Le quatorzieme *royamme* a été celui de Damas, qui fut fondé l'an 2991 du monde, 1044 avant Jefus-Chrift, par Rafin, Reftin ou Réfon, général des troupes d'Adar-Efer, ou Hadadézer, ou Hadarhézer, lorfqu'il vit fon maître défait par David. Ses fucceffeurs furent prefque toujours en guerre avec les rois d'Ifraël: il n'y eut que le dernier, nommé auffi *Rafin* ou *Retfin*, qui s'allia avec Phacée pour faire le fiege de Jérufalem, qu'il fut contraint de lever. Il fut défait & tué, & fon *royaume* détruit par Téglatphalafar, Tiglath-Pilnéféer, Tiglath-Piléfer ou Tiglath-Péléfer, roi d'Affyrie, l'an 3295 du monde, 740 avant Jefus-Chrift.

Le quinzieme *royaume* a été celui de Macédoine, commencé par Caranus, l'un des defcendans d'Hercule, l'an du monde 3221, & 814 avant Jefus-Chrift. Il a duré 490 ans jufqu'à la mort d'Alexandre le Grand, qui établit la monarchie des Grecs, & qui mourut l'an 3710 du monde, & 325 avant Jefus-Chrift.

Le feizieme *royaume* a été celui des Romains, qui commença l'année de la fondation de Rome, la 3282 du monde, & 753 avant la naiffance de Jefus-Chrift. Romulus en fut le premier roi, & Tarquin le fuperbe le feptieme & le dernier, qui fut chaffé l'an du monde 3526, de la fondatton de Rome le 245, & 509 avant Jefus-Chrift.

Le dix-feptieme *royaume* eft celui de Babylone, qui fut fondé l'an 3288 du monde, 747 avant Jefus-Chrift, par Nabonaffar. Il ne dura que 67 ans fous dix rois, & il fut réuni au *royaume* d'Affyrie, dont il avoit été détaché l'an 3355 du monde, 680 avant Jefus-Chrift.

Le dix-huitieme *royaume* eft celui des Medes, qui fut fondé l'an 3326 du monde, 729 avant Jefus-Chrift, par Déjocès, & que Cyrus détruifit l'an 3476 du monde, 559 avant Jefus-Chrift. Ce *royaume* eft célebre dans l'hiftoire; il y en a qui fe conformant à Ctéfias, le font commencer bien plutôt.

Le dix-neuvieme *royaume* eft celui des Chaldéens, qui fut fondé par Nabopolaffur ou Nabuchodonofor premier, l'an 3410 du monde, 625 avant Jefus-Chrift. On y compte cinq rois, qui régnerent 87 ans. Le dernier eft Nabonnade ou Darius le Mede, qui fut défait par Cyrus l'an 3497 du monde, 538 avant Jefus-Chrift.

Le vingtieme *royaume* eft celui des Perfes, qui paffa d'Archaménidès & de Cambyfes à Cyrus l'an du monde 3476, & 559 avant Jefus-Chrift, & dura jufqu'à Darius, qui fut tué l'an du monde 3705, & 317 avant Jefus-Chrift.

Le vingt-unieme *royaume*, & le fecond de Macédoine, fondé par Antipater, qui ufurpa la couronne après la mort d'Alexandre le Grand, & qui la laiffa à fon fils Caffander, l'an du monde 3718, & 317 avant Jefus-Chrift. Ce *royaume* fut éteint dans Perfée, qui fut vaincu par les Romains l'an du monde 3867, & le 168 avant Jefus-Chrift.

Le vingt-deuxieme *royaume* eft celui d'Egypte, commencé par Ptolomée, fils de Lagus, l'un des fucceffeurs d'Alexandre le Grand, l'an du monde 3712, & 323 avant Jefus-Chrift. Il dura jufqu'à la reine Cléopatre II, maîtreffe de Marc-Antoine, qui fe donna la mort après la bataille d'Actium, l'an du monde 4005, & le 30 avant Jefus-Chrift.

Le vingt-troifieme *royaume* a été celui de Syrie, dont le premier roi fut Séleucus Nicator, l'un des chefs fucceffeurs d'Alexandre, l'an du monde 3723, & 312 avant Jefus-Chrift. Il dura jufqu'à Antiochus l'afiatique, fils d'Antiochus le pieux & de

Sélene. Ce prince en fut privé par Pompée, l'an du monde 3970, & 65 avant Jesus-Christ.

Le vingt-quatrieme *royaume* a été celui de Pergame dans la grande Phrygie, qui commença l'an du monde 3752, & 283 avant Jesus-Christ, par l'eunuque Philétere, & dura jusqu'à Attale III, surnommé *Philométor*. Celui-ci mourant sans enfans l'an du monde 3902, & 133 avant Jesus-Christ, institua le peuple Romain pour héritier & successeur de sa couronne.

Nous ne parlerons point ici des *royaumes* du Bosphore, du Pont en Asie, de Cappadoce, de Bithynie, d'Arménie, des Bactriens, des Indiens, des Scythes ou Messagetes, & autres semblables, parce qu'on ne connoît point l'établissement de ces monarchies, ni la succession de leurs rois. (*D. J.*)

ROYAUMES DU MONDE, (*Hist. mod.*) les *royaumes* célebres qui sont établis dans le monde depuis la naissance de Jesus-Christ sont un point d'histoire trop étendu pour entrer dans ce détail ; c'est assez de dire que tous les états nommés *royaumes* en Asie, en Europe, en Afrique & en Amérique ont éprouvé différentes révolutions dans ce long intervalle de temps.

Ainsi dans l'ancien *royaume* de la Chine, les Tartares se rendirent maîtres de ce vaste empire l'an 1279 ; les Chinois les en chasserent l'an 1369 ; mais en 1644, les Tartares soumirent de nouveau l'empire de la Chine. Alors Xunchi en fut déclaré roi, & c'est un de ses descendans qui le gouverne aujourd'hui.

Le Japon n'obéit qu'à un seul souverain depuis l'an 1550, & le dairo ou chef de la religion n'a plus en partage que de vaines marques de son ancienne autorité.

L'Inde contient plusieurs *royaumes*, dont l'histoire n'est point connue. On dit que les mogols sortis de la Tartarie établirent l'empire de ce nom vers l'an 1401, & que ce fut un fils de Tamerlan qui en fut le premier empereur. Le plus puissant des *royaumes* de l'Inde au delà du golfe est celui de Siam, de qui la plupart des autres sont tributaires. Dans la presqu'isle de l'Inde au deçà du golfe sont les *royaumes* d'Orixa, de Golconde, de Narsingue, de Décan, de Balaguate, de Bisnagar, *&c.*, qui obéissent à divers souverains, & qui changent souvent de maîtres. L'histoire de tous ces divers états est ensevelie dans l'oubli jusqu'au temps que les Portugais, succédés par les Hollandois, se sont établis dans l'Inde.

La Perse obéit aux sophis depuis l'an 1500 de Jesus-Christ ; mais ces sophis ont été différens conquérans, qui tour-à-tour ont usurpé & ravagé ce vaste pays.

L'Arabie reçut la loi de Mahomet vers l'an 625 ; depuis ce temps-là, les Arabes mahométans se nommerent *Sarasins*, & eurent des rois puissans, qui néanmoins furent soumis par les Turcs, & par les sophis dans le xij^{e}. siecle.

La Turquie en Asie comprend le Curdistan, l'Yerac, le Diarbek, la Sourie, l'Anatolie, l'Arménie & la Georgie, qui répondent à peu près à ce que les anciens appelloient la *Babylonie*, la *Mésopotamie*, la *Syrie*, l'*Asie mineure*, la *Colchide*, &c. Othoman vers l'an 1300 commença cet empire, & l'augmenta par ses conquêtes. L'empire de Trébisonde, établi par Alexis Comnene en 1204, passa dans les mains de Mahomet II, l'an 1461.

La Turquie en Europe est divisée par le Danube en méridionale & septentrionale. Le grand-seigneur est le maître de la méridionale, & les trois principautés de la septentrionale sont ses tributaires.

Je ne parcourrai point les *royaumes* de l'Europe, parce que chacun d'eux a son article séparé dans ce dictionnaire.

Les principales parties de l'Afrique sont l'Egypte, l'Abyssinie, le Monomotapa, le Congo, la Guinée, la Nigritie, le Bilédulgérid & la Barbarie. L'histoire de tous ces pays & de leurs états nous est inconnue.

Nous ne sommes pas mieux instruits des anciens *royaumes* qui ont subsisté en Amérique jusqu'à la découverte de cette partie du monde, où les puissances maritimes ont aujourd'hui établi leur domination. (*D. J.*)

ROYAUTÉ, s. f. (*Gram.*) dignité du roi. Les Grecs & les Romains autrefois, aujourd'hui tous les peuples républicains sont ennemis de la *royauté*. La *royauté* n'est

pas un métier de fainéant; elle consiste toute dans l'action.

ROYAULTÉS, (*Hist. mod.*) signifie en Angleterre les *droits du roi;* on les appelle autrement les *prérogatives du roi* ou *regalia. Voyez* PRÉROGATIVE & *REGALIA.*

Il y a quelques-uns de ces droits que le roi peut accorder à des particuliers; d'autres qui sont inséparables de la couronne. *Voyez* ROI, ACCORDER, &c.

ROYAUX, DROITS, *regalia*, (*Hist. mod.*) *voyez* RÉGALIENS.

Droits royaux d'une église se dit des droits & privileges dont jouissent les églises cathédrales, ou autres par concession des rois. *Voyez* ÉGLISE, CATHÉDRALE, &c.

Regalia se prend aussi quelquefois pour le patrimoine de l'Eglise, comme *regalia sancti Petri*, & singuliérement pour les terres ou héritages qui lui ont été donnés par des rois. Quelques-uns veulent même que ce soit de là qu'est venu l'usage de la régale; car, dit Ducange, on appelloit des *héritages en régale* les biens qui étoient venus aux églises par la concession & libéralité des rois. D'où vient qu'à la mort des évêques, les rois s'en remettoient en possession jusqu'à ce que le nouveau titulaire eût reçu l'investiture. C'est ce qui se pratiquoit en Angleterre, où Guillaume le conquérant & plusieurs de ses successeurs ne se hâterent pas de donner l'investiture aux nouveaux évêques, comme il paroît par les plaintes de plusieurs prélats de leur temps.

Regalia dans quelques auteurs se prend aussi pour l'hommage & le serment de fidélité que l'évêque fait au roi lors de son investiture. *Voyez* HOMMAGE & ÉVEQUE, *voyez aussi* INVESTITURE.

ROYE, (*Géogr. mod.*) on croit que c'est *Rodrina*, & en Latin du moyen âge, *Rauga*, ville de France en Picardie, au pays appellé *Santerre*, capitale d'un bailliage de même nom, sur l'Arve, entre Nesle & Noyon, & Montdidier. Cette ville, que quelques-uns prennent avec assez peu de vraisemblance pour l'ancienne *Rhodium* de la Gaule belgique, fut érigée en prévôté, & unie au domaine en 1371, par le roi Charles V. Aujourd'hui c'est un gouvernement de place du gouvernement militaire de Picardie. Il y a trois paroisses, une collégiale, un college & un hôpital. *Long.* 20, 28; *lat.* 49, 42. (*)

Popaincourt, (Jean de) premier président au parlement de Paris, étoit de *Roye*, & préféra l'étude des belles-lettres à celle des armes. Il fut reçu premier président de la premiere cour supérieure du royaume en 1400, & mourut en 1403.

On voit près de Roye une piece de terre que l'on prétend avoir été un camp de César, & qui porte le nom de *vieux catil*, par corruption de vieux château.

ROYENA, (*Botan.*) genre de plante, ainsi nommé par Linnœus, en l'honneur de M. Van-Royen, professeur à Leyde. Le calice de la fleur est composé d'une seule feuille permanante, légérement découpée en cinq segmens obtus à l'extrêmité. La fleur est monopétale, formée d'un tuyau qui est de la longueur du calice, évasé dans ses bords, & divisé en cinq segmens ovoïdes & recourbés. Les étamines sont dix filets très-courts qui naissent sur la fleur. Les bossettes sont doubles, oblongues, pointues, droites, & de la longueur du tuyau de la fleur. Le germe du pistil est délié, de forme ovale, partagé en deux stiles, un peu plus long que les étamines. Les stygma sont simples. Le fruit est une capsule ovoïde, composée de quatre battans, & sillonnée de quatre raies profondes; il contient une seule loge, dans laquelle sont renfermées quatre noix oblongues, trian-

(*) Cette ville a essuyé onze sieges, dont le dernier est en 1653: elle fut brûlée sous Charles V par les ducs de la Marche & de Bretagne en 1373, & sous Louis XI en 1475. Trois pestes considérables l'ont désolée en 1636, 1668, 1669.

Roye fut réunie à la couronne avec le Vermandois par Philippe-Auguste en 1185: depuis ce temps, elle a toujours relevé du roi: les habitans ne payoient point de droits seigneuriaux pour les biens situés dans la ville, fauxbourg & banlieue, en vertu de l'article 91 de leur coutume.

En réparant le chemin de *Roye* à Montdidier en 1761, on a trouvé quatre grands squelettes dans deux cercueils de bois, cloués avec des clous de bandes de roues; un de ces squelettes avoit un grand collier pendant jusqu'à la ceinture, fait d'anneaux de fer, couverts d'un fil de laiton, & un pot en forme d'urne avec une lampe de verre; les trois autres avoient un pot sur la tête. (*C*)

gulaires, couvertes de leurs coëffes. Cette plante a été décrite dans le *Paradisus batavus*, sous le nom d'une espece de pistachier sauvage, espece de staphilodendron. *Hort. Amstel. vol. I. page 187.* Herman. *parad. bat. p. 232.* Linn. *gen. plant. p. 193.* (*D. J.*)

R U

RU, s. m. canal d'un petit ruisseau. La justice de saint Germain-des-Prez à Paris, dit le *Dict. de Trév.* s'étend le long de l'eau depuis l'abrevoir Mâcon vers le pont saint Michel, jusqu'au *ru* de Sevre vers saint Cloud. La rue de Bievre à Paris s'appelloit autrefois *port* de Bievre, de la riviere de Bievre ou des Gobelins qui y passoit avant qu'on eût détourné son cours hors de la ville.

RUADE, s. f. (*Manege.*) action du chaval, lorsque baissant la tête & levant le derriere, il alonge subitement les deux jambes de derriere & les jette, pour ainsi dire, en l'air. Ce n'est pas un bon signe lorsqu'un cheval va à bonds, à *ruades* & à pétarades. On dit détacher, alonger, tirer, séparer une *ruade*.

RUAGE, s. m. (*Jurisprud.*) terme qui se trouve dans la coutume de Cambray, *tit. 11, art. 2.* & que Desjaunaux explique comme signifiant *usage*. Voyez *aussi le glossaire de* M. de Lauriere. (*A*)

RUB, s. m. (*Commerce.*) poids d'Italie, particuliérement en usage dans les lieux situés sur la riviere de Gênes. A Oneille les huiles d'olives se vendent en barrils de sept rubs & demi, qui pesent ensemble autant que la millerolle de Provence, qui revient à soixante-six pintes mesure de Paris, qui en font cent mesure d'Amsterdam. *Voyez* MILLEROLLE. *Dict. de Com. & de Trév.*

RUBAN D'EAU, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *sparganium*, genre de plante dont la fleur n'a point de pétales; elle est composée de plusieurs étamines & stéril. Les embryons naissent par petits tas séparément des fleurs, & deviennent dans la suite des capsules ou des noyaux qui ont une ou deux loges, & qui renferment ordinairement une amande farineuse : ces noyaux sont adhérens à la couche, & réunis de façon qu'ils forment une espece de tête. Tournefort, *inst. rei. herb. Voyez* PLANTE.

RUBAN, (*Insectol.*) nom d'un ver du corps humain, ainsi dit à cause de sa longueur, & de sa figure plate; on l'appelle aussi *ver plat. Voyez* le traité que Spigelius en a fait, sous le nom Latin *tænia*, qu'on a francisé; c'est pourquoi nous en parlerons plus au long au *mot* TÆNIA.

RUBAN, (*Conchyl.*) on appelle ainsi toute bandelette très-étroite qui se distingue sur la superficie d'une coquille. (*D. J.*)

RUBAN, s. m. (*Archit.*) ornement qui imite un *ruban* tortillé sur les baguettes & les rudentures, & qu'on taille de bas-relief, ou évuidé. (*D. J.*)

RUBAN, (*Cirier.*) est la cire réduite en petits filets plats & larges, environ d'une ligne & demie. *Voyez mettre en* RUBAN, *& l'article* BLANCHIR.

RUBAN, *mettre en étrier*, c'est l'action de partager la cire en petites bandelettes large d'une ligne & demie, en la faisant passer par une greloir au sortir de la cuve, *voyez* GRELOIR & CUVE, & congeler dans l'eau où le cylindre toujours en mouvement la conduit à mesure qu'elle tombe. *Voyez* CYLINDRE, *& l'article* BLANCHIR.

RUBAN *ou* NONPAREILLE, (*Ecriture.*) ce sont des padous de soie rouge ou bleue propre à attacher les feuilles de papier les unes avec les autres, & donner à l'ouvrage un ornement extérieur. Dans le barreau, on les appelle *liasses*; ils sont de parchemins. *Voyez* NONPAREILLE.

RUBAN *à perruque*, (*Perruquier.*) est un tissu de filoselle que les perruquiers placent autour d'une perruque pour en fortifier les bords en dedans de la coëffe. Ils en appliquent encore un autre plus large, depuis le toupet ou front jusqu'à la nuque du cou en passant par le sommet de la tête, celui-ci se pose entre la coëffe & les tresses de cheveux. Le premier se nomme *ruban de tour*, & l'autre *ruban de plaque*.

RUBAN *des canons des Missels*, (*Reliûre.*) les relieurs mettent à chaque feuillet du canon des missels un *ruban* plié, collé contre le feuillet avec un morceau de papier pour le soutenir. Ce *ruban* sert au prêtre à lever facilement

facilement le feuillet, & le tourner avec les doigts qu'il a en liberté.

Ruban, s. m. (*Rubanier.*) tissu très-mince qui sert à plusieurs usages, selon les matieres dont il est composé.

Il y a des *rubans* de toutes sortes de matieres, d'or, d'argent, de soie, de fleuret, de laine, de fil, *&c.*; on en fait de plusieurs largeurs, de larges, d'étroits, de demi-larges. On en fabrique de façonnés, d'unis, à deux endroits, à un envers; de gauffrés, à réseau, de doubles en lisse & de simples, & dans toutes sortes de goûts & de desseins, tels qu'on les commande aux ouvriers.

Les *rubans* d'or, d'argent, de soie, *&c.* servent aux ornemens des femmes; ceux de capiton, qu'on appelle *padous*, servent aux tailleurs, couturieres, *&c.*, & les *rubans* de laine & de fil sont employés par les tapissiers, *&c.*

Les *rubans* se tissent avec la navette sur le métier; savoir, ceux qui sont façonnés, à la façon des étoffes d'or, d'argent & de soie, & ceux qui sont unis, de même que les tisserands fabriquent la toile, à moins qu'ils ne soient à doubles lisses.

Les *rubans* de soie pure ne vont point à la teinture après qu'ils ont été fabriqués, mais on les tisse avec des soies toutes teintes.

Quoique la rubanerie soit beaucoup tombée en France, il ne laisse pas que de s'y faire une grande consommation de *rubans*, & on en fait des envois considérables dans les pays étrangers. Les *rubans* de soie unis se fabriquent dans plusieurs villes de France; mais ce n'est guere qu'à Paris qu'on fait des *rubans* façonnés.

Ruban *gauffré*, (*Arts & métiers.*) *ruban* sur lequel on imprime par l'art certains ornemens de fleurs, d'oiseaux, de ramages ou de grotesque. On donnoit autrefois ces ornemens avec des fers ou des plaques d'acier gravés; mais un maître tissutier rubanier inventa à Paris sur la fin du dernier siecle une machine tout autrement ingénieuse pour gauffrer les *rubans*. En voici l'histoire.

La mode des *rubans gauffrés* ayant commencé à s'établir vers l'an 1680, & la nouveauté leur donnant un grand cours, un nommé *Chandelier*, lassé d'être obligé de gauffrer ses *rubans* en y appliquant successivement, comme ses confreres, plusieurs plaques d'acier gravées de divers ornemens de fleurs, d'oiseaux & de grotesque, ainsi qu'il se pratique pour la gauffrure des étoffes, imagina une espece de laminoir assez semblable à celui dont on se sert à la monnoie pour applatir les lames des métaux, mais beaucoup plus simple.

Deux cylindres d'acier en faisoient les principales pieces: ces cylindres sur lesquels étoient gravées les figures dont il vouloit imprimer son ouvrage, étoient posés l'un sur l'autre entre deux autres pieces de fer plat d'un pied & demi de hauteur, placées perpendiculairement, & attachée sur une espece de banc de bois très-fort & très-pesant, qui soutenoit toute la machine.

Chaque cylindre qui tournoit sur les tourillons avoit à l'une de ses extrêmités tous deux du même côté une roue à dents, qui s'engrenant l'un dans l'autre, se communiquoient le mouvement par le moyen d'une forte manivelle attachée à l'une des deux.

Cette machine ainsi préparée, lorsque l'ouvrier vouloit s'en servir, il mettoit au feu ses cylindres pour leur donner la chaleur convenable; & plaçant ensuite son *ruban* dans le peu d'espace qui restoit entr'eux, qu'il resserroit encore par le moyen d'une vis qui pressoit celui de dessus, il tiroit le *ruban* de l'autre côté; & faisant tourner les cylindres avec la manivelle, une piece entiere de *ruban* recevoit la gauffrure en moins de temps que les autres ouvriers n'en employoient pour une seule aune. Le génie & l'invention de ce rubanier eurent leur récompense: les *rubans gauffrés* firent sa fortune. (*D. J.*)

Ruban *de satin*, (*Rubanerie.*) on appelle *ruban de satin* celui qui est fabriqué à la maniere de satin. Il y en a de simples & d'autres à double endroit.

Ruban, *terme de blason*, c'est la huitieme partie d'une bande. *Voyez l'article* Bande. Il est porté un peu coupé des lignes extérieures de l'écusson.

RUBANIER, s. m. (*Rubanerie.*) celui qui fait des rubans; il y a à Paris une communauté de maîtres *rubaniers*, qui pren-

nent la qualité de *tissutiers-rubaniers* de la ville & fauxbourgs de Paris. Ce sont ces fabricans qu'on appelle aussi *ouvriers de la petite navette*, pour les distinguer des marchands ouvriers en draps d'or, d'argent & de soie, qu'on nomme *ouvriers de la grande navette*; ce sont, dis-je, les fabricans de la petite navette, qui font toutes sortes de rubans & galons d'or, d'argent, de soie, de franges, frangeons, crépines, molets, padous, *&c.*, & tous autres ouvrages dépendans de la *rubanerie*. *Dict. de Savary.* (*D. J.*)

RUBARBE, *rhabarbarum*, genre de plante à fleurs monopétales, en forme de cloche & profondément découpée. Le pistil sort du fond de cette fleur, & il renferme une semence triangulaire, qui, étant mûre, adhere à une capsule, de façon qu'il n'est pas possible de l'en séparer; cette capsule a la même forme que le fruit. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

RUBBE *ou* RUBBY, s. m. (*Commerce.*) en Italien *rubbia*, est une mesure des liquides dont on se sert à Rome: il faut treize *rubbes* & demi pour faire la brante, qui est de 96 bocals, en sorte que chaque *rubbe* est d'environ sept bocals & demi. *Voyez* BOCAL.

RUBBE, (*Commerce.*) est aussi un poids de vingt-cinq livres, que les Italiens appellent indifféremment, *rubis* & *rubbia*.

RUBBE est encore la mesure dont on se sert à Livourne pour les grains. Dix *rubbes* trois quarts font le last d'Amsterdam. *Voyez* LAST. *Dictionnaire de Commerce & de Trévoux.*

RUBEÆ-PROMONTORIUM; (*Géog. anc.*) Promontoire que Pline, *l. IV, c. xiij*, met à l'extrêmité septentrionale de l'Europe. Mercator croit que c'est le cap de Livonie, appellé *Dagerort*; Bécan le prend pour le cap septentrional de la Scandinavie, nommé aujourd'hui *Wardhuis*; mais il y a beaucoup plus d'apparence que *Rubeæ-Promontorium* est le cap le plus septentrional de la Norwege, connu présentement sous le nom de *Nort-cap*: c'est le sentiment d'Ortelius, & du P. Hardouin. (*D. J.*)

RUBÉFIANS, adj. médicamens qui ont la vertu de rougir la peau. Tels sont les sinapismes. On s'en sert pour attirer l'humeur goutteuse sur une partie, & la rappeller de l'intérieur à l'extérieur. Le bain de pieds dans de la lessive très-chaude, est un remede *rubéfiant*. La poudre de graine de moutarde dans le vinaigre rougit la peau, & la dispose à inflammation. (*Y*)

RUBÉLINE, *voyez* GORGE-ROUGE.

RUBÉOLE, *rubeola*, s. f. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante à fleurs monopétales en forme d'entonnoir divisées en quatre parties ou légérement découpées. Le calice de ces fleurs est ou simple ou double: celles qui ont un calice double sont stériles, & le calice simple des autres fleurs devient dans la suite un fruit composé de deux semences. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

RUBETE, *rubeta*, s. f. (*Hist. des Poissons.*) ce mot veut dire un *poison* tiré en partie du suc de la grenouille vénéneuse. Juvenal, *sat.* 1, *vers.* 69 & 70, parle d'une dame Romaine qui mêloit de cette espece de poison au vin qu'elle présentoit à son mari.

*Occurrit matrona potens, quæ molle calenum
Porrectura viro miscet sitiente* rubetam.

(*D. J.*)

RUBI, (*Géogr. anc.*) petite ville d'Italie dans la Pouille. L'itinéraire d'Antonin la met sur la route d'*Equotorium* à *Hydrume*, entre *Canisium* & *Hydrume*, entre *Canusium* & *Budrunte*, à 20 milles de la premiere de ces places & 11 milles de la seconde. C'est de cette ville dont parle Horace, *l. I, sat. 5.*

Inde Rubos *fessi pervenimus. Ut potè longum
Carpentes iter, & factum corruptius imbri.*

« Nous eûmes assez de peine à gagner » *Rubi*, où nous arrivâmes fort fatigués; » car outre que nous avions fait une grande » traite, la pluie avoit extrêmement gâté » les chemins. » La journée d'Horace avoit été de 20 milles pour se rendre à *Rubi*. Il croissoit particuliérement dans le territoire de cette ville, une espece de petit osier très-souple & très-délié dont on faisoit des corbeilles. Virgile, Géorg. *l. V, vers.* 256 en a parlé, lorsqu'il a dit; *nunc facilis Rubiâ texatur fiscina virgâ*, (*D. J.*)

RUBICAN, adj. *terme de Maquignon*; couleur de poil d'un cheval, qui a du poil bai alesan ou noir, joint à du poil gris ou blanc, semé sur les flancs de maniere que ce gris ou blanc ne domine pas; on dit également cheval *rubican*, & poil *rubican*. (*D. J.*)

RUBICELLE *ou* RUBACELLE, s. m. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques naturalistes à une pierre précieuse, dont la couleur tient un milieu entre l'hyacinte & le rubis spinel. *Voyez* RUBIS. De Boot dit que cette pierre ressemble souvent aux grenats de Bohême.

RUBICON, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie dans la Romagne, aux confins de la Gaule Cisalpine, qu'il séparoit de l'Italie, comme nous l'apprennent Cicéron, *Philipp. VI, c. iij*, & Lucain, *l. I, v. 213*. Le premier dit : *Flumen Rubiconem, cui finis est Galliæ*, & le second en parle en ces termes :

Fonte cadit modico, parvisque impellitur undis
Puniceus Rubico, *quum fervida canduit æstas:*
Perque imas serpit valles, & Gallica certus
Limes ab Ausonis disterminat arva colonis.

Cette riviere, que l'on nomme aujourd'hui *Pisatello*, selon Léander, est petite, mais très-fameuse dans l'histoire. Il n'étoit pas permis aux soldats, & moins encore à leurs chefs, au retour d'une expédition militaire, de passer cette riviere avec leurs armes, sans le consentement du sénat & du peuple Romain; autrement ils étoient tenus pour ennemis de la république, comme le porte l'inscription qui étoit à la tête du pont de cette riviere, & que l'on a trouvée enterrée sur le bord de cette même riviere.

Le cardinal Bivarola, légat alors de la Romagne, fit dresser au même endroit le marbre sur lequel est cette inscription : voici ce qu'elle porte : *Jussu mandatuve* P. R. *Cos. Imp. Trib. Mil. Tiron. Commiliton. Arma quisquis es manipulariæve centurio, turmæve legionariæ, hîc sistito, vexillum sinito, arma deponito, nec citra hunc amnem signa, ductum exercitum commeatumve, traducito. Si quis ergo hujusce jussionis adversus præcepta ierit, feceritve, adjudicatus esto hostis P. R. ac si contra patriam arma tulerit, penatesque ex sacris penetralibus asportaverit S. P. Q. R. sanctio plebesciti. S. ve consulti ultra hos fines arma ac signa proferre liceat nemini.*

Malgré le dessein que César avoit conçu d'asservir sa patrie; quand il se vit, à son retour des Gaules, au bord du *Rubicon*, avec son armée, dit Suétone, il hésita quelque temps, s'il le passeroit ou non. Il le passa dans la confiance du succès de ses armes, s'empara de l'Umbrie & de l'Etrurie, d'où suivit la guerre civile qui le plaça sur le trône, & la conspiration qui l'en fit tomber. *Voyez* TRIUMVIRAT. (*D. J.*)

RUBIE, s. f. (*Monnoie d'Alger.*) monnoie d'or qui a cours à Alger, & dans tout le royaume qui en porte le nom, aussi-bien que dans ceux de Congo & de Labez. La *rubie* vaut trente-cinq aspres : elle porte le nom du dey d'Alger & quelques lettres Arabiques pour légende. *Savary*. (*D. J.*)

RUBIERA, (*Géog. mod.*) en Latin *Herbaria*; ville d'Italie dans le Modénois, sur la Secchia, à 7 milles de Modene; c'est une forte place, qui est regardée comme la clef du Modénois. *Long. 28, 32; lat. 44, 35.*

Urceus (Antoine), un des savans malheureux du XV^e. siecle, naquit à *Rubiera*, en 1446, & mourut à Bologne, en 1516, âgé de 70 ans. Il fut surnommé *Codrus*, à cause que le prince de Forli le rencontrant un jour, lui dit, *Jupiter Codro se commendat*. De là vint qu'il fit pour lui cette bonne & courte épitaphe, *Codrus eram*, j'étois Codrus.

Cet écrivain vécut pauvrement pendant toute sa vie, ayant une chambre si sombre, que sans le secours d'une lampe, il ne pouvoit étudier que quelques heures de la journée. Etant une fois sorti sans éteindre cette lampe, le feu prit à ses papiers, & les brûla avec tous ses meubles. Désespéré de la perte de ses manuscrits, il proféra des blasphêmes exécrables, & se retira comme un sauvage dans les forêts, où il passa quelque temps. Ensuite revenant à la ville, il se cacha dans la maison d'un menuisier, où il demeura six mois seuls & sans livres; enfin, il reprit insensiblement ses études. Mais Pierius Valérianus prétend qu'il fut tué par des assassins.

Ses ouvrages contiennent des harangues, des lettres & des poésies. Ils ont été impri-

més quatre fois; savoir, d'abord à Boulogne, en 1502, & finalement à Bâle, en 1540, *in-4°.*; c'est la meilleure édition, & elle est précédée de la vie de l'auteur. Le P. Niceron a fait aussi son article dans ses *mémoires des hommes illustres*, *tom. IV.* (*D. J.*)

RUBIGALIA ou *ROBIGALIA*, s. f. pl. (*Histoire anc.*) nom d'une fête qu'on célébroit chez les Romains en l'honneur du dieu *Rubigus* ou de la déesse *Rubigo*, pour demander à ces divinités qu'elles préservassent le bled de la rouille ou nielle. *Voyez* FETE.

Ces fêtes furent instituées par Numa la onzieme année de son regne. Elles se célébroient le septieme jour avant les calendes de mai, qui tombe au 25 d'avril, & qui est le temps où la nielle, appellée en Latin *rubigo*, s'attache au bled. *Voyez* RUBIGO.

Varron fixe la célébration de ces fêtes au temps où le soleil entre dans le 16ᵉ. degré du taureau; mais il paroît que le vrai temps de leur célébration étoit le 18ᵉ. jour avant l'équinoxe, parce que la canicule ou petit chien domine alors, & que cette constellation étoit regardée par les anciens comme mal-faisante.

C'est pour cela qu'on sacrifioit un chien à Rubigo: Ovide dit qu'on sacrifioit les entrailles d'un chien & celles d'une brebis: selon Columelle, on sacrifioit seulement un chien, qui tetoit encore sa mere. Festus semble faire entendre que la victime devoit être rousse.

RUBIGINIS LUCUS, (*Géogr. anc.*) bois sacré que les anciens avoient dédié à la déesse qui présidoit à la rouille des bleds. Ovide parle de ce bois sacré dans ses fastes, *l. IV*, *v.* 707.

Flamen in antiquæ lucum rubiginis *ibat*,
Exta canis flammis, *exta daturus ovis.*

(*D. J.*)

RUBINE D'ANTIMOINE, *voyez* MAGNÉSIE OPALINE.

RUBIS, (*Hist. nat.*) *rubinus*, pierre précieuse, rouge, transparente, qui ne le cede qu'au diamant pour la dureté. On en compte plusieurs especes d'après les teintes plus ou moins foncées, que lon trouve à cette pierre. Le *rubis* oriental ou vrai *rubis* est d'un rouge écarlate ou ponceau, semblable à un charbon allumé, c'est celui qu'on a quelquefois nommé *albandine* ou *almandine*, & peut-être celui que l'on nomme *escarboucle* ou *carbunculus*, quand il est d'une certaine grosseur. Le *rubis* balais, en Latin *balassus* ou *palatius*, est d'un rouge un peu bleuâtre; ce qui le rend un peu cramoisi ou pourpre. Le *rubis spinel* est d'un rouge clair. Le *rubicelle* ou *rubacelle* est d'un rouge tirant un peu sur le jaune; c'est le moins estimé.

Les *rubis* varient pour la figure, l'on en trouve qui sont octahedres, d'autres sont en rhomboïdes dans leur matrice; on en trouve aussi qui sont arrondis & semblables à des cailloux roulés; ces derniers se rencontrent dans le lit de quelques rivieres, ou bien dans le sein de la terre, enveloppés dans un sable rouge, ou dans une terre verte & compacte, qui ressemble à de la serpentine, ou dans une roche rougeâtre. Les *rubis* de Bohême se trouvent dans du quartz & dans du grais.

Les plus beaux *rubis* viennent des Indes orientales; on en trouve dans le royaume de Pégu, dans l'isle de Ceylan, dans l'Inde au royaume de Bisnagar & de Calicut. On dit aussi qu'il s'en rencontre en Bohême, en Silésie, en Hongrie, en Saxe, ainsi que près de Kexholm, en Finlande, & près de Keddil, sur le lac de Ladoga: la question est de savoir si ces *rubis* ont la dureté & l'éclat de ceux d'Orient. Un *rubis* parfait est une pierre très-rare, sur-tout quand il est d'une belle grandeur; quand il s'en trouve, on en fait un très-grand cas, & on le paie plus cher que le diamant même.

Sous le regne de l'empereur François premier, l'on fit à Vienne des expériences sur un grand nombre de pierres précieuses, & entr'autres sur le *rubis*. Par les ordres de ce prince, on mit dans des creusets plusieurs diamans & *rubis*; on donna pendant vingt-quatre heures un feu très-violent, & lorsqu'on vint au bout de ce temps à visiter les creusets, on trouva que les diamans avoient été entiérement dissipés & volatilisés par l'action du feu, tandis que le *rubis* n'avoit rien perdu ni de sa forme, ni de sa couleur, ni de son poids.

Le dernier grand duc de Toscane de la maison de Médicis avoit déjà fait faire des

expériences sur les pierres précieuses, à l'aide du miroir ardent de Tschirnhausen. Un *rubis*, exposé à l'action du feu solaire, au bout de quelques secondes se couvrit comme d'une espece de graisse fondue, à la partie de sa surface qui étoit frappée par les rayons; il s'y forma ensuite quelques bulles. Après avoir été tenu pendant 45 minutes dans le foyer, il perdit sa couleur en grande partie, ses facettes & ses angles s'arrondirent. Un autre *rubis* après avoir été exposé 3 minutes au foyer, s'écrasa & se fendit lorsqu'on vint à presser dessus avec la lame d'un couteau. On prit un nouveau *rubis* fort grand; il commença par montrer les mêmes bulles que le premier; & au bout de 7 minutes, il étoit amolli au point de recevoir l'empreinte d'un jaspe & de la pointe d'un couteau. Cette pierre après avoir été exposée à cette chaleur violente pendant 45 minutes, ne souffrit aucune altération dans sa forme; mais sa couleur avoit changé; elle étoit devenue trouble, blanchâtre & tachetée de noir. En continuant de tenir la pierre pendant 45 autres minutes dans la même chaleur, sa couleur changea encore plus, mais sa forme ne fut aucunement altérée; enfin, après avoir continué à tenir la pierre à ce même degré de chaleur pendant 3 autres quarts d'heure, il ne s'y fit plus aucun changement même pour le poids.

On prit un nouveau *rubis* que l'on pulvérisa; on exposa cette poudre au foyer du miroir ardent, & au bout de trois minutes on vit que les particules de cette poudre s'attachoient les unes aux autres assez fortement, mais elles se séparerent lorsqu'on vint à presser dessus avec un couteau; on pulvérisa de nouveau ces particules, & au bout de 12 minutes elles se lierent les unes aux autres: la liaison n'étoit point sensible à la circonférence, mais au centre; elle étoit très-forte, & les molécules en se rejoignant avoient même repris la couleur rouge qui leur étoit naturelle.

Pour s'assurer encore davantage de la fusibilité du *rubis*, on pulvérisa de nouveau ces particules, déjà fondues; & pour augmenter l'action du miroir ardent, on plaça un verre pour réfléchir les rayons; en peu de secondes ce degré de chaleur fit fondre la poudre, qui prit une couleur de chair sans transparence, & au microscope on découvrit qu'il y avoit des particules qui ne s'étoient point fondues.

Les *rubis* qui avoient été exposés au foyer du miroir ardent, & ensuite jetés dans l'eau, ne se brisoient point; mais on pouvoit remarquer qu'il s'étoit fait des gerfures à leur intérieur; & les *rubis* se brisoient lorsqu'on les pressoit avec un outil de fer.

En joignant du verre à un *rubis*, cette pierre parut entrer en fusion avec lui; mais on s'apperçut au bout de quelque temps que la combinaison n'étoit point intime, & la partie rouge s'étoit précipitée au dessous du verre, dont il étoit facile de distinguer le *rubis* du verre. Ces expériences sont tirées du *magasin d'Hambourg, vol. in-18*, & du *tom. IX, du Giornale del litterati d'Italia*. (—)

Voilà de toutes les pierres précieuses de couleur la plus difficile à trouver dans son degré de perfection. On exige que le *rubis* soit extrêmement net d'une couleur véritablement ponceau, ou couleur de feu; l'on veut que le rouge en soit très-velouté, & qu'il jette un feu vif & ardent. Lorsque le *rubis* est pourvu de toutes ces qualités, & qu'il est avec cela d'une bonne grosseur, & d'une forme agréable, il n'y a certainement aucune pierre qui lui soit comparable; & ce n'est pas sans raison que dans l'orient où le goût pour les pierres précieuses est peut-être plus sûr & plus marqué qu'en aucun autre endroit de l'univers, on fait beaucoup plus de cas des beaux *rubis*, que des beaux diamans; par-tout où il y aura de véritables connoisseurs, il ne faut pas craindre qu'on pense autrement.

Benvenuto Cellini, sculpteur Florentin, qui nous a laissé un *traité de l'orfévrerie*, remarquoit il y a environ deux cens cinquante ans, qu'un *rubis* parfait pesant un carat, se seroit vendu de son temps 800 écus d'or, tandis qu'un diamant du même poids & de la même perfection n'en auroit valu que cent; mais on trouve peu de *rubis* de la premiere beauté; presque tous pechent dans la couleur, qui n'est pas assez pure, ou qui dans les uns est trop sourde, & dans les autres trop claire. Les magnifiques escarboucles qui ont épuisé les éloges des anciens, & auxquels ils ont cru devoir donner le nom

d'*ἄνθραξ* ou de *carbunculus*, à cauſe de leur reſſemblance avec un charbon ardent, ont certainement été des *rubis*.

L'antiquité en connoiſſoit un grand nombre ; car pourvu qu'une pierre fût ardente & de couleur rouge, elle occupoit une place parmi les eſcarboucles : aujourd'hui les *rubis* ſe réduiſent à quatre eſpeces. Celui qui marche le premier eſt le *rubis* d'orient qu'on vient de décrire, dont l'extrême beauté, ſupérieure encore à ſa rareté, laiſſe bien loin derriere lui toutes les autres pierres précieuſes du même genre ; le *rubis* du Bréſil vient enſuite ; juſqu'à préſent il ne s'eſt pas fait beaucoup rechercher, parce qu'on n'en a point encore vu d'un beau rouge ; ſa couleur eſt un rouge clair laqueux qui n'attire point. Le *rubis* balais eſt plus agréable ; mais pour être parfait ; il doit être d'une belle couleur de roſe, non point de couleur de roſe pâle, ni d'un rouge tirant un peu ſur la pelure d'oignon, ainſi qu'on le trouve aſſez fréquemment. La quatrieme eſpece eſt le *rubis* ſpinel, dont la couleur plus obſcure que celle du *rubis* d'orient, eſt une couleur de feu un peu orangée. Les plus beaux *rubis* de ces deux dernieres eſpeces croiſſent dans les Indes orientales ; il s'en trouve bien auſſi en Europe ; mais comme ils ſont infiniment moins durs que le véritable *rubis* d'orient, ils ne prennent pas, non plus que le *rubis* du Bréſil, un poliment fort vif, & ils perdent aiſément celui qu'ils ont reçu ; ce qui eſt un grand défaut.

Si Pline en eſt cru, *liv. XXXVII*, *ch. vij*, les anciens ont peu gravé ſur le *rubis*, & parce qu'ils le croyoient trop difficile à entamer, & parce que, ſelon eux, il emportoit avec lui une partie de la cire lorſqu'on vouloit s'en ſervir à cacheter. Ils avoient de plus cette fauſſe prévention, qu'étant poſée ſur la cire, cette pierre par la ſeule approche étoit capable de la faire fondre. La ſignification du nom de *rubis*, tant en Grec qu'en Latin, a pu faire admettre en lui une qualité qui n'y fut jamais ; & combien voyons nous tous les jours de choſes, auxquelles on a la foibleſſe d'attribuer des propriétés, par une raiſon de conformité de nom, ou à cauſe d'une certaine reſſemblance de figure avec les choſes mêmes auxquelles on veut les appliquer ! Ce ſeroit perdre le temps, que de s'amuſer à relever de pareilles puérilités. Il faut plutôt croire que le *rubis* n'étoit négligé par les anciens graveurs, comme il l'eſt encore, qu'à cauſe de ſa trop grande dureté, & que la gravure, quelque belle qu'elle eût pu être, n'auroit ſervi qu'à lui faire perdre de ſon prix, & même à le défigurer.

Quant à la taille qu'on donne préſentement au *rubis*, elle eſt la même que pour toutes les autres pierres précieuſes de couleur. Le deſſus eſt en table environnée de biſeaux ; & le deſſous n'eſt qu'une ſuite d'autres biſeaux qui commencent à la tranche, & allant par degrés en diminuant de hauteur chacun par égale proportion, vont ſe terminer au fond de la culaſſe. C'eſt du moins ainſi qu'on eſt dans l'uſage de les tailler, au grand regret de quelques curieux, qui voudroient qu'à l'imitation des anciens, & de tous les orientaux, on ne formât toutes les pierres de couleur qu'en cabochon. Ils prétendent, & peut-être eſt-ce avec raiſon, qu'autrement la pierre ne ſe montre point dans ſa véritable couleur, & que ce faux jeu qu'on lui procure lui devient très-nuiſible. Au reſte, cette taille telle qu'on vient de la décrire, n'eſt que pour les pierres précieuſes qu'on a deſſein de faire jouer & de faire briller ; car pour toutes celles qui ſont ſimplement deſtinées à être gravées, il ſuffit que les deux faces en ſoient dreſſées uniment. On n'en monte aucune, quelle qu'elle ſoit, qu'on ne mette deſſous une feuille d'argent, peinte d'une couleur aſſortiſſante à celle de la pierre, afin d'en relever davantage l'éclat ; au défaut de pareilles feuilles, on pourroit y appliquer des fonds de velours, ou d'autres étoffes de ſoie ; & l'on a vu des pierres de couleur qui étoient montées de cette maniere ; mais depuis bien des années, cette ancienne pratique eſt tout-à-fait abandonnée. Mariette, *traité des pierres précieuſes*. (*D. J.*)

RUBO *ou* RUBON, (*Géogr. anc.*) fleuve de la Sarmatie Européenne, & dont Ptolomée place l'embouchure entre celles du *Chronus* & du *Turuntus*. On croit que c'eſt aujourd'hui la Dwine. (*D. J.*)

RUBORD *ou* REBORD, ſ. m. (*Marine.*) c'eſt le premier rang de bordage d'un bateau, qui ſe joint à la ſemelle ; le

fecond rang s'appelle le deuxieme *bord* ; le troifieme rang, troifieme *bord* ; & on nomme *fous-barque*, le dernier rang qui joint le deffous du plat-bord.

RUBRENSIS LACUS, (*Géogr. anc.*) lac de la Gaule, aux environs de Narbonne, felon Pline, *liv. II, ch. iv* ; c'eft le même que Pomponius Mela, *liv. III, ch. v*, appelle *Rubrefus lacus*. C'eft aujourd'hui l'étang de la Rubine, felon le pere Hardouin. Quoique Pline dife que l'*Atax*, préfentement l'Ande, traverfoit ce lac, cela ne doit faire aucune difficulté, parce qu'on a détourné le cours de cette riviere par le moyen d'un canal qui paffe à Narbonne, & va fe jeter dans la mer Méditerranée, à 7 milles de là. (*D. J.*)

RUBRICA, f. f. (*Hift. nat. minéralog.*) le crayon rouge ; c'eft une ocre ou une terre ferrugineufe, d'un rouge plus ou moins clair ou foncé ; qui a pris la confiftance d'une pierre ; elle eft plus ou moins tendre, fuivant la nature de la terre avec laquelle elle eft combinée. *Voyez* OCHRE.

Quelques auteurs regardent cette fubftance comme une craie ou une marne, & l'appellent *creta rubra* ou *marga ocracea rubra* ; d'autres difent qu'elle fe durcit au feu, ce qui femble indiquer une terre argilleufe. Au refte, il eft aifé de fentir que la partie ferrugineufe qui conftitue la *rubrica* ou l'*ocre* rouge, peut être jointe accidentellement à des terres de différente nature ; c'eft de là que paroît venir auffi le plus ou le moins de friabilité de cette fubftance.

RUBRICATUS, (*Géogr. anc.*) fleuve de l'Efpagne Tarragonoife. Ptolomée, *l. II, c. vj*, marque fon embouchure dans le pays des Lactani, entre *Barcinon* & *Bætulon*. Pomponius Mela fait auffi mention de ce fleuve, & l'on convient que c'eft préfentement le Lobregal. *Voyez* LOBREGAL.

Rubricatus eft auffi le nom d'un fleuve de l'Afrique propre ; fon embouchure eft placée par Ptolomée, *liv. IV, c. iij*, fur la côte du golfe de Numidie, entre *Hippon regia* & *Tabraca colonia*. Le nom moderne eft *Jadoc*, felon J. Léon ; & *Ladoc*, felon Caftale. (*D. J.*)

RUBRIQUE, f. f. (*Hift. eccléf.*) en terme de droit canon, fignifie un titre ou article particulier dans quelques anciens livres de loix : ces titres ou articles font ainfi appellés, parce qu'ils font écrits en lettres rouges, comme les titres des chapitres dans les anciennes bibles. *Voy.* TITRE. On trouve telle loi fous telle *rubrique*.

Rubrique fignifie auffi les regles données au commencement & dans le cours de la liturgie, regles par lefquelles on détermine l'ordre & la maniere dont toutes les parties de l'office doivent fe faire. *Voyez* LITURGIE.

Il y a des *rubriques* générales, des *rubriques* particulieres, des *rubriques* pour la communion, *&c.* Dans le bréviaire & le miffel Romain il y a des *rubriques* pour les matines, les laudes, les tranflations, les béatifications, les commémorations, *&c.*

On appelle ces regles *rubriques*, du mot Latin *ruber*, rouge, parce qu'on les imprimoit autrefois en caracteres rouges, pour les diftinguer du refte de l'office qui étoit imprimé en noir ; on a confervé cet ufage dans le miffel Romain.

La grande *rubrique* pour la célébration de la Pâque, prefcrite par le concile de Nicée, confifte dans la regle fuivante. Le jour de Pâque doit fe célébrer le dimanche immédiatement après la pleine lune qui fuit l'équinoxe du printemps. *Voyez* PAQUES. M. Wallis a fait une differtation particuliere fur les anciennes *rubriques* concernant le jour qu'on devoit célébrer la fête de Pâque. *Voyez les Tranfactions philofophiques.*

RUBRIQUE, f. f. (*Imprimerie.*) on nomme ainfi en termes d'Imprimerie, les lettres rouges d'un livre.

RUCH, (*Géogr. Antiq.*) bourg à trois lieues de Sainte-Foi en Agénois, & à une lieue de la Dordogne, du côté de Caftillon. On trouva, en 1746, grand nombre de tombeaux tournés d'orient en occident, avec la couverture en forme de toit : dedans étoient des agrafes de diverfes formes, des boucles d'oreilles, des anneaux, quelques glands d'or, des reftes de fil d'or, quelques lames d'épée & poignards confumés par la rouille, & divers ornemens pareils. On déterra dans le voifinage un affez grand nombre de médailles, tant du haut que du bas empire : il y en avoit de Trajan, d'Adrien, de Conftantin, de Décentius, de Julien, même une monnoie de

Louis le Débonnaire. A quelque diſtance de ces tombeaux on découvrit un pavé à la moſaïque qui s'étend dans l'eſpace de plus de vingt toiſes.

Ce pavé & la convenance de pluſieurs noms de lieux dans le voiſinage, ont fait croire à M. l'abbé le Beuf que c'étoit la maiſon de campagne d'Auſone, célebre poëte de Bordeaux, & une partie des biens de ſes ancêtres.

Le nom de *Julius* étoit commun dans la famille d'Auſone, & celui de *Lucanus* dans celle de ſa femme. Or, on trouve aux environs de *Ruch*, Juillac, *Juliacum*; Pujols, *Podium Julii*; Lugagnac, *Lucaniacum*, cités dans les lettres d'Auſone & de S. Paulin; Douloſon, *Tholus Auloſonii*; petit édifice terminé en dôme, conſtruit par Auſone. *Ruch* pourroit bien ſe rapporter à cette idée, & ſe dériver de *Ruſculum*, employé par Aulugelle pour ſignifier une petite terre. Auſone lui-même donne le diminutif d'*Herediolum* à la terre où il ſe rendoit par eau, & qui n'étoit, dit-il, ni trop près ni trop loin de Bordeaux. En effet, il n'y a que ſix lieues de cette ville à *Ruch*, & huit lieues de Bazas & du dioceſe de cette derniere ville. *Voyez les mém. de l'acad. des inſcript. tom. XIII, édit. in-12, 1770.* (*C*)

RUCHE, ſ. f. (*Économie ruſtiq.*) panier à ſerrer & nourrir des mouches à miel; il n'y a rien de décidé, ni pour la matiere; ni pour la forme des *ruches*; on en fait de planches, de pierre, de terre cuite, de troncs ou d'écorces d'arbres, de paille, d'écliſſe, d'oſier, & de verre, pour voir travailler les abeilles. Il y en a de rondes, de carrées, de triangulaires, de cylindriques, de pyramidales, &c. Celles de paille ſont les meilleures, & coûtent le moins. Elles ſont chaudes, maniables, propres aux abeilles, réſiſtent aux injures du temps, & ne ſont point ſujettes à la vermine; les mouches s'y plaiſent, & y travaillent mieux que dans toute autre ſorte de *ruches*.

Pour faire des *ruches* de planches, on prend du chêne, du hêtre, du châtaigner, du noyer, du ſapin, ou du liege; il s'agit principalement de bien joindre les planches, pour qu'il n'y entre ni jour, ni vent, ni pluie. Bien des gens condamnent l'uſage des *ruches* de poterie, parce qu'elles conſervent trop long-temps le froid de la nuit, & s'échauffent trop au ſoleil. On prévient pourtant ces inconvéniens en les plaçant en dehors.

Du reſte on met dans chaque *ruche*, quelle qu'en ſoit la matiere, deux bâtons poſés en croix, pour que l'ouvrage des mouches ſoit plus ferme.

Il y a des *ruches* de grandeurs différentes; le principal eſt de les faire toujours un tiers plus hautes que larges, & d'en façonner le deſſus en voûte pour les rendre plus commodes, & l'aſſiette large, pour que rien ne les ébranle. Les grandes *ruches* ſont de quinze pouces de large ſur vingt-trois de haut. C'eſt dans celles-ci qu'on doit mettre les eſſaims qui viennent juſqu'au milieu de Juin. Les *ruches* moyennes doivent avoir treize pouces de largeur ſur vingt de hauteur; on y met des eſſaims produits depuis la mi-juin juſqu'au premier juillet. Les petites *ruches* ne doivent avoir que treize pouces de large ſur dix-ſept de haut; c'eſt dans cette troiſieme ſorte de *ruche* qu'on met les derniers eſſaims. Tout curieux de la culture des abeilles ſe pourvoit de ces trois ſortes de *ruches* pour les différens temps.

Si les *ruches* ſont faites d'oſier, de troeſne ou autre branchage, il faut les enduire en dehors de cendres de leſſive ou de terre rouge, dont on fait un mortier avec de la bouze de vache, pour les garantir des vers tout autour. Quand les *ruches* ſont bien enduites & ſeches, avant que de s'en ſervir, on les paſſe légérement ſur de la flamme de paille, & puis on les frotte en dedans avec des feuilles de coudrier & de méliſſe.

Il faut que les *ruches* ſoient poſées ſur des ſieges ou bancs élevés de terrre d'un bon pied, pour que les crapauds, les ſouris & les fourmis n'y puiſſent pas monter. Le ſiege, ſoit qu'il ſoit de pierre, de bois, de terre, ou de tuilots, doit être bien uni, ſur-tout à l'endroit ſur lequel on poſe la *ruche*. Il eſt bon auſſi que la ſurface du pied ſur laquelle la *ruche* eſt aſſiſe, ſoit convexe, pour qu'il s'y amaſſe moins d'humidité; par la même raiſon, ſi on met les *ruches* ſur des planches, il faut y faire deux égoûts en forme de croix, pour l'écoulement des eaux.

Il y a bien des gens, sur-tout dans les pays qui ne sont pas fort chauds, qui mettent les *ruches* sous des appentis ou auvens faits exprès pour les défendre de la pluie & des orages. Ces auvens garantissent aussi les abeilles des grands chaleurs & des grands vents, & facilitent leur entrée dans les *ruches*.

Chaque *ruche* ne doit avoir réguliérement qu'une ouverture qui serve d'entrée aux abeilles; on met ordinairement cette ouverture au bas de la *ruche*, & on la fait petite, pour que l'humidité, l'air & les vents aient moins de prise sur la *ruche*. S'il se formoit quelqu'autre trou à la *ruche* ou au siege, il faut avoir soin de le bien boucher avec du mastic. Quand on a une grande quantité d'abeilles, on range les *ruches* dans un bel emplacement en forme d'amphithéatre, en sorte qu'entre chaque banc il y ait un passage par où l'on puisse visiter les *ruches*, & que ces *ruches* soient rangées en échiquier, ou en quiconque, sans que les rangs se touchent, afin qu'elles reçoivent le soleil également & à plein. Enfin, il faut avoir soin de visiter les *ruches* deux ou trois fois le mois, depuis le commencement du printemps jusqu'à l'automne. *Dict. Econ.* (*D. J.*)

RUCHE, s. f. (*Mesure seche.*) mesure dont on se sert dans les sauneries & salines de Normandie. C'est une espece de boisseau qui contient vingt-deux pots d'Argnes, pesant cinquante livres ou environ, mesure rase. *Savary*. (*D. J.*)

RUCHE, *voyez* ROUCHE.

RUCHE, s. f. (*terme de Blason.*) meuble de l'écu qui représente la *ruche* où s'assemblent les abeilles pour faire le miel.

Brion de Houppeville, en Normandie; *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois ruches d'argent.* (*G. D. L. T.*)

RUCTATION, s. f. (*Médecine.*) ventosité qui est causée par la mauvaise digestion, & qui se décharge par la bouche avec un bruit désagréable. *Voyez* VENTEUX. La *ructation* vient de la réplétion, quelquefois de l'inaction. *Voyez* RÉPLÉTION.

Le docteur Quincy dit que les hypocondriaques & les hystériques y sont fort sujets; on la guérit plutôt avec les stomachiques qu'avec les carminatifs & les liqueurs chaudes. Burnet recommande les pilules iliaques de Rhasis.

RUDDIREN, RUTREN *ou* ISSUREN, (*Hist. mod. & Mythologie.*) c'est un des trois dieux du premier ordre qui sont l'objet du culte des Banians ou idolâtres de l'Indostan; ses deux associés sont Ram ou Brama & Vistnou. *Voyez ces deux articles.* Ce dieu a 1008 noms différens; mais *Ruddiren* est celui que lui donnent le *Vedam* & le *Shaster*, qui sont les deux livres fondamentaux de la religion des Indes. Les Malabares l'appellent *Ichuren*, *Issuren*, *Ipsuren*, *Ipsara*; sur la côte de Coromandel & à Karnate, on le nomme *Esvara*. Ceux des Basnians & des Malabares qui le préferent aux deux autres dieux ses confreres, l'appellent *Mahaden* ou le *grand dieu*. D'autres lui donnent le nom de *Chiven*, le vrai dieu, l'être suprême, quoique le Vedam dise formellement qu'il n'est que le dernier dans l'ordre de la création, & que la fonction qui lui a été assignée par l'être suprême, est de détruire, tandis que celle de Ram ou Brama est de créer, & celle de Vistnou de conserver les êtres. Suivant les fictions des Indiens *Ruddiren* est d'une taille si prodigieuse, qu'il remplit les sept mondes d'en bas, & les sept cieux; on le représente avec trois yeux, dont un est au milieu du front; ce dernier est si étincelant, qu'il consume, dit-on, tous les objets sur lesquels il se porte. Ce dieu a seize bras. Il est couvert de la peau d'un tigre, & son manteau est la peau d'un éléphant entourée de serpens. Il porte trois chaînes autour du cou, à l'une desquelles est suspendue une cloche. Dans cet équipage on le transporte monté sur un bœuf appellé *Irishipatan*, qui est lui-même un objet de vénération pour les Indiens. Ce dieu est regardé comme le Priape de l'Indostan; c'est pour cela que dans quelques pagodes ou temples il est représenté sous la figure du membre viril, ou comme les parties de la génération des deux sexes en conjonction: c'est ce que les Indiens appellent *linga* ou *lingam*, pour lequel ils ont la plus haute vénération, au point que plusieurs femmes portent cette figure obscene pendue à leur cou. On assure même qu'aux environs de Goa & de Kananor, les nouvelles mariées se font déflorer par ce Priape, avant que

de paſſer dans les bras de leurs époux. On croit que ſous cet emblême, les bramines ont voulu repréſenter la génération de toutes choſes, à laquelle, ſuivant quelques-uns, le dieu *Ichuretta* qui eſt le même que *Ruddiren*, eſt cenſé préſider. Ce dieu impudique a des religieux qui ſe conſacrent à ſon ſervice, & qui demeurent conſtamment dans ſes temples; ils vont quelquefois tout nus dans les rues de Kananor & de Mangalor, en ſonnant une clochette; alors toutes les femmes, de quelque rang qu'elles ſoient, ſortent de leurs maiſons pour venir toucher & pour baiſer avec reſpect les parties de la génération de ces ſerviteurs du dieu. *Voyez l'hiſtoire univerſelle* d'une ſociété de ſavans Anglois. *Hiſt. mod. tom. VI, in-8°.*

Il y a dans l'Indoſtan trois ſectes conſacrées au culte de *Ruddiren* ou *Iſchuren;* elles ſe diſtinguent par le *lingam* que portent les ſectaires: il eſt fait de cryſtal. On les enterre aſſis, & on ne brûle point leurs corps, comme ceux des autres bramines. Ces trois ſectes ſont compriſes ſous le nom de *Chiwakalan* ou *Chivamadam.*

RUDE, adj. (*Gram.*) qui affecte le toucher d'une maniere inégale & raboteuſe; voilà une ſurface bien *rude.* Il a d'autres acceptions dont je vais donner quelques exemples. On dit d'un chemin qu'il eſt *rude;* d'une ſaiſon qu'elle eſt *rude;* d'une voix, du vin, des yeux, de la peau, qu'ils ſont *rudes.* La journée ſera *rude*, diſoit froidement un monſtre qui avoit commis le plus grand des forfaits, & qui étoit condamné aux plus terribles ſupplices. Le métier de la guerre eſt *rude;* le choc fut *rude;* il a de la rudeſſe dans le caractere; il m'a tenu un propos très-*rude;* ſa verſification eſt *rude;* ce cheval a l'allure inégale & *rude;* c'eſt un *rude* jouteur.

RUDELSTATT *ou* RUDOLS-STATT, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Thuringe, près de la riviere Sala, entre Orlamund & Salfed, avec un château. (*D. J.*)

RUDEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans la Weſtphalie, ſur la riviere de Moen, aux frontieres de l'évêché de Paderbonn. Elle eſt à l'électeur de Cologne. (*D. J.*)

RUDENTE, adj. (*Gram.*) & RUDENTURE, ſ. f. (*Archit.*) il ſe dit d'un bâton ſimple ou taillé en maniere de corde ou de roſeau, dont on remplit juſqu'au tiers les cannelures d'une colonne, qu'on appelle alors *cannelures rudentées.* Il y a auſſi des *rudentures* de relief, ſans cannelures, ſur quelques pilaſtres en gaine, comme on en voit, par exemple, aux pilaſtres compoſés de l'égliſe de la Sapience à Rome.

Il y a des *rudentures* plates, des *rudentures* à bâton, des *rudentures* à baguettes, des *rudentures* à feuilles de refend, des *rudentures* à cordelette, *&c.* (*D. J.*)

RUDENTER, v. a. (*terme d'Architecture.*) *Rudenter* les cannelures d'une colonne ou d'un pilaſtre, c'eſt tailler dans le creux de ces cannelures des ornemens en forme de cordes, de bâtons ou de baguettes; ornemens que l'on nomme *rudentures.* (*Voyez ce mot.*) Nous nous bornerons ici à ſuppléer ce qui paroît manquer à cet article. Quand on fait des colonnes ou des pilaſtres cannelés ſans piédeſtaux, & poſés à cru ſur les rez-de-chauſſée, ou du moins ſi peu élevés qu'on les peut toucher de la main, il faut *rudenter* les cannelures juſqu'au tiers de leur hauteur, c'eſt-à-dire, qu'il faut les remplir en partie juſqu'à cette hauteur, de baguettes ou bâtons pour en fortifier les côtes & les rendre moins ſujettes à être briſées; car c'eſt là leur objet.

Ces rudentures qui furent d'abord imaginées pour l'utilité, ont donné enſuite occaſion d'en faire des ornemens pour enrichir les cannelures: ainſi, au lieu de ces rudentures fortes & ſimples, on en fait quelquefois de très-légeres, qu'on travaille en forme de rubans tortillés de feuillages, de fleurons & autres ornemens délicats & fort riches; mais ces ſortes de rudentures ne doivent être miſes en uſage que ſur les colonnes ou les pilaſtres de marbre & de bois qui ſont hors la portée des mains du public, par exemple, dans l'intérieur des édifices.

Lorſqu'on taille de ces ornemens dans les cannelures, on diminue le nombre de celles-ci pour donner plus de dégagement aux rudentures, c'eſt-à-dire, qu'au lieu de vingt-quatre cannelures on n'en fouille que vingt dans le vif de la colonne, & l'on ne donne

au listel que le quart de la largeur de la cannelure. Du reste, on dispose ces ornemens de différentes manieres, ou on les fait sortir du roseau de la longueur du tiers du fût, comme aux colonnes ioniques des Tuileries à Paris, ce qui est peut-être la meilleure maniere; ou en les espaçant sans roseaux, comme lorsqu'il n'y a dans chaque cannelure qu'une branche au bas, une autre au tiers ou à la moitié, & une troisieme au haut; ou enfin par petits bouquets mêlés alternativement dans les cannelures. *Voyez la figure premiere de la planche II d'Architecture.*

RUDÉRATION, s. f. *terme d'architecture*, est employé par Vitruve pour signifier un pavement fait avec du cailloutage ou de petites pierres. *Voyez* PAVEMENT.

Pour faire une bonne *rudération*, il faut commencer par bien battre la terre, afin que le pavement soit ferme & ne rompe pas.

Alors on étend dessus un lit de petites pierres, qu'on lie avec du mortier fait de chaux & de sable, que Vitruve appelle *statumen*.

Si le sable est nouveau, il doit être en proportion avec la chaux, comme 3 est à un; s'il a été tiré des démolitions de vieux pavés ou de vieilles murailles, il doit être comme 5 est à 2. *Voyez* MORTIER, *&c.*

Davilier observe que Vitruve emploie aussi le mot de *rudération* pour toutes sortes de maçonnerie grossiere, & singuliérement celle d'un mur. *Voyez* MAÇONNERIE.

RUDESHEIM *ou* RUDISHEIM, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Maïence, au Rheingaw, sur la droite du Rhin, à une lieue au dessus de Bingen. *Long. 25, 31; lat. 49, 54. (D. J.)*

RUDESSE, s. f. (*Gram.*) *Voyez* l'*adj.* RUDE.

RUDIÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie, dans la Calabre, entre Tarente & Brindes; cette ville étoit proprement dans la Pouille peucétienne; mais le nom de *Calabre* s'est étendu fort loin dans la Pouille. Les ruines de cette ville sont aujourd'hui connues sous le nom du *Ruia* ou de *Musciagna*, dans la terre d'Otrante.

Rudies étoit la patrie d'Ennius, ancien poëte Latin:

> *Qui primus amœno*
> *Detulit ex Helicone perenni fronde coronam*
> *Per gentes Italas.*

Silius Italicus dit, en parlant d'Ennius,

> *Miserunt Calabri*, Rudiæ *genuere vetustæ*,
> *Nunc* Rudiæ *solo memorabile alumno.*

Il avoit le génie grand, élevé, mais dénué des beautés de l'art. Révérons Ennius, dit Quintilien, comme ces bois consacrés par leur propre vieillesse, dans lesquels nous voyons de grands chênes que le temps a respectés, & qui pourtant nous frappent moins par leur beauté que par je ne sais quels sentimens de religion qu'ils nous inspirent.

Il est considéré comme le premier qui a employé les vers pithiens ou épiques parmi les Romains. Ses ouvrages consistoient en diverses tragédies & comédies, & en dix-huit livres d'annales de la république Romaine, dont il ne nous reste plus que des fragmens. Ennius mourut l'an 584 de Rome, âgé de 70 ans.

Ce fut Caton qui l'amena avec lui à Rome pendant sa questure de Sardaigne; & c'est ce qui nous paroît aussi glorieux, dit l'historien de Caton, que son triomphe du pays. Ennius avoit une maison sur le mont Aventin; la beauté de son esprit, les charmes de sa conversation & la pureté de ses mœurs lui acquirent l'amitié de tout ce qu'il y avoit de personnes distinguées dans la ville, entr'autres de Galba & de M. Fulvius Nobilior. Cicéron nous apprend que le peuple Romain lui donna le droit de bourgeoisie en considération de son mérite.

Il suivit Fulvius Nobilior à la guerre contre les Etoliens & les Ambraciens, & célébra le triomphe de son ami sur ces peuples. Il servit sous Torquatus en Sardaigne, ainsi que sous Scipion l'ancien, & il se distingua sous les uns & les autres par sa grande valeur.

Il étoit intime ami de Scipion Nasica, comme on le voit par un passage de Cicéron, dans son livre II, de l'orateur, où il raconte qu'un jour Scipion étant allé chez Ennius, la servante lui dit qu'il n'y étoit pas, quoiqu'il y fût. Scipion s'en apperçut : de sorte qu'Ennius l'étant allé voir à son tour quelques jours après, & l'ayant demandé à la porte, Scipion lui cria : Scipion n'est point au logis. Oh, oh! s'écria Ennius, vous croyez donc que je ne reconnois pas votre voix ? Je vous trouve bien effronté, repartit Scipion : j'en ai bien cru votre servante, quand elle m'a dit que vous n'y étiez pas ; & vous ne m'en croyez pas moi-même.

Il fut enterré sur la voie Appienne, dans le tombeau de la famille de Scipion, conformément à la volonté de ce grand homme, qui voulut en outre qu'on lui dressât une statue sur le monument. Ennius avoit fait lui-même son épitaphe que voici :

Aspicite, ô ceiveis, senis Ennii imagine formam :
Heic vestrûm panxit maxima facta patrum.
Nemo me lacrimis decoret, nec funera fletu
Fac sit : quur? volito vivu' per ora virûm.

Horace a exprimé la même pensée dans les vers suivans, *lib. II, ode xx* :

Absint inani funere neniæ,
Luctusque turpes, & querimoniæ ;
Compesce clamorem, ac sepulcri
Mitte supervacuos honores.

« Ne songez donc point, mon cher Mécene, à me faire des funérailles. Les larmes & les chants lugubres déshonorent un immortel. Gardez-vous d'éclater en des regrets plaintifs, & de rendre à un vain tombeau des devoirs funebres, qui ne seroient ni devoir pour vous ni utile pour moi. »

Je viens de donner l'épitaphe d'Ennius, je crois devoir ajouter ici son portrait ; car, il est vraisemblable qu'il a eu le dessein de se peindre soi-même, en traçant le caractere d'un ami de Servilius, dans le *VII lib. de ses annales*. Voici ce morceau qui nous fera connoître son style, le vieux langage de la langue Latine :

Hacce loquutu' vocat, qui cum benè sæpè libenter
Mensam, sermonesque suos, rerumque suarum
Comiter impartit ; magna quum lapsa diei
Parte fuisse de parveis summeisque gerendis
Consilio, endo foro, lato sanctoque senatu.
Quoi res audacter magnas, parvasque, jocumque
Eloqueret ; quæ tincta maleis, & quæ bona dictu.
Emoveret, si quid vellet, tutoque locaret.
Qui cum multa volup ; ac gaudia clamque, palamque,
Ingenium qua nulla malum sententia suadet,
Ut faceret facinus : lenis tamen, haut malus ; idem
Doctu' fidelis, suavis homo, facundu', suoque
Contentus, scitu', atque beatu', secunda loquens in
Tempore, commodus, & verborum vir paucorum
Multa tenens antiqua sepulta, & sæpè vetustas
Quæ facit ; & mores veteresque, novosque tenentem,
Multorum veterum leges, divumque hominumque
Prudentem, qui multa loquive tacereve posset.

On dit qu'il possédoit très-bien la langue Oscane & la langue Grecque. Il est certain qu'il a prodigieusement travaillé à perfectionner la poésie Latine, quoiqu'il ait laissé aux siecles suivans bien des choses à faire sur cet article.

Mais ses *Annales Romaines* furent si goûtées, que Q. Vargonteïus les récita publiquement à Rome avec un applaudissement extraordinaire, & le même les partagea en différens livres. Elles furent aussi lues en plein théatre à Pouzzol, par un homme savant qui prit le nom d'*Ennianiste*. De toutes les copies de ces annales, la plus estimée a été celle que C. Octavius Lampadius avoit corrigée. On dit que Fl. Caprus avoit composé une explication des endroits obscurs, & des expressions antiques qui s'y trouvoient.

Ennius mit au jour une version Latine de l'histoire sacrée d'Evhémere, & une autre de la philosophie d'Epicharme. Enfin, il composa plusieurs autres ouvrages qui sont perdus. Il paroît dans ses écrits qu'il avoit

de grands sentimens sur l'existence d'un seul être suprême, & qu'il n'ajoutoit pas la moindre foi à l'art prétendu de la divination, comme le prouvent ces vers que Cicéron nous a conservés, *lib. I, de divinat. n°. 58* :

Non habeo nauci Marsum augurem,
Non vicanos aruspices, non de circo astrologos,
Non Isiacos conjectores, non interpretes somnium :
Non enim sunt ii aut scientia, aut arte divinei,
Sed superstitiosi vates, impudentesque hariolei,
Aut inertes, aut insani, aut quibus egestas imperat ;
Qui sibi semitam non sapiunt, alteri monstrant viam ;
De his divitiis deducant drachmam, reddant catera ;
Quibus divitias pollicentur, ab iis drachmam ipsei petunt,
Qui sui quaestûs causa fictas suscitant sententias.

Les Etienne ont rassemblé tous les fragmens d'Ennius. Martin del Rio & Pierre Scriverius ont publié les fragmens de ses tragédies ; mais Jérôme Columna les a accompagnés d'un savant commentaire, imprimé à Naples en 1590, *in-4°.*, & qui dans ce siecle a été enrichi de plusieurs additions, dans l'édition que M. François Hesselius a mise au jour, à Amsterdam en 1707, *in-4°.* (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

RUDIAIRE, s. m. (*Art gymn.* (nom du gladiateur renvoyé avec honneur, après des preuves de sa force & de son adresse dans les spectacles de l'amphithéatre. On lui donnoit pour marque de son congé un fleuret de bois, appellé *rudis*, d'où lui vient le nom de *rudiarius*.

Ces sortes de gladiateurs ne pouvoient pas être forcés à combattre ; cependant on en voyoit tous les jours qui, pour de l'argent, retournoient dans l'arene, s'exposoient encore aux mêmes dangers. Suétone nous apprend que Tibere donna deux combats de gladiateurs au peuple, l'un en l'honneur de son pere, & l'autre en l'honneur de son aïeul Drusus ; le premier dans la place Romaine, & le second dans l'amphithéatre, où il trouva le moyen de faire paroître des gladiateurs qui avoient eu leur congé, *rudiarios*, à chacun desquels il promit cent mille sesterces de récompense, c'est-à-dire, plus de vingt mille livres de notre monnoie actuelle. (*D. J.*)

RUDIMENT, s. m. *Rudimentum* dérive de *rudis*, (brute, que l'art n'a point encore dégrossi) : de là le nom *rudimentum*, pour signifier les premieres notions de quelque art que ce soit, destinées aux esprits qui n'en ont encore aucune teinture. Le mot François *rudiment* a une signification moins étendue ; l'usage l'a restreint aux éléments des langues, & même en quelque maniere à ceux de la langue Latine. J'ai déjà dit au *mot* MÉTHODE, ce que je pense sur cette sorte d'ouvrages ; je n'en répéterai ici qu'une seule chose : c'est que les livres élémentaires sont de tous, les plus difficiles à bien faire, & ceux néanmoins que l'on entreprend le plus aisément. Combien d'auteurs *rudimentaires* ont cru, je parle même des plus savants, qu'il leur suffisoit d'avoir lu beaucoup de Latin, & observé beaucoup de phrases Latines, sans les avoir comparées à la regle commune de tous les idiomes, qui est l'analyse ! C'est pourtant la seule voie qui nous soit ouverte pour pénétrer jusqu'au génie distinctif d'une langue ; & que prétend nous apprendre celui qui n'a pas pénétré jusque-là, ou qui même n'est pas en état d'y pénétrer ? *Voyez* INVERSION.

RUDIR L'ÉTOFFE, (*Teinture.*) c'est, en noir, augmenter la couperose.

RUDIS, (*Hist. anc.*) chez les Romains, étoit un bâton noueux & plein d'inégalités, que le préteur donnoit aux gladiateurs, comme une marque de leur liberté, & de la permission qu'on leur accordoit de se retirer. *Voyez* GLADIATEUR.

De là est venue cette phrase Latine, *rude donare*, qui signifioit accorder la liberté à un gladiateur, & le dispenser de combattre à l'avenir. C'est pour cela aussi que les gladiateurs qui avoient obtenu leur congé, s'appelloient *rudiarii*. *Voyez* RUDIAIRE.

RUDOLPHINES, TABLES, (*Astron.*) on appelle ainsi les tables du mouvement des astres, calculées par Kepler, qui les dédia à l'empereur Rodolphe, d'où elles ont tiré leur nom. *Voyez* TABLES ASTRONOMIQUES & ASTRONOMIE.

RUDOLPHSWORTH, (*Géogr. mod.*) ou *Newstadtl*, ville d'Allemagne, dans la

Carniole, fur la riviere de Gurck, avec une abbaye. Les environs font fertiles en très-bons vins. *Long.* 33, 24; *lat.* 46, 2. (*D. J.*)

RUDOYER, v. act., (*Gramm.*) c'eft traiter rudement.

RUDOYER *fon cheval*, (*Maréchal.*) c'eft le maltraiter mal-à-propos, quand on eft deffus.

RUDUSCULANE, PORTE, (*Antiq. Rom.*) *rudufculana porta*; ancienne porte de la ville de Rome, ainfi nommée parce qu'elle étoit d'un ouvrage ruftique & groffier, ou comme dit Valere Maxime, parce qu'elle étoit garnie de bronze. (*D. J.*)

RUE, f. f. (*Hift. nat. Bot.*) *ruta*, genre de plante à fleur en rofe, compofée le plus fouvent de quatre pétales concaves & difpofés en rond. Le piftil fort du calice, & devient dans la fuite un fruit arrondi, tétragone pour l'ordinaire, & compofé fouvent de quatre capfules attachées à un axe. Ce fruit renferme des femences qui ont ordinairement la figure d'un rein, ou qui font anguleufes. Tournefort, *inftitut. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

RUE SAUVAGE, *harmala*; genre de plante à fleur en rofe, compofée de plufieurs pétales difpofés en rond. Le piftil fort du calice, & devient dans la fuite un fruit arrondi & divifé en trois capfules, qui renferment des femences le plus fouvent oblongues. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles font alternes. Tournefort, *inft. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

RUE, (*Jardinage.*) *ruta*, petit arbriffeau toujours verd, qui vient naturellement dans les pays méridionaux de l'Europe. Il s'éleve à quatre ou cinq pieds; fes feuilles font épaiffes, charnues, découpées, & d'un verd bleuâtre. Ses fleurs qui paroiffent au mois de juin font jaunes & de peu d'agrément; elles viennent en bouquets au bout des branches. Ses graines qui font noires, petites & anguleufes, font renfermées dans une capfule qui a quatre loges. Quoique le feuillage de cet arbriffeau foit d'une jolie apparence, il rend une odeur forte, fi défagréable, qu'il n'y a guere moyen d'en faire ufage pour l'agrément. Son accroiffement eft prompt, il eft robufte, il réuffit dans toutes fortes de terreins, & il fe multiplie aifément de graines, de branches couchées & même de bouture: cette derniere méthode eft la voie la plus courte.

La médecine fait ufage de la *rue* dans quantité de circonftancs. Elle a fur-tout la vertu de préferver des venins. Les maréchaux en tirent des fecours pour la cure des maladies du cheval & autres beftiaux. En Angleterre, en Hollande & en Allemagne, on fait entrer la *rue* dans plufieurs ragoûts. En Italie on mange fes plus jeunes rejetons en falade. Mais on ne fait en France nul ufage de cette plante dans les alimens. Les goûts varient chez les différentes nations, comme les mœurs & les opinions.

On connoît plufieurs efpeces de *rue*: voici les plus remarquables.

1. *La rue domeftique*, c'eft la plus commune, & celle dont on fait plus particuliérement ufage.

2. *La rue domeftique à petites feuilles*, fes fleurs font auffi plus petites. Cet arbriffeau n'a pas d'autres différences.

3. *La rue domeftique à petites feuilles panachées*, fes feuilles font joliment tachées de blanc, pendant l'hiver & dans le commencement du printemps. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cet arbriffeau, c'eft que les taches ne font apparentes que dans le temps où la feve n'eft plus en action. Elles difparoiffent peu à peu, à mefure que l'arbriffeau végete au printemps, & on les voit reparoître en automne, dès que la feve n'agit plus. On peut regarder cette plante comme un barometre de végétation.

4. *La rue d'Alep à larges feuilles*, elle eft plus délicate que les précédentes; & elle répand une odeur plus forte & plus défagréable.

5. *La rue d'Alep à petites feuilles*, c'eft tout ce qui en fait la différence.

6. *La grande rue fauvage*, elle a beaucoup de reffemblance avec la premiere efpece, fi ce n'eft qu'elle s'éleve davantage, & que fes feuilles, fes fleurs & fes graines font plus petites, & que fa verdure eft plus blanchâtre. Mais elle eft moins robufte & d'une odeur fi forte & fi infupportable, qu'elle porte à la tête. Il y a même dans cette plante une vertu fi active & fi pénétrante, qu'elle occafione de l'inflammation à la peau, lorfqu'on touche fes feuilles.

7. *La petite rue sauvage*, sa feuille & sa fleur sont plus petites que celles de la précédente. Elle s'éleve beaucoup moins, & elle n'a pas de meilleures qualités. Cependant c'est l'espece de *rue* qui a le plus d'agrément par rapport à son feuillage qui est très-joli.

8. *La rue d'Espagne*, sa feuille ressemble à celle du lin, & elle est fort délicate.

Rue, (*Mat. méd.*) *rue des jardins* & *grande rue sauvage*. Ces deux plantes ont les mêmes propriétés, & peuvent se substituer l'une à l'autre. On doit observer seulement que la derniere a plus d'efficacité que la premiere, *&c.*

Les feuilles & les semences de la *rue* sont d'usage.

L'infusion des feuilles fraîches de cette plante, ou ces mêmes feuilles seches réduites en poudre, sont des remedes très-efficaces pour rétablir les regles, & pour calmer les accès de vapeurs histériques. Ces mêmes remedes sont de bons vermifuges. Les semences ont les mêmes vertus, & sont employées aux mêmes usages. Le suc dépuré des feuilles est encore plus puissant. On emploie avec succès l'eau distillée de *rue* dans les juleps & les potions hystériques, anti-spasmodiques & vermifuges Cette eau est comptée aussi parmi les remedes ophtalmiques.

On prépare une conserve avec les sommités fleuries; & on en retire une teinture qui a aussi les mêmes vertus. L'huile essentielle de *rue* est regardée comme possédant les mêmes propriétés, & à un petit degré très-supérieur; mais il est vraisemblable que cette huile participe plus des qualités communes des huiles essentielles que des qualités particuleres de la *rue*.

Cette plante est d'ailleurs recommandée comme résistant très-puissamment au venin, corrigeant le mauvais air, & même chassant le diable. C'est sur-tout un vinaigre composé, dont la *rue* est un des principaux ingrédiens qu'on emploie dans ces dernieres vues.

On prépare avec la *rue* une huile par infusion qu'on emploie extérieurement comme résolutive & nervine, & qu'on croit sur-tout propre à tuer les vers des enfans, si on leur en frotte le nombril. C'est principalement cette derniere propriété qu'on attribue aussi à l'huile essentielle.

La *rue* doit être regardée comme un remede puissant, que son odeur forte & désagréable fait trop négliger parmi nous.

La *rue* entre dans un grand nombre de compositions officinales. Elle est un très-bon ingrédient d'un remede magistral externe très-usité sous le nom de *vin aromatique*. *Voyez* Vin aromatique. (*b*)

Rue, s. f. (*Architect.*) espace entre des maisons pour servir de passage au public, ou si vous l'aimez mieux, c'est un chemin libre bordé de maisons ou de murs, pavé & pratiqué dans les villes, pour communiquer d'une maison, d'une place, d'un quartier à un autre. Vitruve, Palladio, & ceux qui sont entrés dans le détail de la construction des villes, donnent les préceptes suivans, au sujet du compartiment des *rues*.

Dans l'alignement des *rues* des villes, il faut sur-tout avoir égard à la qualité & à la température de l'air où elles se trouvent. Dans les pays froids ou tempérés, on doit les tenir plus larges & plus spacieuses, afin que la ville en soit plus commode, plus saine & plus belle; car l'air étant plus découvert, il est plus sain : de sorte que si une ville est située dans un air froid, & que les maisons y soient beaucoup exhaussées, il faudra donner beaucoup de largeur aux *rues*, afin que par ce moyen le soleil entre par-tout librement.

Mais si cette ville est située dans un climat fort chaud, il est nécessaire d'en faire les *rues* étroites, & les batimens plus exhaussés, afin que par le moyen de l'ombre qui se rencontre toujours dans les *rues* étroites, la chaleur se trouve plus modérée; ce qui contribue beaucoup à conserver la santé: c'est ce qu'on remarqua à Rome, depuis que Néron l'eut rebâtie, & qu'il eut tenu les *rues* plus larges qu'auparavant; la ville en fut plus belle, mais elle se trouva plus exposée aux chaleurs & aux maladies.

Les *rues* principales doivent être disposées en sorte que des portes de la ville elles se rendent en droite ligne sur la grande place; & quelquefois même, si la situation le permet, il est bon qu'elles passent jusqu'à l'autre porte; & selon la forme ou l'étendue

de la ville, on pourroit faire fur le même alignement, entre quelques-unes des portes & la principale place, plufieurs places moindres. Les autres *rues* doivent auffi aboutir non-feulement à la grande place, mais encore aux principales églifes, aux grands palais, & à tous les lieux publics.

Mais dans ce compartiment des *rues*, il faut foigneufement prendre garde, felon l'avertiffement que Vitruve nous donne, qu'elles ne foient point directement oppofées à aucun vent violent, ni par conféquent fujettes à leurs tourbillons, & à l'impétuofité de leurs fouffles; d'ailleurs, pour la confervation de la fanté des habitans, on doit tâcher de détourner & de rompre les vents nuifibles.

Toutes les *rues* doivent avoir une pente vers le milieu, afin que les eaux qui tombent des toits des maifons, s'y viennent rendre toutes enfemble, fe faffent un cours plus libre, & entraînent avec elles les ordures, de peur que, fi elles croupiffoient trop long-temps dans un même lieu, l'air ne s'infectât de leur corruption. On donne aux *rues* droites & larges une pente d'environ un pouce par toife pour l'écoulement des eaux. Les moindres ont un ruiffeau, & les plus larges, une chauffée entre deux revers.

Les *rues*, chez les Romains, étoient grandes ou publiques, & petites ou particulieres. Ils nommoient les premieres, *royales*, *prétoriennes*, *confulaires* ou *militaires*; & les autres, *vicinales*, c'eft-à-dire, *rues* de traverfe, par lefquelles les grandes fe communiquoient les unes aux autres.

Chacun dérive le mot de *rue* à fa fantaifie. Suivant Daviler, ce mot vient de *rudus*, aire pavée de mortier, de chaux & de ciment; felon MM. de Port-Royal, le mot *rue* vient de ῥύμη, *vicus*, dont la racine eft ῥύω, *je coule*. Ducange prétend qu'on a dit *ruta*, *ruda* dans la baffe Latinité, pour fignifier une *rue* & *place marchande*. (*D. J.*)

Rue *Sacrée*. C'étoit la plus fréquentée de Rome. Elle commençoit à l'amphithéatre, defcendoit au marché Romain, & de là montoit au Capitole. Ainfi elle alloit en pente, ou en colline, d'où elle fut appellée *Clivus*.

Rue *d'une ville de guerre*, (*Archit. milit.*) Dans les villes de guerre les principales *rues* prennent leur origine à la place d'armes, qui eft au milieu de la ville, & fe conduifent fur un même alignement aux portes de la ville, aux remparts, & principalement à la citadelle ou au réduit, s'il y en a, afin qu'elles puiffent être enfilées. On les fait auffi perpendiculaires les unes aux autres, le plus qu'il eft poffible, afin que les encoignures des maifons foient à angles droits. On donne ordinairement fix toifes aux grandes *rues*, & trois ou quatre aux petites. A l'égard de leur diftance, la *rue* qui eft parallele à une autre, doit en être tellement éloignée, qu'il y refte un efpace pour deux maifons de bourgeois dont l'une regarde une *rue*, & l'autre a la vue dans celle qui lui eft oppofée. On fuppofe ici que chaque maifon a cinq ou fix toifes de large fur fept à huit d'enfoncement, avec une cour de pareille grandeur, afin que l'intervalle d'une *rue* à l'autre foit d'environ trente-deux à trente-trois toifes. *Voyez* la *fcience des ingénieurs* de M. Belidor. (*D. J.*)

Rue, f. f. (*terme de Carrier.*) ils appellent les *rues* d'une carriere, les efpaces qui reftent vuides, après qu'on en a tiré les différens bancs de pierre dont elle eft compofée. C'eft par ces *rues* qu'on nomme auffi *chemins*, que l'on pouffe les pierres au trou, après qu'on les a mifes fur les boules. *Savary*. (*D. J.*)

Rue, *clou de rue*, (*Maréchal.*) on dit qu'un cheval a pris un clou de *rue*, pour dire qu'en marchant il a rencontré un clou qui lui eft entré dans le pied, & l'a rendu boiteux.

Rue, (*Géogr. mod.*) il y a deux petites villes de ce nom, l'une en France, l'autre en Suiffe.

La premiere eft en Picardie, dans le Ponthieu, à une lieue de Crotoy, fur la riviere de Mage. Quoique fes fortifications aient été rafées, c'eft cependant encore un gouvernement de place. Elle a deux paroiffes, & un petit commerce en beftiaux & en chevaux. *Longitude 19, 15; latit. 50, 17.*

La feconde petite ville nommée *Rue* eft au canton de Fribourg dans le bailliage de Corbiere. *Long. 24, 37; latit. 46, 57.* (*D. J.*)

RUÉE, s. f. (*Jardin.*) amas de litieres seches, chaumes, bruyeres, *&c.*, que l'on fait dans les basses-cours, pour les froisser sous les pieds, & les faire pourrir, afin de les mêler ensuite avec du fumier, & en engraisser les terres. (*D. J.*)

RUEL, (*Géog. Hist.*) bourg du Mantois dans l'Isle-de-France. Ce lieu est ancien & remarquable par la résidence que nos rois de la premiere race y faisoient quelquefois. Il fut donné à l'abbaye de Saint-Denis par Charle le Chauve. Ce fut aussi le séjour du fameux cardinal qui gouverna pendant vingt ans le roi & la France; qui, d'une main terrible, en écrasant la tête des grands, rétablissoit le calme par la tempête; qui fit couler le sang sur les échafauds pour ne plus le voir couler dans les guerres civiles; enfin, qui fit tout pour le roi & rien pour la nation. Il embellit *Ruel*. C'est dans sa maison de *Ruel* qu'il fit transférer l'infortuné maréchal de Marillac, arrêté au milieu de l'armée qu'il alloit commander en Piémont. Le garde des sceaux, *Châteauneuf*, qui étoit sous-diacre & gros bénéficier, instruisit, à la tête d'une commission, le procès criminel, ayant eu dispense de Rome; & Marillac, chargé de blessures & de quarante années de service, fut condamné à mort par des commissaires, dans la propre maison de son ennemi, sous le même roi qui avoit donné des récompenses à trente sujets rebelles.

Louis XIII disoit qu'il y avoit parmi les juges de Marillac un barbon qui vouloit condamner le roi aux dépens: c'étoit de Philippe Berbis, mort doyen du parlement de Dijon, qu'il entendoit parler, parce qu'il étoit fort austere, & qu'il portoit toujours une longue barbe. Il ne fut pas d'avis de la mort.

La mere de Louis XIV se retira à *Ruel*, en 1648, durant les guerres de la fronde. Après plusieurs conférences, la paix y fut conclue. Le résultat de la négociation du parlement & des grands fut, 1°. que le quart des tailles seroit supprimé; 2°. que la liberté seroit rendue aux prisonniers & aux exilés; 3°. que le roi retourneroit à Paris; 4°. qu'il ne seroit permis d'emprisonner aucun citoyen qu'il ne fût au pouvoir de ses juges de l'interroger dans les vingt-quatre heures; 5°. qu'il ne seroit jamais établi d'impôts sans être enrégistrés au parlement.

Mais cette déclaration fameuse, l'ouvrage des princes & des magistrats, concertée avec tant de peine & de soins, qui, selon le témoignage de Talon, fameux jurisconsulte, ne renfermoit que les privileges de la nation, reconnus & confirmés par une longue suite de rois, qui devoit faire évanouir jusqu'au moindre nuage de la tempête dont l'état étoit menacé depuis long-temps, fut enfreinte par Mazarin, & devint inutile, dit M. Desormeaux, *tom. II de la Vie de Condé.*

Le fameux capucin Pierre-Joseph Leclerc du Tremblai, fils d'un président aux requêtes, instituteur des dames du Calvaire, mourut à *Ruel* en 1638. Comme il avoit été nommé au cardinalat, Richelieu voulut que son corps fût porté en carrosse à six chevaux aux capucins de Saint-Honoré. Le P. Bon, carme, prononça l'oraison funebre en présence des princes, des ducs & du parlement, qui assisterent à ses obseques. Il fut inhumé devant l'autel, proche frere Ange de Joyeuse.

Il a paru deux *vies* du pere Joseph; l'une par l'abbé Richard, chanoine, depuis doyen de Sainte-Opportune. On juge que la deuxieme est du même auteur. La premiere représente ce capucin tel qu'il auroit dû être, & l'autre tel qu'il étoit.

Maw, prétendu fils du roi d'Ethiopie, surnommé *Zaga-Christ*, mourut à *Ruel* en 1638, âgé de 28 ans. On lui fit cette épitaphe:

Ci-gît le roi d'Ethiopie,
Soit original ou copie:
Fut-il roi, ne le fut-il pas,
La mort a vuidé les débats.

A *Ruel* est une maison des sœurs de la Croix, établie par madame la duchesse d'Aiguillon, niece du cardinal de Richelieu, pour instruire les jeunes filles; c'est la deuxieme maison de cette congrégation, dont la premiere est à Paris, à l'hôtel des Tournelles. Il y en a d'autres à Rouen, à Moulins, à Narbonne, jusqu'en Canada.

Elles reconnoissent pour institutrice Marie l'Huillier, veuve de claude Marcel, seigneur de Villeneuve-le-Roi.

Ruel fut aussi le berceau des dames de S. Cyr.

La description du tumulte arrivé entre les vignerons de *Ruel* & les archers de Paris, faite par Frey, & intitulée *Recitus ecritabilis super terribili esmeuta Parisiorum de Ruellio*, est une des meilleures pieces macaroniques que nous ayions. *Ducatiana*, *premiere part. pag.* 48.

Le duc de Richelieu, héritier du cardinal, fit élever une statue équestre du roi en 1685, pour laquelle Leclerc & le pere Comire firent des inscriptions.

Les châteaux de Malmaison, de Busanval & de Fouilleuse décorent ce bourg. Le premier est remarquable par ses eaux, ses jardins & son orangerie. On vient de construire près de *Ruel*, de belles casernes pour servir de logement aux Suisses. (*C*)

RUELLE, (*Gram.*) petite rue; c'est aussi l'espace entre un lit & la muraille, un poste de *ruelle*, de petits vers de *ruelle*. On le prend encore pour une alcove, ou un lieu paré où les femmes reçoivent des visites familieres, soit au lit, soit debout.

Ruelle, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *ruellia*, genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, & profondément découpée. Le pistil sort du calice; il est attaché comme un clou, à la partie inférieure de la fleur, & devient dans la suite un fruit conique & membraneux qui s'ouvre en plusieurs parties par le sommet; il renferme des semences qui sont pour l'ordinaire petites & arrondies. Plumier, *nova plant. amer. genera. Voyez* Plante.

RUELLER la vigne, (*Agriculture.*) *rueller la vigne*, c'est avec la paume de la pioche, enlever la terre du milieu d'une perchée de vigne, & la relever de côté & d'autre contre les ceps. On commence ordinairement ce travail par le haut bout de la perchée, en continuant jusqu'en bas, de telle maniere que le milieu de cette perchée devient une rigole; & la terre forme un dos-d'âne le long de chaque perchée; mais cette façon qu'on donne aux vignes, ne se pratique que dans celles qui sont plantées au cordeau. (*D. J.*)

RUER, v. n. (*Maréchallerie.*) se dit du cheval qui détache une ruade. *Voyez* Ruade. Il faut couper un cheval sujet à *ruer* : c'est un excellent remede contre ce vice. *Voyez* Chatrer.

RUESSIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Gaule Aquitanique, selon Ptolomée, *l. II*, *c. vij*, qui la donne aux peuples *Velanni*. C'est aujourd'hui *Rieux*, suivant Mercator, & *Saint-Flour*, suivant Villeneuve. (*D. J.*)

RUFÆ, (*Géogr. anc*) château d'Italie, dans la Campanie, selon la remarque de Servius sur ce vers de Virgile, *Æneid. l. VII*, *v.* 739:

Quique Rufas, *batulamque tenent*, *atque arva celennæ.*

Quelques exemplaires portent *Rufras* au lieu de *Rufas*; & il y a apparence que c'est ainsi qu'il faut lire, du moins c'est ainsi qu'écrit Silius Italicus, *livre VIII*, *v.* 570:

Et quos aut Rufæ, *quos aut Arsenia*, *quosve*
Obscura incultis Herdonia misit ab agris.

(*D. J.*)

RUFFAC, (*Géogr. mod.*) ville de France dans la haute Alsace, capitale du territoire de Munda, sur le Rotbach, à trois lieues au S. O. de Colmar; l'empereur Henri IV, contre ses promesses, brûla & pilla cette ville en 1068; en 1298, l'empereur Adolphe la traita de même; elle n'a pas été plus heureuse dans le dernier siecle.

Pellican (Conrad), d'abord cordelier, puis luthérien, & finalement calviniste, naquit à *Ruffac* en 1478, & mourut en 1556, à 78 ans. Ses œuvres ont été imprimées en cinq volumes *in-fol.* Ce sont des commentaires sur l'écriture, & des versions de plusieurs ouvrages de rabbins, car il entendoit fort bien l'Hébreu.

Lycosthene, plus ordinairement nommé *Wolfhart* (Conrard), littérateur, qui embrassa le calvinisme, naquit à *Ruffa*, en 1518, & mourut à Bâle, en 1561. Il a mis au jour plusieurs livres, entr'autres une gnomologie Latine, *prodigiorum &*

ostentorum chronicon. Epitom. stobæi sententiarum. De mulierum præclarè dictis, &c. Il commença le *theatrum vitæ humanæ*, que Zuinger acheva & publia : le P. Niceron a fait l'article de cet homme de lettres, *tome XXXI*, *p.* 339. (*D. J.*)

RUFFEC, (*Géogr. mod.*) petite ville de France, dans l'Angoumois, au diocese & à 7 lieues d'Angoulême, sur le ruisseau nommé le *Lieu.* Il s'est tenu dans cette petite ville, en 1327, un concile nommé *Rosiacense concilium. Long.* 17, 48; *lat.* 46, 41. (*D. J.*)

RUFIANA, (*Géogr. anc.*) ville de la Gaule belgique. Ptolomée, *l. II*, *c. ix*, la donne aux Nemetes. On croit que c'est aujourd'hui Oppenheim, sur le Rhin. Il y en a pourtant qui la placent à Ruffach. (*D. J.*)

RUFIEN, s. m. (*Science étymolog.*) vieux mot qui veut dire celui qui a des privautés avec une femme, telles qu'en a un mari. Ce terme vient de l'Allemand *ruef*, qui signifie une *voûte*, comme on appelle *fornicatio* la paillardise à *fornicibus*, parce qu'anciennement à Rome les femmes débauchées se tenoient en quelques endroits sous une voûte. *Caseneuve.*

RUFISQUE, (*Géogr. mod.*) bourgade située au royaume de Jaloses, près du cap Verd, au bord d'une baie que l'on trouve quand on a doublé ce cap. Cette bourgade, qui est vis-à-vis, & à une lieue de l'isle de Goérée, appartient à la France. *Latitude* 14, 391.

RUGEN, (*Géogr. mod.*) isle de la mer Baltique, dans les états que la Suede possede en Allemagne, sur la côte de Poméranie, qui lui est opposée au midi & au couchant. Elle a été autrefois beaucoup plus grande qu'elle n'est aujourd'hui; car elle avançoit presque jusqu'à l'isle de Ruden, au lieu qu'à présent elle en est éloignée d'un mille & demi. Elle a perdu ce terrein en 1309, par une inondation qui submergea tout cet espace. Les habitans de cette isle étoient anciennement connus sous les noms de *Rugii*, *Rugiani*; ils étoient Slaves ou Vandales d'origine, & n'embrasserent l'évangile que sur la fin du douzieme siecle.

On donne sept milles Germaniques de longueur, & à peu près autant de largeur à l'isle de *Rugen*; mais elle est coupée par tant de baies & de golfes, qu'en quelque endroit qu'on se place, on ne se trouve jamais qu'à un demi-mille de la côte. Cette isle fournit beaucoup de chevaux, de bœufs, de brebis, & sur-tout de grosses oies. La terre y est si fertile en bled, que *Rugen* est appellée le *grenier* de Stralsund. Autrefois il y avoit deux fortes places dans *Rugen*; mais il n'y a aujourd'hui que quelques bourgades.

On sait que Charles XII, après avoir vu ses lauriers flétris à Pultawa, fit des efforts inutiles pour défendre cette isle contre les Danois & les Prussiens; ses troupes furent toujours repoussées; enfin, Grothusen son favori, & le général Dardof étant tombés morts à ses pieds, il se vit contraint de monter lui-même à cheval, & de se sauver, pour n'être pas fait prisonnier.

Du midi jusqu'à l'ourse on vante ce monarque,
Qui remplit tout le nord de tumulte & de sang;
Il fuit, sa gloire tombe, & le destin lui marque
Son véritable rang.
Ce n'est plus ce héros guidé de la victoire,
Par qui tous les guerriers devoient être effacés;
C'est un nouveau Pyrrhus, qui va grossir l'histoire
Des fameux insensés.

(*D. J.*)

RUGENWALDE, (*Géogr. anc.*) ville d'Allemagne, dans la Poméranie ultérieure, chef-lieu du duché de Wenden, sur la riviere de Wiper, à 30 milles au nord-est de Colberg. Elle est défendue par un château, & appartient au roi de Prusse. *Longitude* 34, 18; *lat.* 54, 33. (*D. J.*)

RUGGI, s. m. (*Commerce.*) mesure des grains dont on se sert à Livourne. Onze *ruggi* un tiers font le last d'Amsterdam. *Voy.* LAST. *Dictionn. de Comm. & de Trév.*

RUGIENS, LES, *Rugii*, (*Géogr. anc.*) peuples de la Germanie. Tacite, *Germ.*, *c. xliij*, les met sur le bord de l'océan septentrional, aujourd'hui la mer Baltique. Le nom de ces peuples est corrompu dans Ptolomée, qui les nomme *Rutidii*, quoiqu'il ait appellé leur ville *Rugium*, outre qu'il les place dans le même endroit où

Tacite place les *Rugii*. Sidonius Apollinaris, Jornandès, Paul Diacre & plusieurs autres écrivains du moyen âge appellent ces peuples *Rugi*, & Procope écrit *Rogi*.

Leur premiere demeure a été dans la Poméranie ultérieure, où l'on croit qu'étoit leur ville *Rugium*. Dans la suite on les trouve dispersés en différens endroits. Les uns habitoient l'isle de Rugen, à laquelle ils donnerent leur nom. On en voit d'autres sur le bord du Danube, où le pays dont ils s'emparerent fut appellé *Rugiland*, selon Jornandès. Langobard, *l. I, c. xix.* Procope, *Goticar. ver. l. II*, fait aussi mention de cette demeure des *Rugiens* sur le bord du Danube. Enfin, on les voit en Italie, où Ennondius, *in vita D. Epiphanii*, dit qu'ils se rendirent maîtres de la ville de *Ticinum*. (*D. J.*)

RUGIEWITH, (*Mythologie.*) nom d'une divinité adorée par les anciens Vandales.

RUGINE, s. f. *terme de chirurgie*, est un instrument qui sert à racler un os.

Il y en a qui sont pour nettoyer les dents, en ôter le tartre; d'autres, pour ratisser & découvrir les os ulcérés.

Les *rugines* pour les dents sont longues tout au plus de quatre pouces & demi, y compris le manche d'ébene ou d'ivoire taillé à pans. La tige est d'acier poli, de figure pyramidale, d'environ deux pouces & deux lignes de longueur, terminée par une petite lame horizontalement située sur son extrêmité. Cette lame est plane en dessous, composée en dessus de plusieurs biseaux, qui forment un tranchant tout autour de cette lame, qu'on doit regarder comme la *rugine* proprement dite. Cette *rugine* est de différente figure, ou triangulaire, ou pointue d'un côté, arrondie & tranchante de l'autre, ou olivaire & sans saillie du côté opposé à la pointe. Ces différentes *rugines* servent à nettoyer & à ratisser les dents; on se sert de celle qui paroît convenir le mieux par sa figure, suivant la position de la dent qu'on veut nettoyer. *Voyez figure 5, planche XXV.*

Les *rugines* dont on se sert pour découvrir les os, examiner leur sélute, ou en ôter la carie, sont longues de cinq à six pouces. Leur lame tranchante tout autour, & taillée aussi en biseaux, est plus grande que celle des précédentes. Elle a un pouce de longueur sur six lignes ou environ de largeur. Il y en a de carrées, de pointues par un bout, arrondies par l'autre, de triangulaires, *&c. Voyez les fig. 2 & 3, Pl. XVI.* (Y)

RUGIR, RUGISSEMENT, (*Gram.*) termes qui désignent le cri des lions. Le lion *rugit* d'amour & de fureur. Qui est-ce qui a entendu le *rugissement* du lion sans frémir?

RUGIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Germanie, dans sa partie septentrionale, selon Ptolomée, *l. II, c. xj*, qui la place dans les terres, entre Viritium & Scurgum. On ne sait pas la juste position de cette ville: les uns la prennent aujourd'hui pour Holmburd; d'autres pour Camin, & d'autres pour Rugewolde. (*D. J.*)

RUGLEN *ou* RUGLAN, (*Géogr. mod.*) ville d'Ecosse, dans la province de Cluydsdale, sur la Cluyds à trois milles de Glascow, & vis-à-vis. *Long. 13, 34; lat. 56, 19.*

RUGUSCIENS, LES, (*Géogr. anc.*) *Ruguſci*, selon Pline, *l. III, c. xx*, & *Riguſcæ*, selon Ptolomée, *l. II, c. xij*, peuples de la Rhétie, dans la partie septentrionale. Ils habitoient les pays connus aujourd'hui sous les noms de *Rheithal*, & de *Reingow*. (*D. J.*)

RUIER *ou* ROYER, s. m. (*Jurisp.*) est la même chose; quelques coutumes, comme celles de S. Piat, de Seclin sous Lille; celles de Béthune & de Lillers sous Artois, appellent *ruier* le seigneur *voyer*. *Voyez* VOYER. (*A*)

RUILER, v. act. (*Charpent.*) c'est faire des repaires pour dresser toutes sortes de surfaces & de plans. (*D. J.*)

RUILLÉE, s. f. (*Maçonnerie.*) enduit de plâtre ou mortier, que les couvreurs mettent sur les tuiles ou l'ardoise, pour les raccorder avec les murs, ou les jouées de lucarne.

RUINE, s. f. (*Gram.*) décadence, chûte, destruction; les *ruines* sont belles à peindre. Sans le crime il n'y auroit point de poëtes épiques, point de tragédie; sans le ridicule & le vice, point de comédie. La *ruine* de cet homme; la *ruine* de ma fortune.

Ruines, f. f. pl. (*Archit.*) ce font des matériaux confus de bâtimens confidérables dépéris par fucceffion de temps. Telles font les *ruines* de la tour de Babel, ou tombeau de Belus, à deux journées de Bagdat en Syrie, fur les bords de l'Euphrate, qui ne font plus qu'un monceau de briques cuites & crues, maçonnées avec du bitume, & dont on ne reconnoît que le plan, qui étoit arré. Il y a auffi près de Schiras en Perfe, les *ruines* d'un fameux temple ou palais que les antiquaires difent avoir été bâti par Affuérus, & que les Perfans nomment aujourd'hui *Tchelminar*, c'eft-à-dire, les quarante colonnes, parce qu'il en refte quelques-unes en pied, avec les veftiges des autres, & quantité de bas-reliefs & caracteres inconnus, qui décelent la grandeur & la magnificence de l'architecture antique. *Voyez les voyages de* Pietro della Valle.

On compte encore au nombre des *ruines* confidérables, celles de Palmire, ancienne république de la Syrie Palmiréenne, bâtie par Salomon, embellie par Seleucus, fucceffeur d'Alexandre, reftituée par l'empereur Adrien, faccagée fous l'empereur Aurelien, l'an 270, & enfin ruinée depuis par les Arabes. M. le Brun, dans fon voyage au Levant, & Fifcher, dans fon effai d'architecture hiftorique, nous ont donné quelques idées de ces *ruines*; mais il en a paru en Angleterre une très-ample defcription, mife au jour par les foins de M. Robert Wood, avec des planches magnifiquement gravées, & fort détaillées. *Voyez* Palmire, *Géogr.* (*D. J.*)

Ruine, fe dit *en peinture* de la repréfentation d'édifices prefque entiérement ruinés. De belles *ruines*. On donne le nom de *ruine* au tableau même qui repréfente ces *ruines*. *Ruine* ne fe dit que des palais, des tombeaux fomptueux ou des monumens publics.

On ne diroit point *ruine* en parlant d'une maifon particuliere de payfans ou bourgeois; on diroit alors *bâtimens ruinés*.

Ruines, *pierre de*, (*Hift. nat. Litholog.*) *lapis ruderum*, nom donné par quelques naturaliftes à des pierres fur lefquelles le hafard a fait paroître des figures femblables à des *ruines*; tel eft fur-tout le marbre de Florence. *Voyez* Pierre de Florence.

RUINÉ, participe, (*Gram.*) *voyez* Ruine.

Ruiné, (*Maréchal.*) on appelle ainfi un cheval ufé de fatigue. *La bouche ruinée*, *voyez* Bouche. Les *jambes ruinées* font des jambes qui nont plus la force de porter le cheval, & qui font communément arquées & bouletées. *Voyez* Arqué & Bouleté.

RUINER, v. act. (*Gram.*) *voyez* Ruine.

Ruiner & Tamponner *en bâtiment*, (*Architect.*) c'eft gâcher des poteaux de cloifon par les côtés & y mettre des *tampons* ou groffes chevilles, pour tenir les panneaux de maçonnerie.

RUINEUX, adj. (*Gram.*) qui menace ruine; ce mur eft *ruineux*. Il fe dit auffi de ce qui peut entraîner la ruine. Cette entreprife eft *ruineufe*.

RUINURE, f. f. (*Gram. Architect.*) entaille faite avec la cognée aux côtés des poteaux ou des folives, pour relever les panneaux de maçonnerie dans un pan de bois ou une cloifon, & les entrevoux dans un plancher.

Ruinure, f. f. eft l'entaille faite dans les poteaux ou les folives, pour retenir les panneaux de maçonnerie. Lat. *fulcus*.

RUISSEAU *ou* petite riviere, f. f. (*Phyf.*) diminutif de riviere ou fleuve. *Voyez* Fleuve & Fontaine.

Ruisseau, f. m. (*Hydraul.*) fi l'on avoit près de fon parc quelques courans d'eau, *ruiffeaux*, petites rivieres à fa difpofition, l'on pourroit les faire entrer dans fon jardin pour y former des canaux ou des pieces d'eau, & même des clôtures de parc en régularifant ces ruiffeaux en canaux revêtus de tables de gazon.

Ces ruiffeaux peuvent encore, par le moyen d'une vanne ou d'un bâtardeau qui retient les eaux un peu haut, tomber en nappes à la tête d'un canal, ou faire tourner un moulin qui, avec le fecours d'une pompe, élévera les eaux dans un réfervoir pour fournir des fontaines jailliffantes. (*K*)

Ruisseau, (*Archit. hydraul.*) c'eft l'endroit où deux revers de pavé fe joignent par leurs morces, & qui fert pour l'écou-

lement des eaux. Les *ruiſſeaux* des pointes ſont fourchus.

On appelle *ruiſſeau en biſeau* celui qui n'a ni caniveaux, ni contre-jumelles, pour faire liaiſon avec le revers, comme dans les ruelles où il ne paſſe point de charrois. *Daviler.* (*D. J.*)

Ruisseau, ſ. m. (*Jardinage.*) petit canal qu'on pratique dans les jardins pour les arroſer (*D. J.*)

RUM, (*Géogr. mod.*) iſle d'Ecoſſe, une des Hébrides au midi de celle de Skie. On lui donne 5 milles de longueur. Ses montagnes ſont remplies de bêtes fauves, & on pêche beaucoup de ſaumon dans ſes petites rivieres. (*D. J.*)

Rum *ou* Reun, ſ. m. (*Marine.*) eſpace pratiqué dans le fond de cale d'un vaiſſeau, pour y arranger les marchandiſes de ſa cargaiſon. C'eſt de ce mot que vient, à ce qu'on prétend, celui d'*arrumer* ou *arrimer*. Mais on ne ſait point quelle eſt l'étymologie de celui de *rum.*

Rum, (*Art diſtillatoire.*) nom que donnent les Américains à une eſpece d'eau-de-vie ardente, inflammable, & tirée par la diſtillation des cannes de ſucre.

Le *rum* differe de ce qu'on appelle ſimplement *eſprit-de-ſucre* en ce qu'il contient beaucoup plus d'huile eſſentielle de la canne de ſucre, parce qu'on a fait ſouvent fermenter dans cette liqueur une grande partie du jus groſſier de la canne même, & que c'eſt de là que le *rum* ſe prépare.

L'huile eſſentielle & onctueuſe du *rum* paſſe ordinairement pour tirer ſon origine de la grande quantité de graiſſe qu'on emploie dans la cuiſſon du ſucre. Il eſt vrai que cette graiſſe, quand elle eſt groſſe, donne ordinairement une odeur fœtide à la liqueur du ſucre, ſoit dans nos diſtillations ou dans nos raffineries; mais cela ne procure point le piquant qui ſe trouve dans le *rum*, & qui eſt effectivement l'effet de l'huile naturelle de la canne de ſucre. Voici comme on fait le *rum.*

Quand on a raſſemblé une quantité ſuffiſante de la ſubſtance dont on le tire, on y verſe une certaine quantité d'eau pour y produire la fermentation, mais très-lentement dans le commencement; on l'excite enſuite par degrés avec de la lie de biere qui fait monter la liqueur dans l'opération avec une grande promptitude. Quand le tout a pleinement fermenté, & qu'il a été porté au degré d'acidité néceſſaire, on le diſtille à la maniere ordinaire juſqu'à ce qu'il puiſſe ſoutenir ce qu'on appelle la *preuve* dans les raffineries de ſucre; quelquefois même on lui donne une force approchante de celle de l'alcohol ou de l'eſprit-de-vin, & alors on l'appelle *rum* doublement diſtillé. Il ſeroit aiſé de rectifier & de purifier l'eſprit-de-*rum*, parce qu'il fournit dans la diſtillation une grande quantité d'huile, qui eſt ſouvent ſi déſagréable, qu'il a beſoin d'un long terme pour s'adoucir avant qu'on en puiſſe faire uſage; au lieu que ſi l'on ſe donnoit la peine de le bien rectifier, il s'adouciroit promptement, & perdroit une partie de ſa mauvaiſe odeur.

Le meilleur état du *rum*, pour être tranſporté & pour l'uſage, eſt ſans doute celui de l'alcohol ou des eſprits rectifiés, parce que de cette maniere il ſeroit réduit à moitié pour la facilité du tranſport, & pourroit ſouffrir toutes les épreuves. Il ſeroit encore meilleur pour faire le punch & d'un goût plus agréable. D'ailleurs, dans cet état il ſeroit moins aiſément ſophiſtiqué par les diſtillateurs; car quand ils ont beſoin de mêler une grande quantité de liqueur de bas prix avec le *rum*, ils prennent celui qui a le plus d'huile eſſentielle & forte pour éteindre celle des autres liqueurs fermentées avec leſquelles ils veulent le mêlanger. Il eſt certain que ſi l'on rectifioit le *rum* avec plus de délicateſſe, on en feroit un eſprit beaucoup plus pur, plus fin & plus délicat, de ſorte qu'alors il approcheroit très-près de l'arrac; car en mêlant très-peu de *rum* bien rectifié avec quelqu'autre eſprit privé d'odeur & de goût, le tout forme une liqueur fort ſemblable en goût & en odeur au véritable arrac.

On ſophiſtique beaucoup le *rum* en Angleterre, quelques-uns même n'ont point de honte de faire cette ſophiſtiquerie avec de l'eſprit de grain; mais quand on la fait avec de l'eſprit de mélaſſe, il eſt bien difficile de découvrir la tromperie: la meilleure méthode d'éprouver le *rum* eſt d'en verſer une petite quantité dans quelque vaiſſeau convenable, & d'y mettre le feu; alors quand

toute la partie inflammable a été brûlée, on examine à l'odeur & au goût le flegme qui reste, & l'on connoît de quelle liqueur il procede. *Voyez* de plus grands détails dans Shaw, *essai on distillery.* (*D. J.*)

RUM, s. m. *voyez* RHUMB.

RUMEN, s. m. (*Anat. comp.*) c'est le nom du premier estomac des animaux qui ruminent, que l'on appelle *animaux ruminans. Voyez* ESTOMAC, RUMINANT, RUMINATION. Les alimens sont portés dans le *rumen*, sans avoir souffert d'autre altération dans la bouche, que d'être un peu roulés & enveloppés ensemble. *Voyez* ALIMENT. Le *rumen* ou la panse est la partie la plus large de l'estomac, comme servant à contenir la boisson & la masse des alimens crus qui y sont & qui s'y mortifient ensemble, pour de là repasser dans la bouche, pour y être remâchés & diminués, afin de pouvoir être davantage digérés dans les autres ventricules. *Voyez* DIGESTION.

Dans le *rumen* ou premier ventricule des chameaux, sont trouvés différens petits sacs qui contiennent une considérable quantité d'eau : ce qui est une invention admirable pour les nécessités de cet animal, qui vivant dans des pays chauds, & se nourrissant d'alimens durs & secs, seroit en danger de périr sans ces réservoirs. *Voyez* BOISSON, SOIF.

RUMEUR, s. f. (*Gramm.*) bruit général & sourd excité par quelque mécontentement dans une ville, dans une maison. Cette conduite du clergé excita de la *rumeur*. On remarqua le désaveu de ce procédé par la *rumeur*. Il se dit aussi d'une sédition : il y eut à cette occasion quelque *rumeur* que la vigilance de la police eut bientôt dissipée.

RUMI, s. m. (*Mat. médic. des Arabes.*) nom donné par Avicenne & par Sérapion au meilleur mastic; ils distinguent cette drogue en deux especes, l'une qu'ils appellent *rum* qui est blanche & pure, l'autre qu'ils nomment *captis* qui est sale & noirâtre. La premiere venoit de l'isle Scio, & la seconde de quelque endroit de l'Egypte. (*D. J.*)

RUMIA, s. f. (*Mytholog.*) autrement *rumilia* ou *rumina*, mots synonymes tirés de *rume*, qui en vieux Latin signifie *mamelle*. Le peuple ayant imaginé une déesse qui avoit soin de faire teter les petits enfans, nommoit cette déesse *Rumia*, comme qui diroit la *déesse aux mamelles*. Quand on lui offroit des sacrifices, on répandoit du lait sur les victimes. Sa statue représentoit une femme tenant entre ses bras un petit enfant, & ayant une mamelle découverte pour le faire teter. (*D. J.*)

RUMIGNY, (*Géogr. Hist. Litt.*) bourg de Champagne, dans le diocese & l'élection de Reims, où naquit en 1713 Nicolas-Louis de la Caille, surnommé l'*Argus de l'astronomie*, fils d'un capitaine des chasses de la duchesse de Vendôme. Il ne permit jamais qu'on recherchât son origine : il disoit que la vraie noblesse se déclare par les sentimens, & qu'on ne doit jamais remonter à l'origine de ses aïeux par l'amour d'un vain titre, mais seulement pour se soutenir dans le chemin de l'honneur par des exemples de probité & de vertu.

Le college Mazarin où il étoit professeur de mathématiques, aura dans l'histoire de l'astronomie la gloire de lui avoir servi d'asyle pendant 20 ans, & d'avoir été comme autrefois le portique d'Alexandrie, consacré par les ouvrages les plus fameux.

La mort de cet illustre abbé en 1762, a été suivie de circonstances qui ont occasioné la dégradation totale de son observatoire devenu le plus célebre de l'Europe. Ayant reçu, sans les demander, 2000 liv. pour son voyage du cap de Bonne-Espérance en 1750, il en acheta un magnifique quart de cercle, commandé pour le président de l'académie de Pétersbourg, dont le décès avoit réduit l'artiste à la nécessité de garder l'instrument; notre savant le paya comptant, & déclara par écrit signé de sa main qu'il appartenoit à l'académie où il avoit été admis en 1741. Il étoit autant distingué par un noble désintéressement que par ses lumieres; savant dans presque tous les genres, excellent dans plusieurs, unique dans sa partie, il se dissimuloit l'étendue de ses connoissances. L'érudition couloit de sa bouche sans qu'il s'en apperçût. Dans l'espace de deux ans qu'il voyagea, il détermina la position de 9800 étoiles jusqu'alors inconnues. Le modeste astronome pouvoit immortaliser ses découvertes, en donnant son nom aux nouvelles constellations qu'il avoit observées, mais il aima mieux leur

donner celui des différens inſtrumens d'aſtronomie.

Nous ne parlons pas de ſes ouvrages ſur cette ſcience : ils ſont entre les mains de tous les ſavans. Le roi lui avoit accordé un appartement au château de Vincennes. Trois mois avant ſa mort, il avoit réſolu de s'y fixer, afin d'avoir une entiere liberté de ſe livrer au travail.

Trois choſes lui cauſoient de l'humeur, les louanges, les propos inutiles, & la préſence des gens qu'il ſoupçonnoit d'avoir manqué à la probité & à l'honneur. Il ſut ſe contenter de peu. Sa probité faiſoit ſon bonheur, les ſciences ſes plaiſirs, & l'amitié ſes délaſſemens. On trouve ſon éloge à la tête de ſon journal hiſtorique au Cap, imprimé en 1763. (*C.*)

RUMILLY, (*Géogr. mod.*) ou *Romilly* en Albanois, petite ville de Savoie au confluent du Nupha & du Séran, ſur chacun deſquels elle a un pont de pierre, à 3 lieues de ſud-oueſt d'Annecy. Elle avoit autrefois des fortifications que Louis XIII fit raſer en 1630. Les environs ſont fertiles, & les habitans aſſez à leur aiſe. (*D. J.*)

RUMINANT, ſ. m. *terme d'hiſtoire naturelle*, ſe dit d'un animal qui remâche ce qu'il avoit avalé. *Voyez* RUMINATION.

Reyer a fait un traité *de ruminantibus & ruminatione*, où il fait voir qu'il y a des animaux qui ruminent effectivement ; tels que le bœuf, la brebis, le cerf, la chevre, le chameau, le lievre, l'écureuil ; & d'autres qui ne ruminent qu'en apparence, & qu'il appelle faux-ruminans, *ruminantia ſpuria* ; tels que les taupes, les grillons, les abeilles, les eſcarbots, les cancres, les ſurmulets & autres poiſſons.

Les animaux de cette ſeconde claſſe ont l'eſtomac compoſé de fibres muſculaires, par le moyen deſquelles l'aliment monte & deſcend comme dans ceux qui *ruminent* effectivement.

M. Ray obſerve que les animaux *ruminans* ſont tous quadrupedes, velus & vivipares. Quelques-uns ont les cornes creuſes, & n'en changent point ; d'autres en changent. *Voyez* QUADRUPEDE, CORNE, POIL, &c.

Les animaux *ruminans* à cornes ont tous quatre eſtomacs. Le premier qui eſt le κοιλία μεγάλη d'Ariſtote, le rumen, *venter magnus*, ou ce que nous appellons vulgairement *panſe* ou *herbier* : c'eſt où la mangeaille entre immédiatement après avoir été groſſiérement mâchée, & d'où elle remonte dans la bouche pour être mâchée une ſeconde fois. Le ſecond eſt le κεκρύφαλος, en Latin *reticulum*, & vulgairement le *bonnet* ; les auteurs Anglois l'appellent *rayon*, parce que ſa membrane interne eſt diviſée en cellules, à peu près ſemblables à celles d'un rayon de miel. Le troiſieme eſt l'ἐχῖνος, que M. Ray croit être mal traduit par *omaſus*, & qu'il aimeroit mieux qu'on appellât *echinus* ; on l'appelle vulgairement le *millet*. Le quatrieme eſt l'ἤνυστρον d'Ariſtote, que Gaza appelle *abomaſus*, & que nous appellons en François *caillet*. *Voyez* PANSE, BONNET, MILLET, &c.

On remarque auſſi que les animaux *ruminans* à cornes n'ont point de dents de devant, ou dents inciſives à la mâchoire ſupérieure, & qu'ils ont tous une eſpece de graiſſe, appellée en Grec στέαρ, *ſebum*, ſuif, qui eſt plus dure, plus ferme, & en même temps plus fondante que celle des autres animaux.

RUMINANS, ANIMAUX, (*Hiſt. nat.*) Parmi les animaux, il y en a, dit *Peyerus*, qui ſont vrais ruminans, & d'autres qui n'ont que l'apparence de l'être, ou qui ne le ſont pas tout-à-fait. L'auteur, en parcourant toutes les différentes claſſes des animaux, trouve des inſectes, des animaux aquatiques, des oiſeaux & des quadrupedes ruminans. Les inſectes, qui ont pluſieurs ventricules ou eſtomacs, & qui ſe nourriſſent d'herbages, ont, dit-il, la faculté de ruminer : tels ſont les grillons-taupes, les guêpes, les bourdons, les abeilles, les ſauterelles & d'autres. Parmi les aquatiques qui paſſent pour ruminer, ce ſont les écreviſſes de mer, les cancres & les homards, qui ont pluſieurs ventricules. Parmi les inſectes terreſtres, M. *Blondeau*, ſavant profeſſeur de mathématiques à Breſt, a obſervé des mouches communes qui lui ont offert des opérations extérieures, analogues à la rumination. Ces mouches d'appartement ſuçoient avec leurs trompes les gouttelettes d'une liqueur qu'elles trouvoient ſur une table ; elles retiroient enſuite peu à peu leur

trompe

trompe remplie de cette liqueur, puis la ralongeoient, se brossoient les pattes & la tête, faisoient ressortir peu à peu la gouttelette qui paroissoit opaque, diminuée de volume, & continuoient ainsi jusqu'à ce que la goûttelette fut devenue claire & imperceptible ; la mouche paroît après cette rumination plus leste & plus légere dans sa course. La pluralité des estomacs est-elle nécessaire pour la rumination ? ou n'y a-t-il qu'une maniere de ruminer ?

Les anciens ont dit que le scare est un poisson ruminant : c'est ce que dit aussi Ovide dans ces deux vers,

At contra herbosâ pisces laxantur arenâ,
Ut scarus, epastas solus qui ruminat escas.

Il y a des poissons & des amphibies qui font quelque chose d'analogue à la rumination, & qui n'avalent pas tout d'un coup la nourriture qu'ils prennent : mais ruminent-ils exactement ? c'est ce qu'on ne sauroit affirmer. Tout ce qu'on peut dire, c'est que la véritable faculté de ruminer ne provient que de la pluralité des ventricules : l'on peut moins se tromper dans un quadrupede, que dans un oiseau qui a un jabot, un gésier & un ventre ; toutes parties qui font, selon quelques-uns, l'office de la rumination. Ceux qui imitent les animaux ruminans, broient dans leur bec la nourriture qu'ils prennent, elle descend ensuite dans leur jabot, où elle devient une masse : ils la dégorgent pour en nourrir leurs petits ; tels sont le pélican qui a un grand sac, la cigogne, le héron, le pigeon, la tourterelle & les autres oiseaux qui dégorgent leur nourriture pour la donner à leurs petits.

Les quadrupedes vraiment ruminans, sont bisulces ou animaux à pieds fourchus. Les dents leur tombent pour repousser dans un certain âge. Les dents de la mâchoire inférieure sont séparées en deux suites par un espace assez considérable : les incisives sont au bout antérieur de la mâchoire : l'espace entre les dents incisives & molaires n'est point garni par des dents canines comme chez les autres quadrupedes qui ne ruminent pas : il n'y a pas même de dents incisives à la mâchoire supérieure des quadrupedes ruminans. *Peyerus* établit quatre genres de biscules ruminans ; le genre des bœufs, celui des cerfs, celui des brebis & celui des chevres. Dans le premier genre, on compte la vache, le veau, le bœuf, le taureau, les bœufs sauvages que l'on voit en Dardanie, en Médie, en Thrace & ailleurs, tels que l'urus, le bison, & le bonasus, dont parle Aristote. Du second genre sont le *tarandus* ou renne, le daim & le chevreuil. Du troisieme sont le bélier, la brebis. Du quatrieme sont le bouc, le chamois & la gazelle. Plusieurs auteurs mettent le rhinocéros & le chameau parmi les animaux ruminans. Il y a parmi les quadrupedes digités des animaux qui paroissent aussi ruminans, comme le lievre, le lapin, la marmotte, *&c.* Tous ces ruminans vivent de végétaux, & ont les intestins plus longs que les animaux carnassiers.

Le cheval n'est point un animal ruminant, il n'a qu'un seul ventricule ou estomac. Au mois de décembre 1764 on ouvrit à l'école royale vétérinaire de Lyon, un sujet dans lequel on en rencontra deux. Le viscere surabondant ou particulier à cet animal, contenoit environ trois livres d'alimens aussi imparfaitement élaborés que ceux que l'on trouve dans la panse ou dans le premier estomac de tous les bœufs ; il ne consistoit point dans une simple dilatation de l'œsophage, telle qu'on l'a observée dans quelques chevaux, ou semblable à la dilatation de ce canal, qui, au cou & au dessus du *sternum* des oiseaux, présente une sorte de bulbe ou de sinus qui constitue ce que l'on nomme vulgairement le *jabot.* Le ventricule que l'on apperçut dans le thorax, dès l'entrée de l'œsophage, dans cette cavité, étoit exactement distinct de ce tube membraneux & charnu ; il étoit en effet pourvu d'une membrane qui ne différoit en aucune maniere de celle qui forme la quatrieme tunique de l'estomac ordinaire de ces animaux. On sait que la face interne de cette tunique de l'estomac est partagée en deux portions, que l'on diroit être entiérement dissemblables. Celle qui garnit l'orifice antérieur & toute la grosse extrêmité, c'est-à-dire, plus d'un tiers du ventricule, paroît être une continuation de celle qui tapisse intérieurement l'œsophage ; elle

eſt de même nature. Cette même membrane devient enſuite mamelonnée, & telle en eſt la ſeconde portion. Une tunique abſolument ſemblable tapiſſoit intérieurement le ventricule extraordinaire dont il s'agit. Ni ſon orifice antérieur, ni ce même orifice de l'eſtomac commun & unique dans les chevaux, n'étoient pourvus de ce nombre infini de fibres extrêmement fortes, qui reſſerrent toujours ce dernier très-étroitement, & qui ne ſont que la continuation de celles de l'œſophage intimement mêlées & confondues avec celles de ce viſcere. En ce qui concerne les orifices poſtérieurs de l'un & de l'autre, celui du premier n'offroit rien de particulier, & ſembloit n'être qu'un rétréciſſemenr du canal membraneux dès ſon arrivée à la partie poſtérieure de la poitrine; tandis que celui du ſecond ne différoit en rien de ce qu'il eſt dans l'état naturel.

Ce cheval ruminoit-il? auroit-il eu la faculté de vomir, qui eſt déniée à tous ſes ſemblables? enfin la ſituation de ce ventricule ſingulier qui occupoit une place conſidérable dans le thorax, & qui devoit, ſur tout lorſqu'il étoit rempli, gêner les viſceres que cette cavité contient, produiſoit-elle quelques effets ſenſibles, & rendroit-elle la reſpiration plus laborieuſe? On comprend que cet animal ayant été acheté d'un homme inconnu, il étoit impoſſible d'éclaircir ces différentes queſtions. Ces obſervations ſur le cheval à deux eſtomacs, ſont de M. *Fragonard*.

L'homme n'eſt point du nombre des animaux ruminans; cependant *Peyerus*, (*p. 163*) d'après *Fabricius Aquapendente*, cite pluſieurs hommes & pluſieurs femmes qui ruminoient. Le premier étoit un noble habitant de Padoue; le ſecond, un moine bénédictin de la même ville. Celui-ci digéroit promptement, & avoit toujours faim. Il mourut de pourriture. Le troiſieme étoit un pauvre particulier de Gênes, qui à l'âge de deux ans ayant perdu ſa mere, fut nourri du lait d'une vache qu'il tetoit, & il vécut juſqu'à cinquante ans en ruminant toujours. Le quatrieme fut un homme de Marienbourg, qui étoit très-vorace: il avaloit tout d'un coup; & ſes alimens s'étant cuits dans ſon ventricule, il les faiſoit remonter aiſément, & les ruminoit à la maniere des quadrupedes. Le cinquieme étoit un Suédois, qui, une demi-heure après ſes repas, ſe retiroit dans un coin pour rebroyer & remâcher ce qu'il avoit pris. Le ſixieme étoit un Anglois, qui, une heure ou deux après qu'il avoit quitté la table, ruminoit, mais ſans avoir aucun mauvais rapport comme le précédent. Le ſeptieme exemple cité, eſt une jeune fille qui ne ruminoit pas avec plaiſir, comme ceux dont on vient de parler. Conſultez *Ephém. des Cur. de la nat. tome I, p. 160*. Le dernier exemple que *Peyerus* cite des gens qui ruminent, ſont un riche payſan de la Suiſſe, qui pendant toute ſa vie rumina avec plaiſir, ainſi qu'une femme du même pays. On nous a montré à Chour en Suiſſe, un homme qui étoit goîtreux, ventriloque & gaſtri-mithe ou ruminant.

On lit (*dans les affiches de 1754*) qu'il mourut en cette année, à Briſtol en Angleterre, un homme qui ruminoit comme les animaux à qui la nature a donné cette propriété néceſſaire à leur conſervation. Lorſqu'il étoit un jour ſans ruminer, il tomboit malade: il avoit apporté en naiſſant cette étrange ſingularité, & il la tenoit de ſon pere, ſujet auſſi à ruminer, mais beaucoup moins réguliérement. *Voyez* RUMINATION. Cet article nouveau eſt de M. Valmont de Bomare, qui a beaucoup répandu le goût de la phyſique, & par les différents cours d'hiſtoire naturelle qu'il a donnés, & par les différents ouvrages qu'il a mis au jour ſur cette partie intéreſſante.

RUMINATION, ſ. f. (*Pyſiolog.*) c'eſt en deux mots l'action de remâcher, qui eſt propre à quelques animaux; mais on peut la définir plus exactement un mouvement naturel de l'eſtomac, de la bouche & des autres parties, qui ſuccede à une autre action des mêmes parties; en ſorte que par le moyen de ces deux actions, l'aliment avalé d'abord à la hâte, eſt de nouveau rapporté à la bouche, où il eſt remâché, puis avalé une ſeconde fois, le tout pour le bien & l'avantage de l'animal.

Les bêtes qui ruminent ſont les bœufs, les moutons, les cerfs, les chêvres, les chameaux, &c. Les animaux qui ſemblent imiter la *rumination*, & qui ne ruminent pas effectivement, *ruminantia ſpuria*, ſont les

taupes, les grillons-taupes, les abeilles, les escarbots, les crabes, les écrevisses de mer, les surmulets, le perroquet, & plusieurs oiseaux. Tous ces animaux ont leur estomac composé de fibres musculaires, par le moyen desquelles les alimens sont broyés différemment que dans les animaux ruminans. Moïse a confondu les uns & les autres. Il étoit occupé de plus grandes choses que de nos petites études. Nous savons aujourd'hui que l'action de ruminer est particuliere à certains animaux; que son appareil dépend de plusieurs ventricules appropriés à cet usage; & que c'est un artifice curieux pour achever entiérement la mastication, pendant que les animaux ruminans se reposent.

Il faut d'abord remarquer la premiere préparation que la nourriture reçoit des dents des animaux qui ruminent; elle consiste simplement à prendre sur la terre & aux arbrisseaux les herbes & les bourgeons que les dents de devant jointes avec la langue coupent, ou plutôt arrachent; car la plupart des ruminans n'ont de dents coupantes qu'à la mâchoire d'en haut, en sorte qu'ils avalent leur nourriture toute entiere.

La méchanique de ce premier apprêt de nourriture ne paroît pas fort fine, cependant elle mérite notre attention; c'est par cette structure d'organes que les animaux ruminans peuvent arracher plus aisément les herbes tendres, de maniere qu'aucun brin ne leur échappe. Les dents dures, appliquées contre la langue molle, serrent & retiennent plus sûrement toute l'herbe qu'ils arrachent; que si leurs dents étoient appliquées contre d'autres dents, parce qu'elles ne pourroient alors toucher par-tout, il y auroit beaucoup de brins d'herbes qui se trouveroient dans les entre-deux des dents; par cette même raison, si la main de l'homme n'étoit composée que d'os, elle ne pourroit pas tenir si fortement beaucoup de choses, comme elle le fait, ayant des parties molles, de la chair musculeuse revêtue de peau mise entre les os, & que la main empoigne. L'art imite souvent cette méchanique, comme quand pour serrer une chose bien fermement dans un étau d'acier trempé, on met du bois entre l'étau & la chose qu'on veut serrer fortement.

La nourriture conservée de cette façon sans perte, & sans avoir été mâchée dans la bouche des animaux ruminans, est portée dans leurs ventricules, où après l'avoir gardée quelque temps, elle revient dans leur bouche, & ils la mâchent alors pour l'avaler une seconde fois.

On distingue quatre ventricules dans les animaux qui ruminent; le premier se nomme la *panse*: il est fort grand, d'une structure particuliere, & très-propre à l'usage auquel il est destiné. Sa tunique interne est couverte d'une infinité de petites éminences de différente figure, serrées les unes contre les autres, & douées d'une fermeté qui empêche que des herbes non mâchées ne blessent la substance du ventricule; car les herbes soutenues pour ainsi dire sur ces éminences, reçoivent la chaleur de la tunique, & sont humectées par une abondance d'humeur qui les attendrit & les dispose à la coction. Les chevaux, qui ne sauroient si bien mâcher le foin ou la paille, qu'il ne reste, dans ce qu'ils avalent, beaucoup de parties dures & piquantes, ont la tunique interne du ventricule forte & calleuse, à peu près de même que celle du gésier des oiseaux, non-seulement afin qu'elles ne soient pas blessées par la dureté du foin, mais aussi afin que par sa compression elle acheve de broyer cette nourriture.

Le second ventricule des animaux qui ruminent, s'appelle le *réseau* ou le *bonnet*, il est marqué en dedans de plusieurs lignes éminentes & élevées, qui forment des figures, les unes carrées, les autres pentagones, les autres hexagones. Ces éminences sont crénelées, étant comme chaperonnées de quantité de pointes, qui les peuvent encore faire comparer à de petits rateaux qui amassent & retiennent les parties des herbes que n'ont pu dissoudre ni ce ventricule ni le premier, pour les garder autant de temps qu'il est nécessaire, & laisser couler entre les dents de ces rateaux ce qui est broyé, fondu & dissous.

Le troisieme ventricule porte le nom de *millet*, & le quatrieme celui de *caillette*. Ces deux ventricules sont remplis de plusieurs feuillets, entre lesquels la nourriture est serrée, pressée & touchée par beaucoup plus de surfaces que si ce n'étoit qu'une simple cavité.

La ftructure des feuillets du troifiéme ventricule eft fur-tout d'une méchanique admirable dans une partie où il falloit que le ventricule entier fût rempli de membranes, difpofées de maniere que le paffage ne laiffât pas d'être libre. Pour cet effet, ces membranes fortent en façon de feuillets qui viennent de la circonférence vers le centre, à peu près comme dans les têtes de pavots; mais pour éviter que ces feuillets ne fuffent trop ferrés vers le centre, & que d'un autre côté ils ne laiffaffent pas de trop grands efpaces vuides vers la circonférence, ainfi qu'aux pavots, ces feuillets font ici de grandeur différente; d'abord les grands qui vont jufqu'au centre, font en petit nombre; enfuite il y en a d'autres entre deux qui ne vont pas fi loin; & enfin, d'autres plus courts rempliffent les intervalles qui font proche de la circonférence. Les feuillets dont le quatrieme ventricule eft rempli, renferment entre les membranes dont ils font compofés, un grand nombre de glandes qui ne fe trouvent point dans les trois autres ventricules.

L'œfophage des animaux qui ruminent, a dans fon entrée vers l'eftomac, une ftructure toute particuliere, car il produit comme un demi-canal creufé dans les membranes du fecond ventricule, & ce demi-canal eft la fuite du canal de l'œfophage; il a des rebords, lefquels étant joints plus ou moins avant, alongent le canal de l'œfophage jufque dans le fecond ventricule, & même jufque dans le troifieme.

Cette conformation peut avoir plufieurs ufages; elle peut fervir premiérement à faire retourner dans la bouche les herbes qui y doivent être remâchées, & à compofer les pelotons que l'on voit remonter le long du cou, aux bœufs, quand ils ruminent; ce demi-canal avec ces rebords, étant comme une main ouverte qui prend les herbes, & qui en fe refermant les ferre & les pouffe en haut. En fecond lieu, cette conformation peut fervir à faire defcendre les herbes remâchées & les conduire dans le fecond ou dans le troifieme ventricule. En troifieme lieu, cette conformation peut être propre à conduire la boiffon dans le deuxieme & troifieme ventricule.

La nourriture diffoute & digérée dans les ventricules que nous avons décrits, paffe dans les inteftins, qui achevent de la convertir en chyle. Les inteftins ont pour cet effet plufieurs feuillets en dedans & en travers qui retiennent le chyle & le compriment à plufieurs reprifes, en quoi concourt l'action du diaphragme & des mufcles du bas-ventre.

La fituation tranfverfale des feuillets des inteftins eft fort propre à retenir le chyle, à le perfectionner, à le laiffer paffer infenfiblement & à l'empêcher de couler trop vîte. Pour cela chaque feüillet n'occupe que les deux tiers de la rondeur que forme la cavité de l'inteftin, laiffant l'autre tiers vuide, & ce tiers ne laiffe pas d'être comme formé par un autre feuillet, qui occupe auffi deux tiers de rondeur, parce qu'ils font tous mis alternativement, fuivant des efpaces égaux; d'ailleurs, ces feuillets font larges par leur milieu, en s'étreciffant vers la fin, de maniere que le large d'un feuillet fe rencontre au droit du vuide de l'autre.

Dans quelques animaux il n'y a qu'un feuillet, conduit d'un bout de l'inteftin à l'autre, en ligne fpirale; cette ftructure fait que le chyle eft obligé de tenir un long chemin en tournant en rond, au lieu de couler tout droit. Entre les poiffons, le renard marin, le lievre parmi les animaux terreftres, & l'autruche, dans le genre des oifeaux, ont les inteftins de cette forme. En d'autres animaux, il n'y a qu'une large membrane roulée comme un cornet de petit métier; tel eft l'inteftin du poiffon appelle *morgaft*, qui eft le *galeus glaucus* de Ray.

Le perroquet eft un des oifeaux qui femble imiter la *rumination*, en ce qu'il fait remonter dans le haut de fon gofier fur fa langue, ce qu'il a mangé, pour l'avaler une feconde fois; mais le grillon taupe, infecte des plus grands & des plus voraces, approche beaucoup des animaux ruminans par la ftructure de fes ventricules.

Trois phyficiens ont traité expreffément la matiere de la *rumination*; *Æmilianus* (*Joannes*), médecin de Ferrare, eft le premier. Son ouvrage intitulé *naturalis de ruminantibus hiftoria*, Venet. 1584, *in*-4°. étoit le feul qu'on eût fur cette matiere avant ceux de Perrault & Peyer.

Perrault (Claude), dans ses œuvres imprimées à Paris en 1680, a approfondi ce sujet & a donné de bonnes figures de la structure des ventricules & des intestins des animaux ruminans.

Peyerus (*Joan. Conrad.*); *Merycologia, sive de ruminantibus & ruminatione commentarius*, Basileæ 1685, *in-4°. cum fig.* Cet ouvrage qui laisse peu de choses à desirer, est un ample & savant commentaire sur les différentes especes d'animaux ruminans, les causes, l'usage de cette action, & la description de toutes les parties qui y concourent; enfin, l'auteur y donne l'histoire de la *rumination* de quelques hommes, espece de maladie qui procede du délabrement de l'estomac, & qui demande des remedes particuliers, appropriés aux différentes causes du mal. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RUMNEY-MARSH, (*Géogr. mod.*) c'est-à-dire, *marais de Rumney*; ce sont des marais salés de la province de Kent en Angleterre. Ils forment en pâturage une étendue d'environ 20 milles de long sur 2 milles de large. On compte 47110 âcres, où l'on éleve des bêtes à laine. Cette contrée fournit 141330 toisons, qui produisent 2523 pachs (le pach pese 240 liv.), c'est-à-dire, 605520 liv. de laine. (*D. J.*)

RUMPHAL, s. m. (*Botan. exot.*) c'est une espece d'arum des Indes, qu'on appelle aussi *ignome*; son suc est un poison, mais on prétend, & cela se peut fort bien, que sa racine est efficace contre la morsure des serpens, quand elle est appliquée toute fraiche sur la partie, à laquelle on a fait auparavant des scarifications. (*D. J.*)

RUMPHIA, s. f. (*Hist. nat. botan.*) c'est dans le systême de Linnæus, le nom d'une plante qui compose un genre distinct dont voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur est composé d'une seule feuille divisée par trois entaillures à l'extrêmité. La fleur est formée de trois pétales oblongs, obtus, & de même grandeur. Les étamines sont trois filets pointus de la longueur de la fleur. Les bossettes des étamines sont très-petites. Le pistil a le germe arrondi; le style est pointu & de même longueur que les étamines. Le stigma est à trois cornes. Le fruit est de forme turbinée, sillonné en trois endroits, & composé d'une pulpe charnue. La semence est ovale contenant trois loges, dans chacune desquelles sont les noyaux de forme triangulaire. Linnæi, *gen. plant.*, *pag.* 2. (*D. J.*)

RUN, s. m. *terme de riviere*, que l'on trouve dans les anciennes ordonnances, pour dire le rang. Tout batelier prendra son *run* ou son rang.

RUNCAIRES, s. m. pl. (*Hist. eccléf.*) sectateurs des Vaudois & des Patavins; *voyez* VAUDOIS & PATAVINS. Ils furent ainsi appellés, ou de *Runcalia*, lieu près le Pô, où l'on prétend qu'ils s'assembloient, ou de *runcaria*, broussailles, parce qu'ils s'y retirerent contre la poursuite de leurs persécuteurs.

RUNCINE, s. f. (*Mythol.*) *Runcina*, mot tiré de *runcare*, arracher; déesse des Romains, qu'on invoquoit lorsqu'on enlevoit les bleds de terre; mais il n'est point parlé de cette déesse dans les anciens auteurs, & selon les apparences elle doit son origine à saint Augustin. (*D. J.*)

RUNERS, (*Poés. goth.*) on nommoit ainsi les poëtes des Goths qui s'étoient établis dans les Gaules. Ce sont ces poëtes qui introduisirent dans les vers la consonnance; & leurs ouvrages en vers s'appellerent *runes*, ensuite *rimes*. Cette nouveauté fut si bien reçue dans la poésie vulgaire, qu'on voulut ridiculement y assujettir la poésie Latine. Leonius, qui vivoit sous le regne de Louis VII, travailla dans ce genre bizarre de poésie, & lui donna son nom. *Voyez* LÉONINS, *vers*. (*D. J.*)

RUNGHEN, (*Géographie moderne.*) village de Livonie, près des bords du lac Worthseri.

Ce village est célebre dans l'histoire, pour avoir donné la naissance à Catherine, femme du czar Pierre I.

Selon le témoignage de la voix publique, le pere de cette princesse étoit un vassal du colonel Rosen, lequel étant venu à mourir lorsque Catherine n'avoit que quatre ou cinq ans, & sa mere étant morte bientôt après, ils ne laisserent rien ni l'un ni l'autre à cette orpheline pour sa subsistance; car il est rare que les vassaux de la noblesse Livonienne & Russienne laissent quelque chose à leurs enfans.

Le clerc de la paroiffe qui tenoit école la prit chez lui, où elle refta, jufqu'à ce que le docteur Gluck, miniftre de Marienbourg, paffant par ce village, & voulant foulager le clerc, dont les revenus étoient fort petits, emmena la jeune fille, la traita comme fi elle eût été fon enfant; & fon époufe lui trouvant de bonnes inclinations, l'aima de fon côté & l'occupa à des chofes proportionnées à fon âge. Elle avoit appris à lire chez le clerc de *Rungen;* mais elle ne parloit encore que la langue du pays, qui eft un dialecte Efclavon, quand elle le le quitta. Elle apprit chez M. Gluck l'Allemand en perfection, & s'occupoit à la lecture à fes heures de loifir.

Un fergent Livonien au fervice de Suede lui fit la cour, & elle confentit à l'époufer pourvu qu'il obtînt l'aveu de M. Gluck, qui le donna volontiers. Le fergent étoit d'affez bonne famille, avoit quelque bien, & étoit en paffe d'être avancé. Le lendemain du mariage, les Ruffes, fous le commandement du lieutenant-général Baur, fe rendirent maîtres de Marienbourg.

L'auteur de la vie de Pierre premier, rapporte que ce jour même le fergent fut tué fur la breche. Quoi qu'il en foit, le général ayant apperçu Catherine parmi les prifonnieres, remarqua quelque chofe dans fa phyfionomie qui le frappa; il lui fit quelques queftions fur fa condition, auxquelles elle répondit avec plus d'efprit qu'il n'eft ordinaire aux perfonnes de fon ordre. M. Baur lui déclara qu'il auroit foin qu'elle fût bien traitée; & prefcrivit à fes gens de la conduire auprès des femmes de fa maifon, & de la leur recommander. Dans la fuite la voyant fort propre à gouverner un ménage, il lui donna une efpece d'autorité fur fes domeftiques, dont elle fe fit extrêmement aimer par la douceur de fon caractere.

Un jour le prince Menzikof, protecteur du général, la vit, demanda qui elle étoit, & en quelle qualité elle le fervoit; le général Baur lui raconta fon hiftoire. Le prince le pria de la lui céder; le général n'ayant rien à refufer à fon alteffe, fit appeller Catherine, & lui dit: voilà le prince Menzikof qui a befoin d'une perfonne telle que vous; il eft en état de vous faire plus de bien que moi, & je vous en veux affez pour vous placer chez lui. Elle répondit par une profonde révérence, qui marquoit finon fon confentement, du moins qu'elle ne croyoit pas avoir le pouvoir de dire non. Le prince Menzikof l'emmena avec lui, & la garda à fon fervice jufqu'en 1703, que le czar en devint tellement épris, qu'il l'époufa. Son premier foin dans fon élévation, fut de ne pas oublier fes bienfaiteurs, & en particulier M. Gluck & toute fa famille.

Elle fe rendit bientôt maîtreffe par fes manieres, du cœur de Pierre le Grand; elle le fuivit & l'accompagna par-tout, partageant avec lui les fatigues de la guerre, des courfes, & des voyages. Quand le czar fe trouva enfermé en 1712 par l'armée des Turcs fur les bords de la riviere de Pruth, la czarine envoya négocier avec le grand vifir, & lui fit entrevoir une groffe fomme d'argent pour récompenfe; le miniftre Turc fe laiffa tenter, & la prudence du czar acheva le refte. En mémoire de cet événement, il voulut que la czarine inftituât l'ordre de fainte Catherine, dont elle feroit le chef, & où il n'entreroit que des femmes.

Pierre premier mourut le 28 janvier 1725, âgé de 53 ans, & laiffa l'empire à fon époufe qui fut reconnue, par tous les ordres de l'état, fouveraine impératrice de Ruffie. Cette princeffe pendant la vie du czar, favoit l'adoucir, s'oppofer à propos aux emportemens de fa colere, ou fléchir fa févérité. Le prince jouiffoit de ce rare bonheur, que le dangereux pouvoir de l'amour fur lui, ce pouvoir qui a déshonoré tant de grands hommes, n'étoit employé qu'à le rendre plus grand, excepté néanmoins lorfqu'il fit périr Alexis fon fils; événement dans lequel la czarine Catherine pouvoit avoir quelque chofe à fe reprocher.

Quoi qu'il en foit, elle fit oublier cet événement tragique, & régna feule après le czar Pierre premier, fans recevoir aucun reproche de la baffeffe de fon extraction. Elle mourut en 1727, & laiffa pour fucceffeur par le pouvoir que Pierre lui en avoit laiffé, Pierre II, petit-fils d'elle & de Pierre premier: Pierre II étant mort en 1730, Anne, ducheffe de Curlande, fille de czar Jean, & grand'tante de Pierre II, lui

succéda ; & étant morte en 1740, elle déclara pour son successeur Jean de Brunswic, petit-fils de sa sœur, âgé de trois mois, sous la régence d'Elisabeth de Meckelbourg, femme du duc de Brunswic sa niece, mere de Jean de Brunswic. Ainsi l'empire se perpétuoit dans la branche ainée d'Alexis ; mais cette régence ne dura guere, & en 1741 Elisabeth & son fils furent dépossédés par Elisabeth Pétrowna, seconde fille de Pierre le Grand.

Cette princesse a déclaré pour son successeur Charles-Pierre Ulric, duc de Holstein-Gottorp, fils de sa sœur, né en 1728, qu'elle a fait nommer grand duc de Russie en 1742. Ce Charles-Pierre Ulric avoit été appellé à la monarchie par la Suede à la mort du prince de Hesse mort sans enfans d'Ulric, sœur cadette de Charles XII ; mais quand la couronne de Suede vint à vaquer, Charles avoit déjà été déclaré héritier de l'empire aux droits de sa mere, fille ainée du czar, & avoit fait profession de la religion Grecque. Il a épousé Catherine Alexiewna d'Anhalt-Zerbst, & regne actuellement (1761); mais, comme dit Leibnitz, le temps présent est gros de l'avenir. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.

RUNIQUES ou RUNES, CARACTERES, (*Hist. ancienne & Belles-Lettres*) c'est ainsi qu'on nomme des caracteres très-différens de tous ceux qui nous sont connus dans une langue que l'on croit être la Celtique, que l'on trouve gravés sur des rochers, sur des pierres, & sur des bâtons de bois, qui se rencontrent dans les pays septentrionaux de l'Europe, c'est-à-dire, en Danemarck, en Suede, en Norwege, & même dans la partie la plus septentrionale de la Tartarie.

Le mot *rune* ou *runor*, vient, dit-on, d'un mot de l'ancienne langue Gothique, qui signifie *couper*, *tailler*. Quelques savans croient que les caracteres *runiques* n'ont été connus dans le nord, que lorsque la lumiere de l'évangile fut portée aux peuples qui habitoient ces contrées; il y en a même qui croient que les *runes* ne sont que les caracteres Romains mal tracés. L'histoire Romaine nous apprend que sous le regne de l'empereur Valens, un évêque des Goths établis dans la Thrace & la Mésie, nommé *Ulphilas*, traduisit la bible en langue Gothique, & l'écrivit en caracteres *runiques*; cela a fait que quelques-uns ont cru que c'étoit cet évêque qui avoit été l'inventeur de ces caracteres. Mais M. Mallet présume qu'Ulphilas n'a fait qu'ajouter quelques nouveaux caracteres à l'alphabet *runique*, déjà connu des Goths; cet alphabet n'étoit composé que de seize lettres ; par conséquent il ne pouvoit rendre plusieurs sons étrangers à la langue Gothique qui devoient se trouver dans l'ouvrage d'Ulphilas. Il est certain, suivant la remarque du même auteur, que toutes les chroniques & les poésies du nord s'accordent à attribuer aux *runes* une antiquité très-reculée; suivant ces monumens, c'est Odin le conquérant, le législateur, & le dieu de ces peuples septentrionaux, qui leur donna ces caracteres qu'il avoit vraisemblablement apportés de la Scythie sa patrie; aussi trouve-t-on parmi les titres de ce dieu celui d'inventeur des *runes*. D'ailleurs, on a plusieurs monumens qui prouvent que des rois païens du nord ont fait usage des *runes*; dans le Blekingie, province de Suede, on voit un chemin taillé dans le roc, où l'on trouve divers caracteres *runiques* qui ont été tracés par le roi Harald Hildetand, qui étoit païen, & qui régnoit au commencement du septieme siecle, c'est-à-dire, long-temps avant que l'évangile fût porté dans ces contrées.

Les peuples grossiers du nord n'eurent pas de peine à se persuader qu'il y avoit quelque chose de surnaturel ou de magique dans l'écriture qui leur avoit été apportée; peut être même qu'Odin leur fit entendre qu'il opéroit des prodiges par son secours. On distinguoit donc plusieurs especes de *runes*; il y en avoit de nuisibles, que l'on nommoit *runes ameres*; on les employoit lorsqu'on vouloit faire du mal. Les *runes secourables* détournoient les accidens ; les *runes victorieuses* procuroient la victoire à ceux qui en faisoient usage ; les *runes médicinales* guérissoient des maladies ; on les gravoit sur des feuilles d'arbres. Enfin, il y avoit des *runes* pour éviter les naufrages, pour soulager les femmes en travail, pour préserver des empoisonnemens, pour se rendre une belle favorable; mais une faute d'or-

thographe étoit de la derniere conséquence; elle exposoit sa maîtresse à quelque maladie dangereuse, à laquelle on ne pouvoit remédier que par d'autres *runes* écrites avec la derniere exactitude. Ces *runes* ne différoient que par les cérémonies qu'on observoit en les écrivant, par la matiere sur laquelle on les traçoit, par l'endroit où on les exposoit, par la maniere dont on arrangeoit les lignes, soit en cercle, soit en serpentant, soit en triangle, *&c.* Sur quoi M. Mallet observe avec beaucoup de raison, que la magie opere des prodiges chez toutes les nations qui y croient.

Les *caracteres runiques* furent aussi employés à des usages plus raisonnables & moins superstitieux; on s'en servoit pour écrire des lettres, & pour graver des inscriptions & des épitaphes; on a remarqué que les plus anciennes sont les mieux gravées; il est rare d'en trouver qui soient écrites de la droite à la gauche; mais on en rencontre assez communément qui sont écrites de haut en bas sur une même ligne, à la maniere des Chinois.

De tous les monumens écrits en caracteres *runiques*, il n'y en a point qui se soient mieux conservés que ceux qui ont été gravés sur des rochers; cependant on traçoit aussi ces caracteres sur des écorces de bouleau, sur des peaux préparées, sur des bâtons de bois poli, sur des planches. On a trouvé des bâtons chargés de caracteres *runiques*, qui n'étoient autre chose que des especes d'almanachs. L'usage de ces caracteres s'est maintenu dans le nord long-temps après que le christianisme y eut été embrassé; l'on assure même que l'on s'en sert encore parmi les montagnards d'une province de Suede. *Voyez l'introduction à l'histoire du Danemarck, de* M. l'abbé Mallet.

On a trouvé dans la Helsingie, province du nord de la Suede, plusieurs monumens chargés de caracteres qui different considérablement des *runes* ordinaires. Ces caracteres ont été déchiffrés par M. Magnus Celsius, professeur en astronomie dans l'université d'Upsal, qui a trouvé que l'alphabet de ses *runes* de Helsingie étoit aussi composé de seize lettres; ce sont des traits ou des lignes courbes qui, quoique d'ailleurs parfaitement semblables, ont des sons différens, suivant la maniere dont elles sont disposées, soit perpendiculairement, soit en diagonale. On ne peut décider si les *runes* ordinaires ont donné naissance aux caracteres de Helsingie, ou si ce sont ces derniers dont on a dérivé les *runes* ordinaires. M. Celsius croit que ces caracteres ont été dérivés des lettres Grecques ou Romaines, ce qui n'est guere probable; vu que jamais les Grecs ni les Romains n'ont pénétré dans ces pays septentrionaux. Le même auteur remarque qu'il n'y a point de caracteres qui ressemblent plus à ces *runes*, que ceux que l'on trouve encore dans les inscriptions qui accompagnent les ruines de Persepolis ou de Tchelminar en Perse. *V. les transactions philosophiques*, *n°. 445*, où l'on trouvera l'alphabet des *runes* de Helsingie, donné par M. Celsius.

RUPELMONDE, (*Géogr. mod.*) ville des pays-bas dans la Flandre sur la gauche de l'Escaut, à l'embouchure de la Rupel dont elle tire son nom, à trois lieués au dessus d'Anvers, avec titre de comté depuis 1650. Ses fortifications ont été ruinées pendant les guerres. *Long. 21, 50; lat. 51, 10.* (*D. J.*)

RUPERT (*l'ordre de saint*) fut institué par Jean-Ernest de Thun, archevêque de Saltzbourg en Allemagne, en 1701.

La croix est à huit pointes, émaillée de blanc; au centre est une *médaille de gueules*, où se trouve la représentation du saint prélat fondateur, vêtu de ses ornemens pontificaux, la mitre sur la tête, la main étendue, comme pour donner la bénédiction, & tenant sa crosse de la main senestre. Sur le revers de la croix est au centre *une croisette de gueules*; le tout attaché à une chaîne d'or. (*G. D. L. T.*)

RUPIN *ou* RUPPIN, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne dans l'électorat de Brandebourg, chef-lieu d'un comté du même nom, à neuf milles au nord-ouest de Berlin. Elle est divisée en deux parties par un étang poissonneux. *Long. 30, 56; lat. 53.* (*D. J.*)

RUPPIA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) nom donné par Linnæus à un genre de plante que Michelli avoit appellée *bucca ferrea*: en voici les caracteres. Le calice est composé d'un étui droit, pointu, qui se panche un

peu

peu quand le fruit eſt mûr, & qui contient doublement la fructification. Il n'y a ni pétale ni étamine, mais un nombre de boſſettes faites en forme de reins, & placées de chaque côté. Les piſtils ſont pluſieurs ſtyles déliés, chevelus, portant chacun un germe ovale avec un ſimple ſtigma. Le fruit eſt une capſule ovale, pointue, placée ſur le ſtyle, qui devient plus alongée. Il y a tout autant de fruits qu'il y avoit de piſtils ſur la plante, & chacun contient une graine arrondie. Micheli *xxxv*. Linnæi *gen. plantar.* 432. (*D. J.*)

RUPTOIRE, ſ. m. *terme de chirurgie concernant la mat. méd. externe*, médicament qui a la vertu de brûler & de faire une eſcarre aux parties ſur leſquelles on l'applique: c'eſt la même choſe que *cautere potentiel*. On prépare les médicamens *ruptoires* avec la chaux-vive, les cendres gravelées, &c. Hildanus en faiſoit grand uſage dans les parties gangrenées, pour ſéparer le mort du vif. Ambroiſe Paré les recommande fort dans les charbons peſtilentiels & autres tumeurs critiques, pourvu que l'inflammation ne ſoit pas exceſſive. Quand l'eſcarre eſt faite, on en procure la chûte par les remedes maturatifs & ſuppurans.

Le ſujet du premier prix que l'académie royale de chirurgie a propoſé en 1732 à ſa naiſſance, étoit de déterminer pourquoi certaines tumeurs doivent être extirpées, & d'autres ſimplement ouvertes; dans l'une & l'autre de ces opérations, quels ſont les cas où le *cautere* eſt préférable à l'inſtrument tranchant, & les raiſons de préférence. Les mémoires qui ſont imprimés ſur cette queſtion, contiennent d'excellens principes ſur l'uſage des cauteres potentiels. L'académie a depuis donné la queſtion de l'uſage des remedes cauſtiques en général; & tout ce qui regarde ces médicamens, a été traité d'une maniere ſatisfaiſante. On peut avoir recours aux *differtations* imprimées dans le recueil des pieces qui ont concouru pour le prix de l'académie royale de chirurgie. (*Y*)

RUPTURE, *terme de chirurgie*, déchirement d'une partie à l'occaſion d'une extenſion violente à laquelle elle n'a pu prêter. Les tendons tròp tendus peuvent ſe caſſer; on donne le nom de *rupture* à cet accident. M. Petit a donné à ce ſujet pluſieurs obſervations à l'académie royale des ſciences, année 1722 & ſuivantes, & a traité cette matiere dans ſon livre des *maladies des os*.

La *rupture* du tendon d'Achille eſt celle qui arrive le plus fréquemment; c'eſt auſſi cet accident qui fait le principal ſujet des mémoires de M. Petit. Cette *rupture* eſt complete ou incomplete. La poſſibilité de la *rupture* complete par un ſeul effort eſt prouvée par beaucoup de faits; il ſuffit pour qu'elle arrive, que la partie tendineuſe n'ait pu réſiſter à la force avec laquelle elle étoit tirée en haut par la portion charnue, & en bas par le poids du corps. M. petit donne l'obſervation d'un ſauteur qui ſe rompit complétement les deux tendons d'Achille en ſautant ſur une table élevée de trois pieds & demi; il n'y eut que les bouts des pieds qui porterent ſur le bord de la table; ils n'y appuyerent qu'en gliſſant, & qu'autant qu'il falloit au ſauteur pour ſe redreſſer; c'eſt dans cet effort qu'il ſe caſſa les deux tendons. Cet accident peut arriver en montant à cheval ou en carroſſe. On a des exemples de fracture de l'os du talon par la ſeule rétraction du tendon d'Achille dans un faux pas; & les praticiens ſavent que la contraction forcée des muſcles extenſeurs de la jambe eſt capable de caſſer tranſverſalement l'os du genou. *Voyez* ROTULE. Si les os, comme il eſt prouvé, peuvent ſe caſſer par des cauſes ſi légeres en apparence, comment les tendons réſiſteroient-ils lorſque les muſcles ſeront obligés d'agir non-ſeulement pour réſiſter au poids du corps, mais même pour le relever avec force? La fracture complete du tendon d'Achille n'eſt ſuivie d'aucune douleur, pourvu qu'il n'y ait aucun deſordre aux environs. On ſent ſous la peau un eſpace à mettre trois doigts, formé par l'éloignement des bouts caſſés, & le malade ne laiſſa pas d'étendre ſon pied par l'action des muſcles jambier & péronier poſtérieurs.

La *rupture* incomplete du tendon d'Achille occaſione beaucoup de douleur; on y ſent une cavité qui deſcend & s'éleve en dehors lorſqu'on plie le pied, & qui au contraire remonte & s'enfonce lorſqu'on étend le pied; & l'inflammation qui s'empare ſur le champ de la partie, ne

tarde guere à faire des progrès confidérables.

La cure de la *fracture* complete du tendon d'Achille s'obtient facilement par le concert de l'art & de la nature. L'art y eft abfolument néceffaire pour rapprocher les bouts éloignés des tendons, & pour les maintenir rapprochés pendant que la nature travaille à la réunion. *Voyez* CALUS.

Pour faire la premiere opération, on fait coucher le malade fur le ventre, on lui fait plier le jarret, on pouffe le gros de la jambe vers le talon, & on approche le talon vers le gras de la jambe, en étendant le pied jufqu'à ce que les deux bouts du tendon caffé fe touchent. Pendant qu'on fait tenir les parties en cet état, on trempe une double compreffe dans l'eau-de-vie, avec laquelle on entoure le lieu bleffé : on applique une autre compreffe plus épaiffe, large de deux pouces, longue de deux pieds & demi, poftérieurement depuis le jarret jufques & par delà les orteils, couvrant le gras de la jambe, le talon & la plante du pied; on affujettit cette compreffe avec une bande longue de quatre aunes, & large de deux doigts; on commence à faire trois ou quatre tours à l'endroit de la *rupture*, on porte enfuite la bande obliquement fur le pied, pour paffer en travers fous la plante, & venir faire une croix de faint André fur le coude-pied, en croifant le jet oblique qu'on y a porté. Quand on a fait ainfi trois ou quatre circonvolutions obliques de dehors en dedans, & de dedans en dehors, & paffant fous le pied & croifant par deffus, on remonte en faifant des circulaires jufqu'en deffus du gras de la jambe : on fait tenir alors le globe de la bande par un aide, & on renverfe les deux bouts de la compreffe longuette, lefquels ne font point engagés. Le bout du côté du jarret doit être renverfé vers le talon, & celui de la plante du pied doit être renverfé du côté du jarret. On les affujettit l'un à l'autre avec des épingles; & avec le refte de la bande on paffe & on repaffe plufieurs fois par deffus en différens endroits de la jambe & du pied, mais fans ferrer. Ces deux bouts ainfi renverfés à contre-fens l'un de l'autre, & affujettis par la bande, retiennent le pied dans fon dernier degré d'extenfion; de maniere que les bouts des tendons font non-feulement rapprochés, mais fe touchent & fe pouffent mutuellement. On prefcrit au malade le régime convenable : on le fait faigner deux ou trois fois felon qu'il eft plus ou moins pléthorique (*voyez* PLÉTHORE), & on fait humecter l'appareil avec l'eau-de-vie de quatre en quatre heures. On peut lever l'appareil au bout de dix à douze jours, pour examiner ce qui fe paffe : on le rapplique, & ordinairement la réunion eft parfaite au bout de trente à quarante jours.

Les *ruptures* incompletes des tendons étant accompagnées d'inflammation & de douleur en conféquence de l'inégale traction des fibres tendineufes, *voyez* DOULEUR; exigent des faignées en plus grand nombre, & les malades ne guériffent pas toujours fans accident comme dans la *rupture* complete; parce qu'il fe fait communément adhérence des tendons à leurs gaînes; ce qui ôte cette facilité à gliffer, qui rend ces organes fi propres au mouvement

M. Petit a imaginé un appareil très-commode pour la réunion du tendon d'Achille, & qui eft moins embarraffant que celui que nous venons de décrire d'après lui. *V.* PANTOUFLE. (*Y*)

RURAL, adject. (*Gramm.*) qui appartient aux champs & à la campagne. On lit des biens *ruraux*, un doyen *rural*, *voy.* l'*article* DOYEN, une juftice *rurale.*

RUREMONDE, (*Géogr. mod.*) ville des Pays-Bas de la Gueldre, au confluent de la Roër & de la Meufe, fur les confins de l'évêché de Liege & du duché de Juliers. Othon l'entoura de murs; l'empereur Rodolphe lui donna, en 1290, le privilege de battre monnoie. Son évêché, fondé en 1559, eft fuffragant de Malines. La cathédrale eft la feule paroiffe de la ville; mais les communautés religieufes font nombreufes, & les jéfuites y ont un college. Cette ville fut en partie brûlée par un incendie qu'elle effuya en 1665. Elle a été fouvent prife & reprife pendant les guerres; mais elle appartient à la maifon d'Autriche depuis 1719; & eft gouvernée par des échevins. *Long.* 23, 34; *lat.* 51, 10.

Ruremonde compte entre les hommes de lettres qui lui font honneur, *Murmel* (Jean), & *Mercator* (Gérard).

Le premier fleuriffoit dans le XV^e. fiecle. Il fe diftingua par les foins qu'il prit, & les

ouvrages qu'il mit au jour, pour faire renaître les belles-lettres dans un siecle d'ignorance & de barbarie, du moins par rapport à son pays. Il mourut en 1517.

Mercator s'est montré un des plus célebres géographes de son temps. Il naquit en 1512, & mourut en 1594, à 83 ans. L'empereur Charles V eut pour lui une estime particuliere; & le duc de Juliers le fit son cosmographe. Il gravoit lui-même ses cartes, & les enluminoit. Il travailla à l'Atlas de Josse Hondius, & l'on a de lui une chronologie, des tables géographiques, & un grand nombre d'autres ouvrages. (*D. J.*)

RUREMONDE, *quartier de*, (*Géograph. mod.*) On appelle *quartier de Ruremonde*, ou *la haute Gueldre*, une des quatre parties du duché de Gueldre. Il s'étend le long de la Meuse entre le duché de Cleves au septentrion, celui de Juliers au midi, l'électorat de Cologne à l'orient, & le Brabant avec l'évêché de Liege à l'occident. Il comprend *Ruremonde* qui appartient à l'empereur; Venlo, aux états-généraux; Gelre, Wachtendonk & Stralen au roi de Prusse. (*D. J.*)

RUSCINO, (*Géogr. anc.*) ville dont la riviere de *Tet*, que Strabon nomme *Ruscino* comme la ville, baignoit les murs. La ville de *Ruscino* dont parle Pline, étoit capitale des *Consuarani*, & donna son nom à toute la contrée de Roussillon. Ce fut à *Ruscino* que les peuples du pays s'assemblerent pour délibérer sur le passage que leur demandoit Annibal. Cette ville devint colonie Romaine selon Méla, & selon Pline elle jouissoit du droit Latin.

La décadence de l'empire en entraîna peu à peu la ruine; elle conservoit encore quelque considération sous Louis le Débonnaire. Ce prince ayant donné, en 816, un diplome en faveur des peuples d'Espagne, qui s'étoient retirés en France pour se dérober à la tyrannie des Sarrasins, ordonna qu'il en seroit déposé une expédition dans les archives de cette ville; elle avoit dès-lors pris le nom de *Roscilio*.

Selon M. de Marca elle fut ruinée peu après, vers l'an 828, dans la guerre des Sarrasins; il ne reste plus qu'une tour sur le terrein qu'elle occupoit, on l'appelle *la tour de Roussillon*. Elle étoit bâtie sur le penchant d'une colline, & venoit se terminer au bord de la Tet. On y trouve souvent des médailles Romaines, & d'autres monumens qui font encore reconnoître son ancienne enceinte.

Le fleuve *Ruscino* a sa source dans les Pyrénées, selon Strabon, *lib. IV*, *pag. 182*, qui ajoute que ce fleuve, ainsi que l'Illibéris, arrosoient chacun une ville de leur nom. Ptolomée, *l. I*, l'appelle *Ruscio*; c'est le même qui est nommé *Thelis* par pomponius Méla, & qu'on appelle présentement le *Tet*. (*D. J.*)

RUSCUS, s. m. (*Bot.*) ce genre de plante mérite d'être bien caractérisé. Il faut donc savoir que le calice est d'une seule piece, & découpé en plusieurs segmens. Il s'éleve de son centre des fleurs monopétales, faites en forme de cloches & arrondies. L'ovaire devient un fruit sphérique, rempli d'une ou deux semences, ordinairement dures. Si les auteurs eussent été exacts à rapporter les plantes de ce genre, sous le nom propre auquel elles appartiennent, ils eussent évité bien des erreurs; car quelques-uns ont pris le calice pour la fleur.

Tournefort compte quatre especes de *ruscus*, entr'autres, 1°. le *ruscus* à larges feuilles, du dos de chacune desquelles il sort une petite fleur, *ruscus latifolius, fructu folio incidente I. R. H.* 79, c'est la plante que nous appellons *laurier alexandrin*; 2°. le *ruscus* à feuilles de myrte, pointues & piquantes, *ruscus myrthi folius, aculeatus*; c'est la plante que nous nommons *houx-frelon* ou *petit-houx*, en Anglois *the butcher's-broom*. *V.* HOUX-FRELON & LAURIER ALEXANDRIN. (*D. J.*)

RUSE, s. f. (*Gramm.*) adresse, art, finesse, moyen subtil, dont on use pour en imposer aux autres. Seul, il se prend toujours en mauvaise part; il ne faut point avoir de *ruses*; la *ruse* est d'un caractere faux & d'un petit esprit. On dit qu'il y a des *ruses* innocentes, j'y consens; mais je n'en veux avoir ni de celles-là, ni d'autres: on dit *rusé* & *ruser*.

L'adresse est l'art de conduire ses entreprises d'une maniere propre à y réussir; la souplesse est une disposition à s'accommoder aux conjonctures & aux événemens imprévus; la finesse est une façon d'agir, se-

crete & cachée ; la *rufe* eft une voie déguifée pour aller à fes fins ; l'artifice eft un moyen recherché & peu naturel pour l'exécution de fes deffeins. Les trois premiers de ces mots fe prennent plus fouvent en bonne part que les deux autres.

L'adreffe emploie les moyens, & demande de l'intelligence ; la foupleffe évite les obftacles, elle veut de la folidité ; la fineffe infinue d'une maniere infenfible, elle fuppofe de la pénétration ; la *rufe* trompe, elle a befoin d'une imagination ingénieufe ; l'artifice furprend, il fe fert d'une diffimulation préparée.

RUSES MILITAIRES, (*Art. Milit.*) ce font, à la guerre, des différens moyens qu'on emploie pour tromper & furprendre l'ennemi. Les *rufes militaires* fe nomment ordinairement *ftratagêmes. Voyez ce mot.*

Suivant Thucydide, la plus belle de toutes les louanges qu'on peut donner à un général d'armée, eft celle qui s'acquiert par la *rufe* & le ftratagême.

Les Grecs étoient grands maîtres en cet art : c'eft plutôt une fcience, car l'art de tromper finement à la guerre, peut être trèsaifément réduit en principes & en méthode. On y excelle infiniment plus par l'acquis que par le naturel, puifqu'en effet la guerre eft la fcience des tromperies.... Plutarque dit qu'à Lacédémone on mettoit une grande différence entre ceux qui furmontoient leurs ennemis par la *rufe*, & ceux qui les vainquoient par la force ouverte, & que les premiers immoloient une plus grande victime.

Homere, qui eft le confeiller des gens de guerre, dit qu'il faut faire du pis que l'on peut à fon ennemi, & que la tromperie de quelque efpece qu'elle puiffe être, eft toujours permife. Il paroît affez que Grotius eft de cet avis, dans fon excellent ouvrage, *de jure pacis & belli*, que bien peu de gens de guerre lifent. Il rapporte un grand nombre d'autorités refpectables & très-favorables aux *rufes* & fourbes militaires. Tout leur eft permis, jufqu'au menfonge. Il cite bon nombre de théologiens & quelques faints, entre autres faint Chryfoftôme, qui dit que les empereurs qui avoient ufé de furprife, de *rufe* & d'artifice pour réuffir dans leurs deffeins, étoient très-louables. Il a raifon, puifque l'écriture eft toute remplie de ftratagêmes & de *rufes militaires.*

La victoire qui s'acquiert par la force & par la fupériorité du nombre, eft ordinairement l'ouvrage du foldat, plutôt que celui du général ; mais celle qu'on remporte par la *rufe* & par l'adreffe eft uniquement due à celui-ci. L'une & l'autre font la reffource des petites armées contre les grandes ; & toutes les deux la pierre de touche de la valeur & de l'intelligence. Cette reffource ne peut être que dans l'efprit & dans le cœur. L'un fe trouve toujours tranquille, & toujours préfent dans les plus grands périls ; il faut avoir l'autre bien haut & bien ferme pour foutenir & affronter un ennemi puiffant & redoutable.

Un général qui fe met à la tête d'une armée étonnée par les défaites précédentes, qui n'offre prefque que de nouveaux foldats à la place des vieux qui ont péri dans les batailles, qui les expofe contre de vieilles troupes accoutumées à vaincre, & qui rend tous les deffeins de l'ennemi inutiles, par la force de fon efprit & par l'artifice de fes mouvemens ; un général, dis-je, tel que celui-ci, eft un homme du premier ordre, de la plus haute volée, & il a un courage au deffus de tous les autres, & digne d'être admiré.....

Celui qui compte fur le grand nombre de fes troupes & fur leur courage, n'a pas befoin de *rufes* contre un ennemi qui n'a qu'une petite armée à lui oppofer. Il laiffe faire au nombre ; il lui fuffit de lâcher la détente & le coup part, il eft affuré de l'effet par fes troupes. Les victoires de la plupart des conquérans, d'un Attila, d'un Gengis-kan, d'un Timurbec, ont été le prix de leur nombre ; mais celles d'Annibal furent celui de la *rufe* & de la fageffe audacieufe de ce grand homme. Je conclus de tout ceci, dit M. de Folard, que nous n'avons fait que copier depuis le commencement de cet article, que tout général qui n'eft pas rufé, eft un pauvre général.

Comme l'art de *rufer* ne peut s'apprendre par la pratique, par la routine, qu'il faut lire & étudier, non-feulement ce que Polyen & Frontin ont écrit fur ce fujet, mais encore tout ce que les hiftoriens nous ont tranfmis

des *rufes* des grands capitaines, il n'eft pas étonnant de trouver peu de généraux affez habiles dans cette matiere pour en faire un ufage fréquent. Il faut de plus un efprit vif & intelligent, qui faififfe le moment d'employer les *rufes*, qui fache les varier fuivant les circonftances; & c'eft ce qui ne fe rencontre pas fréquemment. M. de Folard, qui nous fournit prefque toute la matiere de cet article, obferve que les anciens s'appliquoient beaucoup à la lecture des ouvrages qui traitent des *rufes* ou des ftratagêmes militaires; lecture qui lui paroît plus néceffaire à un général qu'à tout autre: car outre, dit-il, qu'elle eft très-amufante, & encore plus inftructive, l'ignorance où l'on eft là deffus, fait que l'on eft toujours nouveau contre la *rufe* & le ftratagême; & lorfqu'on ne les ignore point, on apprend à les rendre inutiles, ou à les mettre en ufage dans l'occafion. Ce qu'il y a de bien furprenant, c'eft qu'ils ont toujours leur effet, & que l'on donne toujours tout au travers, quoiqu'il y en ait un très-grand nombre qui aient été pratiqués mille fois. Enfin, la guerre, dit le célebre commentateur de Polybe, eft l'art de rufer & de tromper finement par principes & par méthode. Celui qui excelle le plus dans cet art, eft fans doute le plus habile; mais chacun rufe felon la portée de fon efprit & de fes connoiffances. Deux généraux médiocres fe tromperont réciproquement tous les deux comme deux enfans; deux habiles comme des hommes faits; ils mettront en œuvre tout ce que la guerre a de plus fubtil, de plus grand, & de plus merveilleux. *Voyez* Surprises. (*Q*)

Ruse, *le bout de la rufe*, (*Vénerie.*) il fe dit lorfqu'on trouve au bout du retour qu'a fait une bête, que fes voies font fimples, qu'elle s'en va, & qu'elle perce.

RUSELLÆ, (*Géogr. anc.*) ville d'Italie. C'étoit felon Denis d'Halicarnaffe, *l. III*, *p. 139*, l'une des douze villes des anciens Tofcans; elle devint dans la fuite colonie Romaine, comme nous l'apprennent Pline, *l. III*, *c. v*, & une ancienne infcription rapportée par Holftonius, *p. 39*. Les habitans de cette ville font appellés *Rufcellani*, par Tite-Live, *l. XXVIII*, *c. clv*. C'eft le *Rofellum* de l'itinéraire d'Antonin. Cette ville conferve encore fon ancien nom, car Léander dit qu'on l'appelle préfentement *Rofella*. (*D. J.*)

RUSER, (*Véner.*) lorfqu'une bête qui eft chaffée va & vient fur les mêmes voies, dans un chemin ou autres lieux, à deffein de fe défaire des chiens, on dit *qu'elle rufe*.

RUSHDEN, (*Géogr. mod.*) bourg d'Angleterre, dans la province de Northampton, où naquit, en 1638, Daniel Whitby, théologien Anglois, fameux par quantité d'ouvrages. Il ceffa de vivre en 1716, âgé de 88 ans, il alla à l'églife en bonne fanté la veille de fa mort; à fon retour chez lui, il dit qu'il fe trouvoit foible, fe mit au lit, & mourut pendant la nuit.

C'étoit un homme très-verfé dans la lecture des peres, dans la théologie polémique, & fur-tout dans les controverfes contre l'églife Romaine qui en font la principale partie; il fe dévoua aux études les plus graves, ne connut ni les plaifirs ni les intérêts du fiecle, & étoit novice dans les affaires du monde, à un point inconcevable.

Outre un grand nombre de traités & de fermons contre les dogmes & la foi de l'églife Romaine, il a mis au jour d'autres ouvrages très-eftimés; entre autres, 1°. des difcours fur la vérité & la certitude de la religion chrétienne; 2°. fur la néceffité & l'utilité de la révélation; 3°. fur les loix eccléfiaftiques & civiles, faites injuftement contre les hérétiques; 4°. *examen variantium lectionum Joannis Millii, in novum teftamentum*, avec de nouvelles notes fur le nouveau teftament, & fept difcours à ce fujet. *Londres 1710, in-fol.*; 5°. paraphrafe & commentaires fur le nouveau teftament. *Londres 1703, 2 vol. in-fol.*; & c'eft là fon principal ouvrage.

Il y faut ajouter fes dernieres penfées, contenant les corrections de divers endroits de fes commentaires fur le nouveau teftament, avec cinq difcours publiés par fon ordre. *Londres 1727, in 8°.* « Quand, » dit-il, je fis mes commentaires fur le » teftament, je fuivis avec trop de préci- » pitation la route battue par d'autres théo- » logiens réputés orthodoxes, concevant » que le Pere, le Fils, & le S. Efprit » étoient un feul & même Dieu, en vertu

» de la même essence *indivisible* communiquée par le Pere. Je suis à présent convaincu que cette notion confuse est une chose impossible, & remplie d'absurdités & de contradictions palpables; ainsi tous les sens qu'on a voulu donner au terme de *Personne*, différens du sens simple & naturel, en vertu duquel on entend par là un agent intelligent, réel, sont des explications contraires à l'évidence lumineuse de la vérité, comme le docteur Clarke, Jackson, & autres, l'ont démontré. »

Le changement d'opinion du docteur Whitby, après avoir fait si long-temps tous ses efforts pour établir la doctrine opposée, nous prouve que l'arianisme a quelque chose de bien séduisant pour les meilleurs esprits. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RESHIN, (*Géogr. mod.*) chef-lieu, ou capitale de l'isle de Man, dans sa partie méridionale, avec un château. Elle avoit autrefois un monastere de l'ordre de Citeaux, fondé en 1134, mais il ne subsiste plus depuis la réformation. (*D. J.*)

RUSIBIS PORTUS, *Géogr. anc.*) port d'Afrique dans la Mauritanie Tingitane, selon Ptolomée, *l. V, c. iij.* L'itinéraire d'Antonin le marque dans la Mauritanie Césariense, sur la route de *Lemnæ* à Carthage, entre *Chuli municipium*, & *Paratianæ*, à 60 milles du premier de ces lieux, & à 50 milles du second. Ptolomée, *l. IV, c. iij*, qui écrit *Rusicada*, la place sur le golse de Numidie, entre *Collops-magnus* ou *Cullu*, & le promontoire *Tretum*. Dans la conférence de Carthage, *n°. 198*, l'évêque de Rusicade est nommé *junior episcopus Rusiccadiensis*. Cette ville a été appellée autrefois *le port de Constantine*; son nom moderne est *Succaicade*, selon M. Dupin, dans sa remarque sur ce mot de la notice des évêques d'Afrique; cependant cette ville est nommée *Stora* par Castald, *Astora* par Olivier, & *Estora* par Marmol. (*D. J.*)

RUSICADE, RUSICADA, (*Géogr. anc.*) ville de l'Afrique propre, selon Pomponius, *l. I, c. vij*, & Pline, *l. V, c. iij.* C'est le même que *Rusibus portus*.

RUSMA, s. m. (*Hist. nat. Minéralog.*) nom donné par les peuples orientaux à cette substance que les Grecs ont nommée *sory*. *Voyez* SORY.

Le *rusma* est une sorte de vitriol qu'on trouve dans les mines de ce métal, & dont on se sert pour dépilatoire, en le mêlant avec de la chaux. M. Boyle rapporte qu'après avoir pulvérisé du *rusma* & de la pierre de chaux vive, en parties égales, il les laissa fondre pendant peu de temps dans l'eau, où ils formerent une pâte fort douce, qu'il appliqua sur une partie du corps couverte de poil; au bout d'environ trois minutes, il frotta cette partie d'un linge mouillé, & trouva le poil enlevé jusque dans les racines, sans que cette partie en ait souffert le moindre inconvénient. Le dépilatoire des Européens se fait communément avec de la chaux & de l'orpiment.

L'usage des dépilatoires est fort ancien. Il est certain que les courtisanes Grecques & Romaines s'en servoient; & c'est une des principales raisons pour lesquelles on n'apperçoit point aux statues antiques ce voile que la pudeur de la nature a placé aux parties déshonnêtes. Ces femmes servoient de modeles à l'artiste qui les représentoit telles qu'elles se montroient à lui. Ajoutez à ce motif celui de la beauté d'un contour ondulant & sinueux qu'une touffe ou tache isolée n'interrompoit point dans son cours d'une des aines à l'autre, la propreté si essentielle aux femmes, & si incompatible avec l'infirmité périodique; la chaleur du climat, & peut-être la commodité du plaisir & la volupté des regards.

RUSNAMEGI EFFENDI, s. m. (*Hist. Ottom.*) c'est en Turquie le titre d'un officier des finances; il est le receveur-général du trésor, & préside à la recette générale des finances, qui se fait les dimanches, lundis, mardis, & samedis, jours du grand divan, depuis la fin de l'audience à neuf heures, jusqu'à trois heures après midi. Cet officier a sous lui plusieurs commis qui reçoivent, examinent, pesent les monnoies, séparent les especes, & composent les bourses sur lesquelles le *rusnamedgi effendi* appose un cachet; d'autres commis, sous son inspection, sont chargés de payer les ordonnances de sa hautesse, du visir azem, & du defterdar; sa charge paroît être la même

que celle de garde du trésor royal en France. Guer. *mœurs des Turcs*, *tom. II.*

RUSPÆ, ou *RUSPHÆ*, (*Géogr. anc.*) ville d'Afrique, sur le golfe de Numidie, & que Ptolomée, *l. IV, c. iij*, marque entre *Achola* & *Brachodes extrema.* Ortelius croit que le nom moderne est *Alfaque*, & Marmol dit *Esfac.* Dans la notice épiscopale d'Afrique, l'évêque de ce siege qui est mis dans la Byzacene, est appellé *Stephanus Ruspensis*; il ne faut pas confondre cet évêché avec un autre de la Byzacene, nommé *Ruspitensis*, car Ptolomée distingue *Ruspina* de *Ruspæ*; & ces deux villes sont pareillement distinguées dans la carte de Peutinger, & dans l'anonyme de Ravenne. (*D. J.*)

RUSSIE, (*Géogr. mod.*) vaste pays qui forme un grand empire, tant en Europe qu'en Asie. La mer Glaciale borne la *Russie* au septentrion; la mer du Japon la termine à l'orient; la grande Tartarie est au midi, aussi-bien que la mer Caspienne & la Perse; la Pologne, la petite Tartarie, la Mingrelie, & la Géorgie sont la borne du côté du couchant. Entrons dans les détails.

L'empire de *Russie* s'étend d'occident en orient, près de deux mille lieues communes de France, & a sept cens lieues du sud au nord dans sa plus grande largeur; il confine à la Pologne & à la mer Glaciale; il touche à la Suede & à la Chine; sa longueur de l'isle de Dago à l'occident de la Livonie, jusqu'à ses bornes les plus orientales, comprend environ cent cinquante degrés; sa largeur est de trois mille verstes du sud au nord; ce qui fait au moins six cens de nos lieues communes.

Enfin, ce qui est compris aujourd'hui sous le nom de *Russie*, ou des *Russies*, est à peu près aussi vaste que le reste de l'Europe; mais presque tout cet empire n'est qu'un désert, au point que si l'on compte en Espagne (qui est le royaume de l'Europe le moins peuplé, quarante personnes par chaque mille carré, on ne peut compter que cinq personnes en *Russie* dans le même espace; tandis qu'en Angleterre, chaque mille carré contient plus de deux cens habitans; le nombre est encore plus grand en Hollande. Au reste, nous appellions autrefois la *Russie* du nom de *Moscovie*, parce que la ville de Moskow, capitale de cet empire, étoit la résidence des grands ducs de *Russie*; aujourd'hui l'ancien nom de *Russie* a prévalu.

Ce vaste empire est partagé en seize grands gouvernemens, dont plusieurs renferment des provinces immenses & presque inhabitées.

La province la plus voisine de nos climats, est celle de la Livonie, une des plus fertiles du nord, & qui étoit païenne au xije. siecle. Le roi de Suede, Gustave Adolphe, la conquit: mais le czar Pierre l'a reprise sur les Suédois.

Plus au nord se trouve le gouvernement de Révél & de l'Estonie, & cette province est encore une des conquêtes de Pierre.

Plus haut en montant au nord est la province d'Archangel, pays entiérement nouveau pour les nations méridionales de l'Europe, mais dont les Anglois découvrirent le port en 1533, & y commercerent, sans payer aucuns droits, jusqu'au temps où Pierre le Grand a ouvert la mer Baltique à ses états.

A l'occident d'Archangel, & dans son gouvernement, est la Laponie Russe, troisieme partie de cette contrée; les deux autres appartiennent à la Suede & au Danemarck; c'est un très-grand pays, qui occupe environ huit degrés de longitude, & qui s'étend en latitude du cercle polaire au cap nord.

Les Lapons Moscovites sont aujourd'hui censés de l'église Grecque; mais ceux qui errent vers les montagnes septentrionales du cap nord, se contentent d'adorer un Dieu, sous quelques formes grossieres; ancien usage de tous les peuples nomades.

Cette espece d'homme, peu nombreuse, a très-peu d'idées, & ils sont heureux de n'en avoir pas davantage; car alors ils auroient de nouveaux besoins qu'ils ne pourroient satisfaire; ils vivent contens & sans maladies, en ne buvant guere que de l'eau dans le climat le plus froid, & arrivent à une longue vieillesse. La coutume qu'on leur imputoit de prier les étrangers de faire à leurs femmes & à leurs filles l'honneur de s'approcher d'elles, vient probablement du sentiment de la supériorité qu'ils reconnoissoient dans ces étrangers, en voulant qu'ils

puissent servir à corriger les défauts de leur race. C'étoit un usage établi chez les peuples vertueux de Lacédémone; un époux prioit un jeune homme bien fait, de lui donner de beaux enfans qu'il pût adopter. La jalousie & les loix empêchent les autres hommes de donner leurs femmes; mais les Lapons étoient presque sans loix, & probablement n'étoient point jaloux.

Quand on a remonté la Dwina du nord au sud, on arrive au milieu des terres à Moskow, capitale de la province de l'empire de *Russie*, appellée la *Moscovie*, *voyez* MOSKOW.

A l'occident du duché de Moskow; est celui de Smolensko, partie de l'ancienne Sarmatie Européenne; les duchés de Moscovie & de Smolensko composoient la *Russie* blanche proprement dite.

Entre Pétersbourg & Smolensko, est la province & gouvernement de Novogorod. On dit que c'est dans ce pays que les anciens Slaves, ou Slavons, firent leur premier établissement; mais d'où venoient ces Slaves, dont la langue s'est étendue dans le nord-est de l'Europe? *Sla* signifie un *chef*, & *esclave*, appartenant au chef. Tout ce qu'on fait de ces anciens Slaves, c'est qu'ils étoient des conquérans. Ils bâtirent la ville de Novogorod la grande, située sur une riviere navigable dès sa source, laquelle jouit long-temps d'un florissant commerce, & fut une puissante alliée des villes anséatiques. Le czar Ivan Basilovitz (en Russe Iwan Wassilicwitsch) la conquit en 1467, & en emporta toutes les richesses, qui contribuerent à la magnificence de la cour de Moskow, presque inconnue jusqu'alors.

Au midi de la province de Smolensko, se trouve la province de Kiovie, qui est la *petite Russie*, la *Russie rouge*, ou l'*Ukraine*, traversée par le Dnieper, que les Grecs ont appellé *Boristhene*. La différence de ces deux noms, l'un dur à prononcer, l'autre mélodieux, sert à faire voir, avec cent autres preuves, la rudesse de tous les anciens peuples du nord, & les graces de la langue Grecque. La capitale Kiou, autrefois Kiovie, fut bâtie par les empereurs de Constantinople, qui en firent une colonie: on y voit encore des inscriptions Grecques de douze cens années; c'est la seule ville qui ait quelque antiquité, dans ces pays où les hommes ont vécu tant de siecles, sans bâtir des murailles. Ce fut là que les grands ducs de *Russie* firent leur résidence dans l'onzieme siecle, avant que les Tartares asservissent la *Russie*.

Si vous remontez au nord-est de la province de Kiovie, entre le Boristhene & le Tanaïs, c'est le gouvernement de Belgorod qui se présente; il étoit aussi grand que celui de Kiovie. C'est une des plus fertiles provinces de la *Russie;* c'est elle qui fournit à la Pologne une quantité prodigieuse de ce gros bétail qu'on connoît sous le nom de *bœufs de l'Ukraine*. Ces deux provinces sont à l'abri des incursions des petits Tartares par des lignes qui s'étendent du Boristhene au Tanaïs, garnies de forts & de redoutes.

Remontez encore au nord, passez le Tanaïs, vous entrez dans le gouvernement de Vironise, qui s'étend jusqu'au bord des Palus Méotides.

Vous trouvez ensuite le gouvernement de Nischgorod fertile en grains, & traversé par le Volga.

De cette province, vous entrez au midi dans le royaume ou gouvernement d'Astracan. Ce royaume qui commence au quarante-troisieme degré & demi de latitude, & finit vers le cinquantieme, est une partie de l'ancien Capshak, conquis par Gengis-kan, & ensuite par Tamerlan; ces tartares dominerent jusqu'à Moskow. Le czar Jean Basilides, petit-fils d'Ivan Basiliovitz, & le plus grand conquérant d'entre les Russes, délivra son pays du joug tartare, au seizieme siecle, & ajouta le royaume d'Astracan à ses autres conquêtes en 1554.

Au delà du Volga & du Jaïk, vers le septentrion, est le royaume de Casan, qui, comme Astracan, tomba dans le partage d'un fils de Gengis-kan, & ensuite d'un fils de Tamerlan, conquis de même par Jean Basilide; il est encore peuplé de beaucoup de Tartares mahométans. Cette grande contrée s'étend jusqu'à la Sibérie; il est constant qu'elle a été florissante & riche autrefois; elle a conservé encore quelque reste d'opulence. Une province de ce royaume appellée *la grande Permie*, ensuite *le Solikam*, étoit l'entrepôt des marchandises

dises de la Perse, & des fourrures de Tartarie.

Des frontieres des provinces d'Archangel, de Resan, d'Astracan, s'étend à l'orient la Sibérie, avec les terres ultérieures jusqu'à la mer du Japon. Là sont les Samoïedes, la contrée des Ostiaks le long du fleuve Oby, les Burates, peuples qu'on n'a pas encore rendus chrétiens.

Enfin, la derniere province est le Kamtzcatka, le pays le plus oriental du continent. Les habitans étoient absolument sans religion quand on l'a découvert. Le nord de cette contrée fournit aussi de belles fourrures; les habitans s'en revêtoient l'hiver, & marchoient nus en été.

Voilà les seize gouvernemens de la *Russie*, celui de Livonie, de Revel ou d'Estonie, d'Ingrie, de Vibourg, d'Archangel, de Laponie Russe, de Moscovie, de Smolensko, de Novogorod, de Kiovie, de Belgorod, de Véronise, de Nitschgorod, d'Astracan, de Casan & de Sibérie.

Ces gouvernemens composent en général la domination de la *Russie*, depuis la Finlande à la mer du Japon. Toutes les grandes parties de cet empire ont été unies en divers temps, comme dans tous les autres royaumes du monde; des Scythes, des Huns, des Massagetes, des Slavons, des Cimbres, des Getes, des Sarmates, sont aujourd'hui les sujets des czars; les Russes proprement dits, sont les anciens Roxelans ou Slavons.

La population du vaste empire de *Russie* est, comme je l'ai dit, la moindre, qu'il y ait dans le monde, à proportion de son étendue. Par un dénombrement de la capitation qui a été faite en 1747, il s'est trouvé six millions six cent quarante mille mâles; & comme dans ce dénombrement les filles & les femmes n'y sont pas comprises, non plus que les ecclésiastiques, qui sont au nombre de deux cent mille ames, & l'état militaire qui monte à trois cent mille hommes, M. de Voltaire juge que le total des habitans de la *Russie* doit aller à vingt-quatre millions d'habitans; mais il faut se défier de tous les dénombremens d'un pays que demandent par besoin les souverains, parce que pour leur plaire, on a grand soin de multiplier, d'exagérer, de doubler le nombre de leurs sujets.

Il est très-vraisemblable que la *Russie* n'a pas douze millions d'habitans, & qu'elle a été plus peuplée qu'aujourd'hui, dans le temps que la petite vérole venue du fond de l'Arabie, & l'autre venue d'Amérique, n'avoient pas encore fait de ravages dans ces climats où elles se sont enracinées. Ces deux fléaux, par qui le monde est plus dépeuplé que par la guerre, sont dus, l'un à Mahomet, l'autre à Christophe Colomb. La peste, originaire d'Afrique, approchoit rarement des contrées du septentrion. Enfin, les peuples du nord, depuis les Sarmates jusqu'aux Tartares, qui sont au delà de la grande muraille, ayant inondé le monde de leurs irruptions, cette ancienne pépiniere d'hommes doit avoir étrangement diminué.

Dans cette vaste étendue de pays que renferme la *Russie*, on compte environ 7400 moines, & 5600 religieuses, malgré le soin que prit Pierre le Grand de le réduire à un plus petit nombre; soin digne d'un législateur dans un empire où ce qui manque principalement, c'est l'espece humaine. Ces treize mille personnes cloîtrées & perdues pour l'état, ont soixante-douze mille serfs pour cultiver leurs terres, & c'est évidemment beaucoup trop; rien ne fait mieux voir combien les anciens abus sont difficiles à déraciner.

Avant le czar Pierre, les usages, les vêtemens, les mœurs en *Russie* avoient toujours plus tenu de l'Asie que de l'Europe chrétienne; telle étoit l'ancienne coutume de recevoir les tributs des peuples en denrées, de défrayer les ambassadeurs dans leurs routes & dans leur séjour, & celle de ne se présenter ni dans l'église, ni devant le trône avec une épée, coutume orientale opposée à notre usage ridicule & barbare, d'aller parler à Dieu, au roi, à ses amis & aux femmes avec une longue arme offensive qui descend au bas des jambes. L'habit long dans les jours de cérémonie, étoit bien plus noble que le vêtement court des nations occidentales de l'Europe. Une tunique doublée de pelisse, avec une longue simarre enrichie de pierreries dans les jours solemnels, & ces especes de hauts turbans qui élevoient la taille, étoient plus imposans,

aux yeux, que les perruques & le justaucorps, & plus convenables aux climats froids. Cet ancien vêtement de tous les peuples paroît seulement moins fait pour la guerre, & moins commode pour les travaux; mais presque tous les autres usages étoient grossiers.

Le gouvernement ressembloit à celui des Turcs par la milice des strelits, qui, comme celle des janissaires, disposa quelquefois du trône, & troubla l'état presque toujours autant qu'il le soutint. Ces strelits étoient au nombre de quarante mille hommes. Ceux qui étoient dispersés dans les provinces, subsistoient de brigandages; ceux de Moskou vivoient en bourgeois, trafiquoient, ne servoient point, & poussoient à l'excès l'insolence. Pour établir l'ordre en *Russie*, il falloit les casser, rien n'étoit ni plus nécessaire, ni plus dangereux.

Quant au titre de *czar*, il se peut qu'il vienne des *tzars* ou *thcars*, du royaume de Casan. Lorsque le souverain de *Russie*, Jean ou Ivan Basilides, eut, au seizieme siecle, conquis ce royaume subjugué par son aïeul, mais perdu ensuite, il en prit le titre qui est demeuré à ses successeurs. Avant Ivan Basilides, les maîtres de la *Russie* portoient le nom de *velikiknés*, grand prince, grand seigneur, grand chef, que les nations chrétiennes traduisent par celui de *grand-duc*. Le czar Michel Frédérovits prit avec l'ambassade Holstenoise, les titres de *grand seigneur* & *grand knés*, *conservateur de toutes les* Russies, *prince de Volodimer*, *Moskow*, *Novogorod*, &c. *tzar de Casan*, *tzar d'Astracan*, *tzar de Sibérie*. Ce nom des *tzars* étoit donc le titre de ces princes orientaux; il étoit donc vraisemblable qu'il dérivât plutôt des *tshas* de Perse, que des *César* de Rome, dont probablement les tzars Sibériens n'avoient jamais entendu parler sur les bords du fleuve Oby.

Un titre tel qu'il soit, n'est rien, si ceux qui le portent ne sont grands par eux-mêmes. Le nom d'*empereur*, qui ne signifioit que *général d'armée*, devint le nom des maîtres de la république Romaine. On le donne aujourd'hui aux souverains des Russes à plus juste titre qu'à aucun autre potentat, si on considere l'étendue & la puissance de leur domination.

La religion de l'état fut toujours, depuis le onzieme siecle, celle qu'on nomme *Grecque*, par opposition à la Latine; il y avoit plus de pays mahométans & de païens que de chrétiens. La Sibérie jusqu'à la Chine étoit idolâtre; & dans plus d'une province toute espece de religion étoit inconnue.

L'ingénieur Perri & le baron de Stralemberg, qui ont été si long-temps en *Russie*, disent qu'ils ont trouvé plus de probité dans les païens que dans les autres; ce n'est pas le paganisme qui les rendoit plus vertueux; mais menant une vie pastorale, éloignés du commerce des hommes, & vivant comme dans ces temps qu'on appelle le premier âge du monde, exempts de grandes passions, ils étoient nécessairement plus gens de bien.

Le christianisme ne fut reçu que très-tard dans la *Russie*, ainsi que dans tous les autres pays du nord. On prétend qu'une princesse nommée *Olha* l'y introduisit à la fin du dixieme siecle, comme Clotilde, niece d'un prince arien, le fit recevoir chez les Francs; la femme d'un Micislas, duc de Pologne, chez les Polonois, & la sœur de l'empereur Henri II, chez les Hongrois. C'est le sort des femmes d'être sensibles aux persuasions des ministres de la religion, & de persuader les autres hommes.

Cette princesse Olha, ajoute-t-on, se fit baptiser à Constantinople. On l'appella *Hélene*; & dès qu'elle fut chrétienne, l'empereur Jean Zimiscés ne manqua pas d'en être amoureux. Apparemment qu'elle étoit veuve. Elle ne voulut point de l'empereur. L'exemple de la princesse Olha ou Olga ne fit pas d'abord un grand nombre de prosélites; son fils qui régna long-temps, ne pensa point du tout comme sa mere: mais son petit-fils Volodimer, né d'une concubine, ayant assassiné son frere pour régner, & ayant recherché l'alliance de l'empereur de Constantinople, Basile, ne l'obtint qu'à condition qu'il se feroit baptiser; c'est à cette époque de l'année 987, que la religion Grecque commença en effet à s'établir en *Russie*. Le patriarche Photius, si célebre par son érudition immense, par ses querelles avec l'église Romaine & par ses malheurs, en-

voya baptiser Volodimer, pour ajouter à son patriarcat cette partie du monde.

Volodimer acheva donc l'ouvrage commencé par son aïeule. Un Grec fut premier métropolitain de *Russie*, ou patriarche. C'est de là que les Russes ont adopté dans leur langue un alphabet tiré en partie du Grec. Ils y auroient gagné si le fond de leur langue qui est la Slavone, n'étoit toujours demeuré le même, à quelques mots près qui concernent leur liturgie & leur hiérarchie. Un des patriarches Grecs, nommé *Jérémie*, ayant un procès au divan, & étant venu à Moskow demander des secours, renonça enfin à sa prétention sur les églises Russes, & sacra patriarche l'archevêque de Novogorod nommé *Job*, en 1588.

Depuis ce temps, l'église Russe fut aussi indépendante que son empire. Le patriarche de *Russie* fut dès-lors sacré par les évêques Russes, non par le patriarche de Constantinople; il eut rang dans l'église Grecque après celui de Jérusalem; mais il fut en effet le seul patriarche libre & puissant, & par conséquent le seul réel. Ceux de Jérusalem, de Constantinople, d'Antioche, d'Alexandrie, ne sont que les chefs mercenaires & avilis d'une église esclave des Turcs. Ceux même d'Antioche de Jérusalem ne sont plus regardés comme patriarches, & n'ont pas plus de crédit que les rabbins des synagogues établies en Turquie.

Il n'y a dans un si vaste empire que vingt-huit sieges épiscopaux, & du temps de Pierre I, on n'en comptoit que vingt-deux; l'église Russe étoit alors si peu instruite, que le czar Frédor, frere de Pierre le Grand, fut le premier qui introduisit le plain-chant chez elle.

Frédor, & sur-tout Pierre, admirent indifféremment dans leurs armées & dans leurs conseils ceux du rit Grec, Latin, luthérien, calviniste; ils laisserent à chacun la liberté de servir Dieu suivant sa conscience, pourvu que l'état fût bien servi. Il n'y avoit dans cet empire de deux mille lieues de longueur aucune église Latine. Seulement lorsque Pierre eut établi de nouvelles manufactures dans Astracan, il y eut environ soixante familles catholiques dirigées par des capucins; mais quand les jésuites voulurent s'introduire dans ses états, il les en chassa par un édit au mois d'avril 1718. Il souffroit les capucins comme des moines sans conséquence, & regardoit les jésuites comme des politiques dangereux.

L'église Grecque est flattée de se voir étendue dans un empire de deux mille lieues, tandis que la Romaine n'a pas la moitié de ce terrein en Europe. Ceux du rite Grec ont voulu sur-tout conserver dans tous les temps leur égalité avec ceux du rite Latin, & ont toujours craint le zele de l'église de Rome, qu'ils ont pris pour l'ambition, parce qu'en effet l'église Romaine, très-resserrée dans notre hémisphere, & se disant universelle, a voulu remplir ce grand titre.

Il n'y a jamais eu en *Russie* d'établissement pour les Juifs, comme ils en ont dans tant d'états de l'Europe, depuis Constantinople jusqu'à Rome. Les Russes ont toujours fait leur commerce par eux-mêmes, & par les nations établies chez eux. De toutes les églises Grecques la leur est la seule qui ne voie pas des synagogues à côté de ses temples.

La *Russie* qui doit à Pierre le Grand sa grande influence dans les affaires de l'Europe, n'en avoit aucune depuis qu'elle étoit chrétienne. On la voit auparavant faire sur la mer Noire ce que les Normands faisoient sur nos côtes maritimes de l'Océan, armer du temps d'Héraclius quarante mille petites barques, se présenter pour assiéger Constantinople, imposer un tribut aux Césars Grecs. Mais le grand knés Volodimer occupé du soin d'introduire chez lui le christianisme, fatigué des troubles intestins de sa maison, affoiblit encore ses états en les partageant entre ses enfans. Ils furent presque tous la proie des Tartares, qui asservirent la *Russie* pendant deux cens années. Ivan Basilides la délivra & l'agrandit, mais après lui les guerres civiles la ruinerent.

Il s'en falloit beaucoup avant Pierre le Grand que la *Russie* fût aussi puissante, qu'elle eût autant de terres cultivées, autant de sujets, autant de revenus que de nos jours; elle n'avoit rien dans la Livonie, & le peu de commerce que l'on faisoit à Astracan étoit désavantageux. Les Russes se nourrissoient fort mal; leurs mets favoris

n'étoient que des concombres & des melons d'Aftracan, qu'ils faifoient confire pendant l'été avec de l'eau, de la farine & du fel; cependant les coutumes Afiatiques commençoient déjà à s'introduire chez cette nation.

Pour marier un czar, on faifoit venir à la cour les plus belles filles des provinces; la grande maîtreffe de la cour les reçevoit chez elle, les logeoit féparément, & les faifoit manger toutes enfemble. Le czar les voyoit ou fous un nom emprunté, ou fans déguifement. Le jour du mariage étoit fixé, fans que le choix fût encore connu; & le jour marqué, on préfentoit un habit de noces à celle fur qui le choix fecret étoit tombé: on diftribuoit d'autres habits aux prétendantes, qui s'en retournoient chez elles. Il y eut quatre exemples de pareils mariages.

Dès ce temps-là, les femmes Ruffes furent fe mettre du rouge, fe peindre les fourcils, ou s'en former d'artificiels; elles prirent du goût à porter des pierreries, à fe parer, à fe vêtir d'étoffes précieufes: c'eft ainfi que la barbarie commençoit à finir chez ces peuples; par conféquent Pierre leur fouverain n'eut pas tant de peine à policer cette nation, que quelques auteurs ont voulu nous le perfuader.

Alexis Mikaelovitz avoit déjà commencé d'annoncer l'influence que la *Ruffie* devoit avoir un jour dans l'Europe chrétienne. Il envoya des ambaffadeurs au pape & à prefque tous les grands fouverains de l'Europe, excepté à la France, alliée des Turcs, pour tâcher de former une ligue contre la Porte Ottomane. Ses ambaffadeurs ne réuffirent cependant dans Rome, qu'à ne point baifer les pieds du pape, & n'obtinrent ailleurs que des vœux impuiffans.

Le même czar Alexis propofa d'unir, en 1676, fes vaftes états à la Pologne, comme les Jagellons y avoient joint la Lithuanie; mais plus fon offre étoit grande, moins elle fut acceptée. Il étoit très-digne de ce nouveau royaume, par la maniere dont il gouvernoit les fiens. C'eft lui qui le premier fit rédiger un code de loix, quoiqu'imparfait; il introduifit des manufactures de toiles & de foie, qui, à la vérité, ne fe foutinrent pas, mais qu'il eut le mérite d'établir. Il peupla des déferts vers le Volga & la Kama de familles Lithuaniennes, Polonoifes & Tartares, prifes dans fes guerres; tous les prifonniers auparavant étoient efclaves de ceux auxquels ils tomboient en partage; Alexis en fit des cultivateurs: il mit autant qu'il put la difcipline dans fes armées. Il appella les arts utiles dans fes états: il y fit venir de Hollande, à grands frais, le conftructeur Bothler, avec des charpentiers & des matelots, pour bâtir des frégates & des navires. Enfin, il ébaucha, il prépara l'ouvrage que Pierre a perfectionné. Il tranfmit à ce fils tout fon génie, mais plus développé, plus vigoureux & plus éclairé par les voyages.

Sous le regne de Pierre, le peuple *Ruffe* qui tient à l'Europe, & qui vit dans les grandes villes, eft devenu civilifé, commerçant, curieux des arts & des fciences, aimant les fpectacles, & les nouveautés ingénieufes. Le grand homme qui a fait ces changemens, eft heureufement né dans le temps favorable pour les produire. Il a introduit dans fes états les arts qui étoient tout perfectionnés chez fes voifins; & il eft arrivé que ces arts ont fait plus de progrès en 50 ans chez fes fujets, déjà difpofés à les goûter, que par-tout ailleurs, dans l'efpace de trois ou quatre fiecles; cependant ils n'y ont pas encore jeté de fi profondes racines, que quelque intervalle de barbarie ne puiffe ruiner ce bel édifice commencé dans un empire dépeuplé, defpotique, & où la nature ne répandra jamais fes bénignes influences.

Dans l'état qu'il eft aujourd'hui, la nation Ruffe eft la feule qui trafique par terre avec la Chine; le profit de ce commerce eft pour les épingles de l'impératrice. La caravane qui fe rend de Péterfbourg à Pékin, emploie trois ans en voyage & au retour. Auffitôt qu'elle arrive à Pékin, les marchands font renfermés dans un caravancerai, & les Chinois prennent leur temps pour y apporter le rebut de leurs marchandifes qu'ils font obligés de prendre, parce qu'ils n'ont point la liberté du choix. Ces marchandifes fe vendent à Péterfbourg à l'enchere, dans une grande falle du palais Italien; l'impératrice affifte en perfonne à cette vente; cette fouveraine fait elle-même des

offres, & il eſt permis au moindre particulier d'enchérir ſur elle ; auſſi le fait-on, & chacun s'empreſſe d'acheter à très-haut prix.

Outre le bénéfice de ces ventes publiques, la cour fait le commerce de la rhubarbe, du ſel, des cendres, de la biere, de l'eau-de-vie, *&c.* L'état tire encore un gros revenu des épiceries, des cabarets, & des bains publics, dont l'uſage eſt auſſi fréquent parmi les Ruſſes que chez les Turcs.

Les revenus du ſouverain de *Ruſſie* ſe tirent de la capitation, de certains monopoles, des doines, des ports, des péages, & des domaines de la couronne. Ils ne montent pas cependant au-delà de treize millions de roubles, (ſoixante-cinq millions de notre monnoie). Avec ces revenus, la *Ruſſie* peut faire la guerre aux Turcs, mais elle ne ſauroit, ſans recevoir de ſubſides, la faire en Europe; ſes fonds ne ſuffiroient pas: la paie du militaire eſt très-modique dans cet empire. Le ſoldat Ruſſe n'a point par jour le tiers de la paie de l'Allemand, ni même du François ; lorſqu'il ſort de ſon pays, il ne peut ſubſiſter ſans augmentation de paie; & ce ſont les puiſſances alliées de la *Ruſſie*, qui fourniſſent chérement cette augmentation.

La couronne de *Ruſſie* eſt héréditaire, les filles peuvent ſuccéder, & le ſouverain a un pouvoir abſolu ſur tous ſes ſujets, ſans rendre compte de ſa conduite à perſonne. L'air de la plus grande partie de la *Ruſſie* eſt extrêmement froid ; les neiges & les glaces y regnent la meilleure partie de l'année ; le grain qu'on y ſeme n'y mûrit jamais bien, excepté du côté de la Pologne, où on fait la récolte trois mois après la ſemaille. Il n'y croît point de vin, mais beaucoup de lin. Ses principales rivieres ſont le Volga, le Don, le Dnieper & le Dwina. Ses lacs donnent du poiſſon en abondance. Les forêts ſont pleines de gibier, & de bêtes fauves. Le commerce des *Ruſſes* eſt avantageux à la France, utile à la Hollande, & défavorable à l'Angleterre. Il conſiſte en martres, zibelines, hermines, & autres fourrures, cuirs de bœufs appellés *cuirs de Ruſſie*, lin, chanvre, ſuif, goudron, cire, poix-réſine, ſavon, poiſſon ſalé, *&c.* Extrait de la *deſcription de la Ruſſie*, par M. de Voltaire, Geneve, 1759, *in-8°. tom. I.* Voyez auſſi *deſcription de l'empire de Ruſſie*, par Perri, Amſterd. 1720, 2 *vol. in-12.* & la *deſcription hiſtoriq. de l'empire Ruſſien*, *traduite de l'Allemand*, du baron de Stralemberg, *Holl. 1757*, 2. *vol. in-12.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RUSTAN, (*Géogr. mod.*) petit pays de France, aux confins du Bigorre, & de l'Aſtarac. Son chef-lieu eſt Saint-Sever de *Ruſtan.*

RUSTICANA, (*Géogr. anc.*) ville de la Luſitanie. Elle eſt placée dans les terres par Ptolomée, *liv. II, c. v*, & marquée entre *Talabriga*, & *Mendeculia.* Cellarius, *Géogr. ant. liv. II, c. j*, croit que c'eſt la même ville que l'itinéraire d'Antonin nomme *Ruſticiana*, & qu'il place ſur la route d'Emérita à Saragoſſe, entre Turmuli & Cappara, à vingt-deux milles de la premiere de ces villes, & à égale diſtance de la ſeconde. (*D. J.*)

RUSTICITÉ, ſ. f. (*Gram.*) terme à l'uſage des habitans des villes, par lequel ils déſignent la groſſiéreté, ſimplicité, rudeſſe des mœurs, du caractere, du diſcours des gens de la campagne.

RUSTICITÉ, (*Morale.*) La *ruſticité* eſt une maniere d'agir contre la politeſſe. La différence qui ſe trouve entr'elle & l'impoliteſſe, vient de la cauſe qui les produit. La *ruſticité* vient de l'ignorance des uſages ; & l'impoliteſſe marque une détermination de la volonté.

Il me ſemble, dit Théophraſte, que la *ruſticité* n'eſt autre choſe qu'une ignorance groſſiere des bienſéances. L'on voit en effet des gens ruſtiques, &c, ſans réflexion, ſortir un jour de médecine, & ſe trouver en cet état dans un lieu public parmi le monde ; ne pas faire la différence de l'odeur forte du thym ou de la marjolaine, d'avec les parfums les plus délicieux ; être chauſſés large & groſſiérement ; parler haut & ne pouvoir ſe réduire à un ton de voix modéré ; ne ſe pas fier à leurs amis ſur les moindres affaires, pendant qu'ils s'en entretiennent avec leurs domeſtiques, juſques à rendre compte à leurs moindres valets de ce qui aura été dit dans une aſſemblée publique. On les voit aſſis leur robe relevée juſ-

qu'aux genoux & d'une maniere indécente. Il ne leur arrive pas en toute leur vie de rien admirer, ni de paroître surpris des choses les plus extraordinaires que l'on rencontre sur les chemins : mais si c'est un bœuf, un âne ou un vieux bouc, alors ils s'arrêtent & ne se lassent point de les contempler. Si quelquefois ils entrent dans leur cuisine, ils mangent avidement tout ce qu'ils y trouvent, boivent tout d'une haleine une grande tasse de vin pur; ils se cachent pour cela de leur servante, avec qui d'ailleurs ils vont au moulin, & entrent dans les plus petits détails du domestique. Ils interrompent leur souper, & se levent pour donner une poignée d'herbes aux bêtes de charrue qu'ils ont dans leurs étables. Heurte-t-on à leur porte pendant qu'ils dînent, ils sont attentifs & curieux. Vous remarquez toujours proche de leur table un gros chien de cour, qu'ils appellent à eux, qu'ils empoignent par la queue, en disant : voilà celui qui garde la place, qui prend soin de la maison & de ceux qui sont dedans. Ces gens, épineux dans les paiemens qu'on leur fait, rebutent un grand nombre de pieces qu'ils croient légeres, ou qui ne brillent pas assez à leurs yeux, & qu'on est obligé de leur changer. Ils sont occupés, pendant la nuit, d'une charrue, d'un lac, d'une faux, d'une corbeille, & ils rêvent à qui ils ont prêté ces ustensiles. Et, lorsqu'ils marchent par la ville, combien vaut, demandent-ils aux premiers qu'ils rencontrent, le poisson salé? Les fourrures se vendent-elles bien? N'est-ce pas aujourd'hui que les jeux nous ramenent une nouvelle lune? D'autres fois, ne sachant que dire, ils vous apprennent qu'ils vont se faire raser, & qu'ils ne sortent que pour cela. Ce sont ces mêmes personnes que l'on entend chanter dans le bain, qui mettent des clous à leurs souliers; qui, se trouvant tout portés devant la boutique d'Archias, achetent eux-mêmes des viandes salées, & les rapportent à la main en pleine rue.

RUSTIQUE, adj. (*Gram.*) qui appartient à la campagne. La maison *rustique*; l'économie *rustique*; les choses *rustiques* : il se prend aussi dans le même sens que rusticité. Je suis *rustique* & fier.

RUSTIQUE, adj. (*Architect.*) épithete qu'on donne à la maniere de bâtir; dans l'imitation plutôt de la nature que de l'art.

RUSTIQUE, *ordre*, (*Architect.*) ce mot se dit du premier de cinq ordres d'architecture, c'est-à-dire, de l'ordre Toscan, qui est le moins orné, & celui qui approche le plus de la simplicité de la nature.

On dit aussi un ouvrage *rustiqué*, en terme d'architecture, quand les pierres ne sont que piquées, au lieu d'être travaillées poliment & uniment. (*D. J.*)

RUSTIQUES, *dieux*, (*Mythol.*) les dieux *rustiques* chez les Romains, étoient les dieux de la campagne, & qui présidoient à l'agriculture. On distinguoit les dieux *rustiques* en grands & en petits. Les grands dieux étoient Jupiter, la Terre, le Soleil, la Lune, Cérès, Bacchus, Vénus, Flore, Minerve, *&c.* Les petits dieux étoient, Fanna, Palès, Pomone, Silvain, Vertume, Priape, & sur tous les autres le dieu Pan. Quelques modernes y mettent aussi les Faunes, les Silenes & les Nymphes. (*D. J.*)

RUSTIQUER, v. act. (*Architect.*) c'est piquer une pierre avec la pointe du marteau entre les ciselures relevées.

RUSTONIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Mauritanie Césarienfe. Ptolomée, *l. IV*, *c. ij*, la place sur la côte, entre l'embouchure du fleuve Savus, & la ville Rusicibar. Elle est nommée *Rusconia colonia* par Pline, *liv. V*, *c. ij*; *Rungoniæ colonia* par l'itinéraire d'Antonin, & Tite-Live, *l. XXX*, *cap. x*, dit que les Africains l'appelloient *Ruscinona*. Les modernes ne s'accordent pas sur le nom que porte aujourd'hui cette ville. Elle est appellée *Bréca* par Castald, *Motafus* & *Vemen de Fust* par Marmol, suivant la remarque de Simler. (*D. J.*)

RUSTRE, s. f. *rhumbus in orbem forat-tus*, (*terme de Blason.*) meuble de l'écu en forme de losange, percé en rond au centre, de sorte que l'on voit le champ de l'écu à travers.

On fait venir ce terme de *raute*, mot Allemand qui signifie un petit morceau de fer en forme de losange percé, tels que ceux qui servent à arrêter les gros

clous à vis des ferrures & des happes des portes.

Souineret d'Effenan, à Lille en Flandre; *de fable à trois ruftres d'or.*

Montfort de Taillant en Franche-Comté; *d'argent à trois ruftres de fable remplis d'or.* (*G. D. L. T.*)

RUT, f. m. *terme de chaffe*, ce mot fe dit des bêtes fauves, pour défigner le temps où elles font en amour : quelques-uns emploient le mot de *chaleur* en parlant des loups. Le *rut* des bêtes rouffes, c'eft depuis la mi-feptembre jufqu'à la fin de novembre, & celui des bêtes noires eft au commencement de décembre. L'amour des lievres fe fait ordinairement dans les mois de décembre & de janvier. La chaleur des loups fe tient dès la fin de décembre jufqu'au commencement de février. *V.* SALNOVE. (*D. J.*)

RUTÉNIENS, LES, (*Géogr. anc.*) *Ruteni* & *Rhuteni* ; ancien peuple des Gaules, qui tenoit le pays que nous nommons aujourd'hui le *Rouergue* & *Rodès* ; car ce nom convient aux peuples qui habitent maintenant ce pays, *Voyez* ROUERGUE.

Les *Ruténiens* aiderent les Eduens & les Arvéniens dans la guerre qu'ils eurent à foutenir contre Rome. Tous réunis, ils compofoient une armée de deux cent mille combattans. Q. Fabius les attaqua l'an de Rome 631, vers le confluent de l'Ifere & du Rhône; il les tailla en pieces, & Céfar les foumit entiérement aux Romains. (*D. J.*)

RUTH, LIVRE DE, (*Théolog.*) nom d'un des livres canoniques de l'ancien teftament, ainfi appellé parce qu'il contient l'hiftoire de *Ruth*, femme Moabite, qui, après la mort de Mahalon fon premier mari, ayant fuivi Noemi fa belle-mere, à Bethléem, patrie de celle-ci, y devint l'époufe d'un riche Ifraélite nommé *Boos*, qui fut bifaïeul du roi David.

Ce livre eft placé dans les bibles entre les livres des juges, & le premier livre des roi, comme étant une fuite du premier, & une introduction au fecond. S. Jérôme, *Prolog. galeat.* nous apprend que les Juifs le joignoient au livre des juges, parce que l'hiftoire qu'il renferme arriva au temps d'un des juges d'Ifraël, & plufieurs anciens peres, par la même raifon, ne font qu'un livre des juges & de *Ruth.* Mais les Juifs modernes dans leurs bibles, placent ordinairement après le pentateuque les cinq mégilloth, qui font, 1°. le cantique des cantiques; 2°. *Ruth*; 3°. les lamentations de Jérémie; 4°. l'Eccléfiafte; 5°. Efther. Quelquefois le livre de *Ruth* eft mis le premier des cinq, quelquefois le fecond, & quelquefois le cinquieme. *Voyez* MÉGILLAT *ou* MÉGILLOTH.

Le but de l'auteur de ce livre, eft de nous faire connoître la généalogie de David, & il y a toute apparence que c'eft le même auteur qui a compofé le premier livre des rois, lequel ne pouvant pas commodément placer cette généalogie de David fans trop déranger fon récit, a mieux aimé la donner à part. L'écrivain remarque à la tête de cet ouvrage, que l'hiftoire qu'il va raconter arriva au temps que les juges gouvernoient; ils ne gouvernoient donc plus du temps qu'il écrivoit; de plus il parle de David à la fin de fon livre, il l'a donc écrit au plutôt fous le regne de David. Le P. Calmet, de qui nous empruntons cet article, remarque d'ailleurs deux manieres de parler, qui ne fe trouvent que dans les livres des rois : la premiere, *hæc faciat mihi Deus & hæc addat, fi, &c.*; & la feconde, *je vous ai découvert l'oreille*, pour fignifier, *je vous ai dit.* Il ajoute que la canonicité du livre de *Rhut* n'eft point conteftée. Calmet, *dict. de la Bible, tom. III. p. 400.*

RUTHWEN, (*Géogr. mod.*) ville de l'Ecoffe feptentrionale, capitale de la province de Badenoth, fur la rive droite de la Spey. *Longitude 14 ; latit. 57, 20.* (*D. J.*)

RUTIGLIANO, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la terre de Bari, au couchant de Converfano, & environ à 6 milles au midi oriental de la ville de Bari. *Long. 34, 33 ; lat. 41, 2.*

RUTLAND, (*Géogr. mod.*) province méditerranée d'Angleterre, dans le diocefe de Peterborough, avec titre de duché. C'eft la plus petite province d'Angleterre, car elle n'a que 40 milles de tour ; mais

elle eſt très-fertile, abondante en bled & en bétail; elle a beaucoup de bois, de parcs, & eſt arroſée de pluſieurs petites rivieres; ce qui fait qu'elle nourrit quantité de brebis, dont la laine eſt rougeâtre, ainſi que le terroir. Oakham eſt la principale ville de cette province.

Elle a été bien illuſtrée par la naiſſance de Jacques Harrington, fils du chevalier Sapcote Harrington. Il naquit en 1611, & donna dès ſa tendre jeuneſſe de grandes eſpérances de ce qu'il deviendroit un jour. Après avoir étudié à Oxford, il quitta l'univerſité pour aller voyager en Hollande, en France, en Italie, en Danemarck & en Allemagne, & il apprit la langue de ces divers pays. Lorſqu'il fut de retour, le roi Charles I le fit gentilhomme privé extraordinaire, & il accompagna le monarque en cette qualité dans ſa premiere expédition contre les Ecoſſois. Il ſervit toujours ce prince fidellement, & il employa ſon crédit pour amener les choſes à un accommodement général qui ne réuſſit pas. En 1661, après le rétabliſſement de Charles II, il fut arrêté par ſon ordre, ayant été accuſé de trahiſon & de mauvaiſes pratiques; mais comme les commiſſaires des deux chambres ne purent jamais rien trouver à ſa charge, on le mit en liberté. Il mourut à Weſtminſter en 1677, âgé de ſoixante-ſix ans.

Entre ſes ouvrages politiques, ſon *oceana*, ou la république qui parut à Londres en 1656, *in-fol.* eſt extrêmement célebre en Angleterre. Lorſque l'auteur fit voir à ſes amis le manuſcrit de cet ouvrage, avant qu'il fût imprimé, il leur dit que depuis qu'il avoit commencé à penſer ſérieuſement il s'étoit attaché principalement à l'étude du gouvernement, comme à un objet de la derniere importance pour le bonheur du genre humain; & qu'il avoit réuſſi, du moins à ſon gré, s'étant convaincu qu'il n'y a aucune ſorte de gouvernement qui ſoit auſſi accidentel qu'on ſe l'imagine d'ordinaire, parce qu'il y a dans les ſociétés des cauſes naturelles, qui produiſent auſſi néceſſairement leurs effets, que celles de la terre & de l'air.

Fondé ſur ce principe, il ſoutenoit que les troubles de l'Angleterre ne devoient pas être abſolument attribués à l'eſprit de faction, au mauvais gouvernement du prince, ni à l'opiniâtreté du peuple; mais au défaut d'équilibre entre les différentes autorités; le roi & les ſeigneurs ayant trop perdu depuis le temps de Henri VIII, & la balance penchant trop de jour en jour du côté des communes: non qu'il prétendît approuver les infractions que le roi avoit faites aux loix, ni excuſer la maniere dure dont quelques-uns des ſujets avoit traité ce prince, mais pour montrer que tant que les cauſes du déſordre ſubſiſteroient, elles produiroient néceſſairement les mêmes effets.

Il ajoutoit que d'un côté, pendant que le roi chercheroit toujours à gouverner de la même maniere que ſes prédéceſſeurs, le peuple feroit ſûrement tous ſes efforts pour ſe procurer de nouveaux privileges, & pour étendre ſa liberté, auſſi ſouvent qu'il réuſſiroit heureuſement comme le paſſé le démontroit. Son principal deſſein étoit donc de trouver un moyen de prévenir de pareils dérangemens, ou d'y appliquer les meilleurs remedes lorſqu'ils arriveroient.

Il ſoutenoit que tant que la balance demeureroit inégale, il n'y a pas de prince qui pût être hors d'atteinte, (quelqu'attentif qu'il fût à ſe rendre agréable au peuple), & que quoiqu'un bon roi pût ménager paſſablement les choſes pendant ſa vie, cela ne prouvoit point que le gouvernement fût bon, puiſque ſous un prince moins prudent, l'état ne pourroit manquer de tomber en déſordre; au lieu que dans un état bien réglé, les méchans deviennent gens de bien, & les foux ſe conduiſent ſagement. Il eſt le premier qui ait prouvé que l'autorité ſuit la propriété, ſoit qu'elle réſide entre les mains d'un ſeul, d'un petit nombre, ou de pluſieurs.

Il n'eut pas plutôt commencé à répandre ſon ſyſtême, ayant beaucoup de connoiſſances, que tout le monde s'attacha à examiner la matiere, chacun ſelon ſes préjugés; mais pluſieurs perſonnes chercherent à diſputer avec lui ſur cette matiere dans la vue de s'en mieux inſtruire.

Harrington trouva de grandes difficultés à faire paroître ſon ouvrage, parce que tous les partis, oppoſés les uns aux autres,

s'étoient

s'étoient comme réunis contre lui. Les principaux obstacles vinrent de la part du défenseur de la tyrannie de Cromwel, d'autant plus que l'auteur en faisant voir qu'une république est un gouvernement dirigé par les loix, & non par le pouvoir militaire, dévoiloit la violente administration du protecteur par ses majors-généraux. D'un autre côté, les *cavaliers* le taxoient d'ingratitude à la mémoire du feu roi, & préféroient la monarchie, même sous un usurpateur, à la république la mieux réglée.

Il répondit à ces derniers, que c'étoit assez qu'il eût évité de publier ses sentimens pendant la vie du roi; mais que la monarchie étant absolument détruite, & la nation dans un état d'anarchie, ou plutôt sous l'usurpation; il étoit non-seulement libre, mais obligé en qualité de bon citoyen, de communiquer à ses compatriotes le modele de gouvernement, qui lui paroissoit le plus propre à assurer leur tranquillité, leur bonheur & leur gloire. Il ajoutoit qu'il n'y avoit personne à qui son plan dût plaire davantage qu'aux *cavaliers*, puisque s'il étoit reçu, ils se verroient délivrés de toute oppression; parce que dans une république bien réglée, il ne peut y avoir de distnction de partis, le chemin des emplois étant ouvert au mérite. D'ailleurs, si le prince étoit rétabli, sa doctrine de la balance l'éclaireroit sur ses devoirs, ce qui le mettroit en état d'éviter les fautes de son pere, puisque son systême ne convenoit pas moins à une monarchie gouvernée par les loix qu'à une véritable démocratie.

Cependant, quelques courtisans ayant su que l'ouvrage d'Harrington étoit sous presse, ils firent tant de recherches, qu'ils découvrirent le lieu où il s'imprimoit. On se saisit du manuscrit, & on le porta à Whitehall. Tous les premiers mouvemens que l'auteur se donna pour le recouvrer furent inutiles. Il réfléchit enfin que miladi Claypole, fille du protecteur, & qui avoit beaucoup de crédit sur son esprit, étoit d'un caractere plein de bonté pour tout le monde, & qu'elle s'intéressoit très-souvent pour les malheureux. Quoique cette dame lui fût inconnue, il résolut de s'adresser à elle, & se fit annoncer, s'étant rendu dans son antichambre.

Pendant qu'il y étoit, quelques unes des femmes de miladi Claypole entrerent dans la chambre, suivies de sa petite fille, âgée d'environ trois ans; cette enfant s'arrêta auprès de lui, & il se mit à badiner avec elle, de maniere qu'elle souffrit qu'il la prît dans ses bras, où elle étoit, lorsque sa mere parut. Harrington s'avança vers miladi Claypole, & mit l'enfant à ses pieds, en lui disant: Madame, vous êtes arrivée fort à propos, sans quoi j'aurois certainement volé cette charmante petite demoiselle. *Volée! reprit la mere avec vivacité, hé! pourquoi je vous prie; car elle est trop jeune pour être votre maîtresse.* Madame, répondit Harrington, quoique ses charmes l'assurent d'une conquête plus importante que la mienne, je vous avouerai que je ne me serois porté à ce larcin, que par un motif de vengeance, & non d'amour. *Quelle injure vous ai-je donc fait*, répliqua la dame, *pour vous obliger à me dérober mon enfant?* Aucune, reprit Harrington, mais ç'auroit été pour vous engager à porter milord votre pere à me rendre justice, & à me restituer mon enfant, qu'il m'a dérobé. Miladi Claypole répliqua que cela ne pouvoit point être, son pere ayant lui-même assez d'enfans, & ne songeant certainement pas à en voler à personne au monde.

Harrington lui apprit alors qu'il étoit question de la production de son esprit, dont on avoit donné de fausses idées à son altesse, & qui avoit été enlevé par son ordre de chez l'imprimeur. Elle lui promit sur le champ qu'elle lui feroit rendre son ouvrage, pourvu qu'il n'y eût rien de contraire au gouvernement de son pere. Il l'assura que c'étoit une espece de roman politique, qui contenoit si peu de choses préjudiciables aux intérêts du protecteur, qu'il espéroit qu'elle voudroit bien l'informer, qu'il avoit même dessein de le lui dédier, & il lui promit qu'elle auroit un des premiers exemplaires. Miladi Claypole fut si contente du tour qu'il avoit pris, qu'elle lui fit bientôt rendre son livre.

Il le dédia, suivant sa parole, à Cromwell, qui, après l'avoir lu, dit que l'auteur avoit entrepris de le dépouiller de son autorité; mais qu'il ne quitteroit pas pour un coup de plume, ce qu'il avoit acquis à la pointe

de l'épée. Il ajouta, qu'il approuvoit moins que qui que ce fût, le gouvernement d'un ſeul; mais qu'il avoit été forcé de prendre la fonction d'un commiſſaire ſupérieur, pour maintenir la paix dans la nation, convaincu que ſi on l'eût laiſſée à elle-même, ceux qui la compoſoient ne ſe ſeroient jamais accordé ſur une forme de gouvernement, & auroient employé leur pouvoir à ſe perdre les uns les autres.

Pour parler à préſent de l'ouvrage, il eſt écrit en forme de roman, à l'imitation de l'hiſtoire Atlantique de Platon. *L'Oceana*, eſt l'Angleterre; *Adoxus*, eſt le roi Jean; *Convallium*, c'eſt Hampton Court; *Corannus*, eſt Henri VIII; *Dicoitone*, Richard II; *Emporium*, Londres; *Halcionia*, la Tamiſe; *Halo*, Whitehall; *Hiera*, Weſtminſter; *Leriathan*, Hobbes; *Marpéſia*, l'Ecoſſe; *Morphée*, le roi Jacques premier; le *mont Célia*, Windſor; les *Neuſtriens*, ſont les Normands; *Olphans Mégalétor*, c'eſt Olivier Cromwel; *Panopæa*, l'Irlande; *Panthéon*, la grande ſalle de Weſtminſter; *Panurge*, Henri VIII; *Parthenio*, la reine Eliſabeth; les *Scandiens*, ſont les Danois; les *Teutons*, les Saxons; *Turbon*, c'eſt Guillaume le Conquérant; *Vérulamius*, eſt milord Bacon.

Cet ouvrage eſt compoſé de trois parties; les préliminaires, accompagnés d'une ſection intitulée: *le conſeil des légiſlateurs*. Suit le plan de la république ou le corps de l'ouvrage, & enfin les corollaires ou la concluſion.

Les préliminaires contiennent les fondemens, l'origine & les effets de toutes ſortes de gouvernemens, monarchique, ariſtocratique ou démocratique. Il parle de la corruption de ces diverſes eſpeces de gouvernemens, d'où naiſſent la tyrannie, l'oligarchie & l'anarchie.

Dans la premiere partie, il traite en particulier de ce qu'il appelle la *prudence ancienne*, c'eſt-à-dire, de cette eſpece de gouvernement qui fut la plus commune dans le monde juſqu'au temps de Jules-Céſar. Il s'agit dans la ſeconde partie, des préliminaires, de la prudence moderne, c'eſt-à-dire de cette eſpece de gouvernement qui a prévalu dans le monde, après que Rome eut perdu ſa liberté. L'auteur s'attache particuliérement aux loix établies; depuis que les peuples barbares eurent commencé à inonder l'empire Romain. Il donne une idée claire & juſte de la maniere dont l'Angleterre a été gouvernée par les Romains, les Saxons, les Danois & les Normands, juſqu'à l'entiere ruine de ce gouvernement, ſous Charles premier.

On voit enſuite le conſeil des légiſlateurs, car l'auteur travaillant à donner le modele d'un gouvernement parfait, avoit étudié à fond les gouvernemens anciens & modernes, pour en prendre tout ce qui lui paroîtroit praticable, & pour éviter tout ce qu'il y trouveroit d'impraticable. Dans ce deſſein, il introduit ſous des noms feints, neuf légiſlateurs parfaitement inſtruits des diverſes eſpeces de gouvernemens, qu'ils doivent faire connoître. Le premier eſt chargé d'expoſer le gouvernement de la république d'Iſraël; le ſecond, celui d'Athenes; le troiſieme, Lacédémone; le quatrieme, Carthage; le cinquieme, les Achéens, les Æoliens & les Lyciens; le ſixieme, Rome; le ſeptieme, Veniſe; le huitieme, la Suiſſe; & le neuvieme, la Hollande. Il tire ce qu'il y a de bon de ces divers gouvernemens, & en y joignant ſes propres idées, il en forme le plan de ſon *océana*. La méthode dans ſon plan de gouvernement, eſt d'établir d'abord une loi, d'y joindre enſuite l'explication, & de l'accompagner d'un diſcours qu'il fait faire à quelqu'un des légiſlateurs.

Les divers corps de la république (qu'il en appelle les roues, *the orbs*) étant civils, militaires ou provinciaux, ſont fondés ſur la diviſion du peuple en quatre ordres. Le premier, des citoyens & des domeſtiques; le ſecond, des anciens & des jeunes gens; le troiſieme, de ceux qui ont un revenu annuel de 100 liv. ſterling en terres, en argent ou autres effets; ceux-là compoſent la cavalerie, & ceux qui ont un moindre revenu, l'infanterie. En quatrieme lieu, ils ſont partagés ſelon les lieux de leur demeure ordinaire, en paroiſſes, centuries & tribus.

Le peuple eſt le tribunal ſuprême de la nation, ayant droit d'entendre & de décider les cauſes d'appel de tous les magiſtrats, & des cours provinciales ou domeſtiques;

il peut auſſi appeller à compte tout magiſtrat, quand il eſt ſorti de charge, ſi les tribuns ou quelqu'un d'entr'eux propoſe la choſe.

L'auteur détaille enſuite ſes idées ſur le corps militaire, ſur l'armée & ſur les polémarques.

Enfin, dans les *corollaires*, il explique comment on peut achever l'ouvrage de ſa république; il ne ſe contente pas d'y développer ce qui concerne le ſénat & l'aſſemblée du peuple, la maniere de faire la guerre, & de gouverner en temps de paix; il y parle encore de ce qui regarde la diſcipline à l'égard de la religion, des moyens d'aſſurer la liberté de conſcience, de la forme du gouvernement particulier pour l'Ecoſſe, l'Irlande, & les autres provinces de la république; du gouvernement de Londres & de Weſtminſter, qui doivent être le modele du gouvernement des autres villes & communautés.

Il y donne des directions pour faire fleurir & pour augmenter le commerce; des loix pour régler les univerſités; des avis pour l'éducation de la jeuneſſe; des conſeils pour faire utilement la guerre ſur mer, pour établir des manufactures, pour encourager l'agriculture. Il propoſe des réglemens ſur le droit, la médecine, la religion, & ſurtout ſur la maniere de former un gentilhomme accompli. Il y parle du nombre, du choix, du devoir, des revenus des magiſtrats, de tous ceux qui ont quelque charge dans l'état; enfin de toutes les dépenſes de la république.

Je me ſuis étendu contre ma coutume, ſur cet ouvrage profond, parce qu'il eſt peu ou point connus des étrangers. A peine eut-il paru, qu'il fut attaqué bien ou mal par divers écrivains. Pour moi, je penſe avec l'auteur de l'*eſprit des Loix*, que M. Harrington, en examinant le plus haut point de liberté où la conſtitution de l'Angleterre pouvoit être portée, a bâti Chalcédoine, ayant le rivage de Byſance devant les yeux. Je ne ſais comment il pouvoit eſpérer qu'on regarderoit ſon ouvrage, autrement qu'on regarde un beau roman. Il eſt certain que tous les efforts ont été inutiles en Angleterre, pour y fonder la démocratie; car il arriva qu'après bien des mouvemens, des chocs & des ſecouſſes, il fallut ſe repoſer dans le gouvernement même qu'on avoit proſcrit, où d'ailleurs la liberté politique eſt établie par les loix, & l'on n'en doit pas chercher davantage.

Quoi qu'il en ſoit, l'auteur donna en 1659, un abrégé *in-8°.* de ſon *Océana.* Il eſt diviſé en trois livres, dont le premier roule ſur les fondemens & la nature de toutes ſortes de gouvernemens. Dans le ſecond, il s'agit de la république des Hébreux; & on trouve dans le troiſieme, un plan de république propre à l'état où ſe trouvoit la nation Angloiſe. Il a mis à la fin une petite diſſertation intitulée: *diſcours touchant une chambre de pairs.*

Le recueil de tous les ouvrages de ce beau génie, a paru à Londres en 1737, *in-folio;* ſur quoi, *voyez biblioth. Britan. tome IX, part. II, art. 10.*

Au reſte, l'*Océana* d'Harrington, comme le dit M. Hume, convenoit parfaitement au goût d'un ſiecle, où les plans imaginaires de républiques faiſoient le ſujet continuel des diſputes & des converſations, & de nos jours même; on accorde à cet ouvrage le mérite du génie & de l'invention. Cependant la perfection & l'immortalité dans une république, paroîtront toujours auſſi chimériques, que dans un homme. Il manque au ſtyle d'Harrington, d'être plus facile & plus coulant; mais ce défaut eſt avantageuſement compenſé par l'excellence de la matiere. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RUTUBA, (*Géogr. anc.*) fleuve d'Italie, dans la Ligurie, ſelon Pline, *liv. III, c. v.* Lucain, *liv. II, v. 422*, lui donne l'épithete de *Carus;* à moins qu'il ne veuille parler du fleuve *Rutuba*, qui, ſelon Vibius Sequeſter, *p. 336*, prenoit ſa ſource dans l'Apennin, & ſe jettoit dans le Tibre. Le P. Hardouin ne connoît point deux fleuves du nom de *Rutuba;* du moins il applique au *Rutuba* de Ligurie le paſſage de Vibius Sequeſter, *Rutuba ex Apennio*, ſans s'embarraſſer de ce qui ſuit, *in Tyberium fluit.* Il eſt vrai que Smiler dans l'édition qu'il a donnée de Vibius Sequeſter, fait entendre qu'il vouloit lire *in Tyrrhenum fluit*, au lieu d'*in Tyberim;* dans ce cas le ſentiment du P. Hardouin pourroit ſe ſou-

tenir. Une autre chose fait encore en sa faveur ; c'est que les manuscrits de Vibius ne sont point d'accord sur cet endroit ; les uns lisent *in Tybrim*, d'autres *in Tyberim*, & d'autres *in Tyberinis*. (*D. J.*)

RUTULES, LES, *Rutuli*, (*Géog. anc.*) anciens peuples d'Italie dans le Latium. Ils habitoient le long de la mer, & étoient voisins des Latini, dont on ne peut guere les distinguer, parce qu'ils furent confondus avec ces derniers après la victoire d'Enée. Virgile parle beaucoup des *Rutules* dans les derniers livres de son énéide. Leur capitale étoit *Ardea*, selon Tite-Live, *liv. I, chap. lvij* ; & Virgile, *æneid.*, *liv. VII*, *v. 409*, *411 & 412*, dit la même chose. (*D. J.*)

RUTUNIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la grande Bretagne : l'itinéraire d'Antonin la met sur la route du retranchement à *Portus Rotupæ*, entre *Medialanum* & *Verocomium*, à 12 milles du premier de ces lieux, & 11 milles du second. Cambden dit que le nom moderne est *Routon* dans le Shropshire. (*D. J.*)

RUTUPIÆ, (*Géogr. anc.*) ville de la grande Bretagne, Ptolomée la donne aux peuples Canti, & la marque au voisinage de *Darucruum*. Quoique voisine de la mer, elle devoit en être à quelque distance, car il la met dans les terres, & on veut que ce soit aujourd'hui le bourg appellé *Richeborough*. Mais elle avoit un port plus avantageux qu'il n'est présentement. Les poëtes l'ont célébré. On lit dans Lucain, *lib. VI*, *verf. 67* :

> *Aut vaga quùm Thetis* Rutupinaque *littora fervent*
> *Unda caledonios fallit turbata Britannos*

Et dans Juvénal, *Satyr. IV*, *verf. 140* :

> *Circeis nata forent an*
> *Lucrinum ad Saxum*, Rutupino *ne edita fundo*.

Ce port est appellé *portus Ritupæ* dans l'itinéraire d'Antonin, *Ritupæ* par Ammian Marcellin, *l. XX*, *c. j*, & *l. XXVII c. viij* ; & *Rutupi* dans la notice des dignités de l'empire. Il étoit si fameux, que son nom a été employé pour désigner toute la grande-Bretagne. C'est dans ce sens qu'Ausone, *parental. 18*, a dit, en parlant de S. Flavius :

> *Præside latatur quo* Rutupinus *ager*.

Et parlant de la ville d'Aquilée :

> *Felix qua tanti spectatrix læta triumphi*
> *Punisti Ausonio* Rutupinum *marte latronem*.

Par *Rutupinum latronem*, il entend *Magnus-Maximus*, meurtrier de Gratien, qui s'étoit emparé du pouvoir souverain dans la grande Bretagne, & que Théodose fit mourir dans la ville d'Aquilée. *Voyez* Zosime, *l. IV*, *c. xxxv & xlvj*, où ce fait est rapporté. (*D. J.*)

RUTY-PUNDOC, s. m. (*Hist. nat.*) nom que donnent les habitans des Indes orientales à une espece particuliere d'*orpiment* jaune, qui se trouve sur leurs montagnes ; ils le calcinent plusieurs fois, & le donnent ensuite intérieurement dans les toux invétérées ; les anciens Grecs en faisoient le même usage ; il seroit naturel de penser que cet orpiment est un poison funeste ; mais Boerhaave qui en a reçu des Indes orientales, nous assure dans sa chymie sur ses propres expériences, que c'est un remede véritablement innocent, & qui ne produit aucun fâcheux effet. (*D. J.*)

RUTRUM, s. m. (*Antiq. gymnast.*) sorte de bêche, de hoyau, de truelle des anciens ; c'étoit un instrument avec lequel les athletes s'exerçoient à remuer la terre ou le sable du stade, pour fortifier les parties supérieures de leur corps : on doit rapporter à ce mot ce passage de Festus : *Rutrum tenentis juvenis est effigies in Capitolio, ephebi, more Græcorum, arenam ruentis, exercitationis gratiâ, quod signum Pompeius Bithynicus ex Bithyniâ supellectilis regiæ Romam deportavit* ; c'est-à-dire, « on voit au Capi- » tole la statue d'un jeune homme qui tient

» une petite truelle, avec laquelle il semble s'exercer à jeter du sable à la maniere » des Grecs : cette statue fut apportée de » Bithynie à Rome par Pompée. » (*D. J.*)

RUTUMÉNIENNE, PORTE, *Rutumenia porta*, (*Antiquit. Rom.*) ancienne porte de Rome ainsi nommée d'un certain cocher, appellé *Rutumenius*, qui ayant remporté la victoire à la course des chevaux dans l'espace de Veyes jusqu'à Rome, entra vainqueur par cette porte. (*D. J.*)

RUVO, (*Géogr. mod.*) ville d'Italie au royaume de Naples, dans la terre de Bari, à 5 milles au midi de Biseglia, avec un évêché fondé dans le xe. siecle & suffragant de Bari. *Ruvo* est l'ancienne *Rubi* d'Horace, *l. I, sat. vi. Longit. 34, 12; latit. 40, 56.* (*D. J.*)

RUYS, (*Géogr. mod.*) petite presqu'isle de France, en Bretagne, au diocese de Vannes, avec une abbaye de l'ordre de S. Benoît. Il y a un gouverneur dans cette presqu'isle. (*D. J.*)

RUYSCH, MEMBRE DE, (*Anat.*) natif d'Amsterdam, fut professeur d'anatomie, de botanique & de chirurgie. Il nous a laissé différens ouvrages. Outre toutes ses différentes découvertes, nous lui avons obligation d'avoir perfectionné les injections; il y a différentes parties dans le corps qui portent son nom : telle est une membrane de l'œil, appellée *membrane de Ruysch*, le tissu cellulaire de Ruysch, *&c. Voyez* ŒIL & CELLULAIRE.

RUYSCHIANA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante, dont voici les caracteres. Sa racine est vivace; & la feuille moins épaisse que celle du romarin; le casque est creux & découpé en deux levres; la barbe l'est en trois; le segment du milieu, qui avance en dehors, est divisé en deux parties, & roulé en forme de spirale. Lss fleurs sont très-belles, d'abord disposées de six en six par anneaux, & ensuite rassemblées en forme d'épi. Boerhaave ne compte qu'une seule espece de ce genre de plante, qui a pris son nom du célebre Ruysch, à qui l'anatomie délicate doit beaucoup de choses curieuses. (*D. J.*)

RUYTER, MICHEL-ADRIEN, duc, chevalier & lieutenant-amiral-général des Provinces-Unies, né en 1607, à Flessingue, ville de Zélande, d'un bourgeois de cette ville, nommé *Adrien-Michel*, & d'*Alide-Jean* Ruyter, dont il retint le nom. Il n'avoit qu'onze ans lorsqu'il commença à fréquenter la mer, où il se signala dans les divers emplois qu'il y exerça successivement. Après avoir été matelot, contre-maître & pilote, il fut capitaine de vaisseau, puis commandeur, contre-amiral, vice-amiral, & enfin lieutenant-amiral, qui est la plus haute dignité où il pouvoit parvenir; parce que celle d'amiral est attachée à la qualité de gouverneur de Hollande. N'étant encore que capitaine de vaisseau, il s'acquit beaucoup de réputation dans les pays étrangers; car il repoussa de Dublin les Irlandois, qui vouloient se rendre maîtres de cette ville & en chasser les Anglois, & fit plusieurs prises dans la Groënlande. Il fit huit fois le voyage des Indes occidentales, & deux fois celui du Brésil. En 1641, il fut envoyé au secours des Portugais contre les Espagnols, & fut fait contre-amiral. S'étant avancé jusqu'au milieu des ennemis dans le combat, il donna la chasse à plusieurs vaisseaux, & fut loué hautement par le roi de Portugal. Il acquit encore plus de gloire devant Salé, ville de Barbarie, où malgré cinq vaisseaux corsaires d'Alger, il passa seul à la rade de cette ville; car les maures de Salé, qui avoient vu cette belle action, voulurent que *Ruyter* entrât dans leur ville en triomphe, monté sur un cheval, & suivi à pied des capitaines corsaires. En 1653, il commanda sous l'amiral Tromp la flotte des états-généraux, composée de soixante & dix vaisseaux, avec lesquels il donna trois fois le combat aux Anglois. Il alla ensuite dans la mer Méditerranée, vers la fin de l'an 1655, & y prit quantité de vaisseaux Turcs, avec le fameux renégat Amand de Dias, qu'il fit pendre. En 1659, il alla au secours du roi de Danemarck contre les Suédois, & donna des marques d'une valeur extraordinaire dans l'isle de Funen. Aussi le roi de Danemarck l'en récompensa dignement, & lui donna pension, après l'avoir ennobli, lui & toute sa famille. En 1661, il fit

échouer un vaisseau de Tunis, délivra quarante esclaves chrétiens qui étoient dessus, fit un traité avec ceux de cette ville, & mit à la raison ceux d'Alger. Tant de belles actions ayant mis *Ruyter* dans une haute réputation, il fut élu lieutenant-amiral en 1665, & en cette qualité prit sur la côte de Guinée quantité de vaisseaux. Ensuite, après avoir remporté une victoire considérable sur les Anglois en 1666, il fut fait lieutenant-amiral-général. Il continua de se signaler par quantité d'actions illustres jusqu'en 1676, qu'il fut blessé mortellement d'un coup de canon dans un combat qu'il donna aux François devant la ville d'Agouste en Sicile. Il mourut peu de jours après sa blessure, & son corps fut porté à Amsterdam, où les états lui firent dresser un superbe monument. Ce grand homme avoit été marié trois fois, & laissa plusieurs filles de ses deux dernieres femmes, & un fils de sa deuxieme, nommé *Engel*, qui naquit en 1649, & qui est mort contre-amiral, quelques années après son pere.

R Y

RY, (*Géogr. mod.*) village de basse Normandie, entre Argentan & Falaise. Je ne parle de ce village que parce que c'est le lieu de la naissance de l'historien Mezerai. Après s'être enfermé pendant quelques années au college de Ste. Barbe, il publia, en 1645, le premier volume de son histoire de France *in-fol.*, le second en 1646, & le troisieme en 1651. Cet ouvrage fut récompensé d'une pension de 4000 livres. Dans la suite, aidé des conseils de MM. de Launoi & Dupuy, il mit au jour un abrégé de son histoire de France en 1668, en trois volumes *in*-4°. dans lesquels il inséra l'origine des impôts, avec des réflexions fort libres; sa pension fut supprimée, mais son *abrégé* n'en fut que plus recherché. Mezerai est inégal dans son style & peche souvent contre l'exactitude qui est une chose toujours nécessaire à l'histoire. Il mourut en 1683 à 73 ans, étant secretaire de l'académie Françoise. (*D. J.*)

RYCKIUS, (Théodore) savant professeur en histoire à Leyde. Ayant fait ses études académiques, il fit un voyage en Angleterre, en France & en Italie, où il fut toujours estimé par les personnages les plus savans. De retour en Hollande, il fut avocat à la Haye, où il fit pourtant assez comprendre que cette maniere de vivre ne convenoit pas trop à son inclination, & qu'il préféreroit la vie académique. C'est pourquoi il accepta avec plaisir la chaire de professeur, & s'y distingua ensuite tant par les grands fruits que firent ses leçons, que par les ouvrages qu'il publia. Il a donné une belle édition de Tacite avec de savantes notes, d'autant plus dignes d'estime que les commentateurs précédens de Tacite, & Lipse en particulier, avoient laissé bien des choses à éclaircir. On a de lui une dissertation *de primis Italiæ colonis & de adventu Æneæ in Italiam*, pour réfuter le sentiment de Bochart, qui soutenoit qu'Enée n'avoit jamais vu l'Italie. Il publia aussi une harangue *de Gigantibus*, où il rapporte les faits les plus remarquables au sujet des géans de tous les temps. C'est enfin aussi à lui qu'on doit l'édition du commentaire important de *Lucas Hostenius* sur Etienne de Byzance, & de quelques autres moindres ouvrages de ce savant, dont il rapporta les manuscrits dans son voyage d'Italie. Ils furent imprimés à Leyde en 1692, & Ryckius mourut vers le commencement de l'année 1690.

RYE, (*Géogr. mod.*) ville d'Angleterre, dans la partie orientale du comté de Sussex, à l'embouchure du Rother. Elle fut environnée de murailles par Edouard III. Elle députe au parlement, & a droit de marché public. Enfin, c'est un des cinq ports du royaume, & qui est très-fréquenté. On y aborde ordinairement en venant de Dieppe, & on y pêche de bons harengs. *Long.* 18, 26; *lat.* 50, 52. (*D. J.*)

RYEGATE, (*Géogr. mod.*) ville d'Angleterre, dans la province de Surrey, à 12 lieues au sud-ouest de Londres. Elle envoie deux députés au parlement. *Long.* 17, 10; *latit.* 51, 24. (*D. J.*)

RYNDACUS (*Géogr. anc.*) fleuve dont parle Plutarque dans la vie de Lucullus.

Scylax, en sa navigation, met son cours dans la Phrygie, & dit que l'isle de Besbicus est sur ce fleuve. Il couloit dans la Mysie de l'Asie mineure, du midi au septentrion, & alloit se décharger dans la mer Propontide, à l'orient de Cyzique, où est l'isle Besbicus. Pline, *liv. 5, ch. 32*, dit qu'il étoit auparavant appellé *Lycus*. On le nomme présentement *Lipadio*, selon Leunclave, & les Turcs l'appellent *Ulubad*.

RYP, (*Géogr. mod.*) village entre Alemaar & Purmerende en nord-Hollande. Ce village n'a rien de considérable; mais il se glorifie d'avoir donné la naissance à Reland l'Adrien, savant d'une vaste érudition, & d'une belle littérature. Il étoit professeur en langues Orientales & en antiquités ecclésiastiques à Utrecht, & mourut dans cette ville de la petite vérole en 1719, à l'âge de 42 ans.

Il allia l'érudition avec le savoir-vivre, & rendit la politesse compatible avec la probité. Il a toujours vécu paisiblement avec ses collegues, & n'a jamais écrit contre ceux dont il combattoit les sentimens; de sorte que sans se rendre coupable de férocité, on ne pouvoit pas devenir l'ennemi d'un si honnête antagoniste. Ses écrits sont fort estimés; ils sont en grand nombre, quoiqu'il ait fini sa carriere dans le temps de sa vie qui ne lui présentoit que des fleurs à cueillir. Il a publié plusieurs dissertations sur différens sujets qui mériteroient d'être recueillis en un corps.

Je mets au nombre de ses principaux ouvrages, 1°. *Palestina ex monumentis veteribus illustrata*, &c. Utrecht 1714, en deux tomes *in*-4°. avec des cartes géographiques. C'est ici constamment l'ouvrage de Reland le plus digne de la réputation qu'il s'est acquise. Quoiqu'il y ait sans doute quelques endroits à retoucher, cette description seroit aussi parfaite qu'elle le pourroit être, si les anciens qui ont parlé de ce pays-là eussent pris autant de peine à le décrire que l'auteur a employé d'exactitude & de soin à profiter des lumieres qu'il a trouvées dans leurs écrits. Sa critique est judicieuse; les conséquences qu'il tire sont justes & solides.

2°. *Dissertationes quinque de nummis veterum Hebræorum*. Utrecht 1719, *in*-8°. Ces cinq dissertations sont très-curieuses.

3°. *De religione Mahommeticâ, libri duo.* Utrecht 1717, *in*-8°. Cet ouvrage renferme dans le premier livre un abrégé de la croyance des Mahométans, traduit d'un manuscrit Arabe; & dans le second les reproches & les accusations qu'on leur a faites à tort. L'ouvrage déjà excellent de lui-même, a été traduit en François, & imprimé à la Haye en 1721, *in*-12, avec des additions qui augmentent le mérite de ce livre. Il a été aussi traduit en Hollandois.

4°. *Antiquitates sacræ veterum Hebræorum*. Utrecht 1717, quatrieme édit. *in*-8°. C'est un très-bon abrégé des antiquités Hébraïques.

5°. *Epicteti manuale, cui accedit tabula cebetis & alia affinis argumenti, Græcè & Latinè*. Utrecht 1711, *in*-4°. Meibomius avoit commencé d'imprimer cet ouvrage, M. Reland l'a fini.

Ce judicieux critique entretenoit aussi un commerce de lettres avec les plus illustres savans de son temps, en Angleterre, en France, en Allemagne & en Italie. Il avoit un frere très-savant, & qui mourut avant lui. Il publia quelques-uns de ses ouvrages, entre autres celui qui est intitulé *Fasti consulares*. Utrecht 1715, *in*-8°.

6°. *De spoliis templi Hierosolymitani in arcu Titiano Romæ conspicuis*. Utrecht 1716, *in*-8°. Ce livre est encore plein d'érudition.

Le P. Niceron a fait l'article du savant Reland; mais il ne l'a pas travaillé avec assez de soin & de recherches. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RYPEN, (*Géogr. anc.*) ville épiscopale du Jutland en Danemarck, située sur la côte occidentale, à neuf lieues de Koldingue, vers le couchant.

RYPTIQUE, (*Mat. méd.*) médicament propre à détacher les humeurs vicieuses, adhérentes à quelque partie du corps. On les appelle autrement & plus communément *détergens*. Le mot *ryptique* vient

du Grec ῥύπτειν, *nettoyer*, *déterger*. (*D. J.*)

RYSSADIRUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Mauritanie tingitane. Ptolomée, *l. IV*, *c. j*, la marque ſur la côte de l'Océan Ibérique. Pline la nomme *Ruſardir*, & l'itinéraire d'Antonin *Ruſarder Coloniá.* Le nom moderne ſelon Marmot, eſt *Melilla.* (*D. J.*)

RYSWICK, (*Géogr. mod.*) village agréable de la Hollande, entre la Haye & Delft, avec un château bâti à la moderne, où ſe finit, en 1697, le traité mémorable qui donna la paix à l'Europe. Il y eut alors quatre traités de paix conclus à *Riſwick*, dans ſix ſemaines de temps.

Le premier fut ſigné avec la Hollande le 20 ſeptembre à minuit. Les traités de Munſter & de Nimegue ſervirent de baſe à ce traité; Pondichéri fut rendu à la France.

Le ſecond, ſigné avec l'Eſpagne une heure après, contenoit la reſtitution des places priſes en Catalogne; Luxembourg, le comté de Chimay, Charleroi, Mons, Ath, Courtrai, & tout ce qui avoit été réuni par les chambres de Metz & de Briſac. La ville de Dinan fut auſſi rendue à l'évêque de Liege, & l'iſle de la Pouza au duc de Parme. A voir tout ce que le roi de France ſacrifioit par ce traité, il étoit aiſé de ſe douter que la mort prochaine du roi d'Eſpagne en étoit le motif.

Par le troiſieme traité conclu avec l'Angleterre le 21, le roi de France s'engage à n'inquiéter en aucune façon le roi de la Grande-Bretagne dans la poſſeſſion des royaumes & pays dont il jouiſſoit.

Enfin, par le quatrieme avec l'empereur, ſigné le 30 octobre, tout fut réglé conformément aux traités de Weſtphalie & de Nimegue, & Fribourg lui fut rendu. Par ce traité le duc de Lorraine fut rétabli dans ſes états, à peu de choſes près, ainſi que le duc Charles ſon grand oncle, en avoit joui en 1670. (*D. J.*)

RYTHME & RYTMIQUE, *voyez* RITHME & RITHMIQUE.

R Z

RZECZYCA, (*Géogr. mod.*) ville du grand duché de Lithuanie, capitale d'un territoire de même nom, dans la Ruſſie Polonoiſe ſur la droite du Nieper, ou Boryſthene. *Long.* 49, 28; *latit.* 50, 24. (*D. J.*)

RZEVA, (*Géogr. mod.*) ville de l'empire Ruſſien, dans la province de même nom, ſur le bord du Wolga, près du lac de Wronow, où ce fleuve prend ſa ſource. Elle eſt ſurnommée *Volodimerskoy.* Il y a encore dans la même province une ville de même nom, & ſurnommée la *Déſerte*; la premiere eſt au couchant, & l'autre au levant. (*D. J.*)

S, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt la dix-neuvieme lettre & la quinzieme conſonne de notre alphabet. On la nomme communément *eſſe*, qui eſt un nom féminin ; le ſyſtême du bureau typographique, beaucoup plus raiſonnable qu'un uſage aveugle, la nomme *ſe*, ſ. m. Le ſigne de la même articulation étoit σ ou ς chez les Grecs, & ils l'appelloient *ſigma* ; c'étoit ס chez les Hébreux, qui lui donnoient le nom de *ſamech*.

Cette lettre repréſente une articulation linguale, ſifflante & forte, dont la foible eſt *ze*. *Voyez* LINGUALE. Ce dont elle eſt le ſigne eſt un ſifflement, *hoc eſt*, dit Wachter (*Proleg. ſect.* 2. §. 29.) *habitus fortis, à tumore linguæ palato alliſus, & à dentibus in tranſitu oris laceratus.* Ce ſavant étymologiſte regarde cette articulation comme ſeule de ſon eſpece, *nam unica ſui organi littera eſt* (*Ib. ſect.* 3. §. 4. *in* s.) ; & il regarde comme incroyable la commutabilité, ſi je puis le dire, des deux lettres *r* & *s*, dont on ne peut, dit-il, aſſigner aucune autre cauſe que l'amour du changement, ſuite naturelle de l'inſtabilité de la multitude. Mais il eſt aiſé de voir que cet auteur s'eſt trompé, même en ſuppoſant qu'il n'a conſidéré les choſes que d'après le ſyſtême vocal de ſa langue. Il convient lui-même que la langue eſt néceſſaire à cette articulation, *habitus fortis, à* TUMORE LINGUÆ *palato alliſus.* Or il regarde ailleurs (*Sect.* 2. §. 22.), comme articulations ou lettres *linguales*, toutes celles *quæ motu linguæ figurantur* ; & il ajoute que l'expérience démontre que la langue ſe meut pour cette opération en cinq manieres différentes, qu'il appelle *tactus*, *pulſus*, *flexus*, *tremor* & TUMOR. Voilà donc par les aveus mêmes de cet écrivain, la lettre *s* attachée à la claſſe des linguales, & caractériſée dans cette claſſe par l'un des cinq mouvemens qu'il attribue à la langue, *tumor* ; & il avoit poſé, ſans y prendre garde, les principes néceſſaires pour expliquer les changemens de *r* en *s*, & de *s* en *r*, qui ne devoient pas lui paroître incroyables, mais très-naturels, ainſi que bien d'autres qui portent tous ſur l'affinité des lettres commuables.

La plus grande affinité de la lettre *s* eſt avec la lettre *z*, telle que nous la prononçons en françois : elles ſont produites l'une & l'autre par le même mouvement organique, avec la ſeule différence du plus ou du moins de force ; *s* eſt le ſigne de l'articulation ou exploſion forte ; *z* eſt celui de l'articulation ou exploſion foible. De-là vient que nous ſubſtituons ſi communément la prononciation du *z* à celle de *s* dans les mots qui nous ſont communs avec les Latins, chez qui *s* avoit toujours la prononciation forte : ils diſoient *manſio*, nous diſons *maizon* en écrivant *maiſon* ; ils écrivoient *miſeria*, & prononçoient comme nous ferions dans *miceria* ; nous écrivons d'après eux *miſere*, & nous prononçons *mizere*.

Le ſecond degré d'affinité de l'articulation *s* eſt avec les autres articulations linguales ſifflantes, mais ſur-tout avec l'articulation *che*, parce qu'elle eſt forte. C'eſt l'affinité naturelle de *s* avec *ch*, qui fait que nos graſſayeuſes diſent *de meſſants ſoux* pour *de méchans choux*, des *ſeveux* pour des *cheveux* ; *M. le ſevalier* pour *M. le chevalier*, *&c.* C'eſt encore cette affinité qui a conduit naturellement les Anglois à faire de la lettre *s* une lettre auxiliaire, qui avec *h*, repréſente l'articulation qui commence chez nous les mots *chat*, *cher*, *chirurgien*, *chocolat*, *chûte*, *chou* : nous avons choiſi pour cela la lettre *c*, que nous prononçons ſouvent comme *s* ; & c'eſt la raiſon de notre choix : les Allemands ont pris ces deux lettres avec *h* pour la même fin, & ils écrivent *ſchild* (bouclier), que nous devons prononcer *child*, comme nous diſons dans *Childeric.* C'eſt encore par la même raiſon d'affinité que l'uſage de la prononciation allemande exige que quand la lettre *s* eſt ſuivie immédiatement d'une conſonne au commencement d'une ſyllabe, elle ſe prononce comme leur *ſch* ou le *ch* françois, & que les Picards diſent, *chelui*, *chelle*, *cheux*, *chent*, *&c.* pour *celui*, *celle*, *ceux*, *cent*, que nous prononçons comme s'il y avoit *ſelui*, *ſelle*, *ſeux*, *ſent.*

Le troiſieme degré d'affinité de l'articulation *s* eſt avec l'articulation gutturale ou

l'aspiration *h*, parce que l'aspiration est de même une espece de sifflement qui ne differe de ceux qui sont représentés par *s*, *z*, & même *v* & *f*, que par la cause qui le produit. Ainsi c'est avec raison que Priscien, *lib. 1*, a remarqué que dans les mots latins venus du grec, on met souvent une *s* au lieu de l'aspiration, comme dans *semis*, *sex*, *septem*, *se*, *si*, *sal*, qui viennent de ἥμις, ἕξ, ἑπτὰ, ἑ, εἰ, ἅλς : il ajoute qu'au contraire, dans certains mots les Béotiens mettoient *h* pour *s*, & disoient par exemple, *muha* pour *musa*, *propter cognationem litteræ* s *cum* h.

Le quatrieme degré d'affinité est avec les autres articulations linguales ; & c'est ce degré qui explique les changemens respectifs des lettres *r* & *ſ*, qui paroissent incroyables à Wachter. *Voyez* R. De-là vient le changement de *ſ* en *c* dans *corne*, venu de *sorba* ; & de *c* en *ſ* dans *raisin* venu de *racemus* ; de *ſ* en *g* dans le latin *tergo*, tiré du grec éolien τέρσω ; & de *g* en *ſ* dans le supin même *tersum* venu de *tergo*, & dans *miser* tiré de μυγερός ; de *ſ* en *d* dans *medius*, qui vient de μέσως, & dans tous les génitifs latins en *idis* venus des noms en *s*, comme *lapis*, gén. *lapidis* pour *lapisis* ; *glans*, gén. *glandis* pour *plansis* ; & de *d* en *ſ* dans *raser* du latin *radere*, & dans tous les mots latins ou tirés du latin, qui sont composés de la particule *ad* & d'un radical commençant par *ſ*, comme *asservare*, *assimilare*, *assurgere*, & en françois *assujettir*, *assidu*, *assomption* ; de *ſ* en *t* dans *saltus* qui vient de ἅλσως, & dans tous les génitifs latins en *tis* venus avec crément des noms terminés par *s*, comme *miles*, *militis* ; *pars*, *partis* ; *lis*, *litis*, &c. ce changement étoit si commun en grec, qu'il est l'objet d'un des dialogues de Lucien, où le *sigma* se plaint que le *tau* le chasse de la plupart des mots ; de *t* en *ſ* dans *nausea* venu de ναυτία, & presque par-tout où nous écrivons *ti* avant une voyelle, ce que nous prononçons par *ſ*, *action*, *patient*, comme s'il y avoit *acsion*, *passient*.

Enfin le dernier & le moindre degré d'affinité de l'articulation *ſ*, est avec celles qui tiennent à d'autres organes, par exemple, avec les labiales. Les exemples de permutation entre ces especes sont plus rares, & cependant on trouve encore *ſ* changée en *m* dans *rursùm* pour *rursùs*, & *m* en *ſ* dans *sors* venu de μόρως ; *s* changée en *n* dans *sanguis*, *sanguinaire*, venus de *sanguis* ; & *n* changée en *s* dans *plus* tiré de πλέον, &c.

Il faut encore observer un principe étymologique qui semble propre à la lettre *ſ* relativement à notre langue, c'est que dans la plupart des mots que nous avons empruntés des langues étrangeres, & qui commencent par la lettre *ſ* suivie d'une autre consonne, nous avons mis *e* avant *ſ*, comme dans *esprit* de *spiritus*, *espace* de *spatium*, *espérance* ou *espoir* de *spes*, *espérer* de *sperare*, *escarbot* de σκάραβος, *esquif* de σκάφη, &c.

Il me semble que nous pouvons attribuer l'origine de cette prosthèse à notre maniere commune de nommer la lettre *ſ* que nous appellons *esse* ; la difficulté de prononcer de suite deux consonnes, a conduit insensiblement à prendre pour point d'appui de la premiere le son *e* que nous trouvons dans son nom alphabétique.

Mais, dira-t-on, cette conséquence auroit dû influer sur tous les mots qui ont une origine semblable, & elle n'a pas même influé sur tous ceux qui viennent d'une même racine : nous disons *esprit* & *spirituel*, *espace* & *spacieux*, &c. Henri Etienne dans ses *hypomnèses*, *page 114*, répond à cette objection : *sed quin hæc adjectiva longè substantivis posteriora sint, non est quòd dubitemus.* Je ne sais s'il est bien constaté que les mots qui ont conservé plus d'analogie avec leurs racines, sont plus récens que les autres ; je serois au contraire porté à les croire plus anciens, par la raison même qu'ils tiennent plus de leur origine. Mais il est hors de doute que *spirituel*, *spacieux*, & autres semblables, se sont introduits dans notre langue, ou dans un autre temps, ou par des moyens plus heureux, que les mots *esprit*, *espace*, &c. & que c'est-là l'origine de leurs différentes formations.

Quoi qu'il en soit, cette prosthèse a déplu insensiblement dans plusieurs mots ; & L'euphonie, au-lieu de supprimer l'*e* qu'une dénomination fausse y avoit introduit, en a supprimé la lettre *ſ* elle-même, comme on le voit dans les mots que l'on prononçoit & que l'on écrivoit anciennement *estu-*

de, *eſtat*, *eſtablir*, *eſcrire*, *eſcureuil*, que l'on écrit & prononce aujourd'hui *étude*, *état*, *établir*, *écrire*, *écureuil*, & qui viennent de *ſtudium*, *ſtatus*, *ſtabilire*, *ſcribere*, σκιοῦρος. Si l'on ne conſervoit cette obſervation, quelque étymologiſte diroit un jour que la lettre *ſ* a été changée en *e*: mais comment expliqueroit-il le mécaniſme de ce changement ?

Les détails des uſages de la lettre *ſ* dans notre langue occupent aſſez de place dans la grammaire françoiſe de M. l'abbé Régnier, parce que de ſon temps on écrivoit encore cette lettre dans les mots de la prononciation deſquels l'euphonie l'avoit ſupprimée : aujourd'hui que l'ortographe eſt beaucoup plus rapprochée de la prononciation, elle n'a plus rien à obſerver ſur les *ſ* muets, ſi ce n'eſt dans le ſeul mot *eſt*, ou dans des noms propres de famille, qui ne ſont pas, rigoureuſement parlant, du corps de la langue.

Pour ce qui concerne notre maniere de prononcer la lettre *ſ* quand elle eſt écrite, on peut établir quelques obſervations aſſez certaines.

1°. On la prononce avec un ſifflement fort, quand elle eſt au commencement du mot, comme dans *ſavant*, *ſermon*, *ſinon*, *ſoleil*, *ſupérieur*, *&c.* quand elle eſt au milieu du mot, précédée ou ſuivie d'une autre conſonne, comme dans *abſolu*, *converſer*, *conſeil*, &c. *baſtonnade*, *eſpace*, *diſque*, *offuſqué*, &c. & quand elle eſt elle-même redoublée au milieu du mot, comme dans *paſſer*, *eſſai*, *miſſel*, *boſſu*, *pruſſien*, *mouſſe*, &c.

2°. On la prononce avec un ſifflement foible, comme *z*, quand elle eſt ſeule entre deux voyelles, comme dans *raſé*, *héſiter*, *miſantrope*, *roſe*, *excluſion*, *&c.* & quand à la fin d'un mot il faut la faire entendre à cauſe de la voyelle qui commence le mot ſuivant, comme dans *mes opérations*, *vous y penſerez*, *de bons avis*, &c.

On peut oppoſer à la généralité de la ſeconde regle, que dans les mots *paraſol*, *préſuppoſer*, *monoſyllabe*, &c. la lettre *ſ* a le ſifflement fort, quoique ſituée entre deux voyelles; & contre la généralité de la premiere, que dans les mots *tranſiger*, *tranſaction*, *tranſition*, *tranſitoire*, la lettre *ſ*, quoique précédée d'une conſonne, a le ſifflement doux de *z*.

Je réponds que ces mots ſont tout-au-plus exception à la regle; mais j'ajoute, quant à la premiere remarque, qu'on a peut-être tort d'écrire ces mots comme on le fait, & qu'il ſeroit apparemment plus raiſonnable de couper ces mots par un tiret, *para-ſol*, *pré-ſuppoſer*, *mono-ſyllabe*, tant pour marquer les racines dont ils ſont compoſés, que pour ne pas violer la regle d'ortographe ou de prononciation à laquelle ils ſont oppoſés ſous la forme ordinaire : c'eſt ainſi, & pour une raiſon pareille, que l'on écrit *arc-en-ciel*; parce que, comme l'obſerve Th. Corneille, (*not.* ſur la *rem.* *443* de Vaugelas) « ſi l'on écrivoit *arcenciel* ſans » ſéparer par des tirets les trois mots qui le » compoſent, cela obligeroit à le pronon- » cer comme on prononce la ſeconde ſyl- » labe du mot *encenſer*, puiſque *cen* ſe pro- » nonce comme s'il y avoit une *ſ* au-lieu » d'un *c*, & de la même ſorte que la pre- » miere ſyllabe de *ſentiment* ſe prononce ».

Pour ce qui eſt de la ſeconde remarque, ſi l'on n'introduit pas le tiret dans ces mots pour écrire *tranſ-iger*, *tranſ-action*, *tranſ-itaire*, ce qui ſeroit ſans doute plus difficile que la correction précédente; ces mots feront une exception fondée ſur ce qu'étant compoſés de la prépoſition latine *trans*, la lettre *s* y eſt conſidérée comme finale, & ſe prononce en conſéquence conformément à la ſeconde regle.

La lettre S ſe trouve dans pluſieurs abréviations des anciens, dont je me contenterai d'indiquer ici celles qui ſe trouvent le plus fréquemment dans les livres claſſiques. S, veut dire aſſez ſouvent *Servius*, nom propre, ou *ſanctus*; SS, *ſanctiſſimus*. SC, *ſenatus conſultum*; SD, *ſalutem dicit*, ſurtout aux inſcriptions des lettres; S. P. D. *ſalutem plurimam dicit*; SEMP. *Sempronius*; SEPT. *Septimius*; SER. *Servilius*; SEXT. *Sextus*; SEV. *Severus*; SP. *Spurius*; S. P. Q. R. *ſenatus populuſque romanus.*

C'étoit auſſi un caractere numéral, qui ſignifioit *ſept*. Chez les Grecs σ' vaut 200, & σ, vaut 200000; le *ſigma* joint au *tau* en cette maniere ϛ vaut *ſix*. Le *ſameck* des Hébreux ס valoit 60, & ſurmonté de deux points ס̈, il valoit 60000.

Nos monnoies frappées à Rheims sont marquées d'une S.

S, (*Comm.*) la lettre S toute seule, soit en petit, soit en grand caractere, mise dans les mémoires, parties, comptes, registres des marchands, banquiers, & teneurs de livres, après quelque chifre que ce soit, signifie *sou tournois. Diction. de comm. & de Trévoux.*

S s, (*Ecriture.*) considérée dans sa forme, est la premiere partie d'une ligne mixte, & la queue de la premiere partie d'*x*; elle se fait du mouvement mixte des doigts & du poignet.

S, (*Art mécaniq.*) se dit d'un gros-fil-de-fer, recourbé à chacune de ses extrémités en sens contraire, ce qui produit à-peu-près la forme de la lettre S. L'S des Epéronniers sert à attacher la gourmette à l'œil de la branche d'un mors, & pour cette raison se nomme *S* de la gourmette. *Voyez* GOURMETTE.

S, (*Musiq.*) Cette lettre écrite seule dans la partie récitante d'un concerto, signifie *solo*, & alors elle est alternative avec le *T*, qui signifie *tutti.* (*S*)

S, *en terme de Cloutier d'épingle*, c'est une mesure recourbée par les deux extrémités, & formant deux anneaux fort semblables à ceux de la lettre S, dans lesquels on fait entrer le fil, & par ce moyen on fait le clou au numéro qu'on veut, puisqu'on le cherche dans une S qui est à ce numéro.

S A

SAADCH, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans l'Yémen, à environ 120 lieues de Sanaa. Elle est très-peuplée, selon Alazizi, fertile, & a des manufactures pour la préparation des cuirs, & leur teinture. *Long.* dans les tables d'Abulféda *66*^{d}. *30'*. *lat. 15*^{d}. *40'*. (*D. J.*)

SAAL, LA (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne dans la Franconie. Elle a sa source aux confins du comté de Heuneberg, & se perd dans le Mein à Gemund, entre l'évêché de Wurtzbourg, & le comté de Reineck qu'elle sépare. (*D. J.*)

SAAMOUNA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre des Indes orientales dont le tronc est également gros par le bas que par le haut, & par le milieu il est renflé considérablement. Son bois est épineux, gris par dehors & blanc à l'intérieur, moëlleux, léger & spongieux comme du liége. Ses feuilles sont oblongues, dentelées & remplies de veines, attachées cinq à cinq par des queues assez longues. Cet arbre produit des siliques oblongues qui contiennent des pois rouges. En coupant les épines encore vertes de cet arbre, on en tire un suc qui passe pour un remede souverain dans toutes les maladies des yeux.

SAAN, LA *ou* SAINA, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne au cercle d'Autriche. Elle a sa source dans les montagnes de la basse Carniole, & tombe dans la Save aux confins du Windismarck. (*D. J.*)

SAANANIM, *mouvement*, (*Géog. sacr.*) ville ou petite contrée, frontiere de la tribu de Nephtali : *cœpit terminus de Heleph & Elon in Saananim*, *Jos. xix. 33.* (+)

SAARAIM, *tempête*, (*Géog. sacr.*) ville de la tribu de Juda qui fut depuis cédée à celle de Siméon. *I. Par. iv. 31.* (+)

SAARMUND, (*Géog.*) ville d'Allemagne, dans la haute-Saxe, & dans la moyenne marche de Brandebourg, au cercle de Zauch. Elle est agréablement située à l'embouchure de la petite riviere de Saar dans dans la Nude, & elle donne son nom à un bailliage. (*D. G.*)

SABA, (*Géog. anc. & sacr.*) royaume dont étoit reine la princesse qui vint à Jérusalem pour voir Salomon. Elle est nommée par J. C. la *reine du midi*, Math. *xij. 42.* Marc. *xj. 31.*

Le nom de *reine du midi* dénote que le pays de cette princesse devoit être au midi de la Palestine, ce qui convient à l'Arabie heureuse. Le même passage allégué ci-dessus porte qu'elle vint des extrémités de la terre. L'Arabie enfermée entre deux golfes, & terminée par l'Océan, répond a cette idée dans le style de l'Ecriture. Elle apporta en présent des choses qui se trouvoient autrefois assez communément en Arabie; savoir de l'or, des parfums & des pierres précieuses. Enfin, les anciens parlent d'un peuple de l'Arabie heureuse, nommé *Sabæi*, qui admettoit les femmes à la couronne. Claudien, *in Eutrop. liv. II, vers. 320*, dit :

Medis, levibusque Sabæis
Imperat his sexus: reginarumque sub armis
Barbariæ pars magna jacet.

Le nombre des interpretes de l'Ecriture qui cherchent dans l'Arabie heureuse, les états de la reine de *Saba*, est assez grand, & fournit des hommes illustres.

Il n'y a pas moins d'interpretes célebres qui mettent en Ethiopie la reine de *Saba*. Josephe qui a ouvert le premier cette opinion, prétend, *Antiq. liv. II, c. v*, que la capitale de l'Ethiopie s'appelloit *Saba*, avant que Cambise lui eût donné le nom de sa sœur *Méroë*.

Les Géographes connoissent une autre *Saba*, ville d'Asie, dans l'Arabie déserte, à environ six journées de Jérusalem: le nom moderne est *Simiscazar*, selon Guillandin *de papyro commentar.* Cependant Ptolomée, *l. V*, *c. xix*, nomme cette ville Σαυη.

Saba est encore un port de l'Ethiopie sur le golfe Arabique, selon Strabon, *liv. XVI*, *p.* 770. (*D. J.*)

Saba, île de (*Géogr. mod.*) Cette île est au nombre des petites Antilles. Sa situation est par les 17^{d} $86'$ de *lat.* au nord de l'équateur, à deux lieues & demie sous le vent de Saint-Eustache; ce n'est proprement qu'un rocher d'environ quatre lieues de circonférence, fort escarpé, & qui n'est accessible que par un seul endroit, au-dessus duquel les Hollandois habitans dudit lieu, ont élevé plusieurs rangs de murailles construites en pierres seches, & disposées de telle sorte qu'on peut fort aisément les renverser par partie ou en total sur ceux qui voudroient escalader cette forteresse naturelle: le dessus de ce rocher est occupé par quelques habitations de peu de valeur.

Saba, *ou* Sava, (*Géog. mod.*) & selon M. Delisle, *Saua;* ville de Perse, dans l'Irac-agemi, ou l'Irac-persienne, sur la route de Sultanie à Cont. Elle est située dans une plaine sablonneuse & stérile, à la vue du mont Elvend. C'est une ville toute dépeuplée, & dont les murs sont ruinés. Son commerce ne consiste qu'en peaux d'agneaux. *Long.* 85. *lat.* 34. 56. (*D. J.*)

SABA, *repos*, (*Hist. sacr.*) Ce mot désigne dans l'Ecriture quatre différentes personnes, dont deux sont de la race de Cham, & deux de celle de Sem. 1°. *Saba*, fils de Chus qui peupla l'île de *Saba*, connue depuis sous le nom de *Méroë*, *Gen. x*, 7. C'est de lui que sont descendus les Sabéens, dont il est parlé dans Isaïe, *Is. xliij*, 3. « J'ai » livré au lieu de vous, l'Egypte, l'Ethio- » pie & *Saba* pour être comme votre ran- « çon. » 2°. Le fils de Jecsan, & petit-fils d'Abraham, dont les descendans habiterent à l'entrée de l'Arabie Heureuse, près des Nabathéens, *Gen. xxv*, 3. 3°. *Saba*, fils de Rhegma & petit-fils de Chus, qui s'empara de cette partie de l'Arabie Heureuse qui est voisine du golfe Persique, *I Par. j*, 9. 4°. Le fils de Jectan, petit-fils d'Héber, que l'on met encore dans l'Arabie Heureuse, vers la mer Rouge. *Saba* se prend pour l'Arabie Heureuse toute entiere, *Is. lx*, 6.

La reine de *Saba* ayant ouï parler de la grande sagesse de Salomon, vint elle-même pour en faire l'expérience, entendre la vérité de sa bouche, lui proposer ses doutes, & s'instruire par ses lumieres, *Rois*, *x*, 1. Cette princesse rendit visite à Salomon, & lui proposa tout ce qu'elle avoit dans le cœur. Le roi répondit à toutes ses questions, & éclaircit ses difficultés; & la reine voyant l'étendue de sa sagesse, la magnificence de sa cour & le bel ordre qui y régnoit, ne pouvoit revenir de son étonnement. « Je ne » voulois pas croire, lui dit-elle, ce qu'on » me rapportoit de votre sagesse, mais ce » que je vois aujourd'hui de mes propres » yeux, passe tout ce que la renommée en pu- » blie. » Cette princesse, après avoir fait à Salomon de magnifiques présens, & en avoir reçu de ce prince, prit congé de lui & retourna dans ses états. Le Sauveur, dans l'évangile, se sert de l'exemple de cette reine contre les docteurs de la loi, & les pharisiens qui refusoient d'écouter sa parole, *Luc. xj*, 31. Cette reine, sur le bruit de la sagesse de Salomon, entreprit un long voyage pour écouter les paroles qui sortoient de sa bouche, & les pharisiens qui avoient au milieu d'eux celui dont Salomon n'étoit que l'ombre & la figure, qui le voyoient de leurs yeux, qui étoient témoins de ses miracles, qu'il prévenoit lui-même par les invitations les plus engageantes, s'obstinoient à ne vouloir point l'écouter. Les sentimens sont partagés sur le pays d'où vint

cette reine : quelques-uns prétendent qu'elle régnoit en Arabie, & d'autres en Ethiopie. Ceux qui ſuivent ce dernier ſentiment diſent que *Saba* eſt l'ancien nom de la ville de Méroë, ainſi nommée de la ſœur de Cambyſe ; que l'île de Méroë eſt quelquefois compriſe dans l'Ethiopie ; qu'elle eſt au midi de la Paleſtine, & que l'eunuque baptiſé par Philippe, étoit officier d'une princeſſe du même pays. Ceux qui la font venir d'Arabie, outre pluſieurs raiſons qu'ils apportent de leur ſentiment, ſe fondent ſur ce que les préſens d'or, d'argent, d'aromate, de pierres précieuſes que fit cette princeſſe à Salomon, ſe trouvent plus facilement dans l'Arabie que dans l'île de Méroë, *II Par. ix, 9.* (+)

SABADIBÆ, (*Géog. anc.*) île de l'Océan dans l'Inde, au-delà du Gange. Ptolomée, *liv. VII, c. ij*, en compte trois habitées par des antropophages. Il les met au couchant de Habadin, qui paroît être l'île de Java. (*D. J.*)

SABÆ, (*Géog. anc.*) nom commun à différens peuples. 1°. *Sabæ*, ancien peuple d'Aſie dans les Indes, ſelon Denys-le-Periégete, *verſ. 1141.* 2°. *Sabæ*, ancien peuple de Perſe ſelon le même, *verſ. 1069.* 3°. *Sabæ*, ancien peuple de Thrace, ſelon Euſtathe, qui ajoute que Bacchus prenoit d'eux le ſurnom de *ſabaſius*, ſous lequel les Thraces lui rendoient un culte particulier. 4°. *Sabæ*, ville de la Lybie intérieure, ſelon Ptolomée, *l. IV, c. vj*, qui met cette ville vers la ſource du Cynyphe. 5°. *Sabæ*, ſont les Sabéens, peuple de l'Arabie. Enfin, *Sabæ aræ* étoit un lieu particulier d'Aſie dans la Médie, près la mer Caſpienne, & à peu de diſtance de l'embouchure du fleuve Cyrnus, ſelon Ptolomée, *l. VI, c. ij.* (*D. J.*)

SABAISME *ou* SABIISME, ſ. m. (*Théol.*) comme le nomme M. Fourmont l'aîné. C'eſt le nom de la premiere ſorte d'idolâtrie qui ſoit entrée dans le monde. *Voyez* IDOLATRIE.

Le *Sabaïſme* conſiſtoit à adorer les étoiles, ou, comme le porte le texte de l'Ecriture, *tuba ſchamaïm*, ou *ſeba ſchamaïm*, omnes militias cœli ; & l'on ſait que par ces termes, les Hébreux entendoient *les aſtres* & *les étoiles* : d'où les modernes ont formé le mot *Sabaïſme*, pour exprimer l'*idolâtrie*, qui conſiſte à adorer les corps céleſtes, & celui de *Sabéens* pour ſignifier ceux qui les adorent. Mais comme le mot hébreu d'où celui-ci eſt formé, eſt écrit avec un *tzade*, que les langues modernes rendent par une S ou par un Z, d'autres par *TS* ou par *TZ* : de-là vient qu'on trouve ce mot écrit avec différentes lettres initiales.

Quelques-uns croient que le *Sabaïſme* étoit la plus ancienne religion du monde, & ils en mettent l'origine ſous Seth fils d'Adam, d'autres ſous Noé, d'autres ſous Nachor pere de Tharé & ayeul d'Abraham. Maimonide qui en parle fréquemment dans ſon *More Nevochim*, remarque qu'elle étoit généralement répandue au temps de Moïſe, & qu'Abraham la profeſſoit avant qu'il fût ſorti de la Chaldée. Il ajoute que les Sabéens enſeignoient que Dieu eſt l'eſprit de la ſphere & l'ame du monde ; qu'ils n'admettoient point d'autres dieux que les étoiles, & que dans leurs livres traduits en arabe, ils aſſurent que les étoiles fixes ſont des dieux inférieurs, mais que le Soleil & la Lune ſont les dieux ſupérieurs. Enfin, ajoutent-ils, Abraham par la ſuite abandonna cette religion & enſeigna le premier qu'il y avoit un dieu différent du Soleil. Le roi des Euthéens le fit mettre en priſon ; mais ce prince voyant qu'il perſiſttoit dans ſon opinion, & craignant que cette innovation ne troublât ſon état & ne détruiſit l'idée qu'on avoit des divinités adorées juſqu'alors, confiſqua ſes biens, & le bannit à l'extrémité de l'orient. Cette relation ſe trouve dans le livre intitulé la *religion des Nabathéens*.

Maimonides dit encore que les Sabéens joignoient à l'adoration des étoiles un grand reſpect pour l'agriculture & pour les bêtes à cornes & les moutons, enſeignant qu'il étoit défendu de les tuer ; qu'ils adoroient le démon ſous la figure d'un bouc, & mangeoient le ſang des animaux, quoiqu'ils le jugeaſſent impur, parce qu'ils penſoient que les démons eux-mêmes s'en nourriſſoient : tout cela approche fort de l'idolâtrie.

M. Hyde, dans ſon *hiſtoire de la religion des Perſes*, s'eſt au contraire attaché à prouver que le *Sabaïſme* étoit fort différent du Paganiſme. Il prétend que Sem & Elam ſont les premiers auteurs de cette religion ;

que si dans la suite elle parut être altérée de sa premiere pureté, Abraham la réforma & soutint sa réformation contre Nemrod qui la persécuta ; que Zoroastre vint ensuite & rétablit le culte du vrai Dieu qu'Abraham avoit enseigné ; que le feu des anciens Persans étoit la même chose que celui que conservoient les prêtres dans le temple de Jérusalem ; & qu'enfin les premiers ne rendoient au Soleil qu'un culte subalterne & subordonné au culte du vrai Dieu.

Selon M. Prideaux, le *Sabaïsme* étoit encore moins criminel. L'unité d'un Dieu & la nécessité d'un médiateur étoit originairement une persuasion générale & régnante parmi tous les hommes. L'unité d'un Dieu se découvre par la lumiere naturelle : le besoin que nous avons d'un médiateur pour avoir accès auprès de l'Etre suprême, est une suite de cette premiere idée. Mais les hommes n'ayant pas eu la connoissance, ou ayant oublié ce que la révélation avoit appris à Adam des qualités du médiateur, ils en choisirent eux-mêmes, & ne voyant rien de plus beau ni de plus parfait que les astres dans lesquels ils supposoient que résidoient des intelligences qui animoient & qui gouvernoient ces grands corps, ils crurent qu'il n'y en avoit point de plus propre pour servir de médiateur entre Dieu & eux. Et enfin, parce que les planetes étoient de tous les corps célestes les plus proches de la terre & celles qui avoient le plus d'influence sur elle, ils lui donnerent le premier rang parmi ces médiateurs ; & sur ce pié-là ils firent le Soleil & la Lune les premiers objets de leur culte. Voilà, selon M. Prideaux, la premiere origine de l'ancien *Sabaïsme. hist. des Juifs. I. part. l. iij, p. 319.*

Nous disons l'ancien *Sabaïsme* ; car il subsiste encore une religion de ce nom dans l'orient, qui paroît être un composé du Judaïsme, du Christianisme & du Mahométisme ; ce qui a fait conjecturer à Spencer qu'elle est récente, & ne surpasse point le temps de Mahomet, puisqu'on n'en trouve le nom ni la religion marqués dans aucun auteur ancien, ni grec ni latin, dans aucun autre ouvrage écrit avant l'alcoran. *Voyez* SABÉENS.

SABAKZAR, (*Géog. mod.*) ville de l'empire Russien, au royaume de Casan, au midi du Volga & de l'île de Mokritz, dont elle est à trois verstes; les habitations de cette ville ne sont que de bois, comme dans le reste de la Tartarie. *Long. 68. 40. lat. 53. 38.* (*D. J.*)

SABALINGIENS, (*Géog. anc.*) *Sabalingii* ; ancien peuple de la grande Germanie, dans la Chersonnese cimbrique, selon Ptolomée, *l. II, c. xj.* Ils avoient pour voisins les *Singulones* & les *Cobandi.* (*D. J.*)

SABANI, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) espece de sénevé ou de moutarde, qui croît dans les Indes orientales, & dont on se sert pour assaisonner les alimens.

SABARIE, (*Géog. anc.*) *Sabaria* ; ville & colonie romaine, dans la Pannonie. Une médaille rapportée par Golzius & par le P. Hardouin, la nomme *Col. Sabaria Claudina Augusta* ; & dans le même lieu, on trouve une pierre avec cette inscription, insérée au recueil de Gruter.

L. Val. L. Fil. Cl. Censorinus
D. C. C. S. §. item ve, leg. j.

Les quatre premieres lettres de la seconde ligne, signifient *decurio coloniæ Claudianæ Sabariæ.* Ptolomée nomme *Savariæ*, dans la haute Pannonie, σαβαρία. Sulpice Sévere dit que S. Martin étoit de *Sabarie* en Pannonie.

L'abrégé d'Aurelius Victor, *in Didio Juliano*, remarque que dans le même temps on fit deux empereurs, Niger Pescennius à Antioche, & Septime Sévere à *Sabarie* de Pannonie.

On croit que c'est présentement *Sarwar*, place forte de Hongrie, au confluent de la riviere de Guntz & du Rab, au comté de Sarwar. Quelques auteurs prétendent qu'Ovide ayant obtenu la permission de revenir de son exil, mourut en chemin à *Sabarie.*

Gaspard Bruschius dit qu'en 1508, on trouva à *Sabarie* une voûte avec une inscription, qui marquoit que c'étoit le tombeau d'Ovide : voici l'inscription.

Fatum necessitatis lex.
Hîc situs est vates, quem divi Cæsaris ira
Augusti, patriâ cedere jussit humo.
Sæpè miser voluit patriis occumbere terris ;
Sed frustrà : hunc illi fata dedêre locum.

Lazius croit que *Sabarie* eſt *Stainam-Auger*, bourgade ſituée ſur la riviere de Guntz, qu'il appelle *Sabaria* ou *Sabarius fluvius*.

On a vu ci-deſſus que S. Martin naquit à *Sabarie*. Il commença par la profeſſion des armes, & finit par celle de ſolitaire. Il reçut le baptême à l'âge de 18 ans, fut nommé évêque de Tours dans un âge fort avancé; bâtit le monaſtere de Marmoutier que l'on croit la plus ancienne abbaye de France, & y vécut long-temps en anachorete à la tête de pluſieurs moines. Il fit une belle action, ce fut de s'oppoſer tant qu'il put auprès de Maxime, pour empêcher qu'on ne condamnât à mort les Priſcillianiſtes. Il décéda à Tours l'an 397. C'eſt le premier des ſaints confeſſeurs auquel l'égliſe latine ait rendu un culte public. On prêta long-temps des ſermens ſur ſa châſſe & ſur ſes reliques. Venance Fortunat a écrit la vie de S. Martin dans un poëme en quatre livres; mais ce n'eſt pas un chef-d'œuvre pour la diction & pour les faits. Il avoue qu'il l'avoit compoſé pour le remercier de ce qu'il avoit été guéri d'un mal des yeux pat ſon interceſſion. (*D. J.*)

SABASIES, ſ. f. pl. (*Mitholog.*) fêtes & ſacrifices que l'on célébroit en l'honneur de pluſieurs dieux ſurnommés *ſabaſiens*. On trouve dans d'anciens monumens ce titre donné à Mitras dieu des Perſes; mais on l'avoit ſur-tout donné à Bacchus à cauſe des *Sabes*, peuples de Thrace dont il étoit particuliérement honoré.

Ce ſurnom auſſi affecté à Jupiter, paroît être le même que celui d'*Œgiochus*, parce que comme ce dernier vient du grec αἰξ, qui ſignifie une *chevre*, l'autre vient du phénicien *tſebaoth*, qui veut dire des *chevreuils*. Ainſi on a dit que Bacchus étoit fils de *Caprius*, pour ſignifier qu'il avoit pour pere Jupiter *ſabazius*. Quoi qu'il en ſoit de cette étymologie, il eſt sûr qu'on célébroit en Grece, à l'honneur de ce dernier, des fêtes nocturnes nommées *ſabaſiennes*, dont Meurſius fait mention dans ſon livre intitulé, *Græcia fériata*. Quant à celles de Bacchus, on n'en fait point de détail; mais on conjecture qu'elles n'étoient pas moins tumultueuſes que toutes les autres cérémonies du culte de ce dieu. *Voyez* BACCHANALES.

SABATA, (*Géog. anc.*) ſelon Ptolomée, *lib. III, ch. iv*, ou *Sabatia*, ſelon Pomponius Mela, *lib. II, ch. v*; ancienne ville d'Italie dans la Ligurie. Antonin fait mention de *Vada Sabatia*, dans ſon itinéraire maritime, & met ce port entre Gènes & Albengue, à 30 mille pas de la premiere, & à 18 mille pas de la ſeconde. Pline, *lib. III, ch. v*, le nomme *portus vadum*, *Sabatium*. Strabon, *lib. IV, p. 201*, dit τὰ καλουμενα Σαββάτων οὔαδα, *nominata*, *Sabbatûm vada*.

Brutus, dans une lettre inſérée dans celles de Ciceron, *lib. XI, épit. x*, dit: « Antoine » eſt venu à Vada, c'eſt un lieu que je veux » vous faire connoître. Il eſt entre l'Apen- » nin & les Alpes; & il n'eſt pas facile d'y » paſſer, à cauſe de la difficulté des che- » mins ». Par cette difficulté, il entend les montagnes & les marais; ce ſont même ces marais qui ont donné lieu au mot *vada*.

La difficulté à préſent, eſt de ſavoir ſi *Sabata* & *Sabatum vada*, ſont des noms d'un même lieu. Cluvius l'aſſure; mais Holſtenius, dans ſes *Remarques ſur l'ancienne Italie de Cluvier*, l'en reprend comme d'une erreur, & met entre deux une diſtance de 6 ou 7 mille pas. Il prétend que quand Antonin met ſur la voie Aurélienne, *Cannalicum Vada Sabatia* M. P. XII, *Pullopicem* M. P. XII, Albingannum M. P. VII; ſelon lui, *Vada Sabatia*, eſt *Vadi* ou *Vaï*; *Pollupice*, eſt *Final*; *Albengannum*, eſt *Albengue*, & *Sabata* ſimplement, eſt *Savone*.

Mais voici une difficulté: ſi la ville de Savone, aujourd'hui ſiege épiſcopal, eſt l'ancienne *Sabata*, comment a-t-elle pris le nom moderne, car Savone eſt un nom ancien, déjà connu du temps des guerres puniques. Tite-Live dit qu'elle étoit dans les Alpes, *Savone*, *oppido Alpino*. De *Savo*, *Savonis*, s'eſt fait *Savone*, comme de *Narbo*, Narbonne; de *Salo*, Salone, *&c.* Ce qui eſt certain, c'eſt que l'ancienne Savone étoit dans les Alpes, & qu'elle doit être différente de *Savone* d'aujourd'hui qui eſt maritime.

Il n'eſt pas moins certain que l'ancienne *Sabata* étoit au commencement des Alpes. Strabon le dit, l'Apennin commence à Gênes, & les Alpes commencent à *Sabata*.

Il paroît que *Vada Sabatia* étoit jadis un lieu plus fameux que *Sabata*, ce dernier n'eſt

n'eſt nommé que par Strabon & par Ptolomée; l'autre a été connu de Strabon, de Pline, de Brutus, de Méla, d'Antonin, de l'auteur de la table de Peutinger, & de Capitolinus dans la vie de Pertinax, de qui il dit, *ch. ix*, qu'étant encore ſimple particulier, il fut taxé d'avarice, lorſqu'à *Vada Sabatia*, ayant accablé d'uſure les propriétaires, il en profita pour étendre ſon domaine.

Sabata ou *Sabatha*, eſt encore le nom d'une ville d'Aſie, dans l'Aſſyrie. Elle eſt nommée *Sambana* par Diodore de Sicile. Elle étoit à 30 ſtades de la Séleucie de Médie. (*D. J.*)

SABATH ou SABAT, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie au Mawaralnarh, voiſine d'Oſrushnah, à 20 paraſangues de Samarcande. *Longit.* ſelon Alfaras, *89. 55. lat. 40. 20.* (*D. J.*)

SABATHRA, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique proprement dite, entre les deux Syrtes, ſelon Ptolomée; c'eſt la même ville maritime que la *Sabrata* de Pline, d'Antonin & des Notices. (*D. J.*)

SABATIA, STAGNA (*Géogr. anc.*) lac d'Italie dans l'Etrurie. Strabon met Σαβατα entre les lacs de l'Etrurie. Silius Italicus, *lib. VIII, verſ. 491*, fait mention du lac *Sabat*, qu'il appelle *Sabatia ſtagna*; & Columelle le nomme *Sabaticius lacus.* Ce lac eſt aujourd'hui le lac de *Bracciano.* (*D. J.*)

SABATICE, LA (*Géog. anc.*) contrée d'Aſie dans la Médie. Elle prenoit ſon nom de la ville de Sabata, comme la Sitacène prenoit le ſien de la ville Sitace. La *Sabatice* étoit à l'orient de la Sitacene, & ſituée de telle façon que quelques-uns la donnoient à la Médie, d'autres à l'Elimaïde, ſelon Strabon, *lib. XI, 524.* (*D. J.*)

SABATINCA, (*Géog. anc.*) ancien lieu du Noriquen, ſelon Antonin, ſur la route d'Aquilée à *Iauriacum.* Lazius croit que c'eſt préſentement *Neumarck* au-deſſus de Slaming (*D. J.*)

SABATINIENS LES, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Italie, dans la Campanie, ſelon la conjecture d'Ortelius qui cite Tite-Live. Sa conjecture eſt fort juſte. Cet hiſtorien, *liv. XXVI, chap. xxxiij*, dit: *omnes Campani, Atellani, Galatini, Sabatini, qui ſe dediderunt in arbitrium*, &c. On voit que *Campani* eſt un nom général qui comprend les noms ſuivans; comme étant des peuples de *Galatia* ou d'*Atella*, ville de la Campanie, on ne peut pas douter que *Sabatine* n'en fût auſſi un peuple. (*D. J.*)

SABATO, (*Géog. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la principauté ultérieure; elle reçoit dans ſon cours le Calore, arroſe Bénévent, & ſe perd dans le Volturno, vis-à-vis de Caiazzo; ſon nom latin eſt *Sabbatus*, *voyez* ce mot. (*D. J.*)

SABAZIEN, (*Mythol.*) ϲαβυϲιος; c'étoit non-ſeulement le ſurnom de Jupiter chez les Grecs, mais encore le ſurnom de *Bacchus* parmi les Sabes, peuples de Thrace, chez leſquels il étoit particuliérement honoré ſous le nom du dieu *Saboué.* Le Mithra des Perſes ſe trouve auſſi ſur d'anciens monumens avec la même épithete. (*D. J.*)

SABAUCE, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre du Bréſil, qui porte un fruit gros comme les deux poings, qui renferme des petits noyaux ſemblables à nos amandes par le goût & par la forme.

SABBAT, ſ. m. (*Hiſt. jud.*) c'eſt parmi les Juifs le ſeptieme jour de la ſemaine qu'ils ſolemniſent en mémoire de ce que Dieu, après avoir créé le monde en ſix jours, ſe repoſa le ſeptieme. *Voyez* SEMAINE.

Ce mot eſt purement hébreu, שבר, & ſignifie *ceſſation* ou *repos.* Philon le nomme του κοσμου γενεσια, *le jour de la naiſſance du monde.* Quelques-uns prétendent que dès le premier temps de la création, Dieu commanda aux hommes d'obſerver le jour du *ſabbat*, parce qu'il eſt dit dans la *Geneſ. ch. xj, ℣. 2 & 3*, que Dieu ſanctifia le jour auquel il ſe repoſa, & qu'il le bénit. C'eſt le ſentiment de Philon, de S. Clément d'Alexandrie, & de quelques rabbins; mais la plupart des peres penſent que cette ſanctification & cette bénédiction dont parle Moïſe, n'étoient que la deſtination que Dieu fit alors du ſeptieme jour, pour être dans la ſuite ſanctifié par ſon peuple. On ne voit pas en effet que les patriarches l'aient obſervé, ni que Dieu ait eu deſſein de les y aſſujettir.

Mais il en fit un précepte exprès & for-

mel aux Hébreux, sous peine de mort, comme on le voit dans l'*Exod. xx & xxj*, aussi l'observerent-ils exactement comme un jour consacré particuliérement au culte de Dieu, en s'abstenant de toute œuvre servile. On dit même qu'ils portoient le scrupule à cet égard jusqu'à penser qu'il ne leur étoit pas permis de se défendre ce jour-là s'ils étoient attaqués, & à se laisser égorger plutôt que de combattre. On voit dans l'évangile que les pharisiens en avoient encore de plus mal fondés. Le *sabbat* commençoit le vendredi au soir, suivant l'usage des Juifs qui célebrent leurs fêtes d'un soir à l'autre. Les rabbins ont marqué exactement à ceux-ci tout ce qui leur est défendu de faire le jour du *sabbat ;* ce qu'ils réduisent à trente-neuf chefs, qui ont chacun leurs dépendances. Ces trente-neuf chefs sont ainsi rapportés par Léon de Modene, *cérémonies des Juifs, part. III, chap. j.* Il leur est défendu de labourer, de semer, de moissonner, de botteler & lier les gerbes, de battre le grain, de vanner, de cribler, de moudre, de bluter, de paîtrir, de cuire, de tordre, de blanchir, de peigner ou de carder, de filer, de retordre, d'ourdir, de taquer, de teindre, de lier, de délier, de coudre, de déchirer ou mettre en morceaux, de bâtir*, de détruire, de frapper avec le marteau, de chasser ou de pêcher, d'égorger, d'écorcher, de préparer & racler la peau, de la couper pour en travailler, d'écrire, de raturer, de régler pour écrire, d'allumer, d'éteindre, de porter quelque chose dans un lieu public ou particulier. Ces trente-neuf chefs renferment diverses especes, par exemple, limer est une dépendance de moudre; & les rabbins ont exposé toutes ces especes avec de grands raffinemens.

Le *sabbat* commence chez eux environ une demi-heure avant le coucher du soleil, & alors toutes ces défenses s'observent. Les femmes sont obligées d'allumer dans la chambre une lampe qui a ordinairement six lumignons, au moins quatre, & qui dure une grande partie de la nuit: de plus, elles dressent une table couverte d'une nappe blanche, & mettent du pain dessus qu'elles couvrent d'un autre linge long & étroit, en mémoire, disent-elles, de la manne qui tomboit de la sorte, ayant de la rosée dessus & dessous. On va ensuite à la synagogue, où on récite des prieres; de retour à la maison, chaque chef de famille bénit du pain & du vin, en faisant mémoire de l'institution du *sabbat*, puis en donne aux assistans. Le matin du *sabbat*, on s'assemble à la synagogue où l'on chante des pseaumes; on lit une section du Pentateuque & une des prophetes; suit un sermon ou exhortation qui se fait quelquefois l'après-dînée. Quand la nuit vient, & qu'après la priere du soir faite dans la synagogue, chacun est de retour dans sa maison, on allume un flambeau ou une lampe à deux méches; le maître du logis prend du vin dans une tasse & quelques épiceries de bonne odeur, les bénit, puis flaire les épiceries & jette le vin par terre en signe d'allégresse : ainsi finit la cérémonie du *sabbat*.

Les auteurs profanes qui ont voulu parler de l'origine du *sabbat*, n'ont fait que montrer combien peu ils étoient instruits de ce qui concernoit les Juifs. Tacite, par exemple, a cru qu'ils chommoient le *sabbat* en l'honneur de Saturne, à qui le samedi étoit consacré chez les payens. *Tacit. histor. lib. V.* Plutarque au contraire, *sympos. liv. IV;* avance qu'ils le célébroient en l'honneur de Bacchus qui est nommé *sabbos*, parce que dans les fêtes de ce dieu on crioit *saboï*. Appion le grammairien soutenoit que les Juifs célébroient le *sabbat* en mémoire de ce qu'ils avoient été guéris d'une maladie honteuse nommée en Egypte *sabboni*. Enfin Perse & Pétrone reprochent aux Juifs de jeûner le jour du *sabbat*. Or il est certain que le jeûne leur étoit défendu ce jour-là. Calmet, *Dict. de la Bible, tom. III, lettre S, p. 407.*

Le *sabbat* étoit institué sur un motif aussi simple que légitime, en mémoire de la création du monde, & pour en glorifier l'auteur. Les Chrétiens ont substitué au *sabbat* le dimanche, en mémoire de la résurrection de J. C. *Voyez* DIMANCHE.

Sabbat se prend encore en différens sens dans l'Ecriture sainte, 1°. simplement pour le repos, & quelquefois pour la félicité éternelle, *comm. heb. ix. 9. & iv. 4.* 2°. pour toutes les fêtes des Juifs : *sabbatha mea custodite, Levit. xix.* 3°. gardez mes fêtes, c'est-à-dire la fête de pâques, de la pente-

côte, des tabernacles, *&c.* 4°. *ſabbatum* ſe prend auſſi pour toute la ſemaine : *jejuno bis in ſabbato*, je jeûne deux fois la ſemaine, dit le phariſien ſuperbe, en S. Luc, *xviij*, 12. *Una ſabbati*, le premier jour de la ſemaine, *Joan. xx*, 1. Calmet, *Dict. de la Bible, tom. III, lettre* S, *page* 403.

Sabbat, (*Divinat.*) aſſemblée nocturne à laquelle on ſuppoſe que les ſorciers ſe rendent par le vague de l'air, & où ils font hommage au démon.

Voici en ſubſtance la deſcription que Delrio donne du *ſabbat*. Il dit que d'abord les ſorciers ou ſorcieres ſe frottent d'un onguent préparé par le diable, certaines parties du corps, & ſurtout les aines, & qu'enſuite ils ſe mettent à cheval ſur un bâton, une quenouille, une fourche, ou ſur une chevre, un taureau ou un chien, c'eſt-à-dire, ſur un démon qui prend la forme de ces animaux. Dans cet état ils ſont tranſportés avec la plus grande rapidité, en un clin d'œil, à des diſtances très-éloignées, & dans quelque lieu écarté, tel qu'une forêt ou un déſert. Là, dans une place ſpacieuſe, eſt allumé un grand feu, & paroît élevé ſur un trône le démon qui préſide au *ſabbat* ſous la forme d'un bouc ou d'un chien; on fléchit le genou devant lui, ou l'on s'en approche à reculons tenant à la main un flambeau de poix ; & enfin on lui rend hommage en le baiſant au derriere. On commet encore pour l'honorer diverſes infamies & impuretés abominables. Après ces préliminaires, on ſe met à table, & les ſorciers s'y repaiſſent des viandes & des vins que leur fournit le diable, ou qu'eux-mêmes ont ſoin d'apporter. Ce repas eſt tantôt précédé, & tantôt ſuivi de danſes en rond, où l'on chante, ou plutôt l'on hurle d'une maniere effroyable ; on y fait des ſacrifices ; chacun y raconte les charmes qu'il a employés, les maléfices qu'il a donnés ; le diable encourage ou réprimende, ſelon qu'on l'a bien ou mal ſervi ; il diſtribue des poiſons, donne de nouvelles commiſſions de nuire aux hommes. Enfin un moment arrive, où toutes les lumieres s'éteignent. Les ſorciers & mêmes les démons ſe mêlent avec les ſorcieres, & les connoiſſent charnellement ; mais il y en a toujours quelques-unes, & ſur-tout les nouvelles venues, que le bouc honoré de ſes careſſes, & avec leſquelles il a commerce. Cela fait, tous les ſorciers & ſorcieres ſont tranſportés dans leurs maiſons de la même maniere qu'ils étoient venus, ou s'en retournent à pié, ſi le lieu du *ſabbat* n'eſt pas éloigné de leur demeure. Delrio, *diſquiſit. magic. liv. II, queſt. XVI, pag.* 172 *& ſuiv.*

Le même auteur prouve la poſſibilité de ce tranſport actuel des ſorciers par le vague de l'air. Il n'oublie pour cela ni la puiſſance des démons, ni celle des bons anges, ni le tranſport d'Habacuc à Babylone par un ange, ni celui du diacre Philippe, qui baptiſa l'eunuque de Candace, & qui du déſert ſe trouva tout-d'un-coup dans la ville d'Azoth. La fleche d'Abaris, le vol de Simon le magicien, d'Eric roi de Suede, rapporté par Joannes Magnus, celui de l'hérétique Berenger, qui dans la nuit ſe trouva à Rome, & chanta une leçon dans l'égliſe de Tours, ſi l'on en croit la chronique de Nangis; & quelques hiſtoires des ſorciers lui ſuffiſent pour conclure de la poſſibilité à l'exiſtence. Peu s'en faut qu'il ne traite d'hérétiques ceux qui ſoutiendroient le contraire, au moins maltraite-t-il fort Wyer & Godelman, pour avoir prétendu que tout ce que les ſorciers racontent du *ſabbat*, n'eſt que l'effet d'une imagination vivement échauffée ou d'une humeur atrabilaire, une illuſion du démon, & que leur voyage en l'air à cheval ſur un manche à balai, auſſi-bien que tout le reſte, n'eſt qu'un rêve dont ils ſont fortement affectés. *Idem, ibid.*

Les preuves de Delrio montrent qu'il avoit beaucoup d'érudition & de lecture ; mais il n'y regne pas une certaine force de raiſonnement qui ſatisfaſſe le lecteur ; auſſi penſons-nous que tout ce qu'on a dit juſqu'à préſent de plus raiſonnable ſur le *ſabbat*, ſe trouve dans ce qu'on va lire du pere Malebranche, qui explique fort nettement pourquoi tant de perſonnes ſe ſont imaginées ou s'imaginent avoir aſſiſté à ces aſſemblées nocturnes.

« Un paſtre dans ſa bergerie, dit cet auteur, raconte après ſouper à ſa femme » & à ſes enfans les aventures du *ſabbat*. » Comme il eſt perſuadé lui-même qu'il y » a été, & que ſon imagination eſt modé» rément échauffée par les vapeurs du vin,

» il ne manque pas d'en parler d'une ma- » niere forte & vive. Son éloquence natu- » relle étant donc accompagnée de la dif- » position où eft toute fa famille, pour en- » tendre parler d'un fujet auffi nouveau & » auffi effrayant, il n'eft pas naturellement » poffible que des imaginations auffi foi- » bles que le font celles des femmes & des » enfans, ne demeurent perfuadées. C'eft » un mari, c'eft un pere qui parle de ce » qu'il a vu, de qu'il a fait : on l'aime, on » le refpecte, & pourquoi ne le croiroit-on » pas ? Ce paftre le répéte donc en différens » jours. L'imagination de la mere & des » enfans en reçoit peu-à-peu des traces plus » profondes ; ils s'y accoutument ; & enfin » la curiofité les prend d'y aller. Ils fe frot- » tent, ils fe couchent, leur imagination » s'échauffe encore de cette difpofition de » leur cœur, & les traces que le paftre avoit » formées dans leur cerveau, s'ouvrent affez » pour leur faire juger dans le fommeil, » comme préfentes toutes les chofes dont il » leur avoit fait la defcription. Ils fe levent, » ils s'entre-demandent, & ils s'entre-difent » ce qu'ils ont vu. Ils fe fortifient de cette » forte les traces de leur vifion ; & celui qui » a l'imagination la plus forte, perfuadant » mieux les autres, ne manque pas de ré- » gler en peu de nuits, l'hiftoire imaginaire » du *fabbat*. Voilà donc des forciers achevés » que le paftre a faits, & ils en feront un » jour beaucoup d'autres, fi ayant l'imagi- » nation forte & vive, la crainte ne les re- » tient pas de faire de pareilles hiftoires.

» Il s'eft trouvé, ajoute-t-il, plufieurs fois » des forciers de bonne foi qui difoient gé- » néralement à tout le monde qu'ils alloient » au *fabbat*, & qui en étoient fi perfuadés, » que quoique plufieurs perfonnes les veil- » laffent, & les affuraffent qu'ils n'étoient » point fortis du lit, ils ne pouvoient fe » rendre à leur témoignage ». *Recherch. de la vérité, tom. I, liv. II, chap. vj.*

Cette derniere obfervation fuffit feule pour renverfer toutes les raifons que Delrio a accumulées pour prouver la réalité du tranfport corporel des forciers au *fabbat*, à moins qu'on ne dife avec Bodin, que ce font leurs ames feules qui y affiftent, que le démon a le privilege de les tirer de leur corps pour cet effet pendant le fommeil, & de les y renvoyer après le *fabbat* : idée ridicule, & dont Delrio lui-même a fenti toute l'abfurdité.

C'eft fans doute par cette confidération que l'affiftance au *fabbat* ne gît que dans l'imagination, que le parlement de Paris renvoie tous les forciers, qui n'étant point convaincus d'avoir donné du poifon, ne fe trouvent coupables que de l'imagination d'aller au *fabbat*. Le jurifconfulte Duaren approuve cette coutume. *De aniculis*, dit-il, *quæ volitare per aera, & nocturno tempore faltitare & choreas agere dicuntur, quæritur ? Et folent plerique quæftores, in eas acerbius animadvertere quam jus & ratio poftulet, cùm fynodus ancyrana definiverit quædam effe quæ à cacodæmone multarum mulierum mentibus irrogantur : itaque curia parifienfis (fi nihil aliud admiferint) eas abfolvere ac dimittere merito confuevit.* Ayrault & Alfiat font du même fentiment. Ce dernier fe fonde fur ce qu'il eft faux que les forcieres aillent en perfonne au *fabbat*. Mais cette raifon eft bien foible ; car c'eft un affez grand crime que de vouloir y aller, & que de s'y préparer par des onguens qu'elles croient néceffaires à cette horrible expédition. Ce qui fait penfer au pere Malebranche qu'elles font puniffables. François Hotman confulté fur cette queftion répondit, qu'elles méritoient la mort. Thomas Eraftus a foutenu la même chofe, & c'eft le fentiment le plus ordinaire des jurifconfultes & des cafuiftes, foit catholiques, foit proteftans. Bayle, *Réponf. aux queft. d'un provincial, chap. xxxix, pag. 577 de l'édit. de 1737 in-fol.*

SABBATAIRES, f. m. (*Hift. mod.*) c'eft ainfi que quelques anciens ont nommé les juifs, de leur fcrupuleufe obfervance du fabbat.

SABBATAIRES, f. m. (*Gramm. Hift. eccl.*) hérétiques proteftans qui font le fabbat avec les juifs, blâment les guerres, les lois politiques, les jugemens, & prétendent qu'il ne faut adreffer fa priere qu'à Dieu le Pere, & qu'il faut négliger le Fils & le S. Efprit.

SABBATARIENS, f. m. pl. (*Hift. eccl.*) nom que quelques auteurs ont donné à une fecte d'anabaptiftes, qui s'éleverent dans le xvj fiecle, & qui obfervoient le fabbat des juifs, prétendant qu'il n'avoit jamais été aboli dans le nouveau Teftament, par au-

cune loi positive. *Voyez* SABBAT & ANABAPTISTES.

SABBATIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) hérétiques du jv siecle, ainsi nommés de *sabbathius* leur chef, qui ayant d'abord été juif, puis élevé à la prêtrise par Marcien, l'un des évêques des Novatiens, tâcha d'introduire parmi ceux-ci les cérémonies judaïques, en leur persuadant qu'on devoit célébrer la pâque le quatorzieme jour de la lune de mars. Il forma même un schisme; mais les Novatiens qui regardoient sa prétention comme une chose indifférente, conclurent que pour cela il ne falloit pas se diviser. Les sectateurs de *sabbathius* furent peu nombreux; ils affectoient une singularité remarquable, sans qu'on sache sur quel fondement; c'étoit d'avoir tellement en horreur l'usage de la main droite, qu'ils se faisoient un point de religion de ne rien recevoir de cette main; ce qui leur fit donner le nom d'Αριστεροι, *sinistri*, gauchers.

SABBATINE, s. f. (*Gramm.*) *terme d'école*; petite thèse que les écoliers soutiennent les samedis, pour s'exercer à la grande thèse de la fin de l'année.

SABBATIQUE, LE FLEUVE : *Sabbaticus fluvius*, (*Géog. anc.*) riviere que quelques auteurs mettent dans la Palestine, & dont d'autres écrivains nient l'existence; le P. Calmet a traité au long ce sujet.

Josephe, *liv. VII, chap. xiij*, parle ainsi de cette riviere. Ce prince, dit-il, (Titus) rencontra en son chemin une riviere qui mérite bien que nous en parlions; elle passe entre les villes d'Arcé & de Raphanée, qui sont du royaume d'Agrippa, & elle a quelque chose de merveilleux; car après avoir coulé six jours en grande abondance, & d'un cours assez rapide, elle se séche tout d'un coup, & recommence le lendemain à couler durant six autres jours comme auparavant, & à se sécher le septieme jour, sans jamais changer cet ordre, ce qui lui a fait donner le nom de *Sabbatique*, parce qu'il semble qu'elle fête le septieme jour, comme les juifs fêtent celui du sabbat. Telle est la traduction de ce fameux passage de Josephe, par M. Arnaud d'Andilli, homme très-versé dans la langue greque, & aidé dans ce travail par de très-habiles gens de sa famille.

D. Calmet, sur ce même passage, nous donne de cette riviere une idée bien différente. Selon lui, Josephe dit que Titus allant en Syrie, vit entre la ville d'Arcés, qui étoit du royaume d'Agrippa, & la ville de Raphanée en Syrie, le fleuve nommé *Sabbatique*, qui tombe du Liban dans la mer Méditerranée. Ce fleuve, ajoute-t-il, ne coule que le jour du sabbat, ou plutôt au bout de sept jours; tout le reste du temps son lit demeure à sec; mais le septieme jour il coule avec abondance dans la mer. De-là vient que les habitans du pays lui ont donné le nom de *fleuve Sabbatique*.

Pline a voulu apparemment parler du même fleuve, lorsqu'il dit, *liv. XXXI, c. ij*, qu'il y a un ruisseau dans la Judée, qui demeure à sec pendant tous les septiemes jours; *in Judæa rivus omnibus sabbatis siccatur.* Voilà certainement Pline d'accord avec la traduction de M. d'Andilli; cependant D. Calmet a raison, le texte grec de Josephe, porte que ce fleuve ne coule que le samedi; & comme les savans ont vu que Pline, & la notion que l'on doit avoir du repos du sabbat, conduisent naturellement à dire que ce fleuve couloit six jours, & cessoit le septieme jour; ils ont tâché de concilier cette idée avec les paroles de Josephe, en les transposant, & lui ayant fait dire le contraire de ce qu'on y lisoit; & c'est sur ce changement que M. d'Andilli a travaillé. Il semble en effet, que la *riviere Sabbatique* ne marqueroit pas bien le repos du sabbat, si elle ne couloit que ce jour là; pour bien faire, observe D. Calmet, elle devoit cesser de couler pour imiter le repos des Juifs.

Mais une autre remarque plus importante, c'est que Josephe est le seul & premier auteur du *fleuve Sabbatique*, qui vraisemblablement n'a jamais existé; du moins on n'en connoît point aujourd'hui, & aucun voyageur ni géographe n'en a jamais fait mention: car pour Pline, il est évident qu'il a tiré de Josephe ce qu'il en dit, & même selon les apparences, il n'en croyoit rien. (*D. J.*)

SABBATIQUE JOUR ET ANNÉE; (*Critiq. sacrée.*) le jour *sabbatique* étoit le jour du sabbat, qui se célébroit une fois chaque semaine; l'*année sabbatique* étoit celle qui se célébroit de sept ans en sept ans, & dans laquelle on laissoit la terre sans la labourer

& sans la moissonner ; tout ce qui venoit à la campagne étoit commun cette année. Dans l'*année du sabbat*, dit le Lévitique, XXV. 4. *vous ne semerez point votre champ, vous ne taillerez point votre vigne, vous ne moissonnerez point ce qui vient de soi-même, vous ne vendangerez point, car c'est l'année du repos de la terre ;* cette année commençoit & finissoit au mois de septembre. (*D. J.*)

SABBATUS ou *SABATUS*, (*Géog. anc.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples ; elle coule à Bénévent, & se jette dans le Vulturne. Cette riviere à Bénévent en reçoit une autre nommée *Calor*, & qui s'appelle encore *Calore*. Le *sabbatus* s'appelle *sabato*.

Sabbatus ou *sabatus*, est aussi le nom d'une autre riviere d'Italie, selon Antonin, à 18 mille pas au-delà de *Consentiæ*, en allant vers la colonne, le dernier terme de l'Italie pour passer en Sicile. (*D. J.*)

SABDARIFFA, s. f. (*Hist. nat. Botan. exot.*) espece de ketmia des Indes, nommée *ketmia indica vitis folio ampliore*, *I. R. H.* elle pousse une tige à la hauteur de trois ou quatre piés, droite, cannelée, purpurine, rameuse, garnie de feuilles amples comme celles de la vigne, partagées en plusieurs parties dentelées. Ses fleurs sont grandes, & semblables à celles de la mauve, d'un blanc pâle, & d'un purpurin noirâtre ; il leur succede des fruits oblongs, pointus, remplis de semences rondes, que l'on mange comme une légume, ce qui fait qu'on la cultive aux Indes. (*D. J.*)

SABÉ, (*Géog. anc.*) nom de deux villes d'Arabie, selon Ptolomée, *l. VI, c. vij ;* il appelle l'une, *Sabé regia*, dont la *longitude* est selon lui, 76. *lat.* 13. *Long.* de l'autre *Sabé*, 73. 40. *latit.* 16. 56. (*D. J.*)

SABECH, s. m. (*Faucon.*) est la cinquieme espece d'autour ; le *sabech* ressemble à l'épervier.

SABÉENS, SABANS, *ou* SABAENS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) sectateurs du sabaïsme, ou sabiisme. *Voyez l'article* SABIISME.

SABÉENS, (LES) *Sabæi*, (*Géog. anc.*) ancien peuple de l'Arabie heureuse. Pline, *liv. VI, c. xxviij*, en parle ainsi : Les *Sabéens*, dit-il, sont les plus célebres d'entre les Arabes, à cause de l'encens ; ce peuple s'étend d'une mer à l'autre. Diodore de Sicile, après avoir parlé des *Sabéens*. *l. III, c. iv*, ajoute, la métropole de ce peuple, appellée *Saba*, est située sur une montagne. Virgile dit dans ses Géorgiques,

India mittit ebur, molles sua thura Sabœi.

Pline met la métropole sur une montagne remplie d'arbres, & lui donne un roi qui en avoit d'autres sous lui. Les Atramites étoient une des dépendances du royaume des *Sabéens*. C'est de ces *Sabéens* que bien des critiques prétendent qu'étoit souveraine la reine de Saba, qui alla voir Salomon.

Il y avoit encore un ancien peuple au voisinage de l'Idumée, qui portoit le nom de *sabéen*. (*D. J.*)

SABELLI, (*Géog. anc.*) diminutif de *Sabini*, & qui signifie, des *petits sabins*, ou plutôt des *descendans des Sabins*. Horace, *liv. II, sat. j ; v. 35*, dit :

Nam Venusinus arat finem sub utrumque
colonus,
Missus ad hoc pulsis, vetus est ut fama,
Sabellis,
Quo ne per vacuum Romano incurreret
hostis :
Sive quod Appula gens, seu quod Lucania
bellum
Incuteret violenta.

« Si je voulois copier Lucile, je vous » dirois dans son style, que je ne sais pas » trop si je suis de la Lucanie, ou de la » Pouille, parce que Vénuse, ma patrie, » est sur la frontiere de ces deux provinces. » J'ajouterois qu'il y a une vieille tradition » que les Romains, après en avoir chassé » les Samnites, y envoyerent une colonie, » de peur que si le pays étoit dépourvu de » garnisons, il ne prît envie aux Apuliens » & aux Lucaniens, deux nations belliqueuses, de nous faire la guerre, & de » passer au travers pour entrer sur les terres » de la république ».

Je suis ici la traduction du P. Sanadon, qui rend le *Sabelli* d'Horace par les Samnites & non par les Sabins. Plusieurs savans s'y sont trompés ; M. Dacier prétend aussi que ce sont les Samnites ; & Desprez, dans son Horace à l'usage du Dauphin, a ouvert le même sentiment.

Par ces *Sabelli* ou *Samnites*, il faut entendre ceux que l'on appelloit *Hirpini*, qui touchoient la Pouille au nord, & la Lucanie à l'eft. Tous ces peuples defcendoient originairement des Aufones, qui depuis prirent le nom d'*Ofques*, & enfuite celui de *Sabins;* ceux qui formerent différentes peuplades, qui furent les Aurunces, les Fidicins, les Samnites, les Picintins, les Veftins, les Marrucins, les Pélignes, les Marfes, les Eques & les Herniques; les Samnites produifirent les Trentaniens, les Lucaniens, les Campaniens & les Hirpins; enfin les Lucaniens donnerent naiffance aux Bruttiens.

Il eft bien vrai que les Samnites étant defcendus des Sabins, on a dit quelquefois *Sabelli* pour *Sabini*, par une variation de dialecte; mais ici il ne peut fignifier que les *Samnites*, parce que ces derniers étant dans le voifinage de Vénufe, étoient auffi beaucoup plus à portée de s'en rendre les maîtres, que les Sabins, qui en étoient fort éloignés. (*D. J.*)

SABELLIENS, f. m. pl. (*Hift. eccléf.*) fecte d'hérétiques qui parurent en Orient dans le iij fiecle; ils réduifoient les trois perfonnes de la fainte Trinité, à trois rélations, ou plutôt ils les confondoient, réduifant la Trinité à la feule perfonne du Pere, dont ils difoient que le Fils & le S. Efprit n'étoient que les vertus, les émanations, ou les fonctions. *Voyez* TRINITÉ & PERSONNE.

Sabellius, leur chef, natif de Ptolémaïde ville de Lybie, y fema fes erreurs vers l'an 260, confondant la trinité des perfonnes; il enfeignoit qu'il n'y avoit point de diftinction entr'elles, mais qu'elles étoient une, comme le corps, l'ame & l'efprit ne font qu'un homme; il ajoutoit que le pere de toutes chofes étoit dans les cieux, que c'étoit lui qui étoit defcendu dans le fein de la vierge, qu'il en étoit né, & qu'ayant accompli le myftere de notre rédemption, il s'étoit lui-même répandu fur les apôtres en forme de langues de feu, d'où on l'avoit appellé le *Saint-Efprit*.

S. Epiphane dit que le dieu des *Sabelliens*, qu'ils appelloient le *Pere*, reffembloit felon eux, au foleil, & étoit un pur *fubftratum*, dont le Fils étoit la vertu, ou la qualité illuminative, & le S. Efprit, la vertu échauffante; que le Verbe en avoit été tiré ou dardé comme un rayon divin, pour accomplir l'ouvrage de la rédemption, & qu'étant remonté aux cieux, comme un rayon remonte à fa fource, la vertu échauffante du Pere, avoit enfuite été communiquée aux apôtres.

Cette héréfie trouva des partifans parmi les évêques en Afrique, en Afie, & jufqu'à Rome; mais elle fut condamnée en 319 dans le concile d'Alexandrie; elle étoit au fond la même que celle de Praxeas, auffi donna-t-on aux *Sabelliens* en Occident le nom de *Patripaffiens* ou *Patropaffiens*. *Voyez* PATRIPASSIENS.

Les Sociniens ont renouvellé dans ces derniers fiecles, le fabellianifme, en ne reconnoiffant le S. Efprit que comme une vertu, ou une efficace de la divinité. *Voyez* SOCINIENS.

SABIA, (*Géog. mod.*) nom d'un royaume & d'une riviere de la Cafrerie en Afrique. On ne connoît ni port, ni ville dans ce royaume. La riviere de *Sabia* le baigne au nord & au fud. Elle a fa fource vers le 47 degré de *longitude*, & un peu au-delà du 21 degré de *latitude* méridionale. Son cours eft d'occident en orient, & peut avoir 40 lieues de longueur. (*D. J.*)

SABIISME, (*Relig. orient. mod.*) religion des anciens Sabéens, appellés aujourd'hui *Sabis*, *Sabaïtes*, *Mandaïtes* ou les *chrétiens de S. Jean*. *Voyez* fur leurs prédéceffeurs *l'article* SABAÏSME.

Les mahométans de la fecte d'Ali répandus dans la Perfe paroiffent l'occuper toute entiere; cependant il fe trouve encore entre ces peuples deux religions fort anciennes.

1°. Celle des Guebres ou Parfis qui font les adorateurs du feu, les fucceffeurs des mages, les difciples du fameux Zerdafcht ou Zoroaftre.

2°. Celle des *Sabiens* ou Mandaïtes, que l'on nomme ordinairement les *chrétiens de faint Jean*, mais qui de l'aveu de tous les voyageurs ne font ni juifs, ni chrétiens, ni mahométans. On dit au refte qu'ils regardent faint Jean-Baptifte comme un de leurs prophetes.

Ces deux fortes de fectaires fe donnent une origine très-ancienne, ils fe vantent auffi d'avoir des livres de la premiere antiquité.

Les Parsis prétendent posséder ceux de Zoroastre, le Zend, le Pazend, l'Ousta, & ils ont le Sadder pour leur canon ecclésiastique.

Les *Sabiens*, selon M. Simon, *hist. crit. liv. I*, ont le *Sidra laadam ou la révélation adressée à Adam lui-même*, les livres de Seth & ceux de quelques autres patriarches.

Eutychès, patriarche d'Alexandrie, donne pour auteur du *Sabiisme* Zoroastre, qui l'est certainement du Magisme; & ce qui prouveroit qu'il avoit là-dessus quelques traditions, c'est qu'il indique par son nom jusqu'au premier grand-prêtre de la secte. Selon M. Prideaux, les Mages & les *Sabiens* étoient très-distingués sous les rois de Perse d'après Cyrus.

Nous apprenons de R. Moïse, fils de Maimon ou de Rambam, de plusieurs passages du thalmud, des commentateurs juifs, de la plupart des écrivains orientaux soit chrétiens, soit mahométans, qu'Abraham avoit été élevé dans le *Sabiisme*. Le passage de Josué sur l'idolâtrie de Tharé est un texte irréfragable: la ville de Charan où ce patriarche, en quittant celle de Our, alla faire sa demeure, étoit dès-lors & a toujours été même jusqu'aux derniers temps le siege principal du *Sabiisme*. Bâtie, dit Abulfaradge, par Caïnan, fils Arphaxad, (mettons Arphaxad lui-même, puisque ce Caïnan est intrus,) & illustrée par les observations astronomiques qu'il y fit, ses habitans se porterent d'eux-mêmes à lui dresser des simulacres, & de-là le culte des astres & des statues; des astres comme d'êtres à la vérité subordonnés, mais médiateurs entre Dieu & les hommes; des statues comme représentant ces astres en leur absence, par exemple, la lune lorsqu'elle ne paroît plus sur l'horison, les grands hommes lorsqu'ils ne sont plus ou après leur mort.

Voici ce qui dans tous les temps a distingué plus particuliérement le *Sabiisme*: 1°. la connoissance des astres: 2°. l'art de juger par le cours des astres de tous les événemens: 3°. la science des talismans, l'apparition des génies, les enchantemens & les sorts.

Simulacres, arbres dévoués, bois sacrés, temples, fêtes, hiérarchie réglée, adoration, priere, croyance, idée de métempsycose, les *Sabiens* avoient toutes ces marques de religion intérieures & extérieures; Corra, astronome *sabien* illustre, soutenoit encore par des écrits publics, il y a quelques siecles, que toutes ces pratiques leur venoient des anciens Chaldéens.

D'un autre côté, les mathématiciens qui les gouvernoient se livroient à toutes les idées que leur imagination leur présentoit: chacun selon ses calculs & ses systêmes, ils se forgoient des dogmes ou rejettoient ceux des autres. Par exemple, selon quelques-uns, la résurrection devoit se faire au bout de 9000 ans, parce qu'ils fixoient à 9000 ans le tour entier de tous les orbes céleſtes. D'autres plus subtils vouloient une résurrection parfaite & totale, c'est-à-dire de tous les animaux, de toutes les plantes, de toute la nature; cela étant, ils ne l'attendoient qu'au bout de 36426 ans.

Enfin plusieurs d'entre eux soutenoient dans le monde ou dans les mondes une espece d'éternité, pendant laquelle tour-à-tour ces mondes étoient détruits & refaits.

Cette secte obligée par sa propre constitution à observer le cours des astres, a produit plusieurs philosophes, & sur-tout plusieurs astronomes du premier ordre.

Mahomet, *Alcoran*, *sura* ou *chap. ij*, a mis le *Sabiisme* au rang des religions révélées; mais comme par-là il a embarrassé les docteurs du Musulmanisme, parce qu'enfin en examinant le *Sabiisme* de près, ils y ont vu des opinions superstitieuses & ridicules, il ne doit pas être surprenant que ce soit à eux que l'on renvoie pour une connoissance plus intime du *Sabiisme*. Ainsi après Maimonides, Juda Hallevi & quelques autres espagnols, il faudroit encore consulter Scharestani, Beynawi, Ibn Cannan, Ibn Nedun, Kessai, & parmi nos auteurs, Golius, d'Herbelot, Hottinger, & quelques autres.

Il faut observer que si l'on n'a pas une notion raisonnable de cette secte & de ses pratiques, quoiqu'absurdes la plupart, il y a dans Moïse, & en général dans l'Ecriture plusieurs passages que l'on n'entendra jamais.

Nous parlerons maintenant de l'étendue du *Sabiisme*: Maimonides & Ephodi, & R. Schem Tob ses commentateurs, ont envisagé presque

presque toute l'idolâtrie comme une suite des idées *sabiennes*, & par-là ils y ont enveloppé nécessairement les cultes de toute la terre. Eutychius avoit la même idée, puisqu'après avoir pris le *Sabiisme* en Chaldée, *de-là*, dit-il, *il est passé en Egypte*, de *l'Egypte* il fut *porté chez les Francs*, c'est-à-dire, *en Europe*, d'où *il s'étendit dans tous les ports de la Méditerranée*. Et comme le culte du soleil & des étoiles, la vénération des ancêtres; l'érection des statues, la consécration des arbres constituerent d'abord l'essence du *Sabiisme*; cette espece de religion, toute bisarre qu'elle est, se trouva assez vîte répandue dans toutes les parties du monde alors connu, jusqu'à l'Inde & jusqu'à la Chine; de sorte même que ces vastes empires ont toujours été pleins de statues adorées, & ont toujours donné la créance la plus folle aux visions de l'astrologie judiciaire, preuve incontestable de *Sabiisme*, puisque c'en est le fond & le premier dogme; la conclusion est simple que soit par tradition, soit par imitation & identité d'idées, le monde presqu'entier s'est vu & se voit encore *sabien*. Ce qu'on ne peut pas nier, c'est que pour les régions orientales, le Magisme paroît avoir été resserré dans la Perse & dans quelques contrées voisines, & que le *Sabiisme* paroît avoir été reçu également dans la Chaldée, dans l'Egypte, dans la Phénicie, dans la Bactriane & dans l'Inde; car s'il étoit clair que les opinions de la religion égyptienne étoient passées & y subsistent encore aujourd'hui, il est évident aussi qu'il s'y étoit mêlé du *sabiisme*, ce que prouvent assez & *Batroncheri* & la plupart des romans indiens.

Ajoutons un mot de la durée du *Sabiisme*. Qui croiroit que pendant que tant d'autres hérésies, même depuis le Christianisme, se sont éteintes & presque évanouies à nos yeux; qui s'imagineroit, dis-je, que celle-ci, la premiere de toutes, connue avant Abraham, est demeurée jusqu'à nos jours entre le Judaïsme, le Christianisme & le Musulmanisme? Nous avons une Homélie de S. Gregoire de Nazianze contre les Sabiens, ainsi de son temps il y en avoit dans la Cappadoce. L'*alcoran*, tous les historiens, tous les auteurs persans en parlent comme d'une religion subsistante chez eux, & cela n'est pas étonnant, puisque Charan & Bassora sont si proches de l'Arabie & de la Perse.

Une circonstance curieuse, ce seroit de savoir pourquoi & depuis quel siecle les Sabiens s'appellent *mendaï Jahia*, les *disciples* ou les *chrétiens de S. Jean*. Il n'est pas facile de le déterminer; mais il semble que l'histoire arabe nous en donne une époque assez vraisemblable du temps d'Almamon. Ce prince passant par Charan, & sans doute en ayant entendu parler comme d'une ville de Sabiens, en fit assembler les principaux habitans; il voulut savoir quelle étoit véritablement la religion qu'ils professoient. Les Charaniens chagrins d'une telle demande, & ne sachant où elle tendoit, ne se dirent ni juifs, ni chrétiens, ni mahométans, ni sabiens, mais charaniens, comme si c'eût été un nom de religion. Cette réponse assez fondée d'ailleurs, mais que le prince musulman prit ou pour une impiété, ou pour une dérision, leur pensa coûter la vie. Almamon en colere leur déclara qu'ils pouvoient opter entre les quatre religions permises par le prophete, sans quoi à son retour leur ville seroit passée au fil de l'épée. Là-dessus un vieillard leur conseilla, en reprenant leur ancien nom de religion, de se dire *sabiens*. Cela étoit fort sensé; mais apparemment qu'alors, entre les Charaniens & leurs freres les véritables Sabiens, il y avoit des divisions & des haines. Plusieurs d'entr'eux aimerent mieux se faire chrétiens ou musulmans: mais ce qui sera arrivé, c'est qu'avec les Musulmans ils se seront dit chrétiens, & qu'avec les chrétiens ils auront affecté de se faire nommer *chrétiens de S. Jean*, ou *chrétiens mendaï Jahia*, disciples de S. Jean.

Il est vrai que du temps de l'Evangile S. Jean a eu des disciples, & que nous n'avons aucune preuve, malgré la prédication du précurseur, qu'ils aient tous embrassé le Christianisme. Il est vrai encore que les *Sabiens* d'aujourd'hui font par-tout, & dans leurs liturgies, & dans leurs livres, une commémoration honorable de S. Jean; de sorte que le nom de *chrétiens de S. Jean* ou de *disciples de Jean* pourroit avoir une époque plus ancienne, & être des premiers temps du Christianisme: on a même quelques li-

vres de missionnaires qui les ont prêchés, où l'on voit les articles de leur créance, & il y est parlé du baptême. Mais une secte ne se connoît jamais à fond que par la lecture de ses propres livres, & comme nous en avons à la bibliotheque du roi trois manuscrits assez considérables, ces livres examinés en détail pourront mettre en état d'en parler avec plus de certitude. Extrait *des Mém. de l'acad. des Inscr. t. XII.* (*D. J.*)

SABINA SYLVA, (*Géog. anc.*) forêt d'Italie dans la Sabine. Martial. *l. IX, épigr.* 55, dit :

Si mihi Picenâ Turdus palleret olivâ
Tenderet aut nostras sylva Sabina *plagas.*

Nous ne voyons pas dans ce passage que *Sabina* soit une forêt particuliere ainsi nommée : il y avoit sans doute des bois dans la Sabine, & on y chassoit; mais voici un passage plus particulier. Horace, *l. I, ode* 22, dit qu'étant occupé de ses amours, il s'enfonça trop avant dans cette forêt, où il trouva un loup qui pourtant s'enfuit de lui, quoiqu'il n'eût point d'armes pour se défendre, s'il en eût été attaqué.

Namque me sylvâ *lupus in* Sabinâ
Dum meam canto Lalagen & ultrà
Terminum curis vagor expeditus
Fugit inermem.

Cette forêt ne devoit pas être fort éloignée de la maison de campagne qu'il désigne par ces mots *vallis sabina*, puisqu'il alloit s'y promener seul & à pié. (*D. J.*)

SABINÆ AQUÆ, (*Géog. anc.*) petit lac, ou plutôt étang dans le pays des Sabins, selon Pline & Denys. Strabon l'appelle *aquæ Costicoliæ*; c'est maintenant, selon Cluvier, le Pozzo Ratignano, proche du bourg de Cotila. (*D. J.*)

SABINE, *ou* SAVIGNER, (*Botan.*) *sabina*; arbrisseau toujours vert, qui vient naturellement dans l'Italie, le Portugal & l'Arménie, dans la Sybérie & dans le Canada. Il peut, avec l'aide de la culture, s'élever à dix piés; mais ses branches étant fort chargées de rameaux qui se dirigent d'un seul côté, elles ont tant de disposition à s'incliner & à ramper près de terre, que si l'arbrisseau est livré à lui-même, il prend à peine quatre ou cinq piés de hauteur. Ses feuilles ressemblent à celles du tamarin ou du cyprès, mais elles sont si petites & si peu distinctes, qu'on doit plutôt les regarder comme un fanage mousseux qui enveloppe les jeunes rameaux. Ses fleurs mâles sont de très petits chatons côniques & écailleux de peu d'apparence. Ses fruits qui viennent séparément, sont des especes de baies bleuâtres, de la grosseur d'un pois, qui contiennent trois semences osseuses; elles sont convexes d'un côté & aplaties sur les faces qui se touchent.

Cet arbrisseau est absolument des plus robustes; il vient dans les pays chauds comme dans les climats très-froids; il résiste aux plus cruels hivers & à toutes les autres intempéries des saisons; il s'accommode de tous les terrains, ne craignant ni l'humidité, ni la sécheresse; il vient sur les lieux pierreux & très-exposés au vent: mais il se plaît davantage dans les terres grasses, & il aime mieux l'ombre que le grand soleil. Il se multiplie très-aisément de branches couchées, & tout aussi-bien de bouture. On ne s'avise guere d'en semer la graine, ce seroit la méthode la plus longue & la plus incertaine. Il reprend, à la transplantation, plus facilement qu'aucun autre arbre toujours vert, pourvu qu'on observe les temps propres à planter ces sortes d'arbres; savoir le mois d'avril & le commencement des mois de juillet ou de septembre.

La *sabine* seroit extrêmement propre à former de moyennes palissades toujours vertes, de petites haies très-régulieres; à garnir les massifs des bosquets pour donner de la verdure dans la saison des frimats, & à l'embellissement de diverses parties des jardins, parce que le vert en est agréable & uniforme, & que d'ailleurs cet arbrisseau à la facilité de venir dans les lieux serrés & à l'ombre des autres arbres; mais il répand une odeur si forte & si désagréable, qu'on est forcé de le réléguer dans les endroits éloignés & peu fréquentés. Le bois de la *sabine* est très-dur, & il n'est point sujet à se gerser. On ne cultive guere cet arbrisseau que par rapport à ses propriétés. C'est un incisif très-pénétrant. Les médecins, les chirugiens & les maréchaux en font quelque usage.

On connoît peu de variétés de cet arbrisseau.

1°. La *sabine à feuilles de tamarisc*, c'est la plus commune.

2°. La *sabine à feuilles de cyprès*, c'est celle qui a le plus d'agrément.

3°. La *sabine panachée* est d'une fort médiocre apparence.

SABINE, s. f. (*Botan.*) quoique la *sabine* soit une espece de genévrier, il importe de faire connoître, & celle qu'on nomme *sabine* ou *savinier*, à feuilles de tamarisc, & la *sabine* ou le *savinier* à feuilles de cyprès.

La premiere, *sabina folio tamarisci Dioscoridis*, C. B. jette de sa racine un petit arbrisseau, qui s'étend plus en large qu'en hauteur, & qui est toujours vert; ses feuilles sont assez semblables à celles du tamarisc d'Allemagne, mais plus dures & un peu épineuses, d'une odeur forte & désagréable, d'un goût âcre ou piquant & brûlant. Cet individu, qu'on appelle *mâle* ou *stérile*, porte au sommet des branches de petits chatons ou fleurs à trois étamines par le bas, sans pétales; il ne leur succede aucun fruit, du-moins pour l'ordinaire, car lorsque l'arbrisseau est vieux ou planté depuis longtemps dans le même endroit, il s'éleve d'entre les feuilles de petites fleurs verdâtres, qui se changent en de petites baies aplaties, moins grosses que celles du genévrier, & qui aquiérent comme elles en mûrissant une couleur bleue, noirâtre. On le cultive dans les jardins; mais dans nos climats, il donne si rarement du fruit, qu'on le regarde comme stérile.

La *sabine* à feuilles de cyprès, *sabina folio cupressi*, C. B. P. produit un tronc plus élevé que celui de la premiere espece, approchant beaucoup du cyprès par son rapport, & faisant comme un arbre à tige assez grosse, dont le bois est rougeâtre, médiocrement épais. Ses feuilles sont semblables à celles du cyprès, mais plus compactes, d'une odeur forte & pénétrante, d'un goût amer & aromatique, résineux. Ses fleurs sont composées de trois pétales, fermes, pointus, permanens, ainsi que le calice, qui est divisé en trois parties, d'une couleur jaune, herbeuse. Ses baies sont charnues, arrondies, chargées dans leur partie inférieure de trois tubercules opposés, avec un ombilic armé de trois petites dents; elles contiennent trois osselets ou noyaux oblongs, d'un côté convexe & de l'autre anguleux.

Cet arbrisseau croît sur les montagnes, dans les bois, & autres lieux incultes. On le cultive aussi dans les jardins. (*D. J.*)

SABINE, (*Mat. méd.*) *sabine* à feuilles de tamarisc, & *sabine* à feuilles de cyprès.

La premiere espece est principalement employée en Médecine tant extérieurement qu'intérieurement, & elle a en effet plus de vertus.

Les feuilles de *sabine* ont une odeur balsamique forte, & un goût amer, âcre, aromatique. Elles contiennent une quantité très-considérable d'huile essentielle. M. Cartheuser a retiré plus de deux onces & demie d'huile essentielle d'une livre marchande de feuilles de *sabine* à feuilles de tamarisc.

Cette plante tient le premier rang parmi les remedes emménagogues & *echoliques*, c'est-à-dire propres à faire couler les regles & à chasser le fœtus de la matrice. Elle a le grand caractere des remedes véritablement efficaces, c'est-à-dire que l'abus en est dangereux. Cependant sa dose même excessive ne procure pas aussi constamment & aussi promptement l'avortement qu'on a coutume de le croire. Quoique ce remede produise le plus souvent des accidens qui obligent d'emprunter le secours d'autrui, & par conséquent d'avoir à pure perte des témoins d'un crime & de la honte qu'on vouloit cacher, il seroit à souhaiter que cette vérité, qui est fondée sur l'observation d'un très-grand nombre de faits, pût détruire la funeste opinion qui est répandue dans le public sur cette prétendue propriété de la *sabine*. Une autre vérité, fondée aussi sur un grand nombre d'expériences, & qu'il est très-utile de publier dans la même vue, c'est que l'avortement procuré par le secours de ce genre, est encore plus souvent accompagné, que celui qui dépend de toute autre cause, d'une hémorrhagie violente qui tue la mere avec l'enfant.

Les feuilles fraîches de *sabine* s'ordonnent dans les suppressions des regles, & pour chasser l'arriere-faix & le fœtus mort, en infusion dans de l'eau ou dans du vin, à la dose d'une pincée ou de deux; & en poudre, lorsqu'elles sont seches, à celle d'un demi-

gros dans un verre de vin blanc, d'eau, de thé, *&c.* L'huile essentielle de cette plante, donnée à la dose de quelques gouttes, sous forme d'oleo-saccharum, est regardée aussi comme un remede très-efficace dans les mêmes cas.

Ces mêmes remedes sont aussi de très-puissans vermifuges.

Pour ce qui regarde l'usage extérieur de cette plante, elle est mise au rang des plus puissans discussifs & déterfifs. Ses feuilles seches, réduites en poudre, s'emploient assez communément pour mondifier, dessécher & consolider les vieux ulceres.

Cette même poudre mêlée evec du miel, ou les feuilles fraîches pilées avec la même matiere, passent aussi pour très-propres à tuer les vers des enfans, si on leur en frotte le nombril.

Les feuilles de *sabine* entrent dans l'eau hystérique, les trochisques hystériques, le sirop d'armoise, l'onguent martiatum, la poudre d'acier de la pharmacopée de Paris, & l'huile essentielle dans le baume hystérique, & dans l'essence appellée dans la même pharmacopée, *anti-hystérique*, & qu'il faut appeller *hystérique ;* car ce remede est fait pour la matrice & non pas contre la matrice. (*b*)

SABINE, *la*, (*Géog. mod.*) pays d'Italie, dans l'état de l'Eglise, borné au nord par l'Ombrie, au midi par la campagne de Rome dont le Téverone la sépare, au levant par l'Abruze ultérieure, & au couchant par le patrimoine dont elle est séparée par le Tibre.

On la partage en nouvelle Sabine, *la Sabina nuova*, qui est entre Ponte-Mole & le ruisseau d'Aja, & la *Sabine* vieille qui est au delà du ruisseau d'Aja; mais malgré cette division, la province entiere n'en est pas moins la plus petite province de l'état ecclésiastique. Elle n'a qu'environ 9 lieues de long sur autant de large, en sorte qu'elle ne comprend qu'une partie du pays des anciens Sabins, dont elle conserve le nom ; & la seule ville qu'il y ait dans cette province est Magliano ; mais plusieurs petites rivieres arrosent le pays: il est fertile en huile, en vin & en passes, qui est une sorte de raisin sec sans pepin. (*D. J.*)

SABINIEN, adj. (*Gramm. & Jurisprud.*) senatus-consulte *sabinien*, *voyez* au mot SENATUS-CONSULTE.

SABINIEN, (*Jurisprud. Rom.*) on nommoit *Sabiniens*, sous les empereurs romains, les jurisconsultes attachés au parti d'Atteius Capito, qui florissoit sous Auguste. Ce parti tiroit son nom de Mazurius Sabinus, qui vivoit sous Tibere. Ils étoient opposés en plusieurs choses aux *Proculiens*. Ces deux partis régnerent à Rome jusqu'au temps que les empereurs, privant les jurisconsultes de leur ancienne autorité, deciderent les affaires selon leur bon plaisir sans égard aux lois & à leurs interprétations. (*D. J.*)

SABINITES, s. f. (*Hist. nat. Lithol.*) nom donné par Pline à une pierre sur laquelle se trouvoit empreinte de la sabine.

SABINS, (*Géog. anc.*) *Sabini*, ancien peuple d'Italie, dans les terres, à l'orient du Tibre ; une partie de leur région conserve l'ancien nom.

Leur pays étoit bien plus étendu que la Sabine d'aujourd'hui ; il comprenoit encore tout ce qui est au midi oriental de Néra jusqu'à celle de ses sources, qui est présentement dans la marche d'Ancone, excepté, vers l'embouchure de cette riviere dans le Tibre, une petite lisiere aux environs de Narni, qui étoit de l'Ombrie; mais Otricoli étoit dans la Sabine. Ainsi tous les lacs aux environs de Riéti, & toute la riviere de Velino qui les forme, étoient dans cette province, jusqu'à la source du Nomano, qui est aujourd'hui dans l'Abruzze ultérieure ; il étoit alors dans le pays des *Sabins*, & s'étendoit même au-delà de la Pescara, où étoit *Amiternum*, dont les ruines s'appellent encore *Amiterno-Rovinato*.

A la réserve de la ville d'Otricoli, qui est aujourd'hui du duché de Spolete, la Sabine n'a rien perdu du côté du Tibre ; & le Téverone la borne comme il faisoit autrefois, à-peu-près jusqu'au même lieu, excepté qu'elle avoit au midi de cette riviere la ville de Collatia.

Ainsi l'ancienne Sabine étoit bornée au nord-ouest par l'Ombrie ; au nord-est par des montagnes qui la séparoient du Picenum ; à l'orient par le peuple *Vestini* ; au sud-est par les Marses & les Eques ; au midi par le Latium, & au couchant par le Tibre qui la séparoit des Falisques & des Véïens.

Les uns dérivent le nom de *Sabin*, de *Sabus*, capitaine lacédémonien ; les autres tirent ce nom de *Sabinus*, fils de *Sancus*, génie de cette contrée, nommé autrement *Medius-Fidius*, & que quelques-uns ont pris pour Hercule.

Il y a trois opinions différentes ſur l'origine des *Sabins* ; Plutarque, *in Numa*, & Denis d'Halicarnaſſe, *liv. II*, les font lacédémoniens, & diſent qu'ils ſe rendirent d'abord dans le territoire de Pometia, ville des Volſques, & que partant de-là, ils vinrent dans ce pays, & ſe mêlerent avec les habitans qui y étoient déjà. La ſeconde opinion eſt celle de Zénodote de Troezene. Il dit que ce ſont des peuples de l'Ombrie, qui étant chaſſés de leur patrie par les Pélaſges, ſe retirerent dans ce pays, & y furent appellés *Sabins*. La troiſieme eſt de Strabon, *liv. III*, qui croit qu'ils étoient Autochtons, Αὐτοχθονας, & du peuple *Opici*, avec lequel ils avoient un langage commun. Il paroît que les Pélaſges paſſerent pour la plupart chez les *Sabins*.

On ſait que les *Sabins* eurent avec les Romains de grandes guerres, auxquelles donna lieu le fameux enlevement des *ſabines*. Tatius avoit ſur les *Sabins* une ſupériorité de prééminence ; & après la paix, il paſſa à Rome où il s'établit ; & du nom de la ville de Cures ſe forma, ſelon quelques-uns, le nom de *quirites*, affecté par les Romains. Les autres demeurerent en repos quelque temps ; mais ils remuerent ſous Tullus Hoſtilius, Ancus Martius & ſous les Tarquins. Ils ſoutinrent encore la guerre ſous les conſuls, & diſputerent aſſez long-temps la primauté aux Romains. On peut voir dans Florus, *liv. I, ch. xiv*, comment ils furent vaincus & ſubjugués. Les Samnites étoient un détachement des *Sabins*.

Le pere Briet diviſe le pays de l'ancienne Sabine en trois parties ; ſavoir, au-delà de Velino : c'eſt aujourd'hui une partie du duché de Spolete qui eſt au pape, & de l'Abruzze ultérieure qui eſt du royaume de Naples : les *Sabins* en-deçà du Velino, aujourd'hui *la Sabine*, ou comme il l'appelle *Sabio*, & les villes dont la poſſeſſion a été incertaine entre les *Sabins* & les Latins. Cela fait trois tables différentes, que voici :

Au-delà du *Velino*.	Villes.	*Reate*, aujourd'hui *Rieti*.
		Nurſia, aujourd'hui *Norſia*.
		Veſpaſiæ, maiſon de campagne. { les Veſpaſiens en portoient le nom.
		Amiternum, aujourd'hui *Amiterno Rovinato*.
		Fourli rupes.
		Palantium, aujourd'hui *Polegia*, village.
		Forum Decii, mots corrompus dans la table de Peutinger.
		Eſii, aujourd'hui *civita Real*.
		Cutiliæ, aujourd'hui *Cotyla*.
	Rivieres.	*Vélinus*, aujourd'hui *le Vélino*.
		Truenti fontes, c'eſt-à-dire *la ſource du Trono*.
		Alterni fontes, c'eſt-à-dire *la ſource de la Peſcara*.
	Lacs.	*Vélinus*, aujourd. *Lago pié di Luca*.
		Reatinus lacus, auj. *Lago di Rieti*.
		Cutilienſis lacus, aujourd'hui *Pozzo Ratignano*.
En-deçà du *Velino*.	Villes.	*Cures*, anc. capitale des Sabins.
		Regillum, on en montre les ruines à cinq milles du Tibre.
		Eretum, aujourd. *monte Ritondo*.
		Caſperia, aujourd'hui *Aſpra*.
		Cruſtumentum, aujourd'hui *Marcigliano-Vecchio*.
	Montagnes.	*Lucretilis mons*, aujourd'hui *le mont Libretti*.
		Sacer mons, colline où eſt le château de S. Sylveſtre.
		Corniculi montes, { Les montagnes entre la tour de Vergara & ſanta Margaritella.
	Rivieres.	*Anio*, aujourd'hui *le Téverone*.
		Albula, aujourd'hui *la Solforata*.
		Alveus, aujourd'hui *le Curèſe*.
		Telonius, aujourd'hui *le Turano*
		Fabaris, aujourd'hui *le Farſa*.
		Allia, aujourd'hui *le Caminato*.
		Himella, aujourd'hui *l'Aia*.
Villes de poſſeſſion incertaine.		*Antemna*, on ne ſait où elle étoit.
		Cœnina, de même.
		Collatia, auj. *ſaint-Agnèſe*, village.
		Ficulnea, où eſt le château de Saint-Clément.
		Nomentum, aujourd. *Lamentano*.
		Fidenæ, détruite depuis long-tems.
		Corniculum, vers la tour de Vergara.

Il résulte de ce détail, que les *Sabins* occupoient cette contrée de l'Italie qui est située entre le Tibre, le Téverone & les Apennins. Ils habitoient de petites villes & différentes bourgades, dont les unes étoient gouvernées par des princes, & d'autres par de simples magistrats, & en forme de république. Mais quoique leur gouvernement particulier fût différent, ils s'étoient unis par une espece de ligue & de communauté qui ne formoit qu'un seul état de tous les peuples de cette nation. Ces peuples vivoient avec beaucoup de frugalité; ils étoient les plus laborieux, les plus belliqueux de l'Italie & les plus voisins de Rome. Leurs femmes étoient regardées comme des modeles de pudeur, & passoient pour être fort attachées à leur ménage & à leurs maris.

Romulus fut à peine sur le trône, qu'il envoya des députés aux *Sabins* pour leur demander leurs filles en mariage, & pour leur proposer de faire une étroite alliance avec Rome; mais comme le nouvel établissement de Romulus leur étoit devenu suspect, ils rejetterent sa proposition avec mépris. Romulus s'en vengea, & l'enlevement qu'il fit des *sabines* causa une longue guerre entre les deux peuples. Les Géniniens, les Antemnates & les Crustuméniens furent vaincus. Enfin Tatius roi des Cures, dans le pays des *Sabins*, prit les armes, s'empara de Rome, & pénétra jusques dans la place. Il y eut un combat sanglant & très-opiniâtre sans qu'on en pût prévoir le succès, lorsque les *sabines* qui étoient devenues femmes des Romains, & dont la plupart en avoient déjà eu des enfans, se jetterent au milieu des combattans, & par leurs prieres & leurs larmes, suspendirent l'animosité réciproque. On en vint à un accommodement; les deux peuples firent la paix; & pour s'unir encore plus étroitement, la plupart de ces *sabins* qui ne vivoient qu'à la campagne, ou dans des bourgades & de petites villes, vinrent s'établir à Rome. Ainsi, ceux qui le matin avoient conjuré la perte de cette ville, en devinrent avant la fin du jour, les citoyens & les défenseurs. Romulus associa à la souveraineté Tatius roi des *Sabins*; cent des plus nobles de cette nation furent admis en même temps dans le sénat. Cet événement qui ne fit qu'un seul peuple des *Sabins* & des Romains, arriva l'an 7 de Rome, 747 ans avant J. C. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SABIONCELLO, (*Géog. mod.*) presqu'île de la Dalmatie, dans les états de la république de Raguse, sur la côte du golfe de Venise; elle est bornée au nord par le golfe de Narenta, & au midi par l'île de Cursola. On lui donne environ 20 milles de tour; mais dans toute cette étendue elle ne contient que quelques villages, & un couvent de dominicains. (*D. J.*)

SABIONETA, (*Géog. mod.*) ville forte d'Italie, sur les confins du duché de Mantoue & du Crémonese, capitale d'un duché de même nom, à 15 milles de Parme, & à 25 de Crémone. Par le traité d'Aix-la-Chapelle, la maison d'Autriche l'a cédée en 1749, à dom Philippe duc de Parme. *Long.* 27. 58. *lat.* 45. 4.

Gérard de Sabioneta, écrivain célebre du xij siecle, mais moins connu sous le nom de *Sabioneta*, que sous celui de *Gérard de Crémone*, étoit un ecclésiastique versé dans les langues greque, latine & arabe. Il s'attacha néanmoins particuliérement à la médecine, & l'exerça avec succès en Italie & en Espagne. Il traduisit du grec & de l'arabe en latin, divers ouvrages considérables, & en composa lui-même quelques uns.

Entre ses traductions de l'arabe & du grec, il faut mettre d'abord les œuvres d'Avicenne, avec des commentaires imprimés à Venise, chez les Juntes, en 1544 & 1555, *deux vol. in-fol.* 2°. Les œuvres de Rhasis, *Basileæ*, en 1544, *in-fol.* 3°. *Serapionis practica*, Venet. 1497, *in-fol.* 4°. La chirurgie d'Albucasis, imprimée à Venise en 1500, *in-fol.* 5°. *Gebri arabis astrologiæ, lib. IX*, Norimbergæ, 1533, *in-folio.* La seule version latine faite du grec par *Gérard de Crémone*, est l'*Ars parva* de Galien.

Cet homme rare dans son siecle par ses études, ne se contenta pas de traduire, il composa même plusieurs ouvrages en médecine, entr'autres, 1°. *Commentarius in prognostica Hippocratis*; 2°. *Commentarius in Viaticum Constantini africani, monachi Cassinensis*; 3°. *Modus medendi*; 4°. *Geomantia astronomica*, car il s'appliqua aussi à l'Astrologie. Son style est assurément fort dur & fort barbare, au point qu'il dégoûte les lecteurs les plus patiens; mais enfin c'étoit

beaucoup dans le xij siecle de pouvoir écrire en latin, & ce qui est plus étonnant, d'entendre le grec & l'arabe. (*D. J.*)

SABIS, s. m. (*Mythol.*) nom d'un dieu des anciens Arabes. Ces peuples payoient la dîme au dieu *Sabis*. On croit que c'est le même que Sabazeus & Sabur.

SABLE, *arena*, *sabulum*, *glarea*, (*Hist. nat. Minéralogie.*) le *sable* n'est autre chose qu'un amas de petites pierres détachées; il est rude au toucher, & insoluble dans l'eau. De même qu'il y a des pierres de différentes especes, il y a aussi du *sable* de différentes qualités; il varie pour la figure, la couleur & la grandeur des parties qui le composent. Le *sable* le plus grossier se nomme *gravier*. *Voyez cet article*. Le *sable* le plus fin s'appelle *sablon* : ce dernier paroît n'être autre chose qu'un amas de petits cailloux arrondis, ou de cristaux transparens, dont souvent les angles ont disparu par le frottement. C'est à cette substance que l'on doit proprement donner le nom de *sable* : tel est celui que l'on trouve sur le bord de la mer; il est très-fin, très-mobile & très-blanc, lorsqu'il n'est point mêlé de substances étrangeres; tel est aussi le *sable* que l'on trouve dans une infinité de pays; l'on a tout lieu de conjecturer qu'il a été apporté par les inondations de la mer, ou par le séjour qu'elle a fait anciennement sur quelques portions de notre globe, d'où elle s'est retirée par la suite des temps.

On a dit que c'étoit à cette derniere substance que convenoit proprement le nom de *sable* : en effet, les autres substances à qui on donne ce nom, n'ont point les mêmes caracteres; elles paroissent n'être que de la terre, produite par les débris de certaines pierres, & dont les parties n'affectent point de figure déterminée, & qui ne differe en rien de la poussiere. Wallerius a mis le *sable* dans une classe particuliere distincte des terres & des pierres; il en distingue plusieurs especes; mais ses distinctions ne sont fondées que sur des circonstances purement accidentelles; telles que la couleur, la finesse des parties, & les substances avec lesquelles le *sable* est mêlé. Il appelle le vrai *sable* ou *sablon* dont nous avons parlé en dernier lieu, *arena quarzosa*; peut-être eût-il été plus exact de l'appeller *arena crystallisata*.

Quoi qu'il en soit, c'est-là le *sable* dont on se sert pour faire du verre; le *sablon* d'Etampes & celui de Nevers sont de cette espece; il varie pour la finesse, la blancheur & la pureté : celui dont les parties sont les plus déliées, s'appelle *glarea mobilis*, *sable* mouvant.

Presque tous les *sables* sont mêlés de parties étrangeres qui leur donnent des couleurs & des qualités différentes; ces parties sont des terres, des parties végétales, des parties animales, des parties métalliques, &c.

Le *sable* noir des Indes, qui est attirable par l'aimant, dont parle M. Muschenbroeck, est un *sable* mêlé de parties ferrugineuses; en joignant à ce *sable* mis dans un creuset, un grand nombre de matieres grasses, ce savant physicien n'a fait que réduire ces parties ferrugineuses en fer; c'est pour cela qu'il a trouvé que ce *sable* étoit devenu plus attirable par l'aimant qu'auparavant. Les physiciens, faute de connoissances chimiques, ne savent pas toujours apprécier les expériences qu'ils font.

Le *sable* vert qui, suivant la remarque de N. Rouelle, se trouve assez constamment au-dessous des couches de la terre, dans lesquelles on trouve des coquilles & des corps marins, semble redevable de sa couleur à la destruction des animaux marins qui l'ont ainsi coloré.

Outre le *sable* que nous avons décrit, il s'en trouve qui est composé de fragmens ou de petites particules de pierres de différente nature, & qui ont les propriétés de ces sortes de pierres; tel est le *sable* luisant qui est un amas de petites particules de mica ou de talc; il est infusible & ne dissout point dans les acides. On sent aussi que le *sable* spatique ou calcaire doit avoir d'autres propriétés : en général, il paroît que les Naturalistes n'ont considéré les *sables* que très-superficiellement; ils ne sont entrés dans aucun détail sur leurs figures, qui ne peuvent être observées qu'au microscope, ni sur leurs qualités essentielles, par lesquelles ils different les uns des autres; il semble que l'on ne se soit occupé que des choses qui lui sont accidentelles. Cependant une connoissance exacte de cette substance pourroit jetter un grand jour sur la formation des pierres, vu qu'un grand nombre d'entre elles ne sont que des amas de grains de *sable* liés par un

ſuc *lapidifique* : de cette eſpece, ſont ſur-tout les *grais*, *&c.*

Le *ſable* mêlé avec de la glaiſe contribue à la diviſer & à la fertiliſer; en Angleterre on ſe ſert du *ſable* de la mer pour le mêler avec des terres trop fortes; par-là elles deviennent perméables aux eaux du ciel, & propres par conſéquent à favoriſer la végétation. (—)

Sable de la mer, (*Médecine.*) le *ſable de la mer* eſt d'uſage en médecine pour les bains que l'on en fait ſur les côtes maritimes, & que l'on ordonne aux gens attaqués de paralyſie & de rhumatiſme; ce *ſable* eſt ſur-tout recommandé dans ces occaſions aux perſonnes qui habitent les côtes maritimes de Provence & de Languedoc. On fait échauffer le *ſable* pendant les jours les plus chauds de l'été aux rayons du ſoleil le plus ardent après l'avoir étendu; enſuite on le ramaſſe & on enfonce les malades dans ces tas de *ſable*, de façon qu'ils y ſoient comme enſevelis; lorſqu'ils y ont reſté environ un quart d'heure ou une demi-heure, on les en voit ſortir, à-peu-près comme des morts de leur tombeau, de façon que cette eſpece de bain imite une réſurrection; d'autant que l'on voit tous les ſoirs les malades ſortir des tas de *ſable*, à-peu-près comme des morts de leur tombeau.

L'efficacité de ce bain eſt dûe à la chaleur, à la ſalure, & à la volatilité des principes que l'eau de la mer a communiquées au *ſable*; ces principes exaltés par les rayons du ſoleil, n'en deviennent que plus propres à donner du reſſort aux fibres, à réſoudre les concrétions lymphatiques, & tous les vices de la lymphe.

Sable, *bain de* (*Chimie.*) *voyez* Bain, Feu, Intermede.

Sable, (*Marine.*) terme ſynonyme à *horloge*, *voyez* Horloge. On dit *manger ſon ſable*, lorſqu'on tourne l'horloge avant que le *ſable* ne ſoit écoulé, afin que le quart ſoit plus court; ce qui eſt une friponnerie puniſſable, & à laquelle le quartier-maître doit avoir l'œil.

Sable, (*Agriculture.*) on emploie dans l'Agriculture pluſieurs eſpeces de *ſable*; les uns ſont ſtériles, comme ceux de la mer, des rivieres, des ſablieres, *&c.* Les autres ſont gras & fertiles: de ceux-ci, les uns le ſont plus, & c'eſt ce qui fait les bonnes terres; les autres le ſont moins, ou ne le ſont point du tout; & c'eſt ce qui fait les terres médiocrement bonnes, ou les terres mauvaiſes, & ſur-tout les terres légeres & arides, & ſablonneuſes. De plus, les uns ſont plus doux, & ceux-là font ce qu'on nomme *une terre douce & meuble*; les autres ſont plus groſſiers, & ceux-ci font ce qu'on appelle *une terre rude & difficile à gouverner*; enfin, il en eſt d'onctueux & d'adhérans les uns aux autres; ceux qui le ſont médiocrement font les terres fortes; ceux qui le ſont un peu plus font les terres franches; & ceux qui le ſont extrêmement font les terres argilleuſes & les terres glaiſes, incapables de culture. (*D. J.*)

Sable, Fondeur en (*Arts mécan.*) les *Fondeurs en ſable* ou de petits ouvrages, compoſent une partie très-nombreuſe de la communauté des Fondeurs qui ſe partage en pluſieurs parties par rapport aux différens ouvrages qu'ils fabriquent, comme fondeur de cloches, de canons, de figures équeſtres, ou grande fonderie, & de petits ouvrages moulés en *ſable*. C'eſt de cette derniere eſpece de fondeurs dont il eſt mention dans cet article, & celle qui eſt la plus commune, parce que les occaſions de faire de grandes fonderies ſont rares à proportion de celles que les fondeurs de petits ouvrages ont de faire uſage de leurs talens.

Pour fondre en *ſable*, on cnmmence par préparer les moules; ce qui ſe fait en cette maniere: on corroie le *ſable* dont on doit faire les moules avec le rouleau de bois, dans la caiſſe à *ſable*, qui eſt un coffre, non couvert, de 4 piés de long & 2 de large, de 10 pouces de profondeur, monté ſur 4 piés qui le ſoutiennent à hauteur d'appui. Corroyer le *ſable*, c'eſt en écraſer toutes les mottes avec le rouleau; on raſſemble enſuite le *ſable* dans un coin de la caiſſe, avec une petite planche de ſix pouces de long, appellée *ratiſſe-caiſſe*; on recommence pluſieurs fois la même opération juſqu'à ce que le *ſable* ſoit mis en poudre; c'eſt ce qu'on appelle *corroyer*.

Tous les *ſables* ne ſont pas également propres aux fondeurs; ceux qui ſont trop ſecs, c'eſt-à-dire, ſans aucun mélange de terre, ne peuvent point retenir la forme des modeles:

deles : celui dont les fondeurs de Paris se servent vient de Fontenay-aux-roses, village près de Paris ; sa couleur est jaune, mais devient noire par la poussiere de charbon, dont les Fondeurs saupoudrent leurs modeles.

Pour faire le moule, le *sable* médiocrement humecté, on pose le chassis sur un ais, & le tout sur un autre ais, posé en-travers sur la caisse, le côté inférieur en-dessus ; on emplit l'intérieur du chassis de *sable* que l'on bat avec un maillet de bois pour en assurer toutes les parties, & le faire tenir au chassis dont toutes les barres ont une rainure à la partie intérieure ; en sorte que le *sable* ainsi battu avec le maillet, forme une table que l'on peut lever avec le chassis ; avant de le retourner on affleure (avec le racloir qui est une lame d'épée emmanchée) le *sable* du moule aux barres du chassis, en coupant tout ce qui est plus élevé qu'elle. On retourne ensuite le moule sur lequel on place les modeles, soit de cuivre ou de bois, &c. que l'on veut imiter. On fait entrer les modeles dans ce premier chassis à moitié de leur épaisseur, observant avant de poser les modeles, de poncer le *sable* du chassis avec de la poussiere de charbon contenue dans un sac de toile, au travers de laquelle on l'a fait passer. L'usage de cette poudre est de faciliter la retiration des modeles que l'on doit faire ensuite : le ponsif, qui est une sorte de *sable* très-fin, sert au même usage.

Lorsque les modeles sont placés dans le *sable* du premier chassis, & que leur empreinte y est parfaitement imprimée, on place le second chassis, qui a trois chevilles, que l'on fait entrer dans les trous correspondans du premier chassis. Ces chevilles servent de repaires, pour que les creux des deux parties du moule se présentent vis-à-vis les uns des autres ; le chassis ainsi placé, on ponce, soit avec de la poussiere de charbon ou du ponsif contenu dans un sac de toile, les modeles & le sable du premier chassis ; on souffle ensuite avec un soufflet à main, sur le moule & les modeles pour faire voler toutes les parties du charbon ou du ponsif, qui ne sont point attachés au moule ou au modele où on a placé des verges de laiton ou de fer cylindriques, qui doivent former les jets & évents après qu'elles sont retirées : la verge du jet aboutit par un bout contre le premier modele, & de l'autre passe par la breche pratiquée à une des barres de chaque chassis ; ces breches servent d'entonnoir pour verser le métal fondu dans le moule.

Ce premier chassis ainsi préparé, & le second placé dessus, on l'emplit de *sable*, que l'on bat de même avec le maillet pour lui faire prendre la forme des modeles & des jets placés entre deux : on commence par mettre un peu de *sable* sur les modeles que l'on bat légérement avec le cogneux, qui est un cylindre de bois d'un pouce de diametre, & de quatre ou cinq de long, dont on se sert comme du maillet, pour faire prendre au *sable* la forme du modele ; par-dessus ce premier sable, on en met d'autre, jusqu'à ce que le chassis soit rempli. On affleuré ce *sable* comme celui du premier chassis avec le racloir, & le moule est achevé.

Pour retirer les modeles qui occupent la place que le métal fondu doit remplir, on leve le premier chassis qui a les chevilles, ce qui sépare le moule en deux, & laisse les modeles à découvert que l'on retire du chassis où ils sont retirés, en cernant tout-autour avec la tranche, sorte de couteau de fer. Le même outil sert à tracer les jets de communication d'un modele à l'autre, lorsque le chassis en contient plusieurs, & les évents particuliers de chaque modele. Le moule ainsi préparé, & réparé avec des ébouchoirs de fer, s'il est besoin, est, après avoir été séché, en état d'y couler le métal fondu.

Pour faire sécher le moule, on allume du charbon, que l'on met par terre en forme de pyramide, que l'on entoure de quatre chassis, ou demi-moules ; savoir, deux appuyés l'un contre l'autre par le haut, comme un toît de maison, & deux autres à côté de ceux-ci, ensorte que le feu en est entiérement entouré ; ce qui fait évaporer des moules toute l'humidité qui ne manqueroit pas d'en occasionner la rupture, lorsqu'on y verse le métal fondu, si les moules n'étoient pas bien séchés auparavant.

Pendant qu'un ouvrier prépare ainsi les moules, un autre fait fondre le métal, qui est du cuivre, dans le fourneau. Le fourneau est un prisme quadrangulaire de 10 pouces

ou environ en tous ſens, & d'un pié & demi de profondeur, formé par un maſſif de maçonnerie ou de briques revêtues intérieurement avec des carreaux de terre cuite, capables de réſiſter au feu. Le priſme creux eſt ſéparé en deux parties par une grille de terre cuite, percée de pluſieurs trous : la partie ſupérieure, qui a environ un pié de hauteur, ſert à mettre le creuſet & le charbon allumé : la partie inférieure eſt le cendrier, dont on ferme l'ouverture avec une pâte de terre, bien lutée avec de la terre glaiſe ou de la cendre ; c'eſt dans le cendrier que le porte-vent du ſoufflet aboutit, d'où le vent qu'il porte paſſe dans le fourneau proprement dit, par les trous de la grille, ce qui anime le feu de charbon dont il eſt rempli, & fait rougir le creuſet & fondre le métal qu'il contient. Pour augmenter encore la force du feu, on couvre le fourneau avec un carreau de terre, qui gliſſe entre deux couliſſes, on a auſſi un couvercle de terre pour couvrir le creuſet. *Voyez* CREUSET. Celui des fondeurs a 10 pouces de haut & 4 de diametre. On ſe ſert pour mettre le cuivre dans le creuſet d'une cuilliere, appellée *cuilliere aux pelotes*, qui eſt une gouttiere de fer emmanchée d'un manche de même métal ; la cuilliere eſt creuſe & ouverte dans toute ſa longueur, pour que les pelotes de cuivre puiſſent couler plus facilement dans le creuſet. Les pelotes ſont des amas de petits morceaux de cuivre que l'on ploie enſemble pour en diminuer le volume, & faire qu'elles puiſſent entrer en un paquet dans le creuſet ; on ſe ſert auſſi au fourneau d'un outil appellé *tiſonnier*. C'eſt une verge de fer de $2\frac{1}{2}$ piés de long, pointu par un bout, qui ſert à déboucher les trous de la grille ſur laquelle poſe le creuſet. On ſe ſert auſſi des pincettes pour arranger les charbons, ou retirer du creuſet les morceaux de fer qui peuvent s'y trouver.

Le ſoufflet de la forge eſt compoſé de deux ſoufflets d'orgue, qu'on appelle *ſoufflet à double vent*, *voyez* SOUFFLET A DOUBLE VENT, ſuſpendu à une poutre par deux ſuſpentes de fer, qui ſoutiennent la table du milieu ; le mouvement eſt communiqué à la table inférieure par la baſcule, qui fait charniere ; l'extrémité de la baſcule eſt attachée par une chaîne, qui tient à la table inférieure où eſt attaché un poids, dont l'uſage eſt de faire ouvrir le ſoufflet, que l'on ferme en tirant la baſcule, par la chaîne, terminée par une poignée, que l'ouvrier tient dans ſa main. Le vent paſſe par le porte-vent de bois ou de fer dans le cendrier, d'où il paſſe dans le fourneau par les trous de la grille, comme il a été dit plus haut.

Pendant que le métal eſt en fuſion, deux ouvriers placent les moules dans la preſſe, on commence par mettre un ais, de ceux qui ont ſervi à former les moules ſur la couche de la preſſe, qui eſt poſée ſur le baquet plein d'eau, ſur cet ais on étale un peu de ſable, pour que le moule que l'on poſe deſſus porte dans tous ſes points ſur le premier moule, compoſé de deux chaſſis ; on met une couche de ſable, ſur leqnel on poſe un autre moule ; ainſi de ſuite juſqu'à ce que la preſſe ſoit remplie ; par-deſſus le ſable qui couvre le dernier moule on met un ais, par-deſſus lequel on met la traverſe de la preſſe, que l'on ſerre également avec les deux écroues, taraudés de pas ſemblables à ceux des vis ; toute cette machine eſt de bois.

Lorſque l'on veut couler le métal, on incline la preſſe, en ſorte que les ouvertures des chaſſis qui ſervent d'entonnoirs pour les jets, regardent en-haut ; ce qui ſe fait en appuyant les moules par la partie oppoſée ſur le bord du baquet, en ſorte que leur plan faſſe avec l'horizon un angle d'environ 30 degrés.

Avant de verſer le métal, le fondeur l'écume avec une écumoire ; c'eſt une cuilliere de fer percée de pluſieurs trous, au travers deſquels le métal fondu paſſe, & qui retient les ſcories que le fondeur jette dans un coin du fourneau ; après que le métal eſt écumé, on prend le creuſet avec les happes, & on verſe le métal fondu dans les moules. Lorſque le métal a ceſſé d'être liquide, on verſe de l'eau ſur les chaſſis pour éteindre le feu que le métal fondu y a mis ; on releve enſuite les moules, & on deſſerre la preſſe d'où on retire les moules, que l'on ouvre pour en tirer les ouvrages. Le ſable eſt enſuite remis dans la caiſſe, où on le corroie de nouveau pour en former d'autres moules.

Les happes avec leſquelles on prend les creuſets dans le fourneau, ſont des pinces de fer dont les deux branches ſont recourbées en demi-cercle, qui embraſſent le creu-

ſet ; le plan du cercle, que les courbures des branches forment, eſt perpendiculaire à la longueur des branches de la tenaille. L'ouvrier qui prend le creuſet, a la précaution de mettre à ſa main gauche un gros gant mouillé, qui l'empêche de ſe brûler en tenant la tenaille près du creuſet, ce qui ne manqueroit pas d'arriver ſans cette précaution, tant par la chaleur des tenailles, que par la vapeur enflammée du métal fondu qui eſt dans le creuſet.

Les fondeurs coupent les jets des ouvrages qu'ils ont fondu, & les remettent à ceux qui les ont commandés ſans les réparer.

Sable, ſ. m. (*Jardin.*) terre légere ſans aucune conſiſtance, mêlée de petits graviers, qu'on mêle avec de la chaux pour faire du mortier, & dont on ſe ſert pour couvrir les allées. Il y a du *ſable* blanc, du rouge & du noir; celui-ci ſe tire des caves. Il a de gros grains comme des petits cailloux, & fait du bruit quand on le manie : c'eſt le meilleur de tous les *ſables*. On connoît leur bonté en les mettant ſur de l'étoffe : ſi le *ſable* la ſalit, & qu'il y demeure attaché, il ne vaut rien.

On appelle *ſable mâle*, celui qui dans un même lit eſt d'une couleur plus forte qu'une autre, qu'on nomme *ſable femelle.* Le gros *ſable* s'appelle *gravier*, & on en tire le *ſable* fin & délié en le paſſant à la claie ferrée, pour ſabler les aires battues des allées des jardins. (*D. J.*)

Sable, (*Plomberie.*) les plombiers ſe ſervent de *ſable* très-blanc pour mouler pluſieurs de leurs ouvrages, & particuliérement pour jetter & couler les grandes tables de plomb. Pour préparer le *ſable* de ces tables, on le mouille légérement, & on le remue avec un bâton ; ce qu'on appelle *labourer le ſable*, après quoi on le bat, & on le plane avec la plane de cuivre. (*D. J.*)

§ Sable, ſ. m. (*terme de Blaſon.*) couleur noire (ſuivant le ſentiment ordinaire, quoiqu'il ſemble qu'on doive plutôt le mettre parmi les fourrures que parmi les couleurs, comme on le dira plus bas) ; émail qui ſe repréſente en gravure par des lignes horizontales & perpendiculaires, croiſées les unes ſur les autres.

Le *ſable* ſignifie *ſcience*, *modeſtie*, *affliction*, *obſcurité.*

Les ſentimens des auteurs ſur l'étymologie de ce terme ſont partagés, les uns le font venir de *ſable*, qui eſt une terre noire & humide, ſur ce qu'il y a du *ſable* de forge qui ſert aux peintres pour le noir, après qu'il a été pluſieurs fois cuit, mouillé & ſéché ; d'autres avec plus de vraiſemblance le dérivent des *martres zibelines*, dont les plus noires ſont les plus belles, qui ſont nommées en latin *zabula* ou *ſabula*, & en françois *ſable.*

Deſgabets d'Ombale, à Paris ; *plein de ſable.*

De Caulincourt de Beauvoir, près de Noyon en Picardie ; *de ſable au chef d'argent.*

Lopriac de Coetmadeue, en Bretagne ; *de ſable au chef d'argent, chargé de trois roſes de gueules.* (*G. D. L. T.*)

De Colas de Tenax de Couyeres, de Gaſſé en Normandie ; *d'argent à la guivre de ſable, iſſante de gueules, au chef de même, chargé de trois roſes du champ.*

Borne d'Altier, du Champ aux Cévennes; *d'or à l'ours levé de ſable, allumé & armé de gueules.*

* Ceux qui ont écrit du Blaſon ne donnent le nom de *fourrures* qu'à l'hermine & au vair ; & ils ont mis le *ſable* au nombre des couleurs, parce qu'ils ont ignoré la véritable ſignification de ce mot, & qu'ils l'ont pris pour du noir ordinaire, tel que le *ſable* de forge, ou une terre noire, humide & ſablonneuſe.

Les martres-zibelines (*a*), dont les plus

(*a*) *Zibeline*, mot tiré de l'Italien, & nom d'une ſorte de martre que les ſeptentrionaux nomment *zabelle* ou *ſable*, dont la peau eſt extrêmement eſtimée pour les fourrures ; les plus noires ſont les plus précieuſes, *Manuel lexique*, édit. de 1755.

La peau vaudra quelquefois ſoixante écus, quoiqu'elle n'ait que quatre doigts de largeur. La différence qu'il y a de cette fourrure à toutes les autres, c'eſt qu'en quelque ſens qu'on pouſſe le poil, il obéit également ; au lieu que les autres poils pris à rebours, font ſentir quelque roideur par leur réſiſtance. *Hiſt. nat. de M. de Buffon*, *tome XI*, *p.* 25, *édit. in*-12 *de* 1770. *Voy. l'article* Zibeline, (*Fourrure.*)

noires ſont les plus belles, ſe nomment quelquefois en latin *zabula*, en allemand *zable*, en anglois & en françois *ſable*.

L'*hiſtoire générale des voyages*, par M. l'abbé Prévoſt, *tome V*, *page 187* ; & l'*Hiſtoire naturelle*, par M. de Buffon, *tome II*, *page 149*, *édition de 1770*, s'accordent à dire que le *ſable* ou la martre ſont le même animal : c'eſt donc la robe du *ſable* qui fait le noir en armoirie, comme les mouchetures de *ſable*, ſemées ſur argent, ſont les pointes noires de queues d'hermines.

Cette aſſertion eſt conſéquente & n'a rien d'arbitraire, comme pour le vair, lequel eſt factice & de convention, quant à la figure & à la couleur de l'animal qu'on déſigne ; car des pieces variées d'argent & d'azur, en forme de cloche de melon ou de beffroi ſans battant, n'offrent point d'elles-mêmes la dépouille d'un écureuil ou petit-gris.

Le *ſable* eſt donc une troiſieme fourrure en Blaſon.

SABLES D'OLONNE, *les* (*Géog. mod.*) ville maritime de France en Poitou, à 8 lieues de Luçon. *Voyez* OLONNE.

SABLÉ, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge, *Saboloium*, *Sabloium*, *&c.* petite ville de France, dans le bas-Maine, ſur la Sarte, à 10 lieues au ſud-oueſt du Mans, & à égale diſtance au nord-eſt d'Angers. Elle eſt fort ancienne, car elle fut donnée avant l'an 628 à l'égliſe du Mans par un ſeigneur nommé *Alvin*. Elle fut érigée en marquiſat par Henri IV, en 1602, en faveur d'Urbain de Laval, maréchal de France. Gilles Ménage a publié à Paris l'hiſtoire de cette petite ville, en 1683, *in-fol.* Son pere Guillaume Ménage y étoit né. *Longit. 17. 14. lat. 47. 49.* (*D. J.*)

SABLÉE, FONTAINE (*Chauderonn.*) on appelle *fontaine ſablée* un vaiſſeau de cuivre étamé, ou de quelqu'autre métal, dans lequel on fait filtrer l'eau à travers le ſable, pour la rendre plus claire, & pour l'épurer ; on ne devroit jamais ſe ſervir de vaiſſeau de cuivre, à cauſe du vert-de-gris, ou du moins cela n'eſt permis qu'aux peuples de la propreté la plus recherchée, tels que ſont les Hollandois. (*D. J.*)

SABLER, L'ACTION DE (*Phyſiolog.*) c'eſt une façon de boire dans laquelle on verſe bruſquement la boiſſon tout-à-la-fois dans la bouche ; & la langue conduit le tout dans le goſier avec la même vîteſſe. C'eſt cette façon de boire qu'Horace appelle *thracia amyſtis*.

Pour *ſabler*, il y a deux moyens ; l'un de fermer la valvule du goſier en la baiſſant ſur la langue, ou en retirant la langue ſur elle, afin de prendre ſon temps pour avaler. L'autre eſt d'ouvrir cette valvule, en éloignant la langue de cette valvule, pour laiſſer paſſer tout d'un coup la liqueur dans le goſier, ſur lequel la langue ſe retire auſſitôt, pour pouſſer le liquide dans l'éſophage, & pour baiſſer l'épiglotte, afin de garantir la trachée-artere.

Cette maniere débauchée de boire, peut n'être utile qu'à ceux qui ont quelque médicament dégoûtant à prendre. Ce moyen eſt aſſez bon pour éviter le dégoût, parce que la boiſſon paſſe avec tant de vîteſſe, qu'elle n'a pas le temps de frapper déſagréablement la bouche ni le nez.

La façon de boire au galet ou à la régalade, comme on dit vulgairement, ne diffère de *ſabler* qu'en ce que le *ſabler* ſe fait en un ſeul coup, & que le galet ſe fait en pluſieurs.

Pour boire ainſi on renverſe la tête, on ouvre la bouche fort grande, on retire la langue en arriere pour boucher le goſier, afin d'éviter la chûte trop prompte du liquide, qui incommoderoit la trachée-artere ; on verſe de haut, mais doucement, pour donner le temps à la langue & à la valvule du goſier de s'éloigner pour le paſſage de la boiſſon, & lorſqu'il en eſt paſſé environ une gorgée, la langue & la valvule ſe rapprochent ſubitement, pour empêcher que ce qui eſt encore dans la bouche, ne ſuive ce qui eſt déjà dans le goſier, & on profite de cet inſtant, pour reſpirer par le nez.

A l'égard du *ſabler*, j'ai dit qu'il différoit peu du galet ; & ce que je vais ajouter de la déglutition dans cette façon de boire, ſervira pour l'un & pour l'autre.

Quand on boit au galet, la racine de la langue & la valvule ſe rapprochent mutuellement pour retenir le liquide, juſqu'à ce qu'on ait pris ſon temps pour avaler ; lequel temps eſt toujours après l'inſpiration ou l'expiration ; & quand on veut avaler, on éleve

la valvule, on retire la langue en-devant, pour donner passage à une partie du liquide; ensuite la langue se retire dans le fond du gosier, pour pousser le liquide dans l'ésophage, de maniere qu'elle ne fait qu'avancer sa racine en devant, pour laisser entrer l'eau, & ensuite se retirer jusqu'au fond du gosier, tant pour pousser le liquide dans le fond de l'ésophage, que pour boucher les narines & la glotte: ces mouvemens instantanés sont répétés, jusqu'à ce que l'on ait achevé de boire. *Voyez* Boire & Déglutition, *Mémoire de l'académie de Sciences, ann. 1715 & 1716.*

J'ajoute seulement qu'il n'y a pas le moindre plaisir à *sabler* une liqueur agréable, parce qu'on ne la savoure point en l'avalant tout d'un coup, & d'une seule gorgée. Il y a plus, dans cette maniere brusque de boire, on risque de s'étouffer, si par hasard la langue n'a pas pu en baissant promptement l'épiglotte, garantir la trachée-artere du torrent d'un vin fumeux; c'est là-dessus qu'est fondé ce couplet d'une de nos meilleures chansons bachiques,

Chers enfans de Bacchus, le grand Grégoire est mort!
Une pinte de vin imprudemment sablée,
A fini son illustre sort :
Et sa cave est son mausolée. (*D.J.*)

Sabler *une allée*, (*terme de Jardinier.*) c'est couvrir avec art une allée de sable, pour empêcher que l'herbe n'y vienne. Avant que de *sabler* une allée, il faut la dresser, ensuite la battre à deux ou trois volées; car, sans cette façon, le sable se mêle en peu de temps avec la terre. Enfin on met dessus l'allée battue, deux pouces d'épaisseur de sable de riviere, sur lequel on passe le rouleau. (*D. J.*)

SABLESTAN, le (*Géog. mod.*) Olearius écrit *Sablustan*, & d'Herbelot *Zablestan*; province de Perse, sur les confins de l'Indoustan, bornée au nord par le Khorasan, au midi par le Ségestan, au levant par le Candahar; & au couchant par le pays d'Héri. Ce pays a pour ville principale Gagnah, si fameuse dans l'histoire orientale. Il est arrosé de rivieres, de sources & de fontaines. Les montagnes dont il est rempli, ont été connues des anciens sous le nom de *Paropamisus*, & le pays répond en effet, pour la plus grande partie, aux *Paropamisades* de Quinte-Curce. Le Paropamise est une branche du mont *Taurus*, toute couverte de bois. Le peuple du pays, dit Olearius, est encore aujourd'hui aussi grossier qu'il étoit du temps d'Alexandre. (*D. J.*)

SABLIER, s. m. *ou* Horloge de sable, c'est proprement une clepsydre, dans laquelle on emploie le sable au lieu d'eau. *Voyez* Clepsydre. (*O*)

Sablier, (*Ecriture.*) c'est un petit vaisseau où l'on met du sable ou de la poussiere, qu'on répand sur l'écriture, afin de la sécher plus vîte, ou d'user du papier écrit, comme si l'écriture étoit seche, la poussiere attachée aux lettres buvant le superflu de l'encre, & empêchant que les lettres ne s'effacent.

SABLIERE, s. f. (*Gram. & Œcon. rustiq.*) lieu creusé dans la terre d'où l'on tire du sable.

Sabliere, (*Charpent.*) piece de bois qui se pose sur un poitrail, ou sur une assise de pierres dures, pour porter un pan de bois ou une cloison. C'est aussi la piece qui à chaque étage d'un pan de bois, en reçoit les poteaux, & porte les solives du plancher.

Sabliere de plancher, piece de bois de sept à huit pouces de gros, qui étant soutenue par des corbeaux de fer, sert à porter les solives d'un plancher. *Daviler.* (*D. J.*)

Sablieres, s. f. pl. (*Charpent.*) especes de membrures qu'on attache aux côtés d'une poutre, pour n'en pas altérer la force, & qui reçoivent par enclave, les solives dans leurs entailles. (*D. J.*)

SABLON, s. m. (*Gramm.*) sable blanchâtre & grossier, dont on se sert pour écurer la vaisselle qui en est proprement détruite. On dit passer au *sablon*.

Sablon, (*Conchyliolog.*) en latin *natica*; on pourroit dire *natice*. C'est un limaçon à bouche demi-ronde ou cintrée, qui differe de la nérite, en ce qu'il n'a ni dents, ni palais chagriné, ni gencive, ni umbilic comme elle. Il se nourrit sur le rocher, porte une opercule, & rampe comme le limaçon nommé *guignette à la Rochelle.* Le col, la bouche, le mantelet qui l'enveloppent dans l'intérieur de sa coquille, ressemblent aussi beaucoup, excepté pour la grandeur, à ces

trois parties de la guignette. Ses cornes sont assez longues, pointues & très-fines ; l'animal dans sa marche les balance sans interruption du haut en bas, & de bas en haut. Il est rare que dans ce mouvement l'une précede l'autre. Elles se suivent toujours avec beaucoup de justesse, comme si elles battoient en quelque sorte une espece de mesure. (*D. J.*)

SABLONES, (*Géog. anc.*) lieu de la Belgique. Antonin le met sur la route de *colonia Trajana* à Cologne, entre *Mediolanum* & *Mederiacum*, à huit mille pas de la premiere, & à dix mille pas de la seconde. On croit que c'est Santen sur le Rhin ; du moins Ortelius adopte ce sentiment. (*D. J.*)

SABLONNER, v. act. (*Œcon. domest.*) passer au sablon. C'est une maniere de nettoyer la vaisselle dans les cuisines. Si elle est de cuivre, le sablon enleve l'étamage, & rend les vaisseaux d'un usage dangereux. Si elle est d'argent, elle perd ses formes, & souffre un déchet considérable.

SABLONNEUX, adj. (*Gram.*) abondant en sable ou sablon. Une plaine *sablonneuse*. Les lieux *sablonneux* rendent peu de fruits. *Sablonneux* se dit aussi pour *pierreux*, de certains fruits dont la pulpe est dure & grumeleuse, telle est la poire appellée *doyenné*.

SABLONNIER, s. m. (*Gram.*) homme qui va puiser du sablon dans la riviere, ou qui en tire des sablonnieres, & qui en fait commerce.

SABLONNIERE, s. f. lieu d'où l'on tire le sable.

SABLONNIERE, (*terme de Fondeurs.*) c'est un grand coffre de bois à quatre piés, garni de son couvercle, où les Fondeurs conservent, & sur lequel ils corroient le sable dont ils font leurs moules. (*D. J.*)

SABOR, LE (*Géog. mod.*) ou *Sor*, petite riviere de Portugal. Elle a sa source en Espagne, au royaume de Galice, sur les confins des royaumes de Léon & de Portugal. Elle passe à Bragance, s'accroît dans son cours de quelques ruisseaux, & se perd enfin dans le Duero. (*D. J.*)

SABORD, s. f. (*Marine.*) embrasure ou canonniere dans le bordage d'un vaisseau, par laquelle passe un canon. La grandeur de cette embrasure est proportionnée au calibre du canon. La plupart des constructeurs lui donnent trois piés deux pouces pour un calibre de 48, trois piés pour un calibre de 36, deux piés neuf pouces pour un calibre de 24, deux piés sept pouces pour un calibre de 18, *&c.* ainsi des autres calibres à proportion. Il y a sur un vaisseau autant de rangs de *sabords* qu'il y a de ponts. Leur distance dans ces rangs est d'environ sept piés, & ils ne sont jamais percés les uns au-dessus des autres. Au reste on appelle *feuillets* leur partie inférieure & supérieure. *Voyez encore* BATTERIE.

On dit qu'il y a tant de *sabords* par bande : cela signifie qu'il y a un tel nombre de *sabords* par chaque batterie. *Voyez Planche I, fig. 1 & fig. 2, les sabords & leur situation, & Plance IV, fig. 1, les sabords de la premiere batterie, cottés 197, & les sabords de la seconde, cotés 198.*

SABOT, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *calceolus*, genre de plante à fleur polypétale, anomale, & composée de six pétales inégaux, dont quatre sont disposés en croix ; les deux autres occupent le milieu de la fleur. L'un de ces deux pétales est fourchu & placé sur l'autre, qui est gonflé & concave, & qui ressemble à un sabot. Le calice devient dans la suite un fruit ou une espece d'outre à trois angles auxquels adherent trois panneaux qui s'ouvrent, & qui sont chargés de semences aussi menues que de la scieure de bois. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

SABOT, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *trocus*, nom générique que l'on a donné à différentes especes de coquilles. *V.* COQUILLE.

SABOT, (*Conchyliolog*) en latin *trochus*, genre de limaçons de mer de forme cônique, & qui ont la bouche aplatie en ovale.

Les caracteres de ce genre de limaçons, sont les suivans, selon M. Dargenville; c'est une coquille univalve, dont la figure est faite en cône ; le sommet est élevé, quelquefois aplati, ou tout-à-fait plat. Sa bouche ovale est à dents & sans dents, umbiliquée, & ayant intérieurement la couleur d'un blanc de perle.

La figure cônique de ce genre de coquille & la bouche aplatie en ovale, déterminent son caractere générique.

Cette famille de limaçons que nous nom-

mons *sabots*, renferme des especes fort singulieres, qu'on indiquera dans la suite. Il y en a dont la tête en pyramide, forme plusieurs spirales, & ce sont là les vrais *sabots*; d'autres s'élevent la moitié moins & conservent mieux la figure des vrais limaçons; d'autres sont entiérement applatis, tels que la *lampe antique* & *l'escalier*; il résulte de-là que l'élévation de la figure ne détermine pas le vrai caractere d'un coquillage. Il y a des especes de *sabots* qui sont umbiliqués, & d'autres qui ne le sont pas. Les Bretons appellent *sorciere*, une espece de *sabot* qui est petite & plate. *Voy.* SORCIERE.

Les classes générales de *sabots*, sont les trois suivantes; 1°. celle des *sabots* dont le sommet est élevé; 2°. celle des *sabots* dont le sommet est moins élevé, & qui ont la bouche grande, presque ronde & umbiliquée; 3°. celle des *sabots* dont le sommet est aplati.

Les principales coquilles de *sabots* à sommet élevé, sont: 1°. le *sabot* marbré; 2°. le *sabot*, tacheté de rouge & de blanc à pointes étagées; 3°. le *sabot* pointillé; 4°. le *sabot* de couleur verte & chagriné. On trouve aussi dans cette classe le *sabot* plein de nœuds dont la couleur est, tantôt verte, tantôt rougeâtre, tantôt cendrée, quelquefois jaune, & d'autres fois couleur de rose.

Parmi les *sabots* de la seconde classe, on distingue; 1°. la veuve, 2°. la pie, 3°. le tigre; 4°. le *sabot* à côtes élevées, & à sommet pointu; 5°. le *sabot* armé de pointes & de boutons; 6°. le *cul-de-lampe*, autrement dit la *pagode* ou le *toît chinois*; 7°. le *sabot* tout blanc, avec des côtes relevées; 8°. le *sabot* garni de pointes en compartimens; 9°. le *sabot* brut avec une épercule; 10. le bouton de camisole chagriné & qui a des dents; 11°. l'éperon ou la molette d'éperon; 12°. le petit éperon; 13°. le *sabot* doré à umbilic argenté.

Il faut remarquer ici, que la premiere & la seconde classe de *sabots*, reçoivent dans plusieurs de leurs especes de tels changemens en passant par les mains de ceux qui les polissent, & quand ces coquilles ont été gardées dans les cabinets, qu'on a de la peine à les connoître.

Par exemple, le *sabot* marbré paroît alors tacheté de rouge & de blanc; le *sabot* vert étant dépouillé, brille comme la nacre de perle; le *sabot* doré paroît tout entier couleur d'argent, *&c.*

Dans la classe des *sabots* dont le sommet est aplati, on compte les especes suivantes; 1°. la lampe antique, à bouche étendue & plate; 2°. le *sabot* rayé de blanc & de rouge; 3°. le *sabot*, dont la bouche a des dents; 4°. le *sabot* nommé le *cornet* de S. Hubert, à levres repliées; 5°. le *sabot*, dont le sommet est creusé & fauve; 6°. le *sabot* à sommet tout jaune; 7°. le *sabot* aplati, dont la bouche est presque ronde; 8°. le *sabot* nommé *l'escalier*, ou le *cadran*, à bouche applatie; 9°. le *sabot* brun rayé de lignes jaunes & blanches; 10°. le *sabot* blanchâtre, marqueté de taches & de raies jaunes; 11°. le petit *sabot* applati, tirant sur le blanc, & la couleur de rose.

On trouvera la représentation de toutes ces différentes especes de *sabots*, dans les auteurs de conchyliologie. L'on verra en même temps, que le nom de *sabot* conformément à l'origine de ce mot, est fort mal appliqué à différentes especes de ces coquilles, puisqu'il n'y en a que quelques-unes qui aient la figure du *sabot* ou de la toupie des enfans. Il vaut donc mieux nommer avec M. Dargenville ces sortes de coquilles, *limaçons à bouche aplatie*; ajoutons un mot de l'animal même.

Le limaçon habitant du *sabot*, a la chair d'un blanc sale tirant sur le jaune; sa bouche est brune, ses yeux sont gros, noirs, & placés à l'ordinaire: les cornes sont coupées dans toute leur largeur par une ligne fauve, ce qui les rend épaisses, & d'une pointe fort camuse.

Ce même animal a un avantage sur le limaçon à bouche ronde, & sur le limaçon à bouche demi ronde, c'est de n'être point sujet comme eux par la configuration & la juste proportion du poids de son corps avec la plaque charnue sur laquelle il rampe, à se renverser en passant dans les endroits escarpés; au lieu que les autres allant par les mêmes endroits, entraînés par le poids de leur coquille peu proportionnée pour la grosseur à la force de l'animal, sont renversés, froissés & blessés, avant qu'ils aient pu s'en garantir en retirant leurs cornes,

leur bouche, & en rentrant promptement dans leur coquille. (*D. J.*)

Sabot, (*Archit.*) est un morceau de bois quarré d'environ huit pouces de grosseur, dans lequel s'emboîte l'extrémité d'un calibre, & sert à le diriger le long de la regle pour pousser les moulures.

Sabot, (*Boisselerie.*) sorte de chaussure de bois léger & creusé, dont les paysans se servent en France, faute de souliers; les plus propres viennent du Limousin. Ce sont à Paris les Boisseliers, les Chandeliers, & les regratiers qui en font le commerce en détail. Il y a quelques années qu'un médecin de Londres conseilla de porter des *sabots* à un jeune enfant de qualité, qui commençoit à être attaqué du *rachitis*; mais on ne trouva pas une seule paire de *sabots* dans toute la grande-Bretagne, il en fallut faire venir de France; je sais pourtant que les anciens connoissoient les *sabots*, & qu'ils en faisoient; c'étoit la chaussure des plus pauvres laboureurs; mais ce qu'il y a de particulier, c'est que c'étoit aussi celle des parricides lorsqu'on les enfermoit dans un sac pour les jetter dans la mer; Cicéron nous apprend cette derniere particularité prescrite par la loi: *Si quis parentes occiderit, vel verberarit, ei de damnato obvolvatur os folliculo lupino, soleæ ligneæ pedibus inducantur.* (*D. J.*)

Sabot, *en terme de Boutonnier;* c'est une espece de pompon formant un demi-cercle en bas, & en haut s'ouvrant en deux oreillettes de cœur, mis en soie & bordé de cannetille pour entrer dans la composition d'un ornement quelconque. *Voyez* Mettre en Soie & Cannetille.

Sabot, *instrument de Passementier-Boutonnier;* c'est un petit outil de bois à plusieurs coches, de cinq ou six pouces de longueur dont on se sert pour fabriquer les cordons de chapeaux, c'est-à-dire pour assembler plusieurs cordons ou fils, & les tortiller ensemble pour en faire un plus gros.

Sabot, *terme de Cordier;* outil de bois à plusieurs coches, dont le cordier se sert pour cabler le cordage en trois, quatre, ou en plus grand nombre. (*D. J.*)

Sabot, *en terme d'Epinglier;* sa forme est trop connue pour en parler. Les Epingliers s'en servent ordinairement pour frapper sur les bouts d'une dressée qu'ils cueillent. Ils enlevent encore quelquefois le dessus pour s'en servir comme d'une boîte à mettre des têtes. *Voyez ce mot à son article.*

Sabot, (*Maréchallerie.*) c'est toute la corne du pié du cheval au-dessous de la couronne, ce qui renferme le petit pié, la sole & la fourchette. Le *sabot* se détache quelquefois entiérement, à cause des maladies qui attaquent cette partie; telles sont les enclouûres, le javart encorné, & les bleimes. Un cheval à qui le *sabot* est tombé, n'est plus propre aux grands travaux.

Le *sabot* blanc est ordinairement d'une corne trop tendre, le noir est le meilleur: on divise le *sabot* en trois parties; la pince, qui est le devant; les quarries, qui sont les deux côtés; & les talons qui sont derriere. On appelle encore le *sabot*, l'ongle ou les parois du pié.

Sabot, *en terme de marchand de mode*, est proprement la manche d'étoffe d'une robe de cour ou d'enfant, sur laquelle on met la garniture par étages du haut en bas. *Voyez* Garnitures.

Sabot, (*Rubanerie.*) est une espece de navette de même matiere & à-peu-près de même forme, excepté ce qui suit; le *sabot* est d'abord plus épais & plus grand que la navette, il porte à sa face de devant trois trous placés horizontalement les uns à côté des autres à peu de distance, chaque trou revêtu de son annelet d'émail. *V.* Annelet. Le *sabot* contient trois petits canons à bords plats, excepté les deux bords des deux canons des deux bouts qui sont un peu convexes, pour mieux remplir la concavité des deux bouts du *sabot* contigus à la brochette, & profiter par-là de toute la place; en outre les bords plats de ces canons qui se touchent dans le *sabot* n'y laissent pas de vuide, & les bords des deux bouts se trouvant convexes, sont plus conformes à la figure du *sabot* où ils aboutissent; l'usage du *sabot* est de porter, comme la navette, au lieu de trame sur ses trois petits canons, autant de brins de cablé ou grisette, pour en enrichir les bords du galon; le *sabot* ne se lance jamais en plein comme la navette, il passe seulement à mains reposées à travers la levée de chaîne qui lui est destinée, après quoi il se pose sur le carton, jusqu'à ce qu'il soit né-

cessaire

ceſſaire de le reprendre ; on entend parfaitement qu'il en faut deux, c'eſt-à-dire, un pour chaque bord, l'un exécutant comme l'autre, les deſſeins, coquilles, &c. que l'on voit à chaque bord ; cet outil a beaucoup de connexité avec la navette. *V.* NAVETTE.

SABOT, (*Tireur d'or.*) eſt une partie du rouet du fileur d'or, qu'on peut regarder comme la principale piece du rouet. C'eſt une roue à pluſieurs crans qui décroiſſent par proportion ſur le devant. Elle eſt traverſée par l'arbre qui va de-là paſſer dans le noyau de la grande roue. C'eſt ſur ce *ſabot* qu'eſt la corde qui deſcend par trois poulies différentes ſur la roue de la fuſée. La raiſon de l'inégalité de ces crans, de ceux de la fuſée, & de ceux des cazelles, eſt le plus ou le moins de mouvement qu'il faut à certaines marchandiſes qu'on travaille.

SABOT, (*Jeu*) *turbo*, ſorte de toupie qui eſt ſans fer au bout d'en-bas, & dont les enfans jouent en le faiſant tourner avec un fouet de cuir.

Le jeu de *ſabot* eſt fort ancien. Tibulle a dit dans la *cinquieme élégie du premier livre :*
» J'avois autrefois du courage, & je ſupportois les diſgraces ſans m'émouvoir ; » mais à préſent je ſens bien ma foibleſſe, » & je ſuis agité comme une toupie fouettée » par un enfant dans un lieu propre à cet » exercice.

Aſper eram, & benè diſſidium me ferre loquebar ;
Ac verò nunc longè gloria fortis abeſt,
Namque agor, ut per plana citus ſola verbere turbo
Quem celer aſſuetâ verſat ab arte puer.
(*D. J.*)

SABOTA, (*Géogr. anc.*) ou *Sabotale*, comme Pline l'écrit, *l. VI*, *c. xxviij*, en diſant que c'eſt une ville de l'Arabie heureuſe, capitale des Atramites, & que dans l'enceinte de ſes murailles on y comptoit ſoixante temples. (*D. J.*)

SABOTIER, ſ. m. (*Gramm.*) ouvrier qui fait des ſabots. Ce travail ſe fait ou dans la forêt ou aux environs. La maîtriſe des eaux & forêts veut que le *ſabotier* ſe tienne à demi-lieue de la forêt.

SABOU, (*Géogr. mod.*) les Hollandois écrivent *Saboë*, qu'ils prononcent *Sabou* ; petit royaume d'Afrique en Guinée, ſur la côte d'Or, entre le royaume d'Acanni au nord, & la mer au midi. Il eſt fertile en grains, patates & autres fruits. Les Hollandois y ont bâti le fort Naſſau, qui étoit leur chef-lieu en Guinée, avant qu'ils euſſent pris Saint-George de la Mine, qu'ils nomment Elmina. Les Anglois ont auſſi maintenant un fort à *Sabou.* (*D. J.*)

SABRAN, (*Géogr. mod.*) ville d'Aſie en Tartarie, au Capſchac, à *98 degrés de long.* & à *47 degrés de latit.* (*D. J.*)

SABRAQUES, LES (*Géogr. anc.*) *Sabracæ* ; ancien peuple de l'Inde, ſelon Quinte-Curce, *l. IX*, *c. viij*. Ils étoient dans l'eſpace qui eſt entre l'Indus & le Gange, mais aſſez près de l'Indus. Cet hiſtorien dit : » Le roi commanda à Craterus de mener l'armée par terre en côtoyant la riviere, où s'étant lui-même embarqué avec » ſa ſuite ordinaire, il deſcendit par la » frontiere des Malliens, & de-là paſſa » vers les *Sabraques*, nation puiſſante entre » les Indiens, & qui ſe gouverne ſelon ſes » lois en forme de république : ils avoient » levé juſqu'à ſoixante mille hommes de » pié, & ſix mille chevaux, avec cinq » cens chariots, & choiſi trois braves chefs » pour les commander. Ce pays étoit rempli de villages.

Quinte-Curce qui marque leur ſoumiſſion à Alexandre, ne fait point mention de leurs vies. On lit dans Juſtin, *l. XII*, *c. ix : hinc in Ambros & Sugambros navigat.* Les critiques ſont perſuadés que c'eſt la même expédition.

Il y a bien de l'apparence que les *Sabracæ* de Quinte-Curce ſont le même peuple que les *Sydracæ* ou *Syndraci* de pline, *l. XII*, *ch. vj*. Cet auteur, parlant d'une ſorte de figue, dit : *plurima eſt in Sydracis expeditionum Alexandri termino.* Ailleurs, il nomme les *Syndraci* entre les Bactriens & les Dangalæ. (*D. J.*)

SABRATA, (*Géogr. anc.*) *Sabrata colonia*, ville maritime & colonie romaine en Afrique, dans la Tripolitaine. Ptolomée, *l. IV*, *c. iij*, en fait mention. Antonin & la table de Peutinger, la mettent dans leurs deux itinéraires. C'eſt aujourd'hui la tour de Sabart. Elle étoit le ſiege d'un évêque. (*D. J.*)

SABRE, *ou* CIMETERRE, s. m. (*Art. milit.*) espece d'épée tranchante qui a beaucoup de largeur, & dont la lame est forte, pesante, épaisse par le dos, & terminée en arc vers la pointe. Ce mot vient de *sabel*, qui a la même signification en allemand, ou du mot *sclavon*, sabla, espece de *sabre*.

Les Turcs se servent fort adroitement de cette arme, qui est celle qu'ils portent ordinairement à leur col. On dit qu'ils peuvent couper d'un seul coup de *sabre* un homme de part en part. *Chambers.*

SABUGAL, (*Géogr. mod.*) petite ville de Portugal dans la province de Béira, sur le bord de la riviere de Coa, à cinq lieues de la Guarda; quoiqu'elle soit érigée en comté, elle n'a qu'environ deux cens feux. *Long.* 10. 20. *lat.* 40. 22. (*D. J.*)

SABURE, s. m. (*Médecine.*) c'est l'humeur grossiere qui enduit quelquefois la langue & le palais d'un homme malade; & celle qui dans l'état même de santé, tapisse les intestins.

SABURE, (*Marine.*) grosse arme dont on leste un bâtiment.

SABUS, s. m. (*Mythol.*) nom propre du premier roi des Aborigines, qui fut mis au nombre des dieux. Il étoit fils de Sabatius, que Saturne vainquit & chassa de son pays. Il ne faut point le confondre avec Sabazius. *Voyez* Vossius, *de idolatria Gentilium*, *l. I*, *c. xij.* (*D. J.*)

SAC, s. m. *terme général*; espece de poche faite d'un morceau de cuir, de toile, ou d'autre étoffe que l'on a cousue par les côtés & par le bas, de maniere qu'il ne reste qu'une ouverture par le haut. Les *sacs* sont ordinairement plus longs que larges. On se sert de *sacs* pour mettre plusieurs sortes de marchandises, comme la laine, le pastel, le safran, le blé, l'avoine, la farine, les pois, les feves, le plâtre, le charbon, & beaucoup d'autres choses semblables. (*D. J.*)

SAC, (*Critiq. sacrée.*) ce mot d'origine hébraïque, a passé dans presque toutes les langues, pour signifier un *sac*; outre son acception ordinaire, il se prend pour un cilice, ou pour un habillement grossier; mais ce n'étoit pas un habillement qui couvrit la tête, car on le mettoit autour des reins, comme il paroît par un passage de Judith, 4. 8. Ils se ceignirent les reins d'un *sac*. Isaïe ôta le *sac*, qu'il portoit sur ses reins, Isaïe, *XX*, *ij*. On prenoit le *sac* dans le deuil, *II. Rois*, *iij*, 31; dans la douleur amere, *III. Rois*, *xx*, 32; dans la pénitence, *ibid. xxj*, 27. Enfin dans les calamités publiques, Mardochée prit le *sac* & la cendre; Esther, *IV*, *j*. Ils ne jettoient point la cendre sur la tête nue, car les orientaux avoient la tête couverte; mais ils en répandoient, ἐπὶ τὰς κιδάρεις αὐτῶν, sur leurs mitres. Ce n'étoient pas des mitres épiscopales, mais des especes de bonnets. Dans les temps de bonnes nouvelles, qui succédoient subitement aux événemens malheureux, on témoignoit sa joie en déchirant le *sac* qu'on avoit autour de ses reins. (*D. J.*)

SAC A TERRE, (*Art. milit.*) est un sac de moyenne grandeur qu'on emplit de terre, & dont les soldats bordent une tranchée ou les parapets des ouvrages, pour pouvoir tirer entre deux ensemble. On les fait de bonne toile d'étoupes, ou toile faite de bon fil, le plus fort qu'il se peut, & d'une bonne fabrique, bien serrée. Le *sac à terre* doit avoir environ deux piés de hauteur sur 8 ou 10 pouces de diametre. Quand le terrain est dur & de roche, on se sert dans les tranchées de *sacs à terre* & de gabions. On en fait aussi des batteries dans plusieurs occasions. *Voyez Pl. XIII.*

SAC A LAINE, est un *sac* qui ne differe du *sac* à terre, que parce qu'il est plus grand, & qu'il est rempli de laine. On s'en sert pour les batteries & les logemens dans les endroits où il y a peu de terre.

SACS A POUDRE, sont des *sacs* remplis de poudre qui en contiennent quatre ou cinq livres, & qu'on jette sur l'ennemi avec la main, comme les grenades. Il y en a de plus gros qui contiennent 40 ou 50 livres de poudre, & qui s'exécutent avec le mortier. *Voyez* sur ce sujet, notre *traité d'Artillerie*, *seconde édition.* (*Q*)

SAC, (*Commerce.*) le *sac* est aussi une certaine mesure dont on se sert en plusieurs villes de France ou des pays étrangers, pour mesurer les grains, graines, légumes; ou pour mieux dire, une estimation à laquelle on rapporte les autres mesures. Agen, Clérac, Tonneins, Tournons, Valence en Dauphiné, aussi-bien que Thiel,

Bruxelles, Rotterdam, Anvers & Grenade, réduisent leurs mesures de grains au *sac*, dont voici les proportions avec le setier de Paris.

Cent *sacs* d'Agen font 56 setiers de Paris, ceux de Clérac de même; cent *sacs* de Tonneins font 49 setiers de Paris; cent *sacs* de Tournon, 48; cent *sacs* de Valence $62\frac{2}{5}$; 25 *sacs* de Bruxelles, 19; 28 de Thiel, pareillement 19; & cent *sacs* de Grenade, 43 setiers de Paris. A Anvers les quatorze *sacs* font le tonneau de Nantes, qui contient 9 setiers & demi de Paris. L'on se sert aussi à Amsterdam du *sac* pour mesurer les grains; quatre schepels font le *sac*, & 36 *sacs* le last. *Voyez* LAST, SCHEPEL, MESURES. *Dict. de Commerce & de Trévoux.*

SAC, (*Agriculture.*) les vignerons appellent *sac* une certaine quantité de marc qui reste après le pressurage du vin ou du cidre, qui est ordinairement la quantité de pressurage que porte un pressoir; on dit *couper*, *lever un sac*. (*D. J.*)

SAC A POUDRE, (*Artificier.*) les Artificiers appellent ainsi l'enveloppe de papier qui contient la chasse des pots à feu ou à aigrette.

SAC, ou *Baril de trompes*, (*Artificier.*) pour faire sortir d'un bassin d'eau une grande quantité de feux de toutes especes, préparés pour cet élément, il n'y a rien de plus naturel que de rassembler plusieurs trompes en faisceau; cependant on se borne ordinairement au nombre de sept, parce que sept cartouches égaux rangés autour d'un, se touchent mutuellement, laissent entre eux le moins d'intervalle vuide qu'il est possible, & forment une circonférence susceptible d'une enveloppe cylindrique, qui laisse aussi en-dedans les intervalles de vuides égaux encore plus petits que les autres nombres au-dessus de sept.

Tout l'artifice de cet assemblage consiste donc à lier un paquet de sept trompes faites exprès pour jetter des genouillieres, des plongeons, des fusées courantes, des serpentaux & des globes, pour brûler sur l'eau. Cette ligature peut se faire par le moyen de ficelles croisées alternativement en entrelas de l'une à l'autre trompe, y ajoutant, si l'on veut, un peu de colle forte pour empêcher qu'elles ne glissent.

Cet assemblage fait, on le fait entrer dans un *sac* de toile goudronnée fait exprès, dont le fond est un plateau de planche sciée en rond, d'un diametre égal à la somme de trois de ceux de la trompe, sur les bords duquel la toile en *sac* est clouée & goudronnée. On attache au-dessous du plateau un anneau ou un crochet pour y suspendre un petit *sac* de sable, dans lequel on y en met autant qu'il en faut pour faire entrer cet artifice dans l'eau jusqu'auprès de son bord supérieur, pour qu'il y soit presque tout caché.

SAC, *en terme de Boursier*, est une espece d'étui fait d'étoffe, sans bois, dans lequel on peut mettre telle ou telle chose; il y a des *sacs* pour les livres, pour les flacons, & de plus grands encore pour recevoir les livres des dames, & pour l'utilité des voyageurs.

SAC DE CHARBON, *terme de Charbonnier*, on l'appelle aussi *charge*, parce que c'est tout ce que peut porter un homme. Il contient une mine; chaque mine composée de deux minots ou seize boisseaux; le minot de charbon doit se mesurer charbon sur bord. *Savary.* (*D. J.*)

SAC DE GRAINS, (*Commerce de grains.*) c'est une certaine mesure dont on se sert dans plusieurs villes de France & des pays étrangers, pour mesurer les grains, légumes; ou pour mieux dire, c'est une estimation à laquelle on rapporte les autres mesures. Agen, Clérac, Tonneins, Tournon, Valence en Dauphiné, aussi-bien que Bruxelles, Rotterdam, Anvers, & Grénade, réduisent leurs mesures de grains au *sac*. *Voy.* SAC, *Commerce*. (*D. J.*)

SAC A OUVRAGE, *en terme de Marchand de modes*, est une espece de grande bourse diversement enrichie, & se fermant avec des cordons comme une bourse. Autrefois les dames s'en servoient pour renfermer les ouvrages dont elles s'occupoient. Aujourd'hui ils sont devenus partie de la parure; on ne sort pas plus sans *sac à ouvrage* dans le bras que sans fichu sur le cou: cependant fort souvent l'un est aussi inutile que l'autre.

SAC DE PLATRE, (*Plâtrerie.*) suivant les ordonnances de police de Paris, le *sac de plâtre* doit renfermer la valeur de deux bois-

ſeaux meſurés ras, & les douze *ſacs* font ordinairement une voie. (*D. J.*)

SACS DE CINQUANTE, *en terme de Fondeur de plomb à tirer*, ſont des *ſacs* de toile contenant cinquante livres de plomb. Il n'y en a ni de plus petits ni de plus grands.

SAC *ou* CHAUSSE, *terme de Pêche. Voyez* CHAUSSE.

SAC A RÉSEAU, (*Littérat.*) *Voy.* RETICULUM.

SACA, (*Géog. mod.*) nom commun à une petite contrée de Madagaſcar, & à une ville ruinée d'Afrique, ſur la côte de la Méditerranée, autrefois nommée *Tipaſa*, & qui étoit alors une colonie romaine ; quelques auteurs diſent qu'Alger a été bâtie ſur ſes ruines. (*D. J.*)

SACAL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéralog.*) nom ſous lequel on a quelquefois déſigné le ſuccin ou l'ambre jaune. *Voyez l'article* SUCCIN.

SACANIE, (*Géogr. mod.*) la *Sacuanie*, *Zacanie*, & *Zaconie*, ſont un ſeul & même nom. *Voyez* ZACONIE.

On appelle ainſi la partie de la Morée la plus voiſine de l'iſthme de Corinthe, entre cet iſthme, le duché de Clarence, les golfas de Lépante & d'Engia. Elle comprenoit autrefois les royaumes de Sicile, de Corinthe & d'Argos : aujourd.hui Corinthe & Napolide Romanie, en ſont les principaux lieux. (*D. J.*)

SACARE, ſ. m. (*Comm.*) petit poids dont les habitans de la grande île de Madagaſcar ſe ſervent pour peſer l'or & l'argent. Il peſe autant que le denier ou ſcrupule de l'Europe. Au-deſſus du *ſacare* ſont le ſompi & le vari ; au-deſſous le nanqui & le nanque. *Voy.* SOMPI, &c. *Dict. de Comm.*

SACASINA, (*Géog. anc.*) contrée aux confins de l'Arménie & de l'Albanie. Elle va juſqu'au fleuve Cyrus, ſelon Strabon, *liv. XI, pag. 528*. Il nomme ce lieu, *liv. II, pag. 73*, *Sacaſſina*, σακασίνη ; au *liv. XI, pag. 50*, *Sacaſena*, σακασηνη ; & dans un autre endroit, *pag. 528*, qui eſt celui dont il eſt principalement ici queſtion, *Sacaſſene*, σακασσηνή. C'eſt apparemment le même pays qu'il dit ailleurs avoir été occupé par les peuples *Sacæ*, qui lui avoient donné leur nom. Pline a pris de la Sacaſſene de Strabon, *liv. VI, ch. ix*, le nom de *Sacaſſani*, qu'il donne aux habitans ; il les place près du Cyrus. (*D. J.*)

SACAURAQUES, (*Géog. anc.*) *ſacauraci*, ancien peuple d'entre les Scythes. Lucien, *in Macrobiis*, dit que Sinatoclès, roi des Parthes, étant ramené de ſon exil par les *Sacauraques*, ſcythes, à l'âge de 90 ans, commença de régner, & régna encore 7 ans. Ce ſont les *Saragaucæ* de Ptolomée, *l. VI, c. xiv*, dans la Scythie, en deçà de l'Imaüs, entre le Iaxarte & l'Oxus. (*D. J.*)

SACCADE, ſ. f. *en terme de Manége*, eſt une violente ſecouſſe que le cavalier donne au cheval en levant avec promptitude les deux rênes à-la-fois. On s'en ſert lorſque le cheval peſe trop ſur la main ou qu'il s'arme. *Voyez* S'ARMER.

La *ſaccade* eſt une correction dont on fait rarement uſage dans la crainte de gâter la bouche du cheval. *Voyez* BOUCHE.

SACCADE, (*Ecriture.*) ſe dit, dans l'écriture, des inégalités de traits, des tourbillons d'encre, des paſſes trop longues, accidens cauſés par une plume dont le mouvement eſt trop rapide & nullement réglé, ou par des ſoulevées de bras & de poignet trop conſidérables.

SACCADER, v. act. (*Maréchal.*) c'eſt mener un cheval en lui donnant continuellement des ſaccades. *Voyez* SACCADE.

SACCAGE, (*Droit de Seigneurs.*) on appelle ainſi dans quelques coutumes ce qu'on appelle en d'autres *minage*, c'eſt-à-dire le droit que les ſeigneurs ſe ſont attribués de prendre en nature, une certaine quantité de grains ou de légumes ſur chaque ſachée de ces marchandiſes qui s'expoſent en vente dans leurs marchés. (*D. J.*)

SACCAGER, v. act. (*Gram.*) c'eſt abandonner une ville aux ſoldats quand elle eſt priſe. Rome a été ſaccagée pluſieurs fois. Nous nous en ſervons pour des déſordres moins grands. Lafontaine a dit du vieillard qui avoit deux maîtreſſes, l'une vieille, l'autre jeune, que celle-là *ſaccageoit* tous les poils noirs & l'autre tous les poils gris. Ce vieillard eſt l'image de ceux qui n'ont point d'opinion à eux, ils ſont dépouillés à meſure qu'ils tombent ſous différentes mains.

SACCAI, (*Géogr. mod.*) Kempfer ne dit rien de cette ville, peut-être parce qu'elle ne

subsistoit plus de son temps; mais les auteurs de l'ambassade des Hollandois au Japon, en parlent fort au long, & nous la donnent pour une des cinq villes impériales du Japon, dans l'île de Nipon, sur la côte orientale de la baie d'Osacca, à 3 lieues au midi de cette ville. *Longit.* 152. 27. *latit.* 35. 46. (*D. J.*)

SACCARII, s. m. pl. (*Littérature.*) on nommoit ainsi chez les Romains, une compagnie de portefaix, qui avoit seule le privilege de transporter toutes les marchandises du port dans les magasins, personne n'ayant droit d'employer à cet effet ses propres esclaves, & moins encore les esclaves d'autrui. (*D. J.*)

SACCHI, SACCHO *ou* SACS, s. m. pl. (*Com.*) mesure des grains, dont on se sert à Livourne; quarante *sacchi* font le last d'Amsterdam. Le *saccho* de blé pese environ 150 livres poids de Livourne. *Voyez* LAST. *Diction. de Commerce.*

SACCILAIRE, s. m. (*Gram. & Divinat.*) ceux qui sembloient se servir de magie & de maléfice pour s'approprier l'argent des autres.

SACCOMEUSE, s. f. (*Gram.*) *Voyez* CORNEMUSE.

SACCOPHORES, s. m. (*Hist. ecclés.*) secte d'anciens hérétiques, ainsi nommés parce qu'ils se couvroient de sacs, & faisoient profession de mener une vie pénitente.

Ce mot est grec σακκοφοροι, formé de σακκος, un *sac*, & φερω, *je porte.*

Il y a apparence que ces *saccophores* étoient les mêmes que les Encratites & les Messaliens. Théodose fit une loi contre les *Saccophores* & les Manichéens. *Voy.* ENCRATITES & MESSALIENS.

SACCOTTAY, (*Géog. mod.*) ville d'Asie au royaume de Siam, située vers les montagnes qui séparent le Siam & le Pégu. (*D. J.*)

SACÉES, s. f. pl. (*Hist. anc.*) en grec σακαια; fêtes qu'on célébroit autrefois à Babylone en l'honneur de la déesse *Anaïtis.* Elles étoient dans l'Orient ce qu'étoient à Rome les saturnales, une fête instituée en faveur des esclaves; elle duroit cinq jours, pendant lesquels, dit Athénée, les esclaves commandoient à leurs maîtres; & l'un d'entre eux revêtu d'une robe royale, qu'on appelloit *zogane*, agissoit comme s'il eût été le maître de la maison. Une des cérémonies de cette fête étoit de choisir un prisonnier condamné à mort, & de lui permettre de prendre tous les plaisirs qu'il pouvoit souhaiter avant que d'être conduit au supplice. *Voyez* SATURNALES.

SACELLAIRE, s. m. (*Empire grec.*) c'étoit, dans l'empire grec, le nom de celui qui avoit soin de la bourse de l'empereur, ou, comme nous parlerions aujourd'hui, de la cassette du prince, & qui donnoit à la cour, aux soldats, aux ouvriers, aux officiers du prince, & dans l'église aux pauvres, leurs gages, ou les aumônes que l'empereur leur faisoit. Le pape a eu aussi un *sacellaire* jusqu'à Adrien. Ce mot vient de *saccus*, un *sac*, une *bourse.* (*D. J.*)

SACER, SACRA, SACRUM, (*Litt.*) le mot *sacer* signifie deux choses bien différentes; ou ce qui est consacré à la religion, ou ce qui est exécrable.

Sacrum, regarde ce qui étoit consacré aux dieux par les pontifes; *sanctum*, ce qui étoit saint & inviolable; *religiosum*, ce qui concerne les tombeaux & les sépulcres des mânes.

Sacer sanguis, est le sang des victimes; *ædes sacra*, un temple consacré à quelque dieu; *sacrum ritu*, un rite consacré.

J'ai dit que *sacer* désignoit aussi ce qui est exécrable. De-là vient que Virgile a dit au figuré, *auri* sacra *fames*, exécrable faim des richesses. Servius prétend que l'étimologie du mot *sacer*, en tant qu'il veut dire *exécrable*, vient d'une ancienne coutume des habitans de Marseille. » Lorsque la peste, » dit-il, régnoit dans cette ville, on choi- » sissoit un mendiant, un misérable, qui » après avoir été nourri & engraissé pendant » quelque temps aux dépens du public, étoit » promené par les rues, & ensuite sacrifié. » Tout le peuple lui donnoit avant son sacri- » fice mille malédictions, & prioit les dieux » d'épuiser sur lui leur colere. Ainsi cet » homme, comme *sacer*, c'est-à-dire *dévoué* » *au sacrifice*, étoit maudit & exécrable ». (*D. J.*)

SACER, (*Géog. anc.*) cet adjectif latin pour le genre masculin, veut dire *sacré*; on sait qu'il fait au féminin *sacra*, & au neutre *sacrum*. Les grecs l'exprimoient en leur lan-

que par ἱερὸς, ἱερὰ, ἱερὸν; mais ces mots, soit latins, soit grecs, deviennent noms propres & particuliers à un lieu, lorsqu'ils sont attachés à quelqu'autre mot qui les détermine à ce lieu: en voici quelques exemples.

1°. *Sacer ager*, la campagne sacrée, lieu de l'Asie mineure, au voisinage de Clamozène, selon Tite-Live, *lib. I, ch. xxxix.*

2°. *Sacer campus*, le champ sacré, lieu dans une île du Nil, auprès des montagnes d'Ethiopie & d'Egypte, en un endroit nommé *Philès*, selon Diodore de Sicile, *lib. I, ch. xxij*. Le tombeau d'Osiris qui étoit dans cette île, a bien pu donner le nom de *sacré* à cet endroit.

3°. *Sacer collis*, la colline sacrée, colline d'Italie, qui selon Tite-Live, *lib. II, chap. xxxij*, étoit à 3 milles de Rome, sur l'autre bord du Téverone.

4°. *Sacer fons*, la fontaine sacrée, fontaine de l'Epire, selon Solin, *ch. vij*. « Il » y a, dit-il, en Epire une fontaine sacrée, » plus froide qu'aucune autre eau, qui pro- » duit deux effets très-opposés; car si on y » plonge un flambeau allumé, elle l'éteint; » si de loin, & sans aucun feu, on lui pré- » sente un flambeau éteint, elle l'allume ». Le même Solin donne le nom de *sacer fons*, à une riviere apparemment plutôt qu'à une fontaine, où l'on plongeoit le bœuf consacré au dieu Apis, pour le faire mourir lorsque son temps seroit fini.

5°. *Sacer lucus*, le bois sacré, bois d'Italie à l'embouchure du Garagliano près de Minturnes, selon Strabon, *lib. V, pag.* 234. Scipion Mazella croit que ce lieu s'appelle aujourd'hui *Hami*. Il y avoit aussi plusieurs bois sacrés dans la Grece.

6°. *Sacer mons*, montagne sacrée. Il y avoit une telle montagne dans la Thrace, entre la ville de Byzance & la Quersonnèse de Thrace, selon Xénéphon, *lib. VII*. Il y en avoit une autre en Italie, comme il paroît par une inscription trouvée en cet endroit. Justin, *lib. XLIV, ch. iij*, parle aussi d'une montagne sacrée à l'extrémité de la Galice. On appelle encore à présent cette montagne *Pico-sagro*. Elle est entre Orense & Compostelle.

7°. *Sacer portus*, le port sacré, port de la Sarmatie Asiatique, sur le Pont-Euxin, à 180 stades du port de Pagræ, & à 300 de Sindique, selon Arrien dans son *périple du Pont-Euxin*.

8°. *Sacer sinus*, le golfe sacré, golfe de l'Arabie-Heureuse, sur le golfe Persique, selon Ptolomée, qui le met au pays du peuple *Abucæi*. (*D. J.*)

SACERDOCE, s. m. (*Antiq. Grec. & Rom.*) Toute religion suppose un *sacerdoce*, c'est-à-dire des ministres qui aient soin des choses de la religion. Le *sacerdoce* appartenoit anciennement aux chefs de famille, d'où il a passé aux chefs des peuples, aux souverains, qui s'en sont déchargés en tout ou en partie sur des ministres subalternes. Les Grecs & les Romains avoient une véritable hiérarchie, c'est-à-dire des souverains pontifes, des prêtres, & d'autres ministres subalternes. A Delphes il y avoit cinq princes des prêtres, & avec eux, des prophêtes qui annonçoient les oracles. Le *sacerdoce*, à Syracuse, étoit d'une très-grande considération, selon Cicéron, mais il ne duroit qu'un an. Il y avoit quelques villes greques, comme Argos, où les femmes exerçoient le *sacerdoce* avec autorité.

C'étoit principalement à Rome que cette hiérarchie avoit lieu. Le *sacerdoce* fut d'abord exercé par 60 prêtres, élus deux de chaque curie; dans la suite ce nombre fut augmenté. Au commencement c'étoient les seuls patrices qui exerçoient le *sacerdoce*, auquel étoient attachées de grandes prérogatives; mais les plébéïens s'y firent admettre dans la suite, comme ils avoient fait dans les premieres charges de l'état. L'élection se fit d'abord par le college des prêtres; bientôt après le peuple s'attribua les élections, & les conserva jusqu'au temps des empereurs. Le *sacerdoce* avoit à Rome différens noms & différentes fonctions: le souverain pontife, le roi des sacrifices, les pontifes, les flamines, les augures, les aruspices, les saliens, les arvales, les luperces, les sybilles, les vestales.

Ajoutons que le *sacerdoce* étoit fort honoré à Rome, & jouissoit de grands privileges. Les prêtres pouvoient monter au capitole sur des chars, ils pouvoient entrer au sénat: on portoit devant eux une branche de laurier, & un flambeau pour leur faire honneur. On ne pouvoit les prendre pour la guerre, ni pour tout autre office onéreux; mais ils

fournissoient leur part des frais de la guerre. Ils pouvoient se marier, & leurs femmes, pour l'ordinaire, prenoient part au ministere. Quand il s'agissoit d'élire un prêtre, on examinoit sa vie, ses mœurs, & même ses qualités corporelles; car il falloit qu'il fût exempt de ces défauts qui choquent, comme d'être borgne, boîteux, bossu, *&c.* Romulus avoit ordonné que les prêtres auroient au moins cinquante ans accomplis.

SACERDOCE, (*Critique sacrée.*) prêtrise, dignité sacerdotale. On peut distinguer dans l'Ecriture trois sortes de *sacerdoces :* 1°. celui des rois, des chefs de familles, des premiers-nés à qui il appartenoit de droit d'offrir des sacrifices à Dieu, & qui pour cela étoient appellés *prêtres*, *sacerdotes.* 2°. Le *sacerdoce* d'Aaron & de sa famille, *Eccléf. xlv, 8.* 3°. Le *sacerdoce* de Jésus-Christ qui sera sans succession, *Hébreux vij, 24.* Quant au *sacerdoce* chrétien, un Pere de l'Eglise l'a fort bien défini, une oblation de prieres & d'instructions par lesquelles on gagne les ames que l'on offre à Dieu. (*D. J.*)

SACERDOTAL, adj. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui est attaché à la qualité de prêtre.

Un bénéfice est *sacerdotal* quand il doit être desservi par un prêtre; il est *sacerdotal à lege*, quand c'est la loi qui exige que le pourvu ait l'ordre de prêtrise; *à fundatione*, quand c'est le titre qui le requiert. *Voyez* BÉNÉFICE. (*A*)

SACES, LES (*Géogr. anc.*) ou *Saques*, ou *Sacæ ;* ancien peuple d'entre les Scythes. Diodore de Sicile, *liv. II, ch. lxiij*, dit, en parlant des Scythes, qu'on les distingue par des noms particuliers; que quelques-uns sont appellés *Sacæ*, d'autres *Massagetes*, d'autres *Arimaspes.* Strabon, *liv. II, pag. 511, 512 & 513*, dit, les Scythes qui commencent à la mer Caspienne, s'appellent *Dacæ*, (*Dahæ*); plus à l'orient sont les Massagetes, & les *Sacæ.* Le même auteur nous apprend qu'ils avoient envahi la Bactriane & le meilleur canton de l'Arménie, qu'ils avoient appellée *Sacasena* de leur nom, & qu'ils s'étoient avancés jusqu'à la Cappadoce, près de la mer Noire. Tandis qu'ils célébroient une fête pour se réjouir du butin qu'ils avoient fait, les officiers Persans prirent leur temps pendant la nuit, les attaquerent & les taillerent en pieces.

D'autres, dont Strabon rapporte aussi le sentiment, mettent cet événement sous Cyrus. Ils disent que ce roi faisant la guerre au peuple *Sacæ*, fut mis en déroute, & s'enfuit avec son armée jusqu'en un lieu où il avoit laissé ses bagages; que là ayant trouvé des vivres en abondance, il avoit fait reprendre des forces à ses troupes. Comme l'ennemi le poursuivoit, il laissa en ce même lieu quantité de vin, & de quoi faire bonne chere, & continua de s'enfuir. Les barbares trouvant des tentes remplies de tout ce qui flattoit leur goût, se livrerent aux plaisirs de la table. Cyrus, qui n'étoit pas fort éloigné, tomba sur eux pendant qu'ils étoient désarmés, & ne songeoient qu'à boire & à danser: il remporta une victoire complette, en mémoire de laquelle fut instituée la fête nommée *sacæa.*

Ptolomée, qui a pris à tâche de faire connoître ce peuple; le place entre la Sogdiane & l'Imaüs. Il est, dit-il, borné au couchant par la Sogdiane, depuis le coude du Jaxarte jusqu'à sa source, & de-là par une ligne qui va vers le midi, le long d'une branche de l'Imaüs, qui le borne au midi; il est borné au nord par la Scythie, & à l'orient par l'Ascatancas, qui est une branche de l'Imaüs.

Selon lui, les *Sacæ* étoient nomades, vivoient dans les hutes qu'ils transportoient où ils vouloient; ils n'avoient point de villes, & se logeoient dans les bois: il les partage entre plusieurs peuples; près du Jaxarte étoient les Carates; dans les pays des montagnes, les Comedes; près de l'Ascatancas, les Massagetes; entre ceux-là les Grinéens scythes; & enfin plus au midi, près de l'Imaüs, les Byltes.

Mais voici ce que je pense de plus vraisemblable sur les *Saques.* Ils étoient originairement une nation de Scythes établis au-delà du Jaxarte, dans la grande Scythie; tous les géographes anciens sont d'accord là-dessus; & les Perses donnoient le nom général de *Saques* aux peuples que les Grecs nommoient *Scythes*, & que nous appellons aujourd'hui *Tartares.* Les *Scythes* ou les *Saques* occuperent ensuite la plus grande partie de la Sogdiane, ou du pays qui est entre l'Oxus & le Jaxarte. Ceux qui étoient à l'occident, portoient plus communément les noms de *Massagetes* & de *Corasiniens*; mais

les uns & les autres avoient passé l'Oxus, & s'étoient établis en-deçà de ce fleuve.

Les Perses donnoient le nom de *Dacæ* à ceux de ces Scythes qui habitoient des villages; car ils ne menoient pas tous une vie errante; & l'on retrouve encore aujourd'hui le nom de *Dehistan* donné au pays occupé par une nation de Tartares sur le bord de la mer Caspienne, dans le même lieu où les anciens placent les *Dacæ*.

Il semble même que le nom de *Saques* ou de *Massagetes* désignoit les Scythes nomades, habitant sous des tentes, & vivant de leur chasse ou du lait de leurs troupeaux. L'histoire de Genghizkan & celle de Tamerlan donnent le nom de *Ghel* au pays des Tartares qui menent une vie errante; & ce mot semble un reste du nom de *Massagetes*; le nom de *Capschak*, que les Arabes donnent aux plaines désertes qui font au nord de la mer Caspienne, paroît de même formé sur le nom de *Saques;* car on sait que les Grecs n'ayant pas le son du *schin* des Orientaux, l'exprimoient par une *s*, comme font chez nous les personnes qui grasseyent. (*D. J.*)

SACHALITES, LES, (*Géog. anc.*) *Sachalitæ;* ancien peuple de l'Arabie Heureuse, sur la côte de l'Océan, dans un golfe qui dans l'état présent de l'Arabie n'est nullement reconnoissable; mais cependant on peut dire, sur une combinaison d'indices, que Ptolomée, *liv. VI, ch. viij*, concevoit ce golfe entre le cap Fartaque & le cap de Razalgate.

Les *Sachalites* occupoient, selon lui, toute la côte de ce golfe, *in quo*, disent les traducteurs latins de cet auteur, *colymbesi Pinisi super utribus navigant.* Comme la pêche des perles *colymbesi Pinici*, se fait par des plongeurs qui vont ramasser au fond de la mer cette sorte d'huitre où elle se trouve: pour traduire Ptolomée d'une maniere intelligible, il falloit dire: *in quo est margaritarum piscatio, incolæ super utribus transnavigant.* En effet, Ptolomée parlant du peuple *Sachalitæ*, dit qu'ils demeuroient dans le golfe Sachalite; & avant que de nommer les lieux de la côte, il ajoute, à l'occasion de ce golfe, que l'on y pêchoit des perles, & que les habitans le traversoient sur des outres.

Ptolomée, *liv. I, ch. xvij*, ne borne pas les *Sachalites* au golfe de ce même nom, il les étend encore le long de la côte jusques dans le golfe Persique. Ainsi leur pays répondoit au royaume de Caresen, au pays de Mahré, au royaume de Mascate, & à une partie du pays d'Oman. Il appelle ce pays *Sachalites regio.*

La profondeur que Ptolomée donne au golfe *Sachalite*, & qui se tire des positions de chaque lieu dont il le borde, ne paroît plus aujourd'hui, à moins qu'on ne veuille dire que le golfe étoit celui que nous connoissons sous le nom de *Taphar*, qui est fort étroit; & par conséquent il répond mal à l'idée des anciens, qui le prenoient depuis le cap Siagros jusqu'au cap Corodamum, c'est-à-dire depuis le Fartaque jusqu'au Razalgate. (*D. J.*)

SACHÉE, s. f. (*Comm.*) ce qu'un sac peut contenir de grains, de légumes, ou de marchandises. Une *sachée* de laine, une *sachée* de blé, une *sachée* de pois.

SACHÉE, est aussi la mesure à laquelle on vend les broquettes qui se font à Tranchebray près Falaise. Elle est du poids de soixante livres pour toutes les broquettes communes, & de trente seulement pour celles qui sont du plus fin échantillon. En d'autres endroits on appelle cette mesure une *pochée. Id. ibid.*

SACHET, s. m. (*Gramm.*) petit sac. *Voyez l'article* SAC, *& les articles suivans.* Un *sachet* odorant.

SACHET, *terme de Chirugie concernant la matiere médicale externe*, c'est une composition de médicamens secs & pulvérisés mis en un petit sac. Les *sachets* doivent avoir la figure des parties sur lesquelles on les applique. Ceux qu'on destine à couvrir la tête sont faits en maniere de bonnet ou de coîfe. Ils sont triangulaires pour couvrir l'œil. Les anciens donnoient la figure d'une cornemuse aux *sachets* qu'ils appliquoient sur la région de l'estomac: ils faisoient oblongs, en forme de langue de bœuf, ceux qu'ils destinoient pour la rate, *&c.* La matiere des *sachets* est fournie par des feuilles, des fleurs, des fruits de différentes plantes. Les auteurs en donnent plusieurs formules. On a décrit, dans ce Dictionnaire, au *mot* CUCUPHE, la composition des bonnets piqués aromati-

ques

ques pour fortifier la tête. Ambroise Paré en fournit un autre contre les affections froides du cerveau. Prenez du son, une poignée; du millet, une once; du sel, deux gros; roses rouges, fleurs de romarin, de stœchas, de clous de girofles, de chacun deux gros; feuilles de bétoine & de sauge, de chacune demi-poignée : on coud toutes ces drogues en poudre dans une coîfe, qu'on fait chauffer à la fumée de la poudre d'encens & de sandarac, jettée sur des charbons ardens. On applique sur les yeux des *sachets* discussifs & résolutifs, composés avec les poudres de fleurs de mélilot, de camomille, de sureau, les sommités de romarin, les fleurs de stœchas, *&c.* auxquelles on ajoute de la poudre de café brûlé.

Pour discuter & dissiper des ventosités, on ajoute aux plantes ci-dessus spécifiées, les poudres de semences d'anis, de fenouil, *&c.* Pour soutenir les poudres & empêcher qu'elles ne se jettent de côté & d'autre, on les met sur du coton, & l'on pique la toile qui fait le *sachet*. On arrose quelquefois les *sachets* avec du vin chaud, ou des eaux distillées; quelquefois on les expose à la vapeur de quelques parfums, à l'humidité vaporeuse de quelque eau distillée jettée sur une pelle rougie au feu, *&c.* *Voyez* FUMIGATION. Les plantes émollientes bouillies dans de l'eau s'appliquent aussi entre deux linges, sous la dénomination de *sachets*; mais ce sont plutôt des cataplasmes, que pour plus grande propreté on ne fait pas toucher immédiatement à la peau.

Il y a à Paris un empirique qui vend un *sachet* dit *anti-apoplectique*, que l'on porte au cou avec un ruban, qui laisse pendre ledit *sachet*, grand comme l'extrémité du pouce, sur la région inférieure du sternum. Quoi qu'on ait dit, à *l'article* AMULETE, de la vertu de ces sortes de parfums, il est difficile que la raison se prête à croire que les causes de l'apoplexie ne peuvent prévaloir contre l'efficacité du *sachet*. Quelques personnes n'en blâment pas l'usage, parce qu'il est certain, dit-on, qu'il ne fait aucun mal; mais n'en est-ce pas un très-grand que de mettre toute sa confiance à une pratique inutile qui empêche de se précautionner d'ailleurs par le régime, & des attentions séveres contre l'atteinte d'un accident aussi formidable que l'apoplexie? *Populus vult decipi, decipiatur.* (*Y*)

SACHETS *de mitrailles*, (*Artillerie.*) ce sont de petits sacs de toile qu'on remplit de mitrailles, soit pour armer des canons, soit pour armer des pierriers.

SACHETTES, s. f. pl. (*Hist. ecclés.*) religieuses de l'ordre de la pénitence, ou du sac, ou des sachets; elles avoient une maison proche Saint-André-des-arts, dans une rue qu'on appelle encore *la rue des sachettes*.

SACIENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) c'est la même secte que les Anthropomorphites. *Voyez* ANTHROPOMORPHITES.

SACILÉ, (*Géog. mod.*) petite ville de l'état de Venise, dans la Marche Trévisane, à 10 milles de Ceneda. Elle est peuplée & à son aise. Quelques auteurs croient que c'étoit autrefois un siege épiscopal suffragant d'Aquilée; mais d'autres savans prétendent que ce siege étoit à Sacileto, bourg du Frioul. *Long. 29. 55. lat. 46. 3.* (*D. J.*)

SACILIS, (*Géog. anc.*) ou *Sacili martialium*, ville ancienne d'Espagne, en Bétique, au pays des Turdules dans les terres. On croit que c'est présentement *Alcorrucen*.

SACLÉS, s. m. (*Gramm.*) nom que l'hérésiarque Manès donnoit au mauvais principe.

SACOCHE, s. f. (*Gramm.*) partie de l'équipage du cavalier; c'est un sac de cuir qui est pendu à l'arçon de la selle.

SACODION, (*Hist. nat. Minéralog.*) nom donné par Pline & les anciens naturalistes à l'améthyste lorsqu'elle a un œil jaunâtre.

SACOME, s. m. (*Archit.*) c'est le profil de tout marbre & moulure d'architecture. Quelques architectes donnent ce nom à la moulure même. Ce terme vient de l'Italien *sacoma.* (*D. J.*)

SACOUAGE, *ou* SACCAGE, s. m. (*Comm.*) on nomme ainsi dans quelques coutumes, ce qu'on appelle dans d'autres *minage*; c'est-à-dire le droit que les seigneurs ont de prendre en nature une certaine quantité de grains ou de légumes sur chaque sachée de ces marchandises qu'on expose en vente dans les marchés. *Voyez* MINAGE. *Dict. de Commerce & de Trévoux.*

SACQUEBUTE, s. f. (*Musique instrum.*) instrument de musique qui est à vent, & une espece de trompette harmonique, qui differe de la militaire en figure & en grandeur. Elle a son embouchure ou son bocal & son pavillon semblables; mais elle a quatre branches qui se démontent, se brisent à l'endroit des nœuds, & souvent au tortil, qui est le même tuyau qui se tortille deux fois, ou qui fait deux cercles au milieu de l'instrument; ce qui le fait descendre d'une quarte plus bas que son ton naturel. Elle contient aussi deux branches intérieures, qui ne paroissent que quand on les tire par le moyen d'une barre qu'on pousse jusque vers la potence, & qui l'alonge comme on veut, pour faire toutes sortes de tons; les branches visibles servent d'étui aux invisibles. La *sacquebute* ordinairement a huit piés, lorsqu'elle n'est point alongée, & qu'on n'y comprend point son tortil. Quand elle est tirée de toute sa longueur, elle va jusques à quinze piés. Son tortil est de deux piés neuf pouces; elle sert de base dans toutes sortes de concerts d'instrumens à vent, comme font le serpent & le fagot ou basson, & elle sert de basse-taille aux haut-bois. (*D. J.*)

SACQUIERS, s. m. pl. (*Comm.*) mesureurs de sel. On appelle ainsi à Livourne de petits officiers nommés par la ville au nombre de vingt-quatre, pour faire la mesure de tous les sels qui y arrivent. On leur donne ce nom à cause des sacs qu'ils fournissent pour le transport de ces sels. Leur droit de mesurage consiste en une mine de sel comble & deux pellées pour chaque barque qu'ils mesurent. Ils donnent à ces deux pellées surabondantes le nom de *sainte-goute*. Ce droit en total produit environ cinq cens écus par an. *Id. ib.*

SACRA, (*Hist. anc.*) nom que les Romains donnoient en général à toutes les cérémonies religieuses tant publiques que particulieres. Pour celles de la premiere espece. *Voyez* FETE.

Quant aux autres, outre celles qui étoient propres à chaque curie, il n'y avoit point de famille un peu considérable qui n'eût ses fêtes domestiques & annuelles qu'on nommoit *sacra gentilitia*, qui se célébroient dans chaque maison, & devoient être réguliérement observées, même en temps de guerre & de calamités, sous peine de la vengeance céleste. On célébroit aussi le jour de l'anniversaire de sa naissance, qu'on appelloit *sacra natalitia*, celui où l'on prenoit la robe virile, *sacra liberalia*, & plusieurs autres où l'on invitoit ses parens & ses amis à un grand festin en signe de réjouissance.

SACRA GENTILITIA, (*Hist. rom.*) On nommoit ainsi chez les Romains les fêtes de famille, qu'ils célébroient réguliérement dans chaque maison, dans la crainte de s'attirer la colere des dieux, s'ils y manquoient.

Il n'y avoit point de famille un peu considérable qui n'eût de ces sortes de fêtes annuelles & domestiques, indépendamment de celles de la naissance, qu'ils appelloient *natalitia*; & des jours de la prise de la toge qu'ils nommoient *liberalia*, & auxquels les amis étoient invités comme à une noce.

Tous les anciens écrivains font mention des *sacra gentilitia*; mais nous avons là-dessus deux exemples éclatans de l'observation & de l'inobservation de ces fêtes de famille: le premier est tiré du *livre sept de la premiere décade* de Tite-Live. Le jeune Fabius, dit cet historien, étant dans le capitole, pendant qu'il étoit assiégé par les Gaulois, en descendit chargé de vases & des ornemens sacrés, traversa l'armée ennemie; & au grand étonnement des assiégeans & des assiégés, alla sur le mont Quirinal faire le sacrifice annuel, auquel sa famille étoit obligée. Le second est du même auteur, *livre neuf de la même décade*. La famille Potilia étoit très-nombreuse, elle étoit divisée en douze branches, & comptoit plus de trente personnes en âge de puberté, sans les enfans: tout cela périt dans la même année, pour avoir fait faire par des esclaves, les sacrifices qu'ils devoient faire eux-mêmes à Hercule. Ce n'est pas tout, il en coûta la vue au censeur Appius, par les conseils duquel ils avoient cru pouvoir s'affranchir de cette sujétion. C'est Tite-Live qui parle ainsi. « De tout temps les » hommes ont attribué aux dieux les événe- » mens qui dépendent des causes naturelles. (*D. J.*)

1. *SACRA VIA*, (*Géog. anc.*) ou le chemin sacré, chemin de Grece dans

l'Attique, par où l'on alloit d'Athènes à Éleusine.

2. *Sacra via*, autre chemin dans le Péloponèse, par où l'on alloit d'Élide à Olympie.

3. *Sacra via*, la rue sacrée; c'étoit une des rues de Rome, qui est nommée dans ce vers d'Horace, *l. I*, *sat. 9*.

Ibam fortè viâ sacrâ, *sicut meus est mos.* (*D. J.*)

SACRAMACOU, (*Diete.*) nom que les habitans de la Martinique donnent au phitolacca, dont ils apprêtent & mangent fort communément les feuilles comme on mange les épinars en Europe. *Voyez* PHITOLACCA. (*b*)

SACRAMARON, s. m. (*Botan. exot.*) nom qu'on donne, aux îles françoises, à une herbe potagere haute de quatre à cinq piés; sa feuille qui est la seule partie de la plante, bonne à manger, en la mettant dans le potage avec d'autres herbes, est longue d'environ six pouces, assez épaisse, fort verte, & bien nourrie. Ses fleurs sont à plusieurs pétales, panachées, de vert, de rouge, de violet & de pourpre. (*P. J.*)

SACRAMENTAIRE, s. m. (*Hist. ecclés.*) nom d'un ancien livre d'église dans lequel étoient renfermées les cérémonies de la liturgie & de l'administration des sacremens. *Voyez* LITURGIE & SACREMENT.

Le pape Gélase fut le premier auteur du *sacramentaire*, dont Saint Grégoire retrancha plusieurs choses, en changea quelques-unes & en ajouta d'autres. Il recueillit le tout en un volume qu'on nomme le *sacramentaire de S. Gregoire*.

C'est la même chose quant au fond, que nos rituels & que les eucologes des Grecs. *Voyez* RITUEL & EUCOLOGE.

SACRAMENTAIRES, s. m. pl. (*Hist. eccl.*) nom qu'on donne à tous les hérétiques qui ont enseigné quelques erreurs capitales contre le sacrement de l'eucharistie, mais principalement à ceux qui l'ont attaqué dans sa substance, en niant la présence réelle ou la transubstantiation, comme ont fait dans le seizieme siecle, les Luthériens, les Calvinistes, les Zuingliens, *&c. Voyez* PRÉSENCE RÉELLE & TRANSUBSTANTIATION.

SACRAMENTUM, *JUSJURANDUM*, (*Litt.*) *Sacramentum* étoit proprement le serment de fidélité que les soldats prêtoient en corps, lorsqu'ils étoient enrôlés. *Jusjurandum* étoit le serment formel que chacun faisoit en particulier. (*D. J.*)

SACRAMENTUM, (*Littérat.*) c'étoit chez les Romains un dépôt que les plaideurs étoient obligés de consigner, & qui restoit dans le trésor selon Valere Maxime. La portion consignée par celui qui succomboit en justice, étoit confisquée, pour le punir de la témérité de sa contestation, & on l'employoit à payer l'honoraire des juges.

Le même usage s'observoit à Athènes, où l'on nommoit τὰ πρυτανεῖα ou αἱ πρυτανεῖαι, une certaine somme que les plaideurs devoient consigner avant que d'avoir audience; & cette somme montoit, selon quelques-uns, à la dixieme partie de l'objet de la contestation que le demandeur & le défendeur étoient obligés de consigner; mais selon Démosthène & Isocrate qui devoient en être bien instruits, & selon le scholiaste d'Aristophane sur les nuées, la consignation n'étoit que de trois drachmes si le fonds étoit au-dessous de mille drachmes, & de trente drachmes s'il excédoit. (*D. J.*)

SACRANIENS, LES (*Géog. anc.*) *Sacrani*, ancien peuple d'Italie. Virgile, *Æneid. liv. VII*, *vers. 796*, dit:

Et sacranæ *acies*, *& picti scuta labici.*

Festus fait ici cette remarque: on dit qu'un certain Corybante consacré à Cybèle, étant venu en Italie, occupa le canton qui est au voisinage de Rome, & que de-là les peuples qui tirent de lui leur origine, ont été nommés *Sacrani*. D'autres croient que *sacranæ acies* étoient des soldats ardéates, qui autrefois étant affligés de la peste, vouerent un printems sacré, d'où ils furent appellés *Sacrani*. Ce second sentiment rentre assez dans celui de Festus, qui ajoute qu'on appelle *Sacrani* ceux qui, venus de Riéti, chasserent des sept montagnes les Liguriens & les Sicules; car ils étoient nés durant un printems sacré: le premier sentiment rapporté par Servius touchant les Corybantes, ne convient pas mal avec le culte de Cybele établi à Riéti, selon Silius Italicus, *lib. VIII.*

Magnæque Reate dicatum
Cœlicolum matri. (*D. J.*)

SACRARIUM, (*Antiq. rom.*) On nommoit ainsi chez les Romains une espece de chapelle de famille ; elle différoit du *lararium*, en ce qu'elle étoit consacrée à quelque divinité particuliere, au lieu que le *lararium* étoit dédié à tous les dieux de la maison en général. (*D. J.*)

SACRE, s. m. (*Hist. mod.*) cérémonie religieuse qui se pratique à l'égard de quelques souverains, sur-tout des catholiques, & qui répond à celle que dans d'autres pays on appelle *couronnement* ou *inauguration*.

Cette cérémonie en elle-même est très-ancienne. On voit dans les livres saints, dès l'établissement de la monarchie des Hébreux, que les rois étoient sacrés. Saül & David le furent par Samuël, & les rois de Juda conserverent cette pratique d'être consacrés ou par des prophetes ou par le grand-prêtre. Il paroît aussi par l'écriture, que la cérémonie de cette consécration s'étoit conservée dans le royaume d'Israël malgré le schisme, puisque Jéhu fut sacré par un des enfans, c'est-à-dire des disciples des prophetes.

Sous la loi nouvelle, les princes chrétiens ont imité cet exemple, pour marquer sans doute par cette cérémonie que leur puissance vient de Dieu même. Nous ne parlerons ici que du *sacre* du roi de France & de celui de l'empereur.

Le lieu destiné pour le *sacre* des rois de France est l'église cathédrale de Rheims. On remarque néanmoins que les rois de la seconde race n'y ont point été sacrés, si ce n'est Louis le Begue, roi & empereur ; mais ceux de la troisieme race ont préféré ce lieu à tout autre ; & Louis VII, dit le Jeune, qui y fut sacré par le pape Innocent II, fit une loi pour cette cérémonie lors du couronnement de Philippe-Auguste son fils en 1179. Henri IV fut sacré à Chartres, parce qu'il n'étoit pas maître de Rheims, qui tenoit pour la ligue. La sainte-ampoule, dont l'huile sert au *sacre* des rois (*), est gardée dans l'église de l'abbaye de S. Remi, & les ornemens dans le trésor de S. Denis. Le jour de cette cérémonie le roi entre dans l'église de Rheims, revêtu d'une camisole de satin rouge, garnie d'or, ouverte au dos & sur les manches, avec une robe de toile d'argent & un chapeau de velours noir, garni d'un cordon de diamans, d'une plume blanche & d'une aigrette noire. Il est précédé du connétable, tenant l'épée nue à la main, accompagné des princes du sang, des pairs de France, du chancelier, du grand-maître, du grand-chambellan, des chevaliers de l'ordre, & de plusieurs princes & seigneurs. Le roi s'étant mis devant l'autel dans sa chaire, le prieur de S. Remi monté sur un cheval blanc, sous un dais de toile d'argent porté par les chevaliers de la sainte-ampoule, apporte cette sainte-ampoule au bruit des tambours & des trompettes ; & l'archevêque ayant été la recevoir à la porte de l'église, la pose sur le grand autel, où l'on met aussi les ornemens préparés pour le *sacre*, qui sont la grande couronne de Charlemagne, l'épée, le sceptre & la main de justice, les éperons & le livre de la cérémonie. Les habits du roi pour le *sacre* sont une camisole de satin rouge garnie d'or, une tunique & une dalmatique qui représentent les ordres de sous-diacre & de diacre, des bottines, & un grand manteau royal, doublé d'hermine & semé de fleurs de lys d'or. Pendant cette auguste cérémonie, les douze pairs de France ont chacun leur fonction. L'archevêque de Rheims sacre le roi en lui faisant des onctions en forme de croix sur les épaules & aux deux bras par les ouvertures pratiquées pour cet effet à la camisole dont nous avons parlé. L'évêque de Laon tient la sainte-ampoule ; l'évêque de Langres, le sceptre ; l'évêque de Beauvais, le manteau royal ; l'évêque de Châlons, l'anneau ; l'évêque de Noyon, le ceinturon ou baudrier. Entre les pairs laïcs, le duc de Bourgogne porte la couronne royale, & ceint l'épée au roi ; le duc de Guienne porte la premiere banniere quar-

(*) Ampoulle, vient du latin *Ampulla*, qui signifie un vase à col long & étroit. C'étoit, du temps de la primitive Eglise, un flacon où l'on gardoit le vin qui servoit à l'autel. C'étoit aussi un ciboire où l'on conservoit l'huile & le saint Chrême pour les malades & les cathécumenes.

rée ; le duc de Normandie, la seconde ; le comte de Toulouse, les éperons ; le comte de Champagne, la banniere royale ou l'étendart de guerre ; & le comte de Flandres, l'épée royale. Ces pairs ont alors sur la tête un cercle d'or en forme de couronne. Lorsque ces dernieres pairies étoient occupées par les grands vassaux de la couronne, ils assistoient en personne au *sacre* & y faisoient leurs fonctions, mais depuis que de ces six pairies cinq ont été réunies à la couronne, & que celles de Flandres est en partie en main étrangere, le roi choisit six princes ou seigneurs pour représenter ces pairs, & un autre pour tenir la place de connétable depuis que cette charge a été supprimée. C'est ainsi qu'on l'a pratiqué au *sacre* de Louis XIV & de Louis XV. Au reste le *sacre* du roi ne lui confere aucun nouveau droit, il est monarque par sa naissance & par droit de succession ; & le but de cette pieuse cérémonie n'est sans doute que d'apprendre aux peuples par un spectacle frappant, que la personne du roi est sacrée, & qu'il n'est pas permis d'attenter à sa vie, parce que, comme l'écriture dit de Saül, il est l'*oint du Seigneur*.

Au *sacre* de l'empereur, lorsque ce prince marche en ordre avec les électeurs laïques & ses officiers à l'église où se doit faire la cérémonie, l'archevêque officiant, qui est toujours un électeur ecclésiastique, & les deux autres électeurs de son ordre vont le recevoir ; ensuite on célebre la messe jusqu'à l'évangile, alors on ôte à l'empereur le manteau royal, & deux des électeurs ecclésiastiques le conduisent à l'autel où, après quelques prieres, l'électeur officiant lui demande s'il veut professer la foi catholique, défendre l'église, gouverner l'empire avec justice & le défendre avec valeur, en conserver les droits, protéger les foibles & les pauvres, & être soumis au saint siege. Lorsqu'il en a reçu des réponses convenables, confirmées par un serment sur les évangiles, & fait quelques autres oraisons, les suffragans de l'archevêque officiant découvrent l'empereur pour le sacrer, & l'archevêque prend l'huile bénite dont il l'oint en forme de croix sur le sommet de la tête, entre les épaules, au col, à la poitrine, au poignet du bras droit, & en dernier lieu dans la main droite, disant à chaque onction la priere que porte le rituel de cette cérémonie. Les deux autres archevêques électeurs essuient l'huile avec du coton, ensuite on revêt l'empereur de ses habits impériaux & des autres marques de sa dignité, comme le sceptre, le globe, *&c.* Quoique la bulle d'or prescrive de faire le couronnement de l'empereur à Aix-la-Chapelle, il se fait cependant ailleurs, comme à Francfort, Ausbourg, Nuremberg.

SACRE *ou* SACRET, (*Art milit.*) ce nom se donnoit anciennement à des pieces de canon de fonte, qui pesoient depuis 2500 livres jusqu'à 2850. Elles chassoient des boulets de 4 & de 5 livres & elles avoient environ 13 piés de longueur. Ces pieces ne sont plus d'usage, mais il est nécessaire qu'un officier d'artillerie en ait connoissance, afin de n'être point embarrassé dans les inventaires qu'il peut être chargé de faire, & dans lesquelles il peut se trouver de ces anciennes pieces. (*Q*)

SACRE, s. m. (*Faucon.*) c'est une espece de faucon femelle, dont le mâle s'appelle *sacret*, il a les plumes d'un roux foncé, le bec, les jambes & les doigts bleus ; il est excellent, & courageux pour la volerie, mais difficile à traiter ; il est propre au vol du milan, du héron, des buses & autres oiseaux de montée : le *sacre* est passager, & vient du côté de Grece ; celui qui est pris après la mue, est le meilleur & le plus vîte.

SACRÉ, (*Gram. & Théolog.*) se dit d'une chose particuliérement offerte & destinée à Dieu, ou attachée à son culte par des cérémonies religieuses & des bénédictions. *Voyez* CONSÉCRATION.

Les rois, les prélats, les prêtres sont des personnes *sacrées*. Les abbés sont seulement bénis. Le sous-diaconat, le diaconat & la prêtrise sont des ordres *sacrés*, qui impriment un caractere saint, & qui ne se perd jamais. *Voyez* ORDRE.

La coutume de consacrer les rois avec de l'huile sainte vient, selon Gutlingius, des Hébreux. Grotius est du même sentiment ; mais il ajoute que chez ce peuple on ne sacroit que les rois qui n'avoient pas un droit évident à la couronne. On croit que les empereurs chrétiens ne se firent point sacrer avant Justin, de qui les Goths em-

prunterent cette coutume, que les autres nations chrétiennes d'Occident imiterent depuis. *Voyez* ONCTION & ROI.

Ce terme s'applique aussi à tout ce qui regarde Dieu & l'église. Ainsi la terre des églises & des cimétieres est tenue pour *sacrée*, c'est pourquoi ce mot *lacus sacer* signifie en droit la *place* où quelqu'un a été enterré, & c'est un crime capital que de violer les sépultures. Les vases & les ornemens qui servent au sacrifice sont également nommés *vases* & *ornemens sacrés*, avec cette différence que les vases ont ce nom d'une maniere plus particuliere, servant à recevoir & à renfermer le corps de Jesus-Christ; aussi punit-on du feu les voleurs & autres qui les profanent. On donne aussi au college des cardinaux le titre de *sacré college*.

On appelle l'empereur & le roi d'Angleterre *sacrée* majesté, *sacra majestas*. Titre qui mal-à-propos a scandalisé quelques écrivains qui l'ont traité de blasphême. L'écriture ne nous apprend-elle pas que les rois sont les images de Dieu, qu'ils lui sont spécialement consacrés, & ne les appelle-t-elle pas les *oints du Seigneur?*

Les anciens regardoient comme *sacrée* une place où le tonnerre étoit tombé. *Voyez* BIDENTAL, FULGURITUM & TONNERRE.

SACRÉ, adj. ce qui appartient à l'os *sacrum*. Les nerfs *sacrés* passent en partie par le grand trou antérieur de l'os *sacrum*, & par les échancrures latérales de l'extrémité de cet os & du coccyx: ils sont au nombre de six paires. La premiere est fort grosse, la seconde l'est moins, & les autres diminuent successivement. Les quatre premieres paires s'unissent ensemble dès leur entrée dans le bassin pour former le nerf sciatique: elles fournissent outre cela plusieurs filets aux vésicules séminales, aux prostates, à l'uterus, aux trompes de Fallope, à la vessie, au rectum, au corps caverneux, à leurs muscles & aux autres parties voisines.

Les deux dernieres paires des nerfs *sacrés* sont très-petites, & se distribuent à l'anus & au tégument voisin.

Les arteres *sacrées* sont des rameaux de l'aorte inférieure & de l'hypogastrique; elles se distribuent à l'os *sacrum*.

SACRÉ, *cap* (*Géogr. anc.*) *sacrum promontorium*, nom commun à plusieurs caps, dont l'un est, selon Ptolomée, un cap de Lusitanie, aujourd'hui le cap de S. Vincent en Portugal.

Un autre de ce nom est en Irlande, dans la partie méridionale de la côte orientale, selon le même Ptolomée, *liv. II*, *ch. ij*. Ce cap est aujourd'hui nommé *Concarne* sur les cartes.

Un troisieme est dans l'île de Corse, au nord de la côte orientale. C'est aujourd'hui *cabo corso*.

Un autre est dans la Sarmatie en Europe. C'est la pointe orientale de la langue de terre, que les anciens appelloient *Achilleos dromos*, la course d'Achille.

Un cinquieme est en Asie dans la Lycie, entre l'embouchure du fleuve Limyros & la ville d'Olympe, selon Ptolomée, *liv. V*, *chap. iij*. Sophien l'appelle *cabo Chelidoni*, d'où les interpretes ont pris leur *caput Chelidoniæ*.

Un sixieme est à l'entrée du Pont-Euxin, selon Zozime, *liv. II*, à 200 stades de Chalcédoine, c'est-à-dire à 25 milles anciens, qui font 5 lieues, de 4000 pas géométriques; d'autres le nomment *Hieron Oros*. (*D. J.*)

SACRÉS *jeux*, (*Antiq. greq. & rom.*) c'étoit ainsi qu'on nommoit ches les Grecs & chez les Romains tous les jeux faits pour rendre un culte public à quelque divinité. Comme ces jeux ou spectacles entroient dans les cérémonies de la religion, c'est pour cela qu'on les appelloit *sacrés & divins*. Tels étoient les quatre principaux jeux de la Grece, appellés *olympiques*, *pithiques*, *néméens* & *isthmiques*: tels étoient chez les Romains les capitolins, les apollinaires, les céréaux, les martiaux, *&c*. Les honneurs divins ayant été déférés dans la Grece aux empereurs, les Grecs firent célébrer en l'honneur de ces princes des jeux *sacrés* sur le modele de ceux qui avoient été primitivement institués en l'honneur des dieux. (*D. J.*)

SACRÉE, *année* (*Art numismatiq.*) ΕΤΟΥΣ ΙΕΡΟΙ, & année nouvelle *sacrée*, ΕΤΟΥΣ ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ, inscriptions qu'on lit sur plusieurs médailles frappées par des villes greques de l'Orient.

Les villes d'Orient offroient des sacrifices, des vœux publics, & donnoient des

ſpectacles magnifiques à l'avénement des empereurs au commencement de leur année civile, & aux jours anniverſaires de leur avénement à l'empire.

Ces villes donnoient le nom d'*année ſacrée* à leurs années, à cauſe de la ſolemnité des ſacrifices & des jeux qui faiſoient partie du culte religieux.

Elles appelloient, à l'exemple des Romains, *année nouvelle premiere* le jour de l'avénement des princes en quelque mois de l'année qu'il arrivât, comme Séneque l'aſſure de l'avénement de Néron, & comme une médaille de la ville d'Anazarbe le prouve pour l'avénement de Trajan Dece.

Elles diſtinguoient la ſolemnité du commencement de l'année civile, & la ſolemnité anniverſaire de l'avénement à l'empire par l'inſcription de l'*année nouvelle ſacrée*, & par l'inſcription de l'*année ſacrée* que l'on gravoit ſur les médailles que l'on faiſoit frapper pour lors. (*D. J.*)

SACRÉE, *choſe* (*Antiq. rom.*) les lois romaines ont diviſe les choſes en *ſacrées*, religieuſes & ſaintes. Celles qui avoient été conſacrées aux dieux ſolemnellement par les pontifes, ou qui avoient été dédiées au culte des dieux étoient appellées *ſacrées*. Les devoirs rendus aux morts, & tout ce qui concernoit la ſépulture, étoient du nombre des choſes religieuſes. L'on appelloit choſes *ſaintes* celles qui étoient en quelque maniere ſous la protection des dieux, comme les murs & les portes d'une ville. On a indiqué dans cet ouvrage la formule qu'on employoit pour la conſécration des choſes qu'on dévouoit au ſervice des dieux, & nous avons une infinité d'inſcriptions qui font connoître que les ſépulcres rendoient *ſacré* le lieu où ils étoient élevés. (*D. J.*)

SACRÉE, *guerre* (*Hiſt. greq.*) il y a eu trois *guerres ſacrées*. La premiere éclata contre les Criſſéens qui exigerent de gros droits des pélérins de Delphes, & pillerent le temple d'Apollon; la guerre leur fut déclarée par ordre de l'oracle & des amphyctions; ils ſoutinrent un ſiege de dix ans dans leur ville, qui fut enfin emportée d'aſſaut. La ſeconde *guerre ſacrée* s'éleva contre les Phocéens & les Lacédémoniens; elle dura neuf ans, & finit par la mort de Philomélus, chef des Phocéens, qui voyant ſon armée défaite, ſe précipita du haut d'un rocher. La troiſieme *guerre ſacrée*, autrement nommée la *guerre des confédérés*, ſe renouvella entre les mêmes peuples; les Phocéens ſoutenus d'Athènes & de Lacédémone, s'unirent contre les Thébains & les Theſſaliens; & ces derniers appellerent à leur ſecours Philippe de Macédoine, qui, par ſon génie & ſon habileté, devint maître de toute la Grece. Diodore de Sicile & Pauſanias ont eu l'art de nous intéreſſer à leurs deſcriptions de toutes ces guerres, comme ſi elles ſe faiſoient de nos jours. (*D. J.*)

SACRÉE, *colline* (*Géog. anc.*) *ſacer collis*; colline d'Italie, au bord du Téverone. Elle étoit, ſelon Tite-Live, *l. II, c. xxxij*, à 3 milles de Rome, & à l'autre bord du Téverone. Il l'appelle *ſacer mons*, & il penche plus pour ceux qui croient que le peuple romain s'y retira, lorſqu'il ſe brouilla avec ſes magiſtrats, que pour ceux qui diſent que ce fut ſur le mont Aventin. Valere Maxime, *liv. VIII, ch. ix*, nomme auſſi la *colline ſacrée* en parlant de cette ſédition du peuple. Il dit: *Regibus exactis, plebs diſſidens à patribus, juxtà ripam Anienis, in* colle *qui* ſacer *appellatur, armata conſedit.* (*D. J.*)

SACREMENT, ſ. m. (*Théologie.*) en général eſt un ſigne d'une choſe ſainte ou ſacrée. *Voyez* SIGNE.

Ce mot vient du latin *ſacramentum*, qui ſignifie un *ſerment*, & ſinguliérement celui que chez les anciens les ſoldats prêtoient entre les mains de leurs généraux, & dont Polybe nous a conſervé cette formule. *Obtemperaturus ſum & facturus quidquid mandabitur ab imperatoribus juxta vires.* J'obéirai à mes généraux, j'exécuterai leurs ordres en tout ce qui ſera en mon pouvoir.

Dans un ſens général, on peut dire avec S. Auguſtin que nulle religion, ſoit vraie, ſoit fauſſe, n'a pu s'attacher les hommes ſans employer des ſignes ſenſibles ou des *ſacremens*. Ainſi la loi de nature a eu les ſiens, telle que l'offrande du pain & du vin, pratiquée par Melchiſédech; & l'on trouve dans celle de Moïſe la circonciſion, l'agneau paſchal, les purifications, la conſécration des pontifes. Le paganiſme pourra mettre auſſi au nombre de ſes *ſacremens* les luſtrations, les expiations, les cérémonies des

myſteres d'Eleuſine & de Samothrace, car tout cela étoit ſymbolique & ſignificatif.

Mais dans la loi nouvelle, le mot *ſacrement* ſignifie un *ſigne* ſenſible d'une grace ſpirituelle, inſtitué par notre Seigneur Jeſus-Chriſt pour la ſanctification des hommes.

Socin & ſes diſciples enſeignent que les *ſacremens* ne ſont que de pures cérémonies, qui ne ſervent tout-au-plus qu'à unir extérieurement les fideles enſemble, & à les diſtinguer des juifs & des gentils.

Les Proteſtans n'en diſent guere davantage, en prétendant que les *ſacremens* ne ſont que de pures cérémonies inſtituées de Dieu, pour ſceller & confirmer les promeſſes de la grace, pour ſoutenir notre foi & pour nous exciter à la piété. Ils n'en admettent communément que deux, le baptême & l'euchariſtie, ou, comme ils l'appellent, *la ſainte cène;* les Anglicans y ajoutent la confirmation.

Les Catholiques au contraire, qui penſent que les *ſacremens* produiſent par eux-mêmes la grace ſanctifiante, en admettent ſept après toute la tradition, ſavoir le baptême, la confirmation, l'euchariſtie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre & le mariage; nous avons traité de chacun en particulier ſous leur article. *Voyez* BAPTEME, *&c.*

Les *ſacremens* ſont des êtres moraux qui ſont eſſentiellement compoſés de deux parties, de quelque choſe de ſenſible, & de quelques paroles. C'eſt de l'union de ces deux parties que réſulte le *ſacrement; audit verbum ac elementum*, dit S. Auguſtin, *tract. 8, in Joan. & fit ſacramentum.* Les théologiens ſcholaſtiques ont donné le nom de *matiere* aux choſes ſenſibles, & le nom de *forme* aux paroles. *V.* MATIERE *&* FORME.

Les Proteſtans ſoutiennent que les paroles qui entrent eſſentiellement dans la compoſition des *ſacremens*, doivent renfermer une inſtruction ou contenir une promeſſe. Mais l'une & l'autre prétention n'ont nul fondement dans l'écriture ou dans la tradition, & d'ailleurs la fin prochaine des *ſacremens* n'eſt pas d'inſtruire les hommes, ou de leur promettre la grace, mais de la leur conférer; ainſi ces paroles ſont proprement conſécratoires, ſoit en retirant de l'uſage profane la choſe ſenſible qui forme la matiere; ſoit en initiant aux myſteres divins, celui qui reçoit les *ſacremens.*

Mais outre l'application de la forme & de la matiere, on exige encore dans le miniſtre qui confere les *ſacremens*, l'*intention de faire ce que fait l'Egliſe.* On diſpute beaucoup dans les écoles ſur la nature de cette intention, ſavoir ſi elle doit être intérieure & actuelle, ou ſi une intention habituelle, ou virtuelle, ou extérieure, eſt ſuffiſante pour la validité du *ſacrement. Voyez* INTENTION.

Les *ſacremens* conſidérés en général ſe diviſent en *ſacremens* des morts & *ſacremens* des vivans. On entend par *ſacremens des morts* ceux qui ſont deſtinés à rendre la vie ſpirituelle ou aux perſonnes qui ne l'ont pas encore reçue, comme le baptême, ou à celles qui l'ont perdue après en avoir été favoriſées, comme la pénitence. Par *ſacremens des vivans*, on entend ceux qui ſont deſtinés à fortifier les juſtes & à augmenter en eux la vie ſpirituelle de la grace; tels que ſont la confirmation, l'euchariſtie, *&c.* On les diviſe encore en *ſacremens* qui ſe réïtérent, c'eſt-à-dire qu'on reçoit pluſieurs fois, comme la pénitence, l'euchariſtie, l'extrême-onction & le mariage; & en *ſacremens* qui ne ſe réïtérent point, comme le baptême, la confirmation & l'ordre. La raiſon de cette différence vient de ce que ces derniers impriment caractere. *Voyez* CARACTERE.

Les *ſacremens* de la nouvelle loi produiſent la grace par eux-mêmes, ou, comme parlent les ſcholaſtiques, *ex opere operato*, c'eſt-à-dire par la ſimple application du rit extérieur. Mais agiſſent-ils en cette occaſion comme cauſe phyſique ou comme cauſe morale? L'école eſt partagée ſur cette queſtion; les Thomiſtes ſoutenant que les *ſacremens* produiſent d'eux-mêmes la grace par une influence réelle en agiſſant immédiatement ſur l'ame; les Scotiſtes au contraire prétendant que l'application & l'adminiſtration extérieure des *ſacremens* déterminent Dieu à donner la grace, parce qu'il s'eſt engagé d'une maniere fixe & invariable à l'accorder à ceux qui les reçoivent dignement. Ce dernier ſentiment paroît le plus vraiſemblable, car il n'eſt pas aiſé de concevoir comment les *ſacremens* qui ſont des êtres corporels,

porels, peuvent immédiatement agir sur l'ame qui est une substance spirituelle.

Quoiqu'on convienne en général que Jesus-Christ a institué tous les *sacremens*, parce que lui seul a pu attacher à des choses corporelles & sensibles la vertu de communiquer la grace sanctifiante, il n'est pas également constant s'il les a tous institués *immédiatement*, c'est-à-dire par lui-même, ou *médiatement*, c'est-à-dire par ses apôtres & par son église. Il n'y a point de difficulté par rapport au baptême & à l'eucharistie. Quant aux autres, le sentiment le plus suivi est qu'il les a institués immédiatement, mais ce n'est pas un point de foi, puisque les Théologiens soutiennent librement le contraire.

Les *sacremens* sont nécessaires pour obtenir la justification, mais non pas tous au même degré. Les uns, comme le baptême & la pénitence, sont nécessaires d'une nécessité de moyen, c'est-à-dire que sans le baptême ou son desir, les enfans ni les adultes ne peuvent être sauvés, non plus que les pécheurs ne peuvent être justifiés sans la pénitence, ou une contrition parfaite qui en renferme le desir dans le cas de nécessité. Les autres sont nécessaires de nécessité de précepte; les négliger ou les mépriser, c'est se retrancher volontairement à soi-même des secours spirituels que Jesus-Christ n'a pas voulu préparer en vain.

Enfin l'administration des *sacremens* suppose des cérémonies ou essentielles ou accidentelles prescrites par l'église. Les premieres qui intéressent la validité du *sacrement* ne doivent être omises en aucun cas. Les autres peuvent être supprimées dans le cas de nécessité. *Voyez* Cérémonie.

Sacremens, (*Hist. ecclés.*) les différentes sectes des chrétiens ont beaucoup varié sur le nombre des *sacremens*; & pour abréger ce sujet dont le détail seroit très-étendu, je me contenterai de dire que les Chrétiens de S. Thomas ne reconnoissent que trois *sacremens*, le baptême, l'ordre & l'eucharistie. S. Bernard mettoit au nombre des *sacremens* la cérémonie de laver les piés qui se pratique le jeudi-saint. Damien établissoit douze *sacremens*. Isidore de Séville ne compte pour *sacremens* que le baptême, le chrême & l'eucharistie. Les Arméniens en général ne mettent point la confirmation & l'extrême-onction entre les *sacremens*; mais Vardanès, un de leurs docteurs, établit sept *sacremens*, savoir le baptême, la célébration de la liturgie, la bénédiction du myron, l'imposition des mains, le mariage, l'huile dont on oint les malades, & la cérémonie des funérailles. (*D. J.*)

SACRER, v. act. (*Gram.*) dédier à Dieu par le *sacre* ou par la consécration; par le sacre, si c'est une personne; par la consécration, si c'est une chose. *Voyez* Sacre & Consécration. On *sacre* les rois. On *sacroit* autrefois les pierres.

SACRIFICATEUR, s. m. (*Gramm.*) celui qui sacrifie à l'autel. *Voy.* Sacrifice.

Sacrificateur, (*Hist. des Juifs.*) *voyez* Pretre *des Juifs*. J'ajouterai seulement que par ces mots, *souverain sacrificateur pour toujours*, *I. Machab. xiv*, 21, les Juifs entendoient celui dont le sacerdoce seroit perpétué dans ses descendans. (*D. J.*)

SACRIFICE, s. f. (*Gram.*) culte qu'on rend à la divinité par l'oblation de quelque victime, ou par quelqu'autre présent.

Sacrifice d'Abel, (*Critique sacrée.*) plusieurs lecteurs vont me demander avec curiosité, que je leur dise dans cet article, en quoi consistoit le *sacrifice d'Abel*; pourquoi l'Etre suprême eut égard à son offrande, & non à celle de Caïn, qui cependant lui présentoit les prémices de son travail & le fruit de sa sueur; enfin comment Dieu fit connoître que l'oblation d'Abel lui étoit seule agréable. Je vais répondre de mon mieux à ces trois questions qui partagent les interpretes de l'écriture, anciens & modernes.

L'auteur de la Genèse, *ch. iv*, *vers.* 4, dit, suivant nos traductions, qu'*Abel offrit des premiers-nés de son bétail, & de leur graisse*; c'est sur son passage que la plupart des commentateurs, d'après les rabbins, croient qu'Abel offrit à Dieu les premiers-nés de son troupeau en holocauste, & ils prétendent que cet ordre de sacrifice étoit le seul qui fût en usage avant la loi; mais divers savans, au nombre desquels est l'illustre Grotius, sont d'une autre opinion. Ils pensent qu'Abel n'offrit que du lait, ou de la crême de son bétail; ils remarquent, pour appuyer leur sentiment, que l'on n'offroit à Dieu

que ce qui servoit de nourriture aux hommes; & comme avant le déluge ils n'usoient point de viande, ils ne sacrifioient aussi aucune créature vivante.

Nos versions disent qu'*Abel offrit des* premiers-nés *de sa bergerie*, *& de leur* graisse. Grotius & M. le Clerc observent que par les premiers-nés, il faut entendre les meilleurs, & que le terme בכור signifie souvent tout ce qui excelle dans son genre. Ils remarquent encore que le mot *khalab*, que l'on a traduit par celui de *graisse*, signifie aussi du lait, ou la *graisse du lait*, c'est-à-dire de la crême; que c'est ainsi que les Septante l'ont souvent rendu, & en particulier *Genèse xviij*, *8*, où nos versions portent du *lait*. Les anciens égyptiens offroient aussi du lait à leurs dieux. Diodore de Sicile rapporte que les habitans de l'île de Méroé avoient coutume de remplir tous les jours trois cens soixante vaisseaux de lait, en invoquant les noms des divinités qu'ils adoroient.

Quant au défaut du sacrifice de Caïn, Philon le fait consister en deux choses: 1°. qu'il ne l'offrit pas assez promptement; mais μεθ' ἡμέρας, après quelques jours; 2°. qu'il n'offrit que des fruits de la terre, & non les premiers-nés de son bétail. L'auteur sacré de l'épître aux Hébreux, *ch. xj*, *vers. 4*, dit bien mieux, que ce fut la foi d'Abel qui fit préférer son *sacrifice* à celui de Caïn; cette foi, qui est une subsistance, ou une ferme attente, ὑπόστασις, des choses qu'on espere, c'est-à-dire, la persuasion que Dieu récompensera les gens de bien dans cette vie ou dans une autre.

Selon la plupart des commentateurs, Dieu fit descendre le feu du ciel pour marquer que le *sacrifice d'Abel* lui étoit agréable; mais il est fort permis de penser différemment. On convient qu'il y a dans l'histoire sainte des exemples de *sacrifices* consumés par un feu miraculeux; mais lorsque cela est arrivé, l'Ecriture l'a dit en termes exprès; au lieu que dans l'occasion dont il s'agit ici, il n'est point fait mention d'un tel feu; & nous ne devons pas supposer des miracles sans nécessité. D'ailleurs il y a tout lieu de croire que l'impie Caïn se seroit mis peu en peine que son *sacrifice* fût consumé par le feu ou non. Il est donc naturel de chercher quelqu'autre marque de l'approbation de Dieu dont Caïn ait pu être touché, & qui ait été capable d'exciter son ressentiment contre son frere; or voici l'idée ingénieuse d'un professeur de Leyde sur cette troisieme question.

Il convient que Moïse rapporte (immédiatement après avoir dit que Caïn & Abel offrirent des *sacrifices*) que Dieu eut égard à l'oblation d'Abel, & qu'il n'eut point d'égard à celle de Caïn; mais l'on ne doit pas conclure de-là que les marques de l'approbation divine suivirent d'abord le *sacrifice*. La maniere dont cette histoire nous est rapportée, nous insinue qu'Abel & Caïn vécurent plusieurs années, l'un comme berger, & l'autre comme laboureur; & l'on peut supposer, sans faire violence au texte, que lorsqu'ils retirerent quelque profit de leur travail, ils en offrirent les fruits à Dieu, & qu'ils continuerent pendant plusieurs années. Abel, dit l'historien sacré, étoit berger; mais Caïn étoit laboureur, & il arriva *au bout de quelque temps*, &c. Ces paroles, *au bout de quelque temps*, en hébreu *mikketz jamin*, signifient quelquefois *au bout de quelques* ou *plusieurs années*, comme on peut le voir, *Deut. ch. xiv*, *v*, *28*, au bout de *trois ans*, où le mot de *trois* détermine le nombre des années; mais comme il n'y a point de nombre marqué dans le passage en question, on pourroit le traduire, *au bout de quelques années*.

En effet, il est très-probable que ce ne fut qu'au bout de quelques années qu'Abel connut qu'il étoit agréable à Dieu, & Caïn qu'il ne l'étoit point. Le premier prospéra, & vit son troupeau augmenter: Caïn au contraire s'apperçut qu'il ne fleurissoit point, & que la terre ne lui fournissoit pas d'abondantes récoltes: ce furent-là les voies par lesquelles Dieu fit connoître qu'il avoit agréé le *sacrifice d'Abel*, & qu'il n'avoit point eu égard à celui de Caïn; & c'est ce qui aigrit le jaloux Caïn contre son frere. Voyant que Dieu le bénissoit beaucoup plus que lui, il résolut enfin de le tuer, & exécuta cet horrible dessein.

On sait de quelle maniere attendrissante & pathétique l'auteur spirituel du poëme de la *mort d'Abel* a traité tout récemment ce sujet de notre religion. Non-seulement c'est

un ouvrage neuf par sa structure, sa forme & son ton; mais M. Gessner a encore eu l'art d'augmenter l'intérêt que nous prenons à cet événement de l'histoire sainte, par la maniere vive & touchante dont il peint les diverses passions de nos premiers ayeux, & par les graces & la vérité qu'il met dans ses tableaux, lorsqu'il décrit les mœurs des premiers hommes qui ont habité la terre. A l'égard du *sacrifice* qu'Abel offrit à Dieu, il a cru devoir préférer l'opinion d'une victime en holocauste, au sentiment de Grotius, & voici comme il s'exprime à ce sujet dans la traduction soignée qu'en a faite M. Huber. C'est un trop beau morceau pour n'en pas décorer mon article. Lisez-le.

Le soleil ne donnant plus qu'une lumiere adoucie, dardoit encore ses derniers rayons à-travers le feuillage, prêt à s'aller cacher derriere les montagnes; les fleurs distribuoient leurs parfums sur les zéphirs, comme pour les charger de les exhaler sur lui; & les oiseaux à l'envi lui donnoient l'agréable amusement de leurs concerts. Caïn & Abel arriverent sous le feuillage, & virent avec une joie délicieuse leur pere rendu à leurs yeux. Sa priere finissoit; il se leva, & embrassa les larmes aux yeux, sa femme & ses enfans; après quoi il s'en retourna dans sa cabane. Cependant Abel dit à Caïn: mon cher frere, quelles actions de graces rendrons-nous au seigneur de ce qu'il a exaucé nos gémissemens, & de ce qu'il nous rend notre précieux pere? Je vais, pour moi, à cette heure où la lune se leve, m'acheminer vers mon autel, pour y offrir au seigneur en *sacrifice* le plus jeune de mes agneaux. Et toi, mon cher frere, es-tu dans la même idée? Voudrois-tu aussi, sur ton autel, faire un *sacrifice* au seigneur?

Caïn le regardant d'un œil chagrin: oui, dit-il, je vais aller à mon autel offrir en *sacrifice* au seigneur, ce que la pauvreté des champs me donne. Abel lui répondit gracieusement: mon frere, le seigneur ne compte pour rien l'agneau qui brûle devant lui, ni les fruits de la campagne que la flamme consume, pourvu qu'une piété sans tache brûle dans le cœur de celui qui donne l'un ou l'autre.

Caïn repartit: il est vrai, le feu tombera tout d'abord du ciel pour consumer ton holocauste; car c'est par toi que le seigneur a envoyé du secours; pour moi il m'a dédaigné; mais je n'en irai pas moins lui offrir mon *sacrifice*.

Abel alors se jetta tendrement au cou de Caïn, en disant: ah, mon frere, mon cher frere, est-ce que tu te fais un nouveau sujet de chagrin de ce que le seigneur s'est servi de moi pour porter du secours à mon pere? S'il s'est servi de moi, c'est une commission dont il m'a chargé pour nous tous. O mon frere, écarte, je t'en supplie, ces fâcheuses idées; le seigneur qui lit dans nos ames, sait bien y découvrir les pensées injustes & les murmures sourds. Aime-moi, comme je t'aime. Vas offrir ton *sacrifice*; mais ne permets pas que des dispositions impures en souillent la sainteté; & compte qu'alors le seigneur recevra favorablement tes louanges & tes actions de graces, & qu'il te bénira du haut de son trône.

Caïn ne répondit point; il prit le chemin de ses champs, & Abel le regardant avec tristesse, prit celui de ses pâturages, chacun s'avançant vers son autel. Abel égorgea le plus jeune de ses agneaux, l'étendit sur l'autel, le parsema de branches aromatiques & de fleurs, & mit le feu à l'holocauste; puis échauffé d'une piété fervente, il s'agenouilla devant l'autel, & fit à Dieu les actions de graces & les louanges les plus affectueuses. Pendant ce temps, la flamme du *sacrifice* s'élevoit en ondoyant à-travers les ombres de la nuit; le seigneur avoit défendu aux vents de souffler, parce que le *sacrifice* lui étoit agréable.

De son côté, Caïn mit des fruits de ses champs sur son *sacrifice*, & se prosterna devant son autel; aussi-tôt les buissons s'agiterent avec un bruit épouvantable, un tourbillon dissipa en mugissant, le *sacrifice*, & couvrit le malheureux de flammes & de fumée. Il recula de l'autel en tremblant, & une voix terrible, qui sortit de la nuée, lui dit: pourquoi trembles-tu, & pourquoi la terreur est-elle peinte sur ton visage? Il en est encore temps, corrige-toi, je te pardonnerai ton péché; sinon ton péché & son châtiment te poursuivront jusque dans ta cabane. Pourquoi haïs-tu ton frere? il t'aime & t'honore. La voix se tut, & Caïn saisi de

frayeur quitta ce lieu affreux pour lui, & s'en retourna; le vent furieux chassoit encore après lui la fumée infecte du *sacrifice;* son cœur frissonnoit, & une sueur froide coula de ses membres.

Cependant, en promenant ses regards, il vit dans la campagne les flammes du *sacrifice* de son frere qui s'élevoient en tournoyant dans les airs. Désespéré par ce spectacle, il tourna ses pas ailleurs, & traîna loin de-là sa noire mélancolie, jusqu'à ce qu'enfin il s'arrêta sous un buisson, & bientôt le sommeil déploya sur lui ses sombres aîles.

Depuis long-temps un génie que l'enfer appelloit *Anamaleck*, observoit ses démarches. Il suivit en secret les traces de Caïn, & saisit ce moment pour troubler son ame par toutes les images qui pouvoient faire naître en lui, l'égarement, l'envie à la dent corrosive, la colere emportée, & toutes les passions furieuses. Tandis que l'esprit impur travailloit à troubler ainsi l'ame de Caïn, un bruit épouvantable se fit entendre sur la cime des montagnes, un vent mugissant agitoit les buissons, & rabattoit les boucles des cheveux de Caïn le long de son front & de ses joues. Mais en vain les buissons mugirent; en vain les boucles de ses cheveux battirent son front & ses joues, le sommeil s'étoit appesanti sur ses yeux; rien ne put les lui faire ouvrir.

Caïn frémissoit encore de son songe, lorsqu'Abel qui l'avoit apperçu dans le bocage au pied du rocher, s'approcha, & jettant sur lui des regards pleins d'affection, il dit avec cette douceur qui lui étoit propre: ah mon frere, puisses-tu bientôt te réveiller, pour que mon cœur, gros de tendresse, te puisse exprimer ses sentimens, & que mes bras puissent t'embrasser! Mais plutôt modérez-vous, desirs empressés. Peut-être que ses membres fatigués ont encore besoin des influences restaurantes du sommeil. Mais... comme le voilà étendu, défait... inquiet;... la fureur paroît peinte sur son front. Et pourquoi le troublez-vous, songes effrayans? laissez son ame tranquille; venez, images agréables, peintures des douces occupations domestiques & des tendres embrassemens, venez dans son cœur. Que tout ce qu'il y a de beau & de flatteur dans la nature, remplisse son imagination de charmes & de délices! qu'elle soit riante comme un jour de printemps! que la joie soit peinte sur son front, & qu'à son réveil les hymnes éclosent de ses levres! A ces mots, il fixa son frere avec des yeux animés d'un tendre amour & d'une attente inquiete.

Tel qu'un lion redoutable dormant au pié d'un rocher, glace par sa criniere hérissée le voyageur tremblant, & l'oblige à prendre un détour pour passer: si d'un vol rapide une fleche meurtriere vient à lui percer le flanc, il se leve soudain avec des rugissemens affreux, & cherche son ennemi en écumant de rage; le premier objet qu'il rencontre, sert de pâturage à sa fureur; il déchire un enfant innocent qui se joue avec des fleurs sur l'herbe. Ainsi se leva Caïn les yeux étincelans de fureur. Maudite soit l'heure, s'écria-t-il, à laquelle ma mere, en me mettant au monde, a donné la premiere preuve de sa triste fécondité. Maudite soit la région où elle a senti les premieres douleurs de l'enfantement. Périsse tout ce qui y est né. Que celui qui veut y semer, perde ses peines, & qu'une terreur subite fasse tressaillir tous les os de ceux qui y passeront.

Telles étoient les imprécations du malheureux Caïn, lorsqu'Abel pâle, comme on l'est au bord du tombeau, risqua de s'avancer à pas chancelans. Mon frere, lui dit-il, d'une voix entrecoupée par l'effroi: mais non... Dieu!... je frissonne!... un des séditieux reprouvés que la foudre de l'Eternel a précipités du ciel, a sans doute emprunté sa figure, sous laquelle il blasphême? Ah fuyons. Où es-tu, mon frere, que je te bénisse!

Le voici, s'écria Caïn avec une voix de tonnerre, le voici ce favori du vengeur éternel & de la nature; ah toute la rage de l'enfer est dans mon cœur. Ne pourrai-je?... Caïn, mon frere, dit Abel, en l'interrompant avec une émotion dans la voix & une altération dans le visage, qui exprimoit tout à-la-fois sa surprise, son inquiétude & son affection, quel songe affreux a troublé ton ame? Je viens dès l'aurore pour te chercher, pour t'embrasser, avec le jour naissant; mais quelle tempête intérieure t'agite? Que tu

reçois mal mon tendre amour! Quand viendront hélas, les jours fortunés, les jours délicieux où la paix & l'amitié fraternelle rétablies feront revivre dans nos ames le doux repos & les plaisirs rians, ces jours après lesquels notre pere affligé & notre tendre mere soupirent avec tant d'ardeur? O Caïn, tu ne comptes donc pour rien ces plaisirs de la réconciliation, à quoi tu feignis toi-même d'être sensible, lorsque tout transporté de joie je volai dans tes bras? Est-ce que je t'aurois offensé depuis? Dis-moi si j'ai eu ce malheur; mais tu ne cesses pas de me lancer des regards furieux. Je t'en conjure par tout ce qu'il y a de sacré, laisse-toi calmer, souffre mes innocentes caresses! En disant ces derniers mots, il se mit en devoir d'embrasser les genoux de Caïn; mais celui-ci recula en-arriere:... ah, serpent, dit-il, tu veux m'entortiller!.... & en même temps ayant saisi une lourde massue, qu'il éleva d'un bras furieux, il en frappa violemment la tête d'Abel. L'innocent tomba à ses piés, le crane fracassé; il tourna encore une fois ses regards sur son frere, le pardon peint dans les yeux, & mourut; son sang coula le long des boucles de sa blonde chevelure, aux piés même du meurtrier.

A la vue de son crime, Caïn épouvanté étoit d'une pâleur mortelle; une sueur froide couloit de se membres tremblans; il fut témoin des dernieres convulsions de son frere expirant. La fumée de ce sang qu'il venoit de verser, monta jusqu'à lui. Maudit coup! s'écria-t-il, mon frere!.... réveille-toi... réveille-toi, mon frere... Que son visage est pâle! Que son œil est fixe! Comme son sang inonde sa tête... Malheureux que je suis.... Ah, qu'est-ce que je pressens!... Il jetta loin de lui la massue sanglante. Puis se baissant sur la malheureuse victime de sa rage, il voulut la relever de terre. Abel!... mon frere... crioit-il au cadavre sans vie; Abel, réveille-toi... Ah, l'horreur des enfers vient me saisir! O mort... c'en est donc fait pour toujours, mon crime est sans remede. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SACRIFICES *du paganisme*, (*Mythol. antiq. Lit.*) Théophraste rapporte que les Egyptiens furent les premiers qui offrirent à la divinité des prémices, non d'encens & de parfums, bien moins encore d'animaux, mais de simples herbes, qui sont les premieres productions de la terre. Ces premiers *sacrifices* furent consumés par le feu, & de-là viennent les termes grecs θύειν, θυεία, θυματήριον, qui signifient *sacrifier*, &c. On brûla ensuite des parfums, qu'on appella ἀρώματα, du grec ἀράομαι, qui veut dire *prier*. On ne vint à sacrifier les animaux que lorsqu'ils eurent fait quelque grand dégat des herbes ou des fruits qu'on devoit offrir sur l'autel. Le même Théophraste ajoute qu'avant l'immolation des bêtes, outre les offrandes des herbes & des fruits de la terre, les *sacrifices* des libations étoient fort ordinaires, en versant sur les autels de l'eau, du miel, de l'huile, & du vin, & ces *sacrifices* s'appeloient *Nephalia*, *Melitosponda*, *Elæosponda*, *Ænosponda*.

Ovide assure que le nom même de *victime* marque qu'on n'en égorgea qu'après qu'on eut remporté des victoires sur les ennemis, & que celui d'hostie fait connoître que les hostilités avoient précédé. En effet, lorsque les hommes ne vivoient encore que de légumes, ils n'avoient garde d'immoler des bêtes dont la loi du sacrifice vouloit qu'on mangeât quelque partie.

Ante Deos homini quod conciliare valeret,
Fas erat, & puri lucida mica satis.

Pythagore s'éleva contre ce massacre des bêtes, soit pour les manger, ou les sacrifier. Il prétendoit qu'il seroit tout au plus pardonnable d'avoir sacrifié le pourceau à Cérès, & la chevre à Bacchus, à cause du ravage que ces animaux font dans les blés & dans les vignes; mais que les brebis innocentes, & les bœufs utiles au labourage de la terre, ne peuvent s'immoler sans une extrême dureté, quoique les hommes tâchent inutilement de couvrir leur injustice du voile de l'honneur des dieux: Ovide embrasse la même morale.

Nec satis est quod tale nefas committitur ipsos
Inscripsere deos sceleri; numenque supernum,
Cœde laboriferi credunt gaudere juvenci.

Horace déclare aussi que la plus pure & la plus simple maniere d'appaiser les dieux, est de leur offrir de la farine, du sel, & quelques herbes odoriférantes.

Te nihil attinet
Tentare multâ cæde bibentium ,
Mollibis averſos penates ,
Farre pio , & ſaliente mica.

Les payens avoient trois ſortes de *ſacrifices*, de publics, de domeſtiques, & d'étrangers.

Les publics, dont nous décrirons les cérémonies avec un peu d'étendue, ſe faiſoient aux dépens du public pour le bien de l'état, pour remercier les dieux de quelque faveur ſignalée, ou les prier de détourner les calamités qui menaçoient, ou qui affligeoient un peuple, un pays, une ville.

Les *ſacrifices* domeſtiques ſe pratiquoient par ceux d'une même famille, & à leurs dépens, dont ils chargeoient ſouvent leurs héritiers. Auſſi Plaute fait dire à un valet nommé *Ergoſile*, dans ſes captifs, qui avoit trouvé une marmite pleine d'or, que Jupiter lui avoit envoyé tant de biens, ſans être chargé de faire aucun *ſacrifice.*

Sine ſacris hæreditatem ſuam adeptus effertiſſimam.

« J'ai obtenu une bonne ſucceſſion, ſans » être obligé aux frais des *ſacrifices* de la » maiſon. »

Les *ſacrifices* étrangers étoient ceux qu'on faiſoit lorſqu'on tranſportoit à Rome les dieux tutélaires des villes ou des provinces ſubjuguées, avec leurs myſteres & les cérémonies de leur culte religieux.

De plus, les *ſacrifices* s'offroient encore ou pour l'avantage des vivans, ou pour le bien des défunts, car la fête des morts eſt ancienne; les Romains l'avoient avant les catholiques; elle ſe célébroit chez eux au mois de Février, ainſi que Cicéron nous l'apprend: *Februario menſe, qui tunc extremas anni menſis erat, mortuis parentari voluerant.*

La matiere des *ſacrifices* étoit, comme nous l'avons dit, des fruits de la terre, ou des victimes d'animaux, dont on préſentoit quelquefois la chair & les entrailles aux dieux, & quelquefois on ſe contentoit de leur offrir ſeulement l'ame des victimes, comme Virgile fait faire à Entellus, qui immole un taureau à Eryx, pour la mort de Darès, donnant ame pour ame,

Hanc tibi, Eryx, meliorem animam pro morte Daretis,
Perſolvo.

Les *ſacrifices* étoient différens par rapport à la diverſité des dieux que les anciens adoroient; car il y en avoit aux dieux céleſtes, aux dieux des enfers, aux dieux marins, aux dieux de l'air, & aux dieux de la terre. On ſacrifioit aux premiers des victimes blanches en nombre impair; aux ſeconds des victimes noires, avec une libation de vin pur & de lait chaud qu'on répandoit dans des foſſes avec le ſang des victimes; aux troiſiemes on immoloit des hoſties noires & blanches ſur le bord de la mer, jettant les entrailles dans les eaux, le plus loin que l'on pouvoit, & y ajoutant une effuſion de vin.

cadentem in littore taurum,
Conſtitutam ante aras voti reus, extaque ſalſos
Porriciam in fluctus, & vina liquentia fundam.

On immoloit aux dieux de la terre des victimes blanches, & on leur élevoit des autels comme aux dieux céleſtes; pour les dieux de l'air, on leur offroit ſeulement du vin, du miel, & de l'encens.

On faiſoit le choix de la victime, qui devoit être ſaine & entiere, ſans aucune tache ni défaut; par exemple elle ne devoit point avoir la queue pointue, ni la langue noire, ni les oreilles fendues; comme le remarque Servius, ſur ce vers du 6 de l'Eneïde.

Totidem lectas de more bidentes.

Id eſt, ne habeant caudam aculeatam, nec linguam nigram, nec aurem fiſſam: & il falloit que les taureaux n'euſſent point été mis ſous le joug.

Le choix de la victime étant fait, on lui doroit le front & les cornes, principalement aux taureaux, aux géniſſes, & aux vaches:

Et ſtatuam ante aras auratâ fronte juvencum.

Macrobe rapporte *au I liv. des ſaturnales*,

un arrêt du ſénat, par lequel il eſt ordonné aux décemvirs, dans la ſolemnité des jeux apollinaires, d'immoler à Apollon un bœuf doré, deux chevres blanches dorées, & à Latone une vache dorée.

On leur ornoit encore la tête d'une infulle de laine, d'où pendoient deux rangs de chapelets, avec des rubans tortillés, & ſur le milieu du corps une ſorte d'étole aſſez large qui tomboit des deux côtés; les moindres victimes étoient ſeulement ornées de chapeaux de fleurs & de feſtons, avec des bandelettes ou guirlandes blanches.

Les victimes ainſi parées, étoient amenées devant l'autel, & cette action s'exprimoit par ce mot grec *ἄγειν*, *εγᾶν*, *agere*, *ducere*; la victime s'appelloit *agonia*, & ceux qui la conduiſoient, *agones*. Les petites hoſties ne ſe menoient point par le lien, on les conduiſoit ſeulement, les chaſſant doucement devant ſoi; mais on menoit les grandes hoſties avec un licou, au lieu du *ſacrifice*; il ne falloit pas que la victime ſe débattît, ou qu'elle ne voulût pas marcher, car la réſiſtance qu'elle faiſoit, étoit tenue à mauvais augure, le *ſacrifice* devant être libre.

La victime amenée devant l'autel, étoit encore examinée & conſidérée fort attentivement, pour voir ſi elle n'avoit pas quelque défaut, & cette action ſe nommoit *probatio hoſtiarum*, *& exploratio*. Après cet examen le prêtre revêtu de ſes habits ſacerdotaux, & accompagné des victimaires, & autres miniſtres des *ſacrifices*, s'étant lavé & purifié ſuivant les cérémonies preſcrites, commençoit le *ſacrifice* par une confeſſion qu'il faiſoit tout haut de ſon indignité, ſe reconnoiſſant coupable de pluſieurs péchés, dont il demandoit pardon aux dieux, eſpérant que ſans y avoir égard, ils voudroient bien lui accorder ſes demandes.

Cette confeſſion faite, le prêtre crioit au public, *hoc age*, ſoyez recueilli & attentif au *ſacrifice*; auſſi-tôt une eſpece d'huiſſier tenant en main une baguette qu'on nommoit *commentaculum*, s'en alloit par le temple, & en faiſoit ſortir tous ceux qui n'étoient pas encore inſtruits dans les myſteres de la religion, & ceux qui étoient excommuniés. La coutume des Grecs, de qui les Romains l'emprunterent, étoit que le prêtre venant à l'autel demandoit tout haut, *τὶς τῆδε*, *qui eſt ici?* Le peuple répondoit *πολλοι καὶ ἀγάθοι*, *pluſieurs perſonnes & gens de bien*. Alors l'huiſſier crioit dans tous les coins du temple, Εκας, εκας ἔστε βέβηλοι, c'eſt-à-dire *loin d'ici méchans*; ou bien Εκας, εκας ἴθι αλὶτροι, *loin d'ici profanes*. Les Latins diſoient ordinairement, *nocentes*, *profani*, *abſcedite*; chez les Grecs, tous ceux qu'on chaſſoit des temples, étoient compris ſous ces mots généraux, *βέβηλοι*, *ἀμύτοι*, *ἀκάθαρτοι*, *&c.*

Ovide a nommé dans ſes faſtes, *l. II*, la plupart des pécheurs qui ne pouvoient aſſiſter aux myſteres des dieux. Voici ſa liſte qui devroit nous ſervir de regle.

Innocui veniant, procul hinc, procul impius eſto
Frater, & in partus mater acerba ſuos:
Cui pater eſt vivax: qui matris digerit annos,
Quæ premit inviſam ſocrus amica nurum.
Tantalidæ fratres abſint, & Jaſonis uxor,
Et quæ ruricolis ſemina toſta dedit!
Et ſoror, & Progne, Tereuſque duabus iniquus;
Et quicumque ſuas per ſcelus auget opes.

Nous apprenons de ces beaux vers, qu'à parler en général, il y avoit deux ſortes de perſonnes à qui on défendoit d'aſſiſter aux *ſacrifices*; ſavoir les profanes, c'eſt-à-dire ceux qui n'étoient pas encore inſtruits dans le culte des dieux, & ceux qui avoient fait quelque action énorme, comme d'avoir frappé leur pere ou leur mere. Il y avoit certains *ſacrifices* en Grece, dont les filles & les eſclaves étoient bannis. Dans la Chéronée, le prêtre tenant en main un fouet, ſe tenoit à la porte du temple de Matuta, & défendoit à haute voix aux eſclaves étoliens d'y entrer. Chez les Mages ceux qui avoient des taches de rouſſeur au viſage, ne pouvoient point approcher des autels, ſelon le témoignage de Pline, *livre XXX*, *chap. ij*. Il en étoit de même chez les Germains, de ceux qui avoient perdu leur bouclier dans le combat; & parmi les Scythes, de celui qui n'avoit point tué d'ennemi dans la bataille. Les dames romaines ne devoient aſſiſter aux *ſacrifices* que voilées.

Les profanes & les excommuniés s'étant retirés, on crioit, *favete linguis* ou *animis*, & *pascite linguam*, pour demander le silence & l'attention pendant le *sacrifice*. Les Egyptiens avoient coutume, dans le même dessein, de faire paroître la statue d'Harpocrate, dieu du silence, qu'ils appelloient σιγαδεοῶνα. Pour les Romains, ils mettoient sur l'autel de Volupia, la statue de la déesse Angéronia, qui avoit la bouche cachetée, pour apprendre que dans les mysteres de la religion, il faut être attentif de corps & d'esprit.

Cependant le prêtre bénissoit l'eau pour en faire l'aspersion avec les cérémonies ordinaires, soit en y jettant les cendres du bois qui avoit servi à brûler les victimes, soit en y éteignant la torche du *sacrifice*; il aspergeoit de cette eau lustrale, & les autels & tout le peuple, pendant que le chœur des musiciens chantoit des hymnes en l'honneur des dieux.

Ensuite on faisoit les encensemens aux autels, aux statues des dieux, & aux victimes; le prêtre ayant le visage tourné vers l'orient, & tenant les coins de l'autel, lisoit les prieres dans le livre des cérémonies, & les commençoit par Janus & Vesta, en leur offrant avant toute autre divinité, du vin & de l'encens. Héliogobale ordonna cependant qu'on adressât la préface des prieres au dieu Héliogobale. Domitien voulut aussi qu'on les commençât en s'adressant à Pallas, dont il se disoit fils, selon le témoignage de Philostrate. Toutefois les Romains restituerent cet honneur à Janus & à Vesta.

Après cette courte préface, l'officiant faisoit une longue oraison au dieu à qui il adressoit le *sacrifice*, & ensuite à tous les autres dieux qu'on conjuroit d'être propices à ceux pour lesquels on offroit le *sacrifice*, d'assister l'empire, les empereurs, les principaux ministres, les particuliers, & l'état en général. C'est ce que Virgile a religieusement observé dans la priere qui fut faite à Hercule par les Saliens, ajoutant, après avoir rapporté ses belles actions;

Salve vera Jovis proles, decus addite divis,
Et nos & tua dexter adi pede sacra secundo.
Æneïd. l. VIII.

Apulée rend à la déesse Isis une action de grace qui mérite d'être ici rapportée, à cause de sa singularité.

Tu quidem sancta & humani generis sospitatrix perpetua, semper fovendis mortalibus munifica, dulcem matris affectionem miserorum casibus tribuis, nec dies, nec quies ulla, acne momentum quidem tenue tuis transcurris beneficiis otiosum, quâ mari terrâque protegas homines, & depulsis vitæ procellis salutarem porrigas dexteram, quâ fatorum etiam inextricabiliter contorta retractas licia, & fortunæ tempestates mitigas, & stellarum varios meatus cohibes.

Te superi colunt, observant inferi, tu rotas orbem, luminas solem, regis mundum, calcas tartarum; tibi respondent sidera, redeunt tempora, gaudent numina, serviunt elementa, tuo nutu spirant flumina, nutriunt nubila, germinant semina, crescunt gramina. Tuam majestatem perhorrescunt aves cœlo meantes, feræ montibus errantes, serpentes solo latentes belluæ, ponto natantes.

At ego referendis laudibus tuis exilis ingenio, & adhibendis sacrificiis tenuis patrimonio. Nec mihi vocis ubertas, ad dicenda quæ de tuâ majestate sentio, sufficit, nec ora mille, linguæque totidem, vel indefensi sermonis æternæ series. Ergo quod solùm potest religiosus quidem, sed pauper, alioquin efficere curabo, divinos tuos vultus, numenque sanctissimum, intra pectoris mei secreta conditum, perpetuò custodiens, imaginabor.

Ces prieres se faisoient debout, tantôt à voix basse, & tantôt à voix haute; ils ne les faisoient assis que dans les *sacrifices* pour les morts.

Multis dum precibus Jovem salutat,
Stans summos resupinus usque in ungues.
Mart. l. XII. épigr. 78.

Virgile dit:

Luco tùm fortè parentis,
Pilumni Turnus sacratâ valle sedebat.
Æneïd. l. IX.

Le prêtre récitoit ensuite une espece de prône, pour la prospérité des empereurs & de l'état, comme nous l'apprenons d'Apulée, *livre II* de l'âne d'or. Après, dit-il, qu'on eut ramené la procession dans le temple de la déesse Isis, un des prêtres appellé *grammateus*, se tenant debout devant la porte du chœur,

chœur, assembla tous les pastophores, & montant sur un lieu élevé, il prit son livre, lut à haute voix plusieurs prieres pour l'empereur, pour le sénat, pour les chevalies Romains & pour le peuple, ajoutant quelque instruction sur la religion : *Tunc exiit quem* (grammateum) *vocabant, pro foribus assistens, cœtu pastophorum* (*quod sacrosancti collegii nomen est*) *velut in concionem vocato, indidem* de *sublimi suggestu, de libro, de litteris faustâ voce præfatus principi magno, senatuque, equiti, totique populo, noticis, navibus*, &c.

Ces cérémonies finies, le sacrificateur s'étant assis, & les victimaires étant debout, les magistrats ou les personnes privées qui offroient les prémices des fruits avec la victime, faisoient quelquefois un petit discours ou maniere de compliment ; c'est pour cela que Lucien en fait faire un par les ambassadeurs de Phalaris aux prêtres de Delphes, en leur présentant de sa part un taureau d'airain, qui étoit un chef-d'œuvre de l'art.

A mesure que chacun présentoit son offrande, il alloit se laver les mains en un lieu exprès du temple, pour se préparer plus dignement au *sacrifice*, & pour remercier les dieux d'avoir bien voulu recevoir leurs victimes. L'offrande étant faite, le prêtre officiant encensoit les victimes, & les arrosoit d'eau lustrale ; ensuite remontant à l'autel, il prioit à haute voix le dieu d'avoir agréables les victimes qu'il lui alloit immoler pour les nécessités publiques, & pour telles ou telles raisons particulieres ; & après cela le prêtre descendoit au bas des marches de l'autel, & recevoit de la main d'un des ministres, la pâte sacrée appellée *mola salsa*, qui étoit de farine d'orge ou de froment, paîtrie avec le sel & l'eau, qu'il jettoit sur la tête de la victime, répandant par-dessus un peu de vin ; cette action se nommoit *immolatio, quasi molæ illatio*, comme un épanchement de cette pâte, *mola salsa*, dit Festus, *vocatur far totum, & sale sparsum, quo deo molito hostiæ aspergantur.*

Virgile a exprimé cette cérémonie en plusieurs endroits de son poëme; par exemple,

Jamque dies infanda aderat mihi sacra parari,
Et salsæ fruges, & circùm tempora vellæ.
Enéid. *l. II.*

Le prêtre ayant répandu des miettes de cette pâte salée sur la tête de la victime, ce qui en constituoit la premiere consécration, il prenoit du vin avec le simpule, qui étoit une maniere de burette, & en ayant goûté le premier, & fait goûter aux assistans, il le versoit entre les cornes de la victime, & prononçant ces paroles de consécration, *mactus hoc vino inferio esto*, c'est-à-dire, que cette victime soit honorée par ce vin, pour être plus agréable aux dieux. Cela fait il arrachoit des poils d'entre les cornes de la victime, & les jettoit dans le feu allumé.

Et summa scarpens media inter cornua setas,
Ignibus imponit sacris.

Il commandoit ensuite au victimaire de frapper la victime, & celui-ci l'assommoit d'un grand coup de maillet ou de hache sur la tête : aussi-tôt un autre ministre nommé *popa*, lui plongeoit un couteau dans la gorge, pendant qu'un troisieme recevoit le sang de l'animal, qui sortoit à gros bouillons, dont le prêtre arrosoit l'autel.

Supponunt alii cultros, tepidumque cruorem
Suscipiunt pateris. Virg.

La victime ayant été égorgée, on l'écorchoit, excepté dans les holocaustes, où on brûloit la peau avec l'animal ; on en détachoit la tête, qu'on ornoit de guirlandes & de festons, & on l'attachoit aux piliers des temples, aussi-bien que les peaux, comme des enseignes de la religion, qu'on portoit en procession dans quelque calamité publique, c'est ce que nous apprend ce passage de Cicéron contre Pison : *Et quid recordaris cùm omni totius provinciæ pecore compulso, pellicum nomine omnem quæstum illum domesticum paternumque renovasti?* Et encore par cet autre de Festus, *pellem habere Hercules fingitur, ut homines cultus antiqui admoneantur; lugentes quoque diebus luctûs in pellibus sunt.*

Ce n'est pas que les prêtres ne se couvrissent souvent des peaux des victimes, ou que d'autres n'allassent dormir dessus dans le temple d'Esculape, & dans celui de Faunus, pour avoir des réponses favorables en songe, où être soulagés dans leurs maladies, comme Virgile nous en assure par ces beaux vers :

Huc dona sacerdos
Cum tulit & Cæsarum ovium sub nocte silenti
Pellibus incubuit stratis, somnosque petivit;
Multa modis simulachra videt volitantia miris,
Et varias audit voces, fruiturque deorum
Colloquio, atque imis acheronta affatur
avernis.
Hic & tum pater ipse petens responsa Latinus,
Centum lanigeras mactabat ritè bidentes,
Atque harum effultus tergo, stratique jacebat
Velleribus. Enéïd. *l. VIII, v. 86.*

Lorsque le prêtre a conduit les victimes à la fontaine, & qu'il les y-a immolées, il en étend pendant la nuit les peaux sur la terre, se couche dessus & s'y endort. Alors il voit mille fantômes voltiger autour de lui; il entend différentes voix; il s'entretient avec les dieux de l'olympe, avec les divinités même des enfers. Le roi, pour s'éclaircir sur le sort de la princesse, sacrifia donc dans cette forêt cent brebis au dieu Faune, & se coucha ensuite sur leurs toisons étendues.

Cappadox, marchand d'esclaves, se plaint, dans la comédie de Plaute intitulée *Curculio*, qu'ayant couché dans le temple d'Esculape, il avoit vu en songe ce dieu s'éloigner de lui; ce qui le fait résoudre d'en sortir, ne pouvant espérer de guérison.

Migrare certum est jam nunc è fano foras.
Quando Æsculapi ita sentio sententiam:
Ut qui me nihili faciat, nec salvum velit.

On ouvroit les entrailles de la victime; & après les avoir considérées attentivement pour en tirer des présages, selon la science des aruspices, on les saupoudroit de farine, on les arrosoit de vin, & on les présentoit aux dieux dans des bassins, après quoi on les jettoit dans le feu par morceaux, *reddebant exta diis:* de-là vient que les entrailles étoient nommées *porriciæ, quod in aræ foco ponebantur, diisque porrigebantur:* de sorte que cette ancienne maniere de parler, *porricias inferre*, veut dire, *présenter les entrailles en sacrifice.*

Souvent on les arrosoit d'huile, comme nous lisons, *liv. VI* de l'Enéïde:

Et solida imponit taurorum viscera flammis,
Pingue super oleum fundens ardentibus extis.

Quelquefois on les arrosoit de lait & du sang de la victime, particuliérement dans les *sacrifices* des morts, ce que nous apprenons de Stace, *l. VI* de la Thébaïde:

Spumantisque mero pateræ verguntur & atri
Sanguinis, & rapti gratissima cymbia lactis.

Les entrailles étant consumées, toutes les autres cérémonies accomplies, ils croyoient que les dieux étoient satisfaits, & qu'ils ne pouvoient manquer de voir l'accomplissement de leurs vœux; ce qu'ils exprimoient par ce verbe, *litare*, c'est-à-dire *tout est bien fait;* & *non litare* au contraire, vouloit dire qu'il manquoit quelque chose à l'intégrité du *sacrifice*, & que les dieux n'étoient point appaisés. Suétone parlant de Jules-César, dit qu'il ne put jamais sacrifier une hostie favorable le jour qu'il fut tué dans le sénat. *Cæsar victimis cæsis litare non potuit.*

Le prêtre renvoyoit le monde par ces paroles, *I licet*, dont on se servoit pareillement à la fin des pompes funebres & des comédies, pour congédier le peuple, comme on le peut voir dans Térence & dans Plaute. Les Grecs se servoient de cette expression pour le même sujet, λαοῖς ἄφιστις, & le peuple répondoit *feliciter.* Enfin on dressoit aux dieux le banquet ou le festin sacré, *epulum;* on mettoit leurs statues sur un lit, & on leur servoit les viandes des victimes offertes; c'étoit-là la fonction des ministres des *sacrifices*, que les Latins nommoient *epulones.*

Il résulte du détail qu'on vient de lire, que les *sacrifices* avoient quatre parties principales; la premiere se nommoit *libatio*, la libation, ou ce léger essai de vin qu'on faisoit avec les effusions sur la victime; la seconde, *immolatio*, l'immolation, quand après avoir répandu sur la victime des miettes d'une pâte salée, on l'égorgeoit; la troisieme étoit appellée *redditio*, quand on en offroit les entrailles aux dieux; & la quatrieme s'appelloit *litatio*, lorsque le *sacrifice* se trouvoit accompli, sans qu'il y eût rien à y redire.

Je ne dois pas oublier de remarquer qu'entre les *sacrifices* publics, il y en avoit qu'on nommoit *stata*, c'est-à-dire fixes, immobiles, qui se faisoient tous les ans à un même jour; & d'autres extraordinaires,

nommés *indicta*, indiqués, parce qu'on les ordonnoit extraordinairement pour quelque occasion importante & inopinée; mais les curieux trouveront de plus grands détails dans Stuckius, *de sacrificiis veterum*, & dans d'autres auteurs qui ont traité cette matiere à fond. *Voyez aussi les articles* HOSTIE & VICTIME.

Je n'ajouterai qu'un mot sur les *sacrifices* des Grecs en particulier. Ils distinguoient quatre sortes de *sacrifices* généraux; savoir, 1°. les offrandes de pure volonté, & qu'on faisoit en conséquence d'un vœu, en grec χαριστήρια, ou ἐακταία, comme pour le gain d'une victoire; c'étoient encore les prémices des fruits offerts par les laboureurs, pour obtenir des dieux une abondante récolte; 2°. l'offrande propitiatoire, ἱλαστὶχα, pour détourner la colere de quelque divinité offensée, & tels étoient tous les *sacrifices* d'usage dans les expiations; 3°. les *sacrifices* supplicatoires, αἰτητὶχα, pour le succès de toutes sortes d'entreprises; 4°. les *sacrifices* expressément ordonnés par tous les prophetes ou oracles qu'on venoit consulter, τὰ ἀπό μαντεὶας. Quant aux rites de tous ces divers *sacrifices*, il faut consulter Potter, *Archæol. græc. tome I, pag. 209 & suiv.*

Pour ce qui regarde les *sacrifices* humains, j'en déchargerai la lettre S, qui sera fort remplie, & je porterai cet article au *mot* VICTIME HUMAINE. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

SACRIFICES DES HÉBREUX, (*Crit. sacrée.*) avant la loi de Moïse, la matiere des *sacrifices*, la qualité, les circonstances, le ministere, tout étoit arbitraire. On offroit les fruits de la terre, la graisse ou le lait des animaux, le sang ou la chair des victimes. Chacun étoit prêtre ou ministre de ses propres *sacrifices*, ou c'étoit volontairement qu'on déféroit cet honneur aux plus anciens, aux chefs de famille & aux plus gens de bien. La loi fixa aux Juifs ce qu'ils devoient offrir, & la maniere de le faire, & elle déféra à la seule famille d'Aaron le droit de sacrifier.

Les Hébreux avoient deux sortes de *sacrifices*, les sanglans & les non sanglans. Il y en avoit trois de la premiere espece; 1°. l'holocauste, l'hostie pacifique, & le *sacrifice* pour le péché. Dans l'holocauste, la victime étoit brûlée en entier, sans que le prêtre ni celui qui l'offroit pussent en rien réserver, *Lévit. j, 13*, parce que ce *sacrifice* étoit institué pour être une reconnoissance publique de la suprême majesté devant qui tout s'anéantit, & pour apprendre à l'homme qu'il doit se consacrer entiérement & sans réserve à celui de qui il tient tout ce qu'il est. 2°. L'hostie pacifique étoit offerte pour rendre grace à Dieu, ou pour lui demander quelque bienfait, ou pour acquitter un vœu; on n'y brûloit que la graisse & les reins de la victime; la poitrine & l'épaule droite étoient pour le prêtre, & le reste appartenoit à celui qui avoit fourni la victime. Il n'y avoit point de temps marqué pour ce *sacrifice*; on l'offroit quand on vouloit, & la loi n'avoit rien ordonné sur le choix de l'animal; il falloit seulement que la victime fût sans défaut; *Lév. iij, 1.* 3°. Dans le *sacrifice* pour le péché, le prêtre, avant que de répandre le sang de la victime au pié de l'autel, trempoit son doigt, & en touchoit les quatre cornes de l'autel. Celui pour qui le *sacrifice* étoit offert n'en remportoit rien; on en faisoit brûler la graisse sur l'autel. La chair étoit toute entiere pour les prêtres, & devoit être mangée dans le lieu saint, c'est-à-dire dans le parvis du tabernacle. *Deutéron. xxvij, 7.* Si le prêtre offroit pour ses péchés ou pour ceux de tout le peuple, il faisoit sept fois l'aspersion du sang de la victime devant le voile du sanctuaire, & répandoit le reste au pié de l'autel des holocaustes. *Lév. iv, 6.*

On employoit cinq sortes de victimes dans ces *sacrifices*, des vaches, des taureaux ou des veaux, des brebis ou des béliers, des chevres ou des boucs, des pigeons, des tourterelles; & on ajoutoit à la victime immolée qu'on faisoit brûler sur l'autel, une offrande de gâteaux cuits au four ou sur le gril, ou frits sur la poîle; ou une certaine quantité de fleurs de farine, avec de l'huile, de l'encens, du vin & du sel.

Cette oblation qui accompagnoit presque toujours le *sacrifice* sanglant, pouvoit être faite seule, sans être précédée de l'effusion du sang, & c'est ce qu'on appelloit *sacrifice non sanglant*; on l'offroit à Dieu comme principe & auteur de tous les biens. On y employoit l'encens, dont la flamme, par l'odeur agréable qu'elle répand, étoit regardée comme le symbole de la priere, & des saints desirs de

l'ame. Moïse défendit qu'on y mêlât le vin & le miel, figure de tout ce qui peut corrompre l'ame par le péché, & l'amollir par les délices. Le prêtre prenant une poignée de cette farine arrosée d'huile, avec l'encens, les répandoit sur le feu de l'autel, & tout le reste étoit à lui. Il devoit manger la farine sans levain dans le tabernacle, & nul autre que les prêtres n'avoit droit d'y toucher.

Il y avoit encore des *sacrifices* où la victime demeuroit vivante & en son entier, tels que le *sacrifice* du bouc émissaire au jour de l'expiation, & le *sacrifice* du passereau pour la purification d'un lépreux. Le *sacrifice* perpétuel, est celui où l'on immoloit chaque jour sur l'autel des holocaustes deux agneaux, l'un le matin, lorsque le soleil commençoit à éclairer, & celui du soir, lorsque les ombres commençoient à s'étendre sur la terre; voilà quels étoient les *sacrifices des Hébreux.*

Tertullien en a fort bien indiqué l'origine; ce n'est pas, dit-il, que Dieu se souciât de ces *sacrifices*, mais Moïse les institua pour ramener les Juifs de la multitude des dieux qui étoient alors adorés, à la connoissance du seul véritable. Dieu a commandé à vos peres, dit Justin, martir à Tryphon, de lui offrir des oblations & des victimes, non qu'il en eût besoin, mais à cause de la dureté de leurs cœurs, & de leur penchant à l'idolâtrie. (*D. J.*)

SACRIFICES *des chrétiens*, (*Critiq. sacrée.*) S. Paul, *Hébr. ch. xiij*, nous les indique en deux mots, louanges du seigneur, confession de son nom, bénéficence & communion. En voici le commentaire par Clément d'Alexandrie, Strom. *l. VIII*, *p. 729.* Les *sacrifices* du chrétien éclairé sont les prieres, les louanges de Dieu, les lectures de l'Ecriture-sainte, les pseaumes & les hymnes. Mais n'a-t-il point encore, ajoute-t-il, d'autres sacrifices? Oui, il connoît la libéralité & la charité, qu'il exerce, l'une à l'égard de ceux qui ont besoin de secours temporels, l'autre à l'égard de ceux qui manquent de lumieres & de connoissances. (*D. J.*)

SACRIFICIOS, ISLA DE LOS (*Géogr. mod.*) en françois l'*île des sacrifices*, & plus communément *la baie du sacrifice*; petite île de la Nouvelle-Espagne, dans le golfe du Mexique, auprès de la Vera-Cruz. (*D. J.*)

SACRIFIER, v. a. (*Gramm.*) offrir en sacrifice. *Voyez l'art.* SACRIFICE. Il se prend aussi au figuré. Je me suis *sacrifié* pour elle. Il m'a *sacrifié* à son ambition. Je lui ai *sacrifié* toutes mes fantaisies.

SACRILEGE, (*Jurispr.*) ce terme pris dans sa signification générale, s'entend de toute profanation de choses saintes ou dévouées à Dieu. Mais dans l'usage ce terme s'entend principalement des profanations qui se commettent à l'égard des hosties & vases sacrés, des sacremens, des images & reliques des saints & des églises.

La profanation des hosties & vases sacrés est ordinairement punie de la peine du feu, avec l'amende-honorable & le poing coupé.

Celle des sacremens est aussi punie du feu; quelquefois les prêtres sont condamnés à la potence & ensuite brûlés.

La peine de la profanation des images & reliques des saints & des églises est plus ou moins grave; quelquefois elle est punie de mort, & même de feu, suivant les circonstances. *Voyez* DIMANCHE, ÉGLISES, FÊTES, IMAGES, PROFANATION, RELIQUES, SACREMENS, SÉPULCRE, SERVICE DIVIN, TOMBEAUX, VASES SACRÉS. *Voyez l'institut au droit cviminel de* M. de Vouglans, *tr. des crimes*, *tit. 1*, *ch. ij.* (*A*)

SACRILEGE, (*Critique sacrée.*) *sacrilegium*; mot formé de *sacra* & de *legere*, ramasser, dérober les choses sacrées. *Sacrilege* est donc le larcin des choses saintes; & celui qui les vole, se nomme aussi sacrilege, *sacrilegus.* Il est dit au *II, des Macch. iv. 39*, que Lysimachus commit plusieurs *sacrileges* dans le temple, dont il emporta beaucoup de vases d'or.

Le mot de *sacrilege* se prend encore dans l'écriture, pour la profanation d'une chose, d'un lieu sacré par l'idolâtrie; c'est ainsi qu'est nommée l'action par laquelle les Israélites, pour plaire aux filles madianites, se laisserent entraîner à l'adoration de Béelphégor. *Nombre xxv*, *18.*

Comme les *sacrileges* choquent la religion, leur peine doit être uniquement tirée de la nature de la chose; elle doit consister dans la privation des avantages que donne la religion, l'expulsion hors des temples, la privation de la société des fideles pour un temps ou pour toujours; la fuite de leur

présence, les exécrations, les détestations, les conjurations. Mais si le magistrat va rechercher le *sacrilege* caché, il porte une inquisition sur un genre d'action où elle n'est point nécessaire; il détruit la liberté des citoyens en armant contr'eux le zèle des consciences timides, & celui des consciences hardies. Le mal est venu de cette fausse idée, qu'il faut venger la divinité; mais il faut faire honorer la divinité, & ne la venger jamais; c'est une excellente réflexion de l'auteur de l'Esprit des lois. (*D. J.*)

SACRIMA, (*Littérat*) nom que donnoient les Romains au vin nouveau qu'ils offroient à Bacchus, en reconnoissance de la récolte abondante qu'ils avoient obtenue par sa protection. *Pitiscus.*

SACRISTAIN, s. m. *terme d'Eglise;* officier ecclésiastique qui a le soin & la garde des vases & des ornemens sacrés; mais le premier sacristain dans l'église romaine, est celui de la chapelle du pape, dont l'office est annexé à l'ordre des hermites de S. Augustin. C'est ainsi qu'Alexandre VI l'a ordonné par une bulle de l'an 1497, sans qu'il soit même nécessaire que ledit religieux soit dans la prélature. Cependant depuis longtemps le pape donne un évêché *in partibus* à celui auquel il confere cet office; & quand même il ne seroit point évêque, il peut porter le mantelet & la mosette à la maniere des prélats de Rome. Ce *sacristain* prend le titre de préfet de la sacristie du pape. Il a en sa garde tous les ornemens, les vases d'or, d'argent, & les reliquaires de cette sacristie. Il distribue aux cardinaux les messes qu'ils doivent célébrer solemnellement, mais ce n'est que d'après l'aveu du premier cardinal prêtre, qui en est proprement le distributeur. Il dit tous les jours la messe aux cardinaux, & leur administre les sacremens ainsi qu'aux conclavistes. (*D. J.*)

SACRISTIE, s. f. (*Hist. ecclés.*) c'est un endroit attenant les anciennes églises, où l'on serre les habits sacrés, les vases & les autres ornemens de l'autel.

Ce mot est grec; il est formé de διακορεω, *je sers*, à cause que l'on y prenoit tout ce qui étoit d'usage pour le service divin. On l'appelloit aussi ασπαστικον, & en latin *salutatorium*, parce qu'en cet endroit l'évêque recevoit & saluoit les étrangers. Quelquefois aussi il étoit appellé μητατωριον ou μιτατωριοι, *mensa*, table, à cause qu'il y avoit des tables sur lesquelles on mettoit les ornemens sacrés, ou μητατον, une sorte d'hôtellerie ou de maison dans laquelle on logeoit des soldats.

Le premier concile de Laodicée, dans le 21 s^{t}. canon, défend aux prêtres de vivre dans la *sacristie*, εν τω διακονικω, ou de toucher aux ustensiles sacrés. Une ancienne version latine de ces canons se rend par les mots *in secretario;* mais la copie qui en est à Rome, aussi-bien que Denis le Petit, retiennent le mot *diaconicon* en latin. Il est vrai que Zonaras & Balsamon entendent cette expression dans le 21 s^{t}. canon, de l'ordre d'un diacre, & non pas d'un bâtiment. Leo Allatius suit cette opinion dans son traité de *templis græcorum;* mais tous les autres interpretes s'accordent à prendre ce mot pour l'expression d'une sacristie. Outre les ornemens de sacrificature & de l'autel, l'on y déposoit pareillement les reliques de l'église.

SACRO COCCYGIEN, *en Anatomie;* nom de deux muscles qu'on appelle aussi *coccygiens postérieurs. Voyez* COCCYGIEN.

SACRO-LOMBAIRE, *en Anatomie;* nom d'un muscle situé sur le dos entre les angles des côtes & leurs apophyses transverses.

Ce muscle est intimément uni par sa partie inférieure avec le long dorsal, & il en est distingué à sa partie supérieure par une petite ligne graisseuse. Il paroît tendineux extérieurement, & charnu intérieurement. Il s'attache, au moyen de son plan tendineux, à l'os sacrum à levre externe, & à la portion postérieure de l'os des îles, aux apophyses transverses des lombes par des plans charnus, qui paroissent se détacher du plan tendineux, à la partie inférieure des angles de toutes les côtes, à la tubérosité de la premiere, aux apophyses transverses des deux vertebres inférieures du col, par des bandelettes tendineuses, & par des plans charnus qui croisent les tendineuses.

Ce muscle est aussi appellé *lumbo-dorsal*, & *dorsal moyen.* Winslow.

SACROS, s. m. (*Poids.*) poids des anciens Arabes répondant à une de nos onces. (*D. J.*)

SACRO-SCIATIQUE, *en Anatomie;* nom de deux ligamens qui unissent l'os sacrum avec l'os ysehium.

SACRUM, *en Anatomie;* nom d'un os qui est la base & le soutien de toute l'épine du dos, ce qui lui a fait donner aussi le nom d'*os basilaire*.

On le divise en partie supérieure, en base, en pointe, en deux bords & en deux faces.

Il paroît composé de plusieurs fausses vertebres, qui vont toujours en décroissant vers la pointe: ces fausses vertebres, dans les jeunes sujets, sont unies ensemble par des cartilages mitoyens, mais le tout s'ossifie dans l'adulte, & elles ne forment plus qu'une seule piece.

La face antérieure est concave, on y observe sur les parties latérales quatre trous, quelquefois cinq.

La face postérieure est convexe & fort inégale. On y remarque sur les parties latérales quatre trous placés vis-à-vis de ceux de la face interne; dans la partie moyenne une espece d'épine ouverte vers sa partie inférieure.

A la base de l'os *sacrum* il y a deux apophyses obliques circulaires, qui répondent aux inférieures de la derniere vertebre des lombes; on y voit à la face supérieure du corps de la premiere fausse vertebre, entre la partie postérieure & les apophyses obliques, une échancrure, & une ouverture du canal triangulaire fort applati entre les deux faces, lequel communique avec les trous de l'une & l'autre face; il est continu avec le grand canal de l'épine du dos.

Les parties latérales de cet os sont un peu évasées par en-haut, où l'on voit à chaque côté une grande facette cartilagineuse, semblable à celle de la face interne de l'os iléon avec lequel il est articulé. *Voyez* ILÉON.

L'os sacrum est terminé par le coccyx. *Voyez* COCCYX.

SADAR *ou* ALSADOR, s. m. (*Botan. exot.*) nom donné par les Arabes au *lotus*, décrit par Dioscoride & autres anciens. Ce buisson est nommé par quelques-uns *acanthus*, acanthe, à cause qu'il étoit plein d'épines, plante que plusieurs écrivains ont confondue soit avec l'acanthe ordinaire, soit avec l'acanthe de Théophraste, qui n'étoit autre chose que l'acacia. Le fruit de cet arbre, nommé par Virgile *baie d'acanthe*, est le *nabac* des Arabes. Sérapion déclare nettement que le *sadar* ou l'*acanthus* de Virgile, est la même plante que le lotus cyrénien d'Hérodote, & que le lotus de Dioscoride. Bellon l'a aussi décrit sous le nom de *napeca*, nom qui dérive probablement du mot arabe *nabac*. Il dit que c'est un arbuste toujours vert, appellé par quelques écrivains grecs, *ænoplia*. Prosper Alpin dans ses plantes d'Egypte parle du *nabeca*, comme d'un buisson épineux. Léon l'Africain fait mention du même arbre, qu'il appelle par erreur *rabech* au lieu de *nabech;* il dit que c'est un buisson épineux donnant des fruits semblables à la cerise, mais plus petits, & du goût du zizyphe. Ce sont-là les baies de l'acanthe de Virgile. (*D. J.*)

SADAR-NAGARA, (*terme de la Milice turque.*) Les Turcs appellent ainsi les deux petites caisses ou timbales qui servent de signal pour la marche. Les bachas à trois queues ont deux timbaliers; les timbales sont à chaque côté de la selle, & on les bat comme chez nous. *Voyez fig. 12, planche II, Art militaire. Milice des Turcs.* (*V*)

SADAVAA, (*Géog. mod.*) bourgade d'Espagne, en Arragon, aux confins de la Navarre, dans une plaine très-fertile, sur la riviere de Riguel, qui se jette dans l'Ebre. Quoique cette bourgade n'ait pas cent feux, elle a titre de ville, des murailles, & le droit d'envoyer des députés aux Cortez.

SAD-DER, (*Hist. anc.*) un des livres qui contiennent la religion des Parsis ou Guebres. Il est nommé *Sad-der* ou les *cent-portes*, parce qu'il est divisé en cent chapitres ou articles. Cet ouvrage est d'un prêtre Guebre, & écrit en Persan moderne. Il ne fait point partie du *Zend-avesta*, dont il est un mauvais abrégé. L'abbé Renaudot en désignoit l'auteur par ces mots: *putidissimus autor libri qui vocatur Sad-der*. Il est en effet rempli de superstitions dégoûtantes: au reste, on y trouve d'assez bonnes maximes de morale. La charité, la piété filiale, la fidélité aux sermens, sont les principales vertus que ce livre recommande. Il déclame contre les principaux vices auxquels les hommes sont sujets, tels que le mensonge, la calomnie, l'adultere, la fornication, le larcin, & recommande de se purifier fré-

quemment des souillures qu'on est sujet à contracter presque à chaque instant. (+)

SADO *ou* SASJU, (*Géog. mod.*) grande île du Japon, située au nord de cet empire, vis-à-vis des provinces de Jectoju & de Jetsingo. On lui donne trois journées & demie de circuit, & on la divise en trois districts. Elle est très-fertile, ne manque ni de bois, ni de pâturage, & abonde en blé, en riz & en gokokf. La mer la fournit aussi de poissons & d'écrevisses. (*D. J.*)

SADOC, *juste*, (*Hist. sacr.*) fils d'Achitob, grand-prêtre de la race d'Eléazar, qui fut substitué à Achimelec ou Abiathar, de la race d'Ithamar, mis à mort par les ordres de Saül. Le fils de cet Achimelech s'étant réfugié vers David, fut revêtu du sacerdoce par ce prince, tandis que *Sadoc* en faisoit les fonctions auprès de Saül; & après la mort de ce malheureux roi, David ayant conservé cette dignité à ce dernier, quoiqu'il eût suivi le parti de Saül, il y avoit dans Israël deux grands prêtres, *Sadoc*, de la famille d'Eléazar, & Abiathar de celle d'Ithamar. *Sadoc* demeura toujours depuis fidele à David. Il lui rendit service dans la guerre d'Absalon, en l'informant de ce qui se tramoit contre lui dans le conseil de ce fils rebelle; & lorsqu'Adonias voulut se prévaloir du grand âge de son pere pour se faire déclarer roi, *Sadoc*, par les ordres de David, donna l'onction royale à Salomon. Celui-ci, pour reconnoître le zele de *Sadoc*, le déclara seul grand-prêtre après la mort du roi, & dépouilla de sa dignité Abiathar, qui s'étoit mis du parti d'Adonias; & c'est ainsi que fut accompli ce que Dieu avoit prédit à Héli plus de cent ans auparavant, qu'il ôteroit à sa maison la souveraine sacrificature pour la transporter dans une autre: *I rois*, *iij*, *12.* Le Seigneur avoit dit aussi qu'il se susciteroit un prêtre fidele qui agiroit selon son cœur, qu'il lui établiroit une maison stable, & qu'il marcheroit toujours auprès de son Christ: *I rois*, *j*, *35.* Le premier sens de cette promesse regarde *Sadoc*, dont les descendans conserverent la souveraine sacrificature jusqu'à la ruine du temple par les Romains. Il y a encore eu de ce nom *Sadoc*, fils d'Aza, qui fut un des aïeux de Jesus-Christ; *Sadoc*, fils d'Achitob, & pere de Sellum, grand-prêtre des Juifs, un de ceux qui contribuerent à rebâtir le temple de Jérusalem; un scribe qui fut chargé de recevoir les présens qui furent faits au temple, & quelques-autres moins connus. (+)

SADOUR, s. m. *terme de Pêche*; est une sorte de filet tramaillé à l'usage des pêcheurs.

Les trameaux aux poissons que les pêcheurs de Bouin, dans le ressort de l'amirauté du Poitou ou des sables d'Olonne, nomment *sadours*, sont ordinairement tannés; ce sont des vrais trameaux sédentaires d'un calibre beaucoup plus grand, tant pour la nappe que pour les hameaux, que l'ordonnance ne la fixe pour ces sortes de filets, les mailles des hameaux ou homails ayant dix pouces trois lignes en quarré, & celle de la menue flue, toile ou ret du milieu, quinze à huit lignes en quarré; ces trameaux sont flottés en pierres, comme les flottes dont on se sert à pié & avec bateaux.

Les pêcheurs nomment aussi *sadours* les trameaux qui servent en hiver à faire la pêche des macreuses, & autres especes d'oiseaux marins; ce sont les alourets & alouteaux des pêcheurs des autres lieux, à la différence que ceux de Bouin sont tramaillés, & les autres simplement toilés. Quand ils sont tendus pour la pêche des oiseaux marins, ils sont sur des perches éloignées les unes des autres de neuf brasses; on plante les perches suivant le vent, qui doit souffler de maniere qu'il batte toujours la côte.

Le ret a 45 brasses de long ou environ, & une brasse de chûte; il est tendu de maniere qu'il se trouve élevé de 5 à 6 piés au-dessus de l'eau, afin que de haute mer il soit toujours élevé au-dessus de la marée.

La pêche du *sadour* commence un peu après la S. Michel, & dure ordinairement jusqu'à Pâque; les vent de mer & les nuits les plus sombres & les plus noires sont les plus avantageuses.

Les trameaux ou *sadours* de la Limagne, ont la maille de la menue toile, nappe ou ret du milieu de deux pouces six lignes en quarré, & celle des hameaux ou homails de 11 pouces six lignes en quarré, & les plus serrées ont les leurs de 11 pouces trois lignes aussi en quarré; les pêcheurs nomment ces sortes de rets des *sadours* à gibasse.

SADRAST *ou* SADRASPATAN, (*Géog.*

mod.) ville des Indes, en deçà du Gange, sur la côte de Coromandel, au midi de S. Thomé, à l'embouchure de la riviere de Palaru. Elle est à l'empereur du Mogol. *Long.* 100. 30. *lat* 12. 40. (*D. J.*)

SADSIN, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante du Japon, qui est un lychnis sauvage; elle a ses feuilles comme celles de la giroflée; sa tige est d'environ un pié de hauteur, & ses fleurs blanches ont cinq pétales. Sa racine est longue de 3 ou 4 pouces, d'un goût fade, qui tire sur celui du panais. Il se trouve des imposteurs japonnois qui la vendent pour du ginseng.

SADUCÉEN, (*Hist. des sectes Juiv. & Crit. sacr.*) La secte des *Saducéens*, σαδδουκαίων, étoit une des quatre principales sectes des juifs. Il en est beaucoup parlé dans le nouveau Testament.

Ce fut l'an 263 avant J. C. du temps d'Antigone de Socho, président du grand sanhédrin de Jérusalem, que commença la secte des *Saducéens*, & lui-même y donna occasion; car ayant souvent inculqué à ses disciples qu'il ne falloit pas servir Dieu par un esprit mercénaire, pour la récompense qu'on en attendoit, mais purement & simplement par l'amour & la crainte filiale qu'on lui doit; Sadoc & Baithus, deux de ses éleves, conclurent de-là qu'il n'y avoit point de récompense après cette vie; & faisant secte à part, ils enseignerent que toutes les récompenses que Dieu accordoit à ceux qui le servent, se bornoient à la vie présente. Quantité de gens ayant goûté cette doctrine, on commença à distinguer leur secte par le nom de *saducéens*, pris de celui de Sadoc leur fondateur. Ils différoient des Epicuriens en admettant la puissance qui a créé l'univers, & la providence qui le gouverne; au lieu que les Epicuriens nioient l'un & l'autre.

Les *Saducéens* n'étoient d'abord que ce que sont aujourd'hui les Caraïtes, c'est-à-dire qu'ils rejettoient les traditions des anciens, & ne s'attachoient qu'à la parole écrite; & comme les Pharisiens étoient les zélés protecteurs de ces traditions, leur secte & celle des *Saducéens* se trouverent directement opposées. Si les *Saducéens* s'en étoient tenus là, ils auroient eu toute la raison de leur côté; mais ils goûterent d'autres opinions impies. Ils vinrent à nier la résurrection & l'existence des anges, & des esprits des hommes après la mort, comme il paroît par *Matt. xxij*, 23; *Marc xij*, 18; *Act. xxiij*, 8. Ils reconnoissoient à la vérité, que Dieu avoit créé le monde par sa puissance; qu'il le gouvernoit par sa providence; & que pour le gouverner, il avoit établi des récompenses & des peines: mais ils croyoient que ces récompenses & ces peines se bornoient toutes à cette vie, & c'étoit pour cela seul qu'ils servoient Dieu, & qu'ils obéissoient à ses lois. Du reste ils n'admettoient, comme les Samaritains, que le seul Pentateuque pour livre sacré.

Quelques savans, & entr'autres Scaliger, prétendent qu'ils ne rejettoient pas le reste de l'écriture; mais seulement qu'ils donnoient la préférence aux livres de Moïse. Cependant la dispute que l'évangile rapporte que J. C. eut avec eux, *Matt. xxij*, *Marc, xij*, *Luc*, *xx.* milite contre l'opinion de Scaliger; car J. C. ayant en main plusieurs passages formels des prophetes & des hagiographes, qui prouvent une vie à venir, & la résurrection des morts, on ne sauroit assigner de raison qui l'obligeât à les abandonner, pour tirer de la loi un argument qui n'est fondé que sur une conséquence, si ce n'est parce qu'il combattoit des gens qui rejettoient ces prophetes & ces hagiographes, & que rien ne convaincroit que ce qui étoit tiré de la loi même.

Les *Saducéens* différoient aussi des Esséniens & des Pharisiens, sur le libre-arbitre & la prédestination; car les Esséniens croyoient que tout est prédéterminé dans un enchaînement de causes infaillibles; & les Pharisiens admettoient la liberté avec la prédestination. Mais les *Saducéens*, au rapport de Josephe, nioient toute prédestination, & soutenoient que Dieu avoit fait l'homme maître absolu de ses actions, avec une entiere liberté de faire, comme il veut, le bien ou le mal, sans aucune assistance pour l'un, ni aucun empêchement pour l'autre. En un mot, cette opinion saducéenne étoit précisément la même que fut celle de Pélage parmi les Chrétiens, qu'il n'y a point de secours de Dieu, ni par une grace prévenante, ni par une grace assistante; mais que sans ce secours, chaque homme a en

lui-même

lui-même le pouvoir d'éviter tout le mal que défend la loi de Dieu, & de faire tout le bien qu'elle ordonne.

La secte des *Saducéens* étoit la moins nombreuse de toutes, mais elle avoit pour partisans les gens de la premiere qualité, ceux qui avoient les premiers emplois de la nation, & les plus riches. Or comme ils périrent tous à la destruction de Jérusalem par les Romains, la secte saducéenne périt avec eux. Il n'en est plus parlé depuis ce temps-là pendant plusieurs siecles; jusqu'à ce que leur nom ait commencé à revivre, avec quelques modifications, dans les Caraïtes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SÆPINUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Italie, au pays des Samnites, près de l'Apennin, à la source du Tamarus, selon Ptolomée, *lib. III*, *ch. j.* Tite-Live parle du siege de cette place par Papirius. La table de Peutinger fait mention de ce lieu, & le nomme *Sepinum*, à 12 milles de *Sirpium*. Pline, *lib. III*, *ch. xij*, met le peuple Sœpinates entre les Samnites; & une inscription dans le recueil de Gruter, fait mention d'eux; *municipes sæpinates.* C'est aujourd'hui *Supino*, au comté de Molisse, dans le royaume de Naples. (*D. J.*)

SÆPRUS, (*Géog. anc.*) riviere de l'île de Sardaigne, selon Ptolomée, *lib. III*, *ch. iij*, qui en met l'embouchure sur la côte orientale. Elle conserve son nom; c'est encore à présent *le Sepro*, selon le P. Coroneli. (*D. J.*)

SÆTABIS, (*Géog. anc.*) ville de l'Espagne Tarragonnoise, au pays du peuple *Contestani*, dans les terres. Elle étoit sur une hauteur, comme il paroît par ces vers de Silius Jtalicus, *lib. III*, *v. 873.*

Celsa mittebat Sætabis *arce.*
Sætabis *& telas Arabum sprevisse superba*,
Et Pelusiaco filum componere lino.

Ces vers font voir non-seulement que *Sætabis* étoit au haut d'une coline, mais encore qu'il s'y faisoit des toiles qui surpassoient en finesse & en beauté celles d'Arabie, & que le fil qu'on y employoit, valoit bien celui de Péluse en Egypte.

On y travailloit aussi à des étoffes de laine, & Catulle, *épigr. xxv*, parle des mouchoirs de ce lieu-là, qu'il nomme *sudaria Sætaba.* Pline donne le troisieme rang au lin de *Sætabis*, entre les meilleurs & les plus estimés dans toute l'Europe. On prétend que c'est présentement *Xativa.*

Sætabes est aussi le nom d'une riviere de l'Espagne Tarragonnoise, dans les terres, au pays du peuple *Contestani*, selon Ptolomée, *lib. II*, *ch. vj*, qui en met l'embouchure entre *Alone* & *Illicitanus portus.* Il paroît que c'est aujourd'hui *Rio d'Alcoy.* (*D. J.*)

SÆTTE, LE CAP DE (*Géogr. mod.*) en italien *punta della Sætta;* cap du royaume de Naples, sur la côte méridionale de la Calabre ultérieure, à une des extrémités du mont Apennin, entre le cap *delli Armi* & celui de *Spartivento.* C'est le *Brutium promontorium* des anciens, selon Cluvier. (*D. J.*)

SAFANI-AL-BARH, (*Géog. mod*) c'est-à-dire *éponge de mer;* petite île d'Egypte, sur la côte occidentale de la mer Rouge, à 13 lieues au nord de Kossir. Elle n'a que deux lieues de longueur sur un quart de lieue de large. *Latit. 27.* (*D. J.*)

SAFAR, SAFER *ou* SAPHAR, s. m. (*Hist. mod.*) second mois des Arabes & des Turcs; il répond à notre mois d'octobre.

SAFIE, (*Géog. mod.*) les Africains la nomment *Asfi*, & les Portugais *Asafie;* ville d'Afrique dans la Barbarie, au royaume de Maroc, sur la côte de l'Océan, à l'extrémité de la province de Duquela. Elle est environnée de murs & de tours, avec un château dont les Portugais ont été maîtres depuis l'an 1507, jusqu'en 1641 qu'ils l'abandonnerent. Plusieurs juifs s'y sont retirés pour le trafic. Le pays d'alentour est fertile en blé & en troupeaux. *Long. 9. 38. latit. 32.* (*D. J.*)

SAFRA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne dans l'Estramadoure. *Voyez* ZAFRA.

SAFRAN, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *crocus;* genre de plante à fleur liliacée & monopétale; la partie inférieure est en forme de tuyau qui a un pédicule : ce tuyau s'évase par le haut, & il est divisé en six parties. Le pistil s'éleve du fond de cette fleur, & il se divise en trois filamens, terminés par une sorte de tête & par une aigrette. Le calice de la fleur devient dans la suite un fruit oblong, qui a trois angles & trois

loges, & qui renferme des semences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre que la racine est composée de deux tubercules, dont l'un est plus petit que l'autre. Le plus gros se trouve placé au-dessous du plus petit, & il est charnu & fibreux. Ces deux tubercules sont recouverts d'une enveloppe membraneuse. Tournefort, *inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

La plante dont on tire ces filamens, est nommée *crocus* ou *crocus sativus*, par tous les Botanistes. Sa racine est tubéreuse, charnue, de la grosseur d'une noisette, & quelquefois d'une noix, blanche, douce, double, dont la supérieure est plus petite, l'inférieure plus grosse & chevelue. Elles sont revêtues l'une & l'autre de quelques tuniques arides, roussâtres & en forme de réseau. De cette racine sortent sept ou huit feuilles, longues de six & même de neuf pouces, très-étroites & d'un vert foncé. Parmi ces feuilles s'éleve une tige courte, qui soutient une seule fleur en lys, d'une seule piece, blanche, fistuleuse par sa partie inférieure, & divisée en six segmens arrondis, de couleur gris-de-lin.

Il sort du fond de la fleur trois étamines, dont les sommets sont jaunâtres, & un pistil blanchâtre qui se partage comme en trois branches, larges à leur extrémité supérieure, & découpées en maniere de crête, charnue, d'un rouge foncé, & comme de couleur vive d'oranger, lesquelles sont appellées par excellence du nom de *safran*. L'embryon qui soutient la fleur, se change en un fruit oblong, à trois angles, partagé en trois loges qui contiennent des semences arrondies.

Le *safran* croît dans la plupart des pays, soit chauds, soit froids, en Sicile, en Italie, en Hongrie, en Allemagne, en Irlande, en Angleterre, dans plusieurs provinces de la France, dans la Guienne, dans le Languedoc, aux environs d'Orange, dans la Normandie & le Gâtinois. Le *safran* du Gâtinois & d'Angleterre passe pour le meilleur du monde, & on le préfere, avec raison, à l'oriental.

Le *safran* se multiplie commodément & communément par le moyen de ses bulbes, qui croissent tous les ans en grande quantité; car lorsqu'on en seme la graine, il est plus long-temps à venir. On plante ses bulbes au printemps, dans les sillons égaux & éloignés les uns des autres de six pouces. Ces bulbes ne produisent que des feuilles dans l'année où elles ont été plantées, & des fleurs l'année suivante au mois d'octobre. Les fleurs ne durent qu'un ou deux jours après leur épanouissement. Quand elles sont tombées, il sort des feuilles qui sont vertes pendant l'hiver : elles séchent, se perdent au printemps, & ne paroissent jamais pendant l'été.

Il arrive de là qu'aussi-tôt que les fleurs du *safran* s'épanouissent, on les cueille au lever, ou au coucher du soleil, & on sépare les filamens du milieu de la fleur; ensuite on les nettoie bien, on les seche & on les garde. Quelques jours après la premiere cueillette il s'éleve de nouvelles fleurs, on les cueille de nouveau, cette opération dure près de 30 jours.

Au mois d'octobre, lorsque la plante fleurit, la racine n'est composée que d'une bulbe; le printems & l'été suivant, elle en a deux l'une sur l'autre. Car lorsque les feuilles croissent au commencement de la belle saison, la partie supérieure de la racine d'où sortent les feuilles, croît aussi dans le même temps, jusqu'à ce qu'elle soit aussi grosse l'été que l'est la bulbe mere; alors ayant acquis une constitution solide, pleine & succulente, la bulbe mere devient languissante, sans suc, flasque, & disparoît entiérement dans le cours de l'automne : c'est l'image de la vie humaine.

Après que les fleurs sont passées, on retire les bulbes de la terre sur la fin d'octobre; on les garde dans un lieu sec sans les couvrir de terre; on les tient éloignées des rayons du soleil de peur qu'elles ne se séchent, & cependant afin qu'elles mûrissent davantage, ce que l'on connoît quand les feuilles se fannent. Au retour du printemps, on les plante de nouveau dans la terre.

Il est peu de plante d'un aussi grand usage que le *safran*; ses fleurs sont agréables à la vue & à l'odorat. Son pistil est considéré comme une chose précieuse; il entre dans les apprêts de cuisine; il sert aux peintres en miniature; il fournit aux teinturiers une très-belle couleur, & les médecins l'em-

ploient dans plusieurs maladies. La fanne même & les pétales du *safran* servent dans les pays où on le cultive, à faire du fourrage pour les bestiaux.

Mais le *safran*, semblable aux plantes les plus précieuses, est tendre, délicat, & ne peut être conservé que par des soins proportionnés à ses usages; aussi est-il attaqué de plusieurs maladies, qui toutes ensemble tendent à le détruire : cependant il n'en éprouve aucune plus dangereuse, ni qui lui soit plus nuisible, que celle que les habitans du Gâtinois appellent *la mort*. En effet, elle tue infailliblement le *safran* ; & de plus elle paroît contagieuse, & toujours en rond. D'une premiere plante attaquée, le mal se répand à celles d'alentour, selon des circonférences circulaires, & qui augmente toujours. On ne peut arrêter le mal que par des tranchées que l'on fait dans le champ pour empêcher la communication, à-peu-près comme dans une peste. C'est dans le printemps, dans le temps de la seve, & lorsque le *safran* devroit avoir plus de force pour résister au mal, qu'il souffre ses plus grands ravages.

Comme il peut causer des dommages considérables, M. du Hamel, à qui d'ailleurs la simple curiosité de physicien auroit pû suffire, en étudia l'origine, & après un nombre de recherches, car il est très-rare que les premieres aillent droit au but, il la découvrit.

Une plante parasite, qui ne sort jamais de terre, & ne s'y tient guere à moins de demi-pié de profondeur, se nourrit aux dépens de l'oignon du *safran* qu'elle fait périr, en tirant toute sa substance. Cette plante est un corps glanduleux ou tubercule, dont il sort des filamens violets, velus & menus comme des fils, qui sont ses racines; ces racines produisent encore d'autres tubercules, & puisque les plantes qui tracent, tracent en tous sens, & que celle-ci ne peut que tracer, on voit évidemment pourquoi la maladie du *safran* s'étend toujours à la ronde. Aussi quand M. du Hamel examina un canton de *safrans* attaqués, il trouva toujours les oignons de ceux qui étoient au centre plus endommagés, plus détruits, & les autres moins, à proportion de leurs distances.

On voit pareillement pourquoi des tranchées rompent le cours du mal ; mais il faut qu'elles soient au moins profondes de demi-pié. Les laboureurs avoient trouvé ce remede sans le connoître, & apparemment sur la seule idée très-confuse de couper la communication d'une plante de *safran* à une autre. Il faut prendre garde de ne pas renverser la terre de la tranchée, sur la partie saine du champ, on y renverseroit la plante funeste.

M. du Hamel a observé qu'elle n'attaque pas seulement le *safran*, mais encore les racines de l'hyeble, du *coronilla flore vario*, de l'arrête-bœuf, les oignons de muscari, & elle les attaque, tandis qu'elle ne touche pas au blé, à l'orge, *&c.* Ce n'est pas tant, comme on le pourroit croire, parce qu'elle fait un certain choix de sa nourriture, que parce qu'il lui est impossible à cause de la profondeur où elle se tient, de rencontrer des plantes dont les racines ou les oignons, ne sont qu'à une profondeur moindre. *Hist. de l'acad. 1728.* (*D. J.*)

SAFRAN, (*Chimie*, *Diete & Mat. méd.*) ses filamens blanchâtres ou d'un jaune pâle par une de leur extrémité, & d'un rouge oranger ou purpurin par l'autre, d'une odeur assez agréable quoique forte, d'une saveur amere, *&c.* que tout le monde connoît sous le nom de *safran*, sont les étamines des fleurs d'une plante à qui appartient proprement le nom de *safran* ; mais d'après un usage fort reçu, on a transporté le nom de la plante à la seule de ses parties dont on fasse usage, comme on dit *blé* au lieu de *semence de blé* ; *navets*, au lieu de *racines de navets*, &c.

On doit choisir le *safran* récent, en filets larges, rouges, flexibles & gras au toucher, quoique sec, d'une odeur très-aromatique, & on doit rejetter celui qui est pâle & en brins menus, trop secs, peu odorans ; ou noirâtre, & ayant l'odeur de moisi. On doit, outre cela, monder pour l'usage le *safran* choisi de la partie de ses filets qui est blanche ou jaunâtre.

Le *safran* contient un principe aromatique très-abondant, très-expansible, & capable de parfumer une grande quantité d'eau, d'esprit-de-vin, d'huile par expression, *&c.*

Le *ſafran* contient auſſi une partie colorante extrêmement diviſible, & dont une très-petite portion peut teindre une quantité très-conſidérable de liquide aqueux ou ſpiritueux; car cette ſubſtance eſt également ſoluble par ces deux menſtrues, & n'eſt point miſcible au menſtrue huileux.

Enfin le *ſafran* contient une matiere fixe, qui eſt également ſoluble par l'eſprit-de-vin & par l'eau; enſorte que l'extrait de *ſafran* peut également s'obtenir par l'application convenable de l'un ou de l'autre de ces menſtrues.

M. Cartheuſer obſerve que le *ſafran* ne donne point d'huile eſſentielle; ou du-moins qu'il n'a jamais retiré un pareil principe du *ſafran*; car quant à ce que cet auteur ajoute, que ſi on le diſtille en une quantité conſidérable, celle d'une livre par exemple, on pourra obtenir juſqu'à une dragme & demie d'huile eſſentielle très-aromatique & très-pénétrante; il ne rapporte ce fait que ſur un témoignage d'autrui, ſur *un oui-dire.*

Selon le même auteur, une once de bon *ſafran* donne environ 6 gros & demi de cette matiere également ſoluble par l'eſprit-de-vin & par l'eau dont nous avons déja parlé, & qui eſt d'une nature véritablement ſinguliere, ayant, lorſqu'elle n'eſt rapprochée qu'en conſiſtance médiocrement épaiſſe, l'aſpect d'une huile très-rouge, une odeur très-pénétrante, une ſaveur amere aromatique très-vive, & étant capable d'être entiérement rediſſoute, non-ſeulement dans l'eau & dans l'eſprit de-vin, mais même dans l'huile, s'il en faut croire Boerhaave. C'eſt principalement cette miſcibilité à l'huile qui, ſi elle eſt réelle, conſtitue la véritable ſingularité de cette ſubſtance; enſorte que Boerhaave, qui eſt prodigieuſement enclin à voir dans tous les produits & les phénomenes chimiques, des merveilles, des nouveautés, des prodiges, eſt pardonnable d'avoir trouvé cet extrait de *ſafran*, *prorſus ſingulare quid*, quoiqu'il eût bien pû ſe paſſer de commenter cette aſſertion en obſervant que cet extrait n'étoit ni une huile, ni un eſprit, ni une gomme, ni une réſine, ni une gomme-réſine, ni une cire, ni un baume.

Le *ſafran* eſt employé dans les cuiſines à titre d'aſſaiſonnement; chez quelques peuples de l'Europe, fort peu en France, du-moins dans les bonnes tables; mais il eſt généralement employé comme remede. Il eſt même placé à ce titre dans le rang le plus diſtingué. Il eſt célébré du conſentement unanime des Médecins, comme un remede des plus précieux, des plus efficaces, une panacée, ou remede univerſel. Il a été appellé *or végétal*, *aromate des Philoſophes.* Boerhaave croit qu'il eſt le véritable aroph de Paracelſe; ce dernier mot n'eſt que l'abréviation d'*aroma philoſophorum.*

Les qualités du *ſafran* plus reconnues, & pour leſquelles il eſt plus communément employé, ſont les qualités cordiales, ſtomachiques, utérines, anti-ſpaſmodiques, apéritives, pectorales, anodines, cicatriſantes.

On le mêle très-communément dans les opiates & les autres compoſitions cordiales, ſtomachiques, & ſur-tout dans les emménagogues & hyſtériques. On l'a ſouvent mêlé à l'*opium*, ſoit dans des compoſitions officinales, ſoit dans les preſcriptions magiſtrales. Geoffroi doute ſi cette addition modére l'effet de l'*opium*, ou ſi elle l'augmente.

Entre autres vertus attribuées au *ſafran*, mais beaucoup moins conſtatées que celles dont nous venons de parler, on doit compter ſa qualité pectorale, ſa vertu ſpécifique contre la jauniſſe, ſa qualité lytontriptique, & ſa vertu alexipharmaque.

La vertu emménagogue & hyſtérique du *ſafran* nous paroît auſſi beaucoup mieux prouvée par l'obſervation que par l'expérience d'Amatus Luſitanus, qui rapporte qu'une femme ayant pris pendant ſa groſſeſſe un médicament qui contenoit du *ſafran*, accoucha de deux filles teintes de couleur jaune; & par celle de J. F. Hertode, qui rapporte dans ſa crocologie, qu'ayant mêlé pendant quelque temps du *ſafran* dans les alimens dont il nourriſſoit une chienne pleine, il trouva la liqueur de l'amnios & la peau des petits chiens teinte de jaune, tandis que le chyle contenu dans les veines lactées avoit ſa couleur blanche ordinaire; circonſtance que M. Cartheuſer trouve digne de remarque, & qui prouveroit en effet que le *ſafran* a une certaine

tendance vers la matrice, si cette expérience étoit réitérée & suffisamment *retournée* ; car unique & isolée comme elle est, elle ne prouve certainement rien, & ne produit pas même une forte présomption.

Le *safran* est employé extérieurement comme fortifiant, tonique, résolutif, détersif, on le mêle assez communément au cataplasme de *mica panis* que l'on veut animer. Il est fort usité dans les collyres, & sur-tout dans ceux qu'on emploie comme préservatifs dans la petite vérole & la rougeole.

Les qualités pernicieuses du *safran* n'ont pas été moins observées, ni peut-être moins exagérées que ses vertus. Ce qu'on a dit de plus sage, c'est qu'il falloit n'user de ce remede que modérément & à propos ; car cette circonspection est nécessaire dans l'administration de tous les remedes actifs & véritablement efficaces. Sa dose a été fixée pour l'usage intérieur à un scrupule, ou tout au plus à un demi-gros en substance, & celle de sa teinture & de son extrait à proportion. Une plus haute dose a été regardée de tous les temps par les plus graves auteurs comme mortelle.

L'odeur du *safran* est généralement reconnue pour narcotique & enivrante. Mille observations, soit écrites, soit répandues par tradition, prouvent que des personnes qui avoient respiré cette odeur très-concentrée, qui ont été enfermées par exemple, dans des magasins où il y avoit une grande quantité de *safran*, qui se sont couchées sur une balle de *safran*, *&c.* que ces personnes, dis-je, ont contracté des maux de tête très-graves, quelquefois même incurables, ont eu l'esprit troublé, ont été attaquées d'un ris excessif & involontaire, & même sont mortes. Cette vertu singuliere de produire le ris a été aussi attribuée à son usage intérieur, & elle a été mise au nombre de ses propriétés salutaires, pourvu qu'on la contînt dans de justes bornes par une administration ménagée. Boerhaave s'en explique ainsi : *moderato usu verum exhibet exhilarans.* C'est dommage que cette qualité ne soit pas mieux constatée. Les expériences qui conduiroient à une vraie conviction n'ont certainement rien de rebutant.

Le *safran* est employé dans un très-grand nombre de préparations officinales, tant destinées à l'usage intérieur qu'à l'usage extérieur ; il est sur-tout un des principaux ingrédiens de l'élixir de propriété de Paracelse, de l'élixir de Garrhus, & des pilules de Rufus. Nous citons ces remedes par préférence, parce qu'étant très-peu composés, l'efficacité du *safran* y est plus sensible & plus réelle. *Voyez* ces *articles.*

Le *safran* donne son nom à un emplâtre, savoir l'*emplâtre occicroceum*, que nous avons décrit à l'*article* EMPLATRE. *Voyez* cet *article.* (*b*)

SAFRAN BATARD, (*Botanique.*) κνῖκος par les anciens, *kartan* par les Arabes, & *carthamus* par les Latins ; c'est cette espece de *safran* nommé *carthamus officinalis, flore croceo*, *I. R. H.* 457. *Cnicus sativus*, *sive carthanum*, *C. B. P.* 378.

La tige de cette plante est haute d'une coudée & demi, cylindrique, ferme, blanchue, garnie de feuilles alternes, & en grand nombre, longues de deux pouces, larges de huit lignes, arrondies à leur base, & embrassant la tige, terminée en pointe aiguë, garnies de côtes & de nervures, lisses, & ayant à leur bord de petites épines un peu roides. Les fleurs naissent en maniere de tête à l'extrémité des rameaux. Leur calice est composé d'écailles & de petites feuilles, duquel s'élevent plusieurs fleurons, longs de plus d'un pouce, d'un beau rouge de *safran*, foncés & découpés en cinq parties.

Les embryons des graines n'ont point d'aigrettes ; & lorsqu'elles sont parvenues à leur maturité, elles sont très-blanches, lisses, luisantes, longues de trois lignes, plus pointues à l'extrémité inférieure, marquées de quatre angles ; elles contiennent sous une écorce un peu dure, & comme cartilagineuse, une espece d'amande blanchâtre, d'une saveur d'abord douçâtre, ensuite âcre, & qui cause des nausées.

Les fleurs paroissent dans le mois d'août ; les graines sont mûres en automne. On cultive cette plante dans quelques provinces de France, d'Italie & d'Espagne, non-seulement pour l'usage de la médecine, mais encore pour la teinture.

On estime les graines récentes, luisantes, blanches, quoique quelques-uns ne rejettent pas celles qui tirent sur le roux, celles dont

la moëlle est blanche, grasse, & qui étant jettées dans l'eau, vont au fond; mais il ne faut jamais employer celles qui sont flasques, moisies, cariées, rousses. On ne se sert que de la moëlle, & on rejette l'écorce.

La graine de carthame, que quelques-uns appellent aussi *graine de perroquet*, parce que les perroquets la mangent avec avidité, & s'en engraissent sans en être purgés, est un purgatif pour les hommes. Elle est remplie d'une huile âcre, à laquelle on doit rapporter sa vertu purgative. Les médecins la donnent en émulsion; quelques-uns la mêlent avec des décoctions, & tous tâchent d'en corriger les défauts par des remedes aromatiques ou stomachiques; mais le plus sûr est de n'en point faire usage. (*D. J.*)

SAFRAN BATARD, *voyez* CARTAME.

Maniere de cultiver le safran dans la province de Cambridge. M. Douglas, docteur en médecine, & membre de la société royale, a vu & décrit la maniere dont on cultive & prépare le *safran* dans la province de Cambridge, qui est celle d'Angleterre où l'on le cultive davantage, & depuis un plus long-temps; après avoir fait choix d'un terrain uni, & qui s'est reposé pendant un an, on le laboure vers le commencement d'avril, en traçant des sillons plus serrés & plus profonds que pour aucune autre espece de grains; on y répand dans le mois de mai, depuis vingt jusqu'à trente charges de fumier, préparé exprès pour chaque acre de terre; ensuite on entoure ce terrain de haies fort serrées, afin d'en écarter les bestiaux, & sur-tout les lievres qui ne manqueroient pas de manger les feuilles du *safran* pendant l'hiver.

En juillet on plante les racines dans des trous, placés à environ trois pouces de distance les uns des autres, on en plante ordinairement 392040 ou environ dans un acre de terre, on les laisse sans y toucher jusqu'au commencement de septembre que l'on rompt la terre avec la pioche, pour faciliter la sortie de la plante qui est prête à paroître, & alors on arrache toutes les mauvaises herbes avec soin.

Peu de temps après les fleurs paroissent, on les cueille le matin, il n'importe que ce soit un peu avant ou un peu après leur parfaite maturité; ensuite on sépare de ces fleurs les filamens ou étamines, & avec eux une bonne partie du pistil auquel ils sont attachés, & on jette le reste comme inutile; il ne reste plus qu'à sécher le *safran*, ce qui demande bien du soin & de l'industrie; il faut sur-tout prendre garde en le séchant qu'il ne se brûle; il déchet dans cette opération de quatre cinquiemes; & un acre en produit, l'un portant l'autre, en trois années vingt-six livres; la derniere récolte est de beaucoup la plus abondante; après cette troisieme récolte on tire les racines de terre pour les replanter. Après avoir séparé les vieilles enveloppes, ces racines augmentent ordinairement d'un tiers. M. Douglas suppute qu'un acre de terre planté de *safran* rapporte 5 liv. sterling de rente, toutes charges déduites.

SAFRAN DES INDES, (*Botan. exot.*) Le *safran*, ou *souchet des Indes*, est appellé *crocus indicus*, *Arabicus curcuma*, par Bontius. C'est une petite racine oblongue, tubéreuse, noueuse, de couleur jaune, ou de *safran*, & donnant la couleur jaune aux liqueurs dans lesquelles on l'infuse; son goût est un peu âcre & amer; son odeur est agréable, approchante de celle du gingembre, mais elle est plus foible.

La plante qui pousse cette racine, est nommée par Bontius, *curcuma foliis longioribus & acutioribus*; & dans le jardin de Malabar, *maniella kua*. Tournefort a fait une erreur en la rangeant parmi les especes de cannacorus; M. Linnæus la caractérise ainsi:

Son calice est formé par plusieurs spates partiales, simples, & qui tombent; la fleur est un pétale irrégulier, dont le tuyau est fort étroit. Le pavillon est découpé en trois parties, longues, aiguës, évasées & écartées. Le nectarium est d'une seule piece, ovale, terminée en pointe, plus grande que les découpures du pétale, auquel il est uni dans l'endroit où ce pétale est le plus évasé. Les étamines sont au nombre de cinq, dont quatre sont droites, grêles, & ne portent point de sommets; la cinquieme, qui est plantée entre le nectarium est longue, très-étroite, ayant la forme d'une découpure du pétale, & partagée en deux à son extrémité, près de laquelle se trouve le sommet. Le pistil est un embryon arrondi qui supporte la fleur, & pousse un stile de la longueur des étamines, surmonté d'un stigma simple

& crochu. Le péricarpe ou le fruit, eſt cet embryon qui devient une capſule arrondie à trois loges ſéparées par des cloiſons ; cette capſule contient pluſieurs graines.

La racine du *ſafran des Indes* mûrit, & ſe retire de la terre après que ſes fleurs ſe ſont ſéchées. Cette plante eſt fort cultivée dans l'orient, pour l'uſage de ſa racine, qui ſert à aſſaiſonner la plupart des mets ; ils uſent auſſi des fleurs pour en faire des pommades dont ils frottent le corps. On regarde encore le *ſafran des Indes* comme un grand remede pour provoquer les regles, faciliter l'accouchement, & ſur-tout pour la guériſon de la jauniſſe. Enfin les Indiens l'emploient ſouvent dans la teinture.

Il y a une autre eſpece de *ſafran des Indes* que l'on ſurnomme *rond*, & que les Portugais nomment *raiz de ſafrao :* on ne le trouve pas dans les boutiques. C'eſt une racine tubéreuſe, un peu ronde, plus groſſe que le pouce, compacte, charnue, chevelue au-dehors, jaune en-dedans. Cette racine étant coupée tranſverſalement a différens cercles, jaunes, rouges, de couleur de *ſafran* ; elle imite le *ſafran* & le gingembre par ſon goût & ſon odeur, qui ſont cependant plus foibles que dans le curcuma long ; elle a auſſi les mêmes vertus, mais plus foibles. Cette plante qu'on appelle *curcuma radice rotundâ* dans l'*Hort. malab.* a les feuilles, les fleurs & les fruits ſemblables à la précédente. (*D. J.*)

Safran des Indes, (*Mat. méd.*) *Voyez* Curcuma.

Safran de Mars, (*Mat. méd.*) *Voyez* Mars.

Safran de l'etrave, (*Marine.*) piece de bois qu'on attache depuis le deſſous de la gorgere juſque ſur le rinjot, & qui ſert à faire venir le vaiſſeau au vent, lorſque par défaut de conſtruction, il y vient difficilement. Cela s'appelle *donner la pince d'un vaiſſeau.*

Safran, (*Charpent.*) c'eſt la planche qui eſt à l'extrémité du gouvernail d'un bateau-foncet, ſur laquelle ſont attachées les barres qui ſoutiennent les planches de remplage. (*D. J.*)

SAFRANIERE, ſ. f. (*Agriculture.*) plantation de ſafran dans un lieu préparé & choiſi exprès pour ſa culture ; on donne ordinairement trois labours par an à la *ſafraniere :* le premier quand on le plante, ou s'il eſt déjà planté au printems, quand les feuilles tombent ; le ſecond ſur la fin de juillet, & le troiſieme au commencement de ſeptembre. On choiſit de donner le dernier labour par un beau temps, & de ne pas offenſer les oignons en labourant.

Une *ſafraniere* ainſi ménagée, dure trois années dans ſa vigueur ; elle pourroit même continuer à rapporter pendant neuf ans, pourvu qu'on eût ſoin de la labourer, de la ſarcler & de l'amander ; mais il vaut mieux après trois ans de production, lever hors de terre les oignons & les cayeux qu'ils ont produits pour les planter ailleurs, & vendre le ſurplus. Si-tôt que les oignons ſont hors de terre, on doit les mettre à l'ombre dans un endroit qui ne ſoit point humide. Il ne faut jamais les replanter dans l'endroit d'où on les a tirés, parce que la terre eſt uſée ; il s'agit au contraire de la réparer & de la bien fumer.

Pluſieurs cultivateurs partagent en quatre ce qu'ils ont de terre à mettre en ſafran ; ils garniſſent les derniers quartiers des oignons & cayeux qu'ils retirent des premiers ; & comme ils ne fleuriſſent pas tous en même temps, ils ont plus de commodité à cueillir le *ſafran* qui refleurit d'un côté pendant que la dépouille ſe fait de l'autre. (*D. J.*)

SAFRE, SAFFRE, ZAFFRE *ou* SMALTE, ſ. f. c'eſt un verre coloré en bleu par le moyen du cobalt, dont on ſe ſert pour faire du bleu d'empoi, & pour peindre en bleu ſur la porcelaine, ſur la fayence & ſur l'émail. Cette ſubſtance ſe débite ſous la forme d'une poudre qui eſt d'un bleu plus ou moins beau ; elle eſt déſignée ſous les différens noms de *ſafflor*, de *ſmalte*, de *zaffre*, mais elle eſt plus généralement connue en France ſous celui de *ſaffre* ou de *bleu d'émail.*

On a dit à l'*article* Cobalt, que c'étoit ce minéral qui donnoit la couleur bleue que l'on nomme *ſafri ;* on a dit auſſi que M. Brandt, ſavant chimiſte Suédois, regardoit cette ſubſtance comme un demi-métal particulier, dont le caractere diſtinctif eſt de colorer le verre en bleu ; mais depuis la publication du volume qui contient l'*article* Cobalt, pluſieurs Chimiſtes ont fait de

nouvelles expériences pour approfondir la nature de ce minéral singulier, & ils en ont porté un jugement tout différent de celui de M. Brandt & des personnes qui ont adopté son sentiment. Cela posé, on a cru devoir rapporter ici les expériences & les idées nouvelles qui ont paru sur ce sujet; malheureusement, loin d'éclaircir la matiere, elles ne font qu'augmenter nos incertitudes. M Rouelle, ainsi que quelques autres Chimistes françois, ont cru trouver la confirmation du sentiment de M. Brandt parce qu'ils ont tiré du *safre*, c'est-à-dire du verre coloré par le cobalt, une substance parfaitement semblable à un régule semi-métallique, & qui, mêlé de nouveau avec du verre, le coloroit en bleu. Malgré cela, la plupart des Minéralogistes & Métallurgistes allemands, refusent de regarder le cobalt comme un demi-métal particulier, & prétendent que la substance réguline que l'on tire du cobalt est une combinaison. M. Lehmann dans la 590 de la nouvelle édition de sa Minéralogie, publiée en allemand à Berlin en 1760, dit que « le cobalt dont on fait la » couleur bleue, abstraction faite de l'arsenic qu'il contient, ne peut point donner » ni un métal, ni un demi-métal, de quelque façon qu'on s'y prenne, mais en se » vitrifiant avec un sel alkali & une terre » vitrifiable, il s'en précipite une substance » appellée *speiss*, qui ressemble à un demi-» métal, mais qui réellement n'est qu'une » combinaison de cuivre, de fer, d'arsenic, & d'une terre propre à colorer en » bleu ». Le même auteur ajoute dans le §. 91 : « 1°. Que la matiere colorante qui se » trouve dans le cobalt qui donne du *speiss*, » est quelque chose de purement accidentel, c'est pour cela qu'elle se sépare de la » partie réguline, tant par la vitrification, » que par d'autres opérations chimiques; » & même si l'on fait fondre à plusieurs reprises le *speiss*, produit par le cobalt, avec » du sel alkali & du sable, il perd à la fin » toute sa propriété de colorer en bleu. 2°. » On peut s'assurer de la maniere suivante » de ce qui entre dans la composition de la » matiere réguline du cobalt qui donne le » bleu; pour cet effet, l'on n'a qu'à prendre » du prétendu régule de cobalt pur, le faire » fondre à plusieurs reprises avec de la fritte » de verre, jusqu'à ce qu'il n'en parte plus de » fumée, ni d'odeur arsénicale; alors on » n'aura qu'à le remettre de nouveau en » régule, en extraire la partie cuivreuse, » par le moyen de l'alkali volatil, jusqu'à » ce que ce dissolvant ne devienne plus bleu; » enfin, si l'on dissout le résidu dans les » acides, & qu'on précipite la dissolution, » on ne tardera point à appercevoir le fer ».

M. de Justi, célebre chimiste allemand, très-versé dans la minéralogie, paroît être du même avis que M. Lehmann; il croit que la terre métallique du cobalt qui colore le verre en bleu, est produite par une combinaison du fer avec l'arsenic. Il appuie cette conjecture sur un fait attesté par M. Cramer, qui dans sa Docimasie, avoit oui dire que M. Henckel avoit eu le secret de colorer le verre en bleu, en faisant calciner de la limaille d'acier de Styrie. Un des amis de M. de Justi, qui avoit été le disciple de M. Henckel, l'a assuré de la vérité de ce fait, ajoutant même que pour faire cette expérience, il prenoit trois parties de limaille d'acier qu'il mêloit exactement avec une partie d'arsenic, & qu'il faisoit réverbérer ce mélange pendant trois jours, à un feu qui étoit doux au commencement, mais qu'il augmentoit par degrés.

Le même M. de Justi nous apprend, que la manganèse ou magnésie qui est un minéral ferrugineux, si on la joint avec de l'arsenic, & si on la calcine ensuite, devient propre à donner une couleur bleue au verre. Le même auteur parle d'un cobalt noir semblable à la mine d'arsenic noire, qui se trouve dans les terres de la dépendance du duc de Saxe-Cobourg, ainsi qu'au petit Zelle, dans la basse-Autriche; ce cobalt contenoit une grande quantité de fer & devoit sa couleur noire à ce métal, mais il ne contenoit que très-peu, ou même point du tout d'arsenic; en mêlant ensemble & faisant calciner ce cobalt noir & ferrugineux avec d'autre cobalt ordinaire, gris & chargé d'arsenic : M. de Justi dit que de ce mélange, il résultoit une matiere très-propre à colorer le verre en bleu, c'est-à-dire à faire du *safre*. Il ajoute qu'il n'y a point de cobalt qui ne contienne des parties ferrugineuses plus ou moins abondamment, & il prétend que les cobalts ne sont propres à donner du bleu, que

que lorſqu'ils contiennent une juſte proportion de fer & d'arſenic à la fois ; le cobalt noir du petit Zell donnoit à la vérité tout ſeul une aſſez bonne couleur, mais elle devenoit infiniment plus belle, lorſqu'on faiſoit calciner ce cobalt avec un autre cobalt très-chargé d'arſenic. De plus, M. de Juſti aſſure qu'il ne s'eſt point encore trouvé juſqu'ici de cobalt qui ne contînt une portion d'argent, d'où il conjecture que l'argent pourroit contribuer à la couleur bleue que produit le cobalt. Telles ſont les idées répandues dans différens mémoires ſur le cobalt que M. de Juſti vient d'inſérer dans ſes *œuvres Chimiques*, publiées en allemand en 1760.

J'ajouterai encore à ces faits, que l'on a donné à M. de Montamy, premier maître d'hôtel de M. le duc d'Orléans, un morceau de cobalt noir trouvé en Eſpagne, près de la ville d'Aranda, dans la vieille Caſtille. Cette mine de cobalt calcinée ne donnoit que peu d'indice d'arſenic ; cependant M. de Montamy n'a pas laiſſé d'en tirer un bleu de la plus grande beauté qu'il a employé dans les couleurs pour l'émail, dont il va bientôt enrichir le public. Ce cobalt a donné un bleu très-ſupérieur à celui des cobalts de Saxe & des autres pays d'Allemagne.

Dans la ville du célebre Becher, on rapporte que ce ſavant chimiſte ayant pris du mécontentement des Saxons, les menaça de faire tomber leurs manufactures de *ſafre*, en donnant aux Anglois le ſecret d'en faire avec du bronze ou de l'alliage métallique dont on fait les cloches, appellé en anglois *bell-metal* ; peut-être auſſi que le *bell-metal* dont Becher vouloit parler, étoit un minéral qu'il ſavoit contenir du cobalt.

On peut conclure de tous les faits qui viennent d'être rapportés, que la vraie nature du cobalt n'eſt point encore parfaitement connue ; que l'on ne connoît point toutes ſes mines, & qu'il pourroit y avoir pluſieurs manieres de faire du *ſafre*. Quoi qu'il en ſoit, nous allons décrire celle qui ſe pratique à Schneeberg, en Miſnie, qui eſt l'endroit de toute l'Europe où l'on fait la plus grande quantité de *ſafre*, ce qui produit un revenu très-conſidérable pour l'électeur de Saxe & pour ceux qui ſont intéreſſés dans ces manufactures.

Comme les mines de cobalt qui ſe trouvent en Miſnie ſont accompagnées d'une très-grande quantité de biſmuth, on eſt obligé d'en ſéparer ce demi-métal, qui donnoit une mauvaiſe couleur au *ſafre*. Pour cet effet, on forme une aire, on y place deux longs morceaux de bois, le long deſquels on arrange des petits morceaux de bois minces fort proche les uns des autres. On jette la mine par deſſus, on allume le bois lorſqu'il fait du vent, & le biſmuth qui eſt aiſé à fondre ſe ſépare de la mine.

Nous ne répéterons point ici ce qui a été dit de la maniere de calciner le cobalt, pour en dégager l'arſenic dont il eſt abondamment chargé dans la mine ; cette calcination ſe fait dans un fourneau deſtiné à cet uſage, on étend le cobalt pulvériſé groſſiérement ſur l'aire de ce fourneau, qui a environ ſept piés de long & autant de large. On ne le chauffe qu'avec de bon bois bien ſec ; la flamme roule ſur le cobalt, que l'on remue de temps en temps avec un rable de fer ; par ce moyen l'arſenic s'en dégage, & il eſt reçu dans un long tuyau ou dans une cheminée horiſontale. *Voy. l'article* COBALT, & MINES (*travaux des*) : on continue cette calcination pendant quatre, cinq, ſix & même pendant neuf heures conſécutives, ſuivant que la mine eſt plus ou moins chargée d'arſenic. Le cobalt grillé ſe paſſe par un tamis de fil de laiton, & l'on écraſe de nouveau les parties qui n'ont point pu paſſer au-travers du tamis.

Cependant il faut obſerver qu'il y a des mines de cobalt qui n'ont pas beſoin d'être calcinées, & qui ne laiſſent pas de donner de très-bon *ſafre* ; le cobalt noir, dont nous avons parlé, eſt dans ce cas, vû qu'il ne s'en dégage que très-peu, ou même point du tout d'arſenic ; alors le travail eſt plus facile & moins coûteux, puiſque l'on épargne les frais & le travail de la calcination.

Le cobalt ayant été calciné & pulvériſé, ſe mêle avec de la potaſſe bien purifiée & calcinée dans un fourneau, pour en dégager toutes les ordures & les matieres étrangeres qui peuvent y être jointes. *Voyez l'article* POTASSE. On y joint encore des cailloux ou du quartz calcinés & pulvériſés, & paſſés au tamis. Pour pouvoir plus facilement réduire ces cailloux en poudre, on les

fait rougir & on les éteint dans l'eau froide à plusieurs reprises ; ce sont-là les trois matieres qui entrent dans la composition du *safre*. On prend ordinairement parties égales de cobalt, de potasse & de cailloux pulvérisés, cependant il faut consulter la nature du cobalt qui donne, tantôt plus, tantôt moins de couleur ; c'est pourquoi il faut s'assurer d'abord par des essais en petit de la qualité du cobalt, par la couleur qu'il donne, avant que de travailler en grand. Si l'on n'avoit point de cailloux convenables, on pourroit faire la fritte du verre avec du sable blanc, semblable à celui dont on se sert dans les Verreries.

Lorsqu'on a pris ces précautions, on mêle exactement ensemble la fritte, c'est-à-dire la composition dont on doit faire le *safre ;* ce mélange se fait dans des caisses de bois, où il demeure pour en faire usage au besoin.

Le fourneau dont on se sert pour faire fondre le mélange, ressemble à ceux des verreries ordinaires, il a environ six piés de long, sur trois de large & sur six de haut. Les pots ou creusets dans lesquels on met le mélange, qui doit faire du verre bleu ou du *safre*, se placent sur des murs qui sont environ à la moitié de la hauteur du fourneau. L'entrée du fourneau par où l'on y place les creusets se ferme avec une plaque de terre cuite que l'on peut ôter à volonté ; au milieu de cette porte est une petite ouverture qui sert à recuire les essais ou échantillons de la matiere vitrifiée que l'on a puisés dans les creusets au bout d'une baguette de fer ; durant le travail cette ouverture se bouche avec de la terre glaise. Sur chacun des côtés du fourneau sont trois ouvreaux qui servent à mettre la fritte dans les creusets, & à la puiser lorsqu'elle est fondue ; pendant qu'on fait fondre la matiere, on bouche ces ouvreaux à environ un pouce près, & alors ils servent de regîtres au fourneau & donnent un passage libre à l'air. Au-dessous des ouvreaux, il y a encore trois portes ou ouvertures que l'on ne débouche que lorsqu'il y a quelque réparation à faire aux creusets, ou lorsqu'on veut en remettre de nouveaux. Au pié du fourneau est le cendrier & une autre ouverture, qui sert à retirer le verre qui a pu sortir des creusets, que l'on remet à fondre. Les creusets sont faits de bonne terre, on les fait bien sécher dans un fourneau fait exprès, qui est à côté du fourneau de verrerie ; on place six creusets à la fois dans le fourneau ; comme il faut que la chaleur soit très-forte, on ne le chauffe qu'avec du bois, que l'on fait sécher presque au point de le réduire en charbon, dans un fourneau qui communique avec le premier ; les bûches doivent être minces pour ce travail.

Lorsque le mélange a été exposé pendant six heures à l'action du feu, on le remue dans les creusets avec une baguette de fer ; on continue à faire la même chose de quart-d'heure en quart-d'heure, & on laisse le mélange exposé au feu encore pendant six heures ; ainsi il faut 12 heures pour que la fusion soit parfaite, on n'en emploie que huit lorsqu'on fait du *safre* commun.

On reconnoît que le *safre* est assez cuit aux mêmes signes que tout le verre, c'est-à-dire on trempe une baguette de fer dans la matiere fondue ; lorsqu'elle s'attache à la baguette & forme des filamens, c'est un signe que la matiere est assez cuite.

Au bout de ce temps, on puise la matiere fondue qui est dans les creusets avec une cuilliere de fer, & on la jette dans des cuves ou dans des baquets pleins d'eau très-pure, afin d'étonner le verre & de le rendre plus facile à s'écraser ; cette opération est très-importante.

Au fond des creusets, dans lesquels on a fait la fonte, il s'amasse du bismuth, vu que ce demi-métal accompagne presque toujours les mines de cobalt que l'on trouve en Misnie, & il n'a pu en être totalement séparé par le grillage. Au-dessus de ce bismuth se trouve une matiere réguline, que les allemands nomment *speiss ;* cette matiere a été peu connue jusqu'à présent. M. Gellert, dans le temps qu'il a publié sa *chimie métallurgique*, regardoit le *speiss* comme un vrai régule du cobalt pur ; il dit qu'en faisant calciner cette matiere, un quintal de cette substance suffit pour colorer en bleu 30 ou 40 quintaux de verre, au-lieu que la mine de cobalt grillée de la maniere ordinaire ne peut colorer en bleu que de huit à quinze fois son poids de verre. *Voyez* la traduction françoise de la *chimie métallurgique* de M. Gellert, *t. I, p. 45*. Mais on a appris de-

puis que M. Gellert s'est rétracté sur cet article ; & aujourd'hui avec tous les Métallurgistes saxons, il regarde le *speifs* comme une combinaison de fer, de cuivre & d'arsenic, & non comme un régule de cobalt.

Voici comment on sépare ce *speifs* d'avec le bismuth : lorsqu'on laisse éteindre le feu du fourneau, & que l'on veut sacrifier les creusets, on les remplit des résidus qui ont été retirés de ces creusets & qui étoient au fond du verre ; on les fait fondre, alors le bismuth qui est le plus pesant tombe au fond, & le *speifs* qui est plus léger reste au-dessus ; & lorsque le tout est refroidi, on sépare aisément ces deux substances. Mais la séparation s'en fait encore mieux lorsque l'on allume simplement du feu autour de ces masses régulines qui sont en forme de gâteau, par-là le bismuth qui se dégage est plus pur & se fond plus promptement. Lorsque l'on fait l'extinction du *safre* dans l'eau il tombe aussi quelques particules de *speifs* au fond des cuves, dans lesquelles on éteint le *safre* dont on sépare ces particules.

Après que le verre bleu a été éteint dans l'eau, on le retire & on le porte pour être écrasé sous les pilons du boccard ; au sortir du pilon, on le passe par un tamis de fils de laiton, & on le porte au moulin. C'est une pierre fort dure, placée horizontalement & entourée de douves, qui forment ainsi une espece de cuve. Au milieu de cette pierre, qui sert de fond à la cuve, est un trou garni d'un morceau de fer bien trempé, dans lequel est porté le pivot d'un aissieu de fer, qui fait tourner verticalement deux meules de pierres ; ces meules servent à écraser & pulvériser encore plus parfaitement le verre bleu ou le *safre* qui a été tamisé, & qui a été étendu sur le fond de la grande cuve & recouvert avec de l'eau. On broie ainsi ce verre pendant six heures, alors on lâche des robinets qui sont aux côtés de la cuve du moulin, & l'eau, qui est devenue d'une couleur bleue en passant par ces robinets, découle dans des baquets ou seaux qui sont placés au-dessous ; de-là on porte cette eau dans des cuves où elle séjourne pendant quelques heures, par ce moyen la couleur dont elle étoit chargée se dépose peu-à-peu au fond des cuves ; on puise l'eau qui surnage, on la verse dans des auges qui la conduisent à un réservoir où elle acheve de se dégager de la partie colorante dont elle est encore chargée ; l'eau qui surnage daus ce premier réservoir retombe dans un second, & de-là dans un troisieme où elle a le temps de devenir parfaitement claire, & la couleur de se déposer entiérement.

On met la couleur qui s'est déposée dans des baquets, ou on la lave avec de nouvelle eau pour en séparer les saletés qu'elle peut avoir contractées ; cela se fait en la remuant avec une spatule de bois ; on réitere ce lavage à plusieurs reprises, après quoi on puise cette eau agitée, on la passe par un tamis de crin fort serré, & cette eau qui a ainsi passé séjourne pendant quelques heures dans un nouveau vaisseau. Au bout de ce temps, on décante l'eau claire, & l'on a du *safre* qui sera d'une grande finesse & d'une belle couleur.

On étend également cette couleur sur des tables garnies de rebords ; on la fait sécher dans des étuves bien échauffées ; lorsque la couleur est bien seche, on la met dans une grande caisse garnie de toile, ou on la sasse au-travers d'un tamis de crin fort serré. L'ouvrier qui fait ce travail est obligé de se bander la bouche avec un linge, pour ne point avaler la poudre fine qui voltige. On met ainsi plusieurs quintaux de *safre* dans la caisse, on l'humecte avec de l'eau, on le pêtrit avec les mains pour le mouiller également, on le pese ; alors un inspecteur examine si la nuance de la couleur est telle qu'elle doit être ; lorsqu'elle est ou plus claire ou plus foncée qu'il ne faut, il y remédie en mêlant ensemble différens *safres*, & par-là il donne la nuance requise. Après que cette couleur a été pesée, on l'entasse fortement dans des barils, sur lesquels on imprime avec un fer chaud une marque, qui indique la qualité du *safre* qui y est contenu. Les Saxons nomment *eschel* la couleur la plus fine & la plus belle : suivant ses différens degrés de finesse & de beauté, on la désigne par différentes marques ; *H E F* désigne la plus parfaite ; *E F E* est d'une qualité au-dessous ; *F E* est encore inférieure ; *M E* signifie *eschel* médiocre ; *O E eschel* ou couleur ordinaire ; *O C* marque une couleur claire ordinaire ; *OH* annonce un bleu vif ; *MC* claire moyen ; *FC* couleur fine ; *FFC* une couleur

très-fine. Les barils ainsi préparés se vendent en raison de la beauté & de la finesse de la couleur, & se transportent dans toutes les parties de l'Europe ; on assure même que les Chinois en ont tiré une grande quantité depuis quelques années.

Telle est la maniere dont on fait le *safre* en Misnie, où il y en a quatre manufactures qui sont une source de richesses pour le pays. Les Saxons ont fait long-temps un très-grand mystere de ce travail ; le célebre Kunckell est le premier qui en ait donné une description dans ses notes sur l'*art de la Verrerie* d'Antoine Néri. Depuis, M. Zimmermann en a donné un détail très-circonstancié dans un ouvrage allemand qu'il a intitulé, *Académie minéralogique de Saxe ;* son mémoire a été traduit en françois, & se trouve à la suite de l'*Art de la Verrerie* de Néri & de Kunckel, que j'ai publiée à Paris en 1752. Cependant il est certain que les Saxons ont toujours fait des efforts pour cacher leur procédé, & jamais ils n'ont communiqué au public les ordonnances & les réglemens de leurs manufactures de *safre* qui sont de l'année 1617, non plus que les divers changemens qu'on y a faits depuis ce temps.

Quoi qu'il en soit, on fait du *safre* en Boheme, dans le duché de Wirtemberg, à Ste. Marie aux mines en Lorraine, &c. Il est vrai que l'on donne la préférence à celui des Saxons ; il y a lieu de croire que cela vient de leur grande expérience, de la bonté du cobalt qu'ils emploient, & du choix des matieres dont ils font le verre. Comme le cobalt est une substance minérale qui se trouve très-abondamment presque par-tout où il y a des mines, il est à présumer qu'on réussira aussi-bien que les Saxons en apportant à ce travail la même attention qu'eux. 1°. Il faut bien choisir les cailloux dont on fera la fritte du verre ; souvent des cailloux qui paroîtront parfaitement blancs & purs, contiennent des parties ferrugineuses que l'action du feu développe, alors ces cailloux rougiront ou jauniront par la calcination, & ils pourront nuire à la beauté de la couleur du *safre ;* d'un autre côté, il y a des cailloux qui, quoique naturellement colorés, perdent cette couleur dans le feu, ceux-là pourront être employés avec succès ; on voit par-là qu'il faut s'assurer par des expériences, de la qualité des cailloux qu'on emploiera ; au défaut de cailloux, on pourra se servir d'un sable bien blanc & bien pur. 2°. Il faut que la potasse, la soude ou le sel alkali fixe que l'on mêlera dans la fritte du verre, soit aussi parfaitement pure. 3°. Il ne faut point négliger l'eau dans laquelle on éteint le verre bleu au sortir du fourneau, afin de pouvoir le pulvériser plus aisément ; si cette eau étoit impure & mêlée de particules étrangeres, elle pourroit nuire à la beauté du *safre*. En général ce travail exige beaucoup de netteté & de précaution. (—)

SAGA, s. f. (*Gram. hist.*) anciennes histoires du nord.

SAGACITÉ, s. f. (*Logique.*) Locke définit la *sagacité*, une disposition qu'a l'esprit à trouver promptement les idées moyennes qui montrent la convenance ou la dissonance de quelque autre idée, & en même temps à les appliquer comme il faut. (*D. J.*)

SAGAIE, s. f. *terme de relation*, espece de dard ou de javelot des insulaires de Madagascar. Le bois en est long d'environ quatre piés ; il est fort souple, & va toujours en diminuant vers le bout par où on le tient pour le lancer. Le fer de ces *sagaies* est ordinairement empoisonné, ce qui fait que les blessures en sont presque toujours mortelles. (*D. J.*)

SAGALASSE, *Sagalassus*, (*Géog. anc.*) ville de Pisidie, quoique Ptolomée l'ait mise dans la Lycie ; son erreur est visible, par le consentement général de tous les anciens. Pline, *l. V, c. xxvij*, la nomme *Sagalessus*. Strabon compte une journée de chemin entre cette ville & Apamée ; il dit, *l. XII, p. 569*, qu'elle étoit du département de l'officier que les Romains avoient établi gouverneur du royaume d'Amyntas, & que pour aller de la citadelle à la ville il y avoit une descente de 30 stades.

Arrien, dans ses guerres d'Alexandre, *l. IV*, donne *Sagalassus* à la Pisidie. C'étoit, dit-il, une assez grande ville habitée par les Pisidiens. Tite-Live, *l. XXXVIII, c. xv*, décrivant la route que suivit le consul Manlius pour passer de la Pamphylie dans la Phrygie, dit : « En revenant de Pamphylie, » il campa au bord du fleuve Taurus le pre- » mier jour, & le lendemain à Xiline- » Comé ; de-là il alla, sans s'arrêter, jusqu'à

» la ville de Cormaſa. Celle de Darſa n'étoit
» pas loin, les habitans s'en étoient enfuis,
» il y trouva des vivres en abondance. Mar-
» chant enſuite le long des marais, il reçut
» les ſoumiſſions de la ville de Lyſinoé qui
» lui envoyoit des députés. On arriva bientôt
» dans le territoire de *Sagalaſſus*, où il y
» avoit quantité de grains. Les habitans ſont
» des Piſidiens, les meilleurs ſoldats de tout
» ce pays : ce qui joint à la fécondité de la
» terre, à la multitude d'un peuple nom-
» breux, & à la ſituation de la ville extraor-
» dinairement fortifiée, enfle le courage ». (*D. J.*)

SAGAMITÉ, ſ. f. *terme de relation*, eſpece de mets dont ſe nourriſſent les peuples du Canada. La *ſagamité* ſe fait avec du blé d'Inde que les femmes cultivent, & qu'elles broient avec des pierres. Elles les cuiſent dans l'eau, & y mêlent quelquefois de la chair & du poiſſon. (*D. J.*)

SAGAN, ſ. m. (*Hiérarch. des Hébreux.*) le *ſagan* chez les Hébreux étoit le lieutenant du grand-prêtre, & celui qui faiſoit les fonctions en ſon abſence. Ainſi Eléaſar étoit le vicaire d'Aaron, ſouverain pontife. Il eſt parlé dans les livres des Rois de ces deux charges de prêtriſe. (*D. J.*)

SAGAN, (*Géogr. mod.*) petite ville ou bourgade d'Allemagne en Siléſie, capitale de la principauté de même nom, au confluent du Bober & de la Queiſs, à 38 lieues de Prague, avec un château. Elle étoit autrefois bien peuplée, mais elle a ſouffert pluſieurs malheurs conſécutifs, qui l'ont réduite à une ſeule paroiſſe; elle appartient à préſent au prince de Lobkowitz. *Long.* 32. 10'. *lat.* 51. 34. (*D. J.*)

SAGAPENUM, ſ. m. (*Hiſt. des Drogues exot.*) ſuc qui tient le milieu entre la gomme & la réſine; tantôt il eſt en grandes gouttes comme l'encens, tantôt en gros morceaux : il eſt rouſsâtre en-dehors, & intérieurement d'une certaine couleur de corne; il plie, blanchit ſous la dent, & même entre les doigts; il eſt d'un goût âcre & mordicant, d'une odeur puante, forte, qui approche de celle du porreau, & qui tient comme le milieu entre l'aſſa-fœtida & le galbanum. Lorſqu'on l'approche de la chandelle il s'enflamme, & quand il eſt cuit ſur le feu, avec de l'eau, du vin & du vinaigre, il ſe réſout entiérement; on en trouve dans les boutiques des morceaux ſales, & comme fondus, d'une couleur obſcure, mais qui ont le même goût & la même odeur que le plus pur.

On eſtime le *ſagapenum* qui eſt tranſparent, roux en-dehors, qui paroît former intérieurement des gouttes blanches ou jaunâtres, qui lorſqu'on le briſe, plie ſous les doigts, & qui lorſqu'on le manie, répand une odeur également pénétrante & déſagréable.

Charas fait mention d'un *ſagapenum* blanc en-dedans & en-dehors, qu'il croit le meilleur; mais on en trouve rarement de tel dans les boutiques.

Les anciens Grecs connoiſſoient le *ſagapenum* : Dioſcoride dit que c'eſt le ſuc d'une plante férulacée qui croît dans la Médie; on nous l'apporte encore aujourd'hui de Perſe & d'Orient.

La plante d'où il découle nous eſt inconnue : on conjecture avec aſſez de raiſon, par les parcelles de tiges, & les graines qui ſont ſouvent mêlées avec ce ſuc, que c'eſt une eſpece de férule. (*D. J.*)

SAGARI LE, ZAGARI, *ou* SACARIE, (*Géog. mod.*) riviere de l'Anatolie; ſon nom vient ſans doute de *Sangarios*, fleuve aſſez célebre dans les anciens auteurs, lequel ſervoit de limites à la Bithynie. (*D. J.*)

SAGARIS, (*Géog. anc.*) riviere de la Sarmatie en Europe. Ovide, *de Ponto*, *l. IV*, *eleg. x*, *v.* 45 & *ſeq.* dit, en nommant divers fleuves qui avoient leurs embouchures dans la mer Noire :

> *Adde quod hic clauſo miſcentur flumina Ponto,*
> *Vimque fretum, multo perdit ab amne ſuam.*
> *Hùc Lycus, hùc* Sagaris, *Peniuſque, Hypaniſque, Crateſque,*
> *Influit, & crebro vortice tortus Halys,*
> *Partheniuſque rapax & volvens ſaxa Cynapes*
> *Labitur, & nullo tardior amne Tyrus.*

Si Ovide n'avoit mis dans cette liſte que des rivieres de la côte ſeptentrionale, ce paſſage ſeroit déciſif; mais il y en met, comme l'Haliſe, qui ſont de la côte méridionale. Il eſt naturel de croire que le *Sagaris* du poëte, eſt la riviere dont l'embou-

chure en forme de golfe, eſt nommée *Sagaricus ſinus* par Pline, *l. IV, c. xij. Sagaris* s'appelle aujourd'hui le *Fagre.* (*D. J.*)

SAGARIUS, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) marchand de ſoie ou de couverture.

SAGATIO, ſ. f. (*Hiſt. rom.*) c'eſt ce que nous appellons *berner*, faire danſer ſur la couverture: l'empereur Othon s'amuſoit dans ſa jeuneſſe à *berner* les ivrognes qu'il trouvoit la nuit dans les rues; ce fut auſſi l'amuſement de Néron.

SAGDU, ſ. m. (*Gramm.*) pain qui ſe fait avec la moëlle d'un arbre: on mange le *ſagdu* aux Moluques & en d'autres contrées de l'Orient.

SAGE le, (*Philoſophie.*) le *ſage*, quelque part qu'il ſe trouve, eſt, comme dit Leibnitz, citoyen de toutes les républiques, mais il n'eſt pas le prêtre de tous les dieux; il obſerve tous les devoirs de la ſociété que la raiſon lui preſcrit; mais ſa maniere de penſer au-deſſus du vulgaire, ne dépend ni de l'air qu'il reſpire, ni des uſages établis dans chaque pays. Il met à profit l'inſtant qu'il tient, ſans trop regretter celui qui eſt paſſé, ni trop compter ſur celui qui s'approche. Il cultive ſur-tout ſon eſprit; il s'attache au progrès des Arts; il les tourne au bien public, & la palme de l'honneur eſt dans ſa main. Il ſait tirer un bon uſage des biens & des maux de la vie, ſemblable à la terre qui s'abreuve utilement des pluies, & qui ſe pénétre des chaleurs vivifiantes dans les jours brillans & ſéreins. Il tend à de ſi grandes choſes, dit la Bruyere, qu'il ne porte point ſes deſirs à ce qu'on appelle des tréſors, des poſtes, la fortune, & la faveur. Il ne voit rien dans de ſi foibles avantages, qui ſoit aſſez ſolide pour remplir ſon cœur, & pour mériter ſes ſoins. Le ſeul bien capable de le tenter, eſt cette ſorte de gloire qui devroit naître de la vertu toute pure & toute ſimple; mais les hommes ne l'accordent guere, & il s'en paſſe.

Si vous avez quelque goût pour le *ſage*, & que vous aimiez à entrer dans les détails de ſa vie, & dans ſa façon de penſer, l'aimable peintre des ſaiſons va vous en faire le tableau.

Le *ſage*, dit-il, eſt celui qui dans les villes, ou loin du tumulte des villes, retiré dans quelque vallon fertile, goûte les plaiſirs purs que donne la vertu. Il ne voudroit pas habiter ces palais ſomptueux, dont la porte orgueilleuſe vomit tous les matins la foule rampante des vils flatteurs qui ſont à leur tour abuſés. Il ne ſe ſoucie nullement de cette robe brillante, où la lumiere fait réfléchir mille couleurs, qui flotte négligemment, ou qui ſe ſoutient par les bandes d'or, pour éviter la peine de la porter. Il n'eſt pas plus curieux de la délicateſſe des mets: un repas frugal, débarraſſé d'un vain luxe, ſuffit à ſes beſoins, & entretient ſa ſanté; ſa taſſe ne pétille pas d'un jus rare & coûteux; il ne paſſe pas les nuits plongé dans un lit de duvet, & les jours dans un état d'oiſiveté: mais eſt-ce une privation pour celui qui ne connoît pas ces joies fantaſtiques & trompeuſes, qui promettent toujours le plaiſir, & ne donnent que des peines ou des momens de trouble & d'ennui?

Loin des traverſes & des folles eſpérances, le *ſage* eſt riche en contentement, autant qu'il l'eſt en herbes & en fruits: il s'aſſied tantôt auprès d'une haie odoriférante, & tantôt dans des boſquets & des grottes ſombres; ce ſont les aſiles de l'innocence, de la beauté ſans art, de la jeuneſſe vigoureuſe, ſobre, & patiente au travail. C'eſt-là qu'habite la ſanté toujours fleurie, le travail ſans ambition, la contemplation calme, & le repos philoſophique.

Que d'autres traverſant les mers courent après le gain; qu'ils fendent la vague bouillonnante d'écume pendant de triſtes mois; que ceux-ci trouvant de la gloire à verſer le ſang, à ruiner les pays & les campagnes, ſans pitié du malheur des veuves, de la déſolation des vierges, & des cris tremblans des enfans; que ceux-là loin de leurs terres natales, endurcis par l'avarice, trouvent d'autres terres ſous d'autres cieux; que quelques-uns aiment avec paſſion les grandes villes, où tout ſentiment ſociable eſt éteint, le vol autoriſé par la ruſe, & l'injuſtice légale établie; qu'un autre excite en tumulte une foule ſéditieuſe, ou la réduiſe en eſclavage; que ceux-ci enveloppent les malheureux dans des dédales de procès, fomentent la diſcorde, & embarraſſent les droits de la juſtice. Race de fer! Que ceux-là avec un front plus ſérein, mais également dur, cher-

chent leurs plaisirs dans la pompe des cours & dans les cabales trompeuses; qu'ils rampent bassement en distribuant leurs souris perfides, & en suivant le pénible labyrinthe des intrigues d'état. Le *sage* libre de toutes ces passions orageuses, écoute, & n'entend que de loin & en sûreté, rugir la tempête du monde, & n'en sent que mieux la paix dont il est environné. La chûte des rois, la fureur des nations, le renversement des états, n'agitent point celui qui dans des retraites tranquilles & des solitudes fleuries, étudie la nature & suit sa voix. Il l'admire, la contemple dans toutes ses formes, accepte ce qu'elle donne libéralement, & ne desire rien de plus.

Quand le printemps réveille les germes, & reçoit dans son sein le soufle de la fécondité, ce *sage* jouit abondamment de ses heures délicieuses; dans l'été, sous l'ombre animée, & telle qu'on la goûte dans le frais Tempé, ou sur le tranquille Némus, il lit ce que les Muses immortelles en ont chanté, ou écrit ce qu'elles lui dictent; son œil découvre, & son espoir prévient la fertilité de l'année. Quand le lustre de l'automne dore les campagnes, & invite la famille du laboureur, saisi de la joie universelle, son cœur s'enfle d'un doux battement; environné des rayons de la maturité, il médite profondément, & ses chants trouvent plus que jamais à l'exercer. L'hiver sauvage même est un temps de bonheur pour lui: la tempête formidable & le froid qui la suit, lui inspirent des pensées majestueuses: dans la nuit les cieux clairs & animés par la gelée qui purifie tout, versent un nouvel éclat sur son œil serein. Un ami, un livre, font couler tranquillement ses heures utiles; la vérité travaille d'une main divine sur son esprit, éleve son être, & dévéloppe ses facultés; les vertus héroïques brûlent dans son cœur.

Il sent aussi l'amour & l'amitié; son œil modeste exprime sa joie; les embrassemens de ses jeunes enfans qui lui sautent au cou & qui désirent de lui plaire, remuent son ame tendre & paternelle; il ne méprise pas la gaiété, les amusemens, les chants & les danses; car le bonheur & la vraie philosophie sont toujours sociables, & d'une amitié souriante. C'est-là ce que les vicieux n'ont jamais connu; ce fut la vie de l'homme dans les premiers âges sans corruption, quand les anges, & Dieu même, ne dédaignoient pas d'habiter avec lui.

Ajouterai-je pour terminer le tableau du *sage*, la peinture qu'en a faite un de nos poëtes d'après ces vers d'Horace, *impavidum ferient ruinæ*.

Le sage, grand comme les dieux,
Est maitre de ses destinées,
Et de la fortune & des cieux
Tient les puissances enchaînées;
Il regne absolument sur la terre & sur l'onde;
Il commande aux tyrans; il commande au trépas;
Et s'il voyoit périr le monde,
Le monde en périssant ne l'étonneroit pas.

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAGES, (*Littérature.*) nom sous lequel les Grecs désignoient en général les Philosophes, les Orateurs, les Historiens, & les autres Savans de toute espece. Pythagore sentit le premier que le titre de *sage* étoit trop fastueux; il prit celui de *philosophe*, qui signifie *ami de la sagesse*. La doctrine des *sages*, si on en excepte Thalès, qui cultivoit déja la Physique & l'Astronomie, se bornoit à des sentences ou maximes pour la conduite de la vie; du reste, ni systême, ni école formée, ni contradicteurs. (*D. J.*)

SAGES-GRANDS, (*Gouv. de Venise.*) il y a six *sages-grands*, ainsi nommés à Venise, parce qu'ils manient les grandes affaires de la république, & que pour cela, on suppose qu'ils ont plus de sagesse & d'expérience que le commun des nobles. Ils examinent entre eux les affaires qui doivent être portées au sénat, & les lui proposent préparées & digérées; leur pouvoir ne dure que six mois. On appelle *sage* de la semaine, celui qui à chaque semaine reçoit les mémoires & les requêtes qu'on présente au college des *sages-grands*, pour les proposer au sénat. Il y a encore cinq *sages de terre ferme*: leur fonction est d'assister aux recrues des gens de guerre, & de les payer. On les traite d'*excellence* comme les autres; il y a de plus le conseil des *dix sages*. C'est un tribunal où l'on estime, & où l'on taxe le bien des particuliers, lorsqu'il se fait

des levées extraordinaires. Enfin, il y a les *ſages* des ordres, qui ſont cinq jeunes hommes de la premiere qualité, à qui on donne entrée au college, où ſe traitent les affaires de la république, pour écouter & pour ſe former au gouvernement ſur l'exemple des autres *ſages*. *Amelot de la Houſſaye*. (*D. J.*)

SAGE, (*Maréchal.*) un cheval *ſage* eſt un cheval doux & ſans ardeur.

SAGE, tableau *ſage* ſe dit *en Peinture*, d'un tableau dans lequel il n'y a rien d'outré, & où l'on ne voit point de ces écarts d'imagination, qui à force d'être pittoreſques, tiennent de l'extravagant, & où les licences ne ſont portées à tout égard qu'aux termes convenables. Peintre *ſage* ſe dit auſſi de celui qui fait des tableaux de ce genre.

SAGES CHIENS, (*Vénerie.*) ce ſont ceux qui conſervent le ſentiment des bêtes qui leur ont été données, & qui en gardent le change.

SAGE-FEMME, ſ. f. celle qui pratique l'art des accouchemens. Les *ſages-femmes* ont une maîtriſe, & ne forment point de communauté entr'elles. Elles ſont reçues maîtreſſes *ſages-femmes* par le corps des Chirurgiens, à la police duquel elles ſont ſoumiſes. Les lois pour les *ſages-femmes* de Paris ſont différentes que pour les *ſages-femmes* de province, tant des villes que des villages. A Paris on ne peut être reçu à la maîtriſe de *ſage-femme* avant l'âge de vingt ans; il faut avoir travaillé en qualité d'apprentiſſe pendant trois années chez une maîtreſſe *ſage-femme* de Paris, ou trois mois ſeulement à l'hôtel-dieu. Les brevets d'apprentiſſage chez les maîtreſſes *ſages-femmes* doivent avoir été enregiſtrés au greffe du premier chirugien du roi, dans la quinzaine de leur paſſation, à peine de nullité; & les apprentiſſes de l'hôtel-dieu ſont tenues de rapporter un ſimple certificat des adminiſtrateurs, atteſté par la maîtreſſe & principale *ſage-femme* de l'hôtel-dieu.

L'aſpirante à la maîtriſe de *ſage-femme* eſt interrogée à S. Côme par le premier chirurgien du roi ou ſon lieutenant, par les quatre prévôts du college de Chirurgie, par les quatre chirurgiens ordinaires du roi en ſon châtelet, & par les quatre jurées *ſages-femmes* dudit châtelet, en préſence du doyen de la faculté de Médecine, des deux médecins du Châtelet, du doyen des Chirurgiens, & de huit autres maîtres en chirurgie. Si l'aſpirante eſt jugée capable, elle eſt reçue ſur le champ, & on lui fait prêter le ſerment ordinaire, dont les principaux points ſont de ne donner aucun médicament capable de cauſer l'avortement, & de demander du ſecours des maîtres de l'art, dans les cas épineux & embarraſſans.

Pour les *ſages-femmes* de village, on n'exige point d'apprentiſſage. Toute aſpirante à l'art des accouchemens eſt admiſe à l'examen pour la maîtriſe, en rapportant un certificat de bonnes vie & mœurs, délivré par ſon curé, qui ordinairement ne le donne qu'à celle dont les femmes de ſa paroiſſe ont pour agréable de ſe ſervir dans leurs accouchemens. Cette aſpirante eſt enſuite interrogée, moins pour donner des preuves de ſa capacité, que pour recevoir des inſtructions par le lieutenant du premier chirurgien du roi, les prévôts & deux maîtres, ſur les difficultés qui ſe préſentent aux fâcheux accouchemens.

M. de la Peyronie, premier chirurgien du roi, a fondé par ſon teſtament deux profeſſeurs & démonſtrateurs pour les accouchemens aux écoles de Chirurgie. Chaque année ils font, l'un un cours pour les *ſages-femmes* & leurs apprentiſſes, l'autre pour les éleves en chirurgie. Il étoit perſuadé qu'une partie auſſi eſſentielle de l'art devoit être enſeignée pour l'utilité publique par des hommes conſommés dans la théorie & dans la pratique des accouchemens.

Il y avoit une loi parmi les Athéniens qui défendoit aux femmes d'étudier la Médecine. Cette loi fut abrogée en faveur d'*Agnodice*, jeune fille qui ſe déguiſa en homme pour apprendre la Médecine, & qui ſous ce déguiſement pratiquoit les accouchemens; les Médecins la citerent devant l'aréopage; mais les ſollicitations des dames athéniennes qui intervinrent dans la cauſe, la fit triompher de ſes parties adverſes, & il fut dorénavant permis aux femmes libres d'apprendre cet art. *Voyez* le *dictionnaire* de Bayle *au mot Hiérophile*, *remarque* A. (*Y*)

SAGEMENT, (*Maréchal.*) mener ſon cheval *ſagement*, c'eſt le mener ſans colere, & ſans le fatiguer.

SAGENE, ſ. f. (*meſure de longueur.*) meſure

mesure des Russes équivalente à sept piés d'Angleterre. Cinq cens *sagènes* font un wert. *Transact. philos. n°. 445.* (*D. J.*)

SAGESSE, VERTU, (*Synonym.*) la *sagesse* consiste à se rendre attentif à ses véritables & solides intérêts, à les démêler d'avec ce qui n'en a que l'apparence, à choisir bien, & à se soutenir dans des choix éclairés. La *vertu* va plus loin; elle a à cœur le bien de la société; elle lui sacrifie dans le besoin ses propres avantages, elle sent la beauté & le prix de ce sacrifice, & par-là ne balance point de le faire, quand il le faut. (*D. J.*)

Sagesse, (*Morale.*) la *sagesse* consiste à remplir avec exactitude ses devoirs, tant envers la divinité, qu'envers soi-même & les autres hommes. Mais où trouvera-t-elle des motifs pour y être fidele, si ce n'est dans le sentiment de notre immortalité? Ainsi l'homme véritablement sage est un homme immortel, un homme qui se survit à lui-même, & qui porte ses espérances au-delà du trépas. Si nous nous renfermons dans le cercle étroit des objets de ce monde, la force que nous aurons pour nous empêcher d'être avares, consistera dans la crainte de faire tort à notre honneur par les bassesses de l'intérêt; la force que nous aurons pour nous empêcher d'être prodigues, consistera dans la crainte de ruiner nos affaires, lorsque nous aspirons à nous faire estimer des autres par nos libéralités. La crainte des maladies nous fera résister aux tentations de la volupté: l'amour-propre nous rendra modérés & circonspects, & par orgueil nous paroîtrons humbles & modestes. Mais ce n'est-là que passer d'un vice à un autre. Pour donner à notre ame la force de s'élever au-dessus d'une foiblesse, sans retomber dans une autre, il faut la faire agir par des motifs bien supérieurs. Les vues du temps pourront lui faire sacrifier une passion à une autre passion; mais la vue de l'éternité seule enferme des motifs propres à l'élever au-dessus de toutes les foiblesses. On a vu des orateurs d'une sublime éloquence ne faire aucun effet, parce qu'ils ne savoient point intéresser, comme il faut, la nature immortelle. On en a vu au contraire d'un talent fort médiocre, toucher tout le monde par des discours sans art, parce qu'ils prenoient les hommes par les motifs de l'éternité. C'est du sentiment de notre immortalité que nous voyons sortir tout ce qui nous console, qui nous éleve & qui nous satisfait. Il n'y a que l'homme immortel qui puisse braver la mort: lui seul peut s'élever au-dessus de tous les événemens de ce monde, se montrer indépendant des caprices du sort, & plus grand que toutes les dignités du monde. Que cette insensibilité fastueuse dont les Stoïciens paroient leur sage, s'accorde mal avec leurs principes! Tandis que vous le renfermez dans l'enceinte des choses fragiles & périssables, qu'exigez-vous de lui? Quel motif lui fournissez-vous pour le rendre supérieur à des choses qui lui procurent du plaisir? L'homme étant né pour être heureux, & n'étant heureux que par les sentimens délicieux qu'il éprouve, il ne peut renoncer à un plaisir que par un plus grand plaisir. S'il sacrifie son plaisir à une vertu stérile, vertu qui laisse l'ame dans une molle inaction, où son activité n'a rien à saisir, ce n'est chez lui qu'une vaine ostentation d'une grandeur chimérique. Placez le sage vis-à-vis de lui-même, qu'il n'ait que lui pour témoin de ses actions, que le murmure flatteur des louanges ne pénétre pas jusqu'à lui dans son désert, réduisez cet homme tristement vertueux à s'envelopper dans son propre mérite, à vivre, pour ainsi dire, de son propre lui, vous reconnoîtrez bientôt que tout ce faste de *sagesse* n'étoit qu'un orgueil imposant qui tombe de lui-même, lorsqu'il n'a plus d'admirateur. Avec quel front voulez-vous qu'un tel sage affronte les hasards? Qui peut le dédommager d'une mort qui lui ôtant tout sentiment, détruit cette *sagesse* même dont il se fait honneur? Mais supposez-vous l'homme immortel, il est plus grand que tout ce qui l'environne. Il n'estime dans l'homme que l'homme même. Les injustices des autres hommes le touchent peu. Elles ne peuvent nuire à son immortalité; sa haine seul pourroit lui nuire. Elle éteint le flambeau. L'homme mortel peut affecter une constance qu'il n'a pas, pour faire croire qu'il est au-dessus de l'adversité. Ce sentiment ne sied pas bien à un homme qui renferme toutes ses ressources dans le temps. Mais il est bien placé dans un homme qui se sent fait pour l'éternité. Sans se contrefaire, pour paroître ma-

gnanime, la nature & la religion l'élevent assez pour le faire souffrir sans impatience, & le rendre content sans affectation. Un tel homme peut remplir l'idée & le plan de la suprême valeur, lorsque son devoir l'oblige à s'exposer aux dangers de la guerre. Le monde verra dans lui un homme brave par raison; sa valeur ne devra point toute sa force à la stupidité qui lui ferme les yeux sur le précipice qui s'ouvre sous ses pas, à l'exemple qui l'oblige de suivre les autres dans les plus affreux périls, aux considétations du monde qui ne lui permettent pas de reculer où l'honneur l'appelle. L'homme immortel s'expose à la mort, parce qu'il sait bien qu'il ne peut mourir. Il n'y a point de héros dans le monde, puisqu'il n'y en a point qui ne craigne la mort, ou qui ne doive son intrépidité à sa propre foiblesse. Pour être brave, on cesse d'être homme, & pour aller à la mort, on commence à se perdre de vue; mais l'homme immortel s'expose, parce qu'il se connoît. L'héroïsme, dans les principes d'un homme qui renferme toutes ses espérances dans le monde, est une extravagance. Les louanges de la postérité contre lesquelles il échange sa vie, ne sont pas capables de l'en dédommager. Comment donc & par quel prodige des hommes qui ne paroissent avoir connu d'autre vie que la présente, ont-ils pu consentir à cesser d'être, pour être heureux? Cicéron a cru que le principe de cet héroïsme étoit toujours une espérance secrette de jouir de sa réputation dans le sein même du tombeau. Mais il y a quelque chose de plus. Il ne seroit pas impossible que ces hommes célebres aient été plus heureux par leur mort, qu'ils ne l'eussent été par leur vie. Admirés de leurs amis & de leurs compatriotes, persuadés qu'ils le seroient de leurs ennemis mêmes & de la postérité, cette épaisse nuée de tant d'admirateurs a pu, pour des imaginations vives, former un spectacle dont le charme, quoique de peu de durée, fût pour eux d'un plus grand poids que leur propre vie. L'amour de nous-mêmes éclairé par la raison, ne consentira jamais à un tel sacrifice: ce n'est qu'à la faveur des accès d'une imagination séduite & enchantée, qu'il lui applaudira.

Il faut, observe Séneque, apprendre chaque jour à se quitter, il faut apprendre à mourir. Ce sentiment qui est si noble & si relevé dans une bouche chrétienne, paroît tout-à-fait ridicule dans celle d'un stoïcien. Il n'avoit aucune crainte ni aucune espérance pour l'autre vie. Pourquoi donc s'imposoit-il une peine si rigoureuse? Pourquoi fuyoit-il les plaisirs attirans, lui qui devoit à la mort rentrer dans le sein de la divinité? Quel avantage avoit le philosophe obscur, toujours rempli de pensées funestes, toujours forcé à se contraindre; quel avantage avoit-il sur le libertin aimable & aimé, satisfait de son bonheur, ingenieux dans la recherche de la volupté? Le même sort les attendoit tous deux. La vie des hommes s'envole trop rapidement, pour être employée à la poursuite d'une vertu farouche & opiniâtre. Nous ne pouvons trop chercher à être heureux; & le présent est le seul moyen qui nous conduise à la félicité, du-moins à celle dont nous sommes capables ici-bas. Dompter ses passions, se gêner sans cesse, renoncer à ses plus cheres inclinations, corriger ses erreurs, veiller scrupuleusement sur sa conduite, c'est l'emploi d'un homme qui perce au-delà de cette vie, qui sait par la révélation, qu'il survivra à la perte de son corps. Mais les Stoïciens n'avoient pas les mêmes motifs de se flatter; jamais un avenir obscur ne leur a tenu lieu du présent, & le présent étoit toute leur richesse, l'objet de tous leurs desirs. Aussi les philosophes grecs, qui parloient suivant leur cœur, avoient-ils une morale douce, & accommodée aux différens besoins de la société. Le portique seul se distingua par une sévérité déplacée; trop de confiance en la raison, l'abus de ses forces, un courage mal entendu le perdirent entiérement.

Sagesse, (*Critiq. sacrée*) *sapience*, σοφία, σωφροσύνη; ce mot qui chez les Grecs & les Latins se prend pour la science de la philosophie, a encore d'autres significations dans l'Ecriture. Il désigne par exemple, 1°. dans le Créateur, ses œuvres divines; *ps. l. 8.* 2°. l'habileté dans un art ou dans une science; *Exod. xxxix. 3.* 3°. la prudence dans la conduite de la vie; *III Rois ij, 6.* 4°. la doctrine, l'expérience; *Job. xij, 12.* 5°. l'assemblage des vertus: à mesure que Jesus-Christ croissoit en âge, il donnoit de plus en plus

des preuves de sa *sagesse* ; *Luc. ij*, 52. 6°. la prudence présomptueuse des hommes du monde : je confondrai leur *sagesse* ; *I Cor. j*, 19. 7°. enfin la *sagesse* éternelle est l'être suprême ; *Luc. xj*, 49. (*D. J.*)

Sagesse, (*Mythol.*) il ne paroît pas que les Grecs aient jamais divinisé la *sagesse*, qu'ils appelloient σοφὶα, mais ils l'ont du moins personnifiée, & le plus souvent sous la figure de Minerve, déesse de la *sagesse* : son symbole ordinaire étoit la chouette, oiseau qui voit dans les ténebres, & qui marque que la vraie *sagesse* n'est jamais endormie. Les Lacédémoniens représentoient la *sagesse* sous la figure d'un jeune homme qui a quatre mains & quatre oreilles, un carquois à son côté, & dans sa main droite une flute ; ces quatre mains semblent désigner que la vraie *sagesse* est toujours dans l'activité ; les quatre oreilles, qu'elle reçoit volontiers des conseils ; la flute & le carquois, qu'elle doit se trouver par-tout, au milieu des armées comme dans les plaisirs ; c'est du moins là ce que pensent nos mythologues moralistes. (*D. J.*)

Sagesse, *livre de la* (*Théol.*) nom d'un des livres canoniques de l'ancien Testament, que les Grecs appellent *sagesse* de Salomon, σοφια σαλομοντος, & qui est cité par quelques anciens sous le nom grec de πανaρητος, comme qui diroit recueil ou trésor de toute vertu, ou instructions pour nous conduire à la vertu. En effet le but principal que se propose l'auteur de cet ouvrage, est d'instruire les rois, les grands, les juges de la terre.

Le texte original de cet ouvrage est le grec, & il n'y a nulle apparence qu'il ait jamais été écrit en hébreu ; on n'y voit point les hébraïsmes & les barbarismes presque inévitables à ceux qui traduisent un livre sur l'hébreu ; l'auteur écrivoit assez bien en grec & avoit lu Platon & les poëtes grecs, dont il emprunte certaines expressions inconnues aux Hébreux, telles que l'*ambroisie*, le *fleuve d'oubli*, le *royaume de Pluton* ou *d'Adès*, *&c.* il cite toujours l'Ecriture d'après les Septante, lors même qu'il s'éloigne de l'hébreu, & enfin si les auteurs juifs l'ont cité, ce qu'ils en rapportent est pris sur le grec. Toutes ces preuves réunies démontrent que l'original est grec.

La traduction latine que nous en avons, n'est pas de S. Jérôme, c'est l'ancienne vulgate usitée dans l'église dès le commencement, & faite sur le grec long-temps avant S. Jérôme ; elle est exacte & fidelle, mais le latin n'en est pas toujours fort pur. L'auteur de ce livre est entiérement inconnu, quelques-uns l'attribuent à Salomon, & veulent que ce prince l'ait écrit en hébreu, qu'on le traduisit en grec, & que le premier original s'étant perdu, le grec a depuis passé pour l'original ; mais quelle apparence que les juifs n'eussent pas mis cet ouvrage au nombre de leurs livres canoniques, s'il eût été de Salomon ? D'où vient qu'il n'est point en hébreu, que personne ne l'a jamais vu en cette langue, que le traducteur n'en dit rien, & que son style ne se ressent point de son original ?

D'autres l'ont attribué à Philon, mais on ne connoît point précisément quel est ce Philon : car l'antiquité fait mention de trois auteurs de ce nom ; le premier vivoit du temps de Ptolomée Philadelphe ; le second est Philon de Biblos, cité dans Eusebe & dans Josephe ; le troisieme est Philon le juif, assez connu : ce ne peut être le premier, de l'existence duquel on a de bonnes raisons de douter, ni le second qui étoit payen, ni le troisieme qui n'a jamais été reconnu pour un auteur inspiré.

Grotius pense que ce livre est d'un juif qui l'écrivit, dit-il, en hébreu depuis Esdras & avant le pontificat du grand-prêtre Simon. Il ajoute qu'il fut traduit en grec avec assez de liberté, par un auteur chrétien qui y ajouta quelques traits & quelques sentimens tirés du christianisme ; delà vient qu'on y remarque, selon cet auteur, le jugement universel, le bonheur des justes, & le supplice des méchans, d'une maniere plus distincte que dans les autres livres des Hébreux ; mais Grotius avance tout cela sans preuves. Grot. *præfat. in sapient.*

Cornelius-à-lapide croit que le livre de la *sagesse* a été écrit en grec par un auteur juif, depuis la captivité de Babylone vers le tems de Ptolomée Philadelphe, roi d'Egypte, & il soupçonne que ce pourroit bien être un des Septante interpretes, parce qu'au rapport d'Aristée, ce prince proposa à chacun de ces interpretes une question touchant le

bon gouvernement de son état; ce livre pourroit donc être un recueil de leurs réponses, ou avoir été écrit par un seul d'entr'eux à cette occasion.

Le *livre de la sagesse* n'a pas toujours été reçu pour canonique dans l'église; les juifs ne l'ont jamais reconnu; plusieurs Peres & plusieurs églises l'ont rejetté de leur canon. Lyran même, & Cajetan ne le reconnoissent pas comme inconteſtablement canonique; mais d'un autre côté, plusieurs peres l'ont connu & cité comme Ecriture sainte. Les auteurs sacrés du nouveau Testament, y font quelquefois allusion; les conciles de Carthage en 337, de Sardique en 347, de Constantinople, *in Trullo*, en 692, le xj de Tolede en 675, celui de Florence en 1438, & enfin celui de Trente, *sep. 4*, l'ont expressément admis au nombre des livres canoniques.

Les musulmans attribuent le *livre de la sagesse* à leur philosophe Locman, qui n'étoit pas, disent-ils, *nabi* ou *prophete*, mais seulement *hakim*, c'est-à-dire *sage*. Calmet, *Dictionn. de la Bibl. tome III, page 424, & suiv.* (*H*)

SAGGIO, s. m. (*Commerce.*) petit poids dont on se sert à Venise. C'est la sixieme partie de l'once de cette ville; cette livre a onze onces, chaque once six *saggio*, & chaque *saggio* vingt carats. *Diction. de Com. & de Trév.*

SAGGONAS, s. m. (*Hist. mod.*) ce sont les prêtres ou chefs d'une secte établie parmi les negres des parties intérieures de l'Afrique, & que l'on nomme *belli*. Cette secte se consacre à l'éducation de la jeunesse; il faut que les jeunes gens aient passé par cette école pour pouvoir être admis aux emplois civils & aux dignités ecclésiastiques. Ce sont les rois qui sont les supérieurs de ces sortes de séminaires; tout ce qu'on y apprend se borne à la danse, à la lutte, la pêche, la chasse, & sur-tout on y montre la maniere de chanter une hymne en l'honneur du dieu *Belli*; elle est remplie d'expressions obscènes, accompagnées de postures indécentes; quand un jeune negre a acquis ces connoissances importantes, il a des privileges considérables, & il peut aspirer à toutes les dignités de l'état. Les lieux où se tiennent ces écoles, sont dans le fond des bois; il n'est point permis aux femmes d'en approcher, & les étudians ne peuvent communiquer avec personne, si ce n'est avec leurs camarades, & les maîtres qui les enseignent; pour les distinguer, on leur fait avec un fer chaud des cicatrices depuis l'oreille jusqu'à l'épaule. Lorsque le temps de cette singuliere éducation est fini, chaque *saggona* remet son éleve à ses parens; on célebre des fêtes, pendant lesquelles on forme des danses qui ont été apprises dans l'école; ceux qui s'en acquittent bien reçoivent les applaudissemens du public; ceux au contraire qui dansent mal sont hués surtout par les femmes.

Le dieu *Belli*, si respecté par ces negres, est une idole faite par le grand-prêtre, qui lui donne telle forme qu'il juge convenable; c'est suivant eux un mystere impénétrable que cette idole, aussi n'en parle-t-on qu'avec le plus profond respect; cependant ce dieu ne dérive son pouvoir que du roi; d'où l'on voit que le souverain est parvenu dans ce pays à soumettre la superstition à la politique.

SAGHALIEN, (*Géog. mod.*) ville de la Tartarie chinoise orientale, dans le gouvernement de Teitcicar, sur la rive droite du *Saghalien*, dans une plaine fertile. *Lat. 50. 2.* (*D. J.*)

SAGHED, adj. (*terme de Relation.*) titre que les rois d'Ethiopie ont pris dans le seizieme siecle, & qui dans la langue du pays veut dire *grand*, *auguste*, *vénérable*; & cependant ils n'ont aucune de ces qualités, car ils sont petits, vilains & méprisables. (*D. J.*)

SAGHMANDAH, (*Géog mod.*) ville d'Afrique en Nigritie, dans la province d'Ouangara, sur la rive septentrionale du Niger. (*D. J.*)

SAGINA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante dont voici les caracteres, suivant le systême de Linnæus. Le calice est à quatre feuilles qui subsistent après que la fleur est tombée. Ces feuilles sont ovales, creuses & déployées; la fleur est composée de quatre pétales ovoïdes, obtus, plus courts que les feuilles du calice, mais également déployés; les étamines sont quatre filets capillaires, à bossettes arrondies; le germe du pistil est de figure sphérique; les stiles sont quatre, de

forme applatie & recourbée ; ils sont couverts de duvets ; les stigma sont simples ; le fruit est une capsule ovale contenant quatre loges ; les graines sont nombreuses, très-petites, & attachées au placenta. Linnæus, *gen. pl. pag.* 55. (*D. J.*)

SAGITTA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante, vulgairement nommée *queue d'aronde*, & dont voici les caracteres. Sa racine est fibreuse, épaisse, fongueuse & rampante ; ses feuilles prennent avec le temps la figure de l'extrémité empennée d'une fleche ; sa fleur est tripétale comme celle du plantin aquatique ; son fruit est un amas de sémences comme la fraise.

Toutes les especes de *sagitta* ont été rangées par Tournefort, *inter ranunculos palustres folio sagittato*, c'est-à-dire parmi les renoncules de marais à feuilles faites en fleches. (*D. J.*)

SAGITTAIRE, s. m. (*Mythol. astron.*) constellation, ou neuvieme signe du zodiaque : les uns disent que le *sagittaire* est Chiron le centaure : d'autres, que c'est Procus, fils d'Euphème, nourrice des muses ; qu'il demeuroit sur le Parnasse, faisoit son occupation de la chasse, & qu'après sa mort, à la priere des muses, il fut placé parmi les astres. (*D. J.*)

SAGITTANE, *sagittalis sutura*, (*Anatomie*) c'est la seconde des vraies sutures du crâne. *Voyez Planc. d'Anat.* & SUTURE. Elle est placée le long de la partie moyenne & supérieure de la tête, & se continue quelquefois jusqu'à la racine du nez ; elle prend ce nom *sagittane* du latin *sagitta*, parce qu'elle ressemble à une fleche.

M. Hunauld a fait voir à l'académie des Sciences, le crâne d'un enfant de 7 ou 8 ans, où il ne paroissoit aucun vestige de la *suture sagittale*, & de la coronale, ni en dehors ni en dedans ; par conséquent l'os coronal & les pariétaux s'étoient réunis avant le temps, outre que leur réunion prématurée résistoit à l'accroissement que le cerveau devoit encore prendre ; mais dans la surface concave du coronal & des pariétaux de cet enfant, il s'étoit creusé des traces plus profondes qu'à l'ordinaire, des circonvolutions du cerveau qu'elles suivoient. *Académie des Sciences, année 1734.* (*D. J.*)

SAGITTARIA, s. f. (*Botan. exot.*) c'est la *canna indica*, *radice albâ*, *alexipharmaca*, Raii, hist. 3. 773. *Arundo indica*, *angustifolia*, *flore rutilo*, *pediculis donata*, Hist. Oxon. 3. 250. Cette plante a la racine genouillée de la grosseur du pouce, blanche & de figure conique ; des intervalles que les nœuds laissent entre eux, il part de chaque jointure plusieurs fibres par le moyen desquels la plante se nourrit ; la racine pousse plusieurs feuilles de trois pouces de long ; les feuilles extérieures embrassent celles qui sont au-dedans, & sont environnées d'un anneau blanc dans l'endroit où elles se joignent, elles sont minces, fibreuses, herbacées, & d'un jaune verdâtre. M. Hans-Sloane a remarqué qu'on la cultivoit dans les jardins à la Jamaïque & aux îles Caraïbes. Elle a passé de la Jamaïque, dans l'île de S. Domingue ; on en a fait beaucoup de cas à cause de la propriété alexipharmaque qu'on lui attribue. (*D. J.*)

SAGMEN, s. m. (*usage des Rom.*) ce mot, dans Tite-Live, désigne une herbe que les ambassadeurs portoient avec eux. On croit que cette herbe étoit de la véracine, parce que Lucien dit que les Perses en donnoient à leurs ambassadeurs. (*D. J.*)

SAGNAC, *ou* SAGANAC, (*Géog. mod.*) ville d'Asie au Turquestan, selon d'Herbelot, qui dit que le sultan de Knuarezm prit cette ville sur Tamerlan, l'an 547 de l'hégire. (*D. J.*)

SAGOCHLAMYS, (*Littérat.*) sorte de vêtement qui tenoit en partie de la saie, *sagum*, & en partie du surtout que portoient les gens de guerre & les voyageurs, & qu'on nommoit *chlamys*. *Voy.* PYTISCUS.

SAGONE, (*Géog. mod.*) *Sagona distrutta*, ville entiérement ruinée de l'île de Corse, dans sa partie occidentale, entre Calvi au nord, & Ajazzo au midi. Elle conserve toujours le titre d'évêché, dont l'évêque réside au bourg de Vico, qui en est voisin, & où on a transféré la cathédrale. Il est suffragant de Pise. *Long.* 26. 20. *lat.* 41. 58. (*D. J.*)

SAGORA, (*Géog. mod.*) petite ville de Turquie, en Europe, sur la mer Noire, entre les villes de Stagnara & Sissopoli. Niger croit que c'est le *Thynias* des anciens, ville de Thrace sur les bords du Pont-Euxin.

SAGOU, s. m. (*terme de relation.*) espece

de fécule desséchée qu'on tire dans les Indes orientales, de la moëlle d'une espece de palmier nommé *zagu*. *Voyez* ZAGU. Ces palmiers sont aussi communs dans les Indes que les *gramens* en Europe.

Les habitans, après avoir coupé l'arbre, le fendent par le milieu en cylindre, & en tirent toute la moëlle dont il est plein. Ils hachent cette moëlle jusqu'à ce qu'elle soit réduite en poudre dans un sas qu'ils posent sur une cuvette; à mesure qu'il est plein, ils l'arrosent d'eau, & l'eau, en dégageant la moëlle farineuse d'avec l'écorce du bois, tombe dans la cuvette par une rigole où elle se dégorge en laissant son marc au fond. Ce marc étant sec, imite la farine, & c'en est effectivement. Les habitans en font une pâte avec de l'eau, & cuisent cette pâte dans des vases de terre pour leur nourriture. (*D. J.*)

Additions à l'article que l'on vient de lire.

C'est du tronc de certains palmiers que se tire le *sagou*; c'est la moëlle de ces arbres, qui sont creux & remplis de cette grosse farine, avec laquelle on fait le pain de *sagou*, & divers autres alimens.

Quand ces arbres paroissent avoir pris tout leur accroissement, qui est le temps où leur moëlle est la plus farineuse; on en fait l'épreuve en perçant le corps de l'arbre, d'où l'on tire un peu de la moëlle, que l'on détrempe avec de l'eau dans la main; si l'on voit qu'elle se dissolve en mucilage sans déposer de fécule blanche, on juge que la moëlle est plus gommeuse que farineuse, & qu'elle n'est pas encore dans sa maturité.

Si au contraire elle est pleine de filandres qui ne se dissolvent pas, c'est qu'elle se passe, c'est que l'arbre est trop vieux; alors la moëlle contient peu de farine.

Enfin, on connoît que la moëlle est prise à propos, qu'elle contient bien de la farine, si la dissolution qu'on en fait est blanche, & s'il s'en dépose beaucoup de fécule dans la main: en un mot, il faut prendre cette moëlle la plus farineuse, & par conséquent la moins gommeuse, & sur-tout la moins filandreuse qu'il est possible.

Lorsqu'elle est dans cet état, on abat l'arbre en le coupant par le pié: puis on le fend en morceaux, & l'on en détache aussitôt la moëlle. Ensuite on en prépare le *sagou* en le battant dans l'eau; on y verse peu-à-peu de l'eau, tant qu'elle en resorte blanche. Enfin on coule cette dissolution en pressant.

Il se dépose au fond du vaisseau dans lequel on l'a reçu, une fécule qui est la farine du *sagou*, qu'on nomme *sagou menta*.

Ce qui reste est une espece de son, dont on nourrit les bestiaux; on nomme *éla* ce son de *sagou*.

On verse à clair l'eau qui surnage la fécule, & on la ramasse. Pour que ce *sagou* nouveau ne se gâte point en s'échauffant, on l'arrose quelquefois d'un peu d'eau froide, ou bien on le fait sécher pour le conserver.

Au contraire, on ne le fait point sécher, ni on ne l'arrose, lorsqu'on n'en veut point faire du pain: on le laisse un peu fermenter avant de le faire cuire en pain.

C'est dans de petits vaisseaux de terre qu'on a coutume de les faire cuire, soit au four, soit dans le feu. Ces vaisseaux sont quarrés & de grandeurs différentes, selon les divers pays. Ils sont partagés en cases, ou ce sont des moules isolés & détachés les uns des autres.

On fait aussi cuire le pain de *sagou* sur des platines ou sur des pierres, comme l'on fait le pain de cassave. Le pain de *sagou* se nomme *sagou meruca*; c'est la nourriture commune dans les Indes, comme le pain de blé l'est en Europe.

On varie de bien des façons différentes, dans les différens pays, la fabrication du pain de *sagou*. Dans quelques endroits, on fait sécher au soleil le *sagou menta* avant d'en composer du pain; & après l'avoir fait sécher ainsi, on le met en farine, qu'on tamise jusqu'à trois fois.

Si l'on fait griller la moëlle de palmier telle qu'elle est, ou après l'avoir mouillée seulement avec de l'eau, elle est bonne à manger. Il y en a qui la réduisent en poudre, après l'avoir ainsi grillée, & ils la mêlent en cet état avec le *sagou menta*, pour faire le pain; ce qui donne au *sagou meruca*, ou pain de *sagou*, une couleur brune, & un petit goût de rôti qui n'est pas désagréable. Ou bien après avoir trempé dans de l'eau la moëlle du palmier, on la met sécher dans la cheminée. On la conserve après l'avoir ainsi fumée; & dans le besoin on la mange grillée, ou bien on la fait entrer dans la composition du pain de *sagou*.

Les Indiens font auſſi de la bouillie avec le *ſagou ;* mais ils en emploient la plus grande partie à faire du pain. Le *ſagou* ſe conſerve très-long-temps en pain ſans ſe gâter.

Le pain de *ſagou* eſt meilleur lorſqu'il eſt chaud, que lorſqu'il eſt froid ; il devient ſi dur en le gardant, que ſouvent on ſe trouve plutôt fatigué que raſſaſié en le mangeant. Le pain de *ſagou* peut tenir lieu de biſcuit : les Hollandois en font uſage comme de biſcuit, ſur la mer pour les voyages de long cours, & pour les ſoldats dans leurs colonies.

Le pain de *ſagou*, quoique très-dur, mitonne aiſément, & il enfle en trempant.

Les Indiens compoſent avec le *ſagou* pluſieurs ſortes d'alimens, en les préparant de différentes manieres : ils y mettent divers aſſaiſonnemens. Ils le mangent auſſi en ſoupes, comme l'on mange ici des ſoupes au riz. Lorſqu'ils prennent le *ſagou* à l'eau, ils y ajoutent, quand il eſt cuit, du ſirop de ſucre & de l'eau-roſe. J'ai appris de M. le marquis de Montmorency, qui a vu une partie des Indes, que les habitans de ce pays eſtiment en général que le *ſagou* eſt rafraîchiſſant, & qu'ils croient le ſalep échauffant. Communément ils prennent le *ſagou* pour la poitrine, & le ſalep pour l'eſtomac. Ils en font ordinairement leur ſouper, parce que c'eſt une nourriture très-légere, & parce que l'on eſt fort ſujet dans ce pays aux indigeſtions du ſouper ; & les indigeſtions y ſont particuliérement dangereuſes.

Uſage du ſagou. Depuis que j'ai fait connoître l'uſage du *ſagou* en France, on m'a ſouvent demandé la maniere de le préparer & de s'en ſervir ; c'eſt ce qui m'engage à l'expliquer ici en traitant du pain de *ſagou.*

Pour faire uſage du *ſagou* tranſporté en Europe, il faut d'abord l'époudrer & l'éplucher comme on épluche les lentilles, en choiſiſſant les grains les plus gros & les plus blancs. Enſuite on le lave dans de l'eau qui ſoit tiede ſeulement ; ſi l'eau étoit trop chaude, elle amolliroit la ſurface des grains de *ſagou*, & la pouſſiere s'y colleroit.

Quand on veut faire cuire du *ſagou*, on en met, par exemple, plein une cuiller ordinaire dans une livre d'eau chaude, c'eſt-à-dire dans un demi-ſetier, & on l'y laiſſe, ſans y toucher, tremper pendant une heure, à un feu égal, qui ne faſſe pas bouillir.

Enſuite l'on augmente le feu par degrés, juſqu'à faire bouillir l'eau, & on continue de faire bouillir doucement pendant une demi-heure. Durant cette demi-heure, on écraſe le *ſagou* avec une cuiller, afin de le bien délayer en une eſpece de gelée rougeâtre ; & pour le diſſoudre entiérement, on le paſſe par un tamis en preſſant avec le bout de la cuiller, & en y verſant peu-à-peu de l'eau bouillante.

Enfin on remet au feu le *ſagou* ainſi délayé & paſſé, & l'on y ajoute peu-à-peu du lait, ſi on le prend au lait ; il faut employer moins d'eau pour la préparation du *ſagou* lorſqu'on veut y mettre du lait, que lorſqu'on veut le prendre à l'eau, & même on peut le faire cuire entiérement dans du lait ſans eau.

On peut, en cuiſant le *ſagou*, y mettre de la cannelle, ou du ſafran, ou de l'écorce de citron confit ; & lorſqu'il eſt cuit, on y ajoute, avant de le retirer du feu, ou du ſucre, ou du miel. Lorſqu'il eſt hors de deſſus le feu, & que l'on eſt prêt à le manger, on pourra l'aromatiſer avec de l'eau de fleurs d'orange, ou avec de l'eau-roſe, qui convient ordinairement dans le cas où l'on donne le *ſagou.*

On peut auſſi faire cuire le *ſagou* dans de l'eau de veau ou de poulet, ou dans du bouillon ordinaire nouvellement fait, & qui n'ait pas même eu le temps de ſe refroidir. On fait cuire le *ſagou* avec du bouillon comme on fait cuire la ſemoule ou le riz au gras ; on l'y fait bouillir pendant une demi-heure ou trois quarts-d'heure, en remuant doucement, & en y reverſant du bouillon bouillant, qu'on a tout prêt à verſer, à meſure qu'il s'en conſume.

Enſuite on ceſſe de le faire bouillir, en diminuant le feu, & on le laiſſe pendant encore une demi-heure à un feu doux ſans le remuer.

On fait auſſi le *ſagou* plus ou moins épais, ſelon le beſoin, & ſelon le goût de ceux pour leſquels on le prépare.

On peut faire une quantité de *ſagou* pour pluſieurs priſes à la fois, comme on fait dans un même pot du bouillon pour pluſieurs priſes ; on met chauffer dans le beſoin du *ſagou* cuit, comme on met chauffer un bouillon, & même le *ſagou* à l'eau vaut mieux, lorſqu'il y a quelque temps qu'il eſt

fait; il n'en est pas de même du bouillon.

Dans le cas où je fais prendre le *sagou* froid, comme lorsque les fibres des vaisseaux du corps sont trop lâches par les sucs qui les entretiennent, je conseille de mêler au *sagou* un peu de vin, que l'on choisit selon la circonstance dans laquelle on prend le *sagou*, & selon le tempérament & le goût de celui qui en use.

En général le *sagou* est bon contre les maladies & les fluxions sur quelque partie du corps que se fasse la fluxion de l'humeur, depuis la poitrine d'où résulte quelquefois la pulmonie, jusqu'aux piés où se forme souvent la goutte.

Le *sagou* est un aliment & un médicament, préservatifs de la phthisie & de la goutte, comme est le lait, auquel il n'y a rien de supérieur contre ces maladies; mais tout le monde n'a pas le bonheur de s'accommoder du lait, & il ne convient pas dans tous les états des maladies, au lieu que ces inconvéniens ne se trouvent point par rapport au *sagou*.

J'ai vu des malades à l'extrémité, qui ne pouvant plus supporter ni le lait, ni le bouillon, ni la gelée la plus fine, ont été entretenus encore long-temps en vie, par le moyen seul du *sagou*, cuit à l'eau & un peu sucré.

M. Fitzes, médecin de M. le duc d'Orléans, m'a dit & à MM. de Jussieu, qu'ayant sa mere décrépite & la poitrine très-affectée, il en a prolongé la vie pendant deux ans par l'usage du *sagou*, dont il lui faisoit prendre trois prises chaque jour.

Pour préparer le *sagou*, ce médecin le faisoit mettre dans de l'eau bouillante, & il l'y laissoit pendant une demi-heure; ensuite il retiroit le *sagou* de cette eau, & enfin il le jettoit dans du bouillon, & l'y faisoit bouillir doucement pendant deux heures. *Art. du Boulanger par M.* MALOUIN.

SAGOUIN, *voyez* SINGE.

SAGRA, (*Géog. anc.*) riviere de la grande Grece, dans la Locride. Cette riviere, dit Pline, *liv. III, c. x*, est mémorable. Strabon en parle aussi, & remarque que ce nom est du masculin; ce qui est en effet assez rare dans les noms de rivieres. Sur le bord de cette riviere étoit un temple des deux freres Castor & Pollux, où dix mille locres, assistés des habitans de Rhegium, défirent cent trente mille crotoniates en bataille rangée. De-là vint le proverbe employé quand quelqu'un refusoit de croire une chose, *cela est plus vrai que la bataille de la Sagra*. Strabon ajoute: on fait un conte à ce sujet; on dit que le même jour la nouvelle en fut portée à ceux qui assistoient aux jeux olympiques. Cicéron répete ce conte dans son livre de *la nature des dieux*; mais il l'accompagne aussi d'un *on dit*. Le nom moderne de cette riviere est *Sagriano*.

SAGRE, LE (*Géog. mod.*) petite riviere de la Tartarie-Crimée; c'est le *Sagaris* d'Ovide, & l'*Agaros* de Ptolomée.

SAGRES, (*Géog. mod.*) ville de Portugal, dans l'Algarve, à une lieue & demie du cap Saint-Vincent, *promontorium sacrum*, & à 45 au midi de Lisbonne. Elle fut fondée au commencement du XV siecle par l'infant dom Henri, fils du roi Jean I. Elle a un port d'où ce prince envoya des flottes pour chercher de nouvelles routes vers les Indes orientales. Il y a toujours garnison dans la forteresse. *Long. 8. 42. lat. 36. 57.* (*D. J.*)

SAGUENAY, LE (*Géog. mod.*) riviere de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle France, au Canada proprement dit. Elle sort du lac Saint-Jean, où se jettent plusieurs rivieres, & se perd dans le grand fleuve de Saint-Laurent, à Tadoussac. Elle est spacieuse, & en certains endroits profonde, dit-on, de quarante brasses.

SAGUINAM, (*Géog. mod.*) baie de la nouvelle France, dans l'Amérique septentrionale, sur la côte occidentale du lac Huron. Elle a sept lieues d'ouverture, & trente de profondeur. Le fond de cette baie présente un beau pays. (*D. J.*)

SAGUM, s. m. (*Hist. anc.*) vêtement des anciens Gaulois; il s'attachoit au bas de la cuirasse; il couvroit la cuisse, & soutenoit l'épée.

SAGUNTIA, (*Géog. anc.*) ou *Seguntia*, ancienne ville de l'Espagne Tarragonoise, au pays des Arevaques, selon Pline, *l. III, ch. iij*. Ptolomée ne la connoît point; mais Tite-Live la nomme *Seguntia Celtiberûm*. Une inscription de Gruter, *p. 324, n°. 2*, porte:

C. Atilio. C. F. Quir. Crasso. Segontino.

Antonin

Antonin met cette *Segontia*, & encore une autre ville de même nom, sur la route de Mérida à Sarragosse; la premiere, qui est celle-ci, entre Complutum, [Alcala de Henarès & Bilbili. (*D. J.*)

SAGUNTUM, (*Géog. anc.*) *Sagonte*, ancienne ville d'Espagne, au pays des Hédétains, selon Ptolomée, *liv. VI, ch. ij.* Elle étoit à près de trois milles de la mer, si l'on en croit Tite-Live, *liv. XXI, c. vij;* & à trois milles entiers, selon le calcul de Pline, *liv. III, c. iij.*

Rien de plus fameux que le siege & la prise de *Sagonte* dans l'histoire Romaine. Ce fut par ces hostilités qu'Annibal engagea la seconde guerre punique. Les Carthaginois la posséderent huit ans; les Romains la reprirent sur eux, & en firent une colonie Romaine. C'est pourquoi elle est nommée par Pline, *liv. III, c. iij*, *Saguntum, civium Romanorum oppidum, fide nobile.*

Sa situation près de la mer est marquée sur une médaille de Tibere; on y voit une galere avec ce mot *Sag.* & les noms des duumvirs; & sur une autre médaille du cabinet du roi, alléguée par le P. Hardouin, on lit *Sagunt.* avec une galere de même. Cette ville s'appelloit également *Saguntum* & *Saguntus*. La ville de Moviedro occupe à-peu-près la place de l'ancienne *Sagonte*.

On a découvert près de cette ville, sur le grand chemin, au mois d'avril 1745, un pavé de mosaïque qu'on croit avoir servi au temple de Bacchus; cette mosaïque, qui est incontestablement un ouvrage romain, ne paroît pas avoir été faite dans un siecle où les arts fussent en vigueur; & quoiqu'ils ne fussent pas fort avancés dans le temps que la république subsistoit encore, on n'oseroit assurer que cet ouvrage ait été fait par les premiers Romains qui s'y établirent après la prise de cette ville par Scipion. (*D. J.*)

SAGYLIUM, (*Géog. anc.*) ville d'Asie dans la Phazémonitide, petite contrée du Pont, au voisinage du territoire d'Amasa, selon Strabon, *liv. XII, p. 560.* Cette ville étoit au haut d'une montagne fort escarpée, sur le sommet de laquelle il y avoit une citadelle qui fournissoit de l'eau en abondance.

SAHABI, (*Hist. du mahométisme.*) les *sahabi* ou *sahaba*, sont les compagnons de Mahomet; mais il est impossible d'en déterminer le nombre, à cause que les sentimens des écrivains arabes sont fort partagés à ce sujet.

Said, fils d'Al-Masib, un des sept grands docteurs & jurisconsultes qui vécurent dans les premiers temps après Mahomet, soutient que personne ne devoit être mis au rang des compagnons du prophete, à moins que d'avoir conversé du-moins un an ou plus avec lui, & de s'être trouvé sous ses drapeaux à quelque guerre sainte contre les infideles. Quelques-uns accordent ce titre à tous ceux qui ont eu occasion de parler au prophete, qui ont embrassé l'Islamisme pendant sa vie, ou qui l'ont seulement vu & accompagné, ne fût-ce que durant une heure. D'autres enfin prétendent que cet honneur n'appartient qu'à ceux que Mahomet avoit reçus lui-même au nombre de ses compagnons, en les enrôlant dans ses troupes; qui l'avoient constamment suivi, s'étoient inviolablement attachés à ses intérêts, & l'avoient accompagné dans ses expéditions. Il avoit avec lui dix mille compagnons de cet ordre quand il se rendit maître de la Mecque; douze mille combattirent avec lui à la bataille de Honein, & plus de quarante mille l'accompagnerent au pélerinage d'Adieu; enfin, au temps de sa mort, selon le dénombrement qui en fut fait, il se trouva cent vingt-quatre mille musulmans effectifs.

Les Mohagériens, c'est-à-dire ceux qui l'accompagnerent dans la fuite à Médine, tiennent sans contredit le premier rang entre ses compagnons. Les Ansariens ou auxiliaires qui se déclarerent pour lui, quand il fut chassé de la Mecque, les suivent en dignité, & ont le rang avant les autres Mohagériens, ou réfugiés qui vinrent après que Mahomet fut établi à Médine. Les meilleurs historiens orientaux distribuent tous ces compagnons en treize classes.

Quelques-uns mettent encore au rang des *sahabi*, de pauvres étrangers, qui n'ayant ni parens ni amis, & se trouvant destitués de tout, imploroient la protection de Mahomet; mais on les a appellés plus communément *assesseurs* que *compagnons de Mahomet*, parce qu'ils étoient ordinairement assis sur un banc, autour de la mosquée. Le prophete en admettoit souvent plusieurs à sa propre table, & Abulféda nomme les principaux

auxquels il donna affectueusement sa bénédiction. (*D. J.*)

SAHAGUN, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne, au royaume de Léon, sur la riviere de Céa, à 8 lieues de Palencia, dans une plaine abondante en grains, vignes & gibier. Elle doit son origine à une abbaye de l'ordre de S. Benoît. Alphonse VI, dit *le vaillant*, lui donna des privileges en 1074, qui furent augmentés par Alphonse XI. *Long.* 13. 15. *lat.* 42. 30.

SAHARA, (*Géog. mod.*) on écrit aussi *Sara*, *Zara* & *Zaara*. Ce nom, qui veut dire *désert*, se donne à toute cette étendue de pays qui se trouve entre le Bilédulgerid au nord, & la Nigritie au midi. C'est la Lybie intérieure de Ptolomée, dans laquelle il comprend aussi une partie de la Numidie & de la basse Ethiopie.

Ces vastes déserts de Barbarie ne contiennent que des lieux arides, sablonneux, inhabitables, où l'on fait quelquefois cinquante milles sans trouver un verre d'eau; le soleil y darde ses rayons brûlans; & les marchands qui partent de Barbarie pour aller dans la Nigritie, ne menent pas seulement des chameaux chargés de marchandises, mais ils en ont d'autres qui ne servent qu'à porter de l'eau. Indépendamment de cette précaution, ils ne font leurs voyages qu'après les pluies, pour trouver du lait & du beurre sur la route. Ils souffrent encore quelquefois en chemin des coups de vent horribles, qui transportent avec eux des monts de sable dont les hommes & les chameaux sont suffoqués.

« Un vent étouffant souffle une chaleur » insupportable de la fournaise dont il sort, » & de la vaste étendue du sable brûlant. Le » voyageur est frappé d'une atteinte mor- » telle. Le chameau, fils du désert, accou- » tumé à la soif & à la fatigue, sent son » cœur desséché par ce souffle de feu. Tout- » à-coup les sables deviennent mouvans par » le tourbillon qui regne; ils s'amassent, » obscurcissent l'air; le désert semble s'éle- » ver, jusqu'à ce que l'orage enveloppe tout. » Si le fatal tourbillon surprend pendant la » nuit les caravanes plongées dans le som- » meil, à l'abri de quelque colline, elles y » demeurent ensevelies. L'impatient mar- » chand attend en vain dans les rues du » Caire; la Mecque s'afflige de ce long re- » tard, & Tombut en est désolé. » (*D. J.*)

SAH-CHERAY, s. m. (*poids de Perse.*) ce poids pese onze cens soixante & dix derhem, à prendre le derhem pour la cinquieme partie de la livre, poids de marc de seize onces.

SAHIA, (*Géog. mod.*) petite ville de Syrie, à 12 lieues de Hama, & à 13 de Médiez. Elle est sur un rocher escarpé de tous côtés, & a la riviere d'Assi qui en lave le pié.

SAHID, LE (*Géog. mod.*) ou *Saïd*, ou *Zaïd*, (*le*) ce mot en arabe désigne en général un lieu plus haut qu'un autre; on s'en sert en Egypte, pour signifier *la haute Egypte*, autrement nommée *la Thébaïde*. La province de *Sahid* est d'une étendue considérable, mais inhabitée dans sa plus grande partie. Les Turcs en sont les maîtres, & y envoient, pour la gouverner, un sangiac-bey. Il réside à Girgé, capitale du pays. (*D. J.*)

SAHMI, s. m. (*Calend. arménien.*) nom d'un mois des Arméniens. C'est, selon quelques savans, le premier de leur année, &, selon d'autres, le troisieme. *Voyez la dissertation* de Schroëder à la tête de son *Thesaurus ling. armen.* (*D. J.*)

SAHRAI-MOUCH, (*Géog. mod.*) petite ville d'Asie, au Curdistan, à trois journées d'Eclat. *Long.* suivant les géographes orientaux, 74. 30. *lat.* 39. 30. (*D. J.*)

SAIE, s. f. (*Hist. anc.*) c'est le même vêtement que le *sagum*. *Voy.* SAGUM.

SAIE, s. f. *terme d'Orfévre;* petite goignée de soies de porc liées ensemble, & qui sert aux orfévres à nettoyer leurs ouvrages. (*D. J.*)

SAIE, (*Manufacture en laine.*) petite serge de soie ou de laine qui a rapport aux serges de Caën. Certains religieux s'en font des chemises; les gens du monde des doublures d'habit. La *saie* se fabrique en Flandre.

SAIETTE, s. f. (*Manufact. en laine.*) autre petite serge de soie ou de laine; espece de ratine de Flandre ou d'Angleterre, qu'on appelle aussi *revesche*. *Voy. les art.* REVESCHE & MANUFACTURE *en laine.*

SAIGA, s. m. (*Hist. nat.*) animal quadrupede, qui, suivant M. Gmelin, ressemble assez au chamoi, à l'exception que ses cornes ne sont point recourbées, mais sont

toutes droites. Cet animal ne se trouve en Sibérie que dans les environs de Sempalatnaja Krepost; car l'animal que l'on nomme *saiga* dans la province d'Irkursk est le musc.

On mange celui dont nous parlons; cependant entre cuir & chair il est rempli de petits vers blancs qui se terminent en pointe par les deux extrémités, & qui ont 8 ou 9 lignes de longueur; on dit que sa chair a le même goût que celle du daim. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie*.

SAIGA, (*Monnoie.*) il est parlé dans les lois que Thierri donna aux Allemands, & que Clotaire confirma l'an 615, d'une monnoie, dite *saiga*, valant un denier, qui étoit la quatrieme partie d'un tiers de sol, & par conséquent la douzieme partie d'un sol, lequel valoit 12 deniers. Il paroît de-là que le sol de 12 deniers avoit son tiers de sol, aussi-bien que le sol de 40 deniers; mais je crois que les monnoies dont il est fait mention dans les lois de Thierri, étoient particulieres aux Allemands; car il en est souvent parlé dans les titres, dans les lois & dans les ordonnances des empereurs qui ont régné en Allemagne. (*D. J.*)

SAIGNÉE, s. f. (*Médecine thérapeutique.*) la *saignée* est une ouverture faite à un vaisseau sanguin, pour en tirer le fluide qui y est contenu. C'est un des plus grands & des plus prompts moyens de guérison que la Médecine connoisse.

Le vaisseau ouvert est artériel ou veineux, d'où naît la division de la *saignée*, en artériotomie & en phlébotomie. *Voyez* ces deux *mots*.

On verra ci-après la maniere de pratiquer cette opération: nous allons en examiner l'histoire, les effets & l'usage.

Histoire de la saignée. Laissant à part l'origine fabuleuse que Pline attribue à la *saignée*, dont il dit qu'on est redevable à l'instinct de l'hypopotame, qui se frottoit les jambes contre les joncs du Nil, pour en faire sortir le sang; nous dirons que les hommes dûrent appercevoir de bonne heure les avantages que procuroient les hémorragies excitées par les efforts critiques de la nature, ou même occasionnées par des plaies accidentelles; qu'il a dû nécessairement tomber dans leur idée d'imiter la nature ou le hasard, dans les cas qui leur paroîtroient semblables. La *saignée* a donc été un des premiers secours que tous les peuples ont mis en usage contre les maladies.

Le premier exemple que nous en ayons, remonte à la guerre de Troye. Podalire en revenant, fut jetté sur les côtes de Carie, où il guérit Syrna, fille du roi Damæthus, tombée du haut d'une maison, en la saignant des deux bras; elle l'épousa en reconnoissance. Ce trait conservé par Etienne de Byzance, est le seul que nous trouvions avant Hippocrate, qui vivoit environ 700 ans après la prise de Troye.

Ce pere de la Médecine parle souvent de la *saignée*, & d'une maniere qui fait connoître que depuis très-long-temps on la pratiquoit non-seulement sur la plupart des veines, mais encore sur quelques arteres. Dans l'opinion où il étoit que chaque veine correspondoit à un viscere différent, il en faisoit un très-grand choix: cependant en général, il ouvroit la plus voisine du mal. Ce principe le déterminoit à ouvrir les veines supérieures dans les maladies au-dessus du foie; & les inférieures dans les maladies qui avoient leur siege au-dessous. Il le conduisoit à saigner sous la langue & sous les mammelles dans l'esquinancie; les veines du front & du nez, dans les douleurs de tête & les vertiges; la basilique du côté malade dans la pleurésie. Il laissoit couler le sang jusqu'à ce qu'il changeât de couleur. Il craignoit d'autant plus la *saignée* dans les femmes grosses, qu'elles étoient plus avancées. Le printemps lui paroissoit la saison la plus favorable pour cette opération. Il croyoit que la *saignée* faite derriere les oreilles rendoit les hommes inféconds. Il la prescrit dans les grandes douleurs, l'épilepsie, les inflammations, les fievres aiguës véhémentes, quand l'âge & les forces le permettent. Lorsque tout concouroit à la conseiller, il attendoit une légere défaillance pour fermer la veine. Il n'en parle nulle part contre les hémorragies; il paroît par les épidémiques qu'il en faisoit très-peu d'usage.

En recherchant dans tous les ouvrages attribués à Hippocrate, ce qu'il est dit sur la *saignée*, & dont on s'est servi pour soutenir les plus grossiéres erreurs, on lit dans le livre des affections que la *saignée* est utile contre l'hydropisie. Mais lorsqu'on s'en tient

à ceux qui sont reconnus pour légitimes, on voit une liaison dans tous les principes, dans les conséquences, qui met le sceau à sa gloire. C'est dans ces livres que nous avons puisé l'extrait que nous venons d'en donner.

Dioclès de Caryste, chef de la secte dogmatique, qui mérite le titre de second Hippocrate, suivit à-peu-près les maximes de ce grand homme. Il faisoit usage de la *saignée*, au rapport de Cælius Aurélianus, dans les inflammations de la poitrine, de la gorge & du bas-ventre, dans les hémorragies, l'épilepsie, la phrénésie; pourvu que ce fût avant le sept ou huitieme jour, que le sujet fût jeune & robuste, & que l'ivresse n'en fût pas cause. On sera cependant surpris de voir qu'il la prescrivoit contre les skirrhes du foie, & pour guérir ceux que Cælius appelle *lieneux*, dont les symptomes ne nous paroissent point différer de ceux du scorbut.

Chrysipe, médecin de Gnide, voulant se frayer une nouvelle route qui pût illustrer son nom, chercha à renverser ce que l'autorité & l'expérience des siecles précédens avoient appris en faveur de la *saignée*. Il soutint ses maximes par une éloquence toujours séduisante pour le peuple; il forma des disciples qui prêcherent la même doctrine, entre lesquels on doit donner le premier rang à Erasistrate. Ce médecin, fameux par la guérison d'Antiochus, & par les découvertes qu'il fit en anatomie, proscrivoit la *saignée* de sa pratique (si on excepte les hémorragies), dans le cas même, où de tout temps on s'en étoit fait une loi. Il y suppléoit par les ligatures des extrémités, la sévérité de la diete, & un grand nombre de relâchans & d'évacuans par les selles, ou par le vomissement. On connoît peu la pratique d'Hérophile son contemporain, & son émule en anatomie; mais on sait que ses principes poussés trop loin, porterent Sérapion & Philinus à croire que l'expérience seule devoit être la regle des médecins. Ils devinrent par-là les chefs de la secte des empiriques, qui saignoient leurs malades dans le cas d'inflammation, spécialement dans celle de la gorge. Ils étoient cependant en général avares de sang; aussi avoient-ils succédé à Chrysippe & à Erasistrate. Héraclide Tarentin, le plus recommandable des empiriques, s'éloigna encore plus que les précédens du sentiment des fondateurs de sa secte; non-seulement il faisoit saigner les épileptiques, les cynanciques, les phrénétiques, &c. mais encore les goutteux, & ceux qui étoient en syncope (les cardiaques), ce que nous qui ne sommes attachés à aucune secte n'oserions faire. On voit par-là que la prétendue expérience peut conduire dans des excès bien opposés.

Les erreurs d'Asclépiade, qui exerça la médecine à Rome avec un succès exagéré, furent encore plus grandes au sujet de la *saignée*. Ce médecin ne suivoit d'autre regle pour tirer du sang, que la douleur, les convulsions & les hémorragies. Il s'interdisoit la *saignée* dans la phrénésie & la péripneumonie, lorsqu'il ne trouvoit que des douleurs foibles. En revanche, il la pratiquoit, à l'imitation d'Héraclide, dans ceux qui étoient en syncope. Il observa que la *saignée* étoit plus avantageuse contre la pleurésie dans l'Hellespont & l'île de Paros, qu'à Rome & à Athènes. Ses principes conduisirent Thémison son disciple à être le chef de sa secte des méthodiques. Ce médecin fatigué, sans doute, de la multitude des causes de maladie, des remedes que les dogmatiques & les empiriques mettoient en pratique, voulut réduire la médecine à une simplicité plus dangereuse que vraie. Toutes les maladies furent divisées en trois classes; celles du genre resserré, celles du genre relâché, & celles du genre moyen. Il n'existoit point, selon eux, de maladies de fluides. Les solides seuls par leur relâchement ou leur resserrement, produisoient toutes les maladies. Le siege faisoit la différence des symptomes. On sent déja qu'ils ne saignoient que pour relâcher; c'étoit en effet leur unique vue: ces maximes trouverent des partisans pendant trois ou quatre siecles; mais enfin leur insuffisance fit qu'on ne les admit plus que pour ce qu'elles valoient. Gariopontus fit des efforts inutiles en leur faveur au milieu du xj siecle. On n'en parloit plus qu'historiquement, jusqu'à ce que Prosper Alpin voulut, mais inutilement, rétablir cette ancienne doctrine.

Pour juger de la pratique des anciens mé-

thodiques par rapport à la *faignée*, il nous reste le peu qu'en ont dit Celſe, Pline, Galien, & enfin l'ouvrage de Cælius Aurélianus, qui raſſemble ce que Thémiſon, Theſſalus, & ſur-tout Soranus ſon maître avoient dit. Il en fit un corps de doctrine eſtimable par la deſcription des maladies, & la critique qu'on y trouve des maximes de pluſieurs médecins, dont on chercheroit en vain des traces autre part. Cette ſecte, qui réprouvoit les purgatifs, les diurétiques, & en général les médicamens évacuans, quoiqu'elle mît ſouvent en uſage les vomitifs; qui accabloit les malades de ventouſes, de ſcarifications, de ſang-ſues, de fomentations, de bains, d'épiſpaſtiques, de linimens, de cataplaſmes; qui exténuoit d'abord ſes malades par un jeûne ſévere de trois ou au moins de deux jours; qui avoit par rapport à l'air, au ſommeil, à l'exercice, à la ſituation du malade, des attentions dignes d'être imitées; ſaignoit peu, jamais juſqu'à défaillance, rarement avant le troiſieme jour, & après le quatrieme, elle faiſoit toujours attention aux forces pour s'y décider: ſi elles étoient affoiblies, les ventouſes y ſuppléoient: du reſte, quoiqu'ils choiſiſſoient peu les veines, ils préféroient celles qui étoient oppoſées à la partie malade. Ils déſapprouvoient la *ſaignée* des ranines, &, ce qu'on doit louer, ils faiſoient moins d'attention à l'âge, qu'aux forces du malade. On voit auſſi avec ſurpriſe que peu amis de la *ſaignée*, ils l'accordoient contre la paralyſie, & la cachexie.

Celſe qui vivoit à-peu-près dans le temps des premiers méthodiques, trouva la *ſaignée* ſi commune, qu'il étoit peu de maladies contre leſquelles on ne l'employât; en ſe conformant aux regles établies par Thémiſon, il en rendit l'uſage moins fréquent. Il ne veut pas qu'on la pratique lorſque les humeurs ſont émues; mais qu'on attende le ſecond ou le troiſieme jour, & qu'on s'en défende après le quatrieme, dans la crainte de la foibleſſe. Cette même crainte l'empêchoit de ſaigner juſqu'à défaillance. Il reconnoiſſoit que l'enfance, la groſſeſſe, & la vieilleſſe étoient des contre-indications à la *ſaignée*, ſans qu'on dût ſe l'interdire entiérement dans ces cas. La douleur, les hémorrhagies, les convulſions, les inflammations, l'ardeur de la fievre, la cachexie, & la paralyſie étoient auprès de lui, comme chez les méthodiques, les indications. C'étoit, ſelon lui, égorger un homme que de le ſaigner dans le redoublement. Il faiſoit fermer la veine, lorſque le ſang ſortoit beau. Il reconnoiſſoit deux ſortes d'apoplexies, dans l'une deſquelles la *ſaignée* étoit mortelle, pendant qu'elle étoit ſalutaire dans l'autre, & cependant il ne donne aucune regle pour les diſtinguer.

Galien fut plus liberal que lui du ſang de ſes malades. Il ſaignoit quelquefois juſqu'à défaillance, ce qu'il regarde néanmoins comme dangereux. Il répétoit ſouvent la *ſaignée*, & il étoit peu de maladies où il ne la pratiquât pas. L'âge au-deſſus de quatorze, la force du pouls, la grandeur de la fievre, *&c.* étoient les guides qu'il ſuivoit pour la *ſaignée*. Toutes les veines apparentes, & quelques arteres, étoient ſoumiſes à ſon cautere & à ſa lancette. Il choiſiſſoit le relâche que donne la fievre, les vaiſſeaux du côté malade, & ceux qu'il croyoit, ſelon la fauſſe théorie de ſon temps, correſpondre avec la partie affectée. Il eſt le premier, ſuivant la remarque de M. Leclerc, qui ait déterminé la quantité de ſang qu'il avoit tiré. Juſques à lui aucun des médecins dont les ouvrages nous ſont parvenus, n'avoit verſé le ſang avec autant de profuſion; c'eſt peut-être à cette époque que nous devons le funeſte changement qu'introduiſit dans la pratique de la médecine le raiſonnement pouſſé trop loin.

Arétée contemporain de Galien, preſcrivoit la *ſaignée* preſque auſſi fréquemment. Il ſaignoit dans les inflammations des viſceres, les hémorrhagies, les douleurs, la mélancolie, l'épilepſie, l'éléphantiaſis, l'ulcere de la veſſie, la néphrétique, l'apoplexie, & dans les fievres ardentes pluſieurs fois, par une large ouverture, juſques au point d'affoiblir le pouls, mais non pas de faire évanouir le malade. Dans le choix des veines, il ſe conduiſoit comme Hippocrate & Galien, en préférant la plus voiſine du mal; c'eſt ainſi qu'il ouvroit les veines du pubis dans les inflammations de la matrice, celles du front dans les douleurs de tête, les ranines dans les inflammations de la gorge; il pratiquoit auſſi l'artériotomie,

Oribaſe, compilateur de Galien, ſuivit à-peu-près les mêmes regles dans ſa pratique. Il interdiſoit, comme lui, la ſaignée avant la puberté. Il préféroit d'y revenir plufieurs fois, à tirer tout le ſang néceſſaire dans une ſeule, ſur-tout lorſque le malade étoit foible. Il vouloit que le médecin tînt le pouls, pendant que le ſang couloit, crainte qu'il ne pérît dans la défaillance que cauſeroit une trop grande évacuation. Il vouloit encore que l'on ſaignât pendant que l'humeur eſt mue. Il ſe ſervoit plus ſouvent qu'aucun de ſes prédéceſſeurs, de la *ſaignée* prophylactique, dans ceux qui ſont ſujets aux maladies qui l'exigent; c'étoit ſur-tout à l'entrée du printemps que ces *ſaignées* avoient lieu. Il porta la quantité de ſang qu'on doit tirer la premiere fois à une hémine (dix ou douze onces) au plus; ſi les forces le permettent, on peut l'augmenter à la ſeconde. Il ne s'eſt cependant pas tellement attaché à ces meſures, qu'il ne recommande plnſieurs attentions très-ſages. Il ouvroit toutes les veines du corps, & quoiqu'il fît, comme Galien, certain choix des veines, dont notre théorie ne s'accommode pas, il recommande expreſſément d'ouvrir la plus voiſine de la partie affectée, ou ſur la partie même. Spécialement dans les inflammations invétérées on peut, ſelon lui, ſaigner à toute heure du jour ou de la nuit, mais il faut attendre le déclin de la fievre; & ſi la *ſaignée* n'eſt que de précaution, on la fera le matin. Il parle de l'artériotomie en médecin qui ne l'a jamais pratiquée ni vu faire. Antyllus, Hérodote, & ſur-tout Galien, ſont ſes guides dans tout ce qu'il dit au ſujet de la *ſaignée*; il n'a paru même à pluſieurs médecins, qu'un copiſte de ce dernier.

Aëtius a mérité, à plus juſte titre encore, d'être appellé le copiſte d'Oribaſe & des auteurs précédens. Nous n'avons pas trouvé dans les ouvrages de ce médecin, un ſeul mot au ſujet de la *ſaignée*, qui nous ait paru lui être propre; ce qui nous force de paſſer rapidement ſur ſa pratique.

Alexandre de Tralles employoit la *ſaignée* contre toutes les inflammations, & contre la ſyncope que produit dans les fievres, la plénitude d'humeurs crûes, à-moins que cette humeur ne fût bilieuſe; car dans ce cas il préféroit la purgation. Il ſaignoit les veines les plus voiſines du mal, la jugulaire & les ranines dans l'eſquinancie. Il parle de la dérivation qu'il pratiquoit en ouvrant la ſaphene, pour procurer le flux menſtruel aux femmes.

Paul d'Ægine eſt le premier qui ait diviſé la pléthore en celle qui eſt *ad vires*, & celle qui eſt *ad vaſa*. Il donne les ſignes pour connoître l'une & l'autre, & veut qu'on ſaigne dans toutes les deux juſques après le ſeptieme jour. Avant de ſaigner il faut vuider les premieres voies par un lavement, s'il y a de la pourriture dans les inteſtins. Quant au temps de la pratiquer, il préfere le matin, & défend, comme la plupart de ſes prédéceſſeurs, la *ſaignée* dans l'ardeur du redoublement. Il obſerve qu'elle eſt utile, non-ſeulement pour déſemplir les vaiſſeaux, mais encore pour diminuer la grandeur de la maladie. Si le malade tombe en défaillance, & que cependant il ſoit dans le cas de perdre beaucoup de ſang, on y reviendra pluſieurs fois, plutôt que de tout tirer dans une; tout ce qu'il dit d'ailleurs eſt copié, ou contient des préceptes ſur le choix des veines, & la maniere de pratiquer la *ſaignée* en différentes parties du corps.

Après Paul d'Ægine, la Médecine paroît abandonnée par les Grecs, pour paſſer entre les mains des Arabes, qui faiſoient plus d'une conquête ſur eux. Ils joignirent quelques remedes ou des méthodes qui leur étoient propres, à la doctrine des Grecs qu'ils compilerent. C'eſt ainſi qu'ils crurent reconnoître avec eux dans la veine céphalique une communication avec le cerveau; dans la baſilique, avec le bas-ventre. C'eſt ainſi qu'ils ouvrirent preſque toutes les veines extérieures du corps, dans les différentes affections; qu'ils ſaignoient au pié, pour exciter les regles & les hémorrhoïdes. Ils s'en écarterent cependant dans un point qui a paru eſſentiel à Briſſot & à Moreau. Loin de faire ſaigner comme les Grecs, le plus près du mal qu'il étoit poſſible, ils ſaignoient du côté oppoſé, dans l'idée où ils étoient qu'on n'ouvroit point une veine, ſans attirer ſur la partie ſaignée une plus grande quantité de ſang, qu'il n'en ſortoit. Iſaac-Iſraélite, Avenzoar, Rhazis pen-

soient ainsi. Ce dernier s'autorisoit de Galien, qui suivant la remarque de Jacchinus son commentateur, dit précisément le contraire.

Avicenne, le prince des médecins arabes, avoit adopté ce sentiment; il y avoit joint tant d'inconséquences au sujet de la *saignée*, qu'il recommande l'ouverture de la veine sciatique (rameau de la saphene placé à côté du talon) contre les douleurs de la cuisse; celle de la veine du front & du sinciput, de l'artere temporal dans les pesanteurs de tête; les migraines, &c. qu'il défend la saignée dans l'hydropisie, & qu'il ordonne l'ouverture de certaines veines du bas-ventre contre l'ascite. Pour composer son chapitre de la *saignée*, il avoit mis à contribution Hippocrate, Rhasis & Galien; il mérite peu d'être lu.

Albucasis compte trente veines ou arteres qui peuvent être ouvertes, il s'occupe principalement de la maniere de les ouvrir; attaché à la doctrine d'Avicenne, il ne paroît pas s'en écarter. Copiste comme lui des Grecs, il répéte beaucoup de choses que nous trouvons dans leurs ouvrages. Quoiqu'il paroisse dans l'opinion que la *saignée* attire toujours le sang dans la veine ouverte, cependant il recommande souvent des *saignées* locales, contre les inflammations graves & les vives douleurs.

Pendant les quatre siecles qui suivirent Avicenne, sa doctrine fut suivie dans la plus grande partie de l'Europe, où on cultivoit la Médecine. Son nom étoit alors aussi respectable, que l'est de nos jours celui d'Hippocrate. On le regardoit comme un homme qui avoit porté la science médicinale beaucoup au-delà de ses prédécesseurs; on tâchoit de méconnoître dans ses ouvrages que, si on excepte la matiere médicale, il avoit presque tout copié des Grecs. Le plus grand effort que purent faire Cordon, Guy de Chauliac, Valescus de Tarenta, Savonarole, &c. fut de chercher à concilier, dans le choix des veines, la doctrine des Arabes & celle des Grecs. Ces derniers saignoient en conséquence du côté opposé, quand il y avoit pléthore, & du côté malade quand elle avoit diminué par les *saignées*, comme si le mécanisme de l'économie animale, & les lois de l'hydraulique pouvoient changer. Ces médecins suivoient pour la quantité de sang, le temps, les indications, & les contre-indications, les maximes que nous avons trouvées dans Galien & ses copistes grecs & arabes.

Les ouvrages des auteurs grecs étant traduits & devenus communs au commencement du seizieme siecle, il étoit juste que les peres de la Médecine, ses vrais législateurs rentrassent dans leurs droits. Par la comparaison qu'on fit d'Hippocrate & de Galien avec les Arabes, on sentit l'infériorité de ces derniers; bientôt leur étude fut négligée. Galien plus facile à entendre, fut lu & enseigné par-tout; les éditions s'en multiplierent avec une rapidité qui prouve que le bon goût & la saine philosophie commençoient à naître.

Le choix des veines occupa alors les Médecins avec une ardeur que leur zele rendoit louable, dans un temps où la circulation du sang étoit ignorée; c'étoit spécialement dans les inflammations de poitrine qu'il paroissoit intéressant de décider la question. Brissot, célebre médecin de Paris, comparant le sentiment des Grecs avec celui des Arabes, trouva le premier plus conforme à la raison, le suivit dans sa pratique, le publia dans ses leçons & dans ses consultations. Ses maximes furent goûtées & suivies de plusieurs médecins. Etant allé en Portugal, il y souffrit une persécution qu'il ne méritoit pas. Il y mourut, laissant une apologie de son sentiment, à laquelle René Moreau a ajouté, cent ans après, un tableau chronologique des Médecins, & un précis de leurs sentimens à ce sujet.

Ce siecle vit les médecins partagés en six opinions différentes, au sujet de la *saignée* dans la pleurésie. Les uns saignoient toujours du côté malade; les autres du côté opposé; les troisiemes suivoient d'abord la seconde méthode, ensuite la premiere, & entremêloient les *saignées* du pié; les quatriemes ouvroient toujours la veine du pié. Vesale conclut de la situation de la veine azygos, qui sortant du côté droit, fournit le sang à toutes les côtes, si on excepte les trois supérieures gauches, qu'on devoit toujours saigner du bras droit, excepté dans le cas où ces dernieres seroient le siege de la douleur. Il eut pour sectateurs Léonard

Fuchs & Cardan. Un très-petit nombre embrassa le sentiment de Nicolas le Florentin, qui vivoit au quatorzieme siecle; il crut qu'il étoit indifférent d'ouvrir l'une ou l'autre veine; l'évacuation seule lui paroissoit mériter l'attention des Médecins.

L'étude des Grecs devenant toujours plus familiere, les Arabes tombant dans le discrédit, le plus grand nombre des médecins se rangea du parti des premiers. Brissot remporta une victoire presque complette après sa mort. Rondelet, Craton, Valois, Argentier, Fernel, Houllier, Duret, toute l'école de Paris qui l'avoit persécuté, lui rendit les armes. Il y eut même des partisans outrés. Martin Akakia soutint dans la chaleur de l'enthousiasme, que l'opinion des Arabes avoit tué plusieurs milliers d'hommes; celui-ci trouva cependant encore d'illustres défenseurs.

Scaliger voulant parer les coups, accablans pour-lors, de l'autorité, chercha le premier à prouver par les lois de l'hydraulique, qu'on devoit saigner du côté opposé à celui qui étoit affecté. Toutes ces sectes montroient, comme il n'est que trop ordinaire aux disciples des grands hommes, plus d'opiniâtreté dans le sentiment de leurs maîtres, que de raison & de bonne foi. Jamais Hippocrate & Avicenne n'auroient disputé avec tant de chaleur, sur un point qui nous paroît à présent peu important. Il étoit bien plus essentiel de déterminer les cas où on devoit tirer du sang, & jusqu'à quel point.

L'ouvrage de Botal donna l'allarme à ce sujet. Il poussa dans son traité, *de curatione per sanguinis missionem*, imprimé pour la premiere fois en 1582, l'abus de la *saignée* à un excès qu'on ne peut se persuader. En voulant trop prouver, il ne prouva qu'une chose, c'est que l'esprit & l'éloquence peuvent en imposer à ceux, qui destitués de l'expérience, ne font pas un usage assez grand de leur raison. Il avança que dans la cacochymie, l'hydropisie, les fievres quartes invétérées, les indigestions, les diarrhées, les suppurations intérieures, &c. la *saignée* étoit le grand remede. Il osa s'étayer des passages d'Hippocrate tronqués, choisis dans ses œuvres supposées. Il comparoit les veines à un puits, dont l'eau étoit d'autant meilleure, qu'elle étoit plus souvent renouvellée. Bonaventure Grangier, médecin de la faculté de Paris, s'éleva avec un grand succès contre Botal. Cette faculté le condamna authentiquement, lorsque son traité parut; & cependant il l'entraîna après sa mort dans la plus grande partie de ses idées. Elle oublia les lois qu'Hippocrate, que Celse, Galien même, &c. avoient établies, auxquels les Fernel, les Houllier, les Duret s'étoient soumis. (Ce dernier disoit familiérement qu'il étoit petit seigneur.) On la pratiqua avec une fureur qui n'est pas encore éteinte, contre laquelle on a vu successivement s'élever de bons ouvrages, & faire des efforts impuissans. La *saignée* qu'on n'osoit faire, au rapport de Pasquier, une seule fois qu'avec de grandes circonspections, fut prodiguée. La saine partie a su conserver ce milieu qui est le siege de la vérité; mais plusieurs ont été entraînés par le préjugé & le mauvais exemple.

La découverte de la circulation du sang, publiée en 1628 par Harvée, sembloit devoir apporter un nouveau jour sur une matiere qui y avoit autant de rapport; mais mais elle ne servit qu'à aigrir, qu'à augmenter les disputes. Il y eut de grands débats à ce sujet, au milieu du siecle dernier, qui produisirent une foule d'ouvrages, la plupart trop médiocres pour n'être pas tombés dans l'oubli: on donna des deux côtés dans des excès opposés. Il en fut qui soutinrent qu'on pouvoit perdre le sang comme une liqueur inutile: tel fut Valerius Martinius; pendant que d'autres, tels que Vanhelmont, Bontekoë, Gehema & Vulpin, prétendoient qu'il n'étoit aucun cas où on dût *saigner*: thèse renouvellée de nos jours.

Ces excès n'étoient point faits pour entraîner les vrais observateurs; Sennert, Pison, Riviere, Bonnet, Sydenham, suivirent l'ancienne méthode, & furent modérés; quoiqu'on puisse reprocher au dernier quelques choses à cet égard, & notamment lorsqu'il conseille la *saignée* dans l'asthme, les fleurs blanches, la passion hystérique, la diarrhée en général, & spécialement celle qui survient après la rougeole, où il paroît la pratiquer plutôt par routine, que par raison ou par expérience.

On

On voit avec peine Willis, cet homme de génie fait pour prescrire des lois en Médecine, fait pour découvrir, se soumettre aveuglément aux leçons de Botal, conseiller la *saignée* contre presque toutes les maladies : *fere totam Pathologiam, de phleb. pag.* 273. Il fut repris vivement peu de temps après sa mort, par Luc-Antoine Portius, qui combattit à Rome, en 1682, ce sentiment des galénistes, trop répandus dans cette ville, par quatre dialogues où il faisoit entrer en lice Erasistrate & Vanhelmon, contre Galien & Willis. Quoique ce genre d'ouvrage soit peu fait pour les savans, par le tas de mots dont on est forcé de noyer les choses, ils méritent d'être lus par ceux en qui la fureur de verser du sang n'a pu être éteinte par l'observation & les malheurs. On y trouve beaucoup de jugement de la part de l'auteur, qui appuie son sentiment par une apologie de Galien, dans laquelle il excuse ingénieusement ce grand homme, en combattant ses sectateurs avec des armes d'autant plus fortes, qu'il démontre que ceux-ci ont outré la doctrine de leur maître, & d'autant plus raisonnables, qu'il prend pour son principe cette vérité appliquable à tous les moyens de guérison, qu'il vaut beaucoup mieux pécher par défaut que par excès, & que ceux qui s'interdisent absolument la *saignée*, font une faute bien au-dessous de celle que commettent ceux qui la pratiquent contre tous les maux.

On vit au milieu de ces disputes, s'élever un homme savant, plein de génie, *Bellini*, qui voulant à l'exemple de Scaliger, appliquer les mathématiques à la Médecine, tomba par des erreurs de calcul, ou des fausses suppositions, dans les paradoxes les plus étranges. Il mit au jour, en 1683, son *Traité de la saignée*, qui contient onze propositions, avec la réponse & les preuves. Nous ferions tort à l'histoire de la *saignée*, si nous passions sous silence ces maximes qui ont entraîné le suffrage d'un grand nombre de savans médecins, & donné lieu aux disputes les plus vives.

Le sang, selon Bellini, coule avec plus de rapidité pendant la *saignée* dans l'artere qui correspond à la veine ouverte, & en s'y portant, ce qu'il appelle *dérivation*, il quitte les vaisseaux éloignés, ce qu'il nomme *révulsion*. Après la *saignée*, la dérivation & la révulsion sont moindres que pendant l'écoulement du sang, & enfin s'évanouissent. On doit saigner dans les inflammations, les rameaux qui ont la communication la plus éloignée avec la partie malade, pour ne point attirer le sang sur celle-ci. La *saignée* rafraichît & humecte par l'évacuation qu'elle produit ; elle échauffe & desséche au contraire, lorsqu'elle rend au sang trop gêné un mouvement rapide. Elle doit être mise en usage dans toutes les maladies où le sang est trop abondant, où il faut en augmenter la vélocité, rafraîchir, humecter, résoudre les obstructions, ou changer la nature du sang ; la *saignée* en augmente la vélocité. Il seroit plus avantageux d'ouvrir les arteres, que les veines dans le cas où la *saignée* est indiquée ; la crainte des accidens doit y faire suppléer par tous les autres moyens que la Médecine a en son pouvoir, tels que les scarifications, les sang-sues, les ligatures, *&c.* les évacuans quelconques peuvent tenir lieu de la *saignée*. Le temps le plus sûr pour tirer du sang est le déclin de la maladie. On voit dans tout cet ouvrage un grand homme, prévenu de certains sentimens, qu'il soutient avec la vraisemblance que le génie sait donner aux maximes les plus fausses. Quelque erronnées que paroissent la plupart de ces propositions, elles ont eu, comme nous l'avons dit, d'illustres défenseurs, parmi lesquels on doit compter Pircarn, ce célebre médecin, dont il seroit à souhaiter que les élémens de médecine fussent physico-pratiques, au lieu d'être physico-mathématiques : il étoit trop lié avec Bellini de cœur & de goût, pour ne pas l'être de sentiment.

De Heyde fut un adversaire redoutable de Bellini, il opposa l'expérience aux calculs, il s'attacha ainsi à combattre sa doctrine par les armes les plus fortes. Le recueil de ses expériences parut trois ans après le traité de ce dernier, c'est-à-dire en 1686, & fut sans réplique. M. de Haller a publié 70 ans après des expériences qui confirment celles de de Heyde.

L'histoire du xviij siecle présente des faits d'autant plus intéressans, qu'ils sont le ter-

me auquel on est parvenu, que de grands hommes, se faisant gloire de secouer tout préjugé, ont cherché la vérité par l'expérience sur des animaux vivans, l'observation sur les malades, le raisonnement & le calcul; ce qui n'a point empêché un grand nombre de tomber dans des écarts entiérement semblables à ceux des siecles précédens: la circulation des sentimens est un spectacle vraiment philosophique. On voit dans la suite des temps les mêmes opinions tomber & renaître tour-à-tour, se faire place mutuellement, & accuser, par cette révolution, le peu d'étendue & de certitude des connoissances humaines. La vérité, trop difficile à saisir, ne présente le plus souvent qu'un de ses côtés; elle voile les autres, & ne marche jamais sans l'erreur qui vient au-devant des hommes, pendant que celle-là semble les éviter. Toutes les anciennes disputes sur le choix des veines, la quantité de sang qu'on devoit tirer, les cas où on devoit saigner, revinrent & repasserent dans l'espace de 30 ans, par les mains des plus savans médecins françois & étrangers. Celui qui y joua un des principaux rôles, fut M. Hecquet. Une thèse à laquelle il présida en 1704, dans laquelle il soutenoit que la *saignée* remédie au défaut de la transpiration insensible, fut le principe de la querelle. M. Andry en rendit compte dans le *journal des savans*, d'une maniere ironique, à laquelle le premier répliqua. Il le fit d'une maniere si aigre & si vive, qu'il ne put obtenir la permission de faire imprimer son ouvrage. Ce fut secrétement qu'il parut, sous le titre d'*explication physique & mécanique des effets de la* saignée, *& de la boisson dans la cure des maladies; avec une réponse aux mauvaises plaisanteries que le journaliste de Paris a faites sur cette explication de la saignée.* Il donna en même temps au public une traduction de sa thèse. M. Andry dupliqua en 1710, par des remarques de médecine sur différents sujets; spécialement sur ce qui regarde la *saignée*, la purgation & la boisson. Par ce dernier ouvrage la querelle resta éteinte.

Il n'avoit été question entre MM. Hecquet & Andry, que des cas où on devoit pratiquer la *saignée;* le premier excita une nouvelle dispute avec M. Sylva. Ils aimoient trop tous les deux à verser du sang, pour être en différend sur la quantité; ils combattirent sur le choix des veines. M. Hecquet publia en 1724, ses observations sur la *saignée* du pié, qu'il désapprouvoit au commencement de la petite vérole, des fievres malignes, & des autres grandes maladies. M. Sylva voulant justifier cette pratique, & expliquer la doctrine de la dérivation & de la révulsion, entendues à sa maniere, donna en 1727, son grand traité sur l'usage des *saignées*, muni des approbations les plus respectables. Le premier volume est dogmatique; l'auteur y développe son systême, & combat celui de M. Bianchi, qui, huit années auparavant, avoit soutenu dans une lettre adressée à M. Bimi, sur les obstacles que le sang trouve dans son cours: 1°. que la circulation du sang étant empêchée dans une partie, toute la masse s'en ressent: 2°. qu'on doit saigner dans la partie la plus éloignée du mal, à moins qu'il ne soit avantageux d'y exciter une inflammation plus forte; ce qui excuse & explique le bon effet des *saignées* locales. L'autorité d'Hippocrate mal entendue, & de Tulpius, une pratique vague, l'expression des propositions précédentes, étoient les preuves dont M. Bianchi se servoit. M. Sylva se montra par-tout un partisan zélé de la *saignée* du pié, un ennemi déclaré des *saignées* faites sur la partie malade, qu'il appelle *dérivatives.* Forcé de convenir des avantages de la *saignée* de la jugulaire, il fit les plus grands efforts pour la faire quadrer avec ses calculs. Son second volume répond à M. Hecquet, qui vivement attaqué, fit à son tour imprimer, trois années après, son *Traité de la digestion*, dont le discours préliminaire & trois lettres servent à défendre son sentiment. Il composa dans sa retraite une apologie de la *saignée* dans les maladies des yeux, & celles des vieillards, des femmes & des enfans. Il s'éleva de nouveau contre la *saignée* du pié, dans son *Brigandage de la Médecine.* Il n'étoit pas homme à revenir de ses idées; il les soutenoit dans sa *Médecine naturelle*, qu'on imprimoit en 1736, lorsqu'il fut lui-même la dupe de son goût, nous dirions volontiers de sa fureur pour la *saignée.* On ne peut voir sans étonnement, qu'un homme de 76 ans, cassé, affoibli par les travaux du corps & de

l'esprit, autant que par une longue & pieuse abstinence, ayant des éblouissemens, dont sa foiblesse nous paroît avoir été la cause, fut saigné quatre fois, & notamment quatre heures avant sa mort, dans une maladie d'un mois.

Pour en revenir à M. Sylva, nous dirons que s'il trouva des partisans dans M. Winslou, plusieurs autres membres célebres de la faculté de Paris, & quelques médecins étrangers, M. Hecquet ne fut pas le seul à s'élever contre lui. M. Chevalier, dans ses *Recherches sur la saignée*; M. Sénac, dans ses *Lettres sur le choix des saignées*, qu'il donna sous le nom de *Julien Morisson*; dans les *Essais physiques*, qu'il a ajoutés à l'anatomie d'Heister, & dans son *Traité du cœur*; M. Quesnay, dans son excellent ouvrage sur les effets & l'usage de la *saignée*, qu'il publia d'abord en 1730, sous le titre d'*Observations*; M. Buttler, dans l'*Essai sur la saignée*, imprimé en anglois; ainsi que la théorie & pratique de M. Langrish; M. Martin, dans son *Traité de la Phlébotomie & de l'Artériotomie*; M. Jackson, dans sa *Théorie de la Phlébotomie*, le combattirent dans tous les points de sa doctrine. M. Œder prouva en 1749, dans une thèse inaugurale, que le sang qui acquiert plus de vîtesse dans le vaisseau ouvert, entraîne dans son mouvement celui des vaisseaux voisins, d'autant plus fortement qu'ils sont plus près de lui; ce qui est directement opposé au sentiment de Bellini & de ses sectateurs. M. Hamberger prétendit que les expériences qu'il avoit faites avec un tube, auquel il avoit donné à-peu-près la forme de l'aorte, démontroient la fausseté de la dérivation & de la révulsion. D'où il concluoit que le choix des veines étoit indifférent, & que l'effet des *saignées* se bornoit à l'évacuation. Il renouvella par-là les opinions de Nicolas Florentin, Botal, Pétronius, Pechlin & Bohnius. M. Wats se joignit aux adversaires de M. Sylva, dans son *Traité de la dérivation & de la révulsion*, imprimé en anglois. M. de Haller a publié en 1756, un recueil d'expériences sur les effets de la *saignée*, qui confirment (comme nous l'avons dit), celles de de Heyde, qui contredisent en plusieurs points celles de M. Hamberger, les calculs de MM. Hecquet, Sylva, &c. Nous appuierons nos idées sur l'effet de la *saignée*, par ces expériences mêmes, qui portent avec elles toute l'autorité dont elles ont jamais pu être revêtues.

M. Tralles écrivit en 1735, sur la *saignée* à la jugulaire & à l'artere temporale, dont il rendit les avantages évidens. Il s'appuya par un *post-scriptum*, du sentiment de M. Sylva, quoiqu'il en désapprouvât les calculs, & plusieurs des conséquences qui excluoient l'Artériotomie.

M. Klockof examina dans une dissertation imprimée en 1747, cette question intéressante : *quel doit être le terme de la* saignée *dans les fievres aiguës*. Quoique le plus grand nombre des médecins, dont il rapporte les maximes, l'interdise en général après le trois, quatre ou cinquieme jour, il conclut cependant avec raison, muni de leurs suffrages mêmes, qu'il est des cas (rares à la vérité), où on peut la pratiquer le dixieme jour.

Un anonyme a publié en 1759, un ouvrage sur l'abus de la *saignée*, auquel on doit des éloges. S'appuyant sur l'autorité des grands maîtres, il réduit l'usage de ce remede dans les bornes où l'ont maintenu le plus grand nombre de ceux dont la gloire a couronné les succès.

Il est temps que nous rendions compte de la doctrine des trois grandes lumieres de ce siecle: Stahl, Hoffman & Boerhaave. Aucun d'eux n'a traité *ex professo* du choix des veines; ils paroissent cependant avoir tous pensé que la *saignée* déterminoit le sang à couler du côté de la veine ouverte. Ils ont au moins posé ce systême, comme un principe dont ils tiroient des conséquences.

On est surpris quand on voit Stahl, qui regardoit la plupart des maladies comme des efforts salutaires de l'ame, qui tend à se débarrasser de la matiere morbifique; qui est d'après ce principe, très-avare de remedes, prescrire la *saignée* dans un grand nombre de cas, où les médecins la regardent comme dangereuse & même nuisible : telles sont la phtisie, la passion hypocondriaque, les fleurs blanches, la vomique, l'empyeme & quelques autres maladies chroniques; tandis qu'il en faisoit un très-petit usage dans la pleurésie, les convulsions & les maladies analogues, qu'il l'interdisoit dans toutes les fievres aiguës où la pléthore n'est pas évi-

demment grave, sur-tout après le 3 où 4e. jour, & dans les fievres pétéchiales; s'il l'abandonnoit dans ces cas, il s'en servoit au contraire fréquemment pour prévenir un grand nombre de maladies tant aiguës que chroniques, telles que la goutte, la colique néphrétique, le rhumatisme, les hémorrhagies. La *saignée* du pié n'est point, selon lui, contre-indiquée par la grossesse. Il s'éleve contre les médecins qui font trop d'attention à l'âge du malade. Il la défend au milieu de l'été, & veut qu'on ait égard aux phases de la lune. Il s'étoit soumis lui-même à cette loi. Il raconte (dans ses commentaires sur le traité de l'expectation de Gédéon Harvée) qu'à l'âge de soixante-neuf ans, il venoit d'éprouver la cent-deuzieme *saignée* depuis celui de dix-sept, & qu'aucune d'elles n'avoit été faite sans un soulagement évident.

Hoffman est encore plus prodigue de sang que Stahl; il place la *saignée* au-dessus de tous les autres remedes; il la reconnoît comme un grand préservatif des maladies, qu'il conseille presque à tout le monde, deux, trois ou quatre fois par an, dans les solstices & les équinoxes. A peine reconnoît-il qu'elle affoiblit l'estomac, & qu'elle ralentit la transpiration. Presque toutes les maladies aiguës & chroniques exigent, selon lui, la *saignée*. L'hydropisie même en reçoit, dans bien des cas, un grand soulagement; & à ce sujet il appuie son expérience de l'autorité d'Hippocrate, d'Alexandre de Tralles, de Paul d'Œgine, & de Spon qui rapporte dans ses nouveaux aphorismes d'Hippocrate, qu'il a vu un hydropique guéri par vint *saignées*, auquel tous les diurétiques & les hydragogues avoient été nuisibles. Il l'exclut à peine dans l'ascite & la tympanite. Il seroit trop long de rapporter toutes les maladies où il la conseille; il suffit de dire qu'il en fait une panacée, contre laquelle il trouve très-peu de contre-indications.

Nous voici parvenus au célebre auteur qui a su allier la théorie la plus saine & la plus lumineuse, à l'expérience & aux succès les plus décidés, la médecine moderne à l'hippocratique. Boerhaave, sans se prévenir pour aucun remede, les a tous connus, les a tous appréciés, & nous a laissé dans ses aphorismes & ses instituts, les regles les plus sûres qu'on connoisse jusqu'à présent, dans un art où nous venons de rencontrer autant de contradicteurs que d'auteurs. Ce grand homme met de sages bornes à la *saignée*. La pléthore, l'épaississement inflammatoire du sang, sa raréfaction, & toutes les maladies qui en sont la suite, les inflammations tant internes qu'externes, les délires phrénétiques, les hémorragies qui ne viennent point de la dissolution du sang, la trop grande force, la roideur des solides, le mouvement accéléré des fluides, les douleurs vives, les contusions, indiquent, selon lui, la *saignée*; tandis que le défaut de partie rouge dans le sang, les édemes, les engorgemens séreux, l'âge trop ou trop peu avancé, les fievres intermittentes, la transpiration arrêtée, la foiblesse du corps, la lenteur de la circulation, en sont les principales contre-indications. Il veut qu'on saigne dans les grandes inflammations internes, avant la résolution commencée, avant le troisieme jour fini, par une large ouverture faite à un gros vaisseau; qu'on laisse couler le sang jusqu'à une légere défaillance, & qu'on la répete jusqu'à ce que la croûte inflammatoire soit dissipée. Il soupçonne que les *saignées* abondantes pourroient écarter la petite vérole, ou dissiper la matiere varioleuse sous une forme plus avantageuse que l'éruption. Quant au choix des veines, il conseille la *saignée* du pié dans le délire fébrile & la phrénésie, celle de la veine du front & de la jugulaire dans les mêmes maladies & dans l'apoplexie.

Ayant commencé ce précis des sentimens que les célebres médecins ont eu sur la *saignée* par Hippocrate, nous ne pouvions mieux le finir que par Boerhaave. L'accord qui se trouve entre ces grands hommes, prouve en même temps que la vérité n'est qu'une, & qu'ils l'ont tous les deux connue & enseignée.

Effets de la saignée. Pour donner une idée exacte des effets de la *saignée*, il faut d'abord les considérer dans l'état le plus simple, dans un adulte sain & bien constitué. Nous les examinerons ensuite dans les différentes maladies, lorsque nous parlerons de son usage.

L'expérience faite sur l'homme ou les animaux vivans, peut seule être notre guide; toute autre nous conduiroit à l'erreur. Nous voudrions en vain appliquer l'hydraulique au mécanisme animal, l'erreur qui en naîtroit seroit d'autant plus dangereuse, que

nous nous croirions fondés ſur le calcul, que nous établirions peut-être, comme tant d'autres, notre édifice ſur de fauſſes ſuppoſitions, que nous oublierions que tous les problêmes de cette ſcience n'ont pas été réſolus, & que la plupart des cauſes particulieres qui meuvent les fluides dans l'animal vivant, nous eſt inconnue.

Le long détail hiſtorique que nous avons donné, nous diſpenſe de l'ennui des citations; après avoir vu les Médecins perpétuellement en contradiction entr'eux, ou avec eux-mêmes, leur autorité toujours balancée ne ſauroit être pour nous d'aucun poids, lorſqu'ils n'apporteront pas des expériences claires, préciſes, concluantes. Nous faiſant gloire de ſecouer à cet égard tout préjugé, c'eſt à cette même expérience & au raiſonnement le plus ſimple à nous conduire, & à amener les conſéquences pratiques que nous verrons dans la derniere partie.

Si j'ouvre un vaiſſeau ſanguin, veineux ou artériel, peu importe, dans lequel la circulation ne ſoit gênée par aucune ligature, le ſang qui (conformément au mécaniſme de tous les animaux) eſt reſſerré dans ſes vaiſſeaux, qui eſt toujours prêt à s'échapper, profite de ce nouveau paſſage, & s'écoule dans une quantité proportionnée à la preſſion, au mouvement qu'il eſſuie, à ſa fluidité, & à l'ouverture, au calibre du vaiſſeau. Le jet ſera ſoutenu avec la même force, ou diminuera inſenſiblement, ſi le vaiſſeau eſt veineux: il ira par bonds, s'il eſt artériel. On conçoit aiſément, d'après les lois de la circulation, que l'un & l'autre jets ſuivent le mouvement imprimé par le cœur, immédiatement dans les arteres, & modifié par l'action des muſcles & des vaiſſeaux capillaires dans les veines; on ſent auſſi que la plus grande partie du ſang qui ſort par l'ouverture, eſt fournie dans les arteres par le courant qui eſt entre cette ouverture & le cœur, dans les veines entre elle & les extrémités.

Lorſque le vaiſſeau ouvert eſt mince, juſqu'à un certain point, le ſang ne peut ſortir que goutte-à-goutte; la même choſe arrivera à un gros vaiſſeau, ſi l'ouverture eſt très-petite; mais ſi elle eſt auſſi grande que le calibre de ce gros vaiſſeau, la colonne de ſang qui ſe préſente à la circulation, ſe partagera en deux portions inégales; l'une ſuivra le cours naturel, l'autre s'échappera par la plaie. Cette ſeconde ſera plus conſidérable que la premiere, parce que le ſang n'aura point à vaincre la réſiſtance que préſente la colonne de ſang contenue dans les veines entre le cœur & la plaie, dans les arteres, entre cette derniere & les extrémités. Si au contraire cette ouverture eſt plus grande que le calibre du vaiſſeau, le ſang reſſerré, comme nous l'avons vu, cherchant à s'échapper, ſe jettant avec précipitation dans l'endroit où il trouve le moins d'obſtacles, accourra des deux côtés de la veine ou de l'artere, les deux colonnes de ſang ſe heurteront par des mouvemens directs & rétrogrades, pour ſortir par la plaie. Quoique le mouvement direct ſoit toujours le plus fort, il n'empêchera pas que la colonne rétrograde ne fourniſſe à l'évacuation, plus ou moins, ſuivant la grandeur de l'ouverture. C'eſt cette expérience faite par de Heyde contre Bellini, que M. de Haller a répétée une multitude de fois, de différentes manieres, qui ſert de baſe à la théorie que ce dernier donne de la *ſaignée*.

Pendant que le ſang s'écoule, il arrive que la colonne de ſang qui vient immédiatement du cœur dans les arteres, qui eſt obligée de traverſer les vaiſſeaux capillaires pour remplir les veines, rencontrant moins d'obſtacles, à raiſon de l'augmentation des orifices par leſquels elle doit s'échapper, accélére ſon mouvement. Les vaiſſeaux collatéraux, en comprimant le ſang qu'ils contiennent, en cherchant à rétablir l'équilibre, envoient une partie de ce ſang dans le vaiſſeau où il éprouve le moins de réſiſtance. Mais (ce qu'il eſt très-important de remarquer) le vaiſſeau ouvert contient moins de ſang, ſes parois ſont plus rapprochés qu'ils n'étoient avant la *ſaignée;* & quoique dans un temps donné, il s'éocule à-travers le vaiſſeau, une plus grande quantité de ſang, l'augmentation, loin d'être ſupérieure à la perte, lui eſt toujours inférieure, par le frottement qui y met un obſtacle, la force d'inertie, & le temps néceſſaire pour qu'il parcoure l'eſpace compris entre le lieu d'où il part, & l'ouverture du vaiſſeau. Bientôt ce mouvement ſe communique dès vaiſſeaux collatéraux, ſucceſſivement à tous ceux qui

parcourent le corps, ſanguins, ſéreux, bilieux, &c. mais d'autant plus foiblement, dans un eſpace de temps d'autant plus long, qu'ils ſont plus éloignés, plus petits, & plus hors du courant de la circulation du ſang contenu dans les vaiſſeaux qu'on évacue, ou dans ceux qui y correſpondent immédiatement.

Cet afflux de ſang augmenté pendant la *ſaignée* dans le vaiſſeau ouvert, a été appellé par les Médecins *dérivation ;* cette diminution de la quantité de ſang contenu dans les vaiſſeaux les plus éloignés, qui vient ſe rendre au lieu ouvert, ou qui coule en moindre quantité dans cette partie éloignée, parce qu'il faut que le cœur fourniſſe davantage au vaiſſeau le plus vuide, parce que le ſang ſe jette toujours du côté de la moindre réſiſtance ; s'appelle *révulſion.* Juſques-là tous les Médecins ſont d'accord entr'eux de cet effet pendant la *ſaignée* ſans ligature ; mais s'ils apprécient la quantité de la dérivation & celle de la révulſion, on les voit ſe partager. Les uns, avec Bellini & Sylva, prétendent que le vaiſſeau ouvert eſt plus plein pendant la *ſaignée* qu'il ne l'étoit avant ; que la révulſion eſt d'autant plus grande que le vaiſſeau eſt plus éloigné. Les autres, avec MM. Senac & Queſnay, appellant à leur appui toutes les lois de l'hydraulique, toutes les lumieres de la raiſon & l'expérience médicinale, conviennent que dans un temps donné, il circule une plus grande quantité de ſang dans le vaiſſeau ouvert, pendant la *ſaignée*, qu'avant ou après ; mais que le vaiſſeau reſſerré contient réellement une moindre quantité de ſang, qui circule plus vîte. Ils inſiſtent & prouvent que la révulſion eſt d'autant moindre ; qu'elle ſe fait dans une partie plus éloignée. Ils ſe rient de ceux qui voulant ralentir & diminuer l'eau qui s'écoule par un canal qui répond à un baſſin commun, vont chercher le point le plus éloigné pour y faire une ouverture, & craignent qu'en doublant le diametre de ce canal, dont l'entrée ne varie point, ils n'y attirent un débordement.

Voilà (ſi nous ne nous trompons) le fond de ces diſputes vives & intéreſſantes, agitées entre de grands hommes armés de calculs les uns & les autres ſur la dérivation & la révulſion, dans leſquelles on eſt étonné que la préoccupation ait étouffé la raiſon la plus ſimple & la plus naturelle, au point de voir des hommes reſpectables recourir à des explications forcées, admettre ſans ceſſe de fauſſes ſuppoſitions pour accommoder & expliquer, par leurs ſyſtêmes, des expériences qu'ils ne pouvoient révoquer en doute, & qui les accabloient : tel que l'avantage de la *ſaignée* à la jugulaire dans les pléthores particulieres de la tête, qui cauſent des céphalalgies. Nous aurons lieu d'examiner cet objet plus en détail ; paſſons aux autres effets de la *ſaignée*

Si le ſang coule goutte-à-goutte, il ſe formera peu-à-peu ſur les bords de la plaie un caillot, par l'application & la coalition ſucceſſive de la partie rouge du ſang épaiſſie, deſſéchée par le défaut de mouvement & le contact de l'air. Ce caillot, obſervé ſi conſtamment par M. de Haller, arrêtera l'hémorragie, collera les bords de la plaie, & enfin laiſſera voir la cicatrice par ſa chûte. Cette cicatrice reſſerrera le vaiſſeau, en diminuera le diametre dans l'endroit où elle ſe trouvera placée, à moins qu'il ne ſurvienne à l'artere un anévriſme auquel la force & l'inégalité du jet donneront lieu, en dilatant les membranes affoiblies par la plaie, en empêchant la réunion de la plus intérieure : ce qu'on peut prévenir par les moyens détaillés, lorſqu'il a été queſtion des accidens qui peuvent ſuivre la *ſaignée*. *Voy.* ANÉVRISME.

Si on enleve le caillot avant la réunion de la plaie, & que le vaiſſeau ſoit conſidérable, les ſymptomes précédens ſe renouvelleront, le ſaigné tombera en défaillance, la circulation ſera interrompue dans tout le corps, & l'hémorragie arrêtée par ce nouvel accident. Ce dernier effet ſera d'autant plus prompt, que le ſang coulera en plus grande quantité dans un temps donné. Il ſera dû à l'état des vaiſſeaux ſanguins & du cœur, qui n'étant pas remplis au point néceſſaire pour la propagation du mouvement, ſuſpendront leur action, juſqu'à ce que la nature effrayée ranimant ſes forces, faſſe reſſerrer le calibre de tous les vaiſſeaux, & ſoutienne cette compreſſion du ſang néceſſaire à la vie. Si alors le ſang s'échappe de nouveau, le caillot à la formation duquel la défaillance donne lieu, ne s'étant point

formé par la dissolution du sang, ou par la force avec laquelle il est poussé, la compression étant détruite aussi-tôt que formée, les défaillances répétées améneront la mort.

Si au contraire l'hémorrhagie est arrêtée naturellement ou artificiellement, le resserrement général & proportionné de tous les vaisseaux, & la loi posée que le sang en mouvement se tourne toujours du côté où il trouve moins d'obstacles, feront que l'équilibre se rétablira bientôt dans les vaisseaux sanguins; de maniere que chacun d'eux éprouvera une perte proportionnelle à son calibre. Cette perte se propagera successivement dans les vaisseaux séreux, *&c.* qui enverront leurs sucs remplacer en partie le sang évacué; ou qui en sépareront une moindre quantité.

Par l'augmentation de ces liqueurs blanches avec le sang, & par la diminution des sécretions, il résultera une proportion différente entre la partie rouge du sang & sa partie blanche: le trombus diminuera. *Voy.* Sang. Rien n'est plus constant que cet effet de la *saignée*, observé avec soin, & démontré avec clarté par M. Quesnay, sous le nom de *spoliation*. Pour la rendre sensible, il suppose un homme bien constitué, pesant 120 livres; il calcule qu'il contient environ 20 livres de solides, & 100 livres de fluides, parmi lesquels il trouve 27 livres de sang; il évalue la partie rouge qui forme le trombus dans la palette à 5 livres. Ces principes posés, si on tire par la *saignée* une livre de sang, on ôte $\frac{1}{95}$ des humeurs blanches ou séreuses, pendant qu'on enleve $\frac{1}{17}$ de la partie rouge. Mais comme les humeurs blanches sont bientôt réparées par la boisson & les alimens, en sorte que le corps retourne à un poids égal, comme la partie rouge est la plus difficile à régénérer, on diminue évidemment la proportion de cette derniere par la *saignée*. Cet effet augmentera suivant la quantité du sang évacué: si elle est grande, le sang plus mobile, circulant plus aisément, éprouvant moins de frottement, la nature étant affoiblie par les efforts qu'elle aura faits pour rétablir cet équilibre nécessaire; les forces, les sécrétions, les couleurs, la chaleur, diminueront, pendant que la facilité à prendre la fievre, & la sensibilité croîtront.

Si on saigne un grand nombre de fois répétées coup sur coup avant que la régénération du sang ait pû se faire, l'homme le plus sain & le plus vigoureux, on enleve une si grande quantité de cette partie rouge, que l'assimilation du chyle ne pouvant s'éxécuter, les forces, les sécrétions & les excrétions étant languissantes, tout ce qui étoit destiné à l'évacuation étant retenu dans les vaisseaux sanguins, séreux, *&c.* des sucs mal digérés stagnant dans le corps, ne pouvant être préparés, corrigés, nettoyés; cet homme, dis-je, deviendra pâle, bouffi, hydropique, anasarque; il pourra même arriver que ces maux deviennent mortels; ils influeront au moins sur tout le reste de sa vie. Il faut une certaine quantité de partie rouge pour qu'elle puisse s'assimiler le chyle.

Le mal que produit une évacuation de quelques onces sera bientôt réparé; il aura été à peine sensible dans un homme robuste & adulte. Il n'en est pas ainsi dans un enfant chez qui la *saignée* & les hémorrhagies enlevent l'élément des fibres nécessaires à la bonne conformation intérieure & extérieure. Elles sont donc en général nuisibles, ou du moins très-dangereuses avant l'âge de puberté. Après ce temps, les hémorrhagies régulieres des femmes rassurent un peu contre les maux que produit la *saignée*; cependant la foiblesse de leur corps, de leur santé, de leur esprit, le tissu lâche de leur peau, les infirmités, les vapeurs auxquelles elles sont sujettes, paroissent être la suite de ces évacuations, quelque naturelles & nécessaires qu'elles soient.

Tel est le tableau des effets des hémorrhagies & de la *saignée* faite sans ligature dans un adulte sain; passons à l'examen de ce que cette derniere produit dans le même homme avec une ligature telle qu'on la pratique communément.

La ligature qu'on applique au bras lorsqu'on veut ouvrir les veines du pli du coude, sert en arrêtant le cours du sang dans ces veines, à les remplir davantage, à en faciliter l'ouverture & l'évacuation. La compression ne se fait pas seulement sentir aux veines extérieures, les arteres les plus profondes en sentent communément l'effort; mais d'autant moins qu'elles sont plus cachées, fortes, élastiques & à l'abri, que le sang y circule avec plus de vélocité. Le cours

du ſang n'étant jamais ſubitement & totalement arrêté par aucune ligature dans toutes les arteres d'un membre, il arrive toujours un engorgement ſanguin au-deſſous de la ligature, qui pour être bien faite, doit être ſerrée de maniere à interrompre la circulation dans les veines, & à ne la ralentir que foiblement dans les arteres : dans cet état les veines s'enflent. Si alors on fait une ouverture plus large que le diametre du vaiſſeau, comme il eſt ordinaire, tout le ſang qui auroit dû retourner au cœur par la veine ouverte, s'écoule par la plaie; il s'y joint une partie de celui qui cherche inutilement un paſſage par les autres veines, & qui ſe débouche par l'endroit où il rencontre le moins d'obſtacles.

La quantité de ſang qui ſort dans un temps donné d'une veine du pli du coude, ouverte avec une ligature au-deſſus, eſt donc ſupérieure à celle qui couleroit pendant le même temps dans le vaiſſeau ouvert. On peut l'évaluer au double, ſi l'ouverture de la veine eſt égale à ſon diametre ; mais elle eſt de beaucoup inférieure à celle du même ſang, qui s'écouleroit par la ſomme de toutes les veines du bras. Il arrive donc alors qu'il circule moins de ſang dans les arteres brachiales, dont le diametre eſt diminué par la compreſſion de la ligature, dont le ſang rencontre plus d'obſtacles dans ſon cours, & moins d'écoulemens; ce qui eſt contraire à ce que nous avons obſervé dans l'effet des *ſaignées* ſans ligature. Le ſang ne viendra pas non plus par un mouvement rétrograde, ſe préſenter à l'écoulement; mais la veine ouverte recevant toujours du ſang, n'en renvoyant jamais au cœur, laiſſera déſemplir tous les vaiſſeaux veineux qui ſont placés entre la plaie & le cœur. La défaillance que produira leur affaiſſement, s'il eſt pouſſé trop loin, exigera de la nature & de l'art les mêmes efforts, que nous avons vu néceſſaires dans les *ſaignées* ſans ligature. Cette défaillance ſurvient communément après la perte de dix ou quinze onces de ſang. Quelquefois cependant la frayeur la produit plutôt. Si elle ſurvient aux premieres onces, ſans que les cauſes morales y aient aucune part, on peut aſſurer qu'elle a été faite mal-à-propos.

Par les regles que nous avons établies, que le ſeul bon ſens nous paroîtroit démontrer, quand même le calcul & l'expérience ne s'y joindroient pas, il eſt aiſé de conclure que la *ſaignée* & la ligature produiſent deux effets oppoſés ; que l'une accélére le cours du ſang, que l'autre le retarde ; que la premiere détruit en partie l'engorgement auquel la derniere a donné lieu; & que comme les *ſaignées* ſe font preſque toutes avec une ligature, comme l'accélération du ſang produite par la *ſaignée* eſt inférieure au retard que celle-ci y met, il en réſulte un effet oppoſé à celui que ſoutenoient Bellini & Sylva, que les arteres apportent moins de ſang pendant la *ſaignée* à l'avant-bras, & conſéquemment à toutes les parties voiſines avec leſquelles il eſt lié par la circulation, qu'elles n'en apportoient avant, qu'elles n'en apporteront, lorſque la ligature ôtée, le cours du ſang étant devenu libre & égal, chaque vaiſſeau verra paſſer une quantité de ſang proportionnée à ſon diametre, & aux forces qui le font circuler dans ſon centre.

Les effets de la *ſaignée* du pié ſont à-peu-près les mêmes par rapport à cette partie, que ceux de la *ſaignée* du bras, par rapport à la main & à l'avant-bras. Les arteres ont l'avantage d'être plus à l'abri de la compreſſion; mais le lave-pié en fait la plus grande différence. Ce lave-pié qui mérite une place diſtinguée parmi les remedes les plus efficaces, qui eſt néceſſaire dans quelques cas pour augmenter l'afflux du ſang dans les extrémités inférieures, en remplir les veines, & porter un relâchement humide dans tout le corps, ſouvent plus avantageux que la perte d'une livre de ſang, a fait attribuer à la révulſion l'utilité de la *ſaignée* du pié dans les maladies de la tête, & a été le principe de toutes les erreurs, de toutes les contradictions qui ont été publiées à ce ſujet. Nous avons vu ce lave-pié guérir dans un quart-d'heure, comme par enchantement, un homme robuſte, au milieu de ſon âge, ſanguin, accablé par une violente douleur de tête, ſans fievre, à qui on avoit tiré, ſans le moindre ſoulagement, une livre de ſang du bras; il lui ſurvint immédiatement après ce lave-pié, une multitude de furoncles aux jambes, l'épiderme de tout le corps ſe leva par écailles, & le malade fut guéri ſans autre remede, ſans rechûte. Si la ſaphéne

saphéne avoit été ouverte, on n'auroit pas manqué d'attribuer à la révulsion un effet aussi prompt & avantageux.

La ligature qu'on applique au col, lorsqu'on veut saigner la jugulaire externe, ne produit dans le cerveau qu'un engorgement léger, insensible, par la facilité que le sang trouve à sortir par la jugulaire externe opposée, & par les internes, parce que les carotides sont presque autant comprimées que ces veines, & parce qu'on n'interrompt jamais entiérement le cours du sang dans la veine même qu'on veut ouvrir. Cet engorgement est bientôt détruit, & même surabondamment, par l'ouverture de la veine dans laquelle le sang circule alors avec plus de vélocité, sans en être retardé dans les autres veines du cou. La circulation devient donc par-là un peu plus rapide dans le cerveau; le sang qui monte par les carotides & les vertébrales, rencontrant moins d'obstacles; cependant la quantité du sang qui monte est encore inférieure à celle qui est évacuée, par l'effet du frottement, de la force d'inertie, & par le temps néceſſaire pour que tout se répare, comme nous l'avons déjà prouvé. La *saignée* de la jugulaire diminuera donc plus promptement que celle des autres veines, la pléthore du cerveau, quoiqu'elle y accélére le cours du sang. Cette accélération même sera utile dans quelques occasions pour entraîner le sang épais, collé contre les parois des vaisseaux; de-là naîtront plusieurs avantages qu'on éprouve dans les maladies du cerveau, où il y a des obstacles particuliers à la circulation; ces obstacles se présentent assez souvent dans les différentes parties du corps: c'est alors que les *saignées* locales méritent la préférence & réussissent souvent.

La *saignée* des ranines a été abandonnée par la crainte des hémorrhagies difficiles à arrêter; celle de la veine frontale, ou préparate, par son peu d'efficacité. On revient rarement à celle des yeux & du nez, par la difficulté d'en ouvrir les veines; on doit cependant la surmonter dans les maladies de ces parties, où l'épaississement du sang en retarde la circulation, & attend pour être évacué un heureux effort de la nature, qui procurera une hémorragie que l'art doit accélérer. C'est sur ce principe que l'ouverture des hémorrhoïdes est avantageuse, lorsqu'elles sont très-douloureuses, enflammées, lorsque leur gonflement est considérable ou ancien.

On sent aisément combien peu de choix les veines du bras mériteroient, si elles étoient d'une égale grosseur, si leur situation mettoit également le chirurgien à l'abri des accidens. On choisira donc la céphalique, la médiane, la basilique, la veine du poignet, la salvatelle, suivant qu'elles réuniront ces deux avantages, pour opérer plus sûrement, & avec une moindre perte de sang, une défaillance souvent salutaire. On renverra le choix trop scrupuleux des veines aux anciens, dont on excusera les erreurs par l'ignorance dans laquelle ils étoient des lois de la circulation.

Nous avons vu l'artériotomie faite sans ligature, produire conformément aux expériences de de Heyde & de M. de Haller, les mêmes effets que la phlébotomie dans un sujet sain, sans ligature. Ces effets différeront, si l'artere est ouverte avec une ligature; dans ce dernier cas la partie, loin d'être engorgée, si la compression ne porte que sur l'artere, sera évidemment moins pleine de sang, puisqu'elle en recevra moins, & qu'une partie de celui qui est contenu dans les veines s'écoulera, suivant son cours ordinaire, par l'impulsion qu'il aura déja reçu, par la contraction musculaire, & leur élasticité. Mais cette différence de la phlébotomie à l'artériotomie ne sera, eu égard à l'écoulement du sang, que momentanée, peu considérable; puisque, comme nous l'avons déja dit, la *saignée* faite, tout se rétablit dans son cours naturel & proportionné.

La crainte des hémorrhagies, difficile à arrêter par le défaut d'une compression assez forte, celle des anévrismes, & la profondeur des arteres, empêchent les Médecins de les ouvrir, si ce n'est aux tempes, où la compression est facile. Cette *saignée* a paru mériter à plusieurs de très-grands éloges. Nous croyons qu'elle est inférieure en tout à celle de la jugulaire; aussi est-elle presque généralement abandonnée.

Nous venons de suivre les principaux

effets de la *faignée*, faite avec ou fans ligature, à l'artere ou à la veine d'un homme fain, par des ouvertures plus grandes que le diametre des vaiffeaux, égales ou inférieures. Nous nous flattons de n'avoir fuivi que l'expérience & le raifonnement le plus naturel; il nous refte à examiner fes effets dans les différentes maladies. Pour ne point tomber dans des répétitions ennuyeufes, nous ne nous en occuperons, qu'en parlant de l'ufage. Il nous paroît aifé de tirer des principes précédens, les conféquences qui doivent conduire dans la pratique de la médecine. Nous tâcherons de le faire avec auffi peu de préjugés, & de comparer notre théorie avec l'obfervation-pratique, qui peut feule être notre code, & la pierre de touche propre à décider du vrai ou du faux de notre théorie; mais pour nous conduire & entraîner notre jugement, l'obfervation ne doit être, ni vague, ni rare; elle doit être conftante, fixe & décidée; tâchons de la trouver telle.

Ufage de la faignée. Il eft peu de remedes dont on faffe un ufage auffi grand, que de la *faignée*; il en eft peu fur lequel les Médecins aient autant varié, comme nous l'avons fait voir, en traçant le fentiment de ceux même qui fe font le plus illuftrés par leur fcience. Leurs oppofitions & leurs erreurs nous font craindre un fort femblable, & de donner dans les écueils qui fe préfentent de toutes parts fur une mer fameufe en naufrages. Nous effaierons de fuppléer par notre bonne foi, aux lumieres de la plupart de ceux qui ont traité ce fujet important.

Pour développer à fond l'ufage de la *faignée*, il faudroit defcendre dans le détail de toutes les maladies, & même dans leurs différens états. Ce champ feroit trop vafte: obligés de nous refferrer, nous verrons les maladies fous un autre jour, nous rechercherons, 1°. les indications de la *faignée*; 2°. les contre-indications; 3°. le temps de la faire; 4°. le choix du vaiffeau; 5°. la quantité de fang; 6°. le nombre des *faignées* qu'on doit faire. Mais avant que de fuivre ces points de vue, élevons-nous contre deux abus plus nuifibles à l'humanité, que la *faignée* faite à propos n'a jamais pu lui être utile: abus d'autant plus répréhenfibles, que quoique très-communs, ils ne font fondés que fur une aveugle routine, hors d'état de rendre raifon de fes démarches. Ces abus font les *faignées* prophilactiques ou de précaution, & celles qu'on fe croit indifpenfablement obligé de faire précéder les médicamens évacuans.

La plupart des bonnes femmes & quelques médecins, ignorant les efforts, les reffources de la nature, pour conferver l'économie animale, & en rétablir les dérangemens, fe flattent de trouver dans la Médecine des fecours d'autant plus efficaces, qu'ils font appliqués plus promptement. Parmi ces fecours ils donnent le premier rang à la *faignée*. Croyant voir par-tout un fang vicié ou trop abondant, qu'il faut évacuer au moindre fignal, dans la crainte de je ne fais quelles inflammations, putréfactions, *&c.* ils le verfent avec une profufion qui prouve qu'ils font incapables de foupçonner qu'en enlevant le fang, ils détruifent les forces néceffaires pour conferver la fanté, ils donnent lieu à des ftafes, des obftructions, au défaut de coction, aux maladies chroniques, & à une vieilleffe prématurée. *Saigner* eft, felon eux, une affaire de peu de conféquence, dont tout homme raifonnable peut être juge par fa propre fenfation, dont il eft difficile qu'il méfarrive. On diroit que réformateurs de la nature, ils lui reprochent fans ceffe d'avoir trop rempli leurs vaiffeaux de fang. Tant que le *faigné* par précaution jouit de toutes les forces d'un âge moyen, il s'apperçoit peu de ces fautes; mais bientôt un âge plus avancé l'en fait repentir, & lui interdit un remede qu'il n'auroit peut-être jamais dû mettre en ufage fur lui-même. Ces maux font encore plus évidens dans le bas-âge, ou lorfque l'enfant eft contenu dans le ventre de fa mere. On ne peut fe diffimuler qu'un grand nombre d'enfans dont la fanté eft foible, doivent leur mauvais état, aux hémorragies, aux *faignées* ou autres remedes de précaution que leurs meres ont fouffert dans leur groffeffe; & cependant une femme du monde croiroit faire tort à fa poftérité, fi elle ne faifoit pendant ce temps, à la plus légere indifpofition ou fans cela, une fuite de remedes. Souvent on ne s'apperçoit pas des maux que femblables foins ont produits; nous croyons

même qu'ils ont été utiles & néceſſaires : mais il n'eſt que trop commun de voir un grand nombre de maladies, devenues plus terribles par l'abattement des forces ; & des accouchemens prématurés, par l'enlevement du fluide qui donne le jeu à toute la machine. Et quand il n'y auroit d'autre inconvénient, que celui de faire quelque choſe d'inutile & de déſagréable, cette raiſon ne ſeroit-elle pas ſuffiſante pour en détourner? Vainement entaſſeroit-on contre nous une foule d'autorités, nous les récuſons toutes ; & de raiſonnemens bien plus ſpécieux que ſolides, nous en appellons à cette nature, dont tous les Médecins ſenſés ſe ſont toujours regardés comme les diſciples & les aides, à cette véritable mere, qu'on traite ſouvent en marâtre. Nous demandons qu'on jette les yeux ſur cette multitude de peuples plus robuſtes que nous, quoiqu'ils habitent pour la plupart un climat qui ne réunit point les avantages du nôtre; ſur ces hommes, ces femmes du peuple ou de la campagne, d'autant plus heureux, que ſouſtraits à des mains trop ſouvent ignorantes & quelquefois meurtrieres, ils ne connoiſſent pour tout préſervatif des maladies, que l'inſtinct, qui redoute plus les *ſaignées*, que tous les autres remedes ; pour être convaincus par la comparaiſon, que l'homme eſt ſorti des mains du Créateur, en état de ſe conſerver en ſanté, par les ſeules lumieres du ſentiment bien entendu, par les ſeuls efforts de la nature, & que dans les maladies ils doivent être ſans ceſſe conſultés. Enfin, quand même on étendroit l'uſage de la médecine plus loin que nous ne penſons qu'on doive le faire, il n'en ſeroit pas moins vrai que jamais un homme en ſanté, quels que ſoient ſon tempérament & ſa ſituation, n'a beſoin de *ſaignées* pour la conſerver. D'ailleurs, c'eſt ici une affaire d'habitude : il eſt démontré que les *ſaignées* fréquentes ſont une des plus grandes cauſes de la pléthore.

Le ſecond abus ſe trouve dans les *ſaignées* qu'on fait précéder ſous le nom de *remedes généraux*, avec les purgatifs par le bas, les vomitifs, *&c.* aux remedes particuliers, lorſqu'il n'y a point de contre-indication grave. Abuſer ainſi de la facilité qu'on a d'ouvrir la veine, c'eſt regarder la *ſaignée* comme indifférente, & par conſéquent inutile ; c'eſt du moins être eſclave d'une mode ſi fort oppoſée à tous les principes de la Médecine, qu'elle eſt ridicule. Une conduite auſſi erronée, fuit tous les raiſonnemens, parce qu'elle n'eſt appuyée ſur aucun ; & tout médecin ſenſé doit rougir d'avouer qu'il a fait *ſaigner* ſon malade, par cette ſeule raiſon qu'il vouloit le faire vomir, le purger, lui faire prendre des ſudorifiques, des bouillons, *&c.* & donner du large, du jeu à ces médicamens. De ſemblables maximes ne furent pas même enſeignées par Botal. Mais les jeunes Médecins, trop dociles à ſuivre l'aveugle routine de leurs prédéceſſeurs, qui ſe ſont diſtingués dans la ville où ils exercent, les copient juſque dans leurs défauts, & s'épargnent la peine de réfléchir ſur les motifs de leur conduite. Ils ſe conforment en cela au goût des femmes, qui accoutumées à perdre un ſang ſuperflu hors de la groſſeſſe ou de l'alaitement, s'imaginent que la plupart des maux qui les attaquent, viennent d'une diminution dans cet écoulement, quelquefois plus avantageuſe que nuiſible, & le plus ſouvent, effet de la maladie, au lieu d'en être la cauſe. Un retour ſur les maximes répandues dans tous les ouvrages de Médecine qui ont mérité d'être lus, & le ſeul bon ſens, détournent d'une méthode meurtriere, qui en affoibliſſant les organes, précipite inévitablement, d'un temps plus ou moins long, la vieilleſſe ou la mort. Mais c'eſt trop diſcuter une pratique auſſi peu conſéquente ; tâchons d'établir ſur ſes ruines, des principes adoptés par la plus ſaine partie des Médecins.

Indications de la ſaignée. Si nous cherchons dans les cauſes de maladies, les indications de la *ſaignée*, nous trouvons que la trop grande abondance de ſang, la pléthore générale ou particuliere, & ſa conſiſtance trop épaiſſe, coëneuſe, inflammatoire, ſont les deux ſeules qui exigent ce remede. La *ſaignée* agit dans le premier cas, par l'évacuation ; dans le ſecond, par la ſpoliation : les deux principaux effets qu'elle produit ; la dérivation & la révulſion devant être comptées pour des *minimum* momentanés, & par conſéquent négligés.

Quoique nous n'admettions que ces deux

indications générales pour la *faignée*, nous n'ignorons pas que la foule des Médecins enfeigne qu'une vive douleur, l'infomnie, une fievre commençante ou trop forte, un excès de chaleur, les convulfions, les hémorragies, toute inflammation, font autant d'indications preffantes pour la *faignée*; mais nous favons encore mieux, que fi les maux doivent être guéris par leurs contraires, la *faignée* ne convient dans aucun de ces cas; à moins qu'il n'y ait en même-temps, pléthore ou confiftance inflammatoire: qu'elle n'eft là qu'un palliatif dangereux par fes fuites, qu'elle eft le plus fouvent inutile pour les guérir, & que ces différens fymptomes doivent être appaifés par les anodins, les narcotiques, les rafraîchiffans, les relâchans, les aftringens, les doux répercuffifs & les délayans. Nous croyons que communément on juge mal des efforts de la nature, qu'on les croit exceffifs, lorfqu'ils font proportionnés à l'obftacle, & nous fommes convaincus avec Celfe, que ces feuls efforts domptent fouvent avec l'abftinence & le repos, de très-grandes maladies, *multi magni morbi curantur abftinentiâ & quiete*, Celf. après en avoir parcouru tous les temps, & effrayé mal-à-propos les affiftans, & le médecin peu accoutumé à obferver la marche de la nature, abandonnée à elle-même, fans le fecours de la *faignée*, qui, loin de ralentir le mouvement du fang, l'accélére, à moins qu'on ne faffe tomber le malade en défaillance, ainfi qu'il eft aifé de l'appercevoir dans les fievres intermittentes qui fe changent en continues, ou bien ont des accès plus forts & plus longs après la *faignée*. Cette obfervation fûre & conftante, donnera peut-être la folution de ce problême: pourquoi les fievres intermittentes font-elles beaucoup plus communes à la campagne, qu'à la ville?

Le plus grand nombre de ceux qui exercent la Médecine, croiroit manquer aux lois les plus refpectables, s'il s'abftenoit d'ouvrir la veine, lorfqu'il eft appellé au fecours d'un malade en qui la fievre fe déclare; & il accufe la maladie des foibleffes de la convalefcence, tandis que les évacuations fouffertes mal-à-propos n'y ont que trop fouvent la plus grande part. Il croit reconnoître, ou du-moins il fuppofe alors des pléthores fauffes, des raréfactions dans le fang. A entendre ces médecins, on croit voir tous les vaiffeaux prêts à fe rompre par la dilatation que quelques degrés de chaleur de plus peuvent procurer au fang; & qui, s'ils l'avoient foumife au calcul, n'équivaudroit pas à l'augmentation de maffe & de volume, qu'un verre d'eau avalé produiroit. Le rouge animé qui colore prefque toujours la peau des fiévreux dans le commencement de leurs maladies, leur fert de preuve. Ils ne voient pas dans l'intérieur la nature foulevée contre les obftacles & les irritations; refferrant les vaiffeaux intérieurs, & chaffant fans aucun danger dans les cutanés un fang qui n'y eft trop à l'étroit que pour quelque temps, qui l'eft peut-être utilement, & qui fera néceffaire dans la fuite de la maladie. Ils oublient que ces efforts font falutaires, s'ils font modérés, & que dans peu le fang qu'on croit furabondant, fe trouvera être en trop petite quantité. Les hémorragies critiques leur fervent de preuve, & ne font que le principe de l'illufion, parce qu'ils négligent de faire attention, que, pour que les évacuations foient falutaires, il faut qu'elles foient faites dans les lieux & dans les temps convenables; qu'elles ne doivent pas être eftimées par leur quantité, mais par leur qualité; & qu'enfin les hémorragies furviennent fouvent fort heureufement, malgré les *faignées* répétées.

Tout ce que nous avançons ici, aura l'air paradoxe pour plufieurs, jufqu'à ce qu'ils l'aient comparé avec la doctrine d'Hippocrate, & encore mieux avec l'obfervation qui nous doit tous juger.

Après avoir puifé les indications de la *faignée* dans les caufes, cherchons-les dans les fymptomes qui annoncent la pléthore & la confiftance inflammatoire.

La nourriture abondante & recherchée, le peu d'exercice, auquel les hommes qu'on exclut du peuple, fe livrent en général, donnent fréquemment lieu chez eux à la pléthore générale, qu'on reconnoît par la couleur haute des joues & de la peau, les douleurs gravatives de la tête, les éblouiffemens, les vertiges, l'affoupiffement, la force, la dureté & le gênement du pouls. La pléthore particuliere a pour fignes, la

tumeur, la rougeur, la douleur gravative, quelquefois pulsative & fixe d'une partie. La consistance inflammatoire doit être soupçonnée toutes les fois qu'avec une douleur fixe, le malade éprouve une fievre aiguë, ce qui nous paroît être un symptome commun à toutes les inflammations extérieures. On n'en doutera plus, si les symptomes sont graves & le sujet pléthorique. Dans ces deux cas, la partie rouge surabonde, la nature, lorsqu'il y a pléthore, se débarrasse de la portion du sang la plus ténue, du serum qui peut plus aisément enfiler les couloirs excréteurs; pendant que la plus épaisse est continuellement fournie, accrûe par les alimens trop nourrissans, trop abondans, ou que faute d'exercice, elle n'est pas décomposée & évacuée.

Lorsque la pléthore est légere, l'abstinence, la nourriture végétale & l'exercice en sont un remede bien préférable à la *saignée ;* mais parvenue à un certain point, elle exige qu'on diminue subitement la trop grande proportion de la partie rouge avec la sérosité, dans la crainte de voir subvenir des hémorrhagies, des stases, des épanchemens mortels ou du-moins dangereux, des anévrismes, des apoplexies & des inflammations se former dans les parties du corps dont les vaisseaux sanguins sont le moins perméables. Cette pléthore exige qu'on tire du sang par une large ouverture; du bras si elle est générale, de la partie malade si elle est devenue particuliere. Cependant si on ne se précautionne pas contre les retours, en en évitant les causes, on la verra revenir d'autant plus vîte, d'autant plus fréquemment qu'on aura davantage accoutumé le malade à la *saignée*. La nature se prête à tout, elle suit en général le mouvement qu'on lui imprime. Tirer souvent du sang, c'est lui en demander une réparation plus prompte; mais qu'on ne s'y trompe pas, il y a toujours à perdre; la quantité de sang croîtra par la dilatation des orifices, des veines lactées, par une moindre élaboration, par des excrétions diminuées; ce sang ne sera donc jamais aussi pur qu'il eût été, si on en eût prévenu ou corrigé l'abondance par toute autre voie que par la *saignée*. Nous appellons à l'expérience de ceux qui ont eu trop de facilité à se soumettre à de fréquentes *saignées ;* qu'ils disent si le besoin n'a pas crû avec le remede, & si une foiblesse précipitée n'en a pas été la suite, sur-tout si on leur a fait perdre sans pitié un sang trop précieux, dans l'âge où le corps se développoit, où les fibres attendoient l'addition de nouvelles fibres portées par le sang, pour s'écarter & donner de l'accroissement. Ménageons donc une liqueur précieuse à tout âge, mais spécialement dans le plus tendre & dans le plus avancé; n'ayons recours à la *saignée* que dans les cas où le mal est inguérissable par tout autre remede, & dans ceux qui présenteroient trop de danger à tenter d'autres moyens.

Lorsque la fievre se déclare avec la pléthore, ces dangers augmentent; & on doit alors, dans la crainte des inflammations, des hémorrhagies symptomatiques, *&c.* qui ne tarderoient pas d'arriver, tirer du sang pour les prévenir. Mais sans pléthore générale ou particuliere, ou sans inflammation, on ne doit faire aucune *saignée*. C'est une maxime qui nous paroît démontrée par l'observation la plus grossiere des maladies abandonnées à la nature, comparée avec celle des fievres qu'on croit ne pouvoir appaiser qu'en versant le sang, comme si c'étoit une liqueur qui ne peut jamais pécher que par la quantité; comme si la soustraction de sa plus grande partie, & l'abattement des forces qu'elle procure, étoient des moyens plus sûrs de le dépurer que la coction que la nature fait de sa portion viciée. Nous aurons lieu d'examiner la pléthore particuliere, en parlant du choix des veines : passons aux inflammations.

Il est tellement faux que toute inflammation exige des *saignées* répétées dans ses différens temps, que sans parler de celles qui sont légeres, superficielles, nous avançons hardiment qu'elles nuisent dans plusieurs qui sont graves & internes, & qu'il en est même dans lesquelles elle est interdite. Si vous refusez de nous en croire; si vous croyez, qu'abandonnés à une hypothèse, nous en suivons les conséquences sans prendre garde à l'expérience des grands médecins; consultez les ouvrages de ceux qui n'ont pas été livrés, comme Botal, avec fureur à la *saignée ;* ouvrez Baillou, praticien aussi sage qu'heureux & éclairé, qui

exerçoit la Médecine dans le pays, où la mode & les faux principes ont voulu que la *saignée* répétée jusqu'à vingt fois, fût le remede des inflammations ; & vous verrez qu'il est un grand nombre de pleurésies & de péripneumonies, (maladies qui exigent plus que toutes les autres la *saignée*) dans lesquelles elle est nuisible. Vous apprendrez par-tout que, la pléthore & le temps de l'irritation passés, on doit fuir toute perte de sang comme le poison le plus dangereux, qu'elle trouble la coction, qu'elle empêche la dépuration, & qu'elle est propre à jetter les malades dans des foiblesses & des récidives, dont la convalescence la plus longue aura peine à les tirer. Consultez les inflammations extérieures (leur marche peut plus aisément être suivie) & vous verrez si les dartres, la gale, la petite vérole, le pourpre, la rage, les bubons pestilentiels, les ulceres, les plaies enflammées peuvent être guéris par la seule *saignée* ; si elle n'agrave pas ces maux, sur-tout lorsqu'ils portent un caractere gangréneux. Vous verrez si la nature n'en est pas le véritable médecin ; & l'excrétion d'une petite portion de matiere viciée & élaborée, le remede. Vous verrez en même temps quels maux étranges peut produire la *saignée* en arrêtant la suppuration, en donnant lieu à des métastases, des rentrées du pus ; & vous serez convaincu de ces deux vérités, que toutes inflammations n'exigent pas la *saignée*, & que celles même qui l'indiquent, ne l'indiquent jamais dans tout leur cours. Mais dans les inflammations simples & graves, où il n'y a aucun vice particulier gangréneux, *&c.* où le malade jouit de toutes ses forces, la *saignée* faite dans le principe de la maladie, est le plus puissant remede qui soit au pouvoir de la Médecine, & l'ancre dont un homme sage ne doit pas s'écarter.

En effet, dans ces inflammations, on trouve en même temps la pléthore & la consistance inflammatoire du sang, on trouve un resserrement spasmodique de tous les vaisseaux, un embarras général dans la circulation par la résistance que le sang oppose au cœur, particulier par l'engorgement, l'arrêt du sang épaissi dans les vaisseaux capillaires de la partie affectée, collé fortement contre leurs parois, & interdisant la circulation dans les plus ténus. Or, le vrai remede de tous ces maux est l'évacuation & la spoliation de ce sang qui, devenu plus aqueux, moins abondant, qui poussé plus fréquemment, avec plus de vélocité, détruira, entraînera avec le temps & l'action oscillatoire des vaisseaux sanguins, ce fluide épais, collé contre ses parois, qui peut-être n'auroit pû, sans ces secours, se dissiper que par la suppuration, ou qui interrompant entiérement le cours du sang & de tous les autres fluides, auroit fait tomber la partie dans une gangrene mortelle, si le siege de la maladie eût été un viscere. La *saignée* concourra alors à procurer la résolution, cette heureuse terminaison des tumeurs inflammatoires qu'on doit hâter par les autres moyens connus. Nous verrons dans les articles suivans quelle est la quantité de sang qu'on doit tirer, dans quel temps, *&c.*

Nous avons avancé que les hémorrhagies, la vivacité des douleurs, les convulsions, le délire, l'excès de chaleur, une fievre trop forte n'étoient point par eux-mêmes des indications suffisantes pour la *saignée* ; parce que chacun de ces maux avoit des spécifiques contraires à sa nature. Retraçons-nous les effets de la *saignée* dans ces différens cas, pour nous en convaincre.

L'hémorragie est critique, ou symptomatique. Critique, elle ne doit être arrêtée par aucun moyen, elle ne doit être détournée par aucune voie ; la *saignée* ne sauroit donc lui convenir. Symptomatique, elle est l'effet de la pléthore, de la dissolution du sang, de la foiblesse ou de la rupture des vaisseaux. Dans le premier cas, on n'hésitera pas de saigner ; mais ce sera à raison de la pléthore, & non point de l'hémorrhagie. Dans les autres, on portera du secours par les astringens, les roborans, les topiques répercussifs, absorbans, tous très-différens de la *saignée*. La défaillance que procure une *saignée* faite par une large ouverture, facilite à la vérité quelquefois la formation du caillot qui doit former l'orifice des vaisseaux rompus ou dilatés ; mais si la prudence ne tient pas les rênes, si elle n'est pas éclairée par la raison, on en hâte

les progrès par la diſſolution du ſang que cauſe la ſpoliation.

Les douleurs modérées ſont ſouvent un remede, quoique triſte au mal. Telle eſt la théorie reçue dans la goutte, qui a paſſé en proverbe, telle elle doit être dans toutes les maladies: car tout ſe meut par les mêmes principes dans l'économie animale. Si elles ſont immodérées, elles demandent l'uſage des relâchans, des anodins & des narcotiques. La *ſaignée* procurera bien un relâchement, ſi on la pratique; mais lorſque nous avons ſans ceſſe ſous la main des remedes qui peuvent produire un effet plus sûr, plus durable, plus ſalutaire, plus local, qui n'emporte avec lui aucun des inconvéniens de la *ſaignée*, pourquoi n'y aurions-nous pas recours préférablement? Nous diſons de même des convulſions & du délire, en en appellant toujours ſur ces objets, à l'expérience de tous les vrais praticiens.

L'excès de chaleur trouvera bien plus de ſoulagement, s'il n'y a ni pléthore, ni inflammation, dans les rafraîchiſſans acidules, aqueux, dans les bains généraux ou particuliers, le renouvellement de l'air, les vapeurs aqueuſes végétales, l'évaporation de l'eau, le froid réel, l'éloignement de la cauſe, que dans une *ſaignée* qui, comme nous l'avons déja prouvé, entraîne avec elle tant d'inconvéniens.

Si la *ſaignée* peut changer les fievres intermittentes en continues, par la vélocité que le ſang acquiert après qu'elle a été faite, en conſéquence de l'augmentation des forces reſpectives du cœur; on ſent déja qu'il n'eſt qu'une *ſaignée* juſqu'à défaillance qui puiſſe faire tomber la fievre, qui ſe renouvellera même bientôt; on ſent aiſément tous les maux que de ſemblables *ſaignées* peuvent cauſer; abſtenons-nous-en donc, juſqu'à ce nous ne trouvions dans les remedes propoſés contre l'excès de chaleur, aucune reſſource ſuffiſante, ou que nous ayons reconnu la pléthore & l'inflammation. S'il reſtoit encore quelque ſcrupule ſur cet objet, nous demandons qu'on examine combien de médecins trompés par la regle qu'il faut ſaigner dans les fievres véhémentes, ont fait ſaigner leurs malades dans le paroxiſme qui devoit terminer leur vie, lorſque la nature faiſoit ſes derniers efforts, & en hâtant leur foibleſſe, en ont accéléré le terme fatal.

Après avoir parcouru les cas où on peut, où on doit s'abſtenir de la *ſaignée*, paſſons à ceux où elle eſt ſi nuiſible, qu'elle eſt ſouvent mortelle.

Contre-indication de la ſaignée. Si la *ſaignée* eſt indiquée dans la pléthore, & la conſiſtance inflammatoire du ſang, il eſt évident qu'elle doit être défendue dans les cas oppoſés, lorſque les forces ſont abattues, comme après de longs travaux de corps ou d'eſprit, un uſage immodéré du mariage, lorſque le ſang eſt diſſous, & la partie rouge dans une petite proportion avec la féroſité. C'eſt ainſi que l'âge trop ou trop peu avancé, les tempéramens bilieux ou phlegmatiques, la longueur de la maladie, la cachexie, l'œdeme & toutes les hydropiſies, les hémorragies qui ont précédé, les évacuations critiques quelconques, & toutes celles qui ſont trop abondantes, les vices gangréneux, ſont des contre-indications pour la *ſaignée*.

Lorſqu'on admet un uſage immodéré de ce remede dans la plupart des maladies, on eſt forcé d'établir une longue ſuite de contre-indications pour en empêcher les triſtes effets dans un grand nombre de cas; mais lorſqu'on la réduit dans ſes vraies bornes, on ſe trouve bien moins embarraſſé par cette combinaiſon de cauſes & d'effets, d'indications & de contre-indications, qu'il eſt bien difficile d'apprécier.

La modération dans l'uſage des remedes, la crainte de tomber dans un abus trop commun, la confiance dans les efforts de la nature, feront que, indépendamment des contre-indications, ſi le mal eſt léger, ſi on peut raiſonnablement compter que la nature ſera victorieuſe, on la laiſſera agir, on exercera du moins le grand art de l'expectation, en ſe bornant aux ſoins & au régime, pour ne pas faire du mal, dans la fureur de vouloir agir, lorſqu'on devroit n'être que ſpectateur.

Temps de faire la ſaignée. Nous avons rejetté toutes les *ſaignées* prophylactiques, ainſi nous n'avons aucun égard aux phaſes de la lune, ni même au cours du ſoleil, pour conſeiller des *ſaignées* toujours nuiſibles, lorſqu'il n'y a pas dans le mal une raiſon ſuffiſante pour le faire; lorſqu'il y a pléthore

ſans fievre, le temps le plus propre pour la *ſaignée* eſt le plus prochain, en ayant cependant le ſoin d'attendre que la digeſtion du repas précédent ſoit faite. Mais dans les fievres aiguës avec pléthore, ou dans les inflammatoires qui exigent la *ſaignée*, nous devons examiner dans quel jour de la maladie, ſon commencement, ſon milieu ou ſa fin, à quelle heure du jour, avant, pendant ou après le paroxyſme & l'accès, il eſt plus avantageux de faire la *ſaignée*.

Le temps de l'irritation, qui eſt celui de l'accroiſſement de la maladie, eſt le ſeul où la *ſaignée* doive être pratiquée ; alors les efforts de la nature peuvent être extrêmes, les forces du malade n'ont point été épuiſées par l'abſtinence, les évacuations & la maladie ; la circulation ſe fait avec force, les vaiſſeaux reſſerrés gênent le ſang de toutes parts, la conſiſtance inflammatoire, ſi elle exiſte, & l'obſtacle, croiſſent; la ſuppuration ſe fait craindre, & la réſolution peut être hâtée. S'il y a pléthore, on doit appréhender les hémorrhagies ſymptomatiques, la rupture des vaiſſeaux, les épanchemens ſanguins, ce ſont ces momens qu'il faut ſaiſir ; mais lorſque la maladie eſt dans ſon état, que la coction s'opere (car quoique la nature commence à la faire dès le principe de la maladie, il eſt un temps où elle la fait avec plus de rapidité), elle ne convient plus : l'inflammation ne peut être réſoute alors que par une coction purulente, qui ſeroit troublée par la ſaignée ; dans le temps du déclin ou de la dépuration, ôter du ſang, ce ſeroit détruire le peu de forces qui reſtent, ce ſeroit donner lieu à des métaſtaſes, ou tout au moins empêcher que cette matiere nuiſible, préparée pour l'évacuation, ſoit évacuée ; ce ſeroit troubler des fonctions qu'il eſt important de conſerver dans toute leur intégrité ; ces maximes ſont ſi vraies, les médecins les ont de tout temps tellement connues, que ſi quelqu'un d'eux s'eſt conduit différemment, aucun n'a oſé le publier comme principe ; la ſeule difficulté a roulé ſur la fixation des jours où s'opéroit la coction ; les uns ont cru la voir commencer au quatrieme, & ont interdit les *ſaignées* après le troiſieme ; les autres ont été plus loin, mais aucun n'a paſſé le dixieme ou le douzieme. Il eſt mal-aiſé de fixer un terme précis, dans des maladies qui ſont de natures ſi différentes, dont les ſymptomes & les circonſtances ſont ſi variés, qui ſuivent leur cours dans un temps plus ou moins long ; on ſent aiſément que plus la maladie eſt aiguë, plus le temps de l'irritation eſt court, plus on doit ſe hâter de faire les *ſaignées* néceſſaires, plutôt on doit s'arrêter ; c'eſt au médecin à prévoir ſa durée. Nous pouvons ajouter que ce temps expire communément dans les fievres proprement dites & les inflammations au cinquieme jour ; mais nous répéterons ſans ceſſe que le temps qui précede la coction, ou l'état de la maladie, eſt celui où on doit borner la *ſaignée*.

Les paroxyſmes ou les accès ayant toujours été conſidérés par les médecins, comme des branches de la maladie, qui ſemblables au tronc, ont comme lui un cours régulier, un accroiſſement, un état & un déclin ; ce que nous avons dit de l'un doit s'étendre aux autres ; c'eſt après le friſſon, lorſque la fievre eſt dans ſon plus grand feu, qu'on doit ſaigner.

L'interdiction de la *ſaignée* dans le friſſon, nous conduit à remarquer qu'on tomberoit préciſément dans la même faute, ſi on ſaignoit dans le principe de la maladie, des inflammations, avant que la nature ſoit ſoulevée & ſes premiers efforts développés.

Choix du vaiſſeau. L'hiſtoire de la *ſaignée* nous a préſenté ſur le choix des vaiſſeaux, une multitude de ſentimens ſi oppoſés, que quoiqu'on puiſſe en général les réduire à trois, les révulſeurs, les locaux, & les indifférens, il eſt peu d'auteurs qui n'aient apporté quelques modifications à ces ſyſtêmes. Appliquons à l'uſage de la *ſaignée*, les maximes que nous avons établies en parlant de ſes effets.

La pléthore eſt générale ou particuliere ; générale, elle ſuppoſe une égalité dans le cours de la circulation, un équilibre entre les vaiſſeaux & le ſang, qui ſera détruit ſi on ouvre une veine, pendant tout le temps que le ſang coulera, mais qui ſe rétablira bientôt lorſque le vaiſſeau ſera fermé ; tous les révulſeurs conviennent de ce principe avec les indifférens & les locaux ; il eſt donc égal, dans ce cas, d'ouvrir la veine du bras, du pié, du col, *&c.* avec ou ſans

ligature : il n'eſt qu'une regle à obſerver, c'eſt d'ouvrir la veine la plus groſſe & la plus facile à piquer ; la plus groſſe, parce qu'en fourniſſant dans un même eſpace de temps, une plus grande quantité de ſang, elle produira avec une moindre perte, l'effet ſouvent deſiré, de cauſer une légere défaillance.

Mais lorſque la pléthore eſt particuliere, il en eſt tout différemment, & nous nous hâtons en ce cas, de nous ranger du parti des locaux. Pour concevoir la pléthore particuliere, il faut connoître ou ſe rappeller qu'il peut ſe former dans les veines d'une partie, ou dans les artérioles, des obſtacles au cours de la circulation, qui feront l'effet d'une contraction ſpaſmodique de ces vaiſſeaux, ou des parties voiſines, d'une compreſſion extérieure ou interne, d'un épaiſſiſſement inflammatoire particulier du ſang, ou des autres humeurs ; d'un ſéjour trop long du ſang accumulé dans une partie relâchée, dans une ſuite de petits ſacs variqueux, qui circulant plus lentement, s'épaiſſira, ſe collera contre les parois des vaiſſeaux, ce qui forme une pléthore particuliere, dont l'exiſtence eſt démontrée par l'évacuation périodique des femmes, par les hémorragies critiques, certaines douleurs fixes, les hémorrhoïdes, les inflammations, les épanchemens, *&c.*

Dans tous ces cas la *ſaignée* doit être faite dans le ſiege du mal, ou du moins auſſi près qu'il eſt poſſible, pour imiter la nature dans ſes hémorragies critiques, & pour ſe conformer aux lois de mouvement les plus ſimples ; c'eſt ainſi qu'on ouvre les hémorrhoïdes, & les varices quelconques, qu'on ſcarifie les yeux enflammés & les plaies engorgées, qu'on *ſaigne* au-deſſous d'une compreſſion forte qui eſt la cauſe d'un engorgement, qu'on ouvre les veines jugulaires dans pluſieurs maladies de la tête avec ſuccès, & qu'on éprouve continuellement par ces *ſaignées* locales des effets avantageux. Qui ne riroit d'un médecin qui ouvriroit la baſilique pour guérir des tumeurs hemorrhoïdales extérieures enflammées ? Ici l'expérience vient conſtamment à l'appui de la raiſon, l'une & l'autre veulent qu'on attaque le mal dans ſon ſiege, & qu'on vuide le canal, par une ouverture faite au canal lui-même, ſans recourir aux branches les plus éloignées.

Quantité du ſang. La quantité du ſang qu'on doit tirer, eſt bien inférieure à celle qu'on peut perdre ; les funeſtes expériences de ceux qui ont cru trouver dans la *ſaignée* le remede à tous les maux, & les hémorragies énormes que quelques malades ont eſſuyées, ont appris qu'un homme pouvoit perdre dans une ſeule maladie aiguë, vingt ou trente livres de ſang, s'il étoit évacué en différentes *ſaignées*, ou ſi l'hémorragie duroit pluſieurs jours. Cette quantité eſt bien plus conſidérable dans les maladies chroniques ; on a vu verſer dans un an, par des centaines de *ſaignées*, chacune au-moins de ſix ou huit onces, autant de ſang qu'il en faudroit pour rendre la vie à une douzaine d'hommes. Nous avons honte de rapporter de ſemblables obſervations, pour l'honneur de la médecine ; mais elles tendent à prouver toutes les reſſources que la nature a en ſon pouvoir contre les maladies & les fautes des médecins, & nous ajoutons, pour détourner ceux qui feroient tentés de ſuivre de pareils exemples, que la foibleſſe de tous les organes & même de l'eſprit, quelquefois incurable, au-moins très-longue à ſe diſſiper, en eſt inévitablement la ſuite.

Lorſqu'on tire une grande quantité de ſang, le dépouillement de la partie rouge devient de plus en plus conſidérable, ſurtout ſi les *ſaignées* ont été copieuſes, ou ſe ſont ſuivies rapidement, parce qu'alors la perte de la partie rouge eſt plus grande proportionnellement ; bientôt on ne trouve plus que de la ſéroſité dans les veines, ce qu'on appelle *ſaigner juſqu'au blanc ;* dans cet état, le ſang eſt devenu ſi fluide, qu'il eſt preſque incapable de concourir à la coction, qu'il ne peut qu'à la longue aſſimiler le chyle qui lui eſt préſenté ; ce défaut de coction laiſſe ſubſiſter les engorgemens qui formoient la maladie ; ce qui arrive ſpécialement dans les fievres exacerbantes, ou d'accès. On ſent déja qu'il eſt des bornes plus étroites qu'on ne le penſe vulgairement, à la quantité du ſang qu'on doit tirer.

Réduire les efforts de la nature dans leur vrai point de force, diſſiper la phéthore, rendre au ſang la fluidité qui lui eſt néceſ-

ſaire pour circuler librement, en lui conſervant la proportion de partie rouge néceſſaire à la coction, eſt l'art dont il faut qu'un praticien ſoit inſtruit pour atteindre avec préciſion la quantité de ſang qu'il doit répandre dans les maladies qui exigent la *ſaignée*.

L'affoibleſſement du jet du ſang, eſt le terme auquel on doit s'arrêter dans chaque *ſaignée*. Lorſqu'il eſt produit par la défaillance que les malades puſillanimes éprouvent en voyant couler leur ſang, (défaillance quelquefois plus utile que la *ſaignée* même) & que le médecin juge qu'on doit continuer de le laiſſer couler, on mettra le doigt ſnr la plaie, on lui laiſſera reprendre courage, on ranimera le mouvement du cœur par les ſecours ordinaires, pour donner après cela de nouveau cours au ſang qu'on doit évacuer.

Cet affoibliſſement du jet doit être attendu dans preſque toutes les *ſaignées*, ſurtout dans les maladies inflammatoires, & les hémorragies, à moins que déja la *ſaignée* ne paſſe ſeize ou dix-huit onces, que le tempérament du malade ſe refuſe à la *ſaignée*, ou que la nature de la maladie le mette dans le cas de n'éprouver que très-tard du ralentiſſement dans la circulation (comme dans les fous.) On doit s'arrêter alors; mais communément à la huitieme ou dixieme once, on voit le jet baiſſer; nous l'avons vu tomber entiérement à la ſeconde dans un jeune malade d'un tempérament ſanguin, accoutumé à la *ſaignée*, qui éprouvoit le ſecond jour d'une fievre bilieuſe, un redoublement violent, avec une douleur de tête très-vive, en qui une défaillance preſque ſyncopale ſurvint.

La quantité du ſang qu'on peut tirer par différentes *ſaignées*, ſans nuire au malade dans l'inflammation la plus grave, dans l'homme le plus robnſte, avec la pléthore la plus décidée, n'a jamais paru aux médecins éclairés, dont nous avons tâché de ſaiſir l'eſprit, devoir excéder ſoixante onces; ce qui fait environ un cinquieme de la maſſe totale du ſang. Dans les inflammations où la conſiſtance inflammatoire, & la pléthore ne ſe préſentent pas avec des caractere auſſi violens, lorſque l'âge ou quelques autres contre-indications viennent mettre des obſtacles, il faut reſter beaucoup au-deſſous; & douze, vingt, ou trente onces tirées en une ſeule ou différentes fois, ſuffiſent dans les adultes, pour les cas courans.

Nombre des ſaignées. Nous avons vu qu'on ne doit ſaigner en général que dans les quatre ou cinq premiers jours de la maladie, jamais excéder ſoixante onces de ſang; que dans les cas ordinaires, il faut reſter beaucoup au-deſſous; qu'il faut fermer la veine dans chaque *ſaignée*, lorſque le pouls s'affoiblit; que le temps le plus favorable pour la faire, eſt après le friſſon, des accès ou redoublemens. En ſuivant ces maximes, on ſe trouve borné à faire quatre ou cinq *ſaignées* dans les inflammations les plus rares; une ou deux dans les plus communes; c'eſt auſſi ce que nous voyons obſerver par les praticiens les plus judicieux, qui n'étouffent point l'expérience ſous les ſophiſmes & les hypothèſes dont nous avons fait tous nos efforts pour nous garantir.

SAIGNÉE, ſ. f. *terme de chirurgie*; c'eſt une opération qui conſiſte dans l'ouverture d'une veine ou d'une artere avec une lancette, afin de diminuer la quantité du ſang. L'ouverture de l'artere ſe nomme *artériotomie* (*voyez* ARTÉRIOTOMIE;) & celle de la veine ſe nomme *phlebotomie*. *Voyez* PHLÉBOTOMIE. Pluſieurs médecins regardent la *ſaignée* comme le meilleur & le plus sûr évacuant; mais néanmoins ſon uſage étoit très-rare parmi les anciens, quoiqu'il ſoit devenu préſentement très-fréquent. *Voyez* EVACUANT & EVACUATION. On dit que l'hyppopotame a appris le premier aux hommes l'uſage de *ſaignée*. Car quand cet animal eſt trop rempli de ſang, il ſe frotte lui-même contre un jonc pointu, & s'ouvre une veine, juſqu'à ce que ſe ſentant déchargé il ſe veautre dans la boue pour étancher ſon ſang.

Il eſt peu important de ſavoir à qui l'on doit l'invention d'une opération ſi utile, & dont les effets admirables étoient connus dès les premies temps de la Médecine. Nous avons parlé de l'ouverture de l'artere à l'*article* ARTÉRIOTOMIE; & nous avons dit qu'elle n'étoit pratiquable qu'à l'artere temporale. Il n'en eſt pas de même de la phlébotomie; on peut ouvrir toutes les veines que l'on juge pouvoir fournir une ſuffiſante

quantité de ſang. Les anciens ſaignoient à la tête ; 1°. la veine frontale ou préparate, dont Hippocrate recommandoit l'ouverture dans les douleurs de la partie poſtérieure de la tête ; 2°. la veine temporale, dans les douleurs vives & chroniques de la tête ; 3°. l'angulaire, pour guérir les ophtalmies ; 4° la naſale, dans les maladies de la peau du viſage, comme dans la goutte-roſe ; 5° enfin la ranule, dans l'eſquinancie.

Toutes ces veines portent le ſang dans les jugulaires ; ainſi en ouvrant la jugulaire, on produit le même effet qu'on produiroit en ouvrant une de ces autres veines, & on le produit plus facilement & plus promptement, parce que les jugulaires étant plus groſſes, elles fourniſſent par l'ouverture qu'on y fait une bien plus grande quantité de ſang. *Voyez* RANULE.

On ouvre au cou les veines jugulaires externes.

Au bras il y a quatre veines qu'on a coutume d'ouvrir ; ſavoir, la céphalique, la médiane, la baſilique & la cubitale : on pique ordinairement les veines au pli du bras ; mais on peut les ouvrir à l'avant-bras, au poignet & ſur le dos de la main, lorſqu'on ne peut le faire au pli du bras.

On peut ouvrir deux veines au pié ; la ſaphéne interne & la ſaphéne externe : on ouvre ces vaiſſeaux ſur la malléole interne ou externe ; & ſi on ne peut ouvrir ces veines ſur les malléoles, & ſur-tout l'interne qui eſt la plus conſidérable, on peut en ouvrir les rameaux qui s'étendent ſur le pié.

On ouvre les veines en-long, en-travers & obliquement ; les groſſes veines s'ouvrent en-long ; les petites & profondes, en-travers ; & les médiocres, obliquement.

On diſtingue deux temps dans l'ouverture des veines, celui de la ponction & celui de l'élévation ; le premier eſt celui qu'il faut pour faire le chemin de dehors en-dedans le vaiſſeau ; le ſecond eſt le temps qu'il faut employer pour faire le chemin de dedans en dehors, en retirant la lancette. Pendant le premier temps, on fait la ponction avec la pointe & les deux tranchans ; & pendant le ſecond, on agrandit l'ouverture du vaiſſeau & des tégumens avec le tranchant ſupérieur de la lancette.

Avant l'opération, il faut préparer toutes les choſes convenables pour la pratiquer, une bougie ou une chandelle allumée, en cas qu'on ne puiſſe pas profiter de la lumiere naturelle, une compreſſe, une bande, & un vaiſſeau pour recevoir le ſang ; il faut en-outre pour la ſaignée du pié avoir un chauderon, ou un ſceau de fayence plein d'eau d'une chaleur ſupportable, pour raréfier le ſang & gonfler les veines. On eſt quelquefois obligé de s'en ſervir lorſqu'on ſaigne au bras, & que les vaiſſeaux ne ſe manifeſtent pas aſſez. Le chirurgien doit avoir une perſonne au-moins pour éclairer, tenir le vaiſſeau qui eſt deſtiné à recevoir le ſang, & donner quelque ſecours au malade, en cas de foibleſſe ou d'autre accident.

Pendant l'opération, le malade doit être placé dans une ſituation commode ; il doit être couché, s'il eſt ſujet à ſe trouver mal. On cherche l'endroit où eſt l'artere & le tendon ; on poſe la ligature à la diſtance de trois ou quatre travers de doigt du lieu où l'on doit piquer. *Voyez* LIGATURE. On fait ſur l'avant-bras quelques frictions avec le doigt indice & du milieu. Après avoir choiſi le vaiſſeau qu'on doit ouvrir, on tire une lancette, on l'ouvre à angle droit, & on met à la bouche l'extrémité de la châſſe, de façon que la pointe de l'inſtrument ſoit tournée du côté du vaiſſeau qu'on doit ſaigner. On donne encore quelques frictions, & l'on aſſujettit le vaiſſeau en mettant le pouce deſſus, à la diſtance de trois ou quatre travers de doigt au-deſſous de l'endroit où l'on doit piquer. On prend enſuite la lancette par ſon talon, avec le doigt indicateur & le pouce ; on fléchit ces deux doigts ; on poſe les extrémités des autres ſur la partie, pour s'aſſûrer la main ; on porte la lancette doucement, & plus ou moins à-plomb, juſque dans le vaiſſeau ; on agrandit l'ouverture en retirant la lancette ; le ſang rejaillit auſſi-tôt. La perſonne chargée du vaiſſeau qui doit recevoir le ſang, le préſente, & on fait tourner le lancetier dans la main du bras piqué, pour faire paſſer plus vîte le ſang par le mouvement des muſcles. Pendant que le ſang ſort, on poſe la main deſſous l'avant-bras pour le ſoutenir. Quand le ſang ne ſort point en arcade, on lâche

médiocrement la ligature ; on met l'ouverture des tégumens vis-à-vis celle de la veine, où l'on fait prendre différentes ſituations à cette ouverture.

Après l'opération, quand on a tiré la quantité ſuffiſante de ſang, on ôte la ligature ; on approche les deux levres de la plaie, en tirant un peu les tégumens avec le doigt ; on nettoie les endroits que le ſang a tachés ; on met la compreſſe ſur l'ouverture, & on applique la bande. *Voyez* le bras droit de la *fig. 1*, *Pl. XXX.*

Outre ce qui vient d'être dit, il y a pluſieurs remarques à faire ſur cette opération, ſuivant le lieu où on la pratique.

Dans la *ſaignée* du bras ; .1°. le vaiſſeau qu'on doit ouvrir eſt quelquefois poſé directement ſur le tendon du muſcle biceps, qui fait dans certains ſujets une ſaillie. Il faut alors mettre en pronation le bras de la perſonne que l'on ſaigne ; & ce tendon qui a ſon attache derriere la petite apophyſe du *radius*, ſe cache, pour ainſi dire, & s'enfonce.

2°. Il ne faut jamais piquer à moins que le vaiſſeau ne ſoit ſenſible au tact, quand même quelques cicatrices l'indiqueroient ; car il ſeroit imprudent de piquer au haſard. Il y a des vaiſſeaux qui ne ſe font ſentir que quelque temps après que la ligature eſt faite, & d'autres qu'il eſt néceſſaire de faire gonfler en faiſant mettre le bras dans l'eau tiede.

3°. Si la proximité du tendon ou de l'artere jointe à la petiteſſe du vaiſſeau, fait entrevoir quelque riſque à ſaigner au pli du bras, il faut ouvrir la veine à l'avant-bras, au poignet, & même à la main.

4°. Quand les vaiſſeaux ſont roulans, il faut bien prendre ſes meſures pour les aſſujettir, en mettant le pouce deſſus, ou en embraſſant avec la main l'avant-bras par derriere : cette derniere méthode les contient avec plus de fermeté.

5°. Une des regles les plus importantes de l'art de ſaigner eſt de porter la lancette plus ou moins perpendiculairement ſur la peau, à proportion que le vaiſſeau eſt plus ou moins enfoncé. S'il eſt très-enfoncé, il faut porter la pointe de la lancette preſque à plomb ; ſi on la portoit obliquement, elle pourroit paſſer par-deſſus ; ſi le vaiſſeau eſt ſi enfoncé qu'on ne le puiſſe appercevoir que par le tact, il ne faut point perdre de vue l'endroit ſous lequel on l'a ſenti ; on peut le marquer avec le bout de l'ongle ; on y porte la pointe de la lancette, on l'enfonce doucement juſqu'à ce qu'elle ſoit entrée dans le vaiſſeau, ce qu'une légere réſiſtance & quelques gouttes de ſang font connoître ; alors on agrandit l'ouverture avec le tranchant ſupérieur de la lancette en la retirant. Comme ce ſont ordinairement les perſonnes graſſes qui ont les vaiſſeaux très-enfoncés, ils ſont preſque toujours entourés de beaucoup de graiſſe qui les éloigne de l'artere, du tendon & de l'aponévroſe.

6°. Lorſque les vaiſſeaux ſont apparens, ils ſont quelquefois collés ſur le tendon, ſur l'aponévroſe ou ſur l'artere. Pour les ouvrir, il faut porter la pointe de la lancette preſque horiſontalement : lorſqu'elle eſt dans la cavité du vaiſſeau, on éleve le poignet afin d'augmenter l'ouverture avec ſon tranchant. On évite d'atteindre des parties qu'il eſt dangereux de piquer, en portant ainſi ſa lancette horiſontalement.

Pour la *ſaignée* de la jugulaire, on obſerve quelques particularités. On met le malade ſur ſon ſéant, & on lui garnit l'épaule & la poitrine avec une ſerviette en pluſieurs doubles. On poſe la ligature comme il a été dit au *mot* LIGATURE. On applique le pouce ſur la ligature, & l'autre ſur la veine pour l'aſſujettir ; on fait l'ouverture comme dans la *ſaignée* du bras. Si le ſang ne ſort pas bien, on fait mâcher au malade un morceau de papier ; & s'il coule le long de la peau, on ſe ſert d'une carte en forme de gouttiere, qui s'applique au-deſſous de l'ouverture par un bout, & qui de l'autre conduit le ſang dans la palette. Après l'opération, on applique une compreſſe & un bandage circulaire autour du cou.

Pour faire la *ſaignée* du pié, on fait tremper les deux piés dans l'eau chaude ; on en prend un qu'on poſe ſur un genou qu'on a garni de linge en pluſieurs doubles ; on applique la ligature au-deſſus des malléoles ; on remet le pié dans l'eau pendant qu'on prépare la lancette qu'on met à la bouche. On retire le pié, on en applique la plante contre le genou ; on cherche un vaiſſeau, on l'aſſujettit après avoir fait quelques frictions, & on l'ouvre en évitant de piquer le

périoste sur la malléole, ou les tendons sur le pié. L'on remet le pié dans l'eau; & lorsqu'on juge avoir tiré la quantité suffisante de sang, on ôte la ligature, on essuie le pié, on applique la compresse, & on fait le bandage appellé *étrier*. *Voy.* ETRIER. On doit saigner de la main gauche au bras & au pié gauches, & de la main droite au bras & au pié droits.

Les accidens de la *saignée* sont légers ou graves. Les légers sont la *saignée* blanche, lorsqu'on manque d'ouvrir le vaisseau faute des attentions que nous avons prescrites, ou parce que le malade retire son bras; le trombus (*voyez* TROMBUS); l'échymose (*voyez* ECHYMOSE); la douleur & l'engourdissement par la piquûre de quelques nerfs (*voyez* PLAIES DES NERFS). Les accidens graves sont les piquûres de l'aponévrose & du périoste, qui sont quelquefois suivis de douleurs & d'abcès (*voyez* PLAIES DES APONÉVROSES & DU PÉRIOSTE); la piquûre du tendon (*voyez* PLAIES DES TENDONS); & enfin l'ouverture de l'artere. *Voyez* ANÉVRISME.

M. Quesnay a fait un excellent traité de Chirurgie, sur l'*art de guérir par la saignée*. Il y a un traité particulier sur l'*art de saigner* par Meurisse, chirurgien de Paris. Et un autre qui est plus à la portée des éleves, dans les *Principes de Chirurgie* par M. de la Faye. (*Y*)

SAIGNÉE, s. f. (*Architect.*) petite rigole qu'on fait pour étancher l'eau d'une fondation ou d'un fossé, quand le fond en est plus haut que le terrain le plus prochain, & que par conséquent il y a de la pente. (*D. J.*)

SAIGNÉE DE SAUCISSON, (*Art milit.*) c'est dans les mines, la coupure que l'on fait au saucisson pour mettre le feu à la mine. *Voy.* TRAÎNÉE DE POUDRE.

SAIGNÉE *d'un fossé*, (*Art milit.*) c'est l'écoulement des eaux qui le remplissent. Quand on a saigné un fossé, on jette sur la bourbe qui y reste des claies couvertes de terre ou des ponts de jonc, pour en affermir le passage. *Dict. milit.* (*D. J.*)

SAIGNER, v. act. & n. c'est verser du sang ou en tirer. *Voy. les art.* SAIGNÉE.

SAIGNER *un fossé, en termes de fortification*, c'est en faire écouler l'eau.

Pour *saigner un fossé*, on pratique des rigoles ou des especes de petits canaux, de maniere que le fond se trouve plus bas que celui du fossé. C'est ainsi qu'on en use pour l'écoulement des eaux des avant-fossés lorsque le terrain le permet, & de même pour le fossé du corps de la place. On occupe après cela le fond du fossé en plaçant sur la vase ou le limon des claies pour empêcher d'enfoncer dans la boue. *Voyez* PASSAGE DE FOSSÉ. (*Q*)

SAIGNER se dit *dans l'Artillerie*, d'une piece lorsqu'étant montée sur son affut, la volée emporte la culasse, ce qui arrive lorsqu'on tire de haut-en-bas. (*Q*)

SAIGNER DU NEZ se dit *dans l'Artillerie*, d'une piece de canon, dont la volée emporte la culasse lorsqu'elle est montée sur son affut.

On dit encore qu'une piece de canon *saigne du nez* lorsque sa volée devient courbe; ce qui arrive quand le métal se trouve fort échauffé par le trop grand nombre de coups tirés de suite. Dans cet état, la courbure de la volée faisant baisser le bourlet, la bouche de la piece se trouve au-dessous de la direction de l'axe, ce qui dérange la justesse de ses coups. (*Q*)

SAIGNEUX, adj. (*Gram.*) sanglant, souillé de sang. On le dit d'une piece de chair; ce morceau est tout *saigneux*; le bout *saigneux*. *Voyez* BOUT-SAIGNEUX.

SAJI, (*Géogr. anc.*) ancien peuple de Thrace. Strabon, *liv. XII*, *p.* 549, dit: Certains Thraces ont été appellés *Sinthi*, & ensuite *Saji*. C'est chez eux qu'Archiloque dit qu'il jetta son bouclier: ce sont à présent, poursuit Strabon, ceux que l'on appelle *Sapæ*; ils demeurent aux environs d'Abdere & des îles voisines de Lemnos. Parlant, *liv. X*, *p.* 457, de l'île de Samothrace, il dit: Quelques-uns croient qu'elle a eu le nom de *Samo* des *Saji*, peuples de Thrace qui l'ont autrefois habitée, aussi-bien que le continent. Il semble douter en cet endroit si ces *Saji* sont le même peuple que les *Sapæi* & les *Sinthes* d'Homere, & il rapporte à cette occasion les deux vers d'Archiloque. (*D. J.*)

SAIKAIDO, (*Géog. mod.*) grande contrée de l'empire du Japon dans le pays de l'ouest. *Saikaido* signifie la contrée des côtes de l'ouest. Cette vaste contrée est composée de neuf grandes provinces, qui sont Tsikudsen, Tsikungo, Budsen, Bungo, Fidsen, Figo,

Fiugo, Odſumi & Satzuma. Le revenu annuel de ces neuf provinces monte à 344 mankokfs. (*D. J.*)

SAIKOKF, ÎLE (*Géog. mod.*) c'eſt-à-dire le *pays de l'oueſt*, grande île de l'Océan. Après l'île de Nipon, c'eſt la plus conſidérable en étendue des trois grandes îles qui forment l'empire du Japon. Elle eſt ſituée au ſud-oueſt de l'île de Nipon, dont elle eſt ſéparée par un détroit plein de rochers & d'îles, qui ſont en partie déſertes & en partie habitées. On la diviſe en neuf grandes provinces, & on lui donne 148 milles d'Allemagne de circuit. (*D. J.*)

SAILLANT, adj. ou part. (*Gram.*) qui s'avance en-dehors; la partie *ſaillante* de cette façade; *enfoncé* eſt le correlatif & le contraire de *ſaillant*. Il s'emploie au figuré: voilà un morceau de poéſie bien *ſaillant*; voilà une penſée *ſaillante*.

SAILLANT, *en termes de Fortification*, ſignifie ce qui avance. *V.* ANGLE SAILLANT.

On dit le *ſaillant* du chemin couvert, pour l'angle *ſaillant* formé par les branches qui ſe rencontrent vis-à-vis l'angle flanqué des baſtions, des demi-lunes, *&c.* (*Q*)

SAILLANT, *en termes de Blaſon*, ſe dit d'une chevre, d'un mouton ou d'un bélier repréſenté avec les pattes de devant élevées comme pour ſauter.

Un lion *ſaillant* eſt celui qui eſt placé en bande, ayant la patte droite de devant à droite de l'écuſſon, & à gauche la patte gauche de derriere. C'eſt ce qui le diſtingue du lion rampant. *Voyez* RAMPANT.

De Cupis à Rome, d'argent au bout *ſaillant* d'azur, onglé & acorné d'or.

Capriol de Pechaſſaut en Languedoc, *d'azur à une chevre ſaillante d'or.*

Morlat de Doyx en Auvergne, *d'azur à une licorne ſaillante d'argent.* (*G. D. L. T.*)

SAILLANS, (*Géog. mod.*) petite ville de France au bas Dauphiné, dans le Diois, ſur la Drôme, entre Die & Creſt. On croit voir dans ſon nom un reſte de celui de *Sangalauni*, anciens peuples de cette contrée. (*D. J.*)

SAILLE, (*Marine.*) exclamation que font les matelots lorſqu'ils élevent ou pouſſent quelque fardeau.

SAILLIE, ſ. f. (*Art d'écrire.*) penſée vive qui paroît neuve, ingénieuſe, piquante, & qui n'eſt cependant pas réfléchie. Pour peu qu'on conſidere les choſes avec une certaine étendue, les *ſaillies* s'évanouiſſent, dit l'auteur de l'*Eſprit des lois*. Elles ne naiſſent d'ordinaire que parce que l'eſprit ſe jette tout d'un côté & abandonne les autres. Si l'on examine de près les *ſaillies* qu'on voit dans tant d'ouvrages qu'on aime & qu'on admire tant aujourd'hui, l'on verra qu'elles ne tiennent à rien, qu'elles ne vont à rien, & ne produiſent rien; elles ne doivent donc leurs ſuccès qu'à la frivolité d'eſprit qui caractériſe ce ſiecle. (*D. J.*)

Avoir des *ſaillies*; c'eſt paſſer ſans gradation d'une idée à une autre, ce qui demande ſans doute de la vivacité & un eſprit agile. Ces tranſitions ſoudaines & inattendues cauſent toujours une grande ſurpriſe. Si elles ſe portent à quelque choſe de plaiſant, elles excitent à rire; ſi à quelque choſe de profond, elles étonnent; ſi à quelque choſe de grand, elles élevent: mais ceux qui ne ſont pas capables de s'élever, ou de pénétrer d'un coup d'œil des rapports trop approfondis, n'admirent que ces rapports biſarres & ſenſibles, que les gens du monde ſaiſiſſent ſi bien. Et le philoſophe, qui rapproche par de lumineuſes ſentences les vérités en apparence les plus ſéparées, réclame inutilement contre cette injuſtice. Les hommes frivoles, qui ont beſoin de temps pour ſuivre ces grandes démarches de la réflexion, ſont dans une eſpece d'impuiſſance de les admirer, attendu que l'admiration ne ſe donne qu'à la ſurpriſe, & vient rarement par degrés.

Les *ſaillies* tiennent, en quelque ſorte, dans l'eſprit, le même rang que l'humeur peut avoir dans les paſſions. Elles ne ſuppoſent pas néceſſairement de grandes lumieres; elles peignent le caractere de l'eſprit. Ainſi ceux qui approfondiſſent vivement les choſes, ont des *ſaillies* de réflexion; les gens d'une imagination heureuſe, des *ſaillies* d'imagination; d'autres, des *ſaillies* de mémoire; les méchans, de méchancetés; les gens gais, de choſes plaiſantes, *&c.*

Les gens du monde, qui font leur étude de ce qui peut plaire, ont porté plus loin que les autres ce genre d'eſprit: mais, parce qu'il eſt difficile aux hommes de ne pas outrer ce qui eſt bien, ils ont fait, du plus naturel de tous les dons, un jargon plein

d'affectation. L'envie de briller leur a fait abandonner, par réflexion, le vrai & le solide, pour courir sans cesse après les illusions & les jeux d'imagination.

SAILLIE *ou* PROJECTURE, s. f. (*Archit.*) avance qu'ont les moulures & les membres d'architecture au-delà du nud du mur, & qui est proportionnée à leur hauteur. C'est aussi toute avance portée par encorbellement au-delà du mur de face, comme fermes de pignon, balcons, ménianes, galeries de charpente, trompes, &c. Les *saillies* sur les voies publiques sont réglées par les ordonnances.

On doit regarder toute *saillie* comme la mesure ou la distance de laquelle une partie d'un ordre & de chaque membre en particulier, s'avance sur l'autre, en comptant depuis l'axe. Les *saillies* des membres sont proportionnées à leur hauteur, excepté dans les plates-bandes, auxquelles on donne pour *saillies* la hauteur du liteau, & excepté encore la plate-bande qui est une partie essentielle de la corniche, & qui a toujours une *saillie* extraordinaire. (*D. J.*)

SAILLIE, (*Danse.*) ou *pas échappés de deux piés;* ce sont des pas de danse qui s'exécutent de la maniere suivante.

Il faut être élevé sur les deux pointes, les piés à la quatrieme position, le corps également posé. Je suppose que le pié droit soit devant vous : laissez échapper vos deux jambes comme si les forces vous manquoient, vous laissez glisser le pié droit derriere, & le gauche revient devant. En partant tous deux à-la-fois & en tombant les deux genoux pliés, vous vous relevez au même instant, & remettant le pié droit devant, le pié gauche revient derriere, ce qui vous remet à la même position où vous étiez en commençant. Comme vous êtes encore plié, vous vous relevez du même temps en rejettant le corps sur le pié gauche, & assemblant par ce mouvement sauté le pié droit auprès du gauche en vous posant à la premiere position : vous faites ensuite un pas du pié gauche, ce qui s'appelle *dégager le pié*, ce qui vous met dans la liberté de faire les pas qui suivent. Cet enchaînement de pas se fait dans l'étendue de deux mesures à deux temps légers.

Ces pas se font encore en tournant. Ayant les deux piés à la premiere position, & étant élevé sur la pointe, vous pliez en laissant échapper les deux piés à-la-fois à la distance de la seconde position en tombant plié; vous vous relevez, & vous rapprochez les deux piés l'un près de l'autre à la premiere position; vous dégagez ensuite l'un ou l'autre des deux piés pour faire tels autres pas que vous souhaitez.

SAILLIES, (*Géog. mod.*) petite ville de France dans le Béarn, au diocese de Lescar, à 12 lieues de Pau. Elle est remarquable par une fontaine salée qui s'y trouve, & qui fournit beaucoup de sel au Béarn. (*D. J.*)

SAILLIR, v. n. (*Gram.*) c'est faire une éminence remarquable. Faites *saillir* cette partie, détachez-la du fond. Il se dit aussi du mouvement rapide des eaux jaillissantes; on voit *saillir* de cet endroit mille jets. *Saillir*, c'est la même chose que *couvrir*. Cette jument n'a point encore été *saillie*.

SAIN, adj. (*Gram.*) qui jouit d'une bonne santé, qui n'a rien d'altéré, de corrompu, de contagieux. Cette femme est *saine*, on peut en approcher sans danger. Il se dit aussi de l'air; l'air de cette contrée est *sain*. Des choses qui contribuent à la santé; la promenade est *saine;* le métier des lettres est mal-*sain;* les féves sont lourdes & mal-*saines*. Il étoit *sain* d'entendement. Il a les mœurs *saines*. Sa doctrine est *saine*. Il a le jugement *sain*.

SAIN, (*Critique sacrée.*) ὑγιὴς; ce mot, dans l'Ecriture, se prend au figuré pour ce qui est pur, vrai, conforme à la droite raison; un discours *sain*, λογος ὑγιὴς, à Tite, *c. ij*, *8*, est une doctrine pure, honnête, solide, utile, véritable; ce mot ὑγιὴς a le même sens dans les auteurs profanes. Archidamas, roi de Lacédémone, voyant un vieillard étranger qui teignoit ses cheveux pour paroître plus jeune, se mit à dire: que nous proposera de *sain* un homme dont non-seulement l'esprit est faux, mais la tête même. Elian. *Var. hist. lib. III, c. xx.* (*D. J.*)

SAIN, *île de*, ou SAYN, (*Géog.*) petite île situé sur la côte méridionale de la Basse-Bretagne, vis-à-vis la province de Cornouailles. M. de Valois prétendoit que Mercure y étoit anciennement adoré. Pomponius Mela, *l. III, c. vj*, qui parle de l'oracle de cette île, ne nomme pas la divinité qui le

rendoit ; mais dom Martin a donné tant de demi-preuves que c'étoit la Lune, qu'on ne peut pas se refuser au sentiment de ce savant Bénédictin. Au reste, c'étoient des druidesses qui rendoient l'oracle ; elles vouoient une chasteté inviolable à la déesse qu'elles servoient. Si l'on en croit les auteurs, ces vestales gauloises étoient souvent consultées pour la navigation. L'idée qu'on avoit qu'elles pouvoient s'élever dans les airs, disparoître à leur gré, & reparoître ensuite, ne contribuoit pas peu au grand crédit qu'elles avoient acquises.. On les nommoit *Senæ*, soit parce qu'elles n'étoient d'abord qu'au nombre de six; soit que ce nom fût celte d'origine, & signifiât *respectable* ; enfin c'est de ce nom que l'île où elles habitoient fut appellée l'*île de Sain.* (*D. J.*)

Sain et net, (*Maréchall.*) un cheval *sain & net*, est celui qui n'a aucun défaut de conformation, ni aucun mal.

SAIN-DOUX, s. m. (*Chaircuiterie.*) sorte de graisse très-molle & très-blanche que les chaircuitiers tirent de la panne du porc, en la faisant fondre dans une poîle ou chaudiere ; les réglemens des manufactures de lainage défendent aux tondeurs de draps de se servir pour l'ensimage des étoffes, d'autres graisses que du *sain-doux*. (*D. J.*)

Sain-doux, (*Diete, Pharm. Mat. Méd.*) *voyez* Graisse, *Chimie*, *&c.*

SAINFOIN, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *onobrychis*, genre de plante à fleur papilionacée. Le pistil sort du calice, & devient dans la suite une silique découpée comme une crête de coq, & hérissée de pointes dans quelques especes : cette silique renferme une semence qui a la forme d'un rein. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les fleurs sont disposées en épi fort serré. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* Plante.

Tournefort en distingue six especes, dont la principale est à fleurs rouges, & à gousses taillées en crête de coq; *onobrychis major foliis viciæ*, *fructu echimato ;* en anglois, *the great vetch leav' d cocks head*, *with an echinated fruit.*

Sa racine est longue, médiocrement grosse, dure, vivace, garnie de quelques fibres, noire en-dehors, blanche en-dedans. Elle pousse plusieurs tiges longues d'environ un pié, droites, fermes, d'un vert rougeâtre; ses feuilles sont assez semblables à celles de la vesce ou du dalega, mais plus petites, vertes en-dessus, blanches & velues en-dessous, pointues, attachées par paires sur une côte, qui se termine par une seule feuille, d'un goût amer, & d'une odeur légérement bitumineuse. Ses fleurs sont légumineuses, disposées en épis longs & fort serrés, qui sortent des aisselles des feuilles ordinairement rouges, soutenues par des calices velus. Quand les fleurs sont passées, il leur succede de petites gousses taillées en crête de coq, hérissées de pointes rudes. Ces gousses renferment chacune une semence qui a la figure d'un petit rein, grosse comme une lentille, & d'assez bon goût dans sa verdeur. (*D. J.*)

Sainfoin, (*Agricult.*) cette plante est nommée *onobrychis* par les Botanistes, *sainfoin* en françois, & de même en anglois *the wholesome hay*, parce qu'elle est fort saine, & qu'elle convient merveilleusement fraîche ou seche à tous les bestiaux. Quelques-uns l'appellent l'*herbe éternelle*, à cause qu'elle dure long-temps dans une même terre. Dans quelques provinces on l'appelle l'*esparcette.*

Si l'on cultive cette excellente plante suivant la nouvelle méthode de M. de Tull, on en aura des brins qui s'éleveront jusqu'à cinq piés de haut, avec des touffes de fleurs rouges, de trois, quatre & cinq pouces de long ; enfin par cette méthode un arpent de *sainfoin* vient à produire autant d'herbe que trente ou quarante arpens de prés ordinaires. Il est donc important d'entrer dans les détails de la culture de cette plante utile.

La grande fertilité du *sainfoin* procede principalement de la prodigieuse quantité de racines qu'il produit. Son pivot s'étend quelquefois à 15 ou 20 piés de profondeur en terre, & de plus il est pourvu de plusieurs racines latérales, qui s'étendent sur-tout vers la superficie de la bonne terre.

C'est une erreur de croire que pour que le *sainfoin* réussisse bien, il faut qu'il y ait, à une certaine profondeur, un banc de tuf, de pierre ou de craie, qui arrête le progrès de ses racines. Au contraire, plus la terre a de fond, plus les racines s'étendent, & plus la plante est vigoureuse.

Comme assez souvent il y a une partie de la

la semence qui n'est pas propre à germer, il ne faut pas manquer d'en semer à part une petite quantité pour l'éprouver.

On ne doit pas semer cette graine à plus d'un demi-pouce de profondeur, sur-tout dans les terres fortes; car comme les lobes de la semence, qui est grosse, doivent percer la terre pour former les feuilles similaires, que d'autres nomment *feuilles séminales*, il arrive souvent qu'ils ont trop de peine à se dégager de la terre. Alors il n'y a que la tige qui se montre en forme d'anneau, & la plante périt.

Comme le *sainfoin* est plusieurs années avant de donner un produit considérable, on a coutume, pour tirer un profit de la terre, de semer avec la graine de *sainfoin*, du trefle, de l'orge, de l'avoine, *&c.* L'orge & l'avoine n'occupant pas long-temps la terre, ces grains font peu de tort au *sainfoin;* mais les plantes vivaces, comme le trefle, lui en font beaucoup.

Dans les années seches, il arrive souvent que quand on a fauché l'orge ou l'avoine, on n'apperçoit pas de *sainfoin.* Néanmoins en y regardant de près, on voit ordinairement des filets blancs qui indiquent que le *sainfoin* a levé, mais que les feuilles qui étoient fort menues, ont été fauchées avec l'orge ou l'avoine.

Si les grains qu'on seme ave le *sainfoin* sont drus, s'ils ont poussé avec vigueur, & sur-tout s'ils ont versé, il arrive ordinairement que le *sainfoin* est étouffé: mais cet accident arrivera rarement, si on le seme suivant la nouvelle méthode de Tull; car comme on seme le *sainfoin* dans des rangées séparées de celles du blé, de l'orge, *&c.* il court moins de risque d'être étouffé. Il faut cependant convenir qu'il réussit toujours mieux quand il est semé seul.

Quand M. Tull commença à cultiver du *sainfoin*, suivant sa méthode, il employoit deux gallons de semence, ou un peu plus de deux tiers de notre boisseau de Paris, pour un acre de terre. Mais étant arrivé par accident, que presque toute la semence qu'il avoit mise en terre étoit périe dans un acre ou deux de terrain, qu'il avoit semé trop tard, il fut agréablement surpris de voir au bout de trois ans quelques piés de *sainfoin* d'une grosseur extraordinaire, qui étoient restés çà & là à une telle distance, qu'il n'y en avoit qu'environ quatre piés dans une verge de terre quarrée: de sorte que cette partie de son champ lui fournit le double d'herbe que le reste où la semence n'avoit pas péri, & où le *sainfoin* étoit beaucoup meilleur que dans les terres qui avoient été semées à l'ordinaire.

M. Tull conclut de-là, qu'il est avantageux de semer le *sainfoin* fort clair, pour que les racines d'un pié ne nuisent pas à celles d'un autre; & ils pensent que ceux-là se trompent qui sement leur *sainfoin* fort dru, dans l'espérance de se procurer une abondante récolte, puisqu'ils réduisent leur *sainfoin* dans le même état où il est sur les hauteurs de la Calabre auprès de Croto, où cette plante vient naturellement sans aucune culture, mais où elle est si basse & si chétive, qu'on a peine à s'imaginer ce qui a pu déterminer à la cultiver.

M. Tull appuie son sentiment sur une observation qu'il est bon de rapporter. Il dit qu'un champ de *sainfoin* aboutissant sur une terre qu'on labouroit pour la mettre en blé, avoit été fort endommagé par les charrues, qui ayant çà & là entamé sur le *sainfoin*, en avoit beaucoup arraché; mais que le dommage n'étoit qu'apparent, puisque cette partie du champ avoit dans la suite produit plus d'herbe que les autres.

Il paroît que notre auteur pense qu'un gallon, ou très-peu plus du tiers de notre boisseau de Paris, de bonne semence suffit pour un acre de terre; mais il faut que cette semence soit bien également distribuée partout, de sorte qu'il reste entre chaque pié de *sainfoin*, des espaces à-peu-près égaux: c'est ce qu'on peut faire avec le nouveau semoir de son invention, & non autrement. Il ne faut pas craindre de diminuer la récolte en diminuant le nombre des plantes; car le produit d'une seule plante bien cultivée passera une demi-livre. Ainsi, lorsqu'il y aura 112 plantes dans une perche quarrée, quand on supposeroit que chaque plante, l'une portant l'autre, ne produiroit qu'un quart de livre de foin, on aura néanmoins 28 livres de foin par perche quarrée. On ne s'attendroit pas à une récolte aussi considérable; quand les plantes sont encore jeunes & petites, elles ne couvrent pas la terre, &

il semble que la plus grande partie du champ reste inutile; mais quand les plantes sont parvenues à leur grandeur, elles couvrent toute la terre. Il y a encore un avantage qu'on ne sauroit retirer de la nouvelle culture; c'est que si le *sainfoin* cultivé a été semé de bonne heure, il commencera dès la seconde année à fournir une petite récolte qui égale celle de la troisieme année du *sainfoin* ordinaire.

De plus, M. Tull assure que le *sainfoin*, cultivé suivant ses principes, plaît aux bestiaux, parce que les bestiaux mangent par préférence les herbes qui sont crûes avec plus de force & de vigueur. Il est pourtant avéré que les bestiaux préferent l'herbe fine à celle qui est grosse: or le *sainfoin* qui est cultivé suivant la nouvelle méthode, doit être fort gros.

Quoi qu'il en soit, l'auteur conclut de ses expériences, 1°. que si l'on seme du *sainfoin* dans le dessein de le cultiver avec la nouvelle charrue, la façon la plus convenable est de le semer en deux rangées paralleles, qui soient éloignées l'une de l'autre de 8 pouces, & de donner 30 ou 32 pouces de largeur aux plates-bandes; de sorte qu'il doit y avoir quatre piés du milieu d'un sillon au milieu d'un autre.

2°. Si l'on seme du *sainfoin* dans l'intention de le cultiver à main avec la houe, il convient de mettre 16 pouces d'intervalle entre les rangs, & qu'il y ait dans les rangs au moins 8 pouces de distance d'un pié à l'autre.

3°. Si l'on seme du *sainfoin* dans l'intention de ne point le labourer, il faut mettre les rangées à 8 pouces les unes des autres; & faire en sorte de ne pas employer plus de semence que quand on laisse 16 pouces entre les rangs; car il faut que chaque pié de *sainfoin* ait assez d'espace autour de lui pour étendre ses racines, & tirer la substance qui lui est nécessaire, sans être incommodé par les piés voisins.

Le *sainfoin* s'accommode de presque toutes sortes de terres, excepté des marécageuses; mais il vient mieux dans les bonnes terres que dans les maigres, & il se plaît singuliérement dans les terres qui ont beaucoup de fond.

Quoique cette plante ne soit pas délicate, il ne faut pas s'imaginer qu'on soit dispensé de bien labourer la terre où on doit la semer. Au contraire, comme immédiatement après sa germination elle jette quantité de racines en terre, il est bon qu'elle la trouve bien labourée, & le plus profondément qu'il est possible.

On peut semer le *sainfoin* dans toutes les saisons de l'année; mais quand on le seme en automne, il y a à craindre qu'il ne soit endommagé par les gelées. Si on le seme l'été, il arrive souvent que la graine reste long-temps en terre sans germer; ou si elle leve, la sécheresse ordinaire dans cette saison, fait languir les jeunes plantes. Ainsi, le mieux est de semer le *sainfoin* au printemps, quand les grandes gelées ne sont plus à craindre.

Nous avons dit qu'il convenoit de semer le *sainfoin* par rangées, deux à deux, qui soient écartées les unes des autres de 8 pouces, & de laisser 30 ou 32 pouces d'intervalle entre chaque deux rangées; enfin qu'il convenoit de faire ensorte que dans la longueur des rangées, les piés du *sainfoin* fussent éloignés les uns des autres de huit pouces. Il seroit difficile de remplir toutes ces vues en grand, sans le secours du nouveau semoir.

On peut encore, au moyen de cet instrument, placer les grains dans le fond des petits sillons qui sont ouverts par les socs du semoir, & ne les recouvrir que de la petite quantité de terre qu'on sait être convenable. Par ce moyen la jeune plante se trouve au fond d'une petite rigole, ce qui est fort avantageux, non-seulement à cause de l'eau qui s'y ramasse; mais encore, parce que cette rigole se remplissant dans la suite, la plante se trouve réhaussée par de nouvelle terre.

Il ne sera pas nécessaire de labourer tous les intervalles à la fois, mais tantôt les uns, tantôt les autres; de cette façon l'on ne laboureroit qu'une cinquieme partie de terrain, ensorte que le *sainfoin* pourra subsister trente ans dans une même terre, ce qui la rendra bien plus propre à recevoir les autres grains qu'on y voudra mettre dans la suite.

Le *sainfoin* mérite bien qu'on donne des soins à sa culture, car c'est assurément une

des plus profitables plantes qu'on puisse cultiver. La luzerne ne peut venir que dans les terres fraîches, humides, & très-substantielles. Le trefle ne réussit que dans les bonnes terres; au lieu que le *sainfoin* s'accommode de toutes sortes de terres; & quoiqu'il vienne mieux dans les unes que dans les autres, il subsiste dans les plus mauvaises.

Le *sainfoin* a cet avantage sur les prés ordinaires, qu'il fournit beaucoup plus d'herbe. Outre cela, on parvient plus fréquemment à le fanner à propos; car le pois de brebis, la vesce, la luzerne, le trefle, & même les foins ordinaires, doivent être fauchés, quand ces différentes plantes sont parvenues à leur maturité; si l'on différoit, on courroit risque de tout perdre: que le temps soit à la pluie ou non, il faut les faucher, au risque de voir l'herbe pourrir sur le champ, si la pluie continue. Il n'en est pas de même du *sainfoin*; car on peut le faucher en différens états avec un profit presqu'égal.

1°. On peut faucher le *sainfoin* avant que les fleurs soient du tout épanouies. Alors on a un fourrage fin qui est admirable pour les bêtes à cornes; & ces *sainfoins* fauchés de bonne heure, fournissent un beau regain qui dédommage amplement de ce qu'on a perdu, en ne laissant pas parvenir la plante à toute sa longueur.

M. Tull prétend même que ce fourrage est si bon, qu'on peut se dispenser de donner de l'avoine aux chevaux, quand on leur fournit de cette nourriture. Il assure qu'il a entretenu pendant toute une année un attelage de chevaux en bon état, en ne leur donnant que de ce foin, quoiqu'ils fussent occupés à des travaux pénibles. Il ajoute qu'il a engraissé des moutons avec la même nourriture, plus promptement que ceux qu'on nourrissoit avec du grain. Mais on ne peut avoir de ce bon foin, que quand on le cultive suivant sa méthode: l'autre monte en fleur presqu'au sortir de terre.

2° Si le temps est disposé à la pluie, on peut différer à faucher le *sainfoin* quand il est en fleur. Ce fourrage est encore fort bon pour les vaches, mais il faut prendre garde en le fannant de faire tomber la fleur, car les bestiaux en sont très-friands, & cette partie qui se détache aisément, les engage à manger le reste.

3°. Si la pluie continue, on peut laisser le *sainfoin* sur pié, jusqu'à ce qu'il soit entre fleur & graine. Alors la récolte est plus abondante; non-seulement parce que la plante est parvenue à toute sa grandeur, mais encore parce que l'herbe étant mieux formée, elle diminue moins en se séchant. Il est vrai que le fourrage n'est pas si délicat; mais les chevaux s'en accommodent bien, parce qu'ils aiment à trouver sous la dent les graines de *sainfoin* qui commencent à se former.

4°. Si le temps continue à être à la pluie, plutôt que de s'exposer à voir pourrir sur terre son *sainfoin*, il vaut mieux le laisser sur pié. Car la graine mûrit & dédommage en bonne partie de la perte du fourrage; non-seulement parce que cette graine peut se vendre à ceux qui veulent semer du *sainfoin*, mais encore parce que deux boisseaux de cette graine nourrissent aussi-bien les chevaux que trois boisseaux d'avoine: & généralement tous les bestiaux en sont très-friands, aussi-bien que les volailles.

Lorsque la paille de ce *sainfoin* qui a fourni de la graine a été serrée à propos, elle peut encore servir de fourrage au gros bétail. Ils la préferent au gros foin de prés bas, & à la paille du froment; mais pour qu'ils la mangent bien, il la faut hacher à-peu-près comme on fait la paille en Espagne, ou la battre avec des maillets, comme on fait le jonc marin dans quelques provinces.

Il nous reste à dire quelque chose de la façon de fanner le *sainfoin*. La faux le range par des especes de bandes, qu'on nomme des ondins, parce qu'on les compare aux ondes qui se forment sur l'eau. Dans le temps de hâle, le dessus des ondins est sec, un ou deux jours après qu'il a été fauché. Lorsqu'il est en cet état, le matin après que la rosée a été dissipée, on retourne les ondins l'un vers l'autre. Cette opération se fait assez vîte, en passant un bâton sous les ondins pour les renverser.

On les renverse l'un vers l'autre, pour que les deux ondins se trouvent sur la partie du champ qui n'a pas été labourée, & pour qu'il y ait moins de foin perdu;

parce que, quand on le ramaſſe, il ſuffit de faire paſſer le râteau, ou pour parler comme les fermiers, le fauchet ſur les eſpaces.

Si-tôt que les ondins retournés ſont ſecs, on les ramaſſe avant la roſée du ſoir en petits meulons, qu'on appelle des *oiſons*, parce qu'étant ainſi diſpoſés, ils reſſemblent à un troupeau d'oies répandues dans un champ; & comme le *ſainfoin* eſt en plus groſſes maſſes, il craint moins la roſée, & même la pluie quand elle n'eſt pas abondante.

Si on laiſſoit le *ſainfoin* répandu fort mince ſur-tout le champ pendant une huitaine de jours, quand même il ne tomberoit point d'eau, il perdroit beaucoup de ſa qualité. C'eſt pourquoi, ſi-tôt qu'il eſt ſuffiſamment ſec, il faut le mettre en groſſes meules, ou le ſerrer dans les granges: & à cette occaſion, il eſt bon de remarquer, que ſuppoſant le *ſainfoin* & le foin ordinaire également ſecs, on peut faire les meules de *ſainfoin* beaucoup plus groſſes que celles de foin, ſans craindre qu'il s'échauffe, parce que les brins ſe preſſant moins exactement les uns contre les autres, il paſſe entre deux de l'air qui empêche la fermentation.

On a obſervé que le *ſainfoin* n'eſt jamais meilleur que quand il a été deſſéché par le vent, & ſans le ſecours du ſoleil. Outre cela, une pluie qui feroit noircir le foin ordinaire, le trefle, & même la luzerne, n'endommage pas le *ſainfoin*; il n'eſt véritablement altéré que quand il eſt pourri ſur le champ.

Quand le temps eſt diſpoſé à la pluie, ſi le *ſainfoin* n'eſt pas encore ſec, on peut le ramaſſer en petits meulons, & on ne craindra pas qu'il s'échauffe, ſi l'on met au milieu de chaque meulon une corbeille, ou un fagot qui permette la circulation de l'air & l'évaporation des vapeurs; mais ſi-tôt que l'herbe eſt bien ſeche, il faut la ſerrer dans des granges, ou en former de groſſes meules, & les couvrir avec du chaume.

Parlons à préſent de la récolte du *ſainfoin* qu'on a laiſſé mûrir pour la graine. Comme toutes les fleurs du *ſainfoin* ne s'épanouiſſent que les unes après les autres, la graine ne mûrit pas non plus tout-à-la-fois. Si l'on coupoit le *ſainfoin* lorſque les graines d'en-bas ſont mûres, on perdroit celles de la pointe. Si l'on attendoit pour faucher les *ſainfoins*, que la graine de la pointe fût mûre, celle d'en-bas ſeroit tombée & perdue. Ainſi il faut choiſir un état moyen, & alors les graines qui ſont encore vertes achevent de mûrir, & au bout de quelque temps elles ſont auſſi bonnes que les autres.

Il faut bien ſe donner de gatde de faucher, ni de ramaſſer ces ſortes de *ſainfoins* dans la chaleur du jour; la plus grande partie de la graine ſeroit perdue. Le vrai temps pour ce travail, eſt le matin ou le ſoir, quand la roſée ou le ſérein rendent la plante plus ſouple.

S'il fait beau, le *ſainfoin* ſe deſſeche aſſez en ondins, ſans qu'il ſoit beſoin de les retourner; mais s'il a plû, & qu'on ſoit obligé de retourner les ondins, le mieux eſt, pour ne point faire tomber la graine, de paſſer le bâton ſous les épis & de renverſer l'ondin de façon que les piés des *ſainfoins* ne faſſent que tourner comme ſur un axe. Il ne faut pas attendre que le *ſainfoin* ſoit fort ſec pour le mettre en meules, car on courroit riſque de perdre beaucoup de graines. Il y a des gens qui pour ne point courir ce riſque, l'enlevent dans des draps; alors on le peut ſerrer ſi ſec qu'on veut, puiſque la graine ne peut ſe perdre.

Mais ſi l'on veut battre le *ſainfoin* dans le champ, il ne faut point faire de meules; il ſuffit de ramaſſer le *ſainfoin* en meulons, & pour lors il ne peut pas être trop ſec. On prépare une aire à un coin d'un champ, ou bien l'on étend un grand drap par terre; deux métiviers battent le *ſainfoin* avec des fléaux, pendant que deux perſonnes leur en apportent de nouveaux dans des draps, & deux autres nettoient groſſiérement avec un crible la graine qui eſt battue. La graine ainſi criblée, & miſe dans des ſacs, eſt portée à la maiſon. A l'égard de la paille, on la ramaſſe en groſſes meules pour la nourrirure du bétail; mais il faut empêcher qu'elle ne ſoit mouillée, parce qu'elle ne ſeroit plus bonne à rien.

Un article très-important, & néanmoins très-difficile, eſt de conſerver la ſemence

qui a été battue dans le champ ; car il n'y a pas le même inconvénient pour celle qu'on engrange avec la paille ; elle se conserve à merveille.

Celle qui est dépouillée de sa paille, a une disposition très-grande à fermenter, de sorte qu'un petit tas est assez considérable pour que la graine du centre s'échauffe. Inutilement l'étendroit-on dans un grenier à sept ou huit pouces d'épaisseur ; si on ne la remuoit pas tous les jours, elle s'échaufferoit. Le meilleur moyen est de faire dans une grange un lit de paille, puis un lit fort mince de graine, un lit de paille & un lit de graine, & l'hiver on peut retirer cette graine, & la conserver dans un grenier ; car comme elle a perdu sa chaleur, elle ne court plus le même risque de se gâter.

Il faut terminer ce qui regarde le *sainfoin*, par avertir que si on ne faisoit pas paître les *sainfoins* par les bestiaux, ils seroient bien meilleurs qu'ils ne sont. M. Tull recommande sur-tout qu'on les défende du bétail la premiere & la seconde année, & tous les ans au printemps.

Enfin il prétend qu'il a rajeuni des pieces de *sainfoin* où le plant étoit languissant, en faisant labourer des plates-bandes de trois piés de largeur, & laissant alternativement des planches de *sainfoin* de même largeur. Il assure que ce *sainfoin* ayant étendu ses racines dans les plates-bandes labourées, avoit repris vigueur & fourni de très-bonne herbe. *Voyez* Tull, *Horseboing Husbandry*, *p.76 & suiv.* ou le *traité* de M. du Hamel, *de la culture des terres*, *t. I.* (*D. J.*)

SAINFOIN, SAINT-FOIN *ou* GROS FOIN, (*Mat. méd.*) les anciens faisoient de cette plante beaucoup plus d'usage que nous. Dioscoride, Galien, Pline, *&c.* en parlent comme d'un remede usité, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Ils regardoient les feuilles de cette plante comme fortifiantes, résolutives, diaphorétiques & diurétiques : mais encore une fois, les modernes ne l'emploient plus.

On a observé que les feuilles de *sainfoin* *cueillies* immédiatement avant l'apparition de la fleur, & séchées avec soin, prenoient la forme extérieure & l'odeur du thé vert : il ne seroit pas étonnant qu'elles eussent aussi la même vertu. *Voyez* THÉ. (*b*)

SAINGOUR, (*Géog. mod.*) riviere d'Asie, dans l'Indoustan, sur la route d'Agra à Patna. Elle se perd dans le Géméné. (*D. J.*)

SAINT, adj. (*Gramm. & Théolog.*) ce nom qui signifie *pur*, *innocent*, *parfait*, convient particuliérement à Dieu qui est *saint* par essence.

Il a été communiqué aux hommes célebres par leur vertu & leur piété : les premiers fideles l'ont donné généralement à tous les chrétiens qui vivoient conformément aux lois de J. C. Dans la suite le nom de *saint* & de *très-saint*, a été donné & se donne encore aux patriarches, aux évêques, aux prêtres, aux abbés, & autres personnes d'une éminente piété. Mais on a particuliérement affecté le nom de *saints*, à ceux qui sont morts & que l'on croit jouir de la gloire éternelle. Les Grecs l'ont donné aux martyrs, à leurs patriarches, à leurs évêques morts dans la communion de l'Eglise catholique, & aux personnes qui avoient vécu & qui étoient mortes saintement. Dans l'église latine ce nom a été donné autrefois aux martyrs, & à tous ceux dont la sainteté étoit notoire. Depuis le xij siecle on l'a réservé à ceux qui ont été canonisés par les papes après les informations & cérémonies accoutumées. *Voyez* CANONISATION.

Un des points qui divisent les Protestans d'avec les Catholiques, c'est que ceux-ci adressent aux *saints* des vœux & des prieres pour obtenir leur intercession auprès de Dieu ; ce que les Protestans condamnent comme une idolâtrie, prétendant que c'est assez honorer les *saints*, que de proposer leurs exemples à imiter. *Voyez* CULTE & INVOCATION.

Le nombre des *saints* reconnus pour tels est presque infini ; le pere Papebrock en compte dix-sept ou dix-huit cens pour le premier jour de juin seulement ; ce ne sont pas seulement les Protestans qui ont trouvé étrange cette multitude prodigieuse de *saints*. Le savant pere Mabillon, écrivain très-catholique, dans sa dissertation sur le culte des *saints* inconnus, observe qu'on rend des honneurs à des *saints* prétendus, qui peut-être n'étoient pas chrétiens, dont on ne sait pas même les noms, ou auxquels on adresse des prieres sans savoir, par aucun jugement

de l'Eglise, s'ils sont dans le ciel. Mais l'Eglise, loin d'autoriser les superstitions à cet égard, les condamne & veut qu'on ne reconnoisse pour *saints*, que ceux dont on a des actes authentiques. Bollandus, Rosweid, le pere Papebrock & autres jésuites, se sont attachés avec un zele infatigable à ce travail, & ont publié 24 volumes *in-folio* pour les six premiers mois de l'année, & depuis la mort du pere Papebrock, ses continuateurs en ont encore donné plusieurs. *Voyez* ACTES & BOLLANDISTES.

SAINT LE, (*Hist. Jud.*) dans l'Ecriture, marque en particulier la partie du temple qui étoit entre le vestibule & le sanctuaire, & dans laquelle on voyoit le chandelier d'or, l'autel des parfums, & la table des pains de proposition.

Le *saint*, ou les *saints*, *sancta*, se prend pour tout le temple, ou même pour le ciel: *Le Seigneur a regardé du haut de son saint*, psal. c. j. ỳ. 20. *Louez le Seigneur dans son saint*, ps. cl. ỳ. 1.

Le *saint des saints*, ou le *sanctuaire*, marque la partie la plus intérieure & la plus sacrée du temple, où étoit l'arche d'alliance, & où personne n'entroit jamais, sinon le grand-prêtre, une fois l'année au jour de l'expiation solennelle. *Voyez* EXPIATION & SANCTUAIRE.

SAINT, SAINTETÉ, (*Critique sacrée.*) ἁγιὸς, ὅσιος, ἁγιότης, ὁσιότης; *sainteté* signifie *la pureté d'ame*, Thess. iij, 13; *la piété envers Dieu*, Luc, j, 75. La *sainteté*, dit Platon, est cette partie de la justice qui consiste dans le service des dieux; & celle qui consiste dans les devoirs des hommes envers les hommes, est la seconde partie de la justice. Mais la *sainteté du temple* dans l'Exode, c'est le temple de Jérusalem consacré au culte de Dieu seul. Les *choses saintes* sont les mysteres de la Religion, *Matt. vij*, 6. La qualification de *saints*, se donne dans le vieux Testament aux anges, aux prophetes, aux patriarches, aux sacrificateurs, au peuple juif; dans le nouveau Testament les apôtres honorent de ce titre les fideles & les chrétiens, parce qu'ils doivent mener une vie pure & religieuse. (*D. J.*)

SAINT, (*Géog. mod.*) les mots *saint* & *sainte*, ont été imposés en Géographie à plusieurs lieux où l'on a bâti des églises & des monasteres, auxquels on a donné le nom des *saints* dont on y révéroit la mémoire.

Ces églises & ces monasteres ont été avec le temps accompagnés de quelques maisons, & ont vu se former, à l'ombre de leurs clochers, des villages, des bourgs ou des villes, qui ont ensuite pris le nom du *saint*.

Des navigateurs ont trouvé des îles, des rivieres, des ports, dont ils ignoroient la dénomination, & ils leur ont donné celui du *saint* ou de la *sainte* dont ils portoient eux-mêmes le nom, ou du *saint* dont l'église célébroit la mémoire le jour de la découverte.

Il est arrivé de cette maniere, que les noms de *saint* & de *sainte* sont devenus assez ridiculement des noms géographiques; de plus, ces noms géographiques, en se multipliant prodigieusement, ont jetté une grande confusion dans cette science; mais il n'y a point de moyen d'y remédier.

Les Italiens disent *santo* pour *saint*; seulement au lieu de *santo*, ils disent *sant'* devant les mots qui commencent par une voyelle, & *san* devant ceux qui commencent par une consonne: *sant' Ambrosio*, *sant' Agostino*, *san Paolo*. Cette regle est la même dans les noms des lieux imposés par les Espagnols.

On ne trouvera guere dans ce Dictionnaire (& seulement sous leurs noms propres) que les endroits un peu considérables, nommés par les François *saint*, par les Italiens & les Espagnols *santo*, *sant'* ou *san*; car les détails minutieux ne conviennent point à cet ouvrage. (*D. J.*)

SAINTS, *culte des* (*Hist. eccl.*) ce n'est pas mon dessein de faire méthodiquement l'histoire de l'invocation & du *culte des saints*; mais le lecteur sera peut-être bien-aise de trouver ici le morceau de M. Newton sur cette matiere, & qui n'a point encore été traduit en françois.

Trois choses, selon lui, donnerent occasion à ce culte; 1°. les fêtes célébrées en mémoire des martyrs; 2°. la coutume de prier auprès de leurs sépulcres; 3°. les prétendus miracles opérés par leurs reliques.

Grégoire de Nysse rapporte que Grégoire évêque de Néocésarée & de Pont, s'étant apperçu que les jeux & les fêtes payennes retenoient le commun peuple dans l'idolâtrie, permit qu'on célébrât des fêtes en mémoire des martyrs, & que le peuple s'y

divertît. On substitua bientôt après la fête de Noël aux bacchanales; celle du premier mai aux jeux de Flora; celles de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste, & des apôtres, aux fêtes marquées dans le vieux calendrier romain, les jours de l'entrée du soleil dans quelque signe du zodiaque. Cyprien ordonna de tenir un registre exact des actes des martyrs, afin d'en célébrer la mémoire; & Felix évêque de Rome, jaloux de la gloire des martyrs, commanda d'offrir annuellement des sacrifices en leur nom.

La coutume de s'assembler dans les cimétieres où étoient les sépulcres des martyrs, laquelle commença à être en vogue du temps de la persécution de Dioclétien, contribua encore à l'établissement du *culte des saints*. Le concile d'Eliberi ou d'Elvire en Espagne, tenu en 305, défendit d'allumer pendant le jour des cierges dans les cimétieres des martyrs, de peur de troubler leur repos. Celui de Laodicée, tenu l'an 314, condamna ceux qui abandonnant les cimétieres des vrais martyrs, alloient faire leurs prieres auprès des sépulcres des martyrs hérétiques; & l'an 324, un autre concile dénonça anathême à ceux qui par arrogance abandonneroient les congrégations des martyrs, les liturgies qu'on y lisoit, & la commémoration qu'on faisoit de ces athletes du Seigneur.

Avant qu'on eut la liberté de bâtir des églises pour y célébrer le service divin, on s'assembloit dans les cimétieres des martyrs; on y faisoit tous les ans une commémoration de leur martyre; on allumoit des flambeaux en leur honneur, & on jettoit de l'eau bénite sur ceux qui y venoient pour leurs dévotions. Lorsqu'ensuite la paix fut donnée à l'Eglise, & qu'on bâtit des temples magnifiques pour s'y assembler, on transporta les corps des *saints* & des martyrs dans ces temples. L'empereur Julien reprocha aux chrétiens cette coutume.

Dans la suite, on attribua aux os des martyrs la vertu de faire taire les oracles, de chasser les démons, de guérir les malades, d'opérer toutes sortes de miracles; c'est ce qu'on prouve par des témoignages de divers peres. On garda religieusement leurs reliques; on s'imagina que les *saints* après leur mort, devenoient les protecteurs & comme les dieux tutélaires des lieux où étoient leurs os.

Enfin on commença à leur rendre un culte religieux & à les invoquer, premiérement en Egypte & en Syrie, ensuite à Constantinople, & dans les églises d'occident. Grégoire de Nazianze adresse des prieres à Athanase & à Basile; & il rapporte que Justine fut protégée miraculeusement parce qu'elle invoquoit la sainte Vierge. Grégoire de Nysse implora le secours d'Ephrem & du martyr Théodore. A Constantinople, l'invocation des *saints* fut inconnue jusqu'à l'année 739, que Grégoire de Nazianze la leur enseigna: saint Chrysostome l'appuya fortement; mais l'empereur Théodose défendit quelque temps après, de déterrer les os des *saints* & des martyrs, ou de les transporter d'un lieu à un autre.

Sans adopter toutes les idées de M. Newton, on ne peut disconvenir qu'il n'y ait dans ce petit morceau des vues très-justes sur l'origine du culte des *saints;* & d'ailleurs il faut observer que ce beau génie n'avoit fait que jetter ces remarques sur le papier, sans y mettre la derniere main. (*D. J.*)

SAINT-AMAND, (*Géog. Hist. eccl. Antiquités. Hist. nat.*) petite ville de la Flandre françoise sur la Scarpe, à 3 lieues de Valenciennes, 4 de Tournai, 6 de Douai, 8 de Lille: elle doit son origine à sa fameuse abbaye de Bénédictins, fondée en 639 par S. Amand, évêque de Mastricht, & dotée par le roi Dagobert, dans un lieu nommé *Elnonense ad Scarpam.*

Ce monastere est magnifique & son église d'une grandeur surprenante; c'est l'un des plus rares monumens que nous ayons en Europe, construit par l'abbé Dubois en 1648. En faisant les fouilles nécessaires dans la colline de Haute-Rive, où étoit bâti le premier oratoire de *Saint-Amand*, sur les débris de l'idole de Mercure, on trouva des sépultures romaines, des ossemens brûlés, des cruches à cendres, fioles, bouteilles, plats de terre, miroirs d'acier poli, figures de coq, des médailles de Domitien, Vespasien, Néron, & de tous les empereurs romains qui ont résidé à Tonrnai.

Louis XIV s'étant emparé de *Saint-*

Amand, l'a réuni à la France avec ſon territoire, ce qui a été confirmé à la paix d'Utrecht.

A trois quarts de lieue de cette abbaye ſe trouvent des ſources minérales connues ſous le nom *d'eaux & boues de Saint-Amand* : on les a rendues très-propres & commodes en 1765. Elles ſont précieuſes & véritablement efficaces pour pluſieurs ſortes de maladies : on peut voir l'hiſtoire de ces eaux & leurs propriétés dans l'excellent ouvrage de M. Deſmilleville, médecin à Lille, intitulé *Eſſai hiſtorique & analyſtique des eaux & boues de Saint-Amand, où l'on examine leurs principes, leurs vertus....* à Valenciennes 1767. M. Robert de Heſſeln en a publié un bon abrégé dans ſon VIe. vol. du *Dictionnaire de la France, in-8°, 1771*, auquel nous renvoyons.

M. Morand a donné à l'académie des Sciences, en 1743, un mémoire ſur les propriétés de ces eaux, qui ſe trouve inſéré dans les volumes de cette académie. Il y eſt dit qu'on a trouvé un petit autel de bronze avec les principaux traits de l'hiſtoire de Remus & de Romulus en relief, dont ce ſavant fit l'acquiſition ; une petite ſtatue du dieu Pan, pluſieurs de Cupidon, quantité de fragmens de vaſes antiques faits d'une terre bolaire, fine & rougeâtre, telle que celle de Bucakos.

La découverte de ces monumens ſembleroit indiquer que les Romains avoient connu & fait uſage de ces eaux, & que ces figures pourroient avoir ſervi à la décoration de la fontaine.

Elles ont été en réputation depuis que l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas, y fut parfaitement guéri en 1648, d'une colique néphrétique & du gravier, dont ce prince étoit attaqué. M. d'Heroguelle fit revivre la réputation de ces eaux par un traité qu'il publia en 1685 ſur leurs vertus curatives. On commença par ordre du roi, en 1697, à entourer d'une bonne maçonnerie le baſſin de la premiere fontaine afin d'en écarter les eaux étrangeres.

Les boues de *Saint-Amant* ont depuis 7 juſqu'à 10 degrés de chaleur au-deſſus du tempéré ; mais le degré de leur ſurface eſt ſoumis aux variations de l'athmoſphere. (*C*).

SAINT-AMBROISE, (*Géog. Hiſt. Litt.*) petite ville du bas-Languedoc, ſur la Ceze, au dioceſe d'Uzès ; c'eſt la patrie de Samuel Sorbieres, né de parens proteſtans, devenu principal du college d'Orange : il ſe fit catholique à Vaiſon en 1653 ; le pape Alexandre VII, Louis XIV, le cardinal Mazarin & le clergé de France, lui donnerent des marques publiques de leur eſtime, & lui accorderent quelques bénéfices. Clément IX (Roſpiglioſi), avec lequel il étoit en relation de lettres, ne le traita jamais que comme ſon ami, ſans avoir ſoin de ſa fortune ; Sorbieres s'en plaignoit plaiſamment, en diſant qu'il avoit plus beſoin d'une charretée de pains que d'un baſſin de confitures : *on envoie*, diſoit-il, *des manchettes à un homme qui n'a point de chemiſes*. Il n'étoit pas ſavant, mais il entretenoit liaiſon avec des ſavans, tels que Hobbes, Gaſſendi, *&c.* il appelloit les relations des voyageurs les *romans des philoſophes*. Le *Sorberiana* n'eſt pas de lui, il a traduit l'*Utopie* de Thomas Morus, & eſt mort en 1670. *Voyez Anecdotes littér. tome I, 1750.* (*C.*)

SAINT-AMOUR, (*Géogr. Hiſt. Litt.*) petite ville de la Franche-Comté, au bailliage d'Orgelet, ſur les frontieres de la Breſſe, avec un chapitre.

Guillaume de *Saint-Amour*, chanoine de Beauvais, un des premiers profeſſeurs du college de Sorbonne, célebre docteur, & défenſeur intrépide des privileges de l'univerſité, avoit été envoyé à Rome avec trois autres docteurs pour plaider la cauſe de l'univerſité contre les religieux mendians ; après bien des vexations il eut une défenſe expreſſe du pape Alexandre IV, de revenir en France, avec priere au roi de ne l'y pas laiſſer entrer. Guillaume ſe retira à *Saint-Amour*, ſa ville natale, qui pour lors n'étoit pas du royaume de France : il avoit compoſé contre les mendians ſon livre du *péril des derniers temps*. Il mourut dans ſa patrie en 1272, très-regretté de l'univerſité & de tous les gens de bien. Un poëte contemporain parle de la perſécution qu'il ſouffrit comme d'une perſécution inique :

Etre

Etre banni de ce royaume,
A tort, com' fut maître Guillaume
De Saint-Amour, qu'hyppocrisie
Fit exiler par envie.

Eloge de l'université 1770, page 49, in-4°. (*C.*)

SAINT-ANDÉOL, (*Géographie.*) petite ville du bas-Languedoc, très-peuplée, diocese de Viviers, au confluent de l'Ardrêche & du Rhône, a pris son nom de saint Andéol, compagnon de saint Bénigne & de saint Andoche, qui y fut martyrisé vers l'an 208; son tombeau est dans la principale église.

C'est la patrie de François de Paule Combalusier, médecin de Paris, mort en 1762, auteur de plusieurs ouvrages: ce lieu s'appelloit *Borgagiates*, *Burgagiates*, *Bergoiates*; dans un acte de 1108, il est encore nommé *Burgias*, d'où peut-être il a pris ensuite le nom de *bourg Saint-Andéol*: près de la ville est une fontaine appellée *tourne*, dont le bassin est vaste & fort profond; elle déborde quelquefois avec tant de violence qu'elle emporte les moulins & les ponts qui sont à la chûte même de sa source: on y faisoit autrefois l'épreuve des ladres; à vingt pas est un rocher sur lequel est une figure humaine, montée sur un lion, avec une inscription presque indéchifrable: on y apperçoit encore ces lettres,

Nu . . . . S. S . .
Lvvm. N . . . . ntum.
T . . ivr . . D. S. P.

On entrevoit dans ces lettres *monumentum*; les dernieres *D. s. p.* ne sont autre chose que la formule usitée dans les inscriptions sépulcrales *de suo posuit.*

Le pere Guillemeau, provincial des barnabites, fit en 1724 une dissertation pour prouver que le monument représente le dieu *Mithras. Voyez Mém. Trév. février 1724, page 297.*

A la porte de l'église principale de *Saint-Andéol*, on lit cette inscription sur une pierre à moitié rompue:

Fabius Zoilus sibi &
On suaduliæ prim.
Cæ maritæ caris . . . M . . .
S. T. Haberemus Feci . . . .

Hist. acad. des inscrip. tome IV, page 373, édit. in-12. (*C.*)

SAINT-ANTOINE (*ordre de,*) *Hist. mod.* ordre militaire, institué en Hainaut en 1382, par le comte Albert de Baviere, à l'occasion de la maladie appellée *feu Saint-Antoine*: ceux qui en étoient attaqués allerent visiter une chapelle dédiée à ce *Saint*, dans le bois d'Havré, près de Mons. Cet ordre n'étoit composé que de gentilshommes ou de gens du premier mérite: on prétend que les premiers chevaliers se distinguerent par leur empressement à aller combattre les infideles dans la Prusse & dans l'Afrique; mais cet ordre ne subsista pas long-temps: il tenoit ses assemblées dans la chapelle d'Havré, où l'on établit en 1415 des religieux de *Saint-Antoine*, avec un hôpital pour recevoir les pélerins. La marque de l'ordre étoit un collier fait en forme de corde d'hermite, auquel pendoit un bâton à s'appuyer & une petite cloche.

SAINT-ANTOINE *de Vienne*, (*Hist. ecclés.*) L'abbaye réguliere de *Saint-Antoine*, chef d'ordre, sous la regle de saint Augustin, à deux lieues de saint Marcellin, diocese de Vienne, fut fondée en 1090 pour des hospitaliers, par un gentilhomme, nommé *Gaston*: elle fut approuvée au concile de Clermont, en 1095; l'église ne fut achevée que vers le milieu du XIVe siecle: en 1242 le dauphin Guignes-André mit cette maison sous sa protection. Aymond de Montagny, dix-septieme grand-maître, qui fut le premier abbé de l'ordre, obtint l'union du prieuré de *Saint-Antoine* à la maîtrise, que le pape Boniface VIII érigea en abbaye en 1297, en la soumettant immédiatement au saint siege. Louis XI y fit plusieurs fondations pour les malades en 1478 & 1482; elle fut ruinée durant les guerres de religion en 1562 & 1567: on commença de la réparer en 1573, & c'est actuellement l'un des plus beaux monasteres du royaume. L'abbé général y réside, & sa maison est composée d'environ soixante personnes: cet

ordre a eu des établissemens en France, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Angleterre, en Lorraine, en Piémont, même au-delà des mers, comme à saint Jean d'Acre, à Constantinople, en Chypre, dans la Morée, & jusques dans l'Afrique.

L'Europe étoit alors affligée d'un fléau terrible, incurable à la médecine, que saint Thomas appelle *ignis infernalis*, & qui est connu sous le nom de *feu Saint-Antoine*, parce que le peuple crut que l'intercession de ce saint étoit le seul remede qui en arrêtât les funestes effets: on accouroit en foule à la *Mothe-saint-Didier*, où furent déposées les reliques de saint Antoine, que Josselin, issu des comtes de Poitiers, de l'illustre maison de Touraine, avoit apportées de la terre-sainte; bientôt le nom de la *Mothe* fut changé en celui de *Saint-Antoine*, qu'il porte encore aujourd'hui.

Les pourceaux de cette abbaye avoient le privilege d'aller le 17 de janvier, avec une clochette au cou dans les maisons, où on les régaloit en l'honneur de *Saint-Antoine*, bien loin d'oser les chasser: de-là ces proverbes qui font allusion aux parasites, « aller comme le pourceau de *Saint-An-* » *toine*, de porte en porte; faire comme » le cochon de *Saint-Antoine*, se fourrer » par-tout. »

L'ordre de Saint-Antoine, supprimé en 1777, a été réuni à celui de Malte.

SAINT-AUBIN DU CORMIER, (*Géograph. Hist.*) ville de Bretagne, diocese de Rennes, bâtie par Pierre Manclerc, duc de Bretagne, en 1222. Ce lieu est célebre par la victoire remportée sur les Bretons & leurs alliés, par l'armée de Charles VIII, sous le commandement du sire de la Trémouille en 1488: le duc d'Orléans, depuis Louis XII, y fut fait prisonnier.

Le général vainqueur, dit-on, invite à souper ce prince, celui d'Orange & tous les capitaines pris avec eux; à la fin du repas on le voit donner des ordres secrets à un officier qui sort aussi-tôt, & qui peu après rentre avec deux cordeliers; à cet aspect les princes pâlirent & voulurent se lever de table: Princes, leur dit la Trémouille, rassurez-vous, il ne m'appartient pas de prononcer sur votre destinée, elle est réservée au roi; mais vous, dit-il, aux capitaines, qui avez été pris en combattant contre votre souverain & votre patrie, mettez ordre promptement aux affaires de votre conscience. Les princes voulurent vainement intercéder pour les capitaines, la Trémouille fut inexorable: ce trait paroît injuste & barbare: cette invitation, le souper, cet air de fête & d'amitié sont autant de circonstances de perfidie, jointes à une violence atroce; & c'étoient autant d'insultes pour le duc d'Orléans. Mais cette prétendue anecdote du souper, qu'on ne trouve que dans une vie latine du duc d'Orléans, composée par un prieur de Bonnes-Nouvelles, à Orléans, n'est qu'une fable mal conçue, & fondée sur des rapports que l'auteur a mal arrangés; c'est ce que M. l'abbé Foucher a démontré dans un Mémoire lu à l'académie des inscriptions, où il venge la mémoire d'un des héros de notre nation. (*C.*)

SAINT-AUBINET, (*Marine.*) c'est un pont de cordes supporté par des bouts de mâts, posés en-travers sur le plat-bord, à l'avant des vaisseaux marchands. *Voyez encore* PONT DE CORDES.

SAINT-BRI, (*Géograph.*) petite ville de Bourgogne, à deux lieues d'Auxerre, sur la route de Lyon à Paris, avec titre de marquisat. S. Cot y fut arrêté lorsqu'il fuyoit la persécution des ministres de l'empereur Aurélien, & il y fut martyrisé. S. Germain y trouva la tête de S. Prix, & y bâtit une église dans le lieu même pour l'y mettre. S. Didier, autre évêque d'Auxerre, y découvrit le corps de S. Cot, & le plaça dans un cercueil de pierre, proche la tête de S. Prix. Les ossemens de ce dernier ont été enfin mis dans une châsse de bois en 1480, par l'évêque Jean Baillet. En 1059 Hugues, fils de Robert, premier duc de Bourgogne, conduisant l'armée de son pere contre Guillaume, comte d'Auxerre, força *Saint-Bri*, le ruina & le brûla. La donation des églises de *Saint-Bri* au chapitre d'Auxerre, vient de la libéralité des évêques Hugues de Montaigu & Guillaume de Touci, qui vivoit au XII siecle; c'est un pays de vignoble. *Voyez* le Bœuf, *prise d'Auxerre, in-8°*, 1723. (*C.*)

SAINT-BRIEUC, (*Géogr.*) en latin *Oppidum Briocense* ou *Sancti-Brioci*, ville

épiscopale de la haute Bretagne, doit son nom à *Saint-Brieuc*, irlandois, son premier évêque au VII siecle, selon Baillet. Cette origine est infiniment plus noble & plus illustre que celle de tant de villes célebres, qui se vantent d'avoir eu pour fondateurs, ou des héros fameux, ou d'illustres brigands. Le monastere fondé en l'honneur de *Saint-Brieuc*, fut établi en évêché en 844, par Numenonius, prince Breton. Sanson croit que le diocèse de *Saint-Brieuc* répond au peuple *Auleni Diablintes*.

François Duaren, célebre professeur en droit, à Bourges, où il mourut en 1559, étoit de *Saint-Brieuc*.

On a imprimé en 1771 les *Annales Briochines*, ou abrégé de l'*Histoire Ecclésiastique civile & littéraire* du diocèse de *Saint-Brieuc*, avec des notes, par M. Ruffelet, auxquelles on peut avoir recours.

L'inondation qui a causé tant de ravages le 19 août 1773 en cette ville & aux environs, a donné lieu à plusieurs actes d'humanité & de bienfaisance qu'il est bon de transmettre à la postérité. L'évêque s'est distingué par une activité courageuse, qui décele & honore à la fois l'homme sensible & le pasteur zélé. Quatre malheureux alloient périr dans une papeterie à demi renversée : le généreux prélat vole à leur secours, & les rend en quelque sorte à la vie. M. Péroud, ingénieur, quoique en proie à une maladie cruelle & dangereuse, s'arrache des bras des médecins & d'une famille éplorée, & se fait transporter par-tout où son ministere est nécessaire. (*C.*)

SAINT-CHAMAS, (*Géogr. Antiquités.*) village de Provence, à quelque distance de la petite riviere de Touloubre, sur laquelle subsiste encore en son entier un pont antique d'une construction romaine, appellé par les gens du pays le *Pont-Surian*. Il est bâti en plein cintre entre deux rochers, & de niveau avec le chemin qui va d'Arles à Aix. Ce pont n'a qu'une seule arche de six toises de diametre, construite de gros quartiers de pierre de trois piés. Le pont a onze toises de longueur. L'arc qui se présente du côté d'Aix a une frise dont les ornemens occupent les deux tiers, & ce qui reste est rempli par cette inscription :

L.... DONNIUS C. F. FLAVOS
FLAMEN ROMÆ & AUGUSTI
TESTAMENTO FIERI JUSSIT
ARBITRATU C. DONNEI VENAL.
ET C. ATTEI RUFFI.

Vers les pilastres, on voit des aigles, & la face intérieure de la frise est couverte d'ornemens sans inscription.

Bergier & Bouche qualifient les arcs du pont d'arcs de triomphe, mais contre toute vraisemblance : ce monument ne peut être qu'un de ces arcs que les anciens faisoient servir de couronnement à des ponts & à d'autres ouvrages publics ; tels sont ceux qui se voient à Saintes sur le pont de la Charente.

Il paroît assez singulier que le monument de Saintes & celui-ci aient été élevés par des prêtres ou flamines de Rome & d'Auguste ; mais on cesse d'en être étonné, quand on considere d'un côté, que le sacerdoce ne se confioit qu'à des personnes distinguées par leur naissance & leurs richesses ; & de l'autre que les citoyens opulens se portoient avec empressement à décorer leur patrie d'édifices utiles. Voyez *Hist. de l'acad. des Inscript. t. VI, p. 374, in-12*, où le monument est gravé. La Martiniere qui n'en dit qu'un mot, l'attribue à César. (*C.*)

SAINT-CHAUMONT, (*Géogr. Hist. nat.*) en latin *Oppidum Sancti-Anemundi*, ville du Lyonnois sur le Gier, à trois lieues de Saint-Etienne, six de Lyon, avec un château fort & un chapitre. Elle est bien peuplée : le moulinage des soies, la fabrique des rubans, les fonderies, les manufactures d'étoffes de coton, de teinture d'Andrinople, d'acier, de clous, rendent cette ville très-commerçante ; c'est la seconde du Lyonnois avec titre de marquisat.

M. de Jussieu a trouvé aux environs de *Saint-Chaumont* une grande quantité de pierres écailleuses ou feuilletées, dont presque toutes les feuilles portoient sur la superficie l'empreinte ou d'un bout de tige, ou d'une feuille, ou d'un fragment de feuille de quelque plante ; les représentations de feuilles étoient toujours exactement étendues, comme si on avoit collé ces feuilles sur les pierres

avec la main, ce qui prouve qu'elles avoient été apportées par l'eau qui les avoit tenues en cet état; elles étoient en différentes situations, & quelquefois deux ou trois se croisoient: les deux lames ont l'empreinte de la même face de la feuille, l'une en relief & l'autre en creux, phénomene observé par M. de Jussieu.

Toutes les plantes gravées dans les pierres de *Saint-Chaumont*, sont étrangeres; non-seulement elles ne se trouvent point dans le Lyonnois ni dans le reste de la France, mais elles ne sont que dans les Indes orientales & dans les climats chauds de l'Amérique; ce sont la plupart des plantes capillaires & souvent en particulier des fougeres; leur tissu dur & serré les a rendues plus propres à se graver & à se conserver dans les moules autant de temps qu'il a fallu: quelques feuilles de plantes des Indes, imprimées dans des pierres d'Allemagne, ont paru étonnantes à M. Leibnitz. Voici la même merveille infiniment multipliée; il semble même qu'il y ait à cela une certaine affectation de la nature dans toutes les pierres de *Saint-Chaumont;* on ne trouve pas une seule plante du pays.

Ce qu'on ne peut expliquer qu'en supposant que la mer a couvert le globe, après même qu'une partie en a été découverte, & qu'il y a eu de grandes inondations qui ont transporté des plantes d'un pays dans d'autres fort éloignés.

Par quelqu'une de ces grandes révolutions, la mer des Indes, soit orientales, soit occidentales, aura été poussée jusqu'en Europe, & y aura apporté des plantes étrangeres flottantes sur ses eaux, elle les avoit arrachées en chemin, & les alloit disposer doucement dans les lieux où l'eau n'étoit qu'en petite quantité, & pouvoit s'évaporer. *Mémoires de l'acad. Royale des Sciences de Paris, année 1718, p. 3.* (*C.*)

SAINT-CHEF, (*Géogr.*) bourg de France, *Castrum sancti Theuderii*, doit son origine à une ancienne abbaye, fondée par S. Theudere, évêque de Vienne, dans une forêt jusqu'alors inhabitée, près Bourgoin en Dauphiné. Elle a subsisté plusieurs siecles en forme d'abbaye, dont les chanoines étoient liés par des vœux, & vivoient sous la direction d'un abbé régulier. Barnoin, archevêque de Vienne, forma ce chapitre de quelques moines réfugiés dans son diocese. Le pape Formose confirma cet établissement en 892, & promit à ces moines de se choisir un abbé. Louis, fils de Boson, & son successeur au royaume de Bourgogne, en autorisa les priviléges accordés par le pape & l'archevêque. Long-temps après Jean XXII voulant réprimer les abus glissés dans plusieurs chapitres, déclara par une bulle, l'archevêque de Vienne, chef & abbé perpétuel de l'abbaye de *Saint-Chef*, à la place de l'abbé régulier. François I, en 1531, leur accorda un brevet pour changer d'état, & confirma leurs privileges & statuts; Paul III, par une bulle de 1535, les exempta de l'obligation de faire des vœux, & les mit sur le pié des chanoines des églises collégiales, avec cette distinction pour le corps, qu'on ne pourroit y être reçu qu'après avoir fait preuve de noblesse ancienne, tant du côté paternel que du côté maternel, ce qui s'observe encore aujourd'hui. Les dignitaires sont les doyen, chamarier, sacristain, ouvrier, réfecturier, infirmier, aumônier, hôtelier, chantres & dix chanoines, & un théologal avec trois prêtres habitués. *Diction. Géogr.* de d'Expilly, *t. IV*, *p. 1050.* (*C.*)

SAINT-CLAIR, (*Géogr. Hist. Litt.*) bourg du Languedoc, au diocese de Toulouse, où naquit D. Raimodon de la Mothe, distingué dans la congrégation de S. Maur par son esprit & sa science: il aida M. Spond, évêque de Pamiers, dans ses *annales*. Il avoit entrepris de donner au public le martirologe de la France; mais ayant su que M. du Saussai, alors curé de S. Leu à Paris, & depuis évêque de Tulles, avoit le même dessein, il lui confia ses remarques; ils travaillerent ensemble, & céda à M. du Saussai la gloire de le publier en son nom. Il travailla avec D. Mabillon les actes des saints. Ce savant religieux mourut au monastere de S. André d'Avignon en 1643, à 45 ans. *Voy. Bibl. de D. le Cerf.* (*C*)

SAINT-CLAUDE, (*Géog.*) ville épiscopale de la Franche-Comté dans les monts Jura, entre Lyon, Salins & Geneve; elle doit son origine à une célebre & ancienne

abbaye, fondée au v^e siecle par SS. Romain & Lupicin, freres Bugistes, dans un lieu affreux, nommé *Condate* ou *Condatiscone*, depuis appellé *Saint-Oyant*, du nom du quatrieme abbé Eugende; ensuite *Saint-Claude*, parce que ce fut le lieu de la retraite & de la sépulture de ce saint archevêque de Besançon; on y posséde ses reliques derriere l'autel, qui attiroient autrefois un grand concours de peuples. Cette abbaye a été sécularisée & érigée en évêché en 1742. Le chapitre noble est composé de 20 chanoines qualifiés du titre de *comtes*: l'église est belle & riche.

On est seulement fâché de ce qu'ils tiennent les malheureux habitans de ces montagnes dans la servitude. Touché de l'état misérable de ces esclaves, M. de Voltaire a fait une *Dissertation sur l'établissement de cette abbaye, ses chroniques, ses légendes, ses chartres, ses usurpations, & sur les droits des habitans de la terre de Saint-Claude*, imprimée à Neuchâtel en 1772, & un *mémoire* présenté au conseil du roi par les habitans du mont Jura; le conseil a déjà rendu un arrêt qui renvoie cette affaire au parlement de Besançon, pour la juger en dernier ressort d'après les titres & chartres produits, & d'après la possession en tant qu'elle n'aura rien de contraire aux titres: cette clause de l'arrêt semble assurer d'avance la liberté naturelle à ces infortunés main-mortables. Ils éprouvent, en effet, l'esclavage de la personne, celui des biens, & celui de la personne & des biens.

On voit dans le *mémoire* que quiconque occupe une maison dans l'empire de ces moines, & y demeure un an, devient leur serf pour jamais. Il est arrivé quelquefois qu'un négociant françois, pere de famille, attiré par ses affaires dans ce pays barbare, y ayant pris une maison à loyer pendant une année, & étant mort ensuite en sa patrie, dans une autre province de France, sa veuve, ses enfans ont été tous étonnés de voir les huissiers venir s'emparer de leurs meubles avec des *pareatis*, les vendre au nom de *Saint Claude*, & chasser une famille entiere de la maison de leur pere. Les inconvéniens d'un pareil droit sont établis avec chaleur dans ces *mémoires*, dit le *journal des savans, février 1773*.

Dans la premiere requête des habitans du mont Jura au roi, nous remarquons avec plaisir, *pag. 12*, ce qui suit: » C'est dans le » pays de Lonchaumois & des Rousses que » Sa Majesté bienfaisante s'est proposée » d'ouvrir un chemin à travers les plus » effrayantes montagnes pour communi- » quer de Lyon, de la Bresse, du Bugey, » du pays de Gex, à la Franche-Comté, » sans passer par la Suisse. Les habitans de » ces montagnes qui sont tous laborieux & » commerçans, vont voir un nouveau ciel, » dès que ce grand projet, digne du meil- » leur des rois, sera rempli. Mais ne le » verroient-ils qu'en esclaves & esclaves » des moines? Plus le roi les mettra à portée » de connoître d'autres humains, plus la » comparaison qu'ils feroient de ces autres » sujets du roi leur rendroit leur sort insup- » portable ».

On lit à la page 55 de la *Dissertation sur Saint-Claude*, de M. de Voltaire, que Boquet, juge de ces terres, auteur d'un livre sur les sorciers, imprimé à Lyon en 1609, se vante " d'avoir fait brûler en 10 ans 600 » sorciers dans ce petit pays, & qu'il con- » seille à ses confreres de faire pendre, par » provision, ceux qui seront prévenus de ce » crime, sauf à leur faire ensuite le procès ».

Les ouvrages de bouis sont le principal commerce de cette ville, peuplée d'environ 10000 ames; plusieurs fontaines publiques, avec de larges bassins, font l'ornement des places. La promenade pratiquée dans le rocher est fort agréable, à cause de la riviere qui murmure au bas: elle aboutit à deux grandes routes, dont l'une va à Besançon, l'autre à Geneve.

A la bibliotheque du chapitre est une bible qui a bien 800 ans d'écriture, & un manuscrit de saint Eucher qui a près de 1100 ans: dix-huit abbés reconnus pour saints ont gouverné ce monastere. Louis XI, qu'on sait avoir été aussi dévot que dissimulé, vint deux fois à *Saint-Claude* en pélerinage. Le bon Philippe de Comines dit, *que lui-même souloit tous les ans visiter monseigneur Saint-Claude.*

Les Jaillot, géographes à Paris, sont de *Saint-Claude.*

La terre de *Saint-Claude* qui rapporte 40000 écus de revenu au chapitre, est le

pays le plus pauvre, le plus affreux qu'il y ait en France: c'eſt le vrai tableau de la miſere. Il faut que l'induſtrie des habitans ſoit auſſi active qu'elle l'eſt pour qu'ils y puiſſent ſubſiſter. Les fromages qu'ils exportent dans les provinces, ſont preſque leur ſeule reſſource.

Il paroît qu'avant les moines le pays étoit habité, puiſqu'on a découvert au lac d'Autre; au pont des Arches, au grand Villars & Jeures, ſur la fin du ſiecle dernier, des médailles, des marbres, des ſtatues, des inſcriptions des portiques, des aqueducs, des ruines d'un théatre, des ſtatues du dieu Pan, dans les décombres d'un temple; ces monumens prouvent qu'il y avoit dans ces cantons une colonie conſidérable ſous les empereurs Romains.

Saint-Claude eſt au 23 degré 32′ 43″ de longitude, & au 46, 23′ 45″ de latit. *Mém. pris ſur les lieux.* (*C*)

* SAINT-CLOUD, (*Géogr.*) bourg de France, à 2 lieues de Paris, ſur la Seine, appellé autrefois *Novigentum*, *Novientum*, *Nogent*. Ce fut-là que *Clodoald*, ou S. Cloud, troiſieme fils du roi Clodomir, roi d'Orléans, ayant vu égorger ſes deux freres par ſes oncles, ſe retira ſolitaire, pour éviter la mort. Au ſixieme ſiecle, l'abbé Dubos dit qu'il voudroit voir dans nos annales dix victoires de moins, & n'y pas voir, 1°. cette action horrible des enfans de Clovis qui ſe ſouillerent du ſang de leurs neveux; 2°. les croiſades; 3°. la Saint Barthelemi. Il eût pu ajouter à ces atrocités, le meutre affreux de notre bon Henri IV. Le double aſſaſſinat des Guiſes à Blois en produiſit un autre l'année ſuivante 1589, celui de Henri III à *Saint-Cloud*: & ce qu'il y eut alors de plus étrange, ce fut l'éloge même de l'aſſaſſin. Il faut qu'on ſache dans tous les ſiecles que ce Jacques Clément, Dominicain & parricide, fut loué publiquement dans Paris & dans Rome; le fanatiſme qui inſpira le meurtre fit l'apothéoſe du meurtrier. *Saint-Cloud* eſt célebre aujourd'hui par une manufacture de porcelaine, fine & commune, & une autre de faïence; il y a auſſi une verrerie, une tannerie & deux foires.

Le magnifique château du duc d'Orléans, ſa ſituation avantageuſe, le grand parc, le bon air qu'on y reſpire, ſa proximité de la capitale & les fêtes brillantes qu'y donne le prince, y attirent un grand concours de peuple, & font preſque oublier au public & aux étrangers qu'il y a d'autres maiſons de plaiſance dans les environs de Paris. (*C*)

SAINT-DENYS-SUR-SARTON, près d'Alençon; (*Géog.*) il s'y eſt formé un établiſſement utile: c'eſt un bureau de charité pour aider les pauvres de cette paroiſſe. Chacun an on y prête du grain aux laboureurs pour les ſemences, dont on fait la remiſe entiere à ceux qui n'ont fait qu'une récolte modique. Pendant ſix mois on diſtribue du pain aux pauvres. Le bureau envoie un chirurgien viſiter les malades, auxquels on diſpenſe gratuitement les remedes; on prépare les bouillons au preſbitere pour les indigens; on fournit du linge à ceux qui en manquent. Par cet arrangement patriotique tous les pauvres ſont ſecourus, & aucun d'eux ne mendie dans la paroiſſe, quoiqu'elle ſoit compoſée de 800 communians, & 130 familles de pauvres journaliers. Il eſt impoſſible de ne pas s'attendrir en voyant un bon ſeigneur & un digne curé au milieu de leur peuple, en aſſurer le bonheur & en faire d'honnêtes & bons citoyens.

C'eſt M. Columbel, curé, qui accorde les prix: le 22 novembre 1774, la ſociété d'agriculture d'Alençon adjugea le premier prix de 100 livres & le paiement de 4 ans de taille à deux laboureurs; le ſecond de 40 livres & le paiement du quart des impoſitions; un troiſieme pour celui qui a cueilli le plus bel orge, *&c.*

Il y a eu cinq prix. M. Dumeſnil, ſeigneur, & M. Salmon, maître des forges, contribuent auſſi à ces prix.

SAINT-DIEZ, *ou* DIEY, (*Géog.*) ville de Lorraine, dans les Voſges, ſur la Meurthe, à dix lieues de Luneville, neuf de Colmar, quinze de Nancy; elle doit ſon origine à l'abbaye du même nom. Ce lieu s'appelloit *Juncturæ*, les Jointures: c'étoit un affreux déſert, lorſque ſaint Déodat ou Théodat, *Theodatus*, s'y retira & y fonda un monaſtere vers 670. Les moines ſe relâcherent ſi fort & devinrent ſi ſcandaleux, que le duc Ferri ou Frédéric, mort en 984, les chaſſa & mit en leur place des chanoines ou clercs ſéculiers. L'égliſe avec la maiſon

& les titres ayant été brûlés au XI^e siecle, les chanoines s'adresserent au pape Léon IX qui avoit été évêque de Toul, & qui confirma en 1049 les privileges & exemptions de cette collégiale avec les droits quasi épiscopaux du grand-prévôt du chapitre, dans tout son territoire.

Cette église vient d'être érigée en évêché; M. de la Galaisiere, prévôt, en a été nommé premier évêque en 1774.

Cette église fut encore consumée par les flammes en 1554, aussi-bien que celle de Notre-Dame. La ville souffrit beaucoup d'un incendie considérable arrivé en 1756 ou 1757. C'est le siege d'un grand bailliage où l'on suit la coutume générale de Lorraine. La vallée dans laquelle la ville est située s'appelle, selon l'abbé de Longuerue, le *val-Galilée*. Matthieu, duc de Lorraine, fit commencer l'enceinte des murailles, qui furent achevées en 1282 sous Ferri II.

Il croît beaucoup de lin dans la dépendance de la ville; on en fait des toiles qui s'y blanchissent aisément par la pureté & l'abondance des eaux; on trouve des mines de cuivre à Lusse, dans le val de *Saint-Diez*; & à Fraixe, à Chipal, une carriere de marbre de diverses couleurs. La mine de Lubine fut concédée au sieur Girard, françois, en 1715; dès la premiere & deuxieme année, il fondit 25 quintaux, tant en en argent qu'en cuivre raffiné. Le bailliage renferme les abbayes de Moyenmoutier & d'Etival, avec le prieuré de Liepvre.

Catherine Batre, appellée *la mere Mecthilde*, institutrice des Bénédictines de l'Adoration perpétuelle, naquit à *Saint-Diez* en 1619. Jean Herquel, dit *Herculanus*, chanoine & historien de l'église de *Saint-Diez*, au XVI^e siecle, étoit né à Pleinfaing, à deux lieues de cette ville, & sa famille y subsiste encore.

L'histoire de l'église de *Saint-Diez* a été publiée par J. Cl. Sommier, grand-prévôt, en 1726, *in*-12, sur le manuscrit qu'en avoit laissé son prédécesseur M. de Rignet, mort en 1699. (*C*)

SAINTE BARBE, s. f. (*Marine.*) nom qu'on donne à la chambre des canonniers, parce qu'ils ont choisi *sainte Barbe* pour patrone. C'est un retranchement à l'arriere du vaisseau, au-dessus de la soute, & au-dessous de la chambre du capitaine. *Voy. la Marine, Pl. IV, fig. 1, la sainte-Barbe, cotée 107.* On l'appelle aussi *gardiennerie*, parce que le maître canonnier y met une partie de ses ustensiles. Il y a ordinairement deux sabords pratiqués dans l'arcasse, pour battre par derriere, & le timon ou barre du gouvernail y passe.

SAINTE-CATHERINE DE FIERBOIS, (*Géog. Hist.*) bourg de la Touraine, à une lieue de Sainte-Maure, renommé pour les excellentes prunes de *Sainte-Catherine*. « En » l'église de ce lieu se trouverent, dit Sa- » varon, plusieurs épées qui là avoient été » données le tems passé, parmi lesquelles » étoit cette épée fatale qui chassa les An- » glois de France, & dont s'arma la pucelle » d'Orléans ». On l'a portée depuis au trésor de Saint-Denis: on dit qu'elle la trouva dans le tombeau d'un soldat. (*C*)

SAINTE-CROIX, L'ÎLE DE (*Géog. mod.*) l'une des Antilles située par les 17 degrés 36 minutes de *latitude*, au nord de l'équateur, à 15 ou 16 lieues dans l'est-sud-est de Porto-rico; sa longueur est d'environ 9 lieues sur une largeur inégale; son terrain produit les plus beaux arbres du monde, dont le bois est propre à construire de très-beaux meubles. Cette île, qui étoit sous la domination de la France, depuis l'établissement des Antilles, fut cédée vers le commencement du regne de Louis XV aux Danois, qui y ont aujourd'hui une assez nombreuse colonie, malgré l'intempérie du climat.

SAINTE-LUCIE, BOIS DE (*Botan.*) espece de cérisier sauvage. *Voyez* MAHALEB, (*Botan.*)

SAINTE-MADELEINE, (L'ORDRE DE) fut projetté par Jean Chesnel, seigneur de la Chappronaye, gentilhomme Breton, qui le présenta à Louis XIII & à la chambre de noblesse pendant la tenue des états-généraux (qui étoient assemblés à Paris le 27 octobre 1614): le roi en vit les statuts, & dit peu de jours après, qu'il agréoit les desseins de ce gentilhomme; cependant cet ordre ne fut point institué.

La fin qu'il se proposoit, étoit d'empêcher les duels & les querelles parmi la noblesse; &, à l'exemple de sainte Madeleine, parfait modele de pénitence, faire revenir les

jeunes gentilshommes de leurs égaremens, & les conduire à la vertu.

Les statuts de l'ordre de *sainte Madeleine*, dressés par Jean Chesnel, se trouvent en vingt articles dans Favin, en son livre intitulé, *Théatre d'honneur, pag. 872 & suiv.*

La marque de l'ordre étoit une croix greque naissante d'un croissant, dont la branche d'en-haut, ainsi que les deux des côtés, se terminoient en fleurs-de-lis; elle étoit accompagnée de huit palmes, deux entre chaque branche posées en cercle, les feuillages pendans intérieurement: au centre de cette croix, on voyoit l'image de la *Madeleine* prosternée devant une croix.

Le collier étoit composé de lacs-d'amour divins, représentés par des fleches à têtes en forme de croix pattées; des chifres faits des lettres L. A. M. étoient placés entre les lacs-d'amour, & représentoient les noms de *Ste. Madeleine*, du roi Louis XIII, & d'Anne d'Autriche sa femme; le tout émaillé d'incarnat, de blanc & de bleu.

La devise de cet ordre étoit: *L'amour de Dieu est pacifique.*

SAINTES *ou* SAINCTES, (*Géog. mod.*) on écrivoit anciennement *Xaintes;* ville de France, capitale de la Saintonge, sur la Charente, qu'on y passe sur un pont, à 16 lieues au sud-est de la Rochelle, & à 25 au nord-est de Bourdeaux.

Cette ville, qui du temps d'Ammien Marcellin, étoit une des plus florissantes de l'Aquitaine, est aujourd'hui une petite & pauvre ville; ses rues sont étroites, & les maisons mal bâties. Il y a cependant une sénéchaussée, un présidial, & une élection, qui est de la généralité de la Rochelle. Les Jésuites y ont tenu un college, & les Lazaristes y tiennent un séminaire.

L'évêché de *Saintes*, qui passe pour un des plus anciens des Gaules, est suffragant de Bourdeaux; il vaut douze à quinze mille livres de revenu, toutes les charges acquittées. Il est composé de 565 églises, tant paroissiales que succursales; ces dernieres sont au nombre d'environ 60. Le chapitre de la cathédrale est composé d'un doyen & de vingt-quatre chanoines, dont les quatre qui ont les dignités, sont nommés par l'évêque, quoique le chapitre soit indépendant de lui.

On a tenu divers conciles à *Saintes;* savoir en 563, 1075, 1080, 1088 & 1096; c'est dans ce dernier que fut ordonné le jeûne des veilles des apôtres.

Il y a dans un fauxbourg de cette ville, une riche abbaye de Bénédictines, fondée l'an 1047, sous le titre de *Notre-Dame. Long. 37. 2. lat. 45. 39.*

La ville de *Saintes* s'appelloit anciennement *Mediolanum*, comme Milan dans la Gaule cisalpine, & elle avoit un amphithéatre avec beaucoup d'autres marques de grandeur, lorsqu'elle étoit située sur une montagne. Cette ville que les auteurs, jusqu'au cinquieme siecle, appellent *Mediolanum*, ayant été entiérement ruinée par le passage des Vandales, & des autres barbares qui traverserent les Gaules pour aller en Espagne, fut rebâtie dans une situation plus commode que l'ancienne, car elle est sur le bord de la Charente. Depuis ce temps-là le nom de *Mediolanum* n'a plus été en usage, on ne s'est servi que de celui du peuple *Santones*, d'où est venu le mot de *Saintes.*

Amelotte (*Denys*), pere de l'Oratoire, naquit à *Saintes* en 1606, & se montra de bonne heure ennemi de MM. de Port-royal, dans l'espérance d'obtenir un évêché. Il a donné une version du nouveau Testament en *4 volumes in-8°*, qu'il mit au jour en 1666, 1667 & 1668. Cette version n'est pas fort exacte, & l'on y a trouvé des fautes assez grossieres, principalement pour ce qui regarde la critique. Le P. Amelotte mourut en 1678, âgé de 72 ans. (*D. J.*)

SAINTETÉ, s. f. (*Gram. & Théolog.*) qualité ou état d'un homme saint, ou exempt de péché. *Voyez* PÉCHÉ.

Sainteté se dit aussi des personnes sacrées, & des choses destinées au service de Dieu & aux usages de la religion. *Voyez* SACRÉ & SAINT.

On dit dans ce sens jours *saints*, ordonnances *saintes*, *sainte* Bible, *saint* Evangile, guerre *sainte*, &c. Les catholiques romains appellent l'inquisition, le *saint office*, & le siege de Rome, le *saint siege. Voyez* INQUISITION, &c.

Sainte huile, eau *sainte*, &c. *Voy.* ONCTION, EAU, &c.

La Palestine est appellée par excellence la *Terre sainte*, & Jérusalem la *sainte cité*. Tel prince

prince croyoit signaler sa religion en allant combattre pour la conquête de la Terre *sainte. Voyez* CROISADE.

Dans les pays catholiques, un tiers de l'année est employé en fêtes ou jours *saints.* Il n'y a point d'autres jours *saints* en Ecosse que le Dimanche.

Semaine *sainte*, est la derniere semaine du carême, que l'on appelle aussi *semaine de la passion. Voyez* CAREME & PASSION.

On donne quelquefois le nom d'*année sainte* à l'année du jubilé. *Voyez* JUBILÉ.

Il y avoit dans le tabernacle, & ensuite dans le temple de Salomon, deux lieux particuliers, dont l'un s'appelloit le lieu saint, *sanctum*, & l'autre, qui étoit le plus reculé, le saint des saints, *sanctum sanctorum*, ou *le sanctuaire. Voyez* SANCTUAIRE.

Le *saint* étoit séparé du *saint des saints* par un voile. L'arche d'alliance étoit dans ce dernier. *Voyez* ARCHE.

Sainteté est un titre de vénération que l'on donne au pape, comme celui de *majesté* aux rois. *Voyez* TITRE, QUALITÉ.

Les rois même, quand ils écrivent au pape, lui donnent le titre de *sainteté* ou de *saint pere*, en latin, *sanctissime & beatissime pater. Voyez* PAPE.

On donnoit autrefois le titre de *sainteté* à tous les évêques, comme on voit dans saint Augustin, Fortunat, Nicolas I, Cassiodore, *&c.* Saint Grégoire même en a appellé quelques-uns, votre *béatitude* & votre *sainteté.*

Les empereurs grecs de Constantinople portoient le titre de *saint* & de *sainteté*, à cause de l'onction de leur sacre. Du Cange ajoute qu'on a aussi donné le nom de *sainteté* à quelques rois d'Angleterre, & que les orientaux l'ont souvent refusé au pape.

SAINTEUR, s. m. (*Droit coutumier.*) vieux mot qui se trouve dans la coutume d'Haynaut, *ch. xxiij*, où il est traité du rachat de servage, pour lequel est dûe quelque redevance à celui par lequel la personne a été affranchie. Un *sainteur* ou *saintier* étoit un serf d'église, un oblat, un homme qui par dévotion s'étoit fait serf d'un saint ou d'une sainte, patrons de cette église. Pour cet effet le *sainteur* se passoit la corde des cloches au cou, & mettoit sur sa tête, & quelquefois sur l'autel, quelques deniers de chevage; voilà une idée folle, & qui tient bien de la barbarie des anciens temps. Comme les servitudes étoient différentes, dit M. de Lauriere, tous ceux qui étoient *sainteurs* ou *saintiers* des églises, n'étoient pas serfs main-mortables & mor-taillables, ni hommes de corps.

SAINT-FARGEAU *ou* FERGEAU, (*Géog.*) *Sancti Ferreoli oppidum*, petite ville du Gâtinois sur le Louain (*Lupa amnis*), principale du pays de Puisaye: c'est le *Feriolas super fluvium Lupæ*, que l'évêque S. Didier donna à l'église de S. Germain d'Auxerre. Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, y fonda un chapitre sous Louis XI.

Le château fut bâti par Jacques Cœur, argentier de Charles VII. Mais ce seigneur ayant été disgracié, & ses biens vendus par décret, la terre fut achetée par Antoine de Chabannes, sous Louis XI. Son fils, J. de Chabannes, épousa Susanne de Bourbon, une des aïeules de mademoiselle de Montpensier, qui en parle avec éloge dans ses *Mémoires*. Les armes de Chabannes sont par-tout dans cette maison. (*C*)

SAINT-GALMIER, (*Géog. Hist. Litt.*) en latin *Sancti Valdomeris oppidum*, petite ville du Forez, à 7 lieues de Lyon. Il y a des cordeliers, ursulines, un hôpital & un prieuré de religieuses de Fontevraut. Elle tire son nom d'un saint diacre de l'église de Lyon qui y mourut au VII^e siecle. De Waldemer on a fait *Galmier*, comme, dit M. de Valois, de Varnacaire & Warnaire on a dit *Garnier*, de Waifere *Gaifier*, de Waltere *Gautier*, de Waston *Gaston*.

Cette ville est la patrie de Clément Dupuy, aïeul des illustres freres Pierre & Jacques Dupuy, auxquels la littérature & l'histoire de France ont tant d'obligations. (*C*)

SAINT-GENGOUL *ou* GENGOUX-LE-ROYAL, (*Géogr.*) *Sancti Gengulphi fanum*, *Gangulphense oppidum*, appellé dans les vieux titres *Jangon*, *Jengon*, *Jangoult*, *Jengoul;* petite ville du Mâconois, située dans les montagnes, sur la grande route d'Autun à Mâcon & Tournus, diocese de Châlons. Ses vins sont réputés les meilleurs du Mâconnois.

Le bailliage & siege principal du Mâconnois fut établi en cette ville, en 1166, avant que le comté de Mâcon fût réuni à la couronne par S. Louis, en 1238. Le comte de

Mâcon & ſes ſujets reſſortiſſoient à la châtellenie royale de *Saint-Gengoux*, ou bailliage royal, auſſi-bien que l'évêque & le chapitre de Mâcon, l'archevêque de Lyon & ſon chapitre, l'évêque de Châlons, les abbayes de Tournus & de Cluni, de même que les ducs de Bourgogne, le comte de Forez, les ſires de Beaujeu. A la réunion du Mâconnois à la couronne par S. Louis, le bailliage de *Saint-Gengoux* fut transféré à Mâcon; mais le comté de Mâcon ayant été donné, en 1359, au comte de Poitiers, fils du roi Jean, le baillage de *Saint-Gengoux*, fut rétabli, & il ne reſta plus à Mâcon que ſon ancien reſſort. Le roi Jean, à ſon retour d'Angleterre, ayant fait Jean ſon fils duc de Berry & d'Auvergne, celui-ci renonça au comté de Mâcon, dont le roi confirma les privileges & le baillage.

Saint-Gengoux fut forcé & ſaccagé, en 1566, par les Huguenots, commandés par Poncenax, & la ville réduite en cendres. On voit dans l'égliſe, qui eſt belle, une inſcription ſépulcrale de 1280.

Elle a pris ſon nom d'un ancien ſeigneur qui y reçut naiſſance, & qui fut, en 663, avoué ou protecteur de l'abbaye de Beze, par lettres de Clotaire III, qui l'appelle *vir illuſtris Gandulphus*. Il périt par les artifices de ſa femme, qui avoit profité de ſon abſence pour ſe livrer au déſordre. Deux villages du nom de *Varennes*, l'un en Barrois, l'autre en Bourgogne, ſe diſputent ſes reliques. L'inſigne collégiale de Toul eſt ſous le vocable de ce Saint. (C.)

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, (*Géog. Hiſt.*) ville agréable, marchande & bien peuplée, dont l'air eſt excellent, doit ſon commencement au roi Robert, qui y fonda, il y a plus de ſept cens ans, un prieuré, ſous le vocable de Saint-Germain d'Auxerre. La forêt, plus ancienne que la ville, porte le nom de *Laye*, de *Ledia* ou *Lida*.

Charles VI y bâtit un château où fut reléguée, en 1414, la dauphine ſa bru, fille de Jean, duc de Bourgogne, princeſſe aimable autant que vertueuſe.

Les Anglois s'en emparerent ſous le même roi : Charles VII ſe retira de leurs mains. Louis XI le donna à Jacques Coitier, ſon médecin, qui en fut dépouillé par arrêt du parlement (*Voyez* ROUVRE). François I releva l'ancien château : Henri IV éleva le nouveau vers la riviere; il étendit les jardins ſoutenus par de belles terraſſes : Louis XIII, qui l'habitoit ſouvent, l'embellit encore Louis XIV, qui y naquit le 5 ſeptembre 1638, ajouta les cinq grands pavillons qui flanquent les encoignures du vieux château.

Cette maiſon, où mourut Louis XIII, ſe glorifie d'avoir donné naiſſance à trois de nos rois, Henri II, Charles IX & à Louis-le-Grand (la ville a fondé un panégyrique qu'elle fait prononcer tous les ans en l'honneur de ce prince), & d'avoir ſervi de retraite à l'infortuné Jacques II qui y finit ſes jours agités en 1701, à Marie Stuart ſa fille, décédée en 1712, & à Marie d'Eſt ſa femme, morte en 1718. Madame de Caylus, dans ſes *Souvenirs*, dit que cette reine s'étoit fait haïr en Angleterre par ſa hauteur autant que par ſa religion, qu'elle profeſſoit en Italienne, c'eſt-à-dire qu'elle y ajoutoit une infinité de petites pratiques, par-tout, bien plus en Angleterre qu'ailleurs, mal placées. Cette princeſſe pourtant avoit de l'eſprit & de bonnes qualités qui lui attirerent une eſtime & un attachement de la part de madame de Maintenon, qui n'a fini qu'à leurs vies.

M. Deſmahis, dans ſon voyage charmant, parle ainſi du roi Jacques & d'Hamilton durant leur ſéjour à *Saint-Germain* :

C'eſt ici que Jacques ſecond,
Sans miniſtre & ſans maîtreſſe,
Le matin alloit à la meſſe
Et le ſoir au ſermon.
Cependant l'heureux Hamilton,
Plein d'enjoûment & de fineſſe,
Savoit trouver dans ce canton
Tantôt les rives du Permeſſe
Et tantôt celles du Lignon.
Il joignit le goût au génie;
Il n'eut point la ſotte manie
D'écrire pour ſe faire un nom;
Et ne quitta jamais le ton
De la meilleure compagnie.
Sans doute qu'à l'ombre des bois,

Sur-tout dans ces routes ſecrettes,
Sous ce tilleul que j'apperçois,
Il venoit rêver quelquefois
Avec un livre & des tablettes. . . .

En effet Antoine Hamilton, Irlandois, a vécu long-temps, & eſt mort à *Saint-Germain-en-Laye* en 1720, âgé de 72 ans. Il avoit ſuivi le roi Jacques en 1688, étoit ami du duc de Nevers, de Boileau, de Malezieux & de Chapelle. Il a très-bien écrit en françois, en proſe & en vers, avec beaucoup de facilité. On a imprimé tous ſes ouvrages en ſix volumes *in*-12.

Il ſe tint en cette ville, en 1562, une aſſemblée générale des députés de tous les parlemens du royaume, convoquée par le chancelier de l'Hôpital: c'eſt la ſeule fois qu'on ait ainſi réuni tous les magiſtrats de la France pour en appaiſer les troubles. Le fruit fut l'édit de janvier qui fixoit le ſort des Proteſtans, & leur permettoit de s'aſſembler hors des villes. Cet édit excita un murmure général parmi les Catholiques, & acheva de perdre le chancelier dans l'eſprit du pape.

Le clergé a tenu pluſieurs aſſemblées en cette ville; la premiere en 1675; la deuxieme en 1680; la troiſieme en 1685; la quatrieme en 1690; la cinquieme en 1695, & la ſixieme en 1700.

On ne voit plus à *Saint-Germain* les ſtatues qu'y avoit placées Henri IV, parmi leſquelles étoit le buſte du préſident Fauchet, ſavant dans les recherches & dans les antiquités de la nation, mais pauvre. Sur la promeſſe que le roi avoit faite au duc de Bouillon, de ſe reſſouvenir de ce préſident, Fauchet avoit fait faire ſon buſte en marbre, & n'ayant pu le payer au ſtatuaire, le roi, qui paſſa devant ſa boutique, l'acheta & le fit placer, avec d'autres figures, dans le jardin de *Saint-Germain*. Il répondit au duc, qui le ſupplioit de ſe ſouvenir de Fauchet: « Ventre-ſaint-gris je m'en ſuis ſou» venu; je l'ai fait mettre dans mon jar» din; » ſur quoi le préſident fit ces vers qui coururent la France:

J'ai reçu dedans Saint-Germain
De mes longs travaux le ſalaire;
Le roi de pierre m'a fait faire,
Tant il eſt courtois & humain.
S'il peut garantir de la faim
Mon corps ainſi que mon image,
J'atteſte le courteau Romain,
Je ſerai plus heureux que ſage.
Viens, Tacite, Salluſte, & toi
Qui es tant loué dans Padoue,
Venez ici faire la moue
Au coin du jardin comme moi.

C'eſt à *Saint-Germain* que la cour, le 5 janvier 1649, ſe rendit en triſte équipage pour éviter les fureurs de la Fronde. Les premieres têtes de l'état s'échapperent de la capitale comme des fugitifs: la cour arriva ſans officiers, ſans meuble, ſans linge & ſans argent. Le roi qui, dans la ſuite, étala tant de magnificence, ne jouiſſoit pas des commodités d'un riche particulier. On vit des dames de la premiere qualité, des princeſſes, être obligées de coucher ſur la paille dans la ſaiſon la plus rigoureuſe. Condé ſeul, par ſa gaiété & ſa confiance, raſſura les eſprits; & bientôt par le combat de Charenton, il fit rentrer le roi & la reine à Paris.

Il y a à *Saint-Germain* un hôpital royal. M. Ballet, curé d'If, a donné en 1761, *in*-12, la *Vie* de la ſœur Françoiſe Bony, fille de la charité, & ſupérieure de cette maiſon, morte en 1759.

M. Garſaut, dans l'*Art du cordonnier*, publié en 1768, remarque que le cuir de bœuf, préparé à la chaux ou à l'orge, ſervant à faire les ſemelles de ſouliers d'homme, ſe tire de *Saint-Germain-en-Laye*, de Sedan, de Namur, de Liege, & que le meilleur vient d'Irlande.

Madame de Gomez, ſi connue par ſes *Journées amuſantes*, ſes *Cent Nouvelles nouvelles*, &c. a vécu à *Saint-Germain* détachée du monde, & y a fait l'agrément de tous ceux qui la connoiſſoient. Elle avoit 85 ans quand je l'ai vue en 1768. Elle eſt fille de Paul Poiſſon, ancien comédien du roi, & ſœur de François Poiſſon qui jouoit les rôles de Criſpin avec tant de ſuccès. Elle avoit épouſé D. Gabriel de Gomez, gentilhomme Eſpa-

gnol, dont elle eſt reſtée veuve ſans enfans. Elle a gardé ce nom, quoique mariée en ſecondes noces à un nommé *Bon-homme*, à l'exemple de madame de Villedieu.

Chriſtine-Antoinette Deſmares, une des plus célebres actrices de France, eſt morte à *Saint-Germain* le 12 ſeptembre 1763, âgée de 71 ans. Elle étoit petite-fille d'un préſident du parlement de Rouen, niece de la fameuſe Champmelé & tante de madame Dangeville. Elle joignoit aux talens du théatre le don de plaire, un caractere excellent & un cœur admirable. On lui attribue des actions d'une généroſité héroïque. Elle étoit retirée du théatre depuis 1721.

Le pieux & ſavant abbé François-Philippe de Mezenguy, ſi connu par ſes écrits ſur l'ancien & le nouveau Teſtament, y eſt mort le 9 février 1763, âgé de 85 ans. Il s'étoit retiré en cette ville depuis 1749. Le roi même, connoiſſant ſon mérite, eut la bonté de s'informer pluſieurs fois de ſon état durant ſa derniere maladie.

Au bas de *Saint-Germain* eſt Maiſons, beau château ſur la Seine, avec un grand parc appartenant à la famille de MM. de Longueuil, dont on trouve les noms fameux ſous la fronde. Le préſident de Maiſons fut intendant des finances.

Le poëte Abraham a célébré ce château dans ſon *Mæſoneum*. Le dernier préſident de Longueuil a fait en ce château, bâti par Manſard, un jardin des plantes en 1731, & un laboratoire de chymie, dans lequel il a fait un bleu de Pruſſe parfait. De ce jardin eſt ſorti le ſeul café qui ſoit parvenu eu maturité, & on aſſure qu'il étoit auſſi bon que celui de Moka. *Mémoires pris ſur les lieux*. (*C.*)

SAINT-GRAAL, (*Hiſt. des pierres précieuſes. Litholog.*) vaſe précieux fait, à ce qu'on dit, d'une ſeule émeraude. On a béni & ſanctifié ce vaſe ſous le nom ridicule de *ſaint-Graal*. Les chanoines de l'égliſe cathédrale de Gênes en ſont les dépoſitaires. Durant le ſéjour que Louis XII fit à Gênes, l'an 1502, les chanoines le lui firent voir.

Ce vaſe s'eſt toujours conſervé dans le tréſor de la métropole. Il eſt taillé en forme de plat d'un hexagone régulier. Il a ſept pouces de chaque côté, quatorze pouces de diametre, trois pouces & demi de creux, trois lignes d'épaiſſeur. On voit au-deſſous du vaſe deux anſes taillées dans la même pierre, & qui ont chacune trois pouces & demi de long, cinq lignes de diametre. Le vaſe peſe un marc & demi ou douze onces.

La couleur de cette pierre eſt, au jour, d'un vert qui ſurpaſſe celui des autres émeraudes. A la lumiere des flambeaux, elle eſt tranſparente, nette & brillante; on voit ſur une de ſes anſes une entaille faite par un lapidaire, en préſence de l'empereur Charles V, qui fut convaincu par cette épreuve, que c'étoit une vraie émeraude; mais il eſt fort permis d'en douter.

Ce vaſe fut trouvé, diſent les Génois, à la priſe de Céſarée. Les alliés partagerent le butin; les Vénitiens s'emparerent de l'argent; les Génois ſe contenterent de cette pierre. On lit dans un manuſcrit de la métropole, que c'eſt le plat dans lequel Jeſus-Chriſt mangea l'agneau paſcal à la derniere cêne qu'il fit avec ſes apôtres. La tradition de la république veut que ce ſoit le plat où fut préſentée la tête de S. Jean-Baptiſte.

Ces traditions ne demandent pas une réfutation ſérieuſe; mais cette émeraude, ſi elle étoit vraie, ſeroit une piece ſinguliere. On ne la montre, pour le perſuader au public, qu'avec de grandes formalités. Un prêtre en ſurplis & avec l'étole prend le vaſe, ayant paſſé au cou un cordon dont chaque bout eſt noué à chacune des anſes. On ne la montre encore qu'aux perſonnes de diſtinction, & par un décret du ſénat.

M. le chevalier de Creſnay, lieutenant général des armées navales, qui conduiſit à Gênes, par ordre du roi, madame infante, ducheſſe de Parme, ſur la fin de l'année 1753, demanda à voir ce vaſe, & le vit avec tous les officiers de ſon eſcadre. M. de la Condamine l'a examiné de ſon côté, & en a parlé dans un mémoire qu'il a lu à l'académie des Sciences. (*D. J.*)

SAINT-HIPPOLITE, Cycle Paschal de (*Chronolog.*) cycle de ſeize ans, qui étant redoublé ſept fois, régloit la fête de Pâque pour le terme de cent douze années. Ce cycle a pris ſon nom de ſon inventeur.

Comme nous n'avons rien de mieux ſur le canon paſchal de *ſaint-Hippolite* que la diſſertation latine de Bianchini, imprimée

à Rome en 1703, *in-folio*, je vais donner l'analyse de cette piece, & faire d'abord connoître au lecteur de quoi il s'agit.

Saint-Hippolite a fleuri au commencement du troisieme siecle, vers l'an 228, sous l'empire d'Alexandre Sévere. On ne sait d'où il étoit, ni même de quelle ville il étoit évêque, Eusebe n'en ayant rien dit, & saint Jérôme ayant fait des recherches inutiles sur ce sujet, comme il nous l'apprend lui-même. M. de Tillemont, sans pourtant rien décider, croit qu'il est plus probable qu'il a été évêque en Orient; c'est ce qu'on pourroit conclure de ce qu'il a écrit en grec, & de ce qu'Eusebe le met immédiatement après Berylle, évêque de Bostres en Arabie.

Quoi qu'il en soit, Hippolite avoit composé un grand nombre d'ouvrages, entre lesquels Eusebe & saint Jérôme parlent de deux sur la Pâque. Ils ne disent rien de particulier sur le second; mais pour le premier, Eusebe témoigne qu'Hippolite y faisoit une chronologie qu'il conduisoit jusqu'à la premiere année d'Alexandre, de Jésus-Christ 222 ans, & qu'il y proposoit un canon ou *cycle* de seize ans pour régler la fête de Pâque. Il ne nous restoit que le nom de ce *cycle*, lorsqu'en 1551, en fouillant près de Rome, dans les masures d'une ancienne église de *saint-Hippolite*, restée dans les champs du côté de saint Laurent: & sur le chemin de Tivoli, on y trouva une statue de marbre dans une chaise, aux deux côtés de laquelle il y avoit, en lettres grecques, des *cycles* de seize ans qui commençoient à la premiere année d'Alexandre, 222 de Jésus-Christ, & qui étant redoublés sept fois, régloient la fête de Pâque pour cent douze ans, c'est-à-dire jusqu'à l'an 333.

Personne ne douta que ce canon ne fût celui de *saint-Hippolite*, quoique son nom n'y fût pas. Gruter le publia en grec. Scaliger y fit des notes imprimées à Leide en 1595, & il en parle beaucoup dans son second livre de *la Correction des temps*. Le pere Boucher, jésuite, l'a mis en latin, & l'a aussi expliqué dans son ouvrage des *cycles* de Pâque. Le cardinal Marcel Cervini, qui depuis fut pape, fit transporter la statue dans la bibliotheque du vatican, où elle est encore. C'est ce *cycle* de cent douze ans qui fait le sujet de la dissertation de M. Bianchini.

Le savant de Vérone, pour l'expliquer, prouve d'abord qu'il ne faut pas supposer qu'après cent douze ans échus, les mouvemens moyens du soleil & de la lune recommencent le même jour de la semaine de l'an civil; mais que le jour du renouvellement de la lune doit être renvoyé à la semaine suivante, & différé de huit jours; que les lettres du calendrier de César le marquent très-commodément; que le *cycle* de *saint-Hippolite* fut d'autant plus volontiers reçu par les Latins, qu'il s'accommode fort bien avec le *cycle* italien, les olympiades & les octéatérides, que l'on employoit en ce temps-là; que la moindre période du même *cycle* de 112 ans s'accorde avec les mouvemens moyens de la lune; que sept de ces périodes en font une plus grande de 784 ans, dans laquelle les phases de la lune retardent de deux jours; mais que cette grande période écoulée quatre fois, & jointe à une seule petite, en fait une très-grande de 3248 ans, qui rétablit les mouvemens constans de la lune en leurs temps; que le *cycle* divisé par octéatérides, conformément aux guerres civiles des Grecs & des Romains, peut être illustré par les années que l'on nomme *grandes* & *séculaires*; que *Saint-Hippolite*, en adoptant le *cycle* de César à l'usage des Chrétiens, a eu égard aux temps passés & à venir: il paroît de tout cela que Joseph Scaliger a parlé avec trop de mépris de ce *cycle*.

M. Bianchini explique ensuite ce qu'il y a dans l'inscription d'un des côtés de la chaise de *saint-Hippolite*, touchant la chronologie de l'ancien & du nouveau Testament, depuis la premiere Pâque de Moïse jusqu'à celle de la mort de Jésus-Christ; par où l'on peut voir l'usage des trois périodes de ce canon. Il convient néanmoins qu'il y a quelque chose de fautif dans ce côté de l'inscription. Il explique enfin l'autre côté de l'inscription, montre la liaison du *cycle* de *saint Hippolite* avec celui de César, & enseigne la méthode de s'en servir pour perfectionner les tables paschales. (*D. J.*)

SAINT-JEAN, (HERBE DE LA) autrement *Armoise*, en latin *artemisia*; en anglois *mug-wort*; en allemand *beyfus*. *Voyez* ARMOISE.

Linnæus a réuni les aurones & les ab-

ſynthes ſous le genre des *armoiſes ;* on en trouve le catalogue dans le *Traité des arbres & arbuſtes* de M. Duhamel du Monceau.

On connoît les vertus médicinales de l'abſynthe ; parmi les aurones nous en diſtinguerons une appellée communément *grande citronnelle :* elle forme un arbriſſeau ou plutôt une plante ligneuſe, qui s'éleve à la hauteur de quatre piés ; elle ne quitte pas entiérement ſes feuilles, mais elle fait une aſſez mauvaiſe figure en hiver ; elle pouſſe dès les premiers jours du printemps, & ſa verdure eſt alors fort agréable ; ainſi elle convient dans le boſquet d'avril : elle exhale même une odeur forte & neuritique, qui ne déplaît pas à pluſieurs perſonnes.

Parmi les abſynthes, il n'y en a qu'une qui ſoit ligneuſe & qui forme une ſorte d'arbriſſeau.

L'*armoiſe* des pharmacopoles croît d'elle-même au bord des haies & des chemins.

Les *armoiſes*, aurones & abſynthes ſe multiplient de graine, ou en partageant les vieux piés, lorſqu'on les replante. (*M. le Baron* DE TCHOUDI.)

SAIN-JEAN-DE-LAONE *au* LÔNE, (*Géogr. Hiſt. Litt.*) petite ville du duché de Bourgogne, ſur la Saône, dioceſe de Dijon, non de Châlons, comme le dit la Martiniere & tous ſes copiſtes, même R. de Heſſeln, en 1771 ; en latin *fanum Sancti Joannis de Ladonâ :* Frédegaire l'appelle *Latona*, d'un temple de Latone. Dagobert y tint ſon lit-de-juſtice en 629. Flaocat, maire de Bourgogne, y mourut en 642. Il s'y tint une célebre conférence, en 1162, au ſujet du ſchiſme qui déſoloit l'égliſe. Louis VII & l'Empereur Frédéric Barberouſſe s'y trouverent ; mais l'abſence du pape Alexandre III rendit ces conférences infructueuſes.

En 1522, les députés de François I & ceux de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, y arriverent. La neutralité entre les deux Bourgognes, époque glorieuſe pour la ville de *Saint-Jean-de-Lône*, devant laquelle vinrent échouer les infracteurs de cette treve qui avoit été religieuſement obſervée pendant cent quatorze ans. En effet le général Galas aſſiégea en vain avec une armée de plus de ſoixante mille hommes & une nombreuſe artillerie, cette place, où il fit breche, & qui n'étoit défendue que par ſes habitans & une foible garniſon de cent cinquante ſoldats qui parloient de ſe rendre, la regardant comme incapable de défenſe : mais Pierre des Granges & Pierre Lapre, échevins, maîtres des clés & des portes, leurs déclarerent qu'ils pouvoient faire leur capitulation, & qu'eux ſeuls ſe défendroient.

Le ſiege commença le 25 octobre 1636 : la ville eſſuya deux rudes aſſauts, ſe défendit vaillamment, & força Galas à ſe retirer le 3 novembre.

Ce fait mémorable eſt trop peu célébré : on en auroit inſtruit notre enfance, s'il ſe fût paſſé, il y a deux mille ans, dans la Grece.

Jérôme Jolyclerc, l'un des capitaines de la ville, les Boiſot, Martenne, Vaudrey, Pouſſis, Thoulourge, Delettre, Robin, ſe diſtinguerent parmi les bourgeois. Louis XIII, touché de la bravoure des habitans, accorda à cette ville l'exemption des tailles & de franc-fief. Elle jouit encore de ces privileges.

Les lettres-patentes, dans leſquelles le roi donne lui-même la valeur & la fidélité des citoyens de *Saint-Jean-de-Lône* pour exemple à tous les François, furent préſentées au parlement par Charles Fevret, illuſtre auteur du *Traité de l'abus.*

L'hiſtoire du ſiege fut écrite par l'abbé de Clumos, citoyen de cette ville, preſque contemporain. Le grand Condé permit qu'elle lui fût dédiée. Elle alloit être imprimée, lorſque le feu prit dans la maiſon de l'imprimeur. Le manuſcrit autographe fut ſauvé, & ſe trouve dans le cabinet de M. Jolyclerc, avocat à Lyon, deſcendant du capitaine Jolyclerc dont on a parlé. Il a auſſi le plaidoyer de Charles Fevret, piece pleine de gravité, de généroſité & d'éloquence.

Le ſavant Philibert de la Mare a écrit l'hiſtoire de la guerre de Bourgogne de 1636, en latin, d'un ſtyle digne du ſiecle d'Auguſte. L'ouvrage eſt intitulé *Commentarius de bello Burgundico :* le ſiege de *Saint-Jean-de-Lône* y tient une place très-honorable.

M. Boiſot, profeſſour en l'univerſité de Dijon, & M. l'abbé Vaudrey, doyen des

familiers de *Saint-Jean-de-Lône*, qui joint à l'esprit de son état le goût de la littérature, donnerent un abrégé court, mais bien écrit, de l'histoire de ce siege, imprimé en 1736, à l'occasion des fêtes de l'année séculaire de cet événement.

Don Edmond Martenne, savant bénédictin, né à *Saint-Jean-de-Lône* en 1654, a fait une mention distinguée de ce siege dans son *Voyage littéraire*, *t. I*, *p. 193*. Ce religieux, plus recommandable encore par sa modestie & sa piété, que par son érudition, est mort à Saint-Germain des-Prés en 1739.

M. Béguillet, notaire des états à Dijon, a publié, en 2 vol. 1772, l'*Histoire des guerres des deux Bourgognes*, & a décrit fort au long le siege de *Saint-Jean-de-Lône*. On attend la suite de cette histoire promise en six volumes. Enfin M. Dussieux vient de faire imprimer à Paris, *in*-8°. 1774, un drame en prose, intitulé *les trois héros François, ou le siege de Saint-Jean-de-Lône*. *Voyez* ci-devant LA NIVELLE. (*C.*)

SAINT-JUST-DE-LUSSAC, (*Géogr. Hist. Litt.*) paroisse près de Brouage en Saintonge, où naquit Jean Ogier de Gombaud, l'un des premiers de l'académie Françoise, très-estimé de la reine Marie de Médicis, qui lui fit une pension de 1200 écus; mais les guerres civiles firent qu'il n'en fut pas payé long-temps: aussi disoit-il, dans son épitaphe de Malherbe:

Il est mort pauvre, & moi je vis comme il est mort.

Cependant le Chevalier Séguier le gratifia d'une pension sur le sceau.

Maynard fait bien de l'honneur à ce poëte dans ces deux vers d'un sonnet qu'il lui adresse:

Gombaud, l'honneur du Pinde & le digne héritier
De ces illustres morts dont le savoir nous guide.

mais le sévere Boileau en parle différemment en son *Art poétique*, *chant 4*:

Et Gombaud tant vanté garde encor les boutiques.

il mourut à Paris en 1666, âgé de près de cent ans. Ses épigrammes parurent en 1657. Voyez *Parn. Franç.* de M. du Tillet, *p.* 287. (*C.*)

SAINT-LEGER DE FOUCHERET, (*Géogr.*) paroisse du Morvand, baillage de Saulieu, diocese d'Autun, entre Saulieu & Avalon, dont 12 hameaux dépendent; ce qui peut former 185 feux & 700 communians.

On trouve dans cette paroisse une mine de mica ou poudre d'or, découverte il y a 30 ans, exploitée & ensuite abandonnée. On débite beaucoup de cette poudre dans les villes voisines, pour sécher l'écriture.

Mais ce village est sur-tout distingué pour avoir donné naissance au célebre Sebastien Lepretre de Vauban, si bien caractérisé par ce vers de la Henriade:

C'est Vauban, c'est l'ami des vertus & des arts.

Il fut élevé comme Henri IV parmi les paysans, prit chez M. de Fontaines, prieur de Saint-Jean à Semur, les premiers élémens de la géométrie, porta les armes à 17 ans dans le régiment de Condé, compagnie d'Arcenai, ensuite dans celui de la Ferté, & s'éleva de simple soldat au grade de maréchal de France.

C'est le seul homme de guerre, dit Fontenelle, pour qui la paix ait été aussi laborieuse que la guerre même; il a réparé 300 places anciennes, & en a fait 33 neuves; il a conduit 53 sieges, dont 30 sous les yeux du roi, & s'est trouvé à 140 actions de vigueur.

C'étoit un romain qu'il sembloit que notre siecle eût dérobé aux plus heureux temps de la république; il acheva sa glorieuse carriere à Paris en 1707, honoré des regrets de Louis XIV, des officiers & des savans. Son corps fut porté en sa terre de Bazoche en Nivernois, où il avoit placé 4 canons, donnés par le grand dauphin, après la prise de Philisbourg en 1688; récompense vraiment militaire, privilege unique qui convenoit au pere de tant de places fortes.

Outre sa *Dime royale*, imprimée *in*-4° & *in*-12, nous avons de lui 12 volumes manuscrits intitulés *mes Oisivetés;* s'il étoit possible que ses idées s'exécutassent, ses

Oisivetés seroient plus utiles que ses travaux.

La maison très-simple, qui fut le berceau de ce grand homme, subsiste encore à *Saint-Leger ;* elle est occupée par un sabotier : en la voyant, transporté d'admiration, j'eusse voulu, pour la distinguer des autres, graver ce vers sur la porte :

Has Magnus parvas coluit Vaubantius ædes. (*C.*)

SAINT-LOUIS, ORDRE DE (*Hist. mod.*) ordre de chevalerie en France, créé en 1693 par le roi Louis-le-Grand, pour honorer la valeur de ses officiers militaires. Le roi en est le grand-maître ; & par l'édit de création, il a sous lui 8 grands-croix, 24 commandeurs, & les autres simples chevaliers. Mais en 1719, le roi actuellement régnant, rendit un autre édit portant confirmation de l'ordre, création d'officiers pour en administrer les affaires, augmentation de deux grands-croix, de cinq commandeurs, & de cinquante-trois pensions, nombre au reste qui n'est pas tellement fixe qu'il ne puisse être augmenté à la volonté du roi, puisqu'en 1740, on comptoit quatorze grands-croix, & quarante-quatre commandeurs. Les maréchaux de France, l'amiral & le général des galeres sont chevaliers-nés. Pour y être admis, il faut avoir servi dix ans en qualité d'officier, & faire profession de la religion catholique, apostolique & romaine ; cependant le temps du service n'est pas une regle si invariable qu'elle n'ait ses exceptions, le roi accordant quelquefois la ctoix à un jeune officier qui se sera distingué par quelque action extraordinaire de valeur.

L'ordre a 300000 livres de rente annuelle, qui sont distribuées en pensions de 6000 livres à chacun des grands-croix ; de 4000 & de 3000 aux commandeurs ; de 200 livres à un certain combre de chevaliers ; & ensuite depuis 1500 jusqu'à 800 livres à un grand nombre de chevaliers & aux officiers de l'ordre, ou par rang d'ancienneté, ou à titre de mérite, & sous le bon plaisir du roi. Ces fonds sont assignés sur l'excédent du revenu attaché à l'hôtel royal des invalides à Paris.

La croix de l'ordre est émaillée de blanc, cantonnée de fleurs-de-lis d'or, chargée d'un côté, dans le milieu, d'un *saint Louis* cuirassé d'or & couvert de son manteau royal, tenant de sa droite une couronne de laurier, & de la gauche une couronne d'épines & les clous, en champ de gueules, entourée d'une bordure d'azur, avec ces lettres en or, *Ludovicus magnus instituit 1693 ;* & de l'autre côté, pour devise, une épée nue flamboyante, la pointe passée dans une couronne de laurier, liée de l'écharpe blanche, aussi en champ de gueules, bordée d'azur comme l'autre, & pour légende ces mots : *Bellicæ virtutis præmium.* Les grands-croix la portent attachée à un ruban large couleur de feu passé en baudrier, & ont une croix en broderie d'or sur le juste-au-corps & sur le manteau. Les commandeurs ont le ruban en écharpe, mais non la croix brodée ; & les chevaliers portent la croix attachée à la boutonniere avec un ruban couleur de feu. Leur nombre n'est pas limité ; on en compte aujourd'hui plus de quatre mille.

Par édit de Louis XIV, donné au mois de Mars 1694, il est statué que « tous ceux qui » seront admis dans cet ordre, pourront » faire peindre ou graver dans leurs armoi- » ries ces ornemens : savoir, les grands- » croix, l'écusson accollé sur une croix d'or » à huit pointes boutonnées par les bouts, » & un ruban large couleur de feu autour » dudit écusson, avec ces mots, *Bellicæ* » *virtutis præmium*, écrits sur ledit ruban, » auquel sera attachée la croix dudit ordre ; » les commandeurs de même, à la réserve » de la croix sous l'écusson ; & quant aux » simples chevaliers, il leur est permis de » faire peindre ou graver au bas de leur » écusson une croix dudit ordre attachée » d'un petit ruban noué aussi de couleur » de feu ».

SAINT-MARTIN *du Puy*, (*Géogr. Hist. Litt.*) paroisse de l'Autunois sur les confins de la Bourgogne & du Nivernois, où naquit Gabriel Madelenet ou Magdelenet : Ménage s'est trompé en le croyant champenois. Il fut reçu avocat à Paris, & le cardinal de Richelieu l'honora de la charge de son interprete royal en latin, avec une pension de 1500 livres ; son poëme sur la prise de la Rochelle lui en valut un autre

tre de 700 livres. Balzac disoit qu'il faisoit des vers latins comme Horace, & des françois comme du Morein, poëte très-méprisable. Selon Pierre Petit, auteur de son éloge, à la tête de son recueil de poésies, il avoit plus d'art que de génie. Baillet assure qu'il avoit fait une heureuse alliance des vertus morales & poétiques, ce qui est rare. Nicolas Bourbon, grand poëte & d'un goût difficile, s'écria la premiere fois qu'il vit de ses vers, *ubi tandiu latuisti* ? Où avez vous été si long-temps caché ? Son recueil de poésies latines fut imprimé après sa mort chez Cramoisi en 1662, & depuis chez Barbou avec celles de Sautel en 1725.

Ce poëte mourut en 1661, âgé de 71 ans, à Auxerre, dont M. Lebeuf le dit originaire, & fut inhumé à Notre-Dame La d'Hors, où Jean Madelenet, son neveu, lieutenant au présidial d'Auxerre, lui fit ériger une épitaphe : on lit ces mots..... *Cardinalium Perronii, Richelii & Mazarini studium fovit. Docti omnes coluere, quantus porro vir qui tantos habuit Musarum suarum fautores !* &c. Voyez *Bibl. des auteurs de Bourgogne, tom. II, Parnasse françois de* M. du Tillet. (*C.*)

SAINT-MARTIN-LE-BEAU, (*Géogr.*) *S. Martinus à Bello;* paroisse sur le Cher près de Tours, ainsi nommée, non de la bataille que Charles Martel y gagna contre les Sarrazins l'an 734, mais parce que les Normands repoussés de Tours, le 12 mai 841, furent défaits en ce lieu.

On y bâtit une chapelle en l'honneur de saint Martin, auquel on attribuoit cette victoire. Il se donna encore une autre bataille à Noui, à la vue de *Saint-Martin-le-Beau*, le 12 août 1044, entre les Angevins & les Champenois : ceux-ci y furent défaits par Geofroi, comte d'Anjou.

On trouve aux environs de Noui beaucoup de tombeaux ; cette maison & le château de la Bourdaisiere étoient au marquis de Dangeau, l'ami de Boileau. (*C.*)

SAINT-MAUR-LES-FOSSÉS, (*Géogr. Hist. Antiquités.*) bourg près de Paris sur la Marne, s'appelloit autrefois *Fossa Cæsaris*, parce que César y établit & fortifia son camp, lorsqu'il voulut mettre le siege devant Lutece. Il fut ensuite appellé *Castrum Bagaudarum*, parce que les Bagaudes, troupe de pâtres & de laboureurs Gaulois, forcés par la dureté des exactions à prendre les armes pour se délivrer de la tyrannie, en avoient fait leur place d'armes. Les rustres transformés en soldats imitoient par leurs ravages les fureurs des barbares, conduits par Alianus & Amandus qui avoient osé prendre le titre d'Augustes ; ils assiégerent Autun pendant sept mois, sous Claude II, & s'en rendirent maîtres. Ils soutinrent un siege dans leur forteresse des fossés contre Maximien ; mais ils furent forcés, & leur château rasé, dont le vainqueur ne laissa subsister que les fossés.

Ce lieu faisoit partie d'abord de la forêt appellée *Vilcenia*, qui dans la suite a été coupée, & dont le nom s'est insensiblement changé en celui de Vincennes. On y éleva dans la suite un temple consacré au dieu Silvain, & un édifice pour les officiers de ce temple qui fut qualifié *college*. L'inscription romaine trouvée dans le lieu est d'environ l'an 200 de J. C. On la voit dans le cabinet des antiques de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, & a mérité l'attention de D. Montfaucon, qui donna en 1734 à l'académie des inscriptions, des remarques faites à ce sujet : la voici telle que je l'ai lue en sept lignes.

COLLEGIUM.
SILVANI. REST-
ITUERUNT. M.
AURELIUS AUG.
LIB. HILARUS
ET MAGNUS. CRYP-
TARIUS. CURATORES.

C'est-à-dire, selon cet antiquaire, *Marcus Aurelius, affranchi d'Auguste, & surnommé Hilarus, & Magnus Cryptarius, curateurs, ont rétabli le college de Sylvain, ou la société & confrairie du dieu Sylvain.* Ce mot rétabli annonce que le temple subsistoit anciennement.

Des chrétiens retirés en ce lieu y furent mis à mort par Attila en 451. Usuard, dans son *martyrologe*, ne nous a transmis que les nom de trois de ces martyrs, Félix, Agoard & Aglibat.

Blidegisile, archidiacre de Paris, obtint de Clovis II, la presqu'île nommée *Castellio le Fort*, à cause des fossés; le reste de la péninsule appellée la *Varenne*, où on a vu jusques dans le dernier siecle, la cave de S. Félix, y fut aussi comprise: il y bâtit un monastere sous le titre de la Sainte Vierge, de S. Pierre & de S. Paul, sous la regle de S. Benoît. La chartre de Clovis II est de la premiere année de son regne, & signée de lui & de la reine Nanthil, de sa mere & tutrice. S. Babolen, religieux de Luxeu en fut le premier abbé, & mourut en 661 après avoir gouverné les *Fossés* 22 ans.

Sous Louis le Débonnaire, ce monastere étoit compté au nombre de ceux qui ne devoient au roi que des prieres. L'abbé Benoît, assisté du comte Begon, réédifia au IX^{e} siécle l'église & le monastere presque entiérement détruits; Pépin, roi d'Aquitaine, dans une chartre appelle cette maison *de Fossatis* en 836, d'où depuis on a dit *Fossatensis;* mais la translation des reliques de S. Maur de l'abbaye de Glanteuil en Anjou, aux *Fossés* en 868, pendant les ravages des Normands, fit prendre à ce monastere le nom de *Saint-Maur.* Les religieux, pour éviter la férocité des Normands, se réfugierent avec le corps de leur S. patron jusqu'en Bugey, dans la nouvelle abbaye de Seissel, fondée près du Rhône, par Aurélien, archevêque de Lyon. Ils ne revinrent aux *Fossés* qu'après la paix faite avec Rollon, chef des Normands; & l'abbaye fut rebâtie en 912. S. Mayeul, abbé de Cluni, y mit ensuite la réforme, à la priere de Bouchard, comte de Melun & de Corbeil, dont Odon écrivit la vie en 1058, que Sebastien Bouillard a traduite & imprimée à la suite de son histoire de Melun en 1628. La chapelle de S. Nicolas fut érigée en cure par Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris en 1228. S. Louis vint deux fois loger en cette abbaye, en 1229 & 1259; & il en coûta pour son séjour six vingts livres. Le duc de Bourgogne soupa aux *Fossés* avec la reine en 1363. Le roi Charles V, & l'empereur Charles IV son oncle, vinrent en pélerinage à *Saint-Maur* en 1377. L'empereur, à la messe, donna à l'offrande 100 francs.

Sauval dit qu'il y eut à *Saint-Maur* un fort bâti & entretenu par les religieux durant les guerres des Anglois & des Navarrois contre la France.

Jean de Castel, abbé de *Saint-Maur*, fils de Christine de Pisan, fut chroniqueur de Louis XI. Le fond de *la chronique scandaleuse* est de lui. Le savant Budée avoit en 1520 une maison de campagne & une vigne *in Sammauritano pago.*

Enfin ce monastere, après avoir subsisté 900 ans, eut un abbé commendataire au XVI^{e} siecle, en Etienne de Poncher, évêque de Paris, qui le remit à son neveu François de Poncher, son successeur, mort en 1531.

Jean du Bellai, troisieme abbé, obtint de Clément VII une bulle de sécularisation en 1533, l'union des biens de l'abbaye à la manse épiscopale de Paris, & l'érection d'une collégiale. Le fameux François Rabelais, un des neuf religieux, fut fait chanoine, & Jean du Bellai devint doyen.

Philémon-Louis Savary, chanoine de l'église royale de *Saint-Maur*, grand prédicateur, travailla pendant trente ans à rédiger les mémoires sur le commerce que lui fournissoit son frere Jacques Savary des Brulons. Ce sont ces mémoires qui ont formé *le Dictionnaire universel du commerce*, dont les deux premiers volumes *in-folio* parurent en 1723 par ses soins, sept ans après la mort de son frere. Il mourut lui-même en 1727 âgé de 73 ans, laissant un troisieme volume pour servir de supplément, lequel parut en 1730; il y en eut une deuxieme édition.

M. de Beaumont, archevêque de Paris, quatorzieme & dernier doyen de *Saint-Maur*, a réuni en 1549 cette collégiale à celle de Saint Louis-du-Louvre; & les reliques de Saint-Maur & de S. Babolen furent transférées à Saint-Germain-des-Prés, le 30 août 1750. *Voyez l'Histoire de Saint-Maur, abbé*, par D. Ansar, *bénéd.* *1772, in-12.*

Le prince de Condé a un magnifique château à *Saint-Maur-des-Fossés*, dont les jardins sont d'après les desseins de le Nôtre. (*C.*)

SAINT-MELOIR-DES-BOIS, (*Géogr. Antiq.*) abbaye de bénédictins, à quelques lieues de Saint-Malo, où a été transportée

une colonne milliaire, trouvée dans les environs. D. Lobineau qui l'a publiée dans son *Hist. de Bretagne*, l'a prise pour un autel. Voici ce qu'on lit dessus :

IMP. CÆS.
AVONIO VICTORINO
P. F. PI.... SO..... O
LEUG.

Le nom entier de Victorin, qui fut reconnu pendant quelque temps dans la Gaule, est *Piavonius Victorinus*. (*C*)

SAINTOIS, LE (*Géog. mod.*) petit pays de France, dans le diocèse de Toul en Lorraine, entre le Toulois & le Chaumontois. Ce petit pays est appellé dans les titres *Segontensis pagus*, ou *comitatus Segintensis*. Frédegaire parle d'un de ses comtes, & il y en eut d'autres que celui-là. Le *Saintois* changea son nom en celui de *Vaudemont* sur la fin du xj siecle, & l'empereur l'érigea en comté, séparé du duché de Lorraine; mais il y a été réuni par le duc René, l'an 1483. (*D. J.*) (*)

SAINTONGE, LA (*Géog. mod.*) province de France bornée au nord par le Poitou & l'Aunis, au midi par le Bourdelois, au levant par l'Angoumois & le Périgord, au couchant par l'Océan. Elle a environ 25 lieues de long, & 12 de large. La Charente la partage en méridionale & septentrionale. La premiere a Saintes, capitale, Marennes, Royan, Mortagne, *&c.* La seconde comprend Saint-Jean-d'Angeli, Tonnay-Charente, Taillebourg, *&c.*

Les *Saintongeois*, ainsi que Saintes, capitale du pays, ont tiré leur nom des peuples *Santones*, célebres dans les anciens auteurs, comme on le verra sous ce mot. Ils furent du nombre des Celtes jusqu'à ce qu'Auguste les joignit à la seconde Aquitaine. César dans ses commentaires vante la fertilité de

---

(*) SAINTOIS, (LE) *Géog. du moyen âge. Pagus Segintensis*, *Siguntensis*, *Sanctensis*, *Suentesium*. M. de Cordemoy & autres ont pris le *Saintois* pour le pays de *Suntgau* : mais le pere Benoît fait voir que c'est un ancien canton du diocese de Toul, lequel a donné son nom à un doyenné sous l'archidiaconé de *Vitel*. Ce doyenné comprend 60 paroisses & bon nombre d'annexes. Frédegaire parle d'un Aënovalans, comte du *Saintois*. Le partage de Charles le Chauve & de Louis le Germanique fait en 870, en fait aussi mention, aussi-bien que les annales de S. Bertin, à l'an 834. Hugue II, mari de la comtesse Eve, étoit comte de Chaumontois & de *Saintois*; & Riquin, pere de l'évêque Udon, jouissoit de ce dernier comté au commencement du XIe siecle.

Le *Saintois* changea son nom en celui de Vaudemont sur la fin du XIe siecle; car Théodoric, duc de Lorraine, ayant donné les terres du comté *Saintois* à Gérard son frere, l'empereur les érigea en titre de comté, & lui donna le nom de Vaudemont, à cause du château que le prince Gérard avoit fait bâtir sur une montagne qui portoit déjà ce nom : il y a encore une partie du comté de Vaudemont que l'on continue toujours d'appeller *Saintois*.

Vaudemont, *Vadani mons*, autrefois capitale de ce nom, fut défendu par un château & une tour bâtie par le comte Gérard : Henri III, comte de Vaudemont, y fonda en 1325, un chapitre qui subsiste encore. René d'Anjou assiégea cette forteresse, mais ses troupes en leverent le siege après la bataille de Bulgneville en 1431.

Sous le regne de René II, duc de Lorraine, naquit en 1475, Pierre Gringore, selon la bibliotheque abrégée de Lorraine par M. de Chevrier, en deux vol. 1754. Ce poëte eut la qualité de hérault d'armes du duc de Lorraine; voici un quatrain de Gringore qui mérite des éloges :

Qui bien se mire, bien se voit ;
Qui bien se voit, bien se congnoît ;
Qui bien se congnoît, peu se prise ;
Qui peu se prise, sage est.

Le duc René fut un des plus grands & des meilleurs princes de son temps : Balthasar d'Auffonville lui lisoit un jour la vie de Titus, & lorsqu'il fut parvenu à cet endroit remarquable où ce prince adoré, ayant passé un jour sans accorder quelque grace, s'écria : *amis, j'ai perdu la journée.* René interrompit le lecteur, en disant avec cette bonne foi qui part du cœur : *A Dieu graces, je n'en aucune perdue.*

Vezelize sur la riviere de Brenon, est devenu, depuis la ruine du château de Vaudemont, la capitale du comté de ce nom, avec un bailliage.

La montagne de Sion, *Semita*, que les Romains avoient fortifiée, où les religieux du tiers-ordre ont une église qui sert de paroisse à quelques villages, étoit du *Saintois*. Le P. Vincent Tiercelin a donné l'histoire de Sion. Le prieuré de Vandelainville, & Pont-Saint-Vincent, étoient aussi dans ce canton : on y voit encore Estreval, *Stricta vallis*; Cxnes, *Ulmæ*; Ondreville, *Audriaca villa*. (*C*)

la *Saintonge*, où le peuple helvétique qui quittoit ſon pays, vouloit aller s'établir.

Les François occuperent la *Saintonge* après la défaite & la mort d'Alaric. Eudes, duc d'Aquitaine, s'en renditle maître abſolu. Eléonore de Guienne en étoit en poſſeſſion lorſqu'elle épouſa Henri roi d'Angleterre; il arriva de-là que ce pays fut poſſédé par les Anglois en pleine ſouveraineté, juſqu'à ce que Charles V la leur enleva, & la réunit à la couronne, de laquelle elle n'a point été démembrée depuis; car on ne voit pas que le don que Charles VII en avoit fait à Jacques I roi d'Ecoſſe, l'an 1428, ait eu lieu.

La *Saintonge* & l'Angoumois ſont enſemble le douzieme gouvernement de France; mais l'Angoumois eſt du parlement de Paris, & la *Saintonge* eſt du parlement de Bordeaux. Ses finances ſont médiocres. Le domaine eſt preſque entiérement aliéné. Les douanes y ſont très-conſidérables, & rapportent beaucoup aux fermiers.

Le pays produit du blé & des vins; mais ſon principal commerce eſt le ſel, qui eſt le meilleur de l'Europe. Ce commerce n'eſt pas néanmoins d'une grande utilité à la province, à cauſe des droits prodigieux que levent les fermiers, qui emportent la plus grande partie du profit. Les marais même de la baſſe *Saintonge* ne ſervent plus à-préſent que de pâturages, qu'on appelle *marais-gatz*. Les principales rivieres qui traverſent cette province, ſont la Charente & la Boutonne.

Le Brouageais, petit pays, a été démembré de la *Saintonge*, & fait à-préſent partie du gouvernement d'Aunis.

Jean Ogier de Gombault, l'un des premiers membres de l'académie françoiſe, & en ſon temps un poëte célebre, étoit un gentilhomme de *Saintonge*. Il s'acquit l'eſtime de Marie de Médicis, du chancelier Séguier, & des beaux eſprits de ſon temps. Ses ſonnets & ſes épigrammes ſont les meilleurs de ſes ouvrages. Il compoſa les épigrammes dans ſa vieilleſſe; &, ce qui paroît ſingulier, elles ſont en général ſupérieures à ſes ſonnets, parmi leſquels il y en a beaucoup de très-bons, quoique Deſpréaux diſe :

A peine dans Gombault, Maynard & Malleville,
En peut-on admirer deux ou trois entre mille.

Les vers de Gombault ont de la douceur, & ſont tournés avec art; ce qui caractériſe encore ce poëte, c'eſt beaucoup de délicateſſe. Il a fait des pieces de théatre dont la conſtitution eſt dans le goût de ſon ſiecle, mais dont les détails méritent quelque eſtime.

Le dictionnaire & le ſupplément de Moréri ne font point mention de l'Amarante de Gombault: c'eſt une paſtorale en cinq actes, où l'auteur a mis à la vérité trop d'eſprit, mais où l'on trouve auſſi dans quelques endroits le naturel qui convient au genre bucolique. La verſification n'en eſt pas égale; c'eſt un défaut ordinaire à cet auteur dans tous ſes ouvrages un peu longs: il ne ſe ſoutient que dans ſes petites poéſies. Il étoit calviniſte, & mourut en 1666, âgé de près de 100 ans. (*D. J.*)

SAINT-OUEN *ſur Seine*, (*Géogr.*) paroiſſe à une lieue & demi de Paris, & maiſon royale, où mourut *ſaint-Ouen*, évêque de Rouen, en 683; ſous Charles Martel on y bâtit une égliſe, qui fut appellée *capella S. Audoeni*, & depuis *cella S. Audoeni*. Hilduin, abbé de Saint Denis, en fait mention à l'an 862: des moines de Marmoutier, auxquels le comte Bunhard avoit donné en 1004 cette chapelle, elle paſſa aux chanoines de Saint-Benoît de Paris, qui étoient patrons de la cure en 1210. La dédicace de l'égliſe fut faite en 1538 par Olivier, évêque d'Angers, avec la permiſſion du cardinal du Bellay, évêque de Paris

Les religieux de Saint-Denis venoient autrefois en proceſſion à cette égliſe, aux fêtes de Pâques & de Pentecôte.

Catherine de Courtenay, héritiere de l'empereur de Conſtantinople, femme de Charles de Valois, y mourut le 9 Octobre 1307. Le roi Philippe-le-Bel, étant à *Saint-Ouen* en 1311, fit expédier aux Juifs l'ordre de ſortir du royaume.

Le comte de Valois, dans le partage de ſes biens, laiſſa à ſon fils aîné, Philippe de Valois, qui régna depuis, la maiſon de

Saint-Ouen, qui appartient aux rois de France ses descendans : il y avoit fait construire une chapelle de saint Georges, dont il ne reste plus de vestige qu'une croix de bois plantée proche les murs d'un jardin, le service ayant été transféré à la paroisse ; le revenu en est de plus de 800 livres. M. le Tourneux, pieux auteur de l'*Année Chrétienne*, en a été titulaire.

Le roi Jean, en établissant l'*ordre de l'étoile* pour cinq cens chevaliers, voulut que le lieu de leur assemblée fût dans la *noble maison de Saint-Ouen*, à la mi-août. Dans la grande salle chacun avoit ses armes & le timbre de sa famille au-dessus de sa place : la premiere de leurs assemblées se tint en 1351 ; Charles, régent du royaume, aggrandit cette maison en 1358. Le roi Jean, au sortir de Londres, y vint séjourner en 1361. Charles V la donna au dauphin, depuis Charles VI, en 1374, *pour son esbatement*. La reine Isabeau de Baviere avoit un hôtel à *Saint-Ouen*, qu'on appelloit l'*hôtel des bergeries*, & qu'elle légua à l'abbaye de Saint-Denis en 1431, à la charge d'un *obit* pour elle & son mari. Louis duc de Guyenne, dauphin de Viennois, y avoit aussi un hôtel, qu'il avoit acquis en 1410, & qui revint à la couronne, étant mort cinq ans après sans postérité. Charles VIII, en 1482, fit don aux religieux de Saint-Denis de la *noble maison de Saint-Ouen*, qui depuis ce temps ont été seigneurs de la paroisse ; ce qui pouvoit rester de ce palais fut détruit dans le temps de la ligue en 1590 ; cette terre fut échangée en 1640 par Maurice le Tellier, abbé de Saint-Denis, & cédée à Séraphin Mauroy, conseiller d'état, intendant des finances. Le nouveau seigneur, deux ans après, y fit établir deux foires, & paver les rues du village ; il peut y avoir 130 feux & 600 habitans.

Les sœurs de la charité y sont établies depuis 1651, par les soins de Françoise de Launay, veuve de Pierre Clouet garde-du-corps.

Le 11 octobre 1414, six champions, trois Portugais & trois Gascons, s'y battirent en champ de bataille, en présence de Charles VI, de toute la cour, dames, juges & autres ; les Gascons sortirent victorieux du combat. *Voyez* le Beuf, *diocese de Paris*, *tome II*. (*C.*)

SAINT-PAPOUL, (*Géogr.*) *Pappulum*, *Pappolum*, *S. Papuli Fanum*, ville de France, en Languedoc, dans le Lauraguais, doit son origine à une ancienne abbaye, qui fut érigée en évêché par Jean XXII, en 1317. Bernard de la Tour, abbé, en fut le premier évêque. Le chapitre ne fut sécularisé qu'en 1670 par Clément X : ce siege a été rempli par sept cardinaux.

L'abbaye tiroit son nom de celui de *Saint-Papoul*, martyr, compagnon de saint Saturnin. Le diocese ne comprend que 56 paroisses. (*C.*)

SAINT-PAULIEN, *ou* PAULIAN, (*Géogr. Antiquités.*) petite ville d'Auvergne, diocese du Puy, élection de Brioude. M. l'abbé le Beuf croit que c'est l'ancienne *Ruessio* ou *Revessio*, ou *Ruessium*, capitale des peuples *Vellavi*, & siege de l'évêché de ce peuple. Saint Evode, évêque de *Ruessium*, en transféra le siege au VI^e^ siecle à *Anis* ou *Anicium*, Puy en Velay : depuis on appella *Ruessium Civitas Vetula*, pour la distinguer de la nouvelle ville d'*Anizy* ; ensuite elle prit le nom de *Saint-Paulien*, d'un de ses anciens évêques, qui y est honoré comme l'apôtre du pays & qui y a été inhumé : comme le nombre de ses habitans diminuoit à mesure que la ville du Puy s'augmentoit, on commença à la démolir, & à enlever les pierres & les marbres vers le IX^e^ siecle. Lorsque la nouvelle ville eut besoin de se fortifier contre les Normands, on y transporta beaucoup de débris des temples, des tombeaux & des autres antiquités : Polignac, *Podemniacum*, qui n'en est qu'à une lieue, en aura eu sa part ; de là peut-être l'inscription qu'on y lit :

TI. CLAUDIUS CÆS. AUG. GERMANICUS.
PONT. MAX. TRIB. POTEST. V. IMP.
XI. P. P. COSS. IIII.

On découvre de temps en temps à *Saint-Paulien* des médailles & des petites figures de bronze des anciennes divinités, & quelques inscriptions. *Voyez le tome XII des Mémoires de l'acad. des inscriptions*, *page 240*, *éd. in-12*, *1770*. (*C.*)

SAINT-PIERRE DE ROME, (*Architect. mod.*) De l'aveu de toutes les nations, ce temple principal de Rome moderne est le plus beau, le plus vaste, & le plus hardi qui soit dans le monde. Dix papes de suite contribuerent à l'achevement de la basilique de *Saint-Pierre*.

Jules II, sous qui la Peinture & l'Architecture commencerent à prendre de si nobles accroissemens, voulut que Rome eût un temple qui surpassât de beaucoup Sainte Sophie de Constantinople. Il eut, dit M. de Voltaire, le courage d'entreprendre ce qu'il ne pouvoit jamais voir finir. Léon X suivit ardemment ce beau projet. Il falloit beaucoup d'argent, & ses magnificences avoient épuisé son trésor. Il n'est point de chrétien qui n'eût dû contribuer à élever cette merveille de la métropole de l'Europe; mais l'argent destiné aux ouvrages publics ne s'arrache jamais que par force ou par adresse. Léon X eut recours, s'il est permis de se servir de cette expression, à une des clés de S. Pierre, avec laquelle on avoit ouvert les coffres des chrétiens pour remplir ceux du pape; il prétexta une guerre contre les Turcs, & fit vendre des indulgences dans toute la chrétienté, à dessein d'en employer le produit à la construction de son nouveau temple.

Le plus singulier de cette basilique, c'est qu'en y entrant on n'y trouve rien d'abord qui surprenne à un certain point; la symmétrie & les proportions y sont si bien gardées, toutes les parties y sont placées avec tant de justesse, que cet arrangement laisse l'esprit tranquille; mais quand on vient à détailler les beautés de cet admirable édifice, il paroît alors dans toute sa magnificence. En voici seulement les principales dimensions.

Sa longueur est de 594 piés, sans compter le portique ni l'épaisseur des murs. La longueur de la croix est de 438 piés; le dôme a 143 piés de diametre en-dedans; la nef a 86 piés 8 pouces de largeur, & 144 de hauteur perpendiculaire; la façade a 400 piés de profil: du pavé de l'église au haut de la croix qui surmonte la boule du dôme, on compte 432 piés d'Angleterre. Le portail est digne de la majesté du temple.

Ce sont d'abord plusieurs gros piliers qui soutiennent une vaste tribune; ces piliers forment sept arcades qui sont appuyées de marbre violet d'ordre ionique: le devant de la tribune est aussi orné de colonnes, & d'une balustrade de marbre; au-dessus sont des fenêtres quarrées qui font un fort bel effet; & le tout est terminé par une balustrade sur laquelle on a placé la statue de Notre-Seigneur & celle des douze apôtres, qui ont 18 piés de haut.

La coupole est sans doute l'objet de ce temple le plus digne de nos regards: il ne restoit dans le monde que trois monumens antiques de ce genre; une partie du dôme du temple de Minerve dans Athénes, celui du Panthéon à Rome, & celui de la grande mosquée à Constantinople, autrefois Sainte Sophie, ouvrage de Justinien. Mais ces coupoles assez élevées dans l'intérieur, étoient trop écrasées au-dehors. Le Brunleschi, qui rétablit l'Architecture en Italie au xjv siecle, remédia à ce défaut par un coup de l'art, en établissant deux coupoles l'une sur l'autre dans la cathédrale de Florence; mais ces coupoles tenoient encore un peu du gothique, & n'étoient pas dans les nobles proportions. Michel-Ange Buonaroti, donna le dessein des deux dômes de *Saint-Pierre*, & Sixte-Quint exécuta en vingt-deux mois cet ouvrage dont rien n'approche.

Toute la voûte est peinte en mosaïque par les plus grands maîtres. Ce dôme est soutenu par quatre gros piliers, au bas desquels on a placé quatre statues de marbre blanc, plus grandes que nature.

Urbain VIII a fait construire pour sa part le grand autel de marbre de ce temple, dont les colonnes & les ornemens paroîtroient par-tout ailleurs des ouvrages immenses, & qui n'ont là qu'une juste proportion: c'est le chef-d'œuvre du Bernini, digne compatriote de Michel-Ange.

Le grand autel dont nous parlons est directement sous le dôme: quatre colonnes de bronze torses, ornées de festons, soutiennent un baldaquin de métal; quatre anges de même matiere plus grands que nature, posés sur chaque colonne; & plusieurs petits anges distribués sur la corniche, donnent une majesté singuliere à cet autel.

La confeſſion de *saint-Pierre*, qu'on ſuppoſe l'endroit où cet apôtre a été enterré, eſt directement deſſous: ce lieu, qui eſt interdit aux femmes, eſt tout revêtu de marbre, & magnifiquement décoré.

Tout reluit d'or & d'azur dans *ſaint-Pierre de Rome;* tous les piliers ſont revêtus du marbre le plus poli; & toutes les voûtes ſont de ſtuc à compartimens dorés.

On trouve dans ce lieu des morceaux de peinture des plus grands maîtres. Le cavalier Lanfrant a peint la voûte de la premiere chapelle. On voit dans la ſeconde un ſaint Sébaſtien du Dominiquain. Dans la chapelle du ſaint Sacrement eſt un tableau de la Trinité de Pierre Cortone, *&c.*

Les morceaux de ſculpture ſurpaſſent peut-être tout le reſte: le plus conſidérable eſt la chaire de *Saint-Pierre.* Cette chaire, qui n'eſt que de bois, eſt enchâſſée dans une autre chaire de bronze doré, environnée de rayons, & ſoutenue par les quatre docteurs cardinaux de l'Egliſe, ſaint Ambroiſe, ſaint Jérôme, ſaint Auguſtin, & ſaint Grégoire, dont les ſtatues plus grandes que nature, ſont poſées ſur des piédeſtaux de marbre. Le deſſein de ce bel ouvrage eſt encore du cavalier Bernin. Aux deux côtés de la chaire de *S. Pierre* ſont deux ſuperbes mauſolées, l'un d'Urbain VIII, & l'autre de Paul III. (*D. J.*)

SAINT-POL-DE-LÉON, *ou* LÉON, (*Géog. Hiſt. Lit.*) *Legio*, ville épiſcopale de la baſſe Bretagne, capitale du *Léonois;* une des premieres baronnies de la province, poſſédée depuis long-temps par les ducs de Rohan, qui, à cauſe de cette vicomté, ont droit de préſider alternativement aux états de Bretagne, avec le duc de la Trémouille, baron de Vitré.

Paul ou Pol Aurélien, dans le VI^e ſiecle, fut le fondateur & le premier évêque de cette ville, ce qui l'a fait appeller depuis *ſaint-Paul* ou *Pol-de-Léon*: il y établit le ſiege des Ofimiens, peuples de l'Armorique.

Equinard Baron, qui profeſſa le droit à Bourges avec beaucoup de réputation, & duquel nous avons un *Commentaire ſur les inſtituts de Juſtinien*, étoit natif de Léon, & mourut à Bourges en 1554, âgé de 55 ans. (*C.*)

SAINT-PONS DE TOMMIERES, (*Géog.*) ville épiſcopale du bas-Languedoc, doit ſon commencement à une abbaye de l'ordre de ſaint Benoît, fondée en 936, ſous le regne de Louis d'Outre-mer, par Raymond Pons, premier comte de Toulouſe: elle fut érigée en évêché par Jean XXII en 1318. Le chapitre ne fut ſécularisé qu'en 1615 par Paul V.

Saint-Pons, eſt la douzieme ville qui envoie ſon premier conſul aux états de la province, outre un autre député.

Salvetat, Olargnes, Ceſſenon, Cruſy, Olonzac, la Liviniere & Angles, ſont les villes du dioceſe qui envoient par-tout un député diocéſain.

Ce dioceſe eſt couvert de montagnes où l'on nourrit des beſtiaux, & où l'on recueille très-peu de blé. (*C.*)

SAINT-REMI, (*Géogr. Antiq. Hiſt. Litt.*) *Caſtrum* ou *Fanum S. Remigii*, ville de Provence, dioceſe d'Avignon, parlement d'Aix, recette de Taraſcon. Honoré Bouche & pluſieurs autres auteurs ont cru que c'étoit l'ancien *Glanum*, ville des *Saliens*, dont Ptolomée fait mention, & qui ſe trouve nommée dans l'*Itinéraire* d'antonin, dans la *Table* de Peutinger, dans Pline & dans Mela; mais ce *Glanum* étoit ſitué plus haut, au pié de la montagne, à mille toiſes de *Saint-Remi*, & proche des monumens d'antiquité romaine qui ſubſiſtent encore aujourd'hui; c'eſt un mauſolée, à huit toiſes trois piéds un pouce de hauteur, bien conſervé: il eſt compoſé de trois parties; la premiere, à rez-de-chauſſée, eſt une baſe quarrée, chargée de bas-reliefs, mais ſi effacés par les injures des temps, qu'on n'y apperçoit plus que des veſtiges de batailles, repréſentées légérement dans le deſſin.

Au-deſſus eſt un bâtiment quarré, beaucoup plus élevé, en maniere de portiques, & percé à jour des quatre côtés par autant d'arcades, dont les angles, en forme de pilaſtres d'ordre corinthien, ſont cannelés & chargés d'ornemens; on y remarque même à l'endroit de la clé, une tête ou eſpece de maſque, avec des guirlandes & des feuillages en bas-reliefs ſur les cintres. Sur la premiere friſe on lit une courte inſ-

cription en lettres majuſcules, la plupart initiales :

SEX. L. M. JULIÆ L. C. F.
PARENTIBUS SUIS.

Pluſieurs ſavans ont cherché à l'expliquer : M. Moreau de Mautour en a donné en 1729 cette explication; il attribue ce monument à un *Sextius*, de la famille de *Caius Sextius Calvinus*, le fondateur de la ville d'Aix en 630. Le *C. L.* par *Caius Lucius*, *L. M.* par Maritus : la voici entiere, ſelon ce ſavant. *Caius Sextius Lucius Maritus Juliæ incomparabilis curavit fieri parentibus ſuis. Voyez Mémoire de l'académie des inſcriptions, tome VII.*

Tout proche ſont les reſtes d'un bel arc de triomphe, compoſé d'une ſeule arcade, mais ſans inſcription, orné ſeulement au-dehors de figures en bas-reliefs qui repréſentent des priſonniers ou des captifs. Cet arc de triomphe eſt gravé dans les *Antiquités* du Pere de Montfaucon, *tome IV du ſupplément, ch. 4, page 78. Voyez* auſſi le *tome V de l'Antiquité expliquée, premiere partie, page 132.*

La ville de *Saint-Remi* contient environ 600 maiſons & 4600 ames. La collégiale de Saint Martin a été fondée par le pape Jean XXII.

C'eſt la patrie de Michel Noſtradamus, auteur des *Centuries*, habile médecin & fameux aſtrologue, né en 1503, & mort à Salon 1566 : on ſait le cas que les roi Henri II & Charles IX faiſoient de cet homme ſingulier ; le premier voulut le voir; lui donna 200 écus d'or, & l'envoya viſiter les princes ſes fils à Blois. Charles IX, en paſſant par *ſaint-Remi*, lui donna auſſi des marques publiques de ſon eſtime.

Jean Noſtradamus, frere de Michel, & auteur des *Vies des anciens poëtes Provençaux*, dits *Troubadours*, étoit né également à *ſaint-Remi.*

Ces Noſtradamus étoient iſſus d'une famille autrefois Juive, & que Michel Noſtradamus prétendoit lui-même être de la tribu d'Iſſachar : c'eſt pour cela qu'il appliquoit ces paroles des Paralipomenes, *l. I, ch. 12, v. 32, de filiis quoque Iſſachar, viri eruditi qui noverant ſingula tempora.*

C'eſt encore la patrie du ſavant & laborieux abbé Expilli, tréſorier de Taraſcon, qui a enrichi la république des lettres de pluſieurs ouvrages géographiques: ſon *Manuel* eſt entre les mains de tout le monde ; ſon grand *Dict. des Gaules & de la France* lui fait beaucoup d'honneur ; il n'eſt pas exact en bien des articles, & il enfle trop la population. Le public jouit des deux derniers volumes, depuis 1777. (*C.*)

SAINT-RUF, (*Géogr. & Hiſt. eccléſ.*) abbaye réguliere, chef-d'ordre à Valence, ſous la regle de S. Auguſtin, fondée vers l'an 1038, d'abord hors des murs d'Avignon, par quatre chanoines de la métropole ; comme ils ſe retirerent dans l'égliſe de *ſaint-Ruf* ou *Roux*, près de la Durance, le nom leur en eſt reſté. Cette égliſe ayant été ruinée durant la guerre des Albigeois, les religieux vinrent s'établir près de Valence, dans l'île Eparviere, que Raimond avoit achetée de Eudes, évêque de Valence, où il fit bâtir un beau monaſtere. Il fut renverſé en 1562, pendant les guerres de religion : alors ils ſe réfugierent dans leur prieuré de Valence, qui eſt devenu chef-d'ordre. Henri IV approuva cette tranſlation en 1600. Quarante abbés généraux ont gouverné cette congrégation depuis ſon établiſſement. Les papes Anaſtaſe IV, Adrien IV, Jules II, ont été chanoines de *Saint-Ruf.* Les cardinaux Guillaume de Vergy, Amédée d'Albret, & Angélique de Grimoald de Griſac, fondateur du college de *ſaint-Ruf*, à Montpellier, en 1365, avoient été de cette congrégation. *Mém. pris ſur les lieux.* Les biens de l'ordre de *ſaint-Ruf* viennent d'être réunis à l'ordre de Saint Lazare, & l'abbaye à l'évêché de Valence. (*C.*)

SAINT-SAULGE, (*Géogr. Hiſt. Litt.*) petite ville du Nivernois, avec un prieuré de bénédictins, dépendant de l'abbaye de S. Martin d'Autun. C'eſt la patrie de Raviſius Textor ou Jean Tiſſier, ſeigneur de Raviſi en Nivernois. Il fut élevé au college de Navarre, dont il devint un grand ornement, ſelon M. de Launoi : Guy Coquille l'appelle en ſon *Hiſtoire du Nivernois*, *Grammatique excellent en l'univerſité*, dont Tector devint recteur en 1500. Il mourut en 1522 à l'hôpital, ſelon M. de la Monnoye,

&

& fut inhumé en la chapelle du college de Navarre. On lit ces vers à la fin de ses lettres imprimées.

Quid tantis luges lacrymis ? Cur impia clamas
Numina ? Textorem sic periisse putas ?
Num periit clausâ resovent quem sidera sorte ?
Desine, Textoris molliter ossa cubant. (C.)

SAINT-SAUVEUR DE MONTRÉAL, (*Hist. mod.*) ordre militaire d'Espagne qui fut établi vers l'an 1120, par Alphonse VII, dit *le batailleur*, roi d'Arragon & de Castille. Ce prince qui avoit bâti la ville de *Montréal* contre les Maures de Valence, en avoit confié la défense aux Templiers; mais l'ordre de ceux-ci ayant été aboli par le concile de Vienne en 1311, on mit à *Montréal* des chevaliers tirés des plus nobles familles d'Arragon; ils portoient sur la robe blanche une croix ancrée de gueules, & on les nommoit *chevaliers de saint-Sauveur*. Mais après la destruction des Maures, cet ordre devint insensiblement inutile, & tomba enfin dans l'oubli.

SAINT-SIGISMOND, (*Géogr. Hist.*) bourg & paroisse de l'Orléanois, où ce roi de Bourgogne, après avoir été défait & pris par Clodomir, Childebert & Clotaire, fils de Clotilde, fut jetté dans un puits en 524, malgré les prieres & les menaces de S. Avit, abbé de Mici ou S. Memin. Le lieu de la mort de Sigismond a été controversé parmi les savans. Les uns ont placé le *Columna* de Grégoire de Tours, & depuis *Columnia*, d'Aimoin à Coulmiers, d'autres à Coulmelle; & M. Baillet à Saint-Pere-Avi-la-Colomne. Tous ces endroits sont à quatre ou cinq lieues d'Orléans, vers le nord-ouest.

En consultant le local, on trouve dans le bourg de *saint-Sigismond* la chapelle du *Champ-Rosier*, regardée comme l'ancienne église du lieu: cette chapelle, située à 480 toises de l'église paroissiale, est en ruines; mais dans le chœur on voit encore le puits, où, suivant la tradition, furent jettés les corps de Sigismond, de sa femme & de ses deux fils Giselade & Gondebaud. Ce prince ayant été mis au nombre des saints, le puits devint l'objet de la dévotion des peuples. L'eau qui s'en tire encore aujourd'hui ne sert qu'à l'eau-bénite: on la distribue aux malades de la fievre, qui s'y rendent des lieux voisins. Au nord-est & à 1240 toises de *saint-Sigismond* est l'église de Saint-Pere-Avi-la-Colomne. Dans cette paroisse, à 800 toises, on trouve le lieu nommé *Coulmelle*; à deux lieues au-dessous de *saint-Sigismond*, est la paroisse de Coulmiers, que les PP. le Cointre & Daniel prétendent être le *Columna* de Grégoire de Tours. Mais ce Coulmiers est nommé *de Columeriis* dans les actes, & Saint-Pere-Avi, *Sanctus Petrus ad vicum Columnæ*; la chapelle nommée *Puteus sancti-Sigismundi* est devenue depuis église paroissiale, sous le titre de *saint-Sigismond*, & depuis a été transférée plus au centre de la paroisse; mais l'ancienne subsiste & est toujours fréquentée. C'est donc là le vrai *Columna* de Grégoire de Tours. Voy. *les Mémoires de l'acad. des Inscr. t. IX, p. 448, édition in-12. 1770, & Not. Gaul.* ad Val. *p. 251.* (C)

SAINT-THOMAS, ISLE DE (*Géog. mod.*) petite île au nord des Antilles, que l'on range au nombre des Vierges; sa *latitude* est *18 degrés 22 minutes.* Cette île appartient aux Danois qui y ont bâti une espece de ville couverte du côté du port par un petit fort & quelques batteries de canon; ce lieu est fréquenté par les Hollandois de S. Eustache, & par les bâtimens interlopes qui font la traite sur la grande côte d'Espagne: il est d'ailleurs peu considérable.

SAINT-THOMÉ, s. m. (*Commerce, Monnoie étrangere.*) monnoie d'or que les Portugais ont fait battre à Goa; elle vaut deux piastres, un peu plus ou un peu moins. (*D. J.*)

SAINT-VANDRILLE, (*Géogr. Hist. ecclés.*) village d'environ quatre-vingts feux dans la haute Normandie, près de Caudebec, à six lieues de Rouen. Il doit son origine à une célebre & riche abbaye de Bénédictins, établie en 654, par saint Vandrille, né à Verdun, dans un lieu appellé *Fontenelle*, à huit cens pas de la Seine. Il y mourut en 689, à l'âge de 96 ans: elle devint si considérable que l'on y chantoit l'office jour & nuit. Saint Lambert, son deuxieme abbé, fut élu évêque de Lyon en 666; saint

Ambert, le troisieme, fut nommé évêque de Rouen: saint Crambert, de simple religieux, fut choisi pour gouverner l'église de Toulouse, & revint mourir dans le monastere en 678. S. Volfranc, évêque de Sens, lui donna sa terre de Milli, en Gâtinois, qui est revenue au seigneur du lieu, & y retourna finir ses jours après sa mission de Frise. Saint Bain quitta son évêché de Terrouenne, & fut abbé de *saint-Vandrille* au VIII siecle.

C'étoit la terre des Saints, sous le gouvernement des trente-quatre premiers abbés, dont trente-trois sont dans nos sacrées dyptiques. Théodoric ou Thierri, fils de Childéric III, auquel Pépin succéda en 750, fut rasé & & enfermé dans cette maison, & élevé dans l'obscurité: son pere mourut à Sithieu, aujourd'hui Saint-Bertin, en 754, & sa mere devint religieuse du monastere de Conchiliac.

L'abbé Ansegise Picard eut beaucoup de part au renouvellement des études sous Charlemagne, qui l'honora d'une amitié particuliere; il jouit aussi de la faveur de Louis le Débonnaire: en reconnoissance des bienfaits qu'il avoit reçus de ces deux princes, il recueillit en un seul corps les capitulaires jusqu'alors connus de tous les rois de France: il mourut en 834.

Le célebre Eginbart, historien, ami & gendre de Charlemagne, le Mécene de son temps, quitta la cour & vint s'ensevelir à Fontenelle. Il s'y consacra l'espace de sept ans à la réforme de la discipline qui commençoit à se relâcher dans cette abbaye, & fut mourir à une des terres, dont l'empereur Louis avoit récompensé ses services en 837.

Le moine Ansgrade écrivit la vie de S. Lambert de Lyon, mais qui n'est point parvenue à la postérité, & celle d'Ansbert de Rouen a été corrigée par une main étrangere: cette histoire assez méthodique fait honneur à la piété de l'auteur; mais le style en est pitoyable. Il mourut en 709.

Le moine, auteur de la *Chronique de Fontenelle*, vivoit en 834; deux autres l'ont continué: le moins ancien des deux écrivoit en 1040. Ces moines, dit M. l'abbé le Gendre, *t. I, p. 24 de son histoire de France, en 3 vol. in-folio*, n'écrivoit pas mal & parloit assez librement. Ils ne s'étendent que sur ce qui regarde leur monastere, & ce n'est qu'en passant & par rapport à leurs affaires, qu'ils touchent quelque chose de notre histoire. Ils datent quelquefois par les années de Jesus-Christ & le plus souvent par celles du regne des rois, ce qui peut faire embarras. A cela près, je leur pardonnerois, continue le Gendre, s'ils étoient plus exacts qu'ils ne le sont en beaucoup d'endroits. Je ne sais pourquoi ils affectent de traiter d'*Exarque* Charles Martel. Cette chronique commence par l'origine de saint Vandrille, fils du duc Valchise & de la princesse Dode, sœur d'Anschise, aïeul de Charles Martel. Voyez *Spicil. t. III, p. 185.*

Cette abbaye éprouva, comme les autres, la fureur impie des Normands, & fut rétablie par le roi Richard. Guillaume le Conquérant, au XI siecle, y fit beaucoup de bien. Sous son regne furent établies en Normandie douze abbayes de moines & six de filles: « ce sont, disoit-il, » des citadelles dont j'ai pris plaisir à mu- » nir la Normandie; si je ne les ai pas » toutes fondées, je les ai enrichies par » mes libéralités. »

Celle de *saint-Vandrille* a la présentation de soixante-seize cures, dont une à Rouen, celle de Caudebec, d'Arques, d'Argentan, *&c.*

Près de cette abbaye & de la Seine, étoit la forêt d'*Arelatenum*, aujourd'hui *Brosome*, nommée dans la chronique de Fontenelle *Arellauno sylva, Arlauno foresta, Arelaunensis saltus:* c'est-là, selon les PP. Mabillon & Ruinard, & selon M. de Valois, que Clotaire, roi de Soissons, brouillé avec Childebert, roi de Paris, se voyant trop foible pour hasarder la bataille, se retrancha en faisant abattre une grande quantité d'arbres autour de son camp: son frere, & son neveu Théodebert, roi de Metz, intimidés par un orage, firent la paix avec lui en 537, selon Grégoire de Tours, *l. III, c. 28.*

Cette même forêt servit de retraite en 600 à Clotaire II, après avoir perdu une bataille sur l'Ouaine en Sénonois, contre Thierri

& Théodebert, rois de Bourgogne & d'Austrasie, ses neveux : il s'y retrancha par de grands abattis d'arbres, comme avoit fait son aïeul.

M. Polluche d'Orléans, dont l'érudition est connue, prétend contre ces savans, que ces deux événemens se sont passés dans la forêt d'Orléans, parce que Aimoin dit, *confugiunt in Aurelienfi pago* ou *Auriliano.*

Pendant les troubles du calvinisme, une ignorance profonde & le libertinage des mœurs avoient succédé dans cette abbaye à la science & à la piété qui y avoient fleuri avec tant d'éclat. Le sacristain abandonnant son cloître en 1580, emporta avec lui les plus beaux manuscrits qu'il vendit à vil prix; une grande partie tomba entre les mains de MM. Bigot & Duchêne, qui ont su s'en servir à l'avantage de la république des lettres.

D. Charles-François Toustain, Normand, bénédictin profès de Jumieges, a donné avec D. Tassin, son ami, habile dans les langues, l'histoire de l'abbaye de *saint-Vandrille :* il est mort à Saint-Denis en 1754. (*C.*)

SAINT-VINCENT ISLE DE, (*Géogr. mod.*) l'une des Antilles située par les *13 degrés 3 minutes de latitude*, au nord de l'équateur, entre Sainte-Alousie & les Grenadins; cette île qui peut avoir environ vingt lieues de tour, est possédée par deux sortes de sauvages distingués en caraïbes rouges & en caraïbes noirs; les premiers sont les plus anciens; leur taille est moyenne; ils ont la peau d'une couleur bronzée, le front aplati par art, & les cheveux très-longs & presque droits; les seconds, dont l'origine vient, selon toutes les apparences, des negres fugitifs de la Barbade, sont grands, bien proportionnés; leur couleur est d'un assez beau noir; ils ont les cheveux crépus, & le front aplati à l'imitation des précédens dont le nombre est considérablement diminué. Ces sauvages ont permis à quelques européens françois de s'établir parmi eux dans la partie occidentale du pays, après leur avoir fixé des limites au-delà desquelles ils ne peuvent s'étendre.

Le terrain de *saint-Vincent* est fort montagneux, très-bien boisé, & arrosé de petites rivieres; il produit beaucoup de tabac, du café, du coton, du mahis, & des légumes en abondance. Vers l'extrémité septentrionale de l'île est une grosse montagne séparée des autres par des précipices & des ravines très-profondes, au milieu desquelles on voit encore aujourd'hui des traces bien sensibles des torrens de soufre & de matieres fondues, qui du sommet de la montagne coulerent jusqu'à la mer, lors de la fameuse irruption de son volcan en l'année 1719. *Voyez* SOUFRIERE.

SAINTS, plus communément SAINTES, ISLES DES (*Géog. mod.*) ce sont trois petites îles situées en Amérique, entre la pointe méridionale de la Guadeloupe & la partie septentrionale de la Dominique, sous le vent de Marie-Galande.

Ces îles sont disposées de telle sorte, qu'elles forment au milieu d'elles un port fort commode; leur terrain, quoique très-montagneux, produit du coton, du café, du tabac, du mahis & des légumes; les habitans françois qui les occupent, élevent des bestiaux, des volailles, des cabris, des moutons & des cochons dont ils font commerce avec la Guadeloupe & la Martinique. Le pays est sain, à l'exception de quelques fievres annuelles; & il manque d'eau courante.

SAINTS *ou* SAINTES, épithete qui précede souvent le nom de plusieurs des îles Antilles, dont quelques-uns ont été omis dans les volumes précédens.

Sainte-Alousie, *voyez* LUSSIE *ou* LUCIE.

Saint-Barthelemi, île appartenante aux François, qui y cultivent du tabac, du coton & des légumes; elle est située par les *17 degrés 45 minutes*, entre Saint-Martin & Saint-Christophe.

Saint-Christophe, cette île très-agréable, qui dans le commencement fut établie en commun par les François & les Anglois, est restée à ces derniers depuis l'année 1702. Son climat est fort sain; elle est située par les *17 degrés 26 minutes* au nord de l'équateur, & peut avoir environ dix-huit lieues de tour.

Sainte-Croix, *voyez l'art.* SAINTE-CROIX.

Saint-Eustache, île hollandoise. *Voyez* EUSTACHE.

Saint-Jean, petite île, l'une des Vierges, appartenant aux Danois, voisines de Saint Thomas. Cette île est très-médiocre.

Saint-Martin, l'une des Antilles, située par les *18 degrés de latitude* au nord de l'équateur, entre l'Anguille & S. Barthelemi. Cette île est occupée en commun par les François & les Hollandois qui y cultivent du mahis, des feves & autres légumes, dont ils font commerce à la Martinique.

SAINTRE, droit de *saintre* ou de *chaintre*, ou de *chambre*; (*Jurispr.*) les seigneurs ont ce droit sur les lieux non cultivés, en chaume, en friche, en bruyeres, en buisson; il consiste à y faire paître leur bétail, à l'exception de tous autres qu'ils en peuvent éloigner.

SAIOUNAH, (*Géog. mod.*) ville d'Afrique, sur la côte orientale, dans le Zanguebar, & au midi de la ville de Sofala. (*D. J.*)

SAIPAN ou SAYPAN, (*Géog. mod.*) autrement nommée l'*île de s. Joseph*. Ile de l'Océan oriental, dans l'Archipel de Saint Lazare; c'est une des îles Mariannes, & qui est la plus peuplée après celle de Guahan. Elle a environ 20 lieues de tour, & est toute montagneuse. *Latit.* selon le pere Gobien, 15. 20'. (*D. J.*)

SAIPUBISTUH, s. m. (*Hist. mod.*) dixieme mois des Géorgiens; il répond à notre mois d'octobre.

SAIQUE, s. f. (*Marine.*) sorte de bâtiment grec, dont le corps est fort chargé de bois, qui porte un beaupré, un petit artimon & un grand mât, lequel s'éleve avec son mât de hune à une hauteur extraordinaire, étant soutenu par des galaubans & par un étai, qui répond à la pointe du mât de hune sur le beaupré. Il n'a ni misaine, ni perroquet, ni haubans, & son pachi porte une bonnette maillée. Les Turcs s'en servent, soit pour les voyages qu'ils font à la Mecque, ou pour le commerce du Levant.

SAIRE, LA (*Géog. mod.*) petite riviere de France, en basse-Normandie, au Cotentin. Elle a ses sources dans la forêt de Brix, court d'orient en occident, & se jette dans la mer, proche la pointe de Reville. (*D. J.*)

SAIS, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la basse-Egypte, dans le nôme qui en prenoit le nom de *Saïtès Nomos*, & dont elle étoit la métropole, à deux schoënes du Nil. La notice de Léon le Sage, la met au rang des villes épiscopales de la basse-Egypte, qui reconnoissoient Alexandrie pour leur métropole.

Sa plus grande gloire est d'avoir donné la naissance à *Psammitichus*. La victoire qu'il remporta sur ses ennemis l'an 670 avant Jesus-Christ, le rendit maître de toute l'Egypte. Il donna des terres aux Grecs qui l'avoient soutenu, & ouvrit à leurs compatriotes l'accès de son pays. Il fit élever ses sujets dans la connoissance des arts & des sciences, & protégea leur commerce. Il mourut 626 ans avant Jesus-Christ, & fut enterré à *Saïs* dans le temple de Minerve. (*D. J.*)

SAISIE, s. f. (*Gramm. & Jurisprud.*) en général est un exploit fait par un huissier ou sergent, par lequel, au nom du roi & de la justice, il arrête, & met sous la main du roi & de la justice, des biens ou effets auxquels le saisissant prétend avoir droit, ou qu'il fait arrêter pour sûreté de ses droits & prétentions.

On ne peut procéder par voie de *saisie* sur les biens de quelqu'un, qu'en vertu d'une obligation ou condamnation, ou pour cause de délits, quasi-délits, chose privilégiée, ou qui soit équivalent.

Pour saisir, il faut être créancier, soit de son chef, soit du chef de celui dont on est héritier.

Il y a diverses especes de *saisies*, savoir, pour les meubles, la *saisie* & arrêt, la *saisie* & exécution, la *saisie* gagerie; & pour les immeubles, la *saisie* réelle.

Ces différentes sortes de *saisies*, & quelques autres qui sont propres à certains cas, vont être expliquées dans les divisions suivantes.

Il y a plusieurs choses qui ne sont pas saisissables, savoir:

L'habit dont le débiteur est vêtu, ni le lit dans lequel il couche.

On doit aussi laisser au saisi une vache, trois brebis ou deux chevres, à moins que la créance ne fût pour le prix de ces bestiaux.

On ne peut pareillement saisir les armes, chevaux & équipages de guerre des soldats & officiers.

Les personnes constituées aux ordres sacrés ne peuvent être exécutées en leurs meubles destinés au service divin, ou servans à leur usage nécessaire, de quelque valeur qu'ils puissent être, ni même en leurs livres qui leur seront laissés jusqu'à la somme de 150 livres.

Les chevaux, bœufs & autres bêtes de labourage, charrues, charrettes & ustensiles servans à labourer & cultiver les terres, vignes & prés, ne peuvent être saisis, même pour les deniers du roi, à peine de nullité, si ce n'est pour fermages, ou pour le prix de la vente desdites choses.

Les distributions quotidiennes & manuelles des chanoines & prébendes, les oblations, les sommes & pensions laissées pour alimens, les émolumens des professeurs des universités, les bourses des sécrétaires du roi, les gages des officiers de la maison du roi faisant le service ordinaire, les appointemens des commis des fermes, & autres sommes qui sont de même privilégiées, ne peuvent être saisies. (*A*)

SAISIE *plus ample* est une *saisie* réelle, dans laquelle on a compris plus d'immeubles que dans une autre. Il est d'usage que la *saisie* réelle la plus ample prévaut sur celles qui le sont moins; c'est-à-dire, que le créancier qui a fait la *saisie* la plus ample, est celui auquel on donne la poursuite de la *saisie* réelle. (*A*)

SAISIE ET ANNOTATION, est celle qui se fait sur les biens des accusés absens. On l'appelle *saisie & annotation*, parce qu'anciennement on mettoit des pannonceaux & autres marques aux héritages saisis. (*A*)

SAISIE ET ARRET, est celle que le créancier fait sur son débiteur entre les mains d'un tiers qui doit quelque chose à ce même débiteur, à ce que ce tiers ait à ne se point dessaisir de ce qu'il a en ses mains au préjudice du saisissant.

La *saisie & arrêt* se peut faire sans titre paré, en vertu d'une ordonnance du juge sur requête.

Elle contient ordinairement assignation au tiers saisi pour confirmer ce qu'il doit, & pour être condamné à vuider ses mains en celles du saisissant. *Voyez* ARRET, CRÉANCIER, DÉBITEUR, OPPOSITION. (*A*)

SAISIE ET EXÉCUTION, est une *saisie* de meubles meublans & autres effets mobiliers, tendante à enlever & à les faire vendre, pour, sur le prix en provenant, être payé au saisissant ce qui lui est dû.

On ne peut saisir & exécuter sans avoir un titre paré & exécutoire contre celui sur lequel on saisit.

Cette *saisie* doit être précédée d'un commandement fait la veille.

Outre les formalités des ajournemens qui doivent être observés dans cette *saisie*, il faut que l'exploit de *saisie* contienne élection du domicile du saisissant dans le lieu où l'on saisit; & si c'est dans un lieu isolé, il faut élire domicile dans la ville, bourg ou village plus prochain.

Les huissiers & sergens doivent marquer si leur exploit a été fait devant ou après midi.

Il faut aussi qu'ils soient assistés de deux recors, qui doivent signer avec eux l'original & la copie de l'exploit.

Avant d'entrer dans une maison pour saisir, l'huissier doit appeller deux voisins pour y être présens, & leur faire signer son exploit; & en cas de refus de leur part de venir ou de signer, il doit en faire mention.

S'il n'y a point de proches voisins, il faut, après la *saisie*, faire parapher l'exploit par le juge le plus prochain.

Quand les portes de la maison sont fermées, & qu'on fait refus de les ouvrir, l'huissier doit en dresser procès-verbal, & se retirer devant le juge du lieu pour se faire autoriser à faire faire ouverture des portes en présence de deux personnes que le juge nomme.

A Paris, on nomme un commissaire pour faire ouverture des portes.

La *saisie* doit contenir le détail de tous les effets qu'elle comprend.

S'il y a des cofres & armoires fermés, & que le débiteur refuse de les ouvrir, l'huissier peut se faire autoriser à les faire ouvrir pour saisir ce qui est dedans; comme l'huissier doit établir un gardien aux choses saisies si le débiteur n'en offre pas un solvable, l'huissier peut laisser un de ses recors en garnison, ou enlever les meubles & les mettre ailleurs

à la garde de quelqu'un. *Voy.* COMMISSAIRE & GARDIEN.

Les meubles saisis ne peuvent être vendus que huitaine après la *saisie*.

S'il survient des oppositions à la vente, le saisissant doit les faire vuider dans un an, & faire vendre les meubles au plus tard dans deux mois, après les oppositions jugées ou cessées.

Quand les *saisies* sont faites pour choses consistantes en especes, comme des grains, il faut surseoir la vente des meubles saisis, jusqu'à ce que l'on ait apprécié les choses dûes.

L'huissier doit signifier au saisi le jour & l'heure de la vente, à ce qu'il ait à y faire trouver des enchérisseurs si bon lui semble.

La vente doit se faire au plus prochain marché public, aux jours & heures ordinaires des marchés.

Le gardien doit être assigné pour représenter les meubles, afin que l'huissier les puisse faire enlever & porter au marché.

Les choses saisies doivent être adjugées au plus offrant & dernier enchérisseur, & le prix payé comptant, sinon l'huissier en est responsable.

Le procès-verbal de vente doit faire mention du nom de ceux auxquels les meubles ont été adjugés.

Les diamans, bijoux & vaisselle d'argent ne peuvent être vendus qu'après trois expositions à trois jours de marché différens.

Les deniers provenans de la vente doivent être délivrés par l'huissier au saisissant jusqu'à concurrence de son dû, & le surplus au saisi, ou en cas d'opposition, à qui par justice sera ordonné. *Voyez le titre XXXIII de l'ordonnance de 1667*, & les *mots* CRÉANCIER, DÉBITEUR, EXÉCUTION, EXÉCUTOIRE, TITRE PARÉ, VENTE. (*A*)

SAISIE GAGERIE est une simple *saisie* de meubles meublans qui se fait, soit par le seigneur censier pour les arrérages de cens à lui dûs, soit par le propriétaire d'une maison pour ses loyers, soit par le créancier d'une rente fonciere pour les arrérages de sa rente. *Voyez ci-devant* GAGERIE. (*A*)

SAISIE FÉODALE est celle que le seigneur dominant fait du fief mouvant de lui.

Cette *saisie* se fait en plusieurs cas, 1°. quand le fief est ouvert par succession, donation, vente, échange ou autrement, & que le vassal ne se présente pas pour faire la foi & hommage, & payer les droits. 2°. Lorsque le nouveau seigneur a fait assigner ses vassaux pour lui venir faire la foi, & qu'ils ne le font pas. 3°. Quand le vassal ne donne pas son aveu dans le temps de la coutume. 4°. Faute par le vassal de payer l'amende, pour n'avoir pas comparu aux plaids du seigneur.

Quand le vassal a été reçu en foi, le seigneur n'a plus qu'une simple action pour les droits.

La *saisie féodale* doit comprendre le fond du fief, mais en saisissant le fond, on peut aussi saisir les fruits.

En cas de *saisie* réelle du fief, la *saisie féodale* est préférée.

L'usufruitier du fief dominant peut saisir pour les droits à lui dûs.

Les apanagistes peuvent aussi saisir en leur nom.

Mais les *engagistes* ne le peuvent faire qu'avec la jonction du procureur du roi.

Le temps après lequel le seigneur peut saisir est différent, selon les coutumes. A Paris, le délai est de quarante jours, à compter de l'ouverture du fief.

Quant aux formalités de la *saisie féodale*, il faut en général y observer celles qui sont communes à tous les exploits, & en outre les formalités particulieres que la coutume du fief servant exige.

La *saisie* ne peut être faite qu'en vertu d'une commission spéciale du juge du seigneur; ou s'il n'a point de justice, il faut s'adresser au juge royal du fief servant.

L'huissier doit se transporter au principal manoir de ce fief.

L'exploit doit contenir élection de domicile au château du fief dominant, ou chez le procureur-fiscal.

Quand la *saisie* est faite faute de foi & hommage, il n'est pas besoin d'établir commissaire, parce que comme elle emporte perte de fruits, le seigneur doit jouir par ses mains; mais dans les autres cas où la *saisie* n'emporte pas perte de fruits, il faut y établir un commissaire.

La *saisie féodale* doit être signifiée au vassal en personne, ou domicile, ou au chef-lieu

du fief servant, ou procureur-fiscal, receveur ou fermier.

On doit renouveller la *saisie féodale* tous les trois ans, à moins que l'on ne soit en instance sur la *saisie*.

Si, pendant que la *saisie* tient, il se trouve des arriere-fiefs ouverts, le seigneur suzerain les peut aussi saisir féodalement.

Le seigneur plaide toujours main-garnie pendant le procès, c'est-à-dire que par provision il jouit des fruits. *Voyez* les auteurs qui ont traité des fiefs, & notamment les commentateurs de la coutume de Paris sur les *art. 1, 2, 9, 28, 29, 30 & 31.*

Saisie mobiliaire est celle par laquelle on n'arrête qu'un effet mobilier ; telles sont toutes les *saisies* & arrêts de sommes de deniers, de grains, fruits & revenus, & autres effets mobiliers, les *saisies* gageries, les *saisies* & exécutions de meubles, à la différence de la *saisie* réelle, qui est une *saisie* immobiliaire, parce qu'elle a pour objet le fond même d'un immeuble. *Voyez* Saisie & Arret, Saisie-Exécution, Saisie gagerie, Saisie réelle. (*A*)

Saisie et opposition est la même chose que *saisie & arrêt. Voyez ci-devant* Arret & Saisie et arret. (*A*)

Saisie réelle est un exploit par lequel un huissier saisit & met sous la main de la justice un héritage ou autre immeuble fictif, tel que des cens & rentes foncieres ou constituées dans les pays où elles sont réputées immeubles, offices, *&c.*

Il y a même certains meubles que l'on saisit réellement, tels que les vaisseaux & moulins sur bateaux.

On n'use point au contraire de *saisie réelle* pour les biens qui ne sont immeubles que par stipulation.

On appelle cette saisie *réelle*, parce qu'elle a pour objet un fond, & pour la distinguer des *saisies* mobiliaires qui n'attaquent que les meubles ou effets mobiliers ou les fruits.

On confond quelquefois la *saisie réelle* avec les criées & le décret, quoique ce soient trois choses différentes ; la *saisie réelle* est le premier acte pour parvenir à l'adjudication par décret, les criées sont des formalités subséquentes, & le décret est la fin de la *saisie réelle.*

Quelquefois aussi par le terme de *saisie réelle* on entend toute la poursuite, savoir la *saisie* même, les criées, le décret, & toute la procédure qui se fait pour y parvenir.

Chez les Romains, on usoit de subhastations, qui ressembloient assez à nos *saisies réelles. Voyez* Subhastations.

La *saisie réelle* est donc le premier exploit que l'on fait pour parvenir à une vente par décret, soit volontaire ou forcée.

Toute *saisie réelle* doit être précédée d'un commandement recordé, & doit être faite en vertu d'un titre paré.

Si celui sur lequel on saisit est mineur, il faut auparavant discuter ses meubles.

Il faut aussi avoir attention de faire la *saisie réelle* sur le véritable propriétaire, autrement elle seroit absolument nulle.

Si l'on saisit un fief, il suffit de désigner le corps du fief que l'on saisit ; mais quand on saisit les biens en roture, il faut détailler chaque corps d'héritage.

La *saisie réelle* doit être portée devant le juge auquel l'exécution du titre appartient.

Les juges des seigneurs en peuvent connoître, mais les criées doivent être certifiées devant le juge royal, lorsque la justice seigneuriale n'est pas assez considérable pour y faire la certification des criées.

La poursuite de la *saisie réelle* appartient naturellement à celui qui a saisi le premier.

Cependant si quelqu'autre créancier fait une *saisie réelle* plus ample, il doit avoir la poursuite.

Il en seroit de même, si le premier saisissant étoit désintéressé, ou qu'il négligeât de suivre sa *saisie*, un autre créancier pourroit se faire subroger à la poursuite.

Le commissaire établi à la *saisie réelle* doit faire enrégistrer la *saisie*, afin qu'elle soit certaine & notoire.

Quand la *saisie réelle* n'a pour objet que de parvenir à un décret volontaire, on ne fait point de bail judiciaire ; mais dans le décret forcé, le commissaire à la *saisie réelle* fait convertir le bail conventionnel en judiciaire, s'il y en a un ; ou s'il n'y avoit point de bail, il établit un fermier judiciaire.

On doit ensuite procéder aux criées, & les faire certifier.

S'il survient des oppositions à la *saisie réelle*, soit afin d'annuller, soit afin de dis-

traire ou à fin de charge, afin de conſerver ou en ſous-ordre, on doit ſtatuer ſur les oppoſitions, avant de paſſer outre, à l'adjudication; & ſi la *ſaiſie réelle* eſt confirmée, on obtient le congé d'adjuger, c'eſt-à-dire un jugement, portant que le bien ſaiſi ſera vendu & adjugé par décret au quarantieme jour, au plus offrant & dernier enchériſſeur; qu'à cet effet les affiches ſeront appoſées aux lieux où l'on a coutume d'en mettre.

Le pourſuivant met au greffe une enchere du bien ſaiſi, appellée *enchere de quarantaine*, contenant le détail des biens ſaiſis & les conditions de l'adjudication.

Les quarante jours expirés depuis l'appoſition des affiches, on met une affiche qui annonce que l'on procédera un tel jour à l'adjudication, ſauf quinzaine.

Au jour indiqué, l'on reçoit les encheres; & après trois ou quatre remiſes, l'on adjuge le bien ſaiſi par décret au plus offrant & dernier enchériſſeur.

Quand le décret eſt forcé, l'adjudicataire doit conſigner le prix, après quoi l'on en fait l'ordre entre les créanciers.

Dans les décrets volontaires, les oppoſitions à fin de conſerver ſont converties en *ſaiſies* & arrêts ſur le prix. *Voyez* les *traités des criées* de le Maître, de Gouge, Bruneau; le *traité de la vente des immeubles par décret* de M. d'Héricourt, & les *mots* CRIÉES, DÉCRET FORCÉ, DÉCRET VOLONTAIRE, OPPOSITION, POURSUIVANT, VENTE PAR DÉCRET. (*A*)

SAISIE VERBALE étoit la *ſaiſie* féodale, que dans la coutume d'Angoumois le ſimple ſeigneur du fief qui n'a point de ſergens, ni autres officiers, & n'a ſeulement que juſtice fonciere, faiſoit ſous ſon ſein privé & le ſcel de ſes armes pour la faire ſignifier par un ſergent emprunté. *Voyez* la *coutume d'Angoumois, titre I, article 2;* & Vigier *ſur cet article.* (*A*)

SAISIE, *dans le Commerce*, ſe dit lorſque l'on arrête, ou que l'on s'empare de quelque marchandiſe, meuble ou autre matiere, ſoit en conſéquence de quelque arrêt obtenu en juſtice, ou par quelqu'ordre exprès du ſouverain.

Les marchandiſes de contrebande, celles que l'on a fait entrer frauduleuſement, ou que l'on a débarquées ſans les faire enteriner, ou que l'on a déchargées dans des endroits défendus, ſont ſujettes à la *ſaiſie. V.* CONTREBANDE.

Dans les *ſaiſies* en Angleterre, une moitié va à celui qui a déclaré, & l'autre moitié au roi. En France, lorſque l'on ſaiſiſſoit des toiles peintes, *&c.* on avoit coutume d'en brûler la moitié, & d'envoyer l'autre chez l'étranger; mais en 1715, il fut ordonné par un arrêt du conſeil, que le tout ſeroit brûlé.

SAISINE, ſ. f. (*Gram. & Juriſp.*) ſignifie *poſſeſſion;* ce terme eſt oppoſé à celui de *déſaiſine*, qui ſignifie *dévétiſſement de poſſeſſion.*

Coutume de *ſaiſine, voyez* ci-devant au *mot* COUTUME.

Saiſine en cas de nouvelleté, eſt la poſſeſſion qui a été troublée nouvellement, c'eſt-à-dire lorſque l'on eſt encore dans l'an & jour du trouble.

Simple ſaiſine, eſt lorſque le poſſeſſeur qui ſe plaint d'avoir été troublé, allégue ſeulement qu'il avoit la poſſeſſion depuis 10 ans; mais non pas qu'il l'eût pendant l'an & jour qui ont précédé le trouble. *Voyez* le *tit. 4 de la coutume de Paris*, & les *mots* COMPLAINTE, ENSAISINEMENT, NANTISSEMENS, MISE DE FAIT, VEST & DÉVEST. (*A*)

SAISINE, (*Marine.*) petite corde qui ſert à en ſaiſir une autre.

SAISINE *de beaupré*, ou LIVRE, (*Marine.*) on appelle ainſi pluſieurs tours de corde qui tiennent l'aiguille de l'éperon avec le mât de beaupré.

SAISIR, v. act. (*Gram.*) s'emparer, prendre, entrer en poſſeſſion, livrer. *Saiſiſſez* cette occaſion; *ſaiſiſſez-vous* de cet homme; je l'ai *ſaiſi* de cet objet; le mort *ſaiſit* le vif; il a été *ſaiſi* d'une colique; le froid le *ſaiſit :* l'ambition l'a *ſaiſi ; ſaiſi* de colere, d'enthouſiaſme, de fanatiſme; il *ſaiſit* facilement les choſes les plus difficiles; faites *ſaiſir* ſes biens, pour aſſurer votre dette; le juge eſt *ſaiſi* de la connoiſſance de cette affaire. *Voyez* SAISIE.

SAISIR, ſignifie *arrêter*, *retenir* quelque choſe, comme marchandiſes, meubles, beſtiaux, ſoit par autorité de juſtice, ſoit en conſéquence des édits & déclarations du prince, ſoit enfin en vertu de ſes ordres,

ordres, ou de ceux de ses ministres. *Voyez* Saisie.

Saisir, (*Marine.*) c'est *amarrer*, *voyez* Amarrer.

SAISISSANT, adj. (*Jurispr.*) est le créancier qui a fait une saisie sur son débiteur. Dans les saisies mobiliaires, le premier *saisissant* est préféré aux autres, à moins qu'il n'y ait déconfiture. *Voyez* Contribution, Créancier, Dette, Saisie. (*A*)

SAISISSEMENT, s. m. (*Gram.*) l'effet de quelque frayeur subite sur les personnes foibles. Cette nouvelle lui causa un *saisissement* mortel.

Saisissement se dit aussi de l'action de saisir; le *saisissement* de l'épée.

L'exécuteur de la haute-justice appelle *saisissement*, les cordes dont il lie les mains & les bras du patient qui lui est abandonné.

SAISON, s. f. (*Cosmographie.*) on entend communément par *saisons*, certaines portions de l'année qui sont distinguées par les signes dans lesquels entre le soleil. Ainsi, selon l'opinion générale, les *saisons* sont occasionnées par l'entrée & la durée du soleil dans certains signes de l'écliptique; en sorte qu'on appelle *printemps*, la *saison* où le soleil entre dans le premier degré du bélier, & cette *saison* dure jusqu'à ce que le soleil arrive au premier degré de l'écrevisse. Ensuite l'été commence, & subsiste jusqu'à ce que le soleil se trouve au premier degré de la balance. L'automne commence alors, & dure jusqu'à ce que le soleil se trouve au premier degré du capricorne. Enfin l'hiver régne depuis le degré du capricorne, jusqu'au premier degré du belier.

Il est évident que cette hypothèse des *saisons* n'est point admissible, parce qu'elle n'est pas vraie dans tous les lieux; mais seulement pour ceux qui sont au nord de l'équateur. En effet, au sud de l'équateur, le printemps dure tant que le soleil remplit son cours depuis le premier degré de la balance, jusqu'au premier degré du capricorne; l'été, depuis celui-ci jusqu'au premier degré du bélier, & ainsi de suite, tout au contraire de ce qui arrive vers le nord.

De plus, cette hypothèse de *saisons* ne convient point à la zone torride; la preuve en est palpable; car on doit avouer que quand le soleil passe par ces lieux, il y a été, à-moins que quelque cause n'y mette obstacle. Par rapport aux cieux, & dans les lieux situés sous l'équateur, il ne doit être ni printemps, ni automne, quand le soleil a passé le premier degré du bélier, mais plutôt l'été; car alors le soleil passe sur ces lieux, & ainsi y cause la plus grande chaleur. On ne peut donc pas y transporter l'été au premier degré de l'écrevisse ou du capricorne.

On en peut dire autant des lieux situés entre l'équateur & les tropiques, parce que le soleil y passe aussi, avant que d'arriver au premier degré de l'écrevisse ou du capricorne. Le même inconvénient se rencontre par rapport au printemps & à l'automne sous la zone torride, puisqu'il paroît n'y avoir ni l'une ni l'autre de ces deux *saisons*, surtout sous l'équateur.

D'autres auteurs déterminent les *saisons* par le degré de chaleur ou de froid, ou par l'approche & l'éloignement du soleil. L'idée que les Européens ont communément des *saisons*, renferme l'un ou l'autre de ces deux points, & sur-tout le froid & le chaud; quoique les Astronomes aient encore plus d'égard au lieu du soleil dans l'écliptique. Il est certain qu'en beaucoup d'endroits sous la zone torride, les *saisons* ne répondent point au temps que le soleil s'en approche ou s'en éloigne, car on y compte l'hiver qui est pluvieux & orageux, quand ce devroit être l'été, puisque le soleil en est alors plus proche; & tout au contraire, on y compte l'été quand le soleil s'en éloigne. En un mot, ou y fait consister l'été dans un ciel clair, & l'hiver dans un temps humide & pluvieux. Il est donc vrai que les idées des *saisons* different considérablement suivant les lieux; cependant voici ce qu'on peut établir de raisonnable.

1°. Puisque dans plusieurs lieux, comme sous la zone torride, & même dans quelques endroits de la zone tempérée, la chaleur & le froid ne suivent pas le mouvement du soleil, on ne doit pas penser que ce soit la chaleur & le froid qui

font les *ſaiſons*, à-moins qu'on ne diſtingue entre les *ſaiſons* des cieux & celles de la terre. Je me ſers de ces termes faute de meilleurs. Ainſi la *ſaiſon* de l'été terreſtre d'un lieu, eſt le temps de l'année où il y a fait la plus grande chaleur. Mais l'été céleſte, eſt le temps où l'on doit attendre la plus grande chaleur, à cauſe de la poſition du ſoleil : raiſonnons de même par rapport à l'hiver. Or quoique l'été & l'hiver, tant terreſtre que céleſte, arrivent en pluſieurs lieux dans le même temps de l'année, il y a pourtant des endroits ſous la zone torride, où ils arrivent dans des temps différens. Il en faut dire autant du printemps & de l'automne, tant céleſte que terreſtre.

2°. Comme il n'y a que peu d'endroits où l'été & l'hiver terreſtre different du céleſte, par rapport au temps de l'année, & que le plus ſouvent ils arrivent dans le même temps : on doit donc appeller *l'été*, *l'hiver*, *&c.* céleſte, ſimplement *été*, *hiver*, *&c.* ſans y ajouter le mot de *céleſte ;* mais quand on veut parler des *ſaiſons* terreſtres, il faut ajouter en les nommant, le mot *terreſtre*, pour les diſtinguer de celles qu'on nomme ſimplement *été*, *hiver*, quand il n'y a point de différence entre la terreſtre & la céleſte.

L'été céleſte d'un lieu eſt la *ſaiſon* dans laquelle le ſoleil approche le plus de ſon zénith, & l'hiver celle où il s'en éloigne le plus. Le printemps eſt la *ſaiſon* qui eſt entre la fin de l'hiver, & le commencement de l'été ; & l'automne ſe trouve entre la fin de l'été & le commencement de l'hiver. C'eſt ainſi qu'il faut entendre ces quatre *ſaiſons* dans tous les lieux ; mais nous nous contenterons de remarquer ici que ſous la zone tempérée & la zone glaciale, les quatre *ſaiſons* céleſtes ſont preſque de la même longueur ; & que ſous la zone torride elles ſont inégales, la même *ſaiſon* y étant différente ſelon les différens lieux.

La premiere partie de cette propoſition eſt claire, parce que le ſoleil parcourt trois ſignes dans chaque *ſaiſon ;* ainſi les temps ſeront à-peu-près égaux à quelques jours près, c'eſt-à-dire que dans les lieux au nord, l'été eſt de 5 jours, & le printemps de 4 jours plus longs que l'automne & l'hiver; au lieu que dans les lieux placés au ſud, l'automne & l'hiver l'emportent d'autant de jours ſur le printemps, à cauſe de l'excentricité du ſoleil.

3°. Dans les lieux placés ſous l'équateur, les *ſaiſons* ſont doubles ; les deux étés ſont fort courts, ainſi que les deux printemps qui n'ont que chacun 30 jours. Les deux étés & les deux printemps ont tout au plus 64 jours chacun, c'eſt-à-dire 2 mois & 2 ou 4 jours. Mais l'automne & l'hiver ont chacun 55 jours, c'eſt-à-dire les deux automnes 110 jours, & les deux hivers autant, c'eſt-à-dire près de quatre mois.

4°. Sous la zone torride, plus les lieux ſont proches de l'équateur, plus leur été eſt long, & leur hiver court ; & l'automne & le printemps plus ou moins longs qu'à l'ordinaire. Si les lieux ont moins de 10 degrés de latitude, l'été ne dure pas moins de ſix mois ; & l'on peut calculer par les tables de déclinaiſon, la longueur de chaque *ſaiſon*.

Il ſeroit trop long de déterminer ici dans quel mois de l'année les quatre *ſaiſons* arrivent ſur la terre ſous la zone torride, ſous la zone glaciale, & ſous la zone tempérée : Varenius vous en inſtruira complettement ; je me borne à trois obſervations.

1°. Sous la zone tempérée, l'approche ou la diſtance du ſoleil eſt ſi puiſſante, quand on la compare aux autres cauſes, que cette approche ou diſtance ſont preſque les ſeules choſes qui réglent les *ſaiſons*. En effet, dans la zone tempérée ſeptentrionale, il y a printemps & automne quand le ſoleil parcourt les ſignes depuis le bélier par le cancer, juſqu'à la balance ; car alors il eſt plus proche de ces lieux : enſuite allant de la balance au bélier par le capricorne, il forme l'automne & l'hiver ; mais ſous la zone tempérée méridionale, c'eſt tout le contraire, & les autres cauſes ne détruiſent jamais entiérement l'effet de celle-ci, comme elles font ſous la zone torride.

2°. Cependant les *ſaiſons* different dans les divers endroits, de maniere qu'il fait plus chaud ou plus froid, plus ſec ou plus

humide dans un lieu que dans un autre, quoique dans le même climat; mais elles ne different jamais de l'hiver à l'été, ni de l'été à l'hiver : car il y a des pays pierreux, d'autres marécageux; les uns sont proches, les autres sont loin de la mer; il y a des terres sablonneuses, d'autres sont argilleuses.

3°. La plupart des lieux voisins du tropique sont fort chauds en été; quelques-uns ont une *saison* humide, à-peu-près semblable à celle de la zone torride. Ainsi dans la partie du Guzarate, qui est au-delà du tropique, il y a les mêmes mois de sécheresse & d'humidité qu'en-dedans du tropique, & l'été se change en un temps pluvieux : cependant il y fait plus chaud, à cause de la proximité du soleil, que dans la partie seche de l'année quand il y a un peu de froid. Chez nous, ne jugeons pas de l'hiver & de l'été, par la sécheresse & par l'humidité, mais par le chaud & le froid.

On trouvera dans la lecture des voyages, quantité de pays où les *saisons* sont fort différentes, quoique ces pays soient à-peu-près sous le même climat. Par exemple, l'air n'est pas si froid en Angleterre qu'en Hollande, ni qu'en Allemagne, & on n'y resserre point les bestiaux dans les étables en hiver. Il y a un pays, entre la Sibérie & la Tartarie, vers la partie septentrionale de la zone tempérée, où il y a des campagnes excellentes, des prairies agréables, & presque point de froid en hiver. On y a bâti la ville de Toorne, qui est maintenant assez forte pour repousser les insultes des Tartares.

C'en est assez sur ce sujet, & d'ailleurs le lecteur curieux d'entendre la cause des différentes *saisons* qui régnent sur notre globe, en trouvera l'explication claire & solide à *l'article* PARALLÉLISME *de l'axe de la terre.* (*D. J.*)

SAISONS, (*Mythol. Iconol. Sculpt. Poésie.*) les anciens avoient personnifié les *saisons* : les Grecs les représentoient en femmes, parce que le mot grec ὧρα est du genre féminin. Les Romains qui appelloient les saisons *anni tempora*, du genre neutre, les exprimoient souvent par de jeunes garçons qui avoient des aîles, ou par de très-petits enfans sans aîles, avec les symboles particuliers à chaque *saison*. Le printemps est couronné de fleurs, tenant à la main un cabri, qui vient en cette *saison*, ou bien il trait une brebis; quelquefois il est accompagné d'un arbrisseau, qui pousse des feuilles & des rameaux. L'été est couronné d'épis de blé, tenant d'une main un faisceau d'épis, & de l'autre une faucille. L'automne a dans ses mains un vase plein de fruit & une grappe, ou bien un panier de fruits sur la tête. L'hiver bien vêtu, bien chaussé, ayant la tête voilée ou couronnée de branches sans feuilles, tient d'une main quelques fruits secs & ridés, & de l'autre des oiseaux aquatiques. Les aîles qu'on donne quelquefois aux quatre *saisons*, conviennent non-seulement au temps, mais aussi à toutes ses parties.

M. de Boze a décrit, dans les mémoires de littérature, un tombeau de marbre antique, découvert dans des ruines près d'Athènes. Les quatre *saisons* de l'année forment le sujet de la frise du couvercle de ce monument précieux. Elles y sont représentées sous autant de figures de femmes, que caractérisent la diversité de leurs couronnes, l'agencement de leurs habits, les divers fruits qu'elles tiennent, & les enfans ou génies qui sont devant elles. Le sculpteur ne les a pas placées dans leur ordre naturel, mais dans un ordre réciproque de contrastes, qui donne plus de force & plus de jeu à sa composition. Ainsi l'été & l'hiver, *saisons* diamétralement opposées par leur température, sont désignées par les figures des deux extrémités de la frise, l'une couchée de droite à gauche, & l'autre de gauche à droite; entr'elles sont le printemps & l'automne, comme participant également de l'été & de l'hiver; les quatre génies sont rangés de même.

Le premiere figure couchée de droite à gauche, représente l'été; elle est à demi-nue, elle est couronnée d'épis, & elle en touche d'autres qui sont entassés dans sa corne d'abondance; le génie qui est devant elle, en touche aussi, & tient de plus une faucille à la main.

L'hiver, qui est à l'autre extrémité couchée de gauche à droite, paroît sous la figure d'une femme bien vêtue, & dont la tête

eſt même couverte avec un pan de ſa robe ; les fruits ſur leſquels elle étend la main, ſont des fruits d'hiver ; le génie qui eſt devant elle n'a point d'aîles, & au-lieu d'être nud comme les autres, il eſt bien habillé ; enfin il tient pour tout ſymbole un liévre, parce que la chaſſe eſt alors le ſeul exercice de la campagne.

L'automne eſt tournée du côté de l'été : elle eſt couronnée de pampre & de grappes de raiſin ; elle touche encore de la main droite des fruits de vigne ; & ſon petit génie en agence auſſi dans ſa corne d'abondance ; enfin elle eſt découverte dans cette partie du corps qui touche à l'été, & vêtue dans celle qui répond à l'hiver.

Le printems eſt adoſſé à l'automne ſous la figure d'une femme couronnée de fleurs ; la corne d'abondance que ſon génie ſoutient en eſt pleine auſſi. Un pié qu'elle étend du coté de l'hiver, eſt encore avec ſa chauſſure ; une partie de ſa gorge eſt cachée, & elle n'en découvre que ce qui eſt du côté de l'été.

Toutes ces idées de ſculpture ſont fort ingénieuſes ; mais les deſcriptions que les Poëtes ont fait des *ſaiſons* ne ſont pas moins pittoreſques. Liſez ſeulement pour vous en convaincre, celle d'Horace dans l'ode, *diffugere nives ;* elle eſt peut-être moins enrichie d'images que la peinture du printemps qui eſt dans l'ode, *ſolvitur acris hiems*, mais elle eſt plus fournie de morale.

Frigora miteſcunt zephiris: ver proterit æſtas,
Interitura, ſimul
Pomifer autumnus fruges effuderit : & mox
Bruma recurret iners
Damna tamen celeres reparant cœleſtia lunæ.
Nos ubì decidimus
Quo pius Æneas, quo Tullus dives, & Ancus
Pulvis & umbra ſumus.

« Les zéphirs ſuccédent aux frimats ; l'été » chaſſe le printemps pour finir lui-même, » ſi-tôt que l'automne viendra répandre ſes » fruits ; & l'hiver tout pareſſeux qu'il eſt, » remplacera bientôt l'automne. Cependant les mois recommençant toujours » leur carriere, ſe hâtent de réparer ces » pertes, en ramenant tous les ans les » *ſaiſons* dans le même ordre. L'homme » ſeul périt pour ne plus renaître. Quand » une fois nous avons été joindre le pieux » Enée, le riche Tullus, & le vaillant » Ancus, nous ne ſommes plus qu'ombre » & que pouſſiere, & nous le ſommes pour » toujours. »

Proterit æſtas interitura, ces expreſſions figurées ſont énergiques, & font un bel effet dans la poéſie lyrique, qui permet, qui demande cette hardieſſe. L'année eſt ici dépeinte comme un champ de bataille où les *ſaiſons* ſe pourſuivent, ſe combattent, & ſe détruiſent. D'abord victorieuſes, enſuite vaincues, elles périſſent & renaiſſent tour-à-tour ; l'homme ſeul périt pour ne plus renaître.

Chaque ſaiſon *lui dit :*
Nous ſommes revenues,
Vos beaux jours ne reviendront pas.

Enfin j'ai lu depuis peu un charmant poëme anglois ſur les *ſaiſons*, dont M. Thomſon eſt l'auteur. Le génie, l'imagination, les graces, le ſentiment régnent dans cet écrit, les horreurs de l'hiver même prennent des agrémens ſous ſon heureux pinceau ; mais ce qui le caractériſe en particulier, c'eſt un fond d'humanité, & un amour pour la vertu, qui reſpirent dans tout ſon ouvrage. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAISONS FIXES DE L'ANNÉE, (*Médecine.*) ce ſont celles dont la température ne varie point, & qui ne promettent que des maladies d'une eſpece favorable, & d'un pronoſtic aiſé ; au-contraire les *ſaiſons* variables ſont celles qui ſont inconſtantes, changeantes, & dont on ne peut porter un jugement aſſuré.

Les *ſaiſons* de l'année & leurs viciſſitudes occaſionnent de grands changemens dans les maladies, comme Hippocrate l'obſerve, ce qui fait que l'on doit avoir égard à leur température & à leurs altérations. Cela eſt ſi vrai que les praticiens les plus expérimentés s'attachent ſur-tout à bien remarquer la différence des *ſaiſons*, bien perſuadés qu'elle influe infiniment ſur le trai-

tement des maladies, comme ſur les tempéramens.

L'aſtronomie & la connoiſſance de l'air & des *ſaiſons* eſt donc utile au médecin pour bien des raiſons; 1°. pour connoître les cauſes des maladies & des différens ſymptomes; 2°. pour ſe mettre plus au fait des différentes altérations que l'air peut produire ſur les tempéramens; 3°. pour ſavoir varier les remedes, & reconnoître l'altération même qui peut arriver aux médicamens dans certaine conſtitution de la température des années & des *ſaiſons*.

Saison, (*Agricult.*) c'eſt une certaine portion de terre qu'on laboure chaque année, tandis qu'on laiſſe repoſer les autres, ou qu'on les ſeme de menus grains. Les terres de France ſe partagent d'ordinaire en trois *ſaiſons*; une année on y ſeme du blé; la deuxieme année on y ſeme des menus grains; la troiſieme on laiſſe repoſer la terre. (*D. J.*)

SAITES, (*Hiſt. des Egyptiens.*) on appelle *ſaites*, les rois d'Egypte qui ont régné à Saïs, ville du Delta dans la baſſe Egypte; on en compte trois dynaſties. La premiere fut établie par Bochoris, l'an du monde 3265, & le 771 avant Jeſus-Chriſt, & ne dura que 44 ans. La ſeconde eut pour chef Pſammiticus, & commença l'an du monde 3308, & le 727 avant Jeſus-Chriſt; elle continua ſous cinq de ſes ſucceſſeurs, & finit ſous Pſamménitus, qui fut vaincu par les Perſes 525 ans avant Jeſus-Chriſt. La troiſieme fut renouvellée par Amyrtheus, l'an du monde 3626, & le 412 avant Jeſus-Chriſt, & ne dura que ſix ans, ſous ce prince ſeul. (*D. J.*)

SAKARA, (*Géogr. mod.*) village d'Egypte, appellé communément le *village des momies*. A l'endroit qui renferme ces momies eſt un grand champ ſablonneux où étoit peut-être autrefois la ville de Memphis; du-moins Pline dit que les pyramides ſont entre le Delta d'Egypte & la ville de Memphis, du côté de l'Afrique. Or le village de *Sakara* n'eſt éloigné des pyramides que d'environ trois lieues. Il n'y a que du ſable tout-à-l'entour, & ce ſable eſt d'une ſi grande profondeur, qu'on ne peut trouver le terrain ſolide en fouillant. Les momies ſont ſous deux des caves ſous-terraines. *Voy.* Momie. (*D. J.*)

SAKEA, ſ. f. (*Antiq. perſanes.*) fête conſidérable des Cappadociens, qui ſe célébroit à Zéla & dans la Cappadoce avec grand appareil, en mémoire de l'expulſion des Sagues; c'eſt le nom que les Perſans donnoient aux Scythes. On ſolemniſoit la même fête en Perſe, dans tous les lieux où l'on avoit reçu le culte d'Anaïtis; on donnoit ce jour-là de grands repas, dans leſquels les hommes & les femmes croyoient honorer la déeſſe en buvant ſans ménagement. Ctéſias, *Hiſt. de Perſe*, *liv. II*, a parlé du *ſakéa* des Perſans, & Béroze appelle de même les ſaturnales qui ſe célébroient à Babylone le 16 du mois Loüs; dans cette fête on donnoit le nom de *zoquane* à l'eſclave qui y faiſoit le perſonnage de roi.

Dion Chryſoſtome, *ort. iv. de reg.* parle vraiſemblablement de la même fête qu'il appelle la *fête des ſacs*: « Ne vous ſouvenez-vous pas, dit-il, de la fête des *ſacs* que les Perſes célebrent, & dans laquelle ils prennent un homme condamné à mort, le mettent ſur le trône du roi, & après lui avoir fait goûter toutes ſortes de plaiſirs, le dépouillent de ſes habits royaux, lui font donner le fouet, & le pendent. »

Mais Strabon eſt celui de tous les anciens qui paroît nous ramener à la véritable origine de cette fête, & nous apprendre en même temps à quelle divinité elle étoit conſacrée; or comme il devoit être très-inſtruit des coutumes & de la religion des peuples qui célébroient cette ſolemnité, étant né en Cappadoce, je vais rapporter ce qu'il en dit. « Parmi les Scythes qui occupoient les environs de la mer Caſpienne, il y en avoit que l'on nommoit *Sakéa* ou Saques; ces Saques faiſoient des courſes dans la Perſe, & pénétroient quelquefois ſi avant dans le pays, qu'ils allerent juſques dans la Bactriane & dans l'Arménie, & ſe rendirent maîtres d'une partie de cette province, qu'ils appellerent de leur nom *Sakaſene*, d'où enſuite ils s'avancerent dans la Cappadoce, qui confine le Pont-Euxin. Un jour qu'ils célébroient

» une fête, le roi de Perse les ayant atta-
» qués, les défit à plate-couture. Pour éter-
» niser la mémoire de cette victoire, les
» Perses éleverent un monceau de terre sur
» une pierre, dont ils formerent une pe-
» tite montagne, qu'ils environnerent de
» murailles, & bâtirent daus l'enceinte
» un temple, qu'ils consacrerent à la déesse
» se Anaïtis, & aux dieux Amanus &
» Anaudratus, qui sont les génies des Per-
» ses, & établirent en leur honneur une
» fête appellé *saka*, qui se célebre encore
» par ceux qui habitent le pays de Zéla,
» car c'est ainsi qu'ils nomment ce lieu.
» (*D. J.*)

SAKINAC, (*Géogr. mod.*) baie du Canada, qui a 15 ou 16 lieues de longueur, & 6 d'ouverture. La riviere du même nom, & à laquelle on donne 50 lieues de cours, se décharge au fond de cette baie. (*D. J.*)

SAKIS, LES (*Géogr. mod.*) peuple sauvage de l'Amérique septentrionale, dans la nouvelle France; ils sont brutaux, voleurs, & bons chasseurs. (*D. J.*)

SAL, ILHA DO *ou* ILHA DO SALE, (*Géogr. mod.*) en françois *île de sel*, île d'Afrique, sur la côte de Nigritie, & la plus orientale des îles du Cap-verd, entre lesquelles on la compte. Cette île s'étend huit ou neuf lieues du nord au sud, & elle n'en a au plus que deux de largeur. Elle est toute pleine de marais salans, & on lui a donné le nom de *Salée*, de la quantité de sel qui s'y congele naturellement. La stérilité de son terroir est si grande, qu'on n'y voit que quelques arbustes du côté de la mer, quelques chevres, & des flamingos, qui sont des oiseaux sauvages assez semblables aux hérons. *Latit. 16.* (*D. J.*)

SALA, LA (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans la haute Saxe. Elle a sa source dans l'Eichtelberg en Franconie, où sont aussi les sources du Meyn, de l'Egra, & du Nab. Elle entre en Misnie, arrose le duché d'Altenbourg, Naumbourg, Weissenfels, Mersbourg, Halle, Bernebourg, & se perd enfin dans l'Elbe, entre Dessau & Barbi, aux confins de la basse Saxe. (*D. J.*)

SALA, s. f. *terme de Relation*, nom d'une oraison des Musulmans. Le vendredi, qui est le jour de repos des Turcs, ils font, sur les neuf heures du matin, une oraison de plus que les autres jours, & cette oraison s'appelle *sala*. Après cette oraison, les gens de condition s'amusent aux exercices des chevaux, & les artisans peuvent ouvrir les boutiques, & travailler pour gagner leur vie. *Duloir.* (*D. J.*)

SALACER, s. m. (*Mitholog.*) les plus savans Mithologues ignorent quel dieu étoit *Salacer*. Varron, *de ling. latinâ*, *lib. IV*, lui donne l'épithete de *divus pater*, & nous apprend seulement que ce dieu avoit un prêtre nommé *flamen Salacris.* (*D. J.*)

SALACIA, s. f. (*Mitholog.*) surnom latin d'Amphitrite, ainsi nommé de l'eau salée; d'autres en font une Néréïde, & d'autres une divinité de la mer. (*D. J.*)

SALACIA, (*Géog. anc.*) 1°. ancienne ville de l'Espagne lusitanique, au pays des Turdétains, selon Ptolomée, *l. II*, *c. 5*. Il la met auprès de l'embouchure du Calipus & de la ville de Cætobrix. Ses interpretes croient que c'est Sétubal, & Clusius est de ce sentiment; mais d'autres savans croient que Sétubal, ville nouvelle, tient à-peu-près la place de Cetobriga ou Cætobrix, & que *Salacia* est aujourd'hui *Alacer-do-sal*. Une inscription de Gruter, *p. 13*, *n°. 16*, montre que c'étoit un municipe; & Pline, *l. IV*, *c. 22*, l'appelle ville impériale, *Salacia*, *cognominata urbs imperatoria.*

2°. *Salacia*, ancien lieu de l'Espagne tarragonnoise. Antonin la met sur la route de Bragues à Astorga, à vingt mille pas de la premiere. (*D. J.*)

SALADE, s. f. (*Cuisine & Méd.*) on donne ce nom à toutes les herbes qui se mangent avec le vinaigre, tant feuilles que racines. Les plus en usage sont la laitue, la chicorée blanche & sauvage, le pourpier, la pimprenelle, le cresson, le cochlearia, le cerfeuil, l'estragon, & toutes les plantes anti-scorbutiques.

Les *salades* en général sont bonnes dans différentes maladies, & doivent être préférées aux remedes pris en décoction, en infusion ou autrement, parce que le vinaigre & les aromates qui entrent dans la *salade*, redonnent de la vigueur à l'estomac, lui

rendent son ressort, & enfin servent à empêcher les irritations, les spasmes & les mouvemens convulsifs de ce viscere.

C'est pourquoi le vinaigre est si utile dans les hoquets, les affections nerveuses de l'estomac, dans le relâchement & l'atonie de la tunique musculeuse. Mais il faut éviter de prescrire ce remede dans l'acescence des humeurs, & lorsque l'estomac est gorgé d'acide.

La *salade* de cresson, de chicorée sauvage, de cochlearia est la meilleure, parce que les parties volatiles de ces plantes, tempérées par l'acide du vinaigre, forment un sel neutre, très-utile pour les tempéramens sanguins & humides.

SALADE, s. f. c'est, *dans l'art militaire*, une espece de casque léger, assez semblable au pot en tête. On lui donne aussi le nom de *bourguignote*. La *salade* étoit appellée *morion* dans l'infanterie.

On voit, par les *commentaires* de Montluc, & les autres écrits militaires du même temps, qu'on donnoit le nom de *salades* aux gens de cheval qui en étoient armés. Ainsi pour exprimer, par exemple, qu'on avoit envoyé deux cens cavaliers dans un poste ou dans un détachement, on disoit qu'on y avoit envoyé deux cens *salades*. (*Q*)

SALADIER, s. m. (*Gramm.*) plat de fayence ou de porcelaine, destiné à préparer & servir la *salade*.

SALADIER *à jour*, s. m. (*terme de Vanier.*) sorte de petit panier à jour, haut d'un pié, avec une anse & un petit couvercle. (*D. J.*)

SALADINE, adj. (*Jurisprud.*) *Voyez* ci-devant au *mot* DÎME, *l'article* DÎME SALADINE.

SALADO, EL RIO (*Géog. mod.*) nom de deux petites rivieres d'Espagne, dans l'Andalousie. L'une coule à une lieue de Xerès au midi, & se perd dans la baie de Cadix; l'autre se jette dans le Xenil, entre Grenade & Ecija. (*D. J.*)

SALAGE, s. m. (*Gramm. & Jurisprud.*) droit que quelques seigneurs ont de prendre une certaine quantité de sel sur chaque bateau qui passe chargé de sel dans leur seigneurie. (*A*)

SALAGOU, LA (*Géog. mod.*) petite riviere de France, en Languedoc. Elle a sa source dans le diocese de Lodeve qu'elle arrose, & se perd dans la riviere de Lergue. (*D. J.*)

SALAGRAMAM, (*Hist. nat. & superst.*) c'est le nom que les Indiens donnent à une pierre coquilliere ou remplie de coquilles fossiles, que l'on trouve dans la riviere de Gandica, qui se jette dans le Gange près de Patna. Cette pierre, qui est réputée sacrée, est communément noire, quelquefois marbrée & de différentes couleurs, de forme ronde ou ovale. Les Indiens croient qu'elle a été rongée par un ver, & que le dieu Vistnou, changé en ver, est cause de la figure qu'on y voit. Si l'on consulte le dessein qui nous est parvenu dans les lettres édifiantes, le *salagramam* n'est qu'une pierre qui porte l'empreinte d'une corne d'ammon, & que l'on détache des roches de la riviere de Gandica. Les Indiens, plus superstitieux que physiciens, en distinguent différentes especes, consacrées à des dieux différens, & auxquels ils donnent des noms divers. Les Brames offrent des sacrifices de râclure de bois de santal à cette pierre divine, & lui font des libations. *Voyez les lettres édifiantes, tome XXVI, pag. 399.*

Additions à l'article précédent. SALAGRAMAM, (*Hist. nat. Superstition.*) espece de caillou vermoulu, de la riviere Gandica. Cette riviere de l'Indoustan descend des montagnes au nord de Patna, & se jette dans le Gange près de cette ville. Le Gandica n'est pas moins sacré pour les Indiens que le Gange; l'un & l'autre ont été l'objet de leur poésie, & font le terme de leurs pélerinages. Ce qu'il y a de singulier dans le Gandica, ce sont des cailloux qu'on dit être percés par un ver, lequel s'y loge, s'y roule, & forme en s'y roulant des figures orbiculaires qui ont quelque chose de surprenant. Les Indiens en font grand cas, ils les achetent fort cher, & en font commerce d'un bout de l'Inde à l'autre. Les brames les conservent dans des boîtes de cuivre ou d'argent, & leur font un sacrifice tous les jours. Il s'agit de démêler sur ce sujet le naturel & le mystique, le réel & la fable.

Le caillou percé de la riviere Gandica se nomme communément *salagramam*; ses différentes especes ont donné lieu à la quantité de noms différens qu'on lui donne: on en compte jusqu'à 60 qui ne sont guere connus

que des ſavans, & qu'il feroit aſſez inutile de détailler. Tous ces noms ont rapport aux fables, & ſur-tout aux trois principales divinités de l'Inde. *Hiranniæ garbam*, matrice d'or, eſt une eſpece de *ſalagramam* qui a des veines d'or : elle appartient à Brama. *Chivanabam*, qui veut dire *nombril de Chivoudou*, eſt du reſſort du dieu de ce nom ; ces deux divinités n'en ont que quatre chacun qui leur ſoient attribués. Les autres *ſalagramams*, à la réſerve de deux, ont tous des noms de Vichnou & de ſes métamorphoſes.

Le *ſalagramam* eſt un caillou dur, poli, communément noir, quelquefois marbré, & de différentes couleurs, de figure ronde, oblongue, ovale, aplati quelquefois d'un côté ou même des deux. Ces cailloux ſe forment dans la rocaille des rives ou caſcades du Gandica, d'où on eſt obligé de les extraire, en caſſant la pierre qui les enveloppe, du moins en partie. Ils conſervent la marque de leur poſition par un médiocre aplatiſſement d'un des côtés ; c'eſt dans l'eau ou à portée du flot qu'ils naiſſent. L'inſecte qu'on y trouve eſt appellé *ver ;* dans la langue des Indiens on lui donne trois noms : *ſouvarnakitam*, le ver d'or ; *vajirakitam*, le ver de diamant ; & *præſtarakitam*, le ver de pierre. Une fable qu'on débite vers le nord, porte que c'eſt une métamorphoſe du dieu Vichnou arrivée de la maniere ſuivante : Vichnou alla rendre viſite à la femme d'un pénitent & la ſuborna ; le pénitent déshonoré ſe vengea par une malédiction conçue en ces termes : *puiſſes-tu naître ver, & n'avoir à ronger que la pierre.* La malédiction eut ſon effet ; ainſi naquit Vichnou.

On rapporte ailleurs d'une autre maniere la métamorphoſe de Vichnou : les trois divinités, Brama, Vichnou, Chivoudou, qui forment la fauſſe trinité des Indiens, ayant oui parler d'une danſeuſe nommée *Gandica*, non moins fameuſe par ſa douceur que par ſa beauté, furent la voir, & & mirent ſa patience à l'épreuve par des manieres inciviles, & tout-à-fait propres à la fâcher. N'ayant pu altérer ſa belle humeur, ils furent ſi contens de ſa politeſſe, qu'après s'être fait connoître, ils lui promirent de naître d'elle tous les trois, & pour cet effet, ils la métamorphoſerent en riviere. C'eſt la riviere Gandica, où ces trois divinités renaiſſent ſous la forme du *ſalagramam.*

Ces deux fables conduiſent par divers chemins au même point, qui eſt de faire l'apothéoſe de l'inſecte, lequel ſe loge ou naît dans cette rocaille : faut-il le nommer ver ou poiſſon ? En s'écartant du ſyſtême des Indiens, on croiroit plus volontiers que c'eſt un poiſſon, ou plutôt un coquillage, un limaçon ; on le conjecture de ſa figure & de ſa poſition, telle qu'ou la voit ſur les cailloux les plus diſtincts. La queue eſt au centre, le ventre dans la partie la plus évaſée de ſon lit, la tête au bord, où l'inſecte reçoit la nourriture que le flot lui apporte.

Dans l'eſpace qu'occupe le corps de l'inſecte, on voit à diſtances égales des lignes profondes, paralleles, & réguliérement tracées, comme ſi elles partoient du centre à la circonférence, coupées cependant ou interrompues d'un orbe à l'autre. Les lignes ſont la partie par laquelle l'animal tient à la pierre, & qui ſuppoſe que l'inſecte a divers plis, ainſi que le ver & la chenille. L'opinion qui a cours parmi les Indiens, eſt que c'eſt un ver qui ronge la pierre pour s'y faire une loge ou pour s'en nourrir.

L'admiration eſt la mere de l'idolâtrie ; l'Indien qui examine peu & qui n'eſt rien moins que phyſicien, ayant remarqué dans ces cailloux des loges artiſtement travaillées, a donné de l'eſprit à l'inſecte. Il n'en faut pas davantage pour fonder l'apothéoſe parmi des gens ſuperſtitieux à l'excès : il leur a plu de faire diſparoître le ver & d'y ſubſtituer leur idole. Quelques-uns parmi eux, ſur-tout vers le nord, placent même à diſtances réglées les dieux ſubalternes du ciel de Vichnou ; les *douarapala coulou* ou les portiers ſont à l'entrée, & ainſi des autres.

Je ne voudrois pas nier abſolument que la figure ou les cavités de certains cailloux qui paroiſſent rongées, ne fuſſent l'ouvrage de quelque ver ; mais ce ver doit être différent de l'inſecte qui fait les orbes dont j'ai parlé ; encore peut-on, ce me ſemble, expliquer ainſi la plupart des cavités irrégulieres. Le *ſalagramam* étant uni étroitement au roc dans lequel il ſe forme, il eſt naturel que

que les pointes du roc entrant ſans ordre dans le caillou qui croît avec lui, ces pointes concaſſées laiſſent le creux dont nous cherchons la cauſe.

Il y a auſſi une eſpece de *ſalagramam* appellé *chacrapani*, plat des deux côtés, qui a huit ou dix loges ſemblables ſur une des faces, à diſtance égale, & parfaitement régulieres. Je ne puis douter qu'il n'y ait eu un petit poiſſon, mais différent de ceux qui ſont diſpoſés en limaçon; ainſi le chacrapani ſera un coquillage pierreux ou pétrifié. Cependans il ne differe pas du marbre par la couleur & la dureté. Pourquoi les autres *ſalagramans* ne ſeroient-ils pas de même des coquillages?

J'ai vu ſur les rochers de l'Iſle de France des coquillages qui, ſans reſſembler aux *ſalagramams*, peuvent nous aider à les faire connoître. C'eſt un aſſemblage de petites loges dans le creux ou ſur les pointes des rochers battus par la vague. Chaque loge eſt une coquille, & toutes enſemble font un bloc qu'on appelle, ce me ſemble, *le bouquet de mer*. Le poiſſon s'y nourrit de la graiſſe de la mer, ou de l'eau filtrée au travers d'une peau qui couvre la ſurface, à-peu-près comme les coquillages qui s'attachent au gouvernail du vaiſſeau: ce bloc de coquillages, qui n'en font qu'un, a quelque rapport au chacrapani décrit ci-deſſus; il eſt enchâſſé dans la pierre, qu'il faudroit caſſer pour l'en extraire. Se pétrifie-t-il avec le temps? c'eſt ce que je ne puis décider; mais s'il ſe pétrifioit, on pourroit en faire une nouvelle eſpece de *ſalagramam*.

Parmi les *ſalagramams*, celui qui eſt de la premiere grandeur, & appellé *anantemourti*, eſt rare & précieux; on le conſervoit dans une boîte d'argent. La figure du limaçon y eſt ſi diſtincte, tant au-deſſus qu'au-dedans, qu'il prouve ſeul l'explication que j'en ai donnée. Le gopalamourti, eſt le ſecond ou de la ſeconde grandeur; il n'a qu'une loge & n'avoit qu'un limaçon. Le chivanabam eſt le plus rond; il eſt diſtingué par une figure circulaire que les Indiens appellent *nombril*. Je n'en ai vu qu'un de cette eſpece & je ne puis l'expliquer; à moins de dire que c'eſt un caillou enchâſſé par la partie qu'ils appellent *nombril*, dans un creux circulaire du roc où il s'eſt formé. Ce qui paroît inégal & rongé tout autour, peut être l'effet des inégalités de la pierre qui l'environnoit. Je ne vois pas par quel art un ver formeroit un rond ſi régulier, & comment en rongeant la pierre inégalement, il ſeroit attentif à ne pas endommager le cercle qui fait la rareté du caillou. Le quatrieme, ou le *ſalagramam* de la quatrieme grandeur, a ſur le côté plat la figure de limaçon fort bien gravée; on pourroit même croire, après avoir vu le caillou, que le limaçon marche en portant ſa maiſon ſur le dos. Le cinquieme, qui eſt le plus petit, eſt nommé *cacha mourti;* il a deux loges & un lien pat lequel elles communiquent.

Le ſacrifice que les brames font au *ſalagramam*, conſiſte à y appliquer la raclure de bois de ſandal, dont ils ont coutume de s'orner eux-mêmes, à le remplir ou frotter d'huile, à le laver, à faire deſſus des libations, à lui donner une eſpece de repas d'une compoſition de beurre, de caillé, de lait, de ſucre & de figues bananes, appellée *panchamroutam*, ou *l'ambroſie des cinq mets*. Ils accompagnent la cérémonie des paroles du vedam à l'honneur de Vichnou, parmi leſquelles ils lui adreſſent celles-ci: *divinité à mille têtes, à mille yeux, à mille piés*, peut-être par alluſion à la quantité de loges, de trous & de lignes qu'on voit dans quelques *ſalagramams*. *Recueil des lettres curieuſes & édifiantes.*

SALAIRE, ſ. m. (*Gramm.*) eſt un paiement ou gage qu'on accorde à quelqu'un en conſidération de ſon induſtrie, ou en récompenſe de ſes peines & des ſervices qu'il a rendus en quelque occaſion. Il ſe dit principalement du prix qu'on donne aux journaliers & mercénaires pour leur travail.

SALAIRE, *porte*, (*Antiq. rom.*) *Salaria;* une des portes de l'ancienne Rome, ainſi nommée parce que c'étoit par-là que le ſel entroit dans la ville; on l'appelloit autrement *Quirinale*, *Agonale* & *Colline*. (*D. J.*)

SALAISON, ſ. f. (*Commerce.*) ce mot ſe dit des choſes propres à manger qui ſe ſalent avec du ſel pour les pouvoir garder, & empêcher qu'elles ne ſe corrompent; ainſi l'on dit faire la *ſalaiſon* des harengs,

des ſaumons, des morues, des maquereaux, des ſardines, des anchois. *Trévoux.* (*D. J.*)

SALAMANDRE, ſ. f. (*Zoologie.*) reptile aſſez ſemblable au léſard, & qui vit ſur terre, de même que dans l'eau.

Les reptiles, eſpeces d'animaux les plus accrédités en merveilles chez le vulgaire toujours crédule, & les plus négligés par les gens du monde toujours légers ou toujours occupés de leurs plaiſirs, attirent au contraire les regards des Phyſiciens, avides de s'inſtruire juſques dans les plus petits ſujets de l'infinie variété du mécaniſme de la nature. Grace à leurs recherches, les *ſalamandres* qui tiennent les premiers rangs dans la claſſe des reptiles, ont été dépouillées des ſingulieres propriétés qu'elles ne devoient qu'à l'erreur, & ſont devenues en même-temps un objet de curioſité. Juſtifions ces deux vérités par les obſervations de MM. Duverney, Maupertuis, du Fay & Wurfbainius.

Diviſion des ſalamandres *en terreſtres & aquatiques.* Tous les auteurs ont rangé les *ſalamandres* ſous les deux claſſes générales de *terreſtres* & d'*aquatiques*; mais cette diſtinction paroît peu juſte, parce que ces animaux ſont réellement amphibies, & ne peuvent être appellés *aquatiques*, que parce qu'il s'en trouve un plus grand nombre dans l'eau que ſur terre; celles que l'on prend dans l'eau deviennent terreſtres, lorſqu'on les ôte de l'eau; & celles qu'on trouve ſur terre vivent communément dans l'eau, lorſqu'on les y met; mais les unes & les autres ſemblent encore aimer mieux la terre que l'eau.

On ne doit cependant pas nier qu'il ne puiſſe s'en rencontrer qui ſoient uniquement terreſtres; mais c'eſt ce dont aucun naturaliſte n'a donné juſqu'à ce jour des expériences déciſives. De plus, on eſt tombé dans deux excès oppoſés; de ne pas aſſez diſtinguer des eſpeces différentes, ou de les trop multiplier. Il eſt vrai qu'il eſt difficile de ſtatuer le nombre des eſpeces de *ſalamandres*, parce que le ſexe & l'âge font de grandes variétés dans la même, & que pendant preſque toute l'année on en trouve de tous les âges. La diviſion faite par M. du Fay, des *ſalamandres* qu'on nomme *aquatiques* en trois eſpeces; cette diviſion, dis-je, péche en ce qu'elle n'eſt que particuliere à une certaine étendue de pays; c'eſt pourquoi ſans rien ſtatuer ſur une énumération dont la fixation nous manque encore, il nous ſuffira de décrire la *ſalamandre* commune, que tout le monde connoît & qui ſe trouve par-tout.

Deſcription générale de la ſalamandre *commune.* Elle eſt longue d'environ cinq pouces, & a la forme d'un léſard, ſi ce n'eſt que le corps eſt plus gros, & que la queue eſt plate; ſa peau n'eſt point écailleuſe comme celle du léſard, mais remplie de petits tubercules, & comme chagrinée; elle eſt brune ſur le dos, jaune ſous le ventre, & toute parſemée de bandelettes ou taches noires; ces taches ſont peu apparentes ſur le dos, mais très-diſtinctes ſur le ventre, à cauſe de ſon jaune orangé.

Sa tête eſt plate & large comme celle de la grenouille; ſa gueule eſt fort grande, garnie de petites dents; ſes yeux ſont aſſez gros & ſaillans. On voit au-deſſus de la mâchoire ſupérieure deux très-petites ouvertures, qui ſont les narines; ſes pattes ſont brunes par-deſſus, jaunes par-deſſous, & ſemées de taches noires comme le reſte du corps: les pattes de devant n'ont que quatre doigts; mais celles de derriere en ont cinq. Sa queue, qui eſt environ longue comme la moitié de ſon corps, reſſemble à celle du léſard, ſi ce n'eſt qu'elle eſt plus groſſe & plus charnue.

On en peut diſtinguer le ſexe à la vue. On ne peut pas facilement diſtinguer le ſexe par les parties extérieures de la génération; elles ſont pareilles dans l'un & dans l'autre, & à l'inſpection on les jugeroit toutes femelles; mais il y a dans d'autres parties du corps deux marques ſenſibles qui diſtingue les mâles. La plupart des auteurs les ont priſes pour des marques caractériſtiques d'eſpeces différentes, & en ont ainſi multiplié le nombre par de faux ſignes.

Les mâles ont ſur le dos une membrane large de deux lignes ou environ, dentelée comme une ſcie, qui prend ſon origine vers le milieu de la tête, entre les deux yeux, & ſe termine à l'extrémité de la queue; elle eſt plus étroite, & rarement dentelée le long de la queue, mais elle

élargit tellement la queue, que les mâles paroissent l'avoir de moitié plus large que les femelles. L'autre marque qui désigne les mâles est une bande argentée qui est de chaque côté de la queue; elle a deux à trois lignes de largeur ou environ, à l'origine de la queue, & va en diminuant jusqu'au bout. Cette bande est moins marquée lorsque les *salamandres* sont jeunes; mais elle devient plus sensible au bout de quelque temps, elle ne se voit jamais que dans les mâles, non plus que la membrane dentelée dont je viens de parler.

Du domicile des salamandres. On trouve par-tout des *salamandres*, en France, en Allemagne, en Italie, dans de petits ruisseaux clairs, de petites fontaines, dans des lieux froids & humides, aux piés des vieilles murailles, d'où elles sortent quand il pleut, soit pour recevoir l'eau, ou pour chercher les insectes dont elles vivent, & qu'elles ne pourroient guere attraper qu'à demi noyés, *&c.* Au reste il s'en faut bien qu'elles aient l'agilité du lésard; elles sont au contraire, paresseuses & tristes.

De la rosée & du lait qui suinte de leur peau. Quoique leur peau soit quelquefois seche comme celle du lésard, elle est le plus souvent enduite d'une espece de rosée qui la rend comme vernie, sur-tout lorsqu'on la touche, elle passe dans un moment de l'un à l'autre état. Outre ce vernis extérieur, il se filtre sous le cuir une espece de lait qui jaillit assez loin lorsqu'on presse l'animal.

Ce lait s'échappe par une infinité de trous, dont plusieurs sont sensibles à la vue sans le secours de la loupe, surtout ceux qui répondent aux mammelons de la peau. Quoique la premiere liqueur qui sert à enduire la cuticule de l'animal, n'ait aucune couleur & ne paroisse qu'un vernis transparent, elle pourroit bien être la même que le lait dont nous parlons; mais répandue en gouttes si fines & en si petite quantité, qu'il ne paroît point de sa blancheur ordinaire.

Ce lait ressemble assez au lait que quelques plantes jettent quand on les coupe; il est d'une âcreté & d'une stipticité insupportable; & quoique mis sur la langue, il ne cause aucun mal durable; on croiroit voir une plissure à l'endroit qu'il a touché: certains poissons ont mérité le nom d'*orties*, par la ressemblance qu'ils ont avec cette plante lorsqu'on la touche. Notre *salamandre* pourroit être regardée comme le tythymale des animaux, si son lait étoit aussi corrosif, pris intérieurement; cependant lorsqu'on écrase ou qu'on presse ce reptile, il répand une singuliere & mauvaise odeur.

Description anatomique de la salamandre. Mais ce ne seroit point connoître la *salamandre* que de s'en tenir à ces dehors extérieurs qui frappent la vue; il faut pour s'instruire, entrer dans les détails anatomiques de la structure des parties qui distinguent les deux sexes. Quoique le mystere de la génération soit des plus cachés chez ces sortes d'animaux, cette obscurité ne doit qu'exciter davantage les recherches des Physiciens, pour décider s'ils sont vivipares, ovipares, ou l'un & l'autre.

On peut regarder comme épiderme, la pellicule dont la *salamandre* se dépouille tous les quatre ou cinq jours. Si on la disseque lorsqu'elle vient de s'en dépouiller, il est impossible de détacher de son corps une autre pellicule; si elle est prête à la quitter, elle s'enleve très-facilement. Cette peau étant vue au microscope, paroît n'être qu'un tissu de très-petites écailles, ou plutôt l'enveloppe des mamelons du cuir; au-dessous de cette peau on trouve le cuir qui est assez solide, & on le détache des muscles auxquels il est adhérent par des fibres lâches.

Le bas-ventre a trois muscles distincts; l'un droit avec des digitations, couvre la région antérieure; & les deux autres obliques, font les parties latérales; ayant détaché ces muscles, on découvre le péritoine, qui est adhérent au foie par un petit ligament; le péricarde semble être formé par une continuité du péritoine. Le cœur est au-dessus du foie, & appliqué immédiatement sur l'œsophage.

Le foie est très-grand, & séparé en deux lobes; sous le lobe droit est la vésicule du fiel, qui n'est attachée que par son canal; elle est transparente & remplie d'une liqueur verdâtre. Au-dessous du foie on voit quelques replis des intestins; les sucs graisseux

qui font d'un jaune orangé, & les ovaires dans les femelles.

Dans l'hypogaftre on trouve la veffie adhérente au péritoine par un petit vaiffeau; fi on la fouffle par l'anus ou le canal commun, on voit qu'elle eft en forme de cœur. Il y a aux deux côtés du foie, deux efpeces de veffies remplies d'air; elles font très-minces, longues, & finiffant en pointe. Voilà toutes les parties qui paroiffent lorfqu'on a ouvert la capacité du ventre.

Voici maintenant celles qui font plus cachées; le foie & les inteftins étant ôtés ou éloignés de leur place, on verra que les facs graiffeux font féparés en plufieurs lobes, & entourés d'une membrane très-déliée, parfemée de vaiffeaux fanguins qui les attachent aux ovaires & aux trompes dans les femelles; & aux enveloppes des tefticules & du canal déférent dans les mâles.

Des parties de la génération de la fala-mandre *mâle.* Pour fuivre d'abord l'anatomie du mâle, on remarque le long de l'épine deux petits tuyaux blancs, qu'on peut appeller *canaux déférents*, qui font plufieurs plis & replis; ils fe terminent en devenant à rien par leur partie fupérieure, dans la membrane qui les attache, & aboutiffent vers l'anus, à l'extrémité d'un petit faifceau de filets blancs, qu'on peut regarder comme les véficules féminales Ce petit faifceau remonte le long du canal déférent & les reins, & a environ fix à fept lignes de long.

On a trouvé beaucoup de variété dans les tefticules de cet animal. Le plus fouvent il n'y en a que deux, qui font d'un blanc jaunâtre, de la forme d'une petite feve, affez longs, & ayant chacun une efpece de petite glande plus blanche, & prefque tranfparente, appliquée fur la partie fupérieure; enforte qu'elle femble ne faire qu'un corps avec le tefticule, & qu'elle n'en eft diftinguée que par la couleur. Quelquefois les tefticules font en forme de poire affez irréguliere, & dont la pointe eft tournée vers le bas. Affez fouvent ils font joints l'un à l'autre par une efpece de petit corps glanduleux. Quelquefois on trouve diftinctément quatre tefticules, dont les deux inférieurs font plus petits que les fupérieurs On remarque cette variété dans les différens âges & les différentes efpeces de *falamandres* mâles.

Le partie fupérieure de chaque tefticule eft attachée au fac pulmonaire vers le milieu de fa longueur par un petit vaiffeau ligamenteux; ou plutôt ce petit vaiffeau ne fait que paffer dans la membrane qui attache le fac pulmonaire, & va fe perdre dans la même membrane proche du canal déférent.

Le canal déférent fe trouve vers l'anus; dans cet endroit eft un corps catilagineux, long d'environ deux lignes, en forme de mitre, qui felon toutes les apparences, tient lieu de verge à cet animal; car il eft vraifemblable que la *falamandre* s'accouple réellement, quoiqu'aucun phyficien n'ait peut-être pas encore vu cet accouplement; mais ce qui doit perfuader qu'il fe fait, c'eft que les *falamandres* font vivipares.

Wurfbainius rapporte qu'il en a vu une faire trente-quatre petits tous vivans; & M. Maupertuis affure avoir vu une fois dans une *falamandre* quarante-deux petits, & dans une autre cinquante-quatre, prefque tous vivans, auffi bien formés & plus agiles que les grandes *falamandres*. Celui qui feroit une diftinction & qui diroit que les *falamandres* terreftres font vivipares, & par conféquent fe doivent accoupler; mais que les aquatiques font ovipares, & frayent feulement à la maniere des poiffons, on pourroit lui répondre que les organes paroiffant les mêmes dans les unes que dans les autres, il y a apparence que la génération fe doit faire de la même maniere.

Des parties de la génération de la falamandre femelle. On trouve dans les parties intérieures de la femelle, des différences très-fenfibles, & les organes très-diftingués; en ouvrant la capacité du ventre, on découvre les ovaires & les facs graiffeux. Lorfqu'on a enlevé les facs graiffeux, l'on voit que les ovaires font compofés de plufieurs lobes, renfermés par une même membrane, qui les fepare entr'eux, & les attache aux facs graiffeux, aux trompes, aux facs pulmonaires. Cette membrane eft toute parfemée de vaiffeaux fanguins, qui fe partagent en de très-petites branches, fur la furface des ovaires. Les œufs ne font point flottans dans la capacité de l'ovaire, mais ils y adhé-

rent intérieurement, & vraisemblablement passent de-là dans la trompe.

Après avoir enlevé les ovaires, on découvre les trompes; elles prennent depuis le col, & faisant plusieurs plis & replis, elles se terminent à l'anus. M. Duverney a fait voir qu'elles avoient à leur extrémité supérieure, une espece d'ouverture ou de pavillon, par lequel entrent les œufs. Lorsqu'ils sont entrés dans les trompes, ils acquiérent beaucoup plus de grosseur qu'ils n'en avoient dans l'ovaire; & lorsqu'ils sont arrivés à l'extrémité inférieure, ils sortent par le canal commun.

Les trompes sont remplies dans toute leur longueur d'une liqueur épaisse, trouble, jaunâtre, en assez grande quantité, & qui ne sort point par le canal commun. Est-ce cette matiere visqueuse qui entoure les œufs, & qui sert de premier aliment au petit germe qui doit éclore? Les trompes se terminent avec le rectum, & le col de la vessie, dans un gros muscle, auquel est attachée l'extrémité des reins qui adhérent aux trompes, dans presque toute leur longueur; de sorte qu'en enlevant ce muscle, on enleve en même temps les reins, les trompes, l'intestin & la vessie.

Il n'y a point de matrice dans cet animal; ce sont les trompes qui en servent, puisqu'on y trouve quelquefois des petits tout formés.

La salamandre n'est ni dangereuse, ni vénimeuse. Parlons maintenant des propriétés attribuées faussement à la *salamandre*, & de celles qu'elle posséde réellement.

Les anciens, & plusieurs naturalistes modernes, ont regardé la *salamandre* comme un animal des plus dangereux; si on les en croyoit, des familles entieres sont mortes, pour avoir bu de l'eau d'un puits où une *salamandre* étoit tombée. Non-seulement, ajoutent-ils, sa morsure est mortelle, comme celle des viperes, mais elle est même plus vénimeuse, parce que sa chair, réduite en poudre, est un poison, au lieu que celle de la vipere est un remede.

Tous ces préjugés ont été généralement reçus, jusqu'à ce que des physiciens de nos jours les aient détruits par des expériences expresses. Ils ont fait mordre divers animaux dans les parties les plus délicates, par des *salamandres* choisies; ils leur ont fait avaler des *salamandres* entieres, coupées par morceaux, hachées, pulvérisées; ils leur ont donné à boire de l'eau dans laquelle on avoit jetté des *salamandres*. Ils les ont nourris des mets trempés dans le prétendu venin de ce reptile. Ils ont injecté de son poison dans des plaies faites à dessein; & néanmoins, aucun accident n'est survenu de tous ces divers essais. En un mot, non-seulement la *salamandre* n'est plus un animal dangereux, de la morsure duquel on ne peut guérir, c'est au-contraire l'animal du monde le moins nuisible, le plus timide, le plus patient, le plus sobre, & le plus incapable de mordre. Ses dents sont petites & serrées, égales, plus propres à couper qu'à mordre, si la *salamandre* en avoit la force, & elle ne l'a point.

Elle ne vit point dans le feu. Tandis que cette pauvre bête inspiroit jadis aux uns de l'horreur, par le venin redoutable qu'on lui supposoit, elle excitoit dans l'esprit d'autres personnes une espece d'admiration, par la propriété singuliere dont on la croyoit douée, de vivre dans le feu. Voilà l'origine de deux célébres devises que tout le monde connoît; celle d'une *salamandre* dans le feu qu'avoit prise François I, avec ces mots, *nutrio & extinguo*, j'y vis & je l'éteins; & celle que l'on a faite pour une dame insensible à l'amour, avec ce mot espagnol, *mas yelo que fugeo*, froide même au milieu des flammes.

On regardoit la *salamandre* comme l'amiante des animaux; & toute fabuleuse qu'en paroisse l'histoire, elle s'étoit si bien accréditée parmi les modernes, sur des mauvaises expériences, qu'on a été obligé de les répéter en divers lieux, pour en détromper le public. En France, par exemple, M. de Maupertuis n'a pas dédaigné de vérifier ce conte; quelque honteux, dit-il lui-même, qu'il soit au physicien, de faire une expérience ridicule; c'est pourtant à ce prix qu'il doit acheter le droit de détruire certaines opinions consacrées par des siecles: M. de Maupertuis a donc jetté plusieurs *salamandres* au feu: la plupart y périrent sur le champ; quelques-unes eurent la force d'en sortir à demi-

brûlées, mais elles ne purent résister à une seconde épreuve.

Cependant il arrive quelque chose d'assez singulier lorsqu'on brûle la *salamandre*. A peine est-elle sur le feu, qu'elle paroît couverte de ce lait dont nous avons parlé, qui se raréfiant à la chaleur, ne peut plus être contenu dans ses petits réservoirs; il s'échape de tous côtés; mais en abondance sur la tête, & sur tous les mamelons, & se durcit d'abord, quelquefois en forme de perles.

C'est cet écoulement qui a vraissemblablement donné lieu à la fable de la *salamandre*; toutefois il s'en faut beaucoup que le lait dont il s'agit ici, sorte en assez grande quantité pour éteindre le moindre feu; mais il y a eu des temps où il n'en falloit guere davantage, pour faire un animal incombustible. Ainsi, l'on auroit dû se dispenser de rapporter dans les *Transactions philosophiques*, *n°. 21*, & dans l'abrégé de Lowthorp, *vol. II, p. 86*, la fausse expérience du chevalier Corvini, faite à Rome, sur une *salamandre* d'Italie, qui se garantit, dit-on, de la violence du feu deux fois de suite; la seconde fois pendant deux heures, & vécut encore pendant neuf mois depuis ce temps-là. Les ouvrages des sociétés, & sur-tout des sociétés de l'ordre de celles d'Angleterre, doivent avoir pour objet de nous préserver des préjugés, bien loin d'en étendre le cours.

Elle vit au contraire dans l'eau glacée. Non-seulement les *salamandres* ne vivent pas dans le feu, mais tout au contraire, elles vivent ordinairement, & pendant assez long-temps, dans l'eau qui s'est glacée par le froid. A mesure que l'eau dégele, on les voit expirer plus d'air que d'ordinaire, parce qu'elles en avoient fait une plus grande provision dans leurs poumons, tandis que l'eau se geloit. On dit qu'on a trouvé quelquefois en été dans des morceaux de glaces, tirées des glacieres, des grenouilles qui vivoient encore: on rapporte aussi dans l'histoire de *l'acad. des Sciences*, *année 1719*, qu'on a vû dans le tronc bien sec d'un arbre, un crapaud très-vivant, & très-agile. Si ces deux derniers faits, qui sont peut-être faux, se trouvent un jour confirmés, cette propriété seroit commune à ces différens animaux.

Elle subsiste long-temps sans manger. Les *salamandres* peuvent vivre plus de six mois sans manger, comme M. du Fay l'a expérimenté. Ce n'est pas qu'il eût dessein de les priver d'alimens, pour éprouver leur sobriété, mais il ne savoit de quoi les nourrir. Tout-au-plus elles se sont quelquefois accommodées ou de mouches à demi-mortes, ou de la plante nommée *lentille aquatique*, ou de ce frai de grenouille, dont naissent ces petits lésards noirs, auxquels on voit pousser les pattes dans le temps qu'ils ne sont pas plus gros que des lentilles, mais tout cela, elles le prenoient sans avidité, & s'en passoient bien.

Elle change fréquemment de peau. Les *salamandres* qui sont dans l'eau, de quelqu'âge & de quelqu'espece qu'elles soient, changent de peau tous les quatre ou cinq jours au printemps & en été, & environ tous les 15 jours en hiver, ce qui est peut-être une chose particuliere à cet animal; elles s'aident de leur gueule & de leurs pattes pour se dépouiller, & l'on trouve quelquefois de ces peaux entieres, qui sont très-minces, flottantes sur l'eau. Cette peau étendue sur un verre plan, & vue au microscope, paroît transparente, & toute formée de très-petites écailles.

Il arrive quelquefois aux *salamandres* un accident particulier: il leur reste à l'extrémité d'une patte, un bout de l'ancienne peau, dont elles n'ont pu se défaire: ce bout se corrompt, leur pourrit cette patte, qui tombe ensuite, & elle ne s'en porte pas plus mal; tout indique qu'elles ont la vie très-dure.

Elle a des ouïes qui s'effacent au bout d'un certain temps. Dans un certain temps de l'âge d'une *salamandre*, on lui voit, lorsqu'elle est dans l'eau, deux petits pennaches, deux petites houpes frangées, qui se tiennent droites, placées des deux côtés de sa tête, précisément comme le sont les ouïes des poissons; & ce sont en effet des ouïes, des organes de la respiration; mais ce qui est très-singulier, au bout de trois semaines, ces organes s'effacent, disparoissent, & n'ont par conséquent plus de fonction. Il semble alors que les *salamandres* fassent plus

d'effort pour sortir de l'eau, qui ne leur est plus si propre, cependant elles y vivent toujours. M. du Fay en a conservé pendant plusieurs mois, après la perte de leurs ouïes, dans de l'eau où il les avoit mises. Il est vrai qu'elles paroissent aimer mieux la terre, mais peut-être aussi cette nouvelle eau leur convenoit - elle moins que celle où elles étoient nées. Le lésard est le seul animal que l'on sache, qui perde ses ouïes de poisson; mais il les perd pour devenir grenouille, & en se dépouillant d'une enveloppe générale, à laquelle ses ouïes étoient attachées; ce qui est bien différent de la *salamandre.*

Elle périt si on lui jette du sel sur le corps. Quoiqu'elles aient la vie extrêmement dure, on a trouvé le poison qui leur est mortel, c'est du sel en poudre. Wurfbainius l'a dit le premier, & M. du Fay en a vérifié l'expérience. Il n'y a, pour les tuer, qu'à leur jetter du sel pulvérisé sur le corps: on voit assez, par les mouvemens qu'elles se donnent, combien elles en sont incommodées; il sort de toute leur peau cette liqueur visqueuse, qu'on a cru qui les préservoit du feu, & elles meurent en 3 minutes.

L'histoire naturelle des salamandres demande de nouvelles recherches. La *salamandre* pourra sans doute fournir encore un grand nombre d'observations, & il y en avoit plusieurs dans les papiers de M. Duverney, trouvés après sa mort, qui n'ont point été imprimées. Nous n'avons touché que quelques-unes des propriétés connues de ce reptile; mais combien y en a-t-il qui nous sont inconnues? Combien de faits qui la concernent, qui méritent d'être approfondis? Tel est, par exemple, celui de sa génération; s'il y a des *salamandres* vivipares, n'y en auroit-il pas aussi d'ovipares? Des physiciens ont trouvé des petits formés dans leurs corps; d'autres disent avoir vu des *salamandres* frayer à la maniere des poissons.

La salamandre a fourni de nouveaux termes inintelligibles à la science hermétique. Au reste, il n'étoit guere possible que la célébrité de cet animal ne vînt à fournir des termes au langage des alchimistes & des chimistes, & c'est ce qui est arrivé. Ainsi, dans la philosophie hermétique, la *salamandre qui est conçue & qui vit dans le feu*, dénote ou le soufre incombustible, ou la pierre parfaite au rouge, qui sont autant de mots inintelligibles. En chimie, le sang de la *salamandre* désigne les vapeurs rouges, qui, dans la distillation de l'esprit de nitre, remplissent le récipient de nuées rouges; ce sont les parties les plus fixes & les plus fortes de l'esprit; mais ce terme offre une chimere; car le nitre ne donne point de vapeurs dans la distillation.

Elle n'a point de vertus médicinales. Entre les médecins qui se sont imaginés que la *salamandre* n'étoit pas sans quelque vertu médicinale, les uns l'ont mise au nombre des dépilatoires en l'appliquant extérieurement. Les autres ont recommandé ses cendres pour la cure des ulceres scrophuleux, en en soupoudrant les parties malades. D'autres encore en ont vanté la poudre, pour faciliter l'évulsion des dents; mais il est inutile de faire une liste de puérilités.

Auteurs. Ce n'est pas Aldrovandi, Gesner, Rondelet, Charlton, Jonston, *&c.* qu'il faut lire sur la *salamandre;* c'est Wurfsbainius (*Jok Pauli*) *salamandrologia*, *Norib.* 1683, *in-4°.* avec figures, & mieux encore les mémoires de MM. de Maupertuis & du Fay, qui sont dans le *recueil de l'acad. des Sciences*, *année* 1727 & 1729. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SALAMANDRE FOSSILE, (*Hist. nat.*) quelques auteurs se sont servis de ce nom pour désigner l'*amiante*, à cause de la propriété qu'il a de ne souffrir aucune altération de la part du feu. Ils l'appellent en latin *salamandra lapidea. Voyez* LIN FOSSILE & AMIANTE.

SALAMANDRE *de pierre*, (*Hist. nat.*) nom donné par quelques auteurs à la pierre connue sous le nom d'*amiante* ou de *lin fossile.*

SALAMANDRE, s. f. *salamandra*, æ. (*terme de Blason*) espece de lésard qui a le dos arrondi, le col long, la langue terminée en pointe de dard, quatre pattes assez semblables à celles du grifon.

La *salamandre* paroît de profil dans l'écu, posée au milieu d'un feu ardent, & environnée de hautes flammes; elle a la tête contournée; sa queue est levée sur le dos.

On ne nomme les flammes que lorsqu'elles sont d'un autre émail que la *salamandre.*

Ce qui a fait croire aux anciens que la *salamandre* vivoit dans les flammes, c'est qu'elle jette une écume si froide, qu'elle éteint le feu quand il n'est pas trop violent.

Despieres de Brécourt, à Paris; *d'or à la salamandre de gueules, accompagnée de trois croisettes de sinople.*

De Jobelot en Franche-Comté; *de sable à la salamandre couronnée d'or dans des flammes de gueules.* (*G. D. L. T.*)

SALAMANQUE, (*Géog. mod.*) ville d'Espagne au royaume de Léon, sur la riviere de Tormes, qu'on y passe sur un ancien pont de pierre bâti par les Romains; elle est à 40 lieues au midi de Léon, & à 36 au nord-ouest de Madrid. *Long.* suivant Harris, *18. 11. 45. lat. 41. 12.*

C'est une des plus anciennes villes d'Espagne, ornée d'églises magnifiques, & peuplée de religieux & d'écoliers nobles & roturiers, qui y jouissent de grands privileges. Les couvents y sont nombreux & très riches, sur-tout ceux de Saint Dominique, de Saint François, & de Saint Bernard.

On trouve hors de *Salamanque* un beau chemin, large & pavé, fait par les Romains, & qui conduisoit à Mérida, & de là à Séville; ce chemin fut reparé par l'empereur Adrien, comme il paroît par l'inscription suivante qu'on y a découverte. *Imp. Cæsar. divi. Trajani parthici. F. divi Nervæ nepos Trajanus. Hadrianus aug. pontif. max. trib. pot. V. cos. iij. restituit.*

L'évêché de *Salamanque*, fondé sur la fin du vj siecle, & détruit sous la domination des Maures, s'étend aujourd'hui sur deux cens quarante paroisses, & l évêque jouit de quatorze mille ducats de revenu.

L'université de *Salamanque*, la plus fameuse de toute l'Espagne, fut fondée par Ferdinand III vers le milieu du xiij siecle, des débris de celle de Palencia. Elle est composée, dit-on, de quatre-vingt professeurs, qui ont chacun mille écus de pension. Le recteur de cette université jouit de grands privileges, & est assis sous un dais dans les assemblées publiques. Le maître des écoles crée tous les officiers de l'université, est toujours ecclésiastique, & a huit mille ducats d'appointement. On dit que l'université est riche de quatre-vingt mille écus de rente.

Malgré tant de richesses & de splendeur apparentes, il ne sort pas de cette université un seul savant connu dans le reste de l'Europe; toutes les sciences qu'on y cultive, se bornent au droit canon, à la théologie, & à la philosophie scholastique; on enseigne dans les deux principales chaires, la doctrine de S. Thomas d'Aquin, le docteur angélique; & celle de Jean Scot, le docteur subtil, qui établit le premier l'immaculée conception de la sainte Vierge. La bibliotheque de cette université est presque vuide de livres, & ceux qui s'y trouvent sont tout enchaînés.

Aguirre, (Josep Saëns de) cardinal, de l'ordre des bénédictins, naquit à *Salamanque* en 1630, & mourut à Rome en 1699. Ses principaux ouvrages sont, 1°. une histoire des conciles d'Espagne; 2°. une collection des conciles de la même nation; 3°. une philosophie scholastique, en 3 *vol. in-folio*; 4°. une défense de la chaire de S. Pierre, contre la déclaration de l'assemblée du clergé de France de 1682, touchant la puissance ecclésiastique & politique. C'est cette défense qui lui valut le chapeau que le pape Innocent lui donna en 1686. Dans sa collection des conciles d'Espagne, il y a joint plusieurs dissertations pour soutenir les fausses décrétales des papes, ou pour m'expliquer plus clairement, une cause insoutenable. Il paroît qu'il avoit plus d'étude & de lecture, que de génie & de critique. (*D. J.*)

SALAMBO, s. f. (*Mythol.*) c'étoit la Vénus des Babyloniens, depuis qu'Alexandre eut établi l'empire des Macédoniens en Asie, elle étoit adorée à Tyr & en Syrie, sous le nom d'Astarté. *Voyez* Saumaise, sur Lampridius, *cap. vij* de la vie d'Héliogabale, & Selden, *de diis Syriis Syntagm. II c. jv.* (*D. J.*)

SALAMIAH, (*Géog. mod.*) ville d'Asie, dans la Perse, sur la rive orientale du Tigre, à une journée de Mosal, en descendant le fleuve vers Bagdat. (*D. J.*)

SALAMINE, (*Géog. anc.*) en latin *Salamina* & *Salamis.* 1°. Petite île de Grece, dans le golfe saronique, vis-à-vis d'Eleusine. Scylax dit, dans son périple: « Tout près de » ce

« ce temple d'Eleusine, est *Salamine*, île, « ville & port. » La longueur de cette île, selon Strabon, *l. IX*, étoit de soixante & dix ou quatre-vingt stades. Il y a eu une ville de même nom dans cette île, & cette ville a été double; l'ancienne étoit au midi de l'île, du côté d'Engia, & la nouvelle étoit dans un golfe & sur une presqu'île du côté de l'Attique. Seneque, dans ses *Troades*, *v. 844*, lui donne le surnom de *vera*, la *vraie Salamine*, pour la distinguer de celle de Cypre, bâtie ensuite par Teucer, sur le modele de la *Salamine* de l'Attique.

Strabon, *l. VIII.* nous apprend que l'île de *Salamine* a été anciennement nommée *Sciras*, *Cichria*, & *Pityusa*. Les deux premiers noms étoient des noms de héros, le troisieme vient des pins qui y étoient en abondance. Aujourd'hui on la nomme *Colouri*.

Il n'est point de voyageur un peu curieux qui se trouvant dans le parage de cette île, *sinus Salaminiacus*, ne veuille la parcourir, parce qu'elle fut autrefois un royaume, dont Télamon & Ajax qui y naquirent, porterent la couronne; parce qu'elle est fameuse par la déroute de la nombreuse flotte de Xerxès, victoire de Thémistocle à jamais mémorable; & finalement pour avoir donné le jour au poëte Euripide, dans la soixante-quinzieme olympiade.

2°. *Salamine*, ville de l'Asie mineure dans l'île de Cypre; c'est la même que celle que Teucer y fit bâtir. Horace lui fait dire, *ode 7, l. I:*

Nil desperandum, obside Teucro;
Certus enim promisit Apollo
Ambiguam tellure novâ Salamina *futuram.*

« Teucer est à votre tête, il est votre garant; ne désespérez de rien. Apollon, » toujours infaillible dans ses oracles, nous » offre une seconde patrie dans une terre » étrangere; il nous y promet une autre *Salamine*, qui balancera un jour la gloire de » celle que nous quittons. »

Teucer banni de son pays, prit son parti en homme de cœur, & il n'eut pas sujet de s'en repentir. Sa bonne fortune le conduisit en Cypre, grande île au fond de la Méditerranée; Bélus qui en étoit le maître, lui permit de s'y établir; il y bâtit la nouvelle *Salamine*, qui fut capitale d'un petit royaume, où sa postérité régna depuis pendant plus de huit cens ans jusqu'au court regne d'Evagoras, dont on lit l'éloge dans Isocrate.

Scylax, dans son périple, donne à *Salamine* de Cypre un port fermé & commode pour hiverner. Diodore de Sicile dit qu'elle étoit à deux cens stades de *Citium*. Son église étoit fort ancienne; S. Paul y vint avec saint Barnarbé, & y convertit Sergius, *act. xiij, v. 5;* aussi cette église se vantoit-elle de posséder le corps entier de S. Barnabé, & de n'être pas moins apostolique qu'Antioche: elle gagna son procès sur ce point au concile de Constantinople.

La ville fut ensuite nommée *Constantia*; & c'est sous ce nom qu'elle est qualifiée *métropole de l'île de Chypre*, dans les notices d'Hiérocles & de Léon le sage: le lieu où elle étoit garde encore le nom de *Constantia*, car il s'appelle *Porto-Constanza*.

Sozomène, (*Hermias*) savant historien ecclésiastique du cinquieme siecle, étoit natif de *Salamine* dans l'île de Cypre. Il fréquenta long-temps le barreau à Constantinople, & mourut vers l'an 450 de J. C. Il nous reste de lui une histoire ecclésiastique en grec, depuis l'an 324 jusqu'à l'an 439. On trouve dans cette histoire, imprimée au Louvre, l'usage & les particularités de la pénitence publique dans les premiers siecles de l'église.

Mais c'est dans l'île de *Salamine* du golfe Saronique, qu'Euripide vit le jour l'an premier de la soixante-cinquieme olympiade, un peu avant que Xerxès entrât dans l'Attique. Qu'importe de rechercher s'il étoit noble ou roturier, puisque le génie annoblit tout? Il apprit la rhétorique sous Prodicus, la morale sous Socrate ou sous un autre philosophe, & la physique, sous Anaxagoras; & quand il eut vu les persécutions qu'Anaxagoras souffrit pour avoir dogmatisé contre l'opinion populaire, il s'appliqua tout entier à la poésie dramatique, & y excella. Il étoit alors âgé de dix-huit ans. Que ceci ne nous porte point à croire qu'il négligea dans la suite de sa vie l'étude de la morale & de la physique: ses ouvrages témoignent tout le contraire; &

même il fit ſouvent paroître dans ſes pieces, qu'il ſuivoit les opinions de ſon maitre Anaxagoras.

Il compoſa un grand nombre de tragédies qui furent fort eſtimées & pendant ſa vie & après ſa mort; l'on peut citer de bons juges, qui le regardent comme le plus accompli de tous les poëtes tragiques. Il fut nommé le philoſophe du théatre par les Athéniens. Vitruve le dit poſitivement. Origène, Clément d'Alexandrie & Euſebe, le témoignent auſſi.

Je n'ignore pas que les critiques ſont fort partagés ſur la primauté d'Eſchyle, de Sophocle & d'Euripide. Chacun de ces poëtes a des partiſans qui lui donnent la premiere place; il ſe trouve auſſi des connoiſſeurs qui ne veulent rien décider : Quintilien ſemble choiſir ce parti ; cependant il eſt aiſé de voir qu'à tout prendre, il donne le prix à Euripide. Des modernes ont dit aſſez bien, ſans juger ce grand procès, que Sophocle repréſente les hommes tels qu'ils devroient être, mais qu'Euripide les peint tels qu'il ſont. Si le dernier n'a pas égalé Sophocle dans la majeſté & dans la grandeur, il a compenſé cela par tant d'autres perfections, qu'il peut aſpirer au premier rang.

Ceux qui croient que ſi les poëtes de Rome n'ont guere parlé d'Euripide, qui eſt à cauſe que les ſyllabes de ſon nom n'avoient pas la quantité qui pouvoit le rendre propre à entrer dans les vers latins, donnent une conjecture fort vraiſemblable. Le dieu même de la poéſie, l'Apollon de Delphes, fut contraint de céder aux lois de la quantité : il ne trouva point d'autre expédient que de renoncer au vers hexametre, & de répondre en vers iambiques, quand il fallut nommer Euripide; de ſorte que s'il n'eût ſu faire que des vers hexametres, il auroit fallu qu'il eût ſupprimé la ſentence définitive qui régla le rang entre trois illuſtres perſonnages. Voici cette ſentence célebre, que Suidas nous a conſervée, au mot σοφὸς.

Σοφὸς Σοφοκλῆς, σοφώτερος κ' Εὐριπίδης.
Ἀνδρῶν δ' ἁπάντων Σωκράτης σοφώτατος.

Ces deux vers iambiques ſignifient : » Sophocle eſt ſage, Euripide l'eſt encore » plus; mais le plus ſage de tous les hommes c'eſt Socrate. » C'eſt ainſi que la prêtreſſe de Delphes ſe vit obligée de déroger à la coutume d'uſer de l'hexametre, parce que la néceſſité n'a point de loi. Euripide & Socrate ſont deux noms qui ne quadrent point au vers héroïque, les muſes en corps ne ſauroient les y ployer. Qu'on aille dire après cela qu'il importe peu d'avoir un tel nom plutôt qu'un autre. Voilà Euripide qui a eu peut-être plus de part à l'admiration de Virgile & à celle des autres poëtes de la cour d'Auguſte, que Sophocle; le voilà, dis-je, dépouillé de cet avantage, parce qu'ils n'ont pu faire entrer ſon nom dans leurs hexametres, & qu'à cauſe de cette impoſſibilité, il a fallu immortaliſer à ſon préjudice ceux qu'on croyoit au-deſſous de lui : mais les lois de la proſodie les gouvernoient. Voilà un de ces combats de la raiſon & de la rime, dont M. Deſpréaux a ſi bien parlé. Joignez-y cette exclamation de MM. de Port-Royal : « Combien la rime a-t-elle engagé de gens « à mentir ! »

Tout le monde ſait le ſervice ſingulier que les vers d'Euripide rendirent une fois aux ſoldats d'Athènes. L'armée des Athéniens commandée par Nicias, éprouva dans la Sicile tout ce que la mauvaiſe fortune peut faire ſentir de plus funeſte. Les vainqueurs abuſerent de leur avantage avec la derniere cruauté ; mais quelque durement qu'ils traitaſſent les ſoldats athéniens, ils firent cent honnêtetés à tous ceux qui pouvoient leur réciter des vers d'Euripide. Pluſieurs qui après s'être ſauvés de la bataille ne ſavoient que devenir & erroient de lieu en lieu, trouverent une reſſource en chantant les vers de ce poëte.

Ce fut ſans doute un très-grand plaiſir à Euripide, que de voir venir chez lui pluſieurs de ces malheureux, pour lui témoigner leur reconnoiſſance de ce que ſes vers leur avoient ſauvé la vie & la liberté.

Les Siciliens donnerent une autre marque bien éclatante de leur eſtime pour Euripide. Un bâtiment caunien pourſuivi par des pirates, tâchoit de ſe ſauver dans quelque port de Sicile, & ne put en obtenir la permiſſion qu'après qu'on eut ſu qu'il y avoit

des perſonnes ſur ce bâtiment qui ſavoient des vers d'Euripide : il ne faut pas oublier qu'on leur demanda s'ils en ſavoient. Cette ſeule queſtion ſignifie plus que je ne ſaurois exprimer.

Euripide, dit M. le Fevre, devoit être touché d'un ſentiment de gloire bien doux, quand il voyoit chaque jour quelques-uns de ces miſérables qui le venoient remercier comme leur libérateur, & lui dire que ſes vers avoient changé leur mauvais deſtin, & leur avoient plus ſervi que s'ils avoient eu un paſſe-port ſigné de la main des cinq éphores & des deux rois de Lacédémone. C'étoit donc un grand & glorieux poëte qu'Euripide : mais que dirons-nous des Siciliens de ce temps-là ? N'étoit-ce pas d'honnêtes gens ? Le mal eſt qu'un ſi bel exemple n'a point eu de ſuite, & qu'aujourd'hui telles hiſtoires ne paſſeroient en France que pour des contes de la vieille Grece, que l'on a toujours appellée *menſongere*.

Quoique les pieces d'Euripide aient joui d'une approbation merveilleuſe, néanmoins elles remporterent le prix aſſez rarement. De 92 tragédies qu'il avoit faites, il n'y en eut que cinq de couronnées; la cabale & l'intrigue, dit Varron, décidoient alors du ſort des pieces. On peut voir dans Elien, *var. hiſtor. l. II, c. viij*, quelle eſt ſon indignation contre un certain Xénoclès qui fut préféré à Euripide dans un combat de quatre pieces contre quatre pieces, lorſqu'on célébra la quatre-vingtieme olympiade.

L'émulation, & finalement l'inimitié qui s'éleva entre lui & le grand Sophocle, lui cauſa peut-être moins de chagrin que les ſatyres & les railleries d'Ariſtophane, qui ſe plaiſoit à le mal-traiter dans ſes comédies ; mais Socrate n'aſſiſtoit qu'aux ſeules pieces d'Euripide.

S'il a introduit ſur la ſcene quelques femmes très-méchantes, il y a introduit auſſi des héroïnes, & il a parlé honorablement du ſexe en pluſieurs rencontres ; mais cela n'effaçoit point la note des médiſances d'Ariſtophane, qui faiſant ſemblant de prendre parti pour le beau ſexe contre Euripide, a lui-même plus outragé les femmes que ne l'avoit fait le poëte de *Salamine*.

Quoi qu'il en ſoit, Euripide crut devoir quitter Athènes, & ſe retirer à la cour d'Archélaüs, roi de Macédoine, où il fut très-accueilli. Ce prince aimoit les ſavans, & les attiroit par ſes libéralités. Si l'on en croit Solin, il éleva Euripide à de grands honneurs, & le fit premier miniſtre d'état. Il mourut au bout de trois ans à la cour de ce prince, à 75 ans, dans la quatre-vingt-treizieme olympiade. Archélaüs le fit enterrer magnifiquement. Vitruve dit que ſa tombe étoit en raſe campagne, ſur le confluent de deux petites rivieres. La foudre tomba dans la ſuite ſur le tombeau de ce poëte ; ce qui fut regardé comme un accident glorieux, parce qu'il n'y avoit eu que Lycurgue à qui une pareille choſe fut arrivée.

Les Athéniens envoyerent une ambaſſade en Macédoine pour avoir ſes os, & ne purent les obtenir ; mais ils lui dreſſerent un ſuperbe cénotaphe, qui ſubſiſtoit encore du temps de Pauſanias, & toute la ville prit le deuil à la nouvelle de ſa mort. Un de ſes amis nommé *Philémon* en fut ſi touché, qu'il déclara que s'il croyoit que les morts conſervent le ſentiment, comme quelques-uns l'aſſuroient, il ſe pendroit pour aller jouir de la vue d'Euripide.

De quatre-vingt-douze tragédies qu'il avoit compoſées, il ne nous en reſte que dix-neuf, dont les éditions les plus eſtimées ſont celles d'Alde en 1503, *in*-8°; de Plantin, en 1571, *in*-16; & de Paul Etienne, en 1604, *in*-4°. Mais toutes ces éditions ont été effacées par celle de Cambridge, qu'a publiée en 1694, *in-folio*, le docte Joſué Barnès. Il a joint dans cette édition des ſcholies ; il a éclairci pluſieurs choſes par des notes fort ſavantes, & il a mis à la tête une vie d'Euripide toute pleine d'érudition, & fort au-deſſus de celle de Thomas Magiſter.

Les pieces d'Euripide ſont pleines de ſentences d'une excellente morale : autant de vers, autant de maximes, ſelon Cicéron. Faut-il s'étonner après cela que cet illuſtre orateur eût toujours Euripide dans ſa poche ? les aſſaſſins qui le pourſuivoient & qui le tuerent, le trouverent liſant dans ſa litiere la Médée d'Euripide. On peut néanmoins condamner dans le poëte de *Salamine* l'uſage un peu trop fréquent des aphoriſmes philoſophiques : on a trouvé nommément

que ſon Hécube philoſophe juſqu'à l'excès & à contre-temps.

Il y a plus ; toutes ſes maximes n'étoient pas bonnes : il en débita une ſur la religion du ſerment, qui parut ſi cavaliere, qu'on lui en fit un procès, dont il ne ſe tira que par un conflit de juriſdiction. Il introduit Hippolyte armé d'une reſtriction mentale, & qui, quand on lui remet en mémoire ſon ſerment, dit, *v. 612*,

J'ai juré de la langue, & non pas de l'eſprit.

Cependant M. Barnès obſerve entr'autres choſes, pour juſtifier le poëte, qu'Hippolyte aima mieux mourir que de violer ce ſerment verbal.

Euripide, dans une autre rencontre, dogmatiſa ſi gravement pour les avares, que tout le monde s'en émut. On auroit chaſſé l'acteur, ſi l'auteur ne fût venu prier le peuple de ſe donner un peu de patience ; l'aſſurant qu'on verroit bientôt la fin malheureuſe de cet avare, dont les maximes choquoient tout le monde. L'équité veut que l'on ſoit content de cette ſorte d'apologie : le même poëte s'en ſervit pour ſon Ixion. Quelques perſonnes trouverent mauvais qu'il repréſentât ſur le théatre un homme auſſi impie & auſſi méchant que celui-là. « Prenez » garde, leur répondit-il, qu'avant que » de le laiſſer diſparoître, je l'attache ſur » une roue. »

Une autre fois, on s'offenſa tellement des deux premiers vers de ſa Ménalippe, qui ſembloient attaquer l'exiſtence du plus grand des dieux, qu'il fut obligé de les changer ; c'eſt ce que nous apprenons de Plutarque ; voici les deux vers dont il s'agit, ſuivant la traduction d'Amiot :

O Jûpiter ! car de toi rien ſinon
Je ne connois ſeulement que le nom.

« Il ſe fioit fort de cette tragédie-là, » ajoute Plutarque, comme étant magnifi- » quement & exquiſement bien écrite; mais » pour le tumulte & murmure qu'en fit le » peuple, il changea les deux premiers vers » ainſi, comme il ſe lit maintenant :

O Jupiter, combien en vérité
Ce nom convient à ta divinité.

Au reſte, il ſeroit abſurde d'imputer à l'auteur d'une piece dramatique, les ſentimens qu'il met dans la bouche de ſes perſonnages. Il falloit bien, pour ſoutenir le caractere de Siſyphe, qu'Euripide le fît raiſonner comme un athée ; & Plutarque a eu tort de trouver dans le diſcours de Siſyphe une ruſe d'écrivain. Grotius a dit judicieuſement : *multa in tragediis ſunt ex poetæ ſenſu dicta, ſed congruenter perſonæ quæ loquens inducitur.* (*Le Chev.* DE JAUCOURT.)

SALAMINIUS, (*Mythol.*) Jupiter eſt quelquefois déſigné ſous ce nom, à cauſe du culte particulier qu'on rendoit à ce dieu dans cette île de la Grece, vis-à-vis d'Eléuſis. (*D. J.*)

SALANA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure qu'elle arroſe ; elle ſe jette enſuite dans le phare de Meſſine, près du bourg de Siglio. (*D. J.*)

SALANCHES, (*Géog. mod.*) petite ville de Savoie, capitale du haut-Faucigny, à deux lieues au-deſſus de Cluſe, au ſud-eſt. Ce n'eſt proprement qu'un méchant bourg, au milieu duquel paſſent deux rûiſſeaux du même nom, qui vont ſe perdre dans l'Arve. *Long.* 24. 20. *lat.* 45. 58. (*D. J.*)

SALANDRA, (*Géog. mod.*) bourgade d'Italie, au royaume de Naples, dans la Baſilicate, à trois lieues de Tricarico, ſur la petite riviere qu'on nomme *Salandra* & *Salandrella.* La bourgade eſt bâtie ſur les ruines d'*Acalandra ;* la riviere eſt l'*Acalandrum* de Pline, *l. I, c. xx ;* elle ſe jette dans le golfe de Tarente, entre l'embouchure du Baſiento, *Camentum*, & celle d'Agry, *Acyris.* (*D. J.*)

SALANDRELLA, (*Géog. mod.*) petite riviere d'Italie, au royaume de Naples; elle ſe jette dans le golfe de Tarente, entre l'embouchure du Baſiento, & celle de l'Agri. (*D. J.*)

SALANGAN, (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que les habitans des îles Philippines donnent à l'oiſeau dont le nid eſt un manger ſi délicieux pour les Chinois ; il eſt de la groſſeur d'une hirondelle de mer, ou d'un martinet, & il attache ſon nid aux rochers. *Voyez* NIDS D'OISEAUX.

SALANKEMEN, (*Géog. mod.*) & par les Hongrois, *Zalonkemen*, qui eſt la bonne

orthographe ; ville de la Hongrie, dans l'Esclavonie, sur le Danube, au confluent de la Teisse, à douze milles au nord-oueſt de Belgrade. On diſpute ſi l'*Acumincum* d'Ammien Marcellin, eſt *Salankemen*, Cametz, ou Péterwaradin. *Long.* 37. 43. *lat* 45. 17.

Ce fut devant cette ville que ſe donna, en 1691, une fameuſe bataille entre les Turcs & les Impériaux, qui furent plus heureux que ſages. Les Turcs avoient à leur tête Muſtapha Cuprogli, fils, petit-fils de grand viſir, & parvenu lui-même à cette premiere dignité : il ne reſpiroit que la guerre, blâmant toute propoſition de paix. Il avoit commencé par réformer les abus d'une mauvaiſe adminiſtration de ſept ans, & par le rétabliſſement des finances. En ouvrant la campagne ſous le regne d'Achmet III, il employa la religion & la ſévérité des mœurs; toutes les moſquées de Conſtantinople & les pavillons du camp retentirent de prieres ; une foule de jeunes garçons qui ſuivoient l'armée, affreux inſtrumens de débauche & de dépenſe, furent chaſſés ſous peine de mort, s'ils reparoiſſoient ; il ne s'agiſſoit plus que de rendre le courage aux troupes ; le viſir s'en chargeoit, en leur traçant la route de Vienne avec le ſabre de ſon pere Cuprogli.

Il avoit déjà remporté une victoire complette ſur les Impériaux, ſoumis l'Albanie, la Bulgarie, & repris toute la Servie, Belgrade même, malgré une garniſon de ſix mille hommes ; enfin l'année ſuivante il vint camper devant *Salankemen*, ſur les bords du Danube. Le prince Louis de Bade, général des Impériaux, fut à peine arrivé pour le combattre, qu'il ſembla n'avoir plus que le parti de la retraite. Les Turcs l'attaquerent avec tant de fureur & de conduite, que ſa perte paroiſſoit inévitable ; le champ de bataille étoit déjà couvert de chrétiens expirans ; mais la fortune de Léopold voulut qu'un boulet emportât le viſir, qui n'avoit guere joui de ſa haute fortune ; il périt dans le moment où il étoit le plus glorieux & le plus néceſſaire. L'aga des janiſſaires auroit pu le remplacer : un autre boulet l'étendit mort ; & les infideles conſternés abandonnerent la victoire, qui n'eut cependant d'autre ſuite que la priſe de Lippa, ville infortunée, ſans ceſſe priſe & repriſe, également maltraitée par les amis & par les ennemis. Les ſauvages dans les forêts ſont plus heureux. *L'abbé Coyer.* (*D. J.*)

SALANT, adj. (*Gram.*) épithete que l'on donne aux fontaines dont les eaux ſont ſalées, & aux marais où l'on fait du ſel. *Voy.* SEL & SALINES.

SALAPIA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Italie, dans la Pouille daunienne, ſelon Pline, *l. III*, *c. xj*, qui ajoute qu'elle eſt fameuſe par l'amour qu'y fit Annibal, à une beauté de cette ville. Il y a eu deux villes de ce nom, ou plutôt la même ville a été en deux lieux différens. L'ancienne *Salapia*, dans ſa premiere ſituation, avoit été bâtie par Diomede, & fut abandonnée à cauſe de l'air mal-ſain ; les habitans allerent s'établir en un lieu plus ſain, à quatre milles de-là, vers la mer. La ville eſt détruite, & le lieu conſerve le nom de *Salpe.* (*D. J.*)

SALAPINA PALUS, (*Géog. anc.*) marais voiſin de la ville de *Salapia*, d'où il tiroit ſon nom ; Lucain, *l. V*, *v.* 377, en parle à l'occaſion des barques que l'on amaſſa de tous les endroits :

> *Quâ recipit* Salapina palus, *& ſubdita Sypûs*
> *Montibus.*

Vitruve, *l. I*, *c. iv*, dit que Marcus Hoſtilius, qui tranſporta les habitans d'un endroit à l'autre, après ce changement de lieu, ouvrit ce lac du côté de la mer, & en fit un port pour le municipe de *Salapia*. Cela s'accorde avec Strabon, *l. VI*, qui dit que *Salapia* étoit le port d'Argypine. (*D. J.*)

SALAPITIUM, (*Littérat.*) bouffonrie ; les uns prétendent qu'il faut dire *ſalaputium*, & d'autres encore *ſalicipium*. Voſſius s'eſt finalement déclaré pour *ſalapitium* ; ſur cela il nous apprend que *ſalapitta*, dans les meilleures gloſes, ſignifie *un ſoufflet*, & que de-là eſt venu que les boufons, qui ſe laiſſoient donner cent coups ſur le viſage pour divertir le peuple, ont été appellés *ſalpitones*, du mot grec σαλπίττειν, qui veut dire, *ſonner de la trompette*, parce qu'à l'exemple des trompettes, ils enfloient les joues de leur mieux, afin que les ſoufflets qu'ils recevoient fiſſent plus de bruit, & divertiſſent davantage les aſſiſtans ; en un mot, Voſſius tire de cette remarque l'origine du mot *boufon*,

parce que *boufer* & *enfler* signifient la même chose. (*D. J.*)

SALARIA, (*Géog. anc.*) nom des deux villes de l'Espagne tarragonnoise, l'une au pays des Bastitains, dans les terres, l'autre au pays des Orétains, dans les terres semblablement; c'est Ptolomée qui les distingue ainsi: *Salaria in Bastitanis, long. 13, latit. 39, 20; Salaria in Oretanis, long. 9, 24; lat. 40.*

La derniere est entre la Guadiana & le Tage; les Espagnols croient que c'est présentement Cazorla. La premiere est aux environs du Xucar, selon les indices de Ptolomée. On a des inscriptions où on lit *Col. Jul. Salariensis*; & Pline, *l. III, c. iij*, parle d'une colonie nommée de même. (*D. J.*)

SALASSES, LES (*Géogr. anc.*) *Salassi*, ancien peuple d'Italie, dans les Alpes. Strabon, *l. IV, p. 205*, en décrit aussi le pays. Le canton des *Salasses*, dit-il, est grand, dans une profonde vallée, entre des montagnes qui l'enferment de tous côtés, quoiqu'en quelques endroits le terrain s'éleve un peu vers les montagnes au-dessous desquelles est cette vallée. Il dit encore que la Doria traverse ce pays-là, & qu'elle est d'une grande utilité aux habitans pour laver l'or. C'est pour cela qu'en quelques endroits ils l'avoient partagée en quantité de coupures, qui réduisoient presqu'à rien cette riviere.

Lorsque les Romains furent une fois maîtres des Alpes, les *Salasses* perdirent leur or, & la jouissance de leur pays; l'or fut affermé; & les *Salasses* qui conserverent encore les montagnes, furent réduits à vendre de l'eau au fermier, dont l'avarice donnoit lieu à de fréquentes chicanes.

De cette maniere ils furent tantôt en paix, tantôt en guerre avec les Romains; & s'adonnant au brigandage, ils faisoient beaucoup de mal à ceux qui traversoient leur pays, qui est un passage des Alpes. Lorsque Decimus Brutus, s'enfuyant de Modène, faisoit défiler son monde, ils lui firent payer tant par tête; & Messala, hivernant dans le voisinage, fut obligé d'acheter d'eux du bois de chaufage, & des javelots de bois d'orme pour exercer ses soldats.

Ils oserent même piller la caisse militaire de César, & arrêterent des armées auprès des précipices, faisant semblant de raccommoder les chemins ou de bâtir des ponts sur les rivieres. Enfin César les subjugua, & les vendit tous a l'encan, après les avoir menés à Ivrée, où l'on avoit mis une colonie Romaine pour s'opposer aux courses des *Salasses*. On compta entre ceux qui furent vendus, huit mille hommes propres à porter les armes, & trente-six mille en tout. Terentius Varron eut tout l'honneur de cette guerre.

Auguste envoya trois mille hommes au lieu où Terentius Varron avoit eu son camp. Il s'y forma une ville qui fut nommée *Augusta Prætoria*; c'est aujourd'hui *Aoste* ou *Aouste*, qui donne le nom à la vallée qui appartient à la maison de Savoie. (*D. J.*)

SALAT, LE (*Géogr. mod.*) riviere de France, en Languedoc. Elle a sa source au sommet des Pyrénées, dans la montagne de Salau, passage d'Espagne, court dans le comté de Conserans, & se jette enfin dans la Garonne à Foure. Cette riviere, comme l'Ariege, roule quelques petites paillettes d'or, que de pauvres paysans d'autour de S. Girons s'occupent à ramasser, mais dont ils tirent à peine de quoi vivre. (*D. J.*)

SALATHIEL, *près de Dieu*, (*Hist. sacrée.*) fils de Jéchonias & pere de Zorobabel, prince des Juifs, qui, après la captivité de Babylone, présida au rétablissement de la ville & du temple de Jérusalem. *Salathiel* mourut à Babylone. Son nom & celui de Zorobabel son fils, se trouvent dans saint Matthieu & dans saint Luc, à la suite des ancêtres de Jesus-Christ, & ce dernier le fait fils de Néri; ce qui a fait douter à quelques-uns que le *Salathiel* de saint Luc fût le même que celui des Paralipomenes; mais on accorde cette contradiction, en disant qu'il étoit fils de Jéchonias selon la chair, comme il est dit dans les Paralipomenes, & fils de Néri selon la loi, par adoption, ou comme ayant épousé l'héritiere de Néri, ou comme étant sorti de la veuve de Néri mort sans enfans. Il y avoit encore de ce nom un des ancêtres de Judith. (+)

SALAVAT, (*Hist. mod.*) Ce mot s'entend de la confession de foi prescrite par l'Alcoran, & qu'aucun des Mahométans ne doit omettre ou négliger. C'est un des préceptes d'une nécessité absolue. Aussi toutes les fois que les Muésims ont convoqué le peuple à la

priere, chaque Musulman se rend à la mosquée, & commence ses actes d'adoration par le *salavat*. Celui, disent les docteurs, qui manqueroit à un devoir aussi saint, souffriroit dans l'aral ou purgatoire les peines dûes à cette transgression. (+)

SALAYASIR, s. m. (*Ornithol.*) nom que les habitans des Philippines donnent à la plus petite espece de canards connue, & qu'on trouve en quantité sur leurs lacs & leurs marais; ces sortes de canards ne sont pas plus gros que le poing, & ont le plumage admirable.

SALBANDES, s. f. pl. (*Hist. nat. Minér.*) les minéralogistes allemands se servent de ce mot pour désigner les parties de la roche d'une montagne qui touchent immédiatement à un filon métallique, & qui séparent ou tranchent la mine d'avec ce qui n'en est point. On pourroit en françois rendre ce mot par *lisieres* ou *aîles*, parce que ces *salbandes* terminent les côtés du filon, comme la lisiere termine une étoffe. Chaque filon réglé a quatre *salbandes*, c'est-à-dire, quatre côtés par lesquels il se distingue de la roche qui l'environne; savoir, au-dessus & au-dessous de lui, & à ses deux côtés. Dans ces parties le filon est quelquefois tranché net, ou distingué de la roche comme si on lui eût taillé un canal avec le ciseau & le maillet; en un mot, les *salbandes* sont les parois du conduit dans lequel un filon est renfermé. Quelquefois on trouve entre le filon & la roche qui lui sert d'enveloppe, une terre fine, molle & onctueuse, que les mineurs allemands nomment *besteg* ou *bestieg*; ils la regardent comme un signe favorable qui annonce la présence d'une mine de bonne qualité. On regarde aussi comme un bon signe lorsque les *salbandes*, ou la pierre qui sert d'écorce & d'enveloppe au filon, est du spath ou du quartz, parce que les pierres sont les matrices, ou les minieres les plus ordinaires des métaux. *Voyez* FILONS, MINIERES, MINE, *&c.* (—)

SALBERG, (*Géogr.*) ville de la Suede proprement dite, dans la Westmanie, sur la riviere de Sag, & au voisinage des mines d'argent jadis très-riches. Gustave-Adolphe la fit bâtir en 1624, & lui conféra nombre de privileges. Elle est la quarante-sixieme de celles qui siegent à la diete du royaume. (*D. G.*)

SALCA, HUILE DE (*Mat. méd. des anc.*) *salcæ oleum*, excellente huile qui se faisoit à Alexandrie avec quantité de plantes aromatiques; on en composoit de plusieurs especes, dont Ætius Tetrab. I *serm. j*, a détaillé les préparations.

SALDAGNA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Espagne, dans la vieille Castille, au couchant d'Aquilar-del-Campo, & au pié de la montagne appellée *Pegua de san Roman*, sur la riviere de Carrion.

SALDÆ, (*Géogr. anc.*) ancienne ville d'Afrique. Ptolomée, *l. IV*, *c. ij*, la nomme ainsi au pluriel, lui donne le titre de *colonie*, & la met dans la Mauritanie césarienne. Pline, *l. V*, *c. ij*, nous apprend que c'étoit une colonie d'Auguste, & l'appelle *Salde*; ce doit être *Saldæ* au pluriel. Martien écrit de même, & Antonin met *Saldis* à l'ablatif, à trente-cinq mille pas de Rusazis. La notice épiscopale d'Afrique met, entre les évêques de la Mauritanie & Sitifi, *Pascasius salditanis*. Quelques-uns croient que c'est Bugie, d'autres que c'est Alger. (*D. J.*)

SALDITS, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante en forme d'arbrisseau de l'île de Madagascar; il porte des fleurs couleur de feu, en forme de panache. Sa graine a la grosseur & le goût du pignon. C'est un vomitif très-violent, & qui peut passer pour un poison. On assure que sa racine prise en poudre en est l'antidote.

SALDUBA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Espagne, dans la Bétique, sur la côte. Pline, *liv. III*, *c. j*, après avoir dit que *Barbesula* est accompagnée d'une riviere de même nom, ajoute, *item Salduba*; il en est de même de *Salduba*. On croit qu'aujourd'hui cette ville est Marbella, & que la riviere est Rio-Verde.

SALE, adj. (*Gram.*) mal-propre, couvert d'ordure. Cette ville est *sale*. Du linge *sale*; un habit *sale*; du papier *sale*; une couleur *sale*. Il se dit aussi au figuré. Des paroles *sales*; des idées, des images *sales*; une parole *sale*.

SALÉ, adj. (*Gram.*) en qui l'on remarque le goût du sel, soit qu'il en contienne ou non. De la viande *salée*, du pain *salé*, des eaux *salées*. *Voy.* SEL.

SALÉ, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique en Barbarie, sur la côte occidentale du royaume de Fez, & sous l'autorité du roi de Maroc. Cette ville est remarquable par son antiquité; mais elle est encore plus connue par ses corsaires nommés *Saletins*, & par son commerce, quoique son havre ne soit propre que pour de petits bâtimens. Elle a de bonnes forteresses pour sa défense, & est divisée comme Fez, en ville vieille & en ville nouvelle, qui sont seulement séparées par la riviere de Garrou. Le roi de France a un consul à *Salé;* mais ce caractere est assez infructueux, parce que celui qui en est revêtu n'est guere moins exposé qu'un simple marchand aux caprices des habitans. On compte qu'ils sont environ vingt mille. Ils se qualifient *Andalous*, comme ceux de Tétouan. *Salé* est situé à environ 45 lieues au couchant de Fez. *Longit.* 11. 6. *lat.* 34. 2. (*D. J.*)

SALEBIM, *qui regarde le cœur.* (*Géogr. sacr.*) ville de la Palestine dans la tribu de Dan, auprès d'Aïlon & de Haris: *Habitavitque in Aïlon & Selebim.* Jug. I, 45. (+)

SALECHA, *qui te foule aux piés*, (*Géog. sacr.*) ville située à l'extrémité septentrionale du partage de Manassé, au-delà du Jourdain: *Universum Basan usque ad Selecha. Jos.* xiij, 11. (+)

SALÉE, LA RIVIERE (*Géog. mod.*) il y a deux rivieres de ce nom en Amérique, l'une dans la Guadeloupe, qu'elle sépare de la grande terre, l'autre dans la partie la plus méridionale de la Martinique.

SALEM, (*Géogr. sacr.*) nom commun à quelques villes ou lieux de la Palestine. Il y avoit une *Salem* qui appartenoit aux Sichémites; il y avoit un autre lieu de ce nom dans la campagne de Scytopolis, à 8 milles de cette ville; il y avoit une troisieme *Salem* ou *Salim* au bord du Jourdain, où saint Jean baptisoit. Les Septante ont quelquefois appellé *Salem* la ville de Silo; enfin Jérusalem, aussi nommée quelquefois par abréviation *Salem* dans l'Ecriture: par exemple, on lit au *pseaume lxxv*, sa demeure est dans *Salem*, & son temple dans Sion. (*D. J.*)

SALEME, (*Géog. mod.*) petite ville de Sicile, dans la vallée de Mazara, sur une montagne, à 18 milles au nord-est de Mazara. *Long.* 50. 30. *lat.* 38. 5.

SALENÆ, (*Géog. anc.*) ancienne ville de l'île d'Albion, au pays des Catyeuchlani, selon Ptolomée, *l. II, ch. iij.* Ses interpretes croient que le nom moderne est *Saludy.*

SALENCY, (*Géog. Hist.*) *Salentiacum*, village de la haute Picardie, près de Noyon, remarquable pour avoir été la patrie de saint Godard & de saint Médard, freres, tous deux fils de Nectar, gentilhomme françois, seigneur du lieu, descendu d'une ancienne famille des Romains établie dans les Gaules. Godard fut élu archevêque de Rouen vers la fin du v^e siecle, assista au premier concile d'Orléans en 511, & mourut en 530. Une des paroisses de Rouen est sous le vocable de ce saint. Médard son frere, évêque de Noyon, mourut en 560.

Ce bon évêque, seigneur de *Salency*, avoit imaginé de donner tous les ans, à celle des filles de sa terre qui jouiroit de la plus grande vertu, une somme de 25 livres & une couronne ou chapeau de roses. On dit qu'il donna lui-même le prix glorieux à sa sœur, que la voix publique avoit nommée pour être rosiere. On voit encore, au-dessus de l'autel de la chapelle de saint Médard, située à une des extrémités du village, un tableau où le saint prélat est représenté en habits pontificaux, mettant une couronne de roses sur la tête de sa sœur qui est coîfée en cheveux & à genoux.

Cette récompense devint, pour les filles de *Salency*, un puissant motif de sagesse. Indépendamment de l'honneur qu'en retiroit la rosiere, elle trouvoit infailliblement à se marier dans l'année. S. Médard, frappé de ces avantages, perpétua cet établissement. Il détacha des domaines de sa terre douze arpens, dont il affecta les revenus au paiement des 25 liv. & des frais accessoires de la cérémonie de la rose.

Par le titre de fondation, il faut non-seulement que la rosiere ait une conduite irréprochable, mais que tous ses parens, en remontant jusqu'à la quatrieme génération, soient eux-mêmes irrépréhensibles. Le seigneur de *Salency* a toujours été en possession de choisir la rosiere entre trois filles natives du lieu, qu'on lui présente un mois d'avance. Lorsqu'il l'a nommée, il est obligé de la faire annoncer au prône de la paroisse, afin que les autres filles, ses rivales, aient

le

le temps d'examiner ce choix & de le contredire, s'il n'étoit pas conforme à la justice la plus rigoureuse. Ce n'est qu'après cette épreuve que le choix du seigneur est confirmé.

Le 8 juin, jour de la fête de saint Médard, vers les deux heures après midi, la rosiere, vêtue de blanc, les cheveux flottans en grosses boucles sur les épaules, accompagnée de sa famille, & de douze filles aussi vêtues de blanc, avec un large ruban bleu en baudrier, auxquelles douze garçons du village donnent la main, se rend au château de *Salency*, au son des tambours, des violons, des musettes, *&c.* Le seigneur va la recevoir lui-même. Elle lui fait un petit compliment pour le remercier de son choix ; ensuite le seigneur & son bailli lui donnent chacun la main ; & précédés des instrumens, suivis d'un nombreux cortege, ils la menent à la paroisse, d'où après vêpres, on va processionnellement à la chapelle de saint Médard. C'est-là que le curé bénit la couronne sur l'autel : elle est entourée d'un ruban bleu, & garni sur le devant d'un anneau d'argent depuis le regne de Louis XIII. Ce prince se trouvant, il y a 160 ans, au château de Varennes près de *Salency*, M. de Belloy, alors seigneur de ce dernier village, supplia le roi de donner en son nom cette récompense de la vertu. Louis y consentit, & envoya le marquis de Gordes, premier capitaine de ses gardes, qui fit la cérémonie de la rose au nom de Sa Majesté, & qui, par ses ordres, ajouta aux fleurs une bague d'argent & un cordon bleu.

Le curé, après la bénédiction, pose la couronne sur la tête de la rosiere, & lui remet les 25 livres. Elle est ensuite reconduite par le seigneur & son fiscal, à la paroisse, où l'on chante le *Te Deum*, au bruit de la mousqueterie des jeunes gens.

On donne encore à la rosiere, après la collation fournie par les censitaires, par forme d'hommage, une fleche, deux balles de paume & un siflet de corne. De-là toute l'assemblée se rend à la cour du château, sous un gros arbre, où le seigneur danse le premier avec la rosiere. Ce bal champêtre finit au coucher du soleil. Le lendemain la rosiere donne la collation à toutes les filles du village.

C'est une chose admirable combien cet établissement excite à *Salency* l'émulation des mœurs & de la sagesse. Tous les habitans de ce village, composé de 148 feux, sont doux, honnêtes, sobres, laborieux. Ils sont environ cinq cens : ils n'ont point de charrue ; chacun beche sa portion de terre, & tout le monde y vit satisfait de son sort. On assure qu'il n'y a pas un seul exemple, non-seulement d'un crime commis à *Salency* par un naturel du lieu, mais même d'un vice grossier, encore moins d'une foiblesse de la part du sexe. Quel bien produit un seul établissement sage ! Eh que ne feroit-on pas des hommes, en attachant de l'honneur & de la gloire au mérite & à la vertu !

Nous devons ajouter que M. Pelletier de Morfontaine, intendant de Soissons, s'étant prêté avec plaisir, en l'absence du seigneur, à être le parrain de Marie Caué, qui a été la rosiere en 1766, a eu la générosité de la doter de 40 écus de rente pour se marier, & y a ajouté une somme pour les frais des noces & pour l'acquisition d'une maison. Après la mort de Marie Caué, qui toute sa vie touchera les 40 écus par an, cette rente sera réversible aux filles rosieres qui en jouiront chacune pendant leur année. *Voyez le n°* 19 *de l'Année littératre*, 1766.

Nous avons remarqué pareils traits dans un établissement semblable d'une médaille d'argent, fondé à Neuilly en Bourgogne en 1768, par M. Fyot de la Marche, comte de Neuilly. *Voyez ci-devant* NEUILLY dans le Dijonois.

Cet usage si respectable a fourni à M. de Sauvigny le sujet d'un roman fort agréable, à M. Favart le plan de la comédie de la Rosiere qui a été jouée à Fontainebleau en 1768, & à M. le marquis de J***, *la nouvelle Rosiere*, en quatre actes, en vers, mêlée d'ariettes, représentée à Paris, en févr. 1774, dont la musique est de M. Grétry. (*C*)

SALENTIA *ou* SALLENTIÆ, (*Géogr. anc.*) ancienne ville de la grande Grece, au pays des Messapiens, selon Etienne le géographe.

SALENTINS, LES (*Géog. anc.*) *Salentini*; ancien peuple de la grande Grece. Leur pays s'appelloit *Salentina regio*. Ptolomée n'y met au bord de la mer que le promontoire nommé *Sapygium* & *Salentinum promuntorium*. Léandre croit que le pays des *Salentins* ré-

pond à la terre d'Otrante; cela n'eſt pas exactement vrai en tout. (*D. J.*)

SALEP, SALOP & SULAP, ſ. m. (*Diete & Mat. méd.*) racine ou bulbe farineuſe, ou, pour mieux dire, gommeuſe, dont la ſubſtance eſt entiérement ſoluble dans la ſalive & dans les liqueurs aqueuſes, qui eſt inodore, qui n'a d'autre ſaveur que celle des gommes & des mucilages, qui eſt fort en uſage chez les Turcs, & dont on commence à ſe ſervir auſſi à Paris. Voici ce qu'en dit M. Geoffroi le cadet dans un des *mémoires de l'academ. royale des Sciences pour l'année 1740.*

On a découvert, en examinant avec attention le *ſalep* des Turcs, que c'étoit la bulbe d'une eſpece d'orchis ou ſatyrion. C'eſt une racine blanche ou rouſsâtre, ſelon qu'elle eſt plus ou moins récente. Les Orientaux nous l'envoient tranſparente avec un fil de coton. Elle eſt en uſage pour rétablir les forces épuiſées; c'eſt un reſtaurant pour les phtiſiques; & on la donne avec ſuccès dans les diſſenteries bilieuſes, ſelon Degnerus, qui a publié deux diſſertations ſur cette maladie, & qui ſe ſervoit du *ſalep* des Turcs comme d'un remede, pour ainſi dire, ſpécifique. Le même académicien a réuſſi à mettre les bulbes de nos orchis dans le même état que le *ſalep*, à imiter parfaitement cette préparation, dont les moyens ſont inconnus. *Voyez à l'article* SATYRION, comme M. Geoffroi s'y eſt pris.

Quant à la maniere de ſe ſervir du *ſalep*, voici ce qui en eſt dit dans une lettre ſur cette drogue, que le ſieur Andri, droguiſte de Paris, a fait mettre au *journal de Médecine, Septembre 1759*. Suivant Albert Seba, les Chinois & les Perſans en prennent la poudre, à la doſe d'un gros, deux fois le jour dans du vin ou du chocolat.

Le pere Serici nous apprend que les Indiens en prennent une once le ſoir à l'eau & avec du ſucre; mais la plus ſaine partie, ainſi que l'européen, le prend au lait, à la doſe d'une demi-once; on le pulvériſe dans un mortier, & on fait bouillir cette farine dans du lait avec du ſucre pendant un demi-quart d'heure; il en réſulte une bouillie agréable, avec laquelle on fait ſon déjeûner; on peut y mettre quelques gouttes d'eau roſe ou de fleurs d'orange.

Degnerus a donné une préparation un peu plus détaillée de ce remede. On fait infuſer un gros de cette racine réduite en poudre très-fine, dans huit onces d'eau chaude; on la fait diſſoudre à une douce chaleur, on la paſſe enſuite dans un linge pour la purifier des petites ordures qui pourroient s'y être jointes; la colature reçue dans un vaſe, ſe congele, & forme une gelée mucilagineuſe très-agréable: on en donne au malade de deux heures en deux heures, & de trois heures en trois heures une demi-cuillerée, une cuillerée entiere, plus ou moins, ſuivant l'exigence des cas.

Cette préparation dictée par Degnerus paroît la meilleure, ſur-tout quand on ne veut point faire une bouillie, mais qu'on veut donner ce remede dans quelque véhicule liquide, comme dans l'eau ſimple, dans du vin, dans de la tiſane; la gelée s'y étendra beaucoup mieux que la poudre: on prend, par exemple, le poids de vingt-quatre grains de cette poudre qu'on humecte peu-à-peu d'eau bouillante; la poudre s'y fond entiérement, & forme un mucilage qu'on étend par ébullition dans une chopine ou trois demi-ſetiers d'eau; on eſt maître de rendre cette boiſſon plus agréable en y ajoutant du ſucre, ou quelques légers parfums, ou quelques ſirops convenables à la maladie, comme le ſirop de capillaire, de pavot, de citron, d'épine-vinette, *&c.* On peut auſſi couper cette boiſſon avec moitié de lait, ou en mêler la poudre, à la doſe d'un gros, dans un bouillon. (*b*)

SALER, v. act. (*Gram.*) c'eſt mêler du ſel à quelque choſe. On *ſale* le pain, la viande, le beurre, le poiſſon.

SALER *les cuirs*,) *Tannerie.*) c'eſt le ſaupoudrer de ſel marin & d'alun, ou de natrum, après qu'ils ont été abattus ou levés de deſſus les animaux, pour empêcher qu'ils ne ſe corrompent, juſqu'à ce qu'on les porte chez les Tanneurs. *Savary*. (*D. J.*)

SALERAN, ſ. m. (*Papéterie.*) on nomme ainſi dans nos papeteries, une eſpece de maître-ouvrier ou d'inſpecteur, qui a ſoin de faire donner au papier tous ſes apprêts, comme de le coller, preſſer, ſécher, rogner, liſſer, plier, le mettre en mains & en rames. On l'appelle *ſaleran*, parce qu'il eſt le maître de la ſalle où l'on

donne ces dernieres façons au papier. (*D. J.*)

SALERNE, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, aujourd'hui au royaume de Naples, sur le bord de la mer, capitale de la principauté citérieure, au fond d'un golfe de même nom, à douze lieues au sud-est de Naples, & à égale distance au midi de Bénévent. *Long. 32. 20. latit. 40. 46.*

Cette ville est ancienne, & faisoit autrefois partie du petit pays des Picentins, dont Picentia étoit alors la capitale. Strabon dit que les Romains fortifierent *Salerne* pour y mettre garnison, & qu'elle étoit un peu plus haute que le rivage. Tite-Live nous apprend, *l. XXXII, c. 29*, que cette ville devint colonie romaine.

Après la ruine de l'empire d'Occident par les Barbares venus des pays septentrionaux, les Lombards & les Goths se firent des établissemens aux dépens de l'empire grec, qui s'étoit ressaisi d'une partie de l'Italie, sur-tout dans ce qu'on appelle aujourd'hui le royaume de Naples. Mais il n'étoit pas en état de se soutenir contre tant d'ennemis qui l'attaquoient de tous les côtés. Les Lombards formerent des duchés & des principautés, comme Capoue, *Salerne*, & tant d'autres villes qui étoient alors les résidences de souverains qui s'y maintinrent, moyennant quelques soumissions à l'empire Grec.

Charlemagne, qui détruisit le royaume des Lombards, ne toucha point à ces souverainetés, qui étoient subordonnées à l'empire d'Orient; ainsi, au commencement de l'onzieme siecle, *Salerne* étoit capitale d'une principauté, dont le seigneur avoit un très-beau pays. Guaimare, prince de *Salerne*, régnoit de cette maniere, lorsqu'une centaine de gentilshommes normands délivrerent cette ville des Sarrasins qui étoient venus pour la piller.

« Ces François, partis en 983 des côtes » de Normandie pour aller à Jérusalem, » passerent à leur retour sur la mer de Naples, & arriverent à *Salerne* dans le temps » que cette ville venoit de se racheter à » prix d'argent. Ils trouverent les *Salertins* » occupés à rassembler le prix de leur rançon, & les vainqueurs livrés dans leur » camp à la sécurité d'une joie brutale & » de la débauche. Cette poignée d'étrangers, reproche aux assiégés la lâcheté de » leur soumissions; & dans l'instant marchant avec audace au milieu de la nuit, » suivis de quelques *Salertins* qui osent les » imiter, ils fondent dans le camp des Sarrasins, les étonnent, les mettent en » fuite, les forcent de remonter en désordre sur leurs vaisseaux, & non-seulement sauvent les trésors de *Salerne*, » mais ils y ajoutent les dépouilles des ennemis. »

Gisulphe, fils & successeur de Guaimare, se trouva fort mal de n'avoir pas ménagé ces mêmes Normands. Ils l'assiégerent, prirent sa ville, le chasserent du pays, & le réduisirent à aller vivre à Rome des bienfaits du pape. Maîtres de *Salerne*, ils la fortifierent, & en formerent une nouvelle principauté, dont dix-neuf princes de la postérité de Tancrede jouirent successivement.

Le port de cette ville étoit un des plus fréquentés de cette côte, avant que celui de Naples lui eût enlevé son commerce; ce port n'est plus rien aujourd'hui, qu'on a abattu le grand mole qui l'enveloppoit, & qui mettoit les vaisseaux à l'abri des orages. Il ne reste plus à cette ville, que le commerce de terre pour la faire subsister. Ses rues sont vilaines & fort étroites; mais elle a quelques palais aux environs de la place, au-dessus de laquelle est le château.

Salerne fut honorée de la qualité d'archevêché l'an 974 par Boniface VII. Son université, aujourd'hui très-méprisée, a été autrefois fameuse pour la médecine.

C'est à *Salerne* qu'est mort en 1085 le pape Grégoire VII, qui avoit été si fier & si terrible avec les empereurs & les rois. Il s'étoit avisé d'excommunier Robert, prince de *Salerne*, & le fruit de l'excommunication, fut la conquête de tout le Bénéventin par le même Robert. Le pape lui donna l'absolution, & accepta de lui la ville de Bénévent, qui, depuis ce temps là, est toujours demeurée au saint siege.

Bientôt après éclaterent les grandes querelles entre l'empereur Henri IV & Grégoire VII. L'empereur s'étant rendu maître de Rome en 1484, assiégeoit le pape dans ce château, qu'on a depuis appellé le *château Saint-Ange*. Robert ac-

court alors de la Dalmatie, où il faisoit des conquêtes nouvelles, délivre le pape malgré les Allemands & les Romains réunis contre lui, se rend maître de sa personne & l'emmene à *Salerne*, où ce pape, qui déposoit tant de rois, mourut le captif & le protégé d'un gentilhomme normand.

Masuccio, auteur du XV siecle, peu connu, étoit de *Salerne*. On a de lui en italien *cinquante nouvelles*, dans le goût de celles de Boccace, c'est-à-dire, très-licencieuses. Elles ont été imprimées plusieurs fois, & pillées par des auteurs de même caractere; témoin les *contes* du *monde adventureux*, imprimés à Paris en 1555 *in-8°*. La premiere édition du livre de Masuccio a pour titre *Il novellino*, & parut à Naples en 1476, *in-fol.* Elle fut suivie de plusieurs autres, faites à Venise en 1484, en 1492, en 1503 avec figures; en 1522, en 1525, *in-8°*; en 1531, *in-8°*; en 1535, *in-8°*; en 1541, *in-8°*, &c. Malgré toutes ces éditions, un satyrique d'Italie (Francesco Doni) a eu raison de se divertir de l'auteur, en lui attribuant ironiquement un ouvrage imaginaire, intitulé: *Masuccio commento sopra la prima giornata del Boccaccio.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SALERNE, *golfe de*, (*Géog. mod.*) golfe de la Méditerranée, sur la côte orientale du royaume de Naples. C'est le *Pœstanus sinus* des anciens. (*D. J.*)

SALERON, s. m. (*Orfévrerie.*) c'est la partie d'une saliere où l'on met le sel. *Dict. de l'acad.* (*D. J.*)

SALERS, (*Géog. mod.*) petite ville ou bourgade de France, dans la basse-Auvergne, à six lieues d'Aurillac, dans les montagnes. On y commerce en bétail. (*D. J.*)

SALESO, LE (*Géog. mod.*) riviere d'Asie, dans l'Anatolie; elle arrose la partie orientale de la Caramanie, & se perd dans le golfe de Satalie, vis-à-vis de l'île de Chypre. (*D. J.*)

SALETÉ, s. f. (*Gram.*) ordure qui s'est attachée à quelque chose, & dont il faut la nettoyer. La *saleté* d'une table, d'une chambre, d'un lit, du linge, des habits. Au figuré, il n'y a guere que les ignorans & les libertins qui disent habituellement des *saletés*. Ce poëte n'a que sa *salée*.

SALETIO; (*Géog. anc.*) & *Salisso* par Antonin; ancienne ville de la Germanie, sur le Rhin, à sept milles italiques de Strasbourg, en allant vers Saverne. Beatus Rhenanus croît que son nom moderne est *Selza*. (*D. J.*)

SALEUR, s. m. (*Gram.*) celui qui sale. Ce mot s'emploie dans la pêche des harengs & de la morue. Il y a des *saleurs* en titre.

On donnoit autrefois le même nom de *saleur*, à des especes de devins qui prétendoient connoître l'avenir aux mouvemens de différentes parties du corps qu'ils saupoudroient de sel. Cette espece de divination se désignoit par le nom de salissation, *salissatio*.

SALFELD, (*Géog. mod.*) 1°. petite ville d'Allemagne, au cercle de la haute Saxe, dans la Misnie, sur la Sala, à environ sept lieues au-dessus d'Iène, avec titre de principauté. Elle appartient à la maison de Saxe Gotha. L'ordre de S. Benoît y possédoit une riche abbaye, qui a été réunie au domaine par les électeurs de Saxe, dans le temps de la réformation. La principauté peut avoir douze lieues de long sur trois de large. C'est un pays de montagnes, où se trouvent quelques mines de cuivre, de plomb & de vitriol.

2°. *Salfeld*, petite ville du royaume de Prusse, dans la Poméranie, à 5 lieues de la petite ville Holtaud, vers le midi. (*D. J.*)

SALGANÉE, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Grece dans la Béotie, sur l'Euripe, au passage pour aller dans l'Eubée. Etienne dit *Salganens*. Tite-Live la met auprès de l'Hermeus, qui doit avoir été une montagne ou une riviere. On la nomme à présent *Salganico*; c'est une petite ville de la Livadie. (*D. J.*)

SALHBERG, *ou* SALBERG, (*Géog. mod.*) petite ville de Suede, en Westmanie, sur la riviere de Salha, près d'une montagne, où sont des mines d'argent, que les Russes ruinerent dans la guerre qu'ils eurent avec les Suédois, terminée par la paix de Nydetat. (*D. J.*)

SALIA, (*Géogr. anc.*) riviere d'Espagne, dans l'Asturie, aux confins de la Cantabrie. Elle donnoit le nom au peuple *Saleni*, qui étoit dans ces cantons; & que Ptolomée semble nommer *Selini*; elle le donnoit aussi au lieu *Salaniana*, dont parle An-

tonin dans son itinéraire. Cette riviere est aujourd'hui la *Saïa*. C'est, au jugement de Pinto, la *Sauga* de Pline. (*D. J.*)

SALIÆ, s. f. pl. on sous-entend *virgines*, (*Hist. Rom.*) filles qu'on prenoit à gage; elles servoient le pontife à l'autel; elles portoient l'*apex* & les *paludamenta*, & marchoient en dansant.

SALIAN, s. m. (*Hist. nat.*) oiseau du Brésil & de l'île de Maragnan; il est de la grosseur d'un coq-d'inde; il a le bec & les jambes d'une cicogne, & se sert de ses aîles avec aussi peu de facilité que l'autruche, mais il est si prompt à la course, que les chiens les plus légers ne peuvent l'atteindre. On le prend ordinairement dans des piéges.

SALICAIRE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) *salicaria*, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales, disposés en rond dans les échancrures du calice qui est en forme de tuyau. Le pistil s'éleve du fond du calice, & devient dans la suite un fruit ou une coque ovoïde, qui a deux capsules, & qui renferme des semences ordinairement petites, attachées au placenta, & enveloppées le plus souvent par le calice. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte dix especes de *salicaire*, & nomme pour la premiere, celle qui porte des fleurs purpurines, *salicaria vulgaris purpurea, foliis oblongis I. R. H.* 253.

Sa racine est grosse comme le doigt, ligneuse, blanche, vivace; elle pousse des tiges qui s'élevent quelquefois en bonne terre, jusqu'à la hauteur de cinq piés, roides, anguleuses, rameuses, rougeâtres. Ses feuilles sont entieres, oblongues, pointues, semblables à celles de la lysimachie, mais plus étroites, & d'un verd plus foncé; elles sortent de chaque nœud des tiges, deux à deux, trois à trois, & environnent ensemble la tige.

Ses fleurs sont petites, verticillées au milieu des branches, ramassées en épis, purpurines, composées chacune de six pétales, disposées en rose, avec douze étamines d'un rouge pâle, qui en occupent le milieu.

Après la chûte des fleurs, il leur succede des capsules oblongues, pointues, couvertes & partagées en deux loges, remplies de semences menues. Cette plante croît abondamment aux lieux humides, marécageux, & le long des eaux; elle fleurit en juin & juillet. On l'estime déterfive & rafraîchissante; mais elle est de peu d'usage.

M. de Tournefort est le premier qui ait nommé cette plante salicaire, *salicaria*, soit parce qu'elle vient communément parmi les saules, *salices*, ou plutôt parce que ses feuilles ressemblent à celles du saule. (*D. J.*)

SALICITE, s. f. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques naturalistes à une pierre composée de petits corps marins ou de pierres lenticulaires, qui étant posées sur le tranchant, présentent une figure semblable à celle des feuilles d'un saule. C'est la même pierre que l'on appelle aussi pierre frumentaire, *lapis frumentarius helveticus.*

SALICOQUE. *Voyez* SQUILLE.

SALICORNIE, s. f. (*Botan.*) genre de plante dont voici les caracteres; elle n'a qu'une feuille lisse, pleine de suc, semblable à un poireau, & composée d'écailles articulées comme le bouis. Sa fleur est à pétales, nue, & croît dans les endroit où les écailles s'unissent. Son fruit est une vessie qui contient une semence. Linneus caractérise ainsi ce genre de plante: le calice est de forme tétragonale, ventrue, tronquée & subsiste; il n'y a point de couronne à la fleur; l'étamine est un filet unique, simple & chevelu; la bossette de l'étamine est arrondie; le germe du pistil est de forme ovale, oblongue; le stile est placé sous l'étamine; le stigma est fendu en deux; il n'y a point d'enveloppe particuliere au fruit, mais le calice devient plus gros & contient une seule graine.

On ne compte qu'une espece de *salicornie*, nommée par Tournefort *salicornia geniculata, annua*, coroll. 51. Ses cendres sont d'un grand usage dans les manufactures de savon & dans les verreries. (*D. J.*)

SALICOTS, *terme de pêche*, sorte de poissons. *Description de leur pêche.* La pêcherie du palais, lieu dans le ressort de l'amirauté de Marennes, sur la côte du Ponant, dans laquelle on fait la pêche de ces poissons, qu'on appelle *la santé*, *salicots* ou *grand barbeau*, est particuliere à ce lieu. Pour établir cette pêcherie, on plante dans la roche de petits sapins de vingt-deux à vingt-quatre piés de hauteur; on les range en quarré, on les enfonce environ de deux piés, & on les dispose de maniere qu'ils se

trouvent placés un peu en talut, pour les écarter par le bas, & leur donner une assiette plus ferme ; ensuite à cinq piés environ du bout d'en-haut, on forme avec des traverses une espece de plancher que l'on couvre de brouissailles & de branches d'osier ; on fait aussi autour du quarré une enceinte de pareil clayonnage de la hauteur d'environ trois piés, la pêcherie est éloignée de la côte d'environ dix brasses à la pleine mer.

Pour former un accès facile à ces pêcheries, qui sont plusieurs sur différentes lignes, on plante à la côte d'autres perches au pié du rivage à la pêcherie : ces perches ont deux traverses qui conduisent au premier palais ; la traverse d'en-bas sert aux pêcheurs de marche-pié ; & celle d'en-haut de soutien & de guide, ce qu'on appelle *le chemin* ou *la galerie*.

Cette pêche ne se fait que de haute-mer, & seulement depuis le mois de mars & d'avril, jusqu'à la fin de juillet ; ce sont presque les femmes seules qui s'emploient à cette pêche ; elles ont pour cet effet quatre à cinq trullottes, ou petits trulles, formées de la même maniere que celles des pêcheurs des monarts ; elles mettent à côté de cet instrument deux pierres pour le faire caler, & pour appât dans le fond du sac, des cancres ou crabes dont on ôte l'écaille ; la trullotte est amarrée par un bout de ligne passée au-travers du bout du bouson qui est le morceau de bois, au travers duquel passe la croisée où est amarrée le sac ; la femme qui pêche, releve de temps en temps & successivement ses trullotes, pour en retirer la santé qui s'y peut trouver.

Les gros vents, sur-tout ceux d'ouest & du sud-ouest, détruisent souvent ces pêcheries, qui sont libres, & dont on est obligé de renouveller tous les ans les sapins ; cette précaution n'empêche pas qu'il n'y arrive souvent des accidens, soit que les vents fassent tomber à la mer les femmes en allant dans leurs palais, ou que les pieux se cassent quand elles y sont à pêcher.

Il faut du beau temps & du calme pour faire cette pêche avec succès ; elle ne dure que deux heures seulement toutes les marées, savoir, une heure avant le plein de la mer, & une heure après le jussant.

A. N. SALIENS, (*Hist. mod.*) Les *Saliens* étoient une espece de milice Franque, pour ne pas dire Françoise. Comme le mot de Salique vient de *Salien*, qui étoit une espece de milice Franque, pour ne pas dire Françoise, avant que la Gaule eût perdu son nom pour prendre celui de ses conquérans, on a recherché l'origine de ce mot *Salien* sur des rivieres, sur des ruisseaux, & jusques dans des puits de sel : quelques-uns même ont fait une allégorie favorable sur les propriétés du sel, pour louer les Francs d'une prudence singuliere : & je ne touche tout cela que légérement, parce qu'il ne mérite pas la moindre réflexion. Il est sans aucun doute que le nom de loi Salique vient des *Saliens*, & il est certain encore que les *Saliens* étoient francs d'extraction ; toutes les histoires en conviennent. Ce mot de Salien n'est emprunté d'aucune riviere, ni d'aucun terme Teutonique ; c'est une épithete donnée par les Romains, selon leur coutume, à une certaine milice Franque, qui étoit la fleur de la noblesse des Francs, laquelle impatiente de repos, & cherchant des aventures pour se signaler, ne gardoit pas seulement les limites d'entre l'ancienne France ou Allemagne & la Gaule, mais faisoit des courses continuelles sur la Gaule même, lors sujette de l'empire Romain. Il en est de même aujourd'hui des Cosaques, qui sont plutôt une milice qu'un peuple, & que l'on a nommés ainsi du nom de Kosa qui signifie une fléche, à cause de leur célérité dans leurs irruptions. C'est pour la même raison qu'Ammian Marcellin appelle *Saliens* ces Francs des rivages du Rhin, qui s'étoient jettés sur le Pays de Hollande sous l'Empire de Constans, & que Julien l'Apostat en chassa l'an trois cent cinquante-sept. Ce n'est pas lui seul qui les appelle ainsi ; il en parle comme d'un nom qui les distinguoit déja d'avec les autres Francs, quand il dit de cette guerre de Julien : *petit primo omnium Francos, eos videlicet, quos consuetudo Salios appellavit, ausos olim in Romano solo apud Toxandriam habitacula sibi figere prælicenter.* Je ne crois pas qu'on puisse dire autre chose après une autorité si considérable, sinon que leurs courses perpétuelles les ayant fait connoître avec distinction des autres Francs, les peuples de l'Empire qu'ils véxoient, & qu'ils tenoient dans

une continuelle allarme depuis long-temps, leur avoient donné ce nom de la même maniere que nous avons appellé des coureurs, des chevau-légers, des volontaires, des dragons & des enfans perdus, qui ne font autre chofe que des noms de guerre affignés à certaines fonctions : auffi ne leur affigne-t-on point, dans l'hiftoire, aucun autre pays que celui qu'ils venoient d'occuper ; parce que c'étoit au fujet de ces irruptions qu'on les appelloit *Saliens*, & que hors cesirruptions c'étoient des Francs comme les autres.

Julien lui-même, écrivant de fon expédition aux Athéniens, dit : je reçus à compofition un certain nombre de *Saliens*, & chaffai les Chamaves. Libanius leur donne le même nom dans l'oraifon funebre de Julien. Il dit encore qu'ils lui demanderent des terres pour habiter, & qu'il leur en accorda prudemment pour les acquérir, & pour oppofer dorénavant les Barbares aux Barbares : fi-bien que d'ennemis, il en fit des alliés ; c'eft de-là fans doute que l'on commença à avoir des cohortes Saliennes au fervice de l'empire, diftinguées par les noms de *Salii feniores* & de *Salii juniores*. Or, que le nom de *Saliens* leur ait été donné *à faliendo*, à caufe de leurs courfes, cela paroît par ces vers de *Sidonius Apollinaris*, où je me contente de trouver *Salius pede*, fans entrer trop avant dans le deffein du poëte.

> \- - - - - - *Vincitur illic*
> *Curfu Herulus, Chamus jaculis, Francufque notatu*,
> *Sauromatæ clypeo*, Salius *pede*, *falce Gelonus*.

Les voici appellés *Saliens* à caufe de leurs irruptions ; & voici une marque de ces irruptions dans le même Ammian Marcellin qui dit, fous l'an trois cent cinquante-fept, que Julien ayant appris que les *Saliens* s'étant prévalus de l'occafion de l'abfence de fes troupes, pour courir le pays d'Utrecht & de Juliers au nombre de fix cens hommes, il marcha contre eux, & les tint affiégés l'efpace de deux mois dans deux châteaux où ils s'étoient retirés : la faim & la mifere qu'ils fouffrirent dans ces lieux, mal munis de ce qui étoit néceffaire à un fiege, & la fatigue d'une défenfe continuelle, les ayant obligés à fe rendre, il les envoya pour marque de fa victoire à l'empereur Conftance, lequel furpris de leur bonne mine, rompit les liens de leur captivité & les enrôla dans fes troupes ; & je crois que ce font ceux-là qu'on appelle les vieux *Saliens*, parce qu'ils furent les premiers admis au fervice de l'empire.

La réputation de ces *Saliens*, ainfi nommés par les Romains, en établit plutôt le nom que de l'éteindre parmi les autres Francs, qui continuerent fous le même nom la garde des frontieres de leur pays, & dont la milice croiffant toujours, felon les occafions qui fe préfentoient pour leur défenfe, ou pour faire de nouvelles entreprifes fur les Gaules, fit enfin dépendre le falut & l'honneur de la nation Franque de ces *Saliens*. On les eftimoit fi bien les plus nobles de tous les Francs, que c'eft ce qui a fait dire à Othon évêque de Frifenguen, en fa chronique, que les plus nobles des Francs étoient appellés Saliques, & que la loi falique étoit pour les nobles.

Tout celà eft fort confidérable pour la dignité de la nation Françoife : car il s'enfuit de-là néceffairement que ce furent ces *Saliens*, les plus nobles des Francs, qui chafferent les Romains de la Gaule, & y établirent la loi, à caufe d'eux appellée falique. En effet, ce ne fut point toute la nation Françoife qui entreprit cette conquête ; ce furent les feuls *Saliens*, que j'eftime y avoir été invités par ceux que la notice de l'empire appelle *Salii Gallicani*, Saliens Gaulois, dont l'origine ne peut fe rapporter qu'à cette partie des *Saliens* vaincus ou plutôt furpris en Hollande, l'an trois cent cinquante-fept, & transférés par Julien fur la rive des Pays-Bas, pour les oppofer aux autres *Saliens*, par la néceffité de garder les terres qu'il leur donna.

Les Romains en avoient déjà ufé de même en faveur d'une précédente efpece de *Saliens* parmi les Francs, auxquels ils avoient donné des terres à habiter dans la Flandres & fur les frontieres de la Gaule, afin de les avoir pour amis, & pour fe fervir de leur valeur dans les cohortes qu'ils appelloient des alliés ; car c'étoit une nation courageufe, qu'il falloit néceffairement avoir pour amie ou pour ennemie, telle que fut depuis celle

des Normands, auxquels on jugea plus à propos de donner des terres en France, que de hasarder le royaume à la nécessité de les exterminer. Pour cette raison-là même les Romains s'aviserent de faire une légion de ces *Saliens*, afin de les accoutumer à envoyer leurs enfans à leur service, & de profiter, plutôt que de pâtir, de l'inclination naturelle qu'ils avoient aux armes; & comme suivant l'humeur & la destination de leurs légions, ils leur donnoient des sobriquets & des épithetes qui leur tournerent en surnom, ils appellerent celle-ci du nom de *Læti*, peut-être parce qu'ils n'avoient point de plus grande joie que de combattre.

De-là vint le nom de *terræ Læticæ*, terres Létiques, donné à celles qui leur furent distribuées, dont la ville de Tournai fut la capitale; mais parce qu'ils eurent soin de s'étendre plus avant & de faire divers cantons, c'est pour ce sujet que nous les voyons distingués dans la notice de l'empire sous les noms de *Læti Nervii*, *Læti Batavi*, *Læti Lingonenses*, &c. mais tous compris sous le nom de *Teutoniciani*, à cause de leur ancienne extraction d'Allemagne. De ces *Læti* fut Magnence, usurpateur de l'empire, qu'Aurelius Victor, auteur contemporain, qualifie de race barbare, *gentis barbaræ;* & cela convient avec ce que dit Ammian Marcellin de ces vingt jeunes *Læti*, qu'il qualifie originaires de de-là le Rhin, qui étoit la demeure des Francs: *Cis Rhenum editam barbarorum progeniem:* si bien que, si quelques auteurs traitent ces *Læti* ou *Letes* de Gaulois, c'est à raison de leur naissance dans les terres à cause d'eux appellées Létiques, & non par rapport à leur premiere extraction.

Ainsi la notice de l'empire distingue par le mot de *Salii Gallicani*, ces *Saliens* transférés en Gaule par Julien; & nous voyons par-là que les *Læti* & *Salii*, ou *Saliens*, étoient non-seulement originaires d'une même nation Franque, mais originairement la principale milice de cette nation. Par ce moyen les *Læti* devenus Gaulois servirent à défendre l'entrée de la Gaule contre les *Saliens* qui leur succéderent, dans le dessein de l'envahir & d'accroître leurs limites. Quelques-uns d'eux ayant été plutôt enlevés & surpris, que vaincus par Julien, il leur donna des terres dans les mêmes confins des *Læti*; & je ne doute nullement que ce ne soient ces *Læti*, lesquels, conjointement avec Julien, furent appellés Ripuaires, & auxquels on permit de garder les lois pareillement appellées Ripuaires, qui sont conformes en beaucoup d'articles à celle des *Saliens*, pareillement appellée loi Salique, parce qu'ils garderent beaucoup de l'ancienne coutume des Francs dont ils étoient issus. Il est même très-vraisemblable que ces Ripuaires, anciens Francs d'origine; & gardant les coutumes de leur nation, voyant l'empire Romain sans défense dans les Gaules, aussi bien qu'en plusieurs autres endroits, & exposé à l'invasion des peuples du nord qui accouroient en foule à sa ruine, ne pouvant plus d'ailleurs soutenir les irruptions des Francs ou *Saliens*, aimerent mieux les appeller comme à leur secours, en leur ouvrant les passages qu'ils gardoient auparavant contre eux, que de courir le hasard d'être la conquête des autres nations barbares: car déjà les Bourguignons possédoient en liberté une grande partie de la Gaule Celtique & Narbonnoise; l'Espagne étoit occupée par les Alains & les Vandales, lesquels avoient passé par les Gaules qu'ils avoient ravagées; & les Huns étoient prêts d'envahir tout le reste. On peut croire même que les Romains ne désapprouverent pas cette confédération, ou, pour mieux dire, cette protection, d'autant plus que les Francs, bien loin de se prévaloir de l'occasion, quand Stilicon appella toutes les nations du Nord, & leur favorisa les entrées pour la désolation de l'empire, n'entrerent en aucune société d'armes avec eux; au contraire Godegisile roi des Vandales, voulant entrer en Gaule par leur pays, ils s'y opposerent si fortement, qu'ils le tuerent en bataille l'an 403 avec mille des siens; & il ne fût rien resté de sa grande armée sans le secours de Respendial roi des Alains, qui y accourut, selon Grégoire de Tours, & selon Orose aussi, qui témoignent qu'il força le passage: nous voyons de même que Mérovée se joignit avec Aetius pour la défense des Gaules contre Attila.

Tout cela convient à nos *Saliens*, qui étoient la milice des Francs; parce que la profession des armes est l'exercice ordinaire des nobles.

SALIENS, s. m pl. (*Hist. anc.*) nom qu'on donnoit autrefois à des prêtres de Mars qui étoient au nombre de douze, institués par Numa. Ils portoient des robes de différentes couleurs avec la toge bordée de pourpre, & des bonnets très-hauts faits en cône, à quoi quelques-uns ajoutent un plastron d'acier sur la poitrine.

On les appelloit *salii*, du mot *saltare*, danser, parce que ces prêtres lorsqu'ils avoient fait leurs sacrifices, alloient par les rues en dansant; ils tenoient à leur main gauche de petits boucliers, nommés *ancilia*, & à la droite une lance ou bâton, avec lequel ils frappoient en cadence sur les boucliers les uns des autres, en chantant des hymnes en l'honneur des dieux.

Il y avoit deux compagnies ou colleges de *Saliens*. Les anciens *Saliens* établis par Numa, s'appelloient *Palatini* : les autres institués par Tullus Hostilius, se nommoient *collini* ou *agonales*. Servius dit cependant qu'il y avoit deux colleges de prêtres *saliens*, institués par Numa, savoir les *collini* & les *quirinales* : & des autres classes instituées par Tullus, savoir les *pavorii* & les *pallorii*, c'est-à-dire, prêtres de la peur & de la pâleur, que les Romains adoroient aussi-bien que la fievre. Il est assez douteux que ces derniers fussent véritablement du college des *saliens*, puisque Plutarque assure que les véritables *saliens* étoient les prêtres des *dieux belliqueux*, & la peur & la pâleur ne sont rien moins que des divinités guerrieres: à moins qu'on ne dise que dans les combats elles sont connues des vaincus, & en ce cas l'office des pavoriens & des palloriens auroit été de les détourner des armées Romaines.

Les *saliens* avoient coutume de chanter principalement une chanson ancienne, appellée *saliare carmen* ; & après la cérémonie, ils faisoient entr'eux un grand festin, delà vint le mot de *saliares epulæ*, ou *saliares dapes*, pour signifier un bon repas.

Ces prêtres avoient un chef de leur corps, qu'on appelloit *præsul* ou *magister saliorum*. Il marchoit à la tête, & commençoit la danse : les autres imitoient tous ses pas & toutes ses attitudes. Le corps entier de ces prêtres étoit appellé *collegium saliorum*.

Festus Pompeius fait mention de filles *saliennes*, *virgines saliares* ; qui étoient gagées par les *saliens* pour se joindre avec eux dans leurs cérémonies. Ces filles avoient une espece d'habillement militaire, appellé *paludamentum*. Elles portoient de grands bonnets ronds comme les *saliens*, & faisoient comme eux des sacrifices avec des pontifes dans le palais des rois : mais Rosin, *l. III, des antiquités Romaines*, remarque que Festus est le seul auteur qui parle de ces prêtresses, & ne paroît pas adopter ce sentiment comme quelque chose de certain.

M. Patin, prétend qu'on voit la figure d'un prêtre *salien* sur une médaille de la famille Saquinia. Cette figure porte un bouclier d'une main, & un caducée de l'autre. Mais elle paroît avoir le regard trop grave & trop tranquille pour un personnage aussi impétueux qu'étoient les *saliens* dans leurs cérémonies, de plus le bouclier qu'elle porte, ne paroît point être le même que celui qu'on appelloit *ancyle* : car le bouclier de la figure est entiérement rond, & n'est échancré nulle part. Enfin, peut-on supposer qu'un prêtre de Mars qui est le dieu de la guerre, eût été représenté ayant en main un caducée qui est le symbole de la paix ? Il y a donc apparence que cette figure dont M. Patin parle, n'est point celle d'un prêtre *salien*.

Au reste les *saliens* avoient été en usage en d'autres villes d'Italie, avant que d'être établis à Rome, & Hercule avoit eu ses *saliens* plus anciennement que Mars. Ceux de ce dernier devoient être de famille patricienne, & ils étoient reçus fort jeunes dans ce college, puisque Marc Aurele y fut admis à l'âge de huit ans. On dit que leurs filles ne pouvoient être du nombre des vestales. Outre les anciens *saliens*, fondés par les rois de Rome, on en trouve d'autres, nommés *Augustales*, *Hadrianales*, *Antonini*, qu'on croit avoir été des prêtres consacrés au culte de ces empereurs après leur apothéose.

SALIERE, s. f. (*ustensile de ménage.*) sorte de petit vaisseau de bois qu'on remplit de sel, & qu'on pend au jambage de la cheminée pour le faire sécher.

SALIERE, s. f. (*Gram.*) ustensile domestique, autre petit vaisseau plat de crystal, de verre, de fayance, d'or & d'argent,

qu'on remplit de sel égrugé, & qu'on met sur la table.

Saliere, (*Littérat.*) *salillum*, *salinum*, *concha salis;* les anciens mettoient le sel au rang des choses qui devoient être consacrées aux dieux; c'est dans ce sens qu'Homere & Platon l'appellent divin. Vous croyez sanctifier vos tables en y mettant les *salieres* & les statues des dieux, dit Arnobe. Aussi n'oublioit-on guere la *saliere* sur la table; & si l'on avoit oublié de la servir, on regardoit cet oubli comme d'un mauvais présage, aussi-bien que si on la laissoit sur la table, & qu'on s'endormît ensuite. Festus rapporte à ce sujet l'histoire d'un potier, qui à ce que croyoit le vulgaire, avoit été puni par les dieux de cette faute; s'étant mis à table avec ses amis près de sa fournaise toute allumée, & s'étant endormi pris de vin, & accablé de sommeil, un débauché qui couroit la nuit, vit la porte ouverte, entra, & jeta la *saliere* au milieu de la fournaise, ce qui causa un tel embrasement, que le potier fut brûlé avec la maison. Cette superstition n'est point encore éteinte dans l'esprit de beaucoup de gens, qui sont affligés, si un laquais a oublié de mettre la *saliere* sur la table, ou si quelqu'un vient à la renverser. Les Romains avoient pris des Grecs ce scrupule ridicule qui a passé jusqu'à nous.

Festus nous apprend encore sur l'usage des *salieres* à Rome; qu'on mettoit toujours la *saliere* sur la table, avec l'assiete dans laquelle on présentoit aux dieux les prémices; sa remarque nous procure l'intelligence de ce passage de Tite-Live, *lib. XXVI, ch. xxxvj. Ut salinum, patellamque Deorum causâ habere possint.* « Qu'ils puissent retenir » une *saliere* & une assiette, à cause des » dieux. » C'est encore la même remarque qui sert à éclaircir ces vers de Perse, *satyre iij.*

Sed curi paterno
Est tibi far modicum, purum & sine labe salinum
Quid metuas? Cultrix que foci secura patella.

« Que craignez-vous? Vous avez un » joli revenu de votre patrimoine; votre » table n'est jamais sans une *saliere* propre, » & sans l'assiette qui sert à présenter aux » dieux les prémices. »

Souvent les *salieres* que les anciens mettoient sur leurs tables, avoient la figure de quelque divinité. *Sacras facitis mensas salinorum appositu & simulacris Deorum.* Horace a dit de même.

Splendet mensa tenui salinum.

L'ancien commentateur a observé sur ce vers, que *salinum propriè est patella, in quâ diis primitiæ cum sale offerebantur*, Stace confirme cet usage.

Et exiguo placuerunt farre salina.

Tite-Live, *l. XXVI, ut* salinum *patellamque deorum causâ habeant.* Valere-Maxime, en parlant de la pauvreté de Fabricius & d'Emilius: *uterque*, dit-il, *patellam Deorum*, & salinum *habuit.*

Ce fait présupposé, il n'est plus surprenant que les Romains se soient imaginés que la divinité qui présidoit à la table, se tînt offensée, lorsque sans respect on renversoit le sel; mais on doit s'étonner de ce que dans le christianisme, des personnes, d'ailleurs éclairées, soient encore dans ces idées ridicules, de craindre quelque malheur à cause du renversement d'une *saliere*. (*D. J.*)

Saliere, *en terme de diamantaire*, c'est un ustensile de bois, monté sur une patte, & dont la partie supérieure un peu creusée en forme de *saliere*, reçoit dans un autre trou fait à son centre & qui descend assez bas, la coquille sur laquelle on monte le diamant en soudure. *Voyez* Mettre en soudure.

Salieres, (*Maréchall.*) Les *salieres* du cheval sont à un bon pouce au dessus de ses yeux. Lorsque cet endroit est creux & enfoncé, il dénote un vieux cheval, ou un cheval engendré d'un vieil étalon. Les jeunes chevaux ont cet endroit ordinairement plein de graisse, laquelle s'affaisse en vieillissant, & devient creux à peu près comme celui d'une *saliere* où l'on met du sel.

SALIÉS, (*Géogr. mod.*) bourgade de Gascogne, dans le Béarn; elle est remar-

quable par ses deux sources d'eau salée qui sont très-abondantes. (*D. J.*)

SALIGNAC, (*Géogr. mod.*) autrefois petite ville, aujourd'hui petit bourg de France dans le haut Périgord, célebre pour avoir donné son nom à la maison dont étoit issu l'illustre Fénélon, archevêque de Cambrai. Son *Télémaque* immortalise sa mémoire. *Long.* 18, 56; *lat.* 45, 38. (*D. J.*)

SALIGNI, MARBRE, (*Lithol.*) Le marbre nommé *saligni*, est un certain marbre d'Italie, qui ressemble à une congellation. Il a le grain fort rude & fort gros, est un peu transparent, & jette un brillant semblable à celui qui paroît dans le sel, d'où lui vient son nom. (*D. J.*)

SALIGNON, s. m. (*Salines.*) pain de sel blanc qui se fait avec l'eau des fontaines salées, qu'on fait évaporer sur le feu. Ces sortes de pains se dressent dans des éclisses comme des fromages, avant qu'ils aient pris entiérement leur consistance; on en fait aussi dans des sebilles de bois. Le sel de Franche-Comté & de Lorraine se fait en *salignon. Savary.* (*D. J.*)

SALIN, adj. (*Gram.*) où l'on remarque le goût du sel, ou qui est de la nature du sel. Cette substance est *saline*. On trouve au sang un goût *salin*.

SALIN, s. m. (*terme de regratier de sel.*) Dans le commerce de sel à petite mesure, on appelle le *salin* une espece de baquet de figure ovale, dans lequel les vendeuses renferment le sel qu'elles débitent aux coins des rues de la ville de Paris. Quelques-unes l'appellent *saniere. Trévoux.* (*D. J.*)

SALINÆ, (*Géogr. anc.*) ville que Ptolomée donne aux *Guetri*. Spon rapporte cette inscription: *Decc. civitatis Salin.* Seillans, dans la partie septentrionale du diocese de Fréjus, peu loin de Fayence, paroît répondre à *Salinæ*. Bouche fixe ce lieu à Castellane, selon une colonne milliaire qu'il cite, mais qui se rapporteroit plutôt à Sénez qu'à Castellane. M. d'Anville penche aussi à rapporter à Seillans le *Civitas Sollinensium* de la notice des provinces de la Gaule, & rejette l'opinion de ceux qui franchissent les Alpes & sortent des limites de la Gaule, pour placer *Salinæ* à Saluces. (*C.*)

SALINAS DE MENGRAVILLA, (*las*) (*Géogr. mod.*) salines d'Espagne dans le village de Mengravilla, près d'Avila. Ce sont des mines de sel fort singulieres. On y descend, dit-on, plus de cent degrés sous terre, & l'on entre dans une vaste caverne, soutenue par un pilier de sel crystallin, d'une grosseur étonnante. (*D. J.*)

SALINELLO, LE, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples, dans l'Abruzze ultérieure. Elle a sa source aux montagnes près d'Ascoli, & se jette dans le golfe de Venise, entre les embouchures de Vibrato & du Tordino. (*D. J.*)

SALINES, usines où l'on fabrique le sel. Il y a les marais salans où tout le travail tend à tirer le sel des eaux de la mer; & les fontaines salantes, où tout le travail tend à tirer le sel marin des fontaines qui le tiennent en dissolution. Nous allons exposer ce qui concerne ces différens travaux, & commencer par les marais salans.

Des marais salans. Pour la construction de ces sortes d'édifices, il faut une terre argilleuse ou terre glaise qui ne soit nullement pierreuse; si le fond de cette terre tire sur le blanc, elle fera le sel blanc: ce sel est propre à la saliere: les Espagnols & les Basques l'enlevent.

Si le fond se trouve rougeâtre, le sel tirera sur la même couleur; mais le fond du terrein sera plus ferme: il est propre pour le commerce de la mer Baltique.

Si le sel est verd, il vient d'un terrein verdâtre, il est propre à la salaison de la morue, du hareng & de toutes sortes de viandes; le sel gris que l'on nomme *sel commun*, est le même sel que le verdâtre, mais il est plus chargé de vase.

Il faut toujours tâcher d'établir ses *marais* en un lieu autant uni que faire se pourra, & veiller à ce que les levées que l'on fera du côté de la mer empêchent l'eau de passer dessus: il est très-important de faire cette observation avant que de construire les marais, sur-tout ceux qui sont au bord de la mer, les autres n'en ont pas besoin. Lorsque l'on a trouvé le terrein, comme on le desire, il faut observer de situer autant qu'il est possible, les marais, de maniere à recevoir les vents du N. E. & un peu du N. O. Car les vents les plus utiles

font depuis le N.O., paſſant par le N. juſqu'à l'E.N.: les autres vents font trop mous pour faire ſaler ; il ne faut pas ignorer qu'un vent fort & un air chaud font ſaler avec promptitude.

Pour conſtruire un marais, l'on choiſit la ſaiſon de l'hiver ; alors les laboureurs ſont moins occupés, leurs terres ſont enſemencées ; mais on peut les conſtruire en tout temps, lorſqu'on a des ouvriers. Il eſt à propos d'avoir un entrepreneur dont le prix ſe regle par livre de marais ; c'eſt l'entrepreneur qui paye ſes ouvriers, à moins qu'un particulier ne fit travailler à la journée. Pour la conduite du marais il faut un homme entendu à la planimétrie, & qui ait la connoiſſance du flux & reflux de la mer, afin de faire creuſer le jas, & de poſer la vareigne ; ces deux points importent beaucoup à ce qu'un marais ne puiſſe manquer d'eau en aucun temps ; c'eſt en quoi la plus grande partie des marais de la ſaline de Marenne peche, faute d'expérience des conſtructeurs. Il ſeroit à ſouhaiter que tous les maîtres de marais fuſſent au fait de l'arpentage, & c'eſt ce qui n'eſt pas ; ils ſe contentent pour la plupart de meſurer le tour d'une terre, & d'en prendre le quart, qu'ils multiplient par le même nombre pour avoir le carré : cette méthode peut paſſer pour les terreins carrés, mais elle devient inſuffiſante quand la terre a pluſieurs angles rentrans. On ſent combien il eſt important que celui qui a la conduite de l'ouvrage, connoiſſe le local du marais par pratique.

Chaque marais devroit avoir ſon jas à lui ſeul pour plus grande commodité ; on peut cependant les accoupler ; le marais en ſeroit toujours mieux, les ſauniers ſeroient moins pareſſeux à fermer la vareigne ou écluſe, & ne ſe remettroient pas de ce ſoin les uns aux autres, ce qui fait que bien ſouvent le marais manque d'eau. Il faut que la ſole du jas ne ſoit élevée que de ſix pouces au plus, au deſſus du mort de l'eau ; par ce moyen, lors même que l'eau monte le moins, le marais ne peut en manquer ; il ne faut prendre que deux pieds d'eau au plus, quoiqu'on en puiſſe prendre juſqu'à ſix dans la plus forte maline, ou au plus gros de l'eau, voilà ſur quoi l'on doit ſe régler. Pour la vareigne, elle auroit huit pieds de haut ſur deux de large, qu'il ne faudroit pas de portillons, quoique les ſauniers en demandent toujours ; ce portillon eſt ſujet à bien des inconvéniens, le ſaunier ſe fiant ſur ce que le portillon doit ſe refermer de lui-même quand la mer ſe retire, ne veille pas à ſon écluſe, cependant le portillon s'engage, le jas ſe vuide & devient hors d'état de ſaler, ſi c'eſt ſur la fin de la maline ; lorſque la maline d'après vient, le ſaunier prend de l'eau de tous les côtés ; cette eau eſt froide, elle échaude le marais qui par conſéquent devient bien ſouvent hors d'état de ſaler de plus d'un mois & par delà ; s'il avoit la précaution de mettre l'eau peu-à-peu ; il ne tomberoit jamais dans cet inconvénient, le marais ne ſe refroidiroit pas.

Enſuite on fait les conches à même niveau, & on place le gourmas entre les conches & le jas. Le gourmas eſt une piece de bois percée d'un bout à l'autre, à laquelle on met un tampon du côté des conches ; on l'ôte pour faire courir l'eau du jas aux conches avec vivacité ; mais quand il y a 5 à 6 pouces d'eau ſur les conches, on le remet pour ſe ſervir enſuite des trous qui ſont deſſous le gourmas au nombre de 4 à 5, d'un pouce de diametre ; le gourmas eſt ſous l'eau au niveau de la ſolle, du jas, & des conches ; on le referme avec des chevilles, quand le ſaunier prend de l'eau des conches pour entretenir les conchées & le maure, il ouvre une ou deux chevilles, & quelquefois les quatre, pour que l'eau vienne moins vîte que par ſa voie ordinaire, & par conſéquent elle refroidit moins l'eau des conches.

Le maure eſt un petit canal d'un pied environ de largeur, il fait le tour du marais un pouce plus bas que les conches ; lorſqu'il eſt au bout, il entre dans la table & paſſe par divers pertuis ; le pertuis eſt un morceau de planche percé de pluſieurs trous, qui ſont bouchés avec des chevilles, pour ménager l'eau néceſſaire dans les tables qui ont au plus 2 pouces à 2 pouces ½ d'eau ; de la table il va au muant où il conſerve la même hauteur d'eau ; du muant il entre dans le braſſour.

On fait au bout du braſſour, avec une

cheville qui a un pied de long sur huit lignes de diametre, des petits trous entre deux terres; c'est par ces trous que l'on fait entrer un pouce d'eau au plus dans les aires pour faire le sel; l'aire est de deux pouces plus bas que le braffour & le muant; quand on voit qu'il y a assez d'eau dans les aires pour faire le sel, on referme les trous, en frottant le dedans du braffour avec une pelle; on oblige les terres de se rapprocher & de boucher la superficie du trou, pour qu'il n'entre plus d'eau, & le trou reste fait.

Un bon marais doit avoir pour le muant 32 à 33 pieds de largeur; la longueur n'est pas fixe; les tables avec le maure 30 pieds. On met quelquefois une velle aux deux tiers de largeur du côté du marais, & un tiers du côté des bosses ou morts. Les aires ont 18 à 19 pieds de longueur, sur autant de largeur; elles sont inégales aux croisures de la vie qui a 4 ou 5 pieds de longueur. Les velles des deux côtés des aires sont de 18 pouces, & en dedans de 17 pieds. Ce sont les beaux marais qui sont faits sur ces proportions. Les aires des croisures qui font les chemins de traverse qui servent à porter le sel sur la bosse, sont plus petites, attendu que leur largeur est prise sur les aires les plus proches de ces mêmes croisures. Cet inconvénient se pourroit corriger si on vouloit y prêter attention: il y a de largeur 180 pieds. Celui des marais de Chatelars a dans son milieu 126 pieds de large, & au bout 162; c'est pourquoi il ne peut avoir que trois rangs d'aires, encore est-il gêné pour ses vivres. Sa longueur est de 195 toises. Quand on fait des marais, la longueur n'est pas déterminée, on se conforme au terrein; observant cependant que le plus long est le meilleur.

Dans les anciens marais, les jas n'ont pas de proportion, mais la grandeur de celui-ci est proportionnée au nombre de livres de marais: il a 19 toises. Les terres d'un jas de cette grandeur sont commodes à faire à cause du charroi; l'étendue n'en étant pas considérable, rend le transport des terres faciles. Les bosses entre jas & marais ont 8 toises; elles seroient meilleures à 12 & même à 16, comme celles d'entre les deux jas, qui ont 15 toises & demie. La longueur s'en fait aussi à proportion du marais. Les conches qui répondent aux jas par les gourmas; ces conches, dis-je, sont séparées par une petite velle au milieu, qui fait que quoique la vareigne soit commune aux deux jas, & que les jas aient communication l'une dans l'autre, les conches sont séparées, elles ont leurs eaux à part; ces conches ont 182 pieds de largeur, mais elles ont sur le côté du marais une petite conche de six toises de large, la longueur en est indéterminée au moins, pour les marais que l'on voudroit construire, car le jas, le marais & les conches font voir ce que l'on peut faire de livres de marais sur un terrein de 64362 toises carrées, dont 900 font le journal. Les marais faits suivant ce plan, tant les marais réguliers que ceux qui ne le sont pas, font ensemble 38 livres une aire, savoir 20 carreaux à la livre; chaque livre a sur les vivres du marais à proportion comme sur les bosses, tables, muants, conches, jas & sarretieres, s'il s'en rencontre aux propriétés du marais. Il faut observer que beaucoup de jas servent à plusieurs marais; ils ont un nombre d'écluses: celui qu'on nomme *jas de l'epée*, qui est devenu gaz, ou perdu, avoit, lorsqu'il servoit, 23 varaignes; il fournissoit près de 200 livres de marais; il n'étoit pas meilleurs pour cela.

Les marais se mettent au coy au mois de mars. Pour vuider les eaux par le coy, on observe de boucher les conduits des tables pour qu'elles ne vuident pas; on largue, on vuide l'eau du muant, ensuite avec le boguet, on commence à nettoyer celles des aires qui sont au haut du marais, & l'on renvoie l'eau au muant, pour qu'il vuide toujours au coy: c'est ce que l'on appelle *limer un marais*. Quand les aires sont nettoyées, on en fait autant au muant; ensuite pour faire passer les eaux des tables au muant & par les braffours, on garnit les aires pour qu'elles ne sechent pas trop. On nettoye les tables, on fait venir l'eau des conches par le maure qui se rend aux tables, & le marais est prêt à saler. Le saunier devroit aussi nettoyer les conches, les eaux en seroient plus nettes. On jette les boues sur les bosses avec un boguet; il

commence quelquefois à faler au mois de mai, mais c'eft ordinairement au mois de juin, ce qui dure jufqu'à la fin de feptembre, quelquefois même jufqu'au 10 ou au 15 octobre, mais cela eft rare. Dans toutes les malines qui font ordinairement au plein & au renouvellement de la lune, on fe fert du gros de la mer qui eft environ trois jours avant ou après le plein, pour recevoir de l'eau; les malines qui font faites de façon que les marées font à trois pieds & demi au deffus du mort de l'eau, manquent ordinairement au mois de juillet, tant par la faute des fauniers, que par la mauvaife conftruction des jas.

On connoît que le fel fe forme quand l'eau rougit; c'eft en cet état qu'étant réchauffé par le foleil & par le vent, il fe crême de l'épaiffeur du verre: alors on le caffe, il va au fond, & c'eft ce qu'on nomme le *brafer* ; il s'y forme en grains gros comme des pois, pour lors on l'approche de la vie avec le rouable qui fert à nettoyer le marais; enfuite on prend l'outil qui fe nomme le *fervion*: il ne differe du rouable qu'en ce qu'il eft un peu plus penché, & qu'il a le manche plus court. On s'en fert pour mettre le fel en pile fur la vie; & lorfque le marais eft tiré d'un bout à l'autre, on le porte fur les piles ou pilots faits en cône; il y a auffi des piles qui font ovales par le pied, & qui vont en diminuant par le haut, ces piles fe nomment *vaches de fel*. A mefure qu'on tire le fel fur la vie, on garnit les aires de nouvelle eau, pour la préparer à faler. Quand un marais commence à faler, il ne donne du fel que tous les huit jours; & lorfqu'il s'échauffe, on en tire deux & trois fois par femaine: il s'en eft vu même, mais cela eft rare, d'où l'on en tiroit tous les jours.

Il eft bon d'obferver que quand un *marais* eft en train de faler, ou trop échauffé à faler, & qu'il paffe des nuages qui donnent un brouillard un peu fort, le *marais* en fale beaucoup plus, parce qu'il anime la fole du *marais* ; & quand il ne mouille pas, on raffraîchit le *marais* par les faux gourmas, ce qui empêche que l'eau dans fa courfe ne fe refroidiffe; on abrege en outre fon chemin par de petits canaux qui viennent de la table au muant, ils font rangés de diftance en diftance, comme ceux que l'on nomme *faux gourmas* : on fait au muant comme on a fait aux aires, avec le piquet & la palette, pour mettre le fel fur la pille; on fe fert pour cela d'un fac garni de paille; on le nomme *boureau*. Un homme le met fur fes epaules, un fecond tenant deux morceaux de bois ou de planche, nommés *feaugeoire*, longs de 8 pouces, fur 2 de large, avec une poignée, s'en fert pour emplir le pannier, & le met fur le dos de celui qui a le fac; celui-ci court toujours, & monte fur la pile. Quand il fale beaucoup, ces gens font tourmentés par un mal qui leur vient aux pieds, & que l'on nomme *feaunerons* ; mais il n'eft pas dangereux, quoiqu'il caufe de vives douleurs; il leur furvient encore des crevaffes en divers endroits des mains. Quand on veut avoir du fel à l'ufage de la table, on leve la crême qui fe forme fur l'eau; ce fel eft d'un grain très-fin, & blanc comme de la neige.

Lorfqu'il ne fale plus, on laboure & on enfemence les terres: cet ouvrage fe fait à bras, parce qu'on ne peut le faire autrement. Dans l'ufage du *marais*, on fe fert d'un outil appellé *ferrée*, que le faunier nomme *la clé du marais*, parce qu'effectivement c'eft l'inftrument le plus utile à fa conftruction. Il eft d'égale groffeur d'un bout à l'autre, & de plus il a des pointes à l'un de fes bouts qui vont en s'élargiffant; voilà fa vraie forme, & non celles que des auteurs différens de plans de *marais* lui ont donné. On doit remarquer encore qu'ils ont mis leur échelle de 200 toifes, quoiqu'elle ne foit que de 33 toifes 4 pieds; en outre, fur le plan, ils prennent la foffe du gourmas, pour le jas ou jars; ils pofent la vareigne où elle ne peut être; ils mettent un chenal à l'autre bout du *marais*, & c'eft celui qui doit répondre à l'éclufe qui va au jas. Ces auteurs ont été mal inftruits, d'ailleurs tout leur marais eft fort bon en corrigeant ces fautes d'explication. De plus ils font encore voir le bout du braffour ouvert en correfpondance des aires, ce qui n'eft pas; c'eft avec le piquet que l'on communique l'eau, comme je l'ai dit ailleurs; fa coupe ne doit avoir que 5 pouces au plus

d'élévation ; & sa hauteur environ 5 pieds ; les piles de sel doivent avoir 10 & 12 pieds pour les plus hautes ; la leur seroit de 25 pieds, ou suivant leur échelle de 25 toises ; ce qui ne peut être. Au *marais* de chatelars, l'eau parcourt 2380 toises sur un seul côté du *marais*, & autant, à quelque chose près, de l'autre côté. Le jas contient 2406 toises 54 pieds cubes d'eau, ou environ, en supposant que le jas a deux pieds.

Explication des outils. Le rouable est un morceau de planche long de 2 pieds, & large de 3 pouces & demi. Au milieu est une mortaise carrée où l'on fait entrer de force un manche, nommé *queue du rouable*, long de 10 à 11 pieds ; on s'en sert pour nettoyer le *marais*, & pour pousser les boues ou saignes au bord du *marais* : il sert aussi à brasser le sel quand il se forme, & à le pousser au bord de la vie.

Le servion est un morceau de planche, large de dix pouces, sur un pied de haut mis en pente ; le manche a 4 pieds & demi ou 5 pieds de long ; il a de plus un support qui le traverse, & qui va aboutir par un bout à l'autre extrêmité de la planche ; on s'en sert à retirer le sel du bord de la vie ; on met le sel en pile dessus pour égoutter ; c'est pour cela qu'il est percé de plusieurs trous.

Le boguet est une pelle de deux morceaux, le manche a 4 à 4 pieds & demi de long ; on s'en sert pour jeter sur les côtés des bosses les boues qui leur servent de fumier, ces terres de *marais* étant grasses ou argilleuses sont aussi très-legeres, & par conséquent très-bonnes pour les semences.

Les saugeoires sont deux petits morceaux de planche longs de 9 à 10 pouces, sur 2 & demi de large ; sur le milieu de l'extrêmité du haut sont cloués deux petits morceaux de bois, longs de 4 pouces ; ils servent de manche pour les prendre de plat en chaque main ; c'est avec quoi on met le sel dans le panier.

Le panier est grand de deux pieds ; il en a un de largeur, & sept de profondeur ; on en a plusieurs ; il sert à prendre le sel sur la vie pour le porter sur la pile, pilot, cône, ou vache de sel.

Le boureau est un sac où l'on met un peu de paille ; celui qui porte le sel le met sur son épaule pour empêcher le pannier de le blesser.

La serrée, que le saunier nomme *la clé du marais*, sert à le construire, à boucher & déboucher les pertuis, à raccommoder les velles lorsque l'eau les gâte, ou à raccommoder les trous que les cancres pourroient faire au chantier des claires ou levées.

Le piquet est un morceau de bois pointu, long de dix à onze pouces, sur dix à onze lignes de diametre ; il sert à faire les trous au bout du brassour, pour faire entrer l'eau aux aires.

La patelle sert à reboucher la superficie des trous du côté du brassour ; elle sert aussi à déboucher les lames d'eau, qui prennent l'eau des tables au muant & ailleurs.

La bêche sert à donner le premier labour aux bosses, le vrai terme est *rompre les bosses* ; on se sert au second labour d'un outil appellé *sesour* ou *marre*.

La pelle est d'un seul morceau, longue de 3 pieds ½, le bas est large de 9 pouces sur un pied de long ; elle est creuse en dedans, & arrondie vers le manche ; elle sert à prendre le sel à la pile pour le mettre dans des sacs, où se fait le charroi, & à bord à jeter le sel de la barque à bord du navire, c'est ce que l'on nomme *lemper*. Il tombe sur le pont, d'où on le met dans le boisseau pour le mesurer, avant de le laisser tomber dans le panneau du navire pour aller à fond de cale ; alors on se sert de pelles pour le jeter également en avant & en arriere du navire pour faire son chargement.

Le boisseau est une mesure qui peut avoir en hauteur 17 pouces, sur 11 ½ de large par en haut, & 11 pouces par en bas ; il tient, mesure de Brouage, 31 pinte ½ d'eau, il est fait de mairain & cerclé comme un tonneau ; il a de plus deux oreilles, où est attaché ou amarré un bout de corde long de 2 pieds, que deux hommes tiennent pour le renverser en présence d'un commis des fermes & du mesureur. Le mesureur est un homme qui a prêté serment à l'amirauté en présence de deux négocians.

Les gaffes sont de diverses grandeurs, il y en a de 20 à 25 pieds de long, elles ser-

vent au transport du sel ; les barques, par exemple qui le transportent s'en servent pour pousser, quand elles veulent monter ou descendre d'un chenal ; on dit *monter* un chenal, pour dire y *entrer*, & *descendre* un chenal pour en *sortir*, il y a une petite gaffe de 6 à 7 pieds de long qui sert au bateau de la barque ; la fourche sert au même usage.

Le salé ou trident est un instrument très-propre à prendre des anguilles au jas & aux conches.

Le sard blanc est une herbe dont on nourrit les chevaux, c'est celle que l'on met sur les huitres qu'on porte à Paris.

Sart ou selin est un sart qui est rond, plein d'eau & de nœuds.

Autre espece qu'on appelle *sart brandier ;* le saunier en fait des balais pour nettoyer les aires où il bat son grain.

Autre espece nommée *sart lisop*, il est bon pour les douleurs & pour prendre les bains.

Le tamarin est une plante dont le bois brûle tout verd, il sert aux sauniers pour se chauffer ; ils en font aussi des cercles pour les petits barils dans lesquels ils portent leur boisson à l'ouvrage.

Du charroi du sel. Les piles de sel sont de diverses formes ; les unes sont rondes, les autres longues, arrondies sur les bouts, & couvertes avec de la paille dont on a retiré le grain, ou avec une herbe qui vient dans le marais jas ou perdus que l'on nomme *ronche ;* on a soin de la tremper auparavant dans l'eau salée, pour empêcher les corbeaux ou groles de les découvrir l'hiver ; on ne découvre que le côté de la pile qu'on veut entamer, ce que l'on fait au nord de la pile autant qu'on le peut, par ce moyen on perd moins de sel, si on est surpris par le mauvais temps ; c'est une précaution que doit avoir le juré : le juré est le maître du charroi, c'est lui qui fait agir & qui paye ; il tient un livre coté & paraphé qui se nomme *livre de retaillement ;* il y écrit le jour qu'a commencé & fini le charroi, la quantité de muids, de bosses ou ras, & les sacs qui sont de surplus du muid ; ce livre fait foi en justice, parce que le juré a prêté serment.

Le charroi se fait en présence du commis des fermes qui en prend compte, pour être d'accord avec celui du bord du navire ; il met un homme à bêcher le sel, un autre à remplir les sacs, & un troisieme pour les charger & les arranger sur les chevaux dont le nombre est limité par le juré ; suivant le chemin qu'il y a à faire ; les chevaux sont conduits par de jeunes gens de douze à treize ans, on les nomme *âniers ;* l'endroit où on prend le sel se nomme l'*atelier ;* l'ânier à pied conduit les chevaux au bord de la barque, là un homme exprès pour cela ouvre un peu le sac & le laisse tomber dans une poche que lui présente un autre homme, pour pouvoir prendre le sac de dessus le cheval sans qu'il soit lié ; cela fait, un troisieme vient par derriere & renverse le sac sur celui qu'on nomme le *déchargeur*, celui qui renverse se nomme le *pousse-cul*, & celui qui reçoit le sel dans son pochon, le *porteur de gagne.* Le pousse-cul suit le déchargeur sur la planche, & lorsqu'il est au bout, il saisit les extrêmités du sac qu'il soutient ; alors le déchargeur largue ou lâche son bout, & tout le sel tombe, aussitôt le pousse-cul rapporte le sac à l'ânier, qui monte sur le cheval & retourne en courant à l'atelier.

On se sert d'une planche pour aller de la barque à terre & pour le charroi du sel ; on la nomme *planche de charge*, elle a d'ordinaire 36 à 40 pieds de long, sur 18 à 20 pouces de large, & 3 à 3 pouces ½ d'épaisseur. Une barque à charge est une barque vuide ou qui vient de vuider, qui a monté à la charge que le marchand lui a indiqué.

Il y a plusieurs barques dans un seul chenal ; on est quelquefois obligé de les haler, soit parce que le vent est contraire, soit parce qu'il n'en fait pas du tout ; pour y suppléer, ces barques ont un petit bateau que le mousse mene pour passer celui qui hale, lorsque la mer est haute & qu'il se rencontre un ruisseau qu'il ne sauroit passer sans ce secours.

Un ruisseau est un petit chenal ou canal à l'usage des marais, le chenal en fournit beaucoup de ses deux côtés.

Quand les barques sont chargées, elles mettent dehors du chenal ; si le vent est bon, elles appareillent, c'est-à-dire qu'elles hissent

hissent ou haussent leurs voiles qui ne sont que deux, la grande voile & un faux socq. Dès qu'elles sont dehors du chenal, elles mouillent si le navire n'est pas prêt, & attendent qu'il soit arrivé pour vuider. Quelquefois les barques sont chargées, & le navire est encore en Hollande; cela arrive lorsque le navire est obligé de relâcher pour quelque raison que ce soit. Le bourgeois ou marchand ayant reçu avis du départ de son navire sitôt qu'il est hors du port, fait charger ses barques; & comme le navire est retardé dans son cours, il faut qu'elles attendent son arrivée; les marchands s'entre-aident en ces occasions en se donnant les uns aux autres du sel qu'ils se rendent ensuite.

Explication du marais jas & conches. Les bosses sont des terreins qui appartiennent au maître du marais, mais les grains, les potages, & tout ce qui s'y recueille appartient au saunier, le maître n'y prétend rien; il y en a cependant quelques-uns qui ont une espece de gabelles dessus, par exemple, une ou deux mesures de poids ou de feves; cette mesure pese environ 37 livres, d'autres ont 2 à 3 $\frac{1}{2}$ d'huîtres; mais il n'en est pas de même du sel, le propriétaire en a les $\frac{2}{3}$, & est sujet aux réparations des jas, conches & varaignes; le saunier a son $\frac{1}{3}$ quitte. Le maître a la liberté de vendre son sel sans consulter le saunier, & le saunier ne peut en vendre sans un ordre de son maître; mais avec un ordre, il peut vendre & passer police avec les marchands. Plusieurs maîtres de marais laissent leur procuration à des personnes du lieu, qui ont soin de vendre le sel, de veiller sur les sauniers, & de prendre leurs intérêts en tout.

Le jas est le plus grand réservoir, on y met deux pieds d'eau, comme je l'ai dit ailleurs.

Les conches reçoivent l'eau du jas; on en modere la hauteur par les gourmas, en ne laissant entrer que 4 à 5 pouces d'eau qu'on entretient par les chevilles du gourmas.

Le mors est un petit canal qui reçoit l'eau, la conduit autour du marais, & retourne dans la table par un pertuis; ce pertuis est un morceau qui arrête l'eau du mors, & qui, au moyen des petits trous qui y sont & qu'on bouche avec des chevilles, ne laissent entrer dans la table qu'autant d'eau que le saunier juge à propos. Quand il y a deux pouces d'eau dans la table qui élonge le marais d'un bout à l'autre, l'eau entre par les deux bouts dans le muant; le muant qui est au milieu du marais, fournit les petits canaux de 6 pouces de large, nommés *brassour*, & les brassours par le moyen d'un piquet en fournissent aux aires, l'aire est de deux pouces plus bas que le muant, & n'a que $\frac{1}{4}$ de pouce de hauteur d'eau.

La vie du marais est un chemin entre les deux grands rangs d'aires élevé de 5 pouces au plus, & large de 4 à 5 pieds; c'est sur la vie qu'on retire le sel.

Les velles de marais ou de conches sont celles qui entourent les aires, ou qui séparent les eaux de la table en divers endroits, comme aux conches; elles ont, comme la vie, 5 pouces de haut, font faire aux eaux tous les détours nécessaires, & font qu'elles ne se communiquent que quand le saunier le juge à propos; au bout de ces velles, les eaux se détournent, c'est ce qu'on nomme les *aviraisons*, ce qui signifie en terme de saunier *détourner l'eau*; elles ont depuis 11 jusqu'à 13 & 14 pouces de large.

Les anternons sont des levées qui sont à la traverse des marais, elles sont aussi hautes que larges, c'est à ces passages qu'on met plusieurs pertuis. Il y a de distance en distance des levées plus larges, qu'on nomme *croisures*, elles sont aussi larges que les vies, on s'en sert pour porter le sel sur les bosses.

Le coy est un morceau de bois percé d'un bout à l'autre, il sert à vuider le marais pour le nettoyer. Quand le marais manque d'eau & que la varaigne ne peut en prendre, on en prend par le coy; mais cette ressource est mauvaise & désavantageuse pour le maître du marais, parce que cette eau est trop foible.

Les gourmas s'appellent *faux-gourmas*, parce qu'ils ne tirent pas l'eau du jas, mais des conches en droiture. On en met plusieurs qui servent à rafraîchir le marais

quand il ſale trop, & que le ſel n'eſt pas de qualité requiſe.

Les clairées ou réſervoirs ſont ordinairement au bas des ſarretieres où le premier occupant les a faites; elles n'appartiennent pas au marais, à moins que le maître ne les ait fait faire à ſes dépens: le premier qui les a fait conſtruire en eſt propriétaire, on les fait ſans aucune meſure, elles couvrent un chantier élevé qui eſt entre les deux de chaque côté de 4 à 5 pieds de large, ſur 2 pieds à 2 pieds ½ de haut. Tous les terreins paroiſſent les mêmes, mais ils ne font pas tous les huîtres auſſi bonnes, elles ſont moins vertes dans une partie des ſarretieres que dans l'autre. Du côté de la Sendre, entre le chenal des faux & le chenal de Marennes, elles ſont très-inférieures; entre le chenal de Marennes & celui de Luſac un peu meilleures; entre celui de Luſac & celui de Recoulenne, elles ſont les meilleures de la ſaline: mais au deſſous du chenal des faux elles ne reverdiſſent pas. Pour élever de bonnes huîtres, il faut avoir au moins quatre clairées, dont on laiſſe une toujours vuide. On pêche les bonnes huîtres ſur les ſables & les rochers de daire, elles ſont de la grandeur d'un denier ou d'une piece de 24 ſous au plus, il ne faut pas qu'elles ſoient épaiſſes: on les porte dans une clairée où on les laiſſe deux ans; au bout de ce temps, on ſépare celles qui ſont en paquet, ce qui eſt commun, ſans bleſſer les tais ou écailles, & on les met dans une ſeconde clairée où on les range une à une ſans ſe toucher. Une choſe fort ſurprenante eſt que quand vous les mettriez ſens deſſus deſſous, vous les trouveriez droites le lendemain, elles ſe redreſſent au retour de la marée: à trois ans, elles ſont belles, on en porte en cet état à Paris, mais elles ne ſont pas auſſi bonnes qu'à 4 & à 5 ans; c'eſt le temps où elles ſont dans toute leur bonté. Celui qui a des clairées doit veiller à toutes les malines ou gros de l'eau, voir ſi la mer n'a pas gâté les chantiers & ſi les cancres ne font point de trous, afin de les raccommoder ſur le champ, de peur qu'elles manquent d'eau, ſur-tout au mort de l'eau que la mer les couvre; elles ſupporteroient deux événemens dangereux, l'un dans le grand chaud, parce qu'étant à ſec elles mourroient ou crêveroient, comme diſent les ſauniers; l'autre dans le grand froid; où elles ſe gêleroient; mais quand elles ont 2 pieds ou 2 pieds & demi d'eau, elles ne courent pas ce riſque, parce que l'eau étant toujours agitée, ne ſe gêle pas. D'ailleurs la mer eſt moins ſujette à geler que l'eau douce. Les huîtres ſont ſujettes à une maladie quand elles reſtent trop long-temps dans une clairée, il s'y attache un limon qui les empoiſonne, & qu'il faut ôter en raclant les écailles & en les changeant de clairée. Il faut nettoyer la clairée & la mettre à ſec au mort de l'eau; il faut de plus empêcher la mer d'y entrer pendant cinq à ſix jours pour laiſſer ſécher ce limon; quand il eſt ſec, le ſaunier le détache, on y laiſſe entrer l'eau qui le porte au loin, & la clairée eſt en état d'en recevoir quand le ſaunier en aura de nouvelles; il n'y en mettra cependant pas de grandes la même année, crainte d'accident; il ſera plus ſûr d'en mettre de petites qui ne riſquent rien, parce que cette maladie ne les prend qu'à deux ou trois ans: les ſauniers mettent auſſi des huîtres qui viennent de Bretagne, mais elles ne deviennent jamais auſſi bonnes; les connoiſſeurs s'en apperçoivent bien; elles ſont aiſées à connoître par les écailles qui ſont épaiſſes & qui paroiſſent doubles; les bonnes au contraire ont les écailles fines & unies; les ſauniers nomment *tais* ce que nous appellons *écailles*.

Explication de l'écluſe ou vareigne. Le boyart de haut eſt compoſé de deux pieces de bois, à deux pieds de diſtance, ſéparés par quatre morceaux de bois, qu'on appelle *traverſes*.

Le boyart de bas ne differe de l'autre qu'en ce qu'il eſt plus grand.

Ces deux pieces ſe nomment *pieces droites*, quoiqu'elles ſoient courbes.

Les poteaux ſont à couliſſe en dedans, la porte gliſſe dans une mortaiſe qui y eſt pratiquée d'un pouce & demi de profondeur ſur autant de largeur.

Des traverſes ſont au tiers de haut en dedans, pour aſſujettir les pieces nommées *droites* & pour retenir les terres; les pieces droites ſont garnies de planches à cet effet.

La ſoubarbe, eſt une traverſe qui eſt viſ-

à-vis des deux poteaux, au ras de la chapesolle, ou son surre de dessous, elle a aussi une rainure où entre le bas de la porte. La soubarbe est de la même grosseur que les poteaux.

Le Bordeneau ou porte à coulisse, est très-utile pour retenir les eaux qui entrent dans le jas, du moins on est sûr que le saunier ne sauroit le négliger sans beaucoup de malice, au lieu que le portillon qui bat contre les poteaux à coulisse & contre la soubarbe n'est d'aucune utilité, il rend le saunier paresseux.

Les vareignes sont construites sans fer, toutes de bois, & garnies de gournables ou chevilles, au lieu de cloux. Le fer ne sauroit durer, à cause du sel contenu dans les eaux qui le rongeroit bien-tôt.

Description abrégée de la maniere dont se font les sels blancs artificiels dans les sauneries *de la basse Normandie.* Les *sauneries* doivent être établies sur des bas fonds aux environs des vases & des embouchures des rivieres, pour que le rapport des terres que fait continuellement la marée, en puisse mieux saler les greves, & les rendre plus propres à la fabrique de cette sorte de sel, dont la préparation & la main-d'œuvre se font généralement par-tout de la maniere que nous allons l'expliquer; quelquefois une partie des greves est mouillée plusieurs fois toutes les grandes mers, plus ou moins, suivant que les *sauneries* sont placées; mais il faut que la marée couvre les greves au moins toutes les pleines mers, c'est-à-dire, tous les quinze jours.

Lorsque ceux qui veulent établir une *saunerie* ont trouvé une place convenable, ils la brisent & la rendent la plus plate & horizontale qu'il est possible; soit que cette place soit ancienne ou nouvelle, on la laboure avec une charrue ordinaire attelée de chevaux ou de bœufs, en commençant par le bord de la greve & finissant dans le centre, toujours en tournant; après quoi on la herse comme une autre terre, en l'unissant le plus qu'il est possible avec un instrument qu'ils nomment *haveau;* on fait ordinairement cette préparation la veille de la grande mer de Mars, afin que la marée qui doit couvrir la greve, le gravois ou terroir de la *saline* puisse y mieux opérer en s'imbibant d'autant plus dans le fond qu'elle sale davantage, & qu'elle unit d'autant plus qu'elle y rapporte beaucoup de sable & de sédiment; ce qu'elle a fait aussi tout l'hiver qu'elle a couvert les greves des *salines* toutes les grandes mers. Quand la greve est ainsi préparée, & que les chaleurs l'ont desséchée, on voit aux beaux temps clairs & de soleil vif, la superficie du sable ou greve toute blanche de sel, pour lors on releve cette superficie environ quelques lignes d'épaisseur, suivant le degré de blancheur qu'on y remarque; on releve aussi le sable par ondées ou petits sillons que les sauniers nomment *havelées;* éloignées les unes des autres de six à sept pieds au plus; on fait cette manœuvre que l'on appelle *haveler*, avec les haveaux dont on s'est déjà servi pour unir le fond à la premiere préparation, il faut une personne pour conduire la tête du haveau, & une autre pour conduire & lever le haveau en mettant toujours les ramassées au bout des dernieres ondées.

Après les havelées finies, on les coupe par petits monceaux, que l'on appelle *mêlées*, éloignées les unes des autres de six à sept pieds; après quoi on attele un petit tombereau qu'ils nomment *banneau*, d'une ou de deux bêtes, le plus souvent d'un ou deux bœufs, que l'on conduit entre les ételées; pour lors quatre personnes, deux avant & deux arriere, ramassent ou chargent le sable des ételées dans le banneau, qu'un cinquieme conduit au gros monceau, qui est le magasin des *sauneries* ou des *salines*.

Près du grand monceau est le quin, le réservoir ou bassin dans lequel les sauniers prennent l'eau dont ils lavent le sable; cette eau du quin est celle que la marée y rapporte toutes les grandes mers, où elle couvre les greves & remplit le quin.

Lorsque les ételées sont relevées, on repasse de nouveau le haveau sur la greve, comme on l'a fait ci-devant à sa premiere préparation, & on continue la même manœuvre autant de temps que le soleil & la chaleur en font sortir le sel; les heures les plus propres sont depuis dix heures du matin jusqu'à deux ou trois heures après

midi; on ne peut être trop prompt à haveler ou relever les ételées.

Quand les sauniers veulent faire leur eau de sel, ils prennent au gros monceau le sable que l'on met dans les fosses, qui sont de petits creux ronds d'environ deux pieds & demi de diamettre, profonds de 12 à 14 pouces au plus; le fond de ces fosses est cimenté de glaise & de foin haché, pour que l'eau qui coule dessus ne se dévoie point, mais qu'elle tombe directement dans le tuyau qui conduit de chaque fosse au canal du réservoir, qui est la tonée de la saline; au tour du fond il y a de petites jentes ou douvelles de hêtre d'un pouce de haut, qui entourent le fond de la fosse, & sur lesquels sont placées des douves à deux chanteaux, éloignés l'un de l'autre au plus d'une ligne; on place sur les douves du glu de l'épaisseur d'environ un pouce, sur quoi on met le sable que l'on repasse en l'unissant autant qu'il est possible.

Quand la fosse est ainsi préparée & pleine de sable, on prend dans un tonneau enfoui à portée des fosses, de l'eau que l'on a tirée du sable précédent de la seconde mouillée, c'est-à-dire, des sables que l'on a rechargé après que la premiere propre à faire le sel en a été tirée.

On charge les fosses ordinairement deux fois par jour; la premiere eau, qui est la franche saumure, où la bonne eau est quelquefois 4 à 6 heures à passer, suivant que le sable est bien uni & fort pressé, après quoi on appelle du relai la seconde eau que l'on fait passer sur le même sable des fosses, & qui devient la bonne eau au saunier des premieres fosses que l'on recharge ensuite; l'eau filtre ainsi au travers du glu du fond des fosses, autant de jour comme de nuit.

Il faut pour faire toutes les préparations un temps sec & chaud; car on ne peut travailler aux greves, & ramasser le sable sans soleil & sans chaleur. Les sauniers font du sel toute l'année lorsqu'ils ont provision de sable; mais on n'en ramasse ordinairement que depuis le commencement de mai jusqu'à la fin d'août, suivant que la saison est favorable.

On a dit que la premiere eau est la vraie saumure; elle coule directement par les canaux de chaque fosse dans le tonneau de la saline, qui est placé à côté des fourneaux; quand on fait le relai ou la seconde eau, on perce le tuyau pour que cette eau ne tombe que dans le tonneau du relai voisin des fosses; les pluies, comme on le peut voir, font beaucoup de tort à cette manufacture; elles détruisent aussi les havelées & ételées des greves, qui sont ainsi entiérement perdues.

Quand on a tiré la saumure & le relai des greves, qui sont dans les fosses, il ne reste plus qu'une espece de vase que les sauniers rejettent, & que la marée remporte.

Pour vérifier si la saumure est bonne & forte, on a une petite balle de plomb, grosse au plus comme une poste à loup, couverte de cire, qui la rend grosse comme une balle de mousquet; il faut qu'elle surnage sur cette eau ou premiere saumure; alors on la jette dans des plombs placés sur des fourneaux dans la saline; les plombs ou chaudieres qui sont au nombre de trois (& même le plus souvent quelques *sauneries* n'en ont que deux) sont de forme parallelogramme, ayant 2 ½ pieds de long, sur deux pieds de large, & le rebord 2 pouces d'épaisseur, & le tout environ 6 lignes d'épaisseur; ils sont peu élevés au dessus de l'âtre du fourneau qui est enfoncé, & dont l'ouverture est par devant. Ils ont chacun deux évens par derriere: le feu est continuel depuis le lundi, soleil levant, jusqu'au dimanche soleil levant.

Lorsque les sauniers font six jours de la semaine, ou au moins, ils sont obligés d'avoir été préalablement avertir les commis aux quêtes le samedi de la semaine précédente.

Quand on commence la semaine, & que l'on a allumé le feu au fourneau, on remplit les plombs de saumure que l'on fait bouillir sans discontinuer jusqu'à ce que le sel soit achevé, ce qui dure environ deux heures & demie, à trois heures au plus; après que toute l'eau est évaporée, on ramasse promptement le sel avec un rabot, & on l'enleve avec une petite pelle semblable à celles avec lesquelles on leve le sable des havelées, & on jette le sel dans des corbeilles, que l'on nomme *maryaux* à

égoutter ; ces marvaux sont faits en pointes comme les formes où l'on met égoutter les sucres ; après que le sel est égoutté, on le trouve en pierre que l'on met dans les colombiers, & que les sauniers ne peuvent livrer qu'à ceux qui sont porteurs de billets des commis ; les pierres sont plusieurs mois à se former ; un plomb n'en peut faire au plus que deux par an.

On laisse égoutter le sel qu'on releve des plombs environ 5 ou 6 heures ; après quoi on le jette en grenier. Une erre ou relais de sel des plombs ne peut emplir une de ces corbeilles, chaque erre ne formant qu'un carte de plus de boisseau.

Il faut relever les plombs tous les deux jours au moins pour les rebattre, & les repousser, parce que l'activité du feu & la crasse qui se forme sur les plombs les fait enfoncer, & qu'il faut les redresser & les nettoyer pour qu'ils bouillent plus aisément. Les sauniers appellent ce travail *corroyer les plombs ;* ce qui se fait au marteau.

Les fourneaux ne peuvent durer au plus que deux mois, après quoi on les démollit pour les rebâtir de nouveau, parce que les premiers se sont engraissés des écumes du sel ; on en brise les matériaux le plus menu qu'il est possible, & on en met la valeur de deux corbeillées dans une mouquée ou relevée de sable dans les fosses, lorsque les sauniers s'apperçoivent qu'elle n'est pas assez forte.

On brûle dans les fourneaux de petites bûches & des fagots. Le bois de hêtre pour les bûches, & de chêne pour les fagots sont estimés les meilleurs bois ; dans les lieux où le bois est rare, on se sert au même usage de joncs marins.

Les sauniers se relaient les uns les autres pour veiller sur les fourneaux, & entretenir toujours le feu en état de faire bouilir également la saumure des différens plombs ; on écume le sel quand il commence à bouillir avec le même rabot, avec lequel on le ramasse quand il est achevé.

L'usage des propriétaires de ces salines & des sauniers qui y travaillent est de partager ; de cette maniere le propriétaire fournit tous les uste[n]s[il]es & instrumens & le sable, & les sauniers n'ont que la septieme partie du prix de la vente ; il fournit en argent au receveur de la gabelle la valeur d'un boisseau & demi de sel au prix qu'il est quêté ou fixé, en outre les 4 sous pour livre du prix du boisseau & demi ; mais cet usage est particulier à quelques salines.

Le sel fabriqué, comme nous venons de dire, doit se consommer dans les pays des environs, étant ailleurs défendu & de contrebande, il ne va guere que 4 à 5 lieues au plus. Il est de mauvaise qualité, ce qui se reconnoît sur-tout dans les chairs qui en sont préparées, & qui ne se peuvent bien conserver ; c'est pourquoi quand on veut faire des salaisons d'une bonne qualité, on ne se sert quand on le peut que des sels de brouage qui sont bien plus doux, au lieu que ceux-ci sont très-âcres & très-corrosifs.

Enumération des instrumens nécessaires aux Sauniers, fabricateurs de sel blanc ramassé des greves. Les charrues semblables à celles de terre ; les herses semblables. Les haveaux sont composés d'une planche d'environ 4 pieds de long, de 10 à 12 pouces de haut posée de champ ou cant, le bas en droite ligne & le haut chantourné. Deux bâtons forment le brancart où on attelle la bête qui doit tirer cette machine. Il y a encore deux autres morceaux de bois qui servent de poignées pour gouverner cette machine.

Banneau ou tombereau, est un tombereau dont les côtés ou bords sont fort bas ; le tombereau même est petit.

Les tonnes sont de grosses futailles qui sont enterrées.

Rabot est une douve centrée du fond du tonneau qui est emmanché.

Les fourneaux sont très-bas, & sont presque posés à rez-de-chaussée. Il y a un creux qui forme l'aire, enfoncé de 20 à 25 pouces.

Crochet de fer, sorte de tisard.

Les pics à démolir sont les mêmes que ceux des maçons.

Le puchoir est un petit tonneau contenant 6 à 8 pintes, avec lequel les sauniers puisent de la saumure dans la tonnée pour en remplir les plombs ; il est pour cet effet emmanché un peu de côté, pour que le saunier prenne plus aisément de la

ſaumure; le manche eſt long pour qu'il puiſſe la renverſer où il veut.

Eprouvette. Le petit puchoir d'épreuve eſt un petit baril de bois que l'on remplit de ſaumure, dont on fait l'épreuve avec la balle de plomb enduite de cire dont nous avons parlé; une taſſée de ſaumure ſuffit pour cela.

Des fontaines ſalantes. On donne ce nom à des uſines où l'on ramaſſe les eaux des fontaines ſalantes, où on les fait évaporer & où l'on obtient par ce moyen du ſel de la nature & de la qualité du ſel marin.

Il y a peu de royaumes qui ne ſoient pourvus de cette richeſſe naturelle. Le travail n'eſt pas le même par-tout. Nous allons parler des *ſalines* qui ſont les plus à notre portée, décrivant ſur quelques-unes toute la manœuvre, expoſant ſeulement de quelques autres, ce qui leur eſt particulier.

Voici ce que nous ſavons des *ſalines* de Moyenvic, de Salmes, de Baixvieux, d'Aigle, de Dieuze, de Roſieres, & des bâtimens de graduation conſtruits en différens endroits. On peut compter ſur l'exactitude de tout ce que nous allons dire.

Saline de Moyenvic. Moyenvic eſt ſitué ſur la riviere de Seille, à dix lieues de Metz, entre Ive & Marſal, à environ demi-lieue de l'un & de l'autre.

On ne découvre rien ſur la propriété de la *ſaline* avant l'an 1298, que Gerard 68^e. évêque de Metz, acquit de quelques ſeigneurs particuliers les *ſalines* de Marſal & de Moyenvic, & les réunit à l'évêché. Raoul de Couy, 76^e. évêque, engagea environ l'an 1390, le château de Moyenvic à Henri Gilleux, 60 muids de ſel à Robert duc de Bar, & 10 muids à Philippe de Boisfremont. Conrard Bayer de Roppart, 77^e. évêque, retira cet engagement l'an 1443. Mais lui & ſon frere Théodoric Bayer arrêtés priſonniers par l'ordre du duc René, roi de Naples & de Sicile, il en coûta pour ſa liberté à l'évêque pluſieurs ſeigneuries & notamment les *ſalines*, que le duc lui reſtitua dans la ſuite. En 1571, le cardinal de Lorraine adminiſtrateur, & le cardinal de Guiſe, évêque, laiſſerent en fief au duc de Lorraine les *ſalines* de l'évêché, moyennant 4500 livres monnoie de Lorraine, & 400 muids de ſel. Les ducs devenus propriétaires des *ſalines*, étoient obligés ſuivant le 70^e. article du traité des Pyrénées, de fournir le ſel néceſſaire à la conſommation des évêchés, à raiſon de 16 l. 6 ſols le muid. Enfin, celle de Moyenvic fut cédée au roi par le 12^e. article de celui de 1661; mais ruinée par les guerres, le roi en ordonna le rétabliſſement en 1673. Depuis ces temps, les charges ſe ſont payées par moitié entre la France & la Lorraine, à des conditions que nous ne rapporterons pas, parce qu'elles ne ſont pas de notre objet.

Les eaux ſalées viennent de deux puits. Le ſel gemme, dont il y a pluſieurs montagnes & une infinité de carrieres dans la profondeur des terres, eſt en abondance dans le terrein de Lorraine. Les eaux en traverſant ces carrieres, ſe chargent de partie de ſel; & plus le trajet eſt long, plus le degré de ſalûre eſt conſidérable. Mais comme les amas de ſel ſont diſtribués par veines, par couches, par cantons, il arrive néceſſairement qu'une ſource d'eau douce ſe trouve à côté d'une ſource d'eau ſalée. Les ſources d'eau ſalées coulent par différentes embouchures, & donnent plus ou moins d'eau, ſelon que la ſaiſon eſt plus ou moins pluvieuſe. On a obſervé, dit l'auteur inſtruit des mémoires qu'on nous a communiqués ſur cette matiere, que plus les ſources ſont abondantes, plus leurs eaux ſont ſalées, ce qu'il faut attribuer à l'accroiſſement de vîteſſe & de volume avec lequel elles battent alors les ſinuoſités qu'elles rencontrent dans les carrieres de ſel qu'elles traverſent.

Il y a pluſieurs ſources ſallées en différens endroits de la *ſaline* de Moyenvic. On les a raſſemblées dans deux puits, dont les eaux mêlées portent environ quinze degrés & demi de ſalure. Le ſel s'en extrait par évaporation, comme nous allons l'expliquer.

Les eaux du grand puits ſortent de ſept ſources différentes en qualité & en quantité. Leur mêlange porte 14 à 15 degrés de ſalure.

Pour connoître le degré de ſalure, on

prend cent livres d'eau qu'on fait évaporer par le feu jufqu'à ficcité, & le degré de falure s'eftime par le rapport du poids du fel qui refte dans la chaudiere après la cuite, au poids de l'eau qu'on a mife en évaporation.

Autre moyen : c'eft d'avoir un tube de verre qu'on remplit d'eau falée, & dans lequel on laiffe enfuite defcendre un bâton de demi-calibre. Il eft clair que l'eau pefant plus ou moins fous un pareil volume, qu'elle eft plus ou moins chargée de parties falées, le bâton perd plus ou moins de fon poids, & defcend plus ou moins profondément.

Les fept fources du grand puits arrivent par différens rameaux qui occupent toute fa circonférence & fourniffent environ deux pouces quatre lignes d'eau ; c'eft-à-dire, que, fi l'on formoit un folide de ces eaux fortantes, elles formeroient un cylindre de deux pouces quatre lignes de diametre. Mais l'auteur exact après lequel nous parlons, nous avertit que cette eftimation ne s'eft pas faite avec beaucoup de précifion ; & il n'eft pas difficile de s'en appercevoir : car ce n'eft pas affez d'avoir le volume d'un fluide en mouvement, il faut en avoir encore la vîteffe.

Ce puits a 52 pieds de profondeur, fur 18 de diametre par le bas & de 15 par le haut. Le dedans eft revêtu d'un double rang de madriers, derriere lefquels il y a un lit de courroi qu'on prétend être de 18 à 20 pieds d'épaiffeur, & dont l'ufage eft d'empêcher l'enfiltration des eaux douces.

On éleve les eaux avec une chaîne fans fin qui fe meut fur une poulie garnie de cornes de fer, appellée *bouc*. Elle eft compofée de 180 chaînons de 10 pouces de longueur chacun, garnis de 5 en 5 de morceaux de cuirs appellés *bouteilles*, qui rempliffent le diametre d'un cylindre de bois creux dans toute fa longueur, appellé *bufe*, & pofé perpendiculairement. Les cuirs forcent fucceffivement l'eau à s'élever dans une auge, d'où elle eft conduite dans les baiffoirs ou magafins d'eau.

La poulie appellée *bouc*, eft attachée à une piece de bois pofée horifontalement, ayant à fon extrêmité une lanterne dans laquelle une roue de 24 pieds de diametre & de 175 dents vient s'engrener ; ce rouage tourne fur fon pivot, & eft mis en mouvement par huit chevaux attelés deux à deux à quatre branches ou leviers. Le pivot eft pofé fur fa crapaudine, & arrêté en haut par un gros arbre placé horifontalement.

Le tirage fe doit faire rapidement ; parce que les bouteilles ne rempliffant pas exactement le diametre de la bufe, l'eau retomberoit, fi le mouvement qui l'éleve n'étoit plus grand que celui qu'elle recevroit de fa pefanteur, de forte que les chevaux vont toujours le galop. Cette machine eft fimple & fournit beaucoup : mais il eft évident qu'elle peut être perfectionnée par un moyen qui empêcheroit l'eau élevée de monter en partie.

On peut réduire ce changement à deux points : le premier, à mefurer l'extrême vîteffe avec laquelle on eft contraint de faire mouvoir la machine.

Le fecond, à éviter l'inconvénient dans lequel on eft quand il furvient quelqu'accident à la machine, & qu'il faut approvifionner les baiffoirs.

Les bouteilles dont on fe fert, font compofées de quatre morceaux de cuir, entre lefquels il y a trois bouts de chapeaux, le tout forme une épaiffeur de 8 lignes.

Pour fixer ces morceaux de cuir aux chaînons, il y a quatre chevilles de bois qui les traverfent ; mais quelque foin que l'on prenne pour les bien ajufter, le mouvement eft fi rapide, les chocs & les frottemens font fi violens, que ces morceaux de feutre & de cuir n'étant maintenus par aucun corps folide, & d'ailleurs humectés par l'eau, cedent au poids de la colonne.

Pour remédier à cet inconvenient, on propofe des patenotres de cuivres garnies de cuir. Ces patenotres feront compofées de deux platines d'environ 2 lignes d'épaiffeur aux extrêmités, revenant à un pouce dans le milieu, non compris une efpece de bouton d'environ deux pouces de hauteur, dans lequel fera un œillet pour recevoir le chaînon, tant à la platine de deffus qu'à celle de deffous. On laiffera entre ces deux platines environ quatre lignes de vuide, pour recevoir

deux morceaux de cuir fort. Ces cuirs excéderont les platines de la patenotre d'environ 3 lignes seulement, pour empêcher le corps de la buse d'être endommagé par le frottement du cuir des platines qui n'auront que 4 pouces 8 lignes de diametre. Ces cuirs seront percés carrément, afin que les deux platines puissent s'emboîter aisément au moyen d'un fer qui les traversera, & des deux ne fera qu'un corps. Le pied cube d'eau salée pese environ 75 liv. ¼.

Les baissoirs choment quand la machine ne peut travailler.

Pour prévenir les chomages, il faudroit construire une seconde buse en disposant la roue horisontale, de façon qu'elle fît mouvoir les chaînes des deux buses à la fois.

Le pivot de la roue horisontale est placé vis-à-vis le milieu des deux buses; & on a joint au treuil de la lanterne, dans les fuseaux de laquelle les dents de la roue horisontale s'engrenent, un rouet qui au moyen des deux autres lanternes fait mouvoir les boucs.

En 1723 on rechercha les sources d'eaux salées, qui pouvoient se trouver dans l'intérieur de la *saline*. Dans la fouille, on en découvrit une, dont l'épreuve réitérée indiqua que la salure étoit de 22 degrés. Le conseil ordonna en 1724 la construction d'un puits pour ses eaux.

Ici l'élévation des eaux se fait par un équipage de pompes composé de deux corps, l'une foulante, & l'autre aspirante. C'est un homme qui fait mouvoir la roue en marchant dedans: cet homme s'appelle le *tireur*. Les eaux de ce puits se rendent dans les baissoirs, & fortifient celles du grand puits; de maniere que leur mélange est de 15 degrés ½ de salure.

On entend par *baissoirs*, des réservoirs ou des magasins d'eau; le bâtis en est de bois de chêne, & de madriers fort épais contenus par des pieces de chêne d'environ un pieds d'équarrissage, soutenus par de pareilles pieces de bois qui leur sont adossées par le milieu. La superficie de ces magasins est garnie & liée de poutres aussi de chêne, d'un pied d'épaisseur, & placées à un pied de distance les unes des autres. Les planches & madriers qui les composent sont garnis dans leurs joints de chantouilles de fer, de mousse & d'étoupe poussées à force & avec le ciseau, & goudronnées.

Le bâtis est élevé au dessus du niveau des poëles. Ce magasin d'eau est divisé en deux baissoirs ou parties inégales; la plus grande a 82 pieds 4 pouces 8 lignes de longueur, sur 21 pieds 6 pouces de largeur; la petite, 48 pieds 8 pouces de longueur, sur 21 pieds 6 pouces de largeur: & l'une & l'autre 4 pieds 11 pouces de haut, qui ne peuvent donner que 4 pieds 6 pouces d'eau dans les poëles, parce qu'ils sont percés à 5 pouces du fond. Le toisé de ces baissoirs donne 13645 pieds cùbes 6 pouces d'eau; comme ils communiquent par le moyen d'un échanal, l'eau y est toujours de niveau; ils abreuvent 5 poëles par dix conduits.

Ces poëles sont séparées par des murs mitoyens, de maniere toutefois que la communication est facile d'une poële à une autre par le dedans du bâtiment. Il y en a quatre de 28 pieds de longueur, sur 32, mesure de Lorraine, où le pied est de 10 pouces 5 lignes de roi.

Chaque poële est composée depuis 260 jusqu'à 290 platines de fer battu, chacune de 2 à 2 pieds & ½ de longeur, sur 1 pied & ½ de largeur, & de 4 lignes d'épaisseur au milieu, & 2 lignes ½ sur les bords: ces platines sont cousues ensemble par de gros clous rivés par les deux bouts.

Chaque poële est garnie par dessous de plusieurs anneaux de fer de 4 à 5 pouces de diametre, appellés *happes*, où passent des crocs de fer de 2 pieds & ½ de longueur ou environ. Le croc est recourbé par l'extrêmité de façon à entrer dans la happe qui lui sert d'anneau, en sorte qu'il est semi-circulaire. La pointe du haut, longue de 5 pouces ou environ, en est seulement abattue & tient à de grosses pieces de sapin qu'on appelle *bourbons*. Chaque bourbon a 30 pieds de longueur, sur 6 pouces en carré; il y en a 16 sur la longueur de la poële, espacés de 6 en 6 pouces, & appuyés sur deux autres pieces de bois de chêne beaucoup plus grosses, posées sur les faces de la longueur de la poële. Ces deux dernieres pieces se nomment *machines*.

Une poële ainsi armée est établie sur quatre

quatre murs, à l'angle de chacun desquels il y a un saumon de fonte de fer qui la soutient. Chaque saumon a environ un pied en carré, & cinq pieds de long.

Ces quatre murs ont environ cinq pieds de hauteur, sur deux d'épaisseur, & forment le même carré que la poële; ils sont séparés en dedans par un autre mur appellé *barange*, d'environ trois pieds de hauteur, & ouverts sur le devant dans toute leur hauteur de deux entrées d'environ trois pieds de largeur, & sur le derriere de deux trouées de même hauteur, mais d'un pied & demi seulement de large. Celles-ci servent de cheminées; c'est par les autres qu'on jette le bois, les fascines, *&c.*, & qu'on gouverne le feu. Les murs de refend servent à la séparation des bois & des braises; ils sont faits de cailloutage & des pierres de sel qui se forment par le grand feu, lorsqu'il se fait des gouttieres aux poëles, avec de la terre glaise mêlée de cendres & de crasse provenant des cuites; cette composition résiste à la violence du feu pendant plusieurs abattues.

Au derriere de chaque poële, & à l'ouverture des cheminées, il y a deux poëlons de 8 à 10 pieds de longueur, sur 6 à 7 de largeur, & 10 à 11 de profondeur. Chacun est composé de 28 platines: c'est dans ces poëlons que les conduits ou échenaux amenent les eaux des baissoirs, d'où elles se rendent dans les poëles après avoir reçu un premier degré de chaleur.

Chaque poële est servie par une brigade de 14 ouvriers; savoir deux maîtres, deux socqueurs, deux salineurs, quatre sujets & quatre brouetteurs.

On compte le travail des poëles par abattues, composées chacune de 18 tours, le tour est de 24 heures. Voilà le temps nécessaire à la formation des sels. Lorsqu'une abattue est finie, on laisse reposer la poële pendant six jours qu'on emploie à la raccommoder. Une poële fournit ordinairement depuis 27, 28, jusqu'à 30 ou 31 abattues.

Avant que de mettre une poële en feu, les maîtres, socqueurs & salineurs l'établissent sur son fourneau, & sont dans l'usage de lui donner deux pouces à deux pouces & demi de pente sur le devant, parce que le feu de devant est toujours plus violent; ensuite ils ferment les joints des platines avec des étoupes, & enduisent le fond de chaux détrempée: ce travail s'appelle *cliftrer une poële*.

La poële cliftrée, on passe les crocs dans les happes, on les place sur les bourbons, on établit entre les bourbons & la poële des éperlans ou rouleaux de bois d'un pouce & demi de diametre ou environ, pour contenir la poële & arrêter autant que faire se peut les efforts du feu: après quoi on ouvre les conduits des poëlons, & l'on charge la poële d'un pouce d'eau, pour empêcher que le feu d'environ 300 fagots qui ont été jetés dessous ne brûle les étoupes qui bouchent les joints des platines.

Ce premier travail s'appelle *échauffée*, & se commence entre onze heures & midi; ensuite les salineurs jettent du bois de corde dans le fourneau, & chargent la poële d'eau jusqu'à 15 à 16 pouces de hauteur; on diminue ensuite de moitié ou environ le volume d'eau que donnent les échenaux. Le salinage dure environ cinq heures, & consume à peu près huit cordes de bois; pendant ce temps la poële bout toujours à grand feu, & est continuellement abreuvée de l'eau des poëlons. Quoique les poëlons fournissent sans cesse, cependant la poële se trouve réduite après le temps du *salinage* à 13 ou 14 pouces d'eau, parce que l'évaporation causée par l'ardeur d'un feu extraordinairement violent, est plus grande que le remplacement continuel qui se fait par le secours des poëlons.

Il paroît dans ce temps une crême luisante sur la superficie de l'eau, à peu près comme il arrive sur un bassin de chaux fraîchement éteinte: alors on ferme entiérement les robinets; & les maîtres, les salineurs & les sujets remettent la poële aux socqueurs. Ce passage des uns aux autres s'appelle *rendre la mure aux socqueurs*.

Les socqueurs à qui les brouetteurs ont fait provision de quatre cordes de gros bois, les jettent dans le fourneau à quatre reprises différentes, dans l'intervalle d'environ trois heures; ils nomment ce travail la premiere, la seconde, la troisieme & la quatrieme chaude; ces quatre chaudes donnent ordi-

nairement une diminution de quatre pouces d'eau dans la poële.

Sur les dix à onze heures du foir les focqueurs remuent d'heure en heure les braifes du fourneau jufqu'à deux heures du matin, & plus fouvent, lorfque les braifes s'amortiffent trop promptement. On donne à ce travail le nom de *raillées*, parce que l'inftrument que l'on emploie s'appelle *raille:* le raille n'eft autre chofe qu'une longue perche de toute la longueur du fourneau, au bout de laquelle eft un morceau de planche.

La chaleur de ces braifes donne à la mure prefque le dernier degré de cuiffon; & fur les deux heures, lorfque les braifes font amorties, les focqueurs jettent dans le fourneau en deux ou trois fois feize chers de fafcines de 20 fagots chacun: après quoi ils remuent de nouveau ces braifes jufqu'à quatre heures du matin, que fe fait la brifée.

Quelquefois par des accidens, foit de vents contraires à cette opération, foit par la mauvaife qualité des bois, ou parce qu'ils ont été mal adminiftrés dans l'intervalle du *falinage* ou du foccage, les ouvriers font forcés d'ajouter quatre à cinq cens fagots à la confommation ordinaire, pour hâter cette cuiffon, fans quoi elle anticiperoit fur le tour fuivant. C'eft ce que les ouvriers appellent entr'eux *courir à la paille.*

Lorfque le premier fel eft formé, les falineurs & les fujets le retirent de la poële avec des pelles courbes, & le mettent égoutter fur deux claies appellées *chevres*, qui font pofées au milieu des deux côtés de la poële; & à mefure que le monceau groffit, on l'entoure avec des fangles pour le foutenir & l'élever à la hauteur qu'exige la quantité du fel formé.

Après que le premier fel eft tiré, les focqueurs jettent dans le fourneau environ 400 fafcines à trois temps, ce qu'ils appellent *donner trois chaudes*; & cette opération conduit au dernier degré de cuiffon, ce qui refte dans la poële. Cette eau porte ordinairement 38 à 40 degrés de falure.

La formation de ce dernier fel ne finit que fur dix heures du matin: on le met comme le premier fur les claies ou chevres, où ils reftent l'un & l'autre pour fe fécher & s'égoutter pendant le temps du tour fuivant.

Il y a toujours un de 14 ouvriers de la brigade qui veille fur la poële à tour de rôle pendant la nuit; fes fonctions confiftent à avoir l'œil aux accidens imprévus, & à faire venir aux heures marquées les ouvriers de rechange au pofte & au travail qui leur eft affigné.

Nous venons de parcourir les différentes manœuvres qui s'emploient à la fabrication du fel; fuppofons maintenant qu'une abattue foit finie, pour voir ce qui fe paffe jufqu'à ce qu'une autre recommence.

Nous avons dit que l'on donnoit fix jours d'intervalle entre chaque abattue; pendant ce temps les maîtres & les focqueurs ôtent les cendres du fourneau, & les portent au cendrier dans des civieres appellées *banaffes*: ces cendres appartiennent au fermier de l'ambauchure (*voyez* plus bas ce que c'eft); il en retire environ 800 livres par an. Enfuite on laboure l'âtre du fourneau pour le remettre de niveau, en applaniffantt les boffes qui fe font faites par les gouttieres de la poële, & les craffes qui en proviennent, ainfi que l'écume que la poële a rendue pendant le temps de la formation, font enlevées par les fujets & les brouetteurs, & répandues danss l'intérieur de la *faline*, tant pour élever les endroits qui font encore inondés par les eaux de la feille, que pour empêcher que les habitans ne fe fervent des craffes & écumes, dont ils tireroient une affez grande quantité de fel en les faifant recuire.

Pendant le temps de la cuiffon, l'écume fe tire avec fix cuillers de fer appellées *augelots*, placées féparément entre les bourbons fur le derriere de la poële. On a fait l'épreuve d'en mettre au devant; mais ils ne fe chargeoient que de fel, parce que le feu étant plus violent en cet endroit, & l'eau plus agitée par les bouillons, l'écume étoit chaffée à l'arriere, comme il arrive à un pot au feu. L'augelot eft à demeure appuyé fur le fond de la poële, & le mouvement de l'eau y porte les craffes, qui enfuite n'en fortent plus par l'effet de la compofition de cet inftrument. C'eft une platine de fer dont les bords font repliés de quatre pouces de haut; le fond en eft plat, & peut

avoir 18 pouces de long sur 10 de large. Ce qui est une fois jeté dans ce réduit, ne recevant plus d'agitation par les bouillons, y reste jusqu'à ce qu'on l'ôte ; il a à cet effet une queue, ou plutôt une main de fer d'environ deux pieds de long. On le retire ordinairement, quand les dernieres chaudes du soccage sont données.

Les six jours d'intervalle d'une abattue à l'autre sont employés non-seulement aux différentes opérations dont nous venons de parler, mais ils sont encore nécessaires à laisser reposer la poële, à la visiter, à y réparer les crevasses & le dommage que le feu peut y avoir causés, à l'écailler, & à la préparer à une autre abattue.

L'abattue finie, les maîtres, les salineurs aidés des socqueurs & des sujets, étançonnent la poële par dessous, la détachent des crocs qui la soutiennent, ôtent les bourbons, à l'exception de trois, la nettoient, & en tirent les crasses : ce travail s'appelle *socquement des poëles.*

L'écaillage suit le socquement. On commence par échauffer la poële à sec, afin qu'elle résiste, sans se fendre, à la violence des coups qu'il est nécessaire de lui donner pour briser & détacher les écailles qui sont extrêmement adhérentes, & ont quelquefois 2 pouces d'épaisseur. Le tout s'enleve ordinairement en trois quarts d'heure de temps ; mais il ne faut pas moins de trente ouvriers qui frappent tous à la fois en divers endroits, à grands coups de massues de fer. Cependant il y a des écailles si opiniâtres qu'il faut les enlever au ciseau. Les maréchaux rassurent ensuite les clous étonnés, en remettent de neufs où il est nécessaire, & des pieces aux endroits défectueux.

Ces réparations faites, le directeur, les contrôleurs des bancs & ceux des cuites en font la visite, & vérifient le travail des maréchaux.

Voyons maintenant ce qu'une poële en feu peut produire de sel, & à combien le muid revient au fermier.

La poële s'évalue à 240 muids par abattue ; l'abattue est de 18 tours, & le tour de 24 heures : donc la poële fait 20 abattues par an, & son produit annuel est de 4800 muids.

Mais, il y a des accidens. Le froid, les vents, la vétusté des poëles & les tours en ont. Les premiers sont toujours moins abondans, & ne donnent ordinairement que 12 à 13 muids : les premiers de tous n'en donnent que quatre au plus, soit parce que la poële n'est pas échauffée, soit parce que les gouttieres ne sont pas encore étanchées ; du 5e. au 14e. il se fait 15 à 16 muids ; les derniers en donnent moins, parce que l'écaille de la poële qui est alors forte & épaisse, affoiblit l'action du feu : ce qui bien combiné réduit l'abattue à 220 muids, & le produit annuel de la poële à 4400 ; sur quoi déduisant le déchet à raison de 7 à 8 pour %, on peut assurer que la *saline* qui travaille à trois poëles bien soutenues, fabriquera par an douze mille trois à quatre cens muids de sel.

Mais les dépenses en bois, en réparations, en poëles, poëlons, &c., se montent à 325369, 2, 7, ce qui divisé par 27654, quantité de muids de sel fabriqués pendant les années 1727 & 8, de même que 325369, 2, 7, sont les dépenses de ces deux années, donne le muid de sel à 11 l. 5 f. 3 d. (au reste tout a bien changé de prix depuis le temps que ces calculs on été faits.)

La chevre est une espece d'échafaudage composé de deux pieces de bois de six pieds de longueur, liées par deux barres d'environ cinq pieds, posées sur les bourbons qui se trouvent au milieu de la poële. Cet échafaud a une pente très-droite, & forme un talud glissant sur lequel est posée une claie soutenue à son extrêmité par un pivot haut de huit pouces, qui lui donne moins de pente qu'à l'échafaud.

Lorsqu'il est question de procéder à la brisée, le contrôleur des cuites, celui qui est de semaine pour ouvrir les bancs, les ouvriers de la brigade se rassemblent ; on ouvre les bancs, & alors un des ouvriers détache la sangle qui soutient la chevre, ôte les rouleaux, & faisant sauter le pivot d'un coup de massue, donne un mouvement à la chevre qui coule par son propre poids, & se renverse sur le seuil du banc. Cette opération se fait en même temps des deux côtés de la poële qui est chargée de deux chevres égales.

Le sel demeure dans les bancs pendant dix-huit jours, au bout desquels on le porte

dans les magasins, & ce n'est que lorsqu'il y est, que les contrôleurs s'en chargent en recette.

Ce relévement se fait dans des especes de hottes de sapins appellées *tandelins* qui sont étalonnées sur la mesure de deux vaxels. Cet étalonnage n'est pas juridique; il n'est que pour l'intérieur de la *saline*. Mais le vaxel est étalonné juridiquement en présence des officiers de M. le duc de Lorraine, à Bar où la matrice est déposée. Le vaxel est à peu près de la figure d'un muid en largeur, mais il a moitié moins de profondeur. Il contient environ 41 livres de sel: ce qui fait autour de 650 livres par muid, sel de magasin; car celui des bancs est plus léger, n'ayant point encore acquis son dépôt.

Droit des quatre francs deux gros. Ce droit se leve sur tous les sels qui sortent de la *saline* pour le fournissement des magasins, tant du département de Metz, que de celui de la *saline*, à raison de quatre francs deux gros pour chacun muid de sel. Il n'est point exigible sur les sels destinés pour les greniers de Metz & Verdun pour la gabelle d'Alsace, & sur ceux qui se délivrent en vente étrangere.

L'ambauchure, c'est le fournissement général des ustensiles nécessaires pour le chargement des sels, l'entretien des poëles, &c., les dépenses de réparation des murs, des fourneaux, des âtres, fourniture de bourbons, claies, chevres, vaxels, &c.

Les fonctions principales du directeur receveur sont de régir la *saline*, de recevoir les soumissions pour les traites à faire, en l'absence des fermiers, ou de renouveller pour les voitures des sels, faire exploiter les bois affectés à la *saline*, & tenir la main à ce que les employés fassent leurs devoirs, distribuer le sel pour les entrepôts, &c.

Il y a des contrôleurs des bancs, contrôleurs des cuites.

Les veintres sont au nombre de quatre: deux résident à la *saline*, les autres au dehors. Ils ont inspection sur les ouvriers boquillons, qu'ils mettent en nombre suffisant dans les coupes, & qu'ils éveillent.

Il y a des portiers.

Sel en pain. Les rois de France & d'Espagne devenus successivement possesseurs de la Franche-Comté, ont conservé l'usage & les différentes formes du sel en pain. Il s'en fabrique de neuf sortes, dont huit pour la province, & un pour le canton de Fribourg.

Gros sel d'ordinaire. Ce pain pese 3 livres 8 onces, ce qui fait pour la charge, composée de 48 pains, 168 livres. Sa forme est ronde & un peu creuse dans le milieu; il est destiné aux communautés du bailliage d'Amant, à la ville & partie du bailliage de Salins.

Petit sel d'ordinaire. Ce pain pese environ deux livres & demie & la charge de 120 liv. Il est marqué de deux cercles qui regnent autour. Il est destiné aux communautés du bailliage d'Aval.

Petit sel de poste d'ordinaire, pese communément 2 livres 10 onces, & par conséquent la charge est de 126 livres. C'est à l'usage des communautés du bailliage de Salins.

Sel roture, ou d'extraordinaire, marchand dans toute la province, & destiné à subvenir aux besoins de ceux qui n'ont pas assez de sel d'ordinaire, doit peser 3 livres, & la charge 144. Sa figure est comme celle du gros sel d'ordinaire, il n'en differe que par le poids.

Sel marque de redevance. La distribution s'en fait suivant l'état du roi, aux parties qui y sont employées. Il doit peser 2 livres & ½, & sa charge 120 livres. Sa forme est celle du sel de poste.

Sel rosiere de redevance. Il se délivre pareillement, en conséquence de l'état du roi; le pain pese 3 livres ⅝, & la charge 144.

Gros salé de la grande saline *à 8 pour charge.* Ces gros salés sont affectés aux propriétaires d'états de la grande *saline*, & aux cours supérieures de Comté. Chacun de ces salés doit peser 12 livres ⅝, figuré comme le moule de la forme d'un chapeau.

Gros salé de la grande saline *à 12 pour charge.* Même destination que ceux à huit pour charge, dont ils ne different que de grosseur & de poids; pese huit livres chacun.

Sel de Fribourg, se délivre au canton de Fribourg, en exécution d'un traité du roi. Il ressemble au gros sel d'ordinaire; pese chacun 2 livres 6 onces.

SALINES DE BEXVIEUX ET D'AIGLE, *appartenantes au canton de Berne, & celle*

de MOUTIERS *en Tarentaise, pays de Savoie, appartenante à sa majesté le roi de Sardaigne, où il y a des galeries, ou bâtimens de graduation.*

La *graduation* est une opération par laquelle on fait évaporer par le moyen de l'air & sans le secours du feu, plusieurs parties douces de l'eau salée, en l'élevant plusieurs fois au haut d'un bâtiment construit à cet effet, par le moyen de plusieurs corps de pompes qu'une eau courante met en mouvement, & la faisant retomber autant de fois de 20 à 25 pieds de haut sur plusieurs étages de fascines; d'où il résulte une grande diminution dans la consommation du bois, & dans les autres dépenses relatives à la fabrication du sel.

Plus la construction des bâtimens destinés à la graduation est parfaite, plus les différentes économies sont sensibles & utiles. Pour déterminer avec certitude l'étendue des bâtimens nécessaires à graduer l'eau d'une source salée, il en faut connoître avec précision le degré de salure. Un long usage a fait remarquer à MM. de Berne que les bâtimens de graduation à une seule colonne de fascines étoient sujets à perdre des portions de sel, en ce que quand il y a beaucoup d'agitation dans l'air, les particules d'eau salée dérivent de la perpendiculaire, & sont emportées lors de leurs divisions. Pour remédier à cet inconvénient, ils ont fait construire un bâtiment auquel ils ont donné 25 pieds de largeur au lieu de 18 qu'avoient seulement les anciens, & ils ont mis double colonne de fascines, qui n'ont que l'ancienne largeur par le haut, mais qui s'accroissant par le bas, prennent la forme d'une pyramide tronquée.

Le méchanisme de la graduation paroît très-simple, & quand on l'a vu pendant 24 heures, on croit le savoir & le posseder à fond; cependant il y a une infinité de particularités intéressantes qui ne se présentent que successivement; & sans toutes ces connoissances réunies, on court risque de tomber dans des erreurs qui coûtent cher.

La *saline* de *Bexvieux* & celle d'*Aigle* sont situées vis-à-vis S. Maurice, à l'entrée de la gorge du Valais, à deux lieues l'une de l'autre.

Il n'y a qu'une source à la *saline de Bexvieux*; elle sort d'une montagne appellée *le fondement*. On la découvrit en 1664, & l'on pénétra fort avant dans le roc pour en rassembler les filets; mais on est parvenu à la maintenir dans un haut degré de salure qu'en y creusant de temps en temps; par la raison que les terres qu'elle parcourt ne contenant, selon toute apparence, que des portions & des rameaux de sel, ces rameaux s'épuisent par le mouvement continuel des eaux, qui ne reprennent une haute salure qu'en leur frayant une route nouvelle; en sorte que cette source est actuellement plus basse de 250 pieds que le niveau du terrein où on l'a trouvée originairement; ce qui a obligé de faire des galeries à différentes hauteurs pour en procurer l'écoulement.

Mais comme en approfondissant la source, le travail des galeries se multiplioit, & & que la dépense croissoit à proportion, MM. de Berne prévoyant que cette entreprise deviendroit à la fin insoutenable, s'ils ne rencontroient quelque moyen plus simple, faisoient consulter par-tout les ingénieurs les plus habiles, mais inutilement, jusqu'à ce que M. le baron de Boëux, gentilhomme Saxon, leur inspira un vaste dessein, pour lequel il eut sept mille louis de récompense, & quinze cens pour son voyage sur les lieux.

Ce dessein consiste à introduire un gros ruisseau dans l'intérieur de la montagne, par la cime du rocher, pour faire mouvoir plusieurs corps de pompes, au moyen d'une grande roue de 36 pieds de diametre, posée à plus de 800 pieds de hauteur perpendiculaire de l'entrée du ruisseau dans le rocher; & ce rocher est en partie de marbre, en partie d'albâtre, & de pierre dure; un mineur n'en emportoit guere plus d'un pied cube en huit jours; cependant cette montagne est traversée à jour dans plusieurs endroits, & il y a cinq autres galeries, de 3 pieds de large, & de 6 pieds de haut, qui font en tout plus de 3000 toises de longueur & de 7 millions 28000 pieds cubes. La nature de ce travail, le temps, la dépense, & la grandeur de l'entreprise, sont autant de sujet d'étonnement pour le voyageur, & autant de preuve du cas que l'état de

Berne fait de ſon tréſor, & du deſir qu'il a de ſe paſſer de l'étranger.

Le degré de la ſource eſt variable : quand elle eſt à ſa plus grande richeſſe, elle porte juſqu'à 20 ou 22 parties, épreuve du feu, ce qui feroit près de 28 à l'épreuve du tube; ſon plus bas a été à 8 degrés ou à 10, elle produit ordinairement 500 livres peſant d'eau par quart-d'heure; ces eaux ſont conduites de la ſource, par ſa pente naturelle, à la *ſaline* de Bexvieux, par des tuyaux de bois de ſapin, dans une diſtance de ¾ de lieue, où elle eſt reçue dans des réſervoirs & de là repriſe par un mouvement de pompes que l'eau fait agir, pour la porter dans de grandes galeries appellées *bâtimens de graduation*, qui peuvent la fortifier juſqu'à 27 degrés; de là elle paſſe par ſa pente naturelle dans les bernes ou bâtimens de cuite.

La même montagne fournit encore une autre ſource, foible, qu'on ſépare de la précédente, & qui s'étend par des canaux de ſapin, juſqu'à l'Aigle, lieu diſtant de là de deux lieues.

Cette ſource eſt fort chargée de ſoufre & de bitume; l'odeur en eſt forte, & l'on en voit ſortir l'exhalaiſon en tourbillon de fumée, même pendant l'été, à l'iſſue des galeries qui donnent entrée dans les montagnes. Les lampes des mineurs enflammoient quelquefois cette matiere, ſur-tout dans les galeries en cul-de-ſac, où il n'y a point d'air paſſant, alors elle chaſſoit avec impétuoſité tout ce qui lui reſtoit, brûloit, pénétroit les corps; il y avoit des ouvriers bleſſés & étouffés de la ſorte; pour éviter cet inconvénient, on établit de diſtance en diſtance de gros ſoufflets de forge, que l'on agitoit ſans ceſſe pour chaſſer cette vapeur. C'eſt ainſi qu'on en uſoit lorſque M. Dupin viſita ces travaux; cependant le ſel de cette ſource eſt beau, bon, ſain, criſtallin, & blanc comme la neige; le ſoufre contribue à lui donner cette blancheur, ſans lui laiſſer ſon odeur.

On aſſocie à cette derniere ſource, celle de la montagne de Panet, & leurs eaux vont mêlées, dans les réſervoirs ou bâtimens de graduations, prendre, de foibles qu'elles ſont, juſqu'à 25 à 27 degrés de ſalure; on pourroit les pouſſer plus loin, mais l'eau trop chargée de ſel devient gluante, pâteuſe, & ne coule plus aiſément par les petits robinets deſtinés à la répandre en forme de pluie, ſur différens étages de faſcines qu'elle doit traverſer pour arriver à ſon baſſin; elle s'y attache, ſe fige, empêche l'effet de l'air, & par conſéquent de l'évaporation, quand le temps eſt convenable, c'eſt-à-dire, gai & ſec; on pouſſe la graduation depuis un degré & demi juſqu'à dix, en 24 heures. Avant cette découverte il falloit 6 cordes & demie de bois, pour fournir 25 quintaux; maintenant 3 cordes & demie en donnent 80. Il eſt inutile d'inſiſter ſur l'importance d'économiſer le bois.

Comme ce n'eſt point ici un ſyſtême nouveau dont l'événement ſoit équivoque, ni de ces imaginations philoſophiques, tant de fois propoſées, ſouvent eſſayées, mais dont l'eſſai en grand a toujours trompé la promeſſe; que c'eſt au contraire une expérience confirmée par un grand nombre d'années, à la *ſaline* de Slutz en Alſace, dans les deux *ſalines* de Suiſſe, & dans celle de Savoie, c'eſt refuſer un avantage certain que de ne pas uſer d'une telle découverte.

Il y a des bâtimens de graduation à la *ſaline* de Moutiers en Tarentaiſe; ce ſont même les ſeuls dont nous ferons mention, les autres ne différant de ceux de nos *ſalines*, non plus que le reſte de la manœuvre, que par la différence des lieux. Le roi de Sardaigne ayant appris les ſervices que M. le baron de Boëux avoit rendu au canton de Berne, l'appella à la *ſaline* de Moutiers, où il fit conſtruire des bâtimens de graduation au nombre de cinq, dont deux ont 440 pas communs de longueur, & les trois autres 320 pas chacun. Ils ont tous 18 pieds de large ſur 25 de haut, à prendre du rez-de-chauſſée juſque ſous la ſabliere. La maſſe d'épines par où les eaux ſe filtrent, a ſix pieds de large, occupe toute la longueur du bâtiment, & la hauteur depuis le baſſin ou cuve baſſe, juſqu'à la ſabliere; ces cuves baſſes ſont fournies par le grand réſervoir, dont les eaux ſont relevées dans les auges de filtration autant de fois qu'il eſt néceſſaire, par pluſieurs corps de pompes qui jouent continuellement, auxquelles l'Izere donne

le mouvement ; les eaux ſont pouſſées par la graduation depuis 2 degrès, qui eſt leur état naturel, juſqu'à 25 & 27.

Le degré s'eſtime par la livre ſur le cent, ainſi la ſalure eſt à 20 degrés ſi l'évaporation étant faite ſur cent livres, il en reſte 20.

Saline de Dieuze, il y auroit beaucoup à gagner, à perfectionner les fourneaux ; voici comme on pourroit s'y prendre. L'ouverture ſuperficielle ſeroit la même qu'aux anciens, c'eſt-à-dire, de 28 pieds ſur 24 ; les côtés en talud, dont la ligne de pente ſeroit le côté d'un triangle équilatéral ; la diſtance de l'aire à la poële, inégale, ſavoir, de 4 pieds à l'embouchure, finiſſant à deux au plus, à l'endroit de la ſortie, il n'y auroit qu'une ouverture de 2 pieds de large, & de 4 pieds de haut, pour jeter le bois ; cette ouverture, avec un châſſis ou huiſſerie de fer, à laquelle ſeroit ſuſpendue une porte briſée de même matiere que l'on ouvriroit ou fermeroit ſelon le beſoin ; on pratiqueroit aux côtés deux fenêtres, pour juger de l'état des feux & de la poële, tout ſon carré ſeroit exactement fermé pour concentrer la chaleur ; l'ouverture du derriere, ou la cheminée, auroit 2 pieds de haut, ſur 8 pieds de large ; ayant remarqué que la chaleur qui ſort par cette ouverture étoit fort conſidérable, on continueroit le fourneau de 9 à 10 pieds de large, ſur 12 de long, finiſſant à 7 pieds ; l'on appliqueroit deſſus un poëlon de même dimenſion ; l'ouverture ou cheminée de ce ſecond poëlon, donnant encore beaucoup de chaleur, on en ajouteroit un troiſieme, à 7 pieds de baſe, finiſſant à 4, ſur 7 à 8 pieds de long, en ſorte que l'un & l'autre de ces deux poëlons reſſembleroient à des cones tronqués, l'ouverture du dernier poëlon, deſtiné pour laiſſer échapper l'air & la fumée, n'auroit qu'un pied de haut, ſur 18 pouces de large, & pourroit ſe fermer par un regitre. Dans les bâtimens qui auroient aſſez de profondeur, on pourroit multiplier les poëlons, pourvu qu'on proportionnât à leur nombre les pentes du fourneau.

Ce fourneau n'auroit pas les mouvemens des autres, le feu y ſeroit moins concentré, il agiroit avec plus de force, il ſe répandroit moins au dehors, il ſeroit moins diminué au dedans par l'accès de l'air froid, *&c.*

On a exécuté ces idées à Dieuze, & c'eſt tout ce qu'il y a de remarquable ; du reſte, le ſel s'y fabrique comme à Moyenvic & à Châteauſalin.

Saline de Roziere, *particularité des poëles de Roziere.* Derriere les poëles il y a des poëlons qui ont 21 pieds de long ſur 5 de large, & derriere ces poëlons une table de plomb, à peu près de même longueur & largeur, ſur laquelle ſont établies pluſieurs lames de plomb poſées de champ, de hauteur de 4 pouces, qui forment pluſieurs circonvallations. Toute cette machine s'appelle *exhalatoire* ; la deſtination de l'exhalatoire eſt d'évaporer quelques parties de l'eau douce, en profitant de la chaleur qui ſort par les tranchées ou cheminées de la grande poële, & de dégourdir l'eau, avant qu'elle tombe dans la grande chaudiere.

Particularités de la fabrication du ſel au même endroit. Lorſque les maréchaux ont mis la poële en état, les ouvriers, dès quatre heures du matin, mettent le feu ſous le poëlon, avec des éclats de bûches, & cependant ils donnent de l'eau aux exhalatoires, laquelle ſe rend dans le poëlon. Ce poëlon contient de la muire graſſe, autant qu'il a été poſſible d'en ramaſſer, ce ſont les eaux les plus fortes que l'on ait dans le cours ordinaire de la formation du ſel, par le moyen du feu.

Si la muire retirée de l'abattue a été abondante, elle ſuffit ſeule à l'opération ; ſi on juge qu'il n'y en ait pas ſuffiſamment, on jette dans le poëlon du ſel de ſocquement : c'eſt ainſi que l'on appelle le dernier ſel qui reſte au fond de la poële, qui eſt d'un brun jaune, non loyal & marchand, & mêlé de corps étrangers.

Les ouvriers ont toujours de ce ſel en quantité, pour parer aux accidens contraires à la formation dont la foibleſſe des eaux eſt très-ſuſceptible : le mauvais temps, le grand vent, le bois d'une moindre qualité, *&c.* peuvent faire ceſſer & baiſſer la poële à un point que l'on ne pourroit la relever & la faire ſchlotter, tout ſe perdroit ſans former du ſel.

Lorsque l'eau, versée des exhalatoires dans le poëlon où est la muire ou le sel de socquement, se dispose à bouillir, on remplit entiérement de bois le fourneau de la grande poële, en laissant des jours entre les bûches que l'on croise à cet effet; on allume ce bûcher, & si-tôt que la poële a pris chaleur, on l'arrose avec la composition du poëlon, que l'on puise avec des vaisseaux appellés *scillotes*.

Quand le fer de la poële est bien chaud, & qu'il commence à être encroûté de sel formé par l'arrosement susdit, on y laisse entrer l'eau naturelle jusqu'à ce qu'elle soit à peu près pleine; ensuite on donne quatre chaudes consécutives, c'est-à-dire, qu'on charge quatre fois ce fourneau de bois; la derniere chaude finit à trois heures après midi; dans l'intervalle de ces chaudes, on leve les augelots, ou ces especes de caisses de fer, avec une anse, qui se posent aux angles & le long des côtés de la poële, & dans lesquels le schlot se dépose.

Cette premiere opération se fait par le maître, le salineur & le bœuf; c'est ainsi que l'on nomme l'ouvrier qui décharge le bois des charrettes, le jette sur la poële, & fait les autres menus services.

A trois heures après midi le socqueur se charge de la poële, il donne la derniere chaude avec le salineur qui se retire à six heures; le socqueur rabat les braises, & laisse couler de nouvelle eau du poëlon dans la poële, suivant la force de sa muire; on ne commence à tirer le sel que le trois ou quatrieme jour, quelquefois en petite quantité, quelquefois assez abondamment, suivant les accidens survenus pendant la cuisson.

On compte le salinage par abattues, les abattues par tour, le tour est de 24 heures, & il y en a 13 dans une abattue; chaque tour commence à quatre heures du matin: le produit en sel est plus ou moins grand.

Il n'y a en cette *saline* que cinq ouvriers, parce qu'ils ne sont pas obligés à travailler le bois.

L'été est la saison la plus favorable au salinage, il y en a bien des raisons qui se présenteront.

mois.		abattues.	cordes de bois.		muids de sel.	
Janv.	1737	15	2550		517	
				5270		1097
	8	16	2720		580	
Août	7	15	2550			
				5219	669	
Mai	8	16	2669			1320
					661	

On a choisi pour cette comparaison, deux mois d'hiver, pendant lesquels le nombre des abattues & des cordes de bois a été à peu près le même que dans deux mois d'été.

Lorsque la muire ou l'eau des sources salées a senti le feu pendant quelque temps, elle devient trouble & elle commence à déposer un corps étranger, de couleur cendrée, gras au toucher, grumeleux; en continuant de le frotter entre les doigts, on le croiroit plein de sablon assez fin; cette matiere se nomme *schlot*, ou *terre* & *crasse de poële;* c'est cette matiere qui forme le corps de l'écaille ou équille; elle se durcit sur le fond de la poële, devient aussi solide que de la pierre commune, & lie le premier sel qui tombe sur fond; son dépôt progressif est fini lorsque le grain de sel commence à paroître à la superficie de la muire.

Pour diminuer l'épaisseur de l'écaille qui diminue l'action du feu & ruine les fers, on se sert des augelots, le schlot s'y dépose; on le jette, parce qu'on sait par expérience qu'il ne contient presque point de sel; il fait périr les arbres, s'il pénetre jusqu'à la racine; en le travaillant avec art & sans mêlange, on en tire un sel pareil à celui d'Epson.

On en tire encore d'autres sels; en l'examinant, il donne des crystaux depuis six jusqu'à 18 & 20 lignes de long, & depuis 1 jusqu'à 3 ½ lignes de largeur; ce sont des prismes à six pans irréguliérement réguliers; les deux surfaces du petit diametre sont à peu près doubles de largeur des deux surfaces qui terminent chaque extrêmité du grand diametre; chacun des deux bouts est terminé en pointe de diamans, par six triangles dont les bases sont égales aux deux plus

plus larges superficies, & aux quatre petites alternes.

Addition à ce qui a été dit des bâtimens de graduation. Pour former le sel de mer, on dispose des aires ou bassins, qui ont beaucoup de superficie & peu de profondeur, dans lesquels on introduit l'eau de la mer par des rigoles; le soleil & l'air agissent sur cette eau, ils l'enlevent, l'évaporent dans un espace de temps plus ou moins long, suivant l'ardeur du soleil, la qualité & l'activité du vent, étant à observer que la saison de l'été la plus chaude est celle que l'on saisit pour cette opération. Le sel comme plus pesant que les parties aqueuses, demeure inébranlable aux chocs qu'il reçoit; l'action du soleil, les secousses & les ébranlemens de l'air l'élevent seulement jusqu'à une hauteur de quelques pieds, mais il retombe après quelques pirouettemens; ses parties se réunissent, se crystallisent, & forment enfin un corps solide, dont la figure est communément cubique.

L'art a cherché à imiter la nature par les bâtimens de graduation; pour cela il n'a que changé la forme de l'évaporation; celle de la nature se fait dans une disposition horizontale, celle de l'art dans une disposition verticale.

Les bâtimens de graduation sont à jour, élevés de 20 à 25 pieds de la cuve à la sabliere; on force l'eau que l'on veut graduer, à monter par les pompes jusqu'au haut de ces bâtimens, d'où elle se distribue dans des augets de 4 à 6 pouces de largeur & autant de profondeur, disposés suivant la longueur du bâtiment, parsemés de petits robinets à six pouces de distance les uns des autres, qui ne laissent échapper l'eau que par gouttes, lesquelles rencontrant dans leur route une masse de fascines de 20 à 25 pieds de haut sur 10 de large, se subdivisent & multiplient leurs surfaces à l'infini; en sorte que l'air auquel cette subdivision donne beaucoup de prise, emporte dans l'espace, comme une rosée, les parties douces de l'eau qui se sont trouvées soumises à son action, pendant que les parties qui demeurent chargées de sel, déterminées par le poids, décrivent constamment une perpendiculaire, & se précipitent dans le bassin destiné à les recevoir, d'où elles sont ensuite élevées par d'autres pompes qui les portent dans une autre division d'augets, pour retomber, par la même manœuvre que ci-devant, dans une autre division de bassin, & successivement jusqu'au dernier, le nombre étant proportionné au degré de la salure de l'eau. On donne aux plus foibles, telles que celles d'un degré & demi ou deux degrés, jusqu'à sept divisions, & l'on peut les pousser jusqu'à 30 degrés en trois jours dans la bonne saison.

Plus la disposition des bâtimens est parfaite, plus les différentes économies sont sensibles. Leur forme, leur exposition, la maniere d'élever les eaux, l'attention au progrès de la salure pour éviter un travail inutile & ménager un temps précieux, le gouvernement des robinets qu'il faut conduire suivant les changemens & le caprice du vent, & mille autres détails que l'on croiroit indifférens, sont d'une importance extrême.

Pour pouvoir déterminer avec certitude l'étendue des bâtimens nécessaires à graduer une source salée, il en faut connoître avec précision la possibilité & la qualité. Mais pour en donner une idée générale, de même que de l'économie qui en résulte, on dira que pour faire le moyen de la graduation 7000 tonneaux de sel de 650 pesant chacun, avec de l'eau à 4 degrés ou à 4 pour °/₀, il faut 3000 pieds de bâtiment & 5000 cordes de bois, & que sans cela, il en coûteroit 32000 cordes pour pareille quantité.

On ne connoît point l'auteur de cette machine; mais il est à présumer qu'elle est fort ancienne, & que la *saline* de Soultz en basse Alsace a fourni le modele de celles qu'on a établies dans la suite. C'est sûrement la plus ancienne. Celles de Suisse, de Savoie & d'Allemagne sont absolument modernes, & il est étonnant que l'on n'ait pas plutôt fait attention à celle de Soultz, qui est sur le grand chemin de Strasbourg à Maïence, & exposée à la vue de tout le monde. Il n'y a personne à Soultz ni aux environs, qui sache l'origine de cette *saline*; le plus ancien titre qui existe est un contrat d'acquisition de 1665.

Elle subsistoit avant les guerres de Suede, pendant lesquelles elle fut ruinée. Rétablie

à la paix, elle fut donnée à emphytéote par la maison de Fleckeinstein à celle de Krug, moyennant le dixieme du produit en sel. Krug la rendit à Furst, qui la répara de nouveau. Cette *saline* peut fournir annuellement environ 140 muids, de 650 livres chacun.

Les eaux des fontaines salantes passent par des carrieres souterraines de sel gemme, où elles se chargent de parties de sel, & contractent un degré de salure plus ou moins fort, suivant qu'elles en parcourent sans interruption un plus ou moins long espace, étant à observer que ces roches sont par veines, par couches & par cantons; & c'est la raison pour laquelle on voit côte à côte une source d'eau douce & une autre d'eau salée; de sorte que la terre étant extrêmement variée dans sa composition, les eaux qui en sortent participent de tous ses différens modes, & elles se trouvent imprégnées de parties de sel à proportion des différences de leurs positions.

La mer est trop éloignée pour s'imaginer qu'elle soit la cause de la salure de ces eaux; l'eau filtrée dans les terres pendant un si long trajet, se dépouilleroit nécessairement de son sel, à moins qu'on ne supposât qu'elles sont apportées de la mer ici par un canal fort droit & fort large; ce qui s'oppose à la raison & à l'expérience, par laquelle nous remarquons que l'eau de ces sources vient par différentes embouchures, & qu'elles croissent ou diminuent suivant que la saison est seche ou pluvieuse.

On remarque même que plus elles sont abondantes, plus elles sont salées; ce qui provient de ce qu'ayant alors plus de volume, de poids & de vîtesse, elles frappent avec plus de violence & émoussent avec plus de facilité les angles des sinuosités qu'elles parcourent, & en entraînent aussi les particules jusqu'où le niveau leur permet d'arriver.

Voilà ce qui nous restoit à ajouter à cet article, d'après lequel on aura, je crois, une connoissance suffisante de ce que c'est que les *fontaines salantes*, & les usines qu'on appelle *salines*. *Voyez encore les articles* Sel, Sel gemine, Sel marin, & *l'art. suiv.*

Salines de Franche-Comté : il y en a deux dont l'abondance des sources, la qualité des eaux, & le produit en sel sont fort différens. La *saline de Montmorrot*, inférieure en tout à celle de *Salins*, n'a sur elle que l'avantage de l'avoir précédée. Mais détruite par le feu, ou abandonnée pour quelque autre raison, elle a été oubliée pendant plusieurs siecles, & c'est seulement vers le milieu de celui-ci que l'on a pensé à la relever. Au contraire depuis plus de douze cens ans que la *saline* de Salins subsiste, elle a toujours été entretenue avec un soin particulier, & a paru mériter l'attention de tous les souverains à qui elle a appartenu. Elle est beaucoup plus considérable que l'autre, & c'est par elle que nous commencerons cet article.

Saline de Salins (*a*); elle est divisée en deux parties que l'on distingue par *grande* & *petite saline*. Il y a une voûte souterraine de 206 pieds de longueur, 7 pieds 5 pouces de haut, & 5 pieds de largeur, qui donne communication de l'une à l'autre, en sorte qu'elles ne font ensemble qu'une seule & même maison. Elle est située au centre de Salins, dans une gorge fort étroite. Le rempart la sépare de la riviere de Furieuse, & elle est fermée par un mur du côté de la ville, à qui elle a donné la naissance & le nom. Car Salins a commencé par quelques habitations consi-

(*a*) La ferme générale sous-traitant depuis long-temps la *saline de Salins*, il y a deux régies dans cette *saline* : celle de l'entrepreneur, dont nous indiquerons les employés dans la suite de ces notes, & celle de la ferme générale, dont nous allons d'abord donner une idée, parce qu'elle n'a point de rapport à toutes les manœuvres que nous détaillerons, & qui regardent l'entrepreneur.

La régie de la ferme générale consiste à veiller à l'exécution du traité fait avec l'entrepreneur, à recevoir de lui les sels formés, en faire faire les livraisons, percevoir le prix des sels d'ordinaire & Rozieres, des Salaigres, Bez & Poussets, & de payer les dépenses assignées sur le produit.

Ses employés sont un *receveur-général-inspecteur*, *un contrôleur des salines*, *un contrôleur à l'emplissage des bosses*, *un contrôleur au pesage*, *un contrôleur géometre*, *deux contrôleurs au passavans*, *huit guettes*, faisant les fonctions de portier, & chargés de fouiller les ouvriers & ouvrieres qui sortent des *salines*; deux *gardes* attachés à la *saline*.

truites pour les ouvriers qui travailloient à la formation du sel.

Les eaux précieuses de cette *saline* en avoient fait un domaine d'un grand revenu, & ce fut un de ceux que S. Sigismond, roi de Bourgogne, donna au commencement du sixieme siecle, pour doter le monastere d'Agaune. Ce monastere posséda dès-lors Salins en toute propriété jusques en 943, que Meinier, abbé d'Agaune, le donna en fief à Albéric, comte de Bourgogne & de Mâcon. Nous ne trouvons rien qui nous apprenne si l'établissement de cette *saline* est de beaucoup antérieur au sixieme siecle. Strabon assure qu'on faisoit grand cas à Rome des chairs salées dans le pays des Séquanois ; mais ce passage ne peut pas s'appliquer à la *saline* de Salins plutôt qu'à celle de Lons-le-Saunier, qui est sûrement plus ancienne, & à laquelle par cette raison il semble mieux convenir.

La *grande saline* occupe un terrein irrégulier qui a 143 toises dans sa plus grande longueur du septentrion au midi, & 50 toises dans sa plus grande largeur du levant au couchant. La *petite saline* placée au septentrion de la *grande*, & dans la même position, a 40 toises de longueur & 25 de largeur.

Cette derniere renferme un puits appellé *puits à muire*. Il est à 66 pieds de profondeur, depuis la voûte supérieure jusqu'au fond du récipient qui reçoit les eaux salées, & il a 30 pieds de largeur, de toutes faces, présentant la forme d'un carré. L'on y descend par un escalier, & l'on trouve au fond deux belles sources salées (*b*) qui dans 24 heures produisent 160 muids, mesure de Paris. L'eau claire, transparente, & à 17 degrés, est conduite par un tuyau de bois, dans le récipient des eaux salées. Il est à 5 pieds de distance construit en pierre, & contient 47 muids. A côté de ce récipient, il en est un autre de la contenance de 61 muids, dans lequel se rassemblent les eaux de 4 sources (*c*) une fois plus abondantes que les deux premieres, mais qui étant seulement à 3 degrés, sont pour cela nommées *petites eaux*. On en éleve une partie pour des usages qui seront expliqués dans la suite.

En termes de *saline*, l'on entend par *degrés* la quantité de livres de sel renfermées daus cent livres d'eau ; c'est-à-dire, que cent livres pesant d'eau des deux premieres sources qui sont à 17 *degrés*, rendront après l'évaporation, 17 liv. de sel ; & par la même raison, 100 liv. des quatre dernieres sources, ou petites eaux à 5 *degrès*, n'en rendront que 5 liv. La pinte de Paris des eaux à 17 *degrès*, contenant 48 pouces cubes, pese 35 onces $\frac{1}{4}$; & celle des eaux à 5 *degrès*, pese 32 onces $\frac{5}{8}$.

On connoît le *degré* des eaux, en réduisant à siccité, par le moyen du feu, une quantité d'eau d'un poids connu, & celui du sel formé donne le *degré*. Sur cette opération, on a établi une *éprouvette* qui démontre d'abord la quantité de sel contenu dans 100 liv. pesant d'eau. Cette *éprouvette* est un cylindre d'étain, d'argent, *&c.* que l'on introduit perpendiculairement dans un tube de même matiere rempli de l'eau qu'on veut éprouver. Au haut du cylindre sont gravées des lignes circulaires distantes l'une de l'autre, dans des proportions déterminées par l'épreuve du feu. Ce cylindre se soutenant plus ou moins dans l'eau, suivant qu'elle est plus ou moins salée, & par conséquent plus ou moins forte, en désigne les *degrés*, par le nombre des lignes qui s'apperçoivent au dessus du niveau de l'eau. Il ne faut pas que l'*éprouvette* soit en bois, parce que le sel s'y imbibant, donneroit ensuite à l'eau un *degré* de salure qu'elle n'auroit pas. D'ailleurs, le bois se gonflant ou se resserrant, suivant la sécheresse ou l'humidité de l'air, mettroit toujours un obstacle à la justesse de l'opération. L'étain paroît préférable à l'argent, parce

(*b*) Il y en a même trois : 1°. *la bonne source* a dix-sept degrés ; 2°. *le surcroît* a dix-huit degrés deux tiers ; 3°. *le vieux puisoir* ; mais cette derniere source n'a que deux tiers de degrés. Aussi ne la réunit-on avec les deux premieres, que lorsque l'on fait l'épreuve juridique des eaux. C'est un ancien usage qui n'en est pas plus raisonnable pour cela. Dès que l'épreuve est finie, on renvoie *le vieux puisoir* dans le puits des petites eaux.

(*c*) La premiere est *le vieux puisoir* dont on a parlé dans la note précédente : la seconde s'appelle *le durillon* ; les autres sont sans nom, & aussi foibles en salure.

qu'il ne se charge pas de vert-de-gris ; & l'on doit toujours avoir soin de laver l'éprouvette avec de l'eau douce après qu'on s'en est servie, autrement elle cesse d'être juste.

Nous observerons ici qu'il n'y a que les matieres *salines* qui marquent à l'éprouvette ; parce que le sel seul, pouvant se placer dans les petits interstices qui sont entre les globules de l'eau, la rend plus forte, plus difficile à céder, & s'y insinue même jusqu'à une quantité assez considérable, sans la faire augmenter de volume ; mais l'on auroit beau charger une eau douce de boue, & d'autres parties étrangeres, si on la met à l'éprouvette, le cylindre restera à la marque de l'eau douce, sans indiquer le moindre degré de salure.

Il y avoit autrefois une ancienne éprouvette en usage à Salins, dont le degré étoit d'un tiers plus foible que celui de la nouvelle dont nous venons de parler, c'est-à-dire, qu'au lieu d'indiquer une livre de sel renfermée dans 100 liv. d'eau, il n'en indiquoit que les deux tiers d'une livre ; c'est à quoi il faut faire attention, quand on lit quelques mémoires ou procès-verbaux sur cette *saline*, & les officiers qui font tous les mois la visite des sources pour en constater les degrés, les comptent encore aujourd'hui suivant l'ancien usage.

La *grande saline* renferme deux puits dans lesquels il se trouve beaucoup de sources salées & douces. Le premier est appellé *puits d'Amont* ; & le second, *puits à gray* ; & quoique l'un & l'autre soient désignés par le nom de *puits*, ils n'en ont point la forme. Ce sont de grandes & spacieuses voûtes souterraines bien travaillées, & construites solidement. Elles commencent au *puits d'Amont* ; on y descend par un escalier en forme de rampe, composé de 61 marches. On arrive sur un plancher de 21 pieds de long, sur 15 pieds de large, sous lequel se trouve un grande nombre de sources de différens produits. Elles sont toutes séparées, non par des peaux de bœufs, comme on le lit dans le *dictionnaire de commerce*, mais avec de la terre glaise préparée & battue, que l'on nomme *conroi* (*d*), & couverte par des trapes que l'on leve au besoin.

Il y a sept de ces sources (*e*) qui par de petites rigoles faites avec le conroi dont on vient de parler, sont amenées dans deux récipiens ménagés dans un même bassin de bois attenant au plancher, & de la contenance de 37 muids, 2 quarts, 58 pintes, mesure de Salins (*f*). Elles fournissent par demi-heure 17 quarts, 12 pintes d'une eau à 10 *degrés*. Les autres, à l'exception de deux, nommées *les changeantes*, n'étant qu'à 1, 2 *degrés*, ou même la plupart totalement douces, elles sont rassemblées dans un récipient voisin, de même nature que le premier, & de la contenance de 15 muids, toujours mesure de Salins.

Les deux sources dites *premiere & seconde changeantes*, parce qu'elles ont souvent varié, ainsi que la troisieme changeante, sont à 2 degrés $\frac{2}{3}$, & fournissent par demi-heure 1 quart 50 pintes. Un cheneau de bois les amene dans le récipient des eaux salées, d'où elles sont élevées séparément (*g*) pour des usages dont nous parlerons dans la suite.

(*d*) Les cinq premieres sources formées de différens filets, se réunissent dans le plus grand des deux récipiens, & y coulent sous les dénominations que nous allons rapporter.

La premiere, dite *les trois anciennes*, est à onze degrés de salure.

La seconde s'appelle *le corps de plomb* ; elle est au même degré que les trois anciennes.

La troisieme ou *la petite roue*, est à douze degrés.

La quatrieme est nommée *la nouvelle source* ; ses eaux sont à quatre degrés trois quarts.

La cinquieme dite *la troisieme changeante*, est à quatre degrés & demi.

(*e*) Il y a deux proposés pourvus d'office par le roi, pour veiller à l'entretien du *conroi* qui sépare les sources salées & douces, & conduit leurs eaux dans les bassins qui leur sont destinés. Ils sont aussi chargés d'accompagner les officiers des *salines*, lorsqu'ils vont faire l'épreuve juridique des sources, d'y suivre le montier de garde dans sa visite hebdomadaire, & d'y conduire les étrangers. On les nomme *conducteurs conroyeurs des sources*. L'un est pour la grande saline, & l'autre pour la petite.

(*f*) La pinte de *Salins* contient 64 pouces cubes, & il faut 240 pintes pour le muid.

La pinte de Paris ne contient que 48 pouces cubes, & il en faut 288 pour le muid.

La différence du muid de Salins est donc de 1544 pouces cubes, dont il est plus grand que le muid de Paris, ou de 32 pintes mesure de Paris, qui ne valent que 24 pintes mesure de Salins.

(*g*) Quoique ces eaux soient élevées séparément, on les réunit aussi avec les premieres, lorsque

La voûte en cet endroit a 39 pieds de haut, à compter depuis le fond des récipiens, jusque sous la clef des arcades, & 44 pieds de largeur; le tout à une seule arcade & sans piliers. Elle est construite ainsi dans la longueur de 178 pieds; de là elle n'a plus que 17 pieds de haut sous clef, sur 20 de large, & 148 de longueur; cette partie sert à communiquer aux sources dites le *puits à gray*. En cet endroit la voûte a 46 pieds de large, sur 34 de hauteur, & 176 de longueur. L'on trouve à l'extrêmité un plancher de 13 pieds de large sur la longueur de 25; sous lequel sont sept petites sources salées à 13 degrés, couvertes par des trapes, comme au *puits d'Amont*, & conduites par des rigoles de terre glaise dans un petit bassin de réunion où tombe encore un filet d'eau au même degré, dont l'on ignore la source. De ce bassin, où elles prennent le nom de *grand coffre*, elles sont envoyées par des tuyaux de bois de 18 toises de longueur au récipient des eaux salées, contenant 28 muids. A 18 pouces du fond de ce récipient, il sort encore une source nommée *la chevre*; elle est à 10 degrés, & se mêle avec les autres. Leur produit total donne dans 24 heures, 145 muids à 12 degrés $\frac{2}{3}$.

L'on doit observer que dans le nombre des sept premieres sources, il y en a une, d'un produit peu considérable, qui tarit dans les temps de grande pluie, & ne reparoît que dans les temps de sécheresse. Autour du plancher qui les couvre, il se trouve encore huit ou dix petites sources presque douces, qui réunies par un cheneau, vont tomber ensemble dans leur récipient, contenant 78 muids.

Toutes les sources salées des trois puits fournissent dans 24 heures 527 muids, dont le mêlange dans la cuve *du tripot* est ordinairement à 14 degrés. Elles sont mesurées le premier de chaque mois en présence des officiers de la jurisdiction des *salines*, & des préposés des fermiers. Les quantités de muids rapportées ci-dessus ont été calculées, de même que le degré des eaux, sur le produit total de plusieurs années dont on a tiré le commun. Ces sources augmentent ou diminuent proportionnellement au plus ou moins de pluie qui tombe; & l'on a remarqué que les années qui étoient abondantes en neige étoient celles où les sources produisoient davantage. En général, plus le produit des sources augmente, & plus elles sont salées; elles paroissent toutes venir du couchant, & passer sous la montagne sur laquelle est bâti le fort Saint-André.

Les eaux salées & douces des deux *salines* sont élevées (*h*) avec des pompes aspirantes, au moyen d'une machine hydraulique établie à chaque puits. Les eaux salées sont conduites par différens cheneaux dans le grand récipient appellé *tripot*; c'est une vaste cuve toute en pierres de taille, asphaltée, & garnie en dehors de terre glaise bien battue; elle contient 5568 muids, mesure de Paris. De là ces eaux sont encore élevées avec des pompes, & distribuées par plusieurs chéneaux dans les nauds ou réservoirs, établis près des chaudieres où elles sont bouillies; on les y fait couler par le moyen d'une échenée que l'on retire ensuite lorsque la chaudiere est remplie; les pompes qui élevent les eaux douces ou peu salées, & qui les jettent dans le canal dit de *Cicon*, jouent par les mêmes rouages qui font mouvoir celles des eaux salées.

Le canal de *Cicon* qui reçoit toutes les sources douces de la grande *saline*, ainsi que les eaux qui ont servi aux machines hydrauliques, commence à l'extrêmité de la voûte du *puits d'Amont*. A cet endroit élevé de 10 pieds au dessus du niveau des sources salées, on en voit une d'eau douce, abondante, claire, & bonne à boire. De là le canal continue jusqu'à l'autre extrêmité de la voûte dite *le puits à gray*, où il reçoit encore les eaux qui ont fait mouvoir la machine hydraulique construite pour les

l'on fait la reconnoissance juridique des sources. C'est à peu près comme si une femme, toutes les fois qu'elle visiteroit ses diamans, y mêloit des cailloux fangeux qui leur ôteroient de leur éclat & de leur prix, & qu'elle ne feroit entrer dans son écrin que les jours où elle en voudroit examiner la richesse. L'exemple d'une grand'mere imbécille seroit-il suffisant pour autoriser une conduite aussi ridicule?

(*h*) Quatre charpentiers attachés aux *salines* sont chargés de l'entretien des rouages & des ouvrages qui sont au compte de l'entrepreneur.

L'entretien des bâtimens, & toutes les grosses réparations, sont au compte du roi.

pompes de la cuve du *tripot* ; alors il eft fait en voûte, & paffe fous la ville de Salins, à 25 pieds de profondeur. Il a 332 toifes de longueur, 4 pieds de large, fur 6 de hauteur commune, à compter depuis l'extrêmité de la voûte du *puits à gray*, jufqu'à l'endroit où il jette fes eaux dans la riviere de Furieufe.

Les eaux douces ou peu falées du *puits amuré* à la *petite faline*, ainfi que celles qui font mouvoir les machines hydrauliques pour les pompes qui les élevent, font auffi reçues dans un canal de 53 toifes de longueur, du même nom & de la même conftruction que celui de la *grande faline* auquel il fe réunit.

Les voûtes fouterraines qui renferment les fources des puits *d'Amont* & *à gray*, regnent fous le pavé de la *grande faline*, du feptentrion au midi ; leur longueur totale eft de 502 pieds. On en attribue la conftruction aux feigneurs de la maifon de Salins, qui commencerent à régner vers l'an 941, en la perfonne d'Albéric de Narbonne, comte de Mâcon & de Bourgogne, fire de Salins.

Nous avons dit que toutes les eaux falées de la *grande* & de la *petite faline* fe raffembloient dans la cuve du *tripot*, d'où elles étoient diftribuées dans les réfervoirs établis près des chaudieres.

Ces *chaudieres* ou *poëles*, toutes défignées par un nom particulier (*i*), font au nombre de neuf, avec chacune un *poëlon* qui les joint par derriere. Il y en a deux à la *petite faline*, & fept à la *grande*. Chaque chaudiere avec fon poëlon a un emplacement féparé, & un réfervoir ou *naud* fait de madriers de fapin pour y dépofer les eaux néceffaires aux cuites. Cet emplacement s'appelle *berne* (*k*) ; il a 64 pieds de long fur 38 de large.

Toutes les poëles font de figure ovale, & les poëlons de celle d'un carré long plus étroit dans le bout oppofé à celui qui touche la chaudiere. Les dimenfions communes d'une poële font de 27 pieds 2 pouces de longueur, 22 pieds 8 pouces de largeur, & 1 pied 5 pouces de profondeur ; elle contient 90 muids d'eau : celles du poëlon font de 18 pieds de long, 10 pieds 6 pouces de large, & 1 pied 3 pouces de profondeur ; il contient 30 muids. L'une & l'autre font compofés de platines (*l*) de fer coufues emfemble avec de gros clous rivés, & font fufpendus fur un fourneau, la poële par 135 barres de fer de 4 pieds de longueur, & le poëlon par 20 autres barres longues de 6 pieds. Ces barres appellées *chaînes*, font rivées par deffous la chaudiere, & accrochées dans le deffus à des anneaux de fer tenant à des pieces de bois de fapin (*m*), qui traverfent la largeur de la poële, & font appuyées fur deux groffes poutres que foutiennent quatre dés de mâçonnerie appellés *piles*, qui s'élevent de 3 à 4 pieds aux quatre angles des murs du fourneau.

Le fourneau eft creufé dans le terrein en même longueur & en même largeur que la poële & le poëlon. Le devant, fermé par un mur, forme une ouverture ou gorge de 4 pieds 6 pouces de hauteur, fur 15 à 16 pouces de largeur. C'eft par là que l'on jette le bois fur une grille de 10 pieds de long & de 4 pieds de large, placée à fix pieds de diftance de la gorge du fourneau, fous le milieu de la poële dont elle eft éloignée de 4 pieds 6 pouces. Cette grille eft compofée de gros barreaux de fonte, diftans de 3 pouces les uns des autres, pour que la braife puiffe tomber dans un fondrier de 3 pieds 6 pouces de profondeur & de 4 pieds de largeur, creufé depuis l'extrêmité de la grille jufqu'à l'ouverture de la gorge à laquelle il vient aboutir pour faciliter le tirage des braifes. Depuis les bords du fondrier, le terrein s'éleve en talud juf-

(*i*) Les chaudieres de la grande *faline* font *beauregard*, *chatelain*, *comteffe*, *glapin*, *grand-bief*, *martinet* & *petit bief*. Celles qui font à la petite *faline* s'appellent l'une chaudiere *du creux*, & l'autre chaudiere *de foupat*.

(*k*) Chaque berne eft diftinguée par le nom de la chaudiere qu'elle renferme.

(*l*) Les platines du fond s'appellent *rables* ; celles des bords *verfats*, dont le haut eft terminé par des cercles de fer nommés *bandes de toifes*.

Les poëles font compofées de 350 tables, de 100 verfats, de 135 chaînes & de 7500 clous.

(*m*) Le nom de ces pieces de bois eft *traverfiers*. Elles font au nombre de 22, diftantes de 10 pouces l'une de l'autre, & ayant chacune 9 à 10 pouces d'équarriffage. Les deux poutres fur lefquelles elles font appuyées, s'appellent *paunes* ou *pefnes*.

qu'aux côtés de la poële (*n*); de façon qu'il n'en eſt plus qu'à 8 pouces de diſtance. Il s'éleve de même depuis le bout de la grille juſqu'à l'extrêmité du poëlon, dont alors il ne ſe trouve plus éloigné que de dix à onze pouces. Le fourneau eſt fermé tout autour avec de la terre (*o*), à l'exception de 4 ſoupiraux de quinze pouces de largeur, que l'on ouvre & ferme, ſuivant les beſoins.

L'activité du feu ſe trouve dans le centre de la poële : l'air fait couler la flamme ſous le poëlon (*p*), & la fumée s'échappe derriere par une ouverture de 6 à 7 pieds de largeur, ſur 10 à 11 pouces de hauteur.

La formation du ſel ſe fait dans 3, 4, & quelquefois 5 bernes à la fois. Il faut 17 à 18 heures pour une cuite (*q*); en ſorte que les 16 cuites conſécutives, qu'on appelle une *remandure*, emportent 11 ou 12 jours, & autant de nuits d'un travail non interrompu à la même poële. On fait dans le même temps 16 cuites au poëlon, & le ſel s'y trouve ordinairement formé 3 ou 4 heures avant celui de la poële (*r*). La raiſon de cette différence eſt que l'on ne remplit jamais le poëlon déjà beaucoup plus petit, afin que l'évaporation s'y faiſant plus vîte, on puiſſe y remettre de l'eau pour la cuite ſuivante, pendant qu'il y a encore du feu ſous la chaudiere.

Avant de commencer une remandure, on prépare la chaudiere, 1°. en bridant les chaînes ou barres de fer qui ſoutiennent la poële & le poëlon, c'eſt-à-dire, en les aſſujettiſſant toutes à porter également ; 2°. en nattant avec de la filaſſe les joints & les fiſſures qui auroient échappé à la vigilance des maréchaux ; 3°. en enduiſant la ſurface de la poële & du poëlon avec de la chaux vive délayée fort claire dans de l'eau extrêmement ſalée, appellée *muire cuite*, parce qu'elle provient de l'égout du ſel en grain : ces trois opérations s'appellent *faire la remandure*. Enſuite, & immédiatement avant de commencer la premiere cuite, on allume un petit feu ſous la poële pour faire ſécher lentement la chaux, & on l'arroſe avec cette même muire cuite ; ce qui s'appelle *eſſaler*, pour que le tout forme un maſtic capable de boucher exactement les fiſſures, & d'empêcher la poële de couler (*s*).

(*n*) Les murs des côtés de la poële ſe nomment *macelles*.

(*o*) Cette partie qui touche les bords de la poële s'appelle *rond*.

(*p*) Les poëlons ne ſont pas anciens. Il n'y a pas trente ans qu'ils ſont en uſage dans la *ſaline* de Salins. C'eſt M. Dupin, fermier-général, qui les y a introduits. Il en réſulte une épargne en bois conſidérable, & relative à la quantité d'eau que l'on bouillit au poëlon, ſans augmenter ſenſiblement le feu de la poële.

(*q*) Autrefois la cuite ne duroit que douze heures ; mais le ſel en étoit moins pur & moins beau, l'eau n'ayant pas le temps de ſcheloter aſſez, ni le ſel celui de ſe former. Auſſi étoit-il ſans conſiſtance, & comme de la pouſſiere.

(*r*) Les fevres ou maréchaux chargés de l'entretien des poëles, car on n'en fait jamais de neuf à Salins, étoient autrefois pourvus de leur office par le roi ; ce qui les mettoit à l'abri de la révocation & étoit contre le bien du ſervice. On a ſupprimé ces charges, & les maréchaux ſont à préſent aux gages de l'entrepreneur, qui avec des appointemens fixes, leur accorde encore onze deniers par charge de toute eſpece de ſel formé, afin de les intéreſſer par là à apporter tous leurs ſoins à l'entretien des chaudieres, & à prévenir les *coulées*.

Les maréchaux des *ſalines* ſont à préſent au nombre de neuf ; il y a quatre maîtres & cinq compagnons.

(*s*) La vivacité du feu que l'on fait au fourneau ſe portant contre le fond de la poële, la tourmente, la boſſue, & quelquefois en perce les tables, ou les disjoint. Alors la muire paſſant par ces ouvertures tombe dans le fourneau, c'eſt ce que l'on nomme *coulée*. Pour y remédier, un ouvrier monte ſur les traverſes de la poële, rompt avec un outil tranchant à l'endroit qu'on lui indique, l'équille qui couvre la place ou la chaudiere eſt percée, & y jette de la chaux vive détrempée. C'eſt pendant le temps des *coulées* que ſe forment les *ſalaigres*. La chaleur du fourneau ſaiſiſſant vivement l'eau qui s'échappe, en attache le ſel au fond de la poële, où, lorſque la *coulée* eſt longue & conſidérable, il forme des eſpeces de ſtalactites qui peſent juſqu'à 30 ou 40 livres ; on ne peut les détacher qu'à la fin de la remandure, quand le fourneau eſt refroidi. Les petits morceaux de *ſalaigres* qui ſe trouvent dans les cendres des ouvroirs ou des fourneaux, ſe nomment *bez*. Il n'y a de différence que dans la groſſeur.

Il ſembleroit aux chymiſtes que ces matieres expoſées quelquefois pendant dix ou douze jours à une chaleur violente & continuelle, ne peuvent point conſerver de ſalure, parce que l'acide marin emporté par l'activité du feu doit ſe diſſiper entiérement, & laiſſer à nu la baſe alkaline dans laquelle il étoit engagé. Cependant les ſalaigres contiennent encore beaucoup de parties ſalines ; les pigeons en

Le travail d'une cuite eſt diviſé en quatre opérations, connues ſous les noms d'*ébergémuire*, *les premieres heures*, *les ſecondes heures*, & *le mettre-prou*. On entend par le terme d'*ébergémuire*, l'opération de faire couler dans la poële les eaux de ſon réſervoir; elle dure quatre heures, pendant leſquelles on fait du feu ſous la chaudiere, en l'augmentant à proportion qu'elle ſe remplit. Lorſqu'elle eſt pleine, le ſervice des premieres heures commence; il dure quatre heures. Alors on fait un feu violent pour faire bouillir l'eau; de façon cependant qu'elle ne s'échappe point par deſſus les bords; le ſervice des ſecondes heures dure auſſi quatre heures. Il conſiſte à entretenir un feu modéré, & à le diminuer peu à peu, afin que le ſel, qui commence alors à ſe déclarer, puiſſe ſe configurer plus favorablement. Le *mettre-prou*, derniere opération de la cuite, dure cinq heures, pendant leſquelles l'ouvrier jette peu de bois, ſeulement pour entretenir le feu, juſqu'à ce que le ſel ſoit entiérement formé, & qu'il ne reſte que très-peu d'eau dans la poële.

Alors l'on ne jette plus de bois; quatre femmes, nommées *tirari de ſel*, le tirent avec des rables de fer aux bords de la chaudiere, & d'autres ouvriers, appellés *aides*, l'enlevent dans des gruaux (*t*) de bois, & le portent partie dans les magaſins du ſel en grains, & partie dans l'ouvroir, dont nous parlerons plus bas, pour y être formé en pains. Lorſque tout le ſel eſt enlevé, on remplit la poële pour une ſeconde cuite, & ainſi des autres.

Quatre ouvriers & deux femmes ſont attachés au ſervice de chaque berne; les ouvriers que l'on nomme *ouvriers de berne* (*u*), travaillent enſemble à préparer la chaudiere; ce que l'on appelle *faire la remandure*. Enſuite ils ſe relevent pour le travail de la cuite; en ſorte que chacun d'eux faiſant une de ces quatre opérations, ſe trouve avoir fait quatre cuites à la fin de la remandure.

Les deux femmes s'appellent auſſi *femmes de berne*; l'une, dite *tirari de feu*, eſt occupée à tirer quatre fois par cuite les braiſes qui tombent de la grille dans le fondrier. Elle emploie à cet uſage une eſpece de pelle à feu, longue de 20 pouces, large de 14, & dont les bords dans le fond ont un pied d'élévation. Cette pelle eſt attachée à une grande perche de bois; on l'appelle *épit*. L'autre femme, dite *eteignari*, éteint la braiſe avec de l'eau, à meſure que la premiere l'a tirée. Toutes les deux ſont encore chargées de tirer le ſel aux bords du poëlon, lorſqu'il y eſt formé; les *tirari de ſel* dont on a parlé, ne ſont que pour la chaudiere.

Les ſeize cuites conſécutives qui compoſent une remandure, produiſent communément 1200 quintaux de ſel, & conſomment environ 90 cordes de bois. Une corde a 8 pieds de couche ſur 4 pieds de hauteur, & la bûche a 3 pieds & demi de longueur. On fait, année commune, dans les ſalines de Salins, 132 remandures, qui produiſent autour de 158000 quintaux de ſel blanc comme la neige, & agréable au goût, pour la formation deſquels on

ſont très-friands, & ceux qui ont des colombiers recherchent avec empreſſement cette eſpece de pétrification.

Les ſoins que l'on apporte aujourd'hui aux poëles de Salins, empêchant preſque entiérement les *coulées*, & par conſéquent la formation des *ſulaigres*; les faïenciers qui en faiſoient grand uſage pour leur fabrication, prennent, pour y ſuppléer, des équilles des poëles. Ils les achetent à un prix plus bas, quoiqu'elles renferment beaucoup plus de ſel. On vendoit les *ſalaigres* 15 livres le quintal, ce qui étoit plus cher que le ſel, & les équilles leur ſont données pour 10 livres.

(*t*) Le portage des ſels enlevés de la chaudiere ſe fait dans des gruaux de la contenance d'environ trente livres. Les aides qui en ſont chargés ont chacun 13 ſous 4 den. par remandure de la grande *ſaline*, & 1 liv. 2 ſous 2 den. 2 tiers pour la petite *ſaline*.

Le montier de ſervice compte les gruaux de ſel ſortis de la chaudiere, ſur le pied de dix pour onze, qui ſont effectivement portés dans les magaſins. Le onzieme eſt retenu pour prévenir les déchets.

Il y a huit *montiers*, ſix à la grande *ſaline*, & deux à la petite. Leurs fonctions ſont de veiller ſur toutes les parties du ſervice de la formation des ſels; ſuivre les opérations des cuites, la fabrication des pains, avoir l'œil ſur l'entretien des rouages; enfin, ſur tout ce qui a rapport au bien du ſervice.

Ils ſe relevent à la grande *ſaline* par garde de trois à trois alternativement, pendant 24 heures, tant de jour que de nuit.

(*u*) Il y a trente-ſix ouvriers & dix-huit femmes de berne.

conſomme

consomme près de 11800 cordes de bois (*x*).

Après que la remandure est finie, on enleve le peu d'eau qui reste dans la poële (*y*), & l'on trouve au fond une croûte blanchâtre appellée *équille*, depuis 1 jusqu'à 3 pouces d'épaisseur, & si dure qu'on ne peut la détacher qu'en la cassant avec des marteaux pointus. Elle est formée du premier sel qui, se précipitant au fond de la poële, s'y attache, s'y durcit, par la violente chaleur qu'il y éprouve : la pureté de l'eau salée à Salins fait que l'équille n'y renferme pas beaucoup de matieres étrangeres ; elles sont presque toutes enlevées par les bassins que l'on met dans la poële, pour que l'ébullition de l'eau les y fasse déposer, & il s'y en mêle fort peu avec *l'équille*, dont 18 livres en rendent 17 d'un sel très-bon & très-pur. On la brise sous une meule ; ensuite elle est fondue dans de grands bassins de bois avec les petites eaux du puits amuiré, qui se chargent des parties de sel qu'elle contient. On met assez *d'équilles*, pour que les eaux puissent acquérir quatorze degrés de salure, & alors elles sont aussi envoyées à la cuve du tripot.

Le sel en grains que l'on doit délivrer en cette nature est porté de la chaudiere dans des magasins nommés *étuaille de sel trié*. Il y en a neuf (*z*) dans la grande *saline* pour contenir ces sels, & leur faire acquérir le dépôt de six semaines convenu par les traités avec les Suisses, auxquels ils sont destinés. Le temps du dépôt se compte du jour où *l'étuaille* est remplie. Ces neuf magasins peuvent contenir ensemble 51000 quintaux. Il n'y en a point à la petite *saline*, où tout le sel en grain est ensuite formé en pains.

De ces neuf magasins, il y en a huit qui ont de grandes cuves au dessous : l'une est construite en pierre, & les autres en bois ; elles reçoivent l'égoût du sel en grains. La plus petite de ces cuves contient 285 muids, & la plus grande 1700 muids. La neuvieme *étuaille* n'a, au lieu de cuve, qu'un cheneau qui conduit son égout au *tripot*. C'est cet égout des sels que l'on nomme *muire cuite* ; elle est ordinairement à 30 degrés (*a*). On la conduit dans une cuve particuliere, où l'on amene aussi de *petites eaux* à 5 degrés du *puits à muire*, ainsi que *les changeantes* du *puits d'Amont*, jusqu'à ce que le mêlange total ne soit plus qu'à 14 degrés, alors l'on envoie encore ces eaux dans la cuve du *tripot*.

Le sel en grains, que l'on destine à être formé en pains, est porté, au sortir de la chaudiere, dans une grande salle appellée *ouvroir*. Chaque *berne* a le sien ; l'*ouvroir* a environ 60 pieds de long sur 30 de large : dans un coin de chacun sont établies de longues tables de bois élevées à hauteur d'appui, dont une partie en plan incliné s'appelle *fille*, & sert à déposer les sels en grains que l'on apporte de la poële ; l'autre partie, nommée *massou*, est faite avec des madriers creusés d'environ 6 pouces & destinés pour y fabriquer les pains. Un petit bassin reçoit les

(*x*) L'entrepreneur avec qui la ferme générale sous-traite pour la formation des sels, & toutes les opérations qui y sont relatives jusqu'à leur délivrance, est tenu, tant par son traité (*voyez* celui de 1756, avec Jean-Louis Soyer), que par les arrêts des 24 mars 1744 & 30 mars 1756, de réduire la consommation des bois nécessaires pour la cuite des sels, à la quantité de 15784 cordes, & de former par an 150773 quintaux 40 livres, ou 111684 charges en toute espece de sels ; les charges évaluées sur le pied de 135 livres. Le prix lui en est payé à raison de 2 liv. 6 sous pour les sels en grains, & de 2 liv. 15 sous pour les sels en pains.

S'il excede la quantité de bois qui lui est accordée, il le paie à raison de 24 liv. la corde ; & si la consommation est moindre, la ferme générale lui donne 3 liv. par corde de bois épargné.

Les bois que l'on amene dans la *saline*, pour la cuite des muires, y sont entassés en piles fort élevées, parce que l'emplacement est étroit. Ces piles se nomment *chales* ; ceux qui les élevent *enchaleurs*, & leur manœuvre *enchalage*.

(*y*) Cette eau, qui est le résidu de 16 cuites, s'appelle *eau-mere* ; elle est très salée, mais chargée de parties grasses & huileuses. On la mêle avec des eaux foibles pour les fortifier.

(*z*) Les neuf *étuailles* des sels en grains ont chacune un nom particulier ; *étuaille de Me. François, Pierre vers comtesse, Pierre vers glapin, les Allemands vers comtesse, les Allemands vers glapin, beauregard, roziere, la potesne & les biefs*.

Elles ont chacune deux serrures à clefs différentes, dont l'une est entre les mains du contrôleur à l'emplissage des bosses, l'autre entre celles des moutiers.

(*a*) L'eau ne peut jamais avoir plus de 33 degrés de salure ; lorsqu'on l'a portée à ce point, elle est saturée, & ne fond plus le sel qu'on lui présente.

muires qui s'égouttent du sel déposé sur la *fille* ; il y est attenant, & on l'appelle *l'auge du massou*. Cette muire sert pour pétrir le sel dans le *massou*, & aider ses parties à se serrer plus aisément.

Quatre femmes (*b*) sont chargées de former & de sécher les pains de sel. Elles ont chacune leurs fonctions particulieres : la premiere se nomme *mettari*, parce qu'elle remplit l'écuelle ou moule dans lequel elle forme le pain avec le sel qu'elle a pétri.

La seconde se nomme *saffari*. C'est elle qui donne la derniere forme au pain en passant les mains par dessus pour l'unir, & ôter le sel qui excede l'écuelle ; ensuite elle la renverse dans une autre plus grande, appellée *fiche*, qui est remplie de sel épuré, détache le pain du moule, & le porte sur le sel en grains qui est uni sur la *fille*.

C'est là que les deux autres femmes, nommées *sécharis*, viennent le prendre chacune à leur tour, & le font sécher sur la braise (*c*) qui est allumée au milieu de l'*ouvroir*, & répandue dans toute sa longueur.

Six rangs de pains de sel arrangés les uns à côté des autres forment ce que l'on appelle *un feu*. Il faut ordinairement dix heures pour faire sécher un de ces *feux*. C'est à cet usage que l'on emploie les braises tirées des fourneaux des bernes, mais elles ne suffisent pas, & l'on est encore obligé d'en acheter (*d*).

Après que les pains sont séchés, les *sécharis* les enlevent de dessus les braises, & les empilent de chaque côté de l'*ouvroir* : ensuite vient un ouvrier qui les range dans une espece de panier de la largeur du pain, & assez haut pour en contenir douze l'un sur l'autre. Il est construit avec deux baguettes courbées & entrelacées de filets d'écorce de tilleul. Cette opération s'appelle *enbenater* ; celui qui la fait, *benatier* (*e*) ; le panier, *benaton*, & lorsqu'il est rempli de 12 pains de sel, *benate*, dont quatre font une *charge*. Lorsque ces sels sont *enbenatés*, on les porte au dessus de l'*ouvroir* dans le magasin, appellé *étuaille de sel en pains*.

Tous les sels formés dans les *salines* de Salins se délivrent tant aux cantons Suisses, qu'aux habitans de la province de Franche-Comté. Ceux-ci n'ont que du sel en pains, & le sel en grain, appellé *sel trié*, est uniquement destiné pour les Suisses.

Il y a d'anciens traités entre le roi & les cantons catholiques du corps Helvétique pour une fourniture au volume de 8250 *bosses* de sel en grains. La *bosse* (*f*) est un tonneau,

(*b*) Ces femmes ont pour les quatre 8 livres dix sous de fixe par remandure, & 10 livres 6 sous 8 deniers par 400 champs de sel de toute espece ; ce qui fait pour chaque ouvriere 2 deniers $\frac{27}{64}$ par 75 pains de sel qu'elles forment.

Ces femmes, dites *femmes d'ouvroir*, sont au nombre de 40, dont 28 à la grande *saline*, & 12 à la petite.

(*c*) Lorsque les braises qui ont servi au desséchement des pains de sel sont consumées, on en lessive les cendres pour en extraire les parties salines que les pains de sel y ont laissées. Cette opération a un inconvénient, c'est que si l'on retire le sel marin, on extrait en même temps le sel de cendre qui l'altere : on emploie à cet usage les petites eaux du puits à muire.

(*d*) Avant d'employer les petites braises au desséchement des sels en pain, on les met sur un crible de fer, pour en séparer la poussiere & toutes les parties trop menues ; c'est cette criblure que l'on nomme *chanci*.

On en distingue de deux especes dans la *saline* de Salins ; le *chanci noir* est la criblure des braises qui sont amenées aux *salines*, & le *chanci blanc* est la criblure de celles que l'on tire des fourneaux des bernes. Cette seconde espece est beaucoup plus estimée & plus recherchée que la premiere : l'une & l'autre se donnent en forme de gratification : la délivrance s'en fait dans des *besives* de bois.

(*e*) Le benatier est encore chargé de prendre les benates de sel sur la place, à mesure que les poulins les y apportent, & de les arranger sur les voitures des sauniers, après avoir vérifié le compte des charges des benates & des pains délivrés pour chacune.

(*f*) Il y a deux especes de bosses, les *longues* & les *courtes* ; la dimension des premieres est fixée à 1 pied 6 pouces 8 lignes de diametre des fonds mesurés intérieurement à l'endroit des sables, ou traverses : 6 pieds 2 pouces 6 lignes de circonférence extérieure du ventre, & 3 pieds 9 pouces 8 lignes de hauteur dans œuvre entre les deux fonds.

Les bosses *courtes* doivent avoir 1 pied 9 pouces de diametre des fonds ; 6 pieds 8 pouces de circonférence, & 3 pieds 1 pouce 10 lignes de hauteur mesurés de même que les longues.

La premiere espece de bosses est la seule dont on se servoit précédemment ; mais la difficulté de trouver une quantité suffisante de douves assez hautes, a obligé en 1745 d'en fabriquer d'une espece plus courte, en regagnant par la circonférence ce qu'on perdoit sur la hauteur : ainsi les bosses longues & les courtes contiennent la même quantité de sel.

de sapin, qui a des mesures fixes & déterminées. Elle est réputée contenir 560 livres de sel; ainsi les 8250 *bosses* forment la quantité de 46200 quintaux.

Ces sels sont fournis par préférence, & rendus aux frais du roi dans les magasins de Grandson & Yverdun en Suisse, où ils sont livrés à chaque canton à un prix fort au dessous de ce qu'il en coûte pour la formation & pour la voiture (*g*).

On fournit de plus 4570 quintaux de sel en 816 *bosses* pour le remplissage, & pour les déchets que l'on suppose arriver dans la route. Cette quantité est délivrée *gratis*: ainsi le total des sels en pains fournis aux cantons catholiques en exécution des traités du roi, est de 50770 quintaux.

Indépendamment du sel en grain, on délivre encore chaque année au canton de Fribourg, en vertu des anciens traités du roi, 4300 charges de sel en pain, du poids de 114 livres la charge; ce qui fait 4902 quintaux. Ce sel est levé à Salins aux frais du canton, qui ne le paie non plus que fort au dessous du prix de la formation.

Outre ces traités sur lesquels le roi donne une indemnité considérable à ses fermiers, il est encore fait par ceux-ci, suivant la possibilité ou la convenance d'autres traités avec des cantons protestans (*h*) pour

Le remplissage des bosses se fait par les manœuvres-aides au *poulinage* : ils chargent le sel du magasin dans des gruaux, & l'apportent dans la salle, où ils le versent dans la bosse. Après les quatre premiers gruaux versés, l'aide au poulinage destiné à la manœuvre du foulage, entre dans la bosse, foule le sel avec ses pieds, & continue ensuite la même chose de quatre en quatre mesures : cette opération s'appelle *piétinage*.

Lorsque la bosse est remplie, on la laisse pendant huit jours sur son fond, après lesquels l'aide au poulinage monte de nouveau sur la bosse, la foule de 18 coups de pilon, & fait remplir de sel le vuide qui s'est formé; ce qui s'appelle *fierlinage*. Ce mot vient de l'Allemand *vierling*, ou, en l'écrivant comme il se prononce, *fierling*, quart, mesure de Berne. La bosse en doit contenir seize; ensuite elle est fermée, numérotée, marquée & mise en rang pour entrer dans les premiers pesages, & être délivrée aux voituriers. Les *poulins* ont 16 deniers par bosses, pour y apporter le sel, les remplir & fierliner, suivant l'usage que nous avons rapporté.

On appelle *envoi*, l'expédition de trois ou quatre cens bosses délivrées les jours indiqués pour les chargemens aux communautés qui les voiturent d'entrepôt en entrepôt jusqu'à Grandson & Yverdun.

Lorsqu'elles y sont arrivées, elles doivent encore y rester trois semaines en dépôt; on les mesure de nouveau, & l'entrepreneur des voitures, à qui le fermier passe pour déchet 9 pour 100 en dedans, c'est-à-dire, qu'il lui en livre 100 pour 91 qu'il lui compte, est tenu de les remplir de façon qu'il n'en revienne pas de plaintes.

Il y a deux salles pour le remplissage des bosses; l'une appellée *la grande salle*, en contient environ 600 longues & 400 courtes; la deuxieme, dite *salle de l'ancienne forge*, contient 400 bosses longues & 300 courtes.

Chaque salle a pour le pesage des bosses deux balances, dont l'une se meut par un balancier, & l'autre par un cric; elle a aussi deux portes opposées pour la commodité des voitures, qui entrant par l'une, afin de charger les bosses, sortent par l'autre : chaque porte a deux serrures à clefs différentes, qui sont comme celles des étuailles partagées entre le contrôleur à l'empliffage & le moutier.

On appelle *pousset*, le sel qui se répand sur le plancher pendant le remplissage des bosses, & qui, foulé aux pieds par les ouvriers & les voituriers, ressemble à un sable noir & rempli d'ordures. Les habitans de la campagne le mêlent avec la nourriture de leurs bestiaux, & ils l'achetent dix livres dix sous le quintal : on en donne aussi par gratification aux voituriers qui les premiers fraient les chemins fermés par l'abondance des neiges, & à ceux qui perdent des bœufs en voiturant les bosses.

Quatorze ouvriers nommés *bossiers* travaillent à la fabrication des bosses dans un atelier qui est dans l'intérieur de la *saline*, & où on leur amene les douves, fonds & cercles nécessaires.

(*g*) Les cantons de Lucerne, Ury, Schwitz, Underval le haut & le bas, & de Zug, paient la bosse de sel 20 liv. 16 sous 4 den.

Fribourg, qui, outre son sel en pains, a encore 1500 bosses de sel trité, le paie 23 liv. 6 sous 8 den. la bosse.

Soleure n'en donne que 22 liv. 1 sous 8 den.

Et le canton de Berne, sur lequel on passe, & qui pour raison de ses péages a 700 bosses de sel, les paie néanmoins beaucoup plus cher; il en donne vingt-huit liv. 5 sous.

Pour les 4300 charges de sel en pains qui sont fournis de plus à Fribourg; ce canton le paie à raison de 6 liv. la charge.

(*h*) La ferme générale a traité avec le canton de Zurich pour lui fournir annuellement quatre mille bosses au volume, & au prix de 36 liv. 10 sous par bosse.

Elle a encore traité avec le canton de Berne, pour lui fournir par an vingt-quatre mille quintaux de sel trié, au prix de 6 liv. 10 sous par quintal. Une partie de cette fourniture est faite par la *saline* de Salins, & l'autre par celle de Montmorot.

Ces deux traités, tant avec Zurich qu'avec Berne, sont de la même date. Ils sont faits également pour 24 ans, & ont commencé au premier octobre 1744.

35 à 40 mille boffes : en forte que la formation en fel de Salins pour les différens cantons fuiffes peut être évaluée, année commune, à 90000 quintaux.

Nous avons dit que l'on ne délivroit que du fel en pain aux habitans de la province de Franche-Comté, & cela eft vrai, à l'exception des 164 quintaux de fel en grain diftribués par gratification, tant aux principaux officiers de la province & de la ville de Salins, qu'aux officiers & employés des *falines*.

Avant l'établiffement de la *faline* de Montmorot, celle de Salins fourniffoit toute la province ; mais aujourd'hui elle ne délivre plus, année commune, que 67000 quintaux de fel formé en pains.

Il y a neuf efpeces de fel en pain, & on les diftingue par des marques particulieres à chacune par leur groffeur & par leur poids. Tous les pains font de forme ronde ; le deffous eft à peu près convexe, & le deffus contient les marques diftinctives. Les moules de chacune de ces efpeces font étalonnés fur des matrices qui reftent au greffe des *falines*, & dont les originaux font à la chambre des comptes de Dole.

La délivrance de ces fels eft faite une partie par *charge* ; la *charge* eft compofée de quatre *benates*, & la *benate* de douze pains ; & l'autre partie en gros pains de 12 & de 18 livres : la deftination & les prix en font différens.

Des neuf efpeces de fel rapportées ci-deffus, les trois premieres, appellées *fel d'ordinaire* (*i*), font accordées aux villes & communautés qui les font lever (*k*) chaque mois dans les *falines*. La quantité de ce fel fut fixée en 1657 ; mais étant devenue infuffifante par l'accroiffement des habitans, on y a fuppléé par une quatrieme efpece, dite *fel roziere* ou *d'extraordinaire*. Il en eft formé différens magafins où chaque particulier va, fuivant fes befoins, en acheter au prix fixé par un tarif.

La cinquieme efpece de fel en pains eft appellée *fel de Fribourg*. *Voyez ci-deffus*.

Les quatre dernieres, dont deux font en gros pains, appellés pour cela *gros falés*, fe délivrent fous le titre de *fel de redevance* : 1°. pour anciennes fondations faites en faveur des églifes, communautés religieufes & hôpitaux de la province : 2°. pour une partie des *francs-falés* des anciens & des nouveaux officiers du parlement, de la chambre des comptes, des chancelleries, & d'autres officiers de la province ; on appelle *franc-falé* le droit qu'ils ont de lever,

(*i*) Les trois efpeces de fel d'ordinaire étant deftinées à la fourniture de la Franche-Comté, comme il ne fubfiftoit anciennement dans cette province que trois bailliages, celui d'Amont, celui d'Aval & celui de Dole, toutes les villes & communautés ont été employées dans les rôles fous ces trois divifions, ainfi que les efpeces de fel qui leur font affectées.

Le *gros ordinaire* fe délivre aux bailliages d'Amont & de Dole.

Le *petit ordinaire* au bailliage d'Aval.

Et le *fel de porte* à quelques communautés du voifinage de Salins, probablement pour les attacher au fervice des *falines*.

Quoique ces bailliages aient été fupprimés par la création de quatorze nouveaux bailliages, on n'a apporté aucun changement dans l'attribution des fels aux villes & communautés, qui pour cette délivrance font toujours réputées appartenir aux anciens bailliages dont elles faifoient partie.

(*k*) C'eft dans les dix premiers jours de chaque mois que les communautés affectées à la *faline* de Salins, ainfi que les magafineurs, y envoient lever les premiers leur fel d'ordinaire, & les feconds, le fel roziere. Les voituriers qui viennent chercher ces fels, fe nomment *fauniers*. Le receveur, après avoir vu leur procuration, leur donne un billet de délivrance, qu'ils vont porter à des employés établis fous le nom de *contrôleurs aux paffavans*. Ces commis, au nombre de deux, enrégiftrent le billet & expédient enfuite au nom de chaque communauté, avec celui du faunier, *les paffavans*, qui le mois fuivant doivent être rapportés avec la décharge des échevins & des curés des lieux.

Les *paffavans* font donc des efpeces de fauf-conduits qui empêchent que ceux qui en font munis, ne foient arrêtés par les gardes.

Les fauniers paient 13 deniers pour le chargement de chaque charge de fel levé à la grande faline, & 8 deniers feulement pour celui qu'ils levent à la petite. La ferme abandonne ce droit aux *poulins* qui portent les fels au devant de la *faline* fur la place où l'on charge les voitures.

Le poulin auquel les fauniers donnent leurs billets de délivrance, les remet à mefure qu'il délivre la quantité de fel énoncée au guette, qui, à la porte de la *faline*, compte fur un chapelet les charges que l'on en fort, & vérifie fi elles cadrent avec l'énoncé du billet.

On oblige les fauniers d'amener à Salins douze mefures de bled, en venant lever leur fel, faute de quoi il leur eft refufé. Cette loi eft très-fage pour prévenir les difettes auxquelles la ville feroit expofée fans cela.

les uns *gratis*, & les autres à un prix très-modique, le sel qui leur est fixé : 3°. pour le rachat du *droit de muire* que différens particuliers avoient sur les *salines*.

Ce droit étoit fort ancien: il venoit de ce que divers particuliers, au temps que les *salines* appartenoient aux seigneurs de Salins, s'étoient associés pour travailler aux voûtes qui renferment les sources. Pendant ce travail, ils avoient aussi découvert d'autres sources salées, & ils en avoient séparé quelques-unes qui se mêloient avec les douces. Ce fut pour les récompenser que le prince leur accorda annuellement une certaine quantité d'eau salée qui se trouva divisée en 419 parts, lorsque les rois d'Espagne prirent possession de la Franche-Comté. Ces parts étoient appellées *quartiers*, & chaque *quartier* étoit de 30 seaux d'eau salée.

Les rois d'Espagne devenus maîtres des *salines* formerent le dessein de réunir ces *quartiers* à leur domaine. Ils n'y trouverent de difficulté que de la part des gens d'église qui en possédoient la plus grande partie, vraisemblablement ensuite des dons qu'on leur en avoit faits. L'affaire fut portée à Rome, où elle ne fut cependant pas décidée à l'avantage des ecclésiastiques. Leurs portions furent estimées, & l'on en créa des rentes & *redevances en sel*, comme l'on avoit fait pour l'achat des droits des autres particuliers qui s'étoient prêtés de bonne grace à cet arrangement. Ce sont ces rentes & redevances, qu'on appelle *rachat de droit de muire* (*l*).

Tous les bois qui se trouvent dans les quatre lieues autour de la ville de Salins ont été affectés pour la fourniture des *salines*, par un réglement de la cour du premier avril 1727. Les forêts comprises dans ces quatre lieues, que l'on nomme *l'arrondissement des salines* (*m*), forment ensemble un total de 45340 arpens, dont environ les deux tiers sont au roi, & le reste appartient tant aux communautés qu'aux particuliers, qui ne sont pas les maîtres d'en disposer, & auxquels l'on n'accorde que le bois nécessaire à leurs usages. On leur paie le surplus à un prix fixé par la cour.

Le roi a établi par arrêt du 18 janvier 1724, un commissaire-général pour l'administration & la police des bois, ainsi que pour les chemins & rivieres de l'arrondissement. Cette administration est connue sous le nom de *réformation des salines*. Elle connoît tant au civil qu'au criminel, de toutes matieres concernant la police & l'administration des forêts.

La réformation est composée d'un commissaire-général, d'un subdélégué, d'un lieutenant, d'un procureur du roi, d'un substitut du procureur du roi, de deux gardes-marteaux, d'un ingénieur & directeur des ouvrages, d'un receveur des épices & amendes, de deux arpenteurs, d'un garde-général collecteur des amendes, de deux gardes-généraux,

(*l*) L'entrepreneur des *salines* a pour la partie des bois grand nombre d'employés, dont voici les noms & les fonctions.

Deux *visiteurs des bois taillis*, chargés de suivre l'exploitation des forêts appartenantes tant au roi qu'aux communautés.

Trois *taxeurs*, dont deux à la *saline* & un au chantier de la ville. Ils sont établis à l'entrée des deux *salines* pour taxer aux voituriers le montant de leurs voitures : si le voiturier est mécontent, il fait mouler son bois.

Deux *buralistes*; ils retirent des mains des voituriers les billets des taxeurs, & leur en donnent d'autres sur lesquels ils vont se faire payer du prix de leur voiture chez *le payeur des bois*.

Un *garde visiteur*; il est chargé de faire des visites dans les maisons des villages, autour des forêts & des routes, d'empêcher le vol des bois, & remplacer au besoin les visiteurs & les taxeurs.

Trois *commis aux entrepôts*; ils font les fonctions de buralistes & de taxeurs pour les bois qui arrivent à leurs entrepôts.

Cinq *commis tailleurs des futaies de sapin*; ils sont préposés à l'exploitation des futaies & des bois taillis sous-futaies; font façonner les douves & bois de construction, réduire ce qui n'y est pas propre en bois de corde, & les délivrent aux voituriers.

(*m*) Par arrêt du 4 août 1750, les bois situés dans les deux lieues excédantes les quatre premieres, furent encore mis sous la jurisdiction de la réformation, & affectés en cas de besoin au service des *salines*.

Mais cette nouvelle affectation n'a pas encore été exécutée, à cause des différens ordres que le ministre a donnés pour y surseoir ; il y a même apparence que l'on pourra s'en passer toujours, si l'on continue à bien administrer les bois compris dans les quatre premieres lieues de l'arrondissement.

& de trente-huit autres gardes particuliers.

Il y a encore dans cette *saline* une autre jurifdiction, à laquelle la maîtrife des eaux & forêts de Salins a été réunie en 1692. Elle connoît tant au civil qu'au criminel, & fauf l'appel à la chambre des comptes de Dole, de tout ce qui concerne les gabelles, conformément aux édits de 1703 & 1705. Elle eft en même temps établie pour faire la vifite des fources, & connoître de la police intérieure des *salines*. Cette jurifdiction a pour chef un juge vifiteur des *salines* & maître particulier des eaux & forêts; fes autres officiers font les mêmes qu'à la réformation.

Le revenu annuel des *salines* de Salins peut être évalué, tous frais faits, aux environs de fept cent mille livres, dont quatre cent cinquante mille viennent de la Suiffe. Il étoit plus confidérable avant que la moitié de la Franche-Comté fe fournît en fel de Montmorot.

Saline de Montmorot. Cette *saline*, remarquable par fes bâtimens de graduation, eft fituée à huit lieues fud-oueft de Salins, dans une petite plaine, entre la ville de Lons-le-Saunier, & le village dont elle porte le nom.

Il y a déjà eu autrefois à Lons-le-Saunier des *salines* qui ont long-temps été les feules de la Franche-Comté. On prétend qu'elles exiftoient avant la venue des Romains dans les Gaules. La ville étoit connue fous le nom Latin *Lædo*, tiré du Grec, qui veut dire *flux* & *reflux*. D'anciens mémoires affurent qu'on en obfervoit un dans les eaux falées du puits de Lons-le-Saunier, & que c'eft de là que cette ville a pris fon nom. D'autres foutiennent que le mot de *Lons*, fon ancienne dénomination Françoife, à laquelle on a ajouté *le-Saunier* depuis trois fiecles feulement, fignifioit un *vaiffeau* de 24 muids qui recevoit les eaux falées, & duquel elles couloient dans les chaudieres. Mais l'une de ces opinions n'eft pas plus certaine que l'autre; & elles pourroient bien n'être toutes les deux que le fruit de l'imagination échauffée de quelques étymologiftes. Pendant les travaux que l'on a faits dans le puits de Lons-le-Saunier pour l'établiffement de la nouvelle *saline*, on n'y a point remarqué ce flux & reflux dont il eft parlé. D'ailleurs, le mot de *Lons* vient probablement de celui de *Lædo*, & c'eft fans raifon qu'on lui va chercher une étymologie particuliere.

Si l'on ignore en quel temps les *salines* de Lons-le-Saunier furent établies, la caufe & l'époque de leur deftruction ne font pas moins inconnues. On a trouvé dans les creufages qui ont été faits, une grande quantité de poulies, de rouages, d'arbres de roue à demi brûlés, & l'on peut conjecturer de là que ces *salines* périrent par le feu.

La ville de Lons-le-Saunier, dans une requête préfentée en 1650 au confeil des finances du roi d'Efpagne, expofa *que fes anciennes* falines *avoient été détruites en 1290 pour mettre celles de Salins en plus grande valeur;* & qu'elle avoit obtenu fur ces dernieres 96 charges de fel par mois. Ce droit lui avoit été accordé en forme de dédommagement par Marie de Bourgogne & Charles V fon petit-fils; elle en avoit joui jufqu'aux guerres & aux peftes des années 1636 & 1637; elle demandoit à y être rétablie. Elle obtint ce qu'elle defiroit; mais enfin cet ancien droit a été réduit en argent, & c'eft pour l'acquitter que le roi lui accorde encore à préfent 1000 liv. par année pour les *salines* de Salins.

Cependant quoique la chûte de celles de Lons-le-Saunier foit fixée dans l'acte que nous venons de citer, à l'année 1290, il eft certain qu'elle eft poftérieure à cette époque. Philippe de Vienne, en 1294, légua par fon teftament à Alaïs fa fille, abbeffe de l'abbaye de Lons-le-Saunier, 18 montées de muire à prendre au puits de Lons-le-Saunier, pour elle & pour les abbeffes qui lui fuccéderoient.

C'eft au commencement du xiv^e^. fiecle qu'on peut vraifemblablement rapporter la deftruction de ces *salines*, & l'on ne trouve point de titre plus moderne qui en faffe mention.

Quoi qu'il en foit, il paroît certain que les eaux qu'on y bouilliffoit étoient meilleures que celles dont la nouvelle *saline* fait ufage. Si elles n'euffent été qu'à 2, 7 & 9 degrés, comme on les voit aujourd'hui, il eût fallu une dépenfe trop confidérable pour

en tirer le sel; les bâtimens de graduation n'étoient pas connus alors. Quand ces anciennes *salines* furent abandonnées, on tâcha d'en perdre les sources en les noyant dans les eaux douces; l'on n'a pu ensuite les en séparer entiérement; & c'est à ce mêlange encore subsistant, que nous devons attribuer la foiblesse des eaux que Montmorot emploie à présent.

Ce n'est qu'en 1744, que cette nouvelle *saline* a été établie, avec des bâtimens de graduation, dont les trois ailes forment un demi-cercle, qu'elle ferme en partie par le devant. Les puits dont elle tire ses eaux salées, sont situés à différentes distances hors de son enceinte, ainsi que les bâtimens de graduation. Ce sont de véritables puits, dont les sources saillissent presque toutes du fond. Ils n'ont rien de curieux, & ne méritent pas que l'on en donne ici la description. Ils sont, comme à Salins, au nombre de trois.

Le puits de Lons-le-Saunier, ainsi nommé parce qu'il se trouve dans cette ville, fournit dans 24 heures, depuis 1400 jusqu'à 1700 muids d'eau seulement à 2 degrés. Elle est un peu chaude, & le thermometre plongé dans ce puits monte de quatre degrés. Les eaux élevées par des pompes, sont conduites dans des canaux souterrains à la distance d'un quart de lieue, jusqu'à l'aile de graduation, dite de *Lons-le-Saunier*.

Le puits Cornoz est éloigné de 34 toises de l'aile de graduation, à laquelle il donne son nom, & où ses eaux vont se rendre. Il forme deux puits placés l'un à côté de l'autre, dans une même enceinte, pour recevoir deux différentes sources. L'une à 7 degrés donne environ 200 muids d'eau par 24 heures; & l'autre à 3 degrés, n'en fournit que 12.

Le puits de l'étang du saloir renferme plusieurs sources salées, qui, par des canaux souterreins, sont conduits à une demi-lieue, dans le bâtiment de graduation, dit *du puits Cornoz*. La principale à 9 degrés tombe dans le puits où elle se rend par un petit canal taillé dans le roc, & elle fournit 53 muids d'eau par 24 heures. Différentes autres sources à 3 & 4 degrés sortent du fond de ce même puits, & forment un mêlange d'eaux de 6 à 7 degrés, dont le produit varie depuis 63 jusqu'en 73 muids par 24 heures.

On voyoit autrefois dans le même endroit un étang qui y avoit été formé pour submerger les sources salées, & c'est de là que ce puits a pris le nom de *l'étang du Saloir*. Il fut creusé en 1733 à 57 pieds 4 pouces de profondeur, à laquelle on trouva le rocher d'où sortoit la principale source salée; & dès ce temps on établit là une *saline*, qui fournissoit environ dix mille quintaux de sel. Mais elle fut supprimée quand l'on construisit celle de Montmorot, où furent amenées les eaux du puits de l'étang du Saloir.

Ce puits, le plus important des trois par le degré de salure où sont ses eaux, fut mal construit dans les commencemens. Il est tout entouré d'eaux douces, qu'on n'en détourna pas avec assez de soin, en sorte qu'elles y pénétrerent, & affoiblirent de beaucoup les sources salées. On leur a depuis creusé un puisard où elles vont se rendre près du puits à muire, & d'où elles sont élevées par des pompes. Mais cet ouvrage nécessaire n'a pas rendu aux sources leur même degré, qui, en 1734, étoit à 11, & se trouve réduit à 8 ou à 9; encore n'est-on pas assuré qu'elles restent long-temps dans le même état; elles varient beaucoup. La principale source, qui étoit entiérement perchée dans le roc, est descendue en partie, & pousse plus de sa moitié par le fond du puits. Plus bas est une source d'eau douce fort abondante, que l'on force à remonter sur elle-même pour la conduire au puisard. Il est fort à craindre que les sources salées continuent à descendre, & s'enfonçant davantage, ne se perdent entiérement dans les eaux douces. Il faudroit donc chercher à parer cet accident, qui ébranleroit la *saline*, & faire de nouvelles fouilles, pour tâcher de découvrir de nouvelles sources.

Les bâtimens de graduation ont été inventés pour épargner la grande quantité de bois que l'on consommeroit en faisant entiérement évaporer par le feu les eaux à un foible degré de salure; car sur 100 livres d'eau, il y en aura 98 à évaporer, si elles ne contiennent que 2 livres de sel. Si au contraire elles en renferment 16, il n'y aura

que 84 livres d'eau à évaporer. Par conséquent dans ce dernier cas on brûlera un septieme de bois de moins que dans le premier, pour avoir 7 fois plus de sel.

Ainsi, supposons qu'il faille 3 pieds de bois cubes pour évaporer un muid d'eau, on ne brûlera que 252 pieds de bois pour avoir 16 muids de sel, si on se sert d'une eau à 16 degrés. Si au contraire elle n'est qu'à 2 seulement, pour avoir la même quantité de sel, il faudra brûler 2353 pieds de bois. La raison en est sensible. Dans le premier cas, 100 muids d'eau contenant 16 muids de sel, il n'en reste que 84 à évaporer; mais dans le second, il faut 800 muids d'eau pour en avoir 16 de sel; & l'on a par conséquent 784 muids à évaporer. Voilà donc 700 muids de plus, pour lesquels il faut consommer 2100 pieds de bois, que l'on eût épargnés dans la totalité en se servant d'une eau à 16 degrés.

Ce léger calcul suffit pour démontrer que si l'on bouillissoit des eaux à 2, 3 & 4 degrés, la dépense en bois excéderoit de beaucoup la valeur du sel que l'on retireroit. Mais on a trouvé le moyen de les employer avantageusement, en les faisant passer par des bâtimens de graduation, ainsi nommés, parce que les eaux s'y graduent, c'est-à-dire, y acquierent de nouveaux degrés de salure, à mesure que l'air, emportant leurs parties douces, qui sont les plus légeres, les fait diminuer en volume.

Les bâtimens de graduation de la saline de Montmorot sont divisés en trois ailes, ou corps séparés, étendus sur quatre niveaux, & placés à différentes expositions.

L'aile de Lons-le-Saunier, alignée de l'est-sud-est à l'ouest-nord-ouest, a 147 fermes, ou 1764 pieds de longueur. Elle ne reçoit uniquement que les eaux à 2 degrés, provenant de Lons-le-Saunier. On appelle *ferme* une étendue de 12 pieds renfermée entre deux piliers.

L'aile du puits Cornoz, alignée du sud au nord, contient 78 fermes, ou 936 pieds. Elle reçoit les eaux des deux puits Cornoz & de l'étang du saloir.

L'aile de Montmorot, alignée du sud-sud-ouest au nord-nord-est, a sur deux différens niveaux 162 fermes ou 1944 pieds: plus basse que les deux autres ailes, elle reçoit leurs eaux, déjà graduées en partie, & acheve de leur faire acquérir le dernier degré de salure qu'elles doivent avoir, pour être de là renvoyées aux baisoirs ou bassins construits près des poëles.

Ces trois ailes ont ensemble 1944 pieds de longueur, sur la bauteur commune de 25 pieds, & communiquent l'une à l'autre par des canaux de bois qui conduisent les eaux à proportion des besoins & de la graduation plus ou moins favorable.

Dans toute la longueur de chaque bâtiment regne un bassin ou réservoir construit en madriers de sapin joints & ferrés avec soin, pour recevoir & retenir les eaux salées. Il est posé horizontalement sur des piliers de pierre, & a 24 pieds de largeur dans œuvre sur un pied 6 pouces de profondeur: les trois contiennent ensemble 17688 muids d'eau.

Au dessus & dans le milieu des bassins sont élevées deux masses paralleles d'épines, distantes de trois pieds l'une de l'autre; elles ont chacune 4 pieds 9 pouces de largeur dans le bas, & 3 pieds 3 pouces dans le haut, & forment une ligne de 22 pieds & demi de hauteur sur la même longeur que les bassins.

L'on a placé au sommet de chaque colonne d'épines, des cheneaux de 10 pouces de profondeur, sur un pied de largeur. Ils sont percés des deux côtés de 3 en 3 pieds, & distribuent par des robinets les eaux qui coulent dans d'autres petits cheneaux, creusés de 6 lignes, longs de 3 pieds, sur 2 à 3 pouces de large, & crénelés par les bords. C'est par ces petites entailles que ceux-ci partagent les eaux qu'ils reçoivent, & les étendent goutte à goutte sur toutes les surfaces d'épines, dont les pointes les subdivisent encore & les atténuent à l'infini.

Au milieu de ces deux rangs de cheneaux, & sur le vuide qui se trouve entre les deux masses d'épines, est un plancher pour faire le service des *graduations*, ouvrir & fermer les robinets, suivant le vent plus ou moins fort, & le côté d'où il vient. Tout l'édifice est surmonté d'un couvert, pour empêcher les eaux pluviales de se mêler avec les salées.

Cinq roues de 28 pieds de diametre, que

fait

fait mouvoir ſucceſſivement la petite riviere de Valiere, portent à leur axe des manivelles de fonte qui, en tournant, tirent & pouſſent des balanciers, dont le mouvement prolongé juſque dans les bâtimens, y fait jouer 40 pompes. Elles ſont dreſſées dans les baſſins, d'où elles élevent les eaux ſalées dans les cheneaux graduans, & leur en fourniſſent à proportion de ce qu'ils en diſtribuent ſur les épines.

L'art de *graduer* conſiſte donc à étendre les ſurfaces des eaux, & à les expoſer à l'air, pour les faire tomber en pluie à travers une longue maſſe d'épines. Par là les parties les plus légeres, qui ſont les douces, ſe volatiliſent & ſe diſſipent, tandis que les autres, plus peſantes par le ſel qu'elles contiennent, ſe précipitent dans le baſſin, d'où elles ſont remontées pour être de nouveau expoſées à l'air, juſqu'à ce qu'elles aient acquis le degré de ſalure que l'on ſe propoſe. Celui auquel on les bouillit communément à Montmorot, eſt de 12 à 13; lorſqu'on leur en fait acquérir davantage, elles n'ont pas le temps de ſe dégager entiérement des parties étrangeres, graſſes & terreuſes, qui doivent tomber au fond de la poële avant que le ſel ſe déclare.

Il entre ordinairement par jour aux bâtimens de *graduation* 1200 muids d'eau, & il s'en évapore 900; ce qui feroit par 100 pieds de bâtiment, une évaporation d'environ 18 muids d'eau: on a tiré ce jour commun ſur l'année entiere de 1759.

Il faut obſerver qu'il y a des temps, tels que ceux des fortes gelées, où l'on ne *gradue* point du tout, parce que l'eau ſe gelant dans les pompes & ſur les épines, feroit briſer toute la machine. Mais la violence même du froid qui empêche l'évaporation des eaux, y ſupplée en les *graduant* par congélation. On perd alors en entier les eaux foibles du puits *de Lons-le-ſaunier*, & l'on remplit les baſſins avec celles des puits *Cornoz* & *de l'étang du Saloir*, qui ſont à 6 & à 9 degrés. Il n'y a que le flegme, ou les parties douces qu'elles contiennent, qui ſe gelent. Quand elles le ſont, on caſſe la glace, & l'on renvoie aux *baiſoirs*, ou réſervoirs établis près des poëles, l'eau ſalée, qui dans les grands froids acquiert ainſi par ſa ſeule congélation, juſqu'à 4 & 5 degrés de plus.

Mais le degré n'eſt pas égal dans tous les baſſins; il eſt toujours relatif à la quantité des parties douces contenues dans l'eau, & qui ſont les ſeules ſuſceptibles de gelée: en ſorte que l'on acquiert quelquefois du degré ſur les eaux foiblement ſalées, tandis qu'on n'en acquiert point de ſenſible ſur celles qui le ſont beaucoup.

Les temps les plus favorables pour la graduation, ſont les temps ſecs avec un air modéré. Les grands vents perdent beaucoup d'eau; ils la jettent hors des bâtimens, & emportent à la fois les parties ſalées & les douces. Lorſque l'air eſt très-humide, & pendant les brouillards fort épais, l'eau, loin d'acquérir de nouveaux degrés, perd quelquefois un peu de ceux qu'elle avoit déjà. Elle ſe gradue, mais foiblement, par les temps preſque calmes. L'air, comme un corps ſpongieux, paſſant ſur les ſurfaces de l'eau, s'imbibe & ſe charge de leurs parties les plus légeres. Auſſi les grandes chaleurs ne produiſent-elles pas la graduation la plus avantageuſe, parce que l'air ſe trouvant alors condenſé par les exhalaiſons de la terre, perd de ſa poroſité, & conſéquemment de ſon effet.

Nous penſons qu'il y auroit un moyen de tirer encore un plus grand avantage des différentes températures de l'air, dont dépend abſolument la *graduation*. Il faudroit conſtruire un bâtiment à trois rangs paralleles d'épines, où les vents les plus violens gradueroient toutes les eaux, ſans les perdre. S'ils emportoient celles de la premiere & de la ſeconde ligne, ils les laiſſeroient tomber à la troiſieme, qui achevant de rompre leur impétuoſité déjà affoiblie, ne leur laiſſeroit plus jeter au dehors que les parties de l'eau les plus légeres. Un ſecond bâtiment à deux rangs d'épines, ſerviroit pour les temps où l'air eſt médiocrement agité. Enfin, il y en auroit un troiſieme à un ſeul rang, & c'eſt ſur celui-ci que l'on gradueroit les eaux, lorſque l'air preſque tranquille, ne pouvant agir qu'à travers une ſeule maſſe d'épines, perdroit entiérement ſa force s'il en rencontroit une ſeconde, & y laiſſeroit retomber les parties douces qu'il auroit emportées de la premiere.

Les eaux en coulant ſur les épines, y laiſſent une matiere terreuſe, ſans ſalure

& sans goût, qui s'y durcit tellement au bout de 7 à 8 ans, que l'air n'y pouvant plus passer, on est obligé de les renouveller. Les épines de leur côté rendent l'eau graisseuse, & lui donnent une couleur rousse. C'est pour cette raison que dans les *salines* où il y a des bâtimens de graduation, le sel n'est jamais si blanc, que lorsqu'on bouillit les eaux telles qu'elles sortent de leurs sources.

Les eaux graduées au degré qu'on se propose, ou auquel l'on peut les amener, sont conduites par des tuyaux de sapin, dans deux réservoirs placés derriere les bernes, & de là sont distribuées aux poëles qui y répondent. Ces bassins que l'on nomme *baisoirs*, forment un carré long de 44 pieds, sur 10 de large & 5 de profondeur ; ils contiennent chacun 262 muids d'eau.

Il y a six poëles à Montmorot, dont chacune forme aussi un carré long de 26 pieds, sur 22 de largeur & 18 pouces de profondeur, & contient environ 100 muids d'eau. C'est dans les angles où l'eau ne bout jamais, que le *schelot* s'amasse en plus grande quantité. La premiere poële est la seule qui ait derriere elle un poëlon : encore le sel que l'on y forme est-il si brun & si chargé de parties étrangeres, que l'on est ordinairement obligé de le refondre.

La cuite ne se divise dans cette *saline*, qu'en deux opérations ; le *salinage* & le *soccage*.

On entend par *salinage*, tout le temps qui est employé à faire réduire l'eau salée, jusqu'à ce que le sel commence à se déclarer à sa surface. Il s'opere toujours par un feu vif, & dure plus ou moins ; ce qui va de 16 à 24 heures, suivant le degré de salure qu'ont les eaux. C'est pendant ce temps que l'eau jette une écume qu'il faut enlever avec soin, & que le *schelot*, c'est-à-dire, que les matieres terreuses, & autres parties étrangeres renfermées dans les eaux, s'en dégagent & se précipitent au fond de la poële. Mais il faut pour cela une forte ébullition : aussi dans les poëlons où l'eau ne bout point, l'on ne tire jamais de *schelot*. Il reste mêlé avec le sel, qui pour cette raison est plus brun, plus pesant & bien moins pur que celui formé dans les poëles. On y amasse toujours la quantité de 16 pouces de *muire brisante* ; c'est-à-dire, d'eau, dont le sel commence à paroître ; ce qui oblige de remplir la poële à plusieurs reprises, lorsque l'ébullition a diminué le volume d'eau salée que l'on y avoit mise.

Le *schelot* que l'on tire des poëles dans de petits bassins nommés *augelots*, que l'on met sur les bords, & où il va se précipiter, parce que l'eau est plus tranquille, sert à former à Montmorot les sels purgatifs d'epsom & de glauber, & la potasse qui sert à la fusion des matieres dans les verreries. *Voyez* SEL D'EPSOM, DE GLAUBER, & POTASSE.

Le *soccage* comprend tout le temps que le sel reste à se former. Il commence dès que l'eau qui bout dans la poële est parvenue à 24 ou 25 degrés. C'est alors de la *muire brisante*, au dessus de laquelle nagent de petites lames de sel, qui s'accrochant les unes aux autres en forme cubique, s'entraînent mutuellement au fond de la poële. Plus le feu est lent pendant le *soccage*, & plus le grain du sel est gros. Sa qualité en est meilleure aussi, parce qu'il se dégage plus exactement des graisses & des autres vices que l'eau renferme encore. Cette seconde & derniere opération dure 16 heures pour les sels destinés à être mis en grains, 20 heures pour les sels en grains ordinaires, & 70 heures pour ceux à gros grains. Ces trois différentes especes de sel sont les seules que l'on forme à Montmorot.

Lorsque le sel est formé, il reste encore au fond de la poële des eaux qui n'ont pas été réduites, & que l'on nomme *eaux-meres*. Elles sont ameres, pleines de graisse, de bitume, & fort chargées de sel d'epsom & de glauber. Elles sont très-difficiles à réduire, & il faut avoir grand soin de ne pas mettre la poële à siccité, pour qu'elles ne communiquent pas au sel les vices qu'elles contiennent. Elles en ont plus ou moins, suivant que les eaux salées dont l'on se sert sont plus ou moins pures. Le sel, au sortir de la poële, est imbibé de ces eaux qu'il faut laisser égoutter. Lorsqu'elles sont sorties des sels, elles prennent le nom d'*eaux-grasses* ; mais leur nature est toujours à peu près la même que celle

des eaux-meres. L'une & l'autre ſont très-vicieuſes à Montmorot, & il ſeroit à deſirer qu'on n'en fît aucun uſage.

Neuf cuites font une remandure qui dure plus ou moins, ſuivant l'eſpece de ſel qu'on veut former.

L'on fait par année, à cette *ſaline*, environ 60 mille quintaux de ſel, dont la moitié eſt délivrée en pains, à différens cantons Suiſſes, ſuivant des traités particuliers faits avec la ferme générale, & l'autre moitié, formée en pains, eſt vendue à différens bailliages de la province. Mais comme Salins fournit de plus aux Suiſſes les 38 mille quintaux que Montmorot donne pour lui à la province, il s'enſuit toujours que cette derniere *ſaline* fait entrer en France environ 350 mille liv. par année.

Le ſel que Montmorot délivre à la province, étoit ſéché ſur les braiſes, ainſi qu'on le pratique à Salins; mais il ſe trouvoit toujours une odeur fort déſagréable dans la partie inférieure des pains, qui d'ailleurs brûlée par l'activité du feu, avoit la dureté du gypſe, beaucoup d'amertume & fort peu de ſalure. Ces défauts exciterent des réclamations de la part de la Franche-Comté, & donnerent lieu à pluſieurs remontrances de ſon parlement; le roi en conſéquence envoya dans la province, en 1760, un commiſſaire pour examiner ſi les plaintes étoient fondées, & pour faire l'analyſe des ſels de Montmorot.

On n'a trouvé dans cette *ſaline* aucune matiere pernicieuſe; les ſels en grains que l'on en tire ſont très-bons, & les défauts dont l'on ſe plaignoit juſtement dans les ſels en pains, ne provenoient que du vice de leur formation.

Les *eaux graſſes* à Montmorot contiennent beaucoup de ſels d'epſom & de glauber, ſont ameres & chargées de graiſſe & de bitume. Cependant l'on s'en ſervoit pour pétrir les ſels deſtinés à être mis en pains. Quand l'on porte les pains de ſel ſur les braiſes, on les y poſe ſur le côté, en ſorte que les eaux graſſes dont ils étoient imprégnés, deſcendant de la partie ſupérieure à la partie baſſe qui touche le braſier, s'y trouvoient ſaiſies par la violence de la chaleur. Là les graiſſes dont elles ſont chargées ſe brûloient, & par leur combuſtion donnoient une odeur inſupportable d'urine de chat à cette partie toujours pleine de taches & de trous par les vuides qu'elles y laiſſoient, & les charbons qu'elles y formoient. Le ſel d'epſom s'y deſſéchoit auſſi; & au lieu de s'égoutter dans les cendres avec l'eau qui l'entraînoit, il reſtoit adhérent au bas du pain, où il formoit, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, des eſpeces de grumeaux jaunâtres & d'une grande amertume.

L'on a eſſayé de former à Montmorot les pains de ſel avec de l'eau douce, & alors ils ont été beaucoup moins défectueux que quand ils étoient pétris avec l'eau graſſe; mais tant qu'ils ont été ſéchés ſur les braiſes, on leur a toujours trouvé un peu de l'odeur dont nous avons parlé; & l'on n'eſt parvenu à les en garantir entiérement que par le moyen des étuves faites pour leur deſſéchement. C'eſt un canal où l'on conduit la chaleur de la poële à côté de laquelle il eſt conſtruit. Il eſt couvert de plaques de fer qui s'échauffent par ce courant de feu, & ſur leſquelles on met les pains de ſel, après y avoir fait une légere couche de cendre pour que le ſel ne touche pas le fer.

Il y a à préſent à Montmorot deux étuves diviſées chacune en deux corps, & ſéchant enſemble cent charges de ſel. Nous joignons ici le plan de celle qui eſt au deuxieme ouvroir. Les pains de ſel formés, non plus avec l'eau graſſe, mais avec l'eau qui ſort des bâtimens de graduation, & ſéchés doucement par la chaleur modérée des étuves, ſont très-beaux, & n'ont ni odeur ni amertume; mais il ne ſouffre pas ſi bien le tranſport, & tombe plutôt en déliqueſcence. Les plaintes de la province ont ceſſé, & le ſel en pains de Montmorot n'eſt plus actuellement fort inférieur à celui que Salins fournit. Il eſt beaucoup moins pénétrant; & en général les fromages ſalés avec le ſel de Montmorot ne ſont pas ſi-tôt faits, & ont beſoin de plus de temps pour prendre le ſel, que ceux que l'on ſale avec celui de Salins. Au reſte, cette différence n'en apporte aucune dans leur qualité qui eſt également bonne. Mais le préjugé contraire eſt ſi fort univerſel, qu'il auroit peut-

être fallu le respecter, parce que les fromages font une branche considérable du commerce de la Franche-Comté.

Dans les nouvelles étuves établies aux salines *de Montmorot.* On trouve une poële à cuire des sels; un ouvroir où l'on forme les sels en pains & où on les faisoit dessécher étendus sur les braises; deux corps d'étuve nouvellement construits pour faire dessécher les sels en pains; un fourneau où est une ouverture pour le passage de la fumée que l'on ferme par un empalement, pour ôter ou prendre la chaleur, la conduire aux étuves pour les échauffer; des tranchées creusées de 15 à 18 pouces, sur la largeur de 5 pieds, couvertes de larges pierres, soutenues au milieu par un petit mur, laquelle tranchée conduit la chaleur aux étuves; un petit mur de brique construit dans la partie inférieure de l'étuve supporte les platines de fer, sur lesquelles sont placées sept rangées de pains de sels dans l'étuve du quatrieme ouvroir, & six seulement dans celle du deuxieme ouvroir; dans lequel petit mur on a pratiqué de petits intervalles pour que la chaleur puisse s'étendre plus également dans chaque collatéral de l'étuve : des tuyaux construits à l'extrêmité de chaque corps d'étuve laissent passer la fumée; le premier débouche dans la berne à travers le mur que l'on a percé à cet effet, & le second est monté par dessus les combles : on a pratiqué un glissoir dans chaque tuyau de l'étuve du quatrieme, pour retenir la chaleur, & la renvoyer en entier alternativement dans un seul corps d'étuve, suivant que l'exige le service.

Les terreins rapportés pour élever l'étuve quelques pouces au dessus du niveau du dessous de la poële, donnent une légere montée à la fumée, & la font tirer plus rapidement au débouché.

De grands volets que l'on peut baisser ou élever, au moyen des poulies, suivant le degré d'évaporation qui se fait au commencement du desséchement, tiennent la chaleur concentrée, lorsque la grande évaporation est faite, & précipitent le desséchement des pains.

L'étuve au deuxieme ouvroir est couverte dans les temps nécessaires, par des tables que l'on ôte lors du chargement de l'étuve, dont le service se fait par les côtés sans qu'il soit besoin d'entrer dedans, n'ayant de largeur en tout que ce qu'il en faut pour que les secharis puissent atteindre le milieu; ce qui ne se pratique pas de même à l'étuve du quatrieme ouvroir, où il est nécessaire d'entrer dans l'étuve; ce qui en rend le service moins prompt.

On se sert de deux cuves; l'une reçoit l'égout de la fille, dans l'autre les formari ou fassari prennent l'eau nécessaire lors de la formation,

La différence des deux étuves consiste en ce qu'au second ouvroir, chaque corps d'étuve a son canal particulier qui y conduit la chaleur dès le fourneau de la poële, où chaque canal a son empalement, au lieu qu'à l'étuve du quatrieme, le canal est commun pour les deux corps; la premiere contient environ 40 charges, & l'autre 60. *Les deux derniers articles sont de M. l'abbé* Fenouillot.

Salines des isles Antilles, ce sont des étangs d'eau de mer, ou grands réservoirs formés par la nature au milieu des sables, dans des lieux arides, entourés de rochers & de petites montagnes dont la position se trouve ordinairement dans les parties méridionales de presque toutes les isles Antilles; ces étangs sont souvent inondés par les pluies abondantes, & ce n'est que la saison seche; c'est-à-dire, vers les mois de janvier & de février que le sel se forme; l'eau de la mer étant alors très-basse, & celle des étangs n'étant plus renouvellée, il s'en fait une si prodigieuse évaporation par l'excessive chaleur du soleil, que les parties salines n'ayant plus la quantité d'humidité nécessaire pour les tenir en dissolution, sont contraintes de se précipiter au fond & sur les bords des étangs, en beaux crystaux cubes, très-gros, un peu transparens & d'une grande blancheur. Il se rencontre des cantons dont l'atmosphere qui les environne est si chargée de molécules salines, qu'un bâton planté dans le sable, à peu de distance des étangs, se trouve en vingt-quatre heures totalement couvert de petits crystaux brillans, fort adhérens; c'est ce qui a fait imaginer à

quelques Efpagnols du pays de former des croix de bois, des couronnes & d'autres petits ouvrages curieux.

Les ifles de Saint-Jean-de-Portorico, de Saint-Chriftophe, la grande terre de la Guadaloupe, la Martinique & la Grenade, ont de très-belles *falines*, dont quelques-unes pourroient fournir la cargaifon de plufieurs vaiffeaux; le fel qu'elles produifent eft d'un ufage journalier, mais il n'eft pas propre aux falaifons des viandes qu'on veut conferver long-temps; on prétend qu'il eft un peu corrofif. *M. le Romain.*

Saline, (*Commerce.*) ce mot fe dit ordinairement des poiffons de mer que l'on a fait faler pour les conferver. Il fe fait en France & dans les pays étrangers un négoce très-confidérable de *faline*. Les poiffons qui en font le principal objet, font la morue, le faumon, le maquereau, le hareng, l'anchois & la fardine.

Salines, *la vallée des*, (*Géogr. facrée.*) vallée de la Paleftine que les interpretes de l'écriture mettent communément au midi de la mer Morte, du côté de l'Idumée. M. Halifax, dans fa relation de Palmyre, parle d'une grande plaine remplie de fel, d'où l'on en tire pour tout le pays. Cette plaine eft environ à une lieue de Palmyre, & elle s'étend vers l'Idumée orientale, dont la capitale étoit Bozza. Il eft affez vraifemblable que cette plaine de fel eft la *vallée* des *falines* de l'écriture. (*D. J.*)

SALINS, (*Géogr. mod.*) ville de France en Franche-Comté, dans une vallée, entre deux montagnes, fur le ruiffeau de Forica, à fix lieues au midi de Befançon. Elle eft défendue par le fort Saint-André. Il y a quatre paroiffes & trois chapitres. Les peres de l'Oratoire y ont un college. Cette ville prend fon nom du fel qu'on y fait avec le feu, & dont on fournit la province & une partie de la Suiffe. *Long.* 23; *lat.* 46, 57.

La fituation de cette ville eft peu agréable. Ses bâtimens font modeftes mais commodes: on y voit de belles places ornées de fontaines, & des rues larges & bien entretenues. Le commerce y fleurit; les fources d'eau falée dont fon terroir abonde y ont fait élever des habitations & des machines, dont la ftructure fait l'admiration des étrangers: le climat eft doux & tempéré.

Le fort Bracon eft fameux par la naiffance de S. Claude, iffu des comtes de *Salins*, au VIe. fiecle.

Salins fut pris par le duc de Luxembourg, en 1668, & repris par M. de la Feuillade, en 1674. Le parlement de la Provence, les états-généraux fous Louis XI, en 1484; fous Louis XII, en 1506; les fynodes diocéfains, en 1527, furent convoqués à *Salins*. Cette ville fut maintenue dans la poffeffion de la préféance aux états-généraux fur Dole, par arrêt provifionnel tenu à Dole même en 1658. Le college eft régi par MM. de l'Oratoire, dont les Salinois demanderent la confervation en fe rendant à Louis XIV, à caufe de leur mérite & de leur défintéreffement. La ville, en effet, ne leur donne depuis leur établiffement que 1000 livres pour fept ou huit profeffeurs. La maifon tombant de vétufté, les jéfuites établis à *Salins* crurent le moment favorable pour leur enlever l'éducation de la jeuneffe: ils firent bâtir une belle maifon, qui devoit fervir de college; elle n'étoit pas finie, qu'ils ont été expulfés de *Salins* en 1764, & que la ville & le parlement y ont placé les oratoriens.

Le puits à muire, ou d'eau graffe & pleine de fel, eft une chofe curieufe à voir; les détours longs & étroits, les ténebres épaiffes de ce fouterrain, les vapeurs condenfées que les flambeaux allumés ont peine à percer, le bruit éloigné des chûtes d'eau, celui des roues & des pompes femblable au gémiffement & au cri plaintif des perfonnes qui fouffrent, font une image affez vive de ces defcentes fabuleufes aux enfers, qu'on trouve dans les poëtes. L'eau falée eft rendue par des pompes foulantes dans les chaudieres où l'on fait le fel; l'eau douce eft rejetée dans un canal fouterrain qui la rend à la riviere nommée *Furieufe*, dont la fource eft dans la ville même.

M. l'abbé d'Olivet, de l'académie Françoife, naquit à *Salins* en 1682, & eft mort à Paris en 1768; il a donné un petit poëme Latin, en 1738, intitulé: *Origo Salinarum Burgundiæ.*

Pierre Mathieu, né à *Salins* en 1563, fut principal du college de Verceil, en Piémont, avocat à Lyon, ligueur fort attaché aux Guifes. Henri IV lui donna la place

d'hiſtoriographe de France après la mort de du Haillant : il ſuivit Louis XIII au ſiege de Montauban, où il tomba malade, & mourut à Toulouſe en 1621. Il cultiva auſſi la poéſie, & il a donné *Clytemneſtre*, *Eſther*, en cinq actes, en 1585; & la *Guiſiade* ou maſſacre du duc de Guiſe, en 1589, dont il dédia la troiſieme édition au prince Charles de Lorraine, protecteur, lieutenant-général du royaume pour le roi Charles X. Ces pieces ſont d'une verſification barbare, ridicule, & d'une longueur aſſommante. *Hiſt. du théatre François, t. I.*

M. l'abbé Guillaume a publié en 2 vol. *in-24°.* l'hiſtoire des ſires de *Salins*, ouvrage curieux & plein de recherches. (*C.*)

Liſolas, (François baron de) né à *Salins* en 1613, s'attacha aux intérêts de la maiſon d'Autriche, à laquelle il rendit de grands ſervices par ſes négociations & par ſes écrits. Il fut employé dans tous les traités les plus importans, & mourut en 1677, un peu avant les conférences de Nimegue. Son principal ouvrage eſt intitulé *Bouclier d'état & de juſtice*, dans lequel il entreprit de réfuter les droits que Louis XIV prétendoit avoir ſur divers états de la monarchie d'Eſpagne. Cet ouvrage plut beaucoup à la maiſon d'Autriche, & fut d'autant plus déſagréable à la France, qu'elle étoit mal fondée dans ſes prétentions. (*D. J.*)

Salins, *terme de pêche ;* ſorte de pêcherie formée de filets que l'on peut rapporter à l'eſpece des hauts parcs. Les mailles des rets qu'ils n'omment *ſalins* ſont de deux ſortes; les plus larges mailles ont un pouce en carré, & les plus ſerrées ont ſeulement neuf lignes auſſi en carré.

La pêche avec les rets nommés *ſalins* doit être regardée comme une eſpece de haut parc, de perches & de filets à queue ou fond de verveux ; les pêcheurs qui s'en ſervent les tendent ordinairement à l'embouchure des canaux ou des achenaux ; pour cet effet ils plantent d'un bord & d'autre trois ou quatre perches hautes d'environ dix à douze pieds, comme ſont les rets des hauts parcs ; le bas du rets eſt aux deux côtés ; ſur la perche qui eſt près de terre eſt amarré un petit bout de ligne pour pouvoir lever le filet dans le premier inſtant que le juſſant commence à ſe déclarer ; les pêcheurs ſoit à pied, ſoit avec les filadieres, levent auſſi-tôt chaque bout du filet qu'ils amarrent au haut des perches, au pieds deſquelles le ret eſt arrêté de maniere qu'ils arrêtent tout le poiſſon que la marée a fait monter ; on y prend des mulles, des lubines, des aloſes, des galles & gaſts, & autres ſemblables poiſſons ronds & longs.

Cette ſorte de pêcherie ne ſe faiſant ordinairement que durant les chaleurs des mois de juin, juillet & août, eſt très-nuiſible à la multiplication du poiſſon, ſur-tout ſi on ſe ſert de mailles ſerrées, mais avec des rets d'un calibre de 15 à 18 lignes environ, & ſans enfouir le bas du filet. Cette eſpece de pêche pourroit être innocente ; ce rets eſt de l'eſpece de ceux que les pêcheurs bas Normands placent entre les rochers.

On appelle auſſi *ſalins* des ſortes de fouannes qui ont ſept branches ou dents ébarbelées ; celle du milieu l'eſt des deux côtés, & les ſix autres ſeulement du côté de dedans ; elles ont une douille de fer, & ſont emmanchées d'une perche d'environ deux braſſes de long. *Voyez* Fouanne, dont les *ſalins* ſont une eſpece.

Salins, *cour des*, (*Hiſt. de la Rochelle.*) on nommoit autrefois à la Rochelle la *cour des ſalins*, une juriſdiction qui y fut établie vers l'année 1635, avec un impôt très-fort ſur les ſels de Brouage & de l'iſle de Ré. La *cour des ſalins* fut ſupprimée quelque temps après ; mais le droit ſubſiſte encore preſque en entier.

SALIQUES, adj. pl. (*Hiſt. mod.*) nom qu'on donne communément à un recueil de loix des anciens François, par une deſquelles on prétend que les filles des rois de France ſont exclues de la courone.

Pluſieurs auteurs ont écrit ſur les loix *ſaliques ;* mais comme MM. de Vertot & de Foncemagne, de l'académie des inſcriptions, en ont traité d'une maniere plus intéreſſante, nous tirerons de leurs mémoires ſur ce ſujet ce que nous en allons dire, d'autant plus qu'ils ſe réuniſſent à penſer que ce n'eſt pas préciſément en vertu de la loi *ſalique*, que les filles de France ſont exclues de la couronne.

Selon M. l'abbé de Vertot, il n'eſt pas aiſé de décider quel eſt l'auteur des loix

saliques, & bien moins de fixer l'époque & l'endroit de leur établissement. Quelques historiens prétendent que la loi *salique* tire cette dénomination *salique* d'un certain seigneur appellé *Salégast*, qui fut, dit-on, un de ceux qui travaillerent à la compilation de cette loi. C'est le sentiment d'Othon de Frisingue, *liv. IV.* Avantin dans le *IV liv.* de son histoire de Baviere, rapporte l'étymologie de ce mot *salique*, au mot Latin *sala*, comme si les premieres loix des Francs avoient été dressées dans les salles de quelques palais. D'autres auteurs le font venir d'une bourgade appellée *Salectinie*, qu'ils placent comme il leur plaît, sur les rives de l'Yssel ou du Sal. Enfin, on a eu recours jusqu'à des fontaines & des puits de sel, & de là on n'a pas épargné les allégories sur la prudence des premiers François.

Mais il est plus naturel de rapporter l'épithete de *salique* à cette partie des Francs qu'on appelloit *Saliens : hac nobilissimi Francorum, qui salici dicuntur, adhuc utuntur lege*, dit l'évêque de Frisingue.

Nous avons deux exemplaires de ces loix. Le plus ancien est tiré d'un manuscrit de l'abbaye de Fulde, imprimé en 1557 par les soins de Jean Basile Herold. L'autre édition est faite sur la réformation de Charlemagne; & il y a à la fin de cet exemplaire quelques additions qu'on attribue aux rois Childebert & Clotaire. Mais l'un & l'autre exemplaires paroissent n'être qu'un abrégé d'un recueil plus ancien. Quelques-uns attribuent ces loix à Pharamond & d'autres à Clovis.

Quoi qu'il en soit, on lit à l'article 62 de ces loix un paragraphe conçu en ces termes : *de terra verò salica nulla portio hæreditatis mulieri veniat, sed ad sexum virilem tota terræ hæreditas perveniat ;* c'est-à-dire pour ce qui est de la terre *salique*, que la femme n'ait aucune part dans l'héritage, mais que tout aille au mâle. C'est de ce fameux article dont on fait l'application au sujet de la succession à la couronne, & l'on prétend qu'elle renferme une exclusion entiere pour les filles de nos rois.

Pour éclaircir cette question, il est bon de remarquer que dans ce *chapitre lxij*, il s'agit de l'aleu, *de alode*, & qu'il y avoit dans la Gaule Françoise & dans les commencemens de notre monarchie, des terres allodiales auxquelles les femmes succédoient comme les mâles, & des terres *saliques*, c'est-à-dire, conquises par les Saliens, qui étoient comme des especes de bénéfices & de commanderies affectés aux seuls mâles, & dont les filles étoient exclues comme incapables de porter les armes. Tel est le motif & l'esprit de cet endroit de la loi *salique*, qui semble ne regarder que la succession & le partage de ces terres *saliques* entre les enfans des particuliers.

Le vulgaire peu éclairé, dit M. de Foncemagne, entend par le mot de *salique*, une loi écrite qui exclud formellement les filles du trône. Ce préjugé qui n'a commencé à s'accréditer que sur la fin du xv^e. siecle, sur la parole de Robert Guaguin & de Claude de Seyssel, les premiers écrivains François qui aient cité la loi *salique* comme le fondement de la masculinité de la succession au royaume de France; ce préjugé est aussi mal appuyé qu'il est universel; car, 1°. le paragraphe 6 de l'article 62 est le dernier d'un titre qui ne traite que des sucessions entre les particuliers, & même des successions en ligne collatérale. Rien ne nous autorise à le séparer des paragraphes qui le précedent pour lui attribuer un objet différent, rien ne fonde par conséquent l'application que l'on en fait à la couronne. Peut-on croire en effet que les auteurs de la loi aient confondu dans un même chapitre, deux especes de biens si réellement distingués l'un de l'autre, soit par leur nature, soit par leurs prérogatives; le royaume & le patrimoine des personnes privées? Peut-on supposer qu'ils aient réglé par un même décret l'état des rois & l'état des sujets? Il y a plus, qu'ils aient renvoyé à la fin du décret l'article qui concerne les rois, comme un supplément ou comme un accessoire, & qu'ils se soient expliqués en deux lignes sur une matiere de cette importance, tandis qu'ils s'étendoient assez au long sur ce qui regarde les sujets? 2°. Le texte du code *salique* doit s'entendre privativement à toute autre chose, des terres de conquête qui furent distribuées aux François à mesure qu'ils s'établissoient dans les Gaules,

en récompenſe du ſervice militaire, & ſous la condition qu'ils continueroient de porter les armes, & la loi déclare que les femmes ne doivent avoir aucune part à cette eſpece de bien, parce qu'elles ne pouvoient acquitter la condition ſous laquelle leurs peres l'avoient reçu. Or, il eſt certain par les formules de Marculfe, que quoique les femmes n'euſſent aucun droit à la ſucceſſion des terres *ſaliques*, elles y pouvoient cependant être rappellées par un acte particulier de leur pere. Si le royaume avoit été compris ſous le nom de terre *ſalique*, pourquoi au défaut de mâles les princeſſes n'auroient-elles pas été également rappellées à la ſucceſſion à la couronne? Mais le contraire eſt démontré par un uſage conſtant depuis l'établiſſement de la monarchie, & dont l'origine ſe perd dans les ténebres de l'antiquité. Car pour ne nous en tenir qu'à la premiere race de nos rois, Clotilde, fille de Clovis, ne fut point admiſe à partager avec ſes freres, & le roi des Wiſigoths qu'elle avoit épouſé, ne réclama point la part de ſa femme. Théodechilde, fille du même Clovis, fut traitée comme ſa ſœur. Une autre Théodechilde, fille de Thierry I, ſelon Flodoar, & mariée au roi des Varnes, ſelon Procope, ſubit le même ſort. Théodébalde ſuccéda ſeul à ſon pere Théodebert, au préjudice de ſes deux ſœurs, Ragintrude & Bertoare. Chrodſinde & Chrotberbe ſurvécurent à Childebert leur pere; cependant Clotaire leur oncle hérita du royaume de Paris. Alboin, roi des Lombards, avoit épouſé Cloſinde, fille de Clotaire premier. Mais après la mort de ſon beau-pere, Alboin ne prit aucunes meſures pour faire valoir les droits de ſa femme. Ethelbert, roi de Kent, avoit épouſé la fille ainée de Caribert, qui ne laiſſa point de fils; cependant le royaume de Paris échut aux collatéraux, ſans oppoſition de la part d'Ethelbert. Gontrant avoit deux filles, lorſque ſe plaignant d'être ſans enfans, il déſigna ſon neveu Childebert pour ſon ſucceſſeur. Chilpéric avoit perdu tous ſes fils; Baſine & Rigunthe lui reſtoient encore, lorſqu'il répondit aux ambaſſadeurs du même Childebert: « puiſque je n'ai point » de poſtérité maſculine, le roi votre maître, » fils de mon frere, doit être mon ſeul » héritier. » Tous ces divers exemples démontrent que les filles des rois étoient excluës de la couronne; mais l'étoient-elles premiérement par la diſpoſition de la loi *ſalique?*

M. de Foncemagne répond que le chapitre lxij du code *ſalique* peut avoir une application indirecte à la ſucceſſion au royaume. De ce que le droit commun des biens nobles, dit-il, étoit de ne pouvoir *tomber*, pour me ſervir d'une expreſſion conſacrée par ſon ancienneté, *de lance en quenouille*, il faut néceſſairement conclure que telle devoit être à plus forte raiſon la prérogative de la royauté, qui eſt le plus noble des biens, & la ſource d'où découle la nobleſſe de tous les autres. Mais la loi en queſtion renferme ſeulement cette conſéquence, elle ne la développe pas, & c'en eſt aſſez pour que nous puiſſions ſoutenir que les femmes ont toujours été excluës de la ſucceſſion au royaume de France par la ſeule coutume, mais coutume immémoriale, qui ſans être fondée ſur aucune loi, a pu cependant être nommée *loi ſalique*, parce qu'elle tenoit lieu de loi, & qu'elle en avoit la force chez les François. Agathias qui écrivoit au ſixieme ſiecle, appelloit déjà cette coutume la *loi du pays*, πάτριος νόμος, & dès lors elle étoit ancienne, puiſque Clovis I, au préjudice de ſes ſœurs Alboflede & Lantilde, avoit ſuccédé ſeul à ſon pere Chilpéric. Les François l'avoient empruntée des Germains chez qui on la trouve établie dès le temps de Tacite, qui remarque comme une exception aux coutumes univerſellement établies parmi les Germains, que les Sitons qui faiſoient partie des Sueves, étoient gouvernés par une femme: *cætera ſimiles*, dit cet hiſtorien, *uno differunt, quod fœmina dominatur; de morib. Germanor. in fine;* ou pour parler plus exactement, dès le temps de Tacite elle étoit obſervée par les François, que l'on comprenoit alors ſous le nom de *Germains*, commun à toutes les nations Germaniques. Ils l'emporterent au delà du Rhin comme une maxime fondamentale de leur gouvernement, laquelle avoit peut-être commencé d'être uſitée parmi eux, avant même qu'ils euſſent connu l'uſage des lettres. C'eſt ce qui faiſoit dire au fameux Jérôme Bignon, *qu'il faut bien que ce*

ne soit un droit de grande autorité, quand on l'a observé si étroitement, qu'il n'a point été nécessaire d'en rédiger une loix par écrit. De l'excellence des rois & du royaume de France, pag. 286.

Les recherches également curieuses & solides de ces deux académies confondent pleinement l'opinion téméraire de l'historien Duhaillant, qui avance que le paragraphe 6. de l'article 62, concernant la terre *salique*, avoit été interpolé dans le chapitre des aleuds par Philippe-le-Long, comte de Poitou, ou du moins qu'il fut le premier qui se servît de ce texte pour exclure sa niece, fille de Louis-le-Hutin, de la succession à la couronne, & qui fit, dit cet écrivain, croire au peuple François, ignorant des lettres & des titres de l'antiquité des Francs, que la loi qui privoit les filles de ce royaume, avoit été faite par Pharamond.

Que cette loi, dit M. l'abbé de Vertot, ait été établie par Pharamond ou par Clovis, princes qui vivoient l'un & l'autre dans le cinquieme siecle, cela est assez indifférent. Mais l'existence des loix *saliques*, & plus encore leur pratique sous nos rois de la premiere & de la seconde race est incontestable. Il ne se trouve aucun manuscrit ni aucun exemplaire sans l'article 62, qui exclut de toute succession à la terre *salique*, preuve que ce n'est pas une interprétation. Le moine Marculpe, qui vivoit l'an 660, cite expressément cette loix dans ses formules, & enfin on étoit si persuadé, même dans le cas dont parle Duhaillant, que tel avoit toujours été l'usage du royaume, que, selon Papire Masson, les pairs & les barons, & selon Mézerai, les états assemblés à Paris, déciderent que la loi *salique* & la coutume inviolable gardée parmi les François, excluoient les filles de la couronne, & de même quand, après la mort de Philippe-le-Long, Edouard III, roi d'Angleterre, descendu par sa mere Isabelle de Philippe-le-Bel, se porta pour prétendant au royaume de France « Les douze pairs de France & les » barons s'assemblerent à Paris, dit Froissart, *liv. I, chap. xxij*, au plutôt qu'ils » purent & donnerent le royaume d'un » commun accord à messire Philippe de » Valois, & en ôterent la reine d'Angleterre & le roi son fils, par la raison de ce » qu'ils dient que le royaume de France est » de si grande noblesse qu'il ne doit mie » par succession aller à femelle ». *Mém. de l'acad. des Inscriptions, tom. II. Dissert.* de M. l'abbé de Vertot, *sur l'origine des loix* saliques, *pag. 603 & suiv. pag. 610, 611, 615, & 617. & tom. VIII. Mém. hist.* de M. de Foncemaigne, *pag. 490, 493, 495 & 496.*

SALIQUE, *terre* (*Hist. de France.*) on nommoit ainsi chez les Francs des terres distinguées d'autres terres, en ce qu'elles étoient destinées aux militaires de la nation, & qu'elles passoient à leurs héritiers. On peut, dit M. le président Hainault, distinguer les terres possédées par les Francs depuis leur entrée par les Gaules, en *terres saliques*, & en bénéfices militaires. Les *terres saliques*, continue-t-il, étoient celles qui leur échurent par la conquête, & elles étoient héréditaires : les bénéfices militaires, institués par les Romains avant la conquête des Francs, étoient un don du prince, & ce don n'étoit qu'à vie: il a donné son nom aux bénéfices possédés par les ecclésiastiques ; les Gaulois de leur côté, réunis sous la même domination, continuerent à jouir, comme du temps des Romains, de leurs possessions en toute liberté, à l'exception des *terres saliques*, dont les Francs s'étoient emparés, qui ne devoient pas être considérables, vu le petit nombre des François & l'étendue de la monarchie. Les uns & les autres, quelle que fût leur naissance, avoient droit aux charges & au gouvernement, & étoient employés à la guerre sous l'autorité du prince qui les gouvernoit. (*D. J.*)

SALIR, v. act. (*Gram.*) c'est rendre sale. *Voyez les articles* SALE & SALETÉ. On *salit* une étoffe ; on *salit* ses mains ; les discours deshonnêtes *salissent* l'imagination.

SALIS D'OR, se dit *en peinture* d'un fond d'or qu'on salit avec des couleurs plus ou moins brunes, dont on fait les ombres qui donnent la forme aux objets qu'on s'est proposé d'imiter. Les espaces d'or non *salis* sont les rehauts ou lumieres : ces sortes d'ouvrages ne different du rehaussé d'or que

par la manœuvre, & produisent le même effet. *Voyez* REHAUT.

SALISBURY *ou* SARISBERY, NEWSARUM, (*Géogr.*) ville d'Angleterre, capitale de la province de Wilt, siege d'un évêque suffragant de Cantorbery, & comté particulier, dont le titre se porte par un lord de famille de Cecil. Les rivieres d'Avon, de Nadder & de Willis, se rencontrent sous les murs de cette ville, & donnent à ses rues des canaux très-commodes. Elle est généralement bien bâtie, fort commerçante & fort peuplée. L'on y compte au delà de dix mille habitans: l'on y trouve de florissantes fabriques & manufactures de flanelles & de draps, dont les métiers occupent tous les pauvres de la ville, & dont le débit principal se fait en Turquie. Il y a une très-belle place de marchés publics, abondamment fournie, deux fois la semaine, de toutes sortes de denrées & de provision de bouche. Il y a un hôtel-de-ville de très-bonne architecture; il y a trois grandes écoles gratuites, quatre églises paroissiales, & une cathédrale magnifique, environnée de cures prébendaires, & surmontées de l'une des plus hautes tours du royaume: l'on dit de cette cathédrale, élevée dans le treizieme siecle, & beaucoup plus frappante par son extérieur que par son intérieur, qu'elle a autant de portes qu'il y a de mois dans l'année, autant de fenêtres qu'ils y a de jours, & autant de piliers qu'il y a d'heures: sa tour a 410 pieds de hauteur, mais les murs en sont si minces que l'on n'a osé y suspendre qu'une seule cloche, laquelle encore est fort petite, & ne se sonne que rarement; celles qui servent à l'ordinaire étant placées dans une tour faite exprès, bâtie à côté de la cathédrale. Au reste cette ville, qui est gouvernée par un maire & par des aldermans, n'existe que depuis le regne de Henri III, & n'envoie aucuns députés au parlement. Le privilege de cet envoi, aussi bien que l'honneur de l'ancienneté, appartiennent au vieux Sarum, le Sorbiodunum des anciens, nommé dans les chroniques Bretonnes *Salisburia*, *Sarerbiria*, *Saerbiria*. C'est un bourg situé sur une hauteur voisine, & qui déjà du temps de Jules-César passoit pour une des fortes places du pays. Sous l'heptarchie plusieurs princes Saxons habiterent ce bourg, & sous le roi Edgar en 960, il s'y tint une assemblée nationnale qui s'occupa de plusieurs réglemens relatifs à la couronne. L'an 1078 l'on y transféra le siege épiscopal de Sherburn, & l'an 1116 Henri I y convoqua les seigneurs ecclésiastiques & laïques de son royaume, à peu près, dit-on, de la même maniere qu'ils ont été dès-lors cités aux parlemens. Sous le roi Etienne, il y eut des brouilleries avec l'évêque, & la cour mit garnison dans la place: alors, pour la premiere fois, les habitans parurent songer à sortir du lieu, & à se fixer dans un endroit moins fort & mieux abreuvé que ne l'étoit le vieux Sarum; ils ne porterent pas loin leurs vues; le pied de leur colline leur offrit ce qu'ils desiroient; trois rivieres y joignoient leurs eaux; & nulle fortification n'y pouvoit tenter l'ennemi ou gêner l'habitant. L'on commença donc sous Richard I, à quitter le vieux Sarum, & à bâtir le nouveau; mais les troubles de l'état firent languir l'entreprise, jusques après l'affermissement de Henri III sur le trône: & tout anéanti, pour ainsi dire, qu'ait été dans la suite l'ancien Sarum, il a toujours conservé le privilege de députer au parlement: ses citoyens munis du droit d'élire sont à peine au nombre de dix, & ils élisent; tandis que les milliers qui font fleurir *Salisbury* n'élisent pas. *Long.* 15, 40; *latit.* 51, 3. (*D. J.*)

Bennet (Thomas), célebre théologien du xviij^e. siecle, y naquit en 1673, & mourut à Londres en 1728, âgé de 55 ans. Voici la liste de ses principaux ouvrages écrits en anglois. 1°. Réponses aux raisons des non-conformites sur leur séparation de l'église anglicane. 2°. Réfutation du papisme. 3°. Traité du schisme. 4°. Réfutation du quakérisme. 5°. Histoire de l'usage public des formulaires de prieres. 6°. Droits du clergé de l'église chrétienne. 7°. Discours sur la Trinité, ou examen des sentimens du docteur Clarcke sur cette matiere. 8°. Grammaire hébraïque.

Il s'est fait plusieurs éditions de la plupart des ouvrages que nous venons de nommer, & ils sont tous exempts des défauts qu'on trouve dans la plupart des livres polémiques. Celui contre le docteur Clarcke

eſt rempli de témoignages d'honnêteté & de politeſſe : « je me rappelle, dit-il, que » quand je vous témoignois par lettres, » que je déſapprouvois votre opinion, vous » eûtes la bonté de ſouffrir ma ſincérité, » avec cette patience, cette candeur, cette » douceur qui éclate conſtamment dans » toute votre conduite. »

Dilton (Homfroi), étoit auſſi natif de *Salisbury*. Il cultiva les mathématiques & la théologie. On a de lui un excellent ouvrage, intitulé, *démonſtration* de la religion chrétienne, où il ſe propoſe de raiſonner ſur ce ſujet, d'après la méthode des géometres. Il mourut en 1715, à l'âge de 40 ans.

Maſſinger (Philippe), poëte dramatique, naquit à *Salisbury*, vers l'an 1585. Il a compoſé pluſieurs comédies & tragédies, qui ont été jouées avec applaudiſſement. Langlaine en a rendu compte dans ſon livre intitulé : *account of the dramatics english poëts*, à Oxford 1681, *in*-8°. Maſſinger mourut en 1640, & fut enterré dans le même tombeau où repoſe Fletchers. (*D. J.*)

SALITO, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) exercice militaire, qui conſiſtoit à voltiger ſur un cheval de bois ; on ſautoit, tantôt à droite, tantôt à gauche, ayant une épée nue dans la main.

SALIVAIRE, adj. (*Anat.*) ce qui eſt relatif à la ſalive. *Voy.* NUKC, STENON, *&c.*

La ſalive a pluſieurs ſources. La principale pour le volume eſt ſans doute la parotide. C'eſt une grande conglomerée, formée de grains glanduleux, liés par un tiſſu cellulaire, & couverte d'une enveloppe cellulaire, mais très-forte, & dont les fibres ont un luiſant preſque tendineux.

Cette glande remplit un grand eſpace irrégulier entre l'angle de la mâchoire inférieure, l'apophyſe maſtoïdienne & l'oreille : elle ſort de cette cavité pour ſe prolonger à la ſurface antérieure du maſſeter, & de la branche de la mâchoire. Son terme ſupérieur eſt l'apophyſe zygomatique, l'inférieur eſt le muſcle digaſtrique.

Elle a comme deux apophyſes antérieures, dont la ſupérieure ſuit l'apophyſe zygomatique, & fait quelquefois une glande diſtincte. L'apophyſe inférieure eſt plus courte ; elle eſt placée un peu plus bas que la branche de la mâchoire ; elle paſſe devant la veine jugulaire, le muſcle digaſtrique & maſtoïdien, & finit par être contiguë à la glande maxillaire. Une veine ſépare les deux glandes.

Le corps de la glande n'a point d'autre figure que celle des parties, qui font comme un logement pour elles. Elle eſt plus étroite ſupérieurement, elle eſt faite en croiſſant & embraſſe le conduit de l'oreille, auquel elle s'attache ; une autre face applatie remplit une cavité au deſſus de l'apophyſe ſtyloïdienne ; elle eſt creuſée par un ſillon, qui loge l'artere temporale, & elle remplit également tout l'eſpace ſous le conduit de l'oreille, entre l'oreille, le condyle de la mâchoire autour de l'apophyſe que je viens de nommer, & celui qui eſt entre l'articulation de la mâchoire & le conduit. L'apophyſe ſtyloïde la termine poſtérieurement ; le bord inférieur ſe partage en pluſieurs cônes glanduleux.

Il ne faut pas lui attribuer pluſieurs glandes lymphatiques, placées autour d'elle. Elle a de nombreux vaiſſeaux ; ſes arteres naiſſent de l'artere temporale, de la tranſverſale du viſage. Pluſieurs nerfs de la portion dure de la ſeptieme paire, & de la cinquieme, le traverſent, ſans peut-être s'y arrêter. Ces nerfs rendent ſes gonflemens & ſes abſcès douloureux.

Cette glande a un conduit excrétoire, qui porte le nom de *Stenon*. Il en fit la découverte n'étant qu'étudiant en médecine, logeant chez Blaſius, & s'y exerçant à diſſéquer des animaux. Ce canal eſt aſſez grand, il eſt blanc, & pluſieurs petits vaiſſeaux rampent ſur ſa ſurface. Il naît par de nombreuſes racines de tous les grains de la glande ; elles ſe réuniſſent peu à peu dans un canal, qui remonte le long de la glande par ſa ſurface poſtérieure, qui ſe contourne à ſa partie ſupérieure, en ſort avec l'apophyſe ſupérieure enveloppé de quelques nerfs, traverſe le maſſeter, reçoit le conduit de la glande dont nous avons déjà parlé, qui s'unit au conduit de Stenon ſous un angle fort aigu. Après s'être uni avec ce conduit il abandonne le maſſeter, plonge dans la partie pharyngienne du buccinateur en deſcendant un peu en arriere,

passe entre les fibres de ce muscle, & perce la membrane de la bouche par un orifice tronqué sans mamelon ; cet orifice est un peu plus étroit que le canal, & placé dessus la dent molaire moyenne supérieure.

La glande maxillaire a été connue de tout temps avec son canal, du moins quant à sa portion superficielle, qu'on nomme proprement *maxillaire*. Elle est plus petite que la parotide, & cette partie superficielle est placée dans un angle entre la mâchoire supérieure & le digastrique, & dans celui du premier & du second ventre de ce muscle, couverte en partie du myloïdien & le débordant en partie. Cette glande est arrondie, divisée en lobes, réunis par de la cellulosité & des grains ; un tissu cellulaire plus robuste la recouvre extérieurement.

La partie profonde a été regardée comme une glande particuliere ; on l'a appellée *sublinguale* ; mais elle commence constamment par une apophyse de la maxillaire, qui est cachée par le mylohyoïdien, & placée le long du bord extérieur du geniohyoïdien.

La partie sublinguale même est couverte par le mylohyoïdien, & en partie par le ceratoglosse, plus extérieurement que le genioglosse, plus intérieurement que le styloglosse, sous la membrane qui ferme la cavité de la bouche. Elle est longue & devient plus étroite en tendant à sa fin. Ses grains sont plus fins ; elle se termine près de l'orifice du canal de la maxillaire. Les nerfs qui la traversent viennent du nerf lingual de la cinquieme paire.

Le canal excrétoire principal de toute la glande maxillaire, & le canal unique de sa partie cutanée, a été connu de Galien, des Arabes, de Berenger, & de plusieurs autres modernes. Il fut cependant oublié dans la suite, & Wharton en ayant donné la description d'après le veau, on lui en attribue la découverte.

Il sort de la glande maxillaire en réunissant les petits conduits que produisent les lobules & les grains ; ils accompagnent l'apophyse, & est un peu plus petit que le canal de la parotide. Il traverse le ceratoglosse entre ce muscle & la glande sublinguale ; il atteint cette glande & l'accompagne supérieurement ; il est plus extérieur que le genioglosse ; le mylohyoïdien & le digastrique le recouvrent ; il avance vers la pointe de la langue, mais il trouve un peu en deçà de cette pointe un mamelon membraneux, fait en corne d'escargot, qui peut s'alonger & rentrer dans la membrane de la bouche, dont il est formé, & s'ouvre à l'extrêmité antérieure de ce mamelon à côté du frein de la langue.

Les canaux excrétoires de la glande sublinguale sont plus modernes. Le plus grand de ces canaux est une découverte de Duverney, publiée par Caspar Bartholin, le petit-fils. Les petits canaux ont été découverts par Rivinus.

Le grand canal, celui de Bartholin, est presque aussi long que la glande sublinguale, & s'ouvre un peu en deçà de celui de la partie maxillaire. Cela est rare cependant, & j'ai vu presque toujours un, deux & trois canaux excrétoires naître de la glande sublinguale, & s'ouvrir dans le canal de la maxillaire, à mesure qu'il suit la longueur de la glande sublinguale.

Les petits conduits de la sublinguale sont courts, ont peu de racines, & sont nombreux. Ils s'ouvrent dans la membrane de la bouche le long d'une ligne, qui du frein de la langue va en arriere le long de la langue. J'en ai compté jusqu'à vingt. Ils s'ouvrent dans de petits mamelons.

Comme il y a le long de cette glande des grains détachés, qu'on peut presque à son choix regarder comme appartenans à la glande, ou comme faisant des grains séparés, ces grains produisent aussi des canaux excrétoires plus proche de la langue, & dans une ligne qui fait la limite de cette membrane & de la langue.

On peut regarder comme des glandes auxiliaires des *salivaires*, des glandes très-nombreuses, ovales & bien terminées, placées dans les joues & les levres, & dont les conduits percent la membrane de la bouche. Les plus grosses de ces glandes sont celles qui sont placées à l'embouchure du canal de Stenon. On les a appellées *molaires* ; elles sont de Mery. D'autres glandes de la même classe occupent tout le palais osseux,

& leurs pores font faciles à découvrir. Il y en a de placées en étoiles.

Les glandes *falivaires* de Nuck, placées dans l'orbite, ne fe trouvent pas dans l'homme, & celles de Cotfchwiz font des veines qui font une arcade entre l'épiglotte & la langue.

La liqueur exhalante artérielle de la bouche augmente la quantité de la falive. L'injection en imite aifément la fécrétion.

La falive, dont je viens de décrire les fources, fait une liqueur qui s'évapore à la chaleur; & qui cependant a quelque vifcofité. Elle eft fans goût & fans odeur, & plus pefante que l'eau. Elle eft falée dans les animaux carnivores, & empoifonnée dans la vipere & dans d'autres ferpens, quoiqu'elle paroiffe infipide. Elle devient âcre dans l'homme par l'abftinence, par la falivation mercurielle, & par plufienrs maladies humorales, fur-tout dans le fcorbut. Elle n'eft certainement pas acide dans un homme qui fe porte bien & qui ne boit pas de vin.

Il n'y a point non plus d'alkali développé. En s'évaporant à l'air, elle laiffe un peu de mucofité & de fel. Elle diffout le baume de Pérou. Les acides minéraux la coagulent en partie auffi bien que le fublimé. Elle écume beaucoup fur le feu & dans le vuide. Diftillée, elle donne en petite quantité de l'huile & de l'efprit volatil alkalin. Dans les cendres il y a un peu de fel marin & de terre.

Il eft difficile d'en déterminer la quantité, car la falivation en produit fans doute plufieurs livres par jour, mais cet état s'éloigne de celui de la nature.

La falive agit comme l'eau mêlée avec un peu de mucus. L'eau lui donne la fluidité, la facilité de pénétrer dans la cellulofité des alimens, celle de réfoudre les fels, de fe mêler avec l'huile par une trituration. La mucofité la rend plus réfolutive; elle diffout les gommes. On la croit capable d'accélérer la fermentation plus que l'eau fimple.

Elle concourt effentiellement à la faculté de diftinguer les faveurs. C'eft à tort qu'on la rejette; on fe prive d'un des menftrues néceffaires de la digeftion qui a fouffert vifiblement, quand la falive s'eft perdue, ou par l'habitude de cracher, ou par une bleffure d'un conduit falival. (*H. D. G.*)

SALIVANT, adj. (*Thérapeutique.*) remede falivant, ou fialagogue, c'eft-à-dire, remede excitant la falivation, ou l'excrétion, & l'évacuation abondantes de la falive.

Les remedes *falivans* font de deux efpeces, favoir : 1°. Ceux qui étant appliqués immédiatement aux organes qui féparent la falive, ou du moins à l'extrêmité de leurs tuyaux excrétoires en déterminent abondamment l'écoulement. Ces remedes font connus dans l'art, fous le nom de *mafticatoire. Voyez* MASTICATOIRE; & même l'action de mâcher à vuide, ou d'écarter & de rapporcher alternativement les mâchoires, eft une caufe très-efficace de l'écoulement de la falive, auquel une prétendue compreffion des glandes parotides, ne contribue en rien pour l'obferver en paffant. *Voyez l'art.* SECRÉTION.

2°. Les *falivans* font des remedes qui étant pris intérieurement, ou introduits par quelque voie que ce foit, dans les voies de la circulation, agiffent par une détermination qui mérite éminament le nom *d'élective* (*Voyez* REMEDE & MÉDICAMENS), fur les organes excrétoires de la falive, & déterminent un flux abondant de cette humeur. La médecine ne poffede qu'un remede qui foit doué de cette vertu; favoir, le mercure & fes diverfes préparations. *Voyez* MERCURE, *matiere médicale. Voyez* SALIVATION. (*b*)

SALIVATION MERCURIELLE, (*Phyfiolog.*) Le mercure eft de tous les corps celui qui produit la *falivation* la plus abondante. On demande avec curiofité pourquoi ce métal fluide, qui eft entré par les pores de la peau, détermine les humeurs à couler par les glandes falivaires; voici les réponfes les plus plaufibles à cette queftion embarraffante.

D'abord, il faut obferver que quoique le mercure agiffe fur les glandes falivaires, il ne fe porte pas plutôt vers ces glandes que vers les inteftins. 2°. Si le mercure fe répand également par-tout, il faut chercher dans le feul tiffu des glandes falivaires, la raifon pour laquelle ce fluide fait une évacuation par ces glandes. 3°. Le tiffu des glandes falivaires peut être forcé plus facile-

ment que celui des autres couloirs : ainsi le mercure dilate leurs conduits; les parties mercurielles qui viennent ensuite, les dilatent toujours davantage; cette dilatation étant faite, les humeurs se jettent en plus grande quantité vers les endroits dilatés, ainsi il pourra s'y faire un grand écoulement, tandis qu'il ne s'en fera pas dans un autre, & cela par la même raison, que la transpiration étant extraordinaire, le ventre est fort resserré. 4°. Il y a un autre phénomene qui arrive dans l'usage du mercure, & auquel il faut faire attention pour expliquer la *salivation ;* c'est qu'il survient souvent des gonflemens à la tête ; or, ces gonflemens n'arrivent que par les obstructions que le mercure cause dans les vaisseaux capillaires, ces obstructions ramassent le sang, & le sang ramassé pousse plus fortement & en plus grande quantité la *salive* dans les tuyaux secrétoires; il faut ajouter à cela que le mercure fait une grande impression sur le tissu de la bouche & dans les parties voisines; & comme les ramifications des nerfs sont très-nombreuses & très-sensibles dans la bouche & sur le visage, l'irritation y deviendra plus aisée & plus fréquente; cette raison, jointe à celle que nous venons de donner, peut servir à expliquer la *salivation* causée par le mercure.

Il résulte de toutes ces remarques, que selon toute apparence, la vertu & l'énergie qu'a le mercure à procurer la *salivation* dépend de deux qualités principales ; savoir, sa grande divisibilité & sa figure sphérique qu'on trouve jusque dans ses petites molécules.

De la grande divisibilité & de la figure sphérique du mercure, il s'ensuit qu'il peut être porté jusqu'aux extrêmités les plus reculées du corps; qu'il peut pénétrer la masse du sang & la lymphe, s'insinuer entre les molécules le plus étroitement condensées de ces liqueurs, & par conséquent les diviser. De plus, les molécules les plus grossieres de la lymphe s'arrêtant un peu aux orifices des vaisseaux, & étant mêlées avec des globules de mercure, elles sont brisées par la force de la contraction des vaisseaux, & par le mouvement continuel de protrusion des liqueurs, elles sont divisées, & acquierent enfin assez de fluidité pour pouvoir passer au travers des plus petits tuyaux du corps.

Si nous faisons attention aux émonctoires du corps par où peut passer la lymphe trop épaisse, nous n'en trouverons que de deux sortes; savoir, les glandes intestinales & les salivaires. Les couloirs des reins & de la peau, ne laisseront échapper que la lymphe la plus tenue, à cause de la petitesse des vaisseaux; c'est pourquoi les sudorifiques sont de moindre utilité que le mercure dans les maux vénériens, parce qu'ils chassent seulement par les pores de la peau la lymphe fluide, & qu'ils ne peuvent dissoudre celle qui est épaisse.

Mais les glandes salivaires & intestinales peuvent séparer les sucs épais; ainsi lorsque l'on emploie le mercure, cette lymphe épaisse sort ou par ces deux émonctoires, ou par l'un d'eux seulement, selon que la lymphe qui est dissoute se répand dans le corps en plus ou moins grande quantité. Communément les glandes salivaires versent cette lymphe, parce qu'ayant un sentiment plus vif & plus exquis que celles des intestins, elles sont ébranlées plus fortement par les picotemens que cause cette lymphe âcre, de sorte qu'elles expriment les sucs qu'elles contiennent, & en attirent d'autres; cependant on comprend facilement que l'évacuation de cette lymphe se fait par les glandes salivaires ou intestinales, selon le différent degré d'irritation, parce qu'en excitant une plus violente irritation, par le moyen d'un purgatif, dans les glandes intestinables, on arrête la *salivation*, & l'humeur est portée hors du corps par les intestins. (*D. J.*)

SALIVE, s. f. (*Physiolog.*) humeur claire, transparente, abondante, fluide, qui ne s'épaissit point au feu, qui n'a point d'odeur ni de goût, & qui est separée par les glandes salivaires, d'un sang pur artériel. Elle devient fort écumeuse étant battue ou fouettée, âcre quand on a grand faim, pénétrante, déterfive, résolutive quand on a long-temps jeûné. Elle augmente la fermentation dans les sucs des végétaux & dans les syrops. Après une très longue abstinence elle purge quelquefois le gosier, l'œsophage, l'estomac & les entrailles; les hommes & les animaux l'avalent dans l'état sain, pendant le sommeil de même qu'en veillant.

De ces diverses propriétés de la *salive*,

on peut déduire aiſément la nature de cette liqueur; elle n'eſt à proprement parler qu'un ſavon fouetté ; les tuyaux qui la ſéparent ſont très-ſubtils, ils ne laiſſent point échapper de matiere groſſiere, mais ſeulement une matiere huileuſe fort atténuée, mêlée avec l'eau par le moyen des ſels & par le mouvement des arteres, & enfin extrêmement raréfiée; après qu'elle a été dépoſée dans les cellules ſalivaires, elle eſt encore battue par le mouvement des arteres voiſines.

Il ſuit 1°. que la *ſalive* doit être fort délayée & fort tranſparente, car la diviſion & le mêlange produit cet effet.

2°. Qu'elle doit être écumeuſe, car comme elle eſt un peu viſqueuſe à cauſe de ſon huile, l'air y forme facilement de petites bulles dont l'aſſemblage fait l'écume.

3°. Elle ne doit pas s'épaiſſir ſur le feu, car les parties huileuſes étant fort diviſées, elles s'élevent facilement quand la chaleur vient à les raréfier; elles deviennent donc plus légeres que l'air, au lieu que la lymphe, par exemple, a des parties huileuſes & épaiſſes, qui laiſſent d'abord échapper l'eau à la premiere chaleur, & alors ſes parties huileuſes ſont preſſées encore davantage l'une contre l'autre par la peſanteur de l'atmoſphere de l'air; de plus la *ſalive* contient beaucoup d'air qui ſe raréfie ſur le feu, & écarte les parties qui compoſent la *ſalive*.

4°. La *ſalive* n'a preſque ni goût ni odeur, car le ſel qui s'y trouve eſt abſorbé dans une matiere huileuſe & terreuſe; mais cela ne ſe trouve ainſi que dans ceux qui ſe portent bien; car dans ceux qui ſont malades, la chaleur alkaliſe, ou tend à alkaliſer les ſels; alors la *ſalive* peut avoit divers goûts; elle produira même divers effets, qui pourront marquer un acide ou un alkali. On ne doit donc pas prendre pour regle les opérations chymiques qu'on peut faire ſur la *ſalive*: outre que les matieres décompoſées formant avant la décompoſition un aſſemblage bien différent de celui qu'elles nous préſentent étant décompoſées; nous venons de voir que les maladies peuvent y cauſer des altérations.

5°. La *ſalive* dans ceux qui jeûnent doit être âcre, déterſive, & réſolutive; alors la chaleur tend à alkaliſer les liqueurs du corps, il faut en conſéquence que la *ſalive* contracte quelque âcreté; comme on ſait que le ſavon eſt un compoſé de ſel & d'huile, il n'eſt pas ſurprenant que la *ſalive* qui eſt formée par les mêmes principes ſoit déterſive; enfin elle doit être réſolutive; car outre que par ſon action elle débouche les pores, elle agite en même temps les vaiſſeaux, & y fait couler les liqueurs par cette agitation.

6°. La *ſalive* peut contribuer à la fermentation; car les ſels volatiliſés, peuvent ſe détacher facilement; ainſi ils pourront alors exciter une fermentation dans les corps où il ſe trouvera des matieres propres à les décompoſer.

7°. Ce que le microſcope nous découvre dans la *ſalive*, n'eſt pas contraire à ce que nous venons d'établir; il nous y fait voir des parties rameuſes qui nagent dans de l'eau; or ces parties rameuſes ſont les parties de l'huile.

8°. Dans les maladies, le goût de la *ſalive* eſt mauvais; comme les humeurs ſéjournent & s'échauffent, elles deviennent âcres, & par conſéquent la *ſalive* qui en eſt le produit, doit cauſer une impreſſion déſagréable; quand on ne ſent plus de mauvais goût, c'eſt un ſigne que la ſanté renaît, car c'eſt une marque que les liqueurs coulent, & ne s'échauffent plus comme auparavant. C'eſt ſur ce principe que les médecins regardent ſouvent la langue, & ſont attentifs aux impreſſions qu'y laiſſent les maladies.

9°. La *ſalive* ayant un mauvais goût, les alimens nous paroiſſent déſagréables, parce que leurs molécules ſe mêlent avec celles de la *ſalive*.

Parlons à préſent des uſages de la *ſalive*. Mais pour les mieux comprendre, il faut ſe rappeller qu'elle eſt compoſée d'eau, & d'une aſſez grande quantité d'eſprits, d'un peu d'huile & de ſel, qui mêlés enſemble, forment une matiere ſavonneuſe.

Les alimens étant atténués par le mouvement de la maſtication, la *ſalive* qui s'exprime par cette même action, & ſe mêle exactement avec eux, contribue 1°. à les aſſimiler à la nature du corps, dont ils doivent être la nourriture; 2°. marie les huiles avec les matieres aqueuſes; 3°. produit la diſſolution des matieres ſali-

nes ; 4°. la fermentation ; 5°. un changement de goût & d'odeur ; 6°. un mouvement inteſtin ; 7°. une réfection momentanée, 8°. quoiqu'inſipide, c'eſt par elle que s'appliquent à l'organe du goût les corps ſavoureux.

La *ſalive* étoit d'une abſolue néceſſité. 1°. Il étoit beſoin d'une liqueur qui humectât continuellement la bouche pour faciliter la parole, & oindre le goſier pour faire avaler les alimens qui ſans cela ne pourroient point gliſſer. 2°. Il falloit un fluide qui pût diſſoudre les ſels & les matieres huileuſes, & c'eſt ce que peut faire la *ſalive* par ſa partie aqueuſe, par ſon ſel & par ſon huile ; ſi elle eût été entiérement huileuſe, elle n'auroit point diſſout les matieres ſalines ; & ſi elle n'eût été qu'une eau pure, elle n'auroit point eu d'ingrès dans les matieres graſſes. 3°. Il étoit néceſſaire qu'il coulât dans la bouche une liqueur qui pût mêler les matieres huileuſes, & celles qui ſont aqueuſes ; une liqueur ſaline, aqueuſe & ſavonneuſe peut ſe faire parfaitement, parce que le ſavon s'unit avec ces deux matieres. 4°. Si la *ſalive* avoit eu quelque goût ou quelque odeur, il eût été impoſſible que nous euſſions apperçu le goût ou l'odeur des alimens. 5°. Les ſels n'agiſſent point qu'ils ne ſoient diſſous ; il a fallu un diſſolvant qui fût toujours prêt dans la bouche ; la *ſalive* paſſe encore dans la maſſe du ſang avec les alimens, & peut-être qu'elle ſe perfectionne toujours davantage pour venir reproduire les mêmes effets.

Puiſque la *ſalive* ne ſe ſépare d'un ſang artériel très-pur, qu'après y avoir été élaborée par un artifice merveilleux, ſe déchargeant dans la bouche, & ſe mêlant aux alimens, on a tort de la rejeter.

La trop grande excrétion de *ſalive* trouble la premiere digeſtion, & conſéquemment celles qui ſuivent, produit la ſoif, la ſécheréſſe, l'atrabile, la conſomption, l'atrophie. Mais ſi elle n'eſt point filtrée dans la bouche, ou du moins ſi elle l'eſt en bien plus petite quantité que de coutume, la manducation des alimens, le goût, la déglutition, la digeſtion ſont empêchés, & la ſoif eſt en même temps augmentée.

L'écoulement de la *ſalive* augmente ou diminue, ſelon la différente poſition du corps. 1°. Si on lie le nerf qui va à une glande ſalivaire, la filtration de la *ſalive* ne ceſſe pas d'abord, ſi elle ſe fait plus lentement. 2°. Si on lie les veines jugulaires à un chien, la *ſalive* coule en ſi grande abondance, que cet écoulement reſſemble au reflux de bouche que donne le mercure ; cela vient de ce que le ſang étant arrêté dans les veines jugulaires, les arteres qui ſont dans les glandes qui filtrent la *ſalive*, ſe gonflent, battent plus fortement, & pouſſent par là plus de liqueur dans les filtres ſalivaires. 3°. La nuit il coule dans la bouche moins de *ſalive* que durant le jour, parce que durant le ſommeil les glandes ne ſont pas agitées par les muſcles & par la langue, comme elles ſont quand nous veillons ; d'ailleurs la tranſpiration qui augmente durant la nuit, diminue l'écoulement de la *ſalive* ; c'eſt pour la même raiſon que cet écoulement ceſſe durant les grandes diarrhées. 4°. Dans certaines maladies, comme la mélancolie, par exemple, la *ſalive* coule en grande quantité ; cela vient de ce que le ſang trouvant des obſtacles dans les vaiſſeaux méſentériques qui ſont alors gonflées & remplis d'un ſang épais, le ſang ſe jette en plus grande quantitié vers les parties ſupérieures, & en commun il s'y filtre plus de liqueur. 5°. Dans l'eſquinancie la *ſalive* coule en grande quantité, parce que les vaiſſeaux qui vont aux glandes, s'engorgent à cauſe de l'inflammation ; ainſi l'irritation exprime plus de *ſalive*. 6°. Quand la mâchoire eſt luxée, on éprouve un grand écoulement de *ſalive* ; mais cet écoulement ne vient que de ce que les organes de la déglutition ſont dérangés. 7°. Dans les petites véroles confluentes, il arrive une grande ſpuration, parce que la tranſpiration étant arrêtée, les glandes ſalivaires reçoivent plus de *ſalive*. Ajoutez à cela les puſtules qui ſe forment au goſier. 8°. Pour le crachement qui vient dans la phthiſie commençante, il eſt produit par des obſtacles qui empêchent le ſang de circuler librement ; on n'a qu'à ſe rappeller ce qui arrive par la ligature des veines jugulaires, & on expliquera facilement tous les phénomenes de cette eſpece.

La ſalivation peut être cauſée par les matieres âcres ; l'uſage du tabac, par exemple, fait cracher beaucoup : ce que les purgatifs âcres produiſent dans les inteſtins, le tabac le produit ici ; il irrite les nerfs, il donne de l'action aux vaiſſeaux capillaires : tout cela cauſe un engorgement qui pouſſe la *ſalive* dans les couloirs avec plus de force & en plus grande quantité ; en un mot, le tabac agit comme les véſicatoires ; mais la matiere qui produit la ſalivation la plus abondante, c'eſt le mercure. *V.* SALIVATION *mercurielle.* (*Phyſiol.*)

Non-ſeulement la *ſalive* peut être plus ou moins abondante, ſuivant la diſpoſition des corps, comme on l'a remarqué : non-ſeulement le mercure peut en produire une évacuation prodigieuſe & contre nature par les glandes ſalivaires, mais de plus, la *ſalive* peut être viciée ſinguliérement dans différentes maladies. Il eſt rapporté dans les journaux d'Allemagne, qu'une vieille femme malade, mit de ſa *ſalive* ſur la bouche d'un enfant, & qu'il ſurvint d'abord à cet enfant pluſieurs croutes galeuſes ſur les levres. On lit dans les tranſactions philoſophiques qu'une jeune femme ayant négligé de ſe faire têter, rendoit une *ſalive* toute laiteuſe ; & quand cela lui arriva, ſes mamelles ſe déſenflerent. On lit encore dans les mémoires des curieux de la nature, qu'un particulier maladif & pituiteux crachoit une *ſalive* qui ſe coaguloit, & formoit une eſpece de chaux. (*D. J.*)

SALIVE, *maladies de la* (*Médec.*) I. La *ſalive* abonde en plus grande quantité dans la bouche, 1°. dans le temps de la maſtication, de la ſuccion & du bâillement, lorſqu'on ſe porte bien ; 2°. quand on fait uſage de quelques remedes, comme de mercure, de maſtich, de tabac, de jalape, de méchoacan, de remedes antimoniaux, on rejette encore davantage de *ſalive* ; & ſi cette évacuation ne procure pas la guériſon de quelque maladie, elle prive le corps de l'humeur ſavonneuſe qui lui eſt naturelle, & retarde l'élaboration du chyle ; 3°. lorſqu'au retour de la *ſalive* par les jugulaires, il ſe rencontre quelque obſtacle dans l'angine, dans le gouêtre & les autres tumeurs du goſier, ſi on rejette trop de *ſalive*, cet accident menace d'un danger qu'on ne peut prévenir, qu'en diſſipant la cauſe comprimante ; 4°. la *ſalive* qui vient à la ſuite de l'irritation de la bouche, de la dentition, de l'odontalgie, ſoulage rarement, & cauſe même d'autres maux qui naiſſent du défaut de ſecrétion ; 5°. dans le dégoût, la nauſée, les autres maladies de ventricule, l'abondance de *ſalive* eſt un ſigne de cacochylie, qu'il faut arrêter par le moyen des ſtomachiques, en évacuant cet amas de mauvaiſes humeurs ; 6°. dans les maladies hypocondriaques, hyſtériques, convulſives, la grande ſalivation eſt ſouvent une marque d'un paroxime prochain ; 7°. dans le ſcorbut, dans le catharre, & les maladies qui viennent de l'acrimonie des humeurs, l'abondance de *ſalive* annonce d'ordinaire la colliquation, ſans qu'on en reſſente du ſoulagement ; 8°. cette ſecrétion eſt ſalutaire dans la petite vérole ; ſouvent enfin elle eſt ſymptomatique.

II. Quand la *ſalive* aborde dans la bouche en quantité, elle produit la ſéchereſſe & la malpropreté de la bouche, la ſoif & la difficulté de la déglutition ; l'uſage d'une boiſſon abondante acidulée diminue tous ces maux ; dans les maladies aiguës il faut y ajouter les remedes nitreux.

III. Une *ſalive* plus épaiſſe, plus tenace, plus glutineuſe, accompagnée d'écume, prouve que les humeurs ne ſont pas aſſez tenues ; il les faut diviſer à l'aide des réſolutifs, des délayans internes & d'une boiſſon abondante. La *ſalive* trop diviſée a rarement lieu dans les maladies, excepté dans celles qui viennent de la colliquation des humeurs.

IV. La *ſalive* âcre, corrompue, fétide, acide, amere, ſalée, douçâtre, exige un traitement tiré de ces boiſſons dont on vient de faire mention.

V. La *ſalive* mêlée de pus marque quelque réſervoir caché qu'il faut découvrir, ouvrir, vuider & déterger enſuite. (*D. J.*)

SALLAND, LE, (*Géog. mod.*) petite contrée des Pays-Bas, aux provinces-unies. Elle fait partie de la province d'Overiſſel. Elle eſt ſituée entre la Dwente & la Trente, qui ſont deux autres parties de la même province. Elle renferme pluſieurs bourgs conſidérables, & entr'autres villes, De-

venter, Zwol & Campen. Le nom de *Salland* eſt compoſé de *Sal* & *land*. *Sal* eſt la même riviere que l'Iſſel, & *land* veut dire *pays*. Ainſi *Salland* déſigne le *pays de l'Iſſel*, parce qu'en effet il eſt ſitué ſur cette riviere. (*D. J.*)

SALLE, ſ. f. (*Architect. antiq. & mod.*) c'eſt la premiere, la plus grande piece d'un appartement, & ordinairement la plus décorée. Les Italiens diſent *ſala*.

Il y a des *ſalles* au rez-de-chauſſée; il peut y en avoir à tous les étages où ſe trouvent de grands appartemens. Vitruve parle de trois ſortes de *ſalles* qu'il nomme *tétractiles*, *corinthiennes* & *égyptiennes*.

Les *ſalles tétractiles*, étoient des *ſalles* qui avoient quatre colonnes, on les faiſoient carrées, & les colonnes ſervoient non-ſeulement à proportionner la largeur avec la hauteur, mais auſſi à affermir l'étage de deſſus.

Les *ſalles corinthiennes*, c'eſt-à-dire, ſelon la maniere des Corinthiens, étoient de deux ſortes; les unes avoient leurs colonnes ſimplement poſées ſur le pavé, les autres étoient aſſiſes ſur des piédeſtaux; mais en ces deux manieres, les colonnes étoient toujours près du mur. Les entablemens ſe faiſoient de ſtuc ou de bois, & il n'y avoit jamais qu'un rang de colonnes; les voûtes étoient ou en plein ceintre, ou ſurbaiſſées, n'ayant de trait qu'un tiers de la largeur de la *ſalle*, & elles devoient être enrichies de compartimens de ſtuc & de peinture. La longueur de ces *ſalles* ſeroit celle d'un carré & deux tiers de leur largeur.

Les *ſalles égyptiennes*, aſſez ſemblables aux baſiliques, avoient un portique dans leur pourtour; car les colonnes étoient éloignées du mur, de même qu'aux baſiliques, & ſur ces colonnes il y avoit un entablement. L'eſpace d'entre les colonnes & le mur étoit couvert d'une plate-forme avec une baluſtrade tout autour. Deſſus ces mêmes colonnes il y avoit un mur continu, avec des demi-colonnes en dedans moindres d'un quart que celles d'en bas; aux entre-colonnes on pratiquoit des fenêtres pour donner du jour à la *ſalle*. Les *ſalles égyptiennes* devoient être magnifiques & d'une proportion admirable, tant à cauſe de l'ornement des colonnes, qu'à cauſe de leur hauteur, parce que le ſofite ou plafond étoit au deſſus de la corniche du ſecond ordre; il eſt aiſé de juger combien ces *ſalles* étoient commodes & propres à faire des aſſemblées, & à donner toutes ſortes de divertiſſemens.

Salle, ſe dit auſſi de certains lieux publics où les maîtres reçoivent leurs écoliers, & leur donnent des leçons à danſer, ou en fait d'armes; & c'eſt ce qu'on nomme *ſalle de danſe*, *ſalle d'eſcrime*, &c.

Salle d'aſſemblée, eſt celle que l'on deſtine dans une maiſon pour y recevoir la compagnie.

Salle des gardes, eſt chez les rois & princes, le lieu de leurs palais où ſont leurs gardes.

Salle d'audience, eſt une piece du grand appartement d'un prince pour recevoir & donner audience à des miniſtres des princes étrangers, ou autres perſonnes.

Salle de bal, grande piece qui ſert pour les concerts & les danſes, avec tribunes élevées pour la muſique, comme celle du grand appartement du roi à Verſailles. Il y a auſſi des *ſalles* de ballets, des *ſalles* de comédie, des *ſalles* de machines, *&c.*

Salle à manger, piece au rez-de-chauſſée près du grand eſcalier, & ſéparée de l'appartement: ces ſortes de *ſalles* étoient appellées *cyzicenes* chez les anciens.

Salle du commun, piece près de la cuiſine & de l'office où mangent les domeſtiques.

Salle de bain, c'eſt la principale piece de l'appartement du bain, où ſont la cuve & autres uſtenſiles néceſſaires pour le bain.

Salle d'eau, eſpece de fontaine plus baſſe que le rez-de-chauſſée, où l'on deſcend par quelques degrés, & qui eſt pavée de compartimens de marbre, avec divers jets d'eau, & entourée d'une baluſtrade, comme la *ſalle d'eau* de la vigne du pape Jules, à Rome.

Salle de jardin, c'eſt un grand eſpace de figure réguliere, bordé de traillage, & renfermé dans un boſquet, pour ſervir à donner des feſtins, ou à tenir bal dans la belle ſaiſon; comme la *ſalle* du bas du petit parc de Verſailles, qui eſt entourée d'un amphithéatre avec ſieges de gazon, & un eſpace ovale au milieu un peu élevé & en

maniere d'arene, pour y pouvoir danser la nuit à la lumiere des flambeaux.

Le mot de *salle*, selon Ménage, vient de l'Allemand *salh*, qui veut dire la même chose. Ducange le dérive de *sala*, qui dans la basse Latinité signifie une maison; mais je crois l'étymologie de Ménage plus vraisemblable. (*D. J.*)

SALLE, *terme de relation*, c'est le nom que nos voyageurs donnent aux poches qu'ont les singes aux deux côtés de la mâchoire, où ils serrent ce qu'il veulent garder. (*D. J.*)

SALLE-D'ARMES, (*Escrime.*) endroit où s'assemblent les écoliers pour apprendre l'art de l'escrime. Dans une *salle-d'armes* il doit y avoir des fleurets, *voyez* FLEURETS, un plastron, *voyez* PLASTRON, & des sandales: la sandale est un soulier dont l'empeigne est coupée au dessous de la boucle, & laisse toute l'extrêmité du pied découverte. Les escrimeurs mettent une de ces sandales au pied droit, afin qu'en frappant du pied à terre l'orteil ne se blesse point.

SALLE *de spectacle*, (*Architecture. Art dramat.*) Les spectacles dramatiques sont sans contredit un de nos plus grands amusemens, & c'est peut-être le plus grand des avantages de la capitale sur les villes du second ordre, que d'avoir trois théatres ouverts toute l'année. Avec le goût de notre nation pour ce genre de plaisir, & pour tous les arts qui concourent à le rendre plus piquant, il est singulier que parmi nous l'architecture théatrale ne soit pas encore sortie du berceau. Dans le siecle précédent nous étions excusables à cet égard; jusqu'au temps de Louis XIII, on n'avoit pour ainsi dire joué la comédie que sur des trétaux: on établissoit un théatre dans la plus grande piece d'une maison, & on appelloit avec raison cette piece la *salle* de la comédie. Quand on voulut s'étendre, on trouva commode de prendre un jeu de paume; on n'eut point de murs à bâtir, mais seulement des cloisons de bois & des planchers à faire pour établir un théatre, un orchestre & des loges qu'on adossa carrément aux côtés & au fond de la *salle*; à peine arrondit-on un peu les angles intérieurs & l'amphithéatre: c'est ainsi que furent construites les *salles* des deux troupes de comédiens François du fauxbourg Saint-Germain & du marais, & celle des comédiens Italiens.

On conçoit que la *salle* du palais royal, le premier bâtiment peut-être que dans sa construction on ait destiné parmi nous à des représentations théatrales, ait été construite sur les modeles qu'on avoit toujours suivis, & qu'elle ait conservé la forme d'un carré long, à laquelle les yeux étoient accoutumés; on ne soupçonna seulement pas qu'il y eût rien à changer dans la forme; mais est-il possible que depuis un siecle on n'ait pas eu le temps de s'appercevoir que de toutes les formes, la moins avantageuse pour un théatre est celle d'une galerie ou corridor beaucoup plus long que large, où la meilleure place pour voir est la plus mauvaise pour entendre, & réciproquement?

Il est d'autant plus étonnant que nos idées ne se soient pas étendues en ce genre, que les anciennes nous en ont laissé des modeles, qui même ont été imités en quelques endroits de l'Italie; mais à peine a-t-on fait en France quelque tentative pour s'écarter de la forme qui semble consacrée par l'usage.

Quand Louis XIV. fit achever le palais des Tuileries, on destina une place pour les spectacles, & l'on déploya beaucoup de magnificence dans la décoration d'un carré long: qui fut appellé *salle des machines*: on étoit accoutumé à regarder tous les ouvrages de l'art, fait sous ce regne, comme des chefs-d'œuvres; aussi la *salle* ordinaire de la comédie à Versailles fut-elle construite dans le même goût que celle des Tuileries: l'emplacement réservé à l'extrêmité de l'aile septentrionale du château de Versaille pour une *salle* d'opéra, est encore un carré long en forme de galerie. On n'a rien eu à changer aux proportions du manege pour en faire une *salle* de spectacle au mariage de M. le dauphin, en 1745: toutes les *salles* de comédie des maisons royales sont faites sur le même modele; ce sont des *salles*, comme le nom l'indique, qu'on a prétendu faire & qu'on a faites, c'est-à-dire, des pieces plus longues

que larges; mais ce ne sont pas des théatres.

Combien de formes diverses n'a-t-on pas données à nos voitures, depuis celles des anciens coches jusqu'à celles que nous voyons, & qui varient encore tous les jours? Combien de métamorphoses n'ont pas subi nos meubles les plus ordinaires, nos lits, nos tables, nos sieges, nos tabatieres, nos montres, *&c.*? La distribution de nos bâtimens modernes ne ressemble nullement à celle des maisons du dernier siecle. Le François si changeant dans ses modes, semble n'avoir réservé sa constance que pour l'architecture théatrale: la forme de ses *salles* de spectacles lui est chere; elle demeure invariable, comme s'il avoit atteint la perfection en ce genre. Tout ce que l'on peut dire de plus favorable à notre nation, quant à l'architecture théatrale, c'est que le problême suivant a été parfaitement bien résolu en France. *Un jeu de paume, un manege ou une galerie étant donnés, en tirer le meilleur parti possible pour une salle de comédie ou d'opéra.* Quant à cet autre problême: *un espace libre & suffisant étant donné, y construire un théatre ou une salle de spectacle de la forme la plus avantageuse:* il ne semble pas qu'on ait seulement tenté de le résoudre; ce problême a sans doute sa difficulté, mais les principes qui doivent conduire à sa solution sont à la portée de tout le monde, & si claires que je ne puis assez m'étonner qu'on n'en ait pas encore tiré les conséquences.

Il est évident que toutes les *salles* de spectacles (je me sert ici du terme reçu,) la place sera celle qui dans la même enceinte contiendra le plus de monde, & où tous les spectateurs seront le plus également placés pour voir & pour entendre. Ces deux principes, l'un & l'autre évidens, suffisent pour faire sentir le défaut de toutes nos *salles* de théatre; défaut qui va jusqu'au ridicule, tant leur construction s'éloigne du but qu'on a dû s'y proposer: elles ne contiennent pas à beaucoup près tout le monde qu'elles pourroient contenir sans augmenter leur enceinte; les spectateurs sont fort inégalement placés. De l'amphithéatre & des loges du fond, où l'on voit bien, on entend mal; des deux ou trois loges les plus voisines du théatre, on entend bien, mais on voit les acteurs par le côté; dans les suivantes, il faut se donner le torticolis pour voir l'acteur; dans les dernieres on entend mal & on ne voit pas mieux; dans le parterre, où l'on voit & où l'on entend bien, il faut rester debout sur ses pieds pendant trois heures.

Le remede à tous ces inconvéniens seroit la forme circulaire: premiérement il est démontré que le cercle est la figure qui contient le plus de place sous une même enceinte; aussi tous les amphithéatres antiques sont-ils circulaires; destinés aux combats d'animaux ou de gladiateurs qui pouvoient être vus également de toutes parts, ils étoient composés de gradins circulaires qui environnoient l'arene: il n'en est pas de même d'une scene de comédie, l'acteur doit être vu en face, & il seroit ridicule qu'il tournât le dos aux spectateurs; il faut donc retrancher la moitié du cercle dans les théatres, & conserver comme ont fait les anciens, la forme demi-circulaire à l'espace que les spectateurs doivent occuper, c'est le moyen d'en contenir un plus grand nombre dans une enceinte d'une longueur déterminée; de plus, en augmentant l'espace destiné au parterre, on auroit plus de terrein pour y placer des sieges, & remédier au moins en partie à l'usage incommode & barbare de tenir la moitié des spectateurs debout. Quant à la scene, elle peut rester d'une forme carrée, mais sa grande profondeur, au-delà de celle qu'exige le jeu des acteurs, est au moins inutile; & si l'on dit qu'elle aide à l'illusion des décorations, je réponds que cette illusion doit être réservée pour la perspective de la toile du fond, sous peine de choquer la vraisemblance d'une façon révoltante par le spectacle ridicule d'un acteur, dont la tête, quand il sort du fond du théatre, est de niveau avec les chapiteaux d'une colonade, & dont la taille semble décroître à vue d'œil, à mesure qu'il avance vers les spectateurs.

Outre le but de renfermer le plus de spectateurs qu'il est possible dans une moindre enceinte, on doit, en construisant une *salle* de théatre, se proposer de les placer

tous le plus également qu'il se peut pour voir & pour entendre, & l'on sent que la forme circulaire y est la plus propre, puisque chacun s'y trouveroit à la même distance de l'acteur (*Ces réflexions d'un excellent connoisseur avoient déjà paru dans un ouvrage périodique. Nous nous sommes crus d'autant plus autorisés à les remettre ici sous les yeux du lecteur, qu'elles le préparent à l'article* THÉATRE, *& au plan d'une nouvelle salle de spectacle que l'on trouve dans le supplément des planches.*

SALLIUS LAPIS; (*Hist. nat. Lithol.*) nom d'une pierre blanche, fort pesante & friable, qui guérissoit, dit-on, les vertiges, qui empêchoit d'avorter, & qui étoit un bon remede pour les maux d'yeux, lorsqu'on la broyoit avec du lait.

SALLON, s. m. (*Architect.*) grande piece située au milieu du corps d'une maison, ou à la tête d'une galerie, ou d'un grand appartement. Sa forme ordinaire est celle d'un rectangle, dont la longueur est à la largeur comme 4 à 3, ou tout au plus comme 2 à 1. Ses faces doivent être en symmétrie; & comme sa hauteur comprend ordinairement deux étages, & qu'il a deux rangs de croisées, l'enfoncement de son plafond doit être ceintré, ainsi qu'on le pratique dans les palais d'Italie. Il y a des *sallons* carrés comme celui de Clagny; de rond & d'ovales, comme ceux de Vaux & du Rincy; d'octogones, comme celui de Marly, & d'autre figure. On décore les *sallons* avec des colonnes corinthiennes qui bordent des glaces ou des tableaux; mais cette décoration qui comporte une grande richesse, est tout-à-fait arbitraire. On en peut voir un beau modele dans les *pl. VIII & IX* du *tome I du traité de la décoration des édifices*, par M. Jacques-François Blondel.

C'est dans les *sallons* qu'on se repose lorsqu'on vient de la chasse, ou de la promenade, qu'on joue & qu'on donne des repas de conséquence. *Daviller.* (*D. J.*)

Description du salon Spinola, à Gênes.

Le *sallon* Spinola, exécuté à Gênes, sur les desseins de M. de Wailly architecte Fançois, est sans contredit un des plus beaux qu'il y ait en Europe. Avant d'en donner la description nous dirons un mot de l'illustre maison des Spinola.

La famille des Spinola est une des quatre plus anciennes de Gênes : son illustration remonte jusqu'aux premiers temps de la république; mais ce fut vers la fin du treizieme siecle qu'elle commença à se montrer avec plus d'éclat. Bien-tôt elle se forma une puissante faction, sous prétexte d'embrasser le parti de l'empereur Frédéric II, contre le pape Innocent IV, & contre les Guelfes de Gênes. S'unissant aux Doria, autre famille ancienne & illustre, elle se mit à la tête des Gibelins de cette république, elle y régna long-temps avec un pouvoir presque despotique; & tant qu'elle fut en possession de la souveraineté, Gênes fut heureuse. Les Spinola, citoyens zélés pour l'honneur, les intérêts & la liberté de leur patrie, s'opposerent constamment aux efforts des Pisans, des Vénitiens, & de Charles premier (d'Anjou), roi de Naples, qui vouloit l'asservir, avec l'aide des Guelfes. Mais lorsque la faction contraire obligea les Spinola de quitter cette ville inconstante, alors citoyens redoutables, ils s'armerent contre elle, ou plutôt contre leurs ennemis qu'elle renfermoit dans son sein; & comme si le destin de Gênes eût été attaché à leur puissance, elle ne put s'y soustraire qu'en tombant sous la domination d'un prince étranger, Robert, roi de Naples.

Ubert & Conrard Spinola, pere & fils, furent successivement capitaines du peuple, vers la fin du XIII^e. siecle; & par une modération qu'on ne sauroit trop exalter, ils se démirent volontairement de cette place, lorsqu'ils virent la liberté & la tranquillité de Gênes assurées par leurs soins. Conrard devint depuis amiral des flottes des rois de Sicile & d'Aragon.

Obizzo Spinola, fils de Conrard, fut aussi revêtu de la dignité de capitaine du peuple en 1366; & porta sa famille au plus haut degré de splendeur. Fameux par ses succès & ses revers, alternativement vainqueur & vaincu, Obizzo domina longtemps dans Gênes, & passa pour le plus puissant & le plus riche particulier de toute l'Italie. Il maria sa fille Argentine à Théodore Paleologue, fils d'Andronic, empereur

d'Orient ; & , suivant le témoignage de plusieurs historiens , il mit son gendre en possession du marquisat de Monferrat. Lié particuliérement avec la plupart des princes de son temps, spécialement avec l'empereur Henri VII, il reçut un grand nombre de souverains dans son palais à Gênes , avec une magnificence vraiment royale.

Nicolas Spinola , autre fils d'Ubert , fameux par ses exploits contre les Maures, fut amiral de l'empereur Frédéric II. Un autre Nicolas Spinola se distingua dans le même siecle, par ses victoires sur les Vénitiens.

Thomas Spinola fut amiral de l'infortuné roi Conradin.

Guido Spinola, commandant d'une flotte Génoise, eut la plus grande part à la prise de Saint-Jean d'Acre sur les Sarrazins.

Gerard Spinola, fameux chef des Gibelins, fut quelque temps souverain de Lucques.

François Spinola, surnommé le Maure, à cause de ses exploits contre les Sarrazins, fut duc ou gouverneur de Brescia.

Un autre François Spinola se distingua beaucoup pendant la guerre des Génois contre Alphonse VI, roi d'Aragon, & contribua à délivrer sa patrie en 1436 , du joug de Pilippe-Marie Visconti , duc de Milan.

Je pourrois citer plusieurs autres héros, dont l'histoire a consacré les noms & les actions ; mais Ambroise Spinola répand un nouveau lustre sur cette suite nombreuse de nobles & glorieux ancêtres.

Frédéric , son frere , qui étoit général des galeres du roi d'Espagne, aux Pays-Bas, l'engagea à venir servir en Flandre, où bientôt il se signala à la tête de neuf mille Italiens. Le siege d'Ostende traîne en longueur, on désespere presque du succès, & Frédéric est tué entre Ostende & l'Ecluse. Ambroise Spinola est chargé du commandement , & la place se rend l'an 1604 ; ses services le firent nommer général des troupes d'Espagne dans les Pays-Bas : il doit combattre avec Maurice de Nassau , le héros de son siecle ; & il se montre aussi bon capitaine que lui. Il a ordre d'entamer une treve avec les états-généraux , & il la conclut l'an 1608. A l'occasion des troubles qui s'éleverent pour la succession de Cleves & de Juliers , il reprend les armes & se rend maître d'Aix-la-Chapelle & de Wesel ; il s'empare ensuite d'Oppenheim , de Creunsach , & de plus de trente autres places : s'il échoue au siege de Berg-op-zoom , il emporte Breda l'an 1625 , au grand étonnement de toute l'Europe. L'Espagne le rappelle l'an 1629, mais il passe en Italie l'année suivante , & il se signale de nouveau en s'emparant de Casal. Ses opérations furent gênées par les ordres qu'il recevoit de Madrid ; & la citadelle demeura entre les mains des ennemis. Rempli de gloire il en meurt de chagrin & de désespoir, en soupirant après l'honneur, & répétant jusqu'au dernier soupir : *ils m'ont ravi l'honneur.* Le prince Maurice étant interrogé, quel étoit le premier capitaine de son siecle, répondit : Spinola est le second.

Aux héros de la guerre succéderent les héros de la paix. Parmi le grand nombre des prélats & des cardinaux que cette illustre famille fournit en tout temps au sacré college & à l'église, on distingue le cardinal George, dit *Spinolone* , secrétaire d'état de Clément XII. Dominique-Marie Spinola , renommé par sa prudence & sa sagesse , avec laquelle il gouverna la Corse dans des temps très-difficiles, fut le grand oncle du marquis Christophe Spinola , héritier des talens & des vertus de ses ancêtres , qui a fait élever ce superbe monument à la mémoire d'Ambroise Spinola , dans le *sallon* de son palais à Gênes ; la courte description que nous allons en faire suffira pour donner une juste idée d'une décoration magnifique dans le plus beau genre.

Ce *salon* a la forme d'un parallélogramme. (*Voyez planche I, Salon, dans les planches d'Architecture*) & est composé d'un ordre Corinthien, richement orné ; l'attique qui, en voussure le couronne , est décoré d'ornemens analogues au sujet , tels que des cariatides, que l'on peut supposer être les esclaves vaincus par Ambroise Spinola. Son chiffre est gravé sur un bouclier à une des extrêmités du plafond ; & celui de Christophe Spinola est à l'autre.

La peinture du plafond (*planche II*) représente l'apothéose d'Ambroise. Ce héros y paroît accompagné de ses vertus & d'un génie qui porte ses armes ; Minerve le con-

duit à l'immortalité ; l'Envie s'oppose en vain à son passage ; la Victoire publie ses exploits. Sur le premier plan, au bas de la bordure, est représenté un autel où sont enchaînés deux esclaves, l'un sous la figure d'un soldat & l'autre sous l'habit d'un matelot, pour désigner qu'il commenda avec succès sur terre & sur mer. Un coup-d'œil jeté sur cette superbe décoration, en fera mieux sentir les beautés que la description la plus détaillée. *Voyez planche III* & *IV*.

SALLON DE TREILLAGE, (*Jardinage.*) espece de grand cabinet dans un jardin, rond ou à pans, fait de treillage de fer & de bois, & couvert de verdure. On trouvera des figures de *sallon de treillage*, dans la théorie & la pratiqne du jardinage. (*D. J.*)

SALLUVIENS, LES, *Salluvii*, *Salvii*, *Sallyes*, *Sallycus*, (*Géog. anc.*) *voyez* ce dernier *mot*. Les *Salluviens* étoient un peuple originaire de Ligurie, établi dans la contrée des Gaules, que nous appellons aujourd'hui la *Provence*. Les Marseillois ayant réclamé le secours des Romains contre ces peuples, le consul M. Fulvius Flaccus fut envoyé contre eux l'an de Rome 627 ; il les défit, & en triompha. C'est le premier triomphe des Romains sur les Gaulois transalpins. C. Sextius continua la guerre contre ces mêmes peuples en qualité de proconsul, & il acheva de les soumettre en 629. Il bâtit en ce pays une ville, qui, à cause de l'abondance de ses eaux & du nom de son fondateur, fut appellée *Aquæ Sextiæ* ; c'est Aix, capitale de la Provence. (*D. J.*)

SALM, (*Géog. mod.*) petite ville des Pays-Bas, au duché de Luxembourg, à trois lieues de Roche-en-Famine, avec titre de *comté*. *Long.* 23. 24'. *lat.* 50. 6. (*D. J.*)

SALM, LA, (*Géogr. mod.*) en latin *Salmona*, petite riviere d'Allemagne dans l'Eiftel & dans l'électorat de Treves. Elle se jette dans la Moselle, à 2 lieues au dessous de Treves. (*D. J.*)

SALMA, (*Géog. mod.*) nom de deux villes de l'Arabie-heureuse. *Long.* de l'une, selon Ptolomée, 70. 30. *lat.* 26 ; *long.* de l'autre, 63. 20. *lat.* 24. 20. (*D. J.*)

SALMACIS, (*Géogr. anc.*) fontaine d'Asie dans la Carie. Elle ne doit pas être loin de la ville du même nom, & peut-être lui donnoit-elle son nom. Cette fontaine avoit, disoit-on, la réputation de rendre mous & efféminés ceux qui buvoient de ses eaux. Strabon, *l. XIV.* plus judicieux que le vulgaire, ne croit point qu'elle eût cette propriété ; mais, selon lui, ce défaut de ceux qui en buvoient venoit de leurs richesses & de leur intempérance.

Vitruve, *l. II c. viij.* en donne une autre raison. Il y a, dit-il, tout auprès de la fontaine de *Salmacis* un temple de Vénus & de Mercure. On croit faussement qu'elle donne la maladie de l'amour à ceux qui en boivent ; mais il n'y aura point de mal à rapporter ce qui a donné lieu à ces faux bruits qui se sont répandus par-tout. Il faut savoir, continue-t-il, que les Grecs qui s'établirent en cet endroit, charmés de la bonté de cette eau, y éleverent des cabanes, & qu'ensuite ils attirerent des montagnes les barbares, les engagerent à s'amollir ; c'est-à-dire, à adoucir la férocité de leurs mœurs, & à se policer en se soumettant aux lois, & en s'accoutumant à une vie moins sauvage.

Festus en indique une raison bien différente ; il avoue que cette fontaine étoit très-funeste à la pudicité, & ceux qui en alloient boire s'exposoient à la perdre, non que l'eau eût par elle-même aucune qualité, mais parce que pour y aller il falloit passer entre des murs qui resserroient le chemin, & donnoient par-là occasion aux débauchés de surprendre les jeunes filles qu'ils déshonoroient, sans qu'elles pussent leur échapper. Ovide, que l'opinion du peuple accommodoit mieux, l'a embrassée

Cui non audita est obscenæ Salmacis *unda?*

C'est ce qu'il dit dans le *XV*^e^. *liv.* de ses métamorphoses, *vers* 319. On peut voir comment il a traité la fable de la nymphe *Salmacis*, *l. IV. fab.* 11. (*D. J.*)

SALMACIS, s. f. (*Mytholog.*) nom d'une nymphe tellement amoureuse d'Hermaphrodite, fils de Mercure & de Vénus, que l'ayant surpris comme il se baignoit dans une fontaine de Carie, elle se jeta

dedans & en l'embrassant étroitement, elle pria les dieux de les unir pour jamais. Sa priere fut exaucée, leurs deux corps n'en firent plus qu'un, où étoit néanmoins conservé le sexe de l'un & de l'autre. La fable ajoute que depuis, cette fontaine, située près d'Halicarnasse, fut nommée *Salmacis*, & que tous ceux qui s'y baignoient devenoient efféminés. (*D. J.*)

SALMANASAR, (*Hist. des Assyriens.*) Ce roi des Assyriens n'est connu que par nos annales sacrées à son avénement à l'empire, il tourna ses armes contre Osée, roi de Samarie, pour le forcer de lui payer le tribut auquel tous les rois Israélites étoient assujettis. Osée, fortifié de l'alliance des Egyptiens, se crut assez puissant pour se tirer d'une indépendance humiliante. *Salmanasar* le fit bientôt repentir de sa présomption, il marcha contre lui à la tête d'une nombreuse armée, & se rendit maître de Samarie, après trois mois de siege. Osée, chargé de chaînes, fut transplanté avec tous ses sujets dans la Médie. Le monarque vainqueur, pour les remplacer, peupla le pays de Samarie, de Babyloniens & de plusieurs autres peuples, dont il avoit éprouvé la fidélité. Les Samaritains ne revirent plus leur ancienne patrie. On n'y renvoya qu'un prêtre pour y rétablir le culte primitif, dont l'abolition avoit attiré les vengeances céleste sur les nouveaux habitans; des troupeaux de lions affamés portoient la désolation dans la campagne & les bourgs. Tobie, qui avoit été mené en captivité avec sa femme & son fils, s'insinua dans la faveur du prince Assyrien, qui lui confia les plus importans emplois de l'état. *Salmanasar*, enflé de ses premiers succès, poussa plus loin ses conquêtes. Ses armes triomphantes détruisirent le royaume d'Israël, qui avoit subsisté deux cens cinquante années depuis sa séparation de celui de Juda; il enleva le veau d'or que Jéroboam avoit fait ériger en Bethel. Quoique la conquête des dix tribus eussent rendu son nom redoutable, Ezéchias, roi de Jérusalem, plein d'une confiance peut-être présomptueuses, refusa de lui payer le tribut auquel il étoit soumis. Les Tyriens, puissans par leurs richesses & leurs forces maritimes, embrasserent sa querelle. Leurs intérêts étoient communs. Il étoient comme lui tributaires des Assyriens, qui leur disputoient l'empire de la mer, & mettoient des entraves à leur commerce par terre. L'avantage de la situation de leur ville en assuroit l'indépendance; mais avec leurs monceaux d'or qu'ils étaloient comme signes de leur puissance, ils ne pouvoient protéger leurs possessions éloignées ni leurs alliés. *Salmanasar* leur fit bientôt éprouver sa vengeance: le territoire de Samarie fut ravagé, la Phénicie & la Syrie eurent la même destinée. Sidon & plusieurs autres villes, épouvantées d'un torrent prêt à se déborder sur eux, s'en garantirent par une prompte soumission, & en reconnoissant *Salmanasar* pour souverain. Ce prince ne voulant laisser aucuns vestiges de la puissance des Tyriens, équippa une flotte de soixante vaisseaux, dans l'espoir de ravir à ses ennemis la souveraineté des mers; mais tous ces vaisseaux furent coulés à fond. Il se flatta d'être plus heureux sur terre: Tyr fut assiégée. Il crut s'en assurer la conquête, en détournant les eaux. L'industrie des assiégés leur fournit la ressource des puits. Les Assyriens, après un siege de cinq ans, furent obligés de renoncer à leur entreprise. *Salmanasar* mourut avant d'avoir terminé cette guerre. (*T—N.*)

SALMATICA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la Lusitanie, chez les Vettons, selon Ptolomée, *liv. XXI. c. v.* Plutarque l'appelle *Salmatica*, & dit que c'est une grande ville. Il est à croire que *Salmantica* ou *Salmatica* est Salamanque. (*D. J.*)

SALMANSWEIL, (*Géogr.*) état ecclésiastique & catholique d'Allemagne, dans le cercle de Suabe, aux confins de l'évêché de Constance, du comté de Heiligenberg, & de la ville impériale d'Uberlingue. Il ne renferme aucune ville, mais il est composé de divers bailliages, remplis de villages, & d'un domaine propre assez étendu. Il obéit à un abbé de l'ordre de citeaux, lequel est communément vicaire général de l'ordre, dans les provinces de la haute-Allemagne, & date sa fondation du milieu du XII^e. siecle. Ce prélat prend place aux dietes entre Elchingen & Weingarten, & il est taxé par la matricule à 76 florins pour les mois romains:

la

la chambre impériale tire de lui 169 rixdallers 8 creutzers. (*D. G.*)

SALMASTRE, (*Géogr. mod.*) ville d'Asie dans la Perse, résidence d'un kan qui y commande, à quatre journées de Tauris, & à vingt-huit d'Alep. C'est, dit Tavernier, *l. III. c. iv*, une jolie ville sur les frontieres des anciens Assyriens & des Medes; & la premiere de ce côté-là des états du roi de Perse. Les guerres du dernier siecle & de celui-ci ont vraisemblablement ruiné cette ville. (*D. J.*)

SALME, s. m. (*Comm.*) en Italien *salma*, mesure des liquides, dont on se sert dans la Calabre & dans la Pouille, provinces du royaume de Naples. Le *salme* est de dix stars, & le star de 32 pignatolis ou pots, qui font à peu près la pinte de Paris, ainsi le *salme* contient environ 320 pots ou pintes. *Salme* est aussi un poids de 25 livres. *Salme*, c'est encore une mesure de grains dont on se sert à Palerme. Le *salme* contient 16 tomolis, & le tomolis 4 mondels, 10 *salmes*. Deux septiemes font le last d'Amsterdam. *Voyez* LAST. *Dict. de Comm. & de Trev.*

SALMERO, s. m. (*Ichtyol.*) espece de petit saumon de riviere ou de lac, qu'on trouve ordinairement près de la ville de Trente. Sa figure est longue & ovalaire, son museau est gros, sa bouche est garnie de dents, sa tête est ronde, son dos est noirâtre, ses côtés sont blanchâtres, son ventre est rouge. Ce poisson tient un peu de la truite. Sa chair a la couleur & le goût de celle du saumon ordinaire; elle est tendre, friable, nourrissante, excellente à manger, mais de peu de garde. (*D. J.*)

SALMES, (*Géog. mod.*) on écrit aussi *Salme*, petite ville ou bourg de Lorraine au pays de Vosge, sur les frontieres de la basse Alsace, près de la riviere de Brusch, à 8 lieues de Strasbourg, à 22 de Nancy & à 14 de Marsal, avec titre de *comté*. *Long.* 24. 56'. *latit.* 48. 35'. (*D. J.*)

SALMI, s. m. (*Cuisine.*) ragoût qu'on fait avec des bécasses, des alouettes, des grives, & autres pieces de gibier rôties à la broche, dépecées ensuite & cuites sur un réchaud avec du vin, de petits morceaux de pain, & autres ingrédiens propres à piquer le goût.

SALMIGONDI, s. m. (*Science étym.*) assaisonnement composé de différentes choses. On disoit, du temps de Rabelais, *salmigondin*, à présent on ne connoît plus que le mot vulgaire *salmigondi*, qui est la même chose que *pot pourri*. On dérive ce mot de *salgami conditum*. Les anciens ont appellé *salgamum* toutes sortes de légumes, comme raves, choux, concombres, *&c.* que l'on mettoit dans un pot avec du sel pour les conserver; l'on s'est servi sur cet exemple du mot *salmigondi*, pour exprimer des ragoûts composés de plusieurs sortes de choses. (*D. J.*)

SALMONA, *l'ombre*, (*Géogr. sacrée.*) campement des Israélites dans le désert, *Num. xxxiij. 41*. Quelques-uns prétendent que ce fut à *Salmona*, où le peuple dégoûté de la manne, murmura contre le Seigneur, *Num. xxj. 5*. & que Dieu, irrité de leurs murmures, envoya contr'eux des serpens qui leur firent des morçures cruelles, dont ils ne purent être délivrés que par la vue du serpent d'airain, que Moïse éleva par l'ordre du Seigneur, *Num. xxj. 8*. D'autres placent cet événement à Phunon. (+)

SALMONE, (*Géogr. anc.*) ville ancienne du Péloponnese, dans la Pisatide, selon Strabon, *l. VIII.* Il dit qu'il y avoit une source de même nom, d'où sort l'Enipe, nommé ensuite *Barnichius*, qui se va perdre dans l'Alphée. (*D. J.*)

SALMONÉE, s. m. (*Mythol.*) frere de Sisyphe, étoit fils d'Eole & petit-fils d'Hellen. Ayant conquis toute l'Elide jusqu'aux rives de l'Alphée, il eut la témérité de vouloir passer pour un dieu. Pour cet effet, il bâtit un pont d'airain, sur lequel il faisoit rouler un chariot qui imitoit le bruit du tonnerre, & de son char il lançoit de torches allumées sur quelques malheureux qu'il faisoit tuer à l'instant, pour inspirer plus de terreur à ses sujets. « J'ai vu, dit Enée, dans les horreurs d'un » cruel supplice, l'impie *Salmonée*, qui » eut l'audace de vouloir imiter le foudre » du maître du monde : armé de feux, » ce prince parcouroit sur son char la ville » d'Elis, exigeant de ses sujets les mêmes » honneurs qu'on rend aux immortels. » Insensé, qui, par le vain bruit de ses

» chevaux & de son pont d'airain, croyoit » contrefaire un bruit inimitable! » Mais Jupiter lança sur lui la véritable foudre, l'investit de flamme (ce n'étoient pas de vains flambeaux), & le précipita dans l'abîme du Tartare. (*D. J.*)

SALMUNTI, (*Géog. anc.*) Σαλμοῦντι, ville maritime d'Asie, où Alexandre assista à des jeux de théatre. Diodore de Sicile la met sur la mer Erythrée; mais cette mer s'étendoit au delà du sein Persique, & presque jusqu'à l'Indus. Plutarque semble la mettre dans la Gédrosie, & Arrien dans la Caramanie. (*D. J.*)

SALNICH, LE, (*Géog. mod.*) riviere de la Turquie Européenne, en Albanie; elle a sa source dans les montagnes de la Chimera, & se jette dans le golfe de Venise. Les anciens l'ont connue sous les noms de *Celidnus* & de *Pepilychnus*. (*D. J.*)

SALO, (*Géog. anc.*) génit. *anc.*) *Salonis*, nom Latin d'une riviere de l'Espagne Tarragonoise. C'est aujourd'hui le *Xalon*. Martial, né à Bilbilis, lieu situé sur cette riviere, en fait mention, *l. X, épig. 103*.

Municipes, augusta mihi quos Bilbilis acri
Monte creat, rapidis quos Salo *cingit aquis.*

Il met dans une autre épigramme, qui est la cent quatrieme, cinq relais de Tarragone à Bilbilis & à *Salon :*

Illinc te rota tollet, & citatus
Altam Bilbilin & tuum Salonem
Quinto forsitan essendo videbis.

C'étoient les eaux de cette riviere qui donnoient une excellente trempe aux ouvrages d'acier que l'on faisoit à Bilbilis. (*D. J.*)

SALO, (*Géog. mod.*) ville d'Italie, dans l'état de Venise, au Bressan, sur le lac, & à quatre lieues au nord-ouest de Gardes. Elle communique son nom à tout le canton, qu'on nomme en Italien *Riviera di Salo;* le mot de riviere se prend ici comme quand on dit la riviere du Levant, la riviere du Ponent, en parlant de la côte de Genes. Comme ce canton est à couvert des vents du nord, à cause des montagnes, il est fertile en olives, citrons, grenades, oranges, &c. Ce canton est composé de trente-six communautés, qui reglent par un conseil toutes les affaires qui s'y rapportent. *Long.* de la ville, *28, 7; lat. 45, 36.*

Bonfadio, (Jacques) né dans cette ville, fut nommé historiographe de la république de Genes, qui lui assigna une bonne pension pour cette charge. Il mit au jour les cinq premiers livres des annales de cet état; mais il y parla si satiriquement de quelques illustres familles Génoises, qu'elles en furent vivement irritées. On fit des recherches sur la vie de l'auteur, & on le trouva coupable d'un crime qu'il faut taire, & pour lequel il eut la tête tranchée en 1551. Manuce reconnoît que Bonfadio écrivoit également bien en Latin & en Italien, *romano eloquio & etrusco præcellens.* On a de lui des poésies dans ces deux langues. (*D. J.*)

SALOBRENA, (*Géogr. mod.*) ou *Salobregna*, en Latin *Selambina*, dans Ptolomée, *l. II, c. 6*, petite ville d'Espagne, au royaume de Grenade, sur un rocher, proche la mer, à une lieue au couchant de Motril, avec un château fortifié, où on tient garnison. *Long. 13, 51; latitude 36, 16.* (*D. J.*)

SALOIR, s. m. (*Chaircuiterie.*) vaisseau de bois où l'on garde le sel. Les chaircuitiers nomment aussi *saloir*, le vaisseau où ils salent la chair de porc & les lards qu'ils coupent & débitent en fleches. Ces *saloirs* sont ordinairement de bois, quelquefois ronds, & quelquefois longs en forme de coffres ou de cuves. Il y a aussi des *saloirs* de terre cuite, dont l'ouverture est très-large. Les chairs salées se conservent mieux dans ces derniers; mais, outre qu'ils se cassent aisément, ils ne sont pas capables de contenir beaucoup de chair. (*D. J.*)

SALOMÉ, *pacifique*, (*Histoire sacrée.*) c'est le nom que l'on donne à la danseuse, fille d'Hérodias, qui dansa un jour avec tant de grace devant Antipas, que ce prince, dans l'ivresse de sa joie, lui promit de lui donner tout ce qu'elle demanderoit, fut-ce la moitié de son royaume, *Marc, vj, 23. Salomé*, conseillée par sa mere, demanda la tête de Jean-Baptiste, qui ne cessoit de crier avec raison contre le mariage incestueux d'Hérodiade & d'Antipas; & le roi qui avoit du respect pour le saint qui le

censuroit, fut fâché de cette demande; mais comme il avoit donné sa parole, il se crut obligé de tenir un serment injuste, & il envoya couper la tête de Jean, *ibid 26.* (+)

Salomé, (*Hist. sacrée.*) femme de Zébédée, & mere de S. Jacques le majeur, & de S. Jean l'évangéliste, une des saintes femmes qui avoit coutume de suivre le Sauveur dans ses voyages, & de le servir. Ce fut elle qui demanda à Jesus-Christ que ses deux fils Jacques & Jean fussent assis, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche, lorsqu'il seroit arrivé à son royaume, *Matt. xx, 21. Salomé* accompagna Jesus au calvaire, & ne l'abandonna pas même à la croix, *Marc, xv, 40.* Elle fut aussi du nombre de celles qui acheterent des parfums pour l'embaumer, & qui vinrent, pour cet effet, le dimanche dès le matin au sépulcre, *Marc, xvj, 1.* Quand elles furent arrivées, elles virent la pierre du tombeau qui étoit ôtée, & étant entrées dans l'intérieur du tombeau, elles y virent un ange qui leur apprit que Jesus-Christ étoit ressuscité; & comme elles revenoient à Jérusalem, Jesus-Christ se fit voir à elles dans le chemin, & leur dit d'annoncer à ses freres de Galilée qu'ils le verroient, *Matt. xxviij, 10.* C'est tout ce que l'évangile nous apprend de *Salomé*, & tout ce que l'on ajoute de plus est apocryphe. (+)

SALOMON, le cap de, (*Géogr. mod.*) en Latin *Salmonium*, ou *Salmonium promontorium;* il est à la pointe orientale de l'isle de Candie, vers l'orient, à onze lieues de Sitia, entre le cap Sidero, au nord, & le cap Sacro. (*D. J.*)

§ Salomon (*les isles de*) *Géogr.* isles de la mer du sud, ainsi nommées par Alvaro de Mendagna, qui les découvrit en 1567, c'est un archipel considérable par le nombre & l'étendue des isles qui le composent. La navigation de Savedra, & un vaisseau, qui allant du Mexique aux Philippines, avoit rencontré des terres, où il avoit trouvé de l'or, donna occasion à la recherche de ces isles. Le marquis de Mendoze en reçut l'ordre de la cour d'Espagne. Il chargea Alvaro de Mendagna, son cousin, de l'expédition, qui partit de Callas en 1567, & eut pour premier pilote Gallego. Après avoir fait 16 à 1700 lieues, valant 95 à 100 degrés de longit. il attéra au nord de l'isle de Sainte-Elisabeth, dont la partie septentrionale doit-être par les 6 degrés 30 min. de lat. sud. Il mouilla ensuite dans un port, qu'il trouva, en suivant ces côtes vers le sud-ouest par les 7 degrés 30 min. & nomma le *port de l'Etoile*, d'où il envoya reconnoître jusqu'à l'extrêmité méridionale, qu'on appella le *cap Prito* sous les 9 degrés 30 min. On estima sa longueur 95 lieues. Il découvrit plusieurs autres isles, entr'autres une très grande, qu'il nomma *Guadalcanar*, dont il ne vit que la partie voisine de Sainte-Elisabeth, avec un volcan par la latit. sud de 9 degrés 45 min. La foiblesse de l'équipage que des maladies avoient diminué beaucoup, força Mandagna de s'en retourner sans faire un établissement.

La crainte du fameux Drack, qui le premier troubla la profonde tranquillité dont les Espagnols jouissoient dans la mer du sud, fit remettre des établissemens qu'on rejeta d'adord; & des changemens fréquens de viceroi du Pérou, les troubles & les révoltes des Chiliens firent perdré enfin tout-à-fait de vue les isles de *Salomon.* Ce ne fut que 28 ans après, 1595, que Mandagna obtint des vaisseaux sur lesquels il embarqua des femmes, & tout ce qu'il croyoit néceſsaire pour établir une colonie: il eut Zviros pour premier pilote. Après avoir fait depuis Lima 1794 lieues de chemin, par les 10 à 11 degrés de latit. sud, il aborda à l'isle de Guadalcanar ou Sainte-Croix, qu'il trouva être environ de 60 lieues de longueur. Il y mourut ou se perdit avec le vaisseau amiral après s'y être arrêté 2 mois 8 jours. Sa mort rendit le second voyage aussi infructueux que le premier; & depuis ce temps, la monarchie Espagnole tomba dans un état de langueur, qui ne lui permit pas de penser à de nouvelles découvertes & à de nouveaux établissemens. La description de ces isles & de leurs habitans n'a jamais été rendue publique en entier. On envie aux autres un bien dont on ne peut pas jouir, & la foiblesse a toujours mis la plus grande sûreté dans le secret. On sait en général qu'elles ont l'air tempéré, qu'elles sont très-fertiles

& excellentes pour y faire des établissemens, abondantes en épiceries, bétail & toutes les sortes de fruits. Le volcan qu'on y a trouvé prouve qu'elles sont élevées & montueuses, & qu'on doit y trouver toutes les choses précieuses que la nature produit dans les climats sous lesquels elles sont situées, & qui répondroient au nom fastueux que les Espagnols leur ont donné.

Les habitans de ces isles doivent être blancs, noirs, roux & blonds, fort doux & fort dociles. Je remarquerai à cette occasion, qu'en général les habitans des terres de la mer du sud sont très-différens. On en trouve de toutes les couleurs, de fort doux & traitables, & d'autres plus sauvages & farouches. Il paroît que cela dépend des colonies de différentes nations de Chinois, de Japonnois, de Molucquois, de Negres de la nouvelle Guinée, *&c.* dont le hasard les a peuplées. Tous ces peuples vivent encore dans l'état de la premiere nature & sans défense, n'ayant d'autrres armes que les bâtons & la premiere pierre qu'ils ramassent. Ces isles sont au nombre de 18, savoir, Sainte-Isabelle ou Elisabeth de 300 lieues de tour; Guadalcanar ou Sainte-Croix, un peu moins grande, au sud-ouest de la premiere; Saint-Marc & Saint-Nicolas de 10 lieues de tour au sud-est de Sainte-Elisabeth; Arracise de la même grandeur au sud-est de Sainte-Elisabeth; saint-Jerôme à l'est de Sainte-Elisabeth de la même grandeur; Buena Vista, Saint-Diemar & Floride, de 20 lieues chacune de tour; Malaita, Attregada & les trois Maries n'en sont pas loin; Saint-Jacques de 200 lieues de tour au sud de Molata; Saint-Christophe au sud-est de la précédente, de la même grandeur; Sainte-Anne, Sainte-Catherine & nombre de Dios au nord, petites & éloignées de la mer. *Long.* 152. 204; *lat.* 7.23. (+)

SALOMON, *les piscines de* (*Géog. mod.*) ou les lavoirs de *Salomon*, comme Maundrel les nomme. La description qu'il en a donnée, & celle du P. Nau, jésuite, ne s'accordent pas ensemble. Ce dernier les met à deux lieues de la ville de Thécua. Ces deux voyageurs cependant ne comptent que trois *piscines de Salomon*, dont une partie a été creusée dans la roche vive. Elles reçoivent leur eau d'une fontaine scellée qui est plus haute. On ignore qui est l'auteur de ces sortes de réservoirs d'eau; mais c'est vraisemblablement quelque calife. (*D. J.*)

SALOMON, (*Hist. sacrée.*) fils de David, & le fruit de son adultere avec Bethsabée, lui succéda au trône d'Israël, & fit un des plus grands rois dont l'histoire, même profane, fasse mention.

David, accablé de vieillesse, étoit sur le bord du tombeau. Adonias, l'un de ses fils, jeune homme qui joignoit à une ambition démesurée des qualités brillantes & sur-tout une figure séduisante, résolut de profiter de la foiblesse de son pere pour s'emparer du trône. Il se faisoit voir tous les jours au peuple, monté sur un char qu'il conduisoit avec adresse, & précédé de cinquante hommes qui couroient devant lui. Les graces de sa personne, le feu de la jeunesse qui brilloit dans ses yeux, lui gagnoient les cœurs de la multitude, qui ne juge que sur les apparences. Il entretenoit en même temps une étroite liaison avec Joab, le plus grand capitaine des armées de David, & avec le grand-prêtre Abiathar. Lorsqu'il eut prit toutes ses mesures, il rassembla un jour ses partisans dans un certain endroit; immola un grand nombre de victimes au Seigneur, & en fit ensuite un festin magnifique, dans lequel il fut proclamé roi par tous les convives. Le prophete Nathan en donna aussi-tôt avis à Bethsabée, mere de *Salomon*, auquel le trône étoit destiné. Il lui conseilla d'aller trouver le roi & de l'informer de tout ce qui se passoit. Bethsabée obéit; elle rappella à David le serment qu'il avoit fait de placer *Salomon* sur le trône. David le confirma; &, indigné de l'audace d'Adonias, il fit venir le prêtre Sadoc, le prophete Nathan & le capitaine Banaïas, & leur dit: « Conduisez mon fils *Salomon* sur mes mules » à Gihon, qu'il y soit sacré roi d'Israël » par les mains de Sadoc & de Nathan, » & que chacun crie: vive le roi *Salomon*. » Ramenez-le ensuite à Jérusalem, faites-» le asseoir sur mon trône; qu'il y regne » en ma place, je lui remets l'autorité sou-» veraine. » Ses ordres furent promptement exécutés. *Salomon*, après avoir reçu l'onction sainte, fut placé sur le trône de David, aux acclamations de tout le peuple

qui le combla de bénédictons, & fit mille vœux pour la prospérité de son regne. David voulut rendre lui-même ses hommages à son fils, & s'écria : « Béni soit le » Seigneur qui me fait voir aujourd'hui » mon fils assis sur le trône. » Adonias apprit, au milieu de la joie du festin, ce qui se passoit à Jérusalem. La frayeur s'empara aussi-tôt de tous les convives qui prirent la fuite. Se voyant seul, il se réfugia auprès de l'autel, & ne voulut point sortir de cet asyle que *Salomon* n'eût juré qu'il ne le feroit point mourir. Cependant David termina sa carriere. Avant de mourir, il recommanda à *Salomon* de punir Joad, général de ses armées, meurtrier d'Abner & d'Amasias, & Séméi qu'il avoit autrefois maudit dans sa fuite.

Salomon ayant pris possession du royaume, commença par immoler l'ambitieux Adonias qui avoit voulu lui ravir la couronne. Ce prince ayant osé demander pour femme Abisag, cette jeune Sunamite qu'on avoit donné à David pour le réchauffer dans sa vieillesse; *Salomon* jugeant qu'une pareille demande couvroit des desseins pernicieux, envoya Banaïas avec ordre de tuer Adonias; ce qui fut exécuté. Il songea ensuite à exécuter les dernieres volontés de son pere, au sujet de Joab & de Séméi. Le premier fut égorgé au pied de l'autel par la main de Banaïas. La punition du second a quelque chose de particulier. *Salomon* ayant fait venir Séméi, lui dit : « Bâtissez-vous une maison à la ville & » y demeurez; je vous défends de sortir » de Jérusalem, & je vous déclare que le » jour même que vous passerez le torrent » de Cédron, vous serez puni de mort. » Séméi promit d'obéir & demeura en effet trois ans à Jérusalem sans en sortir. Mais ses esclaves ayant un jour pris la fuite & s'étant sauvés chez Achis, roi de Geth, Séméi, sans songer à la défense de *Salomon*, monta promptement sur son âne, & alla chercher ses esclaves dans le pays de Geth. Le roi en fut informé, & ordonna en conséquence à Banaïas de le faire mourir.

Ce prince, après avoir affermi son trône par le supplice des ennemis de son pere, épousa la fille de Pharaon, roi d'Egypte; & pour la prospérité de cette union, il fit couler le sang de mille victimes sur un autel élevé à Gabaon. La nuit qui suivit ce jour solemnel, le Seigneur lui apparut en songe, & lui dit : *Demande-moi ce que tu voudras, je te l'accorderai. Salomon* demanda la sagesse & le discernement nécessaire pour juger les peuples avec équité. Cette demande plut au Seigneur. Non seulement il accorda à *Salomon* la sagesse, mais encore il lui donna les autres biens qu'il n'avoit pas demandés, comme les richesses & la gloire. *Salomon* retourna le lendemain à Jérusalem, & donna un grand festin dans lequel il fit le premier essai de cette sagesse dont il venoit d'être doué. Deux courtisannes vinrent se présenter devant lui. L'une d'elles prit la parole & dit: « Seigneur, nous demeurions, cette fem- » me & moi, seules dans la même cham- » bre; nous y avons accouché, à trois » jours d'intervalles l'une de l'autre. Cette » femme a étouffé son enfant la nuit, en » dormant. Dès qu'elle s'est apperçue de » ce malheur, elle s'est levée tout douce- » ment pendant que je dormois, elle a » pris mon enfant à mes côtés & y a subs- » titué le sien qui étoit mort. Le matin, » je me leve pour allaiter mon enfant, & » je le trouve mort; mais en l'examinant » plus attentivement, j'ai découvert que » ce n'étoit pas le mien. — Cela est faux, » reprit l'autre femme; votre enfant est » mort, & le mien est vivant. — Vous » mentez, reprit vivement la premiere; » c'est votre enfant qui est mort & le mien » est vivant. » *Salomon*, pour terminer cette contestation, fit apporter un glaive, & dit : *que l'on coupe en deux l'enfant que ces femmes se disputent, & qu'on leur en donne à chacune la moitié....* A cet ordre, les entrailles de la véritable mere furent émues. « Je consens, s'écria t-elle, que ma » rivale ait l'enfant tout entier, plutôt » que de le voir périr.... L'autre femme » disoit, au contraire, que l'enfant ne soit » ni à toi, ni à moi, mais qu'on le par- » tage. » Alors *Salamon* décida que la premiere femme étoit la véritable mere de l'enfant, & le lui fit donner.

Ce grand prince donna quantité d'autres exemples de sa sagesse, particuliérement dans

l'économie & dans l'ordre admirable qu'il établit dans sa maison. « La sagesse de *Salomon*, dit l'écriture, l'emportoit sur » toute celle des Orienteaux & des Egyptiens. » Il fut le plus sage de tous les hommes. Il composa trois mille paraboles & cinq mille cantiques. Il écrivit des *traités* sur toutes les plantes, depuis le cedre du Liban jusqu'à l'hysope, sur toutes les quadrupedes, les volatiles, les reptiles & les poissons.

L'ouvrage le plus glorieux & le plus important du regne de *Salomon* fut la construction du fameux temple de Jérusalem. Dieu l'avoit choisi pour lui bâtir une demeure, préférablement à son pere David, parce que ses mains ne devoient pas être trempées dans le sang, & que son regne devoit être paisible. Le trône de *Salomon* est encore un de ses ouvrages le plus vanté dans l'Ecriture. Ce trône étoit d'ivoire, revêtu d'or. Il y avoit six degrés; & des deux côtés de chaque degré, il y avoit un petit lion. Le siege étoit soutenu par deux mains; & il y avoit deux lions auprès de chaque main.

L'Ecriture, pour donner une idée de la magnificence de *Salomon* & du bonheur de ses peuples, dit que, pendant tout le temps de son regne, chaque Israélite demeuroit sous sa vigne & sous son figuier; que l'argent étoit en aussi grande abondance à Jérusalem que les pierres, & que les cedres y étoient aussi communs que les sycomores. La reine de Saba, ayant entendu venter la sagesse de *Salomon*, vint le trouver, dans le dessein de lui proposer des énigmes & des paraboles. Elle entra dans Jérusalem avec un train magnifique, suivie de plusieurs chameaux chargés d'or, de pierres précieuses & d'aromates, & se rendit au palais de *Salomon*, auquel elle proposa ce qu'elle avoit médité. Le roi répondit à tout, de la maniere la plus satisfaisante. Il n'y eut aucune des questions de la reine qu'il n'éclaircît pleinement. Cette princesse, également surprise de la sagesse qui éclatoit dans les discours de *Salomon*, de la magnificence qui brilloit dans sa cour, & de l'ordre admirable qu'elle voyoit régner dans son palais & parmi ses officiers, s'écria, dans un transport d'admiration : « je ne voulois pas croire ce que disoit la » renommée de votre sagesse & de votre » magnificence : je ne voulois m'en fier » qu'à mes propres yeux ; je suis venue ; » j'ai vu, & je reconnois que la renommée » est bien au dessous de la vérité. Heureux » vos serviteurs qui jouissent continuelle- » ment de votre présence ! » Elle s'en retourna ensuite dans son pays, chargée de riches présens que lui avoit faits *Salomon*.

La sagesse de ce prince se brisa contre un écueil qui souvent a été funeste à plusieurs grands hommes. L'amour des femmes corrompit ce cœur jusques-là si droit; &, ce qui doit étonner davantage, ce fut dans un âge où les passions refroidies & presque éteintes semblent faire place à la raison : ce fut dans la vieillesse que *Salomon* se laissa séduire par les femmes, au point de tomber dans l'idolatrie la plus grossiere & la plus honteuse. Il eut jusqu'à trois cens concubines, sans compter les femmes légitimes, qui portoient le nom de *reines*. Ces femmes choisies, la plupart parmi les nations reprouvées du Seigneur, avoient chacune leur culte & leurs idoles. L'une adoroit Astarté; l'autre, Moloch, *&c.* *Salomon*, pour leur plaire, éleva des autels à toutes ces idoles; & l'on vit ce monarque, le plus sage des hommes, courber sa tête blanchie devant ces vains simulacres; &, d'une main tremblante, brûler de l'encens en leur honneur : grand & terrible exemple de la fragilité humaine ! L'écriture ne nous apprend point si *Salomon* se repentit, avant sa mort, de ses égaremens. Elle dit seulement qu'il s'endormit avec ses peres, & nous laisse dans une triste incertitude sur le salut de ce grand prince.

Salomon est l'auteur du livre des *Proverbes*, du *Cantique des Cantiques*, & de l'*Ecclésiaste*, qui font partie des livres de l'ancien testament, que l'on appelle *sapientiaux*. On lui a aussi attribué le livre de la *Sagesse*, qui porte son nom dans la version Grecque de la bible; mais on ne convient pas qu'il en soit l'auteur. (+)

SALON, (*Géogr. mod.*) petite ville de France en Provence, dans la viguerie d'Aix, & traversée par un bras de la Durance, appellée la *Fosse-Crapone*. *Salon* est à huit

lieues au nord-ouest d'Aix, & dépend d'Arles pour le spirituel. On voit, dans l'église des cordeliers, le tombeau de Michel Nostradamus, qui est mort dans cette ville. *Long.* 22, 48; *latit.* 43, 40.

Crapone, (Adam de) gentilhomme natif de *Salon*, dans le xvj^e. siecle, se distingua singuliérement par ses connoissances de la méchanique hydraulique. Il exécuta en ce genre des ouvrages dignes de mémoire; il fit écouler les aux croupissantes de Fréjus, ce qui rendit l'air de cette ville plus sain. Il imagina & travailla en 1558 au canal de Provence, appellé de son nom le *canal Crapone*; c'est un canal de six lieues au dessus de l'embouchure de la Durance dans le Rhône, & qui porte l'abondance dans des campagnes stériles. Il avoit entrepris de joindre les deux mers en France, & le roi Henri II avoit même commencé à y faire travailler; mais la grande capacité de Crapone lui fut fatale: car ayant été envoyé à Nantes en Bretagne, pour y démolir les travaux d'une citadelle qu'on avoit exécutée sur un méchant terrain, il fut empoisonné dans la quarantieme année de son âge, par les premiers entrepreneurs de cette citadelle. (*D. J.*)

SALONA, (*Géogr. mod.*) ville de Grece, dans la Livadie, près du golfe du même nom, sur une petite riviere, à 18 lieues au nord-est de Lépante. Elle est habitée en partie par les Turcs, qui y ont sept mosquées, & par les Grecs qui y ont six églises, avec un évêque suffragant d'Athenes.

Salona n'est point l'ancienne Delphes, ville de la Phocide; mais c'est *Amphisa*, comme M. Spon l'a prouvé par une belle & grande inscription Latine, qu'il trouva dans une des églises de la ville; cette inscription étoit un rescrit du proconsul romain Decimius Secundinus, qu'il adressoit aux habitans d'Amphisa. *Long.* 40, 35; *latit.* 38, 50. (*D. J.*)

SALONE, *Salona*, (*Géogr. anc. & mod.*) ancienne ville maritime de la Dalmatie. Elle est nommée *Colonia-Martia*, *Julia Salona*, dans une inscription rapportée par Gruter, *p.* 23. *n°.* 12.

Spon décrit ainsi les restes de cette ville. *Salone* étoit, dit-il, une ville fameuse dans l'antiquité; mais nous n'y trouvâmes que des masures, & il n'y a plus qu'une église avec quatre ou cinq moulins. Les villes périssent, aussi bien que les hommes. Elle étoit dans une belle pleine, à deux milles de la montagne Morlaque qu'elle avoit au nord, & s'étendoit jusqu'à un petit golfe qui étoit son port, dans lequel va tomber la petite riviere qui passe au milieu & où l'on pêche des truites. Elle est dans une égale distance de Glissa & de Spalatro, environ à quatre milles de l'une & de l'autre. Elle pouvoit avoir 8 à 9 milles de tour; mais ceux du pays disent qu'elle en avoit davantage.

Le chemin qui va de *Salone* à Clissa portoit anciennement le nom de *via Gabiniana*, comme on l'apprend d'une inscription antique; Clissa a succédé à l'*Andetrium* des anciens. Zonare rapporte que Dioclétien se retira à *Salone*, ἐν Σαλῶνι, ville de Dalmatie où il étoit né; aussi un de nos poëtes fait-il dire à cet empereur, dans la tragédie de Gabinie,

Salone *m'a vu naître, & me verra mourir.*

On nous représente communément Dioclétien comme un ennemi mortel des chrétiens, & son regne comme une saint Barthelemi continuelle. C'est néanmoins ce qui est entiérement contraire à la vérité. Les fideles jouirent de la plus grande liberté pendant vingt ans sous cet empereur, & ne furent maltraités sous lui que pendant deux années. Encore Lactance, Eusebe & l'empereur Constantin imputent ces violences au seul Galerius, & non à Dioclétien. Il n'est pas en effet vraisemblable qu'un homme, assez philosophe pour renoncer à l'empire, l'ait été assez peu pour être un persécuteur fanatique. Concluons que l'ere des martyrs, qui commence à l'avénement de Dioclétien, n'auroit dû être datée que deux ans avant son abdication, puisqu'il ne fit aucun martyr pendant vingt ans. C'est la réflexion de l'auteur de l'*Essai sur l'Histoire universelle*. (*D. J.*)

SALONIA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de Bithynie, selon Etienne le Géographe. Elle est nommée simplement *Salon*, Σαλων, par Strabon, *liv. XII*, *page* 565, qui dit qu'aux environs il y avoit des pâturages

excellens, où l'on nourrissoit des troupeaux de vaches, dont le lait servoit à faire un fromage renommé, que l'on appelloit *fromage salonite*. (*D. J.*)

SALONICKI *ou* SALONICHI, (*Géogr. mod.*) ville de la Turquie européenne, au fond d'un golfe de même nom, & capitale de la Macédoine, près de la riviere de Vardari, à 50 lieues au S. O. de Sophie.

Cette ville autrefois grande & magnifique, connue sous le nom de *Thessalonique*, est encore peuplée & marchande. Les Juifs font presque tous le commerce qui consiste en soie, laine, coton, cuirs, &c. ils y ont plusieurs synagogues; les Grecs y ont aussi quelques églises, avec un archevêque. *Long.*, suivant le P. Feuillée, Lieutaud, Desplaces & Cassini, *40, 39′, 30″; lat. 40, 41′, 10.*

Le gouverneur de *Salonicki* porte le titre de *moula*, & sa charge le met en haute considération à la porte. Dans le temps qu'Andronic voulut s'emparer de l'empire, *Salonicki* fut prise par Guillaume, roi de Sicile. Elle revint ensuite sous la domination d'Andronic Paléologue, empereur de Constantinople, qui, pour s'unir à la république de Venise, lui céda les droits qu'il avoit sur *Salonicki*; mais Venise en jouit à peine deux ans. Le sultan Turc profita du mauvais état des affaires de l'Italie & de la foiblesse des habitans qui n'étoient pas en état de lui résister. Il envoya un de ses généraux s'emparer de cette ville, dont il est resté maître; il accorda la tolérance de religion aux Grecs & aux Juifs, & *Salonicki* redevint florissante. (*D. J.*)

SALONICKI, LE GOLFE DE, (*Géogr. mod.*) golfe de la Macédoine dans l'Archipel; c'est le golfe Therméen des anciens, en Latin *Thermeus* ou *Thermaïcus sinus*. Il prend aujourd'hui son nom de la ville *Salonicki*, la seule qui soit sur ses bords. Le P. Coronelli donne 140 milles de longueur à ce golfe, qui par son exposition aux vents est périlleux pour ceux qui y naviguent. (*D. J.*)

SALONTA, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) plante de l'isle de Madagascar qui croît de la hauteur d'une toise. C'est une espece de tithimale qui n'a qu'une seule tige qui porte à sa cime douze ou quinze feuilles en bouquet, semblables à celles du lauréole. Ses fleurs sont de couleur de chair.

SALOPIA, (*Géogr. anc.*) 1°. nom Latin de la ville de Shrewsburi. Quelques livres la nomment aussi *Salop.* 2°. Nom Latin de Shropshire, que l'on appelle aussi la *province de Salop*. Ainsi ce nom Latin sert également à cette province & à sa capitale. *Voyez* SHREWSBURI. (*D. J.*)

SALORGE, s. f. (*Commerce de sel.*) amas de sel ou especes des meules de sel destinées pour en faire commerce. L'ordonnance des gabelles défend d'avoir des *salorges* plus près de cinq lieues des greniers de la ferme.

On nomme *salorges* à Nantes, & dans plusieurs autres lieux de la Bretagne, les magasins où les marchands, qui font le commerce des sels, ont coutume de mettre & conserver leurs sels. Il en est parlé dans la pancarte ou tarif de la prévôté de Nantes. *Diction. de Comm.* (*D. J.*)

SALPA, s. f. (*Ichthiolog.*) c'est un poisson de mer gros, long, & ressemblant à la merluche: il vit d'algue & de mousse marine. On le fait sécher jusqu'à le rendre aussi dur que du bois, en sorte que pour l'attendrir & le pouvoir manger, il faut le battre quelque temps à coups de maillets. (*D. J.*)

SALPE, *voyez* SAUPE.

SALPÊTRE, s. m. (*Chymie.*) *voyez l'article* NITRE. Le *salpêtre* est un sel moyen dont on tire par l'analyse un alkali fixe assez semblable au sel gemme, & un acide volatil qui en fait la principale partie, & d'où naissent les propriétés qui le distinguent d'un autre sel.

Ces propriétés sont de crystalliser en aiguilles, d'exciter un sentiment de fraîcheur sur la langue, & de se décomposer par le contact d'un phlogistique allumé, auquel son acide s'unit & se dissipe avec bruit.

Ce sel se forme sur la superficie de la terre, dans les caves, celliers, écuries, & autres lieux couverts imprégnés de substances végétales & animales, & où l'air a accès. Les vieux murs formés de matieres qui ont éprouvé l'action du feu, comme

comme le plâtre & la chaux, en contiennent aussi beaucoup.

L'air, suivant le célebre M. Hellot, est l'agent principal qui forme ce sel, non qu'il en contienne en soi, mais comme développant par une sorte de fermentation qu'il excite dans ces matieres, les principes prochains du nitre qui y sont renfermés; de même dans le suc des raisins ce n'est point l'air qui y dépose le spiritueux inflammable, mais il le développe & le fait en quelque façon éclore par la fermentation; & aucun art n'auroit pu l'en tirer sans son entremise.

On peut augmenter la quantité du *salpêtre* que les terres produisent naturellement, en les abreuvant d'eaux provenant de la putréfaction d'animaux & de plantes; mais il faut que ces terres soient à couvert, pour les garantir de la pluie, qui dissoudroit & entraîneroit le *salpêtre* à mesure qu'il se formeroit, & que le lieu soit frais, pour le condenser & lui faire prendre corps. Par la même raison les terres exposées à la pluie ne donnent aucun *salpêtre :* on n'y trouve en les lessivant & après l'évaporation, qu'une matiere grasse & un peu de sel approchant du sel gemme.

Il faut aussi remuer souvent les terres à la pelle, pour donner lieu à l'air de les pénétrer, & d'y développer les principes nitreux; plus elles seront remuées, plus elles produiront de *salpêtre :* dans celles qui ne le sont point, il ne s'en forme qu'à la superficie. On commence au bout de deux mois à y trouver du *salpêtre*, & elles en acquierent toujours jusqu'à ce qu'elles en soient entiérement rassasiées.

L'auteur de cet *article* vient de découvrir que le sel commun avoit aussi la propriété de produire du *salpêtre :* que son acide devenoit nitreux, & qu'il en acquéroit toutes les qualités par l'entremise de l'air, étant mêlé avec de la terre.

Pour s'en assurer par l'expérience, il a pris de la terre de jardin & en a fait cinq tas égaux dans un lieu couvert.

Le premier a été exactement lessivé à froid, & on n'y a ajouté aucune autre matiere qu'un peu d'eau pure dont on l'a arrosé, lorsque la terre a paru trop desséchée.

Le second a été laissé tel qu'il étoit sortant du jardin; on l'a seulement arrosé de temps en temps d'un peu d'eau pure comme le premier.

Le troisieme a été différentes fois humecté d'urine.

Le quatrieme a été humecté par égale portion d'urine & d'eau, dans laquelle on avoit fait dissoudre du sel commun jusqu'à saturation.

Et le cinquieme a été seulement humecté d'eau salée.

On a remué ces terres à la pelle trois fois la semaine pendant six mois; & au bout de ce temps les ayant lessivées, elles ont donné du *salpêtre* dans les proportions ci-après; savoir,

Le premier tas	1.
Le deuxieme, ...	2.
Le troisieme, ...	3.
Le quatrieme, ...	6.
Et le cinquieme, ...	4.

Ces expériences, qui prouvent une sorte de conversion du sel commun en *salpêtre*, font présumer que ces sels pourroient bien être les mêmes dans leur principe, & qu'ils ne different entr'eux que par une plus grande quantité d'acide volatil qu'une fermentation plus parfaite fournit au *salpêtre*.

Deux observations paroissent encore appuyer cette conjecture; la premiere est que le *salpêtre* se rapproche du sel commun à mesure qu'on le dépouille de son acide, & qu'il devient semblable à ce sel lorsqu'il en est presqu'entiérement dépouillé, & qu'au contraire le sel commun se nitrifie à mesure que la fermentation lui fournit cet esprit acide.

La seconde est qu'il ne se forme jamais de *salpêtre* sans sel commun, même dans la terre qui auroit été exactement lessivée & dépouillée de l'un & de l'autre de ces sels. Ces faits rendent assez probable l'opinion que le sel commun n'est qu'un nitre imparfait.

Peut-être pourroit-on tirer parti de cette découverte, en établissant des halles ou angards, pour y former du *salpêtre* avec les matieres & par les moyens qui viennent d'être indiqués : il coûteroit peu d'en faire l'expérience dans un seul angard; & en calculant d'après les épreuves que l'on y feroit,

on verroit quel seroit l'objet du produit du *salpêtre*, & de l'économie des frais de formation.

Si la chose se trouvoit praticable, & qu'en multipliant les angards on pût se procurer à moins de frais la quantité de *salpêtre* que l'on voudroit, il en résulteroit encore les avantages ci-après.

1°. De ne plus tirer de *salpêtre* de l'étranger.

2°. Que les paysans ne seroient plus exposés à voir tous les lieux bas de leurs maisons bouleversés par les salpêtriers, ou à leur donner de l'argent pour en être exemptés, sous prétexte que les terres ne sont pas bonnes.

3°. Que les terres salpêtreuses étant un excellent engrais, les paysans s'en serviroient très-utilement pour fertiliser leurs champs, s'ils en connoissoient la propriété, & s'ils savoient que de nouvelles terres mises à la place de celles-ci, auroient acquis au bout de deux ans pour les caves & celliers, & d'une année pour les étables & écuries, assez de nitre pour tenir lieu du meilleur fumier: mais il ne le soupçonnent pas; & si la chose avoit lieu, il faudroit les en instruire, les seigneurs décimateurs y seroient intéressés.

Le *salpêtre* se tire des terres par le moyen d'une lessive à froid; pour faciliter l'écoulement des eaux, & empêcher que la terre ne bouche le trou du cuvier, on place dedans au devant du trou, une piece de fond de tonneau en travers, & on remplit l'intervalle avec de petites pierres ou menus platras; on y met des cendres à peu près la sixieme partie de sa hauteur, en même temps qu'elles servent à dégraisser le *salpêtre*, elles fournissent à la partie acide l'alkali fixe dont elle pourroit manquer; il n'en faut cependant pas trop mettre, une plus grande quantité l'absorberoit; on acheve de remplir le cuvier de terres salpêtreuses, ou de platras broyés & passés à la claie. Lorsque c'est de la terre, elle doit auparavant avoir été bien ameublie, & il faut la mettre très-légérement dans le cuvier; car pour peu qu'elle fût pressée, l'eau ne passeroit point, ou ne passeroit que très-lentement. On la couvre de paille pour empêcher que l'eau ne la comprime lorsqu'on la verse dessus; on y coule peu-à-peu la quantité d'eau nécessaire pour dissoudre le *salpêtre*, & pour rendre cette eau plus chargée de nitre, on la passe sur un second cuvier à mesure qu'elle s'écoule du premier, de même du second sur un troisieme, & du troisieme sur un quatrieme. Elle est alors chargée de *salpêtre* autant qu'elle le peut être si les terres sont bonnes. De ce quatrieme cuvier on la porte dans une chaudiere sur le feu, où on la fait bouillir en l'écumant avec soin, jusqu'à ce qu'elle ait pris assez de consistance pour se congeler lorsqu'on en laisse tomber une goutte sur une assiete; alors on la transvase dans un vaisseau appellé *rapuroir*, on l'y laisse une demi-heure pour qu'elle y dépose ses impuretés. Du rapuroir, & avant qu'elle soit refroidie, on la verse dans des bassins où le *salpêtre* se forme en crystaux dès qu'il est froid. On met égoutter les bassins le cinquieme jour, & l'eau qui en sort appellée *eau-mere*, est portée avec les écumes sur les terres destinées à être lessivées, qu'elles bonifient; ce *salpêtre* est appellé *de la premiere cuite*.

Cette cuite produit toujours une certaine quantité de sel commun, qui se forme au fond de la chaudiere, & que l'on en retire avec une écumoire avant de mettre la cuite dans le rapuroir.

Il est à remarquer que le sel commun lorsqu'il se trouve en grande quantité, comme dans la premiere cuite, se forme toujours avant le *salpêtre*; & que lorsqu'il se trouve en petite quantité, comme dans la deuxieme & dans la troisieme cuite, c'est le *salpêtre* qui se forme le premier, & le sel commun reste dissous dans l'eau mere de ces cuites, où alors il se formeroit le premier si on cuisoit cette eau mere, attendu qu'il y seroit en grande quantité, à proportion de l'eau & du *salpêtre*. S'il arrivoit que le sel commun se formât constamment le premier, il y auroit à dire qu'il faut une plus grande quantité d'eau pour le tenir en dissolution, que pour y tenir le *salpêtre*, par la raison que le sel commun ne se dissout pas en plus grande quantité dans l'eau bouillante que dans l'eau froide, tandis que l'eau froide rassasiée de *salpêtre*, peut en dissoudre deux fois plus en la faisant chauffer. Mais pourquoi cette cause ayant

son effet en grand, ne l'a-t-elle pas en petit? Seroit-ce que la petite quantité de sel commun étant répandue dans une grande quantité de *salpêtre*, les parties de sel s'y trouvent trop éloignées & trop embarrassées dans celles du *salpêtre* pour se réunir & se crystalliser ?

On purifie le *salpêtre* en le faisant fondre dans de l'eau & le faisant bouillir jusqu'à ce qu'il se forme une pellicule dessus; un peu d'alun que l'on y jette pendant qu'il bout, tant à la premiere cuite qu'aux deux autres, y forme beaucoup d'écume que l'on ôte : c'est le meilleur procédé pour le dégraisser & le purifier. On y emploie aussi la colle-forte, mais avec moins d'effet. La pellicule étant formée, on le verse dans des bassins où il se crystallise presque aussi-tôt : on le met égoutter le troisieme jour, & l'eau qui en sort est jetée sur les terres.

La troisieme cuite, ou seconde purification, se fait de même.

Avant que de décharger les cuviers pour y mettre de nouvelle terre, on y repasse de l'eau pure pour achever d'en enlever le *salpêtre*, & cette eau qu'on appelle *le lavage*, est employée pour le lessivage suivant qu'elle fortifie.

Les terres salpétreuses donnent communément un gros de *salpêtre* par livre de terre, & les meilleures un gros & demi.

Les vaisseaux dans lesquels on forme & on purifie le *salpêtre*, doivent être plutôt profonds que larges ; il s'en dissipe beaucoup en bouillant, & l'on a remarqué que ce déchet se fait en raison de la surface de l'eau.

En raffinant le *salpêtre* on se propose d'en avoir un des plus purs, ou qui ait le moins qu'il est possible de substances étrangeres.

Le *salpêtre* brut, ou de la premiere cuite, tel qu'il sort des plâtres, contient quatre substances différentes, du *salpêtre*, du sel marin, une eau mere & une matiere grasse.

De ces trois sels il n'y a que le *salpêtre* qui soit inflammable, & conséquemment il est aussi le seul qui soit propre à faire la poudre à canon.

Le sel, ou sel marin, n'étant point susceptible d'inflammation, ne peut contribuer à celle de la poudre ; au contraire il lui est très-préjudiciable, non-seulement parce qu'il diminue la quantité du *salpêtre* dans la poudre, mais sur-tout parce qu'il attire l'humidité de l'air, & rend par là la poudre humide & lui fait perdre son activité.

L'eau mere est une liqueur qui reste à la fin de tous les différens travaux de l'affinage du *salpêtre*, & qui ne se congele, ou ne se crystallise point, comme font le *salpêtre* & le sel. Cette eau contient en solution un vrai sel moyen, tels que sont le *salpêtre* & le sel. Ce sel de l'eau mere est formé par l'union des esprits ou acides du *salpêtre*, & du sel unis à une terre calcaire, ou telle que la craie. Elle peut être desséchée par des ébullitions suivies ; mais aussi-tôt qu'elle est exposée au contact de l'air, elle en attire l'humidité, & se resout entiérement. La poudre fabriquée avec un *salpêtre* qui contient de cette eau mere, devient humide très-facilement, ce qui est un défaut essentiel.

La matiere grasse qui se trouve avec le *salpêtre*, quoique combustible, ne peut contribuer à l'inflammation du *salpêtre* : les huiles ou graisses ne l'enflamment point ; il faut pour y parvenir que les charbons des végétaux soient parfaitement brûlés & privés d'huile. Cette matiere grasse restant unie au *salpêtre*, l'empêche de s'égoutter & de se sécher, & le rend propre à reprendre de l'humidité.

Si le *salpêtre* brut ou d'une premiere cuite, à la quantité de 3600 livres, est dissous dans de l'eau, cuit & clarifié par la colle, & mis en crystallisation ou congélation, le *salpêtre* qu'on obtiendra par cet affinage s'appellera *salpêtre de deux cuites*.

Ce *salpêtre* d'une deuxieme cuite, dissous de nouveau dans de l'eau, cuit & clarifié à la colle, & mis à crystalliser, donnera un nouveau *salpêtre* qu'on appellera *salpêtre de la troisieme cuite* : tel que les ordonnances le demandent pour la fabrication de la poudre à canon ; ce *salpêtre* sera à la quantité de 1988 livres, & l'on employera six heures ou environ à faire ces deux cuites.

Si les liqueurs restantes de ces différens travaux, & que les ouvriers appellent *eaux*, sont mises ensemble à cuire, clarifiées à la

colle, & après avoir été congelées, si elles sont égouttées, elles donneront un *salpêtre*, brut ou de la premiere cuite. Ce *salpêtre* de nouveau raffiné en donnera d'une seconde cuite. Enfin ce nitre de deux cuites pareillement affiné, fournira 392 livres d'un *salpêtre* de trois cuites.

A chaque cuite de ce deuxieme affinage, on aura en même temps que le *salpêtre*, 427 livres de sel qui se crystallisera au fond des chaudieres. Les eaux étant bouillantes, le sel marin a la propriété de se congeler au fond des vaisseaux qui servent à l'évaporation ou cuite; au lieu que le *salpêtre* pour se congeler demande le refroidissement: l'art a donc profité des différentes propriétés de ces sels pour les partager.

Les eaux qui proviennent du dernier affinage donneront par la cuite, la clarification & la congélation un nitre brut, qui raffiné encore deux fois, de même que dans les deux raffinages précédens, rendra un *salpêtre* de trois cuites, pesant 81 livres.

Si l'on cuit & congele encore toutes les eaux restantes des derniers affinages, elles donneront un pain de *salpêtre* brut de 67 livres. On pourroit poursuivre le raffinage de ce *salpêtre* jusqu'à zéro.

La quantité de sel provenu de ces derniers affinages sera de 177 livres; & les écumes seront du poids de 171 livres.

La premiere observation que nous ayons à faire sur la fabrication du *salpêtre* par ces moyens; c'est qu'il sera bien préparé & fabriqué, les congélations en seront parfaites, les crystaux bien formés & très-gros, & donneront par conséquent des pains durs & solides, ce qui fera qu'ils s'égoutteront parfaitement, & ne conserveront presque rien des eaux. Ce *salpêtre* ainsi fabriqué, pourra se garder long-temps, & sera peu susceptible des impressions de l'air.

Parmi plusieurs moyens que la chymie fournit pour connoître la quantité du sel marin contenue dans le *salpêtre*, il faut préférer la crystallisation qui est la voie la plus simple, la plus facile & la plus vraie.

Toutes les expériences sur les *salpêtres* de différens affinages, se réduisent à les raffiner de nouveau en petit, pour en séparer le sel & l'eau mere, de même qu'on fait dans les travaux en grand.

Si vous faites dissoudre une quantité donnée de *salpêtre* dans l'eau, cuire ou évaporer, & mettre ensuite dans un lieu frais pour s'y congeler; la liqueur restante, ou la solution de *salpêtre* de nouveau évaporée, & de là mise à congeler, & que vous répétiez ainsi la crystallisation jusqu'à neuf fois, le *salpêtre* crystallisant de la sorte peu-à-peu, & en petite quantité chaque fois, le sel se dégagera mieux d'avec lui, & ne paroîtra que dans les dernieres crystallisations suivant qu'il est plus ou moins abondant; car s'il y en a très-peu, il ne paroîtra avec l'eau mere qu'à la derniere crystallisation. Tel est le moyen que l'on emploie en chymie pour avoir un *salpêtre* absolument pur.

Le *salpêtre* de trois cuites du premier affinage, dissous à une quantité comme dans l'eau, & crystallisé neuf fois, ne donnera dans la derniere crystallisation qu'un vestige de sel, c'est-à-dire, à peine quelques grains sensibles, avec un peu plus d'eau mere que ne le fait d'ordinaire le *salpêtre* qu'on vend à l'arsenal, où il y a souvent des cuites qui ne donnent aucun vestige d'eau mere.

Si le *salpêtre* de trois cuites du deuxieme affinage est traité de même que celui du premier, le sel paroîtra à la derniere ou neuvieme crystallisation, en quantité un peu moindre que dans le *salpêtre* du premier affinage; ce ne sera, pour ainsi dire, qu'une trace de sel, l'eau mere sera à peine sensible.

Le *salpêtre* de trois cuites du troisieme affinage, crystallisé comme les autres, le sel ne paroîtra qu'à la derniere crystallisation, à peu près en même quantité que celui du *salpêtre* du premier affinage; il n'y aura presque pas d'eau mere.

L'eau mere à la quantité de 7 livres, 5 onces, donnera à la faveur de l'évaporation, une demi-once de *salpêtre*, & presque 6 onces de sel; le reste de la liqueur sera ce qu'on appelle *l'eau mere*, qui ne crystallise point.

Le temps employé pour les trois affinages sera de 4 jours & demi, & 25 minutes.

Le *falpêtre* de ces trois affinages fera auffi parfait qu'il le puiffe être, & l'on aura confommé 2638 livres de bois : employé 3600 liv. d'eau, 9 liv. 10 onces de colle : travaillé 108 heures 25 minutes, ou 4 jours 12 heures 25 minutes : & obtenu 2461 liv. de *falpêtre* raffiné : de *falpêtre* brut, provenu des cuites d'eau, 67 livres : d'eaux meres reftées des opérations, 28 liv. 8 onces : de fel, produit net, 604 liv. ; enfin, des écumes, 171 livres.

Le *falpêtre* doit être de la troifieme cuite pour être employé à la compofition de la poudre, & à celle des feux d'artifice; pour ce dernier ufage on le pile dans un mortier, ou on le broie fur une table de bois dur avec une molette, & on le paffe au tamis de foie; plus il eft fin & fec, & plus il a d'effet; il eft par lui-même incombuftible, & lorfqu'il s'enflamme & fufe, c'eft à l'occafion de la matiere à laquelle il touche, comme lorfqu'il eft mis fur une planche ou fur des charbons, l'air fubtil qu'il contient, fe développant par l'action du feu, exalte les parties fulfureufes que ces matieres contiennent, dont il pénetre les pores; elles fe changent en flamme & emportent avec elles les parties du *falpêtre* que leur action a divifées; fi au contraire il eft mis fur quelque chofe d'incombuftible & dénuée de ce foufre, comme fur une pelle ou fur tuile rougie au feu, il fond fimplement fans s'enflammer & fe réduit en liqueur, il prend corps en refroidiffant & forme un fel plus dur & plus folide qu'il n'étoit auparavant, & qui eft également propre aux mêmes ufages, étant ce qu'on appelle *falpêtre* en roche, il fe rafine même par cette fufion, on en prépare en quelques endroits pour faire de la poudre de chaffe en le faifant fondre au feu & fans eau; on jette un peu de foufre deffus pendant qu'il eft en fufion pour achever de le dégraiffer, le foufre brûle avec ce qui peut y être refté de graiffe, fans allumer le *falpêtre*; cette opération ne pourroit fe réitérer fans l'affoiblir, attendu que n'y ayant plus rien d'onctueux, les efprits auroient plus de facilité à s'en dégager, & qu'il s'en évaporeroit beaucoup.

Salpetre, *à la monnoie*; on appelle *affiner au falpêtre*, l'affinage de l'argent qui fe fait avec ce fel ou nitre; l'affinage de l'argent par le *falpêtre* fe fait ainfi. On fe fert d'un fourneau à vent; on y met un creufet, on le charge d'environ 40 marcs de matiere d'argent, puis on le couvre, & on charge le fourneau de charbon. Quand la matiere eft en bain, on jette deux ou trois onces de plomb dans le creufet, on braffe bien la matiere en bain, *voyez* Brassoir, puis on retire le creufet du feu; on verfe enfuite cette matiere par inclination dans un baquet plein d'eau commune, pour la réduire en grenaille. Après lui avoir donné trois feux, on laiffe refroidir le creufet fans y toucher, on le retire, enfin on le caffe, & on y trouve un culot dont le font eft d'argent fin, & le deffus de craffe de *falpêtre* avec l'alliage de l'argent.

SALPÊTRIERE, f. m. (*Architect.*) grande falle d'un arfenal, au rez-de-chauffée, où font ordinairement plufieurs rangs de cuves & de fourneaux pour faire le falpêtre. Telle eft la *falpêtriere* de l'arfenal de Paris. (*D. J.*)

SALPINATES, les, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Italie. Ils s'unirent avec Vulfinius, pour faire la guerre aux Romains, felon Tite-Live, *liv. III*, (*D. J.*)

SALPINGO-PHARINGIEN, *en Anatomie*, épithete des mufcles qui s'attachent à la portion voifine & cartilagineufe de la trompe d'Euftache, & fe terminent à la ligne blanche du pharinx; c'eft une portion du fpheno-falpingo-pharingien. *Voyez* Pharinx & Spheno-salpingo-pharingien.

SALPINGO-STAPHILIN, *en Anatomie*, nom d'une paire de mufcle de la luette qui viennent en partie de l'os fphénoïde, & fur-tout de la partie poftérieure & cartilagineufe de la trompe d'Euftache, & s'inferent à la partie poftérieure de la luette.

On les appelle auffi *petro-falpingo-ftaphilins* ou *périftaphilins internes*.

SALSEPAREILLE, f. f. *fmilax*, (*Hift. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rofe, compofée de plufieurs pétales difpofées en rond. Le piftil de cette fleur devient dans la fuite un fruit mou ou une baie arrondie, & remplie d'une femence ordinairement

ronde ou ovoïde. Tournefort, *inst. rei herb. app.* Voyez PLANTE.

SALSES, (*Géogr. mod.*) en Latin *Salsulæ*, forteresse de France, dans le Roussillon, aux confins du Languedoc, sur le grand chemin de Perpignan à Narbonne, entre les montagnes & un grand étang, qui prend quelquefois le nom de *Salses*, & quelquefois le nom de Leucate.

La forteresse de *Salses* a été bâtie par Charles-Quint, & il s'est formé dans ce lieu un village qui a le titre & les prérogatives de ville. Il est à quelque distance du fort, à 2 lieues au deçà de Perpignan, & à une lieue de la Méditerranée. Le prince de Condé prit le fort en 1639; les Espagnols le reprirent en 1640, mais il a été soumis à la France après la conquête de Perpignan. *Longitude 20, 34'; latitude 43, 36'.*

Salses est célebre par sa fontaine, qui porte le même nom, *fons Salsulæ*. Ce nom exprime la qualité de ses eaux. Elles étoient, selon Méla, plus salées que celles de la mer. Il ajoute qu'auprès de cette fontaine étoit une plaine couverte de roseaux qui formoit un marais, où l'on avoit reconnu par la nature de ce qu'on retiroit du fond, que la mer y pénétroit. De là, dit-il, quelques auteurs Grecs & Latins avoient imaginé que les poissons qu'on y prenoit par diverses ouvertures, y croissoient dans la terre, idée absurde, ajoute Méla.

L'existence de ces sortes de poissons est constatée pour le Roussillon par le témoignage des anciens. Athenée nous a conservé un passage de Polybe, qui en faisoit une mention particuliere: cet auteur disoit qu'il y avoit auprès des Pyrénées une vaste plaine, qui s'étendoit jusqu'à la riviere de Narbonne, c'est-à-dire, l'Ande, *Atax*, où l'on trouvoit des poissons; que le terroir en étoit léger, & couvert d'une grande quantité de chiendent; que l'eau des rivieres voisines y pénétroit sans peine; que les poissons attirés par l'appât de ce chiendent s'y insinuoient, & que comme ils se répandoient dans toute la côte, on en faisoit une pêche abondante. Strabon en dit aussi quelque chose. (*D. J.*)

SALSETTE, (*Géogr. mod.*) isle de la mer des Indes, sur la côte du royaume de Décan. Elle a, dit-on, 20 mille de longueur, 15 de largeur, & 70 de tour. Les Portugais, à qui elle appartient, l'appellent *l'isle des Canarins*, à cause d'une célebre pagode de ce nom, qui y attire bien du monde; mais ce sont les Jésuites qui possedent la meilleure partie de cette isle, dont ils retirent un grand profit par le commerce du sucre & du riz qu'elle produit. (*D. J.*)

SALSIFI, s. m. Voyez CERCIFI.

SALSIFI *ou* SERSIFI, (*Diete & Mat. méd.*) cultivé, des jardins, ou d'Italie, & *salsifi* sauvages ou de prés. Les racines de ces plantes sont en usage à titre d'aliment & à titre de remede. Elles ont la plus grande analogie avec la scorsonere, qui s'appelle aussi *salsifi* d'Espagne. On n'a observé aucune différence entre les qualités diététiques des racines des deux *salsifis*, & celles de la racine de scorsonere. Quant à l'usage pharmaceutique, les premieres peuvent très-bien être substituées aux dernieres, quoiqu'elles passent pour un peu plus foibles. *Voyez* SCORSONERE, *Diete & Mat. méd.* (*b*)

SALSO, LE, (*Géogr. mod.*) il y a deux rivieres de ce nom en Sicile. L'une plus considérable, a sa source dans la vallée de Démona, aux monts de Madonia, & va se perdre dans la mer au golfe d'Alicata. L'autre riviere plus petite, à sa source dans la vallée de Mazara, au mont de Melle, & se jette dans la Platané. La premiere est l'*Himera* des anciens.

SALSTAD, (*Géogr. mod.*) petite ville de Suede, dans l'Uplande, au levant, & vis-à-vis les isles d'Eland, au midi d'Oregrund, & au N. E. d'Upsal.

SALSULÆ, (*Géogr. anc.*) ancien lieu de la Gaule. Antonin le met sur la route d'Espagne, à trente mille pas de Narbonne, & à quarante-huit mille pas du lieu *ad Stabulum*. C'est aujourd'hui Salses.

SALSUM FLUMEN, (*Géogr. anc.*) riviere d'Asie, dans l'Arabie. Son embouchure doit se trouver entre celle de l'Euphrate, & le promontoire Chalboue, selon Pline, *liv. VI, ch. xxviij*. Le P. Hardouin observe que le mot *Salsum*, n'est pas un adjectif dérivé de la salure des eaux, mais plutôt un nom propre d'une origine bar-

bare, ainsi que celui du fleuve Salsos. Il prétend aussi que cette riviere est le Gehon dont parle Moïse dans sa description du paradis terrestre. (*D. J.*)

SALTA, (*Géogr. mod.*) ville toute ouverte de l'Amérique méridionale, au Tucuman, sur une petite riviere, au midi de S. Salvador, & à 15 lieues d'Estreco. Quoique cette ville soit petite, elle commerce beaucoup & avantageusement avec le Pérou, en bled, en farine, en bétail, en vin, en chair salée, *&c. lat.* méridionale 24, 56. (*D. J.*)

SALTARELLA, (*Musique Italienne.*) les Italiens appellent ainsi une espece de mouvement qui va comme en sautant, & qui se fait presque toujours en triple, en pointant la premiere de chaque mesure. *Broßard.*

SALTATESQUIS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne à des juges ou aux membres d'un tribunal supérieur, qui décide de toutes les affaires parmi les negres qui habitent le pays appellé *Sierra Leona*, en Afrique. Leur réception est des plus singulieres. Le candidat est assis sur une sellette de bois, là le président lui frappe à plusieurs reprises le visage avec les intestins sanglans d'un bouc qui a été tué pour la cérémonie; il lui en frotte ensuite tout le corps, après quoi il lui met un bonnet rouge sur la tête, en prononçant le mot *saltatesqui*; il le revêtit d'une longue robbe garnie de plumes, & la fête finit par immoler un bœuf & par des réjouissances. Les avocats qui plaident devant la cour des *saltatesquis* ont des cliquets dans leurs mains, & des clochettes aux jambes qu'ils font sonner afin de réveiller l'attention des juges aux endroits de leurs plaidoyers qui demandent le plus d'attention.

SALTAIRE, s. m. (*Hist. anc.*) étoit anciennement parmi les Romains une espece d'officier ou de domestique, chargé du soin des maisons de campagne, des terres, des bois & de la conservation des fruits, des remparts, *&c.* *Voyez* FOREST.

Dans le livre de Néhémie, *ch. ij*, *v. 8*, il est parlé d'un officier semblable, *custos saltus regis*, que les traducteurs anglois rendent par ces mots, *keeper of the king forest*; *garde de la forêt du roi*, leur traduction paroît exacte; puisque cet officier nommé *Asaph*, devoit, par ordre d'Artaxerxe, fournir à Néhémie les bois de charpente nécessaires pour les tours, les portes de la ville & la construction de sa propre maison; matériaux qui ne se trouvent pas ordinairement dans un verger. Au reste, il se peut faire que cet officier, outre la garde de la forêt, eût encore celle d'une maison: car *saltus* signifie proprement les *bosquets* ou les *jardins* qui font partie de l'ornement d'une maison de plaisance.

Dans les loix des Lombards, *saltuarius* signifie un *officier* chargé de la garde des frontieres.

SALTIMBANQUE, s. m. (*Maladies.*) synonyme à *charlatan*, *empirique*. Voyez l'*un & l'autre*.

SALTO, (*Musiq.*) c'étoit ci-devant le nom d'une figure du chant; il y avoit deux sortes de *salti*, ou de sauts.

Le *salto simplice*, ou le saut simple, c'étoit un saut d'une note à une autre plus haute ou plus basse, mais éloignée au moins d'une tierce. Le *salto simplice* employé dans la musique vocale, se faisoit sur une seule syllabe.

Le *salti composti*, les sauts composés; c'étoit lorsque l'on passoit quatre notes de peu de valeur, & formant trois sauts simples sous une seule syllabe. (*F. D. C.*)

SALTUM, (*Géogr. anc.*) il y a quatre sieges épiscopaux de ce nom. Le premier étoit dans la Palestine, sous la métropole de Césarée, sur la mer; le second & le troisieme étoient en Arabie, sous deux métropoles différentes; le quatrieme étoit en Asie, & reconnoissoit Amasie pour métropole. (*D. J.*)

SALTUS, (*Géogr. anc.*) mot Latin qui a plusieurs significations. Premiérement, il veut dire un *saut*, & vient de *salio*, sauter. Outre cela, il signifie un *bois*, une *forêt*, ou bien une *montagne* couverte de bois: il se prend aussi pour un détroit, un défilé, un passage étroit entre des montagnes: de-là vient que dans les Historiens Latins, on trouve ce mot employé en quelqu'un de ces sens-là. Nos ancêtres en ont fait *Sault*, & ont nommé le *comté de Sault*, un canton de France, que quelques auteurs ont

exprimé en Latin par *Saltuosa provincia*, qui en bonne Latinité, ne veut dire qu'une *contrée couverte de bois*. (*D. J.*)

SALTZ *ou* SALTZACH, (*Géog. mod.*) riviere d'Allemagne, dans l'archevêché de Saltzbourg, & dans la Baviere. Elle a sa source dans les montagnes, au voisinage du Tirol, & finit par se perdre dans l'Inn. (*D. J.*)

SALTZA, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne dans la basse-Saxe, au duché de Magdebourg, sur l'Elbe, à deux milles de Calbe, & autant de Magdebourg; elle tire son nom des sources salées qui s'y trouvent. Cette ville a été quelque temps libre, & Charlemagne y tint les états de l'empire en 803; mais elle a éprouvé de grands malheurs par la longue guerre civile d'Allemagne, & elle ne s'en est pas relevée. *Longitude 29, 35; latitude 52, 24.* (*D. J.*)

SALTZBERG, (*Géogr. mod.*) ville du royaume de Norwege, au gouvernement d'Aggerhus, sur le Drammen, à quatorze milles pas de Christiania, vers le couchant. *Longitude 26, 6; latitude 59, 4.* (*D. J.*)

SALTZBOURG, (*Géogr. mod.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de Baviere, siege archiépiscopal, & capitale d'un état souverain, possédé par l'archevêque de *Saltzbourg*. Cette ville est sur la riviere de Saltz ou Saltzach, qui la traverse, & qu'on passe sur un pont de bois couvert, à dix-huit lieues au midi de Passau, & à trente de Munick. *Longitude 30, 40; latitude. 37, 42.*

Il paroît que *Saltzbourg*, en Latin *Salisburgum*, a pris son nom de la riviere de Saltz qui y passe. L'ancienne ville de *Juravа* ou *Juravum* des Romains, à laquelle elle a succédé, avoit été ruinée l'an 448, par Attilla roi des Huns. Elle fut ensuite rebâtie par les ducs de Baviere, à la recommandation de S. Rupert. Charlemagne l'a choisi en 803 pour être le lieu du rendez-vous de ses ambassadeurs, avec ceux de Nicephore, empereur de Constantinople, qui y traiterent des bornes des deux empires. Cette même ville fut presque réduite en cendres vers l'an 1195, & rétablie peu de temps après. L'archevêque Paris de Lodron l'entoura de murailles.

Sa cathedrale est une des plus belles églises d'Allemagne, & le chapitre un des plus nobles; il consiste en vingt-quatre chanoines, qui font tous preuve de huit quartiers; ils ont tous une maison particuliere,

Et laissent, en leur lieu,

A des chantres gagés le soin de louer Dieu.

L'université de *Saltzbourg* a été fondée par le même archevêque qui entoura la ville de murailles; cette université a pour professeurs des bénédictins, excepté pour le droit civil; le recteur est toujours un religieux.

L'état de l'archevêque de *Saltzbourg* est borné au nord, par la Baviere; au nord-est & à l'est, par l'Autriche; au midi par la Carinthie & par le Tirol, qui avec la Baviere le déterminent à l'occident. Ce pays est plein de montagnes qui fournissent des eaux minérales; mais *Saltzbourg* est l'unique ville qui s'y trouve. (*D. J.*)

SALVADOR, SAN, (*Géogr. mod.*) nom commun à plusieurs lieux.

1°. *San-Salvador*, ville d'Afrique, sur la côte orientale de l'Ethiopie, capitale du Congo, sur une montagne escarpée. Elle est le séjour du roi du pays, & s'appelloit *Congo*, avant que les Portugais eussent changé son nom. Elle est aujourd'hui peuplées d'Européens. Les jésuites & les capucins y sont établis; l'évêque est suffragant de Lisbonne. *Latitude méridionale.*, 5.

2°. *San-Salvador*, ville de l'Amérique, au gouvernement de Guatimala, à 7 lieues de la mer du sud, à 40 de San-Jago, de Guatimala, dans un terrein fertile en fruits, & dans un air assez tempéré. *Latit. septentrionale*, 13, 6.

3°. *San-Salvador*, ville de l'Amérique méridionale, au Bresil, dont elle est la capitale. Elle est grande, bien bâtie, fort peuplée, très-commerçante, & située sur la baie de tous les Saints, Bahya de Todos los Sanctos, son assiete n'est pas avantageuse, parce qu'elle est haute & basse; & qu'elle n'a presque point de rue qui soit droite.

Comme

Comme on ne peut s'y servir d'aucunes voitures, les esclaves y font la fonction de chevaux, & transportent d'un lieu à un autre, toutes les marchandises; ils portent aussi les habitans sur une espece de lit de coton à réseau, suspendu par les deux bouts; ce lit ou palanquin est couvert d'une impériale, d'où pendent des rideaux qui empêchent d'être vu, & qui garantissent du soleil. On est fort à son aise dans ce lit; la tête repose sur un chevet, & le corps sur un petit matelas proprement piqué; la chaleur violente du climat, & la mollesse extrême des habitans, ont rendu ces hamacs très-communs, non-seulement pour faire les visites, mais aussi pour se rendre à l'église.

San-Salvador, est la résidence du viceroi du Brésil, le siege d'un archevêque, d'un conseil souverain, & d'une cour des monnoies.

Les maisons y sont hautes, & presque toutes de pierre de taille & de brique. Les églises sont riches, & les communautés nombreuses; les jésuites seuls y sont au nombre de près de deux cens, & les plus riches de tous les religieux. Ils y possedent une église & un college magnifique, où ils entretiennent six régens pour enseigner.

San-Salvador, est un lieu de grand abord pour les marchandises qui s'y trafiquent, telles que sont les toiles, les baies, les serges, & les perpétuanes; les chapeaux, les bas de soie & de fil, les biscuits, les farines, le froment, les vins de port-à-port, *&c.*, les huiles, le beurre, le fromage, les batteries de cuisine, les esclaves de Guinée, *&c.* Pour toutes ces choses, on y reçoit en retour de l'or, du sucre, du tabac, du bois de teinture de Brésil & autres; des peaux, des huiles, des suifs, du baume de capahu, de l'ypécacuana, *&c.*

Cette ville si avantageuse pour les Portugais, est sur une hauteur de 80 toises, qui dépend de la côte orientale de la baie de tous les Saints. Cette hauteur est très-difficile à grimper, & on s'y sert d'une espece de gruë pour monter & descendre les marchandises du port à la ville.

San-Salvador est en général bien fortifiée, mais la garnison est aussi débauchée que mal disciplinée. Les autres habitans ne valent guere mieux; ils sont voluptueux, ignorans, vains & bigots. Ils marchent ordinairement un rosaire à la main, un chapelet au cou, un S. Antoine sur l'estomac, un poignard sur le sein, un pistolet dans la poche, & une longue épée au côté, afin de ne pas perdre l'occasion, en disant leurs chapelets, de se venger d'un ennemi. *Lat. méridionale*, 12. (*D. J.*)

SALVAGE, s. m. (*Droit de naufrage.*) c'est un droit qui se paie à ceux qui ont aidé à sauver des marchandises & autres choses qui périssoient dans un naufrage : ce droit est ordinairement le dixieme de ce qu'on a sauvé. (*D. J.*)

SALVAGES, ISLES, (*Géogr. mod.*) on nomme ainsi deux petites isles d'Afrique dans l'Océan Atlantique, entre Madere au nord & les Canaries au midi; elles sont incultes & inhabitées; on croit cependant que ce sont les isles de Junon, *Juniæ insulæ.* (*D. J.*)

SALVATELLE, s. m. *terme d'Anatomie*, branche fameuse de la veine axillaire qui s'étend sur la partie extérieure de la main, entre le doigt annulaire & le petit doigt. *Voyez* AXILLAIRE & VEINE.

Plusieurs médecins, à l'imitation des Arabes, recommandent la saignée de la *salvatelle*, comme très-propre dans les fievres tierces & quartes, & dans les maladies hypocondriaques.

SALVATIERRA, (*Géogr. mod.*) il y a deux à trois villes ou bourgs de ce nom en Espagne, & une en Portugal.

1°. *Salvatierra*, petite ville d'Espagne en Gallice, sur le Minho, dont l'évêque est au nord-est de Tuy. *Long.* 10. 55. *latit.* 39. 45.

2°. *Salvatierra*, petite ville d'Espagne dans la Biscaye, province d'Alava, au pied d'une montagne. *Long.* 15. 30. *latit.* 42. 48.

3°. *Salvatierra*, bourg d'Espagne, dans le comté d'Arragon, au confluent des petites rivieres d'Arragon & de Veral, & à quatre lieues de Java.

4°. *Salvatierra*, ou *Salvaterra*, est une ville forte de Portugal, dans la province de Béyra, sur la riviere d'Elia, à l'orient de Ségura. *Long.* 9, 5; *latit.* 39, 34. (*D. J.*)

SALVATIONS, s. f. (*Gramm. & Ju-*

risprud.) eſt un terme de pratique, par lequel on entend certaines écritures qui ſont faites en répliques à des réponſes à griefs, à des réponſes à cauſes & moyens d'appel, à des contredits de production, & à des contredits de production nouvelle.

On les appelle *ſalvations*, parce que l'objet de ces écritures eſt de ſauver les premieres écritures, c'eſt-à-dire, de ſoutenir les moyens qu'elles renferment. (*A*)

SALUBRE, adj. (*Gramm.*) favorable à la ſanté, ſoit en guériſſant la maladie, ſoit en la prévenant; on dit la faculté *ſalubre*, les eaux *ſalubres*, des ſubſtances *ſalubres*.

SALUBRITÉ, ſ. f. (*Gramm.*) qualité qui rend une choſe ſaine & ſalubre: on dit la *ſalubrité* de l'air, des eaux, des lieux.

SALUCES, (*Géog. mod.*) en latin du moyen âge *Salutiæ*, ville d'Italie, dans le Piémont, marquiſat de même nom, au pied des Alpes, à un mille du Pô, à 10 de Foſſano au couchant, à pareille diſtance du Mont-Viſo, à 18 milles au ſud-eſt de Pignerol, & à 24 de Turin vers le midi; ſon évêché eſt ſuffragant de Turin, depuis l'an 1511. On croit qu'elle occupe les ruines de l'ancienne *Auguſta Vagiennorum*. C'eſt une place très-importante au roi de Sardaigne. *Long.* 25. 20. *latit.* 44. 27.

Blandrata (George) naquit à *Saluces* dans le xvj. ſiecle; il vint à Geneve, & embraſſa le Calviniſme. De Geneve il ſe rendit en Pologne, où il combattit le myſtere de la Trinité, avec moins de crainte qu'ailleurs, il fut d'abord arien, & enſuite embraſſa les opinions de Paul de Samoſate; il eût bien mieux fait de ne s'attacher qu'à la médecine, qu'il pouvoit exercer avec d'autant plus de gloire, qu'il étoit médecin de Sigiſmond, d'Etienne, & de Chriſtophe Battori, princes de Tranſſylvanie. Il mourut vers l'an 1590, & s'aviſa ſur la fin de ſes jours de théſauriſer, d'abondonner les intérêts des Unitaires, & de favoriſer les Jéſuites. (*D. J.*)

SALUCES, *le marquiſat de*, (*Géog. mod.*) petit pays d'Italie, où il fait une province du Piémont, près des Alpes. Il eſt borné au nord par le Dauphiné & le Piémont; au midi par le comté de Nice & de Coni; au levant par les provinces de Savillan & de Foſſano; au couchant par la vallée de Barcelonnette.

Ce pays a été autrefois plus grand qu'il n'eſt aujourd'hui; il avoit ſes marquis qui le tenoient en fief des dauphins, de ſorte que par l'extinction de leur famille, François I. réunit ce marquiſat à la couronne, comme un fief du Dauphiné. Henri IV. l'échangea en 1601 par le traité de Lyon avec le duc de Savoie, qui céda en échange la Breſſe, le Bugey, les pays de Val-Romey & de Gex qui ſont en deça du Rhône. *Saluces* & Carmagnoles, ſont les deux ſeules places importantes du *marquiſat de Saluces*. (*D. J.*)

SALVE, ſ. f. (*Fortification.*) ſalut militaire, qui ſe fait par la décharge d'un grand nombre d'armes à feu en même temps. *Voyez* SALUT.

Dans les tranſaction philoſophiques, M. Robert Clarke nous rend compte d'un effet ſurprenant que produiſit une *ſalve* ou quelques déchanges de mouſquetterie.

A la proclamation de la paix en 1697, deux corps de cavalerie furent rangés de maniere que le centre ſe trouvoit vis-à-vis la porte d'un boucher, qui avoit un chien le plus gros & le plus hardi qu'il y eût à Londres. A la premiere déchange le chien qui dormoit dans la maiſon couché auprès du feu, courut en haut, & ſe cacha ſous un lit qui étoit dans une chambre au premier étage: comme la ſervante le battoit pour le faire deſcendre, lui qui n'avoit jamais monté l'eſcalier, on fit une ſeconde décharge, à laquelle le chien ſe leva, ſortit de deſſous le lit, & fit pluſieurs tours de la chambre, tremblant & friſſonnant comme s'il étoit aux abois, & à la troiſieme décharge, le chien après avoir fait encore un tour ou deux dans la chambre, tomba par terre & mourut ſur le champ, en jetant du ſang par le nez & par la gueule. *Chambers.*

Dans les *ſalves*, il eſt deſcendu en France par une ordonnance du premier Août 1681, de charger les pieces d'une plus grande quantité de poudre que du poids du quart du boulet. (*q*)

SALVE, *terme d'égliſe*; c'eſt le premier

mot d'une priere latine qu'on fait à la Vierge dans l'Eglise catholique, & qu'on chante sur le point de l'exécution des criminels. Durandus prétend que cette priere a été composée par Pierre, évêque de Compostelle; que les Dominiquains l'adopterent vers l'an 1237, & que saint Bernard en a fait la fin. Il est fort vraisemblable que cette antienne doit son origine aux siecles d'ignorance; l'occasion dans laquelle on la chante, & le *salut* à la Vierge dans cette occasion, n'indiquent pas des siecles éclairés. (*D. J.*)

SALVETAT LA, *ou* SAUVETAT, (*Géog. mod.*) il y a deux bourgs ou petites villes de ce nom en France; l'une est dans le haut Languedoc, au diocese de Castres, sur l'Agoust, ce lieu n'a pour toute décoration qu'un prieuré de bénédictines.

L'autre *Salvetat* est dans l'Agénois, sur la Seine, à cinq lieues à l'orient septentrional de la vielle d'Agen; ce n'est qu'un bourg, mais bien illustré pour avoir été la patrie du ministre Claude, & du philosophe Régis.

Claude (*Jean*) l'un des plus habiles théologiens François du dernier siecle, y naquit en 1619. Il fut ministre à Charenton depuis 1666 jusques à la révocation de l'édit de Nantes en 1685, qu'il se réfugia en Hollande, où le prince d'Orange l'accueillit avec empressement, & commença par lui donner une pension. Il mourut à la Haie en 1687, à 68 ans.

Il fut pendant sa vie l'oracle de son parti, rival digne des Bossuet, des Arnaud, & des Nicole. Il l'a prouvé par sa réponse à la *conférence* de M. Bossuet; par sa défense de la réformation contre les *préjugés légitimes* de M. Nicole; par ses réponses au traité de la *perpétuité;* enfin, par ses divers livres de théologie & de controverse. Il joignoit à beaucoup d'esprit & d'érudition, un style mâle, exact, éloquent & serré: M. de la Deveze a écrit sa vie. *Voyez* SAUVETAT.

Régis (*Pierre-Silvain*), fut un des grands défenseurs du Cartésianisme; c'étoit beaucoup dans un temps où la physique de Newton étoit inconnue. Les écrits de M. Régis, qu'on ne lit plus aujourd'hui, lui valurent une place à l'académie des sciences en 1699; il mourut en 1707, âgé de 75 ans. (*D. J.*)

SALUER, v. act. (*Gramm.*) honorer quelqu'un par quelques démonstrations extérieures convenues entre les peuples; chaque peuple à son *salut:* d'un magistrat ignorant, c'est la robe qu'on *salue:* on *salue* Dieu, la Vierge, les saints par des prieres & des génuflexions; les François se *saluent* en se découvrant la tête, & en s'inclinant; ou quand ils ont la tête découverte, en s'inclinant seulement; les Orientaux en posant la main sur la poitrine & s'inclinant aussi: on va *saluer* un gouverneur, un seigneur; on a *salué* le roi, les enfans de France, les ministres; nous nous *saluons*, mais nous ne nous parlons pas.

SALUER, (*Critique sacrée.*) nos traductions rendent le mot grec du nouveau Testament ἀσπασεῖν, par *saluer*; c'est employer un terme trop foible; on croiroit qu'il ne s'agit que d'un coup de chapeau; au lieu que l'expression grecque signifie *aimer*, *estimer*, *honorer*. Ainsi *saluer extérieurement*, c'est marquer de l'estime, de la considération, du respect; *intérieurement*, c'est en avoir. *Grotius. Beausobre.* (*D. J.*)

SALUER, (*Art milit.*) *voyez* SALUT & SALVE.

SALUER, (*Marine.*) c'est faire hommage, ou rendre honneur à un vaisseau. *Voyez* SALUT.

Saluer à boulet, c'est tirer le canon avec un boulet; cela ne se pratique que pour les rois. *Voyez* SALUT, *article 11*.

Saluer de la mousqueterie; c'est tirer une ou trois salves de mousqueterie: ces salves n'ont lieu qu'à l'occasion de quelques fêtes, & elles précedent le *salut* du canon.

Saluer de la voix. C'est crier une ou trois fois: *Vive le roi*; ce que fait tout l'équipage tête nue. On *salue* ainsi, après avoir *salué* du canon, ou lorsqu'on ne peut, ou qu'on ne veut pas tirer du canon. *Voyez* SALUT, *article 7*.

Saluer des voiles. C'est amener les huniers à un mât ou sur le ton. *Voyez* SALUT, *article 7*.

Saluer du canon. C'est tirer un nombre

de coups de canon : cinq, sept, neuf, *&c.* à boulet ou sans boulet, selon que l'on veut rendre plus ou moins d'honneur à ceux qu'on *salue.* Les vaisseaux de guerre *saluent* par nombre impair, & les galeres par nombre pair. C'est ici le *salut* ordinaire ; & j'ajoute, à cause de cela, que le vaisseau qui est sous le vent d'un autre, doit *saluer* le premier.

Saluer du pavillon. C'est embrasser le pavillon, & le tenir contre son bâton, en sorte qu'il ne puisse voltiger ; ou l'amener & le cacher : cette maniere de *saluer* est la plus humble de toutes.

SALVETE (*Littérat.*) Ce mot signifie *impertimini salutem*, quand on parle aux dieux. On disoit : *estote salvi*, lorsqu'on saluoit les hommes ; & quelquefois on disoit : *accipite* salutem *quam quis impertitur*, en saluant les uns ou les autres. (*D. J.*)

SALVIA, (*Géogr. anc.*) Σαλούια, ville de la Liburnie, dans les terres, selon Ptolomée. Ortelius soupçonne que c'est la *Salvia* d'Antonin, sur la route de Sirmium à Salones, entre Sarnada & Pelvis, à vingt-quatre mille pas de la premiere, & à dix-huit mille pas de la seconde (*D. J.*)

SALVINGTON, (*Géog. Hist. Litt.*) ville de la province de Sussex, en Angleterre, où naquit, en 1584, Jean Selden, qui se consacra à l'étude du droit & de l'antiquité sacrée & profane. Ce savant auroit pu être élevé aux plus grandes places d'Angleterre, s'il n'eût préféré son cabinet à tous les emplois. Après avoir mené une vie douce & appliquée, il mourut en 1654. La république des lettres le compte parmi ceux de ses membres qui l'ont le plus enrichie.

Tous ses ouvrages ont été imprimés à Londres en 1729, en trois vol. *in-fol.* On reproche seulement à l'auteur un style un peu obscur. (*C*)

SALUM, (*Géogr. mod.*) nom commun à une riviere & à un royaume d'Afrique.

La riviere est dans la Nigritie ; c'est un bras de la riviere de Gambie, qui elle-même est une branche du Niger.

Le royaume de *Salum* n'est autre chose que le pays situé sur la riviere de ce nom. (*D. J.*)

SALURE, s. f. (*Gramm.*) qualité d'une chose salée.

SALURE *de la mer*, (*Physiq.*) Cette *salure* amere & singuliere a donné lieu depuis long-temps à quelques questions curieuses, qui méritent d'être résolues dans cet ouvrage.

On demande d'abord d'où vient la *salure* de la mer. La cause la plus probable de la *salure* de l'Océan se trouve ainsi expliquée par le docteur Halley, dans les *Transact. philos.*, n°. 334. J'ai remarqué, dit-il, que tous les lacs du monde, appellés proprement tels, se trouvent salés, les uns plus, d'autres moins que l'Océan, qui dans le cas présent peu aussi être regardé comme un lac ; puisque j'entends par le mot *lac*, des eaux dormantes, dans lesquelles se jettent perpétuellement des rivieres, & qui n'ont point d'issue.

Il y a très-peu de ces lacs dans la partie connue du globe ; & en effet, à le bien prendre, je ne crois pas, continue-t-il, qu'il y en ait en tout plus de quatre ou cinq : savoir, 1°. la mer Caspienne : 2°. la mer Morte, ou le lac Asphaltide : 3° le lac sur lequel est située la ville de Mexique : 4°. un lac du Pérou appellé *Titicaca*, qui, par un canal d'environ cinquante lieues, communique avec un cinquieme plus petit appellé le *lac de Paria* ; aucun de ces lacs n'a d'issue. La mer Caspienne, qui est le plus grand de tous, est, à ce qu'on prétend, un peu moins salée que la mer Océane. Le lac Asphaltide l'est si prodigieusement, que ses eaux en sont entiérement rassasiées, & ne peuvent dissoudre presque rien autre chose ; aussi ses bords sont incrustés, pendant l'été, d'une grande abondance de sel desséché, d'une nature un peu plus piquante que le sel marin, & qui tient un peu du sel armoniac.

Le lac du Mexique est, à proprement parler, un double lac divisé par un grand chemin qui conduit à la ville, laquelle est construite sur des isles au milieu du lac, sans doute pour sa sureté. Les premiers fondateurs ont vraisemblement tiré cette idée des castors qui construisent leurs cabanes sur des éclufes qu'ils bâtissent dans les rivieres. La partie de ce lac, qui est au nord de la ville & des grands chemins,

reçoit une riviere considérable, qui étant un peu plus haute, fait un petit saut ou cascade à son embouchure dans la partie méridionale du lac qui est plus bas. La partie la plus basse se trouve être salée; mais je n'ai pas encore pu apprendre à quel degré; cependant la partie plus élevée a ses eaux douces.

Le lac de Titicaca a près de quatre-vingt lieues de circonférence, & reçoit plusieurs rivieres fort grandes & douces. Cependant, au rapport de Herrera & d'Acosta, les eaux sont si saumaches, qu'on ne sauroit en boire, quoiqu'elles ne soient pas tout-à-fait si salées que celles de l'Océan. On assure la même chose du lac de Paria, dans lequel celui de Titicaca lui-même se décharge en partie.

Or, je conçois que comme tous les lacs dont j'ai parlé, reçoivent des rivieres, & n'ont aucune issue, il faut que leurs eaux s'élevent jusqu'à ce que leurs surfaces soient assez étendues pour perdre en vapeurs autant d'eau qu'ils en reçoivent par les rivieres; & par conséquent ces lacs doivent être plus ou moins grands, selon la quantité d'eau douce qui s'y décharge. Mais les vapeurs ainsi exhalées sont parfaitement douces; de sorte que les particules salines apportées par les rivieres restent, tandis que les douces s'évaporent; d'où il est évident que le sel des lacs augmente continuellement, ou que les eaux en deviennent de plus en plus salées. Mais dans les lacs qui ont une issue, comme celui de Génésareth, autrement appellé le *lac de Tibériade*, dans le lac supérieur de Mexique & dans la plupart des autres, l'eau étant perpétuellement courante, est remplacée par de nouvelle eau douce de riviere, dans laquelle il y a si peu de particules salines, qu'on ne s'en apperçoit point.

Or, si c'est là la véritable raison de la *salure* de ces lacs, il est assez probable que l'Océan n'est devenu salé lui-même que par la même cause.

2°. On demande d'où procede la différence de *salure de la mer*, qui est d'autant moins salée qu'on approche des poles, & qui l'est le plus sous l'équateur ou dans la zone torride. Plusieurs raisons concourent à cette différence de *salure*.

1°. Le soleil étant plus chaud sous la zone torride, attire plus de vapeurs que dans les climats septentrionaux, & ces vapeurs sont toutes d'eaux douces; car les particules de sel ne s'évaporent pas si facilement à cause de leur pesanteur; par conséquent l'eau qui reste dans l'Océan doit être plus salée sous l'équateur que vers les poles, où il ne s'exhale pas tant d'eau douce, parce que la chaleur du soleil y est plus foible.

2°. La seconde cause est la chaleur & la fraîcheur de l'eau, car la même eau, le bœuf mariné, les mets salés, le sont plus quand ils sont chauds que quand ils sont froids, comme chacun peut l'avoir expérimenté, parce que la chaleur ou les particules de feu agitent & aiguisent les particules de sel contenues dans ces viandes, & les séparent les unes des autres, de maniere qu'elles affectent & piquent plus fortement la langue. Donc comme l'eau de la mer est plus chaude vers l'équateur & plus froide vers les poles, il s'ensuit que quand on supposeroit toutes les parties de l'Océan également salées, elle doivent néanmoins le paroître davantage vers l'équateur, & plus douces vers les poles.

3°. La troisieme cause est la qualité plus ou moins grande de sel qui se trouve dans le bassin de la mer; car comme on ne trouve pas par-tout des mines de sel dans la terre, ni même une égale quantité de sel dans les endroits où on en rencontre, on doit supposer la même chose dans l'Océan où il y a des côtes dont le lit n'est pas si plein de sel que d'autres. C'est pourquoi où il se rencontre une plus grande quantité de sel au fond de l'Océan, l'eau doit y être plus salée, parce qu'elle est plus imprégnée de ce minéral, comme il est aisé de le concevoir. Par cette raison l'eau de mer est extrêmement salée auprès de l'isle d'Ormus, parce que cette isle est toute de sel. Mais y a-t-il une plus grande quantité de mines de sel sous l'eau, sous la zone torride, que sous les poles? C'est ce qu'on ne peut pas dire certainement, faute d'observations. Bien des gens pensent que cela est probable, à cause de la plus grande chaleur du soleil qui attire les particules

douces : quoi qu'il en ſoit, cette raiſon me paroît bien foible.

4°. Une quatrieme cauſe eſt la fréquence ou la rareté de la pluie & de la neige : l'une & l'autre tombent fort ſouvent dans les pays ſeptentrionaux ; mais ſous la zone torride il n'y a point de pluie du tout dans certaines ſaiſons de l'année, & elles ſont continuelles dans les autres temps. Donc l'Océan dans ces derniers endroits n'eſt pas ſi ſalé auprès des côtes dans les mois pluvieux que dans les ſaiſons ſeches. Il y a même différens endroits aux Indes ſur la côte de Malabar, où l'eau de la mer eſt aſſez douce dans la ſaiſon pluvieuſe, à cauſe de la grande quantité d'eau qui tombe du mont Gate, & qui ſe jette dans la mer. C'eſt la raiſon qui fait qu'en différens temps de l'année les mêmes parties de l'Océan ont différens degrés de *ſalure* ; mais comme il y a preſque toute l'année des pluies & des neiges dans les pays ſeptentrionaux, la mer y eſt moins ſalée que ſous la zone torride.

5°. La cinquieme cauſe eſt la différence de qualité que l'eau a de diſſoudre le ſel & l'incorporer avec elle, car l'eau chaude diſſout le ſel bien plus vîte que la froide ; & conſéquemment quand il y auroit la même quantité de ſel ſous l'eau dans le baſſin de la mer auprès des poles que vers l'équateur, l'eau qui y eſt plus froide ne peut pas ſitôt le diſſoudre en particules très-menues, & l'incorporer avec elles, que ſous la zone torride, ou l'eau eſt plus chaude.

6°. La ſixieme cauſe eſt la quantité de rivieres conſidérables qui ſe déchargent dans la mer ; mais elles ne font de changement que ſur les côtes, car le milieu de l'Océan n'en eſt que médiocrement affecté. Les marins rapportent que ſur la côte du Bréſil, où Rio de la Plata ſe jette dans la mer, l'Océan perd ſon goût ſalé juſqu'à près de quinze lieues de diſtance de la côte. On peut en dire autant de l'Océan Africain ſur la côte de Congo, & dans pluſieurs autres lieux, comme vers Malabar dans l'Inde, ainſi qu'on l'a obſervé ci-devant, *&c.* On peut ajouter à toutes ces cauſes les ſources d'eau douce qui ſortent en quelques endroits du fond de la mer.

Ces cauſes priſes ſéparément ou toutes enſemble, mettent une grande différence de *ſalure* dans les différentes partie de l'Océan, & c'eſt par elles qu'on eſt en état d'expliquer cette variété.

On peut en tirer la raiſon, pourquoi l'eau de l'Océan Germanique & de celui du nord ne donne pas tant de ſel quand on la fait bouillir, que celle de l'Océan occidental vers l'Eſpagne, les iſles Canaries, & le cap Verd en Afrique, d'où les Hollandois tirent une grande quantiié de ſel, qu'ils tranſportent dans pluſieurs pays ſeptentrionaux ? Parce que ces côtes ſont plus voiſines de la zone torride que les autres, quoique peut-être le baſſin de la mer y contienne une égale quantité de ſel.

L'eau de la mer dans l'Océan éthiopique, vis-à-vis la Guinée, donne, en la faiſant bouillir une ſeule fois, un ſel blanc auſſi fin que le ſucre, & tel que ni l'Océan Eſpagnols, ni aucun autre en Europe, n'en peut produire d'une ſeule opération.

On demande ſi l'eau de la mer eſt plus douce au fond, & pourquoi on tire dans quelques endroits de l'eau douce du fond de la mer ?

On répond à ces queſtions que l'eau de la mer n'eſt pas plus douce au fond qu'à la ſurface, ſi ce n'eſt en quelques endroits particuliers où il ſe trouve apparemment des ſources d'eau douce ; car il eſt contre la nature que l'eau ſalée flotte au deſſus de l'eau douce, qui eſt moins peſante.

M. Hook a inventé un inſtrument pour découvrir quelle eſt la *ſalure* de la mer à quelque profondeur que ce ſoit. On le trouve décrit dans les *Tranſ. phil. n°.* 9, & *n°.* 24, ou dans l'abrégé de Lowthorp, *vol.* 2, *p.* 260.

On demande ſi l'on peut déſaler l'eau de la mer ; je réponds que la choſe eſt poſſible.

M. Hanton a trouvé le premier le ſecret de rendre douce l'eau de la mer. Ce ſecret conſiſte d'abord dans une précipitation faite avec l'huile de tartre qu'il fait tirer à peu de frais ; enſuite il diſtille l'eau de mer : ſon fourneau tient fort peu de place, & eſt conſtruit de maniere qu'avec un peu de bois ou de charbon, il peut diſtiller vingt-quatre pots d'eau, meſure de France, en un

jour ; & pour la rafraîchir, il a une nouvelle invention par laquelle au lieu de faire passer le tuyau par un vase plein d'eau, suivant la coutume, il le fait passer par un trou pratiqué exprès hors du vaisseau, & rentrer par un autre, de sorte que c'est l'eau de la mer qui fait l'office de réfrigérant. Par ce moyen on épargne la place qu'occupe ordinairement le réfrigérant, ainsi que l'embarras de changer l'eau quand le tuyau l'a échauffée.] Mais en troisieme lieu, il joint aux deux opérations précédentes la filtration, pour corriger la malignité de l'eau : cette filtration se fait au moyen d'une terre particuliere qu'il mêle & détrempe avec l'eau distillée, & enfin qu'il laisse se précipiter au fond.

Il prétend que cette eau de mer distillée est assez salubre, & il le prouve, 1°. par l'expérience, en ayant fait boire à des hommes & à des animaux, sans qu'elle leur ait fait aucun mal. 2°. Par la raison fondée sur ce que cette terre particuliere, mêlée avec l'eau distillée, émousse les pointes des esprits volatils du sel ; & leur servant pour ainsi dire d'étui, emporte leur force & leur âpreté malfaisante en se précipitant. *Transact. philos.* par Lowthorp, *vol. II, p. 297.*

Cependant des marins expérimentés, & sur-tout ceux qui avoient cette machine à bord, ont assuré le public que l'eau de la mer, rendue douce par la distillation, n'étanche point la soif ; mais qu'après en avoir bu autant qu'ils pouvoient, ils étoient aussi altérés qu'auparavant, tant les imprégnations que les eaux éprouvent dans leur passage sur la terre, sont nécessaires pour la rendre nourrissante.

Plus ces imprégnations sont riches & sulphureuses, plus les eaux deviennent douces & bonnes : nous en avons un exemple dans la bonté & la salubrité de l'eau de la tamise, au dessous de Londres ; sans doute elle lui vient des imprégnations qu'elle éprouve de la part du sol & des boues des ruisseaux de Londres.

D'où vient que l'eau de pluie ramassée au milieu de l'Océan, venant des vapeurs que la mer exhale, est douce, au lieu que l'eau que l'on tire de l'eau de la mer, soit en la faisant bouillir ou en la distillant, se trouve toujours salée ?

Ceux qui ont étudié avec soin les secrets de la nature, je veux dire les habiles chymistes, & non ces ignorans qui affectent de l'être, ont jusqu'ici travaillé inutilement pour trouver une méthode de distiller l'eau de mer, ou en extraire l'eau douce ; ce secret seroit pourtant fort beau & très-avantageux pour la navigation. Quoique dans la décoction & la distillation, qui reviennent en effet à la même opération, il reste du sel au fond du vase, l'eau ainsi séparée ne laisse pas que d'être salée, & n'est point potable, ce qui surprend ceux qui en ignorent la cause : on l'enseigne en chymie, qui est la véritable philosophie ; on trouve que dans tous les corps deux sortes de sels, quoique parfaitement semblables pour le goût, different beaucoup l'un de l'autre pour les autres qualités. Les artistes appellent l'un *sel fixe*, & l'autre *sel volatil.* Le sel fixe, à cause de sa pesanteur, ne s'évapore point dans la distillation, mais demeure au fond du vaisseau, au lieu que le sel volatil est spiritueux. En effet ce n'est rien qu'un esprit très-subtil qui s'exhale aisément sur un feu doux, & qui par conséquent, montant dans la distillation avec l'eau douce, se mêle avec elle à cause de la subtilité de ses particules. Les chymistes trouvent ce sel fixe & ce sel volatil, non-seulement dans l'eau de mer, mais encore dans presque tous les corps, en plus ou moins grande quantité : les herbes qui ont un goût piquant en contiennent davantage ; les matieres huileuses & insipides en ont moins. Ainsi la difficulté est de séparer ce sel volatil, ou l'esprit de sel d'avec l'eau ; c'est ce qui a résisté jusqu'à présent à tous les efforts qu'on a faits pour y parvenir.

Mais pourquoi l'eau de pluie est-elle aussi douce sur l'Océan que sur terre, puisqu'elle est produite des exhalaisons attirées de la mer par la chaleur du soleil, ou exhalées par la force d'un feu souterrein ; évaporations qui ne differe en rien de la distillation ? Il y en a, ce me semble, trois ou quatre raisons.

1°. Une évaporation lente & douce, par laquelle il ne s'exhale de l'Océan que la partie la plus subtile, qui à la vérité con-

tient aussi l'esprit du sel, mais en bien moindre quantité que quand l'évaporation se fait par une forte chaleur. 2°. Le long espace que cette vapeur parcourt avant d'arriver à la région de l'air, où elle se condense en pluie, pendant lequel passage il est bien possible que l'esprit salin se détache petit à petit des particules acqueuses. 3°. Le mélange des autres particules douces d'eau qui se trouvent dans l'air. 4°. Le refroidissement & la coagulation ou condensation de la vapeur; car en montant de l'Océan, ces vapeurs deviennent par degrés plus froides, & se mêlent avec d'autres qu'elles trouvent en chemin, se condensent & se changent en nuées. Dans le temps de cette réfrigération & condensation, les esprits salins s'échappent avec les particules ignées, & vont occuper le lieu le plus élevé de l'air.

Mais pourquoi la même chose n'arrive-t-elle pas dans la distillation, où les vapeurs exhalées deviennent plus froides & se condensent? En voici la raison. 1°. Dans ce court espace l'esprit salin demeure étroitement uni avec les particules aqueuses. 2°. La vapeur est conservée dans un vaisseau qui ne laisse à l'esprit aucun jour pour s'échapper. Varenius, *géographie physique.* (*D. J.*)

SALURN, (*Géog. mod.*) Les François écrivent *Salourne*, ce qui revient au même pour la prononciation; gros bourg aux confins de l'Allemagne & de l'Italie, dans le Tirol, auprès du Trentin, dont il fait la séparation. Ce lieu est nommé en latin du moyen âge, *Salurnum*, & *Salurnæ*, au génit. *arum.* (*D. J.*)

SALUS, déesse, (*Mythol.*) Les Romains avoient personnifié & déifié non-seulement les vertus morales, comme l'honneur, la piété, la foi, *&c.* mais aussi toutes les choses utiles, comme la concorde, la paix, la liberté, enfin la conservation de l'empire sous le nom de la déesse *Salus*. *Ædes cæteris salutis, de cœlo tactæ*, comme dit Tite-Live. Son temple avoit été bâti sur le mont Quirinal par C. Junius Bubuleus, dans le temps de sa dictature, l'an 451 de Rome. (*D. J.*)

SALUT, s. m. (*Gramm.*) est l'action ou la cérémonie de saluer, & de rendre à quelqu'un le respect & la révérence. *Voyez* SALUER.

Il y a une grande variété dans les manieres de saluer: on *salue* Dieu par des adorations, des prieres, *&c.* En Angleterre on *salue* le roi par génuflexion; en Europe on se *salue* les uns les autres en se découvrant la tête & inclinant le corps. Les Orientaux saluent en découvrant leurs pieds & mettant les mains sur la poitrine.

Le pape ne *salue* personne que l'empereur, & c'est une grace qu'il lui fait que de l'admettre à baiser sa bouche.

A l'armée, les officiers saluent par de certains mouvemens de demi-pique ou d'esponton. *Voyez* SALUT, *art milit.*

Les anciens croyoient que la statue de Memnon, qui étoit dans un temple d'Egypte, saluoit le soleil tous les matins à son lever. Cette erreur venoit de ce que la statue étant creuse, la chaleur du soleil levant échauffoit l'air qu'elle contenoit, & cet air sortoit par la bouche en faisant un peu de bruit, que les prêtres disoient être un salutation que la statue faisoit au soleil.

Le *salut* sur la mer est une marque de civilité, de devoir ou de soumission que les vaisseaux se rendent les uns aux autres, & aux forteresses devant lesquelles ils passent. *Voyez* SALUT, *Marine.*

SALUT, (*Critiq. sacr.*) Ce mot se prend, 1°. pour la conservation, la délivrance de quelque mal; 2°. pour la vie ou la santé du corps; 3°. pour la prospérité, *If. lx*, *18*; 4°. pour la victoire *sagitta salutis*, *IV. des rois, xiij*, *17*, la fleche de la victoire; 5°. la louange qu'on rend à Dieu. *Salus & gloria Deo nostro*, *Apoc. xix*, *1*: louez & glorifiez le Seigneur. 6°. Le *salut* de civilité, d'affection & d'estime. Les juifs de ces cantons *saluent* leurs freres qui sont en Egypte, *salutem dicunt*, II. Macc. *j. 4.* Enfin le *salut éternel*; travaillez à votre *salut* avec crainte & tremblement. *Rom. xiij*, *11*. (*D. J.*)

SALUT, *terme d'église*, partie de l'office divin qui se fait le soir après complies chez les catholiques romains en l'honneur de la Vierge, ou pour quelque fête solemnelle. Déclarerai-je, dit la Bruyere, ce que je pense de ce qu'on appelle dans le monde un beau *salut*: la décoration souvent prophane;

phane ; les places retenues & payées ; des livres diftribués comme au théatre ; les entrevues & les rendez-vous fréquens ; le murmure & les cauferies étourdiffantes ; quelqu'un monté fur une tribune qui y parle familiérement, féchement, & fans autre zele que de raffembler le peuple, l'amufer jufqu'à ce qu'un orcheftre & des voix qui concertent depuis long-temps fe faffent entendre. Eft-ce à moi, continue-t-il, à m'écrier que le zele de la maifon du Seigneur me confume, & à tirer le voile léger qui couvre les myfteres, témoin d'une telle indécence ? Quoi ! parce qu'on ne danfe pas encore aux TT, me forcera-t-on d'appeller tout ce fpectacle office divin ? (*D. J.*)

SALUT, LE, *à la guerre*, ou *parmi les troupes*, eft une marque de foumiffion & de refpect, ou un honneur qu'elles rendent au fouverain, aux princes & aux généraux.

Les gens de guerre, dit M. le maréchal de Puyfégur, dans fon livre de *l'art de la guerre*, ne fauroient donner une plus grande marque de leur refpect & de leur obéiffance au roi, & à ceux qui le repréfentent dans les armées, quand ils font à la tête des troupes, qu'en baiffant les armes devant eux pour les faluer. Il ajoute que le *falut* le plus fimple eft le plus noble pour des troupes.

L'ancien *falut* de la cavalerie confiftoit à abaiffer la pointe de l'épée devant celui qu'on faluoit, & à la relever enfuite. L'ordonnance du 22 Juin 1755, fur l'exercice de la cavalerie, établit un nouveau *falut* beaucoup plus compofé que le précédent : il doit fe faire en cinq temps, foit de pied ferme, ou en marchant.

« Au premier, lorfque la perfonne qu'on « doit faluer fera à cinq pas de diftance, on » tournera le tranchant du fabre à gauche, » prenant la poignée à pleine main, & » étendant le pouce jufqu'à la garde, & » on élévera le fabre tout de fuite, perpen- » diculaire, la pointe en haut, la garde » à hauteur & à un pied de diftance de » la cravatte, le coude un demi-pied plus » bas que le poignet.

» Au deuxieme, à trois pas de diftance, » on étendra le bras pour placer la main » au deffus du milieu de la poche de » l'habit étant boutonné, & l'on baiffera » la pointe du fabre à la hauteur du poignet, » obfervant que la lame foit parallele au » corps du cheval.

» Au troifieme, à un pas de diftance » élevant un peu le poignet, & le tournant » en dehors, on baiffera la pointe du fabre » fort doucement, & autant qu'il fera » poffible, fans forcer le poignet, tenant » toujours la lame parallele au corps du » cheval, & l'on reftera dans la même » pofition jufqu'à ce que la perfonne que » l'on falue foit éloignée de deux pas.

» Au quatrieme, baiffant le pouce pour » contenir la poignée, on relevera le fabre » la pointe en haut, le tenant perpendi- » culaire, la garde vis-à-vis & à fix pouces » de diftance du teton droit, le coude à la » hauteur du poignet.

» Au cinquieme, on portera le fabre à » l'épaule, comme il eft prefcrit pour les » cavaliers. »

Quand les officiers doivent faluer de pied ferme, ils le font l'un après l'autre, en obfervant de garder les diftances ci-deffus indiquées ; de maniere que la pointe du fabre foit baffe au moment du paffage de la perfonne que l'on falue.

Le *falut* de l'étendard, dont l'ordonnance du 22 juin 1755 ne parle point, fe fait en baiffant la lame de l'étendard devant celui qu'on falue.

Si la fimplicité du *falut* en fait la nobleffe, comme le prétend M. le maréchal de Puyfégur, & comme il eft difficile de ne pas en convenir, on peut juger aifément lequel des deux *faluts* précédens, favoir de l'ancien ou du nouveau, mérite la préférence. Comme la forme du *falut* n'eft que de convention, & que la maniere d'y procéder eft affez indifférente en elle-même, nous ne ferons aucune obfervation particuliere fur ce fujet ; nous pafferons au *falut* de l'infanterie, ou de l'efponton, auquel il eft fort difficile de donner la même nobleffe qu'avoit l'ancien *falut* de la cavalerie.

Pour le *falut* de l'efponton, lorfqu'il fe fait de pied ferme, l'officier *étant repofé* fur cette arme, à la tête de fa troupe, doit faire le *falut* en quatre temps, fuivant l'ordonnance du 14 mai 1754.

« Au premier, il fera à droite, portant

» l'eſponton de biais, le talon en avant, » élevé à deux pieds de terre ſeulement, » le bras tendu à la hauteur de l'épaule, » & la main gauche empoignera l'eſponton » environ trois pieds au deſſus du talon.

» Au deuxieme, la main droite quittant » l'eſponton, la gauche le fera tourner » doucement juſqu'à ce que la lame ſoit » baiſſée en avant près de terre, & que » le talon vienne joindre la main droite, » qui ſera toujours à la hauteur de l'é- » paule.

» Au troiſieme, il ramenera l'eſponton » dans la même ſituation où il étoit à la fin » du premier temps.

» Au quatrieme, il ſe remettra par un » à gauche, comme il étoit avant de ſaluer.

» Il ôtera enſuite ſon chapeau de la main » gauche, & ne le remettra que quand » celui qui reçoit le *ſalut* l'aura dépaſſé de » quelques pas.

» L'officier qui ſalue doit avoir attention » de commencer ſes mouvemens aſſez à » temps pour que, lorſqu'il baiſſera la lame » de l'eſponton, la perſonne à laquelle il » rend le *ſalut* ſoit encore éloignée de trois » pas, afin que quand elle ſera vis-à-vis de » lui, il ſoit remis à ſa place. »

Pour ſaluer de l'eſponton en marchant, lorſque l'officier, portant l'eſponton ſur le bras gauche, ſera environ à trente pas de la perſonne à qui le *ſalut* eſt dû, il portera l'eſponton ſur l'épaule droite en trois temps.

« Au premier, il empoignera l'eſponton » de la main droite à la hauteur de l'œil.

« Au deuxieme, il le portera devant lui » ſur la droite, le tenant perpendiculaire, » le bras tendu en avant.

» Au troiſieme, il le mettra ſur l'épaule » droite, le tenant plat, le coude à la » hauteur de l'épaule. »

L'officier qui fait ces mouvemens, doit avoir attention de s'éloigner de trois pas du rang, afin qu'en renverſant l'eſponton ſur ſon épaule, la lame ne puiſſe pas bleſſer les ſoldats qui le ſuivent.

Il doit continuer à marcher dans cette poſition d'un pas égal, juſqu'à ce qu'il ſoit à neuf ou dix pas de la perſonne qui devra être ſaluée, & alors le *ſalut* ſe fera en ſix temps.

« Au premier, en avançant le pied gau- » che, & effaçant le corps comme ſi l'on » faiſoit à droite ſur le talon droit, on » portera l'eſponton devant ſoi, le tenant » plat à la hauteur des épaules, la main » gauche à trois pieds du talon.

» Aux deuxieme & troiſieme temps, en » avançant ſucceſſivement le pied droit & » le pied gauche, on fera tourner l'eſponton » de la main gauche, comme il a été dit » pour le *ſalut* de pied ferme, obſervant » que l'eſponton ſe trouve droit lorſque le » pied droit arrivera à ſa place, & que » la lance ſoit près de terre lorſque le » pied gauche arrivera à la ſienne.

» Aux quatrieme & cinquieme temps, » on fera les mouvemens contraires à ceux » qui auront été faits aux deuxieme & » troiſieme, obſervant de même que l'eſ- » ponton ſe trouve droit à la fin du pas » qui ſera fait du pied droit, & qu'il ſe » trouve plat après qu'on y aura joint » la main droite, le pied gauche arrivant » à terre.

» Au ſixieme temps, en avançant le pied » droit, on remettra l'eſponton ſur l'épaule » droite; enſuite avançant le pied gauche » on ôtera le chapeau que l'on portera à » la main à côté de ſoi, juſqu'à ce qu'on » ait dépaſſé tous ceux à qui on fait honneur: » après quoi on le remettra ſur la tête, & » à quelques pas de là on ôtera l'eſponton » de deſſus l'épaule, pour le porter ſur le » bras gauche. »

Les capitaines & lieutenans de chaque diviſion ne forment qu'un rang, pour ſaluer enſemble en marchant.

Le *ſalut* du fuſil, dont les officiers ſont armés depuis l'ordonnance du 31 octobre 1758, doit ſe faire de la même maniere qu'il avoit été réglé par celle du 14 mai 1754, pour les officiers de grenadiers qui ont toujours eu des fuſils.

Le *ſalut* du fuſil de pied ferme ſe fait en quatre temps.

« Au premier, le fuſil étant porté ſur » le bras gauche à l'ordinaire, faiſant à » droite, on obſervera de bien empoigner » le fuſil de la main droite, derriere le » chien, tandis qu'on le quittera de la » main gauche, & on le portera ſur la

» droite, le bras tendu à la hauteur de » l'épaule.

» Au deuxieme, on baissera le bout du » fusil à terre, le soutenant de la main » gauche qu'on aura portée en avant, & » sur laquelle on l'appuiera à deux travers » de doigts de la sougarde.

» Au troisieme, on se remettra comme » on étoit à la fin du premier temps.

» Au quatrieme, on se reposera par un » à gauche, & on joindra la main au fusil: » après quoi on ôtera le chapeau de la main » droite, & on le remettra comme il a été » dit au *salut* de l'esponton. »

On doit avoir attention de commencer ces mouvemens assez-tôt pour que le *salut* du fusil se fasse trois pas en avant de la personne qu'on salue; & si elle venoit par la gauche, de les faire précéder par un demi-à-gauche.

Le *salut* du fusil se fait de la même maniere en marchant.

« Le premier temps se fera en avançant » le pied gauche, dix pas avant d'être » vis-à-vis de la personne qu'on devra » saluer.

» Le deuxieme, en faisant deux autres » pas, de façon que le bout du fusil arrive » près de terre, en même-temps que le » pied gauche posera en avant.

» Le troisieme, en faisant le quatrieme » & le cinquieme pas.

» Le quatrieme, en avançant le pied » droit. »

Pour faire le *salut* du drapeau, les enseignes doivent d'abord appuyer le talon de la lance sur la hanche droite, le tenant un peu de biais, & lorsqu'ils doivent saluer, ils baissent doucement la lance jusqu'auprès de terre, la relevant de même, & ils ôtent ensuite leur chapeau de la main gauche.

Les enseignes doivent s'arranger pour baisser & relever ensemble leurs drapeaux, avant que celui qu'ils doivent saluer soit tout-à-fait devant eux.

Le *salut* des sergens consiste à ôter leur chapeau de la main gauche, étant reposés sur leur hallebarde.

M. le maréchal de Puységur observe sur les différentes formalités prescrites pour le *salut* de l'esponton, qui rendent ce *salut* très-composé, que si l'on n'y cherche que de la justesse, il y en a rarement; qu'à l'égard de l'utilité, il n'y en a aucune: & qu'ainsi le temps qu'on emploie à se former au *salut* de l'esponton, est un temps perdu, ou employé fort inutilement.

Pour rectifier ce *salut*, lui donner plus d'aisance & par conséquent plus de grace & de noblesse, cet illustre maréchal pensoit qu'il falloit le rapprocher de l'ancien de la cavalerie, qui étoit en usage de son temps.

Pour cela son sentiment étoit que lorsque le roi, les princes, ou les autres personnes que les troupes doivent saluer, passeroient à la tête d'un bataillon, les officiers ayant alors l'esponton à la main, devroient au premier temps, sans bouger de leur place, baisser le fer de l'esponton de la main droite devant eux, jusqu'à ce qu'il fût à un demi-pied de terre ou environ; au second temps, remettre l'esponton comme il étoit d'abord; & au troisieme, ôter leur chapeau de la main gauche. Ce *salut*, dit-il, approcheroit beaucoup de celui de la cavalerie, & il en auroit toute la noblesse. (Q)

SALUT, LE, est encore, parmi les troupes, une ou plusieurs décharges de l'artillerie d'une place de guerre, qui se fait lorsqu'un prince du sang, un maréchal de France, &c. passe ou entre dans la ville.

Quand un maréchal de France entre dans une ville de guerre, on le salue de plusieurs volées de canon, quand même il ne commanderoit pas dans la province. *Voyez* MARÉCHAL DE FRANCE. (Q)

SALUT, (*Marine.*) déférence ou honneur qu'on rend entre les vaisseaux de différentes nations, & parmi ceux de même nation qui sont distingués par le rang des officiers qui les montent & qui y commandent. Cette déférence consiste à se mettre sous le vent, à amener le pavillon, à l'embrasser, à faire les premieres & les plus nombreuses décharges de l'artillerie pour la salve; à ferler quelques voiles, & sur-tout le grand hunier; à envoyer quelques officiers à bord du plus considérable vaisseau, & à venir sous son pavillon, suivant que la diversité des occasions exige quelques-unes de ces cérémonies.

Voici ce qui eſt réglé à cet égard pour nos vaiſſeaux, tiré de l'ordonnance de la marine de 1689.

1°. Les vaiſſeaux du roi portant pavillon d'amiral, de vice-amiral, cornettes & flammes, ſalueront les places maritimes & principales fortereſſes des rois, le *ſalut* leur ſera rendu coup pour coup à l'amiral & au vice-amiral, & aux autres par un moindre nombre de coups, ſuivant la marque de commandement.

Les places & fortereſſes de tous autres princes & des républiques, ſalueront les premieres l'amiral & le vice-amiral, & le *ſalut* leur ſera rendu d'un moindre nombre de coup par l'amiral, & coup pour coup par le vice-amiral. Les autres pavillons inférieurs ſalueront les premiers. Mais les places de Corfou, Zante & Céphalonie, & celle de Nice & de Villefranche, en Savoie, feront ſaluées les premieres par le vice-amiral. Au reſte, nul vaiſſeau de guerre ne ſaluera une place maritime, qu'il ne ſoit aſſuré que le *ſalut* lui ſera rendu.

2°. Les vaiſſeaux du roi portant pavillon, & rencontrant ceux des autres rois, portant pavillons égaux au leur, exigeront le *ſalut* de ceux-ci en quelques mers & côtes que ſe faſſe la rencontre; ce qui ſe pratiquera auſſi dans les rencontres de vaiſſeau à vaiſſeau, à quoi les étrangers ſeront contraints par la force, s'ils refuſent de le faire.

3°. Le vice-amiral & le contre-amiral, rencontrant le pavillon amiral de quelqu'autre roi, ou l'étendard royal des galeres d'Eſpagne, ſalueront les premiers. Le vaiſſeau portant pavillon amiral, rencontrant en mer ces galeres, ſe fera ſaluer le premier par celle qui portera l'étendard royal.

Les eſcadres des galeres de Naples, Sicile, Sardaigne & autres, appartenantes au roi d'Eſpagne, ne ſeront traitées que comme galeres patrones, quoiqu'elles portent l'étendard royal, & ſeront ſaluées les premieres par le contre-amiral; mais le vice-amiral exigera d'elles le *ſalut*, & les contraindra à cette déférence, ſi elles refuſent de la rendre; la même choſe aura lieu pour les galeres, portant l'étendard de Malte & de tous autres princes & républiques. A l'égard de la galere patrone de Genes, tous les vaiſſeaux de guerre François exigeront d'elle le *ſalut*.

4°. Les vaiſſeaux portant cornettes & flammes, ſalueront les pavillons de l'amiral & contre-amiral des autres rois, & ſe contenteront qu'on leur réponde, quoique par un moindre nombre de coups de canon.

5°. Les vaiſſeaux des moindres états portant pavillon d'amiral, & rencontrant celui de France, plieront leur pavillon, & ſalueront de 21 coups de canon; & l'amiral de France ayant rendu le *ſalut* ſeulement de 13 coups; les autres remettront leur pavillon.

Les vice-amiral & contre-amiral de France ſeront ſalués de la même maniere, par les moindres états. Leur amiral ſaluera de même le premier le vice-amiral & contre-amiral de France: mais il ne pliera ſon pavillon que pour l'amiral; en ſorte que cette déférence de plier le pavillon, ne ſera rendue par les moindres états, qu'aux pavillons égaux ou ſupérieurs.

Les vaiſſeaux du roi portant cornettes, ſalueront l'amiral des moindres états, & ſe feront ſaluer par tous les autres pavillons des mêmes états.

6°. Lorſqu'on arborera le pavillon amiral, ſoit dans les ports ou à la mer, il ſera ſalué par l'équipage du vaiſſeau ſur lequel il ſera arboré, de cinq cris de vive le roi, & les autres vaiſſeaux le ſalueront en pliant leur pavillon, ſans tirer du canon. Le pavillon du vice-amiral ſera ſeulement ſalué par trois cris de tout ſon équipage; le contre-amiral & les cornettes par un cri; & à l'égard des flammes, elles ne ſeront pas ſaluées.

7°. Les vaiſſeaux du roi portant pavillon de vice-amiral & contre-amiral, rencontrant en mer le pavillon amiral, le ſalueront de la voix, plieront leurs pavillons, & abaiſſeront leurs hautes voiles.

8°. Le contre-amiral, les cornettes ou autres vaiſſeaux de guerre, abordant le vice-amiral, le ſalueront ſeulement de la voix, en paſſant à l'arriere pour arriver ſous le vent. Les vaiſſeaux de guerre qui ne porteront ni pavillons ni cornettes, ſe ren-

contrant à la mer, ne se demanderont aucun *salut*.

9°. Lorsqu'il y aura plusieurs vaisseaux de guerre ensemble, il n'y aura que le seul commandant qui saluera.

10°. Il est défendu à tous commandans & capitaines François, de saluer les places des ports & rades du royaume, où ils entrent & mouillent ordinairement, comme aussi de tirer du canon dans les occasions de revues & de visites particulieres, qui pourroient leur être faites sur leurs bords.

11°. L'amiral, le vice-amiral, le gouverneur de la province, faisant leur premiere entrée dans le port, seront seulement salués du canon. Le vaisseau portant pavillon amiral dans un port, rendra le *salut*. Le roi se trouvant en personne dans ses ports ou sur ses vaisseaux, sera salué de trois salves de toute l'artillerie, dont la premiere se fera à boulet.

Il y a encore dans l'ordonnance, d'où tout ceci est tiré, un article concernant les galeres.

Quoiqu'il n'y ait plus en France de corps de galeres, comme je l'ai déjà dit, *voyez* GÉNÉRAL DES GALERES, cependant j'ajouterai ici ce qui regarde ces bâtimens dans cette ordonnance, d'autant mieux qu'on en entretient actuellement dans les ports.

L'étendard royal des galeres saluera le premier le pavillon, qui rendra coup pour coup; & l'étendard sera salué le premier par le vice-amiral.

Le vice-amiral sera salué par la patrone des galeres, à laquelle il répondra coup pour coup; & elle sera saluée par le contre-amiral, auquel elle répondra de même.

Les autres nations maritimes ont des ordonnances particulieres sur le *salut*, qu'elles exigent ou qu'elles rendent: mais tout ceci n'est qu'une chose de bienséance ou de convention. Il est réglé qu'en général, les vaisseaux des républiques salueront les vaisseaux des têtes couronnées, s'ils sont de la même qualité que ceux des républiques, d'un pareil nombre ou d'un moindre nombre de coups, suivant ce qui leur est prescrit par leur souverain. A l'égard des républiques, elles se sont accordées à saluer les premieres les vaisseaux de la république de Venise, parce qu'elle est la plus ancienne, & à exiger le *salut* des souverains qui sont au dessous des rois.

SALUT, (*Escrime.*) le *salut* d'armes est une politesse réciproque que se font deux escrimeurs avant de commencer un assaut.

Il s'exécute ainsi, 1°. on prend son chapeau avec la main gauche; 2°. on étend le bras gauche, on met son poignet à hauteur du nœud de l'épaule, & l'on tourne le dedans du chapeau du côté de l'ennemi; 3°. On leve le bras droit & son poignet à hauteur du nœud de l'épaule, & en même temps on frappe du pied droit dans la même place; 4°. on recule deux pas en arriere en commençant par faire passer le pied droit derriere le gauche, & ensuite le gauche devant le droit; 5°. on baisse la pointe de l'épée pour saluer les spectateurs qui se trouvent dans la salle, & on remet le bras droit dans sa premiere position; 6°. on remet son chapeau sur la tête; 7°. on frappe encore du pied droit dans la même place, & en même temps on met les poignets à hauteur du nœud d'épaule; 8°. on avance deux pas vers l'ennemi en commençant par le pied gauche que l'on fait passer devant le droit, & ensuite le droit derriere le gauche; 9°. on se remet en garde. *Nota* que tous ces mouvemens se font distinctement & sans se presser.

SALUT, (*Monnoie.*) monnoie d'or de France; Charles VI fit faire cette monnoie l'an 1421, sur la fin de son regne, & c'est le seul de nos rois qui en ait fabriqué; elle étoit d'or fin, du même poids que les francs à cheval, & valoit 1 liv. 5 sous, ce qui feroit aujourd'hui environ 16 liv. il y en avoit 63 au marc. Cette espece fut appellée *salut*, parce que la salutation angélique y étoit représentée. Henri VI, roi d'Angleterre, pendant qu'il posséda une partie de la France, fit fabriquer des *saluts* d'or, de même poids, de même valeur, & de même titre que ceux de Charles VI. (*D. J.*)

SALUTAIRE, adj. (*Gram.*) qui est utile, qui peut sauver d'un dommage, d'un accident, d'un inconvénient. L'usage de la raison est toujours *salutaire*. La connoissance de la vertu est toujours *salutaire*. Une réflexion, un conseil *salutaire*.

SALUTARIS, (*Géogr. anc.*) ce nom a été donné par distinction à quelques provinces, en partie à cause des eaux saines & bienfaisantes qui s'y trouvoient.

Les principales provinces qui ont porté ce nom sont la Galatie, la Macédoine, la Palestine, la Phrygie & la Syrie. La partie à laquelle ce nom étoit affecté dans chacune de ses provinces, faisoit une province particuliere, que l'on distinguoit du reste par ce surnom.

Les anciens géographes, comme Méla, Pline, *&c.*, n'ont point connu ce nom distinctif: il est beaucoup plus moderne. On le trouve dans la notice de l'empire, & dans quelques notices ecclésiastiques. La notice de l'empire nomme la Palestine *salutaire*, & la Syrie *salutaire*, *sect. ij.* la Galatie *salutaire*, *sect. xvj.* la Phrygie *salutaire*, *sect. xv.* & la Macédoine *salutaire*, *sect. j.* (*D. J.*)

SALUTATION, s. f. (*Hist. des usages.*) signe extérieur de civilité, d'amitié, d'égards, de déférence, de respect. Les Européens se saluent par des gestes, des révérences, des coups de chapeaux; les Turcs se baissent, & portent la main à leur turban: mais les Ethiopiens ou Abyssins ont une maniere singuliere de saluer; ils se prennent la main droite les uns aux autres, & se la portent mutuellement à la bouche; ils prennent aussi l'écharpe de celui qu'ils saluent, & ils se l'attachent au tour du corps, de sorte que ceux qu'on salue demeurent presque nus, car la plupart ne portent que cette écharpe avec un caleçon de coton. (*D. J.*)

SALUTATION ANGÉLIQUE, (*Théolog.*) est la priere qu'on nomme autrement *ave Maria*, dans l'église Romaine, & qui est en l'honneur de la Vierge. Elle contient la formule de salut que l'ange lui adressa lorsqu'il vint lui annoncer le mystere de l'incarnation. *Voyez* ANNONCIATION & *AVE MARIA*.

SALUTH, *voyez* SILURE.

SALYENS, (*Géogr. anc.*) en Latin *Sallyes*, ou *Salyes*, *Salyi*, *Salvii* & *Salluvii*; ancien peuple de la Provence, le long de la mer, entre le Rhône & le Var. Strabon, un peu après le commencement de son quatrieme livre, dit: la côte est occupée par les Massiliens & les *Salies* jusqu'à la Ligurie, & aux frontieres de l'Italie, & jusqu'au Var. Ils n'avoient pas seulement le rivage de la mer, car il dit ensuite: le pays montagneux des *Salyens* avance du couchant au nord, & se recule de la mer insensiblement.

Tite-Live, *liv. XXI*, *ch. xxvj*, parlant de P. Cornelius, dit qu'étant parti de la ville avec soixante barques longues, & côtoyant l'Etrurie, la Ligurie & ensuite les montagnes des *Salyens*, il arriva à Marseille. Comme ils étoient contigus à la Ligurie, ils ont été appellés *Gallo-Liguri*, mot qui semble marquer qu'ils étoient Liguriens d'origine, quoique établis dans les Gaules.

Ce peuple fut attaqué par les Romains alliés des Marseillois qu'il incommodoit, selon Florus, *liv. II*, *c. ij.* *Prima trans Alpes arma nostra sensere* Salyii, *cum de incursionibus eorum fidissima atque amicissima civitas Massilia quereretur.*

Ce fut la premiere guerre que les Romains firent au delà des Alpes, en prenant ce mot au delà par rapport à Rome. Pline, *liv. III*, *ch. xvij*, les nomme *Sallyi* en un endroit: il parle de la ville de Verceil possédée par les Libici, & fondée par les Sallyes: *Vercellæ Libicorum ex* Sallyis *ortæ.* Mais le même auteur, *liv. III*, *ch. iv*, les nomme *Salluvii*, en parlant d'Aix leur capitale, *Aquæ sextiæ* Salluviorum. Il les nomme, *ch. v*, les plus célebres des Liguriens au delà des Alpes, *Ligurum celeberrimi ultrà Alpes* Salluvii.

L'abbé de Longuerue, *descrip. de la France*, *part. I. p. 336*, croit que les *Salyes* étoient subdivisés en plusieurs peuples: les plus proches d'Antibes étoient les Décéates, qui avoient pour voisins les Védiantiens, les Nérusiens, les Sueltériens ou Seltériens, dont il est impossible à présent de donner les limites. Les Déciates ou Décéates étoient aux environs d'Antibes; les Oxybiens, aux environs de Fréjus; les Védiantiens avoient pour ville, selon Ptolomée, *Cemenelium*, aujourd'hui Cimiez, près de Nice. Les Nérusiens étoient au tour de Vence; les Suletériens au tour de Brignoles & Draguignan. On pourroit y ajouter les *Avatici* & les *Anatilii*. Les derniers étoient dans le

territoire d'Arles, & les premiers plus près de la mer. (*D. J.*)

SALZTHAL, PIERRE DE, (*Hist. nat. Litholog.*) c'est une espece de marbre d'un gris de fer mêlé de brun, & rempli de cornes d'ammon de belemnites, & quelquefois de turbinites, dont l'intérieur est souvent rempli par un spath blanc ou jaunâtre transparent. Cette pierre se trouve par morceaux détachés par les champs, aux environs du palais de *Salzthal*, appartenant au duc de Brunswick. Elle est très-dure au commencement; mais lorsqu'elle a été quelque temps exposée à l'air, elle devient d'une couleur plus claire & plus tendre, parce qu'elle est parsemée de petits grains de pyrites qui se décomposent. Cette pierre ne se trouve qu'en fragmens; souvent on y découvre des dendrites, ou des herborisations singulieres.

SALZTHAL *ou* SALZDALUM, (*Géog.*) bailliage & château d'Allemagne, dans le cercle de basse Saxe, & dans le duché de Brunswich, principauté de Wolffenbutel. Le bailliage comprend quelques villages avec des salines considérables, déjà connues dans le XIII^e^ siecle: & le château bâti à la moderne par le duc Antoine Ulric, est une des plus belles maisons de plaisance qui soient dans l'Empire: ses galeries, entr'autres, sont admirables, tant par leurs construction que par leurs ornemens: aucunes proportions dans l'étendue, ni aucune commodités dans l'usage, n'y sont à desirer, & les tableaux des plus grands maîtres les remplissent. L'on compte d'ailleurs par multitude, dans les divers cabinets de ce château, les pieces de porcelaine & les vases émaillés: il y en a plus de mille de ceux-ci, & plus de huit mille de celles-là; & le tout est dans l'ordre le mieux entendu pour l'agrément du coup d'œil. Aux portes de ce château, & par les soins pieux de la princesse Elisabeth Julie, épouse du duc Antoine Ulric, est une fondation religieuse de quinze filles sous la direction d'une dame de qualité, sous l'inspection d'un prévôt ou prieur, membre des états du pays; ces filles appellées, sans vœux, à faire la priere deux fois par jour dans la chapelle du château, trouvent dans les avantages de cette fondation, ceux du logement, de l'habillement & de la nourriture. (*D. G.*)

SALZUNGEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans la Franconie, & dans la portion du comté de Henneberg, assignée aux ducs de Saxe Meinungen. La Werra baigne les murs de cette ville; de bonnes eaux salées y sont mises à profit; & un baillage, que les évêques de Fulde réclament, en dépend. (*D. G.*)

SALZWEDEL, (*Géogr.*) ancienne ville d'Allemagne, dans la haute Saxe, & dans la vieille Marche de Brandebourg, au bord de la riviere de Jeeze. C'est la seconde des villes du pays, qui ne ressortissant d'aucun bailliage, mais relevant directement du prince, sont par cette raison appellées *immédiates*. Elle donne son nom à un cercle particulier, & elle partage, dans l'opinion des savans, avec un village qui n'en est pas éloigné, l'honneur d'avoir jadis servi à la résidence de quelques margraves de Brandebourg. Elle est composée de deux parties, dont l'une est dite la *vieille ville*, & l'autre la *nouvelle*: chacune a son enceinte, ses portes, ses rues & ses temples à part; mais toutes deux sont gouvernées par une seule & même magistrature. Il y a de même une grande école commune aux deux villes: mais il y en a deux autres qui sont particulieres à la vieille, à raison de deux couvens qu'elle renfermoit autrefois, & qui avoient fondé ces écoles, les réformateurs de la contrée ayant eu le bon sens de pourvoir à la conservation des établissemens utiles. Dans le XIII^e^ siecle cette ville entra dans la hanse sous le nom de *Salzwedel*: dans les XVI^e^, XVII^e^ & XVIII^e^, elle a essuyé de cruels incendies. De nos jours, elle fleurit par ses fabriques & manufactures de draps, de bas, de toiles, de serges & de frise. (*D. G.*)

SAMA *ou* AMAN, (*Géogr.*) ville de la Judée à l'ouest de la tribu de Juda & au sud-est de celle de Siméon. Elle étoit près des montagnes qui séparoient la Palestine de l'Idumée & du pays d'Edam. *Long. 67; latit. 30, 30.*

SAMACA, (*Hist. nat. Botan.*) arbuste des Indes orientales, qui croît abondamment dans l'isle de Java & qui ressemble au citronier. Son fruit est aqueux & aigrelet; mais l'on estime sur-tout ses feuilles

que l'on confit dans le ſucre, & qui paſſent pour un grand remede dans les fievres chaudes, dans les maladies inflammatoires.

SAMACHI, (*Géog. mod.*) les Perſans & les Arméniens écrivent *Schamakhi*; ville de Perſe, capitale du Shirvan. Nos auteurs ne s'accordent point ſur l'orthographe de ce mot; car les uns écrivent *Samachi*, les autres, en plus grand nombre, *Schamachie*; d'autres, *Schumacki*, d'Herbelot *Schoumacki*; cette différente orthographe, fort commune eu géographie, a trompé la mémoire de la Martiniere, qui conſéquemment ſans en avertir, a fait trois articles différens de cette ville, dont nous parlerons ſous le ſeul *mot de* SCAMACHIE. (*D. J.*)

SAMAGENDAH, (*Géogr. mod.*) ville d'Afrique, dans la Nigritie, à l'orient & à dix journées de Cougah.

SAMANA, (*Géog. mod.*) petite iſle de l'Amérique, entre les Lucayes, dans la mer du Nord. Elle eſt poſſédée par ſes habitans naturels, & peu cultivée. On lui donne quatre lieues de long ſur une de large. Elle eſt ſituée par les 23, 20, *de latitude*.

SAMANDRACHI, (*Géog. mod.*) iſle de l'Archipel, vers les côtes de la Romanie; elle a environ 10 lieues de tour; il s'y fait quelque trafic de miel & de marroquin. Les anciens la nommoient *Samothrace*, pour la diſtinguer de la Samos d'Ionie. *Latit.* 40, 30. (*D. J.*)

SAMANÉEN, ſ. m. (*Hiſt. des relig. oriental.*) les *Samanéens* étoient des philoſophes indiens, qui formoient une claſſe différente de celle dès brachmanes, autre ſecte principale de la religion indienne. Ils n'ont point été inconnus des Européens. Strabon & S. Clément d'Alexandrie en ont fait quelque mention. Megaſthene, quiavoit compoſé des mémoires ſur les Indiens, appelle les philoſophes dont il s'agit, *Germanés*; S. Clément d'Alexandrie *Sarmanes* ou *Semni*, & rapporte l'origine de ce dernier nom au mot grec σεμνὸς, *vénérable*. Porphyre les nomme *Samanéens*, nom qui approche davantage de celui de *Schamman*, encore uſité dans les Indes pour déſigner ces philoſophes.

Les *Samanéens*, au rapport de S. Clément d'Alexandrie & de S. Jérôme, embraſſerent la doctrine d'un certain Butta, que les Indiens ont placé au rang des dieux, & qu'ils croyent être né d'une vierge.

Les brachmanes n'étoient originairement qu'une même tribu; tout Indien au contraire pouvoit être *Samanéen*. Mais quiconque deſiroit entrer dans cette claſſe de philoſophes, étoit obligé de le déclarer au chef de la ville en préſence duquel il faiſoit l'abandon de tout ſon bien, même de ſa femme & de ſes enfans. Ces philoſophes faiſoient vœu de chaſteté, comme les brachmanes ou gymnoſophiſtes. Ils habitoient hors des villes, & logeoient dans des maiſons que le roi du pays avoit pris ſoin de faire conſtruire. Là uniquement occupés des choſes céleſtes, ils n'avoient pour toute nourriture que des fruits & des légumes, & mangeoient ſéparément ſur un plat qui leur étoit préſenté par des perſonnes établies pour les ſervir.

Ces *Samnéens* & les brachmanes étoient en ſi grande vénération chez les Indiens, que les rois venoient ſouvent pour les conſulter ſur les affaires d'état, & pour les engager à implorer la divinité en leur faveur.

Ils ne craignoient point la deſtruction du corps, & quelques-uns d'entre eux avoient le courage de ſe donner la mort en ſe précipitant dans les flammes, afin de purifier leur ame de toutes les impuretés dont elle avoit été ſouillée, pour aller jouir plus promptement d'une vie immortelle. On leur attribuoit le don de prédire l'avenir, & S. Clément d'Alexandrie dit qu'ils avoient beaucoup de reſpect pour une piramide où l'on conſervoit les os d'un dieu.

Il y avoit pluſieurs branches de ces philoſophes, entre autres celle des *hylobii*, ainſi nommés parce qu'ils étoient retirés dans les forêts & dans les lieux déſerts, où ils ne vivoient que de feuilles & de fruits ſauvages, n'étoient couverts que de quelques écorces d'arbres, ne faiſoient jamais uſage du vin, & n'avoient aucun commerce avec les femmes. Celles-ci cependant avoient droit d'aſpirer au même degré de perfection, & pouvoient auſſi embraſſer un genre de vie auſtere.

Ce

Ce qui vient d'être rapporté, d'après les écrivains Grecs & Latins, eſt ce qui a déterminé à croire qu'il y a peu de différence entre les *Samanéens* & les brachmanes, ou plutôt qu'ils ſont deux ſectes de la même religion. En effet, on trouve encore dans les Indes une foule de brachmanes qui paroiſſent avoir la même doctrine, & qui vivent de la même façon; mais ceux qui ont une parfaite reſſemblance avec ces anciens *Samanéens*, ſont les talapoins de Siam: comme eux, retirés dans de riches cloîtres, ils ne poſſedent rien en propre, & jouiſſent d'un grand crédit à la cour; mais quelques-uns plus auſteres, ne vivent que dans les bois & dans les forêts: il y a auſſi des femmes qui les imitent.

La doctrine des *Samanéens* ſe trouve répandue dans les royaumes de Siam, de Pégu, & dans les autres lieux voiſins, où les prêtres portent le nom de *talapoins*. Mais le plus commun, & celui ſous lequel ils ſont connus à la Chine & au Japon, eſt celui des *bonzes*; dans le Tibet ils ſont appellés *lamas*.

L'Inde eſt le berceau de cette religion, de l'aveu des habitans de tous les pays où elle s'eſt établie: il y a apparence qu'elle a même pénétré juſque chez les barbares de la Sibérie, où nous trouvons encore des *ſchammans*, qui ſont les prêtres des Tunguſes; mais elle n'a pas été uniforme dans tous ces différens pays. Plus les *Samanéens* ſe ſont éloignés du lieu de leur origine, plus ils ſemblent s'être écartés de la véritable doctrine de leur fondateur. Les mœurs des peuples auxquels ils ont enſeigné leur religion, y ont apporté quelques changemens, parce que les *Samanéens* ſe ſont attachés plus particuliérement à certains dogmes & à certaines pratiques religieuſes qu'ils ont jugé convenir davantage avec le caractere de ceux chez leſquels ils vivoient; mais par-tout on reconnoît la religion Indienne.

M. de la Croze, qui a beaucoup parlé des *Samanéens*, dit qu'il n'en reſte plus de traces ſur les côtes de Malabar & de Coromandel; que le culte des brachmes a ſuccédé à celui des *Samanéens*; que ceux-ci, ſelon le témoignage des brachmes, ont été détruits par le dieu *Viſchnou*, qui, dans ſa ſixieme manifeſtation, prit le nom de *Vegouddova avatarum*; qui les traita ainſi, parce qu'ils blaſphemoient ouvertement contre ſa religion, regardoient tous les hommes comme égaux, n'admettoient aucune différence entre les diverſes tribus ou caſtes, déteſtoient les livres théologiques des brachmes, & vouloient que tout le monde fût ſoumis à leur loi. M. de la Croze croit que cet événement eſt arrivé il y a plus de ſix cens ans. Mais toutes ces traditions des Malabares ſont détruites par le témoignage des écrivains Grecs, qui font mention des brachmes établis de tout temps dans les Indes, & qui leur donnent une doctrine à peu près ſemblable à celle des *Samanéens*: c'eſt une remarque que M. de la Croze n'a pu s'empêcher de faire.

Si le nom de *Samanéen* ne paroît plus ſubſiſter dans cette partie de l'Inde, nous y retrouvons encore les joghis, les vanapraſtas, les ſanjaſſis & les avadoutas, connus ſous le nom général de *brachmes*, & qui, comme les *Samanéens*, n'admettent aucune différence entre les caſtes ou tribus, & ſuivent encore les préceptes de Budda, le fondateur des *Samanéens*. Pluſieurs hiſtoriens Arabes qui ont eu connoiſſance de ce perſonnage, le nomment *Boudaſp* ou *Bondasf*. Beidawi, célebre hiſtorien Perſan, l'appelle *Schekmouniberkan*, ou ſimplement *Schekmouni*; les Chinois *Tche-kia* ou *Chekiameouni*, qui eſt le même nom que Schekemouni de Beidawi; ils lui donnent encore le nom de *Foteou* ou *Foto*, qui eſt une altération de *phutta* ou *butta*. Mais le nom ſous lequel il eſt plus connu dans tous les ouvrages des Chinois, eſt celui de *Fo*, diminutif de *Foto*. Les Siamois le nomment *Prahpoudi-tchaou*, c'eſt-à-dire, le ſaint d'une haute origine, *ſammana-khutama*, l'homme ſans paſſion, & *phutta*. M. Hyde dérive ce nom du mot Perſan *butt*, idole, & M. Leibnitz a cru que ce légiſlateur étoit le même que le *Wodin* des peuples du nord. Dans la langue des Indiens, *Butta* ou *Budda* ſignifie *Mercure*.

Il n'eſt pas aiſé de diſſiper les ténebres qui obſcurciſſent l'hiſtoire de ce fondateur de la religion Indienne. Les peuples de l'Inde, toujours portés au merveilleux, ne débitent que des fables qui nous obligent

d'avoir recours à des historiens étrangers ; & ceux-ci ne nous fournissent point assez de détails pour que nous puissions parvenir à une exacte connoissance du temps & du lieu de la naissance de ce philosophe.

Quoi qu'il en soit, *Fo* ou *Boudha*, après s'être marié à l'âge de 17 ans, & avoir eu de ce mariage un fils, se retira dans les déserts sous la conduite de cinq philosophes. Il y resta jusqu'à l'âge de 30 ans, qu'il commança à publier sa doctrine, prêchant le culte des idoles, & la transmigration des ames. Il mourut âgé de 79 ans. Pour exprimer sa mort, on rapporte qu'il est passé dans le *nipon* ou *nireupan*, c'est-à-dire, *qu'il est anéanti, & devenu comme un dieu.* En mourant il dit à ceux de ses disciples qui lui étoient le plus attachés, que jusques-là il ne s'étoit servi que de paraboles, qu'il leur avoit caché la vérité sous des expressions figurées & métaphoriques ; mais que son sentiment véritable étoit qu'il n'y avoit point d'autre principe que le vuide & le néant, que tout étoit sorti du néant, & que tout y retournoit.

Les dernieres paroles de Fo produisirent deux sectes différentes. Le plus grand nombre embrassa ce que l'on appelle la *doctrine extérieure*, qui consiste dans le culte des idoles ; les autres choisirent la *doctrine intérieure*, c'est-à-dire, qu'ils s'attacherent à ce vuide & à ce néant, dont Fo les avoit entretenus en mourant.

Les sectateurs de la doctrine extérieure sont ceux que nous connoissons plus communément sous le nom de *brachmes*, de *bonzes*, de *lamas* & de *talapoins*, qui toujours prosternés aux pieds de leurs dieux, font consister leur bonheur à tenir la queue d'une vache, adorent Brahma, Vischnou, Eswara & trois cens trente millions de divinités inférieures ; font construire des temples en leur honneur, ont une singuliere vénération pour l'eau du Gange, & croient qu'après la mort leur ame va recevoir en enfer la punition de ses crimes, ou dans le paradis la récompense de ses vertus, d'où elle sort ensuite pour animer des corps d'hommes, d'animaux, des plantes mêmes, ce qui devient encore une punition ou une récompense jusqu'à ce qu'elle soit parvenue au plus haut degré de pureté & de perfection, auquel toutes ces différentes transmigrations la conduisent insensiblement ; ce n'est qu'après avoir parcouru ainsi les corps de plusieurs êtres, qu'elle reparoît enfin dans celui d'un *Samanéen.* Ceux-ci regardent le reste des hommes comme autant de malheureux qui ne peuvent parvenir à l'état de *Samanéen* qu'après avoir passé par tous les degrés de la métempsycose.

Ainsi le vrai *Samanéen*, ou le sectateur de la doctrine intérieure, étant censé naître dans l'état le plus parfait, n'a plus besoin d'expier des fautes qui ont été lavées par les transmigrations antérieures ; il n'est plus obligé d'aller se prosterner dans un temple, ni d'adresser ses prieres aux dieux que le peuple adore, dieux qui ne sont que les ministres du grand Dieu de l'univers. Dégagé de toutes ses passions, exempt de tout crime, le *Samanéen* ne meurt que pour aller rejoindre cette unique divinité dont son ame étoit une partie détachée ; car ils pensent que toutes les ames forment ensemble l'Etre suprême, qu'elles existent en lui de toute éternité, qu'elles émanent de lui ; mais qu'elles ne peuvent lui être réunies qu'après s'être rendues aussi pures qu'elles l'étoient lorsqu'elles en ont été séparées.

Suivant leurs principes, cet être suprême est de toute éternité ; il n'a aucune forme, il est invisible, incompréhensible ; tout tire son origine de lui ; il est la puissance, la sagesse, la science, la sainteté, la vérité même ; il est infiniment bon, juste & miséricordieux ; il a créé tous les êtres, & il les conserve tous : il ne peut être représenté par des idoles ; mais on peut dépeindre ses attributs, auxquels il ne désapprouve point que l'on rende un culte ; car pour lui il est au dessus de toute adoration : c'est pour cela que le *Samanéen*, toujours occupé à le contempler dans ses méditations, ne donne aucunes marques extérieures de culte ; mais il n'est pas en même temps athée, comme le prétendent les missionnaires, puisqu'il ne cherche qu'à étouffer en lui toutes les passions pour être en état d'aller rejoindre son Dieu. Ainsi le vuide & le néant, principe des *Samanéens*, ne signifient point la destruction de l'ame, mais ils désignent que nous devons anéantir tous nos sens, nous anéantir nous-mêmes pour aller nous perdre

en quelque façon dans le ſein de la divinité, qui a tiré toutes choſes du néant, & qui elle-même n'eſt point matiere.

Cet être ſuprême des philoſophes de l'Inde eſt l'origine de tous les êtres, & il renferme en lui les principes de toutes choſes: ainſi lorſqu'il a voulu créer la matiere, comme il eſt un pur eſprit qui n'a aucun rapport avec un être corporel, par un effet de ſa toute-puiſſance, il s'eſt donné à lui-même une forme matérielle, & à fait une ſéparation des vertus maſculines & feminines, qui juſqu'alors avoient été concentrées en lui; par la réunion de ces deux principes, la création de l'univers devient poſſible. Le *linguam* ſi reſpecté dans l'Inde, eſt le ſymbole de ce premier acte de la divinité; & tous enſemble, c'eſt-à-dire, ces cinq principes, compoſent l'Etre ſuprême, qui ſe ſert de leur miniſtere pour gouverner le monde; mais il viendra un temps qu'il les fera rentrer dans ſon ſein.

Tels ſont les principes des *Samanéens* ſur la Divinité. On paſſera ſous ſilence tout ce qui regarde le culte que l'on rend à ces premieres émanations de l'être ſuprême, & le reſte de la religion Indienne, qui n'eſt plus celle des *Samanéens*, mais celle du peuple, moins ſuſceptible de ces grandes idées, & de méditations profondes qui font tout le culte des diſciples de Budda. On n'entrera pas non plus dans le détail des différentes ſectes qui ont pu s'élever parmi eux. On fera ſeulement remarquer qu'il ſe trouve une grande conformité entre la doctrine des *Samanéens* & celle des Manichéens. (*D. J.*)

SAMANIDES, (*Hiſtoire orientale.*) on appelle *Samanides*, la dynaſtie des califes fondée par Saman, qui de conducteur de chameaux, devint chef d'Arabes; ſon fils rendit ſes enfans dignes des premiers emplois militaires de l'état des califes. Al-Mamom les avança, & Motamed donna à Naſſer, petit-fils d'Aſſad-Ben-Saman, l'an 261 de l'hégire, le gouvernement de la province de Mawaralnahar, ou Tranſoxane. Enfin, l'an 279, Iſmaël, frere de Naſſer, ſe rendit le maître abſolu de cette province, en conquit d'autres, & fonda un puiſſant empire, qui a porté le nom de *Samanides*. (*D. J.*)

SAMAR, (*Géogr. mod.*) & *Samal* dans les lettres édifiantes; iſle de l'Océan oriental, entre les Philippines, au ſud-eſt de celle de Luçon, dont elle eſt ſéparée par le détroit de S. Bernardin. Son circuit eſt d'environ 130 lieues; elle a dans cette enceinte pluſieurs montagnes eſcarpées, & des plaintes aſſez fertiles. *Latitude* ſeptentrionale, *12* degrés, juſqu'au *13*, *30*. (*D. J.*)

SAMARA, (*Géog. mod.*) ville d'Aſie, dans la Tartarie, au royaume de Caſſan, & dans le duché de Bulgar, à la gauche, c'eſt-à-dire, à l'orient du Wolga, ſur le penchant & ſur le haut d'un monticule, à 350 werſtes de Caſan. Ses maiſons ſont toutes de bois, & fort chetives.

SAMARA, *la*, (*Géogr. mod.*) riviere d'Aſie, en Tartarie, au duché de Bulgar, dans l'empire Ruſſien. Elle a ſon cours d'orient en occident, paſſe au midi de la ville Samara, & tombe dans le Wolga.

SAMARA, ſ. m. *Hiſt. de l'inquiſition.*) autrement dit; *ſambenito*, & *ſamiretta*, noms dignes de leur origine. Eſpece de ſcapulaire ou dalmatique que les inquiſiteurs font porter à ceux qu'ils condamnent à être brûlés. Le fond du *ſamara* eſt gris, avec la repréſentation d'une figure d'homme, poſé ſur des tiſons allumés, avec des flammes qui s'élevent, & des démons qui l'environnent pleins de joie. Ce rafinement de barbarie, imaginé pour accoutumer le peuple à voir ſans peine brûler des malheureux, eſt peut-être encore plus exécrable que le tribunal même de l'inquiſition, tout odieux, tout horrible qu'il eſt dans ſon principe. (*D. J.*)

SAMARACAN, (*Géogr. mod.*) ville d'Aſie, dans la partie orientale de l'iſle de Java, à 7 lieues au ſud-oueſt de Japara, avec laquelle elle trafique.

Paul Lucas parle d'une autre *Samaran*, grande ville ruinée en Aſie, aſſez près des frontieres de la Turquie & de la Perſe, en allant d'Iſpahan à Alep par Amadam. Tout ce que ce voyageur raconte de la magnificence des ruines de cette ville, ne doit paſſer que pour un roman de ſon invention. (*D. J.*)

SAMARATH, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom d'une ſecte de Benjans dans les Indes, qui croient que leur dieu qu'ils nomment *Per-*

miſéer, gouverne le monde par trois lieutenans. *Brama*, c'eſt le premier, a le ſoin d'envoyer les ames dans les corps que *Permiſéer* lui déſigne. Le ſecond, nommé *Buffina*, enſeigne aux hommes à vivre ſelon les commandemens de Dieu, que ces benjans conſervent écrits en quatre livres. Il a auſſi le ſoin des vivres & de faire croître le bled, les arbres, les plantes, mais après que *Brama* les a animés. Le troiſieme s'appelle *Maïs*, ſon pouvoir s'étend ſur les morts, dont il examine les actions paſſées pour envoyer leurs ames dans d'autres corps, faire une pénitence plus ou moins rigoureuſe, ſuivant les vertus qu'elles ont pratiquées, ou les crimes qu'elles ont commis dans leur premiere vie. Lorſque leur expiation eſt achevée, *Maïs* renvoie ces ames ainſi purifiées à *Permiſéer*, qui les reçoit au nombre de ſes ſerviteurs. Les femmes de cette ſecte, perſuadées que dans l'autre monde elles vivent ſept fois autant, & ont ſept fois plus de plaiſir qu'elles n'en ont goûté ici bas, pourvu qu'elles meurent avec leurs maris, ne manquent pas à leurs funérailles de ſe jeter gaiement dans le bûcher. Dès que les femmes ſont accouchées, ont met devant leur enfant une écritoire, du papier & des plumes, pour marquer que Buffina veut écrire dans l'entendement du nouveau né la loi de *Permiſéer*. Si c'eſt un garçon, on y ajoute un arc & des fleches, comme un préſage de ſa valeur future, & de ſon bonheur à la guerre. Olearius, *tome II.*

SAMARCANDE, (*Géog. mod.*) grande ville d'Aſie, au pays des Usbecks, dans la province de Maweralnahr, ſur la riviere de Sogde, à ſept journées au nord de la ville de Bockhara. *Long.* ſuivant Ptolomée *89, 30; lat. 47, 30. Long.* ſelon Naſſir-Eddein, *98, 20; latit. 40.* Cette prodigieuſe différence entre ces deux géographes, doit provenir de quelque erreur de chifre. Gréaves établit la *latit.* de *Samarcande, 39, 37, 22.*

L'auteur de *l'hiſtoire des Tartares*, met la *longitude* à *95*, & la *latit.* à *41, 20.* M. de Liſle ne met la *latitude* qu'à *39, 30.* Ulug Beg, qui eſt exact, à *39, 37.*

Samarcande eſt la Maraganda de Pline, de Strabon, & des autres anciens. Elle avoit, du temps d'Alexandre, 70 ſtades de circuit, c'eſt-à-dire, environ 3 lieues de France; mais elle avoit trois fois cette étendue, lorſque les Mogols l'aſſiégerent. Il ne faut pas s'en étonner, parce que cette ville renfermoit dans ſon enceinte, non-ſeulement des champs labourables, des prés & une infinité de jardins, mais encore des montagnes & des vallées. Elle avoit douze portes éloignées d'un mille l'une de l'autre. Ses murailles étoient revêtues de tourelles, & entourées d'un foſſé profond, ſur lequel paſſoit en aqueduc qui conduiſoit les eaux de la riviere en divers quartiers de la ville.

Ginzis-Kan, premier empereur des anciens Mogols & Tartares, forma le ſiege de cette ville, en 1220, & la prit par la méſintelligence qui régnoit entre tant de différens peuples qui l'habitoient. Le ſultan Mehemet ne put la défendre avec une armée de cent dix mille hommes.

» Tamerlan deſcendant de Ginzis-Kan » par les femmes, & qui ſubjuga autant » de pays que ce prince, établit *Samarcande* pour la capitale de ſes vaſtes états. » Ce fut-là qu'il reçut, à l'exemple de Ginzis, » l'hommage de pluſieurs princes de l'Aſie, » & la députation de pluſieurs ſouverains. » Non-ſeulement l'empereur grec Manuel » y envoya des ambaſſadeurs, mais il en » vint de la part de Henri III. roi de Caſtille. Il y donna une de ces fêtes qui reſſemblent à celles des premiers rois de » Perſes. Tous les ordres de l'état, tous » les artiſans paſſerent en revue, chacun » avec les marques de ſa profeſſion. Il maria tous ſes petits-fils, & toutes ſes petites-filles le même jour. Enfin il mourut » en 1406, dans une extrême vieilleſſe, » après avoir régné 36 ans, plus heureux » par ſa longue vie, & par le bonheur de » ſes petits-fils, qu'Alexandre le grand, » auquel les orientaux le comparent.

» Il n'étoit pas ſavant comme Alexandre, mais il fit élever ſes petits-fils dans » les ſciences. Le fameux Oulougbeg, qui » lui ſuccéda dans les états de la Tranſoxane, fonda dans *Samarcande* la premiere » académie des ſciences, fit meſurer la » terre, & eut part à la compoſition des » tables aſtronomiques qui portent ſon » nom; ſemblable en cela au roi Alphonſe

» de Castille, qui l'avoit précédé de plus » de cent années. Aujourd'hui la grandeur » de *Samarcande* est tombée avec les scien- » ces; & ce pays, occupé par les tartares » Usbecks, est redevenu barbare, pour » refleurir peut-être un jour.

Tout même nous porte à l'imaginer. *Samarcande* est encore une ville considérable, dont la position est des plus heureuses, pour faire le commerce de la grande Tartarie, des Indes & de la Perse. Elle ne manque de rien pour sa subsistance; enfin, elle a autour d'elle à dix lieues à la ronde, un grand nombre de bourgades, dont les jardins délicieux font passer la fameuse vallée, dans laquelle elle est située, pour un des quatre paradis terrestres que les Orientaux mettent en Asie. (*D. J.*)

SAMARIA, SUMAREIN, SCHOMORIN, (*Géogr.*) ville de la basse Hongrie, dans le comté de Presbourg, & dans le district supérieur de l'isle de Schutt; c'est la plus considérable de l'isle en entier: elle est ancienne & encore bâtie à l'antique; l'on y fait beaucoup de commerce & l'on y tient une cour de justice provinciale. Elle est du nombre des villes à privileges, mais en même temps elle est de celles où, par défaut de police, l'on compte le plus d'incendies. (*D. G.*)

*SAMARIE, (*Géog. anc.*) ville de la Palestine, capitale d'un petit royaume de même nom, qui comprenoit les dix tribus. Elle fut bâtie par Amri, qui acheta deux talens d'argent, d'un nommé *Somer*, la montagne de Someron. Amri éleva sa ville sur cette montagne, qui étoit agréable, fertile, ayant des eaux en abondance, & située à une journée de Jérusalem. Achab bâtit dans cette ville un palais d'ivoire, c'est-à-dire, où il y avoit beaucoup d'ornemens d'ivoire, *III. Reg. ch. xiij.* Salmanazar, roi d'Assyrie, prit cette ville l'an 720 avant J. C. & la détruisit.

Il paroît qu'elle se rétablit dans la suite, puisque Esdras, *l. I. c. iv.* & *l. II. c. iv.* parle déjà des habitans de *Samarie*, & que les Samaritains, jaloux des faveurs qu'Alexandre le Grand avoit accordées aux Juifs, se révolterent; ce prince, dit Quinte-Curce, *l. IV. c. xxj.* marcha contre eux, prit *Samarie*, & y mit des Macédoniens; il donna le pays des environs aux Juifs pour le cultiver, & leur accorda l'exemption du tribut.

Jean Hircan prit dans la suite *Samarie*, & la ruina de nouveau; mais quand Gabinius fut fait président de Syrie, il entreprit de rebâtir *Samarie*. De-là vient, dit Syncelle, qu'on l'appelle quelquefois la *ville des Gabiniens*, c'est-à-dire la colonie de Gabinius; cependant *Samarie* n'étoit encore qu'un village. Hérode fut le premier qui en refit une ville dans les formes, & qui la remit en honneur.

Comme Auguste lui avoit accordé cette place en propriété, il lui donna le nom grec de *Sébaste*, qui revient au nom latin *Augusta*, la ville d'Auguste. Il y attira six mille nouveaux habitans, & leur distribua les terres des environs, qui étant extrêmement fertiles, produisirent en si grande abondance, que la ville se trouva bien-tôt riche & peuplée. Il mit une bonne garnison dans la tour de Straton, qui dans la suite, par compliment pour le même Auguste, porta le nom de Césarée.

Le nom de *Samarie* étoit commun à la ville, & au pays des environs; de sorte qu'il y avoit *Samarie* ville, & *Samarie* qui étoit le pays de *Samarie*. Les auteurs sacrés du nouveau Testament, parlent assez peu du *Samarie* ville, & lorsqu'ils emploient ce mot, ils expriment sous ce nom plutôt le pays que la ville dont nous parlons. Par exemple, quand on lit, Luc, *c. xvij*, que *Jesus passoit par le milieu de la Samarie*, cela veut dire, par le pays de *Samarie*. Et dans S. Jean, *c. iv. Jesus étant venu dans une ville de la Samarie nommée Sichar*: c'est-là qu'il eut un entretien avec une femme de *Samarie*, c'est-à-dire, une Samaritaine de la ville de Sichar.

Après la mort de S. Etienne, les disciples s'étant dispersés dans les villes de la Judée & de *Samarie*, *act. c. viij*, le diacre S. Philippe vint dans la ville de *Samarie*, où il fit plusieurs conversions. Les apôtres ayant appris que cette ville avoit reçu la parole de Dieu, y envoyerent Pierre & Jean, pour donner le S. Esprit à ceux qui avoient été baptisés. C'est là qu'étoit Simon le magicien, qui offrit de l'argent aux apôtres, afin qu'ils lui communiquassent le pouvoir de donner le S. Esprit. *Samarie* n'est ja-

mais nommée *Sabeste* dans les livres du nouveau Testament, quoique les étrangers ne la connussent guere que sous ce nom-là. (*D. J.*)

SAMARITAINS, (*Hist. Critiq. sacrée.*) les *Samaritains* étoient des colonies de Babyloniens, de Cuthéens & d'autres peuples, qu'Assaradon envoya pour repeupler la province de Samarie, dont Salmanasar avoit transporté le plus grand nombre des habitans au-delà de l'Euphrate du temps de la captivité des dix tribus.

Les *Samaritains* étoient païens, & ils continuerent à adorer leurs idoles, jusqu'à ce que pour se délivrer des lions, qui les incommodoient beaucoup, ils souhaiterent d'être instruits de la maniere de servir le Dieu d'Israël, espérant d'appaiser par ce moyen la colere du dieu du pays. Ils joignirent donc le culte du Dieu d'Israël à celui de leurs idoles, & de là vient qu'il est dit dans l'histoire des rois, *ch. xvij. v. 33*, qu'ils craignoient Dieu, mais qu'ils adoroient en même temps leurs propres divinités.

Lorsque la tribu de Juda fut de retour de la captivité de Babylone, & que le temple eut été rebâti, tous les juifs s'engagerent par un accord solemnel, à renvoyer les femmes païennes qu'il y avoit parmi eux. Il se trouva que Manassé, sacrificateur juif, avoit épousé la fille de Sanballac, *Samaritain*, & que n'étant pas d'humeur à se défaire de sa femme, Sanballac poussa les *Samaritains* à bâtir sur la montagne de Garizim, près de la ville de Samarie, un temple qui fût opposé à celui de Jérusalem, & il y établit pour sacrificateur Manassé son gendre.

La fondation de ce nouveau temple excita entre les Juifs & les *Samaritains* une grande dissension, qui s'accrut avec le temps, & dégénéra en une haine si furieuse, qu'ils se refusoient même de se rendre les uns aux autres les services de l'humanité la plus commune. Voilà pourquoi les *Samaritains* ne voulurent pas donner retraite à Notre-Seigneur, quand ils s'apperçurent qu'il alloit adorer à Jérusalem; deux de ses disciples, savoir Jacques & Jean, extrêmement piqués de cette incivilité, prirent feu, & par un zele de bonne foi pour l'honneur de leur maître, & pour la sainteté de Jérusalem, ils vouloient se défaire incessamment de ces ennemis de Dieu & de Jesus-Christ, de ses adversaires de la vraie religion, de ces schismatiques; car c'est ainsi qu'ils se traiterent les uns & les autres. Dans le trouble de leur colere, ils souhaitent que Notre-Seigneur leur accorde le pouvoir de faire descendre le feu du ciel, pour consumer les *Samaritains*, comme avoit fait Elie autrefois en pareil cas, & même pas fort loin de l'endroit où ils se trouvoient alors.

Malgré l'injustice du procédé des *Samaritains*, & le grand exemple du prophete Elie, dont les deux apôtres se croyoient autorisés, Notre-Seigneur censure paisiblement, mais d'une maniere aussi vive que forte, le zele destructeur de ces deux apôtres: *vous ne savez, leur dit-il, de quel esprit vous êtes, car le fils de l'homme n'est pas venu pour perdre les ames, mais pour les sauver. Luc. IX, 55.* Paroles admirables, qu'il ne faut jamais perdre de vue, parce qu'elles sappent de fond en comble toute intolérance dans le christianisme. Le fils de l'homme n'est pas venu pour perdre les ames, mais pour les sauver.

La religion des *Samaritains*, comme nous l'avons dit, fut d'abord la païenne; ils adoroient chacun la divinité de leur pays; l'écriture cite un grand nombre de ces divinités, comme Nerget, Nébahas, Thartac, Rempham, ils mêlerent ensuite à ce culte prophane, celui du vrai Dieu, que le prêtre de Béthel leur apprit; mais quand ils eurent tout-à-fait renoncé à l'idolâtrie, pour embrasser la loi du Seigneur, alors ils ne furent plus distingués des Juifs, que par trois articles sur lesquels ils differoient d'eux.

1°. Ils ne reconnoissoient que les cinq livres de Moïse pour vraiment canoniques. 2°. Ils rejettoient toutes sortes de traditions, & s'en tenoient à la parole écrite. 3°. Ils soutenoient qu'il falloit servir Dieu sur le mont Garizim, où les patriarches l'avoient adoré, au lieu que les Juifs vouloient qu'on ne lui offrît des sacrifices que dans le temple de Jérusalem. C'est principalement sur cette élévation d'autel contre autel, & de temple contre temple, qu'étoit

fondée l'antipathie de ces deux peuples. Les Juifs n'avoient point de plus forte injure à dire à un homme, que de l'appeller *Samaritain*. Jean, *VIII*, *xlviij*. Ceux-ci de leur côté, avoient tant de répugnance pour les Juifs, que nous avons vu qu'ils refuserent un jour de recevoir Jesus-Christ, parce qu'il paroissoit diriger ses pas du côté du temple de Jérusalem.

Les Juifs accusent les *Samaritains* de deux sortes d'idolâtrie sur le mont Garizim. L'une d'y avoir adoré l'image d'une colombe, & l'autre des théraphins, ou des idoles cachées dans cette montagne ; il est vrai que les Assyriens adoroient une de ces divinités, qui, selon Diodore, étoit Sémiramis, sous la figure d'une colombe ; & vraisemblablement les *Samaritains* mêlerent autrefois le culte de cette idole avec le cule du Dieu d'Israël ; mais ils ne l'ont jamais fait depuis.

Quant au second chef d'accusation des Juifs, il est encore vrai que Jacob ayant trouvé les théraphins ou les idoles que Rachel avoit volées à son pere, les lui ôta, & les cacha sous un chêne à Sichem, & que Sichem est au pied du mont Garizim ; mais les *Samaritains* n'adoroient que Dieu sur cette montagne, & depuis que Manassé leur eut apporté la loi de Moïse, ils ont toujours été jusqu'à nos jours des adorateurs du vrai Dieu.

Ils adoroient le vrai Dieu du temps de Jesus-Christ ; ils avoient en vénération les livres de Moïse qu'ils ont précieusement conservés ; ils en observoient exactement les loix, & attendoient le Messie comme les Juifs. C'est sans fondement qu'on leur a reproché de donner dans des erreurs grossieres sur la nature de Dieu, quoique peut-être il se trouvât du temps de Jesus-Christ quelque mêlange d'idolâtrie dans leur culte ; on peut du moins le conjecturer, sur ce que notre Sauveur leur reproche d'adorer ce qu'ils ne connoissoient pas, *Jean*, *iv*, 22.

Quoi qu'il en soit, les *Samaritains* d'aujourd'hui sont dans les mêmes sentimens que leurs peres, comme il paroît par les lettres écrites dans le dernier siecle à Scaliger, par les *Samaritains* d'Egypte & de Naplouse, & par celles qu'ils écrivirent depuis à leurs freres prétendus d'Angleterre.

Ceux qui seront curieux de plus grands détails sur la confession de foi des *Samaritains* modernes, les trouveront dans l'histoire des Juifs de M. Basnage, *tom. II*, *part. j.*

Pour ce qui concerne leur pentateuque & leurs caracteres, *Voyez* PENTATEUQUE, SAMARITAIN, & SAMARITAINS, *Caracteres*. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMARITAINS, *caracteres*, (*Crit. sacr.*) ce sont les vieux caracteres Hébreux, avec lesquels les *Samaritains* écrivirent autrefois le *pentateuque*, & dont ils se servent encore aujourd'hui ; ces sortes de caracteres sont affreux, & les plus incapables d'agrément de tous ceux qui nous sont connus. C'étoient les lettres des Phéniciens, de qui les Grecs ont pris les leurs ; le vieil alphabet Ionien fait assez voir cette ressemblance, comme le montre Scaliger dans des notes sur la chronique d'Eusebe. Ce furent de ces vieilles lettres que se servirent les prophetes, pour écrire leurs ouvrages, & ce fut avec ces mêmes caracteres que le décalogue fut gravé sur les deux tables de pierre ; le nombre de vieux sicles juifs que nous avons encore, avec l'inscription Samaritaine, *Jérusalem la sainte*, prouve assez l'antiquité de ces sortes de caracteres, auxquels les caracteres Hébreux d'aujourd'hui succéderent après la captivité de Babylone ; ces derniers étoient les seuls que le peuple savoit lire alors ; & cette raison engagea Esdras à les employer. Tous les anciens le reconnoissent, Eusebe, S. Jérôme, les deux talmuds le disent ; en un mot, c'est l'opinion de tous les savans juifs, & Cappel a fait un livre contre Buxtof le fils, pour la confirmer. (*D. J.*)

SAMARITAINE, LA, s. f. (*Fonderie.*) ce qu'on nomme à Paris la *Samaritaine*, est un groupe de figures de bronze placé sur la face d'un château ou reservoir des eaux, qui est construit sur le bord occidental du pont-neuf. Ce groupe représente un vase où tombe une nappe d'eau qui vient du reservoir ; d'un côté est Jesus-Christ, & de l'autre la *Samaritaine*, qui semblent s'entretenir. (*D. J.*)

SAMAROBRIVA, (*Géogr. anc.*) *briva* & *briga* est une diction celtique & gauloise, qui signifie *pont* comme il se voit en *briva Isuræ*, ou *Brivisura*, ou *pons Isuræ*, pont-Oise, ou pont-d'Oise, & en cent places

ailleurs : *Samarobriva* signifie donc *Samaræ pons*, que nous pourrions dire *Somme-pont* ou *pont-sur-Somme*, aujourd'hui *Amiens*, son ancien nom ayant été changé en celui qui a été commun au temple & à la ville *Ambiani*, d'où est tiré le nom d'*Amiens*.

De cette démonstration, que *Samarobriva* signifie *Samarat-pont*, il s'ensuit que l'ancien nom de la riviere de Somme, qui passe à Amiens, est *Samara*, & que la riviere de Phrudis, dont Ptolomée fait mention en ces quartiers là, n'est autre que la Somme. Quoique tous les savans conviennent que *Sammarobriva* est Amiens, Ortélius a du penchant à croire que c'est Bray-sur-Somme. La ressemblance des mots semble le favoriser. (*D. J.*)

SAMBAIA, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) fruit des Indes orientales, qui est de la grosseur d'un gland. On s'en sert dans diverses maladies, & sur-tout contre la morsure des serpens & des autres bêtes venimeuses. Il est très-rare.

SAMBAL, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde, dans la province de Becar, au Mogol, sur le Gange. (*D. J.*)

SAMBALLES, LES ILES (*Géogr. mod.*) ou les isles *Samballos*; petites isles de l'Amérique, sur la côte septentrionale de l'Isthme, qui joint l'Amérique septentrionale, avec la méridionale. Ces isles s'etendent jusqu'à la pointe de Samballas, & sont en très-grand nombre, mais fort petites; le terrein de la plupart est plat, bas, sablonneux, & couvert de mammées, de sapadillos, de mancheniliers, & autres arbres. Outre le poisson à coquille, elles fournissent des rafraîchissemens aux armateurs. Les plus voisines de la haute mer, sont couvertes de rochers. *Voyez* la *Relation* de Wafer. (*D. J.*)

SAMBA-PONGO, (*Hist. mod.*) c'est le titre que les habitans du royaume de Loango en Afrique donnent à leur roi, qu'ils regardent non-seulement comme l'image de la divinité, mais encore comme un dieu véritable; dans cette idée ridicule, ils lui attribuent la toute puissance; ils croient que les pluies, les vents & les orages, sont à ses ordres; c'est pourquoi ils ont recours à lui dans les temps de sécheresse & de stérilité, & à force de présens & de prieres, le déterminent à leur rendre le ciel favorable. Lorsque le roi consent aux vœux de ses sujets, il ne fait que tirer une fleche contre le ciel, mais il y a lieu de croire qu'il ne s'y détermine que lorsqu'il voit le temps chargé, sur-tout quand c'est de la pluie qu'on lui demande. En un mot, ces peuples croient qu'il n'y a rien d'impossible pour leur monarque, & lui rendent en conséquence les honneurs divins. Malgré cette haute opinion, ils ne laissent pas de croire que sa vie ne puisse être mise en danger par les sortileges & les maléfices; c'est sur ce préjugé qu'est fondée une loi irrévocable, qui décerne la peine de mort contre quiconque a vu le roi de Loango boire ou manger; cet ordre s'étend même sur les animaux. Des voyageurs rapportent qu'un fils du roi, encore enfant, étant entré par hasard dans l'appartement de son pere, au moment où il buvoit, fut massacré sur le champ par ordre du grand prêtre, qui prit aussi-tôt de son sang, & en frotta le bras de sa majesté, pour détourner les maux dont elle étoit menacé; ainsi la superstition vient par-tout à l'appui des despotes & des tyrans, qui sont quelquefois eux-mêmes les victimes du pouvoir qu'ils lui ont accordé.

SAMBLANCEAUX, (*Géog. Hist.*) ou *Sablonceaux*; abbaye à trois lieues & demie de Saintes, sur un terrein sablonneux, d'où sortent plusieurs sources d'une eau la plus limpide, la plus légere & la meilleure du royaume : elle tire son nom de *sablons* & d'*eaux*. Elle fut fondée par Guillaume d'Aquitaine, mort en 1137.

Les religieux suivent la regle de S. Augustin; leur premier abbé régulier fut Gaufredus, & le quinzieme & dernier Martel. M. de Sourdis, un des premiers abbés commendataires, y introduisit la réforme de chancelade, faite par le pieux abbé Alain de Solminac, depuis célebre évêque de Cahors.

Cette abbaye a été pillée pendant les guerres de religion, en 1559 & en 1621, par le prince de Soubise, qui, avec 2000 hommes & trois pieces de canon, l'assiégea, la prit, & y commit toute sorte de dégradations.

Il paroît que les ducs d'Aquitaine faisoient de temps en temps leur résidence dans ce canton. On voit encore à l'abbaye la *salle des pages*; & à un quart de lieue on

on trouve des masures que les habitans ont toujours appellées le *Château Guillaume.*

On voit encore près de *Samblanceaux* un camp Romain, qui passe dans le pays pour un camp de César. M. le chevalier de la Sauvagere a donné une description détaillée & exacte de ces monumens dans le recueil in-4°. des antiquités de Saintes.

Messieurs de Sourdis, archevêque de Bordeaux; de Perefixe, archevêque de Paris, & de la Hoquette, archevêque de Sens, ont été dans le dernier siecle abbés de *Samblanceaux. Mémoire pris sur les lieux* (*C.*)

SAMBRACITANUS - SINUS, (*Géogr. anc.*) golfe de la Gaule narbonnoise, près de Fréjus, (*) c'est à ce qu'on croit, aujourd'hui le golfe de Grimaut. (*D. J.*)

Il fut inféodé vers 900 par Guillaume premier, comte de provence, à un Grimaldi, fils du seigneur de Monaco, comme on peut le voir dans honoré Bouche, *not. gaul.* d'Anville.

SAMBOUC, s. m. (*Commerce.*) bois de senteur, que les nations de l'Europe qui négocient sur les côtes de Guinée, ont coutume d'y porter, non pas pour aucun commerce avec les negres, mais pour en donner aux rois du pays qui en font grand cas; on y joint ordinairement de l'iris de Florence & autres choses semblables, afin que le présent soit mieux reçu. (*D. J.*)

SAMBOULA, s. m. sorte de panier des sauvages caraïbes, fait en forme de sac ouvert, travaillé fort proprement à jour avec des brins de latanier très-minces, & tissus à peu près comme nos chaises de canne; ces paniers ont une ance pour les passer au bras & pour les suspendre dans la maison, où ils servent aux sauvages à mettre des fruits, des racines, de la cassave, ou ce qu'ils veulent exposer à l'air libre.

SAMBRACATE, (*Géogr. anc.*) isle de l'Arabie heureuse, dans la mer des Indes, selon Pline, *l. VI, c. xxviij*, cet auteur dit qu'il y avoit aussi en terre ferme, une ville de même nom. Parlant ailleurs, *l. XII, c. xv*, des diverses sortes de myrrhes, il met au cinquieme rang *Sambracena myrrha*, ainsi nommée, dit-il, d'une ville du royaume des Sabéens, & voisine de la mer. Le P. Hardouin croit qu'il s'agit là de la ville de *Sambracate*, en terre ferme. (*D. J.*)

SAMBRE, LA, (*Géogr. mod.*) par les anciens Romains *Sabis*; riviere de France & des pays-bas. Elle a sa source en Picardie, au dessus du village de Novion, arrose plusieurs lieux dans son cours, & arrive à Namur pour se perdre dans la Meuse. (*D. J.*)

SAMBRES, LES, (*Géogr. anc.*) *Sambri*; ancien peuple de l'Ethiopie sous l'Egypte, selon Pline. Il ajoute que chez eux, il n'y avoit point de bêtes à quatre pieds qui eussent des oreilles; ce n'est pas à dire que les animaux naquissent ainsi, c'étoit apparemment la mode chez ce peuple de les leur couper; peut-être croyoient-ils que le droit de porter des oreilles, n'appartenoit qu'à l'homme. (*D. J.*)

SAMBROCA, (*Géogr. anc.*) riviere de l'Espagne tarragonoise. On croit que c'est la Fer, riviere de Catalogne. (*D. J.*)

SAMBUCA, (*Géogr. mod.*) ville de Sicile, dans la vallée de Mazara, à dix milles de la côte de la mer d'Afrique. (*D. J.*)

SAMBULOS, (*Géogr. anc.*) montagne d'Asie, vers la Mésopotamie. Elle étoit célebre par un temple dédié à Hercule. Tacite, *annal. liv. XII, chap. xiij*, en rapporte une particularité. Il dit que ce dieu avertissoit en un certain temps les prêtres de son temple, de préparer des chevaux chargés de fleches, afin d'aller à la chasse: que ces chevaux couroient vers un bois, d'où ils revenoient le soir fort fatigués, & sans fleches; que la nuit ce même dieu montroit à ses prêtres pendant le sommeil, les endroits de la forêt où ces chevaux avoient couru, & qu'on les trou-

(*) L'itinéraire maritime indique ce golfe entre Forum Julii Fréjus, & la position d'un Héraclée, surnommée *Caccabaria*: c'est le golfe de Grimaut. Il est nommé dans les titres de l'église de Fréjus *Gambracitanus*. (*C*)

voit le lendemain couverts de gibier étendu par terre. En donnant à l'induftrie des prêtres, ce que l'on attribue ici à Hercule, il n'y a rien de fort difficile à exécuter. (*D. J.*)

SAMBUQUE, f. f. (*Mufiq. des Hébreux.*) ancien inftrument de mufique à cordes, ufité en Chaldée, & dont on fe fervit à la dédicace & à l'adoration de la ftatue de Nabucodonofor. Les uns croient que cet inftrument étoit triangulaire, (*) & à cordes inégales, & d'autres penfent que c'étoit une efpece de flûte. (*D. J.*)

SAMBUQUE, f. f. (*Art milit. des anc.*) *fambuccus*, échelles des anciens, de la largeur de quatre pieds, laquelle dreffée, étoit auffi haute que les murailles qu'on vouloit attaquer. De l'un & de l'autre côté de cette échelle, régnoit une baluftrade, fur laquelle on étendoit de grandes couvertures. On la couchoit de fon long fur les côtés des deux galeres jointes enfemble (**), de forte qu'elle paffoit de beaucoup les éperons, & au haut des mâts de ces galeres, on mettoit des poulies & des cordes.

Quand on devoit agir, on attachoit les cordes à l'extrêmité de la machine, & des gens de deffus la poupe l'élevoient par le moyen des poulies. D'autres fur la proue aidoient auffi à l'élever avec des leviers. Enfuite les galeres étant pouffées à terre, on appliquoit ces machines à la muraille.

Au haut de l'échelle étoit un petit plancher bordé de trois côtés de claies, fur lequel quatre hommes repouffoient en combattant ceux qui des murailles empêchoient qu'on appliquât *la fambuque*. Quand elle étoit appliquée, & qu'on étoit arrivé fur la muraille, on jetoit bas les claies, & à droite & à gauche les attaquans fe répandoient dans les forts ou dans les tours. Ce refte des troupes les fuivoient, & fans crainte que la machine leur manquât, parce qu'elle étoit fortement attachée aux deux galeres.

Voilà le détail de Polybe fur *la fambuque*; il ajoute qu'on appella cette machine de ce nom, parce que l'échelle étant dreffée, il fe faifoit d'elle & du vaiffeau joints enfemble, une figure qui reffembloit à l'inftrument de mufique, nommé *fambuque. Voyez* la figure que M. Folard en donne, & fes remarques. (*D. J.*)

SAME, f. f. (*Hift. nat. Icthiolog.*) poiffon de mer qui eft une efpece de muge.

(*) Mufonius, dans fon traité *De luxu Græcor.*, dit que, fuivant Mafurius, la *fambuque*, qu'il nomme *fambyce*, étoit un inftrument qui rendoit un fon aigu. Il ajoute qu'Euphorion rapporte que les Parthes & les Troglodytes faifoient ufage des *fambuques* à quatre cordes. Plus bas le même auteur nous affure, d'après Suidas, que les *fambuques* étoient des inftrumens de mufique triangulaires, au fon defquels on chantoit des vers iambes.

Enfin Mufonius nous apprend encore que la *fambuque*, efpece de cythare triangulaire, fut inventée par Ibycus, & que, fuivant Semus de Délos, la fybille fut la premiere à fe fervir de cet inftrument appellé *fambyce* du nom de fon inventeur. (*F. D. C.*)

(*) Lorfque Marcellus attaqua l'Achradine de Syracufe, fa flotte étoit compofée de foixante galeres à cinq rangs de rames, qui étoient pleines d'hommes armés d'arcs, de frondes & de dards pour nettoyer les murailles. Il avoit encore huit galeres à cinq rangs, d'un côté defquelles on avoit ôté les bancs, aux unes à droite, aux autres à gauche, & que l'on avoit jointes enfemble par les côtés où il n'y avoit pas de bancs. C'étoient ces galeres qui, pouffées par les rameurs de l'autre côté, approchoient des murailles, & qu'on appelloit des *fambuques*, dont voici la conftruction. C'étoit une échelle *A B*; *fig.* 4, *pl. XII*, *Art. milit.*, *Armes & Machines de guerre*, *Sup. des Planch.* Nous ne nous permettrons ici que les répétitions indifpenfables pour l'explication de la figure que nous en donnons. On la couchoit de tout fon long fur les côtés des deux galeres *C D* jointes enfemble, de forte qu'elle paffoit de beaucoup les éperons. Au haut des mâts de ces galeres étoient des poulies & des cordes *E F*. Le jeu & l'ufage en font fuffifamment expliqués.

Le chevalier de Folard propofa, en 1712, une *fambuque*, *fig.* 3, de fon invention, pour l'efcalade du fort de la Kénoque. Elle étoit compofée d'une échelle *A* de près de 30 pieds de largeur, & dont la hauteur étoit proportionnée à celle de la muraille. Elle étoit pofée debout & fur le milieu d'une delandre *B*. L'échelle étoit attachée à deux mâts & aux deux extrêmités de la delandre par deux cordages *D* qui paffoient chacun par deux poulies *E*. Lorfqu'on étoit arrivé au pied du mur, on lâchoit les deux cordages, & l'échelle tomboit fur le haut du parapet. Les deux extrêmités étoient armées d'agraffes de fer ou de pattes d'ancre *F* qui empêchoient que le poids des hommes qui devoient monter deffus, ne repouffât le bâtiment en arriere.

Cette *fambuque* avoit cet avantage fur celle des anciens, que les affaillans fe préfentoient fur un plus grand front, & qu'il étoit difficile de réfifter à l'impétuofité de leur choc. (*V.*)

Voyez Muge. Il ne differe du mulet, qu'en ce qu'il a la tête plus petite & plus pointue, & que les traits qui s'étendent sur les côtés du corps, sont moins longs: il a aussi la chair moins blanche, plus molle & moins grasse; on l'a surnommé *poisson innocent*, parce qu'il ne mange aucun poisson; il cherche sa nourriture dans la boue. Le *same* pond ses œufs en hiver, à l'embouchure des fleuves; il aime l'eau douce, il remonte les rivieres: on en pêche dans la Garonne, dans le Rhône, la Loire, *&c.* Rondelet, *histoire naturelle des poissons. I. part. liv. IX, chap. xj. Voyez* Mulet & Poisson.

SAMEDI, s. m. (*Chron.*) est le dernier jour de la semaine; il étoit consacré autrefois par les Payens à Saturne, & s'appelloit *dies Saturni*; aujourd'hui encore les Anglois l'appellent *Saturday*, jour de Saturne. C'étoit le jour du sabbat chez les Juifs. Il est encore appellé dans le bréviaire *dies Sabati*; & parmi les chrétiens catholiques, il est consacré à la Ste. Vierge. Le roi Louis XI, qui y avoit beaucoup de dévotion, voyant qu'il ne pouvoit éviter la mort par les prieres de S. François de Paul, lui demanda au moins d'obtenir de le sainte Vierge qu'il mourût un *samedi*. Ce qui arriva en effet. (*O*)

SAMEQUIN, s. m. (*Marine.*) sorte de vaisseau marchand Turc, dont on ne se sert que pour aller à terre.

SAMIARII, s. m. (*Littérature.*) on nommoit ainsi les armuriers qui polissoient avec la terre de Samos, les armes des soldats prétoriens & des gardes du corps des empereurs. *Voyez Pitiscus* (*D. J.*)

SAMICUM, (*Géogr. anc.*) village du Péloponnese dans l'Elide, près de la mer, & aux confins de la Triphylie, selon Pausanias. Il rapporte que ce lieu fut donné à Polysperchon étolien, pour en faire un lieu de défense contre les Arcadiens. Il ajoute: personne d'entre les Messéniens ni d'entre les Eléens ne m'a paru savoir où étoient les ruines d'Arene; ceux qui ont tâché de les trouver n'ont dit que des conjectures. L'opinion qui paroît plus vraissemblable est celle de ceux qui prétendent que, dans les temps héroïques, *Samicum* étoit appellée *Arene*. (*D. J.*)

SAMIENNE, adj. (*Mytholog.*) épithete de Junon, à cause de la grande vénération qu'on lui portoit à Samos: les habitans du lieu se vantoient que la sœur & la femme de Jupiter étoit née dans leur isle sur le bord du fleuve Imbrasus, & sous un saule qu'ils montroient dans l'enceinte du temple consacré à cette divinité. Ce temple avoit été bâti par les Argonautes, qui y avoient transporté d'Argos la statue de cette déesse. (*D. J.*)

SAMIS, s. m. (*Soierie.*) étoffe très-riche, lamée ou tramée de lames d'or; cette étoffe est de manufacture vénitienne, mais peu connue présentement; il s'en trouve pourtant encore à Constantinople. (*D. J.*)

SAMMATHAN, (*Géogr. mod.*) ville de France dans le comté de Comminges, au bas d'un vallon, sur la riviere de Save ou de Seve, à une lieue au nord-est de Lombez. C'étoit autrefois la plus forte place de tout le pays; mais les guerres des François contre la Gascogne, & ensuite celles des Anglois & des comtes de Foix l'ont ruinée. *Long.* 18, 36′; *latit.* 43, 35′.

Belleforest (François de), né dans cette ville, a fait une Cosmographie des annales de France, une histoire des neuf rois de France qui ont eu le nom de *Charles*, & divers autres ouvrages qui prouvent qu'il songeoit plutôt à vivre par sa plume, qu'à mériter l'estime du public. Il mourut à Paris en 1583 à 35 ans. (*D. J.*)

SAMNITES, les, (*Géogr. anc.*) ancien peuple d'Italie, dont le pays s'appelloit le *Samnium*; on lisoit en Latin *Samnis* au singulier, pour dire un *Samnite*, & au pluriel *Samnites*. Ce nom est employé dans les auteurs en deux sens fort différens l'un de l'autre. Tantôt les *Samnites* se prennent pour un nom général à plusieurs peuples qui étoient distingués l'un de l'autre par un nom particulier, & qui néanmoins avoient tous une même origine, parce qu'ils venoient tous également des Sabins. Ces peuples étoient:

1°. *Picentes*, dont le pays, nommé *Picenum*, comprenoit une partie de la marche d'Ancone, & une partie de l'Abruzze. On y ajoute l'*ager Palmensis*, le pays au-

tour d'Ascoli ; le *Prætutianus ager*, le pays autour de Téramo ; & l'*Adrianus ager*, le pays autour d'Atri.

2°. *Vestini*, dont le pays répondoit à cette partie de l'Abruzze ultérieure, entre le fleuve de la Piomba & la Pescara.

3°. *Marrucini ;* leur pays est aujourd'hui le territoire de Chiéti, dans l'Abruzze citérieure.

4°. *Trentani*, leur pays est aujourd'hui une partie de l'Abruzze citérieure & une partie de la Capitanate. Leurs rivieres étoient le Sangro, le Triguo, le Tiferno & le Fortore.

5°. *Peligni*, dont le pays répondoit à la partie de l'Abruzze citérieure, qui est autour de Sermona, entre la Pescara & le Sangro.

6°. *Marsi*, les Marses, dont le pays comprenoit une partie de l'Abruzze ultérieure, autour du lac de Célano, le *Fucinus lacus* des anciens.

7°. *Hirpini*, dont le pays répondoit à la principauté ultérieure.

8°. Enfin les *Samnites* proprement dits, dont nous allons parler.

Les *Samnites* proprement dits, ou les vrais *Samnites*, occupoient la partie de l'Abruzze supérieure, tout le comté de Molisse, avec des parties de la Capitanate & de la terre de Labour. Ils avoient les *Pelini* & les *Trentani* au nord, la Pouille daunienne au levant, les *Hirpini* & la Campanie au midi, & les *Marsi* au couchant.

Le pays situé entre ces peuples étoit le vrai *Samnium*, & étoit partagé entre les *Caraceni*, à qui Ptolomée, *l. III. c. j ;* attribue la ville d'*Aufidenæ* & les *Pentri* au midi, dont parle Tite-Live, qui dit que leur capitale étoit nommée *Bovianum*, l. IX. c. xxxj, *indè victor exercitus Bovianum ductus ; caput hoc erat Pentrorum* Samnitium, *longè ditissimum atque opulentissimum armis, virisque.*

Les *Samnites* furent nommés *Sabelli* ; & Strabon dit formellement que les Picentes & les *Samnites* tiroient leur origine des Sabins : le corps de ceux-ci fut partagé en deux : la partie établie à l'occident garda le nom de *Sabins* : celle qui s'étendit à l'orient s'appella d'abord Σαβινῖται, ensuite Σαβνῖται, dont les Grecs firent Σαυνῖται ; sur quoi les Romains les ont appellés *Samnites*. Le nom de *Sabelli* a été employé par Tite-Live, par Virgile, par Horace, & par d'autres écrivains de la bonne latinité, qui ont tous entendu par ce mot les *Samnites*.

Ce peuple étoit extrêmement belliqueux, & l'un des plus braves d'Italie. Il défendit sa liberté contre les Romains avec le plus grand courage, & fit plu de résistance que les plus grands rois. Rome fut cinquante ans (Tite-Live dit soixante-dix) à les subjuger ; mais elle fit un si grand ravage dans leur pays, & elle leur démolit tant de villes, que le *Samnitum*, si puissant autrefois, n'étoit plus reconnoissable du temps de Florus. Il forurnit aux généraux de Rome la matiere de vingt-quatre triomphes.

Les *Samnites* descendoient des Lacédémoniens, & respiroient comme eux la liberté. Entre leurs usages particuliers, je ne puis m'empêcher d'en citer un qui, dans une petite république, & sur-tout dans la situation où étoit la leur, devoit produire d'admirables effets. On assembloit tous les jeunes gens, & on les jugeoit. Celui qui étoit déclaré le meilleur de tous, prenoit pour sa femme la fille qu'il vouloit : celui qui avoit les suffrages après lui, choisissoit encore, & ainsi de suite. Il étoit admirable de ne regarder entre les biens des garçons que les belles qualités & les services rendus à la patrie. Celui qui étoit le plus riche de ces sortes de biens, choisissoit une fille dans toute la nation. L'amour, la beauté, la chasteté, la vertu, la naissance, les richesses même, toute cela étoit ; pour ainsi dire, la dot de la vertu. Il seroit difficile d'imaginer une récompense plus noble, plus grande, moins à charge à un petit état, plus capable d'agir sur l'un & l'autre sexe. C'est une réflexion de l'auteur de l'*Esprit des lois*.

Les villes des *Samnites*, selon le P. Briet, étoient *Beneventum*, aujourd'hui Benevent ; *Aufidena*, aujourd'hui Alfidena. *Triventinum*, aujourd'hui Trivento. *Bovianum*, aujourd'hui Boiano ; *Triventum*, aujourd'hui Molisse ; *Œsernia*, colonie, aujourd'hui Isernia ; *Alifæ*, aujourd'hui Alifi ; *Telesia*, colonie, aujourd'hui Telese ; *Clau-*

dium, aujourd'hui Acrola selon les uns, ou le village d'Arpain selon les autres.

Leurs montagnes étoient *Tubernus*, aujourd'hui Tabor; *Furcæ caudinæ* entre Acrola & Ste. Agathe.

Leurs rivieres étoient *Sabatus*, aujourd'hui le Sabato; *Calor*, aujourd'hui le Calore, *Tamarus*, aujourd'hui le Tamaro. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMNITES, s. m. plur. (*Littérature.*) sorte de gladiateurs, ainsi nommés à cause de leurs armes, & que les Romains employoient d'ordinaire à la fin de leur festin pour amuser leurs convives; *quod spectaculum inter epulas erat*, dit Tite-Live. C'étoit un divertissement domestique des Romains de faire battre alors aux flambeaux des gladiateurs équipés en guerre, comme les anciens *Samnites*; mais comme ils n'avoient pour armes offensives que des fleurets, ils ne pouvoient pas se faire grand mal, & ils se disputoient long-temps la victoire. C'est pourquoi Horace, *epist. II, l. II, vers.* 98, appelle cet exercice militaire *lentum duellum*. Il compare fort plaisamment les fausses louanges que les poëtes se donnoient à l'envi, aux coups sans effet que se portoient les gladiateurs *Samnites*. (*D. J.*)

SAMOGITIE, LA, (*Géog. mod.*) en latin *Samogitia*, province de Pologne. Elle est bornée au nord par la Curlande; au midi, par la Prusse royale; à l'orient, par la Lithuanie; & à l'occident, par la mer Baltique. Elle a 70 lieues de longueur, & environ 50 de largueur.

La *Samogitie* étoit anciennement habitée pas les Æstiens, partagés en diverses nations idolâtres. Jagellan étant devenu roi de Pologne, ramena une partie de ce peuple au christianisme, & établit en 1413 un siege épiscopal à Midnick. Après sa mort, les chevaliers teutons acquirent la *Samogitie* du roi Casimir en 1446. Enfin Albert de Brandebourg, grand-maître de leur ordre, s'étant emparé de la Prusse, cette province fut incorporée au royaume de Pologne. La façon de vivre des *Samogitiens* a tenu de celle des Tartares jusqu'au regne de Sigismond-Auguste, qui eut peine à leur persuader de bâtir des maisons & de vivre en société. Ces maisons sont un méchant toit de terre, de paille & de claie. Le feu se fait au milieu, & la fumée sort par une ouverture qui est en-haut.

La *Samogitie* est un pays de bois & de montagnes presque inaccessibles où on nourrit beaucoup de bétail & d'excellens chevaux. On y recueille du miel en abondance, & on trouve dans les forêts toutes sortes de bêtes fauves.

La province est divisée en trois gouvernemens, qui tirent leur nom des villes de Rosienne capitale du pays, de Midnick sur Wiwits, & de Ponicwiefs. Elle a un staroste pour le temporel & pour le spirituel, un évêque qui réside à Midnick, autrement Womie; cet évêque est suffragant de l'archevêque de Gnesne. (*D. J.*)

SAMOJEDES, LES (*Géog. mod.*) *Voy.* SAMOYEDES.

SAMOLOIDES, s. f. (*Botan. exot.*) genre de plante dont voici les caracteres. Sa fleur est d'une seule piece, divisée en quatre parties presque jusqu'au fond, & en forme d'étoile. De son centre s'éleve un pistil dont la base est entourée de filets déliés, accompagnés de quatre étamines. Ce pistil se change en un fruit de figure oblongue à deux panneaux qui contient des semences applaties. Cette plante est commune à la Jamaïque & dans plusieurs autres endroits des Indes occidentales, où les chevres la broutent avec délices. (*D. J.*)

SAMOLUS, s. m. (*Botan.*) cette plante se nomme communément en François le *mouron d'eau*, *voyez-en l'article au mot* MOURON, *Botan.* (*D. J.*)

SAMOLUS, s. m. (*Botan.*) selon Pline, *l. XXIV, c. xj*; il y avoit une herbe appellée par les Gaulois, *samolus*, qui naissoit dans des lieux humides, qu'ils faisoient cueillir de la main gauche par des gens qui fussent à jeun; celui qui la cueilloit ne devoit point la regarder; il ne lui étoit pas permis de la mettre autre part que dans les canaux où les animaux alloient boire, & il la broyoit en l'y mettant. Moyennant toutes ces superstitieuses précautions, ils croyoient que cette herbe avoit de grandes vertus contre les maladies des animaux, sur-tout celles des bœufs & des cochons. (*D. J.*)

SAMONIUM PROMUNTORIUM, (*Géogr. anc.*) promontoire de l'isle de Crete

dans sa partie orientale, selon Ptolomée, *l. III, t. xvij*, qui met de ce côté-là deux promontoires *Samonium* & *Zephyrium*, Σαμώνιον ἄκρον. Dans les voyages de S. Paul, il est fait mention de ce cap au sujet de sa navigation à Rome, & il passa tout auprès. Les actes des apôtres le nomment simplement *Salmone*. (*D. J.*)

SAMOREUX, s. m. (*Marine.*) bâtiment extrêmement long & plat qui n'a qu'un mât très-long, formé de deux pieces, que des cordages tiennent à l'arriere & aux côtés, & qui navige sur le Rhin & sur les eaux internes de Hollande.

SAMORIEN, (*Géogr. mod.*) petite ville de Hongrie au comté de Comore, dans la grande isle de Schit. Elle est entourée de murailles. Quelques géographes la prennent pour l'ancienne Crumerum, & d'autres pour le lieu qu'on appelloit *Ad-Muros*. (*D. J.*)

SAMORIN, ou ZAMORIN, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que l'on donne à un souverain de l'Indostan, dont les états sont placés sur la côte de Malabare, & qui étoit autrefois le prince le plus puissant de cette côte. Sa résidence ordinaire est à Calecut ou Kalicut. Autrefois le *samorin* ne pouvoit occuper le trône au delà de douze ans; s'il mouroit avant que ce temps fût accompli, il étoit dispensé d'une cérémonie aussi singuliere que cruelle; elle consistoit à se couper la gorge en public; on dressoit un échaffaut pour cet effet, le *samorin* y montoit, après avoir donné un grand festin à sa noblesse & à ses courtisans: immédiatement après sa mort ces derniers élisoient un nouveau *samorin*. Les souverains se sont actuellement délivré en grande partie d'une coutume si incommode; lorsque les douze années sont révolues, les *samorins* se contentent de donner sous une tente dressée dans une plaine, un repas somptueux pendant douze jours de suite, aux grands du royaume; au bout de ce temps de réjouissances, si quelqu'un des convives a assez de courage pour aller tuer le *samorin* dans sa tente, où il est entouré de plusieurs milliers de gardes, la couronne est à lui, & il est reconnu *samorin* en la place de celui à qui il a ôté la vie.

Lorsque le *samorin* se marie, il ne lui est point permis d'habiter avec sa femme jusqu'à ce que le nambouri ou grand-prêtre en ait eu les prémices; ce dernier peut même, s'il veut, la garder trois jours. Les principaux de la noblesse ont la complaisance d'accorder au clergé le même droit sur leurs épouses: quant au peuple, il est obligé de se passer des services des prêtres, & de remplir lui-même ses devoirs.

SAMOS, (*Géogr. anc.*) les anciens géographes parlent de plus d'une ville de ce nom.

I. Strabon distingue trois villes ainsi nommées, 1°. la capitale de l'isle de *Samos*; 2°. une *Samos* du Péloponnese en Messénie; 3°. une *Samos* du Péloponnese en Elide, qui depuis long-temps étoit détruite.

II. Les martyrologes d'Adon & d'Usuard, font mention d'une *Samos* d'Asie dans la Lycie; ce n'étoit apparemment qu'un bourg ou un village.

III. S. Thomas d'Aquint, fort mal habile en géographie, met une *Samos* en Calabre, où, dit-il, Pythagore prit naissance. Mais aucun géographe n'a connu cette *Samos* de Calabre; & si Pythagore est né à *Samos* comme nous le croyons sur le témoignage de Diogene Laërce & d'autres écrivains, c'est dans l'isle de *Samos* en Ionie que ce philosophe vit le jour. (*D. J.*)

SAMOS, *l'isle de* (*Géogr. anc.*) isle de la mer Méditerranée, sur la côte de l'Asie mineure, entre l'Ionie à l'orient, & l'isle d'Icaria, aujourd'hui Nicarie, au couchant, au midi du golfe d'Ephise. Elle est séparée de l'Anatolie par le détroit de Mycale, qui prend ce nom de l'ancienne ville de Mycalessus, ou de la montagne Mycale, qui est en terre ferme le long de ce détroit, auquel on donne environ trois lieues de large.

L'isle de Samos avoit été premiérement appellée *Parthenia*, ensuite *Driusa*, puis *Anthemusa*; on l'a aussi nommée *Cyparissia*, *Parthenoarusa*, & *Stephane*. Pline lui donne 87 milles de circuit, & Isidore pour faire le compte rond, en met 100.

Cette isle est toute escarpée, & c'est ce qui lui a fait donner le nom de *Samos*, car selon Constantin Porphirogenete, les anciens grecs appelloient *Samos* les lieux fort élevés. La grande chaîne de montagnes

qui traversent *Samos* dans sa longueur, se nommoit Ampelos. Sa partie occidentale qui fond dans la mer du côté d'Icaria, retenoit le même nom; elle s'appelloit aussi *Cantharium* & *Cerceteus*, au rapport de Strabon, *l. XIV* & *l. X*, c'est cette roche qui fait le cap de *Samos*, & que les grecs modernes nomment *Kerki*.

Du temps que la Grece florissoit, l'isle de *Samos* étoit fort peuplée, cultivée, riche, brillante, & d'une fertilité que les anciens ne se lassoient point d'admirer. On lui applique ce proverbe: les poules y ont du lait: φερέι ϰ̀ ὄρνιθων γάλα. C'est dans ce charmant séjour qu'Antoine se rendit d'Ephese avec Cléopatre pour y prendre part aux divertissemens de cette isle voluptueuse, pendant que leurs armées sur terre & sur mer acheveroient de se former contre celle d'Octave, avant la bataille d'Actium. Cléopatre ne pouvoit choisir un lieu plus propre à distraire Antoine & à l'amuser. *Samos* étoit alors le centre des plaisirs; tout y respiroit la molle oisiveté; les richesses de la nature y refleurissoient deux fois chaque année; les figues & les raisins, les roses & les plus belles fleurs y renaissoient presque aussi-tôt qu'on les cueilloit. *In eâ insulâ*, dit Athenée, *bis anno ficos, uvas, mala, rosas, nasci narrat Æthlius.* Pline parle des grenades de cette isle, dont les unes avoient les grains rouges & les autres blancs; le gibier étoit meilleur que dans aucun autre pays. Les routes publiques & les rues des villes étoient ombragées de ces saules de l'Ombrie, aussi agréables par leur feuillage que par leur verdure.

Tous les jours se passoient à *Samos* en fêtes galantes; les insulaires alloient ensemble au temple de Junon, & s'y rendoient en habillemens pompeux, ayant par dessous des tuniques blanches, comme la neige, & traînantes jusqu'à terre; leurs cheveux ajustés, & négligemment épars sur leurs épaules, noués avec des tresses d'or, voltigeoient au gré des zéphirs. Couronnés de fleurs, & parés de tous les ornemens les mieux assortis, ils formoient une marche solemnelle, terminée par une milice revêtue de boucliers resplendissans: *ut nexi fuerunt, contendebant in Junonis templum, speciosis vestibus amicti, terræque latè niveis tunicis solum radebant; comæ cincinni insidebant crinibus quos vittis aureis nexos, ventus quatiebat; pompam claudebant scutati bellatores.*

Il seroit difficile d'exprimer quel étoit dans cette isle l'excès du luxe & le déréglement des mœurs. Plutarque dit qu'il y avoit un lieu nommé les *jardins de Samos*, *Samiorum flores*, où les habitans se rendoient pour y goûter tous les plaisirs que pouvoit imagner l'obscénité la plus outrée: *Samosos plusquàm credibile est luxu corruptos?*

Ces insulaires voluptueux ravis de voir Antoine & Cléopatre applaudir à leurs fêtes, à leurs jeux & à leurs plaisirs, auroient souhaité qu'il ne les quittassent jamais, & méditoient tous les jours de nouveaux moyens de les retenir. Les rois & les peuples des environs, comme tributaires de l'empire, envoyoient à *Samos* les choses nécessaires pour le service de la guerre prochaine, & en même temps pour contribuer à divertir le triumvir de Rome & la reine d'Alexandrie, tout ce qu'ils croyoient de plus propre à produire cet effet. Antoine ne recevoit pas seulement toutes sortes de secours & de munitions; mais tout ce qu'il y avoit de plus célebre en comédiens, en musiciens & en danseurs, venoient s'offrir à ses desirs; ainsi pendant que par toute la terre on gémissoit à la vue des préparatifs d'une guerre sanglante, on ne parloit dans *Samos* que de théatres, que de fêtes brillantes; & l'on disoit hautement: *que feront-ils après la victoire, puisqu'ils en font tant avant le combat?*

Telle étoit alors l'*isle de Samos*; elle avoit plusieurs excellens ports, & entre autres celui qu'on nomme aujourd'hui le *port de Vati*, qui peut contenir une armée navale, & sur lequel on avoit bâti une ville, dont les ruines paroissent d'une grande étendue. La capitale de l'isle tenoit depuis le port de Tigani, qui est à trois milles de Cora, jusqu'à la riviere Imbrasus, qui coule à cinq cens pas des ruines du temple de Junon. Vitruve prétend que cette capitale & les treize villes d'Ionie, étoient l'ouvrage d'Ion l'Athénien.

Quoique *Samos* soit entiérement détruite, M. de Tournefort dit qu'on peut encore la diviser en haute & basse. La ville

haute occupoit la montagne au nord, & la basse régnoit depuis le port Tigani jusque au cap de Junon. Ce port célebre est en croissant, & sa corne gauche est cette fameuse jetée, qu'Hérodote, *liv. III.* comptoit parmi les trois merveilles de *Samos*. Cette jetée étoit haute de 20 toises, & avançoit plus de 250 pas dans la mer. Un ouvrage si rare dans ce temps-là, prouve l'application des Samiens à la marine : aussi reçurent-ils à bras ouverts Aminoclès corinthien, le plus habile constructeur de vaisseaux, qui leur en fit quatre, environ trois cens ans avant la fin de la guerre du Péloponnese. Ce furent les Samiens qui conduisirent Batus à Cyrene, plus de 600 ans avant Jesus-Christ; enfin si nous croyons Pline, ils inventerent des vaisseaux propres à transporter la cavalerie.

A l'égard de la largeur de la ville, elle occupoit une partie de cette belle plaine, qui vient depuis Cora jusqu'à la mer, & du côté du midi, & du côté du couchant, jusqu'à la riviere.

La montagne étoit autrefois percée par des cavernes taillées au marteau, ouvrage d'Eupaline, architecte de Mégare, & qui passoit pour une des merveilles de la Grece. « Les Samiens, dit Hérodote, percerent » une montagne de 150 toises de haut, & » pratiquerent dans cette ouverture, qui » avoit 875 pas de longueur, un canal de » 20 coudées de profondeur, sur trois » pieds de largeur, pour conduire à leur » ville l'eau d'une belle source. » On voit encore l'entrée de cette ouverture; le reste s'est comblé depuis ce temps-là. Au sortir de ce merveilleux canal, l'eau passoit sur l'aqueduc qui traverse le vallon, & se rendoit à la ville par un conduit.

Les mines de fer ne manquoient pas dans *Samos*, car la plupart des terres sont d'une couleur de rouille. Selon Aulugelle, les Samiens furent les inventeurs de la poterie, & celle de cette isle étoit recherchée par les Romains : *Samnia vasa etiamnùm in esculentis laudantur*, dit Pline ; *Samos* fournissoit en médecine deux sortes de terre blanche, outre la pierre Samienne, qui servoit encore à polir l'or.

Toutes les montagnes de l'isle étoient remplies de marbre blanc, & leurs tombeaux n'étoient que de marbre. Une partie des murailles de la ville qui avoient dix pieds d'épaisseur & même douze en quelques endroits, étoient aussi bâties de gros quartiers de marbre, taillés la plupart à tablettes ou facettes, comme l'on taille les diamans. Nous n'avons rien vu de plus superbe dans tout le Levant, dit Tournefort : l'entre-deux étoit de maçonnerie ; mais les tours qui les défendoient étoient toutes de marbre, & avoient leurs fausses portes pour y jeter des soldats dans le besoin.

Les maisons de la ville de *Samos*, bâties aussi de marbre en amphitéatre du côté de la mer, offroit le coup d'œil d'une ville agréable & opulente ; de là vient qu'Horace l'appelle *Concinna*. Les portiques étoient magnifiques, & son théatre encore davantage. Quoiqu'on en ait emporté les matériaux pour bâtir Cora, on trouve encore dans les environs des colonnes de marbre abattues, les unes rondes & les autres à pans.

En descendant de la place du théatre vers la mer, on ne voit, dit Tournefort, dans les champs que colonnes cassées, & quartiers de marbre : la plupart des colonnes sont ou cannelées, ou à pans ; quelques-unes rondes, d'autres cannelées sur les côtés, avec une plate-bande sur le devant & sur le derriere, comme celles du frontispice du temple d'Apollon à Delos. Il y a aussi plusieurs autres colonnes à différens profils sur quelques terres voisines ; elles sont encore disposées en rond ou en carré, ce qui fait conjecturer qu'elles ont servi à des temples ou à des portiques. On en voit de même en plusieurs endroits de l'isle.

Enfin Junon, protectrice de *Samos*, y avoit un temple renpli de tant de richesse, que dans peu de temps, il ne s'y trouva plus de place pour les tableaux & pour les statues. Hérodote Samien, cité dans Athenée, *Deipn. liv. XV*, comme l'auteur d'un livre qui traitoit de toutes les curiosités de *Samos*, assure que ce temple étoit l'ouvrage des Cariens & des nymphes, car les Cariens ont été possesseurs de cette isle. Nous parlerons de ce magnifique édifice, à l'article des temples de la Grece.

Junon

Junon eſt repréſentée dans quelques médailles de *Samos*, avec des eſpeces de bracelets, ou des broches, comme l'a conjecturé M. Spanheim, chargées d'un croiſſant. Triſtan a donné le type d'une médaille des Samiens, repréſentant cette déeſſe ayant la gorge aſſez découverte. Elle eſt vêtue d'une tunique qui deſcend ſur ſes pieds, avec une ceinture aſſez ſerrée; & le repli que la tunique fait ſur elle-même, forme un eſpece de tablier; le voile prend du haut de la tête, & tombe juſqu'au bas de la tunique, comme font les écharpes de nos dames. Le revers d'une médaille qui eſt dans le cabinet du roi, repréſente ce voile tout déployé, qui fait des angles ſur les mains, un angle ſur la tête, & un autre angle ſur les talons.

On a d'autres médailles de *Samos*, où Junon a la gorge couverte d'une eſpece de camail, ſous lequel pend une tunique, dont la ceinture eſt poſée en ſautoir, comme ſi l'on vouloit marquer qu'elle eût été déliée. La tête de ces dernieres médailles eſt couronnée d'un cerceau qui s'appuie ſur les deux épaules, & qui ſoutient au bout de ſon arc une maniere d'ornement pointu par le bas, évaſé par le haut comme une pyramide renverſée.

Sur d'autres médailles de *Samos*, on voit une eſpece de panier qui ſert de coëffure à la déeſſe vêtue du reſte à peu près, comme nos religieux bénédictins. Le coëffure des femmes Turques approche fort de celle de Junon, & les fait paroître de belle taille; cette déeſſe avoit ſans doute inventé ces ornemens de tête ſi avantageux, & que les fontanges ont depuis imités.

M. l'abbé de Camps avoit un beau médaillon de Maximin, au revers duquel eſt le temple de *Samos*, avec Junon en habit de noces, & deux paons à ſes pieds, parce qu'on les élevoit autour du temple de cette déeſſe, comme des oiſeaux qui lui étoient conſacrés.

De toutes les antiquités de *Samos*, il ne nous reſte que des médailles, & les noms de pluſieurs hommes célebres dont elle a été la patrie; mais je ne parlerai que d'Ariſtarque, de Chærile, de Pythagore, de Meliſſus & de Conon.

Ariſtarque a fleuri un peu avant le temps d'Archimede, qui comme on ſait perdit la vie, lorſque Syracuſe fut priſe par les Romains, l'an premier de la cent quarante-deuxieme olympiade. Vitruve nous apprend qu'il inventa l'une des eſpeces d'horloge ſolaire. Il eſt auſſi un des premiers qui ont ſoutenu que la terre tourne ſur ſon centre, & qu'elle décrit tous les ans un cercle autour du ſoleil. Il fut à ce ſujet accuſé juridiquement d'impiété par Cléanthe, diſciple & ſucceſſeur de Zénon, pour avoir violé le reſpect dû à Veſta, & pour avoir troublé ſon repos; c'eſt-à-dire, comme l'explique Plutarque, pour avoir ôté la terre du centre de l'univers, & pour l'avoir fait tourner autour du ſoleil.

Le zele de Cléanthe auroit dû être ſuſpect à ceux qui connoiſſoient le fond du ſyſtême ſtoïcien; car ce ſyſtême ramenoit tout à une fatalité, & à une eſpece d'hylozoïſme ou de matérialiſme, peu différent du dogme de Spinoſa.

Au reſte, l'accuſation d'Ariſtarque doit moins nous étonner, que le traitement fait dans le dernier ſiecle au célebre Galilée: cet homme reſpectable, auquel l'aſtronomie, la phyſique, & la géométrie ont tant d'obligation, ſe vit contraint d'aſſurer publiquement comme une héréſie, l'opinion du mouvement de la terre: on le condamna même à la priſon pour un temps illimité; & ce fait eſt un de ceux qui nous montrent qu'en vieilliſſant, le monde ne devient pas plus ſage.

L'attachement des Athéniens au dogme de l'immobilité de la terre, étoit une ſuite de l'idée qu'ils s'étoient formée de l'univers, dans le temps qu'ils étoient encore à demi barbares: incapables de concevoir que la terre pût ſe ſoutenir à la même place ſans un point d'appui, ils ſe l'étoient repréſentée comme une montagne, dont le pied ou les racines s'étendent à l'infini dans l'immenſité de l'eſpace. Le ſommet de cette montagne arrondi en forme de borne, étoit le lieu de la demeure des hommes: les aſtres faiſoient leur évolution au deſſus & autour de ce ſommet: il étoit nuit lorſque la partie la plus élevée nous cachoit le ſoleil. Xénophane, Anaximene, & quelques autres philoſophes, qui feignoient d'être ſcrupuleuſement attachés à

l'opinion populaire, avoient grand soin de faire observer que dans leur systême, les astres tournoient autour, mais non au dessous de la terre.

Il ne nous reste des ouvrages d'Aristarque, que le *traité de la grandeur & de la distance du soleil & de la lune*, traduit en Latin & commenté par Frideric Commandin; il parut avec les explications de Pappus, l'an 1572. M. Wallis le publia en Grec, avec la version de Commandin, l'an 1688, & il l'a inséré au III. tome des œuvres mathématiques, imprimées à Oxford l'an 1699. Au reste, il ne faut pas confondre le philosophe Aristarque natif de *Samos*, avec Aristarque grammairien qui naquit dans l'isle de Samothrace, & dont nous parlerons sous ce mot.

Chærile, poëte de *Samos*, étoit contemporain de Panyasis & d'Hérodote, avec lequel il fut en étroite liaison; il écrivit en vers la victoire des Grecs sur Xerxès. Son poëme plut si fort aux Athéniens, qu'ils donnerent au poëte un statere d'or pour chaque vers, (douze livres de notre monnoie), & qu'ils ordonnerent de plus que cet ouvrage seroit chanté publiquement, ainsi que l'on chantoit les poëmes d'Homere : il mourut chez Archélaüs, roi de Macédoine. Il ne faut pas confondre le Chærile de *Samos*, avec le Chærile Athénien, qui florissoit vers la soixante-quatrieme olympiade, & à qui quelques-uns attribuent l'invention des masques & des habits de théatre. L'histoire parle encore d'un troisieme Chærile, assez mauvais poëte, qui suivit Alexandre en Asie, & qui chanta ses conquêtes; ce prince avoit coutume de dire qu'il aimeroit mieux être le Tersite d'Homere, que l'Achille de Chærilus :

Cependant au milieu des palmes les plus belles
Le vainqueur généreux de Granique & d'Arbelles,
Cultivant les talens, honorant le savoir,
Et de Chærile même excusant la manie,
Au défaut du génie,
Récompensoit en lui le desir d'en avoir.

Le premier des anciens sages qui ait pris le nom de philosophe, est le célebre Pythagoras, fils de Mnésarque. Il se rendit tellement illustre par sa science & par sa vertu, que plusieurs pays se sont attribué l'honneur de son lieu natal. Mais la plus commune opinion lui donne pour patrie l'isle de *Samos*. Il est encore plus difficile de concilier ensemble les savans sur l'époque de sa naissance, & la durée de sa vie; & la multiplicité des sentimens est trop grande, & leur opposition est trop marquée.

Il florissoit du temps du roi Numa, à suivre une ancienne tradition adoptée par quelques écrivains postérieurs, & rejetée par la plupart des autres : tradition qui sembloit pourtant avoir pour elle, & des témoignages d'auteurs de la premiere antiquité, & des monumens découverts sous le janicule, dans le tombeau même de Numa. Pythagore, au contraire, ne vint en Italie que sous le regne de Servius Tullius, selon Tite-Live; ou sous le regne de Tarquin le Superbe, au rapport de Cicéron; ou même après l'expulsion des rois & sous les premiers consuls, si l'on en croit Solin.

Pline a placé le temps de ce philosophe vers la quarante-deuxieme olympiade, Denis d'Halicarnasse après la cinquantieme; la chronique pascale d'Alexandrie à la cinquante-quatrieme; Diogene de Laërce à la soixantieme; Diodore de Sicile à la soixante-unieme; Tatien, Clément d'Alexandrie & quelques autres à la soixante-deuxieme. Il seroit inutile de grossir davantage la liste des contrariétés des anciens auteurs sur ce point de chronologie : contrariétés qui se trouvent encore augmentées plutôt qu'éclaircies par quatre vies que nous avons de Pythagore, écrites dans la basse antiquité; l'une par Diogene Laërce; l'autre par Porphyre; la troisieme par Jamblique; & la quatrieme par un anonyme, dont Photius nous a laissé l'extrait dans sa bibliotheque.

On a pourtant vu dans ces derniers temps quelques doctes Anglois, Stanley, Dodwel, Sloyd & Bentley, entreprendre de déterminer les années précises du philosophe Pythagore. Ils ont marqué l'année d'avant l'ere chrétienne qu'ils ont cru répondre à sa naissance; Stanley l'an 566, Dodwel l'an 569, Sloyd l'an 586, & Bentley l'an

605. De ces quatre opinions, la derniere est celle qui fait remonter le plus haut l'âge de Pythagore, & il y a des chronologistes qui lui donnent une antiquité encore plus grande.

Selon M. Freret, la naissance de Pythagore n'a pas pu précéder l'an 600, quoiqu'elle puisse avoir été moins ancienne. C'est entre les années 573 & 532 que Cicéron, Diodore de Sicile, Denis d'Halicarnasse, Tite-Live, Aulugelle, Clément Alexandrin, Diogene Laërce, Porphyre, Jamblique, &c., placent le temps auquel Pythagore a fleuri, celui de ses voyages dans l'Orient & dans l'Egypte, & celui de sa retraite en Italie. On prétend qu'il mourut à Métaponte; du moins Cicéron n'eut point de soin plus pressant que d'y visiter le lieu où l'on croyoit de son temps que ce philosophe avoit fini sa vie.

On lui attribue plusieurs belles découvertes en astronomie, en géométrie, & dans les autres parties des mathématiques. Plutarque lui donne l'honneur d'avoir observé le premier l'obliquité du zodiaque; honneur que d'autres prétendent devoir être dû à Anaximandre. Selon Pline, Pythagore de *Samos* est le premier qui s'apperçut que la planete de Vénus est la même que l'étoile du matin, appellée *Lucifer*, & que l'étoile du soir nommée *Hesperus* ou *Vesper*. On prétend aussi qu'il a trouvé la propriété du triangle en général, & celle du triangle rectangle. Que ces deux découvertes lui soient dues ou non, on sait qu'il n'est pas possible sans elles d'avancer d'un pas assuré dans les mathématiques, ou du moins dans les parties de cette science qui ont l'étendue pour objet.

Il rejetoit le sentiment en musique, & ne considéroit que la proportion harmonique. Ayant en vue d'établir une constance invariable dans les arts en général & dans la musique en particulier, il essaya d'en soustraire les préceptes aux témoignages & aux rapports infideles des sens pour les assujettir aux seuls jugemens de la raison.

Ce philosophe, conformément à ce dessein, voulut que les consonnances musicales, loin d'être soumises au jugement de l'oreille (qu'il regardoit comme une mesure arbitraire & trop peu certaine), ne se réglassent qu'en vertu des seules proportions des nombres qui sont toujours les mêmes. Ainsi, comme dans l'octave le nombre des vibrations de la corde la plus aigüe étoit précisément le double de celles de la plus grave, il en concluoit que cette consonnance étoit en raison double, ou de 2 à 1; &, en suivant toujours le même principe, que la quinte étoit en raison sesquialtere, ou de 3 à 2; la quarte, en raison sesquitierce, ou de 4 à 3; & le ton en raison sesquioctave, ou de 9 à 8. Ainsi dans son systême, le ton qui faisoit la différence de la quarte à la quinte, ne pouvoit se partager en deux demi-tons égaux; & par conséquent la quarte avoit d'étendue un peu moins de deux tons & demi, la quinte moins de trois tons & demi, l'octave moins de six tons, & ainsi des autres accords contre ce qu'établissoient là dessus les Aristoxéniens, en suivant le seul rapport des sens.

Il est étonnant que ce grand personnage ait proposé ses préceptes de morale sous le voile des énigmes. Ce voile étoit si épais, que les interpretes y ont trouvé autant de sens mystiques qu'il leur a plu.

Quant à ce qui regarde sa philosophie, *voyez* ITALIQUE, *secte*, & PYTHAGORICIENS.

Melissus vivoit vers la quatre-vingt-quatrieme olympiade, c'est-à-dire, vers l'an 444 avant Jesus-Christ, disciple de Parmenide d'Elée, il en suivit les principes; mais à la philosophie, il joignit la connoissance de la marine, & obtint dans sa patrie la charge d'amiral, avec des privileges particuliers.

Conon, mathématicien & astronome, fleurissoit vers la cent trentieme olympiade. Il mourut avant Archimede son ami, qui l'estimoit beaucoup, lui communiquoit ses écrits & lui envoyoit des problêmes. Il inventa une sorte de volute qui différoit de celle de Dinostrate; mais comme Archimede en exposa plus clairement les propriétés, il fit oublier le nom de l'inventeur, car on l'a nommée non pas la *volute* de Conon, mais la *volute* d'Archimede. Nous ne devons pas douter des connoissances astronomiques de Conon; Catulle lui-même, *épigr.* 67, les a décrites en beaux vers à l'entrée de

son poëme sur la chevelure de Bérénice, sœur & femme de Ptolomée Evergetes ; voici le commencement de sa description poétique :

Omnia qui magni dispexit lumina mundi,
Qui stellarum ortus comperit, atque obitus :
Flammeus ut rapidi solis nitor obscuretur,
Ut cedant certis sidera temporibus,
Ut triviam furtim sub Latimia Saxa relegans
Dulcis amor gyro devocet aerio :
Idem me ille Conon *cœlesti lumine vidit*
E Bereniceo vertice cæsariem
Fulgentum claré.....

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMOS, *l'isle de*, (*Géogr. mod.*) isle de l'Archipel, sur la côte de l'Anatolie, au midi du golfe d'Ephese. Il ne s'agira dans cet article que de décrire cette isle d'après Tournefort, c'est-à-dire, qu'elle est de nos jours. Ce savant voyageur en a donné le plan.

L'isle de *Samos* est éloignée de Nicaria de 18 milles de cap en cap, & de 25 milles de Scalanova. On ne compte aujourd'hui dans cette isle que dix à douze milles habitans presque tous Grecs (*) ; ils ont un évêque qui l'est aussi de Nicaria, & qui réside à Cora. Les Turcs y tiennent seulement un cadi & un vaivode, pour exiger la taille réelle.

Les Samiens ne ressemblent pas à ceux qui vivoient du temps de Cléopatre ; car ils n'ont plus de fêtes, de théatres & de jeux pour les amuser. Les femmes sont mal-propres, & ne prennent de linge blanc qu'une fois le mois. Leur habit consiste en un doliman à la Turque, avec une coëffe rouge, bordée d'une fesse jaune ou blanche qui leur tombe sur le dos, de même que leurs cheveux, qui le plus souvent sont partagés en deux tresses, au bout desquelles pend quelquefois un trousseau de petites plaques de cuivre blanchi ou d'argent bas, car on n'en trouve guere de bon aloi dans ce pays-là. On y recueille néanmoins beaucoup de grains & de fruits ; les raisins muscats y sont admirables, & le vin en seroit délicieux, si l'on savoit le faire ; les figues y sont blanches, trois ou quatre fois plus grosses que celles de Marseille, mais moins délicates ; la soie de cette isle est fort belle, ainsi que le miel & la cire. Pour la scamonée de *Samos*, elle ne vaut guere, & il est surprenant que du temps de Dioscoride on la préférât à celle de Syrie. L'isle est pleine de gibier excellent, & les perdrix y sont en prodigieuse quantité.

La ville de *Samos*, autrefois capitale de l'isle, est entiérement détruite. Environ à cinq cens pas de la mer, & presque à pareille distance de la riviere Imbrassus vers le cap de Cora, sont les ruines du fameux temple de Junon la Samienne, ou la protectrice de *Samos*.

A onze milles des ruines de ce temple est un grand couvent de la Vierge, situé à mi-côte de montagnes agréables, couvertes de chênes verds, de pins à pignons, de pins sauvages, de philaria & d'adrachné.

Samos ayant été saccagée & dépeuplée après la paix de Constantinople, fut donnée par l'empereur Selim au capitan Bacha Ochialt, lequel y fit passer divers peuples de Grece pour en cultiver les terres. Depuis la mort de cet amiral, le revenu de *Samos* a été affecté à une mosquée qu'il avoit fait bâtir à Topana, l'un des fauxbourgs de Constantinople.

Voilà l'histoire de cette isle. J'en dirois

(*) Cette isle appartient aux Turcs, & n'a guere plus de douze mille habitans, tous du rit Grec. Il y a peu de maisons de Turcs. Le vice-consul de France demeure à Carlovassi.

Les Samiens vivent heureusement, & ne sont pas maltraités des Turcs. On recueille environ 3000 barils de muscat à *Samos*. On y charge ordinairement tous les ans trois barques de froment pour la France. Les pins donnent 3 ou 400 quintaux de poix. La soie, le miel, la cire y sont admirables.

Hérodote a célébré les trois merveilles de Samos : l'une étoit une jetée haute de 20 toises, & qui avançoit plus de 250 pas dans la mer ; la deuxieme étoit le temple de Junon ; la troisieme, un canal pratiqué à travers des montagnes, dans l'espace d'un demi-mille, pour conduire à la ville l'eau d'une riviere. Il reste du temple de Junon quelques bases, des piédestaux & des parties de colonnes enterrées.

Toutes les montagnes de l'isle sont de marbre blanc. (*C*)

davantage, si j'avois pu trouver la description que Joseph Géorgirene, évêque de *Samos*, en a faite en Grec vulgaire, & qui a été traduite en Anglois; mais je n'ai pu en découvrir aucun exemplaire, & cet ouvrage manque à la bibliotheque du roi. *Latit.* 37^d. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMOS, *terre de*, (*Hist. nat. Minéralog.*) c'est une terre ou marne très-blanche qui se trouvoit dans l'isle de *Samos*, on la regardoit comme un grand remede contre les hémorragies, les diarrhées, & extérieurement contre les inflammations. On formoit aussi des vases avec une *terre de Samos*, mais il y a apparence que ce n'étoit point avec celle qui vient d'être décrite, puisqu'une marne n'est point propre à faire de la poterie, M. Tournefort croit que c'étoit avec une terre bolaire d'un rouge foncé qui se trouve dans la même isle, & sur-tout près de Bavonda.

Il y avoit encore une terre que Dioscoride a appellée *aster samius*, que M. Hill croit être une marne, d'un gris de cendre mêlée de talc. *Voyez* d'*Acosta natural hystory of fossils*.

SAMOSATE, (*Géogr. anc.*) *Samosata*, au pluriel génitif, *orum*; ancienne ville d'Asie sur l'Euphrate, dans la Commagene, dont elle fut la capitale, aux confins de la grande Arménie, & peu loin de la Mésopotamie

Pline, *l. V, c. xxiv*, dit, *Samosate* capitale de la Commagene. Cette ville étoit en effet la résidence d'Antiochus, à qui Pompée avoit accordé la Commagene, dont ses successeurs jouirent jusqu'à Tibere qui la réduisit en province Romaine. Caligula & Claudius la rendirent à ses rois, mais elle redevint ptovince sous Vespasien.

Cette ville a dans quelques médailles le prénom de *Flavia* qu'avoient aussi d'autres villes de l'Orient. Une médaille d'Adrien porte, Φλα. Σαμο. μητρο. κομ. c'est-à-dire, *Flavia Samoseta, Metropolis Commagenes.* Une autre de Sévere, μητρπ. κομ. &c. Ainsi elle étoit métropole avant la nouvelle division des provinces; car au temps de cette division, Hiérapolis devint nouvelle métropole de l'Euphratense, province qui répondoit à l'ancienne Commagene.

Quoique *Samosate* fût une ville épiscopale & même métropole pour le gouvernement civil, elle ne fut jamais métropole ecclésiastique, & son évêque fut toujours suffragant on d'Hiérapolis ou d'Edesse.

Le temps de la fondation de *Samosate* est inconnu, suivant Strabon; Artemidore, Eratosthene & Polybe en ont parlé comme d'une ville subsistante de leur temps. Nous connoissons des médailles de cette ville qui sont très-anciennes, d'un travail grossier, & dont les légendes se lisent difficilement à cause du renversement des lettres : on y voit d'un côté le génie de la ville représenté par une femme couronnée de tours, assise sur des rochers, & tenant de la main droite une branche de palmier ou des épis, avec la légende Σαμοσα πολεως, *de la ville de Samosate*; le type du revers de ces médailles est un lion passant, qui étoit probablement le symbole distinctif de la ville. Ce type se voit sur plusieurs médailles du cabinet de M. Pellerin, dont quelques-unes donnent le nom de la ville Σαμοσατεων, & sont d'un travail moins grossier que les médailles plus anciennes.

Le type des anciennes médailles de *Samosate*, le *lion passant*, se voit sur une autre médaille du cabinet de M. Pellerin au revers de la tête d'un roi qui porte une tiare haute, semblable à celle qu'on voit sur quelques médailles de Tigrane, roi d'Arménie : au revers on lit au dessus du lion Βασιλεως, au dessous Αντιοχου, du roi Antiochus. Cette tête ne ressemble à aucune des têtes des rois Antiochus qui ont régné en Syrie, ni des Antiochus rois de Commagene. Cette médaille ayant été frappée à *Samosate*, il y a lieu d'inférer que ce roi Antiochus étoit prince d'une dynastie établie en cette ville, différente de la dynastie des Séleucides qui régnerent dans la Syrie & ensuite dans la Commagene.

M. l'abbé Belley nous donne, dans les *mémoires de l'académie des inscriptions*, l'explication d'une médaille frappée à *Samosate*, où l'on voit d'un côté la tête du soleil couronnée de rayons, & au revers une victoire passante, tenant de la main droite une couronne de lauriers, & de l'autre une palme, avec cette inscription : Βασιλεως Σαμου θεοσεβου και δικαιου, & à l'exergue

IV. Par la lecture de cette médaille, M. l'abbé Belley suppose qu'entre les princes que l'histoire nous apprend s'être soulevés contre Antiochus III, dit le *Grand*, roi de Syrie, il y en eut un nommé *Samos* qui s'établit dans la Commagene, qui y prit le titre de *roi*, qui y bâtit une grande ville, laquelle en devint la capitale, parce qu'il y fixa son séjour; que de son nom elle fut appellée *Samosate*, & que la médaille en question y a été frappée la trente-troisieme année de son regne, ou de l'établissement de cette nouvelle dynastie.

Mais cette supposition qui dément absolument ce que l'histoire nous apprend de la succession des rois de Commagene est entiérement détruite dans un mémoire que M. de Boze a fait en conséquence de celui de M. l'abbé Belley; & cet académicien prouve que tout concourt à persuader que le Samos de la médaille n'est autre que le Σοαιμος, roi d'Emese, dont Joseph & Dion font mention, & qui prêta la main à Césennius Pétus lors de l'expulsion d'Antiochus IV du nom, dernier roi de Commagene.

Le nom moderne du lieu qui a pris la place de *Samosate* est *Scempsat*; mais il n'y a plus de ville, ce ne sont que des ruines.

Lucien, littérateur Grec plein d'esprit, naquit à *Samosate* de parens obscurs, sous le regne de Trajan. Son pere en voulut faire un sculpteur; mais ayant été maltraité pour avoir rompu une table en la polissant, il quitta la sculpture, & devint un homme supérieur dans les belles-lettres; il mourut fort âgé sous le regne de Marc-Aurele. Il a su réunir dans ses écrits l'utile & l'agréable, l'instruction à la satire & l'érudition à l'éloquence. On y trouve par-tout ces railleries fines & délicates qui caractérisent le goût attique. Il jette tant de ridicule sur la théologie du paganisme, qu'il a dû passer pour le plus grand impie de son siecle; cependant en se moquant des faux dieux, il inspire par-tout du mépris pour le vice. Ses ouvrages ont été publiés en Grec & en Latin par M. Bourdelot à Paris en 1615, *in-fol.*, & M. d'Ablancourt en a donné une traduction Françoise. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMOSATIENS *ou* SAMOSATÉNIENS, s. m. plur. (*Hist. ecclés.*) secte d'Antitrinitaires qui parurent dans le troisieme siecle, & prirent ce nom de leur chef Paul, évêque d'Antioche, & natif de Samosate, qui vivoit sous les empereurs Aurélien & Probus.

On les appelloit aussi *Pauliniens* ou *Paulianisans*, ainsi que les nomment les peres du concile de Nicée Παυλιανιζαντες.

La doctrine de Paul de Samosate rouloit principalement sur ce fondement, que le fils de Dieu n'étoit point avant Marie; mais qu'il tenoit d'elle le commencement de son être, & que d'homme il étoit devenu Dieu. Pour le prouver, il usoit de ce sophisme. Si Jesus-Christ n'est pas devenu Dieu, d'homme qu'il étoit, il n'est donc pas consubstantiel au pere, & il faut de nécessité qu'il y ait trois substances: une principale, & les deux autres qui viennent de celle-là. Pour répondre à ce sophisme, les peres du concile d'Antioche dirent que Jésus-Christ n'étoit pas consubstantiel au pere, prenant le mot *consubstantiel* au sens de Paul, c'est-à-dire, corporellement. Mais ils ne prirent pas ce terme dans sa signification exacte. Ils s'attacherent seulement à montrer que le fils étoit avant toutes choses; qu'il n'avoit pas été fait Dieu d'entre les hommes, mais qu'étant Dieu il s'étoit revêtu de la forme d'esclave; & qu'étant Verbe, il s'étoit fait chair. Fleury, *Hist. ecclés. tome II, liv. viij, n°. 1.*

Les *Samosatiens* renouvelloient par conséquent les erreurs d'Artémonius, & ils s'accordoient aussi en plusieurs points avec Sabellius, quoiqu'ils ne s'expliquassent pas de la même maniere. Ils enseignoient bien que le Pere, le Fils & le Saint-Esprit étoient un seul Dieu; mais ils nioient que le Fils & le Saint-Esprit fussent des substances réelles. Selon eux, ces personnes divines subsistoient dans le pere, comme le nom d'*homme* subsiste dans son entendement.

Saint Epiphane croit que les *Samosatiens* étoient des Juifs qui n'avoient que le nom de *chrétiens*, & ajoute qu'ils se servoient des mêmes argumens que les premiers contre le mystere de la Trinité, & qu'ils s'accordoient avec eux en maintenant l'unité

d'un Dieu, sans cependant observer les cérémonies du Judaïsme. Paul de Samosate fut condamné & déposé dans un concile tenu à Antioche même par plus de soixante-dix évêques d'Orient, l'an de Jesus-Christ 269, mais ses sectateurs subsistoient encore dans le siecle suivant sous le nom de *Paulianistes*. *Voyez* PAULIANISTES.

SAMOTHRACE, ISLE DE, (*Géogr. anc.*) en Grec Σαμοθράκη, en Latin *Samothraca*; isle de l'Archipel, à l'embouchure de l'Hebre. La capitale de cette isle portoit le même nom, & est fameuse par un temple dont les mysteres n'étoient pas moins respectés que ceux d'Eleusis. C'étoit un asyle si sacré, qu'Octave, lieutenant du consul, n'osa en enlever Persès, comme le remarquent Tite-Live, *liv. XLIV*, *chap. xxv*, & Plutarque, dans la *Vie de Paul Emile*.

Diodore de Sicile, *liv. V*, *chap. xlvij*, nous dit que l'isle de *Samothrace* fut appellée autrefois *Samos*, & qu'elle ne prit le nom de *Samothrace*, qu'après que Samos eut été bâtie, & pour en être distinguée. Ses premiers habitans furent des Aborigenes; & de là vient qu'il n'est rien parvenu de certain à la postérité touchant leur religion & leurs magistrats.

Les *Samothraces*, continue Diodore, rapportent qu'ils ont eu chez eux une très-grande inondation, au sujet de laquelle ils firent des vœux aux dieux de la patrie; & après avoir été sauvés du danger, ils marquerent dans leur isle différentes bornes, & y éleverent des autels où ils faisoient encore des sacrifices du temps que Diodore écrivoit.

Les dieux cabires étoient adorés dans cette isle, & ce culte tiroit son origine de Phénicie. Les dieux cabires étoient ceux que les Romains appelloient *divos potentes*, les dieux puissans. Ces dieux étoient, Axioros, c'est-à-dire, *Cérès*; Axiokersa, *Proserpine*; Axiokerse, *Pluton*; & Casmillus, *Mercure*, qui étoit comme leur ministre. On avoit une très-grande vénération pour les mysteres institués en l'honneur de ces dieux; car on étoit persuadé que ceux qui y étoient initiés, devenoient plus justes & plus saints; que les dieux cabires les assistoient dans tous les périls; & que par leur secours, ils étoient sur-tout préservés du naufrage. C'est pourquoi les plus grands personnages étrangers étoient fort soigneux de se faire initier dans leur culte.

L'isle de *Samothrace* conserva sa liberté sous les Romains. Pline, après avoir dit que de l'isle de Thasos au mont Athos il y a soixante-douze mille pas, ajoute: Il y en a autant à l'isle de *Samotrhace*, qui est libre devant l'Hebre, à trente-deux milles d'Imbros, à vingt-deux milles cinq cens de Lemnos, & à trente-huit milles de la côte de Thrace. Elle a trente-deux milles de tour. Elle a une montagne nommée *Sarce*, qui a dix mille pas de hauteur. C'est de toutes les isles de ce canton celle qui a le moins de havres. Callimarque la nomme *Dardanie*, de son ancien nom. Son nom moderne est *Samandrachi*.

Aristarque, célebre grammairien d'Alexandrie, étoit originaire de *Samothrace*. Il fut précepteur du fils de Ptolomée Philométor, roi d'Egypte. Cicéron & Elien rapportent que sa critique étoit si fine, si sûre & si judicieuse, qu'un vers ne passoit pas communément pour être d'Homere, si cet habile grammairien ne l'avoit pas reconnu pour tel. Il mourut dans l'isle de Cypre d'une abstinence volontaire, à l'âge de soixante-douze ans, ne pouvant plus supporter les douleurs d'une hydropisie dont il étoit cruellement tourmenté. On donne encore aujourd'hui le nom d'*Aristarque* à tous les censeurs judicieux des ouvrages d'esprit.

L'édition qu'Aristarque fit des poésies d'Homere, quoique fort estimée par le plus grand nombre, ne laissa pas que de trouver des censeurs. Suidas nous apprend que le grammairien Ptolomée d'Ascolo publia un livre *de Aristarchi correctione in Odyssea*, & que Zénodote d'Alexandrie fut mandé pour faire la révision de la *critique* d'Aristarque. Cependant la sagacité du grammairien de *Samothrace* continua de passer en proverbe.

On rapporte de lui un bon mot, qu'il ne faut pas omettre ici: « Je ne puis pas, » dit-il, écrire ce que je voudrois, &

» je ne veux pas écrire ce que je pourrois. » Mais Aristarque n'est pas le premier ni le seul qui ait tenu ce discours. Nous lisons dans les *recueils* de Stobée, que Théocrite interrogé pourquoi il n'écrivoit pas, répondit : « parce que je ne pourrois le faire » comme je voudrois, & que je ne veux » pas le faire comme je pourrois. » Plutarque rapporte dans la *vie d'Isocrate*, que cet orateur étant à la table de Nicoréon, roi de Cypre, fut prié de discourir, & qu'il s'en excusa en disant : « Ce que je » sais n'est pas de saison ; & ce qui seroit » de saison, je ne le sais pas. » Combien de gens de lettres sont dans le cas d'Isocrate ! (*D. J.*)

SAMOTHRACES, (*Géogr. anc.*) habitans de l'isle de Samothrace. Il y avoit aussi des *Samothraces* dans le continent de le Thrace, au nord de l'isle, au couchant de l'embouchure de l'Hebre, au bord de la mer ; & Hérodote, *liv. VII, n°. 108*, nomme *murs de Samothrace* un lieu de la Thrace même. (*D. J.*)

SAMOUR, s. m. (*terme de relation.*) On nomme ainsi à Constantinople, & dans les autres échelles du levant, l'animal dont la fourrure s'appelle en France *marte-zibeline*. Voyez *ce mot*. (*D. J.*)

SAMOYEDES, LES, *ou* SAMOIEDES, (*Géog. mod.*) peuples de l'empire Russien, dans sa partie septentrionale, entre la Tartarie Asiatique & Archangel, étendus le long de la mer jusqu'en Sibérie.

Quoique ces peuples paroissent semblables aux Lapons, ils ne sont point de la même race. Ils ignorent, comme eux, l'usage du pain ; ils ont, comme eux, le secours des rugiferes ou rennes qu'ils attelent à leurs traîneaux. Ils vivent dans des cavernes, dans des huttes au milieu des neiges : mais d'ailleurs la nature a mis entre cette espece d'hommes & celle des Lapons des différences très-marquées. Leur mâchoire supérieure plus avancée est au niveau de leur nez, & leurs oreilles sont plus rehaussées. Les hommes & les femmes n'ont de poil que sur la tête ; le mamelon est d'un noir d'ébene. Les Lapons & les Laponnes ne sont marqués à aucuns de ces signes.

Les races des *Samoyedes* & des Hottentots paroissent les deux extrêmes de notre continent. Et si l'on fait attention aux mamelles noires des femmes *Samoyedes*, & au tablier que la nature a donné aux Hottentots, & qui descend à la moitié de leurs cuisses, on aura quelque idée des variétés de notre espece animale ; variétés ignorées dans nos villes, où presque tout est inconnu, hors ce qui nous environne.

Les *Samoyedes* ont, dans leur morale, des singularités aussi grandes qu'en physique. Ils ne rendent aucun culte à l'Être suprême ; ils approchent du manichéïsme, ou plutôt de l'ancienne religion des mages, en ce seul point, qu'ils reconnoissent un bon & un mauvais principe. Le climat horrible qu'ils habitent, semble en quelque maniere excuser cette créance si ancienne chez tant de peuples, & si naturelle aux ignorans & aux infortunés.

On n'entend parler chez eux, ni de larcins, ni de meurtres ; étant presque sans passions, ils sont sans injustice. Il n'y a aucun terme dans leur langue, pour exprimer le vice & la vertu. Leur extrême simplicité ne leur a pas encore permis de former des notions abstraites ; le sentiment seul les dirige ; & c'est peut-être une preuve incontestable, que les hommes aiment la justice par instinct, quand leurs passions funestes ne les aveuglent pas.

On persuada quelques-uns de ces sauvages, de se laisser conduire à Moskow. Tout les y frappa d'admiration. Ils regarderent l'empereur comme leur dieu, & se soumirent à lui donner tous les ans une offrande de deux martres-zibelines par habitant. On établit bientôt quelques colonies au delà de l'Oby & de l'Irtis ; on y bâtit même des forteresses. Un cosaque fut envoyé dans le pays en 1595, & le conquit pour les czars avec quelques soldats & quelque artillerie, comme Corter subjugua le Mexique ; mais il ne conquit que des déserts. *Hist. de Russie* par M. de Voltaire.

Les *Samoyedes* s'étendent le long de la mer jusqu'en Sibérie. Ils s'établissent au nombre de sept ou huit hommes & femmes, en quatre ou cinq tentes différentes. Ils s'occupent à faire des chaises, des rames, des machines à vuider l'eau des bateaux, &c. Ils sont habillés de peaux de rennes,

rennes, qui leur pendent depuis le cou jusqu'aux genoux, le poil en dehors. Leurs cheveux sont noirs, épais comme ceux des sauvages, & ils les coupent de temps en temps par floccons. Les femmes en tressent une partie, & y ajoutent pour ornement, de petites pieces de cuivre, avec une bandelette de drap rouge ou bleu : elles portent par dessus un bonnet fourré. Leur chaussure consiste en bottines. Leur fil est fait de nerfs d'animaux; leurs mouchoirs sont de nervures de bouleau fort délié, cousues ensemble.

Leurs tentes sont formées d'écorces d'arbres, cousues par bandes, & soutenues avec des perches. Elles sont ouvertes par le haut, pour en laisser sortir la fumée; l'entrée a environ quatre pieds d'élévation, & est couverte d'une grande piece de la même écorce, qu'ils soulevent pour y entrer & pour en sortir; leur foyer est au milieu de cette tente.

Leurs traîneaux ont ordinairement huit pieds de long, sur trois pieds quatre pouces de large, s'élevant sur le devant comme des patins. Le conducteur est assis sur le derriere, les jambes croisées, en en laissant pendre quelquefois une par dehors. Il a devant lui une petite planche arrondie par le haut, & une semblable, mais un peu élevée par derriere, & tient à la main un grand bâton garni d'un bouton par le bout, dont il se sert pour pousser & faire avancer les rennes qui les tirent.

Ils ont chez eux des magiciens qui leur prédisent le bien & le mal qui leur peut arriver. Ils ont aussi des gens qui vendent les vents à ceux qui navigent. Pour cet effet, ils donnent à celui qui entreprend quelque voyage, une corde nouée de trois nœuds, en les avertissant qu'en dénouant le premier, ils auront un vent médiocre; que s'ils dénouent le second, le vent sera fort; & que s'ils délient le troisieme, il s'élévera une tempête qui les mettra en danger.

Les *Samoyedes* prennent à la chasse les chiens marins, lorsqu'ils viennent s'accoupler sur la glace. Ils s'habillent de la peau, vivent de la chair, & emploient l'huile à différens usages. Lorsque leurs enfans meurent à la mamelle, ils les enveloppent d'un drap & les pendent à un arbre dans le bois: mais ils enterrent les autres.

Ce peuple est répandu de différens côtés, jusqu'aux principales rivieres de la Sibérie, comme l'Oby, le Jénicéa, le Léna & l'Amur, qui vont toutes se décharger dans le grand Océan. En un mot, les *Samoyedes* occupent une vaste étendue de pays, des deux côtés de l'Oby, au nord-est de la Moscovie, depuis le tropique jusqu'à l'Océan septentrional. Ils parlent des langues différentes; car ceux qui habitent la côte de la mer, & ceux qui demeurent aux environs d'Archangel, sur la Dwina, n'ont pas le même langage.

Quoique leur maniere de vivre paroisse triste aux Moscovites, ils la goûtent par préférence à toute autre; & leurs députés dirent au czar, que si sa majeste impériale connoissoit les charmes de leur climat, il viendroit sans doute l'habiter par préférence à Moskow.

C'est en vain que les czars ont établi la religion chrétienne chez les *Samoyedes* qui leur sont soumis; ils n'ont pu détruire les superstitions de ces peuples qui mêlent toujours dans leurs enchantemens, les noms de leurs idoles, avec ce que le christianisme a de plus respectable. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SAMPIT, s. m. (*Hist. mod.*) arme dont se servent les habitans de l'isle de Bornéo; il leur sert tantôt comme d'un arc pour tirer des fleches empoisonnées; tantôt comme d'un javelot, & quelquefois comme d'une baïonnette qu'ils mettent au bout de leurs fusils.

SAMPSÉENS, s. m. pl. (*Hist. ecclés.*) anciens hérétiques que S. Epiphane croit être les mêmes que les Elcésaïtes. *Voyez* ELCÉSAÏTES.

On ne peut pas mettre absolument les *Sampséens* au rang des Juifs, des chrétiens ou des païens. Leurs dogmes paroissent avoir été un mélange de toutes ces religions. Leur nom vient de l'Hébreu *semes*, *soleil*, parce qu'on prétend qu'ils adoroient cet astre.

D'un autre côté, ils admettoient l'unité de Dieu, ils usoient d'ablutions, & pratiquoient beaucoup d'autres points de la

religion judaïque. Plusieurs d'entr'eux ne mangoient point de chair.

Scaliger, après S. Epiphane, croit que les *Sampséens* étoient les mêmes que les Esséniens. En effet, ces mots *Elcésaïtes*, *Sampséens*, *Massaliens*, *Esséniens*, semblent être différens noms attribués à une même secte, à moins que l'on n'entende par *Elcésaïtes*, *Sampséens & Massaliens*, des hérétiques qui ajouterent diverses erreurs aux opinions des Esséniens. *Voyez* ESSÉNIENS.

SAMPSUCHUM, s. m. (*Botan. anc.*) ζαμψουχον, cette plante des Grecs que l'on prend ordinairement pour notre marjolaine, étoit appellée, selon plusieurs savans, *amaracum* par les Ciziceniens & les Siciliens, chez qui elle croissoit en abondance, & d'où on tiroit la meilleure & la plus estimée. En d'autres endroits de la Grece, ce nom *amaracum* se donnoit à une plante fort différente de la marjolaine, savoir, à la matricaire; il se donnoit aussi à la pariétaire. Saumaise croit que le véritable *sampsuchum* venoit d'Egypte, & que c'est un nom Egyptien; enfin, il estime que l'*amaracum* des Grecs ne différoit du *sampsuchum* des Egyptiens qu'à l'égard du plus ou du moins de force, en quoi ce dernier l'emportoit. Mais ce qui est plus certain, c'est que dans Dioscoride & d'autres anciens auteurs, *amaracum* & *sampsuchum* sont des noms de différentes plantes. Dioscoride, en parlant des huiles, distingue *oleum sampsuchinum* & *oleum amaracinum*. Méléagre, dans un de ses poëmes où il passe en revue différens poëtes anciens & modernes, compare l'un à la plante qu'on nommoit *amaracum*, & un autre au *sampsuchum*. (*D. J.*)

SAMSCHE, (*Géogr. mod.*) province de la Géorgie, dans les terres, & la plus avancée, au midi vers l'Arménie qui la borne de ce côté-là, ainsi que le Guriel à l'occident, l'Immirete au nord, & le Caket à l'orient. Elle a son prince particulier qui est tributaire des Turcs. (*D. J.*)

SAMSOE, (*Géog. mod.*) petite isle de Danemarck, sur la mer Baltique, entre l'isle de Funen au midi, & le nord-Jutland au septentrion. Sa longueur du nord au sud n'est que d'environ dix mille pas, & cependant il y a cinq paroisses. (*D. J.*)

SAMSON, *petit soleil*. (*Hist. sacrée.*) étoit fils de Manué, de la tribu de Dan, & naquit d'une maniere miraculeuse, d'une mere qui d'abord étoit stérile. L'ange du Seigneur apparut à cette femme, lui promit qu'elle deviendroit enceinte, & qu'elle auroit un fils. Il lui défendit de rien boire de ce qui pourroit enivrer, parce que l'enfant dont elle seroit mere seroit Nazaréen, c'est-à-dire, consacré à Dieu, & obligé à la vie des Nazaréens. C'est lui, ajouta l'ange, qui commencera à délivrer Israël de l'oppression des Philistins. *Jug. xiij*, 5. Un an après cette apparition, la femme de Manué mit au monde un fils qu'elle nomma *Samson*, & l'esprit de Dieu parut bientôt en lui par la force extraordinaire dont il fut doué. Il n'avoit que dix-huit ans, lorsqu'étant allé à Thamnata, il vit une fille qui lui plut, & il pria son pere de lui permettre de l'épouser. Manué & sa femme s'y opposerent d'abord, & lui demanderent s'il n'y avoit point de femmes parmi ses freres les Israélites, pour vouloir prendre une femme étrangere d'entre les Philistins, qui étoient incirconcis. Mais *Samson*, qui agissoit par le mouvement de l'esprit de Dieu en demandant une femme infidelle, contre la défense de la loi, persista à la vouloir sans s'expliquer davantage, & ses parens allerent avec lui en faire la demande. Dans la route, *Samson*, qui étoit un peu éloigné d'eux, vit venir à lui un lion furieux qu'il saisit, quoiqu'il fût sans armes, & le mit en pieces. Il obtint la fille qu'il souhaitoit; &, quelque temps après, retournant à Thamnata pour célébrer son mariage, il voulut voir le corps du lion qu'il avoit tué, & il y trouva un essaim d'abeilles & un rayon de miel. Il tira de cette découverte le sujet d'une énigme qu'il proposa aux trente jeunes hommes que les habitans de Thamnata donnerent au nouvel époux pour lui faire honneur, à condition que s'ils pouvoient venir à bout de l'expliquer pendant les sept jours du festin, il leur donneroit trente robes & trente tuniques; mais que s'ils ne pouvoient l'expliquer, ils seroient tenus de lui en donner

autant. Or, voici quelle étoit l'énigme : *la nourriture est sortie de celui qui mangeoit, & la douceur est sortie du fort.* Ils se tourmenterent en vain jusqu'au septieme jour, à chercher le sens de ce problême ; & désespérant d'y parvenir, ils s'adresserent à la femme de *Samson*, qu'ils presserent par prieres & par menaces de tirer de lui le mot de l'énigme. *Samson* se défendit d'abord des importunités de sa femme ; mais enfin, vaincu par ses larmes, il lui apprit le sens de l'énigme, que cette femme infidelle alla sur le champ découvrir aux jeunes gens. Alors ceux-ci, vers la fin du septieme jour, vinrent lui dire qu'il n'y avoit rien de plus doux que le miel, & de plus fort que le lion. *Samson* leur répondit que s'ils n'eussent pas labouré avec sa génisse, ils n'auroient jamais trouvé le sens de son énigme ; leur faisant entendre, par cette façon de parler figurée, qu'ils avoient agi de mauvaise foi avec lui, en engageant sa femme à le trahir & à leur révéler son secret ; & il vint à Ascalon, ville des Philistins, où il tua trente hommes, dont il donna les habits à ceux qui avoient expliqué l'énigme. Ensuite il se retira chez son pere, laissant sa femme dont il étoit mécontent, & qui fut donnée à l'un des jeunes gens qui l'avoient accompagné dans la cérémonie de ses noces. Quand il eut appris ce nouvel outrage de la part des Philistins, il résolut de les punir. Il trouva trois cens renards, il les lia par la queue, deux à deux, y attacha des flambeaux, & les lâcha au milieu des terres des Philistins, dont les bleds, les oliviers & les vignes furent réduits en cendres. Ceux-ci, désespérés de ce dégât & en ayant appris la cause, prirent la femme de *Samson* & son beau-pere, & les brûlerent tous deux ; ils assemblerent ensuite une armée, fondirent sur la tribu de Juda, & demanderent qu'on leur livrât *Samson*. Trois mille hommes de cette tribu furent envoyés dans la caverne d'Etham, où *Samson* s'étoit retiré, & lui dirent l'ordre qu'ils avoient de l'arrêter. *Samson*, après leur avoir fait promettre avec serment qu'ils ne le tueroient point, se laissa prendre. Ils le lierent avec deux grosses cordes, & l'emmenerent hors de la caverne. Les Philistins l'appercevant, pousserent des cris de joie ; mais *Samson* rompant ses liens, tomba sur ses ennemis, & avec la mâchoire d'un âne qu'il trouva par terre, il tua mille Philistins & mit les autres en fuite. Après cette victoire, il jeta la mâchoire, & donna à ce lieu le nom de *Ramat-Lechi* ou l'élévation de la mâchoire ; ensuite pressé de la soif, il cria vers le Seigneur qui fit sortir une source d'eau d'une des grosses dents de la mâchoire. Quelques-uns prétendent que le mot Hébreu *machtès*, rendu par *dentem molarem* en Latin, est le nom d'un rocher qui se trouvoit au lieu nommé *Lechi*. Après cela, *Samson* cherchant encore quelque occasion de faire du mal aux Philistins, alla à Gaza, & se logea chez une courtisanne, chez laquelle il dormoit tranquillement, quoiqu'il fût que ses ennemis avoient fait fermer les portes, & veilloient pour le tuer le lendemain ; mais s'étant levé vers le milieu de la nuit, il arracha les portes de la ville avec les serrures & les poteaux, les chargea sur ses épaules, & les porta jusque sur la montagne voisine. Les Philistins ne sachant comment se délivrer de ce terrible ennemi qui seul leur faisoit plus de maux que tous les Israélites ensemble, gagnerent Dalila que *Samson* avoit épousée, selon quelques-uns : ils promirent une grande somme d'argent à cette femme avide, si elle pouvoit leur découvrir la cause de cette force extraordinaire de *Samson*. Dalila mit tout en œuvre pour tirer ce secret ; elle employa les reproches, les larmes & les caresses : elle fatigua, elle importuna tant *Samson*, que celui-ci, après l'avoir trompée trois fois & avoir soutenu trois attaques, succomba enfin à la quatrieme. *Son ame tomba dans une angoisse mortelle*, dit l'Ecriture ; & il avoua à Dalila que le principe de sa force consistoit dans ses cheveux, parce qu'il étoit Nazaréen dès le ventre de sa mere, & que si on lui coupoit la chevelure, il deviendroit foible comme un autre homme. Dalila tenant le secret de *Samson*, l'endormit sur ses genoux, & lui ayant fait couper ses cheveux, elle fit avertir les Philistins. Quand ils furent venus, elle éveilla *Samson* en criant que les Philistins alloient tomber sur lui. *Samson*

crut d'abord se débarrasser de ses ennemis comme à l'ordinaire; mais il ne savoit pas que le Seigneur s'étoit retiré de lui. Les Philistins le prirent donc, & lui ayant arraché les yeux, ils le chargerent de chaînes & l'enfermerent dans une prison, où ils lui firent tourner la meule. Quelque temps après, les princes des Philistins firent une grande fête en l'honneur de leur dieu Dagon, & il y eut un festin de réjouissance dans une grande salle où le peuple s'assembla jusqu'au nombre de trois mille. On y fit venir *Samson* pour divertir l'assemblée. Ses cheveux avoient eu le temps de croître, & sa force commençoit à revenir. Il se fit donc conduire vers les deux colonnes qui soutenoient tout l'édifice, sous prétexte de s'y reposer, & invoquant le nom du Seigneur, il le pria de se souvenir de lui, de lui rendre sa premiere force, afin qu'il pût se venger des Philistins pour la perte de ses yeux. Alors saisissant les colonnes, il s'écria: *que je meure avec les Philistins*, & les secouant de toutes ses forces, il fit tomber la maison & mourut en faisant périr plus d'ennemis qu'il n'en avoit tué pendant sa vie. C'est ainsi que ce grand homme, après avoir cherché pendant toute sa vie les occasions d'affoiblir les ennemis des Juifs, en fit encore le sacrifice volontaire, non par un desir aveugle de vengeance, mais pour concourir au dessein de Dieu sur son peuple & sur ceux qui l'opprimoient. L'Ecriture nous offre dans l'histoire de cet homme extraordinaire, non-seulement des actions d'une force surnaturelle & divine, mais encore un mélange apparent de bien & de mal qui pourroit blesser, si l'on s'arrêtoit à la surface. Il y a certains traits dans la vie de *Samson* qui paroissent ne pouvoir se concilier avec la présence de l'esprit de Dieu, que l'Ecriture nous dit avoir toujours été en lui. Il faut donc, pour fixer le jugement qu'on doit en porter, savoir, 1°. que plusieurs saints de l'ancien testament & du nouveau ont fait, par un mouvement de l'esprit de Dieu, plusieurs actions qu'on ne pourroit justifier par les regles communes, mais que l'on ne peut blâmer sans témérité; 2°. que *Samson* a été un des saints de l'ancien testament, puisque Dieu le prévint de ses bénédictions dès sa plus tendre jeunesse, & que saint Paul le met au nombre de ces grands saints qui doivent recevoir avec nous la récompense dans l'éternité; que tout ce que nous voyons d'extraordinaire dans la vie de *Samson* est un secret & un mystere, selon les paroles mêmes de l'Ecriture, & qu'il n'a marché dans une route nouvelle & singuliere, que par les ordres de Dieu qui est souverainement libre dans ses voies. C'est ainsi qu'en suivant le sens historique & immédiat, on peut justifier tout ce qui paroît d'irrégulier dans la vie de ce saint homme.

Cependant les incrédules sont fort révoltés de ce que *Samson* tua trente Philistins, pour en donner les robes à ceux qui avoient expliqué ses énigmes. Mais ils ne font pas attention qu'il est dit dans l'Ecriture, qu'il fut saisi d'une impulsion surnaturelle qui le poussoit à faire des choses extraordinaires. *Samson*, considéré comme un particulier, n'auroit pas eu droit de le faire; mais l'esprit de Dieu l'ayant saisi, il en eut le droit & le pouvoir. D'ailleurs, 1°. les Philistins étoient censés dans un état de guerre avec les Israélites; ils étoient leurs oppresseurs, leurs tyrans. 2°. *Samson* étoit actuellement le général d'Israël, choisi du ciel pour punir les Philistins. 3°. Il ne fut dans cette rencontre, que l'instrument dont Dieu se servit pour châtier des coupables.

L'aventure des trois cens renards, rassemblés par *Samson* pour brûler les bleds des Philistins, choque encore plus nos petits raisonneurs. Mais il faut être bien incrédule pour douter d'un fait qui n'est pas aussi dénué de vraisemblance qu'on pourroit le croire.

1°. Il est certain que les renards étoient, & sont encore, très-communs dans la Palestine, où l'on en trouve en très-grand nombre jusque dans les haies & dans les ruines des bâtimens.

2°. L'Ecriture en parle sur ce pied-là. On y trouve que divers lieux, dans le pays de Canaan, y prenoient leur nom des renards qui y abondoient.

3°. Ajoutez que sous le nom de *renards*, on comprenoit encore les *thoas*, animal qui tient du renard & du loup, & qui est si

commun dans la Palestine, sur-tout vers Césarée, qu'on y en voit quelquefois des troupes de deux cens.

4°. Qu'y a-t-il de si incroyable à voir trois cens renards rassemblés par *Samson*, quand on a lu dans l'histoire Romaine que Sylla produisit, dans les spectacles qu'il donna au peuple Romain, cent lions; César quatre cens, dont trois cens quinze avec leurs crinieres; Probus mille autruches, & une infinité d'autres animaux? Qu'on lise sur tout cela les vastes *recueils* de Bochart.

Si l'historien sacré disoit que *Samson* rassembla ces trois cens renards dans un jour, ou dans une nuit, on pourroit se récrier. Mais qui l'empêcha d'y mettre quelques semaines, d'y employer plusieurs mains, des pieges, des filets & toutes les ruses de la chasse? Enfin, si l'on demande pourquoi il employa des renards plutôt que des chiens ou des chats au dessein qu'il se proposoit, il est bien aisé de satisfaire ceux qui proposent cette question. Car, outre que la longue queue des renards favorisoit son dessein, que cet animal est fort vîte, qu'il craint extrêmement le feu, & que son instinct le porte à gagner la campagne & à se jeter dans les bleds, plutôt que les animaux domestiques; outre cela, dis-je, *Samson* opéroit deux biens à la fois. Il délivroit son pays de trois cens animaux incommodes & nuisibles, & il les jetoit dans le pays ennemi.

La mâchoire d'âne, dont le héros Israélite s'arma pour défaire les Philistins, a été une source de plaisanteries pour les mêmes incrédules; mais leurs railleries sont bien déplacées. Il est aisé de concevoir comment *Samson*, animé de l'esprit de Dieu, rendit cette arme fatale à la vie de ses ennemis. Les Philistins, étonnés à l'aspect du héros qui brisoit ses chaînes, étoient encore dans toute l'émotion de la surprise, lorsque fondant sur eux comme un lion, il profita de leur trouble pour leur porter des coups assurés. Une terreur panique s'empara d'eux. Ils crurent voir apparemment ceux de Juda seconder leur redoutable ennemi; & aucun n'osant résister, il ne porta sur eux que des coups mortels. Ainsi, pour n'alléguer qu'un seul exemple d'une valeur extraordinaire, l'empereur Aurélien, dans la guerre qu'il fit aux Sarmates, leur tua dans un jour de sa propre main, quarante-huit hommes, & en divers autres jours, jusqu'à neuf cens cinquante.

Nous dirons néanmoins: il y a ici plus que d'une valeur humaine. C'étoit celui qui ôte le courage aux forts, & qui fortifie les mains des foibles, qui assistoit *Samson* dans cette rencontre. C'étoit l'esprit de Dieu qui accomplissoit en lui la promesse que Dieu avoit faite autrefois aux Israélites: *personne ne pourra subsister devant vous, & un seul de vous en poursuivra mille. Lévit. xxvj, 8.* L'incrédule qui doute que le Tout-Puissant commande à la nature jusque-là, n'est digne que de mépris.

Comment, disent nos nouveaux philosophes, *Samson* a-t-il pu, en secouant deux colonnes, faire tomber un temple, & écraser tous ceux qu'il renfermoit? Pour répondre à cette difficulté, il faut être instruit des usages antiques, & nos raisonneurs superficiels les ignorent. La maison dont il s'agit étoit, suivant l'opinion la plus probable, construite de bois, à la maniere des temples Egyptiens. C'étoit proprement une rotonde, une vaste salle bâtie en rond, & de maniere qu'elle reposoit sur deux colonnes. De grands portiques lui servoient d'entrée; son toit étoit en plate-forme avec une large ouverture au milieu, par où l'on voyoit dans le temple. *Samson*, après avoir servi de spectacle au peuple, qui étoit dessus & dessous les galeries dans les portiques, fut apparemment mené dans le temple, où les principaux des Philistins avoient, selon la coutume, mangé en présence de Dagon, leur dieu.

Le toit étoit chargé de spectateurs. Et comme sans doute l'édifice étoit bien connu de *Samson*, il n'eut pas besoin de deviner pour souhaiter d'être conduit vers les deux colonnes qui le soutenoient. On remarque, au reste, que le fameux temple d'Hercule, à Tyr, & un autre aussi d'Hercule, en Afrique, avoient deux colonnes comme celui de Dagon. Mais, quand il ne seroit pas certain que les temples fussent construits en Egypte, comme on le suppose ici, & que le temple du fameux Dagon fût sur ce modele, on peut supposer, avec la foule

des interpretes, que la maison en question étoit une sorte de théatre de bois, appuyé sur des piliers de matiere, fait à la hâte, mais apparemment construit à peu près comme ceux que les Romains bâtirent dans la suite. Au milieu de l'édifice, devoient régner deux larges poutres sur lesquelles presque tout le reste portoit, & qui reposoient elles-mêmes par une de leurs extrêmités, sur deux colonnes presque contigües, en sorte que ces colonnes ne pouvoient pas être ébranlées sans que l'édifice croulât. On dira peut-être qu'il est inconcevable qu'un pareil édifice eût été assez solide pour soutenir plus de trois mille ames? Mais, qu'on lise ce qu'atteste Pline des deux théatres que C. Curion avoit fait construire à Rome, & qui, assez vastes, comme parle cet auteur, pour contenir tout le peuple Romain, étoient d'une structure si singuliere, qu'ils portoient chacun sur un seul pivot. Il y a pourtant une grande difficulté dans ce sentiment; c'est que l'édifice de Gaza avoit un toit capable de porter jusqu'à trois mille personnes. Il faut donc que ce fut un édifice d'une structure singuliere, comme la salle Egyptienne de Vitruve, & nullement semblable aux théatres des anciens Grecs & Romains.

M. Shaw, ce voyageur si éclairé & si digne de créance, croit avoir pris en Afrique une juste idée de la structure du temple de Dagon.

« Il y a, dit-il, dans ce pays-ci, plusieurs » palais & dou-wanas (comme ils appellent » les cours de justice), qui sont bâtis » comme ces anciens enclos qui étoient » entourés les uns en partie seulement, » les autres tout-à-fait, de bâtimens avec » des cloîtres par dessous. Les jours de fêtes, » on couvre la place de sable, afin que les » pello-wan, ou lutteurs, ne se fassent pas » de mal en tombant, pendant que les toits » des cloîtres d'alentour fourmillent de » spectateurs. J'ai souvent vu à Alger, » plusieurs centaines de personnes dans ces » sortes d'occasions, sur le toit du palais » du dey, qui, de même que plusieurs » autres grands édifices, a un cloître avancé » qui ressemble à un grand appentis, n'étant » soutenu dans le milieu ou sur le devant, » que par un ou deux piliers. C'est dans » de semblables bâtimens ouverts, que les » bachas, les cadis, & autres grands officiers » s'assemblent & s'asseient au milieu de leurs » gardes & de leurs conseillers, pour administrer la justice, & pour régler les » affaires publiques de leur province. Ils » y font aussi des festins, comme les principaux d'entre les Philistins en faisoient » dans le temple de Dagon. De sorte qu'en » supposant que ce temple étoit construit » comme les bâtimens dont je viens de » parler, il est aisé de concevoir comment » *Samson*, en faisant tomber les piliers qui » soutenoient ce cloître, le renversa, & » tua plus de Philistins par sa mort, qu'il » n'en avoit fait mourir pendant sa vie. »

Samson dit, en invoquant le Seigneur pour l'écroulement du temple de Dagon: *que je meure avec les Philistins.* On demande si ce souhait étoit innocent. Sa conduite ne favorisoit-elle point le suicide? Nous ne croyons point que ces questions puissent embarrasser les personnes pieuses & éclairées. 1°. La priere que *Samson* venoit d'adresser à Dieu, prise dans son vrai sens, ne laisse aucun doute sur la droiture de ses intentions. Ce n'est ni le dégoût de sa vie, ni l'impatience, ni le désespoir, ni rien de semblable qui le pousse à demander à Dieu qu'il lui permette de s'immoler. 2°. Nous répétons de nouveau, que *Samson* étoit animé d'une façon singuliere de l'esprit du Seigneur, qui l'avoit fait naître pour des actions héroïques & extraordinaires. 3°. Dès qu'on le considere comme le chef & le libérateur d'Israël, on ne doit plus voir dans le vœu qu'il forme, & dans l'action qu'il commet, qu'un effort d'héroïsme & de vertu.

Ce qui nous interdit d'attenter sur nos jours, savoir le bon usage que nous pouvons toujours en faire pour notre propre salut, & l'obligation où nous sommes de les conserver, tant qu'ils peuvent être de quelque utilité pour notre patrie, à l'état, à l'église & à nos familles: ces raisons-là même doivent disposer un général vaillant & fidele à se dévouer à la mort, dès qu'il peut, par ce moyen, rendre un service essentiel au public, & contribuer à la gloire de Dieu. La premiere intention de notre héros fut de

venger la gloire du Seigeur ; & la seconde, de donner sa vie pour cela, s'il ne pouvoit remplir autrement sa vocation. C'est un guerrier intrépide qui préfere de s'immoler, plutôt que de manquer l'occasion de porter un funeste coup à l'ennemi. (+)

SAMUEL, LIVRES DE, (*Critiq. sacrée.*) le plus grand nombre des critiques donne à *Samuel* le livre des juges, celui de Ruth, & le premier livre des rois ; cependant ce ne sont que des conjectures fort douteuses. Il est plus vraisemblable que le livre des juges a été composé sur des mémoires de ce prophete d'Israël que par lui-même. On ne connoit guere l'auteur du livre de Ruth, & on n'a point de preuve que ce soit *Samuel*. Ceux qui lui attribuent le premier livre des rois, ne peuvent le lui donner tout entier ; car indépendamment de plusieurs additions qui paroissent y avoir été insérées après coup, la mort de *Samuel* est marquée dans les derniers chapitres de cet ouvrage. Ce qu'on fait de plus sûr, c'est qu'il commence la chaîne des prophetes, qui a fini à Zacharie & à Malachie, *act. iij*, 24. Son histoire se trouve dans le premier livre des rois. Fils d'Alcanna & d'Anne de la tribu de Lévi, & de la famille de Caath, il passa les quarante premieres années de sa vie au service du tabernacle, les vingt suivantes dans le gouvernement de l'état, les trente-huit dernieres dans la retraite, & mourut âgé de quatre-vingt-dix-huit ans, dans une maison qu'il avoit à Ramatha sa patrie. Son éloge est dans l'ecclésiastiq. *xlvj*, 16, 23. Nous invitons le lecteur à le lire. (*D. J.*)

* SAMUM, (*Physiq. Hist. des météores.*) Il regne dans la Syrie, & quelquefois dans l'Arabie heureuse, des vents si brûlans, que ceux qui les respirent, au moment qu'ils frappent le visage, tombent morts sur le champ. M. Michaëlis, dans ses questions aux savans envoyés en Arabie par ordre de sa majesté Danoise, a demandé des éclaircissemens sur ce vent ; la mort qui a enlevé presque tous ceux qui ont entrepris ce voyage, ne laisse guere espérer des réponses à ces questions. M. Busching, dans la cinquieme partie de sa *nouvelle géographie*, a cru devoir y suppléer : quant au *samum*, voici ce qu'il dit à ce sujet.

Les Arabes appellent le vent brûlant *samum* ; les Turcs lui donnent le nom de *sam-yeli* & de *regne* ; M. Russel le nomme *samiel* : il souffle dans les mois de juin, de juillet & d'août, & sur-tout dans les contrées situées sur les bords du Tygre, quoiqu'il ne se fasse pas sentir sur le fleuve même. Thevenot rapporte qu'en quatre jours ce vent a fait périr quatre mille hommes. Tous ceux à qui ce voyageur en a parlé, lui ont dit que quiconque respire ce vent, tombe mort, quoique quelques-uns aient le temps de dire qu'ils se sentent consumés par un feu intérieur. Cependant Boullaye-le-Gouz rapporte que les personnes qui respirent ce vent, restent bouche béante, & meurent comme enragées. Selon Thevenot, ceux que ce vent tue deviennent noirs comme du charbon ; & quand on les touche, la chair se sépare des os. On prétend qu'il y a dans ce vent un feu très-délié, & qu'il n'y a que ceux qui l'avalent qui périssent : ce feu volant vient des vapeurs sulfureuses enflammées, dont ce vent s'impregne, en balayant les montagnes sulfureuses qui sont sous Mosul, dans le vosinage du Tygre. On dit que ce vent forme une espece de tourbillon, & dure peu de temps. Lorsque les Arabes l'apperçoivent de loin, ils se jettent le ventre contre terre, s'enfoncent le visage dans le sable, & s'en couvrent le mieux qu'ils peuvent.

Ce vent ne tue pas les animaux à poil ; il leur cause seulement un grand tremblement & une grande sueur. Tout cela, dit M. Bousching, pourroit suffire pour répondre aux questions de M. Michaëlis ; il demande, 1°. en quoi differe le *samum* du vend d'est, aussi très-ardent & très-sec. Selon M. Russel, ces deux vents sont de même nature, & ne different qu'en ce que celui d'est n'est pas chargé de vapeurs sulfureuses, du moins en si grande quantité que le *samum*, & que par conséquent il n'a pas de feu volant ; c'est peut-être parce que Thevenot n'a pas fait attention à cette différence, qu'il a cru observer le *samum* sur le Tygre, quoiqu'il dise que le vent qu'il a senti sur ce fleuve n'étoit que chaud, & qu'il déclare ailleurs que la *samum* ne souffle que sur la terre ferme.

M. Michaëlis demande ensuite de quelle

région il vient. M. Busching répond qu'il vient du nord-ouest, quoiqu'il soit plus probable que c'est un vent d'est, comme le dit M. Russel, & l'écriture, qui lui donne le nom de *kadisre*. M. Busching se fonde sur ce que dit Thevenot, en parlant du vent qu'il a observé sur le fleuve.

M. Michaëlis demande, 3°. si le *samum* souffle aussi dans l'Arabie heureuse. Cela ne paroît pas probable, parce que le vent d'est ne passe pas sur des montagnes sulfureuses pour venir dans ces pays, & qu'il se charge plutôt d'exhalaisons aqueuses, en traversant l'atmosphere de la mer, que de particules ignées.

Le sujet de la quatrieme question est de savoir si le récit de Chardin est fondé. Cet auteur rapporte que les hommes que le *samum* a tués paroissent long-temps vivans, & comme plongés dans un profond sommeil; & que, lorsqu'on croit les éveiller, les membres se détachent du reste du corps, à cause du feu intérieur qui a consumé leurs cadavres; on peut répondre à cela que le feu avalé dissout les corps dans l'intérieur. Il se peut donc que les victimes de ce vent ne perdent pas leur couleur naturelle, quoique par la suite ils deviennent noirs; & comme ce feu ne les réduit pas en cendres, la partie touchée ne tombe pas en poussiere; mais elle se détache du corps, si on la tire à soi. L'effet du *samum* differe en cela du vent d'est ordinaire, qu'il ne desseche pas les corps comme celui-ci, mais qu'il les dissout & les fond, pour ainsi dire; cet effet vient des vapeurs sulfureuses qui se rencontrent dans le *samum*. Comme nous ne nous proposons pas de réfuter les opinions de M. Busching, nous nous contenterons d'observer, en passant, que son explication est encore plus obscure que la question.

Dans la cinquieme question, M. Michaëlis demande si le *samum* ne tue que les hommes, ou s'il fait également périr les bestiaux. Les bêtes à poil n'en perdent point la vie; & c'est peut-être parce que la chair de ces animaux ne se dissout pas si facilement, & que les effets du *samum* se bornent à exciter en eux une forte sueur.

La réponse à la sixieme question est renfermée dans ce que nous venons de dire

De quelle maniere tue le *samum*, & quel est son venin, demande 1°. M. Michaëlis? M. Busching répond que le venin est ce feu, ces vapeurs sulfureuses qui étant respirées, dissolvent du dedans au dehors les parties du corps humain, & donnent par conséquent la mort; mais quelle preuve a-t-on de l'existence de ce feu, de ces exhalaisons sulfureuses? Comme un feu avalé peut-il dissoudre toutes les parties solides?

SAMYDA, s. f. (*Botan.*) genre de plante décrit par le pere Plumier sous le nom de *guldonia;* en voici les caracteres. Le calice particulier de la fleur est très-gros, composé d'une seule feuille divisée en cinq segmens étendus de toutes parts en forme ovale, & qui subsistent quand la fleur est tombée. La fleur est de la forme d'un cone tronqué; elle est de la longueur du calice, sillonnée, & dentelée dans les bords. Il n'y a point d'étamines, mais seulement de petits sommets arrondis placés au milieu de la fleur; le germe du pistil est ovale; le style est de la longueur de la fleur & pointu. Le style du pistil est au contraire obtus; le fruit est une baie ovale à quatre sillons profonds; il est divisé en quatre loges, & contient plusieurs graines faites en forme de rein. Plumier, xxiv, *Linnæi gen. plant. p. 520.* (*D. J.*)

SAN, le, (*Géogr. mod.*) riviere de la petite Pologne. Elle a sa source aux monts Crapack, vers les confins de la Hongrie, & après un long cours, elle se perd dans la Vistule, presque vis-à-vis Sendomir. (*D. J.*)

SANAA, (*Géogr. mod.*) ville de l'Arabie heureuse, dans l'Iémen, à 15 lieues de Moab, à 36 au levant d'Aden, & à 140 de Moka. C'étoit autrefois la résidence des rois d'Iémen; l'air y est tempéré, & les jours presque égaux dans toutes les saisons. Abulféda vante la quantité de ses eaux, la beauté de ses vergers, le nombre de ses habitans & leurs richesses; mais il faut rabattre beaucoup des exagérations du style oriental. *Long.* suivant les tables du même Abulféda, 67, 20; *latit.* 14, 30. (*D. J.*)

SANAGENSES, (*Géogr. anc.*)

ancien peuple de la Gaule Narbonnoise, selon Pline, *liv. III, c. iv.* Le P. Hardouin remarque que ce peuple a été nommé dans les siecles suivans *Sanicienses*, de *Sanicium*, ville des Alpes sur la côte de la mer, aujourd'hui *Senez*. (*D. J.*)

SANAMARI, LE, (*Géogr. mod.*) par M. de Lisle *Sinamari*; riviere de l'Amérique méridionale dans la Guianne. Elle coule entre le Maroni & l'isle de Cayenne. Le vaste terrein qui est entre ces deux dernieres rivieres, offre d'agréables collines, dont les revers sont en pente douce; dix mille habitans y seroient à l'aise, & y feroient des sucreries d'un grand rapport, outre que sans culture les cacoétiers, les cotonniers, les rocouyers y viennent d'eux-mêmes; mais ce n'est pas le terroir qui manque aux hommes, ce sont les hommes qui manquent à la culture du terroir. (*D. J.*)

SANAMUNDA, s. m. (*Botan.*) c'est un arbrisseau nommé par Tournefort, *thymelæa, foliis chamælææ, minoribus subhirsutis*. I. R. H. 594. Cet arbrisseau s'éleve à la hauteur d'une coudée, & est très-branchu. Sa racine s'enfonce très-profondément en terre, elle est couverte d'une écorce pliante, visqueuse, & qui se divise en un grand nombre de petits filets, & en floccons qu'on prendroit pour de la laine. Ses branches sont couvertes de la même écorce; mais cette écorce porte sur elle une substance dense, blanchâtre & argentée. Ses feuilles sont semblables à celles du myrte de Tarente; elles sont seulement un peu plus larges vers le bout, & se terminent en une pointe plus arrondie; elles sont tout-à-fait couvertes de duvet, douces au toucher, blanchâtres ou argentées, & luisantes. Ses fleurs sont placées au milieu de ses feuilles, elles ressemblent à celles de l'olivier, sont jaunes, oblongues & tétrapétales.

Nous lisons dans Clusius, que son fruit est assez semblable à celui du garou, mais qu'il est noirâtre. Le même auteur dit que ses feuilles sont charnues, gommeuses, d'abord ameres au goût, mais ensuite acrimonieuses & brûlantes.

Cette plante croît aux environs de Marseille. Ses feuilles purgent violemment. *Ray*. (*D. J.*)

SANAS, s. m. (*toile de coton.*) on appelle ainsi des toiles de coton blanches ou bleues, qui ne sont ni fines ni grosses, que l'on tire des Indes orientales, particuliérement de Bengale. Les blanches ont à la piece neuf aunes un tiers sur trois quarts à cinq sixiemes de large; & les bleues onze aunes un quart à douze aunes, sur sept huitiemes de large. *Dict. de Comm.* (*D. J.*)

SANATES, s. m. (*Hist. Rom.*) nom que les Romains donnoient à leurs voisins, qui après une révolte se soumettoient aussi-tôt; cette prompte soumission leur procuroit les mêmes privileges qu'à tous les autres citoyens, en vertu d'une loi des douze tables, qui portoit, *ut idem juris* sanatibus *quod foretibus sit*. (*D. J.*)

SAN BENITO ou *SACO BENITO*, s. m. (*Hist. mod.*) sorte d'habillement de toile jaune, que l'on fait porter à ceux que l'inquisition a condamnés, comme une marque de leur condamnation.

Le *san benito* est fait en forme de scapulaire, il est composé d'une large piece qui pend par devant, & d'une autre qui pend par derriere; il y a sur chacune de ces pieces une croix de S. André; cet habit est de couleur jaune, & tout rempli de diables & de flammes qui y sont peints.

Il est regardé comme une imitation de l'ancien habit en forme de sac que portoient les pénitens dans la primitive église. *Voyez* PÉNITENT. *Voyez aussi* INQUISITION.

SANCERRE, (*Géogr. mod.*) ville de France, en Berri, aux frontieres du Nivernois, sur une colline, à la gauche & à une portée de canon de la Loire, à 9 lieues au nord-ouest de Nevers, à 10 de Bourges, à 4 de la Charité, en descendant vers Briare & Gien, & à 46 au midi de Paris, avec titre de comté. *Long.* 20, 31; *latit.* 47, 18.

Cette ville a été nommée en Latin du moyen âge, *Saxia*, *Saxiacum*, *Saxiacus vicus*, *Sancerra*, *Sancerrium*, *Santodorum*; & même par quelques-uns *Sacrum Cæsaris*, dans l'idée que *Sancerre* avoit été bâtie par

Jules Céfar ; mais ce conquérant n'en dit pas un feul mot; & après lui aucun auteur, ni aucune chartre n'en font mention avant Charlemagne ; c'eft peut-être ce prince même qui l'a bâtie, & qui la peupla d'une colonie de Saxons ; du moins ne connoît-on pas d'autre origine de fes noms *Saxia*, *Saxiacum* & *Saxiacus vicus*.

Quoi qu'il en foit, elle étoit poffédée dans le dixieme fiecle par Thibaut, premier comte propriétaire de Chartres, qui avoit une partie du Berri. Elle paffa à fes defcendans, enfuite à Beraud, comte de Clermont, & dauphin d'Auvergne. Sa fille époufa Jean de Beuil, & par ce mariage ce comté entra & demeura dans cette maifon jufqu'en 1640, que René de Beuil le rendit à Henri de Bourbon, prince de Condé; de-là vient que la maifon de Bourbon Condé en jouit aujourd'hui.

La ville de *Sancerre* étoit autrefois une des places fortes des calviniftes. Charles IX, après le maffacre de la S. Barthelemi, réfolut de la leur enlever, & la fit affiéger le 13 janvier 1573. Ce fiege eft bien mémorable. Les troupes du roi furent repouffées à tous les affauts, & finguliérement à l'affaut général qu'elles donnerent le 11 mars fuivant. Il fallut convertir le fiege en blocus, & prendre par la famine une place où l'on ne pouvoit entrer de force.

Les hiftoriens rapportent que les réformés fouffrirent, pendant ce blocus, les mêmes extrêmités que les juifs au fiege de Jérufalem. Un pere & une mere, réduits au défefpoir, y mangerent leur propre fils, âgé de 3 ans, & qui venoit de mourir de faim. On ne fe nourriffoit plus dans la ville que des bêtes mortes, de peaux, de cornes de pieds de bœufs & de vaches, &c. Enfin, on fut obligé de capituler le 25 août de la même année. Le roi fit abattre le château, & démolir toutes les fortifications. *Sancerre* ne s'eft pas relevée depuis ; ce n'eft plus qu'une feigneurie d'environ 20000 liv. de rente, en y comprenant la baronnie de Vailly. (*D. J.*)

SANCIAN *ou* SANCHOAN, (*Géographie mod.*) petite ifle de l'Océan oriental, fur la côte de la Chine, près du golfe de Quanton, à 18 lieues au couchant de Macao. Son circuit eft d'environ 15 lieues, où l'on ne trouve que trois ou quatre villages dépeuplés : on dit que S. François Xavier y a terminé fa carriere, l'an 1552, & qu'il y a été enterré ; mais quoiqu'on ignore le lieu de fa fépulture, on a imaginé qu'on l'avoit découvert; les miffionnaires jéfuites y bâtirent un autel qui n'a pas fubfifté long-temps. (*D. J.*)

SANCIR, v. n. (*Marine.*) c'eft couler & defcendre à fond. On dit qu'un vaiffeau a *fanci* fous fes amarres, lorfqu'il a coulé bas, & qu'il s'eft perdu tandis qu'il étoit à l'ancre.

SANÇOINS, (*Géogr. anc.*) on écrit auffi *Xançoins ;* petite ville ou plutôt bourg de France dans le Berri, aux confins du Nivernois, & à 6 lieues de Nevers, fur le ruiffeau d'Argent. (*D. J.*)

SANCRAT, f. m. (*Hift. mod.*) c'eft ainfi que l'on nomme dans le royaume de Siam les chefs ou fupérieurs-généraux des talapoins ou prêtres du pays. Celui qui préfide au couvent du palais royal eft le plus confidéré; cependant les *fancrats*, dont la dignité reffemble à celle de nos évêques, n'ont aucunes jurifdictions les uns fur les autres; mais chacun d'eux a au deffous de lui un fupérieur de couvent. Il n'y a que les *fancrats* qui aient droit de confacrer les talapoins; ces derniers ont pour eux le plus grand refpect, après qu'ils les ont élus pour remplir cette place. Leur choix tombe communément fur le plus vieux talapoin du couvent.

SANCTIFIANT, adj. (*Gramm.*) qui fanctifie. On dit l'efprit *fanctifiant*, la grace *fanctifiante*. Nous avons vu de nos jours des femmes qui prétendoient avoir la grace des merveilles, fans avoir la grace *fanctifiante ;* par ce moyen elles faifoient fans conféquence des actions très-profanes, & des miracles; & elles avoient trouvé le fecret de fe livrer à leurs paffions fans nuire à la dignité de leur caractere.

SANCTIFICATION, f. f. *terme de théologie*, fe prend quelquefois pour la *juftification*, c'eft-à-dire, pour la grace qui opere en nous le mérite de la juftice chrétienne. *Voyez* JUSTIFICATION.

Le mot *fanctification* défigne plus communément les exercices de piété prefcrits par l'églife, pour folemnifer les dimanches & les fêtes; c'eft dans cette acception ordi-

naire que nous le considérons : il paroît que la *sanctification*, prise dans ce dernier sens, étoit un peu différente chez les Hébreux. Ce terme dans leur langue désigne moins les idées modernes de la piété, que l'idée plus simple de célébration, de consécration, destination, &c. En un mot, on le voit par les circonstances & par l'emploi des termes : *sanctifier* signifie proprement, dans le style de Moïse, *réserver*, *choisir*, *consacrer*, *destiner*; & par une légere extension, il signifie encore *célébrer*, *distinguer*, *honorer*, &c. Ces divers sens, qui reviennent à peu près à la même idée, se remarqueront sans peine dans les passages suivans :

Aaron & filios ejus unges, sanctificabisque eos ut sacerdotio fungantur mihi ; filiis quoque Israel dices hoc oleum unctionis sanctum erit mihi in generationes vestras. Caro hominis non ungetur ex eo, & juxta compositionem ejus non faciatis aliud, quia sanctificatum est & sanctum erit vobis. Exod. XXX. xxx. 31.

Omnes decimæ terræ... Domini sunt & illi sanctificantur. Levit. xxvij. 30.

Populus sanctus es Domino Deo tuo, & te elegit, ut sis ei in populum peculiarem de cunctis gentibus. Deut. xiv. 2.

Quidquid erit sexus masculini sanctificabis Domino. Ibid. xv. 19.

Abstuli quod sanctificatum est de domo mea, & dedi illud levitæ & advenæ, pupillo & viduæ. Ibid. xxiv. 13.

Ne polluatis nomen meum sanctum, ut sanctificer in medio filiorum Israel, ego Dominus qui sanctifico vos. Levit. xxij. 23.

Sanctificabisque annum quinquagesimum, & vocabis remissionem cunctis habitatoribus terræ tuæ, ipse est enim jubilæus. Ibid. xxv. 10.

Sanctificetur nomen tuum. Matt. vj. 9.

Je croirois faire tort à l'habileté de mes lecteurs, si je présentois l'explication de ces passages ; rien de plus facile à entendre, & rien ne montre mieux aussi que le précepte, *sanctification*, exprimé en ces mots, *memento ut diem sabbati sanctifices*, marque simplement l'ordre de consacrer, d'honorer, de célébrer le sabbat par la cessation des œuvres serviles ; c'est dans ce sens qu'il est dit au même endroit, *benedixit Dominus diei sabbati, & sanctificavit eum.* Dieu bénit le jour du sabbat, & le consacra par son repos, c'est-à-dire, qu'il en fit un jour solemnel destiné au délassement, & même à la joie, comme nous verrons tout à l'heure. *Sanctificabis annum quinquagesimum, ipse est enim jubilæus.* Ex. 25. Vous célébrerez la cinquantieme année, temps de joie & d'abolition qui doit opérer la remise des dettes, & rendre aux anciens possesseurs les terres aliénées.

La même destination du sabbat est encore mieux prouvée par ces paroles de l'Exode xxxij. 12. *Sex diebus operaberis, septimo die cessabis ut requiescat bos & asinus tuus & refrigeretur filius ancillæ tuæ & advena.* Vous emploierez six jours à vos différens travaux, mais vous les cesserez le septieme, afin que votre bœuf & votre âne se reposent & que le fils de votre esclave & l'étranger qui est parmi vous puissent prendre quelque relâche, & même quelque divertissement. J'observe ici, comme on l'a vu à l'article DIMANCHE, que le *refrigeretur* de la vulgate n'a pas d'autre sens. Cette idée de réjouissance, d'amusemens honnêtes entroit essentiellement dans la *sanctification* des fêtes en général ; aussi est-ce dans le même sens que le Sauveur dit en S. Marc, *sabbatum propter hominem factum est, & non homo propter sabbatum.* Marc, ij. 27.

Conséquemment à ce principe de police & de religion, les Israélites célébroient les plus grandes solemnités par des instructions, des sacrifices, des prieres, & surtout par des festins de parens, de voisins & d'amis, où les plus aisés devoient admettre non-seulement tous ceux qui composoient leur famille, mais encore les prêtres, les pauvres, & même les esclaves & les étrangers ; l'on voit que Dieu par ces observances, dont il avoit fait un précepte, vouloit accoutumer son peuple à des procédés de bienveillance & de fraternité. On le voit de même dans Isaïe : uniquement touché des œuvres de justice & de bienfaisance, le Seigneur rejette ces sacrifices & ces cérémonies légales, que des hommes pervers osoient substituer à la vraie piété.

« Ne m'offrez plus, dit Dieu par son

» prophete, ne m'offrez plus de ſacrifices » inutilement ; je ne puis plus ſouffrir vos » nouvelles lunes, vos ſabbats & vos autres » fêtes ; l'iniquité regne dans vos aſſem- » blées... Ceſſez de faire le mal ; appre- » nez à faire le bien ; examinez tout avant » que de juger, aſſiſtez l'opprimé, faites « juſtice à l'orphelin, défendez la veuve. » Iſaïe, *l. XIII, 16, &c.*

On retrouve le même eſprit dans les paſſages ſuivans, que je copie encore d'après Sacy : « Vous célébrerez la fête des ſemai- » nes en l'honneur du Seigneur votre Dieu, » en lui préſentant l'oblation volontaire du » travail de vos mains, que vous lui offri- » rez ſelon la bénédiction que vous aurez » reçue du Seigneur votre Dieu ; & vous » ferez des feſtins de réjouiſſances, vous, » votre fils & votre fille, votre ſerviteur » & votre ſervante, le lévite qui eſt dans » l'enceinte de vos murailles, l'étranger, » l'orphelin & la veuve qui demeurent » avec vous... Vous célébrerez auſſi la fête » ſolemnelle des tabernacles pendant ſept » jours, lorſque vous aurez cueilli de l'aire » & du preſſoir les fruits de vos champs, » & vous ferez des feſtins de réjouiſſances, » vous, votre fils & votre fille, votre ſer- » viteur & votre ſervante, le lévite, l'étran- » ger, l'orphelin & la veuve qui ſont dans » vos villes. » *Deut. ib. X, xj, 13, &c.*

Telles étoient les pratiques religieuſes ordonnées aux Hébreux ; pratiques encore ſuivies de nos jours par leurs deſcendans, & qui furent de même fidellement obſervées par les premiers chrétiens. Dans la ſuite des temps cette charité ſi touchante, qui communique avec des freres pauvres & affligés, qui les fait aſſeoir à ſa table, qui s'attache à les conſoler ; cette charité, dis-je, fut remplacée par un ſurcroît d'offices & de prieres, par des fondations, ou par des legs peu coûteux à des mourans ; mais l'eſprit de fraternité, l'eſprit de commiſération & de bienfaiſance alla toujours en s'affoibliſſant. Chacun occupé de ſon bien-être, ne ſongea plus qu'à écarter les malheureux, & l'inſenſibilité pour les pauvres devint preſque générale. On ſe donna bien garde de les accueillir ; on eut honte de les approcher ; à peine trouverent-ils de foibles ſecours pour traîner une vie languiſſante, loin du commerce & de la ſociété. Les plus religieux enfin crurent ſatisfaire au précepte de l'aumône & remplir tous les devoirs de la charité chrétienne, en diſtribuant les débris du réfectoire à des mendians vagabonds ; pratique au moins plus raiſonnable que l'indifférence vicieuſe, & trop commune dans les maiſons des grands, où il ſe perd d'ordinaire plus de bien qu'il n'en faudroit pour nourrir pluſieurs miſérables.

La *ſanctification* des fêtes, comme nous l'avons vu, tenoit beaucoup plus de la fraternité chez les Hébreux. Rappellez-vous, dit le Seigneur, que vous fûtes autrefois eſclaves en Egypte, & que cette penſée vous rende compatiſſans pour les infortunés ; célébrez vos fêtes par des feſtins, où vous recevrez dans le ſein de votre famille les étrangers même & les eſclaves : *recordaberis quoniam ſervus fueris in Ægypto... & epulaberis in feſtivitate tua, tu, filius tuus & filia, ſervus tuus & ancilla, levites quoque & advena, pupillus ac vidua... penedicetque tibi Dominus Deus tuus in cunctis frugibus tuis, & in omni opere manuum tuarum, eriſque in lætitia.* Deut. ibid. xiv, 15. Dieu, comme l'on voit ici, attachoit des récompenſes à ces pratiques ſi pleines d'humanité ; le Seigneur, dit l'Ecriture, bénira vos travaux & vos récoltes, & vous ſerez dans l'abondance & dans la joie.

Tout cela prouve bien, ſi je ne me trompe, qu'un peu de bonne chere, quelques amuſemens innocens propres à charmer nos ſoucis, ne doivent pas être conſidérés comme une profanation de nos fêtes : *bibant*, dit le ſage, *& doloris ſui non recordentur ampliùs.* Prov. xxxj, 7. Nous adorons aujourd'hui le Dieu d'Abraham & le Dieu de Moïſe. La loi qu'il leur preſcrivit pour le bonheur de ſon peuple, eſt au fond invariable ; & Jeſus-Chriſt enfin, qui eſt venu pour la perfectionner, nous aſſure, comme on l'a vu, que *le ſabbat eſt fait pour l'homme, & non l'homme pour le ſabbat.*

Il faut l'avouer néanmoins, nous ſommes conſtamment dans la dépendance du créateur, nous tenons de lui l'être, & tous les avantages de la vie ; nous devons donc, comme créatures, lui rendre nos hommages, & reconnoître ſes bienfaits. D'ail-

leurs, les rapports de société que nous avons avec les autres hommes nous assujettissent à d'autres devoirs également indispensables. C'est même sur quoi la loi divine insiste davantage ; sans doute parce que ces rapports sont plus multipliés. Or, pour remplir ces différentes obligations, & sur-tout pour s'en instruire, il n'est pas de temps plus favorable que le dimanche ; aussi est-ce là parmi nous, comme chez les Juifs, l'une des grandes destinations du repos sabbatique. Il est donc vrai que les instructions & les prieres entrent dans l'idée de la *sanctification* ; & qu'elles font partie essentielle de notre culte ; mais toujours pourtant, qu'on ne l'oublie jamais, toujours d'une maniere subordonnée au délassement récréatif si bien exprimé dans les passages allégués ci-devant Ces instructions & ces prieres nécessaires pour nous rapprocher de Dieu, servent au réglement de nos mœurs, & contribuent même au bien temporel de la société ; mais elles doivent se renfermer en de justes bornes ; elles n'exigent d'ailleurs ni dépenses, ni fatigues ; sans quoi elles deviendroient incompatibles avec le repos du dimanche. Qu'on me permette ici une comparaison qui peut répandre du jour sur la question présente. Que deux ou trois amis aillent passer un jour à la campagne avec leur famille. Tout ce qu'il y a de jeunes gens, après avoir bien repu, ne songent qu'à jouer, qu'à se divertir, & chacun s'en acquitte de son mieux, le tout sans que les parens y trouvent à redire ; c'est au contraire ce qui les réjouit davantage, tant qu'ils ne voient rien contre la décence; & si quelqu'un dans la troupe paroît moins sensible à la joie, ils l'excitent eux-mêmes à s'y livrer comme les autres. Pourquoi Dieu, qui se compare en mille endroits à un pere de famille, seroit-il irrité des plaisirs honnêtes que les fêtes procurent à ses enfans ?

Il résulte de tout ceci, que des offices & des cérémonies qui ne finissent point, que des discours instructifs à la vérité, mais ordinairement trop étendus, que de longues assistances à l'église, & qui deviennent coûteuses ou fatigantes, ne cadrent guere avec la destination d'un jour, qui promet à tous la quiétude & le rafraîchissement. *Non facies in eo quidquam operis.* ... *ut requiescat servus tuus & ancilla tua sicut & tu.* *Deut.* v. 14. *Ut refrigeretur filius ancillæ tuæ & advena.* Exod. xxiij, 14. *Sabbatum propter hominem factum est, &c.* Marc, ij, 27.

Concluons que la *sanctification* du dimanche admet aujourd'hui, comme autrefois, d'honnêtes délassemens pour tous les citoyens, même pour les esclaves ; ce qui n'exclud sans doute ni les instructions, ni les prieres, qui font, comme on l'a dit, une partie essentielle du culte religieux ; instructions & prieres, en un mot, qui renfermées en de justes bornes, & supposées sans peine & sans fatigue, n'ont rien d'incompatible avec le repos sabbatique des chrétiens. *Article de M. FAIGUET.*

SANCTIFIER, v. act. *voyez l'article* SANCTIFICATION.

SANCTIFIER, (*Critique sacrée.*) ἁγιάζειν ; ce verbe signifie *rendre pur* d'une pureté légale ; ce qui se pratiquoit dans l'ancienne loi par certaines cérémonies ; 2°. ce verbe veut dire, honorer, glorifier, *sanctificetur nomen tuum* ; que vous soyez honoré & loué de toutes les créatures ; 3°. *vouer consacrer*, ou par le ministere, comme la tribu de Lévi, *Exod. xxviij, 41*, ou par la prophétie, comme Jérémie, *Exod. j, 5*, ou par l'usage, comme le jour du sabbat, *Exod. xvj, 23*. C'est ainsi que le temple, l'autel & les vases furent *sanctifiés* au Seigneur ; c'est-à-dire, furent destinés aux usages de son culte ; ou enfin par l'oblation, comme les premiers nés ; 4°. *sanctifier*, veut dire, dans saint Luc, *chap. x, 36*, donner, conférer un ministere sacré. La sanctification de Jesus-Christ a été sa mission, sa vocation à la charge de Messie ; 5°. *sanctifier*, se prend pour préparer, disposer, *sanctifices*, sanctifiez-les pour le jour de la mort, dit Jérémie, *xij, 13*, c'est-à-dire, préparez-les comme des victimes pour le jour du sacrifice ; 6°. ce mot signifie *dénoncer*, déclarer, *sanctificate jejunium*, Joël, *j, 14*, ordonnez-leur un jour de jeûne : 7°. rendre légitime l'usage de quelque chose. Le mari infidele est *sanctifié* par la femme fidelle, *I, Cor. vij, 14* ; cela signifie, que le commerce qu'ils ont ensemble, n'a rien d'illégitime ; il suffit pour cela que l'une des

parties soit fidele. Ἁγιάζω, se prend ici comme dans le sens des viandes sanctifiées, *I. Timoth. iv*, *4*, c'est-à-dire, dont l'usage est permis. De là vient que le mot *ne pas sanctifier*, signifie profaner; *sacerdotes non sanctificabunt populum in vestibus suis*; les prêtres ne profaneront point leurs habits sacerdotaux, en les portant dans la compagnie du peuple. (*D. J.*)

SANCTION, s. f. (*Loix civiles & naturelles.*) la *sanction* est cette partie de la loi qui renferme la peine établie contre ceux qui la violeront.

La peine est un mal dont le souverain menace ceux de ses sujets qui entreprendroient de violer ses loix; il leur inflige effectivement cette peine lorsqu'ils les violent; & cela dans la vue de procurer du bien à l'état, comme de corriger le coupable, de donner une leçon aux autres, & de rendre la société sûre, tranquille, & heureuse.

Toute loi a donc deux parties essentielles: la premiere, c'est la disposition de la loi, qui exprime le commandement & la défense; la seconde est la *sanction*, qui prononce le châtiment; & c'est la *sanction* qui fait la force propre & particuliere de la loi; car si le souverain se contentoit d'ordonner simplement, ou de défendre certaines choses, sans y joindre aucune menace, ce ne seroit plus une loi prescrite avec autorité; ce ne seroit qu'un sage conseil.

L'on demande si la *sanction* des loix ne peut pas consister aussi-bien dans la promesse d'une récompense, que dans la menace de quelque peine. Je répons d'abord qu'en général je ne vois rien dans la *sanction* des loix qui s'oppose à la promesse d'une récompense; parce que le souverain peut suivant sa prudence prendre l'une ou l'autre de ces voies, ou même les employer toutes deux.

Mais comme il s'agit ici de savoir quel est le moyen le plus efficace dont le souverain se puisse servir pour procurer l'observation de ses loix, & qu'il est certain que l'homme est naturellement plus sensible au mal qu'au bien; il paroît aussi plus convenable d'établir la *sanction* de la loi dans la menace de quelque peine, que dans la promesse d'une récompense. L'on ne se porte guere à violer les loix, que dans l'espérance de se procurer quelque bien apparent qui nous séduit. Ainsi le meilleur moyen d'empêcher la séduction, c'est d'ôter cette amorce, & d'attacher au contraire à la désobéissance un mal réel & inévitable.

Si l'on suppose donc que deux législateurs voulant établir une même loi, proposent l'un de grandes récompenses, & l'autre des peines rigoureuses, il est certain que le dernier portera plus efficacement les hommes à l'obéissance, que ne feroit le premier. Les plus belles promesses ne déterminent pas toujours la volonté; mais la vue d'un supplice ébranle, intimide. Que si pourtant le souverain par un effet particulier de sa bonté & de sa sagesse, veut réunir ces deux moyens, & attacher à sa loi un double motif d'observation, il ne restera rien à desirer de tout ce qui peut y donner de la force; ce sera la *sanction* la plus complete. Voilà pour les loix civiles; mais il importe de rechercher s'il y a une *sanction* des loix naturelles, c'est-à-dire, si elles sont accompagnées de menaces & de promesses, de peines & de récompenses.

La premiere réflexion qui s'offre là dessus à l'esprit, c'est que ces regles de conduite que l'on appelle *loix naturelles*, sont tellement proportionnées à notre nature, aux dispositions primitives, & aux desirs naturels de notre ame, à notre constitution, à nos besoins, & à l'état où nous nous trouvons dans ce monde, qu'il paroît manifestement qu'elles sont faites pour nous. En général, & tout bien compté, l'observation de ces loix est le seul moyen de procurer & aux particuliers & au public, un bonheur réel & durable; au lieu que leur violation jette les hommes dans un désordre également préjudiciable aux individus & à toute l'espece. C'est là comme une premiere *sanction* des loix naturelles; mais si cette premiere *sanction* ne paroît pas suffisante pour donner aux conseils de la raison, tout le poids & toute l'autorité que doivent avoir de véritables loix, rien n'empêche de dire que par l'immortalité de l'ame, ce qui manque dans l'état présent à cette *sanction* des loix naturelles, s'exécutera dans la suite, si la sagesse divine le trouve à propos. (*D. J.*)

SANCTORIENNE, TABLE, (*Méd.*)

Depuis que Sanctorius a mis au jour la connoissance de la transpiration insensible, on a été curieux de calculer la quantité de cette évacuation, proportionnellement à celle des excrémens, de l'urine, &c., & l'on en a formé des tables indicatives; mais les plus curieuses sont celles que le docteur Lininga faites d'après ses observations à Charles-Town, ville de la Caroline méridionale. *Voyez les transactions philosophiques*, n°. 470 & 475. (*D. J.*)

SANCTUAIRE, s. m. (*Gramm. & Théologie.*) c'étoit chez les Juifs la partie la plus secrete, la plus intime, & la plus sainte du temple, dans laquelle étoit l'arche d'alliance, & où nul autre que le grand-prêtre n'entroit; encore n'étoit-ce qu'une fois l'année au jour de l'expiation solemnelle.

Ce *sanctuaire*, qui est aussi appellé le saint des saints, *sancta sanctorum*, étoit la figure du ciel, & le grand-prêtre celle de Jesus-Christ, le véritable pontife qui a pénétré les cieux pour être notre médiateur auprès de son pere.

On donnoit le même nom de *sanctuaire*, à la partie la plus sacrée du tabernacle qui fut dressé dans le désert, & qui subsista encore quelque temps après la construction du temple.

Quelquefois le nom de *sanctuaire* se prend en général pour le temple ou pour le lieu saint, pour le lieu destiné au culte public du Seigneur; ce qui a fait penser à quelques auteurs, que le temple entier étoit appellé *sanctuaire*, & que le saint des saints étoit une chapelle ou oratoire placé dans le temple.

Peser quelque chose au poids du *sanctuaire*, est une expression usitée qui signifie *examiner* quelque chose avec la derniere équité; parce que chez les Juifs, les prêtres avoient des poids & des mesures de pierre qui servoient à régler toutes les autres. *Voyez* POIDS DU SANCTUAIRE.

Sanctuaire, parmi les catholiques, signifie la partie du chœur la plus voisine de l'autel, dans laquelle le célébrant & les ministres se tiennent pendant la messe; elle est même ordinairement séparée du chœur par une balustrade, & les laïques ne doivent jamais s'y placer.

Sanctuaire a été employé dans un sens particulier, sur-tout chez les Anglois, pour signifier les églises qui servoient d'asyles aux malfaiteurs, ainsi que cela s'est pratiqué jusqu'au regne de Henri VIII. Les coupables étoient à l'abri de la recherche de leurs crimes, si retirés dans ces asyles; ils reconnoissent leur faute dans l'espace de quarante jours, & se soumettroient eux-mêmes au bannissement. Si pendant ces quarante jours un laïque les chassoit de l'asyle, il étoit excommunié; un ecclésiastique encouroit pour le même fait la peine d'irrégularité.

Du nombre de ces asyles ou *sanctuaires*, étoient les églises de Saint-Jean de Béverley, dans la province d'Yorck; celle de S. Martin le grand à Londres; la cathédrale de Ripon aussi en Yorckshire, érigée en asyle par Withlafe, roi de Mercie; celle de Saint-Burien dans la Cornouaille, en vertu du privilege accordé par le roi Athelstan, en 936; & celle de Westminster, érigée en asyle par saint Edouard. *Voyez* ASYLE & FRANCHISES.

SANCTUS, *SACER*, (*Lang. Lat.*) ce ne sont pas deux termes synonymes dans la langue Latine; & nous les traduisons ordinairement au rebours en François. *Proprié sancta dicimus, quæ sanctione quâdam confirmata, ut leges sanctæ sunt; sanctione enim quâdam sunt subnixæ. Dig. leg.* 9. §. 3. Le sens du mot *sanctus* répond donc à ce que nous appellons *sacré* ou *inviolable* dans notre langue; & *saint*, au contraire, répond au sens du mot *sacer*, quoique ces deux mots viennent visiblement du Latin. (*D. J.*)

SANCUS, s. m. (*Mythol.*) nom du dieu que les Romains honoroient sous le nom de *dius fidius*, dieu de la foi, & qui étoit reconnu des Grecs pour Hercule, comme l'enseigne Varron. Castalion pense que ce n'étoit point un nom plus particulier d'Hercule, que des autres dieux. On a trouvé plusieurs inscriptions où on lit, *Sancus*, *sanctus*, *deus fidius*; on cite entre autres une pierre qu'on voit à Tibur, sur laquelle ces paroles sont gravées, *Sanco, sancto, deo fidio, sacrum*.

Sancus est un mot Sabin, le même que Sabus, pere de Sabinus, qui donna son

nom aux Sabins. Ces peuples le reconnoiſſoient pour dieu ; quand ils furent admis dans Rome, ils y tranſporterent leur dieu *Sancus*, & les Romains lui bâtirent un temple auprès de celui de Quirinus. Outre ce nom, on l'appella *Sangus*, *Sanctus*, & *Fidius*. Tite-Live le nomme ſimplement *Sancus*, & le met au nombre des *ſemones*, c'eſt-à-dire, des demi-hommes. C'étoit ainſi que les Romains appelloient certains dieux, qu'ils ne croyoient pas dignes du ciel, mais qu'ils regardoient au deſſus des hommes ordinaires. C'eſt en ce ſens qu'il faut entendre cet endroit de Tite-Live, *bona* Semoni Sanco *cenſuerunt conſecranda :* Ovide dans ſes faſtes, fait mention de tous ces détails :

Quærebam nonas Sanco Fidiove, *referrem*
An tibi Semo *pater ; tunc mihi ſanctus ait*, &c.

(*D. J.*)

SAND, *terme de Géographie ;* ce mot veut dire *ſable* en Allemand, en Flamand, en Anglois, & dans les autres langues dérivées de la langue Teutonique. Il entre très-ſouvent dans la compoſition des mots géographiques de ces langues, & toujours dans la ſignification de *ſable*. (*D. J.*)

SANDALARIUS-VICUS, (*Géogr. anc.*) quartier & rue de l'ancienne ville de Rome ; cette rue s'appelloit auſſi *Sandaliaris-Vicus ;* Galien en fait mention. Une ancienne inſcription porte, *D. M. M. Afrani*, *Heliodori*, *Magiſtri*, *Vici-Sandaliarii*, *M. Afranius*, *Itumol*, *patrono*, *Fec.* Une autre inſcription fait connoître que cette rue étoit dans le quatrieme quartier de la ville : *Sext. Fonteius*, *O L. Rophinius*, *C N. Pompeius*, *C N. L. Nicephor. Mag. Vici-Sandaiari*, *Reg. IV. anni* XVIII. D. D.

Cela eſt conforme à Publius Victor, qui met le temple d'Apollon ſurnommé *Sandaliarius*, dans le quatrieme quartier de Rome ; Apollon prenoit ce ſurnom de cette rue, & Suétone marque que le temple avoit été bâti par Auguſte. Il acheta, dit-il, les plus précieuſes ſtatues des dieux, & les dédia par quartiers, comme l'Apollon *Sandaliarius*, le Jupiter Fragédus, *&c.* Cette rue étoit le quartier des Libraires ; Aulugelle dit, *livre XVIII*, *chapitre iv*, *in Sandalario apud Librarios fuimus.* (*D. J.*)

SANDALE, ſ. f. (*Hiſt. anc. & mod.*) ſorte de chauſſure ou pantoufle fort riche, qui étoit faite d'or, de ſoie, ou d'autres étoffes précieuſes, & que portoient autrefois les dames Grecques & Romaines ; elle conſiſtoit en une ſemelle, dont l'extrêmité poſtérieure étoit creuſée pour recevoir la cheville du pied, la partie ſupérieure du pied reſtant découverte.

Térence dit, en parlant de cette ſorte de chauſſure :

Utinam tibi commitigari videam ſandalis caput.

Plût-à-Dieu qu'elle vous caſſât la tête avec ſa ſandale !

Apollon étoit quelquefois nommé *Sandaliarius*, faiſeur de ſandales. Les critiques ont été fort embarraſſés ſur la raiſon pour laquelle on lui donnoit ce nom ; quelques auteurs le font venir d'une rue appellée *vicus Sandaliarius*, qui étoit habitée principalement par des faiſeurs de *ſandales*, & où ce dieu avoit un temple ; mais d'autres font venir avec plus de vraiſemblance le nom de la rue, de celui du dieu, & croient qu'Apollon avoit été appellé ainſi, à cauſe de ſa parure efféminée, comme s'il portoit des *ſandales* de femme.

M. Burette, dans ſes diſſertations ſur la muſique des anciens, dit qu'ils ſe ſervoient de *ſandales* de bois ou de fer, pour battre la meſure, afin de rendre la percuſſion rythmique plus éclatante.

Sandale ſignifie auſſi une eſpece de ſoulier ou de pantoufle que portent le pape & les autres prélats quand ils officient, & qui, à ce qu'on croit, eſt ſemblable à la chauſſure que portoit S. Barthelemi.

Alcuin dit qu'il y avoit quelque différence entre les *ſandales* des évêques & celles des prêtres & des diacres.

Il n'etoit permis aux moines de porter des *ſandales* que quand ils voyageoient, ſelon la remarque de du Cange, de Saumaize, *&c.*

Sandale eſt encore le nom d'une eſpece de pantoufle ou ſoulier découpé par deſſus, que portent aujourd'hui les religieux réformés

més de différentes congrégations; elle consiste en une simple semelle de cuir, liée avec des courroies ou des boucles par dessus le haut du pied, qui est presque entiérement à nud, à peu près comme les peintres peignent le bas du brodequin des anciens. Les capucins portent des *sandales*, & les récollets des socles; les *sandales* sont toutes de cuir, au lieu que la semelle des socles n'est que de bois.

SANDALE, s. f. *terme de maître d'escrime*, ce mot se dit parmi les maîtres d'armes, d'un soulier qui n'a qu'une demi empeigne, & qui n'a point de talon. On le met ordinairement au pied droit. (*D. J.*)

SANDALE, (*Marine.*) sorte de bâtiment du levant, qui sert d'allege aux gros vaisseaux. *Voyez* ALLEGE.

SANDALINE, s. f. (*Gram. & Com.*) petite étoffe qui se fabrique à Venise, & qui se commerce aux Indes occidentales.

SANDALION, ou *SANDALIUM*, (*Géogr. anc.*) isle d'Asie, sur la côte d'Ionie; σανδάλιον, veut dire une espece de soulier & de chaussure de femme, & cette isle étoit ainsi nommée, parce qu'elle en avoit la figure. C'étoit une des trois isles que Pline, *liv. V*, *chap. xxxj*, nomme *Trogilies*, auprès de Mycale. Cet auteur remarque, *liv. III*, *chap. vij*, que Timée appelloit l'isle de Sardaigne *Sandaliotis*, sans doute par la même raison, à cause de sa figure en forme de *sandale*. (*D. J.*)

SANDANUS, (*Géogr. anc.*) riviere de la Thrace, prise en général, qui comprenoit tout le mont Athos, & s'étendoit jusqu'à la Paraxie. C'est sur le bord de cette riviere que Philippe fut atteint d'une fleche tirée par Astere, Olynthien, qui écrivit sur la fleche ces paroles: *Astère envoie à Philippe cette fleche mortelle.* En effet, ce prince repassa le *Sandanus* à la nage, ayant perdu un œil de cette blessure. (*D. J.*)

SANDAPILA, (*Littérat.*) ce mot désigne chez les Romains, une biere, un cercueil fait pour porter en terre les pauvres gens, *popularis sandapila.* Ce même mot s'appliquoit aux bieres des criminels exécutés à mort. On appelloit ceux qui portoient en terre les cadavres des uns & des autres, *sandapilarii* (*D. J.*)

SANDARACURGIUM, (*Géog. anc.*) montagne de l'Asie mineure, aux environs de Pompéïopolis, ville de la Galatie, selon Strabon, *l. XII*, *pag.* 562. Ce nom veut dire un lieu où l'on travailloit le *sandarac*; aussi Strabon ajoute que cette montagne étoit creuse, par les souterrains qu'on y avoit percés en y travaillant; on y en employoit des malheureux qui avoient été vendus à cause de leurs mauvaises actions; car outre que ce travail est fort pénible, poursuit le géographe Grec, on dit que l'air de ces mines est mortel à cause des fortes exhalaisons des matieres qu'on y remue; c'est pourquoi on a interrompu ce travail dont on tiroit peu de fruit, & les ouvriers y périssoient par centaines. (*D. J.*)

SANDARAQUE, s. f. (*Hist. des drog. exot.*) on a donné ce nom à trois différentes substances, qu'il est important de distinguer avec M. Géoffroi. 1°. A une espece d'arsenic rouge, que les Grecs nomment σανδαράκη; c'est pourquoi on l'appelle *sandaraque des Grecs*, pour la distinguer des autres especes: 2°. à la résine de genevrier, que les Arabes nomment *sandarach* ou *sandarax*, & que leurs interpretes ont appellés *sandaraque des Arabes*: 3°. à une substance qui tient le milieu entre le miel & la cire, que l'on trouve souvent à part dans les endroits vuides des ruches, & c'est la nourriture des abeilles lorsqu'elles travaillent; on appelle cette troisieme sorte de sandaraque, *sandaracha*, *erithace*, & *cærithus*, comme Pline le rapporte. Cette derniere espece n'est ni d'usage, ni connue dans les boutiques.

La *sandaraque* des Grecs est nommée par les Arabes, *zarnich-alimer*, ou *réalgar*, qui signifie poison; en effet c'est notre orpiment ou notre arsenic rouge, qui est un très-grand poison, sur lequel *Voyez* ORPIMENT, *ou* RÉALGAR; car c'est la même chose.

Il nous reste donc seulement à parler ici de la *sandaraque* des Arabes, qui est le vernis, la gomme, ou la résine des genevriers; on l'appelle dans les boutiques, *sandaracha*, *vernix*, *gummi juniperinum.* Κόμμι ἀρκεύθου, grec. *Sandarax* arab. C'est une substance résineuse, seche, inflammable, transparente, d'un jaune pâle ou citrin, en

gouttes semblables au mastic, d'un goût résineux, d'une odeur pénétrante & suave quand on la brûle; elle ne se dissout pas dans l'eau, mais seulement dans l'huile, ou l'esprit-de-vin. On estime celle qui est brillante, transparente, jaunâtre; on nous l'apporte des côtes d'Afrique par Marseille.

Cette résine découle d'elle-même dans les pays chauds, ou par les incisions que l'on fait à l'écorce du genévrier en arbre, & du cedre baccifere à feuilles de cyprès. La *sandaraque* qui découle de ce cedre, a une odeur plus suave quand on la brûle, & est par cette raison plus estimée; mais on en trouve très-rarement dans les boutiques. La *sandaraque* du genévrier est employée extérieurement pour la guérison des ulceres, & en fumigation pour les catharres; elle sert à faire une poudre dont on frotte le papier pour l'empêcher de boire; on l'emploie sur-tout pour en préparer un vernis liquide, en la faisant dissoudre dans l'huile de lin, de térébenthine, de spic, ou dans de l'esprit-de-vin. (*D. J.*)

SANDARESUS, s. m. (*Hist. nat. Lithol.*) pierre dont parle Pline, & qu'il dit être transparente, & d'un jaune d'or.

SANDAU, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de basse-Saxe, & dans le duché de Magdebourg, au bord de l'Elbe. Elle est habitée de luthériens & de réformés. Elle préside à une jurisdiction de six villages, & elle fait partie du cercle de Jéricho. (*D. G.*)

SANDERSLEBEN, (*Géogr.*) château, bourg & bailliage d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe, & dans la principauté d'Anhalt-Dessau, sur la riviere de Wiper. Ce château est fort ancien; mais dans les temps modernes on l'a réparé, & il est assigné pour résidence aux princesses douairieres du pays. (*D. G.*)

SANDAVA, (*Géogr. anc.*) ancienne ville de la Dacie, selon Ptolomée, *l. III. c. viij*, ses interpretes croyent que c'est Schesburg. Ils ont pris cette opinion de Lazius, *de republicâ Romanâ, livre XII.* (*D. J.*)

SANDECZ, (*Géogr. mod.*) ville de la petite Pologne, au palatinat de Cracovie, près du mont Krapack, sur les frontieres de la Hongrie, à 10 milles au sud-est de Cracovie, & à 8 des salines de Vielisca. Elle a dans ses environs des mines de cuivre. *Longitude 38, 55; latitude 49, 52.* (*D. J.*)

SANDIE, s. f. (*Botan.*) melon d'eau du Pérou & du Bresil. Les *sandies* sont rondes & grosses comme des potirons, leur chair est semée de pepins arrondis; les uns rouges, les autres noirs, & d'autres jaunes. (*D. J.*)

SANDI-SIMODISINO, (*Hist. mod. superst.*) c'est le nom que les negres du royaume de Quoja, dans les parties intérieures de l'Afrique, donnent à de jeunes filles, qui sont pendant quatre mois séparées du reste des humains, & qui vivent en communauté sous des cabanes bâties dans les bois, pour recevoir de l'éducation; la supérieure de cette espece de communauté, s'appelle *soguilli*; c'est une matrone respectable par son âge; les jeunes filles qui doivent être élevées dans cette retraite, sont toutes nues, pendant le temps de leur séjour dans cette école; on les conduit à un ruisseau où on les baigne, on les frotte avec de l'huile, & on leur fait la cérémonie de la circoncision, qui consiste à leur couper le clitoris, opération très-douloureuse, mais qui est bientôt guérie; l'éducation consiste à leur apprendre des danses fort lascives, & à chanter des hymnes très-indécens, en l'honneur de l'idole *sandi*; quand le temps du noviciat est expiré, la dame supérieure conduit ses éleves au palais du roi, au milieu des acclamations du peuple, elles font devant sa majesté les exercices qu'elles ont appris, après quoi on les remet à leurs parens qui sont charmés des talens que leurs filles ont acquis.

SANDRAHA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) arbre de l'isle de Madagascar, qui s'éleve fort haut & fort droit. Son bois est plus noir que l'ébene, & prend un poli aussi brillant que la corne; les plus gros de ces arbres n'ont que six à sept pouces de diametre.

SANDWICH, (*Géogr. mod.*) ville d'Angleterre, au comté de Kent, avec titre de comté, à 18 lieues au sud-est de Londres. C'est un des cinq ports du royau-

me, & dont les députés au parlement sont appellés *barons de-cinq-ports*.

Nous avons dit au mot *Rutupiæ*, que le port d'Angleterre qui du temps des Romains se nommoit *portus Ritupensis*, ou *portus Ritupæ*, étoit extrêmement célebre, & c'est, selon quelques savans, sur les ruines de *Rutupiæ*, qu'on a bâti *Sandwich*.

Quoi qu'il en soit, la ville située sur ce port, fut ruinée par les Danois, rétablie depuis, & incendiée sous le roi Jean; on la releva de ces cendres; mais sous le regne de la reine Marie, l'entrée de son havre fut tellement bouchée dans une nuit, par un gros navire qui y coula à fond à l'insçu de tout le monde, qu'on n'a jamais pu depuis y remédier.

M. Moore, avant qu'on eût connu la cause de cet événement singulier, fut envoyé sur les lieux par la reine Marie, pour la découvrir; les habitans peu capables de l'éclairer, lui députerent un vieillard qui se flattoit d'avoir là dessus plus de lumieres que ses compatriotes. « Je suis bien » âgé, dit-il, & je me rappelle d'avoir vu » bâtir le clocher de Tinterton; il n'étoit » question alors ni des bancs de sables, ni » de bas fonds, qui empêchassent l'entrée » du havre de *Sandwich*; ainsi je pense » que le clocher de Tinterdon en est la » cause ». M. Moore rit beaucoup de cette idée, & depuis lors elle est devenue un proverbe Anglois, qui s'emploie quand quelqu'un rend une raison absurde d'un fait dont on demande l'explication. (*D. J.*)

SANDYX, (*Hist. nat. Peinture.*) on ne connoît point quelle est la substance que les Grecs appelloient *sandix*. Quelques-uns ont cru qu'ils désignoient sous ce nom une couleur d'un rouge éclatant, dont on se servoit dans la peinture; d'autres ont dit que c'étoit un vert tirant sur le bleuâtre. Strabon dit que les peintres de son temps faisoient usage d'une couleur appellée *Armenium pictorium*; & que quelques autres donnoient à cette même couleur le nom de *sandycis metallum*: elle étoit d'un bleu tirant sur le vert. On croit que la couleur appellée *zarnich*, par les Arabes, est le *sandyx* des anciens: Avicenne dit qu'elle étoit ou jaune, ou rouge, ou verte. On présume que par celui qui étoit jaune ou rouge, il a voulu désigner l'orpiment, & par celui qui étoit vert, le *lapis Armenus*.

SANE, (*Géogr. anc.*) ville de Thrace, entre le mont Athos, & la presqu'isle de Pallene, selon Hortelius. Hérodote, *lib. VII, c. xxij*, la met dans l'isthme du mont Athos, auprès du fossé creusé par Xerxès. Thucydide parlant des villes du mont Athos, met au bord du fossé même *Sane*, qu'il dit être une colonie de l'isle d'Andros. Etienne le géographe, l'abbréviateur de Strabon, & Plutarque, *quæst. græc.* en font aussi mention. (*D. J.*)

SANED, (*Hist. mod.*) c'est le nom que l'on donne dans l'Indostan, à des patentes ou privileges, accordés par le grand-mogol, à certaines provinces ou districts.

SANG, s. m. (*Anat. & Physiol.*) est le nom que l'on donne à la liqueur renfermée dans les arteres qui battent, & dans les veines correspondantes à ces arteres. *Voyez* ARTERE & VEINE.

Le *sang* paroît à la premiere inspection, homogene, rouge & susceptible de coagulation dans toutes les parties du corps; mais différentes expériences nous ont appris qu'il a différens caracteres.

L'hydrostatique nous fait découvrir qu'il y a dans le *sang* quelque chose de volatil, qui s'exhale continuellement du *sang* en forme de vapeur, & dont l'odeur tient le milieu entre la mauvaise odeur de l'urine, & celle de la sueur. Cette vapeur contenue dans ses propres vaisseaux, paroît aqueuse, & comme chargée d'une couleur qui tire sur l'alkali.

Le *sang* de l'homme le plus sain se coagule en une masse tremblante, facile à rompre: il s'épaissit davantage si on l'expose à une chaleur moindre que celle de l'eau bouillante, & même de 150 degrés. On l'a vu se réunir en forme de gelée dans les veines pendant la vie, & dans ceux qui mouroient des fievres violentes. La partie rouge du *sang* constitue la partie principale de ce coagulement, auquel cette couleur rouge est propre, & qui la communique à toutes les autres parties du *sang*. Cette même partie du *sang*, qui peut se réunir en une masse confuse lorsqu'elle est en

repos, exposée à un petit froid, à une chaleur de 150 degrés, & mêlée avec l'esprit de vin, avec les acides minéraux est cependant molle, à moins qu'elle ne soit endurcie par une trituration pareille à celle qu'elle supporte pendant la vie, ou par quelques secousses semblables. Elle est pesante, & presque plus d'un onzieme qu'un pareil volume d'eau; elle est toute inflammable lorsqu'elle est dépouillée de son phlegme: la partie rouge fait la moitié & plus de la masse du *sang* dans les tempéramens sanguins, & le séreux un tiers de la masse; dans la fievre il se réduit à la quatrieme ou la cinquieme partie.

Ce qui se présente ensuite, c'est la partie blanchâtre & jaunâtre du *sang*; & quoiqu'elle paroisse aussi homogene, elle ne l'est cependant pas. Elle est en général plus pesante d'un trente-huitieme qu'un égal volume d'eau; plus légere d'un douzieme que le *coagulum*. Elle se coagule si on l'expose à une chaleur de 150 degrés; qu'on la mêle avec les acides & l'esprit de vin, & qu'on l'agite, ses caillots sont plus durs que ceux de la partie rouge du *sang*. Ils sont si glutineux, qu'on ne peut les résoudre en membrane, & enfin en un corps aussi solide que de la corne. C'est cette humeur qui produit la couënne que l'on remarque dans le *sang* des pleurétiques, les polipes & les membranes artificielles. On découvre dans ce séreux, outre la partie albumineuse qui peut se coaguler, une eau simple qui en constitue la plus grande portion, & quelque chose de muqueux qui file, & qui néanmoins, ne se coagule pas comme la partie albumineuse, par le feu, ni par les acides.

Il n'est que la pourriture & la force de l'air échauffé à 96 degrés, qui puissent occasioner une dissolution fétide dans toute la masse du *sang*, & sur-tout dans le *serum*; car la la partie séreuse en est la plus susceptible: la partie rouge l'est moins. A la longue, la partie rouge & la lymphe se changent enfin en une exhalaison fétide & volatile, & déposent un sédiment au fond du vase dans lequel elles se sont corrompues.

Le *sang* une fois dissous par la pourriture ne peut plus se coaguler; & lorsqu'une fois il a été coagulé par l'esprit de vin, il ne peut plus se dissoudre.

Outre toutes ces parties que l'on découvre avec facilité dans le *sang*, il est encore chargé d'une assez grande quantité de sel marin, que l'on distingue par sa saveur légérement salée, & quelquefois avec le microscope. La nutrition, de même que l'analyse chymique, font voir qu'il est aussi chargé de terre, mêlée avec les parties les plus fluides, & sur-tout avec l'huile. Enfin il y a dans le *sang* un air non élastique qui est en assez grande quantité, & on s'en assure par la pourriture du *sang* & du *serum*, & en pompant l'air qui l'environne. Il ne s'ensuit pas de là que les globules soient des bulles aériennes, puisqu'elles sont spécifiquement plus pesantes que le *serum*.

La Chymie nous a fourni différens moyens pour découvrir la nature du *sang*. Si on expose le *sang* que l'on a tiré d'un homme sain à un petit feu, il s'en évapore une grande quantité d'eau qui faisoit plus des ¾ de toute la masse; elle est presque insipide, & cependant empreinte d'une huile fétide qui se fait sentir de plus en plus, à mesure que la distillation approche plus de sa fin. En exposant le reste à un feu plus fort, il fournit des liqueurs alkalines de différentes especes, dont la premiere est fétide, âcre, rousse & formée d'un sel volatil dissous dans de l'eau, fait environ la douzieme partie de tout le *sang*.

Il s'éleve avant, & pendant que l'huile s'en détache, un sel volatil sec, qui s'attache par flocons rameux aux parois du ballon: il est en petite quantité, & ne fait pas moins de la cinquantieme partie du *sang*.

L'autre liqueur qui s'éleve plus lentement est plus pesante, & d'abord jaunâtre, puis noire, ensuite aussi tenace que de la poix, âcre & inflammable; c'est l'huile du *sang* humain, elle est en petite quantité, & en fait environ la cinquantieme partie.

Il reste au fond le charbon du *sang*, tout poreux, inflammable, qui détonne lorsqu'on l'enflamme & se réduit en cendres. L'on retire de cette cendre, après la lessive, un sel mêlé de sel marin & d'un alkali fixe, & un peu de terre; le sel fixe fait à peine la quatre-vingtieme partie du *sang*, dont presque la quatrieme est alkaline. On

tire au moyen d'un feu violent, de cet alkali quelque chose d'acide, qui tire en partie sur celui de l'esprit du *sang*, & qui a en même temps quelque rapport avec les alimens tirés des végétaux, dont le caractere n'est pas encore totalement détruit; c'est ce qui fait qu'on le trouve dans les animaux qui vivent des végétaux, de même que dans l'homme. La terre qui est la cent cinquantieme partie environ, est chargée de quelques particules que l'aimant attire. Le *sérum* distillé donne les mêmes principes que tout le *sang*; il fournit cependant moins d'huile & beaucoup plus d'eau.

Cette analyse fait voir qu'il y a dans le *sang* des liquides plus pesans & plus tenaces les uns que les autres; qu'il y en a d'aqueux, d'inflammables, & qu'une très-grande partie du *sang* tend plus à la pourriture & à la nature alkaline: car tant que le *sang* n'est pas altéré, & qu'il est à couvert de la pourriture & d'une trop grande chaleur, il ne s'alkalise, ni ne s'aigrit, il est au contraire doux & peu salé; il est cependant âcre dans certaines maladies, & très-disposé à la pourriture. Par exemple, dans le scorbut dans lequel il ronge les vaisseaux qui le renferment; dans l'hydropisie où l'eau devient presque alkaline. On trouve dans celui des insectes une chaux alkaline, qui fait effervescence avec les acides.

Les acides violens & l'esprit de vin coagulent le *sang*. Les acides doux, les sels alkalis, même fixes, & sur-tout les volatils, les acides végétaux & le nitre, le dissolvent; il ne fait effervescence avec aucun sel. Le mouvement violent, une trop grande chaleur extérieure, fait tomber le *sang* en pourriture.

Si l'on examine le *sang* nouvellement tiré dans un tuyau de verre, ou dans les veines des animaux vivans, à travers le microscope, on y distingue des globules rouges, mous, de figure variable, & qui constituent ce qu'on appelle proprement *le cruor*, ou la partie du *sang* renfermée dans les arteres & les veines sanguines.

Ces globules nagent dans un fluide moins dense, dans lequel on distingue avec le microscope, des globules jaunes, plus petits que les rouges, qui ont été auparavant de cette couleur; & qui par la chaleur & le frottement se changent en de plus petits semblables. De grands hommes après bien des expériences, ont évalué le diametre d'un globule rouge de *sang*, $\frac{1}{3240}$ pouce.

On observe, après un examen le plus recherché à travers le microscope, dans l'eau pâle qui reste & dans laquelle les premiers globules nageoient, des globules aussi transparens que l'eau, & quelques petites pointes de sel.

C'est de ces expériences, comparées les unes avec les autres, que l'on a tiré toutes ces connoissances que l'on a sur le *sang*. On sait donc que le *sang* est composé de globules qui se réunissent en une masse confuse, lorsque la vapeur qui les tenoit en dissolution s'en exhale, & parce qu'alors leur force d'attraction est plus grande. La partie rouge du *sang* desséchée & qui s'enflamme, nous fait voir la nature inflammable de ces globules si on la jette dans le feu; c'est ce que prouve aussi le pyrophore qu'on tire du *sang* humain, & il est très-vraissemblable que l'huile poisseuse que l'on retire du *sang* par un feu violent, vient encore de là.

Le *sérum* jaunâtre qui paroît aussi composé de globules nageant dans l'eau, est tel que nous l'avons décrit ci dessus. Il se trouve dans une espece de *liquamen* aqueux & plus fin, dont on ne peut distinguer les particules de l'eau des autres principes, mais en plus petite quantité, dont il est composé; principes que le feu fait dégénérer en sels alkalis. Les distillations de la salive, du mucus, de l'humeur de l'insensible transpiration, en fournissent autant de preuves.

On ne peut déterminer au juste la quantité du *sang*; il est constant que le poids des humeurs surpasse de beaucoup celui des parties solides; mais plusieurs de ces humeurs ne circulent point; telles sont la graisse & le suc glutineux qui unit les différentes parties. Si on en peut juger par les grandes hémorrhagies qui n'ont cependant pas fait perdre la vie, par les expériences faites sur les animaux, desquels on a tiré tout le *sang*, par la capacité des arteres & des veines, les humeurs qui circulent peuvent s'évaluer au moins à 50 livres, dont la cinquieme partie constitue ce qu'on appelle le *vrai*

sang ; les arteres en contiennent environ la cinquieme partie, & les veines les quatre autres.

La proportion de ces élémens n'est pas toujours telle que nous l'avons dit jusqu'à présent : l'exercice, l'âge viril augmente le *sang* renfermé dans les vaisseaux sanguins, sa rougeur, sa force, sa densité, la cohésion de ses parties, la dureté du *serum* coagulé, son poids & ses principes alkalis ; au contraire, si on est jeune, oisif, qu'on ne boive que de l'eau, & qu'on ne vive que de végétaux, toutes ces causes diminuent le volume du *sang* des vaisseaux sanguins, rendent les parties aqueuses plus abondantes, & augmentent à proportion le *serum* & le mucus qu'il contient ; la vieillesse en augmente la partie rouge, & diminue la partie gélatineuse.

La partie rouge du *sang* paroît sur-tout propre à produire la chaleur, puisque la chaleur est toujours proportionnée à cette partie : elle l'arrête dans les vaisseaux du premier genre, parce que la grosseur de ses globules l'empêche de passer outre ; & comme ils reçoivent du cœur un mouvement commun à toutes les autres parties, elles ont plus de vitesse qu'elles, à raison de leur plus grande densité ; de là ils impriment par cette raison le mouvement aux liqueurs des genres inférieurs ; c'est là pourquoi la partie rouge du *sang* étant trop diminuée par de fréquentes saignées, le sang séjourne dans les plus petits vaisseaux ; on devient gros, hydropique, & ainsi le renouvellement de la masse du sang paroît dépendre de la présence de la quantité convenable de cette partie rouge ; en effet, les hémorrhagies font dégénérer le *sang*, qui de sa nature est rouge & épais, en une humeur pâle & séreuse.

Le *serum*, principalement celui qui se coagule, est sur-tout destiné à la nutrition des parties, à la dissolution des alimens, à arroser la surface externe & interne des cavités du corps humain, à entretenir la souplesse dans les solides, au mouvement des nerfs, à la vue, *&c.* M. Haller, *Physiol.*

Les globules rouges du *sang* ne different de ceux qu'on trouve dans le chyle, qu'en ce qu'ils sont composés de plusieurs ; leur couleur ne dépend que de cet assemblage, car quand on les sépare, ils reprennent leur blancheur ; de là vient que tout ce qui paroît rouge dans un sang qu'on expose à l'air, se convertit enfin en sérosité ; car les petits globules qui se séparent les uns des autres recouvrent leur blancheur. La même chose arrive dans le sang lorsqu'il est renfermé dans le corps, car lorsqu'il a roulé un certain temps dans ses vaisseaux, il change de nature ; ses globules sont fouettés continuellement par les vaisseaux, qui étant aidés de l'action de la chaleur qui survient, divisent les parties du sang, & les réduisent enfin en une sérosité, laquelle se filtre par les couloirs des visceres, ou s'exhale par les pores des poumons & de la peau.

La cause de cette rougeur a fait former bien des systêmes ; celle qui a été reçue le plus généralement est le mélange du nitre de l'air avec le *sang* dans les poumons ; quelques expériences chymiques paroissent confirmer cette idée. Mais 1°. avec des sels alkalis on donne de la rougeur au lait : quelle raison aura-t-on donc d'attribuer la couleur du *sang* au nitre plutôt qu'à des sels alkalis ? l'on peut dire avec autant de vraissemblance qu'un sel lixiviel sorti de la terre ou mêlé avec les alimens, produit la couleur rouge, quand il vient à s'alkaliser par la chaleur du corps : d'ailleurs ne pourra-t-on pas trouver dans l'air quelque miniere de sel alkali, de même qu'on y trouve du nitre ? 2°. On ne sauroit prouver qu'il y ait du nitre dans l'air ; du moins n'est-il pas convenable qu'il se trouve dans ce fluide une si grande quantité de ce sel.

Je ne parlerai pas ici de ceux qui ont autrefois attribué au foie la rougeur du *sang* ; on sait que Bartholin l'a dépouillé de cette faculté ; mais je crois qu'on peut lui rendre en partie les fonctions qu'on lui a refusées : il n'est pas prouvé que le chyle ne passe pas des veines mésentériques dans le foie ; au contraire, nous savons que cela arrive dans les oiseaux : des expériences mêmes semblent prouver que la même chose se trouve dans l'homme.

Mais comment est-ce que les globules unis peuvent prendre la couleur rouge par cette union précisément ? On a dit que les

couleurs consistoient dans les modifications de la lumiere ; mais par des expériences réitérées, on s'est convaincu que les couleurs étoient particulieres à certains rayons de lumiere.

Les globules dans les gros vaisseaux teignent en rouge toutes les liqueurs qui s'y trouvent ; il ne faut pas pour cela qu'ils soient en une quantité extraordinaire ; on voit qu'il ne faut que peu de vin rouge pour teindre un grand verre d'eau.

La petite quantité des globules rouges fait que les extrêmités capillaires des arteres ne sont pas colorées ; car comme ces globules ne peuvent passer que l'un après l'autre dans les filieres, il s'ensuit que pour un globule rouge il y aura une grande quantité d'eau & de limphe, & par là la couleur rouge doit se trouver absorbée ; de plus, ces petits globules se trouvant comprimés, leur figure doit changer, ainsi la couleur doit souffrir quelque changement ; aussi a-t-on remarqué que les globules en passant par les extrêmités artérielles, s'applatissent & prennent une couleur jaunâtre ; on apperçoit de petits globules blancs & diaphanes, qui ne sont autre chose que les parties huileuses de la limphe, qui n'ont encore ni assez de mouvement, ni assez de pression pour changer de couleur.

La rougeur du *sang* est-elle absolument nécessaire ? On trouve des insectes qui n'ont dans leurs vaisseaux qu'une liqueur blanchâtre & diaphane ; avec ce fluide ils vivent, ils font tous les mouvemens dont leurs petits muscles sont capables.

Le *sang* n'a pas la même couleur dans tous ses vaisseaux : si l'on ouvre un chien d'abord après qu'il a mangé, on verra qu'il se trouve dans les arteres pulmonaires une matiere blanchâtre mêlée avec le *sang* ; mais dans les veines le *sang* est plus rouge ; cela s'ensuit évidemment de ce que nous avons dit. La rougeur du *sang* dépend de la cohésion des globules du chyle ; ces globules, par la pression qu'ils ont soufferte, ont été unis dans les arteres capillaires ; il est donc nécessaire que le *sang* soit plus rouge dans la veine pulmonaire que dans l'artere.

Il y a encore une autre différence de couleur dans le *sang* qui se trouve en divers vaisseaux ; le *sang* artériel est fort rouge, mais le *sang* veineux est noirâtre ; cela s'ensuit de même de ce que nous avons établi. La rougeur du *sang* dépend du mouvement qui se trouvant moins fort dans les veines, doit aussi produire moins d'effet ; mais il y a une raison qui prouve mieux que cette différence doit arriver : c'est que le sang artériel est rempli de lymphe, au lieu que le *sang* veineux en est privé ; par conséquent les globules rouges se trouvent en plus grande quantité à proportion dans les veines, & le *sang* doit y paroître d'une rougeur plus foncée & approchant du noir.

Quand on tire du *sang* des veines & des arteres du même animal, on y remarque une différence : le *sang* des arteres a à peu près la même couleur dans sa surface & dans le fond ; mais le *sang* veineux est fort noirâtre au fond ; je suppose au reste que l'on mette ce *sang* dans un vaisseau un peu profond : la différence de couleur ne vient que de ce que le *sang* artériel est beaucoup plus raréfié & plus mêlé que le *sang* veineux ; le mouvement qui se trouve dans les arteres & qui manque dans les veines, doit nécessairement produire cet effet.

Outre la partie rouge dont nous venons de parler, y a-t-il dans le *sang* des parties fibreuses ? Il s'est trouvé des anatomistes qui avec raison, ont nié l'existence de ces parties ; mais il s'est trouvé des physiciens qui leur ont fait diverses réponses pour prouver qu'il y avoit dans le *sang* de ces sortes de parties. *Voyez* M. Senac, *ess. de Physique.*

Toutes ces matieres qui composent le *sang* sont agitées de deux mouvemens ; l'un est le mouvement de circulation dont nous avons parlé, & l'autre le mouvement intestin, c'est-à-dire le mouvement des parties sanguines en tout sens. *Voyez* CIRCULATION.

Le mouvement intestin n'est point prouvé comme le mouvement circulaire, au contraire il souffre beaucoup de difficulté ; on ne nie pas que les parties qui composent le sang n'aient de mouvemens différens dans leurs vaisseaux ; leurs diverses réflexions, l'élasticité de l'air, l'action des vaisseaux ; tout cela doit imprimer divers mouvemens aux diverses parties qui composent le *sang* ; mais ce qu'on nie, c'est que le

mouvement inteſtin ſoit eſſentiel à ſa fluidité, c'eſt-à-dire, que le *ſang* ne ſoit fluide que parce que ſes parties ſont diverſement agitées: une matiere peut être très-fluide quoique toutes ſes parties ſoient dans un repos parfait; il ſuffit ſeulement que ces parties puiſſent céder à la moindre impulſion; or cela arrivera néceſſairement dès qu'elles ne ſeront pas unies. Je crois qu'il n'y a perſonne qui puiſſe ſoutenir que la déſunion ou la non-adhérence des parties de la matiere, ne puiſſe exiſter ſans mouvement; ce ſentiment ne ſouffre pas tant de difficulté que l'autre, on s'épargne par-là la peine de chercher une cauſe de cette agitation, qu'on a cru trouver dans la matiere ſubtile, mais que rien ne ſauroit prouver; on ne peut concevoir dans ce fluide un mouvement continuel qui porte ces parties de tous côtés, la raiſon en eſt évidente; car ſi l'on veut établir un mouvement en tous ſens, il faut qu'on diſe qu'il n'y a pas d'endroits vers lequel quelque partie de ce fluide ne ſe meuve; or ſi cela eſt, il n'y aura point de partie en mouvement qui n'en trouve quelqu'une qui aura autant de force qu'elle dans ſon chemin; elle ne pourra donc pas ſe mouvoir, ni par conſéquent aucune des autres. Enfin nous nions qu'il y ait dans le *ſang* un principe qui par lui-même donne la fluidité, laquelle ne dépend abſolument que du mouvement des vaiſſeaux; car les grumeaux qu'on voit dans les vaiſſeaux de la grenouille qui a été expoſée à un froid vif, ne peuvent pas ſe diſſoudre par la chaleur qu'on leur communique en approchant la grenouille du feu; mais dès que le mouvement du cœur augmente, les grumeaux ſe diviſent dans un inſtant. Les mouvemens de circulation & de fluidité ne ſont pas les ſeuls qu'on a attribués au *ſang*; on lui a encore voulu donner un mouvement de fermentation: le ſang, dit-on, a des principes acides & alkalis qui, heurtant continuellement les uns contre les autres, doivent néceſſairement produire le mouvement que l'on nomme *fermentation*, comme cela arrive aux liqueurs qui ont ces principes; mais comme ces principes ſont mêlés de parties ſulphureuſes qui les ſéparent, il s'enſuit que la fermentation ne doit ſe faire que peu à peu; au premier inſtant quelques parties ſulphureuſes ſortiront de l'entre-deux de quelques acides & de quelques alkalis; au ſecond inſtant la même choſe arrivera à d'autres parties; ainſi la fermentation ſe fera ſucceſſivement: on apporte encore pluſieurs autres raiſons pour prouver qu'il y a dans le *ſang* un tel mouvement fermentatif. 1°. Dit-on, le chyle ſe change en *ſang*; or dans le *ſang* les parties ſont changées, & la proportion des principes qui le compoſent n'eſt pas la même que dans les parties du chyle; tout cela, ſelon pluſieurs, ne peut ſe faire ſans fermentation. 2°. Le *ſang* ſe change en diverſes humeurs, & dans ce changement il y a un changement de ſubſtance qui ne peut ſe faire ſans fermentation. 3°. Dans le foin & l'avoine, on ne trouve pas de ſel urineux; cependant les animaux qui ſe nourriſſent de ces matieres donnent beaucoup de ce ſel par l'analyſe; or ce ſel ne ſauroit ſe former ſans la fermentation non plus que le ſel ſalé; toutes ces raiſons ſont ſoutenues de l'analyſe de toutes les liqueurs du corps humain, que l'on peut voir à leurs *articles particuliers*, SALIVE, SUC PANCRÉATIQUE, SEMENCE, URINE, *&c.*

Quelque choſe que l'on diſe, on ne ſauroit établir de fermentation dans le *ſang*; les matieres qui le compoſent ſont fort huileuſes: or on ſait par la chymie que l'huile empêche les fermentations; les acides du vinaigre qui ont diſſout le plomb, & qui ſont mêlés avec beaucoup d'huile, comme l'analyſe nous l'apprend, ne bouillonnent point avec les alkalis: il y a pluſieurs autres exemples que je ne rapporterai pas. 2°. Jamais il n'y a eu de fermentation ſans repos; or comment trouver ce repos dans le *ſang* qui eſt porté par tout le corps avec une grande rapidité.

3°. Mais, objectera-t-on, comment ſe peut former du ſel ſalé du *ſang*, s'il n'y a pas de fermentation? A cela je réponds que les acides du vinaigre qui a diſſout le plomb, formeront le ſel ſalé avec des alkalis; cependant on n'y remarque pas de fermentation: d'ailleurs le preſſion du cœur & des vaiſſeaux, & la chaleur du *ſang*, feront entrer les acides dans les alkalis, & cela ſuffira pour former un ſel ſalé, *&c.*

Toutes ces raiſons étant ſuppoſées, on peut

peut prouver qu'il n'eſt pas beſoin de fermentation pour former & entretenir la chaleur dans le corps humain. 1°. Les parties ſolides du corps humain ſont très-propres à s'échauffer par les frottemens: on l'expérimente à chaque moment par l'action des mains ou de quelque autre partie. 2°. Dès que le cœur viendra à agir par ſes mouvemens alternatifs, il pouſſera les parois artérielles, qui par leurs vibrations fréquentes s'échaufferont peu à peu. 3°. Les vibrations des arteres ayant fort échauffé les autres parties ſolides, il arrivera que cette chaleur ſe communiquera aux fluides, ainſi les ſolides ſeront la ſeule cauſe de la chaleur dans le corps humain. 4°. Les parties fluides qui ſont dans les vaiſſeaux, ſont très-propres à s'échauffer, puiſqu'elles ſont fort huileuſes; ainſi elles pourront s'échauffer beaucoup. 5°. Par ce que nous venons de dire, on ſe débarraſſe facilement de la difficulté qu'on fait d'ordinaire contre ce ſentiment; ſavoir comment il ſe peut faire que les fluides s'échauffent beaucoup dans notre corps ſans fermentation, puiſque l'eau qu'on bat ne s'échauffe jamais. On en trouve aiſément la raiſon dans ce que nous venons de dire; s'il n'y avoit que de l'eau dans le corps, la chaleur ſeroit ſuffoquée, mais il y a d'autres matieres: d'ailleurs ſi les parois des vaiſſeaux étoient bien fortes, & que l'eau n'empêchât pas l'eſprit animal de couler dans les nerfs, la chaleur pourroit ſe faire ſentir. On n'a qu'à imbiber d'eau des pieces de bois qui s'échauffent facilement, on verra que ſi on les frotte long-temps l'une contre l'autre, elles s'échaufferont: or cela ne peut ſe faire qu'il ne ſurvienne quelque chaleur dans l'eau contenue dans les pores; de plus, s'il y avoit un principe d'élaſticité dans l'eau comme dans le ſang, la chaleur ſurviendroit de même par les mouvemens de ce fluide, comme par le mouvement du *ſang*. 6°. Il y a une expérience qui prouve que la cauſe primitive de la circulation & de la chaleur, eſt l'action des vaiſſeaux. Qu'on prenne une grenouille, qu'on l'ouvre & qu'on l'expoſe au froid, on verra que le *ſang* qui eſt dans le méſentere ſe coagulera & ſe réduira en grumeaux. Si l'on préſente ces vaiſſeaux au feu, les grumeaux ſubſiſtent toujours, l'action des parties ignées ne les réſout point; mais dès qu'on préſente le cœur de la grenouille au feu, & qu'il commence à battre, dès-lors tous les grumeaux diſparoiſſent, & la circulation ſe revivifie, comme nous avons déjà dit. De là il s'enſuit évidemment que ce n'eſt pas la chaleur qui donne la fluidité au ſang, que ce n'eſt que l'action des parties ſolides qui le diviſent; que ſa chaleur eſt un effet du mouvement des vaiſſeaux, & qu'elle n'eſt pas même abſolument néceſſaire; puiſqu'elle n'eſt qu'une ſuite du reſſort des fibres. S'il arrivoit que ces fibres puſſent avoir aſſez de force pour diviſer le *ſang*, mais qu'elles n'en euſſent pas aſſez pour s'échauffer, le *ſang* ne ſeroit nullement chaud, quoiqu'il fût fluide. 7°. On peut voir par tout cela que le *ſang* qui ſera trop agité par les parties ſolides, s'échauffera davantage, tendra à s'alkaliſier, deviendra plus âcre. 8°. On peut expliquer pourquoi la chaleur devient plus forte quand la circulation trouve quelque obſtacle: les arteres ſe trouvant plus dilatées, agiſſent avec plus de force; ainſi la chaleur doit ſe faire ſentir plus fortement. *Voyez* M. Senac, *eſſai phyſ.*

On peut concilier tout ce que nous venons de dire du *ſang*, avec les différentes eſpeces de tempéramens que les anciens ont établies. Si le *ſang* abonde en globules rouges ou du premier genre, cet état ſera celui que les anciens appelloient *tempérament ſanguin*; & on rendra raiſon par-là des ſymptômes particuliers à ce tempérament. Si les globules rouges ſont en petite quantité dans le *ſang*, & que celui-ci ſoit fluide & ſéreux, ce ſera ce qu'ils appelloient *tempérament phlegmatique*. S'il arrive, par quelque cauſe que ce ſoit, que le *ſang* ſe trouve ſurchargé de parties groſſieres, épaiſſes, & difficiles à mettre en mouvement, parties que les anciens ont regardées comme les principaux ingrédiens de l'attrabile, ce ſera pour lors cette conſtitution qu'ils ont appellée mélancolique, *temperamentum melancolicum*. Nos alimens en général ſont d'une matiere acide, ou participent de cette qualité; mais par les altérations qu'ils ont à ſouffrir dans notre corps, ils paſſent bientôt dans un état neutre: la ſtructure du corps des animaux eſt telle, que la circulation par

sa force en atténuant de plus en plus les parties du sang, corrige leur acidité, & les animalise pour ainsi dire; elle les rend volatils & en état de passer par la voie de la transpiration : c'est cette même force qui les dispose enfin à devenir *alkalins*; si rien ne s'oppose à cette transformation, l'haleine devient forte & le sang se corrompt. On voit que la bile avant que de se séparer du reste de la masse du *sang*, a subi une longue circulation : c'est une des liqueurs animales les plus parfaites, & qui s'éloignent le plus de la nature des acides; elle est abondante & bien conditionnée dans ceux en qui les liqueurs circulent avec force, & en qui toutes les fonctions s'exécutent bien. C'est cette constitution portée à un degré trop fort, qui mérite à juste titre d'être appellée avec les anciens, *tempérament cholérique*, ou *chaud & bilieux*; la constitution directement contraire à celle-là, dans laquelle la circulation se fait d'une maniere foible & irréguliere, & où le mouvement n'est point assez fort pour changer la qualité de nos alimens, paroît convenir avec la *cachexie* des anciens, que l'on peut en quelque façon regarder comme une sorte de tempérament, & comme une disposition différente de l'état naturel & régulier. Elle n'est pas, à proprement parler, une maladie particuliere, telle que le seroit une disposition du corps propre à donner lieu à un grand nombre d'incommodités; cette constitution se trouve communément confondue avec le tempérament phlegmatique, de même le tempérament sanguin & bilieux se trouvent souvent réunis dans un même sujet. On trouve encore dans le corps humain d'autres dispositions générales & différentes de l'état moyen; & ces différentes dispositions peuvent être désignées par les noms du tempérament *sulphureux*, *salin*, *chaud*, *froid*, &c. selon la maniere dont on considere les diverses parties qui entrent dans la composition du *sang*, leur combinaison, & les différentes opérations du corps. *Voyez* Cœur.

Quant à la dépuration du *sang*, & à la maniere dont les différentes liqueurs sont séparées, *voyez* Secrétion.

Pour ce qui est de la transfusion du *sang* d'un animal dans les veines d'un autre; *voyez* Transfusion.

Nous avons dans les *Transaction philosophiques* plusieurs exemples extraordinaires d'hémorrhagies volontaires; il est fait mention sur-tout d'un enfant qui rendit le *sang* par le nez, les oreilles & le derriere de la tête pendant trois jours. Depuis ce temps jusqu'au sixieme, il rendit le *sang* par les sueurs de la tête : au sixieme jour il le rendit par la tête, les épaules & le milieu du corps pendant trois jours. Il continua à saigner des orteils, des jointures des bras, & des doigts de chaque main, & de l'extrêmité des doigts, ce qui dura jusqu'à sa mort. Dans l'ouverture que l'on en fit, on trouva dans les endroits d'où le *sang* sortoit de petits trous semblables à une piquûre d'aiguille. *Voyez* Hémorrhagie.

Pour la maniere d'étancher le sang, *voyez* Styptique.

Pierre de sang, *voyez* Sanguine & Hématites.

Mains sanglantes (*avoir les*) c'est une des quatre sortes de délits que l'on peut commettre sur les pays de chasse du roi d'Angleterre. Si on trouve un homme ayant les mains ou une autre partie sanglante, il est condamné comme ayant tué une bête fauve, quand même on ne l'auroit point trouvé chassant. *Voyez* Forest.

Pluie de sang, *voyez* Pluie.

Flux de sang, *voyez* Flux & Dyssenterie.

Urine de sang, c'est une maladie dans laquelle l'urine sort mêlée avec du *sang*, en quantité plus ou moins grande. *Voyez* Urine.

Le *sang* qui sort ainsi vient des reins, quelquefois aussi de la vessie ou des ureteres. Cette maladie est causée quelquefois par une émotion violente, ou par une chûte en arriere qui cause la rupture de quelques-uns des vaisseaux urinaires : quelquefois aussi elle se trouve à la suite des suppressions subites des hémorrhoïdes ou des regles. La pierre sur-tout dans les reins occasione aussi de fréquens paroxismes de cette maladie; & les cantharides prises intérieurement, ou même appliquées extérieurement sans acides produisent le même effet. L'urine de *sang* est un très-mauvais symptôme dans la

petite vérole & les fievres malignes, quoique dans quelques occasions elle ait paru servir de crise ; & être un indice de la fin de la maladie.

Supplément à l'article sang, par M. le Baron de HALLER.

On appelle du nom de *sang* la liqueur rouge qui se trouve dans les arteres & dans les veines des quadrupedes, des oiseaux & des poissons. Cette liqueur, dont naissent toutes les autres humeurs du corps humain, fait un des objets principaux de la physiologie.

Sa quantité n'est pas aisée à déterminer: quand on égorge un animal, le *sang* n'en sort pas entiérement, une grande partie en reste dans les petits vaisseaux. Les arteres & les veines s'en déchargent un peu mieux par des hémorrhagies partiales & réitérées; les gros vaisseaux étant vuides, les petits vaisseaux s'y déchargent, & les humeurs de tout le systême animal remplacent le *sang* perdu. Dans un nombre d'observations tirées des meilleurs auteurs, je crois avoir trouvé que le plus grand poids de *sang* perdu en 24 heures a été de 36 livres. C'est aussi de 30 à 36 livres que je mettrois en gros la quantité de *sang* d'un homme, car un calcul exact est impossible. L'enfant en a davantage à proportion, & l'homme maigre plus que celui qui est chargé d'embonpoint. Les animaux à *sang* froid en ont fort peu : les poissons & les serpens en ont cinq fois moins que les quadrupedes à *sang* chaud.

Le *sang* de l'animal me paroît être uniforme, & je ne trouve pas des différences constantes entre celui des arteres & des veines. Le sentiment reçu des écoles, & qui a pris naissance d'Erasistrate, portoit que le *sang* des arteres étoit plus chargé d'esprits que celui des veines, plus chaud par conséquent, plus atténué & plus rouge.

Les modernes, par une suite de leur hypothese sur l'usage des poumons, ont cru le *sang* artériel plus dense & plus pesant, & un auteur moderne croit avoir trouvé qu'il est plus froid, ce qui à la vérité répugne à l'opinion générale. Il y a cependant des expériences qui le font plus aqueux & plus léger.

Dans les vaisseaux on croit distinguer la couleur violette du *sang* veineux d'avec la vive couleur d'écarlate du *sang* artériel.

Harvée avoit raison d'abandonner les écoles sur cette différence du *sang* artériel d'avec celui des veines : la circulation est si rapide, qu'il ne paroît pas qu'il puisse y avoir de différence permanente. Le *sang*, du moins un poids de *sang* égal à celui d'un animal, passe treize fois par heure par le cœur, autant de fois chaque parcelle de ce *sang* a été alternativement artérielle & veineuse, & il est impossible de croire, que malgré cette alternative perpétuelle, il puisse y avoir une différence essentielle & permanente de l'un à l'autre.

Dans les expériences que j'ai faites, je conviens que j'ai cru voir quelquefois plus de rougeur au *sang* artériel. Dans les vaisseaux cette différence ne prouve rien, elle étoit uniquement l'effet du plus grand nombre de globules, entassés dans les veines. La rougeur devient foncée, comme nous allons le voir, à proportion que les couches des globules se multiplient. D'ailleurs le poumon a si peu de part à cette diversité de couleur, qu'on la retrouve dans le poulet qui ne respire pas, & dans la grenouille qui ne respire que par intervalles, & dont le poumon ne peut agir que sur une petite partie de la masse du *sang*.

Les écrivains les plus dignes de foi n'ont pu voir de différence dans la couleur, & n'ont pas trouvé le *sang* artériel plus pesant. Une différence dans la couleur du *sang* se rencontre assez souvent dans le *sang* tiré des mêmes vaisseaux, dont une partie est plus haute en couleur, & une autre plus morte.

J'ai encore moins de foi à la différence du *sang* de la carotide à celui de la splénique. Il y auroit plus de vraisemblance dans celle de deux veines : le *sang* de la veine-porte pourroit être plus chargé de graisse que celui de la jugulaire, parce que la graisse des épiploons & des mésanteres est repompée dans la premiere de ces veines, & que la jugulaire n'a point de graisse à rendre à la veine-cave. Dans l'expérience même, cette différence n'a pas paru bien assurée, & à

faudroit la vérifier bien des fois pour s'assurer d'une différence constante & démontrée.

La couleur ordinaire du *sang* est rouge; dans les Negres, on la dit noirâtre; mais on n'est pas d'accord de ce fait.

Cette rougeur paroît être au fond du jaune exalté. Les globules du *sang* paroissent jaunâtres dans l'animal encore jeune, surtout dans les animaux à *sang* froid, avant leur grande transformation. Ils sont jaunes encore dans les animaux, après qu'ils ont été mal nourris.

Dans l'animal bien portant, bien nourri, & adulte, ils sont rouges, les globules solitaires même, qui marchent à la file, & un à un, dans les petits vaisseaux, sont d'un rouge moins foncé, mais véritable.

Dans le poulet la couleur jaune se conserve lorsque l'incubation va mal, & que le poulet n'est pas suffisamment échauffé par la poule: le rouge est très-vif, lorsque l'animal est vigoureux.

Je n'ignore pas que l'on a voulu attribuer ces phénomenes, ou au jaune qui paroissoit à travers les globules, ou à la lumiere réfractée; aucune de ces excuses ne sauroit être admise. La même lumiere réfractée montre un globule solitaire très-rouge, & en montre des monceaux très-jaunes, suivant que l'animal est robuste ou languissant; & la transparence du jaune jauniroit également les globules du poulet échauffé, si la couleur jaune des globules refroidis dépendoit du jaune de l'œuf.

Le *sang* reprend la couleur jaune en se desséchant dans les échymoses; on l'a vu jaune après une grande hémorrhagie, & M. Davies a retrouvé la couleur jaune dans les caillots de sang, qui se précipitent au fond d'un vase.

Entre les couleurs du *sang* il faut compter la blancheur; elle est assez ordinaire, quand on ouvre une veine peu d'heures après un bon repas. C'est le chyle qui nage avec le *sang*. On a voulu faire passer ce chyle pour une sérosité; mais certainement le serum n'a pas la blancheur laiteuse & opaque du chyle, & je ne vois pas ce qui empêcheroit le chyle d'être visible, après l'avoir vu nager par ondées dans la veine-cave d'un animal, que j'avois ouvert en vie.

Toute la masse du *sang*, qui sort fluide de la veine ouverte, ou qui vient de quelques arteres des narines dilatées, & qui tombe goutte à goutte, se prend en fort peu de temps, & en d'autant moins de temps que l'homme est plus sain & plus robuste. Il forme dans un demi-quart d'heure un caillot rouge, également dans les chaleurs de l'été, & dans le froid de l'hiver, lorsqu'il n'a que l'air à parcourir. Si le *sang* tombe dans l'eau, il faut pour le cailler, qu'elle ait un certain degrés de chaleur, & même considérable, comme de 80 & de 100 degrés de Fahrenheit. Dans la veine liée d'un animal vivant, il se prend également sans le secours de l'air, & on en découvre le méchanisme dans les animaux à *sang* froid, les globules s'attirent & s'amoncelent; il est vrai, que leurs amas ne sont attachés que par un foible lien, & qu'il est aisé de les séparer, en faisant couler dans les vaisseaux une nouvelle onde de *sang*.

La partie blanche séparée des globules forme un brouillard, dont la consistance augmente, & a plus de ténacité que le caillot rouge.

Le *sang* de tous les animaux se change en masse solide & tremblante; depuis l'homme jusqu'aux poissons: il est vrai que ce coagulum est plus tendre dans les animaux à *sang* froid, comme il est plus lent à se former, & plus foible dans un homme d'une santé peu ferme. Il est plus prompt à se former & plus solide encore dans les maladies inflammatoires, il y a même des exemples que le *sang* s'est pris dans des vaisseaux même. Cela arrive constamment dans les anévrismes, où le mouvement du *sang* est retardé, & après les blessures des arteres, qui se ferment par le caillot naturel. Dans des cas plus rares on a vu des croûtes membraneuses & filamenteuses remplir les grands vaisseaux, & occuper même tout le calibre de la veine-cave, de la jugulaire & des arteres carotides.

Les polypes sont des caillots, ou du *sang* en masse, ou du moins de la lymphe. Je ne les crois pas aussi communs qu'on l'a cru dans le siecle précédent, & même de nos jours, que plusieurs médecins les ont regardés comme la cause de plusieurs

morts subites. Il y en a cependant de véritables ; on les reconnoît par les alongemens qu'ils produisent dans le cœur, dont ils dilatent les cavités, & par les symptômes qu'ils occasionent, les palpitations, les anxiétés, les pouls intermittens & interrompus.

Après ces phénomenes fort superficiels, qui se présentent d'eux-mêmes dans le *sang*, nous allons entrer dans la recherche des élémens dont il est composé.

Celui qui s'échappe le premier, c'est la chaleur. Le *sang* est naturellement chaud dans l'homme, dans l'oiseau & dans les poissons cétacés. Sa chaleur a une mesure assez constante dans ces classes, elle est de 96 degrés de Fahrenheit dans l'homme, & elle n'a pas beaucoup de latitude, elle ne tombe guere qu'à 88, & monte à 110; au-delà de ce degré l'animal périt. L'oiseau est de quelques degrés plus chaud que l'homme.

Les animaux à *sang* froid ont dans le *sang* une chaleur de très-peu supérieure à celle de l'athmosphere, elle la surpasse depuis un degré jusqu'à huit. Les animaux à *sang* chaud, dans leur assoupissement d'hiver, ont le *sang* aussi froid que l'athmosphere; tels sont l'hirondelle, le hérisson. Les insectes ne paroissent pas avoir de la chaleur, pas même ceux qui sont d'une grandeur supérieure à celle de plusieurs animaux à *sang* chaud, comme les homars. Un mouvement foible de quelques insectes amoncelés produit cependant une chaleur très-considérable, comme celui d'une ruche d'abeilles; cette chaleur égale & surpasse même celle du *sang* humain. Les guêpes n'en produisent point.

La chaleur du *sang* est assez généralement supérieure à celle de l'athmosphere, on a cru même qu'elle ne tomboit jamais au dessous de ce degré, & que l'animal ne pourroit rester en vie dans un air, dont la chaleur seroit égale à celle du *sang*. C'est une erreur, la chaleur de la Caroline a été de 126 degrés, de 140 au Sénégal, de 167 même à un mur sur lequel donnoient les rayons du soleil. Je l'ai vu de 150 degrés à Roche dans une situation pareille, & exposée au soleil. Dans ces énormes chaleurs, il périt chaque année des personnes, mais le peuple survit, il travaille & voyage. MM. Duhamel & Tillet ont vu une fille soutenir une chaleur supérieure à celle de l'eau bouillante, & les étuves Russes vont à 202 degrés.

C'est une constance qui a étonné. Le même homme peut vivre & dans le Sénégal, & à Jéniseisk, où le froid a été de 120 degrés de Fahrenheit au dessous du zéro, ce qui fait une échelle de 250 degrés, dans laquelle la vie humaine peut subsister, & qui passe de beaucoup la chaleur de l'eau bouillante. Et l'on se plaint que la machine animale est foible, & facile à déranger !

Un autre élément volatil du *sang*, c'est une vapeur qui monte du *sang* nouvellement répandu, & qui est visible même en été ; mais bien plus en hiver. Cette vapeur a de la chaleur, elle est aqueuse, mais avec une petite odeur fétide, qui approche de la classe urineuse ; elle est plus forte dans le *sang* des animaux carnivores, & plus douce dans les herbivores. Quelques animaux répandent une vapeur fort âcre, & qui enflamme les yeux, & celle du sang acquiert de la putridité dans les fievres malignes. Elle n'est cependant pas alkaline. Quand elle s'est dissipée, le reste du *sang* devient plus pesant.

Nous avons vu que le *sang* tiré d'une veine se prend en peu de temps ; il paroît alors solide, mais mou, il reçoit l'impression du doigt, & l'efface bientôt après ; mais cette masse ne tarde pas à se séparer ; elle sue des gouttes d'eau jaunâtre, qui s'amassent & forment une liqueur, dans laquelle la partie rouge se meut. On sait par des expériences exactes, que cette partie rouge du *sang* est plus pesante que l'eau jaunâtre, & considérablement plus pesante que l'eau, à peu près dans la raison de 12 à 11.

Quand cette partie rouge est en petite quantité, elle forme dans le vaisseau des lames rouges gelatineuses ; quand il y en a une quantité considérable, elle forme un gâteau qui s'évapore peu à peu, & dont il ne reste qu'une croûte de peu d'épaisseur, rouge-noire, seche & friable.

La partie rouge du *sang* ne forme jamais que des caillots tendres, moins fermes que ceux qui proviennent de la lymphe. Dans

les faux germes, le *sang* forme des membranes molles, dont l'œuf est enveloppé. Dans les anévrismes & dans les ecchymoses, il devient comme des fibres. La chaleur rend la masse plus dure, celle même de la fievre suffit pour lui donner de la solidité.

Exposée à l'air, la partie rouge du *sang*, se dissout continuellement, & il ne reste de tout le gâteau que la croûte noirâtre que j'ai citée. Dans les ecchymoses, le *sang* se caille à la vérité, & forme des caillots, mais ces mêmes caillots se fondent, & passent par différens degrés de brun, de vert & de jaune, pour reprendre entiérement une consistance fluide; elle est repompée alors dans les veines. J'ai vu d'énormes ecchymoses rendre le visage tout noir, & former sur la tête une tumeur d'un volume très-considérable, & tout ce *sang* épanché jaunir & disparoître dans peu de jours. Cette dissolution naturelle au *sang* épanché arrive dans le *sang*, qui circule par la force de la fievre. C'est une remarque très-commune, que le *sang* des fievres intermittentes devient d'une fluidité excessive, & qu'il perd entiérement sa consistance; j'ai vu ce phénomene. Dans les maladies aiguës, il n'est point rare de voir le *sang* couvert dans les premiers jours du mal d'une croûte tenace, devenir fluide au bout de quelques jours, & perdre presque la faculté de se coaguler. Dans les fievres putrides, pétéchiales ou varioleuses, le *sang* devient quelquefois assez fluide pour sortir par les gencives, le nez, les intestins, le vomissement, les cellulosités du corps, & c'est sur-tout dans la fievre jaune des Anglois, connue des François sous le nom de *mal de Siam*, que cette dégénération du *sang*, est essentielle. On a même cru remarquer que la simple chaleur de l'été dissout le *sang*, qui reprend sa densité en hiver. Plus un pays est chaud, & plus le sang s'y dissout avec facilité.

La proportion de la partie rouge du sang à la partie jaunâtre, est différente suivant l'âge & le tempérament. Dans les sujets les plus robustes, le gâteau de *sang* est plus rouge & plus solide, & se forme plus vîte: il en est de même des grands animaux, comme du cheval, & des animaux carnivores, comme du chien, dont le *sang* est beaucoup plus compact que celui de l'homme.

Dans l'homme affoibli, la proportion de la sérosité devient plus grande, il en arrive de même dans les animaux qu'on nourrit mal; les arteres y paroissent arides; elles ne le sont pas, mais il n'y a qu'une liqueur transparente. On a vu le même événement dans l'homme. L'enfance augmente la proportion du serum, & la vieillesse celle de la partie rouge.

Cette partie rouge est composée de globules, que le microscope a démontrés, j'en crois la découverte due à Malpigni; Leeuwenhoeck les a suivis davantage, mais il les a contemplés principalement dans les tuyaux capillaires; cette méthode est mauvaise; il faut les observer dans les vaisseaux même de l'animal vivant; cela est très-aisé dans les animaux à *sang* froid, cela n'est pas difficile dans le poulet & dans les vaisseaux des membranes de l'œuf. Car les animaux à *sang* chaud, qui ont vu le jour, ont les membranes trop épaisses, & on y distingue mal les globules.

Ces globules sont des parties essentielles du *sang*, leur figure est constante; ce ne sont pas de simples amas de graisse, ni des globules comme ceux du mercure, ils sont circonscrits, terminés & solides, ils ne se trouvent que dans la proportion rouge du *sang*, & peut-être dans le lait.

La figure des globules a été disputée. Dans l'homme, dans les animaux à *sang* chaud, dans l'oiseau, comme dans le poulet encore enfermé dans l'œuf, leur figure est certainement sphérique, les diametres de longueur & de largeur sont égaux; & quoiqu'on ne puisse pas aussi exactement y comparer l'épaisseur, il est sûr qu'ils sont très-épais & nullement planes.

Dans les animaux à *sang* froid, Leeuwenhoeck lui-même les a appellés *particules plan-ovales;* il en a cependant décrit des phénomenes qui ne peuvent être vrais que dans des particules épaisses & solides: telle est la composition de six globules pêtris en un seul, qu'il croit avoir vus dans les écrevisses. D'autres auteurs ont cru voir des globules oblongs, quoique sans être

planes, & d'autres encore des globules à queue. Je les ai vus mille fois dans les poiſſons & dans les grenouilles ; je n'ai jamais rien vu qui m'engageât à les croire ovales ou applatis, & les meilleurs obſervateurs modernes en ont parlé ſur le même pied. Je traiterai bientôt de leur changement de figure.

Dans les animaux que j'ai ſoumis au microſcope, ils m'ont paru être de la même grandeur, & la plus grande partie des obſervateurs en parle de même. M. Spalanzani eſt le ſeul qui dans les lézards aquatiques a cru voir deux eſpeces de globules, les uns oblongs & ventrus, les autres ronds & de la moitié plus petits. Ce fait a beſoin d'être vérifié.

On a évalué leur diametre à $\frac{1}{2000}$ de pouce, & même à $\frac{1}{3000}$. Je les ai comparés aux plumes des papillons, je les ai trouvés de beaucoup plus petits. Le microſcope groſſiſſant les diametres 2500 fois, ils ne m'ont pas paru plus grands que d'un vingtieme de pouce. Ils ne paroiſſent donc être à ce diametre d'un pouce, que comme l'unité à environ 5000.

Leur couleur eſt rouge dans un animal parfait & robuſte : un ſeul globule dans les vaiſſeaux trop étroits pour en laiſſer paſſer deux de front, eſt cependant rouge, vu ſous un certain jour, quoiqu'il paroiſſe d'autres fois blanc & luiſant. Sa rougeur eſt pâle, elle ſe renforce dans des vaiſſeaux un peu plus gros ; elle eſt du plus beau pourpre dans les grandes arteres de la membrane ombilicale du poulet.

Dans un animal exténué, les globules ſont pâles & jaunes ; ils le ſont encore dans les premiers commencemens du poulet.

Dans les vaiſſeaux des animaux vivans, il y a quelquefois une liqueur inviſible qui cependant tombe ſous les ſens. Quand on ouvre le vaiſſeau, la liqueur en ſort & forme un brouillard ſous la plaie qui s'épaiſſit & qui la ferme bientôt après.

Dans cet état, les parois des arteres ſont plus épaiſſes & la lumiere en eſt plus étroite. On trouve quelquefois dans les arteres de petits amas de globules iſolés environnés de ce qui paroît un vuide.

Dans les petits vaiſſeaux, il eſt fort ordinaire de voir les globules avancer à la file, avec de grands intervalles qui, ſuivant toutes les apparences, ſont remplis par un fluide inviſible ; car on voit les globules arrêtés ſe remettre en mouvement par une ſecouſſe du cœur, ce qui paroît ne pouvoir être attribué qu'à l'impulſion du fluide qui communique à des globules iſolés l'action du cœur.

On peut rétablir le nombre des globules dans ces arteres, preſque vuides, par une bleſſure faite à un tronc qui communique avec l'artere abandonnée. La force de la dérivation, dont nous aurons occaſion de parler, y amenera de tous côtés des globules rouges ; l'artere externe ne changera pas de diametre, mais le calibre intérieur s'élargira & ſe remplira de globules, & les parois perdront de leur épaiſſeur.

Dans l'état d'une parfaite ſanté, les arteres & les veines des animaux à *ſang* froid, comme de ceux à *ſang* chaud, ſont entiérement remplies de globules qui occupent, à en juger à l'œil, toute la capacité du vaiſſeau, & qui ſe meuvent ſur pluſieurs files. De là la haute couleur de ces vaiſſeaux.

Sont-ils élaſtiques ces globules, & changent-ils de figure ? Leeuwenhoeck, & un grand nombre d'auteurs, ſont pour l'affirmative. Ils ont vu, diſent-ils, du moins dans le poumon du lézard aquatique, les globules avancer à la file dans les petits vaiſſeaux, dont le calibre n'admet qu'un globule. Ils ont vu ces globules de ronds devenir oblongs en heurtant contre les angles des diviſions ; ils les ont vus devenir oblongs pour ſurmonter ce petit détroit des vaiſſeaux ; ils les ont même vus ſe plier & faire comme un croc.

J'avoue que j'ai de la peine à me prêter à ces idées. J'ai vu conſtamment la figure ſphérique des globules ſe ſoutenir contre l'action des ſels les plus âcres. J'ai vu le *ſang* paroître coagulé & changé dans une eſpece d'huile viſqueuſe ; un courant de *ſang* admis dans le vaiſſeau même, où la figure des globules paroiſſoit détruite, en a ſéparé les globules, & a fait voir qu'ils avoient conſervé leur ſphéricité. D'un autre côté j'ai vu à peu près comme les autres obſervateurs.

J'ai vu des particules luiſantes enfiler les

angles des flexions des vaisseaux, & j'ai cru même voir ces globules s'alonger & se courber. Mais je n'ai jamais pu me satisfaire entiérement sur ce changement de figure, qui ne m'a paru qu'une illusion d'optique. C'est à de nouvelles recherches qu'il faudra donner sa confiance, d'autant plus qu'il paroît très-peu vraisemblable que la salamandre soit le seul animal, & que son poumon soit la seule place où l'on ait vu les globules changer de figure.

On ne s'est pas contenté de donner de l'élasticité aux globules, on les a remplis d'air, ce seroit un moyen sûr de les rendre élastiques. Mais cette hypothese est insoutenable. Les globules sont plus pesans que l'eau, & ces globules ne se condensent par aucun degré de froid.

Une autre hypothese, qui a étendu ses suites sur la physiologie & sur la pathologie, c'est la composition & la décomposition des globules. Leeuwenhoeck a cru voir, & dans les animaux à *sang* froid aussi-bien que dans ceux dont le *sang* a de la chaleur, que chaque globule est composé de six petits globules, que chacun de ces petits globules l'est encore de six autres, que chaque globule rouge étoit donc composé de 36 globules pêtris ensemble, de maniere à ne former qu'un seul globule. Il a cru le balottement du *sang* suffisant pour former ces grosses pilules; d'un autre côté il les a vus se décomposer, & en six, & en 36 globules; le sel volatil, a-t-il ajouté, aide cette décomposition.

Boerhaave a travaillé sur ces expériences. Il a trouvé des globules jaunes plus petits que les rouges, & des globules transparens encore plus petits que les globules jaunes. Il a donc enseigné que les vaisseaux rouges étoient faits pour les grands globules, que d'autres vaisseaux jaunes reçoivent des globules jaunes, dans lesquels les rouges se décomposent, & un troisieme ordre de vaisseaux, les globules, dont il faut 36 pour composer un globule rouge. Il a ajouté, que peut-être cette suite de vaisseaux plus petits les uns que les autres, & percés pour des globules toujours plus fins, alloient beaucoup plus loin par des décompositions successives, dont les esprits animaux étoient le terme. La théorie de l'inflammation se fondoit sur cette série de vaisseaux & de globules: il y avoit inflammation sanguine quand les globules rouges étoient fourrés dans l'embouchure des vaisseaux jaunes; inflammation jaune ou érésipele, quand les globules jaunes passoient dans les vaisseaux lymphatiques, *&c.*

Je crois avoir vu ce qui aura autorisé Leeuwenhoeck à admettre des globules simples, jaunes & composés. Les globules d'un animal peu nourri & languissant paroissent certainement jaunes; quand ils ne le seroient pas effectivement, cette apparence auroit suffi à Leeuwenhoeck & à Boerhaave. Ces mêmes globules s'amassent assez souvent, & forment des pelotons, quand le mouvement du *sang* est arrêté: il est vrai qu'ils forment un amas irrégulier, & non pas un globule distingué par son volume; mais ce sera encore ce que Leeuwenhoeck aura vu.

Dans toute cette hypothese, il n'y a rien au reste qui puisse satisfaire un examen exact. Il n'y a point de globules jaunes; les observateurs les plus modernes, en multipliant les observations, n'ont jamais apperçu que les globules rouges & ceux qui paroissent jaunes fussent de la même grandeur, de la même figure en toute maniere, que les globules rouges d'un animal bien nourri.

Les amas qu'on a vus, ne sont pas un globule pêtri & réuni de six globules: il se résolvent à la vérité & deviennent des globules simples par l'impulsion du *sang*; mais ces globules simples n'avoient jamais perdu leur rondeur, ils étoient sphériques dans l'amas, comme ils le sont dans leur état solitaire, & ces globules désunis ne sont pas dans leur volume différens des globules rouges.

Un élément du *sang* reçu généralement par les anciens, sur-tout par Aristote, ce sont les fibres, que les écoles ont cru être le fondement de la nature coagulable du *sang*. On les a vues dans le gâteau, que le *sang* abandonné à lui-même ne manque jamais de former, & qui paroît être effectivement une espece de réseau fait par de petites membranes, que l'on peut séparer de ce qu'il a de fluide, & que l'on voit alors à découvert.

Il se forme encore du *sang* d'une saignée du pied, des fibres transparentes ; dans l'eau froide où l'on laisse jaillir ce *sang*, elles s'amassent, s'attachent les unes aux autres & vont au fond du vase. On obtient des fibres & des membranes du *sang* agité dans l'eau ; il y a même des auteurs qui ont cru voir les fibres dans le *sang* qui n'avoit pas changé.

Borelli, le mathématicien, a le premier refusé d'admettre les fibres entre les élémens du *sang*. Boerhaave & de grands hommes l'ont suivi.

Si les auteurs ont voulu nous dire qu'il y a des fibres dans le *sang*, comme il y a des globules, ils ont certainement tort, car les globules sont constamment visibles dans tous les animaux, & après mille observations microscopiques, on ne sera que plus convaincu que ces fibres n'existent pas sous une apparence visible dans un *sang* qui circule. Il paroît même au simple raisonnement, que des fibres visibles à l'œil désarmé, plus grosses donc de beaucoup que des globules ne pourroient jamais enfiler de petits vaisseaux, qui évidemment ne sont percés que pour un globule seul ; que ses fibres qui ne recevroient le mouvement du cœur que par leurs pointes & qui seroient comprimées & pressées dans toute leur longueur, ne pourroient jamais acquérir une direction stable, & parcourir les petits calibres des vaisseaux, sans se plier & se pelotonner.

Si les auteurs ont voulu dire qu'il naît dans le *sang*, sous de certaines circonstances, des filets & des lames, je n'ai rien à objecter, & je me contente de remarquer que ces fibres & ces lames me paroissent plutôt naître de la lymphe que de la partie rouge du *sang*.

Nous avons parlé des élémens visibles du *sang* ; il y en a d'autres que l'œil & le microscope ne découvrent jamais, & que les analyses chymiques seules peuvent nous faire connoître. Il est vrai que Leeuwenhoeck a cru voir, dans le *sang* de plusieurs animaux, des crystaux de sel. Rien de pareil ne s'est jamais offert à mes yeux, ni à ceux des plus nouveaux auteurs sur le *sang*.

Pour connoître les élémens visibles du *sang*, un des premiers moyens, c'est de le mêler avec des sels de différente espece. Les sels moyens agissent presque uniformément sur le *sang*, ils en rehaussent la couleur, & en augmentent plutôt la fluidité qu'ils ne la diminuent. Le nitre est celui de tous les sels, qui donne la plus belle couleur au *sang*. Il est remarquable que les solutions de ces sels, si propres à embellir le *sang*, tuent les animaux quand on les injecte dans les veines.

Les alkalis fixes dissolvent le *sang*, & en haussent la couleur, du moins dans mes expériences. L'huile de tartre m'a paru y faire naître des caillots membraneux & laminés.

Les alkalis volatils n'agissent pas de même. L'esprit de sel ammoniac conserve la couleur & la fluidité du *sang*, mais l'esprit de corne de cerf le noircit, & produit des caillots peu durables, semblables à des nuages & à des membranes.

L'acide végétal, comme le vinaigre, donne au *sang* une couleur brune très-désagréable sans le coaguler ; le sel essentiel de l'alléluia produit à peu près la même couleur. La crême de tartre a causé une précipitation, & la partie inférieure s'est coagulée.

Des acides minéraux, l'alun conserve la couleur rouge, qu'il rehausse généralement dans les sucs des végétaux : à grande dose la poudre d'alun coagule le *sang*. La solution de vitriol & le sel de mars le coagulent. Des esprits acides l'effet est différent, selon qu'ils sont plus ou moins délayés. Lorsqu'ils le sont dans beaucoup d'eau, ils ne coagulent pas le *sang*, quoiqu'ils tuent les animaux, mais ils lui donnent une couleur terreuse & une apparence de boue.

Les esprits acides concentrés le coagulent, & tuent l'animal, quand on les injecte dans une veine.

Les esprits inflammables causent le même épaississement, ils font du *sang* une espece de parenchyme pareil au foie d'un jeune animal. L'huile de térébenthine fait le même effet, aussi-bien que l'huile de genievre.

Par ces expériences, nous n'apprenons pas encore, si le *sang* penche à la nature acide, ou bien à l'alkaline ; il ne fait effervescence

ni avec les acides, ni avec les alkalis; car l'huile de vitriol fait à peu près le même effet sur l'eau qu'elle fait sur le *sang*: elle y cause de la chaleur.

Il y a des animaux qui, sans le secours de l'art & sans celui de la pourriture, trahissent ce penchant à l'alkali. Les sucs de certains animaux vivans, sont d'une âcreté corrosive & brûlent la peau, tel est le suc que fus la salamandre & le lézard gecko, & le suc dont plusieurs chenilles sont pénétrées. L'urine du tigre a l'odeur des cantharides; le bouillon des écrevisses verdit le sirop violat. Il y a le long de la moëlle de l'épine dorsale des grenouilles, de petits amas d'une espece de chaux, qui fait effervescence avec l'acide.

S'il y a des animaux où l'alkali est presque développé, il y en a d'autres où l'acide l'est encore davantage; telle est la fourmi, qui donne une quantité prodigieuse, & presque deux tiers de son poids d'acide acéteux, ce que d'autres insectes ne font pas.

Les humeurs des animaux, & sur-tout de ceux qui ne sont pas sortis de l'état de jeunesse, portent l'empreinte évidente de l'acide. Le bouillon de veau s'aigrit. La graisse, la moëlle, le beurre sont entiérement acides, & donnent au feu des principes de la même nature. Il en est de même de la matiere purulente. La chair fermente avec du pain & de l'eau. La transpiration des enfans sent souvent l'aigre, & cette odeur passe dans la sueur. Le *sang* même distillé, donne une liqueur rousse & acide.

Il y a donc dans les animaux des élémens qui penchent à l'acide, il y en a qui se rapprochent de la nature de l'alkali. Ces élémens se développent par les maladies & par la putréfaction.

Tous les médecins ont parlé des sueurs acides, qui précedent l'éruption des miliaires, de l'acidité de la sueur ou de l'eau abdominale, des sujets dont les os s'étoient ramollis, effet que l'on attribue à l'acide prédominant qui a dissous la terre absorbante des os. Dans les maladies, & surtout dans celles des enfans, l'aigreur est souvent remarquable, on la retrouve dans la galle, dans le cancer même.

La putréfaction commence par le développement de l'acide. Je me souviens encore que dans ma jeunesse, les cadavres que je disséquois, & sur lesquels j'étois obligé de travailler pendant plusieurs semaines, commençoient par sentir l'aigre; cette odeur gagnoit le cœur & les muscles. On a vu encore l'acidité subsister, en même temps que la putridité, dans la chair mise en macération. Mais la preuve la plus surprenante de la part que l'aigreur peut avoir à la pourriture, c'est la relation d'une observation que M. Cadet a eu le courage de faire. Il a fait déterrer un cadavre, qui avoit été mis dans le plomb 150 ans auparavant. Le plomb avoit été rongé, & il s'étoit formé du sel de saturne. Une liqueur épanchée avoit le goût de ce sel, & en même temps de l'acide marin: le sel volatil étoit caché sous cette acidité prédominante, & il fallut recourir au sel de tartre pour le mettre en liberté.

Cette disposition des animaux à l'acide n'est cependant pas de durée, elle cede en peu de temps & généralement à la putridité, dont les commencemens sont accompagnés de l'alkalescence.

Les propriétés qui marquent la domination de l'alkali, ne tardent pas à suivre l'acidité: elles se montrent même assez souvent sans qu'elles aient été annoncées par une acidité bien marquée. L'alkalescence differe de la putridité: les corps alkalins font effervescence avec les acides, ils verdissent le sirop de violettes & répandent une odeur piquante & singuliere, très-différente de l'odeur de la putridité. L'air se développe en même temps, il s'éleve des bulles, & le corps où la putridité a commencé, surnage à l'eau; car l'air se développe avant que la putridité ait fait des progrès. Dans un vaisseau fermé, cette nature alkaline se conserve assez longtemps; mais à l'air ouvert, elle se dissipe bientôt, & dès que l'effervescence avec les acides est à son plus haut degré, elle se dissipe, elle diminue & la puanteur y succede. L'odeur de la putridité est insupportable, elle fait vomir, elle est même un poison mortel, lorsqu'elle est bien concentrée; les alkalis ne font rien de pareil. La putridité détruit peu à peu le corps sur

lequel elle agit, son odeur même diminue; l'air épuisé permet au corps putréfié de retomber au fond de l'eau, & il n'en reste qu'un peu de terre friable.

Ce ne sont pas les animalcules qui causent la pourriture, leur présence n'empêche pas certaines infusions d'être antiseptiques; la putridité se fait dans des vaisseaux fermés, lors même que les petits animaux n'y ont point d'accès.

L'humidité & la chaleur favorisent la putréfaction. Dans les corps solides, ce sont les degrés de 90 à 100, & dans les fluides de 100 à 110 qui l'accélerent le plus puissamment. Elle est bien différente de la fermentation qui se fait à une chaleur beaucoup plus foible. J'ai fait dans les grandes chaleurs de l'été des expériences sur la putréfaction des cadavres que je m'obstinois à vouloir disséquer; je ne saurois en donner le détail sans inspirer au lecteur le dégoût que j'ai ressenti. En vingt-quatre heures le *sang* est alkalescent, & toutes les graisses sont devenues une huile fluide.

Les maladies produisent dans l'homme vivant un très-grand degré d'âcreté & d'alkalescence. Des chevaux attaqués de la morve ont donné un *sang* fétide qui teignoit en verd le sirop de violettes, & où l'on voyoit sur des bulles d'air les couleurs du prisme. La salivation produit dans toutes les humeurs un degré d'alkalescence considérable; la bave de ces infortunés verdit le sirop de violettes, & fait effervescence avec les acides. On a vu dans les fievres putrides malignes, le *sang* de mauvaise odeur & l'urine faire effervescence avec les acides. Dans les fievres malignes, on a vu l'alkali volatil se développer, quand on lavoit les mains avec du savon, ou bien avec une solution d'alkali fixe. On a vu l'urine retenue décolorer l'argent, & faire effervescence avec les acides. Les eaux des hydropiques donnent souvent des marques évidentes d'alkalescence. Le poison du cancer a teint de verd le syrop de violettes.

La putridité se produit encore plus visiblement par les fievres. Une odeur de cadavre transpiroit d'un homme robuste, malade d'une fievre miliaire : il en tira lui-même un présage mortel, que je vis accompli, après avoir fait la même observation. Le *sang* tiré à des malades de cette classe, se putréfie plus vîte que le *sang* d'un homme sain; il en est de même de la bile, de l'urine, des excrémens & des chairs en général. Rien n'est plus pénétrant que l'odeur de la petite vérole confluente & maligne, elle m'a paru réunir le piquant de l'alkali volatil avec le nauséeux de la pourriture.

Les corps des personnes qui ont été enlevées par une fievre maligne ou par la peste, se corrompent très-vîte. La vapeur de la matiere d'un bubon pestilentiel, soumise à l'expérience & distillée, a renversé le médecin audacieux qui a osé s'exposer à ce danger. La même chose est arrivée à des chirurgiens qui ont ouvert des charbons.

Le mouvement musculaire qui accélere la circulation à peu près comme la fievre, produit les mêmes effets. Les baleines, qui fuient avec une rapidité extrême devant le fer des harponneurs, répandent une mauvaise odeur, même pendant leur vie; & le *sang* des cerfs, poursuivis par des chasseurs, qui sortoit de la plaie, étoit d'une très-mauvaise odeur. On sait, dans les offices même, que la chair d'un animal forcé à la chasse devient molle, qu'elle se déchire sous les doigts, & qu'elle décolore l'argent. La faim fait le même effet sur nos humeurs.

Le *sang* devient alkalescent, & passe jusqu'à la pourriture, par l'abus des sels alkalis ou fixes. Les remedes de Mlle. Stephens ont rendu quelquefois le sang assez âcre pour élever des vessies.

On connoît l'horrible odeur de l'haleine de plusieurs personnes scorbutiques, rachitiques, phthysiques : elle approche souvent de celle du cadavre.

Toutes ces expériences rapprochées paroissent prouver qu'il y a dans le *sang* de la disposition à s'aigrir, & des parties qui passent à une acidité acéteuse; que généralement cependant cette acidité n'est pas durable, & qu'elle fait place en peu de temps à l'alkalescence : que la putridité suit de près; qu'elle subsiste bientôt seule après avoir détruit l'alkalescence; qu'elle est

le dernier période de la corruption des humeurs & des parties animales.

Nous nous arrêterons moins à l'analyse qui se fait avec le feu ; elle change trop rapidement & trop violemment le *sang* & les humeurs ; & nous ne saurions admettre, sans erreur, qu'il y a dans le *sang* des sels & des huiles, tels que la distillation en fait naître. Ces mêmes sels & ces mêmes huiles, & tous les élémens qu'on aura retirés du *sang* par la force du feu, mêlés ensemble, ne feront jamais qu'une liqueur âcre, très différente de la nature bénigne & tempérée du sang.

L'élément du *sang* qui en compose la plus grande partie, c'est l'eau qui s'éleve dès le 110e. degré de Fahrenheit ; elle n'est pas pure, mais son goût & son odeur sont foibles. La proportion de cette eau augmente dans les maladies dans lesquelles le *sang* est dissous, comme dans la chlorose, dans les longues fievres intermittentes ; elle diminue dans le scorbut, dans la fievre.

Après l'eau & à la chaleur de l'eau bouillante & au dessous, s'élevent des vapeurs, qui, réunies, forment ce qu'on appelle *esprit-de-sang*, liqueur mêlée d'eau, d'huile & de sel volatil, dont l'apparence est huileuse, qui est amere, rousse & alkaline. Ce même esprit ne laisse pas de retenir des vestiges d'une nature acide ; il teint en rouge le papier bleu, & l'acidité se développe par l'évaporation, quand on a donné à l'alkali volatil le temps d'exhaler en partie. Cet acide paroît être de la classe végétale ; il se détruit quand on mêle de la chaux au *sang*, & l'esprit qui monte dans cet état est tout de feu.

Le sel volatil du *sang* monte avec lui & après lui ; il est en forme d'arbrisseaux, & d'une odeur extrêmement pénétrante. C'est un alkali volatil un peu différent des autres.

Il s'éleve deux huiles du *sang*. La premiere accompagne les dernieres portions de sel volatil ; il est jaune, & plus fluide & plus léger ; l'huile noire, tenace, semblable à de la poix, monte la derniere. Elles sont alkalines l'une à l'autre ; il y a cependant encore quelques vestiges d'acidité. Elle paroît naître en grande partie des globules rouges qui sont inflammables quand elles sont seches.

Ce qui ne s'éleve pas au feu devient spongieux, se boursoufle, & fait une masse noire, poreuse, légere, friable, salée, alkaline & inflammable.

Dans ce charbon on trouve, en le calcinant, un sel fixe, en partie alkalin & mêlé de sel marin. Ce sel, préparé sur de grandes quantités de *sang*, & pêtri avec du bol & même avec du sable pilé, donne un esprit acide qui paroît être mêlé d'un acide végétal & de celui du sel marin.

La terre est absorbante, elle bouillonne avec l'acide, & peut se changer en craie. La terre du fer est mêlée avec elle ; je l'ai vue bien des fois. On calcine le charbon du *sang* humain, on approche l'aimant de la chaux, il en attire un nombre de miettes, qui réunies, en y ajoutant du phlogistique, & soufflées à la lampe sur un charbon, donnent un véritable globule de fer. La terre du fer tirée du *sang* fait de l'encre avec les galles, & on peut s'en servir pour faire le bleu de Prusse, sans employer d'autre vitriol.

On ne doit pas mettre en doute l'existence de cette terre ferrugineuse qui se trouve dans la partie rouge du *sang* de tous les animaux, quoique plus abondamment dans l'homme, & en plus petite quantité dans les poissons. Elle est uniquement fournie par les globules, & les liqueurs albumineuses n'en donnent pas.

Cette propriété particuliere des globules a donné lieu de conjecturer que leur rougeur pourroit bien venir du fer, dont la couleur rouge paroît dans la pierre hématite, dans le colcothar, dans les tuiles & en plusieurs autres occasions.

Il est presque inutile de rappeller encore une fois que dans l'homme vivant il n'existe dans le *sang* ni esprit, ni huile, ni sel volatil, & que tous ces élémens sont l'effet de l'action du feu sur des élémens beaucoup moins âcres, beaucoup moins décidément huileux. On ne doit donc pas chercher les différens tempéramens dans la proportion de ces sels & de ces huiles.

Tout ce qu'on peut dire là dessus de probable, c'est que la quantité de globules rouges, & leur proportion aux liqueurs

albumineuſes, augmentée au deſſus de la médiocrité, paroît faire ce qu'on appelloit un tempérament athlétique. Plus un animal eſt robuſte & mieux nourri, & plus ſon *ſang* paroît n'être composé que de globules rouges. Dans cet état les parois des vaiſſeaux ſont extrêmement minces, & leur lumiere très-conſidérable.

Dans les animaux foibles, dans les filles délicates, le *ſang* tombe dans un défaut oppoſé, & bien plus à craindre; c'eſt le petit nombre de globules & la ſurabondance de la ſéroſité; c'eſt une ſuite des grands épuiſemens & des hémorrhagies. Il paroît qu'il faut une certaine proportion dans les globules pour en former d'autres; car on a vu des perſonnes ne jamais recouvrer leur couleur naturelle, après avoir perdu beaucoup de *ſang*. La foibleſſe & le relâchement de tous les ſolides, & une grande diſpoſition aux œdêmes & à l'hydropiſie, ſont les effets de cette diminution du nombre des globules.

Sans être alkalines ni putrides encore, il peut y avoir dans le *ſang* des particules diſpoſées à l'alkaleſcence & à l'acrimonie. L'urine, les excrémens, le lait même des animaux carnivores, ſont des preuves évidentes de cette diſpoſition; & il y a des hommes qui, en ſe nourriſſant de chair, & en ſe donnant beaucoup d'exercice, peuvent, avec le ſecours des ſolides élaſtiques, acquérir une diſpoſition aſſez analogue dans leurs humeurs: la forte odeur de la ſueur, de l'urine & des excrémens, eſt preſque la même: c'eſt le tempérament cholérique.

Dans l'excès oppoſé le *ſang* trop aqueux eſt dépourvu de ces particules diſpoſées à devenir des ſels par la force du feu. Telles ſont les humeurs des animaux herbivores & des benjanes. Ils ſont foibles & ſujets à la peur; leur urine eſt pâle, leur peau porte l'empreinte de l'abondance des parties aqueuſes.

Les anciens ont travaillé ſur des idées que je n'ai fait qu'ébaucher; ils ont cru trouver quatre tempéramens, dont j'ai nommé trois: ils ont ajouté le quatrieme, apparemment pour aſſortir un à chaque élément de la matiere, & à chaque qualité primitive un tempérament particulier. Ils ont appellé un de ces tempéramens *mélancoliques*, du nom d'une humeur qui n'exiſte pas dans l'homme, & ils l'ont attribué à l'abondance de la terre. C'eſt cependant la fermeté & le ton qui manquent aux ſolides des mélancoliques, dont les nerfs ſont trop facilement ébranlés, & dont le mouvement périſtaltique affoibli contient mal la force expanſive de l'air.

Les humeurs ſont variables, les ſolides le ſont beaucoup moins; c'étoit chez eux qu'il auroit fallu chercher les tempéramens. L'irritabilité augmentée, alliée à la dureté des ſolides, donne le cholérique: affoiblie, elle causeroit le tempérament phlegmatique: combinée avec trop de ſenſibilité des ſolides, elle deviendront le tempérament mélancolique: le ſanguin ſeroit un tempérament heureux & ſans excès. Mais je ne jette qu'une idée en paſſant.

Chaque élément du *ſang* a ſans doute ſon utilité. Une ſecte puiſſante a voulu, dans le ſiecle paſſé, réduire la perfection de la ſanté à une fluidité & à une ténuité ſupérieure des humeurs. De là l'uſage du thé, des alkalis. Les auteurs étoient bien éloignés du vrai. Il faut de la denſité au *ſang* pour donner de la force à l'homme. Le plus vigoureux des mortels deviendra d'une foibleſſe étonnante, quand des hémorrhagies réitérées, des ſaignées déplacées même, auront épuiſé la partie rouge du *ſang*, & que les vaiſſeaux ne ſeront preſque remplis que de *ſang* albumineux: le même homme reprendra des forces avec le *ſang*.

Il paroît que les particules ſphériques préſentent moins de ſurface à la friction, & aux cauſes qui troubleroient la direction de leur mouvement, & qu'elles reçoivent du cœur une force que des particules plus légeres, plus volumineuſes & d'une figure moins réguliere, ſont incapables de recevoir. Un fuſil fait partir une balle de plomb; elle perce une planche: un morceau de liege, pouſſé par le même fuſil avec la même charge de poudre, ne feroit aucune impreſſion ſur le bois. Il eſt probable auſſi qu'une liqueur plus denſe irrite mieux le cœur, & c'eſt une obſervation conſtante des praticiens, que le pouls eſt foible lorſque le *ſang* eſt diſſous. Il eſt probable en-

core que les globules figurés & denses produisent plus de chaleur par le frottement, & que les globules sont nécessaires pour conserver le calibre des petites arteres & des petites veines ouvertes, & pour y rester; au lieu que l'eau s'échapperoit par tous les pores, & laisseroit les vaisseaux s'affaisser. Une injection solide conserve la rondeur des vaisseaux: une injection de colle s'échappe en exhalant, & le vaisseau qu'elle remplissoit s'affaisse & se ride.

Le fer donne sans doute aux globules plus de densité & plus de disposition à s'échauffer. Le métal du fer, pris en médecine, ajoute visiblement aux forces du corps animal, au ton des solides & à la couleur du *sang*.

L'huile est nécessaire pour la formation de différentes humeurs animales; c'est elle qui fait sans doute le principal élément des globules: elle compose avec l'eau la colle qui unit les élémens terreux de la fibre animale, & qui lui donne de la solidité.

L'eau & les liqueurs albumineuses ne sont pas moins nécessaires. La fluidité de toutes les humeurs, la sécrétion de liqueurs fines, la ténuité nécessaire pour couler par les vaisseaux les plus étroits, exigent l'élément même de l'eau, & la nature albumineuse est requise pour ajouter à la densité des humeurs, & pour les empêcher de suinter par la peau, & d'abandonner les vaisseaux. La lymphe ne passe jamais dans l'urine: la nécessité du mucus est des plus sensibles; il défend les nerfs contre l'action de l'air & des parties salées & âcres de l'urine, des alimens, de l'air même.

La terre donne aux solides du corps humain la consistance & la solidité. Les particules disposées à devenir des sels, sont nécessaires pour entrer dans la composition de plusieurs liqueurs qui exigent un degré d'acrimonie, de la bile, du cerumen, de la liqueur fécondante, qui doit apparemment à ces particules la prérogative particuliere de pouvoir mettre en jeu le cœur assoupi de l'embryon.

Le feu entretient la fluidité, & concourt puissamment à la formation des liqueurs âcres.

Mouvement du sang. Nous parlons ici, non pas de la circulation du *sang*, ni des mouvemens évidens du *sang* qui coule dans les arteres & dans les veines, mais des mouvemens plus cachés que l'on ne découvre que par des expériences & par le microscope, & qui sont le résultat des travaux de quelques modernes.

Dans les animaux à *sang* chaud, comme dans ceux dont le *sang* est naturellement froid, les globules du *sang*, comme nous l'avons dit ci-dessus, se meuvent avec beaucoup de rapidité & d'un mouvement uniforme & réglé; ils avancent par l'axe des vaisseaux & par des lignes paralleles à l'axe. La vîtesse de ce mouvement est considérable; l'œil a peine à le suivre quand on se sert de la loupe. On a tenté de l'évaluer. Sans prétendre fixer les véritables nombres, il paroît cependant que cette vîtesse va à 50 pieds environ dans la minute au sortir du cœur.

Elle n'est pas égale dans toute la colonne du *sang* qui coule par une artere ou par une veine: elle est visiblement plus grande dans l'axe du vaisseau. On distingue cette supériorité dans les animaux vivans des deux classes soumis au microscope.

La vîtesse du *sang* est sans doute la plus grande possible à la sortie du cœur, & elle ne peut que diminuer dans les petites arteres. Comme les lumieres jointes de deux branches sont toujours plus grandes que la lumiere du tronc dont ces branches sont nées, & comme une artere, avant que de se réfléchir pour devenir veine se divise plus de vingt fois, le systême entier des arteres, produit par l'aorte, peut être regardé comme un cône dont la base est la somme des lumieres de toutes les branches artérielles, & dont la pointe est la lumiere de l'aorte à sa sortie du cœur. Cette seule cause paroît devoir retarder très-considérablement le *sang* dans les dernieres divisions. On est allé jusqu'à ne laisser aux petites branches qu'une vîtesse qui seroit à celle de l'aorte naissante comme 1 à 5000 & au-delà. C'est trop, sans doute, attribuer à la dilatation des arteres. Il est sûr cependant que le *sang* ne peut pas conserver dans un canal immense, la vîtesse avec laquelle il a coulé dans un très-petit canal: le petit nombre des globules sortis du cœur,

distribue la vîtesse qu'il a reçue de cet organe, sur un nombre très-supérieur de globules qui coulent par les branches, & le tout se réduit à une livre qui doit mettre en mouvement mille livres, & qui ne sauroit certainement donner à chaque livre de cet mille, la même vîtesse avec laquelle elle a été animée elle-même.

La loi dydrostatique s'étend du moins jusqu'à un certain degré sur le *sang* des animaux. J'ai vu, d'autres observateurs ont vu, le *sang* couler avec plus de vîtesse dans la partie d'une artere rétrécie, & se retarder visiblement dans un anévrisme qu'il est aisé de produire, en détachant l'artere du tissu cellulaire qui l'environne. De là les membranes muqueuses qui doublent la tunique des arteres dans les anévrismes : de là les polypes qu'on y trouve.

La friction doit avoir son effet. Toute liqueur qui se meut par un canal quelconque, diminue de vîtesse par la friction de la liqueur contre les parois des tuyaux qui ne donnent jamais dans les eaux jaillissantes ou coulantes la quantité d'eau que demande le calcul fondé sur la largeur du réservoir & sur la vîtesse acquise par la chûte. Deux tuyaux, dont la somme des calibres est égale au calice d'un tuyau plus ample, donnent le double moins d'eau. Cette observation, étant avérée dans des tuyaux très-amples, doit être encore plus vraie quand le *sang* doit parcourir des vaisseaux dont le calibre est à peu près le même que celui du globule. Cette retardation paroît devoir être très-considérable ; ce sont aussi les plus petits vaisseaux capillaires dont le *sang* perd le premier le mouvement, pendant qu'il continue de traverser les troncs. En s'arrêtant dans ces petits vaisseaux, le *sang*, qui n'y trouve pas un passage facile, force le *sang* des vaisseaux médiocres à aller & venir ; & cette oscillation gagne peu à peu les plus gros troncs.

La longueur des vaisseaux augmente la friction. M. Bryan Robinson a reconnu cette vérité dans des systêmes de tuyaux artificiels ; les écoulemens augmentent en raccourcissant les tuyaux, & diminuent en les alongeant. Dans le systême animal, ce sont les plus petits vaisseaux & les plus éloignés du cœur, dans lesquels le *sang* s'arrête le premier. Les grands animaux, les géans, ont le nombre de pouls plus petit que les petits animaux, & que les hommes ordinaires.

On a cru pouvoir adopter encore sans crainte, la retardation qui naît des plis des vaisseaux : il est sûr que j'ai vu dans l'injection, la matiere très-considérablement retardée dans les arteres du bras, par un simple pli que je faisois faire au bras, en le ramenant sur le corps. Quiconque a injecté l'épididyme, connoît la résistance que les plis multipliés de ces vaisseaux font éprouver au mercure, tout éminemment fluide qu'il est.

La figure conique de chaque artere en particulier, doit diminuer la vîtesse du *sang*, parce qu'une grande partie des colonnes de ce *sang* choquent contre les parois, les dilatent & consument une partie de leur vîtesse dans la friction que cause ce changement de figure.

Les grands angles & les angles rétrogrades des arteres, paroissent devoir diminuer la vîtesse que le *sang* a reçu du cœur. Son mouvement peut être considéré comme un composé de deux mouvemens, l'un parallele à l'axe, & l'autre qui s'éloigne de l'axe à proportion que l'angle de la division de l'artere s'agrandit ; ce dernier mouvement est perdu pour la vîtesse du tronc au dessous de la division.

Les anastomoses opposent au torrent naturel du *sang*, un courant opposé ; ce choc paroît devoir détruire une partie de la vîtesse du *sang*. Comme cette humeur est des plus disposées à se prendre par le repos, le mouvement seul paroît soutenir cette fluidité, en détachant les globules les uns des autres & en détruisant leur attraction, dont nous donnerons des preuves. La vîtesse qui détruit cette attraction, est perdue pour la vîtesse générale avec laquelle le *sang* fait du chemin.

Tout ce que je viens d'exposer paroît si vraisemblable, qu'il est difficile de se persuader de la contradiction où la nature se trouve avec des raisonnemens presque géométriques. Il est avéré cependant par un grand nombre d'expériences, que le *sang* ne perd que peu de sa vîtesse en passant des troncs dans les branches, & des branches

dans les vaiſſeaux capillaires. Je fus bien ſurpris après les expériences de Keil & de Hales, ſur la hauteur où s'éleve le *ſang* qui jaillit d'une artere ouverte, de voir de très-petites arteres, telles que les branches muſculaires de la mamaire qui ſe portent à la peau, vaiſſeaux d'à peu près un quart de ligne de diametre, fournir cependant un jet de ſix pieds & demi de haut, auſſi haut que celui qu'on a aſſigné au *ſang* de la carotide à Montpellier, & plus que double de celui que Keil dit avoir meſuré dans le *ſang* de l'artere iliaque.

Je fus bien plus ſurpris encore de voir la vîteſſe avec laquelle le *ſang* traverſe les vaiſſeaux capillaires, dans leſquels les globules ſe ſuivent un à un & à la file, & même à quelque diſtance les uns des autres: à peine pouvois-je remarquer un peu de ſupériorité dans la vîteſſe des troncs. Les petites veines capillaires d'un ſeul globule pliées & diviſées à de grands angles, font un réſeau que le *ſang* parcourt avec une rapidité que l'œil a peine à ſuivre. Le mouvement dans les veines médiocres ne me paroît guere moins vif, & M. Spalanzani a jugé la vîteſſe du *ſang* des veines égale à celle du *ſang* des arteres.

Il falloit trouver un paralogiſme dans les calculs qui paroiſſent démontrer la retardation du *ſang*. La premiere de mes remarques fut, que le plus grand nombre des vaiſſeaux que parcourt le *ſang*, appartient à la claſſe des vaiſſeaux capillaires, dont les branches ne paroiſſent pas être plus amples que le tronc, que d'ailleurs les diviſions des troncs étoient compoſées par la réunion de deux branches en un ſeul tronc, qui plie dans un réſeau autant de fois que la diviſion.

Malgré la probabilité que nous trouvons en faveur du pouvoir des plis & des angles, il eſt ſûr encore, que dans les animaux vivans, le microſcope ne nous a fait voir aucun effet des uns ou des autres ſur la circulation.

Y auroit-il quelque cauſe ſecrette, qui remplaçât la vîteſſe que le *ſang* a perdue par les cauſes que nous avons expoſées? La peſanteur a certainement du pouvoir ſur cette vîteſſe & ſur la direction du *ſang*. On a vu un bras perdre le mouvement & la gangrene y naître, parce qu'on l'avoit laiſſé pendre perpendiculairement pendant le ſommeil. La tête tenue droite ſur un cou perpendiculaire, reçoit certainement le *ſang* avec moins de force, que lorſque le corps eſt à peu près horizontal.

Au microſcope la peſanteur opere plus ſur le *ſang*, quand il a perdu de ſa vîteſſe, & ſur le *ſang* veineux elle fait moins d'effet que ſur les arteres, dans leſquelles le *ſang* ſe meut rapidement, & ſur les vaiſſeaux capillaires, qui ne laiſſent paſſer qu'un globule à la fois. Le poids retarde conſidérablement la force de la dérivation.

Mais la force de la peſanteur ne peut pas être regardée comme un moyen d'accélérer le *ſang*; ſi elle aide au *ſang* veineux à revenir de la tête, elle s'oppoſe à celui qui revient des pieds; de là les œdemes & les varices; l'avantage eſt à peu près égal au déſavantage.

On a eu recours aux nerfs, on a allégué l'altération indubitable de la circulation, qui eſt l'effet des paſſions de l'ame, l'accélération que produit la colere, la retardation qui ſuit la peur, l'augmentation des pouls qui ſuivent la douleur, l'inflammation qui eſt une ſuite d'une irritation méchanique, & dans laquelle la pulſation eſt ſenſible dans des arteres, qui dans l'état naturel ne paroiſſent pas avoir de pouls. On a même cru découvrir une des cauſes méchaniques de l'influence des nerfs. Les arteres paſſent preſque par-tout par des lacs formés par des nefs. On a ſuppoſé que ces nerfs irrités ſe contractent; on expliquoit aiſément comment le *ſang* peut être accéléré dans l'inflammation ou dans l'enthouſiaſme amoureux, ou retardé par la peur & par la triſteſſe.

Les expériences ne nous permettent pas d'admettre cette puiſſance dans les nerfs: le mouvement du *ſang* dépend du cœur, & cet organe paroît à peu près indépendant de l'influence nerveuſe. L'irritation des nerfs qui vont au cœur, celle de la moëlle de l'épine, le retranchement de la tête ne changent pas le mouvement du cœur, ne le détruiſent pas & ne le réveillent pas quand il a ceſſé d'agir. Il arrive quelquefois que l'irritation de la moëlle de l'épine cauſe une ſecouſſe dans les muſcles,

cles, qui pour un moment trouble la circulation; mais cette secousse ne dure pas, & le mouvement du *sang* reprend bientôt sa régularité.

J'ai souvent vu des femmes hystériques, dans les convulsions les plus affreuses; le pouls n'étoit ni dur, ni fréquent, ni fort. Dans de très-grandes douleurs, il est commun de voir le pouls naturel. L'artere d'un bras paralytique bat, comme sa compagne bat dans le bras qui a conservé sa force nerveuse. Les lacs nerveux ne peuvent pas agir sur les arteres, puisque les nerfs ne sont point irritables, & qu'ils ne se contractent pas, lors même qu'ils produisent dans les muscles les mouvemens les plus violens.

La force contractive des arteres & l'oscillation, comme on a voulu l'appeller, des petits vaisseaux, a été employée comme une puissance auxiliaire de celle du cœur. Nous ne nous refusons point à la contraction des arteres, dont nous allons bientôt donner des preuves. Mais il est sûr, si elle peut ajouter pendant la diastole du cœur à la vîtesse du *sang*, que d'un autre côté, elle résiste à ce mouvement du cœur pendant sa systole, & qu'une partie de la vîtesse imprimée au *sang* par le cœur, se perd à dilater l'artere. Il y a plus: dans la contraction, l'artere repousse également le *sang* contre le cœur, comme elle l'achemine vers les vaisseaux capillaires.

Dans la circulation réglée, le mouvement du *sang* est uniforme, & la vîtesse est la même pendant la contraction du cœur, & pendant sa dilatation. Mais dans le mouvement languissant de l'animal affoibli, l'accélération du *sang* se fait sentir à chaque systole du cœur & dans les arteres capillaires, & même dans les veines. Qu'on réfléchisse sur ce phénomene, on sentira que l'action des arteres devant être la même dans l'animal affoibli que dans l'état de santé, puisqu'elle est ou l'effet de l'élasticité ou celui d'une force innée, la langueur du cœur ne devroit pas opérer, ce que cependant l'observation nous fait voir. Dans cette langueur du cœur, la force artérielle devroit se manifester avec plus d'avantage, & l'accélération du cœur devroit être moins sensible. La vîtesse du *sang* devroit être affoiblie dans la systole du cœur, parce que le cœur a perdu de sa force; & cet affoiblissement devroit rendre moins sensible l'élévation de l'artere, qui certainement ne se dilate que par l'excès avec lequel la force du cœur surpasse sa résistance.

L'oscillation des petits vaisseaux est une chymere, ils ne se dilatent & ne se contractent pas; la fente la plus fine d'une artere du mésentere de la grenouille ne se dilate pas comme elle devroit le faire, si la substance de l'artere se contractoit.

Une puissance fort singuliere, & qui agit puissamment & sur le *sang* des veines & sur celui des arteres, c'est celle qui naît de la dérivation.

J'ouvre une artere dans le mésentere de la grenouille; il se forme sur le champ deux torrens de directions opposées, & le *sang* vient, & depuis le tronc de l'artere, & depuis les branches, se précipiter dans la blessure. Dans le confluent des deux torrens il se fait une ligne mitoyenne, dans laquelle le *sang* de l'une & de l'autre se précipite.

Si le *sang* avoit cessé de se mouvoir, l'ouverture de l'artere réveille le mouvement, & le *sang* vient avec une vîtesse nouvelle se jeter dans la plaie. Le même phénomene a lieu quand le cœur a été arraché, ou que le tronc de l'aorte a été lié de maniere que le cœur ne peut avoir de part à ce mouvement.

La force de la dérivation est assez grande pour surmonter celle de la pesanteur, & le *sang* remonte perpendiculairement pour sortir par la plaie.

Quant au lieu de l'artere on ouvre une veine, le même phénomene a lieu, & le *sang* vient se précipiter des deux côtés du tronc & des branches, dans la blessure. Il surmonte de même la résistance de la pesanteur, quoique quelquefois avec un peu de peine.

Après bien des expériences, il a été vérifié que la saignée de la veine n'accelere pas uniquement le sang dans toutes les veines qui communiquent avec la veine ouverte; mais dans les arteres mêmes, dont les troncs répondent aux racines de la veine blessée. Cette observation est de la derniere

importance pour expliquer l'effet de la saignée, qui bien sûrement produit une dérivation très-considérable de toutes les veines d'une partie. C'est ainsi que la saignée de la jugulaire doit désemplir puissamment les veines du cerveau.

Quand on retranche le cœur d'un animal en vie, le *sang* reprend de même le mouvement quand il l'a perdu, & vient se verser dans la blessure, non-seulement par les veines, mais aussi par les arteres & l'aorte.

L'expérience ne nous apprend pas la cause de cette puissance motrice: je n'ai jamais apperçu de contraction sensible dans l'artere que j'avois ouverte; il paroît cependant qu'il ne peut y avoir d'autre cause.

Je ne puis me dispenser d'ajouter que tout ce dérangement de la circulation, ne dure que peu d'instans dans l'animal vivant; des globules rouges s'amassent dans la fente de l'artere, elle est enveloppée par dehors par un nuage formé par la lymphe coagulée; elle se ferme, & la circulation reprend son train ordinaire; ce qui en reste, c'est le mouvement, lorsque la saignée l'a réveillé, après que le *sang* l'avoit perdu.

Comme la saignée n'opere qu'en enlevant la résistance d'une partie de l'artere & de la veine; d'autres moyens, qui affoiblissent une partie du corps humain, doivent produire le même effet. Tel est le bain de pied, qui relâche les vaisseaux de l'extrêmité inférieure, & qui décharge souvent très-promptement la tête & la poitrine; tel est encore le jeu des ventouses: on prive une partie de la peau de la compression de l'athmosphere, dans le temps que cette compression subsiste pour le reste de la surface du corps. La force du cœur agissant avec la même force, à la place privée du poids de l'athmosphere, il n'y trouve pas la même résistance, remplit bientôt de *sang* les vaisseaux de cette partie de la peau.

Par une raison analogue, quoique tirée d'une puissance contraire au relâchement, le *sang* fuit une partie comprimée ou resserrée par le froid, & se jette dans les vaisseaux libres ou dans les parties du corps qui ont conservé leur chaleur. Telle est l'action du froid sur la peau qui se ride, se durcit, & blanchit à la fin, & dont le *sang* est repoussé vers le cœur, & par les veines, & par les arteres.

Le mouvement des muscles est une cause secondaire du mouvement du *sang*, que la nature emploie le plus souvent, & le plus innocemment. Il est assez indifférent quels muscles on fasse agir, mais l'action réunie de toutes les chairs du corps animal fait le plus grand effet. La danse, le saut, la course accélerent visiblement le mouvement du *sang*, redouble le nombre des pulsations, échauffent le corps, & font assez souvent crever des vaisseaux, qui ne se prêtent pas avec assez de promptitude à cette nouvelle vîtesse. Le vomissement, & même à quelques égards, la simple indigestion des alimens produit un effet analogue: un émétique est un des moyens les plus sûrs & des plus prompts, dont la médecine puisse se prévaloir, pour rendre le mouvement presque éteint à des malades épuisés.

Faute de mouvement, le *sang* veineux ne reflue qu'avec peine, les pieds deviennent œdémateux, la transpiration diminue, & le cœur seul ne suffit pas pour entretenir dans la circulation du *sang* la vigueur nécessaire.

Cette puissance du mouvement musculaire ne vient pas de l'impulsion du *sang* & de la pâleur des muscles qui se contractent; car ils ne pâlissent point, & le microscope ne découvre aucune différence dans la vîtesse des vaisseaux du muscle qui agit, & du muscle qui est en repos. C'est apparemment la compression des troncs veineux & artériels qui opere cette nouvelle vîtesse: placés dans les intervalles cellulaires des muscles, ils sont comprimés dans toute leur longueur, & le *sang* en est poussé contre les parties sur lesquelles aucun muscle n'a de pouvoir, ce sont le troncs veineux. Les arteres souffrent moins de cette pression, parce qu'elles sont plus fortes & placées plus profondément.

Avant que de prendre le mouvement, le mouvement du *sang* se déregle peu à peu. Il commence à devenir plus lent, & c'est principalement alors que les secousses du cœur se distinguent le mieux. Le *sang* se meut un moment avec lenteur, & ce mouvement redevient plus actif par l'effort

que fait le cœur irrité par le *sang*, dont il ne peut pas se décharger.

Un mouvement contraire à celui de la nature se mêle à la direction naturelle. Le *sang* reflue souvent des arteres contre le cœur, c'est apparemment ce qui arrive dans les mourans lorsqu'ils pâlissent, & que les veines perdent la chaleur naturelle.

Après cette rétrogradation, souvent observée par Leeuwenhoeck, suit l'oscillation, espece de mouvement très-ordinaire dans les animaux affoiblis. Le *sang* reflue vers le cœur par une artere, un moment après le cœur la repousse & lui rend sa direction naturelle. Dans quelque veine, qui unira deux troncs, le *sang* balancera, il ira un moment du tronc droit au tronc gauche, & il reviendra un moment après de gauche à droite.

Le repos succede à l'oscillation, il commence par les petits vaisseaux, & les extrêmités de l'artere perdent le mouvement, ensuite celles du mésentere pendant que l'aorte bat encore. Le repos gagne peu à peu les troncs, pendant que d'autres vaisseaux ont conservé du mouvement, mais le nombre des arteres immobiles augmente peu à peu, le cœur par un effort redoublé lui rend quelquefois le mouvement, mais le repos gagne bientôt le dessus.

Avec le repos les vaisseaux se désemplissent, le nombre des globules diminue, ils se vuident tout-à-fait, & après la mort les vaisseaux sont entiérement vuides.

Un auteur respectable refuse de croire à ces déréglemens dans le mouvement du *sang*, il n'a rien observé, dit-il, que le ralentissement successif du mouvement. Et cependant ses propres expériences sont pleines d'exemples de la rétrogradation, de l'oscillation, du mouvement ranimé.

Nous avons dit ailleurs que le cœur est l'unique moteur du *sang*. Quoiqu'il puisse recevoir quelques secours de quelques causes secondaires, il s'en passe, & ces causes n'agissent pas constamment comme lui. Il y en a qui impriment au *sang* quelque mouvement, après la destruction même du cœur. La force de la dérivation agit plus d'une demi-heure après cette terrible opération, à laquelle l'animal à *sang* froid survit quelquefois un jour entier.

La force de la dérivation agit puissamment après la destruction du cœur, elle porte vers la plaie le *sang* des troncs artériels & veineux, celui même des arteres capillaires.

La force de la pesanteur n'agit jamais plus sensiblement qu'après la destruction du cœur, & le *sang* suit sa direction & dans les grandes arteres, & même dans les arteres médiocres, car les vaisseaux capillaires ne sont pas affectés.

Le froid agit de même, c'est lui qui en partie repousse le *sang* de la peau & des parties extérieures vers le cœur, où il s'est conservé une grande chaleur.

L'attraction des globules entr'eux est un phénomene suffisamment vérifié. Par-tout où il y a une masse de globules, comme dans un anévrisme, ou même dans le tissu cellulaire, les globules des vaisseaux du voisinage y accourent. Il est vrai que cette force agit avec moins de vîtesse que la dérivation, mais elle dure autant qu'elle.

Je n'ai pas vu dans les animaux la force de l'air fixe développé, mais je l'ai souvent vu cet air dans les animaux à *sang* chaud, c'est lui, sans doute, qui a souvent pressé le *sang*, après la mort par les petits vaisseaux du nez, de la bouche, des reins, de l'utérus, & causé des hémorrhagies long-temps après le repos du cœur. C'est encore à cet air que j'attribue le phénomene célebre des vampires : ce qu'il y a de vrai dans une observation qu'on a trop ornée, c'est qu'on a trouvé la bouche pleine de *sang* fluide dans des sujets morts de quelque fievre maligne.

J'ai parlé jusqu'ici du mouvement progressif du *sang*, je viens à celui qu'on appelle *pression latérale*.

Les arteres sont toujours pleines dans l'homme vivant, elles le sont dans les animaux soumis au microscope, pendant que leur *sang* se meut avec un peu de force. Il est vrai que dans les animaux épuisés & mourans, ces vaisseaux se désemplissent, & qu'ils y sont, ou vuides, ou mal remplis. Mais dans ces animaux mêmes ce ne sont que les globules qui manquent, & il reste dans les plus petits vaisseaux un fluide indivisible à la vérité, parce qu'il est transparent, mais dont l'existence ne peut être

révoquée en doute. On y voit des globules se mouvoir avec rapidité sans qu'ils se touchent, un vuide paroît les séparer. Comme leur mouvement vient du cœur, il ne sauroit leur être communiqué, s'il n'y avoit entre les deux globules isolés une liqueur qui ait reçu l'impulsion du cœur par le premier globule, & qui l'ait transmise au second.

Je trouve une autre raison de ne pas admettre de vuide dans les arteres, où on seroit tenté d'en supposer. C'est l'épaississement des parois de l'artere qui accompagne la diminution du calibre ou celle de la colonne des globules. Les parois de l'artere sont très-minces dans l'artere bien pleine, elles deviennent fort épaisses dans les animaux qui ont perdu une grande partie de leur *sang*.

Le phénomene dont je vais parler n'est pas sensible dans les animaux en vie. La vitesse avec laquelle leur *sang* se meut est si grande, que l'œil n'en sent pas les petites diminutions. On ne peut pas se convaincre dans un animal robuste de la vitesse supérieure du *sang* qui part du cœur, & qui surpasse celle avec laquelle il se meut dans les extrêmités, le mouvement paroît uniforme, & la vitesse égale dans toute la longueur de l'artere.

La raison cependant nous porte à croire que l'onde qui la derniere est sortie du cœur, coule avec plus de vitesse que ne coulent les ondes qui ont quitté le cœur avant elle. Quoique le *sang* ne perde pas autant de sa vitesse originaire que l'ont calculé les meilleurs auteurs, il est certain qu'il doit en perdre. Toute la vitesse dont le *sang* est susceptible, est certainement dans l'onde qui vient de sortir du ventricule gauche, s'il ne gagne pas de nouvelle vitesse, s'il perd quelque chose de la sienne, les ondes qui précedent la derniere sortie du cœur, doivent se mouvoir avec un peu plus de lenteur.

Quoique le raisonnement soit plus juste, il est encore plus concluant par le concours de l'expérience. Nous l'avons dit, le *sang* perd une partie de son mouvement dans les petits vaisseaux capillaires, il le perd tout-à-fait, au risque de périr : c'est plus tard qu'il le perd dans les autres médiocres, & ce mouvement se soutient le plus longtemps dans les troncs voisins du cœur : cette expérience facile prouve que le *sang* se ralentit en s'éloignant du cœur.

Il y a plus, dans l'animal vigoureux, on ne distingue pas la vitesse supérieure du *sang* qui arrive nouvellement dans le cœur ; une artere paroît un fleuve, dont tout le courant est uniforme ; mais dès que l'animal s'affoiblit, cette égalité disparoît, & on voit alors très-distinctement la vitesse supérieure de la nouvelle onde qui arrive la derniere du cœur dans l'artere. La secousse qu'elle donne au *sang* qui la précede, n'est plus douteuse alors.

Si le *sang* nouvellement arrivé du cœur, coule plus vîte que celui qui le précede, ce dernier *sang* oppose donc une résistance au *sang* nouvellement arrivé, & cette résistance est égale à la différence des vîtesses : elle seroit parfaite, c'est-à-dire, que le *sang* qui précede recevroit tout son mouvement de l'onde nouvelle, si le *sang* des extrêmités avoit été en repos ; elle est moins grande, plus cette onde voisine des extrêmités a conservé de sa vîtesse originaire, mais enfin elle existe.

L'artere recevant plus de *sang* dans sa partie la plus voisine du cœur qu'il ne s'en échappe par l'extrêmité qui regarde les veines, ne peut manquer d'être plus remplie qu'elle ne l'étoit : le premier effet de cette plénitude, c'est qu'elle s'alonge. C'est un phénomene aisé à appercevoir, plus sensible dans les arteres évidemment coniques, & plus encore dans les flexions & les plis que font les arteres, & dont les angles deviennent visiblement plus aigus dans une artere plus remplie. Une artere droite s'alonge quoique moins sensiblement ; & lorsqu'elle ne peut pas s'entendre par ses extrêmités, elle se replie & serpente ; l'injection imite cette action de la nature. Les arteres cylindriques s'alongent aussi, quoique moins visiblement, parce que leur extrêmité veineuse ne donnant plus au *sang* un écoulement aussi prompt que ne l'est la nouvelle surcharge du *sang* fournie par le cœur, elle peut être regardée comme une artere, dont l'extrêmité éloignée du cœur est plus étroite.

Mais le changement le plus visible de l'artere, c'est sa dilatation ou la pression

perpendiculaire, que le *ſang* exerce de l'axe à tous les points de la circonférence. Elle eſt, comme l'alongemens, plus ſenſible dans les coudes & dans les plis des arteres, on l'y apperçoit dans le temps qu'elle n'eſt pas ſenſible dans le reſte de l'artere. Elle eſt très-conſidérable. On a voulu depuis quelque temps la rejeter ou en tout, ou en partie. D'un côté on calculoit que le peu de *ſang* qu'à chaque pulſation le cœur pouſſoit dans l'aorte, ne ſuffiſoit pas pour produire une dilatation ſenſible dans le ſyſtême des arteres infiniment plus ample. Et de l'autre on a nié que dans l'animal vivant l'artere ſe dilate de tous côtés, & on a ſoutenu qu'environnée d'un anneau, qui ne la ſerre point dans ſa ſyſtole, elle n'en eſt pas preſſée de tous côtés dans ſa dilatation.

Il eſt vrai que la pulſation n'eſt pas viſible dans toutes les arteres. Dans le même animal elle eſt évidente dans les vaiſſeaux du méſentere, & nulle dans l'axillaire; dans la brebis on ne l'a apperçue diſtinctement que dans les flexions, & généralement les petites arteres n'ont pas de pulſation viſible, quoiqu'on y apperçoive la ſecouſſe que produit la nouvelle onde dernièrement arrivée depuis le cœur. Cette remarque diminue de beaucoup la difficulté qu'on a tirée du calcul, puiſqu'en effet il n'y a que les arteres d'un certain calibre qui ſe dilatent.

Le pouls des arteres eſt cette même alternative de la dilatation produite par le *ſang* qu'y envoie le cœur, & de la conſtriction qui eſt l'ouvrage de la force muſculaire des arteres, aſſiſtée par l'élaſticité naturelle de leur tiſſu.

Comme nous vivons dans un ſiecle où les opinions les plus généralement reçues ne trouvent aucune ſûreté contre la critique, il eſt bon de dire que l'on voit à l'œil & dans une très-grande artere, cette action du cœur: c'eſt dans l'artere ombilicale; qu'elle n'eſt pas difficile à voir dans les animaux ſoumis au microſcope; que la dilatation de l'artere eſt toujours la ſuite d'une nouvelle onde du *ſang;* que la ligature détruit efficacement le pouls; que l'artere liée continue de battre entre le cœur & la ligature, & rentre dans le repos entre la ligature & l'extrêmité de l'artere; qu'en ôtant la ligature ou la compreſſion, on rend à la portion de l'artere inférieure à la ligature la faculté de battre.

Le pouls rentre dans les mouvemens manifeſtes du *ſang*, & qui s'obſervent ſans microſcope & ſans expériences; je n'en parlerai pas.

Un autre changement qui accompagne la dilatation de l'artere, c'eſt la diminution de l'épaiſſeur & l'augmentation de la denſité des mambranes. Elle eſt très-viſible au microſcope. Seroit-ce une conjecture déraiſonnable, ſi l'on ſuppoſoit que l'élaſticité du tiſſu cellulaire, forcé par cette compreſſion, eſt une des cauſes qui rétreciſſent l'artere, dès que l'impulſion du cœur a ceſſé d'agir? Le tiſſu cellulaire que le *ſang* avoit comprimé, reprend alors ſon état naturel, & acquiert du calibre qui ne peut que ſe prendre ſur la lumiere de l'artere entiere.

Il nous reſte à conſidérer les effets du mouvement du *ſang* artériel. Le premier qui s'offre, c'eſt la friction des globules les uns contre les autres, la friction de ces mêmes globules contre les parois, & la friction des parois contractés contre les globules.

Il faut avouer que rien de tout cela n'eſt viſible au microſcope. Les globules y paroiſſent couler comme des boules jetées dans une riviere tranquille, elles avancent en lignes droites paralleles à l'axe, ſans s'arrêter ni ſe mêler les unes aux autres & ſans ſe choquer. On n'apperçoit pas non plus de choc entre les éperons de l'artere diviſée, ni contre les parois.

Il eſt difficile cependant de ſe refuſer à l'idée d'une friction, du moins des globules contre les parois. Dans l'artere dilatée la paroi cede au *ſang;* & comme l'artere reſte pleine, les globules la ſuivent pour conſerver cette plénitude.

Les parois de l'artere ne ſe dilatent qu'après l'impulſion du *ſang;* & cette impulſion, outre la dilatation totale, rétreciſſant l'épaiſſeur des membranes, on ne peut ſe diſpenſer d'admettre un frottement conſidérable entre les globules qui choquent, & les parois qui réſiſtent.

Dans la contraction de l'artere, les mem-

branes retournent vers l'axe, & chassent devant elles les globules ; c'est un second frottement plus considérable peut - être que le premier, parce que les globules ont moins de facilité pour céder au choc des parois.

Si effectivement les globules changent de figure dans les vaisseaux capillaires, ce sera une preuve décisive en faveur d'une friction très-considérable.

Les courbures fréquentes de l'artere ne paroissent pas permettre aux globules de conserver leur ligne droite, elles repoussent les globules de la ligne la plus voisine des parois contre les lignes les plus voisines de l'axe ; les globules doivent se mêler & se frotter.

Dans les anastomoses, comme dans les deux torrens opposés qui naissent de la dérivation des courans contraires, des globules se choquent, & ce frottement doit être considérable : il est des plus communs : toutes les arteres au dessous d'une certaine grandeur communiquent entr'elles par mille anastomoses. Les réseaux célébrés par Bellini ne sont que des anastomoses multipliées entre de petits vaisseaux.

Ces frictions doivent diminuer le mouvement progressif, tout le *sang* a pour moteur le cœur, & la vîtesse que les frictions consument se perd aux dépens de la vîtesse générale.

Les frictions peuvent en même temps entretenir la fluidité, en empêchant les globules d'exercer les uns contre les autres leur force d'attraction, en rendant la figure sphérique réguliere, & en détruisant les inégalités qui augmenteroient les points de cohésion, en mêlant les particules graisseuses aux aqueuses, & en résistant à l'attraction naturelle des particules homogenes.

Il est assez probable que ces mêmes frottemens causent la chaleur. Elle dépend absolument du mouvement, elle cesse avec lui dans le cadavre, elle revient avec lui dans l'homme noyé qu'on appelle à la vie, en remettant la circulation dans son jeu ordinaire.

Je n'ignore pas qu'on préfere de nos jours d'attribuer la chaleur animale à une espece de fermentation ou de putréfaction. Mais on n'explique pas pourquoi le mouvement progressif, très-inutile à la conservation de l'un ou de l'autre de ces changemens chymiques, est d'une nécessité si parfaite pour l'entretien de la chaleur animale.

Les cadavres deviennent froids dans le climat le plus chaud ; ils restent froids dans la pourriture la plus parfaite. Les baleines savent réchauffer leur *sang* dans des climats glacés, où aucun cadavre ne pourrit, où aucune liqueur ne fermente. D'ailleurs ces fermentations & ces pourritures commencées du *sang* des animaux, ne devroient produire qu'un effet aussi foible qu'elles le sont elles-mêmes : & cependant la chaleur des animaux est supérieure à celle de la fermentation, & même à celle de la putréfaction, le seul cas excepté, dans lequel de grandes masses de matiere putrescible sont amoncelées.

La fermentation ne produiroit jamais ni de la graisse ni du *sang*: la putréfaction ne feroit pas du chyle. Le frottement produit de la chaleur dans toute la nature.

C'est une conjecture assez probable, que d'attribuer la figure sphérique des globules aux moules qu'une matiere flexible est forcée de parcourir, ce sont les vaisseaux capillaires, dont le diametre n'excede presque pas celui des globules.

Nous avons dit ci-dessus, que nous n'étions pas persuadés encore que la couleur rouge du *sang* soit due à l'air : seroit-elle l'effet du mouvement vital ? Il est sûr qu'elle périt avec la vie, qu'elle se perd de même dans le *sang* épanché, quoique l'air y conserve de l'accès : qu'elle diminue dans les personnes foibles & délicates, qui font peu d'exercice, & qu'elle devient parfaite par l'exercice continuel du corps. Il est sûr encore que l'embryon est blanc, & qu'il reste blanc tant que son cœur reste dans un état de langueur ; mais que ce sang devient rouge après que le cœur a battu avec quelque force pendant quelques jours. Je comprends encore, qu'une particule fort mince du *sang* pourroit être pâle, & n'avoir que les premiers commencemens du rouge, mais que cette même matiere accumulée & pêtrie en forme de globules, pourroit devenir d'un rouge vif par la simple multiplication des plans colorés.

Cette rougeur foible & naissante seroit-

elle l'effet du fer mêlé avec la graiſſe animale ? Il eſt ſûr du moins, que la couleur rouge & le fert ſont intimément unis, & que dans tout quadrupede il n'y a ni globule rouge ſans fer, ni fer ſans globule rouge.

Le *ſang* eſt plus denſe que l'eau, que le lait dont il eſt originairement formé, & que la graiſſe. La cauſe de cette denſité nouvelle paroît être due à la formation & à l'abondance des globules, qui ſont ſans contredit la partie la plus denſe & la plus peſante de nos humeurs.

On comprend, qu'en pêtriſſant la terre du fer avec la graiſſe animale, en en ſéparant par des compreſſions réitérées l'eau & les matieres plus légeres, en ramaſſant cette matiere dans une figure ſphérique, on peut lui donner une denſité ſupérieure. Plus il y aura de terre de fer, plus elle ſera intimément liée avec la graiſſe animale, plus elle ſera nettoyée de la ſéroſité ſuperflue, & plus il y aura de denſité dans chaque globule, plus il y aura de globules dans une once de *ſang*, plus leur proportion ſera grande à celle de la ſéroſité, plus le *ſang* en général ſera denſe. Il l'eſt en effet dans les corps robuſtes, qui font beaucoup d'exercice, & la denſité ſe rétablit après des hémorrhagies ou des ſueurs qui auront appauvri le *ſang* par ces mêmes exercices joints à l'uſage du fer. On appelle *appauvri*, le *ſang* dont les globules ſont en petit nombre.

On oublie généralement dans les phyſiologies le mouvement veineux du *ſang*. Il a cependant ſes attributs & ſes effets, & ſi la puiſſance motrice eſt moins grande dans les veines, la maſſe du *ſang* qui l'éprouve eſt plus grande dans la même proportion, la généralité des veines étant beaucoup plus grande que la ſomme des calibres des arteres.

Les veines d'un ſeul globule ſont fort apparentes dans les animaux à *ſang* froid; on voit dans le méſentere de la grenouille un réſeau très-conſidérable de ces veines, parmi leſquelles il n'y a pas une ſeule artere de mêlée, puiſqu'en les ſuivant des yeux on les voit toutes ſe terminer dans des veines médiocres. Dans ces veines les globules vont comme dans les petites arteres à la file & à quelque diſtance les unes des autres. Ils coulent avec rapidité & ſe tirent ſans difficulté de toutes les courbures & des angles de ces petites veines : je ne dirai pas que le ſang y coule plus vîte que dans les petites arteres, ni que ſa vîteſſe ſoit égale à celle des troncs veineux ; mais ce mouvement eſt fort éloigné d'être lent.

Dans les veines médiocres, & dans les grandes veines, le mouvement eſt à peu près le même que dans les arteres, très-réguliers & très-uniforme : les globules y marchent en files qu'ils n'interrompent, & dont ils ne ſortent point, & il n'y a aucun frottement viſible contre les parois des veines, ni contre les éperons des diviſions.

A meſure que les troncs veineux grandiſſent, le mouvement acquiert une nouvelle vîteſſe, ce qui répond parfaitement aux principes de l'hydraulique, puiſque les troncs ſont plus étroits que la ſomme des calibres des branches. Cette vîteſſe augmente en approchant du cœur, & elle eſt la plus grande dans la veine-cave.

Le mouvement du *ſang* veineux eſt puiſſamment accéléré par l'action des remedes. On ſait que les animaux qui paſſent l'hiver dans un état d'aſſoupiſſement & ſans aucun exercice, deviennent froids, que leur cœur bat très-rarement, & que leur état ne differe preſque pas de celui de la mort. Réveillés par une violente irritation quelconque, les animaux faiſant uſage de leurs muſcles, reprennent bientôt leur chaleur naturelle, le nombre des pulſations & la vîteſſe du *ſang*.

La dérivation agit ſur les veines comme ſur les arteres.

Je ne parle pas ici de l'influence de la reſpiration ſur le mouvement du *ſang* veineux.

L'oreillette trouble le mouvement veineux par ſa contraction, elle repouſſe dans la veine-cave l'onde la plus proche du cœur : la veine-cave prête à s'ouvrir dans l'oreillette, fait refouler une partie de ſon *ſang* dans ſa partie plus éloignée du cœur.

Les arteres peuvent comprimer les veines voiſines, & en troubler la vîteſſe.

L'effet des anaſtomoſes eſt le même dans les veines que dans les arteres.

La perturbation du mouvement du *ſang* veineux eſt plus fréquente que celle du *ſang* artériel, j'y ai vu conſtamment avant la mort de l'animal le ralentiſſement, la rétrogradation, le balencement.

Pour comparer la vîteſſe du *ſang* des gros troncs veineux avec celle des arteres, il ne faut que comparer leurs lumieres; comme celles-ci ſont inégales, & que cependant les arteres n'ont de *ſang* que celui que les veines leur rapportent, il eſt évident que les vîteſſes doivent être en raiſon réciproque des lumieres: c'eſt le ſeul moyen de fournir une quantité conſtante de *ſang* au cœur & aux arteres, qui ne reçoivent que le *ſang* que les veines ont ramené au corps.

La peſanteur agit puiſſamment ſur le *ſang* veineux. Quoiqu'il n'y ait pas de pulſation viſible dans les veines, il y a cependant une preſſion latérale, puiſque les branches ſont plus amples que les troncs, & que la veine-cave eſt plus étroite que la ſomme des lumieres, des veines qui la compoſent.

Il y a dans les veines une preſſion latérale, puiſque dans bien des circonſtances on y apperçoit la ſecouſſe produite par le *ſang* nouvellement arrivé depuis le cœur.

On a beaucoup diſſerté ſur la cauſe de cette nonpulſation des veines; on a voulu l'attribuer à la vélocité conſtante imprimée au *ſang* veineux dans la diaſtole par le cœur, & dans la ſyſtole par la force contractive naturelle des arteres. Ces deux puiſſances reçues comme vraies & comme égales devroient également empêcher les arteres de pulſer.

Je n'y trouve d'autres raiſons que l'évanouiſſement de la ſupériorité qu'avoit la vîteſſe de l'onde nouvellement chaſſée du cœur par deſſus les ondes qui la précédoient. Cette ſupériorité faiſoit le pouls; elle s'évanouit dans les arteres capillaires, où la vélocité des ondes antérieures ne diminue plus.

Les arteres ſont cylindriques; la lumiere des troncs eſt à peu près égale à la ſomme des lumieres des branches, & la décharge aiſées de ces arteres y facilite le mouvement du *ſang*: comme elles tranſmettent leur *ſang* à des veines beaucoup plus dilatables, le *ſang* a paſſé avec une facilité qui détruit les cauſes de retardation qui pouvoient encore agir ſur le *ſang* des arteres.

On a vu quelquefois battre les jugulaires. Cette eſpece de pulſation peut dépendre de la reſpiration, & ſur-tout du *ſang*, que la veine-cave rejette dans les veines voiſines, lorſqu'il trouve de la réſiſtance dans le cœur. (*H. D. G.*)

Sang-froid, (*Métaph.*) On prend ſouvent, pour du *ſang-froid*, une paſſion ſérieuſe & concentrée qui fixe toutes les penſées d'un eſprit ardent, & le rend inſenſible aux autres choſes.

Le véritable *ſang-froid* vient d'un ſang doux, tempéré, & peu fertile en eſprit. S'il coule avec trop de lenteur, il peut rendre l'eſprit peſant; mais lorſqu'il eſt reçu par des organes faciles & bien conformés, la juſteſſe, la réflexion, & une ſingularité aimable, ſouvent l'accompagnent. Nul eſprit n'eſt plus deſirable.

On parle encore d'un autre *ſang-froid* que donne la force d'eſprit, ſoutenue par l'expérience & de longues réflexions; ſans doute c'eſt là le plus rare.

Sang de bouc, (*Pharmacie.*) la préparation conſiſte à le faire ſécher pour le garder & le réduire en poudre quand on voudra.

On fera nourrir à la maiſon un chevreau avec la pimprenelle, le perſil, la mauve, la ſaxifrage; on lui ouvrira les arteres, & on ramaſſera le ſang qui en découlera, on le laiſſera raſſeoir; on en ſéparera la ſéroſité, & enſuite on le fera ſécher au ſoleil, ou à une chaleur douce de feu.

Ses vertus ſont d'être ſudorifique, alexipharmaque; on l'ordonne dans la pleuréſie, à la doſe d'un ſcrupule. *Voyez* Bouc. C'eſt ainſi que l'on prépare le *ſang* humain.

Sang, (*Critiq. ſacrée.*) ce mot, dans l'écriture, marque *la vie*; de là ces expreſſions figurées, *teindre ſon pied*, *ſes habits de ſang*, pour dire faire un grand carnage de ſes ennemis; *porter ſur quelqu'un le ſang d'un autre*, c'eſt charger quelqu'un du meurtre d'un autre. *Sang* ſe prend auſſi pour *parenté*, *alliance*. Je vous livrerai à

ceux

ceux de votre *ſang* qui vous pourſuivront, *Ezech. xxxv*, 6. Ce mot déſigne encore la nature corrompue par le péché, *Matth. xvj*, 17. Il ſignifie quelquefois *le jus du raiſin*. Judas lavera ſon manteau dans le vin, *in ſanguine uvæ*, Geneſe. *xix*, 11. C'eſt une expreſſion figurée pour peindre la fertilité des vignobles de la tribu de Juda. *Malheur à celui qui bâtit une ville dans le ſang*, Habac. *ij*, 12, c'eſt-à-dire, *par l'oppreſſion des malheureux*. O Dieu, délivrez-moi *des ſangs*, dit David, *pſ. l.* 16, c'eſt-à-dire, des peines que je mérite par le *ſang* que j'ai répandu. Ce devroit être la priere de tous les rois qui ont aimé la guerre. (*D. J.*)

Sang, *pureté de*, (*Hiſtoire d'Eſpagne.*) en Eſpagne on fait preuve de *pureté de ſang*, comme on fait preuve en France de nobleſſe pour être chevalier de Malte, ou du Saint-Eſprit, *&c.* Tous les officiers de l'inquiſition, ceux du conſeil ſuprême & des autres tribunaux doivent prouver leur *pureté de ſang*, c'eſt-à-dire, qu'il n'y a jamais eu dans leur famille ni juifs, ni maures, ni hérétiques. Les chevaliers des ordres militaires, & quelques chanoines ſont pareillement obligés de joindre cette preuve aux autres, qu'on exige d'eux. On les diſpenſe de la *pureté de ſang* au propre, la figurative en tient lieu. (*D. J.*)

Sang (*l'ordre millitaire du* Précieux,) inſtitué par Vincent de Gonzague IV, duc de Mantoue, en 1608, à l'honneur de trois gouttes de *ſang* de Jeſus-Chriſt, qui, ſuivant le rapport de quelques hiſtoriens, ſont dans la cathédrale de S. André de Mantoue, & que l'on dit avoir été trouvées dans cette ville du temps du pape Léon XI, en avril 1605.

Le collier de l'ordre eſt compoſé d'ovales droits & couchés alternativement, entrelacés par des chaînons, le tout d'or. Les ovales ſont émaillés de blanc, les couchés ſe trouvent chargés du mot *Domine*, dont un ſur la médaille eſt chargé du mot *probaſti*; les autres ovales levés ſont chargés chacun d'un creuſet, environné de flammes ardentes de gueules, au deſſous du mot *probaſti*, eſt une médaille attachée par trois chaînons, ſur laquelle ſont repréſentés en émail deux anges de carnation avec leurs robes, tenant un ciboire couronné, terminé par une petite croix, avec ces mots à l'entour: *Nihil hoc triſte recepto*, qui veulent dire qu'il n'arive rien de fâcheux, quand on eſt décoré de cet ordre.

Les chevaliers portent la médaille ſur l'eſtomac journellement, & ne prennent le collier de leur ordre que les jours de cérémonies; ces jours ils ont une robe de ſoie cramoiſie, ſemée de creuſets d'or en broderie, traînant à terre, ouverte par devant, & brodée tout au tour d'ornemens ſymboliques à l'ordre; ſous cette robe, ils ont un pourpoint de toile d'argent à bandes brodées d'or; leurs bas ſont auſſi de ſoie cramoiſie. On peut lire, ſur cet ordre, Dormemundi dans ſon hiſtoire de Mantoue, le Mire, Farin, Juſtiniani & le P. Héliot. (*G. D. L. T.*)

Sang, *conſeil de* (*Hiſt. mod.*) eſt un tribunal, qui fut établi en 1567, dans les Pays-Bas, par le duc d'Albe, pour la condamnation ou juſtification de ceux qui étoient ſoupçonnés de s'oppoſer aux volontés du roi d'Eſpagne Philippe II. Ce conſeil étoit compoſé de douze perſonnes.

Sang-dragon, ſ. m. (*Hiſt. des drog. exot.*) ſorte de réſine connue de Dioſcoride, ſous le nom de *κιννάβαρις*, & des Arabes, ſous celui de *alachnem*; on l'appelle *ſanguis draconis* dans les boutiques. C'eſt une ſubſtance réſineuſe, ſeche, friable, inflammable, qui ſe fond aiſément au feu, d'un rouge foncé, de couleur de *ſang* lorſqu'elle eſt pilée, tranſparente quand elle eſt étendue en lames minces, ſans goût & ſans odeur, ſi ce n'eſt lorſqu'on l'a brulée; car alors elle répand une odeur qui approche beaucoup de celle du ſtorax liquide.

On trouve dans les boutiques de droguiſtes deux ſortes de *ſang-dragon*; le dur eſt formé en grumeaux, ou en petites maſſes de la longueur d'un pouce & de la largeur d'un demi-pouce, enveloppé dans des feuilles longues, étroites preſque comme celles du jonc ou du palmier: c'eſt ce que l'on appelle chez les apothicaires *larmes*, ou *gouttes de ſang-dragon*. Il y en a auſſi en maſſes, ou en pains qui eſt moins pur, & mêlé d'écorces, de bois, de terre ou d'autres corps hétérogenes. L'autre *ſang-dragon*, que l'on rencontre quelquefois

dans les boutiques, est fluide, mou, tenace, résineux, inflammable; il approche de l'odeur de celui qui est solide; il est cependant moins agréable: il seche avec le temps, & devient semblable à celui qui est solide.

On trouve aussi très-souvent chez les droguistes un faux *sang-dragon*, qu'il est très-facile de distinguer du véritable. Ce sont des masses gommeuses, rondes, applaties, d'une couleur rouge-brune & sale, composée de différentes especes de gommes, auxquelles on donne la teinture avec du vrai *sang-dragon*, ou avec le bois du Brésil. Ces masses ne s'enflamment point, mais elles font des bulles, elles pétillent, elles s'amollissent & se dissolvent dans l'eau qu'elles rendent mucilagineuse comme les gommes. On doit les rejeter entiérement. On estime le *sang-dragon* que l'on apporte en gouttes pures, brillantes, d'un rouge-brun, inflammables, enveloppées dans des feuilles, & qui étant pulvérisées, font paroître une couleur d'écarlate brillante.

Les anciens Grecs connoissoient ce suc résineux, sous le nom de *cinnabre*, dénomination qui depuis a été transportée par abus à notre cinnabre minéral, que les Grecs appelloient *minium*; c'est par le même abus que l'on a donné peu à peu le nom de *minium* à la chaux rouge du plomb.

Dans le temps de Dioscoride, quelques-uns pensoient que le suc, dont nous parlons, étoit le *sang* desséché de quelque dragon. Dioscoride, à la vérité, rejette cette idée; mais il ne dit pas ce que c'est que le suc: cependant il y a long-temps que ceux qui ont écrit sur la matiere médicale, conviennent que ce suc découle d'un arbre.

Monard assure que cet arbre s'appelle *dragon*, à cause de la figure d'un dragon que la nature a imprimé sur son fruit; mais ne peut-on pas dire que c'est à cause du nom de l'arbre que l'on a cherché & imaginé cette figure de dragon dans son fruit? Quoi qu'il en soit, les botanistes font mention de quatre especes de plantes qui portent le nom de *sang-dragon* des boutiques. Décrivons-les, M. Geoffroy nous dirigera.

La premiere espece s'appelle *draco arbor*, Clus. *Hist. I. C. B. P. 505*, *palma prunifera, foliis yuccæ, è quâ* sanguis draconis. *Commuel. hort. Amstæl.* C'est un grand arbre qui ressemble de loin au pin par l'égalité & la verdure de ses branches. Son tronc est gros, haut de huit ou neuf coudées, partagé en différens rameaux, nuds vers le bas, & chargés à leur extrêmité d'un grand nombre de feuilles, longues d'une coudée, larges d'abord d'un pouce, diminuant insensiblement de largeur, & se terminant en pointe; elles sont partagées dans leur milieu par une côte saillante, comme les feuilles d'iris. Ses fruits sont sphériques, de quatre lignes de diametre; jaunâtres & un peu acides; ils contiennent un noyau semblable à celui du petit palmier. Son tronc, qui est raboteux, se fend en plusieurs endroits, & répand dans le temps de la canicule, une liqueur qui se condense en une larme rouge, molle d'abord, ensuite seche & friable; & c'est-là le vrai *sang-dragon* des boutiques. Cet arbre croît dans les isles Canaries; sur-tout près de Madere.

La seconde espece de *sang-dragon* est appellée *palma ambeoinensis* sanguinem draconis *fundens altera, foliis & caudice, undique spinis longis, acutissimis, nigris, armata*, Sherad. *Arundo fareta Indiæ orientalis*, sanguinem draconis *manans*, Hist. Uxon. *Palma pinus, sive conifera, J. B. 1, 398. Arundo rotang.* Bont. *Palma conifera spinosa*, Kæmpfer. *Amœn. exot. 552.* Cet arbre est haut de trois toises, hérissé de toutes parts d'épines, d'un brun foncé, droites, applaties, longues presque d'un pouce.

Son tronc s'éleve jusqu'à la hauteur de trois aunes; il est de la grosseur de la jambe, simple, droit, jaunâtre, garni d'épines horisontales; il est noueux de lieu en lieu, & ses nœuds sont entourés de branches feuillées; elles forment un tuyau par leur base, de maniere que la branche feuillée inférieure embrasse toujours celle qui est au dessus, ce qui fait que ses nœuds ne paroissent pas, à moins qu'on n'en ôte les enveloppes.

Ces bases de branches feuillées, ou ces especes de tuyaux, forment la plus grande partie de la surface extérieure du tronc;

car lorsqu'elles ont été enlevées, on voit la partie médullaire du tronc dont la surface est luisante, de couleur brune, d'une substance blanche, mollasse, fibrée, charnue & bonne à manger. Ses branches feuillées sont clair-semées sur le tronc, & rapprochées vers le sommet.

Elles sont garnies de feuilles rangées par paires de chaque côté, & nues à leur partie inférieure. La côte de ses branches feuillées est lisse, verte en dessus, pâle & jaunâtre au dessous, creusée en gouttiere de chaque côté, d'où partent les feuilles; elle est hérissée d'épines courtes, rares, recourbées, jointes deux à deux comme des cornes.

Les feuilles que les botanistes appellent ordinairement *des aîles*, sont comme celles du roseau, vertes, longues d'une coudée, larges de six lignes, pointues, menues, pendantes, ayant quelques épines en dessous, & trois nervures qui s'étendent dans toute la longueur.

Les fruits naissent d'une façon singuliere, ramassés en grappes, sur une tige qui vient de l'aisselle des branches feuillées. Ces grappes sont renfermées dans une gaîne, composée de deux feuillets opposés, minces, cannelés, bruns, qui forment une longue pointe aigüe.

La grappe a neuf pouces de longueur, & est composée de quatre, cinq ou six petites grappes qui accompagnent la tige. Ces grappes se divisent en pédicules courts, gros, courbés & posés près l'un de l'autre; ils portent chacun un fruit dont la base est formée de six petits feuillets minces, membraneuses, de couleur brune, qui servoient de calice à la fleur.

Le fruit est arrondi, ovoïde, plus gros qu'une aveline, couvert d'écailles luisantes, rangées de façon qu'il représente un cône de sapin renversé, car les pointes des écailles supérieures couvrent les intervalles qui se trouvent entre les inférieures, d'où il résulte un arrangement régulier en échiquier. Le sommet de ce fruit est chargé de trois stiles, grêles, secs & recourbés en dehors.

Les petites écailles sont menues, un peu dures, collées fortement ensemble, de couleur pourpre, à bords bruns, terminées en angles droits par leurs pointes: sous ces écailles on trouve une membrane blanchâtre qui enveloppe un globule charnu, d'un vert pâle avant sa maturité, pulpeux, plein de suc, d'un goût légumineux & fort astringent, qui se répand promptement de la langue à toute la bouche, mais qui disparoît aussi-tôt.

Les Orientaux, les Malayes & les peuples de l'isle de Java, tirent le suc résineux du fruit de cet arbre de la maniere suivante selon le rapport de Kæmpfer. On place les fruits sur une claie posée sur un grand vaisseau de terre, lequel est rempli d'eau jusqu'à moitié; on met sur le feu ce vaisseau légérement couvert, afin que la vapeur de l'eau bouillante amollisse le fruit, & le rende flasque; par ce moyen la matiere sanguine qui ne paroissoit pas dans ce fruit coupé, en sort par cette vapeur chaude, & se répand sur la superficie des fruits. On l'enleve avec de petits bâtons, & on la renferme dans des follicules faites de feuilles de roseau pliées, qu'on lie ensuite avec un fil, & que l'on expose à l'air, jusqu'à ce qu'elle soit desséchée.

D'autres obtiennent ce suc résineux par la simple décoction du fruit; ils le cuisent jusqu'à ce que l'eau en ait tiré tout le suc rouge; ils jetent ensuite le fruit, & ils font évaporer cette eau jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'un suc épais qu'ils renferment dans des follicules.

La troisieme espece de *sang-dragon* est nommée, dans Hermandiez, 59, *ezqua-hailt*, *seu sanguinis arbor*; c'est un arbre qui a les feuilles de bouillon blanc, grandes & anguleuses; il en découle par incision une liqueur rouge, dite *sang-dragon*.

La quatrieme espece s'appelle *draco arbor*, *indica*, *siliquosa*, *populi folio*, *angsana Javanensibus*, comme le *Hort. Amst.* *rarior.* 213. C'est un grand arbre qui croît dans Java, & même dans la ville de Batavia; son bois est dur, & son écorce rougeâtre. Ses feuilles sont placées sans ordre, portées par des queues longues & grêles; elles sont semblables aux feuilles du peuplier, mais plus petites, longues de deux pouces, larges à peine d'un pouce & demi, pointues, molles, lisses, luisantes, d'un verd-gai qui tire sur le jaune; d'un goût insipi-

de. Ses fleurs sont petites, jaunâtres, odorantes, un peu ameres; ses fruits portés par de longs pédicules, sont d'une couleur cendrée, durs, ronds, applatis, cependant convexes des deux côtés dans leur milieu; membreneux à leur bord, garnis de petites côtes saillantes. Chaque fruit contient deux ou trois graines oblongues, recourbées, rougeâtres, lisses, luisantes, ressemblantes un peu de figure à de petits haricots. Quand on fait une incision au tronc, ou aux branches de cet arbre, il en découle une liqueur qui se condense aussi-tôt en des larmes rouges, que l'on nous apporte en globules enveloppées dans du jonc.

Il seroit bien difficile de dire en quoi consiste la différence des sucs que l'on tire de ces différentes plantes, si toutefois il y a quelque différence; car on ne distingue point la variété de ces sucs dans les résines seches qu'on nous envoie; ce qu'il y a de sûr, c'est que le vrai *sang-dragon* ne se dissout point dans l'eau, mais dans l'esprit-de-vin & dans les substances huileuses. La fumée qu'il répand, lorsqu'on le brûle, est un peu acide, comme celle du benjoin; c'est une résine composée de beaucoup d'huile grossiere, & d'un sel acide mêlés ensemble; elle contient peu de parties volatiles, huileuses, comme on peut le conclure de ce qu'elle n'a ni goût, ni odeur. On donne au *sang-dragon* une vertu incrassante & dessicative, & on l'emploie intérieurement, à la dose d'une drachme, pour la dissenterie, les hémorrhagies, les flux de ventre & les ulceres internes. On s'en sert extérieurement pour dessécher les ulceres, agglutiner les levres des plaies, & fortifier les gencives. Les Peintres le font entrer dans le vernis rouge, dont ils colorent les boîtes & coffres de la Chine. (*D. J.*)

SANGAMI *ou* SOOSIN, (*Géog. mod.*) une des provinces de la grande contrée du sud-est de l'empire du Japon. Elle a trois journées de long; c'est un pays plat & stérile, qui ne fournit presque d'autre subsistance que des tortues, du poisson & des écrevisses de mer; mais on tire une grande quantité de bois de ses forêts, ce pays est divisé en huit districts. (*D. J.*)

SANGAR, s. m. (*Mythol.*) fleuve de Phrygie, pere de la belle Sangaride, qui fit oublier au jeune Attis les engagemens qu'il avoit avec Cybele, & fut cause de la mort de son amant. Pausanias fait Sangaride, mere d'Attis, au lieu de son amante; & rapporte un conte que l'on débitoit à à Pessinunte sur Sangaride. Cette nymphe ayant vu le premier amandier que la terre eût produit, y cueillit des amandes, & les mit dans son sein. Aussi-tôt les amandes disparurent, & Sangaride se sentit grosse; elle accoucha d'un fils que l'on exposa dans les bois, & qui fut nourri par une chevre, il eut nom *Attis.* (*D. J.*)

SANGAR, (*Géog. anc. & mod.*) *Sangari*, *Sacari*, ou *Zacari*, ou *Zagari*, riviere de la Turquie, en Asie, dans la partie septentrionale de la Natolie. Elle vient de la province de Germian, & passant dans celle de Begsangil, elle s'y rend dans la mer noire. Le nom Latin est *Sangarius*, selon Ptolomée, *liv. V*, *ch. 1*, & Arrien, *liv. I*, *de Alex.* Hesychius dit *Sagarius*, & l'attribue à la Lydie & à la Phrygie. Elle est nommée *Sagaris*, Σαγαρις, dans une médaille de Julia Pia Augusta. Stuckius remarque, que le scholiaste d'Apollonius l'appelle *Sanga*, Σάγγα, & Solin *Sangaris.*

Plutarque le géographe dit, *Sagaris*, fleuve de Phrygie; il ajoute qu'il étoit auparavant nommé Xerabates, par la raison que dans les grandes chaleurs de l'été, il est la plupart du temps à sec; on l'appella *Sagaris*, dit cet auteur, parce que *Sagaris*, fils de Myndon & d'Alexirhoé, ayant méprisé les mysteres de Cybele, injuria les prêtres de cette déesse: Cybele pour le punir lui envoya une manie, dans les accès de laquelle il se jeta dans le fleuve de Xerabate, qui changea alors de nom, pour prendre celui de cet homme.

M. de Tournefort, *lettre XVII*, *tom. II*, *p. 84*, nomme cette riviere *Ava* ou *Ayala.* Il est surprenant, dit-il, que les Turcs ayent reçu l'ancien nom de la riviere d'Ava, car ils l'appellent *Sagari* ou *Sacari*, & ce nom vient sans doute de *Sangaris*, fleuve assez célebre dans les anciens auteurs, lequel servoit de limites à la Bithynie. Strabon assure qu'on l'avoit rendu navigable, & que ses sources sortoient d'un village appellé *Sangias*, auprès de Pessinunte, ville

de Phrygie, connue par le temple de la mere des dieux; Lucullus étoit campé sur les bords, lorsqu'il apprit la perte de la bataille de Chalcédoine. (*D. J.*)

SANGENON, s. m. (*Hist. nat. Minér.*) nom que les Indiens donnent à une espece d'opale qui paroît d'une couleur olivâtre, quand on l'a considérée à l'ordinaire, mais paroît d'un rouge comme un rubis, & transparente, lorsqu'on regarde le jour au travers.

SANGERHAUSEN, (*Géogr.*) ville d'Allemagne, dans le cercle de haute Saxe, & dans la Thuringe, vers la forêt du Hartz. Elle appartient à l'électeur de Saxe, elle préside à un bailliage fort étendu, & elle a séance & voix dans l'assemblée des états du pays. C'est une des plus anciennes villes de la contrée: des ducs de Brunswich, des marcgraves de Brandebourg, des land-graves de Thuringe & des seigneurs particuliers l'ont successivement possédée, avant qu'elle parvînt à la maison de Misnie, & cette maison la tient déjà dès l'an 1372. Cette même année elle fut à peu près détruite par un parti de forcenés, membres de la société des étoilés, *stelligeri*, & dès-lors elle s'est encore vue trois fois incendiée. Elle renferme aujourd'hui près de 700 maisons, avec un vieux château, deux églises paroissiales, trois hôpitaux, avec chacun leur temple, & une école Latine, de réputation: elle est aussi le siege d'une surintendance ecclésiastique. (*D. C.*)

SANG-GRIS, s. m. *terme de relation;* c'est ainsi que les François nomment en Amérique, une boisson que les Anglois ont inventée, & qui est fort à la mode aux isles Antilles Françoises. Cette boisson se fait avec du vin de Madere, du sucre, du jus de citron, un peu de cannelle, de muscade, & une croûte de pain rôtie; on passe cette liqueur par un linge fin, & elle est une des plus agréables à boire. (*D. J.*)

SANGHIRA, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) plante de l'isle de Madagascar, qui est, dit-on, une espece d'indigo. Les habitans la regardent comme un spécifique & un préservatif contre les maladies contagieuses.

SANGLANT, adj. (*Gram.*) qui rend du sang, qui en est taché. Un sacrifice *sanglant*, une robe *sanglante*, une action *sanglante*, les mains *sanglantes*; il se prend dans un sens très-différent, lorsqu'on dit un affront *sanglant*, une raillerie *sanglante*, un tour *sanglant*, un reproche *sanglant*. Je crois qu'alors ces choses sont comparées à un coup violent qui blesse jusqu'au sang.

SANGLES, s. f. pl. (*Corderie.*) les *sangles* sont des especes de tissus grossiers, plus ou moins larges & longs, composés de plusieurs gros fils de chanvre, entrelacés les uns dans les autres, qui se fabriquent par les cordiers. Les *sangles* font partie du négoce des marchands de fer & des quincailliers, qui sont du corps de la mercerie. Elles se distinguent en *sangles* pour chevaux de selle; en *sangles* pour chevaux de bâts ou autres bêtes de somme, & en *sangles* à tapissiers ou pour meubles. (*D. J.*)

SANGLES *de chevaux de bâts*, (*Bourreliers.*) elles sont étroites, longues, fortes & grossieres. Ces *sangles* qui s'emploient par les bourreliers, se vendent par pieces plus ou moins longues, suivant que les cordiers qui les ont fabriquées ont jugé à propos de les faire, n'y ayant rien de réglé là dessus; elles se tirent pour l'ordinaire des mêmes endroits que celles destinées pour les chevaux de selle. Il faut remarquer que tant que les *sangles* pour chevaux de bâts sont en pieces, elles s'appellent du *tissu*, & qu'elles ne perdent ce nom pour prendre celui de *sangles*, que lorsqu'elles sont coupées par morceaux de longueur proportionnée à leur usage. *Savary*. (*D. J.*)

SANGLES *de chevaux de selle*, (*Ouvrage de Selliers.*) elles s'emploient par les selliers, & sont communément blanches ou grises, rayées de rouge & de bleu, ou grises sans raie, ou grises rayées de rouge; les unes & les autres ont une aune mesure de Paris. (*D. J.*)

SANGLES *de Tapissier*, (*Tapisserie.*) elles sont inférieures en qualité à toutes autres, & viennent la plupart de Chaalons en Champagne. Celles qui ont environ 4 pouces de large & qui servent à sangler des chaises, des fauteuils, des sophas, des canapés,

des lits, &c. se vendent à la grosse; chaque grosse est composée de douze pieces, & la piece contient 7 à 8 aunes de Paris. Il s'en fait quelques-unes plus étroites de semblable qualité, qui se vendent de même; leur principal usage est pour attacher aux métiers des tapissiers, brodeurs, &c. Celles de 20 à 24 lignes de large, qui servent à border les tentes & les tapisseries, qu'on appelle *bordures*, se vendent aussi à la grosse, chaque grosse contient vingt-quatre pieces de 6 à 7 aunes chacune. *Savary*. (*D. J.*)

Sangle, *en terme d'Orfevre*, c'est une bande de cuir ou de petite corde nattée, environ de la largeur de 4 pouces, au bout de laquelle il y a un anneau de fer, pour recevoir le crochet des tenailles; on se sert aussi quelquefois de corde pour tirer. Elle a même cet avantage sur la *sangle*, qu'elle n'augmente point le diametre de l'arbre en se soutenant dessus.

Sangle, (*Rubanier.*) est un morceau de *sangle*, véritablement attaché à demeure au côté gauche du métier, & qui sert à soutenir les reins de l'ouvrier & à lui donner de la force pour enfoncer les marches lorsqu'il est assis sur le siege; il attache l'autre bout terminé par un anneau à l'autre côté du métier, après qu'il s'est entouré le corps avec ladite *sangle*; cette *sangle*, outre la force dont on vient de parler, sert encore à l'ouvrier de point d'appui en l'empêchant de reculer de dessus le siege pendant le travail, on peut se passer de cette *sangle* dans les ouvrages légers.

Sangles, s. f. (*Marine.*) on appelle ainsi des entrelacemens de menues cordes à deux fils, qu'on nomme *bistord*, que l'on met en différens endroits du vaisseau, comme sur les cercles des hunes, sur les premiers des grands haubans & ailleurs, pour empêcher que les manœuvres ne se coupent.

Sangles-blancs, (*Comm. de fil.*) on donne ce nom à des sortes de fils qui viennent de Hollande; ils servent aux ouvriers en points à picoter leurs ouvrages; c'est-à-dire, à faire cette bordure en forme de petites dents, qu'on appelle des *picots*, dont on termine les points faits à l'aiguille, du côté opposé à celui de l'engrêlure. (*D. J.*)

Sangles bleus, (*Comm. du fil.*) espece de fil teint en bleu, qui sert à faire les linteaux du linge de table, particuliérement aux serviettes & aux napes. Ces fils se fabriquent & se mettent en teinture à Troie en Champagne, d'où les tisserands qui travaillent à cette sorte de lingerie, & les marchands merciers de Paris, qui font le commerce des fils, ont coutume de les tirer. (*D. J.*)

SANGLÉ, participe passif, (*Gramm.*) *Voyez* Sangle & Sangler.

Sanglé, *terme de Blason*, il se dit du cheval, des pourceaux, & des sangliers qui ont par le milieu du corps une espece de ceinture d'un autre émail.

Die Glaubitzer en Silésie, d'azur au poisson d'argent en face, *sanglé* de gueules.

SANGLER UN CHEVAL, (*Maréch.*) c'est serrer les sangles de la selle pour qu'elle soit plus ferme sur son dos.

Sangler le fromage, (*Fromagerie.*) c'est le serrer bien fort tout au tour avec une sangle de peau ou une légere écorce de sapin, pour en conserver la forme pendant qu'on lui donne le sel. Il ne se dit que des fromages de Gruyeres & de Berne. (*D. J.*)

SANGLIER, s. m. *aper*, (*Hist. nat. Ichthiolog.*) poisson de mer couvert d'écailles, & dont le corps est fort dur, presque rond & applati; il a une couleur rougeâtre; les yeux sont grands, le museau est long & mousse; il y a sur le dos des piquans fort pointus, durs, longs & droits; les premiers sont courts; ceux du milieu ont le plus de longueur, & les derniers sont un peu plus grands que les premiers. Ce poisson a deux nageoires aux ouies & deux au ventre; celles-ci sont garnies de forts aiguillons: il y a aussi au dessous de l'anus trois aiguillons courts & pointus. Le *sanglier* differe principalement du porc, en ce qu'il n'a point de dents & que sa chair est bonne à manger; au lieu que celle du porc a une très-mauvaise odeur & qu'elle est toujours dure. Rondelet, *hist. nat. des poissons, part. I, liv. V, chap. xxvij. Voyez* Poisson.

Sanglier, *aper*, (*Hist. nat. Zoolog.*)

animal quadrupede de même espece que le cochon domestique & le cochon de Siam. Quoique ces animaux n'aient à chaque pied que deux doigts qui touchent la terre, & que ces doigts soient terminés par un sabot, ils different beaucoup des animaux à pied fourchu, non-seulement par la conformation des jambes & des pieds, mais encore en ce qu'ils n'ont point de cornes, qu'ils ne manquent pas de dents incisives à la mâchoire supérieure, qu'ils ont des dents canines très-longues, connues sous le nom de *défenses* & de *crochets*, qu'ils ne ruminent pas, qu'ils n'ont qu'un estomac, &c. La partie du grouin du *sanglier* & des cochons, à laquelle on donne le nom de *boutoir*, est formée par un cartilage rond qui renferme un petit os. Le boutoir est percé par les narines & placé au devant de la mâchoire supérieure. Cette partie, qui est le nez, a beaucoup de force; ces animaux s'en servent pour fouiller dans la terre. Le *sanglier* a la tête plus longue, la partie inférieure du chanfrein plus arquée, & les défenses plus grandes & plus tranchantes que les crochets des autres cochons. Sa queue est courte & droite. Il est couvert, comme les cochons, de grosses soies dures & pliantes; mais il a de plus un poil doux & frisé, à peu près comme de la laine; ce poil est entre les soies & a une couleur jaunâtre, cendrée, ou noirâtre sur différentes parties du corps de l'animal, ou à ses différens âges. Tant que le *sanglier* est dans son premier âge, on le nomme *marcassin*; alors il a des couleurs qu'il perd dans la suite, c'est ce que l'on appelle la *livrée*: elle est marquée sur le fœtus dès qu'il a du poil; elle forme des bandes qui s'étendent le long du corps depuis la tête jusqu'à la queue, & qui sont alternativement de couleur de fauve clair & de couleur mêlée de fauve & de brun; celle qui se trouve sur le garot & le long du dos est noirâtre. Il y a sur le reste de l'animal un mêlange de blanc, de fauve & de brun. Lorsque le *sanglier* est adulte, il a le grouin & les oreilles noirs, & le reste de la tête de couleur mêlée de blanc, de jaune & de noir dans quelques endroits. La gorge est roussâtre; les soies du dos sont les plus longues, couchées en arriere, & si serrées que l'on ne voit que la couleur brune roussâtre qu'elles ont à la pointe, quoiqu'elles aient aussi du blanc sale & du noir, dans le reste de leur étendue. Les soies des côtés du corps & du ventre ont les mêmes couleurs que celles du dos; mais comme elles sont moins serrées, le blanc y paroît avec le brun: les soies des aisselles & des aines sont roussâtres; celles du ventre & de la face intérieure des cuisses sont blanches en entier, à l'exception de la pointe qui est rousse; la tête & le bout de la queue & le bas des jambes sont noirs.

Quoique les *sangliers* soient fort gourmands, ils n'attaquent ni ne dévorent pas les loups; cependant ils mangent quelquefois de la chair corrompue, mais c'est par nécessité. On ne peut nier que les cochons ne soient avides de sang & de chair sanguinolente & fraîche, puisqu'ils mangent leurs petits & même des enfans au berceau. Le *sanglier* & les cochons aiment beaucoup les vers de terre & certaines racines, comme celles de la carotte sauvage; c'est pour trouver ces vers & pour couper ces racines qu'ils fouillent la terre avec leur boutoir. Le *sanglier*, dont la hure est plus longue & plus forte que celle du cochon, fouille plus profondément & presque toujours en ligne droite dans le même sillon; au lieu que le cochon fouille çà & là & plus légérement. Pendant le jour le *sanglier* reste ordinairement dans sa bauge au plus fort du bois; il en sort le soir à la nuit pour chercher sa nourriture: en été, lorsque les grains sont mûrs, il fréquente toutes les nuits dans les bleds ou dans les avoines. Il est rare d'entendre le *sanglier* jeter un cri, si ce n'est lorsqu'il se bat & qu'un autre le blesse: la laie crie plus souvent. Quand ils sont surpris & effrayés subitement, ils soufflent avec tant de violence qu'on les entend à une grande distance.

Dans le temps du rut, le mâle demeure ordinairement trente jours avec la femelle dans les bois les plus solitaires; il est alors plus farouche que jamais; il devient même furieux, lorsqu'un autre vient occuper sa place; ils se battent & se tuent quelquefois. La laie ne se met en fureur que lorsqu'on attaque ses petits; elle ne porte qu'une

fois l'an. Elle reçoit le mâle aux mois de janvier & de février, & met bas aux mois de mai ou juin. Elle allaite ses petits pendant trois ou quatre mois; elle les conduit jusqu'à ce qu'ils aient deux ou trois ans. Il n'est pas rare de voir des laies accompagnées de leurs petits de l'année & de ceux de l'année précédente. La vie du *sanglier* peut s'étendre jusqu'à vingt-cinq ou trente ans. Il n'y a que la hure qui soit bonne à manger dans un vieux sanglier; au lieu que toute la chair du marcassin & celle du jeune *sanglier* qui n'a pas encore un an est délicate & même assez fine. Les anciens étoient dans l'usage de faire la castration aux marcassins qu'on pouvoit enlever à leur mere. Après quoi, on les reportoit dans les bois où ils grossissoient plus que les autres, & leur chair étoit meilleure que celle des cochons domestiques. *Hist. nat. gén. & partic. tom. V.* *Voyez* QUADRUPEDE.

SANGLIER (*Chasse du*) Sa maniere de vivre & ses inclinations ressemblent beaucoup à celles des cochons domestiques. D'ailleurs les *sangliers* s'accouplent, multiplient avec les pourceaux, & le produit en est fécond. Mais une vie plus agreste, la nécessité de se défendre souvent, & surtout la liberté, donnent au *sanglier* des mœurs mieux caractérisées, dans lesquelles on reconnoît plus distinctement les inclinations de l'espece.

Le *sanglier* est plutôt frugivore que carnassier: cependant il est l'un & l'autre. Il vit de graines, de racines, de fruits; mais il se nourrit aussi volontiers de chair. Il fouille avec son boutoir les terriers de lapins qui ne sont pas à une grande profondeur. Il détruit les rabouilleres, dévore les lapereaux & les lévrauts, sur-tout lorsqu'ils sont encore petits. Il évente les nids de perdrix, *&c.*, mange les œufs, & souvent réussit à surprendre la couveuse.

On donne différens noms aux *sangliers*, en raison de leur âge. Les femelles sont toujours appellées *laies;* elles entrent en rut dans le mois de décembre, portent pendant quatre mois & quelques jours, & mettent bas depuis trois jusqu'à huit ou neuf petits: ces petits portent jusqu'à six mois le nom de *marcassins;* & depuis cet âge jusqu'à deux ans, celui de *bêtes rousses* & de *bêtes de compagnie.* On donne le nom de *ragot* aux mâles entre deux & trois ans; après cela, ils sont appellés *sangliers à leur tiers-an*, puis à leur *quart-an;* après quoi on ne les connoît plus que sous le nom de *grands vieux sangliers.* C'est depuis trois jusqu'à cinq ans que les *sangliers* sont le plus à craindre, parce qu'alors leurs défenses sont extrêmement tranchantes. Après cela, ils deviennent *mirés*, c'est-à-dire, que leurs défenses se courbent & sont moins incisives: mais la force & la hardiesse des vieux *sangliers* les rendent toujours fort redoutables.

Les *sangliers*, lorsqu'ils ont atteint trois ans, ne vivent plus en compagnie; ils sont alors pourvus d'armes qui les rassurent; la sécurité les mêne à la solitude, ils vont seuls chercher leurs mangeures, se raffraîchir au souillard, (c'est-à-dire, se veautrer dans la boue) & se mettre à la bauge; ils y dorment une partie du jour; & vu la confiance qu'ils ont en leurs forces, il arrive souvent qu'on ne les en fait sortir qu'avec beaucoup de peine. Ce n'est que dans le temps du rut que la nécessité de chercher des femelles remet ces mâles en compagnie. Quant aux laies, elles vivent toujours en société; elles s'attroupent plusieurs ensemble avec leurs marcassins & les jeunes mâles dont les défenses ne sont pas encore au point de leur rendre l'association inutile. Tout les *sangliers* qui composent ces troupes ont l'esprit de la défense commune. Non-seulement les laies chargent avec fureur les hommes & les chiens qui attaquent leurs marcassins; mais encore les jeunes mâles s'animent au combat, la troupe se range en cercle, & présente par-tout un front hérissé de boutoirs.

Les *sangliers* ne sont point, comme les cerfs, les daims, les chevreuils, habitans presque sédentaires des pays où ils sont nés. Ils voyagent souvent, pour aller chercher des forêts où les vivres soient plus abondans; ces émigrations se font ordinairement en automne, lorsque le gland ou la chataigne commencent à tomber; & on cherche alors avec raison à se défaire de ces nouveaux hôtes. Le *sanglier* est très-propre à faire un objet de chasse, parce que, sur-tout lorsqu'il est jeune, la chair en est bonne à manger,

manger, & que d'ailleurs cet animal est fort à redouter pour les récoltes. Tous les chiens le chassent avec beaucoup d'ardeur, & souvent cette ardeur leur est funeste. Le *sanglier*, lorsqu'il est chassé, & que la fuite commence à lui devenir pénible, va chercher d'épais halliers où il s'arrête. Alors malheur aux chiens trop hardis qui veulent l'aborder; l'animal furieux se précipite sur tout ce qui se trouve devant lui. Il faut donc s'attendre à perdre beaucoup de chiens, lorsqu'on veut prendre à force ouverte de vieux *sangliers* mâles; il faut du moins être très-prompt à les secourir, & chercher à tuer le *sanglier* lorsqu'il tient. Ce secours ne se donne pas sans danger pour les hommes; mais l'habitude & l'adresse à tirer diminuent beaucoup le péril, & ce péril même ajoute à l'intérêt, il rend la chasse du *sanglier* plus piquante qu'une autre. D'ailleurs il est toujours possible d'éviter ceux de ces animaux qui sont si dangereux pour une meute. On va en quête avec le limier, pour détourner le *sanglier*; & il y a des connoissances par lesquelles les véneurs peuvent distinguer sûrement la bête qu'ils mettront devant leurs chiens. Premierement, nous avons dit que les *sangliers* se rembuchent seuls, lorsqu'ils ont atteint l'âge où ils deviennent dangereux; & cette solitude est toujours une forte présomption, excepté dans le temps où les laies sont prêtes à mettre bas: alors elles se séparent aussi pour faire leurs marcassins, & on a besoin de marques distinctives pour les reconnoître. L'habitude fait appercevoir des différences sensibles entre la trace du *sanglier* & celle de la laie. Le *sanglier* a les pinces plus grosses, la sole, les gardes & le talon plus larges, les allures plus longues & plus assurées. On sait donc sûrement si la bête qu'on a détournée est une laie ou un *sanglier*; & dans ce dernier cas, il est aisé d'aller, avec l'aide du limier, le tuer à la bauge.

Lorsque les chiens n'ont devant eux qu'une troupe de laies & de jeunes bêtes, il n'y a pas beaucoup de danger pour eux, & on tâche d'en séparer une, pour y faire tourner le gros de la meute. Cette chasse devient alors très-vive, parce que le sentiment de l'animal est fort, & qu'il ne multiplie pas les ruses ni les retours, comme font les animaux foibles. Si on chasse en pleine forêt, & sur-tout sous des futaies, on peut s'aider de mâtins vigoureux & exercés, qu'on place à portée des refuites du *sanglier*, & qui le coëffent. S'il y a des plaines à traverser, on joint à ces mâtins des lesses de levriers qui amusent l'animal, & donnent aux autres chiens le temps d'arriver. On peut attaquer de cette maniere les plus grands *sangliers* même, presque sans aucun danger.

Il y a une autre maniere de chasser ces animaux, mais qui exige trop d'appareil & de dépense pour être fort ordinaire. On environne de toiles une partie de la forêt où l'on s'est assuré qu'il y a des *sangliers*; peu à peu on raccourcit l'enceinte, & on parvient enfin à resserrer assez étroitement les animaux qui s'y trouvent: alors on les attaque à coups de dards, d'épieu ou d'épée. En Allemagne, où cette chasse est plus commune, les véneurs exercés se commettent ainsi avec les plus grands *sangliers*; mais en France, lorsqu'on donne cette espece de fête, on a soin de ne laisser dans l'enceinte que ceux qui sont un peu plus traitables: sans cette précaution, la fête pourroit être tristement ensanglantée, parce qu'il faut que les chasseurs soient habitués de longue main à cette espece de combat, pour qu'ils puissent le risquer sans trop de désavantage. (*M. le Roy.*)

SANGLIER, (*Diete & Matiere médic.*) la chair du *sanglier*, & sur-tout du *sanglier* fait, mais qui pourtant n'est pas vieux, & qui est gras, est assez tendre, quoique ferme, & il est facile, par une courte infusion dans le vinaige, de la dépouiller absolument du goût qu'on appelle *sauvage* ou *de venaison*; elle ne differe à cet égard du bon bœuf ou du veau un peu fait, que parce qu'elle est un peu plus seche. Dans cet état elle n'est point difficile à digérer, elle convient aux hommes de tous les états, mais sur-tout à ceux qui menent une vie exercée, & il n'y a que les estomacs très-délicats qui s'en accommodent difficilement; elle ne ressemble en rien à la chair du cochon domestique: la graisse abondante dont cette derniere est pénétrée, & la fadeur de son suc, établissent manifestement cette différence.

Le jeune *ſanglier* ou marcaſſin qu'on trouve aſſez généralement plus délicat, peut être regardé avec raiſon comme moins ſalutaire que le *ſanglier* dont nous venons de parler.

Les chaſſeurs ont coutume d'enlever les teſticules au *ſanglier* dès le moment qu'ils l'ont tué, ſans cette précaution tout l'animal contracteroit une odeur de bouquin qui le rendroit inſupportable au goût.

Les dents de *ſangliers*, ou défenſes de *ſangliers*, ſont miſes au rang des abſorbans, mais ſans qu'on puiſſe aſſigner aucune raiſon valable de la préférence qu'on leur donne ſur celle de pluſieurs autres animaux; on leur attribue auſſi les vertus imaginaires d'exciter les urines & les ſueurs.

Les teſticules, la graiſſe, le fiel de *ſanglier*, *&c.* (car cette énumération revient toujours), ont auſſi groſſi la liſte des médicamens, mais ſont aujourd'hui abſolument hors d'uſage. (*b*)

Sanglier des Indes orientales, *babyrouſſa*. Cet animal reſſemble au cerf par ſa grandeur, & au cochon par ſa figure; il a le muſeau alongé, la tête oblongue & étroite, les oreilles petites & pointues, les yeux petits; la queue longue, friſée & terminée par un bouquet de poils, & les jambes longues & déliées. Les poils du corps ſont courts & laineux, & doux, à l'exception de ceux du dos qui ſont plus rudes & ſoyeux; ils ont tous une couleur blanchâtre ou brune mêlée de gris. Les dents canines de la mâchoire du deſſus ſont dirigées en haut à leur origine; elles ſe recourbent en arriere, de façon que dans le dernier âge de l'animal leur extrêmité aboutit au deſſous des yeux & perce la peau. Les dents canines de la mâchoire du deſſous reſſemblent à celles des ſangliers. *Regn. animal. page 110.*

Sanglier du Mexique. *Voyez* Tajacu.

Sanglier, ſ. m. *aper.*, *ri.* (*terme de Blaſon.*) porc ſauvage, qui paroît de profil & paſſant dans l'écu; s'il eſt debout, on le dit *rampant*.

On dit *défendu* de ſa dent ou défenſe, *allumé* de ſon œil, lorſqu'ils ſont d'un autre émail que ſon corps.

Boutoi ſe dit du bout du nez du *ſanglier*, ſoit qu'il ſe trouve d'un émail différent ou tourné vers le haut de l'écu.

La tête ſe nomme *hure*, & eſt ſouvent détachée du corps de l'animal.

Le *ſanglier* eſt l'emblême du courage & de l'intrépidité, parce qu'au lieu de s'enfuir comme le cerf, le daim & autres animaux ſauvages, il ſe préſente devant les chaſſeurs pour ſe défendre.

Cujas & Ménage font venir le mot *ſanglier* du Latin *ſingularis*, qui eſt unique, ſeul en ſon eſpece; le *ſanglier* ayant cela de particulier, que dès qu'il a atteint l'âge de deux ans, il marche ſeul juſqu'à la fin de ſes jours.

Lamotte de Pont-Roger, en Normandie; *d'argent au ſanglier de ſable.*

Nogent de la Peiriere en la même province, *d'argent au ſanglier rampant de ſable.* (*G. D. L. T.*)

SANGLONS, ſ. m. pl. (*Charpent.*) ce ſont des pieces de bois comme de fauſſes-côtes, qu'on met aux bateaux pour les fortifier. (*D. J.*)

Sanglons, (*Marine.*) *Voyez* Fourcats.

SANGLOT, ſ. m. *en Médecine*, eſt un mouvement convulſif du diaphragme qu'on appelle communément *hocquet*. *Voyez* Hocquet.

Sanglot, (*Sellerie.*) petite courroie qu'on attache à la ſelle d'un cheval ou au bât des bêtes de ſomme, pour y attacher les ſangles.

SANGRO, le, (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie, au royaume de Naples. Elle tire ſa ſource de l'Apennin, aux confins de la terre de Labour, & ſe perd dans le golfe de Veniſe, à 6 milles au deſſous de Lanicano; ſon nom Latin eſt *Sagrus* & *Sarus.* (*D. J.*)

SANGSUE, (*Zoologie.*) *hirudo* ou *ſanguiſuga* par les naturaliſtes; petit animal oblong, noirâtre, ſans pieds, vivant dans les lieux aquatiques, marqueté ſur le corps de taches & de raies, & ayant dans l'ouverture de la bouche un inſtrument à trois tranchans; avec lequel il entame la peau pour en ſucer le ſang.

Les eaux croupiſſantes fourniſſent deux eſpeces de *ſangſues*, une grande, & une petite. La grande, nommée *ſangſue de*

cheval, en Latin *bdella seu hirudo equina*, croît jusqu'à 5 pouces de longueur ; elle est comme le ver de terre divisée par anneaux au nombre d'une centaine ; on la regarde comme venimeuse dans ses blessures ; la petite espece en differe, non-seulement par la taille, mais par la couleur de son ventre, qui est noirâtre, avec une teinte de vert.

C'est de cette petite espece dont il s'agira dans cet article ; mais pour abréger sa description, déjà donnée fort au long par plusieurs naturalistes, comme par Loupart dans le *journal des savans*, *année 1697*, par Dilleninius, dans les *éphémerides des curieux de la nature*, *année 1718*, & par d'autres ; je crois que nous pouvons omettre ici tout ce que l'on sait communément de la *sangsue*, & ce qu'il est facile à chacun d'appercevoir, 1°. par la simple inspection, comme les anneaux cutanés de son fourreau, l'arrangement & les couleurs des raies, des pyramides, des points dont ce même fourreau est orné, l'avidité des *sangsues* à sucer la chair des animaux, la façon dont elles appliquent leur bouche en forme de ventouse pour s'y attacher, une sorte de mouvement qu'on voit à travers de leur peau quand elles sucent, & qui semble répondre aux mouvemens de la déglutition : 2°. par des expériences faciles, comme le temps qu'elles vivent dans l'eau, sans autre nourriture que l'eau même, la faculté qui leur est commune avec plusieurs autres especes d'animaux de se mouvoir, quoique coupées par morceaux ; toutes ces choses sont suffisamment connues ; il vaut mieux nous arrêter à l'examen de ces parties, par lesquelles la *sangsue* a la propriété d'entamer la peau d'un autre animal, & de sucer son sang.

Il y a cinq parties différentes qui y concourent ; savoir, deux levres, une cavité, qui est proprement la bouche, des instrumens pour entamer, d'autres pour succer, & un gosier pour la déglutition.

Lorsque la *sangsue* est en repos, sa levre supérieure fait un demi-cercle assez régulier, & l'inférieure une portion d'un plus grand cercle. Quand la *sangsue* alonge sa tête pour avancer, le demi-cercle de la levre supérieure se change en deux lignes obliques, dont la jonction fait un angle saillant, que la *sangsue* applique d'abord où elle veut s'attacher, & qui est marqué par un petit point très noir au bord extérieur du milieu de la levre.

La souplesse des fibres de cette partie, lui donne la facilité de prendre la figure dont l'animal a besoin pour tâtonner les endroits où il veut s'appliquer, afin de cheminer, ou pour développer les parties avec lesquelles il doit entamer la peau de quelqu'autre animal. Dans ces deux cas, ses deux levres toutes ouvertes se changent en une espece de pavillon, exactement rond par les bords. Enfin, quand la *sangsue* est tout à fait fixée, par exemple, aux parois inférieurs d'une phiole, sa tête & sa queue sont tout-à-fait applaties, & exactement appliquées à la surface qu'elles couvrent.

L'ouverture qui est entre les deux levres de la *sangsue*, est proprement sa bouche ; lorsqu'on a tenu ces deux levres dilatées un peu de temps par quelque corps dur, on en voit aisément la cavité. Cette bouche est comme les levres composée de fibres très souples, moyenant quoi elle perd toutes les formes convenables au besoin de l'animal, de façon que quand la *sangsue* veut s'attacher quelque part, elle ouvre d'abord les levres ; ensuite elle retourne sa bouche de dedans en dehors, elle en applique les parois intérieurs, & de toute la cavité de sa bouche, on ne distingue plus qu'une petite ouverture dans le milieu, où la *sangsue* doit faire avancer l'organe destiné à entamer.

Cette derniere partie paroît avoir donné bien de la peine aux naturalistes, & tous ne sont pas absolument d'accord sur la forme. Il n'étoit pas raisonnable de croire que la *sangsue* n'avoit qu'un aiguillon comme le cousin ; on savoit bien qu'elle ne se bornoit pas à faire une piquure, dont il n'auroit résulté qu'une ampoule, une élevation à la peau ; on devoit sentir qu'il falloit nécessairement qu'elle fit une plaie, pour sucer le sang avec autant d'avidité, & en aussi grande quantité qu'elle le fait, & qu'un aiguillon ne suffisoit pas pour cela. Aussi trouve-t-on peu d'auteurs de ce sentiment.

L'ouverture que la *sangsue* laisse apper-

cevoir au milieu de la bouche, appliquée pour entamer, eſt triangulaire; par conſéquent on a dû imaginer que l'inſtrument qu'elle lance au travers de cette ouverture pour entamer étoit triple, auſſi cet inſtrument eſt-il à trois tranchans.

La découverte pourroit bien en être dûe à la ſimple obſervation de la plaie faite par la *ſangſue*. En effet, ſi l'on examine cette petite plaie, elle repréſente ſenſiblement trois traits ou rayons qui s'uniſſent dans un centre commun, & qui font entr'eux trois angles égaux, & l'on voit que ce ne ſont point trois piquures, mais trois plaies. On ne le remarquera pas après avoir appliqué les *ſangſues* à des hémorrhoïdes; mais ſi elles l'ont été à d'autres endroits de la peau & ſur-tout d'une peau blanche, on voit le jour même de l'opération, un peu de ſang coagulé qui recouvre la plaie, le lendemain le petit caillot tombe, mais un léger gonflement confond tout. Enfin, le troiſieme ou quatrieme jour, on voit diſtinctement les trois plaies marquées.

L'organe pour entamer eſt placé, comme on l'a déjà dit, entre l'ouverture faite par les deux levres & le fond de la bouche. Après avoir ouvert des *ſangſues* par le ventre, & ſuivant la longueur de l'animal, & avoir cherché cet organe dans l'endroit déſigné, c'eſt le tact qui en a d'abord découvert quelque choſe. On obſerve qu'en paſſant le doigt ſur l'endroit où eſt cet organe, l'on ſent une impreſſion pareille à celle que fait une lime douce ſur le doigt, ce qui ſuppoſe déjà des parties, qui ſont non-ſeulement raboteuſes, mais ſolides & de la nature de l'os, ou tout au moins de la corne.

Conſiderant enſuite cette partie avec une groſſe loupe, on voit que la membrane interne de la bouche vers ſon fond eſt hériſſée de petites pointes capables, étant ſi près les unes des autres, de faire des lames dentées. Sur cette ſimple expoſition, on concevra aiſément, que ſi par quelque mouvement particulier, ces lames s'avancent enſemble, & dans le ſens de l'ouverture triangulaire vers la partie à laquelle la *ſangſue* applique ſa bouche, elles doivent faire une plaie telle qu'elle a été décrite.

Mais dom Allou a été bien plus loin; il y a découvert trois rangées de dents, ou trois petits râteliers, dont il a décrit la diſpoſition & la ſtructure.

Au-delà des râteliers, dans l'endroit où la bouche retrécie de la *ſangſue* commence à prendre la forme du canal, & où l'on ſe repréſenteroit la luette dans l'homme, il y a un mamelon très-apparent, & d'une chair aſſez ferme. Ce mamelon eſt un peu flottant dans la bouche, & il paroît aſſez naturel de lui aſſigner l'office d'une langue. Lorſque les organes dont nous avons d'abord parlé, ſont appliqués où la *ſangſue* cherche ſa pâture, lorſque les râteliers ont fait plaie, & que l'ouverture qui eſt à leur centre eſt parallele au milieu de la triple plaie faite par les râteliers, il doit être facile au mamelon lancé au travers de cette ouverture de faire le piſton, & de ſervir à ſucer le ſang qui ſort de l'entamure, pendant que la partie de la bouche continue aux levres, fait le corps de pompe.

Enfin ſe préſente la cinquieme partie de la bouche. L'on voit entre la racine du mamelon que l'on appelle la *langue*, & le commencement de l'eſtomac, un eſpace long d'environ deux lignes, garni de fibres blanchâtres, dont on diſtingue deux plans, l'un circulaire & l'autre longitudinal. Celles-ci ſe contractent apparemment pour élargir & raccourcir la cavité de la pompe; les circulaires reſſerrent le canal, & déterminent vers l'eſtomac le ſang qui vient d'être ſucé.

Ce ſang entre alors dans une poche membraneuſe qui ſert d'eſtomac & d'inteſtins à la *ſangſue*, & qui occupe intérieurement une grande partie du reſte de ſon corps. Si on introduit de l'air dans cette partie par la bouche de la *ſangſue*, l'air entre dans un tuyau droit qui eſt au centre, & qui s'ouvre des deux côtés dans des ſacs ou cellules bien plus larges que le tuyau principal. Ces ſacs ſont faits d'une membrane mince juſque vers la queue de l'animal, où la membrane eſt fortifiée de quelques fibres circulaires fort diſtinctes. Si on fait de ces ſacs autant d'eſtomacs, on en pourra compter juſqu'à vingt-quatre dans une *ſangſue* aſſez groſſe.

Il y a apparence que le ſang ſucé par la *ſangſue* ſéjourne long-temps dans les réſer-

voirs, comme une provision de nourriture. M. Morand assure avoir la preuve, qu'il y est resté quelques mois presque entierement caillé, plus noir que dans l'état naturel, & sans aucune mauvaise odeur; & comme le sang d'un animal quelconque est le résultat de la nourriture qu'il a digerée; on pourroit croire que la *sangsue* ne vivant que du sang, n'a pas besoin d'une grande dépuration de la matiere qui lui sert de nourriture. Au moins est-il vrai qu'on ne connoît point d'anus ou d'ouverture qui en fasse la fonction; & s'il est absolument nécessaire que quelques parties hétérogenes s'en séparent, apparemment que cela se fait par une transpiration perpétuelle au travers de sa peau; sur laquelle il s'amasse une matiere gluante qui s'épaissit par degrès, & se sépare par filamens dans l'eau où l'on conserve des *sangsues*.

Comme cette matiere en se délayant dans l'eau, ne forme que de petits lambeaux déchiquetés, M. Morand, pour rendre cette dépouille plus sensible, a mis des *sangsues* dans de l'huile, & les y a laissées plusieurs jours: elles y ont vécu, & lorsqu'il les a remises dans l'eau; elles ont quitté cette pellicule qui représentoit alors une dépouille entiere de l'animal, comme feroit la peau d'une anguille.

On voit à l'occasion de cette expérience, qu'il n'en est pas des *sangsues* comme des vers terrestres; & qu'elles n'ont pas leurs trachées à la surface extérieure du corps. Il est vraisemblable qu'elles respirent par la bouche; mais de savoir quelle partie leur sert de poumons; c'est ce qui n'est pas encore connu; non plus que d'autres singularités qui les regardent. On ne sait de leur génération que ce qu'en rapporte Rai; qui dit qu'on trouve quelquefois de jeunes *sangsues* fort petites attachées ensemble par le ventre en maniere de grappes. (*D. J.*)

Découverte d'un barometre singulier dans la sangsue.

Le hasard vient de faire découvrir à un curé de campagne des environs de Tours, une espece de barometre vivant dans une *sangsue*, enfermée dans un bocal de verre à plus de moitié plein d'eau, qu'il plaça sur la fenêtre de sa chambre. Le curé allant tous les matins visiter sa prisonniere, observa qu'elle changeoit de position à chaque variation de l'athmosphere; & en redoublant son attention sur ce phénomene singulier; il parvint à connoître 1°. que par un temps serein & beau, la *sangsue* restoit au fond du bocal, sans mouvement & roulée en ligne spirale: 2°. que s'il devoit pleuvoir avant ou après midi, cet insecte montoit jusqu'à la surface de l'eau, & y restoit jusqu'à ce que le temps se remît au beau: 3°. que lorsqu'il devoit venter, la *sangsue* parcouroit sa prison liquide avec une vîtesse surprenante, & ne cessoit de se mouvoir, que lorsque le vent commençoit à soufler: 4°. que lorsqu'il devoit survenir quelque tempête avec tonnerre & pluie, elle restoit presque continuellement hors de l'eau pendant plusieurs jours; qu'elle paroissoit mal à l'aise; & éprouvoit des agitations & des convulsions violentes: 5°. qu'elle restoit constamment au fond du bocal pendant la gelée & dans la même forme qu'elle prenoit en été dans un temps clair & serein, c'est-à-dire, qu'elle se rouloit en spirale. 6°. Enfin, que dans les temps de neige ou de pluie, elle fixoit son habitation à l'embouchure même du bocal. En été, le curé changeoit l'eau une fois la semaine; & dans les autres saisons tous les quinze jours seulement. Le bocal qui a servi à finir cette expérience est de verre ordinaire & du poids d'environ huit onces; il étoit rempli d'eau aux trois quarts, & l'entrée étoit couverte d'un linge. *An. Litt. Févr. 1774.* (*C.*)

Sangsue, (*Médecine thérapeutique.*) on se sert des *sangsues* en médecine pour faire dans certaines parties du corps des saignées peu abondantes.

Ce moyen de tirer du sang paroît avoir été inconnu à Hippocrate & aux médecins qui l'ont suivi, jusqu'à Thémison. Depuis ce dernier auteur, on s'en est servi dans plusieurs maladies, plus ou moins, suivant les sectes & les pays. Les méthodiques en faisoient un très-grand usage, les Italiens s'en servent plus souvent que nous.

Lorsqu'on veut appliquer les *sangsues*, on choisit les plus petites de celles qui sont

rayées sur le dos, & qui naissent dans l'eau la moins bourbeuse. On les affame en les tenant pendant quelques heures hors de l'eau. On excite par cette diete leur besoin de prendre de la nourriture; on frotte doucement en lavant la partie à laquelle on veut qu'elles s'attachent. Alors on prend une *sangsue* avec un linge par la queue, & on la porte sur l'endroit frotté, ou on la fait descendre par une bouteille à cou étroit, un tube, un roseau sur cette partie. Si elle refuse de s'y attacher, on y verse quelques gouttes de sang de poulet, de pigeon, &c. ou de lait; on pique légerement la partie avec une épingle pour en faire sortir un peu de sang; & enfin à son nouveau refus, on passe à d'autres, ou on attend qu'un jeûne plus long lui ait rendu le goût pour le sang qu'on veut qu'elle succe. Lorsque la *sangsue* est rassasiée, elle tombe d'elle-même. On l'engagera à tirer une plus grande quantité de sang en lui coupant la queue; elle perdra par cette plaie une partie de celui qu'elle vient de sucer, & elle cherchera à réparer cette perte. On répete cette application de *sangsues*, jusqu'à ce que l'indication soit satisfaite. Si elles tardoient trop de se détacher, on ne l'arracheroit pas avec violence, crainte d'attirer une inflammation, mais on jeteroit une petite quantité d'eau salée, de salive, d'huile de tartre, de cendres, &c. sur sa tête. Il reste après la sortie des *sangsues* une petite plaie que leur trompe a causée, qui fournit quelquefois un hémorragie, qu'on entretient par la vapeur de l'eau chaude, par le bain d'eau tiede, qu'on guerit communément par les astringens vulnéraires les plus doux, par la charpie rapée, l'esprit de vin. On s'est vu cependant quelquefois obligé d'employer les plus forts.

L'application des *sangsues* doit être recommandée toutes les fois qu'on veut faire de petites saignées locales dans une partie où il y a une pléthore particuliere (*voyez* SAIGNÉE, PLÉTHORE), & où la situation des vaisseaux, l'état foible & cachétique du malade, la longueur de la maladie ne permettent pas d'ouvrir de gros vaisseaux. C'est ainsi qu'elles sont utiles aux tempes & derriere les oreilles dans les délires, douleurs de tête, qu'elles réussissent contre les maladies inflammatoires des yeux, étant appliquées au grand angle; qu'elles sont un excellent remede contre les maux multipliés que la suppression du flux hémoroïdal peut produire, en les présentant aux tumeurs que forment ces varices. Elles ont même un avantage dans tous ces cas au dessus de la saignée, c'est d'attirer les humeurs sur la partie où on les applique, par l'irritation qu'elles causent. On se sert également des *sangsues* pour tirer du sang du bras, du pied des enfans, & de ceux qui craignent la saignée, ou dont les vaisseaux sont difficiles à ouvrir; on les applique au haut de la cuisse pour procurer le cours des regles, au cou pour guérir de l'esquinancie; mais ces derniers usages sont assez généralement abandonnés en France.

SANGSUE, (*Chirurg.*) Les Chirurgiens dans l'application des *sangsues*, préferent les plus petites aux grosses, en ce que leur piqure est moins douloureuse; & entre les petites on choisit celles qui sont marquetées de lignes sur le dos.

Il n'est pas impossible que les anciens aient appris à saigner de ces insectes; car tout le monde sait que lorsque les chevaux sont attirés au printemps par l'herbe verte dans les étangs & dans les rivieres, de grosses *sangsues* qu'on appelle *sangsues de chevaux*, s'attachent à leurs jambes & à leurs flancs, leur percent une veine, leur procurent une hémorrhagie abondante, & qu'ils en deviennent plus sains & plus vigoureux.

Si contre toute vraisemblance Themison n'est pas le premier qui se soit servi de *sangsues*, il est du moins le premier qui en fait mention; Hippocrate n'en a point parlé; & Cœlius Aurelianus n'en dit rien dans les extraits qu'il a faits des écrits de ceux qui ont pratiqué la médecine depuis Hippocrate jusqu'à Thémison. Les disciples de Thémison se servoient de *sangsues* en plusieurs occasions; ils appliquoient quelquefois les ventouses à la partie d'où les *sangsues* s'étoient détachées, pour en tirer une plus grande quantité de sang. Galien ne fait aucune mention de ce remede, apparemment parce qu'il étoit particulier à la secte méthodique qu'il méprisoit. J'avoue qu'il en est parlé dans un petit traité imparfait

intitulé, *de cucurbitulis*, *de scarificatione*, *de sanguisugis*, &c. qu'on attribue à Galien, mais sans aucun fondement ; car Oribase qui a écrit des *sangsues*, *liv. VII.* dit avoir tiré ce qu'il en rapporte, d'Antille & de Ménemaque, l'un & l'autre de la secte méthodique, ou du moins ce dernier. Il y a apparence que l'on doit aux paysans la découverte de ce remede.

La *sangsue* est, comme on sait, une espece d'insecte ou de ver aquatique, qui appliqué au corps, perce la peau, tire le sang des veines, & procure quelquefois la santé par cette évacuation. C'est par cette raison que les médecins Grecs & Romains les ont employées de très-bonne heure. Comme il y en a de plusieurs especes, il ne sera pas hors de propos d'établir ici quelques regles qui puissent en fixer le choix.

On prendra d'abord celles qu'on aura pêchées dans des ruisseaux, & dans des rivieres dont les eaux sont claires : ce sont les meilleures ; celles qu'on trouve dans les lacs, dans les étangs & dans les eaux croupissantes, sont impures, & excitent quelquefois des douleurs violentes, des inflammations & des tumeurs. Les chirurgiens les plus expérimentés préferent encore aux autres, celles qui ont la tête petite & pointue, dont le dos est marqueté de lignes verdâtres & jaunâtres, & qui ont le ventre d'un jaune rougeâtre ; car lorsqu'elles ont la tête large, & tout le corps d'un bleu tirant sur le noir, on les tient pour être d'une espece maligne. Mais une précaution qu'il est absolument nécessaire de prendre, c'est ne jamais appliquer des *sangsues* récemment pêchées dans des rivieres ou dans des eaux troubles ; il faut les tenir auparavant dans un vaisseau d'eau pure, & changer de temps en temps cette eau dans laquelle elles se purgeront de ce qu'elles pourroient avoir de sale & de venimeux. Lorsqu'elles auront vécu pendant un ou deux mois de cette maniere, on pourra s'en servir en sûreté.

Avant que d'appliquer la *sangsue*, on la tirera de l'eau, & on la tiendra pendant quelque temps dans un verre ou dans un vaisseau vuide, afin qu'étant altérée, elle s'attache ardemment à la peau, & tire des veines une plus grande quantité de sang. Quant à la partie qu'il faut faire piquer, ce sont ordinairement les tempes ou le derriere des oreilles, si la tête ou les yeux sont affectés par une trop grande abondance de sang, & sur tout si le malade est dans une fievre accompagnée de délire. On les applique aussi quelquefois très-convenablement aux veines du rectum, dans les cas d'hémorrhoïdes aveugles & douloureuses : les *sangsues* ne feront pas moins bienfaisantes dans les hémorrhagies du nez & dans les vomissemens & crachemens de sang : elles sont très-propres à procurer une révulsion, sur tout lorsque l'hémorrhagie provient de l'obstruction des hémorrhoïdes.

Avant que d'appliquer la *sangsue*, on commence par frotter la partie jusqu'à ce qu'elle soit chaude & rouge. On prend ensuite l'animal par la queue avec un linge sec, on l'éleve, on le tient à moitié sorti du vaisseau, & on le dirige vers l'endroit où l'on veut qu'il s'attache, ce qu'il fait avec beaucoup d'ardeur. S'il est à propos d'appliquer plusieurs *sangsues*, on s'y prendra successivement ainsi que nous venons de l'indiquer. Lorsqu'elles refusent de prendre, ce qui arrive quelquefois, on humectera la partie avec de l'eau chaude, ou avec du sang de pigeon ou de poulet : si cela ne suffit point, il en faut choisir d'autres. L'application des *sangsues* à la caroncule dans le grand angle de l'œil après la phlébotomie se fait avec beaucoup de succès dans les maladies inflammatoires de cet organe. La crême & le sucre inviteront les *sangsues* à s'attacher à la partie qu'on en aura frottée.

Aussi-tôt que les *sangsues* sont pleines de sang, elles se détachent d'elles-mêmes ; s'il étoit à propos de faire une plus grande évacuation, on en appliqueroit de nouvelles, ou l'on couperoit la queue à celles qui sont déjà attachées ; car elles tirent du sang à mesure qu'elles en perdent. Si lorsqu'on aura tiré une quantité suffisante de sang, elles ne lâchent point prise d'elles-mêmes, on n'aura qu'à jeter sur elles un peu de sel ou de cendres, & elles tomberont sur le champ. Cette méthode nous paroit la meilleure ; car lorsqu'on les détache de

force, elles causent quelquefois une inflammation ou une tumeur. On remettra dans de l'eau claire celles à qui on n'aura point coupé la queue, & on les gardera pour une autre occasion; quant à celles qu'on a blessées, elles meurent toujours. On lavera les ouvertures qu'elles auront faites, avec de l'eau chaude, & on les pansera avec une emplâtre vulnéraire; mais ces petites blessures guérissent ordinairement sans remede.

Ceux qui désirent en savoir davantage sur ces insectes, n'ont qu'à lire Aldovrandus, Gesner, Botallus, Petrus Magnus, Sebizius, Heurnius, Cransius, Schroder & Sthal qui en ont traité plus au long.

L'hémorrhagie continue ordinairement pendant quelque temps, quelquefois pendant deux heures, & même davantage, après que les *sangsues* sont tombées. Comme on ne reçoit point alors le sang dans des vaisseaux, & qu'il est entierement absorbé par le linge, il paroit être en beaucoup plus grande quantité qu'il n'est en effet. Cela suffit quelquefois pour allarmer le malade, & jeter dans une vaine consternation les assistans qui ne manquent pas d'imaginer que l'hémorrhagie est très-abondante, & de craindre qu'il ne s'ensuive une foiblesse & la mort.

On préviendra ces terreurs paniques, & l'on arrêtera en peu de temps l'effusion de sang, soit par la compression, soit par l'application d'un styptique, comme de l'eau-de-vie avec un peu de colcothar mis en poudre. Mais un fait plus ordinaire, c'est qu'on soit obligé de baigner avec de l'eau chaude la partie piquée pour en faire sortir le sang plus librement, lorsqu'il n'en vient point une quantité qui réponde au dessein qu'on avoit, en appliquant les *sangsues*. *Heister*. (*D. J.*)

SANGSUE DE MER, *hirudo marina*, insecte de mer qui ressemble beaucoup à la *sangsue* d'eau douce; il est de la longueur du doigt, & plus mince à la partie antérieure qu'à la partie postérieure; il a deux petites cavités rondes semblables aux suçoirs des polypes par le moyen desquels cet insecte s'attache aux corps qu'il rencontre: ces suçoirs sont placés l'un à côté de la tête, & l'autre à la queue; le corps est divisé en plusieurs anneaux, & la peau est dure: ce qui fait que cet insecte ne peut pas se mettre en boule; cependant il peut se rapetisser en retirant la tête & la queue dans son corps; il vit dans la boue, & il sent mauvais. Rondelet, *hist. des zoophites*, *chap. vij.* *Voyez* POISSON.

SANGSUE DE MER, (*Hist. nat. du Chily.*) Les *sangsues de mer* du Chily sont de plusieurs couleurs; les unes entiérement rouges de couleur de feu, d'autres d'un verd-bleuâtre, & d'autres d'un verd-grisâtre. Elles sont articulées de bandes annulaires en grand. Chaque bande est relevée sur les flancs de deux petits mamelons qui leur servent d'autant de jambes pour ramper, de la même maniere que rampent nos chenilles. A l'extrêmité de chaque mamelon, on voit une sorte de nageoire composée d'une infinité de petites épines blanches, qui sont si subtiles & si aigües, que pour peu qu'on touche cet animal, elles entrent dans les doigts, & pénetrent avec autant de facilité que les piquans imperceptibles des opontia. Les nageoires des mamelons supérieurs ou du dos sont toutes accompagnées d'un pennache verd-gris; & elles sont composées de quantité de très-petites fibres branchues, que l'on n'apperçoit que dans le temps que l'animal nage ou marche au fond de l'eau; ces pennaches s'abattent sur son dos, & ne paroissent que comme un tas de petits vers entrelacés les uns dans les autres, semblables à la mousse des rochers, lorsqu'elle ne surnage pas au-dessus de l'eau. Le p. Feuillée a dessiné quelques-unes de ces *sangsues marines* dans son histoire des animaux du Chily. (*D. J.*)

SANGSUES TERRESTRES, (*Hist. nat.*) Des voyageurs nous apprennent que l'isle de Ceylan produit une espece de *sangsues* fort incommode pour ceux qui vont à pied. Elles n'ont d'abord que la grosseur d'un crin de cheval, mais elles se gonflent au point de devenir de la grosseur d'une plume d'oie, & longues de deux ou trois pouces. Ce n'est guere que dans les saisons pluvieuses qu'on les voit; alors elles montent aux jambes des voyageurs, & les sucent avec une promptitude qui empêche de s'en garantir. On souffre patiemment leurs mor-

sures,

ſures, parce qu'on les regarde comme fort ſaines.

SANGUEHAR ou SANQUEHAR, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Ecoſſe, dans la province de Nithſdale, proche la ſource de la Nith, à 18 lieues au ſud-oueſt d'Edimbourg. *Long.* 13, 28; *lat.* 55, 42. (*D. J.*)

SANGUENARES, LES, (*Géog. mod.*) ce ſont deux petites iſles adjacentes à la Sardaigne, ſur la côte orientale du cap de Cagliari, & à 22 milles de la ville de Cagliari, vers l'orient. On les nommoit autrefois *Cunicularia inſulæ*. (*D. J.*)

SANGUESA, (*Géog. mod.*) petite ville d'Eſpagne, dans la Navarre, ſur les frontieres de l'Arragon, & ſur la riviere d'Arragon; à huit lieues de Pampelune, & à 11 de Calahora. Elle eſt la capitale d'une mérindade de ſon nom, qui comprend quelques bourgs & pluſieurs villages. C'eſt peut-être la Juriſſa (ou Turiſia, ſelon les divers exemplaires) d'Antonin. *Long.* 16, 30; *latit.* 42, 25. (*D. J.*)

SANGUI-CYA, (*Géog. mod.*) riviere d'Aſie dans la Perſe. Elle ſort d'un lac, eſt profonde, rapide, poiſſonneuſe, & ſe décharge dans l'Araxe, à trois lieues au ſud d'Erivan. (*D. J.*)

SANGUIFICATION, ſ. f. (*Phyſiolog.*) c'eſt l'acte par lequel le chyle eſt changé en ſang. *Voyez* CHYLE, SANG. La *ſanguification* ſuccede à la chylification, & eſt ſuivie de la nutrition. *Voyez ces articles.*

La *ſanguification* ſe fait ainſi. Après que le chyle a paſſé par les différentes ſortes de veines lactées, & qu'il eſt parvenu dans le canal thorachique, il eſt porté de là dans la ſouclaviere où il ſe mêle avec le ſang avec lequel il deſcend dans le ventricule droit du cœur, & s'y mêlant plus intimement, ils circulent enſemble dans toute l'habitude du corps, juſqu'à ce qu'après pluſieurs circulations, & après pluſieurs dépurations qui ſe font dans les différens couloirs & dans les différens canaux du corps, ils ſoient intimement unis, ou, comme diſent les chymiſtes, cohobés, de ſorte qu'ils ne font plus qu'un tout uniforme qui ne paroit être autre choſe que le chyle altéré par l'artifice de la nature & exalté en ſang. En effet, il ne paroit pas qu'il ſe mêle aucun corps étranger que le chyle avec la liqueur qui circule, excepté ce qui en a été ſéparé auparavant pour des cas particuliers, à moins que l'air ne ſe mêle avec elle dans les poumons : ce qui n'eſt pas hors de doute & de conteſtation. *Voyez* AIR, SANG.

Il eſt vrai qu'il y a une certaine quantité d'air qui eſt mêlée avec le ſang, & qui circule avec lui; mais il eſt douteux ſi c'eſt un nouvel air qui vienne ſe joindre à celui qui étoit contenu en premier dans les matieres dont le chyle a été formé. Les principaux argumens dont on ſe ſert pour appuyer cette opinion, ſont la néceſſité de la reſpiration & de la couleur écarlate que le ſang acquiert dans les poumons, & qui paroit d'abord dans les veines pulmonaires. Le premier eſt fondé ſur une explication aſſez ſatisfaiſante ſous l'*article* RESPIRATION.

L'autre eſt appuyé ſur les changemens qui arrivent au ſang coagulé après la ſaignée; ſi on expoſe à l'air la partie de ce ſang qui étoit dans le fond du vaſe, & qui avoit commencé de contracter une couleur noirâtre, cette partie miſe à l'air acquerra une couleur d'un rouge éclatant : ce que nous remarquons s'exécuter de même dans la veine pulmonaire.

Les anciens étoient très-embarraſſés pour connoître le ſiege de la *ſanguification*, de même que pour ſavoir le lieu & l'inſtrument par lequel elle s'effectuoit; ſi c'étoit dans le cœur, dans le foie, ou dans les poumons, mais ſelon la doctrine des modernes, le cœur, le foie, les vaiſſeaux, *&c.* ne contribuent pas plus à changer le chyle en ſang, que le ſoleil contribue à changer le moût en vin. *Voyez* CŒUR, FOIE.

Les anciens rapportoient la *ſanguification* à la faculté formatrice. Dans le dernier ſiecle, quand la chymie fut introduite, on croyoit que la *ſanguification* & pluſieurs autres choſes ſe faiſoient par un ferment, & les médecins de ces temps recherchoient quel étoit le lieu particulier où ce ferment étoit préparé & conſervé; les uns diſoient que c'étoit le foie, d'autres la rate, *&c.* mais ces opinions ſont rejetées par les modernes.

On doit admettre deux degrés de *ſanguification*; le premier qui ſe réduit ſeule-

ment à la confusion & à l'intimation des parties, comme étant suffisante pour confondre les différentes couleurs des liqueurs, en sorte que la blancheur du chyle soit perdue & changée en la rougeur du sang; de sorte qu'elle ne paroîtra plus dans sa premiere figure, ni sous sa propre couleur. Il faut supposer que cela se fait seulement par les circulations répétées; mais on ne peut pas déterminer le nombre de ces circulations. Le second degré est quand les parties du chyle sont si exaltées ou subtilisées, qu'elles perdent toute tendance à la séparation coagulatoire, comme elles l'ont dans le chyle & dans le lait. On peut ajouter un troisieme degré dans lequel les parties du sang qui ne sont pas digérées, sont si brisées & si mêlangées avec le *serum*, qu'elles ne sont plus capables de séparation. Cette *sanguification* est morbide, & se fait dans les fievres accompagnées de sueurs de sang, de taches de pourpre, *&c.*

Le docteur Drake ne doute aucunement que tous ces degrés de *sanguification* ne soient causés par les circulations réitérées dans lesquelles l'intestin & le mouvement progressif conspirent à mêler & à diviser les parties accessoires. Elles ont sans doute leur période déterminé dans lequel elles arrivent à leur perfection; mais nous ne connoissons pas précisément où il doit être fixé.

SANGUIN, (*Botan.*) arbrisseau qui est du même genre que les cornouillers, à l'article duquel on a fait la description détaillée de plusieurs especes de *sanguins.* *Voyez* CORNOUILLER.

SANGUIN, adj. se dit *en pratique de médecine*, d'un homme qui a beaucoup de sang, où le sang & la chaleur prédominent, & qui a enfin tous les signes du tempérament *sanguin.* En général, dans ce tempérament, le sang est bien conditionné & en grande quantité, les vaisseaux sont fort remplis; les humeurs sont âcres, la couleur est vermeille, les maladies inflammatoires sont ordinaires; les personnes *sanguines* doivent se faire saigner souvent, autrement les vaisseaux surchargés attireroient différentes maladies aiguës & chroniques: cependant il faut avoir soin d'être ménagé & discret dans l'administration des saignées; l'habitude de la saignée est pernicieuse, & fait naître la nécessité de la rendre plus fréquente, ce qui détermine plus promptement la pléthore à se former.

La meilleure façon de prévenir le trop de sang dans les gens qui sont nés *sanguins*, c'est de leur ordonner un grand régime, un exercice modéré, & enfin des alimens peu nourrissans qui ne fournissent qu'un suc nourricier léger & peu solide.

Les gens *sanguins* se reconnoissent plus à la maigreur qu'à l'embonpoint, à la grandeur des vaisseaux, à la couleur du visage, qui est d'un rouge tantôt fleuri, tantôt brun, tantôt livide. Le rouge livide marque le trop de sang & son épaississement; il présage une évacuation & demande la saignée, si l'évacuation indiquée n'arrive pas au temps marqué & indiqué.

SANGUINAIRE, adj. (*Gram.*) qui se plaît à répandre le sang: c'est le plus affreux de tous les caracteres. On y incline les hommes par des combats publics, des spectacles de gladiateurs, des scenes de tragédies ensanglantées.

SANGUINAIRES, s. m. plur. (*Histoire ecclésiast.*) surnom de quelques anabatistes, qui, dans le seizieme siecle, buvoient du sang humain en faisant leurs sermens. *Lindan.*

SANGUINALIS LAPIS, (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par quelques auteurs au jaspe sanguin, soit parce qu'il est rempli de petites taches rouges comme du sang, soit parce qu'on étoit dans l'idée que cette pierre avoit la vertu d'arrêter les hémorrhagies; d'autres ont donné ce nom à la pierre nommée *héliotrope.*

SANGUINARIA, s. f. (*Botan.*) genre de plante décrit par Dillenius, *Hort. eltham. page* 262. Le spatha ou l'enveloppe qui renferme la fleur en guise de calice est composée de deux feuilles; cette enveloppe est ovale, concave, & plus courte que la fleur qui est formée à huit pétales oblongs, obtus, & étendus de toutes parts; les étamines sont plusieurs filets simples, plus courts que la fleur; le germe du pistil est oblong & applati; il n'y a point de stile. Le stigma est sillonné profondément de cannelures dans toute sa longueur; le fruit est une capsule oblongue, composée de deux loges qui contiennent plusieurs grai-

nes rondes. Linn. *gen. plan. page 227.* (*D. J.*)

SANGUINARIUS PONS, (*Géogr. anc.*) pont d'Italie aux environs d'Otricoli, de Narni & de Spolette, entre ces villes & celle de Rome. Aurelius Victor, *epitom. chap. xlv.* dit qu'il fut nommé le *Pont-sanguinaire* après qu'Emilien eut été assassiné, ayant à peine regné quatre mois. (*D. J.*)

SANGUINE, (*Hist. nat.*) nom que l'on donne à l'*hématite*. Voy. *cet article.*

SANGUINOLENT, adj. (*Gram.*) qui est mêlé de sang. On dit des crachats *sanguinolens*, du pus *sanguinolent.*

SANGUINUS, s. m. (*Botan. anc.*) nom donné par quelques anciens au bouleau à cause de la couleur rougeâtre foncée de ses verges; Pline appelle aussi cet arbuste *sanguineus frutex*, & il l'oublie peu après; les Italiens nomment encore aujourd'hui le bouleau *sanguino.* (*D. J.*)

SANGUISORBA, s. f. (*Botan.*) genre distinct de plante que Linnæus caractérise ainsi. Le calice particulier est composé de deux feuilles très-courtes, opposées l'une à l'autre, & qui tombent avec la fleur. La fleur est une seule feuille divisée en quatre segmens, de forme ovale pointue, & qui se touchent seulement à leur extrêmité inferieure. Les étamines sont quatre filets larges dans leur partie supérieure, & de la même longueur que la fleur. Les bossettes des étamines sont petites & arrondies. Le germe du pistil est carré & situé entre le calice & la fleur; le stile est fort court & fort menu; le stigma est obtus; le fruit est une capsule contenant deux loges remplies de fort petites graines. Linnæus *gen. plant. pag. 46.* (*D. J.*)

SANHÉDRIN, (*Critiq. sacrée.*) mot qui vient du Grec *synédrion*, assemblée; c'étoit un tribunal chez les Hébreux, dont on fait remonter l'institution jusqu'à Moïse, qui, par l'avis de Jethro son beau-pere, choisit soixante & dix des anciens d'Israël, pour lui aider à porter le poids du gouvernement, Nombre *ij*, *16*. On élisoit les membres de ce conseil dans chaque tribu. Le chef s'appelloit *hanasée*, président; le second *ab*, pere du conseil; & le troisieme *hacam*, sage; mais il y avoit encore chez les Juifs d'autres cours de justice subalterne, qu'on appelloit *sanhédrins.*

Pour donner au lecteur une idée de ces divers tribunaux tels qu'ils étoient quelque temps avant Jesus-Christ, il faut savoir que Gabinius ayant rétabli Hircan dans la souveraine sacrificature, fit de grands changemens dans le gouvernement civil, car il le rendit aristocratique, de monarchique qu'il étoit. Jusques-là le prince avoit gouverné la nation par le ministere de deux especes de conseils ou cours de justice; l'une de 23 personnes, appellée le *petit sanhédrin*; & l'autre de soixante-douze, qui étoit le *grand sanhédrin*. De la premiere espece, il y en avoit un dans chaque ville: Jérusalem seulement, à cause de sa grandeur & de la quantité d'affaires qui y survenoient, en avoit deux, qui se tenoient en deux salles séparées.

Quant au grand *sanhédrin*, il n'y en avoit qu'un pour toute la nation; il tenoit ses assemblées dans le temple, & les y avoit toujours tenues jusqu'alors. Les petits *sanhédrins* prenoient connoissance de toutes les affaires qui regardoient la justice pour la ville, & le territoire dans lequel ils se tenoient. Le grand *sanhédrin* présidoit sur les affaires de la nation en général, recevoit les appels des cours inférieures, interprêtoit les loix, & de temps en temps faisoit de nouveaux reglemens pour les mieux faire exécuter. Gabinius cassa tous ces tribunaux, & à leur place introduisit cinq différentes cours ou *sanhédrins*, dont chacune étoit indépendante des autres & souveraine dans son ressort. La premiere fut mise à Jérusalem; la seconde, à Jéricho; la troisieme, à Gadara; la quatrieme, à Amathus; & la cinquieme à Séphoris. Tout le pays fut partagé en cinq provinces ou départemens, & chaque province obligée de s'adresser pour la justice à une des cours qu'il venoit d'établir, c'est-à-dire, à celle qu'il lui avoit assignée, & les affaires s'y terminoient sans appel.

La tyrannie d'Alexandre Jannée avoit dégoûté les Juifs du gouvernement monarchique. Ils s'étoient adressés à Pompée pour le faire abolir, quand il entra dans la discussion du démêlé des deux freres à Damas. Ce fut pour les contenter qu'il ôta le dia-

dême & le nom de roi à Hircan, en lui rendant pourtant la souveraineté sous un autre nom, car il lui laissa toute sa puissance; mais dans cette rencontre ils obtinrent de Gabinius de lui en ôter le pouvoir, comme l'autre lui en avoit ôté le nom; & il le fit par le changement dont je viens de parler. En effet, son reglement transportoit tout le gouvernement des mains du prince entre celles des grands qui entroient dans ces cinq cours souveraines; la monarchie se trouvoit par-là changée en aristocratie. Dans la suite Jules César, en passant par la Syrie, redonna la souveraineté à Hircan, & remit les choses sur l'ancien pied.

Hérode étant monté sur le trône, trente-sept ans avant Jesus-Christ, versa le sang de ceux de la faction qui lui étoit opposée, dont il avoit le plus à craindre le crédit & l'activité. Tous les membres du grand *sanhédrin* se trouverent de ce nombre, à la réserve de Pollion & de Saméas, que Josephe appelle *Hillel* & *Shammaï*; & de tous leurs docteurs de la mishna, ce sont ceux dont il est le plus parlé. Les descendans d'Hillel furent présidens du *sanhédrin* pendant dix générations. Siméon son fils est celui qui prit l'enfant Jesus entre ses bras, quand on le présenta à Dieu dans le temple, & qui prononça le *Nunc dimittis* en le voyant. Luc *ij*. Gamaliel fils de Siméon, présidoit au *sanhedrin*, quand S. Pierre & les autres apôtres y comparurent; *Actes*, *v*. 34. C'est aussi le maître aux pieds de qui S. Paul fut élevé dans la secte & dans la justice des pharisiens, *Actes*, *xxij*, 3. Il vécut jusqu'en l'an 18 avant la destruction de Jérusalem, & son fils qui lui succéda périt au sac de cette ville par les Romains.

Il me reste à dire un mot d'une troisieme espece de *sanhédrin* établi par les Juifs, auquel les vicissitudes dont nous avons parlé ne toucherent point, & qui se soutint toujours la même. C'étoit la *cour* des *trois* qui décidoit tous les différends entre particuliers, concernant des marchés, des ventes, des contrats & autres pareilles affaires. Dans tous ces cas-là, une des parties choisissoit un arbitre pour juge; l'autre en choisissoit un second; & ces deux arbitres convenoient d'un troisieme. Ces trois personnes ensemble faisoient une *cour* qui, après avoir entendu les parties, décidoit en dernier ressort.

Ces généralités peuvent suffire pour se faire quelque idée des *sanhédrins* des anciens Juifs; mais les lecteurs plus curieux en trouveront des détails circonstanciés dans la Mishna, dans la Gémare, dans Maimonides, dans Selden, Lightfoot, Cock, & quelques autres qui ont traité ce sujet à fond. (*D. J.*)

SANJAK *ou* SANGIAK, s. m. (*Hist. mod.*) c'étoit anciennement chez les Turcs le titre qu'ils donnoient à tous les gouverneurs; aujourd'hui ils sont inférieurs aux bachas & beglerbegs, & ne sont que des intendans ou directeurs des provinces, qui ont droit de faire porter devant eux un étendard appellé *sanjak*, sans queue de cheval.

SANICLE, s. f. *sanicula*, (*Hist. nat. Bot.*) genre de plante à fleur en rose & en ombelle, composée de plusieurs pétales disposés en rond, repliés ordinairement vers le centre de la fleur, & soutenus par un calice qui devient dans la suite un fruit composé de deux semences; elles sont convexes d'un côté, hérissées de pointes, & plates de l'autre. Plusieurs de ces fleurs sont stériles & ne rapportent aucun fruit. Tournefort, *Inst. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

SANICLE, (*Mat. méd.*) *sanicle* commune ou mâle. Cette plante est généralement régardée comme un vulnéraire éprouvé. La haute opinion qu'en a la peuple est consignée dans ce proverbe en rime: *Qui a la bugle & la* sanicle (que les Parisiens prononcent *sanique*), *fait aux Chirurgiens la nique.*

Les feuilles de cette plante sont très-communément employées dans les apozemes, les bouillons, les tisanes destinées au traitement de toutes les especes d'hémorrhagie, des chûtes, des coups, *&c.* contre les cours de ventre, la dyssenterie, *&c.* le suc exprimé de ses feuilles est aussi employé dans le même cas. On emploie tous ces remedes sous forme de gargarisme dans les maux de gorge qui dépendent de relâchement; on emploie aussi le suc & la décoction sous forme d'injection ou de lotion dans le pensement des plaies; l'infusion

théiforme des feuilles de *sanicle* est aussi usitée pour l'usage intérieur, mais cette infusion ne pouvant être que très-légerement chargée du principe médicamenteux de la plante doit être regardée comme un remede très-foible.

On conserve dans les boutiques une eau distillée de *sanicle*, qu'on regarde assez communément comme empreinte des principes vulnéraires astringens de la plante; mais ces principes ne sont point volatils, & l'eau de *sanicle* n'est certainement point astringente. Nous avons observé ailleurs la même chose en parlant de l'eau de plantin & de celle de renouée, *&c. Voyez ces articles.*

Les feuilles de *sanicle* entrent dans l'eau vulnéraire, le baume vulnéraire & le baume oppodeltoch, & son suc dans l'emplâtre oppodeltoch. (*b*)

SANIE, s. f. *terme de Chirurgie*, qui signifie la matiere claire & sereuse qui coule des plaies & des ulceres: les Grecs l'appellent *ichor*.

Elle differe du pus qui est épais, & plus blanc. *Voyez* Pus.

La suppuration des plaies des aponévroses, des ligamens, des articulations, est toujours sanieuse: les ulceres de ces parties ne doivent pas être traités par des remedes gras & onctueux, mais avec des baumes qui s'opposent à la pourriture. *Voyez* Plaies des nerfs, des tendons, des aponevroses *& autres parties exanguines.* (*Y*)

SANJENÉ-LAHÉ, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) arbre de l'isle de Madagascar, dont le bois a l'odeur du cumin. Son écorce ressemble à celle du sureau & est très-aromatique; on dit qu'elle est un remede dans les brûlures.

SANIEUX, adj. qui est chargé de sanie. *Voyez* Sanie.

SANINDO, (*Géogr. mod.*) c'est le nom d'une des sept grandes contrées de de l'empire du Japon. *Sanindo* signifie la *contrée montagneuse du Nord*, ou la *contrée froide*. Elle comprend huit provinces qui sont, Tanba, Tango, Tasima, Imaba, Fooki, Idsumo, Iwami, & Oki. Tout le revenu annuel de ces huit provinces, monte à 123 mankokfs. (*D. J.*)

SANJODO, (*Géogr. mod.*) une des sept grandes contrées de l'empire du Japon Le mot *sanjodo*, veut dire la *contrée montagneuse méridionale*, ou la *contrée chaude*, Elle renferme huit provinces, qui sont Farima, Mimasaki, Bidsen, Bitsju, Bingo, Aki, Suwo & Nagata. Leur revenu annuel monte en total à deux cens septante mankokfs. (*D. J.*)

SANIS, s. m. (*Hist. grecq.*) σανίς; genre de punition chez les Grecs, qui consistoit à attacher un malfaiteur à un poteau, & à le laisser dans cet état plus ou moins long-temps suivant son crime. Potter, *Archæol. Græc. t. I. p. 131.* (*D. J.*)

SANITIUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville des Alpes maritimes, selon Ptolomée, *liv. III, c. j*, qui étend son Italie jusques-là. C'est à présent la ville de Sénez: les habitans de ce canton sont nommés par Pline *Sanagenses*, & la ville même est appellée *Saniciensium civitas*, dans la notice des provinces. (*D. J.*)

SANKIRA, (*Hist. nat. Bot.*) plante du Japon, dont la racine fameuse par ses vertus, est grosse, dure, noueuse, inégale, garnie de longues fibres, rouge ou noire en dehors, blanche au dedans, & d'un goût fade. Cette plante, quand elle ne trouve rien qui la soutienne, ne s'éleve que d'une ou deux coudées; mais lorsqu'elle rencontre des buissons, elle devient beaucoup plus haute. Ses branches sont ligneuses, de la grosseur d'un tuyau d'orge, d'un rouge brun près de terre, garnies de nœuds de deux en deux pouces, & changeant de direction après chaque nœud, d'où sortent deux tendons semblables à ceux de la vigne, par lesquels la plante s'attache à tout ce quelle rencontre. Les feuilles, qui n'ont presque point de pédicules, sont rondes, terminées, par une pointe courte, de trois pouces de diametre, minces, sans découpures, & d'un vert clair des deux côtés. Sur un pédicule très-mince, long d'un pouce, sont disposées en ombelle, environ dix petites fleurs, de couleur jaunâtre, de la grosseur d'un grain de coriande, à six pétales & six étamines, dont la pointe est d'un blanc qui tire sur le jaune. Le sommet du pistil qui occupe le milieu de la fleur, est couleur de vert de mer. Après la fleur, il vient un fruit, qui a peu de

chair, & qui reſſemble à la ceriſe par ſa figure, ſa groſſeur & ſa couleur; mais il eſt ſec, farineux, & d'un goût auſtere. Les ſemences ſont au nombre de quatre, cinq ou ſix, de la groſſeur d'une lentille, en forme de croiſſant; noirâtres en dehors lorſqu'elles ſont ſeches, blanches en dedans, d'une ſubſtance très-dure. Cette plante croit abondamment parmi les ronces & les fougeres.

SANKITS, (*Hiſt. nat. Botan.*) c'eſt un petit *chame-ceraſus*, à feuilles de cériſier ſauvage du Japon, leſquelles ſont diſpoſées en rond. Ses fleurs ſont pentapétales, & reſſemblent à celles du muguet; ſon fruit eſt un peu rouge, plus gros qu'un pois, d'un goût doux & ſtyptique, avec un noyau blanc, dur & tranſparent.

SANNE, LA (*Géogr. mod.*) ou la *Seine*, petite riviere de France, en Normandie, au pays de Caux. Elle a ſa ſource à ſix lieues de Rouen, & ſe jette dans la mer à une lieue de Dieppe, & à ſix de ſon origine. (*D. J.*)

SANNES, *terme du jeu de trictac*, qui ſignifie deux fois ſix, que les dés amenent d'un même coup.

SANNI, (*Géogr. anc.*) ancien peuple de l'Aſie, aſſez près de la petite Arménie. Strabon, *l. XII*, dit: au deſſus de Trébizonde & de Pharnacie, ſont les Tibaréniens, les Chaldéens & les *Sanni*, qu'on appelloit autrefois *Macrones*, & la petite Arménie.

2. Les *Sanni Heniochi*, ſont un autre peuple différent dans la Cochilde. Pline, *l. VI, c. iv & v*, en fait mention, & les diſtingue des Heniochi proprement dits. (*D. J.*)

SANOCK, (*Géog. mod.*) petite ville de Pologne, dans le palatinat de Ruſſie, vers les montagnes, ſur la riviere de San. (*D. J.*)

SAN-SA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau du Japon, dont le tronc eſt court, & l'écorce d'un verd brun. Ses feuilles reſſemblent à celle du ceriſier; de leurs aiſſelles, il naît en automne, un ou deux boutons écailleux, de la groſſeur d'une balle de fuſil, qui venant à s'ouvrir, font éclore une fleur à ſix ou ſept grands pétales rouges, en forme de roſe de la Chine; une eſpece de couronne, qui ſort du fond de la fleur, produit plus de cent étamines d'un blanc incarnat, courtes & diviſées en deux, avec des pointes jaunes. Cette plante a un grand nombre de variétés dans la couleur & dans la forme double ou ſimple de ſes fleurs, qui lui font donner des noms différens. Celle qu'on nomme *ſaſanqua*, produit un fruit de la groſſeur d'une piſtache. Ses feuilles préparées ſe mêlent avec celles du thé, pour en rendre l'odeur plus agréable; & leur décoction ſert aux femmes pour ſe laver les cheveux.

SANSCRIT ou SAMSKRET, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne parmi les idolâtres de l'Indoſtan à une langue fort ancienne, qui n'eſt connue que des bramines ou prêtres, & dans laquelle eſt écrit le *vedam*, qui contient les dogmes de la religion des Indiens. *Voyez* VEDAM. Cette langue ſacrée ſe trouve auſſi nommée *Hanſcrit* & *Samskrotam*; il n'y a que la tribu des prêtres & celle des kutteris ou nobles à qui il ſoit permis de l'apprendre.

SANSJU, (*Géogr. mod.*) une des cinq provinces impériales du Japon dans l'iſle de Nipon. C'eſt un pays fort étendu, très-fertile, & qu'on diviſe en huit diſtricts. Sa longueur du ſud au nord, eſt de cent milles du Japon. Il contient pluſieurs bonnes villes, & autres places conſidérables. (*D. J.*)

SANSONNET, *Voyez* ETOURNEAU.

SANS-PAIS, adj. (*Anal.*) *Voyez* AZYGOS.

SANS-PRENDRE, ſ. m. *terme d'hombre, de quadrille, de médiateur, de tri.* Il ſe dit lorſqu'on fait jouer ſans écarter. *Voyez ces jeux à leurs articles.*

SANT, (*Géog. mod.*) les Eſpagnols & les Italiens diſent *ſanto* au maſculin, & *ſanta* au féminin, lorſqu'il s'agit de joindre ce nom adjectif à un nom propre géographique; alors ils retranchent l'*o* devant une voyelle, & devant une conſonne; les Italiens écrivent ſimplement *ſan*, en retranchant le *t*, auſſi-bien que l'*o*, parce qu'en effet il ne ſe prononce point, pour éviter la dureté de la prononciation. Rien n'eſt plus commun que *ſan*, *ſanto*, & *ſanta*, devant des noms géographiques de lieux, de villes,

de rivieres, d'isles, de montagnes, &c., mais comme tous ces noms chargeroient extrêmement la lettre *ſ*, dans un diction-naire qui n'est pas destiné à la seule géo-graphie, nous en renvoyons tous les articles sous les mots propres, peu curieux de l'épithete ridicule *faint*, *fainte*, *fan*, *fancto*, & *fancta*. (*D. J.*)

SANTA, f. m. (*Monnoie de compte.*) On appelle ainsi à Bantam, & dans toute l'isle de Java, aussi-bien que dans quelques isles voisines, un certain nombre de *caxas*, petite monnoie du pays, enfilés ensemble avec un cordon de paille. (*D. J.*)

SANTAL, f. m. (*Botan. exot.*) bois des Indes orientales, dont nous connoissons trois especes : le jaune ou le citrin, le blanc, & le rouge.

Le *fantal* citrin, *fantalum citrinum* J. B. est un bois pesant, solide, ayant des fibres droites; ce qui fait qu'on peut le fendre aisément en de petites planches, d'un roux pâle ou jaunâtre, tirant sur le citrin, d'un goût aromatique un peu amer, d'une acri-monie qui remplit toute la bouche, mais cependant qui n'est pas désagréable, d'une bonne odeur qui approche un peu de celle du musc & des roses.

Le *fantal* blanc, *fantalum odoratum can-didum*, Cæsalp. differe du citrin par sa couleur qui est plus pâle, & par son odeur qui est plus foible : au reste sa subs-tance est la même, aussi-bien que sa tissure.

Garzias avoue qu'il y a une si grande affinité entre les arbres du *fantal* citrin, & du *fantal* blanc, que l'on a bien de la peine à les distinguer l'un de l'autre, & qu'il n'y a que les habitans qui les vendent aux marchands, qui sachent en faire la différence; mais le savant botaniste pere Herman nous assure que l'un & l'autre viennent du même arbre, que l'écorce, ou l'aubier s'appelle *fantal blanc*, & que la moëlle ou la substance intérieure, sé-parée de l'écorce & de l'aubier, est le *fantal citrin*.

Cet arbre qui s'appelle *farcanda* dans le pays, s'éleve à la hauteur d'un noyer; ses feuilles sont ailées, vertes, imitant celles du lentisque; ses fleurs sont d'un bleu noirâtre, ses fruits ou ses baies sont de la grosseur d'une cerise, elles sont vertes d'abord, ensuite elles noircissent en mûris-sant; elles sont insipides & tombent aisément. Il y a certains oiseaux, dit Bontius, presque semblables aux grives, qui mangent ces fruits avec avidité, & qui les rendant en-suite avec leurs excrémens, sément les montagnes ou les champs de nouveaux arbres. Le *fantal* vient dans les Indes orien-tales, & sur tout dans le royaume de Siam, & dans les isles de Timor & de Solor; le même Bontius raconte que l'odeur de ces arbres nouvellement coupés, répand je ne sais quoi de pestilentiel, qui est très-ennemi du cerveau.

Le *fantal* rouge, *fantalum rubrum*, C. B. P. est un bois solide, compacte, pesant, dont les fibres sont tantôt droites, tantôt ondées; le bois du milieu de l'arbre, dont on apporte de grands morceaux séparés de l'écorce & de la superficie ligneuse, est à l'extérieur d'un rouge brun, & presque noir, & intérieurement d'un rouge foncé; il a un goût légerement astringent & acide, mais aucune odeur manifeste; l'arbre du *fantal* rouge, s'appelle *pantaga*; il est fili-queux, & croît dans le Coromandel

On substitue quelquefois au *fantal* citrin, un certain bois compacte, pesant, résineux, de couleur d'un roux pâle ou jaunâtre, d'une odeur pénétrante, qui approche de l'odeur du citron, & que l'on appelle communément *bois de citron*, *bois de coco*, *bois de jasmin*. L'arbre dont on tire ce bois, est le *nerium arboreum altissimum*, *folio angusto*, *flore albo*, de Sloane, Cat. plant. jus. jam. *nerium americanum lactescens*, *longissimo folio*; *flore albo*, *odoratissimo*, H. Beaumont. Quoique cet arbre approche un peu du *fantal* citrin pour la couleur, il en differe cependant beaucoup; par l'odeur, par les fibres qui sont courtes & inégales, & par la substance résineuse dont il est rempli, par le moyen de laquelle il s'enflamme aisément, & s'éteint diffici-lement.

On trouve aussi fréquemment chez les droguistes, deux bois rouges qu'on donne pour du *fantal* rouge. Ces deux bois vien-nent des Indes, & de l'Amérique. L'un s'appelle *lignum brasiliano simile*, *seu lignum sapou*; *lanis tingendis percommodum* C. B. P.

L'autre ſe nomme *Braſilium lignum*, J. B. *Erythroxylum braſilianum*, *ſpinoſum*, *foliis acaciæ*, Parad. Bat. Prod. mais il eſt facile de diſtinguer le *ſantal* rouge de ces deux bois, ſoit par l'odeur, ſoit par le goût, car le *ſantal* rouge eſt de couleur de ſang obſcur, & un peu auſtere au goût, & le bois du Breſil eſt d'une couleur rouge, entremêlée d'un peu de jaune, & d'un goût douçâtre.

Il eſt vraiſemblable que les anciens Grecs & Latins n'ont pas connu les différentes ſortes de *ſantaux*. Les Arabes ſont les premiers qui en faſſent expreſſément mention, ſous le nom de *ſantal*. Les nouveaux Grecs, qui ont marché ſur les traces des Arabes, en ont auſſi parlé; cependant Saumaiſe, dans les exercitations ſur Pline, croit que les bois appellés *ligna ſagalina*, dont fait mention l'auteur du voyage autour du monde, dans le livre qui a pour titre *periplus*, ſont les *ſantaux*, & que par conſéquent ils n'ont pas été inconnus aux Grecs. Le profond ſilence que Dioſcoride & Galien gardent ſur ces bois, dont ils ne diſent pas un mot, ſuffit pour détruire l'opinion de Saumaize.

Les *ſantaux* contiennent un ſel eſſentiel, acide, une huile épaiſſe, plus peſante que l'eau, & une petite portion de ſel volatil avec beaucoup de terre. L'huile que contient le *ſantal* citrin, eſt plus ſubtile & plus abondante; elle eſt moins ſubtile dans le *ſantal* blanc, & plus épaiſſe encore dans le *ſantal* rouge. On attribue aux *ſantaux* la vertu inciſive, atténuante & aſtringente; on en prépare la décoction comme celle du gayac, & on la donne de la même maniere. (*D. J.*)

SANTALUM, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante, dont voici les caracteres dans le ſyſtême de Linnæus. Le calice particulier de la fleur eſt poſé ſur le germe du piſtil, & ſe partage en quatre quartiers; la fleur eſt monopétale, en cloche, dont la bordure eſt fendue en cinq ſegmens aigus; les étamines ſont au nombre de huit filets, alternativement plus courts les uns que les autres, & poſés ſur la partie ſupérieure du tuyau de la fleur; le germe du piſtil eſt turbiné, le ſtyle eſt de la longueur des étamines, le ſtigma eſt ſimple, le fruit eſt une baye. Linnæi, *gen. plant. p. 164.* (*D. J.*)

SANTAREN, (*Géogr. mod.*) nom corrompu de S. Irenée, dont la fête ſe célebre le 20 octobre; ville de Portugal dans l'Eſtramadure, ſur une montagne près du Tage, à 8 lieues au midi de Leiria, à 9 au ſud-oueſt de Tomar, & à 15 au nord-eſt de Liſbonne. Cette ville eſt très-ancienne, on la connoit ſous le nom de *Scalobis* & de *præſidium Julium*; elle contient aujourd'hui environ trois mille habitans, diviſés en douze paroiſſes; ſon terroir eſt d'une fertilité admirable en froment, en vin, & en olives. Dom Alphonſe Henriquez prit cette ville ſur les Maures, en 1147, & lui accorda de grands privileges, confirmés par Alphonſe III, en 1254. *Long. 6, 4; lat. 39, 11.*

Sauza, (Louis de) chevalier de Malte, étoit natif de *Santaren*. Il a écrit l'hiſtoire de S. Dominique en Portugais; mais il eût bien mieux fait de donner celle de l'ordre de Malte. Il eſt mort en 1632. (*D. J.*)

SANTÉ, ſ. f. (*Œcon. anim.*) ὑγιεια, *hygieia*, *ſanitas*, *valetudo*. C'eſt l'état le plus parfait de la vie; l'on peut par conſéquent le définir, l'accord naturel, la diſpoſition convenable des parties du corps vivant, d'où s'enſuit que l'exercice de toutes ſes fonctions ſe fait, ou peut ſe faire d'une maniere durable, avec la facilité, la liberté, & dans toute l'étendue dont eſt ſuſceptible chacun de ſes organes, ſelon ſa deſtination, & relativement à la ſituation actuelle, aux différens beſoins, à l'âge, au ſexe, au tempérament de l'individu qui eſt dans cette diſpoſition, & au climat dans lequel il vit. *Voyez* VIE, FONCTION, AGE, SEXE, TEMPÉRAMENT, CLIMAT.

Il réſulte de cette idée conſtanciée de la *ſanté*, que quiconque eſt dans cet état, jouit par conſéquent de la vie; mais que l'on peut vivre ſans être en ſanté; ainſi l'idée de ce dernier état en particulier, eſt plus étendue, renferme plus de conditions que celui de la vie en général.

En effet, 1°. il ſuffit, pour l'exiſtence de la vie, que le corps animé ſoit ſuſceptible d'un petit nombre de fonctions, mais ſur-tout que le mouvement du cœur & de la

la respiration se fasse sans une interruption considérable ; au lieu que l'état de *santé* suppose absolument l'exercice ou l'intégrité des facultés pour toutes les fonctions. 2°. Il ne faut, pour que la vie se soutienne par l'exercice des fonctions indispensables pour cet état, que la continuation de cet exercice, quelqu'imparfaitement qu'il puisse se faire, & même seulement par rapport au mouvement du cœur, quelque peu que ce puisse être, sans celui de la respiration : au-lieu que pour une *santé* bien établie, non-seulement il faut que toutes les fonctions vitales s'exercent, & que l'exercice des autres se fasse, ou puisse se faire constamment, respectivement à l'utilité dont elles sont dans l'économie animale ; mais encore, que l'exercice s'en fasse de la maniere la plus parfaite dont l'individu soit susceptible de sa nature.

Il s'ensuit donc que quoique la *santé* exige l'exercice de toutes les fonctions, il suffit que celles d'où dépend la vie, se soutiennent incessamment & dans toute la perfection possible ; il n'est pas nécessaire que les autres se fassent continuellement ni toutes à la fois, il suffit qu'elles puissent se faire convenablement à chaque organe, lorsque la disposition, les besoins de la machine animale, ou la volonté l'exigent, & que cette faculté soit commune à tous les organes sans exception, parce que la perfection est le complément de toutes les conditions.

Ainsi, parmi les actions du corps humain, il en est qui ont lieu nécessairement dans tous les temps de la vie, pour qu'elle se conserve ; tel est l'exercice des principaux organes de la circulation du sang, même dans le fœtus ; de ceux de la respiration après la naissance : l'action des premiers doit se répéter chaque seconde d'heure environ ; celle des autres doit avoir lieu plusieurs fois dans une minute : il est des organes qui ne sont en action que pendant un certain temps, dans l'espace d'un jour naturel, comme ceux de la digestion, des mouvemens des membres, de l'exercice de l'esprit ; en sorte que le sommeil succede à la veille, comme le repos au travail, la nuit au jour ; d'autres organes ont des fonctions réglées pour tous les mois, comme ceux qui servent à l'évacuation périodique des femmes : il est des fonctions qui sont particulieres à chacun des sexes, comme aux hommes d'engendrer, aux femmes de concevoir, & ces fonctions ne peuvent avoir lieu qu'à un certain âge, & n'ont qu'un exercice limité ; elles regardent les adultes, non pas les enfans, ni communément les vieillards, sur-tout par rapport aux femmes.

Ainsi on ne peut pas regarder comme en *santé*, quiconque ne peut pas exercer les fonctions convenables à son sexe, à son âge, & à la circonstance ; tels sont les eunuques, les mutilés en tout genre ; de même que c'est aussi contraire à l'idée de la *santé*, d'exercer des fonctions qui ne conviennent pas, qui sont déplacées, comme si une femme décrépite est encore sujette à l'évacuation menstruale, ou le redevient, ou si quelqu'un est porté au sommeil extraordinairement hors le temps qui lui est destiné ; par conséquent, la même fonction, qui étant exercée convenablement, est un effet de la bonne *santé*, devient un signe, un symptôme de maladie, losqu'elle se fait à contre-temps.

La perfection de la *santé* ne suppose donc pas une même maniere d'être, dans les différens individus qui en jouissent ; l'exercice des fonctions dans chaque sujet, a quelque chose de commun, à la vérité, pour chaque action en particulier, mais il est susceptible aussi de bien des différences, non-seulement par rapport à l'âge, au sexe, au tempérament, comme on vient de le dire, mais encore par rapport aux sujets de même âge, de même sexe, de même tempérament, selon les différentes situations, les différentes circonstances où ils se trouvent ; ainsi chacun a sa maniere de manger, de digérer, quoique chacun ait les mêmes organes pour ces fonctions.

La *santé* ne consiste donc pas dans un point précis de perfection commune à tous les sujets, dans l'exercice de toutes leurs fonctions ; mais elle admet une sorte de latitude d'extension, qui renferme un nombre très-considérable & indéterminé de combinaisons, qui établissent bien des variétés dans la maniere d'être en bonne *santé*,

comprises entre l'état robuste de l'athlete le plus éloigné de celui de maladie, & l'état qui approche le plus de la disposition où la *santé* cesse par la lésion de quelque fonction.

Il suit de là qu'il n'existe point d'état de *santé* qui puisse convenir à tout le monde; chacun a sa maniere de se bien porter, parce que cet état dépend d'une certaine proportion dans les solides & les fluides, dans leurs actions & leurs mouvemens, qui est propre à chaque individu. Comme l'on ne peut pas trouver deux visages parfaitement semblables, dit à ce sujet Boerhaave, *instit. med. semeiot. comment.* §. 889. de même il y a toujours des différences entre le cœur, le poumon d'un homme, & le cœur, le poumon d'un autre homme.

Que l'on se représente deux personnes en parfaite *santé*; si l'on essaie de faire passer les humeurs, c'est-à-dire, la masse du sang de l'un de ces sujets, dans le corps de l'autre & réciproquement, même sans leur faire éprouver aucune altération, comme par le moyen de la transfusion, si fameuse dans le siecle dernier, ils seront sur le champ tous les deux malades, dès que chacun d'eux sera dans le cas d'avoir dans ses vaisseaux, du fluide qui lui est étranger; mais si l'on pouvoit tout de suite rendre à chacun ce qui lui appartient, sans aucun changement, ils recouvreroient chacun la *santé* dont ils jouissoient avant l'échange.

C'est le concours des qualités dans les organes & les humeurs propres à chaque individu, qui rend cet échange impraticable, (*Voyez* TRANSFUSION); c'est cette proportion particuliere entre les parties dans chaque sujet, qui constitue ce que les anciens entendoient pas *idiosyncrasie*, & ce que nous appellons *tempérament* (*Voyez* IDIOSYNCRASIE, TEMPÉRAMENT), qui fait que l'exercice des fonctions d'un homme differe sensiblement de ce qui se passe au même égard dans un autre homme, quoiqu'ils soient tous les deux dans un état de *santé* bien décidée.

Les mêmes organes operent cependant dans l'un & dans l'autre le changement des matieres destinées à la nourriture, en humeurs d'une nature propre à cet effet. Cependant des mêmes alimens, il ne résulte pas des humeurs absolument semblables, lorsqu'ils sont travaillés & digérés dans deux corps différens.

Tel homme vit de plantes & de fruits avec de l'eau, & se porte bien; tel autre se nourrit de viande & de toutes sortes d'autres alimens, avec des liqueurs spiritueuses, & se porte bien aussi: donnez à celui-ci qui est habitué à son genre de vie des végétaux pour toute nourriture, il deviendra bientôt malade; comme celui qui est accoutumé à vivre frugalement, s'il passe à l'usage de tous les genres d'alimens qui constituent ce qu'on appelle *la bonne chere*.

Ainsi on ne peut dire en général d'aucune espece de nourriture, qu'elle convient pour la *santé* préférablement à toute autre, parce que chacun a une façon de vivre, de se nourrir qui lui est propre, & qui differe plus ou moins de celle d'un autre. *Voyez* RÉGIME.

La différence des constitutions des tempéramens, n'empêche pas cependant qu'il n'y ait des signes généraux auxquels on peut connoître une bonne *santé*, parce que dans l'économie animale la variété des moyens ne laisse pas de produire des effets qui paroissent semblables, dont la différence réelle n'est pas assez caractérisée pour se rendre sensible: c'est le résultat de plusieurs effets dont les modifications ne sont pas susceptibles d'être apperçues, d'être saisies, qui forment ces signes visibles, par le moyen desquels on ne peut & on ne fait que juger en gros de l'état des choses.

Ainsi c'est par la facilité avec laquelle l'on sent que se fait l'exercice des fonctions du corps & de l'ame; par la satisfaction que l'on a de son existence physique & morale; par la convenance & la constance de cet exercice; par le témoignage que l'on rend de ce sentiment, & le rapport de ces effets, que l'on peut faire connoître que l'on jouit d'une vie aussi saine, aussi parfaite qu'il est possible. Les trois premieres de ces conditions sont aisées à établir, par l'examen de l'état actuel dans laquelle on se trouve; mais il n'en est pas de même

de la derniere, qui ne peut être que pressentie pour l'avenir, à en juger par le passé; en tant que l'on connoît la bonne disposition du sujet, & la force de son tempérament, qui le rend propre à résister aux fatigues, aux injures de l'air, à la faim, à la soif, par conséquent aux différentes causes qui peuvent altérer, détruire la *santé*: d'où l'on peut inférer que puisque dans ce sujet les choses non-naturelles tendent constamment à devenir & deviennent naturelles, c'est-à-dire, que l'usage des choses dont l'influence est inévitable ou nécessaire, ne cesse de tourner au profit de la *santé*, à l'avantage de l'individu, pour sa conservation, & pour celle des dispositions à contribuer à la propagation de l'espece; cet état se soutiendra long-temps.

Il suit de là que les signes par lesquels on peut présager une vie saine & longue, sont aussi ordinairement les marques d'une *santé* actuelle bien solide, bien affermie. Les hommes d'une complexion maigre, mais charnues, sont le plus disposé à une bonne *santé*: les personnes qui avec assez d'embonpoint en apparence, sont d'une complexion délicate, ont des muscles grêles, peu compactes, perdent aisément, par de très-petites indispositions, cette apparence de *santé*, qui ne dépend que de la graisse qui se ramasse sous les tégumens. Dans cette disposition on est très-susceptible de maladie, ce qui forme une constitution très-éloignée d'être parfaite, lors même qu'elle semble accompagnée des signes de la *santé*.

La force de la faculté qui constitue la vie, c'est-à-dire de la nature, se dissipe chaque jour plus ou moins par l'exercice des fonctions; mais dans la *santé* la nourriture & le sommeil réparent cette perte par la formation & le nouvel approvisionnement qui se fait du fluide nerveux: la vie se soutient tant que la nature a des forces suffisantes pour surmonter les résistances de la machine animale, par conséquent celles qu'opposent au mouvement les solides & les fluides qui la composent. Plus les forces sont supérieures aux résistances, avec une plus grande masse à mouvoir, plus les forces vitales sont considérables & propres au maintient de la *santé*; & au contraire à proportion qu'elles surpassent moins les résistances, avec une moindre masse à mouvoir, la *santé* est plus foible, plus délicate, plus sujette à se déranger.

Plus la nature a de forces, & moins elle en dépense, plus la *santé* est ferme & durable; parce que la provision des forces est plus considérable. C'est de là que dépend 1°. la facilité, l'agilité, la promptitude dans l'exercice des fonctions; 2°. le contentement intime, la joie de l'ame, qui sont l'effet du sentiment qu'elle éprouve de la conscience qu'elle a de cette disposition, de cette faculté; 3°. & l'ordre bien réglé, tranquille & durable des différentes actions de l'individu. Trois conditions qui sont essentiellement nécessaires pour le maintien de la bonne *santé*.

C'est un très-bon signe en sa faveur lorsque chaque jour à la même heure à peu près on se sent porté à satisfaire aux principaux besoins de la vie; que l'on se sent de l'appétit pour manger & pour boire; que l'on le satisfait convenablement; que la digestion, ainsi que l'excrétion des matieres fécales & de l'urine ont aussi chacune leur temps réglé; & que le sommeil revient à sa même heure environ, & dure de suite environ le même temps.

C'est aussi une marque de bon tempérament & d'une disposition certaine à une santé durable, lorsque l'on peut se livrer à un exercice assez fort, à un travail du corps assez considérable, sans qu'il se fasse de battement, de pulsation, de palpitation extraordinaire dans aucune partie du corps, sans que l'on ressente aucune douleur, qu'il se forme aucune tumeur, qu'il paroisse aucune rougeur sur la surface du corps. C'est une preuve que la distribution des humeurs se fait avec une égalité bien constante, même lorsqu'il se fait des mouvemens forcés qui pourroient la troubler.

Ceux qui ont beaucoup de vigueur dans les organes, qui sont d'une *santé* robuste, sont rarement des gens d'esprit; & au contraire avec de l'esprit on n'a pas ordinairement une bonne *santé*, parce que l'exercice de l'esprit exige une grande mobilité dans le physique de l'entendement, dans le genre nerveux, laquelle contribue beaucoup à l'affoiblissement du corps, à établir

une débilité dominante : au lieu que la roideur des fibres en général qui constitue la disposition à la force du corps, à la vigueur de la *santé*, s'étend à l'organisation du cerveau & des nerfs ; ce qui les rend moins propres à la vibratilité, qui est nécessaire pour l'exercice des sensations, des fonctions de l'esprit. On ne peut pas réunir dans ce monde toutes les conditions qui peuvent rendre heureux à tous égard : ainsi celui qui a la sagesse (c'est-à-dire le savoir) de Salomon, ne peut pas se promettre la longue vie de Mathusalem. On ne sait autre chose, dit Boerhaave, *inst. méd.* §. 885, de l'anglois fameux pour avoir poussé la vie beaucoup au-delà d'un siecle, sinon qu'il aimoit beaucoup le fromage, & qu'il commit un adultere ayant près de cent ans. On n'a jamais parlé d'aucune production ni autre preuve de son esprit. M. de Fontenelle qui n'a fini sa carriere qu'au bout d'un siecle, quoiqu'il ait joué un grand rôle dans la république des Lettres, peut être regardé comme un phénomene d'autant plus rare en ce genre.

Les moyens propres à conserver la *santé*, consistent dans le bon usage des choses non naturelles, que l'on doit observer pour cet effet le plus qu'il est possible, de la maniere prescrite dans les *articles* Hygiene, Non-naturelles, *choses*, Régime.

Pour ce qui regarde le rétablissement de la *santé*, c'est aussi au régime & au secours de l'art qu'il faut avoir recours, selon les indications qui se présentent. *Voyez* Médecine, *Thérapeutique*, Diete, Régime, Curation, Traitement, Remede, *Chirurgie* Médicament, *Pharmacie*, *Chymie*. (*M.* d'Aumont.)

Santé, (*Bain de*) ou de propreté, (*Médecine.*) Les médecins, toujours attentifs à chercher des secours contre les maladies, remarquerent les bons effets qu'il produisoit, & le mirent au nombre de leurs remedes.

On ordonna le bain de différentes façons, c'est-à-dire, qu'il y en eût de chauds & de froids, de généraux & de particuliers.

Dans les bains généraux, soit chauds ou froids, le corps est plongé jusqu'au dessus des épaules ; dans les particuliers, on ne trempe que la moitié du corps, ce qui s'appelle *demi-bain* ; celui où on ne trempe que les pieds & une partie des jambes s'appelle *pédiluve*. On peut aussi rapporter aux bains particuliers les diverses especes de fomentation, & les douches. *Voyez* Fomentation & Douche.

Les différentes qualités de l'eau que l'on emploie pour le bain en changent la propriété. Dans les cas où on a intention de ramollir les fibres, & de procurer quelques relâchemens dans toute l'habitude du corps, le bain chaud d'eau douce simple, ou mêlangée avec des médicamens émolliens, satisfera à cette indication.

Quand il est question de resserrer la texture des fibres, de leur rendre le ressort qu'elles auront perdu, rien de plus convenable que le bain d'eau froide : je déduirai, par la suite, des raisons de cette diversité.

On a encore divisé les bains en domestiques, qui sont ceux que l'on prend chez soi ou chez les baigneurs, & que l'on compose de plusieurs façons ; il y en a de lait, de décoctions de plantes émollientes, d'eau, de son, &c. en bains d'eaux minérales, qui sont ou thermales ou acidules, dont les effets sont différents, selon les principes que ces eaux contiennent : en bains d'eau de riviere, de fleuve ou de mer ; & en bains secs, tels que ceux d'esprit de vin, ceux de vapeurs du cinabre, que l'on nomme *fumigation*. *Voyez* Fumigation. Ceux de marc de raisins, de cendres, de sels, de sable, &c. auxquels on peut encore joindre l'application des boues ou bourbes sur tout le corps, qui se pratique en quelques endroits.

Pour expliquer l'action des bains, il faut d'abord poser pour principe que l'eau qui en fait la base, pénetre par sa fluidité presque tous les corps, & sur-tout ceux dont la texture est assez lâche pour que l'eau puisse trouver entre les fibres dont ils sont composés des interstices que l'on appelle *pores*. *Voyez* Pore, & l'excellent article de M. Maret sur les *Bains*, dans notre volume IV, page 222.

Le corps humain est un de ceux dans lesquels on remarque un plus grand nombre de pores. La déperdition de substance à

laquelle il est sujet par la transpiration ; prouve assez ce que j'avance. Lorsque le corps se trouve exposé à un certain volume d'eau capable de le presser de tous les côtés, & dont chaque goutte a une pesanteur naturelle, elle s'insinue dans chacun de ces interstices, dont elle augmente la capacité par le relâchement que procure son humidité : parvenue après un certain temps jusqu'à l'intérieur du corps, elle se mêle avec le sang ; aidée d'ailleurs par les contractions réitérées du cœur, qui augmente à proportion de la pression, elle détruit la cohésion trop forte des molécules du sang, le fait circuler avec plus de facilité, & le rend plus propre aux sécrétions ; augmente celle des esprits animaux, si néceffaire pour l'entretien des forces & l'exécution de toutes les fonctions, en même temps qu'elle met le sang en état de se dépouiller des parties nuisibles que son trop grand épaissiffement ou sa trop grande lenteur à circuler y avoient amassées.

Ces principes posés, il ne fera pas difficile de déduire les raisons des phénomenes qu'on observe, selon le degré de chaleur ou de froid des eaux qu'on emploie, & la différence des matieres dont elles sont imprégnées. En augmentant la chaleur de l'eau simple, on lui donne un degré d'élasticité dont elle est redevable aux parties ignées qu'elle contient, & qui la rendent plus pénétrante. Lorsqu'elle se trouve chargée de parties ferrugineuses & chaudes en même temps, son ressort & son poids sont augmentés en raison réciproque de sa chaleur & de la quantité de fer dont elle est chargée, & qui la rend propre à guérir plusieurs maladies qui ont pour cause l'embarras du sang dans ses couloirs. Si, au contraire, on emploie l'eau froide, les effets en seront différens ; car quoique la fluidité & l'humidité soient la même, le froid, loin de dilater les pores de la peau, les resserre en quelque sorte, empêche une trop grande évacuation par la transpiration, porte le calme dans la circulation du sang, lorsqu'elle est déréglée, & détruit, par ce moyen, les causes des maladies occasionées par ce dérangement. Willis nous en donne un exemple dans son *traité de la Phrénésie*, à l'occasion d'une fille qui fut guérie de cette maladie par un seul bain froid que l'on lui fit prendre : cette malade étoit dans cet état depuis plusieurs jours ; les saignées, les délayans, les amples boissons émulsionnées, *&c.* n'avoient pu diminuer la fievre violente dont elle étoit attaquée, & la soif qui la dévoroit. Le bain d'eau simple, pris dans la riviere pendant un quart-d'heure, calma tous les accidens, lui procura un sommeil tranquille, & elle fut guérie sans avoir besoin d'autres remedes. On trouve dans la pratique plusieurs exemples de ces guérisons miraculeuses arrivées par hasard ; car souvent des gens attaqués de phrénésie se sont jetés d'eux-mêmes dans des fontaines ou bassins, & ont été guéris.

Ce que l'on peut encore assurer, c'est que l'usage des bains de riviere, pendant les chaleurs de l'été ; est un sûr préservatif contre les maladies qui regnent ordinairement dans cette saison.

Il reste à présent à chercher la raison des effets du bain de mer, que l'on regarde comme le remede le plus salutaire contre la rage, & que je tâcherai de déduire des mêmes principes : ce qui ne sera pas impossible, en faisant attention d'abord que la fluidité & l'humidité que nous trouvons dans l'eau commune, se rencontre dans l'eau de mer, que sa pesanteur est augmentée par le sel qu'elle contient ; & qui lui donne une qualité beaucoup plus pénétrante ; enfin, que la terreur du malade, née de l'appareil & du danger où il se trouve lorsqu'on le plonge, fait un contraste capable de rétablir le déréglement de l'imagination, qui est aussi dérangée dans ce cas, que dans la phrénésie la plus violente. D'ailleurs, on prend la précaution d'aller à la mer pour y être plongé, lorsque l'on a le soupçon d'être attaqué de la rage, sans en avoir de certitude. *Voyez* RAGE.

On conçoit aisément que les bains de vapeurs pénetrent la texture de la peau, & parviennent par les pores jusqu'à l'intérieur, où elles occasionent à peu près les mêmes effets que si l'on avoit appliqué les médicamens dont on les tire ; c'est ce que l'on éprouve de la part de l'esprit-de-vin, de celui de vapeurs de cinabre, qui excitent même quelquefois la salivation,

effet que produisent les frictions mercurielles; enfin, celui de mare de raisin, en pénétrant, soit par sa chaleur, soit par les parties spiritueuses qu'il contient, donne de nouveau aux fibres le ressort qu'elles avoient perdu, & les rétablit dans leur état naturel.

On doit prendre les précautions suivantes pour tirer quelques fruits de l'usage du bain, de quelque espece que ce soit: il faut se faire saigner & purger, le prendre le matin à jeun, ou, si c'est le soir, quatre heures après le repas, afin que la digestion des alimens soit entiérement finie; se reposer, ou ne faire qu'un exercice très-modéré après que l'on est sorti du bain; enfin, ne se livrer à aucun excès pendant tout le temps que l'on le prendra, &, dans quelque saison que ce soit, ne point se baigner lorsque l'on est fatigué par quelque exercice violent. *Voyez* EAUX, EAUX THERMALES, EAUX ACIDULES, *ou* FROIDES. (*N.*)

SANTÉ, (*Mythol. & Littérat.*) La *santé* a été personnifiée ou déifiée chez les anciens. Pausanias rapporte que son culte étoit commun dans la Grece: *Posita sunt deorum signa Hygiæ, quam filiam Æsculapii fuisse dicunt; & Minervæ, cui itidem Hygiæ, id est sospitæ cognomentum.* La premiere étoit apparemment la *santé* du corps, & la seconde celle de l'esprit. Il dit ailleurs que dans le temple d'Amphyarus il y avoit un autel pour Jaso, pour Vénus, pour Panacée, pour la *Santé*, pour Minerve: Jaso vient de *ιασις*, *guérison*. On la fait aussi fille d'Esculape. Pline remarque fort bien que le nom de *Panacée* promet la guérison de toutes les maladies. Les payens ne prétendirent révérer que la divinité qui donne ce qui conserve la *santé*.

Les Romains adoroient cette déïté sur le mont Quirinal. Elle nous est représentée comme une dame Romaine couronnée d'herbes médicinales, & tenant dans sa main droite un serpent. Elle étoit toute couverte des cheveux que les femmes se coupoient en son honneur.

Son temple, selon Publius-Victor, étoit dans le sixieme quartier de la ville de Rome; mais Domitien, après s'être tiré du péril qu'il avoit couru à l'avénement de Vitellius à Rome, fit élever un second temple à la déesse de la *santé*, avec cette inscription: *SALUTI Augusti.*

Il y a un médaillon de Marc-Aurele, où l'on voit un sacrifice fait au dieu de la *santé* par Minerve, & devant elle paroît la Victoire, qui tient un panier plein de fruit. (*D. J.*)

SANTÉ, *pierre de*, (*Hist. nat. Minéral.*) C'est ainsi qu'on nomme à Geneve & en Savoie une espece de pyrite martiale très-dure, & susceptible d'un beau poli. On taille ces pyrites en facettes, comme le crystal, ou comme les pierres précieuses, & l'on en fait des bagues, des boucles, & d'autres ornemens.

La couleur de cette pierre ou pyrite, lorsqu'elle a été polie, est à peu près la même que celle de l'acier bien poli. On lui donne le nom de *pierre de santé*, d'après le préjugé où l'on est qu'elle change de couleur & devient pâle lorsque la *santé* de la personne qui la porte est sur le point de s'altérer. Cette pyrite est précisément de la même espece que celle que l'on appelle *pierre des Incas*. Voyez *cet article*, & *Voyez* PYRITE.

SANTEN, (*Géogr. mod.*) petite ville d'Allemagne, dans le duché de Cleves, au cercle de Westphalie, à demi-lieue du Rhin, à 2 milles au dessous de Wesel, & à pareille distance de Gueldres, entre des montagnes. Cette ville, selon Cluvier, occupe la place de l'ancienne Vetera. *Longitude 24, 10; lat. 51, 36.*

S. Nobert, fondateur des Prémontrés, naquit à *Senten* en 1082, d'une illustre maison. Il aima mieux prêcher de ville en ville que d'avoir des bénéfices. S. Bernard lui donna un vallon solitaire appellé *Prémontré*, où il fonda l'ordre des chanoines réguliers de ce nom. Il fut nommé en 1127 à l'archevêché de Magdebourg, & mourut dans cette ville en 1134. Le pape Grégoire XIII le canonisa en 1582. (*D. J.*)

SANTEO, s. m. (*Botan.*) nom donné par le peuple de Guinée à une plante dont ils font grand cas pour les maladies des yeux; ils se servent de ses feuilles qui sont noirâtres, de la grandeur & de la figure de celles du laurier. *Voyez les transactions philosophiques, n°. 202.*

SANT-ERINI, (*Géogr. mod.*) isle de l'Archipel, que les anciens ont connue sous le nom de *Thera. Voyez* THERA.

Ceux qui nommerent autrefois cette isle *Calliste*, c'est-à-dire, *très-belle*, ne la reconnoîtroient pas aujourd'hui. Elle n'est couverte que de pierre-ponce, ou pour mieux dire, cette isle n'est qu'une carriere de pierre-ponce, où l'on peut la tailler par gros quartier, comme on coupe les autres pierres dans leurs carrieres. Les côtes de l'isle sont si affreuses, qu'on ne sait de quel côté les aborder. Peut-être que ce sont les tremblemens de terre qui les ont rendues inaccessibles, elles ne l'étoient point autrefois.

Nous marquerons au mot *Thera*, l'ancien état de cette isle, & les changemens qu'elle a subis; il s'agit ici du moderne. Après la prise de Constantinople par les François & les Vénitiens, l'isle de *Sant-Erini*, ou *Santorien*, comme disent les François, fut jointe au duché de Naxie, & dans la suite se rendit à Barberousse, sous Soliman II. Il n'est guere possible de savoir en quel temps elle prit le nom de *Sant-Erini;* mais il y a beaucoup d'apparence que ce nom lui est venu de sainte Irene, patrone de l'isle. Cette sainte étoit de Thessalonique, & y subit le martyre en 304, sous le neuvieme consulat de Dioclétien.

Quoique le terrein de cette isle soit sec & aride, les habitans cependant le rendent fructueux par leur travail & leur industrie; ils y recueillent beaucoup d'orge, de coton & du vin. Ce vin a la couleur de celui du Rhin, mais il est violent & plein d'esprit; c'est le principal commerce des habitans, ainsi que le coton dont ils font de belles toiles. Ils sont au nombre d'environ dix milles, presque tous Grecs, répandus dans cinq villages, & dans deux ou trois bourgs, dont le principal se nomme *Scaro* ou *Castro*. *Pyrgos* a le titre de ville, & est la plus jolie du pays, bâtie sur un tertre d'où l'on découvre les deux mers. Le pere Richard a donné la description de toute l'isle & de ses écueils qui sont sortis du fond de la mer à diverses fois par des volcans: cette relation est curieuse.

L'isle *Sant-Erini* peut avoir 50 milles de tour. Elle est à deux lieues au nord de celle de Candie, & au sud-ouest de Namfio. *Longitude* 44, 5; *latitude* 37, 50. (*D. J.*)

SANTERNO, LE (*Géogr. mod.*) riviere d'Italie; elle a sa source dans l'Apennin, en Toscane, au pays de Magello, se partage en deux branches au terroir d'Imola, & toutes deux portent leurs eaux dans le Pô. On prend cette riviere pour le *Vaternus* des anciens.

SANTERRE, LE, (*Géogr. mod.*) *Sancteriensis pagus*, en Latin du moyen âge; petit pays de France en Picardie, borné au nord par l'Artois, au midi par l'isle de France, au levant par le Vermandois, & au couchant par l'Amiénois. Il a 20 lieues du midi au nord, & 10 du levant au couchant. Charles V, céda toutes les prétentions qu'il estimoit avoir sur ce pays à François I, par les traités de Cambrai & de Crépy. Il comprend les trois bailliages de Péronne, de Mondidier & de Roye. Péronne en est la capitale; son terroir est gras & assez fertile. (*D. J.*)

SANTIA, *ou* SANTA-AGATA, (*Géogr. mod.*) petite ville d'italie, au Piémont, à 14 milles de Verceil & à vingt d'Yvrées. François II, duc de Modene, y est mort en 1658.

SANTICUM, (*Géogr. anc.*) ancien lieu du Norique. Antonin le met sur la route d'Aquilée à Lorch, entre Larix & Virunum, à 27 mille pas de la premiere, & 30 mille pas de la seconde. Cluvier dit que c'est Saameck. Lazius *R. R. liv. XII*, *cap. iij*, prétend que les ruines de *Santicum* sont au lieu que les habitans nomment aujourd'hui *Altembourg* & *Gradneck*. (*D. J.*)

SANTILLANE, (*Géogr. mod.*) en Latin du moyen âge, *Sanctæ Julianæ fanum* ou *oppidum;* petite ville d'Espagne, dans l'Asturie, dont une partie en prend le surnom d'*Asturie de Santillane*, à cinq lieues de S. Ander, proche la mer, avec titre de marquisat. On croit que c'est la *Concana* de Ptolomée *liv. II*, *ch. vj. Long.* 13, 4; *latit.* 43, 28.

§ SANTOLINE, (*Jard. Bot.*) en Latin

ſantolina, en Allemand *cypreſſencraut*, en Anglois *female ſouthernwood.* (*)

Caractere générique.

La fleur de la claſſe de celles à fleurons, porte un calice écailleux hémiſphérique : les fleurons ſont formés en entonnoir, plus longs que le calice, & découpés par le bout en cinq ſegmens qui ſe renverſent, ils ont les deux ſexes, ils contiennent cinq étamines capillaires très-courtes, terminées par des ſommets cylindriques; au fond eſt ſitué un embryon oblong à quatre cornes, que ſupporte un ſtyle délié, couronné par deux ſtigmates oblongs, abaiſſés & déchirés; l'embryon ſe change en une ſemence oblong-quadrangulaire qui, tantôt eſt nue, tantôt couverte d'un duvet très-court; cette ſemence mûrit dans le calice commun.

Eſpeces.

1. *Santoline* à fleurs ſolitaires dont les feuilles ſont dentées de quatre manieres.

Santolina pedunculis unifloris, foliis quadrifariam dentatis. Hort. Cliff.

Common lavender-cotton.

2. *Santoline* à fleurs ſolitaires, à calices globuleux, dont les feuilles dentées de quatre manieres ſont velues.

Santolina pedunculis unifloris, calicibus globoſis, foliis quadrifariam dentatis tomentoſis. Mill.

Woolly lavender-cotton.

3. *Santoline* à fleurs ſolitaires, à tiges tombantes, à feuilles étroites dentées de quatre manieres.

Santolina pedunculis unifloris, caulibus decumbentibus, foliis linearibus quadrifariam dentatis. Mill.

Lavender-cotton with declining ſtalks.

4. *Santoline* à fleurs ſolitaires, à feuilles étroites très-longues, dentelées de deux façons.

Santolina pedunculis unifloris foliis linearibus longiſſimis biſariam dentatis. Mill.

Lavender-cotton with very long linear leaves which are two ways indented.

5. *Santoline* à fleurs ſolitaires, à têtes globuleuſes, à feuilles étroites & entieres.

Santolina pedunculis unifloris, capitatis globoſis, foliis linearibus integerrimis. Mill.

Lavender-cotton with linear entire leaves.

6. *Santoline* à une ſeule fleur ſur un pédicule, à feuilles étroites, obtuſes & grouppées.

Santolina pedunculis unifloris, foliis linearibus confertis obtuſis. Mill.

Lavender-cotton with linear obtuſe leaves growing in cluſter.

7. *Santoline* à une fleur, ſur un pédicule, à feuilles plus longues & velues, dentées & ſurdentées.

Santolina pedunculis unifloris, foliis longioribus tomentoſis, duplicato-dentatis. Mill.

Lavender-cotton with longer woolly leaves which are twice indented.

8. *Santoline* à corymbes ſimples, fermées par le bout, à feuilles formées en pointe d'ailes & dentées.

Santolina corymbis ſimplicibus coarctatis, foliis pinnatifidis dentatis. Linn. *Sp. pl.*

Lavender-cotton with ſimple corymbuſes of flowers which are cloſed together at the top and wing-pointed indented leaves.

9. *Santoline* à corimbes ſimples fermées par le bout, à feuilles à trois lobes formés comme des coins.

Santolina corymbis ſimplicibus faſtigiatis, foliis trilobis cuneiformibus. Linn. *Sp. pl.*

Lavender-cotton whoſe leaves have three wedge shaped lobes.

10. *Santoline* à corymbes ſimples fermées

(*) Tournefort compte quatorze eſpeces de ce genre de plante, dont on peut voir les caracteres au mot GARDE-ROBE; c'eſt le nom vulgaire de la *ſantoline.*

La plus commune eſpece eſt la *ſantolina foliis terreſtibus I. R. H.* 460. C'eſt une plante qui pouſſe comme un petit arbriſſeau à la hauteur d'environ deux pieds, des verges grêles, couvertes d'un léger duvet blanc. Ses feuilles ſont crénelées, blanchâtres; ſes rameaux ont chacun au ſommet une fleur, qui eſt un bouquet de pluſieurs fleurons jaunes, ramaſſés en boules, évaſés en étoiles, portés ſur un embryon, ſéparés les uns des autres par des feuilles pliées en gouttiere, & ſoutenus par un calice écailleux : lorſque la fleur eſt paſſée, chaque embryon devient une graine un peu longue, rayée & de couleur obſcure; toute la plante a une odeur forte, aſſez agréable, & un goût âcre tirant ſur l'amer. On la cultive dans les jardins. *Voyez* GARDE-ROBE.

par

par le bout, à feuilles étroites, à moitié découpées en trois pointes.

Santolina corymbis simplicibus fastigiatis, foliis semi-trifidis linearibus. Linn. *Sp. pl.*

Lavender-cotton with linear leaves half divided into three points.

11. *Santoline* à corymbes composés, rassemblés par le bout, dont les feuilles inférieures sont étroites & dentées, & les supérieures ovales, dentées en scie.

Santolina corymbis compositis fastigiatis, foliis inferioribus linéaribus dentatis, supérioribus ovatis serratis.

Lavender-cotton with compound corymbuses, &c.

La premiere espece s'eleve à deux ou trois pieds sur plusieurs tiges ligneuses; ses feuilles consistent dans un court filet charnu qui a de quatre côtés des pointes formées en demi-échelons. C'est en donner une idée partielle que de dire qu'elles sont dentées de quatre côtés; elles sont d'un vert terne & grisâtre, & exhalent une odeur forte & singuliere; la fleur est de couleur de soufre, & paroît en juillet & en août; cet arbrisseau est alors d'un effet fort agréable, il peut servir à la décoration des bosquets d'été; mais il demande une terre seche, & veut être abrité entre les plus grands vents & le froid le plus âpre; il se multiplie très-facilement de marcottes, qu'on peut faire au printemps ou au mois de juillet; les boutures se plantent au mois d'août dans un pot sur une couche récente & ombragée; & si on les arrose convenablement, elle seront enracinées au bout de six semaines: cette *santoline* est originaire de l'Europe méridionale.

La seconde espece est naturelle d'Espagne, elle s'éleve moins haut que la premiere; ses feuilles sont plus courtes; les dents en sont plus rapprochées; le vert en est plus grisâtre; les fleurs sont d'une couleur de soufre plus animée.

Le *n*°. *3* ne s'éleve guere qu'à quinze ou seize pouces; ses branches s'étendent horizontalement près de terre; les feuilles sont plus courtes que celles de l'espece précédente; les dents en sont fines, leur vert est blanchâtre; les fleurs plus larges sont d'un grand brillant.

La quatrieme espece s'éleve plus haut qu'aucune des précédentes; ses branches unies & déliées sont plus étendues; les feuilles sont longues, minces, d'un vert obscur, & dentées seulement de deux côtés; les tiges sont nues vers le bout; les fleurs sont de couleur d'or.

Le *n*°. *5* s'éleve à environ trois pieds; les feuilles sont des filets simples; les fleurs sont d'une couleur de soufre pâle.

La sixieme espece ressemble à la premiere, à cela près que les branches sont plus courtes, plus épaisses & plus garnies de feuilles qui naissent par bouquets; les fleurs sont petites & jaunes.

Le *n*°. *7* a trois pieds; les feuilles sont plus larges qu'aucunes de celles des especes précédentes; les dents sont plus éloignées & à double rang, elles sont blanchâtres & exhalent une odeur analogue à celle de la camomille; les tiges à fleurs-feuilles par le bout se divisent en deux ou trois pédicules, dont chacun soutient une assez grande fleur de couleur de soufre.

L'espece *n*°. *8* n'est qu'une plante annuelle qui croît sur les bords de la Méditerranée.

La neuvieme est indigene du cap de Bonne-Espérance, elle s'éleve sur une tige ligneuse, à cinq ou six pieds, les fleurs sont disposées en un corymbe très-serré, & naissent au bout des branches.

Le *n*°, *10* est de la même contrée; les feuilles sont étroites & coupées à la moitié de leur longueur en trois, & quelquefois en cinq pointes.

Le *n*°. *11* croît spontané dans cette même contrée de l'Afrique; sa tige est basse & forme le buisson; ces dernieres especes se multiplient aisément par les boutures dans tous les mois de l'été; elles ne demandent l'hiver que l'abri d'une serre ordinaire, & l'admission d'autant d'air que l'on pourra.

Les sept premieres especes sont des plantes assez dures, elles doivent être employées sur le devant des massifs des bosquets d'été & d'hiver, où elles feront d'un effet fort agréable, sur-tout si la terre est maigre; quand le sol est trop riche, elles poussent irréguliérement; leurs branches deviennent vagabondes, & les plantes n'ont pas un aspect si agréable; il faut les tailler

deux fois l'été, & leur donner un contour agréable : on les transplante en septembre avec succès, toutes se multiplient comme le *n°. 2.* Miller nous a fourni une partie des détails de cet article. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

SANTOLINE, (*Mat. méd.*) *petit cyprès, garde-robe, aurone femelle;* on fait rarement usage de cette plante en médecine ; c'est pourtant un très-puissant fébrifuge capable de chasser les vers & les autres insectes par la seule odeur. C'est à cause de cette derniere propriété qu'on met ses feuilles parmi les étoffes de laine pour les préserver des teignes ; & c'est cet usage qui lui a fait donner le nom de *garde-robe*.

On convient d'ailleurs assez généralement que la *santoline* possede les mêmes vertus que l'aurone mâle. *Voyez* AURONE. (*b*)

SANTOLINE, (*Hist. des drog. exot.*) poudre qu'on nomme encore *poudre aux vers, barbotine* & *sémentine :* on l'appelle dans les boutiques *santolina, sementina, semen contra vermes.* C'est une poudre grossiere, composée de petites têtes oblongues, écailleuses, d'un vert jaunâtre ; d'un goût désagréable, amer, mêlé d'acrimonie; d'une odeur aromatique, dégoûtante, & qui cause des nausées. Cette poudre nous parvient avec de petites feuilles, de petits rejettons, ou de petites branches cannellées.

Quoiqu'elle soit d'usage, son origine nous est inconnue. On doute si c'est une graine, ou une capsule séminale, ou des germes de feuilles & de fleurs. On ignore quelle est la plante qui la porte, si c'est la zédoaire ou l'absynthe, ou une espece d'aurone, ou le petit cyprès ; on est incertain si elle vient dans la Palestine, dans l'Egypte, dans la Perse, ou seulement dans le royaume de Boutan, à l'extrêmité des Indes orientales. Rauwolf, qui a parcouru les pays orientaux, dit que c'est une espece d'absynthe, que les Arabes appellent *schelia*, qui croît auprès de Bethléem, & qui est semblable à notre absynthe; mais les feuilles que l'on trouve parmi cette graine, sont toutes différentes de celle de notre absynthe. De plus, il n'est pas vraisemblable que Prosper Alpin & Weslingius, qui ont recherché avec tant de soin les plantes d'Egypte, & qui ont demeuré l'un & l'autre quelques années dans ce pays, n'en eussent fait aucune mention ; eux qui savoient mieux que personne qu'on étoit fort curieux en Europe de connoître l'origine de cette graine, auroient-ils oubliés de nous l'apprendre ?

P. Herman croit que c'est une espece d'aurone qui se trouve dans la Perse, & dans quelques pays de l'Orient ; il prétend que ce ne sont pas tant de vraies graines, que des enveloppes écailleuses de graines qui ne sont pas encore parfaites ; Tavernier confirme le sentiment de ce savant botaniste, car il raconte que la *santoline* croît dans le royaume de Boutan, situé sur le bord septentrional du Mogol, d'où l'on nous apporte aussi le musc & la rhubarbe avec cette graine. Il ajoute qu'elle croît encore dans la Caramanie, province septentrionale de la Perse, mais en si petite quantité qu'à peine suffit-elle pour l'usage des habitans du lieu ; enfin, il raconte que cette graine est emportée par le vent : les peuples du pays, ajoute-t-il, se sont mis dans la tête que cette graine se corrompt lorsqu'on la touche avec les doigts, de sorte que pour en avoir, ils portent des gants à leurs mains ; dans les prairies où cette plante abonde, sa graine étant mûre, ils agitent leurs vans de tous côtés pour en attraper les sommités qui en sont remplies, & qui s'en détachent par l'agitation de l'air. Il ne faut pas faire beaucoup de fond sur ce récit d'un voyageur qui ne parle que par oui-dire ; car aucun Européen n'a pénétré dans ces contrées reculées de la Perse.

Au reste, l'ignorance où l'on est du pays natal de cette graine, n'empêche point que l'on ne l'emploie quelquefois contre les lombrics; elle est utile dans cette maladie quand on la donne avec l'*aquila alba*, ou quelqu'autre préparation de mercure ; mais c'est qu'alors la vertu du remede dépend du mercure bien plus que de la *santoline ;* aussi les bons médecins ne connoissent point de meilleurs vermifuges que les préparations mercurielles. (*D. J.*)

SANTOLINOIDE, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *santolinoïdes ;* genre de plante qui ne differe de la santoline, qu'en ce que sa

substance est herbacée, & que ses feuilles sont découpées en très-petites parties, comme celles de l'anthemis. *Nova plant. gen.*, &c., par M. Micheli.

SANTONES (*Géogr. anc.*) ancien peuple de la Gaule. César les met entre les Celtes, parce que de son temps l'Aquitaine étoit bornée par l'Océan, les Pyrenées & la Garonne; mais sous Auguste, l'Aquitaine fut étendue jusqu'à la Loire: alors les *Santones* furent censés un peuple de l'Aquitaine. De là vient la différente maniere de les placer dans la Celtique & dans l'Aquitaine. Leur pays est aujourd'hui la Saintonge. Les anciens ont dit *Santones* & *Santoni*. Pline, *liv. IV, ch. xix*, leur donne le nom de libres, *Santones liberi*. Ptolomée, *liv. II, ch. vij*, leur donne pour ville *Mediolanum*, aujourd'hui *Saintes*. L'auteur de la Pharsale, *liv. I, v. 422*, dit *Santonus* au singulier:

Gaudetque amoto Santonus *hoste.*

(*D. J.*)

SANTONS, s. m. (*Hist. mod.*) espece de religieux mahométans, vagabonds & libertins. On regarde les *santons* comme une secte d'épicuriens qui adoptent entre eux cette maxime, *aujourd'hui est à nous, demain est à lui, qui en jouira?* Aussi prennent-ils pour se sauver une voie toute opposée à celle des autres religieux Turcs, & ne se refusent aucun des plaisirs dont ils peuvent jouir. Ils passent leur vie dans les pélérinages de Jérusalem, de Bagdad, de Damas, du mont Carmel & autres lieux qu'ils ont en vénération, parce que leurs prétendus saints y sont enterrés. Mais dans ces courses il ne manquent jamais de détrousser les voyageurs lorsqu'ils en trouvent l'occasion; aussi craint-on leur rencontre, & ne leur permet-on pas d'approcher des caravanes, si ce n'est pour recevoir l'aumône.

La sainteté de quelques-uns d'entr'eux consiste à faire les imbécilles & les extravagans afin d'attirer sur eux les yeux du peuple; à regarder le monde fixement, à parler avec orgueil, & à quereller ceux qu'ils rencontrent. Presque tous marchent la tête & les jambes nues, le corps à moitié couvert d'une méchante peau de quelque bête sauvage, avec une ceinture de peau autour des reins, d'où pend une espece de gibeciere; quelquefois au lieu de ceinture, ils portent un serpent de cuivre que leurs docteurs leur donnent comme une marque de leur savoir; ils portent à la main une espece de massue.

Les *santons* des Indes qui passent en Turquie pour le pélerinage de la Mecque & de Jérusalem, demandent l'aumône avec un certain ris méprisant. Ils marchent à pas lents; le peu d'habillement qui les couvre est un tissu de pieces de toutes couleurs mal assorties & mal cousues.

Dandini, dans son voyage du Mont-Liban, prétend que le titre de *santon* est un nom générique & commun à plusieurs especes de religieux Turcs, dont les uns s'astreignent par vœu à garder la continence, la pauvreté, &c., & d'autres menent une vie ordinaire. Il distingue encore les méditatifs, qu'on reconnoît aux plumes qu'ils portent sur la tête, & les extatiques, qui portent des chaînes au cou & aux bras pour marquer la véhémence de l'esprit qui les anime; quelques-uns qui sont mendians; d'autres se consacrent au service des hôpitaux: mais en général les *santons* sont charlatans, & se mêlent de vendre au peuple des secrets & des reliques telles que des cheveux de Mahomet, &c. Presque tous sont mendians, & font leurs prieres dans les rues, y prennent leurs repas, & n'ont souvent point d'autre asyle. Lorsqu'ils n'ont point fait de vœux, si ce genre de vie leur déplaît, il leur suffit, pour y renoncer, de s'habiller comme le peuple; mais la fainéantise & l'oisiveté à laquelle ils sont accoutumés sont de puissans attraits pour les retenir dans leur ancien état; d'autant plus que l'imbécillité des peuples est un fonds assuré pour leur subsistance. Guer. *mœurs des Turcs, tome I.* Dandini, *voyage du Liban.*

SANTONUM-PORTUS, (*Géogr. anc.*) port des Saintongeois, selon Ptolomée, *lib. II, ch. vij.* On ne convient pas du nom moderne. Il le met entre la Garonne & la Charente, presque à distance égale, ce qui convient mieux à Brouage où le place M. de Valois, qu'à Blaye ville sur la

Garonne, même fort avant dans cette riviere, au lieu que le *Santonum-Portus* de Ptolomée, doit être sur l'Océan. (*D. J.*)

SANTORIN, (*Géogr. mod.*) *Voyez* SANT-ERINI.

SANTSI, s. m. (*Bot. exot.*) nom donné par les Chinois à une plante célebre chez eux contre les hémorrhagies. Nos missionnaires rapportent que cette plante croît sans culture sur les montagnes; sa principale racine est épaisse de 4 doigts, & fournit plusieurs radicules moins grosses, mais qui sont les seules d'usage: elles ont l'écorce rude & brune en dehors, lisse & jaune en dedans; la principale racine jette huit tiges, dont celle du milieu élevée beaucoup au-dessus des autres, porte des bouquets de fleurs. On multiplie le *santsi* en coupant transversalement la maîtresse racine en diverses tranches, qu'on met en terre à la profondeur d'un pouce, & en 3 ans la plante acquiert toute sa perfection. (*D. J.*)

SANTVLIET, (*Géogr. mod.*) forteresse des Pays-Bas dans le Brabant, sur la droite de l'Escaut, entre Lille & Berg-op-zoom. Cette forteresse appartient aux Provinces-unies, & leur est d'une grande importance. (*D. J.*)

SANUKI, (*Géogr. mod.*) une des six provinces de l'empire du Japon, dans le Naukaido, c'est-à-dire, dans la contrée des côtes du sud. Cette province a 3 journées de longueur de l'est à l'ouest, & est divisée en 11 districts. C'est un pays médiocrement fertile, où il y a beaucoup de montagnes, de rivieres, & de champs qui produisent du riz, du bled & des légumes: la mer le fournit de poisson. Cette province est fameuse par le grand nombre de personnes célebres qui y sont nées. (*D. J.*)

SANUT, *Voyez* CANUS.

SAOCES, (*Géogr. anc.*) haute montagne de l'isle de Samothrace, selon Pline, *lib. IV, ch. xij*: c'est aujourd'hui *Monte-Nettuno*, dans l'isle de Samandrachi. Il lui donne 10000 pas de hauteur, ce qu'il ne faut pas entendre de sa hauteur perpendiculaire, mais seulement du chemin qu'il faut faire en montant, depuis le pied de cette montagne jusqu'au sommet. (*D. J.*)

SAONE, LA, (*Géog. mod.*) prononcez *Sône*; riviere de France, l'une de celles qui grossissent le Rhône. Elle prend sa source au mont de Vosge, traverse la Franche-Comté, la Bourgogne, le Beaujolois, coule le long de la principauté de Dombes, & enfin se rend à Lyon qu'elle coupe en deux parties inégales, & s'y jette dans le Rhône à l'extrêmité de cette grande ville. Son nom Latin est *Arar*, au génitif *Araris*. On appelloit déjà cette riviere *Sauconna* du temps d'Ammien Marcellin, qui dit *lib. XV. Ararim quem Sauconnam appellant*; & c'est de ce mot *Sauconna* qu'est venu le nom François.

Il ne faut pas confondre la *Saone* avec la *Saona*, en Latin *Savo*, riviere d'Italie au royaume de Naples, dans la terre de Labour. Cette derniere prend sa source vers Tiano, & se rend dans le golfe de Naples, entre la roche de Montdragron & la bouche du Voltorno. (*D. J.*)

SAORRE *ou* QUINTILLAGE, s. f. (*Marine.*) ces termes sur la Méditerrannée signifient *lest*, *Voyez* LEST.

SAOULE, s. f. (*Jeu d'exercice.*) c'est le nom d'un jeu que les seigneurs de paroisse proposent en Bretagne à leurs vassaux, dans les jours de réjouissance, *&c.* Ce jeu se fait avec un balon bien huilé en dehors pour le rendre plus glissant. On le jette à l'aventure, & chacun cherche à s'en saisir & à se l'entr'arracher; enfin celui qui le peut porter sur une autre paroisse que celle où se fait le jeu, gagne le prix proposé; ce jeu se nomme en Normandie *la pelote* ou *l'éteuf*. (*D. J.*)

SAOULE, SOU *ou* SATURÉ, (*Chymie.*) *Voyez* SATURATION.

SAOULER, (*Jardin.*) quelques auteurs modernes se sont servis de ce terme en parlant d'une terre qu'on avoit trop fumée ou arrosée.

SAPÆI, (*Géogr. anc.*) ancien peuple de la Thrace, selon Etienne le géographe; Appien, *civil. lib. V.* en fait aussi mention. Leur pays est nommé *Sapaica præfectura* par Ptolomée, *lib. III, ch. xj.* Leurs villes étoient Ænos, Cypsela, Bisanthe, *&c.* selon le P. Hardouin, *in Plin. l. IV, c. ij.*

2. *Sapæi*, ancien peuple de l'Ethiopie sous l'Egypte, selon Ptolomée, *livre IV. c. viij*, il les met au midi du peuple *Memnones*, qui étoit entre le Nil & l'Astapus, près de Méroé. (*D. J.*)

SAPAJOU, *voyez* SINGE.

SAPAN, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que les habitans du Pégu donnent à leurs principales fêtes ou solemnités, qui se célebrent avec beaucoup de pompe. La premiere est la fête des *fusées*; les gens riches lancent des fusées en l'air, & ils jugent du degré de faveur qu'ils obtiennent auprès de la divinité, par la hauteur à laquelle leur fusée s'éleve: ceux dont la fusée ne s'éleve point, s'ils en ont les moyens, font bâtir un temple à leurs dépens, pour expier les fautes qui leur ont attiré le déplaisir du ciel. La seconde fête s'appelle *kollok*, on choisit des femmes du peuple, & sur-tout des hermaphrodites qui sont communs au Pégu, qui forment une danse en l'honneur des dieux de la terre. Lorsque la danse est finie, les acteurs ou actrices entrent en convulsion, & prétendent ensuite avoir conversé avec les dieux, & se mêlent de prédire si l'année sera bonne ou mauvaise, s'il y aura des épidémies, &c. La fête appellée *sapankatena*, consiste à faire de grandes illuminations, & à promener dans les rues de grandes pyramides ou colonnes. Celle que l'on nomme *sapan-dayka*, ou *la fête des eaux*, se célebre en se baignant & en se jetant les uns aux autres une grande quantité d'eau. La fête appellée *sapan-donon*, se célebre par des joutes ou courses sur l'eau. Le maître ou conducteur de la barque qui arrive la premiere au palais du roi, obtient un prix; celui qui arrive le dernier reçoit par dérision un habit de veuve: cette fête dure pendant un mois entier.

SAPHAR, (*Géogr. anc.*) ou *Sapphar* & *Saphara* par Ptolomée, *lib. VI, ch. vij.* ville de l'Arabie heureuse dans les terres, selon Pline, *lib. ch. xxiij*, c'étoit du temps d'Arrien la métropole du roi des Hémérites & des Sabaïtes leurs voisins. Le P. Hardouin dit que le nom moderne est *Sacada*. (*D. J.*)

SAPHENE, s. f. (*Anatomie.*) cette veine est la plus grosse & la plus longue des six qui forment la crurale. Elle commence par quelques ramaux qui viennent du gros orteil & de dessus le pied, & montant par la malléole interne le long de la jambe, & par la partie intérieure de la cuisse, entre la peau & la membrane charnue, elle va se perdre vers les glandes de l'aine dans la crurale, à l'opposite de la sciatique mineure qui s'y insere à la partie externe; elle reçoit plusieurs branches dans son chemin, & c'est elle qu'on a coutume d'ouvrir dans la saignée du pied.

Galien, *de curat. per venæ sectionem*, a le premier établi que l'ouverture de cette veine est efficace pour exciter les regles, parce qu'après l'ouverture le sang se porte abondamment non-seulement à la veine sur laquelle on a opéré, mais encore à tous les vaisseaux qui en dépendent, à cause que le sang trouve moins de résistance à l'endroit où la veine est ouverte, que par-tout ailleurs. Lors donc qu'on a fait la saignée au pied, il se porte plus de sang aux vaisseaux de la matrice qui viennent de la veine-cave, aussi-bien que de la *saphene*. Et comme le fluide qui s'y porte en plus grande abondance distend considérablement les vaisseaux, le flux menstruel doit trouver une issue plus facile. Aussi lorsque le sang superflu, sans être visqueux, se trouve retenu par le vice des vaisseaux, on n'a pas plutôt ouvert la *saphene* que les humeurs se jettent en plus grande quantité vers la matrice, au moyen de quoi le cours du sang vers les vaisseaux de l'uretere est plus libre, & procure l'écoulement des regles. (*D. J.*)

SAPHIR, s. m. (*Hist. nat.*) pierre précieuse, bleue; elle est transparente & d'une dureté qui ne le cede qu'au diamant & au rubis. Sa couleur se dissipe au feu, sans que pour cela la pierre entre en fusion.

Relativement à la couleur, on compte quatre différentes especes de *saphirs*: 1°. Le *saphir* d'un bleu céleste, ou d'un bleu d'azur; c'est celui que l'on regarde comme le plus beau. C'est ce *saphir* que quelques auteurs appellent *saphir mâle*; on le nomme aussi *cyanus*, parce qu'il est de la couleur des barbots. 2°. Le *saphir* d'un bleu foncé; il est moins estimé que le précédent. 3°. Le *saphir* d'un bleu clair, tirant un peu sur le

vert d'eau ; quelques auteurs le nomment *saphirus prasitis*. 4°. Le *saphir* très-clair, dans lequel la teinte bleue est presqu'entiérement imperceptible. Il n'y a, pour ainsi dire, que la dureté qui mette de la différence entre lui & le diamant ; ce dernier a quelquefois été appellé *saphir femelle* : d'autres l'ont appellé *leuco-saphirus*.

Wallerius dit que les *saphirs* sont ordinairement d'une forme octogone, ou d'un plus grand nombre de côtés ; mais les relations des voyageurs nous apprennent qu'on les trouve communément sous la forme de petits cailloux roulés dans quelques rivieres des Indes orientales, de même que presque toutes les autres pierres précieuses. Les plus beaux *saphirs* viennent des royaumes de Pégu, de Bisnagar, de Cambaye & de l'isle de Ceylan. Ceux qui se trouvent en Boheme, en Siléfie, en Saxe, *&c.* n'ont ni la dureté, ni la vivacité de la couleur des *saphirs* d'orient.

Il y a tout lieu de croire que la couleur du *saphir* est dûe au cuivre. Quand on veut priver cette pierre de sa couleur & en faire un diamant, on la met dans un creuset après l'avoir bien entourée de sable fin, parfaitement lavé pour le dégager de toute saleté ; lorsque le *saphir* aura été ainsi environné de sable, on couvrira le creuset d'un couvercle qu'on luttera bien exactement ; on exposera le creuset au fourneau de verrerie pendant douze heures ; au bout de ce temps on le retirera peu-à-peu, & le *saphir* aura perdu toute sa couleur, mais il faudra le faire retailler.

Pour contrefaire le *saphir* il n'y aura qu'à joindre du saffre, ou du bleu des Emailleurs, à la composition du verre ; on fera des essais pour savoir la quantité de cette matiere qu'il conviendra de joindre au verre.

Le *saphirus* des anciens n'étoit point la pierre dont on vient de parler, c'étoit le *lapis lazuli* ; quant au *saphir*, ils l'appelloient *cyanus*. (—)

SAPHIR, (*Mat. médic.*) *Voyez* FRAGMENT PRÉCIEUX.

SAPHORIN D'OZON, SAINT, (*Géog. mod.*) petite ville, ou plutôt bourgade à trois lieues de Lyon.

Guy-Pape, en Latin *Guidopapa*, naquit dans ce bourg au commencement du quinzieme siecle. Il étudia la Jurisprudence en France & en Italie, & fut employé par le dauphin Louis, depuis Louis XI, en plusieurs affaires importantes, & entr'autres auprès de Charles VII, son pere, dont il s'agissoit d'appaiser la colere. Le roi fut content de la conduite de Pape, & l'employa même dans la suite. Il mourut à Grenoble, vers l'an 1476. Il a composé divers ouvrages qui sont assez rares. Le plus important est intitulé : *Decisiones gratianopolitanæ*, Grenoble 1490, *in-fol.* cette édition a été suivie de plusieurs autres. Les raisonnemens de cet ouvrage sont judicieux, les preuves solides, & les loix bien employées dans leur vrai sens ; mais le style n'est ni pur ni Latin. Chorier en a donné une traduction qui vaut beaucoup mieux que l'original, & qui est intitulée : *la jurisprudence de Guy-Pape dans ses décisions, avec des remarques & la vie de l'auteur*, Lyon 1692, *in*-4°. (*D. J.*)

SAPHYLETOME, s. m. (*Chirurgie.*) instrument propre à couper la luette. Les maladies de la luette exigent, dans certaines occasions, que l'on fasse l'extraction de cette partie. Lorsqu'elle est simplement gonflée par un engorgement pituiteux, qui en rend le volume embarrassant & préjudiciable à la déglutition ; lorsqu'elle est squirrheuse chancreuse ou menacée de gangrene, cette opération est absolument nécessaire. On ne peut pas dire qu'elle se fasse toujours aisément : la luette, quoique peu sensible par elle-même, excite des nausées au moindre attouchement rude qu'on lui fait par l'irritation convulsive qu'elle communique au voile du palais. D'un autre côté, la langue inclinée à se voûter peut empêcher le chirurgien d'agir avec liberté, & l'opération devient souvent très-difficile, quelquefois même impossible par les méthodes ordinaires. Il y a des cas où les ciseaux & la ligature n'ont aucun pouvoir sur elle, & où l'usage du bistouri est dangereux. L'observation suivante fournit la preuve de ces vérités ; elle enseigne le moyen simple de réussir avec facilité.

En l'année 1762, un homme de 40 ans eut, entre plusieurs symptômes d'une vérole confirmée à la suite d'une gonorrhée, un

endurcissement squirrheux de la luette. Il ne me fut pas possible de la couper avec les instrumens ordinaires. La ligature fut un moyen également inutile. M. Lapeyre, chirurgien à Londres, fut témoin que les ciseaux glissoient dessus, comme ils auroient fait sur un morceau de bois. Le bistouri courbe & boutonné me parut l'instrument le plus convenable; je voulus m'en servir, mais mes tentatives devinrent inutiles. Le chatouillement, que cet instrument & les pincettes causerent au gosier, excita un mouvement convulsif si considérable, que je manquai de faire une très-grande plaie à la langue. Je me promis de ne jamais employer ce moyen dangereux : je tentai la ligature; mais après bien des peines, elle devint inutile; la luette étoit trop dure pour qu'elle pût céder à la pression du lien.

Je consultai M. Middleton; quand il se fut assuré de la singularité du cas, il convint qu'aucun des moyens ordinaires ne pouvoit avoir lieu. Cependant le malade étoit dans un état qui exigeoit un prompt secours; il étoit près de suffoquer toutes les fois qu'il étoit obligé d'avaler les alimens même les moins solides : il n'y avoit que les plus liquides qui pouvoient passer, & encore avec beaucoup de peine : la plus grande partie revenoit par le nez. L'organe de la voix en étoit si altéré qu'on ne pouvoit, qu'avec difficulté, entendre ce que disoit le malade.

Je pensai à l'instrument décrit par Scultet; mais outre qu'il est trop composé, il est trop difficile à exécuter, parce que le méchanisme n'en est pas exposé d'une maniere assez claire. J'imaginai l'instrument suivant, dont la simplicité favorise son exécution, elle ne demande que fort peu de temps.

Cet instrument, vu en son entier, *pl. I. fig. 4 de nos planches de Chirurgie, Suppl. des planches*, est composé de deux parties principales, une lame & une gaîne.

La lame, *fig. 5*, a cinq pouces cinq lignes de longueur, & onze lignes de largeur. Elle n'est tranchante que par son extrêmité *a*, qui est fort arrondie. Elle est un peu concave dans toute sa longueur en dessous, & un peu convexe en dessus, pour mieux s'approprier à la forme de la langue, à la voûte du palais & à l'arche du voile qui soutient l'uvule. Elle porte dans le milieu de sa partie concave une paillette d'acier *c*, qui la tient fixée dans sa gaîne à une distance convenable de l'ouverture *a*, de sa gaîne *fig. 6*. Cette lame, à son extrêmité *b*, est coupée carrément & d'équerre avec sa gaîne. Cette extrêmité *b*, entre dans un manche *d*, par une soie pareille à celle qui soutient la lame d'un couteau.

Le manche *d*, n'a qu'un pouce de longueur, & se termine par une surface plate *e*, dont l'usage est de servir à appuyer le pouce pour faire agir l'instrument; ainsi je nomme cette partie *piece de pouce*.

La gaîne ou fourreau est d'argent : elle est construite de façon que la lame puisse la remplir entiérement, mais d'une maniere aisée pour qu'elle glisse facilement, & assez juste pour qu'elle ne vacille ni d'un côté ni de l'autre; elle a par conséquent la même forme que la lame; elle est un peu concave en dessous, & un peu convexe en dessus. Sa longueur est égale à celle de la lame, excepté à son extrêmité *c*, où elle a deux lignes de plus que la lame, pour que le tranchant n'en soit pas émoussé; ce qui ne manqueroit pas d'arriver, s'il touchoit au fond de la gaîne.

Un anneau *c*, *fig. 6*, fixé verticalement dessous & près de l'entrée de la gaîne, suivant sa longueur, sert à passer le doigt medius dans son centre, conséquemment par dessous l'instrument, tandis que l'index pose dessus. l'instrument ainsi assuré entre ces doigts, est porté avec aisance & sûreté dans la bouche, en le glissant sur la langue qu'il force de s'applatir.

L'extrêmité *a*, de la gaîne *fig. 6*, est percée par une ouverture ronde *a* de huit lignes de diametre, pour laisser passer la luette. Lorsqu'on veut se servir de l'instrument, on retire la lame derriere le bord postérieur de cette ouverture, de facon qu'elle reste entiérement libre. On conduit le *saphyletome* dans la bouche, & lorsque son ouverture est parvenue à la luette, on éleve un peu la main pour faire baisser la partie de l'instrument où se trouve son ouverture, afin d'y faire rencontrer l'uvule. Lorsqu'elle est exactement perpendiculaire à l'ouvertu-

re, on leve horisontalement l'instrument pour y faire entrer la luette, & de façon que le dos de l'instrument touche & éleve le voile du palais. Alors en appuyant le pouce sur le talon *e*, du manche, on le pousse avec force, & le plus vîte qu'il est possible pour amputer la luette d'un seul coup. Si l'on faisoit ce mouvement mollement & lentement, on seroit obligé de le faire à plusieurs reprises, parce que la lame ne feroit que mâcher la partie, ce qui rendroit l'opération aussi désagreable pour le malade que décréditable pour le chirurgien.

Cet instrument a plusieurs avantages; le premier est qu'étant fort simple, il peut être exécuté en deux heures de temps; secondement, c'est qu'il est aisé à manier; en troisieme lieu, c'est qu'il ne donne aucun embarras au chirurgien, qu'avec lui seul il abaisse la langue, & qu'il peut se passer de pincettes pour assujettir la luette; quatriémement, c'est que le malade ne se méfie de rien, si, comme je fis à celui mentionné ci-dessus, on lui dit que l'on veut examiner l'état de sa maladie, & que cet instrument est fait pour mieux assujettir la langue que tout autre. Alors on fait agir l'instrument sans que le malade s'en apperçoive, & par ce moyen on lui épargne la frayeur & les inquiétudes, qui causent plus de mal que l'opération même, car la luette est fort insensible; de plus, la luette reste prise dans la rainure de la gaîne, & elle sort de la bouche avec l'instrument.

Pour m'assurer du succès de ce *saphyletome*, je l'essayai sur un morceau de porc salé, fort maigre & desséché, qui fut coupé avec la plus grande facilité.

Le tranchant de la lame doit être extrêmement fin, lorsque la luette est gonflée par un engorgement pituiteux qui la rend mollasse & spongieuse.

J'ai trouvé que les avantages de cet instrument ne se bornent pas à la réfection de la luette; il peut servir également à celle des glandes amygdales, en donnant à son ouverture une étendue proportionnée à leur grosseur.

Il est encore d'une utilité supérieure à tout autre instrument, pour emporter certains corps étrangers qui végetent quelquefois dans le vagin & dans le rectum.

Je m'en suis servi pour couper un condylôme qui prenoit son origine dans le fondement à deux travers de doigt au dessus de la marge.

La malade étoit une jeune fille, âgée de seize ans; elle avoit un condylôme qui sortoit par l'anus de la longueur d'un pouce; il en avoit un demi de largeur, & avoit trois lignes d'épaisseur: je l'avois coupé trois fois à fleur de l'anus, dans l'espace de deux mois que j'avois tenu la malade dans l'usage du mercure, mais il se trouva dix-huit ou vingt jours après l'avoir coupé, aussi gros & aussi long qu'auparavant; il me fut impossible de porter les ciseaux dans le rectum pour en faire la réfection à sa racine; la ligature fut également impossible, mais je parvins à le détruire par le moyen du *saphyletome;* l'opération en fut fort aisée.

Le corps étranger étoit isolé, & ne tenoit à la partie antérieure du rectum que par un pédicule de la grosseur d'une plume à écrire jusqu'à la marge de l'anus, où il commençoit à se gonfler pour prendre la forme d'une petite figure applatie. Je prévins la malade que je lui introduirois cet instrument dans le fondement, sous quelqu'autre prétexte que celui de couper dans cette partie; comme elle n'en vit pas le tranchant, elle consentit à son introduction. Je fis usage de l'instrument dans la direction contraire à celle dont je m'étois servi pour la luette: je tournai sa partie concave en dessus, & la partie convexe en dessous; j'introduisis le condylôme dans l'ouverture de l'instrument de dessous en dessus; & tenant avec les doigts ce corps étranger au dessus du trou, je glissai dans le fondement le *saphyletome*, bien graissé d'huile, jusqu'à ce que je fusse parvenu à la racine de ce corps: je m'en assurai avec le doigt, je coupai le corps étranger, & il resta pris dans la rainure de la gaîne lorsque je retirai l'instrument; il n'y eut aucune effusion de sang, & je n'eus pas la peine d'y faire de pansement. Je portai le doigt quelques jours après dans le fondement sans y appercevoir la moindre marque de végétation: la malade n'en a jamais été incommodée depuis.

Je

Je viens de couper avec cet instrument, une hémorroïde considérable d'un seul coup, & presque sans douleur, ce que je n'aurois pu faire avec les ciseaux, en moins de trois coups, & sans exciter beaucoup de peines. (*Mém. de Chirurgie*, par M. George Arnaud, *membre de la société des chirurgiens de Londres.*)

SAPIENCE, s. f. (*Gram.*) se dit quelquefois pour *sagesse*, *prudence*. La Fontaine a appellé la Normandie le pays de *sapience*.

SAPIENCE DE JESUS, FILS DE SIRACH, (*Crit. sacrée.*) c'est le titre Grec ordinaire du livre communément appellé l'*Ecclésiastique*, mis par les uns au rang des livres canoniques de l'Ecriture, & par les autres au rang des apocryphes; nous ne répéterons pas ici ce qui en a été dit au *mot* ECCLÉSIASTIQUE, pour ne point faire de doubles emplois.

L'an 132 avant Jesus-Christ, & la trentehuitieme de Ptolomée Evergete II, plus connu sous le nom de Physcon, Jesus, fils de Sirach, juif de Jérusalem, vint s'établir en Egypte, & y traduisit en Grec pour l'usage des Juifs hellénites, le livre que Jesus son grand-pere avoit composé en Hébreu, & qui est intitulé dans nos Bibles l'*Ecclésiastique*. Les anciens l'appellent *Panareton*, mot Grec qui signifie le *trésor de toutes les vertus*, parce qu'ils le regardoient comme un recueil de maximes les plus vertueuses. Jesus l'avoit écrit en Hébreu vers le temps du pontificat d'Onias II, & un autre Jesus son petit-fils le mit en Grec. Ce dernier est distingué du grand-pere qui en étoit l'auteur, par le titre de *fils de Sirach*. L'original Hébreu est perdu; on l'avoit encore du temps de saint Jérôme, car il déclare dans sa préface aux livres de Salomon, & dans son épît. 115. qu'il l'avoit vu sous le titre de *paraboles*.

Il est vraisemblable qu'il y a dans la traduction Grecque, des choses qui n'étoient pas dans l'original. La conclusion du *ch. l. v. 27*, & *suiv.* & la priere du dernier chapitre, sont sans doute des additions du traducteur; car ce que l'auteur y dit du danger qu'il a couru de perdre la vie par une fausse accusation portée au roi contre lui, appartient au regne barbare de Ptolomée Physcon, & ne peut pas regarder le grand-pere de Jesus, qui demeuroit à Jérusalem, trois générations auparavant, lorsqu'il n'y avoit point de tyrannie exercée sur le pays.

La version Latine de ce livre de l'Ecclésiastique contient aussi plusieurs choses qui ne sont pas dans le Grec. Il faut qu'elles y aient été insérées par celui qui l'a traduit en Latin. A présent que l'Hébreu qui étoit l'original est perdu, le Grec qui est la traduction du petit-fils de l'auteur en doit tenir lieu, & les versions devroient toutes être faites sur le Grec, & non sur le Latin.

Les juifs modernes ont un livre qu'ils appellent le *livre de Ben-Sira*, ou *du fils de Sira*. Comme ce livre est aussi un recueil de sentences de morale, quelques critiques ont pensé que ce Ben-Sira, ou fils de Sira, étoit le même que Ben-Sirach, ou fils de Sirach; & que son livre est le même que notre Ecclésiastique; mais c'est une erreur facile à connoître par la confrontation des deux ouvrages. Celui des Juifs modernes a été imprimé plusieurs fois. *Voyez la Bibliotheque rabinique* de Buxtorf, *page 324*. (*D. J.*)

SAPIENTIAUX, adj. (*Théolog.*) nom que les interpretes & les théologiens donnent à quelques livres de l'Ecriture qui sont destinés spécialement à l'instruction des hommes, & à leur donner des leçons de morale & de sagesse; on les appelle ainsi pour les distinguer des livres historiques ou prophétiques.

Les livres *sapientiaux* sont les proverbes, le Cantique des Cantiques, l'Ecclésiaste, l'Ecclésiastique, la Sagesse, & selon quelques-uns les Pseaumes & le livre de Job, quoique la plupart regardent ce dernier comme un livre historique. *Voyez* HAGIOGRAPHE.

SAPIENZA, MARE DIO, (*Géogr. mod.*) on appelle ainsi en Italie cette partie de la Méditerranée qui bat les côtes de la Morée, entre la mer Ionienne au couchant, & l'Archipel à l'orient; les golfes de Coron & de Colochine en font partie. (*D. J.*)

SAPIENZE, LE, (*Géogr. mod.*) on nomme *le Sapienze*, trois petites isles de la

Grece, qui sont sur la côte occidentale de la Morée; ce sont les *Œnusæ* de Pausanias. Quelques auteurs ont nommé la premiere *Sphagia* ou *Sfragia*; la seconde est appellée par Ptolomée *Tiganusa*; la troisieme anciennement nommée *Baccantia*, aujourd'hui *san Venatio*, est sans habitans quoiqu'elle ait un bon port. (*D. J.*)

SAPIN, s. m. (*Hist. nat. Bot.*) *abies*, genre de plante à fleur en chaton, composée de plusieurs sommets, & stérile. Les embryons naissent séparément des fleurs, entre les écailles ou les feuilles d'un épi, & qui deviennent dans la suite une semence garnie d'une aîle membraneuse, & cachée aussi entre les écailles qui sont attachées à l'axe, & qui constituent le fruit des plantes de ce genre; ce fruit n'est autre chose que l'épi qui est devenu plus gros. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles naissent seules le long des branches, & non pas par paires comme celles du *pin*. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

SAPIN, *abies*, très-grand arbre, toujours vert, qui se trouve sur les plus hautes montagnes de l'Europe, de l'Asie, & dans l'Amérique septentrionale. On peut admirer dans le *sapin*, la direction extrêmement droite & uniforme de sa tige, la position horisontale de ses branches, dont chaque étage marque la croissance d'une année, la régularité de son accroissement, la forme pyramidale de sa tête, & sa grande élévation, qui va quelquefois jusqu'à plus de cent pieds. Son écorce est cendrée, assez unie, fort seche, & très-cassante. Cet arbre fait beaucoup de racines qui font rarement le pivot; mais elles s'étendent pour la plupart, se divisent en quantité de ramifications. Ses jeunes branches se garnissent d'un grand nombre de feuilles petites & étroites, d'un vert tendre & brillant en dessus & blanchâtre en dessous; elles sont placées fort près & à plusieurs rangs de chaque côté des branches en maniere de peigne, & à peu près comme la feuille de l'if. Ses fleurs femelles ou chatons paroissent au commencement de mai; elles sont d'un assez beau rouge, mais dont l'apparence n'est sensible que de près. Les fruits que produit le *sapin* sont des cônes qui different de ceux du pin par leur forme qui est cylindrique, au lieu que le cône du pin est de figure pyramidale. Sa graine ailée comme celle du pin est plus mollasse, & les écailles qui la couvrent sont moins ligneuses. Il faut s'y prendre à temps pour cueillir les cônes du *sapin* proprement dit, ou *sapin* à feuille d'if, car ils ne tombent point en entier; dès que leur maturité est parfaite, ce qui arrive de bonne heure en automne, les écailles & les graines qui forment le cône se détachent des filets qui les soutiennent, elles tombent & se dispersent de façon qu'il n'est guere possible de les retrouver: les cônes du *sapin* proprement dit, ont la pointe tournée en haut, à la différence de ceux de l'épicea qui pendent en bas.

Le *sapin* par rapport au volume & à l'utilité de son bois se met au nombre des arbres forestiers du premier rang. Il a de plus le mérite de croître dans des endroits où les arbres d'un bois de meilleure essence se refusent absolument. Il se plaît dans les pays froids & élevés, dans les gorges ténébreuses & sur le revers des montagnes exposées au nord, dans les lieux frais & humides, & dans les terres fortes & profondes: cependant on le voit réussir aussi dans les terreins sablonneux, maigres & graveleux, pourvu qu'ils aient beaucoup de fond. Le *sapin* pénetre dans les joints des rochers, & jusque dans les fentes qui en séparent les lits; c'est même dans cette position que cet arbre réussit le mieux; il profite également dans le gravier humide, dans les terres rouges, limoneuses, & généralement par-tout où le hêtre réussit. Il peut venir aussi dans la glaise pure & dans un sol fort & grossier, mais il ne réussit pas si-bien lorsque les terres sont engraissées de fumier ou qu'elles sont en culture. Il peut se soutenir encore dans les terres seches, pauvres & stériles, à moins qu'elles ne soient extrêmement sablonneuses & légeres, trop superficielles & sans aucun mêlange; on l'a vu venir enfin sur des voûtes d'anciens bâtimens fort élevés, où ses racines perçoient à travers la maçonnerie. Cependant il n'y avoit sur ces voûtes qu'une épaisseur d'un ou deux pieds de terre fort légere. Cet arbre ne se refuse presqu'à aucun terrein, si ce n'est à l'aridité de la craie, à la dureté du tuf & au sable vif.

Il ne craint jamais le froid, mais il ne fait que languir dans les pays chauds; il ne réussit même sur les montagnes froides & élevées que quand les plants sont fort près les uns des autres; c'est aussi le meilleur moyen d'en accélérer l'accroissement dans toutes sortes de terreins.

Dans les pays où il y a de vieux *sapins*, ces arbres se multiplient fort aisément d'eux-mêmes, mais quand on veut faire de nouvelles plantations, il n'est pas si facile d'y réussir. Quoiqu'à proprement parler cet arbre puisse venir de bouture & de branches couchées, ce sont des moyens trop longs, qui ne peuvent guere servir que pour la multiplication de quelques especes rares de *sapins*, & qui ne conviennent nullement pour faire des plantations en grand. Ce n'est qu'en semant qu'on peut bien remplir cet objet. Il y a deux façons d'y procéder; l'une qui est la moins sûre & la plus dispendieuse, est de mettre le terrein en bonne culture par plusieurs labours, comme si on vouloit lui faire porter du bled; de le herser soigneusement sur le dernier labourage au printemps; d'y semer ensuite la graine à plein champ comme on répand le bled; & de la recouvrir fort légérement en faisant traîner par un cheval des branchages sur le terrein, car cette graine ne leve point lorsqu'elle est trop enterrée. Ordinairement ces semis levent à merveille dans les terreins qui ne sont pas trop exposés au soleil, mais on court le risque de les voir dépeuplés, soit par les chaleurs de l'été ou par les gelées d'hiver. On peut parer le premier inconvénient en semant de l'avoine avec la graine de *sapin*. Cette avoine entretient une fraîcheur qui garantit les jeunes plants de l'ardeur du soleil; on peut la couper ou faucher sans endommager le semis, mais l'inconvénient de la gelée reste, & c'est le plus à craindre; car si le semis a été fait dans une bonne terre, les mauvaises herbes envahissent le terrein les années suivantes & étouffent les jeunes plants, à moins d'y donner des soins de culture qui iroient à grands frais dans un espace un peu considérable. Le *sapin* d'ailleurs ne peut souffrir la culture, les soins qui lui viennent de main d'homme lui sont contraires, il ne veut être garanti que par les secours de la nature. Une autre maniere de faire des semis du *sapin*, qui quoique moins expéditive que la précédente, est plus assurée & presque de nulle dépense, c'est de répandre la graine aussi-tôt qu'elle est recueillie, parmi les broussailles, les bruyeres, les genevriers, les ronces, les épines, *&c.* Plus le terrein sera couvert d'arbrisseaux, plus le semis prospérera. Il pourra sembler que ceci est en contrariété avec ce que j'ai dit sur les herbes qui étouffent les jeunes plants de *sapin* venus dans une terre cultivée, mais il faut considérer que la culture prêtant faveur à la crue des mauvaises herbes, elles deviennent folles & couvrent le terrein, au lieu que les arbrisseaux laissent peu d'herbes à leur pied, & forment un abri naturel aux jeunes plants qui levent; c'est ainsi que seme la nature; il est vrai que ses progrès sont lents dans les commencemens. Le temps n'est rien pour elle; le succès est l'unique but qu'elle se propose. Aussi arrive-t-il que les semis faits de cette façon ne commencent à se montrer qu'au bout de quatre ou cinq ans. Cependant on est dédommagé par la suite des progrès que font ces arbres lorsqu'ils sont dans leur force; on peut s'attendre que s'ils sont dans un terrein convenable, ils s'éleveront à plus de 30 pieds en trente ans, & la plupart auront jusqu'à deux pieds de diametre à l'âge de quarante ans, & on remarque en Angleterre que des *sapins* âgés d'environ quatre-vingt ans avoient aussi quatre-vingt pieds de hauteur sur dix à onze de circonférence dans une terre argilleuse & forte; mais si l'on ne veut faire que de petites plantations, on pourra semer les graines au mois d'avril, dans des caisses plattes ou des terrines, ou même dans des planches de terre à potager qui soit meuble & légere, que l'on aura mêlée d'une moitié de vieux décombres.

Il faudra arroser bien légérement dans les temps de hâle & de sécheresse, soit le semis, soit les jeunes plants lorsqu'ils seront levés; les sarcler au besoin, les garantir de la grande ardeur du soleil avec des branchages feuillus, & serrer les caisses ou terrines pendant l'hiver. A l'égard des planches, il sera à propos de leur faire de l'abri avec de la paille hachée, ou telle autre

chose que l'on imaginera pouvoir les sauver des grandes gelées. Il faudra les transplanter au bout de deux ou trois ans sans différer davantage, car ces arbres ne reprennent pas lorsqu'ils sont âgés, à moins qu'on ne les enleve avec la motte de terre. Les jeunes plants que l'on mettra dans les endroits où l'on voudra qu'ils soient à demeure, seront plantés à trois ou quatre pieds de distance, parmi les broussailles & les épines qui s'y trouveront, & qu'il faudra laisser, en faisant seulement un trou suffisant pour recevoir le *sapin*, mais peu profond, & on recouvrira les racines avec de la bonne terre que l'on aura réduite en bouillie dans un baquet. A l'égard des plants auxquels on voudra faire prendre de la hauteur avant de les placer à demeure, il faudra les mettre en pépiniere à trois pieds de distance, mais il faudra avoir grand soin de concentrer leurs racines en faisant bêcher à leur pied tous les ans à deux différentes fois, pour couper les fibres qui cherchent à s'étendre; car la culture de ces arbres dans la pépiniere ne doit avoir pour objet que le moyen de pouvoir les enlever avec la motte de terre, sans quoi nul succès pour la transplantation, qui doit dans tous les cas se faire au mois d'avril, par un temps doux & couvert; mais il faut toujours avoir pour principe de ne leur donner que le moins de culture qu'il est possible. Si on plante les *sapins* trop près, les branches inférieures perdent leurs feuilles & se dessechent, ce qui fait un aspect désagréable; la distance de douze pieds est la moindre qu'on puisse leur donner, lorsque la ligne où on les plante est isolée; mais si l'on veut former plusieurs lignes de ces arbres, il faut les espacer de dix-huit à vingt pieds.

On peut tailler ces arbres sans inconvénient dans toutes les saisons, si ce n'est dans le temps qu'ils sont en pleine seve, & qu'ils poussent; pourvu cependant qu'on ne leur fasse pas tout à la fois un retranchement trop considérable. On doit considérer aussi que le mois de septembre est le temps le plus propre à cette opération; on peut même les arrêter à la cime, quand pour de certains arrangemens on ne veut pas qu'ils montent si vîte. Mais il ne faut pas croire que le retranchement des branches du pied puisse contribuer à leur accroissement; jamais il n'est plus prompt que quand on laisse aller ces arbres à leur gré, & le retranchement des rameaux inférieurs ne leur profite que quand ils se déssechent & tombent d'eux-mêmes, lorsque les arbres sont plantés près les uns des autres. Il ne faut donc les élaguer que peu à peu & autant qu'il est besoin, pour leur former une tête à la hauteur que l'on desire.

Comme les forêts de *sapins* sont ordinairement sur le replat des montagnes, fort élevées & dans des terreins légers qui ont peu de profondeur, que d'ailleurs ces arbres pivotent rarement, qu'ils ont une grande hauteur & qu'ils donnent beaucoup de prise au vent; il arrive souvent que dans des temps orageux il y a un nombre d'arpens dont tous les *sapins* sont renversés. Dans ces cas, comme il ne croît aucunes plantes sous les *sapins*, le terrein paroît entiérement dénué de végétaux & sans ressource. Mais bientôt il vient des framboisiers, des fougeres, *&c.*, qui par leur ombrage & leur fraîcheur, favorisent la germination des graines de *sapin*, dont la surface du terrein est toujours suffisamment garnie; cependant leur succès dépendra sur-tout du soin que l'on aura d'empêcher le parcours du bétail; qui, en détruisant l'herbe, laisseroit la terre exposée au dessé-chement; d'où il arriveroit que les graines ne leveroient pas.

Il ne faut rien attendre des *sapins* qui ont été coupés; ils ne donnent jamais de rejettons. Ce sont autant d'arbres supprimés pour toujours, & qui ne peuvent être remplacés que par les jeunes plants qui ont levé aux environs. Cet inconvénient doit engager à exploiter les forêts de *sapins* différemment des arbres qui ne sont pas résineux; on doit donc laisser dans le temps des coupes beaucoup plus d'arbres en réserve que les ordonnances ne le prescrivent en général; non-seulement pour répandre des graines dans le canton exploité, mais sur-tout pour procurer l'ombre & la fraîcheur qui sont absolument nécessaires pour les faire lever.

On ne fait nul usage du vrai *sapin* ou *sapin* à feuille d'if pour l'ornement des grands jardins & des parcs, malgré la beauté

de son feuillage qui est d'un verd tendre, brillant & stable. Chacun s'étonne de ce qu'on lui préfere l'épicea que l'on trouve par-tout, & qui n'a pas à beaucoup près autant d'agrément. Mais la raison en est simple; c'est que l'épicea est plus commun, qu'il se multiplie plus aisément que le *sapin*, qu'il souffre mieux la transplantation, & qu'il se contente d'un terrein plus médiocre.

On tire de grands services du *sapin* pour différens arts: le *sapin* proprement dit que l'on nomme *sapin à feuille d'if*, donne une résine liquide & transparente, connue sous le nom de *térébenthine*; c'est sur-tout dans les montagnes de la Suisse où il y a beaucoup de *sapins*, d'où l'on tire cette résine. Sur la façon de la tirer, de l'épurer & de la mettre en état de vente, *voyez* le *traité des arbres de* M. Duhamel, *à l'article abies*.

Le bois du *sapin* est blanc, tendre, léger, & il fend aisément; cependant il est ferme & ne plie pas sous le faix. Il sert à quantité d'usages; on en fait la mâture des plus grands vaisseaux; on en tire des pieces de charpente de toutes sortes d'échantillons. Après le chêne & le châtaignier, c'est le bois le plus convenable pour cet objet. Il en est de même pour la menuiserie, où l'on fait très-grand usage des planches de ce bois; il est excellent pour tous les ouvrages du dedans. Sa durée est très-longue, s'il n'est pas posé à l'humidité ou couvert de plâtre; cependant il reste long-temps dans la terre sans pourrir, & il n'y noircit pas comme le chêne; on en fait aussi les tables des instrumens à cordes. Enfin, ce bois est bon pour le chauffage, & on en peut faire du charbon. Si l'on ferme entiérement une chambre avec des volets de *sapin*, amenuisé au point de n'avoir qu'une ligne d'épaisseur, ils laissent passer autant de jour que les fermetures que l'on nomme *sultanes*, mais le *sapin* paroît rouge, & rend le même effet que si la lumiere passoit à travers un rideau d'étoffe cramoisie. Le bois du *sapin* est de meilleure qualité que celui de l'épicea, avec lequel on le confond souvent. Le *sapin* propre à la mâture des vaisseaux se tire ordinairement des pays du nord, & c'est le plus estimé. Cependant on en tire beaucoup du Dauphiné, de la Franche-Comté, de l'Auvergne, & des environs de Bordeaux; mais tout le *sapin* que l'on employe à Paris vient de l'Auvergne. On peut donner en hiver aux moutons, les jeunes rejettons & les feuilles du *sapin*; cette nourriture leur est fort saine. On fait aussi quelqu'usage en médecine des plus tendres rameaux de cet arbre.

Voici les especes ou variétés que l'on connoît à présent dans le genre du *sapin*: je désignerai sous le nom de *sapin*, toutes les especes de cet arbre dont les cônes ont la pointe tournée en haut; & sous le nom d'*épicea*, toutes les autres sortes de cet arbre dont les cônes ont la pointe tournée vers la terre.

1. Le *vrai* sapin *ou le* sapin *à feuille d'if*, *ou le* sapin *blanc*; c'est à cette espece qu'il faut particuliérement appliquer ce qui a été dit ci-dessus. Il veut un meilleur terrein que l'épicea, il faut plus de soins pour l'élever & le transplanter, & les graines tombent dès le mois d'octobre avec les écailles qui composent le cône; en sorte que si l'on veut avoir des cônes entiers pour conserver la graine & l'envoyer au loin, il faut les faire cueillir bien à temps. Son accroissement n'est pas si prompt que celui de l'épicea; il n'est ni si vivace, ni si agreste, mais il a plus de beauté, & son bois est plus estimé; les plus beaux *sapins* de cette espece se trouvent sur le mont Olimpe, où ils donnent des cônes d'environ un pied de longueur.

2. *Le petit* sapin *de Virginie*; c'est un arbre de moyenne grandeur, dont les feuilles sont disposées en maniere de peigne, comme celles du vrai *sapin*. Quoi qu'il en soit extrêmement robuste, il ne réussit bien que dans un terrein humide. On prétend que cet arbre n'a pas autant d'agrément que le vrai *sapin*, parce qu'il étend ses branches horisontalement & à une grande distance, ce qui, au moyen du peu d'élévation de la maîtresse tige, lui donne la forme d'un cône écrasé: mais la singularité même de cette forme peut avoir son mérite dans l'ordonnance d'un grand jardin.

3. *Le* sapin *odorant ou le* baume *de gilead*; c'est le plus beau de tous les *sapins*. Aucun auteur n'a encore parlé de sa

ſtature : ſes feuilles quoique de la même forme & de la même nuance de verdure que celles du vrai *ſapin*, ſont néanmoins diſpoſées comme celles de l'épicea, & c'eſt en quoi on fait conſiſter ſur-tout la beauté du baume de gilead. Ses cônes ſont longs & ſe terminent inſenſiblement en pointe: ils viennent au bout des branches, la pointe tournée en haut comme ceux du vrai *ſapin*. Les graines & les écailles dont ils ſont formés, tombent & ſe diſperſent de bonne heure en automne ; en ſorte que ſi l'on veut avoir de ces cônes pour en conſerver la graine, il faut les ſurveiller au temps de la maturité. M. Miller, auteur Anglois, aſſure que dans quelque terrein qu'on ait planté cet arbre en Angleterre, ſa beauté ne s'y eſt pas ſoutenue pendant plus de dix ou douze ans ; que quand ces arbres ont paſſé leur jeuneſſe, on les voit déchoir ; que leur dépériſſement ſe manifeſte par la grande quantité de chatons & de cônes qu'ils rapportent ; qu'enſuite ils ne pouſſent que de petites branches crochues ; qu'il tranſude de leur tronc une grande quantité de térébenthine ; qu'alors leurs feuilles tombent, & qu'enfin les arbres meurent au bout d'un an. Cependant le même auteur ajoute qu'il y a un grand nombre de plants âgés de cette eſpece de *ſapin* qui ſont vigoureux & d'une belle venue dans les jardins du duc de Bedford, dont le ſol eſt un ſable profond ; d'où on peut conclure que le baume de gilead ne peut proſpérer que dans un terrein de cette qualité. On tire de cet arbre une réſine claire & odorante, que l'on fait paſſer pour le baume de gilead, quoique l'arbre qui donne le vrai baume de ce nom ſoit une eſpece de térébinthe.

4. *Le grand* ſapin *de la Chine ;* ſes feuilles ſont bleuâtres en deſſous, & diſpoſées ſur les branches en maniere de peigne. Ses cônes ſont plus gros & plus longs que ceux des *ſapins* d'Europe, ils ont ſur l'arbre la pointe tournée en haut ; leurs écailles, ainſi que les feuilles ſont terminées par un filet épineux.

5. *Le très-grand* ſapin *de la Chine ;* c'eſt une variété qui ne differe de l'arbre précédent, que parce qu'elle prend encore plus d'élévation & que les écailles de ſes cônes ne ſont pas épineuſes. Mais ces deux ſortes de *ſapins* de la Chine, n'ayant point encore paſſé en Europe, on n'en peut parler que fort ſuperficiellement.

6. *L'épicea ;* c'eſt l'eſpece de *ſapin* la plus commune en Europe, celle qui atteint une plus grande hauteur, qui ſe ſoutient le mieux dans un terrein médiocre, que l'on cultive le plus pour l'agrément, quoique ce ſoit l'eſpece de *ſapin* qui en ait le moins. Il a l'écorce rougeâtre & moins caſſante que celle du vrai *ſapin*. Ses feuilles ſont plus courtes, plus étroites, d'un vert plus mat & plus brun, & elles ſont placées autour des nouvelles branches ſans aucun ordre diſtinct. Ses cônes ſont plus liſſes & plus longs ; ils tombent de l'arbre tout entiers, & peu à peu pendant la ſeconde année, & le plus grand nombre durant la troiſieme ; mais ſi on veut les cueillir pour avoir de la graine, il faut s'y prendre avant le hâle du printemps de la ſeconde année ; car alors les cônes s'ouvrent & laiſſent tomber la graine qui eſt fort petite, & que les vents répandent au loin. Il tranſude de cet arbre une ſubſtance réſineuſe qui ſe durcit à l'air, & dont on fait la poix blanche & la poix noire, qui ſervent à différens uſages. *Voyez* à ce ſujet le *traité des arbres*, de M. Duhamel.

L'épicea ſe multiplie plus aiſément que le vrai *ſapin*. Les branches de cet arbre que l'on marcotte, ont au bout de deux ans, des racines ſuffiſantes pour la tranſplantation, & même les jeunes rameaux qui touchent contre terre dans un lieu frais font racines d'eux-mêmes. Il réuſſit aſſez bien de boutures ; ſi on les fait au commencement de juillet, elles ſeront propres à tranſplanter en pépiniere au bout de quatorze mois. Par ces deux moyens de multiplication, la croiſſance s'accélere plus qu'en ſemant. L'épicea eſt l'un des derniers arbres que l'on trouve aux extrêmités du nord avec le pin, le ſaule & le bouleau. Il fait le principal fond des forêts de ces climats froids où il s'éleve à une très-grande hauteur dans la terre forte & profonde des vallées ; quoiqu'il y ſoit entiérement couvert de neige pendant ſix mois de l'année. Les Suédois, dans la diſette des fourrages, donnent aux chevaux de jeunes

branches d'épicea hachées & mêlées avec l'avoine. Le bois de cet arbre sert aux mêmes usages que celui du vrai *sapin* : il est vrai que la qualité en est inférieure, mais il est moins noueux & il se travaille plus aisément.

7. *L'épicea dont les cônes sont très-longs* ; ce n'est pas ici une simple variété, seulement établie sur la plus grande longueur des cônes ; car cet épicea qui est originaire de l'Amérique septentrionale, est très-différent de celui d'Europe. Il fait un très-grand arbre, bien supérieur en beauté à notre épicea, par l'élégance de sa forme & l'agrément de ses feuilles, qui sont blanchâtres en dessous, & d'un vert de mer en dessus.

8. *L'épinette de Canada* ; c'est une sorte d'épicea, que les botanistes spécifient par de courtes feuilles & de très-petits cônes. Cette épinette a en effet les feuilles plus minces & moins longues que celles de l'épicea commun, & ses cônes ne sont guere plus gros qu'une noisette. On prétend que cet arbre s'éleve dans son pays natal à 20 ou 30 pieds ; mais en Angleterre où on le cultive depuis du temps, on ne l'a pas vu passer 8 ou 10 pieds de hauteur. On croit que ce qui déprime sa croissance en Europe, c'est la trop grande quantité de cônes dont il se charge de très-bonne heure. En broyant entre les doigts des jeunes branches de cet arbre, elles rendent en tout temps une odeur balsamique assez forte & qui n'est point désagréable. On fait en Canada avec les rameaux de l'épinette une liqueur très-rafraîchissante & fort saine que l'on boit avec plaisir, sur-tout pendant l'été, quand on y est habitué.

9. *L'épinette de la nouvelle Angleterre* ; c'est encore une sorte d'épicea d'aussi petite stature que la précédente, dont les botanistes la distinguent par ses feuilles qui sont plus courtes & par ses cônes, dont les écailles sont entr'ouvertes ; du reste cet arbre a les mêmes propriétés & autant d'agrément.

10. *L'épicea du levant* ; ses feuilles sont courtes & quadrangulaires, ses cônes sont très-petits & ont la pointe tournée en bas. Cet arbre est du nombre des nouvelles plantes, dont M. Tournefort a fait la découverte dans son voyage au levant ; on le trouve aussi dans l'Istrie & dans la Dalmatie.

11. *L'épicea à feuille de pin* ; les feuilles de cet arbre sont beaucoup plus longues que celles d'aucune autre espece de *sapin* ou d'*épicea* ; c'est tout ce qu'on en sait, tant il est encore peu connu. *M. d'*AUBENTON *le subdélégué.*

SAPIN, (*Botan. Agricult.*) cet arbre porte sa tête altiere jusqu'à la premiere région de l'air, *æthereas ad auras vertice tendit* : c'est sur les plus hautes montagnes, & sur-tout dans les forêts du nord, que la terre rassemble

Ces chênes, ces sapins *qui s'élevent ensemble ;*
Un suc toujours égal est préparé pour eux ;
Leur pied touche aux enfers, leur cime est dans les cieux ;
Leur tronc inébranlable & leur pompeuse tête
Résiste en se touchant aux coups de la tempête ;
Ils vivent l'un par l'autre, & triomphent du temps.

Tournefort compte quatre especes de *sapin* ; la principale est le *sapin* à feuilles d'if, dont le fruit taillé en cône se tourne en haut, *abies taxi folio, fructu sursùm spectante* ; en Anglois, *the yewfir-tree with the fruit pointing upwards* ; en François le *vrai sapin*. C'est un grand & bel arbre, fort haut, fort droit, toujours vert : son bois est blanc, couvert d'une écorce lisse, blanchâtre & résineuse ; ses branches sont garnies de feuilles oblongues, étroites, dures, naissant seules le long de leurs côtes. Elles portent des chatons à plusieurs bourses membraneuses qui s'ouvrent transversalement en deux parties, & se divisent dans leur longueur en deux loges remplies d'une poussiere menue. Ces châtons ne laissent rien après eux ; les fruits naissent sur le même pied de *sapin* formé en plusieurs écailles en cône ou pomme de pin tournés en haut ; les Latins les nomment *strobili* : on trouve ordinairement sous chacune de leurs écailles deux semences, &c.

Le *sapin* ou *sapinette* du Canada, *abies minor pectinatis foliis, virginiana, conis*

parvis subrotundis, Pluk. Phytogr. *tab. 121, fig. 1*, est assez semblable à la pesse par son port; ses feuilles sont cependant plus menues, plus courtes, & rangées en maniere de dents de peigne. Cet arbre est originaire du Canada, où l'on en tire une térébenthine qui est d'une odeur & d'un goût plus agréable que la térébenthine ordinaire; & comme on donne de beaux noms à toutes les drogues, on appelle communément cette térébenthine, *baume de Canada.*

Le *sapin* est d'un grand usage pour la mâture des vaisseaux; on l'éleve de graines, & on en fait des forêts entieres dans les pays septentrionaux. Les Anglois en élevent plusieurs especes, & particuliérement le *sapin* d'Ecosse, le *sapin* argenté, le *sapin* de Norwege, & le *sapin* à poix; mais nous ne connoissons en France que le *sapin* décrit ci-dessus, & la pesse, encore les confond-on d'ordinaire.

Obsevations sur le même objet, par M. le Baron DE TSCHOUDI.

§ SAPIN, (*Bot. Jard.*) en Latin *abies*, en Anglois *firtree*, en Allemand *tannenbaum.*

Caractere générique.

Le même arbre porte des fleurs femelles & des fleurs mâles. Les dernieres ont un calice de quatre feuilles sans pétales, & plusieurs étamines à sommets nus; les fleurs femelles sont grouppées sur un cône écailleux; chaque écaille couvre deux fleurs dépourvues de pétales & d'étamines, & ne consistant qu'en un embryon surmonté d'un style court, qui devient une semence ailée. La différence la plus essentielle des *sapins* d'avec les pins, c'est que les feuilles des premiers naissent une à une, & que celles des pins sont au moins à deux réunies par leur base.

Especes.

1. *Sapin* à feuilles glauques par dessous, à cônes droits & assis; *sapin* proprement dit à feuilles d'if.

Abies foliis subtùs glaucis, strobilis erectis sessilibus. Hort. Colomb. Abies taxi-folio, fructu sursum spectante.

The silver or yew leav'd fir.

2. *Sapin* à feuilles en forme d'alêne pointue, entourant les branches à cônes pendans. *Sapin* de Norwege; *sapin* pesse; épicea; épinette.

Abies foliis subulatis, mucronatis utrinque dispositis, strobilis pendentibus. Mill.

The spruce or noway fir or pitch tree.

3. *Sapin* à feuilles formées en alêne glauques par dessous, entourant les branches à cônes. *Sapin* noir d'Amérique.

Abies foliis subulatis, subtùs glaucis, utrinque dispositis, strobilis uncialibus laxis, utrinque dispositis. Mill.

The small coned American spruce-fir.

4. *Sapin* à feuilles courtes glauques par dessous, entourant les branches à cône. *Sapin* blanc de la nouvelle Angleterre.

Abies foliis brevibus, subtùs glaucis, utrinque dispositis, strobilis uncialibus laxis. Mill.

The white spruce fir of north America, called new foundland spruce.

5. *Sapin* à feuilles disposées aux deux côtés des branches, à cônes arrondis, à rameaux grêles. Hemlock. Petit *sapin* à feuilles d'if.

Abies foliis bifariam dispositis, strobilis subrotundis, ramis tenuioribus. Hort. Colomb.

The American hemlock fir.

6. *Sapin* à feuilles d'if à odeur de baume de gilead.

Abies taxi folio, odore balsami gileadensis.

Il se trouve dans la premiere & grande édition de Miller, un *sapin* ressemblant, à ce dernier, qu'il regardoit comme un autre espece, & qui est transcrite dans un catalogue Hollandois, sous cette phrase: *abies Virginiana folio tenuiore odorato.* Je ne sais pourquoi Miller l'a retranché dans sa derniere édition; il n'y fait pas mention non plus de notre *n°. 6*; c'est une espece différente des autres, & que nous avons sous les yeux. A l'égard des *sapins* de la Chine & d'Orient qu'on trouve transcrits dans certains auteurs, personne ne les possede en Europe; ne seroit-ce pas des êtres de raison? Cependant Tournefort dit avoir rencontré sur le Mont-Olimpe un *sapin* à feuilles d'if, & rangées comme les dents d'un

d'un peigne, dont les cônes font pendans, ce qui caractériferoit une efpece véritable. A l'égard du *fapin* reffemblant au pin qui fe trouve tranfcrit par-tout, je l'ai cherché en vain par toute la terre. Après bien des conjectures & des comparaifons, j'ai imaginé que ce devoit être le pin d'Amérique à cinq feuilles, pin du lord Weymouth, dont les cônes font longs & à écailles lâches & coriacées comme celles des *fapins*.

Les *fapins* croiffent fur les montagnes expofées au nord, on en trouve cependant plus par delà la Norwege. Les *n*°. 1 & 2 parviennent à une hauteur prodigieufe fur des troncs parfaitement droits, qui portent une tête conique terminée par une fleche: ces arbres croiffent très-près les uns des autres, & bravent par leur réunion les coups de la tempête. J'ai vu un bois de *fapins*, en Suiffe, dont les branches naturellement entrelacées formoient un toit que couvroit une épaiffeur confidérable de neige : il n'en étoit point tombé au deffous : on y refpiroit une douce chaleur, c'étoit au mois de janvier : on y voyoit la terre garnie, bien verte, & parée de quelques fleurs. C'eft dans ces bois fombres, au loin folitaires, où l'on refpire l'encens des réfines, qu'un faint frémiffement avertit de la préfence de la divinité, & que la penfée affranchie des liens des fens s'éleve jufqu'à elle.

Le *fapin n*°. 1 eft le plus commun dans les montagnes de la Voge, & le plus rare en Suiffe & au Nord : il eft plus beau que le *n*°. 2, & fon bois eft préférable; il aime les terres fortes & ne croît guere que fur les pentes rapides.

Le *n*°. 2 croît dans des terres affez légeres, aime l'humidité & fe trouve quelquefois dans les marais; tous deux veulent un fol profond : on fait combien ces arbres font utiles pour l'architecture navale; la charpenterie & la menuiferie. C'eft du *n*° 1 qu'on tire la térébenthine de Strafbourg; le *n*°. 2 fournit la poix graffe. *Voyez* dans le *traité des arbres & arbuftes* de M. Duhamel, les procédés par lefquels on tire & l'on prépare ces fubftances réfineufes.

Les *fapins* d'Amérique, donnant du fruit de très-bonne heure, ne paroiffent pas devoir atteindre à la hauteur des nôtres. Les *n*°. 3 & 4 forment de très-jolis arbres, dont le vert bleuâtre diverfifie agréablement les fpectacles de l'hiver. Leurs jeunes cônes d'un poupre violet qui paroiffent au mois d'avril & qui entourent les branches, font un affez bel effet; c'eft des bourgeons de ces *fapins* que les fauvages de l'Amérique compofent une forte biere.

Le *n*°. 4 fe diftingue de tous les autres au premier coup-d'œil, par fes rameaux fouples & inclinés; il paroît être de petite ftature; il craint les terres fumées, ainfi que le *n*°. 5; il faut l'élever & le planter dans des terres franches & pures.

Le *n*°. 5 forme un arbre charmant; fes feuilles font marquées par deffous de ftries d'un vert d'œillet plus brillantes que dans les autres efpeces; elles font formées comme celles de l'if, mais elles ne font pas obtufes comme celles du *n*°. 1, & leur bout eft incliné; elles font très-rapprochées & difpofées par quatre ou cinq rangs, de chaque côté des rameaux; les boutons font gros, obtus, jaunâtres & couverts d'un vernis de réfine dont l'odeur reffemble à celle du baume de giléad que donne un arbre qui habite la Judée. Les boutons qui terminent fa fleche forment une étoile. Ce *fapin* craint auffi les terres fumées & les terreaux; il eft très-lent dans fa croiffance les premieres années, mais enfuite il pouffe très-vîte, fur-tout dans les terres qui ont beaucoup de fonds.

Tout ce que nous avons dit de la multiplication, des femis & du régime des melefes, foit en petit, foit en grand, convient aux *fapins*. (Voyez MELESE.) J'ai fait reprendre des *fapins* de marcottes; on eft parvenu en Angleterre à les élever de boutures, mais je ne l'ai pas effayé.

Jetons encore un moment les yeux fur le *fapin n*°. 2; on en peut faire divers ufages pour la décoration des jardins & bofquets d'hiver; ainfi que l'if, il prendra fous le cifeau toutes les formes imaginables, mais le bon goût bannit toutes celles qui font trop contournées, ou qui préfentent des figures d'hommes ou d'animaux. L'obélifque & la pyramide me paroiffent toutefois produire un bon effet, fi on les place avec entente; mais rien n'eft plus fomptueux qu'une haute paliffade d'épicea;

il s'en trouve une double de près d'une lieue de long sur la chaussée qui va de Berne à Fribourg, qui fait l'admiration de tous les étrangers; autour des bosquets d'hiver, ces murs verts seront d'un très-bel effet, & diminueront le froid en brisant les vents; placés au nord & au nord-est, non loin des jardins & des vignes, ils les pareroient de l'effet de la gelée & y adouciroient la température; ce qui mettroit à portée d'élever dans des bosquets des arbres verts délicats, dont on seroit contraint de les priver, faute d'un pareil abri.

Ces palissades se plantent au mois d'avril avec des *sapins* hauts de deux ou trois pieds enlevés en motte. On en formera deux rangs, en les mettant en échiquier, à huit pouces en tout sens les uns des autres; la seconde année, au mois d'octobre, on les taillera au ciseau, ce que l'on continuera d'année en année. Lorsque la palissade aura acquis la hauteur qu'on veut lui donner, on l'arrêtera en la coupant également par le haut. J'en ai une plantée, depuis trois ans, qui a déjà huit pieds d'élévation. (*M. le Baron* DE TSCHOUDI.)

SAPIN, (*Mat. méd.*) cet arbre appartient à la matiere médicale comme lui fournissant une espece de térébenthine, connue dans les boutiques sous le nom *de térébenthine de Strasbourg*, ou de *térébenthine de sapin*, & plusieurs autres matieres résineuses, soit naturelles, soit altérées par l'art, dont il a été fait mention à l'*article* PIN, & dont on parlera à l'*article* TÉRÉBENTHINE *Voyez ces articles*. (*b*)

SAPINES, s. f. plur. (*Charpent.*) solives de bois de sapin, qu'on scelle de niveau sur des tasseaux quand on veut tendre des corbeaux pour ouvrir les terres & dresser les murs. On fait des planchers de longues *sapines*, & on s'en sert aussi dans les échafaudages. (*D. J.*)

SAPINETTES, s. f. (*Marin.*) petits coquillages qui s'attachent à la carene du vaisseau.

SAPINETTE, (*Commerce.*) c'est une espece de liqueur ou de biere en usage dans le Canada, la Virginie, & les autres parties septentrionales de l'Amérique. On la fait avec une espece de sapin que les François nomment *épinette blanche*, & les Anglois *spruce* : les botanistes nomment ce sapin *abies foliis brevibus, conis minimis*. Cet arbre est très-commun en Canada; il est assez rare dans les colonies Angloises, où le climat est moins froid, & on ne le trouve plus vers le midi, à moins que ce ne soit sur les hautes montagnes qui sont presque toujours couvertes de neige.

Voici la maniere de faire la *sapinette* : on fait bouillir de l'eau dans une chaudiere que l'on n'emplit qu'aux trois quarts; lorsque cette eau commence à bouillir, on y met un paquet de branches de sapin ou d'épinette blanche rompues. On continue la cuisson jusqu'à ce que l'écorce se détache avec facilité des branches, ce qui demande environ une heure. Pendant ce temps on fait griller dans une poële ou du froment, ou de l'avoine, ou de l'orge, ou du maïs, de la même maniere que l'on brûle le café, & l'on jette l'un de ces grains grillés dans la chaudiere où cuisent les branches de l'épinette; on y met aussi quelques tranches de pain grillé; ce qui se fait pour donner de la couleur à la liqueur. Alors on retire du feu la chaudiere; on enleve les branches & les feuilles qui ont été cuites; on passe la liqueur au travers d'un linge; l'on y mêle de la melasse ou du syrop de sucre grossier; on met le tout dans un tonneau; on y joint une petite quantité de levûre de biere que l'on bat dans la liqueur pour l'y incorporer; après quoi on laisse fermenter ce mêlange dans le tonneau dont le bondon reste ouvert, & que l'on a soin de remplir à mesure que la liqueur diminue : la fermentation fait qu'il s'en dégage beaucoup de saletés. Si l'on veut que cette liqueur ait un goût piquant, on n'aura qu'à la tirer en bouteilles avant que la fermentation soit achevée; si on la veut plus douce, on attendra que la fermentation soit entiérement achevée.

Cette liqueur est brune ou jaunâtre comme de la biere; elle est fort agréable pour ceux qui y sont accoutumés, au point que quelques particuliers qui avoient vécu en Canada, en ont fait venir en Europe. Elle passe pour rafraîchissante, pour un très-bon remede dans les affections scorbutiques, & est très-diurétique. Cette liqueur

eft la boiffon la plus ordinaire dans le Canada, dans la Nouvelle-Yorck, & dans l'Albanie. Il paroît qu'on pourroit l'imiter dans nos pays où elle pourroit être d'une grande reffource dans les temps où la difette des grains rend la biere ordinaire trop chere pour les pauvres gens. Ce détail eft dû à M. Pierre Kalm, qui l'a inféré dans les *Mém. de l'académie de Suede, année 1751.* Il eft auffi parlé de cette liqueur & de la maniere de la faire dans le *Traité des arbres & arbuftes* de M. Duhamel du Monceau, *tome I, pag. 17.* (—)

SAPINIA TRIBUS, (*Géog. ancienne.*) peuple d'Italie, dans l'Ombrie; Tite-Live en fait mention, *l. XXXII, c. ij.* Ce peuple tiroit fon nom du *Sapis*, (le Savio) riviere auprès de laquelle il habitoit. (*D. J.*)

SAPINIERE, f. f. *terme de Batelier*, bateau conftruit de fapin dont on fe fert fur la riviere de Loire pour le tranfport des marchandifes. La *fapiniere* eft moins longue, mais plus large qu'un chalant (*D. J.*)

SAPINOS, f. m. (*Hift. nat. Litholog.*) les anciens donnoient ce nom à une améthyfte très-claire, & fort peu chargée de couleur.

SAPIS, (*Géogr. anc.*) riviere d'Italie dans le *Picenum*, auprès de la ville d'Ifaurum. Son nom moderne eft le *Savio*; & comme cette riviere paffe à Céfena, on la nomme auffi *rio-di-Cefena.* (*D. J.*)

SAPONAIRE, f. f. (*Botan.*) cette plante eft l'efpece de lychnis que Tournefort & Ray nomment lychnis fauvage, *lychnis fylveftris. I. R. H.* 336. Ray, *hift. plant.*

Sa racine eft longue, rougeâtre, noueufe, rampante, fibrée, vivace; elle pouffe plufieurs tiges hautes d'un pied & demi ou de deux pieds, rondes, fans poils pour l'ordinaire, noueufes, rougeâtres, moëlleufes, qui fe foutiennent à peine. Ses feuilles font larges, nerveufes, femblables à celles du plantain, mais plus petites, oppofées, glabres, attachées à des queues très-courtes, d'un goût nitreux.

Ses fleurs naiffent comme en ombelles aux fommités des tiges, compofées chacune de cinq petales ou feuilles difpofées en œillet, ordinairement d'une belle couleur pourprée, quelquefois d'un rouge pâle, quelquefois blanches, odorantes, avec dix étamines blanches à fommet oblong dans leur milieu. A cette fleur fuccede un fruit de figure conique, qui n'a qu'une cavité remplie de femences menues, prefque rondes & rougeâtres.

Cette plante qui, comme je l'ai dit, eft une lychynis fauvage, croît proche des ruiffeaux, des rivieres, des étangs, dans les bois & prés humides, & dans les lieux fablonneux; on la cultive auffi dans les jardins, où elle dure long-temps, en fe rendant néanmoins odieufe aux jardiniers par fa maniere de ferpenter; elle fleurit en juin, & refte en fleur jufqu'au mois de feptembre. Non-feulement fa fleur fe joue pour les couleurs, mais elle devient auffi quelquefois double, & s'employe dans les bouquets à caufe de fa beauté & de fon odeur agréable; on donne en médecine, à la plante qui les porte, des vertus atténuantes & détergentes. (*D. J.*)

SAPOTILLE, (*Mat. méd.*) c'eft le fruit d'un arbre de l'Amérique nommé communément *fapotillier* par les habitans du pays, que les Européens appellent auffi *poirier* ou *pommier* d'Amérique, & que Linnæus a défigné par le nom de *achrus Plumieri.*

Les pepins, ou plutôt les noyaux de ces fruits, font employés depuis long-temps en Amérique, comme un remede fouverain contre la colique néphrétique; & leur ufage s'eft communiqué depuis dix à douze ans dans plufieurs provinces maritimes de France. On trouve un mémoire à ce fujet dans le journal de médecine pour le mois de mars 1760, par M. Ranfon, médécin du roi, à Saint-Jean d'Angely.

Les noyaux de *fapotille* font, felon la defcription qu'en donne cet auteur, d'une forme qui approche en gros de celle des pepins de nos poires bien mûres. On les emploie mondés de leur coque & de leur écorce; ils ne font point émulfifs, quoiqu'ils foient très-huileux, au point même d'être inflammables; ils ont un goût très-amer. On fait prendre ce remede fous deux formes; on en pile un ou deux gros dans un mortier de marbre, & on les délaye dans cinq ou fix onces d'eau pour une dofe qu'on réitere de quatre en quatre heures, ou de fix en

six heures ; selon l'exigence des cas ; & selon que l'estomac soutient ce remede. On l'édulcore aussi quelquefois pour les sujets délicats, avec le sucre ou un sirop approprié ; ou bien on le donne en substance ou incorporé dans un véhicule solide convenable à la dose d'uu gros tout au plus. On ne doit pas continuer pendant plus de quatre ou cinq jours l'usage consécutif de ce remede. Il provoque si efficacement dans les coliques néphrétiques *curables*, le cours des urines & la sortie des glaires & des graviers, que ces corps dont la présence occasionoit l'accès de colique, sont communément chassés au bout de ces temps ; &, que si on continuoit le remede plus long-temps, il attaqueroit le corps même des reins, l'irriteroit, l'enflammeroit ; ce qui n'empêcheroit cependant point de revenir à l'usage de ce remede, en saisissant quelques momens plus favorables. (*b*)

SAPOTILLER, s. m. (*Hist. nat. Botan.*) *sapota* ; genre de plante ; quoique ses caracteres soient les mêmes que ceux de guanabane (*voyez* GUANABANE), il en differe cependant entiérement par la nature des fleurs & des fruits, & par le port même de la plante. Le *sapotillier* est donc un genre de plante à fleur en rose composée de plusieurs pétales disposés en rond ; il sort du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit presque de la forme d'une toupie ou ovoïde ; ce fruit est mou, charnu, & contient une ou deux semences qui sont arrondies, applaties, dures, polies, & qui ont une espece de bec. Plumier, *nova plant. amer. gen. Voyez* PLANTE.

SAPPADILLE, s. f. (*Botan. exot.*) arbre des Indes occidentales, qui est fort cultivé à la Jamaïque & aux Barbades, à cause de son fruit, dont on fait beaucoup de cas dans ces contrées. Cet arbre est nommé par le chevalier Hans-Sloane, dans son cat. plant. Jam. *anona foliis laurinis, glabris, viridi-fuscis, fructu minore, rotundo, viridi-flavo scabro, seminibus fuscis, splendentibus, fissurâ albâ notatis.*

La *sappadille* est l'espece d'*anona* la plus estimée : cet arbre croît à la hauteur d'un pommier ; ses feuilles sont semblables à celles du laurier, lisses, vertes-brunes ; ses fleurs sont composées de trois pétales, soutenus sur un pédicule. Après qu'elles sont tombées il leur succede un fruit couvert d'une écorce, & dont la chair environne les cellules, dans lesquelles sont renfermées des graines brunes, luisantes, marquées d'un sillon blanc. Le fruit de cet arbre est plus petit que celui des autres especes d'*anona* ; sa forme est ronde, & sa couleur jaunit dans la maturité. (*D. J.*)

SAPPE, (LA) *dans l'art militaire*, est une espece de tranchée que font les soldats à couvert du feu de la place par un *mantelet* ou un *gabion farci* qu'ils font rouler devant eux. Cet ouvrage differe particuliérement de la tranchée, en ce que celle-ci se fait à découvert, & que la *sappe* se construit avec plus de précaution ; parce qu'elle se fait plus près de la place.

La *sappe* a moins de largeur que la tranchée, mais on l'élargit ensuite ; elle n'en differe plus alors, & elle perd son nom de *sappe* pour prendre celui de *tranchée*.

Il y a plusieurs sortes de *sappes* :

La *simple* qui n'a qu'un seul parapet.

La *sappe double* qui en a deux.

La *sappe volante* qui se fait avec des gabions que l'on ne remplit pas d'abord. On trace avec ces gabions l'ouvrage qu'on veut former, & l'on y fait aller ensuite les travailleurs de la tranchée pour les remplir de terre. Cette sorte de *sappe* ne peut guere se pratiquer que la nuit, lorsqu'on est encore loin de la place, & dans les endroits où le feu de l'ennemi n'est pas fort considérable.

La *demi-sappe* est celle dans laquelle on pose à découvert plusieurs gabions sur un alignement donné, qu'on travaille ensuite à remplir, après avoir fermé les entre-deux des gabions avec des sacs à terre ou des fagots de *sappe*.

Enfin la *sappe couverte* est un chemin qu'on fait sous terre pour mettre les sappeurs à couvert des grenades, à l'approche des ouvrages qu'on veut attaquer. On ne laisse par dessus que deux pieds de terre, qu'on soutient, s'il en est besoin, & qu'on fait tomber quand on veut. Cette *sappe* qu'on ne met guere en pratique, peut être utile dans plusieurs occasions pour cacher son travail à l'ennemi.

La *ſappe ordinaire* ou la *ſimple ſappe*, n'eſt autre choſe qu'une tranchée pouſſée pied à pied, qui chemine jour & nuit également. Quoiqu'elle avance peu en apparence, elle fait beaucoup de chemin en effet, parce qu'elle marche toujours. C'eſt un métier qui demande une eſpece d'apprentiſſage pour s'y rendre habile, auquel on eſt bientôt fait quand le courage & le deſir du gain ſont de la partie.

Voici comment elle ſe conduit.

L'ouvrage étant tracé, & les ſappeurs inſtruits du chemin qu'ils doivent tenir, on commence par faire garnir la tête de gabions, faſcines, ſacs à terre, fourches de fer, crocs, maillets, mantelets, *&c.*

Cela fait, on perce la tranchée par une ouverture que les ſappeurs font dans l'épaiſſeur de ſon parapet, à l'endroit qui leur eſt montré; après quoi, le ſappeur qui mene la tête, commence de faire place pour ſon premier gabion, qu'il poſe ſur ſon plan, & l'arrange de la main du croc & de la fourche du mieux qu'il peut, poſant le deſſus deſſous, afin que la pointe des piquets des gabions débordant le ſommet, puiſſe ſervir à tenir les faſcines dont on les charge. Cela fait, il les remplit de terre en la jettant de biais en avant, & ſe tenant un peu en arriere pour ne pas ſe découvrir: à meſure qu'il remplit le premier gabion, il frappe de temps en temps de ſon maillet ou de ſa pioche contre, pour faire entaſſer la terre.

Ce premier gabion rempli, il en poſe un ſecond ſur le même alignement, qu'il arrange & remplit de même; après ce troiſieme, un quatrieme, ſe tenant toujours à couvert, & courbé derriere ceux qui ſont remplis; ce qu'il continue toujours de la ſorte: mais parce que les joints des gabions ſont fort dangereux avant que la *ſappe* ſoit achevée, il les faudra fermer de deux ou trois ſacs à terre poſés bout ſur bout ſur chaque joint, que le deuxieme ſappeur arrrange, après que le troiſieme & quatrieme les lui ont fait paſſer.

Au vingtieme ou trentieme gabion poſé & rempli, on reprend les ſacs de la queue pour les rapporter en avant, afin de les épargner; de ſorte qu'une centaine de ſacs à terre bien menagés, peuvent ſuffire à conduire une *ſappe* depuis le commencement du ſiege juſqu'à la fin.

A l'égard de l'exécution de la *ſappe*, voici comme elle ſe doit conduire.

Le premier ſappeur creuſe 1 pied & demi de large ſur autant de profondeur, laiſſant une berne de 6 pouces au pied du gabion, & taluant un peu du même côté.

Le ſecond élargit de 6 pouces, & approfondit d'autant, ce qui fait 2 pieds de large & autant de profondeur.

Le troiſieme & le quatrieme creuſent encore chacun d'un demi-pied, & élargiſſent d'autant, font les talus, & réduiſent les *ſappes* à 3 pieds de profondeur & autant de largeur par le haut, revenant à 2 pieds & demi ſur le fond, les talus parés; ce qui eſt la meſure que nous demandons pour la rendre parfaite. Il reſte quatre hommes à employer de la même eſcouade, qui ſe tenant en repos derriere les autres, font rouler les gabions & faſcines aux quatre de la tête, afin que les premiers ſappeurs les trouvent ſous la main; ils leur font auſſi gliſſer des faſcines pour garnir le deſſus des gabions quand ils ſont pleins; ſavoir deux ſur les bords & un dans le milieu, qu'on a ſoin de faire entrer dans les piquets pointus des gabions qui ſurmontent le ſommet, afin de les tenir fermes; après quoi on les charge de terre.

L'excavation de ces 3 pieds de profondeur fournit les terres néceſſaires à remplir les gabions, & une maſſe de parapet formant un talus à terre courante du côté de la place, rempli de haut en bas, qui ne peut être percé que par le canon.

Quand les quatre premiers ſappeurs ſont las, & qu'ils ont travaillé une heure ou deux avec force, ils appellent les quatre autres, leſquels prenant la place des premiers, ils travailleront de même force juſqu'à ce que la laſſitude les oblige à rappeller les autres, obſervant que celui qui a mené la tête prend la queue des quatre, à la premiere repriſe du travail; car chacun d'eux doit mener la tête à ſon tour, & poſer une pareille quantité de gabions, afin d'égaler le péril & le travail. De cette façon on fait une grande diligence, quand la *ſappe* eſt bien fournie.

Au ſurplus, on fait marcher la *ſappe* non-

feulement en avant, mais auffi à côté, fur les prolongemens de la droite & de la gauche; & pour l'ordinaire on voit des quatre, cinq & fix *fappes* dans une feule tranchée, qui toutes cheminent à leur fin.

Dans le même temps, celui qui dirige les fappeurs doit avoir foin de faire fervir des gabions & des fafcines à la tête des *fappes*; ce qui fe fait par l'intervention de celui qui commande la tranchée, qui lui fait fournir le monde dont il a befoin.

Le moyen d'être bien fervi feroit de donner fix deniers de chaque fafcine, portée de la queue des tranchées à la tête des *fappes*, payés fur le champ à la fin des voyages, ou d'une certaine quantité. Chaque foldat en peut porter aifément trois, & faire trois ou quatre voyages; il faudroit pour la même raifon, donner un fou des gabions: en obfervant cette petite libéralité, les *fappes* feroient toujours bien & aifément fervies.

Il eft encore à remarquer que quand on a affaire à des ennemis un peu éveillés; ils canonnent la tête des *fappes* avant que votre canon tire, de maniere que fouvent on eft obligé de les abandonner; mais fi on y eft forcé de jour, on s'en dédommage pendant la nuit.

A mefure que la *fappe* avance, on fait garnir celle qui eft faite par les travailleurs qui l'élargiffent jufqu'à ce qu'elle ait 10 ou 12 pieds de large, fur 3 de profondeur; pour lors elle change de nom, & s'appelle *tranchée*, fi elle fert de chemin pour aller à la place; mais on la nomme *place d'armes*, fi elle lui fait face, & qu'elle foit difpofée pour y placer des troupes.

Ces fortes d'ouvrages qui fuppofent de l'adreffe & de l'intelligence, & qui fe font avec danger, doivent être bien payés, fi l'on veut être bien fervi.

Le prix le plus raifonnable de la *fappe* doit être 40 fous la toife courante au commencement; favoir tout le long du travers de la feconde place d'armes, & ce qui fe trouve entre elle & la troifieme.

2 livres 10 fous pour la troifieme place d'armes & le travail jufqu'au pied du glacis.

3 livres pour celle qui fe fait fur le glacis.

3 livres 10 fous pour celle qui fe fait fur le haut du chemin couvert.

5 livres pour celle qui entre dans ledit chemin couvert.

10 livres pour celle qu'on fait aux paffages des foffés fecs.

20 livres s'ils font pleins d'eau; & quand elle fera double, comme cela arrive quelquefois, il la faudra payer au double, felon les endroits où on la fera.

A l'égard de celle qui fe fera dans les breches des baftions & demi-lunes, elle n'a point de prix réglé, parce qu'elle eft expofée à tout ce que la place a de plus dangereux; c'eft pourquoi, felon le péril auquel ils feront expofés, il faudra donner ce qu'on jugera à propos.

Le toifé fe doit faire par un feul ingénieur prépofé pour cela à chacune des attaques; le même fait le compte des brigades en préfence des officiers & fergens, qui ont foin après de faire diftribuer aux efcouades ce qui leur revient; c'eft pourquoi ils doivent contrôler tous les jours ce que chacun aura fait d'ouvrage, de concert avec l'ingénieur qui fera le toifé, fur le prix defquels on pourroit retenir un dixieme pour les officiers & fergens, afin de les rendre plus exacts à relever & faire fervir les *fappes*.

En obfervant cet ordre, comme tous font intéreffés à ce travail, il ne faut pas douter qu'il ne fe pouffe avec toute la diligence poffible, & l'on peut eftimer qu'ils feront 80 toifes en 24 heures.

Au furplus l'ingénieur qui les toifera, le doit faire toutes les 24 heures, & toujours laiffer des marques fenfibles à la fin de chaque toifé, & tenir regiftre de tout, afin que quand on voudra le vérifier on le puiffe faire fans confufion.

Or 80 toifes, à 2 livres la toife, font 160 livres, dont ôtant le dixieme qui eft 16 livres, il refte pour les *fappeurs* 144 livres, qui diftribués à 24 hommes, font 16 livres pour chacun, ce qui eft un gain raifonnable. Ils ne gagneront pas davantage dans le courant du fiege, quoique le prix de la *fappe* augmente, à mefure qu'ils approchent de la place, parce que le péril augmentant auffi, il eft fûr que plus ils en approcheront, & moins ils feront d'ouvrage.

On a accoutumé de leur payer quelque chose de plus que le prix de la toise courante, pour chaque coupure qu'ils font dans la tranchée, par la raison qu'il y a plus d'ouvrage qu'ailleurs; cela se peut réduire à doubler le prix de la toise & rien de plus.

Au reste, il y a une chose à quoi les officiers doivent bien prendre garde; c'est que souvent les *sappeurs* s'énivrent à la tête de leur *sappe*, après quoi ils se font tuer comme des bêtes, sans prendre garde à ce qu'ils font; c'est de quoi il faut les empêcher en ne leur permettant pas d'y porter du vin qui ne soit mêlé de beaucoup d'eau.

Comme rien n'est plus convenable à la sûreté, diligence & bonne façon des tranchées, que cette maniere d'en conduire les têtes, & de les ébaucher, rien n'est aussi plus nécessaire que d'en regler la conduite; car outre que la diligence s'y trouvera, il est certain qu'on préviendra beaucoup de friponneries, qui s'y font par la précipitation confuse avec laquelle elles se conduisent, qui font qu'il y a toujours de l'embrouillement, & quelqu'un qui en profite. *Attaque des places, par* M. le maréchal de Vauban. *Voyez Pl. XVI, de forfication, fig. 2, n°. 1*, le plan d'une *sappe*, sa vue du côté intérieur, *n°. 2*, & du côté extérieur, *n°. 3*, le profil d'une *sappe* achevée, *n°. 4*, & le profil représentant l'excavation des quatre sappeurs, *n°. 5*, de la même *Planche*.

SAPPER *une muraille*, (*Fortification.*) C'est creuser la terre qui est au pied d'un mur, afin de la renverser tout d'un coup, faute de soutien. *Sapper*, selon Daviler, c'est ruiner un ouvrage avec des marteaux, des pioches, des bêches, *&c.*, en étayant la partie supérieure, & en creusant par dessous, & alors on met le feu aux étais, ou si c'est un rocher, en creusant une mine sous lui.

Pour démolir des murailles fortes & épaisses, de vieilles citadelles, *&c.*, on a on a coutume de se servir de la *sappe*. Chambers.

SAPPEUR, (*Fortification.*) soldat du régiment de Royal artillerie destiné à travailler dans les sappes.

On instruit dans les écoles d'artillerie les sappeurs à poser les gabions avec adresse, & en s'exposant le moins qu'il est possible; on dresse les gabions avec la fourche & le crochet de sappe, & l'on fait à génou un boyau de deux pieds de profondeur; le *sappeur* doit laisser un grand pied de relai entre les excavations & les gabions, afin qu'ils ne culbutent pas dans la tranchée, ce qui arrive assez souvent. *Voyez* SAPPE. (*Q*)

SAPPHIQUE, adj. (*Littérat.*) nom d'un vers fort usité dans la poésie Grecque & Latine, ainsi appellé de Sapho à qui l'on en attribue l'invention.

Le vers *saphique* consiste en onze syllabes, ou cinq pieds, dont le premier, le quatrieme & le cinquieme sont des trochées, le second un spondée, & le troisieme un dactyle.

Vivitur parvo bene, cui paternum
Splendet in mensa tenui salinum :
Nec leves somnos, timor, aut cupido
Sordidus aufert.

Horat.

Ce dernier vers se nomme *adonique*, & on le joint ordinairement à trois vers *saphiques*, pour en former une strophe.

Cependant ou trouve dans les anciens poëtes tragiques, des chœurs composés d'un grand nombre de vers *saphiques* qui se suivent immédiatement; en général, un vers *saphique* est dur quand il n'y a pas une césure après le second pied. On a tenté, mais sans succès, de faire des vers *saphiques* en François.

SAPRA PALUS, (*Géogr. anc.*) lac dans l'isthme de la Chersonnese Taurique, selon Strabon, *l. VII, pag. 308*, ce mot σάπρα, féminin de σαπρος, veut dire *pourri*, *corrompu*. Le lac que Casaubon croit être le même que Byce, est au nord de la Chersonnese à l'orient de l'isthme qui la joint à la terre-ferme, & qui, comme dit Strabon, le sépare de la mer, c'est-à-dire, du Pont-Euxin, ou, ce qui revient au même, du golfe Carcinite. Il étoit plus enfermé qu'il n'est présentement par une

langue de terre qui s'avance vers le nord, au couchant de ce lac, & qui ne l'empêchoit pas de communiquer avec le Palus Méotide. Cette langue de terre, qui peut bien avoir été anciennement un isthme entier, est encore présentement assez considérable pour marquer l'ancienne étendue du lac *sapra*.

2°. *Sapra Palus*, lac de l'Asie mineure, vers la Troade, auprès d'Astyra, il se décharge dans la mer, en un endroit où le rivage est bordé de rocher. (*D. J.*)

Fin du XXIX^e^. Volume.